



# Loi de règlement portant budget de l'Etat pour l'année 2022

---

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE



**LOI DE REGLEMENT PORTANT BUDGET DE  
L'ETAT POUR L'ANNEE 2022**

**RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE**



## SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	3
RECAPITULATIF DES PROGRAMMES .....	19
SECTION 221 : MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA .....	25
SECTION 226 : MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.....	95
SECTION 229 : MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL.....	135
SECTION 322 : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.....	227
SECTION 323: MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ .....	271
SECTION 325 : MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME.....	337
SECTION 327 : MINISTÈRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT .....	397
SECTION 328 : MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT .....	467
SECTION 330 : MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER.....	523
SECTION 331 : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION .....	575
SECTION 333 : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.....	651
SECTION 334 : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE .....	697
SECTION 335: MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE .....	733
SECTION 336 : MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE.....	785
SECTION 337 : MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	835
SECTION 340: MINISTÈRE DES TRANSPORTS .....	873
SECTION 343 : MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	915
SECTION 344 : MINISTÈRE DES SPORTS .....	963
SECTION 345 : MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS .....	989
SECTION 346 : MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE .....	1021
SECTION 347: MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES PME .....	1075
SECTION 348 : MINISTÈRE DES MINES, DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE .....	1191
SECTION 350 : MINISTÈRE DU TOURISME .....	1243
SECTION 351 : MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES.....	1277
SECTION 352 : MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT.....	1333
SECTION 357: MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE.....	1389
SECTION 358 : MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME.....	1453
SECTION 362 : MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE.....	1509
SECTION 366: MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ .....	1585
SECTION 369 : MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ .....	1639
SECTION 371: MINISTÈRE DE LA RÉCONCILIATION ET DE LA COHÉSION NATIONALE.....	1679
SECTION 374: MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION .....	1713



# SIGLES ET ABREVIATIONS





<b>ACAR</b>	Approche Conseil Agricole Spécifique au Riz	<b>ANAH</b>	Agence Nationale de l'Habitat
<b>ACD</b>	Arrêté de Concession Définitive	<b>ANAREC-CI</b>	Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire
<b>ACE</b>	Adjoint aux Chefs d'Établissements	<b>ANDE</b>	Agence Nationale de l'Environnement
<b>ACIPME</b>	Agence Côte d'Ivoire PME	<b>ANO</b>	Avis de Non-Objection
<b>ACP</b>	Autorité de la Communication Publicitaire	<b>ANP</b>	Autorité Nationale de la Presse
<b>ACT</b>	Académie des Talents	<b>ANSUT</b>	Agence Nationale des Services Universelles des Télécommunications/TIC
<b>ACV</b>	Agence de Contractualisation et Vérification	<b>APE</b>	Accord de Partenariat Economique
<b>ADCI</b>	Agence pour le Développement de la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire	<b>APE CI-RU</b>	Accords de Partenariat Economique Intérimaires entre la Côte d'Ivoire et le Royaume Uni
<b>ADERIZ</b>	Agence pour le Développement de Riziculture	<b>APIF</b>	Agence de Promotion de l'Inclusion Financière
<b>ADR</b>	Agent de Développement Rural	<b>APV-FLEGT</b>	Accords de Partenariat Volontaires-Forest Law Enforcement Governance and Trade Applications des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux
<b>AE</b>	Autorisation d'Engagement	<b>AQ</b>	Assurance Qualité
<b>AEA</b>	Autorisation d'Exploitation Artisanale	<b>ARDCI</b>	Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
<b>AEJ</b>	Agence Emploi Jeunes	<b>ARSTM</b>	Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer
<b>AEN</b>	Actions Essentielles en Nutrition	<b>ARTCI</b>	Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire
<b>AERIA</b>	Aéroport International d'Abidjan	<b>ARV</b>	Anti Rétro Viraux
<b>AESI</b>	Autorisation d'Exploitation Semi-Industrielle	<b>ASC</b>	Agent de Santé Communautaire
<b>AFC</b>	Africa Finance Corporation	<b>ASDM</b>	Agence de Soutien de et de Développement des Médias
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement	<b>ASE</b>	Associations Sportives d'Etablissement
<b>AFI</b>	Alliance for Financial Inclusion	<b>ASNAP</b>	Appui à l'Agriculture, Sensible à la Nutrition et au développement des capacités des Petits agriculteurs
<b>AFOR</b>	Agence Foncière Rurale	<b>AVEC</b>	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
<b>AGEDI</b>	Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles	<b>AVEC/ACEC</b>	Association Villageoise et Communautaire d'Epargne et de Crédit
<b>AGEF</b>	Agence de Gestion Foncière	<b>AZITO</b>	Producteur indépendant d'électricité
<b>AGEFOP</b>	Agence Nationale de la Formation Professionnelle	<b>BAC</b>	Baccalauréat
<b>AGEROUTE</b>	Agence de Gestion des Routes	<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>AGGREKO</b>	Producteur indépendant d'électricité	<b>BADEA</b>	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
<b>AGOA</b>	African Growth and Opportunity Act (régime de préférences commerciales accordé par les États-Unis aux pays africains)	<b>BAIL</b>	Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures
<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenus	<b>BARM</b>	Bureau d'Accompagnement et Reconversion des Militaires
<b>AGRAC</b>	Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels	<b>BAS</b>	Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité
<b>AIGF</b>	Agence Ivoirienne de la Gestion des Fréquences Radioélectriques	<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>AIMAS</b>	Agence Ivoirienne de Marketing Social	<b>BCP</b>	Brigade de la Communication Publicitaire
<b>AIP</b>	Agence Ivoirienne de Presse	<b>BCP-E</b>	Bureau de Coordination des Programmes - Emploi
<b>Air CI</b>	Air Côte d'Ivoire	<b>BDR</b>	Base de Données Routières
<b>AJT</b>	Agence Judiciaire du Trésor	<b>BEA</b>	Bureau Enquêtes et Analyses des Accidents et Incidents d'Aviation
<b>AMC</b>	Agricultural and Management Company Food and Commerce/ Compagnie Agricole de Management pour l'Alimentation et le Commerce	<b>BEPC</b>	Brevet d'Études du Premier Cycle
<b>AMI</b>	Avis à Manifestation d'Intérêt	<b>BFR</b>	Bureau Foncier Rural
<b>AMIU</b>	Aspiration Manuelle Intra-Utérine	<b>BHCI</b>	Banque de l'Habitat, du Commerce et de l'Industrie
<b>AMUGA</b>	Autorité de la Mobilité Urbaine du Grand Abidjan	<b>BIC</b>	Bureau d'Information sur le Crédit
<b>ANAC</b>	Autorité Nationale de l'Aviation Civile	<b>BID</b>	Banque Islamique de Développement
<b>ANADER</b>	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	<b>BIPIA</b>	Bureau ivoirien pour la Promotion de l'Intégration Africaine
<b>ANAGED</b>	Agence Nationale de Gestion des Déchets		

<b>BIT</b>	Bureau International du Travail	<b>CCM</b>	Communication en Conseil des Ministres
<b>BLFPOC</b>	Brigade de Lutte contre la Fraude et la Piraterie des Œuvres Culturelles	<b>CD</b>	Conseil de Discipline
<b>BM</b>	Banque Mondiale	<b>CDD</b>	Comité de Développement Durable
<b>BNCI</b>	Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire	<b>CDE</b>	Convention sur les Droits de l'Enfant
<b>BNETD</b>	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement	<b>CDGFL</b>	Consolidation du Dispositif de Gestion Foncière Locale
<b>BNPVS</b>	Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique	<b>CDLM</b>	Comités de Développement Local Minier
<b>BOAD</b>	Banque Ouest-Africaine de Développement	<b>CDMT</b>	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
<b>BOP</b>	Budget Opérationnel de Programme	<b>CDN</b>	Contributions Déterminées au niveau National
<b>BRAA</b>	Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan	<b>CDT</b>	Centre de Démonstration et de Promotion de Technologies
<b>BRICM</b>	Brigade de Répression des Infractions au Code Minier	<b>CDT</b>	Centre de Diagnostic et de Traitement
<b>BRT</b>	Bus Rapid Transit	<b>CEA</b>	Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique
<b>BSSI</b>	Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention	<b>CED-C I</b>	Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire
<b>BT</b>	Basse Tension	<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BTE</b>	Bureau du Tourisme à l'Etranger	<b>CEEMUCI</b>	Communauté des Elèves et Etudiants Musulmans de Côte d'Ivoire
<b>BTS</b>	Brevet de Technicien Supérieur	<b>CEF</b>	Cantonnements des Eaux et Forêts
<b>BURIDA</b>	Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur	<b>CEN-SAD</b>	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
<b>BVG</b>	Bassin Versant du Gourou	<b>CENATELPAC</b>	Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle
<b>C2D</b>	Contrat de Désendettement et de Développement	<b>CENTIF</b>	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
<b>CA</b>	Cour d'appel	<b>CEPE</b>	Certificat d'Études Primaires Élémentaires
<b>CAB</b>	Cabinet	<b>CEPICI</b>	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
<b>CACAB</b>	Centre d'Action Culturelle d'Abobo	<b>CET</b>	Centre d'Enfouissement Technique
<b>CACE</b>	Centre d'Action Communautaire pour Enfant	<b>CF</b>	Contrôleur Financier
<b>CACI</b>	Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire	<b>CG</b>	Cellule Genre
<b>CADBE</b>	Charte Africaine sur le Droit et le Bien Etre de l'Enfant	<b>CGAF</b>	Compte Général de l'Administration des Finances
<b>CAIDP</b>	Commission d'Accès à l'Information d'Intérêts Publics et aux Documents Publics	<b>CGECI</b>	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
<b>CAMPC</b>	Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres	<b>CGI</b>	Centre de Gestion Intégrée
<b>CAN</b>	Coupe d'Afrique des Nations	<b>CHR</b>	Centre Hospitalier Régional
<b>CAPPAJ</b>	Centre d'Apprentissage, de Perfectionnement et de Production Aquacole de Jacquerville	<b>CI-ENERGIES</b>	Côte d'Ivoire Energies
<b>CAT</b>	Centre Antituberculeux	<b>CI/BIDC</b>	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO en Côte d'Ivoire
<b>CBMT</b>	Cadre Budgétaire à Moyen Terme (appelé aussi CDMT global)	<b>CIAPOL</b>	Centre Ivoirien Antipollution
<b>CBRT</b>	Conférence Budgétaire Régionale Thématique	<b>CIAQ</b>	Cellule Interne d'Assurance Qualité
<b>CC</b>	Changement Climatique	<b>CIC</b>	Côte d'Ivoire en Chiffre
<b>CCC</b>	Conseil Café Cacao	<b>CIDFOR</b>	Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle
<b>CCC</b>	Campagne pour le Changement de Comportement	<b>CIE</b>	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
<b>CCC</b>	Communication pour le Changement de Comportement	<b>CIJP</b>	Commission Cartes d'Identités des Journalistes Professionnels
<b>CCCCI-UE</b>	Cellule de Coordination et de Coopération Côte d'Ivoire-Union Européenne	<b>CILSS</b>	Comité permanent Inter- Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
<b>CCDS</b>	Cellule de Coordination et du Développement de la Statistique	<b>CIM</b>	Commission Interministérielle des Mines
<b>CCE</b>	Comité de Coordination Elargi	<b>CIO</b>	Centre d'Information et d'Orientation
<b>CCESP</b>	Comité de Concertation Etat-Secteur Privé	<b>CIPME</b>	Côte d'Ivoire PME
<b>CCI-CI</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire	<b>CIPREL</b>	Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité
<b>CCJA</b>	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage	<b>CIRDES</b>	Centre Internationale de Recherche-Développement sur l'Elevage en Zone Subhumide
<b>CCJAB</b>	Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké	<b>CIT</b>	Conférence Internationale du Travail

<b>CIT</b>	Côte d'Ivoire Tourisme	<b>CPCO</b>	Comité des Pêches du Centre Ouest du Golf de Guinée
<b>CITAD</b>	Cité Administrative	<b>CPE</b>	Comité de Protection de l'Enfant
<b>CITEF</b>	Coordination Inter syndicale de la Transition vers l'Economie Formelle en Côte d'Ivoire	<b>CPI</b>	Cour Pénale Internationale
<b>CLAC</b>	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	<b>CPMP</b>	Cellule de Passation des Marchés Publics
<b>CMEF</b>	Comité Monétaire, Economique et Financier	<b>CPN</b>	Consultation Prénatale
<b>CMU</b>	Couverture Maladie Universelle	<b>CPoN</b>	Consultation Postnatale
<b>CNAS</b>	Conseil National du Sport	<b>CPP</b>	Contrat de Partage de Production
<b>CNBP</b>	Conseil National des Branches Professionnelles	<b>CPPE</b>	Centre de Protection de la Petite Enfance
<b>CNCCAM</b>	Commission Nationale de Coordination des Approvisionnements en Médicament	<b>CPSAM</b>	Centre de Prestation de Services Agricoles Motorisés
<b>CNDH</b>	Conseil National des Droits de l'Homme	<b>CRAMA</b>	Conservatoire Régional des Arts et des Métiers d'Abengourou
<b>CNDJ</b>	Centre National de la Documentation Juridique	<b>CRLS</b>	Comités Régionaux de Lutte contre le Sida
<b>CNDS</b>	Conseil National du Dialogue Social	<b>CRLTP</b>	Cellule Régionale de Lutte contre la Traite des Personnes
<b>CNF</b>	Commission Nationale de la Francophonie	<b>CRM</b>	Centre de Réinsertion des Mineurs/ Centre de Rééducation des Mineurs
<b>CNFEM</b>	Commission Nationale du Fonds pour l'Environnement Mondial	<b>CRRAE-UMOA</b>	Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine
<b>CNJCI</b>	Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire	<b>CS</b>	Conseil de Surveillance
<b>CNLC</b>	Comité National de Lutte contre la Contrefaçon	<b>CS/PFC</b>	Centres Sociaux / Plateformes Collaboratives
<b>CNLVC</b>	Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère	<b>CSAS</b>	Centre de Solidarité d'Action Sociale
<b>CNLVFE</b>	Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants	<b>CSE</b>	Complexe Socio-Educatif
<b>CNMI</b>	Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire	<b>CSIIRP</b>	Cartographie des Stratégies Innovantes de Réduction de la Pauvreté
<b>CNO</b>	Centre National Ovin	<b>CSP</b>	Conseil Supérieur de la Publicité
<b>CNPE</b>	Comité National de Politique Economique	<b>CSR</b>	Centre de Santé Rural
<b>CNPS</b>	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale	<b>CSST</b>	Comités de Santé et Sécurité au Travail
<b>CNRA</b>	Centre National de Recherche Agronomique	<b>CST</b>	Compte Spécial du Trésor
<b>CNROM</b>	Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale	<b>CSU</b>	Centre de Santé Urbain
<b>CNS</b>	Conseil National de la Sécurité	<b>CTA</b>	Combinaison Thérapeutique à base de Artémisinine
<b>CNTS</b>	Centre National de Transfusion Sanguine	<b>CTAA</b>	Centre Technique des Arts Appliqués
<b>CO2</b>	Dioxyde de Carbone	<b>CTMHC</b>	Centre de traitement des maladies hautement contagieuses
<b>CODINORM</b>	Côte d'Ivoire Normalisation	<b>CTN-FBP</b>	Cellule Technique National Financement Basé sur la performance
<b>COGES</b>	Comité de Gestion des Établissements Secondaires	<b>CTU</b>	Compte des Terrains Urbains
<b>COGES</b>	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires	<b>CUT</b>	Compte Unique du Trésor
<b>COJEP</b>	Congrès Panafricain pour la justice et l'Egalité des Peuples	<b>DD</b>	Direction Départementale
<b>COM</b>	Centre d'Observation de Mineurs	<b>DA</b>	Direction de l'Aquaculture
<b>COMOREX</b>	Comité de Mobilisations des Ressources Extérieures	<b>DA</b>	Direction Afrique
<b>CONAFIP</b>	Comité National de la coordination et de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur et de la réforme des Finances Publiques	<b>DAARA</b>	Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides
<b>CONFJES</b>	Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie	<b>DAC</b>	Direction Amériques et Caraïbes
<b>COOPEC</b>	Coopérative d'Epargne et de Crédit	<b>DACAA</b>	Direction de l'Accueil, du Cérémonial, des Accréditations et des Audiences
<b>COP 26</b>	26 <sup>ème</sup> Conférence des Parties à la convention des Nations unies sur les changements climatiques	<b>DACP</b>	Direction des Affaires Civiles et Pénales
<b>COP15</b>	15 <sup>ème</sup> Conférence des Parties sur la désertification et la sécheresse	<b>DAF</b>	Direction des Affaires Financières
<b>CORIS</b>	COVID 19 Reponse Rice Project	<b>DAFER</b>	Direction des Affaires Economiques Régionales
<b>COVID</b>	Corona Virus Disease	<b>DAFP</b>	Direction des Affaires Financières et du Patrimoine
<b>CP</b>	Crédits de Paiements	<b>DAIP</b>	Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle
		<b>DAJ</b>	Directions des Affaires Juridiques

<b>DAJC</b>	Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux	<b>DDLSE</b>	Direction du Développement Local et des Services Extérieurs
<b>DAJCI</b>	Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale	<b>DDPD</b>	Direction de la Dette Publique et des Dons
<b>DAJUCIREP</b>	Direction des Affaires Juridiques, de la Coopération Internationale et des Relations Publiques	<b>DDPE</b>	Direction du Domaine Public de l'Etat
<b>DAP</b>	Direction de l'Administration Pénitentiaire	<b>DDS</b>	Direction Départementale de la Santé
<b>DAPEPN</b>	Direction d'Assistance des Pupilles de l'Etat et des Pupilles de la Nation	<b>DE</b>	Direction Europe
<b>DAPL</b>	Direction de l'Activité Pharmaceutique et des Laboratoires	<b>DECA</b>	Direction du Contrôle, de l'Etat Civil et des Archives
<b>DAPO</b>	Direction Asie, Pacifique et Océanie	<b>DECAC</b>	Direction de l'Etat Civil et des Affaires Consulaires
<b>DAR</b>	Direction de l'Assainissement en milieu Rural	<b>DECO</b>	Direction des Examens et Concours
<b>DASEB</b>	Direction de l'Administration du Système d'Exécution Budgétaire	<b>DEEP</b>	Direction de l'Encadrement des Établissements Privés
<b>DASII</b>	Direction de l'Appui et du Suivi de l'Investissement Industriel	<b>DEF</b>	Direction de l'Entrepreneuriat Féminin
<b>DAT</b>	Direction des Activités Touristiques	<b>DEG</b>	Direction des Enjeux Globaux
<b>DAUD</b>	Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage	<b>DELC</b>	Direction des Ecoles, Lycées et Collèges
<b>DC</b>	Directions Centrales	<b>DELD</b>	Direction des Etudes, de la Législation et de la Documentation
<b>DC</b>	Direction de la Circulation	<b>DENR</b>	Direction de l'Environnement, des Normes et de la Réglementation
<b>DC</b>	Direction des Concours	<b>DEP</b>	Direction de l'Evaluation des Projets
<b>DCC</b>	Direction du Civisme et de la Citoyenneté	<b>DEP</b>	Département des Etudes Prospectives
<b>DCCA</b>	Direction de la Coopération et de la Coordination de l'Aide	<b>DEPE</b>	Direction des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation
<b>DCCEI</b>	Direction de la Coopération Culturelle et des Echanges Internationaux	<b>DEPH</b>	Direction de l'Évaluation du Patrimoine Hydraulique
<b>DCCLVC</b>	Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère	<b>DEPS</b>	Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques
<b>DCDA</b>	Direction de la Communication, de la Documentation et des Archives	<b>DERD</b>	Direction des Etudes, de la Recherche et du Développement,
<b>DCEP</b>	Direction de la Coordination et de l'Exécution des Projets	<b>DERU</b>	Direction de l'Electrification Rurale
<b>DCID</b>	Direction de la Communication, de l'Informatique et de la Documentation	<b>DESPS</b>	Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
<b>DCIRF</b>	Direction de la Coopération Internationale et de la Recherche de Financements	<b>DET</b>	Direction des Etablissements Techniques
<b>DCISR</b>	Direction de la Coopération Internationale et Sous-Régionale	<b>DEXC</b>	Direction des Examens et Concours
<b>DCP</b>	Direction de la Coopération et de la Professionnalisation	<b>DF2VP</b>	Direction de la Formation, de la Vulgarisation et de la Valorisation des Produits
<b>DCP</b>	Direction de la Communication Publicitaire	<b>DFAC</b>	Direction de la Formation Artistique et Culturelle
<b>DCPB</b>	Direction de la Commercialisation des Produits de Base	<b>DFCI</b>	Direction de la Formation et de la Coopération Internationale
<b>DCR</b>	Direction des Cultures de Rentes	<b>DFDA</b>	Direction de la Formation, de la Documentation et des Archives
<b>DCRE</b>	Direction de la Communication et des Relations Extérieures	<b>DFPI</b>	Direction de la Fonction Publique Internationale
<b>DCSE</b>	Direction du Contrôle, du Suivi et de l'Evaluation	<b>DFR</b>	Direction du Foncier Rural
<b>DCSIG</b>	Direction de la Cartographie et du Système d'Information Géographique	<b>DFRC</b>	Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques
<b>DCSPCI</b>	Direction de la Coordination, du Suivi des Projets et de la Coopération Internationale	<b>DFTLV</b>	Direction de la Formation Tout au Long de la Vie
<b>DD</b>	Direction Départementale	<b>DG</b>	Direction Générale
<b>DDAP</b>	Direction de la Documentation, des Archives et des Publications	<b>DGAFC</b>	Direction Générale de l'Apprentissage et de la Formation Continue
<b>DDE</b>	Direction de la Diplomatie Économique	<b>DGAJCEC</b>	Direction Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'État Civil
<b>DDEER</b>	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Entretien Routier	<b>DGAMP</b>	Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires
<b>DDEF</b>	Directions Départementales des Eaux et Forêts	<b>DGAPCE</b>	Direction de la Gestion Administrative des Personnels Civils de l'Etat
<b>DDEN</b>	Direction Départementale de l'Éducation Nationale	<b>DGAS</b>	Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité
<b>DDH</b>	Direction des Droits de l'Homme	<b>DGATDRL</b>	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local
<b>DDIE</b>	Direction Départementale des Infrastructures Economiques	<b>DGBF</b>	Direction Générale du Budget et des Finances
<b>DDIEC</b>	Direction des Infrastructures et des Equipements Culturels	<b>DGCAT</b>	Direction de la Gestion des Carrières des agents techniques
<b>DDIMD</b>	Direction du Développement de l'Industrie de la Mode et du Design	<b>DGCE</b>	Direction Générale du Commerce Extérieur

<b>DGCI</b>	Direction Générale du Commerce Intérieur
<b>DGCMA</b>	Direction Générale de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture
<b>DGDRME</b>	Direction Générale du Développement Rural et de la Maîtrise de l'Eau dans le domaine agricole
<b>DGE</b>	Direction Générale de l'Energie
<b>DGE</b>	Direction Générale de l'Economie et de la Coopération
<b>DGFF</b>	Direction Générale des Forêts et de la Faune
<b>DGFI</b>	Direction Générale de la Formation Initiale
<b>DGH</b>	Direction Générale des Hydrocarbures
<b>DGI</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DGIE</b>	Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur
<b>DGIN</b>	Direction Générale de l'Industrielle
<b>DGIR</b>	Direction Générale des Infrastructures Routières
<b>DGITH</b>	Direction Générale de l'Industrie Touristique et Hôtelière
<b>DGLCV</b>	Direction Générale du Logement et de Cadre de Vie
<b>DGLP</b>	Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté
<b>DGMG</b>	Direction Générale des Mines et de la Géologie
<b>DGMP</b>	Direction Générale des Marchés Publics
<b>DGPE</b>	Direction Générale du Protocole d'État
<b>DGPLP</b>	Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté
<b>DGPS</b>	Direction Générale de la Protection Sociale
<b>DGPSA</b>	Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire
<b>DGRB</b>	Direction Générale des Relations Bilatérales
<b>DGRE</b>	Direction Générale des Ressources en Eau
<b>DGRM</b>	Direction Générale des Relations Multilatérales
<b>DGS</b>	Direction Générale de la Santé
<b>DGSAH</b>	Direction Générale de la Solidarité et de l'Action Humanitaire
<b>DGSCA</b>	Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide
<b>DGT</b>	Direction Générale du Travail
<b>DGTCP</b>	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DGTTC</b>	Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation
<b>DGU</b>	Direction du Guichet Unique
<b>DGUA</b>	Direction du Guichet Unique Automobile
<b>DGUF</b>	Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier
<b>DHIS 2</b>	District Health Information Software (Logiciel d'Information sur la Santé au sein des Districts)
<b>DIDA</b>	Direction de l'Informatique, de la Documentation et des Archives
<b>DIDDS</b>	Direction de l'Informatique, de la Digitalisation et du Développement des Startups
<b>DIEM</b>	Direction des Infrastructures, de l'Équipement et de la Maintenance
<b>DIIS</b>	Direction de l'Informatique et de l'Information Sanitaire
<b>DILPL</b>	Direction de l'Industrie du Livre et de la Promotion de la Lecture
<b>DIPAC</b>	Direction de l'Insertion et de la Promotion des Activités Commerciales
<b>DIPE</b>	Direction de l'Information de la Planification et de l'Évaluation
<b>Dir Prom</b>	Direction de la Promotion des Droits de l'Homme

<b>Dir Prot</b>	Direction de la Protection des Droits de l'Homme
<b>DISAD</b>	Direction de l'Informatique, des Statistiques, des archives et de la Documentation
<b>DISE</b>	Direction des Institutions Socio-Educatives
<b>DISI</b>	Direction des Infrastructures et de la Sécurité Industrielle
<b>DISSA</b>	Dispositif pour le Suivi de la Sécurité Alimentaire
<b>DISVD</b>	Direction des Infrastructures de Salubrité et de Valorisation des Déchets
<b>DIT</b>	Direction de l'Inspection du Travail
<b>DITCI</b>	Direction de l'Innovation Technologique et de la Coopération Industrielles
<b>DIU</b>	Dispositif Intra-Utérin
<b>DLC</b>	Direction de la Lutte contre la Corruption
<b>DLTE</b>	Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants
<b>DLTP</b>	Direction de la Lutte contre la Traite des Personnes
<b>DMEER</b>	Direction de la Maîtrise de l'Energie et des Energies Renouvelables
<b>DMEME</b>	Direction de la Maîtrise de l'Eau et de la Modernisation des Exploitations
<b>DMHP</b>	Direction de la Médecine Hospitalière et de Proximité
<b>DMOA</b>	Direction de la Modernisation et de l'Organisation Administrative
<b>DMPIR</b>	Direction de la Mobilisation des Partenaires de l'Intégration Régionale
<b>DMRFCQ</b>	Direction de la Métrologie, de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité
<b>DNAGEP</b>	Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastorale
<b>DOB</b>	Direction de l'Orientations et Bourses
<b>DOBM</b>	Direction des Orientations, des Bourses et des Mobilités
<b>DOI</b>	Direction des Organisations Internationales
<b>DONUISNU</b>	Direction de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions Spécialisées des Nations Unies
<b>DOPA</b>	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles
<b>DOPAF</b>	Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui au Financement
<b>DOSLN</b>	Direction des opérations de salubrité et de Lutte contre les Nuisances
<b>DP</b>	Direction des Pêches
<b>DP</b>	Direction du Partenariat
<b>DP</b>	Direction de la Planification
<b>DPA</b>	Direction des Productions Animales
<b>DPAE</b>	Direction de la Promotion et de l'Assistance à l'Exportation
<b>DPAP</b>	Direction de la Planification, de l'Aménagement et des Projets
<b>DPAPV</b>	Direction de la Promotion des Arts Plastiques et Visuels
<b>DPARE</b>	Direction de l'Aménagement et de la Protection des Ressources en Eau
<b>DPASCSH</b>	Direction de la Promotion, de l'Animation et du Suivi des Comités de Salubrité et d'Hygiène
<b>DPBEP</b>	Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuelle
<b>DPBG</b>	Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance
<b>DPC</b>	Direction du Patrimoine Culturel
<b>DPCAAl</b>	Direction des Politiques Communautaires de l'Appui aux Acteurs de l'Intégration
<b>DPCCLC</b>	Direction des Politiques Communautaires du Commerce et de la Libre Circulation
<b>DPCE</b>	Direction de la Programmation du Contrôle des Effectifs

<b>DPCI</b>	Direction de la Production et de la Compétitivité Industrielle	<b>DPSP</b>	Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes
<b>DPCITIC</b>	Direction des Politiques Communautaires des Infrastructures et des Technologies de l'Information et de la Communication	<b>DPSP</b>	Direction de la Planification, des Statistiques et de la Prospective
<b>DPCOR</b>	Direction des Politiques Communautaires des Organisations Régionales	<b>DPSR</b>	Direction de la Planification et de la Supervision Routière
<b>DPCPHDD</b>	Direction des Politiques Communautaires de la Promotion Humaine et du Développement Durable	<b>DPV</b>	Direction du Protocole et des Visas
<b>DPCPPSR</b>	Direction des Politiques Communautaires de la Promotion de la Paix et de la Sécurité Régionale	<b>DPVQC</b>	Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle Qualité
<b>DPDRL</b>	Direction de la Promotion du Développement Régional et Local	<b>DPVSA</b>	Direction des Productions Vivrières et de la Sécurité Alimentaire
<b>DPE</b>	Direction des Productions d'Elevage	<b>Dr</b>	Docteur
<b>DPE</b>	Direction de la Planification et de l'Evaluation	<b>DR</b>	Direction Régionale
<b>DPEM</b>	Direction des Projets, de l'Équipement et de la Maintenance	<b>DRAP</b>	Délégation Régionale de l'Administration Pénitentiaire
<b>DPES</b>	Direction de la Professionnalisation et de l'Economie du Sport	<b>DRC</b>	Direction du Renforcement des Capacités
<b>DPET</b>	Direction de la Promotion des Entreprises de Transport	<b>DRC</b>	Direction de la Réglementation et du Contentieux
<b>DPFC</b>	Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue	<b>DRCF</b>	Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier
<b>DPFE</b>	Direction de la Police Forestière et de l'Eau	<b>DRE</b>	Direction de la Régulation des Echanges
<b>DPI</b>	Direction des Privilèges et Immunités	<b>DREAMS</b>	Determined, Resilient, Empower, AIDS-free Mentored and Safe
<b>DPICA</b>	Direction de la Promotion de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle	<b>DREF</b>	Directions Régionales des eaux et Forêts
<b>DPIF</b>	Direction de la production et des industries Forestières	<b>DREN</b>	Direction Régionale de l'Éducation Nationale
<b>DPIMFAS</b>	Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle	<b>DRH</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>DPIP</b>	Direction de la Programmation des Investissements Publics	<b>DRHF</b>	Direction des Ressources Humaines et de la Formation
<b>DPJ</b>	Direction de la Protection des Jeunes	<b>DRIE</b>	Direction Régionale des Infrastructures Economiques
<b>DPJJE</b>	Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse	<b>DRMGB</b>	Direction de la Réglementation et de la Modernisation de la Gestion Budgétaire
<b>DPL</b>	Direction du Patrimoine et de la Logistique	<b>DRS</b>	Direction Régionale de la Santé
<b>DPLAJN</b>	Direction des Parcs de Loisirs, d'Attraction et des Jeux Numériques	<b>DSDI</b>	Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique
<b>DPNR</b>	Direction de la Programmation des Normes et de la Réglementation	<b>DSE</b>	Direction de la Stratégie et des Etudes
<b>DPP</b>	Direction du Partenariat et des Projets	<b>DSE</b>	Direction des Services Extérieurs
<b>DPPD</b>	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépense	<b>DSGAE</b>	Direction des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Ethique
<b>DPPD-PAP</b>	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance	<b>DSI</b>	Direction des Systèmes d'Information
<b>DPPF</b>	Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement	<b>DSJRH</b>	Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines
<b>DPPS</b>	Direction de la Prospective, de la Planification et des Stratégies	<b>DSMG</b>	Direction des Sports de Masse et du Genre
<b>DPPS</b>	Direction de Planification, de la Prospection et des Statistiques	<b>DSP</b>	Direction de la Stratégie et de la Planification
<b>DPPSE</b>	Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques	<b>DSPS</b>	Direction de la Stratégie, de la Planification et des Statistiques
<b>DPQN</b>	Direction de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation	<b>DSRE</b>	Direction du Suivi et de la Réglementation de l'Energie
<b>DPS</b>	Direction de la Planification et des Statistiques	<b>DSST</b>	Direction de la Santé et Sécurité au Travail
<b>DPS</b>	Direction de la Planification Spatiale	<b>DST</b>	Direction du Sport pour Tous
<b>DPS</b>	Direction de la Planification et du Suivi-Evaluation	<b>DSTL</b>	Direction de la Sécurité Touristique et des Loisirs
<b>DPSD</b>	Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation	<b>DSV</b>	Direction des Services Vétérinaires
<b>DPSE</b>	Direction de la Planification, des Statistiques, du Suivi et de l'Evaluation	<b>DTA</b>	Direction du Transport Aérien
<b>DPSE</b>	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation	<b>DTC</b>	Direction de la Topographie et de la Cartographie
<b>DPSEC</b>	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle	<b>DTC-HepB-Hib</b>	Vaccin diphtérique, tétanique, coquelucheux, de l'hépatite B, poliomyélique et de l'Haemophilus influenzae de type B
<b>DPSI</b>	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Informatique	<b>DTDAI</b>	Direction de la Transformation Digitale de l'Administration et de l'Innovation
<b>DPSIS</b>	Direction de la Planification, du Système d'Information et des Statistiques	<b>DTI</b>	Division Télécommunications et informatiques
		<b>DTRF</b>	Direction des Transports Routiers et Ferroviaires
		<b>DTSI</b>	Direction des Technologies et des Systèmes d'Information

<b>DTV</b>	Délimitation des Territoires des Villages	<b>FAA</b>	Fédéral Aviation Administration
<b>DUE</b>	Délégation de l'Union Européenne	<b>FACIBJ</b>	Fonds de l'Amitié et de la Coopération Ivoir-burkinabè pour l'Insertion des Jeunes
<b>DVARCJ</b>	Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes	<b>FADCI</b>	Filière Agricole Durable en Côte d'Ivoire
<b>DVBPC</b>	Direction du Volontariat, du Bénévolat et des Programmes Communautaires	<b>FADCI</b>	Fonds d'appuis au développement en Côte d'Ivoire
<b>DVCF</b>	Direction de la Valorisation des Compétences Féminines	<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>DVFPJT</b>	Direction de la Valorisation, de la Formation et de la Promotion des jeux Traditionnels	<b>FAS</b>	Fonds d'Action Sociale
<b>DVFSHN</b>	Direction de la Vie Fédérale et du Sport de Haut Niveau	<b>FBP</b>	Financement Basé sur la Performance
<b>DVP</b>	Direction de la Valorisation des Produits	<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>DVPCN</b>	Direction de la Valorisation et de la Promotion des Compétences Nationales	<b>FCQ</b>	Formation Complémentaire Qualifiante
<b>DVS</b>	Direction de la Vie Scolaire	<b>FDFP</b>	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
<b>DVS</b>	Département de la Veille Stratégique	<b>FDT</b>	Fonds de Développement Touristique
<b>DVSP</b>	Direction de la Veille et du Suivi des Programmes	<b>FEMAJECI</b>	Fédération des Mouvements et Associations de Jeunesse et d'Enfance de Côte d'Ivoire
<b>E2C</b>	Ecole de la Deuxième Chance	<b>FEMUA</b>	Festival des Musiques Urbaines d'Anoumanbo
<b>EAF</b>	Exploitation Agricole Familiale	<b>FENAMEPCI</b>	Fédération Nationale des Associations et Mouvements d'Education Permanente de Côte d'Ivoire
<b>ECD</b>	Equipes Cadre de District	<b>FENUJECI</b>	Fédération Nationale des Unions de Jeunesse Communale de Côte d'Ivoire
<b>ECG</b>	Electrocardiogramme	<b>FER</b>	Fonds d'Entretien Routier
<b>EECI</b>	Energie Electrique de Côte d'Ivoire (ex-société du secteur électrique)	<b>FGA</b>	Fonds de Garantie Automobile
<b>EGENA</b>	États Généraux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation	<b>FGLS</b>	Fonds de Garantie du Logement Social
<b>EME</b>	Emetteurs de Monnaie Electronique	<b>FIDA</b>	Fonds International des Nations Unies pour le Développement Agricole
<b>EMSP</b>	Ecole Multinationale Supérieure des Postes	<b>FIPPSH</b>	Fonds d'Insertion Professionnel des Personnes en Situation de Handicap
<b>ENA</b>	Ecole Nationale d'Administration	<b>FIRCA</b>	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole
<b>ENAP-AOE</b>	Ecole Nationale d'Administration Publique - Accompagnement Organisationnel en Evaluation	<b>FIS</b>	Fédération Ivoirienne de Scoutisme
<b>ENR</b>	Energie Renouvelable	<b>FISF</b>	Fédération Ivoirienne de Scoutisme Féminin
<b>ENSEA</b>	Ecole Nationale de la Statistique et d'Economie Appliquée	<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>ENSOA</b>	Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active	<b>FNS</b>	Fonds National de Solidarité
<b>ENV</b>	Enquêtes sur le Niveau de Vie des ménages	<b>FODI</b>	Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles
<b>EPA</b>	Etablissement Public à caractère Administratif	<b>FOGECI</b>	Fédération d'Organisations de Jeunesse issues de la Société Civile Ivoirienne
<b>EPIC</b>	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial	<b>FOMCI</b>	Foire du Made in Côte d'Ivoire
<b>EPN</b>	Etablissement Public National	<b>FONAME</b>	Fonds National de la Maîtrise de l'Energie
<b>EPPP</b>	Ecole Pré-scolaire Primaire Publique	<b>FONSIC</b>	Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique
<b>ERI-ESI</b>	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel	<b>FREMIN</b>	Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles
<b>ERS</b>	Equipe Régionale de Santé	<b>FSCCA</b>	Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique
<b>ESA</b>	Ecole Supérieure d'Agronomie	<b>FSDP</b>	Fonds de Soutien et du Développement de la Presse
<b>ESATIC</b>	Ecole Supérieure Africaine des TIC	<b>FSH</b>	Fonds de Soutien à l'Habitat
<b>ESC</b>	Espaces Sûrs Communautaires	<b>FSUCOM</b>	Formation Sanitaire à base Communautaire
<b>ESEMV</b>	Ecole de Spécialisation en Elevage et Métiers de la Viande	<b>FUR</b>	Fichier Unique de Référence
<b>ESPC</b>	Etablissements Sanitaires de Premier Contact	<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>ESR</b>	Etablissements sanitaires de référence	<b>GAVI</b>	Alliance Mondiale pour les Vaccins et la Vaccination
<b>ESS</b>	Economie Sociale et Solidaire	<b>GC</b>	Gestionnaire de Crédits
<b>ESS</b>	Espaces Sûrs Scolaires	<b>GCS</b>	Groupement de Coopérations Sanitaires
<b>ETFPA</b>	Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	<b>GESPERS</b>	Gestion du Personnel
<b>EVP</b>	Equivalent Vingt Pieds	<b>GP</b>	Gestionnaire du Patrimoine

<b>GPEC</b>	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
<b>GPL</b>	Gaz de Pétrole Liquéfié
<b>GPS</b>	Global Positioning System
<b>GS-LOI</b>	Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpillage Illicite
<b>GUCE</b>	Guichet Unique du Commerce Extérieur
<b>GUPC</b>	Guichet Unique du Permis de Construire
<b>GW</b>	Gigawatt
<b>GWh</b>	Gigawatt-heure
<b>Hab.</b>	Habitant
<b>HACA</b>	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
<b>HG</b>	Hôpital Général
<b>HT</b>	Haute Tension
<b>HTA</b>	Hypertension Artérielle
<b>HVB</b>	Hépatite Virale de type B
<b>I2T</b>	Société Ivoirienne de Technologie Tropicale
<b>IA</b>	Instituteur Adjoint
<b>ICA</b>	Institut de Cardiologie de Abidjan
<b>ICCG</b>	Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana
<b>ICCO</b>	Organisation Internationale du Café-Cacao
<b>ICF</b>	Initiative cacao Forêts
<b>IDA</b>	Association Internationale de Développement
<b>IDE</b>	Investissements Directs Étrangers
<b>IdF</b>	Institut des Finances
<b>IDT</b>	Ivoirienne de Télédiffusion
<b>IEPP</b>	Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire
<b>IFEF</b>	Institut de Formation et d'Education Féminine
<b>IG</b>	Inspection Générale
<b>IGEF</b>	Inspection Générale des Eaux et Forêts
<b>IGEN</b>	Inspection Générale de l'Éducation Nationale
<b>IGP</b>	Inspection Générale du Plan
<b>IGSJP</b>	Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires
<b>IGT</b>	Inspection Générale des Transports
<b>IGT</b>	Inspection Générale du Tourisme
<b>IHE</b>	Ivoire Hydro Energy
<b>INFAS</b>	Institut de Formation des Agents de Santé
<b>INFJ</b>	Institut National de la Formation Judiciaire
<b>INFPA</b>	Institut National de Formation Professionnelle Agricole
<b>ING FI</b>	Institut National Géographique de France International
<b>INH P</b>	Institut National de l'Hygiène publique
<b>INIE</b>	Institut Ivoirien de l'Entreprise
<b>INJS</b>	Institut National de la Jeunesse et des Sports
<b>INS</b>	Institut National de Statistique
<b>INSAAC</b>	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle

<b>INSFS</b>	Institut National Supérieur de Formation Sociale
<b>INSP</b>	Institut National de la Santé Publique
<b>INTERCOTON</b>	Organisation Interprofessionnelle de la Filière Coton
<b>IP</b>	Indicateur de Performance
<b>IPS</b>	Indice de Parité entre les Sexes
<b>IPS – CGRAE</b>	Institution de Prévoyance Sociale – Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
<b>IPS – CNPS</b>	Institution de Prévoyance Sociale – Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
<b>IPS- CNAM</b>	Institution de Prévoyance Sociale- Caisse Nationale d'Assurance Maladie
<b>IRE</b>	Ivoiriens Résidant à l'Extérieur
<b>IRFCI</b>	Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire
<b>ISE</b>	Institutions Socio-Educatives
<b>ISMI</b>	Institut de Sécurité Maritime Interrégional
<b>IST</b>	Infections sexuellement transmissibles
<b>ISTC</b>	Institut des Sciences et Techniques de la Communication
<b>ITIA</b>	Ivoire Tahaman Industrie Agroalimentaire
<b>ITIE</b>	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
<b>JAAD</b>	Journées Administratives et Agricoles Délocalisées
<b>JBB</b>	Jardin Botanique de Bingerville
<b>JEY</b>	Jardin d'Etat de Yamoussoukro
<b>JFAC</b>	Journées Africaines de l'Ecologie et des Changements Climatiques
<b>JICA</b>	Agence Japonaise de Coopération Internationale
<b>JICoop</b>	Journée Internationale des Coopératives
<b>JIEF</b>	Journée Internationale de l'Entrepreneuriat Féminin
<b>JIF</b>	Journée Internationale de la Femme
<b>JMFR</b>	Journée Mondiale de la Femme Rurale
<b>JMGF</b>	Journée de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines
<b>Kg</b>	Kilogramme
<b>KRISPI</b>	Projet d'Amélioration de la Performance de la Filière Riz à Korhogo
<b>kVA</b>	kiloVolt Ampère
<b>LANADA</b>	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
<b>LANEMA</b>	Laboratoire National d'Essais, de qualité, de Métrologie et d'Analyse
<b>LBTP</b>	Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics
<b>LEA</b>	Lycée d'Enseignement Artistique
<b>LEM</b>	Lotissement à Equipements Modérés
<b>LEOLAGRANGE</b>	Leo Lagrange Solidarité Côte d'Ivoire
<b>LFI</b>	Loi des Finances Initiale
<b>LFR</b>	Loi de Finances Rectificatives
<b>LNSP</b>	Laboratoire National de la Santé Publique
<b>LOACI</b>	Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire
<b>LPSI</b>	Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure
<b>LR</b>	Loi de Règlement
<b>LTPEA</b>	Lycée Technique et Professionnel de l'Enseignement Artistique



<b>MAB</b>	Matrice d'Allocation Budgétaire	<b>MPD</b>	Ministère du Plan et du Développement
<b>MAC</b>	Maison d'Arrêt et de Correction	<b>MPE</b>	Micros et Petites Entreprises
<b>MAEP</b>	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs	<b>MPJIPSC</b>	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique
<b>MAOC</b>	Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce	<b>MPM</b>	Modernisation des Processus Métiers
<b>MAPI</b>	Manifestations Post-Vaccinales Indésirables	<b>MRCC</b>	Centre de Coordination de Sauvetage Maritime
<b>MBPE</b>	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	<b>MS</b>	Ministère des Sports
<b>MCC</b>	Cellule Millénium Challenge Corporation	<b>MSC</b>	Mediterranean Shipping Company
<b>MCCI</b>	Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire	<b>MSHP-CMU</b>	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
<b>MCF</b>	Ministère de la Culture et de la Francophonie	<b>MSLP</b>	Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté
<b>MCIPPME</b>	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion de PME	<b>MT</b>	Ministère des Transports
<b>MCLU</b>	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	<b>MTN</b>	Maladies Tropicales Négligées
<b>MCNT</b>	Maladies Chroniques Non Transmissibles	<b>MW</b>	Mégawatt
<b>MDMEMAEIADIA</b>	Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine	<b>NCI</b>	Nouvelle Chaîne Ivoirienne
<b>MEER</b>	Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier	<b>ND</b>	Non Disponible
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances	<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>MEMAEIAD</b>	Ministère d'État, Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora	<b>NI</b>	Normes Ivoiriennes
<b>MEMINADER</b>	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	<b>NP</b>	Nouveau Projet
<b>MENA</b>	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation	<b>NPK</b>	Azote Phosphore Potassium
<b>MEPS</b>	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	<b>NPSP</b>	Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique
<b>MESRS</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	<b>OACI</b>	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
<b>METFPA</b>	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	<b>OCPV</b>	Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
<b>MFFE</b>	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>MFP</b>	Ministère de la Fonction Publique	<b>OEV</b>	Orphelins et Enfants Vulnérables
<b>MHTF</b>	Fonds de Thématiques d'Affectation Spécial pour la Santé Maternelle	<b>OFT</b>	Observatoire de la Fluidité des Transports
<b>MICEN</b>	Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	<b>OG</b>	Objectif Global
<b>MILDA</b>	Moustiquaire Imprégnée à Longue Durée d'Action	<b>OGP</b>	Open Government Partnership
<b>MINASS</b>	Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité	<b>OI</b>	Organisations Internationales
<b>MINEDD</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	<b>OIA</b>	Organisation Interprofessionnelle Agricole
<b>MINEF</b>	Ministère des Eaux et Forêts	<b>OIE</b>	Organisation Internationale des Epizooties
<b>MIRAH</b>	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	<b>OIF</b>	Organisation Internationale de la Francophonie
<b>MIS</b>	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	<b>OIPC</b>	Office Ivoirien du Patrimoine Culturel
<b>MIVA</b>	Marché Ivoirien de l'Artisanat	<b>OIPR</b>	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
<b>MIVS</b>	Mécanisme Institutionnel de la Veille Stratégique	<b>OISSU</b>	Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires
<b>MJDH</b>	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	<b>OIT</b>	Organisation International du Travail
<b>MMBTU</b>	Million de British Thermal Units	<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>MMPE</b>	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	<b>ONAC-CI</b>	Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire
<b>MNCCGB</b>	Musée National de Costume de Grand Bassam	<b>ONAD</b>	Office Nationale de l'Assainissement et du Drainage
<b>MNR/POS</b>	Mécanisme National de Référencement et Procédures Opérationnelles Standards	<b>ONCE</b>	Observatoire National de la Compétitivité des Entreprises
<b>MOD</b>	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée	<b>ONEF</b>	Observatoire autonome National de l'Emploi et de la Formation
<b>MPBGLC</b>	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption	<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
		<b>ONP</b>	Office National de la Population
		<b>ONS</b>	Office National des Sports

<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies	<b>PAQRA</b>	Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan
<b>ONUCI</b>	Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire	<b>PARCSI</b>	Projet d'Appui au renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel
<b>ONUSIDA</b>	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH SIDA	<b>PASCB-CI</b>	Projet d'Amélioration du Service de Cardiologie de Bouaké en Côte d'Ivoire
<b>OPA</b>	Organisation Professionnelle Agricole	<b>PASEC</b>	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN
<b>OPDA</b>	Optimisation du Processus de Délivrance des Actes	<b>PASP</b>	Port Autonome de San Pedro
<b>OPJ</b>	Officier de Police Judiciaire	<b>PCBD</b>	Palais de la Culture Bernard BINLIN DADIE
<b>OQSF-CI</b>	Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire	<b>PC CET</b>	Projet des Chaînes de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Economique
<b>ORL</b>	Oto-Rhino-Laryngologie	<b>PCIMNE</b>	Prise En Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
<b>OS</b>	Objectif Spécifique	<b>PCJ</b>	Poste de Contrôle Juxtaposé
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile	<b>PCSE-MIRAH</b>	Projet de Construction des Services Extérieurs du MIRAH
<b>OSCN</b>	Office du Service Civique National	<b>PD</b>	Partenaires au Développement
<b>OSCS</b>	Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale	<b>PDC ID</b>	Projet de Développement des Chaînes de valeurs dans la Région de l'Indenié Djuablin
<b>OSEP</b>	Observatoire du Service Public	<b>PDSFI</b>	Programme du Développement du Secteur Financier
<b>OSER</b>	Office de Sécurité Routière	<b>PE</b>	Permis d'Exploitation
<b>PAA</b>	Port Autonome d'Abidjan	<b>PEC</b>	Pôles Économiques Compétitifs
<b>PABC</b>	Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody	<b>PEC</b>	Prise en Charge Comptable
<b>PACA-CI</b>	Programme d'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation Structurelle de l'Economie Ivoirienne	<b>PEC</b>	Prise En Charge
<b>PACARC</b>	Programme pour l'Amélioration de la Coordination des Actions de Renforcement des Capacités	<b>PECMA</b>	Prise En Charge Communautaire de la Malnutrition Aiguë
<b>PACIR</b>	Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale	<b>PEF</b>	Postes des Eaux et Forêts
<b>PACOGA</b>	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan	<b>PEJEDEC</b>	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
<b>PAD</b>	Prêt A Diffuser	<b>PELAF</b>	Programme Élargi de Logements et d'Aménagement Foncier
<b>PADC</b>	Programme d'Appui au Développement Communautaire	<b>PEPFAR</b>	Plan d'Urgence Présidentielle de Lutte contre le SIDA
<b>PADFA</b>	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles	<b>PEPT</b>	Programme Electricité Pour Tous
<b>PAEHR</b>	Plan d'Action d'Electrification Hors Réseau	<b>PER</b>	Programme d'Entretien Routier
<b>PAFS</b>	Programme d'Appui des Filets Sociaux	<b>PER II</b>	Programme Economique Régional II
<b>PAGDS</b>	Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de Base aux Citoyens	<b>PERH</b>	Poste d'Elevage et des Ressources Halieutiques
<b>PAGEF</b>	Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière	<b>PETROCI</b>	Société Nationale d'Opérations Pétrolières
<b>PAGFIC</b>	Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao	<b>PEV</b>	Programme Elargie de Vaccination
<b>PAGIL</b>	Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée du Littoral	<b>PF</b>	Planification Familiale
<b>PAHA</b>	Projet d'Aménagement Hydroagricole	<b>PFE</b>	Prise au Fil de l'Eau
<b>PAHAFK</b>	Projet d'Aménagement Hydroagricole des régions du Folon et du Kabadougou	<b>PFO</b>	Pierre Fakhoury Opérateur
<b>PAI-Nord</b>	Projet d'Appui aux pôles Agricoles Industrielles-Nord	<b>PFS-CI</b>	Plateforme des Services Côte d'Ivoire
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial	<b>PFSP</b>	Projet des Filets Sociaux Productifs
<b>PAMOFOR</b>	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière	<b>PH</b>	Programme hospitalier
<b>PAMOSET</b>	Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur Transport et Facilitation Corridor du Commerce Abidjan-Ouaga	<b>PHAM</b>	Programme Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire
<b>PANBE</b>	Plan d'Action Nationale de la Bioénergie	<b>PI2R</b>	Projet à Impact Rapide des Régions
<b>PAO</b>	Plan d'Actions Opérationnel	<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PAP</b>	Plan d'Actions Prioritaires	<b>PID</b>	Pulvérisation Intra Domiciliaire
<b>PAP</b>	Projet Annuel de Performance	<b>PIDACC</b>	Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques du bassin du Niger
<b>PAPSE</b>	Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs	<b>PIDUCAS</b>	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Economiques Secondaires

<b>PINN</b>	Pêche Illicite Non Déclarée et Non Réglementée	<b>PPEJ</b>	Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes
<b>PIP</b>	Programme des Investissements Publics	<b>PPLSE</b>	Programme Présidentiel de Logements Sociaux et Economiques
<b>PJEJ</b>	Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse	<b>PPM</b>	Plan de Passation des Marchés
<b>PLBC/FT-PADM</b>	Comité de Coordination des Politiques nationales de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, de Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive	<b>PPP</b>	Partenariat Public – Privé
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises	<b>PPPSE</b>	Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Évaluation
<b>PMEA</b>	Petite et Moyenne Entreprises Agricoles	<b>PPR</b>	Peste des Petits Ruminants
<b>PMO</b>	Petits Matériels et Outillages	<b>PPRC</b>	Programme-Pays de Renforcement des Capacités
<b>PMUA</b>	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan	<b>PPTSCR</b>	Projet de Production et de Traitement de Semences Certifiées de Riz en Côte d'Ivoire
<b>PNCC</b>	Programme National de Changements Climatiques	<b>PPU</b>	Programme Présidentiel d'Urgence
<b>PND</b>	Plan National de Développement	<b>PR</b>	Permis de Recherche
<b>PNDC</b>	Programme National de Développement Communautaire	<b>PRECIS</b>	Programme de Réhabilitation, d'Équipement et de Construction d'Infrastructures Sportives
<b>PNDS</b>	Plan National de Développement Sanitaire	<b>PREDIP</b>	Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les Pays Côtiers de l'Afrique de l'Ouest PRSE-MIRAH : Projet de Réhabilitation des Services Extérieurs du MIRAH
<b>PNETHA</b>	Programme de Lutte contre la Trypanosomiase Humaine Africaine	<b>PREMOPEF</b>	Projet de Renforcement des Moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'Zi
<b>PNEV/EA</b>	Programme National de l'Eradication du Ver de Guinée / Eau et Assainissement	<b>PRICI</b>	Projet de renaissance des Infrastructures de CI
<b>PNIA</b>	Programme National d'Investissement Agricole	<b>PRISM</b>	Performance de la Gestion des Systèmes d'Information de Routine
<b>PNLHV</b>	Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales	<b>PRODERCI</b>	Projet de Développement et de Réhabilitation du Réseau électrique en Côte d'Ivoire
<b>PNLP</b>	Programme National de Lutte contre le Paludisme	<b>Prog</b>	Programme
<b>PNLS</b>	Programme National de Lutte contre le Sida	<b>PRONER</b>	Programme National d'Electrification Rurale
<b>PNLT</b>	Programme National de Lutte contre la Tuberculose	<b>PROPACOM</b>	Projet d'Appui à la Production Agricole et à la Commercialisation Extension Ouest
<b>PNMCNT</b>	Programme National des Maladies Chroniques Non Transmissibles	<b>PRORIL</b>	Projet de Promotion du Riz Local
<b>PNMR</b>	Programme National de Formation aux Métiers Ruraux	<b>PRPC-DC</b>	Projet de Reconstruction Post-Confliit et Développement Communautaire
<b>PNN</b>	Programme National de Nutrition	<b>PSD</b>	Plan Stratégique de Développement
<b>PNOEV</b>	Programme National de prise en charge des Enfants et Orphelins Vulnérables du fait du Vih/Sida	<b>PSD-SIMT</b>	Plan Stratégique de développement du Système d'Information sur le Marché du Travail
<b>PNPEC</b>	Programme National de Prise En Charge Médicale des Personnes Vivant avec le VIH	<b>PSDEPA</b>	Plan Stratégique de Développement de l'élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture
<b>PNPSBD</b>	Programme National de Promotion Santé Bucco-Dentaire	<b>PSDEREE</b>	Politique Sectorielle de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique
<b>PNR</b>	Parcs Nationaux et Réserves	<b>PSGOUV</b>	Programme Social du Gouvernement
<b>PNRMN</b>	Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises industrielles	<b>PSIP</b>	Plateforme de Suivi des Investissements Publics
<b>PNRO</b>	Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage	<b>PSNDEA</b>	Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et l'E-Agriculture
<b>PNS</b>	Plan National Sécheresse	<b>PTA</b>	Plan de Travail Annuel
<b>PNS</b>	Politique Nationale des Sports	<b>PTAB</b>	Plan de Travail Annuel Budgétisé
<b>PNSI</b>	Programme National de Santé Infantile	<b>PTBA</b>	Plan de Travail Budgétisé Annuel
<b>PNSME</b>	Programme National de Santé Mère Enfant	<b>PTD</b>	Projet de Transport Durable
<b>PNSSU</b>	Programme de Santé Scolaire et Universitaire	<b>PTDAE</b>	Projet de Transport, de Distribution et d'Accès à l'Electricité
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement	<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PNVCI</b>	Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire	<b>PTG</b>	Plan de Travail Gouvernemental
<b>POSTE CI</b>	Poste de Côte d'Ivoire	<b>PUA-CI</b>	Projet d'Urgence Agricole de Côte d'Ivoire
<b>PPCA</b>	Projet de la Compétitivité de la Chaine de valeur Anacarde	<b>PUD</b>	Plan d'Urbanisme Directeur
<b>PPCB</b>	Péripleumonie Contagieuse Bovine		
<b>PPEAV</b>	Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables		
<b>PPEF</b>	Pôle Pénal Economique et Financier		

<b>PUR</b>	Programme d'Urgence Riz	<b>SCDA</b>	Service de Communication, de la Documentation et des Archives
<b>PURGA</b>	Programme d'urgence de soutien aux filières agricoles impactées par la COVID 19	<b>SCMI</b>	Service des Conférences et des Missions Internationales
<b>PVS</b>	Procès-Verbal Simplifié	<b>SCRIP</b>	Service de la Communication et des Relations Publiques
<b>PVVIH</b>	Personnes Vivant avec le VIH	<b>SCSGP</b>	Service de la Coopération et du Suivi des Grands Projets
<b>RAP</b>	Rapport Annuel de Performance	<b>SCV</b>	Service des Conférences et Voyages
<b>RASS</b>	Rapport Annuel de la Situation Sanitaire	<b>SCVD</b>	Service Courrier et Valise Diplomatique
<b>RBOP</b>	Responsable de Budget Opérationnel de Programme	<b>SDA</b>	Service de la Documentation et des Archives
<b>RCTI</b>	Régime Complémentaire des Travailleurs Indépendants	<b>SDMPR</b>	Surveillance des Décès Maternels, Périnataux et Riposte
<b>RE</b>	Ressource Extérieure	<b>SDUGA</b>	Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan
<b>REC</b>	Référentiel des Emplois et des Compétences	<b>SERCOM</b>	Service Communication
<b>REDD+</b>	Mécanisme de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre, issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts	<b>SFD</b>	Systèmes Financiers Décentralisés
<b>REEA</b>	Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles	<b>SG</b>	Secrétariat Général
<b>RESCO</b>	Projet de Résilience de Système Cotonnier au Nord de la Côte d'Ivoire	<b>SGG</b>	Secrétariat Général du Gouvernement
<b>RESEN</b>	Rapport d'État sur le Système Éducatif National	<b>SGP</b>	Service de Gestion du Patrimoine
<b>RESIFAO</b>	Réseau des Structures et Institutions en charge de la Francophonie en Afrique de l'Ouest	<b>SI</b>	Service Informatique
<b>RETHAB</b>	Rencontres théâtrales d'Abidjan	<b>SIA</b>	Salon International de l'Agriculture
<b>RFFiM</b>	Responsable de la Fonction Financière Ministérielle	<b>SIBAL</b>	Salon Ivoirien de la Boisson et de l'Alimentation Saine
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat	<b>SICOGI</b>	Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
<b>RH</b>	Ressources Humaines	<b>SIDA</b>	Service de l'Informatique, de la Documentation et des Archives
<b>RHS</b>	Ressources Humaines de Santé	<b>SIDA</b>	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
<b>RI</b>	Ressource Intérieure	<b>SIFOR</b>	Système informatisé de gestion du Foncier Rural
<b>RICI</b>	Réseau Informatique de Comptabilité Intégré	<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>RP</b>	Riz Pluvial	<b>SIG-RSU</b>	Système Intégré de Gestion du Registre Social Unique
<b>RProg</b>	Responsable de Programme	<b>SIGESCOD</b>	Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées
<b>RS</b>	Résultat Stratégique	<b>SIGFAE</b>	Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat
<b>RS</b>	Région Sanitaire	<b>SIGFIP</b>	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
<b>RSE</b>	Responsabilité Sociale des Entreprises	<b>SIGFU</b>	Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain
<b>RSS</b>	Renforcer le Système de Santé	<b>SIGMAP</b>	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics
<b>RSTI</b>	Régime Social des Travailleurs Indépendants	<b>SIGOBE</b>	Système d'Information et de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat
<b>RSU</b>	Registre Social Unique	<b>SIGOMAP</b>	Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics
<b>RTI</b>	Radiodiffusion Télévision Ivoirienne	<b>SILA</b>	Salon International du Livre d'Abidjan
<b>RUO</b>	Responsable d'Unités Opérationnelles	<b>SINAPSE</b>	Système Intégré d'Analyse des Projets et du Suivi Evaluation
<b>S/C</b>	Suivi et Contrôle	<b>SIPF</b>	Société Ivoirienne du Patrimoine Ferroviaire
<b>SADI</b>	Service des Archives, de la Documentation et de l'Informatique	<b>SIQ</b>	Service de l'Ingénierie et de la Qualité
<b>SALEA</b>	Salon du Livre pour Enfants et adolescents	<b>SIR</b>	Société ivoirienne de raffinage
<b>SAMU</b>	Service d'Aide Médicale Urgente	<b>SIT</b>	Service de l'Interprétariat et de la Traduction
<b>SAP</b>	Système d'Alerte Précoce	<b>SITARAIL</b>	Société Internationale de Transport Africain par Rail
<b>SARA</b>	Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales	<b>SITIC</b>	Service Informatique et des TIC
<b>SBS</b>	Service des Bourses et Stages	<b>SIVAC</b>	Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie
<b>SCAD</b>	Service Civique d'Action pour le Développement	<b>SLE</b>	Schémas de Libéralisation des Échanges
<b>SCAED</b>	Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement	<b>SMK</b>	Unité de Soins Mère Kangourou
<b>SCD</b>	Service de la Communication et de la Documentation	<b>SMNI</b>	Santé Maternelle Néonatale et Infantile
		<b>SMP</b>	Service des Manifestations Promotionnelles

<b>SMQ</b>	Système de Management de la Qualité	<b>SSSU-SAJ</b>	Service de Santé Scolaire et Universitaire / Santé Adolescents et Jeunes
<b>SNAPRR</b>	Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide	<b>SST</b>	Santé et Sécurité au Travail
<b>SNDI</b>	Société Nationale de Développement Informatique	<b>STEPS</b>	Enquête Nationale sur les Facteurs de Risques de Maladies Non Transmissibles
<b>SNDLFB</b>	Secrétariat National de Défense et de Lutte contre les feux de Brousse	<b>STFV</b>	Sociétés de Transfert de Fonds et de Valeurs
<b>SNDR</b>	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture	<b>STI</b>	Système de Transport Intelligent
<b>SNE</b>	Stratégie Nationale d'Exportations	<b>SVAD</b>	Supplémentation en Vitamine A et de Déparasitage
<b>SNIS</b>	Système National d'Information Sanitaire	<b>SWEDD</b>	Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel
<b>SNIT-EF</b>	Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Économie Formelle	<b>SYSCOHADA</b>	Système Comptable de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>SNJ</b>	Service National des Jeunes	<b>SYSGEPCOM</b>	Système de Gestion de données Statistiques et de Projets
<b>SNPECI</b>	Société Nouvelle de Presse et d'Édition en Côte d'Ivoire	<b>T</b>	Tonne
<b>SNRC</b>	Secrétariat National au Renforcement des Capacités	<b>TAP</b>	Taux d'Achèvement du Primaire
<b>SNSR</b>	Stratégie Nationale de Sécurité Routière	<b>TAS</b>	Taux d'Achèvement du Secondaire
<b>SODECI</b>	Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire	<b>TB</b>	Tuberculose
<b>SODEMI</b>	Société pour le Développement Minier	<b>TBA</b>	Taux Brut d'Admission
<b>SODERTOUR-LACS</b>	Société de Développement Touristique de la Région des Lacs	<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>SODEXAM</b>	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologue	<b>TCA</b>	Tribunal de Commerce d'Abidjan
<b>SOGEDI</b>	Société de Gestion et de Développement des infrastructures Industrielles	<b>TD</b>	Travaux Dirigés
<b>SOGEFIHA</b>	Société de Gestion Financière et de l'Habitat	<b>TDR</b>	Termes de Référence
<b>SOGEPIE</b>	Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'État	<b>TEBC</b>	Terrains Equipés à Bas Coûts
<b>SOMFP</b>	Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique	<b>TEC</b>	Tonne Equivalent Carcasse
<b>SONAPIE</b>	Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'État	<b>THIMO</b>	Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
<b>SONITRA</b>	Société Nationale Ivoirienne de Travaux	<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>SONUB</b>	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base	<b>TIVO</b>	Projet de développement durable des ressources génétiques du Tilapia du Nil dans le bassin de la Volta
<b>SONUC</b>	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets	<b>TMC</b>	Temps Moyen de Coupure
<b>SOQ</b>	Service de l'Organisation et de la Qualité	<b>TNT</b>	Télévision Numérique Terrestre
<b>SOSTECI</b>	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire	<b>TOF</b>	Tableau des Opérations Financières
<b>SOTRA</b>	Société des Transports Abidjanais	<b>TP</b>	Travaux Pratiques
<b>SP</b>	Sulfadoxine Pyriméthamine	<b>TPI</b>	Traitement Préventif Intermittent
<b>SPDC</b>	Société des Palaces de Cocody	<b>TPI</b>	Tribunal de Première Instance
<b>SPEE</b>	Service de Promotion Economique Extérieure	<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>SPJEJ</b>	Service de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse	<b>UA</b>	Union Africaine
<b>SPJMC</b>	Service de la Protection Judiciaire en Milieu Carcéral	<b>UAO</b>	Université Alassane Ouattara
<b>SPO</b>	Service des Passeports Officiels	<b>UB</b>	Ulcère de Burili
<b>SPONSULN</b>	Secrétariat Permanent des Observatoires Nationaux de la Salubrité Urbaine et de la Lutte Contre les Nuisances	<b>UCP-EF</b>	Unité de Coordination de Projet – Education Formation
<b>SPREF</b>	Stratégie de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts	<b>UCP/BM</b>	Unité de Coordination des Projets de la Banque Mondiale
<b>SPRPK</b>	Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley	<b>UEMOA</b>	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
<b>SPSE</b>	Service de la Planification et du Suivi-Evaluation	<b>UFR</b>	Unité de Formation et de Recherche
<b>SQG</b>	Service Qualité et Genre	<b>UIAP</b>	Unité Intégrée de Coordination des Projets de la Banque Mondiale
<b>SR</b>	Santé de la Reproduction	<b>UMF</b>	Unités Mobiles de Formation
<b>SRAJ</b>	Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes	<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
<b>SSR/PF</b>	Santé Sexuelle et Reproductive et Planification Familiale	<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population

<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNT</b>	Unité Nutritionnelle Thérapeutique
<b>UNTA</b>	Unité Nutritionnelle Thérapeutique en Ambulatoire
<b>UO</b>	Unité Opérationnelle
<b>UPEC</b>	Unités de Prise En Charge
<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le Développement International
<b>USD</b>	Dollar américain
<b>UVICOCI</b>	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
<b>VACS</b>	Enquêtes sur les Violences envers les enfants et les Jeunes
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre
<b>VIH</b>	Virus de l'Immuno-déficience Humaine
<b>VITIB</b>	Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie
<b>VOC</b>	Vérification Of Conformity
<b>VPI</b>	Vaccins Antipoliomyélitique Inactivé
<b>VPN</b>	Virtual Private Network
<b>VRD</b>	Voiries et Réseaux Divers
<b>VTC</b>	Véhicule de Tourisme avec Chauffeur
<b>WASH/PCI</b>	Eau Assainissement et Hygiène / Prévention et Contrôle Désinfection
<b>ZBTIC</b>	Zone Biotechnologie des Technologies de l'Information et de la Communication
<b>ZEE</b>	Zone Économique Exclusive
<b>ZI</b>	Zone Industrielle
<b>ZNA</b>	Zoo National d'Abidjan
<b>Zone CNO</b>	Zone Centre Nord et Ouest

# RECAPITULATIF DES PROGRAMMES





## **TABLEAU RECAPITULATIF DES PROGRAMMES**

<b>MISSIONS</b>	<b>MINISTERES / PROGRAMMES</b>
<p><b>Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance</b></p>	<p><b>MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA</b>            Programme 1: Administration Générale            Programme 2: Relation bilatérale            Programme 3: Relation multilaterale            Programme 4: Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires            Programme 5: Diaspora            Programme 6: Intégration Africaine</p>
<p><b>Défense, Sécurité et Justice</b></p>	<p><b>MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA DEFENSE</b>            Programme 1: Administration Générale            Programme 2: Défense            Programme 3: Sécurité  <b>MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME</b>            Programme 1: Administration Générale            Programme 2: Juridictions            Programme 3: Etablissements pénitentiaires, centres d'observation et de reeducation des mineurs            Programme 4: Droits de l'homme  <b>MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE</b>            Programme 1: Administration Générale            Programme 2: Sécurité Interieure            Programme 3: Décentralisation            Programme 4: Administration territoriale et identification            Programme 5: Protection civile</p>
<p><b>Administration Générale et Développement Economique</b></p>	<p><b>MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT</b>            Programme 1: Administration Générale            Programme 2: Prospective, planification, programmation, suivi et évaluation            Programme 3: Aménagement du territoire, développement régional et local            Programme 4: Coordination de l'aide, population et productions statistiques  <b>MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE</b>            Programme 1: Administration Générale            Programme 2: Fonction Publique            Programme 3: Modernisation de l'Administration  <b>MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES</b>            Programme 1: Administration Générale            Programme 2: Gestion macroéconomique et politique économique et financière            Programme 3: Trésor et Comptabilite Publique</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
<b>Administration Générale et Développement Economique (suite)</b>	<p><b>MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Douanes  Programme 3: Impôts  Programme 4: Budget  Programme 5: Portefeuille de l'Etat  Programme 6: Marchés Publics</p> <p><b>MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Renforcement des capacités  Programme 3: Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption</p>
<b>Enseignement Formation et Recherche</b>	<p><b>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Enseignement préscolaire et primaire  Programme 3: Enseignement secondaire général  Programme 4: Alphabétisation et Education non formelle</p> <p><b>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Enseignement supérieur  Programme 3: Oeuvres universitaires et vie estudiantine  Programme 4: Recherche scientifique et innovation</p> <p><b>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE</b>  Programme 1: Administration générale  Programme 2: Formation professionnelle  Programme 3: Enseignement secondaire technique</p>
<b>Santé et Actions Sociales</b>	<p><b>MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Promotion de la Femme et du genre  Programme 3: Promotion et consolidation de la Famille  Programme 4: Protection des Enfants et des adolescents vulnérables  Programme 5: Autonomisation des femmes</p> <p><b>MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Emploi  Programme 3: Travail  Programme 4: Protection sociale  Programme 5 : Développement et Gestion des centres sociaux</p> <p><b>MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Solidarité et Action Humanitaire  Programme 3: Lutte contre la pauvreté</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
Santé et Actions Sociales (suite)	<p><b>MINISTERE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Réconciliation  Programme 3: Cohésion Nationale</p> <p><b>MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins  Programme 3: Renforcement de la lutte contre la maladie</p>
Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs	<p><b>MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Communication et médias  Programme 3: Economie numérique et poste</p> <p><b>MINISTERE DES SPORTS</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Sports</p> <p><b>MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Animation culturelle et industries culturelles et créatives  Programme 3: Patrimoine culturel  Programme 4: Enseignement artistique et culturel  Programme 5: Francophonie</p> <p><b>MINISTERE DU TOURISME</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Offre de service du Tourisme  Programme 3: Promotion du Tourisme  Programme 4: Loisirs</p> <p><b>MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Promotion de la jeunesse  Programme 3: Emploi des jeunes  Programme 4: Service civique</p>
Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	<p><b>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Infrastructures routières et ouvrages d'arts</p> <p><b>MINISTERE DES MINES, DU PETROLE ET DE L'ENERGIE</b>  Programme 1: Administration Générale  Programme 2: Hydrocarbures  Programme 3: Energie  Programme 4: Développement des mines et de la géologie</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
<b>Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs (suite)</b>	<b>MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME</b> Programme 1: Administration Générale Programme 2: Foncier et urbanisme Programme 3: Construction et maintenance Programme 4: Logement et cadre de vie <b>MINISTERE DES TRANSPORTS</b> Programme 1: Administration Générale Programme 2: Transport aérien Programme 3: Transport terrestre Programme 4: Transport maritime et fluvio-lagunaire
<b>Production, Développement industriel et Commercial</b>	<b>MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b> Programme 1: Administration Générale Programme 2: Productions et Sécurité alimentaire Programme 3: Développement rural Programme 4: Promotion de la riziculture <b>MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES PME</b> Programme 1: Administration Générale Programme 2: Commerce interieur Programme 3: Commerce exterieur Programme 4: Développement industriel Programme 5 : Artisanat Programme 6 : Promotion des PME Programme 7 : Transformation du secteur informel Programme 8 : Promotion de l'investissement privé Programme 9 : Développement du secteur privé <b>MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES</b> Programme 1: Administration Générale Programme 2: Développement des productions animales Programme 3: Gestion durable des ressources halieutiques Programme 4: Renforcement de la santé publique vétérinaire
<b>Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature</b>	<b>MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b> Programme 1: Administration Générale Programme 2: Environnement et développement durable <b>MINISTERE DES EAUX ET FORETS</b> Programme 1: Administration Générale Programme 2: Gestion durable des ressources forestières Programme 3: Gestion durable des ressources fauniques Programme 4: Gestion intégrée des ressources en eau <b>MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE</b> Programme 1: Administration Générale Programme 2: Infrastructures de l'hydraulique humaine Programme 3: Assainissement et drainage Programme 4: Salubrité et lutte contre les nuisances

# **SECTION 221 : MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA**



## **INTRODUCTION**

Le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora (MEMAEIAD) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique extérieure de la Côte d'Ivoire, conformément à l'article 2 du décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du Gouvernement.

Selon le décret n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement, Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA est l'actuel Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora. Elle a été reconduite à ce poste par le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, cette institution œuvre, entre autres, à la promotion de la Côte d'Ivoire à l'extérieur et à la protection des nationaux. Par ses actions, elle contribue davantage au rayonnement et au développement national par la mobilisation des ressources financières et technologiques, via la diplomatie économique et la contribution de la Diaspora, et ce conformément au Plan National de Développement 2021-2025.

Cette politique se décline en six (06) objectifs globaux, à savoir :

- promouvoir une administration moderne et performante ;
- redynamiser les relations bilatérales ;
- renforcer les relations multilatérales ;
- améliorer la qualité des services du Protocole d'Etat, des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat civil;
- faire de l'ivoirien de la diaspora un citoyen mieux intégré dans le pays d'accueil et partenaire du développement économique et social de son pays d'origine ;
- promouvoir une meilleure intégration Africaine avec une Côte d'Ivoire plus rayonnante, prospère et présente sur l'échiquier régional.

C'est dans cette même dynamique de développement que s'inscrit la mise en œuvre du Décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat. A cet effet, le Ministère d'Etat dispose de 06 Programmes, dont les différents Responsables sont respectivement le Directeur de la Stratégie et de la Planification, le Directeur Général des Relations Bilatérales, le Directeur Général des Relations Multilatérales, le Directeur Général des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat-Civil, le Directeur Général de la Diaspora et le Directeur Général des Politiques d'Intégration.

Et, outre le Secrétariat Général, le Cabinet et l'Inspection Générale, le Ministère d'Etat était constitué de six (06) Directions Générales, vingt-sept (27) Directions Centrales et sept (07) Services, soit quarante (40) services centraux en début d'exercice. Cependant, la création de nouveaux Services en cours d'années a entraîné l'augmentation du nombre de Directions. Ainsi, les Directions Générales sont passées à sept (07) avec la transformation de la Direction de la Diplomatie Economique en Direction Générale de la Diplomatie Economique, les Directions Centrales à trente-cinq (35) et les Services à quatre (04), soit un total de quarante-six (46) Services Centraux.

Il importe de relever que la réalisation des activités des différents programmes du Ministère d'Etat s'est déroulée dans un contexte marqué, au niveau international, par la crise russo-ukrainienne avec ses corollaires sur les relations internationales, notamment la Diplomatie et les échanges mondiaux et au niveau national, par le changement institutionnel intervenu le 20 avril 2022 qui a entraîné la suppression de l'ex Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine et le rattachement de la Direction Générale des Politiques d'Intégration au Ministère d'Etat.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre des activités qui font l'objet du présent Rapport Annuel de Performance, le Ministère d'Etat s'est aligné sur le Plan National de Développement (PND 2021-2025). Par ailleurs, par décret n° 2022-785 du 30 septembre 2022 portant nomination d'un membre du Gouvernement, le Président de la République a procédé à la nomination de Son Excellence Monsieur Kacou Houadja Léon ADOM, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora en vue d'accompagner celui-ci dans la mise en œuvre et du suivi de la politique extérieure de la Côte d'Ivoire.

Le présent rapport s'articulera autour de sept (07) grandes parties à savoir :

- partie I : le Ministère ;
- partie II : le programme 1 « Administration Générale » ;
- partie III : le programme 2 « Relation Bilatérale » ;
- partie IV : le programme 3 « Relation Multilatérale » ;
- partie V : le programme 4 « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires » ;

- partie VI : le programme 5 « Diaspora » ;
- partie VII : le programme 6 « Intégration Africaine » ;

## **PARTIE I : LE MINISTERE**

### **I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE**

#### **I.1. Architecture programmatique du Ministère**

Conformément à ses attributions et à la vision du Président de la République, les nouvelles orientations de la politique du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora sont articulées autour de six (06) programmes déclinés en dix-huit (18) actions et trois-cent-soixante-quatre (364) activités visant à atteindre l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre de la mission assignée à la Diplomatie ivoirienne.

Ces six (06) programmes sont :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Relation Bilatérale ;
- Programme 3 : Relation Multilatérale ;
- Programme 4 : Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires ;
- Programme 5 : Diaspora ;
- Programme 6 : Intégration Africain

#### **I.2. Politique ministérielle**

L'objectif principal assigné à la diplomatie ivoirienne, suivant le Plan National de Développement (PND 2021-2025), est de faire en sorte que : « la Côte d'Ivoire rayonne et la coopération internationale et l'intégration régionale contribuent davantage à la mobilisation des Investissements Directs Etrangers (IDE) et à l'accès aux marchés régional et international ».

A cet objectif sont associées les orientations stratégiques suivantes :

- la mise en œuvre de la diplomatie économique au service du développement ;
- la création d'outils stratégiques pour rendre plus efficace et performante l'action de la diplomatie économique ;
- la modernisation de l'outil diplomatique ;
- le renforcement de la politique de coordination de l'action extérieure ;
- la facilitation de l'accès aux marchés et aux investissements sous régionaux ;
- le développement de la coopération transfrontalière.

En vue de mettre efficacement les activités en œuvre, le Ministère d'Etat s'est fixé six (06) objectifs globaux que sont :

- OG 1 : promouvoir une administration moderne et performante ;
- OG 2 : redynamiser les relations bilatérales ;
- OG 3 : renforcer les relations multilatérales ;
- OG 4 : améliorer la qualité des services du Protocole d'Etat, des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat civil ;
- OG 5 : faire de l'ivoirien de la diaspora un citoyen mieux intégré dans le pays d'accueil et partenaire du développement économique et social de son pays d'origine ;
- OG6 : promouvoir une meilleure intégration africaine avec une Côte d'Ivoire plus rayonnante, prospère et présente sur l'échiquier régional.

Les résultats stratégiques associés à ces objectifs sont les suivants :

- l'administration est moderne et performante ;
- la Côte d'Ivoire est largement représentée dans le monde ;
- le volume des échanges commerciaux à travers les accords bilatéraux est accru ;
- les stratégies sont élaborées et suivies dans la relation multilatérale entre la Côte d'Ivoire et les Organisations Internationales ;



- les services du Protocole d'Etat sont plus efficaces ;
- le délai de traitement et d'obtention des actes administratifs est amélioré ;
- la contribution de la diaspora au développement économique et social de la Côte d'Ivoire est améliorée ;
- l'assistance à la diaspora est renforcée ;
- la Côte d'Ivoire est plus rayonnante, prospère et présente sur l'échiquier régional à travers le renforcement de la promotion de l'Intégration Africaine.

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

En vue d'améliorer sa performance, le Ministère d'Etat s'est fixé six (06) objectifs globaux comme annoncé plus haut dans l'architecture programmatique.

**Tableau 1: Synthèse de la performance du Ministère d'Etat**

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Cibles
Nombre	06	06	16	37	37

Source : MEMAEIAD

Le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora (MEMAEIAD) est organisé en 6 programmes visant 6 objectifs globaux, lesquels sont décomposés en 16 objectifs spécifiques dont la mise en œuvre est mesurée par 37 indicateurs associés à 37 cibles.

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

De manière générale, les résultats obtenus sont consignés dans le tableau ci-après :

**Tableau 2: Synthèse des réalisations du cadre de performance par programme**

Programmes(a)	Objectifs Spécifiques (OS) (b)	Nombre de cibles (c)	Nombre de cibles atteintes (d)	Taux de réalisation des indicateurs
P1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et l'animation des activités du Ministère	02	01	4/10
	OS 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles	03	02	
	OS 3 : Moderniser l'outil d'information, de communication et d'archivage	03	01	
	OS 4 : Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels	02	00	
P2 : Relation Bilatérale	OS 1 : Renforcer la relation bilatérale	02	01	5/7
	OS 2 : Promouvoir les relations bilatérales bénéfiques pour la Côte d'Ivoire	02	02	
	OS 3 : Renforcer la diplomatie économique	03	02	
P3 : Relation Multilatérale	OS 1 : Accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux	02	0	0/2
P4 : Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires	OS 1 : Améliorer la qualité des services des Privilèges et Immunités Diplomatiques et des Corps Assimilés	01	01	4/5
	OS 2 : Améliorer la qualité du service des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil	02	01	
	OS 3 : Renforcer l'assistance aux réfugiés et apatrides	02	02	
P5 : Diaspora	OS 1 : Renforcer les mécanismes de lutte contre l'immigration clandestine et d'assistance aux ivoiriens de la diaspora	02	01	2/3
	OS 2 : Promouvoir la contribution de la diaspora au développement de la CI	01	01	
P6 : Intégration Africaine	OS 1 : Optimiser la gouvernance en matière d'intégration africaine	02	01	1/10
	OS 2 : Renforcer le rôle de la Côte d'Ivoire en matière d'intégration africaine et de coopération régionale	04	0	
	OS 3 : Renforcer la contribution de l'intégration africaine au développement économique, social et durable de la Côte d'Ivoire	04	0	
<b>TOTAL</b>		<b>37</b>	<b>16</b>	<b>16/37</b>

Source : DPPD-PAP 2022-2024 & RAP 2021

Au total, sur les trente-sept (37) cibles associées, seize (16) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 43,2 %. Ce taux s'est amélioré par rapport à l'année 2021 qui était de 29,3%.

En effet, le Ministère d'Etat entend poursuivre les efforts d'amélioration de son Projet Annuel de Performance en vue de mettre en place un cadre de performance permettant de mesurer ses activités pour la plupart qualitatives.

Malgré les difficultés liées à la collecte des données et de l'information, du fait que la majorité des services du Ministère d'Etat se trouvent à l'extérieur, l'on peut noter les résultats suivants :

- la contribution des Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) à la mobilisation de ressources extérieures estimées à 3 616 010 753 609 Francs CFA ;
- l'encadrement de 28 missions de prospections économiques en collaboration avec le CEPICI, la CGECI, la SOGEDI, la CCI-CI et le CNE etc. (Voir tableau des activités réalisées au programme 2) ;
- la préparation et la facilitation de la participation du secteur privé ivoirien aux forums organisés en marge des visites des Hautes Autorités de notre pays à l'étranger ;
- la poursuite de la modernisation de l'outil diplomatique au service de la population ivoirienne à travers la communication de 159 offres de bourses d'études universitaires offertes par plusieurs pays et Organisations Internationales partenaires aux étudiants ivoiriens pour des formations dans leurs universités publiques ;
- la réactivation de cinq instruments de coopération bilatérale ;
- la signature de dix-sept accords bilatéraux ;
- la prise en charge des contributions de la Côte d'Ivoire au profit de cent trente-un (131) organisations internationales pour un montant de 9 499 314 491 francs CFA ;
- la légalisation de 23 806 actes de l'état civil et délivrance de 1 536 actes d'avis de mention au profit de la population ivoirienne ;
- le renforcement des actions d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides ;
- le renforcement des actions de la lutte contre la migration irrégulière et de réinsertion socio-économique des migrants de retour ;
- la mise en place et réalisation de projets d'intégration dans un contexte sous régional d'instabilité et de lutte contre le terrorisme.

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 3: Présentation de l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS		2022		
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>50 208 486 234</b>	<b>120 333 608 468</b>	<b>55 768 634 556</b>	<b>64 564 973 912</b>	<b>46,35%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	-				
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	50 208 486 234	120 333 608 468	55 768 634 556	64 564 973 912	46,35%
1.1.2 Recettes de services	-				
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	-				
1.2.1 Emprunts projets	-				
1.2.2 Dons Projets	-				
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-				
<b>2 CHARGES</b>	<b>50 208 486 234</b>	<b>120 333 608 468</b>	<b>55 768 634 556</b>	<b>64 564 973 912</b>	<b>46,35%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>33 558 812 610</b>	<b>62 300 231 977</b>	<b>35 527 896 210</b>	<b>26 772 335 767</b>	<b>57,03%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	33 558 812 610	62 252 131 977	35 527 896 210	26 724 235 767	57,07%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	48 100 000	0	48 100 000	0,0%
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>6 017 239 166</b>	<b>41 112 831 053</b>	<b>8 425 802 081</b>	<b>32 687 028 972</b>	<b>20,49%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>9 000 000 000</b>	<b>9 918 247 499</b>	<b>9 918 247 499</b>	<b>0</b>	<b>100,0%</b>
2.3.1 Transferts courants	9 000 000 000	9 918 247 499	9 918 247 499	0	100,0%
2.3.2 Transferts en capital					
<b>2.4 Investissement</b>	<b>1 632 434 458</b>	<b>7 002 297 939</b>	<b>1 896 688 766</b>	<b>5 105 609 173</b>	<b>27,09%</b>
2.4.1 Trésor	1 632 434 458	7 002 297 939	1 896 688 766	5 105 609 173	27,09%
2.4.2 Financement extérieur	-				
Dons	-				
Emprunts	-				
<b>TOTAL</b>	<b>50 208 486 234</b>	<b>120 333 608 468</b>	<b>55 768 634 556</b>	<b>64 564 973 912</b>	<b>46,35%</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Pour la mise en œuvre de ses activités, le Ministère d'Etat a bénéficié d'une dotation initiale de 196 722 188 567 FCFA, dont 109 686 287 469 FCFA pour le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora et 87 035 901 098 FCFA pour le Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, Chargé de l'intégration Africaine CFA. Cette dotation est passée à 120 333 608 468 francs CFA, soit un écart de 76 388 580 099 FCFA.

Cet écart s'explique, d'une part, par le transfert des crédits d'investissement relatifs au projet de construction du port sec de Ferkessedougou d'un montant de 84 553 339 564 FCFA au Ministère des Transports et, d'autre part, par les rallonges budgétaires accordées, par arrêtés, principalement aux Représentations Nationales à l'Etranger, d'un montant de 8 164 759 465 FCFA.

Ce budget est reparti suivant quatre natures de dépenses que sont :

- Personnel ;
- Biens et services ;
- Transfert ;
- Investissement.

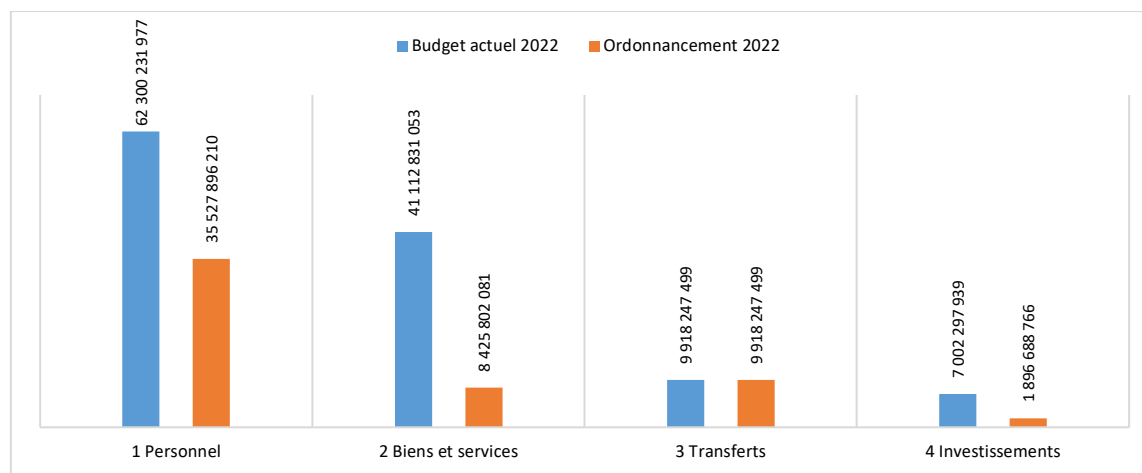
Les crédits de Personnels correspondent aux salaires des fonctionnaires des services centraux et extérieurs et les agents contractuels en poste dans les Représentations Nationales à l'Etranger.

Les crédits de Biens et Services sont dédiés aux fonctionnements et à la réalisation des activités des services du Ministère d'Etat.

Quant aux crédits d'investissements, ils sont destinés au financement des projets au Département Central et dans les Ambassades.

En ce qui concernent les crédits de transferts, ils sont dédiés à la prise en charge des contributions dues par la Côte d'Ivoire aux Organisations Internationales et à la prise en charge des salaires des agents du BNETD et du Bureau Ivoirien pour la Promotion de l'Intégration Africaine (BIPIA).

**Graphique 1: Exécution du budget selon la situation SIGOBE hors SIGFIP-Ambassades**



Source : SIGOBE

Pour l'année 2022, le budget exécuté s'élève globalement à un montant de 55 768 634 556 F CFA, soit un taux de réalisation de 46,3%, selon la situation d'exécution issue du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE), voir graphique ci-dessus.

Elle se répartit par natures de dépenses comme suit :

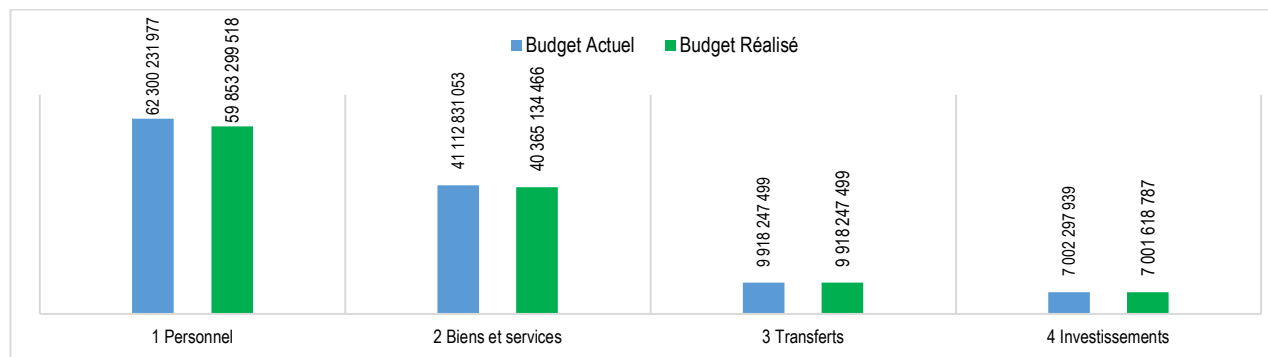
- Crédits de Personnel : 35 527 896 210 FCFA, soit un taux d'exécution de 57,0% ;
- Crédits de Biens et Services : 8 425 802 081 FCFA, soit un taux de réalisation de 20,5% ;
- Crédits de Transfert : 9 918 247 499 FCFA, soit un taux d'exécution de 100% ;
- Crédits d'Investissements : 1 896 688 766 FCFA, soit un taux d'exécution de 27,1%.

L'écart du budget non-exécuté correspond aux crédits des Représentations Nationales à l'Étranger, car celles-ci ne sont pas encore connectées au SIGOBE, mais plutôt au SIGFIP-Ambassades.

Ainsi, en prenant en compte la situation d'exécution issue du SIGFIP-Ambassades, l'exécution globale du Ministère d'Etat s'élève à 117 138 979 422 F CFA, soit un taux d'exécution de 97,35%. Elle se répartit comme suit :

- Personnel.....: 59 853 299 518 FCFA , soit 96,1% de réalisation ;
- Biens et services..... : 40 365 134 466 FCFA, soit 98,1% d'exécution ;
- Transferts..... : 9 918 247 499 FCFA, soit 100,0% de réalisation ;
- Investissements..... : 7 002 297 939 FCFA, soit 100,0% de réalisation.

**Graphique 2: Exécution du budget selon la Situation SIGOBE ET SIGFIP-Ambassades**



Source : MEMAEIAD / SIGOBE / Sigfip-Ambassades

Aussi, le Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora a bénéficié d'une dotation de 251 450 000 FCFA au titre des Biens et Services pour son fonctionnement en 2022. Cette dotation a été exécutée à hauteur de 251 229 999 FCFA, soit un taux de réalisation de 99,9%.

**Tableau 4: Présentation du budget du Ministère délégué**

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>		<b>251 450 000</b>	<b>251 229 999</b>	<b>220 001</b>	<b>99,91%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>		<b>251 450 000</b>	<b>251 229 999</b>	<b>220 001</b>	<b>99,91%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)		251 450 000	251 229 999	220 001	99,91%
1.1.2 Recettes de services	-				
<b>1.2 Ressources extérieures</b>		-			
1.2.1 Emprunts projets	-				
1.2.2 Dons Projets	-				
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-				
<b>2 CHARGES</b>	-	<b>251 450 000</b>	<b>251 229 999</b>	<b>220 001</b>	<b>99,91%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	-				
2.1.1 Solde y compris EPN	-				
2.1.2 Contractuels hors solde	-				
<b>2.2 Biens et Services</b>	-	<b>251 450 000</b>	<b>251 229 999</b>	<b>220 001</b>	<b>99,91%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	-				
2.3.1 Transferts courants	-				
2.3.2 Transferts en capital	-				

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2.4 Investissement</b>	-				
2.4.1 Trésor	-				
2.4.2 Financement extérieur	-				
Dons	-				
Emprunts	-				
<b>TOTAL</b>	-	<b>251 450 000</b>	<b>251 229 999</b>	<b>220 001</b>	<b>99,91%</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

L'exécution des crédits dudit Ministère ont servi à l'installation du Ministre et de son Cabinet à travers l'acquisition de matériels roulant, de mobiliers et matériels de bureau, de matériels informatiques et au fonctionnement courant des services.

Ces crédits ont permis également la participation du Ministère Délégué aux réunions ministérielles statutaires de certaines institutions internationales (CEDEAO, Union Africaine, etc.) et d'accorder des audiences à certains Ambassadeurs accrédités en République de Côte d'Ivoire et à des personnalités des secteurs public et privé.

**NB** : Ce ministère ne dispose pas encore de DPPD-PAP et le décret portant attribution dudit Ministère n'est pas encore disponible.

## PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

### INTRODUCTION

Conformément au décret 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le programme 1 intitulé « Administration Générale » est dirigé par le Directeur de la Stratégie et de la Planification, Monsieur KANTE Kouassi Joachim, nommé par décret n° 2020-63 du 15 janvier 2020.

La mission principale de ce programme est d'assurer la coordination et l'animation en matière de politique extérieure. La réalisation de cette mission passe par une organisation efficace et une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières, une planification générale des activités du Ministère d'Etat ainsi qu'une bonne gestion de l'information et la communication, en vue de renforcer le cadre institutionnel, conformément au décret n° 2018-236 du 28 février 2018 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères.

Ce programme s'appuie également sur le Plan de la Réforme de l'Administration Diplomatique (2013- 2018) ainsi que le volet « coopération internationale » du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, à l'effet d'apporter des réponses idoines aux différentes préoccupations du Ministère d'Etat.

Les activités de ce programme se sont tenues dans un contexte marqué par la reprise progressive des activités après la pandémie Covid-19, permettant ainsi à la Diplomatie de revenir à son fonctionnement normal.

Cette partie s'articulera autour de quatre principaux points, à savoir :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Ils consistent à promouvoir une administration moderne et performante. Ces objectifs se déclinent en cinq (05) actions dont la mise en œuvre permet d'atteindre les quatre objectifs spécifiques ci-après :

- Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la coordination et l'animation des activités du Ministère
- Objectif spécifique 1.2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles ;
- Objectif spécifique 1.3 : Moderniser l'outil d'information, de communication et d'archivage ;

- Objectif spécifique 1.4 : Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels.

L'atteinte de ces objectifs permettra à l'administration d'être moderne et performante.

## I.2. Le financement du programme

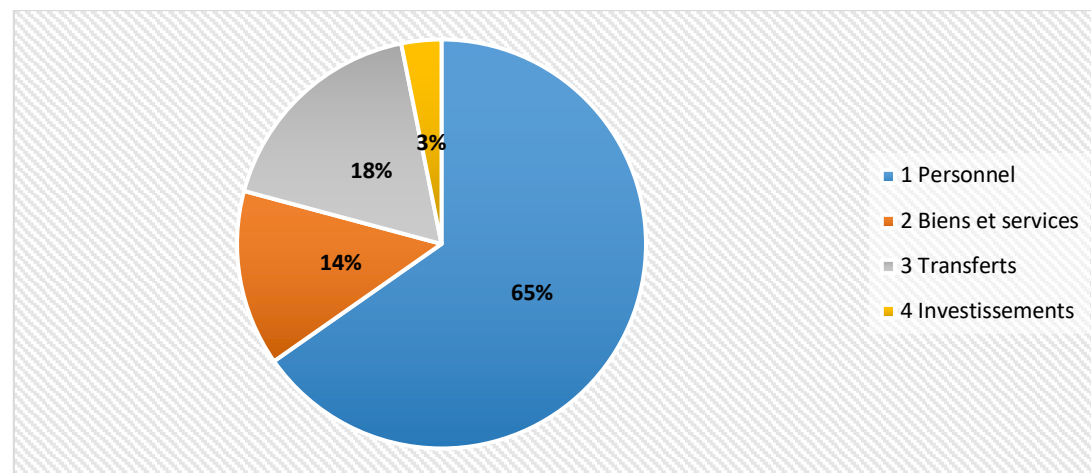
Le budget initial alloué pour la mise en œuvre des activités du programme « Administration Générale », au titre de l'exercice 2022, s'élevait à un montant de 53 144 080 052 F CFA. Cette dotation est passée à 53 735 192 657 FCFA après le collectif budgétaire. Elle s'élève actuellement à 54 621 998 939 FCFA, soit une hausse de 1 477 918 887 FCFA suite à un acte de modification budgétaire. Il faut noter que la dotation initiale de ce programme résulte de la fusion avec le programme « Administration générale » de l'ex Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine, avec un budget initial qui s'élevait à 2 019 407 016 FCFA.

**Tableau 5: Financement du Programme 1**

Natures de Dépenses	Budget voté 2022	Collectifs 2022 (C)	Budget Actuel 2022	Proportion
1 Personnel	35 656 611 825	35 656 611 825	35 656 611 825	65%
2 Biens et services	5 889 687 182	6 203 313 551	7 589 020 115	14%
3 Transferts	10 213 830 986	10 213 830 986	9 648 996 181	18%
4 Investissements	1 383 950 059	1 661 436 295	1 727 370 818	3%
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>53 144 080 052</b>	<b>53 735 192 657</b>	<b>54 621 998 939</b>	<b>100%</b>

Source : MEMAEIAD

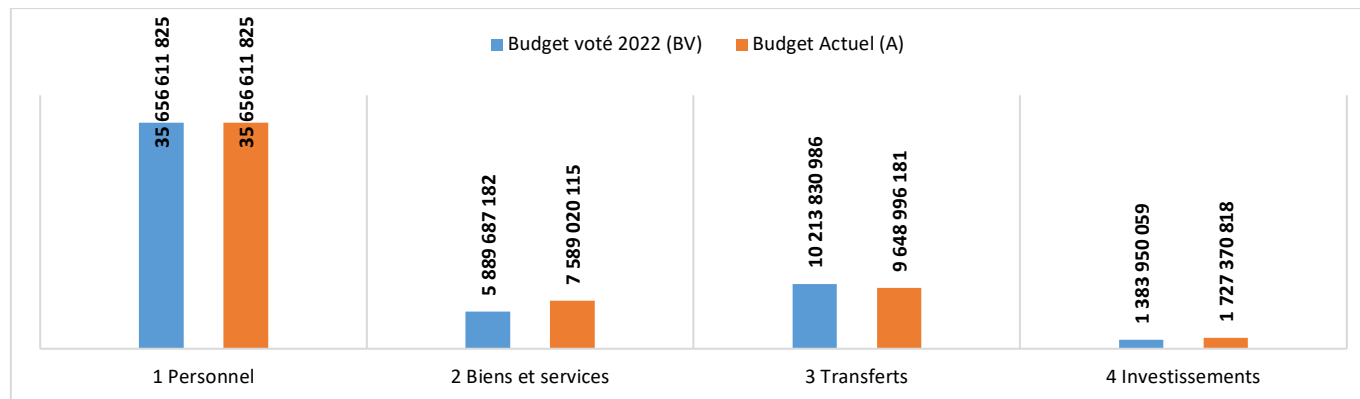
**Graphique 3: Présentation du budget du programme 1**



Source : MEMAEIAD

Il ressort que 65% du budget de ce programme est dédiée à la prise en charge des salaires du personnel fonctionnaire des services centraux et extérieurs, 18% au transfert des contributions dues par la Côte d'Ivoire aux Organisations Internationales, 14% aux activités des services et 3% pour les dépenses d'investissement.

**Graphique 4: Présentation du budget initial et du budget actuel du Programme 1**



Source : MEMAEIAD

Le budget initial du programme a connu une hausse de 1 477 918 887 FCFA, soit un taux d'augmentation de 2,8%, suite à un acte de modification budgétaire.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Les crédits du programme Administration Générale ont été exécutés à hauteur de 54 062 868 500 F CFA, soit un taux de réalisation de 99,0%.

Cette exécution est détaillée par nature de dépenses dans le tableau ci-après :

**Tableau 6: Exécution du budget du Programme 1**

Natures de Dépenses	Budget Actuel (A)	Budget Réalisé	Taux de Réalisation
1 Personnel	35 656 611 825	35 406 968 169	99,3%
2 Biens et services	7 589 020 115	7 280 212 484	95,9%
3 Transferts	9 648 996 181	9 648 996 181	100,0%
4 Investissements	1 727 370 818	1 726 691 666	100,0%
TOTAL PROGRAMME	54 621 998 939	54 062 868 500	99,0%

Source : SIGOBE

L'analyse de l'exécution du budget 2022 du Programme 1 laisse apparaître un taux d'exécution de 99,3% pour le Personnel et de 95,9% pour les dépenses de Biens et Services.

Les crédits de Personnel ont servi à prendre en charge les salaires du personnel fonctionnaire des Services Centraux et Extérieurs. Ils ont été exécutés par la Direction de la Solde.

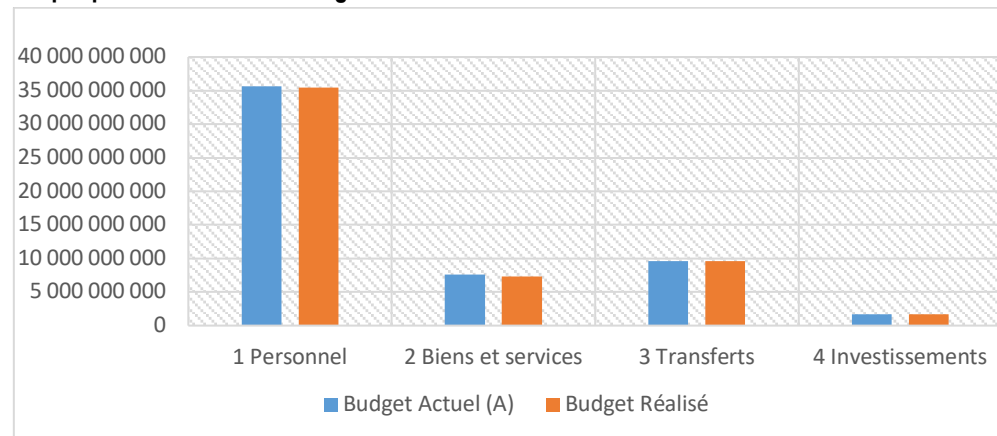
Quant aux dépenses de Biens et Services, destinés à la réalisation des activités et services de ce Programme, ils sont régulés par le plafonnement budgétaire.

Les dépenses de transferts et d'investissement sont exécutés à 100%.

Le taux d'exécution des dépenses de transfert s'explique par les relèvements de plafonds accordés au Ministère d'Etat pour la prise en charge des contributions dues aux Organisations Internationales.

Le graphique ci-dessous présente l'exécution de chaque nature de dépenses par rapport à la dotation révisée.

**Graphique 5: Exécution du Programme Administration Générale**



Source : MEMAEIAD

**II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense**

**Tableau 7: Exécution financière par action du Programme 1**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination et animation en matière de politique extérieure	0	0	917 117 360	281 767 287	0	0	120 000 000	115 950 058	1 037 117 360	397 717 345
Action 2 : Planification, suivi et évaluation	0	0	114 963 296	142 193 000	0	0			114 963 296	142 193 000
Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	34 104 084 622	35 406 968 169	4 539 998 689	6 346 839 000	9 107 638 918	9 648 996 181	1 080 748 700	1 391 420 828	48 832 470 929	52 794 224 178
Action 4 : Information et communication	0	0	194 915 153	220 539 027	0	0	479 328 923	219 320 780	674 244 076	439 859 807
Action 5 : Gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de la délivrance des passeports officiels	0	0	287 587 146	288 874 170	0	0	0	0	287 587 146	288 874 170

Source : SIGOBE

Au titre de l'exercice 2022, 71% des crédits du budget de l'action « coordination et animation en matière de politique extérieure » ont servi à financer les activités de Biens et Services ; 29% ont été dédiés au financement du projet d'archivage des documents du Ministère d'Etat.

La dotation dédiée au financement de l'action de Planification, suivi et évaluation a permis d'assurer le fonctionnement courant et la réalisation des activités des Services Centraux.

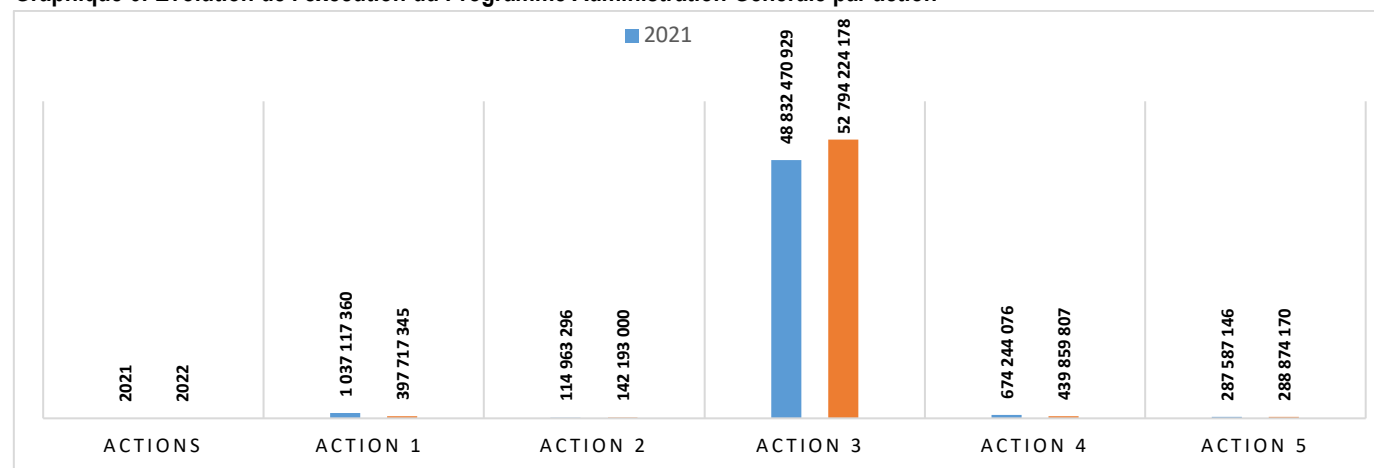
Il en est de même pour l'action de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de la délivrance des passeports officiels.

Quant à l'action d'information et communication, 50% des crédits ont servi au fonctionnement courant et 50% ont permis de poursuivre le projet relatif à la mise en œuvre du système d'interconnexion du Département Central aux Ambassades.



En ce qui concerne l'action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières », 67% des crédits ont servi au paiement des salaires du personnel fonctionnaire des Services Centraux et Extérieurs, 18% pour le paiement des contributions dues par la Côte d'Ivoire aux Organisations Internationales, 12% pour les achats de biens et services et 3% ont permis de poursuivre le projet de réhabilitation et d'équipement du Ministère d'Etat.

**Graphique 6: Evolution de l'exécution du Programme Administration Générale par action**



Source : SIGOBE/MEMAEIAD

Le graphique ci-dessus montre que les crédits octroyés pour le financement de l'action 1 sont en baisse de 639 400 015 FCFA de 2021 à 2022. Cette baisse est due au fait que les montants réalisés pour le financement des activités de l'année 2021 prennent en compte ceux de l'ex-Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine. En effet, les activités de ce Ministère délégué ont été reversées au Ministère d'Etat suite à au changement institutionnel, mais les crédits budgétaires prévus pour la réalisation de ces activités n'ont pas été intégrés au budget du Ministère d'Etat. Il en est de même pour l'action 4 dont le montant a baissé de 234 384 269 FCFA.

Quant à l'action 3, son montant est en hausse de 3 961 753 249 FCFA. Cette hausse est due principalement à la dotation prévue pour le paiement des salaires des fonctionnaires.

En ce qui concerne les actions 2 et 5, leurs montants ont été revus à la hausse, respectivement de 27 229 704 FCFA et de 1 287 024 FCFA, en vue de renforcer les dotations pour la mise en œuvre de ces actions.

### I.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du Programme 1 est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 8: Exécution des investissements du programme**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat ordonnancé 2022
<b>Projet 1 : Mettre en œuvre le système de Gestion Electronique des Documents du Ministère</b>	<b>2020</b>	<b>2025</b>	<b>909 645 984</b>	<b>140.950.059</b>	<b>115 950 059</b>	<b>115 950 058</b>
Sur financement intérieur			909 645 984	140.950.059	115 950 059	115 950 058
Sur financement extérieur						
<b>Projet 2 : Réhabiliter et équiper le Ministère</b>	<b>2020</b>	<b>2023</b>	<b>9 146 329 934</b>	<b>958 000 000</b>	<b>1 391 420 833</b>	<b>1 391 420 828</b>
Sur financement intérieur			9 146 329 934	958 000 000	1 391 420 833	1 391 420 828
Sur financement extérieur						

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat ordonnancé 2022
<b>Projet 3 : Réaliser Système Intégré d'Informatisation et Communication</b>	<b>2020</b>	<b>2025</b>	<b>6 836 000 000</b>	<b>135.000 .000</b>	<b>159 999 926</b>	<b>159 999 820</b>
Sur financement intérieur			6 836 000 000	135.000 .000	159 999 926	159 999 820
Sur financement extérieur						
<b>Projet 4 : Mettre en œuvre le schéma directeur informatique / section 439</b>	<b>2014</b>	<b>2024</b>	<b>675.493.766</b>	<b>150 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>59 320 960</b>
Sur financement intérieur			675.493.766	150 000 000	60 000 000	59 320 960
Sur financement extérieur						
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>17.567.469.684</b>	<b>1.383.950.059</b>	<b>1 727 370 818</b>	<b>1 726 691 666</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>17.567.469.684</b>	<b>1.383.950.059</b>	<b>1 727 370 818</b>	<b>1 726 691 666</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>						

Source : SIGOBE

**La mise en œuvre du Système de Gestion Electronique des Documents du Ministère d'Etat** a commencé en 2020 et a fait l'objet de (02) conventions entre le Ministère et le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD). Le cout global est de 909 645 984 FCFA et est prévu pour prendre fin en 2025.

La dotation de 115 950 059 FCFA, au titre de l'exercice 2022, exécutée à 100%, a permis de réaliser partiellement les composantes dudit projet. En effet, le traitement physique des documents de la salle principale des archives, l'équipement de l'atelier de numérisation en matériel informatique, la numérisation des documents et leur consultation en ligne et l'extension du projet aux Services Extérieurs (Représentations diplomatiques pilotes : Addis-Abeba et Dakar) ont été achevés. Deux missions ont été effectuées à cet effet.

Ainsi, dans le cadre de la création de la bibliothèque numérique, il a été procédé à la réalisation d'un audit et à l'acquisition de la solution de gestion de la bibliothèque numérique ainsi qu'à la formation des agents à l'utilisation de ladite bibliothèque.

Quant à la bibliothèque physique, les activités prévues portent sur la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement (peinture, restauration des rayonnages), la création de l'espace lecteurs (table de lecture, chaises, comptoir de réception des usagers, mini salon), l'acquisition de 50 ouvrages couvrant divers domaines de la connaissance, l'acquisition de 02 rayonnages mobiles et de 02 ordinateurs pour permettre les recherches en ligne ainsi que la restauration et la reliure en volumes facile à consulter des numéros du quotidien Fraternité Matin sur la période de 1992 à 2020.

Pour ce qui concerne **le projet de Système Intégré d'Informatisation et de Communication**, le coût s'élève à 6 836 000 000 FCFA. Débuté en 2020 et prévu pour prendre fin en 2025, il fera l'objet d'un redimensionnement vu le retard accusé dans sa mise en œuvre.

La dotation d'un montant de 159 999 926 F CFA, exécutée à 100%, a permis de poursuivre la première phase de l'interconnexion. Ainsi, un Appel d'Offres Ouvert (AOO) N° P 56 / 2021 en 2021, relatif au recrutement d'un prestataire pour l'interconnexion VPN, la réalisation des systèmes VoIP et Wi-Fi professionnel sécurisé au Département Central et à l'Ambassade de Côte d'Ivoire en France. Le Prestataire a procédé à l'installation de tous les appareillages du Département Central à l'exception des combinés nécessaires à l'interconnexion. Ils sont en phase de tests à la Direction des Technologies et Systèmes d'Information.

Par ailleurs, l'entretien des baies et du matériel acquis s'est poursuivi et deux missions ont été effectuées, l'une, à Washington et à New York pour l'inspection du matériel informatique des RNE dans le cadre de la préparation de l'extension dudit projet et l'autre, à Paris pour la réalisation du volet externe de l'interconnexion.

S'agissant du **projet de réhabilitation et d'équipement du Ministère d'Etat**, le coût global est de 9 146 329 934 FCFA, et il est prévu prendre fin en 2023.

Il a bénéficié d'une dotation de 1 391 420 833 F CFA, exécutée à 100%. Ce montant a permis de passer un marché en deux lots d'un montant total de 109 007 028 F CFA, pour des travaux d'étanchéité du Centre de Conférence et de remise en état du bloc ministériel. Aussi, compte tenu du changement institutionnel opéré au Ministère d'Etat, en cours de gestion 2022 et des nouvelles nominations intervenues, il a été procédé à l'acquisition de matériel roulant et à l'équipement en mobilier et matériel de bureau pour permettre le fonctionnement adéquat des services.

En outre, après la suppression de l'ex-Ministère Délégué chargé de l'Intégration Africaine, **le projet de mise en œuvre du schéma directeur informatique** dudit Ministère, d'un cout total de 675 493 766 F CFA, a été suspendu. Le montant de 150 000 000 FCFA initialement prévu pour l'exercice 2022 est passé à 60 000 000 F CFA. Il a été exécuté à hauteur de 59 320 960 F CFA en vue d'acquérir du matériel informatique pour renforcer le parc informatique du Ministère d'Etat.

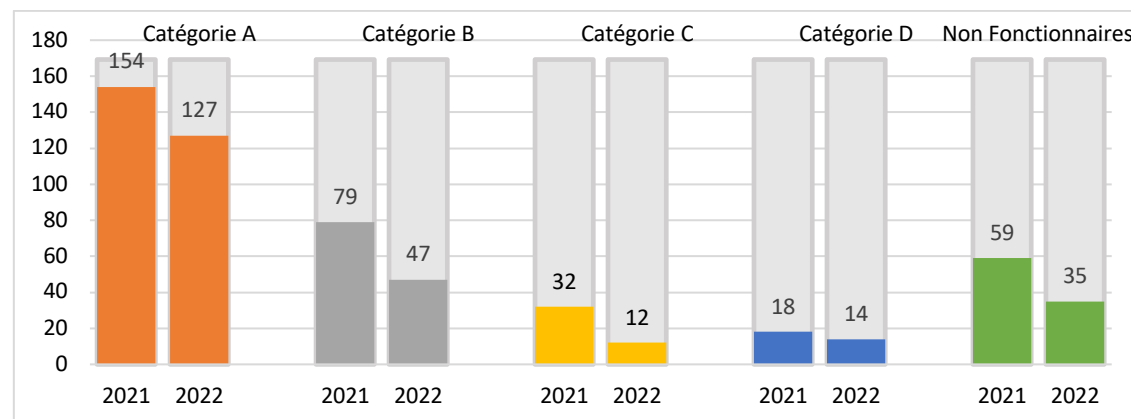
## II.2. Évolution des effectifs

Tableau 9: Evolution des effectifs du Programme Administration Générale

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	154	0	0	0	27	127
Catégorie B	79	0	0	0	32	47
Catégorie C	32	0	0	0	20	12
Catégorie D	18	0	0	0	4	14
Non Fonctionnaires	59	0	0	0	24	35
<b>TOTAL</b>	<b>342</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>107</b>	<b>235</b>

Source : DRH/MEMAEIAD

Graphique 7 : Evolution des effectifs du Programme 1 en 2022



Source : MEMAEIAD

L'analyse de l'évolution des effectifs du Programme Administration Générale montre une baisse de l'effectif du personnel de 107 agents, de 2021 à 2022.

Ces sortis se situent au niveau des fonctionnaires de la Catégorie A avec 27 agents sortis, catégorie B avec 32 sortis, de la catégories C avec 20 sortis, la catégorie D qui enregistre 4 sortis et 24 sortis au niveau de l'effectif des agents non-fonctionnaires.

Ces mouvements de personnels se justifient par le changement institutionnel intervenu au mois d'avril 2022 qui a entraîné la fusion de l'ex-Ministère Délégué et du Ministère d'Etat.

Afin d'éviter des entrées inadéquates et non exprimées, le Ministère d'Etat entend impliquer tous les services dans l'expression des besoins en année N-1 afin que ceux-ci soient inscrits au catalogue des mesures nouvelles. On peut conclure que l'augmentation des effectifs a impacté positivement la performance du programme dans la mesure où elle a permis de renforcer la capacité opérationnelle des différents services.

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les ressources allouées à ce programme ont permis de prévoir et de réaliser les activités de fonctionnement courant des services. Ces activités se déclinent comme suit :

➤ **au titre de la gestion du personnel**

- ✓ la prise en charge des salaires du personnel fonctionnaire des services centraux et extérieurs ;
- ✓ la prise en charge des honoraires des agents sous convention BNETD.

➤ **au titre de biens et services**

- ✓ la gestion des ressources matérielles et financières du Ministère d'Etat

La mise en œuvre de cette action a été marquée par l'organisation de la rentrée budgétaire, en mars 2022 et des différentes conférences internes et budgétaire, en vue de l'élaboration du budget 2023 ainsi que le paiement des encours et des arriérés de contribution de la Côte d'Ivoire aux Organisations Internationales. Un total de cent trente et une (131) Organisations Internationales ont été prises en charge, pour un montant de 9 499 314 491 francs CFA.

Quant aux ressources matérielles, les réalisations, plusieurs acquisitions ont été effectuées, à savoir :

- mobiliers de bureaux : 04 salons, 11 bureaux directeurs, 26 bureaux retours, 15 fauteuils directeurs, 14 fauteuils de chargés d'étude, 24 fauteuils secrétaires, 16 fauteuils orthopédiques, 50 fauteuils visiteurs, 20 meubles de rangement ;
- matériels informatiques : 24 ordinateurs, 27 imprimantes multifonctions ;
- autres matériels : 31 destructeurs de papiers, 35 stabilisateurs, 02 téléphones portables, 04 onduleurs ;
- six (06) véhicules, dont quatre (04) véhicules modèles Berlins (Mazda V6) et deux (02) modèles Hyundai Créta ;
- entretien et réparation de 101 véhicules ; la réforme de quarante (40) véhicules administratifs de plus de sept (07) ans d'acquisition émanant de nos Représentations Diplomatiques et Consulaires.

En ce qui concerne le contrôle des services et structures sous tutelle du Ministère d'Etat, les activités menées au deuxième semestre sont au nombre de 3 missions d'inspections conjointes dans trois (03) Ambassades :

- Ambassade de Côte d'Ivoire au Burkina Faso (Ouagadougou), du 09 juin au 1er juillet 2022 ;
  - Ambassade de Côte d'Ivoire au Canada (Ottawa), du 23 septembre au 07 octobre 2022 ;
  - Ambassade de Côte d'Ivoire aux Etats-Unis d'Amérique (Washington D.C.), du 08 au 16 novembre 2022.
- ✓ la mise en œuvre du schéma directeur informatique ;

La DTSI a démarré le câblage du réseau Wi-Fi professionnel sécurisé en collaboration avec le prestataire. L'entretien des sites web des Ambassades de Côte d'Ivoire a été effectué, accompagné de la mise à niveau des Points Focaux des zones Europe, Amérique, Asie, Océanie et Afrique.

La DTSI a assuré 465 interventions de maintenance matérielle et logicielle du parc informatique dans les Directions et Services du Ministère d'Etat.

- ✓ l'élaboration et le suivi des questions nationales et internationales d'ordre géopolitique et/ou stratégique (sécurité transfrontalière, terrorisme, migration, changements climatique et trafics illicites...)
- ✓ la délivrance des passeports diplomatiques et de service

Cette activité a permis de produire 1540 Passeports Diplomatiques et 1167 Passeports de Service, soit un total de 2707 passeports officiels. Le nombre de passeport officiels produits est en baisse de 6,72% par rapport à 2021 ou l'ensemble des passeports établis était de 2902.

- ✓ la gestion des commandes publiques du Ministère d'Etat ;
- ✓ la gestion du salon d'honneur à l'aéroport ainsi que la salle de conférence du Ministère d'Etat ;
- ✓ la gestion des mouvements des Ambassadeurs et des Diplomates ;
- ✓ la gestion de la communication des activités du Ministère d'Etat

Les activités réalisées du Ministère d'Etat en matière de communication sont :

- assurer une veille stratégique et médiatique au plan national et international ;
- relayer les activités des services à l'extérieur ainsi que des missions hors Côte d'Ivoire de la Ministre d'Etat tout comme celles du Ministre délégué ;
- couvrir l'organisation de toutes les audiences de la Ministre d'Etat accordées aux Ambassadeurs et autres Personnalités ;

- ✓ l'organisation du forum de la diaspora ;
- ✓ la prise en charge des fêtes nationales à l'étranger ;
- ✓ la prise en charge des frais de domesticité de la Ministre d'Etat ;
- ✓ la prise en charges des séminaires et conférences en Côte d'Ivoire ;
- ✓ la préparation et la coordination des voyages officiels, en liaison avec les différents services compétents.
- ✓ le suivi des bourses et des stages de formation pour les étudiants ivoiriens à l'étranger

Au titre des bourses d'études universitaires : plusieurs pays et Organisations Internationales partenaires ont offert aux étudiants ivoiriens des formations dans leurs universités publiques. L'ensemble des offres de bourses d'études universitaires avec quota (précisant le nombre exact de bourses à attribuer), se chiffre à un total de cinq-cent-dix-neuf (519) bourses d'études.

Il faut relever qu'en termes de résultats d'octroi de bourses, la Serbie a retenu un (01) étudiant pour des études doctorales en sciences politiques et relations internationales.

La Chine a retenu quinze (15) candidats. Pour le Maroc, sur quatre-vingt-dix (90) candidats retenus, vingt-six (26) se sont désistés.

La Tunisie, sur cent (100) dossiers de candidatures proposés, soixante-quatorze (74) ont obtenu l'avis favorable et vingt-neuf (29) bénéficiaires se sont désistés.

Au titre de la formation professionnelle : la Tunisie a retenu dix-huit (18) candidatures pour la session de février 2022 et quinze (15) candidatures pour la session de septembre 2022, sur l'ensemble des candidatures proposées par le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

La DFCSB a organisé, à l'intention des bénéficiaires de bourses et leurs parents, trois réunions d'informations à la Salle des Banquets du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora les 30 août, 13 et 16 septembre 2022, relativement aux dispositions à prendre avant d'effectuer le voyage.

A ce jour, soixante (60) étudiants boursiers de coopération sont sur le territoire marocain alors que quarante-cinq (45) se trouvent en Tunisie.

La DFCSB a reçu l'avis favorable accordé par des Comités Scientifiques d'universités tunisiennes à neuf (09) candidats au Master.

- ✓ la traduction de tous les documents officiels ainsi que l'interprétation des discours officiels à l'occasion des rencontres

les activités de traduction et d'interprétation ont consisté en 39 séances d'interprétation, 15 audiences au Cabinet; 6 réunions et séances de travail (Secrétariat Général et diverses Directions dont la Bilatérale, la Multilatérale et l'AJCEC ; 12 points de Presse au Palais de la Présidence ; 6 Visites sur le terrain (Ministères, Port, Aéroport et le VITIB) et à la traduction de 69 documents (toutes catégories confondues) dont 38 accords ou projets d'accord, 31 documents divers (correspondances officielles, Curriculum vitae ) et autres documents de diverses provenances.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10: Évolution des indicateurs du Programme 1 du MEMAEIAD

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>OS 1 : Améliorer la coordination et l'animation des activités du Ministère</b>						
Taux de réalisation des activités du plan d'action	Pourcentage	60	30	30	50	64,71
Taux de collecte et de traitement des données statistiques.	Pourcentage	10	15	25	45	26,67
<b>OS 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles</b>						
Taux de réalisations du mouvement diplomatique	Pourcentage	79	80	80	85	82
Taux de réalisation des activités programmées	Pourcentage	94	93	93	100	100
Taux d'exécution des projets d'investissement du ministère	Pourcentage	88	93	93	100	100
<b>OS 3 : Moderniser l'outil d'information, de communication et d'archivage</b>						
Niveau de réalisation du système intégré d'autonomisation de production de l'annuaire statistique	Pourcentage	0	0	0	50	16,66
Niveau d'exécution du projet d'archivages	Pourcentage	17	30	30	50	40
Taux d'opérationnalisation des projets informatiques	Pourcentage	30	30	30	30	50

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>OS 4 : Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels</b>						
Taux d'absorption des bourses, formations et stages professionnels offerts à la Côte d'Ivoire	Pourcentage	80	27,4	39,74	90	40,84
Niveau de réalisation des missions et conférences internationales programmées	Pourcentage	70	72	77	80	78,37

Source : DPPD-PAP 2022-2024 et RAP 2021

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Au niveau du MEMAEIAD

Sur un total de dix (10) indicateurs, quatre (04) ont atteint leurs cibles. Ils sont classés par Objectifs spécifiques.

#### **Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et l'animation des activités du Ministère**

*Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions*

**Valeurs cibles** : 50% en 2022 ; 65% en 2023 ; 70% en 2024

**Sources de données** : DSP

**Situation de référence 2021** : 30

**Mode de calcul** : Nombre d'activités réalisées x 100/ Nombre total d'activités prioritaires retenues

Sur un total de 17 activités prioritaires dans le plan d'action 2022, le Ministère d'Etat a réalisé 11 activités soit un taux de 64, 71 % pour une prévision de 50%. On peut à juste titre dire que cet objectif a été atteint.

Les activités réalisées se résument en deux groupes :

Au titre des projets d'Investissements, ce sont :

- l'acquisition d'une Chancellerie à Lisbonne au Portugal ;
- l'acquisition de la Résidence de l'Ambassadeur en Corée du Sud ;
- la Réhabilitation de la Chancellerie et de la Résidence au Mexique ;
- les travaux de la Chancellerie à Genève ;
- la réhabilitation de la salle de Conférence du MEMAEIAD.

Au titre des Réformes, nous avons :

- l'opérationnalisation du mécanisme de suivi de la libre circulation des véhicules de transport inter-Etats des personnes, des biens et du bétail ;
- l'harmonisation en vue de la sécurisation de l'Etat civil ivoirien dans les Chancelleries ;
- l'élaboration du Guide de l'Etat civil ;
- la révision du Statut du Corps Diplomatique ;
- l'organisation du cinquantenaire de l'établissement des relations avec le Vatican ;
- l'élaboration de l'avant-projet de décret et les textes subséquents portant création et organisation du Haut Conseil et l'élaboration d'une base de données des compétences des IRE (Ivoiriens Résidents à l'Etranger).

**Indicateur 2** : Taux de collecte et de traitement des données statistiques

**Valeurs cibles** : 45% en 2022 ; 65% en 2023 ; 85% en 2024

**Sources de données** : DSP

**Situation de référence 2021** : 25

**Mode de calcul** : Nombre de services couverts par la production de données statistiques / Total services

La prévision 2022 de cet indicateur est de 45%. Cependant, il n'a pu être atteint. Sur les 30 services concernés pour la production et la collecte et le traitement des données statistiques, seulement huit (08) services sont couverts par la production de données statistiques soit un taux de couverture de 26,67%. Les services couverts sont :

- le Service des Passeports Officiels (SPO) ;
- la Direction de la Formation Continue des Bourses et des Stages (DFCBS) ;
- la Direction de la Stratégie et de la Planification (DSP) ;
- la Direction des Politiques d'Intégration (DPI) ;
- la Direction des Affaires Financières (DAF) ;
- la Direction des Technologies et des Systèmes d'Information (DTSI) ;
- la Direction de la Fonction Publique Internationale (DFPI) ;
- la Direction de la Documentation, des Archives, du Courrier et de la Valise Diplomatique (DDACVD).

**Objectif spécifique 2** : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles

**Indicateur 1** : Taux de réalisations du mouvement diplomatique

**Valeurs cibles** : 85% en 2022 ; 90% en 2023 ; 95% en 2024

**Sources de données** : DRH/DSP

**Situation de référence 2021** : 80

**Mode de calcul** : Nombre de diplomates affectés et rappelés x 100/ Nombre total de diplomates affectables et rappelables

Les mouvements diplomatiques ont été réalisés à 82%.

En effet, pour la gestion 2022, les diplomates affectés sont au nombre de 45 et les rappelés au nombre de 37. Soit un total de 82. Quant aux diplomates affectables, ils sont au nombre de 54 et les rappelables sont au nombre de 46 soit un total de 100.

Le ratio de réalisation du mouvement diplomatique donne un taux de réalisation de 82% pour une prévision de 85%. L'écart se justifie par le fait que neuf (09) diplomates rappelables ont été maintenus en postes pour nécessité de service.

Ce sont : 02 diplomates à Paris, 01 diplomate à Conakry, 01 à Riyad, 01 à Genève, 01 à New York, 01 à Washington, 01 à Luanda et 01 à Brazzaville.

L'objectif est de porter ce taux de réalisation des mouvements diplomatiques à 85% en 2023, à 90% en 2024 et à 95% en 2025.

**Indicateur 2** : Taux de réalisation des activités programmées

**Valeurs cibles** : 100% en 2022 ; 100% en 2023 ; 100% en 2024

**Sources de données** : Rapport d'activités DAF

**Situation de référence 2021** : 93

**Mode de calcul** : Nombre d'activités réalisées x 100/ Nombre total d'activités programmées.

Le taux de réalisation des activités de la DAF programmées au titre de l'exercice 2022 est de 100%.

Ce sont principalement les activités liées à l'élaboration et à l'exécution du budget. Après la rentrée budgétaire de mars 2022, le Ministère s'est engagé résolument dans la formation et l'implication des acteurs budgétaires dans la gestion budgétaire 2022.

Ainsi, les conférences internes au Département Central ont été réalisées dans les délais prescrits avec l'ensemble des six (06) Responsables de Programmes, des 40 Responsables d'Unités Administratives (Secrétariat Général, Inspection des Postes Diplomatiques et Consulaires, Directeurs Centraux et Chefs de Services) et le BIPIA, l'EPN du Ministère d'Etat. Avec les RNE, le recueil des besoins s'est fait par voie de courrier officiel suivi de l'analyse et de l'arbitrage desdits besoins par le comité CDMT conformément à l'enveloppe budgétaire.

Par ailleurs, les activités de suivi de l'exécution du budget ont été réalisés dans le cadre du dialogue de gestion avec la production des rapports d'activités périodiques de tous les programmes, la prise en compte des mesures d'encadrement et la recommandation aux responsables de Programmes d'actions correctives pour l'amélioration de l'exécution des crédits afin de renforcer la performance des programmes.

Enfin, des activités de suivi de la performance du Ministère d'Etat ont été réalisées avec notamment l'organisation de la conférence performance pour la révision des indicateurs du Ministère d'Etat.

**Indicateur 3** : Taux d'exécution des projets d'investissement du ministère

**Valeurs cibles** : 100% en 2022 ; 100% en 2023 ; 100% en 2024

**Sources de données** : Rapport d'activités DAF

**Situation de référence 2021** : 93

**Mode de calcul** : Investissements réalisés x 100/ Investissements budgétisés.

Les crédits d'investissement du Ministère d'Etat ont été exécutés à 100%. Sur un budget actuel de 1 727 370 892 F CFA, le montant exécuté est de 1 726 691 666 F CFA. Cette performance s'explique par le suivi de l'exécution des crédits d'investissement par la Direction des Affaires Financières avec l'ensemble des acteurs concernés par les projets d'investissements.

**Objectif spécifique 3** : Moderniser l'outil d'information, de communication et d'archivage

**Indicateur 1** : Niveau de réalisation du système intégré d'autonomisation de production de l'annuaire statistique

**Valeurs cibles** : 50% en 2022 ; 75% en 2023 ; 100% en 2024

**Sources de données** : Rapport d'activités/ DSP

**Mode de calcul** : Nombre de composantes réalisées x 100/ Nombre total de composante

Sur une prévision de 50% de réalisation pour l'année 2022, le Ministère d'Etat a réalisé 16,66%. En effet, aucune des trois composantes du projet n'est arrivé à son terme. Il s'agit de la conception de l'applicatif, de son implémentation et de son opérationnalisation. Cependant, la composante de l'élaboration de l'applicatif a débuté par la tenue de séances entre les points focaux et l'expert de l'Institut National de la Statistique (INS). Cela a permis de diagnostiquer les outils déjà utilisés par le Ministère et de voir l'étendue des données que l'applicatif doit couvrir pour répondre aux besoins de la collecte des données. Le taux de réalisation pour l'année 2022 est donc de 16,66%.

**Indicateur 2** : Le niveau d'exécution du projet d'archivages

**Valeurs cibles** : 50% en 2022 ; 75% en 2023 ; 100% en 2024

**Sources de données** : Rapport d'activités/ SA

**Situation de référence 2021** : 30

**Mode de calcul** : Nombre de composantes du projet réalisées x 100/ Nombre total de composantes du projet

Le niveau d'exécution du projet d'archivage est de 40% sur une prévision de 50 % au titre de l'exercice 2022. En effet, les activités prévues au budget 2022 sont en cours de réalisation. L'acquisition et l'installation de rayonnage mobiles et de boîtes d'archives supplémentaires sont en cours de réalisation.

Les documents de la principale salle d'archives ont été traités et leur numérisation est en cours. Ce traitement a permis d'obtenir le remplissage de 2000 boîtes d'archives effectivement présentes dans les rayonnages sur un total de 5 000 boîtes prévues par le projet et la numérisation de 51 972 pages de ces documents déjà consultables en ligne à travers le logiciel d'archivage électronique acquis pour un total de 210 000 pages prévues. Enfin, le traitement des documents entassés au sous-sol du Ministère d'Etat a pu démarrer.

Ce projet devra évoluer pour atteindre un taux d'exécution physique de 50% en 2023, de 75% en 2024 et 100% en 2025.

**Indicateur 3** : Taux d'opérationnalisation des projets informatiques

**Valeurs cibles** : 30% en 2022 ; 50% en 2023 ; 75% en 2024

**Sources de données** : Rapport de réalisation des projets informatiques/ DSIN

**Situation de référence 2021** : 30

**Mode de calcul** : Nombre de projets informatiques opérationnels x 100/ Nombre total de projets informatiques réalisés

Le taux d'opérationnalisation des projets informatiques du Ministère d'Etat est de 50% sur une prévision de 30%.

Cet indicateur est au-delà des prévisions.



En ce qui concerne l'interconnexion des RNE au Département Central qui est une des composantes dudit indicateur, la poursuite de l'interconnexion de Paris et la réalisation de l'interconnexion d'Abuja au Département Central étaient prévues, soit 2 projets. L'interconnexion à Paris est effective. Sur un total de deux projets, 01 a été réalisé soit 50%. Les crédits alloués ne permettaient pas de réaliser le second projet en raison de la nécessité d'acquies une baie de sauvegarde et une connexion internet professionnelle dédié de 100 mégabits et un onduleur professionnel de 6 KVAS a été acquis pour pallier la défaillance de l'onduleur principale du Data center.

Le deuxième volet de cet indicateur concerne la dématérialisation des services du Ministère d'Etat. A cet effet, deux projets avaient été prévues. Celui du site Web de la Fonction Publique Internationale et celui de la digitalisation des moyens de paiement des Services qu'offre le Ministère d'Etat au public. Le site Web de la DFPI a été conçu et est opérationnel à ce jour.

Sur un total de 02 projets, 01 a été réalisé : celui du développement et du déploiement de l'application WEB de la Direction de la Fonction Publique Internationale (DFPI).

Au total, pour l'exercice 2022, sur les 04 projets prévus, 02 ont été réalisés, soit 50%.

**Objectif spécifique 4** : Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels

**Indicateur 1** : Taux d'absorption des bourses, formations et stages professionnels offerts à la Côte d'Ivoire

**Valeurs cibles** : 90% en 2022 ; 95% en 2023 ; 100% en 2024

**Sources de données** : Service bourses et stages

**Situation de référence 2021** : 39,74

**Mode de calcul** : Nombre de bourses utilisées x 100/ Nombre total de bourses offertes

Le taux d'absorption des bourses est en deçà des prévisions. Sur 90 % de taux d'absorption attendu, 40,84% ont été attribués aux bénéficiaires, soit 212 bourses, stages et formations sur les 519 obtenus par le Ministère d'Etat. Cela s'explique par l'apparition de nouveaux variants de la Covid -19 ayant entraîné, par moment, la suspension de la délivrance de ces bourses à cause des exigences des pays d'accueils.

L'évolution du taux d'absorption des bourses, formations et stages professionnels offerts à la Côte d'Ivoire montre un écart considérable entre le nombre de bourses offert à la Côte d'Ivoire et le nombre effectivement utilisé par les étudiants Ivoiriens.

En effet, chaque pays donne, non seulement les quotas, mais aussi les conditions d'admission à ces formations dans leurs universités publiques. A cela s'ajoute les cas de désistement après les délais de soumission.

Cependant, le Ministère d'Etat entend prendre toutes les dispositions afin de diffuser ces offres pour atteindre le maximum d'étudiants Ivoiriens à la recherche de ces opportunités. Aussi, il envisage organiser des réunions d'information à l'intention des Etudiants et leurs parents afin d'amener davantage d'étudiants à remplir les conditions d'éligibilité à ces offres de bourses et stages.

**Indicateur 2** : Niveau de réalisation des missions et conférences internationales programmées

**Valeurs cibles** : 80% en 2022 ; 95% en 2023 ; 100% en 2024

**Sources de données** : Rapports d'activités/ SG/ Cab

**Situation de référence 2021** : 77

**Mode de calcul** : Missions et conférences réalisées x 100/ Missions et conférences inter. Programmées

Les prévisions de cet indicateur ont été quasiment atteintes. Le nombre de missions et conférences réalisées est de 29, pour une prévision de 37, soit un taux de 78, 87%.

L'évolution du niveau de réalisation des missions et conférences internationales programmées montre une tendance vers les prévisions. L'Objectif, à terme, est de pouvoir réaliser la totalité des missions programmées.

## Au niveau de l'ex-Ministère Délégué chargé de l'Intégration Africaine

**Tableau 11: Évolution des indicateurs du Programme 1 de l'Ex-Ministère Délégué chargé de l'Intégration Africaine**

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation		Prévision
		2020	2021	2022
<b>OS 1 : Renforcer le positionnement de la Côte d'Ivoire au Niveau régional et continental</b>				
Nombre de partenaires mobilisés pour la promotion de l'intégration africaine	Nombre	5	-	5
Taux de participation aux réunions à caractère régional et continental	Pourcentage	33	95	40
Proportion des réunions en Afrique faisant l'objet de compte rendu en conseil de ministre	Pourcentage	25	50	30
<b>OS 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaine, financière et matérielle du ministère</b>				
Taux d'exécution du budget	Pourcentage	89	92,65	90
Pourcentage d'agents ayant bénéficié par an d'au moins une formation	Pourcentage	28	18	55
<b>OS 3 : Mettre en place un système performant de planification, de suivi-évaluation et de communication sur les activités du Ministère</b>				
Proportion des Directions ou Services ayant des plans d'actions	Pourcentage	26	31	30
Proportion des services rédigeant des rapports d'activités trimestrielles	Pourcentage	13	25	20
Taux de respect des critères d'évaluation de la CAIDP	Pourcentage	-	-	25

Source : DPPD-PAP 2022-2024 & RAP 2021

Il faut noter que les activités de l'ex-Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangère, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine ont été reversées au Ministère d'Etat suite au changement institutionnel le 20 avril 2022. Par conséquent, les activités n'ont pu être réalisées conformément aux objectifs définis dans le Projet Annuel de Performance. Les indicateurs de performance n'ont donc pu être mesurés.

### IV. PERSPECTIVES

#### IV.1. Leçons apprises

Les leçons apprises, durant l'exercice 2022, portent sur les éléments positifs et les difficultés.

- Les crédits dédiés au mouvement des diplomates et des Ambassadeurs sont insuffisants pour la prise en charge des billets d'avion, des forfaits bagages et des kits d'ameublement, conformément au décret n°2011-468 du 21 décembre 2011 fixant les modalités d'application de la loi n°2007-669 du 27 décembre 2007 portant statut du corps diplomatique ;
- L'insuffisance des montants alloués aux transferts ne permet pas de procéder à l'apurement des arriérés des contributions dues aux OI d'un montant de 104 949 128 312 FCFA ;
- L'insuffisance des crédits alloués au titre des investissements ne permet pas l'avancée significative des projets du programme 1, à telle enseigne qu'une partie des crédits sert à entretenir le matériel acquis plutôt que de participer à l'avancement desdits projets ;
- Le plafonnement des lignes destinées à la prise en charge des contributions dues aux organisations internationales, des fêtes nationales à l'Etranger et des mouvements des Diplomates et des Ambassadeurs ne permettent pas une réalisation efficace des activités.

#### IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations formulées dans le cadre du programme sont :

- l'augmentation des crédits destinés à la prise en charge des mouvements des Diplomates et des Ambassadeurs (Application intégrale du statut du corps diplomatique), des fêtes nationales à l'Etranger, de l'apurement des arriérés de contribution dues aux organisations internationales ainsi que de ceux destinés aux investissements (projet d'interconnexion) ;
- le relèvement, en début d'exercice, du plafond des lignes destinées à la prise en charge des contributions dues aux OI, des fêtes nationales à l'Etranger et des mouvements diplomatiques, pour permettre une réalisation efficace et efficiente de ces activités.

## CONCLUSION

Malgré l'insuffisance des crédits budgétaires et le changement institutionnel intervenu en cours d'exercice, le bilan de la mise en œuvre des actions du programme « Administration Générale » est positif. Le montant des ressources mises à la disposition de ce programme, d'un montant de 54 621 998 939 FCFA, a été exécuté à hauteur de 54 062 868 500 FCFA. Soit un taux de réalisation de 99,0%

Ces crédits ont permis l'amélioration partielle du cadre de vie et de travail du personnel et l'atteinte de la moitié des indicateurs de performance. Sur les 10 indicateurs retenus, quatre (04) ont atteint leurs cibles. Cependant, en vue d'améliorer les résultats dudit programme et la performance de l'outil diplomatique, un accent particulier devrait être mis sur les activités qui fondent la spécificité du Ministère d'Etat dans la budgétisation et l'exécution. Il s'agit précisément :

- d'accroître les ressources nécessaires au fonctionnement adéquat des services de coordination et d'animation des activités du Ministère d'Etat ;
- d'assurer une prise en charge complète et adéquate des dépenses liées au mouvement diplomatique, notamment le paiement des forfaits d'ameublement des diplomates affectés, conformément au décret n°2011-468 du 21 décembre 2011 fixant les modalités d'application de la loi n°2007-669 du 27 décembre 2007 portant statut du corps diplomatique. Cela passe nécessairement par l'application intégrale de cette loi ;
- d'augmenter les montants destinés aux transferts pour permettre l'apurement progressif des arriérés et des contributions dus par la Côte d'Ivoire aux Organisations Internationales ;
- de relever, en début d'exercice, le plafond des lignes destinées à la prise en charge des contributions dues aux OI, des fêtes nationales à l'Etranger et des mouvements diplomatiques.

## PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « RELATION BILATERALE »

### INTRODUCTION

Conformément au décret 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le programme 2 intitulé « Relation Bilatérale » est dirigé par le Directeur Général des Relations Bilatérales, SEM GLEGLAUD Kouassi Yao Filbert, nommé par décision d'attente n°009-22/MEMAEIAD/CAB du 07 Janvier 2022. Il est nommé en remplacement de SEM Maes ENNIO, suite à la nomination de ce dernier en qualité de Chef de Mission en Ethiopie.

Le Responsable du programme Relation Bilatérale est chargé, selon le décret n° 2018-236 du 28 février 2018 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères, d'impulser et de coordonner les activités des Directions Centrales chargées des relations bilatérales de la Côte d'Ivoire.

Il assure ainsi l'opérationnalisation de la mission de renforcement et de repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale en garantissant l'efficacité de l'outil diplomatique, via 03 actions majeures :

- ✓ le renforcement de la coordination des initiatives en matière de relation bilatérale ;
- ✓ la définition de stratégies et le suivi de la relation bilatérale ;
- ✓ l'intensification des missions de prospection économique et commerciale au profit de la Côte d'Ivoire.

Pour cet exercice 2022, les activités se sont tenues dans un contexte de reprise après le ralentissement dû à la pandémie covid-19, à travers la réalisation ou la programmation de plusieurs commissions mixtes de coopération et la tenue de dialogues bilatéraux dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre la Côte d'Ivoire et le reste du Monde.

La réalisation des activités a également été marquée par la crise Russo-ukrainienne qui a eu un impact, non seulement sur la Diplomatie internationale, mais aussi sur les échanges mondiaux. A cela s'ajoute la lutte contre le terrorisme avec pour corollaire la déstabilisation de plusieurs pays dans la sous-région.

Cette partie sera articulée autour des principaux points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif principal du programme 2 est de redynamiser les relations bilatérales de la Côte d'Ivoire avec les pays amis. Il s'agit plus spécifiquement de :

- renforcer la relation bilatérale entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde ;

- promouvoir les relations bilatérales bénéfiques pour la Côte d'Ivoire ;
- renforcer la diplomatie économique.

Après la réalisation des activités de ce programme, la Côte d'Ivoire sera largement représentée dans le monde et le volume des échanges commerciaux à travers les accords bilatéraux sera plus important. Au cours de l'exercice 2022, la mise en œuvre de ces actions s'est traduite par le renforcement de la coopération bilatérale et l'optimisation de la carte diplomatique avec la signature et la ratification de plusieurs accords de coopération.

## I.2. Le financement du programme

Le budget alloué au financement de ce programme s'élevait initialement à un montant de 50 324 201 503 F CFA. Ce budget est passé à 56 490 741 188 F CFA, soit une hausse de 12% en raison des rallonges budgétaires accordées majoritairement aux Représentations Nationales à l'Etranger par arrêtés. Cette augmentation est plus remarquable principalement sur les dépenses de biens et services (18%), secondairement sur les dépenses de personnel (7%) et d'investissement (5%).

La répartition de ce budget est consignée dans le tableau suivant.

**Tableau 12: Répartition du budget du programme 2**

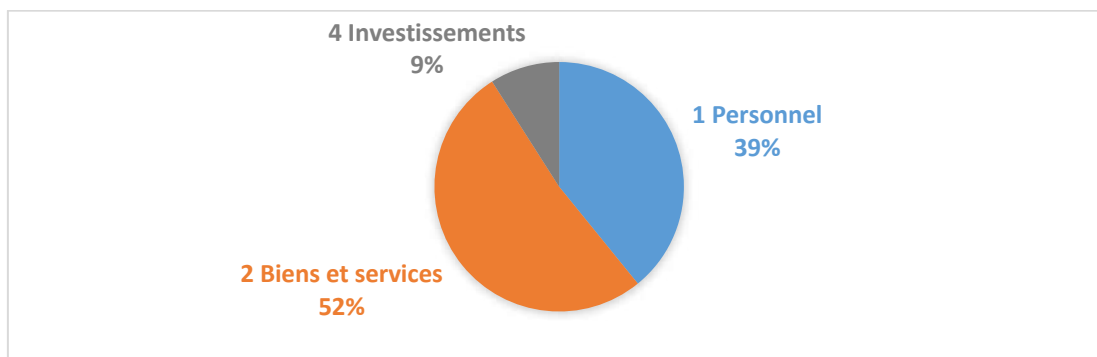
Natures de dépenses	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget Actuel (BA)	Ecart (E)=(BA)-(BV)	Taux d'accroissement
<b>1 Personnel</b>	20 694 769 249	21 894 268 104	22 110 366 705	1 415 597 456	<b>7%</b>
<b>2 Biens et services</b>	24 767 982 313	28 801 884 796	29 275 444 462	4 507 462 149	<b>18%</b>
<b>3 transferts</b>	0	0	0	0	<b>0%</b>
<b>4 Investissements</b>	4 861 449 941	5 104 930 021	5 104 930 021	243 480 080	<b>5%</b>
<b>Total Programme</b>	<b>50 324 201 503</b>	<b>55 801 082 921</b>	<b>56 490 741 188</b>	<b>6 166 539 685</b>	<b>12%</b>

Source : SIGOBE

Le financement de ce programme se reparti comme suit :

- biens et Services 52% ;
- dépenses de Personnel 39% ;
- investissements 9%.

**Graphique 8: Présentation du budget actuel du Programme 2**



Source : SIGOBE

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

**Tableau 13: Exécution budgétaire du Programme Relation Bilatérale**

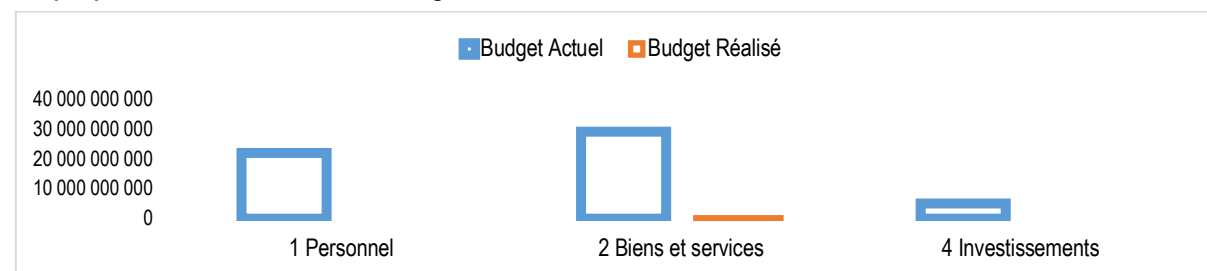
Natures de Dépenses	Budget voté 2022 (BV)	Budget Actuel	Budget Réalisé	Taux de réalisation
1 Personnel	20 694 769 249	22 110 366 705	24 841	0,0%
2 Biens et services	24 767 982 313	29 275 444 462	328 691 449	1,1%
3 Transferts	0	0	0	0%
4 Investissements	4 861 449 941	5 104 930 021	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>50 324 201 503</b>	<b>56 490 741 188</b>	<b>328 716 290</b>	<b>0,6%</b>

Source : SIGOBE

Le budget d'un montant de 56 490 741 188 FCFA pour la réalisation des activités du programme 2, a été exécuté à hauteur de 328 716 290 FCFA, soit un taux de réalisation de 0,6% correspondant à 99,4% du budget non-exécuté. Il faut noter que ce montant exécuté correspond uniquement à celui des services du Département Central.

En effet, cette situation d'exécution issue du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) ne retrace pas l'exécution des Représentations Nationales à l'Etranger, comme mentionné plus haut. L'exécution de ces dernières est prise en compte uniquement dans le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP-Ambassades).

**Graphique 9: Exécution SIGOBE du budget**



Source : SIGOBE

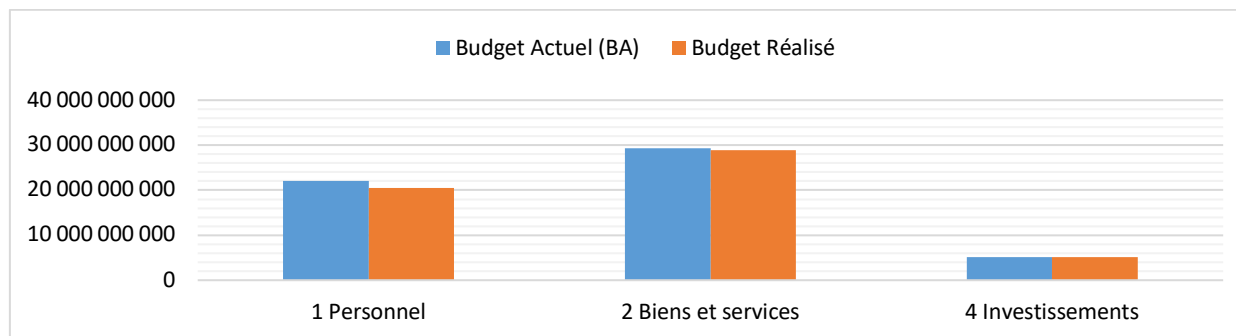
Toutefois, en prenant en compte l'exécution des RNE, la situation d'exécution se présente dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 14: Exécution des RNE du Programme 2 par nature de dépenses**

NATURES DE DÉPENSES	BUDGET VOTÉ 2022 (BV)	BUDGET ACTUEL (BA)	BUDGET RÉALISÉ	TAUX DE RÉALISATION
1 Personnel	20 694 769 249	22 110 366 705	20 483 835 834	92,6%
2 Biens et Services	24 767 982 313	29 275 444 462	28 864 442 144	98,6%
3 Transferts	0	0	0	0%
4 Investissements	4 861 449 941	5 104 930 021	5 104 930 021	100,0%
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>50 324 201 503</b>	<b>56 490 741 188</b>	<b>54 453 207 999</b>	<b>96,4%</b>

Source : SIGOBE/SIGFiP-Ambassades

### Graphique 10: Situation d'exécution du Programme



Source : MEMAEIAD

Ainsi, après intégration des données issues du SIGFiP-Ambassades, le budget alloué au financement de ce programme a été exécuté à hauteur de 54 453 207 999 FCFA, soit un taux de réalisation de 96,4%.

Les crédits dédiés aux dépenses de Personnel ont été réalisés à hauteur de 20 483 835 834 FCFA, soit 92,6%.

Les Crédits de biens et services ont été exécutés à hauteur de 28 864 442 144 FCFA, soit un taux de réalisation de 98,6%.

Quant aux dépenses d'investissement, leur exécution est de 5 104 930 021 FCFA, soit 100,0% de taux d'exécution.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 15: Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1	-	-	241 413 166	268 986 284	-	-	-	-	241 413 166	268 986 284
Action 2	-	24 841	-	13 648	-	-	-	-	-	38 489
Action 3	-	-	10 425 070	59 691 517	-	-	-	-	10 425 070	59 691 517

Source : SIGOBE

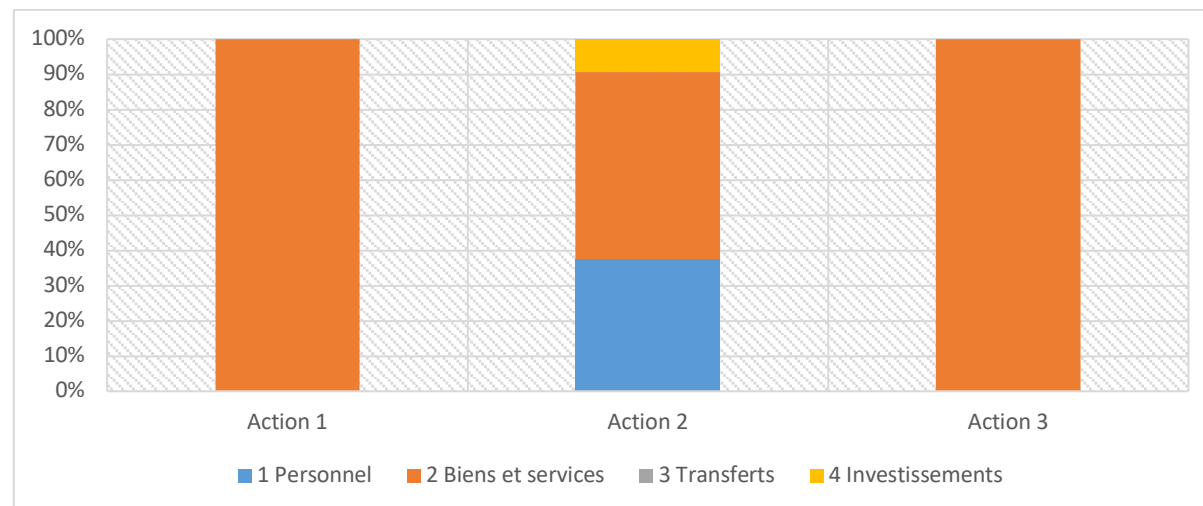
Le montant exécuté pour la mise en œuvre de l'action de renforcement de la coordination des initiatives en matière de relation bilatérale est de 268 986 284 F CFA. Il est en hausse de 27 573 118 FCFA par rapport à l'année 2021.

L'action d'intensification des missions de prospection économique et commerciale au profit de la Côte d'Ivoire a été mise en œuvre avec un montant exécuté de 59 691 517 FCFA. Il est en hausse de 49 266 447 F CFA par rapport à l'année 2021.

En ce qui concerne l'action de définition de stratégies et de suivi de la relation bilatérale, elle a été mise en œuvre par les RNE. Le montant exécuté est de 24 841 F CFA pour les dépenses de personnel et de 13 648 F CFA pour les biens et services selon le SIGOBE.

Cependant, si l'on prend en compte leur situation d'exécution du SIGFiP-Ambassades, le montant exécuté s'élève à 54 453 207 999 FCFA, dont 20 483 835 834 FCFA pour les dépenses de personnel, soit 37,6%, 28 864 442 144 FCFA pour les dépenses de biens et services, soit 53,0% et 5 104 930 021 FCFA pour le financement des projets d'investissement, soit 9,4%.

**Graphique 11: Exécution par action et par nature de dépenses**



Source : SIGOBE et SIGFIP-Ambassades

## II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissements du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 16: Exécution des investissements du programme 2**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat ordonnancé 2022
<b>Projet 1 : Démolition &amp; reconstruction Chancellerie &amp; Résidence Dakar</b>	2021	2023	10 863 267 030	1 166 115 511	1 166 115 511	-
Sur financement intérieur			10 863 267 030	1 166 115 511	1 166 115 511	-
Sur financement extérieur						
<b>Projet 2: Construire et Réhabilitation de la Chancellerie et de la Résidence au Mexique</b>	2019	2024	630 377 262	150 000 000	150 000 000	-
Sur financement intérieur			630 377 262	150 000 000	150 000 000	-
Sur financement extérieur						-
<b>Projet 3: Construction de la Résidence et de la Chancellerie à Riyad</b>	2019	2021	4 892 784 640	165 000 000	408 480 080	-
Sur financement intérieur			4 892 784 640	165 000 000	408 480 080	-
Sur financement extérieur						-
<b>Projet 4: Réhabilitation Résidence et Chancellerie MADRID</b>	2009		1 947 798 716	400 000 000	400 000 000	-
Sur financement intérieur			1 947 798 716	400 000 000	400 000 000	-
Sur financement extérieur						-
<b>Projet 5: Acquisition de Chancellerie à Lisbonne</b>	2018	2022	3 542 167 800	682 195 280	682 195 280	-
Sur financement intérieur			3 542 167 800	682 195 280	682 195 280	-
Sur financement extérieur						-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat ordonnancé 2022
<b>Projet 6: Réhabilitation de la chancellerie et résidence BRUXELLES</b>	<b>2013</b>		<b>1 634 100 000</b>	<b>250 000 000</b>	<b>250 000 000</b>	<b>-</b>
Sur financement intérieur			1 634 100 000	250 000 000	250 000 000	-
Sur financement extérieur						-
<b>Projet 7: Construire et Réhabilitation de la Chancellerie et de la Résidence en Suisse/Genève</b>	<b>2020</b>		<b>779 199 222</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>-</b>
Sur financement intérieur			779 199 222	150 000 000	150 000 000	-
Sur financement extérieur						-
<b>Projet 8: Réhabilitation Résidence et Chancellerie Danemark</b>	<b>2021</b>	<b>2023</b>	<b>3 761 068 600</b>	<b>725 000 000</b>	<b>725 000 000</b>	<b>-</b>
Sur financement intérieur			3 761 068 600	725 000 000	725 000 000	-
Sur financement extérieur						-
<b>Projet 9: Réhabilitation Résidence et Chancellerie à Ottawa</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>1 975 256 000</b>	<b>1 173 139 150</b>	<b>1 173 139 150</b>	<b>-</b>
Sur financement intérieur			1 975 256 000	1 173 139 150	1 173 139 150	-
Sur financement extérieur						-
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>30 026 019 270</b>	<b>4.861.449.941</b>	<b>5 104 930 021</b>	<b>-</b>
<b>Sur financement intérieur</b>			<b>30 026 019 270</b>	<b>4.861.449.941</b>	<b>5 104 930 021</b>	<b>-</b>

Source : SIGOBE et SIGFiP-Ambassades

Pour l'exercice budgétaire 2022, le Programme « Relation Bilatérale » a initialement bénéficié d'une dotation globale d'un montant de 4.861.449.941 F CFA pour le financement des projets d'investissement dans les Représentations Nationales à l'Étranger. Cette dotation est passée à 5 104 930 021 F CFA, soit une hausse de 243.480.080 FCFA due aux compléments budgétaires accordés à l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Ryad et à la Mission Permanente de Côte d'Ivoire à Genève. Ce budget n'a pas connu d'exécution selon la situation d'exécution issue du SIGOBE. En effet, les dotations budgétaires y figurent, mais les montants exécutés n'y figurent pas.

Cependant, en prenant en compte la situation d'exécution réelle issue du SIGFiP-Ambassades comme mentionné plus haut, l'exécution de ces projets est détaillée comme suit :

#### Au titre des projets de Construction

Deux (02) projets ont été budgétisés pour l'exercice 2022 :

1. le projet « **démolition & reconstruction Chancellerie & Résidence à Dakar** », doté à hauteur de 1 166 115 511 F CFA en 2022. Cette dotation a été exécutée à 100% et a permis de poursuivre les travaux. En effet, pour un coût global de 10 863 267 030 FCFA, le projet a démarré en 2021 et est prévu pour prendre fin dans un délai de deux ans pour la Chancellerie et en fin août 2023 pour la résidence.
2. le projet « **construction de la Résidence et de la Chancellerie à Riyad** », pour un coût global de 4 892 784 640 FCFA. Débuté en 2019, les travaux ont pris fin en 2021 et la dotation de 430 702 880 F CFA a permis d'équiper les bâtiments construits.

#### Au titre des projets d'acquisition

Débuté en 2018, pour un coût d'acquisition 3 542 167 800 FCFA, le projet « **Acquisition de la Chancellerie à Lisbonne** » est achevé en 2022. Le montant de 682 195 280 FCFA a permis de payer la dernière tranche.

#### Au titre des projets de réhabilitation

Débuté en 2009, pour un coût global de 1 947 798 716 FCFA, le projet « **Réhabilitation de la Résidence et de la Chancellerie à MADRID** » a bénéficié d'une dotation de de 400 000 000 FCFA. Cette dotation a été exécutée à 100%, en vue de poursuivre les travaux. La réalisation budgétaire des travaux est estimée à 81% à ce jour. Quant à la réalisation physique, elle est estimée à 50%.

Le projet « **Construction et Réhabilitation de la Chancellerie et de la Résidence en Suisse/Genève** » a débuté en 2020 avec un coût global de 779 199 222 FCFA.



Il concernait l'agrandissement de la terrasse et l'équipement en matériel sanitaire et en mobilier de la Chancellerie à Genève. Une dotation de 150 000 000 FCFA a été octroyée. Elle a été exécutée à 100%. Les travaux sont entièrement réalisés.

La dotation budgétaire de 150 000 000 F CFA octroyée pour le projet « **Construction et de Réhabilitation de la Chancellerie et de la Résidence au Mexique** » a permis d'entamer les travaux de réhabilitation suite au séisme survenu dans ce pays. Cette dotation a été entièrement exécutée ; les travaux sont réalisés à 100%.

Débuté en 2019 pour prendre fin en 2024, le cout des travaux s'élevait à 630 377 262 FCFA.

Le projet « **Réhabilitation de la chancellerie et résidence à BRUXELLES** », doté à hauteur de 250 000 000 F CFA, a été exécutée à 98%. La réalisation physique des travaux peut être estimée à 50% et la réalisation budgétaire à 78%.

Débuté en 2013, le coût initial des travaux s'élève à 1 634 100 000 FCFA.

Débuté en 2021, le projet « **Réhabilitation de la Résidence et de la Chancellerie au Danemark** » est en cours. Le coût des travaux s'élève à 3 761 068 600 FCFA.

Une dotation de 725 000 000 FCFA a été octroyée pour poursuivre les travaux. Elle a été exécutée à 96% et ce, après avoir reçu deux lettres d'avance d'un montant de 2 000 000 000 FCFA. La réalisation budgétaire des travaux peut être estimée à 72%, et les réalisations physiques à 90% pour la Résidence et à 85% pour la Chancellerie. Les travaux sont prévus pour prendre fin en 2023.

Les travaux du projet « **Réhabilitation Résidence et Chancellerie à Ottawa** » ont débuté en 2022 et sont également en cours d'exécution pour un coût total de 1 975 256 000 FCFA.

Une dotation de 1 173 139 150 FCFA a été accordée à cet effet. Elle a été exécutée à hauteur de 1 039 328 649 FCFA pour la poursuite des travaux. La réalisation budgétaire est estimée à 72% et la réalisation physique à 40%. Les travaux sont prévus pour prendre fin en 2023.

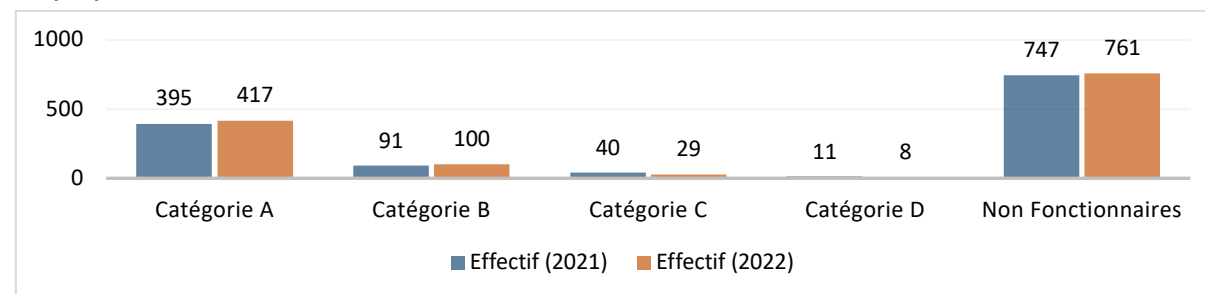
## II.2. Évolution des effectifs

Tableau 17: Evolution des effectifs du programme 2

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	395	22	22	22	0	417
Catégorie B	91	9	9	9	0	100
Catégorie C	40	0	0	0	11	29
Catégorie D	11	0	0	0	3	8
Non Fonctionnaires	747	14	14	14	0	761
<b>TOTAL</b>	<b>1284</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>14</b>	<b>1315</b>

Source : DRH/MEMAEIAD

Graphique 12: Evolution des effectifs au 31 décembre 2022



Source : MEMAEIAD/DRH

De 2021 à 2022, l'effectif du personnel du programme « Relation Bilatérale » est passé de 1284 à 1315, soit une variation de 31 agents. En effet, les effectifs de ce programme ont augmenté de 45 agents, dont 22 fonctionnaires de catégorie A, 9 fonctionnaires de catégorie B et 14 agents non-fonctionnaires. Cependant, ce programme a enregistré des sorties parmi les fonctionnaires des catégories C et D, soit 11 pour la première catégorie et 3 pour la seconde. En 2022, l'effectif des fonctionnaires de la catégorie A était de 417 ; celui de la catégorie B était de 100 ; celui de la catégorie C était de 29 et celui de la catégorie D était de 8.

En ce qui concerne les agents non-fonctionnaires, le nombre actuel est de 761, soit une augmentation de 14 agents. Cette catégorie concerne principalement le personnel sous contrat en poste à l'étranger et le personnel domestique des Chefs de Mission Diplomatiques et Consulaires et des Représentants Permanents Adjointes.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En vue d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le Programme « Relation Bilatérale » a réalisé plusieurs activités qui s'articulent autour de deux grands axes à savoir les visites officielles et les rencontres de haut niveau d'une part, et d'autres part, les instruments et les accords de coopération bilatérale.

#### ✓ Visites officielles et rencontres de haut niveau de l'année 2022

La mise en œuvre des activités du programme « Relation Bilatérale » a permis d'assurer les préparatifs et l'organisation de nombreuses visites officielles effectuées par des hautes personnalités ivoiriennes à l'étranger, de même que de hautes personnalités étrangères en Côte d'Ivoire. Elle a aussi contribué à organiser les audiences du Chef de l'État, du Premier Ministre et du Ministre des Affaires Étrangères.

- Participations et visites du Président de la République dans les pays de la Zone Afrique, notamment les participations à la 62<sup>ème</sup> Session des Chefs d'Etat et de Gouvernements de la CEDEAO à Abuja, au 18<sup>ème</sup> sommet Ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie en Tunisie, à la cérémonie d'ouverture du 61<sup>ème</sup> Sommet ordinaire de la CEDEAO à Accra et la visite d'Etat en Afrique du Sud ;
- Visites du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora dans les pays de la Zone Afrique, notamment les participations à la 62<sup>ème</sup> Session des Chefs d'Etat et de Gouvernements de la CEDEAO à Abuja, aux journées ivoiriennes à l'Île Maurice, à la rencontre ministérielle sur les Consultations Politiques en Afrique du Sud, la visite en Tunisie dans le cadre de la 8<sup>ème</sup> édition de la Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD 8) ;
- Huit (08) visites d'amitié et de travail des Autorités des pays de la Zone Asie, Pacifique et Océanie et Europe en Côte d'Ivoire.
- Dix-huit (18) Audiences accordées par le Président de la République à des personnalités étrangères de passage en Côte d'Ivoire.
- Vingt-sept (27) rencontres de hautes personnalités politiques et hommes d'affaires étrangers ;

#### ✓ Six (06) activités tenues dans le cadre des instruments de coopération

✓ **Ateliers** : du 08 au 09 septembre 2022 : la DAPO a pris part au séminaire de Grand-Bassam sur le renforcement et la Dynamisation des Relations Internationales de la Côte d'Ivoire conclu par la recommandation au Gouvernement d'un projet de décret portant mise en place d'un Comité Interministériel Permanent de Gestion et de Suivi des Relations Internationales de la Côte d'Ivoire.

✓ **Consultations politiques** : du 02 au 03 août 2022 : la DAPO a pris part à la 4<sup>ème</sup> session des consultations politiques entre les Ministères en charge des Affaires Etrangères de la Côte d'Ivoire et de la Corée.

✓ **Au titre des remises de dons et inauguration d'infrastructures** : 14 décembre 2022 : l'Ambassadeur du Japon a présidé la cérémonie de signature d'un accord de don pour l'Équipement et le lancement du Centre pour la Promotion de la Langue Japonaise à l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan.

#### ✓ Au titre des accords bilatéraux signés

- 21 octobre 2022 : Signature à Abidjan d'une convention d'achat d'énergie entre le Libéria et la Côte d'Ivoire.
- 10 décembre 2022 : ratification de l'Accord Cadre entre la Côte d'Ivoire et la Corée, à Séoul ;
- 07 décembre 2022 : signature d'Accord visant à prévenir la Double imposition et lutter contre la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu entre la République de Côte d'Ivoire et l'Etat du Qatar ;
- 21 et 22 novembre 2022 : Quinze (15) nouveaux Accords ont été signés lors de la première session de la Grande Commission Mixte de Coopération Ivoir-congolaise qui s'est tenue à Abidjan. Ces Accords concernent les domaines de l'Éducation et de l'Enseignement Technique, l'Enseignement Supérieur, Militaire, Commercial, Formation et Emploi, Protection Sociale, Tourisme et Environnement, Pêche et Aquaculture, Agriculture, Construction, Urbanisme et Habitat, Information et Communication, Culturel et Artistique, Santé, Forêt, Faune et Ressources en Eau, et Transport.

#### ✓ Diplomatie Economique

✓ Au titre de la Diplomatie Economique, l'on enregistre la contribution des Services du Ministère d'Etat à la mobilisation de ressources extérieures détaillées dans le tableau ci-après.

**Tableau 18:Financements mobilisés au titre de la diplomatie économique en 2022**

FINANCEMENTS MOBILISES PAR LA DIPLOMATIE ECONOMIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2022			
ORIGINE DU FINANCEMENT			MONTANT EN F CFA
<b>FINANCEMENTS PRIVES</b>			763 693 990 539
<b>FINANCEMENTS PUBLICS</b>	DON	BILATERAL	50 208 878 338
		MULTILATERAL	44 979 370 482
	C2D	BILATERAL	0
	PRÊT	BILATERAL	569 573 948 690
		MULTILATERAL	1 345 257 664 893,06
		BANQUE COMMERCIALE	842 296 900 667
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 616 010 753 609</b>

Source : MEMAEIAD

Dans le cadre des activités de Coopération Economique, Commerciale, Touristique et Scientifique, les actions entreprises concernent trois principaux points, à savoir :

- ❖ Facilitation et accompagnement des Missions de prospection économique initiées par les Ambassades de Côte d'Ivoire à l'étranger : 28 missions de prospection économique ont été encadrées ;
- ❖ Préparation et facilitation de la participation du secteur privé ivoirien aux forums organisés en marge des visites des Hautes Autorités de notre pays à l'étranger : des acteurs du secteur privé ont bénéficié de l'assistance de la DGDE, en terme de facilitation de l'obtention des visas, dans le cadre du Forum des Affaires Côte d'Ivoire-Turquie qui s'est tenu le 06 mars 2022, à Istanbul, en marge de la visite de travail de Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, et également de l'éclairage sur le point de coopération avec les autres pays et toute autre forme d'assistance.

En outre, cent vingt-sept (127) dossiers dont douze (12) de demande de parrainage et d'appui institutionnel et financier ont été a enregistrés et traités.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance

**Tableau 19: Évolution des indicateurs du Programme 2**

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>OS 1 : Renforcer la relation bilatérale</b>						
Taux de réalisation des missions des Ambassades à accréditation multiple	%	30	30	35	50	57,9
Nombre de documents de stratégies dont le suivi de la mise en œuvre est assuré	Nbre	0	0	0	03	1
<b>OS 2 : Promouvoir les relations bilatérales bénéfiques pour la Côte d'Ivoire</b>						
Nombre d'instruments de coopération bilatérale réactivés	Nbre	01	0	03	05	05
Nombre d'accords bilatéraux signés	Nbre	18	2	34	15	17
<b>OS3 : Renforcer la diplomatie économique</b>						
Niveau de mise aux normes du document d'orientation en matière de diplomatie économique	%	0	0	0	30	30
Montant des Ressources Financières extérieures mobilisées	Milliards de FCFA	897 (année 2018)	1100	903	1200	3616
Niveau d'investissements directs étrangers (IDE) mobilisés	%	30	32	45	70	69

Source : DPPD-PAP 2022-2024 & RAP 2021

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Objectif spécifique 1 : renforcer la relation bilatérale

**Indicateur 1** : Taux de réalisation des missions des Ambassades à accréditation multiple

**Valeurs cibles** : 50% en 2022 ; 60% en 2023 ; 70% en 2024

**Sources de données** : DGRB

**Situation de référence 2021** : 35%

**Mode de calcul** : Nombre de missions réalisées x 100/ Nombre total de missions programmées

Le Taux de réalisation des missions des Ambassades à accréditation multiple est de 57,9%.

Cet indicateur permet d'apprécier le degré de mobilité des Ambassades dans les circonscriptions diplomatiques qu'elles couvrent. Au total, 124 missions de prospection économique ou visites de travail ont été enregistrées en 2022 pour 214 missions prévues.

Bien que la prévision soit atteinte, plusieurs missions n'ont pu être réalisées pour raison, d'une part, de l'insuffisance des dotations budgétaires dédiées à ces missions et, d'autre part, pour des raisons de sécurités pour certaines zones.

**Indicateur 2** : Nombre de documents de stratégie dont le suivi de la mise en œuvre est assuré

Pour cette année 2022, le document élaboré porte sur la redynamisation et le renforcement des relations bilatérales et multilatérales de la Côte d'Ivoire.

**Valeurs cibles** : 03 en 2022 ; 05 en 2023 ; 06 en 2024

**Sources de données** : DGRB/ Rapports d'activités/ CCM

**Mode de calcul** : Dénombrement

Des actions ont été mises en œuvre afin d'aboutir à l'élaboration de documents de stratégies, notamment le séminaire de redynamisation et de renforcement des relations bilatérales et multilatérales de la Côte d'Ivoire. Plusieurs documents de stratégies sont prévus pour être édités, notamment un guide interne, déjà en cours d'élaboration, destiné au personnel afin de leur faciliter l'exécution des tâches dans le cadre de l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues et un guide externe destiné aux usagers et aux personnes extérieures aux services afin de leur permettre de mieux cerner la coopération entre la Côte d'Ivoire et chacun des pays du continent européen.

❖ **Objectif spécifique 2** : Promouvoir les relations bilatérales bénéfiques pour la Côte d'Ivoire

**Indicateur 1** : Nombre d'instruments de coopération bilatérale réactivés

**Valeurs cibles** : 05 en 2022 ; 05 en 2023 ; 06 en 2024

**Sources de données** : DGRB/DGAJCEC/ Rapports d'activités/ CCM

**Situation de référence 2021** : 03

**Mode de calcul** : Dénombrement

Les instruments de coopération réactivés en 2022 sont au nombre de cinq (05) pour une prévision de cinq (05).

Ces instruments de coopération concernent :

- la première session du Dialogue Politique Bilatéral entre la République de Côte d'Ivoire et le Royaume de Belgique, tenue le 4 novembre 2022 à Abidjan ;
- les dialogues sectoriels préparatoires des Négociations intergouvernementales ivoiro-allemandes, tenues les 20 et 21 septembre 2022, à Berlin, en Allemagne ;
- la grande commission mixte Ivoiro-congolaise, tenue les 21 et 22 novembre 2022 à Abidjan ;
- l'établissement des relations diplomatiques entre la République de Côte d'Ivoire et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, par Communiqué conjoint le 28 janvier 2022 ;
- l'établissement des relations diplomatiques entre la République de Côte d'Ivoire et Sainte-Lucie a été co-signé, à New York, par les Ministres des Affaires Etrangères des deux pays, en marge de la 77<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale de l'ONU, par un Communiqué conjoint en date du 22 septembre 2022.

Le MEMAEIAD, à travers ce programme, prévoit réactiver, à terme, 5 voire 6 instruments de coopération bilatérales d'ici 2025.

En effet, l'on enregistre des perspectives avec plusieurs pays pour l'année 2023.

**Avec l'Inde** : La tenue en Côte d'Ivoire de la 2ème session de la Grande Commission mixte de coopération ivoiro-indienne ;

**Avec le Japon** : La tenue d'une consultation politique Côte d'Ivoire-Japon à Tokyo ;

**Avec la Chine** : La tenue à Pékin, en Chine de la 4ème session de la Grande Commission Mixte de Coopération ivoiro-chinoise en marge de la célébration du 40ème anniversaire de l'établissement des relations bilatérales ;

**Avec l'Iran** : La tenue en Côte d'Ivoire de la 2ème session de la Grande Commission mixte de coopération ivoiro-iranienne ;

**Avec le Qatar** : La tenue à Doha, au Qatar, de la 1ère session de la Grande Commission mixte de coopération ivoiro-qatarie ;

**Avec le Koweït** : La tenue de la deuxième session des consultations politiques au Koweït entre les Hauts fonctionnaires des deux Ministères en charge des Affaires Etrangères ;

**Avec Israël** : La tenue à Tel Aviv, en Israël, des premières Consultations bilatérales entre les Ministères en charge des Affaires Etrangères de la Côte d'Ivoire et de l'Etat d'Israël ; Tenue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire et d'autres structures compétentes de fora d'affaires en Israël ou en Côte d'Ivoire afin de favoriser les rencontres de type B to B avec les milieux d'affaires israélien.

**Avec l'Ethiopie** : Finaliser et signer l'Accord portant création de la Grande Commission Mixte de coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Ethiopie ;

**Avec le Gabon** : Organiser, en Côte d'Ivoire, la 3ème session de la Commission Mixte de Coopération entre la Côte d'Ivoire et le Gabon ;

**Avec la République Démocratique du Congo** : Organiser en Côte d'Ivoire, la 3ème session de la Grande Commission Mixte de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et la République Démocratique du Congo ;

**Avec la Mauritanie** : Déterminer, d'accord partie avec les autorités mauritaniennes, la date de la première session de la Grande Commission Mixte de Coopération ivoiro-mauritanienne ;

**Avec l'Egypte** : Déterminer, d'accord partie avec les autorités égyptiennes, la date de la deuxième session de la Grande Commission Mixte de Coopération ivoiro-égyptienne ;

**Avec le Ghana** : Déterminer, d'accord partie avec les autorités ghanéennes, la date du premier Sommet de l'Accord de Partenariat Stratégique (APS) entre la Côte d'Ivoire et le Ghana qui aura lieu à Abidjan ;

**Avec le Nigéria** : Déterminer, d'accord partie avec les autorités nigérianes, la date de la troisième session de la Grande Commission Mixte de Coopération Côte d'Ivoire – Nigéria prévue au Nigéria.

**Avec le Commonwealth de la Dominique** : Veiller à la signature du Communiqué conjoint portant établissement des relations diplomatiques entre la République de Côte d'Ivoire et le Commonwealth de la Dominique à l'instar de Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, pour lesquels le Gouvernement avait donné son accord en Conseil des Ministres du 11 septembre 2022 ;

**Avec la République Dominicaine et de Saint-Christophe-et-Niévès** : Accélérer la procédure d'établissement des relations diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et les Gouvernements de la République Dominicaine et de Saint-Christophe-et-Niévès ;

**Avec les missions permanentes de Antigua-et-Barbuda, Barbade, Grenade, Jamaïque et Trinité-et-Tobago** : Inviter le Représentant Permanent de la République de Côte d'Ivoire auprès des Nations Unies à faire diligence dans la mise en œuvre des instructions de Madame la Ministre d'Etat, relatives à l'introduction de requêtes formelles d'établissement de relations diplomatiques auprès des Missions permanentes de Antigua-et-Barbuda, Barbade, Grenade, Jamaïque et Trinité-et-Tobago, Etats figurant sur la liste des pays qui composent la Circonscription diplomatique et consulaire de l'Ambassade de Côte d'Ivoire aux Etats-Unis d'Amérique ;

**Avec la République Dominicaine et de Saint-Christophe-et-Niévès** : Accélérer la procédure d'établissement des relations diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et les Gouvernements de la République Dominicaine et de Saint-Christophe-et-Niévès. Il convient de relever que la Communication en Conseil des Ministres produite à cet effet, a été transmise au Secrétariat Général du Gouvernement pour enrôlement depuis le 02 décembre 2021 ;

**Avec le Mexique** : Travailler afin que le Mexique puisse procéder à l'ouverture d'une Ambassade en Côte d'Ivoire ;

**Avec la République Argentine** : Procéder à la réouverture de l'Ambassade de la République Argentine en Côte d'Ivoire ;

**Avec la République Bolivarienne du Venezuela** : Examiner le Projet d'Accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République Bolivarienne du Venezuela ainsi que le Mémorandum d'entente relatif à l'établissement d'un mécanisme de consultations politiques entre les Gouvernements de la République de Côte d'Ivoire et la République Bolivarienne du Venezuela.

**Indicateur 2** : Nombre d'accords bilatéraux signés

**Valeurs cibles** : 15 en 2022 ; 30 en 2023 ; 40 en 2024

**Sources de données** : DGRB/ Rapports d'activités/ CCM

**Situation de référence 2021** : 34

**Mode de calcul** : *Dénombrement*

Le nombre d'accords bilatéraux signés au cours de l'exercice 2022 est de 17 pour une prévision de 15 accords.

Ce sont :

- un accord d'ordre énergétique avec le Libéria ;
- un accord visant à prévenir la Double imposition et lutter contre la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu entre la république de Côte d'Ivoire et l'Etat du Qatar ;
- 15 accords dans les domaines de l'Education et de l'Enseignement Technique, de l'Enseignement Supérieur, de la défense, du commerce, de la Formation et Emploi, Protection Sociale, du Tourisme et de l'Environnement, de la Pêche et Aquaculture, de l'Agriculture, de la Construction, l'Urbanisme et l'Habitat, de l'Information et la Communication, de la Culture et l'Art, de la Santé, de la Forêt, de la Faune, des ressources en Eau et des Transports avec la république du Congo.

L'évolution du nombre d'accords bilatéraux signés montre un pic de 34 accords en 2021. Ce résultat fait suite à la reprise effective des activités, y compris celles qui avaient été suspendues en 2020 à cause de la Covid-19. Ce nombre était de 17 en 2022 et l'on prévoit atteindre 30 accords en 2023 et 40 en 2024 et 2025, et ce, dans plusieurs domaines. Ils permettront de redynamiser les relations bilatérales et économiques entre la Côte d'Ivoire et les pays amis.

❖ **Objectif spécifique 3** : Renforcer la diplomatie économique

**Indicateur 1** : Niveau de mise aux normes du document d'orientation en matière de diplomatie économique

**Valeurs cibles** : 30% en 2022 ; 50% en 2023 ; 100% en 2024

**Sources de données** : DGDE

**Mode de calcul** : Nombre d'activités réalisées x 100/ Nombre total d'activités programmées

Après sa production, le document d'orientation en matière de diplomatie économique fait l'objet de mise aux normes. La progression 2022 peut être estimée à 30%.

**Indicateur 2** : Montant des ressources financières extérieures mobilisées (en milliards de FCFA)

**Valeurs cibles** : 1200 en 2022 ; 1300 en 2023 ; 1400 en 2024

**Sources de données** : DDE/ Ambassades

**Situation de référence 2021** : 903

**Mode de calcul** : Montant mobilisé

Pour l'année 2022, le montant des ressources extérieures mobilisées avec le concours des Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) s'élève à 3 616 010 753 609 Francs CFA, soit 2 416 010 753 609 francs CFA de plus que le montant de 1200 milliards de francs CFA initialement prévu. Ce résultat pourrait s'expliquer, non seulement, par l'amélioration du système de collecte des données, mais aussi par la stabilité, le dynamisme et la résilience dont fait preuve notre économie ces dernières années.

**Indicateur 3** : Niveau d'Investissements Directs Etrangers (IDE)

**Valeurs cibles** : 70% en 2022 ; 80% en 2023 ; 90% en 2024

**Sources de données** : DDE / Ambassades

**Situation de référence 2021** : 45%

**Mode de calcul** : IDE mobilisés x 100 / IDE attendus

Le niveau d'investissement direct étranger peut être estimé à 69% au titre de l'exercice 2022.

Cet indicateur pourra faire l'objet de remplacement en raison des difficultés liées à l'obtention des données.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

L'un des éléments positifs tirés de l'exercice 2022 est la stabilité du SIGOBE pour l'exécution des crédits des services du Département Central. Cependant, des difficultés sont à relever :

- l'insuffisance des ressources allouées pour la mise en œuvre des missions des RNE ;
- l'insuffisance des crédits dédiés à la réhabilitation du patrimoine immobilier de la Côte d'Ivoire à l'étranger, au regard de la vétusté des bâtiments acquis, pour la plupart, au lendemain des indépendances. Il en est de même pour les acquisitions et constructions ;
- l'inexistence de textes réglementaires en matière de passation de marchés dans les Représentations diplomatiques et consulaires ;
- la méconnaissance du nouveau cadre budgétaire (Budget-Programmes) par la majorité des acteurs du Ministère d'État.
- l'insuffisance de la dotation budgétaire pour l'organisation des réunions préparatoires des Commissions Mixtes de Coopération ainsi que l'organisation des Commissions Mixtes elles-mêmes.
- Le non-respect de la période de deux ans des réunions sur les instruments de Coopération Bilatérale (Commissions Mixtes de coopération, Consultations Politiques, Commissions Bilatérales, etc.) impacte négativement l'efficacité de ces instruments de coopération bilatérale.

### IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, nous recommandons :

- une allocation de ressources conséquentes pour la mise en œuvre des missions des RNE et la réhabilitation du patrimoine immobilier de la Côte d'Ivoire à l'étranger ;
- la connexion des RNE au SIGOBE ;
- l'adoption de textes réglementaires en matière de passation de marchés publics dans les Représentations Diplomatiques et Consulaires ;
- la vulgarisation du nouveau cadre budgétaire auprès des acteurs du Ministère d'État ;
- les réunions sur les instruments de Coopération Bilatérale (Commissions Mixtes de coopération, Consultations Politiques, Commissions Bilatérales, etc.) devraient se tenir, dans la majorité des cas, tous les deux ans.

## CONCLUSION

En 2022, le programme « Relation Bilatérale » a bénéficié d'un budget initial de 50 324 201 503 F CFA. Il a été porté à 56 490 741 188 FCFA, soit une hausse de 6 166 539 685 FCFA, suite aux rallonges accordées en cours d'année. L'exécution dans le SIGOBE s'élève à 328 716 290 FCFA, soit un taux de réalisation de 0,6%. Cette exécution est de 54 453 207 999 FCFA, soit un taux de réalisation de 96,4% en prenant en compte les exécutions des RNE.

Ces crédits ont permis d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel diplomatique, à travers la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des résidences et chancellerie entamés, notamment à Dakar, à Riyad, à Genève, à Mexico, à Bruxelles, à Copenhague, à Madrid ainsi que l'achèvement de l'acquisition de la Chancellerie à Lisbonne.

En dépit de l'insuffisance des ressources financières, les relations diplomatiques et économiques traditionnelles existant entre la Côte d'Ivoire et les pays amis ont continué de se consolider. Cela a été possible avec la création de nouveaux cadres de coopérations multisectorielles et l'organisation d'un séminaire national sur le renforcement et la dynamisation des relations internationales, offrant ainsi de nouvelles opportunités.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « RELATION MULTILATERALE »

### INTRODUCTION

Conformément au décret 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programmes des Ministères et Secrétariats d'Etat, le programme 3 intitulé « Relation Multilatérale » est dirigé par le Directeur Général des Relations Multilatérales, S.E. Monsieur François-Xavier ZABAVY, nommé par décision d'attente n°009-22/MEMAEIAD/CAB du 07 Janvier 2022. Il est nommé en remplacement de SEM Alcide DJEDJE ILAHIRI.

Le programme Relation Multilatérale est, selon le décret 2018-236 du 28 février 2018 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères, chargé :

- d'impulser et de coordonner les activités des Directions Centrales chargées des relations multilatérales de la Côte d'Ivoire avec les Nations Unies et les Institutions Spécialisées de l'ONU ;
- de coordonner les relations multilatérales de la Côte d'Ivoire avec les Organisations Africaines et les organisations Régionales Non Africaines.

Ainsi, la mise en œuvre de ces missions se fait à travers deux actions majeures que sont :

- la coordination des initiatives en matière de relations multilatérale ;
- le suivi des relations multilatérales.

En 2022, les activités se sont tenues dans un contexte international marqué par la phase finale de la pandémie de covid-19. A cela, s'ajoute la crise russo-ukrainienne, la lutte contre le terrorisme dans la sous-région, entraînant ainsi le changement anticonstitutionnel dans plusieurs pays. Ces événements ont porté un coup d'arrêt à la réalisation de plusieurs activités des Missions Permanentes.

Cette partie se présente selon les points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme 3
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022
- Performance du programme
- Perspectives

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif général assigné au programme 3 est de renforcer les relations multilatérales. Il s'agit plus spécifiquement d'accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux en améliorant le taux de présence dans les Organisations Internationales (OI) pour lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions.

A cet effet, les stratégies sont élaborées et suivies dans les relations multilatérales entre la Côte d'Ivoire et les organisations internationales.

### I.2. Le financement du programme

Initialement de 7 608 322 930 F CFA, le budget alloué pour le financement du programme 3 est passé à 7 932 610 999 F CFA, soit une augmentation de 4%. Il se répartit comme suit :

- Personnels ..... : 4 412 350 247 F CFA;
- Biens et services ..... : 3 520 260 752 F CFA;
- Transferts..... : 0 FCFA ;
- Investissements..... : 0 FCFA.

**Tableau 20: Budget du programme 3**

Natures de dépenses	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget Actuel (BA)	Ecart (E)=(BA)-(BV)	Taux d'accroissement
1 Personnel	4 353 534 935	4 433 610 971	4 412 350 247	58 815 312	1%
2 Biens et services	3 243 368 700	3 424 868 700	3 520 260 752	276 892 052	8%
3 Transferts	11 419 295	11 419 295	0	-11 419 295	-100%
4 Investissements	0	0	0	0	0%
<b>Total Programme</b>	<b>7 608 322 930</b>	<b>7 869 898 966</b>	<b>7 932 610 999</b>	<b>324 288 069</b>	<b>4%</b>

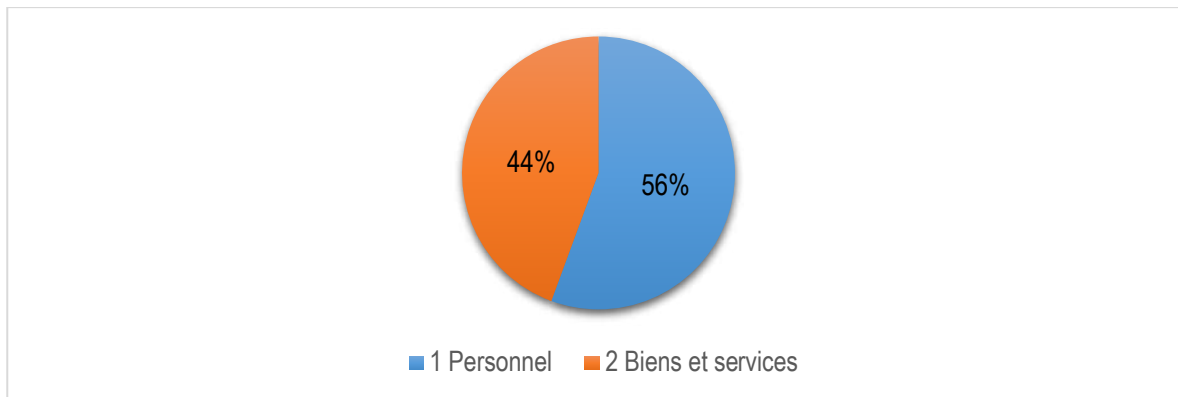
Source : SIGOBE

Le financement de ce programme se reparti comme suit :

- biens et Services 44% ;
- dépenses de Personnel 56%.



**Graphique 13: Présentation du budget du programme 3**



Source : SIGOBE

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

La dotation de 7 932 610 999 FCFA allouée à ce programme a été exécutée à hauteur de 88 892 425 FCFA, soit un taux de réalisation de 1,1%.

Cette exécution correspond à celle des services du Département Central, comme indiqué dans le tableau ci-après.

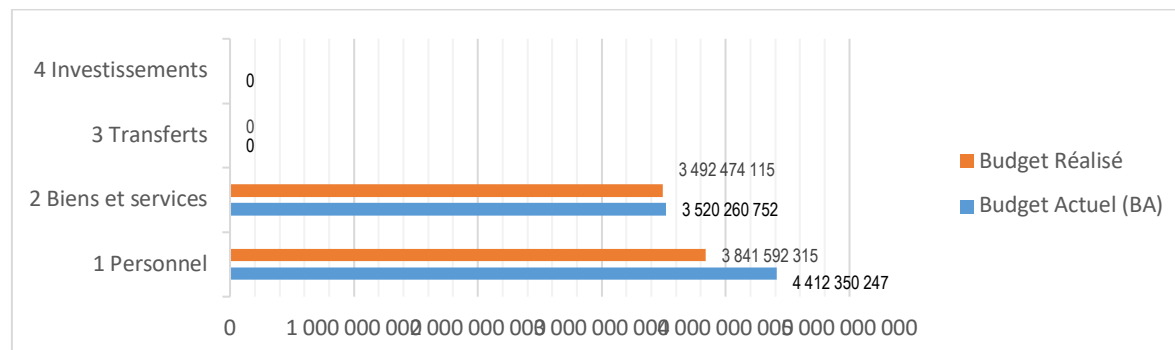
**Tableau 21: Exécution budgétaire du programme 3**

Natures de dépenses	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget Actuel (BA)	Budget Réalisé	Taux de Réalisation
1 Personnel	4 353 534 935	4 433 610 971	4 412 350 247		0,0%
2 Biens et services	3 243 368 700	3 424 868 700	3 520 260 752	88 892 425	2,5%
3 Transferts	11 419 295	11 419 295	0		0,0%
4 Investissements	0	0	0		0,0%
<b>Total Programme</b>	<b>7 608 322 930</b>	<b>7 869 898 966</b>	<b>7 932 610 999</b>	<b>88 892 425</b>	<b>1,1%</b>

Source : SIGOBE

En effet, cette situation d'exécution ne comprend pas celle des RNE de ce programme. Le graphique ci-dessous présente l'exécution réelle du programme, après intégration des données des RNE.

**Graphique 14: Situation d'exécution du Programme 3**



Source : SIGOBE/MEMAEIAD

Le budget alloué au financement du programme 3 a été exécuté à hauteur de 7 334 066 430 FCFA, soit un taux de réalisation de 92,5%, conformément aux données issues du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP-Ambassades).

**Tableau 22: Situation d'exécution du programme 3**

Natures de dépenses	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget Actuel (BA)	Budget Réalisé	Taux de Réalisation
1 Personnel	4 353 534 935	4 433 610 971	4 412 350 247	3 841 592 315	87,1%
2 Biens et services	3 243 368 700	3 424 868 700	3 520 260 752	3 492 474 115	99,2%
3 Transferts	11 419 295	11 419 295	0	0	
4 Investissements	0	0	0		
<b>Total Programme</b>	<b>7 608 322 930</b>	<b>7 869 898 966</b>	<b>7 932 610 999</b>	<b>7 334 066 430</b>	<b>92,5%</b>

Source : SIGOBE/MEMAEIAD

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 23 : Exécution financière par action du programme 3**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination des initiatives en matière de relation multilatérale	-	-	58 809 900	88 892 425	-	-	-	-	58 809 900	88 892 425
Action 2 : Suivi de la relation multilatérale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : SIGOBE

Dans le cadre de l'exercice 2022, les crédits exécutés par les Directions du Département Central s'élèvent à un montant global de 88 892 425 F CFA, en hausse de 30 082 525 FCFA par rapport à 2021. Ces crédits ont permis de mettre en œuvre l'action de coordination des initiatives en matière de relation multilatérale.

Quant à l'action de suivi de la relation multilatérale, sa mise en œuvre est essentiellement assurée par les Missions Permanentes.

Ainsi, en prenant en compte la situation d'exécution des RNE, issue du SIGFiP-Ambassades, les crédits exécutés pour le financement de cette action sont de 53% pour la prise en charge des dépenses de personnel, soit un montant de 3 841 592 315 FCFA. Les dépenses de biens et services ont été exécutées à un taux de 47%, soit un montant de 3 403 581 690 FCFA.

### II.1.2. Suivi des investissements

NB : ce programme ne dispose pas de crédits d'investissement

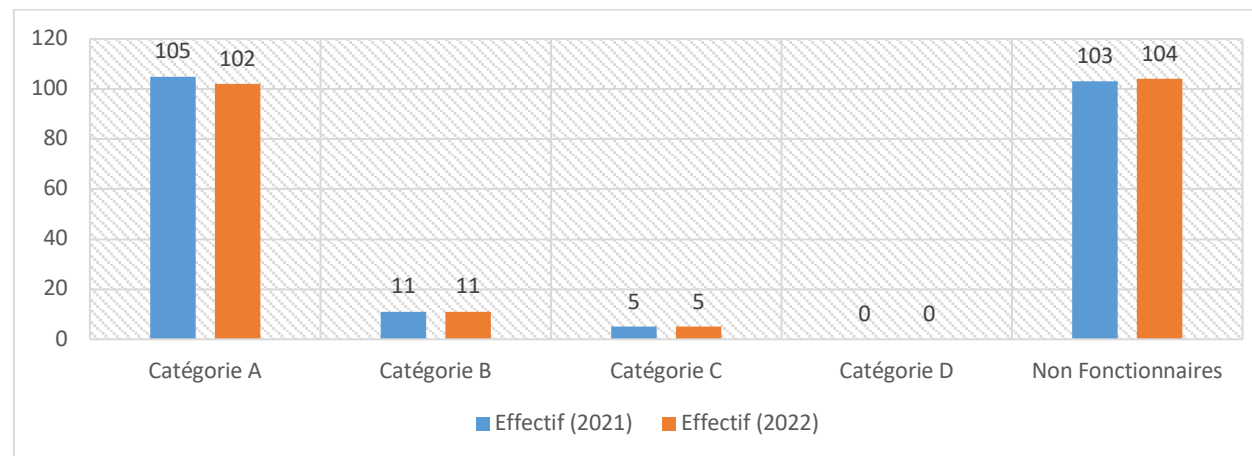
## II.2. Évolution des effectifs

Tableau 24: Evolution des effectifs du Programme 3

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	105	0	0	0	3	102
Catégorie B	11	0	0	0	0	11
Catégorie C	5	0	0	0	0	5
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non Fonctionnaires	103	1	1	1	0	104
<b>TOTAL</b>	<b>224</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>222</b>

Source : DRH/MEMAEIAD

Graphique 15: Evolution des effectifs du Programme Relation Multilatérale



Source : MEMAEIAD

De 2021 à 2022, l'effectif du personnel du programme « Relation Multilatérale » est passé de 224 à 222 fonctionnaires et agents, soit une variation de 2 agents.

En effet, ce programme a enregistré la sortie de trois fonctionnaires de catégorie A et l'entrée d'un agent non-fonctionnaire, faisant passer le nombre de fonctionnaires de cette catégorie de 105 à 102 et les agents non-fonctionnaires de 103 à 104.

Les effectifs du personnel de catégories B et C sont de 11 pour le premier et de 05 fonctionnaires pour le second.

Les besoins exprimés ont été satisfaits et ont permis de renforcer les capacités opérationnelles des services du Département Central et des Missions Permanentes à l'Etranger.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le bilan des activités du programme « Relation Multilatérale » se subdivise en trois (03) rubriques, à savoir :

- ✓ participation à Dix-sept (17) Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement et autres réunions internationales ;
- ✓ traitement des demandes de soutien à candidature adressées au Gouvernement ivoirien.

A cet titre, diverses demandes de soutien de candidatures pour intégrer soit les organes de l'ONU, soit des institutions spécialisées de l'ONU, ont fait l'objet de traitements par la DGRM.

- Au niveau des organes des Nations Unies

Il s'agit des demandes de soutien de candidatures liées aux élections au sein des organes des traités de l'ONU relatifs aux Droits de l'Homme, notamment du Comité des Droits de l'Enfant (CDE), du Comité pour les Droits des Personnes Handicapées (CDPH), du Comité des Droits de l'Homme (CDH), du Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF).

Des pays amis ont en outre sollicité le soutien de la Côte d'Ivoire à des candidatures qu'ils ont présentées à des postes ou sièges aux Comités ou Conseils de l'ECOSOC, de la Commission de la Fonction Publique Internationale, de la Commission des Limites du Plateau Continental (CLPC), du Comité Consultatif pour les Questions Administratives et Budgétaires.

- Au niveau des Institutions Spécialisées des Nations Unies.

Les demandes de soutien à candidature de la part des pays amis, concernaient différentes Institutions Spécialisées des Nations Unies, notamment l'ANUE-6, le Bureau International du Travail (BIT), l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

- ✓ autres activités spécifiques menées

Ces activités sont les suivantes :

- Organisation du Forum des Organisations Non Gouvernementales Internationales (ONGI) ;
- Présentation des rapports d'activités des Trente-sept (37) rapports d'activités d'ONG Internationales enregistrés ;
- Organisation du Dialogue de partenariat Côte d'Ivoire – Union Européenne (CI-UE) ;
- Participation de la Côte d'Ivoire à la 22<sup>ème</sup> Conférence des Plénipotentiaires PP22 ;
- Atelier de formation de haut niveau en négociation et en médiation à l'attention des femmes diplomates de Côte d'Ivoire ;
- Prise en charge des contributions financières de la Côte d'Ivoire dans les Institutions des Nations Unies.
- Identification des postes vacants dans les Organisations Internationales et leur diffusion dans l'optique de susciter des Candidatures ivoiriennes ;
- Suivi de la carrière des fonctionnaires internationaux ;

A ce jour, le nombre d'Ivoiriens recensés dans les institutions Internationales s'élève à 1070, dont 310 dans les Organisations Africaines, soit 28,97% et 760 dans Organisations du Système des Nations Unies, soit 71,03%.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La mesure de l'impact de la coopération internationale sur le développement social et économique reste un défi majeur. Celle-ci se fait principalement à travers la représentation auprès des Organisations Internationales.

Au niveau du programme 3, deux (02) indicateurs ont été retenus pour évaluer le niveau de l'influence de notre pays dans les Organismes Internationaux.

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance

Tableau 25: Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>OS 1 : Accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux</b>						
Pourcentage d'organisations internationales (OI) pour lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions	%	30	30,27	30,39	43	39,88
Nombre de cadres ivoiriens placés dans les Organismes Internationaux à l'initiative du Gouvernement	nombre	02 (année 2018)	0	02	05	02

Source : DPPD-PAP 2022-2024 & RAP 2021

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1 :** Accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux

**Indicateur 1 :** Pourcentage d'organisations internationales (OI) pour lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions

**Valeurs cibles :** 43% en 2022 ; 44% en 2023 ; 45% en 2024

**Sources de données :** DAF/ DGRM

**Situation de référence 2021 :** 30,39

**Mode de calcul :** Nombre de OI pour lesquelles la CI est à jour de ses contributions x 100 / Nombre de OI pour lesquelles la CI est membre

La Côte d'Ivoire a amélioré son taux de paiement des contributions dues aux OI. Pour un total de 339 OI, elle est à jour dans 135, soit un taux de 39,88%. Ce taux est passé de 30,39% en 2021, à 39,88% en 2022, pour une prévision de 43%. Des efforts continuent d'être faits pour améliorer ce taux.

Pour rappel, la Côte d'Ivoire est membre dans environ 339 OI et Institutions à incidences financières. Il conviendrait de faire une rationalisation en vue d'adapter les ambitions aux ressources disponibles.

**Indicateur 2 :** nombre de cadres ivoiriens placés dans les OI à l'initiative du Gouvernement

**Valeurs cibles :** 05 en 2022 ; 08 en 2023 ; 10 en 2024

**Sources de données :** DGRM /DAF

**Situation de référence 2021 :** 02

**Mode de calcul :** Dénombrement

Le nombre de cadres ivoiriens placés dans les OI, à l'initiative du Gouvernement, s'élève à 02 en 2022, pour une prévision initiale de 05 cadres. L'un élu au Comité pour les Droits des Personnes Handicapées (CDPH) et l'autre, nommé Directeur des Affaires Juridiques au Secrétariat Exécutif de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD).

La non-atteinte de la prévision initiale s'explique par plusieurs facteurs. En effet, la Direction Générale des Relations Multilatérales a besoin de disposer de moyens financiers pour mener une bonne politique de placement des cadres dans les institutions internationales. A cela s'ajoute la réception tardive d'informations relatives aux postes vacants. Il faut également noter les décisions politiques ou encore des compromis qui entraînent le retrait de certaines candidatures ivoiriennes au profit des candidats d'autres pays.

Cependant la DGRM entend bâtir une synergie d'actions afin de mettre en place une stratégie de placement des cadres ivoiriens dans ces institutions.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

Dans la réalisation de ses activités, le programme « Relation Multilatérale » rencontre des difficultés à savoir :

- la réception tardive des intentions de candidature de la part des Ministères Techniques ;
- le nombre pléthorique de candidatures limite les possibilités de demandes de soutien réciproque ;
- le non-respect par les États membres de l'endossement des candidatures par l'Union Africaine ;
- les difficultés liées à la coordination des activités avec les Ministères Techniques.

### **IV-2. Recommandations**

Certes, des difficultés ont obéré la mise en œuvre des activités du programme 3, toutefois cela n'a pas entamé la détermination des agents à atteindre les objectifs du programme.

Pour optimiser l'efficacité des services, nous suggérons :

- la collaboration des Ministères Techniques en vue d'obtenir des informations sur la coopération entre notre pays et l'ONU, notamment dans le cadre des visites et activités menées sur le terrain et lors des promotions des candidatures ivoiriennes dans les Institutions internationales ;
- la communication par les Ministères Techniques de leurs intentions de candidature au moins 18 mois à l'avance afin de disposer d'un délai suffisant pour la promotion des candidatures et pour conclure des accords de soutien réciproque ;
- l'augmentation des ressources du programme en vue de créer un cadre de concertation entre la Direction Générale des Relations Multilatérales, les Organisations Régionales, les Organisations Internationales et le Système des Nations-Unies ;
- l'accroissement des soutiens en vue de faciliter l'intégration des jeunes stagiaires ivoiriens dans les Institutions Internationales.

## **CONCLUSION**

Le budget alloué au programme « Relation Multilatérale » s'élève à 7 932 610 999 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 88 892 425 FCFA, soit un taux de réalisation de 1,1%, selon la situation d'exécution issue du SIGOBE.

Cependant, en prenant en compte l'exécution du budget des RNE dans le SIGFiP-Ambassades, le montant exécuté s'élève à 7 334 066 430 FCFA, soit un taux de réalisation de 92,5%.

Par ailleurs, le programme 3 enregistre une performance mitigée, au vu des résultats obtenus. Car, le premier indicateur de mesure de l'objectif spécifique 1 qu'est « le taux d'Organisations Internationales pour lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions » s'établit à 39,88%, en deçà de la prévision initiale fixée à 43%. Le second, quant à lui, a enregistré un résultat de 2 cadres placés dans deux institutions à l'initiative du Gouvernement pour une prévision initiale de 5 cadres.

La DGRM entend se donner les moyens afin d'aboutir à un résultat satisfaisant pour l'exercice 2023.

## **PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « PROTOCOLE D'ETAT, AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSULAIRES »**

### **INTRODUCTION**

Conformément au décret 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programmes des Ministères et Secrétariats d'Etat, le programme 4 intitulé « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires » est dirigé par la Directrice Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et Etat Civil, Madame ZADI née BIDIA Anick Hélène, nommée en qualité de Directeur Général des Affaires Juridiques, Consulaires et Etat Civil par le décret n°2020-62 du 15 janvier 2020 portant nomination de Directeurs Généraux au Ministère des Affaires Etrangères.

Selon le décret 2018-236 du 28 février 2018 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères, le programme Protocole d'Etat, Affaires Juridiques, Consulaires et Etat Civil est chargé, d'une part, de coordonner toutes les activités touchant aux questions liées à la signature et à la ratification des engagements internationaux souscrits par la Côte d'Ivoire, aux contentieux impliquant les personnes physiques

et morales bénéficiant de l'immunité diplomatique, à la gestion de l'Etat Civil des Ivoiriens de l'extérieur ainsi qu'aux questions consulaires et d'autres part, de gérer le Protocole d'Etat et les Privilèges et Immunités Diplomatiques .

Ce programme est également chargé de la mise en œuvre des actions ci-après :

- Coordination de la mise en œuvre des initiatives en matière du protocole d'Etat, des affaires juridiques et consulaires ;
- Gestion des Affaires juridiques, consulaires et de l'Etat Civil ;
- Protection des réfugiés et apatrides.

Pour l'année 2022, les activités se sont tenues dans un contexte international marqué par la reprise progressive des activités après la pandémie de covid-19. A cela, s'ajoute le changement institutionnel intervenu en avril 2022.

Cette partie s'articulera autour des points suivants :

- présentation de la stratégie ;
- réalisation au cours de l'exercice 2022 ;
- performance ;
- perspectives.

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 4**

### **I.1. Les objectifs du programme 4**

L'objectif global assigné au programme 4 consiste à améliorer la qualité des services du Protocole d'Etat, des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil. Il s'agit plus spécifiquement :

- d'améliorer la qualité des services des Privilèges et Immunités Diplomatiques et des corps assimilés ;
- d'améliorer la qualité du service des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil ;
- de renforcer l'assistance aux réfugiés et apatrides.

Les résultats stratégiques poursuivis sont les suivants :

- les services du protocole sont plus efficaces ;
- le délai de traitement et d'obtention des actes administratifs est amélioré ;

### **I.2. Le financement du programme**

Initialement prévu à hauteur de 264 940 000 FCFA, le budget alloué pour le financement du Programme 4 est passé à 210 388 817 F CFA, soit une baisse de 21%. Cette baisse est due au plafond de régulation entraînant le non engagement de 30% de la dotation initiale. Ce budget se présente comme suit :

- Personnels..... : 0 FCFA ;
- Biens et Services..... : 210 388 817 FCFA ;
- Transferts..... : 0 FCFA ;
- Investissements..... : 0 F CFA.

**Tableau 26: Évolution des indicateurs du programme 3**

Natures de dépenses	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget Actuel (BA)	Ecart (E)=(BA)-(BV)	Taux d'accroissement
1 personnels	0	0	0	0	0%
2 biens et services	264 940 000	264 940 000	210 388 817	-54 551 183	-21%
3 transferts	0	0	0	0	0%
4 investissements	0	0	0	0	0%
<b>Total programme</b>	<b>264 940 000</b>	<b>264 940 000</b>	<b>210 388 817</b>	<b>-54 551 183</b>	<b>-21%</b>

Source : SIGOBE

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME 4 AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

**Tableau 26: Exécution financière par action du programme 4**

Natures de dépenses	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget Actuel (BA)	Budget Réalisé	Taux de Réalisation
1 Personnel	0	0	0	0	0%
2 Biens et services	264 940 000	264 940 000	210 388 817	210 388 817	100,0%
3 Transferts	0	0	0	0	0%
4 Investissements	0	0	0	0	0%
<b>Total Programme</b>	<b>264 940 000</b>	<b>264 940 000</b>	<b>210 388 817</b>	<b>210 388 817</b>	<b>100,0%</b>

Source : SIGOBE

Sur un budget actuel (BA) de 210 388 817 F CFA arrêté au titre des Biens et services, le montant exécuté au cours de l'année 2022 s'élève à 210 388 817 F CFA, soit un taux de réalisation de 100%.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 27: Exécution financière par action du programme 4**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2207301 Coordination de la mise en œuvre des initiatives en matière du protocole d'Etat, des affaires juridiques et consulaires	-	-	86 467 509	109 196 065	-	-	-	-	86 467 509	109 196 065
2207302 Protection des réfugiés et apatrides	-	-	51 618 595	51 619 502	-	-	-	-	51 618 595	51 619 502
2207303 Gestion des Affaires juridique, consulaire et de l'état civil	-	-	51 897 913	49 573 250	-	-	-	-	51 897 913	49 573 250

Source : SIGOBE

Le montant global de crédits exécutés pour la réalisation des activités de ce programme s'élève à 210 388 817 FCFA.

Pour la réalisation de l'action **coordination de la mise en œuvre des initiatives en matière du protocole d'Etat**, des affaires juridiques et consulaires, le montant exécuté s'élève à 109 196 065 F CFA, en hausse de 22 728 556 F CFA par rapport à 2021 dont le montant exécuté était de 86 467 509 F CFA.

Ce montant a permis de réaliser les activités suivantes :

- traiter les questions de franchises, de Privilèges et Immunités ;
- superviser les activités liées au Protocole d'Etat ;
- coordonner la mise en œuvre de la stratégie des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil ;



- organiser l'accueil et le cérémonial au sein du Ministère et au plan national.

Quant à l'action de **gestion des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil**, elle a bénéficié de 49 573 250 FCFA, pour sa mise en œuvre. Elle regroupe les activités suivantes :

- suivre les négociations, la ratification et l'application des Conventions, Traités et Accords Internationaux ;
- produire les actes d'état civil des Ivoiriens de l'extérieur.

En ce qui concerne l'action de **protection des réfugiés et apatrides**, le montant exécuté est de 51 619 502 FCFA.

Ce montant a permis d'aider et de secourir les réfugiés et apatrides.

### II.1.2. Suivi des investissements

*NB : Ce programme ne dispose pas de crédits d'investissements.*

### II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

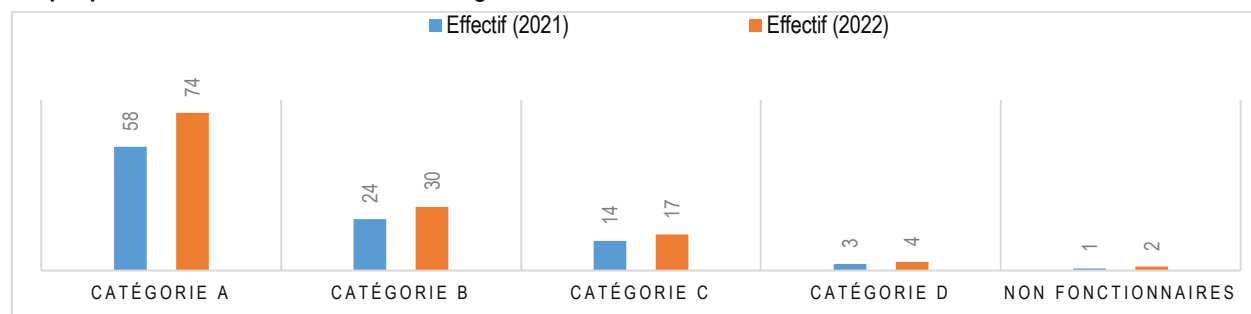
**Tableau 28: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	58	16	16	16	0	74
Catégorie B	24	6	6	6	0	30
Catégorie C	14	3	3	3	0	17
Catégorie D	3	1	1	1	0	4
Non Fonctionnaires	1	1	1	1	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>127</b>

Source : DRH/MEMAEIAD

*NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles*

**Graphique 16: Évolution des effectifs du Programme 4 de 2021 à 2022**



Source : DRH/MEMAEIAD

De 2021 à 2022, les effectifs du personnel du programme « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques, Consulaires et Etat Civil » sont passés de 100 à 127 fonctionnaires, soit un effectif supplémentaire de 27 agents. Le nombre des fonctionnaires des catégories A est passé de 58 à 74, soit une augmentation de 16 fonctionnaires.

Celui des fonctionnaires de la catégorie B est passé de 24 à 30 agents, soit une hausse de 6 fonctionnaires.

Pour la catégorie C, le nombre est passé de 14 à 17, soit une augmentation de 3 agents fonctionnaires.

Quant aux fonctionnaires de la catégorie D et aux agents non-fonctionnaires, leur nombre a augmenté de seulement 01 agent par catégorie.

Ainsi, de 113 fonctionnaires et agents de l'Etat en 2021, le programme 4 totalise actuellement 127 fonctionnaires et agents de l'Etat. Ce programme n'a pas enregistré de sortie d'agent au cours de l'année. Cette variation a permis de renforcer les capacités opérationnelles des services de la Direction Générale du Protocole d'Etat et de la Direction Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil du MEMAEIAD.

L'impact de cette évolution d'effectifs se ressent positivement sur les résultats obtenus et la performance du programme.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Plusieurs activités ont été réalisées à l'actif du programme « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques Consulaire et Etat Civil.

- Traitement et signature de 23 806, rejet de 124 actes pour des motifs d'irrégularités, sur un total de de 23 930 dossiers de légalisation reçus ;
- Traitement de 1536 dossiers d'avis de mention relatifs à différents faits d'état civil (mariage, décès), sur total de 1626 reçus, 90 sont restés en instance, 21 ont fait l'objet de retour de récépissé ;
- Traitement et signature de 2624 demandes d'actes de l'état civil (Inscriptions dans le livret de famille, Extraits, Copies intégrales, Transcriptions) concernant les Ivoiriens de l'étranger ;
- Elaboration du guide de l'état civil consulaire en vue de pallier les insuffisances observées dans la gestion de l'état civil consulaire, notamment la tenue des registres ;
- Formations sur l'état civil consulaire à l'intention des diplomates chargés des Affaires consulaires et de leurs collaborateurs, du 12 au 14 mai 2022 à Dakar, au Sénégal ; du 08 au 10 juin 2022 à Libreville au Gabon et du 05 au 07 septembre 2022, à Paris pour les Ambassades de Côte d'Ivoire en Europe et au Maghreb ;
- Participation à quatre (04) séminaires et ateliers ;
- Règlement définitive de 2 dossiers relatifs aux contentieux et affaires juridiques (litiges de travail, litiges fonciers et immobiliers, litiges financiers, autres litiges), sur un total de 39 et 37 sont en cours de règlement ;
- Exécution de 135 actes judiciaires et extrajudiciaires (commissions rogatoires et demandes d'entraide, Mandats d'arrêt et demandes d'extradition, Notifications d'actes) sur un total de 203 et 68 ont non encore été exécutés ;
- Exécution de 42 demandes d'assistance (Agressions ou vols, Escroqueries ou préjudices financiers, autres), sur un total de 89, 47 ont non encore été exécutées ;
- Coopération avec les institutions judiciaires internationales, notamment, la Cour Pénale Internationale (CPI) et la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ;
- Organisation de Trois (3) rencontres de conciliation ;
- Signatures de Conventions ;
  - 01 accord multilatéral : Convention de l'Union Africaine sur la Coopération Transfrontalière (Convention de Niamey), adoptée le 27 juin 2014
  - 20 accords bilatéraux
  - 04 accords de siège
  - 02 accord d'établissement
- Ratification de convention ;
  - accord multilatéral : 01
  - accords bilatéraux : 06
- **Aide et assistance aux réfugiés ;**
  - **05** sessions de la Commission Nationale d'Eligibilité au statut de réfugié (CNE) avec pour résultats **30** accords, **29** rejets, **19** renvois et **01** cessation de statut d'une réfugiée qui s'est réclamée à nouveau de la protection de son pays d'origine ;
  - **02** sessions de la Commission de Recours (CR), avec pour résultat **05** accord, **02** renvoi et **03** rejets.

- **Rapatriement volontaire** : organisation des convois de rapatriement : La DAARA, en collaboration avec le HCR, a organisé **189** convois de **12 085** rapatriés dont **6 329** femmes et **5 756** hommes en provenance du Cameroun, du Togo, du Ghana, de la Guinée, du Liberia, du Sénégal, de la Mauritanie, du Bénin, du Nigéria, de l'Algérie et de la Gambie ;
- **Assistance aux apatrides** : **04** ateliers de renforcement de capacités à l'intention des **20** membres des Commissions Nationale d'Eligibilité au statut d'apatride (CNESA) et de Recours au Statut d'Apatride (CNRSA), des agents de l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) et de la DAARA qui travaillent sur le projet apatridie ainsi que des agents de l'Office National des Pompiers Civils (ONPC) de Man ;
- **Traitement des privilèges et immunités**
  - 2285 cartes et 2207 visas délivrés aux Missions diplomatiques et Consulaires (MDC), aux Organisations internationales (OI), aux Organisation Non Gouvernementales Etrangères (ONGE) ;
  - 4579 attestations d'exonération fiscale traités, pour un montant total de 4.777.590.006 FCFA.
  - 2547 franchises traité au profit des Missions Diplomatiques et Consulaires, Organisations internationales (OI) et Organisations Non Gouvernementales Etrangères (ONGE), sur un total de 4421 dossiers reçus ;
  - Participation à dix-sept (17) conférences et réunions internationales dans le cadre du protocole et des visas, de l'accueil, du cérémonial, des accréditations et des audiences ;
  - Organisation de douze (12) visites d'amitié et de travail ;
  - Organisation de douze (12) cérémonies relatives aux mouvements des chefs de Mission diplomatique (départs définitifs et diners d'adieu) ;
  - Organisation de vingt et une (21) cérémonie de présentation des lettres de créance ;
  - Couverture de diverses cérémonies et déplacements à l'intérieur du pays du Chef de l'Etat ainsi que les voyages effectués à l'Etranger ;
  - Sommet ordinaire des Chefs d'Etat de la CEDEAO, Accra 3 juillet
  - Visite d'Etat du PR en Afrique du Sud – Pretoria – 20 au 23 juillet
  - Visite officielle du PR au Vatican- 15 au 17 septembre
  - 77ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU, New York- 17 au 23 septembre
  - 18ème Sommet des Chefs d'Etat francophones, Djerba- 19 et 20 novembre
  - 62ème Sommet de la CEDEAO – Abuja – 3 et 4 décembre
  - Organisation de diverses cérémonies nationales en présence du Chef de l'Etat ;
  - Prix d'excellence 2022 – Salle des Pas Perdus Présidence – 5 Aout
  - Cérémonie commémorative du 62ème anniversaire de l'Indépendance – 7 Aout
  - Attribution super prix ASCAD – 10 novembre

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 4

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance

Pour rendre les services du protocole plus efficaces, des dispositions ont été prises pour :

- gérer et améliorer la qualité des services des privilèges et immunités diplomatiques et des corps assimilés ;
- améliorer la qualité du service de l'état civil et l'assistance des Ivoiriens de l'étranger.

Cinq (05) indicateurs ont permis d'apprécier le résultat obtenu et d'évaluer l'atteinte des objectifs visés en 2022. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau ci-après :

**Tableau 29: Évolution des indicateurs du programme 4**

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>OS 1 : Gérer et améliorer la qualité des services des privilèges et immunités diplomatiques et des corps assimilés</b>						
Délai moyen de traitement des dossiers (visa, cartes d'identité diplomatiques et consulaires, plaque d'immatriculation, exonération et carburant)	Jours	08	05	10 /03	05	05

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>OS 2 : Améliorer la qualité du service des affaires des affaires juridiques, consulaires et de l'état civil</b>						
Durée de traitement des dossiers d'état civil et authentification	Jours	14	07	07	07	05
Taux d'accords proposés à la ratification par an	%	-	70	100	80	75
<b>OS 3 : renforcer l'assistance aux réfugiés et apatrides</b>						
Taux de réalisation des actions de protection des apatrides	%	100	5	5	15	100
Nombre de réfugiés ivoiriens rapatriés volontairement	Nombre	3 183	271 915	22 718	280 000	306 718

Source : DPPD-PAP 2022-2024 & RAP 2021

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Après analyse du tableau, nous pouvons dire que quatre (04) des cinq (05) indicateurs ont atteint leurs cibles. Ces résultats permettront, d'une part, d'améliorer la qualité des services fournis par les services du MEMAEIAD et d'autre part, de renforcer l'assistance aux réfugiés et apatrides.

**Objectif spécifique 1 :** Améliorer la qualité des services des privilèges et immunités diplomatiques et des corps assimilés.

**Indicateur 1.1 :** Délai moyen de traitement des dossiers (visa, cartes d'identité diplomatiques et consulaires, plaque d'immatriculation, exonération et carburant)

**Valeurs cibles :** 05 jours en 2022 ; 03 jours en 2023 ; 02 jours en 2024

**Sources de données :** DGPE

**Situation de référence 2021 :** 10/03 jours

**Mode de calcul :** Dénombrement

Sur une prévision de 05 jours en moyenne pour traiter les dossiers des usagers, il faut effectivement 5 jours en moyenne désormais pour le traitement des dossiers relatifs aux visas, cartes d'identité diplomatiques et consulaires, plaques d'immatriculation et carburants.

Il y a donc eu une réduction au niveau du délai de traitement des documents des usagers, qui était de 10 jours en moyenne en 2021. Ceci traduit les efforts consentis en vue de l'amélioration de la qualité des services des privilèges et immunités diplomatiques et des corps assimilés.

**Objectif spécifique 2 :** Améliorer la qualité du service des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat civil

**Indicateur 2.1 :** Durée de traitement des dossiers d'état civil et authentification

**Valeurs cibles :** 07 jours en 2022 ; 06 jours en 2023 ; 05 jours en 2024

**Sources de données :** DGAJCEC

**Situation de référence 2021 :** 07 jours

**Mode de calcul :** Dénombrement

Dans le but d'améliorer la qualité des services offerts pour la production des actes liés aux Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil, des actions ont été menées en vue de faire passer la durée de traitement des dossiers de 07 jours en 2021 à 05 jours au 31 décembre 2022.

Le temps d'attente des usagers a donc été réduit conformément aux prévisions de 05 jours.

**Indicateur 2.2. :** Taux d'accords proposés à ratification par an

**Valeurs cibles :** 80% en 2022 ; 85% en 2023 ; 90% en 2024

**Sources de données** : DGAJCEC

**Situation de référence 2021** : 100%

**Mode de calcul** : Nombre d'accords proposés à la ratification x 100/ Nombre total de saisines pour ratification

75% des accords pour lesquels la DGAJCEC a fait des saisines pour ratification ont été ratifiés pour une prévision de 80%. La procédure de ratification est en cours pour 25% restants.

**Objectif spécifique 3** : Renforcer l'assistance aux réfugiés et apatrides

**Indicateur 1** : taux de réalisation des actions de protection des apatrides

**Valeurs cibles** : 15% en 2022 ; 20% en 2023 ; 25% en 2024

**Sources de données** : DAARA

**Situation de référence 2021** : 5%

**Mode de calcul** : Nombre d'activités réalisées x 100/ Nombre total d'activités prévues

Toutes les activités prévues dans le cadre de l'assistance aux réfugiés et apatrides ont été réalisées. Le taux de réalisation est donc de 100%.

En effet, concernant les activités de la DAARA, il importe de rappeler que celles-ci sont menées dans le cadre de l'accord de partenariat entre notre pays et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Ainsi, lesdites activités sont déterminées en fonction du budget alloué par le HCR chaque année et leur mise en œuvre est tributaire dudit budget.

Ces activités ont pour fondement, la protection internationale et portent sur trois projets à savoir le "Projet Réfugié", "le Projet Apatridie" et "le Projet Retour Volontaire"

**Indicateur 2** : Nombre de réfugiés Ivoiriens rapatriés volontairement

**Valeurs cibles** : 280 000 en 2022 ; 290 000 en 2023 ; 300 000 en 2024

**Sources de données** : DAARA

**Situation de référence 2021** : 22 718

**Mode de calcul** : Dénombrement

Alors que les services tablaient sur une prévision de 280 000 ivoiriens en 2022, le nombre de rapatriés volontaires de l'étranger est de 12 085. A ce jour, le nombre total de réfugiés rapatriés est de 306 718 personnes.

La DAARA en collaboration avec le HCR a reçu au cours de l'année 2022, 12.086 réfugiés ivoiriens parmi lesquels 6192 rentrés au 30 juin, date de la clause de cessation du statut de réfugié ivoirien et 5894, après ladite clause. Ces derniers ont été assistés car ayant préalablement manifesté le désir de se faire rapatrier, ils étaient enregistrés en tant que candidats au retour volontaire. L'invocation de la clause de cessation du statut ne pouvait donc être un frein à la poursuite du processus.

Ceci fait suite à la signature de la déclaration conjointe conduisant à la cessation du statut de réfugié pour la grande majorité d'entre eux, entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et les pays d'accueil des réfugiés ivoiriens, à Abidjan le 10 septembre 2021, à l'issue d'une réunion régionale, les 6 et 7 septembre 2021 à Abidjan.

Cette décision devrait prendre effet à partir du 30 juin 2022. Et, la clause de cessation a été officiellement recommandée par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) lors de la 72ème session de son Comité exécutif, qui a eu lieu du 4 au 8 octobre 2021. Les États devraient l'annoncer avant le 31 janvier 2022.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

Au titre des leçons apprises, de nombreux acquis sont à mettre à l'actif du programme 4, ce qui a considérablement amélioré la qualité des services dudit programme. Toutefois, il convient de relever certaines difficultés rencontrées dans la réalisation des activités de ce programme.

Ces difficultés sont entre autres :

- l'insuffisance des ressources financières ;

- la faible programmation des projets de loi à présenter devant les parlementaires ;
- le problème au niveau de la phase législative de la procédure de ratification, notamment pour la catégorie des Conventions prévues à l'article 119 de la Constitution ivoirienne ;
- l'inexistence d'un cadre formel de rencontres périodiques avec le Directeur de l'Inspection du Travail, les Missions Diplomatiques (MD) et les Organisations Internationales (OI) ;
- l'indisponibilité d'une copie des actes relatifs aux transactions immobilières faites par les MD et OI ;
- l'absence d'un système de rétention des exonérations fiscales et exemptions ;
- Non coopération des Ambassades et Organisations Internationales dans le cadre des litiges les impliquant.

#### **IV.2. Recommandations**

Au regard des observations faites plus haut, il serait souhaitable que les mesures suivantes soient mises en œuvre, pour un meilleur fonctionnement du programme 4 :

- instituer des rencontres périodiques avec la Direction de l'Inspection du Travail, les Missions Diplomatiques (MD) et les Organisations Internationales (OI) ;
- mettre à la disposition de la DGAJCEC une copie de tout acte relatif aux transactions immobilières faites par les MD et OI ;
- mettre en place un système de rétention des exonérations fiscales et exemptions.

Il faut également envisager une procédure accélérée en vue de satisfaire, dans les meilleurs délais, l'adoption des textes en cours, à travers l'organisation d'une session extraordinaire de Conseil des Ministres, suivie de séances de ratification au Parlement.

Aussi, il importe de :

- octroyer suffisamment de crédits au programme 4, pour la mise en réseau avec la Douane, la DGI et le GUA pour partager les mêmes données dans le processus de traitement des privilèges.
- doter la DGPE en véhicules de pool pour les besoins du service.

#### **CONCLUSION**

En dépit de l'insuffisance des ressources financières, plusieurs actions majeures ont été mises en œuvre, permettant d'atteindre les cibles de quatre (04) des cinq (05) indicateurs de performance de ce programme.

La dotation de 210 388 817 FCFA, exécutée à hauteur de 210 388 817 FCFA, soit un taux d'exécution de 100%, a permis d'une part de redynamiser et renforcer les services du Protocole d'Etat et, d'autre part, d'améliorer considérablement la qualité des services des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil par la réduction des délais de livraison des actes administratifs, de traitement des dossiers (visa, cartes d'identité diplomatiques et consulaires, plaque d'immatriculation, exonération et carburant).

#### **PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « DIASPORA »**

##### **INTRODUCTION**

Conformément au décret 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programmes des Ministères et Secrétariats d'Etat, le programme 5 intitulé « Diaspora » est dirigé par le Directeur Général de la Diaspora, Monsieur KARAMOKO GAOUSSOU, nommé par décision d'attente n°009-22/MEMA/AD/CAB du 07 Janvier 2022. Il est nommé en remplacement de Monsieur Issiaka KONATE.

Suite au changement institutionnel intervenu par le décret n° 2021-181 du 06 avril 2021, portant nomination des membres du Gouvernement, le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora a hérité des attributions de l'ex Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur avec la création du programme Diaspora en lieu et place du programme Ivoiriens de l'Extérieur.

Les principales missions assignées à ce programme consistent à :

- encourager et à coordonner les initiatives visant le regroupement et l'organisation des Ivoiriens qui vivent à l'étranger ;
- apporter un appui à la réinsertion économique, sociale et culturelle des Ivoiriens de l'extérieur lors de leur retour en Côte d'Ivoire ;

- faciliter l'accès des Ivoiriens de l'extérieur au logement en Côte d'Ivoire ;
- faciliter et coordonner la participation des Ivoiriens de l'Extérieur au processus de développement de la Côte d'Ivoire ;
- apporter un appui à la réalisation des projets d'investissements des Ivoiriens de l'extérieur en Côte d'Ivoire ;
- apporter un appui à la mobilisation des compétences de la diaspora.

La réalisation de ces missions assignées au Programme Diaspora se fait à travers la mise en œuvre des actions ci-après :

- assistance aux Ivoiriens de la Diaspora et lutte contre l'immigration clandestine ;
- contribution de la Diaspora au développement économique.

Pour cette année 2022, les activités de ce programme se sont tenues dans un contexte marqué par la fin de la pandémie covid-19. A cela s'ajoute les changements institutionnels intervenus, d'abord en avril 2021 entraînant le rattachement du Programme « Diaspora » au Ministère d'Etat, puis en avril 2022 avec le rattachement des attributions de l'ex- Ministère Délégué Auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, Chargé de l'Intégration Africaine.

Cette partie s'articulera autour des points suivants :

- présentation de la stratégie ;
- réalisation au cours de l'exercice 2022 ;
- performance ;
- perspectives.

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 5**

### **I.1. Les objectifs du programme 5**

L'objectif global du programme 5 est de faire de l'Ivoirien de la Diaspora un citoyen mieux intégré dans le pays d'accueil et un partenaire du développement économique et social de son pays d'origine, la Côte d'Ivoire. Cette politique vise à favoriser le retour des talents et des investisseurs pour le rendez-vous de l'emploi et des opportunités. Cela s'inscrit dans le cadre de l'adoption d'une politique nationale de gestion des ivoiriens de l'extérieur et de la mise en œuvre d'un dispositif d'encadrement dans l'élaboration et le suivi des projets de la Diaspora.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- renforcer les mécanismes de lutte contre l'immigration clandestine et d'assistance aux ivoiriens de la Diaspora ;
- promouvoir la contribution de la diaspora au développement de la Côte d'Ivoire.

L'atteinte de ces objectifs devra aboutir aux résultats stratégiques ci-après :

- la contribution de la diaspora au développement économique et social est améliorée ;
- l'assistance à la diaspora est renforcée.

### **I.2. Le financement du programme 5**

La dotation initialement allouée d'un montant de 364 150 000 F CFA, dont 204 150 000 FCFA pour les dépenses de biens et services et 160 000 000 FCFA pour les transferts est passé à 334 150 000 F CFA, suite à un collectif budgétaire. Le budget actuel est de 327 512 775 FCFA reparti comme suit :

- Personnels..... : 0 F CFA
- Biens et Services.....: 327 512 775 F CFA
- Transferts..... : 0 F CFA
- Investissements.....: 0 F CFA

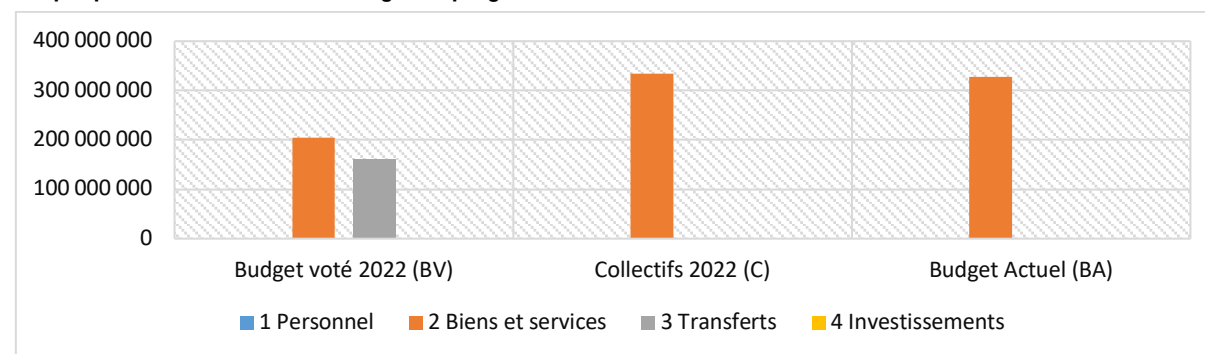
**Tableau 30: Budget du programme 5**

Natures de dépenses	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget Actuel (BA)	Ecart (E)=(BA)-(BV)	Taux d'accroissement
1 Personnel	0	0	0	0	0%
2 Biens et services	204 150 000	334 150 000	327 512 775	123 362 775	60 %
3 Transferts	160 000 000	0	0	-160 000 000	-100%
4 Investissements	0	0	0	0	0%
<b>Total Programme</b>	<b>364 150 000</b>	<b>334 150 000</b>	<b>327 512 775</b>	<b>-36 637 225</b>	<b>-10%</b>

Source : SIGOBE

Le budget initialement prévu au titre des dépenses de transferts, a fait l'objet de virement au niveau des biens et services pour nécessité de services, comme l'indique le graphique ci-après :

**Graphique 17: Présentation du budget du programme 5**



Source : SIGOBE

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME 5 AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

**Tableau 31: Exécution Financière du Programme 5**

Natures de Dépenses	Budget Voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget Actuel (BA)	Budget Réalisé	Taux De Réalisation
1 Personnel	0	0	0		0,0%
2 Biens et Services	204 150 000	334 150 000	327 512 775	327 412 775	99,97%
3 Transferts	160 000 000	0	0		0,0%
4 Investissements	0	0	0		0,0%
<b>Total Programme</b>	<b>364 150 000</b>	<b>334 150 000</b>	<b>327 512 775</b>	<b>327 412 775</b>	<b>99,97%</b>

Source : SIGOBE

Le budget actuel de 327 512 775 F CFA, a été exécuté à hauteur de 327 412 775 F CFA, soit un taux de réalisation de 99,97%.



## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 32: Exécution financière par action du programme 5**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Assistance aux ivoiriens de la diaspora et lutte contre l'immigration clandestine	-	-	315 379 986	276 588 478	-	-	-	-	315 379 986	276 588 478
Contribution de la diaspora au développement économique	-	-	62 630 000	50 824 297	-	-	-	-	62 630 000	50 824 297
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>378 009 986</b>	<b>327 412 775</b>	-	-	-	-	<b>378 009 986</b>	<b>327 412 775</b>

Source : SIGOBE

Lors de l'élaboration du DPPD-PAP 2022-2024, il a été procédé à une modification des libellés des actions de ce programme pour une meilleure budgétisation.

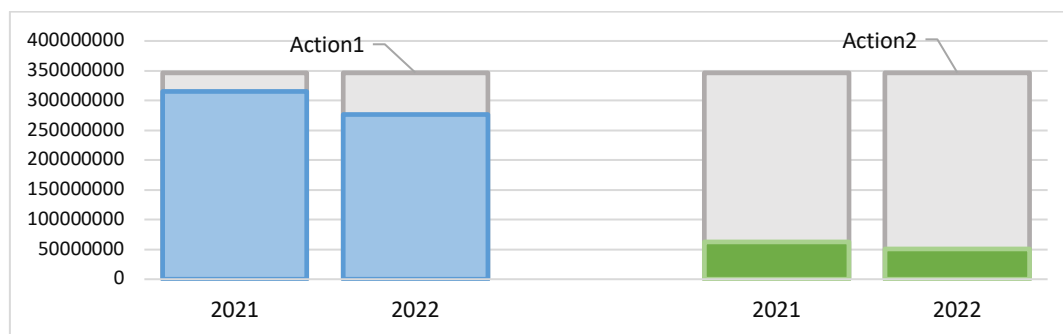
Ainsi, les actions de « lutte contre l'immigration clandestine » et « d'assistance et facilitation du retour de la diaspora ivoirienne » ont été fusionnées pour être formulées comme suit : « Assistance aux ivoiriens de la diaspora et lutte contre l'immigration clandestine »

Les actions : « Coordination des actions en faveur des ivoiriens de l'extérieur » et « Mobilisation des compétences et ressources de la diaspora ivoirienne » ont été formulées comme suit : « contribution de la diaspora au développement économique »

Le montant des crédits exécutés, pour la mise en œuvre de ces actions s'élève à 327 412 775 F CFA, dont :

- 276 588 478 F CFA, au titre de l'assistance aux ivoiriens de la Diaspora et de la lutte contre l'immigration clandestine ;
- 50 824 297 F CFA, au titre de la contribution de la diaspora au développement économique.

**Graphique 18: Exécution du programme 5 par actions**



Source : SIGOBE/MEMAEIAD

Les activités réalisées ont consisté à :

- valider le plan de retour des migrants ;
- héberger le site de la cartographie ;
- suivre le point de la réinsertion des migrants de retour ;
- lutter contre la migration irrégulière ;
- mettre en place le centre d'appel ;
- mettre en œuvre et suivre les actions de réintégration des Ivoiriens de l'Extérieur ;
- coordonner la mise en œuvre de la stratégie du programme Ivoiriens de l'Extérieur ;

- coordonner les activités de la Direction de l'Action Sociale et de l'Information ;
- prospecter, évaluer et recenser les Ivoiriens de l'Extérieur possédant des compétences ;
- rechercher et aider à la réalisation, en Côte d'Ivoire, des projets d'investissement des Ivoiriens de l'Extérieur.

Par ailleurs, le montant global du financement de ces actions est en légère baisse de 50 597 211 FCFA, soit 13,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est due à l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire octroyée au MEMAEIAD.

En effet, l'enveloppe budgétaire allouée en juillet 2021 pour l'élaboration du budget 2022, n'a pas pris en compte le changement institutionnel intervenu en 2021 qui a vu les attributions du MEMAEIAD évoluer pour intégrer désormais celles de la Diaspora et par ricochet, les charges.

### II.1.2. Suivi des investissements

NB : Ce programme ne dispose pas de crédits d'investissements.

### II.2. Évolution des effectifs

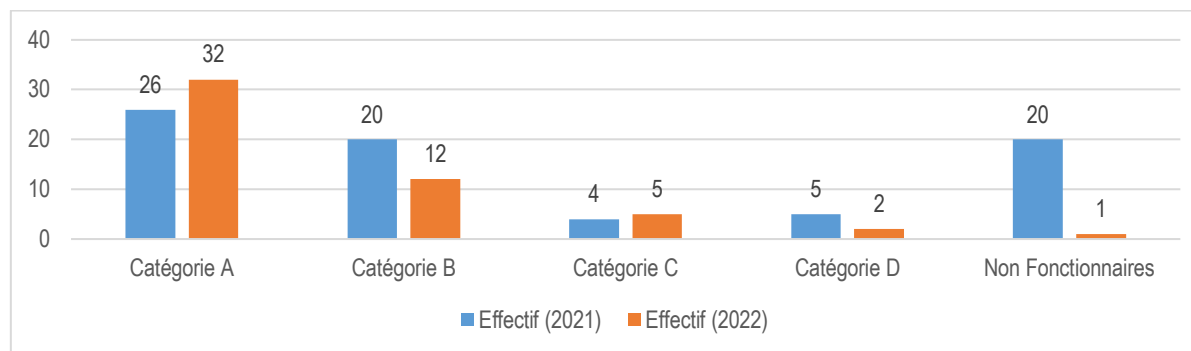
Les effectifs du personnel du Programme 5 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 33: Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 5**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	26	6	6	6	0	32
Catégorie B	20	0	0	0	8	12
Catégorie C	4	1	1	1	0	5
Catégorie D	5	0	0	0	3	2
Non Fonctionnaires	20	0	0	0	19	1
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>52</b>

Source : MEMAEIAD/DRH

**Graphique 19: Evolution des effectifs du Programme 5 de 2021 à 2022**



Source : MEMAEIAD

De 2021 à 2022, l'effectif du programme Diaspora est passé de 75 à 52 agents, soit une baisse de 30,7%.

En effet, ce programme a enregistré 7 entrées pour 30 sorties. Tous les besoins exprimés (7 agents) ont été satisfaits.

Au 31 décembre 2022, les effectifs de la catégorie A sont passés de 26 à 32 fonctionnaires, soit une augmentation de 6 agents. Le nombre de fonctionnaires de catégorie B est passé de 20 à 12, soit une sortie de 8 agents. Pour les fonctionnaires de catégorie C, le nombre est passé de 4 à 5 au cours de l'année 2022. Soit une entrée de 1 agent. Quant à la catégorie D, le nombre est passé de 5 à 2, soit une sortie 3 fonctionnaires.

Par ailleurs, initialement composé de 20 agents non-fonctionnaires, ce programme dispose actuellement d'un seul agent non-fonctionnaire, soit une sortie de 19 agents. Cette situation fait suite au changement institutionnel intervenu en avril 2021 qui entraîné le transfert de la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur au Ministère d'Etat.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Plusieurs activités ont été réalisées au cours cette année 2022.

#### **Au titre de la mise en œuvre de la stratégie du programme des Ivoiriens de l'Extérieur**

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de la politique de gestion des Ivoiriens de l'Extérieur. Dans ce cadre la Direction Générale de la Diaspora a mis en œuvre deux grands projets qui se déclinent en plusieurs activités que sont :

- Séance de travail préparatoire à l'organisation de la 4ème édition du Forum, le 30 mai 2022 à Yamoussoukro ;
- Atelier bilan à mi-parcours de la Direction Générale de la Diaspora, du 13 au 15 juin 2022 ;
- Les Awards de la Diaspora : Cérémonie de distinctions des jeunes diplômés de la diaspora, du 15 au 16 septembre 2022 ;
- Mission de coopération entre paires entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire / partage d'expérience de mobilisation de la Diaspora, du 05 au 07 décembre 2022.

#### **Au titre de la lutte contre la migration irrégulière**

Il est question de mettre en place une véritable politique nationale migratoire qui pourrait faciliter la gestion des flux migratoires tant au plan national qu'international. Dans ce cadre, la Direction Générale de la Diaspora a mis en œuvre trois (03) grands projets qui se déclinent en plusieurs grandes activités, à savoir :

- missions de sensibilisations et de redynamisations des activités de 4 comités régionaux (Daloa, Bouaké, Korhogo et Abidjan), du 26 Juin au 04 Juillet 2022 ;
- adoption de 9 axes du Pacte Mondiale Migratoire lors d'un atelier technique sur la coordination des actions sur la gestion de la politique migratoire, le 21 avril 2022 ;
- renforcement de capacités de 30 agents de la DGD sur la Politique Migratoire, la Gestion et Montage de projets, du 28 au 30 juin 2022 ;
- partage d'expérience avec 10 migrants de retour lors de l'activité dénommé : la parole aux migrants, du 08 au 12 août 2022 ;
- renforcement de capacités des membres du personnel de la DGD sur le thème « migration et développement », le 30 août 2022 ;
- renforcement de capacités des membres du personnel de la DGD sur le thème « migration et genre », le 08 novembre 2022.

**Au titre de l'Assistance aux Ivoiriens de l'Extérieur en détresse** : une activité d'aide au retour de migrants et de remise de matériels en vue de leurs réinsertions a été organisée le 11 juillet 2022.

**Au titre de l'assistance aux Ivoiriens de l'Extérieur** : 114 dossiers de demande d'assistance ont été instruits. Tous ces dossiers ont été traités administrativement et transmis à la hiérarchie. Ce sont :

- 33 dossiers de demande de rapatriement, soit 46,47% du total des demandes d'assistances sociales.
- 18 dossiers de demandes d'aide financière, soit 25,35% des dossiers de demande d'assistance sociale.
- 20 dossiers relatifs au décès d'ivoiriens, soit 28,16 % des dossiers d'assistances sociales instruits

Dix-sept (17) demandes d'assistance juridique et judiciaire ont également été traités.

Ces dossiers qui représentent 14,91 % des demandes d'assistance, sont relatifs à des sollicitations en vue de la libération d'ivoiriens incarcérés à divers endroits du globe notamment en Centrafrique, en Bulgarie, en Pologne, en Inde, en Syrie, à Dubaï et en France.

**Au titre de l'Assistance administrative** : 26 demandes ont été traitées en 2022. Il s'agit notamment de la demande de délivrance de laissez-passer à sept (07) présumés ivoiriens, du renouvellement des passeports de 774 ivoiriens résidant en Guinée Équatoriale et de la promotion du recouvrement des cotisations de la Couverture Maladie Universelle des familles de la diaspora ivoirienne.

En outre, dans le cadre de l'assistance au retour volontaire des migrants, la DAS participe activement en collaboration avec la division de la protection et de l'assistance aux migrants de l'OIM à apporter une réponse aux besoins et aux vulnérabilités des migrants. Dans ce cadre, 1978 personnes ont été assistés durant l'année 2022 (540 au premier trimestre, 784 au deuxième trimestre, 406 au troisième trimestre et 248 au titre du quatrième trimestre).

Au total, en 2022, 2359 personnes ont été assistées sur un objectif prévisionnel annuel de 1000 ivoiriens à assister.

**Au titre de l'appui à la réinsertion économique, sociale et culturelle des Ivoiriens de l'Extérieur, les activités suivantes ont été menées :**

2264 migrants de retour de plusieurs pays notamment d'Algérie, du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Maroc, du Niger, de la Tunisie, du Sénégal, du Soudan, du Tchad, de l'Ukraine, des pays du golfe (Arabie saoudite, Oman ont été accueillis et Orientés à travers des actions de réinsertion.

En effet, depuis le 23 juin 2009 jusqu'au 31 décembre 2022, des comités de sélection ont eu lieu et ont permis la validation de plusieurs projets de réintégration. A cet effet, trois de ces comités de sélection ont abouti à la validation des projets de 45 bénéficiaires dont 43 de la France et 2 du Maroc. Les montants alloués à ces projets vont de 2 à 5 millions de FCFA.

Aussi, des missions conjointes de suivi ont été effectuées en rapport avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) dans le District d'Abidjan et dans certains districts de l'intérieur du pays. Ces missions ont concerné au total cinq cent seize (516) bénéficiaires dont trois cent soixante (360) au niveau du District d'Abidjan précisément dans les communes de Cocody, Bingerville, Marcory, Koumassi, Abobo, Yopougon, Anyama et Treichville ; et cent cinquante-six (156) dans les districts des Lagunes, Sassandra - Marahoué, Woroba, Vallée du Bandama, Lacs, Montagnes, Bas-Sassandra, Gôh-Djiboua.

**Au titre de la mobilisation des compétences et des ressources de la Diaspora, sept (07) actions majeures ont été menées.**

**Au titre de la recherche des opportunités économiques, les activités suivantes ont été entreprises**

- l'organisation d'un atelier sur la présentation d'un projet de Mécanisme d'Appui à la Création d'Entreprises de la Diaspora le 28 juillet 2022 à l'hôtel Palm Club de Cocody avec les partenaires techniques, en vue de la mise en place d'un Mécanisme d'Appui à la Création d'Entreprises de la Diaspora (MACE), suite à la réception du projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du MACE et de son manuel de procédures ;
- la participation à la mise en place du projet du Fonds Agence Emploi Jeunes pour les jeunes de la Diaspora.

**Au titre de l'appui à la mobilisation des compétences de la Diaspora, les activités ci-dessous ont été menées :**

- Mise en œuvre d'un outil interactif de mobilisation des compétences de la Diaspora. Cela s'est fait à travers :
  - ✓ La formation des différents acteurs de la DMCRD (Administrateurs et Agents) à l'utilisation de l'outil interactif de mobilisation et de valorisation des compétences de la Diaspora du 28 au 30 juillet 2022 à la DTSI ;
  - ✓ Formation le 1er août 2022 de deux agents de la DMCRD à l'utilisation de l'outil interactif à la salle de conférences de la DGD ;
  - ✓ Réunion de travail avec Expertise France sur l'assistance technique de l'outil interactif de mobilisation et de valorisation des compétences de la Diaspora pour la prise en compte des projets entrepreneuriaux le 09 septembre 2022.

**III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 5**

**III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance**

**Tableau 34: Évolution des indicateurs du programme 5**

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>OS 1 : renforcer les mécanismes de lutte contre l'immigration clandestine et l'assistance aux ivoiriens de la Diaspora</b>						
Nombre de textes pris	nbre	0	0	0	01	00
Nombre d'accords de coopération signés en matière de lutte contre l'immigration clandestine et d'assistance aux ivoiriens de l'extérieur	nbre	01	0	02	02	02
<b>OS2 : Promouvoir la contribution de la diaspora au développement de la Cote d'Ivoire</b>						
Taux de réalisation des activités de promotion pour la contribution de la Diaspora au développement	%	30%	45%	55%	25%	68%

Source : DPPD-PAP 2022-2024 & RAP 2021

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Sur un total de trois (03) indicateurs, deux (02) ont atteint leurs cibles.

Il convient toutefois de relever que le changement institutionnel du 06 avril 2021 a impacté, à une échelle variable, le niveau de réalisation des activités ainsi que le fonctionnement des services du Programme.

**Objectif spécifique 1** : Renforcer les mécanismes de lutte contre l'immigration clandestine et l'assistance aux ivoiriens de la Diaspora

**Indicateur 1** : Nombre de textes pris

**Valeurs cibles** : 01 en 2022 ; 01 en 2023 ; 01 en 2024

**Sources de données** : DGIE

**Mode de calcul** : Dénombrement

L'objectif de cet indicateur n'a pu être atteint en raison des lourdeurs administratives (l'arrêté portant création des comités régionaux de lutte contre la migration irrégulière est en cours).

**Indicateur 2** : Nombre d'accords de coopération signés en matière de lutte contre l'immigration clandestine et d'assistance aux ivoiriens de l'extérieur

**Valeurs cibles** : 02 en 2022 ; 03 en 2023 ; 05 en 2024

**Sources de données** : DGIE

**Situation de référence 2021** : 02

**Mode de calcul** : Dénombrement

Le nombre d'accords de coopération signés en matière de lutte contre l'immigration clandestine et d'assistance aux Ivoiriens de l'Extérieur est de 02. Il s'agit des cadres de collaboration entre la Direction Générale de la **Diaspora et l'Organisation Internationale pour les Migration (OIM) et l'Association des Volontaires pour le Service International (AVSI)**.

**Objectif spécifique 2** : Promouvoir la contribution de la diaspora au développement de la Cote d'Ivoire

**Indicateur 1** : Taux de réalisation des activités de promotion pour la contribution de la Diaspora au développement

**Valeurs cibles** : 25% en 2022 ; 35% en 2023 ; 40% en 2024

**Sources de données** : DGIE/ Ambassades

**Situation de référence 2021** : 55%

**Mode de calcul** : Nombre d'activités réalisées x 100/ Nombre d'activités prévues

Le nombre d'activités réalisées dans le cadre de la promotion pour la contribution de la Diaspora au développement est de 17 pour 25 prévues, soit un taux de réalisation de 68%.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

Au titre des leçons apprises, il convient de relever que la formalisation des cadres de collaboration pour la réalisation des activités est une nécessité pour l'implication et l'engagement des partenaires.

Cependant, des difficultés ont impacté la mise en œuvre efficiente de plusieurs activités. Ces difficultés sont entre autres dues à :

- l'insuffisance des ressources et la lourdeur des procédures administratives retardent la formalisation de certains projets ainsi que l'accompagnement des entrepreneurs de la diaspora ;
- le changement institutionnel qui impacte la mise en œuvre des activités de la direction ;
- l'absence de budget pour la prise en charge des cas urgents d'assistance ;
- l'absence d'assistance juridique pour la prise en charge des migrants.

## IV.2. Recommandations

En vue de surmonter ces difficultés ; le programme « Diaspora » envisage proposer des solutions et mener des actions pour le bon fonctionnement des services du programme. Ces actions consisteront entre autres à :

- demander une ligne budgétaire pour gérer les opérations d'assistance ;
- mettre à disposition un véhicule de liaison pour accélérer la distribution des correspondances en urgence ;
- créer un cadre de suivi - évaluation des activités d'assistance ;
- faire la promotion de l'outil interactif de mobilisation et de valorisation des compétences de la Diaspora ;
- finaliser le cadre de concertation pour la mobilisation et la valorisation des compétences de la Diaspora par la prise d'un arrêté interministériel.

Par ailleurs, afin de renforcer l'implication de la Diaspora dans les projets de développement, il convient de :

- créer un fonds d'entreprenariat jeune de la Diaspora ;
- octroyer des crédits pour la sensibilisation de la diaspora, afin de renforcer la confiance entre les représentations Diplomatiques et Consulaires et la Diaspora ;
- alléger les procédures administratives (signature des décrets et arrêtés pour formaliser certains cadres de projets), ce qui permettrait l'accélération des activités.

## CONCLUSION

Pour la mise en œuvre de ses actions, le programme « Diaspora » a bénéficié d'une dotation initiale de 364 150 000 FCFA qui est passée à 327 512 775 F CFA. Cette dotation a été exécutée à hauteur de 327 412 775 FCFA, soit un taux de réalisation de 99,97%.

Ces crédits ont permis au programme « Diaspora » de réaliser les missions qui lui sont dévolues.

Il convient toutefois de relever que le changement institutionnel a impacté, à une échelle variable, le niveau de réalisation des activités ainsi que le fonctionnement des services du Programme.

Cette nouvelle donne, qu'est le rattachement direct de la Diaspora au Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, permet de faire de la Diaspora ivoirienne un acteur majeur dans le développement national, en vue de concourir à l'amélioration de la performance de l'outil diplomatique.

Par ailleurs, le bilan au titre de l'exercice 2022, a permis de révéler la pertinence des actions mises en œuvre par la Diaspora, pour réaliser les missions qui lui sont assignées.

## PARTIE VII : LE PROGRAMME 6 « Intégration Africaine »

### INTRODUCTION

Conformément au décret 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le programme 6 intitulé « Intégration Africaine » est dirigé par le Directeur Général des Politiques d'Intégration, Monsieur Wautabouna OUATTARA, nommé par décret n° 2013-730 du 23 octobre 2013.

Selon le décret portant organisation du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, le programme Intégration Africaine est chargé :

- de participer au suivi et à l'harmonisation des instruments techniques et économiques d'intégration sous régionale et africaine ;
- de coordonner et promouvoir des politiques sectorielles en matière d'intégration africaine en vue d'une meilleure cohérence des propositions nationales en liaison avec les Ministères Techniques ;
- d'assurer la coordination et le suivi des activités en matière de promotion et de renforcement de la Bonne Gouvernance entre le Ministère de Tutelle et la Commission Nationale du MAEP.

Pour cette année 2022, les activités de ce programme se sont tenues dans un contexte marqué par la fin de la pandémie covid-19. A cela s'ajoute le changement institutionnel intervenu en avril 2022 qui a entraîné le rattachement des attributions de l'ex- Ministère Délégué Auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, Chargé de l'Intégration Africaine.

Cette partie s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif principal assigné à ce programme est de promouvoir une meilleure intégration africaine avec une Côte d'Ivoire plus rayonnante, prospère et présente sur l'échiquier régional. Il s'agit plus spécifiquement :

- d'optimiser la gouvernance en matière d'intégration Africaine ;
- de renforcer le Rôle de la Côte d'Ivoire en matière d'intégration africaine et de coopération régionale ;
- de renforcer la contribution de l'intégration africaine au développement économique, social et durable de la Côte d'Ivoire.

L'atteinte de ces objectifs nécessite des actions de coordination et promotion des politiques d'intégration africaine de promotion de libre circulation et intégration monétaire, d'amélioration d'infrastructures et politiques communautaires de développement durable.

La mise en œuvre de ces actions devra aboutir au résultat stratégique suivant : la Côte d'Ivoire est plus rayonnante, prospère et présente sur l'échiquier régional à travers le renforcement de la promotion de l'Intégration Africaine.

### I.2. Le financement du programme

Le budget initialement alloué au financement des activités du programme « Intégration Africaine » s'élève à un montant de 85.016.494.082 FCFA. Ce budget est passé à 750 355 750 FCFA. Il est reparti comme suit :

- fonctionnement BIPIA ..... : 390 154 518 F CFA;
- fonctionnement des Directions et Services ..... : 190 204 132 F CFA;
- financement des projets d'Investissement..... : 169 997 100 FCFA.

**Tableau 35: Budget du programme 6**

Natures de dépenses	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget Actuel (BA)	Ecart (E)=(BA)-(BV)	Taux d'accroissement
1 Personnel	120 903 200	120 903 200	120 903 200	0	0%
2 Biens et services	200 000 000	242 500 000	190 204 132	-9 795 868	-5%
3 Transferts	142 251 318	269 251 318	269 251 318	127 000 000	47%
4 Investissements	84 553 339 564	170 000 000	169 997 100	-84 383 342 464	-99,8%
<b>Total Programme</b>	<b>85 016 494 082</b>	<b>802 654 518</b>	<b>750 355 750</b>	<b>-84 266 138 332</b>	<b>-99%</b>

Source : SIGOBE

Ce budget a connu une baisse de 84 266 138 332 FCFA.

Cette variation s'explique, d'une part, par le fait que les crédits relatifs aux projets du port sec de Ferkessédougou, d'un montant de 84 383 342 464 F CFA, ont été transférés au Ministère des Transports, et, d'autre part, par une hausse de 127 000 000 FCFA au profit du Bureau Ivoirien pour la Promotion de l'Intégration Africaine.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Tableau 36: Exécution du programme 6

Natures de dépenses	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget Actuel (BA)	Budget Réalisé	Taux de Réalisation
1 Personnel	120 903 200	120 903 200	120 903 200	120 903 200	100,0%
2 Biens et services	200 000 000	242 500 000	190 204 132	190 204 131	100,0%
3 Transferts	142 251 318	269 251 318	269 251 318	269 251 318	100,0%
4 Investissements	84.553.339.564	170 000 000	169 997 100	169 997 100	100,0%
<b>Total Programme</b>	<b>85.016.494.082</b>	<b>802 654 518</b>	<b>750 355 750</b>	<b>750 355 749</b>	<b>100,0%</b>

Source : SIGOBE

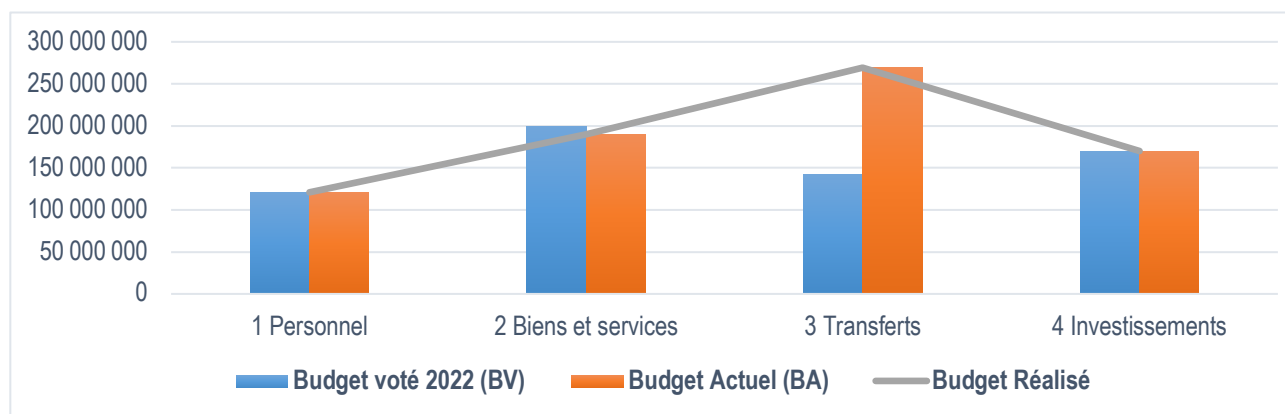
Le budget exécuté du programme 6 s'élève à 750 355 749 FCFA pour un budget actuel de 750 355 750 FCFA, soit un taux de réalisation de 100%.

Les crédits dédiés aux dépenses de personnel du BIPIA ont été exécutés à hauteur de 120 903 200 FCFA, soit un taux de réalisation de 100%. Il en est de même pour les dépenses de transfert, 269 251 318 FCFA, également au profit du BIPIA.

Quant aux dépenses de biens et services, l'exécution s'élève à 190 204 131 FCFA, soit un taux de réalisation de 100%.

En ce qui concerne le projet du suivi de la mise en œuvre du plan stratégique de l'intégration régionale, sur financement intérieur initial de 170 000 000 FCFA, et qui est passé à 169 997 100 FCFA, le montant exécuté est de 169 997 100 FCFA, soit un taux d'exécution de 100%.

Graphique 20: Exécution du programme 6



Source : SIGOBE/MEMAEIAD



## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 38 : Exécution financière par action du programme 6

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Libre circulation et intégration monétaire	-	-	38 760 000	43 095 935	-	-	-	-	38 760 000	43 095 935
Action 2 : Infrastructures et politiques communautaires de développement durable	-	-	26 289 759	39 499 197	-	-	509 899 661	-	536 189 420	39 499 197
Action 3 : Coordination et promotion des politiques d'intégration africaine	120 903 200	120 903 200	86 030 395	107.608.999	99 575 923	269 251 318	24 999 985	169 997 100	331 509 503	750.355.749

Source : SIGOBE

Les activités de l'action de **libre circulation et intégration monétaire** sont des activités de biens et services.

Le montant exécuté pour le financement de ces activités au titre de l'exercice 2022 est de 43 095 935 FCFA. Ce montant est en hausse de 4 335 935 FCFA, soit 11,2% par rapport à l'année 2021. Les principales activités réalisées ont consisté à :

- organiser des séminaires et réaliser des prestations relatives aux commerces ;
- mettre en œuvre et suivre les politiques communautaires économiques et financières ;
- mettre en œuvre et suivre les politiques communautaires du commerce et de la libre circulation ;
- assister les opérateurs économiques dans la conquête des marchés continental et régional.

Quant à l'action des **infrastructures et politiques communautaires de développement durable**, le montant exécuté pour son financement est de 39 499 197 FCFA, en baisse de 496 690 223 FCFA, soit 92,6% par rapport à 2021. Cette variation s'explique par la baisse du montant exécuté pour le financement des projets d'investissements (509 899 661 FCFA) et une légère hausse du montant alloué aux biens et services (13 209 438 FCFA).

En effet, certaines dotations pour le financement de certaines activités de ce programme ont été transférées au programme Administration Générale du Ministère d'Etat, après le changement institutionnel d'avril 2022, notamment celle du projet de mise en œuvre du schéma directeur informatique.

Les principales activités réalisées sont :

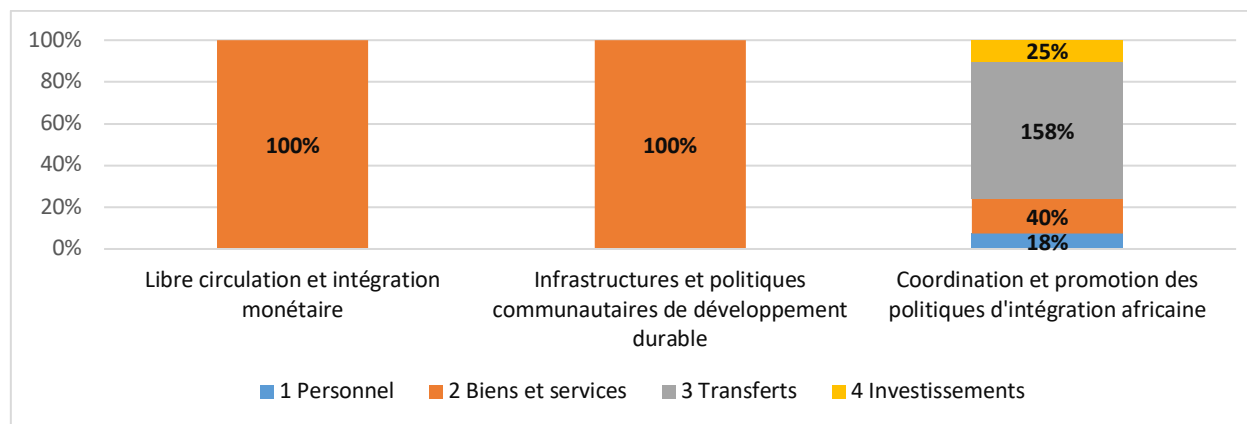
- mettre en œuvre et suivre les politiques communautaires en matière de promotion humaine et de développement durable ;
- renforcer les capacités des acteurs nationaux sur les dispositions communautaires en matière de transport ;
- mettre en œuvre le système régional intégré d'information agricole de la CEDEAO (ECOAGRIS) : Réalisation d'un profil de moyen d'existence des populations de la zone ouest CI05 (Manioc, riz, café) ;
- mettre en œuvre et suivre les politiques communautaires en matière d'infrastructures et des TIC.

Le budget exécuté pour la mise en œuvre de l'action de **coordination et de promotion des politiques d'intégration africaine** s'élève à 667 760 617 FCFA, dont 120 903 200 FCFA pour les dépenses de personnel, 39 499 197 FCFA pour les biens et services, 269 251 318 FCFA pour les transferts et 169 997 100 FCFA pour les investissements. Il est en hausse de 336 251 114 FCFA par rapport à 2021. Les principales activités sont :

- transférer les crédits des dépenses de personnel et de bien et service au BIPIA ;
- mettre en œuvre les activités du Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CONACILSS) en Côte d'Ivoire ;
- organiser une conférence avec les parties prenantes sur l'état d'avancement de l'Intégration Africaine ;
- coordonner la mise en œuvre de la stratégie du programme Intégration Africaine ;

- suivre la mise en œuvre du Plan stratégique de l'intégration régionale ;
- suivre les questions se rapportant à la prévention et à la gestion des conflits.

**Graphique 21: Exécution du programme 6 par actions**



Source : SIGOBE

## II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 37: Exécution des investissements du programme 6**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1 : Mise en œuvre du plan stratégique de l'Intégration Régionale</b>	<b>2019</b>	<b>2021</b>	<b>170 000 000</b>	<b>170 000 000</b>	<b>169 997 100</b>	<b>169 997 100</b>
Sur financement intérieur			170 000 000	170 000 000	169 997 100	169 997 100
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 2 : Construire le port sec de Ferké</b>	<b>2014</b>	<b>2024</b>	<b>292 297 240 295</b>	<b>84 383 339 564</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			38 125 726 995	15 248 687 947	0	0
Sur financement extérieur			254 171 513 300	69 134 651 617	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>292 467 240 295</b>	<b>84 553 339 564</b>	<b>169 997 100</b>	<b>169 997 100</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>38 295 726 995</b>	<b>15 418 687 947</b>	<b>169 997 100</b>	<b>169 997 100</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>254 171 513 300</b>	<b>69 134 651 617</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : SIGOBE

Débuté en 2019 et prévu prendre fin en 2021, d'un coût global de 170 000 000 FCFA, le projet de mise en œuvre du Plan Stratégique de l'Intégration (PSI) 2021-2025 a été exécuté à hauteur de 169 997 100 FCFA, soit 100% du budget actuel.

Il a permis la réalisation de deux activités prioritaires que sont :

- l'étude de faisabilité du projet de création de l'Agence Ivoirienne de Coopération et d'Intégration Régionales (AICIR) ;
- l'étude de la pré-faisabilité de la Zone Economique Spéciale (ZES) Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso (SKBo).

Quant au projet de **construction du port sec de Ferké**, prévu démarrer en 2014 pour s'achever en 2024, avec un coût global de 292 297 240 295 FCFA, relève désormais du Ministère des Transports.

## II.2. Évolution des effectifs

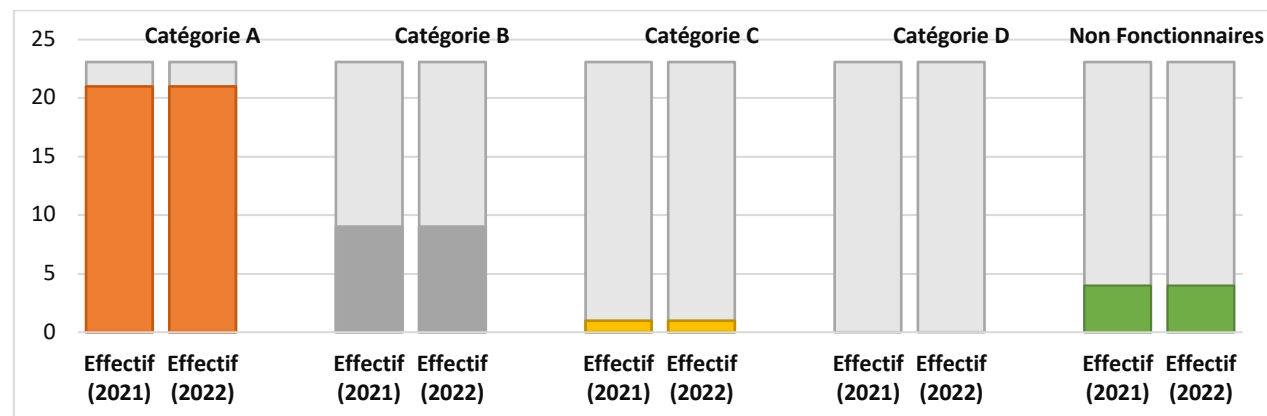
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 38 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 6**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	21	0	0	0	0	21
Catégorie B	9	0	0	0	0	9
Catégorie C	1	0	0	0	0	1
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non Fonctionnaires	4	0	0	0	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35</b>

Source : Données DRH

**Graphique 22: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 6**



Source : Données DRH

L'effectif 2021 de ce programme était constitué de 21 fonctionnaires de catégories A, 9 fonctionnaires de catégorie B, 1 fonctionnaire de catégorie C et 4 agents non-fonctionnaires.

Ces 35 agents et fonctionnaires sont venus de l'ex- Ministère Délégué Auprès Du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine suite au changement institutionnel du mois d'avril 2022, et ils constituent le personnel du Programme Intégration Africaine. Ils sont actuellement en attente de régularisation de leur situation administrative selon la nouvelle orientation de ce programme.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Plusieurs activités ont été réalisées au cours de l'année 2022 :

- **Au titre de la participation aux rencontres organisées par les institutions régionales :**
  - Participation à l'atelier de budgétisation de la stratégie nationale d'assistance au retour volontaire et à la réintégration des migrants ivoiriens qui s'est tenu le 05 novembre 2022 ;
- **Au titre de la participation aux rencontres organisées par les institutions nationales :**
  - Participation à l'atelier national d'analyse de l'insécurité alimentaire à l'aide de l'outil Cadre harmonisé en mars et octobre ;
  - Participation à l'atelier de renforcement des capacités à l'auto-évaluation du leadership des Etats en matière de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'aide de l'outil c-GovSAN ;
  - Participation à la cérémonie d'inauguration du marché à bétail de Doropo (région du Boukani, Bouna) et la visite du site du barrage de Niandégué, réalisé dans le cadre du Projet d'Appui à la Mobilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux Marchés en Afrique de l'Ouest (PAMOBARMA- C3 PREDIP) ; La mission était précédée de la sixième réunion du Comité Technique du projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les Pays Côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP).
  - Dans le cadre de cette activité une audience avait été accordée au Secrétaire Exécutif du CILSS (Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel), Dr Abdoulaye MOHAMADOU.
  - Participation à l'atelier national d'analyse intersectoriel du leadership de l'Etat en matière de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du 28 novembre au 01 décembre 2022.
- **Au titre de la mise en œuvre des projets :**
  - **Mise en œuvre du système régional intégré d'information agricole de la CEDEAO (ECOAGRIS)**
    - Organisation d'un atelier d'analyse des résultats des paramètres clés de six (06) zones de moyens d'existence avec la participation d'une trentaine d'experts sectoriels.
  - **Mise en œuvre des activités du Comité inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CONACILSS) en Côte d'Ivoire**
    - Réalisation du profil de référence de l'économie des ménages ruraux de la zone CI 11, zone Sud Est « cacao, hévéa et banane » du 23 août au 04 Novembre 2022. Cette activité a comporté trois sous activités à savoir : l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités, la réalisation de la collecte des données primaires et secondaire dans la région de l'Indénié-Djuablin et l'organisation d'un atelier d'analyse des résultats.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 39: Évolution des indicateurs du programme 6

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1 : Optimiser la gouvernance en matière d'intégration africaine</b>						
Indicateur 1.1. : Nombre d'instruments organiques de gouvernance fonctionnels)	Nombre	1	1	1	2	1
Indicateur 1.2. : Nombre d'instruments de gouvernance évalués.	Nombre	1	0	1	1	1
<b>Objectifs spécifique 2 : Renforcer le rôle de la Côte d'Ivoire en matière d'intégration africaine et de coopération régionale</b>						
Indicateur 2.1. : Taux de réalisation des activités relatives à l'organisation du Forum de l'Intégration Régionale	Pourcentage	-	5	45	50	45
Indicateur 2.2. : Taux de pénétration des produits ivoiriens sur les marchés africains	Pourcentage	-	3	3	3,5	3
Indicateur 2.3. : Nombre d'entreprises ivoiriennes assistées et accompagnées sur les marchés africains	Nombre	-	0	0	05	04
Indicateur 2.4. : Taux de mise en œuvre du Plan Stratégique de l'Intégration Régionale 2021-2025	Pourcentage	-	5	5	17	14

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 3 : Renforcer la contribution de l'intégration africaine au développement économique, social et durable de la Côte d'Ivoire</b>						
Indicateur 3.1 : Taux de réalisation des projets intégrateurs d'investissement public	Pourcentage	-	12	12	25	22
Indicateur 3.2 : Nombre d'agrément au SLE CEDEAO délivrés aux entreprises	Pourcentage	31	20	20	22	9
Indicateur 3.3 : Taux de mise en œuvre de la stratégie des Accords de Partenariat Economique intérimaires (APEI)	Nombre	20	45	45	55	45
Indicateur 3.4 : Taux d'utilisation des préférences APE	Pourcentage	40	70	50	80	50

Source : DPPD-PAP 2022-2024 & RAP 2021

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Objectif spécifique 1 : Optimiser la gouvernance en matière d'intégration africaine

**Indicateur 1.1.** : Nombre d'instruments organiques de gouvernance fonctionnels

**Valeurs cibles** : 02 en 2022 ; 02 en 2023 ; 02 en 2024

**Sources de données** : Rapport d'activités DGIA

**Situation de référence 2021** : 01

**Mode de calcul** : Nombre d'activités réalisées x 100/ Nombre d'activités prévue

Le nombre d'instruments organiques de gouvernance fonctionnels est de 01 pour une prévision de 02.

En 2022, la mise en œuvre de l'Agence ivoirienne de Coopération et d'Intégration Régionales (AICIR) n'a pu se faire compte tenu du changement institutionnel intervenu et la mise en place tardive du budget. Les études de faisabilité sont terminées et devront être soumises à l'approbation du Gouvernement.

**Indicateur 1.2.** : Nombre d'instruments de Gouvernance évalués

**Valeurs cibles** : 01 en 2022 ; 02 en 2023 ; 03 en 2024

**Sources de données** : Rapport d'activités BVR

**Situation de référence 2021** : 01

**Mode de calcul** : Dénombrement

Le nombre d'instruments de Gouvernance évalués est de 01 pour une prévision de 01.

A ce jour, la Commission Nationale APE mise en place par Arrêté interministériel en 2008 a été constamment évaluée. Ce qui a nécessité l'introduction d'un nouveau Décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale APE (CN APE) au SGG en décembre 2021. L'objectif d'un instrument à évaluer en 2022 (cumulatif d'où 2) n'a pu se faire compte tenu du changement institutionnel intervenu et le manque d'allocation budgétaire.

**Objectifs spécifique 2** : Renforcer le rôle de la Côte d'Ivoire en matière d'intégration africaine et de coopération régionale

**Indicateur 2.1.** : Taux de réalisation des activités relatives à l'organisation du Forum de l'Intégration Régionale

**Valeurs cibles** : 50% en 2022 ; 100% en 2023 ; 0% en 2024

**Sources de données** : Rapport d'activités annuelles

**Situation de référence 2021** : 45%

**Mode de calcul** : (Activités réalisées / activités programmées) x 100

Le taux de réalisation des activités relatives à l'organisation du Forum de l'Intégration Régionale est de 45% pour une prévision de 50%.

Les activités relatives à l'organisation du forum de l'intégration régionale se sont poursuivies en 2022 et ont consisté à organiser une réunion du Cadre d'Echanges et de Concertations avec les Partenaires de l'Intégration Régionale. Les principaux acteurs ont été informés et sensibilisés de l'importance de la tenue d'un tel évènement qui était initialement prévu en 2023. Le secteur privé de l'Afrique de l'Ouest et de l'UE a également été sensibilisé au cours du forum des affaires tenu en début d'année 2022. Toutes les activités déroulées pour le compte de cette activité majeure ont permis d'être à ce jour à un taux de 90% de réalisation des activités identifiées pour préparer l'évènement.

**Indicateur 2.2.** : Taux de pénétration des produits ivoiriens sur les marchés africains

**Valeurs cibles** : 3,5% en 2022 ; 4% en 2023 ; 5% en 2024

**Sources de données** : Statistiques INS/ UNTRADE

**Situation de référence 2021** : 3%

**Mode de calcul** : Exportation de la CI vers les pays africains (UA) x100/ Exportations totales UA vers UA

Le taux de pénétration des produits ivoiriens sur les marchés africains est de 3% pour une prévision de 3,5%.

La prise en compte de cet indicateur est rendue difficile à cause du différé sur la disponibilité des informations. En effet, la source de donnée (UN Comtrade) présente généralement des données décalées d'une ou de deux années. Cela en réduit la pertinence dans le contexte d'une évaluation annuelle à date.

**Indicateur 2.3.** : Nombre d'entreprises ivoiriennes assistées et accompagnées sur les marchés africains

**Valeurs cibles** : 05 en 2022 ; 08 en 2023 ; 10 en 2024

**Sources de données** : Rapport annuel d'activités DGIA

**Mode de calcul** : Dénombrement

Le nombre d'entreprises ivoiriennes assistées et accompagnées sur les marchés africains est de 04 pour une prévision de 05.

L'on note la levée d'entraves pour quatre entreprises industrielles et commerciales : CEMOI (cacao-chocolat), Gandour (Parfumerie, savonnerie, lipochimie et cosmétiques), UNIWAX (textile), CAPRACI (pâtes al.).

**Indicateur 2.4.** : Taux de mise en œuvre du Plan Stratégique de l'Intégration Régionale 2021-2025

**Valeurs cibles** : 17% en 2022 ; 28% en 2023 ; 42% en 2024

**Sources de données** : Rapport d'activités DGIA

**Situation de référence 2021** : 5%

**Mode de calcul** : Nombre d'activités du Plan Stratégique de l'Intégration Régionale 2021-2025 réalisées x 100/ Nombre total d'activités du Plan Stratégique de l'Intégration Régionale 2021-2025

Le taux de mise en œuvre du Plan Stratégique de l'Intégration Régionale 2021-2025 est de 14% pour une prévision 17%.

La progression du PSI piétine, à cause de l'indisponibilité des ressources financières affectés aux projets intégrateurs d'investissement public. L'adoption de ce plan en Conseil des Ministres est une voie de solution pour améliorer la mobilisation des partenaires. En outre, deux projets majeurs, à savoir la création d'un Port sec à Ferkessedougou et le développement intégré du Wassoulou ont été transférés à d'autres Ministères (Transport et Agriculture).

**Objectif spécifique 3** : Renforcer la contribution de l'intégration africaine au développement économique, social et durable de la Côte d'Ivoire

**Indicateur 3.1** : Taux de réalisation des projets intégrateurs d'investissement public

**Valeurs cibles** : 25% en 2022 ; 42% en 2023 ; 64% en 2024

**Sources de données** : Rapport d'activités DGIA

**Situation de référence 2021** : 12%

**Mode de calcul** : Nombre de projets intégrateurs d'investissement public réalisés x 100/ Nombre de projets intégrateurs d'investissement public prévus

Le taux de réalisation des projets intégrateurs d'investissement public est de 22% pour une prévision 25%.

La faiblesse du taux de 22% s'explique pour 2022, du retrait de deux projets majeurs en cours. Il s'agit du projet de port sec (transport) et le projet de développement intégré du Wassoulou (Ministère d'Etat, ministère de l'agriculture et du Développement). A cette situation s'ajoute le faible engagement des partenaires de l'intégration régionale faute d'adoption du Plan Stratégique de l'Intégration par le Gouvernement.

#### **Indicateur 3.2** : Nombre d'agrément au SLE CEDEAO

**Valeurs cibles** : 22 en 2022 ; 25% en 2023 ; 30% en 2024

**Sources de données** : Rapport CNA

**Situation de référence 2021** : 20%

**Mode de calcul** : Dénombrement

Le dialogue avec le secteur privé n'a pas bénéficié en 2022 du budget du CNA CEDEAO et n'a donc pas fonctionné. En réactivant ce dialogue qui s'accompagne par la formation et sensibilisation, la tendance haussière constatée de 2017 à 2022 devrait se rétablir.

#### **Indicateur 3.3** : Taux de mise en œuvre de la stratégie des Accords de Partenariat Economique Intérimaires (APEI)

**Valeurs cibles** : 55% en 2022 ; 60% en 2023 ; 65% en 2024

**Sources de données** : Rapport d'activités

**Situation de référence 2021** : 45%

**Mode de calcul** : (Nombre d'activités de la stratégie des Accords de Partenariat Economiques intérimaires (APEI) x 100/ Nombre total d'activités de la stratégie des Accords de Partenariat Economiques intérimaires (APEI)

Le taux de mise en œuvre de la Stratégie APE mesure le rapport entre les activités prévues dans la stratégie et effectivement programmées et celles effectivement réalisées au regard du financement rendu disponible. En 2022, à partir du PACIR2, nous avons programmé au total 60 activités réparties entre les subventions de l'ADCI, du CNE, du Consortium EUROCHAM-CGECI-UGECI, de CIPME, de CGECI, de SOFRECO et du DP-PACIR2. Nous n'avons pu réaliser que 27 activités. Ce qui donne un taux d'exécution de :  $(27/60) \times 100 = 45\%$ . Ce faible taux est dû au fait que l'Ue n'a pu décaisser la totalité des requêtes de préfinancement émises par les différentes agences d'exécution du PACIR2.

#### **Indicateur 3.4** : Taux d'utilisation des préférences APE

**Valeurs cibles** : 80% en 2022 ; 90% en 2023 ; 95% en 2024

**Sources de données** : Commission UE

**Situation de référence 2021** : 50%

**Mode de calcul** : Parts des importations entrant sous le régime préférentiel APE dans les importations totales en provenance de l'UE (Source Douanes RCI) et Part des exportations vers l'UE dans les exports de la Côte d'Ivoire.

Le taux d'utilisation des préférences APE mesure la part des échanges commerciaux (Export+Import) en valeur ayant bénéficié des préférences tarifaires entre l'Ue et la Côte d'Ivoire dans le total des échanges commerciaux (Export+Import) entre les deux partenaires à l'accord. En 2022, les échanges commerciaux totaux en valeur (et en millions FCFA) entre la Côte d'Ivoire et l'UE s'établissent à 5 271 872,4 selon les chiffres du MEF. Le montant total des échanges commerciaux entre les deux partenaires à l'Accord qui ont effectivement bénéficié de suppression de tarif douanier s'afficherait à 2 635 936.

Le taux d'utilisation des préférences APE en ressort alors à  $(2\ 635\ 936/5\ 271\ 872,4) \times 100 = 50\%$ . On pourrait calculer séparément la préférence ivoirienne et la préférence européenne. Ce faible taux s'explique essentiellement par le fait que la Côte d'Ivoire n'a commencé à démanteler ses tarifs douaniers que seulement en 2019 et sur des produits non essentiels pour l'instant. Mais en 2024 le démantèlement tarifaire portera sur des produits les plus importants dans le commerce avec l'Ue. On pourrait alors s'attendre à une forte amélioration de l'utilisation des préférences APE, bien entendu si entre temps l'UE n'a pas mis en œuvre ses normes de durabilité visant notamment le cacao, le café, l'hévéa, le palmier à huile...

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

La principale difficulté réside dans la faiblesse des moyens matériels (bureaux et accessoires) et l'insuffisance des crédits budgétaires au titre de l'exercice 2022 qui n'ont pas permis la réalisation du plan d'action.

### IV.2. Recommandations

En dépit des contraintes budgétaires, le programme « politiques d'Intégration » envisage mener plusieurs actions en vue d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Ces actions s'articulent autour des points suivants :

- projet d'élaboration de supports nationaux de formation initiale et de sensibilisation sur la libre circulation des personnes : Requête à faire ;
- programme d'appui à la libre circulation des personnes et des biens dans le contexte sécuritaire : Recherche de financement ;
- Projet de création d'une Zone économique spéciale Sikasso, Korhogo, Bobo Dioulasso : Etude de préféabilité à finaliser et recherche de financements pour réaliser l'étude de faisabilité.
- Programme de Coopération Transfrontalière locale (PCTL) de l'UEMOA : suivi de la mise en œuvre du Schéma directeur d'Aménagement Transfrontalier Intégré de la zone Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso (SATI-SKBo) ;
- Secrétariat du SLE, mise en œuvre du protocole Additionnel de 2019 sur les règles d'origine CEDEAO : dissémination et coordination de la transposition des nouvelles règles d'origine et agrément de nouvelles entreprises industrielles (03 dossiers en cours) ;
- Suivi du mécanisme de facilitation de la libre circulation des véhicules inter-Etats de transport de personnes, de biens et de bétail : appuyer les opérateurs publics et privés (Administrations, Commandements des FDS, Commerçants, Industriels, transporteurs et transitaires) et œuvrer à l'ouverture des frontières.

## CONCLUSION

En conclusion, Le programme « Politiques d'intégration » a bénéficié initialement d'une dotation budgétaire de 85.016.494.082 FCFA. Ce budget est passé à 802 654 518 FCFA lors des collectifs pour s'établir à 750 355 750 FCFA.

Cette variation s'explique, d'une part, par le fait que les crédits relatifs aux projets du port sec de Ferkessédougou, d'un montant de 84 553 339 564 FCFA, ont été transférés au Ministère des Transports, et, d'autre part, par une hausse de 127 000 000 FCFA au profit du Bureau Ivoirien pour la Promotion de l'Intégration Africaine. 85.016.494.082 FCFA.

Ce budget a été exécuté à hauteur de 750 355 749 FCFA, soit un taux de réalisations de 100%.

Il a permis de mener des actions qui ont contribué à l'atteinte des objectifs de ce programme.

Cependant, plusieurs activités n'ont pu se réaliser à cause du changement institutionnel intervenu en avril 2022.

## CONCLUSION (Générale)

Outil de redevabilité, le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) 2022 a permis, une fois de plus, de révéler la pertinence des actions mises en œuvre par les différents programmes, conformément au décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat.

Nonobstant la persistance des effets de la pandémie de la Covid 19 et ses variants ainsi que les bouleversements résultants du changement institutionnel intervenu, le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora a mis en œuvre plusieurs actions.

Au plan institutionnel, l'on note le changement intervenu en avril 2022 et qui a vu le rattachement direct de la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur au Ministère d'Etat, de la transformation de la Direction de la Diplomatie Économique en une Direction Générale et de l'appropriation du Plan National de Développement 2021-2025, notamment dans son volet « Diplomatie Ivoirienne ».

Ainsi, pour permettre aux six programmes du Ministère d'Etat d'atteindre efficacement leurs objectifs, une dotation initiale de 196 722 188 567 FCFA, dont 109 686 287 469 FCFA pour le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora et 87 035 901 098 FCFA pour le Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, Chargé de l'intégration Africaine CFA. Cette dotation est passée à 120 333 608 468 francs CFA.



Ce budget a été exécuté à hauteur de 55 768 634 556 F CFA, soit un taux de réalisation de 46,35% selon la situation d'exécution issue du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) et de 117 138 979 422 F CFA, soit un taux d'exécution de 97,3%, en prenant en compte la réalisation des RNE.

Ces crédits ont permis d'atteindre les cibles fixées pour 16 indicateurs sur les 37, permettant ainsi de booster la performance générale du Ministère d'Etat, à travers la mobilisation de ressources extérieures estimées à 3 616 010 753 609 Francs CFA avec la contribution des Représentations Nationales à l'Etranger (RNE), l'encadrement de 28 missions de prospections économiques en collaboration avec le CEPICI, la CGECI, la SOGEDI, la CCI-CI et le CNE, la réactivation de cinq instruments de coopération bilatérale, la signature de dix-sept accords bilatéraux, la prise en charge des contributions de la Côte d'Ivoire au profit de cent trente-un (131) organisations internationales et bien d'autres.

Toutefois, certaines difficultés ont été constatées au niveau de la mise en œuvre des activités inscrites dans chaque programme. Celles-ci portent, en substance sur l'insuffisance des ressources budgétaires allouées pour le fonctionnement du Ministère d'Etat. Il serait donc souhaitable de les solutionner, pour plus d'efficacité. A cet effet, un accent particulier doit être mis, entre autres, sur l'ensemble des activités qui fondent la spécificité du Ministère d'Etat.

Par ailleurs, la récente vague d'affectation survenue au Ministère d'Etat, à l'effet de pourvoir à tous les postes afférents au changement institutionnel, annonce le démarrage effectif de toutes les activités relevant des différents programmes. Ceci contribuera davantage à améliorer la performance de l'outil diplomatique.



# **SECTION 226 : MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**



**INTRODUCTION**

Conformément au décret N° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement, Monsieur Téné Birahima OUATTARA est le Ministre d'Etat Ministre de la Défense. Il est arrivé à la tête de ce ministère depuis mars 2021 par décret N°2021-181 du 06 avril 2021.

Le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense (MEMDEF) a pour principale mission d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire le suivi de la politique du gouvernement en matière de Défense. De manière spécifique, il a la responsabilité de défendre l'intégrité du territoire, de sécuriser les populations et les biens et de restructurer les forces de défense, en vue d'en faire une armée moderne et républicaine.

Le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense comporte trois (03) programmes animés : Administration Générale, Défense et Sécurité. Outre le cabinet, le MEMDEF comprend dix (10) structures qui lui sont rattachées, quatre (04) directions générales, onze (11) directions centrales, cent huit (108) entités au sein du programme Défense et cent soixante-quatre (164) au programme Sécurité.

L'exercice budgétaire 2022 s'est déroulé dans un contexte sécuritaire caractérisé par la lutte contre le terrorisme au niveau national, des coups d'état militaires dans certains pays limitrophes et les relations tendues avec le Mali au sujet des quarante-neuf (49) soldats ivoiriens détenus.

Le présent rapport est composé de quatre (04) parties qui traitent respectivement la performance et le financement du Ministère de la Défense, des Programmes Administration Générale, Défense et enfin Sécurité.

**PARTIE I : LE MINISTERE****I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE****I.1. Architecture programmatique du ministère**

L'Architecture programmatique du ministère est composée de trois (03) programmes, de dix (10) actions et de quatre cent vingt (420) activités.

**Tableau** : Récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	4	113
Programme 2 : Défense	3	141
Programme 3 : Sécurité	3	166
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>420</b>

**I.2. Politique ministérielle**

Les principales orientations stratégiques du ministère sont :

- l'amélioration de la gouvernance du ministère ;
- la mise en œuvre de la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales ;
- la mise en œuvre de la politique de défense nationale au sein de la Gendarmerie Nationale.

Les résultats stratégiques attendus sont :

- l'administration est moderne et performante ;
- la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales est mise en œuvre ;
- les stratégies de sécurisation des personnes et les biens et points vitaux sont mises en place ;
- les stratégies relatives à l'application des lois sont mises en place.

Les objectifs globaux sont :

- Améliorer la gouvernance du Ministère ;
- Mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales ;
- Mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein de la Gendarmerie Nationale.

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Défense est organisé en trois (03) programmes soutenus par trois (03) objectifs globaux décomposés en neuf (09) objectifs spécifiques vérifiés par vingt-sept (27) indicateurs et vingt-sept (27) cibles associées.

**Tableau 1** : Répartition des composantes des cadres de performance du Ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux indicateurs et OS)
Nombre	03	03	09	27	27

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

**Tableau 2** : Synthèse des réalisations du cadre de performance du ministère

Programmes	Objectifs	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Ministère	2	2
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère	6	5
	OS 3 : Renforcer le système de planification, d'information et la gestion de la logistique du Ministère	5	4
Défense	OS1 : Coordonner les activités de l'EMGA, des Armées et des Forces Spéciales	2	2
	OS 2 : Accroître les capacités opérationnelles des Armées et des Forces Spéciales	2	1
	OS 3 : contribuer à la défense régionale et internationale	2	2
Sécurité	OS 1 : Coordonner les activités du COSUPGEND, de la Gendarmerie Territoriale, Mobile et des Unités Spécialisées	3	0
	OS 2 : Accroître les dispositifs de sécurité de la Gendarmerie Nationale	2	1
	OS 3 : contribuer à la défense régionale et internationale	3	2
TOTAL		27	19

Au total sur les vingt-sept (27) cibles, dix-neuf (19) ont été atteintes. Soit un taux moyen de réalisation de 70,37%, taux appréciable relativement aux prévisions en général. Dans la majorité, les objectifs fixés ont été atteints au regard du nombre de cibles sur l'ensemble des indicateurs de performance. Il est important de souligner que les cibles non atteintes au titre du programme Sécurité sont le fait des estimations apparemment élevées. Cependant, il faut relever qu'en dépit de ces résultats, les réalisations avoisinent les prévisions. Toutefois, ces taux se sont améliorés par rapport à 2021.

## III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

**Tableau 3** : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	2021	2022			
	REALISATIONS	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	321 284 259 459	419 697 566 465	400 627 753 029	19 069 813 436	95,46%
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	321 284 259 459	401 341 169 176	398 551 355 740	2 789 813 436	99,30%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	321 284 259 459	401 341 169 176	398 551 355 740	2 789 813 436	99,30%
1.1.2 Recettes de services		0	0	0	0,00%

Unités	2021	2022			
	REALISATIONS	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	0	18 356 397 289	2 076 397 289	16 280 000 000	11,31%
1.2.1 Emprunts projets	0	18 356 397 289	2 076 397 289	16 280 000 000	11,31%
1.2.2 Dons Projets		0	0	0	0,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés		0	0	0	0,00%
<b>2 CHARGES</b>	321 284 259 459	419 697 566 465	400 627 753 029	19 069 813 436	95,46%
<b>2.1 Personnel</b>	155 080 771 466	173 535 840 440	172 596 342 453	939 497 987	99,46%
2.1.1 Solde y compris EPN	155 080 771 466	173 535 840 440	172 596 342 453	939 497 987	99,46%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0,00%
<b>2.2 Biens et Services</b>	131 007 860 521	182 881 980 885	181 031 700 339	1 850 280 546	98,99%
<b>2.3 Transferts</b>	682 961 067	682 961 067	682 961 067	0	100,00%
2.3.1 Transferts courants		0	0	0	0,00%
2.3.2 Transferts en capital	682 961 067	682 961 067	682 961 067	0	100,00%
<b>2.4 Investissement</b>	34 512 666 405	62 596 784 073	46 316 749 170	16 280 034 903	73,99%
2.4.1 Trésor	34 512 666 405	44 240 386 784	44 240 351 881	34 903	100,00%
2.4.2 Financement extérieur	0	18 356 397 289	2 076 397 289	16 280 000 000	11,31%
Dons		0	0	0	0,00%
Emprunts	0	18 356 397 289	2 076 397 289	16 280 000 000	11,31%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 24 mai 2023

- ❖ Pour l'exercice 2022, le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense a bénéficié d'une dotation initiale de 378 723 379 899 FCFA. Cette dotation a augmenté pour atteindre 419 697 566 465 FCFA, soit une augmentation de 40 974 186 566 FCFA, équivalent à 10,81%, répartie comme suit :
  - Administration Générale 173 951 225 267 FCFA ;
  - Défense 159 169 171 124 FCFA ;
  - Sécurité 86 577 170 074 FCFA.
- ❖ Les dotations et modifications par nature de dépenses sont consignées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau** : Evolution des dotations budgétaires par natures de dépenses

	Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ecart	Ratio
<b>1- Personnel</b>	172 501 397 476	173 535 840 440	1 034 442 964	0,60%
<b>2- Biens et services</b>	145 670 748 790	182 881 980 885	37 211 232 095	25,54%
<b>3- Transferts</b>	734 254 915	682 961 067	-51 293 848	-6,99%
<b>4- Investissements</b>	59 816 978 718	62 596 784 073	2 779 805 355	4,65%
<b>Total Général</b>	378 723 379 899	419 697 566 465	40 974 186 566	10,82%

Source : SIGOBE au 24 mai 2023

Les dépenses de Personnel ont augmenté en cours d'année d'un montant de 1 034 442 964 FCFA soit 0,60%.  
Les dépenses de biens et services ont augmenté d'un montant de 37 211 232 095 FCFA soit 25,54% de la dotation.  
Les transferts ont connu également une baisse de 51 293 848 FCFA soit -6,99%.  
Enfin la dotation pour les dépenses d'investissements a connu une hausse de 4,65%, soit 2 779 805 355 FCFA.

- ❖ En ce qui concerne les écarts entre le budget actuel et les réalisations, il faut noter que les taux d'exécution des dépenses de Personnel, de biens et services et transferts sont satisfaisants, à hauteur de 99%. A contrario, l'exécution des dépenses d'investissements a été faible en raison de la part bailleur non exécutée (16 280 000 000 FCFA, soit 26,01% de la dotation) sur le projet de construction des hôpitaux militaires. Néanmoins les termes de référence du projet sont en cours de modification.

## PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

### INTRODUCTION

Le programme Administration Générale est conduit depuis le 08 janvier 2020 par Monsieur Jean Paul MALAN, Directeur de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, nommé par décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme. Les missions dévolues au Programme 1 sont :

- coordonner et animer les structures du Ministère ;
- gérer les ressources humaines ;
- planifier, suivre et évaluer les activités.

Au regard des nouvelles missions dédiées au Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, face aux menaces diffuses, l'exercice budgétaire 2022 du programme s'est déroulé dans un environnement budgétaire contraint compte tenu des activités transversales du programme au profit des autres programmes.

Il s'agira de mettre en relief la stratégie, les réalisations et les performances du programme ainsi que les perspectives.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme est d'améliorer la gouvernance du Ministère, avec pour unique résultat stratégique de doter le Ministère de la Défense d'une administration moderne et performante.

#### I.2. Le financement du programme

Pour mener à bien ses missions, le Programme a bénéficié de 22 841 763 276 FCFA en dépenses de personnels, 112 562 958 457 FCFA pour les biens et services, 682 961 067 FCFA pour les transferts et 37 863 542 467 FCFA en investissements pour un total de 173 951 225 267 FCFA.

**Tableau** : Evolution du budget du programme Administration générale

		Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ecart	Ratio
<b>Total Programme</b>		138 672 747 157	173 951 225 267	35 278 478 110	25,44%
<b>2107401</b> Coordination et animation du ministère	<b>Total</b>	<b>27 080 906 993</b>	<b>28 992 034 610</b>	<b>1 911 127 617</b>	<b>7,06%</b>
	1- Personnel	18 542 367 247	18 592 367 247	50 000 000	0,27%
	2- Biens et services	8 487 972 598	10 399 667 363	1 911 694 765	22,52%
	3- Transferts	50 567 148	0	-50 567 148	-100,00%
<b>2107402</b> Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	<b>Total</b>	<b>91 492 535 377</b>	<b>103 406 609 997</b>	<b>11 914 074 620</b>	<b>13,02%</b>
	1- Personnel	4 250 170 103	4 249 396 029	-774 074	-0,02%
	2- Biens et services	68 315 200 094	77 462 183 854	9 146 983 760	13,39%
	3- Transferts	683 687 767	682 961 067	-726 700	-0,11%
	4- Investissements	18 243 477 413	21 012 069 047	2 768 591 634	15,18%
<b>2107403</b> Planification, programmation et suivi évaluation	<b>Total</b>	<b>136 563 309</b>	<b>126 901 098</b>	<b>-9 662 211</b>	<b>-7,08%</b>
	2- Biens et services	136 563 309	126 901 098	-9 662 211	-7,08%



		Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ecart	Ratio
2107407 Gestion des systèmes d'information et de communication	<b>Total</b>	<b>19 962 741 478</b>	<b>17 851 629 562</b>	<b>-2 111 111 916</b>	<b>-10,58%</b>
	2- Biens et services	1 046 131 743	1 000 156 142	-45 975 601	-4,39%
	4- Investissements	18 916 609 735	16 851 473 420	-2 065 136 315	-10,92%
2107408 opérations liées à la lutte contre le Covid 19	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>23 574 050 000</b>	<b>23 574 050 000</b>	<b>0,00%</b>
	2- Biens et services	0	23 574 050 000	23 574 050 000	0,00%

Source : SIGOBE au 24 mai 2023

Le budget du Programme Administration Générale a connu une hausse de 25,44% en cours d'exercice, soit 35 278 478 110 FCFA. Des virements de crédits ont été effectués au profit de certains services d'Attachés de Défense et quelques réaménagements internes ont été faits pour satisfaire les mesures nouvelles. Par ailleurs la prise en charge des bourses des nouveaux élèves gendarmes et militaires recrutés dans le cadre du renforcement des effectifs des Armées et de la Gendarmerie a occasionné une augmentation de la dotation du Programme. De plus, il faut relever que la dotation destinée à assurer les opérations liées à la lutte contre le Covid 19 n'était pas inscrite au budget voté, mais elle apparaît dans le budget actuel. Plusieurs actes modificatifs ont été pris au cours de cet exercice :

- Arrêté N°0155/MBPE/DGBF/DBE/SDADSS/KCO du 08 avril 2022 ;
- Arrêté N°0275/MBPE/DGBF/DBE/SDADSS/KCO du 16 mai 2022 ;
- Arrêté N° 0282/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DS/SA du 16 mai 2022 ;
- Arrêté N° 0351/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KCO du 07 juin 2022 ;
- Arrêté N°0472/MBPE/DGBF/SD-ADSS/DBE/KCO du 19 juillet 2022 ;
- Arrêté N° 0486/MBPE/DGBF/DBE/SDADSG/KCO du 25 juillet 2022 ;
- Arrêté N°0653/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KCO du 23 septembre 2022 ;
- Arrêté N°0742/MBPE/DGBF/SD-ADSS/DBE/KCO du 28 octobre 2022 ;
- Arrêté N°0754/MBPE/DGBF/SD-ADSS/DBE/KCO du 28 octobre 2022 ;
- Arrêté N°0766/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADGS/KCO du 08 novembre 2022 ;
- Arrêté N°0832/MBPE/DGBF/DBE2/SD-ADSG/KCO du 21 novembre 2022.

Comparativement au budget 2021 (126 620 107 115 FCFA), le budget de 2022 (173 951 225 267 FCFA) présente une marge de 47 331 118 152 FCFA, soit une augmentation de 37,38%, liée à la montée en puissance des Armées et de la Gendarmerie tant au niveau des effectifs que des moyens matériels, des infrastructures et des projets pour faire face aux nouveaux défis sécuritaires.

## II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Cette partie présente la situation d'exécution budgétaire du programme retracée par action et par nature de dépenses, ainsi que le suivi des investissements. Le budget voté dans la LFI est de 138 672 747 157 FCFA. Il a connu une évolution en cours d'année de 25,44%. Les prévisions pour 2022 de 173 951 225 267 FCFA ont été exécutées à hauteur de 155 019 788 727 FCFA.

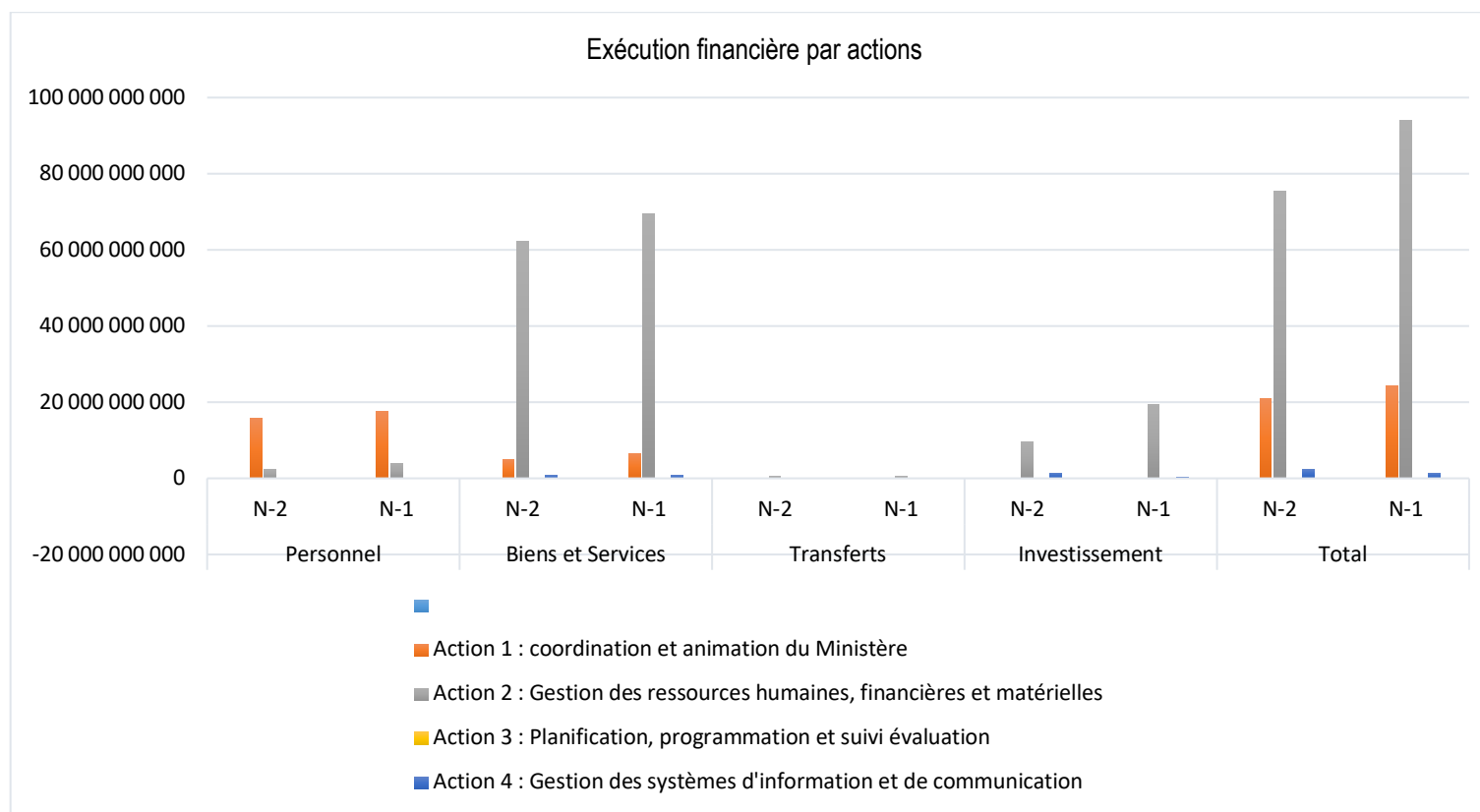
#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4** : Exécution financière par action du Programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : coordination et animation du Ministère	15 901 285 803	17 652 869 260	5 194 483 719	8 716 987 817	0	0	0	0	21 095 769 522	26 369 857 077
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	2 600 422 500	4 249 396 029	62 201 561 743	77 433 622 783	682 961 067	682 961 067	9 813 350 946	21 012 069 047	75 298 296 256	103 378 048 926

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 3 : Planification, programmation et suivi évaluation	0	0	96 497 809	126 203 162	0	0	0	0	96 497 809	126 203 162
Action 4 : Gestion des systèmes d'information et de communication	0	0	987 183 353	1 000 156 142	0	0	1 637 435 790	571 473 420	2 624 619 143	1 571 629 562
Action 5 : Opérations liées à la lutte contre le Covid 19	0	0	0	23 574 050 000	0	0	0	0	0	23 574 050 000
<b>Total</b>	<b>18 501 708 303</b>	<b>21 902 265 289</b>	<b>68 479 726 624</b>	<b>110 851 019 904</b>	<b>682 961 067</b>	<b>682 961 067</b>	<b>11 450 786 736</b>	<b>21 583 542 467</b>	<b>99 115 182 730</b>	<b>155 019 788 727</b>

Source : Situation issue du SIGOBE au 24 mai 2023



De manière générale les niveaux d'exécution de l'exercice 2022 dépassent ceux de 2021 parce que les dotations de 2022 sont plus élevées que celles de 2021. En termes de réalisation financière l'écart 2021-2022 de 55 904 605 997 FCFA apparait au niveau de l'exécution des services d'Attachés de Défense qui n'était pas retracée dans la situation d'exécution budgétaire de 2021. De façon générale, il faut souligner que la prise en compte des mesures nouvelles d'environ 47 milliards FCFA en 2022 a permis de relever la dotation. Ce qui fait noter un niveau d'exécution supérieur à 2021.

## II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissements du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Opération de sécurisation des personnes et des biens</b>	2016	2024	71 052 071 608	15 443 477 413	19 055 069 047	19 055 069 047
Sur financement intérieur				15 443 477 413	19 055 069 047	19 055 069 047
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 2: Appui à la réinsertion des militaires démobilisés/2ème C2D</b>	2017	2024		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sur financement intérieur				1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 3/Acquisition et installation d'équipements pétroliers</b>	2022	2024	5 260 000 000	1 500 000 000	657 000 000	657 000 000
Sur financement intérieur				1 500 000 000	657 000 000	657 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 4/Acquérir le bâtiment du CNCMR</b>	2022	2023	665 082 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
Sur financement intérieur				300 000 000	300 000 000	300 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 5 : Equipement de l'Administration centrale de la Défense</b>	2016	2023	34 718 000 000	800 000 000	531 585 774	531 585 774
Sur financement intérieur				800 000 000	531 585 774	531 585 774
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 6 : Construction et équipement des hôpitaux militaires et de l'unité d'intervention rapide</b>	2016	2025	52 840 000 000	17 780 000 000	16 280 000 000	0
Sur financement intérieur				1 500 000 000	0	0
Sur financement extérieur				16 280 000 000	16 280 000 000	0
<b>Projet 7/Construction du siège du Ministère de la Défense</b>	2016	2025	11 221 000 000	336 609 735	39 887 646	39 887 646
Sur financement intérieur				336 609 735	39 887 646	39 887 646
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)				37 160 087 148	37 863 542 467	21 583 542 467
Total sur financement intérieur				20 880 087 148	21 583 542 467	21 583 542 467
Total sur financement extérieur				16 280 000 000	16 280 000 000	0

Source : SIGOBE 24 mai 2023

- Les crédits alloués au projet d'opération de sécurisation des personnes et des biens ont servi à acquérir du matériel spécifique pour la sécurisation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire et pour la lutte contre le terrorisme, avec l'équipement des unités de la Zone opérationnelle Nord et les Forces Spéciales. Le coût total se chiffre à 71 052 071 608 FCFA. L'année prévisionnelle de fin est 2024.

- En fin de carrière ou pour la reconversion à d'autres emplois, les militaires bénéficient d'un accompagnement dans le cadre du contrat de développement et de désendettement. La dotation du projet Appui à la réinsertion des militaires démobilisés/2<sup>ème</sup> C2D a permis de financer les formations et les procédures pour la mise en œuvre de la nouvelle activité. Le coût total du projet n'est pas évalué, mais un montant de 1 000 000 000 FCFA est fixé par année. L'année prévisionnelle de fin est 2024.

- Le projet d'acquisition et installation d'équipement pétroliers a permis d'obtenir les équipements pétroliers tels que les cuves mobiles, les camions citernes, camions grues, volucompteurs, groupes électrogènes et de créer des plots pétroliers dans les zones stratégiques pour le ravitaillement des unités tel que Korhogo. Le coût total du projet est estimé 5 260 000 000 FCFA, et est prévu s'achever en 2024.

- Le projet d'acquisition du bâtiment du CNCMR permettra à la structure de posséder son propre local pour supprimer les charges locatives. Le coût total du projet est le montant net d'acquisition du bâtiment fixé à 665 082 000 FCFA. Il était prévu qu'il soit exécuté en 2022 et 2023.

- En ce qui concerne le projet d'équipement de l'administration centrale de la Défense, c'est un projet qui a débuté en 2016 et devra prendre fin en 2023. Pour l'exercice 2022, plusieurs véhicules de gamme civile et engins spécifiques ont été acquis pour parer aux besoins du Cabinet, des directions générales et des grands commandements. Le coût total du projet est évalué à 34 718 000 000 FCFA. Moins de 30% des acquisitions a été réalisé en raison de l'insuffisance des crédits accordés jusqu'en 2022.

- Le projet des hôpitaux militaires n'a pas démarré pour des difficultés liées à la procédure avec le bailleur. La redéfinition des termes est en cours. Ce qui explique la non-exécution financière. Il faut souligner que depuis le début de ce projet financé en grande partie par un emprunt, la part bailleur a été exécutée à hauteur de 362 millions. Pour un coût total de 52 840 000 000 FCFA, seulement 6 milliards ont été exécutés au cours des exercices antérieurs pour effectuer les travaux sur le site, les études techniques et les paiements des droits de purge. Ce projet était prévu prendre fin en 2025, mais des études sont en cours pour le redimensionner.

- Le projet de construction du siège du Ministère a débuté par des travaux de réhabilitation afin d'accroître la capacité d'accueil des locaux existants en attendant de finir les travaux de construction. Le coût total du projet est de 11 221 000 000 FCFA. La fin des travaux est prévue pour 2025.

Dans l'ensemble, il faut rappeler que l'enveloppe des projets du programme s'élève à 37 863 542 467 FCFA dont 16 280 000 000 FCFA par financement extérieur pour le projet de construction des hôpitaux militaires, soit 43% environ de l'enveloppe. Ce montant n'ayant pas été exécuté, influe le taux moyen d'exécution réalisé à 57%. Hormis ce projet, la situation d'exécution des investissements du programme serait à 100%.

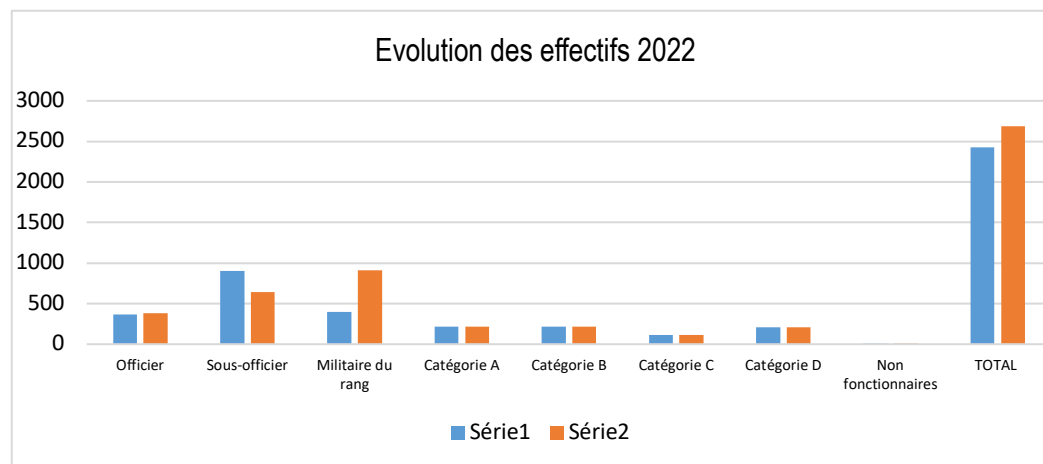
## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Officier</b>	367	60	70	17	4	380
<b>Sous-officier</b>	904	330	340	8	268	644
<b>Militaire du rang</b>	398	0	0	541	30	909
<b>Catégorie A</b>	217	3	3	12	2	227
<b>Catégorie B</b>	214	68	30	23	7	230
<b>Catégorie C</b>	112	50	30	3	1	114
<b>Catégorie D</b>	211	24	10	2	1	212
<b>Non fonctionnaires</b>	3	0	0	64	0	67
<b>TOTAL</b>	<b>2426</b>	<b>535</b>	<b>483</b>	<b>670</b>	<b>313</b>	<b>2783</b>

Source : DRH.



L'évolution des effectifs du personnel répond au besoin du Programme pour tenir compte de la capacité d'absorption des postes et des servitudes. Les ressources humaines au sein des Armées connaissent une réforme inédite. Les effectifs de 2022 ont augmenté de près de 10% par rapport à 2021 à cause du rétablissement de la pyramide des grades. Le recrutement de plusieurs militaires du

rang et le départ de sous-officiers à la retraite par anticipation ont été une solution apportée. La dynamique de la réforme initiée en 2016 reposait entre autres sur l'optimisation et la réorganisation des ressources humaines afin d'adapter l'outil de défense aux normes internationales. Au terme de la première loi, l'incitation au départ volontaire a permis de rajeunir les effectifs et garantir le respect de la pyramide, tout en maintenant un flux de recrutements complémentaires.

La croissance des effectifs en 2022 justifie cet équilibre et répond à l'adéquation entre les emplois et les compétences. Le recrutement d'environ 500 militaires du rang spécialistes a permis de combler les postes de plantons, de mécaniciens, électriciens, pompistes et tout autre poste de servitudes destinées à la sécurité du Ministère de la Défense.

En ce qui concerne le personnel civil, les données de la DRH ont été actualisées. Ce qui traduit le changement entre les effectifs présentés dans le Rapport annuel d'activités et ce RAP.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

- ❖ Au regard de l'axe stratégique du programme qui est d'améliorer la gouvernance du ministère, plusieurs réformes ont été mises en œuvre. Aussi des équipements spécifiques ont-ils été acquis au cours de cette période.

Au titre des réformes, l'exercice a permis :

- la création de nouvelles unités au sein de la Gendarmerie pour s'adapter aux défis sécuritaires actuels ;
- la création du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpillage Illicite (GS-LOI) ;
- la création du Centre de Renseignement Opérationnel Anti-Terroriste (CROAT) pour une meilleure coordination de l'ensemble des actions de lutte contre le terrorisme ;
- la création du poste de Conseiller de Défense auprès d'institutions, de préfectures de régions et d'entreprises Stratégiques.

Concernant les projets mis en œuvre et achevés en 2022, on peut citer :

- la construction de bâtiments administratifs et de la zone d'entraînement des forces de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT) au titre de la première phase, financée par le C2D ;
  - l'acquisition de paquetage individuel complet pour l'ensemble des Forces Armées de Côte d'Ivoire ;
  - l'acquisition de 08 simulateurs de tirs pour l'entraînement des Armées et de la Gendarmerie nationale. Ces simulateurs profiteront à l'Ecole de Gendarmerie à Abidjan, au 1<sup>er</sup> Bataillon d'Akouédo d'Abidjan, à l'Académie des Forces Armées de Zambakro, à l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active (ENSOA) de Bouaké, au 2<sup>ème</sup> Bataillon de Daloa, au 4<sup>ème</sup> Bataillon d'Infanterie de Korhogo, au Centre d'Entraînement aux Opérations de Paix (CE-OP) de Séguéla et à l'Ecole de Gendarmerie de Toroguhé) ;
  - l'acquisition d'engins blindés et de véhicules de transport de troupes pour l'amélioration des capacités opérationnelles des FACI ;
  - la première phase de la mise en place d'un système intégré pour une communication sécurisée des Forces Armées sur l'ensemble du territoire ;
  - l'équipement de l'Administration Centrale du Ministère à travers l'acquisition de moyens de mobilité ;
  - la construction de 08 héliports à Tengréla ; Boundiali, Bouna, Guiglo, Grand-Béréby, Kong, Téhini et Touba.
- ❖ Ces résultats obtenus ont contribué d'une part à lutter efficacement contre le terrorisme et le grand banditisme et d'autre part à renforcer les capacités opérationnelles dans les Armées et la Gendarmerie. Le Programme Administration Générale ayant une action transversale sur les autres programmes, la centralisation de certains grands projets dont bénéficient les programmes a favorisé l'atteinte des objectifs opérationnels.
  - ❖ Globalement, le bilan des activités en rapport avec l'axe stratégique du programme est satisfaisant. Cependant au terme de la LPM 2016-2020, la seconde loi 2021-2025 n'a pas encore vu le jour. Ce qui fait noter que la principale faiblesse est relative au corpus doctrinal qui fait l'objet de révision depuis quelques années, laissant un vide ou des insuffisances dans certains secteurs. Toutefois les travaux sont en cours pour renforcer le cadre institutionnel notamment en matière de législation.

### **III. PERFORMANCE DU PROGRAMME**

Cette partie retrace le niveau d'exécution du Projet Annuel de Performance (PAP) du programme.

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7** : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Ministère</b>						
Proportion de réunion de suivi de la stratégie du Programme tenues	%	85%	30%	80%	80%	80%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions	%	50%	30%	75%	75%	75%
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère</b>						
Taux de traitement des requêtes de maintenances des engins fluvio-lagunaires et navires	%	95%	70%	80%	75%	75%
Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures	%	100%	70%	75%	75%	75%
Taux de satisfaction des besoins en formation des agents exprimé par les structures	%	75%	75%	80%	80%	80%
Taux de réalisation des activités en matière de législation	%	70%	70%	80%	80%	80%
Taux d'exécution du budget	%	90%	90%	84%	80%	95%
Nombre d'anciens combattants pris en charge	Nombre	1000	1000	857	900	857
<b>Objectif Spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'information et la gestion de la logistique du Ministère</b>						
Taux de traitement des besoins en infrastructures militaires	%	15%	70%	50%	80%	60%
Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques	%	90%	70%	79,50%	75%	75%
Taux de traitement des besoins en équipements militaires	%	25%	50%	75%	60%	60%
Taux de réalisation des activités en matière de renseignement Sécurité Défense	%	40%	70%	85%	85%	85%
Taux de réalisation des activités en matière de coordination du mécanisme de réponse à l'alerte précoce	%	50%	50%	70%	70%	70%

*Source* : Rapports d'activités des Directions centrales et services rattachés.

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

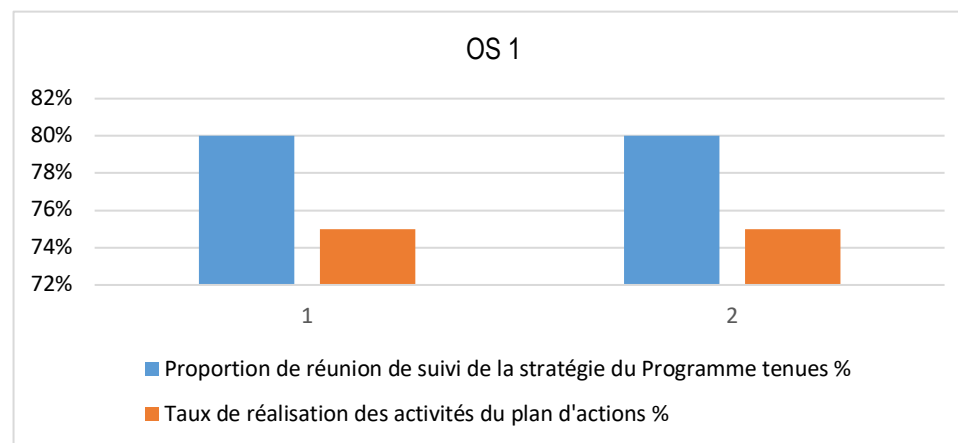
#### Objectif spécifique 1 Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Ministère

**Indicateur 1** : Proportion de réunion de suivi de la stratégie du Programme tenues

Les réunions se tiennent tous les mardis au cabinet du Ministre de la Défense avec l'équipe du cabinet, les Directeurs Généraux et les services rattachés au Cabinet. Elles portent sur le suivi de la stratégie mise en place pour l'amélioration de l'administration. Pour 2022, 80% des réunions ont été réalisées conformément aux prévisions, soit 42 réunions sur 52 mardis dans l'année, compte tenu des missions impromptues ou programmées et des contraintes calendaires. Le taux est pareil à celui de 2021 et dépasse largement celui de 2020.

**Indicateur 2** : Taux de réalisation des activités du plan d'actions.

Les activités contenues dans le plan d'actions se rapportent à toutes les activités qui implémentent les directives issues du cabinet du Ministre pour l'amélioration du cadre institutionnel. Les activités prévues au titre de l'exercice 2022 pour le cabinet du Ministre ont été exécutées. Le taux de 75% est conforme à la prévision et est identique à celui de 2021. Il est au-dessus des 30% de 2020.



## Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielle du Ministère

### Indicateur 1 : Taux de traitement des requêtes de maintenances des engins fluvio-lagunaires et navires

La maintenance des engins de la marine nationale porte sur les patrouilleurs et les petites embarcations. La performance est indiquée par le nombre de requêtes satisfaites. Sur trente-cinq (35) requêtes, vingt-sept (27) ont été satisfaites. Les requêtes pour la maintenance des engins de la Marine ont été traitées conformément aux prévisions. Le taux de 75% est inférieur à celui de 2021 (80%) essentiellement à cause de l'augmentation du nombre d'engins de la Marine tandis que la dotation est restée la même.

### Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines (RH) des structures

Pour cette année, les effectifs du Programme devaient être réduits conformément aux dispositions de réforme en vigueur. La satisfaction des besoins RH n'est pas simplement liée aux effectifs mais aussi à la compétence des agents mutés aux emplois correspondants. La prévision de 75%, elle a été atteinte. Les structures du Programme ont été satisfaites en personnel en fonction des besoins prévus au même titre qu'en 2021.

### Indicateur 3 : Taux de satisfaction des besoins en formation des agents exprimé par les structures

Les besoins de formation concernent les formations continues des militaires et gendarmes en fonction ; les élèves militaires et gendarmes ainsi que les étudiants militaires. Sur sept cent cinquante (750) formations planifiées en 2022, six-cent-trente-sept (637) ont été réalisées conformément aux prévisions. Le plan de prévision des formations pour 2022 a été respecté de sorte à permettre au personnel de faire les formations prévues. Le taux de 80% correspond aussi à celui de 2021 et à la prévision. La dotation est la même depuis plusieurs exercices.

### Indicateur 4 : Taux de réalisation des activités en matière de législation

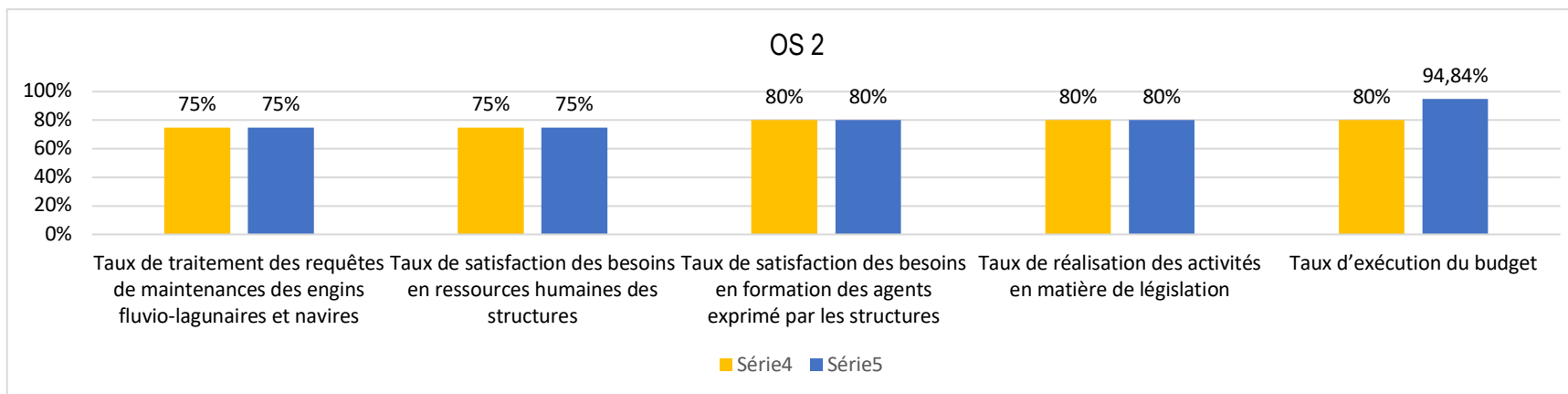
85% des textes qui ont été programmés à être rédigé l'ont été. Les activités prévues pour le plan d'actions ont été toutes exécutées comme lors de l'exercice 2021 et au-delà des résultats de 2020.

### Indicateur 5 : Taux d'exécution du budget

Pour éviter la constitution de passifs, l'exécution du budget s'est faite dans le respect du taux de régulation prévu. En raison de la prise en compte de certaines actions et interventions urgentes, le programme a obtenu un relèvement de plafond. Ainsi, prévu à 80%, le niveau d'exécution a atteint environ 95%, soit 11% de plus qu'en 2021.

### Indicateur 6 : Nombre d'anciens combattants pris en charge

Le nombre prévu d'anciens combattants à prendre en charge n'a pas été atteint compte tenu des décès. Ce taux est appelé à décroître en raison du nombre de bénéficiaires qui diminuent au fur et à mesure.



### Objectif spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'information et la gestion de la logistique du Ministère

#### Indicateur 1 : Taux de traitement des besoins en infrastructures militaires

Les besoins en infrastructures ont été évalués pour couvrir les besoins du moment. Au niveau du Programme, la Direction du Génie s'occupe de l'élaboration, de la planification des projets de construction et de réhabilitation. Pour 2022, la plupart des infrastructures militaires dont avait besoin l'Armée a été réalisée. Le taux avait été projeté à 80%, 60% ont été réalisés. Les travaux non exécutés sont relatifs au projet de construction des hôpitaux militaires en cours de réorientation. Ce taux est supérieur à celui de 2021.

#### Indicateur 2 : Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques

Toute la gamme de véhicules (civils spécifiques et engins de l'administration) est entretenue par la Sous-Direction du soutien technique. La performance est définie par le nombre de traitement des besoins effectués. 75% des demandes ont été traitées conformément aux prévisions. Ce taux est inférieur à celui de 2021 car le nombre d'engins a augmenté mais les crédits sont restés les mêmes.

#### Indicateur 3 : Taux de traitement des besoins en équipements militaires

Les attentes en équipements militaires ont été assurées à 60%, comme prévu. Les matériels concernés sont les effets d'habillement, couchage, campement et ameublement. Pour 2022, l'accent a été mis sur les dotations individuelles des militaires et gendarmes. Pour cette même année, les taux de prévision ont été revus à la baisse par rapport à 2021 car un projet avait été réalisé au cours de l'exercice précédent.

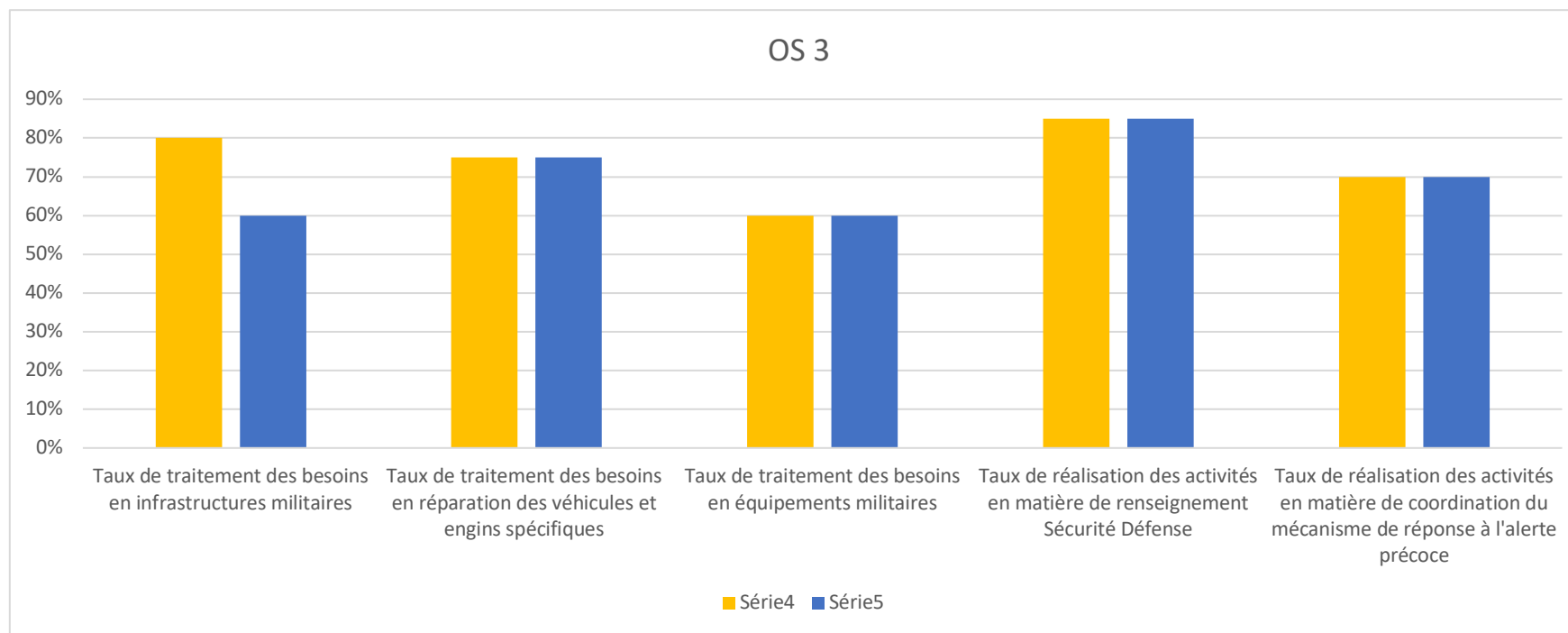
#### Indicateur 4 : Taux de réalisation des activités en matière de renseignement Sécurité Défense

Les activités de renseignement Sécurité Défense sont classifiées « secret défense ». Elles ont été exécutées à 85% comme prévu et est identique à la réalisation de l'année 2021.

#### Indicateur 5 : Taux de réalisation des activités en matière de coordination du mécanisme de réponse à l'alerte précoce



Les alertes précoces permettent d'assurer la veille stratégique. Le taux d'anticipation des menaces est évalué en fonction des alertes lancées suite aux détections potentielles de menaces. Les activités de suivi et de mise en œuvre du mécanisme de réponse à l'alerte précoce ont été exécutées à 70% comme prévu.



## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

Il ressort de cet exercice des remarques négatives et positives.

Au titre des points positifs, les acteurs ont relevé une amélioration du SIGOBE qui a facilité les traitements, notamment :

- la réduction des bugs ;
- l'amélioration de l'interface.

Au titre des points négatifs il faut noter :

- l'insuffisance des dotations budgétaires ;
- l'inadéquation entre les prévisions budgétaires et les dotations.

Comme mesures prises :

- renforcement du dialogue de gestion pour un meilleur suivi de la performance.

## **IV.2. Recommandations**

- Améliorer la mise en cohérence des dotations budgétaires avec celui des besoins réels ;
- Renforcement des capacités des différents acteurs sur le budget-programmes.

## **CONCLUSION**

Pour l'exercice 2022, le Programme Administration générale a bénéficié d'une dotation de 173 951 225 267 FCFA pour mener à bien sa mission. Avec un effectif de 2690 personnes, les activités ont été menées conformément au planning. Les moyens humains et financiers ont été un atout pour l'atteinte de la majorité des objectifs. Globalement, l'exercice a été satisfaisant. Cependant les discordances entre les prévisions budgétaires et les dotations ne permettent pas d'atteindre la vision souhaitée, celle d'aligner les Armées et la Gendarmerie au standard des pays modernes. La prochaine loi de programmation militaire en cours d'élaboration sera un véritable outil sur lequel s'appuieront les perspectives du Programme.

## **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « DEFENSE »**

### **INTRODUCTION**

Le Programme 2 « Défense », qui comprend les Armées (Terre, Air, Marine), les Forces Spéciales ainsi que les unités rattachées à l'Etat-Major Général des Armées (UREMGA), est placé sous la responsabilité du Chef d'Etat-Major Général des Armées (CEMGA), le Général de corps d'armée DOUMBIA Lassina, nommé par décret N° 2020-16 du 08 janvier 2020, responsable du programme défense.

Les missions du Programme consistent à :

- prendre en charge la défense du territoire contre toute agression extérieure ;
- assurer la surveillance et la défense de l'espace aérien national ;
- assurer la surveillance, le contrôle et la défense des lagunes, des cours d'eau, du littoral et des espaces maritimes sous juridiction nationale et prendre part à la surveillance communautaire du Golfe de Guinée ;
- mener un éventail de missions particulières, allant des opérations spéciales dans le cadre d'un conflit classique à celles relevant de la guerre non conventionnelle ;
- participer à des opérations militaires de défense intérieure avec des unités de gendarmerie.

Le contexte qui a prévalu aux activités 2022 du Programme 2 « Défense » a été marqué par les priorités suivantes :

- La nécessité de conformer le nouveau format des armées aux vulnérabilités présentes et futures, notamment les risques liés au terrorisme djihadiste subsaharien ;
- La prise en compte continue de l'environnement sécuritaire et politique sous-régional et international ;
- La prise en compte en permanence du contexte politico-diplomatique, sécuritaire et sanitaire sous-régional et international dans la planification des activités de déploiement des Forces Armées de Côte d'Ivoire.

Il s'agira de présenter d'abord la stratégie du programme, ensuite les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022, les performances du programme et enfin les perspectives.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

Pour l'année 2022, l'objectif global du Programme est de mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales avec pour unique résultat stratégique la mise en œuvre optimale de la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales.

#### **I.2. Le financement du programme**

Pour mener à bien ses missions, le Programme a bénéficié de 74 965 567 083 FCFA en dépenses de personnel, 63 872 802 505 FCFA pour les dépenses de biens et services et 20 330 792 536 FCFA en investissements pour un total de 159 169 171 124 FCFA.

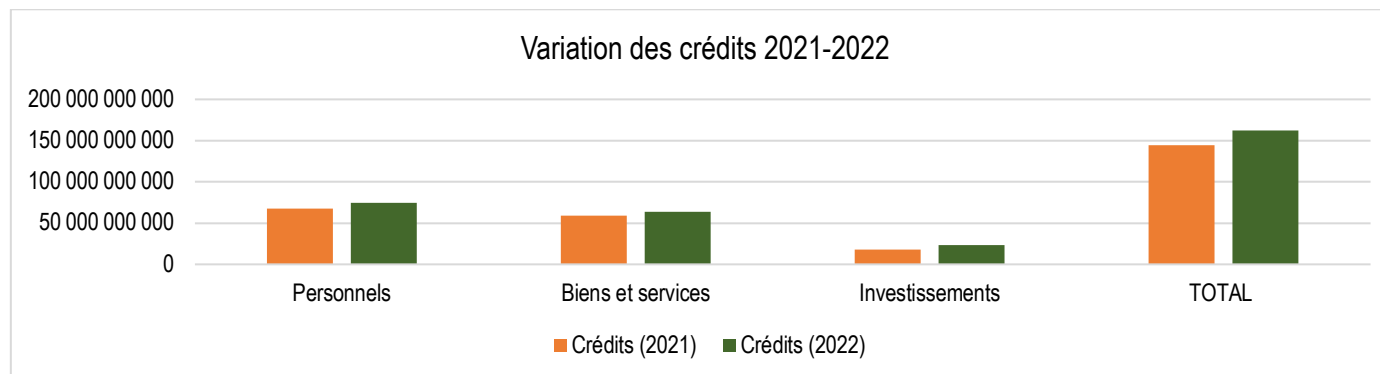
Le programme a connu des réaménagements de crédits au titre des biens et services et de l'investissement par arrêté n°0216/MEMDEF/DGAF /DF du 27 Mai 2022.

		Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ecart	Ratio
<b>Action</b>	<b>Total</b>	<b>153 072 650 203</b>	<b>159 169 171 124</b>	<b>6 096 520 921</b>	<b>3,98%</b>
2207501 Renforcement des capacités opérationnelles des armées et des forces spéciales.	Total action 1	152 934 367 001	159 055 169 298	6 120 802 297	4,00%
	1 Personnel	73 286 578 604	74 965 567 083	1 678 988 479	2,29%
	2 Biens et services	61 393 346 827	63 758 809 679	2 365 462 852	3,85%
	4 Investissements	18 254 441 570	20 330 792 536	2 076 350 966	11,37%
2207502 Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du militaire.	Total action 2	94 100 414	79 910 332	- 14 190 082	-15,08%
	2 Biens et services	94 100 414	79 910 332	- 14 190 082	-15,08%
2207503 Participation à la sécurité régionale et internationale.	Total action 3	44 182 788	34 091 494	- 10 091 294	-22,84%
	2 Biens et services	44 182 788	34 091 494	- 10 091 294	-22,84%

Source : SIGOBE au 24 mai 2023

En cours d'exercice le budget a connu une augmentation de 6 096 520 921 FCFA, soit 3,98% de la dotation initiale.

Globalement, les crédits qui étaient de 144 394 285 705 en 2021 sont passés à 159 169 171 124 en 2022 correspondant à une augmentation de 14 774 885 419 FCFA, soit 10,23% liée aux recrutements, aux dépenses d'assurances, d'entretien des aéronefs et aux investissements.



## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Cette partie présente la situation d'exécution budgétaire du programme « Défense ». Elle la retrace par action et par nature de dépenses, ainsi que le suivi des investissements. Le budget voté dans la LFI est 153 072 650 203 FCFA. Il a connu une augmentation en cours d'année de 3,98%. Les prévisions pour 2022 étaient alors de 159 169 171 124 FCFA. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 159 031 174 973 FCFA.

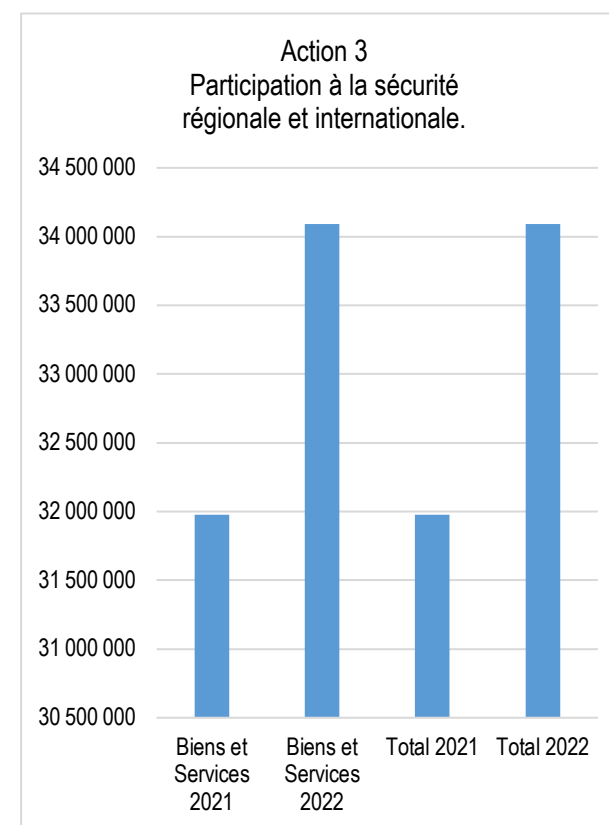
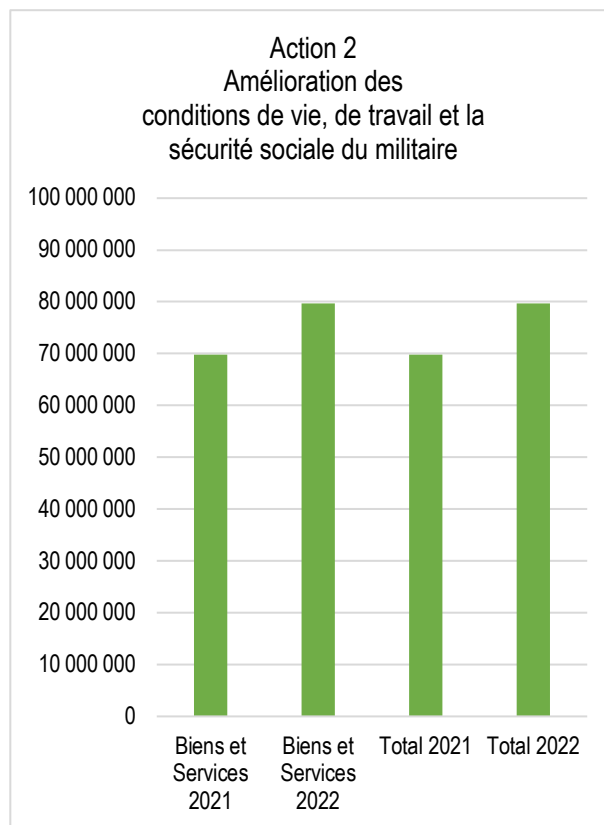
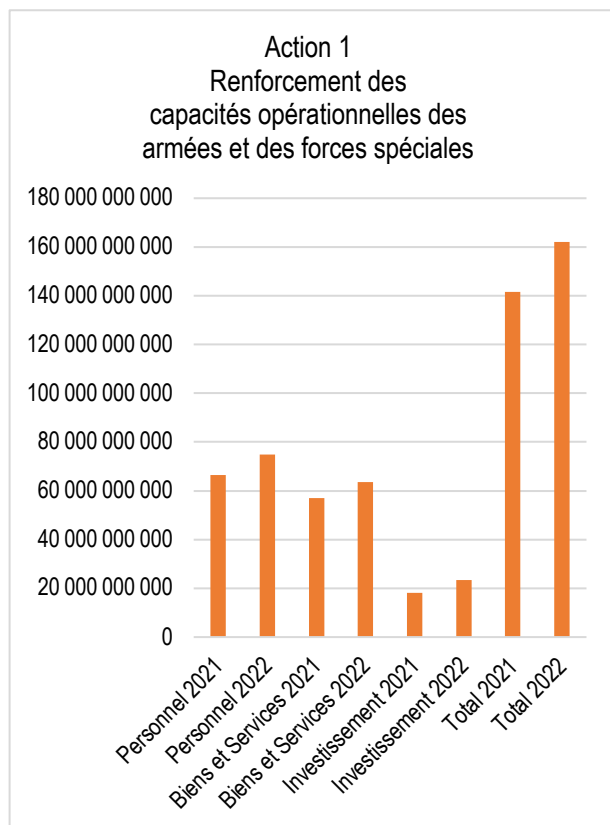
### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : Renforcement des capacités opérationnelles des armées et des forces spéciales	66 405 398 542	74 965 567 083	56 972 165 355	63 621 018 431			18 159 429 669	20 330 757 633	141 536 993 566	158 917 343 147
<b>Action 2</b> : Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du militaire			69 753 921	79 740 332					69 753 921	79 740 332
<b>Action 3</b> : Participation à la sécurité régionale et internationale.			31 974 936	34 091 494					31 974 936	34 091 494

Source : RAP 2021, SIGOBE au 24 mai 2023

- Pour l'Action 1 « Renforcement des capacités opérationnelles des armées et des forces spéciales » :
  - Les dépenses de personnel connaissent une augmentation qui est consécutive à la vague de recrues du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 qui impacte la masse salariale et les accessoires de solde (primes et indemnités) sur les dépenses de 2022.
  - Les dépenses de biens et services connaissent une augmentation de 2021 à 2022 avec le renforcement des crédits destinés aux assurances d'avions pour faire face aux actions prioritaires de sécurisation aux frontières.
  - Les dépenses d'investissement connaissent une augmentation de 2021 à 2022 avec des financements extérieurs obtenus sur des projets d'actions prioritaires d'infrastructures et d'équipements en matériels de sécurisation aux frontières.
- Pour l'Action 2 « Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du militaire » :
  - Les dépenses de biens et services connaissent une légère augmentation de 2021 à 2022 avec un complément des crédits destinés aux achats de produits pharmaceutiques.
- Pour l'Action 3 « Participation à la sécurité régionale et internationale » :
  - Les dépenses de biens et services connaissent en exécution une augmentation de 2021 à 2022 avec un meilleur taux d'engagement avec une stabilité des gestionnaires et un meilleur suivi du service fait.



### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 2

	Date de démarrage	Date de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 78021000487 Rénovation de l'EMPT</b>	2017	2020	<b>4 526 600 000</b>	299 990 000	299 978 901	299 978 901
Sur financement intérieur			4 526 600 000	299 990 000	299 978 901	299 978 901
Sur financement extérieur						
<b>Projet 2 : 78021000488 Construction et Extension de Centres de Secours GSPM</b>	2017	2020	<b>52 430 977 622</b>	3 000 000 000	6 907 225 250	6 907 225 250
Sur financement intérieur			52 430 977 622	3 000 000 000	6 907 225 250	6 907 225 250
Sur financement extérieur						
<b>Projet 3 : 78021000489 Construction des Unités des Forces Terrestres</b>	2017	2020	<b>24 521 192 359</b>	7 896 620 794	2 510 212 378	2 510 212 378
Sur financement intérieur			24 521 192 359	7 896 620 794	2 510 212 378	2 510 212 378
Sur financement extérieur						
<b>Projet 4 : 78021000490 Construction et Réhabilitation des Unités des Forces Aériennes</b>	2017	2020	<b>9 250 573 714</b>	229 262 132	0	0
Sur financement intérieur			9 250 573 714	229 262 132	0	0
Sur financement extérieur						
<b>Projet 5 : 78021000491 Construction de la base aérienne de Daloa</b>	2019	2022	<b>9 886 500 000</b>	4 000 000 000	5 900 000 000	5 900 000 000
Sur financement intérieur			9 886 500 000	4 000 000 000	5 900 000 000	5 900 000 000
Sur financement extérieur						
<b>Projet 6 : 78021000568 Construction des Unités de la Marine Nationale</b>	2017	2020	<b>7 012 135 882</b>	1 091 589 926	900 000 000	899 965 097
Sur financement intérieur			7 012 135 882	1 091 589 926	900 000 000	899 965 097
Sur financement extérieur						
<b>Projet 7 : 78021000569 Construction de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT/C2D)</b>	2019	2022	<b>13 249 204 718</b>	736 978 718	736 978 718	736 978 718
Sur financement intérieur			13 249 204 718	736 978 718	736 978 718	736 978 718
Sur financement extérieur						
<b>Projet 8 : 78021000653 Construction des Unités des Forces Spéciales</b>	2017	2020	<b>25 109 000 000</b>	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sur financement intérieur			25 109 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sur financement extérieur						
<b>Projet 9 : 90021090120 Projet de fourniture d'équipement de radiocommunication militaire HF et VHF, de logiciels et de services</b>	2020		<b>19 678 500 000</b>	0	983 935 500	983 935 500
Sur financement intérieur				0	0	0
Sur financement extérieur			19 678 500 000	0	983 935 500	983 935 500
<b>Projet 10 : 90021090121 Projet de livraison de navire de type patrouilleur de haute mer de type P400</b>	2019	2022	<b>8 557 880 000</b>	0	1 092 461 789	1 092 461 789
Sur financement intérieur				0	0	0
Sur financement extérieur			8 557 880 000	0	1 092 461 789	1 092 461 789
<b>Total programme 2 (Budget de l'Etat)</b>				18 254 441 570	20 330 792 536	20 330 757 633
Total sur financement intérieur				18 254 441 570	18 254 395 247	18 254 360 344
Total sur financement extérieur				0	2 076 397 289	2 076 397 289

Source : SIGOBE au 24 mai 2023

La totalité des crédits des projets d'investissements sur financement intérieur a été mandatée et prise en charge. Ce qui traduit une absorption complète de la ressource budgétaire.

On note des gros réaménagements de crédits entre certains projets, ce qui traduit une bonne réactivité face aux besoins réels sur des projets prioritaires.

De plus, des financements extérieurs ont été obtenus pour deux (02) projets d'actions prioritaires d'équipements en matériels de sécurisation aux frontières. Toutefois, vu l'ordre de grandeur de ces réaménagements, on constate que certains projets ont été insuffisamment planifiés pour les uns et largement sous-évalués pour les autres. L'explication réside également dans les modifications des actions prioritaires en cours d'exécution avec la prise en compte des besoins opérationnels liés à l'environnement sécuritaire et la lutte anti-terroriste.

#### **Commentaires par projet**

##### **Projet 1 : 78021000487 Rénovation de l'EMPT**

Pour un cout total de 4 526 600 000 FCFA, entamé depuis 2017 et prévu jusqu'en 2020, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de 2 381 239 152 FCFA soit 52,6 %. La principale difficulté réside dans le faible niveau de mobilisation de crédits pour chaque exercice. En 2023, l'action correctrice sera de relever le niveau de crédits octroyés à hauteur de 50% du solde restant afin d'envisager la clôture du projet en 2024.

##### **Projet 2 : 78021000488 Construction et Extension de Centres de Secours GSPM**

Pour un cout total de 52 430 977 622 FCFA, entamé depuis 2017 et prévu jusqu'en 2020, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de 18 390 189 668 FCFA soit 35,07 %. La principale difficulté réside dans le faible niveau de mobilisation de crédits pour chaque exercice. En 2023, l'action correctrice sera de relever le niveau de crédits octroyés à hauteur de 5 386 373 192 FCFA pour dépasser 50% de réalisation pour la bonne marche du projet à moyen-terme.

##### **Projet 3 : 78021000489 Construction des Unités des Forces Terrestres**

Pour un cout total de 24 521 192 359 FCFA, entamé depuis 2017 et prévu jusqu'en 2020, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de 19 134 783 943 FCFA soit 78,03 %. La principale difficulté réside dans le faible niveau de mobilisation de crédits pour chaque exercice. En 2023, l'action correctrice sera de relever le niveau de crédits octroyés à hauteur de 4 217 321 980 FCFA à plus de 90% de réalisation financière afin d'envisager la clôture du projet en 2024.

##### **Projet 4 : 78021000490 Construction et Réhabilitation des Unités des Forces Aériennes**

Pour un cout total de 9 250 573 714 FCFA, entamé depuis 2017 et prévu jusqu'en 2020, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de 8 919 529 282 FCFA soit 96,42 %. Le niveau de réalisation est assez bon et il conviendra en 2023 de poursuivre le rythme des travaux afin d'envisager la clôture du projet en 2024.

##### **Projet 5 : 78021000491 Construction de la base aérienne de Daloa**

Pour un cout total de 9 886 500 000 FCFA, entamé depuis 2019 et prévu jusqu'en 2022, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de 8 900 000 000 FCFA soit 90 %. Le niveau de réalisation est bon et la principale difficulté a été la budgétisation débutée seulement à partir de 2020. En 2023, l'action correctrice serait de relever le coût du projet pour la prise en compte de l'avenant relatif à la réalisation de travaux complémentaires afin d'envisager la clôture du projet en 2024.

##### **Projet 6 : 78021000568 Construction des Unités de la Marine Nationale**

Pour un cout total de 7 012 135 882 FCFA, entamé depuis 2017 et prévu jusqu'en 2020, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de 6 820 511 053 FCFA soit 97%. La principale difficulté réside dans le faible niveau de mobilisation de crédits pour chaque exercice. En 2023, l'action correctrice serait de relever le coût du projet pour la prise en compte des restes à payer sur les marchés et mettre fin au projet.

##### **Projet 7 : 78021000569 Construction de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT/C2D)**

Pour un cout total de 13 249 204 718 FCFA, entamé depuis 2019 et prévu jusqu'en 2022, la phase I de ce projet a été réalisée sur financement C2D. Le niveau actuel de réalisation est de 13 249 204 718 FCFA soit 100 %. En 2023, débiteront les travaux des tranches conditionnelles de ce projet sur financement extérieur. L'action correctrice serait de relever le niveau de crédits de la partie ivoirienne afin d'envisager la clôture du projet en 2025.

##### **Projet 8 : 78021000653 Construction des Unités des Forces Spéciales**

Pour un cout total de 25 109 000 000 FCFA, entamé depuis 2017 et prévu jusqu'en 2020, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de 25 109 000 000 FCFA soit 21%. La principale difficulté réside dans le faible niveau de mobilisation de crédits pour chaque exercice. En 2023, l'action correctrice serait de relever le niveau de crédits octroyés restant afin d'envisager la clôture du projet en 2025.

### **Projet 9 : 90021090120 Projet de fourniture d'équipement de radiocommunication militaire HF et VHF, de logiciels et de services**

Un financement extérieur a été obtenu sur ce projet d'actions prioritaires d'équipements en matériels de radiocommunication militaire HF et VHF, de logiciels et de services. Le projet a débuté en 2020 et son coût total s'élève à 19 678 500 000 FCFA.

### **Projet 10 : 90021090121 Projet de livraison de navire de type patrouilleur de haute mer de type P400**

Un financement extérieur a été obtenu sur ce projet d'actions prioritaires d'équipements en matériels de sécurisation de la frontière maritime. Le projet a débuté en 2019 et a été réalisé à 100% en mars 2022. Le coût total pour cette acquisition est de 8 557 880 000 FCFA.

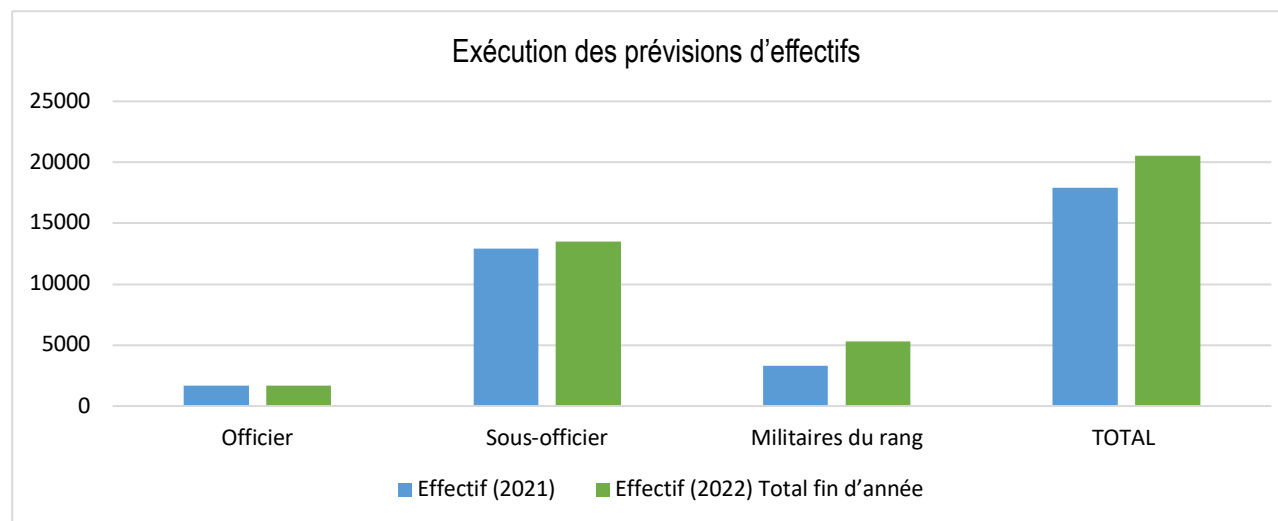
## **II.2. Évolution des effectifs**

Les effectifs du personnel civil du programme 2 sont traités globalement au niveau ministériel par le Programme 1 « Administration Générale »

**Tableau 6** : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Officier	1668			125	97	1696
Sous-officier	12921			843	251	13513
Militaires du rang	3315			2153	147	5321
Personnel civil						
<b>TOTAL</b>	<b>17904</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2442</b>	<b>691</b>	<b>20530</b>

Source : EMGA / DORH



Les effectifs ont connu de grandes variations avec les mesures nouvelles en termes de recrutement qui sont accentuées comparativement aux sorties.



Le point de satisfaction est qu'on note une augmentation de 6% de la proportion des militaires du rang équivalente à la baisse de celle des sous-officiers, dans les effectifs des FACI, ce qui correspond au schéma directeur du rééquilibrage progressif de la pyramide des grades.

Le dysfonctionnement est relatif au faible taux de départs en retraite anticipé et reconversion des personnels remplissant les critères.

Les effectifs ont un impact positif sur la performance du programme avec la relance des plans de formation, l'accroissement des cycles de renforcement de capacités et une disponibilité croissante des personnels pour la réalisation des activités opérationnelles.

Pour traiter le déficit en nombre de militaires inscrits pour la reconversion, le Bureau d'Accompagnement de la reconversion des militaires (BARM) a été mis en place et est en phase de montée en puissance.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Dans un contexte sécuritaire particulier marqué par la menace terroriste dans le nord du pays, et des contraintes sanitaires liées à la Covid 19, les activités du Programme 2 « Défense » ont été structurées autour des objectifs spécifiques du Programme, la planification et la conduite des actions ont permis de répondre aux impératifs prioritaires en 2022.

Les activités majeures du Programme ont été :

- Les formations communes de base (FCB et CFCB) des recrues ;
- L'organisation des départs volontaires et de la reconversion des militaires pour l'année 2022 ;
- Le déploiement des contingents de rotation au sein de la Mission des Nations Unies au Mali (MINUSMA) ;
- L'organisation de la fête nationale 2022 ;
- Les activités opérationnelles de la Zone Opérationnelle Nord (ZON) et les frontières Ouest et Est
- Les rentrées académiques des Ecoles et Centres de formation ;
- Les opérations de sécurisation des fêtes religieuses et de fin d'année.

De façon globale, pour la mise en œuvre de la politique de Défense Nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales qui se traduit à travers les activités majeures ci-dessus énoncées, les Armées et Forces Spéciales ont assuré correctement l'exécution des différentes activités avec des taux de réalisation satisfaisants.

Avec comme atout, la bonne exécution du plan de recrutement des militaires, la stratégie globale a été maîtrisée avec toutefois les effectifs prévus en reconversion qui n'ont pas été atteints au regard des prévisions en raison d'une insuffisance de sensibilisation et d'accès rapide des personnels aux informations sur les différents modules. Néanmoins on observe une valeur égale en proportion des départs et des recrutements.

Les mesures correctrices pour le relèvement des taux de reconversion des militaires qui seront implémentées porteront sur une meilleure sensibilisation, la facilitation et la rapidité d'accès aux informations sur les modules pour les candidats à la reconversion au cours du prochain exercice budgétaire.

### **III. PERFORMANCE DU PROGRAMME**

Les réalisations du Programme 2 « Défense » respectent globalement les objectifs de performance fixés dans le cadre du PAP du Programme.

**Tableau 7** : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Coordonner les activités de l'EMGA, des Armées et des Forces Spéciales</b>						
Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme	%	-	70%	100 %	80%	85%
Taux de réalisation des activités du plan d'action du Ministère relevant de l'EMGA, des Armées et des Forces spéciales	%	-	60%	80%	80%	82%
<b>Objectif Spécifique 2 : Accroître les capacités opérationnelles des armées et des forces spéciales</b>						
Proportion d'éléments des Armées et des Forces Spéciales formés aux opérations intérieures	%	-	65%	80 %	75%	82 %
Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques des Armées et des Forces Spéciales	%	-	70%	85 %	80%	75 %
<b>Objectif Spécifique 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale</b>						
Proportion des forces de défense formées aux missions extérieures	%	-	70%	100 %	80%	100 %
Proportion des Forces de défense déployées en missions extérieures	%	-	85%	75%	95%	100%

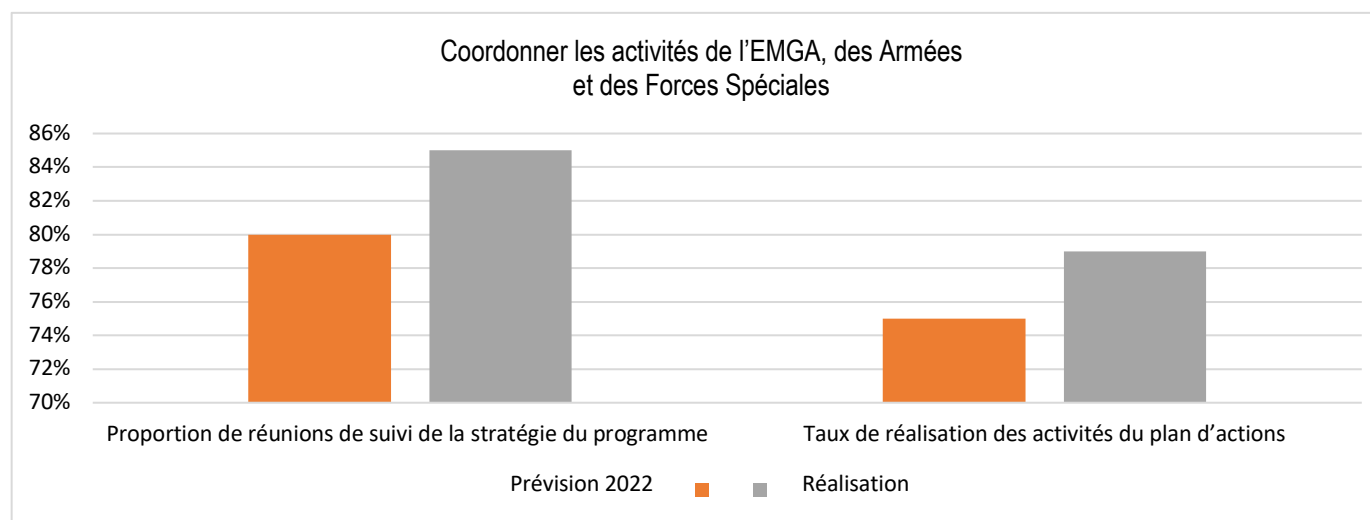
Source : EMGA / DES- DPOPS- DLI

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités de l'EMGA, des Armées et des Forces Spéciales

**Indicateur 1** : Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme tenues

**Indicateur 2** : Taux de réalisation des activités du plan d'action du Ministère relevant de l'EMGA, des Armées et des Forces spéciales



**Indicateur 1 :** Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme tenues

Les objectifs sont globalement atteints, les réunions de suivi de la stratégie du programme ont été tenues au sein des différentes Armées avec notamment les réunions hebdomadaires des Chefs d'Etat-Major ainsi que les réunions des divisions au sein des États-majors d'Armées.

- 44 Réunions de commandement Exécutées / 52 Réunions de commandement prévues x 100 = 85 %
- 44 Réunions de divisions exécutées / 52 Réunions de divisions prévues x 100 = 85%

**Indicateur 2 :** Taux de réalisation des activités du plan d'action du Ministère relevant de l'EMGA, des Armées et des Forces spéciales

Les activités du plan d'action 2022 au sein des différentes Armées ont été réalisées suivant un taux de réalisation satisfaisant au regard de la prévision :

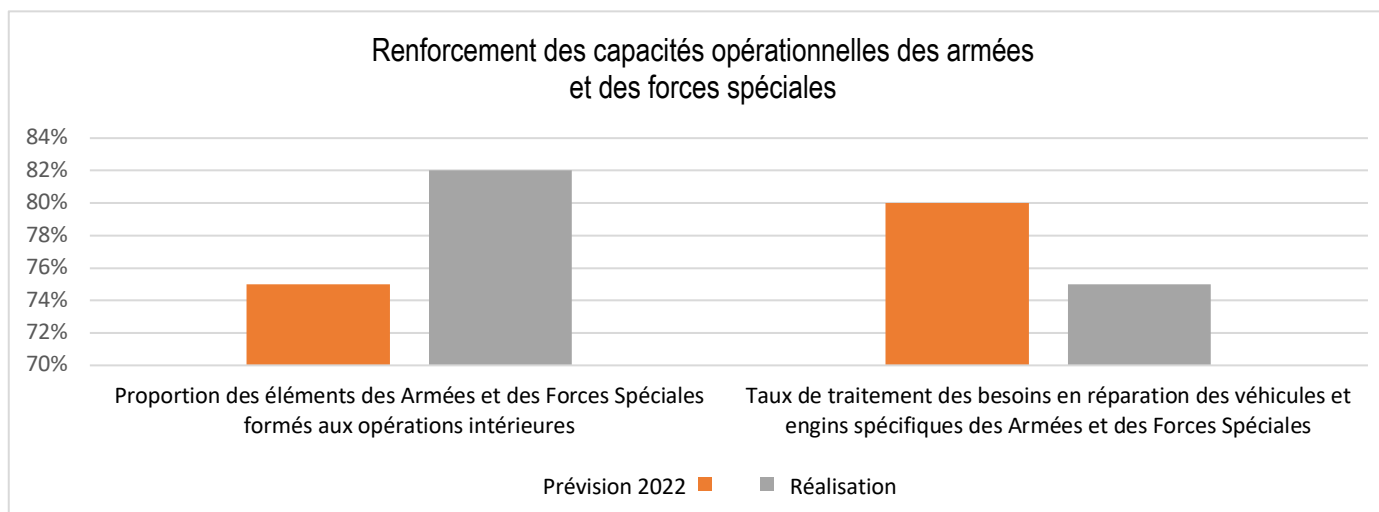
- 150 activités du plan d'actions exécutées / 183 activités du plan d'action prévues x 100 = 82 %

Source des données : Bilan d'activités EMGA (EMGA /DES-DPOPS)

**Objectif spécifique 2 : Accroître les capacités opérationnelles des Armées et des Forces Spéciales**

**Indicateur 1 :** Proportion d'éléments des Armées et des Forces Spéciales formés aux opérations intérieures

**Indicateur 2:** Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques des Armées et des Forces Spéciales



**Indicateur 1 :** Proportion d'éléments des Armées et des Forces Spéciales formés aux opérations intérieures

Les formations aux opérations intérieures au sein des Armées et des Forces Spéciales ont été globalement réalisées :

- 9114 stagiaires formés / 11100 personnes prévues en stages x 100 = 82%  
Le taux réalisé de stagiaires formés aux opérations intérieures est supérieur à la prévision. La performance prévue est atteinte.

**Indicateur 2** : Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques des Armées et des Forces Spéciales

En ce qui concerne les besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques des Armées et des Forces Spéciales, malgré des efforts importants qui ont été consentis pour le maintien en condition opérationnelle des véhicules et engins avec un système de relève et de rotation des matériels engagés sur les différentes opérations de sécurisation, le taux réalisé est en deçà de la prévision en raison de l'insuffisance des crédits budgétaires disponibles au 4ème trimestre.

69 Véhicules gamme tactiques réparés / 98 Véhicules gamme tactiques déposés à la maintenance x 100 = 70 %  
97 véhicules gamme commerciales réparés / 117 véhicules gammes commerciales déposés à la maintenance x 100 = 83%  
42 motos réparées / 60 motos déposées à la maintenance x 100 = 70%  
Total Général = 208 réparations / 275 envois en maintenance x 100 = 75 %

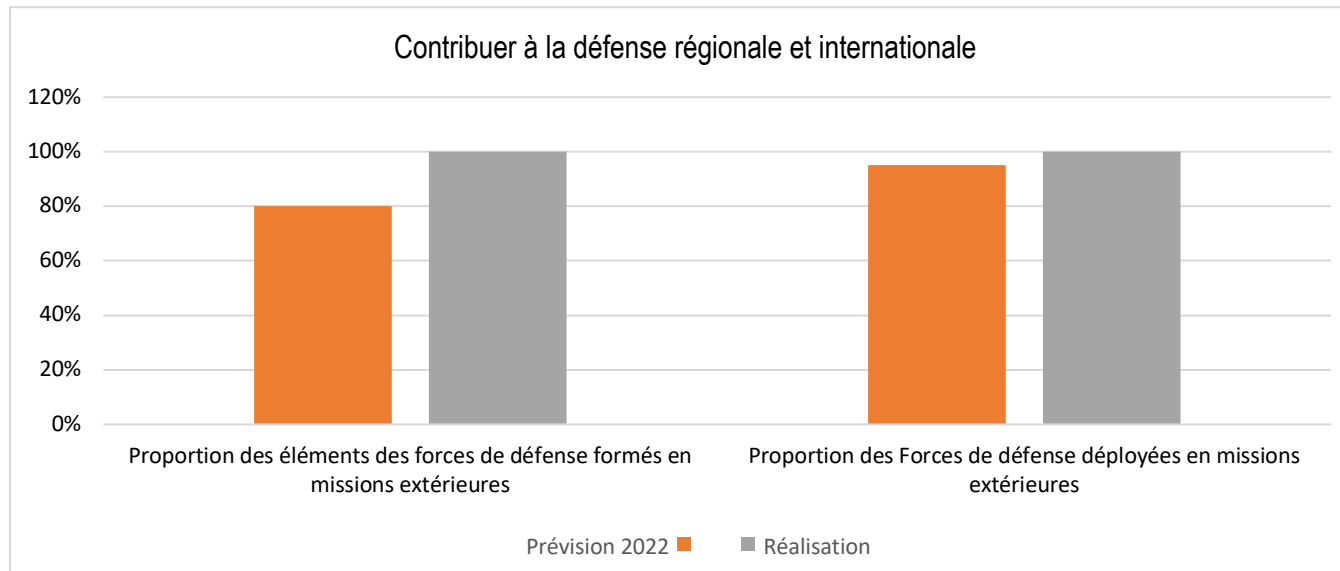
**Action correctrice** : Les besoins non traités devront être mis en priorité en début d'exercice 2023 lors des premiers engagements.

Source des données : Bilan d'activités EMGA- EMAT- EMAIR- EMMAR-COMFS

**Objectif spécifique 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale**

**Indicateur 1** : Proportion des forces de défense formées aux missions extérieures

**Indicateur 2** : Proportion des Forces de défense déployées en missions extérieures



Source des données : Bilan d'activités du Bureau OPEX (EMGA /B. OPEX).

**Indicateur 1** : Proportion des forces de défense formées aux missions extérieures

Les Armées et les Forces Spéciales ont poursuivi la formation aux opérations extérieures avec une réalisation supérieure au taux prévu pour l'année 2021 :

- 850 militaires formés aux opérations extérieures / 850 militaires prévus x 100 = 100%

**Indicateur 2** : Proportion des Forces de défense déployées en missions extérieures

Les Armées et les Forces Spéciales ont maintenu leur engagement au sein de la MINUSMA au cours de l'exercice 2022 malgré que l'opération de relève du Bataillon Projetable ait connu un ralentissement en raison de la situation politique au Mali.

- 910 Militaires déployés aux opérations extérieures / 910 militaires prévus au déploiement x 100 = 100 %

Les objectifs sont globalement atteints.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

Avec des taux des indicateurs de performance globalement au-dessus des prévisions, l'essentiel des activités relevant du Programme 2 « Défense » a pu être mené malgré les contraintes calendaires, budgétaires, sécuritaires et capacitaires qui ont prévalu en 2022 :

- Meilleure sécurisation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national et amélioration du dispositif sécuritaire au niveau des frontières ;
- Amélioration de la coopération sécuritaire sous régionale ;
- Maintien et renforcement de la cohésion au sein des unités durant la période de la crise des 49 soldats ivoiriens détenus au Mali.
- Bon déroulement de la deuxième phase du programme de recrutement au sein des Forces Armées de Côte d'Ivoire ;
- Maintien d'une disponibilité optimale des moyens et capacités opérationnelles des Forces Armées et des Forces Spéciales.

Les difficultés rencontrées se résument globalement à :

- l'insuffisance des ressources humaines sur certaines activités spécifiques, moyens logistiques (mobilité, communication...) adéquats ; des moyens de contrôle et de suivi – évaluation ;
- le faible taux de reconversion des militaires remplissant les critères
- l'insuffisance des ressources budgétaires allouées, notamment pour les moyens en réparation des véhicules, aéronefs, engins maritimes et fluvio-lagunaires.

### IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations sont les suivantes :

- Renforcer les capacités et dotation des unités en moyens logistiques adéquats pour le contrôle, le suivi et l'évaluation des opérations ; de façon plus spécifique à travers les renforts en matériels et l'amélioration des cantonnements dans les différents secteurs de la Zone Opérationnelle Nord ainsi que sur l'ensemble des frontières ;
- Accélérer la mise en œuvre effective du plan de gestion prévisionnelle des effectifs des Armées pour rajeunir les effectifs et rééquilibrer la pyramide des grades avec la phase opérationnelle du BARM prévue en 2023.
- Finaliser dans les meilleurs délais la nouvelle Loi de Programmation Militaire et en exécuter les premières phases.

## CONCLUSION

Au total, l'exécution 2022 du budget Programme 2 « Défense » a été globalement réalisée au regard des objectifs de performance prévus.

Sur l'ensemble des indicateurs du RAP 2022, tous les objectifs sont pour la majorité atteints, avec cependant le maintien en condition opérationnelle des véhicules et engins qui n'a pas été optimal en raison des insuffisances de crédits pour les réparations prévues au dernier trimestre.

En 2023, les orientations stratégiques seront dédiées à poursuivre les recrutements, mettre en œuvre la formation initiale de la troisième vague de recrues ainsi que la formation en spécialité des soldats de 2<sup>e</sup> classe en poste en vue du rajeunissement des effectifs des FACI tout en poursuivant la politique de départs volontaires et reconversion de certaines catégories de militaires pour un meilleur rééquilibrage de la pyramide des grades des Forces Armées.

Compte tenu des difficultés rencontrées en cours d'exécution, il conviendra de renforcer les capacités opérationnelles et améliorer la disponibilité des matériels avec le vote de la loi de programmation militaire LPM 2021-2025 et le démarrage des premières phases ;

Enfin, le contexte sous-régional et international requiert la réorganisation, la consolidation et la poursuite de façon plus intense des actions de sécurisation aux frontières ainsi que le maintien de la politique de déploiement aux opérations extérieures sous-régionales (CEDEAO) et internationales (UA, ONU).

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « SECURITE »

### INTRODUCTION

Le Général de Corps d'Armée **Alexandre Apalo TOURE**, Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale, a pris fonction le 28 décembre 2018 à la tête de la Gendarmerie Nationale. Il est, à ce titre, le Responsable du Programme Sécurité suivant les dispositions du décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat.

Les principales missions dévolues au Programme Sécurité sont de quatre (04) ordres, à savoir la police judiciaire, la police administrative, la police militaire et la défense opérationnelle du territoire.

L'année 2022 présente un environnement sécuritaire particulier marqué au plan national par la lutte contre le phénomène de la drogue, l'orpaillage illégal, la menace terroriste et les coupeurs de route. La Gendarmerie Nationale a su, une fois de plus, faire preuve de résilience et de réactivité. Elle a démontré une grande capacité d'adaptation et répondu en toute circonstance par une présence constante et intense sur le terrain en vue du maintien et du rétablissement de l'ordre public.

C'est dans ce contexte que se déclinent ci-dessous les réalisations du programme et sa performance au cours de l'exercice 2022 et les perspectives.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1. Les objectifs du Programme

L'objectif global du programme « SECURITE » est de « mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein de la Gendarmerie Nationale », avec pour résultats, la mise en place des stratégies de sécurisation des personnes, des biens et des points vitaux ainsi que l'application des lois.

#### I.2. Le financement du programme

Les crédits alloués au programme par nature de dépenses sont :

1. **Personnel** : 75 728 510 081 FCFA
2. **Biens et services** : 6 446 210 923 FCFA
3. **Investissements** : 4 402 449 070 FCFA

Pour mener à bien ses missions, le Programme a bénéficié de 75 728 510 081 FCFA en dépenses de personnel, 6 446 210 923 FCFA pour les dépenses de biens et services et 4 402 449 070 FCFA en investissements pour un total de 86 577 170 074 FCFA.

**Tableau :** Evolution du budget du programme Sécurité

		Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ecart	Ratio
<b>Action</b>	<b>Total</b>	<b>86 977 982 539</b>	<b>86 577 170 074</b>	<b>-400 812 465</b>	<b>-0,46%</b>
<b>2207501 Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale</b>	<b>Total action 1</b>	<b>86 955 032 539</b>	<b>86 559 605 827</b>	<b>-395 426 712</b>	<b>-0,45%</b>
	1 Personnel	76 422 281 522	75 728 510 081	-693 771 441	-0,91%
	2 Biens et services	6 130 301 017	6 428 646 676	298 345 659	4,87%
	4 Investissements	4 402 450 000	4 402 449 070	-930	0,00%
<b>2207502 Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du gendarme.</b>	<b>Total action 2</b>	<b>17 950 000</b>	<b>12 564 247</b>	<b>-5 385 753</b>	<b>-30,00%</b>
	2 Biens et services	17 950 000	12 564 247	-5 385 753	-30,00%
<b>2207503 Participation à la sécurité régionale et internationale.</b>	<b>Total action 3</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
	2 Biens et services	5 000 000	5 000 000	0	0%

Source : SIGOBE au 24 mai 2023

Le budget a connu une baisse de 400 812 465 FCFA, soit 0,46% de la dotation initiale.

Globalement, les crédits qui étaient de 84 558 609 681 en 2021 sont passés à 86 577 170 074 FCFA en 2022 correspondant à une augmentation de 2 018 560 393 FCFA, soit 2,39% liée aux recrutements.

#### Commentaires des natures de dépenses :

##### Personnel

Les dépenses de personnel connaissent une légère hausse de 6,88% de 2021 à 2022 justifiée par l'augmentation des effectifs de la Gendarmerie Nationale.

En outre, quant au budget actuel 2022 par rapport au budget voté 2022, une différence négative est constatée. Le ratio qui en découle est de -0,91%.

##### Biens et services

Les dépenses de biens et services connaissent une hausse de 11,56% de 2021 à 2022. Cette hausse reste marginale au regard de la création de nouvelles unités et la multiplication des missions. En plus l'écart du budget actuel 2022 par rapport à celui voté en 2022 traduit un ratio de 4,87%. Toutefois le relèvement de cette dotation s'avère nécessaire.

##### Investissements

Le niveau des dépenses d'investissements de 2021 à 2022 connaît une baisse de 44,47 % de 2021 à 2022. Cela constitue un facteur limitant des capacités opérationnelles du « Programme Sécurité » en termes d'infrastructures et d'équipements notamment pour les infrastructures d'accueil, les réhabilitations et les constructions des casernes, les acquisitions de moyens de mobilité et d'équipements de bureau pour l'exercice 2022. Toutefois, malgré un budget sensiblement constant sur les deux exercices 2021-2022, cette dotation reste insuffisante.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1 Exécution du budget 2022

La situation d'exécution budgétaire du « Programme Sécurité » relate les budgets par action et par nature de dépenses, ainsi que le suivi des investissements. Le budget voté dans la LFI est de 86 977 982 539 FCFA. Il a connu une baisse de 0,46%. Les prévisions pour 2022 étaient alors de **86 577 170 074** FCFA. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 86 576 789 329 FCFA. Soit un taux de réalisation d'environ 100%.

## II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale	70 852 908 664	75 728 510 081	5 756 041 017	6 428 265 931	7 927 450 000	4 402 449 070	84 536 399 681	86 559 225 082
<b>Action 2</b> : Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du gendarme.	0	0	17 260 000	12 564 247	0	0	17 260 000	12 564 247
<b>Action 3</b> : Participation à la sécurité régionale et internationale	0	0	4 950 000	5 000 000	0	0	4 950 000	5 000 000
<b>Total</b>	<b>70 852 908 664</b>	<b>75 728 510 081</b>	<b>5 778 251 017</b>	<b>6 445 830 178</b>	<b>7 927 450 000</b>	<b>4 402 449 070</b>	<b>84 558 609 681</b>	<b>86 576 789 329</b>

Source : RAP 2021, SIGOBE au 24 mai 2023

L'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense met en lumière pour chacune des trois (03) actions, ce qui suit :

### **Action 1** : Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale

- Les crédits budgétaires affectés aux dépenses de personnel de l'exercice 2022 en dépit d'un taux d'exécution satisfaisant, restent insuffisants au regard de l'augmentation des effectifs de la Gendarmerie Nationale. Un accroissement d'environ 3,80 % de l'exécution des crédits budgétaires des dépenses de personnel de 2021 à 2022 est dû à l'évolution des effectifs comme précédemment indiqué ;
- Les crédits budgétaires des dépenses de biens et services de l'exercice 2022 restent insuffisants et ne permettent pas le fonctionnement optimal de l'ensemble des unités dont de nouvelles créations. En plus, il faut noter la multiplicité des missions. Au titre de l'exécution des crédits budgétaires des dépenses de biens et services de 2021 à 2022, il est noté un accroissement d'environ 2,46 % avec le renforcement des crédits destinés aux acquisitions de matériels médicaux, techniques, d'habillement, de campement ainsi qu'aux entretiens de véhicules spéciaux, aéronefs et navires pour faire face aux actions prioritaires de sécurisation aux frontières. Quant aux dépenses d'alimentation, il est à noter que la multiplicité des missions a un fort impact sur cette nature de dépense ;
- Les crédits budgétaires actuels des dépenses d'investissements 2022 sont insuffisants. Cette dotation ne couvre pas le financement des infrastructures d'accueil et ne permet pas la poursuite des travaux de réhabilitation et construction des casernes, d'acquisition de moyens de mobilité (le renouvellement des véhicules blindés et légers, les motos d'escorte ...) et d'équipement de bureau. Il est observé une baisse d'environ 44,47% de la dotation des crédits budgétaires des dépenses d'investissement de 2021 à 2022, passant de 7 927 450 000 à 4 402 450 000. Cette baisse, due à la diminution de l'enveloppe budgétaire initiale, constitue un facteur limitant des capacités opérationnelles du « Programme Sécurité » en termes d'infrastructures d'accueil, d'acquisition de moyens de mobilité et d'équipements de bureau.

### **Action 2** : Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du gendarme.

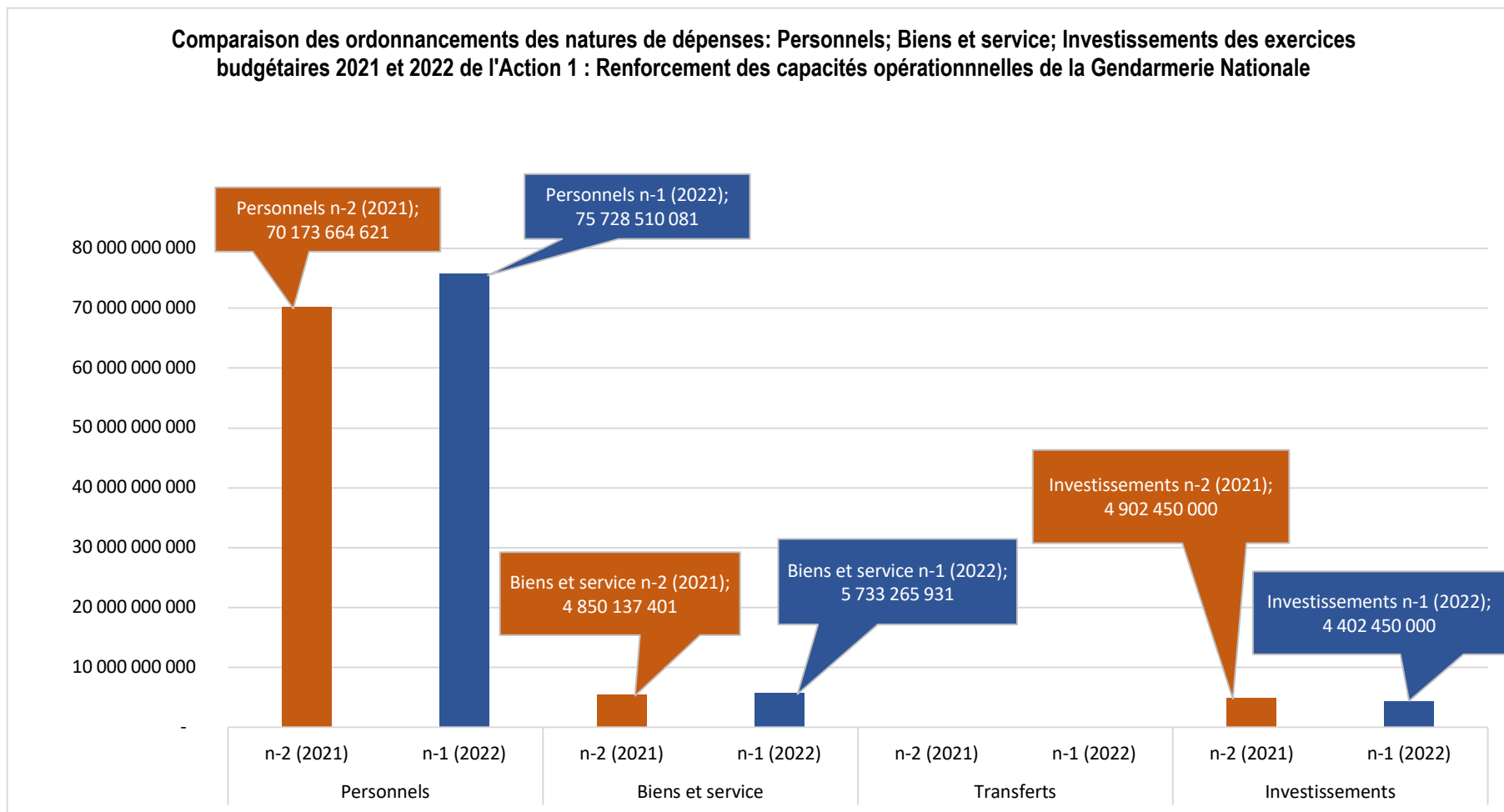
Les crédits budgétaires des dépenses de biens et services malgré leur insuffisance connaissent une baisse de 30%. Ils ne favorisent pas l'acquisition de matériels médicaux pour un bon suivi des effectifs compte tenu de leur évolution régulière et constante.



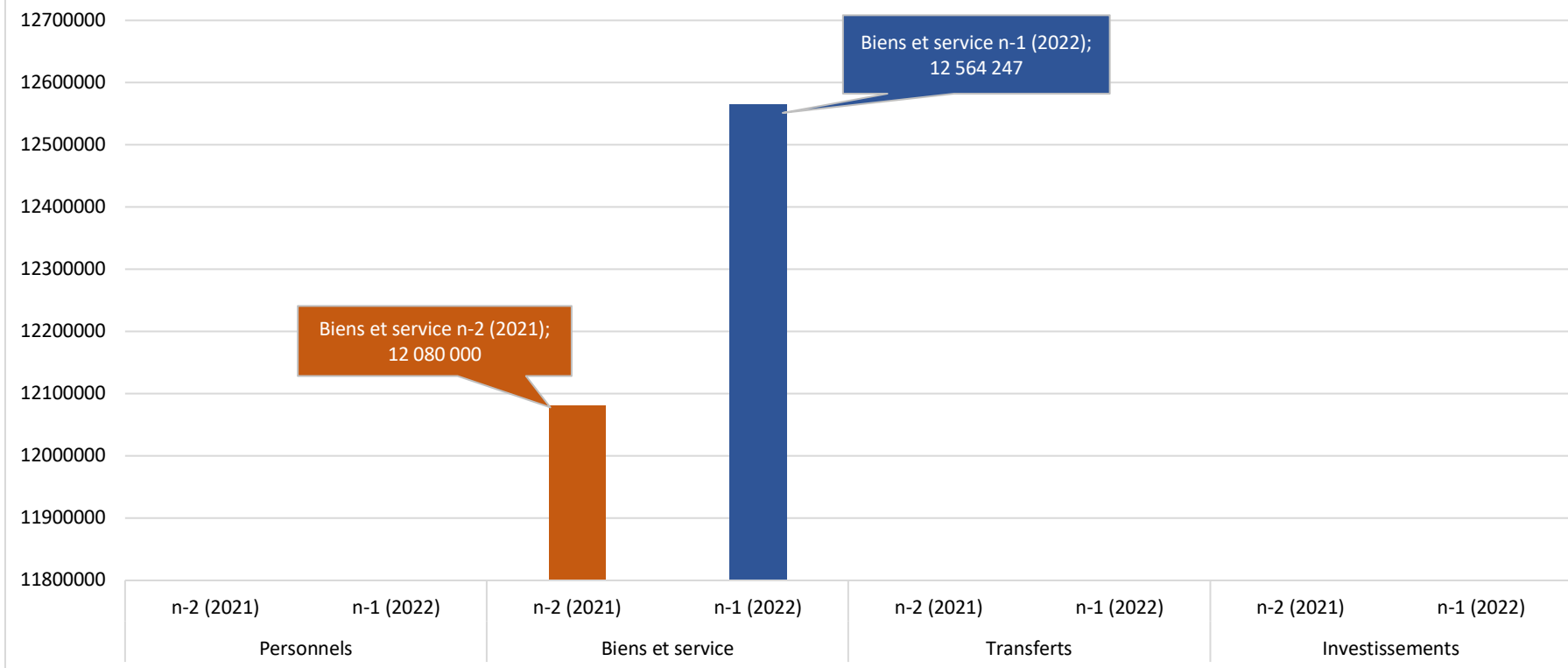
### Action 3 Participation à la sécurité régionale et internationale

Les crédits budgétaires actuels des dépenses de biens et services sont insuffisants pour l'acquisition en grande quantité et qualité des matériels spécifiques indispensables à la sécurité régionale et internationale. Cette insuffisance impacte de façon significative l'amélioration des conditions de travail du personnel.

En termes de participation à la sécurité régionale et internationale, l'exécution des crédits budgétaires des dépenses de biens et services connaît une augmentation d'environ 0,5 % de 2021 à 2022 avec le renforcement des crédits destinés aux acquisitions de matériels. Cette augmentation ne peut impacter de façon significative l'amélioration des conditions de travail du personnel vu qu'elle demeure insuffisante.



**Comparaison des ordonnancements des natures de dépenses Biens et service des exercices budgétaires 2021 et 2022 de l'Action 2 : Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du gendarme**



Analyse des données de l'action 1 « Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale »,  
 Augmentation du budget alloué aux dépenses de Personnel de 2021 à 2022 due à l'augmentation de l'effectif de la Gendarmerie Nationale.

**Constat et Commentaire :** Ecart de **4 875 601 417** FCFA de l'exécution des dépenses des exercices 2021 et 2022.

Les crédits alloués à ce programme pour la gestion 2022, ont été exécutés à hauteur de **86 576 789 329** FCFA, pour un budget actuel de **86 577 170 074** FCFA, soit un taux de réalisation d'environ **100%**.

## II.1.2 : Suivi des investissements du programme

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat ordonnancé 2022
<b>Projet 1 : Construction et Réhabilitation des unités de la Gendarmerie Nationale</b>	2018	2021		4 402 450 000	4 402 449 070	4 402 449 070
Sur financement intérieur				4 402 450 000	4 402 449 070	4 402 449 070
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Total programme 3 (Budget de l'Etat)</b>				<b>4 402 450 000</b>	<b>4 402 449 070</b>	<b>4 402 449 070</b>
Total sur financement intérieur				4 402 450 000	4 402 449 070	4 402 449 070
Total sur financement extérieur				0	0	0

Source : SIGOBE au 24 mai 2023

### **PROJET 1 : Construction et réhabilitation des unités de la Gendarmerie Nationale**

#### **I - Unités concernées**

- 1- Abidjan
  - Caserne Agban
  - Caserne Escadron Abobo
  - Caserne Brigade Abobo
- 2- Bouaké
  - Caserne Etat-major 3<sup>e</sup> Légion
- 3- Korhogo
  - Caserne Etat-major 3<sup>e</sup> Légion

#### **II – Date de démarrage des travaux**

Travaux démarrés pour l'ensemble des unités en juin 2018

#### **III – Taux de réalisation des travaux**

- 1- Abidjan
  - ❖ Caserne Agban
    - Taux de réalisation environ 40%
    - Travaux restants
    - Logements du personnel officier
    - Moitié des logements du personnel sous-officier
    - Une partie des bâtiments administratifs

- ❖ Caserne Escadron Abobo
  - Taux de réalisation 60%
  - Travaux restants
- Réhabilitation du bâtiment administratif
- Surélévation du mur de clôture
- Construction de miradors

- ❖ Caserne Brigade Abobo
  - Taux de réalisation 100%

## 2- Bouaké

- ❖ Caserne Etat-major 3<sup>e</sup> Légion
  - Taux de réalisation environ 20%
  - Travaux arrêtés depuis 2020.

## 3- Korhogo

- ❖ Caserne Etat-major 4<sup>e</sup> Légion
  - Travaux achevés. Taux de réalisation 100%
- ❖ Caserne Etat-major Compagnie
  - Travaux achevés. Taux de réalisation 100%

## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectifs 2021	2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
<b>Officiers</b>	608	0	0	38	13	633
<b>Sous-officiers</b>	20 959	0	0	2 640	269	23 330
<b>Personnel civil</b>	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>21 567</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 678</b>	<b>282</b>	<b>23 963</b>

*Source* : Division des Ressources Humaines

A l'analyse, il est à relever une hausse des effectifs des Officiers et des sous-officiers.

L'effectif de la Gendarmerie Nationale connaît une hausse de 11,11 % par rapport à l'effectif de l'année 2021 et ce relativement aux instructions du Conseil national de sécurité. Nonobstant, le ratio standard d'un (01) gendarme pour mille (1000) habitants, indiqué par la loi de programmation militaire, n'est pas encore atteint.

Cet indicateur actuel est d'un (01) gendarme pour mille deux cent quarante (1240) habitants.

Par ailleurs, les besoins permanents en formation qualifiantes et spécifiques au regard des nouvelles menaces sécuritaires impactent l'action des gendarmes sur le terrain avec pour corollaires notamment un besoin de personnel de soutien qualifié.

La nécessité de rehausser l'effectif de la Gendarmerie Nationale en vue de l'optimisation des actions nécessite un relèvement du taux de recrutement, une adaptation aux nouveaux défis sécuritaires et la création impérative d'une école de formation des Officiers de la Gendarmerie.

### II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Ces axes prioritaires ont été déclinés par des activités majeures dont l'évaluation a permis de faire le Bilan des activités 2022 (Tableaux-ci dessous) dans un climat sécuritaire marqué par les attaques terroristes au niveau de la zone frontalière Nord, la crise de la pandémie à coronavirus et les nouvelles formes de criminalités.

Le bilan d'activités 2022 de la Gendarmerie Nationale en rapport avec les axes stratégiques comprend les actions prioritaires suivantes :

**Tableau** : Synthèse du bilan de six (06) activités des ressources humaines dans le cadre plan d'actions 2022

ACTIONS	ETAT DE MISE EN OEUVRE	TAUX DE REALISATION
ACQUERIR UN LOGICIEL DE GESTION DES EFFECTIFS	EXÉCUTÉ (en attente de déploiement)	100%
INSTALLER UN LOGICIEL DANS LES UNITES	NON EXÉCUTÉ	0%
FORMER LES CHEFS BRH DES LÉGIONS À LA GESTION DES EFFECTIFS	EXÉCUTÉ depuis mars 2022 (sous la direction de la DRH)	100%
ELABORER UN CATALOGUE DES COMPETENCES	EXÉCUTÉ	80%
DEFINIR UN PROFIL DE CARRIERE POUR LES DIFFERENTES CATEGORIES DE PERSONNEL	EXÉCUTÉ	80%
METTRE EN PLACE LES CONSEILS D'ENQUÊTE POUR STATUER SUR LES CAS DE FAUTES GRAVES	EXÉCUTÉ (aucun cas présenté)	100%

Six (06) actions prévues dans le cadre des administrations des ressources humaines ont été réalisées avec un taux moyen global de 76%.

**Tableau** : Synthèse du bilan de quatre (04) activités des ressources humaines dans le cadre plan d'actions 2022

ACTIONS	ETAT DE MISE EN OEUVRE	TAUX DE REALISATION
RÉORGANISAER LE SERVICE SOCIAL	EXÉCUTÉ	100%
INSTALLER LE BUREAU DE L'ACTION SOCIALE	EXÉCUTÉ	100%
CONSOLIDER LE GENRE (séminaire)	EXÉCUTÉ	100%
RENFORCER LA CAPACITÉS DU PERSONNEL (séminaire légions, compagnies, escadrons et brigades)	EXÉCUTÉ NIVEAU BRIGADES (CB) NON EXÉCUTÉ NIVEAU (LEGION, CIE, ESC)	33,33%

Trois (03) des quatre (04) actions prévues dans le cadre du développement des ressources ont été réalisées à 100%.

**Tableau** : Synthèse du bilan des activités sur les menaces, défis et réponses opérationnelles dans le cadre du plan d'action 2022

ACTIONS	ETAT DE MISE EN OEUVRE	TAUX DE REALISATION
ORGANISER 02 OPERATIONS D'ENVERGURE INTER REGIONS DANS DES ZONES CRIMINOGENES PARTICULIERES	EXÉCUTÉ Une (01) opération inter-régions menée : opération TOUKOHOU qui a engagé la 1° et la 4° REG. Une (01) opération inter-régions menée : opération ENTENTE RETROUVEE qui a engagé la 3° et la 4° REG.	100%
ORGANISER 01 OPERATION MENSUELLE D'ENVERGURE DE BOUCLAGE A L'ECHELON REGION	EXÉCUTÉ 1009 bouclages par les quatre (04) Régions de Gendarmerie	100%
EFFECTUER 01 OPERATION MENSUELLE D'ENVERGURE DE DEGUERPISSEMENT DES SITES D'ORPAILLAGE ILLÉGAL	EXÉCUTÉ 830 opérations menées	100%
EFFECTUER 01 OPERATION MENSUELLE D'ENVERGURE DE LUTTE CONTRE L'EXPORTATION ILLICITE DES PRODUITS AGRICOLES VERS LES PAYS LIMITROPHES	EXÉCUTÉ EXÉCUTÉ	100%%
INTENSIFIER LES OPÉRATIONS DE DÉMANTÈLEMENT DES RÉSEAUX DE TRAFIC DE DROGUES ET DES FUMOIRS	EXÉCUTÉ	100%
RENFORCER LES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION ET DE RÉPRESSION DE L'INCIVISME ROUTIER	EXÉCUTÉ	60%
REORGANISER LA CHAÎNE DU RENSEIGNEMENT	EXECUTÉ	100%
RENFORCER LES CAPACITES DES AGENTS DE RENSEIGNEMENT	EXECUTÉ EXECÉ	40%%
DISPENSER LA FORMATION SPECIFIQUE A TOUS LES GENDARMES (CTLO)	EXECUTÉ	30%
SENSIBILISER LES POPULATIONS A LA MENACE TERRORISTE	EXECUTÉ	80%
POURSUIVRE LA CRÉATION DES COMITÉS D'ÉTHIQUE	EXECUTÉ	70%
AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES COMITÉS D'ÉTHIQUE	EXECUTÉ	70%
ELABORER UN TABLEAU DE BORD SUIVI/ÉVALUATION	NON EXECUTÉ	0%
INTENSIFIER LA SENSIBILISATION SUR LA CORRUPTION, FAIRE LE CONTRÔLE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (EXECUTÉ)	La perception de la corruption s'est améliorée de 1%

A l'analyse des résultats obtenus, il est observé la réalisation de vingt-deux (22) actions sur les vingt-quatre (24) prévues pour l'année 2022. Seule l'installation de logiciel dans les unités et l'élaboration du tableau de bord suivi/évaluation n'ont pas été exécutées. Ce résultat traduit le bon taux de réalisation des actions de 2022 qui a contribué à l'amélioration de l'indice de sécurité.

Les activités prévues ont été exécutées dans l'ensemble, ainsi :

**1-Sur le plan des ressources humaines :**

- L'intégration du genre dans le recrutement est un acquis qui se consolide. Ce qui dénote d'une bonne dynamique d'enrichissement et de renforcement du potentiel de la Gendarmerie Nationale ;

- Globalement, les gendarmes sont restés disciplinés au cours de l'année 2022, ce qui témoigne d'un bon état d'esprit et démontre un engagement des personnels dans l'exécution de leurs missions ;
- L'action sociale étant une priorité de la Gendarmerie Nationale, l'année 2022 a été marquée par l'organisation du mariage collectif de Quatre cent vingt et un (421) couples, l'assistance aux grands malades et aux familles des gendarmes décédés.

### 2-Sur le plan de la logistique

Sur sept (07) actions prévues, six (06) ont été réalisées ;

- L'augmentation progressive des moyens logistiques des unités a contribué à accroître leur capacité opérationnelle pour une meilleure exécution de leurs missions ;
- La création de trente-trois (33) nouvelles unités a eu pour effet de renforcer le maillage territorial et de favoriser la célérité dans les interventions.

### 3-Sur le plan opérationnel

Le bon taux de réalisation des actions de 2022 a contribué à l'amélioration de l'indice de sécurité. En effet :

- La lutte contre la drogue a été intensifiée (464 fumoirs détruits, 1623 personnes interpellées ...) ;
- Avec la montée en puissance du Groupement de Sécurité Routière (GSR) combinée à l'action des Régions de Gendarmerie, le nombre d'accidents de la circulation routière est en baisse ;
- L'action du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illégal (GS-LOI) et celle des Régions ont permis la baisse du phénomène (1649 sites ont été déguerpis) ;
- Les activités du Groupement Spécial de Lutte contre l'Exportation Illégitime des Produits Agricoles (GS-LEIPA) ont permis d'agir sur le phénomène de l'exportation illicite des produits agricoles et pétroliers.

De manière globale, il faut retenir que l'optimisation du maillage territorial des unités par la création et l'implantation de nouvelles unités d'une part, et d'autre part, l'engagement sans relâche des gendarmes sur le terrain ont abouti à une amélioration de la situation sécuritaire au plan national. La poursuite de cette politique couplée d'une formation du gendarme fondée sur le renseignement, contribuerait à l'édification d'une gendarmerie nationale proactive.

### 4-Sur le plan de la lutte contre la corruption

L'intensification de la sensibilisation sur la corruption, la prévention, la dénonciation des cas de corruption, les sanctions et le renforcement des contrôles et du suivi contre la corruption, ont permis d'améliorer la perception de la corruption. Ces résultats ont contribué à l'amélioration de l'indice de perception de 1%.

## III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

### III.1.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7** : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Coordonner les activités du COSUPGEND, de la Gendarmerie Mobile et Territoriale et des unités Spécialisées</b>					
IP1: Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme	%	35%	38%	60%	39%
IP2: Taux de réalisation des activités du plan d'actions du Ministère relevant de la Gendarmerie	%	60%	73%	80%	76%
IP3: Indice général ivoirien de sécurité (IGIS)	Nombre	1,2	1,5	1,05	1,1
<b>Objectif Spécifique 2 : Accroître les dispositifs de sécurité de la Gendarmerie Nationale</b>					
IP1: Taux de satisfaction en besoin d'équipements	%	60%	41%	70%	46%
IP2: Proportion de gendarmes déployés aux opérations de sécurisation intérieure	%	25%	41%	40%	48%
<b>Objectif Spécifique 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale</b>					
IP1: Nombre de gendarmes déployables en missions extérieures	Nombre	249	205	260	260
IP2: Taux de fonctionnalité des infrastructures destinées à la formation des gendarmes à déployer en opérations extérieures.	%	70%	70%	85%	75%
IP3 : Nombre de gendarmes déployés en missions extérieures.	Nombre	09	14	15	15

Source : DPPD 2022

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### **Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités du COSUPGEND, de la Gendarmerie Mobile et Territoriale et des unités Spécialisées**

**Indicateur 1** : Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme.

Pour demeurer efficace et suivre la stratégie du « Programme Sécurité » et des activités du plan d'actions, des réunions se tiennent tous les lundis au cabinet du Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale. Elles portent sur le suivi de la stratégie mise en place pour mener à bien toutes les missions. Le nombre de réunion effectivement tenues conformément à la planification du programme en fonction de la totalité des lundis de l'exercice 2022, est de vingt et un (21) sur cinquante-quatre (54), soit un taux 39%. Cette faiblesse de performance est due aux missions djihadistes dans le Nord qui ont perturbé par moment le calendrier des réunions prévues.

**Indicateur 2** : Taux de réalisation des activités du plan d'actions du Ministère relevant de la Gendarmerie Nationale.

La moyenne du taux de réalisation obtenue découle des résultats des objectifs spécifiques du programme. Elle est tirée du taux de résultat global de l'exercice 2021 du programme, soit un taux de 76%.

**Indicateur 3** : Indice général ivoirien de sécurité (IGIS).

Il prend en compte l'ensemble des aspects sécuritaires. Il permet d'évaluer de façon précise le niveau réel de sécurité. L'indice général ivoirien de sécurité en 2021 qui était de 1,5 a connu une baisse en 2022, passant à 1,1 dû à une bonne politique de sécurisation.

#### **Objectif spécifique 2 : Accroître les dispositifs de la sécurité de la Gendarmerie Nationale**

**Indicateur 1** : Taux de satisfaction en besoin d'équipements

Le taux d'acquisition en équipements et en matériels de l'année est de 46% dû à la hausse du budget alloué à cette nature de dépense. Ce chapitre nécessite une attention particulière eu égard aux nombreux défis. Toute chose qui contribuerait à l'amélioration de la capacité opérationnelle de la Gendarmerie Nationale.

**Indicateur 2** : Proportion de gendarmes déployés aux opérations de sécurisation intérieure.

Le nombre de gendarmes formés aux opérations de sécurisation intérieure en 2022 est en hausse de 48% pour une prévision initiale de 40% par rapport à l'année 2021 dont le taux est de 41%.

Ce résultat est obtenu grâce à une plus grande mobilité du personnel chargé de la formation qui se rapproche des unités pour des formations sur site en lieu et place des flux d'apprenants qui étaient reçus sur Abidjan en provenance de diverses unités.

#### **Objectif Spécifique 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale**

**Indicateur 1** : Nombre de gendarmes déployables en missions extérieures

Le nombre de gendarmes formés dans le cadre des missions extérieures : Cette condition permet d'évaluer le potentiel de l'architecture de sécurité collective exprimé à deux cent soixante (260) gendarmes en 2022. Il y a une hausse de cinquante-cinq (55) gendarmes.

**Indicateur 2** : Taux de fonctionnalité des infrastructures destinées à la formation des gendarmes à déployer en opérations extérieures

Le nombre d'infrastructures qui fonctionnent à même d'abriter les formations des gendarmes pour les missions opérationnelles extérieures s'évalue à un taux de 75% en 2022 contre 85% en termes de prévision sur la même année. Cette baisse s'explique par la non prise en compte de certains besoins exprimés à même de renforcer les acquis.

Cependant, une hausse des effectifs déployés est constatée en 2022 par rapport à l'année 2021, soit 15 contre 14.

**Indicateur 3** : Nombre de gendarmes déployés en missions extérieures

Le nombre de gendarmes déployés en missions extérieures est de quinze (15) gendarmes en 2022. Ce déploiement a connu une hausse d'un (01) gendarme par rapport à l'année 2021 qui était de quatorze (14) gendarmes.



## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

Aux vues des résultats et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités 2022, il est à noter les aspects positifs formulés comme suit :

- **Sur le plan des ressources humaines** : Un recrutement bien maîtrisé (hausse de 6,03%), les avancements, les décorations et les récompenses individuelles au mérite, ont contribué à améliorer le moral, la disponibilité et la discipline au niveau du personnel.
- **Sur le plan de la logistique** : l'amélioration de la mobilité et de la capacité de projection (augmentation du parc automobile de 10%) a permis de renforcer le potentiel des unités.
- **Sur le plan opérationnel** : La création de nouvelles unités qui a entraîné la conduite de diverses opérations de lutte notamment contre les coupeurs de route, l'orpaillage clandestin, le trafic de drogues etc. Ces opérations, combinées à la densification du maillage territorial ont permis d'améliorer l'indice de sécurité passant de 1,5 à 1,1 (réduction de 34,36% des attaques de coupeurs de route, déguerpissement de trois cent quatre-vingt-cinq (385) sites d'orpaillages illicites en l'espace de cinq (05) mois, soit 47,78% des sites répertoriés, et augmentation significative des saisies de drogues, notamment plus de dix (10) Tonnes de drogues et environ cinquante-neuf (59) Tonnes de Médicaments de Qualité Inférieure et Falsifiés-MQIF).
- **Sur le plan de la lutte contre la corruption** : La perception de la corruption s'est améliorée de 1% grâce à l'intensification de la sensibilisation de la population et du personnel, le renforcement des contrôles et la prise de sanctions au sein de l'institution.

Au titre des difficultés du programme, les plus pertinentes sont les suivantes :

- Insuffisance de l'enveloppe budgétaire du Programme ;
- Insuffisance de mobilité des unités opérationnelles ;
- Insuffisance du budget d'investissement pour les réhabilitations des casernes ;
- Insuffisance de la dotation en matériels spécifiques, en équipements et moyens roulant ;
- Insuffisance de formation au profit des Gestionnaires de Crédits ;
- Insuffisance d'infrastructures adaptées dans les écoles de formation ;
- Insuffisance de dotation au profit des formations du personnel aux nouveaux défis sécuritaires.

### IV.2. Recommandations

Quant aux actions prioritaires pour l'année 2023, elles ont été listées, planifiées, traduites à travers des recommandations, dont les plus pertinentes sont les suivantes :

Au plan de la lutte contre la corruption, poursuivre la sensibilisation de la population au cours des services et du personnel au cours des causeries morales et grands rapports mensuels ; Instruire le personnel sur la lutte contre la corruption ; Conduire des missions de contrôle du service sur le terrain ; Diligenter des enquêtes suite aux allégations de corruption ; Elaborer un module pédagogique sur la lutte contre la corruption en partenariat avec le ministère en charge de la lutte contre la corruption. En outre :

- Prévoir une ligne budgétaire du programme pour développer des capacités en investigations criminelles ;
- Créer des Unités et Services ;
- Renforcer le secteur de la sécurité ;
- Renforcer la capacité opérationnelle ;
- Equiper les unités et les écoles de formation d'infrastructure adaptées ;
- Augmenter les effectifs lors du recrutement du personnel ;
- Augmenter l'enveloppe budgétaire du Programme ;
- Augmenter la capacité de mobilité des unités opérationnelles ;
- Augmenter le budget d'investissement pour les réhabilitations des casernes ;
- Augmenter la dotation en matériels spécifiques, en équipements et moyens roulant ;

- Augmenter les Formations du personnel aux nouveaux défis sécuritaires ;
- Budgétiser le renseignement pour faciliter la mise en œuvre stratégique des missions sur le terrain ;
- Initier des formations au profit des Gestionnaires de Crédits pour faciliter une meilleure gestion du budget en termes de son élaboration et de son exécution ;
- Poursuivre la réhabilitation des casernes pour améliorer les conditions de vie et de travail des gendarmes et leur famille ;
- Construire une caserne par région et des bâtiments administratifs au CSG pour résorber le déficit de bureaux;
- Doter la division santé de quinze (15) ambulances.

## CONCLUSION

Le « Programme Sécurité », au titre de l'exécution budgétaire 2022, a enregistré des performances traduites par un taux d'exécution de 98,02 %, dans un contexte marqué par de nouvelles formes de criminalités. Ces nouvelles menaces ont été intégrées aux actions de la Gendarmerie dont des réalisations majeures ont été notées à plusieurs niveaux portant notamment sur les ressources humaines par la consolidation de l'intégration du genre dans le recrutement, le maintien de la discipline et l'engagement des personnels dans l'exécution de leurs missions ainsi que des actions sociales marquées par l'organisation du mariage collectif de quatre cent vingt et un (421) couples, l'assistance aux grands malades et aux familles des gendarmes décédés.

Sur les aspects logistique et opérationnel, les moyens réalisés ont permis un accroissement de la capacité opérationnelle à travers l'implantation de nouvelles unités qui a permis de réduire les délais d'intervention ; améliorant ainsi l'indice de sécurité.

Ces performances ont été réalisées, en plus des dotations du programme, grâce à des financements additionnels directs du Conseil National de Sécurité.

Au-delà des résultats obtenus, les difficultés rencontrées ont permis de dégager de nouvelles perspectives pour l'avenir en termes d'opportunité et de défis au regard des enjeux nationaux et internationaux à prendre en compte les années à venir.

Ainsi, la réorganisation de la Gendarmerie Nationale et le progrès des indicateurs de performances sont autant de raisons sécuritaires aujourd'hui, plus que par le passé, qui nécessitent d'accroître les appuis financiers pour permettre de réunir les conditions de la réalisation de ses missions. Aussi, l'adaptation et l'anticipation de la mise à niveau de nos forces de sécurité intérieure s'entend comme un processus permanent.

C'est à cet exercice ambitieux et positif, que la révision de l'enveloppe budgétaire du « Programme Sécurité » serait d'un apport capital non seulement pour relever les défis sur l'amélioration de la qualité des ressources humaines, l'accroissement du potentiel logistique et le maintien en condition des moyens majeurs pour une efficacité opérationnelle optimale au profit des populations dont la demande de sécurité est toujours croissante et constante.

## CONCLUSION GENERALE

Au terme de l'exécution budgétaire 2022, les performances réalisées se traduisent pour les trois (03) programmes par un taux d'environ 95%.

En effet, sur l'ensemble des indicateurs prévus, les cibles prédéfinies ont été concrétisées à un taux au-dessus de la moyenne (70%) en dépit du contexte caractérisé par les nouvelles formes de criminalité, la menace terroriste et les tensions sous régionales.

Ainsi on peut noter que tous les objectifs globaux ont été en majorité atteints, notamment au titre des ressources humaines, du maintien en condition opérationnelle des véhicules et engins, de l'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires et gendarmes.

Il faut cependant relever que l'environnement budgétaire contraint impacte le résultat souhaité de la performance. C'est pourquoi le dialogue de gestion RFFiM-RPROG a permis de réorienter les priorités pour une bonne adaptation et une anticipation pour la mise à niveau des forces.

Toutefois, il faut saluer les efforts louables consentis par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat dans l'accompagnement des activités du MEMDEF.

# **SECTION 229 : MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**



## INTRODUCTION

Monsieur Kobenan Kouassi ADJOUANI est en charge du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER), depuis le 06 avril 2021. Cependant, il était à la tête du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) depuis septembre 2019.

Conformément au décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et Développement Rural est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Agriculture, de Développement Rural, de Promotion de la Riziculture, d'Agro-Industrie et de Recherche Agronomique Appliquée.

A ce titre, et en liaison avec les départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité, entre autres, des missions suivantes :

- **En matière d'agriculture** : la promotion et vulgarisation du matériel végétal et des technologies agricoles performantes, l'organisation de la protection phytosanitaire et du contrôle des denrées alimentaires végétales et d'origine végétale produites localement, importés et destinées à l'exportation, l'incitation à la promotion d'une agriculture moderne par l'amélioration qualitative et la promotion des cultures traditionnelles, la promotion des cultures de diversification, les échanges d'expériences et le soutien aux actions du gouvernement au niveau international.
- **En Matière de Développement Rural** : la gestion du domaine foncier rural, la participation à la mise en place du cadastre en milieu rural, la promotion et le développement des mouvements coopératifs et mutualistes, des organisations professionnelles agricoles et des mutualistes et des organisations interprofessionnelles agricoles, la promotion et le développement des systèmes de financement décentralisés du crédit agricole et l'assurance.
- **En matière de Promotion de la Riziculture** : l'élaboration des lois et règlements relatifs à la promotion de la riziculture, l'élaboration et l'exécution des programmes et projets visant à satisfaire l'ensemble des besoins de production nationale en riz en Côte d'Ivoire, la participation à la promotion, à la valorisation et à la transformation du riz.
- **En matière d'agro-industrie** : l'élaboration des lois et règlements en matière d'agro-industrie en liaison avec le Ministre chargé de l'Industrie, la recherche des opportunités de création et de développement de productions industrielles en liaison avec le Ministre chargé de l'industrie, la promotion de la transformation locale en produits agricoles locaux en liaison avec le Ministre chargé de l'Industrie, l'incitation à la promotion, à la valorisation et à la transformation des produits finis ou semi-finis des produits agricoles en liaison avec le Ministre chargé de l'Industrie.
- **En matière de Recherche Agronomique appliqué** : la définition des politiques et programmes de recherche agronomique appliquée de productions vivrières et de rente en liaison avec le Ministre chargé de la Recherche Scientifique, l'adaptation et la valorisation des résultats de la recherche technologique appliquée, l'identification des travaux de recherche en Agronomie et en Agro-industrie en liaison avec le Ministre chargé de la Recherche Scientifique.

C'est dans un contexte global marqué par la situation sécuritaire russo-ukrainienne et par la persistance des effets néfastes de la pandémie à COVID-19, qu'ont été exécutées les activités du ministère au titre de l'exercice 2022. En effet, la crise russo-ukrainienne qui perdure jusqu'à ce jour, a eu un impact négatif direct sur l'ensemble des économies des pays du monde entier, dans tous les secteurs d'activités agricoles, entraînant l'augmentation du prix des denrées céréalières, mais également celui des intrants agricoles. Cette situation a fait peser un risque considérable sur les capacités de production agro-alimentaires. C'est donc dans un contexte de lutte contre la cherté de la vie que se sont exécutées les activités du MEMINADER.

Pour l'exercice 2022, le MEMINADER comptait quatre (04) programmes à savoir : Programme 1 : Administration Générale, Programme 2 : Productions et Sécurité Alimentaire, Programme 3 : Développement Rural, Programme 4 : Promotion de la Riziculture. Outre le Cabinet et les Structures qui lui sont rattachées, le MEMINADER comprend ; 5 Directions Générales, 22 Directions Centrales, 31 Directions Régionales (DR), 77 Directions Départementales (DD) et 13 Structures sous tutelle (conformément au décret n° 2022-758 du 28 septembre 2022 modifiant l'annexe au décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du gouvernement).

Le présent rapport est structuré autour des points suivants : la présentation générale du ministère, la performance globale, le financement global, le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2022 de chaque programme du ministère.

## PARTIE I : LE MINISTERE

### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

#### I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et les Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2022-2024 du MEMINADER compte quatre programmes :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Productions et Sécurité Alimentaire ;
- Programme 3 : Développement Rural ;
- Programme 4 : Promotion de la Riziculture.

Au total, le DPPD-PAP du MEMINADER compte vingt-et-une (21) actions et deux-cent trois (203) activités réparties en cinq (05) actions et cent cinquante-deux (152) activités pour le Programme 1, six (06) actions et vingt-deux (22) activités pour le Programme 2, six (06) actions et vingt (20) activités pour le Programme 3, quatre (04) actions et neuf (09) activités pour le Programme 4.

Récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	5	152
Programme 2 : Productions et Sécurité Alimentaire	6	22
Programme 3 : Développement Rural	6	20
Programme 4 : Promotion de la Riziculture	4	09
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>203</b>

#### I.2. Politique ministérielle

##### I.2.1. Principales orientations

La politique de développement agricole de la Côte d'Ivoire est définie dans la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI), adoptée et promulguée en 2015. Elle couvre le secteur agricole dans son entièreté. Elle s'applique notamment à l'agriculture, à la foresterie, à l'agroforesterie, à l'aquaculture, à l'élevage et à la pêche.

Au niveau du secteur des productions végétales et du développement rural, porté par le MEMINADER, la LOACI vise à :

- préciser les actions pour la valorisation optimale du potentiel agroécologique et des savoir-faire agricoles du pays ;
- créer un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré ;
- créer les conditions de la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole, pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale et internationale ;
- développer un secteur agricole qui contribue à la souveraineté alimentaire, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois ;
- améliorer le cadre et les conditions de vie en milieu rural.

De cette LOACI, découlent les différentes stratégies et programmes d'investissement du secteur agricole. Sur la base de la LOACI et du PND 2021-2025, la mise en œuvre du PNIA de deuxième génération résume les orientations stratégiques du secteur agricole en termes d'investissement.

Pour rappel, le PNIA 2 comprend six (06) programmes libellés comme suit :

- Productivité et développement durable de production agro-sylvo-pastorale et halieutique ;
- Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés ;
- Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique ;

- Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
- Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissements privés ;
- Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires.

### I.2.2. Résultats stratégiques

- l'administration est moderne et performante ;
- les productions des filières agricoles sont développées ;
- les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés ;
- l'agriculture est modernisée ;
- la gestion du foncier rural est améliorée ;
- la promotion du métier d'agriculteur est assurée ;
- les superficies rizicoles exploitées sont accrues ;
- la productivité des exploitations rizicoles est améliorée ;
- la valorisation du riz est améliorée.

Le DPPD-PAP 2022-2024 du MEMINADER s'articule autour de quatre (04) objectifs globaux :

- OG1 : Mettre en place une administration moderne et performante ;
- OG2 : Améliorer la compétitivité du secteur agricole tout en contribuant à l'atteinte de la sécurité alimentaire ;
- OG3 : Améliorer l'environnement de l'agriculteur (fonction productive et bien-être social) par la promotion de l'innovation (modernisation des exploitations, amélioration des infrastructures, etc.) ;
- OG 4 : Assurer la couverture des besoins de consommation par la production nationale de riz blanchi de bonne qualité et garantir les stocks de sécurité nécessaires.

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER) est organisé en quatre (04) programmes soutenus par quatre (4) objectifs globaux décomposés en onze (11) objectifs spécifiques vérifiés par quarante-quatre (44) indicateurs et quarante-quatre (44) cibles associées.

Tableau 40 : Répartition des composantes des cadres de performance du Ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	11	44	44

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 41 : Répartition des indicateurs par objectifs et programmes

Programmes	Objectifs spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
Programme 1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole	3	2
	OS 2 : Améliorer le système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets (la chaîne PPBSE)	3	1
	OS 3 : Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail	4	3

Programmes	Objectifs spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
<b>Programme 2 : Productions et Sécurité Alimentaire</b>	OS 1 : Développer les filières agricoles	6	3
	OS 2 : Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité	3	3
<b>Programme 3 : Développement Rural</b>	OS 1 : Promouvoir la modernisation de l'agriculture	6	4
	OS 2 : Améliorer la gestion du foncier rural	4	2
	OS 3 : Promouvoir le métier d'agriculteur	4	1
<b>Programme 4 : Promotion de la Riziculture</b>	OS 1 : Accroître les superficies rizicoles exploitées	3	0
	OS 2 : Accroître la productivité des exploitations rizicoles	6	3
	OS 3 : Améliorer la valorisation du riz	2	1
<b>TOTAL</b>		<b>44</b>	<b>23</b>

Les conclusions de l'exercice 2022 du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural révèlent un taux moyen d'atteinte des cibles de 52,27%. Au total, sur les quarante-quatre (44) cibles associées aux indicateurs des objectifs spécifiques du Ministère d'Etat, vingt-trois (23) ont été atteintes, parmi lesquelles quinze (15) cibles ont été dépassées.

Cependant, l'on peut noter les résultats suivants au titre des réalisations de l'exercice 2022 :

- pour le programme 1, la révision du budget global initial à la hausse, un meilleur suivi de la programmation budgétaire, un taux d'exécution budgétaire en progression de 7,12% par rapport à 2021 ;
- pour le programme 2, le niveau satisfaisant des travaux d'aménagement de bas-fonds qui constituent la plus grande part des investissements et le préalable à une production vivrière performante ; la mise à disposition des producteurs d'importantes quantités de semences sélectionnées, de produits phytosanitaires, d'engrais, de petits matériels et outillages agricoles qui ont permis d'accroître la production vivrière malgré le changement climatique ; le renforcement des capacités fonctionnelles du dispositif technique de vulgarisation électronique de l'ANADER en vue d'accroître ses performances en vulgarisation électronique ;
- pour le programme 3, la mise à disposition à temps des crédits ordonnancés ou notifiés a permis au Programme d'atteindre globalement ses prévisions de 2022, à l'exception de l'objectif relatif à la promotion de l'agriculture moderne qui est resté à la traîne ;
- pour le programme 4, l'atteinte ou le dépassement des valeurs de cibles de l'année 2021, même si les résultats sont en majorité, en dessous des prévisions de 2022.

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le tableau ci-après présente l'exécution budgétaire (ordonnancement) du ministère par catégorie de ressources et de charges.

Tableau 42: Exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>208 499 767 402</b>	<b>188 155 127 510</b>	<b>185 902 320 586</b>	<b>2 252 806 924</b>	<b>98,80%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>169 085 959 956</b>	<b>57 488 181 525</b>	<b>56 442 514 601</b>	<b>1 045 666 924</b>	<b>98,18%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	169 085 959 956	57 488 181 525	56 442 514 601	1 045 666 924	98,18%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>39 413 807 446</b>	<b>130 666 945 985</b>	<b>129 459 805 985</b>	<b>1 207 140 000</b>	<b>99,08%</b>
1.2.1 Emprunts projets	37 678 451 041	129 327 345 985	128 120 205 985	1 207 140 000	99,07%
1.2.2 Dons Projets	1 735 356 405	1 339 600 000	1 339 600 000	0	100%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	



Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2 CHARGES</b>	<b>208 499 767 402</b>	<b>188 155 127 510</b>	<b>185 902 320 586</b>	<b>2 252 806 924</b>	<b>98,80%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>10 286 297 448</b>	<b>11 330 674 765</b>	<b>11 330 674 762</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	10 286 297 448	11 330 674 765	11 330 674 762	3	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>2 930 489 969</b>	<b>3 774 159 809</b>	<b>3 325 867 928</b>	<b>448 291 881</b>	<b>88,12%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>143 463 679 468</b>	<b>17 093 604 030</b>	<b>17 043 604 030</b>	<b>50 000 000</b>	<b>99,71%</b>
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	-	
2.3.2 Transferts en capital	143 463 679 468	17 093 604 030	17 043 604 030	50 000 000	99,71%
<b>2.4 Investissement</b>	<b>51 819 300 517</b>	<b>155 956 688 906</b>	<b>154 202 173 866</b>	<b>1 754 515 040</b>	<b>98,87%</b>
2.4.1 Trésor	12 405 493 071	25 289 742 921	24 742 367 881	547 375 040	97,84%
2.4.2 Financement extérieur	39 413 807 446	130 666 945 985	129 459 805 985	1 207 140 000	99,08%
Dons	1 735 356 405	1 339 600 000	1 339 600 000	0	100%
Emprunts	37 678 451 041	129 327 345 985	128 120 205 985	1 207 140 000	99,07%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023 / RAP 2021 du MEMINADER

#### Commentaires :

Le budget global du MEMINADER s'équilibre en ressources et en Emplois (**Hors Comptes Spéciaux du Trésor**) à **188 155 127 510 FCFA**.

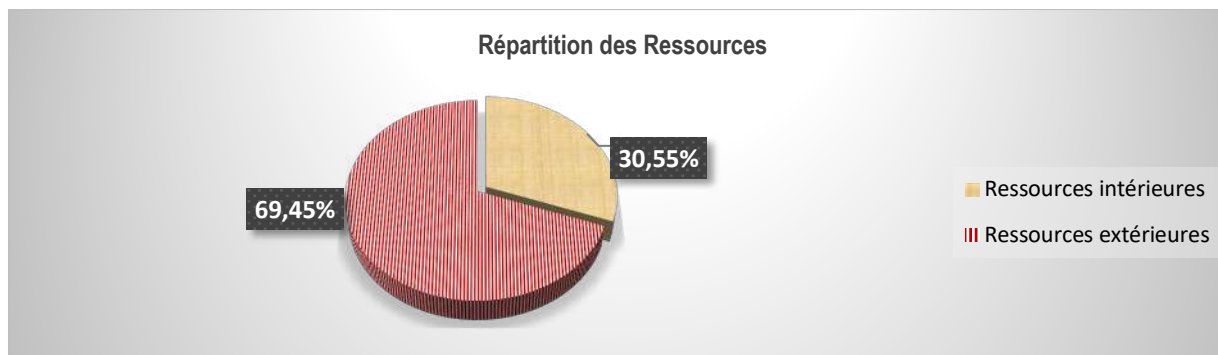
En effet, pour la mise en œuvre de ses missions au titre de l'exercice budgétaire 2022, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a bénéficié d'un **budget initial global de 100 719 786 929 FCFA**. En cours de gestion, ce budget a subi plusieurs variations pour s'établir à **188 155 127 510 FCFA**, soit une hausse de **87 435 340 581 FCFA**, représentant un taux de **8,81%** par rapport au budget initial. Cette hausse s'explique par les différents mouvements enregistrés au niveau de chaque programme. Ces mouvements sont entérinés par des actes modificatifs dont les références sont intégrées au présent rapport.

#### ❖ Répartition du budget global du MEMINADER

**Au titre des ressources**, comme le montre le tableau 3 ci-dessus, les ressources sont déclinées en :

- Ressources intérieures d'un montant de **57 488 181 525 FCFA**, soit **30,55%** des ressources globales ; et
- Ressources extérieures évaluées à **130 666 945 985 FCFA**, soit **69,45%** des ressources globales.

Cette répartition est illustrée par le graphique ci-après :

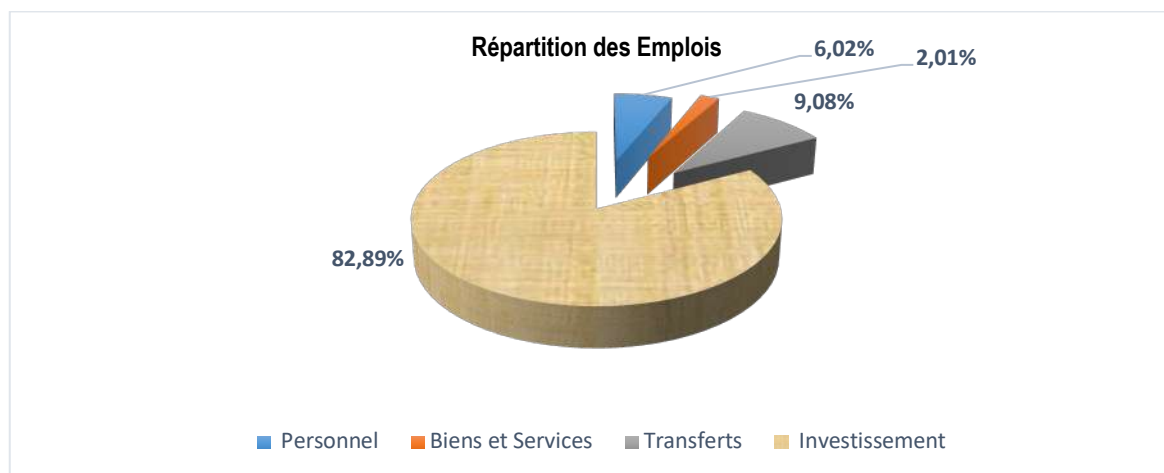


Graphique 1: Répartition des ressources du MEMINADER

Au titre des emplois, le montant total était de 188 155 127 510 F CFA et s'est réparti sur les quatre (04) natures de dépense ci-après :

- les dépenses de **Personnel** d'un montant de 11 330 674 765 FCFA, représentant 6,02% des Emplois ;
- les dépenses de **Biens et Services** d'un montant de 3 774 159 809 FCFA, représentant 2,01% des Emplois;
- les dépenses de **Transferts et Subventions** d'un montant de 17 093 604 030FCFA représentant 9,08% des Emplois;
- les dépenses d'**Investissements** d'un montant de 155 956 688 906 FCFA représentant 82,89% des Emplois.

Cette répartition est présentée dans le graphique ci-dessous :



Graphique 2: Répartition des charges par nature de dépenses

## ❖ Réalisation du Budget global du MEMINADER

### Réalisation des ressources

Au terme de la gestion 2022, sur **188 155 127 510 FCFA** de ressources globales, il a été exécuté un montant de **185 902 320 586 FCFA**, soit un taux d'exécution de **98,80%**. Ce taux est réparti comme suit :

- Ressources intérieures d'un montant de **56 442 514 601 FCFA** sur **57 488 181 525 FCFA**, soit un taux de réalisation de **98,18%** ;
- Ressources extérieures d'un montant de **129 459 805 985 FCFA** sur **130 666 945 985 FCFA** ; soit un taux de réalisation de **99,08%** dont **Emprunt (99,07%)** et **Don (100%)**.

L'écart de **2 252 806 924 FCFA** non réalisé s'explique par :

- la régulation (plafonnement) des ressources extérieures « EMPRUNT » affectées à l'activité 11042100017 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier », d'un montant de **1 207 140 000 FCFA**,
- le reliquat résulte de la réalisation partielle de certaines activités au titre des dépenses de biens et services et de transfert **d'un montant de 1 045 666 924 FCFA**

### Réalisation des Emplois

Tout comme les ressources, les emplois ont été exécutés à un taux de **98,18%**. L'analyse à ce niveau se fait autour des quatre (04) natures de dépenses.

#### ✓ Au niveau des dépenses de Personnel

Les dépenses de personnel d'un montant de **11 330 674 785 FCFA** ont été exécutées à **100%**.

#### ✓ Au niveau des dépenses de Biens et Services

Sur une prévision de **3 774 159 220 FCFA**, il a été réalisé **3 325 867 928 FCFA**, soit un taux de réalisation **88,12%**. Il en résulte une différence évaluée à **448 291 881 FCFA** due essentiellement à la réalisation partielle ces activités suivantes :

- 78042100512 « Prendre en charge les honoraires des agents sous convention BNETD », d'un montant de **50 000 000 FCFA**, et exécutée à hauteur de **7 566 000 FCFA** soit un taux de réalisation de **15,13%**. Dépenses effectuées mais la régularisation incombe au ministère en charge de l'Economie et des Finances ;
- 78042100593 « Prendre en charge les missions hors Côte d'Ivoire » d'un montant de **176 200 000 FCFA**, et exécutée à hauteur de **112 340 395 FCFA** soit **63,76%**. Certaines missions programmées dans le calendrier des missions et conférences n'ont pas été effectuées au titre de 2022;
- 78042100673 « Régie Convention BNETD » d'un montant de **402 699 792 FCFA**, et exécutée à hauteur de **121 329 200 FCFA** représentant un taux de réalisation de **30,13%**. Il faut noter que les dépenses ont été effectuées mais la régularisation incombe au ministère en charge de l'Economie et des Finances ;
- 78042100709 « Superviser les travaux de réhabilitation et de construction des DD et DR » d'un montant de **39 999 760 FCFA**, qui n'a pu être exécutée en raison des nombreux rejets de dossier par le contrôleur financier ;
- 78042100711 « Prendre en charge les missions en Côte d'Ivoire » d'un montant de **19 982 873 FCFA**, et exécutée à hauteur de **10 000 000 FCFA** correspondant de **50,04%** de réalisation. Certaines missions programmées dans le calendrier des missions et conférences n'ont pas été effectuées au titre de 2022.

#### ✓ Au niveau des dépenses de Transferts et Subventions

Sur une dotation budgétaire de **17 093 604 030 FCFA**, il a été réalisé **17 043 604 030 FCFA**, soit un taux de **99,71%**. Il apparait un écart de **50 000 000 FCFA** non exécuté au titre de l'activité 78042100660 « Transférer les crédits en vue d'organiser le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) ».

#### ✓ Au niveau des dépenses d'investissement

Sur une prévision de **155 958 688 906 FCFA**, il a été réalisé **154 202 173 866 FCFA**, soit un taux de réalisation de **98,87%**. Les crédits de **1 754 515 040 FCFA** non exécutés se répartissent entre les activités suivantes:

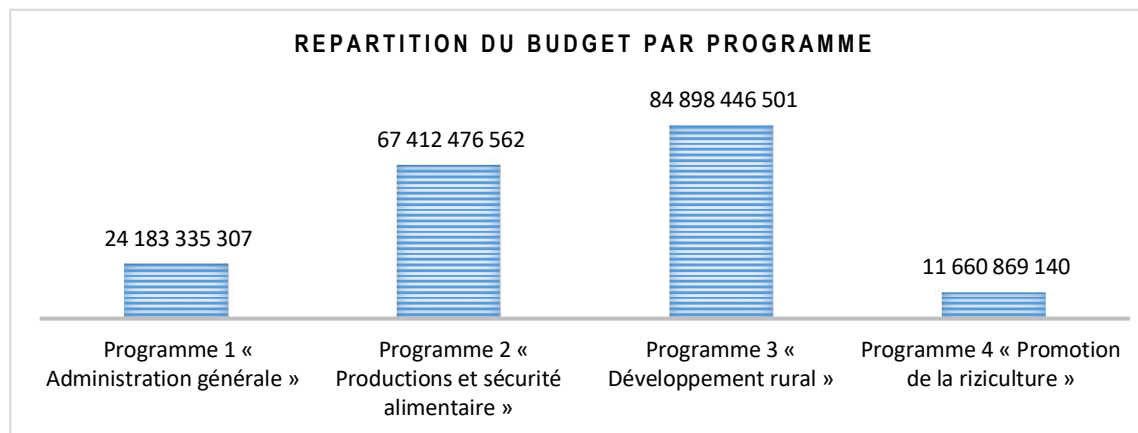
- 78042100659 « Réhabilitation des Dir Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF » pour un montant de **429 050 040 FCFA** ;

- 78042100667 « Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat » pour un montant de **118 125 000 FCFA** ;
- 11042100017 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Béliér », pour un montant de **1 207 140 000 FCFA** sur la Part Bailleurs (Emprunt).

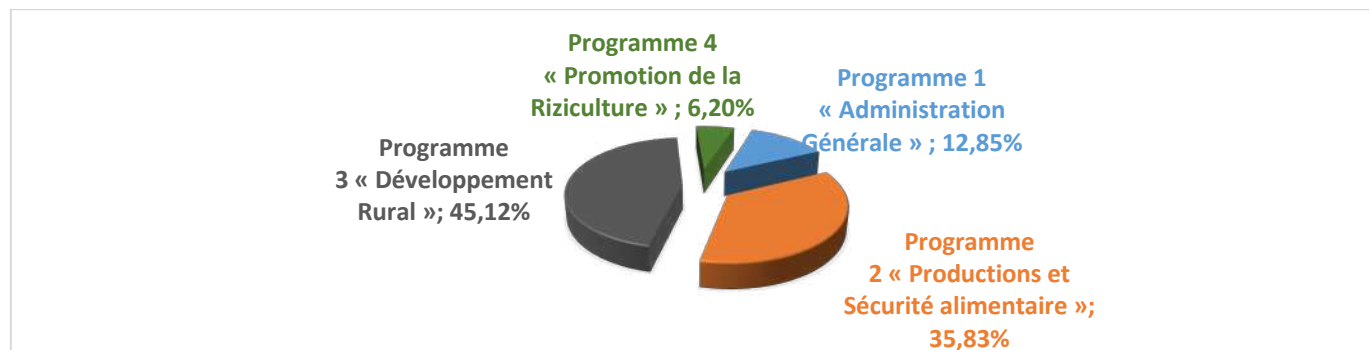
Au total, au titre de l'exercice budgétaire 2022, Le budget global du MEMINADER s'équilibre en ressources et en charges à **188 155 127 510 FCFA**. Ce budget a été exécuté par catégorie de ressources et de charges, et ce à travers les quatre (04) programmes que compte le MEMINADER comme suit :

- **Programme 1** « Administration générale » : **24 183 335 307 FCFA**, soit **12,85%** du budget global ;
- **Programme 2** « Productions et sécurité alimentaire » : **67 412 476 562 FCFA**, soit **35,83%** du budget global ;
- **Programme 3** « Développement rural » : **84 898 446 501 FCFA**, soit **45,12%** du budget global ;
- **Programme 4** « Promotion de la riziculture » : **11 660 869 140 FCFA** soit **6,2%** du budget global.

Le graphique suivant présente la répartition du budget du MEMINADER par programme.



Graphique 3: Répartition du budget par Programme

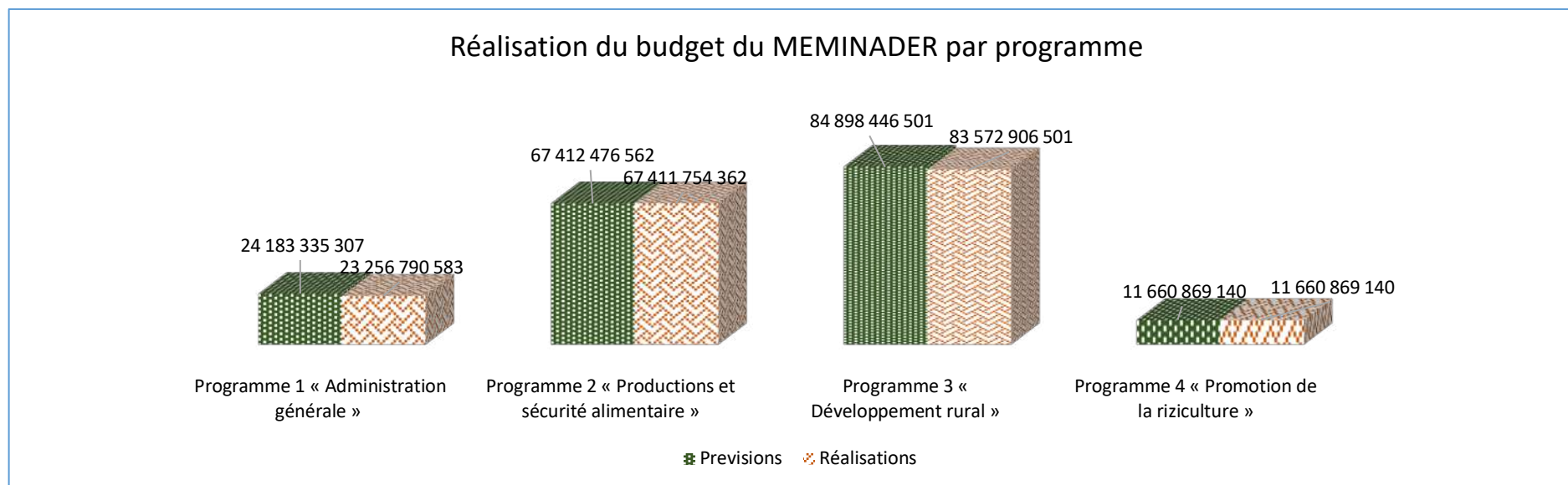


Graphique 4: Part des Programmes dans le Budget du MEMINADER

En termes de réalisation, le budget du MEMINADER a été exécuté à concurrence de **185 902 320 586 FCFA** correspondant à un taux de réalisation de **98,18%**. Ce taux est reparti au sein de chaque programme de la façon suivante :

- **Programme 1** « Administration générale » : **23 256 790 583 FCFA**, soit **96,17%** du budget du programme;
- **Programme 2** « Productions et sécurité alimentaire » : **67 411 754 362 FCFA**, soit **100%** du budget du Programme ;
- **Programme 3** « Développement rural » : **84 898 446 501 FCFA**, soit **98,44%** du budget du programme ;
- **Programme 4** « Promotion de la riziculture » : **11 660 869 140 FCFA** soit **100%** du budget du programme.

Le niveau de réalisation des programmes du MEMINADER par rapport au budget global est représenté par le graphique ci-après :



**Graphique 5: Réalisation du budget du MEMINADER par programme**

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Le programme 1 « Administration Générale » est coordonné par Monsieur Nouhoun COULIBALY, Directeur de Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, depuis le 31 janvier 2022. Avant cette date, le programme était coordonné par Monsieur COULIBALY Siaka Minayaha, anciennement Directeur de Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Le programme « Administration Générale » est conçu pour (i) assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières afin de renforcer le dispositif de pilotage et de coordination du secteur agricole et (ii) recentrer le travail des services centraux autour de leurs missions régaliennes de conception, de coordination, de contrôle et de suivi-évaluation des politiques agricoles.

Le programme 1 « Administration Générale » est mis en œuvre par dix (10) Responsables de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) qui sont :

- le Chef de Cabinet ;
- l'Inspecteur Général ;
- le Directeur Général de la Planification, des Statistiques et des Projets ;
- le Directeur du Développement Local et des Services Extérieurs ;
- le Directeur des Affaires Financières ;
- le Directeur des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale ;
- le Directeur de la Communication et de la Promotion Agricole ;
- le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation ;
- le Responsable de la Cellule de Passation des Marchés Publics ;
- le Directeur de l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole, en abrégé INFPA.

Le programme compte cent vingt-deux (122) Responsables d'Unités Opérationnelles de Programme :

- le Chef de Cabinet ;
- l'Inspecteur Général ;
- le Directeur Général de la Planification, des Statistiques et des Projets ;
- le Directeur du Développement Local et des Services Extérieurs ;
- le Directeur des Affaires Financières ;
- le Directeur des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale ;
- le Directeur de la Communication et de la Promotion Agricole ;
- le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation ;
- le Directeur de la Planification, de la Programmation et du Financement ;
- le Directeur de l'Evaluation des Projets ;
- le Directeur de l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole, en abrégé INFPA ;
- le Directeur des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique ;
- les 31 Directeurs Régionaux ;
- les 77 Directeurs Départementaux ;
- le Responsable du service de gestion du patrimoine ;
- le Responsable de la Cellule de Passation des Marchés Publics.

Il compte également cinq (05) actions, qui devraient concourir à atteindre le résultat stratégique qui est de parvenir à une administration moderne et performante. Il s'agit des actions suivantes :

- Animation et coordination du ministère ;
- Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- Information et communication ;
- Planification, programmation et suivi-évaluation ;
- Amélioration de la formation professionnelle agricole.

Au 31 décembre 2022, le budget du programme s'élevait à **24 183 335 307 F CFA** contre **16 643 310 820 FCFA** initialement prévu. Ce budget a été exécuté à hauteur de **23 256 790 583 F CFA**, soit un taux d'exécution de **96,17%**.

Les activités du programme ont été réalisées par un effectif de **1960** agents.

Le présent rapport s'articulera autour de quatre (04) points que sont : (i) Présentation de la stratégie du programme ; (ii) Réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ; (iii) Performance du programme et (iv) Perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

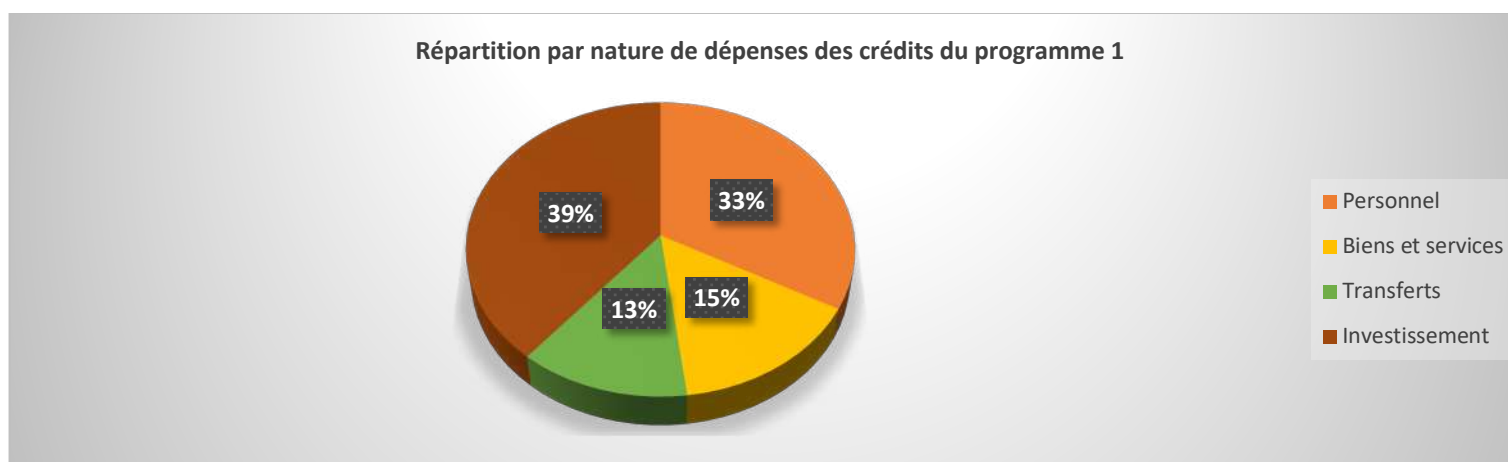
Conformément au cadre de performance global du Ministère, le Programme Administration Générale contribue à l'atteinte de l'objectif global 1 du Ministère qui est le suivant : Mettre en place une administration moderne et performante. Le résultat stratégique lié à cet objectif est libellé comme suit : l'administration est moderne et performante.

### I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2022, les crédits budgétaires initialement alloués au Programme 1 « Administration Générale » s'élevaient à **16 643 310 820 FCFA**. Au cours de la gestion, ces crédits ont connu plusieurs variations, aussi bien dans sa structure qu'au niveau des crédits par des rallonges budgétaires ou par des collectifs budgétaires. Ainsi, le budget du programme 1 est passé à **24 183 335 307 FCFA**, soit une hausse de **7 540 024 487 FCFA**, représentant un taux de **45%** par rapport au budget initial du programme. Il en résulte la structuration du budget du programme 1 par nature de dépenses comme suit :

- **Personnel** : 7 929 341 780 FCFA, soit 33% du budget actuel du programme 1 ;
- **Biens et Services** : 3 605 371 276 FCFA, soit 15% du budget actuel du programme 1 ;
- **Transferts** : 3 197 449 682 FCFA, soit 13% du budget actuel du programme 1 ;
- **Investissements** : 9 451 172 569 FCFA, soit 39% du budget actuel du programme 1.

Le graphique, ci-après, illustre cette répartition.



Graphique 6: Répartition par natures de dépenses des crédits du programme 1

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le budget initial du programme 1 a connu une hausse de **7 540 024 487 FCFA**. Cette hausse est due à la rallonge budgétaire de certaines activités et à l'intégration de ressources au profit de la nature de dépense « **Investissements** ».

Il s'agit précisément de :

- ✓ 78042100612 « Transférer les crédits pour la coordination des activités des 10 écoles de l'INFPA » d'un montant de 446 299 682 FCFA, conformément à l'arrêté n° 0464/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 18 juillet 2022 ;
- ✓ 78042100497 « Transférer les crédits en vue d'organiser les Salons Internationaux de l'Agriculture », d'un montant de 132 000 000 FCFA, conformément à l'arrêté n° 0244/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 09 mai 2022 ;
- ✓ 78042100495 « Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural », qui a connu une intégration de ressources « emprunt » d'un montant de 5 824 321 439 FCFA, conformément à l'arrêté n° 0424 /MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/SS du 27 juin 2022

Le budget en fonction des natures de dépenses est présenté dans le tableau suivant :

Nature de dépenses	Budget Initial (A)	Budget Actuel (B)	Variation (B-A)	Taux de variation (%)
PERSONNEL	7 925 971 780	7 929 341 780	3 370 000	0,04
BIENS & SERVICES	3 485 429 578	3 605 371 276	119 941 698	3,4
TRANSFERTS	2 620 650 000	3 197 449 682	576 799 682	22,01
INVESTISSEMENTS	2 611 259 462	9 451 172 569	6 839 913 107	261,9
<b>TOTAL</b>	<b>16 643 310 820</b>	<b>24 183 335 307</b>	<b>7 540 024 487</b>	<b>45,30</b>

En termes de réalisation du programme 1 « Administration Générale », sur un crédit de **24 183 335 307 FCFA**, il a été réalisé un montant de **23 256 790 583 FCFA**, soit un taux de **96,17%**. Ce taux est globalement satisfaisant.

Nature de dépenses	Budget Actuel	Réalisation	Ecart	Taux de variation
PERSONNEL	7 929 341 780	7 929 341 777	3	100,0
BIENS & SERVICES	3 605 371 276	3 158 076 595	447 294 681	87,6
TRANSFERTS	3 197 449 682	3 147 449 682	50 000 000	98,4
INVESTISSEMENTS	9 451 172 569	9 021 922 529	429 250 040	95,5
<b>TOTAL</b>	<b>24 183 335 307</b>	<b>23 256 790 583</b>	<b>926 544 724</b>	<b>96,17</b>

Ainsi, l'exécution financière par action s'est effectuée comme suit.

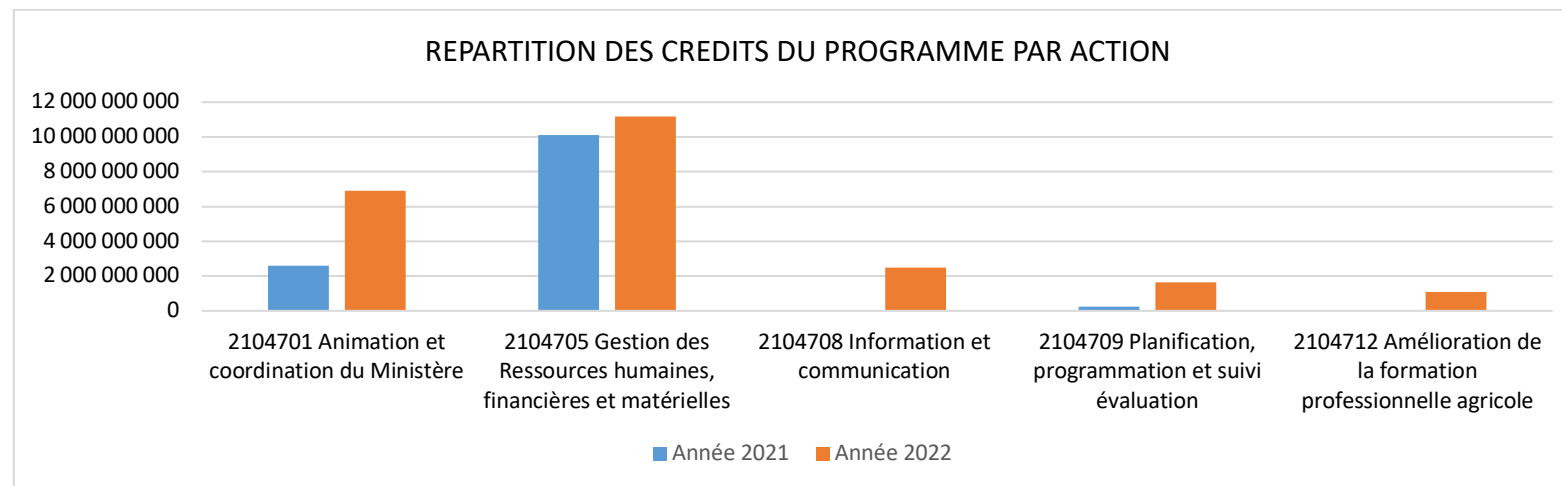


## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 43: Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2 021	2 022	2 021	2022	2 021	2 022	2 021	2 022	2 021	2 022
2104701 Animation et coordination du Ministère	-	-	750 688 471	742 934 020	321 000 000	21 000 000	1 531 729 339	6 129 321 439	2 603 417 810	6 893 255 459
2104705 Gestion des Ressources humaines, financières et matérielles	7 254 697 286	7 929 341 777	1 817 235 250	2 222 947 627	250 150 000	-	800 000 000	1 036 341 628	10 122 082 536	11 188 631 032
2104708 Information et communication	-	-	18 678 300	19 880 500	-	2 450 000 000	-	-	18 678 300	2 469 880 500
2104709 Planification, programmation et suivi évaluation	-	-	86 132 123	172 314 448	-	-	150 000 000	1 456 259 462	236 132 123	1 628 573 910
2104712 Amélioration de la formation professionnelle agricole	-	-	-	-	-	676 449 682	-	400 000 000	-	1 076 449 682
<b>TOTAL</b>	<b>7 254 697 286</b>	<b>7 929 341 777</b>	<b>2 672 734 144</b>	<b>3 158 076 595</b>	<b>571 150 000</b>	<b>3 147 449 682</b>	<b>2 481 729 339</b>	<b>9 021 922 529</b>	<b>12 980 310 769</b>	<b>23 256 790 583</b>

Source : Etat d'exécution au 07 mars 2022 / RAP 2021



Graphique 7: Réalisations du programme 1 par action de 2021 à 2022

Les crédits budgétaires notifiés au programme Administration Générale pour l'exercice 2022 s'élevaient à **24 183 335 307 FCFA**. Ces crédits ont été exécutés à **23 256 790 583 FCFA**, soit un taux de réalisation de **96,17%**. Pour mieux apprécier la performance du programme, une analyse par action s'impose :

- Au titre de l'action **2104701 « Animation et coordination du Ministère »**, sur un crédit de **6 899 103 581 FCFA** notifié, il a été réalisé **6 893 255 459 FCFA**, soit un taux de **99,9%**. Cette action a connu une réalisation de **2 603 417 810 FCFA** contre **6 893 255 459 FCFA** en 2022, soit une hausse de 4 289 837 649. Cette hausse est due principalement au projet d'investissement 78042100495 « Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural » qui a été doté d'un emprunt de **5 824 321 439 FCFA**.
- Au titre de l'action **2104705 « Gestion des Ressources humaines, financières et matérielles »**, sur un crédit de **12 058 777 633 FCFA** notifié, il a été exécuté **11 188 631 032 FCFA**, soit un taux de **92,8%**. Ce taux a été obtenu grâce à la réalisation à **100%** des activités de la nature de **dépenses de Personnel** d'un montant de **7 929 341 780 FCFA**. Il s'agit principalement de l'activité 78042100615 « Prendre en charge les salaires du personnel du MINADER ».

Au niveau de cette action, les réalisations de 2022 ont une hausse de **1 066 548 496 FCFA** par rapport à celles de 2021. Cette hausse est due aux crédits des activités de la nature de dépenses investissement. Les activités concernées sont :

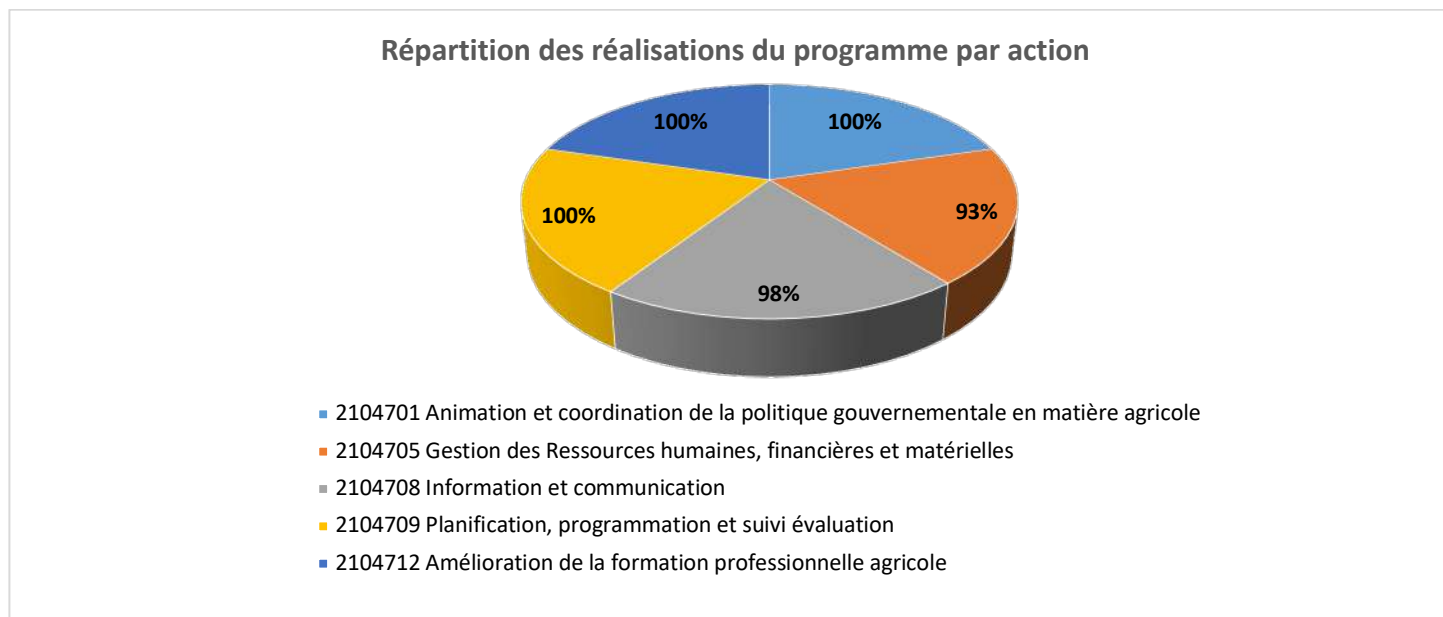
78042100659 « Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF », 78042100764 « Projet de sécurisation du patrimoine immobilier du MEMINADER ».

- Au titre de l'action **2104708 « Information et communication »**, sur une prévision de **2 519 880 500 FCFA**, il a été réalisé **2 469 880 500 FCFA**, soit un taux de **98%**. La différence constatée qui est de 50 000 000 FCFA est le montant alloué à l'activité 78042100660 « Transférer les crédits en vue d'organiser le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) » dont le montant n'a pu être régularisé.

Cette hausse des crédits constatée en 2022 par rapport à 2021, au niveau de cette action, s'explique par la réouverture des Salons Internationaux de l'Agriculture (SIA) de Paris de 2022 et par la préparation du Salon de l'Agriculture et Ressources Animales (SARA) qui se déroulera en 2023.

- Au titre de l'action **2104709 « Planification et programmation des activités de développement agricole »**, sur une prévision de **1 629 123 911 FCFA**, il a été réalisé **1 628 573 910 FCFA**, soit un taux de réalisation de **100%**. Les activités prévues au niveau des natures de dépenses biens et services et investissement ont été réalisées à la limite des crédits autorisés.
- Au titre de l'action 2104712 « **Amélioration de la formation professionnelle agricole** », sur les crédits notifiés d'un montant de **1 076 449 682 FCFA**, il a été réalisé un montant de **1 076 449 682 FCFA**, soit un taux de 100%.

Ces commentaires sont illustrés par le graphique suivant :



**Graphique 8: Répartition des réalisations du programme 1 par action**

### II.1.2. Suivi des investissements

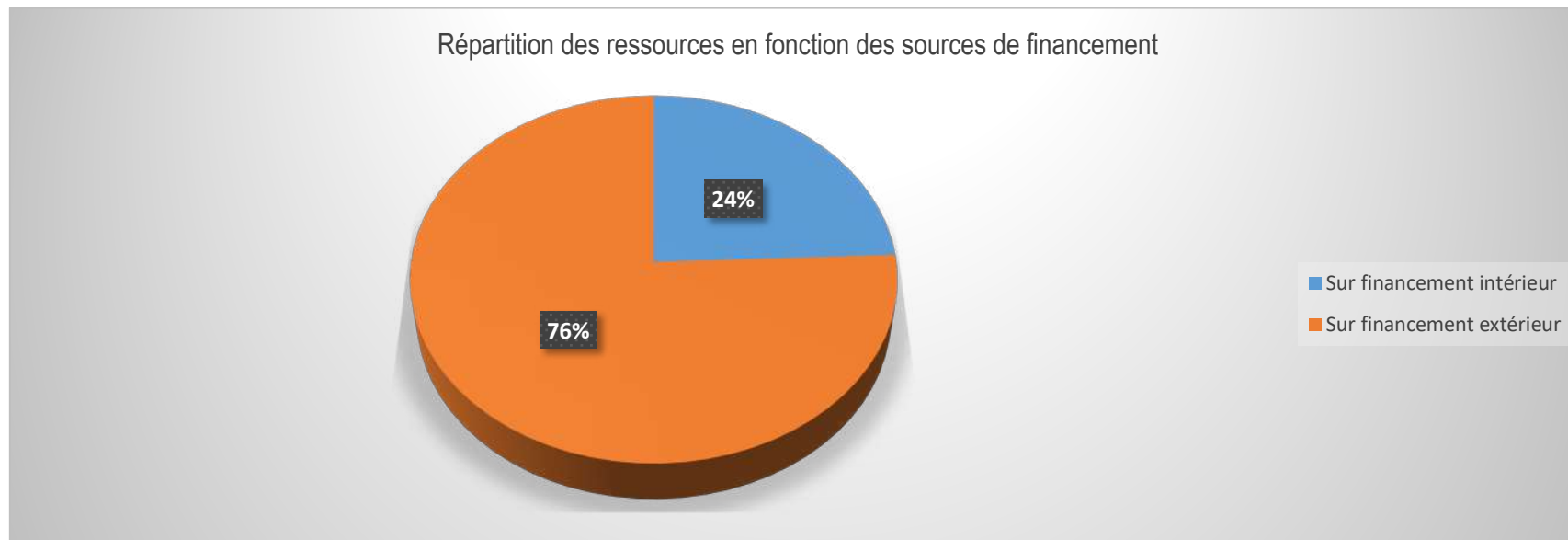
L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 44: Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
Programme 1: Administration Générale	-	-	62 802 361 882	8 435 580 901	9 451 172 569	9 021 922 529
Sur financement intérieur	-	-	34 345 818 896	1 611 259 462	2 626 851 130	2 197 601 090
Sur financement extérieur	-	-	28 456 542 986	6 824 321 439	6 824 321 439	6 824 321 439
<b>78042100495 Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural</b>	<b>01/01/2020</b>	<b>01/01/2023</b>	<b>10 896 542 986</b>	<b>6 029 321 439</b>	<b>6 029 321 439</b>	<b>6 029 321 439</b>
Sur financement intérieur			1 500 000 000	205 000 000	205 000 000	205 000 000
Sur financement extérieur			9 396 542 986	5 824 321 439	5 824 321 439	5 824 321 439
<b>90042100008 Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural II</b>	<b>01/01/2022</b>	<b>01/01/2027</b>	<b>-</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Sur financement intérieur				100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur						
<b>78042100724 Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)</b>	<b>01/01/2014</b>	<b>01/01/2022</b>	<b>26 757 318 896</b>	<b>1 306 259 462</b>	<b>1 306 259 462</b>	<b>1 306 259 462</b>
Sur financement intérieur			7 697 318 896	306 259 462	306 259 462	306 259 462
Sur financement extérieur			19 060 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
<b>78042100482 Projet d'Appui à la formation Agricole / INFA</b>	<b>01/01/2017</b>	<b>01/01/2020</b>	<b>9 530 000 000</b>	<b>400 000 000</b>	<b>400 000 000</b>	<b>400 000 000</b>
Sur financement intérieur			9 530 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement extérieur			0			
<b>78042100659 Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF</b>	<b>15/01/2014</b>	<b>15/01/2020</b>	<b>8 963 500 000</b>	<b>450 000 000</b>	<b>1 349 752 308</b>	<b>920 502 268</b>
Sur financement intérieur			8 963 500 000	450 000 000	1 349 752 308	920 502 268
Sur financement extérieur						
<b>78042100486 Projet d'opérationnalisation du PNIA</b>	<b>01/01/2017</b>	<b>01/01/2025</b>	<b>2 455 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
Sur financement intérieur			2 455 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
<b>78042100764 Projet de sécurisation du patrimoine immobilier du MEMINADER</b>	<b>01/01/2022</b>	<b>01/01/2027</b>	<b>4 200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>115 839 360</b>	<b>115 839 360</b>
Sur financement intérieur			4 200 000 000	0	115 839 360	115 839 360
Sur financement extérieur						

Source : Etat d'exécution au 07 mars 2022 / RAP 2021

### Répartition des ressources en fonction des sources de financement



**Graphique 9: Répartition des ressources du programme 1 en fonction des sources de financement**

#### Commentaire :

Les crédits initialement notifiés pour mettre en œuvre les activités de ces projets s'élevaient à **2 611 259 462 FCFA**. En cours d'exécution, ces crédits sont passés à **9 451 172 569 FCFA**, soit une hausse de **6 839 913 107 FCFA**. Cette hausse est due essentiellement à l'intégration de ressources au profit des activités **78042100495 « Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural »**, **78042100659 « Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI »** et **78042100764 « Projet de sécurisation du patrimoine immobilier du MEMINADER »** des montants respectifs de **5 824 321 439 FCFA**, **1 000 000 000 FCFA** et **119 382 913 FCFA**.

Sur **9 451 172 569 FCFA** alloués au portefeuille des projets du programme 1, ce sont **9 021 922 529 F CFA** qui ont été entièrement mandatés au profit des projets, soit un taux d'exécution financière de **95,5%**.

Une analyse détaillée de chaque projet du programme permettra de mieux apprécier l'exécution des projets d'investissements.

- **Au titre de l'activité 21047010298 : Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural**

Démarré en 2020, le **Projet d'Appui au programme social du Gouvernement de l'Agriculture et du Développement Rural (PA-PSGOUV)**, a bénéficié d'un crédit budgétaire d'un montant de **6 029 321 439 FCFA**. Ces crédits ont été entièrement mandatés au profit du projet, soit un taux d'exécution de **100%**. Au terme de la gestion 2022, Les marchés pour la construction et l'équipement des 05 unités de transformation de manioc ont été signés et approuvés ; une (01) Mission d'enquête et de validation des sites et organisation de producteurs et transformatrices de manioc a été réalisée ; la liste des bénéficiaires et des sites pré-identifiés pour le maraîcher a été validée.

- **Au titre de l'activité 21047040010 Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)**

Démarré en 2014, **Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)** a bénéficié au titre de l'année 2022, d'un crédit d'un montant de **1 306 259 462 FCFA**. Le crédit notifié a été entièrement mandaté au profit du projet, soit un taux d'exécution de **100%**. En termes de réalisation pour 2022, un projet d'arrêté interministériel portant création du cadre institutionnel du projet de modules complémentaires du REEA est en cours de signature.

- **Au titre de l'activité 21047040013 Projet d'appui à l'opérationnalisation du PNIA**

Ce projet a démarré en 2017. Le crédit budgétaire notifié au titre de l'année 2022 s'élève à **150 000 000 FCFA**. Au terme de l'exécution budgétaire 2022, le crédit notifié a été entièrement exécuté, soit un taux d'exécution de **100%**.

Ces ressources ont permis d'assurer le fonctionnement du secrétariat technique du PNIA notamment à travers la prise en charge des indemnités, les salaires du personnel d'appui, les autres primes et indemnités et des cotisations CNPS des agents du PNIA y compris celui de l'administrateur du système informatique.

- **Au titre de l'activité 21047050023 Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA**

Démarré en 2017, le **Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA** a enregistré un crédit de **400 000 000 F CFA** au titre de l'année 2022. Ce crédit a été entièrement mandaté au profit du projet, soit un taux d'exécution de **100%**.

Il a permis de prendre en charge les factures des travaux des marchés de réhabilitations et de constructions des onze (11) écoles de l'INFPA en cours d'exécution depuis 2018. (03 établissements réhabilités et 07 établissements sont en cours de réhabilitation).

- **Au titre de l'activité 21047050024 Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF**

Le projet **Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF** a démarré en 2014. Au titre de **2022**, des crédits budgétaires d'un montant de **1 349 752 308 F CFA** a été accordée. Ce crédit a été mandaté à hauteur de **920 502 268 F CFA**. Ces crédits ont permis de prendre en charge le paiement des décomptes relatifs aux travaux de 15 marchés sur 25 marchés prévus.

- **78042100764 Projet de sécurisation du patrimoine immobilier du MEMINADER**

Le projet a démarré en 2022 avec un crédit budgétaire d'un montant de **115 839 360 FCFA** sur un coût total de **4 200 000 000 FCFA**. Ceci a permis d'effectuer Une mission de sécurisation du patrimoine foncier de 14 DR et DD par un cabinet.

## II.2. Évolution des effectifs

Tableau 45: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	308	70	0	51	36	323
Catégorie B	703	110	0	90	53	740
Catégorie C	457	80	0	70	59	468
Catégorie D	121	25	0	20	5	136
Non Fonctionnaires	273	60	0	24	4	293
<b>TOTAL</b>	<b>1862</b>	<b>345</b>	<b>0</b>	<b>255</b>	<b>157</b>	<b>1960</b>

Sources : DRHF/ Catalogue des mesures nouvelles

### Commentaire :

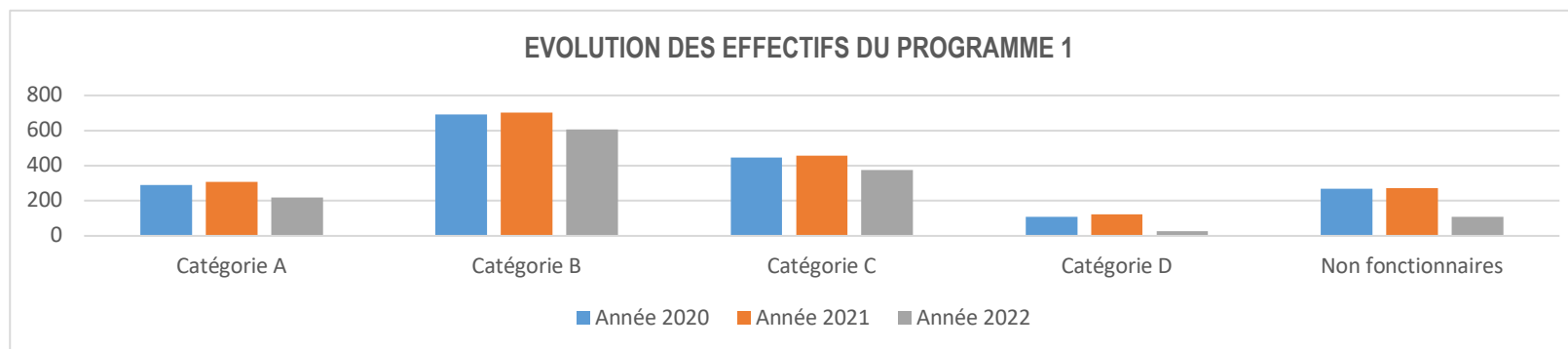
Les activités du programme 1 « Administration Générale » ont été mises en œuvre par **1960** agents toutes catégories confondues. Au terme de l'année 2022, l'effectif du Ministère a connu une hausse de **98** agents par rapport à l'effectif de l'exercice 2021, soit un taux de **7,9%**.

Globalement, cet effectif est composé de :

- **1667 fonctionnaires**, soit **85,05%** de l'effectif du programme ;
- **293 non fonctionnaires**, soit un taux de **14,95%** de l'effectif du programme.

De manière générale, il est constaté une baisse des effectifs au cours de ces trois (3) dernières années. Cela pourrait s'expliquer par les départs des agents du ministère vers d'autres ministères et structures.

Concernant les prévisions, les besoins n'ayant pas été exprimés à temps par les Directions concernées pour être transmises, dans les délais, au Ministère de la Fonction Publique, le MEMINADER n'a pas été pris en compte au titre des prévisions dans le catalogue des mesures nouvelles. C'est ce qui justifie que les prévisions soient de zéro dans le tableau 6.



Graphique 10: Evolution des effectifs du programme 1

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme « Administration Générale » est conçu pour (i) assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières afin de renforcer le dispositif de pilotage et de coordination du secteur agricole et (ii) recentrer le travail des services centraux autour de leurs missions régaliennes de conception, de coordination, de contrôle et de suivi-évaluation des politiques agricoles.

Pour ce faire, le programme 1 est décliné en **trois (03) objectifs spécifiques**, pour lesquels des actions ont été définies, en vue de l'atteinte des résultats visés. Ces objectifs sont les suivants :

#### **Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole**

Pour l'atteinte de cet objectif spécifique, le MEMINADER a adopté des textes réglementaires, signé des accords de coopération, réalisé le suivi des structures déconcentrées (DR et DD).

##### - **Action 1.1.1 : Animation et coordination du ministère**

Au niveau de **l'animation et la coordination du ministère**, les activités de la Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale (DAJCCI) ont permis l'élaboration et la signature de **84 textes législatifs et réglementaires**, soit **6 décrets, 29 arrêtés et 49 décisions**. En outre, au niveau international, **03 Accords de Coopération** ont été élaborés et signés.

Par ailleurs, en plus de la coordination assurée au quotidien, la DDLSE a effectué plusieurs visites de Directions Régionales et Directions Départementales. Et les activités du MEMINADER ont été coordonnées dans les DR et les activités opérationnelles ont été supervisées au niveau départemental.

En outre, plusieurs passations de charges ont été effectuées et deux (2) projets de développement agricole ont été inspectés par l'Inspection Générale.

##### - **Action 1.1.2 : Information et communication**

Concernant cette action, le MEMINADER a organisé la 10<sup>ème</sup> édition des Journées de l'Administration Agricoles Délocalisées (JAAD) du 08 au 10 décembre 2022 dans la région du Moronou.

Par ailleurs, il a participé à la 58<sup>ème</sup> édition du Salon International de l'Agriculture de Paris (SIA) du 26 février 2022 au 6 mars 2022, à la Journée Mondiale de l'Alimentation (JMA) le 21 octobre 2022 et à la 8<sup>ème</sup> édition des Journées Nationales du Cacao et du Chocolat (JNCC) du 30 septembre au 02 Octobre 2022.

## **Objectif spécifique 1.2 : Améliorer le système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets**

### ● **Action 1.2.1. Planification, programmation et suivi-évaluation**

Au titre de la planification, ce sont un accord de financement signé pour le Projet de développement de Pôle Agroindustriel dans la région nord de la Côte d'Ivoire (2PAI Nord) et une mission de préparation du Projet de développement de Pôle Agroindustriel dans la région nord-est de la Côte d'Ivoire (2PAI Est) réalisées.

Pour le suivi-évaluation, au titre de l'année 2022, **27** missions ont été réalisées sur **40** missions prévues, soit un taux de réalisation de **67,5%**. Ces missions ont été financées essentiellement sur les ressources des partenaires techniques et financiers.

Pour une meilleure maîtrise des projets et programmes, des ateliers sont organisés pour l'actualisation du système informatisé de suivi-évaluation du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).

Ces activités traduisent une amélioration du système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets.

## **Objectif spécifique 1.3 : Amélioration de la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail.**

### ● **Action 1.3.1. Gestion des ressources humaines, financières et matérielles.**

Au titre de la gestion des ressources humaines, les actes administratifs ont été signés (certificat de prise de service, attestation de présence, etc.) les mouvements de personnel et les dossiers de bourses et stages ont été suivis par la DRHF.

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de travail, les décomptes relatifs aux travaux de réhabilitation de **cinq (05)** Directions Régionales et **dix (10)** Directions Départementales ont été engagés.

Quant à l'équipement des Directions Régionales et Départementales, la Direction des Affaires Financières (DAF) a acquis, pour leur compte **onze (11)** véhicules d'une valeur totale de **312 000 000 FCFA**. En outre, **huit (08)** motos et accessoires ont été acquis à un montant de **16 000 000 FCFA**. Ces matériels ont été remis à onze **(11) DR et DD** lors de la cérémonie des JAAD 2022.

### ● **Action 1.3.2. Amélioration de la formation professionnelle agricole.**

Sur les dix **(10)** écoles de l'INFPA en cours de réhabilitation depuis 2018, **04** ont été entièrement réhabilitées. En outre, les intrants pour les fermes écoles, du carburant, des fournitures de bureau, du matériel informatique, de l'entretien des bâtiments, des engins et véhicules, de la connexion internet, des vacances et d'études d'assistance et de formation, des fournitures d'examen, de l'aide alimentaire et des pécules de stage, de l'eau et l'électricité ont également été pris en charge.

## **III. PERFORMANCE DU PROGRAMME**

### **III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme**

Tableau 46: Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole</b>						
Indicateur 1.1 : Taux de textes soumis	%	85%	95%	78%	95%	168%
Indicateur 1.2 : Taux d'organisation des activités promotionnelles par rapport aux prévisions	%	71,42%	67%	33%	100%	100%
Indicateur 1.3 : Taux de réalisation des missions d'inspections	%	-	-	-	95%	40%
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer le système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets (la chaîne PPBSE)</b>						
Indicateur 2.1 : Taux de missions de suivi-évaluation réalisées	%	70%	90%	90%	90%	67,5%
Indicateur 2.2 : Nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques)	nb	1	1	1	1	0
Indicateur 2.3 : Proportion des agropoles dont des financements ont été mobilisés sur la période du PNIA 2	%	-	44%	44%	77,78%	78%
<b>Objectif Spécifique 3 : Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail</b>						
Indicateur 3.1 : Taux de réussite des élèves des écoles de l'INFPA	%	98%	100%	88,36%	98%	98%

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
Indicateur 3.2 : Taux de couverture en matériel de mobilité des Directions Régionales et Départementales (acquisition et renouvellement)	%	95%	90,74%	55%	100%	100%
Indicateur 3.3 : Taux d'exécution du Plan de passation des Marchés (PPM)	%	80%	70%	80%	85%	88%
Indicateur 3.4 : Taux de bâtiments livrés sur le nombre de bâtiments prévus	%	-	80%	-	87%	57,4%

**Sources** : DPPD-PAP 2022-2024 / Rapports d'activités

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

La performance de ce programme s'est mesurée à travers dix (10) principaux indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus.

#### (1) Taux de textes soumis par rapport aux prévisions d'émission de projets de textes

**Définition de l'indicateur** : Il s'agit du nombre de textes soumis et signés par rapport aux prévisions d'émission de projets de textes.

**Source des données** : Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale.

**Mode de calcul** : (Nombre de textes soumis et signés / Nombre de textes prévus) x100.

**Valeur cible** : 95% en 2022.

En plus des cinquante (50) textes législatifs et réglementaires prévus en 2022, trente-quatre (34) ont été élaborés et signés portant ainsi le nombre de textes à 84, soit un taux de textes élaborés et signés de 168%. Cela se justifie par le fait que des textes non prévus, tels que les nominations ont été pris, augmentant ainsi le nombre de textes soumis.

#### (2) Taux d'organisation des activités promotionnelles par rapport aux prévisions

**Définition de l'indicateur** : Il s'agit du nombre d'expositions, foires, salons, journées et autres événements promotionnels organisés au cours de l'année ou auxquels le MEMINADER a participé pour assurer sa visibilité par rapport à ce qui était prévu.

**Source des données** : Direction de la Communication et de la Promotion Agricole.

**Mode de calcul** : (Nombre d'événements réalisés/nombre d'événements prévus) x 100.

**Valeur cible** : 04 en 2022.

Les quatre (04) événements promotionnels prévus aussi bien au niveau national qu'au niveau international ont enregistré la participation du MEMINADER. Il s'agit du SIA, des JAAD, des JNCC et de la JMA.

#### (3) Taux de réalisation des missions d'inspection

**Définition de l'indicateur** : Il s'agit du nombre de missions d'inspection réalisées par rapport au nombre de mission prévu.

**Source des données** : Inspection Générale

**Mode de calcul** : (Nombre de missions d'inspection réalisées / Nombre de missions d'inspection prévu) x 100

**Valeur cible** : 05 en 2022

L'écart entre la cible et la prévision est dû à une insuffisance de ressources financières pour la réalisation des activités prévues.

#### (4) Taux de missions de suivi-évaluation réalisées,

**Définition de l'indicateur** : C'est le nombre de missions de suivi-évaluation effectuées par rapport au nombre de missions planifiée.

**Source des données** : Direction de l'Evaluation des Projets.

**Mode de calcul** : (Nombre de missions de suivi-évaluation effectuées / nombre de missions planifiées) x 100.

**Valeur cible** : 40 en 2022.



Sur les **40** missions de suivi-évaluation planifiées, **27** ont été réalisées soit un taux de réalisation de **67,5%**. Ces missions ont essentiellement été financées à partir des ressources des partenaires techniques et financiers.

#### **(5) Nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques).**

**Définition de l'indicateur** : C'est la quantité des annuaires fournissant les données statistiques du secteur agricole et produits au plus tard fin juin de l'année n+1.

**Source des données** : Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique (DSDI).

**Mode de calcul** : Dénombrement.

**Valeur cible** : 1 en 2022.

Au 31 décembre 2022, seulement deux (2) ateliers de collecte de données ont été réalisés. Les données restent alors insuffisantes.

#### **(6) Proportion des agropoles dont des financements ont été mobilisés sur la période du PNIA 2**

**Définition de l'indicateur** : C'est le nombre d'Agropoles ayant bénéficié d'un financement par rapport au nombre total d'Agropoles.

**Source des données** : Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement

**Mode de calcul** : (Nombre d'Agropole ayant bénéficié d'un financement / 9) x 100

**Valeur cible** : **77,78% en 2022**

Sur les 09 Agropoles définis dans le cadre du PNIA 2, des financements ont été mobilisés pour **sept (7)** à travers les 3 projets que sont : le 2PAI Bélier, le 2PAI Nord et le PDC2V. Cela représente un taux de **78%**.

#### **(7) Taux de réussite des élèves des écoles de l'INFPA.**

**Définition de l'indicateur** : C'est la proportion de personnes ayant obtenu leur diplôme de fin de cycle sur l'ensemble des personnes admises au concours d'entrée dans les écoles agricoles agréées par le MEMINADER.

**Source des données** : Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA).

**Mode de calcul** : (Nombre de diplômés / nombre d'inscrits) x 100.

**Valeur cible** : 98% en 2022.

Le taux de réussite prévu pour l'année 2022 a été atteint entièrement.

#### **(8) Taux de couverture des DD et DR en matériel de mobilité.**

**Définition de l'indicateur** : C'est le nombre de DR et DD équipées en véhicules par rapport au nombre total de DR et DD.

**Source des données** : Direction des Affaires Financières (DAF).

**Mode de calcul** : (Nombre de DR et DD équipées en véhicules / nombre total de DR et DD) x 100.

**Valeur cible** : 100% en 2022.

Le taux de couverture des DD et DR en matériel de mobilité prévu pour l'année **2022 a été atteint à 100%**.

#### **(9) Taux d'exécution du Plan de passation des marchés (PPM)**

**Définition de l'indicateur** : C'est le nombre de marchés passés par rapport au nombre total de marchés prévus.

**Source des données** : Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP).

**Mode de calcul** : (Nombre de marchés passés / nombre total de marchés prévus) x 100.

**Valeur cible** : 85% en 2022.

Le taux d'exécution du plan de passation de marché est de 88%, supérieur aux prévisions. Cela s'explique par le fait que des marchés commencés en 2021 se sont achevés en 2022 et ont été comptabilisés au titre de l'année 2022.

## (10) Taux de bâtiments livrés sur le nombre de bâtiments prévus

**Définition de l'indicateur** : Il s'agit du nombre de bâtiments livrés sur le nombre de bâtiments prévus

**Source des données** : Direction des Affaires Financières

**Mode de calcul** : (Nombre de bâtiments livrés/ sur le nombre de bâtiments prévus) x 100.

**Valeur cible** : 87% en 2022

Le taux de bâtiments livrés effectivement est de **57,4%**. La non-atteinte des prévisions est liée aux nombreux rejets du Contrôleur Financier.

### IV. PERSPECTIVES

#### IV1. Leçons apprises

##### + Eléments positifs

- La révision du budget global initial à la hausse ;
- Un meilleur suivi de la programmation budgétaire ;
- Un taux d'exécution budgétaire en progression de **7,12%** par rapport à 2021 (95,7% en 2022 contre 88,58% en 2021).

##### + Difficultés rencontrées

###### - En rapport avec la réalisation des activités

- Lenteur dans les procédures de passations et d'attributions des marchés ;
- Lenteur dans la délivrance des ANO par les bailleurs de fonds.

###### - En rapport avec les crédits budgétaires

- Insuffisance de crédits budgétaires pour la réalisation des activités prévues. Cela contraint les gestionnaires à réaménager leur budget entraînant ainsi plusieurs demandes de modification budgétaire ;
- Circuit d'exécution des dépenses publiques plus long dans le SIGOBE ;
- Plafonnement de certains crédits à **70%** ;
- L'absence de manuel de procédure concernant les pièces devant accompagner les dossiers au niveau du Contrôleur financier. Cette situation a occasionné de nombreux rejets et différés.

###### - En rapport avec les effectifs

- Démotivation du personnel qui s'explique par des sorties dominées par les départs vers d'autres ministères.

#### IV.2. Recommandations

##### + Mesures internes

- Accélérer les procédures de passations et d'attributions des marchés ;
- Motiver les agents à travers l'instauration d'une prime d'incitation conséquente afin d'éviter les nombreux départs vers d'autres ministères.

##### + Mesures externes

- Augmenter les crédits budgétaires pour la réalisation des activités prévues ;
- Notifier les enveloppes aux gestionnaires avant la tenue de la conférence interne pour une meilleure planification budgétaire ;
- Revoir à la hausse le plafond des crédits de certaines activités majeures ;
- Réduire le délai d'exécution des dépenses publiques dans le SIGOBE.

## CONCLUSION

La plupart des activités du programme ont été réalisées. Cependant, les cibles pour certains objectifs n'ont pu être entièrement atteintes pour des raisons liées à l'insuffisance des ressources financières et la lourdeur des procédures administratives. Par conséquent, pour de meilleures performances les années à venir, il serait souhaitable que les ressources destinées à la réalisation des activités soient conséquentes et disponibles avant le début de la saison agricole afin de permettre l'atteinte des objectifs.

## PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PRODUCTIONS ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »

### INTRODUCTION

Le Programme « Productions et Sécurité Alimentaire » est coordonné par Pr ANGUI Kouassi Tehua Pascal, Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire.

Conformément au décret n° 2021-799 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, la Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire est chargée :

- de participer à l'élaboration des programmes et projets en matière de productions de sécurité alimentaire et de protection des végétaux ;
- d'élaborer une stratégie nationale de développement du sous-secteur semencier et d'en suivre la mise en œuvre ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre les Programmes de Sécurité sanitaire des produits Végétaux et d'origine végétale tout au long de la chaîne des valeurs ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre la réglementation relative aux semences, plants et autres intrants ;
- de participer à la définition des politiques et programmes de recherche agronomique et d'en suivre l'exécution ;
- de coordonner les activités des Directions Centrales.

Il regroupe en son sein dix-huit (18) unités opérationnelles inscrites ci-dessous :

- au titre des services centraux et régionaux : la Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire (DGPSA), la Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité (DPVCQ), la Direction des Cultures Pérennes et d'Exportation (DCPE), la Direction des Cultures Vivrières et de la Sécurité Alimentaire (DCVSA), la Cellule en charge des mesures d'accompagnement au Secteur Banane 2013, la Direction des Semences, Engrais et Produits Assimilés (DSEPA) ;
- au titre des organismes sous tutelle directe : le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA), l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) ;
- au titre des organismes privés et des Organisations Non Gouvernementales subventionnés : Africa Seeds ;
- au titre des Projets d'investissements publics : Programme des filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI), Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA), projet de Construction, de réhabilitation et d'équipement du LANADA, Programme sécurité alimentaire, Projet soja, Projet d'Appui au secteur vivrier, Projet de lutte contre les mouches de fruits, Projet de Développement de Chaines de Valeurs Vivrières (PDC2V), Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible à la Nutrition et au Développement des Capacités des Petits Agriculteurs (ASNAP).

Le programme « Productions et Sécurité Alimentaire » comporte six (06) actions qui se déclinent comme suit :

- Elaboration et coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et sécurité alimentaire ;
- Amélioration de l'accès aux intrants de qualité ;
- Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation ;
- Dynamisation des productions alimentaires végétales ;
- Renforcement des capacités d'analyse qualité, de contrôle et de recherche agricole ;
- Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole.

C'est un programme qui vise à créer un cadre favorable à l'amélioration de la qualité et de la quantité des productions agricoles afin de conquérir des parts de marché plus importantes dans le commerce régional et international, tout en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toutes les couches de la population et des revenus décents aux agriculteurs.

Les crédits budgétaires initialement alloués au Programme 2 « Productions et Sécurité alimentaire » pour la réalisation de ses activités s'élevaient à **29 136 616 016 FCFA**. Au 31 décembre 2022, cette dotation est passée à **67 411 754 362 FCFA**, soit une hausse de **38 275 860 546 FCFA**, représentant un taux de variation de **56,78%** par rapport au budget actuel du programme. Ce budget a été exécuté à hauteur de **67 411 754 362 FCFA**, soit un taux d'exécution d'environ **100%**.

Les moyens humains mobilisés pour la réalisation des activités du programme étaient de **2 806 agents** dont **246 fonctionnaires** et **2 560 non-fonctionnaires**.

Les activités du programme 2 ont été exécutées en 2022, dans un contexte de tension énergétique qui a rendu difficile l'accès aux intrants (pesticides, engrais...) à nos producteurs. Cette exécution a été également marquée par les attaques des jassides sur les cultures de coton dans le Nord du pays et le conflit Russo-Ukrainien. Les mesures vigoureuses prises par le Gouvernement ont permis d'atténuer les effets néfastes des dites crises.

Le présent rapport comprend quatre parties que sont :

1. Présentation de la stratégie du programme ;
2. Réalisations du programme en 2022 ;
3. Performance du programme ;
4. Perspectives.

## I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global (OG2) qui relève du programme **Production et Sécurité Alimentaire** est d'améliorer la compétitivité du secteur agricole et d'assurer la sécurité alimentaire et des revenus décents aux agriculteurs.

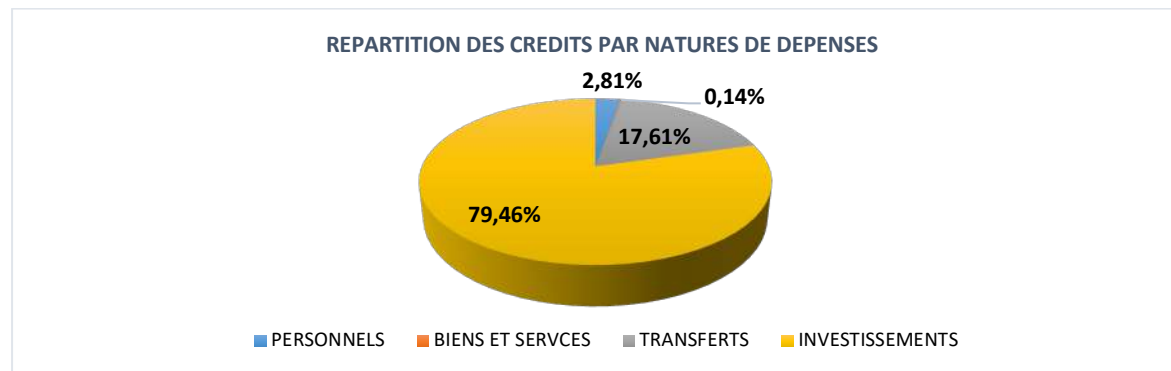
Deux (2) résultats stratégiques (RS 2 et RS 3) ont permis à ce programme d'atteindre cet objectif général : (i) résultat stratégique 2 : « les filières agricoles sont développées » et ; (ii) résultat stratégique 3 : « les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés ».

### I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2022, le Programme 2 « Production et Sécurité Alimentaire » a été initialement financé à hauteur de **29 136 616 016 FCFA**, représentant un taux de **17,12%** des crédits budgétaires initialement alloués au ministère. En cours de gestion, ce crédit a connu plusieurs variations, aussi bien dans sa structure qu'au niveau des crédits par des rallonges budgétaires ou par des collectifs budgétaires. Ainsi, le budget du programme 2 est passé de **29 136 616 016 FCFA** à **67 412 476 562 FCFA**, Soit une hausse de **38 275 860 546 FCFA**, représentant une progression de **131,37%** par rapport au budget initial du programme. Il en résulte la structuration du budget du programme 2 par nature de dépenses comme suit :

- **Personnel** : **1 892 358 040 FCFA**, soit **2,81%** du budget global du programme 2 ;
- **Biens et Services** : **85 092 283 FCFA**, soit **0,14%** du budget global du programme 2 ;
- **Transferts et Subventions** : **11 872 085 470 FCFA**, soit **17,61%** du budget global du programme 2 ;
- **Investissements** : **53 562 940 769 FCFA**, soit **79,46%** du budget global du programme 2.

Le graphique, ci-après, illustre bien cette répartition.



Graphique 11: Répartition par nature de dépenses des crédits du Programme 2

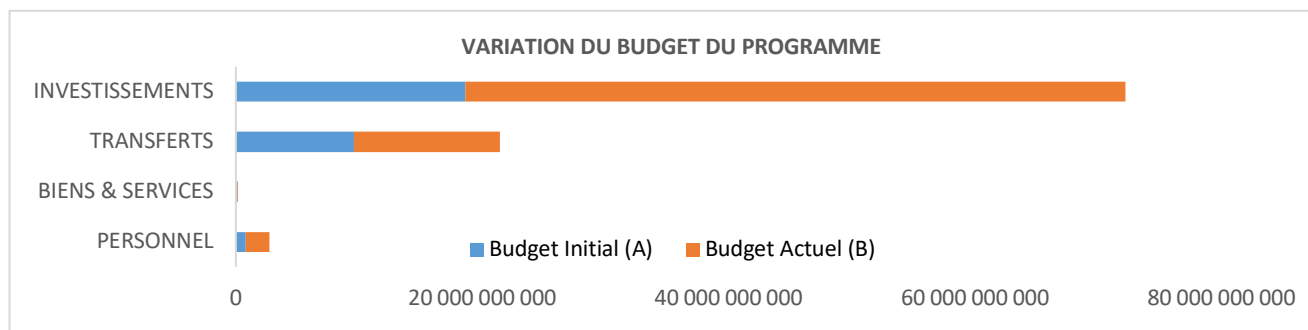
## II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le budget initial du programme 2 a connu une hausse de **38 275 860 546 FCFA**. Cette hausse se traduit par la variation des crédits selon les natures de dépense résumée dans le tableau ci-dessous :

Nature de dépenses	Budget Initial (A)	Budget Actuel (B)	Variation (B-A)	Taux de variation
PERSONNEL	819 428 040	1 892 358 040	1 072 930 000	56,70%
BIENS & SERVICES	117 000 000	85 092 283	-31 907 717	-37,50%
TRANSFERTS	9 580 000 000	11 872 085 470	2 292 085 470	19,31%
INVESTISSEMENTS	18 620 187 976	53 562 940 769	34 942 752 793	65,24%
<b>TOTAL</b>	<b>29 136 616 016</b>	<b>67 412 476 562</b>	<b>38 275 860 546</b>	<b>56,78%</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023



Graphique 12: Variation du budget du programme 2

La hausse enregistrée au niveau du programme 2 est due principalement à la rallonge budgétaire et à l'intégration de ressources au profit des natures de dépense « **Personnel, Transfert et Investissement** ». Il s'agit de :

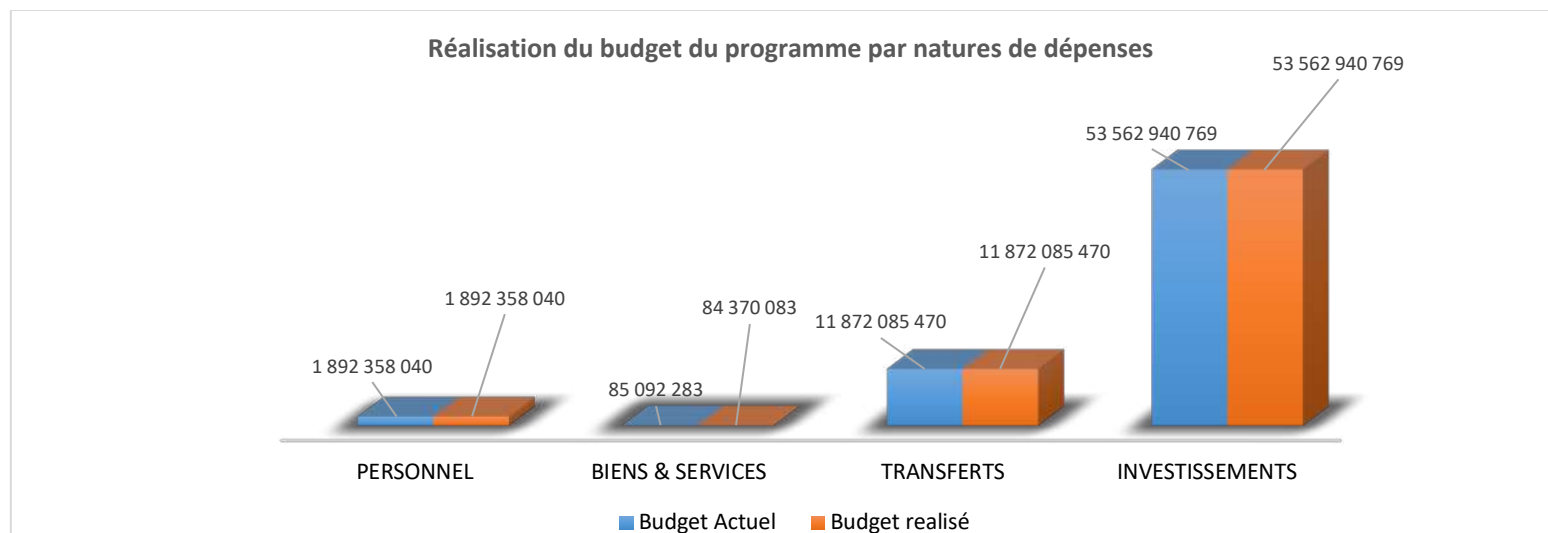
- Pour le **Personnel**, il s'agit de :
  - l'intégration des ressources d'un montant de **1 050 000 000 FCFA** au profit de l'activité 78042100703 « Transférer les subventions équilibre personnel au Fonds Interprofessionnels pour la Recherche & le Conseil Agricole (FIRCA)» (Cf. Arrêté n°0083/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/AE du 15 mars 2022 et Arrêté n°0420/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 27 juin 2022).
  - l'augmentation des crédits budgétaires de l'activité 78048200013 « Transférer les subventions équilibre personnel au LANADA » qui sont passés de **669 428 040 FCFA** à **692 358 040 FCFA** soit une hausse de **22 930 000 FCFA**.
- Pour le **Transfert**, il s'agit :
  - des crédits budgétaires de l'activité 78042100676 « Transférer les crédits à l'ANADER dans le cadre du service public » ont connu une hausse d'un montant de **2 000 000 000 FCFA**, ils sont passés de **9 300 000 000 FCFA** à **11 300 000 000 FCFA** (Cf. Arrêté n°0440/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 29 juin 2022) ;
  - des crédits budgétaires de l'activité 78048200016 « Transférer les crédits en vue de renforcer les capacités opérationnelles des laboratoires d'analyse nationaux » ont connu une hausse d'un montant de **192 085 470 FCFA**, ils sont passés de **180 000 000 FCFA** à **372 085 470 FCFA** (Cf Arrêté n°0183/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 12 avril 2022);
  - des crédits budgétaires de l'activité 78042100517 « Transférer les crédits en vue de contribuer au financement de **Africa Seed** » ont connu une hausse d'un montant de **100 000 000 FCFA**, ils sont passés de **100 000 000 FCFA** à **200 000 000 FCFA** (Cf. Arrêté n°0123/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/AE du 30 Mars 2022);
- Pour l'**investissement**, il s'agit de :
  - l'intégration des ressources d'un montant de **20 000 000 000 FCFA** au profit de l'activité 90042190156 « Programme de Production Alimentaire d'Urgence en CI (2PAU-CI) » (Cf. Arrêté n°0859/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 05 décembre 2022) ;
  - l'augmentation des ressources d'un montant de **3 240 000 000 FCFA** de l'activité 78042100524 « Projet Soja ». Ces crédits sont passés de **1 500 000 000 FCFA** à **4 740 000 000 FCFA** (Cf Arrêté n°0242/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/AE du 09 mai 2022 et Arrêté n°0655/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 23 septembre 2022);
  - l'augmentation des ressources d'un montant de **7 987 410 000 FCFA** de l'activité 90042100004 « Projet de Développement des chaines de valeurs vivrières ». Ces crédits sont passés de **2 750 000 000 FCFA** à **10 737 410 000 FCFA** (Cf. Arrêté n°0201/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ/HKR du 12 avril 2022) ;
  - la création de l'activité 78048200018 « Construction, réhabilitation et équipement du LANADA » d'un montant de **169 202 700 FCFA** (Cf Arrêté n°0684/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 03 octobre 2022) ;
  - le transfert de crédit d'un montant de **300 000 000 FCFA** au profit de l'activité 25042100016 « Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) » (Cf. Arrêté n°0657/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 23 septembre 2022) ;
  - le transfert de crédit d'un montant de **2 246 140 093 FCFA** au profit de l'activité 78042100716 «Filières Agricoles Durables en CI (FADCI/2eme C2D)» (Cf Arrêté n°0813/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/SS-TAC du 14 novembre 2022).

En termes de réalisation observée au niveau de ce programme, sur un crédit de **67 412 476 562 FCFA**, il a été réalisé un montant de **67 411 754 362 FCFA**, soit un taux d'environ 100%.

Le tableau ci-dessous donne la situation d'exécution budgétaire du Programme 2 « Productions et Sécurité Alimentaire ».

Nature de dépenses	Budget Actuel (B)	Budget réalisé (B)	Variation (B-A)	Taux de variation
<b>PERSONNEL</b>	1 892 358 040	1 892 358 040	0	0,00%
<b>BIENS &amp; SERVICES</b>	85 092 283	84 370 083	-722 200	-0,86%
<b>TRANSFERTS</b>	11 872 085 470	11 872 085 470	0	0,00%
<b>INVESTISSEMENTS</b>	53 562 940 769	53 562 940 769	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>67 412 476 562</b>	<b>67 411 754 362</b>	<b>-722 200</b>	<b>0,00%</b>

Le graphique, ci-après, décrit le niveau de réalisation du budget du programme 2 par natures de dépenses.



**Graphique 13: Réalisation du budget du programme 2 par Natures de dépenses**

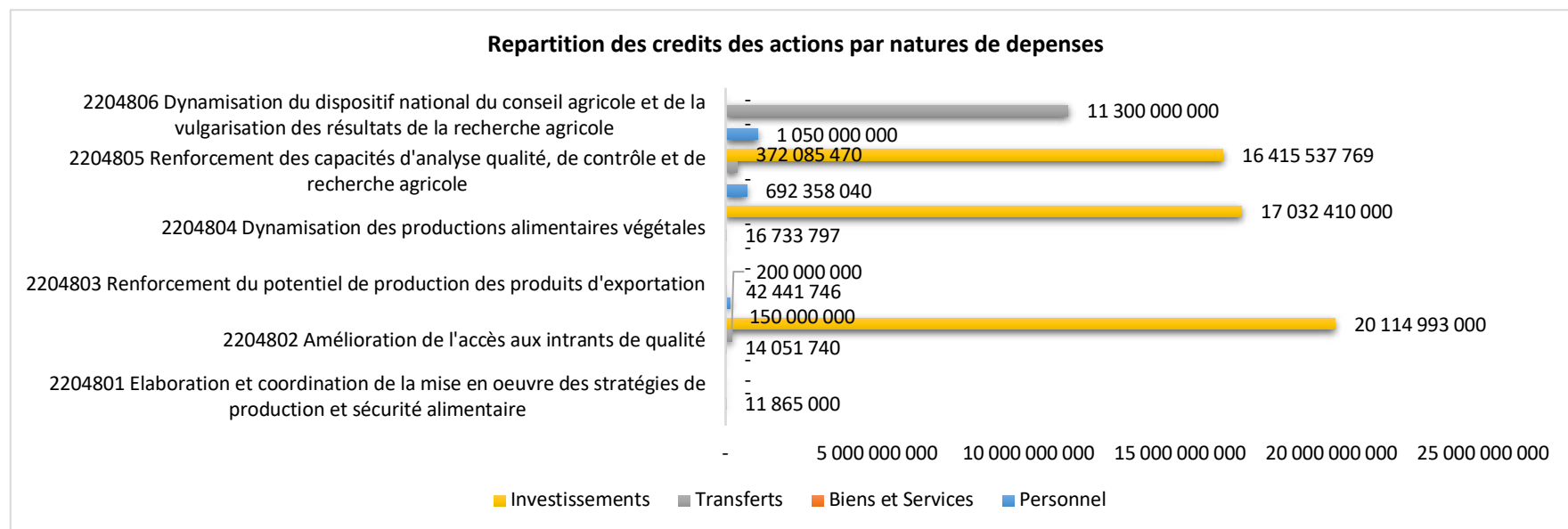
#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

##### ❖ Répartition des crédits budgétaires par actions

Le Programme Productions et sécurité alimentaire compte six (06) actions que sont :

- Elaboration et coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et sécurité alimentaire ;
- Amélioration de l'accès aux intrants de qualité ;
- Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation ;
- Dynamisation des productions alimentaires végétales ;
- Renforcement des capacités d'analyse qualité, de contrôle et de recherche agricole ;
- Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole.

Le tableau, ci-dessous, fait le récapitulatif de la répartition du budget du programme par action et selon les natures de dépenses au titre de l'exercice budgétaire 2022.



**Graphique 14: Répartition des crédits des actions par natures de dépenses du Programme 2**

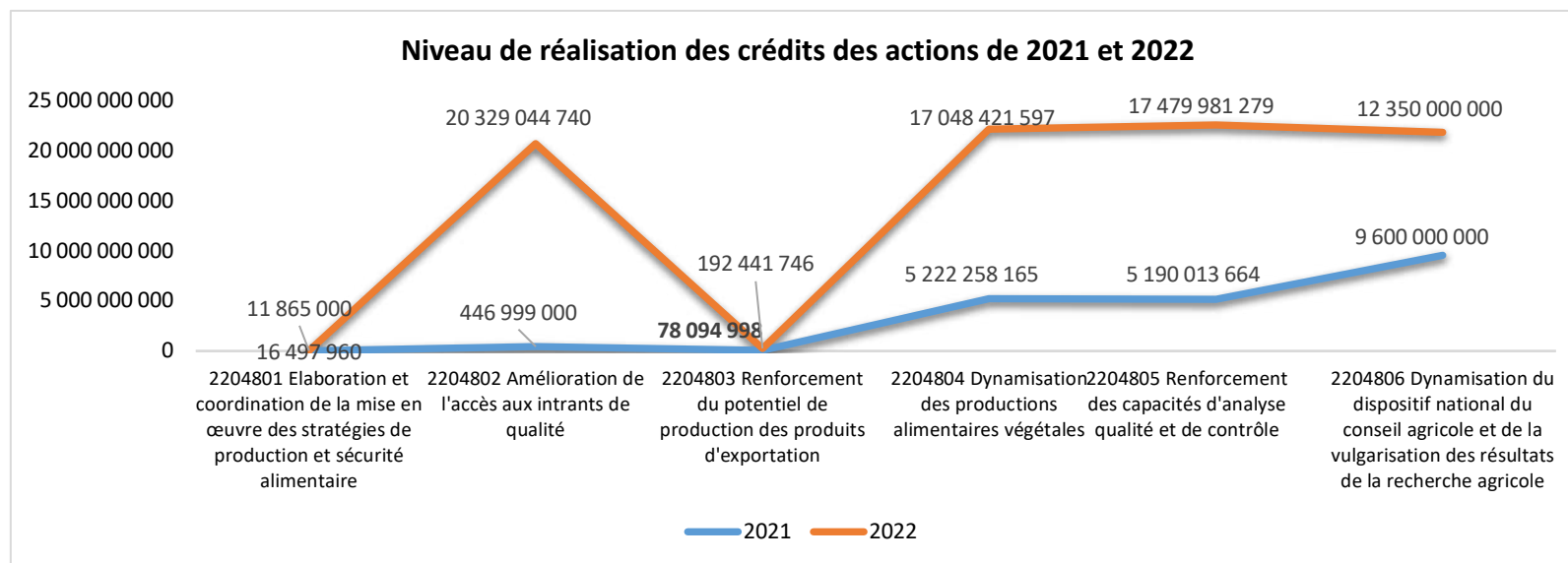
**Tableau 47: Exécution financière des crédits des actions du programme 2**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2204801 Elaboration et coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et sécurité alimentaire	-	-	16 497 960	11 865 000	-	-	-	-	16 497 960	11 865 000
2204802 Amélioration de l'accès aux intrants de qualité	-	-	6 999 000	14 051 740	253 000 000	200 000 000	187 000 000	20 114 993 000	446 999 000	20 329 044 740
2204803 Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation	50 000 000	150 000 000	28 094 998	42 441 746	-	-	-	-	78 094 998	192 441 746
2204804 Dynamisation des productions alimentaires végétales	-	-	14 987 960	16 011 597	-	-	5 207 270 205	17 032 410 000	5 222 258 165	17 048 421 597
2204805 Renforcement des capacités d'analyse qualité et de contrôle	673 571 510	692 358 040	-	-	110 000 000	372 085 470	4 406 442 154	16 415 537 769	5 190 013 664	17 479 981 279
2204806 Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole	300 000 000	1 050 000 000	-	-	9 300 000 000	11 300 000 000	-	-	9 600 000 000	12 350 000 000
<b>Total</b>	<b>1 023 571 510</b>	<b>1 892 358 040</b>	<b>66 579 918</b>	<b>84 370 083</b>	<b>9 663 000 000</b>	<b>11 872 085 470</b>	<b>9 800 712 359</b>	<b>53 562 940 769</b>	<b>20 553 863 787</b>	<b>67 411 754 362</b>

**Source :** Extrait à partir de la situation d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023



Le graphique ci-dessous montre le niveau de réalisations des crédits budgétaires des actions au cours de l'exercice 2021 et 2022



Graphique 15: Niveau de réalisation des crédits des actions du programme 2 de 2021 et 2022

#### Commentaire

L'on observe, à travers la comparaison entre les réalisations des crédits des actions de 2021 et 2022, plusieurs pics au niveau des réalisations 2022 par rapport à 2021. Cela se traduit par l'augmentation considérable du budget du programme en 2022 pour la mise en œuvre de projets d'envergure telles le Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières, le Projet Soja, le Programme de Production Alimentaire d'Urgence en CI (2PAU-CI), le Programme de Sécurité Alimentaire et le renforcement du financement des certaines structures notamment l'ANADER, le FIRCA, LANADA.

En effet, de 2021 à 2022, le budget du programme est passé de **22 559 529 489 FCFA** à **67 412 476 562 FCFA**, soit une progression de **66,54%**. En termes de réalisations, en 2021, elles s'élevaient à **20 553 863 787 FCFA** contre **67 411 754 362** en 2022, il en ressort un écart de **46 857 890 575 FCFA**.

Aussi, au terme de l'exercice budgétaire 2022, sur une valeur cumulée de **67 412 476 562 FCFA**, l'ensemble des crédits des actions du programme 2 ont été exécuté à hauteur de **67 411 754 362 FCFA** correspondant à un taux de réalisation de près de **100%**, repartit par action de la façon suivante :

- Action 2204801 Elaboration et coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et sécurité alimentaire, **0,02%** ;
- Action 2204802 Amélioration de l'accès aux intrants de qualité, **30,16%** ;
- Action 2204803 Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation, **0,29%** ;
- Action 2204804 Dynamisation des productions alimentaires végétales, **25,29%** ;
- Action 2204805 Renforcement des capacités d'analyse qualité, de contrôle et de recherche agricole, **25,93%** ;
- Action 2204806 Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole, **18,32%**.

En définitive, **au regard des répartitions du budget du programme par action, les crédits des actions ont été quasiment absorbés.**

Par ailleurs, l'analyse détaillée de l'exécution des crédits dans chaque action du programme 2 se présente comme suit :

❖ Au titre de l'action **2204801 « Coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et de sécurité alimentaire »** :

Cette action est représentée seulement par la nature de dépense « Biens et Services » qui est composée également d'une seule activité intitulée « 78042100690 « Coordonner la mise en œuvre des stratégies de productions et de sécurité alimentaire ». D'un montant de **11 865 000 FCFA**, les crédits de cette action ont été entièrement réalisés **11 865 000 FCFA**, soit un taux de réalisation de **100%**.

Les réalisations de 2022 ont connu une baisse de **4 632 960 FCFA** par rapport à celles de 2021.

❖ Au titre de l'action **2204802 « Amélioration de l'accès aux intrants de qualité »** :

Sur un budget de **20 329 044 740 FCFA**, il a été réalisé **20 329 044 740 FCFA**, soit un taux de réalisation de **100%**.

Comparativement à 2021, les réalisations de 2022 ont connu une hausse de **19 882 045 740 FCFA** par rapport à celles de 2021 du fait essentiellement de l'intégration du crédit budgétaire de **20 000 000 000 FCFA** au profit de la nouvelle activité 90042190156 « Programme de Production Alimentaire d'Urgence en Côte d'Ivoire » exécutée à **100%** et une baisse de **53 000 000 FCFA** du montant alloué à l'Africa Seeds.

❖ Au titre de l'action **2204803 « Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation »** :

Les réalisations de 2022 ont connu une hausse de **114 346 748 FCFA** par rapport à celles de 2021 justifiée principalement par l'augmentation du budget de l'Ex-Fer Palmier de **100 000 000 FCFA**.

Sur un budget de **192 441 746 FCFA** il a été réalisé **192 441 746 FCFA**, soit un taux de réalisation de **100%**.

❖ Au titre de l'action **2204804 « Dynamisation des productions alimentaires végétales »**.

Les réalisations de 2022 ont connu une hausse de **11 826 163 432 FCFA** par rapport à celles de 2021. Cette haute s'explique les ressources additionnelles accordées aux projets que composent cette action, à savoir le Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières, le Projet Soja, le Programme de Production Alimentaire d'Urgence en CI (2PAU-CI), le Programme de Sécurité

Les crédits budgétaires de cette action d'un montant de **17 049 143 797 FCFA** ont été réalisés à hauteur de **17 048 421 597 FCFA**, soit la quasi-totalité des crédits.

❖ Au titre de l'action **2204805 « Renforcement des capacités d'analyse qualité et de contrôle »**.

Les réalisations de 2022 ont connu une hausse de **12 289 967 615 FCFA** par rapport à celles de 2021. Ce gap est dû aux rallonges budgétaires accordées au PADFA et à LANADA.

Cette action d'un montant de **17 479 981 279 FCFA** a également été entièrement réalisée.

❖ Au titre de l'action **2204806 « Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole »**.

Les réalisations de 2022 ont connu une hausse de **2 750 000 000 FCFA** par rapport à celles de 2021. Cette hausse s'explique par l'octroi de ressources additionnelles à l'ANADER (2 000 000 000 FCFA) et au FIRCA (750 000 000)

Sur un budget actuel de **12 350 000 000 FCFA**, il a été réalisé **12 350 000 000 FCFA**, soit **100%** de taux de réalisation.

### *II.1.2. Suivi des investissements du programme*

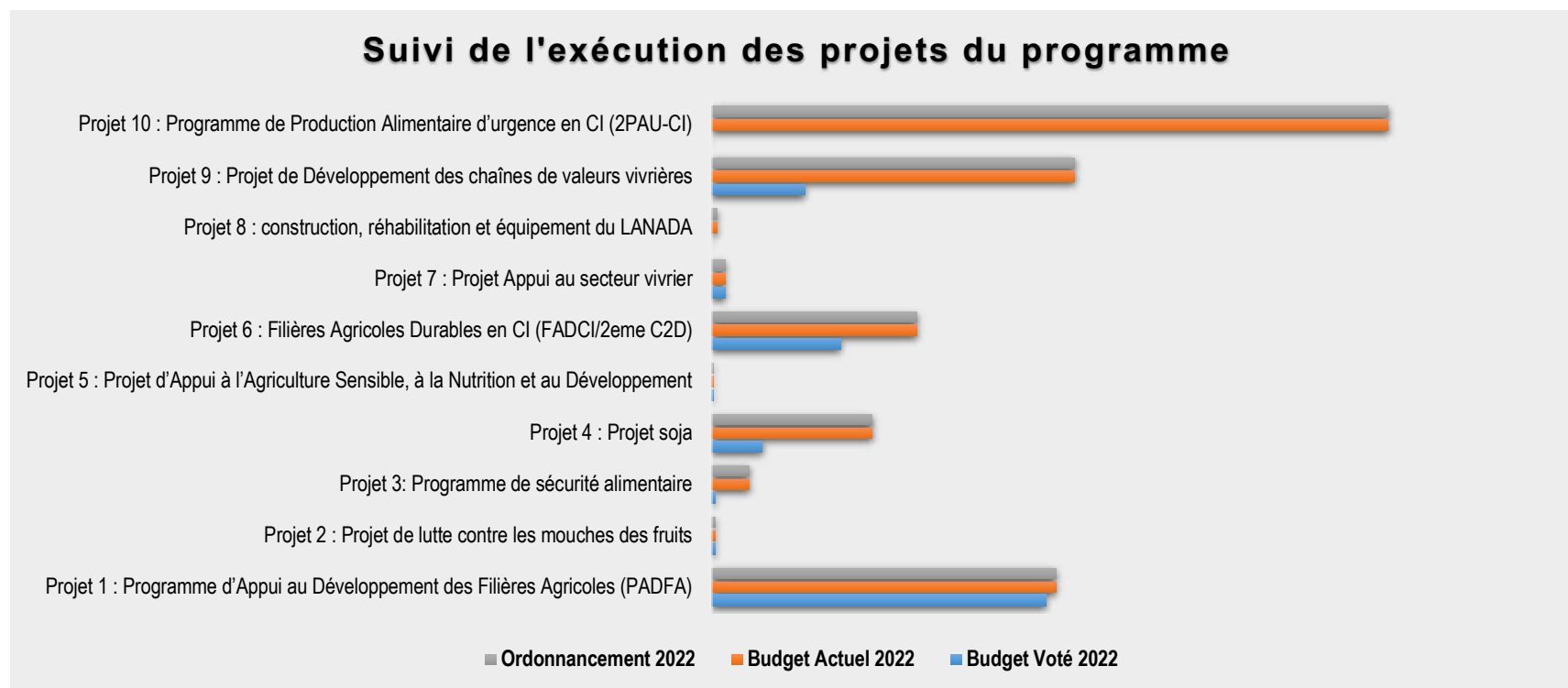
L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 48: Exécution des investissements du programme 2**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)</b>	01/01/2018	01/01/2026	43 780 000 000	9 880 741 538	10 180 741 538	10 180 741 538
Sur financement intérieur			2 480 000 000	364 647 538	664 647 538	664 647 538
Sur financement extérieur			41 300 000 000	9 516 094 000	9 516 094 000	9516094000
<b>Projet 2 : Projet de lutte contre les mouches des fruits</b>	01/01/2017	01/01/2022	864 000 000	114 993 000	114 993 000	114 993 000
Sur financement intérieur			526 000 000	114 993 000	114 993 000	114 993 000
Sur financement extérieur			338 000 000			
<b>Projet 3: Programme de sécurité alimentaire</b>	01/01/2012	01/01/2018	5 715 000 000	100 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000
Sur financement intérieur			5 715 000 000	100 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000
Sur financement extérieur						
<b>Projet 4 : Projet soja</b>	01/01/2019	01/01/2024	46 058 112 000	1 500 000 000	4 740 000 000	4 740 000 000
Sur financement intérieur			46 058 112 000	1 500 000 000	4 740 000 000	4 740 000 000
Sur financement extérieur						
<b>Projet 5 : Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible, à la Nutrition et au Développement</b>	2019	2021	1 545 157 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Sur financement intérieur			195 157 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Sur financement extérieur			1 350 000 000			
<b>Projet 6 : Filières Agricoles Durables en CI (FADCI/2<sup>ème</sup> C2D)</b>	01/01/2017	06/2024	51 352 000 000	3 819 453 438	6 065 593 531	6 065 593 531
Sur financement intérieur			51 352 000 000	3 819 453 438	6 065 593 531	6 065 593 531
Sur financement extérieur						
<b>Projet 7 : Projet Appui au secteur vivrier</b>	01/01/2018	01/01/2023	14 411 200 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement intérieur			1 300 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement extérieur			13 111 200 000			
<b>Projet 8 : construction, réhabilitation et équipement du LANADA</b>	01/01/2012	01/01/2022	2 634 958 042	-	169 202 700	169 202 700
Sur financement intérieur			2 634 958 042		169 202 700	169 202 700
Sur financement extérieur						
<b>Projet 9 : Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières</b>	14/10/2021	14/10/2027	142 891 329 073	2 750 000 000	10 737 410 000	10 737 410 000
Sur financement intérieur			7 641 329 073	750 000 000	750 000 000	750 000 000
Sur financement extérieur			135 250 000 000	2 000 000 000	9 987 410 000	9 987 410 000
<b>Projet 10 : Programme de Production Alimentaire d'urgence en CI (2PAU-CI)</b>	12/2022	2024	99 170 203 088	-	20 000 000 000	20 000 000 000
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur			99 170 203 088		20 000 000 000	20 000 000 000
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>408 421 959 203</b>	<b>18 620 187 976</b>	<b>53 562 940 769</b>	<b>53 562 940 769</b>
Total sur financement intérieur			117 902 556 115	7 104 093 976	14 059 436 769	14 059 436 769
Total sur financement extérieur			290 519 403 088	11 516 094 000	39 503 504 000	39 503 504 000

Source : Extrait à partir de la situation d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023 / PIP

Le graphique, ci-dessous, présente le suivi de l'exécution des projets d'investissement du programme.



**Graphique 16: Suivi de l'exécution des projets du programme 2**

Commentaire :

En 2022, le portefeuille-projet du programme « Production et Sécurité Alimentaire » comprenait (10) projets avec un coût global cumulé estimé **408 421 959 203 FCFA**. Le cumul des crédits initialement alloués aux activités de ces projets s'élevait à **18 620 187 976 FCFA**. En cours de gestion, ces crédits sont passés à **53 562 940 769 FCFA**, soit une augmentation **34 942 752 793 FCFA** représentant un de de **53,28%** par rapport aux crédits d'investissement initiaux. En termes d'exécutions, les crédits d'investissement ont été exécutés à **100%**.

Une analyse détaillée de chaque projet du programme à travers une présentation basée sur le coût global du projet, l'année de démarrage, l'année prévisionnelle de fin, l'état d'avancement physique et financier, les difficultés rencontrées et les mesures correctrices éventuelles permettra de mieux apprécier l'exécution des projets d'investissements.

➤ **Projet 1 : Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)**

Avec un coût total de **43 780 000 000 F CFA**, le projet a débuté la 01/01/2018 et prendra fin le 01/01/2026. Concernant son état d'avancement physique et financier, le projet a été exécuté jusqu'en 2022 à hauteur de **16 957 941 538 FCFA**, soit un taux d'exécution financière de **33,73%** contre un taux de réalisation physique de **65,12%**. Plusieurs activités ont été réalisées en 2022, notamment :

- la réalisation du bilan de la campagne de commercialisation des mangues de 2021 et l'ouverture de la campagne de commercialisation des mangues de 2022 sur toute l'étendue du territoire ;
- la création d'une Marque déposée (Terr'Ivoire), d'un système d'emballage et d'une stratégie de distribution de la Mangue à travers la contractualisation avec Team Créatif.

- la réduction des pertes post récoltes de mangue par le renforcement des capacités de production et d'exportation de fruits séchés de cinq (5) unités de séchage installées par le FIRCA, Le PADFA a signé un partenariat avec ITIA ;
- la réalisation d'une description et d'une analyse des chaînes de valeurs des filières maraichères, mangue et riz.
- l'acquisition de 799,590 Kg de semences (piment, aubergine, gombo, laitue, carotte, etc.) mis à la disposition des producteurs.
- la mise à disposition des producteurs de 799,590 Kg de semences (piment, aubergine, gombo, laitue, carotte, etc.) 167 450 Urées, 493 800 NPK ;
- l'équipement de 08 micro-entreprises de femmes étuveuses de riz paddy sur une prévision de 10 groupements ;
- le renforcement de capacités de production et d'exportation de cinq (5) unités de séchage installées par le FIRCA afin de réduire les pertes post récoltes de mangue.

Toutefois, la mise en œuvre de certaines activités rencontre à ce jour des difficultés au nombre desquelles on peut citer :

- l'acquisition des semences de riz et de maraichers en raison du processus de passation de marchés ;
- les activités de partenariats avec les structures ;
- les aménagements hydro-agricoles.

➤ **Projet 2 : Projet de lutte contre les mouches des fruits**

Le cout total de ce projet s'élève à **864 000 000 F CFA**. Il a débuté le 01/01/2017 et a pris fin le 01/01/2022. Jusqu'en 2022, le niveau d'exécution budgétaire du projet était de **1 173 993 000 FCFA** soit un taux d'exécution financière de **135%** contre une réalisation physique de **100%**.

Au nombre des activités réalisées en 2022, l'on peut citer, entre autres :

- la validation des protocoles de recherche (N°2 : "Mass trapping" and "Attract and Kill" of the Tephritidae fruit fly species *Bactrocera dorsalis* by using Plant Y essential oil) ;
- la formation de 20 techniciens (15 personnes en charge de la collecte des mouches + 05 techniciens de l'ANADER) du 09 au 11 août 2022 à Korhogo ;
- l'analyse des données des 30 vergers de la surveillance ;
- l'émission des bulletins d'alertes durant la campagne mangue 2022.

La deuxième phase du projet débutera à la suite de la signature de la convention.

➤ **Projet 3: Programme de sécurité alimentaire**

Avec un coût total estimé à **5 715 000 000 FCFA**, le projet a démarré le 01/01/2012 et sa date de clôture était prévue pour le 01/01/2018. Le montant des réalisations financières est **2 565 000 000 FCFA**, soit un taux de réalisation financière de **44,88%**. Les objectifs du projet sont : augmentation de la production vivrière ; améliorer la productivité et des productions des cultures vivres ; améliorer l'accès des producteurs à des intrants agricoles; améliorer les producteurs. Ses bénéficiaires directs sont les producteurs.

En 2022, le programme de Sécurité alimentaire exécuté a acquis et livré 235,5 tonnes de NPK et 50 tonnes d'UREE au profit des producteurs.

➤ **Projet 4 : le Projet soja**

Prévu pour une durée de cinq (5) ans part (du 01/01/2019 au 01/01/2024), le projet Soja a un coût total de à **46 058 112 000 FCFA**. Un montant de **7 740 000 000 FCFA** sur le coût total du projet a été déjà exécuté soit un taux de réalisation financière de **16,8%**. Ses objectifs spécifiques sont : développer une économie rurale compétitive et riche en emplois et s'appuyant les cultures de soja, du riz et du maïs, réduire l'exode rural, le chômage et la pauvreté en milieu rural et tirant partie des potentiels des populations. Des résultats notables ont été enregistrés en 2022, à savoir:

- la mise en valeur de 1531 hectares de soja sur les blocs de l'ancien projet dont 1003 ha dans la Région du Bafing et 528 ha dans la Région du Kabadougou ;
- le défrichement de 2830 hectares ont été, dont 800 sur les blocs de Touba, 1030 sur les blocs d'Odienné et 1000 sur la Ferme Semencière de Sokourala à Touba ;
- la réhabilitation du Centre de Formation et de Démonstration (CFD) de Touba va démarrer et les échanges avec les opérateurs ciblés pour le volet Semences et la transformation vont être achevés.

➤ **Projet 5 : Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible, à la Nutrition et au Développement**

Le coût total du projet s'élève à **1 545 157 000 FCFA**. Démarré en 2019, la fin du projet était prévue pour 2021. Du fait de certaines activités résiduelles, le projet a clôturé en février 2022. Les activités réalisées en 2022 ont été la réalisation de l'évaluation finale du projet et celle de l'audit.

➤ **Projet 6 : Filières Agricoles Durables en CI (FADCI/2ème C2D)**

Pour un cout global de **51 352 000 000 FCFA**, en 2022, l'exécution physique du projet FADCI est de **82%** contre une réalisation financière de **79,6%**.

➤ **Projet 7 : Projet Appui au secteur vivrier.**

Débuté le 01/01/2018, il prendra fin le 01/01/2023 avec un financement total de **14 411 200 000 F CFA**. Un montant de **14 172 500 000 FCFA** a été déjà exécuté soit un taux d'exécution financière de **98,34%** contre **80%** d'exécution physique. Les objectifs spécifiques du projet : (i) Promouvoir une filière manioc plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois, maîtrisant sa production et sa commercialisation ; (ii) Promouvoir une filière manioc plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois-maîtrisant sa production et sa commercialisation, (iii) Améliorer la performance et la gouvernance des filières vivrières au niveau institutionnel et des acteurs privés.

Les activités réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2022 sont les suivantes :

- la réalisation des enquêtes de janvier et d'août ;
- la tenue du Cadre Harmonisé de mars et d'octobre ;
- la formation d'enquêteurs ;
- la distribution de fiche d'identification des acteurs de ladite filière.

➤ **Projet 8 : Construction, réhabilitation et équipement du LANADA.**

Le projet a démarré en 2012 et prend fin en 2022. Pour un coût total de **2 634 958 042 FCFA**, il est exécuté à hauteur de **319 602 331 FCFA**, soit un taux de réalisation financière de **12,12%**. L'objectif du projet est de disposer de laboratoires performants et accrédités.

➤ **Projet 9 : Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières.**

Il a débuté le **14/10/2021** pour prendre fin le **14/10/2027**. Sur un montant total de **142 891 329 073**, il est exécuté à ce jour à **10 820 970 000 FCFA** soit un taux d'exécution budgétaire de **7,57%** contre **4%** d'exécution physique. Quelques activités réalisées :

➤ **dans le cadre du développement des chaînes de valeur manioc, maraichère et aquaculture :**

Manioc

- 6 pépiniéristes sélectionnés par agropoles ;
- 14 champs écoles modèles mis en place avec 20 apprenants/école ;
- 02 tests d'adaptation des variétés réalisés en milieu paysan sur 3 sites.

Maraichère

- Screening environnemental et évaluation sociale du site de la station de Recherche des Cultures vivrières (SRCV) et du système d'irrigation de la SRCV réalisé ;
- Etudes techniques des travaux de réhabilitation de la station de recherche et du système d'irrigation du CNRA Bouaké entamé.

Aquaculture

- Recrutement des consultants pour la réalisation des études techniques de réhabilitation des stations d'alevinage de Dompleu, Mopoyem et Abengourou et SRPAC CNRA en cours ;
- Screening environnemental et social stations d'alevinage de Dompleu, Mopoyem et Abengourou et SRPAC CNRA réalisés.

➤ **dans le cadre de la construction des marchés de gros d'Abidjan, de Daloa et d'Abengourou**

Marchés de gros d'Abengourou et de Daloa :

- Sites délimités et Polygonales et parcellaires provisoires disponibles ;
- Evaluation sociale et screening environnementale réalisés ;
- Rapport de Télédétection réalisée sur Abengourou et Daloa disponibles ;
- Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des Marchés de gros introduite auprès du Ministère de la Construction.

Marché de gros Abidjan

- Site délimité 14/10/2022
- Polygonales et parcellaires provisoires disponibles
- Détenteurs de droits coutumiers identifiés
- Séances de travail avec les autorités préfectorales et coutumières
- Rapport de Télédétection réalisée sur Abengourou et Daloa disponibles
- Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des Marchés de gros introduite auprès du Ministère de la Construction
- Evaluation sociale et screening environnementale réalisés.

➤ **Projet 10 : Programme de Production Alimentaire d'urgence en CI (2PAU-CI).**

Pour un cout global de **99 170 203 088 FCFA**, ce projet d'urgence prendra fin en 2024. Il est entièrement financé par la Banque Mondiale exécuté et a été exécuté, en 2022, à hauteur de **20 000 000 000 F CFA** soit **20,16%** d'exécution financière contre 0% de taux d'exécution physique.

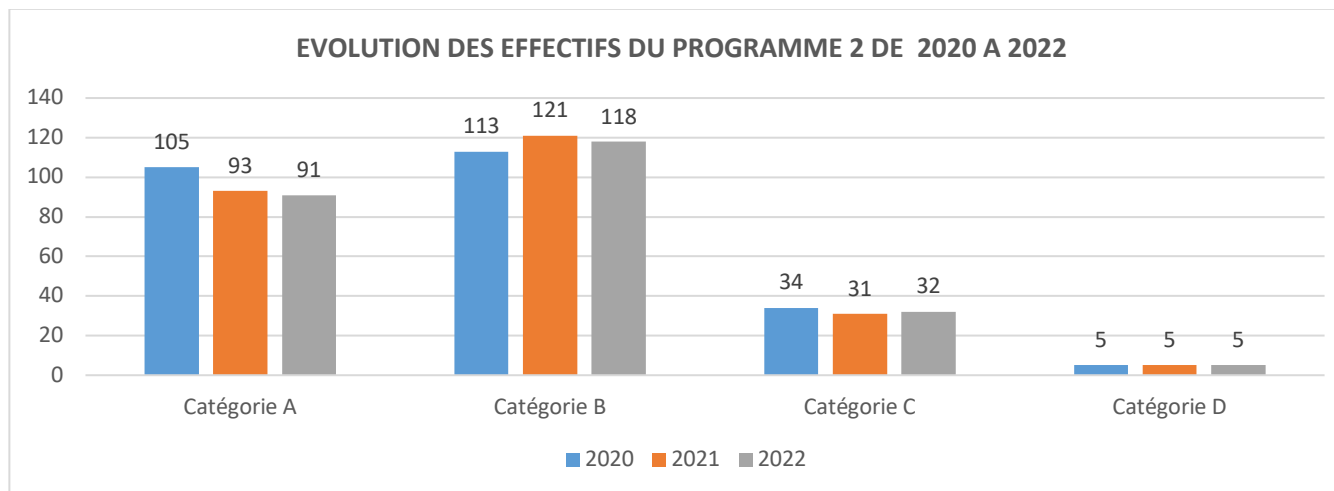
**II.2. Évolution des effectifs**

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 49: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins	Prévisions	Besoins	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	93	22	10	6	8	91
<b>Catégorie B</b>	121	10	7	5	8	118
<b>Catégorie C</b>	31	8	8	1	0	32
<b>Catégorie D</b>	5	4	2	0	0	5
<b>Non Fonctionnaires</b>	2641	286	145	42	123	2560
<b>TOTAL</b>	<b>2891</b>	<b>330</b>	<b>172</b>	<b>54</b>	<b>139</b>	<b>2806</b>

Source : MEMINADER DGPSA



**Graphique 17: Evolution des effectifs du Programme 2 de 2020 à 2022**

Commentaire :

Les effectifs du personnel fonctionnaire du programme sont en baisse de 4% en 2022 par rapport à 2020. De 257 agents fonctionnaires en 2020, l'effectif est passé à 246 agents en 2022. La catégorie A est la plus touchée, 13% de baisse sur la même période. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que l'administration agricole soit devenue peu attractive pour cette catégorie d'agent faute de motivation. Aussi, la majeure partie du personnel existant tend-il vers la retraite. A terme, les performances du programme seront impactées négativement faute de personnel de conception. Pour inverser cette situation, des mesures correctives visant à améliorer les conditions de travail et de vie du personnel de l'administration agricole doivent être prises.

**II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Deux (02) résultats stratégiques (RS 2 et RS 3) ont permis d'atteindre l'objectif général libellé : « **Améliorer la compétitivité du secteur agricole tout en contribuant à la sécurité alimentaire** »

- **Le résultat stratégique 2 : « les filières agricoles sont développées »**

Des résultats significatifs ont été enregistrés à travers la mise en œuvre des projets tels que l' Projet Soja, le Programme de sécurité alimentaire, le PADFA, Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières (PDC2V).

Ainsi, le projet soja a permis de (i) mettre en valeur 1531 hectares de soja sur les blocs de l'ancien projet dont 1003 ha dans la Région du Bafing et 528 ha dans la Région du Kabadougou et (ii) favoriser le démarrage de la réhabilitation du Centre de Formation et de Démonstration (CFD) de Touba.

Aussi, des appuis importants ont-ils été apportés aux producteurs, individuels et groupements (35 000 bénéficiaires au niveau des 05 régions du PADFA dont 96% de femmes), notamment :

- 799,590 Kg de semences (piment, aubergine, gombo, laitue, carotte, etc.) ont été mis à la disposition des producteurs ;
- 167 450 Urées, 493 800 NPK distribués aux producteurs,
- 08 micro-entreprises de femmes étuveuses de riz paddy sur une prévision de 10 groupements à équiper en 2022 ont été équipés ;
- Cinq (5) unités de séchage installées par le FIRCA ont bénéficié de renforcement de capacités de production et d'exportation afin de réduire les pertes post récoltes de mangue.



- **Le résultat stratégique 3 : « les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés »**

L'ANADER et le FIRCA ont, en termes d'encadrement, d'appui conseil, de recherche de financement et de promotion de nouvelles variétés plus résistantes et plus productives face au changement climatique, permis d'avoir des résultats significatifs tels que :

- la préparation de 80 hectares (sur 168 ha prévus) ;
- la remise de 3 000 000 rejets à 20 producteurs sur 3 265 306 rejets à livrer initialement ;
- l'acquisitions des équipements et de matériels agricoles pour les producteurs
- 746 154 Pièges à mouches de fruits avec attractifs alimentaires acquis pour 20 000 ha de vergers de manguiers ;
- 50 bénéficiaires identifiés (dont 39 stations de conditionnement et 11 unités de transformation) ;
- 21 opérateurs (13 sociétés coopératives et 8 prestataires) identifiés pour l'entretien de 10 000 ha des plantations de mangue ;
- 5 ha plantés sur 120 ha prévus ;
- 164 ha de boutures distribuées production de boutures de masse.

Au titre des ressources humaines, on constate un *turn over* tant au niveau des agents techniques qu'au niveau des agents fonctionnaires dû à la non attractivité des traitements proposés par l'administration agricole. L'insuffisance de ressources ne permet pas de former suffisamment les agents techniques et de les rendre plus performants. Le dispositif de vulgarisation par voie électronique de l'ANADER qui devait suppléer l'insuffisance de l'effectif du personnel n'est pas pleinement opérationnel faute de financement durable.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'objectif global du programme « Productions et Sécurité Alimentaire » est d'améliorer la compétitivité du secteur agricole et d'assurer la sécurité alimentaire.

Le programme 2 se décline en deux (02) objectifs spécifiques qui sont eux-mêmes, déclinés en actions contribuant à l'atteinte des objectifs spécifiques et concourant à l'atteinte des résultats du secteur agricole en matière de production et de sécurité alimentaire.

#### Description de la stratégie du programme 2.

Le programme « Productions et Sécurité Alimentaire » vise à créer un cadre favorable à l'amélioration de la qualité et de la quantité des productions agricoles, tout en assurant la sécurité alimentaire.

Les objectifs du programme 2 sont les suivants :

- **Objectif spécifique 2.1** : Développer les filières agricoles ;
- **Objectif spécifique 2.2** : Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité.

Chacun des

#### Description des actions du programme 2.

##### Objectif spécifique 2.1 : Développer les filières agricoles

L'atteinte de cet objectif permettra, d'une part d'améliorer l'offre des produits agricoles de qualité et de conquérir des parts de marché plus importantes dans le commerce régional et international et d'autre part, d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toutes les couches de la population.

Cet objectif vise à améliorer l'accès aux techniques novatrices de développement de la production agricole par filière et aux techniques améliorées de transformation et de conservation.

Quatre (04) actions ont été retenues pour contribuer à l'atteinte de l'objectif spécifique 1 :

**Action 2.1.1.** : Coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et sécurité alimentaire

**Action 2.1.2.** : Amélioration de l'accès aux intrants de qualité

**Action 2.1.3.** : Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation

**Action 2.1.4.** : Dynamisation des productions alimentaires végétales

### Objectif spécifique 2.2 : Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité

Cet objectif vise à rendre disponible et accessible l'appui-conseil, le contrôle qualité et les technologies et techniques agricoles susceptibles d'améliorer la pratique des activités de production des exploitants agricoles.

Cet objectif ne peut être atteint qu'en renforçant les capacités techniques et opérationnelles des structures de conseil agricole, de contrôle qualité et de recherche agricole.

Les actions suivantes ont été identifiées par le MEMINADER, en vue de l'atteinte de l'objectif 2.2 :

**Action 2.2.1.** : Renforcement des capacités d'analyses qualité et de contrôle

**Action 2.2.2.** : Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs du programme 2.

Tableau 50: Évolution des indicateurs du programme 2

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation			2022		Commentaire
				2019	2020	2021	Prévisions	Réalisations	
<b>Objectif Spécifique 1 : Développer les productions des filières agricoles</b>									
Indicateur 1.1 : Taux d'accroissement annuel moyen des productions vivrières			%	3,7%	4,12%	-	5,23%	3,42%	Baisse de la production vivrière du fait de l'accès limité aux intrants agricoles (crise Russo-Ukrainienne ; crise énergétique)
Indicateur 1.2 : Taux d'accroissement annuel moyen des productions d'exportation			%	7,01%	-	7,3%	8,42%	7,4%	Baisse de la production cotonnière (jassides)
Indicateur 1.3 : Taux annuel d'agréments délivrés aux opérateurs d'engrais			%	92%	86,95%	96%	92%	97%	
Indicateur 1.4 : Taux annuel de consommation d'engrais par les exploitations agricoles (Coton, Cacao, Palmier, Hévée, Riz, Banane dessert, Ananas)			%	15%	16%	-	17%	14%	Hausse des prix des engrais
Indicateur 1.5 : Taux d'accroissement annuel moyen de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire			%	11%	85%	85%	88%	90%	Taux d'accroissement = 100%-Taux de fraude Source : DPVCQ
Indicateur 1.6 : Taux de consommation des produits phytosanitaires locaux homologués			%	-	-	-	82%	86%	Les données relatives à la consommation des pesticides ne sont pas disponibles. Les volumes importés chaque année pourraient être assimilés aux volumes consommés Source : DPVCQ

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation			2022		Commentaire
				2019	2020	2021	Prévisions	Réalisations	
<b>Objectif Spécifique 2 : Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité</b>									
Indicateur 2.1 : Taux annuel des exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation		%		36%	28%	29%	40%	42%	Pour un objectif attendu de 40%, le Taux de producteurs ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation est de 42% en 2022.
Indicateur 2.2 : Quantité de semences certifiées (tonnes)		Tonnes		111,715	538	920,420	1200	2200	Pour un objectif attendu de 1200 tonnes, la quantité de semences certifiées est de 2200 tonnes en 2022.
Indicateur 2.3 : Taux d'utilisation de semences certifiées		%		-	-	-	5,5%	6%	Pour un objectif attendu de 5,5%, le taux d'utilisation de semences certifiées est de 6% en 2022.

Sources : MEMINADER/ DPPD-PAP 2022-2024

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

La performance de ce programme s'est mesurée à travers deux objectifs spécifiques et neuf (09) principaux indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus. Le premier objectif spécifique libellé « Développer les filières agricoles » comporte six (6) indicateurs de performance et le second objectif spécifique libellé « Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité » comporte trois (3) indicateurs de performance.

Le premier indicateur de l'objectif spécifique 1 : **Développer les productions des filières agricoles** est relatif au **Taux d'accroissement annuel moyen des productions vivrières**.

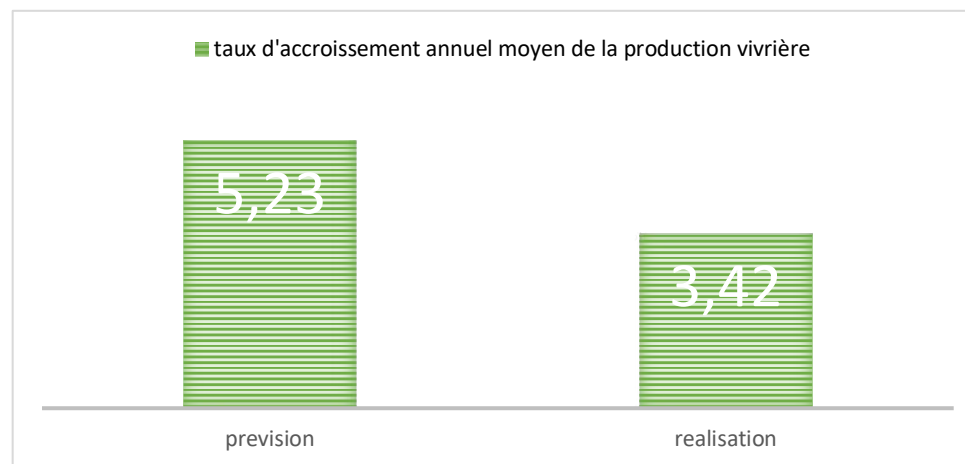
**Définition de l'indicateur** : Il s'agit d'apprécier le développement des filières vivrières à travers l'augmentation de ses productions agricoles par année.

**Source des données** : Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets (DGSPS).

**Mode de calcul** :  $(\text{Production année en cours sur Production année } 2012)^{1/n-1}$ .

**Valeur cible** : 8% en 2022 et 9% en 2023.

Le niveau de réalisation de cet indicateur en 2022 est de **3,42%** sur un objectif de **5,23%**. La valeur cible en 2022 n'a pas été atteinte du fait des crises Russo-Ukrainienne et énergétique, qui ont occasionné le renchérissement des coûts et limité l'accès des producteurs aux intrants agricoles.



Le second indicateur de l'objectif 1 concerne le **Taux d'accroissement annuel moyen des productions d'exportation**.

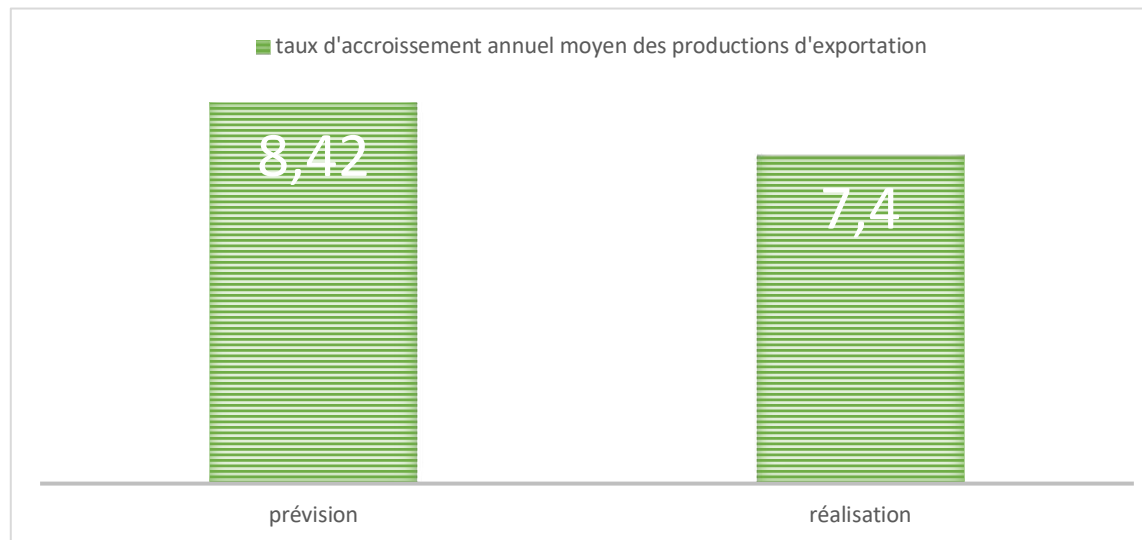
**Définition de l'indicateur** : Il s'agit d'apprécier le développement des filières agricoles d'exportation à travers l'augmentation de ses productions par année.

**Source des données** : Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets (DGPSP).

**Mode de calcul** :  $(\text{Production année en cours sur Production année 2012})^{1/n-1}$ .

**Valeur cible** : 8% en 2022 et 9% en 2023.

Le niveau de réalisation de cet indicateur en 2022 est de **7,4%** sur un objectif de **8,42%**. La valeur cible en 2022 n'a pas été atteinte du fait de la baisse de la production cotonnière qui a été soumise à une pression parasitaire (attaque des jassides).



Le troisième indicateur de l'objectif 1 concerne le **Taux annuel d'agrément délivrés aux opérateurs d'engrais**.

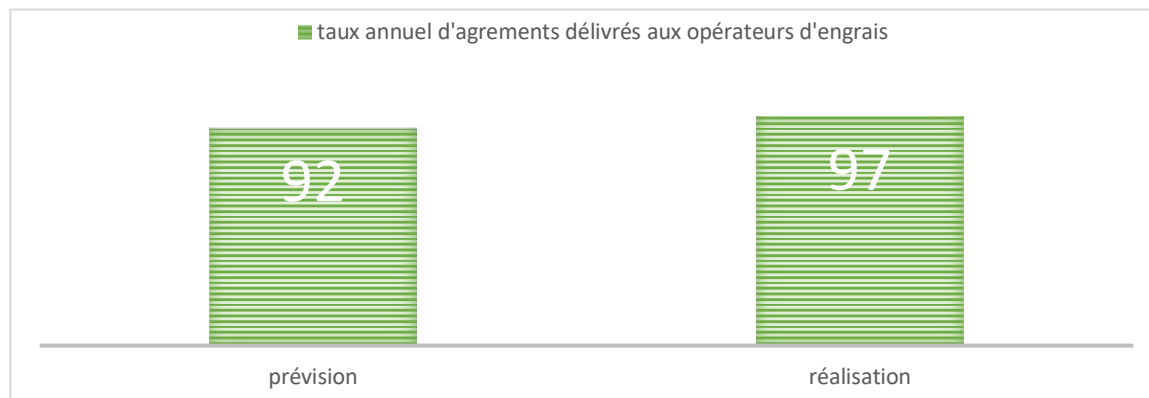
**Définition de l'indicateur** : il s'agit d'apprécier la disponibilité des engrais à travers la quantité d'engrais importée.

**Source des données** : Direction des Semences, Engrais et Produits Assimilés (DSEPA).

**Mode de calcul** :  $(\text{Nombre d'agrément d'importation d'engrais délivrés} / \text{nombre de demandes reçues}) \times 100\%$ .

**Valeurs cible** : 92% en 2022 et 92% en 2023

Pour un objectif attendu de **92%**, le taux annuel d'agrément délivrés aux opérateurs d'engrais en 2022 est de **97%**.



Le quatrième indicateur de l'objectif 1 concerne le **Taux annuel de consommation d'engrais par les exploitations agricoles**.

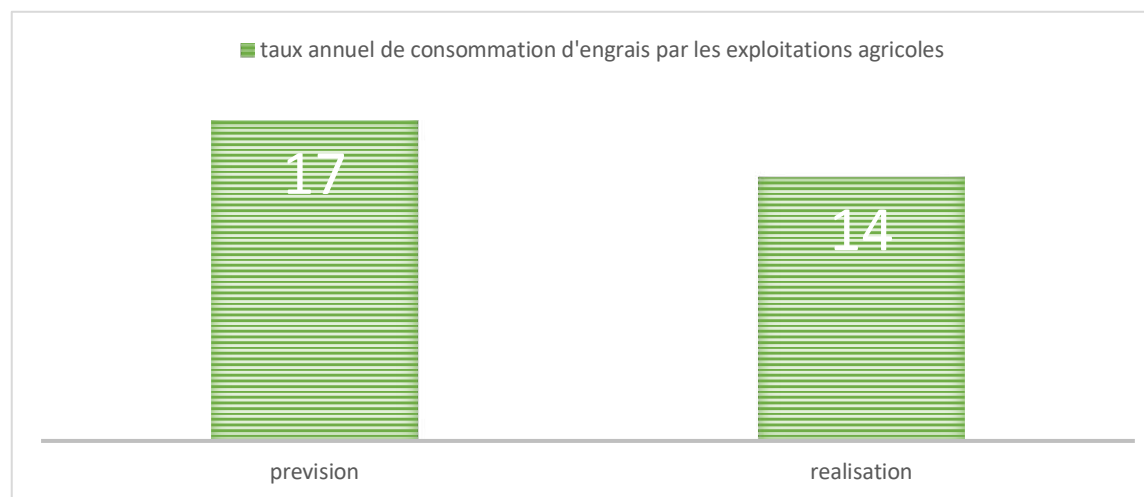
**Définition de l'indicateur** : il s'agit d'apprécier l'utilisation par les exploitants agricoles à travers la quantité d'engrais utilisée en plantation.

**Source des données** : Direction des Semences, Engrais et Produits Assimilés (DSEPA).

**Mode de calcul** : (Quantité d'engrais consommée / Superficies emblavées) X 100

**Valeur cible** : 7,4% en 2022

Pour un objectif attendu de **17%**, le taux annuel de consommation d'engrais par les exploitations agricoles est de **14%**. La valeur cible en 2022 n'a pas été atteinte du fait de la hausse du prix des facteurs de production agricole dont l'engrais.



Le cinquième indicateur de l'objectif 1 concerne le **Taux d'accroissement annuel moyen de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire.**

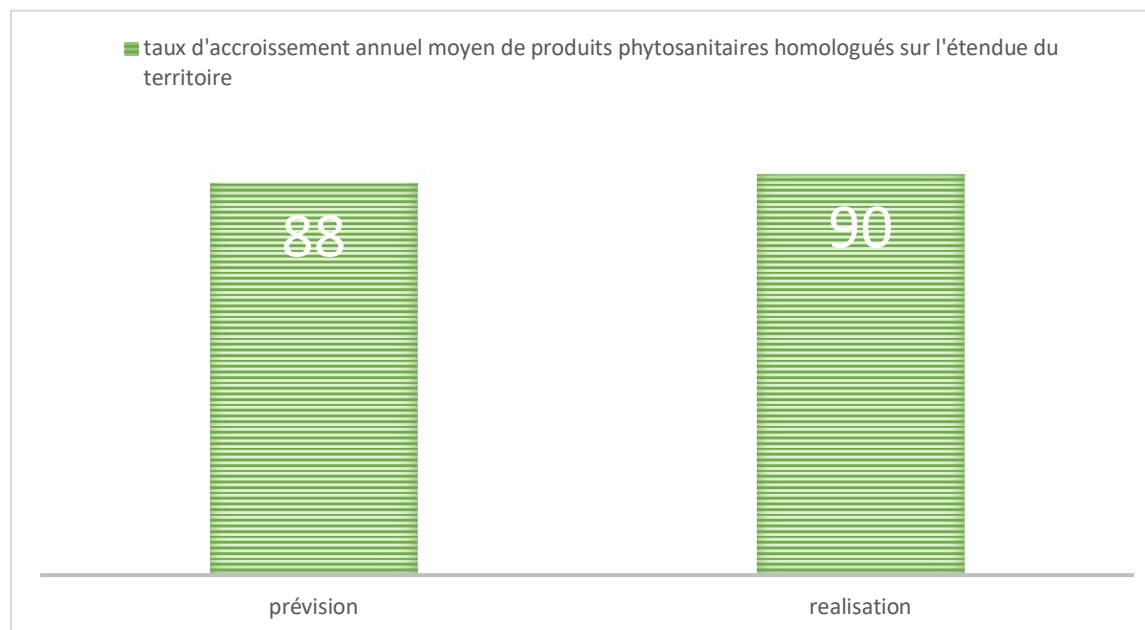
**Définition de l'indicateur :** Il est question d'apprécier l'amélioration de la qualité de la protection agricole à travers le contrôle des produits phytosanitaires.

**Source des données :** Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle Qualité.

**Mode de calcul :** 100% - Taux de fraude.

**Valeur cible :** 88% en 2022

Pour un objectif attendu de **88%**, le taux d'accroissement annuel moyen de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire est de 90% en 2022.



Le sixième indicateur de l'objectif 1 concerne le **Taux de consommation des produits phytosanitaires homologués**

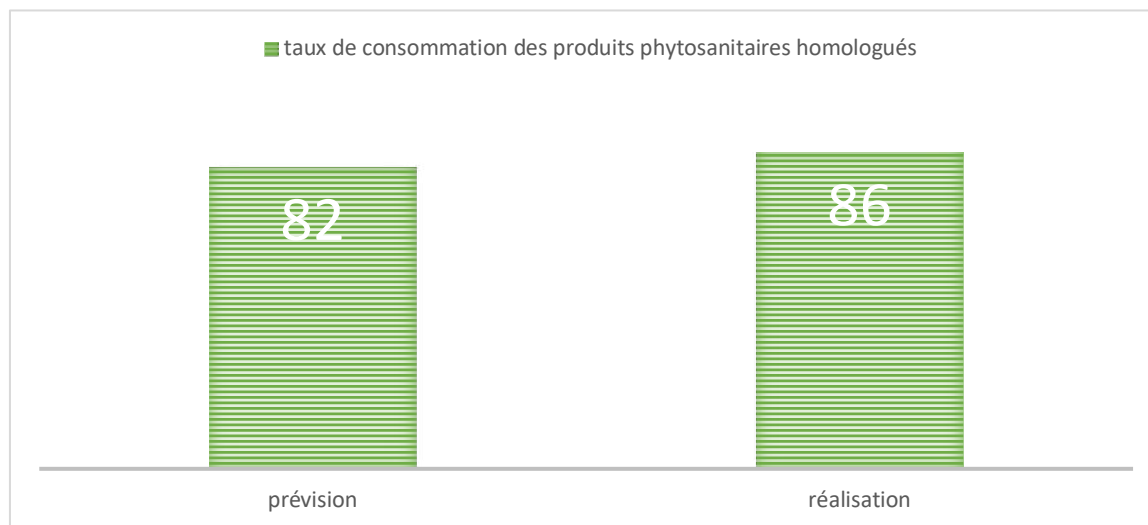
**Définition de l'indicateur :** il s'agit d'apprécier l'utilisation par les exploitants agricoles à travers la quantité d'engrais utilisée en plantation.

**Source des données :** DPVCQ (Système d'information sur les pesticides (SIP/PROGEPCI) ; source secondaire : Rapport d'activités des Filières et des opérateurs privés/DGPSA.

**Mode de calcul :** Quantité de produits phytosanitaires homologués vendus / Quantité de produits phytosanitaires homologués importée) X 100

**Valeur cible :** 82% en 2022

Pour un objectif attendu de **82%**, le Taux de consommation des produits phytosanitaires homologués est de **86%** en 2022.



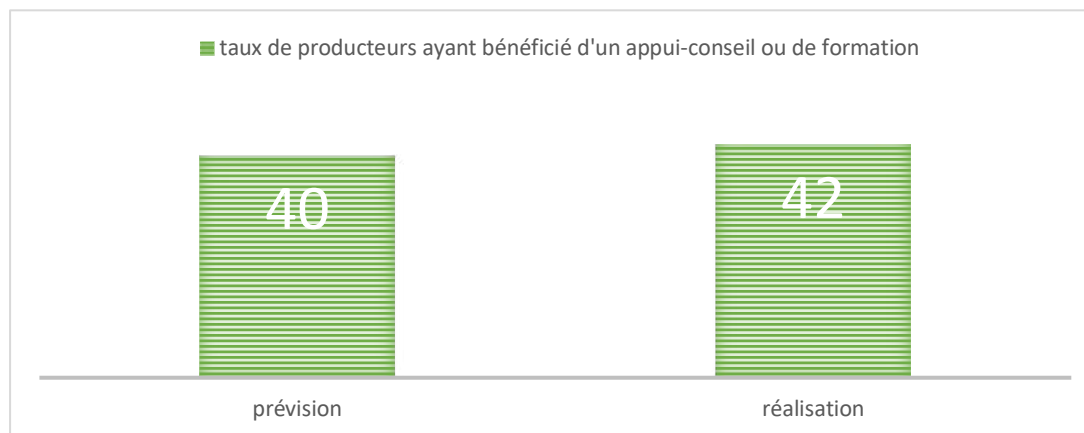
Le premier indicateur de l'objectif 2: **Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité**, porte sur le **Taux de producteurs ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation**.

**Définition de l'indicateur** : Il s'agit de la proportion des producteurs ayant reçu un appui-conseil ou une formation dans le cadre de son activité, au regard du nombre d'exploitants prévus pour en recevoir dans le cadre des activités de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural.

**Source des données** : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER).

**Mode de calcul** : (Nombre d'exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation / Nombre d'exploitants prévus) x 100.

**Valeur cible** : 40% en 2022



Pour un objectif attendu de **40%**, le Taux de producteurs ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation est **de 42%** en 2022.

**Le deuxième indicateur de l'objectif 2 porte sur la Quantité de semences certifiées (tonnes).**

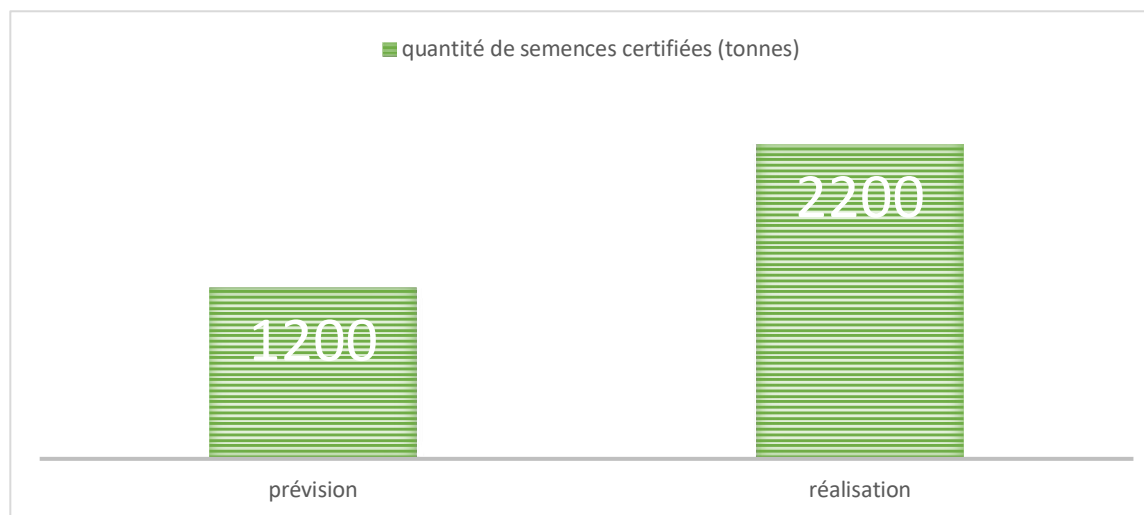
**Définition de l'indicateur** : c'est le nombre de tonnages de semences certifiées.

**Source des données** : Direction des Semences, Engrais et Produits Assimilés (DSEPA).

**Mode de calcul** : Dénombrement.

**Valeur cible** : 1 200 Tonnes en 2022

Pour un objectif attendu de 1200 tonnes, la quantité de semences certifiées est de 2200 tonnes en 2022.



Le troisième indicateur de l'objectif 2 porte sur le **Taux d'utilisation de semences certifiées**.

**Définition de l'indicateur** : il est question d'apprécier l'utilisation de semences certifiées par les producteurs

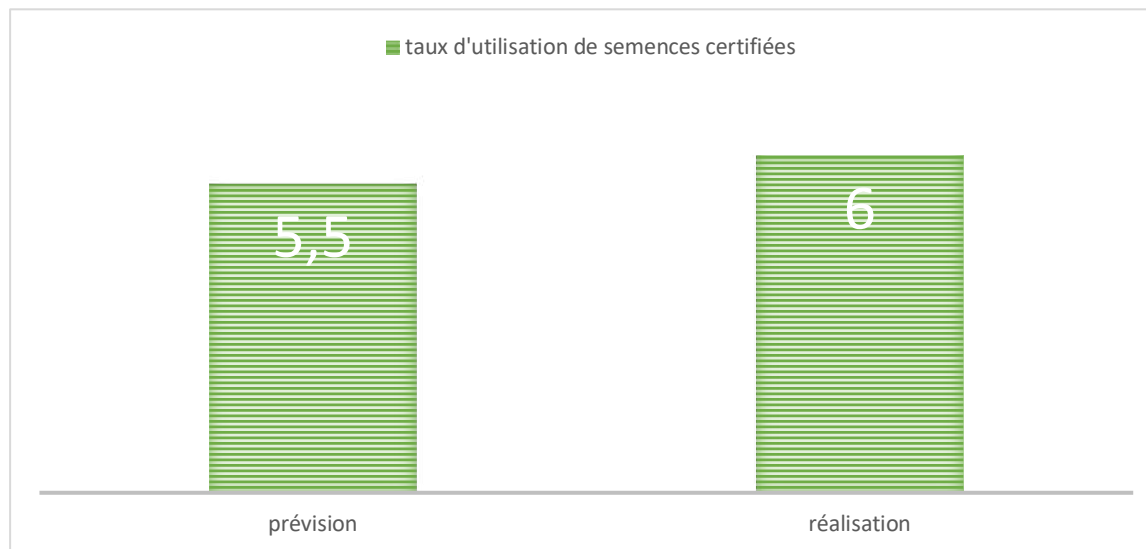
**Source des données** : Direction des Semences, Engrais et Produits Assimilés (DSEPA).

**Mode de calcul** :  $(\text{Quantité de semences certifiées utilisée} / \text{Besoins en semences certifiées}) \times 100$

**Valeur cible** : 5,5% en 2022

Pour un objectif attendu de 5,5%, le taux d'utilisation de semences certifiées est de 6% en 2022.





## IV. PERSPECTIVES

### IV 1. Leçons apprises

#### 4.1.1 Eléments positifs

Au terme de l'exercice 2022, l'on peut retenir les points positifs ci-après :

- Le niveau satisfaisant des travaux d'aménagements des bas-fonds qui constituent le gros des investissements et le préalable à une production vivrière performante ;
- La mise à disposition des producteurs d'importantes quantités de semences sélectionnées, de produits phytosanitaires, d'engrais, de petits matériels et outillages agricoles qui ont permis d'accroître la production vivrière malgré le changement climatique ;
- Le renforcement des capacités fonctionnelles du dispositif technique de vulgarisation électronique de l'ANADER en vue d'accroître ses performances en vulgarisation électronique.

#### 4.1.2 Difficultés rencontrées

Les difficultés majeures rencontrées en 2022, sont :

- La mise à disposition tardive des budgets alloués aux projets et programmes ;
- L'insuffisance des dotations budgétaires pour la mise en œuvre des activités notamment en central ;
- Baisse inquiétante de l'effectif du personnel affecté au programme 2 faute de traitement adéquat (conditions de travail précaires, moyens de travail vétustes et inadaptés, ...) ;
- Retard dans la transmission des canevas aux responsables de programme pour l'élaboration des rapports de performance.

## IV 2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il convient de :

- Mettre à la disposition du programme les moyens suffisants pour l'atteinte des objectifs à lui assignés ;
- Faciliter la mise à disposition des fonds au programme en allégeant les procédures ;
- Créer les conditions de travail plus attrayantes pour attirer et maintenir le personnel de qualité pour la mise en œuvre des activités du programme.
- Mettre à disposition des responsables de programme les canevas suffisamment tôt (01 mois) en vue de l'élaboration de rapport de qualité dans de meilleures conditions.

## CONCLUSION

Pour conclure, l'on peut retenir que le programme 2 a obtenu des résultats satisfaisants pour la gestion budgétaire 2022. Ces résultats ont été possibles grâce à la mise en œuvre des différentes activités. Certes, certaines activités ont connu des retards en raison de la mise en place tardive du budget éclaté. Cependant, d'autres activités ont été réalisées au-delà des prévisions avec l'appui des fonds d'urgences (PURGA 1 et 2). Les résultats peuvent également être appréhendés à travers les indicateurs de performance dont les cibles ne sont pas loin d'être atteintes à 100%.

En effet, ces performances ont permis l'accroissement des volumes de productions agricoles, la couverture des besoins des producteurs en semences améliorées et en pesticides. Ainsi, le secteur agricole ivoirien a pu atteindre ses objectifs pour la campagne 2021-2022, en dépit de la crise cotonnière due aux attaques des djihadistes et la crise énergétique qui a rendu difficile l'accès aux intrants (pesticides, engrais...).

Par ailleurs, faut-il indiquer que les performances du programme 2 auraient pu être meilleures si des mesures adéquates étaient prises pour maintenir les agents qui quittent l'administration agricole (fonctionnaires et non fonctionnaires) en améliorant leurs conditions de travail et de vie.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « DÉVELOPPEMENT RURAL »

### INTRODUCTION

Le Programme 3 « Développement Rural » est coordonné par Monsieur N'GUESSAN KOFFI Rodrigue, Directeur Général du Développement Rural et de la Maîtrise de l'Eau dans le domaine agricole, depuis le 21 juin 2019.

Le Programme 3 « Développement Rural » a pour but d'améliorer l'environnement de l'agriculteur (fonction productive et bien-être social) par la promotion de l'innovation (modernisation des exploitations, amélioration des infrastructures, etc.).

A ce titre, il vise à améliorer la mise en œuvre des stratégies relatives à la sécurisation foncière, à la modernisation des exploitations, à la professionnalisation du monde paysan notamment à travers la mise en place de mécanismes de financement adapté et à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Le programme est mis en œuvre par les structures suivantes :

- **au titre des services centraux et régionaux :**
  - ✓ Direction Générale du Développement Rural et de la Maîtrise de l'Eau dans le domaine agricole (DGDRME) ;
  - ✓ Direction de la Maîtrise de l'Eau et de la Modernisation des Exploitations (DMEME) ;
  - ✓ Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA) ;
  - ✓ Direction de la Valorisation des Produits (DVP) ;
  - ✓ Direction du Foncier Rural (DFR).
- **au titre des organismes sous tutelle directe :**
  - ✓ Chambre Nationale d'Agriculture ;
  - ✓ Agence du Foncier Rural (AFOR).

- **au titre des Projets d'investissements publics :**

- ✓ Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier (2PAI) ;
- ✓ Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin (PDC ID) ;
- ✓ Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière (PAMOFOR) ;
- ✓ Programme d'Appui au Foncier Rural (PAFR) ;
- ✓ Programme National de Formation aux Métiers Ruraux (PNMR) ;
- ✓ Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat ;
- ✓ Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde (PPCA) ;
- ✓ Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire (RESCO) ;
- ✓ Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI (PREMOPEF) ;
- ✓ Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao (PAGFIC) ;
- ✓ Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET),
- ✓ Projet du Pôle Agro-industriel du Nord (2PAI-Nord).

Les projets notamment, le Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation (PROPACOM) Extension Ouest, le Projet d'aménagement de 1 000 ha de périmètre Agro sylvo-pastoral et halieutique de CI et le Projet de construction des magasins de stockage ont été clôturés.

Dans l'objectif de rendre notre pays émergent, un programme de dynamisation et de modernisation du secteur agricole est mis en place. La mise en œuvre du Programme 3 en 2022, qui devait permettre la transformation structurelle de l'économie agricole, a été marquée notamment par un environnement dominé par la crise russo-ukrainienne et une variabilité climatique qui a entraîné une perte de certaines productions agricoles. A cela s'ajoute la mise à disposition tardive des budgets de la plupart des projets affectant significativement ainsi la réalisation de certaines de leurs activités dans le temps.

Le présent rapport s'articulera autour de quatre points que sont :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

### **I.1. Les objectifs du programme**

Le Programme 3 « Développement Rural » a pour but d'améliorer l'environnement de l'agriculteur (fonction productive et bien-être social) par la promotion de l'innovation (modernisation des exploitations, amélioration des infrastructures, etc.), qui constitue l'objectif global 3.

A ce titre, il vise à améliorer la mise en œuvre des stratégies relatives à la sécurisation foncière, à la modernisation des exploitations, à la professionnalisation du monde paysan notamment à travers la mise en place de mécanismes de financement adapté et à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

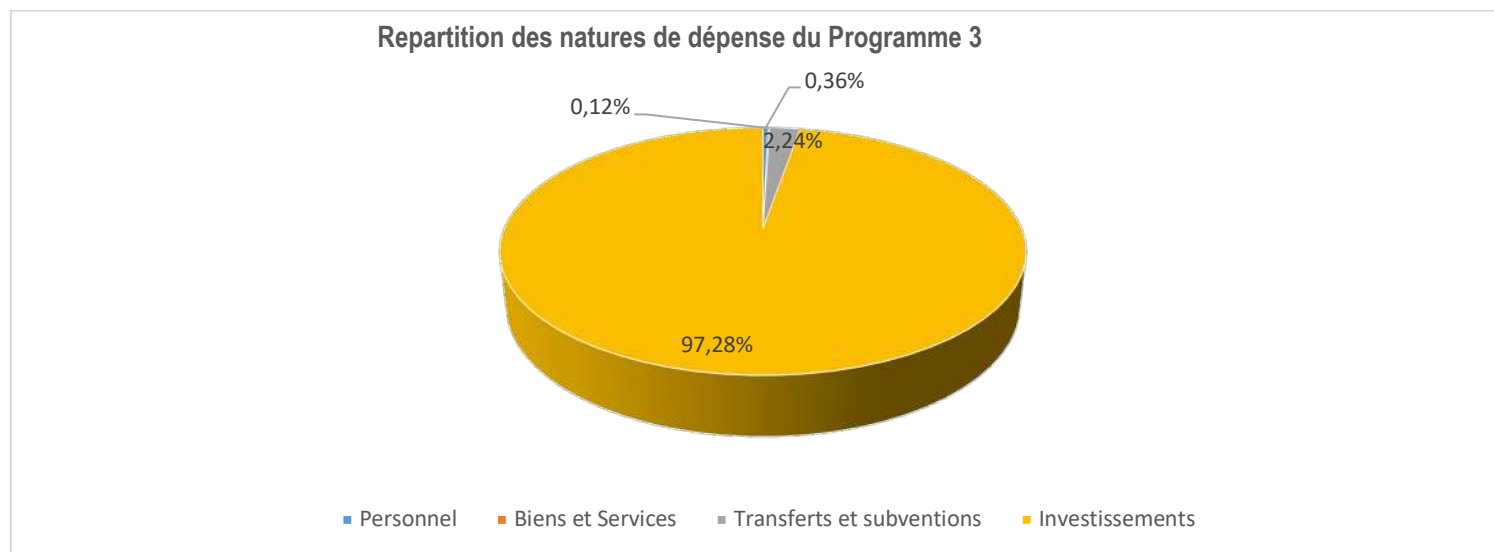
Les résultats stratégiques liés à cet objectif sont :

- ✓ l'agriculture est modernisée ;
- ✓ la gestion du foncier rural est améliorée ;
- ✓ la promotion du métier d'agriculteur est assurée.

## I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2022, les crédits budgétaires initialement alloués au Programme 3 « Développement Rural » s'élevaient à **44 437 533 495 FCFA** contre **84 898 446 501 FCFA** en cours de gestion. Ce budget a été ordonnancé à hauteur de **83 572 906 501 FCFA** soit un taux d'ordonnancement de **98,44 %**. Au cours de la gestion, ces crédits ont connu plusieurs variations, aussi bien dans sa structure qu'au niveau des crédits par des rallonges budgétaires ou par des collectifs budgétaires. Ainsi, le budget du Programme 3 est passé de **44 437 533 495 FCFA** à **84 898 446 501 FCFA**, soit une hausse de **40 460 913 006 FCFA**, représentant un taux de **91%** par rapport au budget initial du Programme. Il en résulte la structuration du budget du programme 3 par nature de dépenses comme suit :

- **Personnel** : 306 648 347, soit **0,36 %** du budget global du programme ;
- **Biens et Services** : 83 696 250 FCFA, soit **0,12 %** du budget global du programme ;
- **Transferts et Subvention** : 1 924 068 878 FCFA, soit **2,24 %** du budget global du programme ;
- **Investissements** : 81 258 768 026 FCFA, soit **97,23%** du budget global du programme.



**Graphique 18: Répartition des natures de dépense du Programme 3**

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le budget initial du programme 3 a connu une hausse de **40 460 913 006 FCFA**. Cette hausse se traduit par les natures de dépense résumées dans le tableau ci-dessous :

Nature de dépenses	Budget Initial (A)	Budget Actuel (B)	Variation (B-A)	Taux de variation
PERSONNEL	306 648 347	306 648 347	0	0%
BIENS & SERVICES	97 500 000	83 696 250	-13 803 750	-16 ,49 %
TRANSFERTS	1 718 068 878	1 924 068 878	206 000 000	10,70%
INVESTISSEMENTS	42 315 316 270	82 584 033 026	40 268 716 756	48 ,76%
<b>TOTAL</b>	<b>44 437 533 495</b>	<b>84 898 446 501</b>	<b>40 460 913 006</b>	<b>47,65%</b>

Source : Extrait de la situation d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

La hausse enregistrée au niveau du programme 3 est due principalement à la rallonge budgétaire et à l'intégration de ressources au profit des natures de dépense « **Transfert et Investissement** ». Il s'agit de :

Pour le **Transfert**, l'activité 78042100535 « Transférer les crédits à la Chambre d'Agriculture » a bénéficié d'une intégration de ressources d'un montant de **206 000 000 FCFA** (confère arrêté n° 0597/MPBE/DGBF/DBE/SDAESG/TZ du 09 septembre 2022, portant création de chapitre et transferts de crédits au titre des dépenses de transfert)

Pour l'**investissement**, il s'agit :

- L'intégration de ressources e cours de gestion de l'activité 90042100005 « Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire » d'un montant de **4 597 370 224 FCFA** (confère arrêté n° 0262/MPBE/DGBF/DBE/SDAESG/TZ du 16 mai 2022, portant intégration des ressources extérieures et ouvertures des crédits additionnels au titre des dépenses d'investissement) ;
- L'intégration des ressources d'un montant de **300 000 000 FCFA** au profit de l'activité 78042100672 « Projet d'Appui à la Gouvernance de la Filière CACAO (PAGFIC) » (confère arrêté n° 0278/MPBE/DGBF/DBE/SDAESG/TZ du 16 mai 2022, portant transfert de crédits au titre des dépenses d'investissement) ;
- L'approvisionnement de l'activité 78042100667 « Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat », d'un montant de 4 686 884 802 FCFA (confère arrêté n° 0542/MPBE/DGBF/DBE/SDAESG/TZ-HKR du 16 août 2022, portant création d'activité de natures économiques, intégration de ressources extérieures (KFW), ouverture de crédits additionnels au titre des dépenses d'investissement) ;
- L'augmentation des ressources d'un montant de **124 536 730 FCFA** de l'activité 61042100012 « Projet de Développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénie Djuablin » (confère arrêté n° 0390/MPBE/DGBF/DBE/SDAESG/TZ-HKR du 22 juin 2022, portant transfert de crédits au titre des dépenses d'investissement) ;
- L'intégration des ressources d'un montant de **17 053 000 000 FCFA** au profit de l'activité 78042100751 « Projet des chaînes de valeurs compétitives pour l'emploi et la Transformation économique » (confère arrêté n° 0026/MPBE/DGBF/DBE/SDAESG/TZ du 11 février 2022, portant intégration de ressources extérieures création d'activité de natures économiques et ouverture de crédits additionnels au titre des dépenses d'investissement) ;
- L'augmentation des ressources d'un montant de **10 000 000 000 FCFA** de l'activité 78042100723 « Projet de Compétitivité de la Chaîne de valeurs Anacarde » (confère arrêté n° 0397/MPBE/DGBF/DBE/SDAESG/TZ du 24 juin 2022, portant intégration de ressources extérieures au titre des dépenses d'investissement).

Le tableau ci-dessous donne la situation d'exécution budgétaire du Programme 3 « Développement Rural ».

Nature de dépenses	Budget Actuel	Réalisation	Taux de réalisation	Ecart
PERSONNEL	306 648 347	306 648 347	100%	0
BIENS & SERVICES	83 696 250	83 421 250	99,67%	275 000
TRANSFERTS	1 924 068 878	1 924 068 878	100%	0
INVESTISSEMENTS	82 584 033 026	81 258 768 026	98,39%	1 325 265 000
<b>TOTAL</b>	<b>84 898 446 501</b>	<b>83 572 906 501</b>	<b>98 ,44%</b>	<b>1 325 540 000</b>

Source : Extrait de la situation d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 51: Exécution financière par action du Programme 3

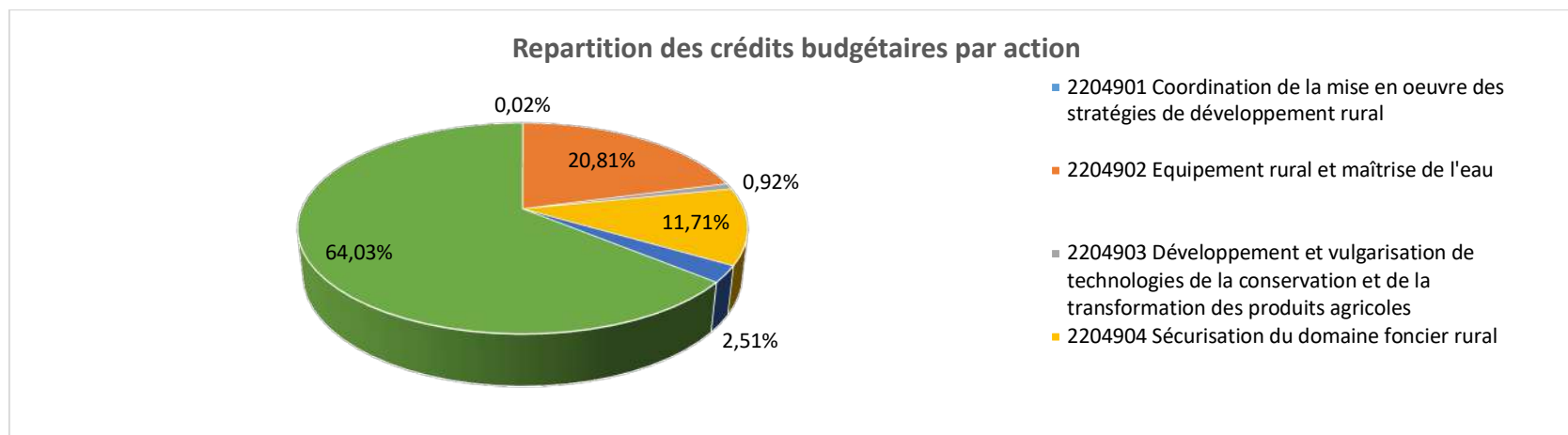
Actions	Personnel		Biens et Services		Transfers		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural	-	-	13 194 750	20 724 860	-	-	-	-	13 194 750	20 724 860
Action 2 Equipement rural et maîtrise de l'eau	-	-	9 818 900	14 998 000	-	-	12 813 722 056	16 444 685 417	12 823 540 956	16 459 683 417
Action 3 Développement et vulgarisation des technologies de conservation et de valorisation	-	-	7 000 000	14 699 850	-	-	1 139 054 445	766 465 250	1 146 054 445	781 165 100
Action 4 Sécurisation du domaine foncier rural	-	-	7 000 000	10 500 000	1 155 000 000	1 540 000 000	6 961 777 914	8 390 000 000	8 123 777 914	9 940 500 000
Action 5 Accompagnement de la professionnalisation des opa et promotion du secteur agricole	287 907 815	306 648 347	14 189 941	22 498 540	224 460 000	384 068 878	764 672 598	1 417 732 557	1 291 230 354	2 130 948 322
Action 6 Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation	-	-	-	-	-	-	13 995 796 107	54 239 884 802	13 995 796 107	54 239 884 802

Source : MEMINADER/ Situation d'exécution au 07 mars 2023

#### Commentaires :

Le Programme 3 « Développement Rural » est structuré autour de **six (06) actions**. Le cumul des crédits budgétaires initialement alloués à la mise en œuvre des activités au niveau des actions s'élevait à **44 437 533 495 FCFA**. Au cours de l'exercice budgétaire, ces crédits sont passés de **44 437 533 495 FCFA** à **84 898 446 501 FCFA**, soit une hausse de **40 460 913 006 FCFA**, représentant un taux de **91%** par rapport au budget initial du cumul des actions.

La répartition des crédits par action est illustrée par le graphique ci-dessous.



Graphique 19: Répartition des crédits budgétaires par action du programme 3

En termes de réalisation, sur un montant de **84 898 446 501 FCFA** de crédits notifiés, **83 572 906 501 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de réalisation de **98,44%**. Pour mieux apprécier la performance du programme, une analyse par action s'impose :

❖ Au titre de l'action **2204901 « Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural »**.

Cette action est composée d'une seule activité ayant pour nature de dépense Biens et Services. Il s'agit de l'activité 78042100527 « Coordonner la mise en œuvre de la stratégie du programme développement rural » d'un montant de **20 999 860 FCFA**. Ce montant a été exécuté à **98,69%** des crédits autorisés.

Les réalisations de cette action en 2022 sont supérieures à celles de 2021.

❖ Au titre de l'action **2204902 « Equipement rural et maîtrise de l'eau »**.

Les crédits budgétaires de cette action s'élèvent à **17 666 823 417 FCFA** et sont fortement représentés par ceux de l'investissement. Sur ces crédits notifiés, **16 459 683 417 FCFA** ont été réalisés, soit un taux de **93,17%**. Le gap de 6,83% est dû à la régulation des crédits de l'activité 90042100021 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord » pour un montant de **1 207 140 000 FCFA**.

Pour cette action, comme le montre le tableau ci-dessus, les réalisations sont passées de **12 823 540 956 FCFA** en 2021 à **17 666 823 417 FCFA** en 2022, soit une hausse de **4 843 282 461 FCFA**, soit un taux de **38%**. Cette hausse est due à :

- La réintroduction du projet, intitulé 90042100021 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord », en cours de gestion en 2022.
- L'intégration de ressources, en cours de gestion, au profit de l'activité 90042100005 « Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire » d'un montant de **4 597 370 224 FCFA** (confère arrêté n° 0262/MPBE/DGBF/SDAESG/TZ du 16 mai 2022, portant intégration des ressources extérieures et ouvertures des crédits additionnels)

❖ Au titre de l'action **2204903 « Développement et vulgarisation des technologies de conservation et de valorisation »**.

Les activités de cette action sont composées des natures de dépenses de **Biens et services** et d'**Investissements**. Le cumul des crédits budgétaires alloués à ces deux natures de dépenses est de **781 165 100 FCFA**. Ces crédits ont été réalisés à **100%**.

Les crédits budgétaires de cette action en 2022 sont quasiment en deçà de celles de 2021 à cause de certains projets qui sont clôturés.

❖ Au titre de l'action **2204904 « Sécurisation du domaine foncier rural »**

Cette action a bénéficié d'un crédit de **9 940 500 000 FCFA** pour la réalisation des activités qui la composent. Ces activités concernent les natures de dépense de Biens et Services, de Transferts et d'Investissement. Ces crédits alloués ont été réalisés à **100%**.

Les crédits budgétaires de 2022 sont en baisse par rapport à celles de 2021 à cause l'activité 78042100534 « Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière » qui devrait clôturer en 2022.

❖ Au titre de l'action **2204905 « Accompagnement de la professionnalisation des OPA et promotion du secteur agricole »**.

Cette action regroupe les quatre natures de dépenses. Cette action a bénéficié d'un crédit de **2 130 948 322 FCFA** pour la réalisation des activités qui la composent. Ces activités concernent les natures de dépense de Personnel, Biens et Services, de Transferts et d'Investissement. Ces crédits alloués ont été réalisés à **100%**.

Les crédits budgétaires de 2021 sont passés de **1 291 230 354 FCFA** à **2 130 948 322** en 2022, soit une hausse de **839 717 968 FCFA**. Cette hausse est due à une intégration de ressources en cours de gestion de **78042100577 Transférer les crédits à la Chambre d'Agriculture**.

❖ Au titre de l'action **2204906 « Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation »**.

Cette action est composée seulement de la nature de dépense Investissement pour un montant total de **54 358 009 802 FCFA**. Sur ce montant alloué, il a été réalisé **54 239 884 802 FCFA**, soit un taux de **99,78%**. Il en résulte un gap de **0,22%** non réalisé. Ce gap correspond aux crédits régulés au niveau de cette action. Il s'agit de l'activité 78042100667 « Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat », d'un montant de **118 125 000FCFA**.

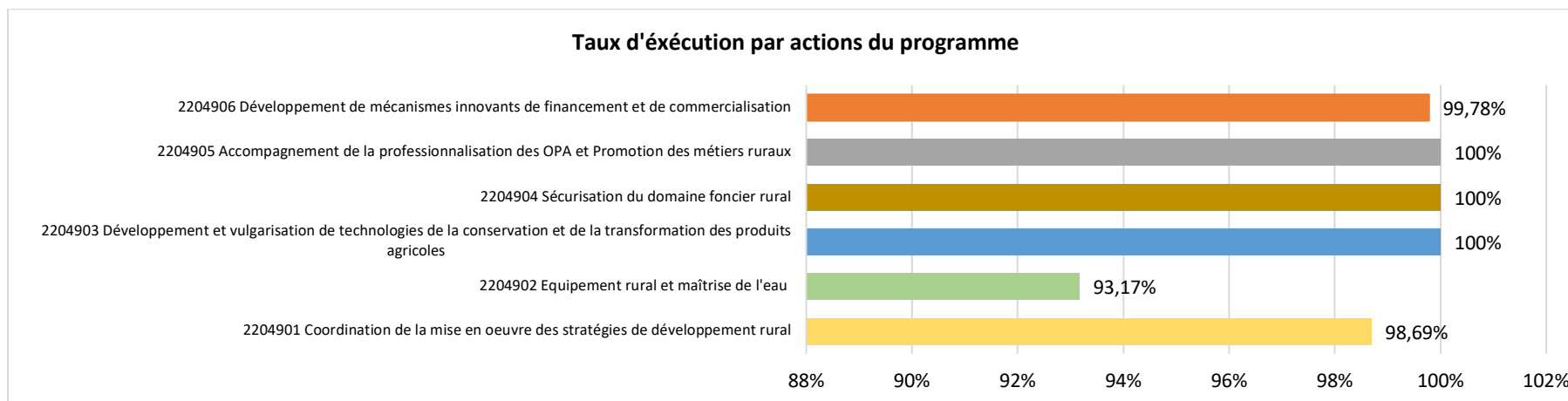
Il convient de noter que cette activité en début de gestion n'avait pas été dotée de crédits, c'est en cours de gestion qu'elle a bénéficié d'une intégration de ressources.

Les crédits budgétaires de 2022 ont connu une hausse par rapport à celles de 2021 à cause de l'activité susmentionnée.

Pour rappel, le cumul des crédits ordonnancés en 2021 s'élevait à **37 393 594 526 FCFA**. Ceux de 2022 s'élèvent à **83 572 906 501 FCFA**, soit une hausse de **46 179 311 975 FCFA** par rapport à ceux de 2021, représentant un taux de **123%**. Cette hausse s'explique par le fait que les crédits d'investissement ont été exécutés quasiment à **100%**. A cela, il faut ajouter que ce programme a bénéficié de deux nouveaux projets, à savoir :

- 78042100667 « Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat » ;
- 90042100021 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord.

Le graphique ci-dessous traduit les taux d'exécution par action du Programme 3.



**Graphique 20: Taux d'exécution par actions du programme 3**



II.1.2. Suivi des investissements du programme

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 52: Exécution des investissements du programme 3

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Programme 3: Développement Rural</b>			644 456 749 592	42 315 316 270	82 584 033 026	81 258 768 026
Sur financement intérieur			331 997 205 876	4 960 750 750	4 986 412 480	4 868 287 480
Sur financement extérieur			312 459 543 716	37 354 565 520	77 597 620 546	76 390 480 546
<b>P1- 22049020009 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier (2PAI)</b>	16/06/2017	16/06/2022	80 993 894 200	6 722 267 000	6 722 267 000	6 722 267 000
Sur financement intérieur			13 971 002 484	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sur financement extérieur			67 022 891 716	5 722 267 000	5 722 267 000	5 722 267 000
<b>P4- 22049030006 Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin (PDC ID)</b>	01/07/2017	01/07/2020	3 993 146 000	641 928 520	766 465 250	766 465 250
Sur financement intérieur			444 900 000	250 000 000	374 536 730	374 536 730
Sur financement extérieur			3 548 246 000	391 928 520	391 928 520	391 928 520
<b>P6- 22049040009 Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière</b>	01/03/2018	01/03/2022	29 538 000 000	6 640 000 000	6 640 000 000	6 640 000 000
Sur financement intérieur			2 188 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
Sur financement extérieur			27 350 000 000	6 140 000 000	6 140 000 000	6 140 000 000
<b>P7- 22049040003 Programme d'Appui au foncier rural</b>	01/01/2014	01/01/2025	300 000 000 000	2 500 000 000	1 750 000 000	1 750 000 000
Sur financement intérieur			300 000 000 000	2 500 000 000	1 750 000 000	1 750 000 000
<b>P8- 22049050656 Programme National de Formation aux Métiers Ruraux (PNMR)</b>	01/01/2016	01/01/2021	5 522 400 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			5 522 400 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
<b>P9- 22049060001 Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat</b>	01/09/2017	01/09/2021	6 903 600 000	0	4 805 009 802	4 686 884 802
Sur financement intérieur			1 000 000 000		238 125 000	120 000 000
Sur financement extérieur			5 903 600 000		4 566 884 802	4 566 884 802
<b>P10- 90042100005 Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire</b>	29/04/2021	29/04/2025	30 731 000 000	2 193 388 193	6 790 758 417	6 790 758 417
Sur financement intérieur			4 493 394 000	282 618 193	282 618 193	282 618 193
Sur financement extérieur			26 237 606 000	1 910 770 000	6 508 140 224	6 508 140 224
<b>P-11 90042100006 Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI</b>	01/09/2021	01/01/2025	9 713 000 000	1 317 732 557	1 317 732 557	1 317 732 557
Sur financement intérieur			827 000 000	328 132 557	328 132 557	328 132 557
Sur financement extérieur			8 886 000 000	989 600 000	989 600 000	989 600 000
<b>P12- 78042100672 Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao (PAGFIC)</b>	28/02/2019	28/02/2024	3 750 000 000	2 200 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
Sur financement intérieur					300 000 000	300 000 000
Sur financement extérieur			3 750 000 000	2 200 000 000	2 200 000 000	2 200 000 000
<b>P13- 22049060003 Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde (PPCA)</b>	01/01/2018	01/01/2023	131 440 000 000	20 000 000 000	30 000 000 000	30 000 000 000
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur			131 440 000 000	20 000 000 000	30 000 000 000	30 000 000 000

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>P14- 78042100751 Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET)</b>	01/01/2020	01/01/2023	5 000 000 000	0	17 003 000 000	17 003 000 000
Sur financement intérieur			5 000 000 000		50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			5 000 000 000		17 003 000 000	17 003 000 000
<b>P1- 22049020009 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord</b>				0	4 138 800 000	2 931 660 000
Sur financement intérieur					63 000 000	63 000 000
Sur financement extérieur					4 075 800 000	2 868 660 000

Source : MEMINADER/ Situation d'exécution au 07 mars 2023

#### Commentaires :

En 2022, le cumul des crédits initialement alloués aux activités de ces projets s'élevait à **42 315 316 270 FCFA**. En cours de gestion, ces crédits sont passés à **82 584 033 026 FCFA**, soit une augmentation de **95,16%** par rapport aux crédits initiaux d'investissement.

Globalement, sur **82 584 033 026 FCFA** de crédits notifiés en 2022 au titre des dépenses d'investissements de ce programme, **81 258 768 026 FCFA** ont été entièrement mandatés au profit de ces projets, soit un taux de réalisation financière de **98,40%**. Pour mieux apprécier ce taux, une analyse spécifique sera faite au niveau chaque projet de ce programme.

#### ✓ Au titre de l'activité 22049020009 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélair

Au terme de la gestion budgétaire, sur l'ensemble des crédits notifiés d'un montant cumulé de **6 722 267 000 FCFA**, le projet a exécuté la totalité de ses crédits, soit un taux d'exécution global de **100%**. Ce taux est réparti comme suit :

- Taux d'exécution de la part Etat : **100%**, soit **1 000 000 000 FCFA** ;
- Taux d'exécution part bailleur : **100 %**, soit **5 722 267 000 FCFA**.

L'année 2022, au niveau de la Composante A : Restauration du capital productif du projet : 54,68% d'exécution de périmètres rizicoles réhabilités. 75% de réalisation des travaux de construction de la digue de Raviart. 90% de réalisation d'infrastructures socio-économiques.

Composante B : Développement des chaînes de valeur 30% de réalisation de sécurisation foncière, 100% de semence de qualité est élaboré et mis en œuvre, 02 rapports de semestre 2022 élaborés et transmis. 90% de la stratégie de communication du projet est mise en œuvre, 50% programme d'appui institutionnel est élaboré et mis en œuvre

#### ✓ Au titre de l'activité 22049030006 Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin

Au titre de l'année 2021, le crédit budgétaire notifié (au titre des transferts) à ce projet est de **766 465 250 FCFA** et mandaté. Le montant mandaté a été exécuté à hauteur de **766 465 250 FCFA** par le projet, soit un taux d'exécution de **100%**. Les grandes réalisations sont :

À la fin décembre 2022, les superficies mises en place s'élèvent à 8,3 ha. Au second cycle, 3 sites d'une superficie de 2, 85 ha ont été mis en valeur. Soit un total de 11, 15 ha mis en valeur.

#### ✓ Au titre de l'activité 22049040003 Programme d'Appui au foncier rural

Le projet a bénéficié d'un crédit budgétaire notifié d'un montant de **1 750 000 000 FCFA**, sur financement intérieur. Au terme de l'exécution budgétaire 2022, avec un taux de réalisation de de **100%**. Notons que les activités du PAMOFOR sont incluses dans celles du PAFR. Les réalisations majeures de ce projet sont :

- Construction de 08 Bureaux du Fonciers Ruraux (BFR) ;
- 14 795 certificats fonciers délivrés ;
- 94 Délimitation des territoires des villages ;
- 6257 Formalisation des contrats fonciers ;
- 100% de Mission de Sécurisation du Patrimoine Foncier de l'État ;

- 31 Formations de Mastère Droit Foncier Rural (INPHB) ;
- 49 Formations Master Droit Foncier et politiques agricoles (UAO).

✓ **Au titre de l'activité 22049040009 Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière**

Ce projet a bénéficié des crédits budgétaires notifiés de **6 640 000 000 FCFA** pour la mise en œuvre de ses activités en 2022. Au terme de la gestion budgétaire 2022 le projet a eu un taux de réalisation de **100%** pour la **part État et la part bailleur**.

✓ **Au titre de l'activité 22049050656 Programme National de Formation aux Métiers Ruraux**

Le projet a bénéficié d'un crédit budgétaire notifié et mandaté d'un montant de **100 000 000 FCFA**, en 2022 sur les ressources intérieures. Ce montant a été exécuté en totalité. Il a permis de réaliser les activités suivantes :

- 3 postes de Chargés d'études créés,
- 12 mois de charges sociales assurées (salaires, indemnités, cotisation CNPS, assurance maladie du personnel) ;
- 216 ruraux sont formés aux métiers de l'agriculture ;
- 126 ruraux sont formés aux métiers de l'élevage ;
- 108 ruraux sont formés aux métiers de l'artisanat et de service en milieu rural.

✓ **Au titre de l'activité 22049060001 Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat**

Le montant actuel au projet est de **4 686 884 802 FCFA**, sur **financement intérieur et extérieur**, pour la mise en œuvre de ses activités au titre de l'année 2021. Au terme de la gestion budgétaire, le montant notifié a été mandaté à hauteur de **97,54%**.

✓ **Au titre de l'activité 22049060003 Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde**

Le coût initial du projet était de **20 000 000 000 FCFA**. Il a été révisé à hauteur de **30 000 000 000 FCFA**, soit une augmentation du crédit budgétaire de **50%** au titre de l'année 2022. Ce crédit a été exécuté en totalité soit un taux de réalisation de **100%**, suivant les réalisations majeures ci-dessous énumérées :

- 533 techniciens d'unités modernes de décorticage et d'OPA transformatrices formés par le CITA depuis sa mise en route ;
- Les dispositions de mise aux normes environnementales du CITA se poursuivent avec le processus d'obtention de son arrêté d'autorisation d'exploitation (à délivrer par le Ministère en charge de l'Environnement) ;
- Le PPCA a apporté un appui au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) à travers l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) pour la révision de la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement afin de répondre aux nouveaux défis nationaux et internationaux du développement durable. Ce projet de loi a été adopté en Conseil du Gouvernement le 28 septembre 2022 ;
- Appui à l'ARRE pour l'opérationnalisation du Système de Récépissés d'Entreposage (SRE) ;
- Des résultats de la recherche sont en phase de pré vulgarisation (3 méthodes de lutte intégrée contre les maladies et ravageurs, etc.) ;
- 8 génotypes proposés de matériel de plantation de 2ème génération ;
- Enrichissement des bases de données scientifiques issues des sites de recherche (Parcs à Bois, Génotype, environnement GXE) ;
- Séquence du génome de 380 anacardiens de Côte d'Ivoire connue avec plus 4 900 variations génétiques classifiés selon les caractères de performance recherchée ;
- 7 348 ha de nouvelles plantations créées avec du matériel végétal amélioré produit par des pépiniéristes agréés et subventionnés par le projet au profit des producteurs ;
- 43 stations agro-météo installées en vue de densifier le système de collecte de données agrométéorologiques pour couvrir la zone de production de l'anacarde ;
- Pratiques climato-intelligentes prêts à passer à l'échelle (régénération naturelle assistée avec des espèces locales, association anacardiens-légumineuses arbustives à croissance rapide, etc.) ;
- L'élaboration des fiches techniques des 2 techniques de surgreffage optimisé (tanzanienne et ivoirienne) seront mises à disposition de la filière d'ici à 2023 ;
- La production de 225 plants issus de noix hybrides pour la mise en place d'essais de création variétale sur le site du CDC de Koflandé ;
- La mise en place d'un dispositif de déploiement d'une veille sanitaire dynamique élargie à toute la zone de production en vue de son exécution prochaine;
- La mise à disposition d'un laboratoire d'analyse des échantillons de sols par la méthode spectrale et les recommandations sur les doses d'engrais appropriés à Sinématiali ;
- L'identification des marqueurs spécifiques des 3 génotypes en diffusion et la fabrication en cours des kits de certification (carte génétique de 380 arbres disponibles) ;

- La disponibilité des cartes d'occupation et de fertilité physique des sols sous 36 171 ha de vergers d'anacardiés (Korhogo, Boundiali, Odienné), est un acquis à exploiter dans le conseil agricole pour le choix de site favorable à la création de nouveaux vergers ;
- La disponibilité de 2 prototypes d'équipements automatiques de décorticage (1 par choc, 1 par coupe) des noix de cajou fabriqués avec des matériaux disponibles localement (rendement augmenté de 5%) et de 9 prototypes d'équipements de valorisation de la pomme.

✓ **Au titre de l'activité 78042100751 Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET)**

Le montant actuel du projet est de **17 053 000 000 FCFA**, sur financement intérieur et extérieur, pour la mise en œuvre de ses activités au titre de l'année 2021. Au terme de la gestion budgétaire, ce montant a été mandaté à **100%**.

Les principales réalisations sont :

- Le manuel de SCP a été approuvé par la banque le 19 juin 2022 ;
- À ce jour, six (06) marchés sont en cours de passation de marchés ;
- Le laboratoire de technologie et d'innovation de la Banque mondiale travaille sur le prototype de solution ;
- En date du 12 octobre 2022, le projet a lancé l'AMI pour le recrutement d'un cabinet pour l'assistance technique à la formation des femmes à l'entrepreneuriat, plus précisément la formation à l'initiative personnelle, une approche axée sur la psychologie de l'entrepreneuriat ;
- Le recrutement d'un consultant individuel pour renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'autorité nationale de supervision des Institutions de Microfinance (IMF) est en cours ;
- Une première phase diagnostic a été menée par un consultant-expert dans les domaines suivants : (i) une analyse des besoins des IMF, notamment en SIG ; (ii) une présentation des benchmarks des SIG ; (iii) une conception préliminaire d'un SIG mutualisé ; et (iv) un plan d'actions pour la mise en œuvre du projet.

✓ **Au titre de l'activité 78042100672 Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao (PAGFIC)**

Le coût initial du projet était de 2 200 000 000 FCFA. Il a été révisé à hauteur de 2 500 000 000 FCFA, soit une augmentation du crédit budgétaire de **13%** au titre de l'année 2022. Ce crédit a été exécuté en totalité soit un taux de réalisation de **100%**, suivant les réalisations majeures ci-dessous énumérées :

7 cadres du Conseil Café Cacao dont 2 femmes sont formées en gestion de projet.

✓ **Au titre de l'activité 90042100005 Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire**

Le coût initial du projet était de **2 193 388 193 FCFA**. Il a été révisé à hauteur de **6 790 758 417 FCFA**, soit une augmentation du crédit budgétaire d'environ **200%** au titre de l'année 2022. Ce crédit a été exécuté en totalité soit un taux de réalisation de **100%**. Les principales réalisations sont :

- 10 projets de recherche validés ;
- 3 doctorantes recrutées ;
- Screening réalisé sur la station de recherche avec l'ANDE ;
- Études techniques de la station de recherche en cours par le cabinet ICID : Rapport définitif (APS) disponible et rapport provisoire (APD) disponible ;
- TDR validés par l'ANDE pour le lancement du CIES sur la station de recherche ;
- ANO sur la convention FIRCA (Conseil agricole et CeGER) : convention signée, Premier virement effectué ; activités en cours
- Le conseil agricole de la campagne 21-22 a été réalisé ;
- Le conseil agricole de la campagne 22-23 en cours ;
- Six (06) ANO obtenus sur des activités majeures de la sous-composante ;
- Réunion de prise de contact effectuée avec la SODEXAM ;
- Production de semences pour la campagne 2022-2023 réalisée.

✓ **Au titre de l'activité 9004210006 Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI**

En 2022, les crédits notifiés de cette activité sont de **1 317 732 557 FCFA**, ces crédits ont été réalisés en totalité pour un taux de **100%**. Les réalisations sont :

- Réalisation des études techniques pour l'Aménagement de 100 ha de périmètres maraîchers ;
- Réalisation de l'Étude diagnostique des connaissances sur la nutrition et la Sécurité Alimentaire pour la diffusion des bonnes pratiques nutritionnelles.

✓ **Au titre de l'activité 90042100021 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord**

Les crédits du budget actuel à ce projet sur financement extérieur et intérieur s'élèvent à **4 138 800 000 FCFA**, les crédits ont été exécutés à hauteur de **2 931 660 000 FCFA** avec un taux de réalisation de **70,83 %**.

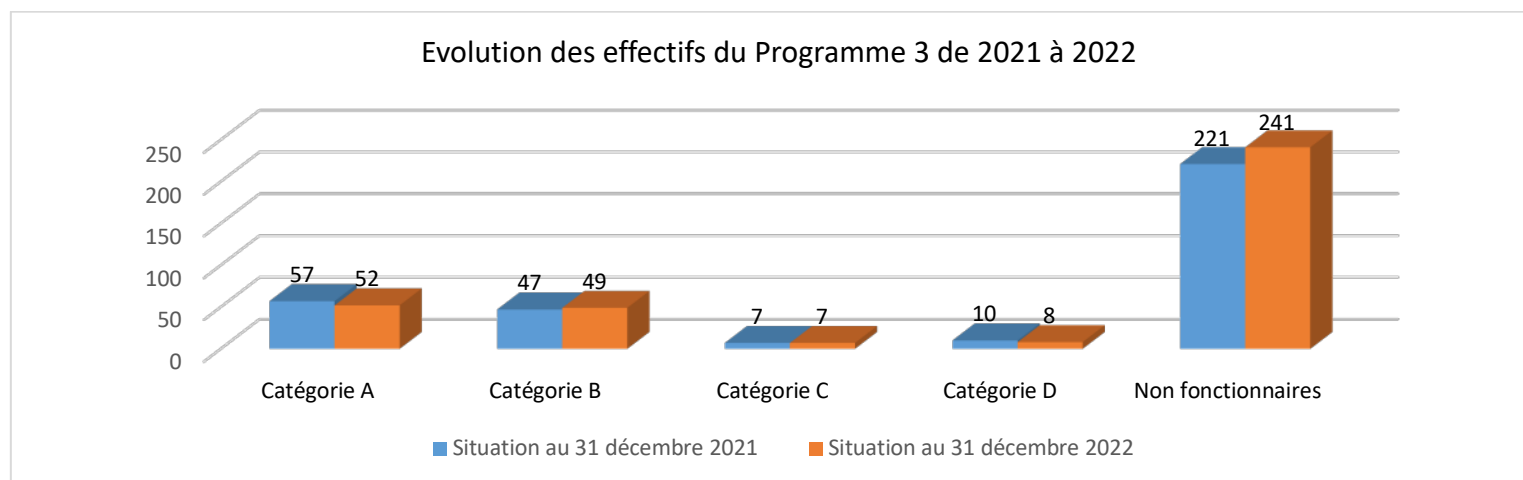
## II.2. Évolution des effectifs

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du personnel du programme 3 en 2022 :

Tableau 53; Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	57	-	-	1	6	52
<b>Catégorie B</b>	47	-	-	4	2	49
<b>Catégorie C</b>	7	-	-	0	0	07
<b>Catégorie D</b>	10	-	-	0	2	08
<b>Non Fonctionnaires</b>	221	-	-	22	2	241
<b>TOTAL</b>	342	-	-	27	12	357

Sources : DRHF/ les Structures du programme



**Graphique 21: Evolution des effectifs du Programme 3 de 2021 à 2022**

## Commentaire :

Au titre de l'exercice 2022, les effectifs du personnel du Programme 3 sont passés à 357 contre 342 en 2021, soit une augmentation de 4,4%. Cette situation pourrait s'expliquer par l'intégration de nouveaux projets.

Également, le personnel fonctionnaire du Programme 3 est en légère baisse (4%) par rapport à 2021. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que l'administration agricole est peu attractive faute de motivation et d'incitations pécuniaires. Le personnel de la catégorie A est le plus touché (8% de baisse) alors que la majeure partie du personnel existant tend vers la retraite et en 2022, le Programme Développement Rural a enregistré 06 cadres de catégorie A sortant contre 01 rentrant. Si rien n'est fait pour contrebalancer cette tendance, ce Programme sera déficitaire de ses cadres et les performances du Programme 3 pourraient être impactées négativement faute de personnel qualifié.

Pour inverser cette tendance, des mesures vigoureuses visant à l'amélioration des conditions de travail et de vie du personnel de l'administration agricole doivent être prises.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Pour rappel, le programme 3 « Développement Rural » comporte trois (03) axes stratégiques qui sont eux-mêmes subdivisés en six (06) actions.

Les activités réalisées en vue de l'atteinte des résultats sont résumées ci-dessous :

#### ❖ Objectif spécifique 3.1 : Promouvoir la modernisation de l'agriculture

##### ● Action 3.1.1 : Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural

La Direction Générale du Développement Rural et de la Maîtrise de l'Eau dans le domaine agricole a pu coordonner la mise en œuvre de la stratégie et assurer son fonctionnement pour un taux de réalisation de 98,68%. Cependant, une demande de dotation supplémentaire a été souhaitée mais pas acquies pour :

- ✓ l'organisation d'ateliers qui regroupent les personnes ressources des différents projets, de l'administration centrale et des structures sous tutelle en vue de l'élaboration du RAP 2022 du Programme 3 ;
- ✓ l'acquisition de matériels informatiques et la fourniture de carburant pour le déplacement du Directeur Général du Développement Rural.

La mise à disposition des dotations souhaitées pourrait permettre d'atteindre ces résultats à 100%.

##### ● Action 3.1.2 : Equipement rural et maîtrise de l'eau

Cette action permet d'apprécier la promotion de la modernisation de l'agriculture à travers l'utilisation d'équipements modernes de production et l'évolution des travaux d'un ou de plusieurs sites d'aménagement au cours de l'année.

Le projet RESCO a mené des études techniques en vue de l'extension des CPSAM. A cet effet, le DAO de construction et d'extension des CPSAM a été soumis à ANO.

Concernant le projet 2PAI-Belier, 1 835 hectares de périmètres rizicoles (54,68%) et 335 hectares pour les cultures maraichères ont été aménagés, ainsi que 700 kilomètres de pistes rurales réhabilitées. Également, trente et cinq (35) tractoristes de conducteurs de matériels agricoles ont été formés dans les 3 CPSAM de l'INTERCOTON.

Les activités réalisées au compte du Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde (PPCA) a permis de traiter 1 013 km de routes rurales dont 547 km réhabilitées et 466 km entretenues avec plus de 700 ouvrages (dalots, passages de buses) construits permettant l'évacuation des produits vers les magasins intérieurs entre 2019 et 2022 ; soit 52% de l'objectif de réhabilitation et d'entretien du Projet.

##### ● Action 3.1.3 : Développement et vulgarisation de technologies de conservation et de valorisation

Cette action permet d'apprécier la promotion de la modernisation de l'agriculture à travers la transformation des productions agricoles.

Les activités réalisées ont permis d'actualiser la situation de 13 sociétés en ajoutant à la base de données quatre (04) petites unités agroindustrielles, d'élaborer une fiche technique d'extraction de beurre

à partir du noyau de mangue et une autre fiche technique de production d'amidon de manioc. Cependant, le faible niveau du budget ne permet pas de réaliser certaines activités.

Dans le cadre du projet RESCO, la réalisation d'études et spécifications techniques des cases de stockage a été achevée, les critères d'identification des villages et des bénéficiaires validés pour la création d'infrastructures et d'achat d'équipements de stockage au niveau des producteurs de semences R1. Les travaux d'aménagement des zones agroindustrielles de Bondoukou et de Korhogo ont été réalisés à des taux de réalisation physique respectifs de 63% et 92% à fin octobre 2022. Quant à la zone agroindustrielle de Séguéla, les travaux d'aménagement ont démarré et le niveau d'exécution est de 10%.

Le PPCA a appuyé l'ARRE pour l'opérationnalisation du Système de Récépissés d'Entreposage (SRE) et à la formation de 533 techniciens d'unités modernes de décorticage et d'OPA transformatrices par le CITA depuis sa mise en route. Le projet a réalisé l'installation de 30 kits de décorticage au sein des OPA pour la phase pilote en attendant la phase de passage à échelle.

#### ❖ **Objectif spécifique 3.2 : Améliorer la gestion du foncier rural**

##### ● **Action 3.2.1 Sécurisation du domaine foncier rural**

L'amélioration de la gestion du foncier rural permet d'apprécier l'évolution de la formalisation des droits des communautés rurales sur les terres du domaine foncier rural et l'amélioration de la sécurisation du foncier rural à travers la délivrance de certificats fonciers.

L'activité réalisée par la Direction du Foncier Rural (DFR), a permis de suivre partiellement la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural. Cependant, le manque de ressources financières pour le recrutement de consultants et de moyens financiers pour le suivi des activités de l'AFOR, notamment pour la réalisation des missions de terrain, affectent considérablement l'atteinte des résultats escomptés.

L'AFOR a construit 08 Bureaux du Foncier Rural (BFR) sur 12 prévus et délivré 14 795 certificats fonciers sur 16 023 certificats prévus. Également 94 territoires des villages ont été délimités sur 117 prévus et 6 257 formalisations des contrats fonciers ont été réalisées sur un total de 23 075 prévues. Aussi 80 étudiants des universités publiques ont été formés sur un total de 65 étudiants initialement prévus. L'AFOR a réalisée 100% de ses missions de sécurisation du patrimoine foncier de l'État.

#### ❖ **Objectif spécifique 3.3 : Promouvoir le métier d'agriculteur**

##### ● **Action 3.3.1. : Accompagnement de la professionnalisation des OPA et promotion des métiers ruraux ;**

Il s'agit d'apprécier la promotion du métier d'agriculteur à travers la proportion des sociétés coopératives agréées et fonctionnelles ainsi que l'évolution de la reconnaissance des interprofessions agricoles, préalables à l'installation de la Chambre Nationale d'Agriculture.

Dans le cadre de cette activité, la Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA) a formé les acteurs professionnels des sociétés coopératives (filères maïs, riz, etc.) et accompagné l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière riz (OIA-Riz) pour l'actualisation de ses statuts et règlement intérieur. Elle a célébré à travers la journée de distinction des OPA modèles, dénommée (DOPAM) les responsables des OPA modèles et enregistré dans la base de données du MEMINADER les sociétés coopératives immatriculées. Également, l'accompagnement à la structuration des filières a permis la création de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA) de la filière gingembre, portant à treize (13) le nombre d'OIA.

Quant au projet PPCA, 266 660 producteurs ont été formés sur 298 000 prévus aux bonnes pratiques agricoles. Il y'a eu la formation de 360 dirigeants appartenant à 180 sociétés coopératives sur la fiscalité adaptée aux OPA et la protection sociale des travailleurs des coopératives. Dans le cadre de la sensibilisation des acteurs des OPA, 1 754 752 sms vocaux ont été transmis à 54 836 producteurs sur le calendrier culturel de l'anacardier et un call center opérationnel avec 14 téléopérateurs dans 14 langues installés.

Au titre de la promotion des métiers ruraux, 450 bénéficiaires ont été formés aux métiers ruraux dont 216 en agriculture, 126 en élevage, 108 en artisanat. Cependant, les activités du PNMR au cours de l'année budgétaire 2022 ont été exécutées sur le budget de la partie Etat.

##### ● **Action 3.3.2. : Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation**

Le PPCA a financé au profit des acteurs de la chaîne de valeur 198 sous-projets à hauteur de 247 millions et 222 dossiers approuvés dans le cadre des Subventions à Coûts Partagés (SCP) sur un total de 615 dossiers reçus.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le Programme « Développement Rural » les crédits budgétaires ordonnancés à 83 572 906 501 FCFA a permis l'atteinte de ses résultats en 2022.

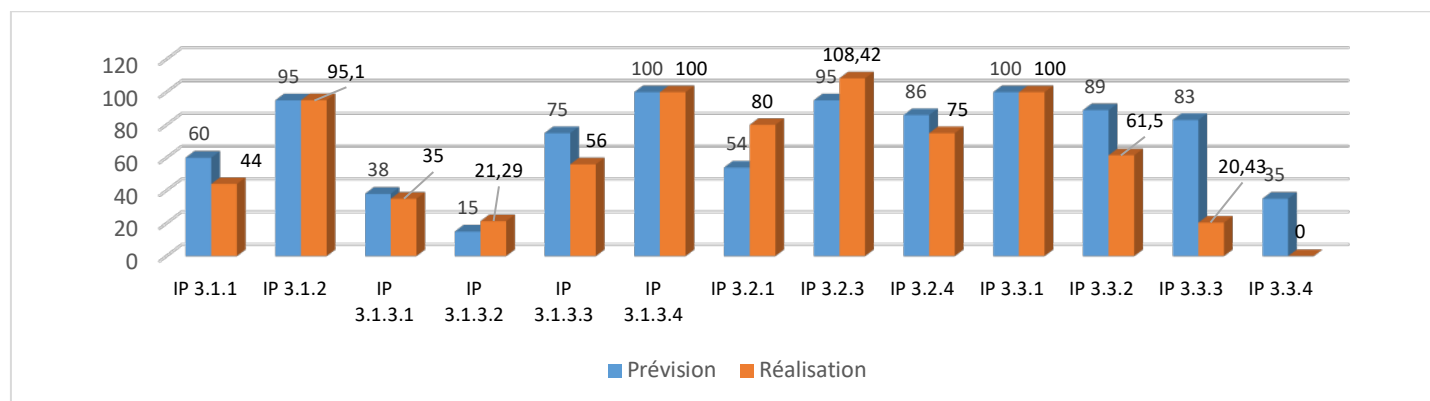
#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

La performance de ce programme est mesurée à travers onze (11) indicateurs consignés ci-dessous :

Tableau 54: Evolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022		
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation	
<b>Objectif Spécifique 3.1 : Promouvoir la modernisation de l'agriculture</b>							
IP 3.1.1 Taux de projets comprenant un volet sur la mécanisation	Pourcentage	-	56	56	60	44	
IP 3.1.2 Proportion de superficies aménagées par les projets bénéficiant d'un système d'irrigation	Pourcentage	-	65	95	95	95,10	
IP 3.1.3 Taux de transformation des produits agricoles ciblés	Cacao	Pourcentage	-	33	-	38	35
	Anacarde	Pourcentage	-	13	-	15	21,29
	Hévéa	Pourcentage	-	70	-	75	56
	Palmier à huile	Pourcentage	-	100	-	100	100
<b>Objectif Spécifique 3.2 : Améliorer la gestion du foncier rural</b>							
IP 3.2.1 Taux de territoires de villages délimités	Pourcentage	-	46	53	54	80	
IP 3.2.2 Taux de superficies des terres objet de certificats fonciers	Pourcentage	-	2,53	1,77	2,65	0,804	
IP 3.2.3 Taux d'intervenants formés dans les projets de sécurisation foncière	Pourcentage	-	-	-	95	108,42	
IP 3.2.4 Taux annuel de villages sensibilisés	Pourcentage	-	-	-	86	75	
<b>Objectif Spécifique 3.3 : Promouvoir le métier d'agriculteur</b>							
IP 3.3.1 Taux de sociétés coopératives immatriculées et enregistrées	Pourcentage	-	100	100	100	100	
IP 3.3.2 Taux d'interprofessions reconnues par rapport au nombre d'interprofessions créées	Pourcentage	-	64	64	89	61,50	
IP 3.3.3 Taux d'apprenants qualifiés à l'exercice du métier d'agriculteur	Pourcentage	-	80	-	83	20,43	
IP 3.3.4 Taux de jeunes qualifiés ayant bénéficié d'une insertion socio-économique	Pourcentage	-	4	-	35	0	

Sources : MEMINADER/ DPPD-PAP 2022-2024



Graphique 22: Prévision et réalisation des indicateurs du Programme 3



### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

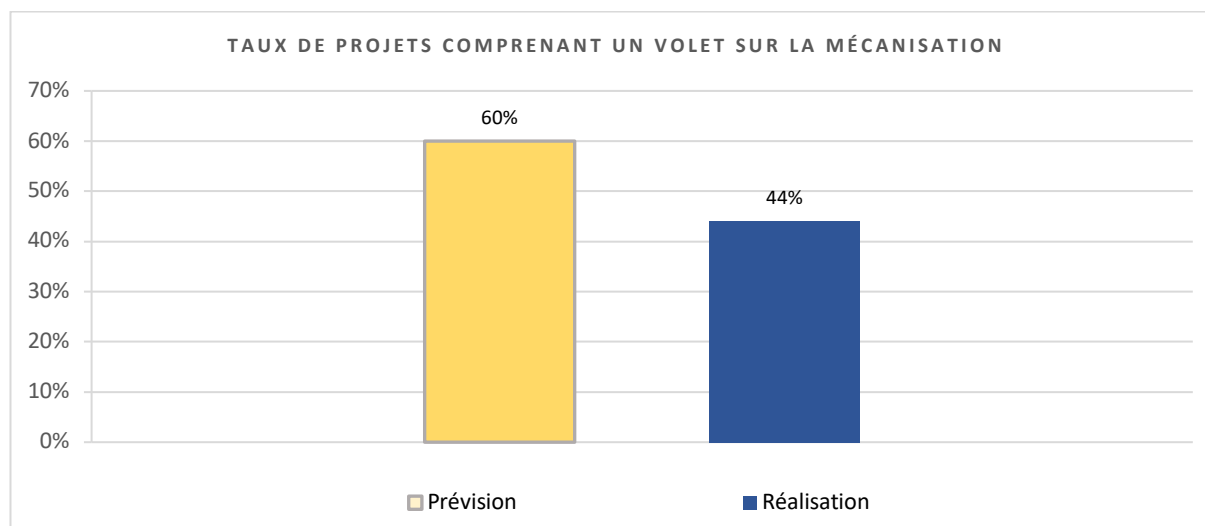
#### (i) Pour l'indicateur IP 3.1.1, relatif aux projets comprenant un volet sur la mécanisation

**Définition de l'indicateur** : C'est le taux de projets comprenant un volet sur la mécanisation.

**Source des données** : Direction de l'Évaluation des Projets (DEP).

**Mode de calcul** : (Nombre de projets comprenant un volet sur la mécanisation / Nombre de projets totaux) X 100.

**Valeur cible** : 60 % en 2022



En 2021, le taux de réalisation de projets comprenant un volet sur la mécanisation était de 56%. En 2022, la valeur de cet indicateur est passée à 44% nettement inférieur à sa prévision qui est de 60%. Ce ratio s'explique par le fait que, 4 projets sur un total de 9 projets, exécutent un volet en lien avec la mécanisation. Ce taux pourrait connaître une légère évolution avec le 2PAI-Nord dont la mise en œuvre a démarré en 2023.

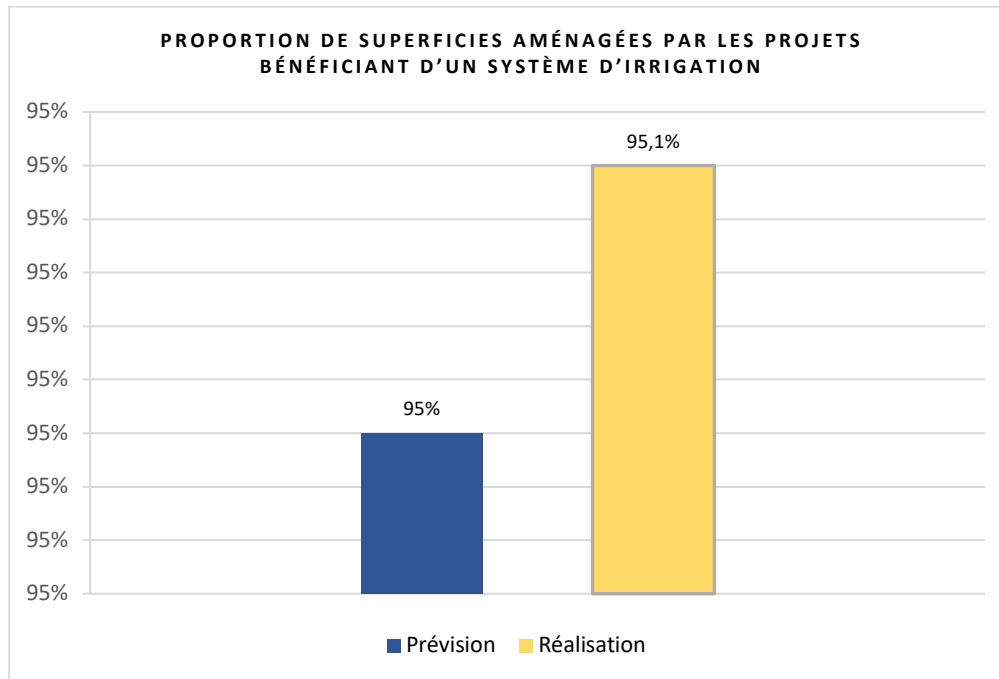
#### (ii) Pour l'indicateur IP 3.1.2, relatif à la proportion de superficies aménagées par les projets bénéficiant d'un système d'irrigation

**Définition de l'indicateur** : Il s'agit du ratio entre les superficies ayant un système d'irrigation au niveau des projets et la superficie totale aménagée au niveau des projets.

**Source des données** : Direction de l'Évaluation des Projets.

**Mode de calcul** : (Superficies ayant un système d'irrigation au niveau des projets / Superficie totale aménagée au niveau des projets) x 100.

**Valeurs cible** : 95% en 2022.



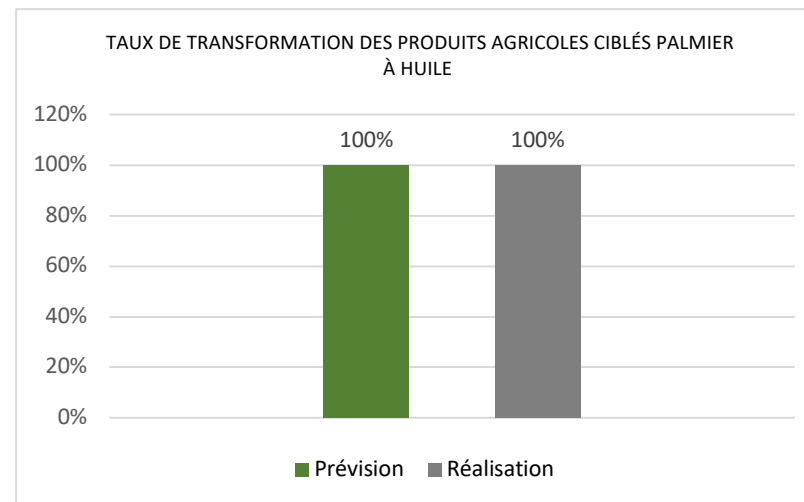
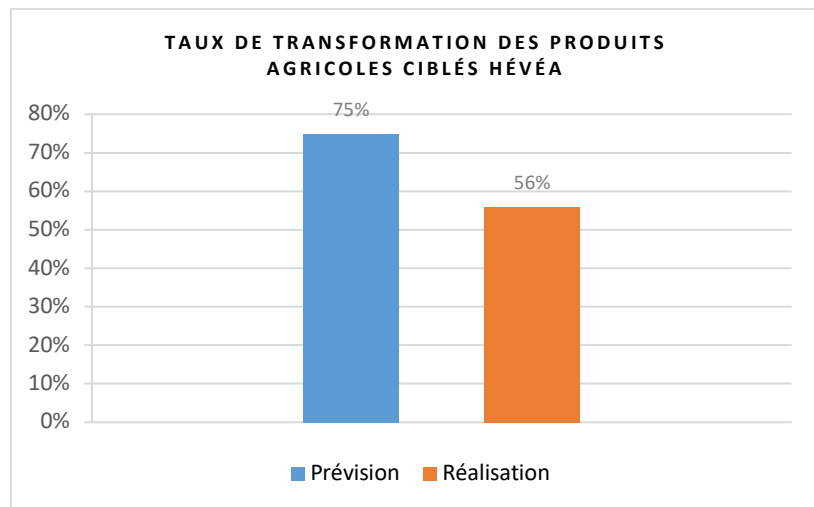
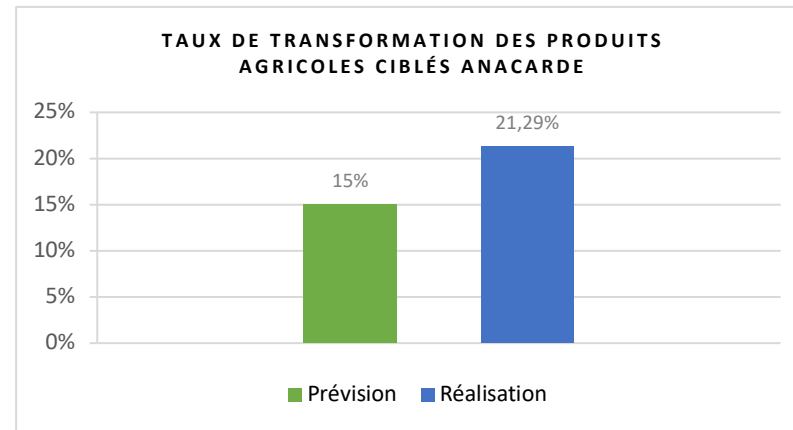
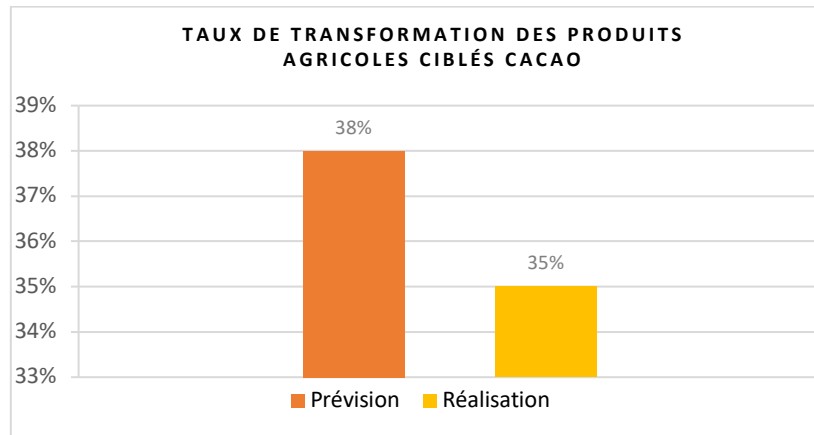
De 2021 à 2022, le taux de réalisation de proportion des superficies aménagées par les projets bénéficiaires d'un système d'irrigation a stagné et est pratiquement identique à la prévision de 2022, cela s'explique par le fait qu'aucun nouveau projet n'a intégré le portefeuille. Cependant, ce taux de réalisation pourrait augmenter par la prise en compte du 2PAI-Nord dont la mise en œuvre démarre en 2023

**(iii) Pour l'indicateur IP 3.1.3, relatif au taux de transformation des produits agricoles ciblés (cacao, anacarde, hévéa, palmier à huile).**

**Définition de l'indicateur :** Il s'agit du taux des produits agricoles ciblés qui ont été transformés par rapport à la production totale de ces produits.

**Source des données :** Direction de la Promotion des Technologies de Conservation et de Transformation (DPTCT).

**Mode de calcul :** (Produits agricoles ciblés transformés / la production totale) x 100



Sur une prévision de taux de transformation fixé à 38% pour le cacao et 75% pour l'hévéa pour l'année 2022, on observe un taux de réalisation de transformation du cacao qui est de 35% et de 56% pour l'hévéa, cette légère baisse de performance s'explique par le maintien de la hausse des productions de base en ce qui concerne le cacao, pour l'hévéa cela s'explique par la faiblesse des cours mondiaux durant l'année et a donc entraîné une baisse des achats de fonds de tasse à l'entrée des unités de transformation. Cependant le taux de transformation de l'anacarde a connu une légère augmentation du fait de la volonté du Gouvernement de booster la transformation des produits locaux de 50% à l'horizon 2030.

NB : Il faut noter que les données relatives aux taux de transformation des produits agricoles ciblés : le cacao, l'hévéa, l'anacarde et le palmier à huile de 2020 sont identique à celle de 2021 elles n'ont pas été prise en compte lors de l'élaboration du DPPD-PAP 2022-2024.

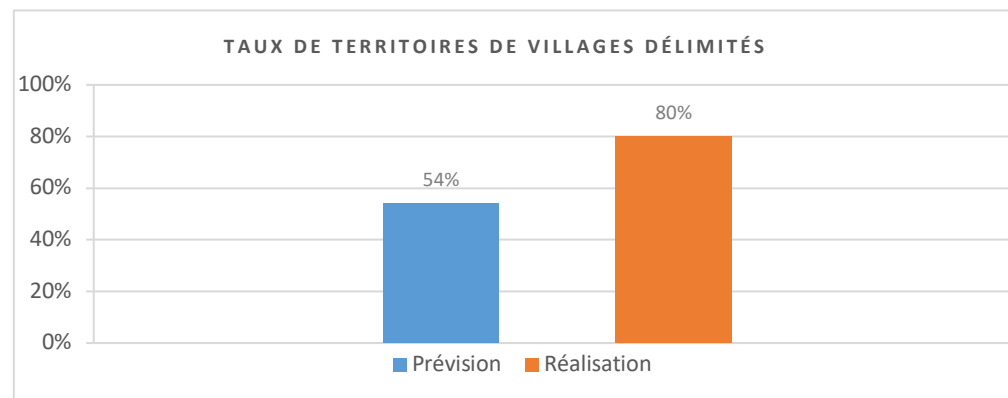
**(iv) Pour l'indicateur IP 3.2.1 lié au taux de territoires de villages délimités**

**Définition de l'indicateur :** C'est le ratio moyen annuel entre le nombre de territoires de villages délimités et le nombre total de village à délimiter.

**Source des données** : rapport d'activités en 2022 du PAMOFOR.

**Mode de calcul** : (Nombre de territoires de villages délimités / Nombre total de territoires de villages) x 100.

**Valeur cible** : 54% en 2022.



Pour une prévision fixée à 54% pour l'année 2022, on observe une forte croissance du taux de réalisation de territoires de villages délimités atteignant 80%. L'augmentation de la performance s'explique par le fort engouement des populations rurales pour la délimitation de leurs villages.

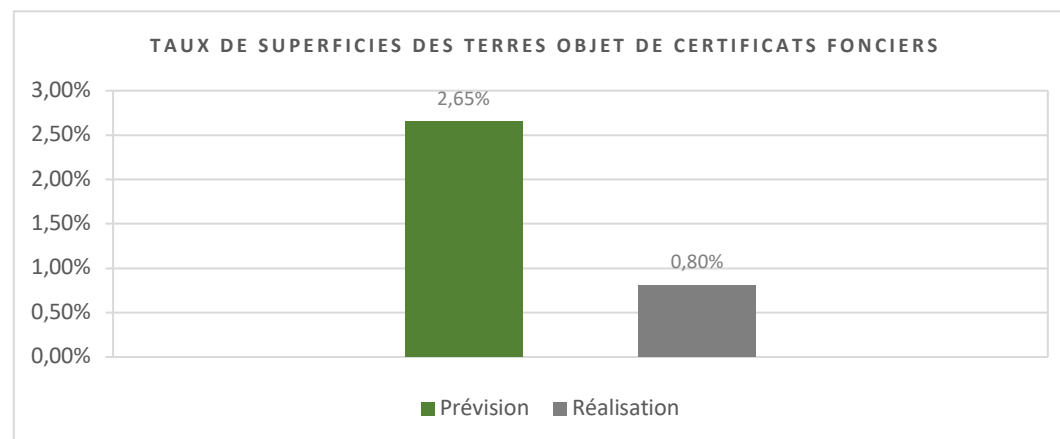
(v) Pour l'indicateur IP 3.2.2, relatif au taux de superficies des terres objet de certificats fonciers

**Définition de l'indicateur** : Proportion de terres rurales ayant fait l'objet de certificats fonciers par rapport à la superficie totale des terres rurales

**Source des données** : Direction du Foncier Rural (DFR) / Agence du Foncier Rural (AFOR).

**Mode de calcul** : (Superficies des terres objet de certificats fonciers ruraux / superficie totale des terres rurales) x 100.

**Valeurs cible** : 2.65% en 2022.



Au titre de l'année 2022, le taux de réalisation de superficies des terres objet de certificats fonciers est de 0,8% fortement inférieur à sa prévision fixée à 2,65%, cet écart constaté s'explique par le fait que 16231 certificats fonciers ont été établis sur une superficie de 184 819 ha contre 23 425 certificats foncier sur 300000 ha prévus. Toutefois, le taux de réalisation pourrait connaître une évolution dans ces prochaines années en facilitant l'adhésion des populations dans les régions en dehors des zones où l'Etat a déployé des opérations de sécurisation foncière.

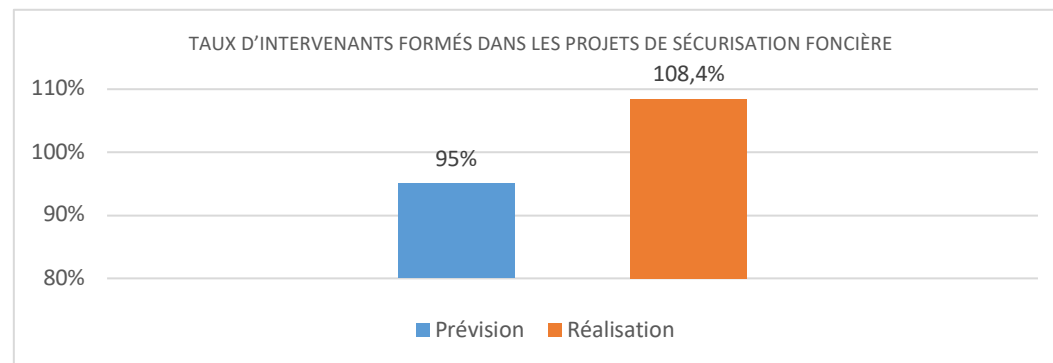
**(vi) Pour l'indicateur IP 3.2.3, relatif au Taux d'intervenants formés dans les projets de sécurisation foncière**

**Définition de l'indicateur** : Proportion des intervenants formés dans les projets de sécurisation foncière par rapport à une cible définie.

**Source des données** : rapport d'activités du PAMOFOR.

**Mode de calcul** : (Nombre des intervenants formés/ nombre d'intervenants ciblés) X 100

**Valeurs cible** : 95% en 2022.



On observe un fort taux de réalisation d'intervenants formés dans les projets de sécurisation foncière par rapport à la prévision pour l'année 2022. L'augmentation de ce taux se justifie par le fait que sur une prévision de 95 étudiants à former au titre de l'année 2022, 103 étudiants ont bénéficié d'une bourse d'étude de formation, soit un taux de 108,42%. En effet, ce taux s'explique par le fait que vu l'incapacité des opérateurs fonciers à répondre à l'ensemble des demandes de prestations, il a été jugé nécessaire de renforcer la ressource humaine qualifiée afin de leur permettre d'être des vecteurs de communication capables d'informer, de former et de sensibiliser les populations villageoises sur la question du foncier rural.

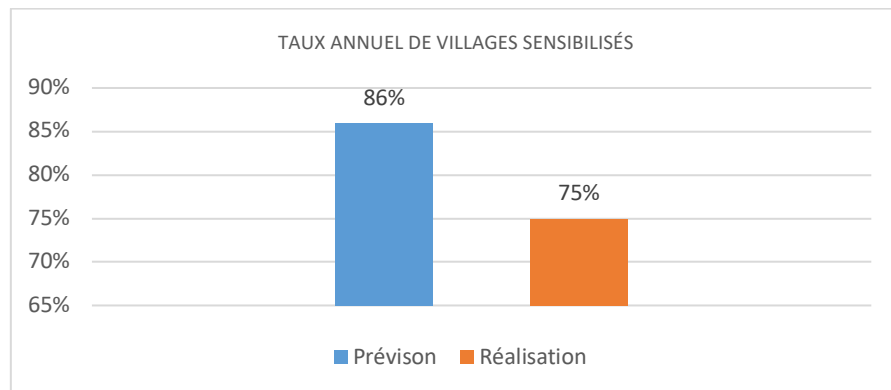
**(vii) Pour l'indicateur IP 3.2.4, relatif au Taux annuel de villages sensibilisés**

**Définition de l'indicateur** : Proportion des villages sensibilisés à la politique du foncier rural.

**Source des données** : rapport d'activités en 2022 du PAMOFOR.

**Mode de calcul** : (Nombre de villages sensibilisés / Nombre de villages ciblés) x 100.

**Valeurs cible** : 86 % en 2022.



Il s'est agi de la sensibilisation des femmes et des hommes dans les villages bénéficiaires du projet PAMOFOR sur l'importance pour la femme rurale d'avoir accès à la terre. Compte tenu du grand nombre de villages pris en compte par le projet, la stratégie de « l'îlotage » a été adoptée au cours de ces missions pour prendre en compte tous les villages pour la sensibilisation. Cela a consisté à former des îlots regroupant les villages contigus de sorte à maximiser le temps de sensibilisation et réduire le nombre et le temps de déplacement. Ainsi sur 108 prévues, 81 ont pu être réalisées soit un taux de réalisation 75% pour l'année 2022.

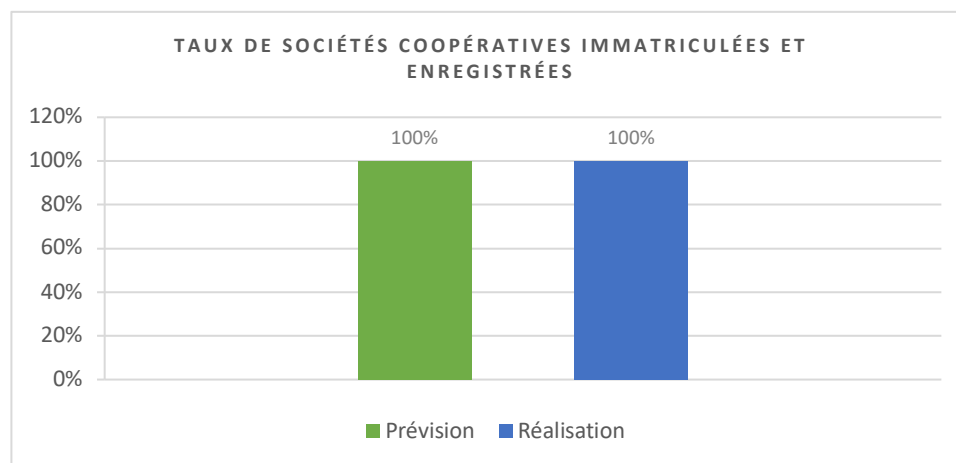
**(viii) Pour l'indicateur IP 3.3.1, relatif au taux de sociétés coopératives immatriculées et enregistrées**

**Définition de l'indicateur** : Proportion des sociétés coopératives immatriculées et enregistrées.

**Source des données** : DOPA.

**Mode de calcul** : (Nombre de sociétés coopératives immatriculées enregistrées au niveau de la DOPA/Nombre de sociétés coopératives immatriculées au niveau des Greffes des Tribunaux) X 100

**Valeurs cible** : 100 % en 2022.



Pour une prévision fixée à 100% pour l'année 2022, on observe 100% de réalisation. Cela s'expliquerait par une bonne collaboration des Greffes des tribunaux avec l'administration agricole déconcentrée.

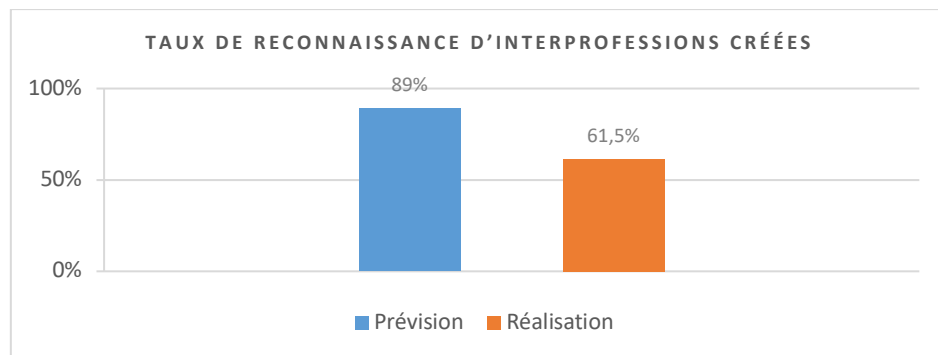
**(ix) Pour l'indicateur IP 3.3.2, relatif au taux de reconnaissance d'interprofessions créées**

**Définition de l'indicateur** : Proportion des interprofessions reconnue

**Source de données** : DOPA

**Mode de calcul** : (Nombre d'interprofessions reconnues / Nombre d'interprofessions créées) \*100.

Valeur cible : 89% en 2022



En fin 2022, seule l'interprofession de la filière anacarde a été reconnue, portant à huit (8) le nombre de l'interprofession reconnue sur un total de treize (13) créées. La mise en place d'une interprofession est une affaire des acteurs professionnels des filières qui introduisent leurs dossiers de reconnaissances auprès du MEMINADER et de certains Ministères techniques concernés pour analyses. A chaque fois que ces Ministères apportent des observations, cela doit être pris en compte de sorte à avoir in fine un document qui peut être programmé en Conseil des Ministres. La reconnaissance par décret est une volonté du Président de la République. Ces deux raisons fondamentales pourraient expliquer la réalisation de 61,5% pour une prévision de 89%.

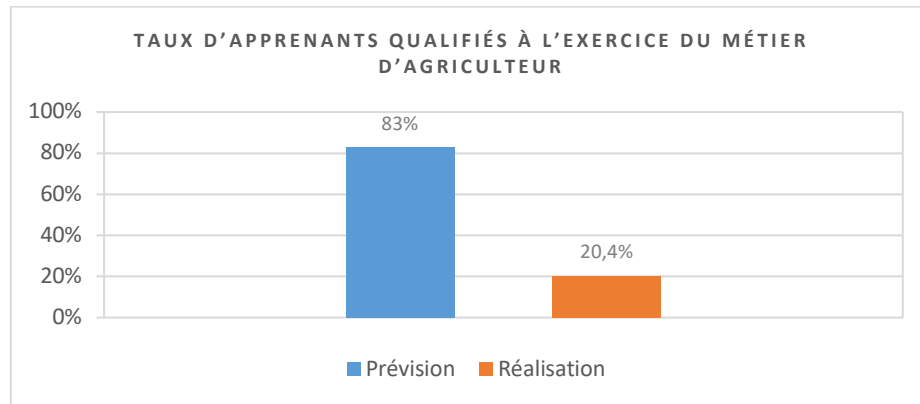
**(x) Pour l'indicateur IP 3.3. 3 Taux d'apprenants qualifiés à l'exercice du métier d'agriculteur**

**Définition de l'indicateur** : Proportion des jeunes formés par rapport aux jeunes ciblés

**Source de données** : PNMR

**Mode de calcul** : (nombre de jeunes formés / nombre de jeunes ciblés) x 100

**Valeur cible** : 83% en 2022



Le taux de réalisation d'apprenants qualifiés à l'exercice du métier d'agriculteur (20,4%) est inférieur à sa prévision (83%) pour l'année 2022, cela s'explique par le fait que le projet de formation de masse en agriculture et autres métiers connexes et d'insertion économique dans le département de Botro prévu pour se dérouler en 2023, avec pour cible la formation de 2202 apprenants est en cours d'instruction. Il est financé sur un prêt souverain de la France à travers l'Agence Française de Développement (AFD) et la Côte d'Ivoire. Au cours de l'année 2022, le Programme National de formation aux Métiers Ruraux a formé 450 apprenants sur le budget qui lui est alloué par l'État de la Côte d'Ivoire soit un taux de 20,43%.

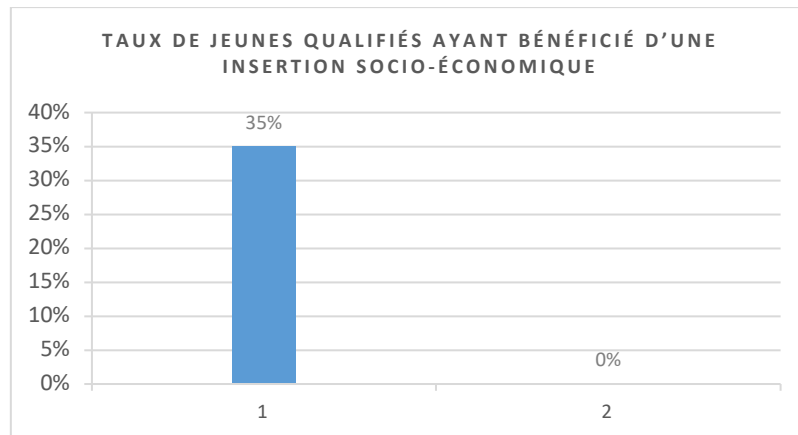
**(xi) Pour l'indicateur IP 3.3. 4 Taux de jeunes qualifiés ayant bénéficié d'une insertion socio-économique**

**Définition de l'indicateur** : Proportion des jeunes formés ayant bénéficié d'une insertion socio-économique

**Source de données** : PNMR

**Mode de calcul** : (nombre de jeunes formés et insérés / nombre de jeunes formés) x 100

**Valeur cible** : 35% en 2022





En 2022, on constate que le taux de réalisation des jeunes qualifiés ayant bénéficié d'une insertion socio-économique est quasi nul. Cette valeur observée s'explique par le fait que le programme n'a pas disposé de ressources nécessaires pour la mise en œuvre du projet d'insertion socio-économique. Cependant, l'essentiel des activités menées en 2022 a concerné le suivi de 7 projets d'insertion économique dont la mise en œuvre se poursuit sur le terrain. Il s'agit de 7 projets mis en œuvre par 54 promoteurs de manière individuelle ou collective dans 07 villages des départements de : Soubré (Blesseoua), Man (Mélapleu), Agboville (M'bérié), Abengourou (Kodjina), Sikensi (Katadji), Odienné (Sirana) et Korhogo (Napié).

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

La mise à disposition à temps des crédits ordonnancés ou notifiés a permis au Programme d'atteindre globalement ses prévisions de 2022.

#### 4.1.1 Difficultés rencontrées

La mise en œuvre des activités du programme 3 s'est confrontée à un certain nombre de pesanteurs de plusieurs ordres. Ils sont :

- En rapport avec la réalisation des activités
  - les procédures de délivrance des crédits budgétaires pour la réalisation des activités prévues sont longues ;
  - lenteur dans les procédures de passations et d'attributions des marchés ;
  - lenteur dans la délivrance des ANO par les bailleurs de fonds ;
  - les documents relatifs aux droits de douane sont diversement interprétés et constituent des blocages dans l'acquisition du matériel agricole.
  
- En rapport avec les crédits budgétaires
  - insuffisance de crédits budgétaires pour la réalisation des activités prévues ce qui contraint les gestionnaires à réaménager leur budget entraînant ainsi plusieurs demandes de modification budgétaire ;
  - non maîtrise de l'utilisation du SIGOBE par les utilisateurs ;
  - circuit d'exécution des dépenses publiques plus long dans le SIGOBE ;
  - problèmes récurrents de connexion qui rendaient les engagements lents ;
  - plafonnement de certains crédits à 70%,
  - l'absence de manuel de procédure concernant les pièces devant accompagner les dossiers au niveau du Contrôleur financier, Cette situation a occasionné de nombreux rejets et différés.
  
- En rapport avec les mouvements d'effectifs
  - nombre élevé des sorties au niveau des agents d'études générales, de conception, de direction et de supervision (catégorie A) ;
  - faiblesse de la prime attribuée aux agents.

En plus de toutes ces difficultés, la non-appropriation des nouvelles procédures de restitution des activités, couplée aux difficultés pour recueillir les données demeurent, des entraves majeures.

### IV2. Recommandations

Face aux difficultés rencontrées, des actions sont à mener. Elles sont :

- En rapport avec la réalisation des activités :
  - accélérer les procédures de passations et d'attributions des marchés ;

- réduire les délais de délivrance des ANO par les bailleurs de fonds.
- En rapport avec les crédits budgétaires :
  - renforcer les crédits budgétaires pour réaliser les activités prévues ; à la limite, notifier les enveloppes aux gestionnaires avant la tenue de la conférence interne pour une meilleure planification budgétaire;
  - renforcer les capacités des acteurs sur l'applicatif SIGOBE ;
  - relever le plafond des crédits de certaines activités majeures ;
  - réduire le délai d'exécution des dépenses publiques dans le SIGOBE ;
- En rapport avec les mouvements d'effectifs :
  - Mettre en place un mécanisme favorisant l'émulation des fonctionnaires aux fins de gérer les projets initiés par le MEMINADER, cela aura pour effet de pallier les départs des fonctionnaires.

## CONCLUSION

Le Programme 3 « Développement Rural » a enregistré quelques résultats positifs, notamment, l'exécution du budget à hauteur de 83 572 906 501 FCFA soit un taux d'ordonnement de 98,44 % avec 357 personnels en 2022 contre 342 en 2021. Toutefois, la prise en compte d'un certain nombre de recommandation, notamment, la réduction des délais de délivrance des ANO par les bailleurs de fonds, le renforcement des crédits budgétaires avant la tenue de la conférence interne et le relèvement de plafond des crédits de certaines activités majeures pourraient contribuer significativement à l'atteinte des résultats du programme « Développement Rural ».

## PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « PROMOTION DE LA RIZICULTURE »

### INTRODUCTION

Le Responsable du programme Promotion de la riziculture est Monsieur KASSOUM Karamoko, Directeur Général de la Promotion de la Riziculture (DGPR). Il est entré en fonction depuis Juillet 2022, à la suite de la réforme organisationnelle du MEMINADER. La coordination du Programme était dès lors assurée par le Responsable du Programme Productions et Sécurité alimentaire en attendant l'installation du Directeur Général de la Promotion de la Riziculture.

Conformément au décret portant attribution des membres du Gouvernement, du MEMINADER, les principales missions dévolues au programme sont :

- Élaborer des lois et règlements relatifs à la promotion de la riziculture ;
- Élaborer et exécuter des programmes et projets visant à satisfaire l'ensemble des besoins de production nationale en riz et en semences sélectionnées à haut rendement ;
- Promouvoir des initiatives de partenariat public-privé en matière de développement de la chaîne de valeurs du riz en Côte d'Ivoire ;
- Participer à la promotion, à la valorisation et à la transformation du riz, en liaison avec le Ministre chargé de l'industrie ;
- Participer à la mise en place d'une politique de commercialisation intérieure et extérieure, le cas échéant du riz local, en liaison avec le Ministre chargé du Commerce ;
- Participer à l'élaboration et exécution de la politique de régulation du marché du riz en Côte d'Ivoire, en liaison avec le Ministre chargé du Commerce.

L'année 2022 a été marquée par la crise russo-ukrainienne et la poursuite des effets de la Covid 19 qui ont fortement impacté l'accessibilité des intrants. La réponse du gouvernement pour mitiger les risques de crise alimentaire fut la poursuite du programme Programme d'urgence de soutien aux filières agricoles impactées par la crise du COVID 19 II (PURGA 2).

Le présent RAP sera articulé autour de quatre (4) grands points.

Le premier concerne **la présentation de la stratégie du programme** à savoir les objectifs et le financement du programme.

Le deuxième point présentera **les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022**. Il s'agit de : (i) l'exécution du budget, l'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense, (iii) du Suivi des investissements, de l'évolution des effectifs et (iv) du bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques.

Le troisième point aborde **les performances du programme** à travers une Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs).

Le quatrième et dernier point abordera les **perspectives**, notamment les leçons apprises et recommandations.

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

### **I.1. Les objectifs du programme**

L'objectif global du programme **Promotion de la Riziculture** est d'assurer la couverture des besoins de consommation par la production nationale de riz blanchi de bonne qualité et garantir les stocks de sécurité nécessaires.

Les résultats stratégiques liés à cet objectif global sont : (i) les superficies rizicoles exploitées sont accrues ; (ii) la productivité des exploitations rizicoles est améliorée et (iii) la valorisation du riz est améliorée.

Pour ce faire, il vise trois objectifs spécifiques à savoir :

- Accroître les superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau
- Accroître la productivité des exploitations rizicoles ;
- Améliorer la valorisation du riz.

Ces objectifs spécifiques sont déclinés en quatre (04) actions que sont :

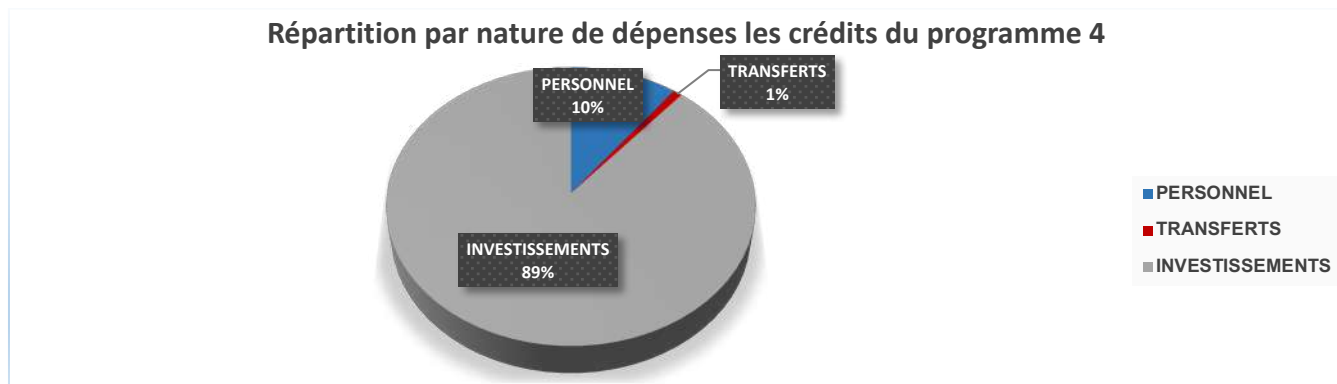
- Amélioration de l'accès aux services mécanisés, au conseil agricole, à la recherche développement et aux innovations technologiques ;
- Aménagement, Entretien et Maintenance des Périmètres Rizicoles ;
- Amélioration de l'accès aux semences certifiées et intrants de qualités ;
- Amélioration de la transformation du Paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation.

### **I.2. Le financement du programme**

Pour sa mise en œuvre, le programme a bénéficié d'un budget initial de **7 452 326 598 F CFA** et une dotation supplémentaire en investissement de **4 208 542 542 F CFA** en cours d'exécution, portant le budget global du programme à **11 660 869 140 F CFA pour l'année 2022**. Il est structuré par nature de dépenses comme suit :

- **Personnel** : **1 202 326 598 F CFA**, soit **10 %** du budget global du programme ;
- **Transferts et Subvention** : **100 000 000 F CFA**, soit **1 %** du budget global du programme ;
- **Investissements** : **10 358 542 542 F CFA**, soit **89 %** du budget global du programme.

Le graphique ci-après illustre cette répartition.



**Graphique 23: Répartition par nature de dépenses des crédits du programme 4**

Comme le montre le graphique, ce programme regroupe trois natures de dépenses contrairement aux trois autres programmes qui présentent toutes les natures de dépenses. Les investissements représentent la part la plus importante du budget (89%) et concernent les actions et activités liées à 7 projets d'investissements.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Tableau : Variation du budget du programme 4 par nature de dépenses

Nature de dépenses	Budget Initial (A)	Budget Actuel (B)	Variation (B-A)	Taux de variation
PERSONNEL	1 202 326 598	1 202 326 598	0	0
TRANSFERTS	100 000 000	100 000 000	0	0
INVESTISSEMENTS	6 150 000 000	10 358 542 542	4 208 542 542	41
<b>TOTAL</b>	<b>7 452 326 598</b>	<b>11 660 869 140</b>	<b>4 208 542 542</b>	<b>41</b>

Source : Extrait de la situation d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

Commentaires :

Le budget initial du programme 4 a connu une hausse de **4 208 542 542 FCFA**. Elle est due principalement à la rallonge budgétaire et à l'intégration de ressources au profit de la nature de dépense « Investissements ».

Il s'agit des activités suivantes :

- ❖ **78042100649** « Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les régions du Folon et du Kabadougou ». Les crédits sont passés de **2 700 000 000 FCFA** à **3 557 042 542 FCFA**, soit une rallonge de **857 042 542 FCFA** (Cf. Arrêté N°0865 /MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 05 décembre 2022).
- ❖ **90042100007** « Projet d'Amélioration de la Qualité du Riz » Cette dotation d'un montant de **320 000 000 FCFA** a été effectuée en cours d'exécution budgétaire (Cf. Arrêté N°0428 /MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ-HKR du 27 juin 2022).
- ❖ **90042100028** **Projet d'Aménagement Hydro Agricole des Régions du Haut Sassandra et du Fromager Phase III (PAHA HSF III)** Cette dotation d'un montant de **881 500 000 FCFA** a été effectuée en cours d'exécution budgétaire (Cf. Arrêté N°0656 /MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 23 septembre 2022)..
- ❖ **90042100029** : **Projet de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW-CI)** a bénéficié d'une dotation d'un montant de **950 000 000 F CFA** en cours d'exécution budgétaire 2022 (Cf. Arrêté N°0608 /MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 12 septembre 2022).

- ❖ **11042100020 Projet d'Aménagement hydro-agricole de 30 000 ha à l'aval du barrage hydro – électrique de Kossou** : La dotation d'un montant de **1 200 000 000 FCFA** a été effectuée en cours d'exécution budgétaire (Cf. Arrêté N°0605 /MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 12 septembre 2022).

Le tableau ci-dessous donne la situation d'exécution budgétaire du Programme 4 « **PROMOTION DE LA RIZICULTURE** ».

Nature de dépenses	Budget Actuel	Réalisation	Taux de réalisation	Ecart
PERSONNEL	1 202 326 598	1 202 326 598	100	0
TRANSFERTS	100 000 000	100 000 000	100	0
INVESTISSEMENTS	10 358 542 542	10 358 542 542	100	0
<b>TOTAL</b>	<b>11 660 869 140</b>	<b>11 660 869 140</b>	<b>100</b>	<b>0</b>

En termes de réalisation enregistrée au niveau de ce programme, sur un crédit de **11 660 868 140 FCFA**, il a été engagé un montant de **11 660 868 140 FCFA**, soit un taux d'exécution de **100%**. Les crédits budgétaires du programme 4 ont été entièrement exécutés.

## II.1. Exécution du budget

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 55: Exécution financière par action du programme 4

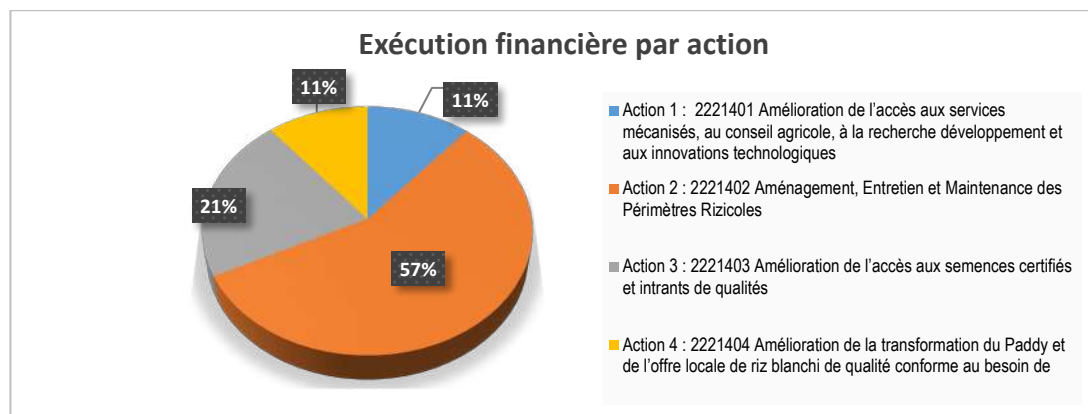
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 2221401 : Amélioration de l'accès aux services mécanisés, au conseil agricole, à la recherche développement et aux innovations technologiques	1 270 120 838	1 202 326 598	-	-	300 000 000	100 000 000	1 699 810 486	-	3 269 931 324	1 302 326 598
Action 2221402 : Aménagement, Entretien et Maintenance des Périmètres Rizicoles	-	-	-	-	-	-	1 480 000 000	6 588 542 542	1 480 000 000	6 588 542 542
Action 2221403 ; Amélioration de l'accès aux semences certifiées et intrants de qualités	-	-	-	-	-	-	-	2 500 000 000	0	2 500 000 000
Action 2221404 ; Amélioration de la transformation du Paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation	-	-	-	-	-	-	-	1 270 000 000	0	1 270 000 000
<b>TOTAL</b>									<b>4 749 931 324</b>	<b>11 660 869 140</b>

Source : SIGOBE / Situation d'exécution au 07 mars 2023

#### Commentaire :

Le programme « Promotion de la Riziculture » a été structuré autour de **quatre (04) Actions**. Ces quatre actions ont été intégrées dans le DPPD-PAP du MEMINADER à l'issue de la dissolution du l'Ex MPR. Le cumul des crédits budgétaires initialement alloués à la mise en œuvre des activités au niveau des actions s'élevait à **7 452 326 598 FCFA**. Au cours de l'exercice budgétaire, ces crédits sont passés à **11 660 869 140 FCFA**, soit une hausse de **4 208 542 542 FCFA**, représentant un taux de croissance de **56%** par rapport au budget initial du programme.

La répartition des crédits par action est illustrée par le graphique ci-dessous.



**Graphique 24: Exécution financière par action du programme 4**

#### Commentaire

- ❖ Au titre de l'action **2221401 « Amélioration de l'accès aux services mécanisés, au conseil agricole, à la recherche-développement et aux innovations technologiques »**. 11 % des crédits y sont alloués.

Comme le montre le tableau ci-dessus, cette action renferme la nature de dépenses Personnel, Transferts et d'Investissement. Les crédits budgétaires prévisionnels notifiés s'élèvent à **1 302 326 598 FCFA**. Sur ce montant prévu, il a été réalisé **1 302 326 598 FCFA** à la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de **100%**.

- ❖ Au titre de l'action **2221402 « Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles »**.

Cette action est composée de quatre activités ayant pour nature de dépense investissement. Il s'agit de l'activité

- **78042100649** « Projet d'aménagement hydroagricole dans les régions du Folon et du Kabadougou avec un budget de **2 700 000 000 FCFA**. Au cours de l'exercice budgétaire, ces crédits sont passés à **3 557 042 542 FCFA**, soit une hausse de **857 042 542 FCFA**, représentant un taux de **32 %** par rapport au budget global du programme. Ce montant a été réalisé à hauteur de **3 557 042 542 FCFA**, soit un taux de réalisation de **100%**.

- **90042100028** « Projet d'aménagement hydro agricole des régions du Haut Sassandra et du fromager phase III » a bénéficié d'une dotation en cours d'exécution budgétaire d'un montant de **881 500 000 FCFA**, soit un taux de réalisation de **100%**.

- **90042100028** Projet de développement intégré du WASSOULOU (**PDIW – CI**) a bénéficié d'un montant de **950 000 000 FCFA**. Cette dotation a été effectuée en cours d'exécution budgétaire. Le taux de réalisation est de **100%**.

- **11042100704** « Projet d'aménagement hydro agricole de 30 000 ha à l'aval du barrage électrique de Kossou » a bénéficié d'une dotation en cours d'exécution budgétaire d'un montant de **1 200 000 000 FCFA**. La dotation budgétaire est réalisée à **100%**.

- ❖ Au titre de l'action **2221403 « Amélioration de l'accès aux semences certifiées et aux intrants de qualité »**.

Cette action est composée d'une seule activité ayant pour nature de dépense investissement. Il s'agit de l'activité :

- **78042100704** « Projet de production et de traitement des semences certifiées de riz en CI sur un crédit notifié de **2 500 000 000 FCFA**. Ce montant a été réalisé à hauteur de **2 500 000 000 FCFA**, soit un taux de réalisation de **100%**.

❖ Au titre de l'action **2221404 « Amélioration de la transformation du paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation »**.

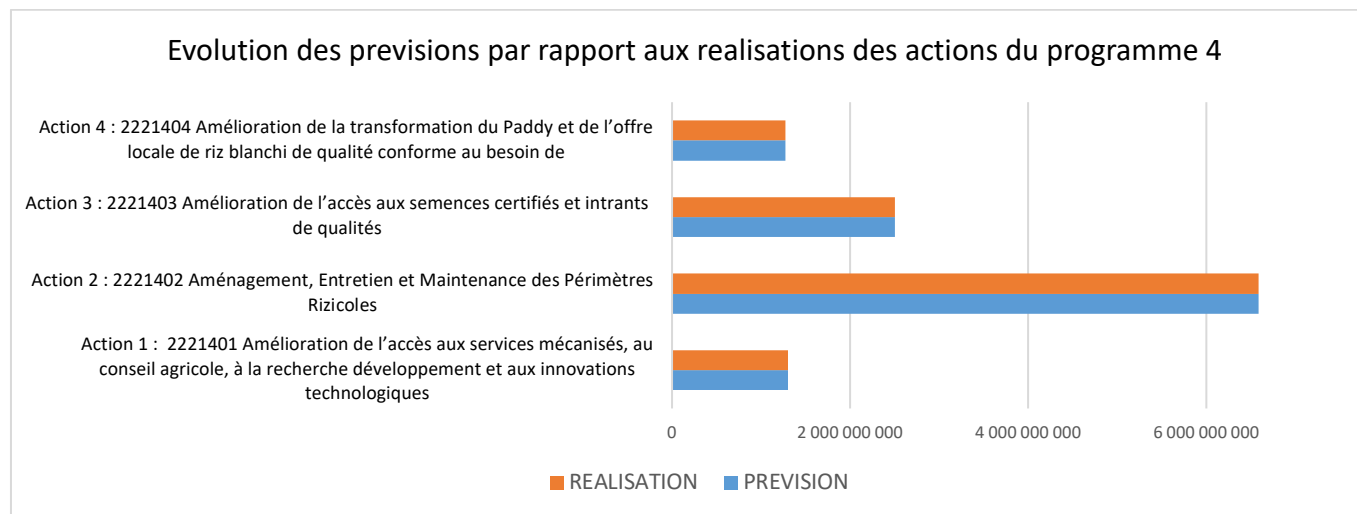
Cette action est composée de deux activités ayant pour nature de dépense investissement. Il s'agit de l'activité :

- **22214010006** « Projet de promotion du riz local phase 2 (PRORIL 2) » : Les crédits budgétaires prévisionnels notifiés s'élèvent à **950 000 000 FCFA**. Sur ce montant prévu, il a été réalisé **950 000 000 FCFA** à la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de **100%** montant de **FCFA**.

- **90042100007** « Projet d'amélioration de la qualité de Riz (PAQ-RIZ) » a bénéficié d'un montant de **320 000 000 FCFA**. Cette dotation a été effectuée en cours d'exécution budgétaire. Le taux de réalisation est de 100%.

Pour rappel, les actions du programme « **Promotion de la Riziculture** » ne faisaient pas partie du DPPD-PAP 2021-2023 initial du Ministère. C'est à l'issue de la dissolution de l'Ex MPR en avril 2021 que ces actions ont été créées et intégrées au DPPD-PAP 2021-2023 du Ministère.

La comparaison au niveau de l'exécution budgétaire des années 2022 et 2021 pour chaque activité n'a pas pu être possible. En effet, la formulation des actions et des activités du programme 4 dans le DPPD-PAP 2022-2024 étant différentes des actions et activités du programme 4 dans le DPPD-PAP 2021-2023 du Ministère.



**Graphique 25: Evolution des prévisions par rapport aux réalisations des actions du programme 4**

Les prévisions sont conformes aux réalisations au cours de l'exercice 2022

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 56: Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : PAHA-FK</b>	2020	2026	<b>21 719 000 000</b>	<b>2 700 000 000</b>	<b>3 557 042 542</b>	<b>3 557 042 542</b>
Sur financement intérieur			6 219 000 000	700 000 000	1 557 042 542	1 557 042 542
Sur financement extérieur			15 500 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<b>Projet 2 : PPTSCR-CI</b>	2018	2023	<b>15 701 968 522</b>	<b>2 500 000 000</b>	<b>2 500 000 000</b>	<b>2 500 000 000</b>
Sur financement intérieur			2 897 047 230	500 000 000	500 000 000	500 000 000
Sur financement extérieur			12 804 921 292	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<b>Projet 3 : PRORIL 2</b>	2021	2025	<b>4 800 000 000</b>	<b>950 000 000</b>	<b>950 000 000</b>	<b>950 000 000</b>
Sur financement intérieur			500 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			4 300 000 000	850 000 000	850 000 000	850 000 000
<b>Projet 4 : PAQ-Riz</b>	2022	2024	<b>1 500 000 000</b>	<b>0</b>	<b>320 000 000</b>	<b>320 000 000</b>
Sur financement intérieur			1 500 000 000	0	320 000 000	320 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 5 : PAHA HSF PHASE III</b>	2022	2029	<b>30 317 300 571</b>	<b>0</b>	<b>881 500 000</b>	<b>881 500 000</b>
Sur financement intérieur			23 050 000 000	0	190 000 000	190 000 000
Sur financement extérieur			7 267 300 571	0	691 500 000	691 500 000
<b>Projet 6 : WASSOULOU (PDIW-CI)</b>	2022	2027	<b>21 124 000 000</b>	<b>0</b>	<b>950 000 000</b>	<b>950 000 000</b>
Sur financement intérieur			5 809 000 000	0	950 000 000	950 000 000
Sur financement extérieur			15 315 000 000	0	0	0
<b>Projet 7 : Etude KOSSOU</b>	2022	2024	<b>1 900 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 200 000 000</b>	<b>1 200 000 000</b>
Sur financement intérieur			700 000 000	0	0	0
Sur financement extérieur			1 200 000 000	0	1 200 000 000	1 200 000 000
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>97 062 269 093</b>	<b>6 150 000 000</b>	<b>10 358 542 542</b>	<b>10 358 542 542</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>40 675 047 230</b>	<b>1 300 000 000</b>	<b>3 617 042 542</b>	<b>3 617 042 542</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>56 387 221 863</b>	<b>4 850 000 000</b>	<b>6 741 500 000</b>	<b>6 741 500 000</b>

Source : SIGOBE / Situation d'exécution au 31 décembre 2022

Commentaires :

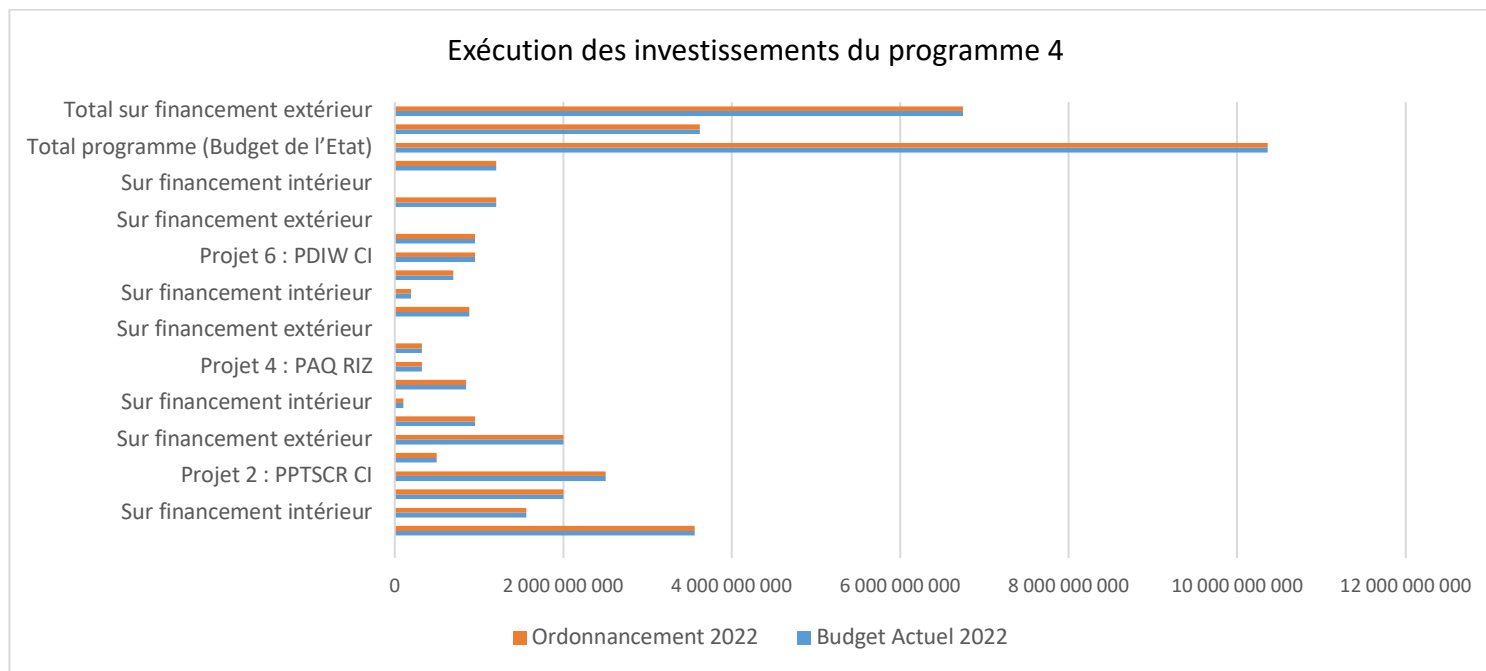
Le budget d'investissements du programme 4 promotion de la riziculture est de **10 358 542 542** représentant 89% du budget actuel 2022 (**11 660 869 140**). Le budget actuel des investissements est composé de **3 617 012 542** de financement intérieur soit 35% du budget total et de **6 741 500 000** de financement extérieur soit 65% du budget total.

Le budget alloué aux investissements du programme 4 est de **6 150 000 000**. Ce budget a connu une évolution de 68% passant à **10 358 542 542** soit une hausse de **4 208 542 542**.

Les crédits du portefeuille d'un montant de **10 358 542 542 FCFA** ont été mandatés au profit des projets du **programme 4**, et ordonnancés à hauteur de **10 358 542 542 FCFA**, soit un taux de **100%**.

Ce graphique présente l'évolution des budgets d'investissements en 2022.





**Graphique 26: Exécution des investissements du programme 4**

Commentaire :

**Projet 1 « Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les Régions du Folon et du Kabadougou » (PAHA-FK).**

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles". Il s'agit en effet d'améliorer la fonctionnalité de l'ensemble des périmètres existants et de réaliser de nouveaux aménagements au regard du potentiel en terres rizicultivables.

De manière spécifique, ce projet permettra la construction de quatre (04) nouveaux barrages et l'aménagement de 1 000 ha pour la riziculture et le maraîchage pour produire 6 000 tonnes de riz blanchi, 1 800 tonnes de poissons et 4 800 tonnes de produits maraîchers.

Les activités de cette année ont consisté au défrichage, aux travaux de délimitation des cuvettes des barrages, aux études d'exécution des travaux des sites prévus (Wossa, Siensoko, Bireko et Samako), au levé d'état des lieux de la piste Samako et à l'indemnisation de 116 personnes. De ce fait, les prestations de suivi et de contrôle des travaux (barrages et aménagement) se poursuivent.

**Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2022 de 20 % et de prise en charge financière de 76 %.**

**Projet 2 « Projet de Production et de Traitement de Semences certifiées de Riz en Côte d'Ivoire » (PPT-SCR-CI).**

Le projet s'inscrit dans l'action " Amélioration de l'accès aux semences certifiées et aux intrants de qualité ". Il vise l'amélioration de la productivité des exploitations rizicoles.

De manière spécifique, ce projet permettra d'augmenter la capacité de production de semences certifiées en Côte d'Ivoire à travers la construction et l'équipement de sept (07) centres de conditionnement à Yamoussoukro, Agboville, Bondoukou, Korhogo, Man, Gagnoa et Odienné et de quatre (04) laboratoires d'analyse à Yamoussoukro, Bondoukou, Korhogo, Man.

L'année 2022 a été marquée par l'acquisition de 129 tonnes de semences G4, le recrutement de fournisseur des intrants et de matériels agricoles, la construction des centres de conditionnement et des laboratoires. A ce stade les travaux ont effectivement démarré sur les 7 sites prévus.

**Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2022 de 40 % et de prise en charge financière de 100 %.**

### **Projet 3 « Projet de Promotion du Riz Local Phase 2 » (PRORIL 2).**

Le projet s'inscrit dans l'action " Amélioration de la transformation du paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation ". Il vise l'amélioration de la valorisation du riz produit localement.

Le but étant de faire du riz ivoirien, un produit compétitif (qualité et prix). Pour ce faire, il s'attèle à renforcer le dispositif de transformation existant, améliorer les performances des usines, des circuits de distribution et de commercialisation du riz local.

De manière spécifique, le PRORIL contribue à améliorer le volume des ventes de riz local de qualité à travers la mise en place de chaînes d'approvisionnement bancables.

L'année 2022 a été marquée par l'identification et la sélection de 04 Distributeurs de riz local blanchi disposant de marque commerciale, la sélection de 06 usiniers et 09 Groupement de producteurs. Ainsi, 400 ha de périmètres ont pu être mis en valeur pour une production de 1 800 tonnes de paddy. Hormis l'autoconsommation, 850 tonnes de riz blanchi de bonnes qualités ont été produits et commercialisés.

***Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2022 de 90 % et de prise en charge financière de 100 %.***

### **Projet 4 « Projet d'Amélioration de la Qualité du Riz »**

Le projet s'inscrit également dans l'action "Amélioration de la transformation du paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation". Il vise l'amélioration de la valorisation du riz produit localement.

De manière spécifique, le PAQ-Riz s'attèlera à renforcer le dispositif de transformation du riz à travers le renforcement des plateaux techniques de mini-rizeries en activité, l'acquisition et l'installation de mini rizeries de 2 t/h, et la formation des acteurs de la transformation.

Le projet a démarré en Juillet 2022 et les premiers mandats de paiement ont été effectués en novembre 2022. Ce qui justifie le faible taux d'avancement physique malgré la prise en charge financière totale. L'année a été marquée par la sélection des entreprises prestataires et l'identification des unités de transformations bénéficiaires des équipements techniques et des programmes de formation du personnel.

***Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2022 de 10 % et de prise en charge financière de 100 %.***

### **Projet 5 : Projet d'Aménagement Hydro Agricole des Régions du Haut Sassandra et du Fromager Phase III (PAHA HSF III)**

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles". Il s'agira d'améliorer la fonctionnalité de périmètres existants et de réaliser de nouveaux aménagements au regard du potentiel en terres rizicultivables des régions visées.

De manière spécifique, le PAHA HSF III permettra de capitaliser les acquis des phases 1et 2 afin d'assurer une exploitation efficiente des aménagements et une meilleure préservation des ouvrages. Ce projet envisage également la réalisation des six (6) autres sites de barrages restants et l'aménagement de 812 ha de terres en aval dont 732 ha dans la Marahoué.

L'année 2022 a été marquée par :

- L'élaboration du Plan de Passation des Marchés et son approbation par la BID ;
- Le démarrage du processus d'établissement de la convention (négociation du projet de convention et transmission à la BID pour ANO) avec le BNETD pour la consolidation des études technico – économiques de 1600 ha du centre ouest, des études de clarification foncière, la supervision et le contrôle des travaux confortatifs et de réaménagement du local de l'UGP ;
- L'élaboration et validation des Termes de Référence pour l'acquisition du logiciel de gestion financière du projet, de l'audit du projet et du consultant individuel pour la revue du manuel de procédures ;
- L'élaboration du Dossier d'Appel à Consultation (DAC) des entreprises pour les travaux confortatifs sur les sites des phases I et II ;
- L'élaboration des termes de référence pour la convention de prestations de service de l'ANADER sur les sites des phases I et II ;
- La Mise en place et renforcement de l'UGP ;
- Et le réaménagement du local de l'UGP.

Les mandatements du projet ont été effectués en fin d'année budgétaire, d'où le faible taux d'avancement physique malgré la prise en charge totale.

***Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2022 de 21 % de prise en charge financière de 100 %.***

### **Projet 6 : Projet de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW-CI)**

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles". Il s'agira de :

- Réaliser 02 barrages hydroagricoles ;
- Aménager 230 ha de périmètres rizicoles irrigués et 19 ha de périmètres maraîchers irrigués ;

- Réaliser 05 barrages pastoraux ;
- Aménager 06 ha d'étangs piscicoles ;
- Réaliser 01 ferme d'alevinage.

L'année 2022 a été marquée par :

- L'élaboration des documents de mise en vigueur de l'accord de prêt : Accord de prêt est rentrée en vigueur depuis le 06 septembre 2022 ;
- La levée des conditions suspensives au premier décaissement du prêt : Recrutement des cadres de l'Unité de Coordination et de Gestion du Projet et dotation d'un montant de 950 000 000 F CFA au budget 2022 ; Signature des textes de création des organes de gestion et de pilotage du projet (en cours de signature) ; Validation de l'EIES (en attente de la signature des textes de création des organes de gestion et de pilotage du projet) ;
- La mise en place du cadre de gestion du projet : l'Agent Comptable et le Contrôleur Financier ont été nommé. Les comptes du projet ont été ouverts ;
- Le démarrage effectif du projet : En attente de la signature des textes de création des Organes de gestion et de pilotage du projet.

Les mandatements du projet ont été effectués en fin d'année budgétaire, d'où le faible taux d'avancement physique malgré la prise en charge totale.

**Le projet présente un état de prise en charge financière de 100 % Pour l'année 2022.**

### Projet 7 : Projet d'Aménagement hydro-agricole de 30 000 ha à l'aval du barrage hydro – électrique de Kossou

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles".

Le barrage hydroélectrique de Kossou a été créé en 1971. Il est construit sur le fleuve Bandama au niveau du village de Toumbokro, dans la sous-préfecture de Yamoussoukro. A sa réalisation, la retenue devait permettre :

- Une production d'électricité de 535 millions de kilowattheures ;
- Une production de 20 000 tonnes de poisson par an ;
- Et l'irrigation d'environ 50 000 hectares de terre.

Cependant, l'irrigation des terres pour l'amélioration des productions est une opération qui n'a jamais démarré. La réalisation de l'étude technico-économique, dont il est question, va permettre d'apprécier la faisabilité et faire ressortir les quantitatifs et l'estimatif du projet. Le projet permettra de disposer de terres pour la riziculture, le maraîchage, l'horticulture et la pisciculture. Il contribuera ainsi à sécuriser la production agricole et animale sans construction de nouvelles retenues d'eau.

L'année 2022 a été marquée par :

- L'élaboration et la publication de l'avis de manifestation d'intérêt ;
- Et la présélection de cinq entreprises pour la réalisation des études.

Les mandatements du projet ont été effectués en fin d'année budgétaire, d'où le faible taux d'avancement physique malgré un fort taux de prise en charge financière.

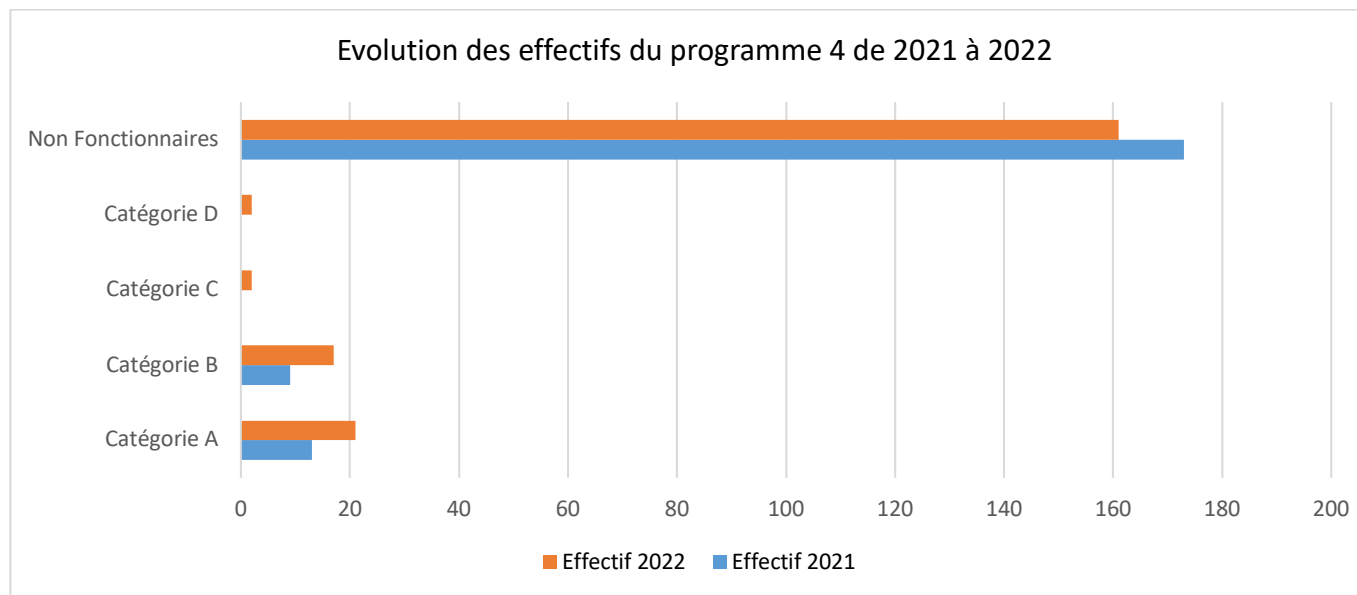
**Le projet présente un état de prise en charge financière de 70 % pour l'année 2022.**

## II.2. Évolution des effectifs

Tableau 57: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	13	5	5	11	1	21
Catégorie B	9	7	7	8	0	17
Catégorie C	0	-	-	2	0	2
Catégorie D	0	-	-	2	0	2
Non Fonctionnaires	173	5	5	8	3	161
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>203</b>

Source : DRH ADERIZ



Graphique 27: Evolution des effectifs du programme 4 de 2021 à 2022

L'effectif est composé à 79% de non-fonctionnaire.

Les besoins exprimés par l'ADERIZ ont été satisfait à plus de 100%. En effet, ce résultat s'explique essentiellement par les recrutements effectués sur les projets Folon Kabadougou (15 agents) et Haut Sassandra phase 3 (9 agents).

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

#### Projet 1 « Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les Régions du Folon et du Kabadougou » (PAHA-FK).

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles". Il s'agit en effet d'améliorer la fonctionnalité de l'ensemble des périmètres existants et de réaliser de nouveaux aménagements au regard du potentiel en terres rizicultivables.

De manière spécifique, ce projet permettra la construction de quatre (04) nouveaux barrages et l'aménagement de 1 000 ha pour la riziculture et le maraîchage pour produire 6 000 tonnes de riz blanchi, 1 800 tonnes de poissons et 4 800 tonnes de produits maraîchers.

Les activités de cette année ont consisté au défrichage, aux travaux de délimitation des cuvettes des barrages, aux études d'exécution des travaux des sites prévus (Wossa, Siensoko, Bireko et Samako), au levé d'état des lieux de la piste Samako et à l'indemnisation de 116 personnes. De ce fait, les prestations de suivi et de contrôle des travaux (barrages et aménagement) se poursuivent.

**Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2022 de 20 % et de prise en charge financière de 76 %.**

La principale contrainte qui impacte la réalisation de l'ensemble des activités prévues est la lenteur dans la procédure de passation de marché notamment la délivrance de l'ANO du bailleur. La BOAD devra donc accélérer la délivrance des ANO pour une meilleure célérité dans la réalisation des activités.

#### Projet 2 « Projet de Production et de Traitement de Semences certifiées de Riz en Côte d'Ivoire » (PPT-SCR-CI).

Le projet s'inscrit dans l'action " Amélioration de l'accès aux semences certifiées et aux intrants de qualité ". Il vise l'amélioration de la productivité des exploitations rizicoles.

De manière spécifique, ce projet permettra d'augmenter la capacité de production de semences certifiées en Côte d'Ivoire à travers la construction et l'équipement de sept (07) centres de conditionnement à Yamoussoukro, Agboville, Bondoukou, Korhogo, Man, Gagnoa et Odienné et de quatre (04) laboratoires d'analyse à Yamoussoukro, Bondoukou, Korhogo, Man.

L'année 2022 a été marquée par l'acquisition de 129 tonnes de semences G4, le recrutement de fournisseur des intrants et de matériels agricoles, la construction des centres de conditionnement et des laboratoires. A ce stade les travaux ont effectivement démarré sur les 7 sites prévus.

**Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2022 de 40 % et de prise en charge financière de 100 %.**

6 Centres de conditionnement en cours de construction (Gagnoa (40%), Korhogo (40%), Agboville (23%), Odienné (15%)), Yamoussoukro (80%), Bondoukou (12%), Man (travaux de démolition en cours (5%)).

Une convention en cours de finalisation avec le MEMINADER pour le contrôle au champ des parcelles semencières et l'analyse des semences et le matériel agricole est en attente de livraison. Une résiliation du marché des intrants est envisagée en raison de la hausse des prix des intrants.

### **Projet 3 « Projet de Promotion du Riz Local Phase 2 » (PRORIL 2).**

Le projet s'inscrit dans l'action " Amélioration de la transformation du paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation ". Il vise l'amélioration de la valorisation du riz produit localement.

Le but étant de faire du riz ivoirien, un produit compétitif (qualité et prix). Pour ce faire, il s'attèle à renforcer le dispositif de transformation existant, améliorer les performances des usines, des circuits de distribution et de commercialisation du riz local.

De manière spécifique, le PRORIL contribue à améliorer le volume des ventes de riz local de qualité à travers la mise en place de chaînes d'approvisionnement bancables.

L'année 2022 a été marquée par l'identification et la sélection de 04 Distributeurs de riz local blanchi disposant de marques commerciales, la sélection de 06 usiniers et 09 Groupement de producteurs. Ainsi, 400 ha de périmètres ont pu être mis en valeur pour une production de 1 800 tonnes de paddy. Hormis l'autoconsommation, 850 tonnes de riz blanchi de bonnes qualités ont été produits et commercialisés.

**Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2022 de 90 % et de prise en charge financière de 100 %.**

L'on note que 85% des objectifs de commercialisation de riz blanchi atteint.

### **Projet 4 « Projet d'Amélioration de la Qualité du Riz »**

Le projet s'inscrit également dans l'action "Amélioration de la transformation du paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation". Il vise l'amélioration de la valorisation du riz produit localement.

De manière spécifique, le PAQ-Riz s'attèlera à renforcer le dispositif de transformation du riz à travers le renforcement des plateaux techniques de mini-rizeries en activité, l'acquisition et l'installation de mini rizeries de 2 t/h, et la formation des acteurs de la transformation.

Le projet a démarré en Juillet 2022 et les premiers mandats de paiement ont été effectués en novembre 2022. Ce qui justifie le faible taux d'avancement physique malgré la prise en charge financière totale. L'année a été marquée par la sélection des entreprises prestataires et l'identification des unités de transformations bénéficiaires des équipements techniques et des programmes de formation du personnel.

**Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2022 de 10 % et de prise en charge financière de 100 %.**

La principale difficulté est la disponibilité tardive des mandats de paiement relatifs au projet. Pour y remédier, nous recommandons la mise à disposition dans les délais des mandats de paiement.

### **Projet 5 : Projet d'Aménagement Hydro Agricole des Régions du Haut Sassandra et du Fromager Phase III (PAHA HSF III)**

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles". Il s'agira d'améliorer la fonctionnalité de périmètres existants et de réaliser de nouveaux aménagements au regard du potentiel en terres rizicultivables des régions visées.

De manière spécifique, le PAHA HSF III permettra de capitaliser les acquis des phases 1et 2 afin d'assurer une exploitation efficiente des aménagements et une meilleure préservation des ouvrages. Ce projet envisage également la réalisation des six (6) autres sites de barrages restants et l'aménagement de 812 ha de terres en aval dont 732 ha dans la Marahoué.

L'année 2022 a été marquée par :

- L'élaboration du Plan de Passation des Marchés et son approbation par la BID ;
- Le démarrage du processus d'établissement de la convention (négociation du projet de convention et transmission à la BID pour ANO) avec le BNETD pour la consolidation des études technico – économiques de 1600 ha du centre ouest, des études de clarification foncière, la supervision et le contrôle des travaux confortatifs et de réaménagement du local de l'UGP ;
- L'élaboration et validation des Termes de Référence pour l'acquisition du logiciel de gestion financière du projet, de l'audit du projet et du consultant individuel pour la revue du manuel de procédures ;

- L'élaboration du Dossier d'Appel à Consultation (DAC) des entreprises pour les travaux confortatifs sur les sites des phases I et II ;
- L'élaboration des termes de référence pour la convention de prestations de service de l'ANADER sur les sites des phases I et II ;
- La Mise en place et renforcement de l'UGP ;
- Et le réaménagement du local de l'UGP.

Les mandatements du projet ont été effectués en fin d'année budgétaire, d'où le faible taux d'avancement physique malgré la prise en charge totale.

**Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2022 de 21 % de prise en charge financière de 100 %.**

La disponibilité tardive des mandats de paiement relatifs au projet a entraîné d'énormes contraintes. Nous recommandons la mise à disposition des mandats dans les délais requis.

#### **Projet 6 : Projet de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW-CI)**

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles". Il s'agira de :

- Réaliser 02 barrages hydroagricoles ;
- Aménager 230 ha de périmètres rizicoles irrigués et 19 ha de périmètres maraîchers irrigués ;
- Réaliser 05 barrages pastoraux ;
- Aménager 06 ha d'étangs piscicoles ;
- Réaliser 01 ferme d'alevinage.

L'année 2022 a été marquée par :

- L'élaboration des documents de mise en vigueur de l'accord de prêt : Accord de prêt est rentrée en vigueur depuis le 06 septembre 2022 ;
- La levée des conditions suspensives au premier décaissement du prêt : Recrutement des cadres de l'Unité de Coordination et de Gestion du Projet et dotation d'un montant de 950 000 000 F CFA au budget 2022 ; Signature des textes de création des organes de gestion et de pilotage du projet (en cours de signature) ; Validation de l'EIES (en attente de la signature des textes de création des organes de gestion et de pilotage du projet) ;
- La mise en place du cadre de gestion du projet : l'Agent Comptable et le Contrôleur Financier ont été nommés. Les comptes du projet ont été ouverts ;
- Le démarrage effectif du projet : En attente de la signature des textes de création des Organes de gestion et de pilotage du projet.

Les mandatements du projet ont été effectués en fin d'année budgétaire, d'où le faible taux d'avancement physique malgré la prise en charge totale.

**Le projet présente un état de prise en charge financière de 100 % Pour l'année 2022.**

#### **Projet 7 : Projet d'Aménagement hydro-agricole de 30 000 ha à l'aval du barrage hydro – électrique de Kossou**

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles".

Le barrage hydroélectrique de Kossou a été créé en 1971. Il est construit sur le fleuve Bandama au niveau du village de Toumbokro, dans la sous-préfecture de Yamoussoukro. A sa réalisation, la retenue devait permettre :

- Une production d'électricité de 535 millions de kilowattheures ;
- Une production de 20 000 tonnes de poisson par an ;
- Et l'irrigation d'environ 50 000 hectares de terre.

Cependant, l'irrigation des terres pour l'amélioration des productions est une opération qui n'a jamais démarré. La réalisation de l'étude technico-économique, dont il est question, va permettre d'apprécier la faisabilité et faire ressortir les quantitatifs et l'estimatif du projet. Le projet permettra de disposer de terres pour la riziculture, le maraîchage, l'horticulture et la pisciculture. Il contribuera ainsi à sécuriser la production agricole et animale sans construction de nouvelles retenues d'eau.

L'année 2022 a été marquée par :

- L'élaboration et la publication de l'avis de manifestation d'intérêt ;
- Et la présélection de cinq entreprises pour la réalisation des études.

Les mandatements du projet ont été effectués en fin d'année budgétaire, d'où le faible taux d'avancement physique malgré un fort taux de prise en charge financière.

**Le projet présente un état de prise en charge financière de 70 % pour l'année 2022.**

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 58: Évolution des indicateurs du programme 4

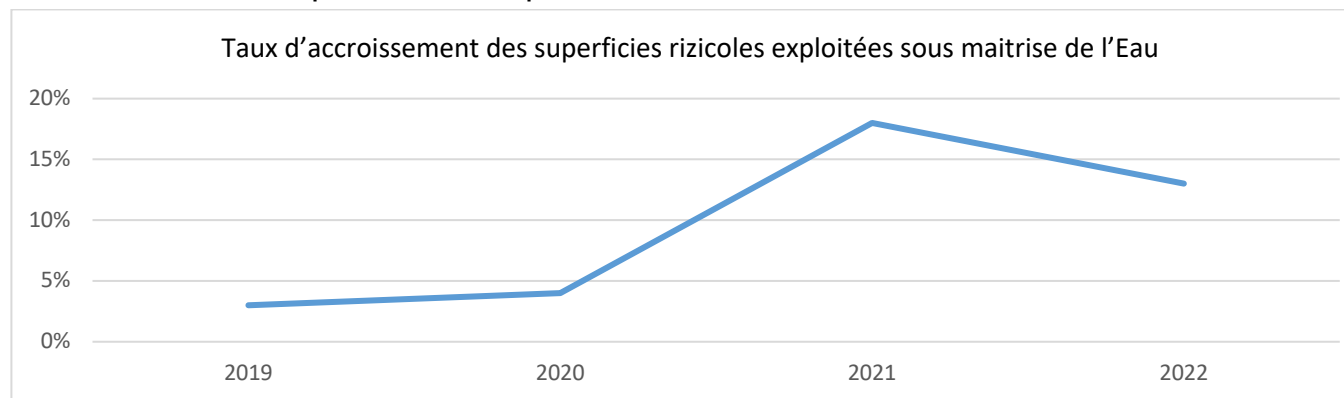
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 4.1 : Accroître les superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau</b>						
Indicateur 4.1.1 : Taux d'accroissement des superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'Eau	%	3	4	18	18	13
Indicateur 4.1.2 : Taux d'exploitation des sites aménagés	%	41	42	49	60	58
Indicateur 4.1.3 : Proportion de la production de paddy sous maîtrise de l'eau	%	10	12	12	14	12
<b>Objectif Spécifique 4.2 : Accroître la productivité des exploitations rizicoles</b>						
Indicateur 4.2.1 : Taux de couverture des besoins en semence certifiée / Riz Irrigué (RI), Riz Pluvial (RP)	%	RI : 20 RP : 4	RI : 40 RP : 5	RI : 45 RP : 7	RI : 50 RP : 15	RI : 42 RP : 11
Indicateur 4.2.2 : Rendement moyen des exploitations rizicoles (RI : Riz Irrigué, RPB : Riz Pluvial de Bas-fond, RPP : Riz Pluvial de Plateau)	t/ha	RI : 4,1 RPB : 3,3 RPP : 1,2	RI : 4,0 RPB : 3 RPP : 1,3	RI : 4,0 RPB : 3,1 RPP : 1,8	RI : 4,5 RPB : 3,4 RPP : 1,5	RI : 4,5 RPB : 3,47 RPP : 1,59
Indicateur 4.2.3 : Quantité produite de paddy	t	1 883 956	1 481 182	1 659 007	2 200 000	1 703 514
<b>Objectif Spécifique 4.3 : Améliorer la valorisation du riz</b>						
Indicateur 4.3.1 : Proportion d'usines aux normes de qualité	%	25	35	35	45	48
Indicateur 4.3.2 : Quantité de riz local blanchi disponible	t	1 224 571	962 768	1 078 354	1 470 000	1 107 284

Source : MEMINADER/ DPPD-PAP 2022-2024

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 4.1. Accroître les superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau

##### Indicateur 4.1.1 : Taux d'accroissement des superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'Eau



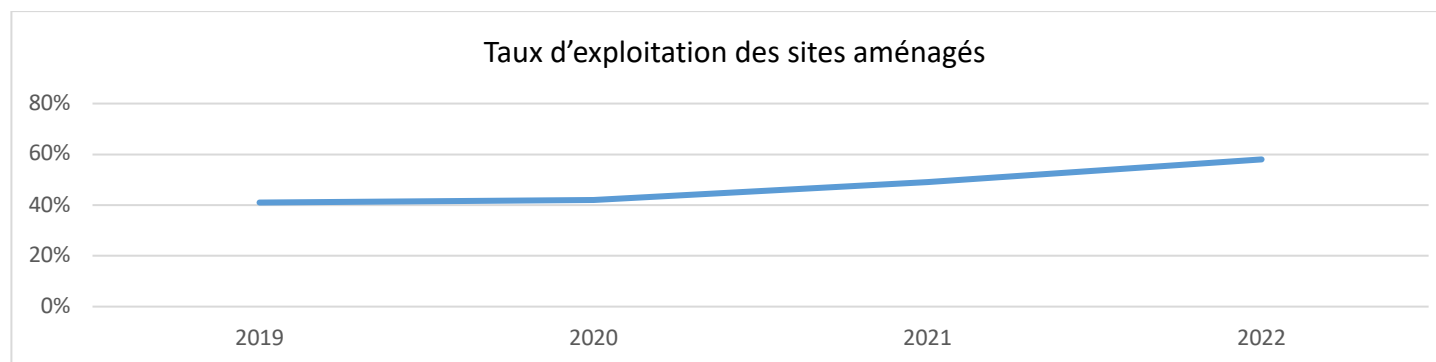
##### Commentaire :

Le taux d'accroissement des superficies sous maîtrises de l'eau a connu une évolution croissante de 2019 à 2021 passant de 4% à 18% avant de chuter à 13% en 2022. Cette première phase de croissance est essentiellement liée aux travaux confortatifs réalisés dans le cadre de la première phase du PURGA. Les actions prévues avaient permis de créer l'engouement au niveau des périmètres

irrigués. La régression du taux d'exploitation en 2022 s'explique par la hausse du coût des intrants liée aux effets de la crise russo-ukrainienne et le retard accusé dans la mise en place des appuis en intrants des différents programmes de la filière.

La chute du taux est liée aux effets de la crise russo-ukrainienne qui ont entraîné une hausse du prix intrants. Le retard dans la mise en place des appuis du PURGA 2 n'a pas permis de vite résorber cette situation.

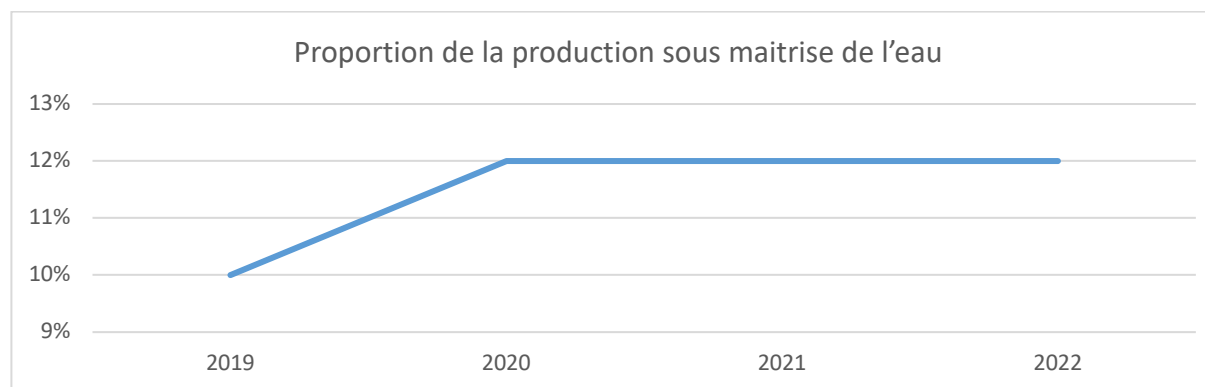
#### Indicateur 4.1.2 : Taux d'exploitation des sites aménagés



#### Commentaire :

En dépit des difficultés d'accès aux intrants liées à la forte augmentation des prix sur les marchés, les actions entreprises dans le cadre des projets PURGA, 2PAI-Béliér, FADCI, etc. ont permis d'atteindre partiellement les niveaux d'exploitations attendus.

#### Indicateur 4.1.3 : Proportion de la production sous maîtrise de l'eau



#### Commentaire :

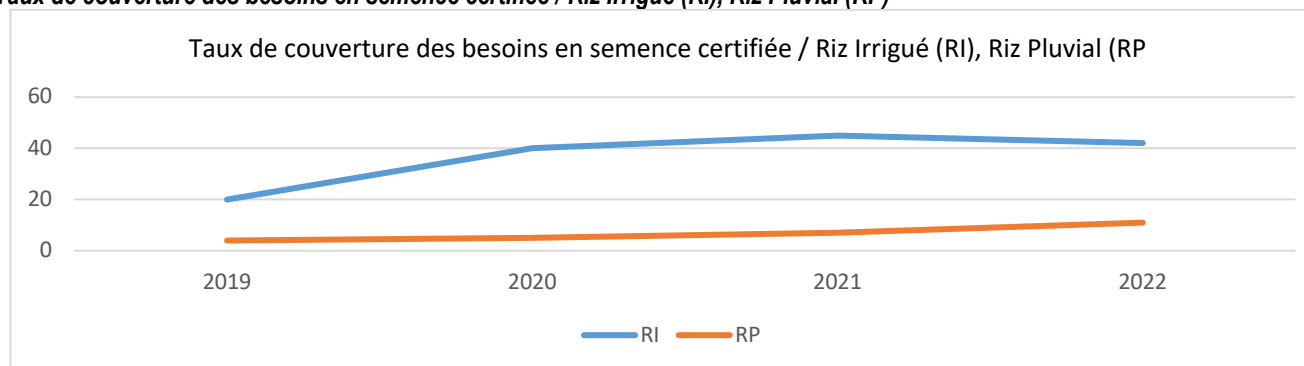
La proportion de production sous maîtrise de l'eau est constante entre 2021 et 2022.

La cible visée est non atteinte en raison de la progression des quantités de paddy produites en condition pluviale qui utilisent de faibles quantités d'intrants donc peu impactés par la forte augmentation des prix des intrants.



## Objectif spécifique 4.2 Accroître la productivité des exploitations rizicoles

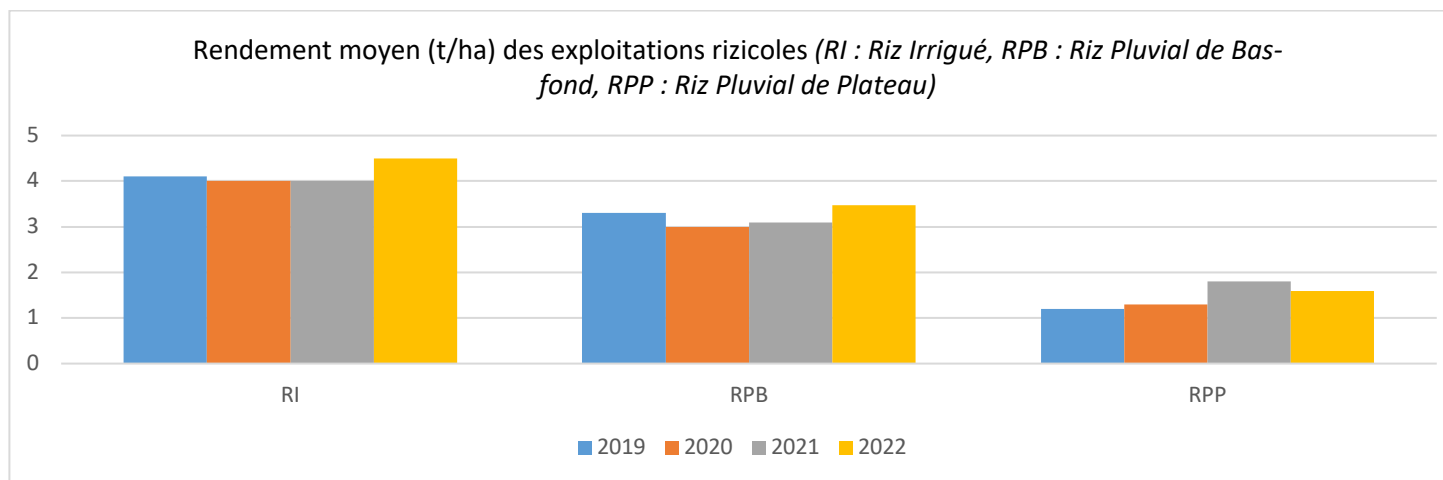
### Indicateur 4.2.1 : Taux de couverture des besoins en semence certifiée / Riz Irrigué (RI), Riz Pluvial (RP)



#### Commentaire :

L'on note une faible évolution des taux de couverture des besoins en semence certifiée (cependant, un bond important a été réalisé entre 2019 et 2022). Les taux les plus bas sont observés dans l'écologie du pluvial. Cette contre-performance s'explique par le retard accusé dans la mise œuvre du programme de production de semences certifiées. L'achèvement et la mise en route des 7 centres de conditionnement permettront d'améliorer l'atteinte des cibles de cet indicateur.

### Indicateur 4.2.2 : Rendement moyen des exploitations rizicoles (RI : Riz Irrigué, RPB : Riz Pluvial de Bas-fond, RPP : Riz Pluvial de Plateau)



#### Commentaire :

La cible de cet indicateur est atteinte. Le déploiement de l'approche ACAR et la diffusion des différents manuels ont permis aux producteurs d'appliquer de meilleures pratiques. Les rendements ont donc connu une nette amélioration.

#### Indicateur 4.2.3 : Quantité produite de paddy

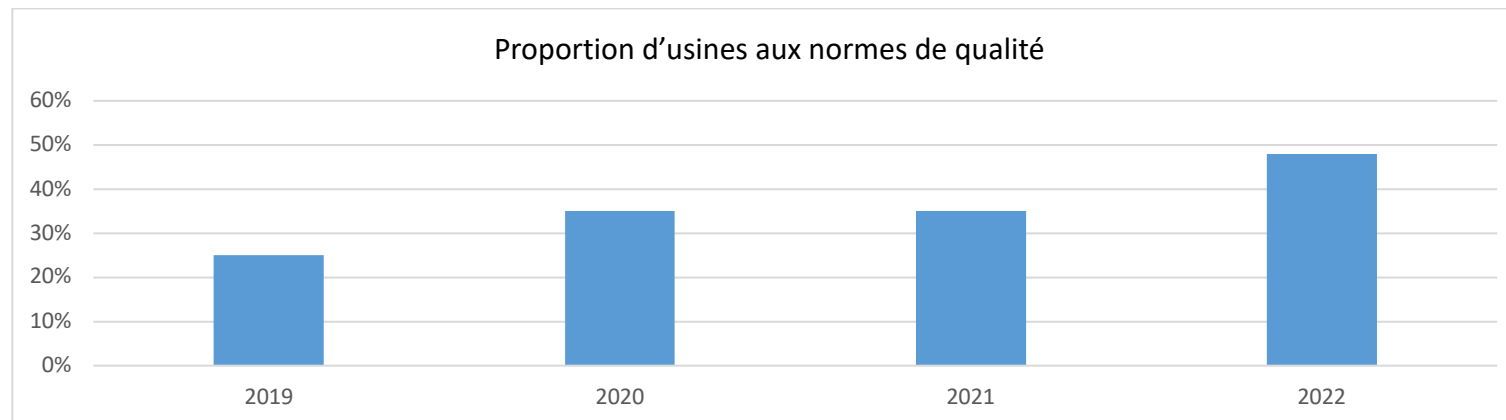


#### Commentaire :

La production de paddy a connu une baisse de 2019 à 2020. A partir de 2021, l'on note une nette reprise de la croissance de la production. En 2022, l'objectif de production a été atteint à 77%. La cible de cet indicateur n'est pas atteinte. En effet, la hausse du cours des intrants a entraîné des mises en place moins importantes que les prévisions.

#### Objectif Spécifique 3 : Améliorer la valorisation du riz

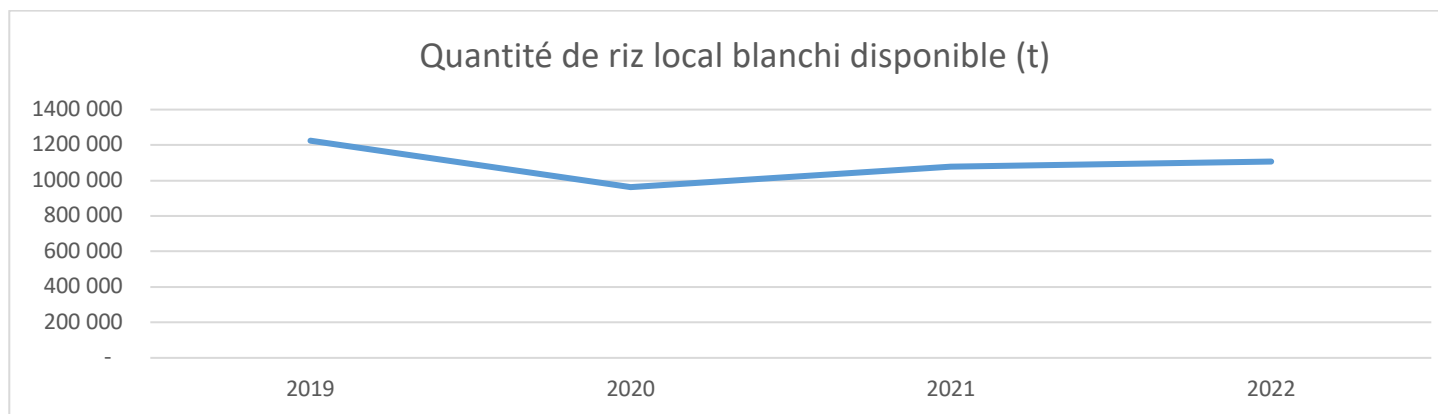
#### Indicateur 4.3.1 : Proportion d'usines aux normes de qualité



#### Commentaire :

On observe une évolution croissante de la proportion des usines aux normes de qualités de 2019 à 2022. En effet, la mise en œuvre des différents programmes de renforcement du plateau technique des unités de transformation et de la formation du personnel ont permis de renforcer plus de 100 mini rizeries. Ces actions se poursuivent toujours.

#### Indicateur 4.3.2 : Quantité de riz local blanchi disponible



#### Commentaire :

La production de riz blanchi a connu une baisse de 2019 à 2020. A partir de 2021, l'on note une nette reprise de la croissance de la production. En 2022, l'objectif de production a été atteint à 77%. La cible de cet indicateur n'est pas atteinte. En effet, la hausse du cours des intrants a entraîné une baisse de la production de paddy.

### IV. PERSPECTIVES

#### IV1. Leçons apprises

##### - En rapport avec la réalisation des activités

Les principales difficultés rencontrées dans la réalisation des activités au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

**Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les Régions du Folon et du Kabadougou** : RAS

**Projet de Production et de Traitement de Semences Certifiées de Riz en Côte d'Ivoire** :

- Lenteur dans l'exécution des travaux liée à la faible capacité financière (Inflation) et des effectifs déployés par les entreprises pour exécuter les travaux dans les délais ;
- Retards dans l'exécution des marchés notamment en ce qui concerne l'acquisition des biens en raison du contexte général d'inflation ;
- Lourdeur dans le processus d'élaboration de la convention de contrôle au champ des parcelles avec le MEMINADER et la convention d'analyse de la semence avec le LANASEM ;

**Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ)** : Forte inflation du prix des intrants et matériels agricoles. Ce qui a pour incidence une faible utilisation des engrais nécessaire et donc une baisse de la productivité des exploitations.

##### - En rapport avec les crédits budgétaires

**Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les Régions du Folon et du Kabadougou** : Lenteur dans la procédure de délivrance d'ANO par le bailleur ;

**Projet de Production et de Traitement de semences certifiées de riz en Côte** : Le projet ne dispose pas d'exonération sur les taxes (TVA).

## IV.2. Recommandations

### - En rapport avec la réalisation des activités

Pour chacune des activités, les solutions proposées aux difficultés rencontrées sont :

#### **Projet de Production et de Traitement de semences certifiées de riz en Côte d'Ivoire :**

- Finaliser la convention de contrôle au champ des parcelles et la convention d'analyse de la semence avec le MEMINADER et le LANASEM ;
- Accélérer les travaux de construction des centres et renforcer les équipes ;
- Renforcer le suivi des travaux pour l'achèvement des centres avant la clôture du projet ;
- Accélérer le processus de règlement des factures ;
- Résilier le marché des intrants ;
- Appliquer les pénalités de retard pour les entreprises en retard.

**Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ) :** Mise à disposition des intrants aux riziculteurs à des prix subventionnés à travers la mise en œuvre du Programme d'Urgence au secteur Agricole (PURGA)

### - En rapport avec les crédits budgétaires

**Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les Régions du Folon et du Kabadougou :** Améliorer le délai de traitement des Avis de non Objection du bailleur BOAD ;

**Projet de Production et de Traitement de Semences Certifiées de Riz en Côte d'Ivoire :** Accorder une rallonge budgétaire pour régler les taxes dans la mesure où, sur le plan fiscal, le projet ne dispose pas d'exonération sur les taxes (TVA). Les travaux sont réglés en hors taxe créant un manque à gagner pour les entreprises.

### - En rapport avec les mouvements d'effectifs : RAS

## CONCLUSION

### - Les retombées des moyens mis à disposition (crédits budgétaires et personnels) sur les résultats attendus ;

Les crédits budgétaires alloués au Programme 4 « Promotion de la Riziculture » pour la réalisation de ses activités se sont élevés à **11 660 869 140 FCFA**, au lieu de **7 452 326 598 FCFA** en début d'année budgétaire soit une hausse de **4 208 542 542 F CFA** représentant une progression de **56%** par rapport au budget initial. Cette hausse budgétaire couplée à l'augmentation du personnel a permis une meilleure mise en œuvre des actions du programme.

### - L'atteinte ou non des cibles visées (voir indicateurs de performance) ;

De façon globale, la performance du Programme 4 est de 76%. Les facteurs ayant influencés la non-atteinte des 100% sont liés essentiellement à la mise à disposition des ressources financières dans les délais requis pour la réalisation des travaux et l'acquisition des intrants. Par ailleurs, la performance de la filière a été influencée par la faible progression des superficies aménagées et le retard de mise à disposition des semences et intrants malgré une meilleure production pluviale dû à une bonne pluviométrie. La production en 2022 est légèrement en hausse par rapport à 2021 mais en deçà des objectifs du programme (1 470 000 tonnes).

### - Les leviers d'actions utilisés ou à utiliser pour faire face aux difficultés rencontrées ;

Au cours de l'année prochaine, des efforts seront entrepris pour faciliter l'accès des riziculteurs aux engrais, aux herbicides et aux prestations de services mécanisés pour la préparation du sol et des opérations de récolte et post-récolte.

Le Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les Régions du Folon et du Kabadougou s'attèlera à la poursuite des travaux des barrages et des périmètres irrigués (Construction et Contrôle), la mise en œuvre des mesures environnementales au travers d'une convention avec l'ANDE, l'identification des sites devant abriter les infrastructures socio-économiques prévues par le projet et le démarrage desdits travaux.

Le Projet de Production et de Traitement de Semences Certifiées de Riz en Côte d'Ivoire achèvera tous les centres de conditionnements les plus avancés (au nombre de 7) et la collaboration avec les firmes semencières pour la multiplication des semences.

Le Projet de Promotion du Riz Local Phase 2, poursuivra ses efforts de mise à disposition des populations du riz blanchi de bonne qualité à travers le renforcement des chaînes d'approvisionnement déjà sélectionnées, la sélection de deux nouveaux distributeurs de riz local, et l'organisation de caravanes de promotion du « Riz de Côte d'Ivoire » dans le District d'Abidjan, avec la participation de dix distributeurs engagés dans un processus d'amélioration continu de la qualité et disposant de marques commerciales.

Le nouveau projet d'Amélioration de la Qualité du riz (PAQ-RIZ) démarrera avec le renforcement du plateau technique de 50 usines et les capacités de captage de paddy. Cela aura pour effet d'augmenter le volume (tonnes) et la qualité du riz local mis en marché. La visibilité du riz local sera de ce fait plus accrue.

Enfin, les projets (i) d'Aménagement Hydro Agricole des Régions du Haut Sassandra et du Fromager Phase III (PAHA HSF III) et (ii) de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW-CI) connaîtront un démarrage effectif des activités et permettront d'améliorer du niveau de maîtrise de l'eau dans la riziculture.

## CONCLUSION (Générale)

Les conclusions de l'exercice 2022 du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural révèlent un taux moyen d'atteinte des cibles de **52,27%** soit une hausse de **6,79%** par rapport au taux de 2021 évalué à **45,48%**. En effet, sur les quarante-quatre (44) cibles associées aux indicateurs des objectifs spécifiques du Ministère d'Etat, vingt-trois (23) ont été atteintes dont quinze (15) cibles ont été dépassées.

Pour cet exercice, la performance du Ministère est tirée par la réalisation des indicateurs des quatre programmes. Plus de la moitié des indicateurs a été réalisée à plus de **100%**. Le Programme 2 a enregistré cinq ayant dépassé un taux de réalisation de **100%** sur 8 indicateurs qu'il compte.

En somme, sur l'ensemble des programmes, **cinq (05) indicateurs** ont été réalisés à **moins de 60%**, **quinze (15) indicateurs** ont été réalisés entre **60 et 90%**, **deux (02) indicateurs** ont été réalisés entre **90 et 100%**. **Par ailleurs, les cibles de huit (08) indicateurs ont été atteintes à 100% et quatorze indicateurs ont été réalisés à plus de 100%**. Ces résultats remarquables sont imputables aux actions conduites aussi bien au niveau institutionnel que technique, en vue de juguler les effets des crises de divers ordres auxquels était sujette l'ensemble des secteurs économiques.

Pour les exercices à venir, le MEMINADER entend garder l'élan observé en 2022, et mettre l'accent sur l'accélération de la production vivrière, la facilitation de l'accès au financement pour les acteurs du secteur agricole en particulier pour les producteurs qui constituent le maillon le plus faible des chaînes de valeurs agricoles, l'appui à la structuration des filières agricoles, etc.

A l'issue de l'exercice, quelques recommandations sont formulées :

- allouer les ressources sollicitées en tenant compte de la spécificité du secteur agricole (calendrier agricole) ;
- allouer des ressources pour la collecte et la diffusion de données statistiques ;
- transmettre les canevas le plus tôt possible, pour permettre au Comité de l'adapter et aux Programmes de collecter les informations nécessaires afférentes;
- prévoir des périodes de revue des indicateurs (révision, actualisation, remplacement) afin de s'assurer de l'évaluation de la performance du secteur ;
- permettre aux structures d'indiquer le taux réel de décaissement pour la réalisation des activités, en vue de mieux apprécier le lien entre les dépenses et les réalisations physiques.



# **SECTION 322 : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**





## **INTRODUCTION GENERALE**

Le Ministère de l'Economie et des Finances est dirigé par Monsieur Adama COULIBALY depuis le 04 septembre 2019, conformément au décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement, en son article 10, le Ministre de l'Economie et des Finances a en charge la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière économique, financière et monétaire.

En liaison avec les autres départements ministériels, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

### **En matière économique :**

- gestion macroéconomique et libéralisation de l'économie ;
- suivi et gestion des dimensions économiques de l'intégration ;
- suivi des relations avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de financement ;
- participation au développement de l'action économique extérieure et promotion des intérêts économiques de la Côte d'Ivoire dans le monde.

### **En matière financière :**

- gestion de la liquidation des banques et établissements financiers et gestion de la liquidation des biens immobiliers ;
- organisation et contrôle de la comptabilité publique et du trésor ainsi que la comptabilité des matières de l'ensemble de l'Administration, y compris la gestion du patrimoine immobilier de l'État à l'étranger ;
- représentation de l'État dans les Conseils d'administration, Assemblées générales des banques et établissements financiers ;
- participation à la gestion de la liquidation des biens immobiliers et des Etablissements Publics Nationaux, Sociétés d'Etat et des Sociétés à Participation Financière Publique ;
- gestion de la dette publique intérieure et extérieure par la négociation et la signature des accords et conventions à caractère économique et financier pour le compte de l'administration publique, notamment tous les concours financiers extérieurs, contrats de prêts, emprunts et conventions à paiement différé contractés par l'État, les collectivités décentralisées, les Etablissements Publics Nationaux et les Sociétés d'État etc.

### **En matière monétaire :**

- élaboration et application de la Réglementation relative aux organismes publics et privés intervenant dans les domaines de la monnaie, du crédit, des opérations boursières, des changes, des assurances et suivi de l'application des règles d'organisation et des orientations édictées en ces domaines ;
- suivi des relations avec les institutions d'émission monétaire ;
- suivi des relations avec les organismes bilatéraux et multilatéraux à caractère monétaire.

Le cadre programmatique du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) comprend trois (03) programmes : « Administration Générale », « Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière » et « Trésor et Comptabilité Publique ». Les structures qui animent ces programmes comprennent, outre le Cabinet, deux (02) directions générales dont la Direction Générale de l'Economie (DGE) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), quatre-vingt-huit (88) structures centrales et régionales et trois (03) structures sous-tutelle que sont : la Commission Nationale du Fonds pour l'Environnement Mondial (CNFEM), le Fonds de Garantie Automobile (FGA) et la Cellule de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

La gestion budgétaire 2022 a été marquée par un ralentissement de l'activité économique internationale dû à la persistance de la guerre en Ukraine et à la résurgence de la pandémie de la Covid-19 en Chine. L'activité économique a bénéficié de la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, notamment le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance. La croissance économique s'est établie à 6,7% en 2022 avec pour supports principaux, du côté de l'offre, les industries manufacturières, les BTP, les produits pétroliers et les services en dépit du ralentissement de l'agriculture.

Le présent document dresse le bilan de l'exécution du budget 2022 du Ministère de l'Economie et des Finances. Il s'articule autour des grandes parties que sont :

- Partie I : Le Ministère ;
- Partie II : Le programme 1 « Administration Générale » ;
- Partie III : Le programme 2 « Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière » ;
- Partie IV : Le programme 3 « Trésor et Comptabilité Publique ».

## **PARTIE I : LE MINISTERE**

### **I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE**

#### **I.1. Architecture programmatique du ministère**

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) comprend trois (03) programmes. Pour l'atteinte des objectifs fixés à ces différents programmes, vingt-deux (22) actions ont été retenues comprenant quatre cent six (406) activités. Les programmes du ministère sont :

- **Programme 1** : Administration Générale ;
- **Programme 2** : Gestion Macroéconomique et Politique Économique et Financière ;
- **Programme 3** : Trésor et Comptabilité Publique.

#### **I.2. Politique ministérielle**

Au titre de sa politique, le MEF a retenu trois (03) objectifs globaux dont huit (08) orientations stratégiques auxquelles sont reliées huit (08) résultats stratégiques.

Les orientations stratégiques se présentent comme suit :

- la mise en œuvre des mesures de soutien à l'activité économique confrontée aux effets de la Covid 19 ;
- la modernisation de l'administration économique et financière ;
- la mobilisation des financements nécessaires à l'action gouvernementale ;
- la formulation et le pilotage efficace des politiques économiques, la poursuite du programme économique et financier soutenu par les Institutions de Bretton Woods ;
- l'assainissement des finances publiques, la gestion de la trésorerie de façon optimale et fiable, et tenue d'une comptabilité publique conforme aux meilleures pratiques et normes internationales ;
- la poursuite de la réforme du secteur financier par la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier ;
- le soutien au secteur privé et l'amélioration continue du climat des affaires ;
- la contribution à l'intégration du marché régional.

Les résultats stratégiques attendus sont les suivants :

- l'administration est moderne et performante ;
- l'écart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel est réduit ;
- le nombre de jours de retard moyen de transmission des documents de politiques économiques nationales et communautaires est réduit ;
- les documents produits sont diffusés ;
- les objectifs de mobilisation des recettes assignés sont atteints ;
- les objectifs d'apurement de la dette fournisseur sont atteints ;
- le nombre de structures ayant des irrégularités majeures est réduit ;
- les objectifs de remboursement de la dette publique sont réalisés.

Les objectifs globaux du Ministère sont :

OG 1 : Optimiser la gouvernance de l'administration économique et financière ;

OG 2 : Améliorer le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire ;

OG 3 : Gérer les ressources publiques et superviser le secteur financier.

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) est organisé en trois (03) programmes soutenus par trois (03) objectifs globaux décomposés en neuf (09) objectifs spécifiques correspondant à vingt-quatre (24) indicateurs et vingt-quatre (24) cibles associées, comme présenté dans le tableau ci-après.

**Tableau 59: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère**

Libellés	Programmes	Objectifs Globaux	Objectifs Spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liées aux indicateurs et OS)
Nombre	03	03	09	24	24

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Sur un nombre total de vingt-quatre (24) indicateurs liés aux Objectifs Spécifiques (OS), 23 sont mesurables à la date du 07 mars 2023, les cibles ont été atteintes pour dix-neuf (19) indicateurs, soit un taux de réalisation global de 82,61%.

Au titre des programmes, la situation de réalisation des indicateurs est la suivante :

- 77,78% pour le Programme « Administration Générale » ;
- 85,71% pour le Programme « Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière » ;
- 85,71% pour le Programme « Trésor et Comptabilité Publique ».

Ces résultats sont décrits dans le tableau suivant :

**Tableau 60: Indicateurs de performance du ministère**

Programmes	Nombre d'indicateurs (liés aux OS)	Nombre d'indicateur ayant atteint leurs cibles	Nombre d'indicateur n'ayant pas atteint leurs cibles	Nombre d'indicateurs non disponibles
Administration Générale	09	07	02	00
Gestion macroéconomique et politique économique et financière	07	06	01	00
Trésor et Comptabilité Publique	08	06	01	01*
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>04</b>	<b>01</b>

Sources : Annexe 4 et Rapports d'activités des Programmes, Gestion 2022

\* Au niveau du Programme 3, le résultat de l'indicateur « délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1 » ne sera disponible qu'au 30 juin 2023 conformément au délai réglementaire de production du CGAF fixé au 30 juin de l'année n+1.

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 61: Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>88 443 330 526</b>	<b>3 394 206 532 734</b>	<b>3 401 935 671 522</b>	<b>-7 729 138 788</b>	<b>100,23%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>73 681 130 526</b>	<b>3 369 944 672 734</b>	<b>3 377 673 811 522</b>	<b>-7 729 138 788</b>	<b>100,23%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	73 681 130 526	3 369 944 672 734	3 377 673 811 522	-7 729 138 788	100,23%
1.1.2 Recettes de services	0	-	-	-	-
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>14 762 200 000</b>	<b>24 261 860 000</b>	<b>24 261 860 000</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>
1.2.1 Emprunts projets	13 150 000 000	23 436 356 104	23 436 356 104	-	100%
1.2.2 Dons Projets	1 612 200 000	825 503 896	825 503 896	-	100%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
<b>2 CHARGES</b>	<b>88 443 330 526</b>	<b>3 394 206 532 734</b>	<b>3 401 935 671 522</b>	<b>-7 729 138 788</b>	<b>100,23%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>24 692 642 414</b>	<b>25 397 488 075</b>	<b>24 935 984 309</b>	<b>461 503 766</b>	<b>98,18%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	23 292 071 353	23 378 571 267	23 378 571 266	1	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	1 400 571 061	2 018 916 808	1 557 413 043	461 503 765	77,14%
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>20 558 153 153</b>	<b>1 043 588 210 624</b>	<b>1 044 807 916 122</b>	<b>-1 219 705 498</b>	<b>100,12%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>9 247 715 197</b>	<b>2 272 100 088 546</b>	<b>2 284 571 530 618</b>	<b>-12 471 442 072</b>	<b>100,55%</b>
2.3.1 Transferts courants	9 247 715 197	122 253 044 016	112 405 596 016	9 847 448 000	91,95%
2.3.2 Transferts en capital	-	2 149 847 044 530	2 172 165 934 602	- 22 318 890 072	101,04%
<b>2.4 Investissement</b>	<b>33 944 819 762</b>	<b>53 120 745 489</b>	<b>47 620 240 473</b>	<b>5 500 505 016</b>	<b>89,65%</b>
<b>2.4.1 Trésor</b>	<b>19 182 619 762</b>	<b>28 858 885 489</b>	<b>23 358 380 473</b>	<b>5 500 505 016</b>	<b>80,94%</b>
<b>2.4.2 Financement extérieur</b>	<b>14 762 200 000</b>	<b>24 261 860 000</b>	<b>24 261 860 000</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>
Dons	1 612 200 000	825 503 896	825 503 896	-	100%
Emprunts	13 150 000 000	23 436 356 104	23 436 356 104	-	100%

Sources : RAP 2021 & Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

Le budget global du Ministère pour la gestion 2022 est de 3 394 206 532 734 FCFA. Sur ce montant, les dépenses exécutées s'élèvent à 3 401 935 671 522 FCFA, soit un taux d'exécution de 100,23%. Ce taux de réalisation se justifie entre autres par :

- **Au niveau des biens et services :**

- la prise en charge des contentieux de l'Etat à hauteur de 2 996 278 076 FCFA pour une prévision de 328 434 409 FCFA, soit un écart de 2 667 843 667 FCFA (taux de réalisation 912,29%) ; cela est dû à la ligne évaluative qui permet d'assurer les réparations des préjudices subis du fait des activités de l'Etat. En 2022, pour une prévision de 199 409 FCFA, le montant de la ligne évaluative exécuté est de 2 673 453 077 FCFA.

- le remboursement de la dette intérieure de 483 593 467 396 FCFA pour une prévision de 478 128 171 320 FCFA, soit un écart de 5 465 296 076 FCFA (taux de réalisation de 101,14%).

Au titre des biens et services, 87 actes ont été pris à l'effet d'autoriser les modifications budgétaires. D'un montant de 11 600 578 220 FCFA ces actes sont consigné dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Actes	Montant
1	1307 - DECISION N°00242/MEF/CAB/DAF/SDB/SMF-KK	0
2	1423 - ARRETE N°0163/MEF/CAB/RFFIM-ZD/SMF-KK DU 08 AVRIL 2022	0
3	1462 - ARRETE N° 0184/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2 du 12 AVRIL 2022	184 500 000
4	1491 - DECISION SOUS INSTRUCTION EN ATTENDANT L'ACTE DU 26 AVRIL 2022	0
5	1504 - ARRETE N° 0203/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2 DU 12 AVRIL 2022	359 750 000

N° d'ordre	Actes	Montant
6	1507 - DECISION N°00188/MEF/CAB/DAF/SDB/SMF-DL	0
7	1640 - DECISION N° 00448/MEF/CAB/DAF/SDB/SMF-DL DU 25 MAI 2022	0
8	1776 - ARRETE N° 0402/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2 DU 24 JUIN 2022	4 575 418
9	1857 - DECISION N°00592/MEF/CAB/DAF/SDB/SMF	0
10	1931 - ARRETE INTERMINISTERIEL N°001 MEF/MBPE	103 090 923
11	1948 - DECISION N°00669/MEF/CAB/DAF/SDB/SMF-DL	0
12	1975 - ARRETE N°0505/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS	114 179 966
13	2019 - ARRETE N°0539/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2	91 400 000
14	2040 - DECISIONN°071/MEF/CAB/RFFIM/RPROG/KKI	0
15	2078 - DECISION N°00088/MEF/CAB/RFFIM/RPROG/	0
16	2169 - Collectif 2022 - REPRISE DES ACTES INCLUS	857 496 307
17	2182 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 16	-754 405 384
18	2183 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 21	-103 090 923
19	2185 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 23	0
20	2186 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 27	0
21	2651 - ARRETE N° 3537/MBPE/DGBF/DPE/SDA84 DU 27 DECEMBRE 2022	-162 562 625
22	2658 - CENTRALISATION DES DISPONIBLES PARTIE 1 -OPERATION DE FIN DE GESTION 2022-	-296 012 768
23	2666 - OPERATION DE FIN DE GESTION 2022 HORS RESA MARCHÉ	-478 142 374
24	2671 - ARRETE N°0125 MBPE DGBF DBE SD DC OKAS DU 30 MARS 2023-	7 491 732 051
25	2679 - ARRETE N° 0137/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC/OKAS/EAC (HORS ACCT)	16 433 397
26	2697 - ARRETE N° 0137/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC/OKAS/EAC ACCT PARTIE 2	137 611 340
27	1328 - ARRETE N°0110/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2	27 750 000
28	1332 - ARRETE N°0112/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2	15 000 000
29	1504 - ARRETE N° 0203/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2 DU 12 AVRIL 2022	106 000 000
30	1551 - ARRETE N° 0245/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2 DU 09 MAI 2022	90 909 270
31	1591 - ARRETE N° 0280/MBPE/DGBF/SD-AEGS/DFA/TAC DU 16 MAI 2022	300 000 000
32	1766 - ARRETE N° 0361/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2 DU 13 JUIN 2022	32 640 000
33	2169 - Collectif 2022 - REPRISE DES ACTES INCLUS	572 299 270
34	2182 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 16	-529 549 270
35	2183 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 21	-42 750 000
36	2405 - DECISION N°2913/MEF/DGE/CF	0
37	2406 - DECISION N°3031/MEF/DGE/CF	0
38	2407 - DECISION N°3032/MEF/DGE/CF	0
39	2408 - DECISION N°3033/MEF/DGE/CF	0
40	2409 - DECISION N°3034/MEF/DGE/CF	0
41	2658 - CENTRALISATION DES DISPONIBLES PARTIE 1 -OPERATION DE FIN DE GESTION 2022-	-14 893 417
42	2666 - OPERATION DE FIN DE GESTION 2022 HORS RESA MARCHÉ	-24 998 403
43	1286 - ARRETE N°0094/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2	6 000 000
44	1325 - ARRETE N°0097/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2	273 192 965
45	1385 - DECISION N°0244/MEF/DGTCP/DMG	0
46	1386 - DECISION N°0240/MEF/DGTCP/DMG	0
47	1387 - DECISION N°0241/MEF/DGTCP/DMG	0
48	1388 - DECISION N°0242/MEF/DGTCP/DMG	0

N° d'ordre	Actes	Montant
49	1389 - ARRETE N°0243/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KMK	0
50	1390 - DECISION N°00245/MEF/DGTCP/DMG	0
51	1495 - ARRETE N°0225/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AESG/DB/DS	57 848 527
52	1512 - ARRETE N°0169/MEF/CAB/RFFIM-ZD/SI-DL	0
53	1542 - ARRETE N°0170/MEF/CAB/RFFIM-ZD/SI-di DU 29 AVRIL 2022	0
54	1591 - ARRETE N° 0280/MBPE/DGBF/SD-AEGS/DFA/TAC DU 16 MAI 2022	131 000 000
55	1643 - ARRETE N° 00442/MEF/CAB/RFFiM-ZD/Smf-di DU 23 MAI 2022	0
56	1668 - DECISION N° 0525/MEF/DGTCP/DMG DU 30 MAI 2022	0
57	1669 - DECISION N° 0526/MEF/DGTCP/DMG DU 02 JUIN 2022	0
58	1681 - ARRETE N°0348/MBPE/DGBF/SD-AESG/DB/DS2 DU 07 JUIN 2022	252 000 000
59	1716 - ARRETE N° 0363/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2 DU 13 JUIN 2022	770 278 543
60	1774 - ARRETE N° 0401/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2 DU 24 JUIN 2022	82 300 000
61	1832 - ARRETE N°0425/MBPE/DGBF/DBE/SD-AE/AOL	581 820 000
62	2048 - ARRETE INTERMINISTERIEL N°0002/MEF/MBPE	144 000 000
63	2092 - DECISION N°00955/MEF/DGTCP/DMG DU 06 SEPTEMBRE 2022	0
64	2169 - Collectif 2022 - REPRISE DES ACTES INCLUS	2 154 440 035
65	2182 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 16	-1 293 427 070
66	2183 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 21	-861 012 965
67	2185 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 23	0
68	2224 - ARRETE N°0663/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2	235 835 280
69	2335 - DECISION N°01038/MEF/DGTCP/DMG	0
70	2356 - DECISION N°01038/MEF/DGTCP/DMG --CORRECTION--	0
71	2362 - ARRETE N°0723/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2	250 000 000
72	2443 - DECISION N°01085/MEF/DGTCP/DMG	0
73	2444 - DECISION N°01081/MEF/DGTCP/DMG	0
74	2447 - DECISION N°01052/MEF/DGTCP/DMG	0
75	2448 - DECISION N°01051/MEF/DGTCP/DMG	0
76	2461 - DECISION N°01053/MEF/DGTCP/DMG	0
77	2479 - DECISION N°01084/MEF/DGTCP/DMG	0
78	2590 - ARRETE N° 72300/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2 DU 09/11/2022	0
79	2595 - ARRETE INTERMINISTERIEL N°002 MEF/MBPE	250 000 000
80	2658 - CENTRALISATION DES DISPONIBLES PARTIE 1 -OPERATION DE FIN DE GESTION 2022-	-79 459 216
81	2666 - OPERATION DE FIN DE GESTION 2022 HORS RESA MARCHÉ	-172 779 357
82	2671 - ARRETE N°0125 MBPE DGBF DBE SD DC OKAS DU 30 MARS 2023-	549 578 700
83	2679 - ARRETE N° 0137/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC/OKAS/EAC (HORS ACCT)	170 000 000
84	1504 - ARRETE N° 0203/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2 DU 12 AVRIL 2022	399 250 000
85	2169 - Collectif 2022 - REPRISE DES ACTES INCLUS	399 250 000
86	2182 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 16	-399 250 000
87	2658 - CENTRALISATION DES DISPONIBLES PARTIE 1 -OPERATION DE FIN DE GESTION 2022-	-399 250 000
<b>TOTAL</b>		<b>11 600 578 220</b>

- **Au niveau des transferts :**

- le remboursement de la dette intérieure à hauteur de 1 392 513 894 191 FCFA pour une prévision de 1 380 242 306 161 FCFA, soit un écart de 12 271 588 030 FCFA. Ce qui porte à 100,89% le taux de remboursement de la dette intérieure. Ce taux s'explique par le règlement des charges financières et de trésorerie au moyen de mobilisations réalisées et des opérations de rachat effectuées au cours de la période. Ces opérations de rachat ont permis de reprofiler des échéances à travers de nouveaux titres arrivant à échéance à partir de 2025.

- le remboursement de la dette extérieure à hauteur de 779 652 040 411 FCFA pour une prévision de 769 604 738 369 FCFA, soit un écart de 10 047 302 042 FCFA. Ce qui porte à 101,31% le taux de remboursement de la dette extérieure. Ce taux s'explique par la non-réalisation de l'eurobond prévu en raison des conditions défavorables du marché, lequel a été substitué par des prêts internationaux directs plus avantageux en termes de charge d'une part, et par la variation à la hausse du cours du dollar US par rapport aux hypothèses ayant servi à élaborer le service prévisionnel 2022 de la dette publique d'autre part.

Au titre des transferts, 22 actes ont été pris à l'effet d'autoriser les modifications budgétaires. D'un montant de 107 759 250 157 FCFA ces actes sont consignés dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Actes	Montant
1	1440 - ARRETE N°0188/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2	30 000 000 000
2	2147 - Collectif 2022 - Variation Collectif	74 104 000 000
3	2169 - Collectif 2022 - REPRISE DES ACTES INCLUS	30 000 000 000
4	2183 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 21	-30 000 000 000
5	2671 - ARRETE N°0125 MBPE DGBF DBE SD DC OKAS DU 30 MARS 2023-	3 000 000 000
6	1848 - ARRETE N°0451/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/CIB	149 940 000
7	1931 - ARRETE INTERMINISTERIEL N°001 MEF/MBPE	-103 090 923
8	1975 - ARRETE N°0505/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS	10 993 255
9	2169 - Collectif 2022 - REPRISE DES ACTES INCLUS	57 842 332
10	2182 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 16	-160 933 255
11	2183 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 21	103 090 923
12	2363 - ARRETE N°0405 MEF/CAB/RFFIM-ZD/SMF-DL	0
13	2491 - ARRETE N°0737/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/HNO	-93 231 195
14	2496 - CORRECTION PRISE EN COMPTE ARRETE N°0737/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/HNO	-9
15	2663 - CENTRALISATION DES DISPONIBLES PARTIE 6 - OPERATION DE FIN DE GESTION 2022-	-500 371 356
16	2671 - ARRETE N°0125 MBPE DGBF DBE SD DC OKAS DU 30 MARS 2023-	885 538 385
17	2672 - ARRETE 0129 DU 30 MARS 2023 GESTION 2022---OPERATION DE FIN DE GESTION -----	172 920 000
18	1227 - ARRETE N°0059_MBPE_DGBF_DBE_SD-DC_OKAS OPERATION DE FIN DE GESTION	2 781 915 551
19	1230 - ECRASSER ARRETE N°0059 MBPE DGBF DBE SD-DC OKAS DU 28 JANVIER 2022 PASSE SUR 2022	-2 781 915 551
20	2169 - Collectif 2022 - REPRISE DES ACTES INCLUS	0
21	2183 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 21	0
22	2705 - ARRETE N°0911/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC/OKAS DU 30 DECEMBRE 2022	132 552 000
	<b>TOTAL</b>	<b>107 759 250 157</b>

- **Au niveau des investissements :**

- **Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière/PAGEF** : débuté en 2017 pour une date de fin prévue en 2023, sur un budget intérieur de 2 901 300 000 FCFA et de 13 455 900 000 FCFA sur le budget extérieur, le coût total du projet est de 16 357 200 000 FCFA. Le budget voté est de 691 425 643 FCFA sur un budget actuel 2022 de 641 325 643 FCFA, avec un ordonnancement 2022 de 641 325 643 FCFA.

- **Projet d'amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)** : Ce projet est cofinancé par la Banque mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire. Ce projet a débuté en 2019 pour s'achever en 2025. Avec un montant de 58 933 900 000 FCFA sur un budget voté de 7 458 200 000 FCFA pour un budget actuel de 22 638 200 000 FCFA et une somme ordonnancée du même montant. Le taux de réalisation 2022 est de 100%. Aucune difficulté n'est à signaler.
- **Projet de mise en œuvre du système national de production de l'information socio-économique en Côte d'Ivoire, dénommé "la Côte d'Ivoire en chiffre"** : Ce projet a débuté en 2020 avec un montant global prévisionnel de 1 597 415 400 FCFA. La dotation 2022 d'un montant de 92 697 179 FCFA a été exécutée à hauteur de 90 752 020 FCFA. Elle a servi à développer et déployer la plateforme (progiciel web), à acquérir un serveur, à aménager et à équiper la salle-serveur. Les crédits budgétaires 2023 permettront de poursuivre le développement et le déploiement de la plateforme, d'acquérir du matériel informatique, de finaliser l'aménagement et l'équipement de la salle serveur et de former les utilisateurs. Ledit projet prendra fin en 2023.
- **Projet de réhabilitation des postes comptables et autres services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique** : Ce projet a débuté en 2021 avec un montant global prévisionnel de 11 200 000 000 FCFA. La dotation 2022 d'un montant de 299 996 582 FCFA a été exécutée à hauteur de 135 969 500 FCFA. Ledit projet prendra fin en 2025.
- **Projet de Construction de 22 Postes comptables** : Ce projet a débuté en 2016 avec un montant global prévisionnel de 12 933 610 000 FCFA. La dotation 2022 d'un montant de 1 099 533 802 FCFA a été exécutée à hauteur de 987 334 430 FCFA.

Sur huit (08) postes comptables à construire pour la phase 1, le poste comptable de BIANKOUMA est achevé et réceptionné. Ceux de KOUTO et TIAPOUM sont achevés et en attente de réception. La dotation de 2023 servira à construire trois (03) postes comptables (KONG, ABOISSO et GUIGLO).

Au titre des investissements, 31 actes ont été pris à l'effet d'autoriser les modifications budgétaires. D'un montant de 27 459 472 021 FCFA ces actes sont consigné dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Actes	Montant
1	1748 - ARRETE N° 0391/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/KKA/DS2 DU 22 JUIN 2022	2 800 000 000
2	1767 - ARRETE N° 0366/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2 DU 13 JUIN 2022	15 180 000 000
3	1797 - ARRETE N° 0406/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2 DU 24 JUIN 2022	700 000 000
4	1988 - DECISION N°00682/MEF/CAB/DAF/SDB/SMF-DL	0
5	2041 - DECISIONN°072/MEF/CAB/RFFIM/RPROG/KKI	0
6	2167 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 17	-15 180 000 000
7	2169 - Collectif 2022 - REPRISE DES ACTES INCLUS	3 500 000 000
8	2169 - Collectif 2022 - REPRISE DES ACTES INCLUS	15 180 000 000
9	2182 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 16	-3 500 000 000
10	2185 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 23	0
11	2267 - ARRETE N°0677/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2+	106 500 000
12	2267 - ARRETE N°0677/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2+	825 503 896
13	2267 - ARRETE N°0677/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2+	1 158 156 104
14	2658 - CENTRALISATION DES DISPONIBLES PARTIE 1 -OPERATION DE FIN DE GESTION 2022-	-1 491 802 958
15	2666 - OPERATION DE FIN DE GESTION 2022 HORS RESA MARCHÉ	-4 919 292 808
16	2671 - ARRETE N°0125 MBPE DGBF DBE SD DC OKAS DU 30 MARS 2023-	250 000 000
17	2685 - ARRETE 137 ---OPERATION DE FIN DE GESTION ----UNE PARTIE ACCT	10 000 000 000
18	2666 - OPERATION DE FIN DE GESTION 2022 HORS RESA MARCHÉ	-1 945 159
19	1143 - ARRETE N°0015/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB DU 31 JANVIER 2022	1 382 129 795
20	1886 - DECISION N° 00802/MEF/DGTCP/DMG DU 18 JUILLET 2022	0
21	1961 - ARRETE N°0497/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DB/DS2	1 661 924 000
22	2031 - DECISION N° 00803/MEF/DGTCP/DMG DU 18 JUILLET 2022	0
23	2093 - DECISION N°00956/MEF/DGTCP/DMG DU 06 SEPTEMBRE 2022	0
24	2169 - Collectif 2022 - REPRISE DES ACTES INCLUS	3 044 053 795
25	2182 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 16	-3 044 053 795



N° d'ordre	Actes	Montant
26	2185 - acte technique collectif - annulation des actes de catégorie 23	0
27	2432 - DECISION N°01083/MEF/DGTCP	0
28	2434 - DECISION N°01086/MEF/DGTCP	0
29	2446 - DECISION N°01082/MEF/DGTCP	0
30	2658 - CENTRALISATION DES DISPONIBLES PARTIE 1 -OPERATION DE FIN DE GESTION 2022-	-27 673 742
31	2666 - OPERATION DE FIN DE GESTION 2022 HORS RESA MARCHÉ	-164 027 107
<b>TOTAL</b>		<b>27 459 472 021</b>

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Le Programme « Administration Générale » est dirigé par **Madame COULIBALY-KONE Minafou Fanta**, nommée par décret n° 2019-760 du 18 Septembre 2019 portant nomination des Directeurs de cabinets ministériels et par décret n° 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme.

Ce Programme, est un support mis en place pour assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières de sorte à promouvoir une administration financière s'appuyant sur les règles de bonne gouvernance.

Selon les dispositions des décrets n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances et n°2018-478 du 16 mai 2018 relatif à l'Agence Judiciaire du Trésor, elle a la responsabilité de :

- faire la coordination et l'animation des activités du Ministère ;
- piloter le dialogue de gestion vertical entre le Ministre et les Responsables de programme ;
- instruire toutes les dépenses du Programme.

A cet effet, le cadre organisationnel du programme repose sur trente et une (31) unités opérationnelles dont cinq (05) Budgets opérationnels :

Les activités du Programme 1 se sont déroulées dans un contexte économique inflationniste marqué par la hausse des prix des denrées alimentaires, des transports et de l'énergie. Toutefois les mesures mises en œuvre par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la vie chère ont permis d'atténuer les effets de cette hausse des prix sur la performance dudit Programme.

La présentation du Programme 1 « Administration Générale » s'articulera autour de quatre (04) points essentiels, notamment :

- I. Présentation de la stratégie du programme,
- II. Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022,
- III. Performance du programme,
- IV. Perspectives 2023  
Conclusion.

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

### **I.1. Les objectifs du programme**

Cinq (05) actions majeures participent à l'atteinte de l'objectif général du programme qui consiste à optimiser la gouvernance de l'administration économique et financière :

- 🚦 Action 1 : Coordination et animation du ministère ;
- 🚦 Action 2 : Information et communication ;
- 🚦 Action 3 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- 🚦 Action 4 : Planification, programmation et suivi-évaluation ;
- 🚦 Action 5 : Gestion des contentieux de l'Etat.

Le programme 1 « Administration Générale » est un programme de coordination et de soutien mis en place pour assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières de sorte à promouvoir une administration financière s'appuyant sur les règles de bonne gouvernance.

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE
OG 1: Optimiser la gouvernance de l'administration économique et financière	RS 1.1 : La coordination des activités du Ministère est améliorée
	RS 1.2 : La gestion optimale des ressources humaines est assurée

Source : Annexe 4 du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses –Projet Annuel de Performance 2022-2024

## I.2. Le financement du programme

Initialement voté à hauteur de 68.702.750.226 FCFA, le budget du Programme « Administration Générale » a connu une augmentation de 22 340 497 728 F CFA et est passé à 91 043 247 954 FCFA, soit une hausse de 32,52 %. La répartition par nature de dépense du budget actuel se présente comme suit :

- Personnel : 24 277 809 622 FCFA ;
- Biens et services : 10 322 001 072 FCFA ;
- Transferts : 8 301 596 016 FCFA ;
- Investissement : 48 141 841 244 FCFA.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

L'exécution financière des crédits du Programme 1 est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau 62: Exécution financière par action du Programme 1**

Action	Personnel		Biens et services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination et animation du ministère	372 742 818	458 893 877	1 563 348 707	1 960 876 322	3 994 442 657	4 616 779 412	0	0	5 930 534 182	7 036 549 611
Action 2 : Information et communication	0	0	72 578 170	123 087 247	0	0	0	0	72 578 170	123 087 247
Action 3 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	23 498 154 337	23 759 273 822	4 614 760 364	7 336 228 369	5 526 960 872	3 684 816 604	30 265 385 752	42 919 525 225	63 905 261 325	77 699 844 020
Action 4 : Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	33 500 030	82 601 450	0	0	0	0	33 500 030	82 601 450
Action 5 : Gestion des contentieux de l'Etat	0	0	9 431 380 364	2 996 278 076	0	0	0	0	9 431 380 364	2 996 278 076
<b>Total</b>	<b>23 870 897 155</b>	<b>24 218 167 699</b>	<b>15 715 567 635</b>	<b>12 499 071 464</b>	<b>9 521 403 529</b>	<b>8 301 596 016</b>	<b>30 265 385 715</b>	<b>42 919 525 225</b>	<b>79 373 254 071</b>	<b>87 938 360 404</b>

Source : Données SIGOBE au 07/03/2023

Sous l'angle de l'exécution budgétaire par nature, le tableau ci-dessus montre que le taux d'exécution global du budget du programme 1 est de 96,59 %, dont 99,75 % au titre du Personnel, 121,09% au titre des biens et services (dû essentiellement à la ligne évaluative de l'AJE inscrite dans l'activité « 78011201578 : Réparer les préjudices subis du fait des activités de l'Etat »), 100% au titre des transferts et 89,15% au titre des investissements.

Sous l'angle de l'exécution budgétaire par action, précisément au niveau de l'action « Coordination et animation du ministère », le taux d'exécution 2022 est de 99,17%.

Par ailleurs, les crédits complémentaires qui ont été accordés à hauteur de 330 738 384 FCFA, ont permis de prendre en charge des primes de session et d'indemnité du personnel et de l'assurance maladie des agents contractuels du Comité de Coordination LBC/FT-PADM, la réalisation des activités du Comité ainsi que la prise en charge des dépenses centralisées et d'entretien des locaux dudit Comité. Ces crédits ont permis également de réaliser les activités du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP) et d'opérationnaliser l'Autorité de Régulation des jeux de Hasard.

Au niveau de l'action « Information et communication », le taux d'exécution 2022 est de 99,67%. Cette action a connu une augmentation budgétaire de 13 347 429 FCFA, ce qui a permis à la Direction des Affaires Financières (DAF) de s'équiper en mobiliers et de renouveler son parc informatique vieillissant, de piloter le dialogue de gestion.

Au niveau de l'action « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles », le taux d'exécution 2022 est de 93,15 %. Les crédits initialement alloués ont été revus à la hausse à hauteur de 21 731 711 174 FCFA, soit 35,23 %. L'exécution de ces crédits a permis de prendre en charge les missions hors Côte d'Ivoire et les salaires du personnel fonctionnaire du Ministère, d'assurer le paiement de la contribution de la Côte d'Ivoire au budget de l'Alliance for Financial Inclusion (AFI), de souscrire au capital d'Africa Finance Corporation (AFC) (d'un montant de 2.800.000.000 FCFA), d'assurer une meilleure coordination du projet d'amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) (15 180 000 000 FCFA), d'assurer la mise en œuvre des activités du Programme d'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation Structurale de l'Economie Ivoirienne (PACA-CI) ainsi que la mise en œuvre des activités du Projet d'Urgence Agricole de Côte d'Ivoire (PUA-CI). Ces crédits ont également permis de couvrir les charges liées au suivi-évaluation de la performance des programmes, à la production des statistiques, et l'amélioration du réseau informatique, et prendre en charge au niveau de la DAF, l'augmentation des frais locatifs et assurer l'entretien des immeubles stades 1, 2 et annexes.

En outre, une rallonge budgétaire de 10.200.000 FCFA a été accordée à l'Institut des Finances (IdF) aux fins de couvrir l'ensemble des charges liées aux indemnités mensuelles du Coordonnateur, du Responsable des Formations, du Contrôleur Financier ainsi que du Régisseur du Projet de l'Institut des Finances.

Au niveau de l'action « Planification, programmation et suivi-évaluation », le taux d'exécution est de 99,88 %. Cette action a également connu une hausse de crédits à hauteur de 36 499 354 FCFA, ce qui a permis de renforcer les capacités opérationnelles du Service de la Planification et du Suivi-évaluation qui devient « Direction de la Planification et du Suivi-évaluation ».

Et au niveau de l'action « Gestion des contentieux de l'Etat », le taux d'exécution est de 912,29%. Une hausse de crédits de 228 201 387 FCFA a permis de couvrir les frais d'actes, de contentieux et d'opérationnaliser l'Agence Judiciaire de l'Etat.

En raison de l'exécution des crédits de la ligne évaluative de l'activité « Réparer les préjudices subis du fait des activités de l'Etat » qui s'est faite à hauteur de 2 673 453 077 FCFA pour un budget actuel de 199 409 FCFA.

Il faut noter que le montant de 2 673 453 077 FCFA est reparti comme suit :

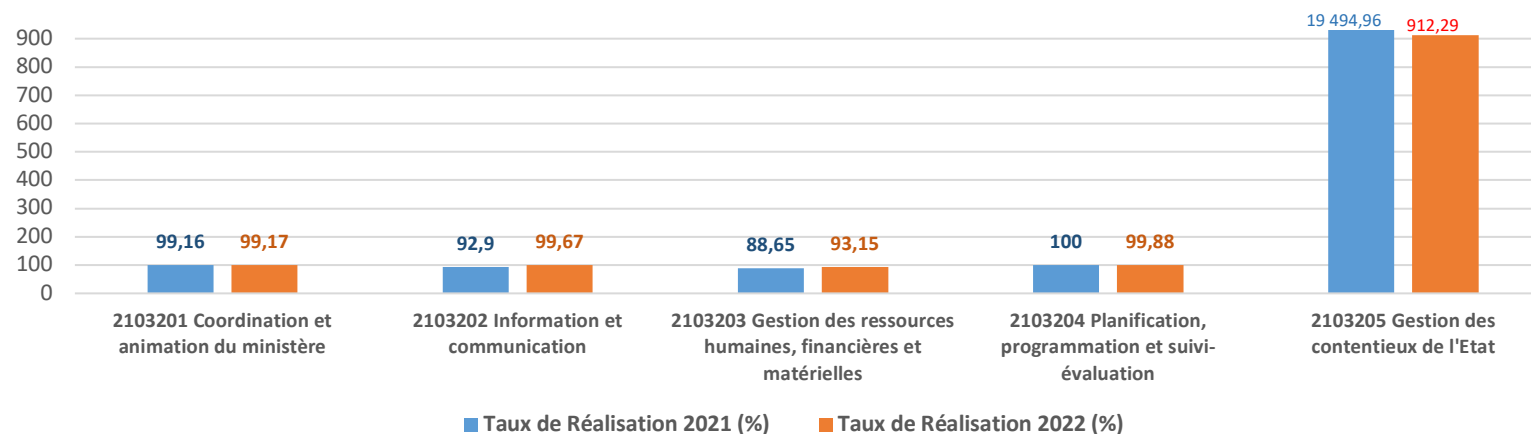
- 833 931 128 FCFA au titre des honoraires (32 dossiers) ;
- 1 839 521 949 FCFA au titre des indemnités (76 dossiers).

Sur les dépenses de l'année 2022, il convient de noter que cette ligne évaluative accordée à l'Agence Judiciaire de l'Etat est régie par l'article 41 du décret n° 98-716 du 16 décembre 1998 portant réforme des circuits et des procédures d'exécution des dépenses et des recettes du Budget général de l'État, des comptes spéciaux du Trésor, et mise en œuvre du Système intégré de Gestion des Finances Publiques.

Cette situation s'explique par le fait que les dépenses liées aux activités de l'Agence Judiciaire de l'Etat ne peuvent être déterminées à l'avance parce que basées sur l'aléa (les montants des condamnations fixés par les juges dans les actions engageant la responsabilité de l'Etat pour des faits de bavures policières ou militaires, ruptures abusives de contrats, démolition de biens d'autrui, retrait ou multiple attribution de parcelle, etc... ; les montants des indemnités dues aux accidents de la circulation impliquant les véhicules administratifs sont généralement déterminés par un rapport d'expertise ). Il peut également s'agir de sommes d'argent dues en exécution des engagements de l'Etat (transactions en vue d'éviter un procès ou d'y mettre fin, lorsque la responsabilité de l'Administration ne peut juridiquement être contestée).

A titre comparatif, le graphique suivant rappelle l'évolution de taux d'exécutions financières de 2021 à 2022 par action.

**Graphique 28: comparaison des taux de réalisation budgétaire 2021 et 2022 des actions du programme 1**



Toutes les actions du programme ont un taux d'exécution financière supérieur à 90% :

- le taux d'exécution financière de l'action 1 (coordination et animation du ministère) est de 99,97% en 2022, contre 99,16% en 2021. Soit une hausse de 0,01 point.
- l'action 2 (information et communication) affiche un taux d'exécution de 99,67% en 2022, contre 92,90 % en 2021. Soit une hausse de 6,77 points.
- le taux d'exécution financière de l'action 3 (gestion des ressources humaines, financières et matérielles) est passé de 88,65% en 2021 à 93,15% en 2022. Soit une hausse de 4,5 points.
- le taux d'exécution de l'action 4 (Planification, programmation et suivi-évaluation) est de 99,88% en 2022 contre 100% en 2021. Soit une baisse de 0,18 point.
- quant au taux d'exécution de l'action 5 (gestion des contentieux de l'Etat), il est passé de 19 494,96% en 2021 à 912,29 % en 2022. Soit une baisse de 18 582,67 %, qui traduit une baisse considérable des réparations des préjudices subis du fait des activités de l'Etat.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme 1 est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 63: Exécution des investissements du programme 1**

	Année de démarrage	Année de fin prévue	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 78011201572 Gérer le Fonds Spécial dédié aux Etudes (Fonds d'Etudes)</b>	<b>2002</b>		<b>128 779 100 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>8 648 351 142</b>	<b>3 538 548 079</b>
Sur financement intérieur			128 779 100 000	10 000 000 000	8 648 351 142	3 538 548 079
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 2 : 78011201573 Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière/PAGEF</b>	<b>2017</b>	<b>2023</b>	<b>16 357 200 000</b>	<b>691 425 643</b>	<b>641 325 643</b>	<b>641 325 643</b>
Sur financement intérieur			2 901 300 000	691 425 643	641 325 643	641 325 643
Sur financement extérieur			13 455 900 000	-	-	-
<b>Projet 3 : 78011201595 Projet de construction de l'Institut des Finances (IDF)</b>	<b>2019</b>	<b>2024</b>	<b>1 639 100 000</b>	<b>264 386 782</b>	<b>264 386 782</b>	<b>152 024 025</b>
Sur financement intérieur			1 639 100 000	264 386 782	264 386 782	152 024 025
Sur financement extérieur			-	-	-	-

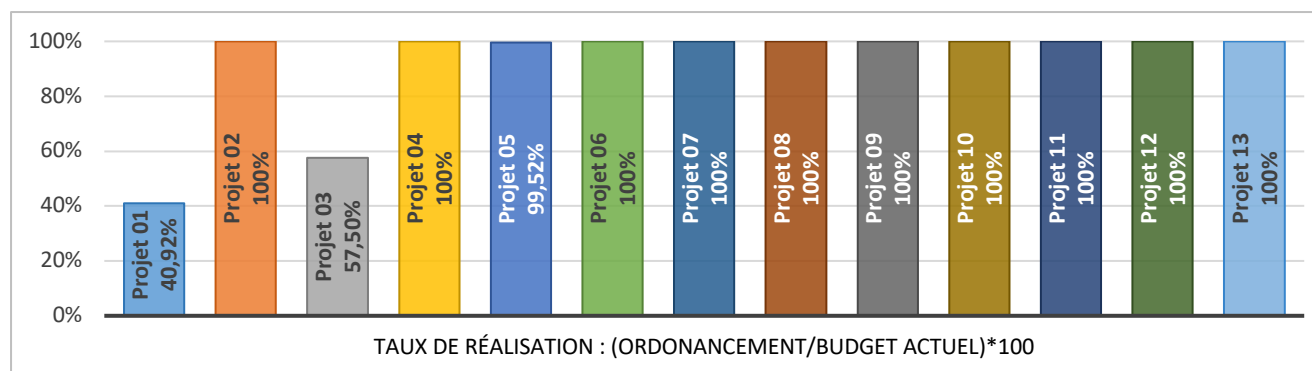
	Année de démarrage	Année de fin prévue	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 4 : 78011201952 Coordonner le Projet Migration logiciel GESPERS vers ORACLE/SNDI (licence et maintenance)</b>	2007	2022	894 400 000	2 042 063	2 042 063	2 042 063
Sur financement intérieur			894 400 000	2 042 063	2 042 063	2 042 063
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 5 : 78011201953 Acquérir un terrain nu et réaliser des études pour la construction de seconde cité financière du Ministère</b>	2020	2025	1 095 780 000	31 150 198	31 150 198	30 999 999
Sur financement intérieur			1 095 780 000	31 150 198	31 150 198	30 999 999
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 6 : 78011202067 Coordonner le projet d'amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)</b>	2019	2025	58 933 900 000	7 458 200 000	22 638 200 000	22 638 200 000
Sur financement intérieur			1 800 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000
Sur financement extérieur			57 133 900 000	7 098 200 000	22 278 200 000	22 278 200 000
<b>Projet 7 : 78011202114 Apporter un Appui à la cellule de Coordination de la coopération Côte d'Ivoire -Union Européenne</b>	1999	2022	10 058 300 000	276 279 516	276 251 656	276 251 656
Sur financement intérieur			5 193 600 000	276 279 516	276 251 656	276 251 656
Sur financement extérieur			4 864 700 000	-	-	-
<b>Projet 8 : 78011202253 Ouvrir 14 bureaux relais du Fonds de Garantie Automobile (FGA)</b>	2020	2025	343 100 000	20 000 000	19 973 760	19 973 760
Sur financement intérieur			343 100 000	20 000 000	19 973 760	19 973 760
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 9 : 78011202322 Coordonner le Projet de Restructuration banques et établissements financiers</b>	2014	2022	70 887 900 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Sur financement intérieur			70 887 900 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 10 : 78011202352 Souscrire au capital de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (BAII)</b>	2020	2024	600 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement intérieur			600 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 11 : 78011202421 Programme d'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation Structurale de l'Economie Ivoirienne (PACA-CI)</b>	2022	2024	9 394 640 000	-	610 000 000	610 000 000
Sur financement intérieur			1 500 000 000	-	610 000 000	610 000 000
Sur financement extérieur			7 894 640 000	-	-	-
<b>Projet 12 : 78011202422 Souscription au capital d'Africa Finance Corporation (AFC)</b>	2022		-	-	2 800 000 000	2 800 000 000
Sur financement intérieur			-	-	2 800 000 000	2 800 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 13 : 90011290109 Mettre en œuvre le Projet d'Urgence Agricole en Côte d'Ivoire (PUA-CI)</b>	2021	2024	13 910 000 000	-	2 090 160 000	2 090 160 000
Sur financement intérieur			1 258 557 341	-	106 500 000	106 500 000
Sur financement extérieur			12 651 442 659	-	1 983 660 000	1 983 660 000
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>312 893 420 000</b>	<b>28 863 484 202</b>	<b>48 141 841 244</b>	<b>42 919 525 225</b>
Total sur financement intérieur			216 892 837 341	21 765 284 202	23 879 981 244	18 657 665 225
Total sur financement extérieur			96 000 582 659	7 098 200 000	24 261 860 000	24 261 860 000

Source : DPSE, Données SIGOBE au 07/03/2023

En ce qui concerne l'exécution financière des investissements 2022, le taux global d'exécution est de 89,15 % du budget.

Le graphique suivant permet d'apprécier la situation d'exécution financière de chaque projet.

### Graphique 29: Exécution des investissements du programme 1



Ce graphique relève deux (2) projets à faible niveau d'exécution, qui impactent négativement le taux d'exécution global des investissements. Il s'agit des projets suivants :

- Projet 1 : 78011201572 Gérer le Fonds Spécial dédié aux Etudes (40,92%)
- Projet 3 : 78011201595 Projet de construction de l'Institut des Finances (57,50%).

Au titre du projet 1, cette contreperformance s'explique par la réception de très peu de dossiers transmis par les structures techniques en 2022 à la Cellule de suivi du Fonds d'Etudes.

Au titre du projet 3, le taux de réalisation physique est estimé à 60%. Les travaux de construction du bâtiment pédagogique ont pris un retard important résultant à la fois des difficultés d'approvisionnement du chantier (en fer à béton et agglos) et des nombreux travaux supplémentaires qui sont apparus nécessaires. En outre, la demande d'autorisation d'utiliser la procédure dérogatoire du gré à gré pour le marché des travaux supplémentaires a été transmise au MBPE le 20/10/2022 mais c'est seulement le 12/12/2022 que l'accord a été donné. Ce qui n'a pas permis l'exécution des crédits budgétaires en fin de gestion 2022. Toutefois, avec cet accord, dès la mise en place du budget 2023 les dispositions utiles seront prises par le Coordonnateur afin de finaliser la construction du bâtiment pédagogique.

Concernant les autres projets :

- Projet 2 : 78011201573 Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière/PAGEF : débuté en 2017 pour une date de fin prévue en 2023, sur un budget intérieur de 2 901 300 000 FCFA et de 13 455 900 000 FCFA sur le budget extérieur, le coût total du projet est de 16 357 200 000 FCFA. Le budget voté est de 691 425 643 FCFA sur un budget actuel 2022 de 641 325 643 FCFA, avec un ordonnancement 2022 de 641 325 643 FCFA. Le projet a été réalisé à 100%.
- Projet 4 : 78011201952 Coordonner le Projet Migration logiciel GESPERS vers ORACLE/SNDI (licence et maintenance) : débuté en 2007 pour prendre fin en 2022, ce projet a été réalisé à 100%. Le montant inscrit dans le cadre de ce projet est destiné au paiement de la licence du logiciel, des frais d'entretien et de maintenance du réseau. Le montant annuel est fixé à 2 042 063 FCFA pour un montant total de 894 400 000 FCFA, ordonnancé à hauteur du même montant.
- Projet 5 : 78011201953 Acquérir un terrain nu et réaliser des études pour la construction de la seconde cité financière du Ministère : débuté en 2020 pour prendre fin en 2025, le montant global du projet est de 1 095 780 000 FCFA. Les dotations antérieures n'ont pas permis le démarrage du projet. L'objectif est de permettre au Ministère de l'Économie et des Finances de disposer d'une seconde cité financière adaptée aux exigences de la modernité et en prévision du nombre croissant de ses agents. Sur un budget voté de 31 150 198 FCFA, le montant ordonnancé est de 30 999 999 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 99,52% en 2022.
- Projet 6 : 78011202067 Coordonner le projet d'amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) : Ce projet est cofinancé par la Banque mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire. Ce projet a débuté en 2019 pour s'achever en 2025. Avec un montant de 58 933 900 000 FCFA sur un budget voté de 7 458 200 000 pour un budget actuel de 22 638 200 000 et une somme ordonnancée du même montant. Le taux de réalisation 2022 est de 100%. Aucune difficulté n'est à signaler.

- **Projet 7 :** 78011202114 Apporter un Appui à la cellule de Coordination de la coopération Côte d'Ivoire -Union Européenne : ce projet a un coût total initial de 10 058 300 000 FCFA dont 5 193 600 000 FCFA supportés par l'Etat de Côte d'Ivoire et 4 864 700 000 FCFA supportés par la BAD. Il a débuté en 1999 pour une fin prévue en 2022. Il ne concerne que les charges salariales. Le taux d'exécution financière est de 100%.
- **Projet 8 :** 78011202253 Ouvrir 14 bureaux relais du Fonds de Garantie Automobile (FGA) : débuté en 2020 pour un coût total de 343 100 000 FCFA, il est prévu s'achever en 2025. Les prises en charges de 2022 ont servi à la construction, l'aménagement et l'équipement de trois (03) bureaux relais FGA : (i) CHU Angré, (ii) CHR de Yamoussoukro (iii) et CHU de Bouaké. Le taux de réalisation physique est de 21,43% à fin décembre 2022.
- **Projet 9 :** 78011202322 Coordonner le Projet de Restructuration banques et établissements financiers : les crédits alloués à ce projet sont destinés à financer les activités relatives à la restructuration des banques et établissements financiers. Pour un coût total de 70 887 900 000 F CFA, le projet a débuté en 2014 et est prévu s'achever en 2022, le montant engagé est de 10 000 000 000 FCFA au profit de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI), soit un taux d'exécution financière de 100% au titre de 2022.
- **Projet 10 :** 78011202352 Souscrire au capital de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (BAII) : les montants inscrits dans le cadre de ce projet sont destinés à assurer le paiement des montants de la souscription au capital de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (BAII). Le montant annuel de la souscription depuis 2021 est de 120 000 000 FCFA pour un coût total de 600 000 000 FCFA.
- **Projet 11 :** 78011202421 Programme d'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation Structurelle de l'Economie Ivoirienne (PACA-CI) : Le PACA-CI a pour objectif principal d'aider la Côte d'Ivoire à améliorer le climat des affaires pour le rendre plus attractif en vue d'accroître les investissements pour la transformation structurelle de son économie. D'une durée prévisionnelle de mise en œuvre de 3 ans, le projet a démarré en janvier 2022, date d'approbation par la BAD et est prévu s'achever en décembre 2024. L'Accord de Prêt entre l'Etat de Côte d'Ivoire et le FAD/BAD pour le financement du PACA-CI a été signé le 24 mars 2022 et la mise en vigueur par la BAD a été obtenue en septembre 2022. Le coût total de mise en œuvre du PACA-CI s'élève à 9 394 640 000 de FCFA dont 7 894 640 000 supporté par un prêt FAD (BAD) et 1 500 000 000 FCFA au titre de la contrepartie Etat de Côte d'Ivoire
- **Projet 12 :** 78011202422 Souscription au capital d'Africa Finance Corporation (AFC) : une prise de participation dans le capital de d'Africa Finance Corporation (AFC) afin de bénéficier de volume d'investissement plus important. Exécuté à hauteur de 2 800 000 000 FCFA, ce projet est intervenu en cours de gestion.
- **Projet 13 :** 90011290109 Mettre en œuvre le Projet d'Urgence Agricole en Côte d'Ivoire (PUA-CI) : Le PUA-CI a pour objectif de préserver la sécurité alimentaire et nutritionnelle des petits exploitants tout en les soutenant à mieux reconstruire leurs systèmes de production dans les régions du Tonkpi, Bafing, Worodougou, Kabadougou, Béré, Gontougo, Bounkani. Débuté en 2021 pour un coût global de 13 910 000 000 de FCFA, dont 10 259 167 480 de FCFA supportés par le FIDA, 598 823 145 de FCFA au titre de la contrepartie Etat de Côte d'Ivoire et 659 734 196 pour les bénéficiaires, le projet est prévu s'achever en 2024.

## II.2. Évolution des effectifs

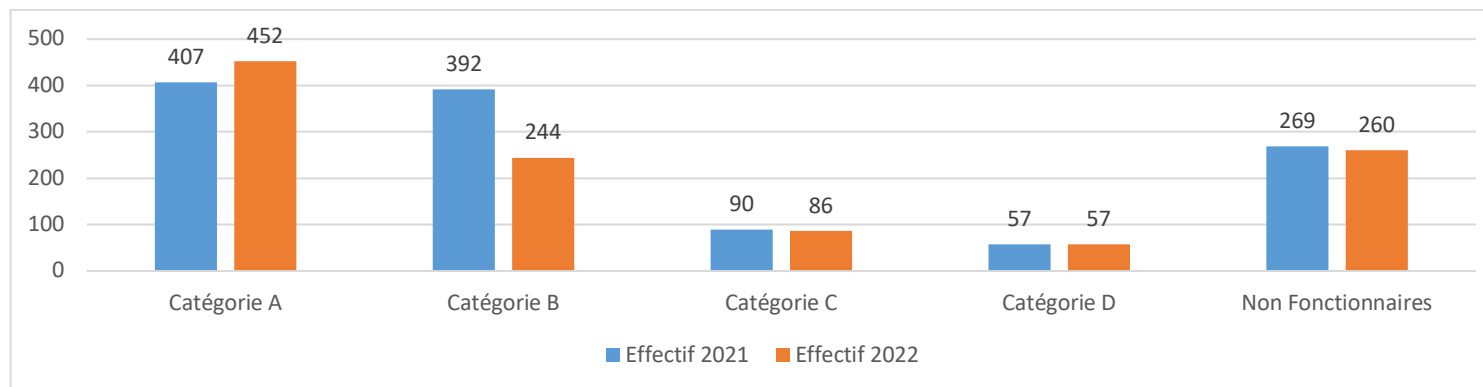
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 64: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1**

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	407	50	2	50	5	452
<b>Catégorie B</b>	392	19	4	19	167	244
<b>Catégorie C</b>	90	10	0	10	14	86
<b>Catégorie D</b>	57	5	0	5	5	57
<b>Non Fonctionnaires</b>	269	10	0	10	19	260
<b>TOTAL</b>	<b>1215</b>	<b>94</b>	<b>6</b>	<b>94</b>	<b>210</b>	<b>1099</b>

Source : DRH-MEF

**Graphique 30: Evolution des effectifs du Programme 1 de 2021 à 2022**



Sur la période du 31 décembre 2021 au 07 mars 2023, il est à noter une évolution des effectifs du programme par catégorie qui s'explique par de nouvelles entrées et sorties :

- 94 nouvelles entrées d'agents dans le programme, dont 50 agents de catégorie A ;
- 167 agents de catégorie B, sont sortis du programme pour diverses causes notamment, le départ à la retraite, mutation et décès.

S'agissant des non-fonctionnaires, les besoins exprimés par les structures concernent des profils spécifiques en dehors des emplois de la fonction publique.

En ce qui concerne les prévisions, seule la Direction des Affaires Financières a exprimé des besoins prévisionnels d'un effectif total de six (6) agents.

Les autres structures du programme n'ont pas exprimé de besoins prévisionnels.

De manière générale, l'effectif du Personnel affecté au Programme 1 a chuté de -9,55% entre 2021 et 2022, passant de 1 215 à 1 099 agents. Cette situation traduit une volonté de rationalisation des recrutements effectués, en lien avec les postes disponibles.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

De manière générale, les activités planifiées en rapport avec les axes stratégiques ont été effectivement réalisées, conformément aux détails suivants :

🚦 Au titre de la Direction des Affaires Financières (DAF) :

- une revue des dépenses « Dialogue de gestion » du programme 1 a été réalisée le 05 octobre 2022 au 20ème étage de l'immeuble SCIAM.
- la rentrée budgétaire a été organisée le 16 février 2022 à la salle de la rotonde de la cité financière.
- la première revue trimestrielle a été organisée les 10-11 mai 2022 à la salle de conférence de la DAF/MEF.
- la seconde revue combinée à la conférence budgétaire Interne du MEF a été organisée les 5 et 6 juin 2022 au 20e étage de l'immeuble SCIAM.
- l'organisation de la 3e revue trimestrielle couplée à la clôture des opérations budgétaires a été organisée les 3 et 4 novembre 2022 au Cabinet du MEF.

🚦 Au titre de l'OQSF-CI :

une conférence de presse a été réalisée, afin de présenter le programme d'éducation financière de l'OQSF-CI, le 26 octobre 2022 à la CCI-CI.

🚦 Au titre du Comité de Coordination PLBC :

- Dans le cadre du renforcement du cadre légal et réglementaire de la LBC/FT, une ordonnance relative à l'organisation du contrôle des assujettis et du régime de sanctions administratives applicables en matière de LBC/FT-PADM a été élaborée et adoptée en conseil des Ministres (l'ordonnance a été signée par le Président de la République le 30 mars 2022 et publiée au journal officiel le 16 juin 2022).



- Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de la Stratégie Nationale en matière de LBC/FT, il a été organisé un atelier de formation sur les indicateurs de risques en matière de financement du terrorisme, au profit des secteurs à risque élevé tels que les Emetteurs de Monnaie Electronique (EME), les Agréés de change manuel, les Sociétés de Transfert de Fonds et de Valeurs (STFV).

🇳🇬 Au titre du COMOREX :

Les états de financements publics extérieurs par ministère ont été produits et transmis au Cabinet du Premier Ministre pour information

🇳🇬 Au titre de l'Institut des Finances (IDF) :

9 évaluations réalisées dans le cadre du transfert des acquis, et 22 sessions de formation dispensées, dont 5 en partenariat avec le projet FORCE.

🇳🇬 Au titre du PDSFI :

Une activité a été réalisée le jeudi 13 octobre 2022 sur la promotion du crédit-bail immobilier avec pour thème « Le crédit-bail immobilier : la nouvelle solution pour le financement de l'immobilier professionnel en Côte d'Ivoire ».

🇳🇬 Au titre du MCC :

Des notes d'analyse de la situation des Etablissements assujettis au Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) en 2022 ont été produit et les films de sensibilisation sur les BIC ont été finalisés.

🇳🇬 Au titre du Comité Monétaire, Economique et Financier (CMEF) :

Une cérémonie de présentation du nouveau cadre de partenariat pays 2022-2026 du groupe de la Banque Mondiale a été réalisée le 07 novembre 2022 au 20ème étage de l'Immeuble SCIAM.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 65: Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination des activités du Ministère</b>						
IP1 : Proportion des rapports trimestriels de suivi du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) produits dans les délais	%	-	-	100	100	100
IP2 : Taux de réalisation des activités du PAO du Ministère	%	-	83,18	92	95	100
<b>Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère</b>						
IP1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel	%	-	84,60	70,12	95	83
IP2 : Taux de réalisation du plan de formation du MEF	%	-	29,02	53,70	70	100
<b>Objectif Spécifique 3 : Assurer la préparation et le suivi de l'exécution du budget du Ministère</b>						
IP1 : Proportion des rapports trimestriels de suivi de l'exécution du budget produits dans les délais	%	-	-	100	100	100
IP2 : Taux de réalisation des activités de suivi de l'exécution du budget du Ministère	%	-	-	100	100	100
<b>Objectif Spécifique 4 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques</b>						
IP1 : Proportion des documents de planification et de programmation élaborés dans les délais	%	-	100	100	100	100
IP 2 : Proportion de documents de suivi-évaluation produits et diffusés	%	-	100	100	100	100
<b>Objectif Spécifique 5 : Améliorer la gestion des documents et archives du Ministère</b>						
IP : Proportion des documents numérisés et archivés au sein du fonds documentaire de la DDAP	%	-	30	50	70	35

Source : Rapports d'activités des RUO et PAP

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

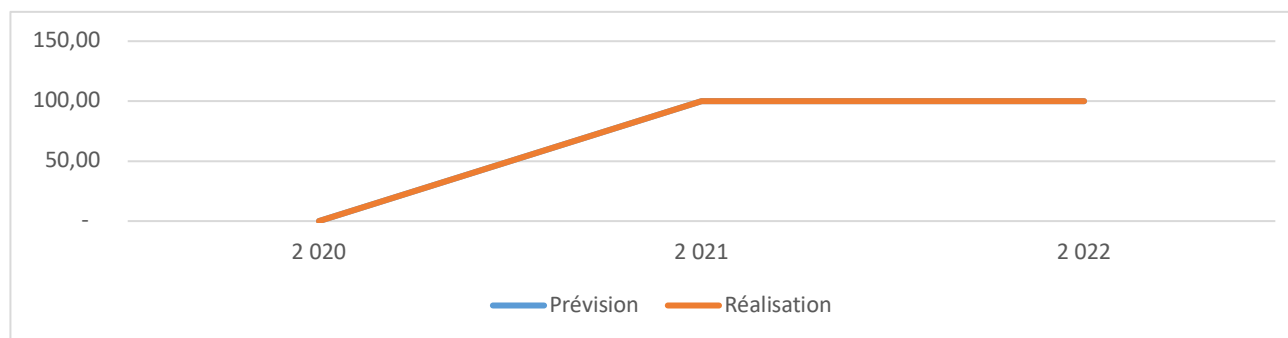
En 2022, les cibles ont été atteintes pour sept (07) indicateurs sur neuf (09).

Les graphiques suivants permettent d'apprécier l'évolution de ces indicateurs par rapport aux années précédentes.

## Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination des activités du Ministère

**Indicateur 1:** Proportion des rapports trimestriels de suivi du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) produits dans les délais

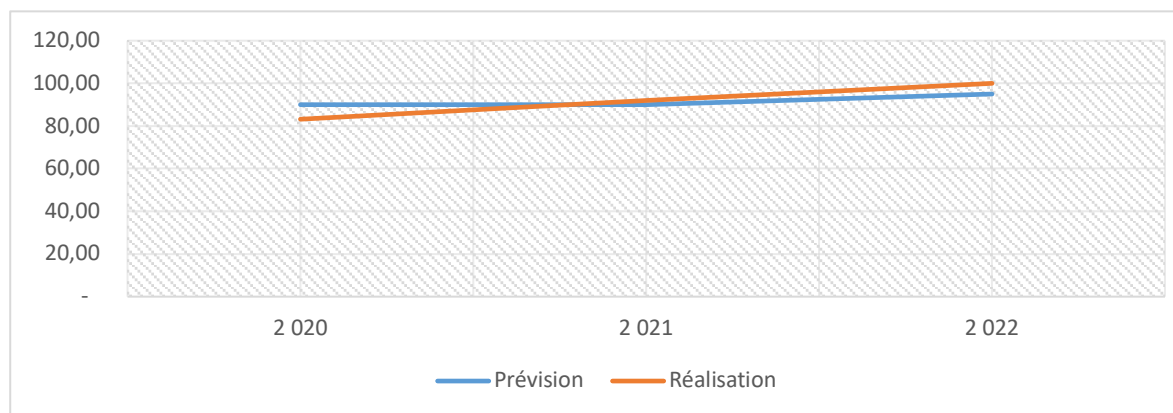
**Graphique 31: Evolution des proportions des rapports trimestriels de suivi du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) produits dans les délais**



La cible de 100% prévue en 2021, puis en 2022 a été effectivement atteinte. Ce qui se traduit sur le graphique par une superposition des graphes de réalisation et prévisions.

**Indicateur 2 :** Taux de réalisation des activités du PAO du Ministère

**Graphique 32: Evolution du taux de réalisation des activités du PAO du Ministère**

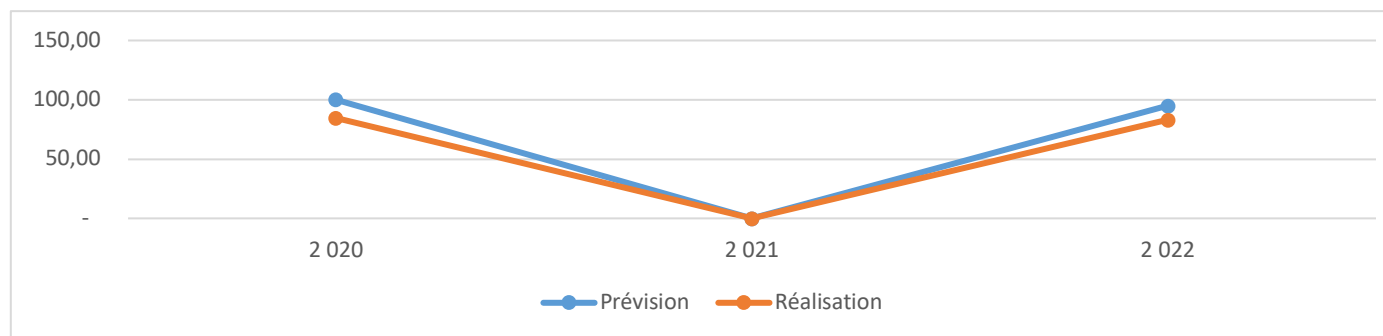


Le taux de réalisation des activités du PAO est de 100% pour une cible de 80%, soit une performance de + 20 points. Comparé à l'année 2020 qui est de 83,18%, on note une performance de + 16,82 points de pourcentage.

## Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère

Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel

Graphique 33: Evolution du taux de satisfaction des besoins en personnel

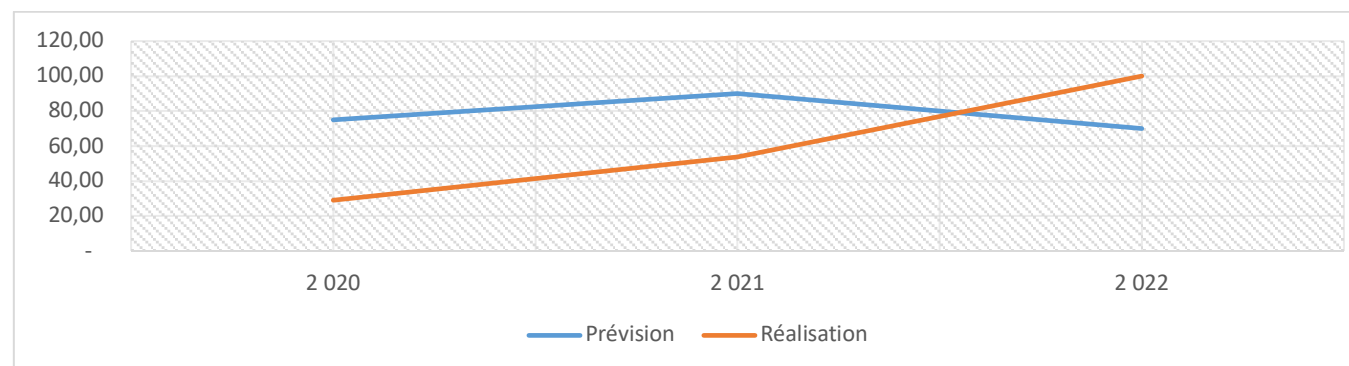


Le Taux de satisfaction des besoins en personnel est de 83 % pour une cible de 95%. Soit une contre-performance de – 12 points de pourcentage.

Ce résultat s'explique par une inadéquation entre les profils demandés et les profils présents dans la base de données de la DRH. A cet effet, l'expression des besoins devrait se faire avant la conférence de programmation des effectifs afin qu'il y ait une adéquation entre les profils recherchés et ceux qui sont recrutés par le Ministère de la Fonction Publique.

Indicateur 2 : Taux de réalisation du plan de formation du MEF

Graphique 34: Evolution du taux de réalisation du plan de formation du MEF

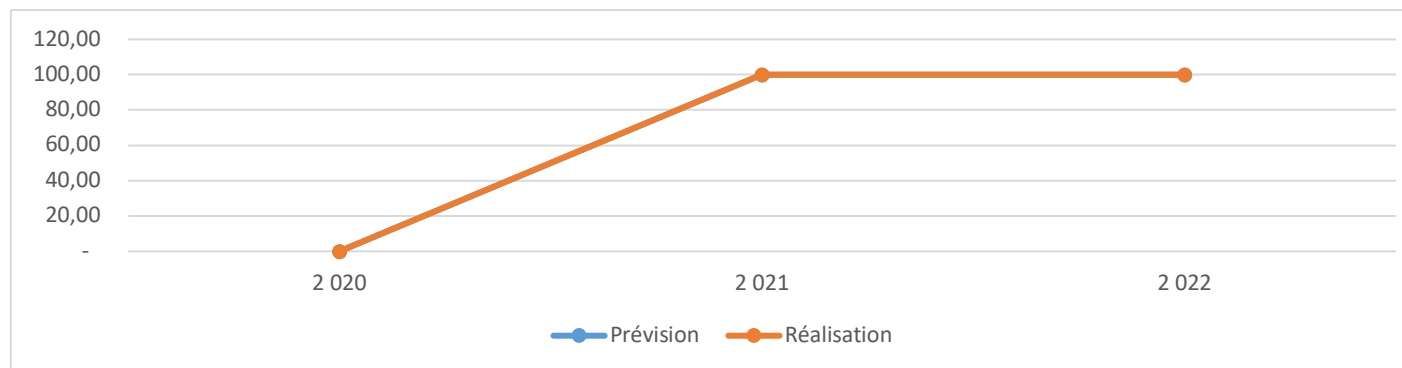


L'objectif fixé est atteint avec un taux de réalisation de 100 % pour une cible de 70%, soit une performance de + 30 points de pourcentage. Comparé à l'année 2020 qui est de 29,02%, on note une performance de + 69,88 points.

### Objectif spécifique 3 : Assurer la préparation et le suivi de l'exécution du budget du Ministère

Indicateur 1 : Proportion des rapports trimestriels de suivi de l'exécution du budget produits dans les délais

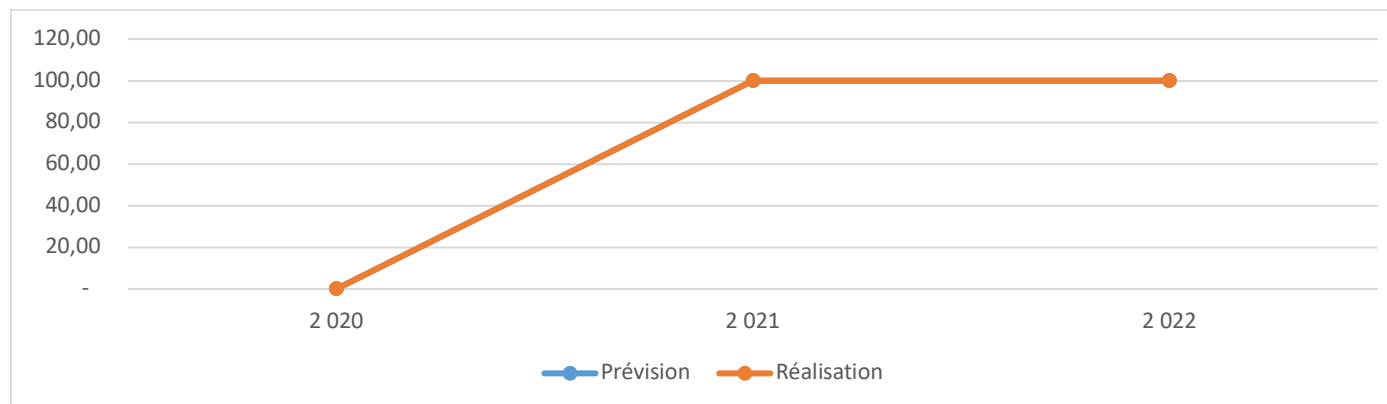
Graphique 35: Evolution des proportions des rapports trimestriels de suivi de l'exécution du budget produits dans les délais



La cible de 100% prévue en 2021, puis en 2022 a été effectivement atteinte. Ce qui se traduit sur le graphique par une superposition des graphes de réalisation et de prévisions.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités de suivi de l'exécution du budget du Ministère

Graphique 36: Evolution du taux de réalisation des activités de suivi de l'exécution du budget du Ministère

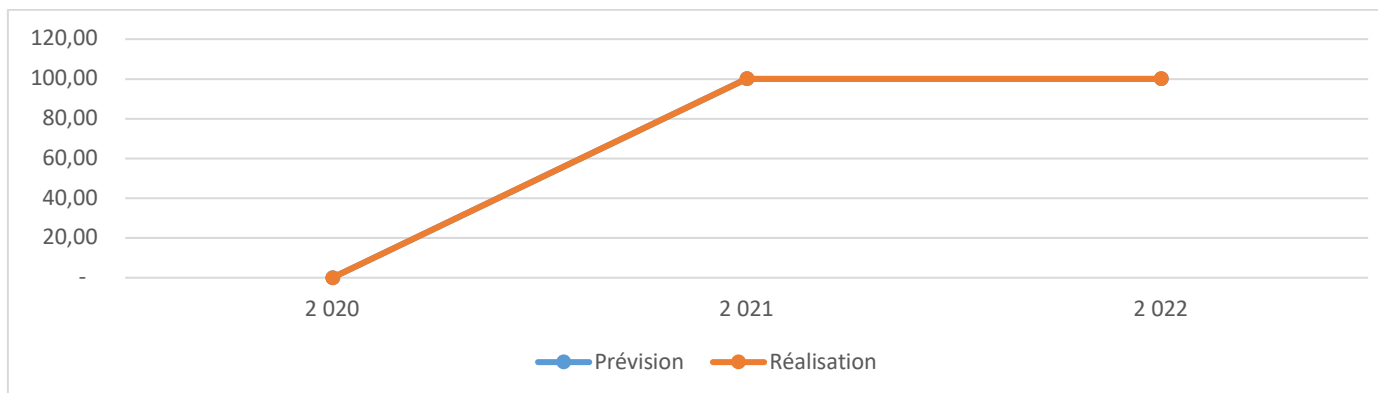


La cible de 100% prévue en 2021, puis en 2022 a été effectivement atteinte. Ce qui se traduit sur le graphique par une superposition des graphes de réalisation et de prévisions.

### Objectif spécifique 4 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques

Indicateur 1 : Proportion des documents de planification et de programmation élaborés dans les délais

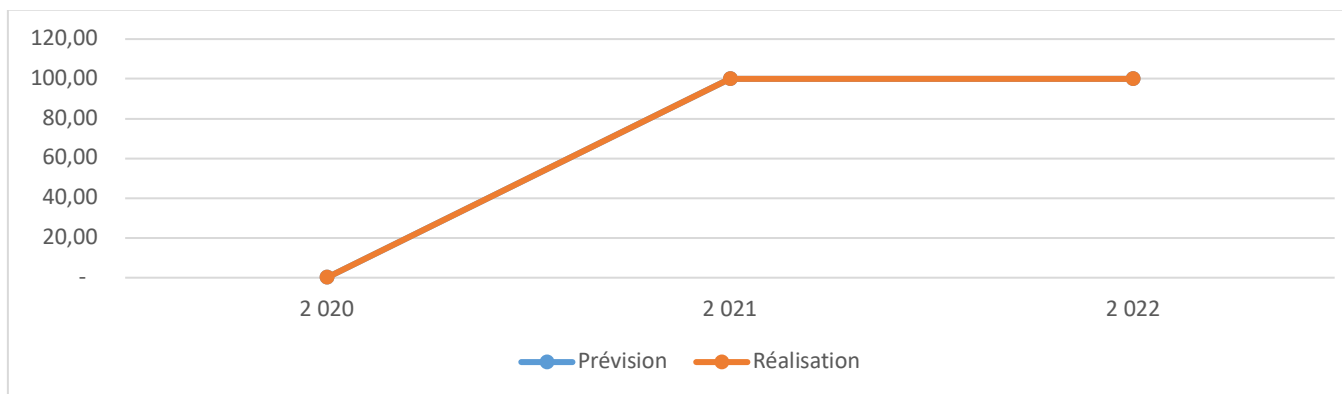
**Graphique 37: Evolution des proportions des documents de planification et de programmation élaborés dans les délais**



La cible de 100% prévue en 2021, puis en 2022 a été effectivement atteinte. Ce qui se traduit sur le graphique par une superposition des graphes de réalisation et de prévisions.

**Indicateur 2 :** Proportion de documents de suivi-évaluation produits et diffusés

**Graphique 38: Evolution des proportions de documents de suivi-évaluation produits et diffusés**

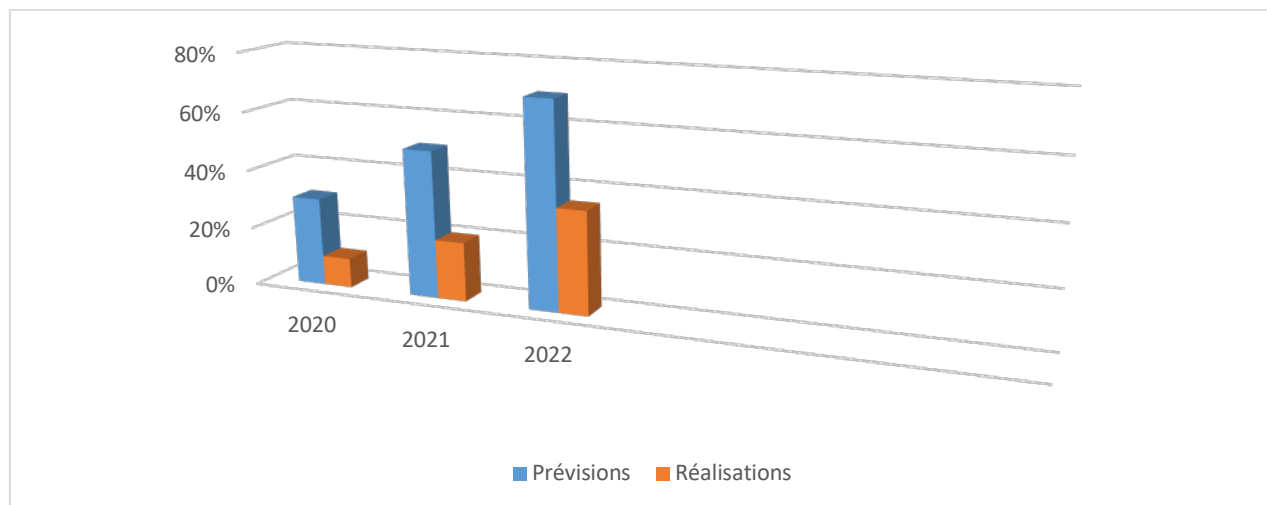


La cible de 100% prévue en 2021, puis en 2022 a été effectivement atteinte. Ce qui se traduit sur le graphique par une superposition des graphes de réalisation et de prévisions.

**Objectif spécifique 5 :** Améliorer la gestion des documents et archives du Ministère

**Indicateur 1 :** Proportion des documents numérisés et archivés au sein du fonds documentaire de la DDAP

**Graphique 39: Evolution des proportions de documents numérisés et archivés au sein du fonds documentaire de la DDAP**



Les données inscrites dans le tableau laissent entrevoir un écart entre les prévisions de l'année 2022 et les réalisations. Cette différence s'explique par le fait que tenant compte de la volumétrie des archives faisant l'objet de l'opération de numérisation, les proportions de documents à traiter ont été réévaluées.

Au début de l'opération, la base de calcul de la proportion des archives à numériser concernait un peu plus de 500 boîtes d'archives, représentant le fonds disponible dans les bureaux du 17<sup>e</sup> étage. En tenant compte de ce volume, les prévisions seraient atteintes au stade actuel de l'activité.

Cependant, la base de calcul a évolué à la hausse, à la suite de l'état des lieux impulsé par le ministère de l'Économie Numérique, dans le cadre du projet de Numérisation des Systèmes d'Information, qui a permis la réévaluation du fonds d'archives dont dispose la DDAP, principalement le stock conservé au dépôt du 21<sup>e</sup> étage. Nous avons ainsi pu obtenir un volume d'archives conservables sur les épis, d'environ cinq mille (5000) boîtes, soit 2.500.000 pièces.

Pour 2022, l'opération de numérisation des archives a permis le traitement de 15% des 5000 boîtes au moins. Le résultat obtenu donne un taux de réalisation autour de 15%, soit 750 boîtes traitées sur l'année 2022, ce qui porte à 35% le taux général de réalisation, lequel taux correspond aux nouvelles prévisions proposées par le Service des Archives, pour la période et qui seront soumises à validation pour les exercices à venir.

La numérisation est précédée de l'opération d'apurement qui consiste à analyser sommairement les pièces contenues dans chaque boîte d'archives en vue d'extraire ou éliminer les doublons, les brouillons, les notes de nécrologie, de parrainage, de remerciement, les documents non datés, non signés et ne conserver que les documents essentiels.

#### **IV. PERSPECTIVES**

##### **IV1. Leçons apprises**

Sous la coordination de Madame le Directeur de Cabinet et l'implication de tous les Responsables d'Unités Opérationnelles, le programme 1 s'est démarqué en 2022 par une amélioration de la coordination des activités du ministère et une gestion plus optimale des ressources humaines et financières.

Cependant le Programme a rencontré certaines difficultés dont la résolution induira une amélioration continue de sa performance.

Il a été observé au cours de la gestion 2022, les difficultés suivantes :

- un manque de célérité dans la numérotation et le déverrouillage des marchés relatifs aux Conventions BNETD ;
- une insuffisance des dotations budgétaires pour la réalisation de certains projets ;
- une insuffisance de locaux pour abriter l'ensemble des Services du Programme 1 ;
- une indisponibilité de certains profils dans la base SIGFAE pour les ressources humaines ;
- une insuffisance de mobiliers de bureau et de matériel informatique dans le cadre de la gestion du patrimoine ;
- une insuffisance de moyens logistiques (matériels d'étiquetage, véhicules de mission) pour la réalisation des activités de la comptabilité matières ;
- une non-réception des pièces comptables par le Gestionnaire du Patrimoine.

## IV.2. Recommandations

Proposition de quelques mesures correctives :

- réduire les délais de traitement des demandes de numérotation, de déverrouillage et de déréservation des lignes d'imputations budgétaires relatives aux Conventions BNETD ;
- accorder des crédits complémentaires aux projets d'investissements ayant un impact social et économique important ;
- accroître le patrimoine immobilier du ministère et mettre à la disposition des Services du Programme 1 des locaux équipés et adaptés ;
- mettre en œuvre le Référentiel des Emplois et des Compétences ;
- équiper le GP en mobiliers de bureau, en matériel informatique ;
- former les agents du GP et les GC sur la bonne tenue des matières ;
- doter le GP de moyen logistique pour la réalisation des missions de collecte de patrimoine sur toute l'étendue du territoire.

## CONCLUSION

A la date du 07 mars 2023, le taux d'exécution du budget du programme 1 s'est établi à 96,59 % et 89,15% pour les investissements. Tous les indicateurs de performance sont au vert, excepté le Taux de satisfaction des besoins en personnel qui est de 83 % pour une cible de 95%, et la proportion des documents numérisés et archivés au sein du fonds documentaire de la DDAP qui est de 35% pour une cible de 70%.

Au niveau des besoins en personnel, cette contreperformance est essentiellement due à une inadéquation entre les profils demandés et les profils présents dans la base de données de la DRH. Quant au fonds documentaire de la DDAP, sous l'impulsion du ministère de l'Économie Numérique, le stock prévisionnel d'archives à numériser est passé de 500 à environ 5 000 boîtes.

Dans l'ensemble sept (07) indicateurs sur neuf (09) ont atteint leur cible. Ce qui porte à 77,78% le taux d'indicateurs de performance du Programme 1 au vert.





Pour la gestion 2023, le Programme 1 s'engage à contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs du Ministère de l'Économie et des Finances afin d'améliorer davantage la coordination des activités du ministère et la gestion des ressources humaines et financières.

## PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « GESTION MACROECONOMIQUE ET POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE »

### INTRODUCTION

Le programme 2 « Gestion macroéconomique et politique économique et financière » est dirigé par Monsieur SAIN Oguié, nommé par décret n°2016-700 du 07 septembre 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Économie et par décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme.

Selon les dispositions du décret n°2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Économie et des Finances, il a la responsabilité de :

-  contribuer à définir, suivre et évaluer la politique économique et financière de l'Etat ;
-  réaliser des études d'aide à la décision économique ;
-  suivre les questions d'intégration économique régionale ;
-  promouvoir la coopération économique.

La mise en œuvre de ces attributions doit aboutir à améliorer le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire. Les activités du Programme 2 se sont déroulées dans un contexte économique international difficile et un climat d'insécurité persistante dans les régions sahéliennes qui ont affecté le pays. L'économie ivoirienne a bénéficié de l'accélération de l'exécution du PND 2021-2025 et de l'amélioration de sa compétitivité-prix, résultant, d'une part, de la dépréciation du franc CFA vis-à-vis des monnaies des principaux partenaires et d'autre part, d'un différentiel prix favorable. Face aux pressions inflationnistes, l'érosion du pouvoir d'achat des ménages a été limitée par des mesures mises en œuvre par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la vie chère. Il s'agit notamment de l'abandon des taxes sur les importations de blé, de la subvention partielle des prix des carburants « Super » et « gasoil », du plafonnement du prix du ciment, du plafonnement des prix des produits alimentaires de grande consommation et de l'augmentation de la liste des produits dont les prix sont réglementés. Par ailleurs, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a procédé à trois (3) relèvements successifs de ses taux directeurs à partir du mois de juin 2022 pour freiner la hausse des prix à la consommation.

La présentation du Programme 2 « Gestion macroéconomique et politique économique et financière » s'articulera autour des quatre (04) points essentiels suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme,
- II. Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022,
- III. Performance du programme,
- IV. Perspectives 2023  
Conclusion.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 2 : Améliorer le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire.

Le programme 2 est conçu pour assurer une gestion macro-économique saine, contribuer à la libéralisation de l'économie, participer au développement de l'action économique extérieure, promouvoir les intérêts économiques de la Côte d'Ivoire dans le monde et veiller au suivi et à la gestion des dimensions économiques de l'intégration.

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE
2 : Améliorer le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire	RS 2.1 : le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire est renforcé
	RS 2.2 : le délai moyen de transmission des documents communautaires est réduit

### I.2. Le financement du programme

Le budget alloué au Programme 2 pour l'exercice 2022 est de 2 114 375 603 FCFA, réparti comme suit :

- Personnel : 403 340 000 F CFA ;
- Biens et services : 1 618 338 424 F CFA ;
- Investissement : 92 697 179 F CFA.

## I. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Au cours de la gestion 2022, le programme a réalisé a connu un taux d'exécution de 98,41%, soit un montant exécuté de 2 080 842 476 FCFA sur un budget actuel de 2 114 375 603 FCFA.

Du point de vue des natures de dépenses, l'exécution des crédits budgétaires laisse apparaître des taux des natures de :

- personnel de 99,49% soit un montant exécuté de 401 290 000 FCFA sur un budget actuel de 403 340 000 FCFA ;
- biens et services de 98,17% soit un montant exécuté de 1 588 800 456 F CFA sur un budget actuel de 1 618 338 424 FCFA ;
- investissement de 97,90% soit un montant exécuté de 90 752 020 F CFA sur un budget actuel de 92 697 179 F CFA.



Il convient de noter que les loyers et charges locatives des locaux représentent 67% (525 168 000FCFA) de l'ensemble du budget alloué aux biens et services tel que présenté par le diagramme circulaire ci-après.

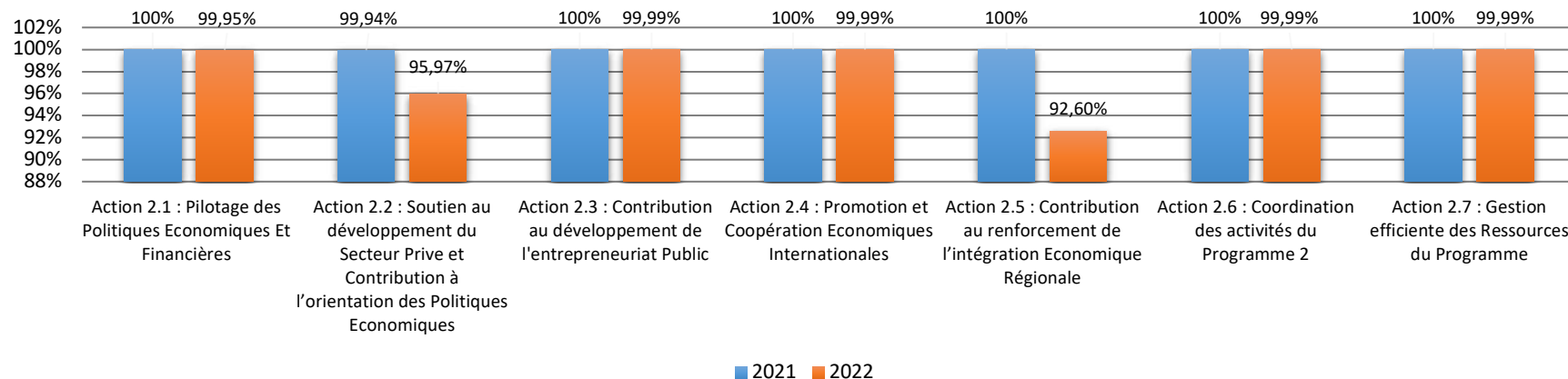
### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 66: Exécution financière par action du programme 2**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 2.1</b> : Pilotage des Politiques Economiques et Financières	0	117 060 000	514 987 764	473 014 016	0	0	0	0	514 987 764	590 074 016
<b>Action 2.2</b> : Soutien au développement du Secteur Prive et Contribution à l'orientation des Politiques Economiques	285 520 000	284 230 000	23 299 999	112 722 998	0	0	34 845 250	90 752 020	343 665 249	487 705 018
<b>Action 2.3</b> : Contribution au développement de l'entrepreneuriat Public	0	0	6 277 025	6 577 207	0	0	0	0	6 277 025	6 577 207
<b>Action 2.4</b> : Promotion et Coopération Economiques Internationales	0	0	43 999 932	47 696 392	0	0	0	0	43 999 932	47 696 392
<b>Action 2.5</b> : Contribution au renforcement de l'intégration Economique Régionale	0	0	61 836 477	56 492 778	0	0	0	0	61 836 477	56 492 778
<b>Action 2.6</b> : Coordination des activités du Programme 2	0	0	99 664 087	101 848 016	0	0	0	0	99 664 087	101 848 016
<b>Action 2.7</b> : Gestion efficiente des Ressources du Programme	0	0	829 197 274	790 449 049	0	0	0	0	829 197 4	790 449 049
<b>Total</b>	<b>285 520 000</b>	<b>401 290 000</b>	<b>1 517 426 081</b>	<b>1 588 800 456</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 845 250</b>	<b>90 752 020</b>	<b>1 899 627 808</b>	<b>2 080 842 476</b>

Source : situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

**Graphique 40: Comparaison des taux de réalisation budgétaire 2021 et 2022 des actions du programme 2**



Source : DGE

Les taux d'exécution par action du programme 2 au cours des exercices budgétaires 2021 et 2022 sont sensiblement les mêmes : ils oscillent entre 99 et 100%. Toutefois l'exécution budgétaire 2022 de l'action 2.5 (contribution au renforcement de l'intégration économique régionale) a connu une baisse d'environ 8 points de pourcentage à cause de l'approvisionnement tardive de la régie d'avances qui n'a pas permis l'exécution de la totalité des crédits autorisés.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 67: Exécution des investissements du programme 2**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2022)	Budget Actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1 : 78011201687 Système national de production de l'information socio-économique en Côte d'Ivoire, dénommé "la Côte d'Ivoire en chiffre"</b>	2020	2023 (sur instruction de la Primature)	<b>1 597 415 400</b>	<b>92697179</b>	<b>92 697 179</b>	<b>90 752 020</b>
Sur financement intérieur				92697179	92 697 179	90 752 020
Sur financement extérieur				-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>				<b>92697179</b>	<b>92 697 179</b>	<b>90 752 020</b>
Total sur financement intérieur				92697179	92 697 179	90 752 020
Total sur financement extérieur				-	-	-

Source : DGE

Concernant le projet du Système national de production de l'information socio-économique en Côte d'Ivoire, dénommé « La Côte d'Ivoire en chiffres », le financement reçu au titre de l'exercice budgétaire 2022 a permis les résultats suivants :

- **Composante 1 : Système d'information et de production de données**

Seule cette composante a été mise en œuvre depuis 2020. Elle est en cours de réalisation avec un taux d'exécution de 60% et concerne :

- la poursuite des activités de conception, codage des modules du Système et leur développement,
- l'aménagement et l'équipement de la Salle Serveur.

- **Composante 2 : Edition, dissémination et évaluation de l'ouvrage la CIC**

La mise en œuvre de cette composante 2, qui est complémentaire à la composante 1, débutera après la mise en place de la plateforme web collaborative de collecte et de traitement de données.

Relativement aux Services de Promotion Economique Extérieure (SPEE), cette activité n'a pu être réalisée en 2022 à cause de l'actualisation, en cours, des textes réglementaires.

### II.2. Évolution des effectifs

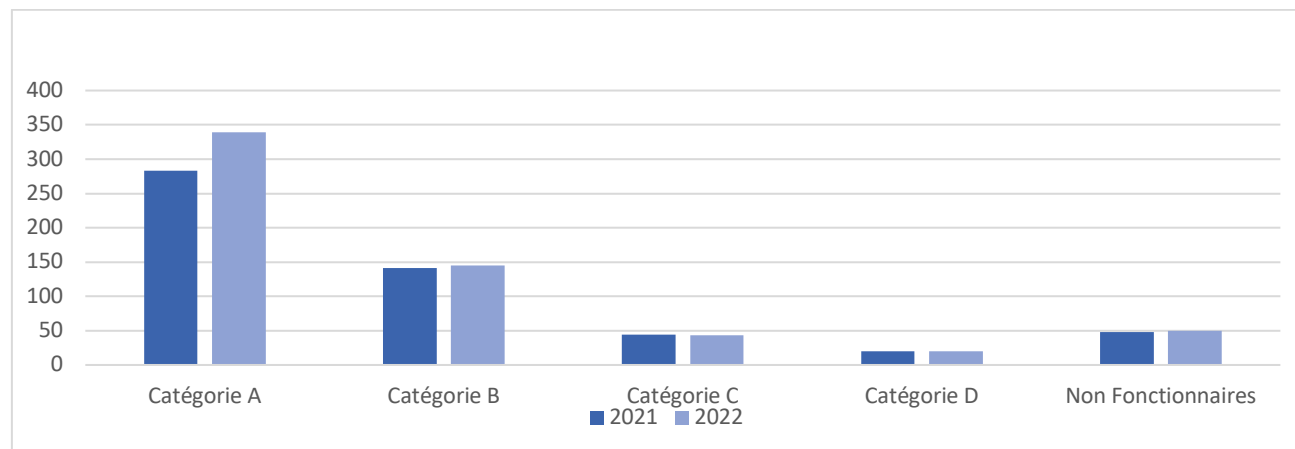
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 68: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	283	43	00	63	07	339
<b>Catégorie B</b>	141	09	00	17	13	145
<b>Catégorie C</b>	44	03	00	06	07	43
<b>Catégorie D</b>	20	00	00	02	02	20
<b>Non Fonctionnaires</b>	48	06	00	06	04	50
<b>TOTAL</b>	<b>536</b>	<b>61</b>	<b>00</b>	<b>94</b>	<b>33</b>	<b>597</b>

Source : DRH MEF / DGE

**Graphique 41: Evolution des effectifs 2021 et 2022 du programme 2**



Sur une expression de besoin en personnel de 61 agents, la Direction Générale de l'Economie et de la Coopération a recruté 94 agents, soit un taux de 154,09%, afin de pourvoir en personnel les deux nouvelles Directions créées, conformément au Décret n°2021-454 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances. De 536 agents en 2021 la DGE en compte 597 au 31 janvier 2023. Le recrutement de cette année a permis de combler les besoins exprimés afin de rendre opérationnel les nouvelles directions créées.

Sur les 94 agents recrutés, 63 sont des agents de catégorie A. Cette forte représentativité des agents de conception dans les nouveaux recrutements participe aux performances réalisées au sein du programme.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Les principales activités réalisées par le programme sont :

**Objectif spécifique 1** : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire

- L'élaboration du TOF des sous-secteurs (Administrations centrales budgétaire, EPN, collectivités, caisses de sécurités)
- La réalisation de l'audit complet du système actuel de production des données de la Côte d'Ivoire en Chiffres
- L'élaboration du TOF des autres unités extra budgétaire notamment AIR COTE D'IVOIRE, SIR, PETROCI, CI-ENERGIES.

**Objectif spécifique 2** : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale

- La coordination au plan national et l'organisation de la revue annuelle
- Le suivi et la transposition des reformes communautaires de l'UEMOA

**Objectif spécifique 3** : Assurer la gestion et la modernisation du programme 2

- La conception et développement des interfaces interactifs web
- La conception et le développement de la plateforme web

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

L'environnement économique est marqué par : (a) la persistance des effets de la pandémie à coronavirus, (b) les difficultés de ravitaillement en bétail du fait de l'insécurité dans les pays sahéliens et (c) l'insuffisance de l'offre locale de certains produits agricoles sur les marchés. A ces facteurs, s'est ajouté l'impact de la crise ukrainienne survenue le 24 février 2022. Toutefois, grâce (i) aux mesures diligentes mises en œuvre par le Gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat des ménages, (ii) à l'amélioration de la compétitivité-prix de l'économie ivoirienne et (iii) à la poursuite de l'exécution du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, l'économie affiche une résilience. Ainsi, les indicateurs du programme 2 à fin 2022, se présentent comme suit :

**Tableau 69: Évolution des indicateurs du programme 2**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire</b>						
IP1 : Proportion des rapports de mise en œuvre des politiques économiques et financières transmis dans les délais	%	100	50	100	100	100
IP2 : Ecart (en point de %) de prévision sur le taux de croissance du PIB réel		-0,6	-5,4	+0,9	<=1	-0,4
IP3 : Proportion de modèles développés	%	-	-	80	100	100
IP4 : Proportion des rapports d'études d'impact de politiques économiques transmis dans les délais	%	-	-	100	100	50
<b>Objectif Spécifique 2 : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale</b>						
IP1 : Taux de production de rapport de suivi des activités des SPEE	%	-	-	100	100	100
IP2 : Taux de production de rapport sur la coopération économique bilatérale et multilatérale	%	-	-	100	100	100
IP3 : Délai moyen de transmission des documents communautaires (UEMOA, CEDEAO)	Jours	79	71	65	60	95

Source : DGE

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire

##### Indicateur 1 : Taux de respect des délais de transmission des rapports de mise en œuvre des politiques économiques et financières

Les quatre (04) rapports trimestriels de suivi des activités économiques et conjoncturelles ont été produits et transmis à la hiérarchie dans les délais ainsi que les documents de politiques économiques et financières relatifs au TOFE et au cadrage macro-économique.

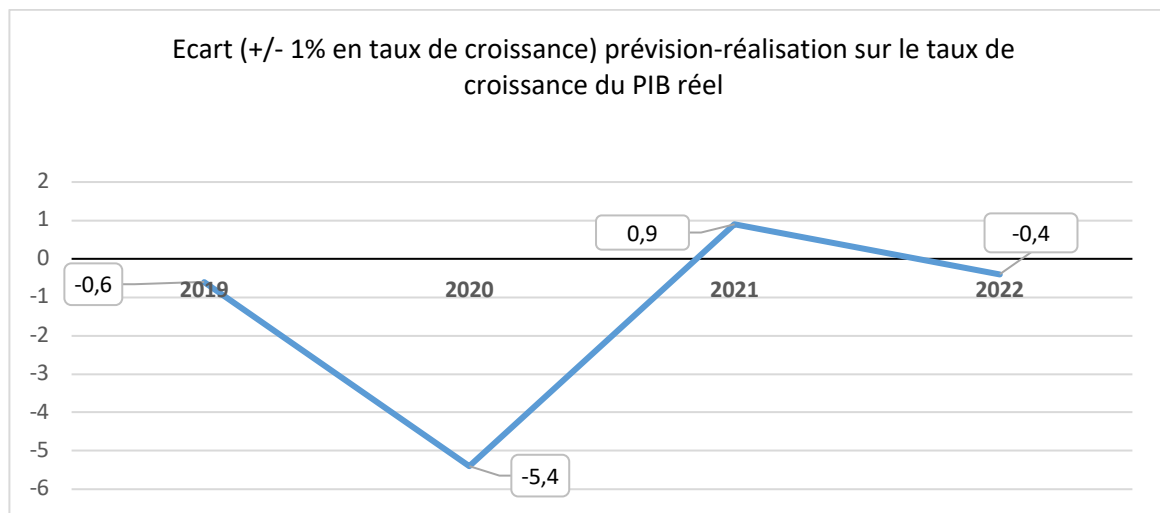
##### Indicateur 2 : Ecart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel : -0,4 point de croissance

L'environnement économique est marqué par la persistance des effets de la pandémie à coronavirus, par les difficultés de ravitaillement en bétail du fait de l'insécurité dans les pays sahéliens et par l'insuffisance de l'offre locale de certains produits agricoles sur les marchés. A ces facteurs, s'est ajouté l'impact de la crise ukrainienne survenue le 24 février 2022. Toutefois, grâce (i) aux mesures diligentes mises en œuvre par le Gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat des ménages, (ii) à l'amélioration de la compétitivité-prix de l'économie ivoirienne et (iii) à la poursuite de l'exécution du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, l'économie affiche une résilience.

Le Gouvernement qui reste également engagé dans l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables, a décaissé au premier semestre, 171,3 milliards de FCFA dans le cadre de l'exécution du deuxième Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv 2).

Cette situation a permis l'atteinte de cet indicateur avec un écart de 0,4% < 1% entre les prévisions et la réalisation du taux de croissance du PIB réel.

**Graphique 42: Evolution des Ecart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel**



### **Indicateur 3 : Proportion de modèles développés**

Cet indicateur a connu une bonne performance au cours de ces dernières années avec un taux de réalisation de 100% à fin 2022 contre un taux prévisionnel de 80%. Cette bonne tenue de l'indicateur par rapport aux années précédentes s'explique par la finalisation du modèle de prévision macroéconomique trimestrielle.

En effet, la gestion budgétaire 2021 a permis le financement du modèle de prévisions macroéconomique trimestrielle. Ce modèle est un outil d'analyse et de synthèse des opérations sur les biens et services en volume et en valeur. Un accent particulier a été mis sur la qualité explicative et prédictive des spécifications, leur robustesse et une bonne articulation avec l'exercice de cadrage macroéconomique habituel, permettant ainsi d'affiner les prévisions annuelles.

### **Indicateur 4 : Taux de respect des délais de transmission (restitution) des rapports d'études d'impact de politiques économiques**

Au titre de l'année 2022, il a été prévu la restitution de deux (02) études devant le Comité de Validation des Etudes à la Direction Générale de l'Economie (CVE-DGE).

Relativement à la première étude intitulée « Environnement des affaires et croissance économique en Côte d'Ivoire : le rôle des facteurs institutionnels et de gouvernance » la restitution a été faite le 23 juin 2022.

D'une manière générale, l'étude visait à analyser les effets des facteurs institutionnels et de gouvernance de l'environnement des affaires sur la croissance économique.

Elle a permis, en termes de résultats, de mettre en évidence : (i) l'effet non linéaire de la relation entre la qualité des institutions et la croissance économique dans les Pays à Revenu Moyen et Faible (PRMF) ; (ii) l'impact positif et linéaire de la Gouvernance sur les économies des pays à revenu élevé et à revenu moyen et faible et (iii) l'existence d'une double causalité (au sens de Granger et de Toda- Yamamoto) entre la bonne gouvernance et la croissance économique en Côte d'Ivoire.

Concernant la seconde étude « le rôle de la fiscalité dans la promotion des investissements publics en Côte d'Ivoire », celle-ci a pour objectif principal de montrer quel rôle joue la fiscalité dans la réalisation des investissements publics en Côte d'Ivoire.

Malheureusement elle n'a pas pu être finalisée et présentée devant le CVE-DGE avant la date du 31 décembre 2022 comme initialement programmée. Cette situation est imputable à l'indisponibilité de

certaines données indispensables à la finalisation de ladite étude. Un courrier de demande de prorogation de la période de réalisation de l'étude a été initié auprès de Monsieur le Président du CVE-DGE à l'effet de signifier ladite situation. Ainsi, avec l'accord du CVE-DGE, la finalisation et la présentation de ladite étude a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023 au plus tard.

## **Objectif spécifique 2 : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale**

### **Indicateur 1 : Taux de production de rapport de suivi des activités des SPEE**

Depuis la création des Services de Promotion Economique Extérieure (SPEE), seuls ceux des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud, respectivement installés en 2012 et 2013, sont fonctionnels. L'évaluation de cet indicateur se traduisait jusqu'en 2018, par la rédaction d'un (01) rapport bilan. A partir de 2019, le rapport bilan a laissé place à deux (02) rapports semestriels. Ainsi, en 2022, les deux rapports semestriels prévus ont été produits et sont disponibles.

### **Indicateur 2 : Taux de production de rapport sur la coopération économique bilatérale et multilatérale**

En 2022, la coopération économique entre la Côte d'Ivoire et ses partenaires est restée dynamique, en dépit de la crise sanitaire mondiale qui continue d'impacter négativement les économies. Le rapport au titre de l'année 2022 a été produit au mois de décembre et est disponible.

### **Indicateur 3 : Délai de transmission des documents communautaires (UEMOA-CEDEAO)**

Les rapports sont rédigés trimestriellement conformément aux dispositions statutaires (Acte additionnel A/SA.3/06/12) qui prévoient le canevas de rédaction et le délai de mise à disposition des rapports trimestriels, fixé à quarante-cinq (45) jours après la fin du trimestre.

A la pratique, les données ne sont disponibles qu'à partir de quarante-cinq (45) jours après la fin du trimestre. Dès leur réception, un délai de vingt-cinq (25) jours au maximum est accordé pour finaliser les rapports et les transmettre. En définitive, c'est un délai moyen maximum de soixante-dix (70) jours qu'il faudra pour la transmission des rapports.

La transmission des différents rapports destinés aux commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, s'est faite dans un délai moyen de 95 jours.

En effet :

- huit (08) rapports, sur la situation économique et financière à fin décembre 2021 ; à fin mars 2022, à fin juin 2022 et à fin septembre 2022 élaborés ont été transmis aux Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO respectivement le 04 mai 2022, le 23 juin 2022, le 19 septembre 2022 et le 29 décembre 2022.
- quatre (04) rapports du suivi de la mise en œuvre des projets communautaires (PER II) de l'UEMOA à fin décembre 2021, à fin mars 2022, à fin juin 2022 et à fin septembre 2022 élaborés ont été transmis à la Commission de l'UEMOA respectivement le 10 février 2022, le 09 mai 2022, le 01 août 2022 et le 27 octobre 2022.

## **Objectif spécifique 3 : Assurer la gestion et la modernisation du programme 2**

### **Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget du programme**

Pour un taux attendu de 95%, le programme a exécuté 99,90%. Cet indicateur a connu une bonne performance grâce à la bonne maîtrise des objectifs stratégiques définis par le responsable du programme, à savoir: (i) Renforcer les statistiques, les prévisions et études Economiques; (ii) Améliorer le suivi des politiques économiques et stratégies de développement ; (iii) Promouvoir l'économie de la Côte d'Ivoire au plan national et international ;(iv) Renforcer la coopération économique régionale et sous régionale; (vi) Renforcer la coopération économique internationale; (vii) Renforcer le cadre institutionnel et les capacités opérationnelles; (viii) Créer un environnement de vie et de travail propice à l'épanouissement des agents.

### **Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du programme 2**

Le taux de réalisation de 90% par rapport au taux prévisionnel de 90% grâce à la bonne maîtrise et au suivi des activités.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

#### *Eléments Positifs*

Le Programme 2 « Gestion Macroéconomique et Politique Économique et Financière » a bénéficié de bonnes orientations au cours de la gestion budgétaire 2022 qui a été sanctionnée par l'obtention de la certification ISO 9001 version 2015 par le Bureau Veritas. Il conviendrait ainsi de maintenir les bonnes pratiques enregistrées afin de maintenir cette certification.







#### *Difficultés*

Au cours de la gestion 2022, le programme 2 a enregistré quelques difficultés, notamment :

-  l'insuffisance des locaux induisant l'éparpillement des services ;
-  l'insuffisance des moyens de mobilité ;
-  l'insuffisance de crédits budgétaires pour la mise en œuvre de certaines activités notamment la modélisation et le portail d'informations et de promotion de l'économie ivoirienne, la Côte d'Ivoire en Chiffres et le système d'information de la DGE.

### IV.2. Recommandations

La levée des contraintes susmentionnées permettra d'améliorer les performances. Il s'agira de :

-  construire le siège de la DGE afin de regrouper l'ensemble des services et disposer d'espaces adéquats;
-  interconnecter les services de la DGE (intranet, téléphone, etc.) ;
-  renforcer l'assistance à l'endroit des utilisateurs du SIGOBE ;
-  renforcer le parc automobile de la DGE ;
-  renforcer les capacités des agents de la DGE ;
-  doter de façon conséquente les crédits budgétaires alloués aux projets d'investissements.

## CONCLUSION

A la date du 07 mars 2023, le taux d'exécution du budget du programme 2 s'est établi à 98,90%, avec 98,81% pour les biens et services, 99,49% pour le personnel, et 97,90% pour les investissements. De façon générale, les prévisions relatives aux indicateurs de performances 2022 ont été pour la plupart réalisées à 100 %. Pour la gestion 2023, la Direction Générale de l'Economie s'engage à contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs du Ministère de l'Economie et des Finances afin d'améliorer le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « TRESOR ET COMPTABILITE PUBLIQUE »

### INTRODUCTION

Le programme 3 « Trésor et Comptabilité Publique » est administré par **Monsieur ASSAHORE Konan Jacques**, nommé Directeur Général par décret n°2016-460 du 29 juin 2016, portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et désigné Responsable du Programme 3 par décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme.

Conformément aux dispositions du décret n°2016-600 du 03 Août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, il a la responsabilité de :

- définir la politique et assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'État ;
- exécuter et contrôler les opérations des budgets de l'État, des Établissements Publics Nationaux (EPN), des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion financière et comptable relève d'un comptable public ;
- assurer la garde et le maniement des deniers publics ;

- veiller à une meilleure allocation des ressources et assurer la régulation de la trésorerie dans le cadre du Compte Unique du Trésor ;
- assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- élaborer et appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- veiller à la tenue de la comptabilité de l'État, des EPN, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion financière et économique relève d'un comptable public ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ;
- collecter l'épargne publique ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières en liaison avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine ;
- définir la politique monétaire et bancaire en liaison avec la BCEAO ;
- veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- veiller à la surveillance des entreprises sous tutelle.

Le présent rapport est rédigé au terme d'une année 2022 marquée par la crise russo-ukrainienne et la persistance de la Covid-19 en Chine qui ont eu un réel impact sur le niveau de vie de la population ivoirienne.

La présentation du Programme 3 « Trésor et Comptabilité Publique » s'articulera autour de quatre (04) points essentiels, à savoir :

- I. Présentation de la stratégie du programme,
  - II. Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022,
  - III. Performance du programme,
  - IV. Perspectives 2023.
- Conclusion.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme « Trésor et Comptabilité Publique » est de gérer les ressources publiques et superviser le secteur financier. Les objectifs spécifiques qui y sont associés sont :

- Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion des ressources publiques ;
- Objectif spécifique 2 : Superviser le secteur financier.

Les résultats stratégiques du programme contribuant à la performance du Ministère de l'Economie et des Finances sont les suivants :

- les objectifs de mobilisation des recettes assignés sont atteints ;
- les objectifs d'apurement de la dette fournisseur sont atteints ;
- les objectifs de remboursement de la dette publique sont réalisés.

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE
OG 3 : Gérer les ressources publiques et superviser le secteur financier	RS 3.1 : Les objectifs de mobilisation des recettes assignés sont atteints
	RS 3.2 : Les objectifs d'apurement de la dette fournisseur sont atteints
	RS 3.3 : Les objectifs de remboursement de la dette publique sont réalisés

### I.2. Le financement du programme

Dans le cadre de la réalisation des activités du Programme 3 : « Trésor et Comptabilité Publique » au titre de l'année 2022, le Trésor Public a bénéficié d'un budget global de 10 962 204 999 FCFA, réparti comme suit :



- Personnel : 716 338 453 FCFA ;
- Biens et services : 5 359 659 480 FCFA ;
- Investissement : 4 886 207 066 FCFA.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Au cours de la gestion 2022, le programme a réalisé un taux d'exécution de 92,10 % soit un montant exécuté de 10 096 398 262 FCFA sur un budget actuel de 10 962 204 999 FCFA. Au titre des dépenses de personnel, le taux d'engagement est de 44,19 %, soit un montant exécuté de 316 526 610 FCFA sur un budget actuel de 716 338 453 FCFA. Au niveau des dépenses de Biens et Services, le taux d'exécution est de 96,46% soit un montant engagé de 5 169 908 424 FCFA sur un budget de 5 359 659 480 FCFA. Relativement aux dépenses d'investissement, le taux d'engagement est de 94,35% soit un montant exécuté de 4 609 963 228 FCFA sur un budget actuel de 4 886 207 066 FCFA.

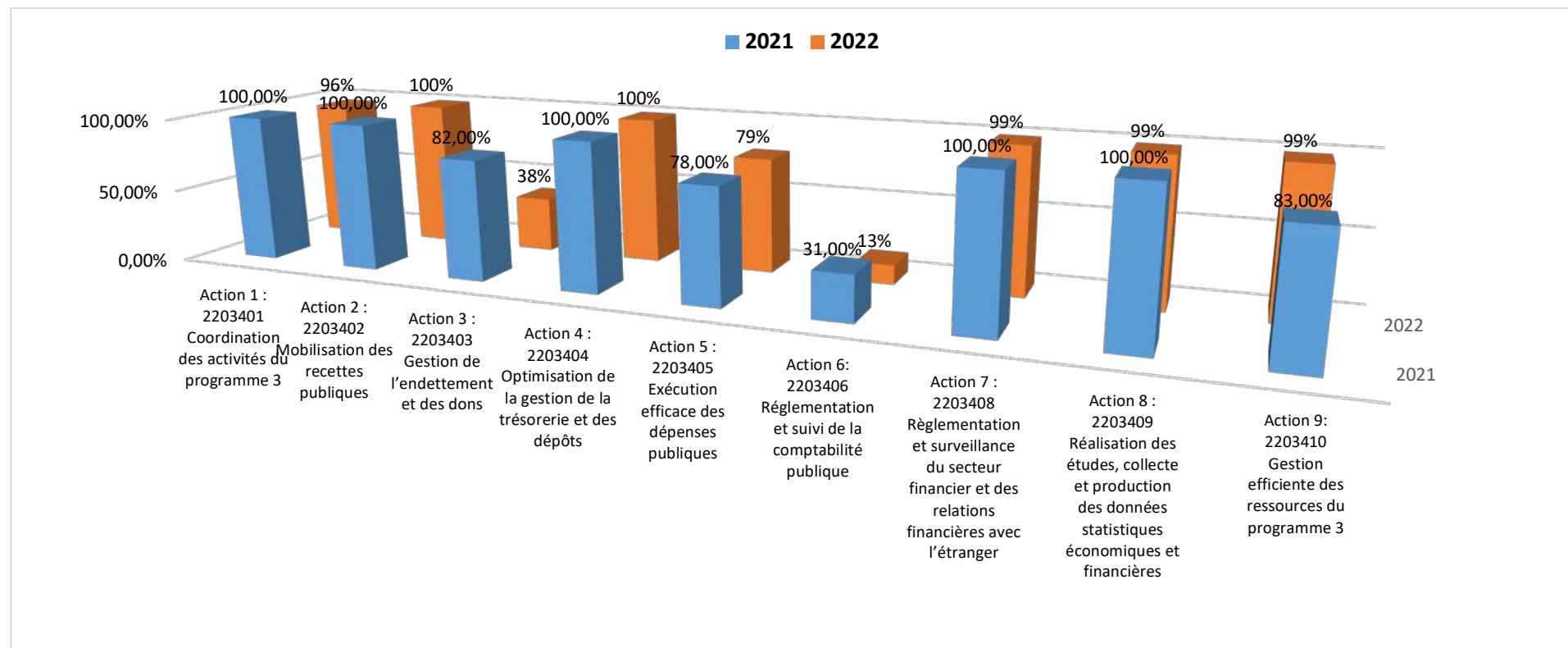
#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 70: Exécution financière par action du programme 3

Action	Personnel		Biens et services		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : Coordination des activités du programme 3	29 199 869	29 200 000	1 286 447 508	2 574 435 933	2 664 201 618	4 609 963 228	3 979 848 995	7 213 599 161
<b>Action 2</b> : Mobilisation des recettes publiques	0	0	421 263 505	91 570 681	0	0	421 263 505	91 570 681
<b>Action 3</b> : Gestion de l'endettement et des dons	458 744 950	220 469 510	4 405 000	4 404 995	0	0	463 149 950	224 874 505
<b>Action 4</b> : Optimisation de la gestion de la trésorerie et des dépôts	0	0	10 632 368	10 632 369	980 387 142	0	991 019 510	10 632 369
<b>Action 5</b> : Exécution efficace des dépenses publiques	0	0	370 040 777	310 019 724	0	0	370 040 777	310 019 724
<b>Action 6</b> : Réglementation et suivi de la comptabilité publique	1 817 100	1 817 100	9 877 145	12 710 590	0	0	11 694 245	14 527 690
<b>Action 7</b> : Réglementation et surveillance du secteur financier et des relations financières avec l'étranger	46 463 340	65 040 000	10 214 900	13 335 000	0	0	56 678 240	78 375 000
<b>Action 8</b> : Réalisation des études, collecte et production des données statistiques économiques et financières	0	0	10 959 146	25 968 000	0	0	10 959 146	25 968 000
<b>Action 9</b> : Gestion efficiente des ressources du programme 3	0	0	1 139 482 611	2 126 831 132	0	0	1 139 482 611	2 126 831 132
<b>Total général</b>	<b>536 225 259</b>	<b>316 526 610</b>	<b>3 263 322 960</b>	<b>5 169 908 424</b>	<b>3 644 588 760</b>	<b>4 609 963 228</b>	<b>7 444 136 979</b>	<b>10 096 398 262</b>

Source : SIGOBE au 07/03/ 2023

**Graphique 43: Comparaison des taux de réalisation budgétaire 2021 et 2022 des actions du programme 3**



Les taux d'exécution des crédits budgétaires par action du programme 3 « Trésor et Comptabilité » au cours des exercices budgétaires 2021 et 2022 sont quasiment identiques.

Trois (3) actions sur (09) ont été exécutées à 100% et 03 actions ont été exécutées en deçà de 70%.

La non-atteinte de la cible de 70% s'explique par :

- le faible taux d'exécution des crédits en personnels de la Direction de la Dette Publique et des Dons ;
- la non-exécution des montants relatifs à l'opérationnalisation du CUT ;
- la non-exécution des crédits relatifs à l'organisation des sessions du Conseil National de la Comptabilité.

### **II.1.2. Suivi des investissements**

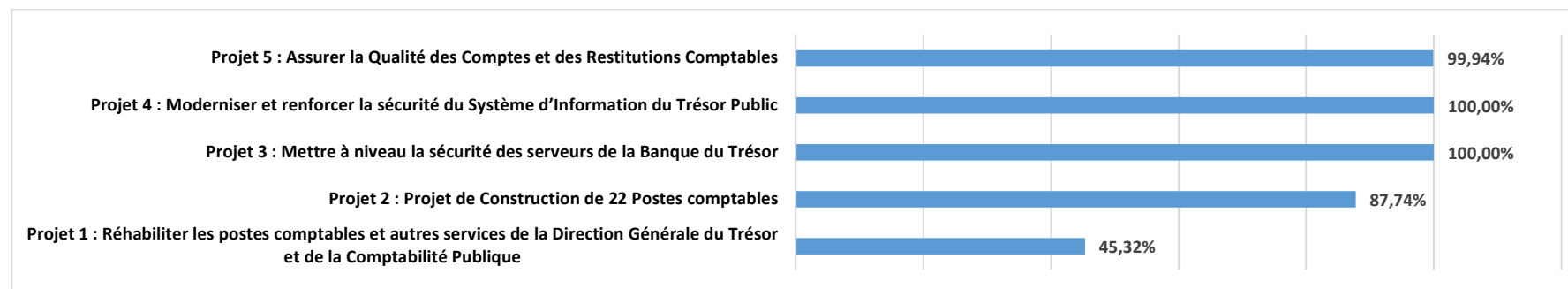
L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 71: Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Réhabiliter les postes comptables et autres services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique</b>	<b>2021</b>	<b>2025</b>	<b>11 200 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>299 996 582</b>	<b>135 969 500</b>
Sur financement intérieur			11 200 000 000	300 000 000	299 996 582	135 969 500
Sur financement extérieur			0			
<b>Projet 2 : Projet de Construction de 22 Postes comptables</b>	<b>2016</b>	<b>2020</b>	<b>12 933 610 000</b>	<b>1 125 239 453</b>	<b>1 099 533 802</b>	<b>987 334 430</b>
Sur financement intérieur			12 933 610 000	1 125 239 453	1 099 533 802	987 334 430
Sur financement extérieur			0			
<b>Projet 3 : Mettre à niveau la sécurité des serveurs de la Banque du Trésor</b>	<b>2021</b>	<b>2023</b>	<b>1 121 115 758</b>	<b>443 570 200</b>	<b>443 569 815</b>	<b>443 569 815</b>
Sur financement intérieur			1 121 115 758	443 570 200	443 569 815	443 569 815
Sur financement extérieur			0			
<b>Projet 4 : Moderniser et renforcer la sécurité du Système d'Information du Trésor Public</b>	<b>2022</b>	<b>2024</b>	<b>15 875 451 854</b>	<b>0</b>	<b>1 382 129 795</b>	<b>1 382 129 795</b>
Sur financement intérieur			15 875 451 854	0	1 382 129 795	1 382 129 795
Sur financement extérieur			0			
<b>Projet 5 : Assurer la Qualité des Comptes et des Restitutions Comptables</b>	<b>2022</b>	<b>2024</b>	<b>38 522 486 221</b>	<b>0</b>	<b>1 660 977 072</b>	<b>1 660 959 688</b>
Sur financement intérieur			38 522 486 221	0	1 660 977 072	1 660 959 688
Sur financement extérieur			0	0		
<b>Projet 6 : Opérationnaliser le Compte Unique du Trésor, gérer la trésorerie de l'Etat et tenir la comptabilité</b>				<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur				1 000 000	0	0
Sur financement extérieur						
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>79 652 663 833</b>	<b>1 869 809 653</b>	<b>4 886 207 066</b>	<b>4 609 963 228</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>79 652 663 833</b>	<b>1 869 809 653</b>	<b>4 886 207 066</b>	<b>4 609 963 228</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : DGTCP

Graphique 44: Taux d'exécution des investissements du Programme « Trésor et Comptabilité Publique »



Source : Données SIGOBE au 07/03/2023

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 4 609 963 228 FCFA, soit un taux d'ordonnancement de 93,82%.

L'analyse de l'exécution des investissements au titre de l'année 2022 fait ressortir une bonne exécution des composantes du projet relatif à la modernisation du système d'information du Trésor Public (99%) et une faible exécution des projets relatifs à la construction (87,7%) et la réhabilitation de postes comptables (45,32%).

## II.2. Évolution des effectifs

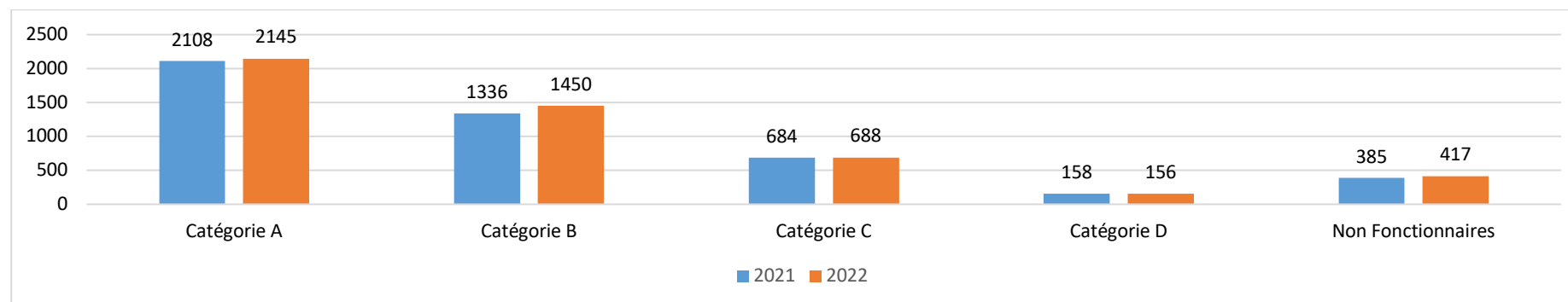
Les effectifs du personnel du programme 3 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 72: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	2108	53	0	53	16	2145
<b>Catégorie B</b>	1336	136	0	136	22	1450
<b>Catégorie C</b>	684	12	0	12	8	688
<b>Catégorie D</b>	158	3	0	3	5	156
<b>Non Fonctionnaires</b>	385	38	0	38	6	417
<b>TOTAL</b>	<b>4671</b>	<b>242</b>	<b>0</b>	<b>242</b>	<b>57</b>	<b>4856</b>

Source : DRH MEF/DGTCP

**Graphique 45: Evolution du personnel par catégorie du Programme « Trésor et Comptabilité Publique »**



Les effectifs du personnel fonctionnaire du programme sont en légère augmentation par rapport à 2021, soit :

- 1,755% pour les agents de catégorie A ;
- 8,53% pour les agents de la catégorie B ;
- 0,58% pour les agents de la catégorie C.

Cette augmentation est due à un nombre important des agents des catégories (A) et (B) mis à la disposition du Trésor Public par le Ministère de la Fonction Publique. Toutefois, une baisse de 1,26% de l'effectif des agents de la catégorie D est à relever.

Par ailleurs, l'effectif des non-fonctionnaires connaît une hausse de 8,31%.

A terme, les performances du programme pourraient être impactées positivement par ces agents de conception et d'application.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités réalisées au titre de l'année 2022 ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- le règlement de la dette fournisseur à hauteur de 1175,1 milliards de FCFA, dans un délai moyen de 90 jours. Sur ce montant réglé, 808, 3 milliards de FCFA, ont été payés dans un délai moyen de 20 jours, et au profit de 8472 fournisseurs et prestataires de service ;
- la mobilisation de la somme de 3 301,4 milliards de FCFA sur le marché des capitaux, traduisant une fois de plus la qualité de la signature de l'État de Côte d'Ivoire ;
- le recouvrement des recettes non fiscales à hauteur de 250,3 milliards de FCFA pour une prévision de 211, 4 milliards de FCFA, soit un écart positif de 38,9 milliards de FCFA ;
- l'opérationnalisation de la plateforme électronique TrésorPay-TrésorMoney. Ainsi, à fin janvier 2023, c'est un total de 16 844 752 900 FCFA de recettes qui ont été recouverts grâce à TrésorPay-TrésorMoney, pour des dépenses de 13 579 852 900 FCFA. Ce sont 35 services issus de l'Administration publique en dehors de la DGTCP qui sont désormais connectés à TrésorPay-TrésorMoney.

Il importe donc de consolider ces acquis sur la base du principe de l'amélioration continue.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 73: Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Gérer les ressources Publiques</b>						
Taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor (fiscales, non fiscales et mobilisations sur le marché.)	%	100	100	117,0	100	116,7
Délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1	Mois	6	8	6	6	Les données de cet indicateur ne sont pas encore disponibles compte tenu de l'échéance fixée au 30 Juin 2023
Variation nette des exigibles	Milliard	-25	+76	+16,8	-25	-104,3
Taux de remboursement du service de la dette publique	%	100	100	100	100	100
<b>Objectif Spécifique 2 : Superviser le secteur financier</b>						
Proportion de banques et établissements financiers n'ayant pas d'irrégularités majeures	%	85	85	94	90	95
Proportion de compagnies d'assurance n'ayant pas d'irrégularités majeures	%	80	85	87,88	95	94
Proportion des systèmes financiers décentralisés n'ayant pas d'irrégularités majeures	%	85	70	95	95	95
Taux d'exécution des programmes d'audit, contrôle et d'inspection des structures (assurances, banques, SFD, etc.)	%	100	77,77%	100	90	100,13

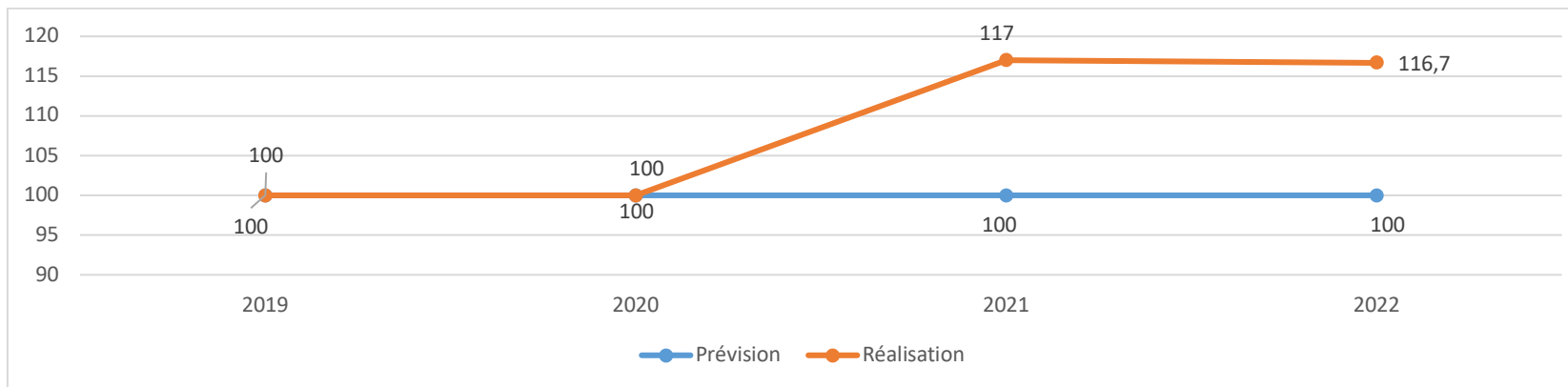
Source : DGTCP

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 : Gérer les ressources Publiques

##### Indicateur 1 : Taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor (fiscales, non fiscales et mobilisation sur le marché)

**Graphique 46: Evolution du taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor (fiscales, non fiscales et mobilisation sur le marché)**

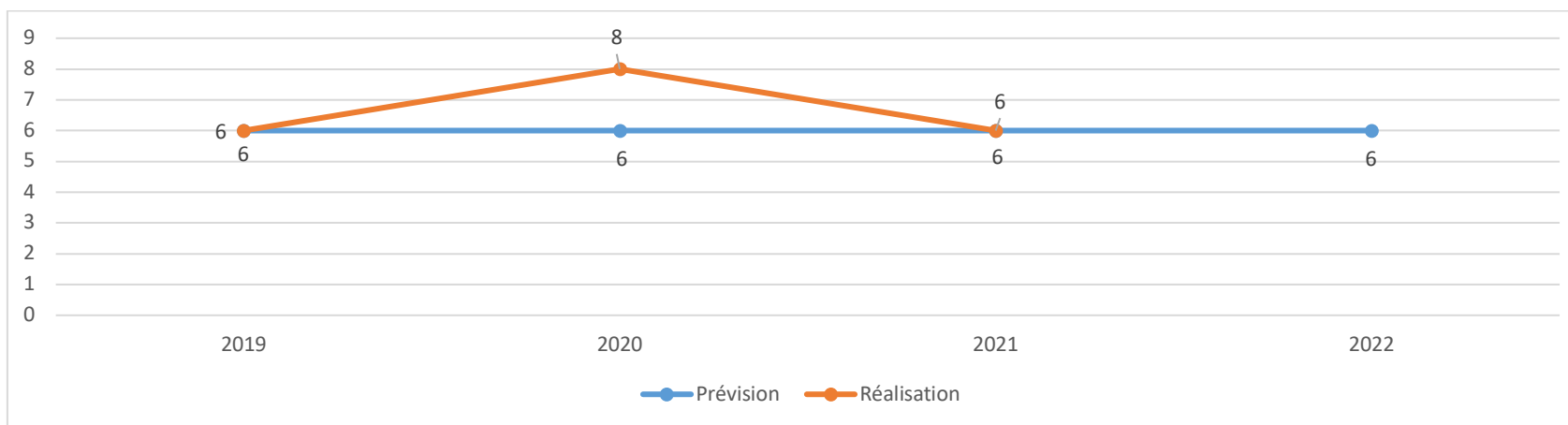


Le taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor est au-delà de l'objectif prévisionnel de 100% en 2022, avec 116,7%. Cette performance s'explique par :

- la mobilisation sur les marchés monétaire et financier au-delà des objectifs, ce qui traduit la qualité de la signature de l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- la bonne tenue des retenues 5% au titre de l'Impôt Général sur les Revenus et des ventes de timbres fiscaux et papier timbrés pour les recettes fiscales ;
- un accroissement des commissions perçues sur les transferts hors UEMOA et les versements des entreprises pour les recettes non fiscales.

**Indicateur 2 : Délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1**

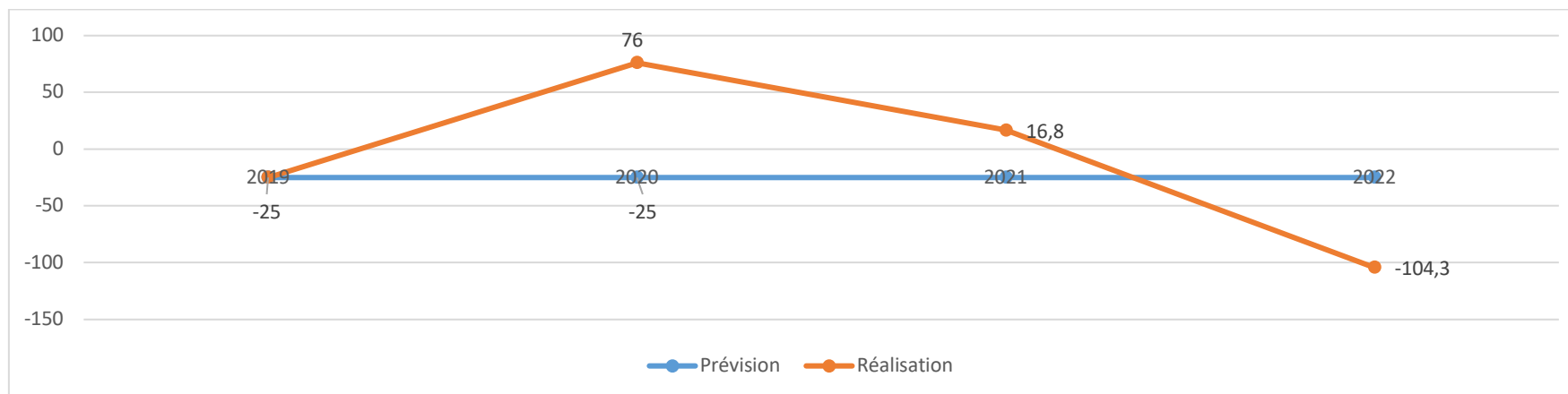
**Graphique 47: Evolution des délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1**



L'information sur cet indicateur n'est pas encore disponible compte tenu de l'échéance fixée au 30 juin 2023. Toutefois, l'avancement des travaux en cours laisse entrevoir le respect du délai de production prévu.

### Indicateur 3 : Variation nette des exigibles

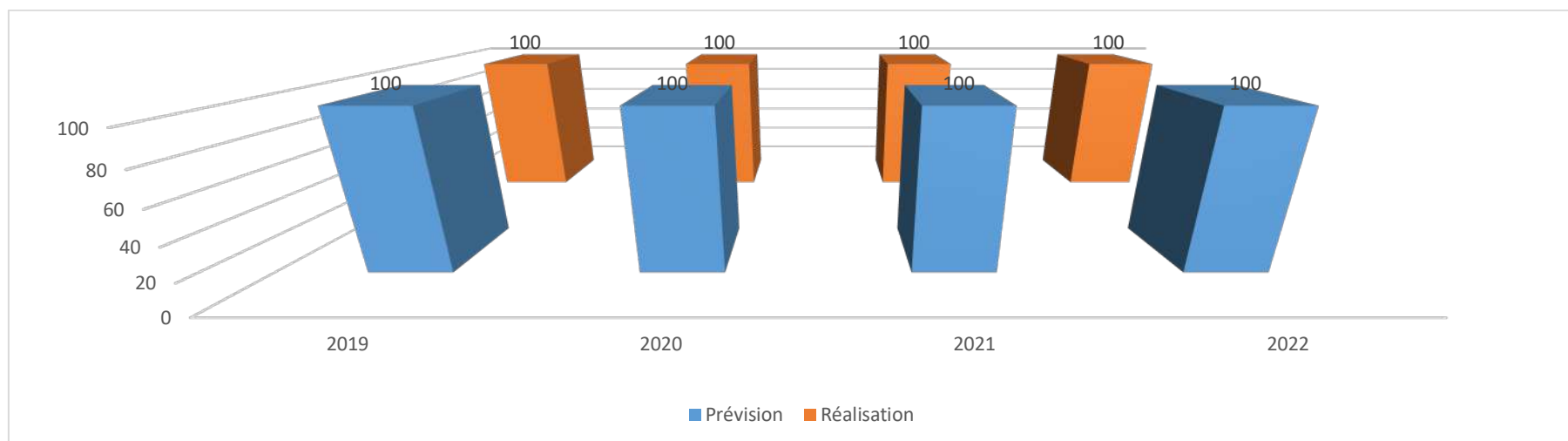
Graphique 48: Variation nette des exigibles



La variation nette des exigibles (-104,3 milliards) est au-delà de l'objectif prévisionnel (-25 milliards) en lien avec l'effectivité du Compte Unique du Trésor et la mise en œuvre des instructions du gouvernement relatives au respect des délais de paiement de dépense publique.

### Indicateur 4 : Taux de remboursement du service de la dette publique

Graphique 49: Evolution du taux de remboursement du service de la dette publique

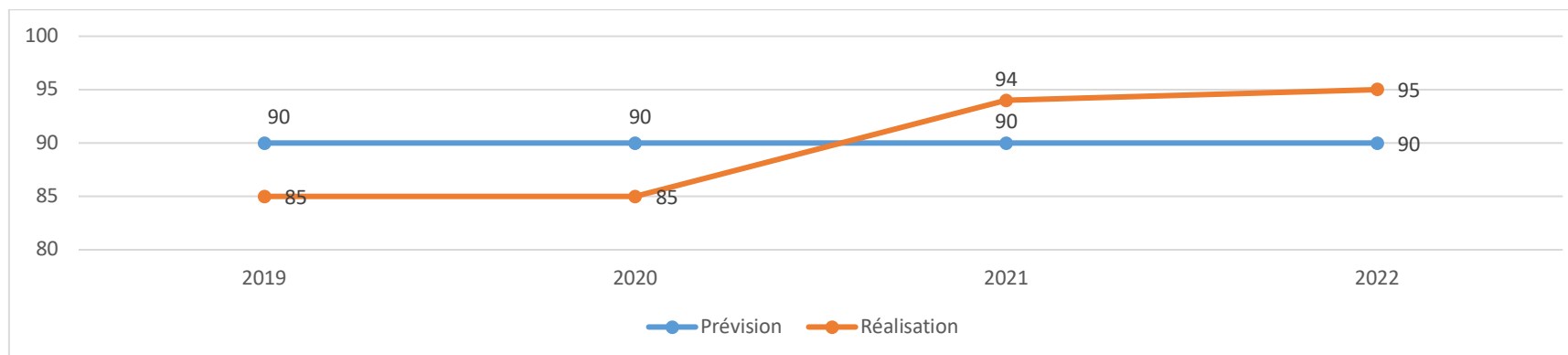


Le taux de remboursement du service de la dette publique (100%) est conforme à la cible qui est de 100%. Tout comme l'indicateur 3 (variation des exigibles), il a un lien avec l'effectivité du Compte Unique du Trésor et la mise en œuvre des instructions du gouvernement relatives au respect des délais de paiement de dépense publique.

**Objectif spécifique 2 : Réglementer, surveiller le secteur financier et améliorer le système d'information financière**

**Indicateur 1 : Proportion de banques et établissements financiers n'ayant pas des irrégularités majeures**

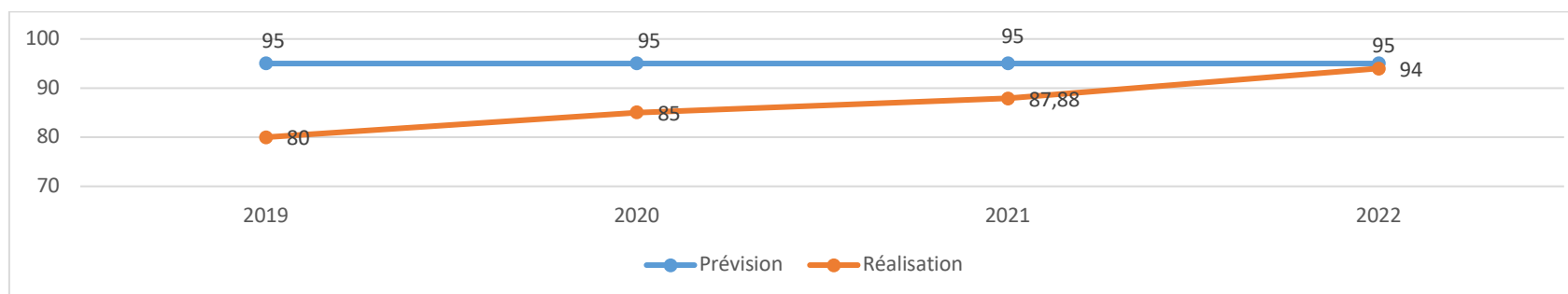
**Graphique 50: Evolution des proportions de banques et établissements financiers n'ayant pas des irrégularités majeures**



Cet indicateur met en lumière la proportion des banques et établissements financiers dont les activités sont conformes à la réglementation prudentielle. Sur une prévision de 90%, il est à noter une réalisation de 95 % à fin 2022.

**Indicateur 2 : Proportion de compagnies d'assurance n'ayant pas d'irrégularités majeures**

**Graphique 51: Evolution des proportions de compagnies d'assurance n'ayant pas d'irrégularités majeures**



Par irrégularités majeures, il faut entendre les compagnies d'assurance ne disposant pas d'un capital social conforme au minimum requis par le règlement n°007/CIMA/PCMA/CE/2016 d'une part et d'autre part, celles qui sont sous Administration Provisoire ou sous surveillance permanente ou encore celles qui accusent un volume important de plaintes des assurés ou bénéficiaires de contrat d'assurances.

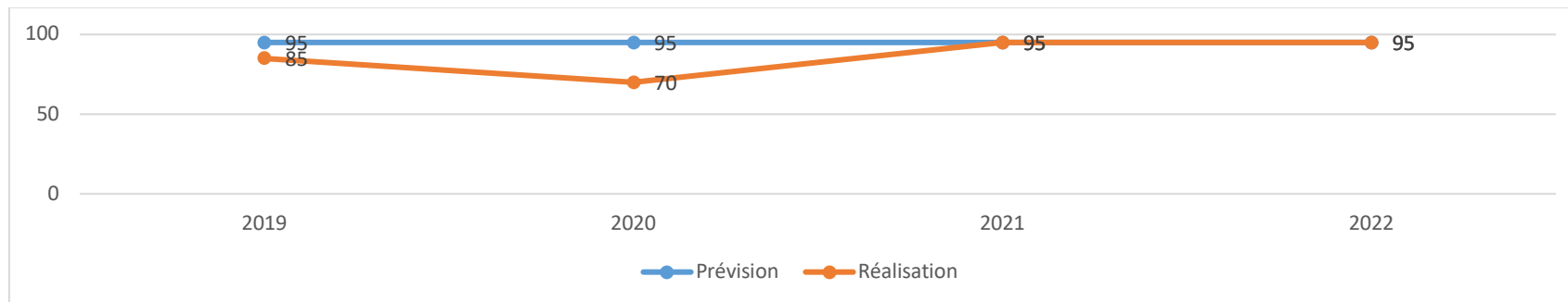


Pour l'année 2022, deux (02) sociétés d'assurance sur un total de trente-quatre (34) que compte le marché se trouvent dans ces différentes situations. Pour une cible de 95% en 2022, le taux se situe à 94%.

Comme mesures correctrices, la Direction des Assurances a initié une recherche de financement à travers de nouveaux partenaires pour intégrer l'actionnariat des sociétés ayant un besoin de financement. Aussi, ces sociétés ont été mises sous administration provisoire et surveillance permanente par la Direction des Assurances.

**Indicateur 3 : Proportion des systèmes financiers décentralisés n'ayant pas d'irrégularités majeures**

**Graphique 52: Evolution des proportions de systèmes financiers décentralisés n'ayant pas d'irrégularités majeures**

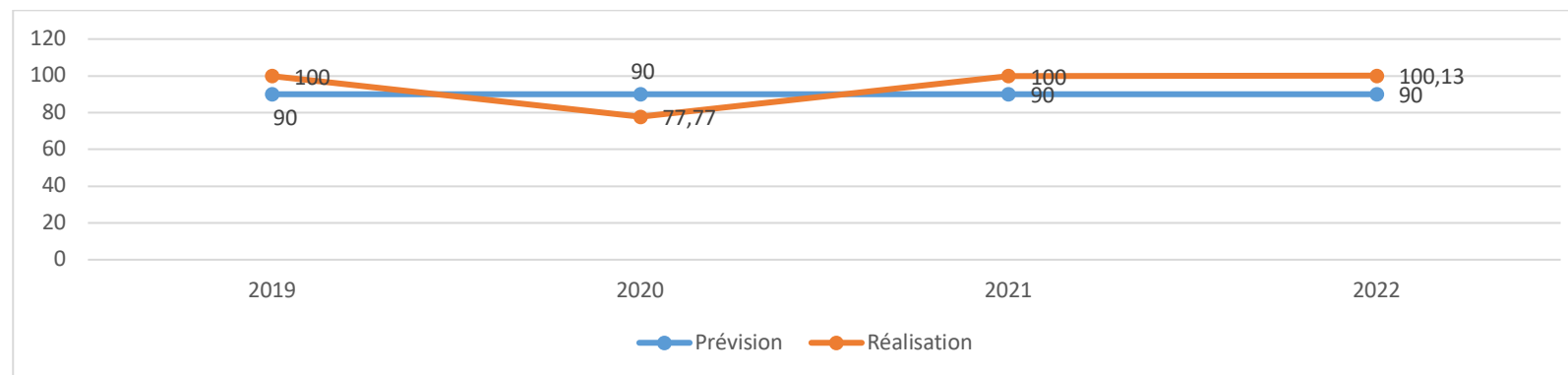


Les systèmes financiers décentralisés (SFD) en activité respectant leurs obligations légales sont ceux qui transmettent régulièrement leurs états financiers annuels à la tutelle.

À cet effet, 41 SFD ont transmis régulièrement leurs états financiers annuels 2022. Il ressort de cette analyse que 95 % des SFD en activité respectent leurs obligations réglementaires pour une cible de 95%.

**Indicateur 4 : Taux d'exécution des programmes d'audit, contrôle d'inspection des structures (assurances, banques, microfinance, SFD etc.)**

**Graphique 53: Evolution du taux d'exécution des programmes d'audit, contrôle d'inspection des structures (assurances, banques, microfinance, SFD etc.)**



L'objectif initial de 666 missions a été révisé sur instruction de la hiérarchie passant ainsi à 733. Néanmoins, (566 en présentiel et 167 à distance) missions ont pu être réalisées.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

#### **Éléments Positifs**

Le Programme 3 « Trésor et Comptabilité Publique » a fait preuve de résilience au cours de la gestion budgétaire 2022. Le Trésor Public a pu notamment compter sur les orientations de son Top manager pour l'exécution des missions à lui confiées par le Ministre de l'Economie et des Finances. La mobilisation des recettes assignés au Trésor Public, l'apurement de la dette fournisseur, le remboursement de la dette publique, le déploiement des outils digitaux, etc. ont été exécutés selon les attentes de la hiérarchie pour le bien être du citoyen.

Aussi, il importe de consolider ces importants acquis enregistrés sur la base du principe de l'amélioration continue à travers une synergie d'actions de l'ensemble des acteurs et la levée des obstacles observés au cours de la gestion 2022.

#### **Difficultés**

Au cours de la gestion 2022, le programme 3 a connu quelques difficultés, notamment :

- l'insuffisance de crédits budgétaires pour la mise en œuvre d'activités visant l'action publique ;
- la faible couverture du dispositif de contrôle de gestion du MEF ;
- l'insuffisance de formation et d'assistance pour une gestion optimale du budget-programmes.

### **IV.2. Recommandations**

Pour corriger ces insuffisances, il est recommandé :

- l'allocation des crédits budgétaires suffisants à l'exécution de ses activités du programme, surtout celles des postes comptables qui ont un impact direct sur les recettes de l'Etat ;
- l'assistance du programme 3 pour le déploiement du dispositif de contrôle de gestion du MEF au sein du programme 3 « Trésor et Comptabilité Publique » ;
- le renforcement de l'assistance apportée au programme 3 pour la mise en œuvre et la maîtrise des outils de gestion du budget-programmes.

## **CONCLUSION**

Le programme 3 « Trésor et Comptabilité Publique », a pu mener à bien ses activités prévues au titre de l'année 2022. La résolution des difficultés rencontrées permettra de gérer efficacement les ressources publiques et superviser pleinement le secteur financier.

Pour la gestion 2023, il est prévu le renforcement du système informatique, l'amélioration de la qualité comptable, l'élaboration et la validation du dispositif du contrôle interne budgétaire.

## **CONCLUSION GENERALE**

La gestion du budget 2022 du Ministère de l'Economie et des Finances s'est faite dans un environnement marqué par la persistance des effets de la Covid-19 et ceux de la crise Ukrainienne. Malgré ces situations, les activités du Ministère ont permis d'atteindre les résultats escomptés.

Le taux d'exécution budgétaire global du Ministère est de 99,8% contre un taux d'exécution de 93% pour l'année 2021. Aussi, la coordination des activités du Ministère est effective. L'appropriation du budget programme par tous les acteurs est fortement entamée en dépit de quelques difficultés notamment l'insuffisance des locaux pour abriter les services du Ministère et l'insuffisance de formation des agents. Sur 24 indicateurs de performance, 23 sont mesurables au 07 mars 2023, le délai de réalisation pour le dernier indicateur étant fixé au 30 juin 2023. Sur les 23 indicateurs disponibles, les cibles ont été atteintes pour 19, soit un taux de réalisation de 82,61%.

Aux fins de permettre au Ministère d'assurer l'atteinte de ses objectifs, des actions devront être menées, à savoir la poursuite de la réforme des finances publiques notamment en matière de comptabilité matière, la reformulation de certains indicateurs de performance des programmes pour plus de clarté, l'amélioration du processus de budgétisation des activités et le recrutement du personnel de qualité à affecter aux tâches d'encadrement et de conception.

# **SECTION 323: MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ**



## **INTRODUCTION GENERALE**

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) est dirigé par le **Général de corps d'Armée Vagondo DIOMANDE** depuis le 15 décembre de l'année 2020. Conformément au décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement, en son article 6, le MIS a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du Territoire, de Décentralisation, de Dépôt légal et d'Archives Nationales, d'Identification des populations, de Cultes, d'Immigration et d'Emigration, de Sécurité et de Protection Civile.

La dynamique de croissance économique mondiale de 5,7% en 2021 est passée à 2,9% en 2022. En effet, depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, l'on assiste au niveau international au ralentissement de la croissance économique mondiale et à l'intensification des tensions géopolitiques. Cette conjoncture défavorable a été accompagnée de pressions inflationnistes et des resserrements des conditions financières sur le marché international. Au niveau national, la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) de la période 2021-2025, des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire ont permis d'amoindrir les effets de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine. Sur le plan sécuritaire, il a été observé en 2022 le départ de l'Opération Barkhane, la réarticulation de l'Opération Takuba et la montée en puissance de la menace terroriste-djihadiste accentuant l'insécurité dans la bande « sahélo-saharienne » qui s'étend de plus en plus vers le Sud, en direction de la Côte d'Ivoire.

Pour la conduite de ses missions, le MIS s'appuie sur cinq (05) programmes auquel s'ajoute les Comptes Spéciaux du Trésor (CST). Outre le Cabinet et ses services rattachés, le département ministériel est animé par dix-sept (17) structures centrales, cinq (05) directions générales, huit cent cinquante-sept (857) services extérieurs et sept (07) structures sous-tutelles comprenant l'Office National de la Protection Civile (ONPC), l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (ONECI), la Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la circulation des Armes Légères et de Petits Calibres (COMNAT-ALPC), le Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue (CRFLD), le Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue (CILAD), l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale organisée (UCT) et l'Unité de Lutte contre le Racket (ULR).

Ce présent Rapport Annuel de Performance (RAP) relatif à l'année 2022 s'inscrit dans la tradition de mise en œuvre des directives du cadre harmonisé des Finances Publiques transposées dans la législation ivoirienne par la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances (LOLF). Ainsi, il rend compte de la gestion budgétaire 2022 projetée dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) de la période 2022-2024 en mettant en exergue les résultats clés, les difficultés rencontrées ainsi que quelques alternatives. A cette fin, les points suivants y seront traités :

- Ministère ;
- Programme 1 « Administration Générale » ;
- Programme 2 « Sécurité Intérieure » ;
- Programme 3 « Décentralisation » ;
- Programme 4 « Administration Territoriale et Identification » ;
- Programme 5 « Protection Civile ».

**NB : les montants contenus dans ce rapport sont exprimés en Francs CFA.**

## **PARTIE I : MINISTERE**

### **I PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE**

#### **I.1 Architecture programmatique**

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) dispose de cinq (05) programmes auquel s'ajoute le programme 23200 « Comptes Spéciaux du Trésor ».

Ces programmes sont mis en œuvre par quarante-cinq (45) actions réalisées à travers deux mille six cent soixante-dix-huit (2 678) activités.

Le détail de ces informations est présenté dans le tableau suivant :

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
❖ Programme 1 : Administration Générale	4	52
❖ Programme 2 : Sécurité Intérieure	4	306
❖ Programme 3 : Décentralisation	32	1 684
❖ Programme 4 : Administration Territoriale et Identification	3	628
❖ Programme 5 : Protection Civile	2	8
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>2 678</b>

Les activités menées par le Ministère s'inscrivent dans la vision stratégique du Gouvernement déclinée dans le PND 2021-2025, notamment au niveau du pilier 5 « Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique » et du pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle ».

Ainsi, le Ministère a retenu six (06) orientations stratégiques auxquelles sont rattachées six (06) résultats.

## I.2 Politique ministérielle

Les principales orientations se déclinent comme suit :

- l'amélioration de la gouvernance du Ministère ;
- le renforcement de la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- la contribution à la mise en œuvre du processus de décentralisation ;
- la contribution à une administration de proximité efficiente ;
- la modernisation du processus d'identification des populations ;
- le renforcement de la protection civile.

Les résultats stratégiques attendus sont les suivants :

- l'administration est moderne et performante ;
- les capacités opérationnelles des forces de sécurité sont renforcées ;
- la promotion de la politique de décentralisation est mise en œuvre ;
- le renforcement du processus de gestion des circonscriptions administratives et des cultes est mis en œuvre ;
- le renforcement du processus d'identification est mis en œuvre ;
- l'offre de service en matière de protection civile est renforcée.

Les objectifs globaux visés sont :

- améliorer la gouvernance du Ministère ;
- contribuer à la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- mettre en œuvre les stratégies en vue de promouvoir la politique de décentralisation ;
- mettre en œuvre les stratégies en vue de renforcer le processus de gestion des circonscriptions administratives, de l'identification et des cultes ;
- améliorer la protection civile.

## II PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1 Architecture du cadre de performance du ministère

Les objectifs globaux<sup>1</sup> assignés aux cinq (05) programmes qui composent le ministère se résument dans le tableau ci-après :

<sup>1</sup> Ces objectifs sont tirés des tableaux des pages 151-152, 154, 158, 171, 226 et 248-249 de l'annexe 4 de la LOLF (DPPD-PAP 2022-2024), section 323.

**Tableau 1 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère**

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux indicateurs et OS)
Nombre	05 (hors Comptes spéciaux du Trésor)	05	13	36	36

Ce tableau indique que le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est composé de cinq (05) programmes soutenus par cinq (05) objectifs globaux décomposés en treize (13) objectifs spécifiques vérifiés par trente-six (36) indicateurs auxquels sont associées trente-six (36) cibles.

## II.2 Bilan des données globales du cadre de performance du ministère

Le détail de cette performance globale du Ministère est présenté dans le point suivant :

**Tableau 2 : Synthèse des réalisations du cadre de performance du Ministère**

PROGRAMMES	OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	NOMBRE DE CIBLES TOTALES	NOMBRE DE CIBLES ATTEINTES	TAUX MOYEN DE REALISATION DES INDICATEURS (%) = (Cibles atteintes / Cibles totales) *100
❖ Programme 1 : Administration Générale	OG 1 : Améliorer la gouvernance du Ministère	OS1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures	3	3	100%
		OS2 : Promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières	2	2	100%
		OS3 : Améliorer le système de planification, d'information, de communication du ministère et d'archivage nationale	2	2	100%
❖ Programme 2 : Sécurité Intérieure	OG 2 : Contribuer à la sécurité des personnes et de leurs biens	OS1 : Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité	4	2	50%
		OS2 : Renforcer les dispositifs de sécurité	4	4	100%
❖ Programme 3 : Décentralisation	OG3 : Mettre en œuvre les stratégies en vue de promouvoir la politique de décentralisation	OS1: Améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation	2	2	100%
		OS2 : Améliorer le système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes	3	3	100%
❖ Programme 4 : Administration Territoriale et Identification	OG4 : Mettre en œuvre les stratégies en vue de renforcer le processus de gestion des circonscriptions administratives, de l'identification et des cultes	OS1 : Renforcer les capacités opérationnelles des Autorités préfectorales	2	0	00%
		OS2 : Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'identification	3	2	66%
		OS3 : Renforcer l'encadrement de la vie culturelle et promouvoir la laïcité de l'Etat	3	2	66%
❖ Programme 5 : Protection Civile	OG 5 : Améliorer la protection civile	OS1 : Améliorer l'offre des services de protection civile	2	2	100%
		OS2 : Renforcer les capacités du personnel de la protection civile	3	2	66%
		OS3 : Améliorer le dispositif de prévention des risques courants	3	3	100%
<b>TOTAL</b>			<b>36</b>	<b>29</b>	<b>80,55%</b>

Pour la gestion 2022, trente-six (36) cibles ont été retenues pour mesurer la performance globale du ministère. Au 31 décembre 2022, vingt-neuf (29) de ces cibles ont été réalisées, soit un taux moyen de réalisation global de 80,55%.

Relativement à l'objectif spécifique « Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité », deux (02) de ses indicateurs n'ont pu atteindre leur cible, à savoir :

- le « Ratio fonctionnaire de Police sur population urbaine », à cause de l'accroissement de la population en zone urbaine au terme du RGPH 2021 comparativement aux données du RGPH 2014. En effet, la cible de cet indicateur avait été fixée en référence aux données du RGPH 2014 qui ont connu une hausse à la publication du rapport du RGPH 2021.

- le « **Taux de policiers logés par l'Etat** », en raison de la mise à disposition tardive des actes de titularisations des nouveaux fonctionnaires de Police en fin d'année, ce qui n'as pas permis aux nouveaux requérants de constituer les dossiers de bail et les transmettre dans les délais.

Au niveau de l'objectif spécifique « **Renforcer les capacités opérationnelles des Autorités préfectorales** » également, deux indicateurs n'ont pu atteindre leurs cibles ; il s'agit :

- du « **Taux d'Autorités Préfectorales bénéficiant de baux administratifs** », à cause des quatre (04) vagues de nominations survenues au cours de la gestion dont l'une en fin d'année (décembre 2022) ;
- du « **Taux d'Autorités Préfectorales dotés en véhicules de commandement** » : pour les mêmes raisons que l'indicateur précédent.

Concernant l'objectif spécifique « **Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'identification** », seul l'indicateur « **Taux de production des titres CNI et cartes résident** » n'a pu atteindre son but en raison du temps de réaction des pétitionnaires pour compléter lesdits dossiers ou encore le temps mis par les juridictions, les Sous-Préfectures et Mairies pour l'authentification de ces dossiers.

S'agissant de l'objectif spécifique « **Renforcer l'encadrement de la vie culturelle et promouvoir la laïcité de l'Etat** », la cible de l'indicateur « **Nombre d'attestations d'existences légales délivrées** » n'a pas être réalisée pour non-conformité de certains dossiers ayant fait objet de rejets.

Enfin, pour ce qui est de l'objectif spécifique « **Renforcer les capacités du personnel de la protection civile** », la cible de l'indicateur « **Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation initiale** » n'a pu être atteinte, car les ressources mis à disposition n'ont pas permis de couvrir le nombre de pompiers prévus pour la formation.

### III FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

La situation d'exécution des crédits est déclinée dans le tableau ci-après :

**Tableau 3 : Exécution du budget du Ministère**

SITUATION GLOBALE (FCFA)	Réalisation	BUDGET 2022			
	2021	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) - (R)	Taux de réal = (R/P)*100
<b>OPERATIONS CONSOLIDEES</b>					
<b>1.Ressources</b>	<b>332 463 538 572</b>	<b>563 333 895 740</b>	<b>390 924 664 590</b>	<b>172 409 231 150</b>	<b>69,39</b>
<b>2.Charges</b>	<b>332 463 538 572</b>	<b>563 333 895 740</b>	<b>390 924 664 590</b>	<b>172 409 231 150</b>	<b>69,39</b>
<b>1.RESSOURCES</b>	<b>332 463 538 572</b>	<b>563 333 895 740</b>	<b>390 924 664 590</b>	<b>172 409 231 150</b>	<b>69,39</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>315 663 018 372</b>	<b>540 540 946 394</b>	<b>368 854 315 244</b>	<b>171 686 631 150</b>	<b>68,24</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	315 663 018 372	540 540 946 394	368 854 315 244	171 686 631 150	68,24
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,0
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>16 800 520 200</b>	<b>22 792 949 346</b>	<b>22 070 349 346</b>	<b>722 600 000</b>	<b>96,83</b>
1.2.1 Emprunts projets	16 800 520 200	22 070 349 346	22 070 349 346	0	100,0
1.2.2 Dons projets	0	722 600 000	0	722 600 000	0,0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,0
<b>2.CHARGES</b>	<b>332 463 538 572</b>	<b>563 333 895 740</b>	<b>390 924 664 590</b>	<b>172 409 231 150</b>	<b>69,39</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>154 581 445 077</b>	<b>170 996 333 474</b>	<b>166 436 316 587</b>	<b>4 560 016 887</b>	<b>97,33</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	154 568 502 169	164 386 663 716	159 857 587 050	4 529 076 666	97,24
2.1.2 Contractuels hors solde	12 942 908	6 609 669 758	6 578 729 537	30 940 221	99,53
<b>2.2 Biens et services</b>	<b>32 913 208 795</b>	<b>39 494 085 980</b>	<b>36 277 573 045</b>	<b>3 216 512 935</b>	<b>91,86</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>36 981 240 718</b>	<b>213 185 776 029</b>	<b>49 588 276 029</b>	<b>163 597 500 000</b>	<b>23,26</b>
2.3.1 Transferts courants	36 872 223 853	213 136 259 164	49 538 759 164	163 597 500 000	23,26
2.3.2 Transferts en capital	109 016 865	49 516 865	49 516 865	0	100,0
<b>2.4 Investissement</b>	<b>107 987 643 982</b>	<b>139 657 700 257</b>	<b>138 622 498 929</b>	<b>1 035 201 328</b>	<b>99,26</b>
2.4.1 Trésor	91 187 123 782	116 864 750 911	116 552 149 583	312 601 328	99,73
2.4.2 Financement extérieur	16 800 520 200	22 792 949 346	22 070 349 346	722 600 000	96,83



SITUATION GLOBALE (FCFA)	Réalisation	BUDGET 2022			
	2021	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) - (R)	Taux de réal = (R/P)*100
Dons	0	722 600 000	0	722 600 000	0,0
Emprunts	16 800 520 200	22 070 349 346	22 070 349 346	0	100,0
<b>TOTAL MINISTERE</b>	<b>332 463 538 572</b>	<b>563 333 895 740</b>	<b>390 924 664 590</b>	<b>172 409 231 150</b>	<b>69,39</b>
<b>PROGRAMME 23200 (CST)</b>	<b>0</b>	<b>163 597 500 000</b>	<b>0</b>	<b>163 597 500 000</b>	<b>0</b>
<b>PROGRAMME</b>					
PROGRAMME 1	17 560 017 998	20 174 427 813	19 070 316 016	1 104 111 797	94,53
PROGRAMME 2	147 696 716 700	167 145 863 812	159 754 456 590	7 391 407 222	95,58
PROGRAMME 3	89 279 403 184	120 054 217 791	120 052 024 056	2 193 735	100,00
PROGRAMME 4	69 789 418 928	81 741 338 559	81 427 320 163	314 018 396	99,62
PROGRAMME 5	8 137 981 762	10 620 547 765	10 620 547 765	0	100,00
<b>TOTAL PROGRAMMES (hors CST)</b>	<b>332 463 538 572</b>	<b>399 736 395 740</b>	<b>390 924 664 590</b>	<b>8 811 731 150</b>	<b>97,80</b>

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 07 mars 2023

Pour la mise en œuvre de ses missions au titre de la gestion 2022, le MIS et ses entités administratives rattachées ont bénéficié de **539 427 241 572** de ressources budgétaires (budget voté) comprenant **les Comptes Spéciaux du Trésor d'un montant de 154 208 950 000**. Ces ressources provenaient surtout de la contribution de l'Etat (**financement du Trésor public**) chiffrés à **517 654 041 572**, soit **96%** des financements. **Le financement extérieur** représentait, quant à lui, **4%** pour un **montant de 21 773 200 000** dont **21 050 600 000 d'emprunt** et **722 600 000 de dons**.

Mais, en cours de gestion, ces crédits ont connu une hausse globale de **23 906 654 168** pour s'établir à **563 333 895 740** (budget actuel) dont :

- financement intérieur (financement du Trésor public) : **540 540 946 394** ;
- financement extérieur : **22 792 949 346** dont **22 070 349 346 d'emprunt** et **722 600 000 de dons**.

La hausse observée comparativement au budget initialement alloué s'explique par les évolutions suivantes :

- **11 384 500 990** au niveau des dépenses de transferts dont **9 388 550 000** enregistrés au titre des Comptes Spéciaux du Trésor ;
- **7 040 100 257** pour les dépenses d'investissement ;
- **2 877 205 000** pour ce qui est des dépenses de personnel ;
- **2 604 847 921** au titre des dépenses d'achats de biens et services ;

Les hausses au niveau des programmes sont les suivantes :

- **7 835 399 033** au bénéfice du programme 3 « **Décentralisation** » ;
- **2 619 456 697** au profit du programme 2 « **Sécurité Intérieure** » ;
- **2 074 820 880** enregistrés par le programme 1 « **Administration Générale** » ;
- **1 034 065 558** pour le programme 4 « **Administration Territoriale et Identification** » ;
- **954 362 000** pour le programme 5 « **Protection Civile** » ;
- **9 388 550 000** au titre des Comptes Spéciaux du Trésor.

Ces accroissements des crédits budgétaires initiaux résultent des effets motivés par diverses raisons dont l'octroi de crédits additionnels par les autorités budgétaires à travers les arrêtés :

- n°0347/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/DM2 du 07 juin 2022 ;
- n°0825/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 23 novembre 2022 ;
- n°0837/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 23 novembre 2022 ;

- n°0851/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 05 décembre 2022 etc.

Au niveau des services déconcentrés particulièrement, les modifications sont expliquées par :

- la ventilation des provisions de fonctionnement et d'investissements au profit des collectivités territoriales consacrée par les arrêtés n°1316/MIS/DGDDL/DTEF et 1317/MIS/DGDDL/DTEF du 16 juin 2022 ;
- la nécessité de prendre en charge les marchés relatifs aux projets de développement de certaines Collectivités Décentralisées par divers actes dont :
  - l'arrêté n°0204/MBPE/DGBF/DBE/SD-SDSS/KKA/OM du 12 avril 2022 ;
  - l'arrêté n°0845/MIS/RPROG/22040/RFFIM/SSD du 13 avril 2022.
  - l'arrêté n°0716/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 19 octobre 2022 ;
  - l'arrêté n°3489/MIS/DGDDL/DTEF du 08 novembre 2022 ;
  - la décision n°0812/MIS/RPROG/22040/RFFIM/SSD du 05 avril 2022 ;

S'agissant des structures centrales, les modifications ont été justifiées par la ventilation des provisions et la nécessité de faire face à certaines dépenses urgentes du moment, à travers plusieurs actes dont :

- l'arrêté n°0791/MIS/RPROG22041/RFFIM/SSD du 05 avril 2022 ;
- l'arrêté interministériel n°2293/MIS/RPROG 21038-22039/RFFIM/SSD du 23 septembre 2022 ;
- l'arrêté n°3489/MIS/DGDDL/DTEF du 08 novembre 2022. ;
- l'arrêté n°0843/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 30 novembre 2022 ;
- les décisions n°1332-1333/MIS/RPROG 22039/RFFIM/SSD du 04 avril ;
- l'arrêté n°3537/MBPE/DGBF/DPE/SDA84 du 27 décembre 2022 etc.

A la fin de l'exercice 2022, le Ministère affiche un taux de réalisation global de **69,39% (y compris les Comptes Spéciaux du Trésor)** équivalent à **97,80% (hors Comptes Spéciaux du Trésor)** pour des crédits consommés de **390 924 664 590** contre **332 463 538 572** en 2021, **254 720 916 795** en 2020, **246 498 661 541** en 2019 et **202 439 424 909** en 2018.

Ce résultat (**69,39%**) a été favorisé par les performances au niveau des dépenses **d'investissements (99,26%), de personnel (97,33%) et d'achats de biens et services (91,86%)**. En revanche, les **dépenses de transferts**, du fait de la non-exécution des Comptes Spéciaux du Trésor (taux d'exécution nul), ont enregistré un taux d'absorption de **23,26%** en 2022 contre **17%** en 2021 des consommations respectives de **49 588 276 029** et **36 981 240 718**.

A l'exception du programme 23200 « Comptes Spéciaux du Trésor » qui n'a connu aucune exécution, les cinq (05) autres programmes ont enregistré des taux d'exécution satisfaisants qui se présentent comme suit :

- Programme 1 « Administration Générale » : **19 070 316 016**, soit un taux d'exécution de **94,53%** ;
- Programme 2 « Sécurité Intérieure » : **159 754 456 590** de consommation pour un taux d'exécution de **95,58%** ;
- Programme 3 « Décentralisation » : **120 052 024 056** avec un taux de réalisation de **100%** ;
- Programme 4 « Administration Territoriale et Identification » : **81 427 320 163** consommés, soit un taux de réalisation de **99,62%** ;
- Programme 5 « Protection Civile » : **10 620 547 765** pour un taux de réalisation de 100%.

## **PARTIE II : PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Le programme 1 « Administration Générale » est placé sous la direction du **Préfet Hors Grade Benjamin EFFOLI**, nommé Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, par Décret n°2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinets ministériels. Pour rappel, il a occupé cette fonction de 2019 à 2020 pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (cf. Décret n°2019-760 du 18 septembre 2019 portant nomination des Directeurs de Cabinet ministériels).

Selon les dispositions du décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) et du Décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du gouvernement, ce programme est chargé de :

- la coordination et l'animation des activités du Ministère ;
- la réception et l'enregistrement des imprimés et actes soumis au dépôt légal ;
- l'application de la réglementation en matière de dépôt légal ;
- la mise en œuvre de la politique de reconstitution du patrimoine archivistique national.

L'année 2022 a été caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 dans un contexte marqué par la modernisation de l'administration.

La présente section, consacrée au programme 1 « Administration Générale », dresse le bilan des réalisations dudit programme pour la gestion 2022 en référence aux informations du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP), section 323, période 2022-2024.

A cette fin, il présentera les axes majeurs ci-dessous :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1 Objectif du programme 1

Les interventions du programme 1 « Administration Générale » se fondent sur la vision stratégique du Ministère, définie en liaison avec le **pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle »** du PND 2021-2025. Singulièrement, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « gouvernance politique, institutionnelle et administrative » qui vise la modernisation de l'administration et la construction d'une nation unie dans sa diversité culturelle, religieuse et politique.

Dans cette optique, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- améliorer la gouvernance du Ministère.

Le résultat stratégique attendu de cet objectif est le suivant :

- l'administration est moderne et performante.

Pour l'atteinte de ce résultat, trois (03) objectifs spécifiques sont fixés, à savoir :

- améliorer la coordination et le fonctionnement des structures du Ministère ;
- promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières ;
- améliorer le système de planification, d'information, de communication du Ministère et d'archivage national.

### I.2 Financement du programme 1

En vue de l'atteinte des objectifs assignés par le Ministère audit programme, pour la gestion 2022, les structures qui le composent ont bénéficié de crédits budgétaires financés en totalité par le Trésor Public ivoirien. Le montant total des crédits votés par le Parlement ivoirien (Assemblée Nationale et Sénat), pour le compte du programme, se chiffre à **18 099 606 933** en 2022 contre **17 472 121 297** en 2021.

La déclinaison de ces crédits par nature de dépenses en 2022 est présentée comme suit :

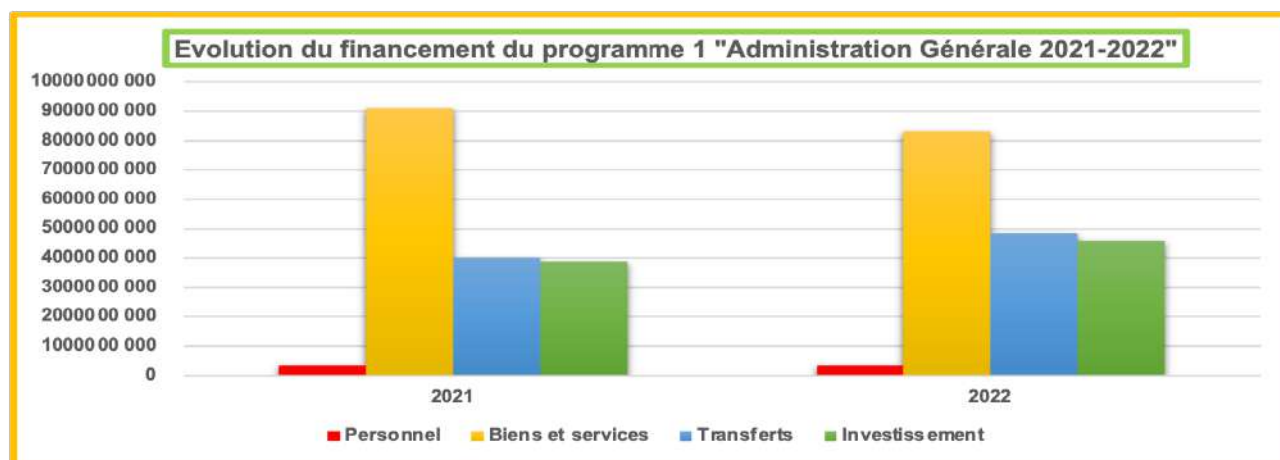
- les dépenses d'achats de biens et services avec **8 315 017 575 (46%)** contre **9 248 699 296 (53%)** en 2021 ;
- les dépenses de transferts avec **4 844 153 801 (27%)** contre **4 011 281 444 (23%)** en 2021 ;
- les dépenses d'investissements pour **4 598 295 000 (25%)** contre **3 870 000 000 (22%)** en 2021 ;
- les dépenses de personnel pour **342 140 557 (2%)** comme en 2021.

Toutefois, au cours de la gestion 2022, ces crédits ont connu une augmentation globale de **2 074 820 880** pour s'établir à **20 174 427 813 (budget actuel)** résultant des évolutions ci-après :

- **une augmentation de 2 398 916 136** des dépenses investissements ;
- **une hausse de 142 158 545** des dépenses d'achats de biens et services avec ;
- **une baisse de 466 253 801** au titre des transferts ayant connu.

L'évolution de ces crédits sur la période 2021-2022 est mise en relief par le graphique suivant :

**Graphique 1** : Evolution du financement du budget 2022 du programme 1 « Administration Générale » 2021-2022



**Source** : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

Sur la période 2021-2022, il est observé une **prééminence des dépenses d'achats de biens et services** expliquée par le changement de paradigme qui confère audit programme la vocation de programme support.

En effet, le caractère transversal de ce programme implique la prise en compte de certaines dépenses profitant aux autres programmes telles que les dépenses liées aux abonnements et consommations en eau, électricité et téléphone fixe bénéficiant à l'ensemble des programmes du Ministère.

Toutefois, il est observé une baisse de la part des dépenses d'achats de biens et services qui est passé de 53% en 2021 à 46% en 2022.

## II REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Les réalisations du programme 1 « Administration Générale » ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué aux différentes actions, natures de dépenses et projets d'investissement. Ces réalisations sont déclinées dans la présente section.

### II.1 Exécution du budget du programme

Le **budget alloué au programme 1 « Administration Générale »** pour l'exercice 2022 était de **18 099 606 933**. Toutefois, au cours de la gestion, il a connu **une augmentation de 2 074 820 880** pour s'établir à **20 174 427 813**.

Cette hausse résulte de plusieurs facteurs dont principalement le réaménagement budgétaire opéré par l'arrêté interministériel n°2293/MIS/MBPE/RPROG 21038-22039/RFFIM/SSD du 23 septembre 2022 qui a procédé au virement de crédits du programme 22039 « Sécurité Intérieure » au bénéfice du programme 21038 « Administration Générale ». Ce virement a été effectué pour prendre en charge les dépenses urgentes dudit programme, notamment les dépenses de soutien à la Formation Commune de Base (FCB) et celles liées à la collecte d'informations sécuritaires dans le cadre du fonctionnement du mécanisme d'alerte précoce.

A la fin de la gestion budgétaire 2022, le taux de réalisation de ces crédits se situe à 94,53% pour des crédits exécutés de **19 070 316 016** contre **17 560 017 998** en 2021. Toutefois, quelques difficultés sont à relever :

- difficultés d'absorption de certains crédits liées à la longueur des procédures de passation de marché ;
- insuffisance des crédits mis à la disposition du MIS.

Face à ces difficultés, des réaménagements budgétaires ont été fait pour résoudre certains problèmes.

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

La situation d'exécution budgétaire 2021-2022 du programme 21038 « Administration Générale », par action et par nature économique, est présentée à travers le tableau et le graphique ci-après :

**Tableau 4** : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 1 « Administration Générale »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2103801 Coordination et animation du ministère	0	0	2 239 603 376	922 457 412	4 000 000 000	4 377 900 000	6 435 538 467	6 777 776 832	12 675 141 843	12 078 134 244
2103802 Planification, suivi et évaluation	0	0	299 291 881	150 812 919	0	0	0	0	299 291 881	150 812 919
2103803 Gestion des ressources matérielles et financières du ministère	342 140 452	312 590 236	4 136 258 949	6 280 207 531	0	0	49 999 998	182 295 000	4 528 399 399	6 775 092 767
2103804 Information et communication	0	0	57 184 875	66 276 086	0	0	0	0	57 184 875	66 276 086
<b>TOTAL</b>	<b>342 140 452</b>	<b>312 590 236</b>	<b>6 732 339 081</b>	<b>7 419 753 948</b>	<b>4 000 000 000</b>	<b>4 377 900 000</b>	<b>6 485 538 465</b>	<b>6 960 071 832</b>	<b>17 560 017 998</b>	<b>19 070 316 016</b>

**Source** : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

Pour rappel, le programme 21038 « Administration Générale » a affiché un taux d'exécution de 94,53% au terme de la gestion 2022 pour un montant global consommé de 19 070 316 016 contre 17 560 017 998 en 2021.

Les performances par action se présentent comme suit :

- Action « Coordination et animation du ministère » : **97,81%** pour des **crédits consommés de 12 078 134 244** ;
- Action « Planification, suivi et évaluation » : **100% avec des ressources exécutées de 150 812 919** ;
- Action « Gestion des ressources matérielles et financières du ministère » : **89,05% pour une consommation de crédits de 6 775 092 767** ;

- Action « Information et communication » : **100% pour des crédits exécutés de 66 276 086** ;

En volume, l'action « Coordination et animation du ministère » a affiché la part la plus élevée **63%**. Cette primauté est liée aux dépenses de mise en œuvre du Programme d'Urgence Sécurité (PUS) dans son volet administration générale et aux transferts effectués au profit des partis politiques avec des consommations respectives de **6 522 777 103** et **4 377 900 000**.

L'action « Gestion des ressources matérielles et financières du ministère » se positionne en seconde lieu avec un poids de **35,5%** portés par la prise en charge des frais d'abonnement, de factures d'eau, d'électricité et de téléphone (**5 026 383 960**) et la formation commune de base des recrues de la police (**476 481 925**).

Au niveau des natures de dépenses, les taux d'exécution sont les suivants :

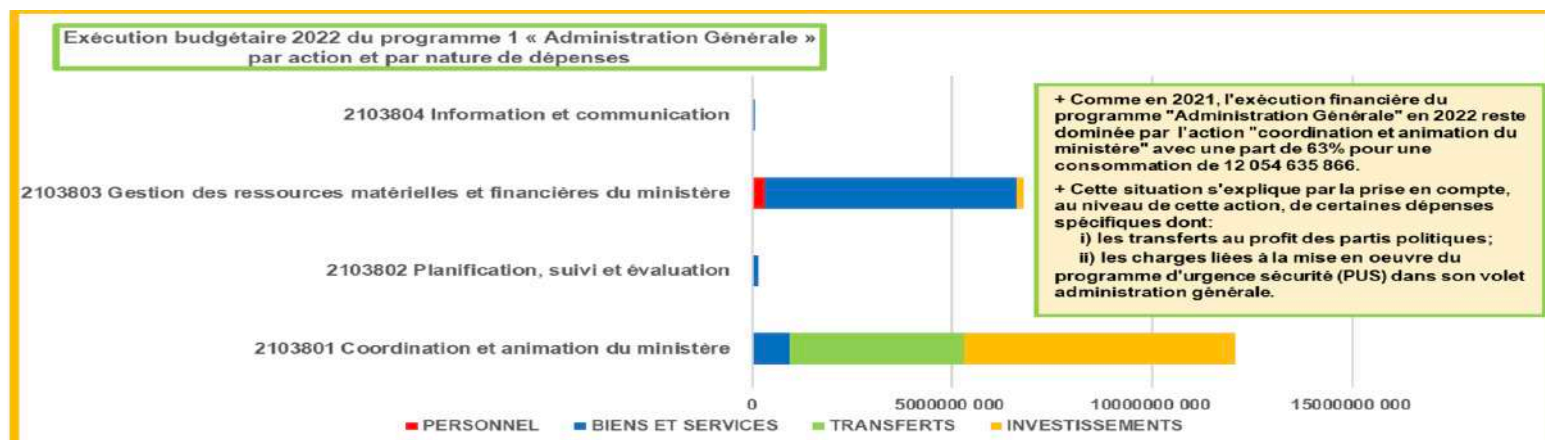
- **91,36%** pour les dépenses de personnel avec une exécution de 312 590 236 ;
- **87,73% enregistré par** les dépenses d'achats de biens et services consommés à hauteur de 7 419 753 948 ;
- **100%** affiché par les dépenses de transferts pour une consommation de crédits de 4 377 900 000 ;
- **99,47%** observé au niveau des dépenses d'investissement avec un niveau d'exécution de 6 960 071 832.

Il importe de noter que les achats de biens et services ont enregistré la plus forte consommation avec une proportion de **39%** des crédits consommés. Elles ont été suivies des dépenses d'investissement pour une part de **36%**.

Comparativement à 2021, **les dépenses de personnel** ont été en **légère baisse de 29 550 216**. A contrario, les autres natures de dépenses ont affiché des accroissements au niveau des consommations avec **en tête les dépenses d'achats de biens et services** qui ont enregistrés la hausse la plus importante (**687 414 867**), suivies des **dépenses d'investissements (474 533 367)** et de **transferts (377 900 000)**.

Les détails de cette exécution budgétaire 2021-2022 est décrit par le graphique suivant :

**Graphique 2 :** Exécution budgétaire 2022 du programme 1 « Administration Générale », par action et par nature de dépense



## II.1.2 Suivi des investissements du programme 1 « Administration Générale »

L'exécution des dépenses d'investissements, au cours de l'exercice budgétaire 2022, est mise en exergue dans le tableau qui suit :

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 1 « Administration Générale »

PROJET	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté en 2022	Budget actuel 2022	Ordonnance 2022
<b>11031000026 Réhabiliter la résidence officielle du Ministère à Yamoussoukro</b>	<b>2022</b>	<b>2024</b>	<b>190 000 000</b>	<b>140 000 000</b>	<b>139 999 731</b>	<b>139 999 731</b>
Sur financement intérieur			190 000 000	140 000 000	139 999 731	139 999 731
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000431 Gérer les situations d'urgence du ministère (Programme d'urgence sécurité - volet Administration Générale)</b>	<b>2020</b>	<b>2024</b>	<b>23 570 714 818</b>	<b>4 161 000 000</b>	<b>6 559 916 405</b>	<b>6 522 777 103</b>
Sur financement intérieur			23 570 714 818	4 161 000 000	6 559 916 405	6 522 777 103
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>90031000002 Equiper l'Inspection Générale de l'Administration du Territoire</b>	<b>2021</b>	<b>2023</b>	<b>265 000 000</b>	<b>115 000 000</b>	<b>115 000 000</b>	<b>114 999 998</b>
Sur financement intérieur			265 000 000	115 000 000	115 000 000	114 999 998
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>90031000003 Concevoir et déployer le Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines de l'Administration du Territoire (SIGRHAT)</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>211 394 980</b>	<b>111 295 000</b>	<b>111 295 000</b>	<b>111 295 000</b>
Sur financement intérieur			211 394 980	111 295 000	111 295 000	111 295 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>21207030036 Appuyer la formation continue des fonctionnaires</b>	<b>2020</b>	<b>2023</b>	<b>271 999 998</b>	<b>71 000 000</b>	<b>71 000 000</b>	<b>71 000 000</b>
Sur financement intérieur			271 999 998	71 000 000	71 000 000	71 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>TOTAL PROGRAMME 21038 (budget de l'Etat)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 509 109 796</b>	<b>4 598 295 000</b>	<b>6 997 211 136</b>	<b>6 960 071 832</b>
Sur financement intérieur			24 509 109 796	4 598 295 000	6 997 211 136	6 960 071 832
Sur financement extérieur			0	0	0	0

**Source** : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

Les projets d'investissement du programme 1 « Administration Générale » sont entièrement financés par le Trésor public ivoirien (financement intérieur).

Au terme de la gestion 2022, ces projets ont enregistré un taux d'exécution globale de **99,47%** avec une consommation de **6 960 071 832** favorisée par le virement de crédits dont a bénéficié le Programme d'Urgence Sécurité (PUS) en provenance du programme 22039 « Sécurité Intérieure », Cf arrêté interministériel n°2293/MIS/RPROG 21038-22039/RFFIM/SSD du 23 septembre 2022.

Tenant compte du cycle de vie des différents projets, le programme affiche à fin 2022 un taux d'exécution physique et financière de **71%** avec un total de crédits absorbés de **17 505 610 294**.

Cette situation d'exécution physique et financière se décline par projet comme suit :

- **73,68%** avec la réception définitive des travaux du projet de réhabilitation de la résidence officielle du Ministère à Yamoussoukro (**139 999 731 de crédits cumulés consommés**) ;
- **72%** au niveau du Programme d'Urgence Sécurité (PUS) dans son volet Administration Générale (**montant total exécuté de 16 968 315 567**) ;
- **43%** pour l'équipement de l'Inspection Générale de l'Administration du Territoire avec un niveau d'absorption globale de **114 999 998** ;
- **52%** dans le cadre de la conception et du déploiement du système intégré de gestion des Ressources Humaines de l'Administration du Territoire (SIGRHAT) dont la consommation totale de crédits se chiffre à **111 295 000** ;

- **62,87%** au titre de l'appui à la formation continue des fonctionnaires de Police pour des crédits cumulés de **170 999 998**.

### **Commentaire**

**Projet de réhabilitation de la résidence officielle du Ministère à Yamoussoukro** : Avec un coût total de **190 000 000**, il a démarré en 2022 pour s'achever en 2024. A fin 2022, il a affiché un taux d'avancement physique de **73,68%** avec la réception définitive des travaux. Les activités à venir restent l'équipement.

**Programme d'Urgence Sécurité (PUS) volet Administration Générale (78031000431 Gérer les situations d'urgence du ministère)** : Ce projet a un coût global de **23 570 714 818**. Au 31 décembre 2021, il affichait un taux de réalisation physique de 44%. Ce taux est passé à 66,54% en 2022 matérialisé par :

- la réalisation de missions d'enquêtes, de renseignements et de maintien d'ordre sur l'ensemble du territoire ;
- la réalisation d'opérations d'entretien et de réparation des engins lourds de la sécurité ;
- l'acquisition de matériels de maintien d'ordre (MO) et de 25 véhicules utilitaires en appui au programme « Sécurité Intérieure ».

**Projet « équiper l'Inspection Générale de l'Administration du Territoire »** : Ce projet est estimé à un coût total de **265 000 000** et a démarré en 2021 pour être clôturé à fin 2023. Pour l'exercice 2022, il enregistre un taux d'exécution physique de **43%**. Les ressources allouées ont permis de faire plusieurs acquisitions dont : 02 véhicules, 15 ordinateurs (08 ordinateurs de bureau et 07 ordinateurs portables), 04 imprimantes, des copieurs, 01 salon, 11 bureaux (09 pour agent et 02 pour secrétaire), 10 fauteuils de directeur, 25 chaises visiteurs, 06 splits et du matériel de jardinage.

**Projet « conception et déploiement du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines de l'Administration du Territoire (SIGRHAT) »** : Il a débuté en 2022 pour prendre fin en 2023 avec un coût total de **211 394 980**. A fin décembre 2022, le projet a enregistré un taux de réalisation physique de **52%** suite à sa phase de conception réalisée à 90% et à son déploiement au niveau central à 100%.

**Projet « appuyer la formation continue des fonctionnaires de Police »** : Son coût total s'élève à **271 999 998** et a démarré en 2020 pour une durée de réalisation de trois (03) ans. A la fin de la gestion 2022, il est observé un taux d'avancement de **62,87%** résultant de l'organisation de trois (03) sessions de formations des formateurs et coordonnateurs :

- à Korhogo au profit de 56 participants du 14 février au 04 mars ;
- à Daloa au bénéfice de 26 participants du 21 mars au 08 avril ;
- à Abidjan à l'attention de 50 participants du 14 mars au 1<sup>er</sup> avril.

## **II.2 Evolution des effectifs**

L'évolution des effectifs du programme 1 « Administration Générale » au 31 décembre 2022 est décrite dans les tableaux et graphique suivants :

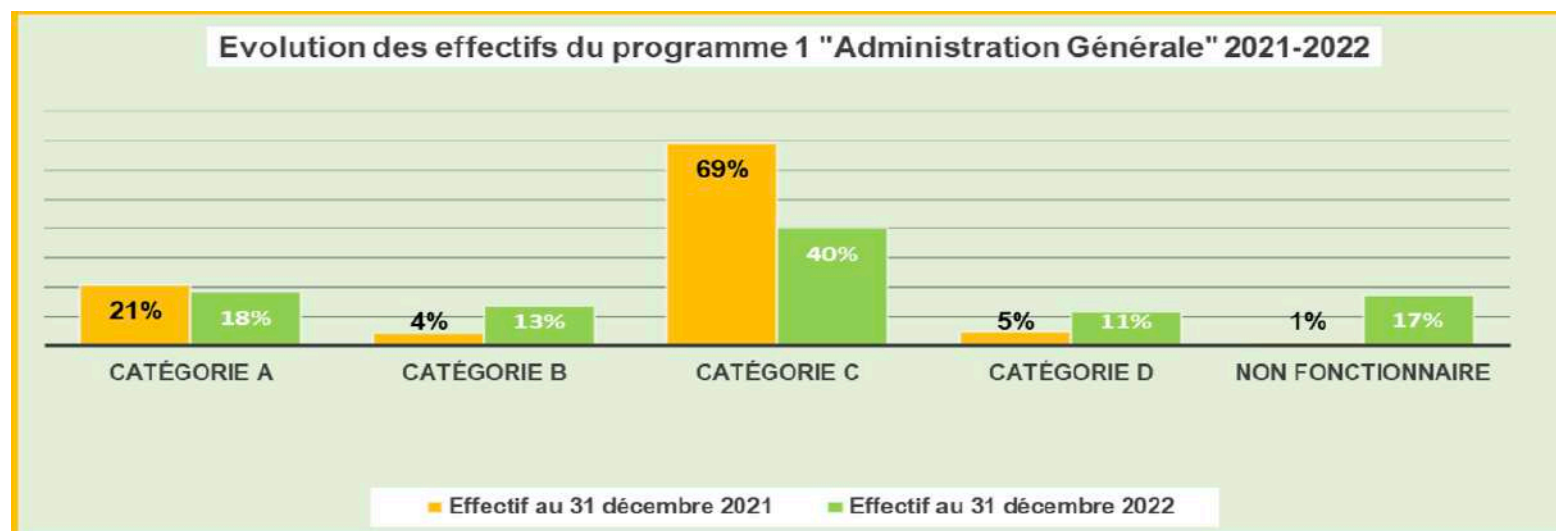
**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 « Administration Générale »

	Effectif au 31 décembre 2021	Situation 2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Entrées)	Sorties	Total au 31 décembre 2022
Catégorie A	225	490	490	490	41	674
Catégorie B	47	463	463	463	14	496
Catégorie C	749	783	783	783	49	1483
Catégorie D	50	380	380	380	12	418
Non fonctionnaire (personnel occasionnel)	11	1 259	1 259	1 259	635	635
<b>TOTAL</b>	<b>1 082</b>	<b>3 375</b>	<b>3 375</b>	<b>3 375</b>	<b>751</b>	<b>3 706</b>

Source: DRH AT et DRH Sécurité



**Graphique 3:** Evolution des effectifs du programme 1 « Administration Générale » 2021-2022



**Source:** DRH AT et DRH Sécurité

Au 31 décembre 2022, l'effectif des agents du programme 21038 « Administration Générale » est passé de 1 082 à 3706, soit une hausse de 2 624 par rapport à 2021. Cette hausse résulte de l'effectif des fonctionnaires nouvellement affectés qui ont systématiquement pris service dans les Directions des Ressources Humaines en attendant leur affectation dans l'un des cinq (05) programmes que compte le Ministère. L'effectif du personnel dudit programme en 2022 reste dominé par les agents de la catégorie C qui représentent 40% contre 69% en 2021. Cette catégorie est secondée par la catégorie A avec 21% de l'effectif, suivie des agents non-fonctionnaires (personnel occasionnel) dont la proportion est passée de 1% en 2021 à 17% en 2022. Il est à préciser que les données communiquées par les Ressources Humaines lors de l'élaboration du DPPD-PAP 2021-2023 n'ont pas pris en compte les agents occasionnels en déconcentré (Préfectures et Sous-Préfectures) et de certaines Directions Centrales. Sur la base de l'effectif réel des agents occasionnels de l'année 2021 qui est de 709 agents, la proportion passe de 39,83% à 18,29%. Cela s'explique par l'intégration de certains agents occasionnels. Les catégories B et D, quant-à-elles, représentent respectivement 13% et 11%.

La mise à disposition d'emplois sollicités a permis au programme d'atteindre ses objectifs. Toutefois, la satisfaction de certains besoins en personnel de catégorie A et B permettrait au programme d'être plus performant.

### II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'année 2022, les structures relevant du programme 21038 « Administration Générale » ont mené des activités qui ont contribué à améliorer la Gouvernance du secteur en vue d'une administration moderne et performante.

#### En matière de renforcement du cadre institutionnel et juridique

- l'élaboration de l'avant-projet de loi relatif aux Organisations de la Société Civile ;
- l'actualisation du décret n°2010-233 du 25 Août 2010 fixant le ressort territorial des Régions, Départements, Sous-préfectures et Communes de Côte d'Ivoire ;
- la signature de quatorze (14) arrêtés dont trois (03) portant érection de trois campements en village dans le Département d'Abidjan (Quatre Croix, Achokoi, Abrogouama II) et onze (11) portant délimitation des territoires des villages ;

- l'élaboration de deux (02) circulaires, l'une se rapportant à la mise en cohérence des découpages sectoriels des ministères avec le découpage de l'administration du territoire et l'autre liée à la représentation des Préfets de Région ;
- l'élaboration de plusieurs projets d'actes :
  - le projet de décret portant réforme du Conseil de Sous-Préfecture ;
  - le projet de décret instituant un uniforme des Autorités Préfectorales ;
  - le projet de décret portant modification du décret n°74-265 du 19 juin 1974, relatif à la délégation de pouvoirs des Ministres aux Préfets ;
  - le projet de décret instituant des recettes non fiscales au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) ;
  - le projet de décret portant institution d'une prime mensuelle d'incitation au profit du personnel d'appui exerçant dans les services centraux et déconcentrés chargés de l'Administration Territoriale.

#### **En matière de coordination**

- l'organisation des cérémonies officielles (fête d'indépendance, festivités de la Saint Sylvestre et de fin d'année) a été assurée ;
- l'accompagnement financier des partis politiques et la poursuite du dialogue politique (entre les partis politiques et les organisations de la société civile) a créé un climat social apaisé qui a favorisé le retour de l'ex-Président Laurent Gbagbo et de certains membres de sa famille politique ;
- dans le cadre de la lutte contre la pandémie à COVID 19, la poursuite de la coordination des actions du Gouvernement par la sensibilisation, la diffusion de mesures préventives et le respect des mesures barrières.

#### **En matière de gestion financière, matérielle et de ressources humaines**

- dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des finances publiques (Budget-Programme), les capacités de 215 acteurs du Ministère ont été renforcées avec l'organisation de deux (02) séminaires (le 02 février 2022 à l'Ecole de Police d'Abidjan et du 01 au 02 août 2022 à N'Sah Hôtel à Grand-Bassam) ;
- l'organisation de multiples dialogues de gestion et des conférences budgétaires internes a permis l'édition du projet de DPPD-PAP 2023-2025 soumis à validation à l'occasion du séminaire de Grand-Bassam ;
- au niveau budgétaire, les crédits alloués au Ministère ont été exécutés à un taux satisfaisant de 99% contre 92,51% en 2021, soit 6,49 points supplémentaires obtenus grâce à l'opérationnalisation de la déconcentration de l'ordonnancement et les appuis dont ont bénéficié les acteurs (séances de formations, d'informations et d'explications) sur le nouvel applicatif (Système de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat) ;
- au titre de la formation, 5 500 recrues de la Police ont reçu la Formation Commune de Base (FCB) contre 3 177 en 2021, soit une hausse de 2323 recrues additionnelles avec pour implication leur prise en charge alimentaire et sanitaire (kits sanitaires, vaccins, médicaments et autres dépenses médicales) ;
- l'implémentation du système de contrôle de gestion s'est poursuivie avec la mise en place d'une équipe ad hoc qui a élaboré les tableaux de bord pour le suivi des indicateurs et des activités des programmes, les lettres d'engagement sur la performance (la signature des cinq (05) lettres d'engagement sur la performance entre le Ministre et les RPROG).

#### **En matière d'information et de communication**

- la couverture médiatique des activités du Ministère a été assurée.

Cependant, des faiblesses ont été constatées au niveau du programme :

- le décret portant organisation, attribution et fonctionnement du MIS présente certaines inadéquations au regard des exigences du mode Budget-programme (entre autres, certaines activités qui relèvent d'un autre programme sont gérées par des gestionnaires de crédits du programme Administration Générale) ;
- la lenteur dans la transmission des différents rapports d'activités et informations par certains gestionnaires.

Pour pallier ces difficultés, il est proposé la lecture du décret portant organisation, attribution et fonctionnement du MIS afin de prendre en compte les exigences liées au Budget-programme. Relativement à la problématique des lenteurs des rapports d'activités et d'informations, la formation et la sensibilisation des acteurs du programme seront renforcées essentiellement sur les notions de redevabilité et du dialogue de gestion.

### III PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7 :** Evolution des indicateurs du programme 1 « Administration Générale »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2020 à 2021		2022		Commentaires
		2020	2021	Prévision	Réalisation	
Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel (PTA)	Taux	80%	95%	95%	95%	Réalisé conformément à la prévision.
Taux d'exécution du budget	Taux	78%	92,51%	99%	99%	La cible a été atteinte conformément à l'objectif. Toutefois le SIGOBE affiche un taux de 96,52% qui ne prend pas en compte les dépenses payées par la Régie d'Avances spéciale auprès du Ministère en cours de régularisation.
Taux de missions d'assistance-conseil réalisées	Taux	00%	100%	38,98%	38,98%	La cible a été atteinte conformément à l'objectif
<b>OS2 : Promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières</b>						
Taux d'acteurs formés au Budget-Programme	Taux	60%	75,47%	80%	80%	Réalisé conformément à l'objectif visé pour l'année 2022.
Taux de satisfaction des besoins en personnel	Taux	75%	80%	90%	90%	Cible de l'année 2022 déjà atteinte depuis le 30 juin 2022.
<b>OS3 : Améliorer le système de planification, d'information, de communication du Ministère et d'archivage national</b>						
Taux de structures disposant d'un plan d'action	Taux	40%	95%	60%	60%	Réalisé conformément à l'objectif.
Taux de collecte et de traitement des données statistiques d'Etat-Civil	Taux	50%	67%	70%	70%	Réalisé conformément à l'objectif visé au 31 décembre 2022.

**Source :** Cabinet MIS sur la base des données du DPPD-PAP (2022-2024), page 154 et des informations des services du programme 1

#### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (Objectifs Spécifiques et Indicateurs)

❖ **Objectif spécifique 1 :** Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures

- **Indicateur 1 :** Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel (PTA)

**Source de donnée :** Rapport d'activités Direction des Etudes, de la Statistique, de la Planification et du Suivi-Evaluation (DESPSE)

**Mode de calcul :** (Nombre d'activités du PTA réalisées / Nombre d'activités prévues du PTA) \*100

**Valeurs cibles :** 95% en 2022, 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur :** Dans le cadre de la vulgarisation des outils de mise en œuvre de la chaîne PPBSE, le Ministère (avec l'appui de la DESPSE) actualise et met en œuvre son Plan de Travail Annuel (PTA) comportant à la fois des activités ordinaires (fonctionnement) et des projets (investissement). A fin décembre 2022, toutes les activités ordinaires ont été réalisées (100%) et les activités de projet ont affiché un taux de réalisation de 90%. Plusieurs facteurs ont mis à mal l'atteinte des cibles à savoir :

- sites non-appropriés et/ou litigieux devant accueillir certaines infrastructures de la Police Nationale (Commissariats de Police, magasin et l'armurerie centrale de la Police) ;
- études techniques en cours de finalisation ;
- retards accusés par certains titulaires dans l'exécution des marchés tels que : la construction et l'équipement de 11 Commissariats à l'intérieur du pays, de 09 Commissariats à Abidjan et la réhabilitation de 14 Commissariats.

Au total, la cible du PTA a été atteinte.

- **Indicateur 2 :** Taux d'exécution du budget

**Source de donnée :** Rapport d'activités Direction des Affaires Financières (DAF)

**Mode de calcul :** (Budget liquidé / Budget actuel) \*100

**Valeurs cibles** : 99% en 2022, 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : En application des dispositions du décret n°2019-190 du 06 mars 2019 portant déconcentration de l'Ordonnancement, les acteurs de l'organisation managériale (RUO, RBOP, RPROG, Ordonnateurs secondaires et leurs assistants) ont bénéficié de formation en matière de Budget-Programme et d'assistance dans le cadre des dialogues de gestion et des conférences budgétaires internes. Ces initiatives ont permis d'atteindre un taux d'exécution budgétaire globale de 99%, conforme à la cible. Il convient d'indiquer, cependant, que ce taux est calculé après l'exclusion des Comptes Spéciaux du Trésor (CST) et l'intégration des dépenses payées par la Régie d'Avances Spéciales auprès du Ministère en cours de régularisation.

- **Indicateur 3** : Taux de missions d'assistance-conseil réalisées

**Source de donnée** : Rapport d'activités des Inspections Générales

**Mode de calcul** : (Nombre de missions d'assistance-conseil réalisées / Nombre de missions d'assistance-conseil prévues) \*100

**Valeurs cibles** : 100% en 2022, 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Conformément aux articles 4 et 5 du décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), les Inspections Générales ont en charge le contrôle du fonctionnement normal et régulier des services du Ministère tout en assurant la supervision des passations de services. Ainsi, elles assistent et conseillent régulièrement les services du MIS. Les rapports d'activités de ces entités, indiquent que les six (06) missions d'assistance-conseil projetées ont été effectuées dans le district d'Abidjan et dans cinq (05) régions (Grand-Ponts, Sud-Comoé, Marahoué, N'zi et l'Indénié-Djuablin), ce qui correspond à un taux de réalisation de 100%. Cependant, le faible niveau d'équipement des services des Inspections Générales pourrait impacter négativement ce résultat. En conséquence, l'équipement desdits services entamé devra se poursuivre.

❖ **Objectif spécifique 2 : promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières**

- **Indicateur 4** : Taux d'acteurs formés au Budget-Programme

**Source de donnée** : Rapport d'activités Direction des Affaires Financières (DAF)

**Mode de calcul** : (Nombre d'acteurs formés au Budget-Programme / Nombre d'acteurs budgétaires à former) \*100

**Valeurs cibles** : 80% en 2022, 90% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Dans le cadre de la mise en œuvre du budget-programme, le Responsable de la Fonction Financière Ministérielle (RFFIM) organise chaque année des sessions de renforcement des capacités des acteurs du MIS intervenant dans l'élaboration, l'exécution et le suivi de l'exécution du budget des programmes. A cette fin, en 2022, ont été organisés :

- le séminaire de renforcement des capacités du 01 au 03 août 2022 à Grand-Bassam (N'SAH Hôtel) ;
- la rentrée budgétaire du 02 au 03 février 2022 au cours de laquelle les capacités de 110 acteurs ont été renforcées ;
- les conférences budgétaires internes des programmes du 18 au 22 juillet 2022 ont permis le renforcement de 130 participants.

En définitive, 240 agents issus des cinq (05) programmes du Ministère ont pu bénéficier de formation, ce qui correspond à un taux de 80% conformément à la cible.

- **Indicateur 5** : Taux de satisfaction des besoins en personnel

**Source de donnée** : Rapport d'activités DRH AT et DRH Sécurité

**Mode de calcul** : (Besoins en personnel satisfaits / Besoins en personnel planifiés) \*100

**Valeurs cibles** : 90% en 2022, 95% en 2023 et 97,50% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur est obtenu en faisant la moyenne des taux enregistrés par les structures en charge du personnel (DRH AT et DRH Sécurité). La Direction des Ressources Humaines du volet sécurité a affiché, pour l'année 2022, un taux de satisfaction en personnel de 100%. Le volet Administration du Territoire et Décentralisation quant à lui, a enregistré 80% de taux de satisfaction en personnel.

Cela fait ressortir un taux global de satisfaction de 90% conforme à l'objectif visé. Cependant, bien que l'effectif requis soit atteint, la qualité des profils mis à disposition ne correspond pas aux besoins exprimés par les services de l'Administration du Territoire.

❖ **Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de planification, d'information, de communication du Ministère et d'archivage national**

- **Indicateur 6** : Taux de structures disposant d'un plan d'action

**Source de donnée** : Rapport d'activités Direction des Etudes, de la Statistique, de la Planification et du Suivi-Evaluation (DESPSE)

**Mode de calcul** : (Structures disposant d'un plan d'action / Nombre de structures du Ministère planifiées) \*100

**Valeurs cibles** : 60% en 2022, 80% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : La DESPSE, structure en charge de la planification, a poursuivi la sensibilisation et l'encadrement des structures du Ministère dans la mise en œuvre de la chaîne PPBSE, notamment dans l'élaboration des plans d'actions. Comme prévu, ces efforts ont permis de doter 80% des structures centrales de plan d'actions.

- **Indicateur 7** : Taux de collecte et de traitement des données statistiques d'Etat-Civil

**Source de donnée** : Rapport d'activités Direction des Etudes, de la Statistique, de la Planification et du Suivi-Evaluation (DESPSE)

**Mode de calcul** : (Nombre de données collectées et traitées / Nombre de données attendues) \*100

**Valeurs cibles** : 70% en 2022, 75% en 2023 et 80% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à des données fiables sur les statistiques d'Etat-Civil en Côte d'Ivoire, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité à travers la DESPSE a mis en place un dispositif moderne de collecte et de traitement des statistiques d'Etat-Civil. Au titre de la gestion 2022, ce mécanisme a permis de collecter et traiter 70% des données d'Etat-Civil conformément à l'objectif. Ce résultat est lié à l'application de la loi n°2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'état civil qui fait intervenir de nouveaux mécanismes d'enregistrement qui facilitent les procédures.

## **IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME**

### **IV.1 Leçons apprises**

Au terme de cet exercice, l'ensemble des sept (07) indicateurs que compte le programme 1 « Administration Générale » a atteint leur cible, soit un taux moyen de réalisation de 100%. Ces résultats découlent de l'appropriation des mécanismes de gestion en budget-programme par les acteurs, de la vulgarisation des outils de mise en œuvre de la chaîne Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPBSE) (fiches PIP, PTA, RAP, missions d'inspections) et des mesures prises pour l'amélioration des conditions de travail du personnel (formation et renforcement des capacités opérationnelles).

Cependant, la performance de ce programme a été négativement impacté par certains facteurs dont :

- les problèmes liés aux questions foncières relatives aux sites de réalisation des travaux de construction des édifices qui constituent la majeure partie des actions prioritaires du Ministère et les pesanteurs dues aux procédures de passation de marché ;
- l'appropriation insuffisante des outils de la chaîne PPBSE par certains acteurs du Ministère etc.

### **IV.2 Recommandations**

Afin d'améliorer les performances du programme au cours des prochaines années, les mesures ci-après s'imposent :

- la réalisation de missions de suivi par le comité des projets du Ministère;
- la poursuite de la sensibilisation des acteurs sur l'intérêt des outils de mise en œuvre de la chaîne PPBSE.

## **CONCLUSION**

Le programme 1 « Administration Générale » a en charge la coordination et l'animation des activités du Ministère. Au terme de l'exercice budgétaire 2022, il a enregistré des résultats satisfaisants. En effet, les sept (07) indicateurs que compte ce programme ont tous atteint leur cible, soit un taux de réalisation de 100%, ce qui a contribué à améliorer la Gouvernance du secteur pour une administration moderne et performante. Ces résultats ont été favorisés par les mesures de renforcement du capital humain, la vulgarisation des outils de la chaîne Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-

Evaluation (PPBSE), l'implémentation des dispositifs de contrôle de gestion et de contrôle interne budgétaire ainsi que la bonne réalisation des crédits alloués au programme traduite par un taux d'exécution global de 105% relativement au budget voté.

Cependant, le faible niveau d'équipement de certains des services relevant de ce programme et la faible appropriation des concepts susmentionnés par les structures déconcentrées pourraient freiner ce dynamisme au cours des exercices à venir. Il importe, alors, d'étendre les actions réalisées au niveau central aux services déconcentrés, notamment le renforcement de leurs capacités opérationnelles en termes de formation et d'équipement.

A cette fin, le programme « Administration Générale » plaide pour un accroissement des ressources budgétaires devant permettre la réalisation de ces activités.

### **PARTIE III : PROGRAMME 2 « SECURITE INTERIEURE »**

#### **INTRODUCTION**

Le programme 2 « Sécurité Intérieure » est dirigé par l'**Administrateur Général de Police KOUYATE YOUSOUF**, nommé Directeur Général de la Police Nationale depuis 2017 par décret n°2017-09 du 09 janvier 2017 portant nomination du Directeur Général de la Police Nationale. Conformément au décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), la Direction Générale de la Police Nationale est chargée :

- d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité publique ;
- d'assurer la protection des libertés publiques ;
- de veiller à la sûreté de l'Etat ;
- de préparer les projets de réforme des services de Police Nationale, en liaison avec l'Inspection Générale des Services de Sécurité ;
- de contrôler et de coordonner les activités des directions placées sous son autorité.

A ce titre et au regard du Décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement, ce programme met en œuvre la politique du Ministère en matière de sécurité publique, de renseignements généraux, de surveillance du territoire, de contrôle de la circulation transfrontalière, de contrôle de la circulation des armes et des munitions, de Police judiciaire et de Police scientifique.

Sur le plan national, l'exercice budgétaire 2022 a été marqué par la tenue d'événements de grandes envergures tels que la 15<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP-15), la 23<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la célébration des fêtes de l'indépendance et de fin d'année et le lancement de l'opération épervier 7. La poursuite de la mise en œuvre des projets résiduels de la LPSI 2016-2020 reconduits dans le cadre du PND 2021-2025 ainsi que la mise en œuvre de nouveaux projets intégrés dans le portefeuille projet du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) a été effective. Sur le plan sécuritaire, l'on assiste à une montée **en puissance de la menace terroriste-djihadiste liée à l'insécurité dans la bande « sahélo-saharienne » qui se déplace de plus en plus vers le Sud, en direction de la Côte d'Ivoire.**

Cette partie du Rapport Annuel de Performance (RAP) rend compte des résultats obtenus relativement à la stratégie, aux performances, aux difficultés et aux alternatives liées à la gestion 2022 du programme 22039 « Sécurité Intérieure » comparativement aux projections du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP), section 323, de la période 2022-2024. Pour se faire, il s'articulera autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1 Objectif du programme 2

Les interventions relevant du programme 2 « Sécurité Intérieure » s'appuient sur la vision stratégique du Ministère définie conformément au **pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle »** du PND 2021-2025. De façon précise, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « gouvernance judiciaire et sécuritaire » par l'amélioration du système de défense et de sécurité. Ainsi, le cadre de performance global du Ministère a assigné audit programme l'objectif global suivant :

- contribuer à la sécurité des personnes et de leurs biens.

Le résultat stratégique attendu est :

- les capacités opérationnelles des forces de sécurité sont renforcées.

Pour atteindre ce résultat, les deux (02) objectifs spécifiques suivant sont retenus :

- renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité ;
- renforcer les dispositifs de sécurité.

Le programme « Sécurité Intérieure » se déploie à travers quatre (04) actions que sont :

- **Action 2203901** : Recrutement, formation et gestion du personnel de Police ;
- **Action 2203902** : Amélioration des conditions de santé des fonctionnaires de Police ;
- **Action 2203903** : Sécurité et protection des personnes et des biens ;
- **Action 2203904** : Construction, réhabilitation, et équipement des infrastructures de la Police Nationale.

### I.2 Financement du programme 2

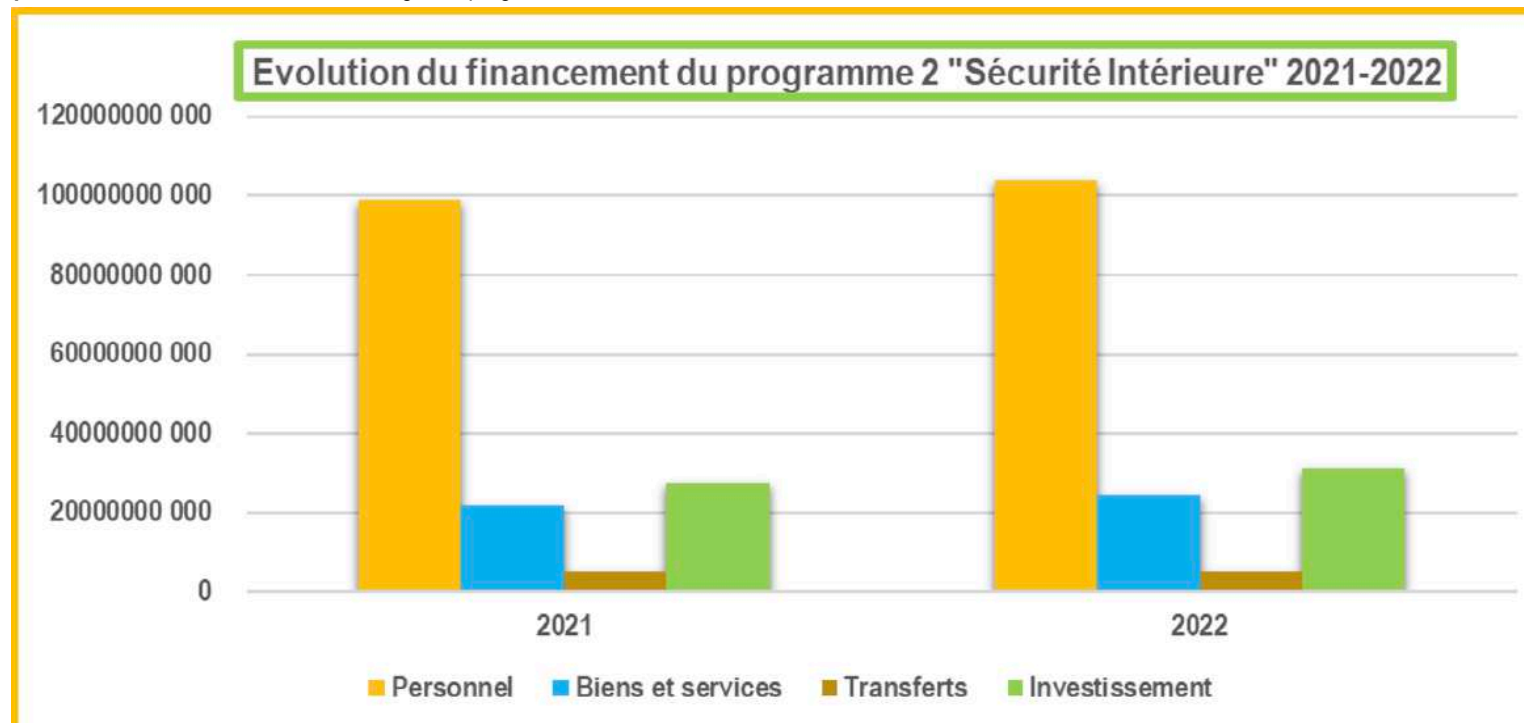
Pour l'atteinte des objectifs assignés par le Ministère au programme, au titre de la gestion 2022, les entités qui l'animent ont bénéficié de ressources budgétaires entièrement financées par l'Etat ivoirien. Le montant global des crédits autorisés par le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) s'élève à **164 526 407 115** alors que le budget actuel affiche un montant de **167 145 863 812** soit une hausse **2 619 456 707**.

Leur décomposition par nature de dépenses est déclinée comme suit :

- Les crédits votés pour les dépenses de **personnel** étaient de **103 871 228 771**, soit **63% des crédits alloués au programme**. Toutefois ils ont enregistré une hausse de **2 072 195 000** pour s'établir à **105 943 423 771** (Budget Actuel) ;
- les crédits votés pour les dépenses d'**investissements** dont le montant s'élève à **31 217 800 000**, soit **19%** des crédits alloués au programme, ont connu une baisse de **2 402 015 464** soit un budget actuel qui s'élève à **28 815 784 536** ;
- les crédits votés pour les dépenses d'**achats de biens et services** dont le montant s'élève à **24 472 917 679**, avec **15%** des crédits votés du programme, ont enregistré une hausse de **2 037 729 684**, soit un budget actuel de **26 510 647 363** ;
- les crédits votés pour les dépenses de **transferts** dont le montant s'élève à **4 964 460 665**, pour une part de **3%**, ont connu un accroissement de **911 547 477**, qui correspond à un budget actuel de **5 876 008 142**.

L'évolution desdits crédits sur la période allant de 2021 à 2022 est illustrée par le graphique suivant :

**Graphique 4 :** Evolution du financement du budget du programme 2 de 2021 à 2022



**Source :** MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

Cette illustration indique la **prédominance des dépenses de personnel** sur les deux années consécutives (2021 et 2022).

Cela s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la LPSI 2016-2020 qui s'est donnée comme objectif, s'agissant du ratio Police-Population, de tendre vers la norme internationale qui est de 1 policier pour 400 habitants.

Fort de cela, des efforts en termes de recrutement se sont poursuivis tout au long de la période sus-indiquée, ce qui s'est soldé par l'intégration de 7 415 nouveaux agents à l'effectif de la Police Nationale dont 3 031 pour l'exercice 2022 augmentant, ainsi, les dépenses de personnel dudit programme.

## II REALISATIONS DU PROGRAMME 2 AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Les acquis en termes de réalisations du programme 2 « Sécurité Intérieure » ont été obtenus grâce à une bonne exécution du budget alloué aux différentes actions, natures de dépenses et projets d'investissement. Ces réalisations sont présentées dans cette section.

### II.1 Exécution du budget du programme 2

Au cours de la gestion 2022, les **ressources budgétaires prévues (164 526 407 115)** pour le programme 2 « Sécurité Intérieure » ont connu une hausse de **2 619 456 697** pour se situer à **167 145 863 812** suite à la prise de plusieurs actes modificatifs du budget dont les arrêtés n°0551/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 30 août 2022, n°0581/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 06 septembre 2022 et n°0837/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2.



Ces ressources ont été exécutées à 95,58% en 2022 avec un niveau de réalisation de 159 754 456 590 en hausse de 12 057 739 890 par rapport à 2021. Cette hausse est expliquée par les évolutions suivantes :

- hausse de **2 576 394 483** des dépenses d'achats de biens et services ;
- baisse de **334 077 864** des dépenses d'investissements ;
- progression de **1 500 269 635** des dépenses de transferts ;
- un accroissement de **8 315 153 636** des dépenses de personnel.

Cette performance a été obtenue grâce à la bonne exécution de l'ensemble des natures de dépenses avec en tête **les dépenses de transferts** qui ont affiché un taux de réalisation de **100%** après réaménagement interne, avec une consommation globale de **5 876 008 142**.

Elles sont suivies des dépenses d'**investissements** (**97%** pour une consommation de **28 053 366 023**), des dépenses de personnel (**101 486 238 949**, soit un taux de consommation de **96%**) et des dépenses d'achats de biens et services (**92%** pour une consommation de **24 338 843 476**).

### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires du programme 2 par action et par nature de dépense

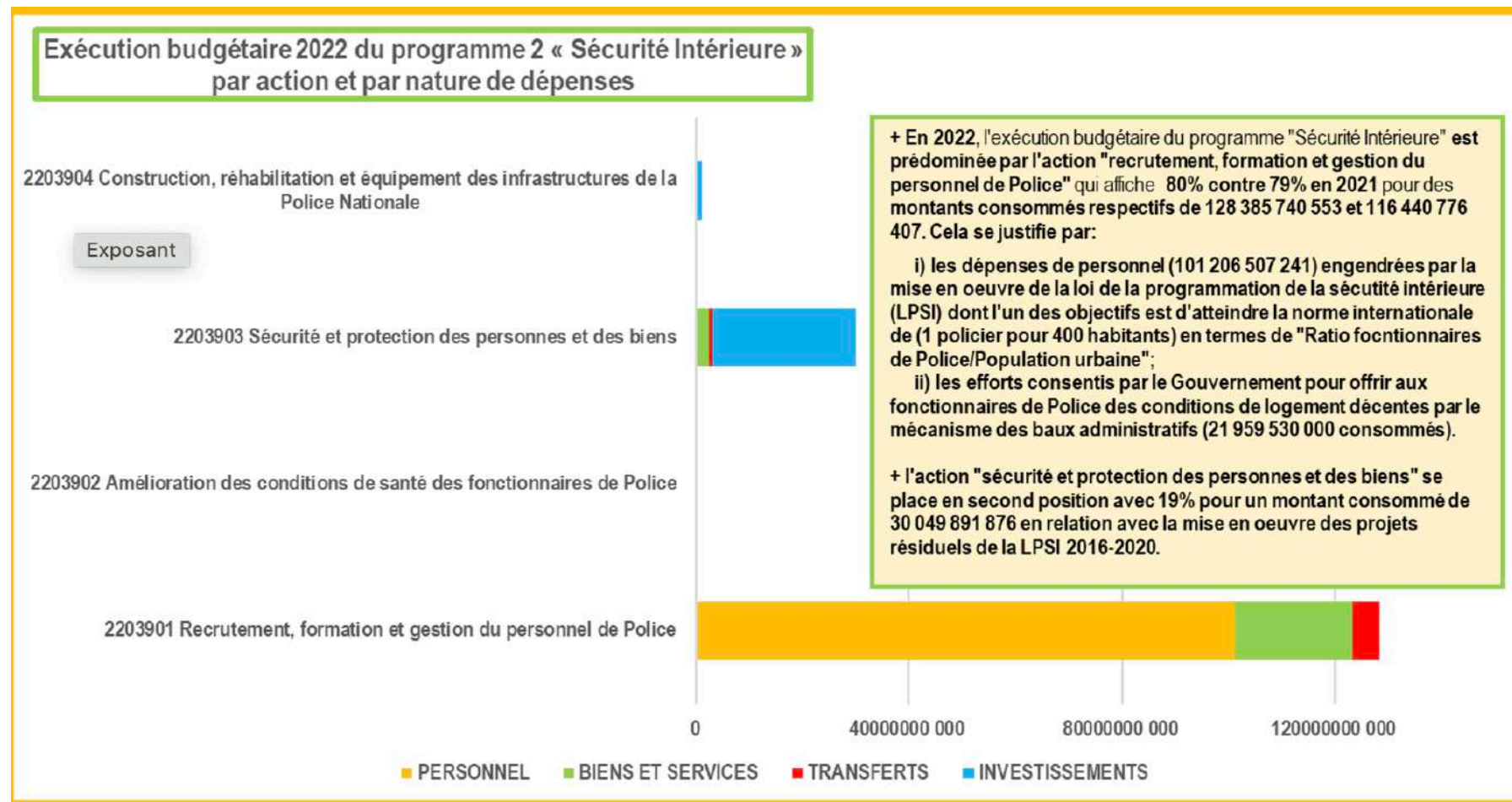
L'état d'exécution des crédits budgétaires du programme 2 « Sécurité Intérieure », par action et par nature de dépense, sur la période 2021-2022, est présenté et décrit par le tableau et graphique suivants :

**Tableau 4** : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 2 « Sécurité Intérieure »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2203901 Recrutement, formation et gestion du personnel de Police	92 929 923 600	101 206 507 241	19 799 585 513	22 033 247 930	3 711 267 294	5 145 985 382	0	0	116 440 776 407	128 385 740 553
2203902 Amélioration des conditions de santé des fonctionnaires de Police	0	0	104 199 949	98 491 561	0	0	0	0	104 199 949	98 491 561
2203903 Sécurité et protection des personnes et des biens	241 161 713	279 731 708	1 858 663 531	2 207 103 985	664 471 213	730 022 760	27 440 626 902	26 833 033 423	30 204 923 359	30 049 891 876
2203904 Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de la Police Nationale	0	0	0	0	0	0	946 816 985	1 220 332 600	946 816 985	1 220 332 600
<b>TOTAL</b>	<b>93 171 085 313</b>	<b>101 486 238 949</b>	<b>21 762 448 993</b>	<b>24 338 843 476</b>	<b>4 375 738 507</b>	<b>5 876 008 142</b>	<b>28 387 443 887</b>	<b>28 053 366 023</b>	<b>147 696 716 700</b>	<b>159 754 456 590</b>

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

**Graphique 5 :** Exécution budgétaire (2021-2022) du programme 2 « Sécurité Intérieure » par action et par nature de dépense



**II.1.2 Suivi des investissements**

L'exécution des dépenses d'investissement du programme 2 « Sécurité Intérieure », au cours de l'exercice 2022, est mise en exergue dans le tableau qui suit :

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 2 « Sécurité Intérieure »

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Mandat PEC 2022
<b>TOTAL PROGRAMME 22039 (Budget de l'Etat)</b>			<b>89 381 826 664</b>	<b>31 217 800 000</b>	<b>28 815 784 536</b>	<b>28 053 366 023</b>
Sur financement intérieur			89 381 826 664	30 495 000 000	28 093 018 4 536	28 053 366 023
Sur financement extérieur				722 600 000	722 600 000	0
<b>78031000503 Ravitailler les véhicules d'intervention de la Police Nationale en carburant</b>				<b>2 500 000 000</b>	<b>2 650 000 000</b>	<b>2 649 857 081</b>
Sur financement intérieur				2 500 000 000	2 650 000 000	2 649 857 081
Sur financement extérieur						
<b>78031000504 Effectuer la maintenance et l'entretien du matériel roulant de la Police Nationale</b>				<b>2 739 253 000</b>	<b>3 882 923 410</b>	<b>3 882 923 410</b>
Sur financement intérieur				2 739 253 000	3 882 923 410	3 882 923 410
Sur financement extérieur						
<b>78031000632 Doter les fonctionnaires de Police en effet d'habillement</b>				<b>6 000 000 000</b>	<b>6 000 000 000</b>	<b>5 997 289 466</b>
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur						
<b>78031000588 Equiper la Police en moyens de communication modernes</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>9 671 600 000</b>	<b>825 000 000</b>	<b>825 000 000</b>	<b>799 975 100</b>
Sur financement intérieur			9 671 600 000	<b>825 000 000</b>	<b>825 000 000</b>	<b>799 975 100</b>
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>32031000031 Equiper la police en matériel informatique</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>110 127 226</b>	<b>110 127 226</b>
Sur financement intérieur			150 000 000	150 000 000	<b>110 127 226</b>	<b>110 127 226</b>
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000511 Construire et équiper le centre de formation de la DTSI</b>	<b>2 015</b>	<b>2 020</b>	<b>814 800 000</b>	<b>220 000 000</b>	<b>118 898 888</b>	<b>108 035 525</b>
Sur financement intérieur			814 800 000	<b>220 000 000</b>	<b>118 898 888</b>	<b>108 035 525</b>
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000512 Construire et équiper une Ecole de Police de Korhogo</b>	<b>2 017</b>	<b>2 020</b>	<b>7 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			7 000 000 000	<b>3 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000546 Construire et équiper 11 Commissariats à l'intérieur du pays : Bloléquin, Bocanda, Doropo, Gbéleban, Jacquville, Katiola, Kong, Korhogo, Tafiré , Méagui et Niakara</b>	<b>2 017</b>	<b>2 020</b>	<b>6 000 000 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>529 635 186</b>	<b>529 635 185</b>
Sur financement intérieur			6 000 000 000	<b>500 000 000</b>	<b>529 635 186</b>	<b>529 635 185</b>
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000634 Construire et équiper 9 Commissariats à Abidjan: 3 à Yopougon, 2 à Cocody, 3 à Abobo Gare et 1 à Koumassi</b>	<b>2 017</b>	<b>2 020</b>	<b>2 801 800 000</b>	<b>275 000 000</b>	<b>43 088 990</b>	<b>43 088 990</b>
Sur financement intérieur			2 801 800 000	<b>275 000 000</b>	43 088 990	43 088 990
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000513 Poursuivre les travaux de réhabilitation des 14 Commissariats</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>1 965 400 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
Sur financement intérieur			1 965 400 000	500 000 000	75 000 000	75 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000594 Construire et équiper l'Hôpital de la Police à N'djem (Jacquville)</b>	<b>2 017</b>	<b>2 020</b>	<b>7 000 000 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			7 000 000 000	500 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Mandat PEC 2022
<b>TOTAL PROGRAMME 22039 (Budget de l'Etat)</b>			<b>89 381 826 664</b>	<b>31 217 800 000</b>	<b>28 815 784 536</b>	<b>28 053 366 023</b>
<b>78031000505 Equiper les Commissariats de Police</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>2 430 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>999 993 950</b>
Sur financement intérieur			2 430 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	999 993 950
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000510 Construire et équiper le centre de la formation continue de la police à Yamoussoukro</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>2 700 000 000</b>	<b>550 000 000</b>	<b>116 572 900</b>	<b>116 572 900</b>
Sur financement intérieur			2 700 000 000	550 000 000	116 572 900	116 572 900
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000547 Construire et équiper le magasin central et l'armurerie à l'Ecole Nationale de Police d'Abidjan</b>	<b>2 017</b>	<b>2 020</b>	<b>5 000 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			5 000 000 000	150 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000593 Construire le siège de l'Inspection Générale des Services de Police à Bingerville</b>	<b>2 017</b>	<b>2 020</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			10 000 000 000	100 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000587 Acquérir des équipements pour la sécurité intérieure</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>15 667 000 000</b>	<b>5 400 000 000</b>	<b>5 399 998 600</b>	<b>5 399 998 600</b>
Sur financement intérieur			15 667 000 000	5 400 000 000	5 399 998 600	5 399 998 600
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000539 Achever l'extension des bâtiments de la Direction de la Police Economique et Financière</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>138 800 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			138 800 000	4 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78011202022 Acquérir des véhicules au profit de la Police</b>	<b>2 015</b>	<b>2 020</b>	<b>11 798 700 000</b>	<b>3 100 000 000</b>	<b>5 925 000 000</b>	<b>5 924 491 765</b>
Sur financement intérieur			11 798 700 000	3 100 000 000	5 925 000 000	5 924 491 765
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000572 Equiper la Police scientifique en matériels spécifiques</b>	<b>2 017</b>	<b>2 020</b>	<b>1 649 700 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>499 937 489</b>
Sur financement intérieur			1 649 700 000	500 000 000	500 000 000	499 937 489
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000549 Construire le siège de la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération et la Circulation des Armes Légères et de Petit Calibre</b>	<b>2 019</b>	<b>2 021</b>	<b>1 480 000 000</b>	<b>348 000 000</b>	<b>348 000 000</b>	<b>348 000 000</b>
Sur financement intérieur			1 480 000 000	348 000 000	348 000 000	348 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000550 Lutter contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petits calibres</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>705 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Sur financement intérieur			705 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000633 Equiper l'Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale organisée (UCT)</b>	<b>2 020</b>	<b>2 022</b>	<b>350 000 000</b>	<b>83 947 000</b>	<b>118 440 000</b>	<b>118 440 000</b>
Sur financement intérieur			350 000 000	83 947 000	118 440 000	118 440 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78031000625 Mettre en place la brigade des montées</b>	<b>2 019</b>	<b>2 021</b>	<b>350 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>99 999 336</b>	<b>99 999 336</b>
Sur financement intérieur			350 000 000	100 000 000	99 999 336	99 999 336

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Mandat PEC 2022
<b>TOTAL PROGRAMME 22039 (Budget de l'Etat)</b>			<b>89 381 826 664</b>	<b>31 217 800 000</b>	<b>28 815 784 536</b>	<b>28 053 366 023</b>
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>90031000004 Achever la construction de la nouvelle caserne de la BAE à Yopougon Gesco</b>				<b>1 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur				1 000 000 000	0	0
Sur financement extérieur						
<b>90031000005 Construire et équiper 4 casernes de CRS</b>				<b>150 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur				150 000 000	0	0
Sur financement extérieur						
<b>90036000001 Mettre en œuvre le projet d'appui au renforcement des capacités de la Police</b>				<b>822 600 000</b>	<b>822 600 000</b>	<b>100 000 000</b>
Sur financement intérieur				100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur				722 600 000	722 600 000	0
<b>90036000002 Réhabiliter les locaux de la Direction Générale de la Police Nationale</b>	<b>2022</b>	<b>2024</b>	<b>1 709 026 664</b>	<b>500 000 000</b>	<b>50 500 000</b>	<b>50 000 000</b>
Sur financement intérieur			1 709 026 664	500 000 000	50 500 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

**Source** : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

Le tableau précédent indique, au titre des crédits de ce programme, une baisse de **2 402 015 464** par rapport au budget voté (**31 217 800 000**) principalement liée au virement des crédits alloués à ce programme au profit du programme « Administration Générale » (Cf. arrêté interministériel n°2293/MIS/RPROG 21038-22039/RFFIM/SSD du 23 septembre 2022).

Par ailleurs, en vue d'améliorer le taux d'absorption des projets de ce programme, les crédits des projets d'investissement qui ont connu des difficultés d'exécution en 2022 ont été virés au bénéfice d'autres projets, du même programme, en besoins de financement par arrêté n°2107/MIS/RPROG/22039/RFFIM/SSD du 07 septembre 2022 et n°3046/MIS/RPROG/22039/RFFIM/SSD du 28 septembre 2022.

Certains projets d'investissement ont enregistré un taux d'exécution budgétaire de 100%, à savoir :

- équiper la Police scientifique en matériels spécifiques ;
- construire le siège de la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération et la Circulation des Armes Légères et de Petit Calibre ;
- lutter contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petits calibres ;
- mettre en place la brigade des montées ;
- équiper l'Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale organisée ;
- acquérir des équipements pour la sécurité intérieure ;
- acquérir des véhicules au profit de la Police.

Cependant, plusieurs goulots d'étranglement mettent à mal l'atteinte des cibles concernant quelques projets du programme. Il s'agit de :

- sites non appropriés et/ou litigieux devant accueillir les infrastructures de la Police Nationale (Commissariats de Police, magasin et l'armurerie centrale de la Police) ;
- l'absence d'études techniques, géotechniques et de VRD pour certains projets et actualisation non finalisée pour d'autres ;
- les retards accusés par certains titulaires dans l'exécution de certains marchés tels que : la construction et l'équipement de 11 Commissariats à l'intérieur du pays, de 09 Commissariats à Abidjan et la réhabilitation de 14 Commissariats.

## II.2 Evolution des effectifs

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2 « Sécurité Intérieure »

	Effectif au 31/12/2021 (a)	2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a)+(b)-(c)
Catégorie A (Commissaires et Officiers)	3 213	0	591	317	110	3 420
Catégorie B	0					
Catégorie C (Sous-Officiers)	15 976	5 468	4 635	2 714	277	18 413
Catégorie D	0					
Non fonctionnaires	0					
<b>TOTAL</b>	<b>19 189</b>	<b>5 468</b>	<b>5 226</b>	<b>3 031</b>	<b>387</b>	<b>21 833</b>

**Source** : Cabinet MIS-Département des Personnels de la Sécurité

L'effectif du personnel du programme 2 « Sécurité Intérieure » était de 19 189 fonctionnaires de Police à la fin de l'année 2021. Au 31 décembre 2022, cet effectif affiche un total de 21 833, soit un accroissement de 2 644 fonctionnaires de Police. Ce personnel est principalement constitué d'agents de la catégorie C (Sous-officiers de Police), pour un effectif de 18 413 ce qui correspond à 84,3% des fonctionnaires de Police de l'année 2022.

Le nombre de policiers ayant intégré l'effectif des personnels de la Police, la même année, est de 3 031 personnes sur les 5 226. L'intégration de ces nouveaux fonctionnaires de Police a contribué à porter le Ratio Population urbaine sur Fonctionnaires de Police à 1 policier pour 639 habitants, soit un accablement de 100 habitants par policier comparativement à la cible fixée à 1 policier pour 539 habitants.

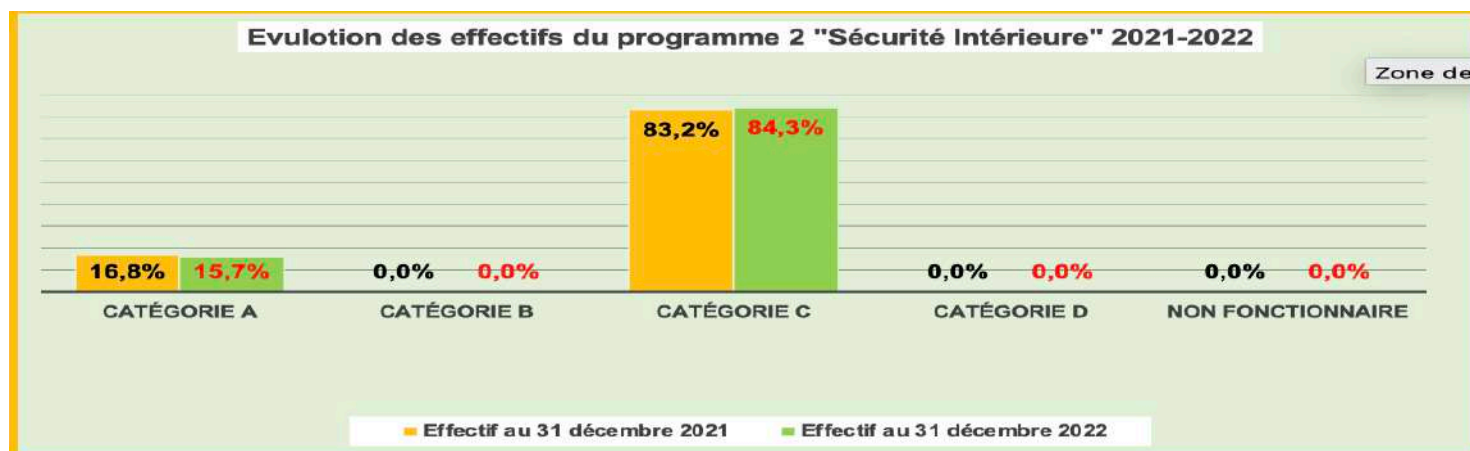
Le maintien de la levée de la contrainte imposée par le Ministère de la Fonction Publique relativement aux quotas de recrutement autorisés par le catalogue des mesures nouvelles permettra de faire progresser ledit ratio vers la norme internationale qui est de 1 policier pour 400 habitants.

Toutefois, deux (02) écarts sont observés :

- moins de 242 fonctionnaires de Police entre les prévisions (catalogue des mesures nouvelles) et les besoins exprimés au regard de la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure – LPSI (3 826 policiers par an). Cette baisse remarquable du nombre d'agent par rapport à la gestion 2021 (- 2 326 policiers) résulte des travaux de mise en norme du site provisoire abritant l'Ecole de Police de Korhogo relevant ainsi la capacité d'accueil de ladite infrastructure de formation ;
- un gap négatif de 2 195 policiers entre l'effectif admis et l'effectif prévu du fait des retards dans le processus d'intégration après l'admission au concours, des manquements à l'appel (renonciation volontaire) ainsi que des décès et radiations au cours de la formation.

Ces évolutions sont présentées dans le tableau qui suit :

**Graphique 6 :** Evolution des effectifs du programme 2 « Sécurité Intérieure », 2021-2022



Source: Cabinet MIS-Département des Personnels de la Sécurité

### II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En 2022, les services de la Police Nationale ont contribué à la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national grâce au renforcement de leurs capacités opérationnelles. Ainsi,

#### En matière de sécurisation

- la 15<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP-15), la 23<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la célébration de la fête de l'indépendance à Yamoussoukro ont été sécurisées ;
- le maillage du territoire par les services de Police a été renforcé avec l'ouverture et le déploiement de nouvelles entités dont : i) l'unité « Police Recours » à Abidjan ; ii) trois (03) Commissariats de Police à Méagui, Diégonefla et Angré château ; iii) le Groupement Mobile d'Intervention (GMI) d'Odienné auquel s'ajoutent deux (02) nouveaux postes frontières (Ohidougou et N'Gadana) ; ce qui a contribué à la maîtrise du flux migratoire et à contrecarrer les menaces terroristes à travers l'accentuation des contrôles aux frontières ;
- la réalisation de multiples opérations de sécurisation et de maintien de l'ordre dont : « vacances sécurisées 7 », « Epervier 8 » et autres opérations spécifiques qui se sont soldées par l'interpellation de 2 009 personnes dont 213 meneurs et acteurs, la saisie de 02 armes à feu et 62 armes blanches, le démantèlement de 104 gares anarchiques, la verbalisation de 21 003 auteurs d'infractions au code de la route, la sensibilisation de 18 500 usagers de la route, la saisie de 5 856 boissons prohibées et l'interpellation de 198 mis en cause dans le cadre de la lutte contre les atteintes à la moralité publique, la traite des personnes, le proxénétisme et les contraintes à la prostitution ;
- dans le cadre de la Police de proximité, 1 393 réunions et tournées de sensibilisation ont été effectuées à travers les Comités Consultatifs d'Ethique (CCE) ;
- s'agissant du renforcement du dispositif sécuritaire, 1 449 incidents numériques des victimes ont été résolus, 176 mis en cause interpellés dont 46 déférés devant le parquet et 67 vidéos d'investigation ont été réalisées ;
- en vue de lutter contre la drogue, 2 372 fumoirs identifiés et détruits, 978 personnes interpellées dans les fumoirs, 441 personnes ont été déférées, 04 plantations de cannabis détruits; ainsi que la saisie de 2 556 kg 654 g de cannabis; 3kg 320g de Cocaïne ; 30 tonnes 549 kg de Médicament de Qualité Inférieure (MQIF), 2 324,500 g d'Héroïne et 27 kg de Khat ;
- dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, la sécurité des sites de prélèvement et d'analyse ont été garantis par les services de Police qui ont également veillé au respect des mesures barrières afin d'éviter la propagation du virus ; etc.

## En matière d'amélioration des conditions de travail et de vie

- l'acquisition de matériels de Maintien d'Ordre (M.O) composés notamment de : 3 000 casques de M.O; 3 400 gilets pare-balles ; 3 850 casques balistiques ; 2 293 ceinturons tactiques ; 304 visières pour casque anti-balles ;
- l'acquisition de matériel informatique comprenant : 100 ordinateurs complets de bureau, 51 ordinateurs portables
- l'acquisition de moyens de mobilité dont : 172 nouveaux véhicules de Police et 110 nouvelles motos ;
- la mobilité des engins d'intervention a été assurée grâce à leur ravitaillement à hauteur de 960 000 L de super et 1 545 365 L de gasoil (02 ravitaillements par semaine), à la réparation de 350 véhicules ainsi qu'à l'entretien de 219 autres engins
- l'acquisition d'effets d'habillement constitués de 1 000 tenues claires, 1 415 grandes tenues, 7 000 complets vareuse, 40 888 complets treillis Police, 5 000 imperméables, 3 000 ceinturons, 3 000 paires de mi-bas, 5 270 chemises ;
- 19 455 policiers sont logés par l'Etat à fin 2022, soit 1 019 policiers supplémentaires par rapport à 2021.

Cependant, le secteur « **Sécurité Intérieure** » a été confronté à plusieurs problèmes majeurs, au cours de l'année budgétaire 2022, à savoir :

- la non atteinte de la norme internationale concernant le ratio fonctionnaire de Police-Population loin de la norme internationale ;
- les difficultés relatives à la réalisation de certaines infrastructures majeures de la Police telles que la construction de l'Ecole de Police de Korhogo sur le site de Kapélé, de l'Hôpital de la Police Nationale, du magasin central et l'armurerie centrale de la Police Nationale, du siège de l'Inspection Générale des Services de Police ainsi que la réhabilitation des locaux de la Direction Générale de la Police Nationale ;

Au titre des mesures correctrices, le secteur sus-indiqué prévoit :

- l'accélération de la mise en œuvre des travaux d'exécution de l'Ecole de Police de Korhogo ;
- la poursuite de la dynamique de recrutement des personnels de Police ;
- la réalisation des études techniques devant faciliter le début des travaux des projets d'infrastructures.

### III PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 2

**Tableau 7** : Evolution des indicateurs du programme 2 « Sécurité Intérieure »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022		Commentaires
		2020	2021	Prévisions	Réalisation	
<b>OS 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité</b>						
Ratio Population urbaine sur Fonctionnaires de Police	Ratio	1 policier pour 675 habitants	1 policier pour 584 habitants	1 policier pour 539 habitants	1 policier pour 639 habitants	Objectif non atteint avec une performance moindre de + 100 habitants pour 1 policier. Ce ratio a pris du recul par rapport à la norme internationale qui est de 1 policier pour 400 hbts
Taux de policiers logés par l'Etat	Taux	97%	92,29%	98%	92,80%	Objectif non atteint avec une contreperformance de -5,2%
Taux de policiers formés à la lutte contre la drogue	Taux	15,6%	8,8%	17,6%	35,2%	Objectif atteint avec une performance de +17,6%
Taux de policiers dotés en arme automatique individuelle	Taux	85,20%	94%	93%	93%	Objectif atteint
<b>OS 2 : Renforcer les dispositifs de sécurité</b>						
Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS)	Nbre	1.2	1.2	1.3	1.2	Objectif atteint avec une performance de -0.1
Proportion de Préfectures de Police couvertes par la vidéoprotection	Taux	-	-	50%	50%	Objectif atteint
Taux de Commissariats de Police construits	Taux	25%	40%	45%	45%	La cible fixée a été atteinte
Taux d'armes marquées	Taux	90%	100%	95%	100%	Cible atteinte à 100% avec une performance de +5%

**Sources** : RPROG 22039/DGPN sur la base des données tirées du DPPD-PAP 2022-2024 et des informations fournies par les services du programme.



L'indicateur « **Proportion de Préfectures de Police couvertes par la vidéoprotection** » a été intégré dans le tableau des indicateurs de performance à partir de la gestion 2022 en remplacement de l'indicateur « **Proportion d'unités de Police couvertes par la vidéoprotection** » dont la cible a été atteinte en 2021 et qui avait pour but de couvrir la ville d'Abidjan en vidéoprotection.

Cette première phase ayant été achevée, le nouvel indicateur « **Proportion de Préfectures de Police couvertes par la vidéoprotection** » a été retenu suite à une extension du projet aux autres villes des onze (11) Préfectures de Police.

### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (Objectifs Spécifiques et Indicateurs)

#### ❖ Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité

- **Indicateur 1** : Ratio population urbaine sur fonctionnaires de Police

**Source de donnée** : Rapport d'activités du Département des Personnels de la Sécurité

**Mode de calcul** : (Effectif des policiers / Population urbaine)

**Valeurs cibles** : (1 policier pour 539 hbts) en 2022, (1 policier pour 481 hbts) en 2023 et (1 policier pour 436 hbts) en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Selon le rapport d'activités du Département des Personnels de la Sécurité, le ratio police urbaine sur fonctionnaires de Police s'est établi à 1 policier pour 639 habitants, soit un accablement de + 100 habitants pour 1 policier comparativement à la cible. Ce ratio, en 2021, était de 1 policier pour 584 habitants contre 1 policier pour 639 habitants en 2022, soit un accablement de +55 habitants pour 1 policier. Sur la période 2020-2022, ledit ratio s'est d'abord amélioré (1 policier pour 584 habitants en 2021 contre 1 policier pour 675 habitants en 2020) puis a pris du recul par rapport à l'objectif et à la réalisation obtenue en 2021. L'évolution des effectifs au sein de la Police Nationale étant liée à l'atteinte de la norme 1 policier pour 400 habitants, il est constaté un accablement de plus de 200 habitants par policier sur la période sus-indiquée dû à des insuffisances en matière de recrutement. Les retards dans le processus d'intégration après l'admission au concours, les manquements à l'appel (renonciation volontaire) ainsi que les décès et radiations au cours de la formation constituent les causes majeures du recul de ce ratio par rapport à ladite norme. La dynamique de la levée du verrou des quotas de recrutement autorisés par le catalogue des mesures nouvelles et le renforcement de l'offre d'infrastructures dédiées à la formation permettront, à court terme, d'atteindre la norme précédemment mentionnée. Cependant, les résultats définitifs du RGPH 2021 étant disponibles (population urbaine fixée à 15 357 694 habitants), les données concernant le dénominateur (population urbaine) au niveau du mode de calcul et les prévisions concernant cet indicateur devront être actualisées.

- **Indicateur 2** : Taux de policiers logés par l'Etat

**Source de donnée** : Rapport d'activités de la Direction des Affaires Financière (DAF)/Sous-direction de la Solde et des Baux de la Police Nationale (SDSBPN)

**Mode de calcul** : (Nombre de policiers bénéficiant d'un logement / Nombre de policiers ayant droit à un logement) \*100

**Valeurs cibles** : 98% en 2022, 99% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Le rapport d'activités de la SDSBPN indique que 19 455 sur 21 276 policiers à loger ont effectivement été logés par l'Etat ivoirien majoritairement par le mécanisme des baux administratifs (92,80%), soit un gap négatif de 5,2% par rapport à la prévision (98%). Le taux de policiers logés par l'Etat en 2022 (92,80%) n'a pas progressé par rapport à la gestion 2021 (92%). Il est également en régression par rapport à la gestion 2020 (97%). Un écart négatif d'environ 5% entre les réalisations de 2021-2022 et l'année 2020 est visible. La projection faite, concernant l'exercice budgétaire 2022, ne tenait pas compte de la nouvelle dynamique de recrutement qui vise à atteindre la norme 1 policier pour 400 habitants. Aussi, les arrêtés de titularisation étant signé généralement en fin d'année, il est quasiment impossible de loger les policiers nouvellement titularisés avant le 31 décembre de l'année N. L'achèvement de la nouvelle caserne BAE à Gesco, la réhabilitation des cités policières et des casernes CRS ainsi que la construction de nouvelles infrastructures à usage d'habitation permettront de pallier aux difficultés liées à l'hébergement des fonctionnaires de Police.

- **Indicateur 3** : Taux de personnes formés à la lutte contre la drogue

**Source de donnée** : Rapport d'activités du Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue (CRFLD)

**Mode de calcul** : (Nombre de policiers formés à la lutte contre la drogue / Nombre de policiers à former selon les recommandations de l'ONUDD soit 250) \*100

**Valeurs cibles** : 17,6% en 2022, 19,6% en 2023 et 21,6% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Les recommandations de l'ONUDD prévoient la formation de 250 agents par an. Mais, pour l'exercice 2022, 44 fonctionnaires de Police ont été ciblés par le CRFLD. En définitive, 88 agents ont pu être formés pour un taux de 35,2%, soit 17,6% de plus que la cible. La valeur affichée de l'indicateur en 2022 (35,2%) a considérablement évolué par rapport à celle de l'année 2021 (8,8%) et celle de 2020 (15,6%). L'indicateur, au cours des trois gestions antérieures, a régressé en 2021 (plus faible taux) avant de se hisser à un meilleur taux en 2022 grâce au relèvement du

plafond des ressources financières. Toutefois, ces réalisations sont largement en deçà des recommandations de l'ONUDC. En effet, la situation sanitaire due à la pandémie de la COVID 19, sur la période 2020-2021, n'a pas permis la réalisation de toutes les activités de formations planifiées. A cela s'ajoute la faible dotation de crédits budgétaires alloués à la réalisation de ladite activité. Afin d'atteindre les objectifs fixés par l'ONUDC, une revue à la hausse des crédits alloués à la réalisation de cette activité s'avère nécessaire.

- **Indicateur 4** : Taux de policiers dotés en arme automatique individuelle

**Source de donnée** : Rapport d'activités de la Direction de la Logistique et des Infrastructures (DLI)

**Mode de calcul** : (Nombre de policiers dotés en arme automatique individuelle / Nombre total de policiers titularisés) \*100

**Valeurs cibles** : 93% en 2022, 97% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Pour mener à bien sa mission régaliennne, les fonctionnaires de Police de la promotion 2019-2021 ont bénéficié d'une dotation en arme individuelle, ce qui a contribué à l'atteinte de la cible (93%). La réalisation de ce taux a permis aux fonctionnaires de Police d'assurer efficacement la sécurité des personnes et de leurs biens. En 2022, ce taux est de 93% contre 94% en 2021 et 85,2% en 2020. Cet indicateur a évolué de manière significative de 2020 à 2021 puis s'est stabilisé sur la période 2021-2022. Ce constat est dû, respectivement, à la réalisation des dotations en arme individuelle planifiées des promotions, issues des écoles de Police, ayant satisfaits à leur stage de titularisation et au nombre pléthorique de fonctionnaires de Police titularisés. Des efforts doivent être consentis pour une meilleure planification des opérations de dotation tout en tenant compte de la nouvelle dynamique en matière de recrutement.

#### ❖ **Objectif spécifique 2 : Renforcer les dispositifs de sécurité**

- **Indicateur 5** : Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS)

**Source de donnée** : Rapport d'activités de la Direction Générale de la Police Nationale

**Mode de calcul** : C'est un indice synthétique fourni par le Conseil National de Sécurité (CNS)

**Valeurs cibles** : 1.3 en 2022, 1.2 en 2023 et 1.2 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : La norme internationale de cet indicateur est de 1.1. La valeur de l'indice (1.2) est restée figée au cours des trois (03) dernières gestions. En effet, la Côte d'Ivoire a connu en 2020 plusieurs séries de menaces et d'attaques terroristes au niveau de certaines frontières du pays (celle de Kafolo) ainsi que des troubles survenus lors de l'élection présidentielle ayant entraînés des conflits intercommunautaires dans certaines localités (Abidjan, Bonoua, Dabou, Daoukro, Toumodi, M'batto, Bongouanou, Yamoussoukro etc.). Cette situation a créé un climat d'insécurité dans le pays. En réponse, des activités liées aux renseignements et aux opérations de maintien d'ordre ont été conduites sur le terrain ; ce qui a permis de contenir l'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) à 1,2.

- **Indicateur 6** : Proportion de Préfectures de Police couvertes par la vidéoprotection

**Source de donnée** : Rapport d'activités de la Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques (DITT)

**Mode de calcul** : (Nombre de sites couverts par la vidéo protection / Nombre total de sites à couvrir) \*100

**Valeurs cibles** : 50% en 2022, 80% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : L'indicateur évaluant l'élargissement du dispositif de vidéoprotection à cinq (05) autres Préfectures de Police en plus de la ville d'Abidjan a atteint sa cible (50%) relativement à la prévision. Le taux de l'indicateur est de 50% en 2022 contre 45% sur l'ensemble de la période 2020-2021. Pour la première phase de ce déploiement, les cinq (05) préfectures ciblées, selon la prévision (50%), ont été couvertes par la vidéoprotection dès la mi-année 2022 permettant d'atteindre la cible. La deuxième phase de cette activité devra permettre le déploiement du dispositif aux six (06) Préfectures de Police restantes.

- **Indicateur 7** : Taux de Commissariats de Police construits

**Source de donnée** : Rapport d'activités de la Direction de la Logistique et des Infrastructures (DLI)

**Mode de calcul** : Nombre de Commissariats construits / Nombre total de commissariats planifiés fixés à 20

**Valeurs cibles** : 45% en 2022, 60% en 2023 et 75% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Ce taux affiche une valeur de 45% conformément à la prévision contre 25% en 2020 et 40% en 2021. Cette constante progression est due à la réalisation des travaux planifiés. Néanmoins, il est primordial de signifier les problèmes majeurs mettant à mal la progression de cette activité, à savoir (i) les sites non appropriés et/ou litigieux devant accueillir lesdites infrastructures et (ii) la non-exécution des travaux par certains titulaires. La résiliation des marchés ciblés et l'acquisition de sites adéquats contribueront à l'obtention de meilleurs taux à moyen terme.

- **Indicateur 8** : Taux d'armes marquées

**Source de donnée** : Rapport d'activités de la COMNAT-ALPC

**Mode de calcul** : (Nombre d'armes marquées / Nombre d'armes à marquer détenues par les Forces de Défense et de Sécurité)\*100

**Valeur cibles** : 95% en 2022, 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Ce taux affiche une valeur de 100%, soit un gain de 5% par rapport à la prévision qui s'élève à 95%. Ce taux affichait, respectivement, une valeur de 90% en 2020 et 100% en 2021. Du fait de la nouvelle norme en la matière qui préconise le marquage des armes acquises par les FDS avant leur entrée sur le territoire national, cet indicateur sera retiré et remplacé en 2023 par l'indicateur « **Proportion d'armes obsolètes détruites** ».

## IV PERSPECTIVES

### IV.1 Leçons apprises

La poursuite du maillage du territoire avec l'ouverture de quatre (04) nouveaux commissariats répondant aux normes internationales, le paiement régulier des baux administratifs, la création de nouvelles unités de Police et le renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité à travers la mise à disposition des moyens de mobilité et de matériels de maintien d'ordre sont des facteurs clés de l'efficacité constatée dans les missions assignées aux services de Police.

Aussi, ces acquis participent à l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels de la Police et accordent une plus grande efficacité aux actions de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes.

Cependant, certains points demeurent des défis majeurs pour notre institution, à savoir :

- l'adoption d'une nouvelle Loi de Programmation de Sécurité Intérieure (LPSI) sur la période 2021-2025 ;
- la formation des personnels de Police à la lutte contre la drogue, selon les recommandations de l'ONU DC (250 personnes à former par an) ;
- l'atteinte de la norme 1 policier pour 400 habitants ;
- la réalisation des infrastructures majeures de la Police Nationale (Ecole de Police de Korhogo sur le site de Kapélé, Hôpital de la Police Nationale, magasin central et l'armurerie centrale de la Police Nationale, siège de l'Inspection Générale des Services de Police et la réhabilitation des locaux de la Direction Générale de la Police Nationale).

### IV.2 Recommandations

Au titre des recommandations, il est primordial de doter les Forces de Sécurité Intérieure d'une nouvelle Loi de Programmation de Sécurité Intérieure afin que soit mis à disposition les fonds prévus par celle-ci, sur la période 2021-2025, pour la poursuite de la modernisation de la Police Nationale.

Dans le cadre de la formation des personnels de Police à la lutte contre la drogue, les crédits alloués à la réalisation de cette activité devront être revus à la hausse afin d'atteindre les recommandations de l'ONU DC (250 fonctionnaires de Police à former par an).

Au niveau des ressources humaines, l'évolution des effectifs des personnels de la Police Nationale, sur la période 2021-2025, a pour objectif le ratio 1 policier pour 400 habitants en zone urbaine comme le stipulait la LPSI 2016-2020. La dynamique de la levée du verrou sur le quota à recruter par an par le Ministère de la Fonction Publique est poursuivie avec le recrutement de plus de 5500 personnes au cours de l'exercice budgétaire 2022. Cela va contribuer, à court terme, à l'atteinte de la norme énoncée plus haut.

Concernant la réalisation des projets d'infrastructures, il s'avère nécessaire de poursuivre la réalisation des études techniques devant faciliter le début d'exécution des travaux non démarrés, d'accélérer la mise en œuvre des travaux de construction en cours et de renforcer les missions de suivi et d'évaluation desdits travaux.

## CONCLUSION

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, six (06) des huit (08) indicateurs que compte le programme 2 « Sécurité Intérieure » ont atteint leurs cibles. Il s'agit respectivement de l'« **Indice Général Ivoirien de Sécurité** »(efficacité de -0.1 par rapport à la cible), du « **Taux d'armes marquées** » (cible atteinte à 100%), de la « **Proportion de Préfectures de Police couvertes par la vidéoprotection** »

(cible atteinte), du « **Taux de policiers dotés en arme automatique individuelle** » (cible atteinte), du « **Taux de policiers formés à la lutte contre la drogue** » (17,6% de plus que la cible) et du « **Taux de Commissariats de Police construits** » (cible atteinte).

La sécurisation d'événements de grandes envergures (COP-15, 23<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UEMOA, Célébration des fêtes de l'indépendance et de fin d'année), des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national à travers diverses actions réalisées (opérations de sécurisation, de lutte contre le trafic de stupéfiants et de drogue, réalisation de patrouilles journalières de dissuasion et de sécurisation, réalisation d'activités dans le cadre de la Police de proximité, renforcement de la fluidité et de la sécurité routière) ont permis d'obtenir des résultats notables.

L'atteinte dudit résultat a été effective grâce à une bonne exécution des ressources financières mises à disposition (95,58%) et aux concours de tous les acteurs relevant du programme.

Par ailleurs, ce programme vise le maintien d'un climat social apaisé par des opérations de sensibilisation des populations sur plusieurs thèmes qui meublent l'actualité entre autres les processus électoraux apaisés, le respect des symboles de l'État, les effets néfastes de la consommation des stupéfiants et des drogues mais également par la réalisation d'activités (sport de cohésion, entretien des zones vies) entre la population et les forces de Police sur l'ensemble du territoire. Aussi, ledit programme a pour objectif de maintenir un environnement de sécurité aux frontières grâce au renforcement du dispositif sécuritaire afin de lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme.

Néanmoins, des efforts restent à consentir dans le recrutement des fonctionnaires de Police afin d'atteindre la norme qui fixe le ratio population urbaine – police à 1 policier pour 400 habitants.

#### **PARTIE IV : PROGRAMME 3 « DECENTRALISATION »**

##### **INTRODUCTION**

Le programme 3 « Décentralisation » est dirigé par le **Préfet Hors Grade Amoncou Fidel YAPI**, nommé Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, par Décret n°2021-475 du 08 septembre 2021 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la Décentralisation et du Développement Local. Conformément au Décret n°2021-301 du 04 mai 2021 portant attribution des membres du Gouvernement, ce programme a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation. A ce titre et selon le Décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local a l'initiative des actions suivantes :

- l'organisation, le contrôle du fonctionnement et l'exercice des pouvoirs de tutelle de l'État à l'égard des collectivités territoriales et districts autonomes ;
- le suivi-évaluation du transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales et districts autonomes ;
- l'organisation de la coopération internationale entre les collectivités territoriales et districts autonomes ivoiriens et les collectivités territoriales étrangères ;
- l'animation de l'action régionale, en liaison avec les Conseils Régionaux ;
- l'assistance-conseil dans les domaines du développement local, coopération décentralisée et en matière économique et financière ;
- le renforcement des capacités des collectivités territoriales, districts autonomes et des populations sur les enjeux du développement local.

La gestion 2022 se singularise par le renforcement des capacités opérationnelles des services de la DGDDL avec la généralisation du Système de Gestion Intégré de Données et Archivage Numérique (SYGIDAN) des Collectivités Territoriales, la poursuite de l'organisation des conférences budgétaires des Collectivités Territoriales, la mise en place d'un cadre de concertation entre la Tutelle et les Collectivités Territoriales (le Comité Conjoint de Concertation) et l'opérationnalisation de douze (12) Districts Autonomes.

Cette partie du rapport annuel de performance (RAP), réservée au programme 3 « Décentralisation », fait le point des performances de ce programme au terme de la gestion 2022 en comparaison aux données du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) de la période 2022-2024, section 323.

A cette fin, il arborera les parties ci-après :

- Présentation de la stratégie du programme 3 « Décentralisation » ;
- Réalisations du programme 3 « Décentralisation » au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme 3 « Décentralisation » ;
- Perspectives.

## I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1 Objectif du programme 3

Les activités réalisées par le programme 3 « Décentralisation » s'appuient sur la vision stratégique du Ministère arrimée au **pilier 5 « Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique »** du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Particulièrement, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « **Renforcement du processus de décentralisation** » pour parvenir à un développement harmonieux du territoire national, en tenant compte des vocations et potentialités des territoires.

Ainsi, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné au présent programme l'objectif global ci-après :

- mettre en œuvre les stratégies en vue de promouvoir la politique de décentralisation.

Le résultat stratégique attendu est le suivant :

- la promotion de la politique de décentralisation est mise en œuvre.

Pour l'atteinte de ce résultat, deux (02) objectifs spécifiques sont retenus, à savoir :

- Améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation ;
- Améliorer le système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

### I.2 Financement du programme 3

En vue de l'atteinte des objectifs fixés par le Ministère pour le compte de ce programme en 2022, des crédits budgétaires d'un montant de **112 218 818 758** ont été autorisés par le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) à l'ensemble de ses services.

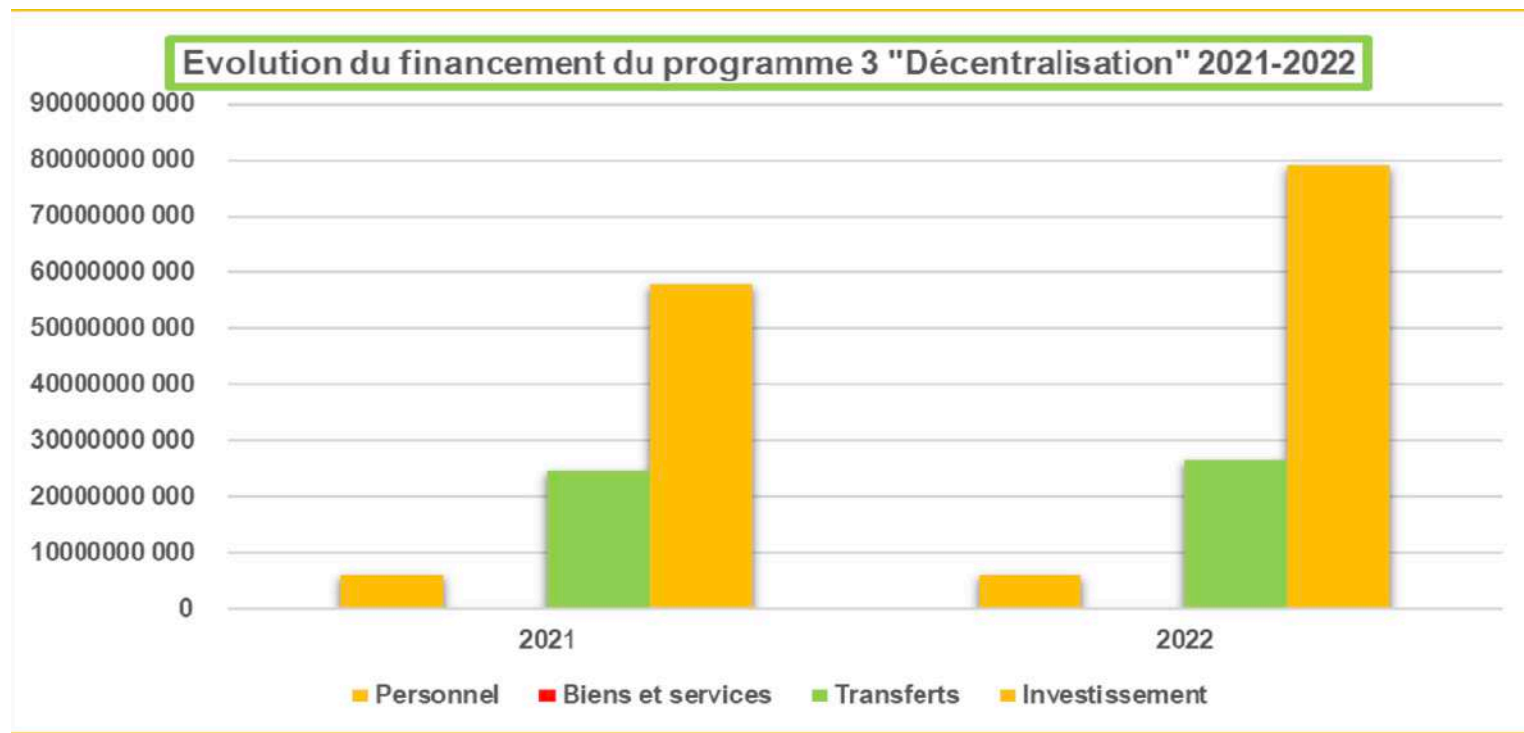
Ces ressources, entièrement financées par l'Etat ivoirien à travers le Trésor Public, sont ventilées comme suit :

- les dépenses d'**investissements** d'un montant de **79 214 800 000**, soit **70,59%** des allocations ;
- les dépenses de **transferts** pour un montant de **26 547 577 099** avec une proportion de **23,66%** ;
- les dépenses de **personnel** avec un montant de **6 202 599 197** correspondant à **5,53%** ;
- les dépenses d'**achats de biens et services** avec un montant de **253 842 462**, ce qui équivaut à **0,23%** ;

Il faut souligner que des modifications intervenues en cours d'exercice ont permis d'accroître le budget actuel total qui s'élève à **120 054 217 791** avec en investissements **86 184 271 685**, en transferts **26 832 543 750**, en personnel **6 202 599 197** et en biens et services **834 803 159**.

Sur la période allant de 2021 à 2022, l'évolution de ces crédits prévisionnels est illustrée par le graphique ci-après :

**Graphique 7:** Evolution du financement du budget du programme 3 « Décentralisation » de 2021 à 2022



**Source :** MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

Le présent graphique indique que **de 2021 à 2022**, les prévisions des crédits alloués au programme 3 « Décentralisation » sont fortement **dominées par les dépenses d'investissements avec une proportion 71%** en 2022 contre 65% en 2021.

Cela s'explique principalement par deux (02) facteurs, à savoir :

- le basculement effectif de la Côte d'Ivoire en mode budget-programme qui s'est traduit par le transfert audit programme des crédits budgétaires alloués aux collectivités décentralisées ;
- la mise œuvre des Plans Nationaux de Développement (PND) 2016-2020 et 2021-2025 qui priorisent les dépenses d'investissements dans les allocations de crédits. Les dépenses d'investissement étant retranscrits dans les lignes du programme décentralisation.

## II REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Les résultats enregistrés par le programme 3 « Décentralisation » ont été rendus possibles grâce à la bonne exécution du budget alloué aux différentes actions, natures de dépenses et projets d'investissement. Ces réalisations sont décrites dans la présente section.

### II.1 Exécution du budget du programme 3

La situation d'exécution budgétaire au terme de la gestion 2022 indique une hausse des crédits alloués au programme 3 « Décentralisation ».

Ces crédits sont passés de **112 218 818 758 (budget voté)** à **120 054 217 791 (budget actuel)**.

Cette augmentation de **7 835 399 033** résulte des effets de plusieurs actes qui ont modifié le budget initialement alloué audit programme. Il s'agit, entre autres, des arrêtés :

- n°0572/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 01 septembre 2022 ;
- n°0622/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 12 septembre 2022 ;
- n°0716/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 18 octobre 2022.

A la fin de l'exercice 2022, ces crédits budgétaires ont été exécutés à **99,99%** avec un montant total exécuté de **120 052 024 056** contre **89 279 403 184** en 2021, soit une hausse de **30 772 620 872**.

Cette performance découle des exploits réalisés par l'ensemble des natures de dépenses, **en premier lieu les dépenses d'investissements** qui ont engrangé **86 182 960 709**, soit environ **71,79%** des crédits consommés en 2022. **En second lieu**, se placent **les dépenses de transferts** dont la consommation s'élève à **26 832 543 750**, ce qui correspond à **22,35%** des crédits exécutés.

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 3 « Décentralisation »**

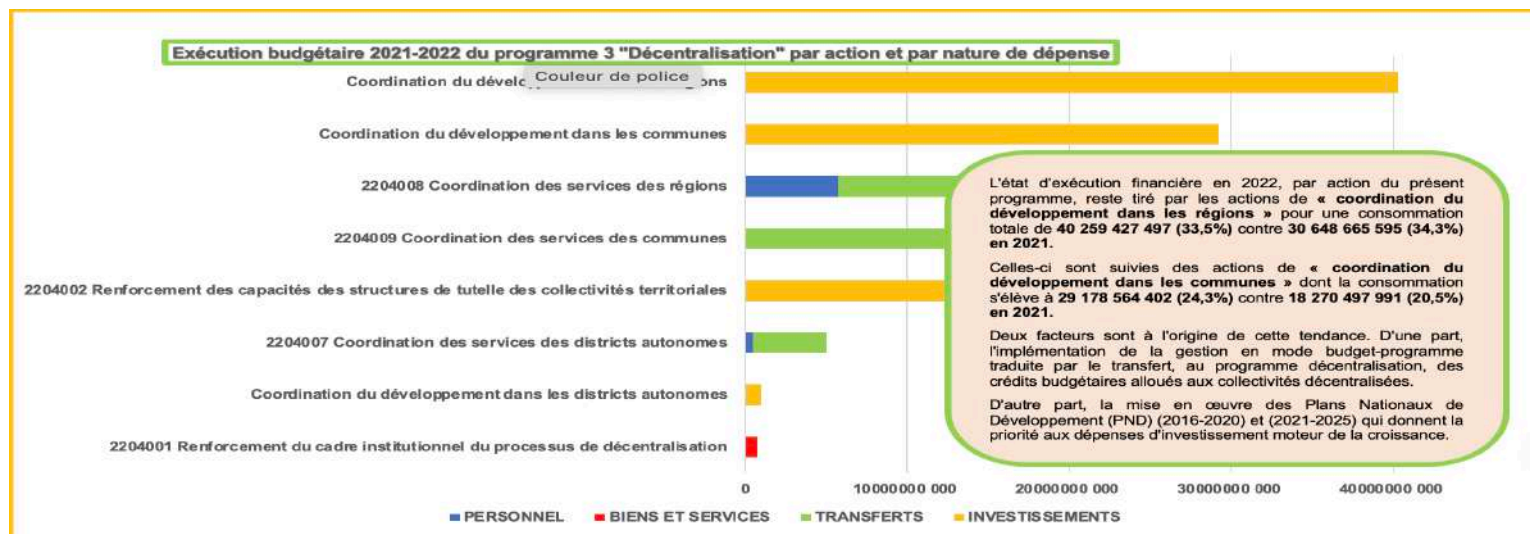
Actions	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INEVSTISSEMENTS		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2204001 Renforcement du cadre institutionnel du processus de décentralisation	0	0	505 798 916	752 074 395	0	0	0	0	505 798 916	752 074 395
2204002 Renforcement des capacités des structures de tutelle des collectivités territoriales	0	0	98 409 014	81 846 005	0		7 563 504 967	15 744 968 810	7 661 913 981	15 826 814 815
2204007 Coordination des services des districts autonomes	485 316 543	485 316 543	0	0	4 585 000 000	4 585 000 000	0	0	5 070 316 543	5 070 316 543
2204008 Coordination des services des régions	5 717 282 654	5 717 282 654	0	0	8 137 909 325	8 404 706 250	0	0	13 855 191 979	14 121 988 904
2204009 Coordination des services des communes	0	0	0	0	12 517 018 179	13 842 837 500	0	0	12 517 018 179	13 842 837 500
2204013 Coordination du développement de l'ordre et de la sécurité dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	37 500 000	50 000 000	37 500 000	50 000 000
2204016 Coordination du développement des affaires économiques dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	255 043 500	210 000 000	255 043 500	210 000 000
2204022 Coordination du développement des logements et équipements collectifs dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	196 813 500	202 500 000	196 813 500	202 500 000
2204025 Coordination du développement de la santé dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	67 653 000	80 349 000	67 653 000	80 349 000
2204031 Coordination du développement de l'enseignement dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	192 990 000	457 151 000	192 990 000	457 151 000
2204011 Coordination du développement des services généraux dans les régions	0	0	0	0	0	0	579 204 500	4 149 797 798	579 204 500	4 149 797 798
2204014 Coordination du développement de l'ordre et de la sécurité dans les régions	0	0	0	0	0	0	574 290 000	726 011 554	574 290 000	726 011 554
2204017 Coordination du développement des affaires économiques dans les régions	0	0	0	0	0	0	2 419 760 589	3 240 151 294	2 419 760 589	3 240 151 294
2204020 Coordination du développement de la protection de l'environnement dans les régions	0	0	0	0	0	0	22 500 000	12 000 000	22 500 000	12 000 000

Actions	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INEVSTISSEMENTS		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2204023 Coordination du développement des logements et équipements collectifs dans les régions	0	0	0	0	0	0	7 860 463 643	8 161 093 042	7 860 463 643	8 161 093 042
2204026 Coordination du développement de la santé dans les régions	0	0	0	0	0	0	5 361 980 410	7 417 016 784	5 361 980 410	7 417 016 784
2204029 Coordination du développement des loisirs, culture et culte dans les régions	0	0	0	0	0	0	601 754 735	572 991 132	601 754 735	572 991 132
2204032 Coordination du développement de l'enseignement dans les régions	0	0	0	0	0	0	13 078 638 218	15 884 246 893	13 078 638 218	15 884 246 893
2204035 Coordination du développement de la protection sociale dans les régions	0	0	0	0	0	0	150 073 500	96 119 000	150 073 500	96 119 000
2204012 Coordination du développement des services généraux dans les communes	0	0	0	0	0	0	808 226 092	4 316 734 657	808 226 092	4 316 734 657
2204015 Coordination du développement de l'ordre et de la sécurité dans les communes	0	0	0	0	0	0	348 544 475	370 746 026	348 544 475	370 746 026
2204018 Coordination du développement des affaires économiques dans les communes	0	0	0	0	0	0	3 999 637 362	7 924 769 165	3 999 637 362	7 924 769 165
2204021 Coordination du développement de la protection de l'environnement dans les communes	0	0	0	0	0	0	509 465 208	1 040 186 894	509 465 208	1 040 186 894
2204024 Coordination du développement des logements et équipements collectifs dans les communes	0	0	0	0	0	0	4 825 276 611	4 250 112 028	4 825 276 611	4 250 112 028
2204027 Coordination du développement de la santé dans les communes	0	0	0	0	0	0	1 856 335 168	2 679 722 337	1 856 335 168	2 679 722 337
2204030 Coordination du développement des loisirs, culture et culte dans les communes	0	0	0	0	0	0	1 004 240 223	1 514 489 978	1 004 240 223	1 514 489 978
2204033 Coordination du développement de l'enseignement dans les communes	0	0	0	0	0	0	4 876 189 524	6 995 980 317	4 876 189 524	6 995 980 317
2204036 Coordination du développement de la protection sociale dans les communes	0	0	0	0	0	0	42 583 328	85 823 000	42 583 328	85 823 000
2204037 Appui pour le fonctionnement des collectivités	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2204038 Appui pour le développement des collectivités	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 202 599 197</b>	<b>6 202 599 197</b>	<b>604 207 930</b>	<b>833 920 400</b>	<b>25 239 927 504</b>	<b>26 832 543 750</b>	<b>57 232 668 553</b>	<b>86 182 960 709</b>	<b>89 279 403 184</b>	<b>120 052 024 056</b>

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023



**Graphique 8** : Exécution budgétaire 2022 du programme 3 « Décentralisation », par action et par nature de dépense



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

## II.1.2 Suivi des investissements

L'exécution des dépenses d'investissement, au cours de l'exercice budgétaire 2022, est mise en exergue dans le tableau qui suit :

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 3 « Décentralisation »

FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Budget Ordonnancé 2022
<b>78016001390 Réhabiliter le bâtiment central de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local</b>	2 019	2 022	634 984 266	101 000 000	633 791 527	633 600 489
Sur financement intérieur			634 984 266	101 000 000	633 791 527	633 600 489
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78016002153 Mettre en œuvre le projet d'Economie et d'Ecologie des Territoires Ruraux</b>	2 019	2 022	18 891 561 600	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement intérieur			3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78016002172 Renforcer les Communes pour la cohésion sociale du Gd Abidjan-COSAY</b>	2 019	2 022	3 411 100 000	51 960 000	50 680 778	49 560 840
Sur financement intérieur			429 000 000	51 960 000	50 680 778	49 560 840
Sur financement extérieur			2 982 100 000	0	0	0
<b>78016001911 Renforcer les Ressources Humaines de l'administration locale des zones affectées par la crise (PCN-CI)</b>	2 019	2 024	3 650 200 000	56 560 000	56 527 481	56 527 481
Sur financement intérieur			465 200 000	56 560 000	56 527 481	56 527 481
Sur financement extérieur			3 185 000 000	0	0	0

FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Budget Ordonnancé 2022
<b>78016002133 Mettre en œuvre le projet de construction des Marchés de Bouaké et Yopougon (MABY)</b>	<b>2 020</b>	<b>2 024</b>	<b>69 000 000 000</b>	<b>12 005 280 000</b>	<b>12 005 280 000</b>	<b>12 005 280 000</b>
Sur financement intérieur			10 000 000 000	12 005 280 000	12 005 280 000	12 005 280 000
Sur financement extérieur			59 000 000 000	0	0	0
<b>Exécuter les projets de développement dans les Districts</b>	<b>2 020</b>	<b>Après 2024</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>
Sur financement intérieur			1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Exécuter les projets de développement dans les Régions</b>	<b>2 020</b>	<b>Après 2024</b>	<b>35 165 427 497</b>	<b>35 165 427 497</b>	<b>40 259 427 497</b>	<b>40 259 427 497</b>
Sur financement intérieur			35 165 427 497	35 165 427 497	40 259 427 497	40 259 427 497
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Exécuter les projets de développement dans les Communes</b>	<b>2 020</b>	<b>Après 2024</b>	<b>22 470 588 237</b>	<b>22 470 588 237</b>	<b>29 178 564 402</b>	<b>29 178 564 402</b>
Sur financement intérieur			22 470 588 237	22 470 588 237	29 178 564 402	29 178 564 402
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Appuyer le développement des collectivités</b>	<b>2 020</b>	<b>Après 2024</b>	<b>5 363 984 266</b>	<b>5 363 984 266</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			5 363 984 266	5 363 984 266	0	0
Sur financement extérieur						
<b>TOTAL PROGRAMME 3</b>			<b>121 225 696 029</b>	<b>79 214 800 000</b>	<b>86 184 271 685</b>	<b>86 182 960 709</b>
Sur financement intérieur			78 529 184 266	79 214 800 000	86 184 271 685	86 182 960 709
Sur financement extérieur			65 167 100 000	0	0	0

**Source** : MIS/CAB/DGDDL/RFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

**NB** : Sur les neuf (09) lignes d'investissement présentées ici, seules l'exécution de cinq (05) d'entre elles relève directement de la tutelle DGDDL (« Réhabiliter le bâtiment central de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local », « Mettre en œuvre le projet d'Economie et d'Ecologie des Territoires Ruraux », « Renforcer les Communes pour la cohésion sociale du Grand Abidjan-COSAY », « Renforcer les Ressources Humaines de l'administration locale des zones affectées par la crise (PCN-CI) », « Mettre en œuvre le projet de construction des Marchés de Bouaké et Yopougon (MABY) »).

Les quatre (04) autres (« Exécuter les projets de développement dans les Districts », « Exécuter les projets de développement dans les Régions », « Exécuter les projets de développement dans les Communes », « Appuyer le développement des collectivités ») comprennent 1.416 projets gérés par les collectivités territoriales (communes et régions) ainsi que des districts autonomes qui rendent compte de leur gestion au travers des comptes administratifs transmis à la cour des comptes.

En 2022, les dépenses d'investissement du programme 3 « Décentralisation » ont été réalisées à hauteur de **86 182 960 709** contre **57 232 668 553** en 2021, soit un accroissement de **28 951 412 094** avec des taux de réalisation respectifs de **99,99%** contre **96%** en 2021. Cette performance est due à la bonne exécution des financements intérieurs (**86 186 776 165**) pour un taux d'exécution de **100%** portés sur les projets d'investissement dans les Régions (**40 259 427 497**) et Communes (**29 178 564 402**).

De façon spécifique, il faut noter que la réhabilitation du bâtiment central de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local a été réalisé à **99,78%** pour un montant de **633 600 489**.

Le projet ECOTER est mis en place dans huit (08) régions : le Bafing, le Béré, le Bounkani, le Cavally, le Tonkpi, le Gontougo, le Guémon et le Worodougou, à travers la Cellule de Suivi des projets du C2D (CSP-C2D / MIS), qui en assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Ce projet est réalisé dans le cadre des procédures du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) auquel participe le transfert de ces 3 000 000 000 FCFA.

Le projet COSAY a été mis en œuvre dans les communes d'Abobo et de Yopougon avec l'assistance technique de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). Il s'agit d'un projet de renforcement de la cohésion sociale qui utilise la construction d'infrastructures comme prétexte pour rassembler les populations d'un même quartier, d'une même cité autour d'un intérêt commun. La contrepartie ivoirienne d'un montant de **50 680 778** a été exécuté à hauteur de **49 560 840** soit **97,79%**.

Il en est de même pour le projet PCN-CI qui bénéficie également de l'assistance technique de la JICA. La DGDDL y assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités des renforcements de capacités des élus et des cadres ainsi que la réalisation des infrastructures scolaires et hydrauliques dans les Régions du Haut-Sassandra et de Gbêkè. La contrepartie ivoirienne estimée à 56 527 481 a été exécuté à 56 527 481 soit 100%.

La consommation des crédits constatées au niveau du Projet de construction des marches de gros de Bouaké et Yopougon (MABY), financé par un prêt de l'Etat Français est due à l'évolution des travaux constatée au niveau de Bouaké. La commune de Yopougon étant encore dans la procédure d'approbation du marché.

Les projets de développement dans les collectivités territoriales et les districts ne concernent que l'exécution des transferts.

## II.2 Evolution des effectifs

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3 « Décentralisation »

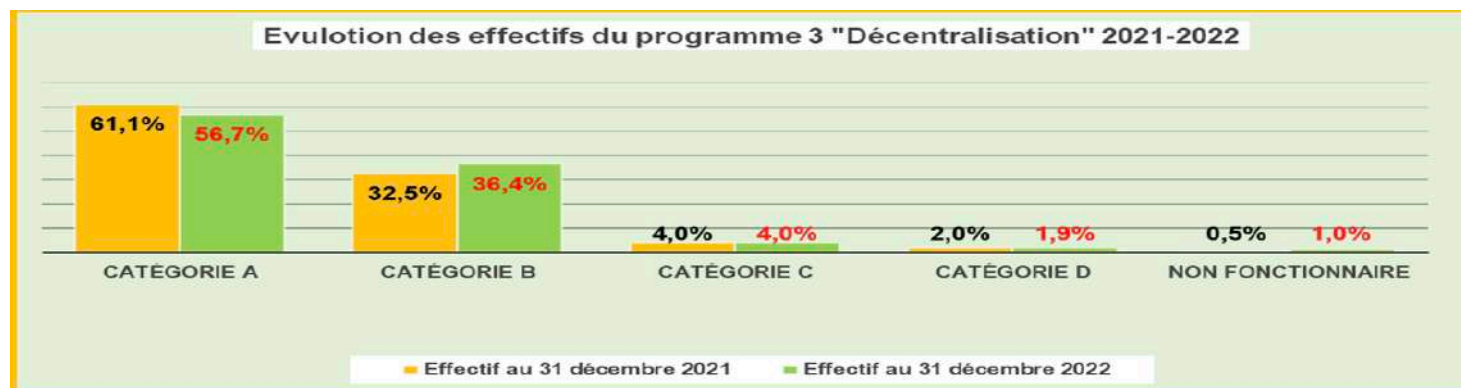
	Effectif au 31/12/2021	31/12/2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	1 029	25	50	22	51	1 000
Catégorie B	638	85	103	106	11	733
Catégorie C	67	3	13	5	1	71
Catégorie D	34	8	2	1	2	33
Non fonctionnaires	21*	13	13	10	0	31
<b>TOTAL</b>	<b>1789</b>	<b>134</b>	<b>181</b>	<b>144</b>	<b>65</b>	<b>1868</b>

\* les 08 non fonctionnaires disposent chacun d'un contrat annuel prenant fin en décembre 2022

Source : Sous-direction du Personnel DGDDL

Les effectifs par catégorie, en termes de quantité, ont bien été renforcés au-delà des besoins exprimés. Cependant, les besoins réels pour certains emplois restent insatisfaits, particulièrement les ingénieurs de conception, de travaux publics et les ingénieurs des Techniques ainsi que les Techniciens des Travaux Publics. Cette inadéquation entre les besoins dans certains emplois et le personnel mis à disposition n'est pas de nature à améliorer les performances notamment au niveau des collectivités territoriales qui manquent résolument de personnel qualifié dans divers domaines.

**Graphique 9** : Evolution des effectifs du programme 3 « Décentralisation », 2021-2022



Source : Sous-Direction du Personnel de la DGDDL

### **II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

#### **Dans le cadre de l'amélioration du cadre institutionnel du processus de décentralisation**

Le suivi de la politique de décentralisation est mis en œuvre au quotidien, par la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, à travers le contrôle a priori des actes pris par les collectivités territoriales. Ce sont notamment l'approbation des documents de programmation et de budgétisation ainsi que des documents administratifs. A cet effet, il faut relever la réduction substantielle des délais d'examen et d'approbation des documents de programmation et de budgétisation. Cette amélioration est rendue possible du fait de l'instauration des conférences budgétaires des collectivités territoriales. Ainsi, l'ensemble des programmes triennaux et des budgets des régions et des communes ont été examinés, dans les délais prescrits, en commission de coordination du développement local.

Outre ces actes de gestion quotidienne, elle assure la coordination de projets majeurs sur financement extérieur notamment le Millennium Challenge Corporation (MCC), le projet de renforcement des communes pour la promotion de la cohésion sociale du Grand Abidjan (COSAY), le projet de développement des ressources humaines pour le renforcement de l'Administration Locale des zones centre et nord de la Côte d'Ivoire (PCN-CI), le projet de construction des marchés de Bouaké et Yopougon (MABY), le projet de développement Economique et Ecologique des Territoires Ruraux (ECOTER). Ces projets améliorent considérablement les capacités des collectivités territoriales et des structures de tutelle.

D'un point de vue administratif, la tutelle des collectivités territoriales a procédé, d'une part, à l'élaboration de six (06) projets de décrets et quatre (04) projets d'arrêtés interministériels et, d'autre part, au contrôle de légalité des actes pris par les organes collégiaux et les autorités décentralisées ont fait l'objet d'examen.

Pour ce qui est des missions de suivi des programmes d'appui des collectivités territoriales et districts autonomes, il faut souligner la bonne exécution de l'ensemble des projets grâce aux réunions et missions régulières sur le terrain.

Quant au contrôle des opérations des programmes triennaux des collectivités territoriales et districts autonomes, il faut noter que si l'exécution du contrôle a priori est satisfaisante, il n'en est pas de même pour le contrôle à posteriori qui demande l'accroissement de moyens en vue de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, il faut indiquer, au titre de l'année 2022, un renforcement de l'opérationnalité de la DGDDL avec, outre l'acquisition de mobiliers et de matériels de bureau, l'acquisition de matériels informatiques (47 ordinateurs de bureau, 17 ordinateurs portables, 08 imprimantes, 03 photocopieurs, 01 scanner, 04 téléphones portables), de matériels de communication (02 kits de visioconférences, 02 microphones, 02 téléviseurs, 01 caméra et 01 drone) et de matériels roulant (04 véhicules de type 4\*4, 02 véhicules de type 4\*2, 03 cars et 03 motos).

#### **Dans le cadre de l'amélioration du système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes**

La Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local s'assure du transfert de toutes les ressources prévues pour financer les projets de développement des collectivités territoriales et districts autonomes dans le cadre de la coordination de l'ordre et de la sécurité, des affaires économiques, de la protection de l'environnement, des logements et équipements collectifs, de la santé, des loisirs, culture et culte, de l'enseignement et de la protection sociale.

En outre, la mobilisation des ressources financières au profit des collectivités territoriales et districts autonomes est en cours d'amélioration avec, d'une part, la mise en œuvre d'un projet pilote en vue d'améliorer le recouvrement des taxes locales et, d'autre part, le suivi du concours financier de l'Etat aux collectivités décentralisées et districts autonomes. A cet effet, il faut relever que la dotation globale de fonctionnement et la subvention d'équipement ont été transférées dans les délais. Par contre, la mise à disposition des impôts d'Etat a connu du retard du fait du réexamen de la clé de répartition des ressources aux structures bénéficiaires.

Enfin, il faut indiquer le renforcement des capacités opérationnelles des services de la DGDDL avec la généralisation et l'amélioration du Système de Gestion Intégré de Données et Archivage Numérique (SYGIDAN) des Collectivités Territoriales avec l'intégration de trois (03) nouveaux applicatifs. Il s'agit du Système de Gestion du Personnel de la DGDDL (SGP-DGDDL), du Système de Gestion des Infrastructures des Collectivités Territoriales (SYGICOT) et du Système de Suivi des Flux de Délibération (SYSFLUD).

A cela, il faut indiquer que des mesures correctrices ont été prises. Il s'agit, d'une part, de la poursuite des réformes initiées dans le cadre du Comité Conjoint de Concertation pour ce qui concerne l'amélioration du cadre institutionnel du processus de décentralisation et, d'autre part, de la prévision, en 2023, d'une soixantaine de missions d'assistance-conseil au titre de l'amélioration du système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

### III PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7** : Evolution des indicateurs du programme 3 « Décentralisation »

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		2022		Commentaires
		2020	2021	Prévisions	Réalisation	
<b>OS1 : Améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation</b>						
Taux de missions d'assistance conseil et de contrôle effectuées dans les Collectivités Territoriales et les districts autonomes	Taux	5,70%	5,70%	12%	12%	Objectif atteint. Conformément à l'objectif
Taux de satisfaction des demandes de partenariat des Collectivités Territoriales ayant introduit des demandes de partenariat et de coopération décentralisée	Taux	40%	40%	50%	100%	Objectif atteint avec une performance de + 50%
<b>OS2 : Améliorer le système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes</b>						
Proportion de Collectivités Territoriales connectées à la plateforme de recouvrement par voie électronique	Proportion	12%	12%	28%	28%	Objectif atteint. Conformément à l'objectif
Taux de ressources propres collectées par les collectivités territoriales	Taux	10,15%	20%	20%	78,6%	Objectif atteint avec une performance de + 58.6%
Proportion de collectivités territoriales transmettant les documents budgétaires dans les délais	Proportion	23/234	23/234	70/234	226/234	Objectif atteint avec une performance de +154/232

**Source** : DGDDL sur la base des données du DPPD-PAP (2022-2024) section 323 et des informations de ses services rattachés.

Il faut noter que ces indicateurs n'ont commencé à être mesurés qu'en 2021.

#### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (Objectifs Spécifiques et Indicateurs)

##### ❖ Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation

- **Indicateur 1** : Taux de missions d'assistance conseil et de contrôle effectuées dans les Collectivités Territoriales et les districts autonomes.

**Source de donnée** : Rapport d'activités Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL).

**Mode de calcul** : (Nombre de missions d'assistance conseil et contrôle effectuées / Nombre de missions prévues dans les Collectivités Territoriales) x 100

**Valeurs cibles** : 12% en 2022, 10,5% en 2023 et 15,5% en 2024.

**Analyse de l'indicateur** : Cette activité, liée à l'assistance-conseil et au contrôle des collectivités territoriales, a été réalisée à 100%. Outre les missions de terrain qui sont organisées, il est utile de relever qu'à l'occasion de l'examen des documents de programmation et de budgétisation, les collectivités présentes bénéficient d'une assistance conseil. Par ailleurs, signalons que la tutelle des districts autonomes est désormais exercée par la Primature.

- **Indicateur 2** : Taux de satisfaction des demandes de partenariat des Collectivités Territoriales ayant introduit des demandes de partenariat et de coopération décentralisée.

**Source de donnée** : Rapport d'activités Direction de la Coopération décentralisée (DircoD)

**Mode de calcul** : (Nombre de requêtes traitées en matière de partenariat et de coopération décentralisée / Nombre total de requêtes reçues en matière de partenariat et de coopération décentralisée) x 100

**Valeurs cibles** : 50% en 2022, 60% en 2023 et 60% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : L'ensemble des demandes de partenariat et de coopération décentralisée déposées par les collectivités territoriales ont été traitées.

##### ❖ Objectif spécifique 2 : Améliorer le système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes

- **Indicateur 3** : Proportion de Collectivités Territoriales connectées à la plateforme de recouvrement par voie électronique

**Source de donnée** : Rapport d'activités de la Direction de la Tutelle Economique et financière (DTEF)

**Mode de calcul** : (Nombre de Collectivités Territoriales connectées / Nombre total de Collectivités Territoriales)

Nombre de Collectivités Territoriales = 232 (31 Régions et 201 Communes)

**Valeurs cibles** : 28% en 2022, 32,5% en 2023 et 40,6% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : La cible prévue en 2022 a été atteinte dès le premier semestre. Cependant, ce nombre n'a pas évolué tout au long du second semestre car cette activité est suspendue dans l'attente de la prise des deux (02) arrêtés d'application du décret n° 2019-918 du 06 novembre 2019 fixant les modalités de perception des recettes propres des collectivités territoriales et des districts autonomes par voie électronique.

- **Indicateur 4** : Taux de ressources propres collectées par les collectivités territoriales

**Source de donnée** : Rapport d'activités Direction de la Tutelle Economique et Financière (DTEF)

**Mode de calcul** : (Ressources propres collectées par les collectivités territoriales / Ressources propres prévisionnelles des collectivités territoriales) x 100

**Valeurs cibles** : 20% en 2022, 40% en 2023 et 55% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : avec une valeur de 78.6%, la cible de 20% a été largement atteinte. Les efforts des collectivités territoriales pour déterminer leur potentiel fiscal pourraient expliquer cette performance.

- **Indicateur 5** : Proportion de collectivités territoriales transmettant les documents budgétaires dans les délais

**Source de donnée** : Rapport d'activités de la Direction de la Tutelle Economique et financière (DTEF)

**Mode de calcul** : (Nombre de collectivités territoriales ayant transmis les documents budgétaires dans les délais / Nombre total de collectivités territoriales)

Nombre de Communes 201

Les documents budgétaires concernés sont : le projet de programmes triennal, le projet de budget, le rapport spécial et le compte administratif

**Valeurs cibles** : 70/234 en 2022, 140/234 en 2023 et 234/234 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Avec un score de 224/234 pour une prévision de 70/234, la cible est largement atteinte. L'instauration des conférences budgétaires des collectivités a, sans nul doute, permis la réalisation de cette performance.

## **IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME**

### **IV.1 Leçons apprises**

L'exercice de la tutelle sur les collectivités nous a permis de déceler un réel besoin en formation et en renforcement de capacité pour le personnel d'encadrement mais également pour les élus locaux.

Ce besoin est motivé par la qualité des actes administratifs et financiers produits ainsi que par la non maîtrise de la conduite des opérations de développement et des procédures de coopération décentralisée.

En outre, plusieurs textes juridiques, pris en majorité en 2003, ne sont plus adaptés aux réalités actuelles. Cela se fait d'autant plus sentir avec les modifications qui sont intervenues dans le paysage des collectivités territoriales avec notamment la suppression des départements et leur remplacement par les régions ainsi que la mise en place des districts autonomes.

Par ailleurs, au terme de cet exercice 2022, des expériences positives ont émergées et méritent d'être poursuivies. Ce sont, entre autres :

- la poursuite et l'amélioration des conférences budgétaires des Collectivités Territoriales ;
- la poursuite des réformes initiées dans le cadre du Comité Conjoint de Concertation ;
- la généralisation du Système de Gestion Intégré de Données et Archivage Numérique (SYGIDAN) des Collectivités Territoriales ;
- l'organisation de sessions de formations à l'attention du personnel des collectivités territoriales et Districts Autonomes ;
- la poursuite du déploiement du système de recouvrement par voie électronique dans les Collectivités Territoriales.

## IV.2 Recommandations

Au vu des observations faites au cours de cet exercice 2022, il importe d'accroître substantiellement les moyens destinés à l'assistance-conseil notamment les activités de formation et de renforcement de capacité à l'endroit du personnel des collectivités territoriales et des districts autonomes ainsi que de la tutelle desdites entités.

En ce qui concerne l'amélioration du cadre institutionnel, il importe de souligner que les textes réformant le transfert de compétences de l'Etat aux Collectivités doivent être élaborés de même que la réforme du régime financier qui doit être mieux expliqués aux collectivités territoriales. En outre, le renforcement du cadre législatif et réglementaire, dans son ensemble, constitue une priorité pour l'année à venir. A cet effet, Les arrêtés d'application du décret instaurant la collecte des taxes par voie électronique doivent être disponibles.

Pour ce qui est de l'amélioration des ressources des collectivités territoriales et districts autonomes, il y'a lieu d'envisager un dispositif d'accompagnement financier, condition sine qua none à l'autonomie financière de ces entités décentralisées.

Enfin, la question de la communalisation totale du territoire national, qui va de pair avec le renforcement de la tutelle locale, se pose avec acuité et mérite d'être abordée avec attention.

### CONCLUSION

Les activités prévues au cours de l'année 2022 ont globalement été réalisées avec efficacité et efficience. Cependant, les enjeux de la décentralisation demandent des efforts plus grands en termes de moyens humains, matériels et financiers. Ainsi, une augmentation substantielle des moyens mis à la disposition du programme décentralisation permettrait d'atteindre une autonomisation plus rapide des collectivités territoriales et districts autonomes et également, à la tutelle, d'exercer ses missions d'assistance-conseil et de contrôle.

Pour terminer, au titre de l'année 2023, notons, qu'avec la mise en place du Cadre Conjoint de Concertation de la Décentralisation (CCCD), par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, une attention particulière sera portée sur le renforcement du cadre législatif et réglementaire de la décentralisation.

## PARTIE V : PROGRAMME 4 « ADMINISTRATION TERRITORIALE ET IDENTIFICATION »

### INTRODUCTION

Le programme 4 « Administration Territoriale et Identification » a pour responsable **Monsieur Ibrahima BAYO**, Préfet Hors Grade, désigné Directeur Général de l'Administration du Territoire par décret n°2019-1112 du 18 décembre 2019 portant nomination du Directeur Général de l'Administration du Territoire. Relativement au décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), il a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du Territoire, d'Identification des populations, d'Immigration et d'Emigration, et de Cultes.

A ce titre et selon le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du Gouvernement, ce programme a l'initiative des actions suivantes :

- l'organisation et l'administration des circonscriptions administratives (y compris les villages) ;
- la police administrative des processus électoraux de toutes natures ;
- l'identification des populations ainsi que la gestion de l'Etat civil et du Registre National des Personnes Physiques ;
- le maintien de la cohésion sociale à travers des dialogues politiques, communautaires, intercommunautaires, religieux et interconfessionnels ;
- l'encadrement, le contrôle et le suivi des associations (religions, cultes, mouvements et autres associations) ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique d'immigration et d'émigration en liaison notamment avec les Ministres chargés de la Défense, des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine et de la Diaspora.

Le présent rapport dédié au programme 4 « Administration Territoriale et Identification » abordera les points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » ;
- Réalisations du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » ;
- Performance du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » ;
- Perspectives.

## I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1 Objectif du programme 4

Les activités conduites par le programme 4 « Administration Territoriale et Identification » reposent sur la vision stratégique du Ministère arrimée au **pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle »** du PND 2021-2025.

Elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « gouvernance politique, institutionnelle et administrative » qui vise notamment la construction d'une nation unie dans sa diversité culturelle, religieuse et politique.

Pour ce faire, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- OG4 : « Mettre en œuvre les stratégies en vue de renforcer le processus de gestion des circonscriptions administratives, de l'identification et des cultes ».

Trois (03) résultats stratégiques sont attendus de cet objectif, à savoir :

- le renforcement du processus de gestion des circonscriptions administratives est mis en œuvre ;
- le renforcement du processus d'identification est mis en œuvre ;
- le renforcement du processus de gestion des cultes est mis en œuvre.

Pour l'atteinte de ces résultats, trois (03) objectifs spécifiques sont assignés au programme, il s'agit :

- renforcer les capacités opérationnelles des Autorités Préfectorales ;
- assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'Identification ;
- renforcer l'encadrement de la vie culturelle et promouvoir la laïcité de l'Etat.

### I.2 Financement du programme 4

Pour la mise en œuvre des activités du programme 4 « Administration Territoriale et Identification », au titre de la gestion 2022, les services qui composent ledit programme ont bénéficié de ressources financières d'un montant total de **80 707 273 001** et 15 382 agents ont animé le programme.

La ventilation de ces crédits par nature de dépenses se présente comme suit :

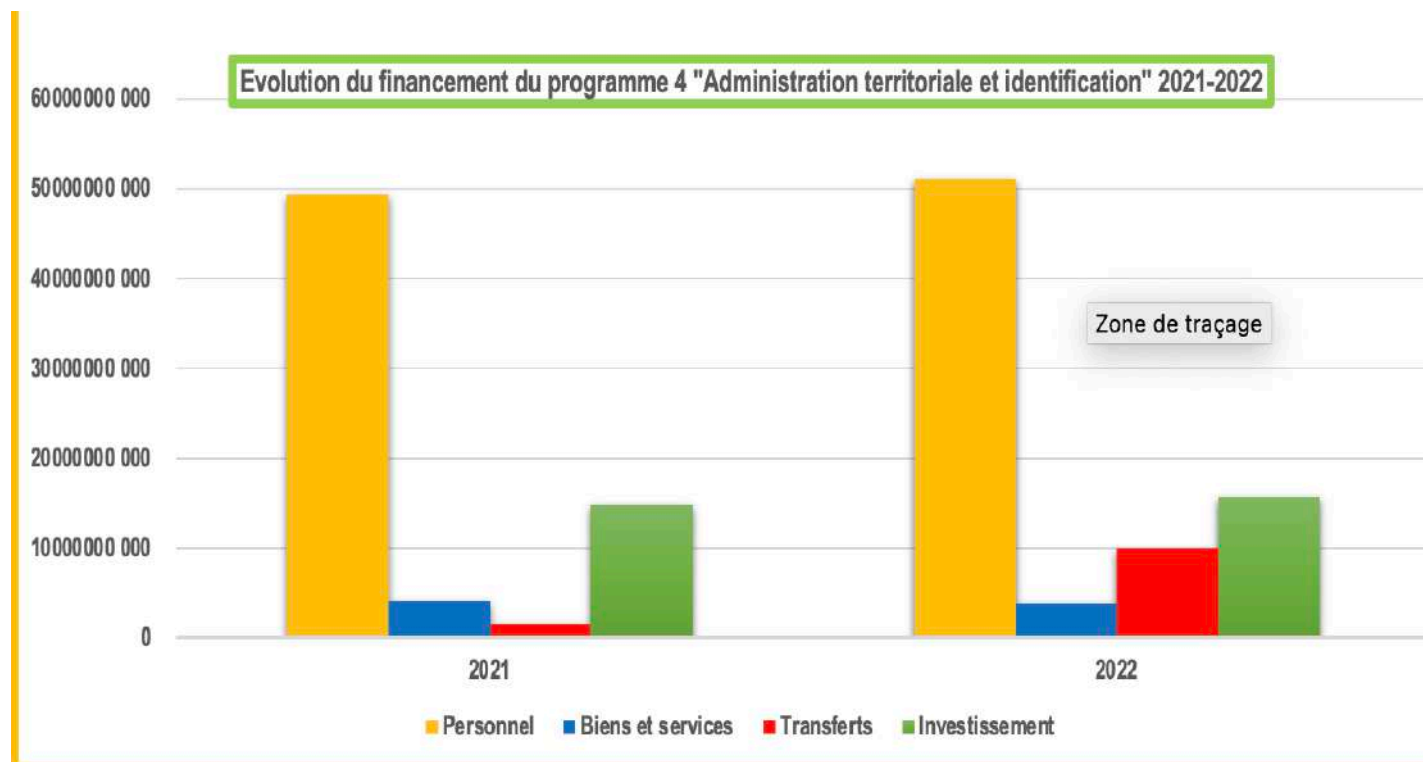
- les dépenses de **personnel** avec **51 194 225 053**, ce qui équivaut à **63%** ;
- les dépenses d'**investissement** pour **15 697 705 000** qui correspondent à **19%** des allocations du programme ;
- les dépenses d'**achats de biens et services** d'un montant de **3 847 460 343** couvrant **5%** ;
- les dépenses de **transferts** chiffrées à **9 967 882 605**, ce qui représente **12%** des allocations destinées au programme.

Toutefois le budget voté a connu une hausse pour s'établir à un montant s'élevant à **81 741 338 559** (budget actuel).

L'évolution des crédits autorisés pour le présent programme de 2021 à 2022 s'illustre comme suit :



**Graphique 10 :** Evolution du financement du budget du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » de 2021 à 2022



**Source :** MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

## II REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Les réalisations du présent programme ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué dont les détails sont présentés dans cette section.

### II.1 Exécution du budget

Le budget alloué au **programme 4 « Administration Territoriale et Identification »** pour l'exercice 2022 était de **80 707 273 001**. Toutefois, au cours de la gestion, il a connu une augmentation due aux collectifs et quelques modifications budgétaires (l'arrêté n°0825/MBPE/DGBF/DBE/SD-adsg/kka/dm2 du 23 novembre 2022 ainsi que l'arrêté n°0843/MBPE/DGBF/DBE/SD-adsg/kka/dm2 du 30 novembre 2022) pour s'établir à un budget s'élevant à **81 741 338 559** (budget actuel).

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » par action et par nature de dépense

Les consommations budgétaires par action et par nature économique, sont décrites par le tableau et le graphique qui suivent :

**Tableau 4** : Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme 4 « Administration territoriale et identification »

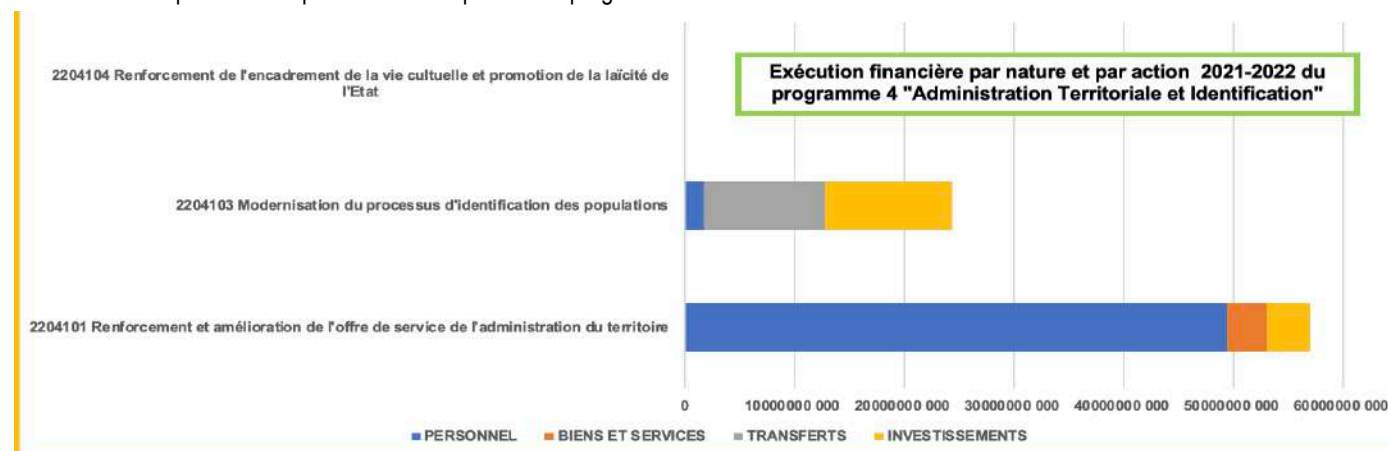
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2204101 Renforcement et amélioration de l'offre de service de l'administration du territoire	47 592 250 020	49 383 876 737	3 784 507 782	3 658 930 690	0	0	3 533 993 077	3 937 100 365	54 910 750 879	56 979 907 792
2204103 Modernisation du processus d'identification des populations	1 750 000 000	1 737 066 572	0	0	1 992 246 314	11 025 771 268	11 048 000 000	11 600 000 000	14 790 246 314	24 362 837 840
2204104 Renforcement de l'encadrement de la vie culturelle et promotion de la laïcité de l'Etat	0	0	29 705 009	26 124 531	58 715 726	58 450 000	0	0	88 420 735	84 574 531
<b>TOTAL</b>	<b>49 342 250 020</b>	<b>51 120 943 309</b>	<b>3 814 212 791</b>	<b>3 685 055 221</b>	<b>2 050 962 040</b>	<b>11 084 221 268</b>	<b>14 581 993 077</b>	<b>15 537 100 365</b>	<b>69 789 417 928</b>	<b>81 427 320 163</b>

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

La dotation de 2022 a connu une hausse de **11 637 902 235** par rapport à l'exercice 2021. Cet accroissement, au niveau des actions, est essentiellement tiré par les dépenses effectuées dans le cadre de la **modernisation du processus d'identification des populations (en hausse de 9 572 591 526)** et, en second lieu, par les dépenses liées au **renforcement et à l'amélioration de l'offre de service de l'administration territoriale (2 069 156 913)**.

L'évolution de l'exécution financière 2021-2022 par nature de dépense et par action de ce programme est représentée par le graphique suivant :

**Graphique 11** : Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme 4 « Administration territoriale et identification » 2021-2022



Source : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

## II.1.2 Suivi des investissements

La situation d'exécution des investissements du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » pour l'année 2022 se présente comme suit :

**Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 4 « Administration Territoriale et Identification »**

FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Mandat Ordonnancé 2022
<b>41016001988 Réhabiliter les bureaux de la Préfecture de Man</b>	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>98 500 000</b>	<b>98 362 028</b>
Sur financement intérieur					98 500 000	98 362 028
<b>42016001107 Réhabiliter la résidence du Préfet de Bloléquin</b>	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79 500 000</b>	<b>79 500 000</b>
Sur financement intérieur					79 500 000	79 500 000
<b>78016001636 Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Préfectures</b>	<b>2 016</b>	<b>Après 2024</b>	<b>20 670 000 000</b>	<b>1 019 680 000</b>	<b>591 143 225</b>	<b>466 583 817</b>
Sur financement intérieur			20 670 000 000	1 019 680 000	591 143 225	466 583 817
<b>78016001894 Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Sous-Préfectures</b>	<b>2 016</b>	<b>Après 2024</b>	<b>18 199 100 000</b>	<b>1 120 000 000</b>	<b>465 887 908</b>	<b>356 252 753</b>
Sur financement intérieur			18 199 100 000	1 120 000 000	465 887 908	356 252 753
<b>78016002009 Acquérir des véhicules de fonction au profit des Autorités Préfectorales</b>	<b>2 019</b>	<b>Après 2024</b>	<b>15 955 500 000</b>	<b>1 909 300 000</b>	<b>2 909 300 000</b>	<b>2 909 300 000</b>
Sur financement intérieur			15 955 500 000	1 909 300 000	2 909 300 000	2 909 300 000
<b>90016000002 Construire le bâtiment annexe de la DGAT</b>	<b>2 021</b>	<b>2022</b>	<b>246 379 698</b>	<b>48 725 000</b>	<b>27 101 767</b>	<b>27 101 767</b>
Sur financement intérieur			246 379 698	48 725 000	27 101 767	27 101 767
<b>78016001647 Mettre en place un système d'identification de base/WURI</b>	<b>2 019</b>	<b>2 024</b>	<b>41 880 000 000</b>	<b>11 600 000 000</b>	<b>11 600 000 000</b>	<b>11 600 000 000</b>
Sur financement intérieur			6 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sur financement extérieur			35 880 000 000	10 600 000 000	10 600 000 000	10 600 000 000
<b>TOTAL PROGRAMME 22041</b>			<b>96 950 979 698</b>	<b>15 697 705 000</b>	<b>15 771 432 900</b>	<b>15 537 100 365</b>
Sur financement intérieur			61 070 979 698	5 097 705 000	5 171 432 900	4 937 100 365
Sur financement extérieur			35 880 000 000	10 600 000 000	10 600 000 000	10 600 000 000

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

Le tableau ci-dessus indique une **consommation totale** de **15 537 100 365** au niveau des projets d'investissement du programme « Administration territoriale et identification », ce qui correspond à un taux de réalisation global de **98,51%** par rapport au budget actuel (**15 771 432 900**).

- **41016001988 Réhabiliter les bureaux de la Préfecture de Man**

Le projet a été exécuté à hauteur de 98 362 028 sur une durée de six (06) mois, soit un taux d'exécution de 100%, ce qui a permis d'installer l'Autorité Préfectorale et son personnel dans de meilleures conditions de travail.

- **42016001107 Réhabiliter la résidence du Préfet de Bloléquin**

Le projet a été exécuté à hauteur de 79 500 000 sur une durée de trois (03) mois, soit un taux d'exécution de 100%, ce qui permettra d'installer l'Autorité Préfectorale dans de meilleures conditions de logement dès que les équipements seront disponibles.

- **78016001636 Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Préfectures**

Durant l'exercice budgétaire 2022, le projet a bénéficié uniquement du financement du Trésor public qui s'élève à 591 143 225. 117 791 207 ont permis d'effectuer les réhabilitations des préfectures de TOULEPLEU, TIEBISSOU et de GUIGLO ainsi que la résidence du Secrétaire général de préfecture de SASSANDRA. 348 792 610 ont servi à équiper non seulement, 93 bureaux en mobiliers et matériels mais aussi, 96 bureaux en matériels informatiques et 90 résidences de Préfets et Secrétaires généraux de préfecture en mobiliers. Le taux d'exécution est de 78,92% pour des crédits consommés à hauteur de 466 583 817.

- **78016001894 Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Sous-Préfectures**

Durant l'exercice budgétaire 2022, le projet a bénéficié uniquement d'un financement du Trésor à hauteur de 465 887 908. 25 581 030 ont permis d'achever la construction de la résidence du Sous-préfet de SIKENSI. 6 097 154 ont permis de réhabiliter la résidence du Sous-préfet d'Agboville. 324 574 569 ont permis d'équiper 103 résidences de Sous-préfets. Le taux d'exécution est de 76,46% pour des crédits consommés à hauteur de 356 252 753.

- **78016002009 Acquérir des véhicules de fonction au profit des Autorités Préfectorales**

Durant l'exercice budgétaire 2022, le projet a mobilisé de la part du Trésor public uniquement, la somme de 2 909 300 000. Ce montant a permis de doter soixante-neuf (69) Autorités préfectorales en véhicules de commandement. Le taux d'exécution de l'activité est de 100%.

- **90016000002 Construire le bâtiment annexe de la DGAT**

Pour ce projet, une avance de démarrage des travaux de 27 101 767 a été engagée au profit de l'entreprise. Toutefois, le maître d'œuvre a souhaité le recrutement d'un bureau de contrôle pour la normalisation et le suivi des travaux.

- **78016001647 Mettre en place un système d'identification de base/WURI**

Les transferts ont été réalisés à hauteur de 100%.

## II.2 Evolution des effectifs

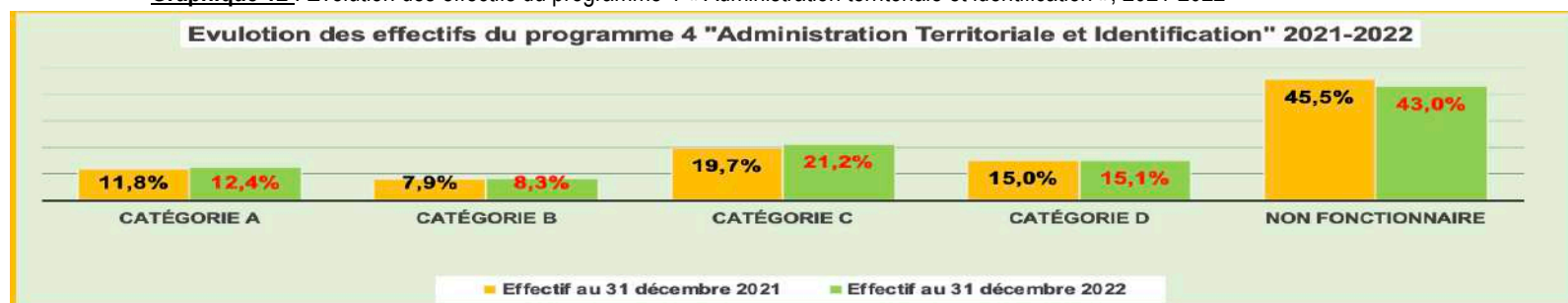
**Tableau 6 :** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4 « Administration Territoriale et Identification »

	Effectif au 31/12/2021	2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Entrées)	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	1 746	78	75	207	43	1 910
Catégorie B	1 179	154	154	126	35	1 270
Catégorie C	2 930	238	237	348	13	3 265
Catégorie D	2 234	250	250	153	70	2 317
Non fonctionnaires	6 764	647	571	571	715	6 620
<b>TOTAL</b>	<b>14 853</b>	<b>78</b>	<b>1 287</b>	<b>1 405</b>	<b>876</b>	<b>15 382</b>

Source : MIS-DRH AT

L'effectif total des agents du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » s'élève à 15 382, on note une hausse de 529 agents par rapport à 2021. Les effectifs sont dominés par le personnel non fonctionnaire (54%) suivi par les agents de catégorie C. En effet, l'effectif d'agents mis à la disposition dudit programme est dominé par les emplois non sollicités (comptables, techniciens de commerce et diplômés du secteur éducation formation etc.) au détriment des emplois demandés tels que les secrétaires, chauffeurs, adjoints et secrétaires administratifs. Les objectifs du programme ont certes été atteints malgré l'inadéquation des profils sollicités. Toutefois sa prise en compte pourrait permettre au programme d'accroître ses performances. En conséquence, le programme a fait appel au personnel non fonctionnaire (gens de maison et contractuels) qui représente la plus forte proportion.

**Graphique 12 :** Evolution des effectifs du programme 4 « Administration territoriale et identification », 2021-2022



Source : MIS-DRH AT

### **II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Les activités réalisées par les structures du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification », au titre de la gestion 2022, ont contribué au maintien d'un climat social apaisé au sein des populations et à la modernisation du processus d'identification. De façon spécifique,

#### **Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale**

- la coordination des circonscriptions administratives s'est soldée par 1 444 rapports d'activités produits par les Autorités Préfectorales et le règlement de 59 conflits de chefferies portés à la connaissance du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- les capacités opérationnelles de l'Administration du Territoire ont été renforcées avec la réalisation de 02 mouvements des Autorités Préfectorales, l'ouverture de 02 nouvelles Sous-Préfectures : Gouékan (Département de Ouaninou) et Nézobly (Département de Toulepleu) et la signature de 11 arrêtés portant délimitation des territoires des villages ;
- l'appui à l'organisation des élections dont : les législatives et sénatoriales partielles en Côte d'Ivoire du dimanche 04 septembre 2022, la législative Sénégalaise, le 31 juillet 2022 et les élections de la Chambre Nationale de Métiers ;
- la signature de 2125 arrêtés et récépissés de déclaration d'associations, de 40 récépissés de dépôts, de 21 récépissés de déclaration et de 206 arrêtés portant transfert des restes mortels à l'extérieur du pays ;
- le traitement de 24 769 dossiers de certification de signatures et la délivrance de 14 licences de débits de boissons etc.

#### **Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des services de l'administration du territoire**

- la poursuite du renforcement des capacités des Autorités Préfectorales, notamment 103 Sous-Préfets en activité ;
- l'acquisition de 106 véhicules de commandement distribués aux Autorités Préfectorales ;
- la prise en charge de l'indemnité de déplacement de 162 Autorités Préfectorales n'ayant pas de véhicules de commandement ;
- la réhabilitation de 26 bureaux et résidences ;
- l'équipement de 497 bureaux en mobiliers et matériels divers, de 184 bureaux en matériels informatiques et de 803 résidences en mobiliers ;
- la construction d'un centre d'archivage pour la Sous-direction Vie Associative grâce au don du projet liane II, financée par l'Union Européenne etc.

#### **Dans le cadre de la promotion de la laïcité de l'Etat et la liberté de culte**

L'année 2022 a été marquée par la reprise des pèlerinages de toutes les obédiences après deux années d'interruption en raison de la COVID 19 et l'encadrement du Hadj, des pèlerinages chrétiens catholiques et évangéliques ainsi que ceux des églises révélées d'Afrique. Ainsi :

- en dépit des difficultés liées au contexte de l'organisation du Hadj 2022, la mission Hadj Côte d'Ivoire a enregistré un quota total de 4 527 pèlerins dont 3 657 pour le contingent étatique et 870 pour le privé ;
- suite à l'ouverture des sites des pèlerinages hors Afrique, 5 pèlerinages chrétiens à l'étranger ont été encadrés dont : trois (03) en Israël à la pentecôte en juin avec 225 chrétiens évangéliques, en octobre lors de la fête des tabernacles avec 207 chrétiens évangéliques et en décembre avec 161 catholiques dans le cadre du pèlerinage de la nativité, un (01) à Lourdes à la célébration de l'assomption en août avec 273 chrétiens catholiques et un (01) en Turquie en novembre dénommé « sur les pas de Saint Paul » avec un quota total de 317 pèlerins chrétiens catholiques et évangéliques;
- au niveau national, 02 pèlerinages ont été organisés : le pèlerinage traditionnel de la paix organisé à la Basilique Notre Dame de la Paix de Yamoussoukro à l'occasion de la célébration de la journée nationale de la paix et le chapelet du crucifié organisé avec l'Eveil missionnaire catholique en juin 2022 au bénéfice de 500 pèlerins catholiques (visite des sanctuaires mariaux du pays pour la valorisation des sites religieux locaux entamée depuis 2021 par la DGC ;
- pour le compte des églises révélées d'Afrique, plusieurs pèlerinages organisés dans les temples de : l'Eglise Harris célébré en novembre à Bregbo, Sous-Préfecture de Bingerville, l'Eglise « Aime ton prochain comme toi-même » à Divo en octobre, l'Eglise « Papa nouveau » en novembre, ; l'Eglise Christianisme Céleste en décembre à Imeko au Nigéria, à Porto novo au Benin et l'Eglise Dehima à Gagoué dans le département de Lakota en janvier.

## Dans le cadre de la modernisation du système de l'identification et de l'état civil

La modernisation de l'état civil par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Etat Civil et de l'Identification (adoptée en conseil des ministres le 28 novembre 2018) a conduit à la digitalisation de l'état civil, ce qui a permis :

- l'enrôlement de 5 982 188 personnes parmi lesquelles 5 060 068 disposent d'un Numéro National d'Identification (NNI) avec la CNI biométrique ;
- la réduction significative du délai de traitement des demandes de carte nationale d'identité après avoir définitivement mis fin à la prolongation des CNI de 2009 expirés depuis 2019 ;
- le déploiement de la solution état-civil dans 21 centres d'état-civil ;
- l'opérationnalisation des services d'authentification qui seront mis à la disposition des administrations publiques et privées en 2023 ;
- la participation à diverses opérations dont : i) le suivi de l'opération spéciale de délivrance d'actes de naissances aux élèves du primaire, ii) le traitement des demandes d'avis de mentions de faits d'état civil, iii) le suivi, la collecte et la transmission des données des faits d'état civil à la Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DEPSE) en vue de la production de l'annuaire des statistiques de faits d'état civil.

Au nombre des difficultés rencontrées au niveau du programme Administration Territoriale et Identification il est à relever l'accroissement du nombre d'Autorités Préfectorales sollicitant le mécanisme des baux. Cela résulte de l'augmentation de logements Administratifs en état de dégradation (la majeure partie de ces résidences construites sur de grandes superficies pendant les périodes du miracle économique ivoirien sont aujourd'hui vétustes et nécessitent des coûts de maintenance et d'entretien très élevés). Relativement à la question des véhicules de commandements, il faut noter que malgré les efforts consentis en matière de financement de cette activité les besoins demeurent importants avec l'accroissement des circonscriptions administratives et le nombre élevé de véhicules ayant dépassés l'âge de la réforme.

Concernant la production des titres CNI et Cartes Résidents, les difficultés sont entre autres les dossiers nécessitant des informations complémentaires et la réaction tardive des pétitionnaires à compléter lesdits dossiers. Il en est de même pour la délivrance des attestations d'existence légale des lieux de culte où certains dossiers n'ont pu être traités.

Les mesures correctrices envisagées sont les suivantes :

Sur la question des baux de l'Administration du Territoire, des études architecturales ont été effectuées pour la construction de nouveaux types de résidences et de bureaux du corps préfectoral ayant des coûts de maintenance abordables pour tenir compte des moyens de l'Etat.

Au sujet des véhicules de commandement du corps préfectoral, il est envisagé la création d'un garage de l'Administration du Territoire axé sur l'entretien préventif du parc automobile. Des appuis sont sollicités auprès du Conseil National de Sécurité (CNS) ainsi que du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE). De même, cette question demeure l'une des priorités du ministère en matière d'allocation des ressources.

Pour accroître la production des titres CNI et Cartes de Résident, une vaste campagne de sensibilisation des pétitionnaires a été organisée à l'effet du retrait des CNI déjà produites, des compléments de dossiers et à l'enrôlement.

Au titre de la délivrance des attestations d'existence légale des lieux de culte une campagne de communication est prévue à l'effet de sensibiliser les guides religieux et les populations à se mettre en règle vis-à-vis de la réglementation en vigueur pour l'installation des lieux de cultes.

## III PERFORMANCE DU PROGRAMME

### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 4 « Administration Territoriale et Identification »

Indicateur de performance	Unités	Réalizations		2022		Commentaires
		2020	2021	Prévision	Réalisation	
<b>OS1 Renforcer les capacités opérationnelles des Autorités Préfectorales</b>						
Taux d'Autorités préfectorales bénéficiant de baux	Taux	96%	96%	98%	96,02%	Cible non atteinte avec un écart de -1,98 points.
Taux d'Autorités préfectorales dotées en véhicule de commandement	Taux	70%	77%	83%	80,72	Cible non atteinte avec un écart de -2,28 points.
<b>OS2 : Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'identification</b>						
Taux d'enrôlement pour la Carte Nationale d'Identité (CNI)	Taux	37%	61,6%	85%	92,03%	Cible atteinte avec une performance de +7,03 points.
Taux de production des titres CNI et Carte Résidents	Taux	43%	64,6%	85%	84,59%	Cible non atteinte avec un écart de -0,41 point.
Taux de déploiement de la solution de l'Etat-Civil	Taux	00%	24%	30%	124%	Cible atteinte avec une performance de +94 points.

Indicateur de performance	Unités	Réalizations		2022		Commentaires
		2020	2021	Prévision	Réalisation	
<b>OS 3 : Renforcer l'encadrement de la vie culturelle et promouvoir la laïcité de l'Etat</b>						
Nombre de rencontres avec les guides religieux (Table ronde)	Nombre	00	00	02	02	Cible atteinte conformément à la prévision
Nombre d'attestations d'existence légale délivrées	Nombre	35	35	40	37	Cible non atteinte avec 3 attestations légales en moins par rapport à la prévision
Taux de pèlerinages encadrés	Taux	50%	50%	100%	100%	Cible atteinte conformément à la prévision

**Source :** DGAT sur la base des données du DPPD-PAP (2022-2024) section 323 et des informations provenant des services de son programme

### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (Objectifs Spécifiques et Indicateurs)

#### ❖ Objectif spécifique 1 : renforcement du processus de gestion des circonscriptions administratives

- **Indicateur 1 :** Taux d'Autorités Préfectorales bénéficiant de baux

**Source de donnée :** Rapport d'activités Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT)-DAF

**Mode de calcul :** (Nombre d'Autorité Préfectorale ayant bénéficié de baux administratif/ nombre total d'Autorité Préfectorale à loger) \*100

**Valeurs cibles :** 98% en 2022, 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur :** Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des Autorités préfectorales, l'Etat ivoirien met à la disposition des Autorités non bénéficiaires de logement administratif décentés à travers le mécanisme des baux. Pour la gestion 2022, c'est au total 434 Autorités Préfectorales qui ont été logées par ce mécanisme, soit une hausse de 18 bénéficiaires par rapport à 2021. Cela a porté le taux d'Autorités Préfectorales logées à 96,02% avec un écart négatif de 1,98 points relativement à la prévision de 98%. La non atteinte de la cible résulte de l'accroissement des nouvelles Autorités à loger consécutif quatre (04) vagues de nominations intervenues au cours de la gestion 2022 par les décrets : i) n°2022-807 du 20 octobre 2022 portant nomination dans la fonction de Préfet de Région, ii) n°2022-808 du 20 octobre 2022 portant nomination dans la fonction de Secrétaire Général de Préfecture, iii) n°2022-809 du 20 octobre 2022 portant nomination dans la fonction de Sous-préfet et iv) n°2022-1086 du 29 décembre 2022 portant nomination dans la fonction de Sous-préfet.

En outre, certains membres du corps préfectoral qui bénéficiaient du logement administratif ont dû se tourner vers le système des baux en raison de l'état de dégradation avancée des logements officiels.

- **Indicateur 2 :** Taux d'Autorités Préfectorales dotées en véhicule de commandement

**Source de donnée :** Rapport d'activités Direction du Patrimoine

**Mode de calcul :** (Nombre d'Autorités préfectorales dotées en véhicule de commandement / Nombre total d'Autorités préfectorales) \*100

**Valeurs cibles :** 83% en 2022, 90% en 2023 et 97% en 2024

**Analyse de l'indicateur :** Afin d'améliorer les capacités opérationnelles des Autorités préfectorales, la législation ivoirienne a prévu de doter lesdites Autorités en véhicule de commandement. A cette fin, 106 nouveaux véhicules de commandement ont été acquis et mis à la disposition des Autorités Préfectorales au cours de l'année 2022, ce qui porte le taux d'Autorités dotées à 80,72% contre 83% prévu, soit un gap négatif de 2,28 points par rapport à l'objectif. Les facteurs explicatifs de cette situation sont identiques à ceux indiqués au niveau de l'indicateur 1.

Nonobstant les nouvelles acquisitions, plusieurs véhicules vétustes (ayant dépassé l'âge limite de la réforme) et dont les charges de réparations récurrentes étaient devenues excessives ont été soumis à la procédure de réforme.

#### ❖ Objectif spécifique 2 : renforcement du processus d'identification

- **Indicateur 3 :** Taux d'enrôlement pour la carte nationale d'identité (CNI)

**Source de donnée :** Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

**Mode de calcul :** (Nombre de personnes enrôlées / Nombre de personnes à enrôler) \*100

**Valeurs cibles :** 85% en 2022, 90% en 2023 et 95% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Cible atteinte avec une performance de +7,03 points. Sur 6 500 000 personnes visées, l'ONECI a enrôlé 5 982 188 ivoiriens, soit 457 188 personnes additionnelles par rapport à l'objectif de 5 525 000 (85% des 6 500 000 personnes visées).

● **Indicateur 4** : Taux de production de titres CNI et carte Résident

**Source de donnée** : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

**Mode de calcul** : (Nombre de titres d produits / Nombre de personnes enrôlées) \*100

**Valeurs cibles** : 85% en 2022, 90% en 2023 et 95% en 2024 »

**Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur affiche un écart de -0,41 point. Cette différence s'explique par le manque d'informations sur certains dossiers, le temps de réaction des pétitionnaires pour compléter lesdits dossiers ou encore le temps mis par les juridictions, les sous-préfectures et mairies pour l'authentification de ces dossiers étant donné que la production de chaque titre obéit à une conformité.

● **Indicateur 5** : Taux de déploiement de la solution de l'Etat-Civil

**Source de donnée** : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

**Mode de calcul** : (Nombre de centre d'Etat-Civil bénéficiant de la solution / Nombre de centre d'Etat-Civil à bénéficier de la solution) \*100

**Valeurs cibles** : 30% en 2022, 60% en 2023 et 90% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Cible atteinte avec une performance de +94 points. En ce qui concerne la phase pilote, l'objectif a pleinement été atteint. 21 centres ont été déployés au cours de l'année 2022 contre 17 centres prévus, soit 4 centres de plus que la prévision.

#### ❖ **Objectif spécifique 3 : renforcement du processus de gestion des cultes**

● **Indicateur 6** : Nombre de rencontres avec les guides religieux (table ronde)

**Source de donnée** : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

**Mode de calcul** : Dénombrement

**Valeurs cibles** : 02 en 2022, 02 en 2023 et 02 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : la Direction Générale des Cultes a initié 02 rencontres interconfessionnelles afin d'instaurer un cadre de dialogue permanent entre les différents acteurs religieux.

● **Indicateur 7** : Nombre d'attestations d'existences légale délivrées

**Source de donnée** : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

**Mode de calcul** : Dénombrement

**Valeurs cibles** : 40 en 2022, 45 en 2023 et 50 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Sur la base de 40 demandes reçues et traitées, 3 ont été rejetées parce que ne remplissant pas les conditions d'obtention de l'attestation d'existence légale, expliquant ainsi la contreperformance de 3 points.

● **Indicateur 8** : Taux de pèlerinages encadrés

**Source de donnée** : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

**Mode de calcul** : (Nombre de pèlerinages encadrés/ Nombre de pèlerinages planifiés) \*100

**Valeurs cibles** : 100% en 2022, 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur 8** : Sur 17 pèlerinages planifiés, la Direction Générale des Cultes en a encadrée la totalité dont : 04 pèlerinages Catholiques, 03 pèlerinages des églises Evangéliques ; 05 pèlerinages des églises du Christianisme Céleste ; 01 pèlerinage de l'église harriste ; 01 de l'église Papa Nouveau ; 01 de l'église Aime Ton Prochain ; 01 pèlerinage œcuménique et 01 pèlerinage musulman (Hadj) .C'est au total 6 210 personnes qui ont pris part aux différents pèlerinages au cours de l'année 2022.



## **IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME**

### **IV.1 Leçons apprises**

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, quelques points de satisfactions ont pu être notés. Il s'agit de :

- l'appropriation progressive des outils du budget-programme par les Autorités Préfectorales ;
- la responsabilisation des différents acteurs.

Cependant, il convient de relever certaines difficultés. Ce sont :

- la mise en œuvre des activités du programme a été contrariée par l'insuffisance du personnel en administration déconcentrée ;
- les conditions de vie et de travail difficiles aussi bien pour le personnel des services centraux que les services déconcentrés ;
- le manque d'équipements et d'infrastructures d'accueil ;
- l'insuffisance des dotations budgétaires ;
- le manque d'automatisme au sein du programme ;
- l'absence d'un applicatif de gestion pour la prise en charge des dossiers d'association ;
- la valorisation insuffisante des lieux de pèlerinages ;
- l'absence d'une réglementation sur l'édification des lieux de culte

### **IV.2 Recommandations**

- accroître le personnel en administration déconcentrée ;
- améliorer les conditions de vie et de travail des personnels ;
- renforcer les capacités des Autorités Préfectorales sur les pratiques électorales et l'état civil ;
- mettre en place un logiciel de gestion pour la prise en charge des dossiers d'association ;
- augmenter les dotations budgétaires ;
- solliciter un appui institutionnel de l'Etat ;
- renforcer le budget dédié à l'état civil
- l'accentuation des campagnes de sensibilisation ;
- l'organisation des opérations spéciales ;
- la poursuite du processus de rétrocession de l'organisation du pèlerinage musulman au secteur privé afin de réduire la contribution de l'Etat ;
- l'amélioration de l'organisation du Hadj à travers une redéfinition des rôles des acteurs ;
- la mise en place d'une politique de promotion des sites de pèlerinages et visites des lieux saints en Côte d'Ivoire ;
- la mise à disposition de textes qui régissent le monde religieux notamment la réglementation de la construction des lieux de cultes ;
- l'élargissement du projet de recensement et de géolocalisation des associations culturelles, des édifices culturels et des bâtisses religieuses aux 13 Districts, 31 régions du pays.

## **CONCLUSION**

En définitive, il ressort que les activités du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » ont globalement été réalisées de façon efficace et efficiente. Sur un total de 8 indicateurs 6 ont été réalisés. Cette performance a été effective grâce à la bonne exécution des ressources financières mises à la disposition et aux concours de tous les acteurs relevant du programme. Cependant des défis restent à relever ; il s'agit de la dotation en véhicules de commandement de toutes les Autorités Préfectorales, Il en est de même des réhabilitations et constructions des bureaux et résidences des Autorités Préfectorales et de la baisse des baux au profit de l'augmentation du taux de construction des résidences, la poursuite du renforcement des capacités des Autorités et du processus de rétrocession de l'organisation du pèlerinage musulman au secteur privé afin de réduire la contribution de l'Etat.

## **PARTIES VI : PROGRAMME 5 « PROTECTION CIVILE »**

### **INTRODUCTION**

Le programme 5 « Protection Civile » est sous la responsabilité de **Monsieur AMANKOU Kassi Gabin**, Préfet Hors Grade, nommé Directeur Général de l'Office National de la Protection Civile par décret n°2020-283 du 26 février 2020 portant nomination à l'Office National de la Protection Civile. Conformément au décret n°2021- 452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), il a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Protection Civile.

Ainsi, au regard du décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du Gouvernement, ce programme a l'initiative des actions ci-dessous :

- l'élaboration et le suivi des lois et règlements en matière de protection civile ;
- l'organisation, la direction et la coordination des secours en cas de sinistres, de catastrophes d'origine naturelle, technologique ou humaine ;
- l'organisation et la coordination opérationnelle des secours dans le cadre de l'action humanitaire ;
- la participation à diverses actions transversales en liaison avec les ministères concernés dans le cadre :
  - de la protection de la nature et des biens culturels ;
  - de la gestion des risques majeurs en environnement ;
  - de la gestion des réfugiés et des apatrides ;
  - du contrôle des installations classées et des normes de sécurité en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat ;
  - de la mise en œuvre du Code de l'eau ;
  - de l'organisation des secours médicaux et de la lutte contre les épidémies et les épizooties, etc.

En 2022, notre pays la Côte d'Ivoire à l'image de nombreux pays dans le monde est fréquemment touché par des aléas d'origine naturelle, notamment le couple inondation / éboulement, les feux de brousses, les épidémies, l'érosion côtière et des aléas d'origine anthropique tels que les incendies de domicile, des accidents de la circulation, la pollution qui produisent de nombreux dégâts matériels et des pertes en vies humaines.

Cette section dédiée au programme 5 « Protection Civile », fait le bilan des performances de ce programme au cours de la gestion 2022 comparativement aux projections du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) de la période 2022-2024, section 323. Ce bilan s'articulera autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme 5 « Protection Civile » ;
- Réalisations du programme 5 « Protection Civile » au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme 5 « Protection Civile » ;
- Perspectives.

## **I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

### **I.1 Objectif du programme 5**

Les activités contenues dans le programme 5 « Protection Civile » s'appuient sur la vision stratégique du Ministère définie conformément au **pilier 6 « Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle »** du PND 2021-2025.

Elles s'inscrivent notamment dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « gouvernance judiciaire et sécuritaire » qui vise, entre autres, l'amélioration du système de défense et de sécurité.

A cet effet, le Ministère, dans son cadre de performance, a attribué au présent programme l'objectif global ci-après :

- Objectif Général (OG) 5 : « Améliorer la protection civile », voir (DPPD-PAP) période 2022-2024, à la page 152.

Les résultats stratégiques attendus de cet objectif sont :

- l'offre de service en matière de protection civile est renforcée.

- renforcer les capacités du personnel de protection civile.

Pour atteindre ces résultats, trois (03) objectifs spécifiques sont poursuivis, à savoir :

- améliorer l'offre des services de protection civile ;
- renforcer les capacités du personnel de protection civile ;
- améliorer le dispositif de prévention des risques courants.

## I.2 Financement du programme 5

Pour la conduite de ces activités, le programme 5 « Protection Civile » a bénéficié, en 2022 de ressources budgétaires d'un montant total de **9 666 185 765** (budget voté). Cette dotation qui a connu une variation à la hausse avec les différentes intégrations de ressources permettant à l'ONPC de disposer d'un budget actuel de **10 620 547 765**.

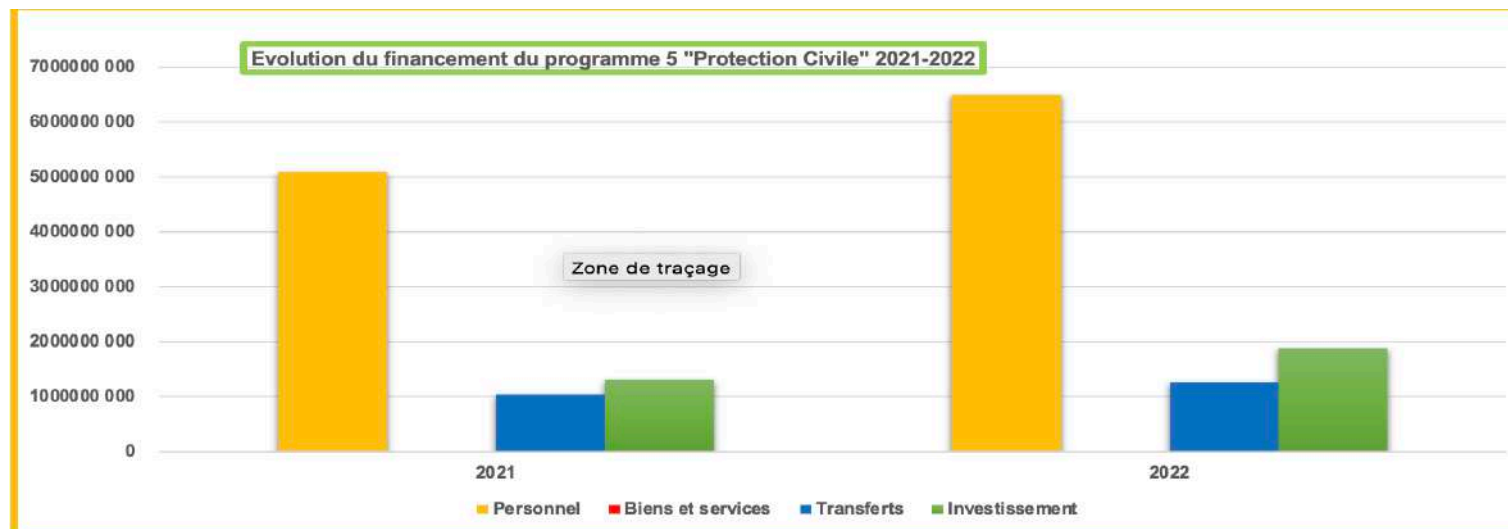
Ces ressources proviennent exclusivement des concours financiers de l'Etat ivoirien à travers le **Trésor Public (100%)**.

Leur ventilation par nature de dépenses se présente comme suit :

- les dépenses de **personnel** chiffrées à **6 508 934 896 (68%)** ;
- les dépenses d'**investissements** pour des crédits alloués de **1 889 000 000** soient **20%** ;
- les dépenses de **transferts** pour un crédit de **1 268 250 869** correspondants à **12%** des crédits alloués au programme.

L'évolution de ces ressources de 2021 à 2022, est décrite par le graphique suivant :

**Graphique 13** : Evolution du financement du budget 2022 du programme 5 « Protection Civile » de 2021 à 2022



Source : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

## II REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Les acquis du programme 5 « Protection Civile » au titre de l'année 2022 se déclinent comme suit :

## II.1 Exécution du budget

Comme en 2021, le programme 5 « Protection Civile » a enregistré une bonne exécution financière au terme de l'exercice 2022 traduite par un **taux d'exécution de 100%** et une **consommation de crédits de 10 620 547 765** contre **8 137 981 762 en 2021**.

Ces résultats s'expliquent principalement par :

- la performance enregistrée par les dépenses de personnel exécutées à 100% suite à l'octroi de crédits additionnels par arrêté au cours de la gestion par arrêté n°0660/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 23 septembre 2022 ;
- la bonne exécution des dépenses de transferts (100%) après l'intégration des ressources de la gestion 2021.

### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

L'exécution des crédits budgétaires, par action et par nature de dépenses, est présentée par le tableau et graphique suivants :

**Tableau 4** : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 5 « Protection Civile »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>2221601 Renforcement de la protection civile</b>	5 523 370 095	7 313 944 896	0	0	1 314 611 667	1 307 002 869	1 300 000 000	1 889 000 000	<b>8 137 981 762</b>	<b>10 509 947 765</b>
<b>2221602 Information et sensibilisation</b>	0	0	0	0	0	110 600 000	0	0	0	<b>110 600 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 523 370 095</b>	<b>7 313 944 896</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 314 611 667</b>	<b>1 417 602 869</b>	<b>1 300 000 000</b>	<b>1 889 000 000</b>	<b>8 137 981 762</b>	<b>10 620 547 765</b>

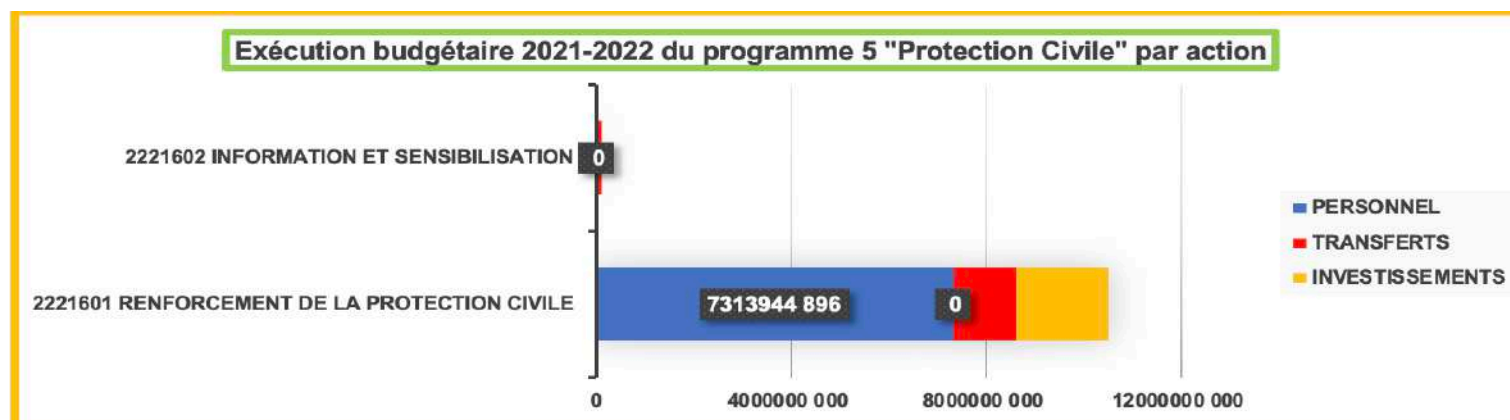
Source : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

On note une progression des consommations de crédits qui sont passées **8 137 981 762 en 2021** à **10 620 547 765 en 2022** ce qui correspond à une hausse de **2 482 566 003**. Ce résultat s'explique par la hausse des crédits affectés aux **trois natures de dépenses (personnel, transferts, investissements)**.

Il est également à noter la création d'une nouvelle action «**2221602 Information et sensibilisation** » au titre de l'année 2022 avec un crédit alloué de **110 600 000**.

Ces progressions sont illustrées par le graphique ci-après :

**Graphique 14** : Exécution budgétaire 2022 du programme 5 « Protection Civile », par action et par nature de dépense



Source : MIS /ONPC sur la base de l'état d'exécution du SIGOBE au 07mars 2023

Le graphique met en évidence une part importante des dépenses du personnel. Cette prépondérance découle du nombre important de personnel recruté dans l'emploi de pompiers civils au titre des années 2014, 2017, 2018, 2019 et 2020 en application du décret n°2014-394 du 25 juin 2014 portant création de l'emploi de Pompier Civil.

## II.1.2 Suivi des investissements

La situation d'exécution des dépenses d'investissements du programme 5 « Protection Civile », au titre de la gestion 2022, se présente comme suit :

**Tableau 5** : Exécution 2022 des dépenses investissements du programme 5 « Protection Civile »

FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Mandat PEC 2022
<b>78036000133 Construire et équiper les infrastructures de protection civile</b>	<b>2 016</b>	<b>Après 2024</b>	<b>26 426 000 000</b>	<b>1 889 000 000</b>	<b>1 889 000 000</b>	<b>1 889 000 000</b>
Sur financement intérieur			26 426 000 000	1 889 000 000	1 889 000 000	1 889 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>TOTAL PROGRAMME 22216</b>			<b>26 426 000 000</b>	<b>1 889 000 000</b>	<b>1 889 000 000</b>	<b>1 889 000 000</b>
Sur financement intérieur			26 426 000 000	1 889 000 000	1 889 000 000	1 889 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

**Source** : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

Le tableau ci-dessus indique une dotation budgétaire de **1 889 000 000** en investissement pour un taux de réalisation de **100%**.

Ce financement a permis de poursuivre la réalisation de certaines composantes du projet « Construire et équiper les infrastructures de protection civile » :

- la construction du siège de l'Office National de la Protection Civile situé à Abidjan-Cocody Lycée technique a bénéficié d'un financement de **638 129 080** pour l'achèvement des travaux de construction du siège. Son équipement s'est fait à hauteur de **230 525 517**. L'édifice a été inauguré le **mercredi 14 décembre 2022** en présence du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense représentant le Vice-Président de la République, du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ainsi que du Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique.
- le montant de **600 000 000** a été dédié au paiement partiel des droits d'acquisition du terrain pour la construction de l'Ecole Nationale de la Protection Civile à N'djem (Jacqueville).
- l'équipement des Centres de Secours d'Urgence s'est fait à hauteur de **408 345 403**.
- un montant de **12 000 000** a été affecté à la réalisation d'une étude en vue de doter les services de protection civile d'un système intégré de gestion SIG-ONPC.

## II.2 Evolution des effectifs

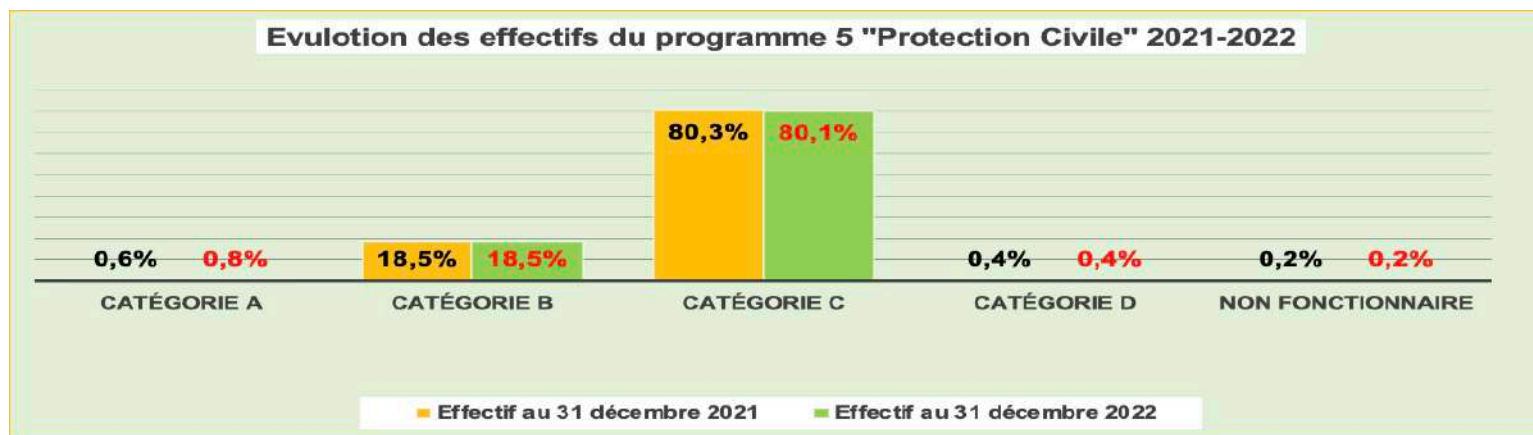
**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 5 « Protection Civile »

	Effectif au 31 décembre 2021	2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	<b>17</b>	07	07	07	01	<b>23</b>
<b>Catégorie B</b>	<b>525</b>	01	01	01	01	<b>525</b>
<b>Catégorie C</b>	<b>2 275</b>	04	04	04	00	<b>2 279</b>
<b>Catégorie D</b>	<b>10</b>	0	0	00	00	<b>10</b>
<b>Non fonctionnaires</b>	<b>7</b>	0	0	00	00	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 834</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>02</b>	<b>2 844</b>

**Source**: DRH Sécurité-SRH ONPC

En fin d'année 2022, l'effectif des agents est de **2 844**. Il est composé de pompiers civils, de personnels administratifs, personnels militaires et de non-fonctionnaires. Les différentes évolutions par catégorie sont illustrées par le graphique ci-après :

**Graphique 15 :** Evolution des effectifs 2022 du programme 5 « Protection Civile », 2021-2022



**Source :** DRH Sécurité-SRH ONPC

L'analyse du graphique révèle que le personnel de la protection civile est en majorité issu de la catégorie C avec une part de 80% de l'effectif total.

Des initiatives ont été prises pour réduire les écarts entre les effectifs à travers l'ouverture de concours professionnels d'accès à l'emploi de Chef d'Agrès 2<sup>ème</sup> classe de la catégorie B grade B1 et de la suspension du concours direct d'accès aux emplois de pompiers civils (Chefs de garde, grade B3 et Agents Servants, grade C3) en lien avec le Ministère de la Fonction Publique.

La structuration actuelle de l'effectif du personnel contribue à la performance de l'ONPC. En effet, la tenue des sessions de formations continue (formation PRV, formation sauvetage aquatique, formation incendies, formation sur les risques chimiques etc.), l'organisation de la formation initiale ont contribué au renforcement significatif des capacités du personnel de la protection civile. Ce personnel est reparti sur l'ensemble du territoire dans les CSU pour assurer un maillage territorial efficace et rapprocher davantage les secours des populations. De même, un accent particulier est mis sur l'amélioration du dispositif de prévention des risques courants à travers des campagnes de sensibilisation organisées et animées par les pompiers, des visites de prévention et des participations aux exercices de simulations etc.

### II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de la gestion budgétaire 2022, l'Office National de la Protection Civile a travaillé à l'amélioration du dispositif de protection civile sur l'ensemble du territoire national à travers le renforcement des capacités opérationnelles à divers niveaux :

#### Au niveau de l'amélioration de l'offre des services de protection Civile

- 16 933 interventions ont été réalisées par les trente (30) Centres de Secours d'urgence, soit 46 interventions en moyenne par jour. Le détail de ces interventions se décline comme suit : 10 477 interventions en accident de la circulation, 3550 interventions de secours à victime, 1359 interventions sur les incendies, 735 assistances à personne, 173 interventions du fait d'animaux, 97 interventions (eau, gaz, électricité), 17 interventions liées à la protection des biens, 47 interventions en reconnaissances et recherches, 02 interventions concernant la pollution et 476 fausses alertes.
- l'achèvement et l'équipement du nouveau siège de l'Office National de la Protection Civile situé à Abidjan-Cocody Lycée technique inauguré le **mercredi 14 décembre 2022**.
- la pose de la première pierre pour la construction du CSU de Grand Bassam le lundi 12 décembre 2022.
- le paiement partiel des droits d'acquisition du terrain pour la construction de l'Ecole Nationale de la Protection Civile à N'djem (Jacqueville).
- l'acquisition d'équipements au profit des trente (30) CSU pour renforcer leurs capacités opérationnelles :
  - Acquisition de matériels roulants (02 camions citernes incendie, 03 véhicules de liaisons) ;
  - Acquisition de matériels non roulants (matériels informatique, mobiliers de bureau, outillages, pneumatiques et batteries, consommables de premier secours, etc.) ;
  - Appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PNUD, Coopération française, Pompiers de Marseille) composés de 30 vélos électriques, 04 moteurs hors-bord 10 CV, 04 embarcations, 04 remorques porte bateau, un kit de désincarcération.

- la maintenance du parc automobile (réparation, vidange, pneumatique, batteries).

#### Au niveau du renforcement des capacités du personnel de protection civile

- l'organisation de la formation initiale au profit de 163 pompiers civils (Agents servants) ;
- le renforcement des capacités de 261 pompiers civils en activité grâce à l'appui technique de partenaires notamment, la Coopération Française, KOICA, l'OIPC ;
- l'acquisition de 275 tenues F1 pour doter les pompiers civils en tenues d'intervention.

#### Au niveau de l'amélioration du dispositif de prévention des risques courants

- la réalisation de 2618 campagnes d'informations et de sensibilisations sur les risques courants effectuées par la Direction Générale et les CSU ;
- la réalisation de 5757 actions de prévention notamment, les contrôles de prévention, les sensibilisations, les visites de chantiers, les démolitions, les exercices de simulation du Plan d'Opération Interne (POI) effectuées sur l'ensemble du territoire national.

A ce stade du bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques, l'examen des huit (08) indicateurs de résultat révèle que les objectifs fixés ont été largement atteints au niveau de sept (07) indicateurs. En termes de difficulté, seul l'indicateur relatif au taux de pompier civil bénéficiant de la formation initiale n'a pu être atteint. La mesure correctrice initiée par la Direction Générale de l'ONPC est le renforcement des dispositifs de formations initiales et continues des pompiers civils, ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles des CSU. A cette fin, Le renforcement de la coopération en matière de formation avec les partenaires techniques et financiers notamment la Coopération Française, l'Union Européenne, l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC), le PNUD, la Coopération Japonaise est envisagée.

### III PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7 :** Evolution des indicateurs du programme 5 « Protection Civile »

L'évolution des indicateurs de performance du programme 5 « protection civile » pour l'année 2022 est présentée dans le tableau ci-après :

Indicateurs de performance	UNITES	Réalisation		2022		Commentaires (cible atteinte ou cible non atteinte)
		Réalisation en 2020	Réalisation en 2021	Prévisions de 2022	Niveau de réalisation au 31 décembre 2022	
<b>Objectif spécifique 1 : Améliorer l'offre des services de protection Civile</b>						
Indicateur 1.1. Proportion de Centres de Secours d'Urgence (CSU) construits	Proportion	16/30	25/30	26/30	27/30	Cible atteinte, avec une performance de + 1 CSU construit
Indicateur 1.2. Proportion de Centres de Secours d'Urgence (CSU) fonctionnels	Proportion	16/30	23/30	22 /30*	25/30	Cible atteinte, avec une performance de + 3 CSU fonctionnels
<b>Objectifs spécifique 2 : Renforcer les capacités du personnel de protection civile</b>						
Indicateur 2.1. : Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation initiale	Taux	20%	34,56 %	77,97%	52%	Cible non atteinte avec une contre-performance de -25,97
Indicateur 2.2. : Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation continue	Taux	60%	95,80%	54%	60%	Cible atteinte avec une performance de +6 points.
Indicateur 2.3 : Taux de pompiers civils dotés d'effets d'habillement	Taux	18,22%	23,49%	23,49%	27,80%	Cible atteinte avec une performance de + 4,31 points
<b>Objectifs spécifique 3 : Améliorer le dispositif de prévention des risques courants</b>						
Indicateur 3.1. : Taux de couverture médiatique des activités d'informations et de sensibilisation sur les risques courants	Taux	100%	100%	100%	100%	Cible atteinte conformément à l'objectif
Indicateur 3.2. : Taux de campagne d'information et de sensibilisation sur les risques courants effectuées	Taux	66%	66%	83%	100%	Cible atteinte avec une performance de 17 points
Indicateur 3.3. : Nombre de visite de préventions effectuées	Nombre	1 077	2 144	1 840	5 757	Cible atteinte avec une performance de + 3917 visites

**Source :** ONPC sur la base des données du DPPD-PAP 2022-2024 (section 323) et des informations provenant des services de ce programme

\* Il importe d'indiquer que la prévision de l'**indicateur 1.2** « Proportion de Centres de Secours d'Urgence (CSU) fonctionnels » fixée à 22/30 est inférieure à sa valeur réalisée au titre de la gestion 2021 (23/30).

En effet, à l'élaboration du DPPD-PAP de la période 2022 à 2024, la valeur de référence de cet indicateur qui était déterminée relativement à l'exercice 2020 était de 16/30 (page 248, DPPD-PAP 2022-2024). Sur cette base, la cible pour l'exercice 2022 a été fixée à 22/30, les données de l'année 2021 n'étant pas disponibles en cette époque. Toutefois, au terme de la gestion 2022, cet indicateur a affiché une valeur de 25/30, soit un gap positif de +3/30 points par rapport à la prévision. Le DPPD-PAP (2022-2024), étant l'annexe 4 de la Loi des Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant budget de l'Etat pour l'année 2022, il n'a pas été possible d'actualiser les prévisions arrêtées pour la période 2022-2024.

### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (Objectifs Spécifiques et Indicateurs)

#### ❖ Objectif spécifique 1 : Améliorer l'offre des services de protection Civile

- **Indicateur 1** : Proportion de Centres de Secours d'Urgence (CSU) construits

**Source de données** : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

**Mode de calcul** : (Nombre de CSU construits / Nombre total de CSU à construire), Nombre total de CSU à construire : 30

**Valeurs cibles** : 26/30 en 2022, 27/30 en 2023, 28/30 en 2024.

**Analyse de l'indicateur** : Deux (02) CSU construits durant l'année 2022 ont fait passer le nombre total à 27, soit un taux de réalisation de 90% de CSU construits sur les 30 à construire. La cible a été atteinte avec une performance de +1 CSU construit. Il ne reste donc trois (03) CSU à construire (Grand Bassam, Adzopé et Soubré).

- **Indicateur 2** : Proportion de Centres de Secours d'Urgence (CSU) fonctionnels

**Source de données** : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

**Mode de calcul** : (Nombre de CSU fonctionnel / Nombre total de CSU), Nombre total de CSU construits : 30

**Valeurs cibles** : 22/30 en 2022, 25/30 en 2023, 28/30 en 2024.

**Analyse de l'indicateur** : Cible atteinte avec 25 CSU équipés sur 30, soit une performance de +3 CSU équipés. Cette opération d'équipement a consisté en : acquisition de matériels roulants (02 camions citernes incendie, 03 véhicules de liaisons) ; acquisition de matériels non roulants (matériels informatique, mobiliers de bureau, outillages, pneumatiques et batteries, consommables de premier secours, etc.) ; appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PNUD, Coopération française, Pompiers de Marseille) composés de 30 vélos électriques, 04 moteurs hors-bord 10 CV, 04 embarcations, 04 remorques porte bateau, un kit de désincarcération, maintenance du parc automobile (réparation, vidange, pneumatique, batteries).

#### ❖ Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités du personnel de protection civile

- **Indicateur 1** : Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation initiale

**Source de données** : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

**Mode de calcul** : (Nombre de pompiers civils ayant bénéficié de la formation initiale / Nombre de pompiers civils recrutés) x100, Nombre de PC recrutés : 2656

**Valeurs cibles** : 77,97% en 2022, 92,47% en 2023, 100% en 2024.

**Analyse de l'indicateur** : En vue de doter les pompiers civils recrutés à la suite des concours de la Fonction Publique de compétences nécessaires à l'exercice du métier de pompier, l'ONPC organise la formation initiale chaque année. C'est le lieu de préciser que le nombre total des pompiers civil à former était de 567 dont 163 agents servants de la promotion 2019, 215 chefs de garde de la promotion 2019 et 189 agents servants de la promotion 2020. Toutefois, avec l'augmentation des coûts de formation depuis le premier semestre 2022 liée à l'inflation, seulement 163 sur les 567 pompiers civils ont pu bénéficier de la formation du 29 août au 03 décembre 2022 au Centre de Secours d'Urgence de San-Pedro. Au regard des objectifs, la cible n'a pas été atteinte avec une contre-performance de -25,97.

- **Indicateur 2** : Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation continue

**Source de données** : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

**Mode de calcul** : (Nombre de pompiers civils ayant bénéficié de la formation continue / Nombre total de pompiers civils ayant bénéficié de la formation initiale) x100, Nombre total de pompiers civils ayant bénéficié de la formation initiale : 1746

**Valeurs cibles** : 54% en 2022, 89 % en 2023, 91% en 2024.



**Analyse de l'indicateur** : Cible atteinte avec une performance de +6 points. Malgré la faiblesse des ressources mises à disposition, l'ONPC a enregistré cette performance grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers (la Coopération Française, KOICA, l'OIPC) à travers l'organisation des stages, séminaires et ateliers en Côte d'Ivoire et à l'extérieur du pays. Sur un total de 261 pompiers civils ayant bénéficié de la formation continue, 125 ont été formés par la Coopération Française, 20 par l'Agence Internationale de Coopération Coréenne KOICA et 7 par l'OIPC.

- **Indicateur 3** : Taux de pompiers civils dotés d'effets d'habillement

**Source de données** : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

**Mode de calcul** : (Nombre de pompiers civils dotés d'effets d'habillement / Nombre total de pompiers civils) x 100, Nombre total de pompiers civils : 2656

**Valeurs cibles** : 23,49% en 2022, 86,59% en 2023, 100% en 2024.

**Analyse de l'indicateur** : Cible atteinte avec une performance de + 4,31 points grâce à l'acquisition de 275 tenues d'intervention de type F1 et accessoires d'habillement.

#### ❖ **Objectif spécifique 3 : Améliorer le dispositif de prévention des risques courants**

- **Indicateur 1** : Taux de couverture médiatique des activités d'informations et de sensibilisation sur les risques courants

**Source de données** : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

**Mode de calcul** : (Nombre d'activités d'information et de sensibilisation sur les risques courants médiatisées / Nombre total d'activités d'information et de sensibilisation réalisées) x 100

**Valeurs cibles** : 100% en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024.

**Analyse de l'indicateur** : Le taux de couverture médiatique des activités d'informations et de sensibilisation sur les risques courants est de 100 % en 2022.

Ce taux qui était de 100% en 2021 reste constant en 2022. Cette cible est atteinte conformément à l'objectif.

- **Indicateur 2** : Taux de campagne d'information et de sensibilisation sur les risques courants effectuées

**Source de données** : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

**Mode de calcul** : (Nombre d'activités d'information et de sensibilisation sur les risques courants effectuées / Nombre total de campagne d'information et de sensibilisation) x100

**Valeurs cibles** : 83% en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024.

**Analyse de l'indicateur** : L'ONPC pour la phase de campagne d'information et de sensibilisation sur les risques courants est passé de 66% en 2021 à 100% en 2022 soit une hausse de 34%. Cette hausse montre un accent remarquable sur la phase de la sensibilisation durant l'année 2022. Il faut noter également que la cible de 2022 est atteinte.

- **Indicateur 3** : Nombre de visites de préventions effectuées

**Source de données** : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

**Mode de calcul** : Dénombrement

**Valeurs cibles** : 1840 en 2022, 2603 en 2023, 3366 en 2024.

**Analyse de l'indicateur** : La réalisation de 5 757 actions de prévention notamment les contrôles de prévention, les visites de chantiers, les démolitions et les exercices de simulation du Plan d'opération Interne (POI) sur l'ensemble du territoire national. Comparativement à l'année 2021 qui est de 2 144, nous soulignons une hausse de 3 613 actions de prévention. Cette cible est atteinte avec une performance de + 3 917 actions de prévention.

## **IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME**

### **IV.1 Leçons apprises**

En 2022, le programme 5 « Protection Civile » visait l'amélioration de la protection civile de Côte d'Ivoire (Objectif Général 5, DPPD-PAP période 2022-2024, page 152) à travers l'amélioration de l'offre des services de la protection civile, le renforcement des capacités du personnel de la protection civile et l'amélioration du dispositif de prévention des risques courants. Ces objectifs spécifiques ont été atteints à travers la construction et l'équipement des Centres de Secours d'Urgence, l'organisation de la formation initiale et continue des pompiers civils, la dotation en effets d'habillements, la médiatisation des campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques courants réalisées et des visites de prévention effectuées. A ce stade du bilan, l'examen des huit (08) indicateurs de résultat révèle que les objectifs fixés ont été largement atteint au niveau de sept (07) indicateurs. Les prévisions au niveau du taux de la formation initiale n'ont pu être atteintes. Ces résultats découlent de l'appropriation des mécanismes de gestion en budget-programme par les acteurs, de la vulgarisation des outils de mise en œuvre de la chaîne Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-

Evaluation (PPBSE), de l'élaboration d'un plan d'actions, de fiches PIP, MASMO, MASIR ; PTA, RAP, et des mesures prises pour renforcer les capacités opérationnelles du personnel de la protection civile.

## **IV.2 Recommandations**

En termes de mesures correctrices, le renforcement des dispositifs de formations initiales et continues des pompiers civils, ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles des CSU reste l'une des priorités pour les exercices futurs. A cette fin, la poursuite de la coopération avec les partenaires techniques et financiers notamment la Coopération Française, l'Union Européenne, l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC), le PNUD, la Coopération Japonaise est envisagée.

Au vu de ce qui précède, les efforts consentis sur le plan budgétaire à l'endroit de l'ONPC doivent se poursuivre au regard des besoins en formation initiale, en formation continue, en équipement et de la spécificité des missions assignées.

### **CONCLUSION**

En définitive, il ressort de ce rapport que l'Office National de la Protection Civile a enregistré, en 2022, un taux de réalisation de 100%. Il convient également de préciser que des réformes textuelles sont en cours d'élaboration en vue de permettre à l'ONPC de moderniser sa gouvernance aux fins d'être plus performant dans l'accomplissement de ses missions au bénéfice des populations.

Cependant, des défis restent à relever notamment la formation des acteurs pour une meilleure appropriation des outils, des procédures et de la mise en place de dispositifs de contrôle de gestion pour accroître les performances du programme au cours des exercices budgétaires à venir.

Ces exercices devront s'appuyer sur les priorités ci-après :

- la poursuite du renforcement des capacités opérationnelles des services de protection civile ;
- la protection des populations contre les catastrophes et sinistres ;
- le maillage du territoire national en infrastructures de protection civile.

### **CONCLUSION GENERALE**

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) comptait en 2022, trente-six (36) indicateurs de performance dont onze (11) permettant de mesurer la performance globale du Ministère. Au terme de l'exercice 2022, dix (10) indicateurs sur les onze (11) ont atteint leur cible, soit un taux moyen de réalisation de 91%, dont 1 point de plus que le taux réalisé à la fin de la gestion 2021. Au niveau des programmes, vingt-neuf (29) indicateurs sur les trente-six (36) que compte l'ensemble des cinq (05) programmes ont été réalisés, ce qui correspond à un taux moyen de réalisation de 80,56% contre 80% en 2021. Ce résultat traduit la bonne mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'Administration Territoriale, de Décentralisation, de Dépôt légal et d'Archives Nationales, d'Identification des populations, de Cultes, d'Immigration et d'Emigration, de Sécurité et de Protection Civile.

Ces acquis de la gestion 2022 ont été favorisés par la bonne exécution des crédits budgétaires alloués aux activités du Ministère avec un taux d'absorption de 98%, toute chose qui a contribué :

- au raffermissement du tissu social par l'organisation du dialogue politique qui a favorisé le retour de nombreux exilés politiques ainsi que l'organisation des élections législatives et sénatoriales partielles sécurisées ;
- à la sécurisation des personnes et des biens traduite par un Indice Général Ivoirien de Sécurité de 1,2 découlant de l'amélioration du dispositif de sécurité ;
- à la mise en œuvre du processus de décentralisation par la réalisation de missions d'assistance-conseil et l'amélioration du système de recouvrement des collectivités décentralisées à travers le déploiement progressif du système de recouvrement électronique ;
- au renforcement des capacités opérationnelles des structures de l'Administration du Territoire avec la mise à disposition de véhicules, la réhabilitation et l'équipement de résidences et bureaux ;
- à l'enrôlement des populations et la production de leurs titres d'identité ainsi que la mise en œuvre du projet pilote de la solution de l'Etat-Civil ;
- à l'amélioration de l'offre des services de Protection Civile avec l'augmentation des interventions favorisées par le maillage du territoire en infrastructures de Protection Civile et leur équipement;
- l'encadrement de plusieurs pèlerinages au niveau national et international etc.

Toutefois, ce dynamisme a été négativement impactée par certains facteurs dont :

- l'insuffisance de locaux pour les services rattachés au Cabinet, l'obsolescence du système d'archivage national et la méconnaissance des missions de la Direction des Archives Nationales (DAN) ;
- les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure (LPSI) dans son volet infrastructures, notamment l'absence ou l'inadaptation de sites et la purge des droits coutumiers des sites devant accueillir les édifices ;
- l'insuffisance des financements pour la construction des infrastructures de Protection Civile.

En vue de lever ces difficultés, certaines dispositions sont prises, à savoir :

- le renforcement des capacités des personnels du Ministère sur les thématiques du moment, notamment la mise en place des dispositifs de contrôle de gestion et de contrôle interne budgétaire ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des services du Ministère (équipement, formation et maillage du territoire en infrastructures) ;
- le recrutement des fonctionnaires de Police afin d'atteindre la norme qui fixe le ratio population urbaine – police à 1 policier pour 400 habitants.
- la sécurité sur l'ensemble du territoire national des personnes et des biens par le renforcement des mesures de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale, le racket et la corruption ;
- la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire ;
- la modernisation du système d'identification et de l'Etat-civil (solution flux migratoire dans le respect des règles de l'UEMOA et de la CEDEAO, WURI et Registre National des Personnes Physiques) ;
- le renforcement du processus de décentralisation ;
- la protection des populations contre les catastrophes et sinistres ;
- le maillage du territoire national en infrastructures de sécurité et de Protection Civile.

Afin de consolider les acquis de l'exercice 2022, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité plaide pour le renforcement des efforts financiers consentis par l'Etat.



# **SECTION 325 : MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME**



## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Monsieur **Jean Sansan KAMBILE** est à la tête du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme depuis le 12 janvier 2016. Conformément au décret N°2022-301 du 04 Mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de Justice et des Droits de l'Homme. Il s'agit à cet effet et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, de suivre l'application de la législation en matière pénale, civile, commerciale, administrative et sociale ; d'assurer le contrôle et le suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté ; de procéder à l'élaboration des projets de lois et règlements et d'assurer la promotion et la protection des Droits de l'Homme.

Le MJDH est composé de 04 programmes que sont le programme 1 « **Administration générale** » ; le programme 2 « **Juridictions** » ; le programme 3 « **Établissements pénitentiaires, centres d'observation et de rééducation des mineurs** » et le programme 4 « **Droits de l'Homme** ».

Selon le décret N° 2021-451 du 08 septembre 2021 portant organisation du MJDH, le ministère est composé, outre le cabinet, de **09** directions et services qui sont rattachés au Cabinet, **06** directions centrales, **04** services extérieurs, **03** EPN et **04** organismes sous tutelle.

Il convient de noter que les activités du MJDH se sont globalement bien déroulées, en dépit d'un environnement international défavorable tant au niveau de la guerre en Ukraine que de la crise politico-militaire ivoiro-malienne, qui a entraîné une flambée des prix des produits énergétiques, alimentaires et des biens intermédiaires.

En effet, les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire demeurent bonnes. L'activité économique bénéficierait de la stabilité de l'environnement sociopolitique et sécuritaire, de la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, de la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles et de politique économique appropriée. Ainsi, les prévisions tablent sur un taux de croissance de 6,8% en 2022.

Le présent rapport annuel de performance du MJDH s'articulera autour des points suivants :

Partie I.	le ministère	
Partie II.	le programme	1 « Administration générale »
Partie III.	le programme	2 « Juridictions »
Partie IV.	le programme	3 « Établissements pénitentiaires centres d'observation et de rééducation des mineurs »
Partie V.	le programme	4 « Droits de l'Homme »

## PARTIE I : LE MINISTÈRE

## I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

Le MJDH a pour ambition d'assurer de manière équitable aux personnes physiques et morales, un accès aux services de justice de qualité en toute transparence.

*1.1. Architecture programmatique du ministère*

Tableau récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1: Administration générale	04	33
Programme 2: Juridictions	04	166
Programme 3: Établissements pénitentiaires, centres d'observation et de rééducation des mineurs	02	54
Programme 4: Droits de l'Homme	02	13
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>266</b>

## Commentaire :

Pour l'atteinte de ses objectifs, le MJDH est composé de **04** programmes, répartis en **12** actions à travers la réalisation de **266** activités.

## 1.2. Politique ministérielle

Tableau du cadre stratégique globale

Orientations stratégiques	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
L'amélioration de l'accessibilité des citoyens au système judiciaire.	Les distances géographique et socio-économique entre les citoyens et la justice sont réduites.	Améliorer l'accessibilité des citoyens au système judiciaire.
Le renforcement de la transparence, la crédibilité et la capacité du système judiciaire.	- le système judiciaire et pénitentiaire est informatisé ; - les capacités de moralisation du système judiciaire sont développées.	Améliorer la transparence, la crédibilité et la capacité du système judiciaire.
La modernisation du système pénitentiaire.	- la surpopulation carcérale est réduite ; - le bien-être des détenus est amélioré.	Moderniser le système pénitentiaire.
La promotion et la protection des Droits de l'Homme.	Les Droits de l'Homme sont promus et respectés.	Garantir le respect des Droits de l'Homme.

### Commentaire :

Dans la perspective de mise en œuvre de sa politique, le MJDH a identifié **01** axe stratégique pour chaque programme, arrimé à **04** objectifs globaux, en raison de **01** objectif par programme. Pour atteindre ces objectifs globaux, 06 résultats stratégiques ont été définis, soit **01** au programme 1, **02** au programme 2, **02** au programme 3 et enfin **01** au programme 4.

## II.PERFORMANCE GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 74: Répartition des composantes du cadre de performance du ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	04	04	10	21	21

### Commentaire :

Les 04 programmes du MJDH ont chacun **01** objectif global, décomposés en **10** objectifs spécifiques, vérifiés par **21** indicateurs et par **21** cibles associées.

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Les activités mises en œuvre au cours de l'année 2022 ont permis l'atteinte des objectifs spécifiques des 04 programmes. Cette performance a impacté significativement l'environnement socio-économique et a permis de rapprocher la justice du justiciable.

Tableau 75: Performance globale du ministère

Programmes	Objectifs spécifiques	Nombre de cible	Nombre de cibles atteintes
P1 : « Administration Générale »	OS 1 : Encadrer la bonne application de la législation	2	2
	OS 2 : Renforcer les capacités opérationnelles du système judiciaire	2	2
	OS 3 : Moderniser le système d'information des services du ministère	2	0
P2 : « Juridictions »	OS 1 : Améliorer l'accès socio-économique et géographique	2	1
	OS 2 : Renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	2	1
	OS 3 : Améliorer la qualité du système judiciaire	2	1
P3 : « Etablissements Pénitentiaires centres d'observations et de rééducation des mineurs »	OS 1 : Améliorer le cadre de vie et le bien être des détenus	3	3
	OS 2 : Renforcer la réinsertion des détenus	2	0
P4 : « Droits de l'Homme »	OS 1 : Vulgariser les droits de l'homme en vue de leur respect effectif	2	1
	OS 2 : Garantir la protection des victimes de violation des droits de l'Homme	2	1
TOTAL		21	12

### Commentaire :

Au total, sur les 21 cibles associées, 12 ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 57,14%. Ce taux est dû, d'une part, à la lenteur sur la programmation des activités et d'autre part, à l'insuffisance de dotation budgétaire pour la réalisation de certaines activités. Cependant, au titre de la gestion 2022, plusieurs activités majeures ont été réalisées, à savoir :



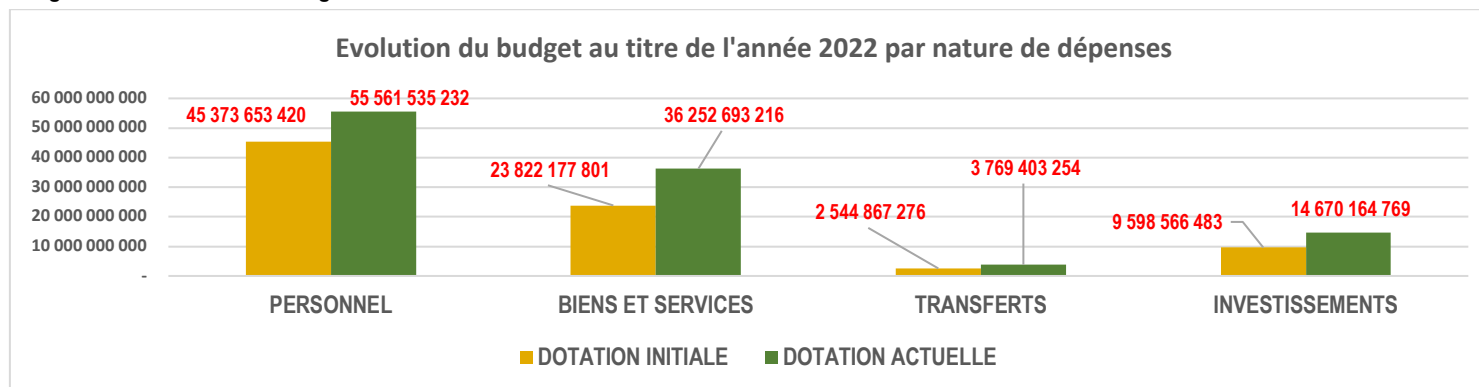
- ✓ l'organisation de 19 réunions, dont 10 réunions de Cabinet et de direction et 09 réunions avec les chefs de cours et de juridictions ;
- ✓ la rédaction de 16 circulaires et notes de service ;
- ✓ la réalisation de 06 missions d'inspection ;
- ✓ l'acquisition de 468 toges au profit des Magistrats ;
- ✓ la mise en réseau des juridictions de Yopougon et Dabou ;
- ✓ le renforcement des capacités de 1 112 agents des établissements pénitentiaires ;
- ✓ la poursuite des travaux de construction du Tribunal d'Abobo ;
- ✓ l'inauguration de la cour d'Appel de Korhogo ;
- ✓ la réalisation de travaux partiels de Voiries et Réseaux Divers à la cité pénitentiaire de San Pedro ;
- ✓ l'acquisition de 02 machines d'imprimerie pour le compte du CNDJ ;
- ✓ la réhabilitation de 10 Maisons d'Arrêt et de Correction ;
- ✓ l'organisation de 03 journées régionales de promotion des Droits de l'Homme ;
- ✓ la formation de 273 OPJ, membres des OSC et médecins ;
- ✓ la réalisation de 15 enquêtes non judiciaires ;
- ✓ la visite de 11 lieux de détention ;
- ✓ la poursuite des travaux de construction de la prison de Haute Sécurité de Korhogo.

### III.FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

Le tableau ci-dessous présente la dotation initiale prévue dans la Loi de Finances (LOF) ; la dotation actuelle suite aux mouvements budgétaires intervenus en cours de gestion, ainsi que les écarts entre lesdites dotations.

NATURES DE DÉPENSES	DOTATION INITIALE	DOTATION ACTUELLE	ÉCART
PERSONNEL	45 373 653 420	55 561 535 232	10 187 881 812
BIENS ET SERVICES	23 822 177 801	36 252 958 216	12 430 780 415
TRANSFERTS	2 544 867 276	3 769 403 254	1 224 535 978
INVESTISSEMENTS	9 598 566 483	14 670 164 769	5 071 598 286
<b>TOTAL</b>	<b>81 339 264 980</b>	<b>110 254 061 471</b>	<b>28 914 796 491</b>

Figure 54: Évolution du budget au titre de l'année 2022



### **Commentaire :**

Le MJDH a bénéficié d'une dotation budgétaire initiale de 81 339 264 980 FCFA qui a connu plusieurs modifications budgétaires sur les différentes natures de dépenses. Ainsi, la dotation est passée à 110 254 061 471 FCFA, soit une augmentation de 28 914 796 491 FCFA, représentant une hausse de 35,55% par rapport au budget initial.

De manière spécifique, ces augmentations concernent :

#### ➤ **Au titre du personnel :**

La revalorisation salariale des agents fonctionnaires et la prise en charge des primes du personnel du Pôle Pénal Economique et Financier pour un montant de 10 187 881 812 FCFA (message à la Nation de son Excellence Monsieur le Président de la République en date du 06 Août 2022 et situation d'exécution budgétaire à la date du 15 mai 2023) ;

#### ➤ **Au titre des biens et services :**

##### • Au programme 1 :

- sur l'activité « Gérer les dépenses centralisées du Ministère », face à la surpopulation carcérale et au respect des normes internationales liés au bien-être des détenus, un complément d'un montant de 11 517 728 213 FCFA a été obtenu pour renforcer l'appui en denrées alimentaires et produits d'hygiène au profit des MAC, CRM et COM. Également, un appui a permis la prise en charge des salaires du personnel contractuel suivants les arrêtés N°0319/MBPE/DGBF/DBE-ADSS/ATG du 27 mai 2022 ; N°0111/MBPE/DGBF/DBE-ADSS/KMK du 28 mars 2022 et les avances de trésorerie ;
- sur l'activité « Gérer les ressources financières du Ministère », un montant de 506 809 883 FCFA a permis la prise en charge des actions et des interventions urgentes du Ministère ;
- sur l'activité « Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de droit de l'homme », un complément d'un montant de 9 914 874 FCFA a été octroyé pour prendre en charge les activités du cabinet ;
- sur l'activité « Organiser la planification générale des activités du Ministère, suivre et évaluer lesdites activités », un montant complémentaire de 55 139 390 FCFA a été obtenu pour la rédaction de l'annuaire statistique annuel du Ministère ;
- sur l'activité « Prendre en charge les missions en Côte d'Ivoire », un complément d'un montant de 37 509 649 FCFA a été obtenu pour la réalisation des missions en Côte d'Ivoire ;
- sur l'activité « Prendre en charge les missions hors Côte d'Ivoire », un complément d'un montant de 6 128 800 FCFA a été obtenu pour la réalisation des missions hors Côte d'Ivoire ;
- sur l'activité « Enquêter sur la crise post-électorale » ; un complément d'un montant de 10 342 204 FCFA a été obtenu pour la réalisation des enquêtes pour la lutte contre le terrorisme ;
- la régulation budgétaire de certaines activités a été prise en charge à hauteur de 224 058 144 FCFA (confère situation d'exécution budgétaire à la date du 15 mai 2023).

- Au programme 2 : Un complément de 63 149 258 FCFA a été octroyé pour le fonctionnement des services de la Cour d'Appel de Korhogo (cf situation d'exécution à la date du 15 mai 2023).

#### ➤ **Au titre des transferts :**

- du personnel du MJDH par l'INFJ. Également, on note l'acquisition et l'équipement du siège de l'AGRAC (cf situation d'exécution du 15 mai 2023) ;
- Au programme 4 : La régulation budgétaire a permis de prendre en charge les activités « coordonner les activités du CNDH » et « Transférer des capitaux au profit du CNDH » pour un montant de 157 519 462 FCFA (cf situation d'exécution du 15 mai 2023).

#### ➤ **Au titre des investissements :**

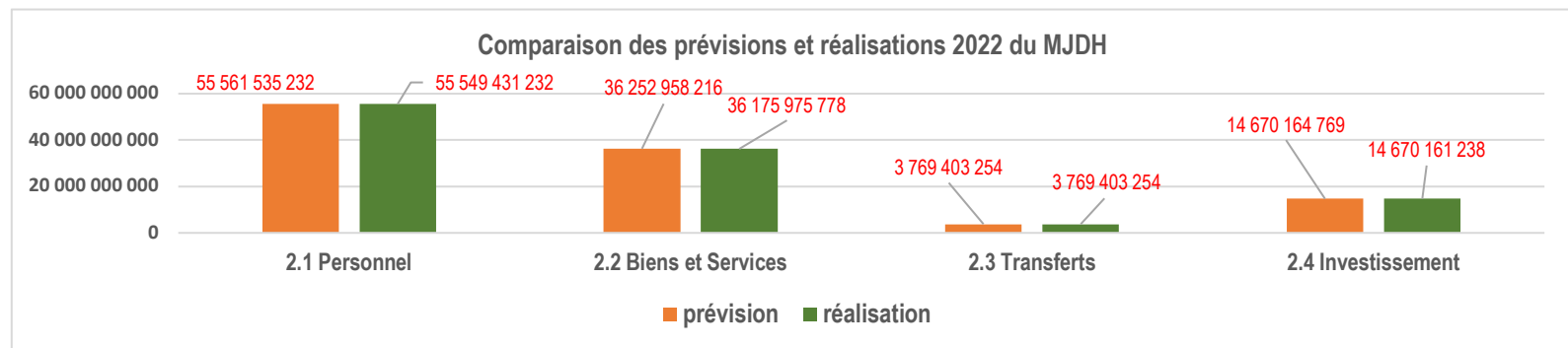
- Au programme 1 : Un complément de 1 321 687 450 FCFA a été octroyé sur les activités « Gérer le Programme Spécial justice » et « faire face aux opérations urgentes du Ministère », pour l'acquisition de toges et de véhicules de services ; l'achèvement des travaux d'étanchéité du TPI de Yopougon et la prise en charge de l'installation d'un logiciel « LOGI 7 » pour le suivi des dossiers juridiques au sein des cabinets d'instructions et des juges des mineurs. (cf. situation d'exécution du 15 mai 2023);
- Au programme 2 : Un complément de 2 749 910 839 FCFA a été octroyé sur l'activité « construire, réhabiliter et équiper les autres tribunaux et résidences phase 2 », pour la réalisation des travaux complémentaires confortatifs de la cité pénitentiaire de San Pedro et la réhabilitation des tribunaux et résidences. (cf. situation d'exécution du 15 mai 2023) ;
- Au programme 3 : Un complément de 999 999 997 FCFA a été octroyé sur l'activité « Mise aux normes des infrastructures pénitentiaires » en vue de la réalisation des travaux confortatifs de la MAC de San-Pedro. (cf. situation d'exécution du 15 mai 2023).

Tableau 76: Exécution du budget du Ministère

Unités	RÉALISATIONS				
	2021	2022			
		Prév. (P)	Réal (R)	Écarts (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>73 719 132 854</b>	<b>110 254 061 471</b>	<b>110 164 971 502</b>	<b>89 089 969</b>	<b>99,92</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	73 719 132 854	110 254 061 471	110 164 971 502	89 089 969	99,92
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	73 719 132 854	110 254 061 471	110 164 971 502	89 089 969	99,92
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	-	-	-	-	
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	
<b>2 CHARGES</b>	<b>73 719 132 854</b>	<b>110 254 061 471</b>	<b>110 164 971 502</b>	<b>89 089 969</b>	<b>99,92</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>43 086 131 860</b>	<b>55 561 535 232</b>	<b>55 549 431 232</b>	-	99,98
2.1.1 Solde y compris EPN	42 926 931 860	55 343 535 232	55 343 535 232	-	100
2.1.2 Contractuels hors solde	159 200 000	218 000 000	205 896 000	12 104 000	94,45
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>21 087 562 131</b>	<b>36 252 958 216</b>	<b>36 175 975 778</b>	<b>76 982 438</b>	<b>99,79</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>2 483 784 501</b>	<b>3 769 403 254</b>	<b>3 769 403 254</b>	-	100
2.3.1 Transferts courants	2 368 041 855	3 561 826 690	3 561 826 690	-	100
2.3.2 Transferts en capital	115 742 646	207 576 564	207 576 564	-	100
<b>2.4 Investissement</b>	<b>7 061 654 362</b>	<b>14 670 164 769</b>	<b>14 670 161 238</b>	<b>3 531</b>	<b>100</b>
2.4.1 Trésor	7 061 654 362	14 670 164 769	14 670 161 238	3 531	100
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	
Dons	-	-	-	-	
Emprunts	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>73 719 132 854</b>	<b>110 254 061 471</b>	<b>110 164 971 502</b>	<b>89 089 969</b>	<b>99,92</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 15 mai 2023(DRMGB).

Figure 55 : Comparaison des prévisions et des réalisations 2022



## Commentaire :

Le tableau présente la situation d'exécution des crédits budgétaires de la gestion 2022 du MJDH par natures de dépenses à la date du 15 mai 2023. De manière globale, la dotation budgétaire de 110 254 061 471 FCFA a été ordonnancée à hauteur de 110 164 971 502 FCFA, soit un taux de 99,92%. Ainsi :

### ❖ Au titre du personnel :

Pour un budget de 55 561 535 232 FCFA, l'ordonnancement s'est situé à 55 549 431 232 FCFA, soit un taux de 99,98%. L'écart de 0,02%, correspondant à 12 104 000 FCFA s'explique par la non-transmission dans les délais au Payeur Général de l'Ordre et de la Sécurité Publics, des ordres de paiement et opérations de régularisation des paiements, en raison de l'absence de la Présidente du Pôle Pénal Economique et Financier en mission d'urgence à l'étranger.

### ❖ Au titre des biens et services :

Pour une dotation de 36 252 958 216 FCFA, un montant de 36 175 975 7786 FCFA a été ordonnancé, correspondant à un taux de 99,79%. Ce qui fait ressortir un écart de 0,21%, qui s'explique par le plafonnement de certaines activités dans les programmes 1 ; 2 et 3.

### ❖ Au titre des transferts :

La dotation de 3 769 403 254 FCFA a été ordonnancée à 100%. Cette performance s'explique par une mise en place rapide des crédits au profit des structures sous tutelles pour leur bon fonctionnement.

### ❖ Au titre des investissements :

Le budget de 14 670 164 769 FCFA a été ordonnancé à hauteur de 14 670 161 238 FCFA, soit un taux de 100%. Cette performance s'explique par une bonne planification des activités d'investissements programmées en 2022.

## PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

### INTRODUCTION

Monsieur **KOUASSI N'guessan Bernard** a été nommé Directeur de Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme le 28 février 2018. Il occupe la fonction de Responsable du Programme 1 depuis 2020.

Conformément au décret N° 2021-451 du 08 septembre 2021 portant organisation du MJDH, la principale mission dévolue au programme 1 « Administration Générale » est de promouvoir une administration judiciaire moderne et performante à travers la coordination des actions et la gestion des activités du ministère.

Il convient d'indiquer que les activités de ce programme se sont globalement bien déroulées, en dépit d'un environnement international défavorable tant au niveau de la guerre en Ukraine que de la crise politico-militaire ivoiro-malienne.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme 1
- II. Réalisation du programme 1
- III. Performance du programme 1
- IV. Perspectives.

## I. PRÉSENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 1

### 1.1. Les objectifs du programme 1

L'objectif global de ce programme est d'améliorer l'accessibilité des citoyens au système judiciaire. Cela passe par une amélioration de la gouvernance et une gestion optimale des ressources tant humaines, matérielles que financières. L'atteinte de cet objectif permettra la réduction des distances géographiques et socio-économiques entre les citoyens et la justice.

## I.2. Le financement du programme 1

Au titre de l'année 2022, le programme a bénéficié d'une dotation de 84 208 923 045 FCFA, répartie selon les natures de dépenses dans le tableau ci-dessous :

NATURE DE DEPENSES	DOTATION ACTUELLE	TAUX %
PERSONNEL	53 825 115 084	63,92
BIENS ET SERVICES	27 439 474 028	32,58
TRANSFERT	-	-
INVESTISSEMENTS	2 944 333 933	3,50
<b>TOTAL</b>	<b>84 208 923 045</b>	<b>100</b>

### Commentaire :

Le financement du programme 1 en 2022 a connu une évolution significative par rapport à celui de 2021. En effet la dotation budgétaire est passée de 56 441 324 082 FCFA en 2021 à 84 208 923 045 FCFA en 2022. Ce qui correspond à une augmentation de 27 767 598 963 FCFA, soit un taux de 49,20% qui se justifie principalement par l'octroi de crédits pour renforcer l'appui en denrées alimentaires, produits d'hygiène et pharmaceutiques au profit des MAC, COM et CRM d'une part et par la prise en charge de la revalorisation salariale des agents fonctionnaires intervenue au cours de la gestion 2022 d'autre part.

## II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME 1

### II.1. Exécution du budget

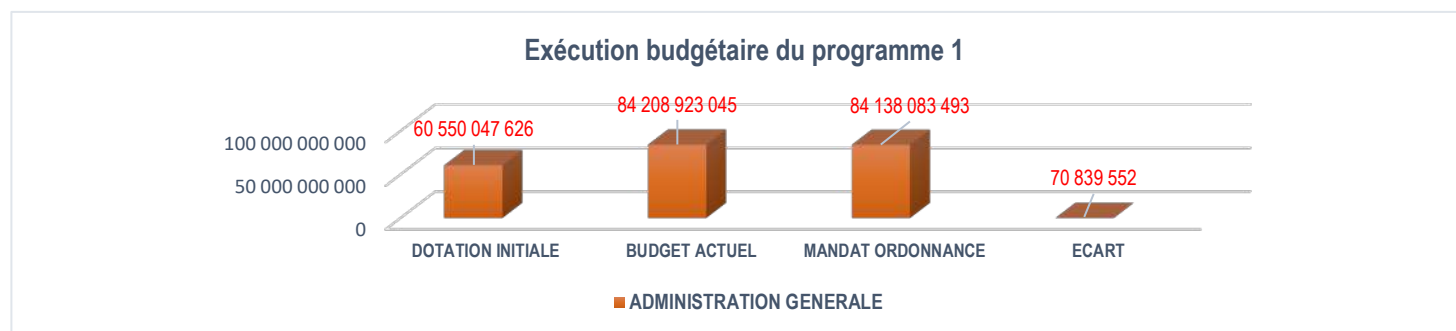
L'exécution budgétaire du programme 1, qui s'est déroulée dans un climat de dialogue se présente dans le tableau ci-dessous.

**Tableau de l'exécution budgétaire du programme 1**

PROGRAMME	DOTATION INITIALE	DOTATION ACTUELLE	MANDAT ORDONNANCÉ	ÉCART	TAUX ORDONNANCEMENT
ADMINISTRATION GENERALE	60 550 047 626	84 208 923 045	84 138 083 493	70 839 552	99,92%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 15 Mai 2023 (DRMGB).

**Figure 56 : Exécution budgétaire du programme 1**



## Commentaire :

Conformément à la loi de finance initiale, le programme 1 a bénéficié au titre de la gestion 2022 d'un budget de 60 550 047 626 FCFA. Cette dotation a connu une augmentation de 23 658 875 419 FCFA, correspondant à un taux de 39,07% par rapport au budget voté, portant ainsi la dotation actuelle à 84 208 923 045 FCFA.

Les compléments budgétaires sont répartis comme suit :

- ✓ un montant de 9 969 556 812 FCFA a été octroyé au ministère pour la prise en charge de la revalorisation des salaires des agents fonctionnaires (message à la nation de son SEM le Président de la République en date du 06 Aout 2022) ;
- ✓ sur l'activité « Gérer les dépenses centralisées du Ministère », face à la surpopulation carcérale et au respect des normes internationales liés au bien-être des détenus, un complément d'un montant de 11 517 728 213 FCFA a été obtenu pour renforcer l'appui en denrées alimentaires et produits d'hygiène au profit des MAC, CRM et COM. Également, un appui a permis la prise en charge des salaires du personnel contractuel suivants les arrêtés N°0319/MBPE/DGBF/DBE-ADSS/ATG du 27 mai 2022 ; N°0111/MBPE/DGBF/DBE-ADSS/KMK du 28 mars 2022 et les avances de trésorerie ;
- ✓ sur l'activité « Gérer les ressources financières du Ministère », un montant de 506 809 883 FCFA a permis la prise en charge des actions et des interventions urgentes du Ministère ;
- ✓ sur l'activité « Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de droit de l'homme », un complément d'un montant de 9 914 874 FCFA a été octroyé pour prendre en charge les activités du cabinet ;
- ✓ sur l'activité « Organiser la planification générale des activités du Ministère, suivre et évaluer lesdites activités », un montant complémentaire de 55 139 390 FCFA a été obtenu pour la rédaction de l'annuaire statistique annuel du Ministère ;
- ✓ sur l'activité « Prendre en charge les missions en Côte d'Ivoire », un complément d'un montant de 37 509 649 FCFA a été obtenu pour la réalisation des missions en Côte d'Ivoire ;
- ✓ sur l'activité « Prendre en charge les missions hors Côte d'Ivoire », un complément d'un montant de 6 128 800 FCFA a été obtenu pour la réalisation des missions hors Côte d'Ivoire ;
- ✓ sur l'activité « Enquêter sur la crise post-électorale » ; un complément d'un montant de 10 342 204 FCFA a été obtenu pour la réalisation des enquêtes pour la lutte contre le terrorisme ;
- ✓ la régulation budgétaire de certaines activités a été prise en charge à hauteur de 224 058 144 FCFA (confère situation d'exécution budgétaire à la date du 15 mai 2023).

Le montant de 84 208 923 045 FCFA a été ordonnancé à hauteur de 84 138 083 493 CFA, correspondant à un taux de 99,92 %. Ce qui fait ressortir un écart de 70 839 552 FCFA qui s'explique par le plafonnement de certaines activités.

Au terme de la gestion 2022, le programme 1 « Administration Générale » a connu quelques difficultés dont les majeures sont :

- ✓ l'instabilité du SIGOBE ;
- ✓ le plafonnement des activités dotées à minima ;
- ✓ la faible appropriation des outils de gestion du budget programme par les acteurs de la dépense publique.

Au regard des difficultés sus-évoquées, quelques solutions et recommandations ont été proposées pour l'amélioration du taux d'exécution du budget du programme :

- ✓ l'amélioration de la fluidité du SIGOBE ; assistance permanente et organisation des séances de formation au profit des acteurs du circuit de la dépense par la DAS et la DTI ;
- ✓ le déplafonnement à 100% en cours de gestion des dotations inférieures ou égales à 10 000 000 FCFA en vue de permettre aux gestionnaires de crédits de réaliser pleinement leurs activités ;
- ✓ le renforcement des capacités des gestionnaires de crédits en début d'exercice budgétaire aux outils de gestion du budget-programmes à travers les ateliers.

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 77: Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Coordination et Animation du ministère	-	-	1 959 063 537	2 122 769 665	-	-	-	-	1 959 063 537	2 122 769 665
Gestion des Ressources humaines, matérielles et financières	40 905 807 260	53 728 519 301	10 967 265 154	25 011 164 139	-	-	1 237 552 684	2 844 342 326	53 110 625 098	81 584 025 766
Planification, programmation et suivi-évaluation	-	-	121 392 498	160 145 265	-	-	-	-	121 392 498	160 145 265
Formation, documentation, gestion des Systèmes d'informations et de communication	91 207 920	96 595 783	65 233 449	74 555 407	-	-	99 300 000	99 991 607	255 741 369	271 142 797
<b>TOTAL</b>	<b>40 997 015 180</b>	<b>53 825 115 084</b>	<b>13 112 954 638</b>	<b>27 368 634 476</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 336 852 684</b>	<b>2 944 333 933</b>	<b>55 446 822 502</b>	<b>84 138 083 493</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 15 Mai 2023 (DRMGB).

Figure 57 : Exécution financière par action des années 2021 et 2022

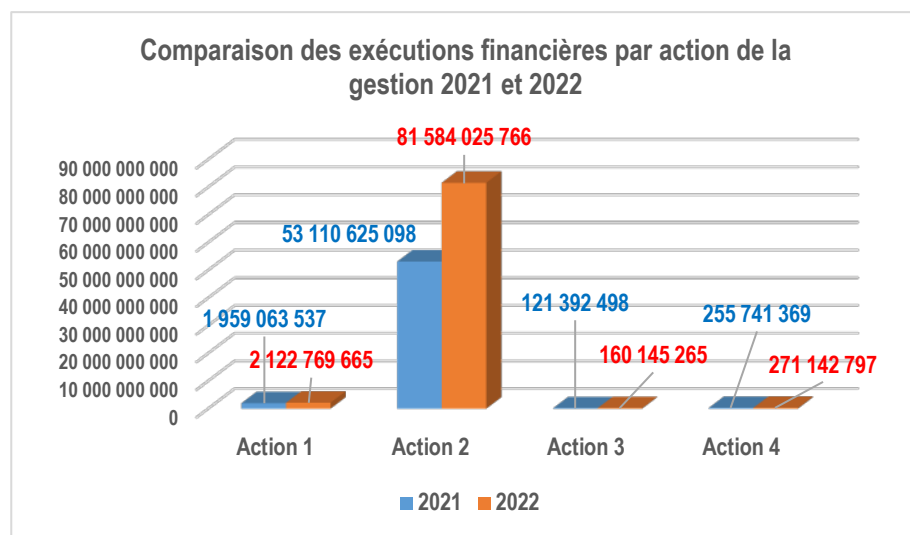
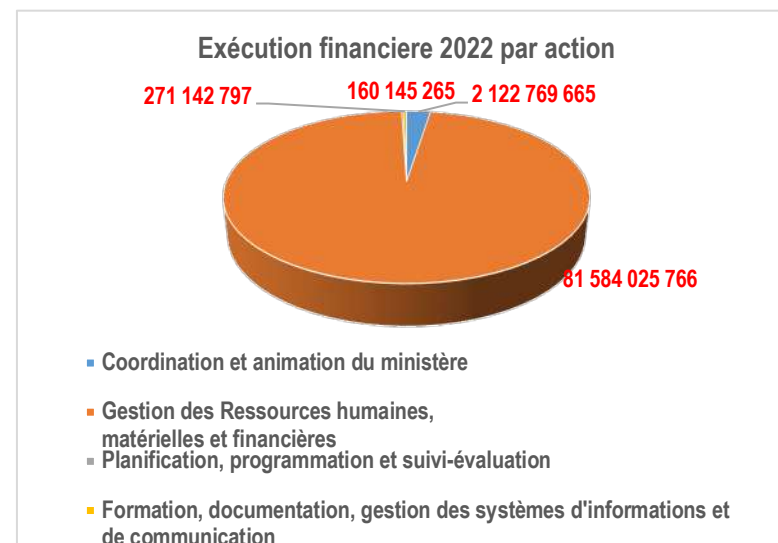


Figure 58 : Répartition de l'exécution financière par action



#### Commentaire :

L'exécution financière par action du programme 1 est passée de 55 446 822 502 FCFA en 2021 à 84 138 083 493 FCFA en 2022, soit une augmentation de 28 691 260 991 FCFA représentant une hausse de 51,75% par rapport à 2021.

Ainsi de manière spécifique, on note :

➤ **L'action 1 « Coordination et animation du ministère »**

L'exécution financière de cette action est passée de 1 959 063 537 FCFA en 2021 à 2 122 769 665 FCFA en 2022, soit une augmentation de 163 706 128 CFA, correspondant à une hausse de 8,36%.

En 2021, le montant ordonnancé de 1 959 063 537 FCFA a permis de prendre en charge 46 réunions de Cabinet et de Direction, avec les chefs de Cours des juridictions ; les cérémonies de rentrées judiciaires par Cour d'Appel et 04 missions d'inspections dans les Juridictions du ressort des Cours d'Appel de Korhogo, Bouaké, Daloa et Abidjan.

En 2022, le montant ordonnancé de 2 122 769 665 FCFA a permis d'organiser 19 réunions dont 10 réunions de Cabinet et de direction, 09 réunions avec les chefs de cours des juridictions ; des cérémonies de rentrées judiciaires par Cour d'Appel et de rédiger 16 circulaires et notes de service. Ce montant a permis aussi de réaliser 06 missions d'inspections dans les juridictions du ressort des Cours d'Appel de Korhogo, Bouaké, Daloa et Abidjan.

➤ **L'action 2 « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières »**

L'exécution financière de cette action est passée de 53 110 625 098 FCFA en 2021 à 81 584 025 766 FCFA en 2022, soit une augmentation de 28 473 400 668 CFA, correspondant à une hausse de 53,61%.

En 2021, le montant ordonnancé de 53 110 625 098 FCFA a permis :

- ✓ La prise en charge des salaires des agents fonctionnaires ;
- ✓ l'appui en denrées alimentaires et produits d'hygiène au profit de 23 408 détenus ;
- ✓ l'élaboration d'un projet de texte finalisé et 09 textes en cours d'élaboration avec un taux moyen de réalisation de 61,25% ;
- ✓ l'affectation de 321 personnes dans les différentes structures du Ministère ;
- ✓ l'équipement en mobiliers et matériels de bureau, matériels informatiques pour l'imprimerie de Justice, des TPI (Adzopé et Abengourou), des DRAP (Abidjan et Bouaké), des MAC (Abidjan, Aboisso, Bouaké Bongouanou), du Centre d'Observation des Mineurs de Man... ;
- ✓ l'acquisition de 05 camions de transfèrement, d'un Pick Up, de 02 véhicules pour le compte du CNDJ, de 07 véhicules de type 4\*4 pour les Premiers Présidents et les Procureurs des Cours d'Appel ;
- ✓ l'acquisition de terrains pour la construction la nouvelle MAC d'Adzopé et du centre de formation judiciaire de l'INFJ ;
- ✓ la prise en charge des salaires du personnel occasionnel ;
- ✓ l'acquisition de 3200 tenues pour le personnel pénitentiaire ;
- ✓ l'achèvement des locaux de la DIEM et de la DPS ;
- ✓ le réaménagement du bâtiment annexe de l'ancienne DAF ;
- ✓ la fourniture et pose d'un système de vidéo surveillance à la maison pénale de Bouaké ;
- ✓ l'achèvement et l'équipement de la ferme du CRM de Dabou et de connexion d'un forage hydraulique à la MAC de Touba.

En 2022, le montant ordonnancé de 81 584 025 766 FCFA a permis :

- ✓ la prise en charge des salaires des agents fonctionnaires et la revalorisation desdits salaires suite au discours de Président de la République en date du 06 Aout 2022 ;
- ✓ l'appui en denrées alimentaires, en produits d'hygiène et pharmaceutiques au profit de 26 864 détenus ;
- ✓ la prise en charge des salaires du personnel occasionnel ;
- ✓ l'acquisition des mobiliers et matériels de bureau au profit des services centraux du Ministère, des Juridictions et Maisons d'Arrêt et de Correction ;
- ✓ l'acquisition de 15 HA de terrain à Adzopé pour la construction de la nouvelle Maison d'Arrêt et de Correction,
- ✓ l'acquisition de 1,416 HA de terrain à Abidjan Riviera Bonoumin pour l'extension du centre de formation continue de l'INFJ,
- ✓ l'acquisition de 2HA de terrain pour la construction de la cité justice commerciale de Grand Bassam ;
- ✓ l'acquisition de 30 ordinateurs Desktop, 32 imprimantes et 05 ordinateurs Laptop au profit des juridictions ;
- ✓ l'acquisition de 468 toges au profit des Magistrats (145 toges rouges et 323 toges noires) ;
- ✓ l'acquisition de 21 véhicules au profit des Directions et des Juridictions ;



- ✓ l'achèvement des travaux de mise aux normes des installations électriques intérieures de la MAC de Dimbokro ;
- ✓ l'achèvement des travaux complémentaires de réhabilitation des cellules et de mise aux normes d'installation de réseau électrique de la MAC de Grand-Bassam ;
- ✓ la réalisation des travaux d'étanchéité du Tribunal de Première Instance (TPI) de Yopougon ;
- ✓ l'installation de logiciel « LOGI 7 » pour le suivi des dossiers juridiques au sein des cabinets d'instructions et des juges des mineurs.

➤ **L'action 3 « Planification, programmation et suivi-évaluation »**

L'exécution financière de cette action est passée de 121 392 498 FCFA en 2021 à 160 145 265 FCFA en 2022, soit une augmentation de 38 752 767 CFA, correspondant à une hausse de 31,92%.

En 2021, le montant ordonnancé de 121 392 498 FCFA, a permis de faire le bilan de la mise en œuvre du plan d'action de politique sectorielle 2016-2020 (PAPS2), d'élaborer le PAPS 2021-2025 (PAPS3), de faire la programmation des investissements publics, d'élaborer Plan de Travail Annuel (PTA) du Ministère, de participer à l'élaboration du PND 2021-2025 et de produire des statistiques judiciaires et pénitentiaires.

En 2022, le montant ordonnancé de 160 145 265 FCFA a permis de faire le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de politique sectorielle 2021-2025 (PAPS3), à travers la programmation des investissements publics 2023-2025, d'élaborer le Plan de Travail Annuel (PTA) du Ministère, de produire les statistiques judiciaires et pénitentiaires au titre de l'année 2022 et d'élaborer le document du bilan des activités.

➤ **L'action 4 « Formation, documentation, gestion des systèmes d'informations et de communication »**

L'exécution financière de cette action est passée de 255 741 369 FCFA en 2021 à 271 142 797 FCFA en 2022, soit une augmentation de 15 401 428 FCFA correspondant à une hausse de 6,02%.

En 2021, le montant ordonnancé de 255 741 369 FCFA a permis la prise en charge des activités liées à la gestion des archives judiciaires, de doter les juridictions de Dabou et de Yopougon en matériel informatique, d'élaborer les textes de loi et de gérer la communication des activités du MJDH.

En 2022, le montant ordonnancé de 271 142 797 FCFA a permis :

- ✓ la participation à 03 missions de contrôle de l'état civil consulaire et de renforcement des capacités des chargés d'affaires consulaires et d'évaluation des archives d'état civil consulaire ;
- ✓ la participation à l'élaboration du guide de l'état civil consulaire ;
- ✓ l'assistance des usagers pour la rectification des actes d'état civil consulaire ;
- ✓ la sécurisation des registres d'état civil en conservation à la DECA ;
- ✓ la supervision et suivi de la solution état civil développée par l'ONECI (Semlex) ;
- ✓ la poursuite des activités d'enlèvement des doubles des registres d'état civil de la MACA pour leur stockage, leur traitement et leur numérisation ;
- ✓ la rédaction d'un projet de décret d'application du statut de la magistrature ;
- ✓ la rédaction d'un projet d'arrêté déterminant les modalités de mise en œuvre de l'enregistrement audio au cours des audiences en matière pénale (Art 321 et 465 du code de procédures) ;
- ✓ la rédaction d'un projet de loi portant réforme du code de procédure civile et commerciale ;
- ✓ la rédaction d'un projet de loi portant organisation judiciaire ;
- ✓ la mise en réseau les juridictions de Yopougon et Dabou.

Ce montant a permis aussi de faire la couverture médiatique de plusieurs activités, notamment les conférences de presse du Procureur de la République ; la rentrée budgétaire 2022 ; la rentrée judiciaire 2022 ; la remise de matériels roulants aux Chefs de Cours des juridictions et aux Greffiers en Chef des Cours d'Appels ; la cérémonie de remise de toges aux Magistrats, le passage du Ministre à l'Assemblée nationale et au SENAT ; la visite de la prison de haute sécurité de Korhogo et de l'inauguration de la Cour d'Appel de Korhogo.

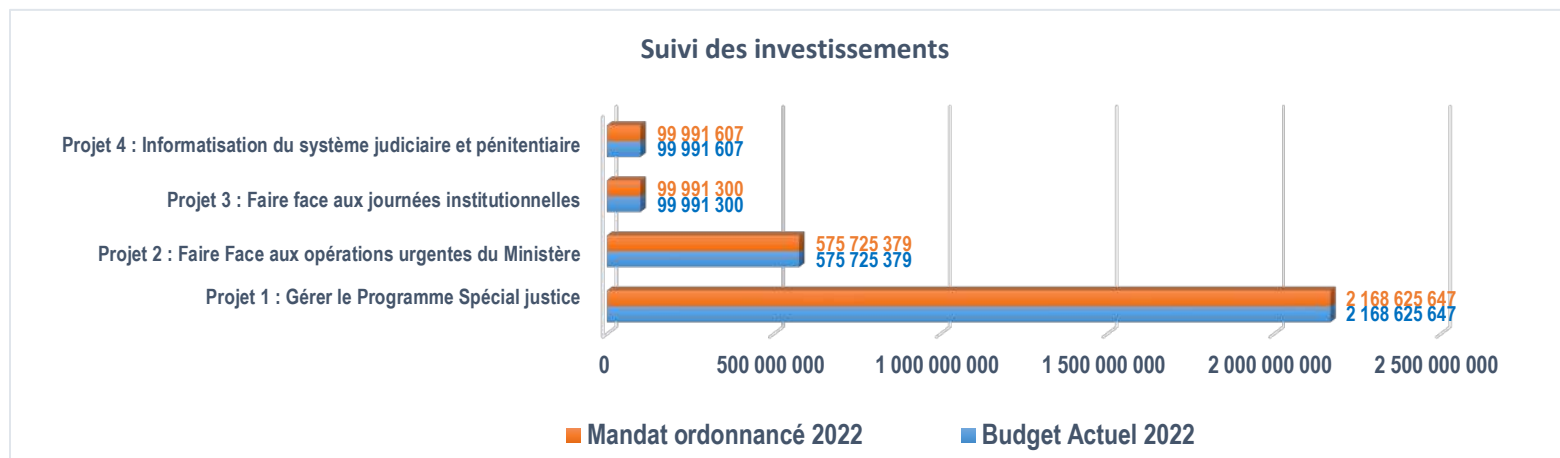
## II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 78: Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat ordonnancé 2022
<b>Projet 1 : Gérer le programme spécial justice</b>	<b>2010</b>	<b>2022</b>	<b>9 557 172 713</b>	<b>1 159 646 483</b>	<b>2 168 625 647</b>	<b>2 168 625 647</b>
Sur financement intérieur			9 557 172 713	1 159 646 483	2 168 625 647	2 168 625 647
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 2 : Faire face aux opérations urgentes du Ministère</b>	<b>2018</b>	<b>2022</b>	<b>2 075 991 443</b>	<b>263 000 000</b>	<b>575 725 379</b>	<b>575 725 379</b>
Sur financement intérieur			2 075 991 443	263 000 000	575 725 379	575 725 379
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 3 : Faire face aux journées institutionnelles</b>	<b>2018</b>	<b>2024</b>	<b>825 375 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>99 991 300</b>	<b>99 991 300</b>
Sur financement intérieur			825 375 000	100 000 000	99 991 300	99 991 300
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 4 : Informatisation du système judiciaire et pénitentiaire</b>	<b>2018</b>	<b>2023</b>	<b>6 143 638 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>99 991 607</b>	<b>99 991 607</b>
Sur financement intérieur			6 143 638 000	100 000 000	99 991 607	99 991 607
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>18 602 177 156</b>	<b>1 622 646 483</b>	<b>2 944 933 933</b>	<b>2 944 933 933</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>18 602 177 156</b>	<b>1 622 646 483</b>	<b>2 944 933 933</b>	<b>2 944 933 933</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 15 Mai 2023 (DRMGB).

Figure 59 : Suivi des investissements du programme 1



## **Commentaire :**

De façon générale, le taux d'exécution physique des projets du programme 1 depuis leurs dates de démarrages est de 66,64 % et le taux d'exécution financière est de 60,92%.

De façon spécifique, on note :

### **❖ Gérer le programme spécial justice**

En 2022, la dotation actuelle de 2 168 625 647 FCFA a été ordonnancée à 100% et a permis de faire les acquisitions de :

- ✓ mobiliers et matériels de bureau au profit des services centraux du Ministère, des Juridictions et Maisons d'Arrêt et de Correction ;
- ✓ 15 HA de terrain à Adzopé pour la construction de la nouvelle Maison d'Arrêt et de Correction ;
- ✓ 1, 416 HA de terrain à Abidjan Riviera Bonoumin pour l'extension du centre de formation continue de l'INFJ ;
- ✓ 2HA de terrain pour la construction de la cité justice commerciale de Grand Bassam ;
- ✓ 30 ordinateurs Desktop, 32 imprimantes et 05 ordinateurs Laptop au profit des juridictions et MAC ;
- ✓ 468 toges au profit des Magistrats (145 toges rouges et 323 toges noires) ;
- ✓ 21 véhicules au profit des Directions et des Juridictions.

Débuté en 2010, ce projet a permis tout d'abord de s'inscrire dans la démarche d'améliorer l'accessibilité du citoyen au système judiciaire, mais aussi d'améliorer les conditions de travail des agents et la qualité des services reçus par les usagers de la justice. Selon la programmation faite au PIP, ce projet s'achève en 2022. Cependant, vue l'impact des activités dudit projet sur les populations une seconde phase démarrera en 2023.

### **❖ Faire face aux opérations urgentes du Ministère**

En 2022, la dotation actuelle de 575 725 379 FCFA a été ordonnancée à 100% et a permis de prendre en charge :

- ✓ l'achèvement des travaux de mise aux normes des installations électriques intérieures de la MAC de Dimbokro ;
- ✓ l'achèvement des travaux complémentaires de réhabilitation des cellules de la MAC de Grand-Bassam ;
- ✓ la réalisation de travaux complémentaires de mise aux normes d'installation de réseau électrique à la MAC de Grand-Bassam ;
- ✓ la réalisation des travaux d'étanchéité du Tribunal de Première Instance (TPI) de Yopougon ;
- ✓ l'acquisition de logiciel « LOGI 7 » pour le suivi des dossiers juridiques au sein des cabinets d'instructions et des juges des mineurs.

Débuté en 2018, ce projet a pour objectif d'assurer la prise en charge des réhabilitations à caractère urgent des infrastructures du Ministère. Ainsi, il a contribué à maintenir en état lesdites infrastructures à travers leurs réhabilitations.

Selon la programmation faite au PIP, ce projet s'achève en 2022. Cependant, vue le caractère imprévisible des interventions liées à ce projet, une seconde phase débutera en 2023.

### **❖ Faire face aux journées institutionnelles**

En 2022, le budget actuel de 99 991 300 FCFA a été ordonnancé à 100% et a permis de réaliser plusieurs activités majeures, à savoir :

- ✓ la présentation de 07 projets de loi devant la commission des affaires générales de l'Assemblée Nationale et au SENAT ;
- ✓ la prise en charge des frais d'organisation de la rentrée judiciaire ;
- ✓ la prise en charge du contingent des gardes pénitentiaires pour le défilé du 07 Aout 2022 à Yamoussoukro ;
- ✓ l'organisation de la cérémonie d'inauguration de la cour d'appel de Korhogo.

Ce projet a permis de prendre en charge toutes les activités institutionnelles du MJDH.

### **❖ Informatisation du système judiciaire et pénitentiaire**

En 2022, le budget actuel de 99 991 607 FCFA a été ordonnancé à 100% et a permis de réaliser la mise en réseau des Juridictions de Dabou et de Yopougon.

Ce projet, prévu pour une durée de 04 ans avec un coût global de 6 143 638 000 FCFA a pour objectif d’informatiser le système judiciaire et pénitentiaire. 03 années après son démarrage ledit projet a bénéficié d’une dotation de 265 255 002 FCFA, soit 4,31% du coût global du projet. Ce faible niveau de financement a ralenti l’informatisation et la mise en réseau des juridictions d’où la non-atteinte de l’objectif spécifique 3 qui est la modernisation du système d’information des services du ministère.

## II.2. Évolution des effectifs

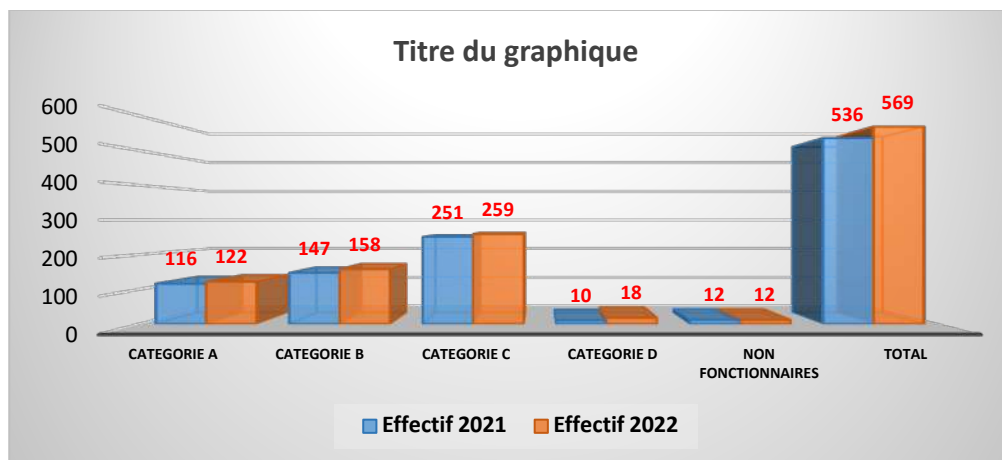
Les effectifs du personnel du programme 1 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 79: Évolution des effectifs du programme 1**

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	116	14	164	07	01	122
Catégorie B	147	36	220	14	03	158
Catégorie C	251	3	107	10	02	259
Catégorie D	10	0	35	09	01	18
Non Fonctionnaires	12	0	6	0	0	12
<b>TOTAL</b>	<b>536</b>	<b>53</b>	<b>532</b>	<b>40</b>	<b>07</b>	<b>569</b>

Source : Base de données RH de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines.

**Figure 60: Évolution des effectifs par catégorie du programme 1**



### Commentaire :

L’effectif du programme 1 est passé de 536 agents en 2021 à 569 agents en 2022, soit une augmentation de 33 agents correspondant à une hausse de 6,88 %. Cette augmentation de l’effectif se perçoit au niveau des agents fonctionnaires dans toutes les catégories.

En effet, sur un besoin exprimé de 53 agents, 40 agents ont été affectés, soit un taux de satisfaction de 75,47%. Cette satisfaction partielle du besoin exprimé devait contribuer à l’amélioration de la performance dudit programme par la célérité du traitement des dossiers, la qualité de la prestation fournie aux usagers.

Malheureusement force est de constater que l'expression de besoin en personnel de catégories A et B, a été satisfaite qu'à hauteur de 50 % environ alors que celui des catégories C et D a été totalement satisfait voire au-delà de la demande formulée.

Cette situation pourrait impacter négativement la performance du programme pour faute de personnel qualifié pour réaliser les activités spécifiques. Aussi, est-il suggéré, de renforcer l'effectif du personnel de catégorie A et B pour pallier ce déficit.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Quatre (04) actions sont prévues pour être mises en œuvre en 2022. Il s'agit de :

- la coordination et animation du Ministère ;
- la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- la planification, programmation et suivi-évaluation ;
- la documentation et la gestion des systèmes d'information et de communication.

#### **a) La coordination et animation du Ministère**

Au titre de la coordination et animation du Ministère, les activités portent sur (i) l'orientation et le pilotage des activités du Ministère ; et (ii) l'inspection des structures du Ministère.

##### **(i) Orienter et piloter les activités du Ministère**

Cette activité consiste à assurer la coordination générale des différentes structures du ministère. Le budget alloué à cette action en 2022 s'élève à 2 122 769 665 FCFA et a permis d'organiser 19 réunions, dont 10 réunions de Cabinet et de direction et 09 réunions avec les chefs de Cours des juridictions, ainsi que des cérémonies de rentrées judiciaires par Cour d'Appel. Ce montant a permis également de rédiger 16 circulaires et notes de service.

##### **(ii) Inspecter les structures du Ministère**

L'inspection des structures du Ministère devrait contribuer à renforcer la moralisation et la crédibilité du système judiciaire. Pour 2022, l'Inspection Générale a réalisé les six (06) missions d'inspection prévues dans les juridictions du ressort des Cours d'Appel de Korhogo, Bouaké, Daloa et Abidjan pour un budget de 67 698 939 FCFA, représentant 100 % des ressources allouées.

#### **b) La gestion des ressources humaines, matérielles et financières**

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, matérielles et financières les activités ont consisté à :

(i) gérer les dépenses centralisées du ministère, (ii), assurer la gestion prévisionnelle du personnel du ministère, (iii) gérer le programme spécial justice et (iv) faire face aux opérations urgentes du Ministère.

##### **(i) Gérer les dépenses centralisées du ministère**

Cette activité consiste à la prise en charge des détenus sur le plan sanitaire et à l'amélioration de leur bien-être en termes d'alimentation et d'hygiène. Pour l'année 2022, 26 864 détenus ont été pris en charge pour un budget de 21 756 864 698 FCFA représentant 100% du budget alloué.

Cette dotation a permis d'assurer 02 repas par jour à chaque détenu. Cependant, la norme du CICR est de 03 repas par jour et par détenu. En effet, la dotation budgétaire octroyée n'est pas proportionnelle à la population carcérale. C'est pourquoi, des sollicitations de crédits complémentaires seront adressées à la DGBF afin de nous permettre d'atteindre la norme sus-indiquée.

##### **(ii) Assurer la gestion prévisionnelle du personnel du Ministère**

Cette activité vise la gestion des ressources humaines du Ministère à travers notamment la tenue de la Commission d'Avancement des Magistrats (CAM), la Commission d'Avancement Prioritaire des Greffiers (CAPG), ainsi que le Conseil de Discipline des Services Pénitentiaires (CDSP). Pour rappel, les effectifs du personnel sont insuffisants face aux besoins d'extension des juridictions pour rapprocher la justice des justiciables. En 2022, les différentes Commissions tenues ont permis de redéployer le personnel judiciaire et pénitentiaire pour un budget de 46 317 831 FCFA.

##### **(iii) Gérer le programme Spécial Justice**

Cette activité vise à doter les services du MJDH en mobiliers de bureau, matériels informatiques, véhicules de liaison, à acquérir des terrains pour la construction de nouvelles infrastructures judiciaires et pénitentiaires, ainsi qu'à prendre en charge les salaires du personnel contractuel.

Au terme de l'année 2022, le budget alloué de 2 168 625 647 FCFA a permis l'acquisition de :

- ✓ mobiliers et matériels de bureau au profit des services centraux du Ministère, des Juridictions et Maisons d'Arrêt et de Correction ;
- ✓ 15 HA de terrain à Adzopé pour la construction de la nouvelle Maison d'Arrêt et de Correction,
- ✓ 1, 416 HA de terrain à Abidjan Riviera Bonoumin pour l'extension du centre de formation continue de l'INFJ,
- ✓ 2HA de terrain pour la construction de la cité justice commerciale de Grand Bassam ;
- ✓ 30 ordinateurs Desktop, 32 imprimantes et 05 ordinateurs Laptop au profit des juridictions et MAC,
- ✓ 468 toges au profit des Magistrats (145 toges rouges et 323 toges noires) ;
- ✓ 21 véhicules au profit des Directions et des Juridictions ;

La réalisation de ces activités a permis d'exécuter 100% du budget alloué.

**(iv) Faire face aux opérations urgentes du Ministère.**

Cette activité consiste à prendre en charge les interventions urgentes du Ministère du fait entre autres, de la vétusté des infrastructures et de l'agression dont elles font l'objet de la part des détenus. En 2022, ces actions ont porté sur l'achèvement des travaux de mise aux normes des installations électriques intérieures de la MAC de Dimbokro, l'achèvement des travaux complémentaires de réhabilitation des cellules et de mise aux normes d'installation de réseau électrique de la MAC de Grand-Bassam, les travaux d'étanchéité du Tribunal de Première Instance (TPI) de Yopougon, l'acquisition de logiciel « LOGI 7 » pour le suivi des dossiers juridiques au sein des cabinets d'instructions et des juges des mineurs pour un budget de 575 725 379 FCFA, soit 100% du budget alloué.

**c) La planification, programmation et suivi-évaluations**

Afin de donner une meilleure lisibilité aux actions du Ministère, la planification, programmation et suivi-évaluation permet d'élaborer l'ensemble des documents stratégiques dudit Ministère, de favoriser la collecte d'informations et de mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation.

Cette activité a pour objectif l'élaboration des plans d'actions et programmes d'activités du Ministère ainsi que le suivi et l'évaluation des projets et programmes. Pour 2022, il s'agissait de faire le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de politique sectorielle 2021-2025 (PAPS3), à travers la programmation des investissements publics 2023-2025 et l'élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA) du Ministère. Cette activité a été entièrement réalisée. Par ailleurs, la production des statistiques judiciaires et pénitentiaires au titre de l'année 2022 a été réalisée ainsi que les bilans d'activités. Le montant alloué pour la réalisation de ces activités s'élève à 160 145 265 FCFA, exécuté à 100%.

**d) La documentation, gestion des systèmes d'information et de communication**

Cette action vise à : (i) Coordonner les activités de la Direction de l'Etat Civil et des Archives du Ministère, (ii) élaborer les textes de loi, (iii) informatiser le système judiciaire et pénitentiaire, (iv) gérer la communication des activités du MJDH.

**(i) Coordonner les activités de la Direction de l'Etat Civil et des Archives du Ministère**

Cette activité a pour objectif de collecter, traiter, centraliser et conserver les archives judiciaires et celles du Ministère.

Au terme de la gestion de l'année 2022, le budget de 24 491 341 FCFA alloué à cette activité a été exécuté à 100% et a permis :

- ✓ la participation à trois (03) missions de contrôle de l'état civil consulaire et de renforcement des capacités des chargés d'affaires consulaires et d'évaluation des archives d'état civil consulaire ;
- ✓ la participation à l'élaboration du guide de l'état civil consulaire ;
- ✓ l'assistance des usagers pour la rectification des actes d'état civil consulaire ;
- ✓ la sécurisation des registres d'état civil en conservation à la DECA ;
- ✓ la supervision et suivi la solution état civil développée par l'ONECI (Semlex) ;
- ✓ la poursuite des activités d'enlèvement des doubles des registres d'état civil de la MACA pour leur stockage, leur traitement et leur numérisation.

**(ii) Elaborer les projets de textes en matière civile, commerciale et pénale**

Cette activité a pour objectif d'élaborer les projets de textes en matière civile, commerciale et pénale. Au titre de l'exercice budgétaire 2022, le budget de 19 117 898 FCFA alloué à cette activité a servi à l'élaboration de plusieurs projets de textes à savoir :

- ✓ projet de décret d'application du statut de la magistrature ;
- ✓ projet d'arrêté déterminant les modalités de mise en œuvre de l'enregistrement audio au cours des audiences en matière pénale (Art 321 et 465 du code de procédures) ;
- ✓ projet de loi portant réforme du code de procédure civile et commerciale ;
- ✓ projet de loi portant organisation judiciaire.

### (iii) Informatiser le système judiciaire et pénitentiaire

Cette activité a pour objectif d'informatiser le système judiciaire et pénitentiaire afin de traiter avec célérité les dossiers du ministère. En 2022, le budget de 99 991 607 FCFA, alloué a permis de mettre en réseau les juridictions de Yopougon et Dabou.

Ce projet, prévu pour une durée de 04 ans avec un coût global de 6 143 638 000 FCFA a pour objectif d'informatiser le système judiciaire et pénitentiaire. 03 années après son démarrage ledit projet a bénéficié d'une dotation de 265 255 002 FCFA, soit 4,31% du coût global du projet. Ce faible niveau de financement a ralenti l'informatisation et la mise en réseau des juridictions d'où la non-atteinte de l'objectif spécifique 3 qui est la modernisation du système d'information des services du ministère. A cet effet, une sollicitation de crédits sera adressée à la DGBF pour la finalisation dudit projet

### (iv) Concevoir et piloter la politique de communication du Ministère

Cette activité a pour objectif de donner de la visibilité aux activités du ministère à travers les canaux traditionnels et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Au titre de l'exercice 2022, le budget de 16 948 095 FCFA alloué à cette activité a été exécuté à 100% et a permis une couverture médiatique :

- ✓ des conférences de presse du Procureur de la République ;
- ✓ de la rentrée budgétaire 2022 ;
- ✓ de la rentrée judiciaire 2022 ;
- ✓ de la remise de matériels roulants aux Chefs de Cours, des juridictions et aux Greffiers en Chef des Cours d'Appel ;
- ✓ de la cérémonie de remise de toges aux Magistrats ;
- ✓ du passage du Ministre à l'Assemblée nationale et au SENAT ;
- ✓ de la visite de la prison de haute sécurité de Korhogo ;
- ✓ de l'inauguration de la Cours d'Appel de Korhogo.

Les efforts déployés par le gouvernement depuis 2012 ont permis d'améliorer la célérité dans les procédures et la moralisation du système judiciaire. En effet, l'informatisation des juridictions et établissements pénitentiaires, bien que confrontés à des insuffisances de ressources tant matérielles que financières, contribue à améliorer la perception de la justice par le justiciable à travers la célérité et la transparence.

Le renforcement de capacité de l'Inspection Générale a permis d'organiser des missions d'inspections dans les juridictions et établissements pénitentiaires, contribuant ainsi à l'amélioration de la moralisation du système judiciaire. Ces actions méritent donc d'être poursuivies en 2023.

## III.PERFORMANCE DU PROGRAMME 1

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 1

Tableau 80: Évolution des indicateurs de performance du programme 1

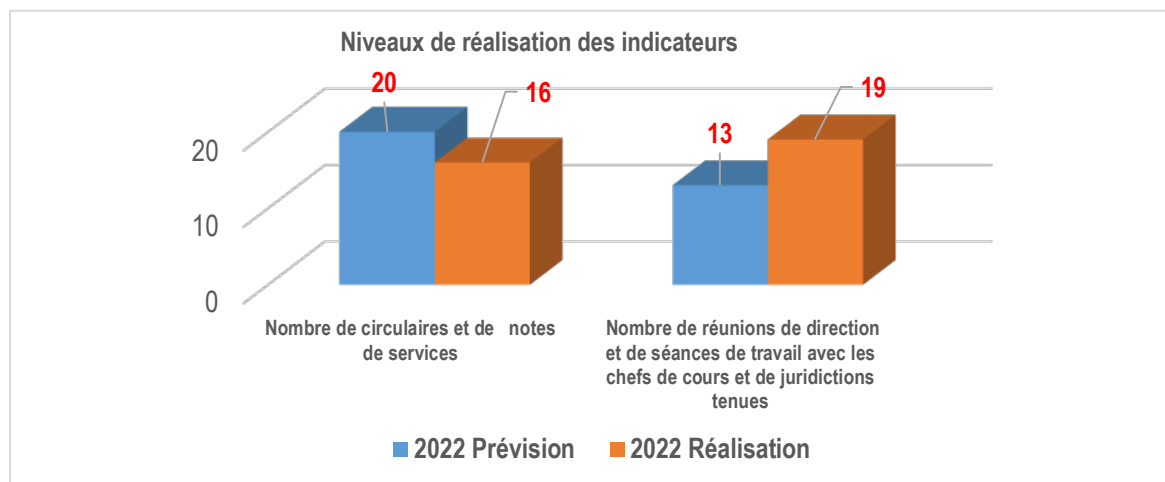
Objectif global 1 : Améliorer l'accessibilité des citoyens au système judiciaire					
Indicateurs de performance	Unités	REALISATIONS		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>OS 1 : Encadrer la bonne application de la législation</b>					
Indicateur 1.1 : Nombre de circulaires et de notes de services rédigées	Nombre	17	-	20	16
Indicateur 1.2 : Nombre de réunions de direction et de séances de travail avec les chefs de cours et de juridictions tenues	Nombre	12	-	13	19
<b>OS 2 : Renforcer les capacités opérationnelles du système judiciaire</b>					
Indicateur 2.1 : Nombre de structures équipées	Nombre	13	-	15	30
Indicateur 2.2 : Proportion des agents affectés	%	72,52	-	90	98
<b>OS 3 : Moderniser le système d'information des services du ministère</b>					
Indicateur 3.1 : Proportion de juridictions mises en réseau	%	0	-	07	4,8
Indicateur 3.2 : Proportion de juridictions informatisées	%	0	-	07	4,8

Source : Rapports d'activités des Directions et Services rattachés au programme.

### III.2 Analyse détaillée et explications des résultats

#### OS 1 : Encadrer la bonne application de la législation

Figure 61 : Niveaux de réalisation des indicateurs de l'objectif spécifique 1



#### **Indicateur 1.1 : Nombre de circulaires et de notes de services rédigés**

**Définition de l'indicateur :** Les circulaires et les notes de services sont des dispositifs qui permettent d'apporter des mesures correctives au traitement maladroite de certains dossiers à travers le respect des procédures des juridictions, des établissements pénitentiaires et des professions judiciaires. Elles contribuent à encadrer la bonne application de la législation.

**Source de données :** Rapport d'activités Secrétariat Particulier du Ministre (SPM)

**Mode de calcul :** Dénombrement

**Valeurs cibles :** 20 en 2022, 22 en 2023, 25 en 2024

**Analyse de l'indicateur :** En 2022, 16 circulaires et notes de services ont été rédigées contre 20 prévues initialement. Il s'agit notamment de 05 circulaires et 11 notes de services. Ce résultat n'est pas une contreperformance, mais dénote de la capacité du Cabinet à anticiper et à réagir face aux situations données.

#### **Indicateur 1.2 : Nombre de réunions de direction et de séances de travail avec les chefs de cours et de juridictions tenues**

**Définition de l'indicateur :** Les réunions de direction et les séances de travail avec les chefs de cours et de juridictions sont des outils de suivi et de coordination des activités de toutes les directions et services du Ministère. Elles permettent au Cabinet du Ministre d'être d'informé d'éventuelles difficultés que pourraient rencontrer certaines directions et services afin d'y apporter des solutions.

**Source de données :** Rapport d'activité du cabinet

**Mode de calcul :** Dénombrement

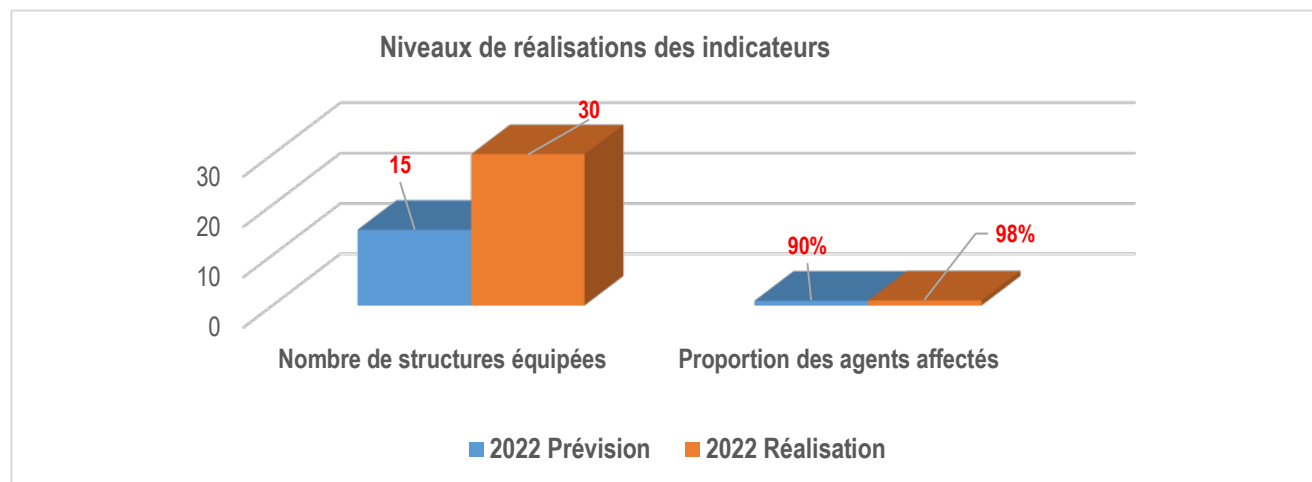
**Valeurs cibles :** 13 en 2022, 13 en 2023, 14 en 2024

**Analyse de l'indicateur :** Pour l'année 2022, 19 réunions de directions et services ont été tenues contre une prévision de 13. Il s'agit de 10 réunions de direction et 09 séances de travail avec les chefs de cours et de juridictions. Cette performance s'explique par la bonne planification des activités de coordination du Ministère faite par le Cabinet du Ministre.



## OS 2 : Renforcer les capacités opérationnelles du système judiciaire

Figure 62 : Niveaux de réalisation des indicateurs de l'objectif spécifique 2



### **Indicateur 2.1 : Nombre de structures équipées**

**Définition de l'indicateur :** L'équipement des directions et services du ministère en matériels informatiques, mobiliers et fournitures de bureaux a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des agents. A ce titre, ces équipements permettent aux agents d'avoir les outils nécessaires pour la bonne exécution de leurs tâches.

**Source de données :** Rapport d'activités Direction des Affaires Financières (DAF)

**Mode de calcul :** Dénombrement

**Valeurs cibles :** 15 en 2022, 20 en 2023, 25 en 2024

**Analyse de l'indicateur :** Au terme de la gestion 2022, 30 structures ont été équipées en matériels informatiques et mobiliers de bureau sur 15 prévus. Cette performance s'explique par la bonne gestion des ressources mis à la disposition du MJDH en vue d'améliorer les conditions de travail des agents.

### **Indicateur 2.2 : Proportion des agents affectés**

**Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de mesurer les capacités opérationnelles du système judiciaire. Le besoin en personnel satisfait permet aux directions et services du ministère d'améliorer la célérité dans le traitement des dossiers et la qualité des services rendus aux usagers.

**Source de données :** Rapport d'activités de la Direction du Service Juridique et Ressources Humaines (DSJRH)

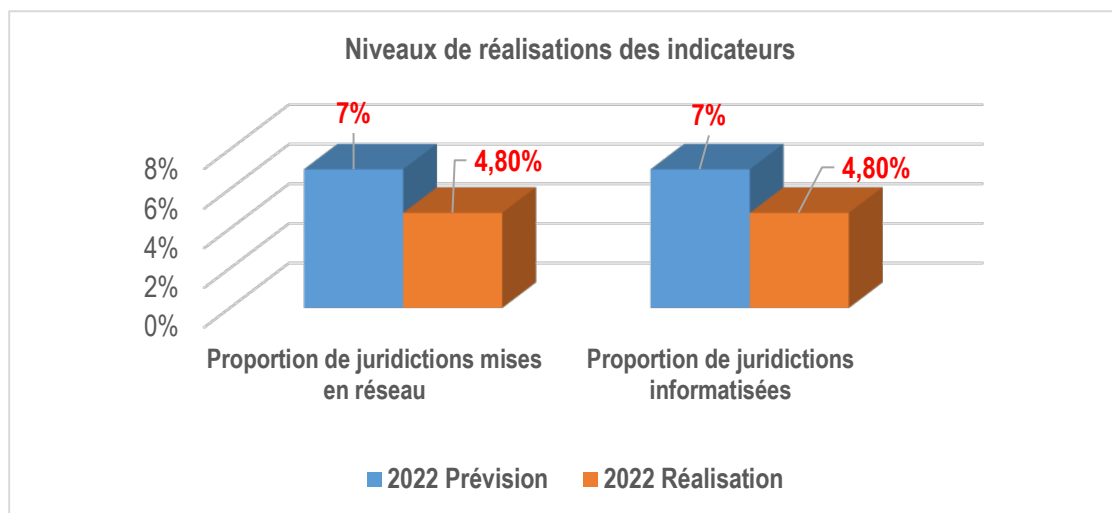
**Mode de calcul :** (Besoin en personnel satisfait / besoin exprimés) \*100

**Valeurs cibles :** 90% en 2022, 95% en 2023, 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur :** Au terme de l'année 2022, la proportion des agents affectés est de 98% sur une prévision de 90%. Ce qui signifie que tous les agents mis à la disposition du ministère ont été affectés. Cette performance s'explique par la bonne planification faite par de la DSJRH pour satisfaire les besoins en personnel exprimés.

### OS 3 : Moderniser le système d'information des services du ministère

Figure 63 : Niveaux de réalisations des indicateurs de OS 3



**Définition des indicateurs** : La proportion de juridictions mises en réseau et la proportion des juridictions informatisées mesurent le niveau d'informatisation du système judiciaire. La mise en œuvre de ce projet devrait permettre de renforcer la modernisation du système d'information des juridictions.

**Indicateur 3.1 : Proportion de juridictions mises en réseau**

**Indicateur 3.2 : Proposition de juridictions informatisées**

**Source de données** : Rapport d'activité du Service informatique (SI)

**Mode de calcul** : Nombre de juridictions mise en réseau (ou informatisée) / Nombre total de juridictions) X 100

**Valeurs cibles** : 07% en 2022, 12% en 2023, 17 en 2024

**Analyse des indicateurs** : En 2022, les prévisions de juridictions à mettre en réseau et à informatiser étaient de 07%. Au terme de l'année 2022, le budget a permis de mettre en réseaux les juridictions de Dabou et de Yopougon, portant le taux d'informatisation du système judiciaire toujours à 4,8%.

Cette contre-performance s'explique par l'insuffisance de dotation budgétaire pour la réalisation de cette activité. Pour pallier cet état de fait une dotation conséquente de ce projet pourrait relever son niveau de réalisation.

## IV.PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

Les éléments positifs tirés de l'exercice budgétaire 2022 du programme 1 sont :

- ✓ la disponibilité des notifications des crédits budgétaires et la mise en place du budget dans le SIGOBE dès le début du mois de janvier ;
- ✓ l'assistance permanente du RFFiM aux acteurs du programme dans l'exécution du budget de leurs différents services ;
- ✓ le dialogue de gestion entre le RFFiM, le Rprog et les gestionnaires de crédits du programme ;
- ✓ la disponibilité de nos points focaux à la DGBF, DRMGP et DGMP, à apporter des orientations et conseils ;
- ✓ l'octroi par la DGBF de compléments budgétaires pour la mise en œuvre des activités du programme ;

- ✓ la bonne absorption des crédits budgétaires octroyés au programme.

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice sont :

- ✓ l'insuffisance de ressources humaines ;
- ✓ l'insuffisance de la dotation budgétaire au niveau du projet « informatisation du système judiciaire et pénitentiaire » pour une meilleure prise en charge des activités dudit projet ;
- ✓ la faible appropriation du processus du budget-programmes par les gestions de crédits du programme.

#### **IV.2. Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées, il faudrait :

- ✓ le renforcement des effectifs du programme 1, notamment des catégories A et B par la DSJ RH ;
- ✓ l'octroi par la DGBF de dotation budgétaire conséquente pour la prise charge du projet « informatisation du système judiciaire et pénitentiaire » ;
- ✓ la poursuite du renforcement des capacités des gestionnaires de crédits sur les innovations du budget programme.
- ✓ la poursuite du dialogue de gestion entre le RFFIM, le RPROG et les gestionnaires de crédits.

### **CONCLUSION**

Au titre de l'année 2022, le programme 1 a bénéficié d'un budget de 84 208 923 045 FCFA dont 84 138 083 493 FCFA ordonnancés, soit un taux de 99,92% avec un effectif de 512 agents.

Sur 06 indicateurs prévus, 04 ont été atteints, soit un taux de réalisation de 66,66% en dépit des difficultés rencontrées. Cette performance du programme est d'une part, le résultat de la mise en œuvre de toutes les activités et projets prévus et d'autre part, le fruit du dialogue de gestion entre le RFFIM, les Responsables de Programmes et les Gestionnaires de Crédits.

En 2023, la sollicitation de budget complémentaire auprès de la DGBF pour la réalisation du projet « informatisation du système judiciaire et pénitentiaire » et le renforcement de l'effectif du programme par la DSJRH permettront d'améliorer davantage l'accessibilité des citoyens au système judiciaire.

## **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « JURIDICTIONS »**

### **INTRODUCTION**

Monsieur **Klofanhan N'golo DANIOGO** est le Directeur des Affaires Civiles et Pénales. A ce titre, il occupe la fonction de Responsable du programme 2 « **Juridictions** » depuis 2020. Conformément au décret N° 2021-451 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère, les missions dévolues au programme 2 sont de suivre l'application de la législation en matière civile, pénale, commerciale, administrative et sociale; d'assurer le suivi des affaires pénales ; d'assurer l'application du code de la nationalité ; d'assurer la garde du Sceau ; de proposer des plans d'actions et des reformes en matière civile, pénale, commerciale, administrative et sociale ; de coordonner la coopération en matière judiciaire internationale de veiller à l'organisation et au bon fonctionnement de l'assistance judiciaire ainsi qu'à une meilleure accessibilité à la justice.

Il convient de noter que malgré des difficultés liées à la guerre en Ukraine avec ses répercussions socio-économiques, les activités de ce programme se sont globalement bien déroulées.

Le présent rapport annuel de performance du programme 2 s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme 2
- II. Réalisation du programme 2
- III. Performance du programme 2
- IV. Perspectives.

## I. PRÉSENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

### I.1. Les objectifs du programme 2

L'objectif global du programme « juridictions » est d'améliorer la transparence, la crédibilité et la capacité du système judiciaire. Cela passe par la prise en charge des personnes indigentes, une amélioration du cadre de travail et la formation du personnel Judiciaire. Pour atteindre cet objectif les résultats stratégiques dévolus audit programme sont les suivants :

- le système judiciaire et pénitentiaire est informatisé ;
- les capacités de moralisation du système judiciaire sont développées.

### I.2. Le financement du programme 2

Au titre de l'année 2022 le programme « Juridictions » a bénéficié d'une dotation de 9 878 010 068 FCFA répartie selon les natures de dépenses suivantes :

#### Répartition budgétaire par nature de dépenses du programme 2

NATURES DE DEPENSES	DOTATION ACTUELLE	TAUX %
PERSONNEL	218 000 000	2,21
BIENS ET SERVICES	2 197 873 688	22,25
TRANSFERT	3 027 507 506	30,65
INVESTISSEMENTS	4 434 628 874	44,89
TOTAL	9 878 010 068	100

#### Commentaire :

Le financement du programme 2 a connu une évolution significative par rapport à celui de 2021. En effet, La dotation budgétaire est passée de 7 868 698 210 FCFA en 2021 à 9 878 010 068 FCFA en 2022 représentant une augmentation de 2 009 311 858 FCFA, soit une hausse de 25,54%.

## II.RÉALISATIONS DU PROGRAMME 2

### II.1. Exécution du budget

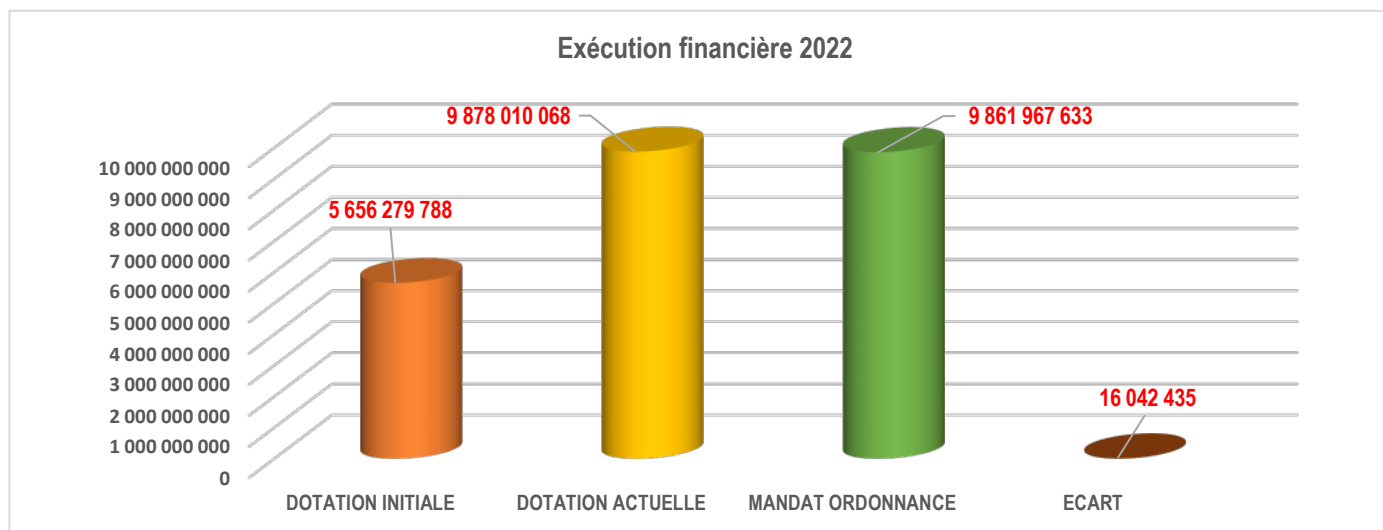
L'exécution financière de ce programme au titre de l'année 2022 qui s'est déroulé dans un environnement de dialogue de gestion se présente comme suit :

#### Exécution budgétaire 2022 du programme 2

PROGRAMME	DOTATION INITIALE	DOTATION ACTUELLE	MANDAT ORDONNANCÉ	ÉCART	TAUX D'ORDONNANCEMENT
JURIDICTIONS	5 656 279 788	9 878 010 068	9 861 967 633	16 042 435	99,84 %

Source : SIGOBE au 15 mai 2023 (DRMGB).

**Figure 64 : Exécution budgétaire 2022 du programme 2**



**Commentaire :**

La dotation budgétaire du programme 2 a presque doublé en cours de gestion 2022. Ainsi, d'un montant initial de 5 656 279 788 FCFA la dotation est passée à 9 878 010 068 FCFA, soit une augmentation de 4 221 730 280 FCFA représentant une hausse de 74,64%.

Cette augmentation de la dotation s'explique par l'octroi de crédits complémentaires sur les projets et activités du programme.

En effet, un budget complémentaire d'un montant de 2 749 910 839 FCFA a été octroyé au projet « construire, réhabiliter et équiper les tribunaux et résidences phase 2 », (cf. situation d'exécution du 15 mai 2023).

Aussi, des compléments budgétaires d'un montant de 1 471 819 441 FCFA ont été octroyés principalement à différentes activités réparties sur les natures de dépenses suivantes :

- Personnel : 218 000 000 FCFA au profit du Pôle Pénal Economique et Financier (cf. situation d'exécution à la date du 15 mai 2023) ;
- Biens et services : Un complément de 186 802 925 FCFA a été octroyé pour le fonctionnement des services de la Cour d'Appel de Korhogo (cf. situation d'exécution à la date du 15 mai 2023).
- Transferts : 1 067 016 516 FCFA répartis comme suit :
  - 867 016 516 FCFA au profit de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) (cf situation d'exécution à la date du 15 mai 2023) ;
  - 200 000 000 FCFA au profit de l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels (AGRAC) (cf situation d'exécution à la date du 15 mai 2023).

La dotation budgétaire actuelle a été ordonnancée à hauteur de 9 861 967 633 FCFA, soit un taux de 99,84%. Cette performance satisfaisante du niveau de consommation des crédits alloués démontre de la bonne planification des activités du programme.

Toutefois, quelques difficultés ont été relevées dans l'exécution du budget. Ce sont entre autres :

- le plafonnement des activités dotées à minima ;
- l'instabilité du SIGOBE ;
- la faible appropriation des outils de gestion du budget-programmes par les acteurs de la dépense publique ;
- le non-respect des délais d'exécution et la transmission tardive des factures des marchés par les titulaires

Face à ces difficultés ces mesures correctrices ont été proposées :

- le déplaçonnement à 100% en cours de gestion des dotations inférieures ou égales à 10 000 000 FCFA en vue de permettre aux gestionnaires de crédits de réaliser pleinement leurs activités ;
- l'amélioration de la fluidité du SIGOBE.
- l'assistance permanente et organisation de séances de formation au profit des acteurs du circuit de la dépense par la DAS et la DTI

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 81: Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Renforcement de l'assistance judiciaire réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire	159 200 000	205 896 000	790 278 309	735 498 434	18 166 082	218 166 082	2 618 388 954	4 174 726 408	3 586 033 345	5 334 286 924
Optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale	-	-	1 011 980 121	1 330 312 188	-	-	1 357 088 515	109 898 935	2 369 068 636	1 440 211 123
Renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance	-	-	85 118 196	128 128 162	-	-	-	-	85 118 196	128 128 162
Gestion de la formation et de la documentation	-	-	-	-	1 753 478 033	2 809 341 424	75 000 000	150 000 000	1 828 478 033	2 959 341 424
<b>TOTAUX</b>	<b>159 200 000</b>	<b>205 896 000</b>	<b>1 887 376 626</b>	<b>2 193 938 784</b>	<b>1 771 644 115</b>	<b>3 027 507 506</b>	<b>4 050 477 469</b>	<b>4 434 625 343</b>	<b>7 868 698 210</b>	<b>9 861 967 633</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 15 mai 2023 (DRMGB).

Figure 65 : Comparaison des exécutions financières

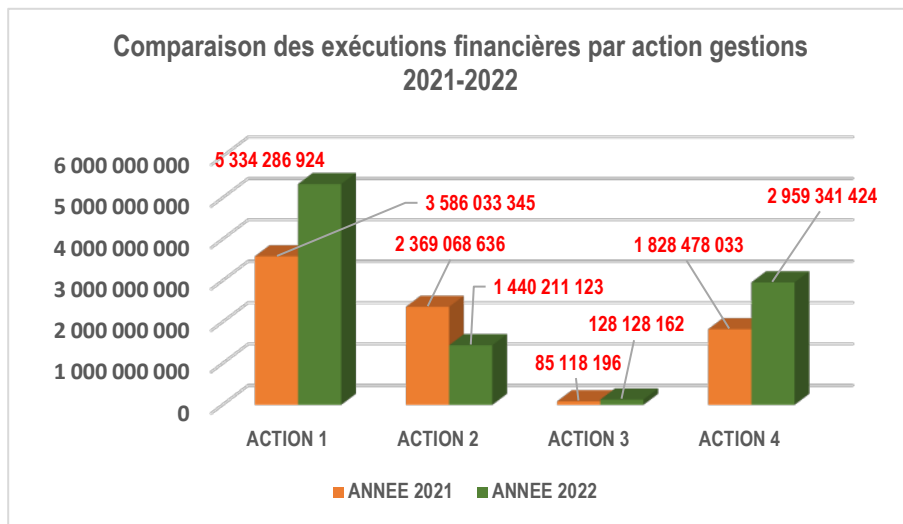
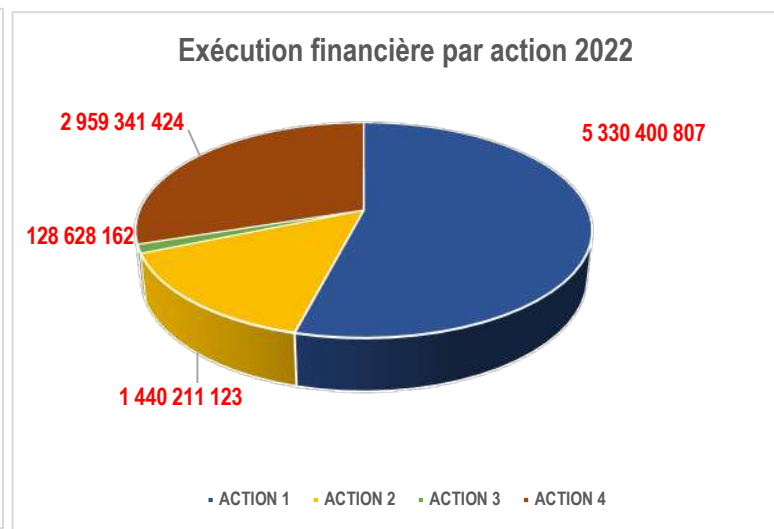


Figure 66 : Répartition de l'exécution financière par action



## Commentaire :

L'exécution financière par action du programme 2 est passée de 7 868 698 210 FCFA en 2021 à 9 861 967 633 FCFA en 2022, soit une augmentation de 1 993 269 423 FCFA représentant une hausse de 25,33% par rapport à 2021. Ces montants ordonnancés ont permis de réaliser plusieurs activités dont les détails suivent.

Ainsi de manière spécifique, on note :

### ➤ L'action 1 « Renforcement de l'assistance judiciaire, réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire ».

En 2021, le montant ordonnancé de 3 586 033 345 FCFA a permis de réaliser :

- la prise en charge des primes du personnel du Pôle Pénal Economique Financier ;
- l'assistance judiciaire à 205 personnes indigentes ;
- le démarrage des travaux de réhabilitation de la résidence du président de la section de tribunal d'Adzopé ;
- la réhabilitation de la Cour d'Appel de Bouaké, de la section de Tribunal de Katiola ;
- les installations de transformateurs dans les juridictions de Divo et Tiassalé ;
- l'achèvement d'un bâtiment au TPI de Divo ;
- le démarrage des travaux de construction de la cité pénitentiaire de San-Pedro (15 bâtiments R+2 et une résidence pour le Régisseur) ;
- la poursuite des travaux du tribunal d'Abobo à un taux de réalisation physique de 69%.

En 2022, le montant ordonnancé de 5 334 286 924 FCFA a permis de mener les activités suivantes :

- la prise en charge des primes du personnel du Pôle Pénal Economique Financier ;
- l'assistance judiciaire à 89 personnes indigentes ;
- l'achèvement de la réhabilitation de la résidence du président de la section de tribunal d'Adzopé ;
- la construction du parquet de la section de Tribunal de Bongouanou et de la clôture et la guérite du TPI de Divo ;
- l'achèvement des travaux de construction de la cité pénitentiaire de San-Pedro (15 bâtiments R+2 et une résidence pour le Régisseur) ;
- la réalisation partielle des travaux confortatifs de la cité pénitentiaire de San-Pedro ;
- la poursuite des travaux du tribunal d'Abobo à un taux de réalisation physique de 72%.

Ce taux d'ordonnancement satisfaisant de 97,95% s'explique par la bonne collaboration avec les titulaires des marchés et ce, grâce aux réunions mensuelles tenues avec ceux-ci à la DAF pour l'accélération des travaux en vue de la consommation des crédits y afférents.

### ➤ L'action 2 « Optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale »

En 2021, le montant ordonnancé de 2 369 068 636 FCFA a permis d'une part, de faire fonctionner 41 juridictions, la Direction des Affaires Civiles et Pénales (DACP) et d'autre part de faire les travaux confortatifs de la MAC et du TPI de San Pedro grâce au financement des bailleurs de fonds à travers le projet appuyer la réforme du système judiciaire et pénitentiaire.

En 2022, le montant ordonnancé de 1 440 211 123 FCFA a permis de faire fonctionner 43 juridictions et la Direction des Affaires Civiles et Pénales (DACP). Contrairement à l'exercice 2021, le projet « appuyer la réforme du système judiciaire et pénitentiaire » n'a pas obtenu d'appuis budgétaires de la part des bailleurs de fonds.

Ainsi, la dotation minimale inscrite sur ce projet a permis de faire fonctionner la Cellule d'Exécution pour l'Elaboration d'une Politique Sectorielle du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (CELEX) et d'acquérir un véhicule de service de type 4x4 pour mener à bien les activités de coordination dudit projet.

Ce taux d'ordonnancement élevé a été atteint grâce aux relèvements de plafond sollicités et accordés par la DGBF pour exécuter les différentes activités.

### ➤ L'action 3 « Renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance »

En 2021, un montant ordonnancé de 85 118 196 FCFA a permis de prendre en charge 7957 mineurs à travers les actions de coordination de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJJE) et la mise en œuvre des activités de 09 Services de Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (SPJJE).

En 2022, 128 128 162 FCFA ont été ordonnancés et ont permis prendre en charge 8000 mineurs à travers les actions de coordination de la DPJJE et des activités de 15 SPJJE.

➤ **L'action 4 « Gestion de la formation et de la documentation ».**

En 2021, le montant de 1 828 478 033 FCFA ordonnancé a permis de faire :

- la publication de 7912 décisions de justice ;
- le recrutement et la formation de 508 auditeurs de justice ;
- l'acquisition du siège du Centre National de Documentation Juridique.

En 2022, le montant de 2 959 341 424 FCFA ordonnancé a permis de faire :

- la publication de 1671 décisions de justice ;
- le recrutement et la formation de 432 auditeurs de justice ;
- le paiement des bourses de 212 auditeurs de la promotion 2022 ;
- le paiement des bourses de 201 auditeurs de la promotion 2021 ;
- le paiement des reliquats des bourses de 94 auditeurs de la promotion 2020 ;
- le paiement des reliquats des bourses de 91 auditeurs de la promotion 2019 ;
- la réalisation à 40,43% du projet de renouvellement des machines d'imprimerie du CNDJ à travers l'acquisition de 02 machines.

Ce taux d'ordonnancement de 100% s'explique par le relèvement des plafonds obtenu pour toutes les activités de la nature de dépense « Transferts » du programme.

**II.1.2. Suivi des investissements**

**Tableau 82 : Exécution des investissements du programme 2**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat Ordonncé 2022
<b>Projet 1 : Construire le tribunal d'ABOBO</b>	<b>2008</b>	<b>2023</b>	<b>12 419 092 519</b>	<b>601 498 035</b>	<b>601 498 035</b>	<b>601 494 505</b>
Sur financement intérieur			12 419 092 519	601 498 035	601 498 035	601 494 505
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 2 : Construire, réhabiliter et équiper les autres tribunaux et résidences phase 2</b>	<b>2022</b>	<b>2027</b>	<b>6 500 000 000</b>	<b>823 300 000</b>	<b>3 573 231 904</b>	<b>3 573 231 903</b>
Sur financement intérieur			6 500 000 000	823 000 000	3 573 231 904	3 573 231 903
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 3 : Appuyer la réforme &amp; la modernisation du système judiciaire pénitentiaire</b>	<b>2010</b>	<b>2023</b>	<b>16 866 000 000</b>	<b>109 920 000</b>	<b>109 898 935</b>	<b>109 898 935</b>
Sur financement intérieur			4 185 299 893	109 920 000	109 898 935	109 898 935
Sur financement extérieur			12 680 700 107	-	-	-
<b>Projet 4 : Renouveler les machines d'imprimerie du CNDJ</b>	<b>2022</b>	<b>2024</b>	<b>371 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
Sur financement intérieur			371 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			<b>36 156 092 519</b>	<b>1 684 718 035</b>	<b>4 434 628 874</b>	<b>4 434 625 343</b>
Total sur financement intérieur			<b>23 475 392 412</b>	<b>1 684 718 035</b>	<b>4 434 628 874</b>	<b>4 434 625 343</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>12 680 700 107</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## **Commentaire :**

De façon générale, le taux d'exécution physique global des projets du programme 2 depuis leurs démarrages est de 70,01% pour un taux d'exécution financière de 59,48%.

De façon spécifique, on note :

### ✓ **Construire le tribunal d'Abobo**

Débuté en 2008, le niveau d'exécution physique globale du projet, à ce jour est de 72%, tandis que le taux d'exécution financière est de 68,08%. En effet, pour un coût global de 12 419 092 519 FCFA, ce projet a bénéficié au total d'un montant de 8 455 376 388 FCFA depuis son démarrage. Une dotation prévisionnelle de 3 000 000 000 FCFA est destinée à ce projet au titre de la gestion 2023. Ainsi, dans l'optique d'absorber lesdits crédits, des réunions de suivi et d'évaluation mensuelles se tiendront sous la présidence du RFFIM dans les locaux de la DAF en présence de la CPMP, la DIEM, la DPS et des prestataires.

Au titre de l'année 2022, avec une dotation 601 498 035 FCFA, les travaux prévus pour la poursuite de la construction du Tribunal d'Abobo ont connus un taux d'exécution physique et financière de 100%.

### ✓ **Construire, réhabiliter et équiper les autres tribunaux et résidences phase 2**

D'un coût global de 6 500 000 000 FCFA, ce projet a bénéficié dès son démarrage en 2022 d'une dotation de 3 573 231 904 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 67,64%.

En effet, d'un budget initial de 823 300 000 FCFA, cette activité a bénéficié de crédits complémentaires à hauteur de 2 749 931 904 FCFA portant la dotation actuelle à 3 573 231 904 FCFA. Ce montant a permis de réaliser à 100% plusieurs travaux à savoir :

- l'achèvement de la réhabilitation de la résidence du Président du Tribunal de Première Instance d'Adzopé ;
- la construction du parquet de Bongouanou ;
- la construction de la clôture et de la guérite du Tribunal de Première Instance de Divo ;
- la réalisation des travaux de construction de la cité pénitentiaire de San Pedro ;
- la prise en charge partielle des travaux de Voiries et Réseaux Divers à la cité pénitentiaire de San Pedro.

### ✓ **Appuyer la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire**

La dotation budgétaire de 109 898 935 FCFA a été ordonnancée à 100% et a permis de faire fonctionner la Cellule d'Exécution pour l'Elaboration d'une Politique Sectorielle du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (CELEX) puis d'acquérir un véhicule de service de type 4x4 pour mener à bien les activités de coordination dudit projet.

Il convient de rappeler que ce projet est cofinancé par l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Union Européenne (UE). Cependant, aucune dotation du bailleur n'a été obtenue au titre de la gestion 2022.

### ✓ **Renouveler les machines d'imprimerie du CNDJ**

Ce projet d'un coût total de 371 000 000 FCFA, a démarré en 2022 avec une dotation budgétaire de 150 000 000 FCFA, représentant un taux d'exécution financière de 40,43%.

Le projet d'acquisition des machines d'imprimerie prévu au titre de la gestion 2022 a été réalisé avec un budget de 150 000 000 FCFA et ordonnancé à 100%. Ces acquisitions ont porté sur les machines « presse numérique XEROS PRIMELINK B9100 » et « presse numérique RICOH PRO™ C7200X ».

Une dotation prévisionnelle de 221 000 000 FCFA a été octroyée à ce projet à l'effet de l'achever à l'issue de la gestion budgétaire 2023.

## II.2. Évolution des effectifs

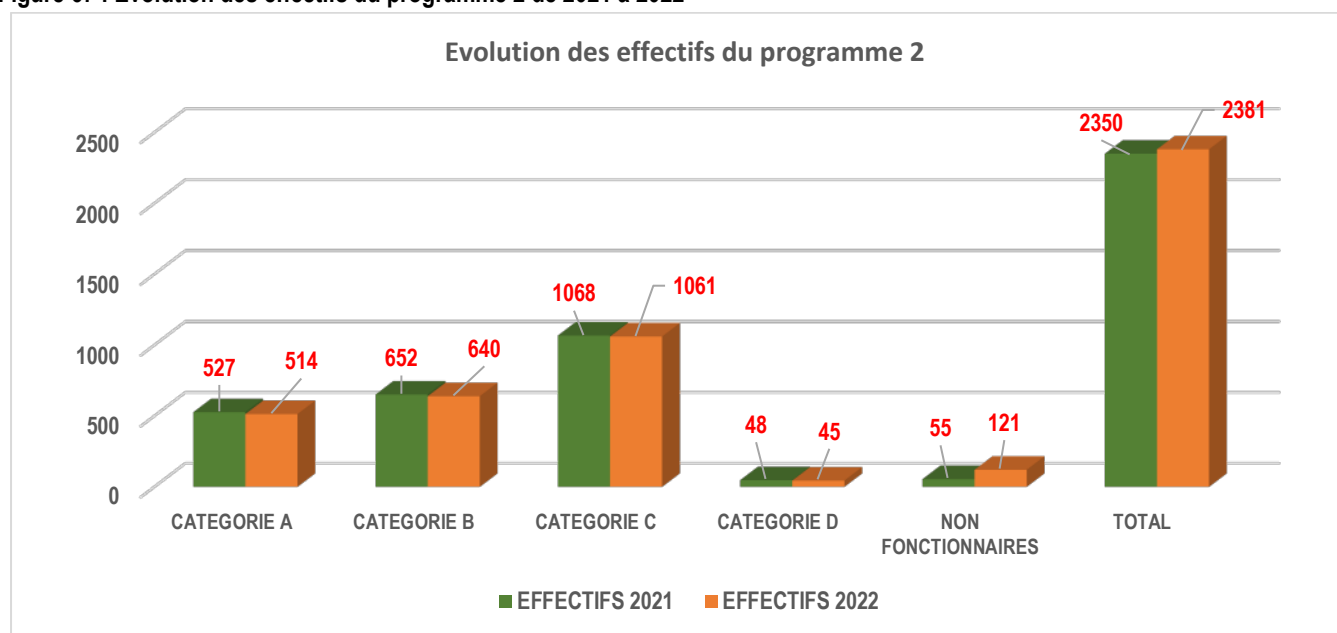
Les effectifs du personnel du programme 2 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 83 : Évolution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	527	186	1120	00	13	514
Catégorie B	652	261	1436	00	12	652
Catégorie C	1068	90	393	00	07	1061
Catégorie D	48	31	138	00	03	45
Non Fonctionnaires	55	0	2	66	00	121
<b>TOTAL</b>	<b>2350</b>	<b>568</b>	<b>3089</b>	<b>66</b>	<b>35</b>	<b>2381</b>

Source : Base de données RH de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines.

Figure 67 : Évolution des effectifs du programme 2 de 2021 à 2022



### Commentaire :

L'effectif du programme 2 est passé de 2350 agents en 2021 à 2381 agents en 2022, soit une augmentation de 31 agents correspondant à une hausse de 1,21%. Cette augmentation de l'effectif se perçoit uniquement au niveau des agents non-fonctionnaires. En effet, 66 agents non-fonctionnaires ont été recrutés.

Toutefois, cette hausse générale des effectifs contraste avec le départ de 35 agents fonctionnaires de toutes les catégories, ce qui risque d'impacter négativement les rendements du personnel en termes de célérité dans le traitement des dossiers, d'amélioration de la qualité de la prestation fournie, de satisfaction du justiciable, etc.

Face à ces difficultés, il est recommandé :

- une augmentation du nombre de Magistrats ;
- une augmentation du nombre de Greffiers ;
- un renforcement du nombre de fonctionnaires interministériels de toutes les catégories ;
- une mesure de fidélisation des interministériels.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Quatre (04) actions programmées ont été réalisées en 2022. Elles ont porté sur :

- le renforcement de l'assistance judiciaire, réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire ;
- l'optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale ;
- le renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance ;
- la gestion des formations et des documentations.

#### **a) Le renforcement de l'assistance judiciaire, réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire**

Au titre du renforcement de l'assistance judiciaire et juridique, les activités ont consisté à (i) assurer l'assistance judiciaire et juridique des personnes vulnérables, (ii) construire, réhabiliter et équiper les tribunaux et résidences, (iii) construire le tribunal d'Abobo.

##### **(i) Assurer l'assistance judiciaire des personnes vulnérables**

Cette activité consiste à prendre en charge les personnes indigentes et à contribuer au renforcement de l'accessibilité socio-économique de la population au système judiciaire. Pour l'année 2022, un budget de 735 498 434 FCFA a permis de porter une assistance judiciaire et juridique à 749 personnes. Ce résultat aurait pu être plus important si les populations étaient suffisamment sensibilisées aux recours à l'assistance judiciaire. Ainsi, pour la gestion de 2023 il est prévu un renforcement de la sensibilisation des populations, une amélioration de la collaboration avec le barreau des Avocats.

##### **(ii) Construire, réhabiliter et équiper les tribunaux et résidences**

Cette activité a pour objectif d'adapter les infrastructures judiciaires aux normes et aux standards internationaux. Ainsi en 2022, les résultats ont porté sur la réhabilitation de la résidence du Président du TPI d'Adzopé, la construction du parquet de Bongouanou, la construction de la clôture et de la guérite du TPI de Divo, les travaux de construction de la cité pénitentiaire de San Pedro et la prise en charge partielle des travaux de Voiries et Réseaux Divers (VRD) réalisés à la cité pénitentiaire de San Pedro pour un budget global de 3 573 231 903 FCFA. Les travaux réalisés ont absorbé 100% du budget alloué. Cependant de nombreuses infrastructures judiciaires restent à réhabiliter et équiper. C'est pourquoi il est prévu de poursuivre d'autres projets de réhabilitation et d'équipement dans les années à venir.

##### **(iii) Construire le tribunal d'Abobo**

Dans sa politique d'amélioration de l'accès géographique de la population au système judiciaire, le Ministère a entrepris la construction d'infrastructures judiciaires. Le projet portant construction du tribunal d'Abobo, entamé depuis 2008, souffre d'un financement adéquat pour permettre son achèvement. Au titre de l'année 2022, la dotation budgétaire s'élevait à 601 498 035 FCFA et a été absorbée à 100%. A ce jour, ce projet connaît un taux de réalisation physique de 72%. Il faut faire remarquer que la dotation 2022 était insuffisante eu égard au reste des travaux à réaliser et à l'importance de cet ouvrage. Ainsi, des crédits budgétaires importants seront sollicités auprès de la DGBF au cours de la gestion 2023 en vue d'achever ce projet.

#### **b) L'optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale**

Au titre de l'optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale, les activités programmées sont : (i) veiller au bon fonctionnement des tribunaux criminels et (ii) appuyer la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire.

**(i) Veiller au bon fonctionnement des tribunaux criminels**

Pour l'année 2022, les résultats ont porté sur la prise en charge de 165 dossiers criminels avec une dotation budgétaire de 84 144 320 FCFA. Toutefois, un nombre important de dossiers criminels attendent leurs prises en charge. C'est pourquoi une dotation plus importante sur cette activité serait nécessaire dès la gestion 2023.

**(ii) Appuyer la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire**

Cette activité vise la mise en œuvre des réformes dans le cadre de la coopération entre l'Etat de Côte d'Ivoire et l'UE portant sur le système judiciaire et pénitentiaire.

Pour l'année 2022, ce projet n'a pas connu de financement extérieur. Ainsi le montant alloué de 109 898 935 FCFA a permis de faire fonctionner la Cellule d'Exécution pour l'Elaboration d'une Politique Sectorielle du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (CELEX) et d'acquérir un véhicule de service de type 4x4 pour mener à bien les activités de coordination du projet.

**c) Le renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance**

En ce qui concerne cette action, la seule activité programmée est de mettre en œuvre la politique de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

Cette activité vise à prendre en charge les enfants en contact avec le système judiciaire. Le résultat obtenu a porté sur la prise en charge de 8 000 mineurs pour un budget total de 128 128 162 FCFA.

Sur 37 SPJJE que compte l'administration judiciaire, 15 sont fonctionnels. Ainsi, pour une meilleure prise en charge des mineurs en contact avec le système judiciaire il serait important que le reste des SPJJE bénéficie de budget de fonctionnement.

**d) La gestion des formations et des documentations**

Cette action vise le renforcement de capacités des acteurs ainsi que l'adoption de nouveaux outils et méthodes de travail, en vue d'améliorer les performances du système judiciaire en termes de transparence et de célérité. Les activités programmées en 2022 ont consisté à (i) renforcer les capacités des ressources humaines par l'INFJ, (ii) gérer la bourse des auditeurs de justice et (iii) publier des actes de justice.

**(i) Renforcer les capacités des ressources humaines par l'INFJ**

Cette activité répond aux besoins de renforcement de la crédibilité, la célérité dans le traitement des dossiers et la capacité opérationnelle du système judiciaire. Pour l'année 2022, les résultats obtenus ont porté d'une part sur la formation de 432 agents, composés de 103 issus des concours professionnels et 329 issus des concours directs, pour des volumes horaires de 940 heures pour le cycle supérieur, de 960 heures pour le cycle moyen supérieur et de 860 heures pour le cycle moyen et d'autre part sur le renforcement de capacités de 1 112 agents des établissements pénitentiaires. Toutes ces activités ont été réalisées avec un budget de 1 435 900 931 FCFA.

**(ii) Gérer la bourse des auditeurs de justice**

La bourse a pour but de mettre les auditeurs des 04 écoles (Magistrature, Greffes, Personnel de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse et Personnel Pénitentiaire), dans de meilleures conditions de formation. Pour l'année 2022, le montant de 1 106 334 470 FCFA octroyé a permis : de payer la bourse de 598 auditeurs répartis comme suit : 212 auditeurs de la promotion 2022, 201 auditeurs de la promotion 2021 ainsi que le paiement des reliquats des bourses de 94 auditeurs de la promotion 2020 et 91 auditeurs de la promotion 2019. Dans un souci d'éviter de constituer les passifs dans le paiement des bourses et face l'augmentation du nombre des auditeurs de justice, il serait nécessaire de bénéficier de complément budgétaire.

**(iii) Publier les actes de justice**

La publication des actes de justice contribue à renforcer la transparence du système judiciaire. Pour l'exercice 2022, le résultat attendu portait sur la publication de 2 000 décisions pour un budget de 267 106 023 FCFA. A la fin l'exercice 2022, le résultat obtenu est de 1 671 décisions, soit un taux de réalisation de 83,55%.

En effet, la publication des décisions de justice est désormais subordonnée à plusieurs étapes qui sont entre autres le traitement juridique ; le traitement informatique et l'anonymisation des décisions. Toutefois, le stock des décisions de justice de 2022 restantes pourra être publié au cours de la gestion budgétaire 2023. Pour les gestions à venir des mesures seront prises pour le renforcement du personnel à chaque niveau de la chaîne afin de traiter avec célérité les décisions de justice.

La prise en charge des personnes indigentes à travers l'assistance judiciaire est une obligation sociale de l'Etat, assimilable à une activité du programme social du Gouvernement. Par ailleurs, la construction de nouvelles infrastructures judiciaires permet de rapprocher la justice du justiciable. Il est cependant, important pour le ministère de poursuivre ces activités qui permettront de répondre aux objectifs de politique sociale du gouvernement et d'assurer un meilleur maillage du territoire en juridictions.

### III.PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 2

Tableau 84: Évolution des indicateurs du programme 2

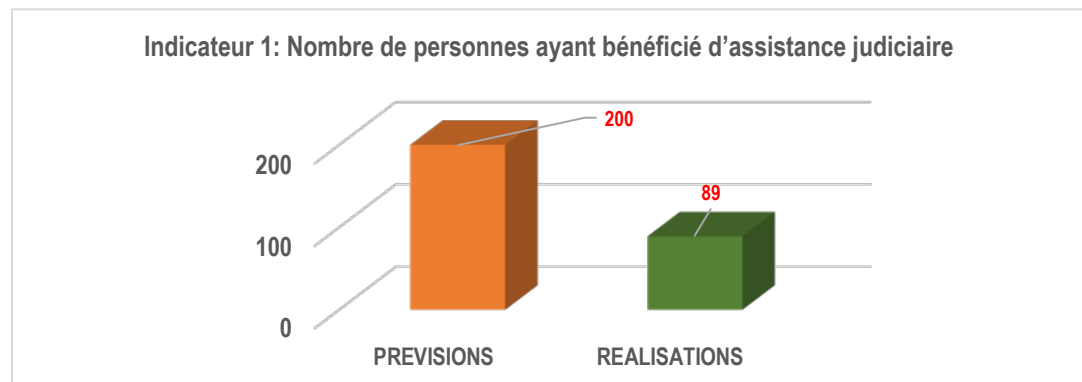
Objectif global 2 : Rapprocher la justice du justiciable et améliorer la crédibilité du système judiciaire					
Indicateur de performance	Unité	REALISATIONS		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>OS 1 : Améliorer l'accès socio-économique et géographique</b>					
Indicateur 1 : Nombre de personne ayant bénéficié d'assistance judiciaire	nbre	118	-	200	89
Indicateur 2 : Taux de couverture du territoire en juridictions	%	30	39,8	40,7	40,7
<b>OS 2 : Renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse</b>					
Indicateur 3 : Nombre d'enfant pris en charge par les établissements de la PJEJ	nbre	7 806	7 957	8 000	8 000
Indicateur 4 : Proportion de SPJE ouvert et fonctionnel	%	29,73	33,33	48,7	40,54
<b>OS 3 : Améliorer la qualité du système judiciaire</b>					
Indicateur 5 : Nombre de décisions de justices publiées	nbre	7 860	-	2 000	1 671
Indicateur 6 : Proportion de personnel judiciaire ayant bénéficié d'un renforcement de capacité	%	17,06	85	28,4	36,1

Source : Rapports d'activités des Directions et Services rattachés au programme 2.

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

**Objectif spécifique 1** : Améliorer l'accès socio-économique et géographique à la justice

Figure 68 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'assistance judiciaire



**Définition de l'indicateur :** Le nombre de personnes ayant bénéficié de l'assistance judiciaire permet de mesurer la prise en charge des personnes indigentes conformément à la politique de renforcement de l'accès socio-économique à la justice.

**Source de données :** Rapport d'activités DACP

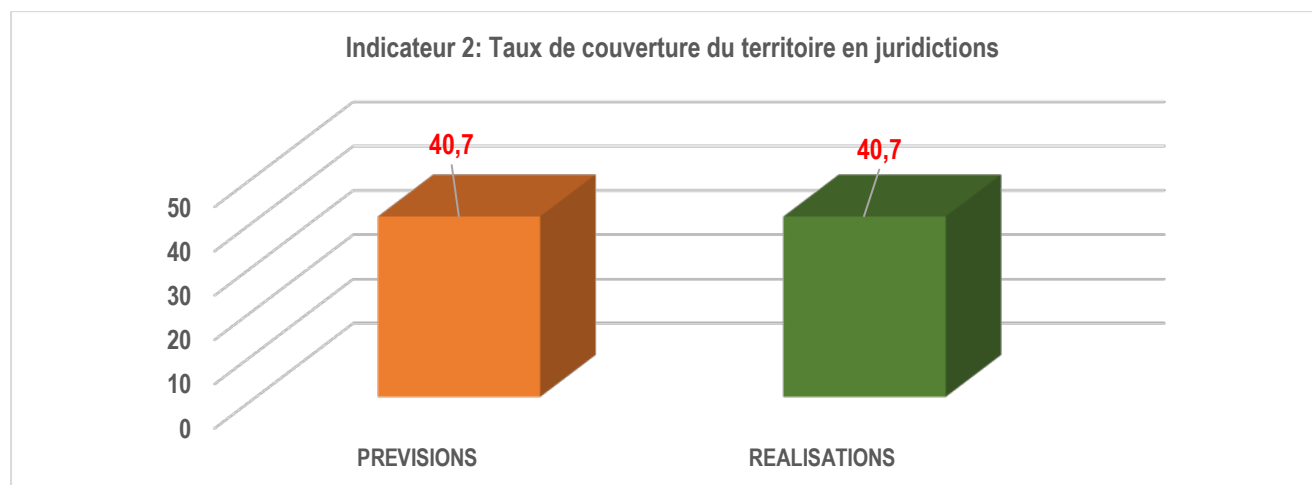
**Mode de calcul :** Nombre de personnes ayant bénéficié d'assistance judiciaire

**Valeur cible :** 200 personnes en 2022, 250 en 2023, 300 en 2024.

**Analyse de l'indicateur :** Au terme de l'exercice budgétaire 2022, sur une prévision de 200 personnes à assister, 89 ont été prises en charge. En 2020, ce sont 118 personnes qui ont bénéficiés de cette assistance.

En 2021, 82,5% des requérants ont bénéficié de l'assistance judiciaire. De 118 personnes assistées en 2020 on est passé à 89 personnes en 2022, Cette baisse s'explique par un faible nombre de requérants à l'assistance judiciaire en 2022. Toutefois, des actions de sensibilisations seront menées en vue de vulgariser le recours à l'assistance judiciaire dès 2023.

**Figure 69 : Taux de couverture du territoire en juridictions**



**Définition de l'indicateur :** Le taux de couverture du territoire national en juridictions permet de mesurer le rapprochement des services de la justice aux populations.

**Source de données :** Rapport d'activités de la DPS

**Mode de calcul :** (Nombre de départements couverts en juridictions / Nombre de départements) \*100

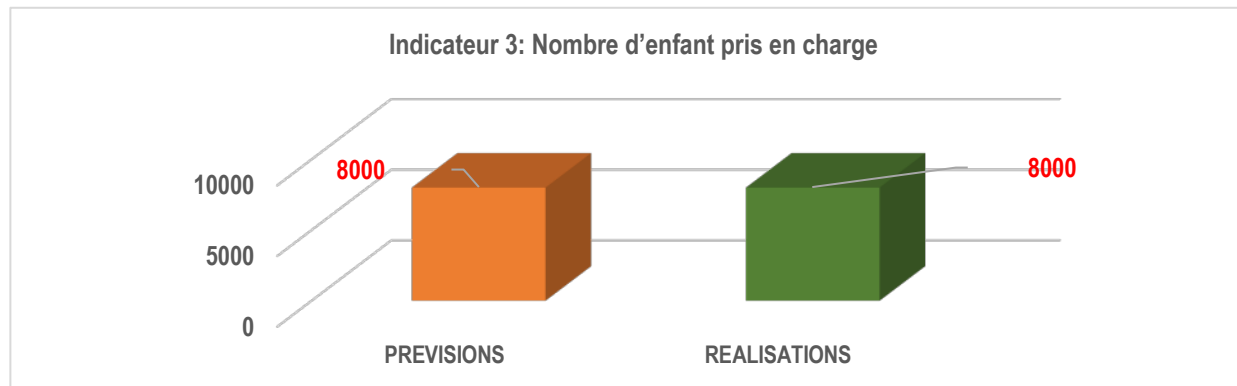
**Valeurs cibles :** 40,74% en 2022, 41,66 en 2023, 41,66% en 2024.

**Analyse de l'indicateur :** Le taux de couverture de 40,74% en 2022, représente 43 juridictions pour 108 départements, en prenant en compte le nouveau TPI de Bingerville. En 2020 le taux de couverture était de 30% correspondant à 40 juridictions.

En 2021, ce taux est passé à 39,8% correspondant à 42 juridictions. Ainsi, d'un taux de 30% en 2020 on est passé à un taux de 40,74% en 2022, soit une hausse de 10,74 points et ce, grâce aux constructions de la Cour d'Appel de Korhogo et du Tribunal de Première Instance de Bingerville. L'ouverture prochaine du TPI d'Abobo permettra d'atteindre le taux prévisionnel de 41,66% au plus tard en fin de gestion 2024.

## Objectif spécifique 2 : Renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse

Figure 70 : Nombre d'enfant pris en charge par les établissements de la PJEJ



**Définition de l'indicateur :** le Nombre d'enfants pris en charge permet de réduire la vulnérabilité des enfants en contact avec le système judiciaire.

**Source de données :** Rapport d'activités de la DPJEJ

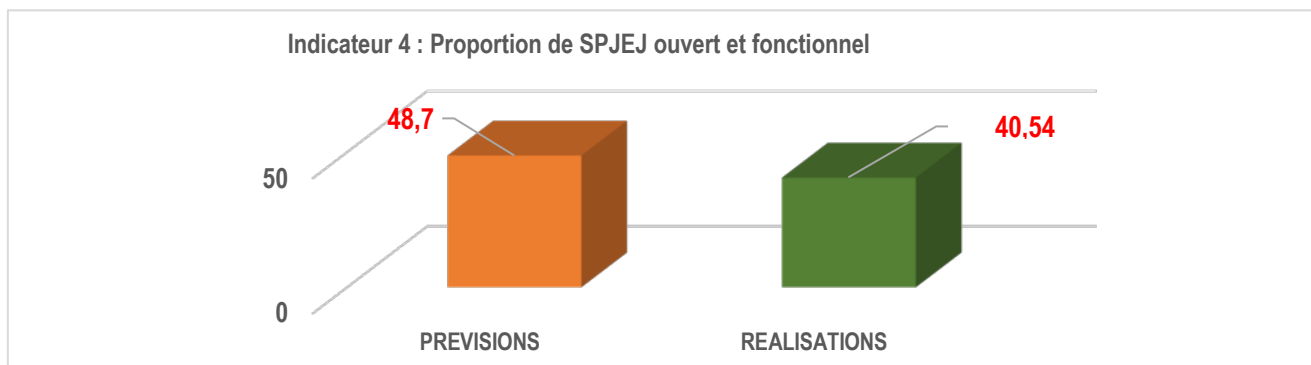
**Mode de calcul :** Dénombrement

**Valeurs cibles :** 8 000 en 2022, 8500 en 2023, 9000 en 2024.

**Analyse de l'indicateur :** Au terme de l'exercice budgétaire 2022, 8 000 mineurs prévus ont été pris en charge. En 2020, ce sont 7806 mineurs qui ont été pris en charge. En 2021, 7957 mineurs ont été pris en charge.

Ainsi de 7806 mineurs pris en charge en 2020, on est passé à 8000 mineurs en 2022. Cette performance s'explique par une bonne planification des activités et une utilisation efficiente des crédits budgétaires alloués aux SPJEJ.

Figure 71 : Proportion de SPJEJ ouvert et fonctionnel



**Définition de l'indicateur** : l'ouverture de SPJEJ auprès des différentes juridictions permet de renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse par le rapprochement des services PJEJ de la population cible.

**Source de données** : Rapport d'activités de la DPJEJ

**Mode de calcul** : (Nombre de SPJEJ fonctionnels / Nombre total de SPJEJ) \*100

**Valeurs cibles** : 48,7% en 2022, 56,76% en 2023 ; 64,86 en 2024.

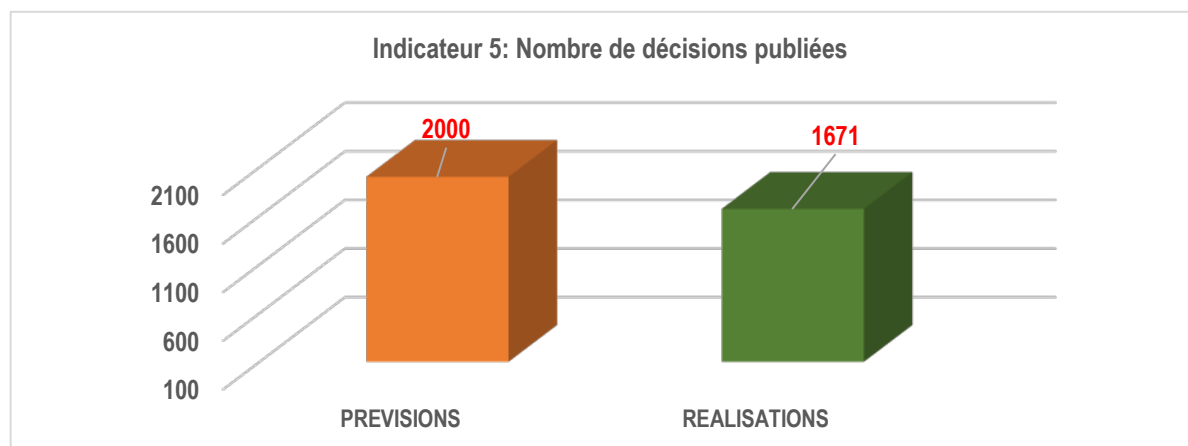
**Analyse de l'indicateur** : Pour la gestion 2022, 15 SPJEJ sont dotés d'un budget de fonctionnement sur 37, contre 18 initialement prévus, soit un taux de 40,54%. Les résultats de 2020 ont porté sur un taux de 29,73%.

En 2021, le taux est passé à 33,33%. D'un taux de 29,73% en 2020, on est passé à un taux de 40,54%. On observe certes une progression, mais le niveau de réalisation de cet indicateur est en deçà des prévisions attendues. Cette situation s'explique par une insuffisance de crédits budgétaires alloués au programme2.

Pour l'année 2023, des requêtes seront adressées à la DGBF à l'effet de mettre à disposition des crédits budgétaires pour rendre fonctionnels de nouveaux SPJEJ.

**Objectif spécifique 3** : Améliorer la qualité du système judiciaire

**Figure 72: Nombre de décisions publiées**



**Définition de l'indicateur** : La publication des décisions de justice contribue à renforcer la qualité du système judiciaire à travers la jurisprudence.

**Source de données** : Rapport d'activités du CNDJ

**Mode de calcul** : dénombrement

**Valeurs cibles** : 2 000 en 2022, 2500 en 2023, 3000 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : A l'issue de la gestion 2022, 1671 décisions de justice ont été publiées sur 2000 attendues. En 2020, ce sont 7806 décisions publiées. Pour la gestion 2021, cet indicateur était « Proportion des décisions publiées et mises en ligne » et le résultat était de 5,96%.

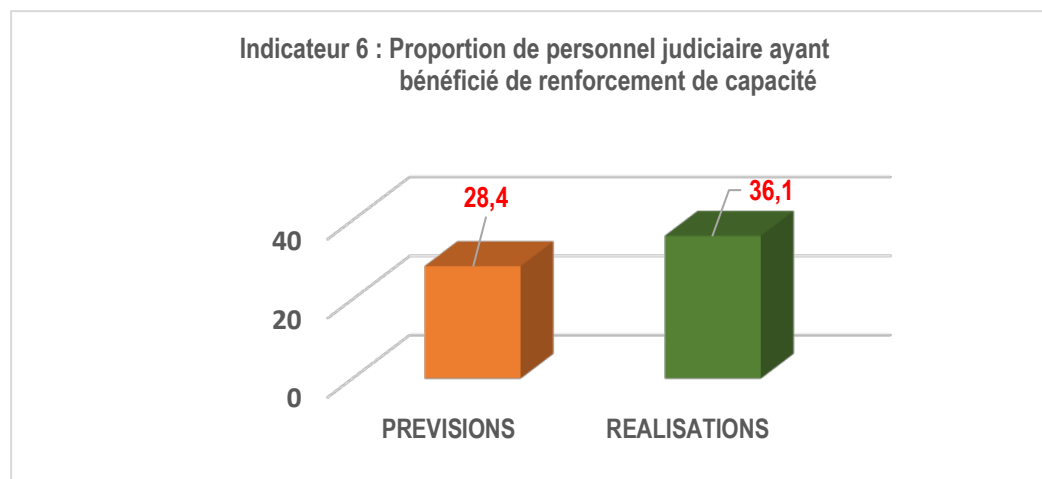
Au total, les décisions publiées sont passées de 7806 en 2020 à 1671 décisions en 2022. Cette baisse s'explique par l'amélioration du processus de publication des décisions de justice.

En effet, la publication des décisions de justice est désormais subordonnée à plusieurs étapes qui sont entre autres le traitement juridique ; le traitement informatique et l'anonymisation des décisions justifiant ainsi les revalorisations des valeurs cibles.



Toutefois, le stock des décisions de justice de 2022 restantes pourra être publié au cours de la gestion budgétaire 2023. Pour les gestions à venir des mesures seront prises pour le renforcement du personnel à chaque niveau de la chaîne afin de traiter avec célérité les décisions de justice.

**Figure 73: Proportion de personnel judiciaire ayant bénéficié de renforcement de capacité**



**Définition de l'indicateur :** la formation continue sur différentes thématiques permet d'améliorer les capacités opérationnelles des agents et d'assurer les bonnes prestations de services aux usagers.

**Source de données :** Rapport d'activités de l'INFJ

**Mode de calcul :** (Nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité / Nombre total d'agents) \*100

**Valeurs cibles :** 28,4% en 2022, 35,53% en 2023, 42,64% en 2024

**Analyse de l'indicateur :** Il ressort du bilan de l'exercice 2022 que, sur 3 080 agents pénitentiaires 1112 ont bénéficié de renforcement de capacités, ce qui correspond à un taux de réalisation de 36,1%.

Au cours des gestions 2020 et 2021, l'indicateur concernait « le renforcement des capacités du personnel Magistrat ». Les résultats enregistrés étaient de 77,3% pour 2020 et 85% pour 2021.

Ainsi, on observe des résultats positifs pour cet indicateur aux cours des trois dernières années. Des efforts seront consentis en vue de maintenir ce niveau pour les années à venir.

## IV.PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

Le budget-programmes a insufflé chez les différents acteurs de la chaîne d'exécution du budget, une dynamique de programmation et de suivi des projets à travers le changement de paradigme, qui nous permet d'adopter une méthodologie de gestion axée sur le résultat.

En ce qui concerne le programme 2, les éléments positifs tirés de l'exercice 2022 sont :

- ✓ la disponibilité des notifications des crédits budgétaires et la mise en place du budget dans le SIGOBE dès le début du mois de janvier ;
- ✓ la disponibilité de nos points focaux à la DGBF et la DGMP à apporter des appuis techniques orientations et conseils quand ils sont sollicités ;
- ✓ le dialogue de gestion entre le RFFiM, le RPROG et les Gestionnaires de Crédits du programme 2 ;
- ✓ l'assistance permanente du RFFiM aux acteurs du programme dans l'exécution de leurs budgets ;

- ✓ les appuis budgétaires de la DGBF pour la mise en œuvre des activités et la poursuite des projets ;
- ✓ la mise à disposition de véhicules de services aux profits des juridictions ;
- ✓ la bonne exécution des crédits budgétaires du programme.

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2022 sont :

- ✓ la faible appropriation du processus du budget-programmes par les acteurs du programme 2 (RPROG, RUO, ...) ;
- ✓ l'instabilité du SIGOBE ;
- ✓ l'insuffisance en ressources humaines, notamment les fonctionnaires de la catégorie A ;
- ✓ la transmission tardive des dossiers pour la prise en charge des auxiliaires de justice, des juges et conseillers consulaires ;
- ✓ insuffisance des dotations octroyées aux projets du programme 2 ;
- ✓ l'absence de crédits budgétaires alloués à certains services de la DPJEE (SPJEE, SPJMC).

#### **IV.2. Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées, il faudrait :

- ✓ renforcer les effectifs du programme par la DSJ-RH ;
- ✓ renforcer le dialogue de gestion entre le RFFIM, le RPROG et les Gestionnaires de crédits ;
- ✓ renforcer les capacités des acteurs du programme sur les innovations du budget-programmes ;
- ✓ améliorer le circuit d'engagement de la dépense publique (SIGOBE) ;
- ✓ solliciter des crédits complémentaires auprès de la DGBF au profit des projets du programme 2 ;
- ✓ doter en budget de fonctionnement tous les services de la DPJEE.

## **CONCLUSION**

Au terme de la gestion budgétaire 2022, Le programme 2 a bénéficié d'un budget de 9 878 010 068 FCFA dont 9 861 967 633 FCFA ont été ordonnancés, soit un taux d'exécution de 99,84% avec un effectif de 2381 agents. La réalisation des activités dudit programme a permis d'améliorer l'accès socio-économique et géographique ; de renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et d'améliorer la qualité du système judiciaire.

Sur 06 indicateurs prévus, 03 ont été atteints, soit un taux de réalisation de 50%. Ce résultat est le fruit du dialogue de gestion entre le RFFIM et les différents acteurs du programme qui a permis la réalisation des activités et projets programmés, et ce, en dépit des difficultés rencontrées. Aussi, faut-il rappeler que les appuis budgétaires octroyés par la DGBF ont impactés positivement la performance du programme 2.

Pour l'exercice budgétaire 2023, des efforts seront consentis par les acteurs du programme en vue de mener à bien les projets tel que l'achèvement du Tribunal de Première Instance d'Abobo ; d'améliorer le délai de traitement des décisions de justice à publier ; de renforcer les effectifs par l'entremise de la DSJRH et de doter en budget de fonctionnement tous les SPJEE et SPJMC.

## **PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES, CENTRES D'OBSERVATION ET DE REEDUCATION DES MINEURS »**

### **INTRODUCTION**

Monsieur **KAMIN Doheuly Célestin** nommé par décret N° 2022-461 du 06 Juillet 2022 portant nomination de Directeurs d'administration centrale au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme est le nouveau Directeur de l'Administration Pénitentiaire en remplacement de Monsieur Boubakar COULIBALY. A ce titre, il est le Responsable du programme 3.

Conformément au décret N°2021-451 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, les missions assignées au programme 3 sont d'assurer le contrôle et le suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté ; de veiller à la gestion, au contrôle et à la sécurité des établissements pénitentiaires ainsi qu'à la formation et à la réinsertion sociale des détenus.

Il convient d'indiquer que les activités de ce programme se sont globalement bien déroulées, en dépit d'un environnement international défavorable tant au niveau de la guerre en Ukraine que de la crise politico-militaire ivoiro-malienne.

Le plan du rapport annuel de performance du programme 3 s'articulera autour des points suivants :

- I : présentation de la stratégie du programme 3
- II : réalisations du programme 3
- III : performance du programme 3
- IV : perspectives du programme 3

## I. PRÉSENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 3

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global de ce programme est de moderniser le système pénitentiaire. L'atteinte de cet objectif requiert les résultats stratégiques suivants :

- la surpopulation carcérale est réduite ;
- le bien être des détenus est amélioré.

### I.2. Le financement du programme

#### Tableau : Répartition budgétaire par nature de dépenses du programme 3

Le tableau ci-dessous présente le financement du programme 3 au titre de l'année 2022 ainsi que le taux de répartition des crédits budgétaires par nature de dépenses.

NATURES DE DEPENSES	DOTATION ACTUELLE	TAUX (%)
PERSONNEL	-	-
BIENS ET SERVICES	6 432 757 026	46,79
TRANSFERT	23 800 000	0,17
INVESTISSEMENTS	7 291 201 962	53,04
<b>TOTAL</b>	<b>13 747 758 988</b>	<b>100</b>

#### Commentaire :

Le financement du programme 3 en 2022 a connu une évolution significative par rapport à celle de 2021. En effet, la dotation budgétaire est passée de 7 407 349 856 FCFA en 2021 à 13 747 758 988 FCFA en 2022, ce qui correspond à une augmentation de 6 340 409 132 FCFA, soit un taux de 85,6%. Cette hausse se justifie par l'octroi de crédits budgétaires pour la poursuite des travaux de la prison de haute sécurité de Korhogo et la mise aux normes des infrastructures pénitentiaires.

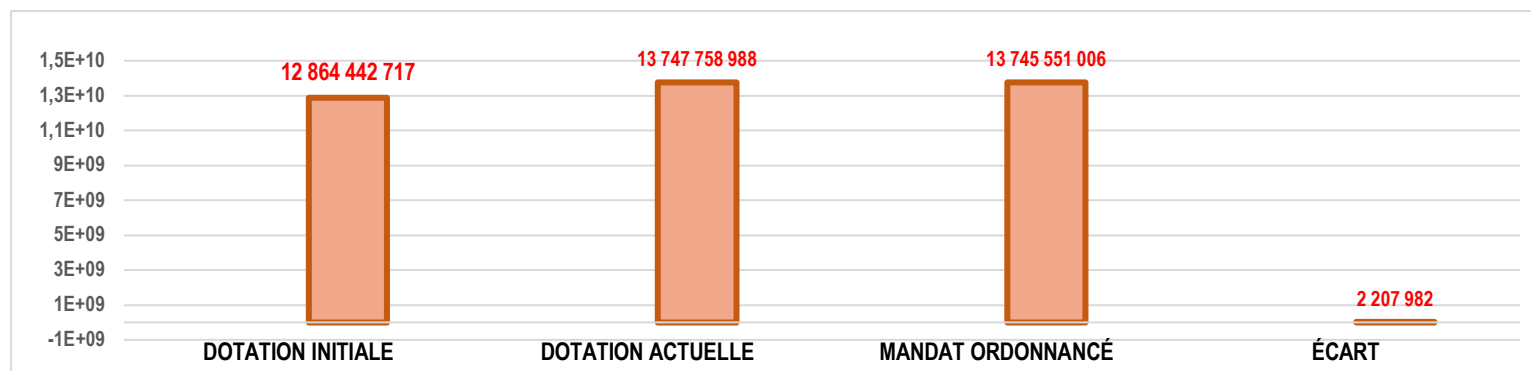
## II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME 3

### II.1. Exécution du budget

Le tableau ci-dessous présente le budget initial du programme 3 prévu dans la Loi de Finances (LOLF) ; la dotation actuelle suivant les mouvements budgétaires intervenus en cours de gestion ; l'exécution budgétaire dudit programme selon les mandats ordonnancés par le Responsable de Programme, ainsi que le taux d'ordonnancement des crédits budgétaires au titre de l'année 2022.

PROGRAMME	DOTATION INITIALE	DOTATION ACTUELLE	MANDAT ORDONNANCÉ	ÉCART	TAUX (%)
« ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES, CENTRES D'OBSERVATION ET DE RÉÉDUCATION DES MINEURS »	12 864 442 717	13 747 758 988	13 745 551 006	2 207 982	99,98

Figure 74 : Exécution budgétaire 2022 du programme 3



**Commentaire :**

Conformément à la loi de finances initiale, le programme 3 a bénéficié au titre de la gestion 2022 d'un budget de 12 864 442 717 FCFA. Cette dotation a connu une augmentation de 883 316 271 FCFA, soit une hausse de 6,87% par rapport au budget voté, portant ainsi la dotation actuelle à 13 747 758 988 FCFA.

Par ailleurs, un montant de 13 745 551 006 FCFA a été ordonnancé, correspondant à un taux de 99,98%. Ce qui fait ressortir un écart de 2 207 982 FCFA justifié par le plafonnement des activités.

Malgré ce taux d'ordonnancement satisfaisant des difficultés ont été relevées dans l'exécution du budget. Ce sont :

- ✓ l'instabilité du SIGOBE ;
- ✓ le plafonnement des activités dotées à minima ;
- ✓ la faible appropriation des outils de gestion du budget programme par les acteurs de la dépense publique.

Au regard des difficultés sus-évoquées, quelques solutions et recommandations ont été proposées pour l'amélioration du taux d'exécution du budget du programme :

- ✓ l'amélioration de la fluidité du SIGOBE ; assistance permanente et organisation des séances de formation au profit des acteurs du circuit de la dépense par la DAS et la DTI ;
- ✓ le déplafonnement à 100% en cours de gestion des dotations inférieures ou égales à 10 000 000 FCFA en vue de permettre aux gestionnaires de crédits de réaliser pleinement leurs activités ;
- ✓ le renforcement des capacités des gestionnaires de crédits en début d'exercice budgétaire aux outils de gestion du budget-programmes à travers les ateliers.

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 85: Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transfert		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination et suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus	-	-	5 506 552 362	6 171 840 690	-	-	1 674 324 209	7 291 201 962	7 180 876 571	13 463 042 652
Action 2 : Exécution du volet correctionnel des détenus et renforcement des structures d'apprentissage	-	-	202 173 065	258 708 354	23 800 000	23 800 000	-	-	225 973 065	282 508 354
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>5 708 725 427</b>	<b>6 430 549 044</b>	<b>23 800 000</b>	<b>23 800 000</b>	<b>1 674 324 607</b>	<b>7 291 201 962</b>	<b>7 406 849 636</b>	<b>13 745 551 006</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 au 15 Mai 2023 (DRMGB).

Figure 75 : Exécution financière par action du programme 3

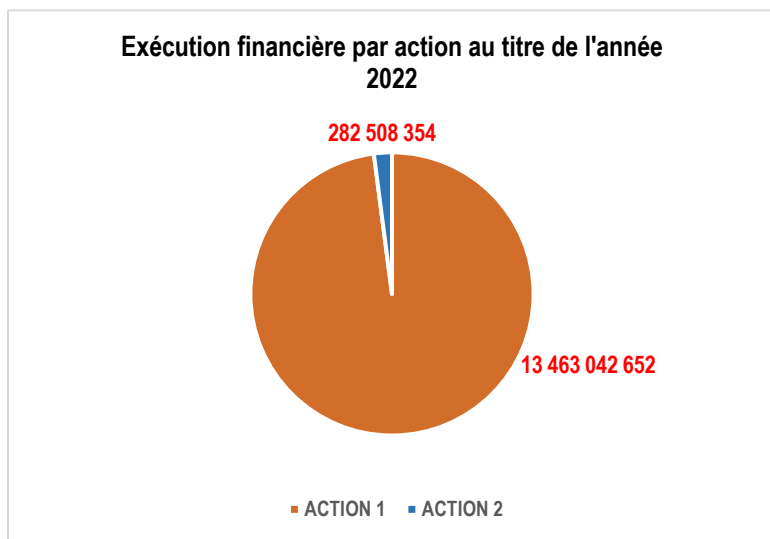
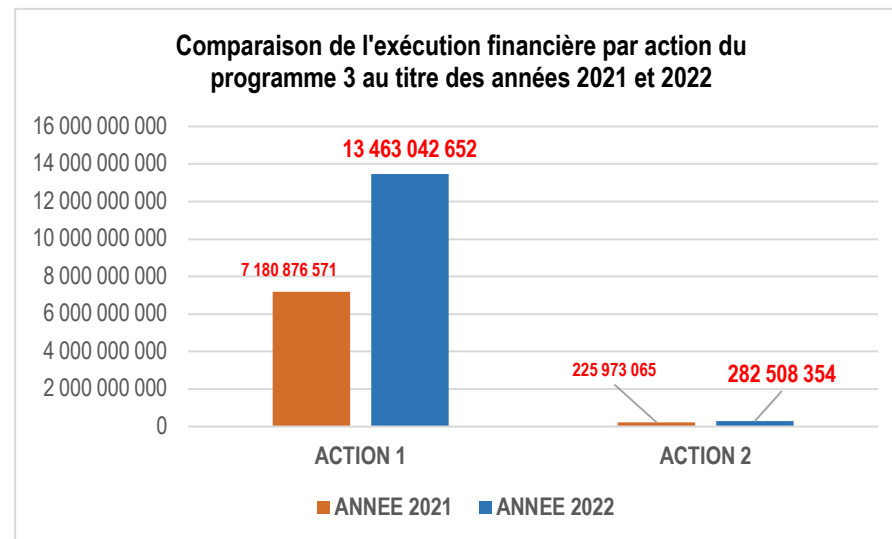


Figure 76: Comparaison de l'exécution financière par action



## Commentaire :

L'exécution financière par action du programme 3 est passée de 7 406 849 636 FCFA en 2021 à 13 745 551 006 FCFA en 2022, soit une augmentation de 6 338 701 370 FCFA représentant une hausse de 85,58% par rapport à 2021. Ces montants ordonnancés ont permis de réaliser plusieurs activités à savoir :

De manière spécifique, on note :

➤ **L'action 1 « Coordination et suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus ».**

En 2021, le montant ordonnancé de 7 180 876 571 FCFA a permis :

- la prise en charge de l'alimentation et les produits d'hygiène de 23 408 détenus ;
- le paiement de 8 571 des agents pénitentiaires ;
- la réhabilitation partielle des MAC de (Grand Bassam, Adzopé, Bouaké, Man, Sinfra, Bongouanou, Dimbokro et Abidjan), de la Maison pénale de Bouaké, de la ferme pénitentiaire de Saliakro et du Centre de Rééducation des Mineurs de Dabou (CRM) ;
- la réalisation des travaux du réseau HT transformateur à la MAC de San Pedro et du forage hydraulique à la MAC de Touba ;
- la poursuite des travaux partiels de la prison de haute sécurité de Korhogo portant le taux de réalisation physique de la phase 1 de ladite prison à 100%.

En 2022, le montant ordonnancé de 13 463 042 652 FCFA a permis :

- la prise en charge de l'alimentation et les produits d'hygiène de 26 864 détenus ;
- le paiement de 3 375 baux des agents pénitentiaires ;
- la construction de la clôture d'enceinte de la MAC de Divo ;
- la réhabilitation partielle des MAC de Tabou, Séguéla, Sassandra, Divo, Grand Bassam, Sinfra, Adzopé, Bouaké (Maison Pénale) ;
- la mise aux normes partielle des installations électriques intérieures et la fourniture et pose d'un poste transformateur à la MAC de Gagnoa ;
- la poursuite des travaux de construction de la prison de haute sécurité de Korhogo portant le taux d'exécution physique de ladite prison à 71%.

➤ **L'action 2 « Exécution du volet correctionnel des détenus et renforcement des structures d'apprentissage »**

En 2021, un montant de 202 173 065 FCFA a été ordonnancé et a permis de prendre en charge 367 enfants dans les COM et CRM, à travers des programmes de formations professionnelle, de suivi post-formation et d'initiation à la vie professionnelle.

En 2022, un montant de 258 708 354 FCFA a été ordonnancé et a permis de prendre en charge 602 enfants dans les COM et CRM, à travers des programmes de formations professionnelle, de suivi post-formation et d'initiation à la vie professionnelle.

## II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 86 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat ordonnancé 2022
<b>Projet 1 : Mise aux normes des infrastructures pénitentiaires</b>	<b>2022</b>	<b>2027</b>	<b>32 217 943 915</b>	<b>1 252 281 965</b>	<b>2 252 281 963</b>	<b>2 252 281 963</b>
Sur financement intérieur			32 217 943 915	1 252 281 965	2 252 281 963	2 252 281 963
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 2 : Construction de la prison de haute sécurité de Korhogo</b>	<b>2016</b>	<b>2023</b>	<b>14 952 328 054</b>	<b>5 038 920 000</b>	<b>5 038 919 999</b>	<b>5 038 919 999</b>
Sur financement intérieur			14 952 328 054	5 038 920 000	5 038 919 999	5 038 919 999
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			47 170 271 969	6 291 201 965	7 291 201 962	7 291 201 962
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>47 170 271 969</b>	<b>6 291 201 965</b>	<b>7 291 201 962</b>	<b>7 291 201 962</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 15 Mai 2023 (DRMGB).

### Commentaire :

De façon générale, les projets d'investissements du programme 3 ont bénéficié d'un budget de 7 291 201 962 FCFA ordonnancé à 100%.

De façon spécifique, ces projets ont porté sur :

#### ❖ Mise aux normes des infrastructures pénitentiaires

Ce projet a bénéficié d'une dotation de 2 252 281 963 FCFA ordonnancée à 100%. Les travaux prévus en 2022 ont été réalisés à 100% et ont porté sur la construction de la clôture d'enceinte de la MAC de Divo ; des réhabilitations partielles dans les MAC de Tabou, Séguéla, Sassandra, Divo, Grand Bassam, Sinfra, Adzopé, Bouaké (Maison Pénale) ainsi que la mise aux normes partielle des installations électriques intérieures et la fourniture et pose d'un poste transformateur à la MAC de Gagnoa.

Un complément budgétaire de 1 000 000 000 de francs CFA conformément à l'Arrêté N° 0665/MBPE/DGBF/DBE/SDADSG/KMK du 23 septembre 2022 a été octroyé au titre de la gestion 2022 en vue de la réalisation partielle des travaux confortatifs de la MAC de San-Pedro. Le budget octroyé a été entièrement absorbé.

#### ❖ Construction de la Prison de Haute Sécurité de Korhogo

Dans le cadre du renforcement de la sécurité dans la zone nord, le projet de construction de la prison de haute sécurité de Korhogo a démarré en 2016 et devrait être achevé en 24 mois (2018), pour un coût de réalisation de 8 000 000 000 FCFA.

Les dotations de 2016 à 2021 s'élevant à 2 646 213 669 FCFA ont permis de prendre en charge la construction des bâtiments A et B, guérites, administration, bâtiment cuisine, mirador .... Par ailleurs, après une visite du CICR sur le site, il a été recommandé un redimensionnement de ladite prison afin qu'elle puisse répondre aux normes internationales.

A cet effet, une réévaluation a permis de prendre en compte les nouveaux bâtiments C et D, les centres anti-COVID et antituberculeux ainsi que les travaux de voiries pour un coût total 14 952 328 054 FCFA dont 5 038 919 999 FCFA sur la dotation 2022 et 5 200 000 000 FCFA prévue pour l'exercice 2023.

Un complément d'un montant de 2 067 194 386 FCFA sera donc nécessaire pour l'achèvement des travaux de construction de la prison en 2023.

Pour l'année 2022, le montant de 5 038 919 999 FCFA a permis de réaliser les travaux de :

- constructions des quartiers A et B, parloir, Clôtures, guérites, administration, salle de fouille, cuisine, miradors, infirmerie, radiologie, centre antituberculeux, centre anti-COVID et morgue ;
- constructions des quartiers C et D;
- voirie et de réseaux divers : ateliers, voirie et assainissement, adduction en eau potable, électricité moyenne et basse tension, clôture grillagée.

La réalisation de ces travaux a porté le taux d'exécution physique de la prison de haute sécurité de Korhogo à 71%. Ainsi, ladite prison contribuera à sécuriser la population ivoirienne surtout celle habitant dans les zones frontalières en raison de la recrudescence du terrorisme.

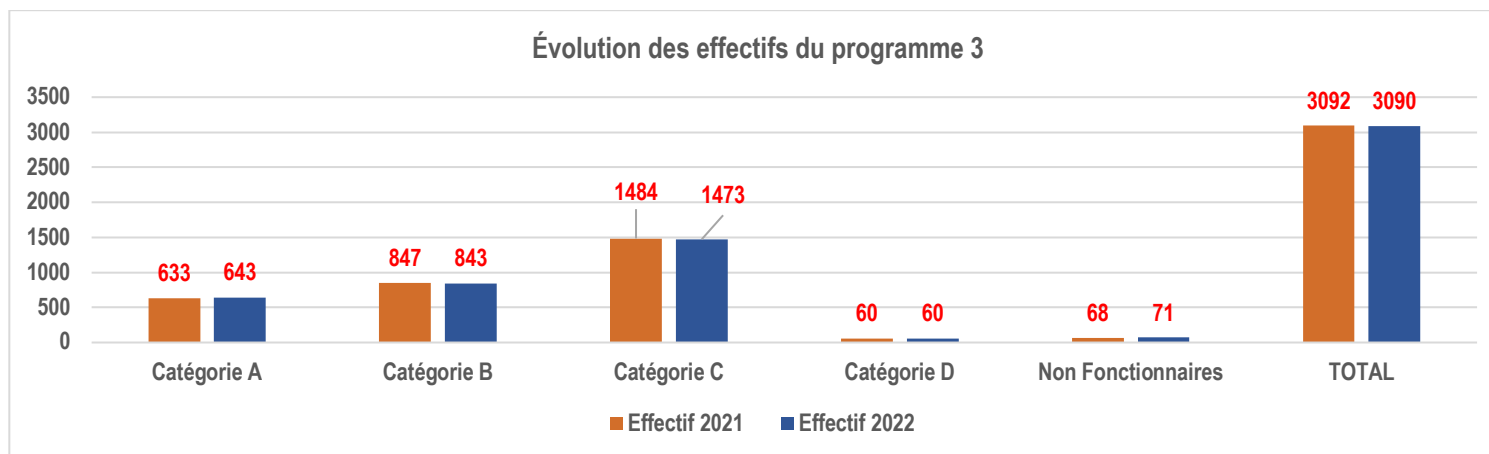
## II.2. Évolution des effectifs

Tableau 87 : Évolution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2021	Effectif 2022				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	633	24	334	13	3	643
Catégorie B	847	127	600	0	4	843
Catégorie C	1484	857	3 454	12	23	1473
Catégorie D	60	0	18	0	0	60
Non Fonctionnaires	68	0	0	3	0	71
<b>TOTAL</b>	<b>3092</b>	<b>1 008</b>	<b>4 406</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>3090</b>

Source : Base de données RH de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines.

Figure 77: Évolution des effectifs du programme 3



### Commentaire :

L'effectif du programme 3 est passé de 3092 agents en 2021 à 3090 agents en 2022, soit une baisse de 02 agents correspondant à un taux de régression de 0.05%.



L'effectif de 3090 agents n'a pas permis d'atteindre efficacement les objectifs fixés pour l'année 2022, ce qui a rendu difficile l'atteinte de tous les objectifs assignés au programme. De manière spécifique, les effectifs des catégories B et C sont prioritaires du fait de l'importance des agents pénitentiaires pour l'atteinte des objectifs du programme 3. Cependant, les besoins en effectifs de ces catégories n'ont pu être satisfait, ce qui pourrait impacter négativement la performance dudit programme. Pour infléchir cette situation, des mesures correctrices visant le recrutement et la formation d'agents pénitentiaires par l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) est nécessaire.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

En ce qui concerne ce programme, 02 actions ont été prévues pour être réalisées en 2022. Il s'agit de :

- la coordination et le suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et l'amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus;
- l'exécution du volet correctionnel des détenus et le renforcement des structures d'apprentissage.

#### **a) La coordination et le suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et l'amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus**

Au titre de cette action les activités ont consisté à : (i) prendre en charge les baux des gardes pénitentiaires, (ii) améliorer le cadre de vie des détenus, (iii) mettre aux normes les établissements pénitentiaires et, (iv) construire la prison de haute sécurité de Korhogo.

#### **b) prendre en charge les baux des gardes pénitentiaires**

Cette activité permet de prendre en charge le loyer des gardes pénitentiaires selon les dispositions en vigueur. En 2022, le crédit budgétaire de 3 699 986 393 FCFA alloué a permis de couvrir 3 375 baux, soit un taux de 100%.

#### **c) améliorer le cadre de vie des détenus dans les établissements pénitentiaires**

Cette activité répond aux besoins d'assurer les rations quotidiennes des détenus en raison de 02 repas par détenu et par jour ainsi que la prise en charge hygiénique et sanitaire de ceux-ci. Pour 2022, la dotation était de 2 380 315 247 FCFA et a permis de prendre en charge les besoins en alimentations, en produits pharmaceutiques et en produits d'hygiène de 26 864 détenus. Ce budget a été exécuté à hauteur de 2 276 053 599 FCFA, soit un taux d'exécution de 95,62%. Ce budget ne permettant pas de prendre en charge la totalité des besoins des détenus, les établissements pénitentiaires bénéficient donc d'un appui en denrées alimentaires, produits pharmaceutiques et produits d'hygiène de la Direction des Affaires Financières.

#### **d) mettre aux normes les infrastructures pénitentiaires**

Cette activité vise la réduction de la surpopulation carcérale et l'adaptation des infrastructures pénitentiaires aux normes internationales. Au titre de l'année 2022, les réhabilitations prévues ont été totalement réalisées et ont porté sur :

- la construction de la clôture d'enceinte de la MAC de Divo ;
- la réhabilitation partielle des MAC de Tabou, Séguéla, Sassandra, Divo, Grand Bassam, Sinfra, Adzopé, Bouaké (Maison Pénale) ;
- la mise aux normes partielle des installations électriques intérieures et la fourniture et pose d'un poste transformateur à la MAC de Gagnoa.

La mise en œuvre de ces projets a permis d'absorber l'entièreté du budget alloué qui est de 2 252 281 963 FCFA.

#### **e) construire la prison de haute sécurité de Korhogo.**

Les travaux prévus pour la poursuite de la construction de la prison de haute sécurité de Korhogo pour l'année 2022 ont été effectués à 100% pour un budget de 5 038 919 999 FCFA. Ce qui a porté le taux d'exécution physique de ladite prison à 71% au terme de la gestion 2022.

#### **f) L'exécution du volet correctionnel des détenus et le renforcement des structures d'apprentissage**

Cette action vise le renforcement des structures d'apprentissage en milieu carcéral et la réinsertion sociale des mineurs. Au terme de l'année 2022, la totalité des enfants admis dans les COM et CRM, au nombre de 602, ont été pris en charge pour un budget de 258 708 354 FCFA absorbé à 100%.

L'état des lieux des infrastructures pénitentiaires réalisé par le C2D Justice en 2022 fait ressortir une vétusté des bâtiments, qui ne respectent pas les normes standards et ont dans l'ensemble une faible capacité d'accueil au regard de la surpopulation constatée. A cet effet, il est important de poursuivre la réhabilitation et la maintenance de ces infrastructures, et en construire de nouvelles pour répondre aux défis d'amélioration des conditions de détentions.

Par ailleurs, la prise en charge budgétaire de l'alimentation et de l'hygiène des détenus reste un défi majeur pour le ministère.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 3

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 3

Tableau 88 : Évolution des indicateurs du programme 3

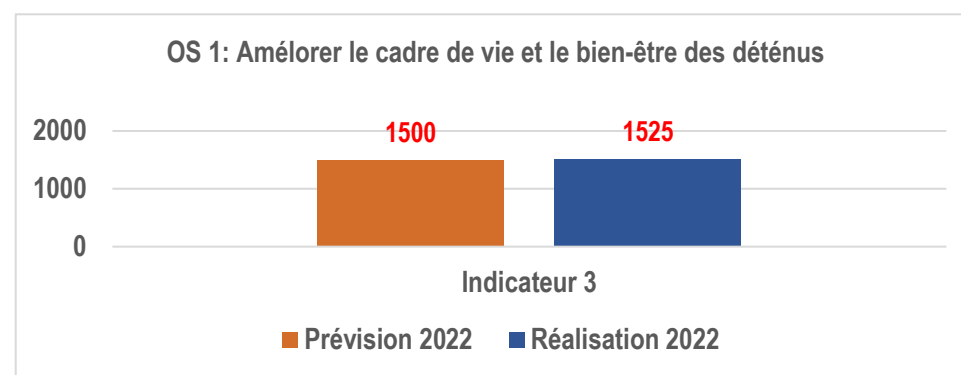
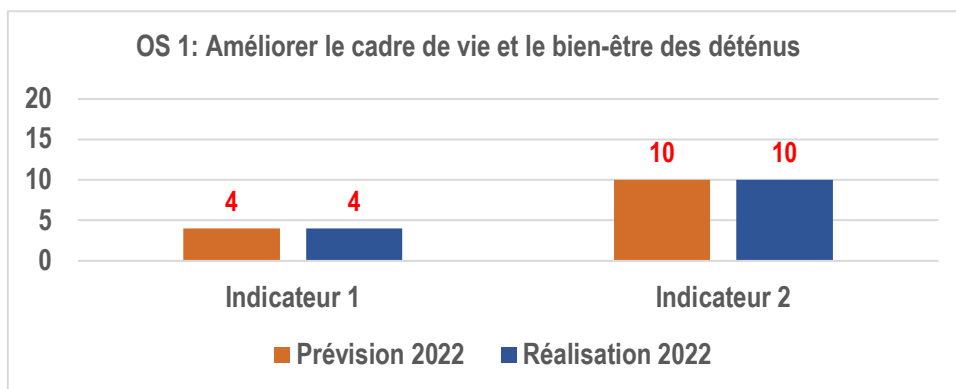
Objectif global 3 : Moderniser le système pénitentiaire					
Indicateurs de performance	Unité	REALISATIONS		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>OS 1 : Améliorer le cadre de vie et le bien être des détenus</b>					
Indicateur 1 : Nombre de prisons répondant aux normes internationales construites	Nbre	02	-	04	04
Indicateur 2 : Nombre d'établissements pénitentiaires réhabilités	Nbre	06	-	10	10
Indicateur 3 : Coût journalier alimentaire par détenu	FCFA	1 250	1185	1 500	1 525
<b>OS 2 : Renforcer la réinsertion des détenus</b>					
Indicateur 1 : Proportion des détenus ayant bénéficié d'une formation en milieu carcéral	%	30	-	35	30
Indicateur 2 : Proportion des détenus réinsérés	%	05	-	05	04

Source : Rapports d'activités des Directions et Services rattachés au programme 3.

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

- **Objectif spécifique 1** : Améliorer le cadre de vie et le bien être des détenus

Figure 78: Améliorer le cadre de vie et le bien-être des détenus



**Indicateur 1** : Nombre de prisons répondant aux normes internationales construites

**Définition de l'indicateur** : Le nombre d'établissements pénitentiaires répondant aux normes internationales construites indique les conditions de détentions des détenus et leur cadre de vie.

**Source de données** : Rapport d'activités de la DIEM

**Mode de calcul** : Dénombrement

**Valeurs cibles** : 04 en 2022, 05 en 2023, 05 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : En 2022, les établissements pénitentiaires répondant aux normes internationales sont les MAC de San-Pedro, Guiglo, Saliakro et la Maison Pénale de Bouaké. La cible de 04 prisons répondant aux normes internationales a été atteinte.

**Indicateur 2** : Nombre d'établissements pénitentiaires réhabilités

**Définition de l'indicateur** : le nombre d'établissements pénitentiaires réhabilités permet d'apprécier les améliorations apportées au cadre de vie des détenus conformément à la politique de modernisation du système pénitentiaire.

**Source de données** : Rapport d'activités de la DIEM

**Mode de calcul** : Dénombrement

**Valeurs cibles** : 10 en 2022, 15 en 2023, 20 en 2024

**Analyse de l'indicateur**

En 2022, 10 MAC ont été réhabilités sur une prévision de 10 attendus. Ces travaux de réhabilitations ont concerné les MAC de Tabou, Séguéla, Sassandra, Divo, Grand Bassam, Sinfra, Gagnoa et Bouaké (Maison Pénale).

**Indicateur 3** : coût journalier alimentaire par détenu

**Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet d'avoir une visibilité sur l'amélioration du bien-être alimentaire des détenus.

**Source de données** : Rapport d'activités DAF

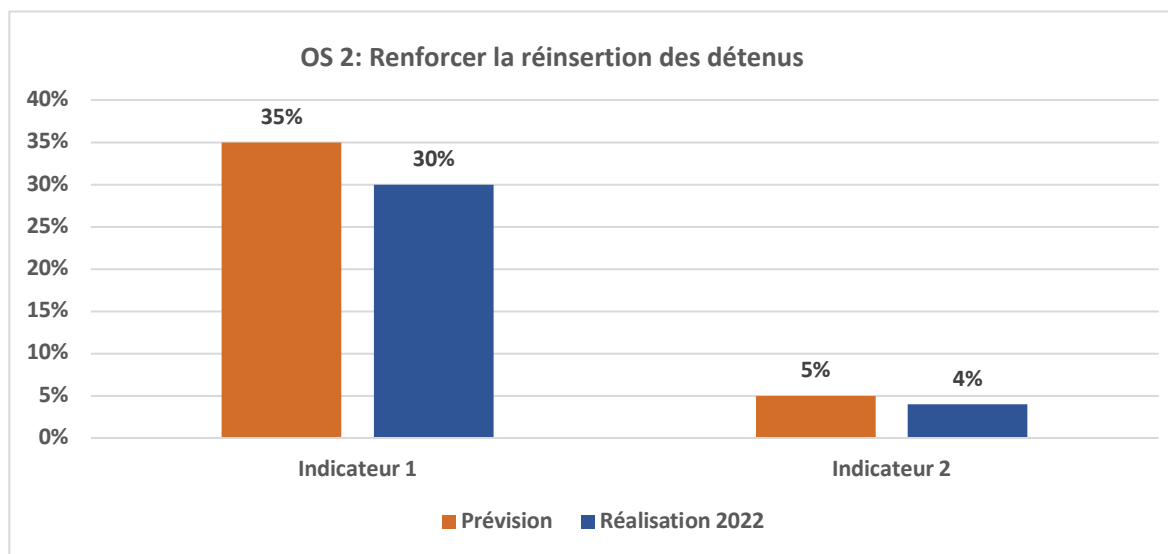
**Mode de calcul** : Dénombrement

**Valeurs cibles** : 1 500 FCFA en 2022, 2000 en 2023, 2400 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : A la fin de l'exercice 2022, 26 864 détenus ont bénéficié d'une ration alimentaire de 1525 FCFA en moyenne pour une prévision de 1500 FCFA sur une norme de 2400 FCFA / jour et par détenu. Cette performance s'explique par les efforts budgétaires consentis par la DGBF.

- **Objectif spécifique 2** : Renforcer la réinsertion des détenus

**Figure 79: Renforcer la réinsertion des détenus**



**Indicateur 4** : Proportion des détenus ayant bénéficié d'une formation en milieu carcéral

**Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet d'avoir une visibilité sur la proportion de détenus ayant bénéficiés d'une formation en milieu carcéral.

**Source de données** : Rapport d'activités de la DAF

**Mode de calcul** : Nombre de détenu ayant bénéficié d'une formation en milieu carcéral / Nombre de détenus

**Valeurs cibles** : 35% en 2022, 40% en 2023, 45% en 2024

**Analyse de l'indicateur** :

En 2022, La cible de 35% n'a pas été atteinte car les ressources financières étaient insuffisantes pour la réalisation à 100% des activités de formations. Dans le but d'atteindre la cible fixée dans les années avenir, une augmentation de la dotation allouée à l'activité liée à cet indicateur est nécessaire.

**Indicateur 5** : Proportion des détenus réinsérées

**Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet d'avoir une visibilité sur la proportion de détenus réinsérés.

**Source de données** : Rapport d'activités de la DIEM

**Mode de calcul** : Nombre de détenu réinséré/ nombre de détenus à réinsérer

**Valeurs cibles** : 05% en 2022, 05% en 2023, 10% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : En 2022, des programmes de formations professionnelles, de suivi post-formation et d'initiation à la vie professionnelle ont été réalisés, ce qui a permis à 4% des détenus d'être réinsérés. La non-atteinte de la cible prévue pour cet indicateur est due à l'insuffisance de partenariat avec les structures capables d'accueillir les détenus à réinsérer, par crainte de récidive. Pour pallier cet état de fait, une sensibilisation à l'endroit des populations il sera nécessaire.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

Au regard de l'exécution budgétaire 2022, des éléments positifs ont été tirés pour la mise en œuvre du budget-programme, ce sont entre autres :

- le dialogue de gestion entre le RFFIM, le Rprog et les différents acteurs du programme ;
- l'assistance permanente au profit des acteurs du circuit de la dépense par la DAS et la DTI ;
- la disponibilité de nos points focaux à la DRMBP et DGMP à apporter des orientations et conseils ;
- l'appui budgétaire de la DGBF pour la mise en œuvre des activités et la poursuite des projets ;
- la mise à disposition de véhicule de service au profit de la DAP.

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice budgétaire sont les suivantes :

- le changement du responsable de programme entraînant le retard dans les engagements ;
- la mutation des régisseurs en cours de gestion entraînant une lenteur dans l'exécution des crédits budgétaires du programme ;
- l'insuffisance de mobiliers et matériels de bureaux dans les établissements pénitentiaires ;
- l'insuffisance de ressources financières pour la réalisation de certaines activités notamment dans les COM, CRM et DRAP ;
- l'insuffisance de matériels roulant dans certaines DRAP, MAC, COM et CRM ;
- l'insuffisance de véhicules de transfèrement des détenus dans les établissements pénitentiaires.

### IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il faudrait :

- poursuivre le dialogue entre le RFFIM, le Rprog et les Gestionnaires de crédits ;
- acquérir des mobiliers et matériels de bureaux au profit des MAC ;
- solliciter auprès de la DGBF des crédits complémentaires pour un appui au service social, CRM, COM et DRAP ;
- acquérir des véhicules de services au profit de certaines dans certaines DRAP, MAC, COM et CRM ;
- solliciter auprès de la DGBF des crédits complémentaires pour l'acquisition de véhicules de transfèrement des détenus.

## CONCLUSION

Au terme de l'exercice 2022, le programme 3 a bénéficié d'un budget de 13 747 758 988 FCFA dont 13 745 551 006 FCFA ordonnancés, soit un taux d'exécution de 99,98% avec un effectif de 3 090 agents. La réalisation des activités du programme a permis d'améliorer le cadre de vie et le bien d'être des détenus.

Sur un total de 05 indicateurs, 03 ont été réalisés soit un taux de réalisation de 60%. Ce résultat est le fruit du dialogue de gestion entre le RFFIM et les différents acteurs du programme.

Toutefois, d'importants crédits budgétaires seront nécessaires pour l'achèvement de la prison de haute sécurité de Korhogo en 2023 ainsi que la poursuite des réhabilitations des Maisons d'Arrêt et de Correction en vue de la modernisation du système pénitentiaire.

## PARTIE V : PROGRAMME 4 « DROITS DE L'HOMME »

### INTRODUCTION

Monsieur **Zirignon Constant DELBE**, nommé par décret N° 2021-807 du 08 Décembre 2021 portant nomination du Directeur des Droits de l'Homme du MJDH est le Responsable du programme « Droits de l'Homme ».

Conformément au décret N° 2021-451 du 08 septembre 2021 portant organisation du MJDH, les missions dévolues au programme « Droits de l'Homme » sont d'assurer la promotion et la protection des Droits de l'Homme ; de veiller au respect des engagements internationaux en matière de Droits de l'Homme et à la bonne application de la législation et de la réglementation relatives aux Droits de l'Homme ; d'examiner en lien avec la Direction des Etudes de la Législation et de la Documentation (DELD), les projets de conventions internationales en matière de Droits de l'Homme.

Il convient d'indiquer que les activités de ce programme se sont globalement bien déroulées, en dépit d'un environnement international défavorable tant au niveau de la guerre en Ukraine que de la crise politico-militaire ivoiro-malienne.

Le présent rapport annuel de performance du programme « Droits de l'Homme » se décline de la manière suivante :

- I. Présentation de la stratégie du programme 4
- II. Réalisation du programme 4
- III. Performance du programme 4
- IV. Perspectives du programme 4

#### I. PRÉSENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

##### *I.1. Les objectifs du programme*

L'objectif global du programme « Droits de l'Homme » est de garantir le respect des Droits de l'Homme. Cela passe par la vulgarisation des droits de l'homme et la garantie de protection des victimes de violation des Droits de l'Homme. L'atteinte de cet objectif, permettra de promouvoir et de faire respecter les Droits de l'Homme.

##### *I.2. Le financement du programme*

Le tableau ci-dessous présente la répartition du budget par natures de dépenses du programme « Droits de l'Homme », au titre de la gestion 2022. En effet, le programme 4 a bénéficié d'une dotation de 2 419 369 370 FCFA dont :

Répartition budgétaire par nature de dépenses du programme 4

NATURES DE DÉPENSES	DOTATION ACTUELLE	TAUX DE RÉPARTITION
PERSONNEL	1 518 420 148	62,76
BIENS ET SERVICES	182 853 474	7,56
TRANSFERTS	718 095 748	29,68
<b>TOTAL</b>	<b>2 419 369 370</b>	<b>100</b>

## Commentaire :

Au cours de l'exercice 2022, le budget initial de 2 268 494 849 FCFA a connu une augmentation de 150 874 521 FCFA dû principalement à la rallonge budgétaire obtenue au profit du CNDH, portant ainsi la dotation actuelle à 2 419 369 370 FCFA (cf situation d'exécution du 15 mai 2023).

En outre, on observe une évolution du budget du programme 4 au titre de l'année 2022, par rapport à celui de 2021. En effet, de 2 063 897 991 FCFA en 2021, le budget est passé à 2 419 369 370 FCFA en 2022, représentant une hausse de 355 471 379 FCFA, soit un taux 17,22%. Cette augmentation se justifie par l'octroi de crédits budgétaires pour la réalisation des activités du programme.

## II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME

### II.1. Exécution du budget

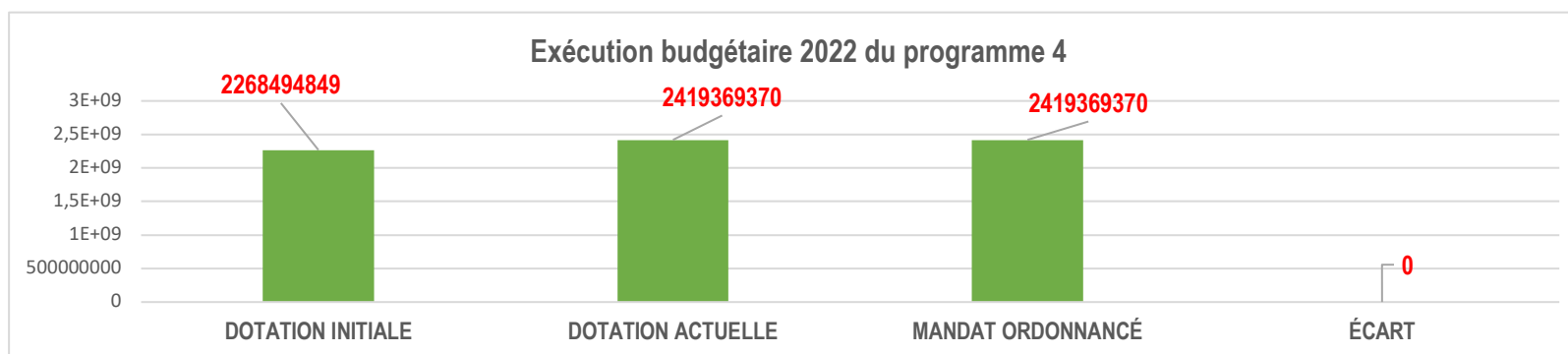
Les données contenues dans le tableau ci-dessous, présentent l'exécution financière du programme « Droits de l'Homme », au titre de l'année 2022.

#### Exécution budgétaire 2022 du programme 4

PROGRAMME	DOTATION INITIALE	DOTATION ACTUELLE	MANDAT ORDONNANCÉ	ÉCART	TAUX D'ORDONNANCEMENT
DROITS DE L'HOMME	2 268 494 849	2 419 369 370	2 419 369 370	0	100%

Source : SIGOBE au 15 Mai 2023 (DRMGB)

Figure 80: Exécution budgétaire 2022 du programme 4



## Commentaire :

Le tableau et le diagramme ci-dessus présentent l'exécution financière du programme « Droits de l'Homme » pour l'année 2022. A cet effet, il a bénéficié d'une dotation budgétaire initiale de 2 268 494 849 FCFA qui a connu une hausse en cours de gestion, due principalement à une rallonge budgétaire de 150 874 521 FCFA obtenue au profit du CNDH.

La dotation actuelle 2022 du programme 4 d'un montant de 2 419 369 370 FCFA a été ordonnancée à 100%.

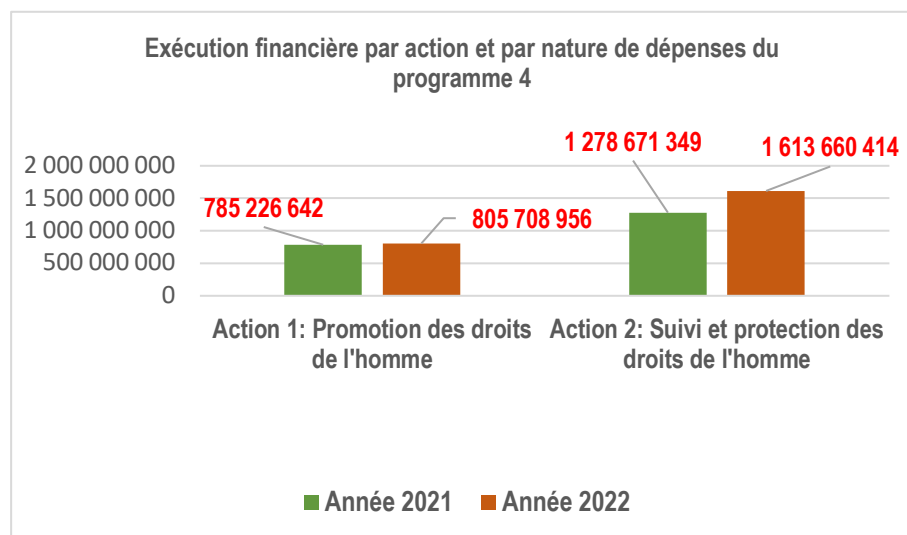
**Tableau 89: Exécution financière par action du programme 4**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Promotion des droits de l'homme	-	-	96 886 256	87 613 208	688 340 386	718 095 748	785 226 642	805 708 956
Suivi et protection des droits de l'homme	1 205 747 754	1 518 420 148	72 923 595	95 240 266	-	-	1 278 671 349	1 613 660 414
<b>TOTAL</b>	<b>1 205 747 754</b>	<b>1 518 420 148</b>	<b>169 809 851</b>	<b>182 853 474</b>	<b>688 340 386</b>	<b>718 095 748</b>	<b>2 063 897 991</b>	<b>2 419 369 370</b>

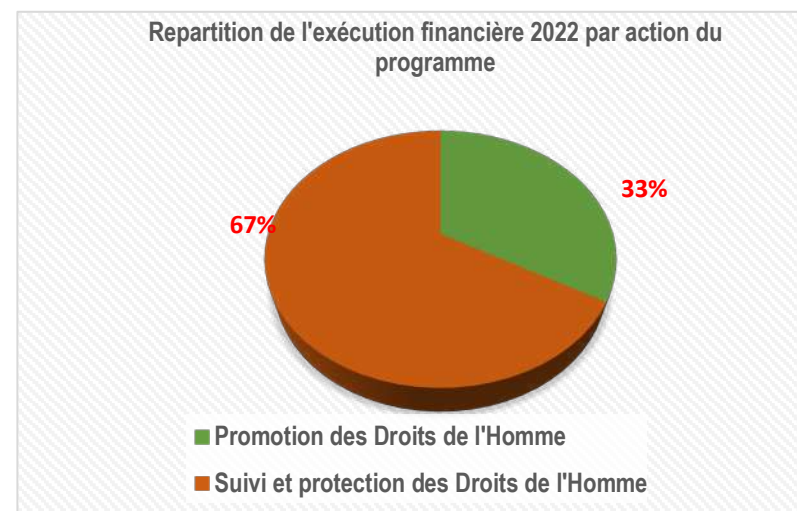
Source : SIGOBE au 15 Mai 2023 (DRMGB)

### II.1.1. Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme 4

**Figure 81: Exécution financière par action et par nature de dépenses**



**Figure 82: Répartition de l'exécution financière par action**



#### Commentaire :

De façon générale, l'exécution financière du programme 4, est passée de 2 063 897 991 FCFA en 2021 à 2 419 369 370 FCFA en 2022, soit une augmentation de 355 471 379 FCFA, représentant une hausse de 17,22% par rapport à 2021. Ces montants ordonnancés ont permis de réaliser plusieurs activités.

De façon spécifique, nous avons :

#### ➤ L'action 1 : « Promotion des Droits de l'Homme »

En 2021, le montant ordonnancé de 785 226 642 FCFA a permis de faire :

- la formation de 632 officiers de police judiciaire, de leaders communautaires et membres des organisations de la société civile ;
- les transferts de crédits au CNDH ;



- l'organisation de 03 journées régionales de promotion des Droits de l'Homme dans les villes de Divo, Bonoua et Boundiali.

En 2022, le montant ordonnancé de 805 708 956 FCFA a permis de faire :

- la formation de 273 officiers de police judiciaires, de leaders communautaires et membres des organisations de la société civile ;
- les transferts de crédits au CNDH ;
- l'organisation de 03 journées régionales de promotion des Droits de l'Homme dans les villes de Daoukro, Bouaflé et Duékoué ;
- le suivi et la participation auprès des organismes du respect des engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme.

➤ **L'action 2 : « Suivi et protection des droits de l'homme »**

En 2021, le montant ordonnancé de 1 278 671 349 FCFA a permis de prendre en charge :

- les salaires du personnel du CNDH ;
- la visite de 10 lieux de détention ;
- la réalisation de 10 enquêtes non judiciaires.

En 2022, le montant ordonnancé de 1 613 660 414 FCFA a permis de prendre en charge :

- les salaires du personnel du CNDH ;
- l'acquisition d'un véhicule de service au profit de la Direction des Droits de l'Homme ;
- la visite de 11 lieux de détentions ;
- la réalisation de 15 enquêtes non judiciaires.

**II.1.2. Suivi des investissements**

Au titre de l'année 2022, le programme « Droits de l'Homme » n'a disposé d'aucun projet d'investissement.

**II.2. Évolution des effectifs**

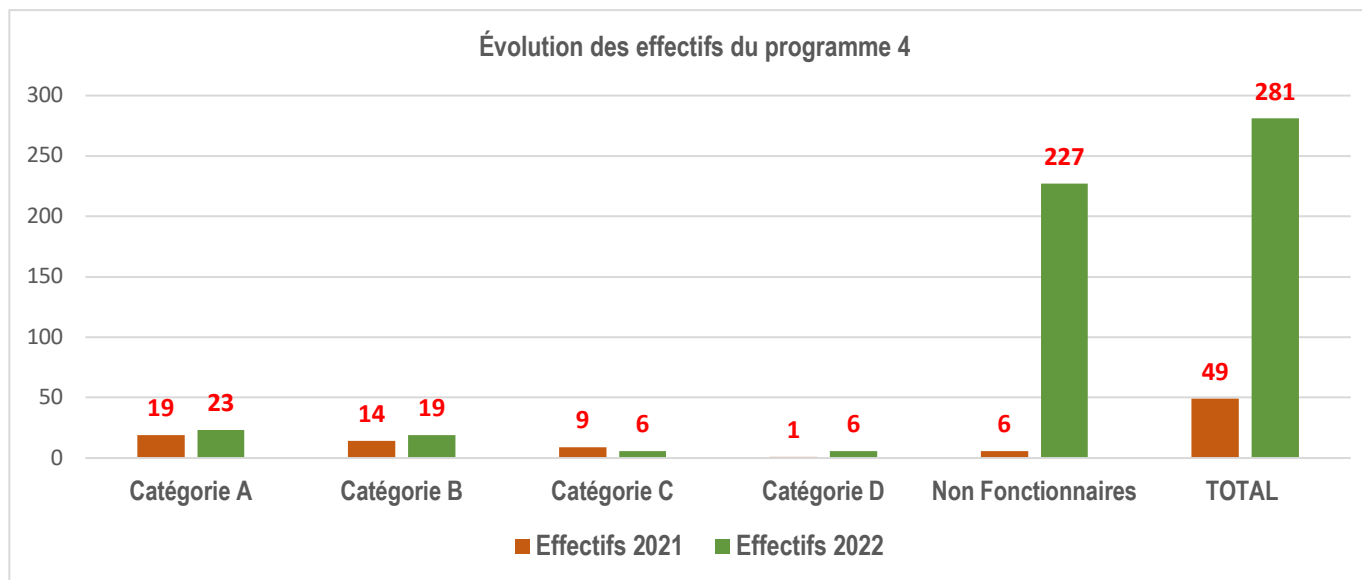
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs du programme « Droits de l'Homme ».

**Tableau 90 : Évolution des effectifs du programme 4**

	Effectif 2021	Effectif 2022				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	19	05	10	04	0	23
<b>Catégorie B</b>	14	10	20	05	0	19
<b>Catégorie C</b>	09	05	10	00	03	06
<b>Catégorie D</b>	01	10	30	05	00	06
<b>Non Fonctionnaires</b>	06	150	200	224	03	227
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>180</b>	<b>270</b>	<b>238</b>	<b>06</b>	<b>281</b>

Source : Base de données DSJRH.

Figure 83 : Évolution des effectifs du programme 4



**Commentaire :**

L'effectif du personnel du programme 4 qui était de 49 agents en 2021, a connu une hausse de 232 agents en 2022, portant le nombre d'agents à 281.

Toutefois, on note un nombre insuffisant de fonctionnaires, principalement dans les catégories C et D, ce qui pourrait impacter négativement les performances du programme vu les missions qui lui sont assignées. Face à cette situation, il est nécessaire d'augmenter l'effectif des fonctionnaires de toutes les catégories mis à la disposition des structures du programme.

**II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Ce programme a bénéficié de 02 actions en 2022. Il s'agit de :

- la promotion des Droits de l'Homme ;
- le suivi et la protection des Droits de l'Homme.

**a) La promotion des Droits de l'Homme**

Au titre de cette action, les activités principales portent sur (i) l'organisation de 03 journées régionales de promotion des Droits de l'Homme, (ii) l'organisation de 02 ateliers de renforcement de capacités des OPJ, OSC et 01 atelier de rédaction de rapports.

**b) Organiser trois (03) journées régionales de promotion des Droits de l'Homme**

Cette activité permet la sensibilisation au respect et à la promotion des droits de l'homme. Pour 2022, les résultats ont porté sur le renforcement des capacités des forces de l'ordre en région, au respect et à la protection des Droits de l'Homme ; les rencontres d'échanges avec les leaders des associations de femmes, de jeunes, des leaders syndicaux, des leaders communautaires et les guides religieux, à travers l'organisation de 03 journées régionales de promotion des Droits de l'Homme dans les villes de Daoukro, Bouaflé et Duékoué, pour un budget de 39 990 200 FCFA exécuté à 100%.

**c) Organiser deux (02) ateliers de renforcement de capacités des OPJ, OSC et 01 atelier de rédaction de rapports.**

Cette activité permet le renforcement de capacités des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et des membres des Organisations de la Société Civile (OSC) sur le respect des Droits de l'Homme. Pour 2022, 273 OPJ, OSC, leaders communautaires et médecins ont été formés pour un budget de 20 023 413 FCFA.

**d) Le suivi et la protection des Droits de l'Homme.**

En ce qui concerne le suivi et la protection des Droits de l'Homme, les activités majeures consistent à (i) visiter 10 lieux de détention et (ii) mener 15 enquêtes non judiciaires.

**e) Visiter 10 lieux de détention**

Cette activité permet d'observer les conditions de détention dans les différentes Maisons d'Arrêt et de Correction et de renforcer les capacités opérationnelles du personnel pénitentiaire. Ainsi, pour l'année 2022, les résultats attendus portaient sur la visite de 10 lieux de détentions pour un budget de 29 994 420 FCFA.

Au terme de l'exercice 2022, 11 lieux de détentions ont été visités (Adzopé, Bongouanou, Abengourou, Dabou, Soubré, Sassandra, San-Pedro, Tabou, Bouaké, Katiola et Bondoukou). En outre, les capacités opérationnelles de 300 agents des établissements pénitentiaires ont été renforcées sur le respect des droits des détenus et la prohibition de la torture.

**f) Mener 15 enquêtes non judiciaires**

Cette activité a pour objectif de réaliser des missions d'enquêtes non judiciaires en vue de freiner les violations des droits de l'Homme. Ainsi, pour 2022, la Direction des Droits de l'Homme a été saisie de plusieurs plaintes évoquant des violations des droits de l'Homme qui ont conduit à la réalisation des 15 enquêtes non-judiciaires dans 09 localités (Abidjan ; Béoumi ; Bongouanou ; Diawala ; Yamoussoukro ; Logbakro ; Bouaflé ; Sietinfla ; Korhogo) avec une dotation de 17 999 956 FCFA absorbée à 100%.

Les activités de vulgarisation et de protection des Droits de l'Homme menées par la Direction des Droits de l'Homme au cours de la gestion 2022, ont permis de garantir le respect des Droits de l'Homme. Vu l'impact positif de ces actions sur les populations, il serait opportun de les poursuivre et d'accroître le nombre de formations au cours de la gestion 2023.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 4

Tableau 91 : Évolution des indicateurs de performance du programme 4

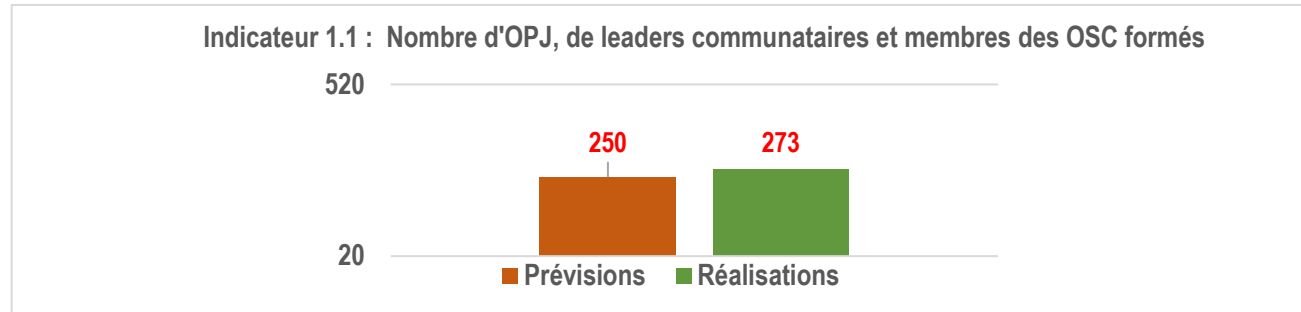
Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1 : Vulgariser les droits de l'homme</b>					
Indicateur 1.1: Nombre d'officiers de police judiciaires, de leaders communautaires et membres des organisations des sociétés civiles formés	Nbre	450	-	250	273
Indicateur 1.2: Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées	Nbre	5	-	5	3
<b>Objectif spécifique 2 : Garantir la protection des victimes de violation des droits de l'homme</b>					
Indicateur 2.1: Proportion de lieux de détention visités	%	50	-	70	110
Indicateur 2.2: Nombre de cas de violation des Droits de l'Homme constatés et traités	Nbre	1068	-	1000	15

Source : Rapports d'activités des Directions et Services rattachés au programme 4.

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

**Objectif spécifique 1 : Vulgariser les Droits de l'Homme**

Figure 84: Nombre d'officiers de police judiciaires, de leaders communautaires et membres des organisations des sociétés civiles formés



**Définition de l'indicateur** : la formation des OPJ, des leaders communautaires et des OSC permet à ceux-ci de connaître leurs droits et devoirs afin de réduire les violations des droits de l'Homme dans la société

**Source de données** : Rapport d'activités de la Direction de la Promotion

**Mode de calcul** : Dénombrement

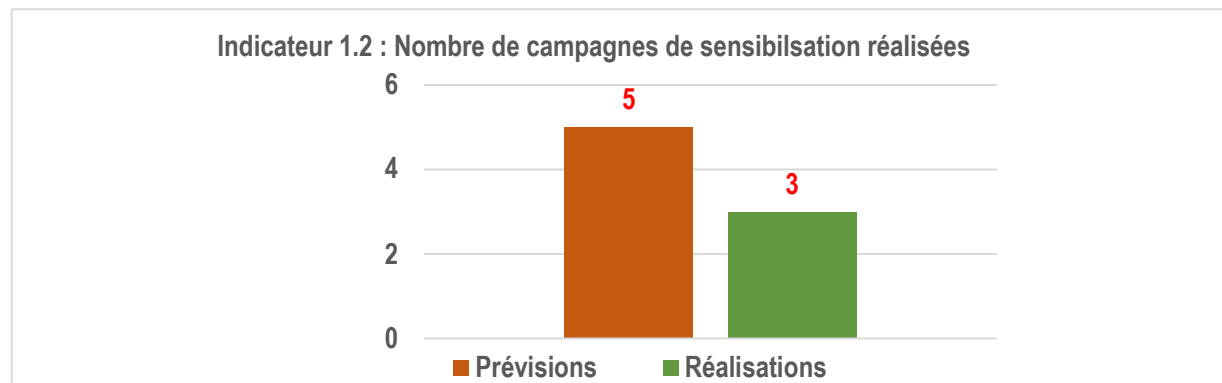
**Valeurs cibles** : 250 en 2022 ; 300 en 2023 et 350 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : En 2020, le nombre d'OPJ, de leaders communautaires, d'OSC formés était de 450. Au titre de l'année 2022, le nombre de personnes formées est passé à 273, sur une prévision de 250, soit un taux de réalisation de 109%.

De 2020 à 2022, on observe une baisse de la dotation budgétaire et du nombre de personnes formées en raison de la réévaluation de la cible de cet indicateur due à la fusion du Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme (SEDH) avec le MJDH en cours de gestion 2021.

Pour les années à venir, des efforts seront consentis au niveau de l'enveloppe budgétaire pour accroître la dotation et le nombre de personnes à former.

Figure 85 : Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées



**Définition de l'indicateur** : les campagnes de sensibilisation sur les Droits de l'Homme permettent d'informer le citoyen sur ses droits et devoirs et de former la population sur la procédure à suivre en cas de violation de droits de l'homme.

**Source de données** : Rapport d'activités DDH

**Mode de calcul** : Dénombrement

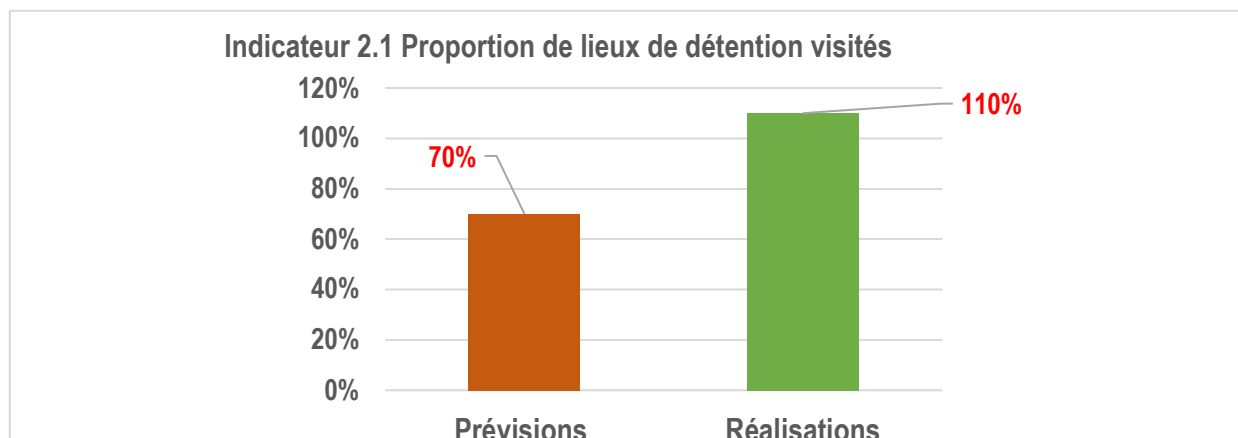
**Valeurs cibles** : 05 en 2022 ; 05 en 2023 et 05 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : de 2020 à 2022, sur les prévisions qui sont restées stables au nombre de 05 ont pu être réalisées que 03 en 2022. La non-atteinte de cet indicateur est consécutive à la fusion en cours de gestion 2021 du Secrétariat d'Etat des Droits de l'Homme (SEDH) avec le MJDH et du niveau insuffisant de la dotation budgétaire sur les deux années.

En 2023, une sollicitation de crédits complémentaires sera adressée à l'endroit de la DGBF en vue d'atteindre l'objectif fixé.

**Objectif spécifique 2** : Garantir la protection des victimes de violation des droits de l'homme

**Figure 86: Proportion de lieux de détention visités**



**Définition de l'indicateur** : les visites effectuées dans les maisons d'arrêt et de correction permettent de vérifier l'application rigoureuse de la législation en matière des droits de l'homme. Elles permettent également de déceler les cas de violation fait aux détenus.

**Source de données** : Rapport d'activités DDH

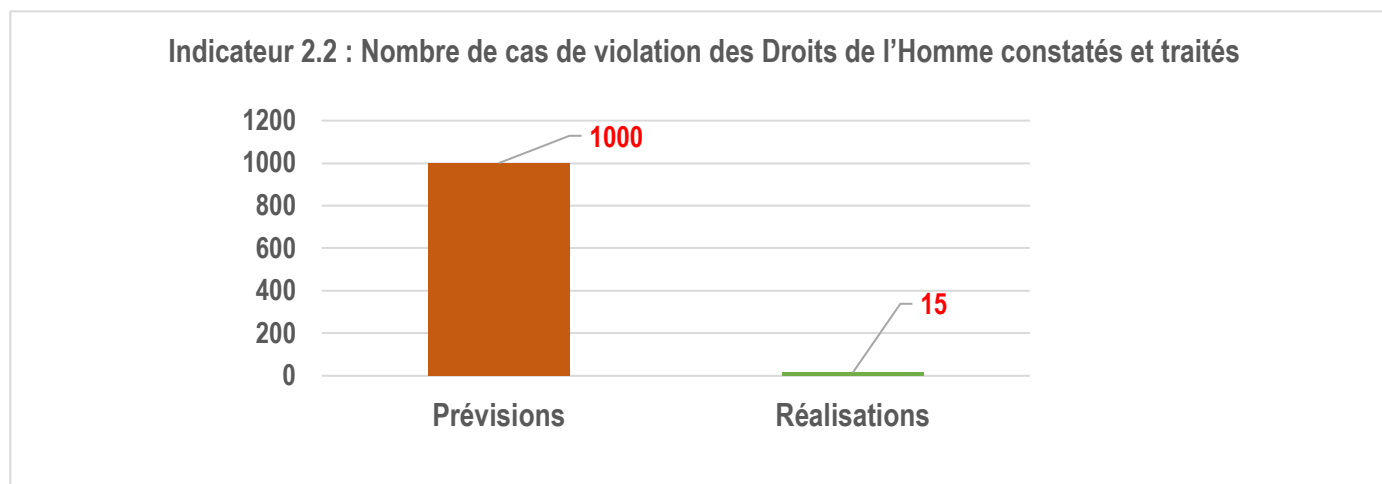
**Mode de calcul** :  $(\text{Nombre de lieux de détention visités} / \text{nombre total de lieux de détention}) \times 100$

**Valeurs cibles** : 70% en 2022 ; 70% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : En 2020, le ratio nombre de lieux de détention visités sur le nombre de lieux de détention total était de 50%. Cependant, l'indicateur a évolué en nombre de lieux de détention visités sur le nombre de lieux de détention prévus donnant 110% en 2022.

Pour les années à venir, la nouvelle méthode de calcul de cet indicateur sera prise en compte dans le DPPD-PAP et la mobilisation des équipes sera renforcée pour l'amélioration dudit indicateur.

Figure 87: Nombre de cas de violation des Droits de l'Homme constatés et traités



**Définition de l'indicateur** : Le nombre de cas de violation des Droits de l'Homme permet de dénoncer des situations de violation des droits de l'Homme en vue de leur prise en charge.

**Source de données** : Rapport d'activités DDH

**Mode de calcul** : Dénombrement

**Valeurs cibles** : 1000 en 2022 ; 800 en 2023 et 600 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : le nombre de cas de violation des Droits de l'Homme constaté et traité était de 1068 en 2020 et 15 en 2022 sur un objectif de 1000.

La baisse considérable de la valeur de cet indicateur est relative à l'insuffisance de dotation budgétaire pour conduire à bien les activités de vulgarisation et de sensibilisation les populations et les OPJ sur leurs droits et devoirs.

En 2023, une sollicitation de crédits complémentaires sera adressée à l'endroit de la DGBF en vue d'atteindre l'objectif fixé.

#### IV. PERSPECTIVES

##### IV.1. Leçons apprises

Le budget-programme a insufflé chez les différents acteurs de la chaîne d'exécution du budget, une dynamique de programmation et de suivi des projets à travers le changement de paradigme, qui nous permet d'adopter des méthodes de gestion axée sur le résultat.

En ce qui concerne le programme 4, les éléments positifs tirés de l'exercice sont :

- la disponibilité des notifications des crédits budgétaires et la mise en place du budget dans le SIGOBE dès le début du mois de Janvier ;
- le dialogue de gestion entre le RFFIM, le RPROG et les Gestionnaires de Crédits du programme ;
- l'absorption efficace des crédits budgétaires octroyés.

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice sont :

- l'insuffisance de dotations budgétaires au niveau de la Direction de la promotion des Droits de l'Homme et du CNDH ;
- le manque de personnel au niveau du CNDH.

#### **IV.2. Recommendations**

Face aux difficultés rencontrées, il est proposé :

- la sollicitation de la DGBF pour l'obtention de crédits complémentaires au profit de la Direction de la promotion des Droits de l'Homme et du CNDH ;
- le renforcement des effectifs du CNDH par la DSJRH ;
- la poursuite du dialogue de gestion entre le RFFIM, le RPROG et les Gestionnaires de Crédits.

### **CONCLUSION**

L'objectif du programme « Droits de l'Homme » est de garantir le respect des Droits de l'Homme. Cela passe par la vulgarisation des droits de l'homme et la garantie de protection des victimes de violation des droits de l'homme.

Au titre de l'année 2022, la dotation budgétaire de 2 419 369 370 FCFA a été ordonnancée à 100%. Cependant, sur les 04 indicateurs de performance prévus 02 ont été réalisés, soit un taux de 50%.

La mise en application des solutions proposées telles que la sollicitation de crédits complémentaires et le renforcement des effectifs, permettra de pallier les difficultés rencontrées afin d'améliorer la performance du programme et d'atteindre les objectifs fixés pour la gestion 2023.

### **CONCLUSION GÉNÉRALE**

Au terme de la gestion 2022, le dialogue de gestion entre les différents acteurs de la chaîne de la dépense publique a permis au MJDH d'atteindre 12 indicateurs de performances sur 21 prévus, soit un taux moyen de 57,14% d'objectifs atteints.

Bien qu'ayant rencontré des difficultés techniques, matérielles et financières, l'accessibilité des citoyens au système judiciaire ; la transparence, la crédibilité et la capacité du système judiciaire ; la modernisation du système pénitentiaire ainsi que la garantie du respect des Droits de l'Homme ont été toutes améliorées au cours de la gestion 2022 et ce, grâce d'une part, au dialogue de gestion et d'autre part, à la satisfaction partielle du renforcement de capacités des acteurs judiciaires, pénitentiaires, des membres de la société civile ; des besoins en personnel et des demandes d'appuis budgétaires.

Dans l'optique de mener à bien les défis futurs et d'améliorer la performance au niveau des 04 programmes du ministère, plusieurs actions seront menées à travers l'intensification des missions d'inspections et le renforcement du pilotage des activités du Ministère ; le renforcement de la sensibilisation des citoyens sur les conditions d'obtention de l'assistance judiciaire et l'ouverture des SPJEJ, SPJMC ; la poursuite de la mise aux normes des infrastructures pénitentiaires et l'amélioration de la politique de réinsertion des détenus ; l'intensification des campagnes de sensibilisation et la formation de la population et des personnes en situation d'autorité sur leurs droits et devoirs ; la formation des acteurs de la dépense aux bonnes pratiques de la gestion axée sur les résultats par la désignation des points focaux pour le suivi des indicateurs au niveau des RUO ainsi que la programmation des réunions mensuelles pour le suivi et l'évaluation des projets d'investissement entre le RFFIM, la CPMP, la DIEM, la DPS et les prestataires.

Ainsi, la mise en œuvre de ces différentes actions permettra de renouveler la confiance entre la population et le système judiciaire et pénitentiaire.





# **SECTION 327 : MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT**



## SECTION 327 : MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

### INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE), dirigé par Monsieur Moussa SANOGO depuis le 19 juillet 2017, a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière budgétaire, douanière, fiscale, de gestion des marchés publics et du portefeuille de l'État, conformément au décret n°2022-301 du 4 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement.

Pour la réalisation de ses missions, le MBPE est composé du Cabinet du Ministre auquel sont rattachées trois (3) structures et cinq (5) Directions Générales comprenant elles-mêmes cinquante et un (51) Directions Centrales dont les activités sont regroupées autour de six (6) programmes.

Le Gouvernement, à travers l'Attestation n°456/SGG/CM du 20 mars 2019, a autorisé le basculement en mode Budget-programmes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce nouveau paradigme de gestion fait de la redevabilité l'un des principes de base de la gestion budgétaire. Il astreint désormais tous les gestionnaires de crédits à rendre compte de l'utilisation des deniers publics qui leur sont alloués en mettant en exergue les objectifs, les indicateurs et les valeurs prévisionnelles d'une part, ainsi que les écarts entre les prévisions et les réalisations d'autre part.

Cette obligation découle de l'article 51 de la Loi Organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux Lois de Finances (LOLF) qui dispose : « Il est fait obligation aux Ministères et éventuellement aux institutions gestionnaires de programmes de produire, à la fin de chaque exercice, leur rapport annuel de performance de l'exercice (...) ». Conformément à cette disposition légale, le Ministère élabore depuis 2020 son Rapport Annuel de Performance (RAP) qui est annexé à la loi de règlement.

Ainsi, au titre de l'exercice 2022, le Rapport Annuel de Performance (RAP) du MBPE s'articule autour des points suivants :

- la présentation générale du Ministère ;
- la performance générale du Ministère ;
- le financement global du Ministère ;
- la présentation de la performance des programmes.

### PARTIE I : LE MINISTERE

#### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

##### I.1. Architecture programmatique du Ministère

Le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État (MBPE), subdivisé en six (6) programmes déclinés en 25 actions comprenant 1 009 activités, a bâti sa stratégie autour de trois (3) axes majeurs que sont :

- axe stratégique 1 : maîtrise des dépenses publiques ;
- axe stratégique 2 : optimisation des ressources de l'État ;
- axe stratégique 3 : gestion efficace du portefeuille de l'État.

**Tableau 92 : Récapitulatif des actions et activités par programme**

Programmes	Actions	Activités
P1 : Administration Générale	4	176
P2 : Douane	4	39
P3 : Impôts	5	436
P4 : Budget	5	294
P5 : Portefeuille de l'Etat	3	22
P6 : Marchés Publics	4	42
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>1 009</b>

Source : RFFIM / SIGOBE

Conformément aux orientations du PND 2020-2025, les stratégies déployées par le MBPE devraient concourir à améliorer la gestion des finances publiques à travers l'atteinte des résultats suivants :

- le Plan d'Actions Stratégiques (PAS) du Ministère est disponible et mis en œuvre ;
- la mobilisation des recettes douanières est accrue ;
- la mobilisation des ressources fiscales intérieures de l'Etat est accrue ;
- la gouvernance des Finances Publiques est renforcée ;
- la gestion des entreprises publiques et parapubliques est améliorée ;
- la gestion des Marchés Publics est renforcée.

## I.2. Politique ministérielle

Le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État (MBPE) a articulé sa politique autour de trois (3) principales orientations, six (6) résultats stratégiques et six (6) objectifs globaux.

Principales orientations	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- la maîtrise des dépenses publiques ;</li> <li>- l'optimisation des ressources de l'État ;</li> <li>- la gestion efficace du portefeuille de l'État.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le Plan d'Actions Stratégiques (PAS) du Ministère est disponible et mis en œuvre ;</li> <li>- la mobilisation des ressources douanières est accrue ;</li> <li>- la mobilisation des ressources fiscales intérieures de l'Etat est accrue ;</li> <li>- la gouvernance des Finances Publiques est renforcée ;</li> <li>- la gestion des entreprises publiques et parapubliques est améliorée ;</li> <li>- la gestion des Marchés Publics est renforcée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer le pilotage des activités du Ministère ;</li> <li>- accroître les recettes douanières ;</li> <li>- mobiliser les ressources fiscales intérieures de l'Etat ;</li> <li>- renforcer la transparence et la gouvernance dans la gestion budgétaire ;</li> <li>- assurer la gestion efficace du portefeuille de l'Etat ;</li> <li>- renforcer la transparence et la gouvernance dans les marchés publics.</li> </ul>

Source : DPPD-PAP 2022-2024

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 93 : Synthèse des données du cadre de performance du Ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs liés aux OS	Cibles liées aux indicateurs et OS
Nombre	6	6	21	28	28

Source : DPPD-PAP 2022-2024

Le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État (MBPE) est organisé en 6 programmes soutenus par 6 objectifs globaux décomposés en 21 objectifs spécifiques vérifiés par 28 indicateurs et 28 cibles associées.

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

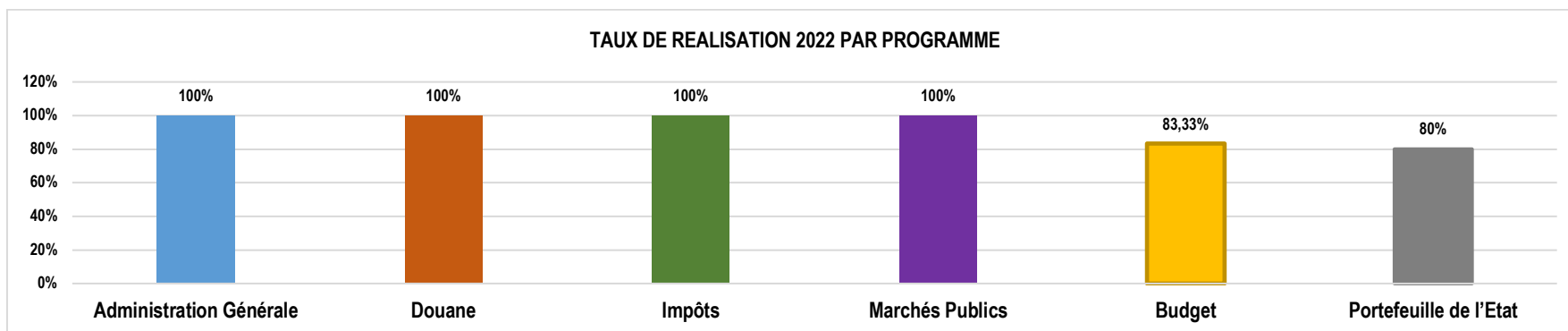
Tableau 94 : Synthèse des réalisations du cadre de performance par programme

Programmes(a)	Objectifs Spécifiques (OS) (b)	Nombre de cibles (c)	Nombre de cibles atteintes (d)
P1 : Administration Générale	OS1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère	1	1
	OS2 : Assurer une meilleure gestion des ressources humaines	1	1
	OS3 : Améliorer le délai de traitement des dossiers soumis au contrôle financier	1	1
P2 : Douane	OS1 : Mobiliser les recettes douanières	1	1
	OS2 : Améliorer la gestion de l'administration des douanes	1	1
	OS3 : Renforcer la lutte contre la fraude	1	1
	OS4 : Renforcer le système de recouvrement des droits et taxes douanières	1	1

Programmes(a)	Objectifs Spécifiques (OS) (b)	Nombre de cibles (c)	Nombre de cibles atteintes (d)
P3 : Impôts	OS1 : Mobiliser les recettes intérieures de l'État	2	2
	OS2 : Améliorer la gestion de l'administration de la DGI	1	1
	OS3 : Élargir l'assiette fiscale	2	2
	OS4 : Réduire la fraude fiscale	1	1
P4 : Budget	OS1 : Améliorer la gestion de l'administration budgétaire	1	1
	OS2 : Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'État	1	1
	OS3 : Améliorer la gestion des ressources humaines et la qualité du service	2	2
	OS4 : Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaire	2	1
P5 : Portefeuille de l'État	OS 1 : Améliorer la gestion de l'administration du Portefeuille de l'État	1	1
	OS 2 : Assurer le positionnement du Portefeuille de l'État comme un accélérateur de développement	3	2
	OS 3 : Améliorer le dispositif de contrôle des Entreprises Publiques	1	1
P6 : Marchés Publics	OS 1 : Améliorer la gouvernance de l'administration des Marchés Publics	1	1
	OS 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des opérations de passation de Marchés Publics	2	2
	OS 3 : Renforcer les outils de gestion des Marchés Publics	1	1
<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>26</b>

Source : Cabinet MBPE/DAAF/DCF/DGD/DGI/DGBF/DGPE/DGMP

En 2022, sur les 28 indicateurs qui ont fait l'objet d'évaluation, 26 ont atteint leur cible, soit un taux moyen de réalisation de 92,86% obtenu en rapportant le nombre de cibles atteintes au nombre de cibles prévues. Cette performance s'explique par le fait que les programmes « Administration Générale », « Douane », « Impôts » et « Marchés Publics » ont réalisé 100% de leurs cibles comme l'indique le graphique ci-dessous.



Source : Cabinet MBPE/DAAF/DCF/DGD/DGI/DGBF/DGPE/DGMP-

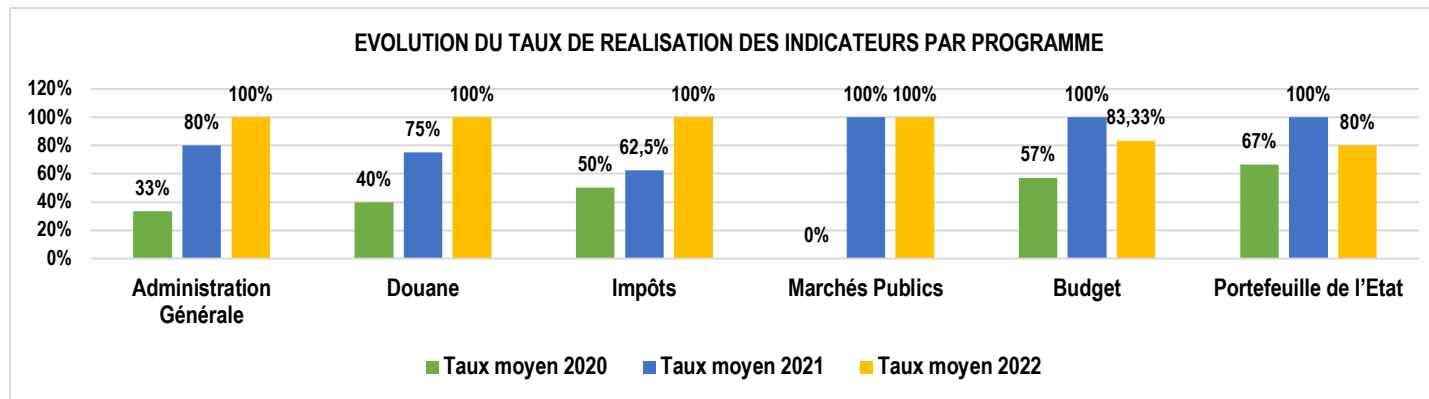
Les deux (2) cibles non atteintes concernent les programmes « Budget » et « Portefeuille de l'Etat » :

- programme « Budget » (Proportion d'EPN connectés au RIC1 centralisé) : 85 EPN connectés sur une population de 99 soit une réalisation de 86% pour une cible de 100%. Cette contre-performance de 14 points s'explique par le fait que le processus a été suspendu en raison du basculement des EPN sur le SIGOBE. Pour le DPPD-PAP à venir, RIC1 EPN sera remplacé par SIGOBE dans cet indicateur.

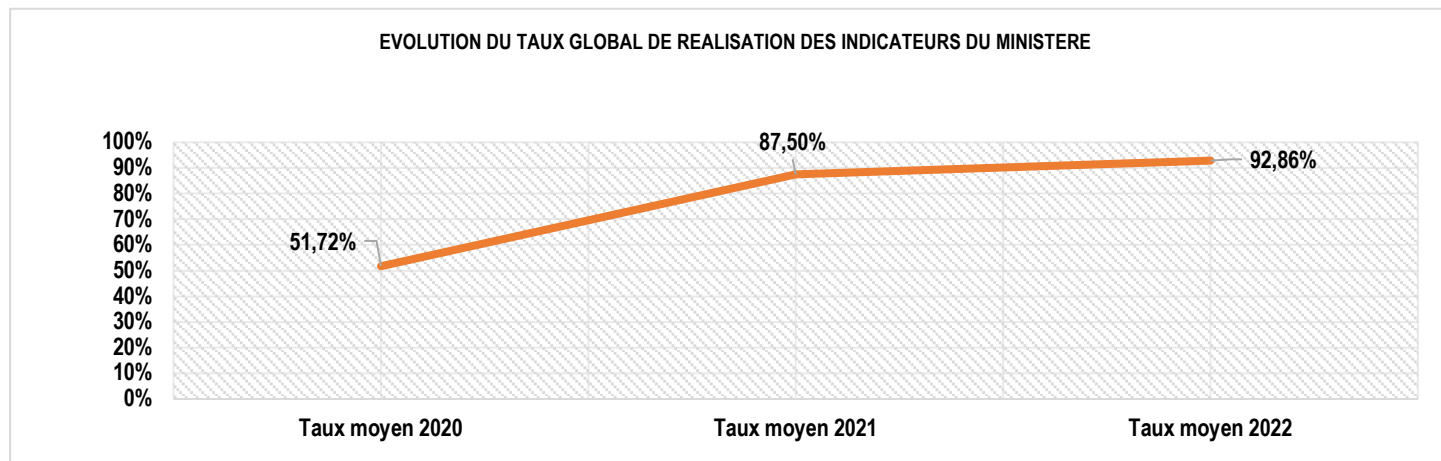
- programme « Portefeuille de l'Etat » (Nombre d'entreprises ayant conclu un contrat de performance avec l'Etat au cours de l'année) : 5 contrats de performance conclus pour une prévision de 9. La cible n'a pas été atteinte en raison des difficultés liées à l'indisponibilité dans certaines entreprises, des documents de base (plan stratégique et du plan d'affaires) nécessaires à l'élaboration de ces contrats de performances.

Comparativement à 2021 et avec le même mode de calcul indiqué plus haut, le taux de réalisation des cibles a connu une progression passant de 87,50% (28/32) en 2021 à 92,86% (26/28) en 2022, soit une performance de 5,36 points. Le renforcement du dispositif de suivi de la performance des programmes avec une sensibilisation accrue des Responsables de Programmes à la culture de la performance explique essentiellement cette hausse.

**Figure 88 : Taux de réalisation des cibles**



Source : RFFIM MBPE



Source : RFFIM MBPE

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 95 : Exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Budget actuel (P)	Ordonnancement (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>229 395 049 613</b>	<b>258 299 882 722</b>	<b>243 226 922 967</b>	<b>15 072 959 755</b>	<b>94,16%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>229 395 049 613</b>	<b>258 299 882 722</b>	<b>243 226 922 967</b>	<b>15 072 959 755</b>	<b>94,16%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	229 395 049 613	258 299 882 722	243 226 922 967	15 072 959 755	94,16%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0%
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0%
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0%
<b>2 CHARGES</b>	<b>229 395 049 613</b>	<b>258 299 882 722</b>	<b>243 226 922 967</b>	<b>15 072 959 755</b>	<b>94,16%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>55 641 214 500</b>	<b>62 498 739 076</b>	<b>54 851 959 976</b>	<b>7 646 779 100</b>	<b>87,76%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	53 266 415 362	60 787 228 853	53 210 850 144	7 576 378 709	88%
2.1.2 Contractuels hors solde	2 374 799 138	1 711 510 223	1 641 109 832	70 400 391	95,89%
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>118 148 416 577</b>	<b>117 332 523 189</b>	<b>111 993 401 517</b>	<b>5 339 121 672</b>	<b>95,45%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>851 697 266</b>	<b>820 151 807</b>	<b>783 341 833</b>	<b>36 809 974</b>	<b>95,51%</b>
2.3.1 Transferts courants	851 697 266	820 151 807	783 341 833	36 809 974	95,51%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0%
<b>2.4 Investissement</b>	<b>54 753 721 270</b>	<b>77 648 468 650</b>	<b>75 598 219 641</b>	<b>2 050 249 009</b>	<b>97,36%</b>
2.4.1 Trésor	54 753 721 270	77 648 468 650	75 598 219 641	2 050 249 009	97,36%
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0%
Dons	0	0	0	0	0%
Emprunts	0	0	0	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>229 395 049 613</b>	<b>258 299 882 722</b>	<b>243 226 922 967</b>	<b>15 072 959 755</b>	<b>94,16%</b>

Source : RAP 2021 / loi n° 2021-899 du 21 décembre 2021 portant budget de l'Etat pour l'année 2022/ Loi de finances rectificative portant budget de l'Etat pour l'année 2022/ Tirage SIGOBE

Le MBPE a bénéficié en 2022 d'un budget initial de 196 424 524 719 FCFA au titre de la loi de finances 2022 (exclusivement financé par les ressources intérieures). Cette dotation a connu successivement deux (2) augmentations :

- la première de 47 382 703 964 F CFA (24,12%) faisant passer le budget de 196 424 524 719 à 243 807 228 683 FCFA à la faveur du collectif ;
- la seconde de 14 492 654 039 F CFA (5,94%) du collectif au budget actuel, faisant ressortir le budget à 258 299 882 722 F CFA au final.

La hausse observée lors du collectif budgétaire cache des disparités. En effet, alors que les dépenses de personnels connaissent une réduction de -750 484 000 FCFA (soit -1,18%), les dépenses de biens et services et d'investissement connaissent des hausses respectives de 20 595 519 660 FCFA (soit +23,40%) et de 27 537 668 304 FCFA (soit +62,20%).

Au niveau du budget actuel, contrairement aux dépenses de personnels qui ont baissé de 96 000 000 FCFA (-0,15%), les autres natures de dépenses notamment les achats de biens et services, d'investissements et de transferts ont connu des hausses respectives de 8 739 385 306 FCFA (+8,05%), 5 837 040 436 FCFA (+8,13%) et 12 228 297 FCFA (+1,51%).

Le budget actuel qui s'élève à 258 299 882 722 F CFA est réparti comme suit par nature de dépenses :

- Personnel : 62 498 739 076 (24,20%) ;
- Biens et services : 117 332 523 189 (45,42%) ;
- Transferts : 820 151 807 (0,32%) ;
- Investissements : 77 648 468 650 (30,06%).

Ce budget actuel est essentiellement constitué de biens et services (45,42%), suivi des investissements (30,06%) et des dépenses de personnel (24,20%).

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, le budget actuel de 258 299 882 722 FCFA, a été exécuté à hauteur de 243 226 922 967 FCFA, soit 94,16%.

Cette exécution se répartit comme suit par nature de dépenses :

- 87,76% pour le personnel ;
- 95,45% pour les biens et services ;
- 95,51% pour les Transferts ;
- 97,36% pour l'investissement.

**NB** : L'exécution du budget d'investissement a connu une nette amélioration passant de 89,30% en 2021 à 97,36% en 2022, soit une performance de 8,06 points. Ce résultat a été obtenu grâce au renforcement du dispositif de surveillance du taux d'exécution du ministère et l'interpellation régulière des RPROG dont les taux étaient relativement faibles.

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Nommé Directeur de Cabinet en fin 2018, **Monsieur SALL Adama**, est le Responsable du Programme « Administration générale », conformément au décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat. Ce programme a pour missions :

- la coordination, l'animation et la supervision des activités du Ministère ;
- la coordination des activités d'informations et de communications du Cabinet du Ministre ;
- l'appui des services à la passation des marchés publics ;
- la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- le contrôle a priori et a posteriori des dépenses de l'État.

L'année 2022 du programme "Administration Générale" a été marquée par le renforcement du dispositif de suivi du Plan d'Action Stratégique (PAS) 2022 des structures à travers la désignation de points focaux et l'organisation de réunions périodiques. Le dispositif de suivi des investissements a également été renforcé en vue de la mise à jour de la Plateforme de Suivi des Investissements Publics (PSIP).

Il faut également relever la poursuite de l'élaboration des documents budgétaires et de suivi de la performance des programmes tels que le DPPD-PAP 2023-2025, du RAP 2021 et des lettres d'engagement de performance 2022 du Ministère. La mise en œuvre effective du contrôle de gestion a permis de faciliter l'élaboration de l'ensemble de ces documents. Pour ce qui est du contrôle des dépenses de l'Etat, le programme a poursuivi le développement des outils, tels que le guide méthodologique pour les systèmes de contrôle de gestion des ministères, le guide pour la soutenabilité et les outils de vérification, ainsi que le système d'information décisionnel et le code d'éthique.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme Administration Générale, élaboré au titre de l'exercice 2022, prend en compte les rapports semestriels du Responsable de Programme (RProg) et s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.



## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Tableau 96 : Objectif global et résultats stratégiques du Programme 1

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)
OG 1 : Assurer le pilotage des activités du Ministère	RS 1 : Plan d'Actions Stratégique (PAS) du Ministère est disponible et mis en œuvre

Source : DPPD-PAP 2022-2024

La mise en œuvre des activités du Programme « Administration Générale » permettra à moyen terme d'atteindre l'objectif global 1 du Ministère, à savoir « Assurer le pilotage des activités du Ministère » dont l'atteinte est mesurée par un résultat stratégique « Plan d'Actions Stratégique (PAS) du Ministère est disponible et mis en œuvre ».

### I.2. Le financement du programme

Tableau 97 : Exécution financière du programme 1

Nature de dépense	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal = (O/BA)x100
<b>2108301 Coordination et animation du ministère</b>						
1 Personnel	60 394 833 848	59 594 833 848	59 594 833 848	53 210 850 144	6 383 983 704	89,29
2 Biens et services	7 226 832 797	8 805 328 722	11 723 677 671	8 215 292 515	3 508 385 156	70,07
3 Transferts	671 113 536	671 113 536	683 343 013	683 343 013	0	100,00
4 Investissements	780 143 694	10 512 834 904	10 512 834 902	10 177 073 224	335 761 678	96,81
<b>Total 2108301 Coordination et animation du ministère</b>	<b>69 072 923 875</b>	<b>79 584 111 010</b>	<b>82 514 689 434</b>	<b>72 286 558 896</b>	<b>10 228 130 538</b>	<b>87,60</b>
<b>2108302 Information et communication</b>						
2 Biens et services	26 500 000	26 500 000	26 500 000	26 500 000	0	100,00
<b>Total 2108302 Information et communication</b>	<b>26 500 000</b>	<b>26 500 000</b>	<b>26 500 000</b>	<b>26 500 000</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
<b>2108303 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières</b>						
1 Personnel	22 918 000	22 918 000	22 918 000	5 400 000	17 518 000	23,56
2 Biens et services	1 297 549 199	1 297 549 199	1 296 693 326	1 296 592 325	101 001	99,99
<b>Total 2108303 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières</b>	<b>1 320 467 199</b>	<b>1 320 467 199</b>	<b>1 319 611 326</b>	<b>1 301 992 325</b>	<b>17 619 001</b>	<b>98,66</b>
<b>2108304 Contrôle de l'exécution du budget</b>						
1 Personnel	361 133 184	372 413 184	276 413 184	263 922 552	12 490 632	95,48
2 Biens et services	1 530 886 811	3 457 761 196	3 845 517 607	3 845 509 452	8 155	100,00
4 Investissements	218 698 276	951 365 590	1 068 813 915	1 068 752 412	61 503	99,99
<b>Total 2108304 Contrôle de l'exécution du budget</b>	<b>2 110 718 271</b>	<b>4 781 539 970</b>	<b>5 190 744 706</b>	<b>5 178 184 416</b>	<b>12 560 290</b>	<b>99,76</b>
<b>Synthèse des natures de dépense</b>						
1 Personnel	60 778 885 032	59 990 165 032	59 894 165 032	53 480 172 696	6 413 992 336	89,29
2 Biens et services	10 081 768 807	13 587 139 117	16 892 388 604	13 383 894 292	3 508 494 312	79,23
3 Transferts	671 113 536	671 113 536	683 343 013	683 343 013	0	100,00
4 Investissements	998 841 970	11 464 200 494	11 581 648 817	11 245 825 636	335 823 181	97,10
<b>TOTAL</b>	<b>72 530 609 345</b>	<b>85 712 618 179</b>	<b>89 051 545 466</b>	<b>78 793 235 637</b>	<b>10 258 309 829</b>	<b>88,48</b>

Source : RAP 2021 / Loi des Finances initiale 2022/Situation d'exécution du budget 2022

En 2022, les ressources du programme inscrites dans la Loi de Finances initiale s'élèvent à **72 530 609 345 FCFA**. Celles-ci sont essentiellement constituées de dépenses de personnel avec 83,80% du budget voté, suivi par les biens et services (13,90%) les investissements (1,38%) et les transferts (0,93%).

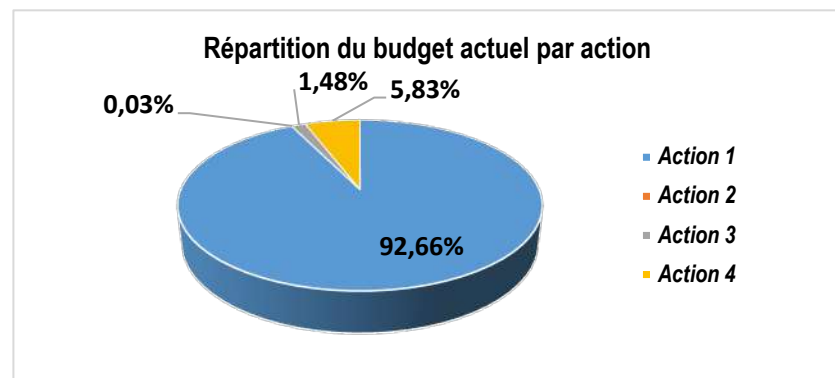
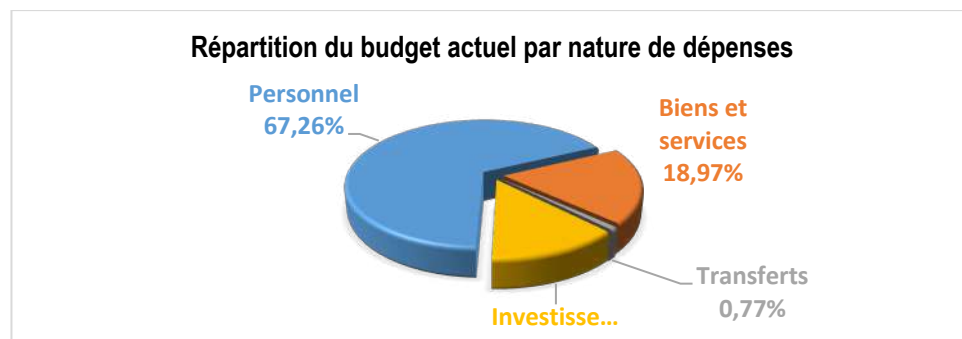
La dotation de l'action 1 « Coordination et animation du Ministère » représente la part la plus importante du budget du programme en raison du fait que la quasi-totalité des dépenses de personnel de tout le Ministère, d'un montant de **60 394 833 848 F CFA**, y est inscrite.

A la faveur du collectif budgétaire, le budget du programme a connu une hausse de **13 182 008 834 FCFA** passant de **72 530 609 345 FCFA** à **85 712 618 179 FCFA** soit **+18,17%**. Cette variation est observée non seulement sur les dépenses de personnels (**-788 720 000 FCFA**) mais également sur les dépenses de biens et services (+5 808 037 624) et les dépenses d'investissement (+8 162 691 210) des actions « Coordination et animation du Ministère » et « Contrôle de l'exécution du budget ».

Par rapport au collectif, le budget actuel a connu une hausse de **3 338 927 287 FCFA** (+3,89%) pour ressortir à **89 051 545 466 FCFA**. Cette augmentation est essentiellement observée sur les dépenses de biens et services (+3 305 249 487), de transferts (+12 229 477) et d'Investissements (+117 448 323)

La répartition du budget actuel par actions et par nature de dépenses se présente comme suit :

Figure 89 : Répartition du budget Actuel Programme 1



**Action 1** : Coordination et animation du ministère

**Action 2** : Information et communication

**Action 3** : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

**Action 4** : Contrôle de l'exécution du budget

Source : Situation d'exécution du budget 2022

Comparativement à l'exercice budgétaire 2021, les ressources financières (budget actuel) allouées au programme en 2022 ont connu une hausse de 20 480 940 825 FCFA (+29,87%) passant de 68 570 604 641 FCFA en 2021 à 89 051 545 466 FCFA en 2022. Cette augmentation est essentiellement observée sur les dépenses de personnel (+5 597 104 692), de biens et services (+7 625 568 647) et d'investissement (+7 326 621 739).

Le budget actuel a été exécuté à hauteur de 88,48 %. Le taux d'exécution sera détaillé dans la partie suivante.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME « ADMINISTRATION GENERALE » AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 98 : Exécution financière par action du programme 1

Action	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2108301 Coordination et animation du ministère	54 049 806 459	53 210 850 144	4 444 302 509	8 215 292 515	751 697 266	683 343 013	3 646 011 911	10 177 073 224	62 891 818 145	72 286 558 896
2108302 Information et communication	-	-	26 500 000	26 500 000	-	-	-	-	26 500 000	26 500 000
2108303 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	6 600 000	5 400 000	1 893 784 759	1 296 592 325	-	-	270 325 586	-	2 170 710 345	1 301 992 325
2108304 Contrôle de l'exécution du budget	240 653 881	263 922 552	2 804 730 587	3 845 509 452	-	-	338 689 581	1 068 752 412	3 384 074 049	5 178 184 416
<b>Total</b>	<b>54 297 060 340</b>	<b>53 480 172 696</b>	<b>9 169 317 855</b>	<b>13 383 894 292</b>	<b>751 697 266</b>	<b>683 343 013</b>	<b>4 255 027 078</b>	<b>11 245 825 636</b>	<b>68 473 102 539</b>	<b>78 793 235 637</b>

Source : RAP 2021/Situation d'exécution du budget 2022

Le niveau de réalisation du budget du programme par action et par nature de dépenses se présente comme suit :

Figure 90 : Répartition du budget exécuté par action du Programme 1



Source : Situation d'exécution du budget 2022

Le budget actuel du Programme « Administration Générale », qui est de **89 051 545 466** F CFA, a été exécuté à hauteur de **78 793 235 637** F CFA, soit un taux de **88,48%**. Le montant exécuté est constitué :

- de dépenses de personnel exécutées à 89,29%;
- de biens et services exécutés à 79,23% ;
- de transfert exécuté à 100,00% ;
- d'investissement exécuté à 97,10%.

L'action 1 « Coordination et animation du ministère » représentant 91,74% de la dotation du programme a été exécutée à hauteur de **72 286 558 896** FCFA sur un budget actuel de **82 514 689 434** FCFA soit un taux d'exécution de **87,60%**. Ce taux s'explique essentiellement par l'exécution des dépenses de personnel à hauteur de 89,29% et des biens et services à hauteur de 70,07%. Pour ce qui est des dépenses de transferts et d'investissements, elles ont été respectivement exécutées à hauteur de 100% et 96,81%.

Les crédits de l'action 2 « **Information et communication** », d'un budget actuel de **26 500 000** FCFA, représentant 0,03% de la dotation du programme, ont été entièrement exécutés. Ces ressources ont essentiellement servi à assurer la communication et l'information des usagers sur les activités du Cabinet du MBPE.

Pour ce qui est du budget de l'action 3 « **Gestion des ressources humaines, matérielles et financières** », il représente 1,65% de la dotation du programme et a été exécutée à hauteur de **1 301 992 325** FCFA sur un budget actuel de **1 319 611 326** FCFA, soit un taux d'exécution de 98,66%. Pour les dépenses de biens et services, les ressources ont servi à prendre en charge les prestations (sapeur-pompier, sécurité incendie, services de gardiennage, entretien des locaux, ascenseurs, installations électriques, climatiseurs, sanitaires et plomberie...) au sein de la cité financière. Elles ont également servi à couvrir les activités de la Fonction Financière Ministérielle et des ressources humaines notamment l'élaboration du DPPD-PAP 2023-2025, du RAP 2021, des lettres d'engagement 2022, etc.

Enfin, les crédits de l'action 4 « **Contrôle de l'exécution du budget** », qui représentent 6,57% de la dotation du programme ont été exécutées à hauteur de **5 178 184 416** FCFA sur un budget actuel de **5 190 744 706** FCFA, soit un taux d'exécution de 99,76%. En dehors des dépenses de fonctionnement des services du Contrôleur Financier (CF) en central et en région, les dépenses de biens et services de cette action ont servi à la prise en charge du loyer du siège de la Direction du Contrôle Financier (DCF). Les ressources des dépenses d'investissements ont permis la réalisation de 04 projets de la DCF évoqués dans le tableau ci-dessous.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 99: Exécution des investissements du programme 1**

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté (2022)	Budget actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1: Construire et réhabiliter les représentations du Contrôle Financier à l'échelon local</b>	<b>2018</b>	<b>2024</b>	<b>1 785 312 985</b>	<b>50 000 000</b>	<b>406 899 742</b>	<b>406 838 242</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			1 785 312 985	50 000 000	406 899 742	406 838 242
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 2: Faire les Audits et Etudes du MBPE</b>	<b>2015</b>	<b>2026</b>	<b>27 838 500 972</b>	<b>508 198 741</b>	<b>10 240 889 951</b>	<b>9 905 128 273</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			27 838 500 972	508 198 741	10 240 889 951	9 905 128 273
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 3: Construction du Siège de la Direction du Contrôle Financier</b>	<b>2020</b>	<b>2026</b>	<b>13 922 000 000</b>	<b>22 500 000</b>	<b>22 500 000</b>	<b>22 500 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			13 922 000 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté (2022)	Budget actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 4: Renforcement des Outils de Contrôle et Mise en Œuvre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) Volet Contrôle des Dépenses publiques</b>	<b>2018</b>	<b>2024</b>	<b>3 677 000 000</b>	<b>104 198 276</b>	<b>441 665 197</b>	<b>441 665 194</b>
Sur financement intérieur			3 677 000 000	104 198 276	441 665 197	441 665 194
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 5: Réhabiliter les services de contrôle financier</b>	<b>2020</b>	<b>2025</b>	<b>354 000 000</b>	<b>42 000 000</b>	<b>197 748 976</b>	<b>197 748 976</b>
Sur financement intérieur			354 000 000	42 000 000	197 748 976	197 748 976
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 6: CABINET/MBPE Réhabilitation des cités financières</b>	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>271 944 953</b>	<b>271 944 953</b>	<b>271 944 951</b>	<b>271 944 951</b>
Sur financement intérieur			271 944 953	271 944 953	271 944 951	271 944 951
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme</b>			<b>47 848 758 910</b>	<b>998 841 970</b>	<b>11 581 648 817</b>	<b>11 245 825 636</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>47 848 758 910</b>	<b>998 841 970</b>	<b>11 581 648 817</b>	<b>11 245 825 636</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : RAP 2021 / Loi des Finances initiale 2022/Situation d'exécution du budget 2022

Pour mener à bien ses missions, le programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget d'investissement global voté (entièrement sur financement intérieur) de **998 841 970** FCFA pour un portefeuille de 6 projets. Au cours de la gestion, cette dotation a connu une hausse de 10 582 806 847 FCFA pour s'établir à **11 581 648 817** FCFA en budget actuel, soit une hausse de 1060%. Cette augmentation est essentiellement observée sur le projet « **Faire les Audits et Etudes du MBPE** » qui est passé de **508 198 741** FCFA à **10 240 889 951** FCFA (soit une hausse de **9 732 691 210** FCFA). L'ensemble du budget de **11 581 648 817** FCFA a été exécuté à hauteur de **11 245 825 636** soit 97,10 %. Cette performance a été possible grâce aux projets majeurs suivants :

Le projet « **Faire les Audits et Etudes du MBPE** » d'un coût total de 27 838 500 972 F CFA a démarré en 2016. Le montant en Crédits de Paiement (CP) de 10 240 889 951 FCFA a permis la prise en charge de :

- l'assistance technique sur les dispositifs de renforcement d'audit interne du MBPE ;
- la réalisation d'un système d'archivage de la gestion électronique des documents ainsi que leur accès interne et externe.

Le projet « **Construire et réhabiliter les représentations du Contrôle Financier à l'échelon local** », d'un coût total de 1 785 312 985 F CFA, a démarré en 2018. Le montant de 406 899 742 FCFA exécuté en 2022 a servi à l'acquisition d'un bâtiment devant abriter les locaux du Contrôle Financier de Touba, la construction du service de Contrôle Financier de Séguéla et l'équipement des locaux du Contrôle Financier de la localité d'Adzopé.

Le projet « **Renforcement des Outils de Contrôle et Mise en Œuvre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) Volet Contrôle des Dépenses publiques** », d'un coût total de 3 677 000 000 F CFA a démarré en 2018. Le montant en Crédits de Paiement (CP) programmé pour 2022 est de 441 665 197 FCFA, pour la conception d'une base de données, l'équipement et l'entretien des services du Contrôle Financier et la formation des acteurs. L'Acquisition de matériel informatique, l'Acquisition de véhicules de service et de liaison (Acquisition de 2 TOYOTA type FORTUNER), la réalisation des prestations avec des partenaires extérieures, l'Achat de carburant et de lubrifiant, la réalisation de réception, de fêtes et de cérémonies et l'Abonnement et consommation internet.

Le projet « **Réhabiliter les services de contrôle financier** », d'un coût total de 354 000 000 F CFA, a démarré en 2020. Le montant en Crédits de Paiement (CP) programmé pour 2022 est de 197 748 976 FCFA pour la réhabilitation des locaux de la Direction du Contrôle Financier.

## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

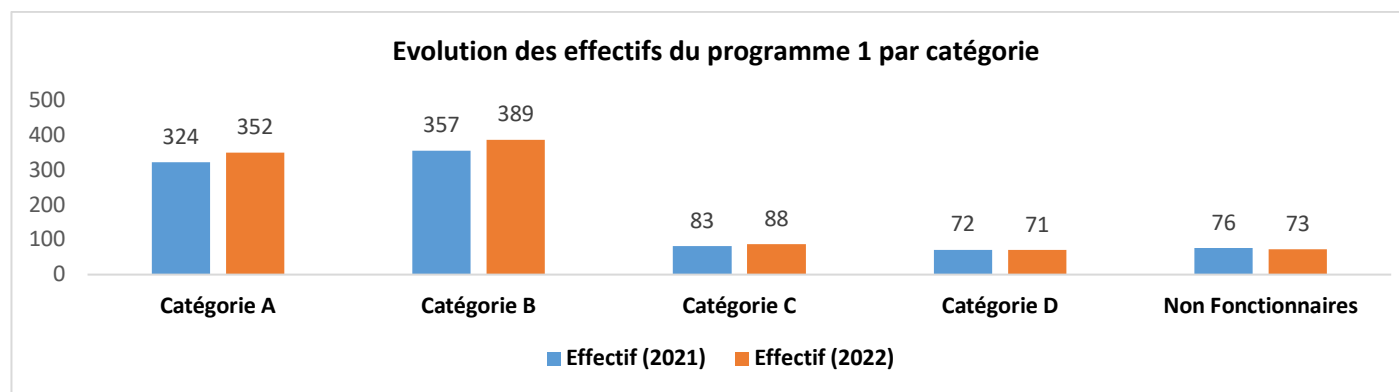
**Tableau 100 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	324	36	-	36	8	352
Catégorie B	357	41	-	41	9	389
Catégorie C	83	8	-	8	3	88
Catégorie D	72	2	-	2	3	71
Non Fonctionnaires	76	0	-		3	73
<b>TOTAL</b>	<b>912</b>	<b>87</b>	<b>-</b>	<b>87</b>	<b>26</b>	<b>973</b>

Source : DRH MBPE

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

**Figure 91 : Evolution des effectifs du programme 1 par catégorie**



Source : DRH/MBPE

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le programme « Administration Générale » compte à ce jour 973 agents dont 36,2% de catégorie A, 40% de catégorie B, 9% de catégorie C, 7,3% de catégorie D et 7,5% de non-fonctionnaires. Comparativement à 2021 (912 agents), le programme a connu en 2022, une augmentation de son effectif de 61 agents par l'effet combiné de 87 recrutements et 26 départs pour cause de sorties de carrière (départ à la retraite et décès). Le renforcement de l'effectif du programme a contribué à l'atteinte des performances du programme en fin d'année 2022.

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'année 2022 a été marquée par le déploiement d'efforts importants en matière de coordination du PAS du Ministère à travers des réunions trimestrielles de suivi avec les Directions Générales. En plus de cette coordination, le programme a mené d'autres activités notamment :

- la poursuite du déploiement du système d'archivage de la gestion électronique des documents ;
- l'organisation des réunions de coordination des activités des structures du Ministère pour le suivi et la mise en œuvre du CONAFIP ;
- l'élaboration et la présentation du DPPD-PAP 2023-2025 du Ministère devant les 02 chambres du parlement ;
- l'élaboration du RAP 2021 du Ministère ;
- l'édition et la transmission des certificats de prise de service de 2316 agents aux gestionnaires sectoriels ;
- l'élaboration des plans annuels de passation des marchés publics 2022 ;
- l'organisation des conférences budgétaires pour l'élaboration du budget 2023 ;
- la couverture médiatique des activités du Cabinet et la mise à jour du site du Ministère (Prix CAIDP) ;
- la signature des lettres d'engagement de performance ;
- la poursuite de la mise en œuvre du schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques (CONAFIP) / DCF ;
- l'opérationnalisation de 18 nouveaux services de contrôle financier ;
- la réhabilitation de la clôture du contrôle financier de Bouaflé ;
- l'acquisition de mobilier et matériel de bureau ;
- l'acquisition de véhicules à 2 roues (Moto Cross série 125) ;
- l'acquisition de matériel informatique.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 101 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>OS 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère</b>					
Taux de réalisation des activités du CONAFIP relevant du cabinet du MBPE	%	80,7	80,7	80	81,5
<b>OS 2 : Assurer une meilleure gestion des ressources humaines</b>					
Taux de couverture des besoins en personnel des programmes	%	76,38	100	50	100
<b>OS 3 : Améliorer le délai de traitement des dossiers soumis au contrôle financier</b>					
Délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF	jours ouvrés	3,36	5	5	5

Source : RAP 2021/DPPD-PAP 2022-2024

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Pour 2022, le Programme « Administration Générale » est articulé autour de trois (3) objectifs spécifiques et trois (3) indicateurs de performance adossés à des cibles (3) précises.

##### Objectif spécifique 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère

- **Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités du CONAFIP relevant du cabinet du MBPE**
  - Source de données : Rapport d'activités CONAFIP/Cabinet
  - Situation de référence : 80,7% en 2020
  - Mode de calcul : (Nombre d'activités couvertes / Nombre d'activités prévues) x 100
  - Valeurs cibles : 80% en 2022 ; 80% en 2023, 80% en 2024

- Analyse de l'indicateur : Le plan d'actions 2022 du schéma directeur de la réforme des finances publiques comprend 83 activités dont 54 relevant directement du Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat. A fin décembre 2022, 44 activités ont été entièrement exécutées sur un total de 54 activités, soit un taux de 81,5% contre une cible annuelle de 80%. Cet indicateur affiche une performance de 1,5 point par rapport à la cible et connaît une hausse de 0,8 point par rapport à 2021.

#### **Objectif spécifique 2 : Assurer une meilleure gestion des ressources humaines**

- **Indicateur 1 : Taux de couverture des besoins en personnel des programmes**
  - Source de données : Rapport d'activités DAAF
  - Situation de référence : 76,38% en 2020
  - Mode de calcul : (Nombre d'agents affectés / nombre d'agents sollicités par les Responsables de Programmes) x 100
  - Valeurs cibles : 50% en 2022, 55% en 2023, 60% en 2024
  - Analyse de l'indicateur : A fin décembre 2022, sur les **973** agents, toutes catégories confondues, sollicités par le MPBE, tous ont fait l'objet d'affectation dans les différents programmes, soit un taux de couverture des besoins en personnel des programmes de 100%. Cet indicateur affiche une performance de 50 points par rapport à la cible et est resté statique par rapport à 2021.

#### **Objectif spécifique 3 : Améliorer le délai de traitement des dossiers soumis au contrôle financier**

- **Indicateur 1 : Délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF**
  - Source de données : Rapport d'activités DCF
  - Situation de référence : 6 jours ouvrés en 2020
  - Mode de calcul : Somme totale des jours de traitement des dossiers / nombre total des dossiers traités
  - Valeurs cibles : 5 jours ouvrés en 2022, 5 jours ouvrés en 2023, 5 jours ouvrés en 2024
  - Analyse de l'indicateur : En 2022, la cible fixée à 5 jours ouvrés par dossier traité a été atteinte. La performance est restée statique par rapport à 2021.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

Au cours de l'exercice 2022, il a été retenu les points forts suivants :

- le renforcement du dispositif de suivi du PAS à travers des réunions périodiques ;
- l'adoption d'une méthodologie participative en vue de l'élaboration du DPPD-PAP, du RAP et des lettres d'engagement de performance ;
- le renforcement du dispositif de suivi des investissements à travers l'élaboration d'une situation mensuelle d'exécution et d'interpellation des responsables des programmes ;
- la poursuite du développement des outils pour le contrôle financier (guide méthodologique des systèmes de contrôle de gestion des Ministères, guide de la soutenabilité et des outils de vérification, système d'information décisionnel et code d'éthique) .

Toutefois, les difficultés suivantes sont à relever :

#### **❖ Au niveau du Cabinet :**

- l'insuffisance de collaboration entre certaines structures dans le cadre d'activités transversales du CONAFIP.

#### **❖ Au niveau de la Direction du contrôle Financier :**

- le retard dans l'adoption des projets de textes de rénovation du contrôle financier à l'aune de la réforme budgétaire ;
- la lenteur de l'autorisation de l'intervention du contrôleur financier dans les collectivités territoriales et districts autonome.



- ❖ **Au niveau de la Cellule des Passations des Marchés Publics :**
  - l'insuffisance des locaux pour l'installation des nouveaux agents de la CPMP.
- ❖ **Au niveau de la Direction des Affaires Administratives et Financières :**
  - la non appropriation des canevas des rapports périodiques par les acteurs.

#### **IV.2. Recommandations**

Bien que l'exercice 2022 ait permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- la sensibilisation des structures sur la nécessité du renforcement de la collaboration entre elles dans le cadre d'activités transversales ;
- le plaidoyer auprès des autorités administratives pour l'adoption des projets de textes de rénovation du contrôle financier à l'aune de la réforme budgétaire ;
- la communication et la sensibilisation en vue de l'opérationnalisation des outils du contrôle financier au niveau des Collectivités territoriales et districts autonomes ;
- le plaidoyer pour l'acquisition d'un local en vue de l'installation des services de la Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- la poursuite du renforcement des capacités des acteurs.

#### **CONCLUSION PARTIELLE**

Il ressort de l'exercice 2022 que le programme « Administration Générale » a enregistré une très bonne performance à travers l'atteinte de l'ensemble de ses résultats soit un taux de réalisation global de 100%.

Pour ce qui est de l'exécution budgétaire, il est ressorti un taux de 88,48% dont 89,29% pour les dépenses de personnels, 79,23% pour les biens et services, 100% pour les transferts (100%) et 97,10% pour les dépenses d'investissements.

En définitive, les résultats obtenus par le programme « Administration Générale » sont satisfaisants.

### **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « DOUANE »**

#### **INTRODUCTION**

Nommé Directeur Général des Douanes le 03 Mai 2017, **Monsieur DA Pierre Alphonse**, Administrateur Général des Services Financiers, est le Responsable du Programme « Douane » conformément au décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat. Ce programme a pour missions :

- d'élaborer et mettre en œuvre des projets de textes législatifs et réglementaires ;
- de préparer et suivre les accords douaniers bilatéraux et multilatéraux ;
- de recouvrer les recettes de porte et sécuriser le territoire économique national ;
- de participer, en liaison avec le Ministre chargé de l'Intégration Africaine et le Ministre chargé de l'Économie et des Finances, au suivi, à l'harmonisation et à la mise en œuvre des instruments douaniers d'intégration sous régionale et africaine, notamment l'UEMOA, la CEDEAO, l'UA et l'APE ;
- de participer, en liaison avec le Ministre chargé de l'Intégration Africaine et le Ministre chargé de l'Économie et des Finances, à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des programmes communautaires en matière douanière.

L'activité douanière 2022 s'est déroulée dans un contexte économique international marqué par une hausse des cours mondiaux, accentuée par la crise Russo-Ukrainienne avec pour effets :

- la forte progression des cours des matières premières notamment le pétrole brut (progression du Brent de 45,7% comparée à 2021) ;
- l'accroissement des prix à l'importation de 18,97% en lien avec la hausse des prix mondiaux ;
- l'augmentation des taux directeurs des banques rendant difficile la mobilisation des recettes à l'exportation.

Malgré cette situation, le programme « Douanes » a continué la mise en œuvre des réformes afin de relever les défis liés à ses missions, en l'occurrence :

- poursuivre l'automatisation et la dématérialisation des opérations ;
- renforcer le contrôle et la lutte contre la fraude ;
- renforcer la production et la diffusion de l'information douanière ;
- poursuivre la modernisation des Bureaux de Douanes.

Ce qui a permis la réalisation de 2.066,88 milliards de recettes douanières pour une prévision de 2.035,03 milliards (base brute hors SIR) soit un excédent de recettes de 31,85 milliards induisant ainsi un taux de réalisation de 101,6%.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme « Douane », élaboré au titre de l'exercice 2022, prend en compte les rapports semestriels du Responsable de Programme (RProg) et s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

**Tableau 102 : Objectif global et résultats stratégiques du Programme 2**

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)
OG 2 : Accroître les recettes douanières	RS 2 : la mobilisation des ressources douanières est accrue

Source : DPPD-PAP 2022-2024

La mise en œuvre des activités du Programme « Douane » permettra à terme d'atteindre le deuxième objectif global du Ministère, à savoir « Accroître les recettes douanières » dont l'atteinte est mesurée par un résultat stratégique « la mobilisation des ressources douanières est accrue ».

### I.2. Le financement du programme

**Tableau 103 : Exécution financière du Programme 2**

Nature de dépense	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal=(O/BA)x100
<b>2208401 Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière</b>						
2 Biens et services	3 916 388 094	4 131 394 177	4 158 130 913	4 144 681 248	13 449 665	99,68
4 Investissements	8 781 627 250	12 164 917 220	10 095 916 180	9 773 940 553	321 975 627	96,81
<b>Total 2208401 Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière</b>	<b>12 698 015 344</b>	<b>16 296 311 397</b>	<b>14 254 047 093</b>	<b>13 918 621 801</b>	<b>335 425 292</b>	<b>97,65</b>
<b>2208402 Gestion des ressources informatiques</b>						
2 Biens et services	27 703 711	27 703 711	19 372 000	19 372 000	0	100,00
4 Investissements	1 856 993 342	1 856 993 342	1 856 993 342	1 856 974 346	18 996	100,00

Nature de dépense	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal=(O/BA)x100
<b>Total 2208402 Gestion des ressources informatiques</b>	<b>1 884 697 053</b>	<b>1 884 697 053</b>	<b>1 876 365 342</b>	<b>1 876 346 346</b>	<b>18 996</b>	<b>100,00</b>
<b>2208403 Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux</b>						
2 Biens et services	166 607 938	166 607 938	151 875 071	151 718 092	156 979	99,90
<b>Total 2208403 Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux</b>	<b>166 607 938</b>	<b>166 607 938</b>	<b>151 875 071</b>	<b>151 718 092</b>	<b>156 979</b>	<b>99,90</b>
<b>2208404 Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières</b>						
2 Biens et services	164 058 116	164 058 116	114 492 011	114 492 011	0	100,00
<b>Total 2208404 Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières</b>	<b>164 058 116</b>	<b>164 058 116</b>	<b>114 492 011</b>	<b>114 492 011</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
<b>Synthèse des natures de dépense</b>						
2 Biens et services	4 274 757 859	4 489 763 942	4 443 869 995	4 430 263 351	13 606 644	99,69
4 Investissements	10 638 620 592	14 021 910 562	11 952 909 522	11 630 914 899	321994623	97,31
<b>TOTAL</b>	<b>14 913 378 451</b>	<b>18 511 674 504</b>	<b>16 396 779 517</b>	<b>16 061 178 250</b>	<b>335 601 267</b>	<b>97,95</b>

Source : RAP 2021 / Loi des Finances initiale 2022/Situation d'exécution du budget

En 2022, les ressources du programme « Douane » inscrites dans la Loi de Finances Initiale s'élèvent à **14 913 378 451** F CFA. Celles-ci sont essentiellement constituées de dépenses de biens et services (28,66%) et des investissements à hauteur de 71,34%.

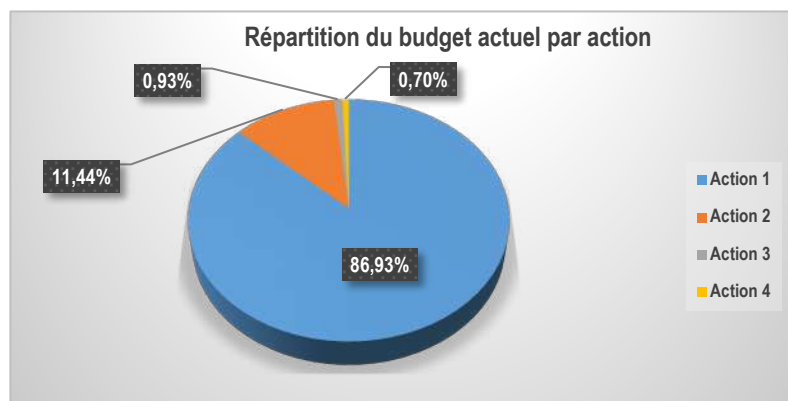
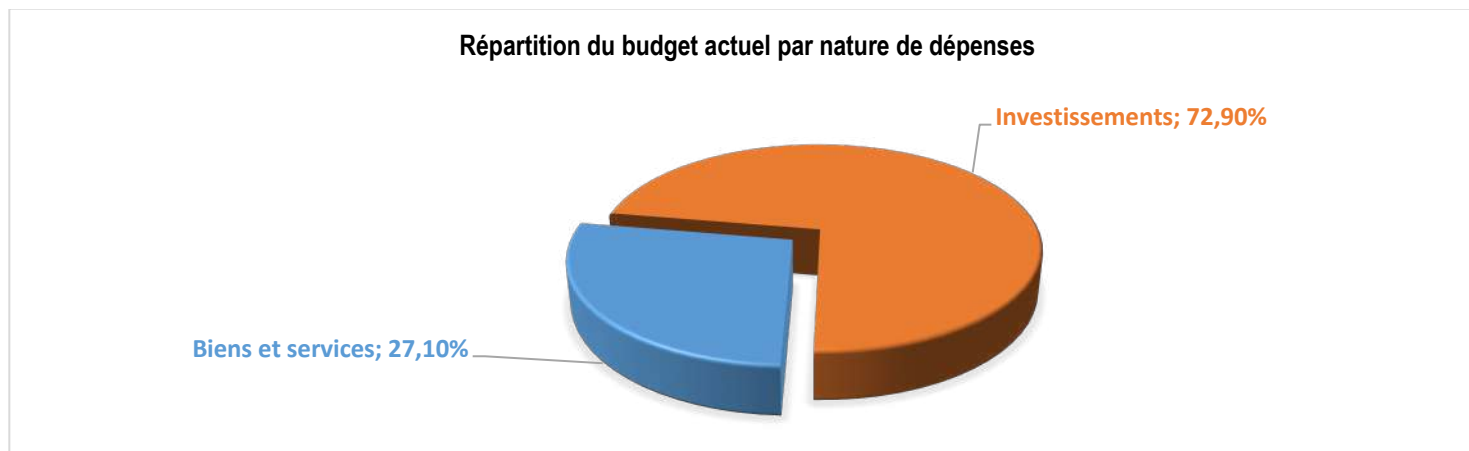
Les crédits de l'action 1 « **Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière** » représentent la part la plus importante du budget du programme en raison du fait que les dépenses d'investissement, d'un montant de **10 095 916 180** F CFA y sont inscrites.

A la faveur du collectif, le budget initial a connu des modifications. En effet, le niveau des crédits du budget initial a enregistré une hausse de 3 598 296 053 FCFA (24,13%) pour s'établir à 18 511 674 504 au collectif. En outre, du collectif au budget actuel, on enregistre une baisse de **2 114 894 987** F CFA (-11,42%). Ainsi, le budget actuel s'établit à **16 396 779 517** F CFA.

Les modifications enregistrées portent essentiellement sur les crédits de l'action 1 « **Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière** » qui ont connu une baisse de **2 069 001 040** F CFA au niveau du budget actuel par rapport au collectif sur les investissements. Cette baisse est justifiée par le fait que le projet « **Construction Bureau Douanes** » n'ait pas été doté en budget actuel. Quant aux dépenses des biens et services, elles ont connu une hausse de **241 742 819** FCFA passant de 3 916 388 094 FCFA en budget voté à 4 131 394 177 FCFA au collectif pour s'établir à **4 158 130 913** FCFA en budget actuel.

La répartition du budget actuel par actions et par nature de dépenses se présente comme suit :

Figure 92 : Répartition du budget actuel du programme 2



- Action 1** : Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière
- Action 2** : Gestion des ressources informatiques
- Action 3** : Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux
- Action 4** : Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières

Source : Situation d'exécution du budget 2022

Comparativement à l'exercice budgétaire 2021, les ressources financières (budget actuel) allouées au programme en 2022 ont connu une hausse de 3 725 958 596 FCFA (+29,41%) passant de 12 670 820 921 FCFA en 2021 à 16 396 779 517 FCFA en 2022. Cette augmentation est essentiellement observée sur les dépenses biens et services (+3 885 881 513) et d'investissement (+8 784 939 408).

Le budget actuel du programme « Douane » a été exécuté à hauteur de 97,95%. L'exécution sera détaillée dans la partie suivante.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME « DOUANE » AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

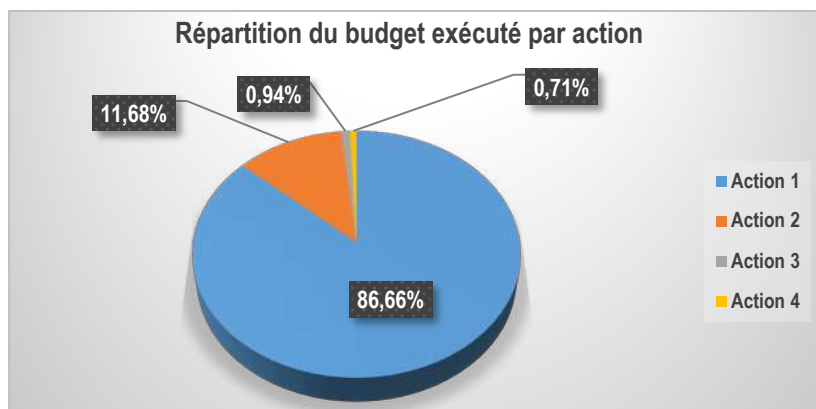
Tableau 104 : Exécution financière par action du programme 2

Action	Biens et Services		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2208401 Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière	2 212 492 925	4 144 681 248	7 965 346 584	9 773 940 553	10 177 839 509	13 918 621 801
2208402 Gestion des ressources informatiques	14 487 000	19 372 000	819 592 824	1 856 974 346	834 079 824	1 876 346 346
2208403 Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux	1 604 947 868	151 718 092	-	-	1 604 947 868	151 718 092
2208404 Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières	45 786 435	114 492 011	-	-	45 786 435	114 492 011
<b>Total</b>	<b>3 877 714 228</b>	<b>4 430 263 351</b>	<b>8 784 939 408</b>	<b>11 630 914 899</b>	<b>12 662 653 636</b>	<b>16 061 178 250</b>

Source : RAP 2021 / Loi des Finances initiale 2022/Situation d'exécution du budget 2022

La répartition du budget exécuté par action se présente comme suit :

Figure 93 : Répartition du budget exécuté par action du programme 2



Source : Situation d'exécution du budget 2022

**Action 1** : Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière

**Action 2** : Gestion des ressources informatiques

**Action 3** : Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux

**Action 4** : Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières

Le budget actuel du Programme « Douane » d'un montant de **16 396 779 517 F CFA**, a été exécuté à hauteur de **16 061 178 250 F CFA**, soit un taux de **97,95 %** réparti comme suit :

- dépenses de biens et services exécutées à hauteur de 99,69 % ;
- dépenses d'investissements exécutées à hauteur de 97,31 %.

Les crédits de l'action 1 « **Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière** », qui concentre **86,9%** des ressources du programme, ont été exécutés à hauteur de **13 918 621 801** FCFA sur un budget actuel de **14 254 047 093** FCFA, soit un taux d'exécution de **97,65%**. Cette performance s'explique par la transversalité de cette action qui a des activités au sein de toutes les directions du programme.

Le budget actuel de l'action 2 « **Gestion des ressources informatiques** », d'un montant de **1 876 365 342** FCFA, représentant **11,4%** des ressources du programme, a été entièrement exécuté en vue d'assurer le bon fonctionnement du Système de Dédouanement Automatique (SYDAM).

Les crédits de l'action 3 « **Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux** », représentant **0,9%** des ressources du Programme ont été exécutés à hauteur de **151 718 092** FCFA sur un budget actuel de **151 875 071** FCFA, soit un taux de **99,9%** en vue d'assurer la mission de protection économique dévolue à la Direction Générale des Douanes.

La dotation budgétaire de l'action 4 « **Émission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières** », d'un montant de **114 492 011** FCFA, concentrant **0,7%** du budget alloué au programme, a été entièrement exécutée. Cette action regroupe les dépenses de fonctionnement des services de Recette, services Douaniers au port et à l'aéroport.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 105 : Exécution des investissements du programme 2**

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté (2022)	Budget actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1: Réhabiliter les Bureaux des Douanes</b>	<b>2017</b>	<b>2022</b>	<b>597 469 797</b>	<b>35 502 204</b>	<b>35 502 204</b>	<b>35 502 145</b>
Sur financement intérieur			597 469 797	35 502 204	35 502 204	35 502 145
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2: Acquérir les Scanners/ Direction Générale des douanes</b>	<b>2016</b>	<b>2022</b>	<b>19 730 195 459</b>	<b>1 292 751 901</b>	<b>5 661 011 956</b>	<b>5 605 973 566</b>
Sur financement intérieur			19 730 195 459	1 292 751 901	5 661 011 956	5 605 973 566
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3: Réhabiliter les Bureaux frontières Douanes</b>	<b>2020</b>	<b>2023</b>	<b>900 000 000</b>	<b>283 373 145</b>	<b>244 373 145</b>	<b>201 950 262</b>
Sur financement intérieur			900 000 000	283 373 145	244 373 145	201 950 262
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 4: Construction Bureau Douanes</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>17 044 628 640</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			17 044 628 640	2 000 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 5: Acquérir des serveurs (Refonte système d'information des Douanes)</b>	<b>2015</b>	<b>2020</b>	<b>2 790 584 536</b>	<b>1 856 993 342</b>	<b>1 856 993 342</b>	<b>1 856 974 346</b>
Sur financement intérieur			2 790 584 536	1 856 993 342	1 856 993 342	1 856 974 346
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 6: Acquérir et installer les Services Radio / Douanes</b>	<b>2016</b>	<b>2020</b>	<b>995 900 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>49 807 800</b>
Sur financement intérieur			995 900 000	50 000 000	50 000 000	49 807 800
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 7: Créer une Base Navale en Douane</b>	<b>2021</b>	<b>2023</b>	<b>2 642 000 000</b>	<b>370 000 000</b>	<b>49 998 960</b>	<b>49 998 960</b>
Sur financement intérieur			2 642 000 000	370 000 000	49 998 960	49 998 960
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 8 : Gérer les dépenses d'investissement LPSI/DGD</b>	<b>2017</b>	<b>2026</b>	<b>43 374 157 862</b>	<b>4 750 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			43 374 157 862	4 750 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté (2022)	Budget actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 9: Equiper la Direction Générale des Douanes / LPSI</b>	<b>2017</b>	<b>2026</b>	<b>12 350 939 508</b>	<b>0</b>	<b>2 748 830 989</b>	<b>2 748 347 471</b>
Sur financement intérieur			12 350 939 508	0	2 748 830 989	2 748 347 471
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 10: Renforcer les équipements de transmission des Douanes / LPSI</b>	<b>2017</b>	<b>2026</b>	<b>298 218 200</b>	<b>0</b>	<b>78 000 000</b>	<b>77 807 800</b>
Sur financement intérieur			298 218 200	0	78 000 000	77 807 800
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 11: Réhabiliter les casernes et bureaux des Douanes / LPSI</b>	<b>2017</b>	<b>2026</b>	<b>4 854 592 496</b>	<b>0</b>	<b>883 000 000</b>	<b>659 353 623</b>
Sur financement intérieur			4 854 592 496	0	883 000 000	659 353 623
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 12: Réhabiliter l'immeuble SGBCI Vridi R+6</b>	<b>2013</b>	<b>2016</b>	<b>2 466 165 569</b>	<b>0</b>	<b>345 198 926</b>	<b>345 198 926</b>
Sur financement intérieur			2 466 165 569	0	345 198 926	345 198 926
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme</b>			<b>108 044 852 066</b>	<b>10 638 620 592</b>	<b>11 952 909 522</b>	<b>11 630 914 899</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>108 044 852 066</b>	<b>10 638 620 592</b>	<b>11 952 909 522</b>	<b>11 630 914 899</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : RAP 2021 / Loi des Finances initiale 2022/Situation d'exécution du budget 2022

La dotation budgétaire actuelle relative aux investissements du Programme « Douane », au titre de l'année 2022, est de **11 952 909 522 FCFA**, uniquement financé par les ressources intérieures. La quasi-totalité de ces crédits a été consommée (**97,31 %**). Cette performance est due à la réalisation de certains projets, notamment :

Le projet « **Acquérir des serveurs (Refonte système d'information des Douanes)** », d'un coût total de **2 790 584 536 FCFA** a démarré en 2015. Le montant en Crédits de Paiement (CP) programmé pour l'année 2022 de **1 856 993 342 FCFA** a été entièrement exécuté pour payer l'avance de démarrage des travaux de la mise aux normes du data center, l'achat de serveurs en vue de la sécurisation des opérations de dédouanement, de l'aménagement et de l'équipement des locaux ;

Le projet « **Acquérir les scanners/ Direction Générale des Douanes** », a démarré en 2016 avec un coût total de **19 730 195 459 FCFA**. La quasi-totalité du budget actuel programmé en 2022, d'un montant de **5 661 011 956 FCFA**, a été exécutée (**99,03%**) pour l'acquisition de 6 scanners (1 scanner fixe relocalisable, 1 scanner mobile, 4 scanners cargo palettes) et la construction de 2 plateformes d'exploitation de scanners (Ouangolo et Takikro) ;

Le projet « **Gérer les dépenses d'investissements LPSI/DGD** » d'un coût total de **43 374 157 862 FCFA** a démarré en 2017. Le budget actuel programmé en 2022, d'un montant de **4 750 000 000 FCFA** (libellé sur une ligne de provision), a été réparti entre les projets suivants :

- Equiper la Direction Générale des Douanes / LPSI : 2 748 830 989 FCFA ;
- Renforcer les équipements de transmission des Douanes / LPSI : 78 000 000 FCFA ;
- Réhabiliter les casernes et bureaux des Douanes / LPSI : 883 000 000 FCFA ;
- Acquérir les Scanners/ Direction Générale des douanes : 1 040 169 011 FCFA.

Ce budget a été entièrement exécuté pour l'achat d'équipements, la réhabilitation des casernes et des bureaux de la Direction Générale des Douanes.

Le projet « **Réhabiliter l'immeuble SGBCI Vridi R+6** », d'un coût total de **2 466 165 569 FCFA** a démarré en 2013. La dotation actuelle programmée en 2022 d'un montant de **345 198 926 FCFA** a été entièrement exécutée pour prendre en charge des reliquats sur le marché de ce projet.

## II.2. Évolution des effectifs

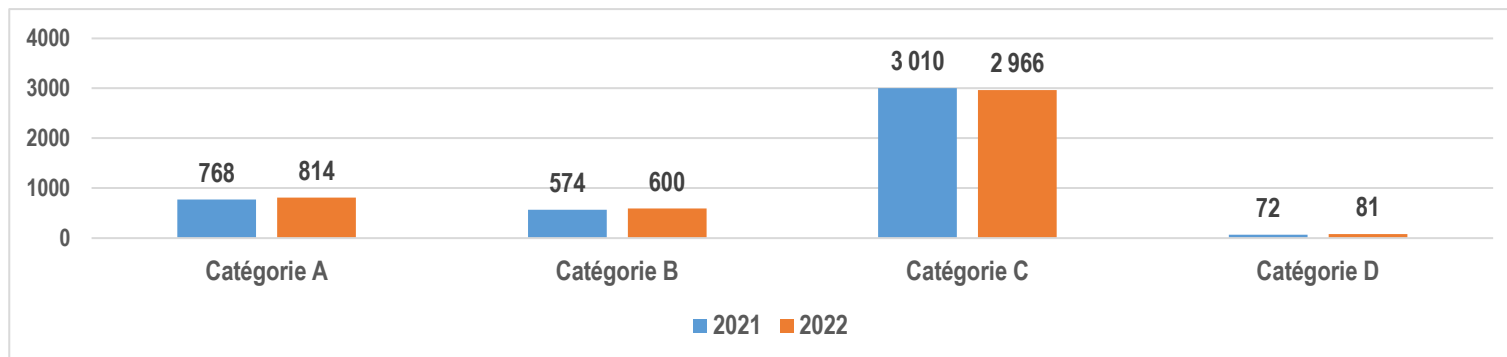
Les effectifs du personnel du programme « Douane » sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 106 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	768	76	-	76	30	814
Catégorie B	574	42	-	42	16	600
Catégorie C	3 010	3	-	3	47	2 966
Catégorie D	72	9	-	9	0	81
<b>TOTAL</b>	<b>4 424</b>	<b>130</b>	<b>-</b>	<b>130</b>	<b>93</b>	<b>4 461</b>

Source : DRH/DGD

**Figure 94 : Répartition du personnel par catégorie du Programme 2**



Source : DRH/DGD

A la fin de l'année 2022, le programme « Douane » a dénombré **4 461** agents dont 18% de catégorie A, 13% de catégorie B, 66% de catégorie C, 2% catégorie D.

Avec tous les mouvements qui sont intervenus au cours de l'année en termes de sortie, d'entrée et de changement de grade en interne, l'on peut noter que comparativement à 2021 (4 424 agents), le programme a connu en 2022 une augmentation de son effectif de **37** agents dont le nombre d'entrées des cadres de la catégorie A est le plus élevé. Le renforcement de l'effectif a favorisé l'atteinte de la performance du programme en fin d'année 2022.

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au terme de l'année 2022, l'objectif de recette assigné à la Direction Générale des Douanes de 2 035,03 milliards a été atteint à hauteur de 2 066,88 milliards, soit une plus-value de 31,85 milliards (**101,6%**).

En dehors des objectifs de recettes, le schéma directeur du système d'information a été élaboré, fournissant à la DGD un cadre d'orientation pour la modernisation de son système d'information. De même, l'extension du module Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT1), au transit par voie ferroviaire entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso et



l'interconnexion des systèmes douaniers de la Côte d'Ivoire et du Niger pour les envois routiers, viennent renforcer la sécurisation du transit inter-état. En outre, la mise en fonction d'un système de vidéosurveillance aux Bureaux frontières (NOE, Takikro et Niablé) et d'un dispositif de Visites Assistées par Vidéo (VAV) ont permis de renforcer la surveillance des opérations douanières. Enfin, des résultats remarquables ont été enregistrés au niveau de la facilitation des échanges et de la lutte contre la fraude et les prohibitions.

Ces résultats, bien que satisfaisants, ne doivent pas occulter les énormes défis qui attendent les douanes ivoiriennes en 2023. L'atteinte de ses objectifs de recettes nécessitera de la part de l'Administration des douanes, la mobilisation de toutes ses compétences et l'implication de toutes les parties prenantes.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 107 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1 : Mobiliser les recettes douanières</b>					
Taux de réalisation des objectifs de recettes douanières	%	104,24	107,9	98	101,6
<b>Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion de l'administration des douanes</b>					
Taux de réalisation du PAS du programme Douane	%	72,97	84,31	80	82,76
<b>Objectif spécifique 3 : Renforcer la lutte contre la fraude</b>					
Taux de réalisation des visites des déclarations en circuit rouge déposées en Douane	%	97,1	97,1	95	95,3
<b>Objectif spécifique 4: Renforcer le système de recouvrement des droits et taxes douanières</b>					
Taux de recouvrement des droits et taxes	%	95,6	100	95	100,9

Source : DPPD-PAP 2022-2024 / DGD

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse détaillée des résultats des objectifs spécifiques du Programme « Douane » portant sur quatre (4) indicateurs définis dans le DPPD-PAP 2022-2024 se présente comme suit :

##### Objectif spécifique 1 : Mobiliser les recettes douanières

##### - Indicateur 1 : Taux de réalisation des objectifs de recettes douanières

- Source de données : Rapports d'activités DGD / DSEE
- Situation de référence : 104,24% en 2020
- Mode de calcul : (Total des recettes Recouvrées / objectifs de recettes) x100
- Valeurs cibles : 98% en 2022 ; 98% en 2023 et 98% en 2024
- Analyse de l'indicateur : À la date du 31 décembre 2022, l'objectif de recette assigné à la Direction Générale des Douanes était de 2 035,03 milliards. Dans la réalisation, les recettes collectées s'élevèrent à 2 066,88 milliards, soit une plus-value de 31,85 milliards. Ce qui représente **un taux de réalisation des objectifs de recette de 101,6%** soit une performance de + 3,6 points avec une plus-value de 72,55 milliards par rapport à la cible.

## Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion de l'administration des douanes

### - Indicateur 1 : Taux de réalisation du PAS du programme Douane

- Source de données : Rapport d'activités DGD
- Situation de référence : 72,97% en 2020
- Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / nombre d'activités prévues) x100
- Valeurs cibles : 80% en 2022 ; 80% en 2023 et 80% en 2024
- Analyse de l'indicateur : la Direction Générale des Douanes a identifié et planifié dans son Plan d'Actions Stratégiques, neuf (9) projets déclinés en vingt-neuf (29) actions, elles-mêmes subdivisées en quatre-vingt-treize (93) activités. Le niveau de réalisation en 2022 est de 82,76% contre 80% attendu soit une performance de 2,76 points.

## Objectif spécifique 3 : Renforcer la lutte contre la fraude

### - Indicateur 1 : Taux de réalisation des visites des déclarations en circuit rouge déposées en Douane

- Source de données : Rapports d'activités DGD / DSEE
- Situation de référence : 97,1% en 2020
- Mode de calcul : (Nombre de déclarations visitées / Nombre de déclarations en circuit rouge déposées en Douane) x100
- Valeurs cibles : 95% en 2022 ; 96% en 2023 et 97% en 2024
- Analyse de l'indicateur : À la date du 31 décembre 2022, **95,3% des déclarations en circuit rouge déposées en Douane ont été visitées contre une attente de 95%**, soit 0,3 point de plus que les prévisions. Cette réalisation connaît une hausse de 2 points par rapport à 2021.

## Objectif spécifique 4 : Renforcer le système de recouvrement des droits et taxes douanières

### - Indicateur 1 : Taux de recouvrement des droits et taxes

- Source de données : Rapports d'activités DGD /DSEE/RPD
- Situation de référence : 95,6% en 2020
- Mode de calcul : (Droits recouvrés / Droits émis) x100
- Valeurs cibles : 95% en 2022 ; 95% en 2023 et 95% en 2024
- Analyse de l'indicateur : À la date du 31 décembre 2022, **100,9% des droits et taxes émis en douane ont été recouvrés par les services de recette des douanes**. Il faut signaler que le surplus de montant recouvré provient des émissions de la période précédente. Aussi, est-il important de remarquer que le taux de recouvrement qui était attendu est de 95% des droits et taxes émis sur l'année 2022. La réalisation de 100,9% est supérieure de 5,9 points par rapport aux 95% attendus et est en hausse de 0,9 point par rapport à 2021.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

- ❖ Eléments positifs tirés de l'exercice

Les réformes mises en œuvre au cours de l'année 2022 ont permis à la Direction Générale des Douanes d'enregistrer d'importants acquis, à savoir :

- l'élaboration du schéma directeur du système d'information ;
- la mise en fonction d'un système de vidéosurveillance aux Bureaux frontières et d'un dispositif de Visites Assistées par Vidéo (VAV) ;
- la mise en place d'une plateforme informatique de recueil et de traitement des plaintes et réclamations des clients dénommée « La tribune de l'utilisateur-client » .

- ❖ Difficultés rencontrées

Les difficultés majeures rencontrées concernent essentiellement des retards dans la mise en œuvre de certains projets :

- construction de la base navale : mise à disposition tardive par le Port Autonome d'Abidjan (PAA) du site définitif nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement du quai d'accostage des vedettes ;

- rénovation et extension de la Direction Régionale de San Pedro : présence d'un talus dû à un éboulement sur le site.
- extension de la Direction Régionale d'Aboisso : texture hydromorphe du sol nécessitant une fondation en radier.
- construction du siège de la Direction Générale : appel d'offres déclaré infructueux.

## IV.2. Recommandations

En 2023, des dispositions devront être prises en vue d'accélérer les projets ayant connu des difficultés dans la mise en œuvre. Il s'agit :

- de la dématérialisation des processus et procédures ;
- de la gouvernance informatique et interconnexion des structures de gestion des finances publiques ;
- du renforcement des capacités des acteurs des finances publiques sur l'utilisation des nouveaux outils ;
- du renforcement du dispositif de lutte contre la fraude et la contrebande.

## CONCLUSION PARTIELLE

Grâce à un management de qualité, un engagement et une implication des services opérationnels et d'appui, la Direction Générale des Douanes a réalisé les objectifs de recettes qui lui ont été assignés au titre de l'année 2022 par le Gouvernement. Pour un objectif de recettes de 2035,03 milliards (base brute hors SIR), les douanes ivoiriennes ont recouvré 2066,88 milliards, soit une plus-value de 31,8 milliards et un taux de réalisation de 101,5%.

En dehors du niveau satisfaisant de collecte des revenus douaniers, la Direction Générale des Douanes a obtenu des résultats significatifs au niveau de la facilitation des échanges et de la lutte contre la fraude et les prohibitions.

En outre, toutes les cibles ont été atteintes sur les quatre indicateurs relevant du programme « Douane », malgré quelques difficultés rencontrées. Si les réalisations au titre de l'année 2022 sont satisfaisants, l'accent doit maintenant être mis sur l'année 2023 avec ses énormes défis notamment des objectifs de recettes fixés à 2 658,94 milliards de F CFA.

La prise en compte des avancées réalisées, des retards dans la mise en œuvre de certaines réformes programmées et des pistes de progrès ci-dessus identifiées ainsi que l'intégration des normes et pratiques douanières internationales les plus récentes, ont permis d'élaborer une nouvelle stratégie pour la poursuite de la modernisation de l'Administration douanière ivoirienne afin de la conforter comme une Administration de référence dans la mobilisation des recettes, le soutien à la compétitivité des Entreprises et la protection du territoire et des citoyens.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « IMPOTS »

### INTRODUCTION

Nommé Directeur Général des Impôts le 16 Juin 2016, **Monsieur OUATTARA Sié Abou**, Administrateur en chef des Services Financiers, est le Responsable du Programme « Impôts » conformément au décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat. Ce programme a pour missions :

- d'élaborer et d'appliquer la législation et la réglementation fiscales et parafiscales ;
- de préparer, de négocier et d'appliquer les conventions fiscales internationales ;
- de mener les opérations d'assiette, de liquidation et de contrôle de l'impôt pour le compte de l'Etat et des collectivités locales ;
- d'effectuer le recouvrement des recettes fiscales et parafiscales autres que de porte ;
- de gérer le contentieux fiscal ;
- d'assurer la conception, la création et la gestion du cadastre en zones urbaines et rurales ;
- d'assurer la conservation de la propriété foncière et des hypothèques ;
- d'assurer la gestion financière du domaine de l'Etat et des biens en déshérence ;
- de mener les opérations d'enregistrement et de timbre.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la politique de dématérialisation effective du contrôle fiscal, la recherche de niches non encore fiscalisées, la poursuite et l'actualisation du plan de rationalisation des exonérations fiscales mis en œuvre depuis 2020 qui a permis le recouvrement de 3 205,7 milliards de FCFA de recettes fiscales, soit une hausse de 356,3 milliards de FCFA (un taux de progression de 12,5%) par rapport à l'année précédente. Cependant, la conjoncture mondiale, influencée par les répercussions économiques de la crise entre la Russie et l'Ukraine a négativement impacté le niveau des recettes fiscales escomptées en 2022. Puis, la faiblesse dans le rendement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de l'impôt sur le traitement des salaires, les problèmes liés à la saturation récurrente du réseau informatique et l'insuffisance de maîtrise de la gestion des arriérés issus du transfert des contribuables, ont fragilisé le bon fonctionnement du recouvrement de l'impôt.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du Programme « Impôts », élaboré au titre de l'exercice 2022 prend en compte les rapports semestriels du Responsable de Programme (RProg) et s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Objectif global du programme

**Tableau 108 : Objectif global et résultats stratégiques du Programme 3**

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)
OG 3 : Mobiliser les ressources fiscales intérieures de l'Etat	RS 3 : la mobilisation des ressources fiscales intérieures de l'Etat est accrue

Source : DPPD-PAP 2022-2024

La mise en œuvre des activités du Programme « Impôts » permettra à moyen terme d'atteindre l'objectif global 3 du Ministère, à savoir « Mobiliser les ressources fiscales intérieures de l'Etat » dont l'atteinte est mesurée par un résultat stratégique « la mobilisation des ressources fiscales intérieures de l'Etat est accrue ».

### I.2. Le Financement du programme

**Tableau 109: Exécution financière du programme 3**

Nature de dépense	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal=(O/BA)x100
<b>2208501 Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services</b>						
2 Biens et services	6 762 106 318	9 865 308 742	9 965 656 259	9 834 112 185	131 544 074	98,68
4 Investissements	288 000 000	17 381 205 781	24 976 872 154	24 973 183 174	3 688 980	99,99
<b>Total 2208501 Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services</b>	<b>7 050 106 318</b>	<b>27 246 514 523</b>	<b>34 942 528 413</b>	<b>34 807 295 359</b>	<b>135 233 054</b>	<b>99,61</b>
<b>2208502 Etablissement de l'assiette de l'impôt</b>						
2 Biens et services	687 394 110	708 494 110	634 893 497	632 761 486	2 132 011	99,66
<b>Total 2208502 Etablissement de l'assiette de l'impôt</b>	<b>687 394 110</b>	<b>708 494 110</b>	<b>634 893 497</b>	<b>632 761 486</b>	<b>2 132 011</b>	<b>99,66</b>

Nature de dépense	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal=(O/BA)x100
<b>2208503 Contrôle de l'impôt</b>						
2 Biens et services	62 853 960	62 853 960	56 476 202	56 476 202	0	100,00
4 Investissements	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0,00
<b>Total 2208503 Contrôle de l'impôt</b>	<b>67 853 960</b>	<b>67 853 960</b>	<b>56 476 202</b>	<b>56 476 202</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
<b>2208504 Recouvrement et comptabilisation des recettes</b>						
2 Biens et services	553 222 845	576 231 830	546 555 271	544 628 515	1 926 756	99,65
<b>Total 2208504 Recouvrement et comptabilisation des recettes</b>	<b>553 222 845</b>	<b>576 231 830</b>	<b>546 555 271</b>	<b>544 628 515</b>	<b>1 926 756</b>	<b>99,65</b>
<b>2208505 Cadastre et gestion de la propriété foncière</b>						
2 Biens et services	247 675 120	370 882 750	330 104 524	329 899 434	205 090	99,94
4 Investissements	95 467 692	408 262 692	408 262 692	408 000 000	262 692	99,94
<b>Total 2208505 Cadastre et gestion de la propriété foncière</b>	<b>343 142 812</b>	<b>779 145 442</b>	<b>738 367 216</b>	<b>737 899 434</b>	<b>467 782</b>	<b>99,94</b>
<b>Synthèse des natures de dépense</b>						
2 Biens et services	8 313 252 353	11 583 771 392	11 533 685 753	11 397 877 822	135 807 931	98,82
4 Investissements	388 467 692	17 794 468 473	25 385 134 846	25 381 183 174	3951672	99,98
<b>TOTAL</b>	<b>8 701 720 045</b>	<b>29 378 239 865</b>	<b>36 918 820 599</b>	<b>36 779 060 996</b>	<b>139 759 603</b>	<b>99,62</b>

Source : RAP 2021 / Loi des Finances initiale 2022/ Situation d'exécution du budget 2022

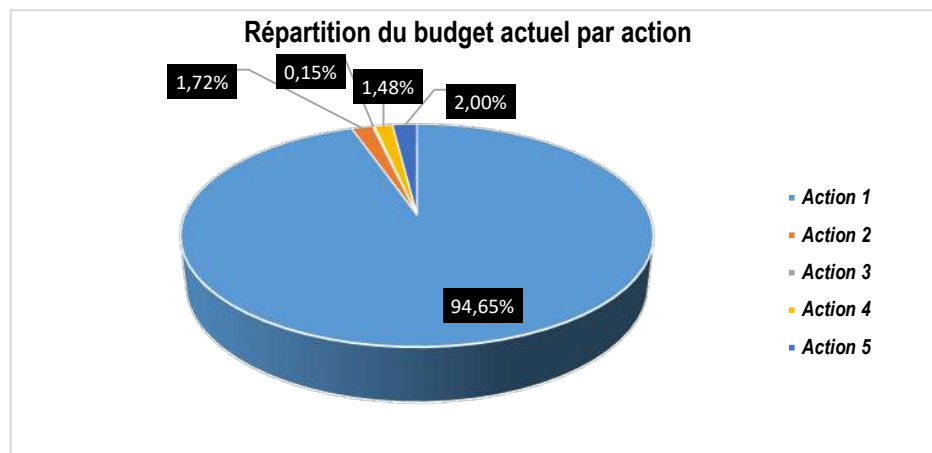
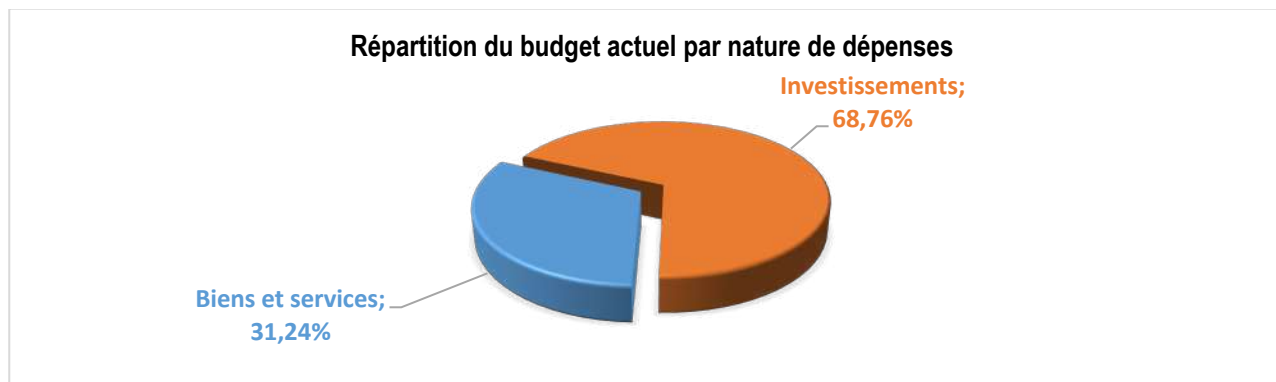
En 2022, les ressources du programme inscrites dans la Loi de finances initiale s'élèvent à **8 701 720 045 F CFA**. Celles-ci sont constituées de dépenses de biens et services d'un montant de **8 313 252 353 F CFA** (95,54%) et de dépenses d'investissement de **388 467 692 F CFA** (4,46%).

La dotation de l'action 1 « Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services » représente la part la plus importante du budget du programme en raison des dépenses de biens et services dont le montant s'élève à 6 762 106 318 F CFA. A la faveur du collectif budgétaire, le budget voté de cette action a connu une hausse de 20 196 408 205 FCFA soit 286,47% en raison de l'augmentation des dépenses de biens et services qui sont passées de 6 762 106 318 FCFA à 9 865 308 742 FCFA et celles des investissements de 288 000 000 FCFA à 17 381 205 781 FCFA. L'augmentation significative des dépenses d'investissements concerne essentiellement des opérations de compensation entre la DGI et diverses structures (CIE, RTI, BNETD et INS).

Par rapport au collectif, le budget actuel du programme a connu une hausse de 7 540 580 734 F CFA (+25,67%) pour ressortir à 34 942 528 413 FCFA. Cette augmentation est essentiellement imputable au relèvement de la dotation allouée à l'action 1 « Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services » pour des dépenses supplémentaires de 7 595 666 373 F CFA au titre des investissements (opération de compensation) et de 100 347 517 F CFA pour les biens et services.

La répartition du budget actuel par nature de dépenses et par action se présente comme suit :

Figure 95 : Répartition du budget actuel du Programme 3



- Action 1** : Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services
- Action 2** : Etablissement de l'assiette de l'impôt
- Action 3** : Contrôle de l'impôt
- Action 4** : Recouvrement et comptabilisation des recettes
- Action 5** : Cadastre et gestion de la propriété foncière

Source : SIGOBE

Comparativement à l'exercice budgétaire 2021, les ressources financières (budget actuel) allouées au programme en 2022 ont connu une hausse de 4 889 682 097 FCFA (+15,27%) passant de 32 029 138 502 FCFA en 2021 à 36 918 820 599 FCFA en 2022. Cette augmentation cache des disparités, alors que les crédits de biens et services connaissent une baisse de 7 070 919 217, les crédits d'investissement ont augmenté de 11 960 601 314 F CFA essentiellement destinés à la prise en charge des opérations de compensation entre la DGI et la CIE, la RTI, le BNETD et l'INS.

Le budget actuel du programme « Impôts » a été exécuté à hauteur de 99,62%. L'exécution est détaillée dans la partie suivante.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME « IMPOTS » AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

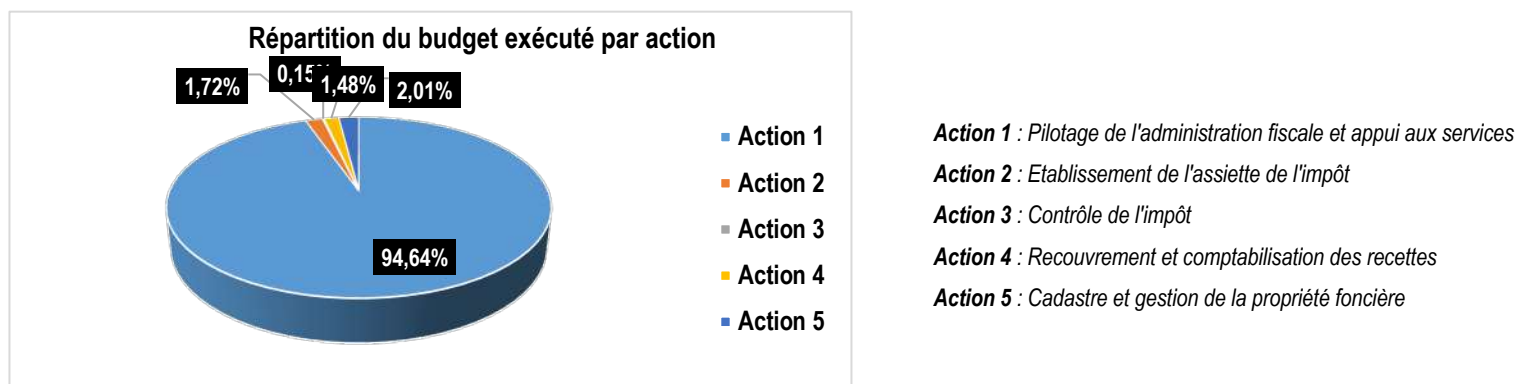
#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 110 : Exécution financière par action du programme 3

Action	Biens et Services		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2208501 Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services	17 579 560 560	9 834 112 185	13 251 533 532	24 973 183 174	30 831 094 092	34 807 295 359
2208502 Etablissement de l'assiette de l'impôt	310 953 355	632 761 486			310 953 355	632 761 486
2208503 Contrôle de l'impôt	38 543 190	56 476 202	0	0	38 543 190	56 476 202
2208504 Recouvrement et comptabilisation des recettes	387 514 560	544 628 515			387 514 560	544 628 515
2208505 Cadastre et gestion de la propriété foncière	230 764 345	329 899 434	173 000 000	408 000 000	403 764 345	737 899 434
<b>Total</b>	<b>18 547 336 010</b>	<b>11 397 877 822</b>	<b>13 424 533 532</b>	<b>25 381 183 174</b>	<b>31 971 869 542</b>	<b>36 779 060 996</b>

Source : RAP 2021 / Situation d'exécution du budget 2022

Figure 96 : Répartition du budget exécuté par action du Programme 3



Source : Situation d'exécution du budget 2022

Le budget actuel du Programme « Impôts », qui est de **36 918 820 599 F CFA**, a été exécuté à hauteur de **36 779 060 996 F CFA**, soit un taux de **99,62%** décliné comme suit :

- dépenses de biens et services exécutées à 98,82 % ;
- dépenses d'investissement exécutées à 99,98%.

La dotation de l'action 1 « **Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services** » concentre 94,65% du budget du programme a été exécutée à hauteur de **34 807 295 359** FCFA sur un budget actuel de **34 942 528 413** FCFA, soit un taux d'exécution de 99,61%. Cette performance s'explique par :

- l'exécution des dépenses d'investissement à hauteur de 24 976 872 154 (100%), essentiellement consacrées à la prise en charge des opérations de compensation en investissement entre la DGI et la CIE, l'INS, la RTI et le BNETD ;
- l'acquisition de biens et services à hauteur de 9 834 112 185 (98,68%) pour le fonctionnement des Directions centrales de l'administration fiscale, des Directions Régionales ainsi que le remboursement des trop-perçus de TVA et diverses taxes d'impôts /DGI.

Les crédits de l'action 2 « **Etablissement de l'assiette de l'impôt** », qui représentent 1,72% de la dotation du programme ont été exécutés à hauteur de **632 761 486** FCFA sur un budget actuel de **634 893 497** FCFA, soit un taux d'exécution de 99,66%. Ces ressources ont essentiellement servi pour les dépenses de fonctionnement des Services d'Assiettes des Impôts (SAI).

Pour les crédits de l'action 3 « **Contrôle de l'impôt** », d'un montant de **56 476 202** FCFA, représentant 0,15% de la dotation du programme, ont été entièrement exécutés. Composées uniquement de dépenses de biens et services, ces ressources ont été consacrées au bon fonctionnement des services régionaux de brigade.

Le budget de l'action 4 « **Recouvrement et comptabilisation des recettes** » qui représente 1,48% de la dotation du programme, a été exécuté à hauteur de **544 628 515** FCFA sur un budget de **546 555 271** FCFA, soit un taux d'exécution de 99,65%. Ces ressources, composées essentiellement de biens et services, ont permis le fonctionnement de la Recette Principale, des services de recettes diverses et des Régies.

Enfin, les crédits de l'action 5 « **Cadastre et gestion de la propriété foncière** » qui représentent 2,00% de la dotation du programme, ont été exécutés à hauteur de **737 899 434** FCFA sur un budget actuel de **738 367 216** FCFA, soit un taux d'exécution de 99,94%. L'exécution de ces dotations a permis de poursuivre la réalisation des travaux cadastraux, la gestion de la propriété foncière et l'enregistrement des timbres.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 111 : Exécution des investissements du programme 3**

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté (2022)	Budget actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1: Faire les travaux Cadastraux (DGI)</b>	<b>2012</b>	<b>2022</b>	<b>16 000 000 000</b>	<b>95 467 692</b>	<b>408 262 692</b>	<b>408 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			16 000 000 000	95 467 692	408 262 692	408 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 2: Réhabilitation des locaux de la DGI</b>	<b>2020</b>	<b>2023</b>	<b>5 119 000 000</b>	<b>288 000 000</b>	<b>1 668 000 000</b>	<b>1 664 311 020</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			5 119 000 000	288 000 000	1 668 000 000	1 664 311 020
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 3: Contrôler les Flux et la Taxation des Services de Télécommunication / MERCURE-DGI</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>1 640 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			1 640 000 000	5 000 000	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 4: Prendre en charge les opérations de compensation/INS</b>	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>7 302 489 068</b>	<b>0</b>	<b>7 302 489 068</b>	<b>7 302 489 068</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			7 302 489 068	0	7 302 489 068	7 302 489 068
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 5: Prendre en charge les opérations de compensation/CIE</b>	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>3 185 403 427</b>	<b>0</b>	<b>3 185 403 427</b>	<b>3 185 403 427</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			3 185 403 427	0	3 185 403 427	3 185 403 427
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0



Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté (2022)	Budget actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 6: Prendre en charge les opérations de compensations/RTI</b>	2022	2022	574 586 303	0	574 586 303	574 586 303
Sur financement intérieur			574 586 303	0	574 586 303	574 586 303
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 7: Prendre en charge les opérations de compensations/BNETD</b>	2022	2022	12 246 393 356	0	12 246 393 356	12 246 393 356
Sur financement intérieur			12 246 393 356	0	12 246 393 356	12 246 393 356
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme</b>			<b>46 067 872 154</b>	<b>388 467 692</b>	<b>25 385 134 846</b>	<b>25 381 183 174</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>46 067 872 154</b>	<b>388 467 692</b>	<b>25 385 134 846</b>	<b>25 381 183 174</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : Loi des Finances initiale de l'année 2022 / Tirage SIGOBE

Au titre des investissements, le programme « Impôts » a bénéficié d'une dotation budgétaire initiale de **388 467 692** FCFA. Au cours de la gestion, cette dotation a connu une hausse de 24 996 667 154 FCFA pour s'établir à 25 385 134 846 FCFA. Cette augmentation est essentiellement due à la prise en charge des opérations de compensations avec le BNETD, la RTI, la CIE, et l'INS pour un montant global de **23 308 872 154 FCFA**. La quasi-totalité (99,98%) de la dotation du budget actuel consacrée aux investissements d'un montant de **25 385 134 846** FCFA a été exécutée.

En dehors des opérations de compensations, les projets suivants ont enregistré des taux d'exécution financière satisfaisants :

Le projet « **Faire les travaux Cadastraux (DGI)** », d'un coût total de 16 000 000 000 F CFA a démarré en 2012. Le montant prévu en 2022 qui est de 408 262 692 FCFA a été exécuté à 99,94% pour le cadastrage des localités de MARABADIASSA, LANGUIBONOU, TANGUELAN, YAKASSE FEYASSE, NAPIE, GBELEBAN, ORBAF, TOUPA, KONONFLA et KOUDOUGOU.

Le projet « **Réhabilitation des locaux de la DGI** », d'un coût total de 5 119 000 000 F CFA a démarré en 2020. Le montant prévu en 2022 qui est de 1 668 000 000 a été exécuté à hauteur de 99,78% pour prendre en charge les travaux de rénovation de 19 Centres des Impôts, 2 Recettes des Impôts, 5 Directions Régionales, 2 Directions centrales, 2 Régies, 1 site fiscal et 1 bâtiment annexe.

## II.2. Évolution des effectifs

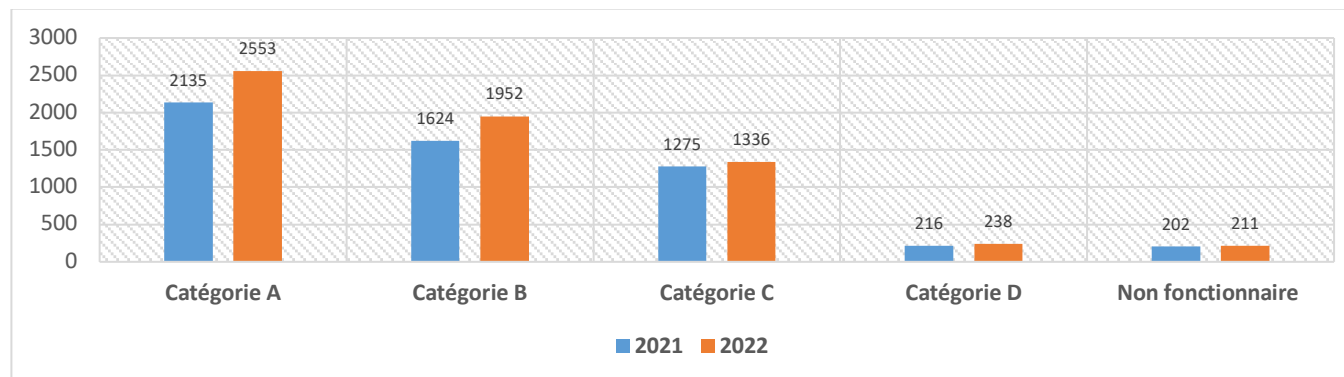
Les effectifs du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 112 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2021)	2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	sorties	Effectif en fin 2022
Catégorie A	2 135	470	470	470	52	2 553
Catégorie B	1 624	353	353	353	25	1 952
Catégorie C	1 275	78	78	78	17	1 336
Catégorie D	216	22	22	22	0	238
Non fonctionnaire	202	9	9	9	0	211
<b>TOTAL</b>	<b>5 452</b>	<b>932</b>	<b>932</b>	<b>932</b>	<b>94</b>	<b>6 290</b>

Source : DRHF/DGI

**Figure 97 : Répartition du personnel du Programme 3 par catégorie**



Source : DRHF/DGI

L'effectif de la DGI a connu une hausse de 838 agents en passant de **5 452** au 31 décembre 2021 à **6 290** au 31 décembre 2022, soit 15,37%, en raison des mouvements d'entrée qui sont plus importants que les sorties. En effet, au terme de l'année 2022, la DGI a enregistré 94 sorties de carrière et 932 entrées.

Le personnel de la DGI est composé à 40,28% d'agents de catégorie A ; 27,69% d'agents de catégorie B ; 18,44% d'agents de catégorie C ; 3,51% d'agents de catégorie D et 10,09% de non fonctionnaires.

La catégorie B enregistre la plus forte croissance sur la période (20,20%), suivie de la catégorie A (19,58%), de la catégorie D (10,19%) et de la catégorie C (4,78%). Le renforcement de l'effectif a favorisé l'atteinte de la performance du programme en fin d'année 2022.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au terme de l'année 2022, le niveau des recettes se situe à 3 264,9 milliards pour une prévision de 3 205,7 milliards, soit un taux de réalisation de 98,2% contre une cible de 98%. Comparées à fin décembre 2021, ces recettes dégagent une hausse de 356,3 milliards, soit une progression de 12,5%.

Ces résultats ont été obtenus dans un contexte particulièrement difficile, marqué par la crise russo-ukrainienne et les perturbations du réseau informatique.

En vue d'améliorer significativement le taux de pression fiscale, tout en veillant à une meilleure répartition, le Gouvernement a pris des mesures de politique fiscale et d'administration de l'impôt dont les principales sont :

- l'amendement des dispositions relatives à la réforme de la fiscalité applicable aux petites et moyennes entreprises pour tenir compte des avis des contribuables ;
- la finalisation du module de gestion automatisée des droits à déduction de la TVA ;
- la poursuite de la mise en place du dispositif de contrôle des flux de télécommunication ;
- la poursuite de l'encadrement de proximité des agents ;
- la poursuite de la promotion du civisme fiscal ;
- la poursuite de la segmentation à travers le transfert des contribuables ;
- la poursuite du processus de digitalisation de l'ensemble des outils de recouvrement des recettes fiscales ;
- la mise en place du module dédié au contrôle fiscal.

Ces facteurs ont considérablement affecté le niveau de la plupart des indicateurs de gestion.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 113 : Evolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1 : Mobiliser les recettes intérieures de l'Etat</b>					
Taux de réalisation des objectifs annuels de recettes	%	102,7	105,5	98	98,2
Taux de recouvrement de la TVA déclarée	%	94	97	96	97
<b>Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion de l'Administration de la DGI</b>					
Taux de réalisation du PAS du programme impôts	%	92	77	80	86
<b>Objectif spécifique 3 : Élargir l'assiette fiscale</b>					
Nombre de contribuables intégrés dans le fichier des impôts divers	nombre	7 000	3 805	8 000	15 976
Nombre de nouvelles parcelles intégrées dans le fichier d'impôt foncier	nombre	15 000	35 520	18 000	19 596
<b>Objectif spécifique 4 : Réduire la fraude fiscale</b>					
Taux d'exécution du programme annuel de contrôle	%	42,2	93	75	85,5

Source : DPESF/DPPD-PAP 2022-2024 / DGI

#### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

En 2022, le programme « Impôts » est axé sur six (6) indicateurs qui découlent de quatre (4) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2022-2024.

##### Objectif spécifique 1 « Mobiliser les recettes intérieures de l'Etat »

###### - Indicateur 1 : Taux de réalisation des objectifs annuels de recettes

- Source de données : Rapport bilan DGI
- Situation de référence : 102,7% en 2020
- Mode de calcul : (Recettes totales / Objectif de recettes) x100
- Valeurs cibles : 98% en 2022 ; 98% en 2023 et 98% en 2024
- Analyse de l'indicateur : Cet indicateur se définit comme le rapport entre le montant des recettes recouvrées et l'objectif de recette. Au 31 décembre 2022, l'objectif de recette a été réalisé à hauteur de 98,2%. Le résultat a été atteint avec une performance de 0,2 point (soit une plus-value de 6,10 milliards) et connaît une hausse de 356,3 milliards FCFA par rapport à 2021.

###### - Indicateur 2 : Taux de recouvrement de la TVA déclarée

- Source de données : Rapport annuel DGI
- Situation de référence : 94% en 2020
- Mode de calcul : (Montant total des paiements de TVA / Montant total des déclarations de TVA) x100
- Valeurs cibles : 96% en 2022 ; 97% en 2023 et 98% en 2024

- Analyse de l'indicateur : Cet indicateur se définit comme le rapport entre le montant de la TVA recouvrée et le montant déclaré. Il vise à mesurer l'efficacité du dispositif de recouvrement de cette nature d'impôt. Au 31 décembre 2022, 660,57 milliards ont été recouverts au titre de la TVA, représentant 97% des déclarations. La cible a été atteinte avec une performance de 1 point et est restée statique par rapport à 2021.

### **Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion de l'Administration de la DGI**

#### **- Indicateur 1 : Taux de réalisation du PAS du Programme « impôts »**

- Source de données : Rapport PAS DGI
- Situation de référence : 92% en 2020
- Mode de calcul : (Nombre d'actions réalisées / nombre d'actions prévues) x100
- Valeurs cibles : 80% en 2022 ; 80% en 2023 et 80% en 2024
- Analyse de l'indicateur : Cet indicateur traduit l'efficacité globale des services de la DGI. Il représente la part des actions réalisées dans l'ensemble des actions programmées. Au 31 décembre 2022, le Programme a réalisé 18 actions sur les 21 actions prévues dans son PAS, soit une réalisation de 86%. La cible a été atteinte avec une performance de 6 points et est en hausse de 9 points par rapport à 2021.

### **Objectif spécifique 3 « Élargir l'assiette fiscale »**

#### **- Indicateur 1 : Nombre de contribuables intégrés dans le fichier des impôts divers**

- Source de données : Rapport annuel DGI
- Situation de référence : 7 000 en 2020
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeurs cibles : 8 000 en 2022 ; 9 000 en 2023 et 10 000 en 2024
- Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer la performance annuelle réalisée en matière d'élargissement de l'assiette des impôts divers. Au 31 décembre 2022, l'on dénombre 15 976 nouveaux contribuables intégrés dans le fichier. La cible a été atteinte avec une performance de 7 976 contribuables supplémentaires et est en hausse de 4 616 contribuables par rapport à 2021.

#### **- Indicateur 2 : Nombre de nouvelles parcelles intégrées dans le fichier d'impôt foncier**

- Source de données : Rapport annuel DGI
- Situation de référence : 15000 en 2020
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeurs cibles : 18 000 en 2022 ; 19 000 en 2023 et 20 000 en 2024
- Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer la performance annuelle réalisée en matière d'élargissement de l'assiette des impôts fonciers. Au 31 décembre 2022, l'on dénombre 19 596 nouvelles parcelles imposées. La cible a été atteinte avec une performance de 1 596 parcelles supplémentaires.

### **Objectif spécifique 4 : « réduire la fraude fiscale »**

#### **- Indicateur 1 : Taux d'exécution du programme annuel de contrôle**

- Source de données : Rapport annuel DGI
- Situation de référence : 42,2% en 2020
- Mode de calcul : (Nombre de dossiers au programme ayant fait l'objet de notification définitive / Nombre de dossiers inscrits au programme) x100
- Valeurs cibles : 75% en 2022 ; 80% en 2023 et 85% en 2024
- Analyse de l'indicateur : Cet indicateur traduit l'efficacité de la DGI dans la réalisation des activités de contrôle fiscal. Au 31 décembre 2022, 4 953 dossiers ont été engagés sur un total de 5 790, soit 85,5%. La cible a été atteinte avec une performance de 610 dossiers supplémentaires contrôlés (10,5 points) et est en hausse de 39,5 points par rapport à 2021.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

La mise en œuvre des réformes budgétaires initiées dans l'espace UEMOA, en application des dispositions de la directive n° 06/2009/CM/UEMOA concernant la transparence de la gestion publique, fondée sur la gestion axée sur les résultats, a permis à la DGI, dans la réalisation des objectifs assignés, de bénéficier de ressources plus importantes par rapport aux années antérieures.

La poursuite de la formation de tous les acteurs budgétaires de la DGI débutée en 2021, a permis une bonne consommation de ces ressources. Ce qui a favorisé d'une part, une plus grande efficacité des services de base et d'autre part, l'amélioration des indicateurs de résultats relatifs au programme « Impôts », notamment l'élargissement de l'assiette, le recouvrement des arriérés d'impôt et le contrôle fiscal.

Au plan qualitatif, la digitalisation a permis d'assurer une meilleure prise en charge des recettes en général et de les sécuriser.

Les difficultés rencontrées concernent essentiellement la réticence de certains villages au projet de renforcement du cadastrage et les perturbations du réseau informatique.

### IV.2. Recommandations

En 2023, le programme « Impôts » devrait poursuivre la sensibilisation des acteurs sur le bien-fondé des opérations de cadastrage et réaliser des audits périodiques de son réseau informatique.

## CONCLUSION PARTIELLE

Au terme de l'exercice 2022, l'objectif global assigné à la DGI qui est la mobilisation des ressources fiscales intérieures a été atteint à hauteur de 98,2% pour une cible de 98%. Ces résultats découlent d'une part, de l'amélioration continue du cadre macroéconomique et des mesures de politique fiscale et d'autre part, des mesures de modernisation, d'administration et d'encadrement de proximité des agents et des services.

Au niveau budgétaire, le programme « Impôts » a exécuté son budget à hauteur de 36 779 060 996F CFA sur une dotation de 36 918 820 599 F CFA, soit 99,62%.

Cette dotation budgétaire a permis de réaliser les actions majeures suivantes :

- la poursuite de la modernisation de l'Administration fiscale à travers la digitalisation des procédures et processus (SIGICI, facturation numérique, etc.) ;
- la réalisation d'importants investissements tels que les travaux cadastraux, la réhabilitation des locaux, etc. ;
- la couverture des charges de fonctionnement (fournitures de bureau, consommables informatiques etc.) liées en partie à la hausse croissante des effectifs de la DGI.

En définitive, la totalité des cibles assignées au programme « Impôts » au titre de l'année 2022 ont été atteintes.

## PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « BUDGET »

### INTRODUCTION

Nommé Directeur Général du Budget et des Finances, en décembre 2012, **Monsieur TRAORE Seydou**, Administrateur Général des Services Financiers, est le Responsable du Programme 4 « Budget », depuis la prise du décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat. Conformément au décret n° 2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, les missions de ce programme se déclinent comme suit :

- la programmation pluriannuelle des ressources et des emplois ;
- le cadrage macro-financier des projets de loi de finances initiale et rectificative ;
- la préparation des lois de finances de l'année ;
- le suivi de l'exécution du budget ;
- la reddition des comptes dans le cadre de la loi de règlement ;
- le contrôle budgétaire des opérations des Etablissements Publics Nationaux ;

- le contrôle a posteriori de la gestion des collectivités décentralisées ;
- l'analyse de l'effectivité et de l'efficacité des dépenses et de leur impact sur les populations cibles ;
- le suivi et l'évaluation des dépenses publiques aux fins de juger des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux résultats.

L'exercice budgétaire 2022 a été marqué par la première édition des conférences de performance organisée du 25 avril au 6 mai 2022. Les conférences de performance ont été facilitées par l'implémentation du Document de Présentation des Cadres de Performance (DPCP). Lesdites conférences avaient pour objectif de créer un cadre de concertation entre les différents acteurs budgétaires afin d'assurer la cohérence entre le cadre de performance et les documents de stratégies qui impactent l'élaboration du DPPD-PAP. Ainsi, des DPPD-PAP bien élaborés garantiront une meilleure qualité des Rapports Annuels de Performance (RAP).

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme Budget, élaboré au titre de l'exercice 2022, prend en compte les rapports semestriels du Responsable de Programme (RProg) et s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Objectifs du programme

**Tableau 114 : Objectif global et résultats stratégiques du Programme 4**

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)
OG 4 : Renforcer la transparence et la gouvernance dans la gestion budgétaire.	RS 4 : la gouvernance des Finances Publiques est renforcée

Source : DPPD-PAP 2022-2024

La mise en œuvre des activités du Programme « Budget » permettra à moyen terme d'atteindre l'Objectif global 4 du Ministère, à savoir renforcer la transparence et la gouvernance dans la gestion budgétaire mesuré par l'indicateur « Taux de publication des documents budgétaires ».

### I.2. Financement du programme

**Tableau 115: Exécution financière par action du programme 4**

Natures de dépenses	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E3) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100 (%)
<b>2208601 Coordination et animation de l'administration budgétaire</b>						
Personnel	322 314 156	322 314 156	322 314 156	322 140 000	174 156	99,95
Biens et services	5 307 590 490	5 607 325 372	9 541 091 537	8 901 587 587	639 503 950	93,30
Transferts	36 809 974	36 809 974	36 809 974	0	36 809 974	0,00
Investissements	3 259 865 014	5 778 559 519	4 307 354 932	4 306 658 692	696 240	99,98
<b>Total action 1</b>	<b>8 926 579 634</b>	<b>11 745 009 021</b>	<b>14 207 570 599</b>	<b>13 530 386 279</b>	<b>677 184 320</b>	<b>95,23</b>
<b>2208602 Préparation, élaboration, suivi et contrôle de l'exécution des lois des finances de l'année</b>						
Personnel	1 120 193 024	1 208 516 024	1 208 516 024	525 602 680	682 913 344	43,49
Biens et services	2 063 120 438	2 208 807 611	1 976 100 969	1 975 583 456	517 513	99,97
Transferts	-	-	-	-	-	-
Investissements	6 000 000 000	8 072 965 000	9 572 965 000	9 572 827 951	137 049	100,00
<b>Total action 2</b>	<b>9 183 313 462</b>	<b>11 490 288 635</b>	<b>12 757 581 993</b>	<b>12 074 014 087</b>	<b>683 567 906</b>	<b>94,64</b>

Natures de dépenses	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E3) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100 (%)
<b>2208603 Contrôle des opérations budgétaires de l'Etat, des établissements publics nationaux, et des collectivités décentralisées</b>						
Personnel	107 458 297	107 458 297	107 458 297	91 550 000	15 908 297	85,20
Biens et services	62 024 894 597	62 702 940 468	64 772 365 819	64 027 806 912	744 558 907	98,85
Transferts	100 000 000	100 000 000	99 998 820	99 998 820	0	100,00
Investissements	112 421 307	222 878 642	161 139 133	126 668 362	34 470 771	78,61
<b>Total action 3</b>	<b>62 344 774 201</b>	<b>63 133 277 407</b>	<b>65 140 962 069</b>	<b>64 346 024 094</b>	<b>794 937 975</b>	<b>98,78</b>
<b>2208604 Communication, qualité du service et gestion des ressources humaines et matérielles</b>						
Personnel	597 306 567	597 306 567	597 306 567	96 385 000	500 921 567	16,14
Biens et services	1 130 887 173	1 130 887 173	946 734 967	936 894 217	9 840 750	98,96
Transferts	-	-	-	-	-	-
Investissements	6 439 349 123	6 687 146 164	6 438 901 685	5 262 293 076	1 176 608 609	81,73
<b>Total action 4</b>	<b>8 167 542 863</b>	<b>8 415 339 904</b>	<b>7 982 943 219</b>	<b>6 295 572 293</b>	<b>1 687 370 926</b>	<b>78,86</b>
<b>2208605 Gestion des systèmes d'information budgétaires</b>						
Personnel	289 398 000	290 231 000	290 231 000	257 446 000	32 785 000	88,70
Biens et services	2 603 737 609	2 624 037 609	2 618 904 059	2 593 720 120	25 183 939	99,04
Transferts	-	-	-	-	-	-
Investissements	2 505 992 210	3 988 884 303	3 868 029 834	3 867 841 781	188 053	100,00
<b>Total action 5</b>	<b>5 399 127 819</b>	<b>6 903 152 912</b>	<b>6 777 164 893</b>	<b>6 719 007 901</b>	<b>58 156 992</b>	<b>99,14</b>
<b>Synthèse des natures de dépense</b>						
Personnel	2 436 670 044	2 525 826 044	2 525 826 044	1 293 123 680	1 232 702 364	51,20
Biens et services	73 130 230 307	74 273 998 233	79 855 197 351	78 435 592 292	1 419 605 059	98,22
Transferts	136 809 974	136 809 974	136 808 794	99 998 820	36 809 974	73,09
Investissements	18 317 627 654	24 750 433 628	24 348 390 584	23 136 289 862	1 212 100 722	95,02
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>94 021 337 979</b>	<b>101 687 067 879</b>	<b>106 866 222 773</b>	<b>102 965 004 654</b>	<b>3 901 218 119</b>	<b>96,35</b>

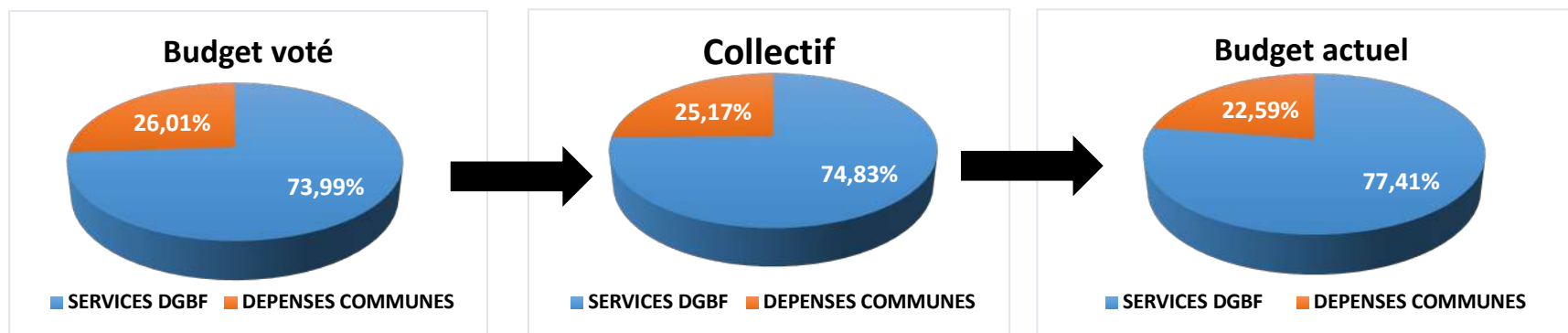
Source : Loi des Finances initiale 2022/ Situation d'exécution du budget 2022

En 2022, les ressources du programme « Budget » inscrites dans la Loi de finances initiale s'élèvent à **94 021 337 979** FCFA. Celles-ci sont essentiellement constituées de dépenses de biens et services représentant 77,78% du budget voté, suivi par les investissements (19,48%), les dépenses de personnel (2,79%) et les transferts (0,15%).

La dotation de l'action 3 « Contrôle des opérations budgétaires de l'Etat, des établissements publics nationaux, et des collectivités décentralisées » regroupe la majorité des crédits à hauteur de 66,31 % de la dotation budgétaire du programme.

Suite à diverses modifications budgétaires, les crédits de personnel, de biens et services et d'investissements ont respectivement augmenté de 3,66%, 9,20% et 32,92% faisant passer le budget de **94 021 337 979** F CFA à **106 866 222 773** F CFA soit une hausse de 13,66%.

Figure 98 : Répartition des crédits du Programme « Budget »



Source : Annexe 4 au DPPD PAP 2022- 2024

La répartition des crédits budgétaires du programme « Budget » entre les services de la DGBF et les dépenses communes dans la figure ci-dessus montre que le niveau du crédit du budget voté alloué aux services de la DGBF est de 26,01% contre 73,99% alloués aux dépenses communes.

A l'issue du collectif budgétaire, la part des services de la DGBF a connu une réduction de 1 131 700 000 F CFA soit 4,63% au profit dépenses communes.

Suite aux diverses modifications, la part des crédits des Services de la DGBF est passée de 25 590 058 591 F CFA à 24 139 005 060 F CFA soit une baisse de 5,67%.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME « BUDGET » AU COURS DE L'EXERCICE 2021

### II.1. Exécution du budget

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 116 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination et animation de l'administration budgétaire	322 140 000	322 140 000	6 744 548 050	8 901 587 587	0	0	4 685 286 901	4 306 658 692	11 751 974 951	13 530 386 279
Action 2 : Préparation, élaboration, suivi et contrôle de l'exécution des lois des finances de l'année	515 774 560	525 602 680	1 303 833 036	1 975 583 456	0	0	9 356 999 915	9 572 827 951	11 176 607 511	12 074 014 087
Action 3 : Contrôler les opérations budgétaires de l'Etat, des établissements publics nationaux, et des collectivités décentralisées	86 550 000	91 550 000	71 701 697 941	64 027 806 912	100 000 000	99 998 820	297 411 660	126 668 362	72 185 659 601	64 346 024 094
Action 4 : Communication, qualité du service et gestion des ressources humaines et matérielles	95 659 000	96 385 000	970 186 421	936 894 217	0	0	6 461 017 971	5 262 293 076	7 526 863 392	6 295 572 293
Action 5 : Gestion des systèmes d'information budgétaires	251 039 000	257 446 000	2 294 910 910	2 593 720 120	0	0	3 337 245 279	3 867 841 781	5 883 195 189	6 719 007 901
<b>TOTAL</b>	<b>1 271 162 560</b>	<b>1 293 123 680</b>	<b>83 015 176 358</b>	<b>78 435 592 292</b>	<b>100 000 000</b>	<b>99 998 820</b>	<b>24 137 961 726</b>	<b>23 136 289 862</b>	<b>108 524 300 644</b>	<b>102 965 004 654</b>

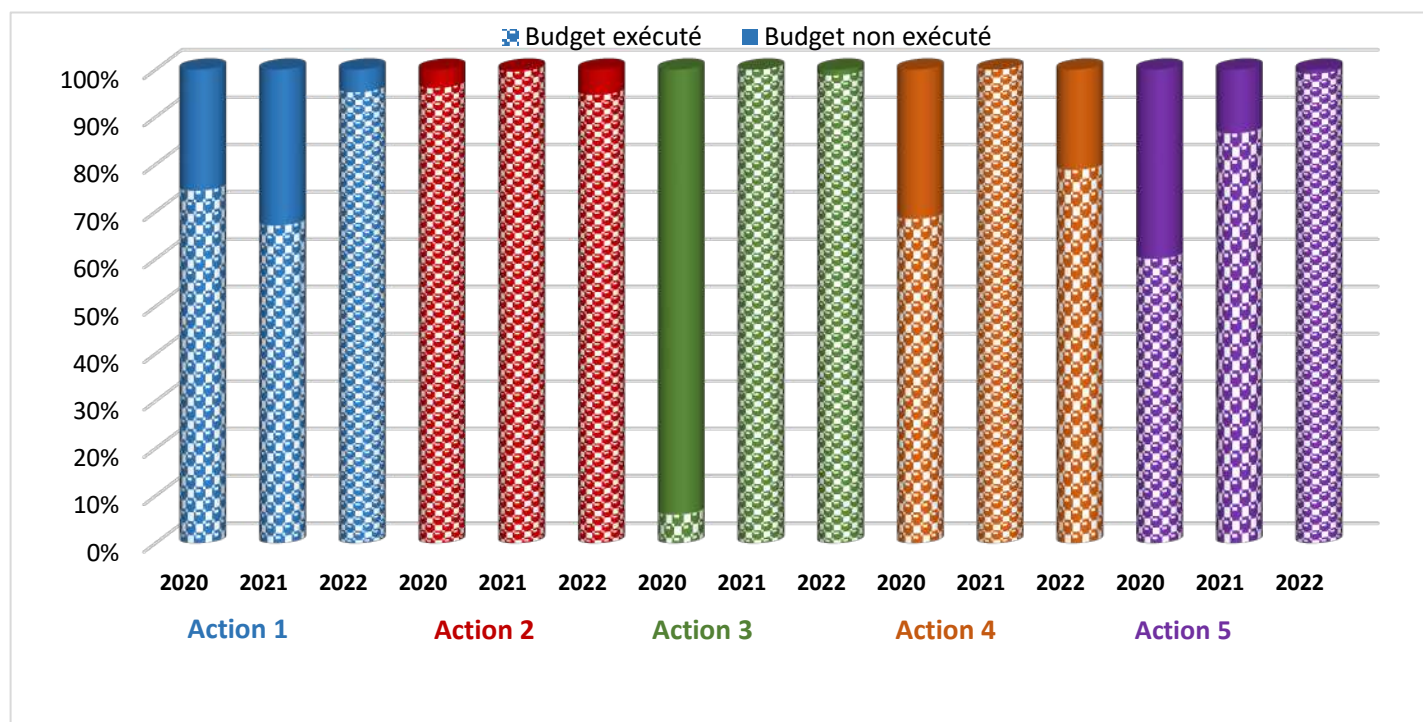
Source : RAP 2021 / Situation d'exécution du budget 2022



L'analyse du tableau laisse apparaître une baisse des dépenses de 5 559 295 990 F CFA (5,12%), dont :

- Personnel : 1 293 123 680 en 2022 contre 1 271 162 560 en 2021 soit une hausse de 21 961 120 F CFA (1,73%) ;
- Biens et Services : 78 435 592 292 F CFA en 2022 contre 83 015 176 358 F CFA en 2021, soit une baisse de 4 579 584 066 F CFA (5,52%) ;
- Transferts : 99 998 820 en 2022 contre 100.000.000 en 2021 ;
- Investissements : 23 136 289 862 en 2022 contre 24 137 961 726 en 2021, soit une baisse de 1 001 671 864 F CFA (4,15%).

**Figure 99 : Niveau de réalisation du budget du programme par action et par année**



Source : RAP 2020 et 2021 / Situation d'exécution du budget 2022

Cette baisse de crédits de 2021 à 2022, plus prononcée au niveau des Investissements et des Biens et Services, s'explique essentiellement par :

- la baisse du niveau de financement à hauteur de 8 368 646 053 F CFA ;
- la hausse du niveau de réalisation des actions 1 et 5 à hauteur de 2 614 224 040 F CFA. Cette hausse est due au déploiement des modules SIGOBE dans les Représentations Nationales à l'Étranger, les Collectivités Territoriales et les Établissements Publics Nationaux.

Par ailleurs, sur un budget actuel de 106 866 222 773 F CFA alloué au Programme « Budget » au titre de l'exercice 2022, ce sont 102 965 004 654 F CFA qui ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 96,35%. Le niveau d'exécution des crédits par nature de dépenses se présente comme suit :

- Personnels exécutés à 51,20% ;

- Biens et Services exécutés à 98,20% ;
- Transferts exécutés à 73,09% ;
- Investissements exécutés à 95,02%.

Les dépenses relatives à l'action « **coordination et animation de l'administration budgétaire** » s'élèvent à 13 530 386 279 F CFA sur un budget actuel de 14 207 570 599 F CFA au 31 décembre 2022, soit un taux d'exécution de 95,23%. Elles ont porté essentiellement sur la prise en charge des diverses dépenses des administrations, sur l'appui à la gestion des assurances, la poursuite de la mise en œuvre du CDMT et de la GAR/DGBF et la réhabilitation de la DGBF.

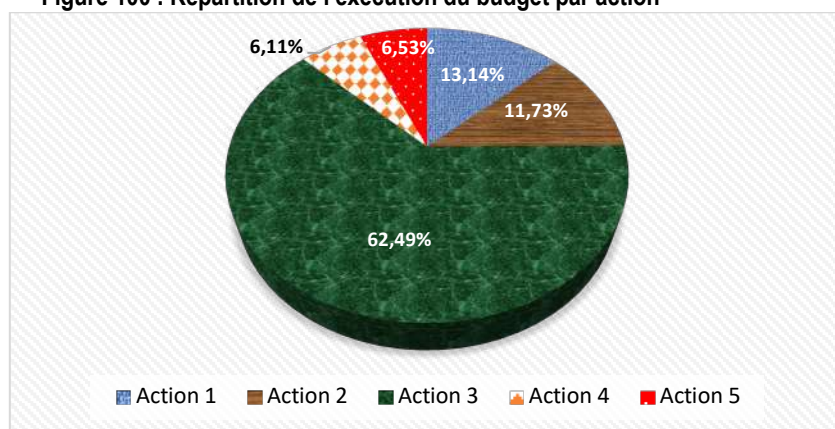
L'exécution des crédits de l'action « **préparation, élaboration, suivi et contrôle de l'exécution des lois des finances de l'année** » s'élève à 12 074 014 087 F CFA sur un budget actuel de 12 757 581 993 F CFA, soit un taux de réalisation de 94,64%.

La dotation de l'action « **contrôle des opérations budgétaires de l'Etat, des établissements publics nationaux et des collectivités décentralisées** » a été exécutée à hauteur de 64 346 024 094 F CFA sur un budget actuel de 65 140 962 069 F CFA soit un taux d'exécution de 98,78%. Cette dotation a servi principalement à gérer les dépenses centralisées d'abonnement de l'éclairage public, d'équiper les services de la DGBF, de réaliser des études en vue de l'amélioration de la gestion et de la performance des EPN, d'assurer la gestion patrimoine-entretien réseau, et de mettre en œuvre le suivi du recensement du patrimoine.

Enfin, la dernière action « **communication, qualité du service et gestion des ressources humaines et matérielles** » a été exécutée à hauteur de 6 295 572 293 F CFA pour une dotation de 7 982 943 219 F CFA soit un taux d'exécution de 78,86%. Ces ressources ont principalement servi à la prise en charge de l'extension de la Cité Financière.

Le Programme « Budget » a exécuté à 99,14 % l'action « **gestion des systèmes d'informations budgétaires** » pour un coût total de 6 719 007 901 F CFA sur 6 777 164 893 F CFA prévus. Ces ressources ont permis de prendre en charge la confection des documents budgétaires, la sécurisation et la sauvegarde du système d'information budgétaire, la modernisation et la mutualisation des réseaux informatique et téléphonique /DTI, les activités de déconcentration et de mise en place du SIB/ SNDI.

**Figure 100 : Répartition de l'exécution du budget par action**



**Action 1 :** *Coordination et animation de l'administration budgétaire*

**Action 2 :** *Préparation, élaboration, suivi et contrôle de l'exécution des lois des finances de l'année*

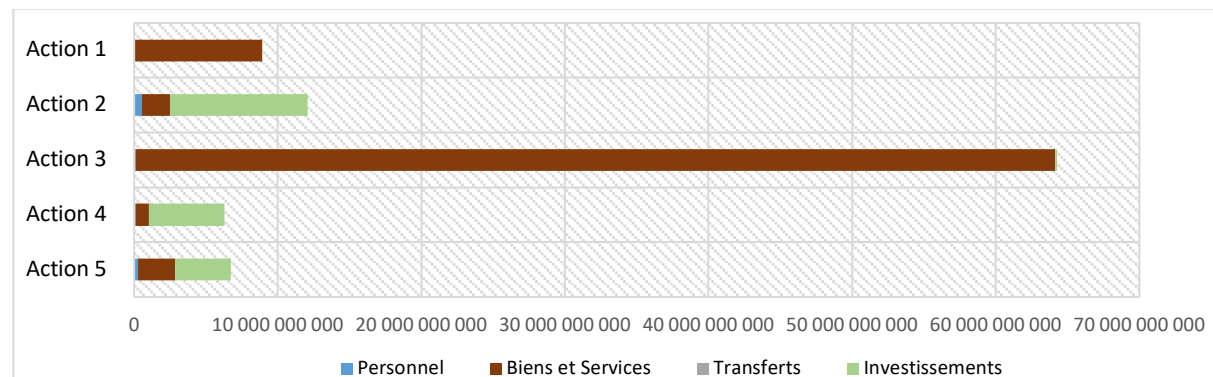
**Action 3 :** *Contrôle des opérations budgétaires de l'Etat, des établissements publics nationaux, et des collectivités décentralisées*

**Action 4 :** *Communication, qualité du service et gestion des ressources humaines et matérielles*

**Action 5 :** *Gestion des systèmes d'information budgétaires*

*Source : SIGOBE 31/01/2023*

**Figure 101 : Niveau de réalisation du budget du programme par action et par nature de dépenses**



Source : SIGOBE 31/01/2023

Selon les figures 3 et 4 les activités de l'action 3 ont consommé 62,49% du budget représentant 64 346 024 094 F CFA constitués essentiellement d'activités de Biens et Services à hauteur de 98,85%.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 117 : Exécution des investissements du programme**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Réalisation 2022
<b>Projet 1 : Réhabilitation DGBF</b>	<b>2009</b>	<b>2023</b>	<b>8 726 000 000</b>	<b>172 180 487</b>	<b>328 472 959</b>	<b>328 437 304</b>
Sur financement intérieur			8 726 000 000	172 180 487	328 472 959	328 437 304
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Mise en œuvre CDMT et GAR/DGBF</b>	<b>2011</b>	<b>2025</b>	<b>3 020 520 391</b>	<b>260 122 133</b>	<b>505 589 049</b>	<b>504 928 464</b>
Sur financement intérieur			3 020 520 391	260 122 133	505 589 049	504 928 464
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3 : Projet de refonte du système d'information budgétaire</b>	<b>2013</b>	<b>2021</b>	<b>12 507 501 797</b>	<b>414 838 952</b>	<b>772 030 294</b>	<b>772 030 294</b>
Sur financement intérieur			12 507 501 797	414 838 952	772 030 294	772 030 294
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 4 : Projet de renforcement du suivi des opérations et d'amélioration de la gestion budgétaire</b>	<b>2017</b>	<b>2024</b>	<b>1 800 000 000</b>	<b>50 444 590</b>	<b>100 440 000</b>	<b>100 440 000</b>
Sur financement intérieur			1 800 000 000	50 444 590	100 440 000	100 440 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Réalisation 2022
<b>Projet 5 : Prendre en charge les Opérations d'Investissement Pcppte Diverses Administrations</b>	<b>2007</b>	<b>2021</b>	<b>41 024 420 219</b>	<b>1 973 650 513</b>	<b>1 830 353 430</b>	<b>1 830 353 430</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			41 024 420 219	1 973 650 513	1 830 353 430	1 830 353 430
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 6 : Appui à l'informatisation de la DGBF</b>	<b>2020</b>	<b>2026</b>	<b>1 629 491 705</b>	<b>388 632 339</b>	<b>770 469 200</b>	<b>770 469 200</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			1 629 491 705	388 632 339	770 469 200	770 469 200
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 7 : Acquérir des Véhicules / Direction du Patrimoine de l'Etat</b>	<b>1999</b>	<b>2025</b>	<b>60 406 369 346</b>	<b>6 000 000 000</b>	<b>9 572 965 000</b>	<b>9 572 827 951</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			60 406 369 346	6 000 000 000	9 572 965 000	9 572 827 951
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 8 : Mettre en œuvre la Comptabilité-Matière</b>	<b>2011</b>	<b>2021</b>	<b>795 075 457</b>	<b>31 135 705</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			795 075 457	31 135 705	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 9 : Géolocaliser le patrimoine de l'Etat</b>	<b>2012</b>	<b>2021</b>	<b>3 063 000 000</b>	<b>81 285 602</b>	<b>161 139 133</b>	<b>126 668 362</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			3 063 000 000	81 285 602	161 139 133	126 668 362
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 10 : Extension de la Cité Financière</b>	<b>2020</b>	<b>2023</b>	<b>15 804 778 447</b>	<b>6 000 000 000</b>	<b>6 000 000 000</b>	<b>4 949 335 447</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			15 804 778 447	6 000 000 000	6 000 000 000	4 949 335 447
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 11 : Réhabilitation et Équipement Clinique Médicale des Finances</b>	<b>2015</b>	<b>2021</b>	<b>2 507 733 034</b>	<b>187 146 164</b>	<b>187 106 781</b>	<b>187 060 177</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			2 507 733 034	187 146 164	187 106 781	187 060 177
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 12 : Construction Cités Financières Déconcentrées</b>	<b>2004</b>	<b>2021</b>	<b>12 177 310 537</b>	<b>252 202 959</b>	<b>251 794 904</b>	<b>125 897 452</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			12 177 310 537	252 202 959	251 794 904	125 897 452
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 13 : Modernisation et mutualisation des réseaux informatique et téléphonique/DTI</b>	<b>2012</b>	<b>2021</b>	<b>3 154 153 163</b>	<b>253 500 000</b>	<b>358 447 088</b>	<b>358 447 088</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			3 154 153 163	253 500 000	358 447 088	358 447 088
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 14 : Nœud Internet / SNDI</b>	<b>2012</b>	<b>2021</b>	<b>5 969 311 561</b>	<b>130 711 219</b>	<b>259 138 948</b>	<b>259 138 948</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			5 969 311 561	130 711 219	259 138 948	259 138 948
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 15 : Sécurisation et sauvegarde du système d'info. budgétaire/DTI</b>	<b>2012</b>	<b>2021</b>	<b>3 308 900 000</b>	<b>234 352 955</b>	<b>1 059 102 488</b>	<b>1 059 086 370</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			3 308 900 000	234 352 955	1 059 102 488	1 059 086 370
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Réalisation 2022
<b>Projet 16 : Déconcentration des Services de la DGBF</b>	<b>2002</b>	<b>2021</b>	<b>12 532 112 114</b>	<b>170 946 958</b>	<b>391 585 245</b>	<b>391 578 687</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			12 532 112 114	170 946 958	391 585 245	391 578 687
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 17 : Mise en place SIGFiP Institutions-Ambassades/SNDI</b>	<b>2014</b>	<b>2023</b>	<b>1 802 200 000</b>	<b>59 484 484</b>	<b>117 929 790</b>	<b>117 929 790</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			1 802 200 000	59 484 484	117 929 790	117 929 790
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 18 : Interconnexion des EPN au RICl</b>	<b>2014</b>	<b>2021</b>	<b>2 991 680 431</b>	<b>225 000 000</b>	<b>99 589 072</b>	<b>99 588 724</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			2 991 680 431	225 000 000	99 589 072	99 588 724
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 19 : Système de Gestion des EPN/SNDI</b>	<b>2000</b>	<b>2025</b>	<b>3 820 222 044</b>	<b>22 907 410</b>	<b>45 414 634</b>	<b>45 414 634</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			3 820 222 044	22 907 410	45 414 634	45 414 634
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 20 : Équipement des Services du Système d'Exécution Budgétaire</b>	<b>2009</b>	<b>2025</b>	<b>2 055 500 000</b>	<b>54 000 000</b>	<b>144 092 811</b>	<b>144 092 811</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			2 055 500 000	54 000 000	144 092 811	196 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 21 : Équipement des Services de la DGBF</b>	<b>2013</b>	<b>2025</b>	<b>1 474 964 946</b>	<b>238 762 067</b>	<b>316 060 915</b>	<b>316 060 915</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			1 474 964 946	238 762 067	316 060 915	316 060 915
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 22 : Déconcentration SIB/SNDI</b>	<b>2002</b>	<b>2025</b>	<b>27 075 600 000</b>	<b>45 396 533</b>	<b>90 000 000</b>	<b>90 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			27 075 600 000	45 396 533	90 000 000	90 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 23 : Mise en Place du SIB/ SNDI</b>	<b>1999</b>	<b>2025</b>	<b>25 005 400 000</b>	<b>252 202 959</b>	<b>500 000 000</b>	<b>500 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			25 005 400 000	252 202 959	500 000 000	500 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 24 : Suivre l'exploitation du SIGESCOD et assister les acteurs des collectivités territoriales</b>	<b>2009</b>	<b>2025</b>	<b>4 442 700 000</b>	<b>102 746 976</b>	<b>257 377 490</b>	<b>257 322 461</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			4 442 700 000	102 746 976	257 377 490	257 322 461
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 25 : Système Intégré de Gestion des Conférences et Missions Hors Côte d'Ivoire/SNDI</b>	<b>2018</b>	<b>2025</b>	<b>292 043 629</b>	<b>21 841 733</b>	<b>43 301 896</b>	<b>43 301 896</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			292 043 629	21 841 733	43 301 896	43 301 896
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 26 : Numériser les archives de la Solde</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>698 000 000</b>	<b>68 599 205</b>	<b>135 989 457</b>	<b>135 989 457</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			698 000 000	68 599 205	135 989 457	135 989 457
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Réalisation 2022
<b>Projet 27 : Système d'Amélioration du Suivi de la Performance des EPN/DCB</b>	<b>2021</b>	<b>2025</b>	<b>50 000 000</b>	<b>7 622 142</b>	<b>50 000 000</b>	<b>49 890 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			50 000 000	7 622 142	50 000 000	49 890 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 28 : Renforcer les infrastructures techniques de traitement de l'information de la DGBF/SIGOBE</b>	<b>2021</b>	<b>2025</b>	<b>5 799 769 513</b>	<b>617 917 569</b>	<b>1 660 311 987</b>	<b>1 660 311 987</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				617 917 569	1 660 311 987	1 660 311 987
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Total programme (Budget)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>263 934 758 334</b>	<b>18 317 631 654</b>	<b>26 008 702 571</b>	<b>24 796 601 849</b>
<i>Total sur financement intérieur</i>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>263 934 758 334</b>	<b>18 317 631 654</b>	<b>26 008 702 571</b>	<b>24 796 601 849</b>
<i>Total sur financement extérieur</i>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : Loi de Finances initiale 2022 / Situation d'exécution SIGOBE

Les projets inscrits au Programme « Budget » ont un niveau d'exécution budgétaire de 95,34%. Certains projets se démarquent par leur impact positif sur la performance du programme :

- Le projet « **Renforcement du suivi des opérations et d'amélioration de la gestion budgétaire** », d'un coût total de 1 800 000 000 F CFA a démarré en 2017 pour une durée prévisionnelle de 8 ans. Le montant de 100 440 000 F CFA prévu en 2022 a été entièrement exécuté pour l'acquisition d'équipements informatiques, de consommables informatiques, de fournitures de bureau et de carburant ;
- Le projet « **Sécurisation et sauvegarde du système d'information Budgétaire/DTI** » avec un coût total de 3 308 900 000 F CFA a démarré en 2012 pour une durée prévisionnelle de 9 ans. Ce projet doté en 2022 à hauteur de 1 059 102 488 F CFA a été exécuté à 100%, pour :
  - la remise en état du système énergétique de l'infrastructure informatique de la DGBF (onduleurs redondants de l'ensemble des 25 paliers de la Tour F) ;
  - le renouvellement de 64 batteries des onduleurs redondants du Datacenter ;
  - le renouvellement de 440 batteries des onduleurs redondants de l'ensemble des 25 paliers de la Tour F.
  - l'hébergement de la plateforme de réplication de la DGBF dans le Datacenter mutualisé, favorisant la réplication des plateformes en production de la DGBF.
- Le projet « **refonte du système d'information budgétaire** », d'un coût total de 12 507 501 797 F CFA, a démarré en 2013. La dotation de 772 030 294 F CFA en 2022 a été entièrement exécutée pour :
  - tester et déployer le module e-Fournisseur ;
  - poursuivre le développement des fonctionnalités des Représentations Nationales à l'Extérieur (RNE), des Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
  - réaliser le cahier de charges de l'applicatif de gestion de la Comptabilité des matières ;
  - réaliser le cahier de charges du nouveau système de gestion de la solde des fonctionnaires et agents de l'Etat.
- D'un coût total de 3 154 153 163 F CFA, le projet « **Modernisation et mutualisation des réseaux informatique et téléphonique/DTI** » a démarré en 2012 pour une durée prévisionnelle de 9 ans avec une dotation de 358 447 088 F CFA au titre de l'exercice 2022. Ce montant a permis d'acquérir et de paramétrer des équipements actifs et des postes téléphoniques IP pour les sites déconcentrés à Abidjan ;
- Démarré en 2002 pour une durée prévisionnelle de 20 ans, le projet « **Déconcentration des Services de la DGBF** », dont le cout total est de 12 532 112 114 F CFA, a été doté à hauteur de 391 585 245 F CFA. Il a été exécuté à 100% pour :
  - le déploiement du SIGOBE dans sept (07) localités, la réhabilitation et la sécurisation des locaux devant abriter le SIGOBE ;
  - l'ouverture du Service SIGOBE de Guibéroua et l'organisation des missions de prospection dans les localités de Bouna, Adzopé, Bouaflé, Touba et Séguéla ;

- le démarrage de la réhabilitation et la sécurisation des locaux (SIGOBE) de Bouna.
- Le projet « **Mise en œuvre CDMT et GAR/DGBF** » démarré en 2011 avec un coût total de 3 020 520 391 F CFA. En 2022, ce projet a été doté d'un montant de 505 589 049 F CFA et exécuté à 99,87% pour :
  - organiser les conférences de performance 2022 de la programmation budgétaire 2023-2025 ;
  - produire le Rapport Général sur la Performance (RGP) 2021 ;
  - appuyer l'élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performance 2023-2025 ;
  - produire l'annexe 4 (Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performance 2023-2025) à la Loi de finances de l'année 2023 ;
  - renforcer les capacités des acteurs budgétaires sur les thématiques du budget- programmes.
- le projet de « **Réhabilitation DGBF** », d'un coût total de 8 726 000 000 F CFA, est destiné à prendre en charge les travaux de revêtements et d'aménagement des paliers de la Tour F de la Cité Financière. Il a démarré en 2009. En 2022, il a été doté d'un montant de 328 472 959 F CFA, exécuté à 99,97% pour le revêtement du Rez-de-chaussée, du 1er sous-sol et du 2ème sous-sol de la Tour F ;
- Pour un coût total de 15 804 778 447 F CFA, le projet « **Extension de la Cité Financière** » pour la construction du bâtiment R+13, a démarré en 2020. Doté en 2022, d'un montant de 6 milliards, il a été exécuté à hauteur de 4 949 335 447 F CFA, soit 82,5% pour la réalisation des gros œuvres bétons dudit bâtiment ;
- le projet de « **Réhabilitation et Equipement Clinique Médicale des Finances Générales** », dont le coût total est de 2 507 733 034 F CFA, a été doté en 2022 de 187 106 781 F CFA. L'exécution financière à fin décembre 2022 de 99,98% a permis l'acquisition de mobiliers, de matériels de bureaux et de matériels biomédicaux ;
- Démarré en 2020 pour une durée prévisionnelle de 3 ans, le projet « **Numériser les archives de la Solde** » pour un coût total de 698 000 000 F CFA. Il consiste en la numérisation des documents (traitement intellectuel et physique des dossiers, classification des documents et production de code barre pour chaque dossier), l'aménagement de la salle spécialisée, le conditionnement des documents numérisés, la mise à disposition du matériel et des fournitures de bureau pour l'archivage des documents. La dotation de 135 989 457 F CFA en 2022 a été exécutée à 100%. Les résultats suivants ont été obtenus :
  - l'aménagement de la salle spécialisée et de la conception de systèmes d'organisation – progiciels ;
  - le mandatement des salaires et appointements du personnel sous contrat et du personnel décisionnaire ;
  - l'acquisition d'ordinateurs, de Scanners kodak S 3100 1 et des Consommables Kit S 3100 1 ;
  - l'acquisition de Licence de numérisation et d'indexation KCP pour scanner « Alaris S 3100 », de Pack de 5 accès simultanées supplémentaires DOCUBASE ;
  - l'acquisition de matériels, fournitures de bureau et documentation ;
  - la numérisation de 403 111 pièces en 2022.

## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 118 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4**

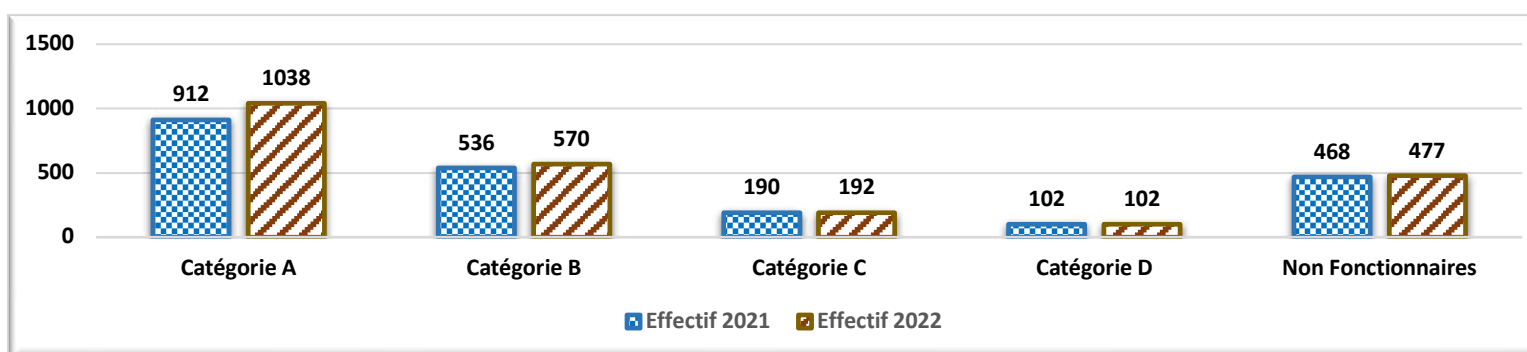
	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	912	24	24	145	19	1038
<b>Catégorie B</b>	536	37	37	90	56	570
<b>Catégorie C</b>	190	5	5	22	20	192
<b>Catégorie D</b>	102	4	4	7	7	102
<b>Non Fonctionnaires</b>	468	0	0	69	60	477
<b>TOTAL</b>	<b>2 208</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>333</b>	<b>162</b>	<b>2 379</b>

Source : DGBF/DRHMG

L'effectif du personnel au 31 décembre 2022 est de 2 379 contre 2 208 au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 7,74%.

L'analyse par catégorie indique que dans le programme Budget, les agents de la catégorie A, au nombre de 1 038 représentent 43,63% de l'effectif total. Ceux de la catégorie B au nombre de 570 représentent 23,96%, ceux de la catégorie C au nombre de 192 représentent 8,07%, ceux de la catégorie D au nombre de 102 représentent 4,29% et les autres (contractuels, vacataires) au nombre de 477 représentent 20,05%. Pour l'atteinte des objectifs, les besoins exprimés par le programme étaient de 70 contre 333 en besoins satisfaits. Cet écart constaté s'explique par la mesure sociale prise par le Ministre du Budget visant à apurer le stock de fonctionnaires en attente d'affectation depuis plusieurs années et à maîtriser les effectifs du ministère. A terme, cette situation exceptionnelle qui pourrait impacter négativement la performance a été encadrée par les courriers n°1196/CAB-PM/DC/DCA-CS/CT-TA du 11 juin 2021 portant sur la suspension des affectations dans certains ministères et n°001886/MFPMA/CAB/DAJC/SDAJ/Skb du 19 août 2021 portant suspension des affectations et mise à disposition de fonctionnaires et agents de l'Etat au Ministère de l'Economie et des Finances et au Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

**Figure 102 : Répartition du personnel par catégorie**



Source : DGBF/DRHMG

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au regard des objectifs visés et des moyens mis à la disposition du programme « Budget », les principaux résultats ont porté sur les éléments suivants :

#### Au niveau de l'évaluation de la performance

- la production du Rapport Général de Performance 2021 (avec un taux moyen de réalisation des cibles de 82,1% contre 73,7% en 2020) consolidant la position de leader de la Côte d'Ivoire dans la sous-région en terme de gestion en mode budget-programmes ;
- l'organisation de la première édition des conférences de performance pour assurer la cohérence entre les cadres de performance et les stratégies de développement ;
- le lancement du processus de déploiement du Contrôle Interne Budgétaire qui vise entre autres un allègement du contrôle a priori qui est un gage de célérité dans l'exécution des dépenses des programmes ;
- le lancement du processus du Contrôle de Gestion qui a pour objectif de s'assurer de la bonne utilisation des moyens dans la mise en œuvre des activités pour l'atteinte des résultats de changement ;
- le renforcement de la performance des EPN par la signature des Contrats d'Objectifs et de Performance de dix (10) EPN ;
- l'évaluation de la performance et de la gouvernance des EPN qui vise entre autres à optimiser la gestion budgétaire des EPN et à satisfaire aux exigences de la transparence et de la redevabilité ;



- le renforcement des capacités des acteurs en vue de l'amélioration de l'efficacité et l'efficience de la dépense publique ;
- l'élaboration du projet d'arrêté relatif à la mise en œuvre du budget-programmes dans les collectivités territoriales et districts autonomes qui vise à implémenter le Budget-programmes dans les collectivités territoriales et districts autonomes ;
- la conduite d'une mission de contrôle des KIT scolaires, des tables bancs, véhicules administratifs et autres équipement livrés dans les établissements scolaires, les IEP et les DRENA.

#### Au niveau de l'exploitation du SIGOBE

- le renforcement de la sécurisation du système d'information budgétaire ;
- le développement du module de suivi physique des investissements publics dans le SIGOBE ;
- l'extension du SIGOBE aux Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) et aux Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- la formation et l'enrôlement des acteurs du SIGOBE – EPN ;
- l'élaboration du module e-Fournisseur dont le lancement a eu lieu le 21 septembre 2022 ;
- la connexion de 7 localités au SIGOBE.

#### Au niveau de la Comptabilité des Matières

- l'élaboration de deux projets de texte :
  - o le projet d'arrêté interministériel portant seuil de patrimonialisation des biens de l'Etat ;
  - o le projet d'arrêté interministériel instituant les comités de réception des biens ;
- l'organisation de deux sessions de formations sur les modules relatifs au cadre de gestion des biens de l'Etat, des procédures et outils de gestion de la comptabilité des matières.

#### Au niveau de la sensibilisation

- la production et la vulgarisation du budget citoyen 2022 qui vise à faciliter la compréhension et l'appropriation du budget de l'Etat par les populations;
- le démarrage des campagnes de vulgarisation des activités de la CELIOPE et de sensibilisation sur les mesures relatives à l'interdiction de constituer des passifs.

#### Au niveau de la démarche qualité

- le démarrage du processus de certification à la norme « ISO 9001 : 2015 » au sein de la Direction Générale du Budget et des Finances pour améliorer la qualité des prestations des services offerts aux usagers/clients.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 119 : Evolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gestion de l'administration budgétaire</b>					
IP1 : Taux de réalisation du PAS	%	100	100	95	100
<b>Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'Etat</b>					
IP1. Taux d'audits réalisés	%	70	70	85	100

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 3 : Améliorer la gestion des ressources humaines et la qualité du service</b>					
IP1 : Taux d'exécution du plan de formation sur le budget	%	100	100	90	100
IP2 : Délais moyen de traitement des requêtes des opérateurs économiques	Jour	6	5	4	1
<b>Objectif Spécifique 4: Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaire</b>					
IP1 : Nombre de collectivités connectées, assistées au système d'information budgétaire	Nombre	26	32	32	37
IP2 : Proportion d'EPN connectées au RIC1 centralisé	%	0	50	100	85

Sources : DPPD-PAP 2022-2024 et Rapport d'activité DGBF

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

En 2022, l'analyse détaillée des résultats porte sur les six (6) indicateurs du programme « budget », regroupés autour de quatre (04) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2022-2024.

#### Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion de l'administration budgétaire

##### - Indicateur 1 : Taux de réalisation du PAS

- Source de données : Rapport d'activités DPSB
- Situation de référence : 100% en 2019
- Mode de calcul :  $(\text{Nombre d'activités réalisées} / \text{Nombre d'activités prévues}) \times 100$
- Valeurs cibles : 95% en 2022 ; 95% en 2023 ; 95% en 2024
- Analyse de l'indicateur : A fin 2022, le taux de réalisation des projets programmés est de 100%, soit 26 projets réalisés sur 26 prévus. Cette bonne performance enregistrée est liée au dispositif de suivi mis en place par le Responsable du programme Budget à travers :
  - la création d'un Comité PAS-DGBF regroupant l'ensemble des points focaux des différentes Unités Opérationnelles ;
  - le suivi rigoureux de la mise en œuvre du PAS à travers des revues bihebdomadaires et l'inscription à l'ordre du jour de toutes les réunions du comité de direction, d'un point sur le suivi du PAS.

Le niveau de réalisation de la cible de cet indicateur est resté statique de 2021 à 2022.

#### Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'État

##### - Indicateur 1 : Taux d'audits réalisés

- Source de données : Rapport d'audits de la CEADP
- Situation de référence : 70% en 2019
- Mode de calcul :  $(\text{Nombre de missions réalisées} / \text{Nombre de missions prévues}) \times 100$
- Valeurs cibles : 85% en 2022 ; 90% en 2023 ; 95% en 2024

- Analyse de l'indicateur : A fin 2022, la valeur de cet indicateur est de 100%. Tous les audits prévus ont été réalisés, notamment ceux des 33 EPN. La Cible de cet indicateur (intégré au DPPD-PAP en 2022) a été atteinte avec une performance de +15 points.

### **Objectif spécifique 3 : Améliorer la gestion des ressources humaines et la qualité du service**

#### **- Indicateur 1 : Taux d'exécution du Plan de formation sur le budget**

- Source de données : Rapport d'activités de la DRBMGP/DFDC
- Situation de référence : 100% en 2019
- Mode de calcul :  $(\text{Nombre d'agents formés} / \text{Nombre d'agents prévus}) \times 100$
- Valeurs cibles : 90% en 2022 ; 90% en 2023 ; 95% en 2024
- Analyse de l'indicateur : A fin 2022, cet indicateur affiche un taux de réalisation de 100% (L'ensemble des 9 séminaires de formation programmés ont été réalisés) avec une performance de 10 points par rapport à la cible. La réalisation de cet indicateur est restée statique par rapport à 2021.

#### **- Indicateur 2 : Délai moyen de traitement des requêtes des opérateurs économiques**

- Source de données : Rapport d'activités de la CELIOPE
- Situation de référence : 6 jours en 2020
- Mode de calcul :  $(\text{Somme des jours de traitement des requêtes} / \text{Nombre total de requêtes})$
- Valeurs cibles : 4 jours en 2022 ; 3,5 jours en 2023 ; 3 jours en 2024
- Analyse de l'indicateur : L'ensemble des requêtes des opérateurs économiques a été traité dans un délai moyen de 1 jour soit un gain de temps de 3 jours par rapport à la cible.

### **Objectif spécifique 4 : Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaires**

#### **- Indicateur 1 : Nombre de collectivités connectées assistées au système d'information budgétaire**

- Source de données : Rapport d'activités de la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées
- Situation de référence : 32 en 2019
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeurs cibles : 32 en 2022 ; 60 en 2023, 100 en 2024.
- Analyse de l'indicateur : cet indicateur a dépassé la cible de 32 collectivités à assister, en affichant un total de 37 collectivités effectivement assistées. Le résultat a été atteint avec une performance de 5 collectivités supplémentaires assistées et a connu une hausse de 5 collectivités par rapport à 2021.

#### **- Indicateur 2 : Proportion d'EPN connectés au RIC1 centralisé**

- Source de données : Rapport d'activités de la Direction du Contrôle Budgétaire
- Situation de référence : 55% en 2019
- Mode de calcul :  $(\text{Nombre d'EPN connectés} / \text{Nombre total d'EPN existants}) \times 100$
- Valeurs cibles : 100% en 2022 ; 100% en 2023

- Analyse de l'indicateur : A fin 2022, cet indicateur affiche une valeur de 85 EPN connectés au RICI EPN sur un total de 99 EPN, soit un taux de 85,85% pour une cible de 100%. Le projet a été par ailleurs suspendu en prévision du basculement de l'exécution du budget des EPN du RICI au SIGOBE dès le début de l'exercice budgétaire 2023.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

Le basculement en mode budget-programmes a induit des changements significatifs à travers la mise en place d'un nouveau système d'information de gestion. En effet, l'implémentation du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) continue conformément aux cadres réglementaires définis et se renforce par la prise en compte de nouveaux acteurs tels que les Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) et les Etablissements Publics Nationaux (EPN). Cette tâche devrait se poursuivre en intégrant également le suivi physique des investissements publics l'un des volets stratégiques de la politique budgétaire.

La DGBF a également travaillé sur le renforcement des outils de gouvernance, notamment l'institutionnalisation des contrats d'objectif et de performance dans les EPN, l'encadrement des Ministères dans le cadre de l'élaboration de leurs Rapport Annuel de Performance en vue de l'élaboration du Rapport Général de Performance 2022 dans les délais.

D'un autre point de vue, le système de planification des activités s'est étendu aux Directions Régionales en raison de leur nouveau rattachement à la Direction Générale en qualité d'unité administrative à part entière.

Enfin, le processus de déploiement du Système de Management de la Qualité (SMQ) qui à terme devra aboutir à la certification de la DGBF a été lancé, ainsi que celui du déploiement du Contrôle Interne Budgétaire et du Contrôle de Gestion.

Ainsi, il a été retenu les points forts suivants :

- le dialogue de gestion est effectif et renforcé ;
- la méthodologie participative pour l'élaboration des RAP a donné des résultats probants ;
- le développement de l'applicatif e-Fournisseurs se présente comme une avancée dans la quête des moyens de mise à disposition du public des informations, en vue du renforcement de la transparence dans la gestion budgétaire.

### IV.2. Recommandations

Bien que l'exercice 2022 ait permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs sur les outils de gestion en mode budget-programmes ;
- former des acteurs sur le Contrôle Interne Budgétaire et le Contrôle de Gestion ;
- poursuivre les travaux de certification de la DGBF à la norme ISO 9001 version 2015 ;
- réaliser l'audit d'un échantillon de projets et programmes d'investissement;
- poursuivre l'évaluation de la performance et de la gouvernance des EPN ;
- concevoir l'applicatif de gestion de la comptabilité des matières.

## CONCLUSION PARTIELLE

Sur six (6) indicateurs prévus en 2022, cinq (5) ont atteints leur cible soit un taux de 83,33%. Pour les objectifs spécifiques 1, 2 et 3 tous les indicateurs ont atteint leur cible soit un taux de 100%.

D'un point de vue budgétaire, les activités prévues au titre de l'exercice 2022 ont quasiment toutes été réalisées avec une exécution budgétaire très satisfaisante, affichant un taux d'exécution global de 96,35%. Cette performance est le résultat de nouvelles expertises dans la mise en œuvre des processus d'élaboration, d'exécution et de suivi de l'exécution du budget de l'Etat, d'un

suivi physique permanent des investissements publics, de la création d'un cadre programmatique des activités en vue d'une exécution conforme aux résultats escomptés, du renforcement des outils d'élaboration et d'exécution budgétaires qui constituent les principaux arsenaux pour l'amélioration de l'accessibilité, de la traçabilité des opérations budgétaires et de l'accès à l'information par le grand public.

Bien que le programme « Budget » présente des résultats satisfaisants à la fin de l'exercice 2022, il n'en demeure pas moins qu'il subsiste des aspects perfectibles dans la mise en œuvre des activités.

Au final, le Programme « Budget » poursuit ses efforts d'assainissement et d'amélioration de la gestion des finances publiques sous l'impulsion du basculement au mode budget-programmes amorcé en 2020.

## **PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « PORTEFEUILLE DE L'ETAT »**

### **INTRODUCTION**

Nommé Directeur General du Portefeuille de l'Etat, **Monsieur BAMBA Seydou** est le Responsable du Programme « Portefeuille de l'Etat », conformément au décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat. Ce programme a pour missions :

- d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat, conforme aux objectifs stratégiques, économiques et sociaux de l'Etat ;
- de proposer et de veiller à la mise en œuvre de la position de l'Etat actionnaire en ce qui concerne la stratégie des entreprises et organismes figurant dans le portefeuille de l'Etat;
- d'analyser la situation économique et financière du portefeuille de l'Etat, élaborer et maintenir un système cohérent de mesures des performances du portefeuille de l'Etat ;
- de suivre les opérations relatives à la gestion économique, financière, administrative et juridique des sociétés d'Etat, des sociétés à participation financière publique de droit national et international et des personnes morales de droit privé, bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat ;
- de suivre les opérations de privatisation en liaison avec le comité de privatisation et de la mise en œuvre des engagements souscrits par l'Etat et les repreneurs des actifs de l'Etat;
- de préparer, centraliser, coordonner et suivre les opérations relatives à la passation des marchés publics dans les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique majoritaire ou des personnes de droit privé lorsque ces marchés bénéficient du concours financier, de la garantie de l'Etat, d'une personne morale de droit public, d'une société d'Etat ou des personnes de droit privé agissant pour le compte de l'Etat ou des personnes morales de droit public ou d'une société d'Etat ;
- de coordonner les interventions des Ministères de tutelle technique dans les entreprises publiques ;
- de suivre les opérations relatives aux créations, transformations, fusions et liquidations de sociétés du portefeuille de l'Etat ;
- d'informer la tutelle financière sur la gestion et sur les résultats des entreprises publiques et la proposition de mesures visant à améliorer leurs performances.

L'exercice 2022 qui a permis la poursuite de la mise en œuvre des diligences issues de la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat 2021-2025 a vu la performance financière des entreprises publiques s'améliorer. Cette embellie est matérialisée par un résultat net consolidé provisoire de 124 milliards FCFA en 2022, en hausse de 56% par rapport à l'exercice 2021, si l'on tient compte de l'intégration des sociétés à participation minoritaire contrôlées par l'Etat. En ne considérant que les sociétés d'Etat et les sociétés à participation majoritaire de l'Etat, le résultat net provisoire consolidé ressort à 80 milliards FCFA en 2022, pour une progression de 40% par rapport à la situation de 2021.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du Programme « Portefeuille de l'Etat », élaboré au titre de l'exercice 2022, prend en compte les rapports semestriels du Responsable de Programme (RProg) et s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Objectif global du programme

Tableau 120 : Objectif global et résultats stratégiques du Programme 5

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)
OG 5 : Assurer la gestion efficace du portefeuille de l'Etat	RS 5 : La gestion des Entreprises Publiques et parapubliques est améliorée

Source : DPPD-PAP 2022-2024

La mise en œuvre des activités du Programme « Portefeuille de l'Etat » permettra à moyen terme d'atteindre l'objectif global 5 du Ministère, à savoir « Assurer la gestion efficace du portefeuille de l'Etat » dont l'atteinte est mesurée par un résultat stratégique « La gestion des Entreprises Publiques et parapubliques est améliorée ».

### I.2. Financement du programme

Tableau 121: Exécution financière du programme 5

Nature de dépense	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal=(O/BA)x100
<b>2208701 Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE</b>						
1 Personnel	24 600 000	24 600 000	24 600 000	24 600 000	0	100,00
2 Biens et services	1 224 877 796	1 224 877 796	1 200 318 687	1 175 678 680	24 640 007	97,95
4 Investissements	2 000 000 000	1 400 000 000	1 999 999 840	1 999 999 840	0	100,00
<b>Total 2208701 Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE</b>	<b>3249477796</b>	<b>2 649 477 796</b>	<b>3 224 918 527</b>	<b>3 200 278 520</b>	<b>24 640 007</b>	<b>99,24</b>
<b>2208702 Gestion active du portefeuille de l'Etat</b>						
2 Biens et services	358 997 244	358 997 244	332 887 206	332 887 206	0	100,00
<b>Total 2208702 Gestion active du portefeuille de l'Etat</b>	<b>358 997 244</b>	<b>358 997 244</b>	<b>332 887 206</b>	<b>332 887 206</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
<b>2208703 Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques</b>						
2 Biens et services	808 273 260	1 552 000 000	1 551 980 256	1 551 444 588	535 668	99,97
<b>Total 2208703 Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques</b>	<b>808 273 260</b>	<b>1 552 000 000</b>	<b>1 551 980 256</b>	<b>1 551 444 588</b>	<b>535 668</b>	<b>99,97</b>
<b>Synthèse des natures de dépense</b>						
1 Personnel	24 600 000	24 600 000	24 600 000	24 600 000	0	100,00
2 Biens et services	2 392 148 300	3 135 875 040	3 085 186 149	3 060 010 474	25 175 675	99,18
4 Investissements	2 000 000 000	1 400 000 000	1 999 999 840	1 999 999 840	0	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 416 748 300</b>	<b>4 560 475 040</b>	<b>5 109 785 989</b>	<b>5 084 610 314</b>	<b>25 175 675</b>	<b>99,51</b>

Source : RAP 2021 / Loi des Finances initiale 2022/ Situation d'exécution du budget 2022

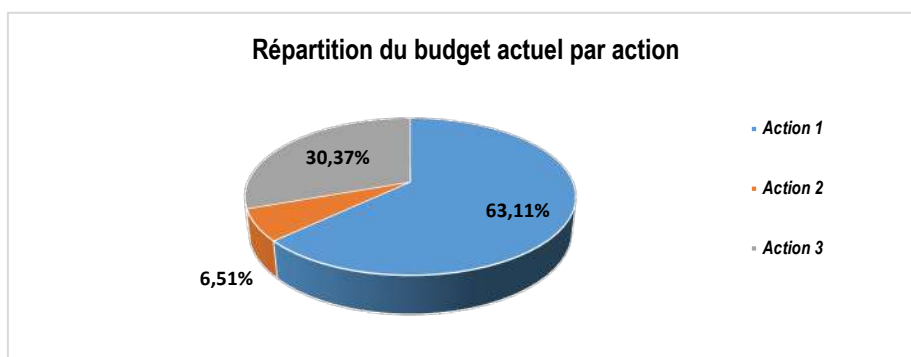
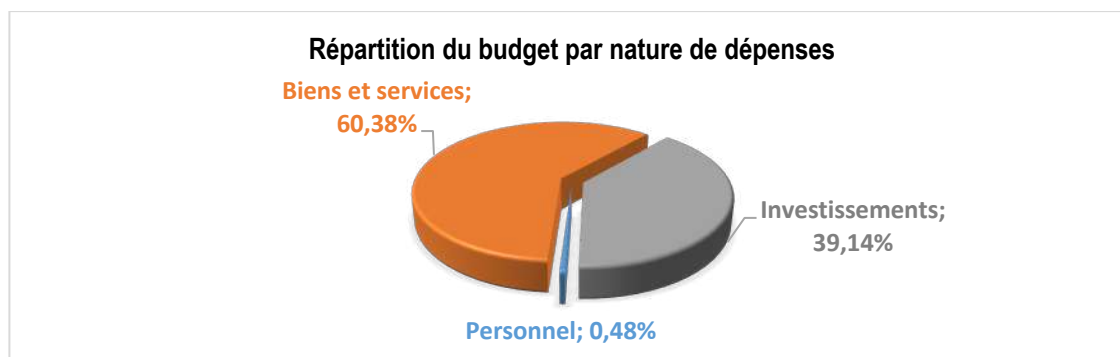
En 2022, les ressources du programme inscrites dans la Loi de finances initiale s'élèvent à **4 416 748 300 F CFA**. Celles-ci sont essentiellement constituées de dépenses de biens et services représentant 54% du budget voté et des investissements qui constituent 45%. Les dépenses de personnel ne représentent que 0,6%.

L'action « **Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE** » représente la part la plus importante du budget du programme (74%) en raison du fait que les dépenses d'investissement d'un montant de **2 000 000 000 FCFA** destiné à la construction du siège de la DGPE y sont inscrites. A la faveur du collectif budgétaire, le budget a connu une modification passant ainsi de 4 416 748 300 F CFA à 4 560 475 040 F CFA soit une augmentation de **143 726 740 F CFA** (3%). Cette augmentation s'explique par l'effet cumulé de la baisse des crédits de l'action « **Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE** » à hauteur de **600 000 000 F CFA** et la hausse des crédits de l'action « **mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques** » d'un montant de **743 726 740 F CFA**.

Par rapport au collectif, le budget actuel a connu une hausse de **549 310 949 FCFA** (+12%) pour s'établir à **5 109 785 989 FCFA**. Cette augmentation concerne essentiellement les crédits du projet de construction du siège, pour tenir compte de l'évolution des travaux.

La répartition du budget actuel par nature de dépenses et par actions se présente comme suit :

**Figure 103 : Répartition du budget actuel du Programme 5**



**Action 1** : Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE

**Action 2** : Gestion active du portefeuille de l'Etat

**Action 3** : Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques

Source : Situation d'exécution du budget 2022

Comparativement à l'exercice budgétaire 2021, les ressources financières (budget actuel) allouées au programme en 2022 ont connu une hausse de 1 043 037 218 FCFA (+25,65%) passant de 4 066 748 771 FCFA en 2021 à 5 109 785 989 FCFA en 2022. Cette augmentation est essentiellement observée sur les dépenses de biens et services (+637 469 861) et d'investissement (+404 367 357).

Le budget a été exécuté à hauteur de 99,51%. L'exécution sera détaillée à la page suivante.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME « PORTEFEUILLE DE L'ETAT » AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

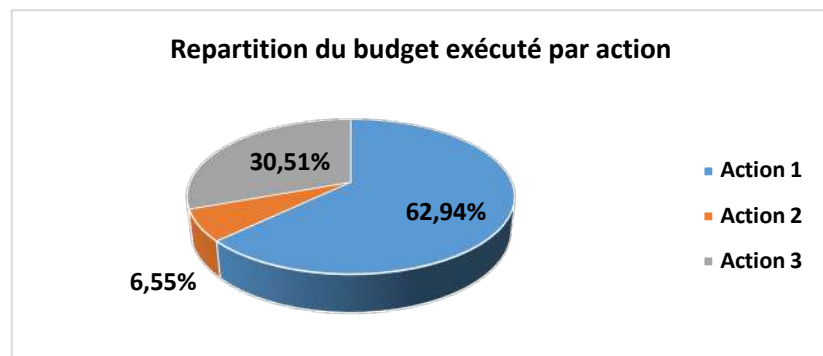
Tableau 122 : Exécution financière par action du programme 5

Action	Personnel		Biens et Services		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE	23 400 000	24 600 000	1 133 449 504	1 175 678 680	1 595 632 483	1 999 999 840	2 752 481 987	3 200 278 520
Action 2 : Gestion active du portefeuille de l'Etat			227 632 083	332 887 206			227 632 083	332 887 206
Action 3 : Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques			1 067 889 809	155 144 458			1 067 889 809	155 144 458
<b>Total</b>	<b>23 400 000</b>	<b>24 600 000</b>	<b>2 428 971 396</b>	<b>3 060 010 474</b>	<b>1 595 632 483</b>	<b>1 999 999 840</b>	<b>4 048 003 879</b>	<b>5 084 610 314</b>

Source : RAP 2021 / Situation d'exécution du budget 2022 du 07/03/2023

La répartition de l'exécution du budget par action et par nature de dépense est présentée comme suit :

Figure 104 : Répartition du budget exécuté par action du Programme 5



Source : Situation d'exécution du budget 2022

**Action 1** : Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE

**Action 2** : Gestion active du portefeuille de l'Etat

**Action 3** : Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques

Le budget actuel du Programme « Portefeuille de l'Etat », qui est de 5 109 785 989 F CFA, a été exécuté à hauteur de 5 084 610 314 F CFA, soit un taux de 99,51%. Le montant exécuté est constitué :

- de dépenses de personnel exécutées à 100 % ;
- de biens et services exécutés à 99,18% ;
- d'investissements exécutés à 100%.



L'action « **Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE** » qui représente 63% de la dotation du programme, a été exécutée à hauteur de **3 200 278 520** FCFA sur un budget actuel de **3 224 918 527** FCFA, soit un taux d'exécution de 99,24%. Les biens et services ont enregistré un taux d'exécution de 97,95% en vue de prendre en charge les loyers des bureaux de la DGPE et coordonner la mise en œuvre du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) de la DGPE. Pour ce qui est de l'investissement, entièrement exécuté, il a servi à débiter les travaux de construction du siège de la DGPE.

Concernant l'action « **Gestion active du portefeuille de l'Etat** » qui représente 7% de la dotation du programme, d'un montant de 332 887 206 FCFA, a été entièrement exécuté. Ces ressources ont essentiellement servi à prendre en charge les dépenses de fonctionnement des Directions de la DGPE.

Enfin, l'action « **Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques** » représentant 30% de la dotation du programme, a été exécutée à hauteur de 1 551 444 588 FCFA sur un budget actuel de 1 551 980 256 FCFA soit un taux d'exécution de 99,97%. Les ressources (biens et services) allouées à cette action ont servi à réaliser les audits dans certaines entreprises du portefeuille de l'Etat.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 123 : Exécution des investissements du programme 5**

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté (2022)	Budget actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1: Construction Siège DGPE</b>	<b>2021</b>	<b>2024</b>	<b>14 590 160 816</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>1 999 999 840</b>	<b>1 999 999 840</b>
Sur financement intérieur			14 590 160 816	2 000 000 000	1 999 999 840	1 999 999 840
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme</b>			<b>14 590 160 816</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>1 999 999 840</b>	<b>1 999 999 840</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>14 590 160 816</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>1 999 999 840</b>	<b>1 999 999 840</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : Loi de Finances initiale 2022 / Situation d'exécution du Budget 2022

La DGPE a bénéficié, au titre de la Loi de Finances Initiale, d'une dotation de **2 000 000 000** FCFA (sur financement intérieur), pour le projet « **Construction Siège DGPE** » dont le coût total est évalué à **14 590 160 816** F CFA. En cours de gestion, cette dotation initiale a été ramenée à **1 999 999 840** FCFA et entièrement exécuté pour le paiement de l'avance de démarrage des travaux de construction du siège.

### II.2. Évolution des effectifs

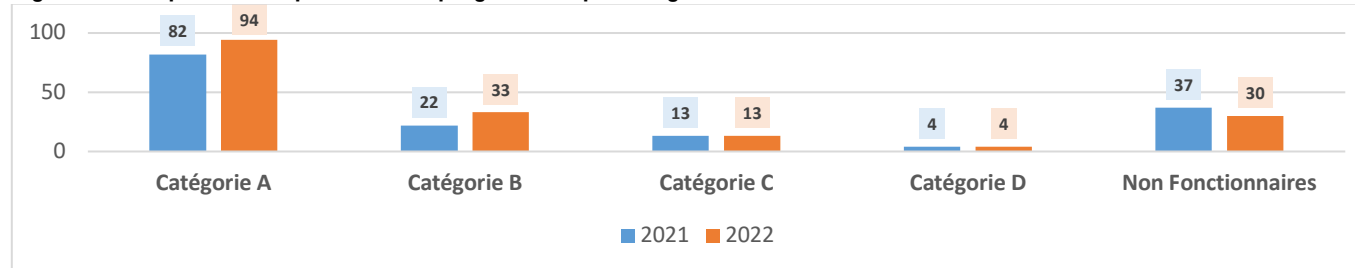
Les effectifs du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 124 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 5**

	Effectif (2021)	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	82	12	12	12	-	94
<b>Catégorie B</b>	22	11	11	11	-	33
<b>Catégorie C</b>	13	-	-	-	-	13
<b>Catégorie D</b>	4	-	-	-	-	4
<b>Non Fonctionnaires</b>	37	-	-	-	7	30
<b>TOTAL</b>	<b>158</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>7</b>	<b>174</b>

Source : DRH/DGPE

Figure 105 : Répartition du personnel du programme 5 par catégorie



Source : DRH/DGPE

Le programme compte à ce jour 174 agents dont 54% de catégorie A, 19% de catégorie B, 7% de catégorie C, 2% de catégorie D et 17% de non fonctionnaires. Comparativement à 2021 (158 agents), le programme a connu en 2022 une entrée de 23 agents combinée à une sortie de 7 agents.

L'effectif de la DGPE est conforme aux capacités des locaux disponibles et a permis l'atteinte de la performance du programme en fin d'année 2022. Cependant, en tenant compte des recommandations de la nouvelle stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat sur la période 2021-2025, un accroissement de cet effectif devrait être observé.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités réalisées en rapport avec les axes stratégiques sont les suivantes :

- Construction du Siège de la DGPE : à ce niveau, il faut noter que l'Entreprise des travaux a été sélectionnée. La pose de la première pierre a été effectuée et les travaux ont débuté ;
- Mettre en œuvre des mécanismes pour assurer une gestion active du Portefeuille de l'Etat : Le plan d'audit des entreprises du portefeuille a été exécuté et le programme de formation des dirigeants sociaux des entreprises publiques a été achevé. Quant à la première phase du dispositif d'évaluation des performances des dirigeants sociaux des Entreprises publiques, elle a été finalisée à travers l'auto-évaluation des Administrateurs ;
- Mettre en place des systèmes de contrôle efficaces des Entreprises publiques du portefeuille des secteurs primaire et secondaire.  
Le Plan de contrôle 2022 des entreprises des secteurs primaire et secondaire a été mis en œuvre avec la réalisation de mission de contrôle opérationnel auprès des sociétés SODEFOR et I2T

Avec l'amélioration de la situation sanitaire due à la Covid-19, le programme « portefeuille de l'État » a pu mener à bien ses missions pour l'atteinte de ses objectifs visés en 2022. De même, la prise en compte des difficultés relevées lors de l'exercice précédent à savoir la lenteur de l'applicatif SIB a davantage facilité la mise en œuvre du programme Portefeuille de l'État pour l'année 2022.

## III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 125 : Évolution des indicateurs du programme 5

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion de l'Administration du Portefeuille de l'Etat</b>					
Taux d'exécution du PAS du programme du portefeuille de l'Etat	%	83	95	80	93
<b>Objectif spécifique 2 : Assurer le positionnement du Portefeuille de l'Etat comme un accélérateur de développement</b>					
Nombre d'études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2021-2025 de gestion du portefeuille de l'Etat	Nombre	0	0	3	3
Nombre d'entreprises ayant conclu un contrat de performance avec l'Etat au cours de l'année	Nombre	18	18	9	5

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
Nombre de Directeurs Généraux et de Directeurs Généraux adjoints d'entreprises publiques disposant d'un « certificat des Dirigeants d'Entités Publiques de Côte d'Ivoire »	Nombre	0	0	10	15
<b>Objectif spécifique 3 : Améliorer le dispositif de contrôle des entreprises publiques</b>					
Taux de réalisation du plan d'audits et de contrôles opérationnels des entreprises publiques	%	73	100	70	85

Source : DPPD-PAP 2022-2024 DGPE

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Le programme « Portefeuille de l'Etat » est axé sur cinq (5) indicateurs qui découlent de trois (3) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2022-2024.

#### Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion de l'administration du portefeuille de l'Etat

##### - Indicateur 1 : Taux d'exécution du PAS du programme du portefeuille de l'Etat

- Source de données : Rapport d'activités Cabinet / DGPE
- Situation de référence : 83% en 2020
- Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités inscrites dans le PAS) x100
- Valeurs cibles : 80% en 2022 ; 80% en 2023 ; 80% en 2024
- Analyse de l'indicateur : le Plan d'Actions Stratégiques 2022 de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE) contient dix-huit (18) projets déclinés en quarante-trois (43) activités. Depuis l'exercice 2020, les objectifs en matière de taux d'exécution du PAS ont toujours été atteints par la DGPE. Au titre de l'année 2022, ce sont au total quarante (40) activités sur les quarante-trois (43) prévues qui ont été totalement achevées par la DGPE, soit un taux de réalisation de **93%** sur **80%** prévu. Les objectifs fixés au titre de cet indicateur ont été atteints avec une performance de 13 points.

#### Objectif spécifique 2 : Assurer le positionnement du portefeuille de l'Etat comme un accélérateur de développement

##### - Indicateur 1 : Nombre d'études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2021-2025 de gestion du portefeuille de l'Etat

- Source de données : Rapport PMO de la stratégie (DGPE)
- Situation de référence : indicateur formulé en 2022
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeurs cibles : Trois (3) études en 2022 ; trois (3) études en 2023 ; trois (3) études en 2024
- Analyse de l'indicateur : A la date du 31 décembre 2022, les trois (3) missions d'études prévues au cours de l'année 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2021-2025 de gestion du portefeuille de l'Etat sont achevées.

##### - Indicateur 2 : Nombre d'entreprises ayant conclu un contrat de performance avec l'Etat au cours de l'année

- Source de données : Rapport d'activités DGPE
- Situation de référence : 18% en 2020
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeurs cibles : 9 contrats en 2022, 12 contrats en 2023 et 15 contrats en 2024
- Analyse de l'indicateur : Au titre de l'année 2022, cinq (5) entreprises ont signé des contrats de performance avec l'Etat sur une prévision de 9 entreprises. Il s'agit de la Société de Gestion des Stocks Pétroliers (GESTOCI), la Banque Nationale d'Investissement (BNI), la Société Nouvelle de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire (SNPECI) et la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI).

L'objectif de finalisation de neuf (9) contrats de performance (COP) en 2022 n'a pas été atteint en raison des difficultés liées à l'indisponibilité de certains documents de base nécessaires à l'élaboration de ces contrats de performances. Il s'agit, entre autres, du plan stratégique et du plan d'affaires validé par les organes de direction.

**- Indicateur 3 : Nombre de Directeurs Généraux et de Directeurs Généraux adjoints d'entreprises publiques disposant d'un « certificat des Dirigeants d'Entités Publiques de Côte d'Ivoire »**

- Source de données : Rapport d'activités DGPE
- Situation de référence : indicateur formulé en 2022
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeurs cibles : 10 DG et DGA d'entreprises publiques formés en 2022 ; 10 DG et DGA d'entreprises publiques formés en 2023 ; 10 DG et DGA d'entreprises publiques formés en 2024
- Analyse de l'indicateur : Au cours de l'année 2022, le programme de formation de dix (10) Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjoints d'entreprises publiques est achevé, avec une remise de Certificats aux participants.

**Objectif spécifique 3 : Améliorer le dispositif de contrôle des entreprises publiques**

**- Indicateur : Taux de réalisation du plan d'audits et de contrôles opérationnels des entreprises publiques**

- Source de données : Rapport d'activités DGPE
- Situation de référence : 73% en 2020
- Mode de calcul : (Nombre de missions d'audits et de contrôles réalisés / Nombre de missions d'audits et de contrôles opérationnels prévues dans le plan annuel d'audit et de contrôle des entreprises publiques) x100
- Valeurs cibles : 70% en 2022 ; 75% en 2023 et 80% en 2024
- Analyse de l'indicateur : Au 31 décembre 2022, la DGPE a réalisé au total, cinq (5) contrôles opérationnels sur les cinq (5) prévus dans l'année, soit un taux de réalisation global de 85%. Cet indicateur affiche une performance de 15 points par rapport à la cible.

#### IV. PERSPECTIVES

##### IV.1. Leçons apprises

La DGPE s'est dotée d'une nouvelle stratégie pour la période 2021-2025 dont la vision est « DGPE, ACCELERATEUR DE DEVELOPPEMENT », visant 3 objectifs, à savoir :

- accélérer l'amélioration de la performance du Portefeuille ;
- renforcer la diffusion des principes de bonne gouvernance ;
- amplifier l'impact des entreprises publiques sur les secteurs productifs et catalyser leur développement.

Afin d'assurer la mise en œuvre effective et optimale des différentes recommandations de la nouvelle stratégie, un plan de transformation a été conçu. Il se décline en cinq (5) programmes majeurs composés au total de treize (13) projets structurants et fixant les priorités pour les années à venir. Ce sont (i) la gouvernance, (ii) la stratégie sectorielle du portefeuille, (iii) l'organisation des capacités internes, (iv) l'opérationnalisation juridique du positionnement institutionnel, et (v) le PMO et le change management.

Toutefois, il faut relever quelques difficultés liées à la lenteur dans la communication de l'information financière (les budgets, les états d'exécution budgétaire, les données liées à l'endettement et aux risques budgétaires, etc) par les Entreprises publiques.

##### IV.2. Recommandations

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie 2021-2025 de gestion du Portefeuille de l'Etat devra s'accélérer à travers le développement d'applicatif de collecte d'informations financières auprès des Entreprises publiques.

## CONCLUSION PARTIELLE

Les résultats obtenus par le programme « portefeuille de l'État » sont satisfaisants avec l'atteinte de la cible de quatre (4) indicateurs sur les cinq (5) évalués, soit un taux de réalisation globale de 80%. Pour ce qui est de l'exécution budgétaire, le programme affiche un taux global de 99,51%.

## PARTIE VIII : LE PROGRAMME 6 « MARCHES PUBLICS »

### INTRODUCTION

Nommé Directeur Général des Marchés Publics le 30 septembre 2020, **Monsieur YOUL Sansan François**, Administrateur Général des Services Financiers est le Responsable du Programme « Marchés Publics ».

Ce programme a pour missions :

- le conseil, l'assistance technique et juridique aux autorités contractantes et aux maîtres d'ouvrage, notamment pour la planification de la commande publique et l'appui à la budgétisation des commandes ;
- le suivi de l'obligation de passation de marché ;
- l'examen de l'authentification des dossiers d'appels d'offres ;
- l'examen des dossiers d'approbation des marchés, dans les cas prévus par la réglementation ;
- la centralisation et la publication des avis d'appels à la concurrence au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire;
- le contrôle de l'application de la réglementation sur les marchés publics ;
- la validation des propositions d'attribution des marchés ainsi que l'autorisation des procédures dérogatoires ;
- le suivi et l'évaluation de l'exécution des marchés publics ;
- la centralisation et la diffusion de la réglementation ainsi que toute autre information sur les marchés publics ;
- la réforme de la réglementation et des procédures relatives aux marchés publics ;
- la formation et la sensibilisation des acteurs des marchés publics ;
- l'encadrement et le contrôle du fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics ;
- la création et la gestion des bases de données sur les marchés publics ;
- la production de statistiques et la réalisation d'études relatives aux marchés publics.

L'exercice 2022 a été marquée par la poursuite de l'amélioration du système des marchés publics à travers la deuxième phase de l'applicatif de gestion dématérialisée de la passation des marchés publics (SIGOMAP), à la suite de la première phase qui est en exploitation depuis mars 2021. Cette deuxième phase, en plus de permettre le traitement de toutes les étapes des échanges entre les acteurs de l'Administration, intègre l'intervention des opérateurs économiques pour l'acquisition des dossiers d'appels d'offres, la soumission électronique des offres et la contractualisation mais également la régulation des marchés.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme « Marchés Publics », élaboré au titre de l'exercice 2022, prend en compte les rapports semestriels du Responsable de Programme (RProg) et s'articule autour des points suivants :

- présentation de la stratégie du programme ;
- réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- performance du programme ;
- perspectives.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1. Objectif global du programme

**Tableau 126 : Rappel de l'objectif global et des résultats stratégiques du Programme 6**

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)
OG 6 : Renforcer la transparence et la gouvernance des marchés publics.	RS 6 : la gestion des marchés publics est renforcée

Source : DPPD-PAP 2022-2024

La mise en œuvre des activités du Programme « Marchés Publics » permettra à moyen terme d'atteindre l'objectif global 6 du Ministère, à savoir renforcer la transparence et la gouvernance des marchés publics dont l'atteinte est mesurée par un résultat stratégique « la gestion des marchés publics est renforcée ».

## I.2. Financement du programme

Tableau 127 : Exécution financière du programme 6

Nature de dépense	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal=(O/BA)x100
<b>2222401 Pilotage de l'Administration des Marchés Publics</b>						
1 Personnel	32 188 000	54 148 000	54 148 000	54 063 600	84 400	99,84
2 Biens et services	425 701 850	1 063 557 080	1 063 315 437	892 594 117	170 721 320	83,94
<b>Total 2222401 Pilotage de l'Administration des Marchés Publics</b>	<b>457 889 850</b>	<b>1 117 705 080</b>	<b>1 117 463 437</b>	<b>946 657 717</b>	<b>170 805 720</b>	<b>84,71</b>
<b>2222402 Qualité du Service et Gestion des Ressources Humaines et Matérielles</b>						
2 Biens et services	34 000 000	34 000 000	33 989 558	33 989 558	0	100,00
4 Investissements	463 416 600	463 416 600	463 416 021	463 416 018	3	100,00
<b>Total 2222402 Qualité du Service et Gestion des Ressources Humaines et Matérielles</b>	<b>497 416 600</b>	<b>497 416 600</b>	<b>497 405 579</b>	<b>497 405 576</b>	<b>3</b>	<b>100,00</b>
<b>2222403 Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics</b>						
2 Biens et services	275 033 079	275 033 079	274 977 419	209 266 688	65 710 731	76,10
4 Investissements	460 391 070	1 916 998 457	1 916 969 020	1 740 590 212	176 378 808	90,80
<b>Total 2222403 Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics</b>	<b>735 424 149</b>	<b>2 192 031 536</b>	<b>2 191 946 439</b>	<b>1 949 856 900</b>	<b>242 089 539</b>	<b>88,96</b>
<b>2222404 Règlementation, Contrôle, Suivi et Evaluation des Opérations des Marchés Publics</b>						
2 Biens et services	150 000 000	150 000 000	149 912 923	149 912 923	0	100,00
<b>Total 2222404 Règlementation, Contrôle, Suivi et Evaluation des Opérations des Marchés Publics</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>149 912 923</b>	<b>149 912 923</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
<b>Synthèse des natures de dépense</b>						
1 Personnel	32 188 000	54 148 000	54 148 000	54 063 600	84 400	99,84
2 Biens et services	884 734 929	1 522 590 159	1 522 195 337	1 285 763 286	236 432 051	84,47
4 Investissements	923 807 670	2 380 415 057	2 380 385 041	2 204 006 230	176 378 811	92,59
<b>TOTAL</b>	<b>1 840 730 599</b>	<b>3 957 153 216</b>	<b>3 956 728 378</b>	<b>3 543 833 116</b>	<b>412 895 262</b>	<b>89,6</b>

Source : Loi des Finances initiales 2022 / Situation d'exécution du budget 2022

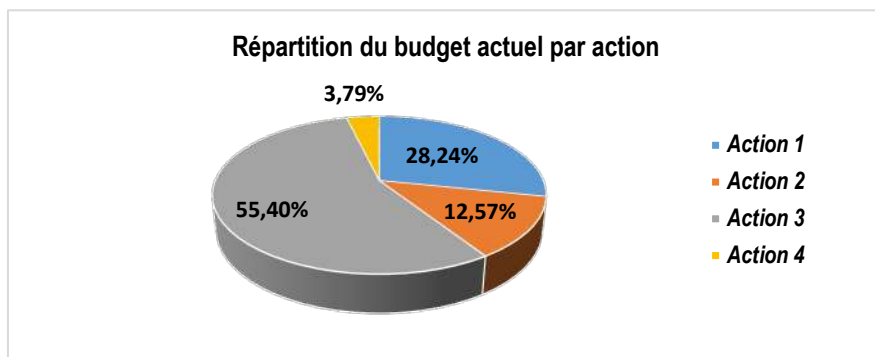
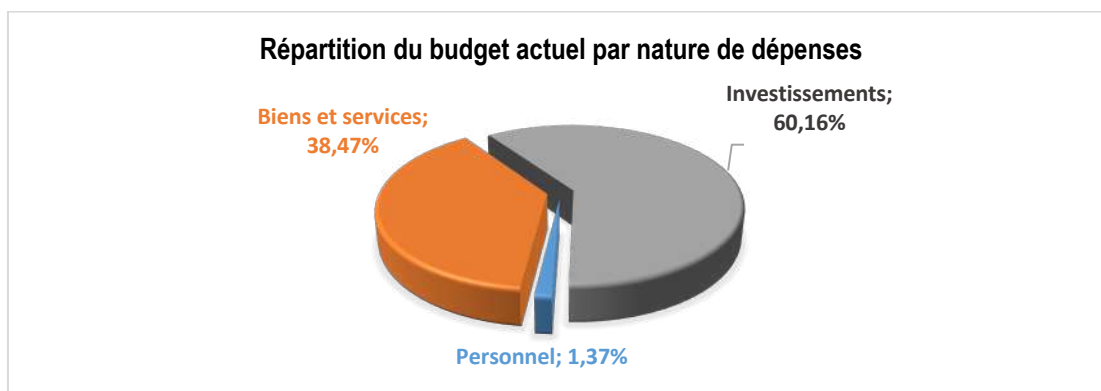
La dotation budgétaire du programme « Marchés Publics » inscrite dans la Loi de finances initiale s'élève à **1 840 730 599** F CFA. Ce budget connaît une hausse de **2 116 422 617** FCFA pour s'établir à **3 957 153 216** F CFA lors du collectif budgétaire. Cette hausse concerne essentiellement les crédits d'investissements de l'action 3 « **Gestion de la Formation, de la**

**Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics** ». Comparativement au collectif, le budget actuel de **3 956 728 378 F CFA** a baissé de **424 838 FCFA**. Ce budget est reparti, par nature de dépenses, comme suit :

- personnels : 54 148 000 F CFA, soit 1,37 % ;
- biens et services : 1 522 195 337 F CFA, soit 38,47 % ;
- investissements : 2 380 385 041 F CFA, soit 60,16 %.

La répartition du budget actuel par actions et par nature de dépenses est fournie par les graphiques ci-dessous :

**Figure 106 : Répartition du budget actuel du Programme 6**



- Action 1** : Pilotage de l'Administration des Marchés Publics
- Action 2** : Qualité du Service et Gestion des Ressources Humaines et Matérielles
- Action 3** : Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics
- Action 4** : Règlementation, Contrôle, Suivi et Evaluation des Opérations des Marchés Publics

Source : Situation d'exécution du budget 2022

Comparativement à l'exercice budgétaire 2021, les ressources financières (budget actuel) allouées au programme en 2022 ont connu une hausse de 180 961 840 FCFA (+4,79%) passant de 3 775 766 538 FCFA en 2021 à 3 956 728 378 FCFA en 2022. Cette augmentation cache des disparités, alors que les crédits de biens et services connaissent une hausse de 351 647 442 FCFA, les crédits d'investissement ont baissé de 175 242 002 FCFA.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME « MARCHES PUBLICS » AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

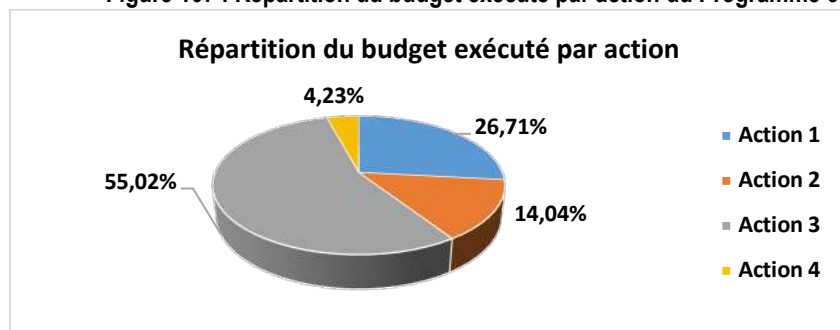
Tableau 128 : Exécution financière par action du programme 6

Action	Personnel		Biens et Services		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2222401 Pilotage de l'Administration des Marchés Publics	49 591 600	54 063 600	829 504 701	892 594 117			879 096 301	946 657 717
2222402 Qualité du Service et Gestion des Ressources Humaines et Matérielles			33 999 690	33 989 558	291 924 212	463 416 018	325 923 902	497 405 576
2222403 Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics			179 424 095	209 266 688	2 263 702 831	1 740 590 212	2 443 126 926	1 949 856 900
2222404 Règlementation, Contrôle, Suivi et Evaluation des Opérations des Marchés Publics			66 972 244	149 912 923			66 972 244	149 912 923
<b>Total</b>	<b>49 591 600</b>	<b>54 063 600</b>	<b>1 109 900 730</b>	<b>1 285 763 286</b>	<b>2 555 627 043</b>	<b>2 204 006 230</b>	<b>3 715 119 373</b>	<b>3 543 833 116</b>

Source : RAP 2021 / Situation d'exécution du budget 2022

La répartition du budget exécuté par action du programme se présente comme suit :

Figure 107 : Répartition du budget exécuté par action du Programme 6



**Action 1** : Pilotage de l'Administration des Marchés Publics

**Action 2** : Qualité du Service et Gestion des Ressources Humaines et Matérielles

**Action 3** : Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics

**Action 4** : Règlementation, Contrôle, Suivi et Evaluation des Opérations des Marchés Publics

Source : Situation d'exécution du budget 2022

Le budget actuel du Programme « Marchés Publics », d'un montant de **3 956 728 378 F CFA**, a été exécuté à hauteur de **3 543 833 116 F CFA**, soit un taux de **89,56%**.

Les crédits exécutés sont répartis comme suit :

- dépenses de personnel exécutées à 99,84% ;
- biens et services exécutés à 84,47% ;
- investissement exécuté à 92,59 %.



Les crédits de l'action 1 « **Pilotage de l'Administration des Marchés Publics** », qui concentrent 28% de la dotation du programme, ont été exécutés à hauteur de 946 657 717 FCFA sur un budget actuel de 1 117 463 437 FCFA, soit un taux d'exécution de 84,71%. Ces ressources ont permis de prendre en charge les salaires du personnel non fonctionnaire, la coordination des activités des administrations et des services des marchés publics et la convention de maintenance des applicatifs entre la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI).

Concernant les crédits de l'action 2 « **Qualité du Service et Gestion des Ressources Humaines et Matérielles** », ils absorbent 13% de la dotation du programme, d'un montant de 497 405 576 FCFA, ont été entièrement exécutés pour renforcer l'équipement du nouveau siège de la DGMP en mobiliers et matériels informatiques, ainsi que l'organisation des activités de formation du personnel et le suivi de la certification de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015.

Quant aux crédits de l'action 3 « **Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics** », représentant 55 % de la dotation du programme, ils ont été exécutés à hauteur de 1 949 856 900 FCFA sur un budget actuel de 2 191 946 439 FCFA, affichant ainsi un taux d'exécution de 88,96%. Le budget alloué à cette action a permis de mettre en exploitation le SIGOMAP V1 et de poursuivre le développement informatique du SIGOMAP V2 dans le cadre de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Enfin, les crédits de l'action 4 « **Règlementation, Contrôle, Suivi et Evaluation des Opérations des Marchés Publics** », qui représentent 4% de la dotation du programme, d'un montant de 149 912 923 FCFA ont été entièrement exécutés. Les dotations de cette action ont permis, en plus des contrôles a priori des opérations de marchés, de mener des opérations de contrôle a posteriori sur les opérations en dessous du seuil de passation auprès de certains des ministères.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 129 : Exécution des investissements du programme**

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté (2022)	Budget actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1 : Banque de données des prix de référence (BDPR / DGMP)</b>	<b>2010</b>	<b>2024</b>	<b>982 932 225</b>	<b>129 012 262</b>	<b>129 011 784</b>	<b>84 011 784</b>
Sur financement intérieur			982 932 225	129 012 262	129 011 784	84 011 784
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Catégorisation des Entreprises</b>	<b>2016</b>	<b>2023</b>	<b>441 595 892</b>	<b>131 378 808</b>	<b>131 378 808</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			441 595 892	131 378 808	131 378 808	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3 : Développement et Maintenance du SIGMAP/SNDI</b>	<b>2004</b>	<b>2025</b>	<b>5 413 772 021</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Sur financement intérieur			5 413 772 021	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 4 : Dématérialiser les Marchés Publics (DEMAT/DGMP)</b>	<b>2020</b>	<b>2025</b>	<b>3 811 018 468</b>	<b>0</b>	<b>1 456 578 428</b>	<b>1 456 578 428</b>
Sur financement intérieur			3 811 018 468	0	1 456 578 428	1 456 578 428
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 5: Equipement de la Direction Générale des Marchés Publics</b>	<b>2014</b>	<b>2024</b>	<b>1 810 728 262</b>	<b>463 416 600</b>	<b>463 416 021</b>	<b>463 416 018</b>
Sur financement intérieur			1 810 728 262	463 416 600	463 416 021	463 416 018
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme</b>			<b>12 460 046 868</b>	<b>923 807 670</b>	<b>2 380 385 041</b>	<b>2 204 006 230</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>12 460 046 868</b>	<b>923 807 670</b>	<b>2 380 385 041</b>	<b>2 204 006 230</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : Loi de Finances initiale 2022 / Situation de l'exécution du budget 2022

Les dotations destinées aux projets d'investissement inscrites au Programme « Marchés Publics » ont été exécutées à 92,59%. La majeure partie des projets se démarquent par leur impact positif sur la performance du programme.

Le projet « **Équipement de la Direction Générale des Marchés Publics** » est doté d'un montant en Crédits de Paiement (CP) programmé en 2022 de **463 416 021 FCFA**. Ce crédit a été entièrement exécuté pour l'acquisition de matériels informatiques, de mobiliers de bureau, et de véhicules, en vue de la poursuite de l'équipement de la DGMP suite à son installation dans ses nouveaux locaux.

Les ressources allouées au projet « **Banque de données des prix de référence (BDPR/DGMP)** », d'un montant de **129 011 784 FCFA** ont été exécutées à hauteur de **84 011 784 F CFA, soit 65,12%**. Elles ont permis la mise à jour des données de l'applicatif rentré en exploitation en 2021 et est accessible via l'adresse : [www.bdpr.finances.gouv.ci](http://www.bdpr.finances.gouv.ci).

Le projet « **Développement et Maintenance du SIGMAP / SNDI** », doté d'un montant de **200 000 000 F CFA** en 2022 a été exécuté à 100%. C'est un transfert qui est effectué au profit de la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) pour la convention de développement et de maintenance des applicatifs des marchés publics (SIGMAP et SIGOMAP). A fin décembre 2022, 8 025 patchs correctifs ont été exécutés au niveau du SIGMAP et au titre du SIGOMAP.

La dotation du projet « **Dématérialiser les Marchés Publics (DEMAT /DGMP)** », d'un montant de **1 456 578 428 FCFA**, a été exécutée à 100% pour le développement de la phase 2 de l'applicatif dématérialisé de passation des marchés publics (SIGOMAP V2).

Le projet « **Catégorisation des Entreprises** », doté d'un montant de **131 378 808 FCFA**, dont l'exécution a été faite en régie, **n'a pas encore fait l'objet de régularisation dans le SIGOBE en 2022.**

## II.2. Évolution des effectifs

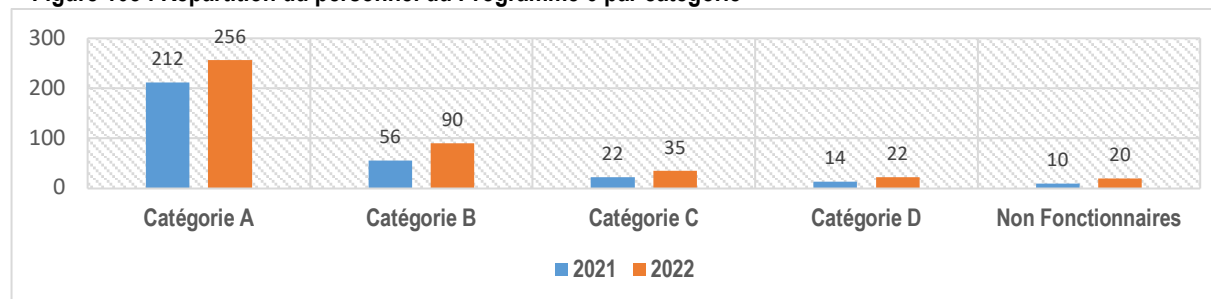
Les effectifs du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 130 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 6**

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	212	47	47	47	3	256
Catégorie B	56	34	34	34	0	90
Catégorie C	22	13	13	13	0	35
Catégorie D	14	8	8	8	0	22
Non Fonctionnaires	10	10	10	10	0	20
<b>TOTAL</b>	<b>314</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>3</b>	<b>423</b>

Source : DGMP / SRHMG

**Figure 108 : Répartition du personnel du Programme 6 par catégorie**



Source : DGMP / SRHMG

En 2022, l'effectif du personnel du programme « Marchés Publics » est de 423 agents composés de 60,50% d'agents de catégorie A, 21,13% de catégorie B, 8,22% de catégorie C, 5,16% de catégorie D et 4,69% de non-fonctionnaires ou contractuels. Comparativement à 2021 (317 agents), le programme a connu en 2022 une augmentation de son effectif de **109** agents, soit **+34,4%**.

De 2021 à 2022, nous constatons une augmentation des effectifs dans toutes les catégories. Pour l'atteinte des objectifs, les besoins exprimés par le programme étaient de 112 agents. Ces besoins ont été entièrement satisfaits, ce qui a contribué à l'atteinte des résultats enregistrés et induisant la performance du programme.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités réalisées par le programme au cours de l'année 2022 et ayant un lien direct avec la performance se présentent comme suit :

- ✓ la poursuite du développement de la version 2 du SIGOMAP;
- ✓ l'exploitation et la mise à jour des données de l'applicatif BDPR ;
- ✓ la poursuite des sessions de renforcement de capacité des acteurs des marchés publics sur les décrets d'application du Code des Marchés Publics en liaison avec l'ANRMP.
- ✓ la production et la diffusion de films institutionnels et de capsules sur les marchés publics.

## III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 131 : Evolution des indicateurs du programme 6

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Coordonner les activités du programme</b>					
Taux de réalisation du PAS du programme marchés publics	%	100	100	80	83,3
<b>Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'Etat</b>					
Taux de marchés de gré à gré dans les marchés publics	%	12,70	11,2	16	13,3
Délai moyen de passation des marchés	jours	95	91,7	95	91,9
<b>Objectif Spécifique 3 : Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaire</b>					
Proportion des collectivités connectées au SIGMAP	%	8,5	30,49	50,8	59,3

Source : DPPD-PAP 2022-2024

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse détaillée des résultats porte sur les quatre (4) indicateurs du programme « marchés publics », regroupés autour de trois (3) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2022-2024. Il s'agira de présenter, pour chaque indicateur, les caractéristiques, le niveau de réalisation par rapport aux prévisions et les facteurs explicatifs de cette réalisation.

#### Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités du programme

##### - Indicateur 1 : Taux de réalisation du PAS du programme marchés publics

- Source de données : Rapports PAS DGMP
- Situation de référence : 100% en 2020
- Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues) x 100
- Valeurs cibles : **80% en 2022**, 80% en 2023 et 80% en 2024

- Analyse de l'indicateur : cet indicateur représente la proportion d'activités réalisées par rapport aux prévisions du plan d'action. Ainsi, par rapport à l'objectif global de six (6) actions à réaliser à fin décembre 2022, cinq (5) actions ont été réalisées, **soit un taux de réalisation de 83,3% (performance de 3,3 points)**.

#### **Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'État**

##### **- Indicateur 1 : Taux de marchés de gré à gré dans les marchés publics**

- Source de données : Communication en Conseil des Ministres (CCM) relative aux opérations de passation des marchés publics en 2022
- Situation de référence : 12,70% en 2020
- Mode de calcul : (Montant des marchés de gré à gré / Montant total des marchés publics) x100
- Valeurs cibles : 16% en 2022, 15% en 2023 et 15% en 2024.
- Analyse de l'indicateur : cet indicateur mesure le volume (financier) des marchés passés par la procédure de gré à gré par rapport au montant global des marchés publics.

Ainsi, par rapport à l'objectif global de 16% à fin décembre 2022, **le taux de gré à gré réalisé est de 13,3%, (une performance de 2,7 points, l'objectif poursuivi étant de réduire le taux de gré à gré).**

##### **- Indicateur 2 : Délai moyen de passation des marchés**

- Source de données : Communication en Conseil des Ministres (CCM) relative aux opérations de passation des marchés publics en 2022
- Situation de référence : 95 jours en 2020
- Mode de calcul : Sommes des délais de passation par marché / nombre total de marchés publics
- Valeurs cibles : 95 jours en 2022, 94 jours en 2023 et 93 jours en 2024
- Analyse de l'indicateur : cet indicateur traduit le niveau de célérité avec lequel sont traités les dossiers de passation de marchés publics.

Ainsi, par rapport à l'objectif global de 95 jours en 2022, **le délai moyen de passation des marchés enregistré est de 91,9 jours, (une performance de 3,1 jours, l'objectif poursuivi étant de réduire le délai de passation des marchés publics).**

#### **Objectif Spécifique 3 : Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaire**

##### **- Indicateur 1 : Proportion des collectivités connectées au SIGMAP**

- Source de données : Rapport d'activité 2022 de la DGMP
- Situation de référence : 8,5% en 2020
- Mode de calcul : (Nombre de collectivités connectées / Nombre Total de collectivités) x 100
- Valeurs cibles : **50,8% en 2022**, 71,1% en 2023 et 91,5% en 2024
- Analyse de l'indicateur : cet indicateur traduit le niveau de déconcentration du SIGMAP. Soixante et onze (71) collectivités ont été connectées au SIGMAP. A fin décembre 2022, ce sont au total 146 collectivités qui ont été connectées au SIGMAP sur une population de 246 collectivités, soit un taux de 59,3%. Cet indicateur affiche un résultat en hausse de 8,5 points par rapport à la cible.

#### **IV. PERSPECTIVES**

##### **IV1. Leçons apprises**

La deuxième année de mise en œuvre du programme « Marchés Publics » a été marquée par :

- la mise en exploitation du SIGOMAP et de la BDPR ;
- l'accélération du programme de connexion des utilisateurs au SIGOMAP ;
- le renforcement de capacités des acteurs sur les dispositions du nouveau code des marchés publics ;

- le maintien de la certification d'ISO 9001.

Toutefois, la méconnaissance du code des marchés publics et des outils supports par certains acteurs constitue encore une difficulté réelle à ce jour.

## **IV.2. Recommandations**

Bien que l'exercice 2022 ait permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, il importe de poursuivre le renforcement des capacités et la sensibilisation des acteurs sur les outils mis à la disposition des usagers-clients du programme « Marchés Publics » (BDPR et SIGOMAP).

### **CONCLUSION PARTIELLE**

Il ressort de l'exercice 2022 que le programme « Marchés Publics » a enregistré une très bonne performance à travers l'atteinte des résultats de 4 indicateurs sur 4 soit un taux de réalisation global de 100%.

Pour ce qui est de l'exécution budgétaire, il est ressorti un taux de 89,6% avec une prédominance des dépenses de personnels (99,84%), des dépenses d'investissements (92,59 %) suivies des biens et services (84,47%).

En définitive, les résultats obtenus par le programme « Marchés Publics » sont satisfaisants malgré les difficultés liées à la mise en œuvre de certaines activités. La prise en compte des recommandations permettra d'améliorer les résultats au cours de l'exercice 2023.

### **CONCLUSION GENERALE**

Le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) a bénéficié d'un budget actuel de 382 213 882 722 FCFA (y compris les comptes spéciaux du trésor), exclusivement financé par les ressources intérieures.

Ce budget a été exécuté à hauteur de 65,64%. Hors les CST, le taux d'exécution passe de 65,64% à 97,12%, ce qui constitue une belle performance au regard des enjeux issus de la 3<sup>e</sup> année de gestion en mode Programmes.

L'emploi de ces ressources a contribué significativement à l'atteinte des résultats des axes stratégiques du Ministère à savoir : la maîtrise des dépenses publiques, l'optimisation des ressources de l'État et la gestion efficace du portefeuille de l'État. Ainsi, les cibles de l'ensemble des indicateurs liés aux objectifs globaux, soient un taux global de 100%.

Pour ce qui est des objectifs spécifiques, le niveau d'atteinte des cibles liées aux indicateurs y afférents est ressorti à 92,4% avec 26 cibles atteintes sur les 28 indicateurs évalués. Cette performance en hausse de 5,4 points par rapport au niveau de 2021 (87,5%) découle des progrès satisfaisants enregistrés au niveau des programmes « Administration Générale », « Douane », « Impôts » et « Marchés Publics » qui ont atteint 100% de leurs cibles.

Les performances obtenues par le Ministère au titre de la gestion 2022 sont jugées satisfaisantes au regard des résultats obtenus par les indicateurs et la gestion optimale et rationnelle des ressources mises à disposition. Cette embellie doit être consolidée à travers un dispositif de suivi-évaluation de la performance des programmes efficaces permettant de relever le défi de la redevabilité.

Au regard des efforts significatifs déjà consentis et des acquis à préserver, il est important que l'ensemble des acteurs respectent les exigences de redevabilité induite par la gestion budgétaire en mode budget-programme. Cette disposition permettra de renforcer la qualité des services aux usagers-clients et de poursuivre les efforts pour une gestion efficiente des finances publiques.



# **SECTION 328 : MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT**





## SECTION 328 : MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

### INTRODUCTION

Depuis janvier 2016, **Madame Nialé KABA est le Ministre du Plan et du Développement.**

Conformément au décret n° 2022-301 du 4 mai 2022 portant attributions des membres du gouvernement, le Ministère du Plan et du Développement est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de planification et de programmation du développement. A ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- planification, programmation, mise en œuvre des actions de l'aménagement du territoire et de régionalisation à travers les fonds dédiés à l'aménagement du territoire, en liaison avec le Ministère chargé de l'Administration du territoire ;
- élaboration, coordination et suivi de l'exécution des matrices d'actions menées par l'Etat et du programme triennal d'investissements publics ;
- programmation et suivi de l'application des politiques et stratégies de développement économique, social et culturel à moyen et long termes, et évaluation des résultats ;
- élaboration à moyen et long terme du cadre macroéconomique et programmation des études macroéconomiques, sectorielles et régionales relatives aux impacts économiques et financiers des projets d'investissements ;
- organisation des recensements nationaux et des enquêtes statistiques ;
- Suivi des relations avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement en relation avec les Ministres chargés de l'Economie et des Finances et du Budget.

Pour mener à bien les missions à lui confiées, le Ministère du Plan et du Développement a organisé son cadre programmatique autour de quatre (04) programmes.

Ces programmes sont animés par le Cabinet et sept (07) services qui lui sont rattachés, trois (03) Directions Générales composées de (09) Directions Centrales, vingt-un (21) services déconcentrés et trois (03) structures sous tutelle.

La mise en œuvre des activités programmées par ces différents services a été entravée par l'insuffisance des ressources affectées au ministère en raison de l'inflation mondiale causée par la guerre Russie-Ukraine.

Le présent rapport annuel de performance s'articulera autour de cinq (05) parties notamment :

- La partie I consacrée à la performance générale du Ministère ;
- La partie II dédiée à la performance du Programme Administration Générale ;
- La partie III relative à la performance du Programme Prospective, Planification, Programmation, suivi et Evaluation ;
- La partie IV concernant la performance du Programme Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local ;
- La partie V en lien avec la performance du Programme Coordination de l'aide, Population et Productions Statistiques.

### PARTIE I : LE MINISTERE

#### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

##### I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du Ministère du Plan et du Développement est organisée autour de quatre (04) programmes déclinés en treize (13) actions comprenant quatre-vingt-trois (83) activités.

Tableau 132: Récapitulatif des actions et activités par programme

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
Programme 1: Administration Générale ;	3	42
Programme 2: Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Evaluation ;	4	17
Programme 3: Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local ;	3	6
Programme 4: Coordination de l'aide, Population et Production Statistique	3	18
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>83</b>

## I.2. Politique ministérielle

Principales orientations stratégiques	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- le renforcement de la gouvernance et du leadership ;</li> <li>- la consolidation des liens entre les maillons de la chaîne Prospective, Programmation, Planification, Suivi-Evaluation (PPPSE) ;</li> <li>- la production de statistiques</li> <li>- l'implémentation des outils de mise œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de développement régional et local ;</li> <li>- la mise en place des outils de coordination stratégique et de mobilisation de l'aide.</li> <li>- le suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'administration est moderne et performante</li> <li>- les investissements publics sont budgétisés conformément à la programmation établie</li> <li>- les actions et mesures émanant du Plan National de Développement sont exécutées</li> <li>- Les Pôles Economiques Compétitifs (PEC) sont opérationnels ;</li> <li>- la mobilisation des ressources extérieures destinées au financement du PND est assurée ;</li> <li>- les connaissances sur les questions de population et développement sont améliorées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une administration moderne et performante ;</li> <li>- Contribuer à l'orientation et à l'éclairage de l'action publique ;</li> <li>- Contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement régionale et d'aménagement du territoire ;</li> <li>- Assurer la coordination de l'aide, la production statistique et le bien-être des populations.</li> </ul>

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère du Plan et du Développement (MPD) est organisé en quatre (04) programmes soutenus par quatre (04) objectifs globaux décomposés en dix (10) objectifs spécifiques vérifiés par quarante (40) indicateurs et quarante (40) cibles associées.

**Tableau 133: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère**

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
<b>Nombre</b>	4	4	10	40	40

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 134: Nombre de cibles/Nombre de cibles atteintes

PROGRAMMES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	NOMBRE DE CIBLES	NOMBRE DE CIBLES ATTEINTES
<b>Programme 1:</b> Administration Générale	OS 1: Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire	01	01
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	03	02
	OS 3 : Améliorer le système d'information et de communication	03	03
<b>Programme 2:</b> Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Evaluation	OS 1 : Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat	06	04
	OS 2 : Veiller à la bonne conduite de l'action publique	03	02
<b>Programme 3:</b> Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local	OS 1 : Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire	04	04
	OS 2 : Assurer un développement régional harmonieux	05	05
<b>Programme 4:</b> Coordination de l'aide, Population et Production Statistique	OS 1: Mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat	05	04
	OS 2: Développer des politiques pour améliorer les connaissances sur les questions de population et développement et assurer l'autonomisation des populations vulnérables	06	02
	OS 3: Améliorer la production statistique	04	04
<b>TOTAL</b>		40	31

Source : DPPD-PAP 2022-2024

**Commentaires :** Au total, sur quarante (40) cibles, 32 ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 80 %.

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le tableau ci-dessous présente la situation d'exécution globale du budget du ministère au cours de la gestion 2022.

Tableau 135: Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>34 248 761 579</b>	<b>38 036 698 091</b>	<b>36 884 755 626</b>	<b>1 151 942 465</b>	<b>96,97%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>13 814 446 118</b>	<b>22 286 715 291</b>	<b>21 834 772 826</b>	<b>451 942 465</b>	<b>97,97%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	13 814 446 118	22 286 715 291	21 834 772 826	451 942 465	97,97%
1.1.2 Recettes de services					
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>20 434 315 461</b>	<b>15 749 982 800</b>	<b>15 049 982 800</b>	<b>700 000 000</b>	<b>95,56%</b>
1.2.1 Emprunts projets	20 383 827 211	14 849 982 800	14 849 982 800	0	100,00%
1.2.2 Dons Projets	50 488 250	900 000 000	200 000 000	700 000 000	22,22%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
<b>2 CHARGES</b>	<b>34 248 761 579</b>	<b>38 036 698 091</b>	<b>36 884 755 626</b>	<b>1 151 942 465</b>	<b>96,97%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>2 434 693 632</b>	<b>2 592 760 077</b>	<b>2 592 760 073</b>	<b>4</b>	<b>100,00%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	2 368 162 008	2 511 978 051	2 511 978 047	4	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	66 531 624	80 782 026	80 782 026	0	100,00%
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>2 583 397 569</b>	<b>3 810 234 477</b>	<b>3 459 880 832</b>	<b>350 353 645</b>	<b>90,80%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>3 780 555 222</b>	<b>4 325 035 320</b>	<b>4 325 035 320</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>
2.3.1 Transferts courants					
2.3.2 Transferts en capital					
<b>2.4 Investissement</b>	<b>25 450 115 156</b>	<b>27 308 668 217</b>	<b>26 507 079 401</b>	<b>801 588 816</b>	<b>97,06%</b>
2.4.1 Trésor	5 015 799 695	11 558 685 417	11 457 096 601	101 588 816	99,12%
2.4.2 Financement extérieur	20 434 315 461	15 749 982 800	15 049 982 800	700 000 000	95,56%
Dons	50 488 250	900 000 000	200 000 000	700 000 000	22,22%
Emprunts	20 383 827 211	14 849 982 800	14 849 982 800	0	100,00%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le budget voté de l'exercice budgétaire 2022, s'équilibrait en ressources et en emplois à **32 842 817 198** FCFA. Les différentes intégrations de ressources et modifications budgétaires intervenues en cours d'année ont conduit à une hausse du budget. A la date du 31/12/2022, le budget est passé à **38 036 698 091** FCFA soit une augmentation de **5 193 880 893** FCFA, représentant un taux d'augmentation de **15,81%**. Au terme de la gestion 2022, le taux d'exécution de ce budget s'élève à **96,97%**.

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Dr **YEO NAHOUA**, Directeur de Cabinet, occupe depuis 2020, année de basculement en mode budget-programmes, la fonction de **Responsable du Programme Administration Générale** du Ministère du Plan et du Développement.

Les principales missions de ce programme, au regard du décret n° **2016-562 du 27 Juillet 2016** portant organisation dudit ministère, se présentent comme suit :

- Assurer le contrôle du fonctionnement des structures du Ministère ;
- Assurer la coordination de la gestion financière des différentes structures du Ministère ;
- Maintenir et faire évoluer le système d'information ;
- Elaborer et traiter tous les actes à caractère administratif et juridique ;
- Programmer et contrôler les effectifs.

Dans l'ensemble, les activités prévues par le programme administration générale ont été exécutées dans un contexte apaisé sans difficultés majeures. En témoignent les résultats qui seront présentés dans la performance du programme.

Le présent rapport de performance du Programme I s'articule autour de quatre (04) points que sont : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2022, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme 1**

Le programme « Administration Générale », dont l'objectif global est : mettre en place une administration moderne et performante, admet, comme résultat stratégique, l'administration est moderne et performante.

#### **I.2. Le financement du programme 1**

Les crédits budgétaires de ce programme s'élèvent à **5 546 865 882 FCFA** contre **5 357 042 756 FCFA**, initialement votés, soit une hausse de **189 823 126 FCFA**. Cette augmentation du budget représente une rallonge accordée sur la ligne des primes des agents du Ministère et l'octroi de crédits additionnels pour le financement du Projet d'Appui à la Mise Œuvre du Programme de Développement pour une prestation de Service Inclusive (PAME/PDSI).

Le budget du programme 1 est réparti en nature de dépenses comme suit :

- Personnel : **2 039 689 700 FCFA** ;
- Biens et services : **2 957 061 425 FCFA** ;
- Transferts : **17 067 107 FCFA** ;
- Investissements : **533 047 650 FCFA**.

### **II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022**

#### **II.1. Exécution du budget**

La situation d'exécution des crédits budgétaires du programme Administration Générale au 31 décembre 2022 est de **93,79 %** (taux en relation avec la régulation budgétaire).

Le taux de réalisation par nature de dépense s'établit comme suit :

- **100,00 %** au titre du personnel. Ce taux est en rapport avec la régulation budgétaire ;
- **88,34 %** au titre des biens et services. Ce taux est conforme à la limite des crédits autorisés ;
- **100,00 %** au titre des transferts. Ces transferts ont été réalisés conformément aux crédits autorisés ;

- **99,99 %** au titre des investissements. Ce taux est conforme à la régulation budgétaire.

Toutefois, il a été observé quelques difficultés d'ordre pratique et technique au cours de cet exercice budgétaire. Ces difficultés sont et formulées comme suit :

- Problèmes de différés ou rejets des dossiers d'engagement par le Contrôleur Financier ;
- L'absence de droit d'accès du Responsable de la Fonction Financière Ministérielle en tant que superviseur, altérant ainsi ses missions de coordination et de suivi de l'exécution du budget.

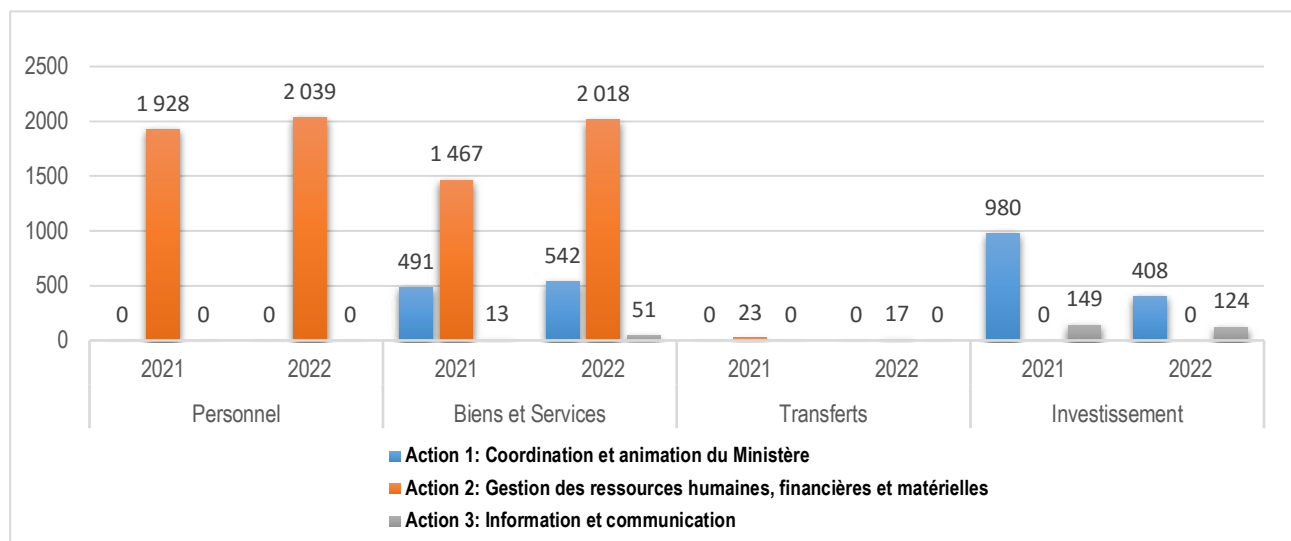
### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 136: Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1: Coordination et animation du Ministère	0	0	491 234 156	542 361 282	0	0	980 256 913	408 580 000	1 471 491 069	950 941 282
Action 2: Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	1 928 488 494	2 039 689 696	1 467 897 034	2 018 581 695	23 601 509	17 067 107	0	0	3 419 987 037	4 075 338 498
Action 3: Information et communication	0	0	13 532 556	51 462 806	0	0	149 501 408	124 419 035	163 033 964	175 881 841

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Graphique 1 : Evolution des réalisations des actions du Programme 1



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

#### ➤ Action 1 : Coordination et animation du Ministère :

Le financement de l'action 1 en 2022 est en régression de 35,38 % par rapport à 2021 du fait de la baisse importante des financements des dépenses d'investissements en 2022.

Cette action 1 affiche un taux de réalisation de 98,71 % au titre de l'exercice 2022.

➤ Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles :

Le financement de l'action 2 en 2022 connaît une hausse de 19,16 % par rapport à l'année 2021 due à l'augmentation des dotations des dépenses de personnels et de biens et services. Cette action 2 affiche un taux de réalisation de 92,46 % en 2022.

➤ Action 3 : Information et communication :

Le financement de l'action 3 en 2022 connaît une légère hausse (7,88 %) par rapport à l'exercice 2021. Cette hausse est due aux dotations de dépenses de biens et services relativement élevée que celle de l'année 2022. Cette action affiche un taux de réalisation de 99,97 % en 2022.

## II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 137: Suivi des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du Programme de Développement pour une prestation du Service Inclusive (PAME/PDSI)</b>	<b>2020</b>	<b>2023</b>	<b>8 918 519 413</b>	<b>0</b>	<b>208 580 000</b>	<b>208 580 000</b>
Sur financement intérieur			1 409 250 000	0	208 580 000	208 580 000
Sur financement extérieur			7 509 269 413			
<b>Projet 2 : Projet d'organisation de la mémoire documentaire du Ministère du Plan et du Développement</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>29 8500 000</b>	<b>124 470 192</b>	<b>124 467 650</b>	<b>124 419 035</b>
Sur financement intérieur			29 8500 000	124 470 192	124 467 650	124 419 035
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3 : Projet cadre d'appui au pilotage stratégique du développement 2022-2024</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>737 143 782</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Sur financement extérieur			737 143 782	200 000 000	200 000 000	200 000 000
<b>TOTAL</b>			<b>9 954 163 195</b>	<b>324 470 192</b>	<b>533 047 650</b>	<b>532 999 035</b>
Sur financement intérieur			1 707 750 000	124 470 192	333 047 650	332 999 035
Sur financement extérieur			8 246 413 195	200 000 000	200 000 000	200 000 000

➤ Le Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du Programme de Développement pour une prestation du Service Inclusive (PAME/PDSI) avait initialement un coût total de 8 384 166 000 FCFA, ce coût a connu une augmentation de 534 353 413 FCFA sur la part trésor et est passé à **8 918 519 413 FCFA** en 2022 dûe aux dépenses de fonctionnement que sont les salaires et les loyers. Le taux d'exécution financière de ce projet est de 100 % au titre de l'exercice 2022.

Au niveau de l'exécution physique, les activités réalisées sont notamment des actions de formation, l'appui financier au traitement et à l'analyse des données du 5<sup>e</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021) de la Côte d'Ivoire.

➤ Le Projet d'organisation de la mémoire documentaire du Ministère du Plan et du Développement a affiché un taux d'exécution financière de 99,96 % au titre de l'exercice 2022 pour un budget de 124 467 560. Au niveau de l'exécution physique, les activités réalisées sont notamment la réhabilitation de la Salle de courrier Centrale, l'acquisition d'un espace de sauvegarde externe et des équipements (matériel et mobilier).

➤ En 2022, le Projet cadre d'appui au pilotage stratégique du développement 2022-2024 a été financé sur part bailleur. Le transfert a été effectué à 100 % au titre de l'exercice 2022. Cependant, en termes d'exécution physique, aucune activité n'a été réalisée.

## II.2. Évolution des effectifs

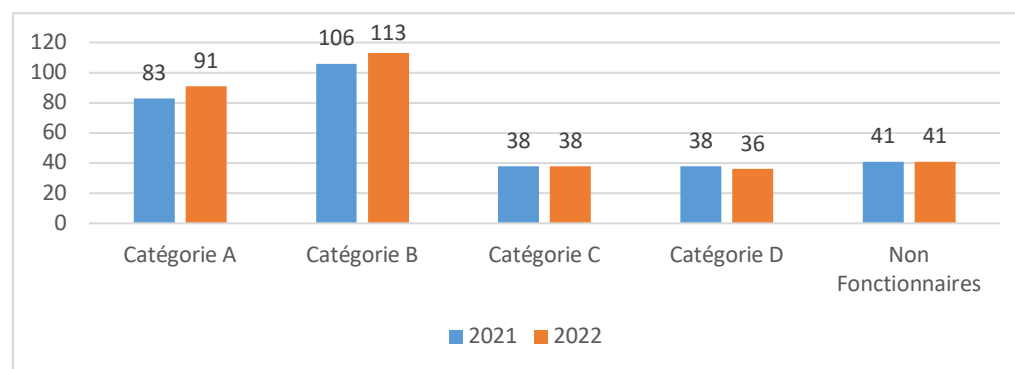
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 138: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2021	Effectif 2022				Total fin d'année au 31/12/2022
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	83	4	90	9	1	91
<b>Catégorie B</b>	106	9	111	9	2	113
<b>Catégorie C</b>	38	0	39	1	1	38
<b>Catégorie D</b>	38	2	39	2	4	36
<b>Non Fonctionnaires</b>	41	0	34	3	3	41
<b>TOTAL</b>	<b>306</b>	<b>15</b>	<b>313</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>319</b>

Source : DRH/MPD

Graphique 2 : Evolution des effectifs du programme 1



Les effectifs du personnel fonctionnaire connaissent une hausse de 4.91% par rapport à 2021 alors que les effectifs du personnel non fonctionnaire est resté statique. Cette situation est due au nombre élevé d'agents mis à la disposition du ministère relativement aux besoins exprimés. D'autre part, l'arrivée de nouveaux cadres notamment des Conseillers Techniques et des Chargés d'Etudes a favorisé une célérité dans le traitement des dossiers et dans la réalisation des activités techniques, contribuant ainsi au renforcement de performance du programme.

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

- Au titre des textes juridiques devant renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, onze (11) textes juridiques prévus dont dix (10) réalisés (01 loi et 09 décrets) et un (01) non réalisé dans le cadre du PTG.
  - Dans le cadre des textes non prévus au PTG, sept (07) arrêtés ont été élaborés et deux (02) convention dont une (01) en cours d'élaboration ;
  - Au niveau des textes analysés relatifs aux dossiers en Conseil des Ministres, 210 dont 82 communications, 92 décrets, 32 lois et 03 ordonnances ont été analysés en 2022;
  - Deux contentieux traités.

Soit un taux de réalisation de 90,90% contre une prévision de 40%.

- En matière de couverture des besoins en personnel, le personnel mis à la disposition du ministère représentant un taux de couverture de 122,22 %.
- Toutes les lignes à marchés ont été planifiées en début d'exercice budgétaire et la passation des marchés s'est effectuée conformément aux procédures en vigueur. Les marchés passés qui sont majoritairement des marchés de fourniture et de services courants ont été bien exécutés. En définitive, il était prévu treize (13) lignes à marchés. L'état de réalisation de ces lignes à marchés montre que ; 06 lignes ont effectivement fait l'objet de passation régulière de marchés et ont été exécutés ; 03 lignes étaient des Lettres Commande Valant Marché et ont été exécutées ; 01 ligne a fait l'objet d'un marché de gré à gré ; 02 lignes ont été déverrouillées tandis que 01 ligne a été modifiée et exécutée sans passer marchés. Soit un taux d'exécution de 100%.
- Le budget 2022 du Ministère du Plan et du Développement a été exécuté à 96,97%.
- Les visites du site web du Ministère s'élevaient à 36 000 visiteurs au cours de l'année 2022. La cible a donc été atteinte ;
- Les documents publiés sur la plateforme GED-MPD connaissent un intérêt singulier auprès des étudiants et chercheurs étrangers. Ainsi le taux de consultation de la plateforme GED-MPD au 31 décembre 2022 est de 40,35%.
- En matière de contrôle des services et structures sous tutelle du ministère, sur trente-deux (32) structures que compte le Ministère (Directions Générales, Directions Centrales, EPN et Directions Régionales), cinq (05) ont fait l'objet d'inspection en 2022. Parmi ces 05, quatre (04) Directions Régionales et un (01) EPN. En 2022, une seule mission de contrôles des performances a pu être exécutée à BOUAKE.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 139: Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire</b>						
IP 1.1 : Proportion des textes juridiques soumis	%	30	75	60	40	90,90
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles</b>						
IP2.1 : Taux de couverture en besoin de personnel	%	75	26	221	90	122,22
IP2.3 : Taux d'exécution des marchés passés	%	90	90	90	100	100
IP2.4 : Taux d'exécution budgétaire	%	83,67	86	93,21	100	96,97
<b>Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système d'information et de communication</b>						
IP3.1 : Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	%	25	25	25	45	41,66
IP3.2 : Nombre de visites du site web du ministère	Nombre	20 002	29 616	35 000	30 000	36000
IP3.3 : Taux de consultation sur la plateforme GED-MPD des documents stratégiques et de planification produits	%	0	0	15	10	52,83

Source : Rapport du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 du Programme 1

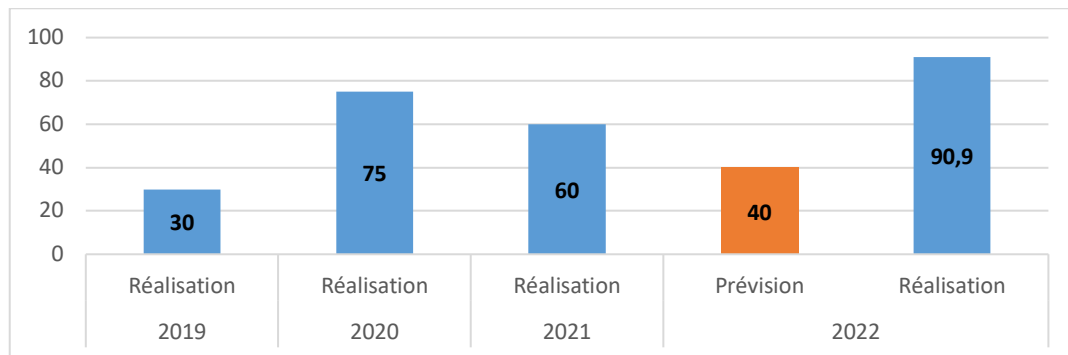
#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire.**

**Indicateur 1 :** Proportion des textes juridiques élaborés et transmis à la signature



**Graphique 3** : Evolution des textes juridiques élaborés et transmis à la signature



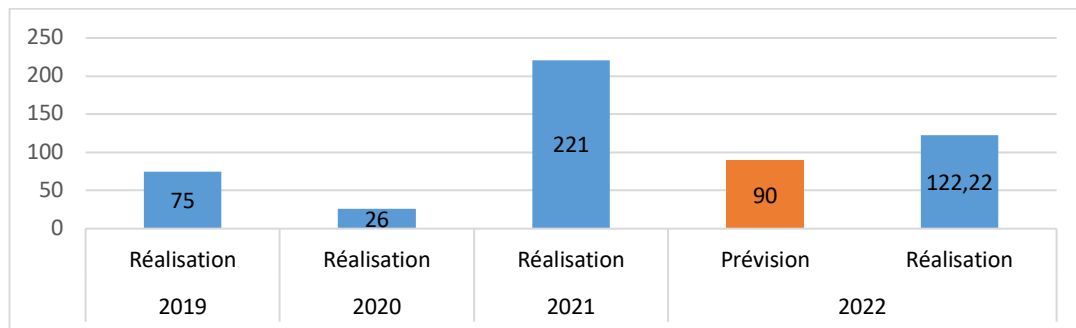
Source : Rapport du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 du Programme 1

- Source de données : DAJC
- Situation de référence : 2021 60%
- Mode de calcul : Méthode de calcul :  $(\text{Nombre de textes juridiques soumis} / \text{Nombre de textes prévus}) \times 100$ .
- Valeur cible 2022 : 40% Valeur cible 2023 : 50% Valeur cible 2024 : 60%
- Analyse de l'indicateur : Le Nombre de texte juridiques soumis est en hausse comparativement aux années 2020 et 2021. Par contre en fin 2022, le taux de réalisation a largement dépassé les attentes, affichant un taux de 90,9% en réalisation contre 40% en prévision. La nomination d'un Directeur à la tête de la Direction des affaires juridiques en 2022 a boosté le traitement des textes juridiques en 2022.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.**

**Indicateur 1** : Taux de couverture en besoin de personnel

**Graphique 4** : Evolution du taux de couverture de personnel

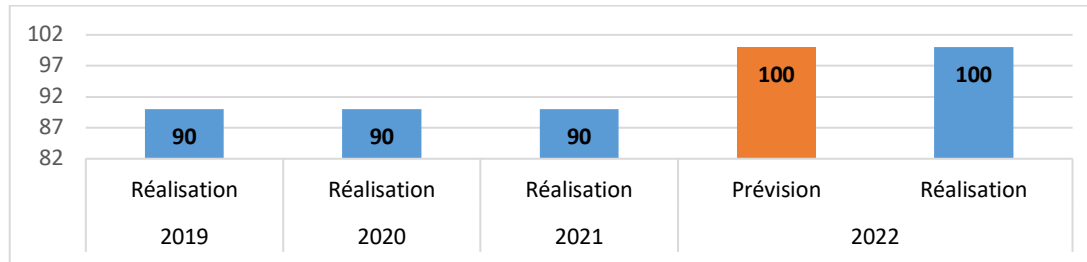


Source : Rapport du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 du Programme 1

- *Source de données* : DRH
- *Situation de référence* 221% 2021
- *Mode de calcul* : *Méthode de calcul* (Nombre de besoins en personnel satisfaits / Nombre de besoin en personnel exprimés) x 100
- *Valeur cible 2022* : 90% *Valeur cible 2023* : 95% *Valeur cible 2024* :97%
- *Analyse de l'indicateur* : Les besoins en personnel satisfaits sont en hausse comparativement à l'exercice 2020 et en baisse par rapport à 2021. Par contre en fin 2022, le taux de réalisation a dépassé les attentes, affichant un taux de 122,22% en réalisation contre 90% en prévision. Le dépassement des prévisions est dû à l'arrivée de nouveaux affectés de fonctionnaires indépendamment de besoins du ministère.

**Indicateur 3** : Taux d'exécution des marchés passés

**Graphique 5** : Evolution du taux d'exécution des lignes à marché

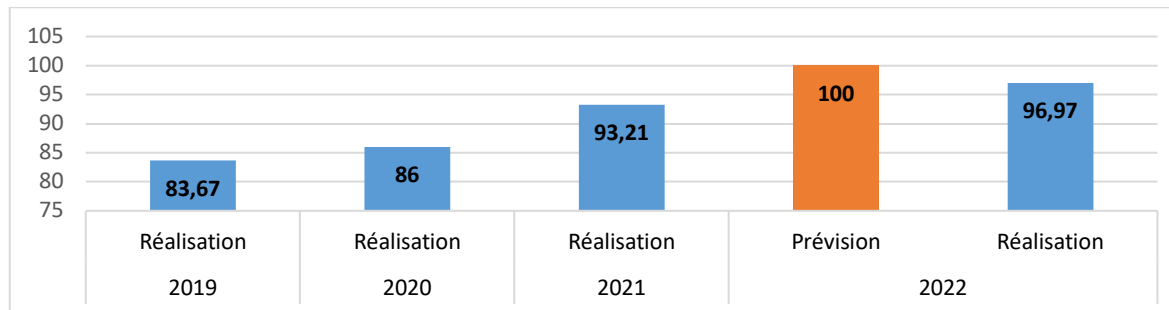


Source : Rapport du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 du Programme 1

- *Source de données* : CPMP
- *Situation de référence* : 90% 2021
- *Mode de calcul* : *Méthode de calcul* : (Nombre de ligne à marché entièrement passées/Nombre de ligne à marché notifiées) x 100
- *Valeur cible 2022* : 100% *Valeur cible 2023* : 100% *Valeur cible 2024* 100%.
- *Analyse de l'indicateur* : Le taux d'exécution des marchés est en hausse comparativement aux exercices 2020 et 2021. Par contre en fin 2022, toutes les lignes à marché ont été entièrement passées.

**Indicateur 4** : Taux d'exécution budgétaire

**Graphique 6** : Evolution du taux d'exécution du budget



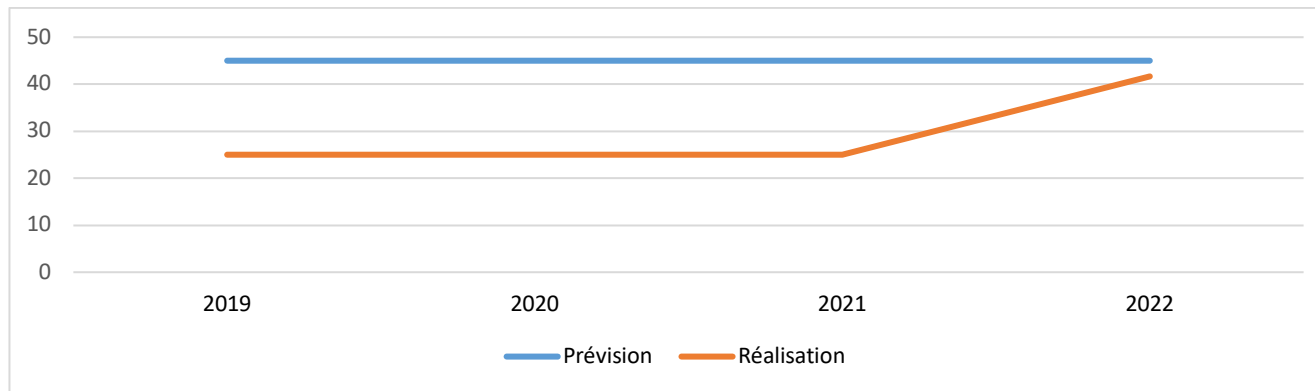
Source : SIGOBE

- Source de données : SIGOBE
- Situation de référence : 93.21% 2021
- Mode de calcul : *Méthode de calcul* :  $(Total\ liquidation / Total\ budget\ actuel) \times 100$ .
- Valeur cible 2022 : 100% Valeur cible 2023 : 100% Valeur cible 2024 100% .
- Analyse de l'indicateur : En 2022, la situation d'exécution du budget du MPD connaît une hausse comparativement aux années 2020 et 2021. Toutefois, on note qu'elle n'a pas atteint la cible de 100% projetée. Ceci s'explique par le cumul des montants résiduels non exécutés sur plusieurs activités.

**Objectif spécifique 3** : Améliorer le système d'information et de communication

**Indicateur 1** : Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique

**Graphique 7** : Evolution du taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique du ministère



Source : Rapport du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 du Programme 1

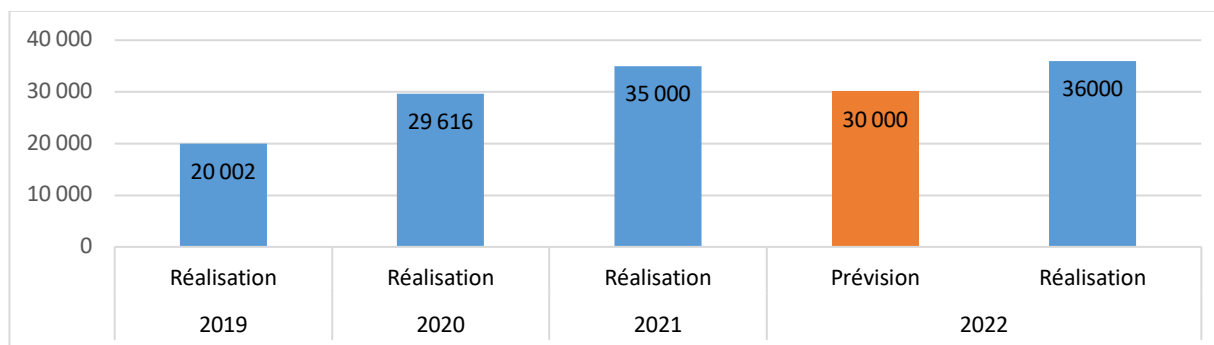
- Source de données : DIDA
- Situation de référence : 25% 2021
- Mode de calcul : *Méthode de calcul* :  $(Nombre\ de\ structure\ bénéficiaire / Nombre\ total\ de\ structures) \times 100$
- Valeur cible 2022 : 45% Valeur cible 2023 : 65% Valeur cible 2024 80%.
- Analyse de l'indicateur : On note une hausse de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du ministère en 2022 alors qu'il est resté constant au cours des années 2020 et 2021. Cependant au cours de la gestion 2022, la réalisation qui est de 41,66% reste inférieure à la prévision de 65%. Ce taux de réalisation des activités du schéma directeur est dû au manque de budget alloué pour l'étude de mise à jour dudit schéma dont la requête a été soumise au fond d'étude en 2021.

Certaines composantes du schéma directeur sont mises en œuvre de façon sectorielle. Nous avons la mise en place des applications comme le MIVS développé par le BNPVS avec l'appui de la DIDA, la base de données BDAT, piloté par la DGATDRL, le Système Intégré d'Analyse, de Programmation et Suivi-évaluation des projets d'investissement publics (SINAPSE), piloté par la DGPLP.

La requête de financement pour l'étude du schéma directeur qui a été soumise au fond d'étude depuis deux ans sans retour favorable est en cours de préparation pour soumettre à nouveau. Le financement de cette étude permettra de mettre à jour l'étude du schéma directeur du système d'information général du ministère et la mise en œuvre efficiente des activités des TIC du Ministère du Plan et du Développement pour la dématérialisation de ces services.

**Indicateur 2** : Nombre de visites du site web du ministère

**Graphique 8** : Evolution du nombre de visite du site web au ministère

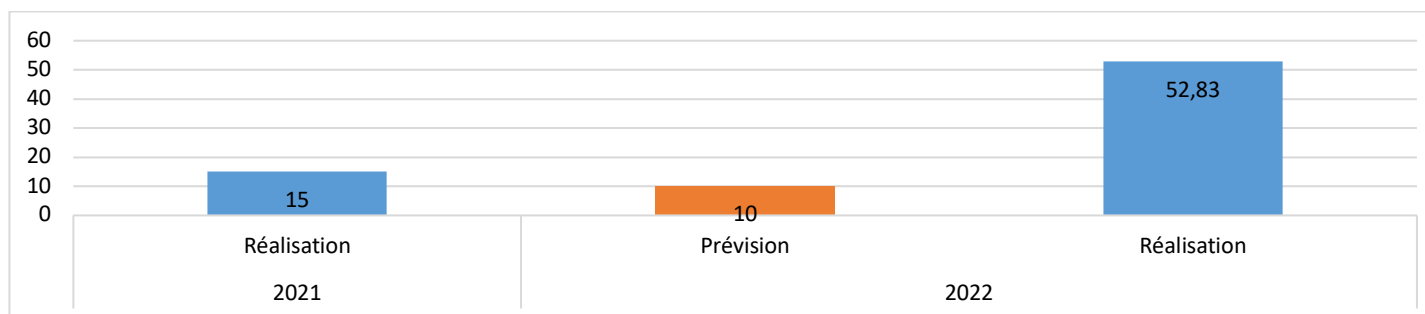


Source : Rapport du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 du Programme 1

- Source de données : DIDA
- Situation de référence 2021 : 35 000 visiteurs
- Méthode de calcul : Dénombrement
- Valeur cible 2022 : 30 000 Valeur cible 2023 : 35 000 Valeur cible 2024 : 40 000
- Analyse de l'indicateur : Nous notons une hausse progressive des visites sur le site internet du ministère de 2019 à 2022. Ainsi, au cours de l'exercice 2022, la prévision de nombre de visiteurs du site internet du Ministère du plan et du Développement qui était de 35 000 visiteurs a atteint 36 000. Cette performance s'explique par une très bonne collaboration entre la Direction de l'Informatique, de la Documentation et des Archives et le service Communication qui facilite l'animation du site web du ministère. Cela a permis de fournir des données importantes qui font sujet d'attraction des internautes.

**Indicateur 3** : Taux de consultation sur la plateforme GED-MPD des documents stratégiques et de planification produite

**Graphique 9** : Evolution des consultations sur la plateforme GED-MPD



Source : Rapport du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 du Programme 1

- Source de données : DIDA
- Situation de référence 2021 : 15%

- Méthode de calcul : Méthode de calcul : (Nombre de documents stratégiques et de planification consultés/Nombre de document stratégiques et de planification publiés) x 100
- Valeur cible 2022 : 10% Valeur cible 2023 : 50% Valeur cible 2024 : 90%
- *Analyse de l'indicateur* : Le taux de consultation des documents sur la plateforme est passé de 15% en 2021 à 52,83% en 2022, montrant ainsi un réel intérêt porté par les internautes aux documents techniques du ministère. De même en 2022, pour une prévision de 10%, le taux de consultation des documents sur la plateforme est passé à 52,83% au 31 décembre 2022. Cette performance s'explique par l'intérêt des usagers à la recherche des documents stratégiques, de planification et de développement que regorge cette importante plateforme. En outre, le rattachement du lien de la plateforme sur le site internet, qui permet de faciliter l'accès des usagers aux données du ministère, a boosté l'accroissement du nombre de visiteurs.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

Comme difficultés majeures rencontrées, citons :

- la sédentarisation des emplois spécifiques (des ingénieurs travaux statistiques ; des ingénieurs statisticiens économistes; des démographes et des géographes) est difficile dans le Ministère, du fait de leur préférence pour les structures privées ou vers les ministères disposant des incitations plus attractives.
  - La limitation des moyens financiers pour la réalisation de formation ;
  - Le plafonnement du budget à 70% entraîne une lenteur au niveau de l'exécution;
  - Non implication du Responsable de la Fonction Financière Ministérielle (RFFIM) dans le circuit de l'exécution de la dépense publique qui rend difficile la tâche de coordination et de suivi de l'exécution du budget ;
  - Non accès du RFFIM à certains niveaux du SIGOBE;
- Les nombreux différés ou rejets des dossiers d'engagement par le Contrôleur Financier.

### IV.2. Recommandations

Pour parer les difficultés susmentionnées, les recommandations suivantes ont été faites :

- renforcer les mesures d'incitation pour maintenir les agents dans le ministère ;
- les crédits destinés à la formation des agents devront être revus à la hausse.

## CONCLUSION

Globalement, les activités du programme Administration Générale ont été réalisées avec succès au regard du taux d'exécution des crédits budgétaires de 96.97%. Ces moyens ont été mis à profit pour obtenir les résultats majeurs suivants :

- la réalisation d'un nombre important des activités planifiées au niveau de Plan de Travail Annuel (PTA) du ministère ;
- la bonne exécution des marchés passés ;
- l'attractivité du site web du ministère suscitant plus de visiteurs ;
- l'opérationnalisation de la plateforme de Gestion Electronique des Documents (GED).

## **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « Prospective, Planification, Programmation et Suivi - Evaluation »**

### **INTRODUCTION**

Depuis 2020, le Programme « Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation » a pour responsable **Monsieur CISSE Marcelin**, Directeur Général du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté.

Les missions dévolues à ce programme sont précisées par le décret n° **2016-562 du 27 Juillet 2016** portant organisation. Parmi celles-ci, on peut retenir :

- la conduite des réflexions prospectives et stratégiques ;
- la conception et l'élaboration des Plans Nationaux de Développement (PND) ;
- la programmation des investissements publics ;
- le suivi de la mise en œuvre du PND.

Le contexte est marqué par la mise en œuvre du PND 2021-2025 qui intervient dans une période marquée au niveau mondial par les effets résiduels de la pandémie à coronavirus et aussi par la persistance de la crise Russo-Ukrainienne.

Ce présent rapport de performance du Programme II s'articule autour de quatre (04) points à savoir : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2022, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

L'objectif global du Programme Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation est de contribuer à l'orientation et à l'éclairage de l'action publique. Deux (02) résultats stratégiques de cet objectif global sont :

- les investissements publics sont budgétisés conformément à la programmation établie ;
- les actions et mesures émanant du PND sont exécutées.

#### **I.2. Le financement du programme**

Le montant du budget initial notifié au programme en début d'exercice s'élève à **2 517 296 864 FCFA** et est reparti en nature de dépense comme suit :

- Personnel : **47 951 203 FCFA** ;
- Biens et services : **427 315 853 FCFA** ;
- Investissements : **2 042 029 808 FCFA**.

Le budget actuel en fin d'exercice 2022 quant à lui s'élève à **2 899 833 515 FCFA** et est reparti en nature de dépenses comme suit :

- Personnel : **47 951 203 FCFA** ;
- Biens et services : **611 115 704 FCFA** ;
- Investissements : **2 240 766 608 FCFA**.

L'écart constaté entre le budget initial voté et le budget actuel qui est de 382 536 651 FCFA, est dû principalement à : i) l'introduction d'un nouveau projet « **Faire le suivi physique et l'évaluation des projets d'investissement publics** » en cours d'exercice dont le montant s'élève à 104 996 394 FCFA ; ii) l'obtention de crédits complémentaires au profit du projet « Mise en place du Mécanisme Institutionnel de veille stratégique » et des primes DGPLP dont les montants respectifs sont de 102 671 078 FCFA et 23 164 881 FCFA et iii) la dotation de crédits budgétaires en cours d'exercice d'un montant de 170 000 000 FCFA sur le CONAFIP.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le budget global du Programme Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Evaluation dont le montant initialement voté était de **2 517 296 864 FCFA** est passé en fin de gestion à **2 899 833 515 FCFA** soit une hausse de 15,20%. Le montant exécuté en fin d'exercice budgétaire 2022 s'élève à **2 162 803 706 FCFA**.

Quant au taux de réalisation par nature de dépense, il s'établit comme suit :

- **100,00%** au titre du personnel ;
- **99,18%** au titre des biens et services ;
- **67,33%**<sup>2</sup> au titre des investissements.

Comparativement à l'exercice budgétaire 2021, les taux de réalisation des natures de dépense au titre du personnel et des biens et services sont sensiblement égaux. Quant aux investissements, ils sont en hausse de 18%.

En définitive, le taux d'exécution des crédits budgétaires du programme Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation qui était de **65,10%** en 2021, est passé à **74,58 %** au 31 décembre 2022 soit une progression de **14,56%**.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

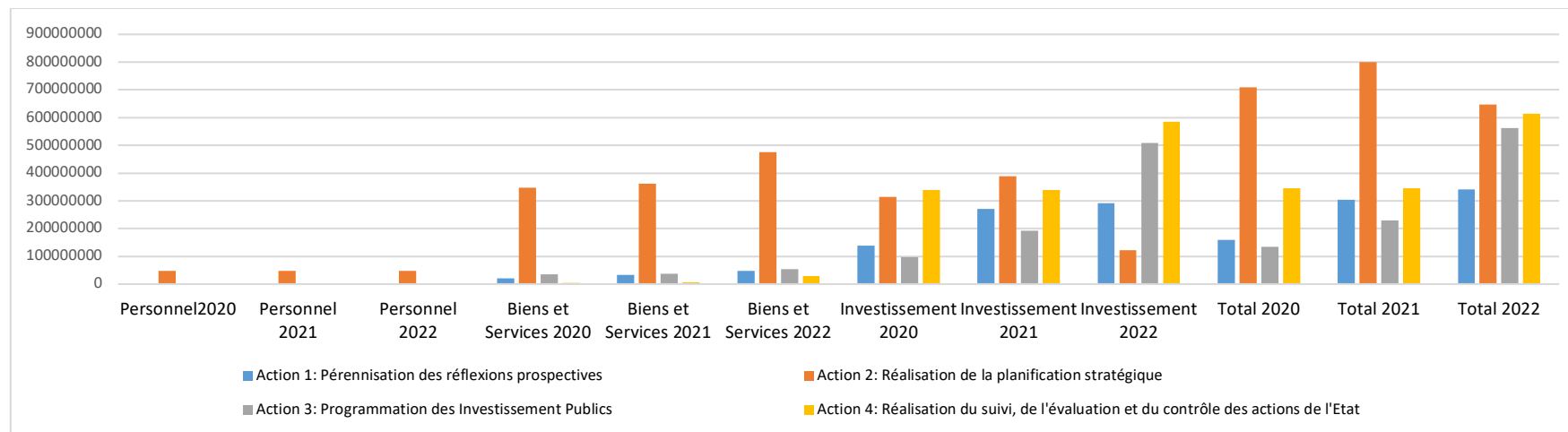
Tableau 140 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1: Pérennisation des réflexions prospectives	0	0	32 879 570	48 112 190			270 856 545	292 169 678	<b>303 736 115</b>	<b>340 281 868</b>
Action 2: Réalisation de la planification stratégique	47 951 000	47 951 203	362 630 283	475 867 893			389 190 147	122 499 000	<b>799 771 430</b>	<b>646 318 096</b>
Action 3: Programmation des Investissement Publics	0	0	37 134 399	53 870 954			192 713 699	508 769 086	<b>229 848 098</b>	<b>562 640 040</b>
Action 4: Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat	0	0	5 669 031	28 264 666			340 051 000	585 299 036	<b>345 720 031</b>	<b>613 563 702</b>

Source : SIGOBE

<sup>2</sup> Ce taux de réalisation est contrarié par le financement extérieur en lien avec le projet « planification sociale suivi évaluation » qui est exécuté en dehors du SIGOBE. Le taux réel d'exécution pour les dépenses d'investissement est de 97,92%.

**Graphique 10 : Exécution financière par action du programme 2**



Source : SIGOBE / PROG2

L'exécution financière des « Biens et Services » des actions relatives aux du programme 2, enregistré de 2020 à 2021, les hausses suivantes :

- action 1 Pérennisation des réflexions prospectives : 63,42% ;
- action 2 Réalisation de la planification stratégique:4,67 % ;
- action 3 Programmation des Investissement Publics:3,16 % ;
- action 4 Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat: 12,48%.

On constate également une tendance haussière de l'exécution financière des « Biens et Services » sur la période allant de 2021 à 2022. Ces hauses se présentent comme suit :

- action 1 Pérennisation des réflexions prospectives : 46,33% ;
- action 2 Réalisation de la planification stratégique:31,23 % ;
- action 3 Programmation des Investissement Publics: 45,07 % ;
- action4 Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat: 398,58%.

Cette hausse générale s'explique par l'augmentation croissante des charges de fonctionnement dans les différents services du programme 2.

S'agissant de la nature de dépense « investissement », on constate:

- une hausse de l'exécution financière de 95,78% de 2020 à 2021 pour l'action 1 : Pérennisation des réflexions prospectives ;
- une hausse de l'exécution financière de 7,87% de 2021 à 2022 pour l'action 1 : Pérennisation des réflexions prospectives ;
- une hausse de l'exécution financière de 23,67% de 2020 à 2021 pour l'action 2 : Réalisation de la planification stratégique ;
- une baisse de l'exécution financière de 68,52% de 2021 à 2022 pour l'action 2 : Réalisation de la planification stratégique;
- une hausse de l'exécution financière de 97,53% 2020 à 2021 pour l'action 3: Programmation des Investissement Publics;
- une hausse de l'exécution financière de 7,87% 2021 à 2022 pour l'action 3: Programmation des Investissement Publics;
- Aucune variation de l'exécution financière de 2020 à 2021 pour l'action 4: Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat.
- Une progression de l'exécution financière de 72,12% de 2021 à 2022 pour l'action 4: Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat.



Les dépenses de personnel pour les 4 actions sur les années 2020, 2021 et 2022 sont restées globalement inchangées.

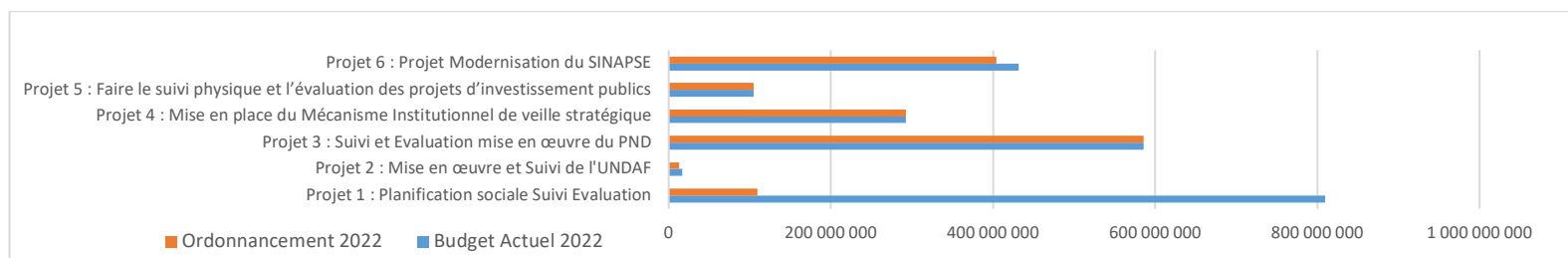
### II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 8 :** Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Planification sociale Suivi Evaluation</b>	<b>2010</b>		<b>4 899 868 695</b>	<b>810 700 000</b>	<b>809 600 000</b>	<b>109 600 000</b>
Sur financement intérieur			1 434 968 695	110 700 000	109 600 000	109 600 000
Sur financement extérieur			3 464 900 000	700 000 000	700 000 000	0
<b>Projet 2 : Mise en œuvre et Suivi de l'UNDAF</b>	<b>2017</b>	<b>2022</b>	<b>2 500 000 000</b>	<b>16 900 000</b>	<b>16 899 000</b>	<b>12 899 000</b>
Sur financement intérieur			2 500 000 000	16 900 000	16 899 000	12 899 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3 : Suivi et Evaluation mise en œuvre du PND</b>	<b>2012</b>	<b>2025</b>	<b>9 896 811 912</b>	<b>592 000 000</b>	<b>585 299 036</b>	<b>585 299 036</b>
Sur financement intérieur			5 750 000 000	592 000 000	585 299 036	585 299 036
Sur financement extérieur			4 146 811 912	0	0	0
<b>Projet 4 : Mise en place du Mécanisme Institutionnel de veille stratégique</b>	<b>2018</b>	<b>2025</b>	<b>2 369 480 208</b>	<b>189 500 000</b>	<b>292 169 678</b>	<b>292 169 678</b>
Sur financement intérieur			2 369 480 208	189 500 000	292 169 678	292 169 678
Sur financement extérieur			0	0		
<b>Projet 5 : Faire le suivi physique et l'évaluation des projets d'investissement publics</b>	<b>2022</b>	<b>2025</b>	<b>298 000 000</b>	<b>0</b>	<b>104 996 394</b>	<b>104 996 394</b>
Sur financement intérieur			298 000 000	0	104 996 394	104 996 394
Sur financement extérieur			0	0	0	
<b>Projet 6 : Projet Modernisation du SINAPSE</b>	<b>2021</b>	<b>2024</b>	<b>2 010 000 000</b>	<b>432 929 808</b>	<b>431 802 500</b>	<b>403 772 692</b>
Sur financement intérieur			2 010 000 000	432 929 808	431 802 500	403 772 692
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total</b>			<b>21 974 160 815</b>	<b>2 042 029 808</b>	<b>2 240 766 608</b>	<b>1 508 736 800</b>
Sur financement intérieur			14 362 448 903	1 342 029 808	1 540 766 608	1 508 736 800
Sur financement extérieur			7 611 711 912	700 000 000	700 000 000	0

Source : SIGOBE/PIP/PROG 2

**Graphique 11 :** Exécution des investissements du programme 2



Au vu de ce graphique, on constate que le projet 1 présente un faible taux d'exécution (13,54%). Ce faible taux s'explique par le fait que le financement extérieur dont bénéficie ce projet est exécuté hors système SIGOBE. Le coût total de ce projet qui était de 3 632 468 695 FCFA en 2021 est passé à 4 899 868 695 FCFA en 2022. Cet écart constaté est dû à l'avènement d'un nouveau cadre de coopération entre la Côte d'Ivoire et l'UNICEF sur la période 2021-2025.

Les projets 3, 4 et 5 quant à eux, ont un taux d'exécution de 100%. S'agissant des projets 2 et 6, le taux d'exécution financière est respectivement de 76,33% et 93,51%.

#### **Projet 1 : Planification sociale Suivi Evaluation**

Coût total	4 899 868 695 FCFA
Année de démarrage	2010
Année prévisionnelle de fin	
Etat d'avancement physique	-Organisation de l'atelier d'élaboration du cadre national intégré de financement des Objectifs de Développement Durable (ODD) - Organisation de l'atelier d'évaluation des coûts et du financement des Objectifs de Développement Durable (ODD); - Organisation de l'atelier de finalisation du rapport annuel 2021 et du rapport semestriel 2022 de la mise en œuvre du PND 2021-2025
Etat d'avancement financier	Budget mobilisé avant 2022 : 2 032 467 618 Fcfa Budget 2022 : 809 600 000 Fcfa (Trésor :109 000 000F et Financement extérieur :700 000 000Fcfa )
Difficultés rencontrées	Les ressources extérieures issues de ce projet sont gérées en dehors du SIGOBE.
Mesures correctives éventuelles	Procéder si possible à la régularisation des dépenses exécutées hors SIGOBE.

#### **Projet 2 : Mise en œuvre et Suivi de l'UNDAF**

Coût total	2 500 000 000 Fcfa
Année de démarrage	2017
Année prévisionnelle de fin	2022
Etat d'avancement physique	-Rencontre avec les Partenaires Techniques et Financiers sur la préparation du Groupe Consultatif pour le financement du PND 2021-2025
Etat d'avancement financier	Budget mobilisé avant 2022 :2 389 559 483F Budget 2022 : 16 899 000 F
Difficultés rencontrées	RAS
Mesures correctives éventuelles	

#### **Projet 3 : Suivi et Evaluation mise en œuvre du PND**

Coût total	9 896 811 912 Fcfa
Année de démarrage	2015
Année prévisionnelle de fin	2020
Etat d'avancement physique	- Organisation de l'atelier de consolidation du rapport annuel de performance 2021 de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, -Organisation de l'atelier de lancement du processus d'élaboration du Rapport National Volontaire 2022 sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) -Organisation de l'atelier de collecte d'informations avec les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du rapport national volontaire de la Côte d'Ivoire -Organisation de l'atelier de production des rapports locaux de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) -Organisation de l'atelier d'actualisation des fiches techniques des projets structurants du PND 2021-2025
Etat d'avancement financier	Budget mobilisé avant 2022 :7 849 369 545 Fcfa Budget 2022 : 585 299 036F
Difficultés rencontrées	RAS
Mesures correctives éventuelles	

#### Projet 4 : Mise en place du Mécanisme Institutionnel de veille stratégique

Coût total 2 369 480 208 Fcfa

Année de démarrage 2017

Année prévisionnelle de fin 2021

Etat d'avancement physique

##### **Renforcer les capacités des acteurs techniques du MIVS**

- 130 acteurs techniques sectoriels du MIVS sensibilisés sur l'importance de la veille stratégique et l'intelligence économique
- 114 acteurs techniques sectoriels du MIVS formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence
- 24 experts du BNPVS formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique

##### **Mettre en place le cadre institutionnel**

- Prise d'un projet d'arrêté soumis à la signature de Madame le Ministre
- 160 acteurs techniques issus des institutions, ministères et structures désignés points focaux du MIVS

##### **Elaborer le système de suivi des indicateurs de veille stratégique de l'Étude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040**

- 22 domaines, 110 axes et 450 indicateurs de veille stratégique validés

##### **Mettre en place le cadre de réflexion stratégique**

- Un mode opératoire du cadre de réflexion stratégique disponible
- Une conférence sur le thème : "érosion côtière et avenir des villes et villages du littoral de côte d'ivoire"
- Lancement de la mise en place d'un réseau de praticiens de la veille stratégique et de l'intelligence économique

##### **Mettre en place l'architecture technique du MIVS**

- 42 acteurs techniques du MIVS dotés en équipements informatiques (42 ordinateurs portables, 2 tablettes iPad, 14 scanners, 10 disques durs externes, 20 souris, 10 imprimantes)
- Une plateforme informatique de veille dénommée « BNPVS SOFT » déployée et opérationnelle
- 2 progiciels de veille acquis
- 60 acteurs techniques sectoriels formés à l'utilisation de la plateforme de veille BNPVS SOFT
- Réalisation de la phase pilote du MIVS en prélude à sa phase opérationnelle

##### **Evaluer le MIVS**

- Evaluation de la phase pilote du MIVS

##### **Mettre en place des cellules locales de veille stratégique impliquant les Directions Régionales et les collectivités locales**

- 33 acteurs techniques locaux désignés
- 33 acteurs techniques locaux du MIVS formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique

##### **Etendre l'architecture technique aux acteurs locaux et créer un accès pour chaque acteur technique**

- Extension de la plateforme aux acteurs locaux
- Hébergement en local de la plateforme de veille

Etat d'avancement financier

Budget mobilisé avant 2022 : 575 178 314 Fcfa

Budget 2022 : 292 169 678F

Difficultés rencontrées

##### **-Au niveau organisationnel**

Le besoin urgent de trouver des locaux adéquats pouvant abriter l'activité de veille notamment une salle de veille dédiée.

##### **Au niveau institutionnel**

L'arrêté portant création, organisation, fonctionnement du MIVS proposé à la signature de Madame le Ministre du Plan et du Développement depuis 2017 reste très attendu.

##### **Au niveau financier**

Plusieurs activités au titre du MIVS ont du mal à être réalisées entièrement pour cause d'insuffisance de ressources financières conduisant à un émiettement de celles-ci. Il en va de même pour le budget de fonctionnement du Département qui devrait être rehaussé pour réaliser certaines activités participant à la réussite de la phase opérationnelle du MIVS.

- Mesures correctives éventuelles
- Nécessité d'obtention d'un local en bon état pour le MIVS
  - Besoin de signature de l'arrêté portant création, organisation, fonctionnement du MIVS
  - Besoin d'un rehaussement de l'enveloppe budgétaire du MIVS et du Département de la veille stratégique

#### Projet 5 : Faire le suivi physique et l'évaluation des projets d'investissement publics

Coût total	<b>403 000 000 Fcfa</b>
Année de démarrage	2022
Année prévisionnelle de fin	2025
Etat d'avancement physique	-Plan de suivi élaboré ; -Tenue des missions de suivi de 40 projets dans le grand Abidjan et à l'intérieur du Pays : octobre Novembre 2022.
Etat d'avancement financier	Budget mobilisé avant 2022 :0 Budget 2022 : 104 996 394 Fcfa
Difficultés rencontrées	RAS

#### Projet 6: Projet Modernisation du SINAPSE

Coût total	<b>2 010 000 000</b>
Année de démarrage	2021
Année prévisionnelle de fin	2024
Etat d'avancement physique	-Cahier de charges fonctionnel élaboré ; -Développement des nouveaux modules en cours.
Etat d'avancement financier	Budget mobilisé avant 2022 :159 798 929F Budget 2022 : 431 802 500F
Difficultés rencontrées	RAS

## II.2. Évolution des effectifs

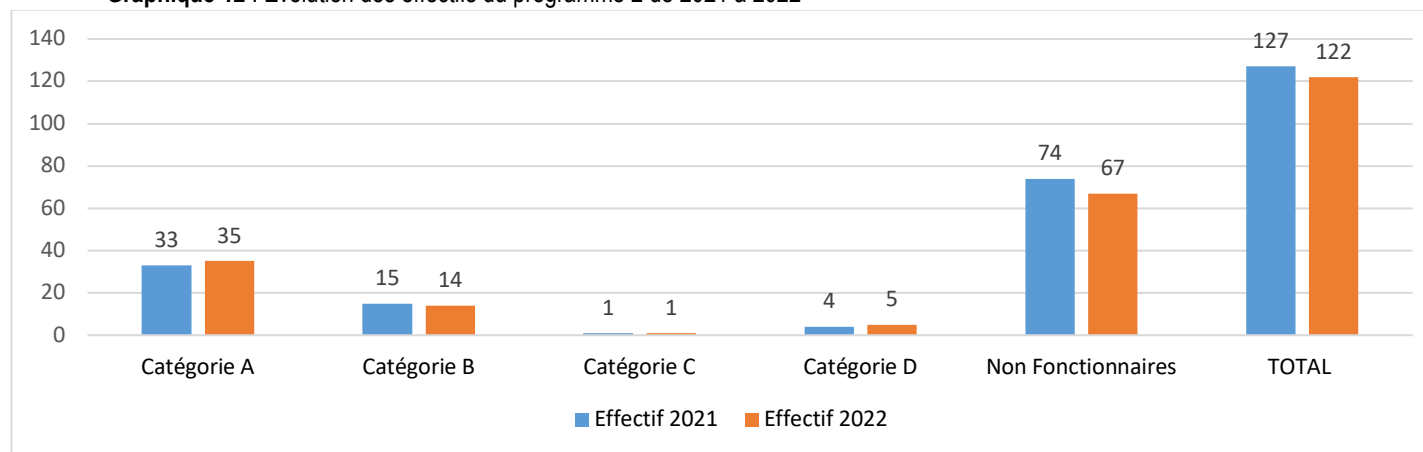
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 141: Evolution des effectifs

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total au 31/12/2022
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	33	2	34	2	0	35
<b>Catégorie B</b>	15	0	16	0	1	14
<b>Catégorie C</b>	01	0	01	0	0	01
<b>Catégorie D</b>	04	0	05	1	0	05
<b>Non Fonctionnaires</b>	74	0	73	0	7	67
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>2</b>	<b>129</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>122</b>

Source : DGPLP/BNPVS

**Graphique 12** : Evolution des effectifs du programme 2 de 2021 à 2022



Source : DGPLP/BNPVS

Le personnel au 31 décembre 2022 enregistre 122 agents dont 35 sont de la catégorie A, 14 de catégorie B, 01 de catégorie C, 05 de catégorie D et 67 non fonctionnaires (contractuels). Le personnel contractuel représente 54,92% de l'effectif total du programme. Ce fort taux s'explique par le fait que ce programme, en raison de sa spécificité, fait appel à plusieurs expertises dans l'accomplissement de ses missions.

Au vu de ce graphique, on constate que les personnels de catégorie A et D ont subi respectivement des progressions de 6%, et 25% tandis que celui de la catégorie C n'a subi aucune variation. Le personnel contractuel quant à lui a régressé de 9,46%. En somme, l'effectif total est passé de 127 en 2021 à 122 en 2022, soit une baisse de 3,94%. Cette baisse est imputable au changement de statut et au départ du personnel contractuel admis aux concours de recrutement exceptionnels organisés par la fonction publique.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

#### AXE 1 Pérennisation des réflexions prospectives

Dans le cadre de la mise en place du mécanisme institutionnel de veille stratégique (MIVS), plusieurs activités ont été réalisées en 2022. En effet, au niveau de la mise en place de l'architecture technique du MIVS, un progiciel de veille pour l'évaluation de l'impact des politiques publiques a été acquis ; quarante (40) acteurs techniques du MIVS ont été dotés d'équipements informatiques et dix-huit (18) acteurs techniques ont été formés à l'utilisation de la plateforme de veille.

En outre, la liste des indicateurs au niveau des régions a été validée et dix-neuf (19) Directeurs de la planification et du développement des Districts ont été formés en veille stratégique et en intelligence économique. Par ailleurs, le réseau des praticiens de la veille stratégique et l'intelligence économique mis en place est opérationnel et le processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Intelligence Economique (SNIE) est en cours.

#### AXE 2 : Planification stratégique ; Programmation des Investissement Publics ; Suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat

Au titre de la Planification, plusieurs activités majeures sont menées, ce sont notamment : (i) le renforcement des capacités des acteurs du système de planification de plusieurs entités administratives ; (ii) l'actualisation du manuel d'élaboration des politiques sectorielles, son édition et sa vulgarisation auprès des acteurs centraux et locaux et ; (iii) l'organisation de la Conférence Annuelle de la CAP 2022 pour l'élaboration des Plans de Travail Annuels (PTA) 2023/2024 des Ministères sectoriels. En sus, divers appuis aux processus d'élaboration de documents stratégiques (Plans stratégiques et documents de politique) ont été effectués, notamment: la Stratégie de Renforcement des Capacités Nationales (SRCN 2022-2024) ; le Plan Stratégique de la Fonction Publique 2023-2025 ; la Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (SNAPRR 2023-2027) ; le Plan Stratégique de la DGI ; le Plan National de Contingence

Humanitaire ; la Stratégie Nationale de Valorisation des Produits Forestiers; le Plan d'Actions 2022-2025 de la Direction Générale de l'Industrie Touristique et Hôtelière ; le Plan stratégique du FDFP (2023-2027) ; le Guide National de Planification et de Budgétisation des Interventions en matière de Santé et ; la Stratégie Nationale de Sécurité de l'Eau.

Au titre de la Programmation des Investissements Publics, plusieurs acquis ont été enregistrés. Il s'agit notamment de : (i) la prise du décret n°742 du 16 septembre 2022 fixant le cadre de maturation, de programmation, et de gestion des projets d'investissements publics ; (ii) l'actualisation du portefeuille de projets/programmes du PND 2021-2025, l'élaboration du PIP 2023-2025 et l'organisation des conférences de programmation. En outre, les acteurs des Ministères techniques ont été formés aux procédures et outils du PIP et les cadres en charge de la programmation des investissements publics ont bénéficié de renforcement de capacités sur les thématiques de finances publiques dans le cadre de la réforme.

En ce qui concerne, le volet Contrôle Suivi et Evaluation, les activités réalisées sont : (i) l'élaboration et la validation de la loi N°2022-966 du 14 décembre 2022 relative à l'évaluation des politiques publiques ; (ii) l'élaboration du rapport semestriel 2022 et du rapport annuel 2022 de la mise en œuvre du PND 2021-2025 ; (iii) l'élaboration du Rapport d'évaluation du financement du Développement (DFA) en vue de la finalisation du Cadre intégré de Financement (INFF) des ODD.

Par ailleurs, des activités ont été réalisées dans le cadre de la Coordination des activités de planification, de programmation et de suivi-évaluation. Il s'agit de : (i) la Coordination de l'organisation du Groupe Consultatif pour le financement du PND 2021-2025 ( 15 707 milliards FCFA mobiliser auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement) ; (ii) la Prise du Décret n° 2022-683 du 06 septembre 2022 portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de suivi du Plan National de Développement 2021-2025 ; (iii) l'Elaboration du Rapport National Volontaire sur les ODD et présentation au Forum Politique de Haut Niveau à New York ; (iv) l'Elaboration du Rapport 2022 de l'Agenda 2063 ; (v) la Conduite de l'Enquête de Démographie et de Santé (EDS) et présentation des principaux résultats et ; (vi) l'Administration du Projet PARICS.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 142: Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat</b>						
IP1.1 : Proportion de structures ayant bénéficié de communication pour le changement de comportement en matière de prospective	%	5.5	15	45	15	0
IP1.2 : Proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale)	%	0	6,6	34	34	10
IP1.3 : Nombre de nouveaux ministères dotés d'un document de politique sectorielle en vigueur, en lien avec le PND	Nombre	19	21	8	8	16
IP1.4 : Taux de cellules installées au niveau central	%	0	0	100	50	100
IP1.5 : Taux de cellules installées au niveau régional	%	0	0	100	0	50
IP1.6 : Proportion de ministères sectoriels disposant de PTA	%	100	100	100	100	100
<b>Objectif Spécifique 2 : Veiller à la bonne conduite de l'action publique</b>						
IP2.1 : Taux de production trimestrielle de rapports de veille	%	0	0	0	50	0
IP2.2 : Nombre de rapport semestriel de suivi du PND produits dans le délais prescrit	Nombre	1	1	1	3	2
IP2.3 : Nombre de rapports annuels de performance du PND produits dans les délais prescrits	Nombre	1	1	1	1	1

Source : DGPLP/BNPVS

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1** : Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat

**Indicateur IP1.1** : Proportion de structures ayant bénéficié de communication pour le changement de comportement en matière de prospective

- *Source de données* : BNPVS
- *Situation de référence 2021* : 45%
- *Mode de calcul* :  $(\text{Nombre de structures bénéficiaires} / \text{Nombre de structures ciblées}) \times 100$ .
- *Valeur cible 2022* : 15%      *Valeur cible 2023* : 35%      *Valeur cible 2024* : 50%

*Analyse de l'indicateur* :

L'indicateur correspond au rapport entre le nombre de structures ayant bénéficié de communication pour le changement de comportement en matière de prospective et le nombre de structures préalablement ciblées, multiplié par 100. Les données sont issues du rapport annuel d'activité du Département des études prospectives. Cet indicateur est cumulatif, il devrait atteindre le score de 100% en fin de processus.

En 2019, la proportion de structures ayant bénéficié de communication pour le changement de comportement en matière de prospective était de 5,5%. Elle a connu une amélioration en 2020 avec un taux de 15%. En 2021, le taux a connu une dynamique, passant à 45%. En 2022, aucune activité concernant cet indicateur n'a été réalisée par manque de moyen financier. Cependant, la prévision pour l'année était un gain de 15 points de pourcentage soit un score de 60% (45% plus 15%) qui devrait être atteint en 2022. Le niveau de réalisation n'a donc pas varié de 2021 à 2022, il demeure à 45%.

**Indicateur IP1.2** : Proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale)

- *Source de données* : BNPVS
- *Situation de référence 2021* : 34%
- *Mode de calcul* :  $(\text{Nombre de structures de l'administration territoriale renforcés} / \text{Nombre de structures ciblées}) \times 100$ .
- *Valeur cible 2022* : 34%      *Valeur cible 2023* : 68%      *Valeur cible 2024* : 100%

*Analyse de l'indicateur* :

Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale et le nombre de structure de l'administration territorial existant (districts et régions), multiplié par 100. Les données utilisées sont issues du rapport annuel du Département des Etudes Prospective du BNPVS. Cet indicateur est cumulatif, il devrait atteindre le score de 100% en fin de processus.

En 2021, la proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale) était de 34%. Sur une prévision de gain de 34 points de pourcentage au titre de l'année 2022 soit un niveau de réalisation de 68%, seulement 10 points de pourcentage ont pu être réalisés. Le niveau de réalisation est donc passé de 34% en 2021 à 44% en 2022.

En effet, en absence de ressource pour conduire les activités de renforcement de capacité des structures de l'administration territoriale, nous nous sommes appuyés sur les sollicitations des structures telles que le District Autonome du Bas-Sassandra et le Conseil Régional du N'Zi pour les renforcements des capacités de leurs personnels en prospective. Ainsi, le 30 juin 2022 à San-Pedro, le personnel du District Autonome du Bas-Sassandra a bénéficié d'un atelier de renforcement de capacité en Prospective Territoriale. Trois (03) modules de formations ont été dispensés. Ainsi, les 22 et 23 décembre 2022, sur sollicitation du Conseil Régional du N'Zi, un atelier de renforcement des capacités en prospective territoriale a été organisé dans la salle de conférence de l'Hôtel Jardin d'Eden de Dimbokro. Neuf modules de formations ont été dispensés au cours de deux jours d'atelier.

Des efforts sont en cours pour l'année 2023 où nous prévoyons accompagner les collectivités territoriales, notamment les districts autonomes et communes dans le processus de renforcement des capacités de leurs personnels et les aider à se doter de vision de développement.

**Indicateur IP1.3** : Nombre de ministères dotés d'un document de politique sectorielle en lien avec le PND.

- *Source de données* : DGPLP/DP
- *Situation de référence* : 8
- *Mode de calcul* : Méthode de calcul : Dénombrement
- *Valeur cible 2022* : 8                      *Valeur cible 2023* :12                      *Valeur cible 2024* : 15

*Analyse de l'indicateur* :

A la suite des 08 ministères dotés de documents de politiques sectorielles en 2021, une cible de huit autres ministères a été fixée au titre de 2022. En termes de réalisation, cette cible a été atteinte à 100%, faisant ainsi passer le nombre de ministères dotés de documents de politiques sectorielles à 16 en 2022. L'objectif est de doter une masse critique de Secteurs/Ministères de documents stratégiques alignés sur les priorités de développement du PND. La cible annuelle est atteinte mais des efforts sont en cours pour doter davantage de Ministères et institutions techniques d'outils de pilotage afin de mieux éclairer l'action de l'Etat. Ainsi, plusieurs Ministères ont été accompagnés par le Ministère du Plan et du Développement à travers la Direction de la planification dans le processus de formulation de leurs stratégies sectorielles. Il s'agit notamment des Ministère des Eaux et Forêts ; Ministère de la Fonction Publique ; Ministère des Ressources Animales et Halieutiques.

**Indicateur IP1.4** : Taux de cellules installées au niveau central

- *Source de données* : BNPVS / DVS
- *Situation de référence* : 100%
- *Mode de calcul* : (Nombre de cellules de veille stratégique installées/ Nombre de structures ciblées) x 100.
- *Valeur cible 2022* :50%                      *Valeur cible 2023* :80%                      *Valeur cible 2024* :100%

*Analyse de l'indicateur* :

La cible de cet indicateur a été atteinte depuis 2021 et cela grâce à la disponibilité du financement qui a permis de couvrir totalement cette activité. En effet, en 2020, le taux de cellules installées au niveau central était toujours de 0%. Cet indicateur s'est progressivement amélioré au cours de l'année 2021 jusqu'à atteindre la cible de 100%, soit une installation de toutes les cellules à Abidjan, au nombre de 31. Cette activité est relative à l'institutionnalisation des cellules de veille du MIVS dans les Institutions, les Ministères, les Structures étatiques et non étatiques. En effet, dans le cadre de la mise en place de ces cellules de veille, des points focaux ont été désignés au niveau central (à Abidjan). Ces acteurs techniques du MIVS ont été formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique pour rendre opérationnel ces cellules lors de la mise en œuvre du MIVS.

**Indicateur IP1.5** : Taux de cellules installées au niveau régional

- *Source de données* : BNPVS / DVS
- *Situation de référence* : 100%
- *Mode de calcul* : (Nombre de cellules de veille stratégique installées/ Nombre de structures ciblées) x 100
- *Valeur cible 2022* :0%                      *Valeur cible 2023* :80%                      *Valeur cible 2024* :100%

*Analyse de l'indicateur* :

Pour la période allant de 2020 à 2022, l'installation des cellules de veille au niveau régional n'a pas été programmée. En effet, l'installation des cellules au niveau régional est tributaire de l'installation des cellules au niveau central. L'installation des cellules au niveau central étant achevée en 2021, celle au niveau régional a pu donc être réalisée en partie par la désignation de points focaux et leur formation grâce à la disponibilité du financement. La cible pour cet indicateur a été atteinte à seulement 50% en 2022 à cause de l'avènement des Districts Autonomes qui a permis de la réévaluer pour prendre en compte les 14 Districts Autonomes. La désignation et la formation des points focaux desdits districts se fera au cours de l'année 2023, couronnées d'une cérémonie d'installation, qui permettra d'atteindre un taux de réalisation de 100% en fin 2023 – début 2024.



**Indicateur IP1.6** : Proportion de ministères sectoriels disposant de PTA

- *Source de données* : DGPLP/DP
- *Situation de référence* : 100%
- *Mode de calcul* : (Nombre de Ministères disposant d'un PTA/ Nombre total de Ministères) x 100
- *Valeur cible 2022* : 100%                      *Valeur cible 2023* : 100%                      *Valeur cible 2024* : 100%

*Analyse de l'indicateur* :

La cible de 100% a été atteinte pour cet indicateur. L'organisation de la Conférence Annuelle de Planification a permis de disposer de l'ensemble des PTA ministériels 2023 (prenant en compte la loi de finance) et 2024. Les efforts consistent notamment à maintenir la cadence visant à produire dans les délais, des PTA consolidés qui alimenteront les processus de programmation et de suivi des interventions du PND 2021-2025. A ce titre, des catalogues de réformes et mesures clés (par ministère) sont produits en lien avec la feuille de route du Gouvernement, pour accompagner le suivi de la mise en œuvre du PND.

**Objectif spécifique 2** : Veiller à la bonne conduite de l'action publique

**Indicateur IP2.1** : Taux de production trimestrielle de rapports de veille

- *Source de données* : BNPVS / DVS
- *Situation de référence* : 0%
- *Mode de calcul* : (Méthode de calcul : Nombre de rapports produits par trimestre / Nombre total de rapports programmés sur une année) x 100
- *Valeur cible 2022* : 50%                      *Valeur cible 2023* : 75%                      *Valeur cible 2024* : 100%

*Analyse de l'indicateur* :

Cible non atteinte. Aucune prévision n'a été faite de 2020 à 2021 car en attente du démarrage de la phase opérationnelle du MIVS par un démarrage préalable d'une phase pilote. Cette phase pilote, correspond à l'exploitation de la plateforme Informatique de veille par les 17 ministères et les 4 structures identifiés à cet effet pour conduire ladite phase à travers la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de l'information utile en interaction avec la cellule centrale. La prévision de 50% de production trimestrielle de rapports de veille a été enregistrée en prélude au démarrage de ladite phase pilote en 2022. La phase pilote du MIVS a effectivement bel et bien commencé au troisième trimestre de l'année 2022. Cependant la période de réalisation de la phase pilote du MIVS a connu une prolongation jusqu'en 2023 afin de permettre aux acteurs techniques du MIVS identifiés pour cette phase, de répondre favorablement aux attentes de ladite phase pour mieux apprécier les capacités de la plateforme de veille à assurer une meilleure interaction entre les cellules de veille (cellule centrale et cellules sectorielles). La phase pilote se poursuit et n'est pas loin d'être achevée. Aucune production de rapport n'a pu être effectuée pour l'heure, raison pour laquelle la cible est non atteinte pour l'année 2022.

**Indicateur IP2.2** : Nombre de rapport semestriel de suivi du PND produits dans le délai prescrit :

- *Source de données* : DGPLP/DCSE
- *Situation de référence* : 2
- *Mode de calcul* : Méthode de calcul : Dénombrement.
- *Valeur cible 2022* : 3                      *Valeur cible 2023* : 3                      *Valeur cible 2024* : 3

*Analyse de l'indicateur* :

Cette cible a été atteinte. Les rapports semestriels 2022 ont été élaborés avec le concours des ministères sectoriels et mis à disposition dans les délais.

**Indicateur IP2.3** : Nombre de rapport annuel de performance du PND produits dans les délais prescrits :

- *Source de données* : DGPLP/DCSE

- *Situation de référence : pas de données*
- *Mode de calcul : Méthode de calcul : Dénombrement.*
- *Valeur cible 2022 : 1      Valeur cible 2023 : 1*

*Valeur cible 2024 : 1*

*Analyse de l'indicateur :* Cette cible a été atteinte Le rapport annuel de performance 2021 est été mis à disposition à date. De plus un draft du rapport annuel de performance 2022 a été élaboré et fera l'objet de validation par les différents organes de suivi du PND notamment le Conseil Présidentiel d'Orientation présidé par le Vice-Président, le Comité de pilotage présidé par le Premier Ministre et le Comité Technique Présidé par Madame le Ministre du plan et du développement au cours du premier semestre 2023.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

Au titre des points positifs

- l'intérêt des sectoriels et des acteurs territoriaux pour la démarche prospective ;
- Assistance technique des agents de la DGBF dans la gestion du SIGOBE ;
- la désignation de la quasi-totalité des points focaux du MIVS;
- la formation des points focaux en veille stratégiques et intelligence économique pour conduire aisément le processus de veille ;
- la conception d'une plateforme informatique de veille dénommée BNPVS SOFT,
- l'équipement de certains points focaux du MIVS en matériels informatiques pour accroître leur productivité ;
- Organisation de la conférence Annuelle de la Planification 2022 ;
- Appui à l'élaboration du Plan Stratégique du Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme 2022-2025

Au titre des difficultés rencontrées :

- Les difficultés en rapport avec la réalisation des activités
  - l'arrêté portant création, organisation, fonctionnement du MIVS proposé depuis 2017 reste toujours en attente de signature. Cet important texte vise à donner force juridique à ce nouvel outil et à mettre officiellement en mission les acteurs impliqués dans le MIVS;
  - Personnels insuffisants dans certains services du programme 2, liés à la forte mobilité des agents qui conduit à un renouvellement incessant du personnel avec des besoins d'expertises difficiles à combler ;
  - Insuffisance de locaux adéquats pour abriter l'activité de veille notamment une salle de veille dédiée.
- En rapport avec les crédits budgétaires
  - le manque de dotation du projet « Appui à la réalisation de la chaine PPPBSE » rattaché à la Direction de la Planification, tend à annihiler les efforts et à mitiger les résultats en matière d'élaboration de documents stratégiques ;
  - Plusieurs activités rencontrent des difficultés de mise en œuvre au titre du MIVS pour cause d'insuffisance de ressources financières conduisant à un émiettement de celles-ci. Il en va de même pour le budget de fonctionnement de certains services (DCSE, BNPVS...);
  - La dématérialisation du processus de passation des marchés à travers le SIGOMAP entraîne un retard dans l'exécution du budget ;
  - Procédure budgétaire de certaines ressources issues des bailleurs différentes des procédures nationales.

### IV.2. Recommandations

- ❖ Recommandations en rapport avec les crédits budgétaires
  - Procéder à la régularisation des ressources issues des bailleurs exécutées hors SIGOBE ;
  - Besoin d'un rehaussement de l'enveloppe budgétaire du MIVS et du Département de la veille stratégique ;

- Rendre le processus de passation des marchés efficace et flexible ;
  - Allouer des ressources financières suffisantes aux projets et à certains services.
- ❖ **Recommandations en rapport avec la réalisation des activités**
- revalorisation des revenus et des primes de motivation des agents du programme 2 ;
  - Nécessité d'obtention d'un local en bon état pour le MIVS ;
  - Signature de l'arrêté portant création, organisation, fonctionnement du MIVS.

## CONCLUSION

Le Programme 2 a obtenu au 31 décembre de l'exercice budgétaire 2022, un niveau d'exécution financière globale de 74,58%. Par ailleurs, il faut noter qu'une partie des ressources de ce programme, d'un montant de **sept cent millions (700 000 000) de francs CFA**, représentant la part bailleur du programme de coopération CI-UNICEF, est exécutée en dehors du SIGOBE. Le taux d'exécution réel à fin décembre 2022 s'élève à 98,32%.

L'action conjuguée des structures du programme a permis d'obtenir les réalisations majeures suivantes : i) l'élaboration du PIP 2023-2025 ; ii) l'élaboration du PTA 2023-2025 et iii) le vote de la loi relative à l'évaluation des politiques publiques.

Quant au niveau de performance, il est globalement satisfaisant. Les cibles non atteintes sont tributaires d'autres activités en cours de réalisation et aussi à l'insuffisance de ressources financières mises à la disposition du programme.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL »

### INTRODUCTION

Depuis 2020, le Programme « Aménagement du territoire, développement régional et local » a pour responsable **Monsieur ALLOU Saraka Koffi André**, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local.

Les principales missions de ce programme, édictées par le décret n° **2016-562 du 27 Juillet 2016** portant organisation se présentent comme suit :

- assurer la coordination et le suivi des politiques sectorielles de développement régional ;
- concevoir et préparer les orientations en matière de structuration de l'espace économique national et régional ;
- coordonner les actions de l'Etat en matière de promotion et de développement régional et local ;
- promouvoir le système d'information géographique (SIG) pour l'aménagement du territoire.

L'un des principaux défis qui se pose au gouvernement de notre pays, malgré les taux de croissance élevés (environ 8% par an), est de rendre cette croissance économique inclusive en vue d'un développement équilibré. C'est dans ce cadre que s'exécute Le programme 3 « Aménagement du Territoire, Développement Régional et local ».

Ce présent rapport de performance du Programme III s'articule autour de quatre (04) points, à savoir : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2021, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local est de contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement régional et d'aménagement du territoire. Un (01) résultat stratégique est assorti à cet objectif global à savoir :

- Les Pôles Economiques Compétitifs (PEC) sont opérationnels.

## I.2. Le financement du programme

Les crédits budgétaires du programme 3 pour l'exercice 2022 dont le montant initial voté est : **5 353 698 651 FCFA** est passé à **5 523 640 764 FCFA**, représentant un écart de **169 942 113 FCFA** dû à une intégration de ressources pour la création d'une activité (SNAT) en cours de gestion. Ce budget est réparti en nature de dépenses comme suit.

- Personnel : **0 FCFA** ;
- Biens et services : **100 231 286 FCFA** ;
- Transferts : **0 FCFA** ;
- Investissements : **5 423 409 478 FCFA**

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le budget global du Programme Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local dont le montant initialement voté était de **5 353 698 651 FCFA** est passé en fin de gestion à **5 523 640 764 FCFA**. Ce qui fait une hausse de **169 942 113 FCFA**

Le taux de réalisation par nature de dépense s'établit comme suit :

- **99,50%** au titre des biens et services ;
- **99,20%** au titre des investissements.

En définitive, le taux d'exécution des crédits budgétaires du programme Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local au 31 décembre 2022 est de **99,20 %**.

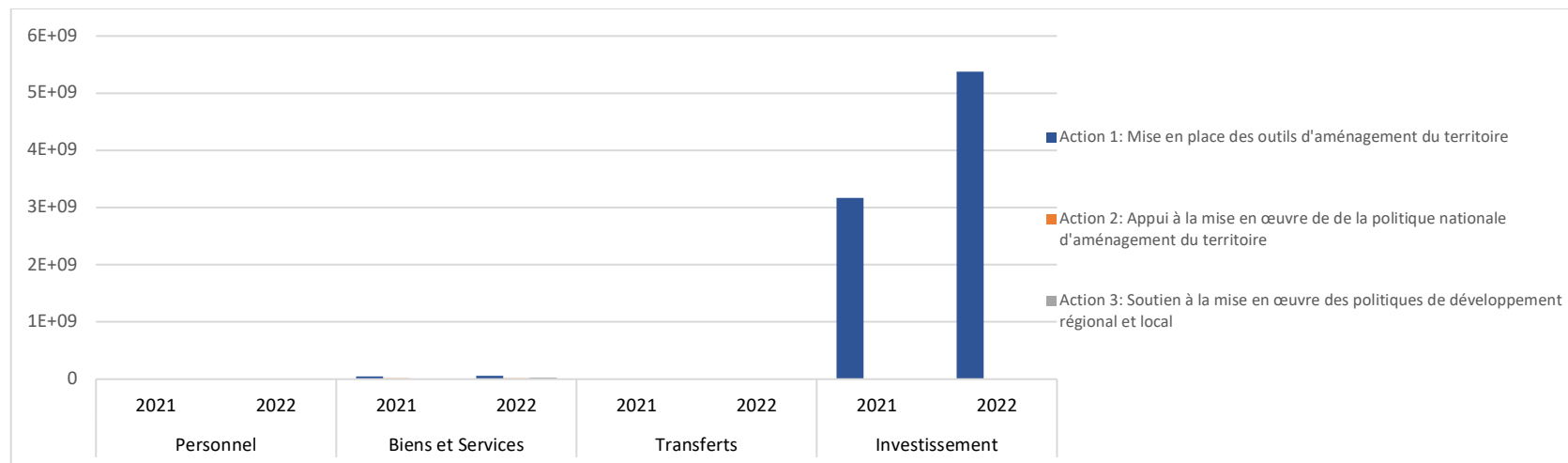
#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 143: Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Mise en place des outils d'aménagement du territoire	0	0	52 806 000	54 026 543	0	0	3 173 377 896	5 379 806 618	3 226 183 896	5 433 833 161
Action 2 : Appui à la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire	0	0	16 815 000	16 499 971	0	0	0	0	16 815 000	16 499 971
Action 3 : Soutien à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local	0	0	11 363 750	29 204 772	0	0	0	0	11 363 750	29 204 772

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

**Graphique 13 : Exécution financière par action du programme 3**



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

En 2022, les réalisations chiffrées du programme 3 représentent 99,20% du volume de crédits autorisés. La contribution de chacune des actions à ce résultat est de :

- **99,17%** pour l'action 1 : Mise en place des outils d'aménagement du territoire ;
- **0,30%** pour l'action 2 : Appui à la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire ;
- **0,53%** pour l'action 3 : Soutien à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local.

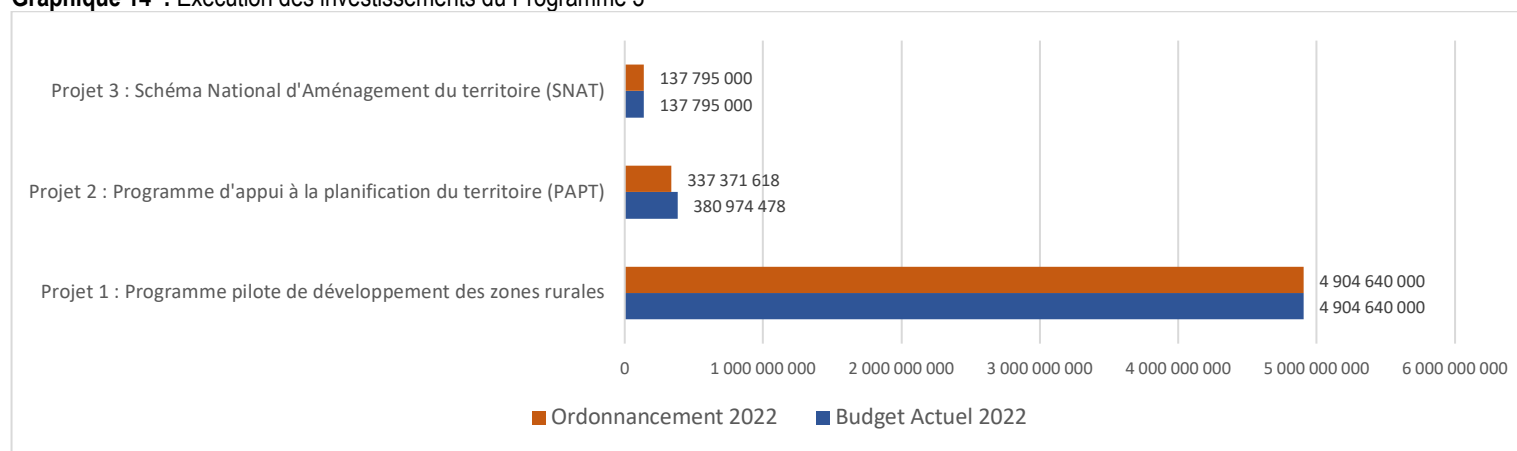
### II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 144; Suivi des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Programme pilote de développement des zones rurales</b>	<b>2020</b>	<b>2024</b>	<b>10 800 000 000</b>	<b>4 904 640 000</b>	<b>4 904 640 000</b>	<b>4 904 640 000</b>
Sur financement intérieur			1 800 000 000	855 340 000	855 340 000	855 340 000
Sur financement extérieur			9 000 000 000	4 049 300 000	4 049 300 000	4 049 300 000
<b>Projet 2 : Programme d'appui à la planification du territoire (PAPT)</b>	<b>2021</b>	<b>2025</b>	<b>5 700 000 000</b>	<b>338 500 000</b>	<b>380 974 478</b>	<b>337 371 618</b>
Sur financement intérieur			5 700 000 000	338 500 000	380 974 478	337 371 618
Sur financement extérieur						
<b>Projet 3 : Schéma National d'Aménagement du territoire (SNAT)</b>	<b>2022</b>	<b>2024</b>	<b>1 900 000 000</b>	<b>0</b>	<b>137 795 000</b>	<b>137 795 000</b>
Sur financement intérieur			1 900 000 000		137 795 000	137 795 000
Sur financement extérieur						
<b>Total</b>			<b>18 400 000 000</b>	<b>5 243 140 000</b>	<b>5 423 409 478</b>	<b>5 379 806 618</b>
Sur financement intérieur			9 400 000 000	1 193 840 000	1 374 109 478	1 330 506 618
Sur financement extérieur			9 000 000 000	4 049 300 000	4 049 300 000	4 049 300 000

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

**Graphique 14 : Exécution des investissements du Programme 3**



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le Programme d'Appui à la Planification du Territoire (PAPT) a démarré en 2021 et est prévu prendre fin en 2025. Le coût total du programme est de 5 700 000 000 FCFA, le budget actuel est de 380 974 478 FCFA. Le taux d'exécution physique est estimé à 20% et le taux d'exécution financière est estimé à 7.74%.

Pour le Schémas National d'Aménagement du Territoire (SNAT), le projet a démarré 2022 et est prévu prendre fin en 2024. Le coût total du SNAT est de 1 900 000 000 FCFA et le budget actuel est de 137 795 000 FCFA. Le taux d'exécution physique est de 30% et le taux d'exécution financière est de 0% car indisponibilité du cadre institutionnel.

En ce qui concerne le Programme Pilote de Développement des Zones Rurales (PPDZR), le projet a débuté en 2020 pour prendre fin en 2024 avec un coût global de 10 800 000 000 FCFA et le budget actuel est de 4 904 640 000 FCFA. Le taux d'exécution financière est de 74%.

## II.2. Évolution des effectifs

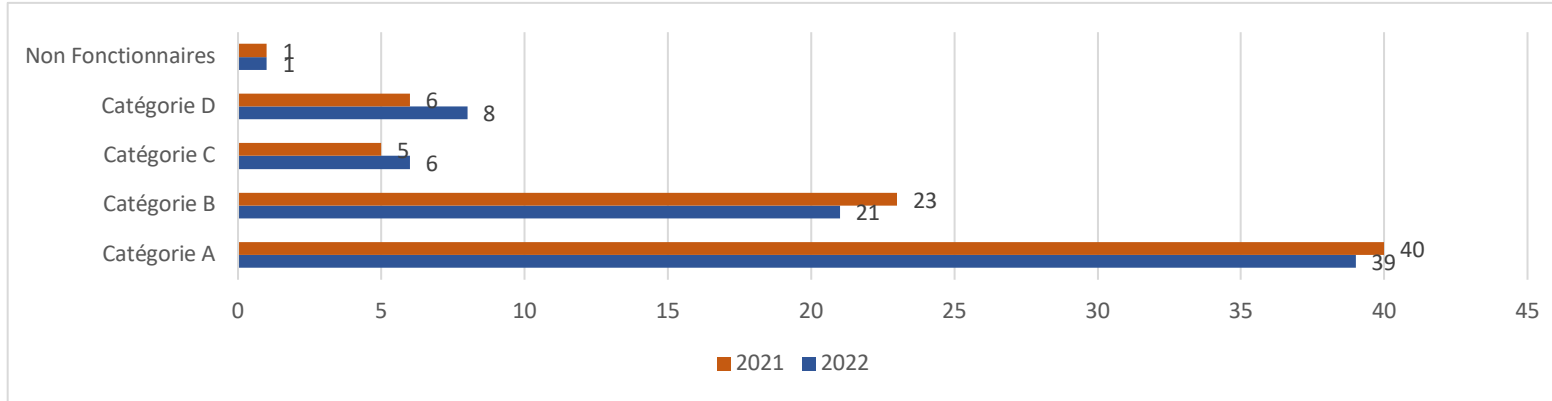
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 145: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2021	Effectif 2022				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	40	18	18	1	2	39
<b>Catégorie B</b>	21	3	3	1	3	19
<b>Catégorie C</b>	6	0	0	1	0	07
<b>Catégorie D</b>	5	1	1	2	0	07
<b>Non Fonctionnaires</b>	1	0	0	0	0	01
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>73</b>

Source : DGATDRL

**Graphique 15** : Evolution des effectifs du programme 3 de 2021 à 2022



**Commentaires :**

La DGATDRL salue les efforts de la Tutelle pour satisfaire le besoin exprimé en personnel. Cependant, il est nécessaire pour une bonne performance du programme 3 que la tutelle mette à la disposition de la DGATDRL beaucoup plus de spécialiste en planification et en aménagement du territoire et développement local.

**II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Le Ministère du Plan à travers la DGATDRL se positionne au niveau du pilier 5 du PND 2021-2025, intitulé : « Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ». Les activités majeures réalisées dans le cadre développement équilibré sont les suivantes :

Premièrement, le Programme d'appui à la planification territoriale (PAPT) doté en 2022 d'un budget de 380 974 478 FCFA, se compose des activités suivantes :

- Le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs territoriaux (**réalisé à 100%**) ;
- La conception de système d'information géographique de l'aménagement et du développement du territoire (**réalisé à 50%**) ;
- La réalisation des missions d'appui aux acteurs locaux pour l'élaboration de leur plan de développement (**réalisé à 100%**) ;
- L'élaboration des manuels de schémas d'aménagement du territoire de district autonome (**réalisé à 80%**).

Le Programme Pilote de Développement des Zones Rurales (PPDZR) a démarré en janvier 2022 et est prévu s'achever en fin 2024.

Le coût total est de : 10 800 000 000 FCFA. En 2022, ce projet a bénéficié d'un décaissement de 126 427 129 FCFA sur la part Etat. Ce montant a servi à la rénovation du local abritant le Programme, au recrutement du personnel d'appui, à la réalisation de l'atelier de validation du manuel de procédure, et à l'organisation de missions de sensibilisation des populations bénéficiaires et de collecte de données.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 146: Évolution des indicateurs du programme

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire</b>						
IP1.1 : Proportion cumulée des outils d'aménagement du territoire mis en place	Fraction	1/4	2/4	2/4	3/5	3/5
IP1.2 : Proportion cumulée de régions appuyées par le MPD pour la réalisation de leur SRADT	Fraction	3/33	4/33	4/33	8/33	6/33
IP1.3 : Proportion cumulée de districts autonomes appuyés par le MPD pour la réalisation de leur SATDA		-	1/12	1/12	1/12	1/12
IP1.4 : Proportion de projets d'aménagement de l'espace national en cours ou achevés	Fraction	1/3	1/3	1/3	1/3	2/3
<b>Objectif Spécifique 2 : Assurer un développement régional harmonieux</b>						
IP2.1 : Proportion cumulée d'activités de mobilisation des investisseurs et développement des PEC (forum, ateliers, colloques, salons, journées, tables rondes, etc...)	Fraction	1/7	1/7	4/7	4/7	5/7
IP2.2 : Proportion cumulée d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés	Fraction	2/7	2/7	2/7	7/12	5/12
IP2.3 : Proportion cumulée des PDL mis en place au niveau régional avec l'appui du MPD	Fraction	19/33	20/33	21/33	26/33	22/33
IP2.4 : Proportion cumulée des PDC mis en place au niveau des communes avec l'appui du MPD	Fraction	00/201	2/201	2/201	4/201	4/201
IP2.5 : Proportion cumulée des PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MPD	Fraction	9/8000	9/8000	9/8000	16/8000	14/8000

Source : RAP 2019/RAP 2020/RAP 2021/DPPD 2022-2024

#### III.1. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

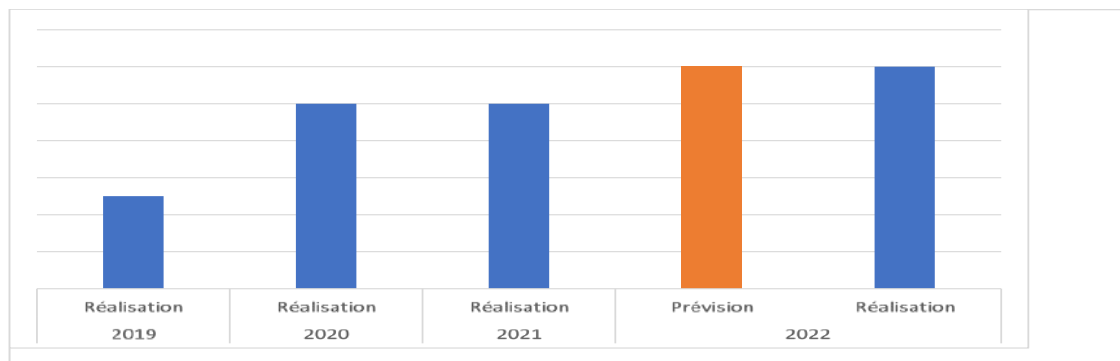
Le tableau présente les différents écarts entre les prévisions et les réalisations. Ce qui montre que le programme a atteint au regard des indicateurs une performance relative. C'est ainsi qu'on peut observer dans l'indicateur IP2.1 : Proportion cumulée d'activités de mobilisation des investisseurs et de développement des PEC (forum, ateliers, colloques, séminaires, salons, journées, table ronde, etc.) et l'indicateurs IP2.2 : Proportion cumulée d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés dont les réalisations ont dépassé les prévisions.

#### Objectif spécifique 1 Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire

**Indicateur** : IP1.1 : Proportion cumulée des outils d'aménagement du territoire mis en place



**Graphique 16** : Proportion cumulée des outils d'aménagement du territoire mis en place



Source : RAP 2019/RAP 2020/RAP 2021/DPPD 2022-2024

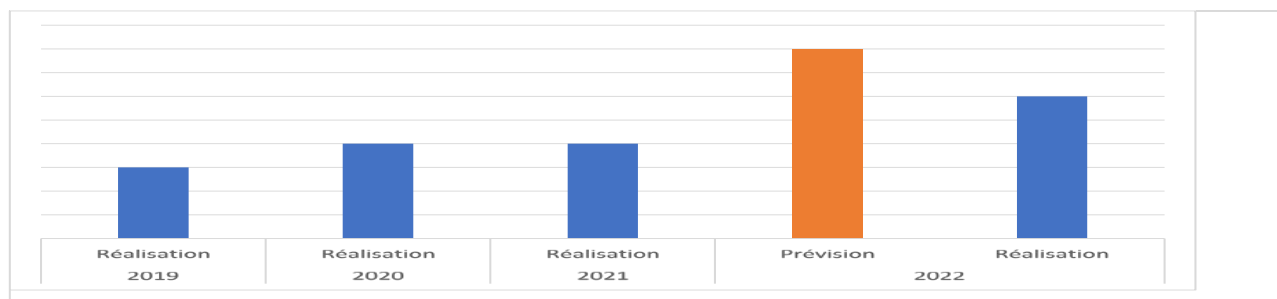
- Situation de référence : 2/4 en 2021
- Mode de calcul :  $\text{Méthode de calcul} : (\text{Nombre d'outils élaborés et vulgarisés} / \text{Nombre d'outils prévus à être élaborés et vulgarisés}) \times 100$ .
- Valeur cible 2022 : 3/5      Valeur cible 2023 : 3/5      Valeur cible 2024 : 4/5

Analyse de l'indicateur :

Les outils d'aménagement élaborés et diffusés sont respectivement le SRADT (2019), l'Atlas National (2020) et le Manuel de Planification Participative Locale (PLP) pour l'année 2022. L'élaboration du SNAT était prévue démarrer en 2021, mais le cofinancement de la part nationale est parvenu seulement qu'en 2022 ce qui a retardé le démarrage de l'Etude. Nous constatons une bonne performance au niveau de l'élaboration des manuels. Une erreur d'inscription s'est glissée au niveau de la loi de finance 2022, au lieu de 3/4 il est inscrit 3/5 en prévision comme en réalisation.

**Indicateur : IP1.2** : Proportion cumulée de régions appuyées par le MPD pour la réalisation de leur SRADT.

**Graphique 17** : Proportion cumulée de régions appuyées par le MPD pour la réalisation de leur SRADT



Source : 2019/RAP 2020/RAP 2021/DPPD 2022-2024

- *Situation de référence* : 6/33 en 2021
- *Mode de calcul* : *Méthode de calcul* : (Nombre de régions appuyées par le MPD pour la réalisation de leur SRADT / Nombre de régions prévues à être appuyées par le MPD pour la réalisation de leur SRADT) x 100.
- *Valeur cible 2022* : 8/33    *Valeur cible 2023* : 10/33    *Valeur cible 2024* : 13/33

*Analyse de l'indicateur* : Avant 2020, Les régions du Guémon, de la Nawa et, du Gboklè ont mis en place leurs SRADT. Pour la période 2020-2022, sont prévus les SRADT des régions suivantes : Cavally (2020) ; Tchologo, Béliér et Gontougo (2021) ; San pedro (2022) en cours de réalisation. Le SRADT du Tchologo prévu en 2021 n'a pas pu être élaboré à cause de la présence Djihadiste dans la zone. Ce qui ne nous a pas permis d'atteindre la performance prévue

**Indicateur** : IP1.3 : Proportion cumulée des districts autonomes appuyés par le MPD pour la réalisation de leur SATDA.

**Graphique** : (données insuffisantes pour faire le graphique)

*Situation de référence* : 1/12 en 2020

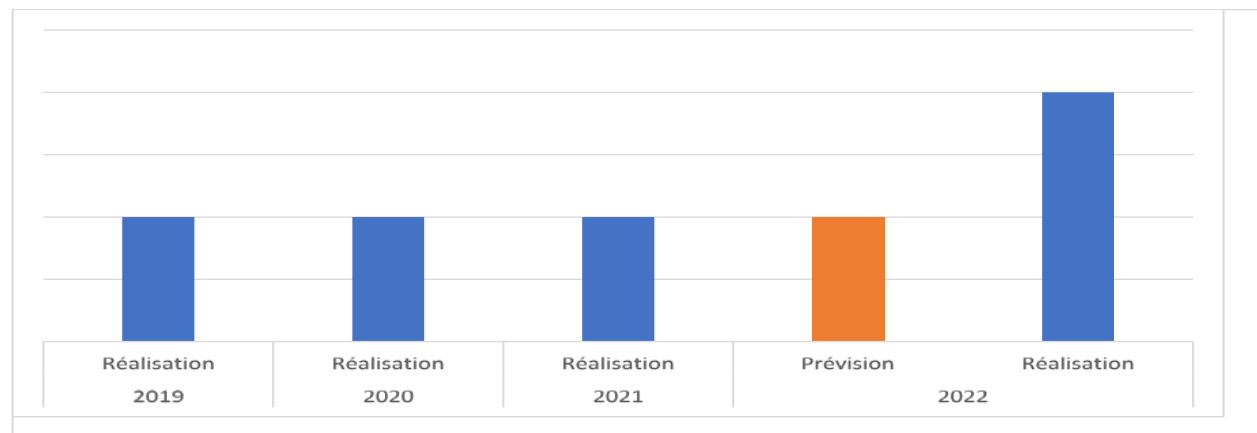
*Mode de calcul* : *Méthode de calcul* : (Nombre de districts autonomes appuyés par le MPD pour la réalisation de leur SATDA / Nombre de districts autonomes prévues à être appuyés par le MPD pour la réalisation de leur SATDA) x 100.

*Valeur cible 2022* : 1/12    *Valeur cible 2023* : 2/12    *Valeur cible 2024* : 4/12

*Analyse de l'indicateur* : Seul le district Autonome d'Abidjan a pu réaliser son schéma directeur.

**Indicateur** : IP1.4 : Proportion de projets d'aménagement de l'espace national en cours ou achevés

**Graphique 18**: Proportion de projets d'aménagement de l'espace national en cours ou achevés



Source : RAP 2019/RAP 2020/RAP 2021/DPPD 2022-2024

- *Situation de référence* : 1/3 en 2021
- *Mode de calcul* : *Méthode de calcul* : (Nombre de projets d'aménagements de l'espace national réalisés/le nombre de projets d'aménagements de l'espace national prévus) x 100
- *Valeur cible 2022* : 1/3    *Valeur cible 2023* : 2/3    *Valeur cible 2024* : 3/3
- *Analyse de l'indicateur* : Avant 2020, le projet transfrontalier – Côte d'Ivoire-Burkina Faso-Ghana en vue de la réalisation du SATI a été lancé. Pour la période 2020-2022, il était prévu :

- 2020 : PPDZR ;
- 2021 : SATI espace transfrontalier Côte d'Ivoire-Mali-Guinée ;
- 2022 : SATI espace transfrontalier Côte d'Ivoire-Libéria.

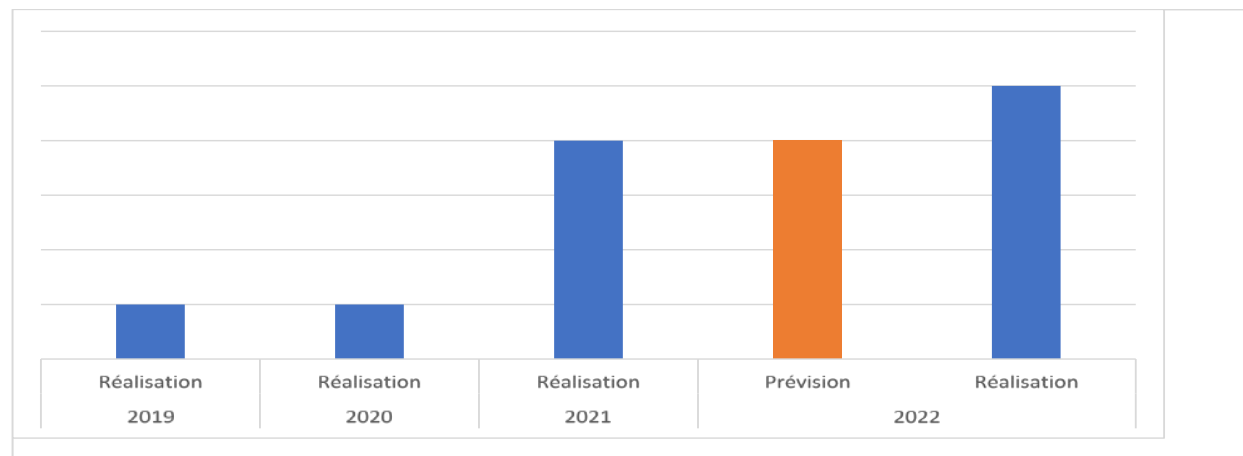
Les projets PPDZR et SATI sont en cours.

Pour l'année 2022, l'objectif en matière d'aménagement de l'espace national est atteint

### Objectif spécifique 2 Assurer un développement régional harmonieux

**Indicateur** : IP2.1 : Proportion cumulée d'activités de mobilisation des investisseurs et de développement des PEC (forum, ateliers, colloques, salons, journées, tables rondes, etc...)

**Graphique 19** : Proportion cumulée d'activités de mobilisation des investisseurs et développement des PEC



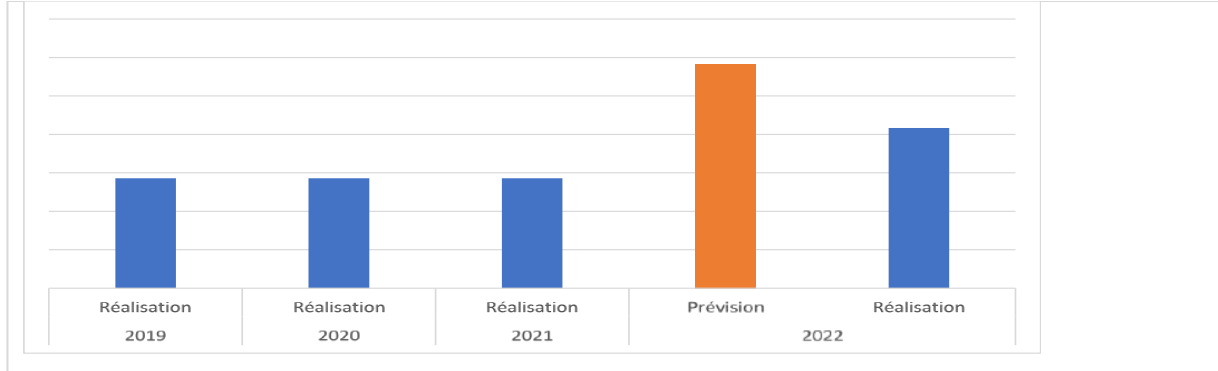
Source : RAP 2019/RAP 2020/RAP 2021/DPPD 2022-2024

- Situation de référence : 4/7 en 2021
- Mode de calcul : Méthode de calcul : (Nombre d'activités de mobilisation des investisseurs et de développement des PEC / Nombre total d'activités de mobilisation des investisseurs et de développement des PEC prévues) x 100.
- Valeur cible 2022 : 4/7      Valeur cible 2023 : 6/7      Valeur cible 2024 : 7/7

**Analyse de l'indicateur** : La DAGTDRL a participé aux travaux de l'atelier d'enrichissement du contenu du Portail de promotion économique en mettant à la disposition de la Direction Générale de l'Economie les données sur les PEC et en contribuant à l'élaboration des profils régionaux. Pour cet indicateur, nous observons une forte performance car la prévision est dépassée.

**Indicateur** : IP2.2 : Proportion cumulée d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés

**Graphique 20** : Proportion cumulée d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés



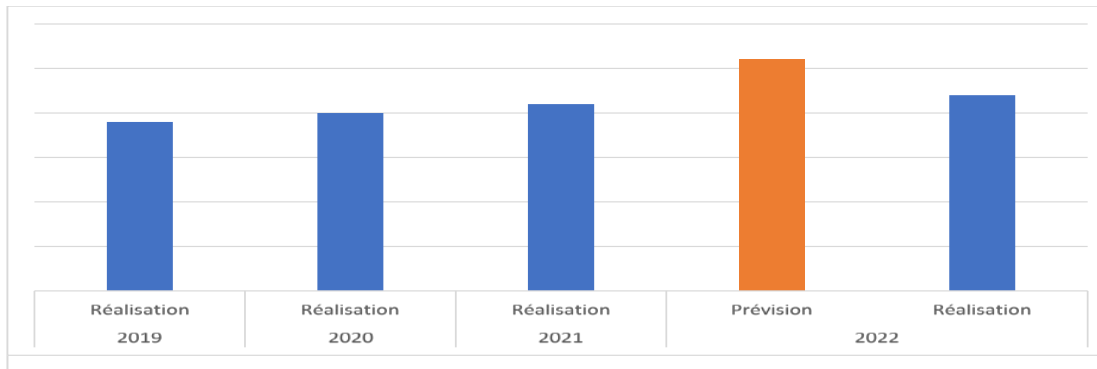
Source : RAP 2019/RAP 2020/RAP 2021/DPPD 2022-2024

- Situation de référence : 2/7 en 2021
- Mode de calcul : *Méthode de calcul* : (Nombre d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés / Nombre d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés prévus) x 100.
- Valeur cible 2022 : 7/12      Valeur cible 2023 : 9/12      Valeur cible 2024 : 12/12

*Analyse de l'indicateur* : Deux outils ont été validés au cours de l'année 2022 à savoir le manuel de Planification Communautaire et de Gestion des Terroirs et le manuel de Procédures d'Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement du District Autonome. La prévision n'est pas atteinte mais il y a eu une bonne évolution. Il est à signaler qu'une erreur d'inscription s'est glissée au niveau de la loi de finance 2022, au lieu de 7/7 il est inscrit 7/12 en prévision et en réalisation 5/12. Heureusement le projet continue avec la base 12.

**Indicateur** : IP2.3 : Proportion cumulée des PDL mis en place au niveau régional avec l'appui du MPD

**Graphique 21** : Proportion cumulée des PDL mis en place au niveau régional avec l'appui du MPD



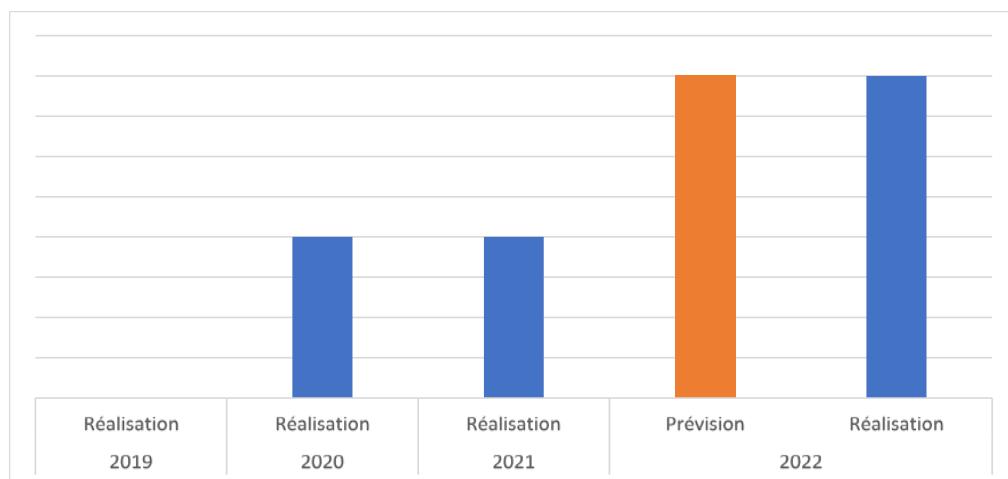
Source : RAP 2019/RAP 2020/RAP 2021/DPPD 2022-2024

- *Situation de référence : 21/33 en 2021*
- *Mode de calcul : Méthode de calcul : (Nombre de PDL mis en place au niveau régional / Nombre total de PDL mis en place au niveau régional) x 100.*
- *Valeur cible 2022 : 26/33 Valeur cible 2023 : 30/33 Valeur cible 2024 : 33/33*

*Analyse de l'indicateur : Une mission d'appui à la région du Haut Sassandra a été réalisée au cours de l'année 2022 pour l'examen de la partie portant sur les orientations stratégiques du PDL de ladite région, après celle déjà réalisée relative à la validation de la partie diagnostic du territoire régional. La performance n'est pas bonne car nous n'avons pas pu évoluer correctement selon notre prévision. Nous aurons à l'avenir besoin d'intensifier la sensibilisation au niveau des responsables des Régions.*

**Indicateur : IP2.4 :** Proportion cumulée des PDC mis en place au niveau des communes avec l'appui du MPD

**Graphique 22 :** Proportion cumulée des PDC mis en place au niveau des communes avec l'appui du MPD



Source : RAP 2019/RAP 2020/RAP 2021/DPPD 2022-2024

- *Situation de référence : 0/201 en 2021*
- *Mode de calcul : Méthode de calcul : (Nombre de PDC mis en place au niveau des Communes avec l'appui du MPD / Nombre total de PDC de Communes à réaliser avec l'appui du MPD) x 100.*
- *Valeur cible 2022 : 2/201 Valeur cible 2023 : 4/201 Valeur cible 2024 : 14/201*

*Analyse de l'indicateur : Au cours de l'année 2021, le MPD a accompagné la commune de Grand-Bassam et celle de Cocody. Au cours de la même année (2021), la commune de Morondo a sollicité l'appui du MPD dans le cadre de la mise en place de son PDC.*

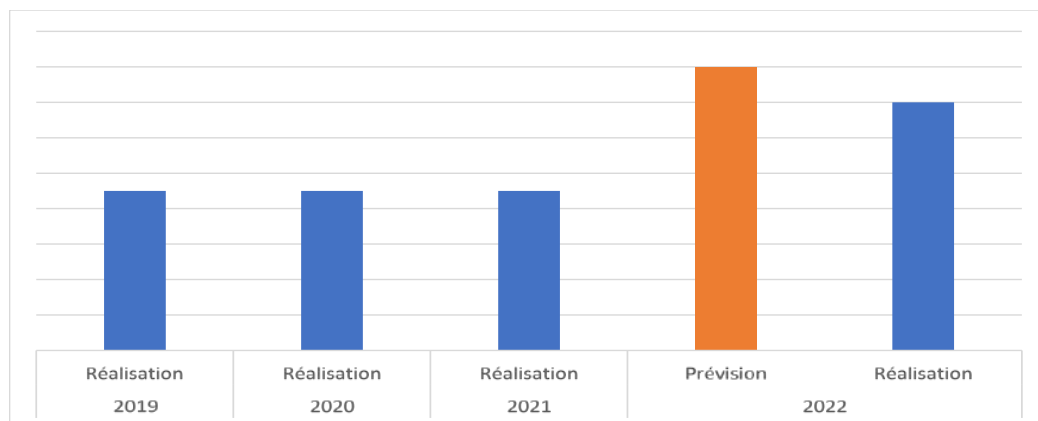
*Pour l'année 2022, le MPD a continué son appui à la Commune de Cocody qui a présenté son plan stratégique de développement local 2021-2025 le 08 novembre 2022.*

*En outre dans le cadre du projet PIDUCAS, le MPD a pris part aux ateliers de sélection des prestataires de service pour l'élaboration des Plan Communaux de Développement de Bouaké et de San Pédro.*

*Au 2<sup>ème</sup> semestre la commune de Grand Lahou a sollicité l'appui du MPD dans le cadre de l'élaboration de son PDC. La prévision est atteinte et nous avons une bonne évolution de cet indicateur depuis 2020.*

**Indicateur : IP2.5** : Proportion cumulée des PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MPD

**Graphique 23** : Proportion cumulée des PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MPD



Source : RAP 2019/RAP 2020/RAP 2021/DPPD 2022-2024

- Situation de référence : 9/8000 en 2021
- Mode de calcul : Méthode de calcul :  $(\text{Nombre de PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MPD} / \text{Nombre total de PDV à réaliser avec l'appui du MPD}) \times 100$ .
- Valeur cible 2022 : 16/8000 Valeur cible 2023 : 26/8000 Valeur cible 2024 : 46/8000

*Analyse de l'indicateur* : Le processus d'accompagnement des mutuelles de développement des villages, acteurs clés dans la mise en place des PDL villages, a débuté officiellement le 16 novembre 2021 par une cérémonie de sensibilisation.

En 2022, 14 Plans de Développement Local (PDL) sont élaborés grâce à l'appui du MPD, l'indicateur a bien évolué depuis 2021. Cependant en 2022, la prévision n'est pas atteinte.

## IV. PERSPECTIVE

### IV1. Leçons apprises

La DGATDRL, dans l'exécution du programme 3 a rencontré des difficultés sur le plan humain, matériel et financier. Toutefois, elle est reconnaissante des efforts de la Tutelle qui ont permis de réduire le déficit en ressources humaines et de relever un tant soit peu les crédits budgétaires alloués. Le défi majeur demeure principalement la mobilisation de ressources financières et l'amélioration du taux d'absorption des montants alloués.

### IV.2. Recommandations

La DGATDRL devrait adopter et mettre en place une stratégie de mobilisation de financements auprès des partenaires techniques et financiers, parties prenantes au développement régional et local en Côte d'Ivoire. Ces financements permettront à la DGATDRL de faire face à ses nombreux besoins.

## CONCLUSION

Les activités de la DGATDRL ont porté essentiellement dans l'ensemble, sur la production et la vulgarisation d'outils et normes techniques de référence, la mise à disposition d'information, l'appui technique aux Collectivités décentralisées et autres acteurs locaux dans la mise en place des outils de planification territoriale, l'assistance technique aux structures/projets du Ministère et un appui-conseil en matière de planification et de développement territorial.

Les efforts actuels consentis pour le financement des activités du Programme 3 doivent se poursuivre davantage afin que ce programme puisse se déployer sur toute l'étendue du territoire pour une amélioration significative des conditions de vie des populations.

## PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « COORDINATION DE L'AIDE, POPULATION ET PRODUCTIONS STATISTIQUES »

### INTRODUCTION

Depuis 2020, le Programme « Coordination de l'aide, population et productions statistiques » a pour responsable **Monsieur LASMEL Philippe**, Directeur Général de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide (DGSCA).

Les principales missions de ce programme telles que formulées par le décret n° 2016-562 du 27 Juillet 2016 portant organisation du ministère se présentent comme suit :

- mettre en place des outils et instruments opérationnels de coordination stratégique des interventions de l'Etat en matière de mobilisation des ressources et de l'aide ;
- évaluer l'efficacité de l'aide au développement ;
- concevoir et mettre en œuvre la stratégie nationale de développement des partenariats ;
- mettre à la disposition des structures techniques les résultats des études en matière d'aide et de développement ;
- assurer une meilleure synergie de la politique du Gouvernement en matière de population avec les politiques sectorielles ;
- assurer au niveau national et international la production, le traitement, la diffusion des données statistiques, économiques et démographiques ;
- former les cadres statisticiens pour les pays africains.

En cohérence avec les objectifs assignés dans la Feuille de route du Gouvernement, les interventions du Programme-4 sont adossées respectivement au PND 2021-2025 et la stratégie décennale 2030. Ainsi, l'élaboration du Rapport Annuel de Performance 2022 tient compte de la logique d'intervention des différents programmes et constitue la tranche annuelle du DPPD PAP 2022-2024.

Ce présent rapport de performance du Programme IV s'articule autour de quatre (04) points à savoir : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2022, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme Coordination de l'aide, Population et Productions Statistiques est d'assurer la coordination de l'aide, la production statistique et le bien-être des populations. Deux (02) résultats stratégiques découlent de cet objectif global à savoir :

- la mobilisation des ressources extérieures destinées au financement du PND est assurée ;
- les connaissances sur les questions de population et développement sont améliorées.

#### I.2. Le financement du programme

Le budget global du Programme Coordination de l'aide, population et productions statistiques dont le montant initialement voté était de **19 614 778 927 FCFA**, est passé en cours de gestion à **24 066 357 930 FCFA**, ce qui fait une hausse de **4 451 579 003 FCFA**. Cette augmentation est due à des réaménagements et modifications des dotations de certaines natures de dépense

mais aussi à un collectif budgétaire. Ces augmentations ont servi à prendre en charge des dépenses de personnels, de transferts et d'investissements. La situation finale des crédits budgétaires de ce programme se présente comme suit :

- Personnel : 505 119 174 FCFA
- Biens et services : 141 826 062 FCFA
- Transfert : 4 307 968 213 FCFA
- Investissement : 19 111 444 481 FCFA

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le budget global du Programme Coordination de l'aide, population et productions statistiques dont le montant initialement voté était de **19 614 778 927 FCFA**, est passé en fin de gestion à **24 066 357 930 FCFA**. Ce qui fait une hausse de **4 451 579 003 FCFA**. Le taux d'exécution des crédits budgétaires du programme Coordination de l'aide, population et productions statistiques au 31 décembre 2022 est de **99,89 %**. Le taux de réalisation par nature de dépense s'établit comme suit :

- **100 %** au titre du personnel ;
- **99.86 %** au titre des biens et services ;
- **100 %** au titre des transferts ;
- **99.86 %** au titre des investissements.

En définitive, le taux d'exécution des crédits budgétaires du programme Coordination de l'aide, population et productions statistiques au 31 décembre 2022 est de **99.89 %**. La situation d'exécution finale du budget du programme 4 montre qu'il n'y a pas eu de difficultés majeures à signaler au cours de la gestion.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

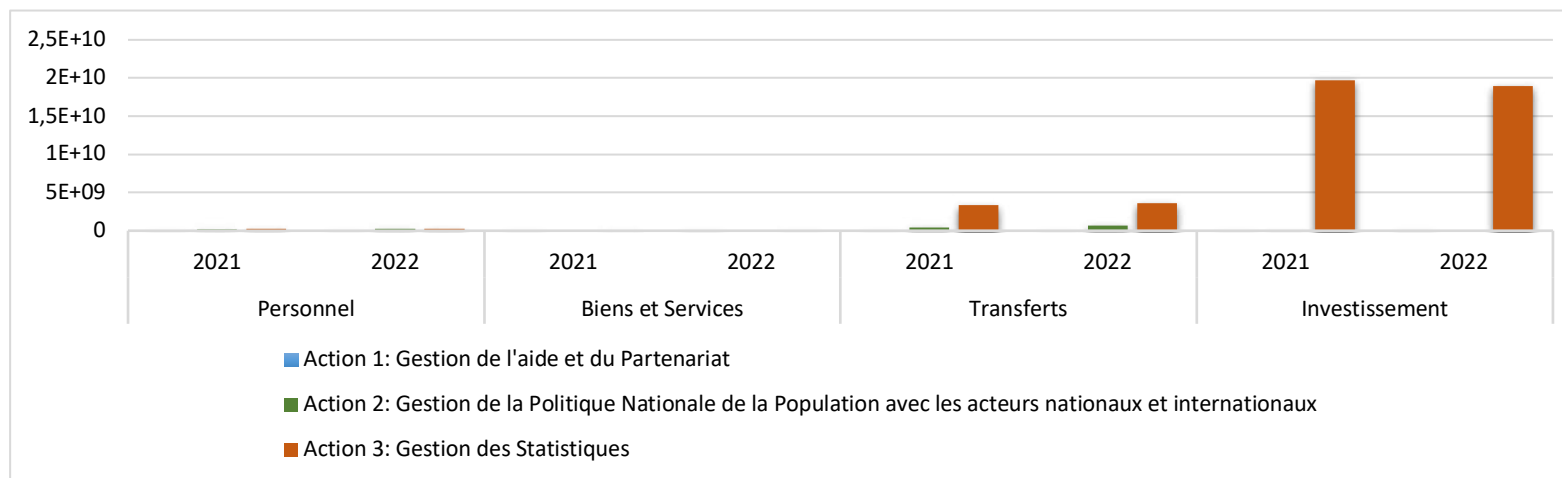
Tableau 147: Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1: Gestion de l'aide et du Partenariat	0	0	84 736 090	113 588 640	0	0	0	123 849 433	84 736 090	237 438 073
Action 2: Gestion de la Politique Nationale de la Population avec les acteurs nationaux et internationaux	194 116 624	226 141 823	0	0	428 011 623	679 026 123	50 000 000	0	672 128 247	905 167 946
Action 3: Gestion des Statistiques	264 137 514	278 977 351	6 699 700	28 039 420	3 328 942 090	3 628 942 090	19 703 679 298	18 961 687 515	23 303 458 602	22 897 646 376

Source: Situation d'exécution issue du SIGOBE



**Graphique 24** : Exécution financière par action du programme 4



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Dans l'ensemble, l'exécution financière globale en 2022 a connu une légère baisse (0,08%) soit 24 040 252 395 FCFA contre 24 060 322 939 en 2021. Cependant, l'exécution par nature de dépense a connu une hausse significative en dehors des investissements qui ont enregistré une baisse : personnel (+10,23%) ; biens et services (+54,89%) ; transferts (+14,67%) et investissements (-3,38%).

### II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 148: Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total du projet	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Projet cartographie des études pour le pilotage stratégique du développement en Côte d'Ivoire</b>	2022	2026	841 460 000	150 000 000	149 756 966	123 849 433
Sur financement intérieur			841 460 000	150 000 000	149 756 966	123 849 433
Sur financement extérieur			-	0		
<b>Projet 2: Projet de Mise en place Centre d'Excellence Africain Formation Statistiques / ENSEA</b>	2020	2024	4 553 192 698	0	1 219 882 800	1 219 882 800
Sur financement intérieur			102 600 000	0	36 600 000	36 600 000
Sur financement extérieur			4 450 592 698	0	1 183 282 800	1 183 282 800
<b>Projet 3 : Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest</b>	2021	2025	34 258 600 000	9 717 400 000	9 979 580 000	9 979 580 000
Sur financement intérieur			2 117 600 000	100 000 000	362 180 000	362 180 000
Sur financement extérieur			32 141 000 000	9 617 400 000	9 617 400 000	9 617 400 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total du projet	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 4 : Projet de recensement général des entreprises et établissements de Côte d'Ivoire</b>	<b>2022</b>	<b>2024</b>	<b>675 625 000</b>	<b>0</b>	<b>525 625 000</b>	<b>525 625 000</b>
Sur financement intérieur			675 625 000	0	525 625 000	525 625 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 5 : Construction et équipement d'un amphithéâtre ENSEA</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>516 111 250</b>	<b>255 700 000</b>	<b>255 700 000</b>	<b>255 700 000</b>
Sur financement intérieur			516 111 250	255 700 000	255 700 000	255 700 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 6 : Construction du siège de l'INS</b>			<b>30 657 796 292</b>	<b>300 000 000</b>	<b>210 000 000</b>	<b>210 000 000</b>
Sur financement intérieur			30 657 796 292	300 000 000	210 000 000	210 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 7 : Réaliser l'enquête harmonisée des conditions de vie des ménages (EHCVM)</b>	<b>2020</b>	<b>2023</b>	<b>652 169 265</b>	<b>50 000 000</b>	<b>652 169 265</b>	<b>652 169 265</b>
Sur financement intérieur			652 169 265	50 000 000	652 169 265	652 169 265
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 8 : Réaliser l'enquête démographique de Côte d'Ivoire Santé (EDS)</b>	<b>2020</b>	<b>2023</b>	<b>700 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>700 000 000</b>	<b>700 000 000</b>
Sur financement intérieur			700 000 000	150 000 000	700 000 000	700 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 9 : Recensement général de la population et l'habitat 2018</b>	<b>2018</b>	<b>2024</b>	<b>24 452 330 450</b>	<b>4 318 730 450</b>	<b>4 668 730 450</b>	<b>4 668 730 450</b>
Sur financement intérieur			18 452 330 450	4 318 730 450	4 668 730 450	4 668 730 450
Sur financement extérieur			6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000
<b>Projet 10 : Projet de changement année de base</b>	<b>2017</b>	<b>2024</b>	<b>2 105 000 000</b>	<b>0</b>	<b>750 000 000</b>	<b>750 000 000</b>
Sur financement intérieur			2 105 000 000	0	750 000 000	750 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total</b>			<b>99 412 284 955</b>	<b>14 941 830 450</b>	<b>19 111 444 481</b>	<b>19 085 536 948</b>
Sur financement intérieur			56 820 692 255	5 324 430 450	8 310 761 681	8 284 854 148
Sur financement extérieur			47 042 185 394	9 617 400 000	10 800 682 800	10 800 682 800

Source : Matrice PIP2024-2026/DPPD-PAP 2022

### Projet 1 : Projet cartographie des études pour le pilotage stratégique du développement en Côte d'Ivoire

Le projet a démarré en 2022 et devra s'achever en 2026 soit une durée de 5 ans. Le budget prévisionnel est estimé à 841 460 000 FCFA, financé exclusivement par le trésor public ivoirien. Pour la première année, le budget alloué est de 150 000 000 FCFA pour une réalisation financière effective de l'ordre de 123 849 433 FCFA. La variation des écarts (budget actuel 149 756 966 FCFA) se justifie par le report de certaines activités (validation du progiciel) en janvier 2023. Cette somme a servi à la mise en œuvre de la composante-1 (mise en place d'un Système d'information et de production de données). Pour cette composante, tous les livrables ont été obtenus ainsi que le progiciel pour la gestion des données sur les études est disponible et sera validé au mois de janvier 2023. La réalisation physique est estimée à 40%.

### **Projet 2 : Projet de Mise en place Centre d'Excellence Africain Formation Statistiques / ENSEA**

Le projet a débuté en 2020 et prendra fin en 2024. Le budget initial est de 2 325 195 600 FCFA pour une dotation financière de 1 219 882 800 FCFA. Le projet CEA-Impact a démarré en 2020 et doit s'achever en 2024. Le budget global du projet est de **2 325 195 600 FCFA**. Le budget actuel (2022) est de **1 219 882 800 FCFA**. Au titre de l'année 2022, Le taux de réalisation des ILD (Indicateurs Liés aux Décaissements) est de **48.51%**. Le taux de décaissement des fonds du bailleur est de **55%**. Le taux d'utilisation des fonds gagnés et décaissés est de **64%**.

### **Projet 3 : Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest**

Projet d'ordre transversal, la mise en œuvre du PHAS suit son cours à travers l'appui technique et financier des activités avec notamment la réalisation de l'atelier d'évaluation de l'enquête pilote de la phase cartographique du Recensement Général des Entreprises et Etablissements (RGEE-CI) et les activités préparatoires de la refonte de l'Enquête Emploi.

### **Projet 4 : Projet de recensement général des entreprises et établissements de Côte d'Ivoire**

Adopté en Conseil des Ministres le 13 juillet 2022 par le décret No 2022-546, le Recensement Général des Entreprises et Établissements de Côte d'Ivoire (RGEE-CI 2022-2023) est financé par l'État de Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale (BM) à travers le Programme d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques (PHAS). Le RGEE-CI 2022-2023 vise d'une part, à disposer d'une banque de données économiques et financières actualisées et exhaustives sur les entreprises et établissements des secteurs formel et informel de Côte d'Ivoire, et d'autre part, à mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG).

Les travaux préparatoires du Recensement Général des Entreprises et Établissements de Côte d'Ivoire (RGEE-CI) 2022 ont démarré avec la réalisation d'un voyage d'étude au Sénégal, la production et la validation des outils techniques de collecte du projet. Par ailleurs, les enquêtes pilotes pour les volets cartographie et dénombrement ont été réalisées. Ces travaux préparatoires se sont poursuivis avec l'atelier d'évaluation de la phase pilote cartographie organisé au dernier trimestre 2022 et, qui a permis de tirer des enseignements en vue de la réalisation de la phase principale prévue en 2023. Le taux de réalisation physique du RGEE-CI est de 34%. Le projet est prévu prendre fin en 2024.

### **Projet 5 : Construction et équipement d'un amphithéâtre ENSEA**

Le projet de construction et d'équipement du nouvel amphithéâtre de l'ENSEA a débuté en novembre 2022. Le coût global de ce projet est de 793 219 385 F CFA. Il est exécuté en deux phases à savoir : La construction du nouvel amphithéâtre :

En ce qui concerne la construction de l'amphithéâtre, la durée initiale du projet était de huit (8) mois. Cette durée a été prorogée de quatre (04) mois en raison des modifications apportées au projet de construction. Le budget prévisionnel du projet de construction était de 260 411 250 F CFA. Cependant, une rallonge budgétaire a été accordée portant ainsi le budget de construction à 537 519 385 F CFA. Au 31 décembre 2022, l'exécution financière de la construction est de 80% avec un taux de réalisation physique est de 90%. En ce qui concerne l'équipement, le budget alloué est de 255 700 000 F CFA. Aucun paiement n'a été effectué sur ce budget compte tenu du démarrage des prestations, seulement, à la date du 27 décembre 2022.

### **Projet 6 : Construction siège de l'INS**

Dans le cadre du Renforcement les capacités logistiques et matérielles de l'INS il a été prévu sa dotation en locaux propres. Depuis 2018, les mandats reçus s'élèvent à 570 319 801 FCFA dont 51 000 000 FCFA en 2023. Les dépenses effectuées sont de 118 485 004 qui ont servi à acquérir le terrain (site devant abriter le siège), à faire l'ACD et la clôture. Le reste des fonds mandatés est destiné à la réalisation de l'étude technique qui est en cours de préparation.

### **Projet 7 : Réaliser l'enquête harmonisée des conditions de vie des ménages 2021-2022 (EHCVM 2021-2022)**

Elle vise à bâtir une approche durable, harmonisée et moderne des enquêtes auprès des ménages, à produire des statistiques pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie et à améliorer la planification et l'évaluation des politiques économiques et sociales en Côte d'Ivoire. La deuxième édition (EHCVM 2021) après celle de 2018, est axée sur l'évaluation de la dynamique de pauvreté à travers une enquête de panel.

Les travaux préparatoires ont débuté en novembre 2020 pour s'achever en septembre 2021. L'enquête principale de l'EHCVM 2021-2022 qui a couvert la période allant du 23 octobre 2021 au 9 juillet 2022 a permis, au total de dénombrier 1081 grappes (3 grappes détruites) sur 1084 grappes échantillonnées et d'interroger 12 972 ménages. Les travaux d'apurement des données se sont également poursuivis, aussi bien dans les locaux de l'institut que lors des ateliers nationaux et régionaux de traitement des données.

Au terme de l'année 2022, les bases de données ménages partiellement apurées sont disponibles, les facteurs de conversion provisoire de la NSU consommation sont disponibles ; la base des données-prix partiellement apurée est disponible. Toutefois, malgré les avancées notables dans l'apurement des données, le niveau de qualité des données ne permet pas encore de produire les indicateurs de pauvreté robustes. Le taux de réalisation physique de l'EHCVM-2 est de 90%. Le projet est prévu prendre fin en 2023.

#### **Projet 8 : Réaliser l'enquête démographique de Côte d'Ivoire Santé 2021 (EDS-CI 2021)**

L'EDS-CI 2021 vise à répondre aux besoins en données pour planifier, suivre et évaluer les programmes de santé, de population et de protection des individus, en particulier les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants. Les travaux préparatoires ont démarré en 2020 et ont abouti à la collecte de données qui s'est déroulée du 7 septembre au 31 décembre 2021. A fin décembre 2022, la base de données apurée, des tableaux d'analyse, la liste des indicateurs, le rapport provisoire et les résultats clés de l'EDS-CI 2021 sont disponibles. Le taux de réalisation physique est de 97%.

Les travaux sont en cours en vue de la diffusion du rapport final de l'EDS-CI 2021 et la dissémination des résultats en régions en 2023, année de fin du projet.

#### **Projet 9 : Recensement général de la population et l'habitat 2018**

Selon les résultats globaux définitifs du Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021, la population vivant habituellement sur le territoire ivoirien (population résidente) se chiffre à 29 389 150 habitants contre 22 671 331 habitants pour 11<sup>la</sup> précédente opération de 2014. Le RGPH 2021 est dans sa phase d'analyse des données. Les traitements de données se sont poursuivis en vue de produire en 2023 les rapports d'analyses monographiques, les plaquettes des indicateurs et l'atlas géo-démographique et des infrastructures et équipements. Le taux de réalisation physique est de 90% et le projet prévu prendre fin en 2024. Pour la finalisation des travaux de traitement des données, une rallonge budgétaire a été obtenu ce qui porte le budget global à 24 452 330 450 soit un montant de 4 318 730 450 FCFA.

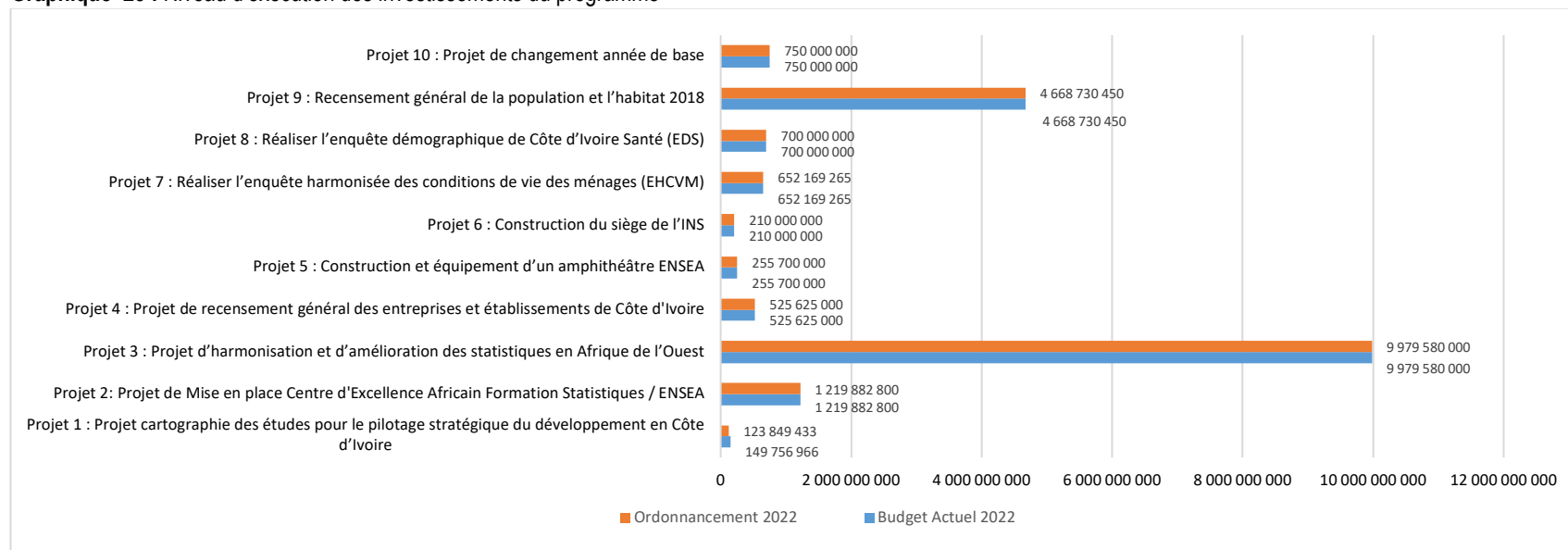
#### **Projet 10 : Projet de changement année de base**

Le projet qui a démarré en 2017 est à sa phase finale. Les deux dernières phases de ce projet concernent la rétopolation des comptes nationaux annuels et l'alignement des comptes nationaux trimestriels (CNT) à la nouvelle série des comptes annuels (base SCN 2008).

Les résultats définitifs des travaux de la rétopolation des comptes nationaux annuels, sous SCN 2008 base 2015, des anciens comptes de 1996-2014 élaborés sous le SCN 1993 base 1996, sont disponibles. La diffusion a commencé par une transmission électronique des résultats aux Partenaires. Elle va se poursuivre avec l'utilisation des autres canaux de diffusion, notamment le site web de l'INS.

S'agissant de l'alignement des comptes nationaux trimestriels aux nouveaux comptes rebasés, le questionnaire de collecte des déclarations de TVA auprès des Directions Régionales des Impôts sur toute l'étendue du territoire a été finalisé et les TDR de ladite collecte ont été actualisés. D'un coût actuel 750 000 000 FCFA, le projet est prévu prendre fin en 2024.

**Graphique 25 : Niveau d'exécution des investissements du programme**



source : Matrice PIP2024-2026/DPPD-PAP 2022

## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

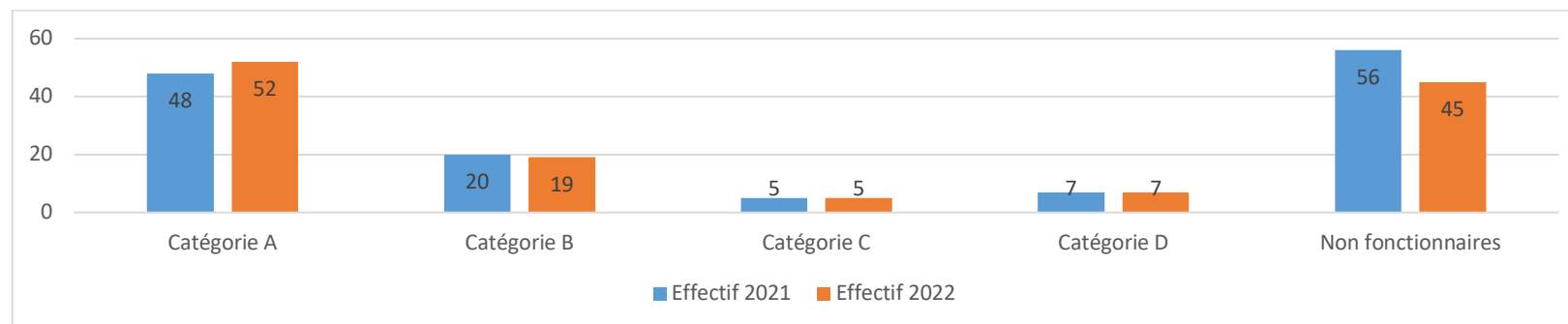
Tableau 149: Exécution des investissements du programme 4

	Effectif 2021	Effectif 2022				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	48	2	-	5	1	52
<b>Catégorie B</b>	20	1	-	0	1	19
<b>Catégorie C</b>	5	1	-	0	0	5
<b>Catégorie D</b>	7	1	-	1	1	7
<b>Non Fonctionnaires</b>	56	41	-	0	11	45
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>128</b>

Source : DRH MPD

NB : L'effectif du programme ne prend pas en compte l'INS.

**Graphique 26 : Evolution des effectifs du programme 4**



Source : RH MPD

A fin décembre 2022, le Programme-4 dispose de 128 agents contre 136 en 2021 soit une baisse de l'ordre de 5,88%. Cette baisse de l'effectif de (8 personnels) par rapport à l'année précédente est due principalement à un départ à la retraite.

L'effectif du programme est réparti comme suit : 64,84% de fonctionnaires de l'administration publique soit 83 fonctionnaires et 35,16% de contractuels soit 45 agents. Le personnel contractuel représente 1/3 de l'effectif total du programme 4. Cette importance du « personnel contractuel » s'explique par le fait que sur quatre unités opérationnelles, trois sont des EPN. Le caractère opérationnel de ces structures rattachées explique le nombre élevé du personnel contractuel en leur sein. Toutefois, il est à noter que certaines unités opérationnelles souffrent de l'insuffisance de personnel. A cet égard, elles font recours à la Fonction Publique pour pallier cette insuffisance en ressources humaines qui demeure encore insatisfaisante.

Pour le renforcement des effectifs dans les unités opérationnelles, le programme-4, compte privilégier le plaidoyer auprès de la Fonction Publique pour satisfaire la demande et faire le lobbying auprès des partenaires techniques et financiers pour une augmentation de la dotation en personnel afin de recruter les statisticiens.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En cohérence avec les objectifs assignés dans la Feuille de route du Gouvernement, les interventions du Programme-4 ont été mises œuvre avec un taux d'exécution global de l'ordre 97%.

**En ce qui concerne la gestion de l'aide et du partenariat, on enregistre une** redynamisation et un renforcement des relations diplomatiques, économiques et commerciales entre la Côte d'Ivoire et plusieurs partenaires extérieurs notamment le Congo Brazzaville, la République Fédérale d'Allemagne, l'Union européenne, le Canada ... qui ont abouti à la signature de plusieurs accords de coopération. Dans le cadre du suivi de l'efficacité de la coopération au développement de l'organisation la Cote d'Ivoire a élaboré un rapport préliminaire sur l'état de la mise œuvre des 4 principes d'efficacité de la Coopération au Développement en avril 2022, et pris part au Sommet de haut niveau sur l'efficacité de la coopération au service développement qui s'est tenu du 12 au 14 décembre 2022 à Genève en Suisse. Aussi, dans le but de mieux coordonner la réalisation des études en Côte d'Ivoire et d'en assurer la valorisation dans le processus de planification stratégique de notre développement, un rapport sur l'état des lieux de l'écosystème des études en Côte d'Ivoire a été réalisé. Les conclusions et recommandations de cette étude ont contribué au développement d'un système d'information et de production de données (composante 1) du projet cartographie pour le pilotage stratégique du développement en Côte d'Ivoire. Ce projet a permis la création d'une base de données qui comprend à ce jour 150 études réalisées.

**Au titre de la gestion des statistiques :** l'INS a mis à la disposition de l'ensemble des partenaires les résultats définitifs de la rétopolation sous le SCN 2008 base 2015, des comptes nationaux annuels. De plus, les travaux d'apurement des données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM2021-2022) se poursuivent les premiers résultats. Les résultats globaux définitifs stipulent que la population totale ivoirienne est de 29 389 150 habitants : les des ménages de nationalité ivoirienne compte 22 840 169 personnes, soit 78 % de la population totale, contre 6 435 835 personnes de nationalité non ivoirienne, soit 22 %. Les travaux en cours portent les analyses thématiques et 33 monographies régionales.

Au niveau de l'ENSEA l'année académique 2021-2022, a suivi normalement son cours avec un taux de progression des enseignements estimé 100%. Dans l'ensemble les animations académiques se sont bien déroulées. Plusieurs activités portant sur les stratégies de développement de long termes ont été entamées : les démarches de certification ISO 21001 version 2018 et les accréditations Hcéres, QAA et Cames ; les séminaires de recherche, les universités d'été en collaboration avec J-Pal et Amazone ; la rénovation du site internet pour plus de visibilité des activités et la mise en œuvre du projet Ladies for Mathematics.

**Au titre de la gestion de la politique nationale de la population** : Les enjeux du dividende démographique ont cristallisé les interventions du Ministère du Plan et du Développement avec la commémoration de la 36<sup>e</sup> Journée Mondiale de la Population (JMP) ; la participation de la Côte d'Ivoire à la 55<sup>e</sup> session de la Commission Population et Développement qui s'est déroulée du 25 au 29 avril 2022 à New York ; le lancement de la 6<sup>e</sup> édition du Rapport sur l'État et le devenir de la Population en Côte d'Ivoire (REPCI) dont le thème est intitulé « *Comment capitaliser sur la jeunesse pour en faire un levier efficace en vue de soutenir la croissance et accélérer la transformation structurelle de l'économie nationale ?* » et enfin , l'organisation de la Semaine de la Population respectivement à Daloa puis à San-Pedro.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 150: Évolution des indicateurs du programme 4

Libellés	Unité	Réalisation			Année 2022	
		2019	2020	2021	Prévision 2022	Réalisation 2022
<b>Indicateurs de performance</b>						
<b>Objectif spécifique 1 : Mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat</b>						
<b>Indicateur 1.1</b> : Existence du document annuel de politique nationale de partenariat au service du développement	Oui/Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
<b>Indicateur 1.2</b> : Nombre d'études en matière d'aide et de développement réalisé par an	Nombre	0	1	1	1	1
<b>Indicateur 1.3</b> : Taux de réalisation des activités de mise en place de la base de données des études en matière de développement	Pourcentage	-	-	-	50%	40%
<b>Indicateur 1.4</b> : Nombre de missions conjointes de suivi-évaluation réalisées avec PaDs par an	Nombre	-	0	0	2	0
<b>Indicateur 1.5</b> : Existence du rapport sur les engagements de financement des principaux bailleurs	Oui /Non	Non	Non	Non	Oui	Non
<b>Objectifs spécifique 2 : Développer des politiques pour améliorer les connaissances sur les questions de population et développement et assurer l'autonomisation des personnes vulnérables</b>						
<b>Indicateur 2.1</b> : Nombre de rapports d'études et décisions produits par an	Nombre	4	6	4	2	5
<b>Indicateur 2.2</b> : Nombre de sessions de formation sur les défis et enjeux en matière de population et développement organisées par an	Nombre	0	2	5	3	14
<b>Indicateur 2.3</b> : Nombre de petits fermiers appuyés par les coopératives agricoles autour des chaînes de valeur agricole par an	Nombre	0	2500	2500	2500	Sans objet
<b>Indicateur 2.4</b> : Nombre de PME/PMI créées et appuyées	Nombre	0	0	0	30	Sans objet
<b>Indicateur 2.5</b> : Nombre de femmes ayant acquis les capacités techniques et d'affaires par an	Nombre	0	0	0	1250	Sans objet
<b>Indicateur 2.6</b> : Nombre des politiques/ feuille de route et mesures sensibles au genre validé et mise en œuvre pour prévenir les risques des conflits ou de changement climatique	Nombre	0	3	3	5	Sans objet
<b>Objectifs spécifique 3 : Améliorer la production statistique</b>						
<b>Indicateur 3.1</b> : Nombre de statisticiens formés par an	Nombre	161	143	75	136	115
<b>Indicateur 3.2</b> : Proportion de statisticiens dans l'effectif de l'INS	Pourcentage	-	30%	-	36%	23%
<b>Indicateur 3.3</b> : Taux de réalisation des activités techniques du plan d'action opérationnel	Pourcentage	-	88,48%	98%	100%	94%
<b>Indicateur 3.4</b> : Nombre d'enquêtes et d'études réalisées	Nombre	0	11	0	12	10

Source : RAP2019/RAP 2020/RAP2021/DPPD2022-2024

### III.1. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Objectif spécifique 1 : Mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat

**Indicateur 1.1 :** Existence du document annuel de politique nationale de partenariat au service du développement

- *Source de données :* Rapport d'activité DCCA/DGSCA
- *Situation de référence en 2020 :* Non
- *Mode de calcul :* variable qualitative
- *Valeur cible 2022 :* oui      *Valeur cible 2023 :* oui      *Valeur cible 2024 :* oui

*Analyse de l'indicateur :* Le projet de document de politique nationale a été élaboré et existe. Une relecture a été faite en 2022 et le document est en attente de la validation de la haute hiérarchie.

**Indicateur 1.2 :** Nombre d'études en matière d'aide et de développement réalisé

- *Source de données :* Rapport d'activité DSE/DGSCA
- *Situation de référence en 2021 :* 1
- *Mode de calcul :* Dénombrement
- *Valeur cible 2022 :* 1      *Valeur cible 2023 :* 1      *valeur cible 2024 :* 1

*Analyse de l'indicateur :* L'étude sur l'état des lieux de l'écosystème des études permet d'avoir des données actualisées sur les études réalisées en Côte d'Ivoire et de valoriser les résultats qui en découlent. Cette étude a été prévue et réalisée en 2022.

**Indicateur 1.3 :** Taux de réalisation des activités de mise en place de la base de données des études en matière de développement

- *Source de données :* Rapport d'activité DSE/DGSCA
- *Situation de référence en 2020 :* 0%
- *Mode de calcul :* (nombre d'activités réalisées/Nombre total d'activités prévues) x 100.
- *Valeur cible 2022 :* 50%      *Valeur cible 2023 :* 100%      *Valeur cible 2024 :* 100%

*Analyse de l'indicateur :* L'année 2022 constitue l'année de démarrage du projet et elle a été consacrée à la mise en œuvre de la composante-1 qui consiste à la mise en place d'un Système d'information et de production de données. A fin décembre 2022, tous les livrables ont été obtenus à savoir (i) cahier de charge du cabinet conseil ; (ii) dossier d'exploitation, (iii) guide d'utilisateur, (iv) rapport de l'analyse fonctionnelle). Le progiciel pour la gestion des données sur les études est disponible et sera validé au mois de janvier 2023 ce qui explique l'écart. La performance de cet indicateur est jugée satisfaisante. L'activité a été prévue pour l'année 2021, cependant la dotation financière effective a été obtenue en 2022, ce qui justifie ce niveau de réalisation en cette année.

**Indicateur 1.4 :** Nombre de missions conjointes de suivi-évaluation réalisées avec les PaDs par an.

- *Source de données :* Rapport d'activité DP/DGSCA
- *Situation de référence en 2020 :* 0
- *Mode de calcul :* Dénombrement
- *Valeur cible 2022 :* 2      *Valeur cible 2023 :* 2      *Valeur cible 2024 :* 3

*Analyse de l'indicateur :* Le suivi du partenariat avec la coopération allemande s'est soldé par des négociations intergouvernementales Côte d'Ivoire-Allemagne. Cette activité a eu pour résultat la mobilisation de quatre-vingt (80) millions d'euros (52,400 milliards de F CFA). La participation à la relance de la coopération entre la Côte d'Ivoire et la République du Congo s'est soldée par trente-six (36) accords dont (15) accords signés. Le reste des accords est en cours de négociation dans dix-sept (17) domaines.

**Indicateur 1.5 :** Existence du rapport sur les engagements de financement des principaux bailleurs

- *Source de données :* Rapport d'activité DP/DGSCA
- *Situation de référence en 2020 :* Non
- *Mode de calcul :* Dénombrement



- Valeur cible 2022 : Oui                                          Valeur cible 2023 : Oui                                          Valeur cible 2024 : Oui

Analyse de l'indicateur : Dans la volonté de rendre les financements plus prévisibles, le Ministère du Plan a engagé un dialogue de haut niveau avec le Ministère en charge du Budget pour faciliter la mise en œuvre de cette activité. Les échanges sont en cours entre les deux Ministère en vue de mettre en place un cadre conjoint de collaboration permettant de planifier et de suivre les engagements des différents partenaires, ce qui justifie la non-réalisation de l'activité en 2022.

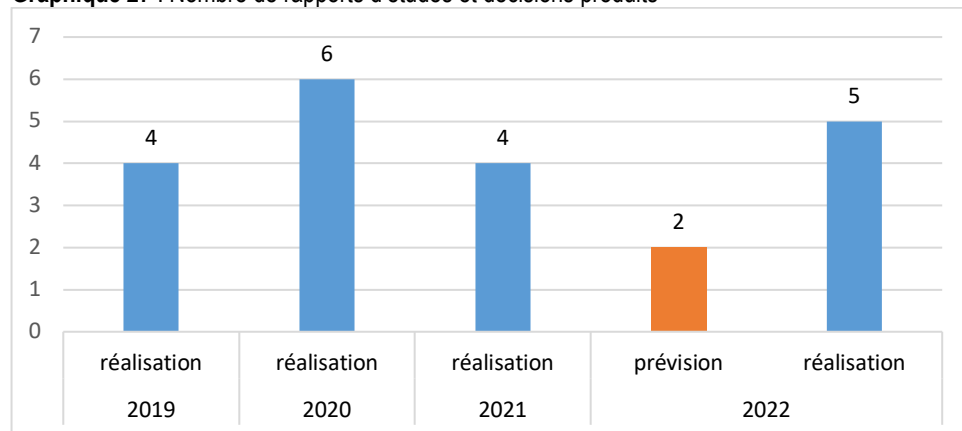
**Objectif spécifique 2** : Développer des politiques pour améliorer les connaissances sur les questions de population et développement et assurer l'autonomisation des personnes vulnérables

**Indicateur 2.1** : Nombre de rapports d'études et décisions produits.

- Source de données : Rapport d'activité ONP/DGSCA
- Situation de référence en 2021 : 04
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeur cible 2022 : 02                                          Valeur cible 2023 : 03                                          Valeur cible 2024 : 02

Analyse de l'indicateur : Toutes les activités prévues en 2022 ont été réalisées. La parfaite collaboration des partenaires techniques a permis d'aller au-delà des prévisions, ce qui justifie la performance de cet indicateur.

**Graphique 27** : Nombre de rapports d'études et décisions produits



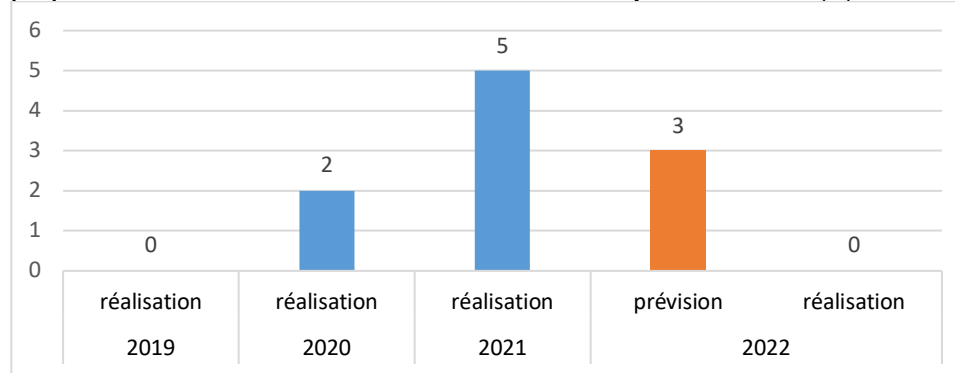
Source : RAP2019/RAP 2020/RAP2021/DPPD2022-2024

**Indicateur 2.2** : Nombre de sessions de formation sur les défis et enjeux en matière de population et développement

- Source de données : Rapport d'activité ONP/DGSCA
- Situation de référence en 2021 : 05
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeur cible 2022 : 03                                          Valeur cible 2023 : 03                                          Valeur cible 2024 : 02

Analyse de l'indicateur : La performance de cet indicateur est également satisfaite. Plusieurs formations en collaboration avec les partenaires techniques ont été réalisées ce qui explique le dépassement de la prévision.

**Graphique 28** : Nombre de sessions de formation sur les défis et enjeux en matière de population et développement



Source : RAP2019/RAP 2020/RAP2021/DPPD2022-2024

**Indicateur 2.3** : Nombre de petits fermiers appuyés par les coopératives agricoles autour des chaînes de valeur agricole par an

- Source de données : Rapport d'activité PACIL/DGSCA
- Situation de référence en 2020 : 2500
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeur cible 2022 : 2500 Valeur cible 2023 : 2500 Valeur cible 2024 : 2500

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur n'a pas été renseigné car en lien avec le projet PACIPIL qui a été clôturé en 2021.

**Indicateur 2.4** : Nombre de PME/PMI créées et appuyées

- Source de données : Rapport d'activité PACIL/DGSCA
- Situation de référence en 2020 : 0
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeur cible 2022 : 30 Valeur cible 2023 : 30 Valeur cible 2024 : 40

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur n'a pas été renseigné car en lien avec le projet PACIPIL qui a été clôturé en 2021.

**Indicateur 2.5** : Nombre de femmes ayant acquis les capacités techniques et d'affaires par an

- Source de données : Rapport d'activité PACIPIL/DGSCA
- Situation de référence en 2020 : 0
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeur cible 2022 : 1250 Valeur cible 2023 : 1250 Valeur cible 2024 : 2500

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur n'a pas été renseigné car en lien avec le projet PACIPIL qui a été clôturé en 2021.

**Indicateur 2.6** : Nombre des politiques/ feuille de route et mesures sensibles au genre validé et mise en œuvre pour prévenir les risques des conflits ou de changement climatique

- Source de données : Rapport d'activité PACIPIL/DGSCA
- Situation de référence en 2020 : 3
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeur cible 2022 : 05 Valeur cible 2023 : 05 Valeur cible 2024 : 05

*Analyse de l'indicateur* : Cet indicateur n'a pas été renseigné car en lien avec le projet PACIPIL qui a été clôturé en 2021.

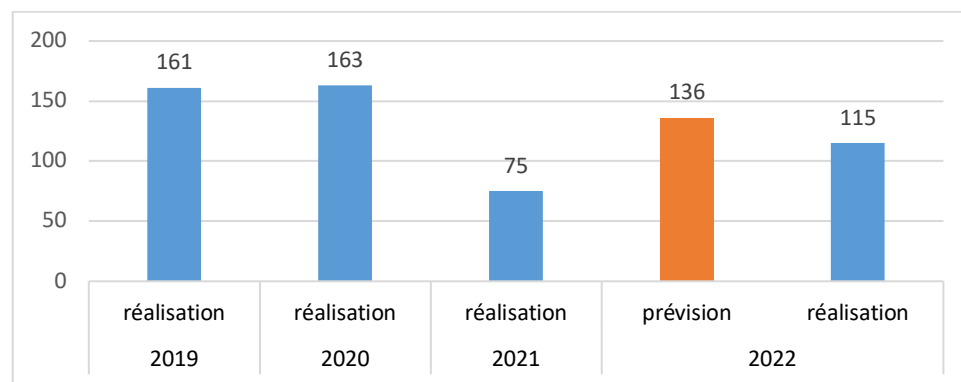
**Objectif spécifique 3** : Améliorer la production statistique

**Indicateur 3.1** : Nombre de statisticiens formés par an

- *Source de données* : Rapport d'activité ENSA/DGSCA
- *Situation de référence* en 2021 : 75
- *Mode de calcul* : Dénombrement
- *Valeur cible 2022* : 136      *Valeur cible 2023* : 160      *Valeur cible 2024* : 159

*Analyse de l'indicateur* : Avec la réforme pédagogique amorcée depuis 2020, les filières AT, AD et ITS ont disparu. La filière AS a vu le jour. L'année académique 2021-2022 a été marquée par la sortie des dernières promotions des AD et des ITS. L'une des conséquences de cette réforme est la réduction du nombre de filières. La formation des statisticiens se fait désormais à travers deux niveaux de formation : ISE (Ingénieurs Statisticiens Economistes), AS (Analystes Statisticiens), conduisant ainsi à la réduction du nombre de statisticiens formés chaque année. L'écart de réalisation est la conséquence que certains étudiants n'ont pu valider leur année scolaire pour le cycle suivant (redoublement).

**Graphique 30** : Nombre de statisticiens formés par an



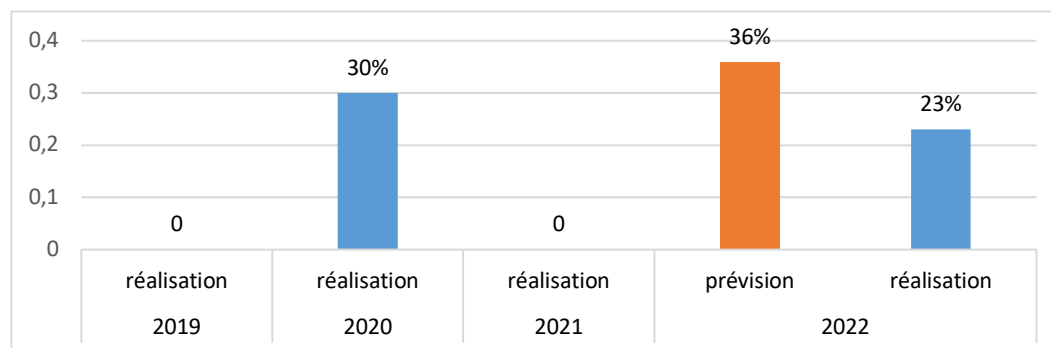
Source : RAP2019/RAP 2020/RAP2021/DPPD2022-2024

**Indicateur 3.2** : Proportion de statisticiens dans l'effectif de l'INS

- *Source de données* : Rapport d'activité INS/DGSCA
- *Situation de référence* en 2020 : 30%
- *Mode de calcul* : (nombre de statisticiens dans l'effectif de l'INS/effectif de l'INS) x100
- *Valeur cible 2022* : 36%      *Valeur cible 2023* : 45%      *Valeur cible 2024* : 54%

*Analyse de l'indicateur* : Le taux de réalisation de 2022 correspond à un effectif de 72 statisticiens sur un effectif de 316 agents à l'INS. La croissance de l'effectif des statisticiens reste impactée par l'insuffisance de ressources pouvant supporter la rémunération du nouveau personnel. Cependant, sur le financement de la Banque Mondiale, des statisticiens sont recrutés dans le cadre des activités du PHAS-2. Ceux-ci pourront être intégrés dans le personnel de l'INS.

**Graphique 31** : Proportion de statisticiens dans l'effectif de l'INS



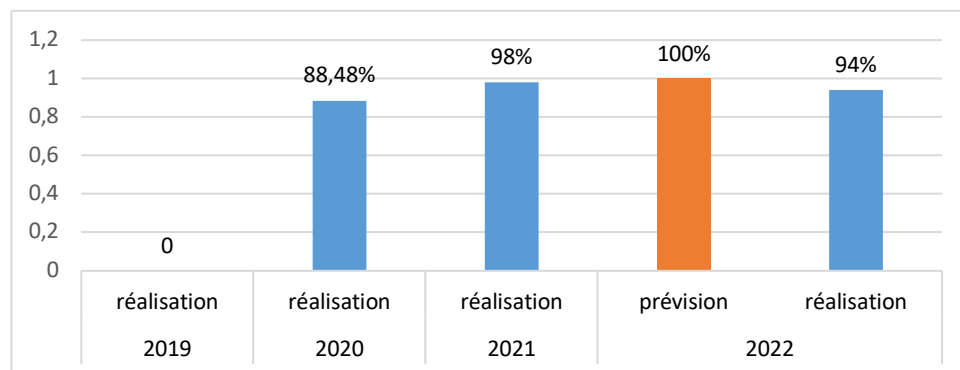
Source : RAP2019/RAP 2020/RAP2021/DPPD2022-2024

**Indicateur 3.3** : Taux de réalisation des activités techniques du Plan d'Action Opérationnel (Activités techniques réalisées/Activités techniques programmés)

- Source de données : Rapport d'activité INS/DGSCA
- Situation de référence en 2020 : 88,48%
- Mode de calcul : : (nombre d'activités techniques réalisées/ nombre d'activités techniques programmées) x100
- Valeur cible 2022 : 100% Valeur cible 2023 : 100% Valeur cible 2024 : 100%

Analyse de l'indicateur : La réalisation des activités a été satisfaisante en 2022. Cependant, le décalage observé dans la réalisation des activités est due à la programmation d'activités pluriannuelles (le RGPH et EDS-CI).

**Graphique 32**: Taux de réalisation des activités techniques du Plan d'Action Opérationnel (Activités techniques réalisées/Activités techniques programmés)



Source : RAP2019/RAP 2020/RAP2021/DPPD2022-2024

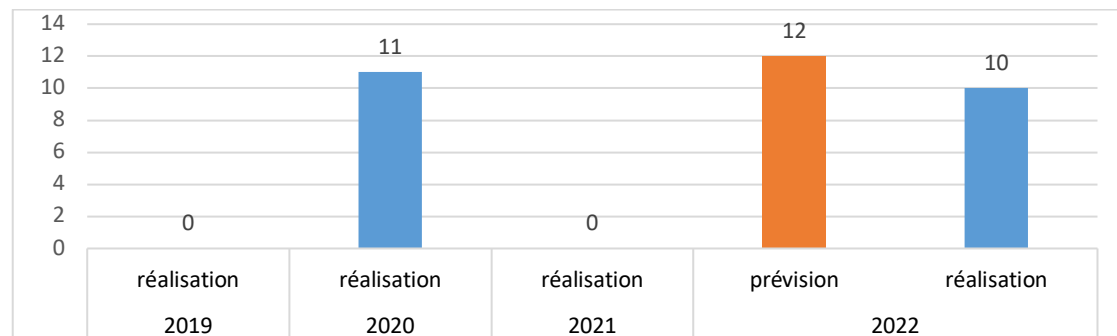
**Indicateur 3.4** : Nombre d'enquêtes et d'études réalisées

- Source de données : Rapport d'activité INS/DGSCA
- Situation de référence en 2020 : 11
- Mode de calcul : : Dénombrement

- Valeur cible 2022 : 12                      Valeur cible 2023 : 15                      Valeur cible 2024 : 20

*Analyse de l'indicateur* : La poursuite de grands projets (Année de base, EDS, EHCVM, RGPH et RGEE) mobilise le personnel. L'Institut a aussi réalisé des projets entre autres l'Enquête Budget de Consommation (EBC), l'Enquête sur la transition de l'École à la Vie Active (ETVA), les Indicateurs de Prestations de Services (IPS) Santé et Education et l'Etude Pays sur les Discriminations de Genre dans les Institution Sociales. La réalisation des enquêtes est jugée satisfaisante.

**Graphique 33** : Nombre d'enquêtes et d'études réalisées



Source : RAP2019/RAP 2020/RAP2021/DPPD2022-2024

#### IV. PERSPECTIVES

##### IV-1. Leçons apprises

###### ✓ Au titre des leçons apprises

Le processus de passation des marchés a une forte influence sur la mise en œuvre des activités planifiées : La longueur et l'insuffisance de la maîtrise des procédures de passation de marché ont ralenti la réalisation de certaines activités à marché, notamment celles nécessitant l'intervention des prestataires privés (Cabinet de formation, Consultant).

###### ✓ Au titre des difficultés

###### **En rapport avec la réalisation des activités**

- Faiblesse des effectifs des techniciens et autres professionnels de la production statistique ;
- Insuffisance du matériel de travail, notamment les ordinateurs et autres équipements.

###### **En rapport avec les crédits budgétaires**

- Insuffisance des ressources financières : au niveau de l'INS, les allocations budgétaires ne permettent pas de financer la production des statistiques courantes officielles. La subvention est entièrement absorbée par les charges du personnel. Il est impératif que le programme dispose de ressources financières suffisantes pour la bonne exécution des activités
- Inadéquation entre les besoins de financement et les ressources allouées pour l'ensemble du programme.

## **IV.2. Recommandations**

- Renforcer le plaidoyer auprès de la hiérarchie pour augmenter les dotations budgétaires ;
- Renforcer les capacités des points focaux chargés de la coordination de l'élaboration des rapports ;
- Assurer la disponibilité des rapports et bilans semestriels et annuels pour une meilleure consolidations et transmission dans les délais;
- Recruter et créer les conditions de maintien du personnel qualifié pour renforcer l'ensemble des équipes des unités opérationnelles.

## **CONCLUSION**

Le niveau de réalisation des activités du programme est globalement satisfaisant. Le Programme entend améliorer ses performances dans les prochaines années, notamment à travers une plus grande implication des acteurs et le renforcement des capacités opérationnelles, en fonction des ressources humaines et financières qui lui seront mises à disposition.

En termes de priorité, les actions que le Programme-4 compte réaliser sont entre autres :

- poursuivre le plaidoyer au niveau de l'État pour une augmentation des crédits en vue de la réalisation des activités.
- renforcer les interactions avec les services qui interviennent dans les passations de marchés pour une plus grande célérité ;
- renforcer les unités opérationnelles en personnel qualifiés et équipements adéquats.

## **CONCLUSION GENERALE**

Dans l'ensemble, nous pouvons noter que la gestion budgétaire 2022 s'est déroulée dans un climat apaisé. La situation globale de l'exécution du budget du ministère se situe à 96,97% tandis qu'au niveau des indicateurs de performances, nous avons enregistré 32 cibles atteintes sur 40.

Au titre du programme 1 : Administration Générale, la situation d'exécution budgétaire se situe à 93,79 % pour 07 cibles atteintes sur 07.

Au titre du programme 2 : Prospective, Planification, Programmation et Suivi - Evaluation, la situation d'exécution des crédits budgétaire se situe à 74,58% pour 06 cibles atteintes sur 09.

Au titre du programme 03 : Aménagement du territoire, développement régional et local, la situation d'exécution budgétaire se situe à 99,20% pour 09 cibles atteintes sur 09.

Au titre du programme 04 : Coordination de l'aide, population et productions statistiques, la situation d'exécution des crédits budgétaires se situe à 99,89% pour 10 cibles atteintes sur 15.

Toutefois, il faut noter que ces résultats satisfaisants ne doivent pas dissimuler les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2022. C'est le lieu d'exhorter tous les acteurs du ministère à redoubler d'efforts en vue de rehausser la performance du Ministère.

# **SECTION 330 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER**





## SECTION 330 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

### INTRODUCTION

Le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier est conduit par Monsieur **Amédé Koffi KOUAKOU**, Docteur, Ingénieur des Travaux Publics. Il est à la tête de ce ministère depuis le 11 janvier 2017.

Conformément au décret n° 2022-301 du 04 Mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER) « **est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'équipement du pays en infrastructures dans les domaines des travaux publics** ». Les principales missions du ministère qui en découlent, se déclinent comme suit : le suivi de la conception et de la réalisation des infrastructures du réseau routier, l'entretien et la réglementation et la gestion du réseau routier.

Les activités du ministère sont organisées autour de deux (02) programmes qui sont : Programme 1 : « Administration Générale » et Programme 2 : « Infrastructures Routières et ouvrages d'Art. Le MEER est composé d'un (01) Cabinet Ministériel, de six (08) Services Rattachés au Cabinet, de deux (02) Directions Générales, de neuf (09) Directions Centrales, de vingt-deux (22) Directions Régionales et de soixante (60) Directions Départementales.

Outre ces Directions et Services, le MEER assure la tutelle de 03 structures qui sont l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), le Fonds d'Entretien Routier (FER) et le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP).

De plus, l'administration du MEER dispose d'un effectif global de **837** Agents qui ont contribué à l'atteinte des résultats enregistrés au titre de la gestion 2022. Ces résultats se sont réalisés dans un environnement marqué par la relance économique post COVID 19, dans une atmosphère sociale apaisée, la mise en œuvre de la politique solidaire du gouvernement. Ces résultats ont été contrariés par les effets de la crise Russo-Ukrainienne qui ont eu une incidence négative sur l'économie nationale et internationale.

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP), rend compte des résultats réalisés par les différents programmes du ministère. Il est structuré autour de trois (03) parties : la première est consacrée à la présentation du MEER, la deuxième porte sur le bilan du programme 1, la troisième rend compte du bilan du programme 2.

### PARTIE I : LE MINISTERE

#### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

##### I.1. Architecture programmatique du Ministère

En guise de rappel, le MEER compte deux (02) programmes composés de 9 actions et de 158 activités, répartis comme suit :

- ❖ le programme 1 « Administration Générale », regroupe cinq (05) actions déclinées en quarante-huit (48) activités dont deux (02) projets d'investissements ;
- ❖ le programme 2 « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art », regroupe quatre (04) actions décomposées en cent dix (110) activités dont trente-sept (37) projets d'investissements.

##### I.2. Politique Ministérielle

La vision du ministère est de « *doter la Côte d'Ivoire d'Infrastructures Routières et d'Ouvrages d'Art modernes qui soient à la hauteur des ambitions de développement du pays* ».

Afin de mettre en œuvre cette vision, deux objectifs globaux (stratégiques) ont été définis :

- ✓ promouvoir une administration moderne et performante ;
- ✓ assurer un meilleur niveau de service des infrastructures routières.

Pour l'atteinte de ces objectifs, le ministère s'est fixé les 05 principales orientations stratégiques ci-après :

- ✓ le renforcement des cadres légaux et réglementaires des services des infrastructures routières ;

- ✓ l'entretien régulier des infrastructures routières ;
- ✓ la réhabilitation des infrastructures routières ;
- ✓ la construction des infrastructures routières de qualité ;
- ✓ le renforcement des capacités des acteurs du sous - secteur des infrastructures routières.

A ces orientations stratégiques, deux résultats stratégiques sont attendus tels que définis dans le DPPD-PAP 2022-2024 :

- ✓ l'administration du ministère est moderne et performante ;
- ✓ le niveau des infrastructures routières et ouvrages d'art est amélioré.

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

L'architecture programmatique du ministère repose sur 02 programmes : le premier « Administration Générale » est le programme support et tandis que le second « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art » est le programme opérationnel. Ces deux programmes mettent en œuvre neuf (09) actions qui se déclinent en 158 activités. La réalisation de ces actions et activités permet d'atteindre les objectifs assignés à chaque programme et d'en mesurer les performances.

Le cadre de performance globale du ministère est consigné dans le tableau n°1 ci-après.

**Tableau N° 1** : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composante	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	2	2	7	19	19

Source : DPPD-PAP 2022-2024

Le cadre de performance globale du MEER ci-dessus, est structuré autour de 02 programmes ayant 02 objectifs globaux qui sont décomposés eux-mêmes, en 07 objectifs spécifiques dont les niveaux de réalisations sont mesurés par 19 indicateurs et 19 cibles associées.

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Les réalisations des indicateurs et des cibles associées permettant de mesurer l'atteinte des objectifs sont résumés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau N° 2** : Bilan des données globales du cadre de performance 2022

Programme	Objectifs	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
<b>Programme 1</b> : Administration Générale	OS1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières et ouvrages d'art	1	1
	OS2 : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation des activités du ministère	2	0
	OS3 : Assurer une gestion efficace moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	4	1
	OS4 : Améliorer la gestion du domaine public de l'Etat	1	1
	OS5 : Améliorer le système d'information et de communication interne et externe	2	2
<b>Programme 2</b> : Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art	OS1 : Assurer une gestion efficace et efficiente du Programme	3	1
	OS2 : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier	6	3
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	<b>9</b>

Source : DPPD-PAP 2022-2024 et données de la gestion 2022.

Au total, sur 19 cibles associées aux indicateurs, 9 ont atteint leur cible. Les résultats enregistrés au niveau des cibles sont répartis par programme comme suit :

**Au titre du programme 1 :**

05 objectifs spécifiques, 10 indicateurs et 10 cibles permettent d'évaluer la performance du programme. Au terme de la gestion 2022, sur 10 indicateurs, 05 indicateurs ont atteint leur cible en raison des difficultés qui seront évoquées plus loin. Les résultats majeurs obtenus au cours de l'exercice sont :

- 01 décret signé, il s'agit du décret n° 2022-350 du 1er Juin 2022 fixant les conditions d'installation ou de déplacement des réseaux divers dans le Domaine Public de l'Etat ;
- 01 Loi adoptée sur la classification routière en attente de promulgation ;
- 06 bâtiments réhabilités dans le cadre du projet de réhabilitation des locaux territoriaux du ministère ;
- Equipement de certains DR et DD en mobiliers et matériels informatiques ;
- Les dossiers de demande de domaine public de l'État ont été quasiment traités

**Au titre du programme 2 :**

02 objectifs spécifiques, 09 indicateurs associés à 09 cibles sont utilisés en vue de mesurer la performance du programme. Les résultats enregistrés font apparaître 04 cibles atteintes. Il en résulte les résultats majeurs ci-après :

- 107,02 km de routes neuves construites ;
- 45,56 km de voiries neuves urbaines construites ;
- 34,51 km de routes réhabilitées ;
- 1 ouvrage (pont) achevé ;
- 2 postes à péages construites (Bassam et Tiébissou).

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier a bénéficié, au titre de la gestion 2022 d'un budget qui s'équilibre en ressources et en charges d'un montant global de **695 975 602 730 FCFA** y compris les Comptes Spéciaux du Trésor contre 674 259 682 378 FCFA en 2021. Le budget a été exécuté à hauteur de **509 077 582 956 FCFA**, soit un taux d'exécution de **73,15%**.

Le budget hors Comptes Spéciaux du Trésor s'élève à **590 742 602 730 FCFA** en 2022 contre 483 561 682 378 FCFA en 2021, soit une hausse de 107 180 920 352 FCFA correspondant à un taux de **22,16%**. Au cours de la gestion, le budget a connu une hausse de 106 624 425 739 FCFA par rapport au budget initial, passant de 484 118 176 991 FCFA à **590 742 602 730 FCFA** soit une hausse de 22,02%. Au cours de l'exercice 2022, les crédits du budget ont été exécutés à hauteur de 509 077 582 956 FCFA, soit un taux de 86,18%.

**Tableau 3 :** Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	2022				
	2021	Prévision (P)	Réalisation (R)	Ecart (E) = (P)- (R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. Ressources</b>	344 408 388 800	590 742 602 730	509 077 582 956	81 665 019 774	86,18%
<b>2. Charges</b>	344 408 388 800	590 742 602 730	509 077 582 956	81 665 019 774	86,18%
<b>1 Ressources</b>	<b>344 408 388 800</b>	<b>590 742 602 730</b>	<b>509 077 582 956</b>	<b>81 665 019 774</b>	<b>86,18%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>133 977 470 783</b>	<b>256 242 168 491</b>	<b>254 179 677 072</b>	<b>2 062 491 419</b>	<b>99,20%</b>
1.1 Budget de l'Etat	133 977 470 783	256 242 168 491	254 179 677 072	2 062 491 419	99,20%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0%
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>210 430 918 017</b>	<b>334 500 434 239</b>	<b>254 897 905 884</b>	<b>79 602 528 355</b>	<b>76,20%</b>
1.2.1 Emprunt projets	208 941 618 017	334 500 434 239	254 897 905 884	79 602 528 355	76,20%
1.2.2 Dons projets	1 489 300 000	0	0	0	0%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0%

Unités	2022				
	2021	Prévision (P)	Réalisation (R)	Ecart (E) = (P)- (R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2 Charges</b>	<b>344 408 388 800</b>	<b>590 742 602 730</b>	<b>509 077 582 956</b>	<b>81 665 019 774</b>	<b>86,18%</b>
2.1 Personnel	1 848 662 672	1 953 528 940	1 953 528 937	3	100%
2.1.1 Soldes y compris EPN	1 848 662 672	1 953 528 940	1 953 528 937	3	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0%
2.2 Biens et Services	1 967 544 345	2 312 106 939	2 237 400 000	74 706 939	96,77%
2.3 Transferts	11 687 961 983	12 110 463 327	12 110 463 327	0	100%
2.3.1 Transferts courants	11 687 961 983	12 110 463 327	12 110 463 327	0	100%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0%
2.4 Investissements	328 904 219 800	574 366 503 524	492 776 190 692	81 590 312 832	85,79%
2.4.1 Trésor	118 473 301 783	239 866 069 285	237 878 284 808	1 987 784 477	99,17%
<b>2.4.2 Financement extérieur</b>	<b>210 430 918 017</b>	<b>334 500 434 239</b>	<b>254 897 905 884</b>	<b>79 602 528 355</b>	<b>76,20%</b>
Dons	1 489 300 000	0	0	0	0%
Emprunts	208 941 618 017	334 500 434 239	254 897 905 884	79 602 528 355	76,20%

Source : situation d'exécution issue du SIGOBE 07mars 2023

NB : Les données qui seront analysées dans le présent rapport concerneront uniquement les ressources hors Comptes Spéciaux du trésor.

Le budget 2022 du MEER sera présenté par source de financement et par nature de dépenses.

#### ❖ **Présentation des ressources par source de financement**

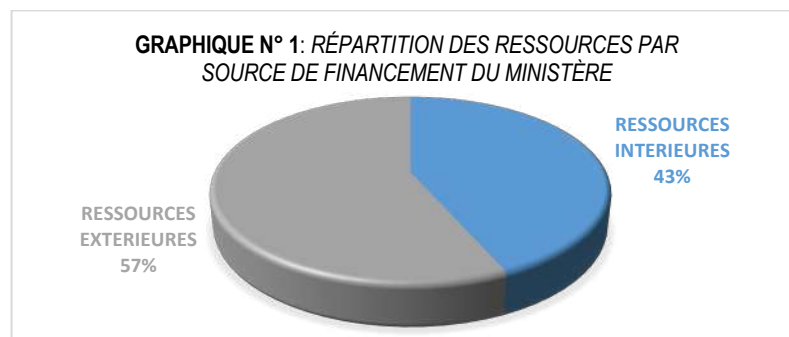
Le budget 2022 du MEER est principalement financé par deux sources qui sont :

- Les Ressources Intérieures (RI) d'un montant de **256 242 168 491 FCFA** représentent un taux de 43,38% des ressources globales et sont constituées exclusivement du budget de l'Etat. Les ressources intérieures comparativement à 2021 ont connu une hausse en 2022 en passant de 180 727 795 646 FCFA à 256 242 168 491 FCFA, soit une hausse de 75 514 372 845 FCFA représentant un taux de 41,8%. Au cours de l'exercice de 2022, les ressources intérieures sont passées de 151 951 770 200 FCFA à **256 242 168 491 FCFA**, soit une augmentation de 104 290 398 291 FCFA correspondant à un taux de 68,63%. Cette hausse est due à une rallonge accordée à certaines activités comme « Apporter un appui exceptionnel au FER » d'un montant de 93 954 395 000 FCFA, et à l'activité « Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké » d'un montant de 2 938 843 373 FCFA.
- Les Ressources Extérieures (RE) s'élèvent à **334 500 434 239 FCFA**, soit 56,62% des ressources globales du Ministère. Elles sont entièrement constituées d'emprunts. Plusieurs Bailleurs ont contribué au financement des projets dont les plus importants sont :
  - la Banque Mondiale (BM) ;
  - la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
  - la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
  - la Banque Islamique de Développement (BID) ;
  - l'EXIMBANK et le Fond Koweïtien etc.

Ces RE ont connu une hausse de 10,46%, soit un montant de 31 666 547 507 FCFA en passant de 302 833 886 732 FCFA en 2021 à **334 500 434 239 FCFA** en 2022. Au cours de l'exercice 2022, les RE ont subi une variation à la hausse de 2 334 027 448 FCFA, passant de 332 166 406 791 FCFA à 334 500 434 239 FCFA, soit un taux de 0,70%. Cette hausse est attribuable à des ressources additionnelles accordées à l'activité « Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké » à hauteur de 2 252 027 448 FCFA et à l'activité « Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve MANO » d'un montant de 82 000 000 FCFA.

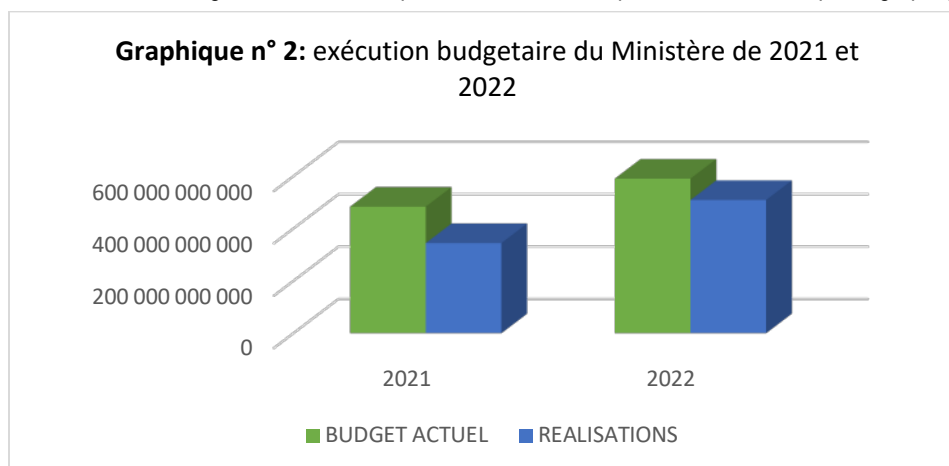
Comparativement à 2021, les exécutions des budgets sont passées de 344 408 388 800 FCFA à **509 077 582 956 F CFA** en 2022, soit une hausse de 246 334 213 930 FCFA correspondant à un taux de 71,52%.

Les graphiques n° 1 et 2 ci-après montrent la répartition des ressources par source de financement de 2022 et les exécutions du budget du ministère de 2021 et de 2022.



Source : réalisé par nous à partir des données DGBF

De ce qui précède, il ressort que l'essentiel du financement du budget 2022 du MEER provient des RE. La répartition est illustrée par le graphique n°1 ci-dessus.



Source : réalisé par nous à partir des données DGBF

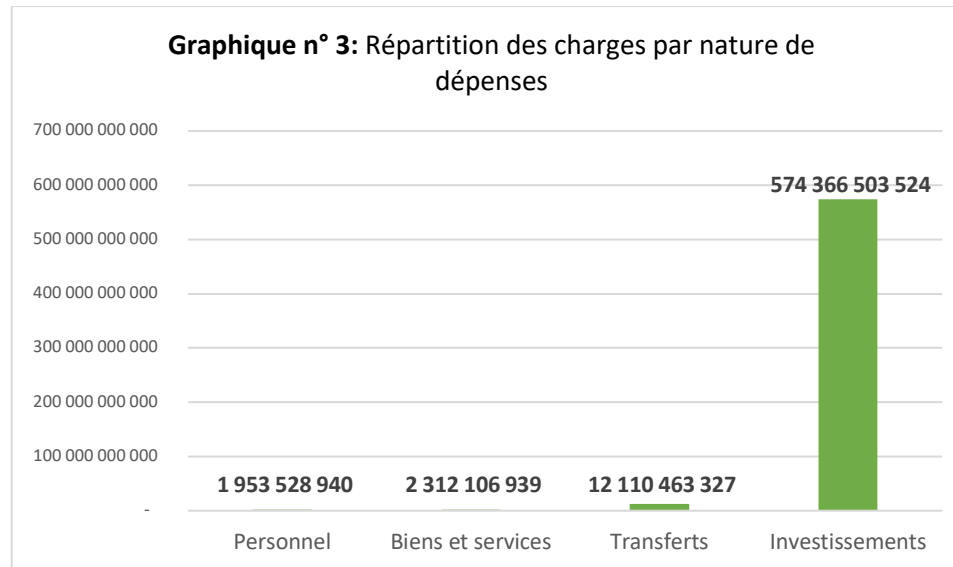
#### ❖ **Présentation des charges par nature de dépenses**

Le budget du Ministère est réparti par nature de dépenses comme suit :

- Les charges de la nature **Personnel** d'un montant de **1 953 528 940 FCFA** en 2022 représentant **0,33%** du budget global du Ministère, étaient de 1 848 662 672 FCFA en 2021. Elles ont connu une hausse de 104 866 268 FCFA, soit un taux de 5,67%. Cette hausse est consécutive à l'augmentation de l'effectif du MEER au cours de l'exercice 2022.

- Les charges des **Biens et Services** s'élèvent à **2 312 106 939 FCFA** en 2022 et représentent **0,39%** du budget global du ministère. Elles sont en hausse de 263 009 438 FCFA correspondant à un taux de 12,84% comparativement à 2021 dont les crédits s'élèvent à 2 049 097 501 FCFA. Les crédits des Biens et Services ont connu une hausse d'un montant de 10 168 397 FCFA au cours de la gestion 2022 passant de 2 301 938 542 FCFA à **2 312 106 939 FCFA**, soit un taux de 0,44%.
- Les charges de **Transferts** s'élèvent à **12 110 463 327 FCFA** en 2022, soit **2,05%** du budget global du Ministère contre 12 284 047 120 FCFA en 2021. Elles ont connu une baisse de 173 583 793 FCFA correspondant à un taux de 1,41%. Le budget a connu en cours de gestion une hausse de 29 494 504 FCFA passant de 12 080 968 823 FCFA à 12 110 463 327 FCFA représentant un taux de 0,24%.
- Les charges des **Investissements** d'un montant de **574 366 503 524 FCFA** en 2022 représentent **85,79 %** du budget global du Ministère. Elles ont subi une hausse de 106 986 628 439 FCFA, soit un taux de 22,89% par rapport à 2021 dont le montant était de 467 379 875 085 FCFA. Au cours de la gestion 2022, les crédits ont connu une augmentation de 106 584 762 838 FCFA passant de 467 781 740 686 FCFA à **574 366 503 524 FCFA** représentant un taux de **22,78%**. Cette augmentation est due essentiellement aux rallonges budgétaires accordées aux activités « Apporter un appui exceptionnel au FER » (93 954 395 000 FCFA), « Réhabilitation de la Route Bouaké-Ferké » (4 373 825 538 FCFA), « Construire des postes à Péages/AGEROUTE » (7 300 000 000 FCFA) etc. Le tableau ci-après montre les exhaustivités des mouvements survenus sur le budget du MEER au cours de l'exercice.

Cette ventilation par nature de dépenses est représentée par le graphiques n°3 ci-dessous.



Source : réalisé par nous à partir des données DGBF

Les actes modificatifs intervenus au cours de l'exercice budgétaire 2022 sont contenus dans le tableau ci-dessous.

LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2022 PROGRAMME 1							
N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT	SOURCE DE FINANCEMENT
1	Arrêté	0469/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-ckg du 18/07/2022	18/07/2022	Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD PAP/CDMT.	Biens & Services	35 000 000	Trésor
				Gérer les ressources humaines du MEER.	Biens & Services	24 000 000	Trésor
				Gérer les ressources financières, matérielles et humaines.	Biens & Services	10 000 000	Trésor
				Prendre en charge les dépenses liées à l'entretien et au maintien des locaux de la DAFP.	Biens & Services	59 000 000	Trésor
	Régulation budgétaire	Sans acte modificatif	Néant	Diverses activités du programme		-96 757 342	Trésor
<b>TOTAL PROGRAMME 1</b>						<b>31 242 658</b>	
LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2022 PROGRAMME 2							
2		0409/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 24/06/2022	24/06/2022	Réhabilitation de la Route BKE-FERKE	Investissement	2 121 798 090	Trésor
						2 252 027 448	Bailleur
3	Arrêté	0158/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 08/04/2022	08/04/2022	Construire des postes à péages/AGEROUTE	Investissement	7 300 000 000	Trésor
5	Arrêté	0450/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-ckg du 04/07/2022	04/07/2022	Travaux de bitumage et d'aménagement des voiries de Korhogo.	Investissement	3 754 047 899	Trésor
6	collectif budgétaire	Sans acte modificatif		Apporter un appui exceptionnel au FER.	Investissement	93 954 395 000	Trésor
7	Arrêté	0624/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 12/09/2022	12/09/2022	Programme d'Aménagement de Routes et de Facilitation de Transport au sein du Fleuve MANO.	Investissement	82 000 000	Emprunt
8	Arrêté	0844/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 30/11/2022	30/11/2022	Construction de la route Odienné-frontière du Mali et de la Guinée.	Investissement	1 438 649 607	Trésor
9	Arrêté	0845/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 12/09/2024	30/11/2022	Prendre en charge le loyer du pont HKB/SOCOPRIM.	Investissement	53 785 151	Trésor
		sans acte modificatif		Diverses activités	Investissement	-11 363 520 114	
<b>TOTAL PROGRAMME 2</b>						<b>106 593 183 081</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>106 624 425 739</b>	

Source : établie par nous, données DGBF et MEER

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Le Programme 1 « Administration Générale » est conduit par Monsieur **YAO Aristide Armand**, Directeur de Cabinet, Ingénieur des Travaux Publics (TP) désigné Responsable dudit programme et Ordonnateur délégué des dépenses. Il a été nommé par le décret n°2020-16 du 26 janvier 2020 portant nomination des Responsables de Programme et a pris service en sa qualité de Directeur de Cabinet le 23 Mai 2018.

L'objectif global du programme « Administration Générale » est de **promouvoir une administration moderne et performante**. Il a pour mission d'élaborer des politiques en matière d'activités professionnelles, de gérer les ressources humaines, matérielles et financières, d'assurer la coordination du système de planification, de suivre la mise en œuvre du processus de décentralisation et de déconcentration des services. Les activités du programme se sont déroulées dans un environnement socio-politique apaisé bien que marqué par l'inflation des prix au niveau mondial induit par la crise politico- militaire Russo-Ukrainienne.

Le présent rapport annuel de performance qui met en évidence les résultats dudit programme s'articule autour de 4 points :

- le premier concerne la présentation de la stratégie du programme ;
- le deuxième porte sur les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- le troisième analyse la performance du programme ;
- le quatrième parle des perspectives.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

L'objectif global du programme 1 « Administration Générale » est de « Promouvoir une administration moderne et performante ». Le résultat stratégique qui résulte de cet objectif global est « l'administration du ministère est moderne et performante ».

#### **I.2. Le financement du programme**

Le programme 1 a bénéficié au titre de la gestion 2022 d'un budget initial de 4 845 411 429 FCFA. En cours de gestion, les crédits ont subi une variation (cf tableau des actes modifications et collectif budgétaire) et sont passés à **4 876 654 087 FCFA**, soit une hausse de 31 242 658 FCFA, représentant un taux de **0,64%**. Ce programme est financé exclusivement par les ressources de l'Etat.

Comparativement à 2021, les crédits du programme ont connu une baisse de 10 310 306 897 FCFA passant de 15 186 960 984 FCFA en 2021 à 4 876 654 087 FCFA en 2022, soit un taux de rabais de 67,89%. Cette baisse est due principalement à l'activité « Suivre l'exécution du PSGOUV/MEER » qui a bénéficié des crédits d'un montant de **290 000 000 FCFA** en 2022 contre 11 177 456 441 FCFA en 2021.

Le budget du programme est réparti par nature de dépenses dans le tableau ci-dessous :

<b>Nature de dépenses</b>	<b>Budget Voté</b>	<b>Budget Actuel</b>
<i>Personnel</i>	1 953 528 940	1 953 528 940
<i>Biens et Services</i>	2 036 882 489	2 068 125 147
<i>Transferts</i>	0	0
<i>Investissements</i>	855 000 000	855 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 845 411 429</b>	<b>4 876 654 087</b>

*Source : Situation d'exécution du 07 mars 2023*

Il ressort du tableau, la ventilation des crédits par nature de dépenses comme suit :



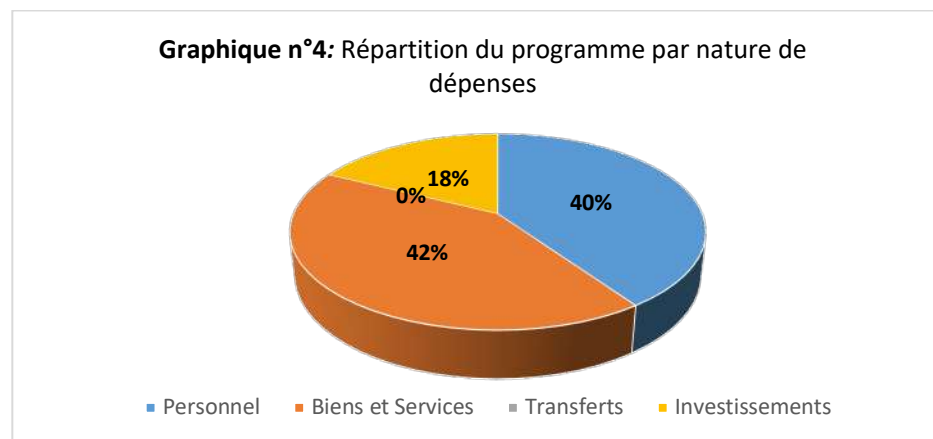
- **La nature Personnel** a bénéficié d'un montant de **1 953 528 940 FCFA** représentant un taux de **40,06%** du budget du programme. Les crédits alloués à la nature Personnel ont connu une hausse de 104 866 268 FCFA de 2021 à 2022, soit un taux de 5,67%. Cette hausse par rapport à 2021 est probablement imputable aux 55 nouveaux fonctionnaires recrutés et affectés au MEER.

- **La nature Biens et Services** a été créditée d'un montant de **2 068 125 147 FCFA**, soit un taux de **42,41%** du budget du programme. Ces crédits sont passés de 1 811 155 586 FCFA en 2021 à 2 068 125 147 FCFA en 2022, soit une hausse de 256 969 561 FCFA. Cette hausse est essentiellement due aux différentes rallonges budgétaires accordées à certaines activités notamment : « Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD PAP/CDMT », « Gérer les ressources humaines du MEER », « Gérer les ressources financières, matérielles et humaines », « Prendre en charge les dépenses liées à l'entretien et au maintien des locaux de la DAFP ».

- **La nature Transferts** quant à elle, n'a bénéficié d'aucun crédit au cours de l'exercice 2022. Par contre en 2021, elle a bénéficié d'un crédit de 25 761 960 FCFA affecté à l'activité « Prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD ».

- **La nature Investissements** a bénéficié des crédits d'un montant de **855 000 000 FCFA** représentant un taux de **17,53 %** du budget du programme. Ce budget est en baisse de 10 646 380 766 FCFA par rapport aux crédits octroyés en 2021 qui était de 11 501 380 766 FCFA, soit une baisse de 92,57%. En effet, cette baisse est tributaire à l'activité « Suivre l'exécution du PSGOUV/MEER » qui a bénéficié du reliquat de la part bailleur en 2021 d'un montant de 10 853 456 441 FCFA.

En somme, la structure du budget affectée au financement du programme est illustrée par le graphique 4 ci-dessous.



Source : Situation d'exécution du 07 mars 2023, données DGBF, nos calculs

Au cours de la gestion de 2022, les crédits du programme ont enregistré deux types de mouvements. Le premier concerne les rallonges budgétaires sollicités et accordés à certaines activités qui figurent dans le tableau ci-dessous. Le volume de ces rallonges budgétaires s'élève à 265 200 000 FCFA et a été enregistré au niveau de la nature Biens et Services.

Les différentes rallonges budgétaires survenues au cours de l'exercice 2022 sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Activités	Nature de Dépense	Budget Voté	Variation		Budget Actuel	Observations
			+	-		
Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD PAP/CDMT.	Biens & Services	18 000 000	35 000 000		53 000 000	Rallonges budgétaires accordées par Arrêté du 0469/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-ckg du 18/07/2022
Gérer les ressources humaines du MEER.	Biens & Services	15 200 000	24 000 000		39 200 000	

Activités	Nature de Dépense	Budget Voté	Variation	Budget Actuel	Observations
Gérer les ressources financières, matérielles et humaines.	Biens & Services	37 000 000	10 000 000	47 000 000	
Prendre en charge les dépenses liées à l'entretien et au maintien des locaux de la DAFP.	Biens & Services	67 000 000	59 000 000	126 000 000	
<b>TOTAL</b>		<b>137 200 000</b>	<b>128 000 000</b>	<b>265 200 000</b>	

Le second type de mouvement porte sur les réaménagements budgétaires internes opérés aux niveaux de plusieurs activités sur la nature Biens et Services. L'essentiel de ces mouvements est résumé comme suit :

- Concernant l'activité 78062000672 « *Renforcer les capacités des agents du Ministère* », la ligne 622110 a été débitée de 3 000 000 FCFA pour créditer les lignes 601100 et 601400 à hauteur de 1 500 000 FCFA chacune. De même, sur l'activité 78062000937 « *gérer l'occupation des domaines publics de l'Etat* », les lignes 244210, 601100, 601590, 614190, 614500, 614790 ont été débitées d'un montant de 4 704 150 FCFA afin de créditer la ligne 241100 d'un montant de 2 000 000 FCFA et la ligne 601200 d'un montant de 2 704 150 FCFA. Ces réaménagements permettent à ces Services de s'équiper en mobiliers de bureau et de renforcer leur dotation en carburant.
- Sur l'activité 78062000860 « *prendre en charge les dépenses liées aux salaires des agents contractuels du ministère* » la ligne 622110 a été débitée de 195 562 696 FCFA pour créditer les lignes 2411000 de 24 779 999 FCFA, 242100 de 24 762 970 FCFA, 243200 de 56 000 000 FCFA, 2439000 de 55 000 000 FCFA et la ligne 6012000 de 35 000 000 FCFA. Ce réaménagement a permis d'équiper les services en matériels informatiques, mobiliers de bureau, véhicules de service et d'un mini car.
- Sur les activités « *Coordonner les structures du ministère au niveau régional* » des DR (Bouaké, Ferké et Korhogo), des réaménagements ont été effectués, afin de satisfaire de nouveaux besoins par la création de nouvelles lignes budgétaires, soit par l'affectation de crédits apportés en complément à des lignes insuffisamment dotées.

En outre, au niveau de l'activité 17062000010 « *Coordonner les structures du ministère au niveau de la région de Gbêkê (Bouaké)* », la ligne 614790 a été créée pour répondre aux besoins d'entretien de véhicule et un réaménagement pour renforcer la ligne 614300 (entretien des installations électriques) dont les crédits sont insuffisants.

Par ailleurs, sur les activités des DR (Ferké et Korhogo) les lignes 622500 ont été débitées pour renforcer les lignes 601200.

L'analyse du financement du programme a mis en évidence le volume des crédits alloués aux différentes activités, leur ventilation par nature de dépenses et les mouvements survenus au cours de la gestion.

A présent, examinons les réalisations des crédits du programme de l'exercice 2022.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le programme a bénéficié au titre de la gestion 2022 d'un budget initial de **4 845 411 429 FCFA**. En cours de gestion, les crédits ont subi une variation (cf tableau des actes modificatifs et collectif budgétaire) et sont passés à **4 876 654 087 FCFA** soit une hausse de **31 242 658 FCFA**, représentant un taux de 0,64%.

Les crédits du programme ont été exécutés à hauteur de **4 805 344 015 FCFA**, soit un taux de **98,54%**. Ce taux a été réalisé grâce à l'exécution des activités comme « *réhabilitation des locaux et le projet PSGOUV* » exécuté à 100%, « *Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'infrastructures routières* » exécuté à 100%, « *Prendre en charge les salaires du personnel fonctionnaire* » exécuté à 100%, « *Prendre en charge les dépenses liées aux salaires des agents contractuels du Ministère* » exécuté à 100%, « *Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD-PAP/CDMT* » exécuté à 100%, « *Organiser la planification, le suivi et l'évaluation des activités du ministère* » exécuté à 100%. etc.

Les actes modificatifs enregistrés au cours de l'exercice sont contenus dans le tableau ci-dessous.

LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2022 PROGRAMME 1							
N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT	SOURCE DE FINANCEMENT
1	Arrêté	0469/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-ckg du 18/07/2022	18/07/2022	Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD PAP/CDMT.	Biens & Services	35 000 000	Trésor
				Gérer les ressources humaines du MEER.	Biens & Services	24 000 000	Trésor
				Gérer les ressources financières, matérielles et humaines.	Biens & Services	10 000 000	Trésor
				Prendre en charge les dépenses liées à l'entretien et au maintien des locaux de la DAFP.	Biens & Services	59 000 000	Trésor
2	Régulation budgétaire	Sans acte modificatif	Néant	Diverses activités du programme		- 96 757 342	Trésor
<b>TOTAL</b>						<b>31 242 658</b>	

Source : DGBF, nos données

La rallonge budgétaire au niveau du programme au titre de la gestion 2022 s'élève à **128 000 000 FCFA** présentée dans le tableau ci-dessus. Par contre, le budget du programme a subi une baisse de 96 757 342 FCFA sur la nature Biens et Services de diverses activités (cf tableau ci-dessus). Il en résulte un écart positif de **31 242 658 FCFA** entre le budget initial et le budget actuel.

La baisse subie par le budget n'a pas permis à certains acteurs de réaliser la totalité de leurs activités conformément à leurs prévisions. A titre d'exemple, on peut citer les activités « Organiser la planification, le suivi et l'évaluation des activités du ministère » d'un budget initial de 25 595 157 FCFA exécuté à 17 906 608 FCFA, « Gérer l'occupation et l'exploitation du Domaine Public de l'Etat » d'un budget initial de 26 242 211 FCFA exécuté à 18 368 626 FCFA.

En réponse à cette difficulté, il serait souhaitable de mettre fin au plafonnement des crédits des activités concernées afin de relever leur niveau de performance.

### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

L'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses de 2021 à 2022 est présentée dans le tableau n° 4 ci-dessous.

**Tableau n° 4** : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1 : Coordination et animation du ministère</b>	0		271 936 912	294 550 503		0	11 177 456 441	290 000 000	11 449 393 353	584 550 503
<b>Action 2 : gestion des ressources financières, matérielles et humaines</b>	1 848 662 672	1 953 528 937	1 391 931 356	1 649 832 596	25 761 960	0	323 924 325	564 360 854	3 590 280 313	4 167 722 387
<b>Action 3 : planification, programmation et suivi-évaluation</b>	0	0	16 516 610	17 906 608	0	0	0	0	16 516 610	17 906 608
<b>Action 4 : gestion du domaine public de l'Etat</b>	0	0	33 125 052	18 368 626	0	0	0	0	33 125 052	18 368 626
<b>Action 5 : information et communication</b>	0	0	17 035 354	16 795 891	0	0	0	0	17 035 354	16 795 891
<b>TOTAL</b>	<b>1 848 662 672</b>	<b>1 953 528 937</b>	<b>1 730 545 284</b>	<b>1 997 454 224</b>	<b>25 761 960</b>	<b>0</b>	<b>11 501 380 766</b>	<b>854 360 854</b>	<b>15 106 350 682</b>	<b>4 805 344 015</b>

Source : SIGOBE au 07 mars 2023

Au terme de la gestion 2022, l'analyse du tableau fait ressortir un montant exécuté de 4 805 344 015 FCFA, soit un taux de réalisation de **98,54%**. Ce taux était de **99,47%** soit un gap négatif de 0,93% par rapport à l'exercice 2021.

L'analyse de l'exécution des crédits par action et par nature de dépenses portera d'une part sur la comparaison des réalisations de 2021 à 2022 et d'autre part sur la comparaison entre les prévisions et les réalisations financières au titre de la gestion 2022. Ainsi, pour chaque action, les budgets actuels seront considérés comme « prévisions financières » et les ordonnancements comme « réalisations financières ».

✓ **Au titre de l'action 2105801** : « Coordination et animation du ministère » ;

Cette action a bénéficié d'un budget de 641 911 887 FCFA. Ce budget a connu une réalisation d'un montant de **584 550 503 FCFA** soit un taux de 91,06% comparativement à 2021 dont le taux de réalisation était de **99,47%**. Ce gap de 8,41% est dû aux plafonnements sur certaines activités et particulièrement sur l'activité « Prendre en charge les missions hors Côte d'Ivoire » qui a été exécutée à 0%.

Au niveau des natures de dépenses, l'exécution des crédits se présente comme suit :

- Investissements : les crédits exécutés sont de **290 000 000 FCFA** soit un taux de **100%** au cours de l'exercice 2022, similaire à celui de 2021. Cette performance est due à la consommation à 100% des crédits de l'activité « Suivre l'exécution du PSGOUV/MEER » qui porte essentiellement sur le fonctionnement du projet.
- Biens et Services : les crédits ont été exécutés à hauteur de **294 550 503 FCFA**, soit un taux de réalisation de 96,6% contre un taux de 81,65 % en 2021. Cette performance de 96,6% obtenue en 2022 résulte de la réalisation de la quasi-totalité des activités programmées. Il s'agit notamment de :
  - « Rechercher des opportunités d'investissement pour le financement des infrastructures routières » ;
  - « Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'infrastructures routières » ;
  - « Contrôler les services et structures sous tutelle du Ministère » ;
  - « Apporter un appui juridique aux services du ministère » dont les activités ont été réalisées et les crédits absorbés conformément au plafond.

✓ **Au titre de l'action 2105802** : « Gestion des ressources financières, matérielles et humaines »,

Cette action a bénéficié d'un budget d'un montant de **4 181 161 075 FCFA** en 2022 et exécuté à un taux de **99,68%** contre un taux de 99,46% en 2021. Les taux de réalisation de 2021 et 2022 sont quasiment les mêmes.

Quant aux réalisations par nature de dépenses, elles se présentent comme suit :

- **Personnel** : le taux de réalisation est de 100% similaire à celui de 2021.
- **Investissements** : les crédits octroyés d'un montant de **565 000 000 F CFA** ont été exécutés à un taux de **99,89%** quasi-identique à celui de 2021. Cette performance est due à l'absorption des crédits alloués à l'activité « Réhabilitation des locaux des Directions territoriales »
- **Transferts** : aucune exécution n'a été observée au cours de l'année car l'activité « Prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD » n'a pas été budgétisée par la DGBF.
- **Biens et Services** : le budget d'un montant de **1 662 632 135 F CFA** a été exécuté à **99,23%** contre un taux de 98,62% en 2021.

Nous pouvons conclure que les réalisations qui ont contribué à cette performance de 2021 et 2022 sont quasi similaires. Les activités concernées sont :

- « Gérer le patrimoine du Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier » ;
- « Gérer la commande publique du Ministère » ;
- « Gérer les ressources humaines du ministère » ;
- « Renforcer les capacités des agents du Ministère » ;
- « Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD-PAP/CDMT » ;
- « Gérer les ressources financières et matérielles du ministère » ;

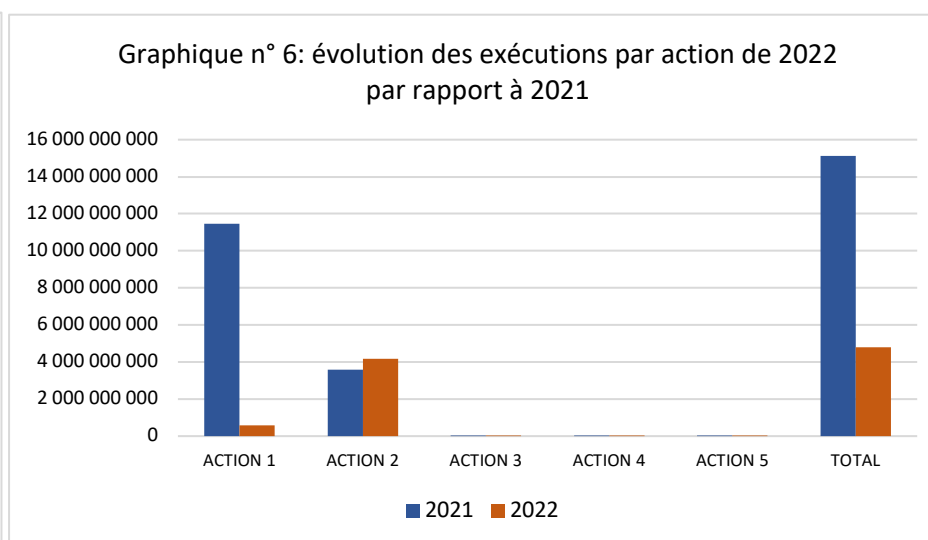
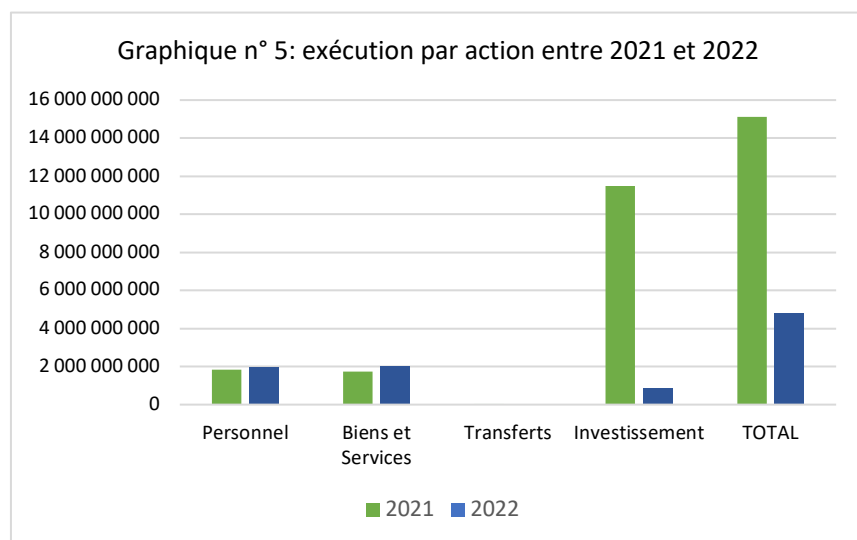
- « Organiser des séminaires et conférences sur l'élaboration du RAP » ;
- « Prendre en charge les dépenses liées aux salaires des agents » ;
- « Prendre en charge les dépenses liées à l'entretien et au maintien des locaux de la DAFP », etc.

Toutes les activités ont été réalisées et les crédits alloués entièrement consommés conformément au plafond.

- ✓ **Au titre de l'action 2105803** : « Planification, Programmation et Suivi-évaluation », Cette action a bénéficié d'un crédit budgétaire d'un montant de **17 906 608 FCFA** consommé à **100%** et celui de 2021 a été également exécuté à 100%. Elle est uniquement financée par la nature de dépenses **Biens et Services** et constituée d'une seule activité « Organiser la planification, le suivi et l'évaluation des activités du ministère ». Les crédits de cette activité ont été absorbés conformément au plafond autorisé par la DGBF.
- ✓ **Au titre de l'action 2105804** : « Gestion du Domaine Public de l'Etat », En 2022, les crédits de l'action d'un montant de 18 368 626 FCFA ont été exécutés à **100%** comme ceux de 2021. Cette action est uniquement financée sur la nature de dépenses **Biens et Services** et constituée d'une seule activité « Gérer l'occupation et l'exploitation du Domaine Public de l'Etat ». Les crédits de cette activité ont été absorbés conformément au plafond autorisé par la DGBF.
- ✓ **Au titre de l'action 2105805** : « Information et Communication », Les crédits de l'action évalués à **17 305 891 FCFA** ont été exécutés à **97,05%** en fin de gestion contre un taux de réalisation de 100% en 2021. Le gap de 2,95% est dû au plafond autorisé par la DGBF. Les activités concernées sont : « Organiser la communication des activités du Ministère » et « Réaliser les activités de documentation et d'archivage du Ministère ».

Les principales difficultés rencontrées sont l'insuffisance de crédit et leur plafonnement. Ce qui ne permet pas de réaliser la totalité des activités prévues. En guise de solution, il faut accorder les crédits nécessaires par rapport aux ambitions des programmes et en supprimer les plafonnements.

Les graphiques n° 5 et 6 mettent en évidence l'état des exécutions par nature et par action de 2021 par rapport à 2022 et l'exécution par nature de dépenses sur la même période.



## II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau n°5 (ii) ci-dessous.

**Tableau 5** (ii) : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté	Budget Actuel	Mandant ordonnancé
<b>Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier</b>	<b>2020</b>	<b>2023</b>	<b>17 114 178 601</b>	<b>290 000 000</b>	<b>290 000 000</b>	<b>290 000 000</b>
Sur financement intérieur			2 940 722 160	290 000 000	290 000 000	290 000 000
Sur financement Extérieur			14 173 456 441	0	0	0
<b>Réhabilitation des locaux des Directions territoriales Phase III</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>1 580 000 000</b>	<b>565 000 000</b>	<b>565 000 000</b>	<b>564 360 854</b>
Sur financement intérieur			1 580 000 000	565 000 000	565 000 000	564 360 854
Sur financement Extérieur			0	0	0	0
<b>Total Programme</b>			<b>18 694 178 601</b>	<b>855 000 000</b>	<b>855 000 000</b>	<b>854 360 854</b>
Sur financement intérieur			4 520 722 160	855 000 000	855 000 000	854 360 854
Sur financement extérieur			14 173 456 441	0	0	0

Source : SIGOBE 07/03/2023

Le portefeuille projet du programme est composé de deux (02) activités d'investissement pour un financement global de **18 694 178 601 F CFA**. Ce coût est financé à hauteur de **4 520 722 160 FCFA** sur le budget de l'État, soit **24,18%** du coût global et **14 173 456 441 FCFA** sur les financements extérieurs, soit un taux de **75,82%**.

L'analyse de ces projets va porter sur les points suivants : le coût total de chaque projet, l'année de démarrage, l'année prévisionnelle de fin, l'état d'avancement physique et financière, les difficultés rencontrées et les perspectives de solution.

### Projet 1 : Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier

Coût du projet : 17 114 178 601 FCFA

- Année de démarrage : 2020
- Année prévisionnelle de fin : 2023.
- Etat d'avancement physique : 0%
- Etat d'avancement financier : 83,61%
- Difficultés rencontrées : retard dans le démarrage des travaux, annulation de l'appel d'offre par la BAD et la DGMP pour caducité des Devis Quantitatifs Estimatifs (DQE) de la période 2020
- Mesures correctrices éventuelles : accélérer le processus de passation et de réattribution des marchés

### Projet 2 : Réhabilitation des locaux des Directions territoriales Phase III

Ce projet est composé de la phase II en cours d'achèvement et la phase III proprement dite dont l'appel d'offre est en cours. Pour une question de clarté nous allons scinder les deux phases.

#### Au titre de la phase II :

- Coût du projet : 1 580 000 000 FCFA
- Année de démarrage : 2020
- Année prévisionnelle de fin : 2022

- *Etat d'avancement physique* : 86,67%, cette phase comportait 15 bâtiments à réhabiliter. Sept (07) ont été achevés en 2021. Sur les huit (08) restants, six (06) ont été achevés en 2022, soit 13 bâtiments achevés. Les deux restants sont en cours d'achèvement.
- *Etat d'avancement financier* : 72%
- *Difficultés rencontrées* : retard accusé par les entreprises sur certains marchés
- *Mesures correctrices éventuelles* : sensibiliser les entreprises au respect des délais contractuels

#### **Au titre de la phase III :**

- *Coût du projet* : 2 058 948 002 FCFA
- *Année de démarrage* : 2023
- *Année prévisionnelle de fin* : 2026
- *Etat d'avancement physique* : 0%, cette phase comporte 17 DR et DD. L'appel d'offre de cette phase a été lancé par anticipation conformément aux instructions du Premier Ministre en 2022. Il a été ouvert le 30 septembre 2022 et l'ANO de la DGMP sur les attributions a été délivré le 04 avril 2023. Les marchés sont en cours d'élaboration. Par conséquent, les taux d'avancement physique et financier sont de 0%.
- *Etat d'avancement financier* : 0%,
- *Difficultés rencontrées* : RAS
- *Mesures correctrices éventuelles* : RAS

## **II.2. Évolution des effectifs**

Les effectifs du personnel du Programme « Administration Générale » sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 1

	2021 (a)	2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (b)	Sorties (c)	Total fin d'année ((a+b)-c)
<b>Catégorie A</b>	68	31	30	11	4	75
<b>Catégorie B</b>	63	61	75	26	3	86
<b>Catégorie C</b>	21	0	0	4	0	25
<b>Catégorie D</b>	31	27	15	2	2	31
<b>Non Fonctionnaires</b>	255	2	2	2	2	255
<b>TOTAL</b>	<b>438</b>	<b>121</b>	<b>122</b>	<b>45</b>	<b>11</b>	<b>472</b>

Source : DRH/ MEER et catalogue des mesures nouvelles

Les activités du programme sont mises en œuvre par **472** agents toutes catégories confondues. Comparativement à 2021, l'effectif du Ministère a connu une hausse de 34 agents en 2022, soit un taux de **7,76 %**.

Globalement, cet effectif est composé de :

- **217** fonctionnaires, soit 45,97% de l'effectif du programme ;
- **255** non fonctionnaires, soit un taux de 54,03% de l'effectif du programme.

Les agents de la catégorie B sont les plus nombreux parmi les fonctionnaires avec un effectif de 86, soit un taux de 39,63%. Vient ensuite la catégorie A, qui totalise 75 agents représentant 34,56%. Les catégories D et C respectivement ont un taux de 14,29% avec 31 agents et de 11,52% avec 25 agents. Au nombre des besoins satisfaits, la catégorie A, a reçu 11 agents, la

catégorie B, 26 agents, les catégories C et D respectivement 4 et 2 agents puis les non fonctionnaires enregistrent 2 agents. Concernant les agents sortis du programme, sur 11 sorties, les fonctionnaires regorgent le nombre le plus élevé avec 9 agents et 2 pour les non fonctionnaires.

Pour la mise en œuvre optimale du programme, il aurait fallu un effectif de 559 agents contre un effectif réel de 472, soit un gap de 87 agents toutes catégories confondues. Au cours de la gestion, 45 agents ont été affectés au programme contre 11 départs. De ce fait, le nouveau besoin s'élève à 87 agents.

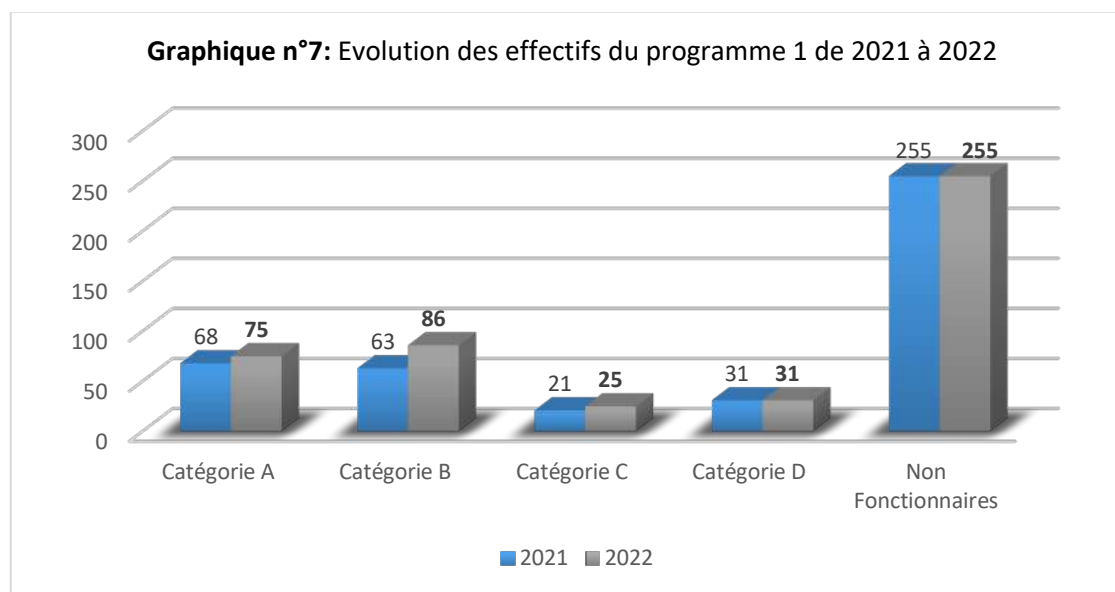
Globalement, on note plusieurs points de satisfactions qui sont :

- la couverture du programme en ressource humaine à un taux de 84,44% ;
- la compétence avérée des ressources humaines ;
- la disponibilité des agents à leur poste ;

Cependant, subsistent des points d'insatisfactions :

- le manque de ressources humaines dans certaines localités entraînant des difficultés de mise en œuvre ou de suivi des activités dans lesdites localités;
- le départ des techniciens vers d'autres ministères, ce qui entraîne un déficit de personnel au niveau des activités techniques;
- l'insuffisance du personnel technique
- la concentration du personnel au niveau central ;
- la démotivation du personnel pour absence de prime.

Les graphiques n° 7 ci-dessous montre l'évolution de l'effectif du programme de 2021 à 2022



Source : DRH/ MEER et catalogue des mesures nouvelles/ nos calculs



### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Pour rappel, le programme 1 « Administration Générale » a pour objectif global de "promouvoir une administration moderne et performante". Pour ce faire, il est décliné en 5 objectifs spécifiques, pour lesquels des actions ont été définies, en vue de l'atteinte des résultats visés. Ces objectifs spécifiques sont :

- ✓ *Objectif spécifique 1* : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières et ouvrages d'art ;
- ✓ *Objectif spécifique 2* : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation des activités du ministère ;
- ✓ *Objectif spécifique 3* : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère ;
- ✓ *Objectif spécifique 4* : Améliorer la gestion du domaine public de l'Etat ;
- ✓ *Objectif spécifique 5* : Améliorer le système d'information et de communication du ministère.

Plusieurs activités réparties dans cinq (05) actions ont été conduites par l'ensemble des structures composants le programme 1 afin d'atteindre les résultats attendus. Les activités majeures ayant eu un impact positif sur la performance du programme seront progressivement énumérées dans le détail des actions.

#### ➤ **Au niveau de l'Objectif spécifique 1 « cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières »**,

L'Action 1 « **coordination et animation du ministère** » permet la réalisation de cet objectif spécifique. Cette action est composée de plusieurs activités. Cependant, l'activité « apporter un appui juridique aux services du ministère » permet d'atteindre cet objectif. L'activité réalisée a conduit à l'élaboration de trois (03) textes législatifs et réglementaires suivants :

1. 01 Décret n° 2022-350 du 1er Juin 2022 fixant les conditions d'installation ou de déplacement des réseaux divers dans le Domaine Public de l'État ;
2. 01 Loi sur la classification routière (en fin de processus de promulgation) ;
3. 01 Annexe fiscale à la Loi de Finances n° 2022-974 du 20 Décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

#### ➤ **Au niveau de l'objectif spécifique 2 : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation des activités du ministère** : cet objectif spécifique est atteint à travers l'Action 3 du programme « **Planification, programmation et suivi-évaluation** »

Une activité majeure est réalisée sur cette action « Organiser la Planification, le Suivi et l'Evaluation des activités du ministère ». Les résultats enregistrés à travers cette activité sont les suivants :

- PIP sectoriel 2023-2025 élaboré,
- Rapport de suivi (2022) du PND 2021-2025 élaboré ;
- Programme Annuel d'Activités Statistiques (PAAS) 2022 et Rapport Annuel d'activités Statistiques (RAAS) 2021 élaborés ;
- Note de stratégie sectorielle 2023-2025 élaborée.

#### ➤ **Au niveau de l'objectif spécifique 3 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère** : l'action 2 : « *Gestion des ressources financières, matérielles et humaines* » a permis d'atteindre cet objectif à travers plusieurs activités.

Il s'agit de :

- ✓ *Réhabilitation des locaux des Directions Territoriales phase 2* : Cette activité a permis la réhabilitation ou la construction de six (06) bâtiments au cours de l'exercice. Elle a également permis d'équiper cinq (05) Directions Régionales, dix (10) Directions Territoriales en mobiliers de bureau, des Services de la DRH, de la DAFP et l'Inspection Générale (IG).
- ✓ *Gérer les ressources humaines du ministère* : Cette activité a enregistré les résultats majeurs suivants : la mise en place des comités sectoriels et ministériel de formation, l'élaboration du plan de formation du ministère avec l'appui du Ministère de la Fonction Publique et du suivi des dossiers d'affectation, de mutation et de gestion de départ à la retraite, etc.
- ✓ *Gérer les ressources financières et matérielles du ministère* : La mise en œuvre de cette activité a permis d'accroître la capacité d'absorption des crédits budgétaires alloués au ministère avec un taux d'exécution annuel de **86,20%**.

✓ *Renforcer les capacités des agents du Ministère*

Au niveau de cette activité, deux formations ont été données sur trois prévues par la Direction des Ressources Humaines. Cette activité a permis de réaliser deux formations, l'une au profit des chauffeurs sur « la déontologie du métier de conducteur et l'entretien courant du véhicule administratif » et l'autre au profit des directeurs sur « la gestion de temps ». On note aussi la mise en place des comités sectoriels et ministériels de formation des agents du ministère.

➤ **Au niveau de l'objectif spécifique 4 : Améliorer la gestion du domaine public de l'Etat**

L'action 4 « *Gestion du Domaine Public de l'Etat* » et l'activité « gérer l'occupation et l'exploitation du Domaine Public de l'Etat » permettent d'évaluer cet objectif spécifique. Cette activité permet d'identifier les acteurs autorisés à occuper ou à exercer les activités dans le domaine public. Elle a permis de traiter 665 dossiers de demande d'occupation du domaine formulés par les acteurs économiques.

➤ **Au niveau de l'objectif spécifique 5 : « Améliorer le système d'information et de communication du Ministère »**

L'action 5 « **Information et communication** » à travers l'activité « organiser la communication des activités du Ministère » a été réalisée par la couverture médiatique de l'ensemble des activités sur le site internet, la presse écrite et l'audio visuelle.

On peut citer entre autres : les visites des chantiers de l'échangeur de l'Amitié Ivoir-Japonaise, du Pont à Hauban de Cocody (5<sup>ème</sup> pont), du 4<sup>ème</sup> pont (Yopougon – Plateau), de la sortie de l'Est (route Prison civile – Thomasset), de la sortie Ouest (route Yopougon-Songon), de la réhabilitation de la route Songon – Grand-Bereby, de la construction de l'autoroute Yamoussoukro – Tiebissou, Tiebissou-Bouaké, de la route Y4, du lancement des travaux de l'échangeur Akwaba, etc.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Les objectifs spécifiques, les indicateurs de performance et les cibles associées, les prévisions et les réalisations du programme sont consignés dans le tableau n°7 ci-dessous.

**Tableau N° 7 : évolution des indicateurs du programme 1**

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières						
Indicateur	Unité	REALISATIONS			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Taux de Textes légaux et réglementaires soumis	%	0	166	160	100	100
Objectif spécifique 2 : Améliorer le système de planification et de suivi-évaluation des activités du Ministère						
Indicateur 2 : Taux d'exécution des activités planifiées	%	100	50	60	100	90
Indicateur 3 : Taux de projets suivis et évalués	%	50	50	15	60	45
Objectif spécifique 3 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère						
Indicateur 4 : Taux d'exécution du plan de formation	%	60	33,33	33,33	70	66,67
Indicateur 5 : Taux de couverture des besoins du ministère en personnel	%	40	0	87,87	60	90,08
Indicateur 6 : Taux d'exécution du budget du ministère	%	50,60	54,54	71,22	100	86,18
Indicateur 7 : Taux de bâtiments réhabilités	%	-	35	53,33	100	75
Objectif spécifique 4 : Améliorer la gestion du domaine public de l'État						
Indicateur 8 : Proportion des dossiers de demande de domaines publics traités	%	95	95	95	95	95
Objectif spécifique 5 : Améliorer le système d'information et de communication interne et externe						
Indicateur 9 : Taux de couverture médiatique des activités du ministère	%	75	1	100	85	90
Indicateur 10 : Taux de diffusion des activités du ministère sur le site web	%	52	0	100	70	75

Source : DPPD-PAP 2022-2024 et rapports d'activités

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

La performance du programme est organisée autour de cinq (05) objectifs spécifiques et mesurée à travers dix (10) indicateurs de performance.

- **Au titre de l'objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières**, on note un seul indicateur pour mesurer l'atteinte de l'objectif. Il s'agit de l'indicateur 1 « **Taux de Textes légaux et réglementaires soumis** ».

✓ **Définition de l'indicateur** : il s'agit de mesurer le taux de textes légaux et réglementaires (loi, décret, arrêté, décision, acte...) soumis, en rapport avec le nombre de textes prévus sur l'année pour renforcer la gouvernance du secteur.

- **Source de données** : rapport d'activités du cabinet / Direction des Affaires juridiques
- **Mode de calcul** : (nombre de textes légaux et réglementaires soumis / nombre de textes légaux et réglementaires prévus) x 100
- **Situation de référence de 2021** : 160%
- **Valeurs cibles** : 100% en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024.

Au titre de la gestion 2022, le Service Juridique du Ministère avait prévu soumettre pour adoption 100% de textes légaux et réglementaires. Au terme de la gestion, les 3 textes qui étaient prévus, ont été réalisés correspondant à un taux de **100%**. Il s'agit du décret n° 2022-350 du 1er Juin 2022 fixant les conditions d'installation ou de déplacement des réseaux divers dans le Domaine Public de l'Etat, la Loi sur la classification routière en fin de processus de promulgation et une Annexe fiscale à la Loi de Finances n° 2022-974 du 20 Décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

Comparativement à 2021, le ministère a enregistré sur cet indicateur, un taux d'atteinte de la cible de 160% qui traduit un taux de performance exceptionnelle.

**Au titre de l'objectif spécifique 2 : Améliorer le système de planification et de suivi-évaluation des activités du Ministère**, on dénombre 02 indicateurs qui sont les indicateurs 2 et 3.

✓ **Définition de l'indicateur 2** : Taux d'exécution des activités planifiées.

Cet indicateur vise à mesurer sur toute l'année la proportion des activités planifiées et réalisées par les directions centrales par rapport à celles planifiées. Il s'agit des projets d'investissements et de certaines activités majeures du ministère.

- **Source de données** : Rapport d'activités de la Direction de la Planification et de l'Évaluation
- **Mode de calcul** : (nombre d'activités exécutées / nombre total d'activités prévues) x 100
- **Situation de référence de 2021** : 60%
- **Valeurs cibles** : 100% en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024.

La cible pour la gestion 2022 était d'exécuter **100%** des activités planifiées. En fin de gestion, **90 %** des activités planifiées ont pu être réalisées. Ce résultat obtenu est en deçà du taux prévu mais supérieure à celui de l'exercice 2021 qui est de 60%. Nous pouvons dire que le taux obtenu est satisfaisant comparativement à l'exécution des activités planifiées de l'exercice précédent. La cible n'est pas atteinte en raison de l'insuffisance de ressources financières (pour effectuer les missions), matérielles (un seul véhicule pour toute la direction) et humaines (manque de techniciens en statistiques).

✓ **Définition de l'indicateur 3** : Taux de projets suivis et évalués.

Cet indicateur rend compte du niveau de la réalisation physique ainsi que de la qualité des projets d'investissement. Il mesure la proportion de projets effectivement suivis et évalués par la Direction de la Planification et de l'Évaluation sur l'ensemble des projets en cours d'exécution.

- **Source de données** : Rapport d'activités de la Direction de la Planification et de l'Évaluation.
- **Mode de calcul** : (nombre de projets suivis et évalués / nombre total de projets de l'année) x 100.
- **Situation de référence de 2021** : 15%
- **Valeurs cibles** : 60% en 2022, 75% en 2023, 80% en 2024.

La cible pour la gestion 2022 était de suivre et d'évaluer au moins **60%** des projets en cours d'exécution. En fin de gestion, **45 %** des projets ont pu être suivis et évalués. Ce résultat est en deçà du taux prévu en 2022 et représente le triple du résultat obtenu en 2021 qui était de **15 %**. Plusieurs facteurs expliquent la non atteinte des objectifs visés, à savoir :

- *Facteur humain et matériel* : la Direction est en sous-effectif. En effet, la direction ne dispose que de cinq (05) agents techniques. Concernant le facteur matériel, la Direction ne dispose d'aucun véhicule de mission. Or, la majorité des projets se réalisent à l'intérieur du pays. Du coup, le service se contente de suivre et d'évaluer les projets qui s'exécutent à Abidjan et ses environs.

- *Facteur budgétaire* : l'insuffisance de crédits budgétaires de la Direction ne permet pas de prendre en charge les frais de mission des agents à l'intérieur du pays. Pour y remédier, il est nécessaire de doter la direction de ressources humaines, matérielles et budgétaires suffisantes pour la mise en œuvre de ses missions.

**Au titre de l'objectif spécifique 3 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère,**

Il existe **03** indicateurs : Il s'agit des indicateurs 4, 5 et 6.

✓ **Définition de l'indicateur 4 : Taux d'exécution du plan de formation,**

Le plan de formation et de renforcement des capacités est dévolu à la Direction des Ressources Humaines. L'indicateur lié au taux d'exécution du plan de formation vise à mesurer le pourcentage réalisé des activités de formation et de renforcement des capacités des agents du Ministère.

- **Source de données** : Rapport d'activités de la Direction des Ressources Humaines.
- **Mode de calcul** : (nombre de formations réalisées / nombre de formations prévues) x 100.
- **Situation de référence de 2021** : 33,33%
- **Valeurs cibles** : 70% en 2022, 80% en 2023, 90% en 2024.

**Trois (03)** activités de formation étaient prévues au cours de l'année 2022. Ces formations portaient d'abord sur « la déontologie du métier de conducteur et l'entretien courant du véhicule administratif », ensuite « la rédaction administrative » et enfin sur « la sensibilisation et l'échange sur la gestion du temps ». **Deux (02)** activités ont pu être réalisées en raison de l'insuffisance des crédits. Il s'agit de la formation sur l'atelier d'échange et de sensibilisation sur les thèmes : « la déontologie du métier de conducteur et l'entretien courant du véhicule administratif » et « la sensibilisation et l'échange sur la gestion du temps ». Ce plan de formation a été réalisé à un taux de **66,67%** contre 70% prévu.

Au regard de ce résultat obtenu, nous pouvons déduire que cet indicateur a réalisé une bonne performance malgré l'insuffisance des crédits alloués à cette activité.

A l'avenir, la programmation des formations devra être en cohérence avec la disponibilité des crédits.

✓ **Définition de l'indicateur 5 : Taux de couverture des besoins du Ministère en personnel**

Cet indicateur permet de mesurer la couverture du Ministère en ressources humaines.

- **Source de données** : Rapport d'activités de la Direction des Ressources Humaines
- **Mode de calcul** : (nombre de besoins en personnel satisfait / nombre de besoins exprimés) x 100
- **Situation de référence de 2021** : 87,87%
- **Valeurs cibles** : 60% en 2022, 70% en 2023, 80% en 2024.

La prévision pour 2022 était de couvrir au minimum 60% du besoin total en personnel du ministère. Le besoin total en personnel au titre de l'exercice 2022 (Programme 1 et 2) s'élevait à 975 agents toutes catégories confondues (effectif 2021 + besoins exprimés). En effet, un besoin total de 193 agents toutes catégories confondues a été exprimé sur l'ensemble des deux programmes pour couvrir le gap existant. Ils ont enregistré seulement 81 agents, soit un taux de 41,97% de satisfaction des besoins exprimés. Avec ses 26 agents sortis enregistrés, le Ministère a disposé finalement pour l'exercice 2022 de 837 agents représentant un taux de 90,08% en couverture du personnel du MEER contre une valeur cible de 60%. Cette performance est liée à la pertinence de la demande en ressources humaines formulée et argumentée auprès de la Fonction Publique.

Cependant, le taux de satisfaction de 41,97% des besoins exprimés en ressources humaines est lié au fait que certains agents affectés au ministère ne se sont jamais présentés pour la prise de service ou se présentent à la DRH et repartent aussitôt (particulièrement les agents techniques). Cette attitude s'explique en partie par le manque de mesures de motivations des agents travaillant dans le Ministère. Par ailleurs, le nombre d'agents reçus dépend du ministère de la fonction publique qui affecte les agents selon leur planification.

✓ **Définition de l'indicateur 6 : Taux d'exécution du budget du ministère**

Cet indicateur mesure le taux de consommation des crédits budgétaires alloués au ministère pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses activités.

- **Source de données** : Rapport d'activités de la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine
- **Mode de calcul** : (total ordonnancement / total budget actuel) x 100
- **Situation de référence de 2021** : 71,22%
- **Valeurs cibles** : 100% en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024,

Pour l'exercice budgétaire 2022, sur une prévision budgétaire de **590 742 602 730 FCFA**, un montant de **509 077 582 956 F CFA** a été ordonnancé, soit un taux de **86,2%**. Ce taux est en hausse par rapport à celui de 2021 qui était de 71,22%. Cette performance est le résultat de dialogue de gestion constant entre le RFFiM et les acteurs des différents programmes d'une part et la bonne collaboration avec les partenaires notamment la DGMP et la DGBF d'autre part.

Cependant, ce taux de **86,2%** aurait été encore meilleur, n'eût été les difficultés rencontrées en cours de gestion, notamment :

- ✓ Les problèmes récurrents de connexion qui rendaient les engagements lents ;
- ✓ Le plafonnement de certains crédits à 70% ;
- ✓ La lenteur d'exécution de certains projets n'a pas permis d'absorber les crédits avant la clôture budgétaire ;
- ✓ La lenteur dans les procédures de passations et d'attributions des marchés n'a pas permis ni de réaliser les activités, encore moins de consommer les crédits budgétaires ;
- ✓ La lenteur dans la délivrance des ANO par les bailleurs de fonds ; etc...

Ces difficultés ont plus impacté le taux d'exécution du programme 2, surtout au niveau des activités des projets cofinancés. En effet, le taux d'exécution du Programme 2 « Infrastructures routières et ouvrages d'arts » s'élevait à **86,1%** contre **98,5%** pour le programme 1 « Administration Générale ».

Pour remédier à ces difficultés, plusieurs séances de réunions se sont déroulées avec les acteurs budgétaires. Cependant, il faut aussi améliorer le processus de passation des marchés, fluidifier le processus d'exécution des dépenses publiques, réduire les délais de délivrance des ANO et imposer les intérêts moratoires sur les retards accusés par les prestataires retardataires sur les projets.

✓ **Définition de l'indicateur 7 : Taux de bâtiments réhabilités**

Cet indicateur mesure le taux de bâtiments réhabilités des Directions Régionales et Départementales.

- **Source de données** : PV de réception de la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine
- **Mode de calcul** : (Nombre de bâtiments réhabilités/Nombre de bâtiments à réhabiliter) x 100
- **Situation de référence de 2021** : 53,33%
- **Valeurs cibles** : 100% en 2022, 0% en 2023, 0% en 2024,

Ce projet porte sur la construction et la réhabilitation de quinze (15) bâtiments, sept (7) ont été achevés en 2021. Pour l'exercice 2022, il a été programmé l'achèvement de **huit (08)** bâtiments. En fin de gestion, l'on a enregistré **six (06)** bâtiments achevés et réceptionnés soit un taux de réalisation physique de **75%**. Ce résultat est relativement inférieur à celui de 2021 qui était de 7 bâtiments réhabilités ou construits.

Au titre des difficultés rencontrées, on peut citer entre autres le retard accusé par les prestataires pour la réhabilitation et la construction de certains bâtiments et l'insuffisance de crédits.

En terme de solutions, il convient d'allouer des crédits suffisants et sensibiliser les prestataires au respect des délais contractuels.

#### **Au titre de l'objectif spécifique 4 : Améliorer la gestion du domaine public de l'État**

L'indicateur 8 permet d'apprécier le niveau de réalisation de cet objectif.

##### ✓ **Définition de l'indicateur 8 : Proportion des dossiers de demande d'occupation du domaine public traités.**

Cet indicateur lié à la gestion du domaine public de l'État, permet de mesurer le nombre de dossiers soumis par les usagers et traités par l'administration.

- **Source de données** : Rapport d'activités de la Direction du Domaine Public de l'État
- **Mode de calcul** : (nombre de demandes traitées / nombre de demandes reçues) x 100
- **Situation de référence de 2021** : 95%
- **Valeurs cibles** : 95% en 2022, 95% en 2023, 95% en 2024

Au titre de la gestion 2022, il était prévu de traiter au moins **95%** des dossiers reçus. A la fin de la gestion, 665 dossiers de demande d'occupation ont été traités sur un total de 700 dossiers reçus ; ce qui représente un taux de réalisation de **95%** similaire à celui de 2021.

En plus des dossiers traités, le Service a effectué 06 grands déguerpissements d'envergure dans le district d'Abidjan et environ dix (10) autres déguerpissements de petites envergures pour la libération des emprises par la Sous-direction Surveillance et Protection du Domaine Public en étroite collaboration avec la Brigade d'Intervention.

Les difficultés rencontrées sont l'insuffisance de ressources matérielles (véhicules, manque de machine pour les opérations de déguerpissement, insuffisance de ressources humaines pour surveiller les domaines). Pour rendre cette direction plus opérationnelle et efficace, il faut l'équiper en matériels et la renforcer en ressources humaines.

#### **Au niveau de l'objectif spécifique 5 : Améliorer le système d'information et de communication.**

Les indicateurs 9 et 10 permettent de mesurer le niveau de réalisation de cet objectif.

##### ✓ **Définition de l'indicateur 9 : Taux de couverture médiatique des activités du Ministère**

Cet Indicateur directement rattaché au Service de Communication et des Relations Publiques du Ministère, renseigne le taux de couverture médiatique (Radio, Télévision, Presse écrite, Web tv, Presse en ligne etc...) des activités du ministère notamment, les visites de chantier, les lancements des travaux, les remises d'équipements, les libérations d'emprises, la présentation du Budget-Programmes du Ministère à l'Assemblée Nationale et au Sénat etc...

- **Source de données** : Rapport d'activités du Service de la Communication et des Relations Publiques
- **Mode de calcul** : (nombre d'activités couvertes / nombre d'activités réalisées) x 100
- **Situation de référence de 2021** : 100%
- **Valeurs cibles** : 85% en 2022, 90% en 2023, 95% en 2024

Pour la gestion 2022, le Service de Communication et des Relations Publiques du Ministère a défini comme cible, la couverture d'au moins **85%** des activités du MEER. En définitif, il a couvert **100%** des activités réalisées par le ministère. Il s'agit d'assurer la visibilité du ministère à travers les activités de terrain portant sur les visites de chantier, de lancements des travaux, de réception d'ouvrages, de remise d'équipements, etc. Cette performance s'explique par la disponibilité de moyens matériels (matériel roulant permet de suivre toutes activités du ministère), techniques (appareil photo, camera, ordinateur de traitement) et humains (communicateur professionnel) pour couvrir l'ensemble des activités, traiter et diffuser les informations. Elle s'explique aussi par l'intérêt que la presse nationale et internationale accorde aux activités liées au développement des infrastructures routières qui ont un impact sur la fluidité des transports et la mobilité des biens et des personnes. Cet intérêt permet aux médias de couvrir les activités et de diffuser les informations sur les activités du ministère.

##### ✓ **Définition de l'Indicateur 10 : Taux de diffusion des activités du Ministère sur le site Web**

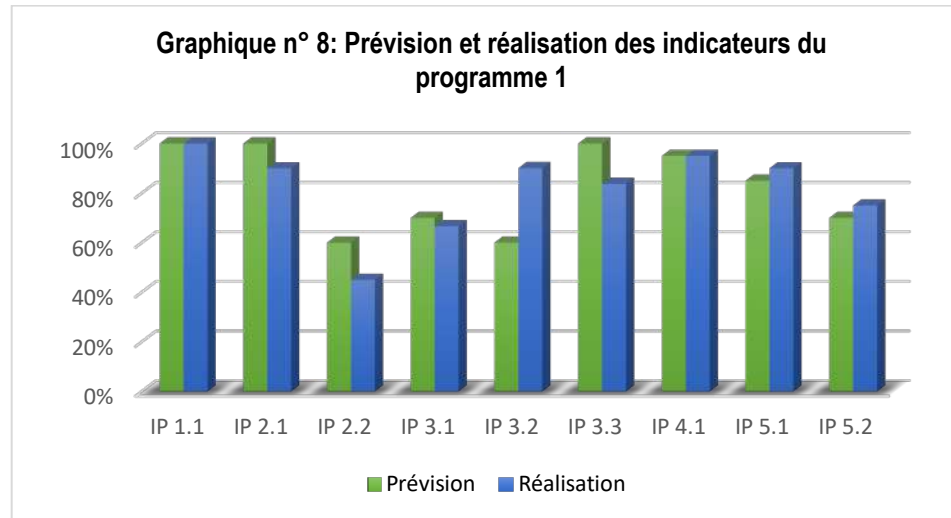
Ce dernier indicateur vise à mesurer la proportion des activités du ministère diffusé sur son site internet en vue de porter l'information à une cible plus élargie aussi bien au niveau national qu'international. Il s'agit de donner une visibilité sur internet.

- **Source de données** : Rapport d'activités du Service Informatique et des systèmes d'information
- **Mode de calcul** : (nombre d'activités publiées sur le site web / nombre d'activités réalisées) x 100

- **Situation de référence de 2021** : 100%
- **Valeurs cibles** : 70% en 2022, 80% en 2023, 95% en 2024

Le SITIC a projeté pour la gestion 2022 de publier au moins 70% des activités du MEER sur son site internet. En fin de gestion, l'ensemble des activités du Ministère a été publié sur le site web du Ministère permettant ainsi l'actualisation régulière du site web. Le taux de réalisation de **75%**, largement au-dessus des prévisions s'explique comme nous l'avons indiqué au niveau de l'indicateur 9 par l'existence de moyens matériels, techniques et humains permettant de réaliser les activités de diffusion sur le site web.

Le graphique N° 8 ci-après illustre les indicateurs et le niveau d'atteinte de leur cible associée.



Source : données DGBF, nos calculs

En somme, en dépit des difficultés précédemment énumérées, grâce à la détermination des acteurs du programme, des activités majeures ont été réalisées. En effet, sur dix (10) indicateurs, 05 ont atteint leur cible. Selon le niveau d'atteinte des cibles, on peut classer les indicateurs comme suit :

- ✓ 05 Indicateurs atteints à **100%** et plus de la cible, soit un taux de **50%** ;
- ✓ 05 Indicateurs atteints à plus de **50%** de leur cible, soit un taux de **50%** ;

#### IV. PERSPECTIVES

##### IV.1. Leçons apprises

L'exercice budgétaire 2022 marque la troisième année de gestion en mode budget-programmes. Ces trois années de gestion en mode Budget-programmes ont permis de mieux comprendre la philosophie de ce type de gestion et d'en tirer des leçons afin d'améliorer la qualité des documents budgétaires à produire. On peut citer entre autres :

- appropriation du chronogramme du processus d'élaboration budgétaire par les acteurs ;
- maîtrise du canevas d'élaboration des principaux documents budgétaires (DPPD-PAP, RAP, DPCP, Rapport Trimestriel et Semestriel, Fiche Technique d'Arbitrage.) ;
- formulation participative des indicateurs de performance et la détermination des cibles par les services concernés ;

- animation de dialogue de gestion entre tous les acteurs ;
- rédaction collective et participative du RAP ;
- franche collaboration avec la Direction de la Modernisation et de la Réforme Budgétaire ;
- renseignement de tous les indicateurs et leur cible ;
- mise en place de collecte de données efficaces, etc...

Toutefois, des difficultés ont été rencontrées au cours de la gestion. Ces difficultés peuvent être regroupées en deux catégories : celles portant sur la gestion courante et celles liées à la mise en œuvre du budget- programmes :

Au titre de la gestion courante :

- insuffisance de crédits budgétaires pour réaliser les activités prévues ;
- circuit d'exécution des dépenses publiques plus long dans le SIGOBE ;
- plafonnement de certains crédits à 70% ;
- problèmes d'interconnexion entre le SYGMAP et le SIGOBE ;
- lenteur d'exécution de certains projets ne permettant pas d'absorber les crédits avant la clôture budgétaire ;
- lenteur dans les procédures de passations et d'attributions des marchés ne permettant pas de consommer les crédits budgétaires ;
- lenteur dans la délivrance des ANO par les bailleurs de fonds.

Au titre de la mise en œuvre du budget-programme :

- utilisation partielle des outils de gestion (plan de travail, tableau de bord etc. ) en mode budget-programmes ;
- non production systématique des rapports d'activités par certains acteurs (RUO, RBOP, RPROG) dans les délais tels que prévus par la charte de gestion ;

Face à ces difficultés, le Responsable de Programme en étroite collaboration avec le RFFiM, entend pour les gestions à venir intensifier le renforcement des capacités des acteurs, la sensibilisation à la production régulière des rapports d'activités dans les délais requis et à l'animation régulière du dialogue de gestion entre les acteurs du programme.

## **IV.2. Recommandations**

Les recommandations pour améliorer les performances du ministère sont entre autres :

Au titre de la gestion courante :

- renforcer les capacités des acteurs ;
- renforcer les crédits budgétaires pour réaliser les activités prévues ;
- relever le plafond des crédits de certaines activités majeures ;
- réduire le circuit d'exécution des dépenses publiques plus long dans le SIGOBE ;
- rendre plus fluide l'interconnexion entre le SYGMAP et le SIGOBE ;
- accélérer les procédures de passations et d'attributions des marchés ;
- réduire les délais de délivrance des ANO par les bailleurs de fonds ;

Au titre de la mise en œuvre du budget-programmes :

- poursuivre le renforcement de capacités des acteurs ;
- intensifier le dialogue de gestion avec l'ensemble des acteurs ;
- poursuivre la mise en place organisationnelle des programmes ;
- sensibiliser les acteurs sur la nécessité d'utiliser les outils de gestion (plan de travail, tableau de bord etc., ) en mode budget-programmes ;
- renseigner les fiches techniques des indicateurs ;
- sensibiliser et former les acteurs (RUO, RBOP, RPROG) sur la production des rapports d'activités dans les délais tels que prévus par la charte de gestion.



## CONCLUSION

Le programme 1 « Administration Générale » est essentiellement destiné aux activités de coordination. À la fin de la gestion 2022, le programme a enregistré des résultats satisfaisants en dépit des difficultés inhérentes à tout nouveau processus à l'image de la gestion en mode Budget-programmes. Plusieurs résultats majeurs ont été enregistrés dans ce programme. On peut citer entre autres, le nombre de textes institutionnels et réglementaires pour moderniser et réguler le secteur, le nombre de dossiers du domaine public de l'Etat traités, la couverture médiatique des activités du ministère etc. Outre ces résultats, le taux d'exécution de **96,99%** des crédits budgétaires, le taux moyen d'atteinte des cibles **50%** et **05** indicateurs qui ont atteint leur cible à plus de **100%** traduisent concrètement la performance du programme. Toutefois, le renforcement des capacités des acteurs et une bonne allocation budgétaire des activités permettront d'améliorer la performance du programme.

## PARTIE III : PROGRAMME 2 « INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET OUVRAGES D'ART »

### INTRODUCTION

Le programme 2 « **Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art** » est piloté par **Monsieur KOUAKOU Yao Germain**, Ingénieur Général des Travaux Publics, Directeur Général des Infrastructures Routières, Responsable dudit Programme et Ordonnateur délégué des dépenses. Il a été nommé par décret n° **2020-16 du 26 janvier 2020** portant désignation des Responsables de Programme des ministères et a pris service le **09 Août 2016** en tant que Directeur Général des Infrastructures Routières.

En sa qualité de Responsable de ce programme (RProg), il a pour mission d'assurer le développement des infrastructures routières, l'entretien du réseau routier et la réhabilitation des routes et des ouvrages.

L'objectif global dudit programme est d'assurer un meilleur niveau de service des infrastructures routières.

Les activités du programme se sont déroulées dans un environnement socio-politique apaisé en dépit de l'inflation observée sur les prix des denrées alimentaires et des matériaux de construction consécutive à la crise Russo-Ukrainienne. Elles se sont également déroulées dans un environnement de préparation de la CAN 2024 marquée par la réhabilitation et la construction de nombreuses infrastructures routières.

Le présent Rapport Annuel de Performance du programme Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art s'articule autour de 4 points :

- d'abord la présentation de la stratégie du programme ;
- ensuite les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- puis l'analyse de la performance du programme ;
- et enfin les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme « *Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art* » est **d'Assurer un meilleur niveau de service des infrastructures routières**.

Le résultat stratégique attendu est : « *le niveau des infrastructures routières est amélioré* ».

### I.2. Le financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses activités en 2022, le programme a bénéficié d'un budget initial de 479 272 765 562 FCFA. En cours de gestion, ce budget a connu une hausse de 106 593 183 081 FCFA, soit un taux d'augmentation de 22,24% pour s'établir à **585 865 948 643 FCFA**. Le budget de ce programme représente **99,17%** du budget global du ministère. Il est en hausse de 117 491 227 249 FCFA, soit un taux de 25,08% par rapport au budget 2021 qui était d'un montant de 468 374 721 394 FCFA.

La structure des crédits du programme par nature de dépenses est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nature de dépenses	Budget Voté	Budget Actuel	Proportion des natures de dépenses dans le budget actuel (%)
Personnel	0	0	0
Biens et Services	265 056 053	243 981 792	0,04
Transferts	12 080 968 823	12 110 463 327	2,07
Investissements	466 926 740 686	573 511 503 524	97,89
<b>TOTAL</b>	<b>479 272 765 562</b>	<b>585 865 948 643</b>	<b>100</b>

Source : données DGBF, nos calculs

Comme le montre le tableau ci-dessus :

- Les crédits de la **nature Investissements** est le poste le plus important. Cette nature de dépenses représente **97,89%** des crédits du programme. Cette proportion s'explique par le fait que le cœur du métier ou la mission de ce programme est la réalisation d'infrastructures et ouvrages d'art. A cet effet, son portefeuille est constitué de 37 projets d'investissements. Comparativement à 2021, les crédits de cette nature sont en hausse de 117 633 009 205 FCFA, soit une hausse de 25,80% dont les crédits étaient de 455 878 494 319 FCFA.

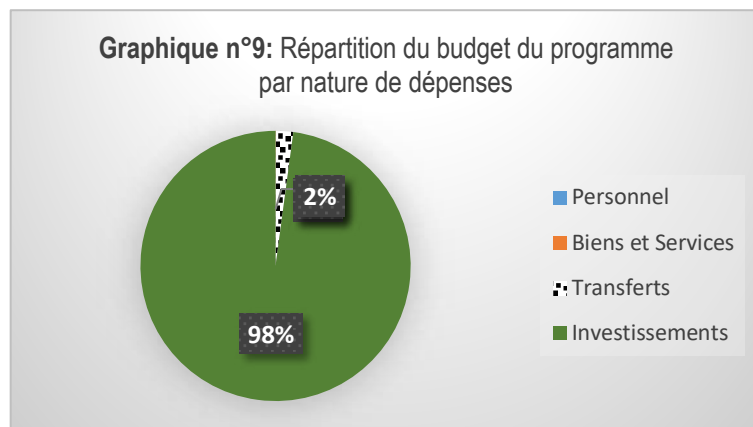
Il convient de rappeler, qu'en cours de gestion, cette nature a bénéficié d'un montant additionnel cumulé de **106 584 762 838 FCFA** au profit de plusieurs activités.

- La seconde nature la plus importante qui suit l'Investissement est la **nature Transferts**. Elle représente **2,07%** du budget du programme. Il s'agit des crédits affectés aux activités « Apporter un appui au Programme d'Auscultation des Infrastructures » et « Prendre en charge le loyer du pont HKB/ SOCOPRIM ». Les crédits de cette nature sont en baisse de 147 821 833 FCFA par rapport à ceux de 2021 qui était de 12 258 285 160 FCFA.

- Ensuite, viennent les crédits de la **nature Biens et Services** qui bénéficient d'un montant de **243 981 792 FCFA**, soit **0,04%** du budget du programme. Ces crédits sont destinés au fonctionnement des Directions Centrales et Déconcentrées du programme. Ils sont en légère hausse par rapport à 2021 dont les crédits étaient de **237 941 915 FCFA**.

- Enfin, la **nature Personnel** ne bénéficie d'aucun crédit car les salaires des agents du programme sont payés sur la nature Personnel du programme 1.

La configuration des crédits par nature de dépenses est illustrée par le graphique n° 9 ci-dessous.



Source : données DGBF, nos calculs

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le programme a bénéficié des crédits d'un montant de **585 865 948 643 FCFA** en 2022 et a été absorbé à hauteur de **504 272 238 941 FCFA**, soit un taux d'exécution de **86,07%** contre 70,31% en 2021. Globalement, les activités majeures qui ont contribué à la réalisation du taux de **86,07%** sont : « Indemnisation travaux routiers/Ageroute » exécutée à 100%, « Travaux d'aménagement et de bitumage de la Route Maféré – Kouakro » exécutée à 100%, « Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa » exécutée à 99%, « Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC) » exécutée à 100%, « Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) » exécutée à 100%, « Projet Transport Urbain Abidjan » exécutée à 100%, « Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier » exécutée à 100% et « Construire des postes à péage/AGEROUTE » exécutée à 100%.

Ce taux d'exécution est traduit dans les natures dépenses comme le montre le tableau ci-dessous. En effet, le taux d'exécution le plus élevé (100%) est la nature Transferts en raison du relèvement du plafond sur l'activité « Prendre en charge le loyer du pont HKB/ SOCOPRIM ». Ensuite vient, la nature Biens et Services exécutée à 98,35%. Ce taux est dû en raison de l'absence de plafond sur les crédits des activités des 60 Directions Départementales qui ont un budget cumulé de 83 000 000 FCFA réalisé à 100%. Vient enfin la nature de dépenses Investissements dont les crédits ont été exécutés à 85,77%. Ceci traduit une performance remarquable au niveau de l'exécution des crédits de l'investissement. Cette performance est consécutive aux activités majeures exécutées à 100% signalées plus haut. Cependant, pour diverses contraintes que nous verrons plus loin, les crédits de cette nature n'ont pu être absorbés à 100%. Ces réalisations sont illustrées dans le tableau et les graphiques ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du budget par nature de dépenses.

NATURE DE DEPENSES	BUDGET VOTE	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	TAUX
Personnel	0	0	0	0%
Biens et Services	265 056 053	243 981 792	239 945 776	98,35%
Transferts	12 080 968 823	12 110 463 327	12 110 463 327	100%
Investissements	466 926 740 686	573 511 503 524	491 921 829 838	85,77%
<b>TOTAL</b>	<b>479 272 765 562</b>	<b>585 865 948 643</b>	<b>504 272 238 941</b>	<b>86,07%</b>

Source : SIGOBE du 07 mars 2023, nos calculs

Le budget du programme a subi plusieurs variations soit par rallonge budgétaire, soit par intégration de ressources. Les variations et les actes modificatifs figurent dans le tableau suivant.

Actes modificatifs du budget 2022 du programme 2

LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2022 PROGRAMME 2							
N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT	SOURCE DE FINANCEMENT
1	Arrêté	0158/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 08/04/2022	08/04/2022	Construire des postes à péages/AGEROUTE	Investissement	7 000 000 000	Tresor
2	Arrêté	0409/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 24/06/2022	24/06/2022	Réhabilitation de la Route BKE-FERKE	Investissement	2 121 798 090 2 252 027 448	Tresor Bailleur
3	Arrêté	0158/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 08/04/2022	08/04/2022	Construire des postes à péages/AGEROUTE	Investissement	7 300 000 000	Trésor
5	Arrêté	0450/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-ckg du 04/07/2022	04/07/2022	Travaux de bitumage et d'aménagement des voiries de Korhogo.	Investissement	3 754 047 899	Trésor
6	Collectif budgétaire			Apporter un appui exceptionnel au FER.	Investissement	93 954 395 000	Trésor

LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2022 PROGRAMME 2							
N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT	SOURCE DE FINANCEMENT
7	Arrêté	0624/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 12/09/2022	12/09/2022	Programme d'Aménagement de Routes et de Facilitation de Transport au sein du Fleuve MANO.	Investissement	82 000 000	Emprunt
8	Arrêté	0844/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 30/11/2022	30/11/2022	Construction de la route Odienné-frontière du Mali et de la Guinée.	Investissement	1 438 649 607	Trésor
9	Arrêté	0845/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 12/09/2024	30/11/2022	Prendre en charge le loyer du pont HKB/SOCOPRIM.	Transfert	53 785 151	Trésor
		sans actes modificatifs		Diverses activités	Investissement	-11 363 520 114	
<b>TOTAL</b>						<b>106 593 183 081</b>	

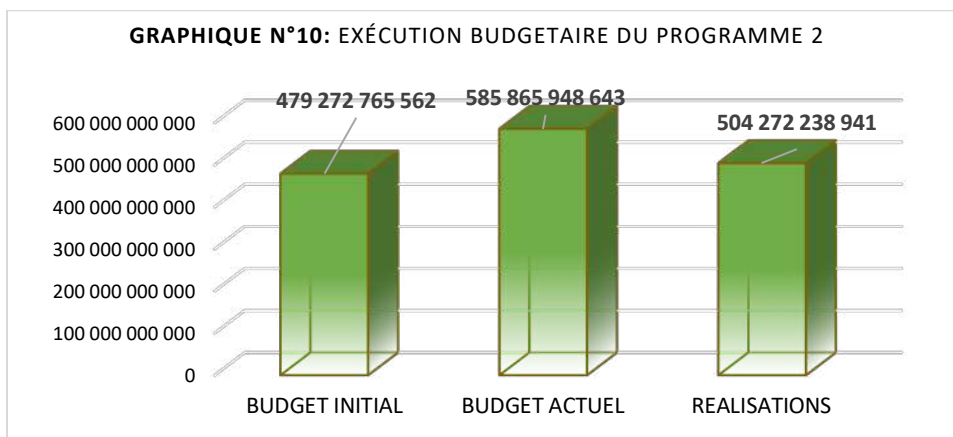
Source : DGBF, nos données

La rallonge et l'intégration budgétaire dont a bénéficié le programme 2 au cours de la gestion 2022 s'élèvent à **119 281 703 195 FCFA** présentées dans le tableau ci-dessus. Par contre, le budget a subi une baisse de 11 363 520 114 FCFA. Il a résulté de ces variations une augmentation globale du budget de 106 593 183 081 FCFA. Les activités bénéficiaires de ces augmentations et les actes modificatifs qui ont impacté le budget sont illustrés dans le tableau ci-dessus.

Les difficultés qui ont empêché la réalisation de la totalité des activités et la consommation de tous les crédits dont les plus importantes sont :

- non production des décomptes sur certains chantiers en raison des retards des entreprises;
- retard des passations des attributions des marchés ;
- plafond sur quelques activités.

La résolution de ces problèmes passe par une sensibilisation des entreprises au respect des délais contractuels et par la production avec célérité des décomptes conformément à l'état d'avancement des travaux. Par ailleurs, les processus de passation et d'attribution des marchés doivent se faire avec célérité tout en veillant au choix des meilleures entreprises.



Source : données DGBF, nos calculs

## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 8 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1 : réalisation des études pour le développement et le fonctionnement des infrastructures routières et ouvrages d'art</b>	0	0	236 999 061	239 945 776	56 678 176	56 678 176	198 618 099	159 995 000	492 295 336	456 618 952
<b>Action 2 : construction de nouvelles routes</b>	0	0	0	0	0	0	207 540 086 112	258 535 495 530	207 540 086 112	258 535 495 530
<b>Action 3 : réhabilitation et entretien des infrastructures routières et ouvrages d'art</b>	0	0	0	0	11 605 521 847	12 053 785 151	37 972 233 994	177 656 718 009	49 577 755 841	189 710 503 160
<b>Action 4 : construction des ouvrages d'art</b>	0	0	0	0	0	0	71 691 900 829	55 569 621 299	71 691 900 829	55 569 621 299
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>235 130 910</b>	<b>239 945 776</b>	<b>11 662 200 023</b>	<b>12 110 463 327</b>	<b>317 402 839 034</b>	<b>491 921 829 838</b>	<b>329 302 038 118</b>	<b>504 272 238 941</b>

Source : Situation d'exécution 07 mars 2023

Le tableau ci-dessus montre l'évolution de la mise en œuvre des actions de 2021 à 2022 ainsi que leurs exécutions à travers les différentes natures de dépenses. Ainsi, l'analyse du tableau va mettre l'accent sur l'exécution du budget par action et par nature de dépenses.

**Au titre de l'action 1** : « Réalisation des études pour le développement et le fonctionnement des infrastructures routières et ouvrages d'art », est globalement financée à hauteur d'un montant initial de 506 024 876 FCFA. Ce montant a connu une baisse de 45 369 908 FCFA passant ainsi à **460 654 968 FCFA**. Il a été exécuté à hauteur de **456 618 952 FCFA** contre un montant de 492 295 336 FCFA en 2021, soit une légère baisse de 35 676 384 F CFA représentant un taux de 0,69%.

La performance constatée au niveau de cette action est attribuable au taux de réalisations élevé enregistré au niveau de chaque nature de dépenses. Ainsi, au niveau de la nature Investissements, les crédits ont été absorbés à **100%**. Cette consommation est due à la réalisation de l'activité « Inventaire du réseau routier national », seule activité financée sur cette nature.

Au niveau de la nature Transfert, les crédits d'un montant de **12 110 463 327 FCFA** ont été également consommés à **100%**. Cette consommation concerne les activités « Apporter un appui au programme d'auscultation des Infrastructures » et « Prendre en charge le loyer du pont HKB/SOCOPRIM ».

Quant à la nature Biens et Services, les crédits ont été exécutés à **98,35%**. Il s'agit de la mise en œuvre des activités des DD (**182 040 176 FCFA**) exécutées à **100%** et des activités des Directions Centrales (**83 015 877 FCFA**) dont les crédits ont été exécutés conformément au plafond autorisé par la DGBF.

**Au titre de l'action 2** : « Construction de nouvelles routes » est financée par un budget initial de 323 570 934 977 FCFA. Ce budget a enregistré une baisse de 449 176 159 FCFA correspondant à 0,14%. Le budget définitif de 323 121 758 818 FCFA a été réalisé à 258 535 495 530 FCFA, soit un taux d'exécution de 80,01%. Il est en hausse par rapport à celui de 2021 qui était de 65,58%. La performance enregistrée s'observe au niveau des activités financées par la seule nature de dépenses investissement. Il s'agit en effet des activités majeures ci-après :

- ✓ Aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières phase 1: bkou-soko-frontière Ghana d'un montant de 7 962 214 992 FCFA exécuté à 100% ;
- ✓ Indemnisation des travaux routiers/AGEROUTE d'un montant de 3 000 000 000 FCFA exécuté à 100% ;
- ✓ Bitumage axe Agboville-Cechi d'un montant de 3 035 718 114 F CFA exécuté à 100% ;
- ✓ Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa d'un montant de 14 536 993 661 F CFA exécuté à un taux de 98,56% ;
- ✓ Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC) d'un montant de 50 259 278 288 FCFA exécuté à un taux de 100% ;
- ✓ Aménagement de l'autoroute Abidjan Grand Bassam d'un montant de 550 000 000 FCFA exécuté à un taux de 100% ;
- ✓ Aménagement de la route pont Comoé-Abengourou d'un montant de 500 000 000 FCFA exécuté à un taux de 100% ;
- ✓ Aménagement de la route Guity-Divo d'un montant de 1 306 433 028 FCFA exécuté à un taux de 100% ;

✓ Etc.

**Au titre de l'action 3 :** « Réhabilitation et Entretien des Infrastructures routières et Ouvrages d'Art », le budget initial de cette action était de 92 322 232 421 FCFA. Elle est passée à **193 929 848 900 FCFA** soit une hausse de 101 607 616 479 FCFA correspondant à 110%. Cette hausse est une rallonge consentie aux activités « Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier » (93 954 395 000 FCFA) et « Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié » (213 320 000 FCFA), « Aménagement du Boulevard de Marseille » (693 225 056 FCFA), « Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké » (2 938 843 373 FCFA). Au terme de la gestion 2022, cette action a été réalisée à 189 710 503 160 FCFA, soit un taux de **97,82%**. Cette performance est supérieure à celle de 2021 qui s'élevait à 71,12%. Elle est due aux réalisations élevées qui s'observent au niveau de chaque nature de dépenses.

Au niveau de la nature Investissements, les crédits d'un montant de **181 876 063 749 FCFA** ont été exécutés à hauteur de **177 656 718 009 FCFA**, soit un taux de **97,68%**. Elle se traduit comme suit au niveau des activités :

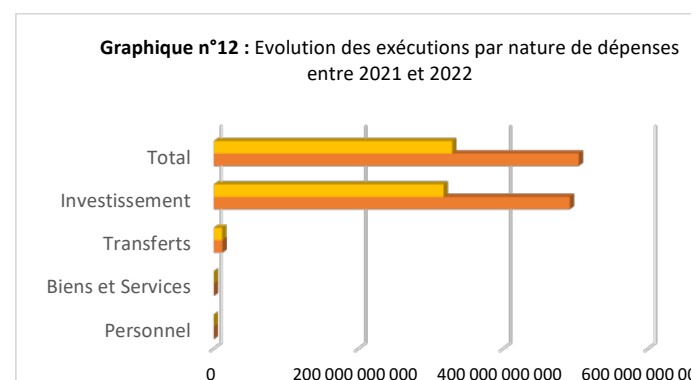
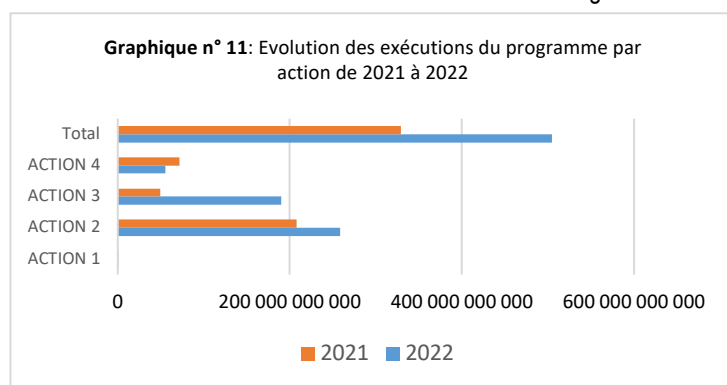
- ✓ Projet de renaissance des Infrastructures de CI (PRICI) exécuté à 100% ;
- ✓ Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké exécuté à 98% ;
- ✓ Travaux d'aménagement et de bitumage des voies de Korhogo exécuté à 100% ;
- ✓ Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié exécuté à 96% ;
- ✓ Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier exécuté de 100% ;
- ✓ Aménagement voiries de Kouto réalisée à 92,6%.

Quant à la nature Transferts, elle a enregistré un taux de réalisation de **100%**. Il s'agit de la réalisation des activités « Prendre en charge le loyer du pont HKB/ SOCOPRIM » dont les crédits ont été exécutés à 100%.

**Au titre de l'action 4 :** « Construction des ouvrages d'arts », les crédits de cette action étaient de 62 873 573 288 FCFA. Elles sont passées à **68 353 685 957 FCFA**, soit une hausse de 5 480 112 669 FCFA correspondant à un taux de 8,72%. Cette hausse est consécutive à une rallonge budgétaire accordée à l'activité « Construire des postes à péage/AGEROUTE ». En fin de gestion, le montant des réalisations s'élève à **55 569 621 299 FCFA**, soit un taux de **81,30%**. Cette performance est légèrement inférieure à celle de 2021 qui était de 87,75%. Elle est due à la réalisation des activités financées sur la nature Investissements. Ce sont :

- ✓ Projet Transport Urbain Abidjan qui a connu une exécution de 100% ;
- ✓ Construire des postes à péage/AGEROUTE exécuté à 100% ;
- ✓ Construction du Pont HKB exécutée à 50%.

Les graphiques n° 11 et 12 illustrent les évolutions des exécutions des budgets 2021 et 2022 et ce, par action et par nature.



Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions sont similaires à celles évoquées plus haut. Seulement, il faut ajouter l'insuffisance des crédits pour la réalisation optimale et surtout les faibles crédits sur les parts Trésor des projets cofinancés et les projets exclusivement financés sur la part Etat dont quelques conséquences sont des prestataires non payés, le prolongement des durées des projets qui génèrent des surcoûts.

La solution est d'affecter les crédits selon les accords de prêts et sur les projets exclusivement financés par l'Etat et en fonction de la planification des projets.

## II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits des projets d'investissement du programme 2 est présentée dans le tableau n°9 ci-dessous.

**Tableau 9** : Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en F CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2022	Ordonnancement
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 966 604 948 287</b>	<b>466 935 740 686</b>	<b>573 511 503 524</b>	<b>491 921 829 838</b>
<i>Total financement extérieur</i>			<i>1 987 158 322 678</i>	<i>332 166 406 791</i>	<i>334 500 434 239</i>	<i>254 897 905 884</i>
<i>Total financement intérieur</i>			<i>979 446 625 609</i>	<i>134 769 333 895</i>	<i>239 011 069 285</i>	<i>237 023 923 954</i>
<b>Inventaire du Réseau Routier National</b>	<b>2020</b>	<b>2023</b>	<b>1 169 000 000</b>	<b>169 000 000</b>	<b>159 995 000</b>	<b>159 995 000</b>
Sur financement intérieur			1 169 000 000	169 000 000	159 995 000	159 995 000
<b>Aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières phase 1: Bkou - Soko- Frontière Ghana</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>25 710 193 792</b>	<b>7 962 214 992</b>	<b>7 962 214 992</b>	<b>7 962 214 991</b>
Sur financement extérieur			19 866 100 000	6 962 214 992	6 962 214 992	6 962 214 991
Sur financement intérieur			5 844 093 792	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
<b>Travaux d'aménagement et de bitumage de la Route Maféré - Kouakro</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>18 476 000 000</b>	<b>1 052 018 963</b>	<b>4 567 885 963</b>	<b>4 567 503 256</b>
Sur financement intérieur			18 476 000 000	1 052 018 963	4 567 885 963	4 567 503 256
<b>Indemnisation des travaux routiers/AGEROUTE</b>	<b>2014</b>	<b>NC</b>	<b>31 359 675 590</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>
Sur financement intérieur			31 359 675 590	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
<b>Bitumage axe Agboville-Cechi</b>	<b>2016</b>	<b>2019</b>	<b>48 193 240 542</b>	<b>5 040 970 486</b>	<b>3 035 718 114</b>	<b>3 035 718 114</b>
Sur financement extérieur			34 059 083 482	1 772 247 725	0	0
Sur financement intérieur			14 134 157 060	3 268 722 761	3 035 718 114	3 035 718 114
<b>Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro- Bouaké</b>	<b>2017</b>	<b>2022</b>	<b>270 614 905 248</b>	<b>48 763 183 802</b>	<b>59 809 550 740</b>	<b>50 269 798 643</b>
Sur financement extérieur			241 073 455 170	45 153 183 802	54 655 535 219	45 153 183 802
Sur financement intérieur			29 541 450 078	3 610 000 000	5 154 015 521	5 116 614 841
<b>Projet de route Bouna Doropo frontière BF</b>	<b>2015</b>	<b>2020</b>	<b>50 072 000 000</b>	<b>8 468 600 000</b>	<b>3 210 681 192</b>	<b>166 765 040</b>
Sur financement extérieur			41 000 000 000	8 068 600 000	3 005 835 234	0
Sur financement intérieur			9 072 000 000	400 000 000	204 845 958	166 765 040
<b>Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa</b>	<b>2018</b>	<b>2021</b>	<b>157 258 441 381</b>	<b>15 084 369 052</b>	<b>14 748 664 504</b>	<b>14 536 993 661</b>
Sur financement intérieur			157 258 441 381	15 084 369 052	14 748 664 504	14 536 993 661
<b>Aménagement route Boundiali Odienné frontière Guinée</b>	<b>2016</b>	<b>2019</b>	<b>85 891 244 248</b>	<b>5 022 967 010</b>	<b>1 853 518 455</b>	<b>1 798 163 402</b>
Sur financement extérieur			67 168 963 317	2 722 967 010	53 518 455	0
Sur financement intérieur			18 722 280 931	2 300 000 000	1 800 000 000	1 798 163 402
<b>Travaux routiers diverses localités/EBOMAF</b>	<b>2020</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>6 500 000 000</b>	<b>2 181 849 794</b>	<b>1 090 909 397</b>
Sur financement intérieur				6 500 000 000	2 181 849 794	1 090 909 397
<b>Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC)</b>	<b>2017</b>	<b>2020</b>	<b>346 940 380 470</b>	<b>50 259 278 288</b>	<b>50 259 278 288</b>	<b>50 259 278 288</b>
Sur financement extérieur			188 365 289 760	35 259 278 288	35 259 278 288	35 259 278 288
Sur financement intérieur			158 575 090 710	15 000 000 000	15 000 000 000	15 000 000 000

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en F CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2022	Ordonnancement
<b>Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda</b>	<b>2016</b>	<b>2019</b>	<b>18 753 853 850</b>	<b>2 022 152 000</b>	<b>1 621 988 502</b>	<b>942 893 441</b>
Sur financement extérieur			14 000 000 000	1 279 300 000	896 036 502	231 225 266
Sur financement intérieur			4 753 853 850	742 852 000	725 952 000	711 668 175
<b>Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve MANO</b>	<b>2016</b>	<b>2021</b>	<b>107 584 884 238</b>	<b>27 029 277 029</b>	<b>15 605 850 965</b>	<b>6 685 652 434</b>
Sur financement extérieur			79 321 092 458	25 769 157 029	14 503 049 469	5 710 370 509
Sur financement intérieur			28 263 791 780	1 260 120 000	1 102 801 496	975 281 925
<b>Travaux de renforcement et d'aménagement de la route kanawolo-Korhogo</b>	<b>2022</b>	<b>2024</b>	<b>73 750 000 000</b>	<b>23 903 548 674</b>	<b>24 533 042 007</b>	<b>20 282 696 584</b>
Sur financement extérieur			62 000 000 000	23 000 000 000	23 629 493 333	19 404 802 854
Sur financement intérieur			11 750 000 000	903 548 674	903 548 674	877 893 730
<b>Aménagement de l'autoroute Abidjan Grand- Bassam</b>	<b>2017</b>	<b>2020</b>	<b>5 578 948 259</b>	<b>750 000 000</b>	<b>550 000 000</b>	<b>550 000 000</b>
Sur financement intérieur			5 578 948 259	750 000 000	550 000 000	550 000 000
<b>Aménagement de la route pt Comoé-Abengourou</b>	<b>2014</b>	<b>2016</b>	<b>6 205 381 203</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>500 000 000</b>
Sur financement intérieur			6 205 381 203	1 000 000 000	500 000 000	500 000 000
<b>Aménagement de la Route GUITRY - DIVO</b>	<b>2020</b>	<b>2017</b>	<b>3 414 869 850</b>	<b>0</b>	<b>1 306 433 028</b>	<b>1 306 433 028</b>
Sur financement intérieur			3 414 869 850		1 306 433 028	1 306 433 028
<b>Construction des routes centre Ouest Toulepleu-Zouan-Houien et Séguela Mankono</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>65 993 734 708</b>	<b>16 081 300 000</b>	<b>29 077 497 195</b>	<b>15 583 714 174</b>
Sur financement extérieur			54 772 409 500	15 081 300 000	28 352 655 132	15 081 300 000
Sur financement intérieur			11 221 325 208	1 000 000 000	724 842 063	502 414 174
<b>Construction de la route Odienné-Frontière du Mali et de la Guinée</b>	<b>2020</b>	<b>2023</b>	<b>155 795 532 500</b>	<b>31 375 446 757</b>	<b>51 145 584 399</b>	<b>33 545 841 258</b>
Sur financement extérieur			123 700 500 000	30 000 000 000	47 497 741 946	29 897 998 805
Sur financement intérieur			32 095 032 500	1 375 446 757	3 647 842 453	3 647 842 453
<b>Projet d'Infrac pour le Developpement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Economiques Secondaires (PIDUCAS)</b>	<b>2018</b>	<b>2021</b>	<b>104 554 000 000</b>	<b>4 854 100 000</b>	<b>4 854 100 000</b>	<b>4 854 100 000</b>
Sur financement extérieur			98 644 000 000	4 854 100 000	4 854 100 000	4 854 100 000
Sur financement intérieur			5 910 000 000	0	0	0
<b>Projet de route corridor Bamako- Zantiébogou Kani Boundiali San-Pédro (CI)</b>	<b>2017</b>	<b>2021</b>	<b>79 817 439 593</b>	<b>20 856 735 135</b>	<b>473 522 198</b>	<b>272 441 337</b>
Sur financement extérieur			67 068 919 640	19 289 542 355	337 054 740	161 621 066
Sur financement intérieur			12 748 519 953	1 567 192 780	136 467 458	110 820 271
<b>Bitumage Axe Mankono-Teningboue</b>	<b>2 017</b>	<b>2 020</b>	<b>35 489 828 635</b>	<b>1 563 772 789</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			35 489 828 635	1 563 772 789	0	0
<b>Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)</b>	<b>2018</b>	<b>2021</b>	<b>225 820 916 000</b>	<b>37 281 000 000</b>	<b>37 224 378 482</b>	<b>37 224 378 482</b>
Sur financement extérieur			209 000 000 000	35 690 000 000	35 690 000 000	35 690 000 000
Sur financement intérieur			16 820 916 000	1 591 000 000	1 534 378 482	1 534 378 482
<b>Travaux de bitumage de la route Kabala-Salonkourani</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>23 836 794 457</b>	<b>5 700 000 000</b>	<b>5 600 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Sur financement extérieur			19 079 775 288	5 500 000 000	5 500 000 000	0
Sur financement intérieur			4 757 019 169	200 000 000	100 000 000	100 000 000
<b>Travaux d'aménagement et de bitumage des voies de korhogo</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>6 806 475 886</b>	<b>0</b>	<b>3 754 047 899</b>	<b>3 754 047 899</b>
Sur financement intérieur			6 806 475 886	0	3 754 047 899	3 754 047 899



Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en F CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2022	Ordonnancement
<b>Travaux d'aménagement et de bitumage des voiries de Bouna</b>	<b>2 021</b>	<b>2 022</b>	<b>3 221 317 208</b>	<b>660 305 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			3 221 317 208	660 305 000	0	0
<b>Travaux d'aménagement et de bitumage des voiries de Bondoukou</b>	<b>2 021</b>	<b>2 022</b>	<b>3 129 197 824</b>	<b>664 695 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			3 129 197 824	664 695 000	0	0
<b>Réhabilitation Autoroute du Nord</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>13 421 030 768</b>	<b>59 573 000</b>	<b>59 573 000</b>	<b>59 573 000</b>
Sur financement intérieur			13 421 030 768	59 573 000	59 573 000	59 573 000
<b>Projet de renaissance des Infrastructures de CI (PRICI)</b>	<b>2016</b>	<b>2020</b>	<b>86 230 633 362</b>	<b>0</b>	<b>1 325 000 000</b>	<b>1 325 000 000</b>
Sur financement intérieur			86 230 633 362	0	1 325 000 000	1 325 000 000
<b>Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké</b>	<b>2018</b>	<b>2020</b>	<b>136 130 956 234</b>	<b>7 221 687 437</b>	<b>10 160 530 810</b>	<b>9 980 175 990</b>
Sur financement extérieur			103 882 692 720	5 568 100 619	6 555 145 902	6 409 579 480
Sur financement intérieur			32 248 263 514	1 653 586 818	3 605 384 908	3 570 596 510
<b>Aménagement voiries de Kouto</b>	<b>2018</b>	<b>2020</b>	<b>1 686 910 894</b>	<b>78 000 000</b>	<b>78 000 000</b>	<b>71 775 500</b>
Sur financement intérieur			1 686 910 894	78 000 000	78 000 000	71 775 500
<b>Aménagement du Boulevard de Marseille</b>	<b>2018</b>	<b>2021</b>	<b>50 612 000 000</b>	<b>5 908 971 984</b>	<b>6 602 197 040</b>	<b>3 131 055 981</b>
Sur financement extérieur			32 000 000 000	5 566 764 218	6 505 804 274	3 056 429 996
Sur financement intérieur			18 612 000 000	342 207 766	96 392 766	74 625 985
<b>Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>50 900 000 000</b>	<b>144 854 395 000</b>	<b>144 854 395 000</b>
Sur financement intérieur			0	50 900 000 000	144 854 395 000	144 854 395 000
<b>Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié</b>	<b>2022</b>	<b>NC</b>	<b>46 810 000 000</b>	<b>14 829 000 000</b>	<b>15 042 320 000</b>	<b>14 480 694 639</b>
Sur financement extérieur			37 011 000 000	14 000 000 000	13 613 320 000	13 131 107 966
Sur financement intérieur			9 799 000 000	829 000 000	1 429 000 000	1 349 586 673
<b>Construction des ouvrages métalliques</b>	<b>2018</b>	<b>2020</b>	<b>22 884 966 231</b>	<b>7 367 087 803</b>	<b>7 254 500 000</b>	<b>177 222 108</b>
Sur financement extérieur			22 543 366 408	7 254 500 000	7 254 500 000	177 222 108
Sur financement intérieur			341 599 823	112 587 803	0	
<b>Construction du Pont HKB</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>3 962 291 785</b>	<b>1 001 559 060</b>	<b>98 213 532</b>	<b>49 106 766</b>
Sur financement intérieur			3 962 291 785	1 001 559 060	98 213 532	49 106 766
<b>Projet Transport Urbain Abidjan (PTUA)</b>	<b>2017</b>	<b>2021</b>	<b>631 026 773 531</b>	<b>48 043 292 425</b>	<b>48 043 292 425</b>	<b>48 043 292 425</b>
Sur financement extérieur			456 800 065 935	33 717 470 753	33 717 470 753	33 717 470 753
Sur financement intérieur			174 226 707 596	14 325 821 672	14 325 821 672	14 325 821 672
<b>Construction de 03 ouvrages d'art dans les départements de Man-Guiglo-Taï</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>625 294 000</b>	<b>246 500 000</b>	<b>246 500 000</b>	<b>0</b>
Sur financement extérieur			540 500 000	246 500 000	246 500 000	0
Sur financement intérieur			84 794 000	0	0	0
<b>Travaux de construction de 11 Ponts métalliques</b>	<b>Non démarré</b>		<b>17 775 836 000</b>	<b>6 215 134 000</b>	<b>5 411 180 000</b>	<b>0</b>
Sur financement extérieur			15 261 109 000	5 411 180 000	5 411 180 000	0
Sur financement intérieur			2 514 727 000	803 954 000	0	0
<b>Construire des postes à péage/AGEROUTE</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>0</b>	<b>7 300 000 000</b>	<b>7 300 000 000</b>
Sur financement intérieur			0	0	7 300 000 000	7 300 000 000

Source : SIGOBE 08/03/2023

**NB : Les coûts de certains projets changent d'une année à une autre à cause des avenants.**

Le portefeuille projets du programme est constitué de trente-sept (37) projets d'investissement pour un coût global estimé à **2 966 604 948 287 FCFA**. Ce coût se répartit par source de financement comme suit :

- Financement Intérieur : 979 446 625 609 FCFA, soit un taux de financement de 33,02% du budget investissement du portefeuille projets ;
- Financement Extérieur : 1 987 158 322 678 FCFA, soit un taux de financement de 66,98% du budget investissement du portefeuille projets.

Globalement, sur un budget alloué de 573 511 503 524 FCFA en 2022, il a été ordonnancé un montant de 491 921 829 838 FCFA, soit un taux d'exécution de 85,77%.

L'analyse de ces projets va porter sur les points suivants : le coût total de chaque projet, l'année de démarrage, l'année prévisionnelle de fin, l'état d'avancement physique et financier, les difficultés rencontrées et les perspectives de solution.

**Projet 1 : Inventaire du Réseau Routier National :**

- *Coût du projet* : 1 169 000 000 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2020.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2023.
- *Etat d'avancement physique* : 29,42%, les fonds de cartes pour la collecte des données sont élaborés.
- *Etat d'avancement financier* : 358 613 099 FCFA soit un taux de consommation cumulé de 30,68%.
- *Difficultés rencontrées* : Difficultés d'accès aux zones de collecte de données (routes et pistes non praticables) et de collecte de données dans des zones de production industrielle (routes dans les plantations agro-industrielles). Aussi, la faiblesse des crédits alloués risque-t-elle de prolonger le délai d'exécution jusqu'à 2024.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Acquérir des motos pour pouvoir accéder à ces zones, nécessité d'intervention du corps préfectoral pour lever les difficultés d'accès aux plantations agro-industrielles.

**Projet 2 : Indemnisation des travaux routiers/AGERROUTE**

- *Coût du projet* : 31 359 675 590 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2014.
- *Année prévisionnelle de fin* : Paiement continu jusqu'à l'indemnisation totale des victimes et des déguerpis.
- *Etat d'avancement physique* : nombre global des personnes impactées sur l'autoroute de Gd Bassam (6 522) et le Boulevard de Marseille (724) soit un total de 7 246 personnes. A ce jour, 7 088 personnes ont été indemnisées et 149 personnes partiellement indemnisées et 9 personnes non encore indemnisées pour dossiers incomplets.
- *Etat d'avancement financier* : 20 204 950 772 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 64,43%.
- *Difficultés rencontrées* : Insuffisance de crédit budgétaire pour prendre en charge la totalité des personnes impactées par les projets routiers ; ce qui suscite beaucoup de plaintes au niveau des impactés.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Augmenter les crédits alloués aux indemnisations.

**Projet 3 : Aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières phase 1 : Bondoukou - Soko- Frontière Ghana**

- *Coût du projet* : 25 710 193 792 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2021.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2022.
- *Etat d'avancement physique* : 38,98% (Dégagements des emprises (77,79%), terrassement (65,28%), chaussée (26,03)).
- *Etat d'avancement financier* : 14 089 414 991 F CFA soit un taux de consommation cumulé de 54,80%. Ce montant n'est pas une consommation réelle. Il s'agit des transferts de crédits effectués au profit de l'Unité de Coordination du projet.
- *Difficultés rencontrées* : Appel d'offre infructueux sur le marché de la route principale (Bkou-Soko, 11 km).
- *Mesures correctrices éventuelles* : accélérer le processus de passation et de réattribution du marché.

**Projet-4 : Travaux d'aménagement et de bitumage de la Route Maféré – Kouakro**

- *Coût du projet* : 18 476 000 000 FCFA.

- Année de démarrage : 2020.
- Année prévisionnelle de fin : 2022.
- Etat d'avancement physique : 53%, (dégagement des emprises 85,05%, terrassements généraux 79,80%, chaussée 35,00%).
- Etat d'avancement financier : 7 753 005 822 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 41,96%.
- Difficultés rencontrées : Retard accusé par le prestataire et insuffisance de crédits alloués conformément à l'échéancier du projet.
- Mesures correctrices éventuelles : Allouer des crédits suffisants pour la réalisation des travaux et sensibiliser le prestataire au respect des délais contractuels.

**Projet-5 : Bitumage axe Agboville-Cechi**

- Coût du projet : 48 193 240 542 F CFA.
- Année de démarrage : 2016.
- Année prévisionnelle de fin : 2019.
- Etat d'avancement physique : 100% ; travaux achevés.
- Etat d'avancement financier : 38 526 707 063 FCFA, soit un taux de consommation cumulé de 79,94%.
- Difficultés rencontrées : Projet physiquement achevé. Cependant, on note une insuffisance de crédits pour solder les factures.
- Mesures correctrices éventuelles : Augmenter les crédits pour solder les factures en instance.

**Projet-6 : Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro- Bouaké**

- Coût du projet : 270 614 905 248 FCFA.
- Année de démarrage : 2017.
- Année prévisionnelle de fin : 2022.
- Etat d'avancement physique : Section Yakro-Tiébissou :100% (achevé) ; section Tiébissou-Bouaké : 83% (dégagement des emprises (100/2), terrassements généraux (99/14) ; chaussée 90/51).
- Etat d'avancement financier : 148 519 304 054F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 54,88%.
- Difficultés rencontrées : Retard accusé par rapport au délai contractuel dû aux effets pervers de la Covid-19 qui ont entraînés l'arrêt des travaux sur le Chantier auquel s'ajoute les problèmes organisationnels de l'entreprise.
- Mesures correctrices éventuelles : Depuis 2022, les travaux évoluent bien. Cela s'est traduit par l'achèvement et la réception de la section Yamoussoukro-Tiébissou. La section Tiébissou-Bouaké est en phase de finition et la réception pourrait se faire en Avril 2023.

**Projet -7 : Projet de route Bouna Doropo frontière BF**

- Coût du projet : 50 072 000 000 FCFA.
- Année de démarrage : 2015.
- Année prévisionnelle de fin : 2020.
- Etat d'avancement physique : 100%, projet achevé.
- Etat d'avancement financier : 100%, projet soldé.
- Difficultés rencontrées : RAS.
- Mesures correctrices éventuelles : RAS.

**Projet -8 : Aménagement route Kokonou -Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa**

- Coût du projet : 157 258 441 381 FCFA.
- Année de démarrage : 2018.

- *Année prévisionnelle de fin* : 2021.
- *Etat d'avancement physique* : 100%, travaux achevés.
- *Etat d'avancement financier* : 137 527 765 701 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 87,45%.
- *Difficultés rencontrées* : Le projet est physiquement achevé. Cependant, les crédits sont insuffisants pour régulariser les paiements déjà effectués par la dette publique.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Inscrire des crédits suffisants pour régulariser les paiements déjà effectués par la Paierie Générale de la Dette Publique et des Dons (PGDPD).

**Projet-9 : Aménagement route Boundiali Odienné frontière Guinée**

- *Coût du projet* : 85 891 244 248 FCFA
- *Année de démarrage* : 2016
- *Année prévisionnelle de fin* : 2019.
- *Etat d'avancement physique* : 100% ; travaux achevés.
- *Etat d'avancement financier* : 79 208 798 547 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 92,22%.
- *Difficultés rencontrées* : Le projet est physiquement achevé. Cependant, les crédits sont insuffisants pour solder les décomptes.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Inscrire des crédits suffisants pour solder les décomptes afin de sortir le projet du portefeuille.

**Projet-10 : Travaux routiers diverses localités/EBOMAF**

- *Coût estimatif du projet* : 47 431 298 048 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2020.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2024.
- *Etat d'avancement physique* : 92,16%, les travaux ont permis de bitumer 29,25 km dans diverses localités en 2022.
- *Etat d'avancement financier* : 47 431 298 048 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 100%.
- *Difficultés rencontrées* : la majorité des paiements se fait par lettres d'avances et non régularisées sur le budget du ministère d'où la difficulté de retracer l'ensemble des coûts.
- *Mesures correctrices éventuelles* : allouer les crédits afin de régulariser sur le budget du ministère les avances consenties par l'entreprise EBOMAF.

**Projet -11 : Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC)**

- *Coût du projet* : 346 940 380 470 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2017.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2020.
- *Etat d'avancement physique moyen* : Les travaux ont permis de réaliser 10,30 km de routes et la réalisation du pont à Hauban exécutée à 86%.
- *Etat d'avancement financier* : 228 246 555 339 F CFA, soit un taux moyen de consommation cumulé de 65,79%.
- *Difficultés rencontrées* : Retard accusé de deux ans par l'entreprise pour des problèmes organisationnels.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Le suivi régulier du chantier a permis d'améliorer la cadence.

**Projet -12 : Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda**

- *Coût du projet* : 18 753 853 850 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2016.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2019.
- *Etat d'avancement physique* : 100%, travaux achevés.

- *Etat d'avancement financier* : 17 035 398 028 FCFA, soit un taux de consommation cumulé de 90,84%.
- *Difficultés rencontrées* : Insuffisance de crédits pour payer les prestations de la MOD et la Mission de Suivi et Contrôle (S/C)
- *Mesures correctrices éventuelles* : Allouer les crédits suffisants pour payer les prestations de la MOD et du S/C.

**Projet -13 : Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve MANO**

- *Coût du projet* : 107 584 884 238 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2016.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2021.
- *Etat d'avancement physique* : section Tabou-Prolo – Frontière Libéria : 50% ; section Bloléquin – Toulépleu – Frontière Libéria la réalisation 35,70 km avec une exécution de 50%.
- *Etat d'avancement financier* : 67 089 913 750 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 62,36%.
- *Difficultés rencontrées* : Retard accusé sur le délai contractuel dû à la résiliation et à la réattribution de marché sur la section Bloléquin-Toulépleu-Frontière Libéria.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Sensibiliser l'entreprise attributaire au respect de délai contractuel.

**Projet -14 : Travaux de renforcement et d'aménagement de la route kanawolo-Korhogo**

- *Coût du projet* : 73 750 000 000 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2022.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2024.
- *Etat d'avancement physique* : 19%, (Dégagements des emprises (96,80/2,32), terrassement (10,02/7,49), chaussée (29,40/40,91)).
- *Etat d'avancement financier* : 20 282 696 584 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 46,64%.
- *Difficultés rencontrées* : Lenteur dans les travaux.
- *Mesures correctrices éventuelles* : L'entreprise doit renforcer ses capacités matérielles et assurer une organisation efficace des travaux.

**Projet-15 : Aménagement de l'autoroute Abidjan Grand- Bassam**

- *Coût du projet* : 5 578 948 259 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2017.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2020.
- *Etat d'avancement physique* : Projet achevé.
- *Etat d'avancement financier* : 3 903 882 354 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 69,98%.
- *Difficultés rencontrées* : Insuffisance de crédits pour solder le marché.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Inscrire des crédits suffisants pour solder le marché.

**Projet -16 : Aménagement de la route pt Comoé-Abengourou**

- *Coût du projet* : 6 205 381 203 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2014.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2016.
- *Etat d'avancement physique* : 100% (Projet Achevé).
- *Etat d'avancement financier* : 3 649 934 446 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 58,42%.
- *Difficultés rencontrées* : Insuffisance de crédits pour solder le marché.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Inscrire des crédits suffisants pour solder le marché.

**Projet-17 : Aménagement de la Route GUITRY - DIVO**

- *Coût du projet* : 3 414 869 850 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2017.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2020.
- *Etat d'avancement physique* : 100% (projet achevé).
- *Etat d'avancement financier* : 2 031 770 548 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 59,50%.
- *Difficultés rencontrées* : Insuffisance de crédits pour payer la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) et la Mission de Suivi et Contrôle (S/C)
- *Mesures correctrices éventuelles* : Allouer les crédits suffisants pour solder les décomptes.

**Projet -18 : Construction des routes centre Ouest Toulepleu-Zouan-Houien et Séguela Mankono**

- *Coût du projet* : 65 993 734 708 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2020.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2023.
- *Etat d'avancement physique* : Section Toulepleu-Zouan-Houien marché résilié et section Séguela -Mankono 50% pour une réalisation de 19 km de route
- *Etat d'avancement financier* : 30 724 607 060 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 46,56 %.
- *Difficultés rencontrées* : Retard accusé sur le délai contractuel dû à la résiliation et réattribution de marché sur la section Toulepleu-Zouan-Houien.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Sensibiliser l'entreprise attributaire au respect de délai contractuel.

**Projet-19 : Construction de la route Odienné-Frontière du Mali et de la Guinée**

- *Coût du projet* : 155 795 532 500 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2020.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2023
- *Etat d'avancement physique* : 42% (Dégagements des emprises (100/1,82), terrassement (83,13/21,26), chaussée (76,64/45,77)).
- *Etat d'avancement financier* : 97 981 934 458 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 63,24 %.
- *Difficultés rencontrées* : Insuffisance de crédits sur la part Trésor pour engagement.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Inscrire des crédits suffisants sur la part Trésor.

**Projet -20 : PIDUCAS**

- *Coût du projet* : 104 554 000 000 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2018.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2021.
- *Etat d'avancement moyen physique* : avec une exécution générale des travaux à 33,57% répartie comme suit : exécution de 37,25% des travaux d'aménagement d'infrastructures routières dans la ville de San Pedro, réaménagement de l'accès principal au port de San Pedro - Route des grumiers – Installation générale de chantier : 65% ; Terrassements généraux : 18,28% ; Assainissement – Drainage : 38,64%.
- *Etat d'avancement financier* : 100 738 000 000 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 96,35%.
- *Difficultés rencontrées* : Le non respect du planning d'exécution par les entreprises, la lenteur dans l'exécution des travaux due notamment à la non mobilisation du matériel et du personnel adéquat.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Réviser le planning d'exécution, accentuer le suivi des entreprises.

**Projet-21 : Projet de route corridor Bamako- Zantiébogou Kani Boundiali San-Pédro (CI)**

- *Coût du projet* : 79 817 439 593 FCFA.

- *Année de démarrage* : 2017.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2021.
- *Etat d'avancement physique* : Les travaux routiers achevés (100%), les travaux connexes réalisés à 51%.
- *Etat d'avancement financier* : 56 799 122 580 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 71,16%.
- *Difficultés rencontrées* : Insuffisance de décomptes pour engager les crédits.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Accélérer la mise en œuvre des travaux connexes.

**Projet -22 : Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)**

- *Coût du projet* : 225 820 916 000 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2018.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2021.
- *Etat d'avancement physique moyen* : 2,29% (installation de chantier de la section 2 de l'autoroute de contournement d'Abidjan Y4 et exécution de 6,8% d'un échangeur au Carrefour Akwaba).
- *Etat d'avancement financier* : 120 314 685 482 F CFA soit un taux de consommation cumulé de 53,28%
- *Difficultés rencontrées* : La validation tardive des études d'impact environnemental et social (EIES) par l'ANDE (l'attente de validation de certains de ces documents a duré plus d'un an), lenteur observée au niveau de la Banque Mondiale pour finaliser la restructuration du PACOGA ; restructuration qui permettra à la Banque de mettre à la disposition du projet de la trésorerie pour financer le PAR de la section 3 de la Y4.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Proposer une convention du projet avec l'ANDE, continuer les relances au niveau de la Banque pour qu'elle finalise la restructuration du projet.

**Projet -23 : Travaux de bitumage de la route Kabala-Salonkourani**

- *Coût du projet* : 23 836 794 457 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2020.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2022.
- *Etat d'avancement physique* : 34,2%, installation de chantier réalisée.
- *Etat d'avancement financier* : 285 502 566 F CFA soit un taux de consommation cumulé de 1,20%.
- *Difficultés rencontrées* : L'emprunt pour la réalisation du projet n'a pas encore été réalisé par le Ministère de l'Economie et des Finances. Le projet souffre d'un problème de financement.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Trouver le financement en vue de la réalisation des travaux.

**Projet-24 : Travaux d'aménagement et de bitumage des voies de Korhogo**

- *Coût du projet* : 6 806 475 886 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2022.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2023.
- *Etat d'avancement physique* : 1,5% (installation de chantiers réalisés).
- *Etat d'avancement financier* : 3 754 047 899 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 55,15%.
- *Difficultés rencontrées* : Retard dans le démarrage des travaux.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Sensibiliser l'entreprise au respect des délais contractuels.

**Projet -25 : Réhabilitation Autoroute du Nord**

- *Coût du projet* : 13 421 030 768 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2017.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2018.

- *Etat d'avancement physique* : 100% (Projet achevé)
- *Etat d'avancement financier* : 12 089 369 617 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 90,08%.
- *Difficultés rencontrées* : Insuffisance de crédits pour prendre en charge le reliquat des marchés des travaux.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Inscrire les crédits suffisants pour prendre en charge le reliquat des travaux.

**Projet -26 : Projet de Renaissance des Infrastructures de CI (PRICI)**

- *Coût du projet* : 86 230 633 362 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2016.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2020.
- *Etat d'avancement physique* : Bitumage de 5,40 km de voirie dans la ville de Bondoukou réalisé à 100% (travaux achevé).
- *Etat d'avancement financier* : 82 478 512 475 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 95,65%.
- *Difficultés rencontrées* : Notre demande de budget complémentaire d'un montant de 2,292 milliards de FCFA, pour les travaux d'aménagement et de bitumage des voiries dans la ville de Bouna, n'a pas été satisfaite en 2022. L'entreprise a abandonné le chantier et les travaux sont à l'arrêt.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Si ce budget ne peut pas être mobilisé alors nous proposons que le marché soit résilié pour nécessité de service.

**Projet -27 : Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké**

- *Coût du projet* : 136 130 956 234 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2018.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2020.
- *Etat d'avancement physique* : Projet achevé.
- *Etat d'avancement financier* : 130 272 023 069 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 95,70%.
- *Difficultés rencontrées* : Insuffisance de crédits pour prendre en charge le reliquat des marchés des travaux.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Inscrire les crédits suffisants pour prendre en charge le reliquat des travaux.

**Projet -28 : Aménagement voiries de Kouto.**

- *Coût du projet* : 1 686 910 894 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2018.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2020.
- *Etat d'avancement physique* : Projet achevé.
- *Etat d'avancement financier* : 1 636 676 633 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 97,02%.
- *Difficultés rencontrées* : Insuffisance de crédits pour prendre en charge le reliquat des marchés des travaux.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Inscrire les crédits suffisants pour prendre en charge le reliquat des travaux.

**Projet -29 : Aménagement du Boulevard de Marseille**

- *Coût du projet* : 50 612 000 000 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2018.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2021.
- *Etat d'avancement physique* : 97% correspondant au taux d'avancement physique global avec installation de chantier.
- *Etat d'avancement financier* : 25 519 720 622 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 50,42% (le reliquat du coût total concerne la phase 2. La phase 1 est achevée).
- *Difficultés rencontrées* : RAS.



- *Mesures correctrices éventuelles* : RAS.

**Projet -30 : Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier**

*NB* : Cette activité ne répond pas aux caractéristiques d'un projet d'investissement. Il s'agit d'un appui ponctuel apporté au FER.

**Projet-31 : Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié**

- *Coût du projet* : 46 810 000 000 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2021.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2023.
- *Etat d'avancement physique* : 27% correspondant au taux d'avancement physique global avec installation de chantier.
- *Etat d'avancement financier* : 20 651 388 939 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 44,12%.
- *Difficultés rencontrées* : Planning caduc et moyens matériels et humains de l'entreprise insuffisants pour la cadence des travaux souhaités.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Veiller à l'actualisation du planning et au renforcement des moyens humains et matériels de l'entreprise.

**Projet-32 : Projet de Transport Urbain**

- *Coût du projet* : 631 026 773 531 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2017.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2021.
- *Etat d'avancement physique* : 60,85% (4<sup>ème</sup> pont : 67% ; Sortie Est : 60% ; Sortie Ouest : 68% ; Bvd Latrille : 99% ; section 1 : 66% ; Y4 section 2 : 66%).
- *Etat d'avancement financier* : 477 019 566 808 FCFA, soit un taux de consommation cumulé de 75,59%.
- *Difficultés rencontrées* : Lenteur dans le processus de négociation avec les PAP, la zone de Yao-Sehi partiellement libérée, quelques bâtis non encore indemnisés dérangent les travaux de terrassement, libération de la zone d'Adjamé non encore effective, retard accusé sur le délai contractuel des travaux dû aux difficultés de libération des emprises, d'approvisionnement en matériaux BTP relatif à la pandémie à Corona Virus (2021), et aussi, du fait des problèmes organisationnels de l'entreprise.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Négocier les doléances de la chefferie pour aboutir à un accord et sensibiliser l'entreprise au respect du délai contractuel et la mise en place d'une meilleure organisation.

**Projet - 33 : Construction du Pont HKB**

- *Coût du projet* : 3 962 291 785 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2020.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2021.
- *Etat d'avancement physique* : Projet achevé.
- *Etat d'avancement financier* : 639 526 266 F CFA soit un taux de consommation cumulé de 16,14%.
- *Difficultés rencontrées* : Insuffisance de crédits pour payer la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) et les Missions de Suivi et Contrôle (S/C).
- *Mesures correctrices éventuelles* : Allouer les crédits suffisants pour solder les décomptes.

**Projet -34 : Construction des ouvrages métalliques**

- *Coût du projet* : 17 302 780 173 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2017.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2019.
- *Etat d'avancement physique* : Projet achevé.

- *Etat d'avancement financier* : Reliquat soldé.
- *Difficultés rencontrées* : RAS.
- *Mesures correctrices éventuelles* : RAS.

**Projet -35 : Construction de 03 ouvrages d'art dans les départements de Man-Guiglo-Tai**

- *Coût du projet* : 434 794 000 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2017.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2019.
- *Etat d'avancement physique* : Etude achevée.
- *Etat d'avancement financier* : Reliquat soldé.
- *Difficultés rencontrées* : RAS.
- *Mesures correctrices éventuelles* : RAS.

**Projet-36 : Travaux de construction de 11 Ponts métalliques**

- *Coût du projet* : 17 775 836 000 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2023.
- *Année prévisionnelle de fin* : N/D.
- *Etat d'avancement physique* : 0% (projet non encore démarré).
- *Etat d'avancement financier* : 0 F CFA.
- *Difficultés rencontrées* : Appel d'offres infructueux.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Reprendre l'appel d'offres dans les meilleurs délais.

**Projet 37 : Construire des postes à péage/AGEROUTE**

- *Coût du projet* : 7 300 000 000 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2022.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2023.
- *Etat d'avancement physique* : 10% (la construction d'un péage construit sur l'autoroute Yamoussoukro– Tiébissou, les autres en cours de construction).
- *Etat d'avancement financier* : 100% (en transfert).
- *Difficultés rencontrées* : retard de certains opérateurs dans l'identification et le déplacement de leurs réseaux, l'indemnisation des cultures.
- *Mesures correctrices éventuelles* : révision des plans d'implantation pour réduire l'impact sur les cultures et les déplacements.

Sur l'ensemble du portefeuille projet du programme, certains projets ont contribué significativement à la performance du programme en raison de l'importance de leur taux de réalisation financière et physique en 2022 : on peut citer entre autres les projets suivants :

« Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro- Bouaké », réalisé financièrement à 84% et physiquement à 83% (section Tiebissou-Bouaké); « Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa » réalisé physiquement à 100% et financièrement à 99%, « Aménagement route Boundiali Odienné frontière Guinée » réalisé financièrement à 97% et physiquement à 100%, « Travaux d'aménagement et de bitumage des voies de Korhogo », réalisé financièrement à 100% et physiquement à 100%, Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC) réalisé financièrement à 100% et physiquement à 86%. Travaux routiers diverses localités/EBOMAF réalisé physiquement à 77% et financièrement à 50%, « Projet Transport Urbain Abidjan (PTUA) » réalisé financièrement à 100% et physiquement à 60,85%, « Projet de Renaissance des Infrastructures de CI (PRICI-FA) » réalisé physiquement à 100% et financièrement à 100%. Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) réalisé financièrement à 100%.

En outre, d'autres ont fortement impactés la performance financière du programme car ces derniers sont physiquement terminés avant 2022. Il s'agit des projets ci-après : Bitumage axe Agboville-Cechi (100%), Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké (98%), Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda (58%), Aménagement de l'autoroute Abidjan Grand- Bassam

(100%), Aménagement de la route Pt Comoé-Abengourou (100%), Réhabilitation Autoroute du Nord (100%), Aménagement voiries de Kouto (92%), Aménagement route Boundiali -Odienné frontière -Guinée (97%), Construction du Pont HKB réalisé à 50%.

Enfin, des projets du portefeuille qui ont le moins impacté la performance du programme aussi bien au niveau des réalisations physiques et financières : il s'agit des projets énumérés ci-après :

« Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Economiques Secondaires (PIDUCAS) », réalisé physiquement à 0%, « Travaux de bitumage de la route Kabala-Salonkourani » réalisé financièrement à 2% et physiquement à 34%, « Aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières Phase 1: Bkou-Soko-frontière Ghana » réalisé physiquement à 0%, « Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié » réalisé physiquement à 27%, « Construction des ouvrages métalliques » réalisé financièrement à 2%, « Travaux de construction de 11 Ponts métalliques » réalisé financièrement 0% et physiquement à 0%, « Construction de 03 ouvrages d'art dans les départements de Man-Guiglo-Taï » réalisé financièrement à 0%, « Projet de route Bouna Doropo frontière BF » réalisé financièrement à 5%, Inventaire du Réseau Routier National réalisé physiquement à 20%. Les raisons explicatives de ces taux tiennent :

- aux marchés résiliés et en cours de réattribution tels que les « Projet d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve Mano», « Construction des routes centre ouest Toulepleu-Zouan-Houien-Séguéla-Mankono » ;
- au retard et à la lenteur des travaux qui ne permettent pas la production des décomptes en vue d'engagement tel que le projet « Travaux de bitumage de la route Kabala-Salonkourani » ;
- aux lenteurs de procédures de passation et d'attribution de marchés de l'activité « Travaux de construction de 11 ponts métalliques » soldée par une infructuosité de l'appel d'offre;
- à la sous allocation de crédits des Parts État aux projets cofinancés ;
- aux défaillances techniques, organisationnelles et financières de certaines entreprises ;
- à la surallocation de crédits sur certains projets sur la part emprunt (Projet de route Bouna Doropo frontière BF)

## II.2. Évolution des effectifs

L'effectif des agents qui ont contribué à la mise en œuvre des activités du programme s'élève à **365** agents. La répartition des agents par catégories, les besoins en ressources humaines exprimés par les services, les besoins satisfaits et les mouvements du personnel figurent dans le tableau n°10 et illustrés par le graphique n° ci-dessous.

**Tableau 10** : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2021 (a)	2022				Total fin d'année ((a+b)-c)
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (b)	Sorties (c)	
Catégorie A	76	22	15	6	3	79
Catégorie B	70	35	20	16	1	85
Catégorie C	13	2	3	4	0	17
Catégorie D	9	8	23	5	2	12
Non Fonctionnaires	176	5	10	5	9	172
<b>TOTAL</b>	<b>344</b>	<b>72</b>	<b>71</b>	<b>36</b>	<b>15</b>	<b>365</b>

Source : DRH/ MEER catalogue de mesures nouvelles 2022

A l'analyse du tableau, l'effectif du programme a connu une hausse de 21 agents à la fin de l'exercice 2022 comparativement à l'écart qui transparait de celui de l'effectifs de 2021 et celui de 2022, soit une hausse de 4,36%. Le programme a bénéficié d'un effectif de 36 agents entrants et 15 départs au cours de l'exercice. Il est composé de 193 fonctionnaires, soit un taux de 52,88% de l'effectif du Programme et 172 non-fonctionnaires, soit 47,12%. Parmi les fonctionnaires, la catégorie B regorge l'effectif le plus élevé avec 85 agents représentant 44,04% de l'effectif des fonctionnaires, vient ensuite la catégorie A avec 79 agents soit 40,93%, puis les catégories C et D représentent respectivement 8,81% avec 17 agents et 6,22% avec 12 agents.

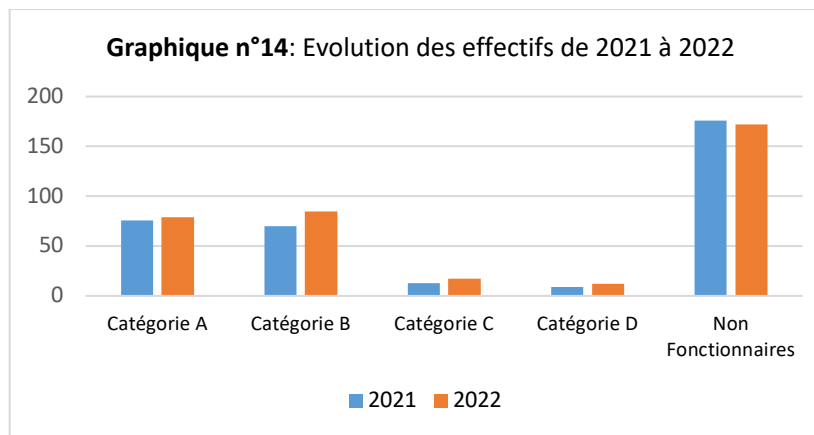
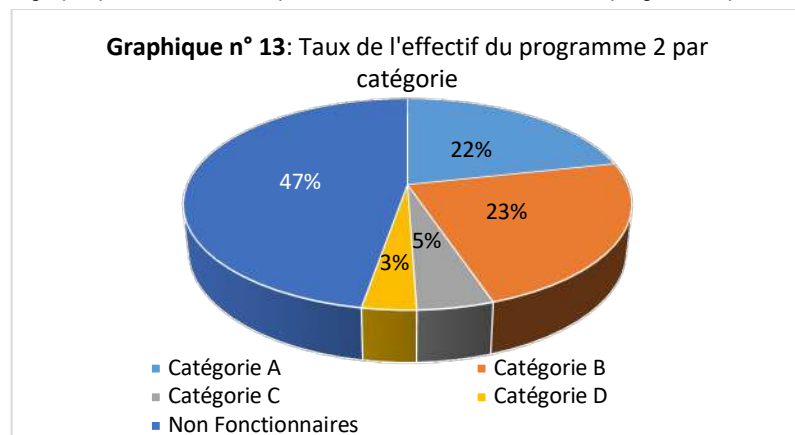
Au titre de l'année 2022, sur un besoin total exprimé de 72 agents (67 fonctionnaires et 5 non-fonctionnaires), 36 agents ont été effectivement affectés dans les services du programme, soit un taux de 50% (31 fonctionnaires et 5 non-fonctionnaires) de satisfaction de besoins exprimés.

Au nombre des besoins satisfaits, la catégorie A, a enregistré 6 agents sur 22 besoins exprimés, la catégorie B a reçu 16 agents sur 35 besoins exprimés, la catégorie C, a obtenu 4 agents sur 2 besoins exprimés et enfin la catégorie D, a reçu 5 agents sur 08 besoins exprimés. Quant aux agents sortis du programme, les non-fonctionnaires regorgent le nombre le plus élevé avec 8 agents contre 6 agents fonctionnaires.

Globalement, en termes de besoins en ressources humaines, le taux de couverture du programme est de 87,98% et celui de départ est de 4,07%.

De ce qui précède, on peut affirmer que le ministère dispose de personnel administratif pour mener à bien ses activités quoi que le besoin, notamment en techniciens demeure une préoccupation pour les services techniques.

Les graphiques n° 13 et 14 représentent les taux de l'effectif du programme par catégorie et l'évolution des effectifs de 2021 à 2022.



Source : DRH/ MEER et catalogue des mesures nouvelles/ nos calculs

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Pour rappel, le programme 2 comprend un résultat stratégique « le niveau des infrastructures routières est amélioré » qui se décline en deux objectifs spécifiques :

- ✓ **Objectif spécifique 1** : Assurer une gestion efficace et efficiente du programme ;
- ✓ **Objectif spécifique 2** : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier.

Plusieurs activités réparties dans quatre (04) actions ont été conduites par l'ensemble des structures composant le programme 2 afin d'atteindre les résultats attendus. Les activités majeures ayant eu un impact positif sur l'atteinte du résultat stratégique du programme seront progressivement énumérées dans le détail des objectifs spécifiques et des actions.

**Au niveau de l'objectif spécifique 1 : « Assurer une gestion efficace et efficiente du programme »**, une action « Réalisation des études pour le développement et le fonctionnement des infrastructures routières et ouvrages d'art » permet de réaliser cet objectif à travers 16 activités dont les plus importantes sont : les activités « Coordonner la mise en œuvre de la stratégie du programme » et « Coordonner les activités du programme des infrastructures routières et ouvrages d'art » qui ont permis à travers 14 réunions d'assurer le suivi et la coordination de l'ensemble des activités du programme au niveau central. Au niveau déconcentré, les activités des soixante (60) DDEER « Superviser les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental », ont permis aux Directeurs Départementaux la supervision de l'ensemble des travaux du MEER dans les Départements (cf tableau 9 : Exécution des investissements du programme), la

surveillance du réseau routier et le domaine public (visite des axes routiers, évaluation de l'état physique de la route et identification des problèmes), le débroussaillage manuel et la production de rapports d'activités.

Le coût total des activités s'élève à 265 056 053 FCFA.

**Au niveau de l'objectif spécifique 2 :** Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier.

Les résultats majeurs enregistrés peuvent être résumés en trois volets.

❖ Le premier volet concerne la construction de nouvelles routes :

Les réalisations importantes que l'on peut retenir sont :

- L'achèvement de la section Yamoussoukro – Tiébissou longue de 37 km, de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké avec un poste à péage fonctionnel et le bitumage de 50,50 km de la section Tiébissou-Bouaké dont le coût du projet est de 270 614 905 248 FCFA ;
- Le butinage de 35,7 km de la section Blolequin-Toulepleu dans le cadre du projet « Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve MANO » d'un coût global de 107 584 884 238 FCFA ;
- Le butinage de 19 km de la section Séguéla- Mankono dans le cadre du Projet construction des routes Centre-Ouest, Toulepleu-Zouan-Houien et Séguéla-Mankono d'un coût total de 65 993 734 708 FCFA ;
- Le bitumage de 29,25 km de voiries dans diverses localités dans le cadre du projet « Travaux routiers diverses localités/EBOMAF » ;
- La réalisation de 7 km de voiries dans le cadre du projet « Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa » ;
- Le bitumage de 8,6km dans le cadre des projets « Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké » et « Aménagement du Boulevard de Marseille » d'un coût total de 50 612 000 000 FCFA ;
- Le bitumage de 5,4 km de voirie dans la ville de Bondoukou dans le cadre du projet « Projet de Renaissance des Infrastructures de CI - Fonds Additionnels (PRICI-FA) » d'un coût total de 86 230 633 362 FCFA ;
- Le bitumage de 10,30 km de route dans le cadre du « Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC) » d'un coût total de 346 940 380 470 FCFA.

❖ S'agissant du deuxième volet la réhabilitation et entretien des infrastructures routières et ouvrages d'art

- Dans le cadre du projet « d'Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa d'un coût global de 157 258 441 381 FCFA ;
  - o le renforcement de 10,5 km de routes pour les Travaux de renforcement de la route Yamoussoukro – Bouaflé- Daloa » ;
  - o le renforcement de 16,10 km de routes dans le cadre de l'aménagement de la route Thomasset – Agboville ;
- Le renforcement de 7,91 km de voiries dans le cadre du projet « PIDUCAS » d'un coût total de 104 554 000 000 FCFA.

❖ Le troisième volet se rapporte sur la construction des ouvrages d'arts

- Le 4<sup>ème</sup> pont en cours de construction dans le cadre du « Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) » avec un taux de réalisation de 67% ;
- La construction d'un poste à péage sur l'autoroute Yamoussoukro-Tiébissou, achevé et fonctionnel dans le cadre du projet de l'aménagement de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké,
- La construction d'un pont à Hauban en cours « Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC) avec un taux de réalisation de 86%.

Le coût global de ces activités majeures s'élève à 1 960 444 709 172 FCFA. Cependant, les crédits affectés en 2022 s'élevaient à 256 226 084 927 FCFA et ont été ordonnancés à hauteur de 223 318 700 254 FCFA.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 2

Le tableau n°11 ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de performance du programme Infrastructures routières et ouvrages d'art.

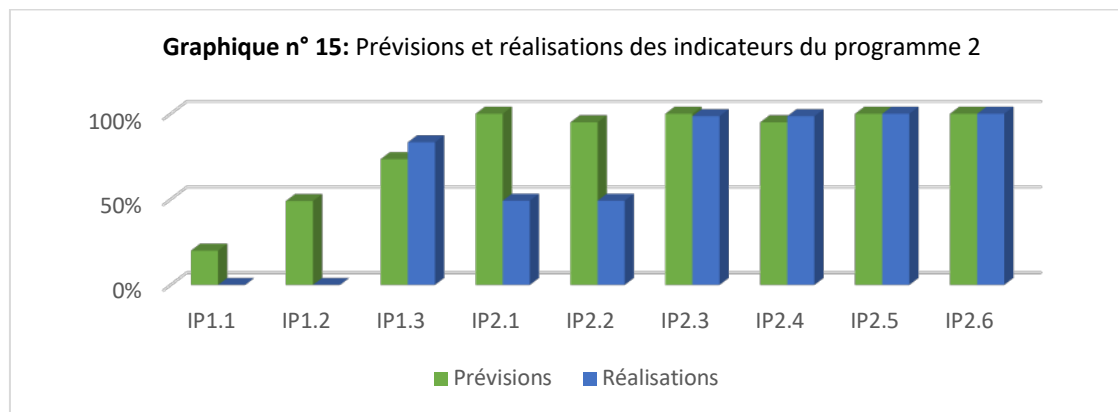
**Tableau 11** : Evolution des indicateurs du programme 2.

Objectif spécifique 1 : Assurer une gestion efficace et efficiente du Programme						
Indicateurs	Unité	Réalizations 2019-2021			2022	
		2019	2020	2021	Prévision initiale	Réalisation
Indicateur 1 : Taux d'études réalisées	%	22,22	83,33	0	20	0
Indicateur 2 : Taux de satisfaction des usagers sur le réseau routier	%	70	0	0	49	0
Indicateur 3 : Taux d'absorption du budget alloué aux projets routiers	%	67,72	94,60	69,62	73,5	85,77
Objectif spécifique 2 : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier						
Indicateur 4 : Linéaires de routes neuves construites	km	340	316,86	114,5	311	153
Indicateur 5 : Taux de route neuves bitumées conformément au plan annuel	%	57%	95	31,37	95	49,20
Indicateur 6 : Linéaire de routes renforcées	km	192,70	261,24	25	35	34,51
Indicateur 7 : Taux de route renforcée conformément au plan annuel	%	62%	95	6,04	95	98,60
Indicateur 8 : Nombre d'ouvrages réalisés	Nbre	12	6	5	1	1
Indicateur 9 : Proportion d'ouvrages réalisés conformément au plan annuel	%	71%	85	250	100	100

Source : MEER/DPPD-PAP 2022-2024

Au regard du tableau ci-dessus et illustré par le graphique 15 ci-après, nous pouvons faire les constats suivants sur les 09 indicateurs et les cibles associées qui mesurent la performance du programme :

- 04 indicateurs ont atteint leur cible ;
- 02 indicateurs réalisés à plus de 50% de leur cible ;
- 01 indicateur réalisé à moins de 50% ;
- 02 indicateurs non mesurés.



### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Neuf (09) indicateurs permettent de mesurer la performance du programme à travers deux objectifs spécifiques.

**Objectif spécifique 1** : « Assurer une gestion efficace et efficiente du programme ». Cet objectif spécifique se décline en trois indicateurs :

**Indicateur 1** : « Taux d'études réalisées »

Cet indicateur permet de mesurer le taux d'études réalisées sur les projets.

**Source de données** : Rapport d'activités de la DGIR,

**Mode de calcul** : (Nombre d'études réalisées / nombre d'études prévues) x 100 ;

**Situation de référence de 2020** : 83,33%

**Valeurs cibles** : 20% en 2022 ; 25% en 2023 et 30% en 2024 ;

**Analyse de l'indicateur** : La cible prévisionnelle de l'indicateur est de 20% et n'a pu être évaluée. En réalité, aucune étude n'a été réalisée au cours de l'année 2022 pour manque de financement. Le ministère n'a bénéficié d'aucun budget de la part du Fonds d'Etudes pour financer les projets en cours. Il en est de même que 2021 pour les mêmes raisons.

**Indicateur 2** : Taux de satisfaction des usagers sur le réseau routier.

Cet indicateur permet de mesurer la satisfaction des usagers de la route. En effet, il s'agit de recueillir leur niveau de satisfaction sur la qualité du réseau, des ouvrages, la durée du trajet et la sécurité ...

**Source de données** : Rapport d'activités de la DGIR ;

**Mode de calcul** : (Nombre de personnes satisfaites/ nombre de personnes enquêtées) x 100 ;

**Situation de référence de 2019** : 67,72%

**Valeurs cibles** : 49% en 2022 ; 52% en 2023 et 55% en 2024 ;

**Analyse de l'indicateur** : La cible prévisionnelle de l'indicateur est de **49%** et n'a pu être évaluée. En réalité, l'enquête de satisfaction pour recueillir les données de cet indicateur n'a pu se faire faute de moyen financier. La solution à cette situation passe par l'affectation de crédits nécessaires à la réalisation de l'enquête de satisfaction en vue de la collecte des données. Cet indicateur n'a pas été évalué depuis deux années successives pour faute de financement, par conséquent, nous avons jugé utile de le retirer de la liste des indicateurs dans le DPPD-PAP 2023-2025.

**Indicateur 3** : Taux d'absorption du budget alloué aux Projets routiers.

**Source de données** : rapport d'activités de la DGIR (issu du SIGOBE, de l'AGEROUTE, du PACOGA, du PABC, du PTUA, du C2D, du PRICI et du LBTP) ;

**Mode de calcul** : (Budget exécuté / budget total alloué aux projets routiers) x100 ;

**Valeurs cibles** : 73,5% en 2022 ; 75% en 2023 et 78% en 2024 ;

**Situation de référence de 2019** : 67,72%

**Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur permet de mesurer la capacité des structures du ministère à exécuter les crédits accordés pour la mise en œuvre des activités de projets routiers. Il montre également la capacité des entreprises sélectionnées à produire des décomptes proportionnellement aux travaux effectués.

La cible fixée pour l'absorption des crédits alloués aux projets routiers en 2022 est de **73,5%**. À la fin de l'exercice, la situation d'exécution issue du SIGOBE indique un taux d'absorption de **85,77%**. Ce taux est au-delà de la prévision de 12,27%. Il s'explique d'une part, par la sensibilisation des acteurs budgétaires à travers la transmission des décomptes pour engagement avant les clôtures budgétaires et d'autre part, par la levée de certains plafonds budgétaires et des efforts effectués par certaines entreprises dans la réalisation de certains travaux. Comparativement en 2021, le taux s'est fortement amélioré. Il était de 69,62% en 2021, soit une hausse de 16,15%.

**Objectif spécifique 2** : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier

**Indicateur 4** : Linéaires de routes neuves construites.

**Source de données** : Rapport d'activités de la DGIR, de l'AGEROUTE, du PACOGA, du PTUA, du C2D et du PRICI ;

**Mode de calcul** : Dénombrement du linéaire de routes neuves construites ;

**Situation de référence de 2020** : 316,86km ;

**Valeurs Cibles** : 311km en 2022, 285km en 2023, 109km en 2024 ;

**Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur vise à déterminer le nombre de kilomètre de nouvelles routes construites sur l'année, il prend en compte aussi bien les autoroutes, les routes interurbaines que les voiries.

Pour l'exercice 2022, sur une prévision de 311km de routes neuves, **153 Km** de routes neuves ont été construites dont **45,56 km** de voiries. Ce résultat est en-deçà de la prévision, soit un gap de 158km. Cet écart résulte des retards accusés sur certains chantiers et à la lenteur de la procédure de réattribution des marchés résiliés sur le projet PARFT/ UFM depuis 2020. Cependant, ce résultat est en nette amélioration par rapport à 2021 qui avait enregistré 114,5km de travaux neufs.

Les réalisations les plus significatives ayant permis d'obtenir le linéaire annoncé sont :

- ✓ 50,5 km réalisés sur les Travaux de construction de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké section Tiebissou-Bouaké ;
- ✓ 35,70 km réalisés sur le programme d'aménagement de routes et de facilitation du transport au sein du fleuve Mano : section Blolequin-Toulepleu;
- ✓ 19 km réalisés sur le Projet de construction des routes du Centre-Ouest : route Seguela-Mankono ;
- ✓ 10,3 km réalisés par le PABC sur les travaux du pont entre Cocody et plateau et les travaux du carrefour de l'indénié ;
- ✓ 7 km de voiries sur les Travaux de renforcement de la route Yamoussoukro - Bouaflé- Daloa (travaux de la traversée de Daloa) ;
- ✓ 7,30 km de voies structurantes bitumées dans le cadre de PTUA ;
- ✓ 5,40 km de voiries de Bondoukou bitumées dans le cadre du PRICI-FA.

Pour améliorer le taux à l'avenir, il convient d'accélérer le processus d'attribution et de réattribution des marchés et mettre en place un système efficace de rencontres régulières et d'échanges avec les entreprises en charge des différents chantiers afin de booster les taux de réalisations.

#### **Indicateur 5 : Taux de routes neuves bitumées conformément au plan annuel.**

**Source de données** : Rapport d'activités AGEROUTE-PIDUCAS-PACOGA ;

**Mode de calcul** : (Linéaire de routes bitumées/linéaire de routes prévues) x 100 ;

**Situation de référence de 2020** : 95% ;

**Valeurs cibles** : 95% en 2022, 95% en 2023, 95% en 2024 ;

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur vise à mesurer la proportion de routes neuves bitumées conformément à la prévision annuelle de 95%, alors que **153 km** de routes neuves ont été construites sur un linéaire attendu de 311km, soit une réalisation de **49,20%**.

Ce taux de **49,20%** est inférieur à la cible de **95%** attendue. Cela se justifie entre autres par les raisons ci-dessus évoquées. Les solutions envisagées sont les mêmes que celles précédemment citées. Ce taux est en progression de 17,83% par rapport à 2021.

#### **Indicateur 6 : Linéaires de routes renforcées**

**Source de données** : Rapport d'activités de la DGIR et de l'AGEROUTE ;

**Mode de calcul** : Dénombrement du linéaire de routes renforcées ;

**Situation de référence de 2020** : 261,24 km ;

**Valeurs Cibles** : 35 km en 2022, 81 km en 2023, 0 km 2024 ;

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur vise à mesurer le nombre de kilomètres de routes renforcées au cours de l'année N. Il s'agit de routes déjà existantes qui sont dégradées et qui nécessitent une mise à niveau.

Pour l'exercice 2022, la prévision était le renforcement de **35 km** de routes. Sur l'ensemble des projets en cours, un linéaire de **34,51 km** a pu être réalisé. Le résultat attendu est quasiment atteint par rapport à la prévision de 2022. Il s'agit des travaux de renforcement de la route Yamoussoukro – Bouaflé – Daloa dont 10 km sont réhabilités, travaux de renforcement de routes Thomasset – Agboville (16,1 km) et le projet PIDUCAS sur les travaux de renforcement de la traversée Sud-Nord de la Ville de Bouaké par la Route A3 renforcé de 7,91 km sur 8,7km. Le résultat obtenu est supérieur à celui de 2021 qui était de 25 km de routes réhabilitées.



#### **Indicateur 7 : Taux de routes renforcées conformément au plan annuel**

**Source de données** : Rapport d'activités AGEROUTE-PIDUCAS-PACOGA ;

**Mode de calcul** : (Linéaire de routes renforcées/linéaire de routes prévues) x 100 ;

**Situation de référence de 2020** : 95% ;

**Valeurs Cibles** : 95% en 2022, 95% en 2023, 95% en 2024 ;

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur vise à mesurer la proportion de route renforcée conformément au plan annuel. 98,60% de la prévision ont été réalisées pour un taux attendu de 95%. Cette performance s'explique par la mise en place d'une bonne planification des coordonnateurs de projets et les Maîtres d'Ouvrages Délégués. Comparativement à 2021 dont le taux était de 6,04%, on note une progression remarquable de 92,56%.

#### **Indicateur 8 : Nombre d'ouvrages réalisés**

**Source de données** : Rapport d'activités de la DGIR -C2D - PRICI- AGEROUTE-PIDUCAS-PACOGA –PTUA ;

**Mode de calcul** : Dénombrement des ouvrages construits ;

**Situation de référence de 2020** : 6 ;

**Valeurs cibles** : 01 en 2022, 8 en 2023, 7 en 2024 ;

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur permet de dénombrer la totalité des nouveaux ouvrages construits. Le projet annuel de performance 2022 a prévu la construction ou l'achèvement de 01 ouvrage d'art au titre de l'exercice budgétaire. Le seul ouvrage prévu, a été effectivement réalisé. La cible a été atteinte à un taux de **100%**. Cet ouvrage a été réalisé au niveau du carrefour de l'Indénié par le PABC. Ce nombre d'ouvrage est en deçà de celui de 2021 qui dénombrait 5 ouvrages.

NB : A titre d'information, au-delà de cet ouvrage prévu dans le cadre de performance, trois autres ouvrages ont été réalisés au cours de 2022 dont l'achèvement était prévu pour 2023, d'où la non prise en compte dans les projections de la cible de 2022.

#### **Indicateur 9 : Proportion d'ouvrages réalisés conformément au plan annuel**

**Source de données** : Rapport d'activités de la DGIR -C2D - PRICI- AGEROUTE-PIDUCAS-PACOGA-PTUA ;

**Mode de calcul** : (Nombre d'ouvrages construits /nombre total d'ouvrages prévus) x 100 ;

**Situation de référence de 2019** : 71% ;

**Valeurs cibles** : 100% en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024 ;

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur vise à évaluer le taux de réalisation relative à la construction des ouvrages d'art par rapport aux prévisions annuelles.

Au titre de la gestion 2022, la prévision de 100% a été réalisée. Comparativement à 2021, la proportion d'ouvrage réalisée était de 250%, elle est donc en baisse de 150% mais conforme à nos prévisions.

### **IV. PERSPECTIVES**

#### **IV.1. Leçons apprises**

Au terme de la troisième année de mise en œuvre du budget-programmes, les acteurs du programme ont tiré de leur expérience, de nombreux points positifs. On peut citer entre autres :

- le renforcement du dialogue de gestion avec tous les acteurs du programme ;
- l'élaboration participative des principaux documents DPPD-PAP, RAP, DPCP, fiche technique d'arbitrage, fiche technique des indicateurs ;
- la meilleure maîtrise des concepts et outils du budget-programme ;
- l'auto évaluation par rapport aux indicateurs de performance du programme ;
- l'appropriation de la notion de redevabilité budgétaire ; etc...

Toutefois, des difficultés ont été rencontrées au cours de la gestion, elles portent surtout sur :

- la non-production de façon systématique des rapports conformément au calendrier de production des rapports ;
- l'implication partielle de certains acteurs dans les activités du budget-programme ;
- le non-accès sur l'exécution budgétaire des activités des programmes par le RFFiM ;
- le dysfonctionnement de l'interconnexion entre le SIGOBE et le SIGOMAP ;
- le plafonnement de crédit de certaines activités ;
- l'insuffisance de personnel technique (ingénieur et technicien TP) ;
- le manque de prime de motivation, etc.

Au regard des difficultés énumérées, les propositions de solutions ci-après ont été formulées.

#### **IV.2. Recommandations**

- sensibiliser et former les différents acteurs à la production des rapports mensuels et trimestriels ;
- allouer les ressources nécessaires pour le pilotage du programme (séminaires, ateliers, etc) ;
- multiplier les réunions et les séances de travail avec les acteurs ;
- rendre automatique l'interconnexion SIGOBE et SIGOMAP ;
- rendre accessible le SIGOBE au RFFiM ;
- relever les plafonds des crédits des activités majeures du ministère, notamment les investissements ;
- renforcer le programme en ingénieur et en technicien TP ;
- mettre en place un système de motivation financière attrayante ;

#### **CONCLUSION**

Consacré à la réalisation des infrastructures routières du pays, comme l'indique son intitulé « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art », le programme 2 a réalisé de nombreuses activités au cours de la gestion 2022. Avec un budget de 585 865 948 643 FCFA, exécuté à un taux de 86,07%, il a permis la réalisation de nombreux ouvrages et infrastructures routières qui contribuent à l'amélioration et à l'accroissement du linéaire et de la qualité du réseau routier ivoirien. Entre autres résultats majeurs enregistrés, l'on peut citer 153 km de routes neuves construites, 34,5 km de routes réhabilitées et quatre (4) ouvrages (ponts) réalisés grâce à l'abnégation et la détermination d'un personnel de 365 agents et l'intervention des structures techniques. La mise en œuvre d'un portefeuille constitué de 37 projets d'investissements a contribué fortement à l'obtention de ce résultat comme en témoignent les indicateurs de performance et les cibles associées. Cependant, diverses difficultés ont entravé la réalisation des activités conformément aux prévisions. Elles se sont traduites par les retards accusés, l'insuffisance de crédit budgétaire, les résiliations de marchés, l'insuffisance de personnel technique et l'absence de levier de motivation de personnel. Toutefois, les mesures correctives envisagées contribueront à améliorer les résultats et la performance du programme dans les prochains exercices budgétaires.

#### **CONCLUSION GENERALE**

Au total, la mise en œuvre des programmes 1 et 2, « Administration Générale » et « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art », a contribué à l'amélioration des résultats stratégiques du ministère. Au titre de la gestion 2022, ces deux programmes ont bénéficié d'un budget global d'un montant de 590 742 602 730 FCFA. Ils ont enregistré un taux global d'exécution de 86,20% dont 98,53% pour le programme 1 et 86,07% pour le programme 2. Ces programmes ont enregistré des résultats significatifs comme le montre leurs indicateurs de performance. En effet, sur dix-neuf (19) indicateurs de performance, neuf (9) ont atteint leur cible tandis que six (6) indicateurs ont été réalisés à plus de 50% de leur cible. Ces résultats ont été atteints grâce au management des Responsables de Programme qui ont su trouver les leviers de mobilisation de l'ensemble de leurs équipes sous la coordination du RFFiM et sous l'orientation du Ministre de l'Équipement et de l'Entretien Routier. Cependant, les contraintes budgétaires et les difficultés relevées sur les différents chantiers n'ont pas permis de réaliser les résultats à la hauteur des prévisions. Les leçons apprises de cette gestion et les mesures correctives envisagées constitueront des leviers multiplicateurs et amplificateurs des résultats des programmes du ministère. En somme, la révision des stratégies de mise en œuvre des programmes permettra d'obtenir des résultats plus significatifs.

# **SECTION 331 : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION**



## SECTION 331 : MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

### INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation nationale et d'alphabétisation. Il est dirigé par le Professeur Mariatou KONE depuis la formation du Gouvernement du 06 Avril 2021.

Conformément aux dispositions du décret N°2022-301 du 04 Mai 2022 portant attribution des Membres du Gouvernement, les principales missions et attributions du Ministère se déclinent ainsi :

- Planification, mise en œuvre et évaluation des stratégies et programmes d'enseignement dans les domaines de l'enseignement primaire et secondaire général, notamment le programme Ecole obligatoire de 6 à 16 ans ;
- Gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement primaire et secondaire général public et privé ;
- Organisation des examens, concours scolaires et pédagogiques ;
- Alphabétisation des populations et formation permanente des adultes ;
- Conception, élaboration, production et diffusion de documents, manuels et autres matériels didactiques ;
- Encadrement de l'enseignement privé au niveau du primaire et du secondaire général ;
- Assistance aux collectivités territoriales pour le suivi et le contrôle de l'implantation des établissements d'enseignement primaire et secondaire général ;
- Réhabilitation et construction des infrastructures éducatives ;
- Élaboration, expérimentation et promotion des programmes d'enseignement en langues nationales ;

Pour l'exercice de ses attributions, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation comporte 4 programmes (Administration Générale, Enseignement Préscolaire et Primaire, Enseignement Secondaire Général et Alphabétisation et Education Non Formelle) animés par un Cabinet avec 7 Services rattachés, une Inspection Générale, 21 Directions Centrales, 36 Directions Régionales et 5 Directions Départementales.

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation a mené ses activités dans un environnement scolaire où les résultats contrastent avec les ambitions de développement de la Côte d'Ivoire.

En effet, la Côte d'Ivoire est placée dans la catégorie des pays à faible développement humain avec comme valeur de l'indice 0,538 établie en 2019. Cette contre-performance est due à plusieurs facteurs, parmi lesquels figurent ceux liés à l'éducation et à l'alphabétisation. Ainsi, par exemple, le rapport PASEC 2019 a révélé qu'en Côte d'Ivoire, 59.5 % des élèves en fin de cycle primaire n'ont pas le niveau attendu en lecture et 82.8 % en mathématiques.

Au regard de ces performances peu satisfaisantes mise en évidence par le rapport PASEC 2019, il était impérieux pour le MENA de capitaliser les acquis et améliorer la qualité du système éducatif afin de générer des solutions durables, consensuelles et contextuelles face aux défis de l'éducation.

Ce présent rapport s'articule autour de 5 grandes parties outre l'introduction et la conclusion générales. La première partie est consacrée aux données globales du Ministère déclinée en trois grands points : la présentation générale, la performance générale et le financement global du Ministère. Les 4 grandes parties qui suivent, sont consacrées aux différents programmes du Ministère. Ainsi dans chaque partie, nous présenteront d'abord la stratégie et les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022. Ensuite suivront la présentation et l'analyse de la performance du programme. Enfin ce sera les perspectives composées des leçons apprises et des recommandations.

## PARTIE I : LE MINISTERE

### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

#### I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation est organisé autour de 4 Programmes déclinés en 11 Actions comprenant 1649 activités.

**Tableau récapitulatif des actions et activités par Programmes**

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE	4	170
PROGRAMME 2 : ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	4	799
PROGRAMME 3 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	2	678
PROGRAMME 4 : ALPHABETISATION ET EDUCATION NON FORMELLE	1	02
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>1649</b>

#### I.2. Politique ministérielle

##### Principales orientations stratégiques du Ministère

- les programmes de construction et d'équipement d'infrastructure scolaire ;
- la politique de développement du préscolaire et de l'alphabétisation ;
- la politique de la qualité orientée vers une gestion administrative et pédagogique centrée sur des normes ;
- la politique rénovée de recrutement et de gestion des carrières enseignantes, utilisant toutes les possibilités des grilles statutaires d'emplois et privilégiant à la fois les recrutements initiaux dans les échelons les plus modestes et des progressions plus ouvertes ;
- l'adoption de nouveaux modes de fonctionnement des établissements autorisant la double vacation ;
- la politique d'optimisation de l'emploi des ressources en enseignants (formation des enseignants bivalents) ;
- les parcours scolaires facilités et régulés dans tout le cycle de base ;
- les mécanismes pour faciliter les transitions sans rupture entre les cycles scolaires ;
- les passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement technique.

##### Résultats stratégiques

- La gouvernance du Ministère est améliorée ;
- Le système éducatif est accessible et de qualité ;
- Le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire est réduit.

##### Objectifs globaux du Ministère

- Promouvoir une administration moderne et performante, axée sur les résultats de développement ;
- Favoriser l'accès à l'éducation et à un enseignement de qualité ;
- Réduire le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire.

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 151 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs Globaux (OG)	Objectifs Spécifiques (OS)	Indicateurs liés aux (OS)	Cibles liées aux Indicateurs et OS
Nombre	4	3	7	23	23

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation est organisé en 4 programmes soutenus par 3 objectifs globaux décomposés en 7 objectifs spécifiques vérifiés par 23 indicateurs et 23 cibles associées.

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 152 : Synthèse des réalisations du cadre de performance du ministère

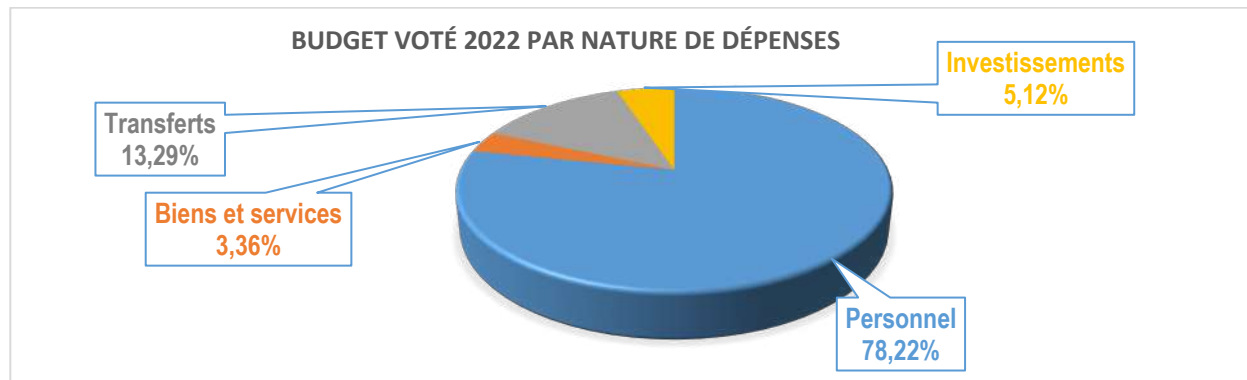
Programmes	Objectifs	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes	Taux moyen de réalisations des indicateurs
Programme 1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer le cadre institutionnel	2	1	50%
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources financières et humaines	2	1	
Programme 2 : Enseignement Préscolaire et Primaire	OS 1 : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire	3	1	28,57%
	OS 2 : Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire et primaire	4	1	
Programme 3 : Enseignement Secondaire Général	OS 1 : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général	4	0	12,5%
	OS 2 : Améliorer l'accès à un enseignement secondaire général de qualité	4	1	
Programme 4 : Alphabétisation et Education non Formelle	OS 1 : Accroître l'accès à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle	4	4	100%

Pour l'exercice 2022, il ressort du bilan des données globales du cadre de performance du MENA, 09 cibles atteintes sur 23 cibles au total, soit un taux de 39,13%. Ce faible taux est en deçà de nos prévisions. Toutefois, il a le mérite de refléter le niveau réel de notre système. Il indique clairement les efforts à faire aussi bien par les enseignants que par les élèves pour relever les défis de la qualité, en évitant les chemins de la tricherie et de la fraude. En tout état de cause, nous restons déterminés à intensifier la lutte contre ces fléaux. Il en va de la crédibilité du diplôme ivoirien.

## III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Pour l'exercice 2022, le budget global destiné à la réalisation de l'ensemble des activités du Ministère, tel qu'inscrit dans la Loi de finances initiale, était de **1 087 339 883 016 FCFA**, répartie par nature de dépenses comme suit :

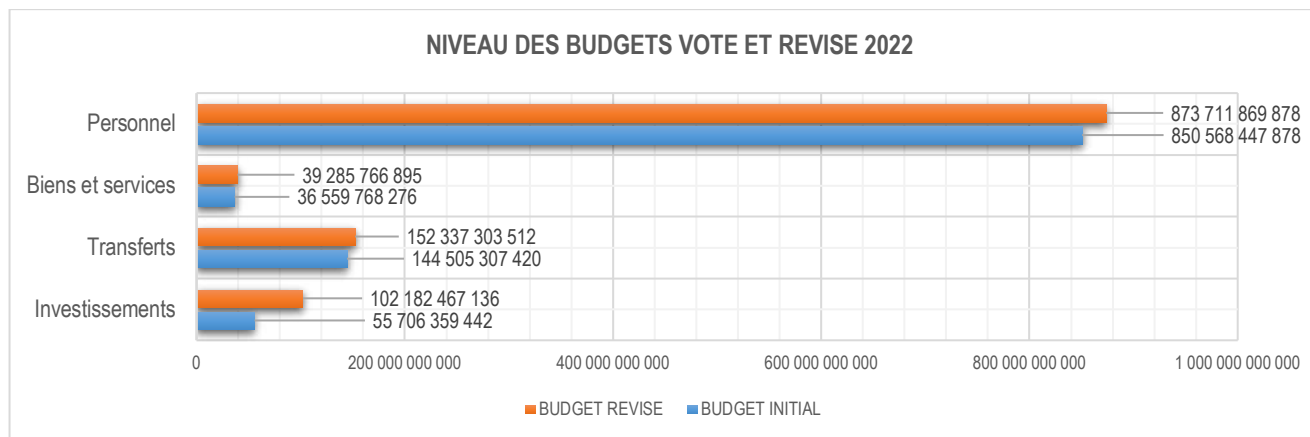
- Personnels : **850 568 447 878** soit **78,22%**
- Biens et services : **36 559 768 276** soit **3,36%**
- Transferts : **144 505 307 420** soit **13,29%**
- Investissements : **55 706 359 442** soit **5,12%**



Les modifications budgétaires intervenues au cours de l'exercice 2022, a fait évoluer le budget initial du MENA du montant de **1 087 339 883 016 FCFA** à un budget révisé d'un montant de **1 167 517 407 421 FCFA** soit une augmentation de **7,37%**.

L'évolution du budget par nature de dépenses se présente comme suit :

	BUDGET INITIAL	BUDGET REVISE	ECART
Personnels	850 568 447 878	873 711 869 878	23 143 422 000
Biens et services	36 559 768 276	39 285 766 895	2 725 998 619
Transferts	144 505 307 420	152 337 303 512	7 831 996 092
Investissements	55 706 359 442	102 182 467 136	46 476 107 694
<b>TOTAL</b>	<b>1 087 339 883 016</b>	<b>1 167 517 407 421</b>	<b>80 177 524 405</b>

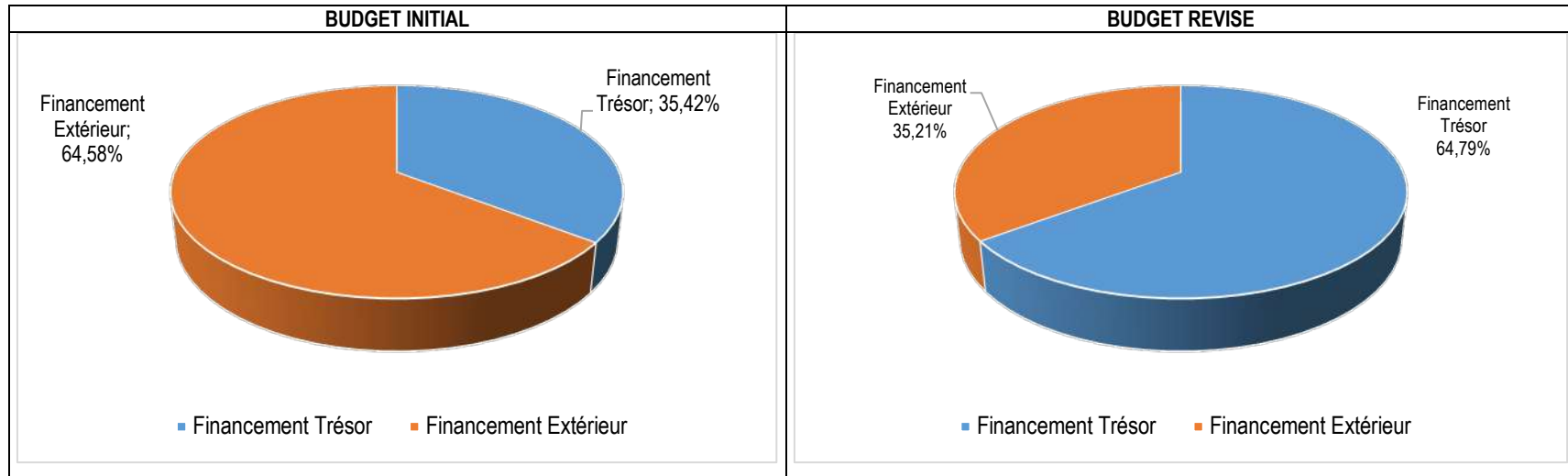


**Au niveau des Investissements**, des intégrations budgétaires effectuées en cours de gestion ont fait évoluer le budget initial de **55 706 359 442 FCFA** à un budget prévisionnel de **102 182 467 136 FCFA**. Ce qui correspond à une hausse de **46 476 107 694 FCFA**, soit **83,43%**. Il faut noter que cette hausse s'est faite uniquement sur la part Etat.



	BUDGET INITIAL	BUDGET REVISE	ECART
Financement Trésor	19 731 694 000	66 207 801 694	46 476 107 694
Financement Extérieur	35 974 665 442	35 974 665 442	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>55 706 359 442</b>	<b>102 182 467 136</b>	<b>46 476 107 694</b>

Répartition du budget d'investissements par source de financement :



Initialement la part de l'Etat dans le financement des projets était de 35,42% par rapport aux bailleurs. Après toutes les modifications intervenues en cours de gestion, la part de l'Etat est passée à 64,79% contre 35,21% pour les bailleurs. En effet, les modifications budgétaires n'ont portées que sur la part Etat alors que la part bailleur n'a pas connu d'évolution.

Les intégrations et modifications budgétaires dont le MENA a bénéficié s'élèvent à **80 177 524 405 FCFA**.

La liste non exhaustive des actes modificatifs est présentée dans le tableau suivant :

N°	NATURES DE DEPENSES	REFERENCES DES ACTES	ACTIVITES	MONTANTS
1	INVESTISSEMENTS	Arrêté N°0296/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-CSI du 17 MAI 2022	17092100030 Construction et Equipement des Collèges de Dibri-Asikro et Assandrè	880 942 885
2	INVESTISSEMENTS	Arrêté N°0359/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-CSI du 13 Juin 2022	78098001165 Réhabilitation Etablissements d'enseignement Primaire 90092200003 Rénovation des établissements du second degré	410 000 000 410 000 000
3	INVESTISSEMENTS	Arrêté N°0167/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm du 11 Avril 2022	90098000001 Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires / SIMDCI	44 000 000 000
4	INVESTISSEMENTS	Lettre d'avance de trésorerie N°235/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC/YT/CSI du 06 Avril 2022	78098000805 Programme de construction et d'équipement de collèges et lycées	1 080 000 000
5	TRANSFERT	Arrêté N°0809/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CSI du 14 Novembre 2022	78098000921 Transférer les crédits de Biens et Services à la Direction des Examens et Concours de l'éducation nationale	10 845 000 000
6	INVESTISSEMENT	Arrêté N°0550/MBPE/DBPF/DBE/SD-AELEQ/CKG du 29 Août 2022	90091200001 construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures scolaires région du Bafing/ Touba	644 000 000
			22092200007 construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures de l'enseignement secondaire dans la région du Bafing/ Touba	127 187 500

N°	NATURES DE DEPENSES	REFERENCES DES ACTES	ACTIVITES	MONTANTS
7	INVESTISSEMENTS	Arrêté N° 0522/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/CKG du 05 Août 2022	90091200001 Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires dans la région du Bafing/TOUBA	1 429 312 500
			25091200078 construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures scolaires dans la région du Poro / Korhogo	37 625 000
			22092200007 Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures de l'enseignement secondaire dans la région du Bafing/ Touba	37 000 000
8	INVESTISSEMENTS	Lettre d'avance N°0720/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC/YT/CSI du 20 septembre 2022	78098001111 Construction de 84 collèges de proximité /MCC	207 000 000
9	BIENS ET SERVICES	Lettre d'avance de trésorerie	11092200033 Réaliser les activités d'encadrement et d'enseignement dans le Lycée Scientifique Yamoussoukro	244 578 267

**Tableau 153 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère**

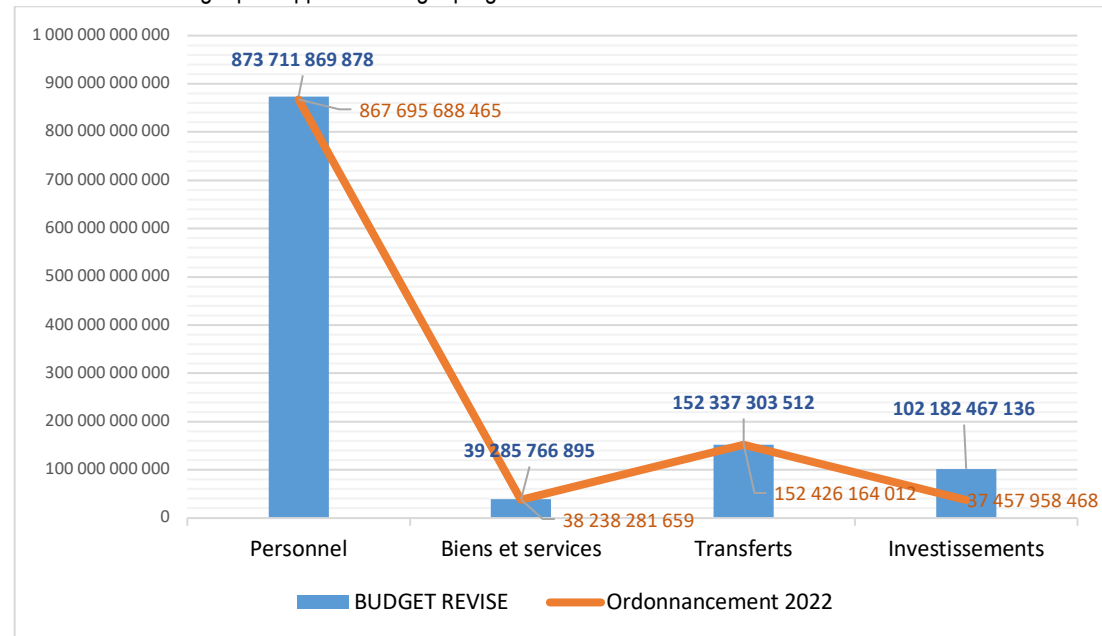
Unités	REALISATIONS		2022		
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>1 067 090 988 650</b>	<b>1 167 517 407 421</b>	<b>1 095 818 092 604</b>	<b>71 699 314 817</b>	<b>93,86%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	987 795 139 864	<b>1 131 542 741 979</b>	<b>1 079 843 427 162</b>	<b>51 699 314 817</b>	<b>95,43%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	987 795 139 864	1 131 542 741 979	1 079 843 427 162	51 699 314 817	95,43%
1.1.2 Recettes de services					
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>79 295 848 786</b>	<b>35 974 665 442</b>	<b>15 974 665 442</b>	<b>20 000 000 000</b>	<b>44,41%</b>
1.2.1 Emprunts projets	70 897 023 428	9 999 965 442	9 999 965 442	0	100,00%
1.2.2 Dons Projets	8 398 825 358	25 974 700 000	5 974 700 000	20 000 000 000	23,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
<b>2 CHARGES</b>	<b>1 067 090 988 650</b>	<b>1 167 517 407 421</b>	<b>1 095 818 092 604</b>	<b>71 699 314 817</b>	<b>93,86%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>801 520 829 666</b>	<b>873 711 869 878</b>	<b>867 695 688 465</b>	<b>6 016 181 413</b>	<b>99,31%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	801 286 255 866	873 436 885 507	867 461 902 885	5 974 982 622	99,32%
2.1.2 Contractuels hors solde	234 573 800	274 984 371	233 785 580	41 198 791	85,02%
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>36 000 716 612</b>	<b>39 285 766 895</b>	<b>38 238 281 659</b>	<b>1 047 485 236</b>	<b>97,33%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>128 175 459 790</b>	<b>152 337 303 512</b>	<b>152 426 164 012</b>	<b>-88 860 500</b>	<b>100,06%</b>
2.3.1 Transferts courants	128 175 459 790	152 337 303 512	152 426 164 012	-88 860 500	100,06%
2.3.2 Transferts en capital					
<b>2.4 Investissement</b>	<b>101 393 982 582</b>	<b>102 182 467 136</b>	<b>37 457 958 468</b>	<b>64 724 508 668</b>	<b>36,66%</b>
2.4.1 Trésor	22 098 133 796	66 207 801 694	21 483 293 026	44 724 508 668	32,45%
2.4.2 Financement extérieur	79 295 848 786	35 974 665 442	15 974 665 442	20 000 000 000	44,41%
Dons	8 398 825 358	25 974 700 000	5 974 700 000	20 000 000 000	23,00%
Emprunts	70 897 023 428	9 999 965 442	9 999 965 442	0	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 067 090 988 650</b>	<b>1 167 517 407 421</b>	<b>1 095 818 092 604</b>	<b>71 699 314 817</b>	<b>93,86%</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

D'un budget prévisionnel de **1 167 517 407 421 FCFA**, les réalisations du ministère s'élèvent à hauteur de **1 095 818 092 604 FCFA**.  
La répartition par nature de dépenses du budget réalisé comparativement au budget révisé est présentée dans le tableau ci-dessous :

	BUDGET REVISE	REALISATION	TAUX D'EXECUTION	DISPONIBLE
Personnels	873 711 869 878	867 695 688 465	99,31%	6 016 181 413
Biens et services	39 285 766 895	38 238 281 659	97,33%	1 047 485 236
Transferts	152 337 303 512	152 426 164 012	100,06%	-88 860 500
Investissements	102 182 467 136	37 457 958 468	36,66%	64 724 508 668
<b>TOTAL</b>	<b>1 167 517 407 421</b>	<b>1 095 818 092 604</b>	<b>93,86%</b>	<b>71 699 314 817</b>

Représentation graphique du niveau de réalisation du budget par rapport au budget programmé

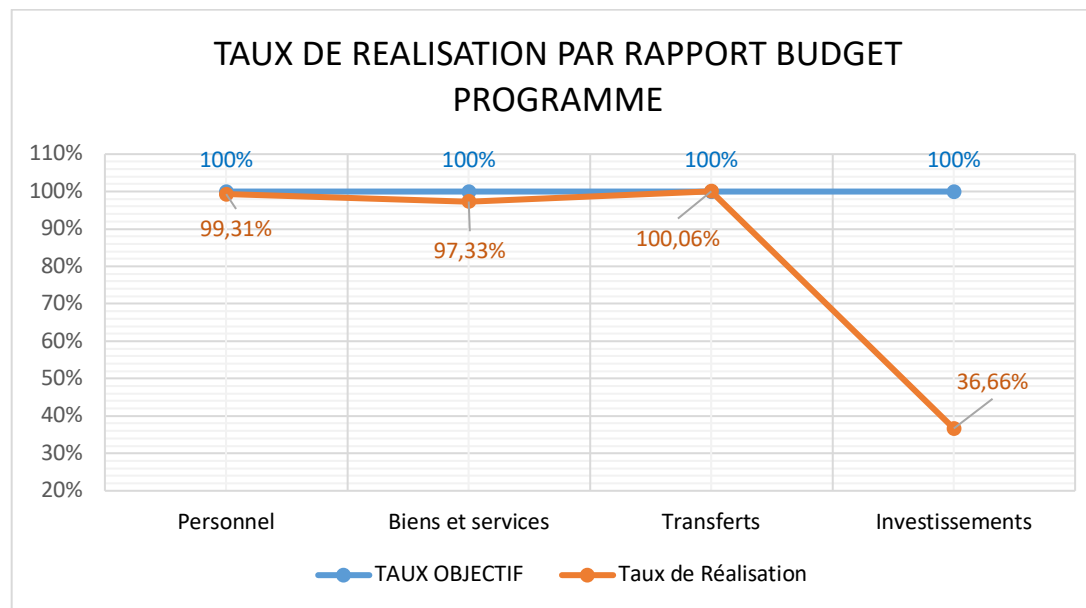


Le taux d'exécution global de l'exercice budgétaire 2022 est de **93,86%**.

Ce taux résulte de la moyenne des taux enregistrés au niveau des réalisations budgétaires par nature de dépenses qui se présentent comme suit :

- Personnel : 99,31%
- Biens et services : 97,33%
- Transferts : 100,06%
- Investissements : 36,66%

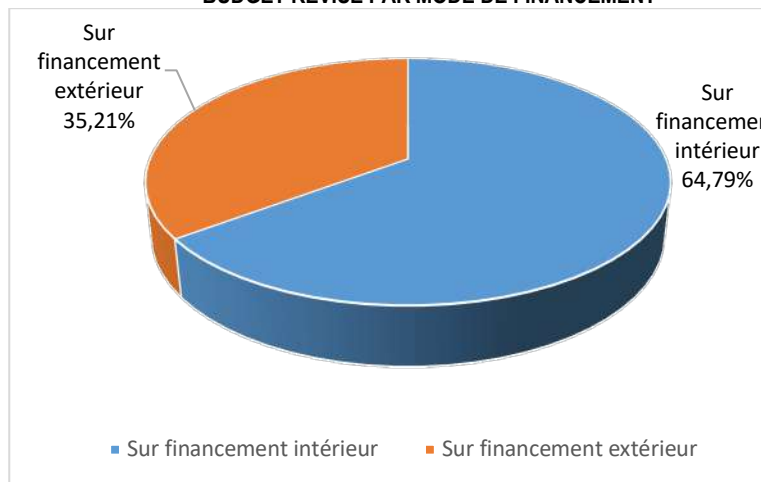
Illustration graphique du taux de réalisation du budget 2022 par rapport au budget programmé par natures de dépenses.



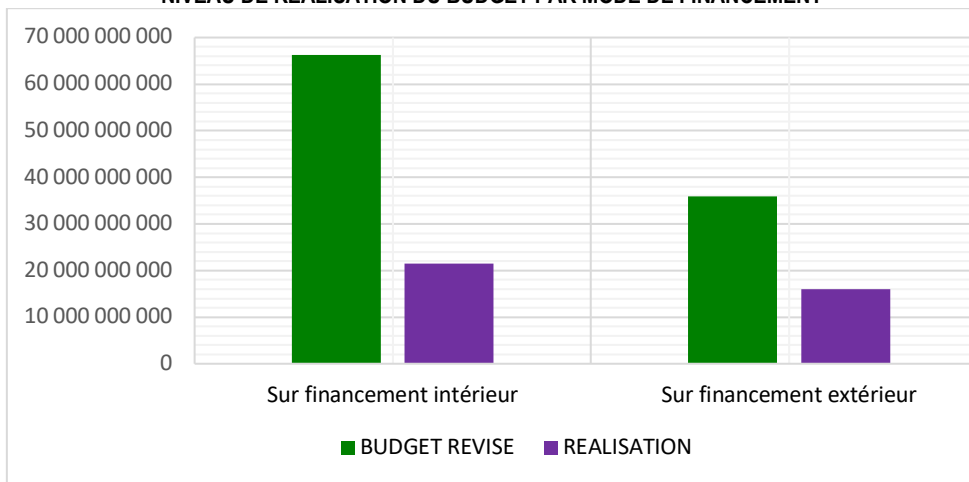
- ✓ **Au titre du Personnel et des Biens et Services**, le taux moyen d'exécution du budget en ce qui concerne ces deux natures de dépenses est de 99,23%. Ce taux fait ressortir le caractère efficient dans la gestion des crédits budgétaires alloués au MENA.
- ✓ **Au titre des Transferts**, le taux d'exécution est de 100,06%. Ce qui constitue un dépassement de 0,06%. Cette situation est due à un bug du système. Le taux d'exécution réel des activités de cette nature de dépenses est de 100%.
- ✓ **Au titre des Investissements**, le taux de réalisation est de 36,66%. La situation d'exécution par mode de financement se présente comme suit :

	BUDGET REVISE	REALISATION	TAUX D'EXECUTION	DISPONIBLE
Sur financement intérieur	66 207 801 694	21 483 293 026	32,45%	44 724 508 668
Sur financement extérieur	35 974 665 442	15 974 665 442	44,41%	20 000 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>102 182 467 136</b>	<b>37 457 958 468</b>	<b>36,66%</b>	<b>64 724 508 668</b>

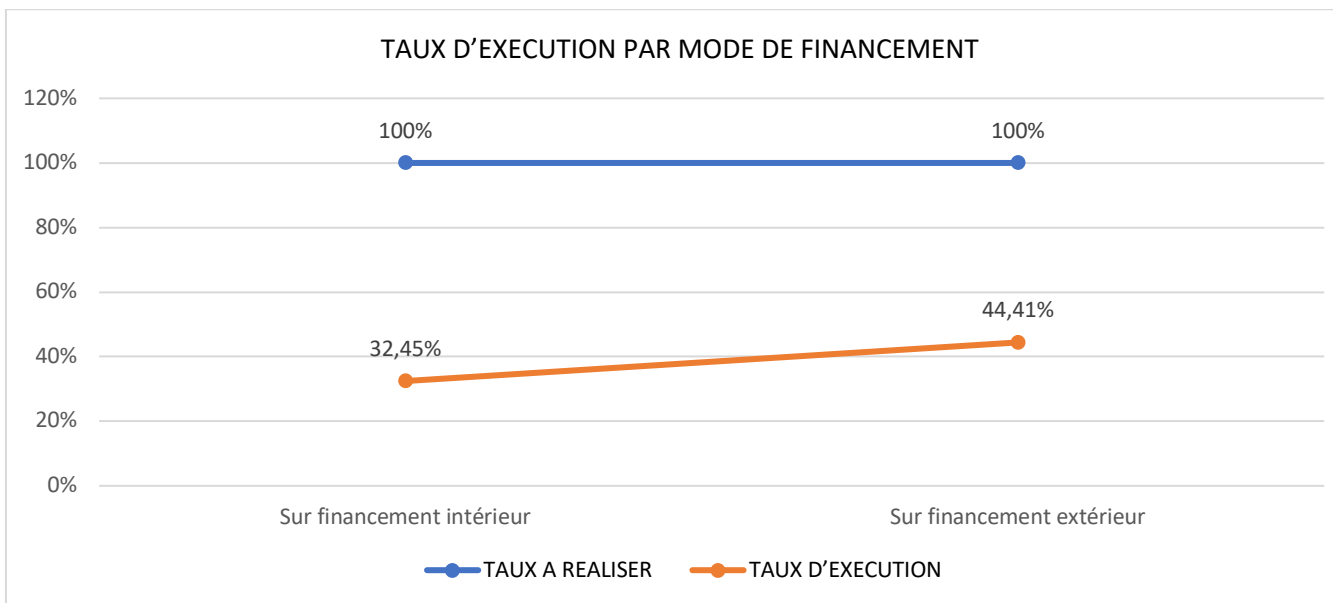
**BUDGET REVISE PAR MODE DE FINANCEMENT**



**NIVEAU DE REALISATION DU BUDGET PAR MODE DE FINANCEMENT**



**TAUX D'EXECUTION PAR MODE DE FINANCEMENT**



- ❖ Au niveau des investissements à financement intérieur, le taux de réalisation est de 32,45%. Ce taux affiché est dû à une erreur matérielle d'extraction de données qui n'a pas pris en compte les 44 000 000 000 transférés et pris en charge dans le SIGOBE pour les dépenses des travaux de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires effectués par SIMDCI. En corrigeant cette anomalie, le taux serait de 98,91% au lieu de 32,45%.
- ❖ Au niveau des investissements à financement extérieur, le taux de réalisation de 44,41% s'explique par la non-exécution des dons PAM et UNICEF d'un montant de 20 000 000 000 FCFA dans le SIGOBE. Ce montant est juste retracé à titre indicatif dans le budget du MENA, pour mémoire. Cet état de fait impacte négativement le taux d'exécution. Cette situation a été plusieurs fois signalée à la DGBF afin qu'une solution soit trouvée. Ainsi pour les dépenses à financement extérieur exécutable dans le SIGOBE, le taux d'exécution est de 100%.

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Conformément aux Décret N°2022-309 du 04 Mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinet et Décret N° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des ministères et Secrétariats d'Etat, Monsieur KONAN Raoul Kouadio, Directeur de Cabinet est le Responsable du Programme Administration Générale. Il a été nommé le 04 Mai 2022 en remplacement de Monsieur Mamadou BINATE qui assurait cette fonction depuis le 06 Avril 2021.

Les principales missions dévolues au Programme 1 « Administration Générale » au regard du Décret N° 2021-456 du 21 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation sont les suivantes :

- assurer le suivi, l'évaluation et le contrôle de toutes les structures du Ministère ;
- assurer la mise en œuvre de la politique générale de gestion des ressources humaines telle que définie par le Ministre en charge de la fonction publique;
- assurer l'élaboration, l'exécution et le suivi des budgets programmes du Ministère ;
- gérer et entretenir le patrimoine immobilier, mobilier et toutes les acquisitions ;
- assurer l'opérationnalisation de la politique nationale de gratuité de l'école ;
- assister juridiquement les structures du ministère ;
- élaborer une carte scolaire unique et consensuelle pour tous les ordres et les degrés d'enseignement ;
- contrôler l'implantation des infrastructures scolaires conformément aux objectifs de la politique éducative ;
- assurer la coordination des activités des différentes structures du département en matière de statistiques, de planification, de programmation et de suivi-évaluation ;
- assurer la programmation, le contrôle et le suivi des projets d'investissements sectoriels ;
- élaborer les bilans semestriel et annuel d'exécution des volets sectoriels du Plan National de Développement et du Programme d'Investissement Public.

Pour l'année 2022 même si la fin du COVID-19 n'est pas annoncée, l'école ivoirienne fonctionne normalement sans les mesures particulières sanitaires imposées dans les écoles en 2020. Pour renforcer le pilotage et l'encadrement de proximité du sous-secteur éducation nationale en vue d'améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages, des mesures ont été prises par le Ministère notamment la rénovation du système d'information et de communication de l'Inspection Générale, l'amélioration du niveau des apprenants, le renforcement des capacités des Inspecteurs et l'amélioration de la capacité d'évaluation et de contrôle.

Cette partie s'articule essentiellement autour des points suivants :

- la stratégie du programme administration générale,
- le bilan des réalisations à l'issu de l'exercice 2022,
- l'analyse de la performance du programme 1 ;
- les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du Programme 1

Le Programme Administration Générale a pour objectif global « **Promouvoir une administration moderne et performante, axée sur les résultats de développement** » (OG1).

Le résultat stratégique attendu est : « **la gouvernance du Ministère est améliorée** » (RS1).

Les objectifs spécifiques associés à ce programme sont :

- **Objectif spécifique 1** : Améliorer le cadre institutionnel du secteur ;
- **Objectif spécifique 2** : Améliorer la gestion financière et la gestion des ressources humaines.

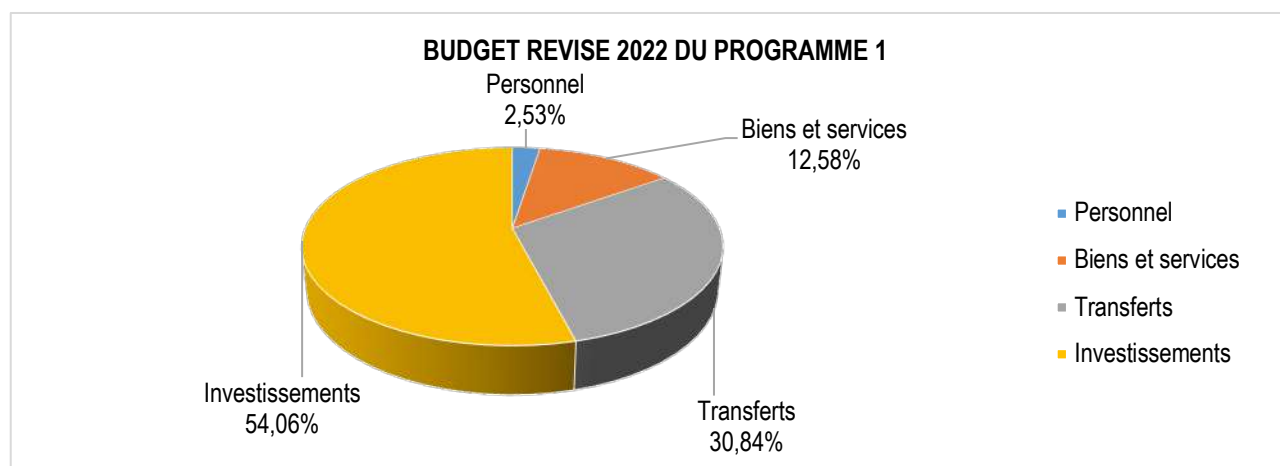
Ce dispositif de gestion doit amener tous les acteurs du système éducatif à l'adoption de la culture de résultat et permettre l'optimisation de la gestion des ressources allouées au ministère.

### I.2. Le financement du programme

Pour la gestion 2022, la part du budget destiné à la réalisation des activités du Programme Administration générale, était de **81 907 066 990 FCFA**, répartie par nature de dépenses comme suit :

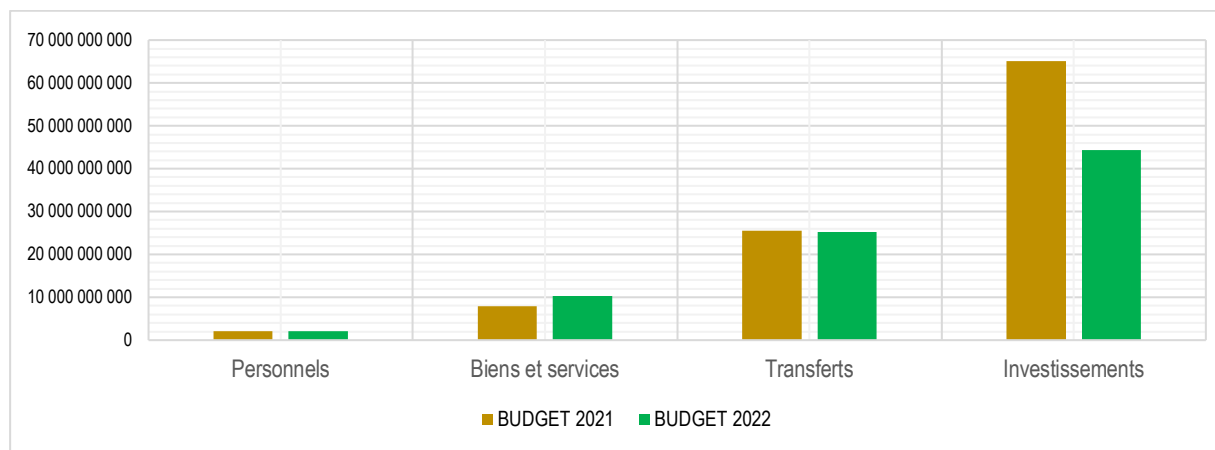
- Personnels : **2 072 555 000 FCFA** soit **2,53%** ;
- Biens et services : **10 301 548 202 FCFA** soit **12,58%** ;
- Transferts : **25 258 002 122 FCFA** soit **30,84%** ;
- Investissements : **44 274 961 666 FCFA** soit **54,06%**.

Comparativement à 2021, les crédits alloués au Programme 1, ont baissé globalement de 18,57%. La situation détaillée se présente par nature de dépenses comme suit :



	BUDGET 2021	BUDGET 2022	VARIATION	TAUX DE VARIATION
Personnels	2 032 147 425	2 072 555 000	40 407 575	1,99%
Biens et services	7 980 652 307	10 301 548 202	2 320 895 895	29,08%
Transferts	25 536 261 030	25 258 002 122	-278 258 908	-1,09%
Investissements	65 032 666 855	44 274 961 666	-20 757 705 189	-31,92%
<b>TOTAL</b>	<b>100 581 727 617</b>	<b>81 907 066 990</b>	<b>-18 674 660 627</b>	<b>-18,57%</b>

Illustration graphique de la variation du budget de 2021 à 2022 :



- **Au niveau du Personnel**, le Programme enregistre une hausse de 1,99%. Cette évolution provient essentiellement de la correction de l'anomalie survenue dans les données de 2021 qui avait rattaché par erreur l'imputation budgétaire 78098000747 665600 "Prendre en charge les salaires du personnel sous contrats du Bureau d'Exécution des Projets (BEP) - Assurances maladie en faveur du personnel" à la nature de dépenses Investissements ;
- **Au niveau des biens et services**, le financement des activités a connu une augmentation de 29,08%. Cette variation provient essentiellement de la hausse des crédits destinés à la prise en charge des frais d'abonnement et de factures d'eau, d'électricité et de téléphone qui est passé de 4 672 830 535 FCFA à 6 771 694 572 FCFA. Ce qui représente un taux d'augmentation de 44,92% ;
- **Au niveau des transferts**, la baisse de 1,09% enregistrée provient des situations suivantes :
  - baisse de 3 615 000 000 FCFA de la prise en charge des indemnités des enseignants contractuels entre 2021 et 2022 ;
  - augmentation de 107 275 000 FCFA des crédits destinés à l'organisation des examens et concours ;
  - inscription au budget 2022 des crédits destinés à l'apurement des passifs des frais d'écolage financés à hauteur de 3 300 000 000 FCFA ;
- **Au niveau des investissements**, la baisse de 31,92% du financement des projets de 2022 par rapport à ceux de 2021, provient essentiellement des crédits alloués au projet de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires / SIMDCI. De 64 713 842 301 FCFA en 2021, le financement du projet est descendu à 44 000 000 000 FCFA en 2022, soit une baisse de 32,01%.

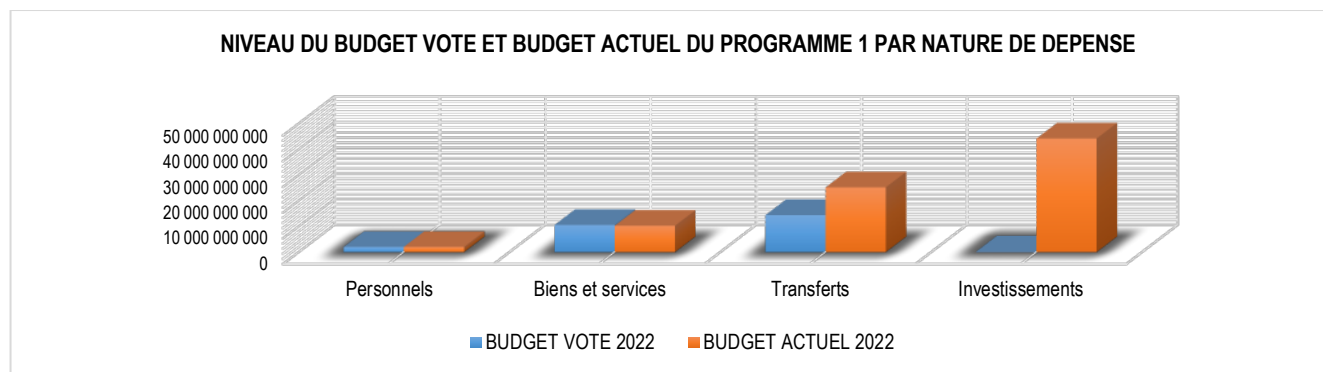


## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Les crédits alloués initialement puis révisés au Programme Administration Générale se présentent par nature de dépenses comme suit :

	BUDGET VOTE 2022	BUDGET ACTUEL 2022	ECART
Personnels	2 072 555 000	2 072 555 000	0
Biens et services	10 617 762 558	10 301 548 202	-316 214 356
Transferts	14 443 261 030	25 258 002 122	10 814 741 092
Investissements	275 000 000	44 274 961 666	43 999 961 666
<b>TOTAL</b>	<b>27 408 578 588</b>	<b>81 907 066 990</b>	<b>54 498 488 402</b>



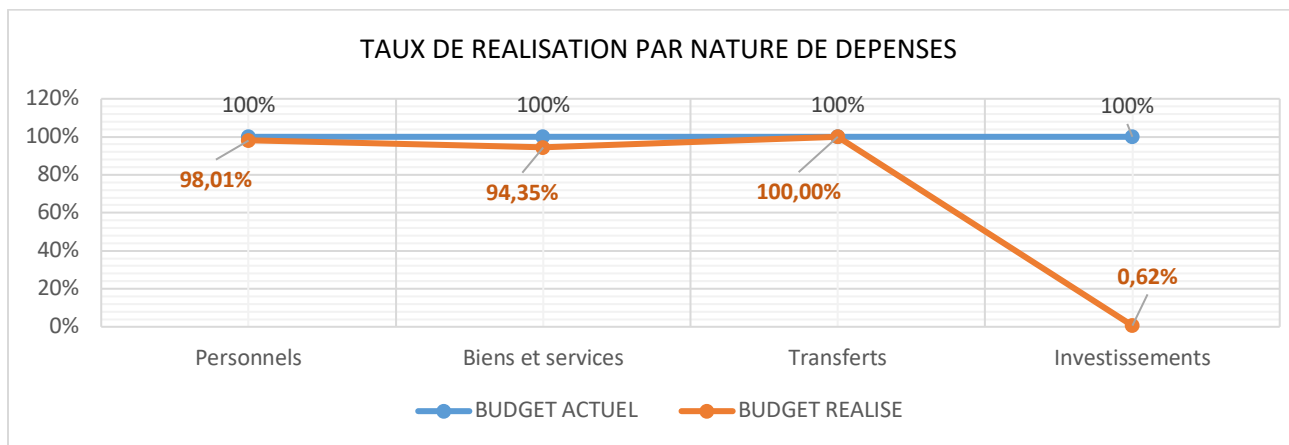
Sur un budget initial de **27 408 578 588 FCFA**, des modifications budgétaires intervenues en cours de gestion ont permis au Programme 1 de financer ses activités avec un budget prévisionnel de **81 907 066 990 FCFA**. Ce qui correspond à une augmentation de **54 498 488 402 FCFA** de plus sur le budget initial.

Les situations et actes qui ont occasionné la modification du budget initial sont :

- Au titre des biens et services, la réduction de **316 214 356 FCFA** enregistrée essentiellement au niveau de l'activité de prise en charge des frais d'abonnement et de factures d'eau, d'électricité et de téléphone. Il est bon de noter que cette activité relève de la gestion exclusive de la Direction du Patrimoine de l'Etat (DPE) ;
- Au titre des transferts, l'intégration de l'activité 78098000921-Transférer les crédits de Biens et Services à la Direction des Examens et Concours de l'Education Nationale financée à hauteur de **10 845 000 000 FCFA** par Arrêté N°0809/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CSI du 14 Novembre 2022 pour la prise en charge des indemnités des Enseignants Contractuels sur la période de janvier à septembre 2022 recrutés dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv 1) ;
- Au titre des investissements, l'intégration de l'activité 90098000001 Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires / SIMDCI financée à hauteur de **44 000 000 000 FCFA** par Arrêté N°0167/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm du 11 Avril 2022.

La situation d'exécution budgétaire pour l'exercice 2022 au niveau du Programme 1 est donc de **45,52%**.

	BUDGET ACTUEL	BUDGET REALISE	ECART (ACTUEL - REALISE)	TAUX DE REALISATION	ECART
Personnels	2 072 555 000	2 031 359 094	41 195 906	98,01%	1,99%
Biens et services	10 301 548 202	9 719 015 569	582 532 633	94,35%	5,65%
Transferts	25 258 002 122	25 258 002 122	0	100,00%	0,00%
Investissements	44 274 961 666	274 956 606	44 000 005 060	0,62%	99,38%
<b>TOTAL</b>	<b>81 907 066 990</b>	<b>37 283 333 391</b>	<b>44 623 733 599</b>	<b>45,52%</b>	<b>54,48%</b>



Le taux de réalisation des activités du Programme varie selon la nature de dépenses. Au niveau du personnel, le taux a atteint 98,01% soit un écart de 1,99%. Au niveau des biens et services, le taux de réalisation est de 94,35% soit un écart de 5,65%. Au niveau des transferts, les activités ont été réalisées à 100%. Au niveau des investissements, le taux de réalisation est de 0,62% soit un écart de 99,38%.

Cette situation s'explique par nature de dépense comme suit :

- **Au niveau du personnel, l'écart de 1,99% est dû à :**
  - ✓ la non-reconduction du contrat de l'ancien Directeur de la Coordination et de l'Exécution des Projets (DCEP). Le nouveau Directeur étant fonctionnaire, ne pouvait pas bénéficier d'un contrat. C'est ce qui justifie un disponible de 41 195 906 F CFA.
- **Au niveau des biens et services, l'écart de 5,65% s'explique par :**
  - ✓ la prise en charge de certaines dépenses sur des activités telles que les honoraires des agents sous contrats BNETD et les missions hors Côte d'Ivoire du MENA qui n'ont pu être effectuées dans le SIGOBE ;
  - ✓ la non-réalisation à 100% de l'activité de prise en charge des frais d'abonnement en eau, électricité et téléphone. Il est bon de rappeler que cette activité relève de la compétence exclusive de la Direction du Patrimoine de l'Etat. Elle est juste retracée dans le budget du MENA pour mémoire.
- **Au niveau des transferts, le taux de réalisation est à 100%. Tous les transferts ont été réalisés.**  
Il faut rappeler qu'une erreur de rattachement de l'apurement des passifs des frais d'écolage au Programme 1 a été relevée. En effet, cette activité inscrite dans ce programme est une anomalie. Elle devrait plutôt être inscrite au Programme Enseignement Secondaire Général. Cette anomalie a été signalée à la DGBF pour que la correction soit effectuée au cours de la préparation du projet de budget 2023 pour qu'elle soit prise en compte à la mise en place du budget 2023.
- **Au niveau des investissements, l'écart est de 99,38% :**
  - ✓ Cet écart est dû à la non prise en compte de la prise en charge des crédits transférés au profit de l'Entreprise SIMDCI pour les travaux de construction et équipement d'Infrastructures Scolaires d'un montant de **44 000 000 000 FCFA**. Cette situation est une erreur matérielle qui s'est glissée lors de l'extraction des données dans le SIGOBE. En effet, le transfert de la totalité des crédits et la prise en charge trésor (par le Payeur Général de l'Enseignement) ont été effectués à 100% sur cette activité (Cf Rapport d'activité DAF 4<sup>e</sup> trimestre 2022). Il ne devrait donc pas y avoir de crédit disponible. En corrigeant cette anomalie, le taux d'exécution serait 100%. Ce qui ramènerait le taux d'exécution à 99,24% au lieu de 0,62%. Cette erreur a d'ailleurs impacté négativement le taux d'exécution global du Ministère en affichant 93,86% au lieu de 97,63%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 154 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : 2106001 Coordination et animation du ministère	0	0	5 115 102 721	6 948 482 492	25 536 261 030	25 258 002 122	155 532 604	174 959 087	30 806 896 355	32 381 443 701
Action 2 : 2106002 Planification, programmation et suivi-évaluation	155 312 425	154 524 094	247 126 266	304 368 854	0	0	64 791 790 048	99 997 519	65 194 228 739	558 890 467
Action 3 : 2106003 Information et communication	0	0	99 380 943	158 653 469	0	0	0	0	99 380 943	158 653 469
Action 4 : 2106004 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	1 876 835 000	1 876 835 000	2 114 934 083	2 307 510 754	0	0	0	0	3 991 769 083	4 184 345 754
<b>TOTAL</b>	<b>2 032 147 425</b>	<b>2 031 359 094</b>	<b>7 576 544 013</b>	<b>9 719 015 569</b>	<b>25 536 261 030</b>	<b>25 258 002 122</b>	<b>64 947 322 652</b>	<b>274 956 606</b>	<b>100 092 275 120</b>	<b>37 283 333 391</b>

Source : RAP 2021, Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

Comparativement à 2021, les réalisations de 2022 ont une baisse de 62 808 941 729 FCFA. Ce qui représente un taux de réduction de 62,75%. Cependant il faut noter que cette baisse provient uniquement de l'action 2. Les autres actions par contre enregistrent une hausse de leur taux de réalisation. Elle est respectivement pour les actions 1, 3 et 4 de 5,11%, 59,64% et 4,82%.

La synthèse des réalisations par action de l'exercice 2021 et 2022 se présente comme suit :

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX DE VARIATION
Action 1 : Coordination et animation du ministère	30 806 896 355	32 381 443 701	1 574 547 346	5,11%
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	65 194 228 739	558 890 467	-64 635 338 272	-99,14%
Action 3 : Information et communication	99 380 943	158 653 469	59 272 526	59,64%
Action 4 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	3 991 769 083	4 184 345 754	192 576 671	4,82%
<b>TOTAL</b>	<b>100 092 275 120</b>	<b>37 283 333 391</b>	<b>-62 808 941 729</b>	<b>-62,75%</b>



Analyse détaillée :

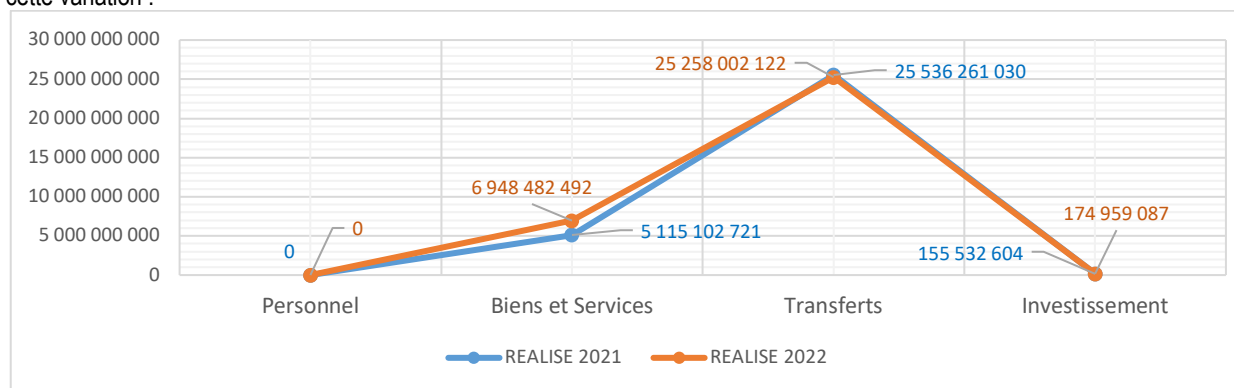
➤ **Action 1 : Coordination et animation du ministère**

Le niveau de réalisation des activités en 2022 est en hausse par rapport au niveau de 2021 dans cette action. Cette hausse est de 5,11% en moyenne ce qui représente 1 574 547 346 FCFA.

Les variations par nature de dépenses se présentent comme suit :

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX
Personnel	0	0	0	0,00%
Biens et Services	5 115 102 721	6 948 482 492	1 833 379 771	35,84%
Transferts	25 536 261 030	25 258 002 122	-278 258 908	-1,09%
Investissement	155 532 604	174 959 087	19 426 483	12,49%
<b>TOTAL</b>	<b>30 806 896 355</b>	<b>32 381 443 701</b>	<b>1 574 547 346</b>	<b>5,11%</b>

Illustration graphique de cette variation :



La variation du niveau de réalisation des activités provient essentiellement :

- Au titre des biens et services :
  - de l'augmentation du niveau de réalisation de la prise en charge des frais d'abonnement en eau, électricité et téléphone qui est passé de 5 115 102 721 FCFA en 2021 à 6 260 533 516 FCFA en 2022 ;
  - de la réalisation de l'activité 90098000004 « Evaluer les acquis et les compétences des élèves et suivre les reformes du système éducatif », démarrée en 2022 pour un coût de 200 000 000 FCFA.
- Au titres des dépenses de transfert :
  - de la baisse moyenne de -1,09% des crédits transférés à la DECO pour la prise en charge des indemnités des enseignants contractuels recrutés dans le cadre du Programme Social de Gouvernement (PS-Gouv). En effet, ces enseignants, restés en fonction de janvier à septembre 2022 ont bénéficié d'une indemnité de 10 845 000 000 FCFA avant leur intégration à la fonction publique. Ils ont donc été pris en charge sur 9 mois contrairement à l'année 2021 où leur prise en charge s'est effectuée sur 12 mois pour un montant de 14 460 000 000 FCFA.
  - de l'intégration des passifs des frais d'écologie à partir de l'exercice budgétaire 2022 pour un montant de 3 300 000 000 FCFA.
- Au titre des dépenses d'investissement,
  - de la hausse de 19 426 483 FCFA sur le projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education.

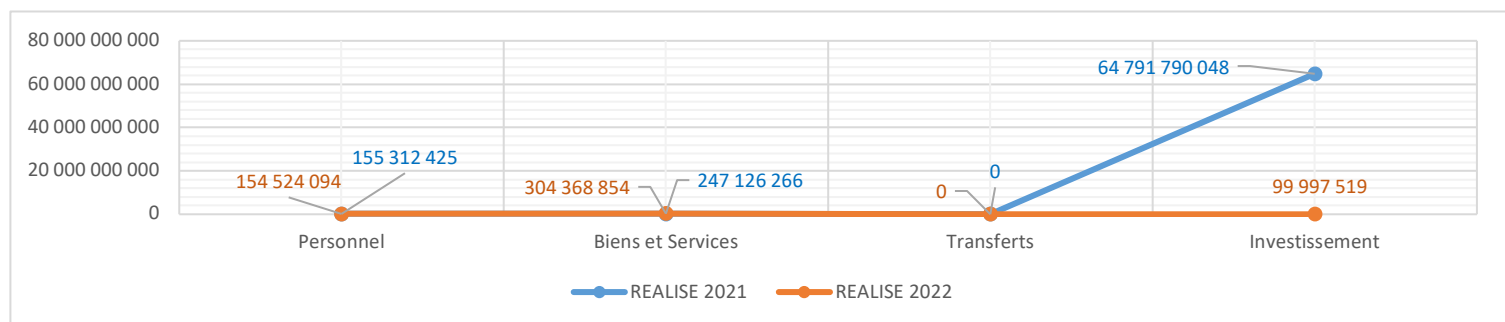
➤ **Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation**

Le niveau de réalisation des activités en 2022 est en baisse par rapport à celui de 2021 dans cette action. Cette baisse est de 99,14%, ce qui représente un montant de 64 635 338 272 FCFA.

Cette baisse est répartie par nature de dépenses comme suit :

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX
Personnel	155 312 425	154 524 094	-788 331	-0,51%
Biens et Services	247 126 266	304 368 854	57 242 588	23,16%
Transferts	0	0	0	0,00%
Investissement	64 791 790 048	99 997 519	-64 691 792 529	-99,85%
<b>TOTAL</b>	<b>65 194 228 739</b>	<b>558 890 467</b>	<b>-64 635 338 272</b>	<b>-99,14%</b>

Illustration graphique de cette variation :



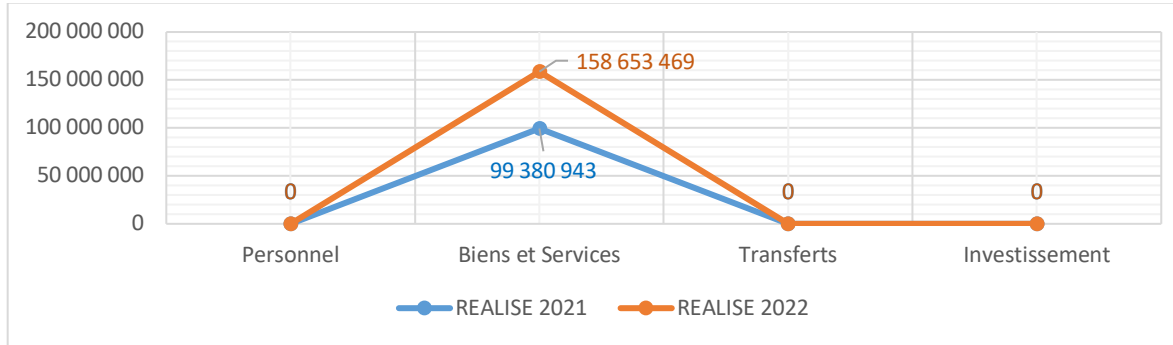
Au niveau de cette action, l'écart constaté résulte essentiellement de la prise en charge des travaux de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires / SIMDCI. La prise en charge des travaux a été faite à hauteur de 64 713 842 301 FCFA en 2021 alors que celle effectuée dans l'exercice 2022 n'a pas été retracée dans la situation d'exécution 2022. Cette situation est certainement due à une erreur matérielle du système car le montant de la prise en charge de 2022 est 44 000 000 000 FCFA.

➤ **Action 3 : Information et communication**

Dans cette action, le taux de réalisation des activités en 2022 est en hausse de 59,64% par rapport à celui de 2021. La situation dans cette action ne comporte que des activités de biens et services et se présente par nature de dépenses comme suit :

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX
Personnel	0	0	0	-
Biens et Services	99 380 943	158 653 469	59 272 526	59,64%
Transferts	0	0	0	-
Investissement	0	0	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>99 380 943</b>	<b>158 653 469</b>	<b>59 272 526</b>	<b>59,64%</b>

Illustration graphique :



La hausse du niveau des réalisations de 2022 par rapport à 2021 est due à un relèvement des crédits destinés à la réalisation des activités de communication et l'acquisition de matériels. Le but étant de vulgariser le plus possible les activités phares du Ministère auprès de la communauté éducative et des différents partenaires.

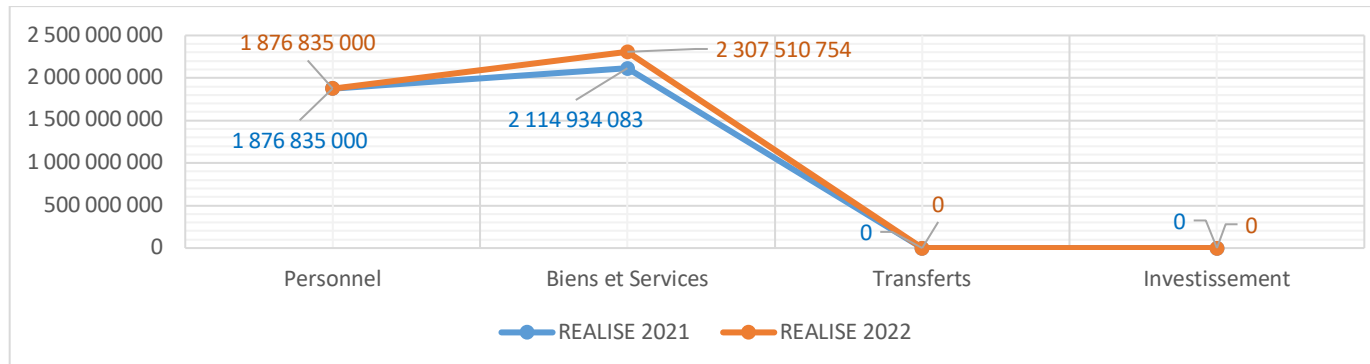
➤ **Action 4 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles**

Les activités de l'action 4 sont réparties sur deux natures de dépenses à savoir le personnel et les achats de biens et services. L'écart moyen entre les réalisations de 2021 et celles de 2022 est de 4,82%.

La situation détaillée se présente comme suit :

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX
Personnel	1 876 835 000	1 876 835 000	0	0%
Biens et Services	2 114 934 083	2 307 510 754	192 576 671	9,11%
Transferts	0	0	0	-
Investissement	0	0	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 991 769 083</b>	<b>4 184 345 754</b>	<b>192 576 671</b>	<b>4,82%</b>

Illustration graphique :



➤ Au niveau du personnel,

Le taux de réalisation sur les deux années est le même. En effet les activités de cette nature de dépenses sont constituées de crédits transférés à la DECO pour la prise en charge des indemnités et primes de correction octroyées dans le cadre de l'organisation des examens et concours.

➤ Au niveau des biens et services,

La hausse de 9,11% qui se dégage entre le taux de réalisation des activités de 2022 par rapport à celui de 2021 est la résultante de la hausse des crédits alloués sur certaines activités de l'action 4.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 155 : Exécution des investissements du Programme 1**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 78098000740 Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education</b>	2017	-	2 455 900 000	175 000 000	174 964 147	174 959 087
Sur financement intérieur			2 455 900 000	175 000 000	174 964 147	174 959 087
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2 : 78098001140 Renforcement Dispositif collecte des données statistiques</b>	2013	-	597 300 000	100 000 000	99 997 519	99 997 519
Sur financement intérieur			597 300 000	100 000 000	99 997 519	99 997 519
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3 : 90098000001 Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires / SIMDCI</b>	2013	2024	338 168 302 352	0	44 000 000 000	0
Sur financement intérieur			338 168 302 352	0	44 000 000 000	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total Programme 1 (Budget de l'Etat)</b>			<b>341 221 502 352</b>	<b>275 000 000</b>	<b>44 274 961 666</b>	<b>274 956 606</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			341 221 502 352	275 000 000	44 274 961 666	274 956 606
<b>Total sur financement extérieur</b>			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

➤ **Le Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education** est un projet qui s'inscrit dans le cadre de la résolution des faiblesses du système de pilotage, du contrôle et de l'évaluation au niveau de l'Inspection Générale. Il s'agit particulièrement de construire et équiper des bâtiments destinés à accueillir des bureaux de l'Inspection Générale dans les 36 Directions régionales que compte le MENA. Depuis 2017, ce sont des travaux de construction de 7 bâtiments à usage de bureaux pour la coordination de l'Inspection Générale, qui ont démarré à Abidjan, Bondoukou, Daloa, San-Pedro, Séguéla et Yamoussoukro.

Autres activités réalisées la conception et la mise en place d'un système API et l'application mobile d'inspection et la poursuite des travaux de construction du bâtiment (R+2) : Achèvement du gros œuvre du 2ème étage, le séminaire de définition des facteurs et mesures clés du tableau de Bord Prospectif dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance, l'élaboration du manuel des procédures des inspections pédagogique. Ces activités ont été exécutées à 100% en 2022. La réalisation de ce projet contribue fortement à l'amélioration de la gouvernance du système éducatif.

- Coût total : 2 455 900 000 FCFA
- Année de démarrage : 2017
- Année prévisionnelle de fin : 2025

- Etat d'avancement physique : 57%
  - Etat d'avancement financier : 26,85%
  - Difficultés rencontrées : L'insuffisance de moyens financiers pour conduire les activités du projet. Malgré les programmations financières on note qu'il n'y a pas d'inscription budgétaire pour financer certaines activités.
  - Mesures correctrices éventuelles : la nécessité de relever l'enveloppe budgétaire du titre 3 allouée aux ministères techniques ; la nécessité de restructurer le projet au regard des ressources financières allouées ; la nécessité de rallonger la durée d'exécution du projet.
- **Le projet de Renforcement Dispositif collecte des données statistiques** permet de produire des statistiques après le premier trimestre de chaque année civile. Pour cette période, les statistiques scolaires ont été produites et présentées officiellement par le ministère. Les données produites ont été mises en ligne et présentées sous forme d'annuaire par niveau d'enseignement et de carnet de poche. En plus de ces livrables un rapport d'analyse statistique a été mis à la disposition de la communauté éducative.
- Coût total : 597 300 000 FCFA
  - Année de démarrage : 2013
  - Année prévisionnelle de fin : 2022
  - Etat d'avancement physique : 100%
  - Etat d'avancement financier : 100%
- **Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires / SIMDCI** : les crédits inscrits sur ce projet permettent de prendre en charge les travaux de construction et d'équipement réalisés par l'entreprise SIMDCI au profit du MENA. La construction et l'équipement de 1000 salles de classe en matériaux classiques, l'achèvement de 114 établissements secondaires dans 28 régions, la construction de 3000 salles de classes du préscolaire et du primaire en matériaux préfabriqués, la construction et l'équipement de 25 collèges à base 4, la construction de cinq lycées mixtes et la fourniture de 100 000 tables-bancs au primaire et au secondaire.
- Coût total : 355 769 182 352 FCFA
  - Année de démarrage : 2013
  - Année prévisionnelle de fin : 2024

## II.2. Évolution des effectifs

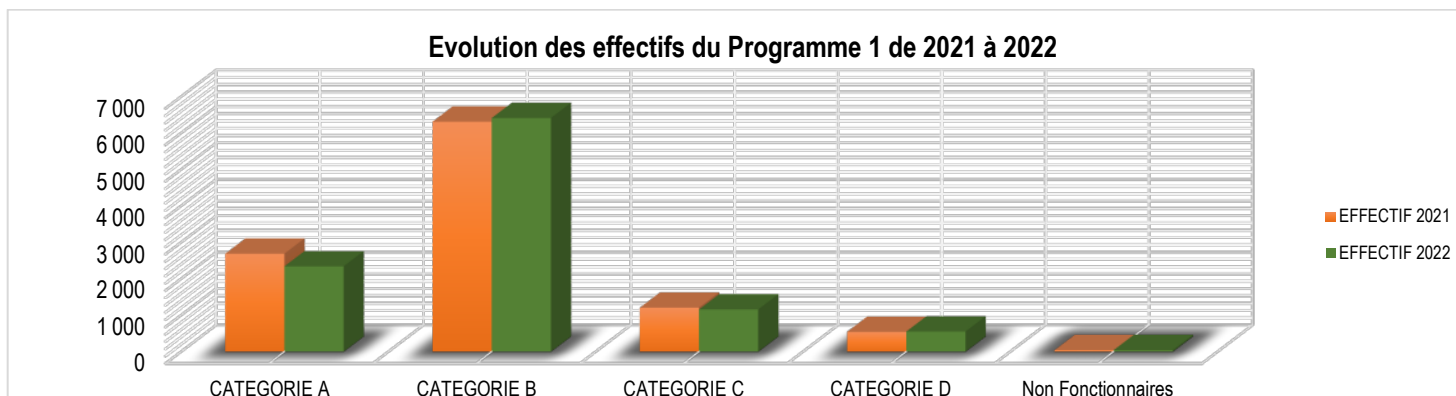
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 156 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1**

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	2 696	3 328	0	48	395	<b>2 349</b>
<b>Catégorie B</b>	6 320	308	0	117	17	<b>6 420</b>
<b>Catégorie C</b>	1 214	150	0	12	62	<b>1 164</b>
<b>Catégorie D</b>	552	120	0	54	47	<b>559</b>
<b>Non Fonctionnaires</b>	47	0	0	0	0	<b>47</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 829</b>	<b>3 906</b>	<b>0</b>	<b>231</b>	<b>521</b>	<b>10 539</b>

Source : DRH MENA et Catalogue des mesures nouvelles





- ✓ Point de satisfaction : les besoins ont connu un début de satisfaction dans l'ensemble.
- ✓ Point de disfonctionnement : Constat de déperdition des personnels interministériels vers d'autres ministères qui offrent plus de motivation.
- ✓ Impact de l'évolution sur la performance du programme : le perpétuel recommencement dans la demande de personnel.
- ✓ Proposition pour traiter les dysfonctionnements et optimiser la performance du programme : Améliorer les conditions de travail pour les motiver plus.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

#### Au titre des États Généraux de l'Education et de l'Alphabétisation :

Démarrés en 2021 par une mission d'imprégnation de haut niveau conduite par Madame le Ministre au Sénégal et au Rwanda, les États Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) se sont poursuivis en 2022 avec la mise en place d'une plateforme numérique dédiée aux EGENA pour renforcer le caractère inclusif des concertations, la pré-validation des résultats des travaux des états généraux par le Comité scientifique. Le processus s'est achevé avec la validation du rapport final des travaux du 11 au 13 avril 2022. La remise officielle des actes des EGENA au Premier Ministre Patrick ACHI s'est effectué le 07 septembre 2022 par le Professeur Mariatou KONE, Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

#### Au titre de la gouvernance du système scolaire, de la formation et de l'encadrement de proximité, le pilotage s'améliore par :

- la mise à disposition de 41 contrats d'objectifs et de performance liant les structures déconcentrées (Directions régionales) à l'administration centrale ;
- la rédaction de 350 contrats devant lier les Directions régionales et leurs structures sous-tutelle ;
- la poursuite des travaux de construction de 7 bâtiments à usage de bureaux pour la coordination de l'Inspection Générale dans les Directions Régionales d'Abidjan, de Bondoukou, Daloa, Korhogo, San-Pedro, Séguéla et Yamoussoukro ;
- dans le cadre du développement du système de planification, la qualité du pilotage du système est améliorée à travers l'organisation de la session de la carte scolaire 2022. Ainsi on dénombre en ouvertures au public :
  - **Préscolaire : 627 salles de classe ;**
  - **Primaire : 2771 salles de classe ;**
  - **Secondaire :**
    - **6ème : 94 Collèges**
    - **Seconde : 14 Collèges (28 SDC)**
- la mise à jour le Système d'Information Géographique des établissements scolaires a permis de géoréférencé 21 919 établissements sur 26 197.

### Au titre de la mise en œuvre de l'éducation numérique :

24 sites pilotes ont été validés et l'interconnexion de ces sites est en cours ; un data center opérationnel a été installé au Lycée Classique d'Abidjan et un autre est prévu au Lycée Alassane Ouattara de Grand-Bassam. Des solutions technologiques déployées au service de l'éducation ont permis d'aménager et d'interconnecter 146 sites sur 149. Le taux d'exécution physique dudit programme s'élève à 89% et le taux d'exécution financière à 17,98%.

### Au titre de la protection sociale renforcée en milieu scolaire :

- Les élèves filles et garçons ont été formés sur l'Education Complète à la Sexualité dans le cadre de la lutte contre les grossesses en cours de scolarité.
- Les Personnels du MENA ont été sensibilisés à la lutte contre les IST/VIH/sida et former à la lutte contre les violences basées sur le genre, à la protection de la fille et à l'appui psychosocial.

### Le Ministère note quelques faiblesses qui ont entaché la réalisation des activités. En effet,

- **Au titre de la gestion financière**, le budget global du Ministère, intégré dans le Système de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE), prend en compte des crédits qui sont d'une part, retracés dans ce système uniquement pour mémoire et d'autre part, exécuté dans le système en cours de gestion mais non pris en compte dans la situation d'exécution finale. Il s'agit notamment des dons PAM et UNICEF qui ne sont pas exécutables dans le SIGOBE, donc retracés uniquement pour mémoire et des crédits transférés et pris en charge par le trésor pour le compte des activités réalisées par SIMDCI qui n'ont pas été comptabilisés dans la situation d'exécution tirée du SIGOBE.

Pour remédier à cette situation qui impacte négativement le taux d'exécution du budget du MENA, des correspondances ont été adressées à la DGBF, afin qu'une solution soit trouvée. Par ailleurs, la non maîtrise des procédures d'exécution du budget par certains acteurs budgétaires du MENA ont contribué à la baisse du taux d'exécution. A ce niveau, des séances de renforcement de capacités seront organisées à l'endroit des acteurs budgétaires du MENA.

- **Au titre de la gestion des ressources humaines**, l'accroissement du rythme de construction des collèges, conformément à la volonté du Gouvernement de rapprocher l'école des apprenants, n'a pas été suivi par le recrutement et l'affectation des enseignants en fonction des disciplines. Cette situation, rajoutée à l'inégale répartition des enseignants en services dans les différentes Directions Régionales, ont réduit le nombre d'heure de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du secondaire 1er cycle.

Face à cette situation, une redynamisation du système de codification des postes de travail (CODIPOST) et le recrutement d'enseignants bivalents seront effectuées afin de d'optimiser la gestion du service hebdomadaire effectif des enseignants.

## III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 157 : Évolution des indicateurs du Programme 1

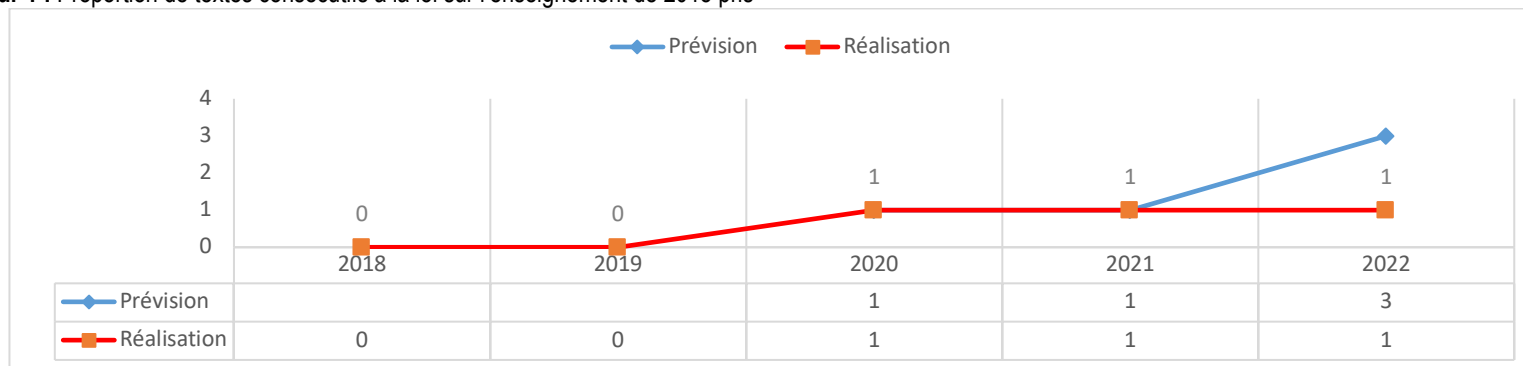
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel</b>						
IP 1.1.1 : Proportion de textes consécutifs à la loi sur l'enseignement de 2015 pris		0	0	1/8	3/8	1/8
IP 1.1.2 : Proportion d'outils de gestion opérationnels (plateformes informatiques, cellules techniques...)		0	0	0	1/6	3/6
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources financières et humaines</b>						
IP 1.2.1 : Taux d'exécution du budget	%	99%	85,90%	97,33%	100%	93,86%
IP 1.2.2 : Nombre d'heure de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du secondaire 1er cycle (Norme : 21h)	h	17	18,1	18,7	19,3	19

Source : Source : DPPD-PAP 2022-2024 ; RAP 2021 ; Statistiques de Poche 2021-2022 ; SIGOBE

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1** : Améliorer le cadre institutionnel

**Indicateur 1** : Proportion de textes consécutifs à la loi sur l'enseignement de 2015 pris



**Source de données** : DPPD-PAP 2022-2024, rapport d'activités de la TASK-FORCE

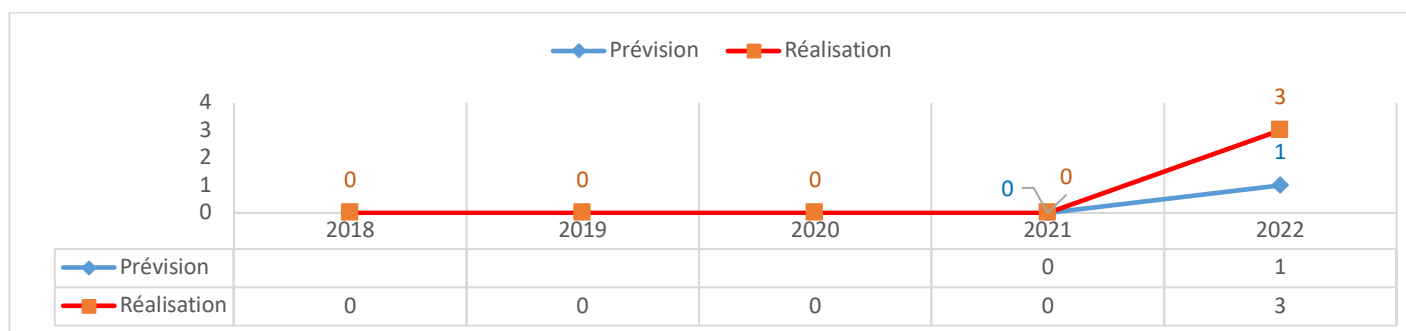
**Mode de calcul** : Nombre de textes pris / Nombre de textes prévus dans le PSE 2016-2025

**Valeurs cibles** : 1 en 2021 ; 3/8 en 2022 et 6/8 en 2023

**Analyse de l'indicateur** :

En 2022, l'Arrêté interministériel n°010/MENA/MIS/MEF/MBPE du 12 janvier 2022 portant modalités d'application du décret n°2020-997 du 30 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement des Comités de Gestion des Établissements Scolaires publics a été pris. Au regard de ce qui précède, la cible de 3/8 prévus en 2022 n'a pas été atteinte. C'est une contre-performance due à l'actualisation de la Loi relative à l'enseignement. En effet, cette actualisation qui est une mesure des Etats Généraux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA), est inscrite sur la feuille de route du Gouvernement comme réforme majeure au titre de l'année 2023. Le projet de loi sera soumis en Conseil des Ministres le 31 août 2023.

**Indicateur 2** : Proportion d'outils de gestion opérationnels (plateformes informatiques, cellules techniques...)



**Source de données** : DPPD-PAP 2022-2024, rapport d'activités de la TASK-FORCE

**Mode de calcul** : Nombre d'outils de gestion opérationnels / Nombre d'outils prévus

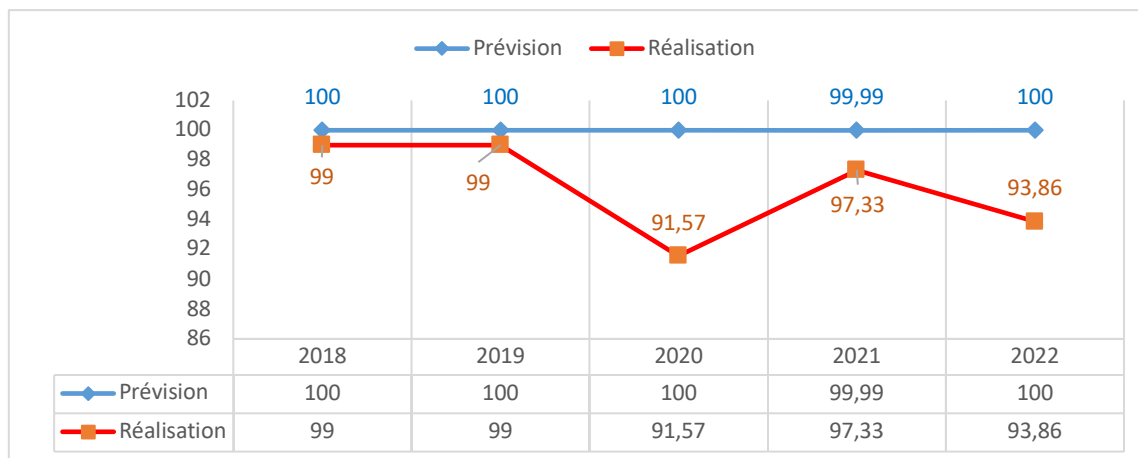
**Valeurs cibles** : 1/6 en 2022 et 3/6 en 2023

### Analyse de l'indicateur :

L'évolution de l'indicateur révèle qu'en 2022, trois outils de gestion sont opérationnels. Il s'agit de la plateforme digitale de gestion des affectations et orientations des élèves, de la plateforme du contrôle biométrique des élèves affectés de l'Etat au privé et de la plateforme de gestion du Fichier National des Elèves. La cible fixée à 1/6 pour 2022 a donc été dépassée. C'est une performance de plus 2 points du programme qui contribue à améliorer le cadre institutionnel du système éducatif.

**Objectif spécifique 2** : Améliorer la gestion des ressources financières et humaines

**Indicateur 1** : Taux d'exécution du budget



**Source de données** : Rapport d'activités de la DAF

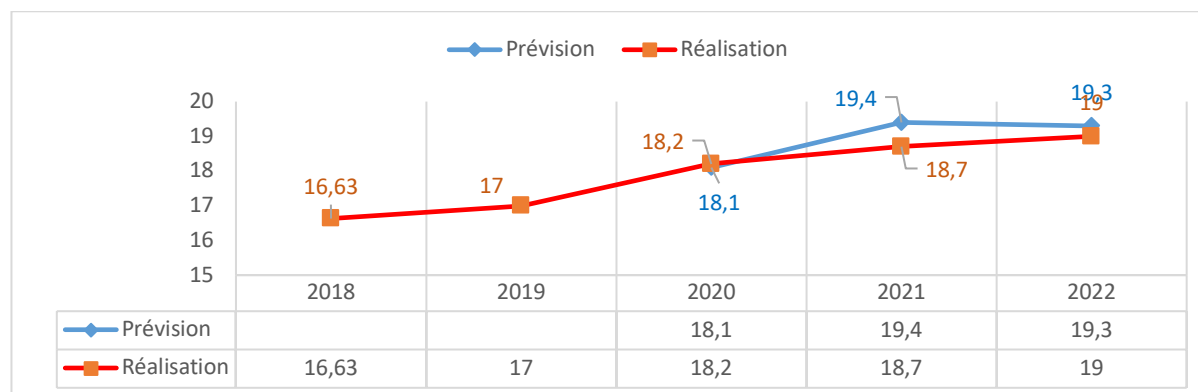
**Mode de calcul** :  $(\text{Budget ordonnancé} / \text{Budget Actuel}) \times 100$

**Valeurs cibles** : 99,99% en 2021 ; 100% en 2022 et 100% en 2023

### Analyse de l'indicateur :

Le taux d'exécution du budget de l'exercice 2022 se situe à 93,86%. Ce taux est en deçà de l'objectif visé qui était de 100%. La contre-performance enregistrée sur cet indicateur s'explique par l'inscription des crédits non exécutoires dans le SIGOBE (dons PAM et UNICEF) et la non prise en compte des crédits transférés au profit de l'Entreprise SIMDCI pour les travaux de construction et équipement d'Infrastructures Scolaires d'un montant de 44 000 000 000 FCFA. En effet, le transfert de la totalité des crédits et la prise en charge trésor (par le Payeur Général de l'Enseignement) ont été effectués à 100% sur cette activité (Cf Rapport d'activité DAF 4<sup>e</sup> trimestre 2022). Ces situations ont impacté négativement le taux d'exécution global du Ministère en affichant 93,86% au lieu de 98,99%. Toutefois face à la non maîtrise des procédures d'exécution du budget, un renforcement de capacité s'avère également nécessaire à l'endroit des acteurs budgétaires du MENA.

**Indicateur 2** : Nombre d'heures de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du secondaire 1er cycle (Norme : 21h)



**Source de données** : Rapport d'activités de la Direction des Ressources Humaines

**Mode de calcul** : Nombre total d'heures de cours hebdomadaires dispensés / Nombre de professeurs de collège tenant de classe

**Valeurs cibles** : 19,4 en 2021 ; 19,3 en 2022 et 19,80 en 2023

**Analyse de l'indicateur** :

Le nombre d'heure de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du secondaire 1<sup>er</sup> cycle a connu une évolution de 2018 à 2022. Il est passé de 16,63h à 19h soit une hausse de 2,37 points. En revanche, l'objectif de 2022 n'est pas atteint. Il y a un gap de 0,3 points par rapport à la cible de 19,3h prévue sur la période. Cette contre-performance peut être due aux inégales répartitions des enseignants dans les différentes Directions Régionales de l'Education Nationale malgré la mise en place du système de codification des postes de travail dénommé CODIPOST au niveau de la DRH du MENA. Une redynamisation de ce système permettra d'optimiser la gestion du service hebdomadaire effectif des enseignants.

#### IV. PERSPECTIVES

##### IV1. Leçons apprises

Au terme de la gestion 2022, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation enregistre la finalisation des travaux des EGENA. Ce processus lancé en 2021 par le Premier Ministre s'est soldé par les actes des EGENA qui sont le résultat d'une consultation nationale et inclusive dont la mise en œuvre permettra la renaissance de l'école ivoirienne.

Les Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) qui sont une mesure des EGENA, sont inscrits comme une réforme dans la feuille de route 2023 du MENA. L'année 2022 a servi à mener des études de faisabilité et à élaborer les clauses contractuelles.

Le COP est un contrat signé entre un chef de structure éducative et sa hiérarchie. Ce contrat fixe des objectifs chiffrés pour une période donnée et en définit les modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Il constitue, un outil de pilotage des priorités et d'accompagnement des actions planifiées pour assurer la réussite des apprenants. Dans ce modèle de gestion, le contrat est avant tout un moyen, un outil de gestion, de management qui vise à mieux mobiliser et responsabiliser les acteurs, pour une meilleure efficacité de leurs activités.

Cependant, des difficultés ont emmaillé la réalisation des activités du Ministère.

En effet, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation note une inadéquation entre les ressources financières et matérielles face aux besoins sans cesse croissants.

Le Ministère est confronté à un déficit en personnel. Ce déficit s'explique par la non-satisfaction totale des besoins identifiés du fait des postes budgétisés qui s'amenuisent d'année en année. La Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) adoptée en 2015 a contribué à exacerber ce déficit.

## IV.2. Recommandations

Afin de générer des solutions durables, consensuelles et contextuelles face aux défis de l'éducation, le programme envisage de :

- Mettre en œuvre des réformes issues de l'EGENA qui assureront la gouvernance et une gestion adéquate du MENA ;
- Renforcer la mise en œuvre du système de planification et de suivi-évaluation pour assurer un pilotage efficace et efficient de la mise en œuvre du plan décennal 2016-2025 ;
- Prendre les textes subséquents de la loi sur l'école obligatoire de 2015 afin de rendre l'école ivoirienne plus inclusive et compatible avec les exigences d'un développement économique équitable, efficace et efficient ;
- Renforcer la coordination et l'animation du ministère ;
- Améliorer la gestion du système d'information et de communication ;
- Faire des réformes incluant notamment l'expansion des collèges de proximité ;
- Redynamiser les Comités de Gestion des Établissements Scolaires Publiques (COGES).

Redynamiser le système de gestion des ressources enseignantes en vue d'optimiser la gestion et l'utilisation des salles de classes et du service hebdomadaire effectif des enseignants.

### CONCLUSION

Les résultats obtenus au niveau du programme 1 ont permis d'apprécier les progrès et la pertinence des stratégies mises en place. Ceux-ci ont contribué à l'amélioration significative du système éducatif.

Globalement pour l'année 2022, dans le cadre de l'amélioration du cadre institutionnel, le décret portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation a été pris. Trois (3) outils de gestion sont opérationnels. La gestion des ressources financière a été exécuté globalement à hauteur de 93,86%.

Ces résultats ont été possibles grâce à l'engagement sans réserve du gouvernement à construire un pacte social durable en faveur d'une école ivoirienne centrée sur la réussite des élèves et l'appropriation des valeurs de la République.

Cependant, beaucoup d'efforts restent à fournir notamment en matière de répartition équitable des enseignants dans les établissements publics et de renforcement des capacités des acteurs budgétaires du MENA à savoir les Gestionnaires de Crédits, les Responsables de Programme et leurs Assistants à l'utilisation du SIGOBE.

Pour l'année 2023 de grandes actions sont envisagées afin de permettre l'amélioration de la performance du programme, au regard des enjeux, notamment l'amélioration du système CODIPOST, l'organisation de séminaire et atelier de formation et de renforcement de capacité sur la gestion des ressources financières et matérielles et sur le respect des procédures des règles dans le circuit de la dépense publique.

## PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE »

### INTRODUCTION

Conformément au Décret N° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des ministères et Secrétariats d'Etat, Le responsable du programme Enseignement Préscolaire et Primaire est le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges. Ainsi, Monsieur MAMADOU FOFANA nommé le 03 août 2022 en remplacement de Mme Yao épouse Beugré Gnamien au poste de Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges est devenu depuis cette date le Responsable du Programme Enseignement Préscolaire et Primaire.

Les principales missions dévolues au Programme 2 « Enseignement Préscolaire et Primaire » conformément aux Décrets N°2021-456 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et N°2021-190 du 28 Avril 2021 portant attribution des Membres du Gouvernement sont les suivantes :

- promouvoir, encadrer et assurer le suivi de la gestion administrative et pédagogique des écoles;
- promouvoir et mettre en œuvre les projets d'écoles ;
- veiller à l'amélioration de l'accès des enfants à besoins spécifiques, notamment l'éducation des filles dans les écoles;
- assurer le suivi de la gestion administrative des écoles et des centres d'animation et de Formation Pédagogique ;

- de mener des réflexions sur les problèmes de l'Education pour tous et de mettre en œuvre le Plan d'Actions National ;
- d'assurer la coordination interministérielle en matière d'Education Pour Tous ;
- évaluer les acquis et les compétences des élèves ;
- conduire des analyses systémiques du fonctionnement de l'éducation ;
- gérer et suivre la mise en œuvre des activités pédagogiques dans l'enseignement préscolaire et primaire ;
- promouvoir la qualité de l'enseignement dans les écoles préscolaires et primaires, dans les Centres d'Animation et de Formation Pédagogique, en liaison avec les structures compétentes ;
- mettre en œuvre le programme d'installation, d'extension et de suivi des cantines scolaires.

La recherche de la qualité demeurant le dénominateur commun de tous les secteurs de l'action gouvernementale, le MENA pour la gestion 2022 a mis l'accent sur la lutte contre les comportements déviants tels que la fraude et l'absentéisme aussi bien chez les enseignants que les apprenants. Ce qui a permis d'avoir une année scolaire normale, sans perturbation, et d'atteindre le quantum horaire nécessaire. C'est dans ce contexte que les activités du programme 2 se sont déroulées dans la plupart de nos écoles.

La présentation du Programme 2 portera essentiellement sur les points suivants :

- la stratégie du programme enseignement préscolaire et primaire ;
- le bilan des réalisations à l'issue de l'exercice 2022 ;
- l'analyse de la performance du programme ;
- les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du Programme 2

Au Programme Enseignement Préscolaire et Primaire, il a été fixé comme Objectif Global (OG2) « Favoriser l'accès à l'éducation et à un enseignement de qualité ». Le résultat stratégique associé à l'objectif global du Programme 2 est « **Le système éducatif est accessible et de qualité** ».

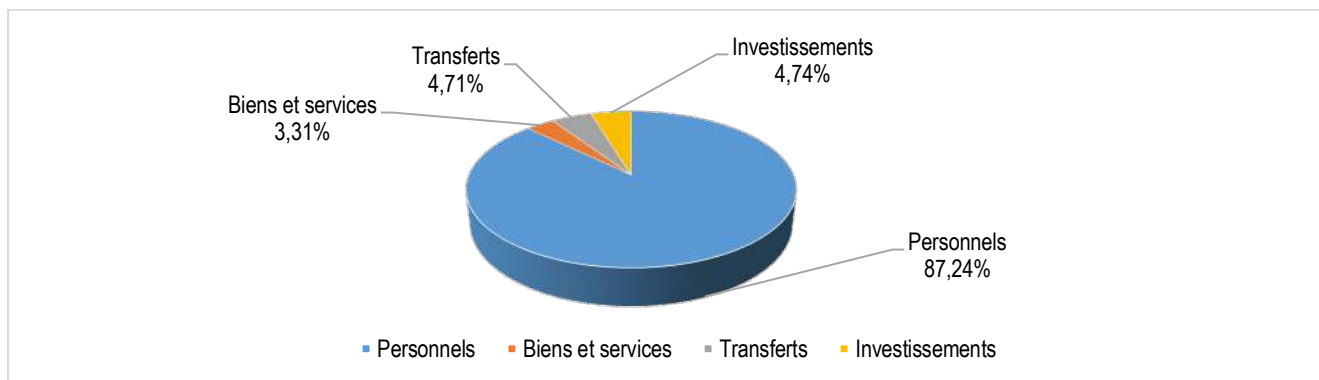
Les objectifs spécifiques associés à ce programme sont :

- **Objectif spécifique 1** : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire ;
- **Objectif spécifique 2** : Améliorer l'accès de l'éducation préscolaire et primaire.

### I.2. Le financement du Programme 2

Pour la gestion 2022, la part du budget destiné à la réalisation des activités du Programme Enseignement Préscolaire et Primaire, était de **654 732 685 556 FCFA**. La répartition par nature de dépenses se présente comme suit :

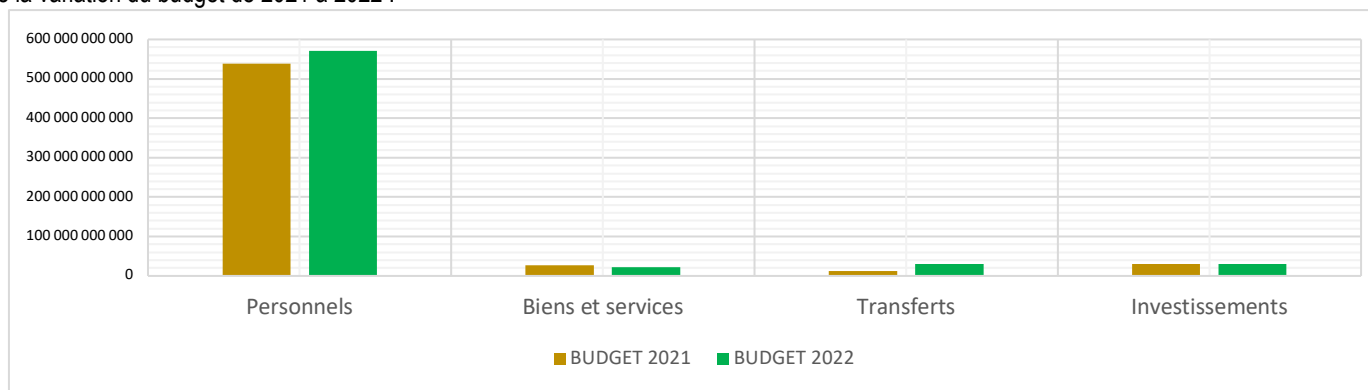
- Personnels : **571 157 513 364 FCFA** soit **87,24%**
- Biens et services : **21 658 109 288 FCFA** soit **3,31%**
- Transferts : **30 860 198 190 FCFA** soit **4,71%**
- Investissements : **31 056 864 714 FCFA** soit **4,74%**



Comparativement à 2021, les crédits alloués au Programme 2 pour la gestion 2022, ont connu globalement une hausse de 7,65%. La situation détaillée se présente par nature de dépenses comme suit :

	BUDGET 2021	BUDGET 2022	VARIATION	TAUX DE VARIATION
Personnels	538 747 743 314	571 157 513 364	32 409 770 050	6,02%
Biens et services	26 825 957 985	21 658 109 288	-5 167 848 697	-19,26%
Transferts	13 178 193 760	30 860 198 190	17 682 004 430	134,18%
Investissements	29 471 147 536	31 056 864 714	1 585 717 178	5,38%
<b>TOTAL</b>	<b>608 223 042 595</b>	<b>654 732 685 556</b>	<b>46 509 642 961</b>	<b>7,65%</b>

Illustration graphique de la variation du budget de 2021 à 2022 :



- **Au niveau du Personnel**, le Programme enregistre une hausse de 6,02%. Ces crédits sont destinés à la prise en charge des salaires des enseignants du préscolaire et du primaire. Cette gestion relève de la compétence de la Direction Générale du Budget et des Finances ;
- **Au niveau des biens et services**, le financement des activités a connu une baisse de 19,26%. Cette baisse provient essentiellement de la correction de l'anomalie qui avait occasionnée le rattachement de l'activité relative au transfert de crédits aux COGES au niveau des biens et services au lieu des transferts. Pour rappel cette activité était financée à hauteur de 4 700 000 000 FCFA.



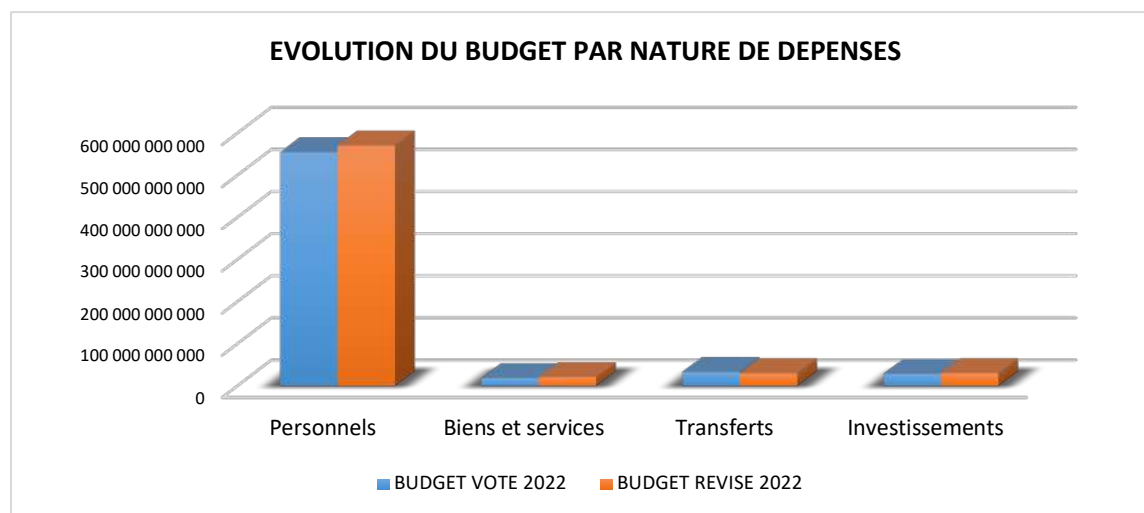
- **Au niveau des transferts**, une hausse de 134,18% est enregistrée sur les activités de cette nature de dépenses. Cette hausse provient essentiellement de la généralisation de la subvention aux COGES décrété par le Président de la République. Cette mesure a permis aux COGES d'être subventionnés à hauteur de 18 418 430 190 FCFA en 2022 au lieu de 1 550 000 000 FCFA en 2021.
- **Au niveau des investissements**, une hausse de 5,38% est enregistrée sur le financement des projets de 2022 par rapport à ceux de 2021. Ce taux est la moyenne des taux de variation relevés sur chaque projet. Il s'agit de :
  - L'augmentation du financement extérieur (part bailleur) sur le projet UNICEF : 3 000 000 000 FCFA ;
  - L'augmentation du financement intérieur (part trésor) sur les projets : 1 101 070 536 FCFA ;
  - La baisse de la part bailleur sur le projet PAPSE : 2 424 125 358 FCFA ;
  - La clôture du projet de Développement de l'Enseignement de Base (PDEB phase I) : 91 228 000 FCFA.
 En outre, il est bon de souligner que l'inscription du projet de Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures scolaires dans la région du PORO/Korhogo à hauteur de 37 554 267 FCFA dans la liste des projets de 2022, est une inscription en double dans le SIGOBE.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME 2 AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Les crédits alloués initialement puis révisés au Programme Enseignement Préscolaire et Primaire se présentent par nature de dépenses comme suit :

	BUDGET VOTE 2022	BUDGET REVISE 2022	ECART	TAUX DE VARIATION
Personnels	555 427 513 364	571 157 513 364	15 730 000 000	2,83%
Biens et services	18 702 983 423	21 658 109 288	2 955 125 865	15,80%
Transferts	33 842 923 190	30 860 198 190	-2 982 725 000	-8,81%
Investissements	29 331 394 000	31 056 864 714	1 725 470 714	5,88%
<b>TOTAL</b>	<b>637 304 813 977</b>	<b>654 732 685 556</b>	<b>17 427 871 579</b>	<b>2,73%</b>



Sur un budget initial de **637 304 813 977 FCFA**, des modifications budgétaires intervenues en cours de la gestion 2022 ont permis de financer les activités du Programme 2 avec un budget révisé de **654 732 685 556 FCFA**. Ce qui correspond à une augmentation de **17 427 871 579 FCFA** de plus sur le budget initial.

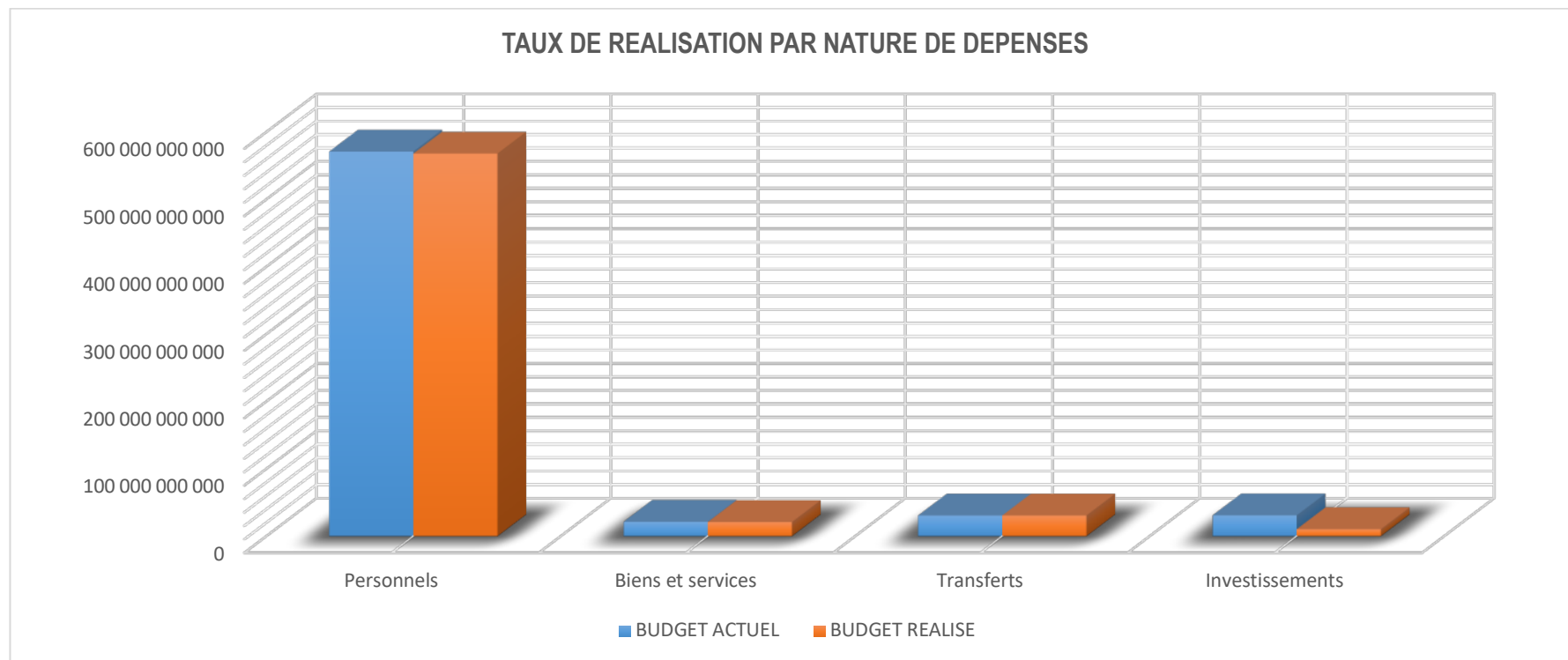
Les situations et actes qui ont occasionné cette modification du budget initial sont :

- Au titre du Personnel, le MENA enregistre une augmentation de 2,83% soit 15 730 000 000 FCFA. Cette hausse provient de la prise en compte des mesures fortes prise par le Chef de l'Etat en faveur des Fonctionnaires et Agents de l'État dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie. Ces mesures ont occasionné l'augmentation des salaires. Il est bon de rappeler que la gestion des salaires relève de la compétence exclusive de la Direction de la Solde ;
- Au titre des biens et services, la hausse de 15,80% est due essentiellement au renforcement des crédits par arrêté N°0808/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CSI du 04 novembre 2022 d'un montant 2 980 000 000 FCFA pour permettre aux structures du programme de prendre en charge les dépenses liées aux cantines et Internats, aux fournitures et équipements ;
- Au titre des transferts, la baisse de 8,81% est due essentiellement au virement de crédits de 2 980 000 000 FCFA par arrêté N°0808/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CSI du 04 novembre 2022 après la prise en charge des pécules des stagiaires des CAFOP ;
- Au titre des investissements, une augmentation de 5,88% correspondant à un montant de 1 725 470 714 FCFA est enregistré sur cette nature de dépenses. Elle provient de :
  - l'intégration du Projet de Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires dans la région du Bafing/TOUBA financé à hauteur de 1 429 312 500 FCFA par Arrêté N° 0522/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/CKG du 05 Août 2022 ;
  - l'inscription en double du Projet de Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures scolaires dans la région du PORO/Korhogo d'un montant de 37 554 267 FCFA ;
  - du renforcement des crédits du Projet de Réhabilitation Etablissements d'enseignement primaire par Arrêté N°0359/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-CSI du 13 Juin 2022 d'un montant de 410 000 000 FCFA.

La situation d'exécution budgétaire pour l'exercice 2022 au niveau du Programme 2 est de **96,34%**.

	BUDGET ACTUEL	BUDGET REALISE	ECART (ACTUEL – REALISE)	TAUX DE REALISATION	ECART
Personnels	571 157 513 364	568 192 335 881	2 965 177 483	99,48%	0,52%
Biens et services	21 658 109 288	21 203 178 053	454 931 235	97,90%	2,10%
Transferts	30 860 198 190	30 860 198 190	0	100,00%	0,00%
Investissements	31 056 864 714	10 534 804 666	20 522 060 048	33,92%	66,08%
<b>TOTAL</b>	<b>654 732 685 556</b>	<b>630 790 516 790</b>	<b>23 942 168 766</b>	<b>96,34%</b>	<b>3,66%</b>

## TAUX DE REALISATION PAR NATURE DE DEPENSES



Le taux de réalisation des activités du Programme varie selon la nature de dépenses. Au niveau du personnel, le taux a atteint 99,48% soit un écart de 0,52%. Au niveau des biens et services, le taux de réalisation est 97,90% soit un écart de 2,10%. Au niveau des transferts, les activités ont été réalisées à 100%. Au niveau des investissements, le taux de réalisation est respectivement de 33,92% soit un écart de 66,08%.

Par nature de dépense, l'explication détaillée de cette situation se présente comme suit :

- **Au niveau du personnel :**
  - ✓ L'écart de 0,52% représente le disponible sur les salaires des enseignants du préscolaire et du primaire directement gérés par la Direction de la Solde. Cette gestion relève donc de la compétence de la Direction Générale du Budget et des Finances.
- **Au niveau des biens et services :**
  - ✓ L'écart de 2,10% est dû essentiellement à l'annulation d'un mandat d'un montant de 446.040.000 FCFA par le Trésor après l'avoir pris en charge dans le SIGOBE. Le courrier demandant l'annulation dudit mandat a été transmis par le Payeur Général de l'Enseignement à la DASEB sans ampliation au MENA. N'ayant pas l'information de cette demande d'annulation, le motif du rejet n'a pu être satisfait et un nouvel engagement n'a pu être effectué avant la clôture budgétaire. Toutes les autres activités relatives aux achats et biens et services ont été entièrement exécutées.
- **Au niveau des transferts,** le taux de réalisation est à 100%. Tous les transferts ont été réalisés.

➤ **Au niveau des investissements, l'écart de 66,08% est dû à :**

- la non-exécution des dons PAM et UNICEF d'un montant de 20 000 000 000 FCFA dans le SIGOBE. Ces montants sont juste retracés à titre indicatif dans le budget du MENA, pour mémoire. Cet état de fait impacte négativement le taux d'exécution. Cette situation a été plusieurs fois signalée à la DGBF afin qu'une solution y soit trouvée ;
- à l'intégration d'un montant de 734 787 500 F CFA dont 641 000 000 F CFA pour des travaux de construction et de réhabilitation et 93 187 500 F CFA pour les tables-bancs au cours du quatrième trimestre dans le budget du Ministère sur le projet de Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires dans la Région du Bafing/TOUBA. Cette activité avait déjà été prise en compte dans le budget. Elle ne pouvait donc plus faire l'objet d'un second engagement. Ce disponible est donc un doublon.

*II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense*

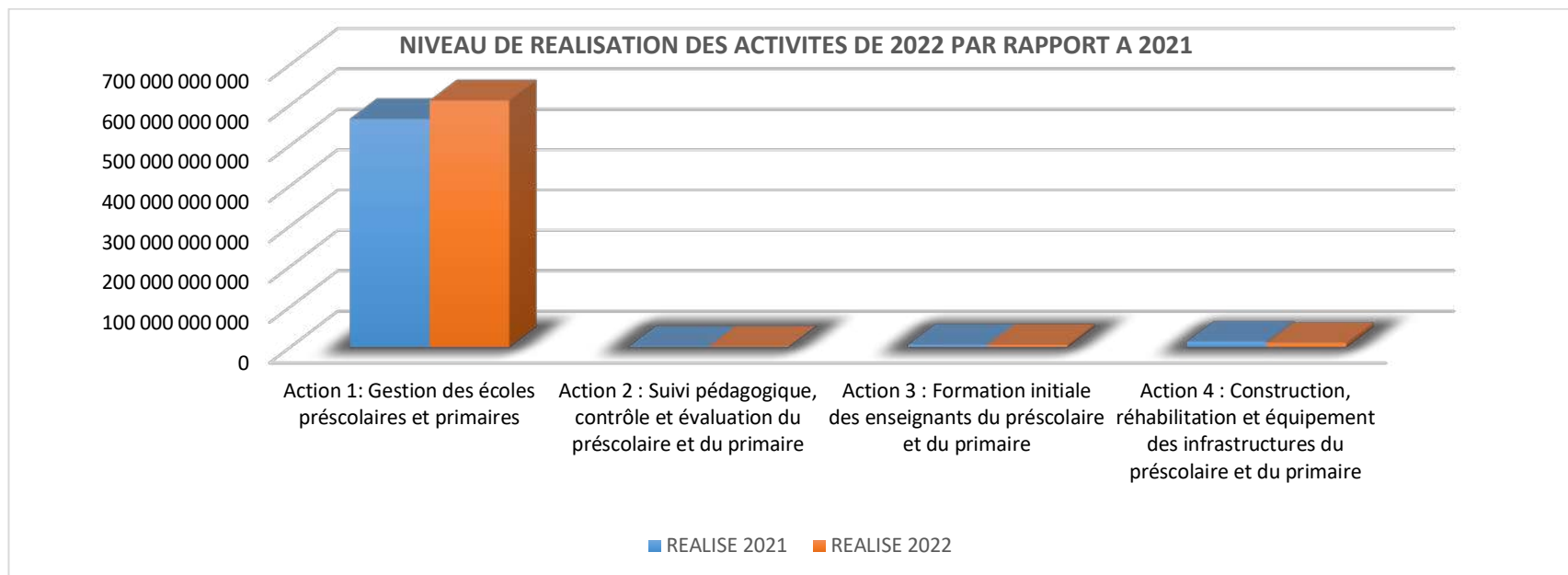
**Tableau 4 : Exécution financière par action du Programme 2**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Gestion des écoles préscolaires et primaires	538 668 481 939	568 113 074 395	12 902 519 105	12 926 734 990	10 877 231 260	27 767 920 190	3 164 230 569	2 638 465 147	565 612 462 873	611 446 194 722
Action 2 : Suivi pédagogique, contrôle et évaluation du préscolaire et du primaire	0		1 840 291 397	1 838 342 041	0		0		1 840 291 397	1 838 342 041
Action 3 : Formation initiale des enseignants du préscolaire et du primaire	0		3 865 733 558	3 384 315 770	2 300 962 500	3 092 278 000	0		6 166 696 058	6 476 593 770
Action 4 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du préscolaire et du primaire	79 261 375	79 261 486	3 499 811 150	3 053 785 252	0		10 306 916 967	7 896 339 519	13 885 989 492	11 029 386 257
<b>TOTAL</b>	<b>538 747 743 314</b>	<b>568 192 335 881</b>	<b>22 108 355 210</b>	<b>21 203 178 053</b>	<b>13 178 193 760</b>	<b>30 860 198 190</b>	<b>13 471 147 536</b>	<b>10 534 804 666</b>	<b>587 505 439 820</b>	<b>630 790 516 790</b>

*Source : RAP 2021, Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023*

Comparativement à 2021, les réalisations de 2022 sont en hausse de 43 285 076 970 FCFA. Ce qui représente un taux d'augmentation de 7,37%. Ce taux est la moyenne des taux de variation des réalisations des activités de 2022, relevés au niveau de chaque action par rapport aux réalisations de 2021. La synthèse de ces réalisations par action de l'exercice 2021 et 2022 se présente comme suit :

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX DE VARIATION
Action 1: Gestion des écoles préscolaires et primaires	565 612 462 873	611 446 194 722	45 833 731 849	8,10%
Action 2 : Suivi pédagogique, contrôle et évaluation du préscolaire et du primaire	1 840 291 397	1 838 342 041	-1 949 356	-0,11%
Action 3 : Formation initiale des enseignants du préscolaire et du primaire	6 166 696 058	6 476 593 770	309 897 712	5,03%
Action 4 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du préscolaire et du primaire	13 885 989 492	11 029 386 257	-2 856 603 235	-20,57%
<b>TOTAL</b>	<b>587 505 439 820</b>	<b>630 790 516 790</b>	<b>43 285 076 970</b>	<b>7,37%</b>



Analyse détaillée :

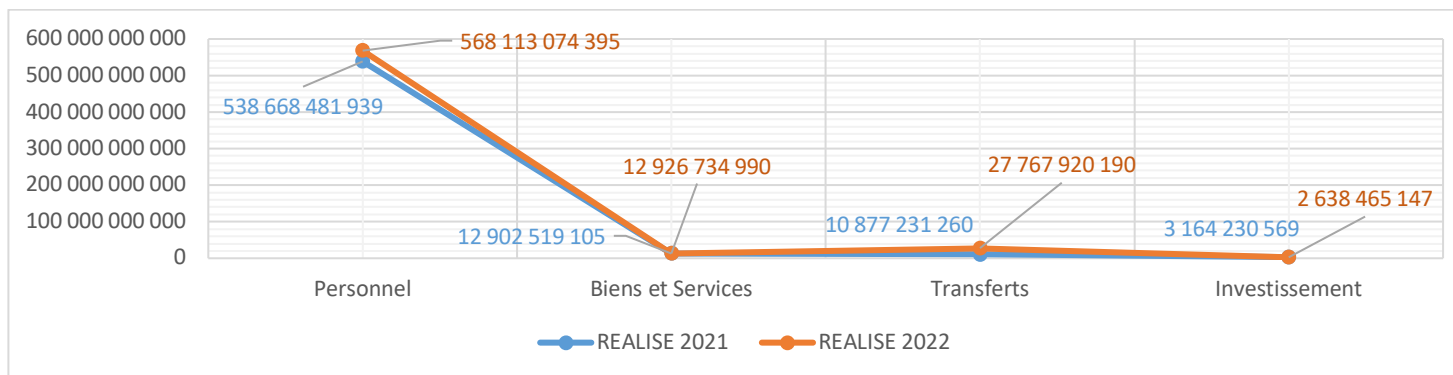
➤ **Action 1 : Gestion des écoles préscolaires et primaires**

Le niveau de réalisation des activités en 2022 est en hausse par rapport au niveau de 2021 dans cette action. Cette hausse de **8,10%** représente la variation moyenne des réalisations par nature de dépenses entre 2021 et 2022. Ce qui correspond à un montant de **45 833 731 849 FCFA**.

La situation par nature de dépenses se présentent comme suit :

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX DE VARIATION
Personnel	538 668 481 939	568 113 074 395	29 444 592 456	5,47%
Biens et Services	12 902 519 105	12 926 734 990	24 215 885	0,19%
Transferts	10 877 231 260	27 767 920 190	16 890 688 930	155,28%
Investissement	3 164 230 569	2 638 465 147	-525 765 422	-16,62%
<b>TOTAL</b>	<b>565 612 462 873</b>	<b>611 446 194 722</b>	<b>45 833 731 849</b>	<b>8,10%</b>

Illustration graphique de cette variation :



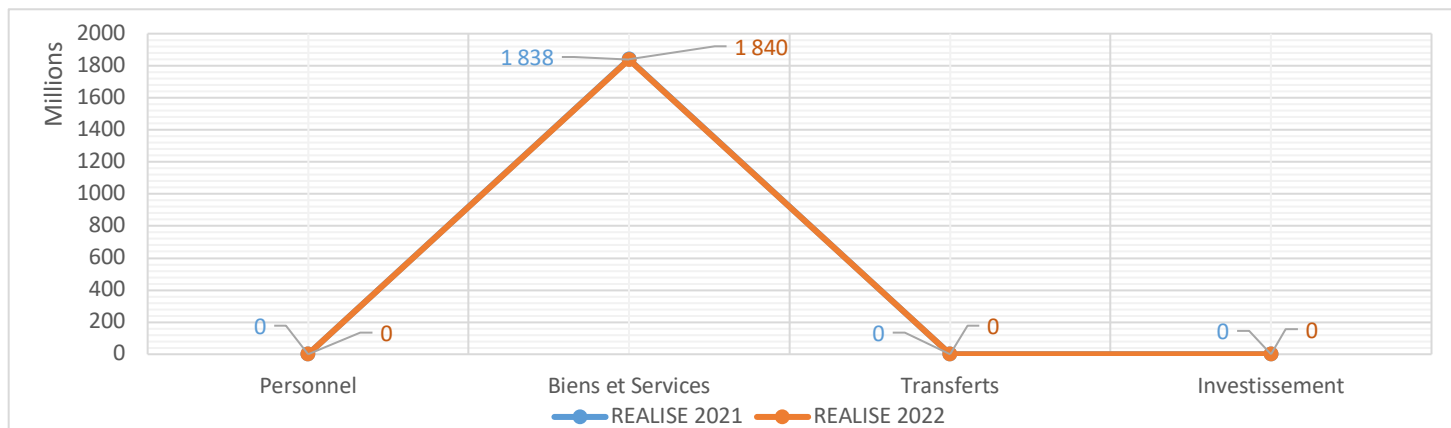
- Au titre du personnel, l'écart entre les réalisations de 2021 et 2022 est de 29 444 592 456 FCFA, soit 5,47% de plus que le niveau de 2021. Cette hausse est due à la prise en compte des nouveaux fonctionnaires et agents de l'Etat recrutés par la fonction publique en 2022. Il s'agit essentiellement des 5300 enseignants contractuels recrutés dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PSGov) et des Instituteurs Adjoints en responsabilité de classes titularisés après leur période de stage.
- Au titre des biens et services, une légère augmentation de 24 215 885 FCFA est enregistrée. Ce qui correspond à un taux d'augmentation de 0,19% par rapport à 2021. Cette légère variation part du fait que les crédits alloués aux achats de biens et services ont légèrement augmentés en passant de 12 915 217 836 FCFA en 2021 à 12 928 478 915 FCFA en 2022 soit un écart de 13 261 079 FCFA. Pour rappel, le budget prévisionnel affiché sur cette nature de dépenses en 2021 était de 17 615 217 836 FCFA. Ce budget comportait une anomalie due au rattachement des crédits de transferts aux COGES d'un montant de 4 700 000 000 FCFA sur cette nature de dépense. Cette anomalie avait été signalée dans le RAP 2021.
- Au titres des dépenses de transfert, les activités réalisées en 2022 ont fortement augmenté par rapport à 2021 avec un taux d'augmentation de 155,28%. Ce qui correspond à un montant de 16 890 688 930 FCFA. Cette hausse provient des crédits octroyés aux COGES dans le cadre de la généralisation de la subvention qui leur est allouée. En effet, pour être en phase avec sa politique de gratuité de l'école, le Président de République a pris un décret octroyant une subvention à tous les bureaux COGES de toutes les écoles publiques du Pays.
- Au titre des dépenses d'investissement, le coût de réalisation a connu une baisse de 16,62% par rapport à 2021. Cette baisse provient de la réduction du financement de la part Etat sur le Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI. En effet, la part du financement de l'Etat sur ce projet était de 2 646 611 660 en 2022 contre 3 164 230 569 FCFA en 2021. Ce qui correspond à une réduction de 16,36%. Il faut noter que la part bailleur n'est pas exécutable dans le SIGOBE. Elle est inscrite dans le budget du MENA pour mémoire.

➤ **Action 2 : Suivi pédagogique, contrôle et évaluation du préscolaire et du primaire**

Les activités contenues dans cette action sont toutes des activités de biens et services.

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX
Personnel	0	0	0	0%
Biens et Services	1 840 291 397	1 838 342 041	-1 949 356	-0,11%
Transferts	0	0	0	0%
Investissement	0	0	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 840 291 397</b>	<b>1 838 342 041</b>	<b>-1 949 356</b>	<b>-0,11%</b>

Illustration graphique de cette variation :



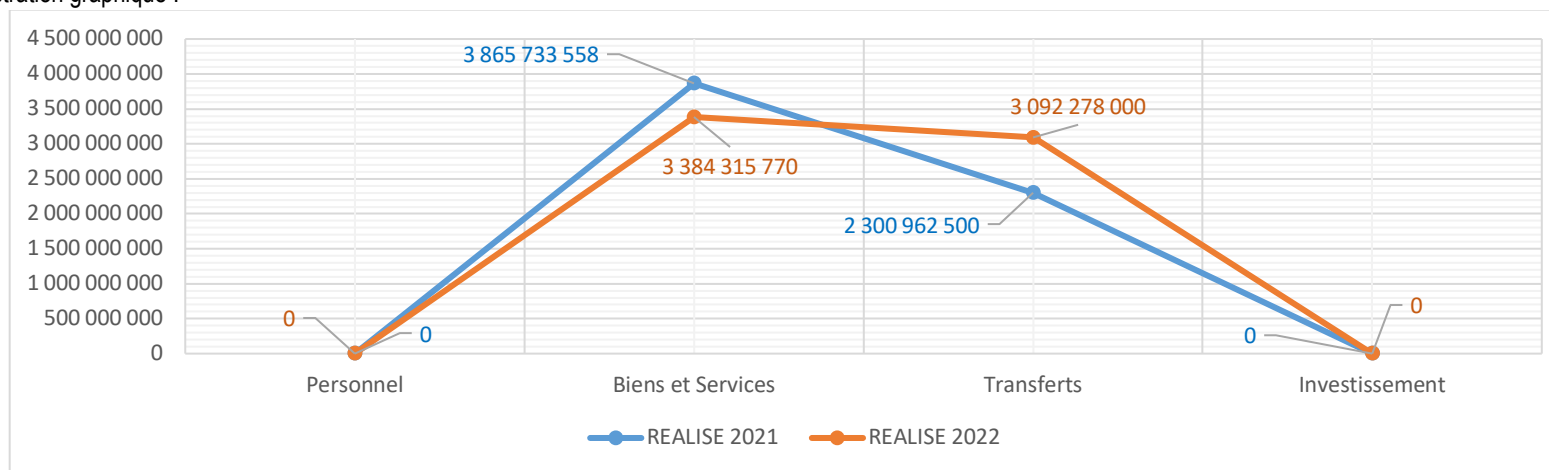
Le niveau de réalisation des activités en 2022 a baissé de 0,11% par rapport au niveau de 2021 dans cette action. Cette baisse provient de la réduction du financement des activités de cette action entre 2021 et 2022. En effet, en 2021, le financement au niveau de cette action était de 1 857 479 792 FCFA alors qu'en 2022, il est passé à 1 845 711 526 FCFA. Soit une baisse de 11 768 266 FCFA. Ce qui représente un taux de réduction de 0,63%. Rapportant cette baisse au niveau des réalisations, la baisse de 0,11% fait ressortir le caractère efficient dans la gestion des crédits budgétaires alloués au MENA.

➤ **Action 3 : Formation initiale des enseignants du préscolaire et du primaire**

Les activités dans cette action sont des activités de biens et services et de transferts. Dans cette action, le taux de réalisation des activités en 2022 est en hausse de 5,03% par rapport à celui de 2021. La répartition par nature de dépenses se présente comme suit :

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX
Personnel	0	0	0	0%
Biens et Services	3 865 733 558	3 384 315 770	-481 417 788	-12,45%
Transferts	2 300 962 500	3 092 278 000	791 315 500	34,39%
Investissement	0	0	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>6 166 696 058</b>	<b>6 476 593 770</b>	<b>309 897 712</b>	<b>5,03%</b>

Illustration graphique :

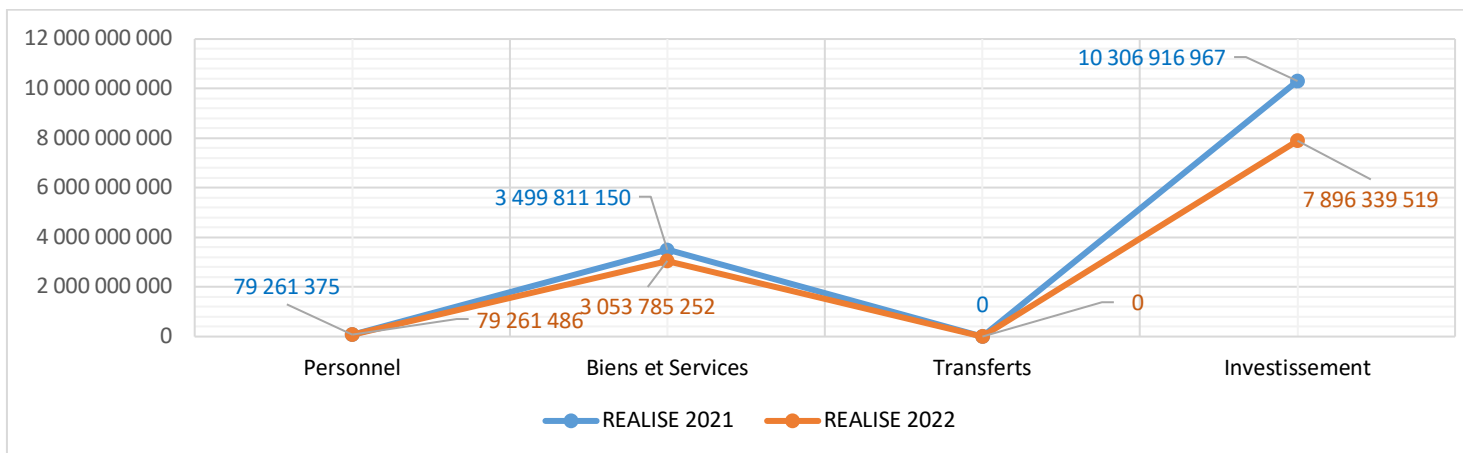


- Au titre des biens et services, les réalisations de 2022 sont en baisse par rapport à 2021. Un écart négatif de 481 417 788 FCFA est enregistré soit une baisse de 12,45% des réalisations de 2021. Cette situation provient de la baisse du financement des activités de formation et d'encadrement des enseignants du préscolaire et du primaire. En effet, en 2022, ces activités ont été budgétisées à hauteur de 3 384 093 595 FCFA contre 3 865 733 558 FCFA en 2021. Soit une baisse de 481 639 963 FCFA.
- Au titre des Transferts, les crédits transférés en 2022 ont augmenté de 34,39% par rapport aux transferts effectués au cours de la gestion 2021. Cette augmentation provient de la prise en compte de la troisième promotion d'élèves-maîtres en formation. En effet, la formation des élèves-maîtres est passée de 2 à 3 années. **Action 4 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du préscolaire et du primaire**  
Les activités de l'action 4 sont réparties sur trois natures de dépenses à savoir le personnel, les achats de biens et services et les investissements.  
La situation détaillée des réalisations par nature de dépenses se présente comme suit :

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX
Personnel	79 261 375	79 261 486	111	0,00%
Biens et Services	3 499 811 150	3 053 785 252	-446 025 898	-12,74%
Transferts	0		0	0,00%
Investissement	10 306 916 967	7 896 339 519	-2 410 577 448	-23,39%
<b>TOTAL</b>	<b>13 885 989 492</b>	<b>11 029 386 257</b>	<b>-2 856 603 235</b>	<b>-20,57%</b>



**Illustration graphique :**



- Au niveau du personnel, les crédits destinés au renforcement de capacité du personnel exerçant dans les cantines du primaire n'ont pas varié. Le niveau de réalisation de 2022 est assimilable à celui de 2021 ;
- Au niveau des biens et services, les crédits alloués servent à l'acquisition et la distribution de manuels scolaires et de mallettes pédagogiques. Ces opérations ont bénéficié du même niveau de financement en 2021 comme en 2022. La baisse de 12,74% des réalisations entre 2022 et 2021 est due essentiellement à l'annulation d'un mandat d'un montant de 446.040.000 FCFA par le Trésor après l'avoir pris en charge dans le SIGOBE. Le courrier demandant l'annulation dudit mandat a été transmis par le Payeur Général de l'Enseignement à la DASEB sans ampliation au MENA. N'ayant pas l'information de cette demande d'annulation, le motif du rejet n'a pu être satisfait et un nouvel engagement n'a pu être effectué avant la clôture budgétaire.
- Au niveau des investissements, une baisse de 23,39% par rapport aux réalisations de 2021 a été relevée. Cette baisse provient essentiellement du financement de la part bailleur sur le projet PAPSE. D'un montant de 8 838 825 358 FCFA en 2021, le financement est passée à 6 414 700 000 FCFA en 2022, soit une différence de 2 424 125 358 FCFA. Le projet étant arrivé à terme, les réalisations de 2022 correspondent à la dernière tranche de la part bailleur sur le projet.

*II.1.2. Suivi des investissements*

L'exécution de crédits d'investissement du programme 2 est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Exécution des investissements du Programme 2**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 25091200078 Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures scolaires dans la région du PORO/Korhogo</b>	2022	2022	37 554 267	0	37 554 267	0
Sur financement intérieur			37 554 267	0	37 554 267	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 2 : 78091200190 Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI</b>	1999	2025	<b>103 906 936 235</b>	<b>15 646 694 000</b>	<b>15 646 611 660</b>	<b>2 638 465 147</b>
Sur financement intérieur			79 006 788 968	2 646 694 000	2 646 611 660	2 638 465 147
Sur financement extérieur			24 900 147 267	13 000 000 000	13 000 000 000	0
<b>Projet 3 : 78091200220 Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE)</b>	2018	2023	<b>14 736 881 220</b>	<b>6 474 700 000</b>	<b>6 414 700 000</b>	<b>6 414 700 000</b>
Sur financement intérieur			1 600 000 000	500 000 000	440 000 000	440 000 000
Sur financement extérieur			13 136 881 220	5 974 700 000	5 974 700 000	5 974 700 000
<b>Projet 4 : 78098001124 Projet éducation de base / UNICEF</b>	1999	2025	<b>10 176 474 940</b>	<b>7 060 000 000</b>	<b>7 060 000 000</b>	<b>60 000 000</b>
Sur financement intérieur			412 454 540	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Sur financement extérieur			9 764 020 400	7 000 000 000	7 000 000 000	0
<b>Projet 5 : 78098001165 Réhabilitation Etablissements d'enseignement primaire</b>	2015	2025	<b>1 393 800 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>559 899 712</b>	<b>559 762 986</b>
Sur financement intérieur			1 393 800 000	150 000 000	559 899 712	559 762 986
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 6 : 90091200001 Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires dans la région du Bafing/TOUBA</b>	2021	2023	<b>1 117 294 743</b>	<b>0</b>	<b>1 338 099 075</b>	<b>861 876 533</b>
Sur financement intérieur			1 117 294 743	0	1 338 099 075	861 876 533
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>131 331 387 138</b>	<b>29 331 394 000</b>	<b>31 056 864 714</b>	<b>10 534 804 666</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>83 530 338 251</b>	<b>3 356 694 000</b>	<b>5 082 164 714</b>	<b>4 560 104 666</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>47 801 048 887</b>	<b>25 974 700 000</b>	<b>25 974 700 000</b>	<b>5 974 700 000</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023, PIP 2022-2024, RAP 2021

- **Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures scolaires dans la région du PORO/Korhogo** : L'intégration de ce projet a permis la poursuite des travaux de construction et d'équipements des infrastructures scolaires dans la région du PORO. Les engagements ont été effectués à 100%. A l'étape de la liquidation, les travaux n'étant pas achevés entièrement, la réalité du service fait n'a donc pu être constatée par le Contrôleur Financier. Les crédits engagés n'ont donc pu être ordonnancés avant la clôture budgétaire. Pour remédier à cette situation, une demande d'intégration a été sollicitée et obtenue auprès du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat par l'arrêté 0177/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEIQ/CKG du 07 AVRIL 2023 pour la prise en charge des décomptes.
- **Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI** :  
Ce projet permet l'implantation et la pérennisation des cantines scolaires dans les écoles primaires. Sur 120 jours de fonctionnement l'Etat prend en charge 19 jours. Des politiques sont développées pour permettre à la communauté de s'impliquer dans l'approvisionnement et la gestion de ces cantines. Ainsi pour la gestion 2022, il est prévu l'acquisition de 3052,406 tonnes de vivres, 572 acteurs directs sur 4987 ont été formés sur l'utilisation du soja texturé, la gestion des approvisionnements, la mobilisation communautaire, les foyers améliorés et sur les outils de collecte de données ODK et océane.
- **Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE)** :
  - *Développement des centres préscolaires communautaires et des pré-primaires dans les régions ciblées (Bagoué, Kabadougou, Poro, Tchologo, Boukani et Béré)* :
    - mise en place des modèles préscolaires communautaires et de pré-primaire
    - doter les préscolaires et les pré-primaires d'enseignants de qualité
    - mettre en place, des normes minimales de qualité pour des écoles préscolaires et pré-primaires et un système de suivi des écoles ;

- *Améliorer l'enseignement et l'apprentissage de la lecture/écriture et des mathématiques dans les écoles bénéficiaires :*
  - Renforcer les capacités des acteurs du système éducatif à fournir un soutien au niveau des classes et au processus d'apprentissage ;
  - Soutenir la conception et la mise en œuvre de classes passerelles pour relever le défi des enfants non scolarisés.
- *Renforcer la responsabilité des acteurs de l'école y compris une participation effective des communautés à la gestion de leurs écoles :*
  - Mettre en place un mécanisme d'incitation à la performance à travers le financement des écoles lié aux résultats et renforcer les capacités du Ministère à élaborer des politiques qui répondent aux défis du secteur.
  - Au cours de ce mois de mai 2022, le suivi environnemental et social des activités du projet a essentiellement porté sur : l'exécution de la mission périodique de suivi environnemental et social qui a eu lieu du 11 au 20 mai 2022 dans les régions de la Bagoué, du Kabadougou, du Poro et du Tchologo.

➤ **Projet éducation de base / UNICEF :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la résolution des problèmes liés à la faiblesse de l'offre éducative et à la pauvreté des ménages. Il permet la prise en charge intégrée des enfants au préscolaire afin d'accroître l'offre de services de qualité en milieu scolaire et l'accès à une éducation de qualité.

➤ **Réhabilitation Etablissements d'enseignement primaire :**

Ce projet permet au MENA de procéder à la réhabilitation des écoles primaires ayant subi des dégâts matériels importants survenus en cours d'année. Les travaux sont réalisés 2022 à la hauteur des crédits mis à disposition.

➤ **Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires dans la région du Bafing/TOUBA :**

Ce projet a permis la poursuite des travaux de construction et d'équipements des infrastructures scolaires dans la région de Touba. Les montants inscrits servent au paiement des décomptes disponibles.

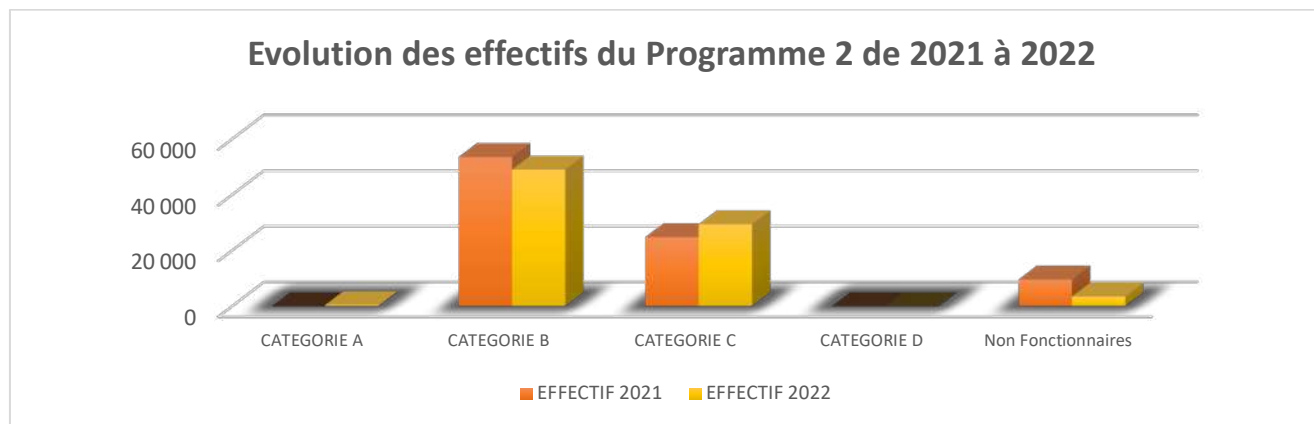
## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2**

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	0	180	528	523	20	503
<b>Catégorie B</b>	53 573	0	0	0	4 503	49 070
<b>Catégorie C</b>	24 816	9 516	5 000	4 655	35	29 436
<b>Catégorie D</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Non Fonctionnaires</b>	9 580	0	0	0	6 063	3 517
<b>TOTAL</b>	<b>87 969</b>	<b>9 696</b>	<b>5 528</b>	<b>5 178</b>	<b>10 621</b>	<b>82 526</b>

Source : DRH MENA, CATALOGUE DES MESURES NOUVELLES



- Point de satisfaction : les besoins en catégories A3 (Professeur de CAFOP) ont été satisfaits.
- Point de disfonctionnement :
  - ❖ Constat de déperdition en personnel au niveau de la catégorie A3 ;
  - ❖ Pour la catégorie C, il y a encore des besoins à satisfaire malgré les stratégies de régulation des effectifs mises en place par la DRH.
- Impact de l'évolution sur la performance du programme : le taux d'encadrement des élèves s'améliore progressivement.
- Propositions pour traiter les dysfonctionnements et optimiser la performance du programme :
  - ❖ Mettre en place un cadre d'échange avec la Fonction Publique en vue de contrôler les déperditions des ressources ;
  - ❖ Améliorer l'allocation des enseignants du préscolaire et du primaire avec le Programme de Régulation des Effectifs Maître (PREM).

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

**Au titre de l'amélioration de l'accès et des conditions d'apprentissage des élèves, les réalisations sont les suivantes :**

- Les travaux de construction de 176 salles de classe pré-primaire ont été achevés sur 225 prévues pour abriter les élèves de cette année scolaire 2021-2022, dans les régions de la Bagoué, du Béré, du Bounkani, de Kabadougou, du Poro et du Tchologo. 17 écoles des mêmes régions ont également bénéficié d'infrastructures complémentaires.
- 601 animateurs du préscolaire ont bénéficié d'une formation continue dans la région du Poro.
- Des subventions salariales ont été octroyées aux éducateurs de 117 écoles préscolaires communautaires.
- 175 567 manuels et cahiers d'exercice ont été reproduits et distribués.

2 268 encadreurs et enseignants de 375 EPP ont été formés.

### Amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture/écriture et des mathématiques

#### Les outils pédagogiques

Les planches murales ont été livrées au bureau du PAPSE, en accord avec certains directeurs d'école, il est convenu de remettre la distribution dans les écoles à la rentrée scolaire puisqu'il ne reste qu'un mois de cours et les planches risquent d'être dégradées pendant les vacances. Toutefois, un plan de déploiement est élaboré. Il reste à recevoir la période de prise de poste des économistes des IEPP pour le transport en localité.

Par ailleurs, au niveau des manuels CP1 et CP2, les dernières corrections sont achevées. Quant aux manuels de CE2, ils sont toujours en élaboration par la DPFC avec l'appui des expertes en « lecture » et en « mathématiques ». Un contrat a été établi avec le Professeur Annie Savard.

## Evaluation des acquis scolaires

La collecte des données pour l'évaluation nationale CE1 est achevée.

Elle a démarré pour le post test 2022 dans les écoles d'intervention du PAPSE. Pour des contraintes budgétaires, la collecte de cette année ne pourra pas couvrir les classes de CP1.

### **Au titre de la stimulation de la demande d'éducation par les populations, il a été réalisé :**

- l'acquisition et la distribution de 5.319.769 kits scolaires aux élèves des écoles primaires publiques ;
- l'acquisition et la distribution de nouveaux Manuels et Livres du Maître de la Nouvelle Collection Ecole Nation et Développement suite au recadrage des curricula découlant de l'approche par les compétences (APC). Cette activité est financée par l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale (PAGDS) à hauteur de 5.458.035.675 FCFA pour 5.060.511 manuels scolaires au profit des élèves et enseignants du primaire ;
- l'acquisition de 3 672,714 tonnes de vivres pour 903 338 rationnaires de 5094 cantines (BE) pour 19 jours de fonctionnement sur 120 jours ;
- La distribution de 1425 tonnes de vivres dans 613 cantines par le PAM ;
- la réhabilitation du magasin régional de stockage de denrées alimentaires de la DRENA de BONDOUKOU (en cours de réalisation) ;
- les cérémonies de remise de matériels, d'équipements agricoles et de mobilisation communautaires autour des cantines scolaires pour la sensibilisation sur les collectes de vivres ont été organisées ;
- 572 acteurs directs sur 4987 ont été formés sur l'utilisation du soja texturé, la gestion des approvisionnements, la mobilisation communautaire, les foyers améliorés et sur les outils de collecte de données ODK et océane ;
- les travaux de réhabilitation du CAFOP de MAN ont été achevés et réceptionnés ;
- la poursuite de la formation de 15 000 enseignants et directeurs d'écoles démarrée depuis 2020. A ce jour, l'on dénombre 2650 Directeurs recyclés au préscolaire sur 3500 prévus et 14964 Directeurs d'Ecole formés au primaire ;
- la formation de 80 IEPP, 117 CPPP, 260 Directeurs d'école et 521 enseignants de CP1/CP2 dans le cadre des activités financées sur le projet UNICEF.

La réalisation de toutes ces activités n'a pu endiguer certains problèmes qui minent le système éducatif. En effet, le ratio élèves/maître est 43 contre 42 en 2021. Ce qui montre que le nombre d'élève par enseignant demeurent élevé. La norme en Côte d'Ivoire est de 40 élèves/maître. Des solutions sont en train d'être trouvées par l'accroissement du nombre d'enseignants recruté chaque année, par l'accélération du rythme de construction et de réhabilitation de salle de classe.

Par ailleurs, l'efficacité interne du système présente des difficultés liées au taux de redoublement qui est très élevé (15,6% en 2022). Ces difficultés trouveront leurs solutions dans l'amélioration des conditions d'apprentissage à travers la distribution de kits et manuels scolaires, le renforcement des campagnes de sensibilisation contre les grossesses en milieu scolaire et la pérennisation des cantines dans les écoles.

## **III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 2**

### **III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme**

**Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 2**

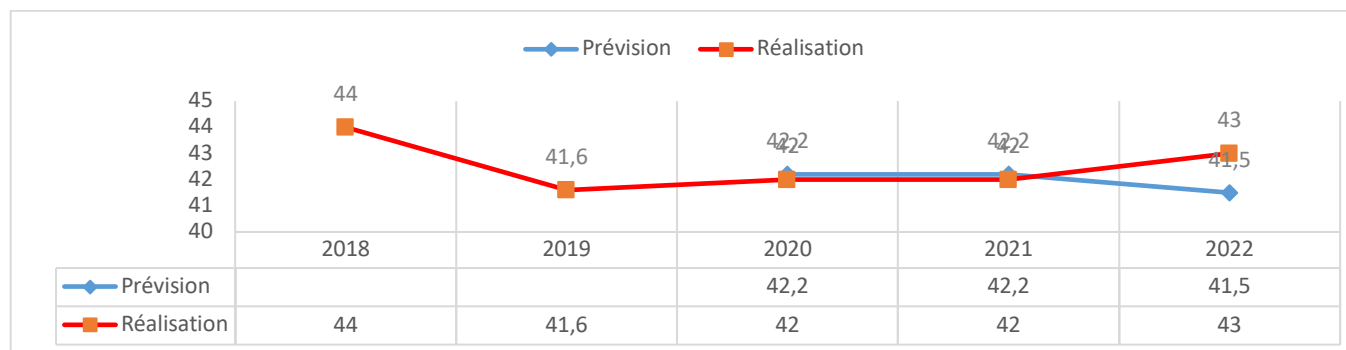
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire</b>						
IP 2.1.1 : Ratio élève-maître au primaire		41,6	42	42	41,5	43
IP 2.1.2 : Taux de succès au CEPE	%	84,51%	82,12%	52,51%	60,60%	64,76%
IP 2.1.3 : Taux de redoublement au primaire	%	-	-	8,6%	7,7%	15,6%
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire et primaire</b>						
IP 2.2.1 : Taux brut de préscolarisation	%	9,40%	10,5%	10%	11,5%	10,30%
IP 2.2.2 : Taux net d'admission au primaire	%	73,20%	73,59%	74,27%	74,5%	74,69%
IP 2.2.3 : Taux net de scolarisation au primaire	%	91,30%	91,5%	92,1%	93,3%	92,61%
IP 2.1.4 : Taux d'achèvement au primaire	%	80,52%	82,15%	83,71%	87,8%	78,04%

Source : DPPD-PAP 2022-2024 ; RAP 2021 ; Statistique de poche 2021-2022

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1** : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire

**Indicateur 1** : Ratio élève-maître au public



**Source de données** : Rapport d'activités de la DESPS

**Mode de calcul** : Effectif d'élèves / effectif d'Enseignants

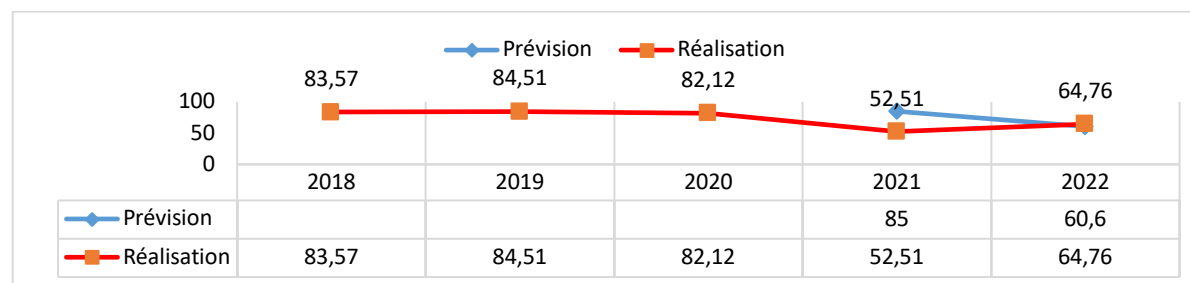
**Valeurs cibles** : 42,2 en 2021 ; 41,5 en 2022 et 42 en 2023

#### Analyse de l'indicateur :

En 2022, le Ratio élèves/maître est passé à 43. Une hausse de la valeur de l'indicateur qui indique qu'il y a un nombre élevé d'élèves par maître. L'objectif de 41,5 élèves prévu par maître n'est donc pas atteint. Cela pourrait affecter la qualité des apprentissages. En effet, plus le nombre d'élèves par enseignant est élevé, moins ces derniers bénéficient de l'attention de la part du maître.

Afin de combler les déficits, des efforts sont en train d'être faits par le Gouvernement qui prévoit renforcer la construction et la réhabilitation de salles de classe ainsi que le recrutement d'enseignants pour offrir aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage.

**Indicateur 2** : Taux de succès au CEPE



**Source de données** : Rapport d'activités DESPS

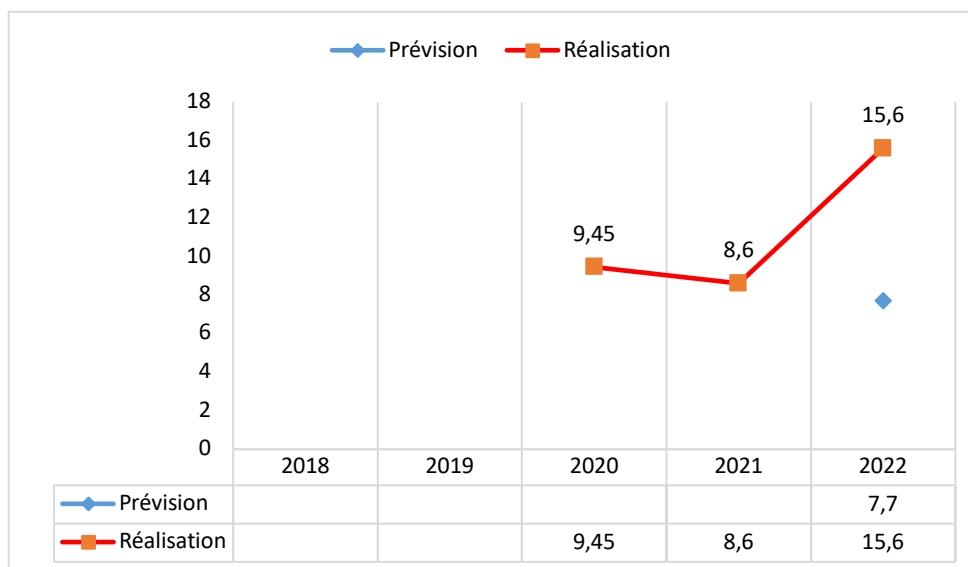
**Mode de calcul** : (Nombre d'élèves admis au CEPE / nombre de candidats) x 100

**Valeurs cibles** : 85% en 2021 ; 60,60% en 2022 et 68,80% en 2023

### Analyse de l'indicateur :

Le CEPE est le premier diplôme dans le système éducatif dont l'obtention assure la transition entre le cycle primaire et le cycle secondaire. Le Taux de succès à cet examen se situe à 64,76% à la session de 2022. Ce taux a dépassé la cible de 60,60%. C'est une performance due aux efforts consentis par le ministère à travers la distribution de manuels scolaires, le renforcement des capacités didactiques et pédagogiques des enseignants, le suivi et l'évaluation périodique des acquis scolaires. D'autres actions telles que la construction et la réhabilitation des salles de classes sur le territoire national surtout dans les zones rurales et péri-urbaines, ont également contribué à l'amélioration des résultats scolaires sur la période.

### Indicateur 3 : Taux de redoublement au primaire



**Source de données :** Rapport d'activités DESPS

**Mode de calcul :** Diviser le nombre des redoublants dans une classe donnée au cours de l'année scolaire t+1 par le nombre des élèves qui étaient inscrits dans la même classe au cours de l'année scolaire précédente t.

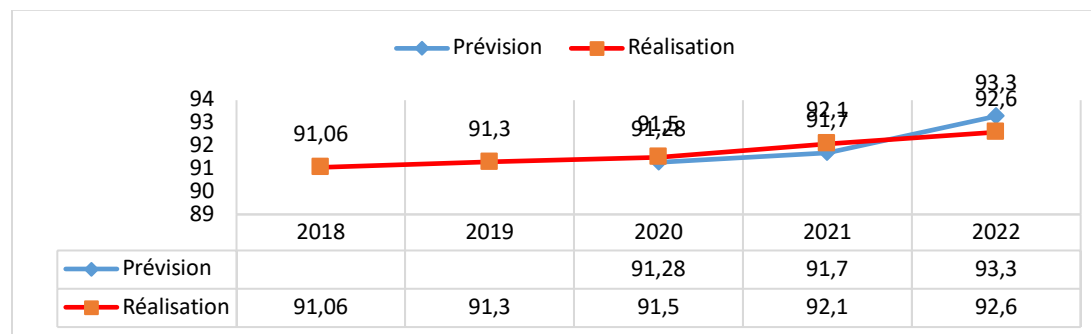
**Valeurs cibles :** 7,7 en 2022 et 6,8 en 2023

### Analyse de l'indicateur :

En 2022, le taux de redoublement au primaire s'est chiffré à 15,6% et n'a pas atteint la cible fixée à 7,7%. Ce taux de redoublement est révélateur de problèmes d'efficacité interne du système éducatif. Il peut être un indice du faible niveau d'instruction et/ou de conditions difficiles d'apprentissage. Pour y remédier, le programme entend renforcer la formation continue des enseignants et améliorer les conditions d'apprentissage des élèves à travers la distribution de kits et manuels scolaires. Il entend également renforcer les campagnes de sensibilisation contre les grossesses en milieu scolaire ainsi que les stratégies de lutte contre la « faim de midi » à travers la pérennisation des cantines dans les écoles.

**Objectif spécifique 2 :** Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire et primaire

**Indicateur 1 : Taux Net de Scolarisation au primaire**



**Source de données :** Rapport d'activités DESPS

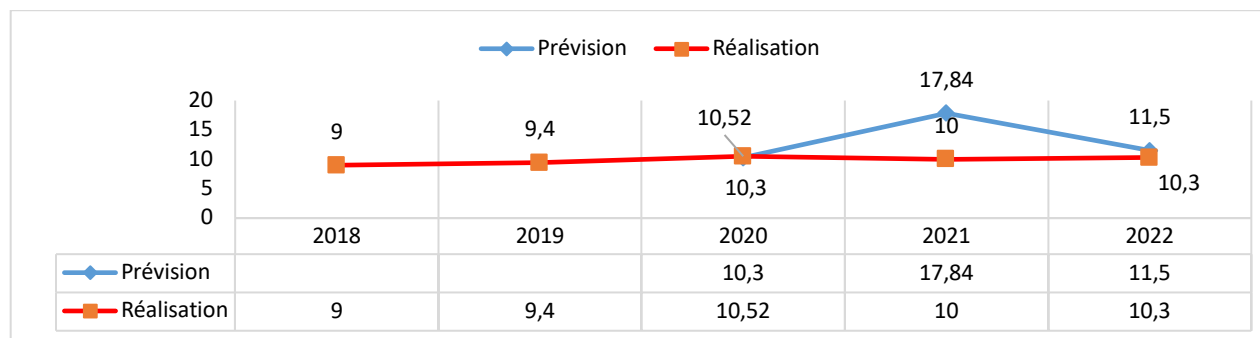
**Mode de calcul :** (Nombre d'élève de 6 à 11 ans dans le primaire / population scolarisable de 6 à 11 ans) x 100

**Valeurs cibles :** 91,70% en 2021 ; 92% en 2022 et 92,3% en 2023

**Analyse de l'indicateur :**

Le Taux Net de Scolarisation au primaire présente une valeur de 92,6% en 2022. Ce taux qui dénote du degré de participation des enfants de 6 à 11 ans dans le primaire, a connu une légère hausse de 0,5 points de pourcentage par rapport à 2021. Cependant, il n'a pas pu atteindre la cible de 93,3% prévue. Pour relever le défi de la scolarisation, le programme entend renforcer les campagnes de sensibilisation sur la scolarisation obligatoire des enfants de 6 ans en vue de réduire la scolarisation précoce. Il prévoit également renforcer la mise en œuvre des mesures d'orientation des enfants de plus de 6 ans vers les classes passerelles, surtout dans les zones à faible scolarisation.

**Indicateur 2 : Taux brut de préscolarisation**



**Source de données :** Rapport d'activités DESPS

**Mode de calcul :** (Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement préscolaire / population scolarisable (âgé de 3 à 5 ans)) x 100

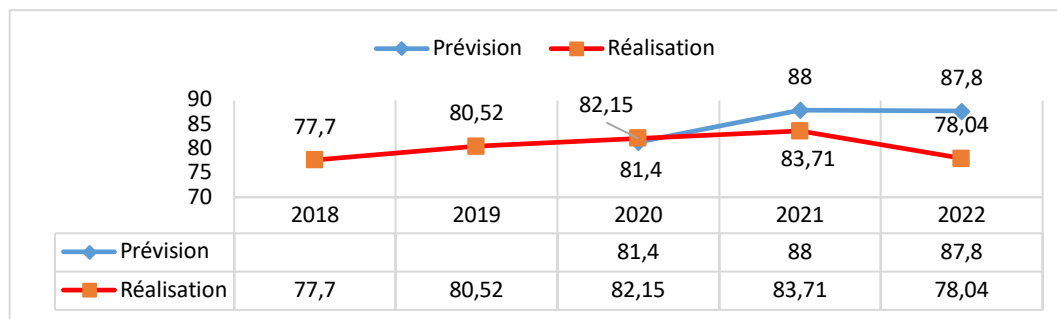
**Valeurs cibles :** 17,84% en 2021 ; 11,5% en 2022 et 13% en 2023



### Analyse de l'indicateur :

Le Taux brut de préscolarisation était en 2021 de 10% contre 10,52% en 2020. En 2022, ce taux a atteint les 10,30%, soit une légère hausse de 0,3 points par rapport à celui de 2021. Mais il est en deçà des 11,5% ciblés. Cette contre-performance peut s'expliquer par le faible accès des enfants d'âge préscolaire aux structures d'encadrement en raison du coût élevé des frais de préscolarisation, du manque d'intérêt des parents pour ce cycle d'enseignement et de l'insuffisance d'infrastructures. Au regard de ce résultat, le programme entend accroître la construction, la réhabilitation et l'équipement de classes pré-primaires ainsi que le renforcement de l'éducation parentale dans les zones rurales et péri-urbaines.

### Indicateur 3 : Taux d'achèvement au primaire



**Source de données :** Rapport d'activités DESPS

**Mode de calcul :** (Nombre de nouveaux inscrits au CM2 / Nombre total d'enfants ayant l'âge de 11 ans) x 100

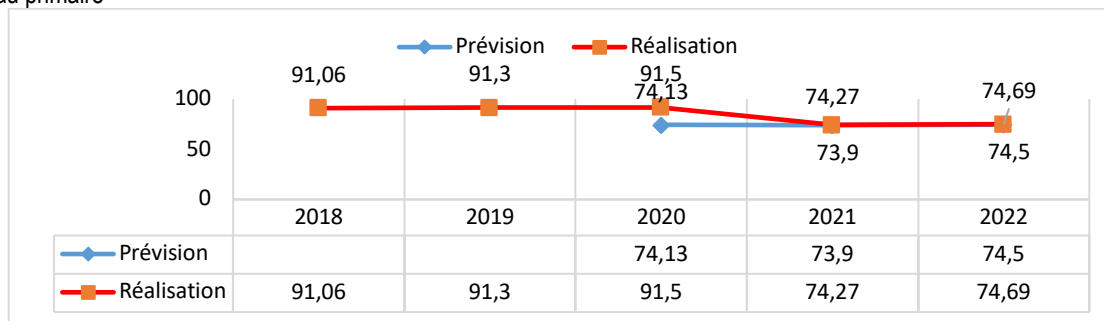
**Valeurs cibles :** 88% en 2021 ; 87,8% en 2022 et 91,9% en 2023

### Analyse de l'indicateur :

Dans l'enseignement primaire, le taux d'achèvement représente le pourcentage des enfants en âge d'être en dernière année du primaire (11 ans) qui y sont effectivement. Un taux d'achèvement élevé ou proche de 100% indique que la plupart ou tous les enfants en âge d'achever le cycle l'ont achevé normalement à l'âge requis. En 2022, le Taux d'achèvement du primaire qui était de 83,71% en 2021, a chuté de 5,71 points et se situe à 78,04%. La cible fixée à 87,8% n'est donc pas atteinte. Cette réalisation est révélatrice des déperditions dans le système scolaire. Elle peut s'expliquer par plusieurs facteurs entre autres les faibles conditions d'apprentissage qui engendrent des abandons scolaires.

Pour améliorer cet indicateur, le programme prévoit accroître l'offre scolaire à travers la construction de nouvelles écoles dans les zones rurales et la construction de cantines scolaires dans les écoles qui n'en disposent pas.

### Indicateur 4 : Taux net d'admission au primaire



**Source de données :** Rapport d'activités DESPS

**Mode de calcul :** (Nombre de nouveaux inscrits de 6 ans au CP1 / population scolarisable de 6 ans) x 100

**Valeurs cibles :** 73,90 en 2021 ; 74,5% en 2022 et 74,60% en 2023

**Analyse de l'indicateur :**

En 2022, le Taux Net d'Admission au primaire est passé à 74,69% contre 74,27% en 2021. On note une légère hausse de plus de 0,42 points de pourcentage par rapport à la cible fixée à 74,5%. Cette performance de 0,19 points de pourcentage pourrait s'expliquer par l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles surtout dans les zones faiblement peuplées. D'autres actions ont également été réalisées pour améliorer l'accès des enfants d'âge scolaire au primaire. Il s'agit du renforcement des consultations régionales dans le cadre de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) pour sensibiliser davantage les parents sur la nécessité de scolariser leurs enfants, même les enfants sans extrait d'acte de naissance.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

La quête d'un système éducatif de qualité et accessible à tous demeure un enjeu capital pour le gouvernement, en témoignent les efforts budgétaires dont bénéficient les activités du programme 2. En effet, les ressources allouées ont servi à la construction, la réhabilitation et l'équipement des écoles préscolaires et primaire. Elles ont permis aussi l'acquisition et la distribution de cahier quotidien et de kits scolaires aux élèves, le recrutement d'élèves-maîtres et la mise à disposition de ressources didactiques aux enseignants en situation de classe.

Beaucoup de progrès ont donc été réalisés par l'Etat, les acteurs et les partenaires.

Cependant le programme fait face à de nombreux difficultés tant au niveau de la qualité que de l'accès qui se traduisent par :

- des résultats à l'examen du CEPE qui ne sont pas à la hauteur des attentes de la communauté éducative ;
- la faiblesse des performances des élèves ;
- besoins toujours croissant d'infrastructure (salles de classe primaire et préscolaire) ;
- la menace de perturbations qui planent sur l'école du fait de la mauvaise compréhension du fonctionnement des COGES ;
- deux titres des CE (Histoire-Géographie et EDHC) n'ont pas été pris en compte du fait de l'insuffisance de la dotation budgétaire ;
- il est prévu l'achat et la distribution de 2.616.750 cahiers quotidiens (supports de cours inscrits au PS-GOUV) pour les classes CP et CE pour un montant de 3.794.287.500 F. Ce projet n'a pas prospéré pour faute de dotation budgétaire ;
- le budget de 2022 ne permet pas de couvrir les 40 jours de fonctionnement des cantines prises en charge par le gouvernement et les cantines cédées au GVT par le programme Mc Govern Dole pour 25 jours de fonctionnement ;
- la régulation des crédits de la subvention aux COGES destinée à l'ensemble des établissements publics préscolaires, primaires et secondaires a contraint le MENA à solliciter un relèvement de plafond à 100% sur cette activité ;
- la difficulté des COGES dans la procédure de constitution des dossiers en vue de recevoir les fonds alloués par l'Etat à la suite de la généralisation des subventions d'un montant de 18,4 milliards à l'ensemble des bureaux COGES du primaire et du secondaire ;
- non assurance de la possibilité des communautés à assurer les salaires des éducateurs des centres préscolaires dans le cadre des activités du projet PAPSE ;
- le début de la saison des pluies et le coût des matériaux de construction risquent de causer encore des retards sur la vague 2022 ;
- le faible niveau des crédits disponibles du fait de la régulation a contraint certains gestionnaires de crédits à attendre des crédits conséquents afin de procéder aux engagements.

### **IV.2. Recommandations**

Au regard des difficultés rencontrées, le MENA recommande :

- la sensibilisation et la diffusion des textes sur le fonctionnement des COGES auprès de tous les acteurs (MENA, Syndicat, PTF,....)
- l'accroissement du nombre enseignant à recruter afin de combler le déficit ;
- le renforcement de capacité des enseignants, le suivi et les évaluations des enseignements ;
- la poursuite des réflexions autour des pratiques visant l'identification des différents leviers de changement à activer dans le cadre des EGENA.

## CONCLUSION

Le cadre de performance du Programme 2 porte sur l'accès et la qualité de l'éducation au préscolaire et au primaire.

Au niveau de l'accès, sur cette période, un résultat sur quatre attendus a été atteint. Il s'agit du Taux Net d'Admission au primaire qui est de 74,69%.

Au niveau de la qualité, le taux de succès au CEPE (64,76 %) a été le seul indicateur à avoir dépassé la cible prévue en 2022.

Sur l'ensemble nous enregistrons une contre-performance de 75%.

Le MENA entend renforcer les campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation de la jeune fille ; construire les salles de Grande Section au Primaire ; inscrire prioritairement les enfants qui ont 6 ans révolus ; lutter contre le redoublement au primaire ; accroître les ressources dédiées à l'implantation des structures préscolaires ; accélérer les procédures et la mobilisation des ressources.

## PARTIE III : LE PROGRAMME 3 « Enseignement Secondaire Général »

### INTRODUCTION

Conformément au Décret N° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des ministères et Secrétariats d'Etat, Le Responsable du Programme Enseignement Secondaire Général est le Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue. Ainsi, Monsieur ADAMA SAMAGASSI nommé par décret n°2022-479 du 06 juillet 2022 au poste de Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue, en remplacement de Monsieur SILUE Nanzouan Patrice, est devenu depuis cette date le Responsable du Programme Enseignement Secondaire Général.

Les principales missions dévolues au Programme 3 « Enseignement Secondaire Général » conformément aux Décrets N°2021-456 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et N°2021-190 du 28 Avril 2021 portant attribution des Membres du Gouvernement sont les suivantes :

- gérer et suivre la mise en œuvre des activités pédagogiques dans l'enseignement secondaire général ;
- promouvoir la qualité de l'enseignement dans les établissements d'enseignement secondaire général en liaison avec les structures compétentes ;
- concevoir, produire et de diffuser la documentation pédagogique, les manuels scolaires et les matériels didactiques conformément aux programmes définis;
- promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies en matière d'enseignement et de formation, en liaison avec les structures compétentes;
- élaborer, expérimenter et de promouvoir des programmes et projets d'enseignement en langues nationales ;
- assurer la formation continue des personnels enseignants d'encadrement pédagogique
- promouvoir et encadrer les établissements d'enseignement secondaire général ;
- assurer le suivi de la gestion administrative et pédagogique des établissements d'enseignement secondaire et général ;
- promouvoir et mettre en œuvre les projets d'établissements ;
- veiller à l'amélioration de l'accès des enfants à besoins spécifiques, notamment l'éducation des filles dans les établissements d'enseignement secondaire général ;
- mettre en œuvre la politique nationale d'orientation et de suivi du cursus des élèves ;
- élaborer et assurer le suivi de l'application des textes réglementaires relatifs à l'information, à l'orientation et à l'attribution des bourses de l'enseignement secondaire ;
- procéder à l'octroi, au renouvellement et au transfert des bourses aux élèves de l'enseignement secondaire et des aides aux bacheliers méritants.

Pour cette rentrée qui intervient dans un contexte marqué par la lutte contre la vie chère, une attention particulière est accordée à la réforme qui octroie des subventions aux COGES du secondaire. Un accent particulier sera également mis sur le rendement et l'assainissement de l'environnement scolaire.

En effet, au vue des résultats obtenus aux examens à grand tirage, il ressort que beaucoup d'effort sont à fournir aussi bien par les enseignants que par les élèves pour relever les défis de la qualité tout en évitant les chemins de la tricherie et de la fraude.

Ce rapport qui présente un bilan des activités menées dans ce Programme 3, va s'articuler autour de 4 points essentiels :

- la stratégie du programme enseignement préscolaire et primaire ;
- le bilan des réalisations à l'issu de l'exercice 2022 ;

- l'analyse de la performance du Programme ;
- les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme 3 « Enseignement Secondaire Général » est de **favoriser l'accès à l'éducation et à un enseignement de qualité**.

Le résultat stratégique est : **le système éducatif est accessible et de qualité**.

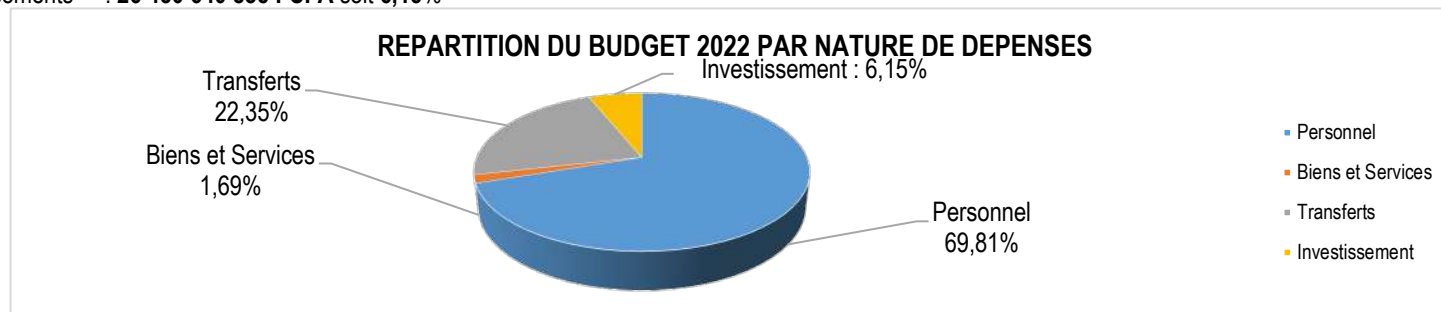
Cet objectif global a été décliné en deux objectifs spécifiques, à savoir :

- **OS1** : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général ;
- **OS2** : Améliorer l'accès à l'enseignement secondaire général.

### I.2. Le financement du programme

Pour la gestion 2022, la part du budget destiné à la réalisation des activités du Programme « Enseignement Secondaire Général », était de **430 417 997 360 FCFA**. La répartition par nature de dépenses se présente comme suit :

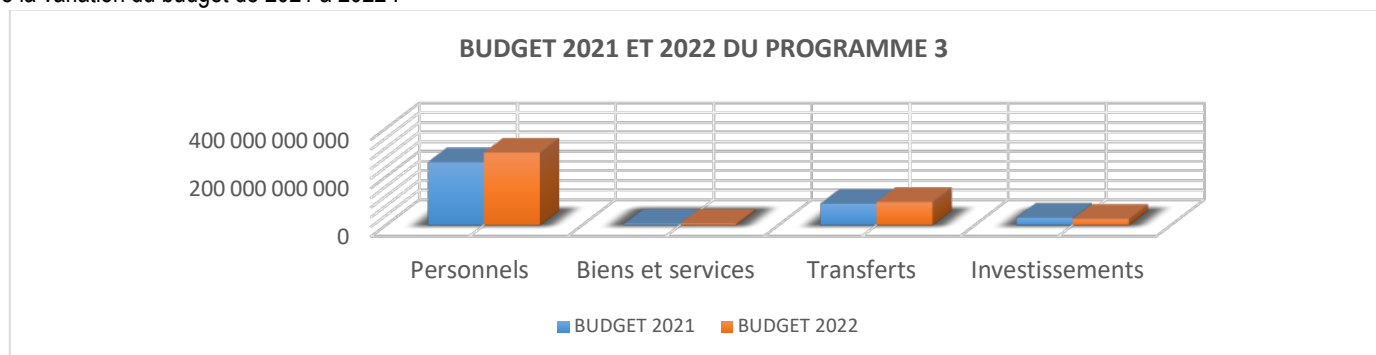
- Personnels : **300 481 801 514 FCFA** soit **69,81%**
- Biens et services : **7 266 451 811 FCFA** soit **1,69%**
- Transferts : **96 219 103 200 FCFA** soit **22,35%**
- Investissements : **26 450 640 835 FCFA** soit **6,15%**



Comparativement à 2021, les crédits alloués au Programme 3 pour la gestion 2022, ont connu globalement une hausse de 10,40%. La situation détaillée se présente par nature de dépenses comme suit :

	BUDGET 2021	BUDGET 2022	VARIATION	TAUX DE VARIATION
Personnels	260 740 938 927	300 481 801 514	39 740 862 587	15,24%
Biens et services	6 273 345 048	7 266 451 811	993 106 763	15,83%
Transferts	89 237 455 000	96 219 103 200	6 981 648 200	7,82%
Investissements	30 788 338 788	26 450 640 835	-4 337 697 953	-14,09%
<b>TOTAL</b>	<b>387 040 077 763</b>	<b>430 417 997 360</b>	<b>43 377 919 597</b>	<b>11,21%</b>

Illustration graphique de la variation du budget de 2021 à 2022 :



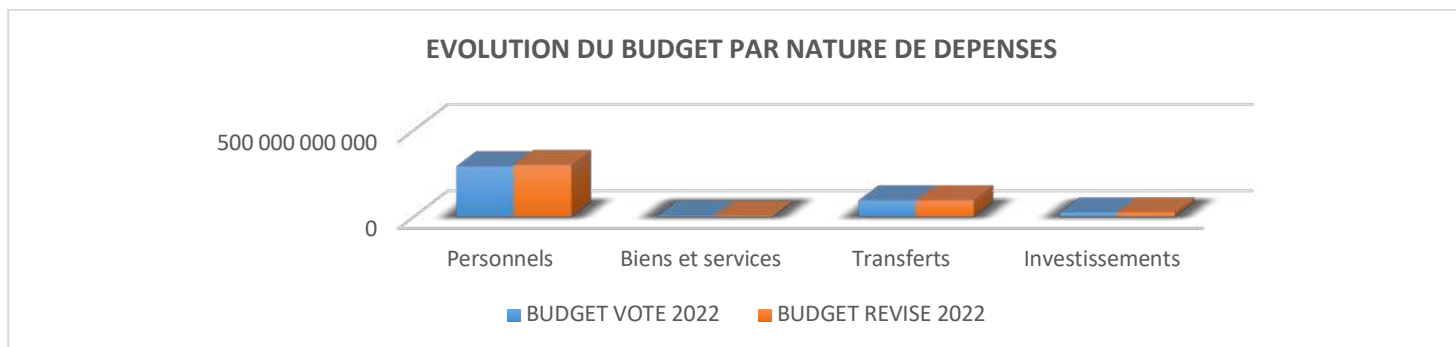
- **Au niveau du Personnel**, le Programme enregistre une hausse de 39 740 862 587 FCFA correspondant à un taux de 15,24%. Cette hausse provient des mesures fortes prises par le Chef de l'Etat en faveur des Fonctionnaires et Agents de l'État dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie. Ces mesures ont occasionné la revalorisation des salaires des fonctionnaires ;
- **Au niveau des biens et services**, le financement des activités a connu une hausse de 15,83%. Cette hausse s'explique par le financement des nouveaux établissements et le renforcement des crédits d'alimentation dans les établissements à cantine et internats.
- **Au niveau des transferts**, une hausse de 7,82% est enregistrée sur les activités de cette nature de dépenses. Cette hausse provient de l'allocation d'un montant supplémentaire de 6 981 648 200 FCFA destiné à la prise en charge des frais de scolarité des élèves affectés par l'Etat dans les établissements du secondaire général privé Laïc.
- **Au niveau des investissements**, une baisse de 14,09% est enregistrée sur le financement des projets de 2022 par rapport à ceux de 2021. Ce taux est la moyenne des différentes variations relevées sur certains projets. Il s'agit essentiellement de :
  - l'augmentation de la part des bailleurs (BID, OFID et Fonds Koweïtien) sur les projets de construction et équipement de 09 Lycées de Jeunes Filles avec Internats : + 2 454 311 315 FCFA ;
  - la clôture du Projet de Construction et d'équipement du Lycée d'Excellence de Grand Bassam : -64 700 000 FCFA ;
  - la non-reconduction du Projet à Impact Rapide des Régions (PI2R) / Volet Éducation dans le budget 2022 : -6 660 161 753 FCFA

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Les crédits alloués initialement puis révisés au Programme « Enseignement Secondaire Général » se présentent par nature de dépenses comme suit :

	BUDGET VOTE 2022	BUDGET REVISE 2022	ECART	TAUX DE VARIATION
Personnels	293 068 379 514	300 481 801 514	7 413 422 000	2,53%
Biens et services	7 179 362 665	7 266 451 811	87 089 146	1,21%
Transferts	96 219 123 200	96 219 103 200	-20 000	0,00%
Investissements	25 699 965 442	26 450 640 835	750 675 393	2,92%
<b>TOTAL</b>	<b>422 166 830 821</b>	<b>430 417 997 360</b>	<b>8 251 166 539</b>	<b>1,95%</b>



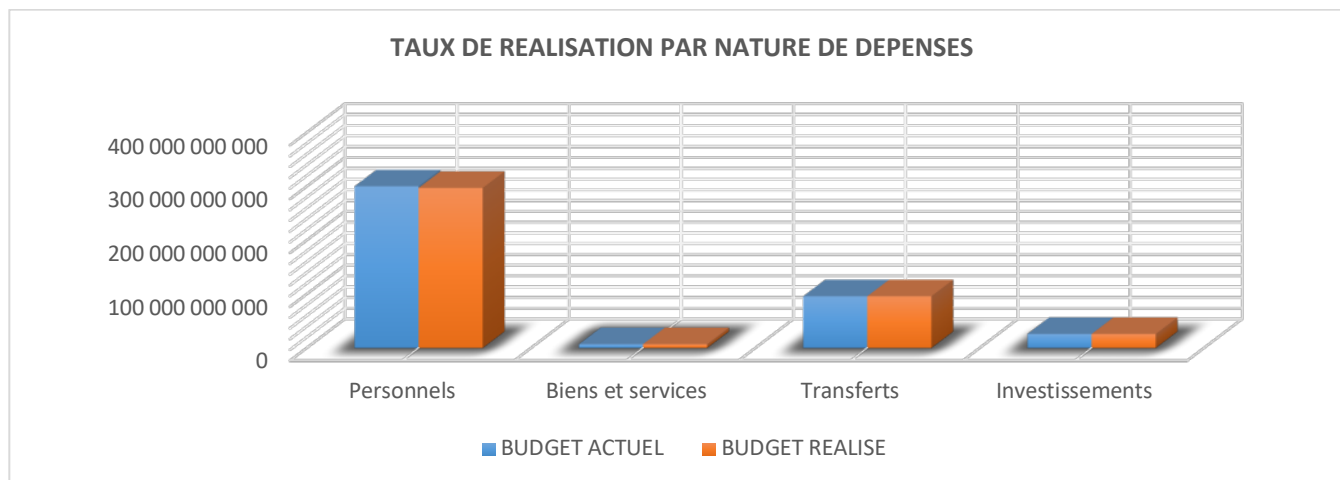
Sur un budget initial de **422 166 830 821 FCFA**, des modifications budgétaires intervenues en cours de la gestion 2022 ont permis de financer les activités du Programme 3 avec un budget révisé de **430 417 997 360 FCFA**. Ce qui correspond à une augmentation de **8 251 166 539 FCFA** de plus sur le budget initial, soit un taux de 1,95%.

Les situations et actes qui ont occasionné cette modification du budget initial sont :

- Au titre du Personnel, le MENA enregistre une augmentation de 7 413 422 000 FCFA soit 2,53%. Cette hausse provient de la prise en compte des mesures fortes prises par le Chef de l'Etat en faveur des Fonctionnaires et Agents de l'Etat dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie. Ces mesures ont occasionné l'augmentation des salaires avec la revalorisation de l'indemnité contributive et les primes mensuelles au logement. Il est bon de rappeler que la gestion des salaires relève de la compétence exclusive de la Direction Générale du Budget et des Finances à travers la Direction de la Solde ;
- Au titre des biens et services, la hausse de 1,21% est due essentiellement au renforcement des crédits des structures à cantine et Internat ;
- Au titre des investissements, une augmentation de 2,92% correspondant à un montant de 750 675 393 FCFA est enregistrée sur le financement des projets. Cette hausse provient de l'intégration de trois Projets :
  - le Projet de Construction et Equipement des Collèges de Dibri-Asrikro et Assandrè ;
  - le Projet de Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures d'enseignement secondaire dans la région du Bafing/Touba ;
  - le Projet de Rénovation des établissements du second degré.

La situation d'exécution budgétaire au titre de l'exercice 2022 au niveau du Programme 3 est de **99,27%**.

	BUDGET ACTUEL	BUDGET REALISE	ECART (ACTUEL – REALISE)	TAUX DE REALISATION	ECART
Personnels	300 481 801 514	297 471 993 490	3 009 808 024	99,00%	1,00%
Biens et services	7 266 451 811	7 256 430 443	10 021 368	99,86%	0,14%
Transferts	96 219 103 200	96 307 963 700	-88 860 500	100,09%	-0,09%
Investissements	26 450 640 835	26 249 048 420	201 592 415	99,24%	0,76%
<b>TOTAL</b>	<b>430 417 997 360</b>	<b>427 285 436 053</b>	<b>3 132 561 307</b>	<b>99,27%</b>	<b>0,73%</b>



Le taux de réalisation des activités du Programme 3 est de **99,27%**. Ce taux découle des différentes réalisations obtenues sur chaque nature de dépenses.

- **Au niveau du personnel, le taux de réalisation est de 99% :**
    - ✓ L'écart de 1% représente le disponible sur les salaires des enseignants du secondaire général directement gérés par la Direction de la Solde. Cette gestion relève donc de la compétence de la Direction Générale du Budget et des Finances.
  - **Au niveau des biens et services, le taux de réalisation est de 99,86% :**
    - ✓ L'écart de 0,14% est un disponible qui fait ressortir le caractère efficient dans la gestion des crédits budgétaires alloués au MENA.
  - **Au niveau des transferts, le taux de réalisation est à 100,09% :**
    - ✓ Les crédits alloués à la prise en charge des frais d'écolage ont été exécutés à 100%. L'écart de -0,69% s'explique par un bug du système.
  - **Au niveau des investissements, le taux de réalisation est de 99,24% :**
    - ✓ L'écart de 0,76% constitue le disponible après engagement des décomptes.
- II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense*

**Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 3**

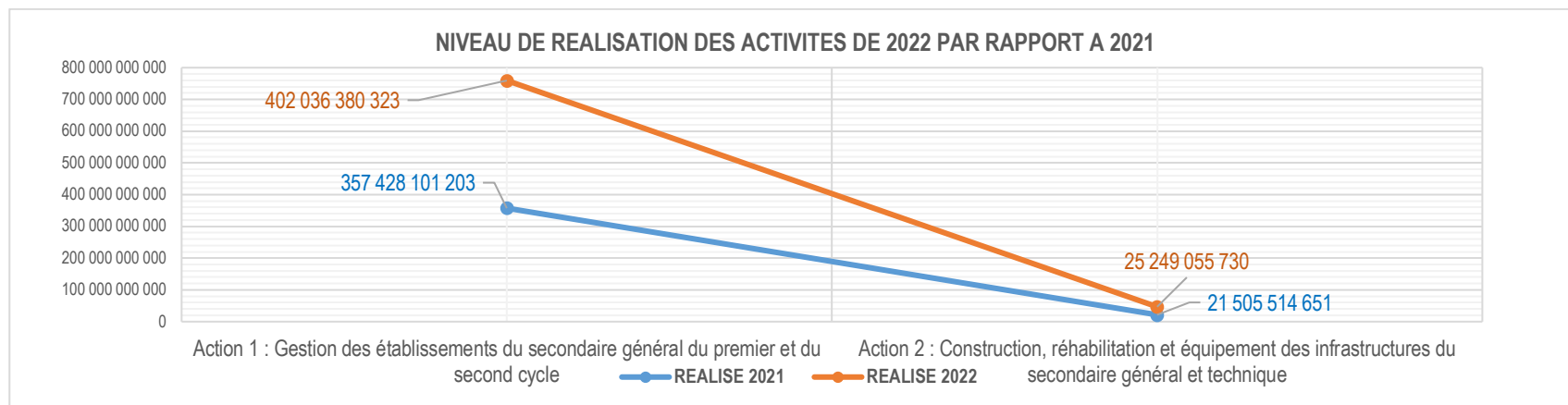
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Gestion des établissements du secondaire général du premier et du second cycle	260 740 938 927	297 471 993 490	6 256 159 208	7 256 430 443	89 461 005 000	96 307 963 700	969 998 068	999 992 690	357 428 101 203	402 036 380 323
Action 2 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secondaire général et technique	0	0	0	0	0	0	21 505 514 651	25 249 055 730	21 505 514 651	25 249 055 730
<b>TOTAL</b>	<b>260 740 938 927</b>	<b>297 471 993 490</b>	<b>6 256 159 208</b>	<b>7 256 430 443</b>	<b>89 461 005 000</b>	<b>96 307 963 700</b>	<b>22 475 512 719</b>	<b>26 249 048 420</b>	<b>378 933 615 854</b>	<b>427 285 436 053</b>

Source : RAP 2021, Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

Comparativement à 2021, les réalisations de 2022 sont en hausse de 12,76%.

La synthèse par action se présente comme suit.

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX DE VARIATION
Action 1 : Gestion des établissements du secondaire général du premier et du second cycle	357 428 101 203	402 036 380 323	44 608 279 120	12,48%
Action 2 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secondaire général et technique	21 505 514 651	25 249 055 730	3 743 541 079	17,41%
<b>TOTAL</b>	<b>378 933 615 854</b>	<b>427 285 436 053</b>	<b>48 351 820 199</b>	<b>12,76%</b>



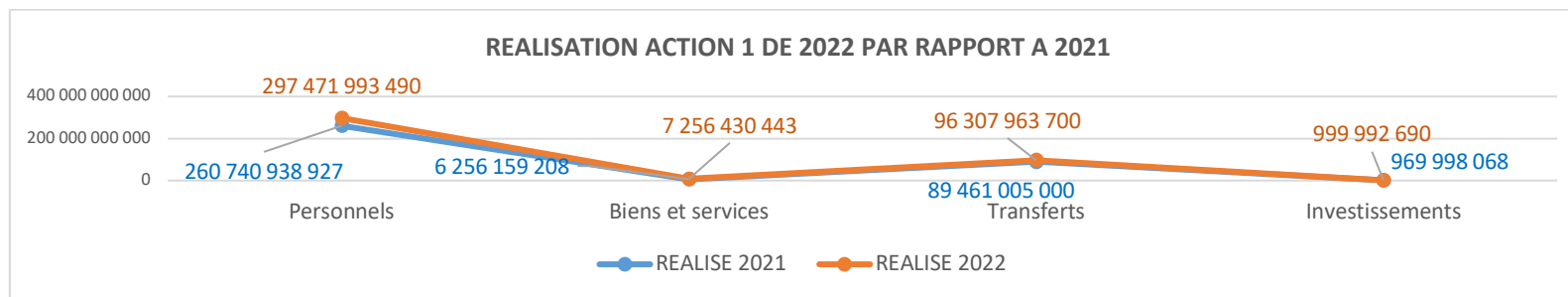
Analyse détaillée :

➤ **Action 1 : Gestion des établissements du secondaire général du premier et du second cycle**

Le niveau de réalisation des activités en 2022 est en hausse par rapport au niveau de 2021 dans cette action.

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX DE VARIATION
Personnels	260 740 938 927	297 471 993 490	36 731 054 563	14,09%
Biens et services	6 256 159 208	7 256 430 443	1 000 271 235	15,99%
Transferts	89 461 005 000	96 307 963 700	6 846 958 700	7,65%
Investissements	969 998 068	999 992 690	29 994 622	3,09%
<b>TOTAL</b>	<b>357 428 101 203</b>	<b>402 036 380 323</b>	<b>44 608 279 120</b>	<b>12,48%</b>





- Au titre du Personnel, les réalisations de 2022 sont en hausse de 14,09% par rapport à 2021. Cette hausse est due, d'une part, à la revalorisation des salaires des fonctionnaires en application des mesures fortes prise par le Chef de l'Etat en faveur des Fonctionnaires et Agents de l'État dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie. D'autre part, la prise en compte des 5000 Professeurs de collège et de lycée recrutés dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PSGov) dans les effectifs de la fonction publique, a aussi occasionné la hausse des réalisations 2022.
- Au titre des biens et services, les réalisations de 2022 ont augmenté de 15,99% par rapport à 2021. Cette hausse provient essentiellement au renforcement des crédits des structures à cantine et Internat ;
- Au titre des transferts, le taux d'augmentation de 7,65% provient de la hausse des crédits alloués à la prise en charge des frais de scolarité des élèves affectés par l'Etat dans les établissements du secondaire général privé Laïc.
- Au titre des investissements, les activités des projets d'affectation en ligne et de contrôle biométrique des élèves affectés par l'Etat dans les établissements privés, ont été réalisées entièrement. L'écart de 3,09% fait ressortir le caractère efficient dans la gestion des crédits budgétaires alloués au MENA.

➤ **Action 2 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secondaire général et technique**

Cette action 2 n'est composée que d'activités d'investissements. Globalement le niveau de réalisation financière des projets en 2022 est en hausse par rapport au niveau de 2021. Cette situation s'explique essentiellement par l'augmentation de la part des bailleurs (BID et OFID) sur les projets de construction et équipement de 06 Lycées de Jeunes Filles avec Internats. En effet, les travaux d'achèvement de l'ensemble des gros œuvres (terrassement, VRD, ouvrage en béton, montage d'agglos, couverture) pour le site de DALOA et la poursuite du paiement des avances de démarrage sur les autres sites (Abidjan, San Pedro, Dimbokro, Bondoukou et Odienné) ont nécessité 3 743 541 079 FCFA de plus en 2022. Ce qui correspond à un taux d'augmentation de 17,41%.

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX DE VARIATION
Investissements	21 505 514 651	25 249 055 730	3 743 541 079	17,41%

*II.1.2. Suivi des investissements*

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Exécution des investissements du programme**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 17092100030 Construction et Equipement des Collèges de Dibri-Asrikro et Assandrè</b>	2021	2021	740 000 000	0	213 530 191	114 898 634
Sur financement intérieur			740 000 000	0	213 530 191	114 898 634
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 2 : 22092200007 Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures d'enseignement secondaire dans la région du Bafing/Touba</b>	-	-	127 151 142	0	127 151 142	127 151 142
Sur financement intérieur			127 151 142	0	127 151 142	127 151 142
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3 : 78092200099 Construction et Equipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat / OFID</b>	2016	2023	9 091 600 000	3 499 965 442	3 499 965 442	3 499 965 442
Sur financement intérieur			1 548 100 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
Sur financement extérieur			7 543 500 000	2 999 965 442	2 999 965 442	2 999 965 442
<b>Projet 4 : 22062030028 Construction et Equipement de 05 Lycées de Jeunes Filles avec Internats/BID</b>	2016	2021	43 748 303 991	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
Sur financement intérieur			11 291 503 991	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sur financement extérieur			32 456 800 000	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
<b>Projet 5 : 78092200146 Projet de Construction et d'Equipement de trois (03) Lycées d'excellence de Jeunes Filles</b>	2021	2024	26 129 361 464	3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000
Sur financement intérieur			10 429 361 464	500 000 000	500 000 000	500 000 000
Sur financement extérieur			15 700 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
<b>Projet 6 : 78098000805 Programme de construction et d'équipement de collèges et lycées</b>	2017	-	56 914 300 000	12 700 000 000	12 700 000 000	12 597 087 508
Sur financement intérieur			56 914 300 000	12 700 000 000	12 700 000 000	12 597 087 508
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 7 : 78098001024 Projet d'affectation en ligne des élèves /DOB</b>	2021	2024	1 913 000 000	500 000 000	499 994 522	499 993 152
Sur financement intérieur			1 913 000 000	500 000 000	499 994 522	499 993 152
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 8 : 90092200003 Rénovation des établissements du second degré</b>	2021	-	410 000 000	0	410 000 000	409 953 004
Sur financement intérieur			410 000 000	0	410 000 000	409 953 004
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 9 : 78098001158 Projet de Contrôle électronique des affectés de l'Etat au privé / DEEP</b>	2021	2024	9 000 000 000	500 000 000	499 999 538	499 999 538
Sur financement intérieur			9 000 000 000	500 000 000	499 999 538	499 999 538
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>148 073 716 597</b>	<b>25 699 965 442</b>	<b>26 450 640 835</b>	<b>26 249 048 420</b>
Total sur financement intérieur			92 373 416 597	15 700 000 000	16 450 675 393	16 249 082 978
Total sur financement extérieur			55 700 300 000	9 999 965 442	9 999 965 442	9 999 965 442

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023, PIP 2022-2024, RAP 2021

- Le projet de **Construction et Equipement des Collèges de Dibri-Asrikro et Assandrè** : a permis la poursuite de la construction des collèges modernes à base 4 de Dibri-Asrikro et Assandrè dans la région du GBEKE. Les travaux en cours à assandrè sont la construction de 4 Bâtiments, 2 foyers, 2 bibliothèques, 1 infirmerie, 2 Salles spécialisée, 1 administration, 1 cantine-vestiaire ; 1 bloc sanitaire, Terrassements, VRD, clôture, électricité - local gardien. A Dibri-Asrikro les travaux portent sur les Terrassements, VRD ; Clôture, électricité - local gardien, 2 Salles spécialisées, 2 Foyers, 2 Bibliothèques, 1 administration, 1 cantine-vestiaire ; 1 bloc sanitaire, 4 Bâtiments, 1 infirmerie, Terrains de foot-ball, de basket-ball, de hand-ball, de volley-ball, sautoirs pour sauts en longueur et triple saut. Taux de réalisation budgétaire : 50,20% ; Taux de réalisation physique : 77,5%. Les engagements sont effectués en fonction des décomptes disponibles.

- **Le projet de Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures d'enseignement secondaire dans la région du Bafing/Touba** : Ce projet a permis la poursuite des travaux de construction et d'équipements des infrastructures scolaires dans la région de Touba. Les montants inscrits servent au paiement des décomptes disponibles.
- **Construction et Equipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat / OFID** : Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 4. Au vu du faible taux de scolarisation de la jeune fille, ce projet vise à offrir une scolarisation inclusive et à améliorer les conditions d'accès à une éducation de qualité dans l'enseignement secondaire. La réalisation de ce projet permettra la construction et l'équipement d'un lycée d'excellence à Internat à DALOA dans la région du Haut-Sassandra. Au titre de la gestion 2022, les avances des travaux de voiries et réseaux divers ont été payées, travaux de construction des blocs pédagogiques de construction de l'internat, Logements, salles de jeux, réfectoire, auditorium sont en attente d'approvisionnement pour règlement. Le coût global du projet est de 434 300 000 FCFA financés par l'OFID à hauteur de 324 300 000 FCFA et l'Etat à hauteur de 110 000 000 FCFA. Le taux d'exécution physique des travaux de Génie Civil est de 30% au 31 décembre 2022.
- **Construction et Equipement de 05 Lycées de Jeunes Filles avec Internats/BID** : conçu dans le même cadre que le projet précédent, les localités devant accueillir les 5 lycées sont ABOBO, DIMBOKRO, BONDOUKOU, ODIENNE, SAN-PEDRO. Le coût total du projet est de 5 305 250 000 FCFA dont 4 500 000 000 FCFA financés par la BID et 805 250 000 FCFA par l'Etat. Les taux d'exécution physique des travaux de Génie Civil au 31 décembre 2022 sont pour ABOBO : 6% ; DIMBOKRO : 5% ; BONDOUKOU : 6,41% ; ODIENNE : 3,36% ; SAN-PEDRO : 4%.
- **Projet de Construction et d'Equipement de trois (03) Lycées d'excellence de Jeunes Filles** : l'accord de prêt signé le 31 Mars 2021, le Projet n'est pas encore entré en vigueur (c'est un nouveau Projet). Le projet sera mis en œuvre dans les localités d'ABOISSO, ADZOPE et BOUNDIALI. Le coût global du projet est de 6 037 700 000 FCFA dont 5 887 700 000 FCFA pour le FKDEA et 150 000 000 FCFA pour l'ETAT. Les taux d'exécution physique des travaux de Génie Civil au 31 décembre 2022 ABOISSO : 00% ; ADZOPE : 00% ; BOUNDIALI : 00%.
- **Programme de construction et d'équipement de collèges et lycées : Il concerne la construction du collège moderne de Kongonou dont la réalisation physique est de 40%**, la Construction du Collège Moderne de Gbonné dont la réalisation physique est de 53%, les Travaux de réhabilitation du Collège Municipal de Tiémé avec une réalisation physique de 100% et la Construction du Collège Moderne KFW San Pedro dont la réalisation physique est de 12%. Il a été réalisé l'acquisition et la distribution de 167.000 tables-bancs au titre de l'année scolaire 2022-2023.
- **Projet d'affectation en ligne des élèves /DOB** : Dans le cadre de la politique de dématérialisation des actes de l'administration ivoirienne, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), à travers la Direction de l'Orientation et des Bourses (DOB), a initié en 2018 l'affectation en ligne des élèves en classe de sixième. Cette innovation qui permet à chaque parent d'élève d'affecter lui-même son enfant dans l'établissement de son choix. Pour la gestion 2022, le lancement de la phase pilote des orientations en seconde, à partir du téléphone portable, a été lancée.
- **Projet de Contrôle électronique des affectés de l'Etat au privé / DEEP** : Compte tenu de l'insuffisance de la capacité d'accueil des établissements publics, notamment au secondaire, l'Etat affecte chaque année un grand nombre d'élèves au 1er et au 2nd cycles dans les établissements secondaires privés. En contrepartie, il paie à ces établissements les frais de scolarité qui s'élèvent à 120 000 FCFA et 140 000 FCFA par an et par élève respectivement au 1er et au 2nd cycle. L'élaboration des décisions de paiement de ces frais de scolarité est assujettie à un contrôle de présence effective des élèves dans ces établissements. La maîtrise des effectifs des élèves affectés par l'Etat étant un défi majeur dans la réduction des frais de scolarité ont suscité l'avènement de ce projet. L'Etat pourra ainsi payer la juste dette aux promoteurs des établissements privés. A ce jour la phase de la généralisation est lancée et plusieurs équipements ont été acquis et installés dans des établissements.
- **Rénovation des établissements du second degré** : Ce projet permet au MENA de procéder à la réhabilitation des établissements d'enseignement secondaire ayant subi des dégâts matériels importants survenus en cours d'année. Les travaux sont réalisés 2022 à la hauteur des crédits mis à disposition.

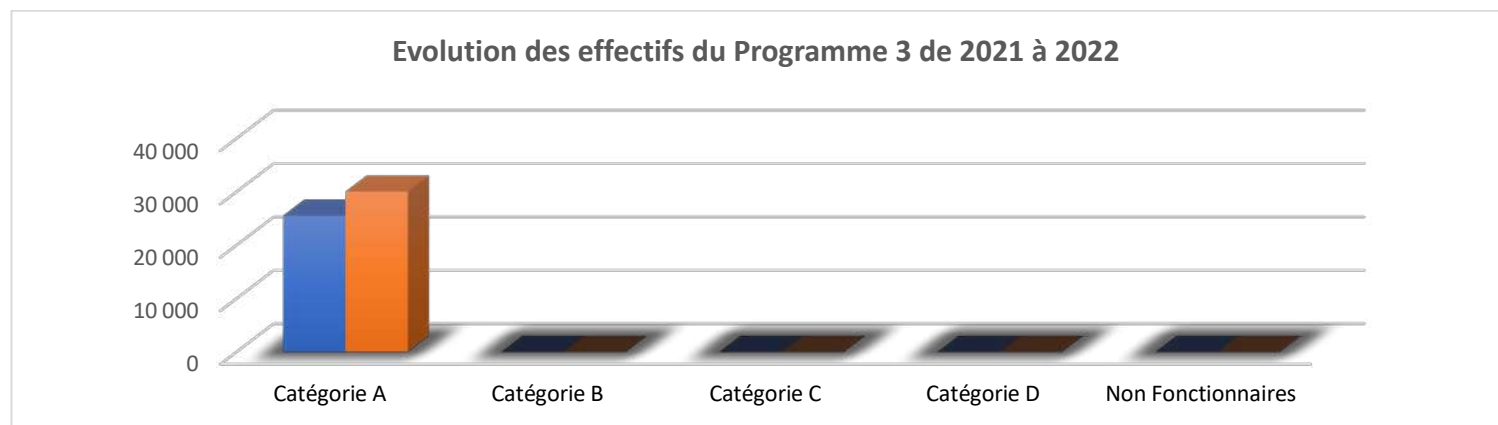
## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	25 548	8 624	0	4 826	328	30 046
Catégorie B	7	0	0	0	0	7
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>25 555</b>	<b>8 624</b>	<b>0</b>	<b>4 826</b>	<b>328</b>	<b>30 053</b>

Source : DRH, Catalogue des mesures nouvelles



- Point de satisfaction : les besoins ont été partiellement satisfaits dans l'ensemble.
- Point de disfonctionnement : Constat de déperdition de façon générale.
- Impact de l'évolution sur la performance du programme : le perpétuel recommencement dans la demande de personnel.
- Proposition pour traiter les dysfonctionnements et optimiser la performance du programme : Améliorer les conditions de travail visant à demeurer épanouis dans le corps de métier.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

**Au titre de l'amélioration et de la promotion de la scolarisation des filles**, les études architecturales et techniques ont été réalisées, les appels d'offres des travaux ont été réalisés et 20 contrats de travaux ont été signés et les travaux de terrassement sont en cours sur les cinq (5) sites dans les régions d'Abidjan (commune d'Abobo), N'Zi (Dimbokro), Gontougo, San Pedro, Kabadougou. Dans la région du Haut Sassandra les travaux de VRD du lycée de JF avec internat sont en cours d'exécution avec un niveau d'avancement de 18,56% et les travaux de construction du bloc pédagogique sont en cours avec un niveau d'avancement de 24,06%.

**Au titre de la stimulation de la demande d'éducation par les populations**, les efforts ont permis de mettre en œuvre le projet-pilote de prêt-location de manuels scolaires aux élèves (BONAMAS) avec l'acquisition de 40 000 manuels, 50 lecteurs de code-barre et 50 ordinateurs. Le projet est à 50% d'exécution physique.

#### **Au titre des autres réalisations :**

- dans le cadre du programme de construction et d'équipement de collèges et lycées sur le budget de l'Etat, 2 lycées sont achevés à Bouaké (Lycée de jeunes filles réhabilité) et à Yopougon (Abidjan), 3 collèges sont également achevés et réceptionnés à Dianra, Guinteguella et Sran-Bondossou ; 5 collèges ont un taux d'exécution physique compris entre 75 et 98% ; 3 collèges ont

un taux d'exécution entre 12 et 53%. De même, le siège de la Direction régionale d'Aboisso est achevé et réceptionné. Les travaux des Directions régionales d'Adzopé, de Divo et de Gagnoa ont respectivement un taux d'exécution de 95%, 28% et 63% ;

- dans le cadre du C2D-2, sur 95 collèges de proximité à construire et équiper sur toute l'étendue du territoire, 23 collèges ont été achevés et réceptionnés dans les localités de Méagui, Transua, Tanda, Sinfra, Vavoua, Mankono, Prikro, Toumodi, Tiassalé et Divo. Le taux d'exécution physique de ce projet est de 44% ;

- 8 collèges sont en construction sur 84 collèges de proximité à construire dans le cadre du volet skills ou compétences pour la productivité du secteur privé du Compact MCC ;

- acquisition et distribution de 167 000 tables bancs dont 153 800 tables bancs en bois et 13 200 tables bancs semi-métalliques.

Malgré l'accroissement des constructions d'établissements d'enseignement secondaire général, la capacité d'accueil dans les établissements publics reste faible. Ce qui affecte négativement le taux brut d'admission. Pour remédier à cette situation, l'Etat, à travers le MENA, s'est engagé avec l'appui des partenaires au développement tels que la Banque Mondiale, l'AFD, la BID et la Chine, à renforcer la construction de collèges dans le cadre du C2D et du Ps-Gouv 2022-2024 pour couvrir les zones rurales et urbaines les moins desservies.

En ce qui concerne l'efficacité interne du système dans l'enseignement secondaire, des efforts sont à fournir pour relever le niveau. En effet, l'évaluation du BEPC 2022 a enregistré 28,89% d'admis et le BAC, 30,78% d'admis. Ce qui correspond à un taux d'échec 71% au niveau du BEPC et 69% au niveau BAC. Ces résultats révèlent le faible niveau des élèves, signe d'un système éducatif peu efficace. Pour relever le niveau des élèves, plusieurs mesures sont en cours. Il s'agit notamment du recrutement d'enseignants surtout dans les disciplines scientifiques où le déficit d'enseignants est criant, du désengorgement des salles de classe par la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures secondaires et du renforcement de la lutte contre la tricherie, sans toutefois omettre l'assainissement de l'environnement scolaire.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 3

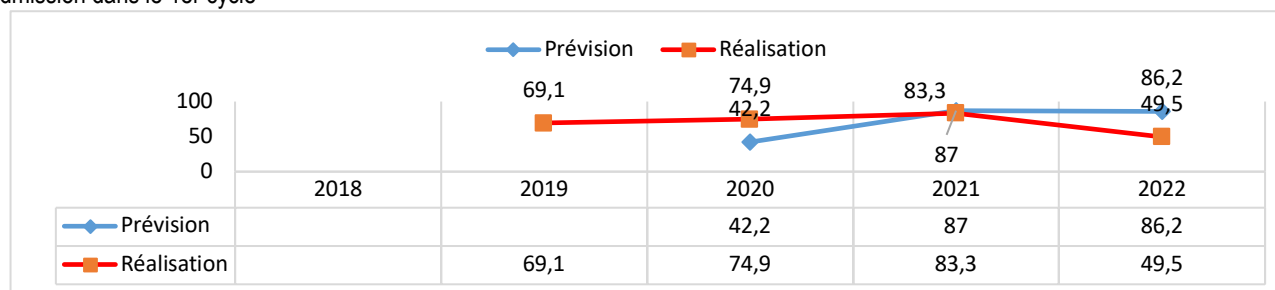
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général</b>						
IP 3.1.1 : Taux Brut d'Admission dans le 1er cycle	%	69,10%	74,90%	83,3%	86,2%	49,5%
IP 3.1.2 : Taux de réussite au BEPC	%	57,31%	53,17%	41,27%	48,2%	28,89%
IP 3.1.3 : Taux de réussite au BAC	%	41,23%	40,08%	29,24%	34,4%	30,78%
IP 3.1.4 : Taux de transition 3 <sup>e</sup> /2 <sup>nd</sup> e général	%	-	40,43%	40,56%	36,7%	36,67%
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'accès à un enseignement secondaire général</b>						
IP 3.2.1 : Taux brut de scolarisation au 1er cycle	%	-	74,09%	75,8%	78,1%	76,20%
IP 3.2.2 : Taux brut de scolarisation au 2 <sup>nd</sup> cycle	%	35,80%	37,80%	38,8%	41,6%	40,6%
IP 3.2.3 : Taux d'achèvement du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	%	56,80%	60,5%	60,7%	63,5%	68,9%
IP 3.2.4 : Taux d'achèvement du 2 <sup>nd</sup> cycle du secondaire	%	28,50%	36,30%	36,5%	39,9%	37,1%

Source : DPPD-PAP 2022-2024 ; RAP 2021 ; Statistiques de poche 2021-2022

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif Spécifique 1** : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général

**Indicateur 1** : Taux Brut d'Admission dans le 1er cycle



**Source de données** : Rapport d'activités DESPS

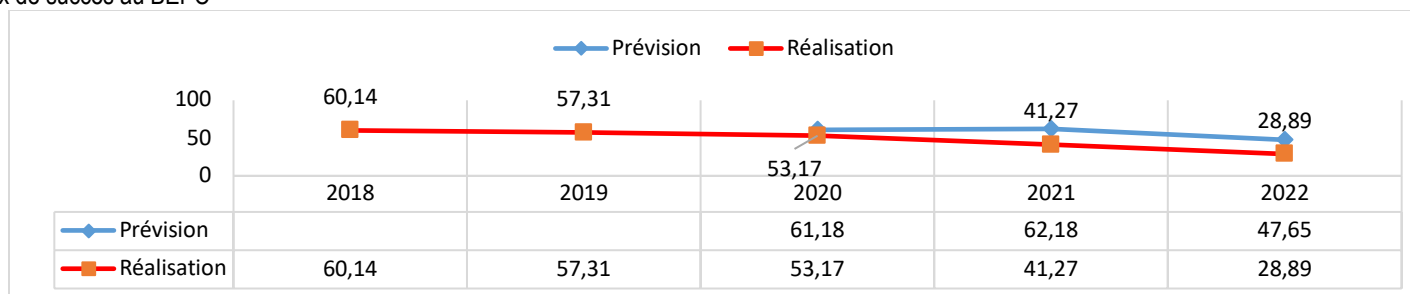
**Mode de calcul** : (Nombre de nouveaux inscrits en 6ème quel que soit leur âge / population scolarisable de 12 ans) x 100

**Valeurs cibles** : 87% en 2021 ; 86,2% en 2022 et 61,3% en 2023

**Analyse de l'indicateur** :

Le Taux Brut d'Admission (TBA) dans le 1<sup>er</sup> cycle en 2021 était de 83,3%. Ce taux a chuté à 49,5% en 2022. On observe un gap de 36,7 points de pourcentage par rapport à la cible fixée à 86,2%. Cette régression est due en partie à la faible capacité d'accueil dans les établissements publics. Pour améliorer l'accès dans le premier cycle du secondaire, l'Etat s'est engagé avec l'appui des partenaires au développement tels que la Banque Mondiale, l'AFD, la BID et la Chine, à renforcer la construction de collèges dans le cadre du C2D et du Ps-Gouv 2022-2024 pour couvrir les zones rurales et urbaines les moins desservies.

**Indicateur 2** : Taux de succès au BEPC



**Source de données** : Rapport d'activités DESPS

**Mode de calcul** : (Nombre d'élèves admis au BEPC / Nombre d'élèves candidats au BEPC) x 100

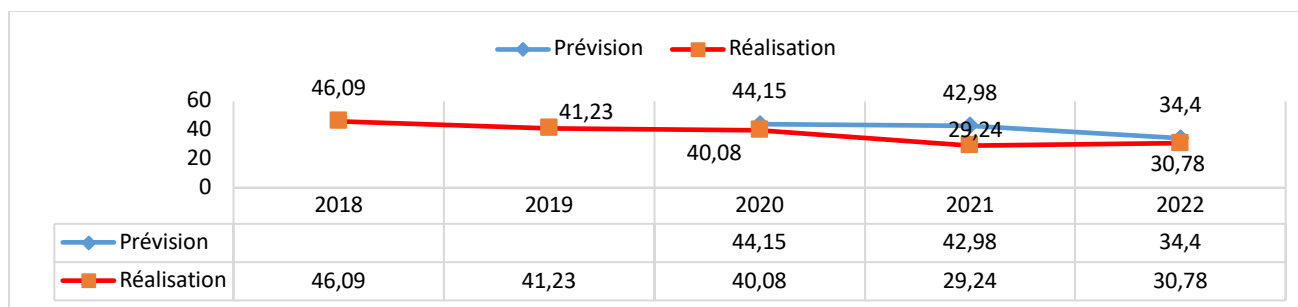
**Valeurs cibles** : 62,18% en 2021 ; 47,65% en 2022 et 54,04% en 2023

**Analyse de l'indicateur** :

La transition entre cycles d'enseignement est assurée par le passage d'un examen qui permet d'évaluer les connaissances et les compétences acquises par les élèves. Concernant la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, l'évaluation se fait à travers l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). En 2022, seulement 28,89% des candidats ont été déclarés

admis. Ce qui signifie que plus de 70% des élèves n'ont pas acquis les connaissances et compétences attendues pour réussir à cet examen à la fin du premier cycle. On observe un recul de 12,38 points par rapport à la réalisation de 2021 et une cible de 48,2% non atteinte. Au vu de ces résultats, des efforts restent à faire pour améliorer les conditions d'encadrement des élèves afin que leur performance soit satisfaisante. Le recrutement d'enseignants surtout dans les disciplines scientifiques où le déficit d'enseignants est criant, le désengorgement des salles de classe par la construction et la réhabilitation des salles de classe, l'équipement des salles de classe en matériels didactiques et la lutte contre la tricherie en classe et aux examens pourraient y contribuer.

### Indicateur 3 : Taux de succès au BAC



**Source de données :** Rapport d'activités DESPS

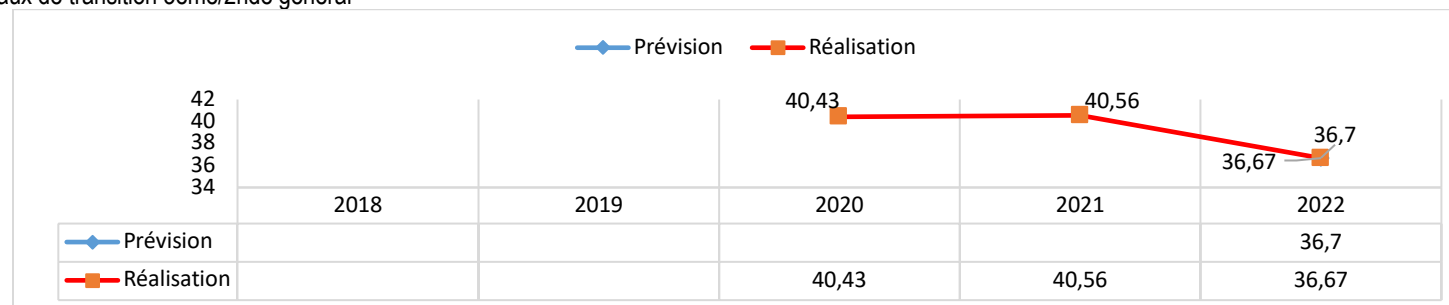
**Mode de calcul :** (Nombre d'élèves admis au BAC / Nombre d'élèves candidats au BAC) x 100

**Valeurs cibles :** 42,98% en 2021 ; 34,4% en 2022 et 35,97% en 2023

#### Analyse de l'indicateur :

A la session 2022 de l'examen du Baccalauréat, 30,78% des candidats ont été déclarés admis. Ce qui signifie que plus de 69% des élèves n'ont pas acquis les connaissances et compétences attendues pour réussir à cet examen, à la fin du second cycle. Même si ce résultat est en hausse par rapport à la réalisation de 2021, on observe que la valeur de l'indicateur n'a pas atteint la cible de 34,4% prévue en 2022. Des actions pourraient contribuer à améliorer ce résultat. Il s'agit entre autres, du désengorgement des salles de classe par la construction et la réhabilitation de salles de classe, de l'équipement des salles en matériels didactiques et du recrutement d'enseignants surtout dans les disciplines scientifiques où le déficit en enseignants est criant.

### Indicateur 4 : Taux de transition 3ème/2nde général



**Source de données :** Rapport d'activités DESPS

**Mode de calcul :** Effectif des nouveaux inscrits en 2nd en année N / Effectif des élèves de 3ème en année N-1.

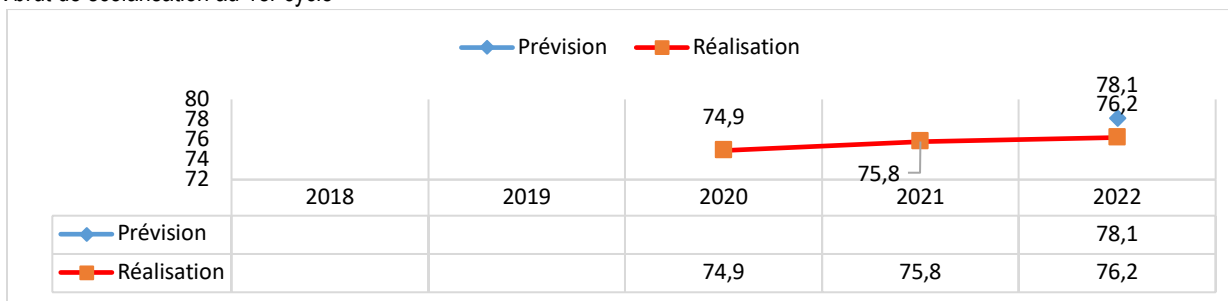
**Valeurs cibles :** 36,7% en 2022 et 32,8% en 2023

### Analyse de l'indicateur :

Une bonne transition entre cycles garantit une excellente continuité éducative dans le système éducatif. D'ailleurs, améliorer la transition inter-cycle (3<sup>e</sup>/2<sup>nd</sup> cycle) fait partie des objectifs établis dans la stratégie nationale de progrès du système éducatif (Plan Sectoriel Education-Formation, PSE 2016-2025). En 2022, le taux de transition 3<sup>e</sup>me/2<sup>nd</sup>e général est de 36,67%. Ce qui signifie que moins de la moitié des élèves en classe de 3<sup>e</sup> n'est pas parvenue à s'inscrire en classe de 2<sup>nd</sup>e générale. Le taux est en baisse par rapport à la valeur de 2021 qui se chiffrait à 40,56%. Mais il a presque atteint la cible de 36,7% prévue en 2022. Ce niveau de performance relativement bon à mi-parcours est dû à l'amélioration du système d'évaluation et aux actions entreprises par le ministère en vue d'accroître la capacité d'accueil dans le second cycle, à travers la construction et la réhabilitation de lycées et de lycées de jeunes filles avec internat.

### Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès à un enseignement secondaire général

#### Indicateur 1 : Taux brut de scolarisation au 1er cycle



Source de données : Rapport d'activités DESPS

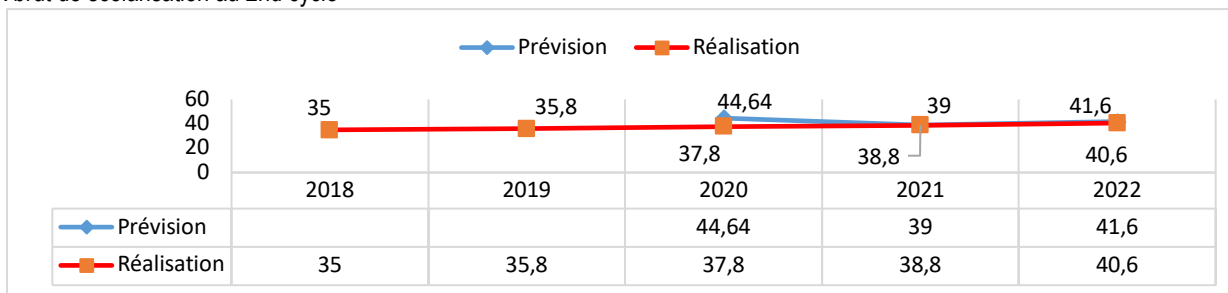
Mode de calcul : Nombre des élèves inscrits au 1er cycle du secondaire général, quel que soit leur âge / Population scolarisable de 12 à 15 ans

Valeurs cibles : 78,10% en 2022 et 79,1% en 2023

### Analyse de l'indicateur :

Le Taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire est en hausse continue depuis 2020. Il est passé de 74,9% en 2020 à 76,2% en 2022. Cependant la prévision de 78,1% n'a pas été atteinte. Cela pourrait s'expliquer par un taux élevé d'échec et d'abandon malgré les efforts consentis par le ministère pour améliorer les conditions d'apprentissage. Afin d'accroître la valeur de l'indicateur, le programme prévoit de poursuivre la construction de collèges de proximité pour rapprocher l'école des populations, la réhabilitation de collèges et le recrutement d'enseignants.

#### Indicateur 2 : Taux brut de scolarisation au 2nd cycle



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre de nouveaux inscrits au 2nd cycle du secondaire général quel que soit leur âge / population scolarisable de 16 à 18 ans) x 100

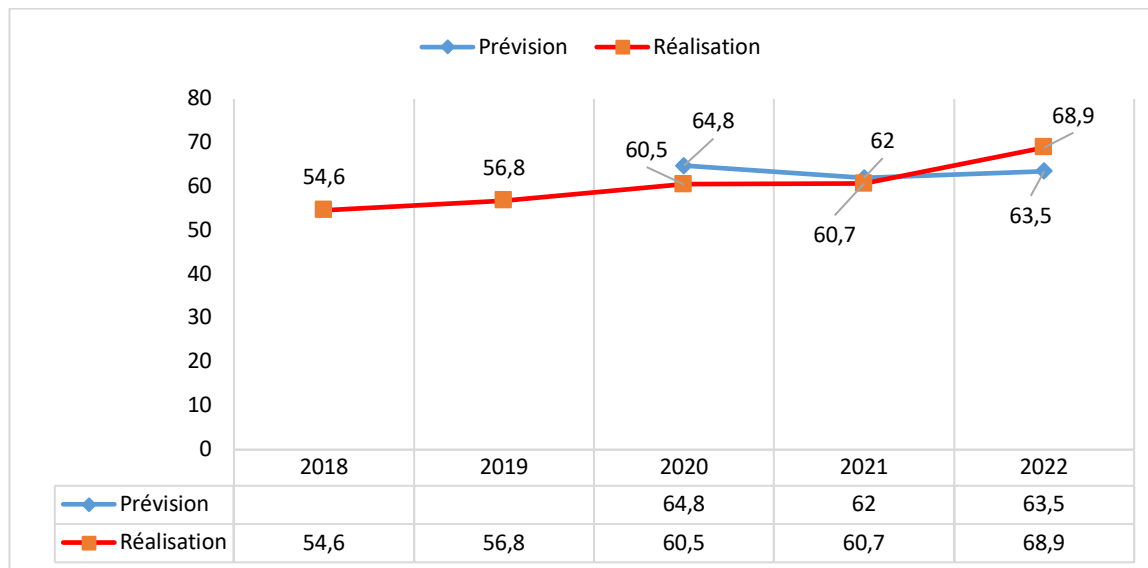


**Valeurs cibles :** 39% en 2021 ; 41,60% en 2022 et 43,7% en 2023

**Analyse de l'indicateur :**

Le Taux brut de scolarisation au second cycle du secondaire est en hausse continue depuis 2018. Il est passé de 35% en 2018 à 40,6% en 2022. Cependant la prévision de 41,6% n'a pas été atteinte. Ce résultat pourrait être consécutif à un taux élevé d'échec malgré les efforts consentis par le ministère pour améliorer les conditions d'apprentissage. En vue de relever le défi de la scolarisation dans le second cycle, le programme prévoit renforcer des actions concrètes à travers l'ouverture de classe de 2<sup>nd</sup> cycle dans plusieurs collèges, le recrutement d'enseignants et la construction des lycées de jeunes filles avec internat.

**Indicateur 3 :** Taux d'achèvement du 1er cycle du secondaire



**Source de données :** Rapport d'activités DESPS

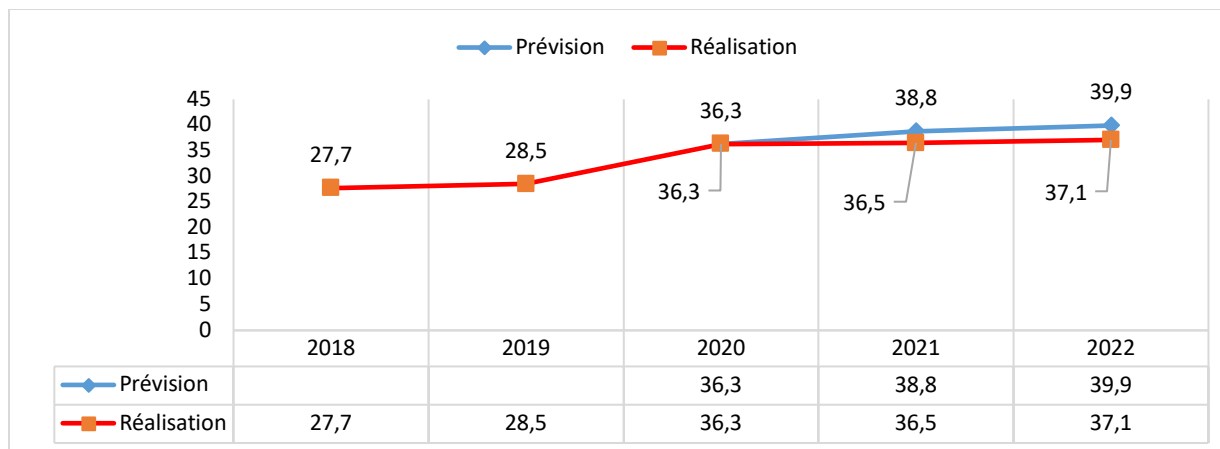
**Mode de calcul :** (Nombre de nouveaux inscrits en 3ème / population scolarisable de 15 ans) x 100

**Valeurs cibles :** 62% en 2021 ; 63,5% en 2022 et 69,9% en 2023

**Analyse de l'indicateur :**

Le Taux d'Achèvement du Premier cycle du secondaire se chiffrait à 60,7% en 2021. En 2022, il est passé à 68,9% et dépasse la cible de 63,5 prévue. Cette performance est révélatrice des énormes efforts menés par le ministère pour scolariser et maintenir les enfants à l'école. Ces efforts seront davantage renforcés afin de mettre effectivement en œuvre les mesures prises par le MENA pour réduire le redoublement et lutter contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et les grossesses en milieu scolaire.

#### Indicateur 4 : Taux d'achèvement du 2nd cycle du secondaire



**Source de données :** Rapport d'activités DESPS

**Mode de calcul :** (Nombre de nouveaux inscrits en Terminale / population scolarisable de 18 ans) x 100

**Valeurs cibles :** 38,80% en 2021 ; 39,9% en 2022 et 41,40% en 2023

#### **Analyse de l'indicateur :**

Le Taux d'Achèvement du Second cycle du secondaire est de 37,1% en 2022. Il a progressé légèrement par rapport à 2021 mais la cible fixée à 39,9% n'est pas atteinte. L'écart est de moins 2,8 points de pourcentage. Ces chiffres montrent qu'en dépit des progrès réalisés dans l'accès aux différents niveaux d'enseignement, un nombre important d'élèves n'achèvent pas le second cycle du secondaire. Ce niveau d'achèvement est probablement consécutif à une faible transition entre le premier et le second cycle et à une entrée tardive dans le dernier niveau du 2<sup>nd</sup> cycle (Terminale) en raison des redoublements. Au regard de ce qui précède et en vue d'améliorer la valeur de l'indicateur, le programme prévoit d'œuvrer fortement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'environnement scolaire. Pour ce faire, il prévoit optimiser la formation continue de l'ensemble du personnel, débarrasser les abords des établissements des bars, maquis et autres débits de boissons qui constituent des lieux de consommation d'alcool et de drogue par les élèves. Le programme entend également renforcer l'éducation aux droits de l'homme.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

Expérimentée depuis 3 années, l'opération d'affectation et d'orientation en ligne est à sa maturation. Grâce à ce système innovant, les meilleurs élèves peuvent choisir les meilleures écoles et le Gouvernement dispose de statistiques fiables sur le nombre d'élèves, ce qui facilite la prise de décisions. Les taux de réalisation sont satisfaisants et estimés en 2022, à 92,74% pour la sixième et 75% pour la seconde. Ce processus novateur permet désormais aux parents d'élèves de prendre en main eux-mêmes, à partir de leurs téléphones portables, les affectations et les orientations de leurs enfants dans l'établissement de leur choix.

Cependant, le Programme « Enseignement Secondaire Général » est confronté à de nombreuses difficultés au nombre desquelles figurent :

- le faible niveau des crédits disponibles dû à la régulation a contraint certains gestionnaires à attendre les crédits conséquents pour la réalisation de leurs activités ;
- Insuffisance des ressources pour l'achèvement des projets de construction ;
- les abords des établissements constituent des lieux de consommation de drogue et d'alcool ;
- La résurgence du phénomène des grossesses en milieu scolaire (5833 cas en 2020-2021).

## IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées le MENA se propose de :

- poursuivre la construction des collèges de proximité afin de rapprocher les élèves des parents pour nous accompagner dans le suivi et l'encadrement de leurs enfants ;
- poursuivre la construction d'établissement d'excellence avec internat ;
- sensibiliser la communauté éducative sur le cadre institutionnel qui protège les droits des enfants afin que tous les cas de violences sont référés aux autorités compétentes ;
- lutter contre les violences sous toutes ses formes en milieu scolaire ;
- faire, à l'endroit des acteurs extérieurs au programme ou au ministère, des recommandations visant à les solutionner ;
- attendre que les crédits disponibles au troisième trimestre soient conséquents afin de réaliser les activités du ministère ;
- solliciter des crédits complémentaires auprès du ministère du budget pour la prise en compte des besoins restant à satisfaire ;
- assainir l'environnement scolaire ;
- renforcer les campagnes de sensibilisation contre les grossesses précoces dans nos établissements ;
- intégrer l'éducation complète à la sexualité dans les curricula de formation.

## CONCLUSION

Les performances mesurées en 2022 dans le Programme 3 ont porté sur l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire général. Sur les huit résultats attendus en 2022, un seul a été atteint au niveau de l'accès. Il s'agit du Taux d'achèvement du 1er cycle du secondaire.

Malgré les efforts consentis par le Programme, beaucoup reste encore à faire pour que les élèves accèdent à un enseignement secondaire de qualité.

Ces faiblesses qui constituent une entrave à l'accès à une éducation de qualité et au développement du capital humain, peuvent s'expliquer par l'absence d'une gestion optimale des salles de classes, du service hebdomadaire effectif des enseignants, de la formation continue du personnel et de l'évaluation des acquis scolaires. En outre, les phénomènes des violences et des grossesses enregistrées ces dernières années en milieu scolaire constituent également des raisons de la contre-performance du système.

En vue d'améliorer l'accès à un enseignement secondaire général de qualité, le Programme envisage d'optimiser la gestion des ressources enseignantes, de leur service hebdomadaire effectif. Il envisage également la formation continue de l'ensemble du personnel en management et en gestion de l'administration ainsi que l'utilisation optimale des salles de classes. Le Programme prévoit aussi d'améliorer l'environnement scolaire à travers le renforcement de l'éducation aux droits de l'homme en tant que compétence sociale chez les élèves.

## PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « ALPHABETISATION ET EDUCATION NON FORMELLE »

### INTRODUCTION

Conformément au Décret N°2022-479 du 06 Juillet 2022 portant nomination de Directeurs d'Administration Centrale au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, Madame GNINIBOU LOGBO ANNITA, Directrice de l'Education Non formelle est la Responsable du Programme Administration Générale. Elle a été nommée en remplacement de Madame Coulibaly Epse Ouattara Maman qui assurait cette fonction.

Selon le Décret N° 2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, le Programme « alphabétisation et éducation non formelle » a enregistré la création de quatre nouvelles directions pour accentuer la lutte contre l'analphabétisme en Côte d'Ivoire.

Ses missions et attributions contenues dans le décret N° 2022-301 du 04 Mai 2022 portant attribution des Membres du Gouvernement se déclinent ainsi :

- Alphabétisation des populations et formation permanente des adultes ;
- Réalisation des objectifs de la politique d'éducation pour tous ;
- Développement de l'éducation non formelle ;

- Mise en place de programmes et mécanismes permettant aux populations cibles d'acquérir des connaissances et des aptitudes de base en matière d'alphabétisation fonctionnelle, nécessaires à leur développement économique, social et culturel ;
- Amélioration du niveau d'éducation de la population cible par le biais de programmes d'alphabétisation adéquats ;
- Conception, réalisation et coordination des programmes d'alphabétisation ;
- Sensibilisation de la population à l'importance de l'alphabétisation ;
- Promotion de l'adéquation Alphabétisation/Emploi ;
- Appui à la pérennisation et à l'amélioration des connaissances post alphabétisation ;
- Facilitation de l'accès des populations cibles aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle ;
- Promotion de l'alphabétisation en langues nationales.

Avec la mise en lumière du volet alphabétisation comme un pan majeur dans les missions du Ministère, une réflexion profonde s'est faite sentir afin de donner un nouveau souffle au secteur. En attendant l'application des recommandations et résolutions des EGENA, c'est dans un contexte de grande restructuration du programme que les activités se sont déroulées dans le but de poursuivre la réduction du taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire. Il s'agit dans cette cinquième partie de ce rapport annuel de performance, consacrée au Programme Alphabétisation et Education Non Formelle, de présenter :

- la stratégie du Programme alphabétisation et éducation non formelle ;
- le bilan des réalisations à l'issue de l'exercice 2022 ;
- l'analyse de la performance du programme 4 ;
- les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du Programme 4

Le Programme Alphabétisation et Education Non Formelle a pour objectif global de « **réduire le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire** » (OG1).

Le résultat stratégique attendu est : « **le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire est réduit** » (RS1).

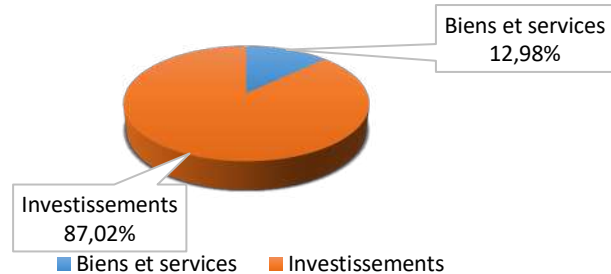
L'objectif spécifique associé à ce Programme est « **accroître l'accès à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle** ».

### I.2. Le financement du programme 4

Pour la gestion 2022, la part du budget destinée à la réalisation des activités du Programme Alphabétisation et Education Non Formelle, était de **459 657 515 FCFA**, répartie par nature de dépenses comme suit :

- Biens et services : **59 657 594** soit **12,98%**
- Investissements : **399 999 921 FCFA** soit **87,02%**

## BUDGET REVISE 2022 DU PROGRAMME 4



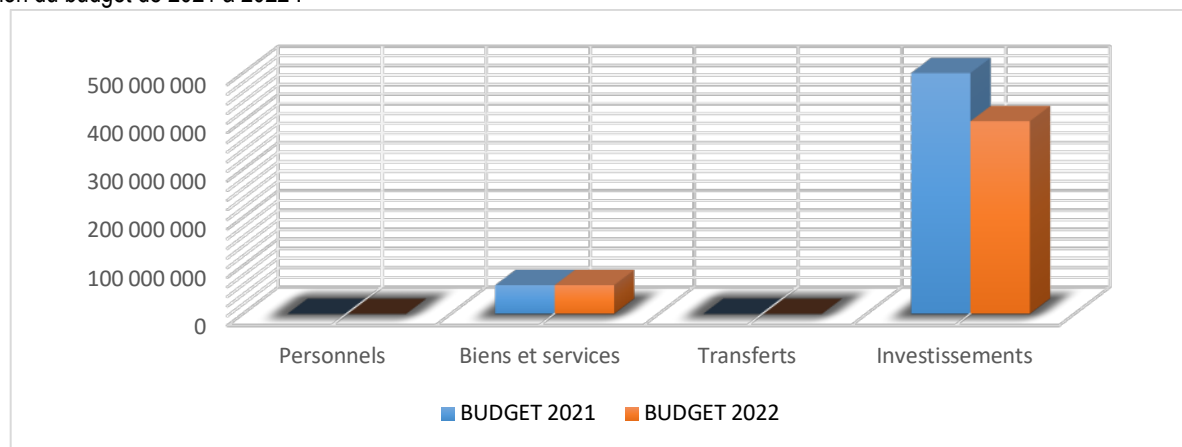
Comparativement à 2021, les crédits alloués au Programme 4, ont baissé globalement de 17,87%.

Cette baisse se situe essentiellement au niveau des dépenses d'investissements avec 100 000 079 FCFA de réduction par rapport au budget de 2021.

La situation détaillée se présente par nature de dépenses comme suit :

	BUDGET 2021	BUDGET 2022	VARIATION	TAUX DE VARIATION
Personnels	0	0	0	0,00%
Biens et services	59 659 630	59 657 594	-2 036	0,00%
Transferts	0	0	0	0,00%
Investissements	500 000 000	399 999 921	-100 000 079	-20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>559 659 630</b>	<b>459 657 515</b>	<b>-100 002 115</b>	<b>-17,87%</b>

Illustration graphique de la variation du budget de 2021 à 2022 :

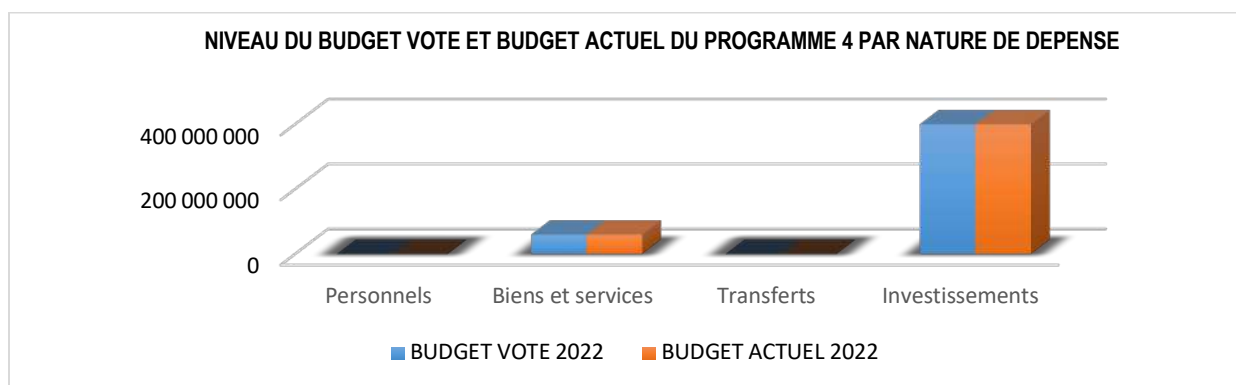


## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

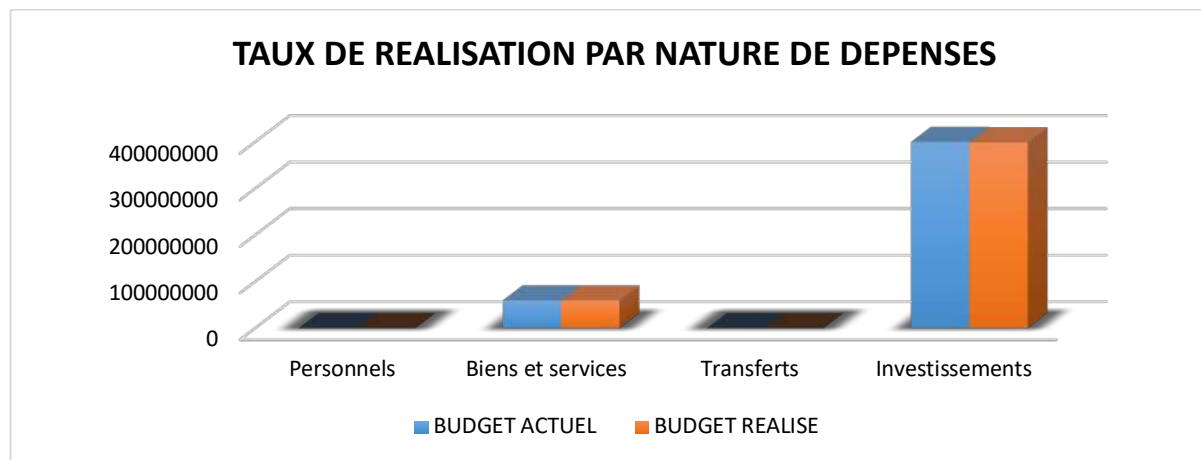
Les crédits alloués initialement puis révisés au Programme Alphabétisation et Education Non Formelle se présentent par nature de dépenses comme suit :

	BUDGET VOTE 2022	BUDGET ACTUEL 2022	ECART
Personnels	0	0	0
Biens et services	59 659 630	59 657 594	-2 036
Transferts	0	0	0
Investissements	400 000 000	399 999 921	-79
<b>TOTAL</b>	<b>459 659 630</b>	<b>459 657 515</b>	<b>-2115</b>



La situation d'exécution budgétaire pour l'exercice 2022 au niveau du Programme 4 est donc de **99,81%**.

	BUDGET ACTUEL	BUDGET REALISE	ECART (ACTUEL - REALISE)	TAUX DE REALISATION	ECART
Personnels	0	0	0	0,00%	0,00%
Biens et services	59 657 594	59 657 594	0	100,00%	0,00%
Transferts	0	0	0	0,00%	0,00%
Investissements	399 999 921	399 148 776	851 145	99,79%	0,21%
<b>TOTAL</b>	<b>459 657 515</b>	<b>458 806 370</b>	<b>851 145</b>	<b>99,81%</b>	<b>0,19%</b>



Les réalisations des activités du programme 4 sont de **458 806 370 FCFA** dont **59 657 594 FCFA** en Biens et services et **399 148 776 FCFA** en Investissement. Pour la gestion 2022, le taux de réalisation est de **99,81%**. Comparé à l'objectif qui est de 100%, il se dégage un écart de **0,19%**. L'écart de **0,19%** fait ressortir le caractère efficient dans la gestion des crédits budgétaires alloués au MENA.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 4**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : 2206401 Gestion de l'alphabétisation	0	0	59 658 181	59 657 594	0	0	499 999 675	399 148 776	559 657 856	458 806 370
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>59 658 181</b>	<b>59 657 594</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>499 999 675</b>	<b>399 148 776</b>	<b>559 657 856</b>	<b>458 806 370</b>

Source : RAP 2021, Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

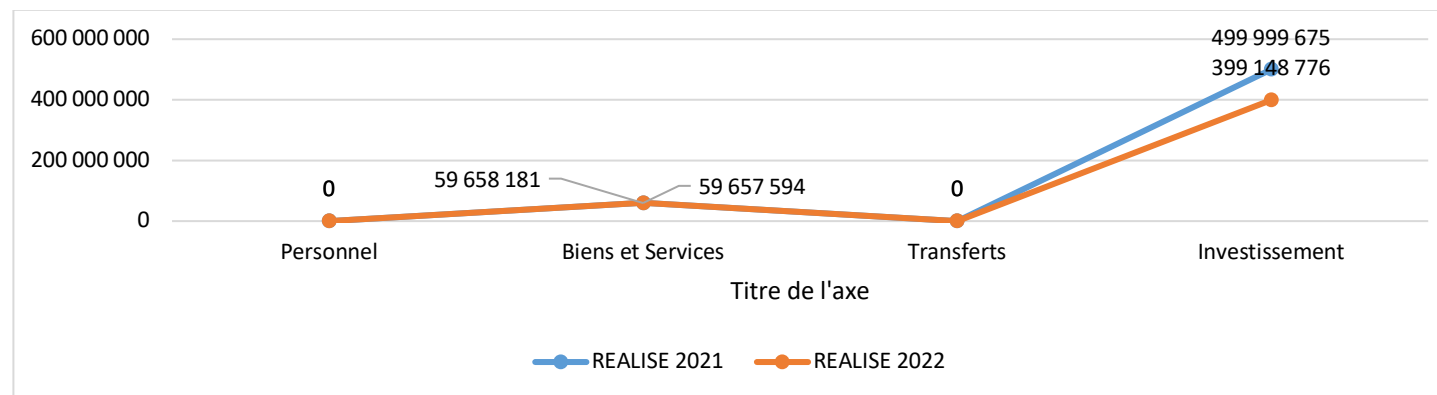
Comparativement à 2021, les réalisations de 2022 sont en baisse de 100 851 486 FCFA. Ce qui représente un taux de réduction de 18,02%. Cependant il faut noter que cette chute provient des crédits d'investissement qui sont passés de 499 999 675 FCFA en 2021 à 399 148 776 FCFA en 2022.

#### Analyse détaillée :

Le niveau de réalisation des activités en 2022 est en baisse par rapport au niveau de 2021. Cette baisse est de **-18,02%** ce qui représente 100 851 486 FCFA. Les variations par nature de dépenses se présentent comme suit :

	REALISE 2021	REALISE 2022	ECART	TAUX
Personnel	0	0	0	0,00%
Biens et Services	59 658 181	59 657 594	-587	0,00%
Transferts	0	0	0	0,00%
Investissement	499 999 675	399 148 776	-100 850 899	-20,17%
<b>TOTAL</b>	<b>559 657 856</b>	<b>458 806 370</b>	<b>-100 851 486</b>	<b>-18,02%</b>

Illustration graphique de cette variation :



La variation du niveau de réalisation des activités provient essentiellement de la baisse du financement du projet entre 2021 et 2022. En effet en 2021, le projet a bénéficié d'un financement de 500 000 000 FCFA contre 400 000 000 FCFA en 2022. Cette baisse provient de la réduction de l'enveloppe budgétaire au niveau des investissements octroyée au MENA lors de la préparation du budget 2022. Pour remédier à cette situation, il faut relever le niveau des crédits alloués sur ce projet à la mise en place du budget 2023. Pour ce faire, lors de la préparation du budget 2023, des crédits complémentaires ont été sollicités pour prendre en compte tous les besoins exprimés sur ce projet.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Exécution des investissements du Programme 4**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 78095000012 Stratégie Nationale d'Alphabétisation</b>	2016	2025	<b>18 916 891 259</b>	<b>400 000 000</b>	<b>399 999 921</b>	<b>399 148 776</b>
Sur financement intérieur			18 916 891 259	400 000 000	399 999 921	399 148 776
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>18 916 891 259</b>	<b>400 000 000</b>	<b>399 999 921</b>	<b>399 148 776</b>
Total sur financement intérieur			18 916 891 259	400 000 000	399 999 921	399 148 776
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan stratégique d'alphabétisation adopté au Conseil des Ministres du 09 septembre 2015. La gestion administrative de ce projet est confiée à la Direction de l'Alphabétisation et de l'Éducation non Formelle (DAENF) du MENA. Depuis le démarrage du projet, plusieurs animateurs et apprenants sont formés et équipés en kits chaque année et plusieurs motos de liaison ont été acquises et mises à la disposition des conseillers alpha en vue d'assurer la supervision des activités. Pour l'année 2022, toutes les activités ont été réalisées et prises en charge à 100% en dehors des sensibilisations et des formations réalisées sur la ligne 622100 "Prestations extérieures" où un disponible de 841 741 FCFA s'est dégagé. Ce disponible correspond au montant resté sans objet après les engagements.

### II.2. Évolution des effectifs

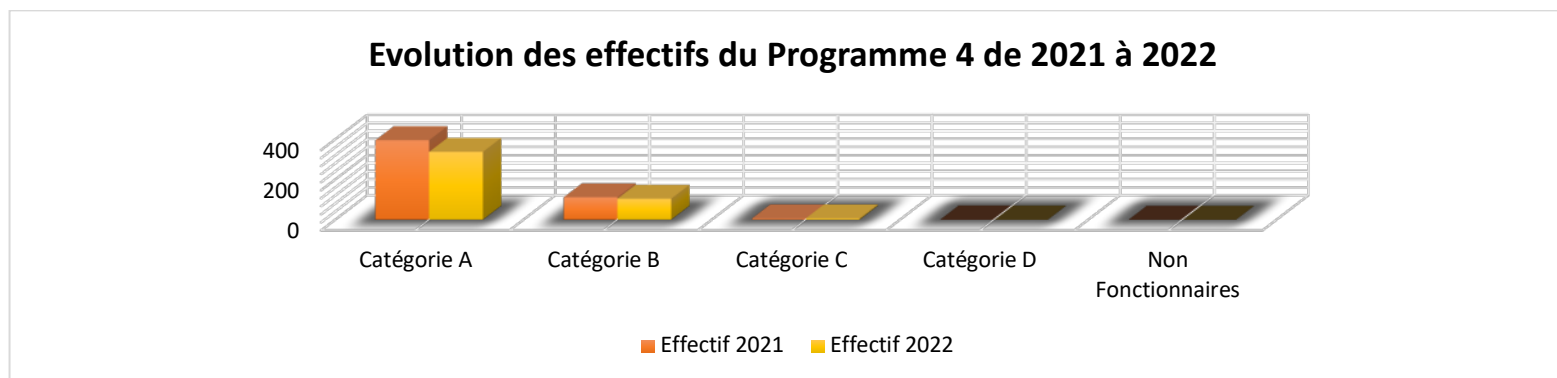
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.



Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	396	640	0	0	58	338
Catégorie B	112	3	0	0	7	105
Catégorie C	7	0	0	0	0	7
Catégorie D	1	2	0	0	0	1
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>516</b>	<b>645</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65</b>	<b>451</b>

Source : DRH MENA et Catalogue des mesures nouvelles



De grandes réformes sont en cours pour restructurer les activités du Programme. Quatre nouvelles Directions ont été créées et le personnel est en train d'être redéployé. En attendant, pour l'exercice 2022, les activités ont été réalisées avec le personnel disponible.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

**Au titre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'alphabétisation**, 210 centres d'alphabétisation, 6 270 apprenants alphabétisés et 5 classes passerelles pour 150 enfants hors du système scolaire ont été ouverts.

En ce qui concerne les activités de formation du Programme 4 on enregistre :

✚ la formation de 215 animateurs :

- 181 en alpha classique ;
- 20 en alpha via le mobile ;
- 14 des classes passerelles.

✚ l'alphabétisation via le mobile de 14 Animateurs à Bouaké sur :

- l'andragogie/pédagogie ;
- l'élaboration des fiches pédagogiques (pré-lecture, pré-calcul, pré écriture, lecture, calcul, écriture et thèmes éducatifs) ;
- la technique d'animation des cours ;
- la gestion des centres d'alphabétisation ;
- le suivi et l'orientation des néo-alphabètes.

- ✚ l'alphabétisation via le mobile à Abidjan de 06 animateurs sur les techniques d'animation des séances d'alphabétisation ;
- ✚ la formation des 14 animateurs des classes passerelles à Yamoussoukro en deux (02) étapes :
  - Étape 1 : Formation aux contenus théoriques ;
  - Étape 2 : Formation pratique.
- ✚ ouverture de 100 classes passerelles dans les régions de la Bagoué, du Béré, du Bounkani, du Kabadougou, du Poro et du Tchologo.

### Au titre de la Journée Internationale de l'Alphabétisation

La tenue à Abidjan le 08 et 09 septembre 2022, autour du thème « Transformer les espaces d'apprentissage d'alphabétisation », de l'édition 2022 de la Journée Internationale de l'Alphabétisation, traduit la reconnaissance des efforts entrepris par le Gouvernement ivoirien pour relever les défis de l'alphabétisation dans notre Pays. Le thème de cette Journée Internationale de l'Alphabétisation, met en évidence la nécessité d'étendre le champ des activités d'alphabétisation au-delà des salles de classe pour atteindre les lieux de travail, les marchés et tout autre endroit où le besoin se fera sentir, sans omettre d'exploiter les potentialités que nous offre la révolution numérique. Selon l'UNESCO malgré les efforts consentis, 87% de la population mondiale au-dessus de 15 ans ne sait ni lire ni écrire. En Côte-d'Ivoire, ce taux est encore de 47 % dont 2/3 sont des femmes. Cette disparité s'accroît davantage en milieu rural. C'est dire toute l'urgence que requiert cette question et la nécessité de mutualiser nos efforts afin d'inverser la tendance. A cet effet, la Journée Internationale de l'Alphabétisation est l'occasion idéale pour des échanges scientifiques et communautaires qui permettront de dresser l'état des lieux des actions menées et d'identifier les défis en matière d'alphabétisation. C'est également le cadre idéal pour partager les expériences inspirantes et d'indiquer des pistes d'actions pour accélérer l'alphabétisation des jeunes et des adultes.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 4

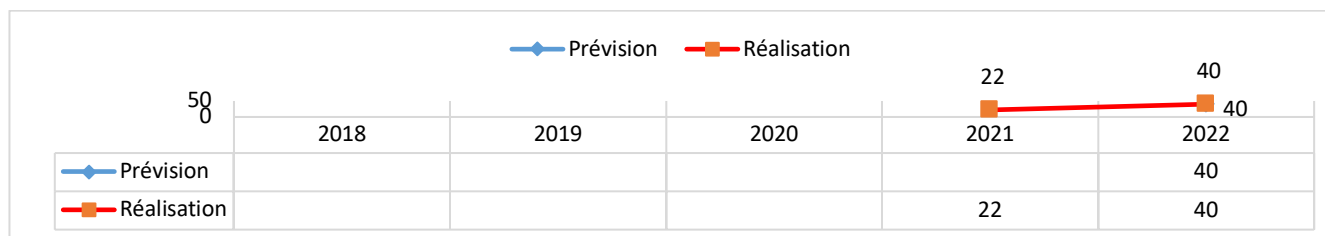
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Accroître l'accès à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle</b>						
<b>Indicateur 1.1</b> : Proportion d'animateurs d'alphabétisation formés par la DAENF à l'exécution des programmes nationaux d'alphabétisation	%	-	8%	22%	40%	40%
<b>Indicateur 1.2</b> : Proportion de kits distribués (kits apprenants, kits des centres d'alphabétisation et kits des animateurs)	%	-	13%	23%	49%	49%
<b>Indicateur 1.3</b> : Proportion d'apprenants formés	%	-	9%	15%	43%	43%
<b>Indicateur 1.4</b> : Taux moyen de réussite à la session d'apprentissage	%	-	72,75%	90%	95%	100%

Source : Rapport DAENF

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique : Accroître l'accès à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle**

**Indicateur 1** : Proportion d'animateurs d'alphabétisation formés à l'exécution des programmes nationaux d'alphabétisation



Source de données : Rapport d'activités DENF

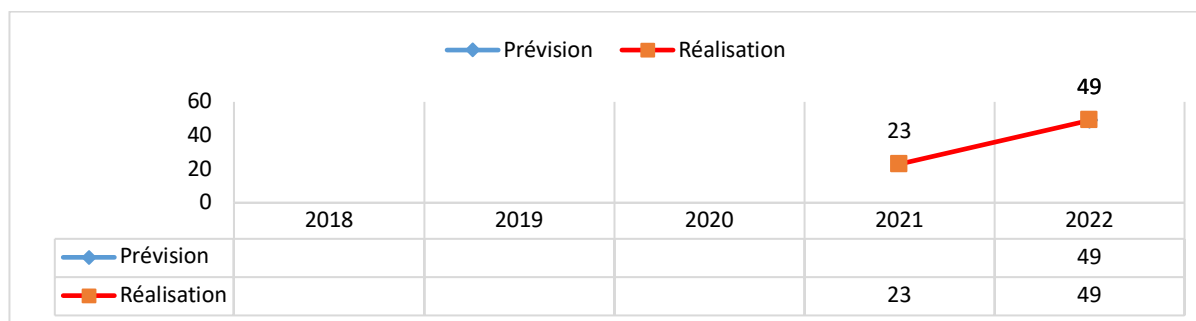
**Mode de calcul** : Nombre total d'animateurs d'alphabétisation formés / Nombre total des animateurs d'alphabétisation (1500)

**Valeurs cibles :** 40% en 2022 et 56% en 2023

**Analyse de l'indicateur :**

En 2022, la proportion d'animateurs d'alphabétisation formés à l'exécution des programmes nationaux d'alphabétisation est passée à 40%. Ce résultat est conforme aux attentes de 2022. La réalisation révèle une performance liée à l'intensification des campagnes de sensibilisation et de communication auprès des acteurs et des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation et au renforcement des capacités opérationnelles du programme.

**Indicateur 2 :** Proportion de kits distribués (kits apprenants, kits des centres d'alphabétisation et kits des animateurs)



Source de données : Rapport d'activités DENF

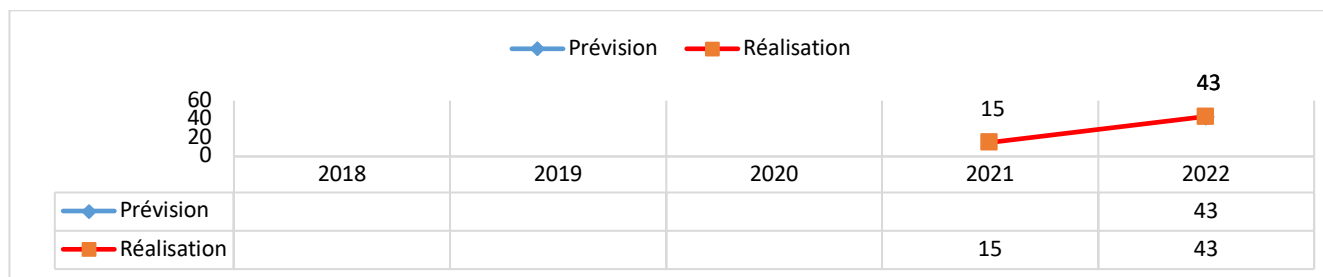
**Mode de calcul :** Nombre total de kits distribués / Nombre total de kits à distribuer (30000)

**Valeurs cibles :** 49% en 2022 et 86% en 2023

**Analyse de l'indicateur :**

La proportion de kits distribués se chiffrait à 23% en 2021. A fin 2022, cette valeur a fortement augmenté de 26 points de pourcentage. Elle s'est fixée à 49%. La réalisation est égale à la cible prévue. Les raisons de cette performance sont liées à la disponibilité des ressources financières et logistiques qui a permis d'améliorer l'accès des apprenants, des centres d'alphabétisation et des animateurs aux kits prévus.

**Indicateur 3 :** Proportion d'apprenants formés par le MENA



Source de données : Rapport d'activités DENF

**Mode de calcul :** Nombre total d'apprenants formés / Nombre total d'apprenants prévus (42000)

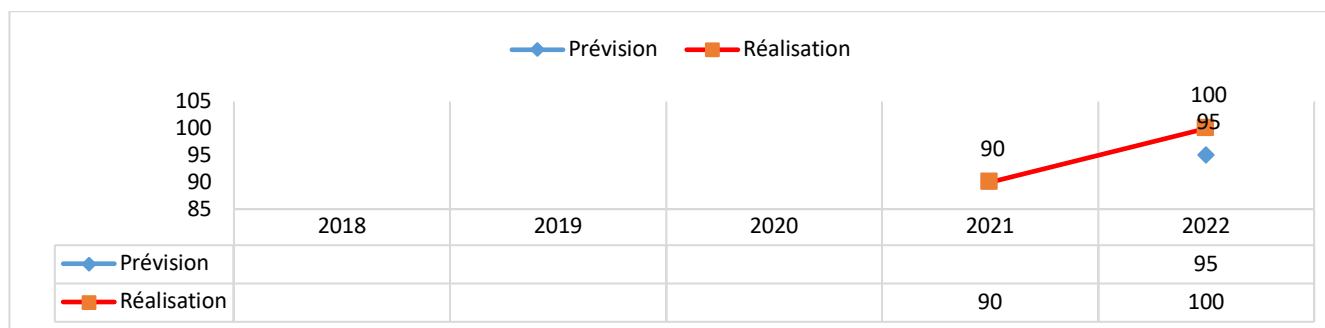
**Valeurs cibles :** 43% en 2022 et 60% en 2023

**Analyse de l'indicateur :**

La proportion d'apprenants formés par le MENA était de 15% en 2021. Cette valeur a atteint 43% en 2022. Ce résultat pourrait s'expliquer par la disponibilité des services d'offre d'alphabétisation au regard des besoins et de la demande, les conditions de mise en œuvre des programmes et projets d'alphabétisation performants, l'existence d'une stratégie de pérennisation de l'action sur le terrain et l'adhésion de nombreux parents d'inscrire leurs enfants dans les programmes d'alphabétisation.

En vue d'accroître davantage sa performance, le Programme entend accroître l'ouverture de nouveaux centres d'alphabétisation. En collaboration avec les autorités locales et politiques, il envisage également renforcer la sensibilisation des populations pour plus d'adhésion au programme d'alphabétisation.

**Indicateur 4 : Taux moyen de réussite à la session d'apprentissage**



Source de données : Rapport d'activités DANF

**Mode de calcul :** Nombre d'apprenants ayant eu la moyenne aux évaluations / Nombre d'apprenants présentés à la fin d'une session d'apprentissage

**Valeurs cibles :** 95% en 2022 et 95% en 2023

**Analyse de l'indicateur :**

En 2021, le taux moyen de réussite à la session d'apprentissage a affiché une valeur de 90%. En 2022, il a atteint les 100%. La réalisation de 2022 a dépassé la cible de 95% prévue et révèle une performance dont les causes pourraient être liées à la qualité de l'encadrement et à la disponibilité des manuels scolaires pour les apprenants.

**IV. PERSPECTIVES**

**IV1. Leçons apprises**

Depuis 1967, la journée internationale de l'alphabétisation est célébrée chaque année à travers le monde pour rappeler au public l'importance de l'alphabétisation en tant que facteur de dignité et de droits humains et pour faire progresser l'agenda de l'alphabétisation pour une société plus instruite et durable. La Journée internationale de l'alphabétisation de l'année 2022 a été célébrée en Côte d'Ivoire sous le thème « Transformer les espaces d'apprentissage d'alphabétisation » et a été l'occasion de repenser l'importance fondamentale des espaces d'apprentissage d'alphabétisation pour renforcer la résilience et assurer une éducation de qualité, équitable et inclusive pour tous.

De plus, les réformes en cours ont permis la création de quatre nouvelles Directions. Cependant, le Programme « Alphabétisation et Education Non Formelle » reste confronté à de nombreuses difficultés qui sont les suivantes :

- gestion tardive du matériel de formation ;
- insuffisance de renforcement de capacité des conseillers ;
- insuffisance de l'intéressement des animateurs des classes passerelles ;
- insuffisance des ressources allouées à l'alphabétisation ;

- non-respect des critères dans le choix des animateurs dans certains villages ;
- inégale répartition des centres d'alphabétisation dans les différentes Directions Régionales ;
- faible proportion d'apprenants formés par le MENA ;
- faible proportion d'animateurs d'alphabétisation formés à l'exécution des programmes nationaux d'alphabétisation.

#### **IV.2. Recommandations**

Afin de redynamiser l'alphabétisation et l'éducation non formelle, le Programme recommande de :

- donner un intéressement conséquent aux animateurs des classes passerelles, vu qu'ils consacreront toute leur disponibilité aux enseignements et aux apprentissages des enfants tous les jours ouvrables ;
- accentuer le renforcement de capacité des conseillers afin qu'ils puissent mieux encadrer les animateurs ;
- apporter un appui institutionnel au renforcement des capacités des formateurs et à la signature de partenariat entre l'Etat et les opérateurs (ONG, Partenaires Techniques et financiers extérieurs) présents dans l'alphabétisation ;
- vulgariser les formes d'éducation qui ne respectent pas les normes de l'école formelle. Elles permettent aussi une remise à niveau des enfants déscolarisés précoces ou en âge scolaire mais hors du système éducatif en vue de leur insertion dans l'école formelle ; développer l'usage de nos langues nationales et de l'outil numérique pour aider à faire de grands progrès dans des délais raisonnables en matière d'alphabétisation.

#### **CONCLUSION**

Le taux d'exécution est de 99,81% ce qui fait ressortir le caractère efficient dans la gestion des crédits budgétaires alloués au MENA.

Toutes les cibles prévues en 2022 ont été atteintes au regard des indicateurs de performance. Cette performance est favorisée par l'accroissement des services d'offre d'alphabétisation au vu des besoins et de la demande, de la compréhension de la notion d'alphabétisation fonctionnelle par les populations et par la plupart des acteurs.

A cela s'ajoutent le choix de la politique du faire faire et de l'approche projet, l'efficacité du dispositif institutionnel et juridique, les conditions de mise en œuvre des programmes et projets d'alphabétisation performantes, l'existence d'une stratégie de pérennisation de l'action sur le terrain, la préparation de la post-alphabétisation qui est l'enjeu véritable de l'alphabétisation.

L'on note encore une faible proportion d'apprenants formés par le MENA et d'animateurs d'alphabétisation formés à l'exécution des programmes nationaux d'alphabétisation.

Cette situation pourrait constituer un réel handicap au décollage économique et à la réalisation d'un développement humain durable. Elle est favorisée par l'insuffisance du service d'offre d'alphabétisation au vu des besoins et de la demande, de la mauvaise compréhension de la notion d'alphabétisation fonctionnelle par les populations et par la plupart des acteurs ainsi que des errements conséquents dans la pratique.

A cela s'ajoutent les limites du choix de la politique du faire faire et de l'approche projet, l'inefficacité du dispositif institutionnel et juridique, les conditions de mise en œuvre des programmes et projets d'alphabétisation peu performantes, la quasi inexistence d'une stratégie de pérennisation de l'action sur le terrain, l'impréparation de la post-alphabétisation qui est pourtant l'enjeu véritable de l'alphabétisation, et enfin, la faiblesse des ressources financières et des statistiques suffisamment désagrégées à ce jour.

Dans l'optique de rendre accessible l'alphabétisation et l'éducation non formelle à un plus grand nombre de bénéficiaires, le programme envisage de faire de l'école, en dehors des heures de classes des centres d'alphabétisation. L'apprentissage du français sera couplé avec la langue locale dans les centres installés dans les zones à prédominance linguistique.

#### **CONCLUSION GENERALE**

Au terme de la gestion 2022, l'analyse de la performance montre un tableau pas très reluisant de la qualité de l'éducation. Même si depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire, les Gouvernements successifs ont fait le choix du développement du capital humain comme un vecteur essentiel à l'essor de la nation ivoirienne, les performances de l'école ivoirienne demeurent en-deçà des attentes des décideurs et des populations.

Cela se traduit par les résultats insuffisants de chaque programme. Au niveau du pilotage, des efforts sont consentis pour la restructuration profonde de notre système éducatif avec la prise de textes subséquents et l'organisation des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) dont les résultats sont fortement attendus.

Au niveau des programmes opérationnels, les réformes en cours n'ont pas permis d'atteindre les cibles projetées. Cela s'est traduit dans les résultats aux examens à grand tirage (CEPE, BEPC, BAC) où plus de 50% des élèves candidats ont échoué. En dépit de la contre-performance que montrent ces résultats, le MENA se félicite des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la fraude qui ont permis d'assurer la transparence et l'égalité des chances dans les résultats des examens et concours. De plus, ces mesures ont amélioré la crédibilité des diplômes ivoiriens.

Toutefois, le MENA n'oublie pas les résultats du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs (PASEC) qui placent la Côte d'Ivoire parmi les moins performants des quatorze (14) pays ayant participé à l'évaluation.

En effet, selon le rapport 2019 du PASEC, 67% des élèves de CP2 ont réalisé une performance inférieure au seuil « suffisant » de compétences en français pendant que 60% des élèves de CM2 se situent en deçà du seuil « suffisant » de compétences en français et 83% en mathématiques.

En plus de toutes ces faiblesses du système éducatif relevées, il faut noter que des difficultés existent aussi au niveau du secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. La volonté du gouvernement de réduire le taux d'analphabétisme de 55 % à 30 % de 2015 en 2020 n'a donc pas été possible.

Tous ces défis auxquels le système éducatif ivoirien est confronté, confortent la perception d'une crise éducative qui interpelle les approches jusque-là utilisées et l'éloignent de la mission que le Gouvernement lui a assignée, à savoir mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire, à travers une éducation de qualité, équitable et inclusive, des ressources humaines qualitatives et productives en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.

La mise en œuvre des résolutions issues des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation permettra à coup sûr de co-construire un pacte social durable en faveur d'une école ivoirienne centrée sur la réussite des élèves et l'appropriation des valeurs de la République.

# **SECTION 333 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**





### INTRODUCTION GENERALE

Le Ministre, **Professeur Adama DIAWARA**, a été nommé Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique par Décret N°2020-456 du 13 mai 2020 portant nomination des membres du Gouvernement.

La mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique découle du décret N°2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du Gouvernement et du décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). A ce titre, les principales missions assignées au département se déclinent comme suit :

- Améliorer l'accessibilité à un enseignement supérieur mettant l'accent sur le numérique éducatif, la qualité et la pertinence des formations pour assurer une insertion professionnelle de ses diplômés ;
- Assurer les diverses prestations d'œuvres universitaires (bourses, logements, restauration, santé, activités socioculturelles et sportives) pour offrir aux étudiants un meilleur cadre de vie et d'étude ;
- Orienter la recherche scientifique et l'innovation vers l'industrialisation pour participer au développement harmonieux de la Côte d'Ivoire.

Pour la mise en œuvre de cette politique, le MESRS dispose de quatre (04) programmes animés par le Cabinet, une (01) Inspection Générale, trois (03) Directions Générales, quinze (15) Directions Centrales, huit (08) Universités publiques, deux (02) Grandes Écoles Publiques, sept (07) Centres Régionaux des Œuvres Universitaires, deux (02) Centres et Instituts de Recherche autonomes et du Fonds National pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) pour le financement des activités de la recherche.

Le taux de croissance économique de la Côte d'Ivoire, estimé à **7,4%** en 2022 contre 6,5% en 2021, montre la dynamique de performance de notre économie qui a permis de poursuivre les actions de développement dans le cadre du PND 2021-2025.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sociale, le gouvernement a décrété l'année 2022 « UNE COTE D'IVOIRE SOLIDAIRE », dont l'objectif était d'accélérer la transformation économique et sociale en vue d'améliorer le quotidien des populations ivoiriennes. Ceci a entraîné la signature du protocole d'accord portant trêve sociale entre le gouvernement de la Côte d'Ivoire et les centrales syndicales de la Fonction Publique pour la période 2022-2027, l'amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires, des agents de l'Etat et des forces de défenses et de sécurité et la revalorisation du SMIG au niveau du secteur privé, qui ont permis le déroulement des activités dans un climat apaisé au niveau du ministère et au niveau national.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du MESRS s'articule autour de cinq (05) parties. La première partie concerne la présentation globale du Ministère, les quatre (04) autres sont spécifiques à chaque programme.

## PARTIE I : LE MINISTERE

### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

#### I.1. Architecture programmatique du ministère

La mission du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) se décline en quatre (04) programmes, quinze (15) actions et cent quatre-vingt-neuf (189) activités comme l'indique le tableau ci-dessous :

PROGRAMMES	INTITULE	ACTIONS	ACTIVITES
PROGRAMME 1	ADMINISTRATION GENERALE	05	35
PROGRAMME 2	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	04	83
PROGRAMME 3	ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET VIE ESTUDIANTINE	03	35
PROGRAMME 4	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	03	36
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>189</b>

Source : SIGOBE.DGBF.CI du 07-03-2023

## I.2. Politique ministérielle

Pour la réalisation de ses missions, la politique sectorielle du département repose sur six (06) axes stratégiques majeurs, en adéquation avec le Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et les axes prioritaires du gouvernement. Ce sont :

- le développement des infrastructures de l'enseignement supérieur et de la recherche
- le renforcement de la gouvernance du MESRS et des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche ;
- l'amélioration de la qualité et la pertinence de la formation en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés ;
- l'organisation d'une recherche scientifique et technologique d'excellence au service du développement ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs de la communauté universitaire ;
- la promotion de l'émergence d'une communauté universitaire et de recherche, responsable, engagée pour le développement de l'enseignement et de la recherche.

Ces orientations stratégiques vont permettre d'obtenir les résultats stratégiques suivants :

- une administration moderne, efficace et performante ;
- une formation de qualité en vue d'une insertion professionnelle réussie ;
- les conditions de vie et travail des étudiants sont améliorées ;
- une recherche scientifique et une innovation technologique de qualités capables de soutenir les secteurs clés du développement du pays

Les objectifs globaux qui sous-tendent cette politique ministérielle sont :

- **Objectif Global 1** : Renforcer la gouvernance de l'administration centrale et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche ;
- **Objectif Global 2** : Améliorer la qualité et la pertinence des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés ;
- **Objectif Global 3** : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants ;
- **Objectif Global 4** : Développer une recherche scientifique d'innovation d'excellence au service du développement du pays.

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est organisé en quatre (04) programmes soutenus par quatre (04) objectifs globaux décomposés en neuf (09) objectifs spécifiques vérifiés par trente-cinq (35) indicateurs et trente-cinq (35) cibles associées comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau 158** : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	04	04	09	35	35

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Sur les trente-cinq (35) indicateurs identifiés pour mesurer la performance globale du Ministère, on note que vingt-deux (22) ont atteint leurs cibles contre treize (13), soit un taux de réalisation de **62,85 %**.

Le taux moyen de réalisation des indicateurs pour chaque programme se présente comme suit :

- le programme administration générale dont l'objectif est de renforcer la gouvernance de l'administration centrale et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche a atteint quatre (04) cibles sur cinq (05), soit un taux de réalisation de 80% ;
- le programme enseignement supérieur a pour objectif d'améliorer la qualité et la pertinence des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés, dispose de huit (08) indicateurs. L'on note quatre (04) cibles atteintes, représentant un taux de réalisation de 50% ;

- le programme œuvre universitaire et vie estudiantine qui vise à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants a réalisé cinq (05) cibles sur huit (08) projetées, ce qui équivaut à 62,5% de taux de réalisation ;
- le programme recherche scientifique et innovation dont l'objectif est de développer une recherche scientifique et une innovation d'excellence au service du développement socio-économique et culturel du pays, a quatorze (14) indicateurs dont neuf (09) cibles ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 64,28%.

**Tableau 159** : Synthèse des réalisations des indicateurs de performance du ministère.

Objectifs globaux	Objectif spécifiques	Nombre Total de cibles	Nombre de cibles atteintes	Nombre de cibles non atteintes	Taux de réalisation
Renforcer la gouvernance de l'administration centrale et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche	Améliorer la gouvernance et le pilotage du Système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	03	02	01	66,67%
	Assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, matérielles et financières	02	02	01	50%
Améliorer la qualité et la pertinence des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés	Améliorer la qualité des formations et de l'orientation des étudiants dans l'Enseignement Supérieur	03	02	01	66,67%
	Améliorer l'accès à l'Enseignement Supérieur	05	02	03	40%
Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants	Améliorer la gestion des œuvres universitaires	04	02	02	50%
	Accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires	04	03	01	75%
Développer une recherche scientifique et une innovation d'excellence au service du développement du pays	Assurer une meilleure gestion de la recherche et l'innovation	09	05	03	55,56%
	Accroître les capacités infrastructurelles et matérielles (plateaux techniques) du système de recherche et d'innovation	05	04	01	80%
<b>TOTAL</b>		<b>35</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>62,85%</b>

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

**Tableau 160** : Présentation de l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>301 829 498 320</b>	<b>330 330 923 094</b>	<b>273 994 744 430</b>	<b>56 336 178 664</b>	<b>82.95</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	234 547 119 032	316 283 399 345	259 947 220 681	56 336 178 664	<b>82</b>
1.1.1 Budget de l'État (Trésor)	234 547 119 032	316 283 399 345	259 947 220 681	56 336 178 664	<b>82</b>
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	67 282 379 288	14 047 523 749	14 047 523 749	0	<b>100</b>
1.2.1 Emprunts projets	67 282 379 288	14 047 523 749	14 047 523 749	0	<b>100</b>
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	<b>0</b>
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>2 CHARGES</b>	<b>301 829 498 320</b>	<b>330 330 923 094</b>	<b>273 994 744 430</b>	<b>56 336 178 664</b>	<b>82.95</b>
<b>2.1 Personnel</b>	93 324 639 540	92 198 772 644	92 198 534 305	238 339	<b>100</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	90 405 183 725	90 079 278 546	90 079 040 215	238 331	<b>100</b>
2.1.2 Contractuels hors solde	2 919 455 815	2 119 494 098	2 119 494 090	8	<b>100</b>
<b>2.2 Biens et Services</b>	9 077 748 744	10 134 284 254	9 936 912 975	197 371 279	<b>98</b>
<b>2.3 Transferts</b>	112 280 843 468	131 277 164 239	131 277 164 239	0	<b>100</b>
2.3.1 Transferts courants	108 757 975 652	131 277 164 239	131 277 164 239	0	<b>100</b>
2.3.2 Transferts en capital	3 522 867 816	0	0	0	<b>0</b>

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2.4 Investissement</b>	87 146 266 568	96 720 701 957	40 582 132 911	56 138 569 046	<b>41.96</b>
2.4.1 Trésor	19 863 887 280	82 673 178 208	26 534 609 162	56 138 569 046	<b>32</b>
2.4.2 Financement extérieur	67 282 379 288	14 047 523 749	14 047 523 749	0	<b>100</b>
Dons	0	0	0	0	<b>0</b>
Emprunts	67 282 379 288	14 047 523 749	14 047 523 749	0	<b>100</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

Pour la mise en œuvre de sa politique, le MESRS a bénéficié d'un financement de 301,829 Milliards en 2021 contre 330,330 Milliards en 2022, soit une augmentation de 28,501 Milliards qui représente un taux de croissance de 9,44%. Une analyse comparée des ressources sur les deux années, révèle d'une part, que les financements extérieurs en 2021 d'un montant de 67,282 Milliards sont passés à 14,047 Milliards en 2022, soit une diminution drastique de 53,235 Milliards et d'autres parts, que les ressources intérieures ont augmenté de 81,736 Milliards en passant de 234,547 Milliards en 2021 à 316,283 Milliards en 2022.

Le financement de cette politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique analysé par natures de dépense donne les observations suivantes :

- Les charges de personnel ont connu une réduction de 1,126 Milliards en passant de 93,324 Milliards en 2021 à 92,198 Milliards en 2022 ;
- Les dépenses de biens et services ont connu une augmentation de 1,057 Milliards, en passant de 9,077 Milliards en 2021 à 10,134 Milliards en 2022 ;
- Les dépenses de transferts sont passées de 112,280 Milliards en 2021 à 131,277 Milliards en 2022, soit une augmentation de 18,997 Milliards ;
- Les dépenses d'investissements sont passées de 87,146 Milliards en 2021 à 96,720 Milliards en 2022. Soit une augmentation de 9,574 Milliards.

Au niveau des investissements, on note que le montant des financements extérieurs est passé de 67,282 Milliards à 14,047 Milliards de 2021 à 2022, tandis que la part trésor est passée de 19,863 Milliards à 82,673 Milliards sur la même période, ce qui traduit la volonté des autorités à maintenir le cap des investissements du sous-secteur.

- **Pour l'exécution de ses missions en 2022, le MESRS a bénéficié d'un budget voté de 260 128 664 293 F CFA qui est passé à un budget actuel de 330 330 923 094 F CFA donnant un écart de 70 202 258 801 F CFA, soit une augmentation de 27% par rapport au budget initial.**

Cette hausse se justifie par les rallonges budgétaires accordées au MESRS au cours de l'année. Ce sont, entre autres :

- ARRETE N°0167/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 11 Avril 2022 Montant 56 100 000 000 F CFA (CONSTRUCTION /SIMDCI)
- ARRETE N°0177/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 12 Avril 2022 Montant 303 980 000 F CFA (UPGC)
- ARRETE N°0187/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 21 Avril 2022 Montant 310 067 383 F CFA (UJLOG-DALOA)
- ARRETE N°0223/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 25 Avril 2022 Montant 469 703 000 F CFA (INP-HB)
- ARRETE N°0238/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 09 mai 2022 Montant 500 000 000 F CFA (UFHB)
- ARRETE N°0303/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 23 mai 2022 Montant 168 367 371 F CFA (UVCI)
- ARRETE N°0312/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 27 Mai 2022 Montant 1 205 500 000 F CFA (INP-HB)
- ARRETE N°0313/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 27 mai 2022 Montant 88 860 000 F CFA (ENS)
- ARRETE N°0317/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 27 mai 2022 Montant 444 000 000 F CFA (UNA)
- ARRETE N°0342/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 07 Juin 2022 Montant 200 000 000 F CFA (U-SAN PEDRO)
- ARRETE N°0400/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 24 Juin 2022 Montant 216 000 000 F CFA (U-SAN PEDRO)
- ARRETE N°0413/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 27 Juin 2022 Montant 1 000 000 000 F CFA (U-Adiaké)
- ARRETE N°0422/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 27 Juin 2022 Montant 131 000 000 F CFA (PADES)
- ARRETE N°0480/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 20 Juillet 2022 Montant 1 900 000 000 F CFA (UFHB) Intégration
- ARRETE N°0592/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 09 Septembre 2022 Montant 510 275 424 F CFA (UAO)
- ARRETE N°0554/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 17 Octobre 2022 Montant 47 920 000 F CFA (UVCI)
- ARRETE N°0714/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 18 Octobre 2022 Montant 300 000 000 F CFA (UFHB)
- ARRETE N°0728/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 26 Octobre 2022 Montant 799 966 173 F CFA (Examens et Concours/BTS)

- ARRETE N°0743/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 28 Octobre 2022 Montant 142 200 000 F CFA (CEA/CCBAD)
- ARRETE N°0768/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 08 novembre 2022 Montant 400 000 000 F CFA (UFHB)
- ARRETE N°0787/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 10 novembre 2022 Montant 150 000 000 F CFA (INP-HB)
- ARRETE N°0778/MNPE/DGBF/DBE/S/D-AE DU 10 NOV 2022 Montant 114 000 000 F CFA (UPGC)
- ARRETE N°0784/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 10 novembre 2022 Montant 100 000 000 F CFA (U-MAN)
- ARRETE N°0783/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 10 novembre 2022 Montant 170 000 000 F CFA (UNA)
- ARRETE N° 0336/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 07 Juin 2022 Montant de 232 000 000 F CFA (CROU-A1)
- ARRETE N° 0781/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 09 Mai 2022 Montant de 276 843 385 F CFA (CROU-Man)
- ARRETE N° 0466/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 18 Juillet 2022 Montant de 60 000 000 F CFA (CROU-D)
- ARRETE N° 0609/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 12 Septembre 2022 Montant de 355 000 000 F CFA (CROU-A2)
- ARRETE N° 0772/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 10 novembre 2022 Montant de 12 960 000 F CFA (CROU-Man)
- ARRETE N° 0774/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 10 novembre 2022 Montant de 104 569 830 F CFA (CROU-K)
- ARRETE N° 0764/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 08 Novembre 2022 Montant de 220 000 000 F CFA (CROU-A1 et CROU-A2)
- ARRETE N° 0781/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 10 novembre 2022 Montant de 69 000 000 F CFA (CROU-Man)
- ARRETE N° 0798/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 14 novembre 2022 Montant de 492.967.541 F CFA (CROU-A1)
- ARRETE N° 0181/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 12 Mai 2022 Montant de 1 000 000 000 F CFA (CNRA)
- ARRETE N° 0403/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 24 Juin 2022 Montant de 15 000 000 F CFA (CNF)
- ARRETE N° 0552/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 30 Août 2022 Montant de 496 000 000 F CFA (IPCI)
- ARRETE N° 0570/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 01 Septembre 2022 Montant de 49 353 737 F CFA (CEMV)
- ARRETE N° 0812/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 14 Novembre 2022 Montant de 47 000 000 F CFA (CRO)

Au terme de l'exercice 2022, le MESRS a exécuté **273 994 744 430 F CFA** dégageant un écart de **56 336 178 664 F CFA**, soit un taux d'exécution global de **82,94%** par rapport au taux autorisé de **70%**.

Le budget exécuté se décompose en dépenses du personnel pour un montant de **92 198 534 305 F CFA** (100%), en dépenses de Biens et Services pour un montant de **9 936 912 975 F CFA** (98,05%), en dépenses de Transferts d'un montant de **131 277 164 239 F CFA** (100%) et les dépenses d'Investissements d'un montant de **40 582 132 911 F CFA** (41,96%). Le faible taux des dépenses d'investissement est dû à la non-régularisation des crédits de l'activité « 78094200166 Construction, réhabilitation et équipement des universités/SIMDCI »

Le taux d'exécution global relativement élevé par rapport au taux autorisé est dû à la dérogation accordée par le Ministre en charge du Budget en vue d'exécuter à plus de 70% certaines natures de dépenses sensibles

## PARTIE II : PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

### INTRODUCTION

Le Programme 1 « ADMINISTRATION GENERALE » est coordonné par le Professeur **KOBEA Toka Arsène**, Directeur de Cabinet du MESRS. Il a été nommé par le décret N° 2022-309 du 04 mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels.

Conformément au Décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du MESRS, les principales missions dévolues à ce programme sont :

- assurer la coordination interne et externe des activités des directions et services du MESRS ;
- procéder à tout contrôle administratif et financier des directions et des structures sous-tutelle ;
- veiller à l'application des textes en vigueur tant au plan national qu'international, dans le domaine de l'ESRS ;
- préparer et suivre l'exécution du budget du ministère ;
- planifier et programmer les actions du ministère et en assurer le suivi et l'évaluation ;
- gérer les ressources humaines du ministère ;
- organiser les examens et concours en collaboration avec les structures du ministère ;
- concevoir des solutions logicielles et matérielles pour la modernisation des outils de gestion du ministère ;
- élaborer et mettre en œuvre les stratégies de communication du ministère.

Au cours de l'année 2022, le programme 1 s'est exécuté dans un environnement apaisé, soutenu par l'implication de toutes les parties prenantes dans la réalisation et l'atteinte des objectifs. Il faut également souligner la stabilisation du SIGOBE et l'utilisation du SIGOMAP dans le cadre de la passation des marchés. Cependant, le contexte sous-régional marqué par les crises socio-politiques dans les pays limitrophes et l'environnement international avec la guerre en Ukraine, ont entraîné une inflation de l'ordre de 5% au plan national, ce qui a rendu difficile la réalisation de certaines activités.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme 1 « ADMINISTRATION GENERALE » s'articule autour de sa stratégie, ses réalisations, ses performances et ses perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 1 est de renforcer la gouvernance de l'administration centrale et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Plus spécifiquement, il s'agit (i) d'améliorer la Gouvernance et le Pilotage du Système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et (ii) d'assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, matérielles et financières. Ce programme dispose d'un (01) seul résultat stratégique qui représente 25 % des réalisations du ministère. Le résultat escompté est « Une administration moderne, efficace et performante ».

### I.2. Le financement du programme

Le montant des crédits alloués au programme 1 est passé de **18 347 040 316 F CFA** en budget initial à **18 157 771 923 F CFA** en budget actuel, soit un écart négatif de **189 268 393 F CFA**. Le budget actuel est reparti selon les natures de dépenses suivantes : **9 446 718 192 F CFA** pour les dépenses de personnels, **6 168 053 739 F CFA** les dépenses de biens et services, **2 358 000 000 F CFA** pour les dépenses de transferts et **149 999 992 F CFA** en dépenses d'investissement.

Nous observons que le financement de ce Programme a connu une évolution de 359 670 393 FCFA car il est passé de 17 798 101 530 F CFA en 2021 à 18 157 771 923 F CFA en 2022.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le budget actuel de **18 157 771 923 F CFA** a été exécuté à hauteur de **18 048 785 312 F CFA** avec un gap de **108 986 611 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99,40%**.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 161** : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1.1 : Coordination et Animation	0	0	4 477 552 829	5 369 066 014	0		34 853 660	35 000 000	4 512 406 489	5 404 066 014
Action 1.2 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	10 653 845 894	9 446 479 861	927 152 752	564 940 169	1 369 675 000	2 358 000 000	0	0	12 950 673 646	12 369 420 030
Action 1.3 : Planification, Programmation et Suivi-Evaluation	0	0	28 499 994	28 599 992	0	0	97 591 106	119 999 991	126 091 100	148 599 983
Action 1.4 : Gestion des systèmes d'information et de Communication	0	0	35 431 304	48 699 605	0	0	0	0	35 431 304	48 699 605
Action 1.5 : Développement de la démarche qualité du système d'ESRS	0	0	74 098 983	77 999 680	0	0	0	0	74 098 983	77 999 680
<b>TOTAL</b>	<b>10 653 845 894</b>	<b>9 446 479 861</b>	<b>5 542 735 862</b>	<b>6 089 305 460</b>	<b>1 369 675 000</b>	<b>2 358 000 000</b>	<b>132 444 766</b>	<b>154 999 991</b>	<b>17 698 701 522</b>	<b>18 048 785 312</b>

Source : SIGOBE.DGBF.CI du 07-03-2023

L'analyse de l'exécution financière du programme 1 montre que le budget exécuté est passé de **17 698 701 522 F CFA** en 2021 à **18 048 785 312 F CFA** en 2022. En pourcentage d'exécution, c'est 99,44% en 2021 contre 99,40% en 2022, soit une réduction du taux d'exécution.

Le tableau met en évidence la concentration des dépenses du programme 1 au niveau de l'action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » avec un montant de **12 369 420 030 F CFA**, soit un taux de 68,53% en baisse par rapport à celui de 2021 qui était de 73,17% des ressources. Le poids de cette action dans ce programme s'explique par les dépenses de personnels destinés à prendre en charge les salaires des personnels de l'administration centrale et des premiers mandatements de tous les nouveaux fonctionnaires recrutés au MESRS. Par ailleurs, l'exécution des autres actions sur les deux années budgétaires, présente les mêmes tendances en termes de niveau d'exécution financière et le poids de celles-ci dans le programme.

Ainsi, la répartition du budget exécuté en 2022, pour les autres actions se présente par ordre d'importance respectivement à 29,94% pour la « Coordination et Animation », 0,82% pour la « Planification, Programmation et Suivi-Evaluation », 0,43% pour le « Développement de la démarche qualité du système d'ESRS » et 0,27% pour la « Gestion des systèmes d'information et de Communication ».

Figure 110 : Présentation du budget de l'année 2021 et 2022 (en millions)

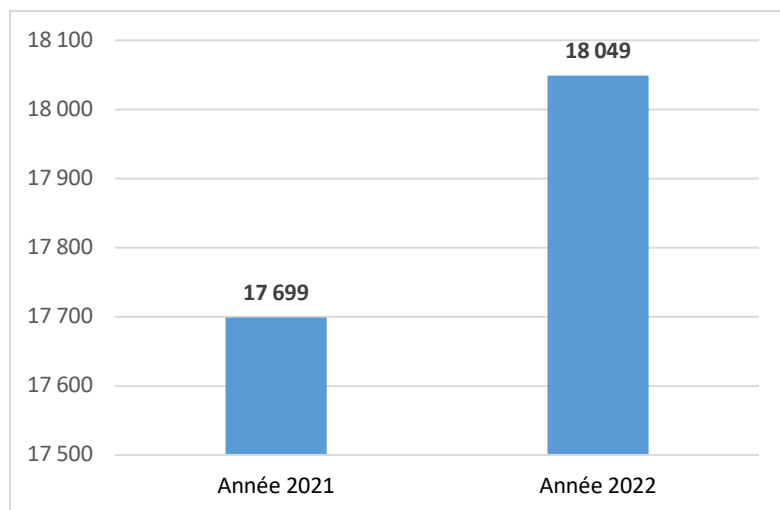
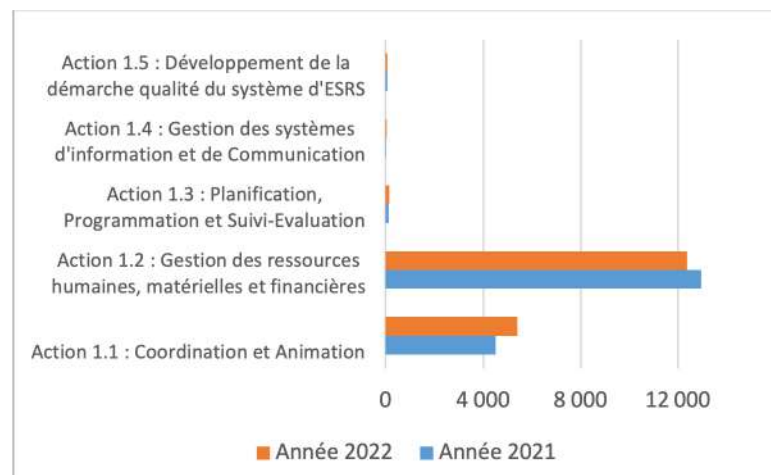


Figure 109 : Représentation des actions du programme 1 de 2021



## II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 162 :** Exécution des investissements du programme est présentée dans le tableau ci-dessous

INTITULE	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022 (BV)	Budget Actuel 2022 (BA)	Mandat ordonnancé 2022 (O)
<b>78096000177 Réhabiliter et équiper la direction de la Planification (DP)</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>450 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			450 000 000	30000000	30 000 000	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78096000237 Assurer le suivi de la mise en œuvre de la carte universitaire/PDU</b>	<b>2021</b>	<b>2026</b>	<b>700 000 000</b>	<b>120 000 000</b>	<b>119 999 992</b>	<b>119 999 991</b>
Sur financement intérieur			700 000 000	120000000	119 999 992	119999991
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78096000241 Réhabilitation et équipement des locaux de l'inspection Générale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</b>	<b>2021</b>	<b>2023</b>	<b>382 932 766</b>	<b>35 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	<b>35 000 000</b>
Sur financement intérieur			382 932 766	35 000 000	35 000 000	35000000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>1 532 932 766</b>	<b>185 000 000</b>	<b>184 999 992</b>	<b>154 999 991</b>
Total sur financement intérieur			1 532 932 766	185 000 000	184 999 992	154 999 991
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : SIGOBE du 07 mars 2023

- Le projet « **Réhabiliter et équiper la direction de la Planification (DP)** » a eu un taux d'exécution financière de 0% sur les crédits de l'année 2022, d'un montant de 30 000 000 F CFA. Cependant l'engagement a été fait sur cette activité. Mais le taux d'exécution financière de 0% s'explique par le retard accusé par le prestataire dans la livraison des travaux au moment de la clôture budgétaire, ce qui a eu pour conséquence le rejet du dossier par le Contrôle Financier.
- Le Projet « **Assurer le suivi de la mise en œuvre de la carte universitaire/PDU** » a été exécuté financièrement à 100% pour une réalisation physique de 100%, puisque toutes les missions de suivi et de contrôle programmées se sont déroulées dans les différentes villes abritant les universités et les grandes écoles publiques, les CROU, les centres et instituts de recherche du MESRS.
- Le Projet « **Réhabilitation et équipement des locaux de l'inspection Générale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** » a été exécutée à 100% pour une réalisation physique de **80%** (réhabilitation et équipement de cinq (05) bureaux et de la salle de conférence) sur l'ensemble du projet ;

La non réalisation du projet « **78096000177 Réhabiliter et équiper la direction de la Planification (DP)** » dû à la défaillance du prestataire a impacté négativement la performance du programme avec un taux de réalisation de 66,66% des projets.



## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

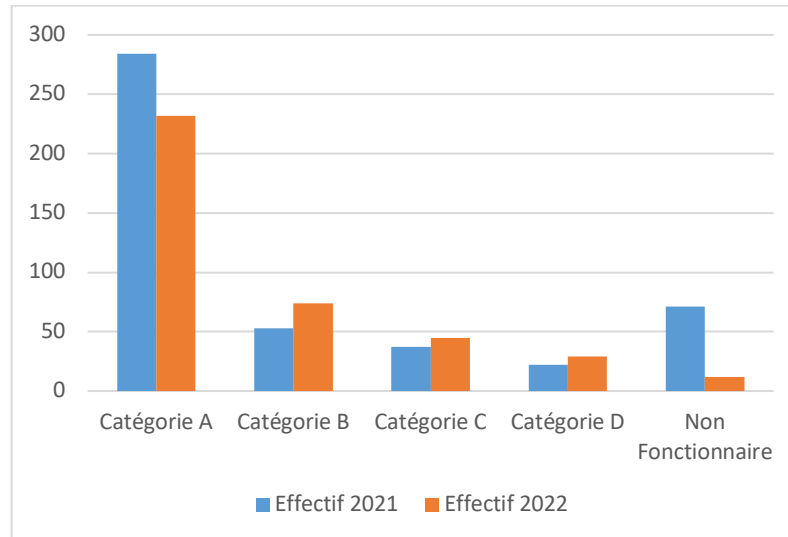
**Tableau 163** : Exécution des effectifs du programme 1

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	<b>284</b>	157	83	74	126	<b>232</b>
<b>Catégorie B</b>	<b>53</b>	63	33	30	9	<b>74</b>
<b>Catégorie C</b>	<b>37</b>	42	27	15	7	<b>45</b>
<b>Catégorie D</b>	<b>22</b>	28	20	8	1	<b>29</b>
<b>Non Fonctionnaire</b>	<b>71</b>	20	12	8	67	<b>12</b>
<b>TOTAL</b>	<b>467</b>	<b>310</b>	<b>175</b>	<b>135</b>	<b>210</b>	<b>392</b>

Source : MESRS/DRH

L'effectif du programme 1 est passé de 467 personnels en 2021 à 392 personnels en 2022, soit une réduction de 75 personnels. Cette réduction est plus perceptible au niveau des agents non-fonctionnaires et ceux de la catégorie A. La prédominance de la catégorie A (232 sur 392) sur l'ensemble des effectifs du programme montre le travail de conception, de réflexion stratégique menée au niveau de programme support. Cela a permis la réalisation des activités et l'atteinte des cibles des indicateurs. Cependant, dans un souci de maintenir les résultats escomptés, il serait souhaitable d'une part de poursuivre le renforcement des capacités des personnels du programme et d'autre part, d'améliorer les conditions de vie et de travail des agents par l'octroi de bureaux et l'acquisition d'équipements et matériels de travail.

Par ailleurs, il serait souhaitable pour ce programme de pilotage dans son ensemble, de recruter davantage des agents de TP spécialisés (Chauffeurs) pour faciliter les missions de terrains à l'effet d'une meilleure coordination et supervision du système de l'enseignement supérieur et de recherche scientifique.



**Figure 111** : Effectif du personnel du programme par catégorie et par statut d'emploi

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le programme 1, cinq (05) actions ont été programmées pour être réalisées en 2022. Ce sont :

➤ **Au niveau de l'action « Coordination et Animation »,**

Il s'est agi de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Dans ce cadre, les principales réalisations ont porté sur les activités suivantes : (i) Coordonner les activités du Ministère (ii) Régler les conflits et tenir les rencontres avec les structures et organes du Ministère (iii) Renforcer la coopération et les relations avec les autres ministères et veiller à l'application des textes réglementaires et (iv) Inspecter les services du Ministère.

Cette action, exécutée à hauteur de **5 404 066 014 F CFA**, a permis d'assurer la gouvernance et le pilotage du ministère. Les activités réalisées ont consisté à prendre en charge les frais d'abonnements et de factures d'eau, électricité et téléphone des EPN, l'organisation par le cabinet de plusieurs audiences accordées à certains PTF (France, Canada, Suisse) et à des opérateurs privés pour la mobilisation des ressources additionnelles à l'effet du financement des activités du MESRS. Aussi, certaines rencontres ont permis d'améliorer la gouvernance des structures sous tutelle et du rayonnement sous régionale avec la campagne et l'élection d'un ivoirien comme secrétaire général du CAMES. Par ailleurs, le Cabinet a eu plusieurs rencontres avec les syndicats et associations afin de préserver la paix sociale au sein du Ministère, gage du bon déroulement de l'année académique.

➤ **Concernant l'action « Planification, Programmation et Suivi-Evaluation »,**

Pour cette action qui a été exécutée à hauteur de **148 599 983 F CFA**, les activités ont porté sur : (i) Planifier, programmer, suivre et évaluer les activités du Ministère, (ii) Réhabiliter et équiper la direction de la Planification (DP), (iii) Assurer le suivi de la mise en œuvre de la carte universitaire/PDU (projet). Les résultats suivants ont été obtenus : le traitement et l'analyse des données pour la réalisation de l'annuaire statistique de l'enseignement supérieur, le développement de la carte universitaire par la mise à jour du module automatisé, l'organisation des missions de suivi de la mise en œuvre des projets d'investissement publics (PIP) à Abidjan et à l'intérieur du pays ainsi que les travaux du programme 2017 et enfin le suivi de la réhabilitation des locaux de l'inspection générale de MESRS et de la direction de la planification.

➤ **Gestion des systèmes d'information et de Communication**

Cette action composée des activités suivantes : (i) élaborer et mettre en œuvre les stratégies de communication, (ii) gérer les ressources logicielles et informatiques du Ministère. Elle a été exécutée à hauteur de **48 699 605 F CFA** qui ont permis d'obtenir les résultats suivants : la pré-inscription, l'inscription et l'orientation des bacheliers, l'organisation du BTS, la conception et la mise en place du PROGESU dans les universités ainsi que la couverture médiatique des diverses activités du MESRS.

➤ **Concernant l'action « Développement de la démarche qualité du système d'ESRS »,**

Les activités de cette action : (i) Coordonner la politique d'assurance qualité, de certification et d'accréditation des institutions d'ESRS (ii) Définir et mettre en œuvre la politique d'assurance qualité des établissements d'enseignements supérieur (iii) Définir et mettre en œuvre les critères d'évaluation, de certification et d'accréditation des institutions (iv) Organiser les sessions de la commission d'évaluation des établissements d'Enseignement Supérieur ont permis de mettre en œuvre la politique de la démarche qualité dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Pour un coût de **77 999 680 F CFA**, les résultats suivants ont été obtenus : le renforcement des capacités des responsables des universités, centres et instituts de recherche sur la stratégie nationale d'assurance qualité, aux concepts de management de qualité, aux mécanismes et outils méthodologiques de l'assurance qualité, la formation des points focaux des établissements privés d'enseignement supérieur à l'auto-évaluation, la formation de plusieurs agents de l'administration centrale à la démarche qualité, la formation de 90 acteurs pour réaliser l'évaluation des Etablissements privés d'enseignement supérieur, l'évaluation des établissements privés d'enseignement supérieur, l'organisation de la cérémonie de présentation des résultats de l'évaluation des établissements privés d'enseignement supérieur.

➤ **Concernant l'action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières »**

Les activités de cette action : (i) Prendre en charge les abonnements (Eau, électricité et téléphone) de l'Administration Centrale du MESRS (ii) Renforcer le dialogue intersectoriel éducation/formation (Task Force) (iii) Préparer et suivre l'exécution des budgets du Ministère et des structures sous-tutelle (iv) Prendre en charge les dépenses centralisées du MESRS, Apurer les passifs des frais de scolarité des établissements privés du MESRS, Prendre en charge les missions en Côte d'Ivoire, Prendre en charge les missions hors-CI du MESRS, Mettre en place un système de gestion intégrée des personnels du MESRS, Gérer la commande publique du MESRS, Gérer les ressources humaines du Ministère, Organiser les sessions de recrutement des

Assistants du supérieur (CNRES), Prendre en charge les indemnités de la Commission Évaluation Etablissements Supérieurs Privés, Renforcer les capacités des personnels du MESRS, Mettre en œuvre le CDMT, Prendre en charge la masse salariale de la gestion des dépenses centralisées, Organiser les journées du forum social des personnel du MESRS, Prendre en charge les salaires de l'administration centrale, Prendre en charge les Honoraires des agents sous la convention du BNETD, Prendre en charge les indemnités d'organisation des examens et concours DESUP ont permis d'assurer le fonctionnement du MESRS.

Pour un coût de **12 369 420 030 F CFA** la DRH a organisé les sessions de recrutement de nouveaux enseignants-chercheurs et chercheurs. Elle a aussi organisé des missions de présentation du système de gestion intégrée des personnels du MESRS à Abidjan et à l'intérieur du pays. De même la DAF a organisé un atelier de renforcement des capacités des principaux acteurs du circuit de la dépense à l'exécution du budget- programme à la rentrée budgétaire 2022. Elle a réalisé le suivi de l'exécution du budget du MESRS et l'organisation de rencontres dans le cadre du dialogue de gestion avec les responsables de programmes. Elle a ensuite conduit le processus d'élaboration du budget ainsi que la rédaction et la transmission des documents budgétaires (les lettres d'engagement sur la performance entre le Ministre et les RPROG, les rapports semestriels des responsables de programme, les rapports d'activités des quatre (04) trimestres 2022 pour l'évaluation des DAF et le rapport annuel de performance (RAP) du MESRS). On peut également noter la bonne réalisation de la commande publique conformément au plan de passation de marché.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 164** : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du Système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</b>						
IP 1.1 : Proportion de service de l'administration centrale formée à la démarche qualité	%	-	-	59	25	25
IP 1.2 : Proportion d'équipes qualité [1] mises en place dans les services de l'administration centrale	%	-	-	60	25	25
IP 1.3 : Système d'informations et de gestion (SIG) fonctionnel	Binaire	-	-	Non	Oui	Non
<b>Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, matérielles et financières...</b>						
IP 1.4 : Taux d'encadrement (Ratio Etudiant/Enseignant)	%	25	25	25	25	25
IP 1.5 : Taux d'exécution du budget	%	70	83,98	88,01	100	99,64

Source : MESRS-2022

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### ❖ Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du Système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

##### ○ IP 1.1 : Proportion de service de l'administration centrale formée à la démarche qualité

Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'agents ayant été formés par service dans l'administration à la démarche qualité. Il a été réalisé à 59% en 2021 et une cible de 25% a été prévue en 2022. Cette prévision s'explique par le changement de stratégie dans l'approche d'implémentation de la démarche qualité dans l'administration centrale. En effet, en plus de la formation initialement prévue uniquement pour les points focaux de chaque service, il a été instruit par l'autorité de renforcer les capacités de plusieurs agents (3 à 5 personnes) par service. Ce qui a fait passer l'effectif des personnes à former de 18 à 80. Par conséquent, la cible a été révisée à 25% en tenant compte du budget alloué qui est resté inchangé. Il est donc nécessaire d'augmenter les crédits budgétaires de l'activité à l'effet de former l'ensemble des soixante personnes.

○ **IP 1.2 : Proportion d'équipe qualité mises en place dans les services de l'administration centrale**

Cet indicateur permet d'apprécier la part des services de l'administration centrale disposant d'une équipe qualité. Il a été réalisé à 60% en 2021 et une cible de 25% a été prévue en 2022. Cette prévision à la baisse est la conséquence des raisons évoquées pour justifier la cible de l'indicateur IP 1.1. Ces équipes seront mises en place après la formation des personnes concernées car une équipe qualité est composée de 4 à 5 personnes. La formation des 60 personnes permettra l'installation des équipes qualité de toute l'administration Centrale et fournira une meilleure qualité de service public aux usagers.

○ **IP 1.3 : Système d'information et de gestion (SIG) fonctionnel**

Le Système d'information permet de mettre en place des techniques et des outils pour assurer la gestion de données et leur sécurité, et plus généralement l'organisation et la protection du système d'information. Cet indicateur mesure la fonctionnalité du système d'information et de gestion. La cible n'est pas atteinte, cependant les financements pour sa réalisation sont acquis. En outre, les différents phasages de sa mise en œuvre ont commencé avec le recrutement d'un cabinet pour faire l'étude diagnostic et réaliser le schéma directeur informatique du MESRS. Ce processus est en cours.

❖ **Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, matérielles et financières**

○ **IP 1.4 : Taux d'encadrement (Ratio Etudiant/Enseignant)**

Cet indicateur mesure le nombre d'étudiants par enseignant dans les universités et grandes écoles publiques. Sa valeur est restée constante (25 depuis 2019 à ce jour) en raison, d'une part du recrutement 651 enseignants-chercheurs et chercheurs au 02 décembre 2022 (530 assistants de l'enseignement supérieur, 81 assistants chefs de clinique et 40 attachés de recherche) et d'autre part du faible taux d'orientation des nouveaux bacheliers dans les établissements publics d'enseignement supérieur au cours de ces deux dernières années (compte tenu des faibles capacités d'accueil réelles). La poursuite de la politique de décentralisation permettra à terme de maintenir le niveau d'encadrement voire de l'améliorer.

○ **IP 1.5 : Taux d'exécution du budget**

Cet indicateur est la comparaison entre le budget actuel obtenu après la LRF et le budget exécuté (ordonnancement). La non-atteinte de la cible de 100% est due au plafonnement de certaines lignes de dépenses à 70%. Toutefois, Ce taux est en net progression depuis 2019 à ce jour en passant de 70% en 2019 à 99,64% en 2022. Cette réalisation est une performance eu égard au taux d'objectif fixé par la DGBF à 95%. Cela a été possible grâce à l'accompagnement constant du ministère en charge du budget par des rallonges accordées et des relèvements exceptionnels au profit du MESRS.

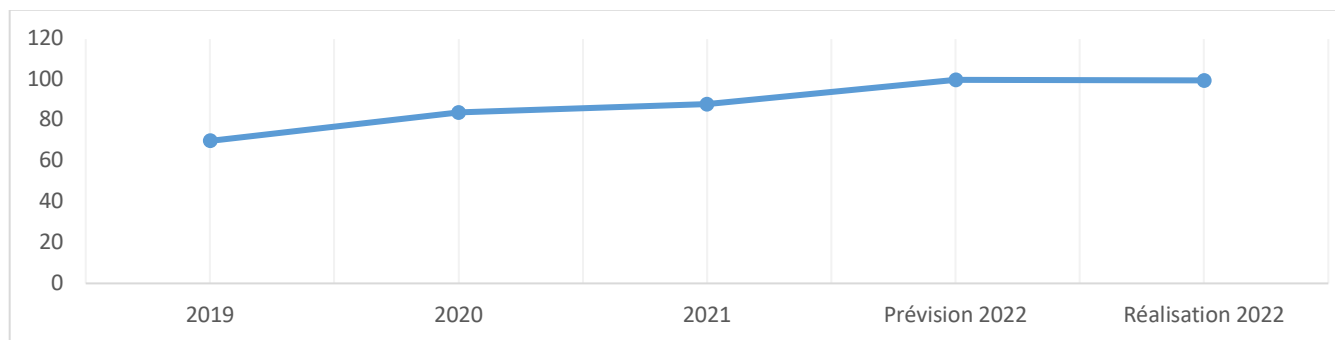


Figure 112 : IP 1.5 : Evolution du taux d'exécution du budget

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1. Leçons apprises**

La réalisation des activités du programme administration générale en 2022 a permis l'amélioration de la qualité de la formation par le recrutement de 651 nouveaux enseignants-chercheurs et chercheurs, la mise en place progressive de la démarche qualité au sein des structures du MESRS avec la formation des autorités universitaires, et l'apaisement progressif du milieu universitaire grâce aux rencontres organisées entre le Cabinet et les parties prenantes du système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

Ces résultats ont contribué à renforcer la gouvernance et le pilotage du système ainsi que la qualité de notre dispositif d'enseignement bien que quelques difficultés aient émaillé leur mise en œuvre avec les crises socio-politiques dans les pays limitrophes et l'environnement international avec la guerre en Ukraine et surtout l'insuffisance des moyens de mobilité pour le suivi et l'évaluation des activités du programme sur l'ensemble du territoire.

### **IV.2. Recommandations**

Pour une meilleure performance du programme 1, il est nécessaire de poursuivre la formation des acteurs intervenant dans la gestion des finances publiques, le renforcement du matériel roulant et des bureaux des services de l'administration centrale. De même, le développement des outils de gestion devra être accéléré pour finaliser et rendre fonctionnel le SIG.

Enfin, le Cabinet s'engage à faire un suivi permanent auprès du gouvernement et du parlement pour l'adoption du projet de Loi relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

### **CONCLUSION**

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, pour la réalisation de ces actions, le Programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget actuel de 18 157 771 923 F CFA dont 17 972 771 931 F CFA pour les dépenses courantes et 184 999 992 F CFA pour les dépenses d'investissement et de 392 personnels. Le budget a été exécuté à hauteur de 18 048 785 312 F CFA, soit 99,40%. Cela a permis que quatre (04) des cinq (05) indicateurs que compte ce programme soient atteints, représentant 80% des cibles. Ce résultat satisfaisant a permis d'améliorer la gouvernance de l'administration centrale et les institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Toutefois, la disponibilité du SIG est loin d'être atteinte en raison du retard observé dans le financement du projet. Aussi, dans le cadre du PADES, le SIG a obtenu un financement pour sa réalisation à partir de 2023.

Cependant, il serait souhaitable que les dotations annuelles destinées aux projets d'investissement soient suffisantes pour leurs réalisations dans les délais prescrits dans le programme d'investissement public (PIP).

## **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »**

### **INTRODUCTION**

Le Programme 2 « Enseignement Supérieur » est coordonné par le **Professeur Vafi DOUMBIA**, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur. Il a été nommé par décision d'attente N°091/MESRS/CAB du 11 octobre 2020.

Conformément au Décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du MESRS, les principales missions dévolues à ce programme sont :

- Définir la politique nationale en matière d'enseignement supérieur ;
- Suivre la mise en œuvre de la Politique Nationale en matière d'Enseignement Supérieur et Contrôler l'exécution des activités d'enseignement supérieur, professionnel, technique et académique dans les institutions d'enseignement supérieur
- Évaluer l'adéquation des formations avec les attentes du monde socio-économique.

Au cours de l'année 2022, le programme 2 s'est exécuté dans un environnement apaisé comme à l'échelle nationale. Le point de mire de ce programme a été la poursuite de la mise en œuvre de la politique de décentralisation des universités avec la construction de l'Université de San-Pedro ouverte depuis le 19 octobre 2021 et celle de Bondoukou dont l'ouverture est prévue pour octobre 2023. Il s'est également agi de l'extension, la réhabilitation et le renforcement des infrastructures et équipements des universités existantes. Tout ceci pour répondre à la problématique de la massification et de la qualité des formations. Il faut aussi noter la volonté des autorités du MESRS à normaliser les années académiques. En outre, l'on peut citer la signature des deux premiers Contrats De Performance (CDP) avec des universités publiques (UFHB et UNA) dans le cadre du PADES.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme 2 s'articule autour de sa stratégie, ses réalisations, ses performances et ses perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 2 est d'améliorer la qualité et la pertinence des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés. Plus spécifiquement, il s'agit (i) d'améliorer la qualité des formations des étudiants dans l'Enseignement Supérieur et (ii) d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur.

Ce Programme dispose d'un (01) seul résultat stratégique et représente 25% des stratégies imputables au Ministère. Le résultat escompté est d'assurer « une formation de qualité en vue d'une insertion professionnelle réussie ».

### I.2. Le financement du programme

Le montant des crédits alloués au programme 2 est passé de 180 543 189 465 F CFA en budget initial à 245 541 243 206 F CFA en budget actuel, soit un écart de 64 998 053 741 F CFA. Ce budget actuel est reparti selon les natures de dépenses suivantes : 78 621 750 933F CFA pour les dépenses de personnels, 264 849 824 F CFA les dépenses de biens et services, 71 988 639 015 FCFA pour les transferts et 94 666 003 434F CFA en dépenses d'investissement.

Nous observons que le financement de ce Programme a connu une hausse de 15 488 086 617 FCFA en passant de 230 053 156 589 F CFA en 2021 à 245 541 243 206 F CFA en 2022 soit une augmentation de 6%.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le budget actuel de 245 541 243 206 F CFA a été exécuté à hauteur de 189 441 243 198 F CFA avec un gap de 56 100 000 000 F CFA, soit un taux d'exécution de 77,15%. Ce disponible correspond à l'intégration budgétaire au profit de l'entreprise SIMDCI dans le cadre du Programme 2017 (construction, extension, réhabilitation et équipement des infrastructures des universités) du MESRS. Ce montant exécuté par avance de trésorerie n'a pas été régularisé à ce jour.

La hausse du budget de 180 543 189 465F CFA à 245 541 243 206 F CFA s'explique par les principaux actes modificatifs suivants :

- ARRETE N°0167/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 11 Avril 2022 Montant 56 100 000 000 F CFA (CONSTRUCTION /SIMDCI)
- ARRETE N°0177/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 12 Avril 2022 Montant 303 980 000 F CFA (UPGC)
- ARRETE N°0187/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 21 Avril 2022 Montant 310 067 383 F CFA (UJLOG-DALOA)
- ARRETE N°0223/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 25 Avril 2022 Montant 469 703 000 F CFA (INP-HB)
- ARRETE N°0238/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 09 mai 2022 Montant 500 000 000 F CFA (UFHB)
- ARRETE N°0303/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 23 mai 2022 Montant 168 367 371 F CFA (UVCI)
- ARRETE N°0312/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 27 Mai 2022 Montant 1 205 500 000 F CFA (INP-HB)
- ARRETE N°0313/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 27 mai 2022 Montant 88 860 000 F CFA (ENS)
- ARRETE N°0317/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 27 mai 2022 Montant 444 000 000 F CFA (UNA)
- ARRETE N°0342/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 07 Juin 2022 Montant 200 000 000 F CFA (U-SAN PEDRO)
- ARRETE N°0400/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 24 Juin 2022 Montant 216 000 000 F CFA (U-SAN PEDRO)
- ARRETE N°0413/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 27 Juin 2022 Montant 1 000 000 000 F CFA (U-Adiaké)
- ARRETE N°0422/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 27 Juin 2022 Montant 131 000 000 F CFA (PADES)
- ARRETE N°0480/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 20 Juillet 2022 Montant 1 900 000 000 F CFA (UFHB) Intégration
- ARRETE N°0592/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 09 Septembre 2022 Montant 510 275 424 F CFA (UAO)
- ARRETE N°0554/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 17 Octobre 2022 Montant 47 920 000 F CFA (UVCI)
- ARRETE N°0714/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 18 Octobre 2022 Montant 300 000 000 F CFA (UFHB)
- ARRETE N°0728/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 26 Octobre 2022 Montant 799 966 173 F CFA (Examens et Concours/BTS)
- ARRETE N°0743/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 28 Octobre 2022 Montant 142 200 000 F CFA (CEA/CCBAD)
- ARRETE N°0768/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 08 novembre 2022 Montant 400 000 000 F CFA (UFHB)
- ARRETE N°0787/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 10 novembre 2022 Montant 150 000 000 F CFA (INP-HB)

- ARRETE N°0778/MNPE/DGBF/DBE/S/D-AE DU 10 novembre 2022 Montant 114 000 000 F CFA (UPGC)
- ARRETE N°0784/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 10 novembre 2022 Montant 100 000 000 F CFA (U-MAN)
- ARRETE N°0783/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEF DU 10 novembre 2022 Montant 170 000 000 F CFA (UNA)

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4 :** Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 2.1 : Gestion des Universités et Grandes Ecoles	78 667 486 602	78 621 750 925	106 055 024	264 849 824	65 870 142 217	71 623 639 015	2 256 727 982	3 184 115 923	146 800 411 825	153 694 355 687
Action 2.2 : Amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés	0	0	0	0	40 000 000	40 000 000	9 636 767 450	304 901 659	9 676 767 450	344 901 659
Action 2.3 : Réhabilitation et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques	0	0	0	0	0	0	45 681 200 000	707 000 000	45 681 200 000	707 000 000
Action 2.4 : Construction, Extension, et Equipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques	0	0	0	0	245 000 000	325 000 000	27 649 777 314	34 369 985 852	27 894 777 314	34 694 985 852
<b>TOTAL</b>	<b>78 667 486 602</b>	<b>78 621 750 925</b>	<b>106 055 024</b>	<b>264 849 824</b>	<b>66 155 142 217</b>	<b>71 988 639 015</b>	<b>85 224 472 746</b>	<b>38 566 003 434</b>	<b>230 053 156 589</b>	<b>189 441 243 198</b>

Source : SIGOBE.DGBF.CI du 07-03-2023

L'exécution financière du programme 2 montre que le budget est passé de 230 053 156 589 F CFA en 2021 à 189 441 243 198 F CFA en 2022. On note une réduction du taux d'exécution de ce programme majeur qui est passé de 99,21% en 2021 contre 77,15 % en 2022.

Ce budget, exécuté à 77,15% résulte de la faible réalisation de l'action : « Réhabilitation et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques » à hauteur de 1,24% due à la non régularisation des crédits alloués à l'entreprise SIMDCI par avance de trésorerie.

Par ailleurs les autres actions du programme ont eu un excellent niveau d'exécution. Ce sont, 100% pour la « gestion des universités et grandes écoles », 100% pour « l'amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés » et 100% pour la « Construction, extension et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques ».

Le tableau met aussi en évidence la prédominance des dépenses de l'action « gestion des universités et grandes écoles » qui représentent 81,13% des ressources exécutées. Ceci s'explique par les dépenses du personnel et de transferts aux universités et grandes écoles. La part des autres actions se déclinent selon les proportions suivantes : 0,37% pour la « réhabilitation et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques »; 18,31% pour la « construction, extension, et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques » et 0,18% pour « l'amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés ».

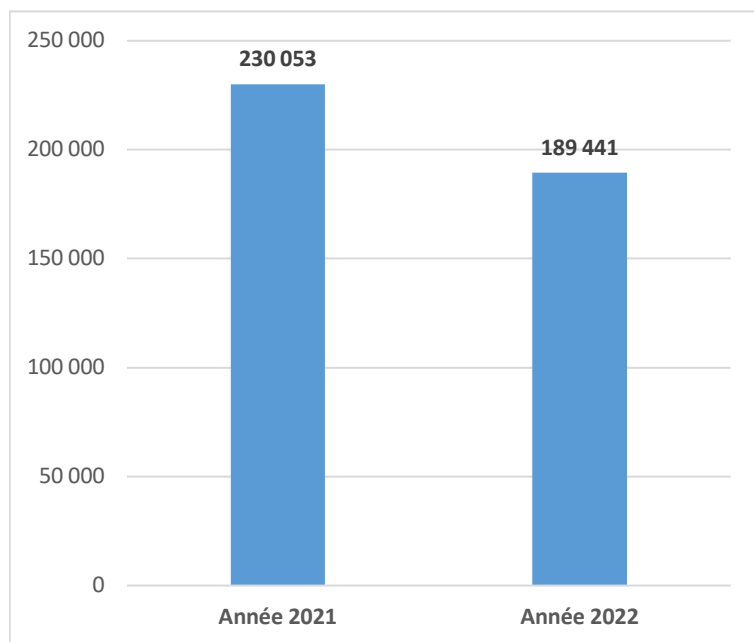


Figure 113 : Présentation du budget du programme 2 de 2021 et

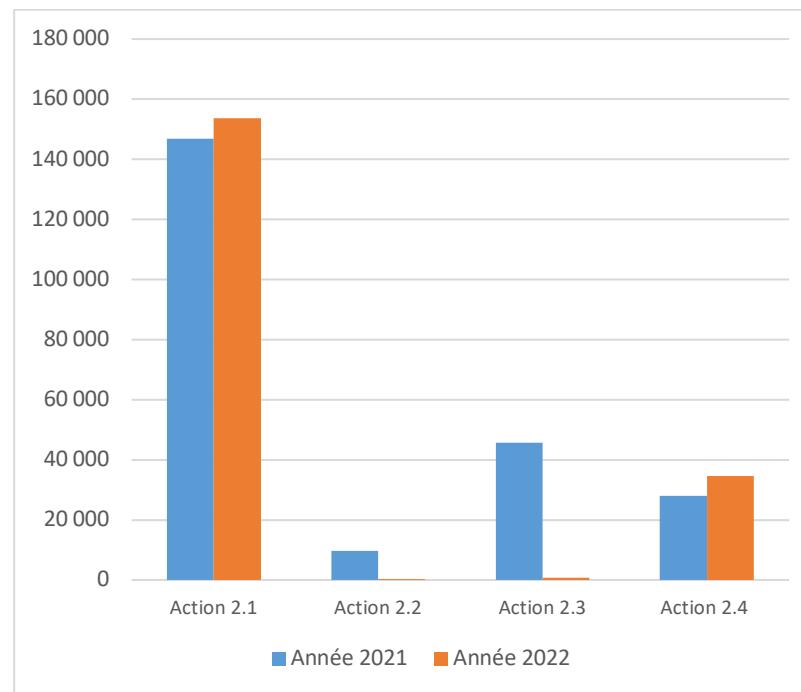


Figure 114 : Comparaison des crédits des actions du programme 2 de

## II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme 2 est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)
<b>Projet 1 : 11094200017 Réhabilitation et équipement des infrastructures de l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny</b>	<b>2014</b>	<b>2017</b>	<b>8 762 245 401</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				100 000 000	100 000 000	100 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 2 : 11094200018 Réhabilitation, équipement des locaux et construction de la clôture de l'INP - HB</b>	<b>2020</b>	<b>2024</b>	<b>1 875 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				150 000 000	150 000 000	150 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0



	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)
<b>Projet 3 : 11094200022</b> Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence africain pour la Valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée (VALOPRO)	2020	2024	1 840 375 849	1 109 115 923	1 141 515 923	1 141 515 923
Sur financement intérieur				0	32 400 000	32 400 000
Sur financement extérieur				1 109 115 923	1 109 115 923	1 109 115 923
<b>Projet 4 : 11094200023</b> Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence Africain CEA MEM/phase 2	2020	2024	1 504 520 000	900 000 000	936 600 000	936 600 000
Sur financement intérieur				0	36 600 000	36 600 000
Sur financement extérieur				900 000 000	900 000 000	900 000 000
<b>Projet 5 : 11094200024</b> Construction de résidences universitaires et du centre de formation continue (INP-HP)	2022	2024	7 471 475 029	0	1 476 000 000	1 476 000 000
Sur financement intérieur				0	1 476 000 000	1 476 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 6 : 17094200009</b> Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UAO-BOUAKE	2015	2019	963 716 588	85 000 000	85 000 000	85 000 000
Sur financement intérieur				85 000 000	85 000 000	85 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 7 : 25094200014</b> Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UPGC-Korhogo	2015	2019	875 668 219	60 000 000	42 000 000	42 000 000
Sur financement intérieur				60 000 000	42 000 000	42 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 8 : 25094200017</b> Projet de création du Centre de Valorisation des Bioressources à l'Université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo	2022	2024	4 149 200 000	0	173 901 659	173 901 659
Sur financement intérieur				0	173 901 659	173 901 659
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 9 : 31094200010</b> Renforcer les Equipements des Infrastructures de l'UNIV/UJLoG-DALOA	2015	2019	1 528 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Sur financement intérieur				80 000 000	80 000 000	80 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 10 : 78094100006</b> Construction du Campus GPE	2021	2025	5 990 213 869	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur				50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 11 : 78094200109</b> Mettre en œuvre le télé-enseignement (équiper l'université virtuelle)	2018	2020	3 200 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur				100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 12 : 78094200112</b> Renforcement équipement pédagogiques et académiques de l'Ecole Normale Supérieure (ENS)	2014	2016	593 100 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000
Sur financement intérieur				57 000 000	57 000 000	57 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)
<b>Projet 13 : 78094200113 Extension des infrastructures de l'Université Lorougnon Guédé/UJLoG</b>	<b>2015</b>	<b>2019</b>	<b>9 268 500 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 14 : 78094200114 Extension des infrastructures de l'Université Péléforo Gon Coulibaly/UPGC</b>	<b>2015</b>	<b>2022</b>	<b>18 546 400 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 15 : 78094200115 Construction de la ville universitaire d'Adiaké</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>9 200 000 000</b>	<b>2 818 000 000</b>	<b>3 818 000 000</b>	<b>3 818 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				2 818 000 000	3 818 000 000	3 818 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 16 : 78094200116 CONSTRUCTION DE L'UNIVERSITE D'ODIENNE</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>9 386 800 000</b>	<b>1 700 416 482</b>	<b>1 700 416 482</b>	<b>1 700 416 482</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				1 700 416 482	1 700 416 482	1 700 416 482
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 17 : 78094200143 Construction de l'Université de Man</b>	<b>2017</b>	<b>2023</b>	<b>60 163 600 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 18 : 78094200152 Construction de l'Université de Bondoukou</b>	<b>2018</b>	<b>2022</b>	<b>125 765 800 000</b>	<b>15 168 730 202</b>	<b>15 168 730 202</b>	<b>15 168 730 202</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				4 099 722 376	4 099 722 376	4 099 722 376
<i>Sur financement extérieur</i>				11 069 007 826	11 069 007 826	11 069 007 826
<b>Projet 19 : 78094200154 Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UNA-Abobo-Adjamé</b>	<b>2015</b>	<b>2019</b>	<b>1 634 600 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				150 000 000	150 000 000	150 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 20 : 78094200158 Renforcement des infrastructures techniques et Administratifs de l'Ecole Normale Supérieure (ENS)</b>	<b>2014</b>	<b>2016</b>	<b>548 050 812</b>	<b>43 000 000</b>	<b>43 000 000</b>	<b>43 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				43 000 000	43 000 000	43 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 21 : 78094200159 Extension des Infrastructures des UFR/Universités de Cocody</b>	<b>2015</b>	<b>2019</b>	<b>6 812 700 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				200 000 000	200 000 000	200 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 22 : 78094200161 Construction de l'Université de San-Pedro</b>	<b>2019</b>	<b>2024</b>	<b>24 443 000 000</b>	<b>550 739 168</b>	<b>550 739 168</b>	<b>550 739 168</b>
<i>Sur financement intérieur</i>				550 739 168	550 739 168	550 739 168
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)
<b>Projet 23 : 78094200165</b> Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence Africain CCBAD/phase 2	2020	2024	1 840 375 849	969 400 000	1 006 000 000	1 006 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				0	36 600 000	36 600 000
<i>Sur financement extérieur</i>				969 400 000	969 400 000	969 400 000
<b>Projet 24 : 78094200166</b> Construction, réhabilitation et équipement des universités/SIMDCI	2011	2021	70 410 000 000	0	56 100 000 000	0
<i>Sur financement intérieur</i>				0	56 100 000 000	0
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 25 : 78096000199</b> Mettre en œuvre le PADES	2019	2024	19 763 800 000	0	131 000 000	131 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				0	131 000 000	131 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 26 : 79094200001</b> Construction Université de Dabou	2021	2022	2 500 000 000	2 500 000 000	1 825 000 000	1 825 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				2 500 000 000	1 825 000 000	1 825 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 27 : 90094200179</b> Construction de l'Université d'Abengourou	2021	2023	5 509 483 182	3 081 100 000	3 081 100 000	3 081 100 000
<i>Sur financement intérieur</i>				3 081 100 000	3 081 100 000	3 081 100 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Projet 28 : 90094200180</b> Construction de l'Université de DAOUKRO	2021	2025	5 762 670 119	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>410 309 294 917</b>	<b>36 372 501 775</b>	<b>94 666 003 434</b>	<b>38 566 003 434</b>
<i>Total sur financement intérieur</i>				<b>22 324 978 026</b>	<b>80 618 479 685</b>	<b>24 518 479 685</b>
<i>Total sur financement extérieur</i>				<b>14 047 523 749</b>	<b>14 047 523 749</b>	<b>14 047 523 749</b>

Source : SIGOBE 07 mars 2023

Les projets d'investissement du Programme Enseignement Supérieur, d'un coût initial de 36 372 501 775 FCFA en Budget Voté est passé à 94 666 003 434 FCFA en budget actuel pour un montant ordonnancé de 38 566 003 434 FCFA dégageant un disponible de 56 100 000 000 F CFA.

On note une augmentation de 58 293 501 659 FCFA due essentiellement aux rallonges et l'intégration budgétaires accordées aux projets suivants :

- « 78094200166 Construction, réhabilitation et équipement des universités/SIMDCI » dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2017
- « 11094200024 constructions de résidences universitaires et centres de formation continue de l'INPHB »,
- « 25094200017 projet du centre de valorisation des bio ressources à l'UPGC »
- « 78094200115 purge des droits coutumiers de la Ville universitaire d'Adiaké ».

Cet écart de 56 100 000 000 FCFA après ordonnancement s'explique par la non régularisation des crédits alloués à l'entreprise SIMDCI par avance de trésorerie.

❖ **Au niveau de l'action « Réhabilitation et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques »**

- les équipements pédagogiques et académiques de l'Ecole Normale Supérieure ont été renforcés à travers l'achat de mobiliers de bureau, d'ordinateurs et d'équipements scientifiques, laboratoires réhabilités meubles de laboratoires acquis, vidéoprojecteurs et splits acquis ;
- les infrastructures techniques et Administratifs de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) ont été renforcés par l'acquisition de climatiseurs, réfrigérateurs, ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, meubles de rangement, fauteuils et chaises ;

- les équipements des infrastructures de l'UNIV/UAO-BOUAKE ont été renforcés par la réhabilitation et l'équipement de 2 villas, la construction d'une clôture entre les cités et les résidences du personnel, l'achat de matériel informatique ;
  - les équipements des Infrastructures de l'UNIV/UJLoG-DALOA par la réalisation de gros œuvres de l'hôtel des enseignants vacataires ;
  - Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UNA-Abobo-Adjamé par l'acquisition de matériels de laboratoires et de quelques ouvrages ;
  - 17 chambres réhabilitées, pailotes aménagées, équipements techniques, de sport, informatiques, matériels et outillages techniques, ressources documentaires et logiciels métiers acquis, des bâtiments à usage de logement réhabilités à l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny ;
  - renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UPGC-Korhogo par l'acquisition de matériels de reprographie, poursuite de la construction d'un bâtiment R+1 de la Scolarité, d'un bâtiment R+1 de 90 bureaux, d'un bâtiment R+1 de TD de 8 salles de 60 places, d'un bâtiment R+1 de TP de 8 salles de 48 places, de blocs sanitaires, de bâtiments Préaux ;
  - poursuite de la construction de la clôture de l'INP – HB.
- ❖ **Au niveau de l'action « Construction, extension et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publique »**
- prise en charge de la cellule de suivi de construction des universités ;
  - poursuite de la construction de l'Université de Man ;
  - poursuite de l'extension des Infrastructures des UFR/Universités de Cocody avec la construction d'un Bâtiment R+2 de l'UFR SSMT, d'un bâtiment R+2 des sciences à l'UFR STERM, d'un amphi 530 places, d'un bâtiment R+2 à l'UFR LLC et d'un bâtiment R+2 à l'UFR SHS;
  - poursuite de l'extension des infrastructures de l'Université Lorougnon Guédé/UJLoG par la construction de forages et un château d'eau un bâtiment scolarité, un bâtiment R+1 de 40 bureaux, un bâtiment R+1 de TD de 8 salles de 60 places, un bâtiment R+1 de TP de 8 salles, l'installation de paratonnerres, la construction de bâtiments hébergements ;
  - poursuite de l'extension des infrastructures de l'Université Péléforo Gon Coulibaly/UPGC la construction de trois bâtiments R+1 (scolarité, bureaux enseignants, TD et TP), de blocs sanitaires et bâtiments préaux ainsi que l'acquisition partielle de matériels de reprographie ;
  - poursuite de la construction de l'Université de Bondoukou avec la réalisation des bâtiments académiques et de la clôture ;
  - poursuite de la construction de l'Université de San-Pedro avec la réalisation des gros œuvres de la scolarité, accueil et services, de la bibliothèque, de deux résidences universitaires, du centre de conférence du bâtiment UFR, des laboratoires et de l'atelier de fondation
  - poursuite des purges des droits coutumiers sur le site de construction de la ville universitaire d'Adiaké;
  - poursuite des purges des droits coutumiers sur le site de construction de l'Université d'Odienné;
  - poursuite des purges des droits coutumiers sur le site de construction de l'Université de Daoukro;
  - poursuite des purges des droits coutumiers sur le site de construction de l'Université d'Abengourou;
  - achèvement des études géotechnique, technique et VRD de construction du Campus GPE;

Au niveau de la situation physique du programme, les résultats majeurs suivants ont été enregistrés :

- construction à 95% et livraison des infrastructures de la phase 1 de l'Université de San Pédro pour son ouverture ;
- construction à 65% de l'Université de Bondoukou dont l'ouverture est prévue en octobre 2023;
- accroissement des capacités d'accueil de l'UFHB à travers le projet d'extension des infrastructures des UFR (PIP) par la construction d'un amphithéâtre de 530 places (65%) et de 04 bâtiments R+2 pour les Travaux Dirigés d'une part et d'autre part, un autre bâtiment TD (R+1) de 08 salles de 60 places chacune (99%) et (01) amphithéâtre de 530 places (99%) dans le cadre du Programme 2017 (SIMDCI) ;
- accroissement des capacités d'accueil de l'UNA avec la construction d'un bâtiment R+1 de 40 bureaux pour les enseignants dans le cadre du Programme 2017 (SIMDCI).
- équipement des Établissements d'Enseignement Supérieur Publics dans le cadre des projets d'investissement publics.

Les actions correctrices endogènes au programme seraient la priorisation des financements des projets PIP relativement à l'enveloppe octroyée par la DGBF lors de l'élaboration du budget. Aussi, est-il bon de rappeler que le plafonnement à 70% des crédits d'investissements impacte considérablement l'efficacité donc la performance des projets PIP. La spécificité et l'importance de certains projets devraient amener le Responsable du Programme 2 à solliciter le relèvement du plafond en vue d'améliorer le taux d'absorption les crédits d'investissement.

## II.2. Évolution des effectifs du personnel

Les effectifs du personnel du programme 2 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 :** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	<b>5 771</b>	866	760	743	283	<b>6 231</b>
<b>Catégorie B</b>	<b>324</b>	114	72	42	25	<b>341</b>
<b>Catégorie C</b>	<b>127</b>	71	40	31	25	<b>133</b>
<b>Catégorie D</b>	<b>115</b>	35	23	12	16	<b>111</b>
<b>Non Fonctionnaire</b>	<b>1 401</b>	449	300	149	131	<b>1 419</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 738</b>	<b>1 535</b>	<b>1 195</b>	<b>977</b>	<b>480</b>	<b>8 235</b>

Source : MESRS/DRH

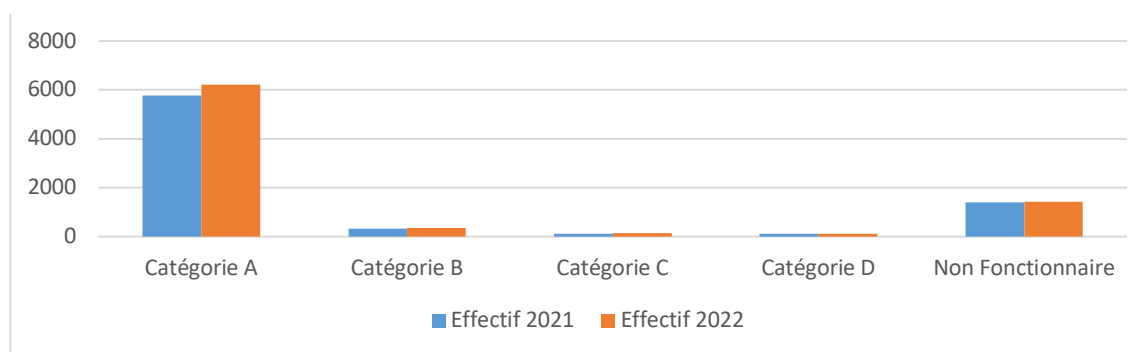
L'effectif du programme 2 est passé de 7 738 personnes en 2021 à 8 235 personnes en 2022, soit une hausse de 497 personnes. Cette augmentation est plus perceptible au niveau des agents de la catégorie A. La prédominance de la catégorie A (6 231 sur 8 235) sur l'ensemble des effectifs du programme est due aux missions de formation et d'encadrement des étudiants. Pour ce faire, l'Etat recrute au profit dudit programme, des fonctionnaires de catégorie A qui sont essentiellement des enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels d'encadrement. On observe un nombre important de non-fonctionnaires qui sont sous-contrat au niveau du programme 2.

Le recrutement des agents de la catégorie A (enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels d'encadrement) a permis de maintenir le taux d'encadrement dans les normes à 1 enseignant pour 25 étudiants et d'aller à une normalisation des années académiques dans presque tous les IES publiques. Désormais, la rentrée unique du système d'enseignement supérieur et de recherche est de plus en plus réelle et perceptible.

Les effectifs des catégories B, C et D sont restés plus ou moins constants. Cependant, la non satisfaction des besoins exprimés dans cette catégorie pourrait impacter négativement la qualité des services. Pour inverser cette tendance, des mesures visant à améliorer des conditions de vie et de travail de ces personnels, doivent être prises surtout les techniciens de laboratoires. Il faut également se pencher sur la formation pour certaines spécialités de techniciens et ingénieurs de recherche.

Par ailleurs, en vue d'améliorer la qualité des formations, un financement a été acquis sur le C2D3 pour les années à venir. Ce financement permettra le renforcement des capacités des enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels d'encadrement d'une part, et d'autre part de renforcer les plateaux techniques de la recherche et de l'innovation.

Figure 115 : Effectif du personnel par catégorie et par statut d'emploi de 2021 et 2022



### I.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

#### ➤ Gestion des universités et des grandes écoles

En 2022, l'exécution du budget du Programme 2 a permis de réaliser les opérations suivantes :

- au titre des charges du personnel, un montant de 78 621 750 933 F CFA a été payé au profit des personnels des universités et grandes écoles publiques dont 2 732 320 190 F CFA, mobilisés pour le paiement des primes et indemnités de correction du BTS ;
- au titre des transferts, 71 623 639 015 F CFA ont été mobilisés au profit des structures sous tutelle pour assurer leur fonctionnement notamment le paiement des heures supplémentaires et complémentaires ainsi que leurs dépenses ordinaires, le paiement des frais de scolarité aux établissements privés d'enseignement supérieur (38 800 682 000 F CFA), la contribution de la Côte d'Ivoire aux écoles Inter-Etats (90 000 000 F CFA), et l'organisation du BTS, 3 954 297 523 F CFA avec un taux d'admissibilité de 46,05% (filière tertiaire 39,11%, filière industrielle 54,98%);
- l'organisation des deux sessions de soutenances des étudiants admissibles au BTS en vue de l'obtention de leur diplôme définitif ;
- au titre des Biens et Services, 264 849 824 F CFA ont été exécutés pour les activités de coordination de la politique d'enseignement supérieur par la DGES et le suivi de la mise en œuvre des activités de formation par la DESUP.

➤ **Amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés**

Pour cette action, le bilan des activités s'articule autour des résultats suivants :

- organisation de la journée annuelle des stages et de l'insertion professionnelle ;
- achèvement du paiement de la formation des diplômés au Programme de Gestion de la Politique Economique (GPE) ;
- organisation de la conférence des établissements d'enseignement supérieur ;
- organisation d'un séminaire de validation de l'arrêté interministériel du statut national de l'étudiant entrepreneur ;
- la mise en œuvre des plan d'actions 2022-2023 des Contrats De Performance (CDP) des universités Félix HOUPOUËT-BOIGNY et NANGUI ABROGOUA dans le cadre du PADES.

➤ **Réhabilitation et Équipement des Infrastructures des Universités et Grandes Ecoles Publiques**

La mise en œuvre des activités de cette action s'est concrétisée par la réhabilitation et l'équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques en vue d'augmenter leurs capacités d'accueil et relever le niveau des plateaux techniques. Nonobstant ces acquis, des efforts restent à faire pour relever le défi de la massification des étudiants. Concrètement, les résultats obtenus concernent les points suivants :

- les équipements pédagogiques et académiques de l'Ecole Normale Supérieure ont été renforcés à travers l'achat de mobiliers de bureau, d'ordinateurs et d'équipements scientifiques, laboratoires réhabilités, meubles de laboratoires, acquis, vidéoprojecteurs et splits acquis ;
- les infrastructures techniques et Administratifs de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) ont été renforcées par l'acquisition de climatiseurs, réfrigérateurs, ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, meubles de rangement, fauteuils et chaises ;
- les équipements des infrastructures de l'UNIV/UAO-BOUAKE ont été renforcés par la réhabilitation et l'équipement de 2 villas, la construction d'une clôture entre les cités et les résidences du personnel, l'achat de matériel informatique ;
- les équipements des Infrastructures de l'UNIV/UJLoG-DALOA par la réalisation de gros œuvres de l'hôtel des enseignants vacataires ;
- Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UNA-Abobo-Adjamé par l'acquisition de matériels de laboratoires et de quelques ouvrages ;
- 17 chambres réhabilitées, paillotes aménagées, équipements techniques, de sport, informatiques, matériels et outillages techniques, ressources documentaires et logiciels métiers acquis, des bâtiments à usage de logement réhabilités à l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny ;
- renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UPGC-Korhogo par l'acquisition de matériels de reprographie, poursuite de la construction d'un bâtiment R+1 de la Scolarité, d'un bâtiment R+1 de 90 bureaux, d'un bâtiment R+1 de TD de 8 salles de 60 places, d'un bâtiment R+1 de TP de 8 salles de 48 places, de blocs sanitaires, de bâtiments Préaux ;
- poursuite de la construction de la clôture de l'INP – HB.

➤ **Construction, Extension et Équipement des Infrastructures des Universités et Grandes Ecoles Publiques ;**

Les crédits de cette action ont permis mettre en œuvre les projets du programme de décentralisation des universités et celui de l'extension des infrastructures des UFR de l'UFHB et d'en obtenir les résultats suivants :

- poursuite de la construction de l'Université de Man ;
- poursuite de l'extension des Infrastructures des UFR/Universités de Cocody avec la construction d'un Bâtiment R+2 de l'UFR SSMT, d'un bâtiment R+2 des sciences à l'UFR STERM, d'un amphi 530 places, d'un bâtiment R+2 à l'UFR LLC et d'un bâtiment R+2 à l'UFR SHS;
- poursuite de l'extension des infrastructures de l'Université Lorougnon Guédé/UJLoG par la construction de forages et un château d'eau un bâtiment scolarité, un bâtiment R+1 de 40 bureaux, un bâtiment R+1 de TD de 8 salles de 60 places, un bâtiment R+1 de TP de 8 salles, l'installation de paratonnerres, la construction de bâtiments hébergements ;
- poursuite de l'extension des infrastructures de l'Université Péléforo Gon Coulibaly/UPGC avec la construction de trois bâtiments R+1 (scolarité, bureaux enseignants, TD et TP), la construction de bâtiments hébergements ; de blocs sanitaires et bâtiments préaux ainsi que l'acquisition partielle de matériels de reprographie ;
- poursuite de la construction de l'Université de Bondoukou avec la réalisation des bâtiments académiques et de la clôture ;
- poursuite de la construction de l'Université de San-Pedro avec la réalisation de la scolarité, accueil et services, de la bibliothèque, de quatre résidences universitaires, du centre de conférence, du bâtiment UFR, des laboratoires et de l'atelier de fondation ;
- poursuite des purges des droits coutumiers du site de construction de la ville universitaire d'Adiaké et des Universités d'Odienné, de Daoukro et d'Abengourou;
- achèvement des études géotechnique, technique et VRD de construction du Campus GPE;

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7** : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1</b> : Améliorer la qualité des formations des étudiants dans l'Enseignement Supérieur						
<b>Indicateur 1.1</b> : Taux d'admissibilité aux examens du BTS	%	60	52,3	47,39	55	46,05
<b>Indicateur 1.2</b> : Proportion de filières professionnalisantes	%	-	-	-	25	25
<b>Indicateur 1.3</b> : Proportion d'UFR ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année académique en cours	%	25	25	80	50	85
<b>Objectifs spécifique 2</b> : Améliorer l'accès à l'Enseignement Supérieur						
<b>Indicateur 2.1</b> : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	Nombre	962	992	1 011	1 009	1 015
<b>Indicateur 2.2</b> : Pourcentage de capacité d'accueil théorique	Ratio	40	40	36	60	36
<b>Indicateur 2.3</b> : Ratio étudiant/salle de TD (Universités et grandes écoles publiques)	Ratio	50	50	36	35	36
<b>Indicateur 2.4</b> : Ratio étudiant/salle de TP (Universités et grandes écoles publiques)	Ratio	50	50	32	30	32
<b>Indicateur 2.5</b> : Pourcentage d'étudiants orientés dans les universités publiques	%	45	47	28,3	50	20,08

Source : MESRS-2022

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

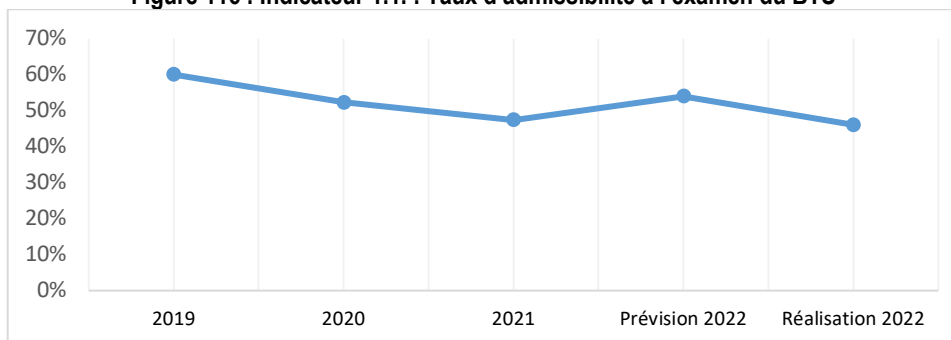
❖ **Objectif spécifique 1 : Améliorer la qualité des formations et de l'orientation des étudiants dans l'Enseignement Supérieur**

○ **IP 2.1 : Taux d'admissibilité aux examens du BTS**

Cet indicateur rend compte du pourcentage d'étudiants admissibles à l'examen du BTS. Sur un objectif de 54%, le score réalisé est de 46,05%. Ce taux connaît un recul de 1,34 points par rapport à 2021 (47,39%) et de 6,25 points par rapport à 2020 (52,3%). Cette contre-performance résulte des mesures de lutte contre la fraude et la faiblesse de la qualité des formations dans certaines disciplines; d'où la nécessité de la réforme du BTS en cours de réalisation.

Dans la perspective de l'amélioration de la qualité des formations et du score de cet indicateur, le MESRS avec l'appui du PADES, a initié une étude pour la réforme des filières de formation du BTS depuis 2022.

**Figure 116 : Indicateur 1.1. : Taux d'admissibilité à l'examen du BTS**



○ **IP 1.2 : Proportion des filières professionnalisantes**

Cet indicateur permet de faire ressortir le nombre de filières professionnelles dans les universités publiques du MESRS. Il s'inscrit dans le cadre de la politique de l'amélioration de l'employabilité des apprenants en vue d'une meilleure insertion professionnelle. Cet indicateur a été pris en compte à compter de l'année 2022. Les filières déjà existantes donnent la valeur de 25% donc la cible est atteinte. Dans le cadre de la politique d'insertion professionnelle, le score de cet indicateur s'améliorera par la mise en place de nouvelles filières.

○ **IP 1.3 : Proportion d'UFR ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année académique en cours**

Cet indicateur détermine le nombre d'UFR ayant terminé l'année académique dans les délais selon le calendrier. Afin de normaliser le déroulement des enseignements dans les universités publiques, des mesures ont été prises pour cadrer ces enseignements dans les délais réglementaires de 30 semaines conformément au Décret N°77-57 du 21 janvier 1977 portant obligations de service pour le personnel enseignant de l'université. Sa valeur réalisée en 2021 est de 80% contre 85% en 2022, pour une prévision de 50% soit un écart positif de 35 points. Cette performance montre la volonté des autorités à achever les années académiques dans les délais prescrits mais d'améliorer également la qualité de la formation. Le score de cet indicateur doit s'améliorer dans les années à venir pour atteindre les 100%. Pour cela, la politique du MESRS vise à normaliser les années académiques dans un environnement apaisé.

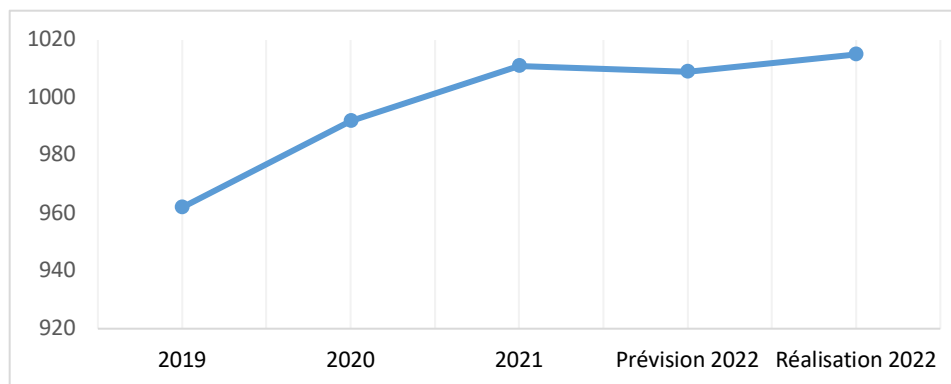
❖ **Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès à l'Enseignement Supérieur**

○ **IP 2.1 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants**

Cet indicateur évalue le niveau de fréquentation à l'enseignement supérieur sur la base de la proportion (ou la densité) d'étudiants par rapport à la population des pays. Sa valeur est passée de 1011 en 2021 à 1 015 en 2022. C'est une performance par rapport à la cible de 1 009 étudiants pour 100 000 habitants. Ce nombre est en progression notable depuis 2018. Cette tendance pourrait se poursuivre pour atteindre une valeur de 1 400 étudiants pour 100 000 habitants en 2030 selon le Plan Sectoriel de l'Education (PSE 2021-2025).



Figure 117 : Indicateur 2.1. : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants



○ **IP 2.2 : Pourcentage de capacité d'accueil théorique**

Cet indicateur mesure le taux d'occupation réelle des salles de cours par rapport à la capacité d'accueil dans les universités et grandes écoles publiques. Ce résultat actuel de 36% contre un objectif de 60% montre la problématique de la massification des apprenants, d'où la nécessité de poursuivre la politique de décentralisation des universités.

○ **IP 2.3 : Ratio nombre d'étudiant/capacité d'accueil réelle des salles de TD (Universités et grandes écoles publiques)**

Cet indicateur donne l'état d'occupation réelle des salles de TD par rapport à la norme UNESCO qui est de 25 étudiants par salle de TD. La valeur est restée constante par rapport à celle de 2021 qui est de 36 contre une prévision de 35. Cela s'explique par le retard observé dans les livraisons de nouvelles infrastructures.

Cet indicateur pourrait être amélioré par le respect des délais de livraison des infrastructures et l'orientation des étudiants en fonction de la disponibilité des capacités d'accueil réel dans les universités publiques.

○ **IP 2.4 : Ratio nombre d'étudiant/capacité d'accueil réelle des salles de TP (Universités et grandes écoles publiques)**

Cet indicateur donne l'état d'occupation réelle des salles de TP par rapport à la norme UNESCO qui est de 25 étudiants par salle de TP. Le score réalisé en 2022 est de 32 pour une salle contre 30 en prévision. Cela est la conséquence de l'insuffisance des salles de TP due au retard observé dans les livraisons de nouvelles infrastructures.

Cet indicateur pourrait être amélioré par le respect des délais de livraison des infrastructures et l'orientation des étudiants en fonction de la disponibilité des capacités d'accueil réel dans les universités publiques.

○ **IP 2.5 : Pourcentage d'étudiants orientés dans les universités publiques**

Cet indicateur mesure le nombre de bacheliers orientés dans les universités publiques par rapport au nombre de bacheliers préinscrits en une année donnée. Pour une prévision de 50% de bacheliers à orienter, la réalisation 2022 est de 20,08%. Ce résultat s'explique par l'orientation des bacheliers en fonction de la disponibilité des capacités d'accueil dans les universités publiques en vue d'atténuer l'effet de la massification des apprenants.

La poursuite de la politique de décentralisation des universités avec la réalisation des nouvelles infrastructures d'accueil et l'orientation des bacheliers selon les thématiques dans les nouvelles universités, pourrait à terme permettre d'augmenter le nombre de places disponibles et améliorer de ce fait la valeur de cet indicateur. Cette approche permettrait à l'Etat de réaliser une marge d'économie sur les frais de scolarité (40 milliards par an) alloués aux établissements privés d'enseignement supérieur (recommandation du document du PSE 2021-2025).

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1. Leçons apprises**

La réalisation des activités du programme 2 « Enseignement supérieur » indique que l'exécution du budget a donné des résultats physiques satisfaisants notamment la poursuite de la construction des universités de Man, de San Pédro et de Bondoukou, la poursuite du paiement des purges des sites devant abriter les nouvelles universités et les renforcements des infrastructures techniques, académiques et administratives.

Ces réalisations ont permis d'améliorer et accroître les capacités dans les universités publiques en vue d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants d'une part et d'autres part, d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnels pour un meilleur encadrement des apprenants.

Cependant, des difficultés sont apparues en cours d'exécution liée à l'insuffisance de crédits budgétaires sur certaines lignes de dépenses très sensibles, plus spécifiquement les heures complémentaires d'encadrement et de vacation ainsi que les pécules stagiaires. Cette situation a suscité la demande de nombreuses rallonges budgétaires qui ont été satisfaites. Il y a également des difficultés rencontrées dans la collecte des données pour évaluer de façon efficace les activités réalisées au niveau académique et administratif. Enfin, le sous-financement des PIP rallonge les délais d'exécution des projets d'investissements et impacte la performance du programme.

### **IV.2. Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées, le MESRS recommande la satisfaction des besoins complémentaires exprimés lors des conférences budgétaires, l'augmentation de l'enveloppe des crédits ventilables alloués aux investissements en tenant compte de la programmation PIP.

En outre, le MESRS souhaite que l'Etat accélère les procédures de décaissement pour l'achèvement et la livraison des travaux de construction des universités de Bondoukou et de San Pedro ainsi que l'accélération des travaux d'extension des universités de Daloa, de Korhogo, de Bouaké et d'Abidjan.

## **CONCLUSION**

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, pour la réalisation de ses actions, le Programme 2 « Enseignement supérieur » a bénéficié d'un budget actuel de 245 541 243 206 F CFA dont 150 875 239 772 F CFA pour les dépenses courantes et 94 666 003 206 F CFA pour les dépenses d'investissement et de 8 235 personnels. Le budget a été exécuté à hauteur de 189 441 243 198 F CFA, soit 77,15%. Cela a permis la réalisation de quatre (04) des huit (08) indicateurs de ce programme, représentant 50% des cibles. Ce résultat satisfaisant est la résultante de la normalisation des années académiques, l'apaisement du milieu universitaire grâce au dialogue social, l'accroissement des capacités d'accueil des universités, le renforcement des équipements (académiques, pédagogiques et scientifiques), la mise en œuvre des CDP, la bonne organisation du BTS, le recrutement d'enseignant-chercheurs et chercheurs, et l'évaluation des établissements privés d'enseignement supérieur.

Toutefois, l'Etat devrait faire de la construction des nouvelles universités et l'extension des anciennes universités une priorité nationale en raison de la forte demande sociale de l'offre de service en éducation de la part des nouveaux bacheliers. Aussi, doit-il accroître l'accès des institutions publiques d'enseignement supérieur aux bacheliers qui en font la demande, et in fine réduire les frais de scolarité alloués aux établissements privés d'enseignement supérieur.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET VIE ASSOCIATIVE »

### INTRODUCTION

Le Programme 3 « Œuvre Universitaire et vie estudiantine » est coordonné par le **Dr Daouda SIDIBE**, Directeur des Œuvres Universitaires, de la Vie Associative et du Genre. Il a été nommé par le Décret N°2016-799 du 12 octobre 2016.

Conformément au Décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du MESRS, les principales missions dévolues au programme sont :

- définir la politique du gouvernement en matière d'œuvres universitaires ;
- veiller à l'application de la politique du gouvernement en matière de promotion du genre ;
- suivre et contrôler l'ensemble des opérations de gestion des bourses et secours financiers.

Au cours de l'année 2022, le programme 3 s'est exécuté dans un environnement apaisé comme à l'échelle nationale avec une diminution substantielle des mouvements de mécontentement de la communauté universitaire. Pour ce programme, l'accent a été mis sur le renforcement des infrastructures sociales, culturelles et sportives au profit des étudiants et une augmentation significative de l'enveloppe allouée aux bourses d'études.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme 3 s'articule autour de sa stratégie, ses réalisations, ses performances et ses perspectives.

#### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

##### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 3 est d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants. De façon spécifique, il s'agit (i) d'améliorer la gestion des œuvres universitaires et (ii) d'accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires.

Ce programme dispose d'un seul résultat stratégique et représente 25% des stratégies imputables au Ministère. Le résultat escompté est d'assurer aux étudiants de meilleures conditions de vie et de travail.

##### I.2. Le financement du programme

Le montant des crédits alloués au programme 3 est passé de **50 193 523 243 F CFA** en budget initial à **53 674 124 457 F CFA** en budget actuel, soit un écart positif de **3 480 601 214 F CFA**. Ce budget actuel est reparti selon les natures de dépenses suivantes : **1 594 162 250 F CFA** pour les dépenses de personnels, **3 588 740 720 F CFA** les dépenses de biens et services, **48 165 421 487 F CFA** pour les dépenses de transferts et **325 800 000 F CFA** en dépenses d'investissement.

#### II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

##### II.1. Exécution du budget

Le budget actuel de **53 674 124 457 FCFA** a été exécuté à hauteur de **53 555 501 457 F CFA** avec un écart de **118 623 000 CFA**, soit un taux d'exécution de **99,77%**. La hausse du budget **50 193 523 243 F CFA** de F CFA à **53 674 124 457 F CFA** s'explique par les principaux actes modificatifs suivants :

- ARRETE N° 0336/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 07 Juin 2022 Montant de 232 000 000 F CFA (CROU-A1)
- ARRETE N° 0781/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 09 Mai 2022 Montant de 276 843 385 F CFA (CROU-Man)
- ARRETE N° 0466/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 18 Juillet 2022 Montant de 60 000 000 F CFA (CROU-D)
- ARRETE N° 0609/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 12 Septembre 2022 Montant de 355 000 000 F CFA (CROU-A2)
- ARRETE N° 0772/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 10 novembre 2022 Montant de 12 960 000 F CFA (CROU-Man)
- ARRETE N° 0774/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 10 novembre 2022 Montant de 104 569 830 F CFA (CROU-K)
- ARRETE N° 0764/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 08 Novembre 2022 Montant de 220 000 000 F CFA (CROU-A1 et CROU-A2)
- ARRETE N° 0781/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 10 novembre 2022 Montant de 69 000 000 F CFA (CROU-Man)
- ARRETE N° 0798/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 14 novembre 2022 Montant de 492.967.541 F CFA (CROU-A1)

## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 3.1 : Gestion des œuvres universitaires	1 410 063 284	1 594 162 250	4 465 680 838	3 460 117 720	47 153 370 680	48 165 421 487	0	0	41 613 356 418	53 219 701 457
Action 3.2 : pacification de l'environnement universitaire	0	0	15 000 000	10 000 000	0	0	0	0	15 000 000	10 000 000
Action 3.3 : Réhabilitation et équipement des Infrastructures des œuvres universitaires	0	0	0	0	0	0	331 982 753	325 800 000	331 982 753	325 800 000
Action 3.4 : Construction, extension et équipement des infrastructures des œuvres universitaires	0	0	0	0	0	0	80 000 000	0	80 000 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 410 063 284</b>	<b>1 594 162 250</b>	<b>4 480 680 838</b>	<b>3 470 117 720</b>	<b>47 153 370 680</b>	<b>48 165 421 487</b>	<b>411 982 753</b>	<b>325 800 000</b>	<b>53 456 097 555</b>	<b>53 555 501 457</b>

Source : SIGOBE.DGBF.CI du 07-03-2023

L'exécution financière du programme 3 montre que son budget est passé de **53 456 097 555 F CFA** en 2021 à **53 555 501 457 F CFA** en 2022.

Au titre de l'année 2022, le budget actuel du programme 3 d'un montant de **53 674 124 457 F CFA**, a été exécuté à hauteur de **53 555 501 457 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99,78%**. Ce taux est le résultat de la réalisation des actions : « Pacification de l'environnement universitaire », « réhabilitation et équipement des infrastructures des œuvres universitaires », « construction, extension et équipement des infrastructures des œuvres universitaires » exécutées toutes, à **100%** et « Gestion des Œuvres Universitaires » à **99,78%**.

Le tableau met aussi en évidence la prédominance des dépenses de l'action « Gestion des Œuvres Universitaires » avec 98,98 % des ressources du programme. Ceci s'explique principalement par les dépenses de transferts aux CROU et l'augmentation de l'enveloppe allouée aux bourses d'études. La part des autres actions se décline selon les proportions suivantes : « réhabilitation et équipement des infrastructures des œuvres universitaires » 0,79%, et « Pacification de l'environnement universitaire » 0,04%. Quant à l'action « construction, extension et équipement des infrastructures des œuvres universitaires », elle n'a pas eu de crédits.

Figure 118 : Présentation du budget de l'année 2021 et 2022

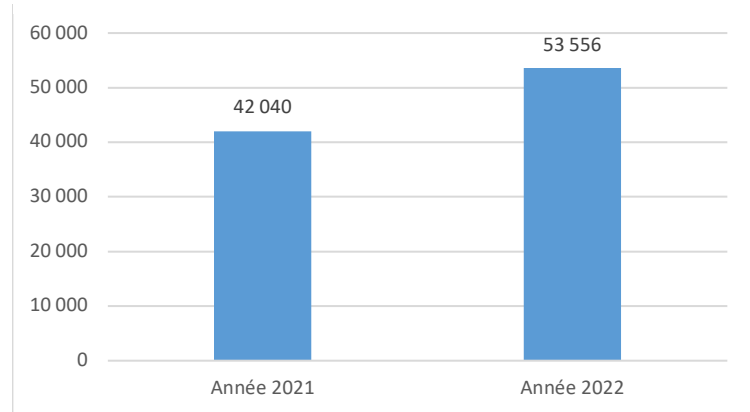
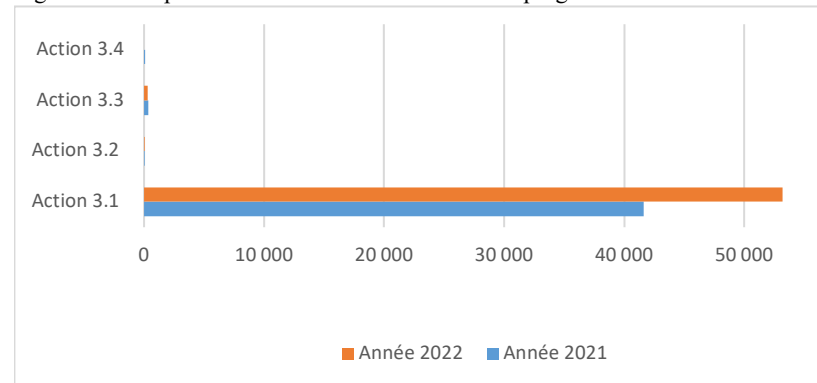


Figure 119 : Représentation des dotations actions du programme 3 de 2021 à 2022



## II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 :** Exécution des crédits d'investissement du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)
Projet 1 : 1709600013 Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU B	2017	2019	988 210 000	60 000 000	42 000 000	42 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				60 000 000	42 000 000	42 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 3 : 3109600009 Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU D	2015	2022	879 106 872	53 800 000	53 800 000	53 800 000
<i>Sur financement intérieur</i>				53 800 000	53 800 000	53 800 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 5 : 78096000208 Renforcement des infrastructures et équipements du CROU-A2	2018	2022	4 454 077 665	80 000 000	180 000 000	180 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				80 000 000	180 000 000	180 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 7 : 78096000209 Renforcement et équipement des infrastructures du CROU-A1	2020	2023	1 471 653 819	50 000 000	50 000 000	50 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				50 000 000	50 000 000	50 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>7 793 048 356</b>	<b>243 800 000</b>	<b>325 800 000</b>	<b>325 800 000</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>				<b>243 800 000</b>	<b>325 800 000</b>	<b>325 800 000</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : SIGOBE 07 mars 2023

Les projets d'investissement du Programme 3 : Œuvres universitaires et vie étudiante, d'un coût initial de 243 800 000 FCFA en Budget Voté est passé à 325 800 000 FCFA en budget actuel qui a été ordonnancé à 100%.

La rallonge de 82 000 000 FCFA par rapport au budget initial a permis le renforcement des infrastructures et équipements des CROU.

Au niveau de la réalisation physique du programme, les résultats majeurs suivants ont été enregistrés :

- construction des résidences universitaires à l'Université de San-Pedro (95%)
- construction d'un bâtiment administratif au CROU de DALOA (60%) ;
- construction d'un bâtiment administratif au CROU de BOUAKE (100%) ;

Par ailleurs, le Programme 2017 a permis les réalisations physiques suivantes :

- réhabilitation des résidences universitaires d'Abidjan : ABOBO1 (92%), ABOBO 2 (86%), WILLIAMSVILLE (100%), Port Bouët 1 et 2 (100%), Port Bouët 3 (47%) et Vridi (98%) ;
- réhabilitation des résidences universitaires de Bouaké (70%) ;
- réhabilitation du restaurant ABOBO 1 (99%) ;
- aménagement des aires de jeux : CROU K (100%), CROU D (80%).

Les actions correctrices endogènes au programme seraient la priorisation des financements des projets PIP relativement à l'enveloppe octroyée par la DGBF. Aussi, est-il bon de rappeler que le plafonnement à 70% des crédits d'investissements impacte considérablement l'efficacité donc la performance des projets PIP. La spécificité et l'importance de certains projets devraient amener le Responsable du Programme 3 à solliciter le relèvement du plafond en vue d'améliorer le taux d'absorption des crédits d'investissement.

## II.2. Évolution des effectifs du personnel

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

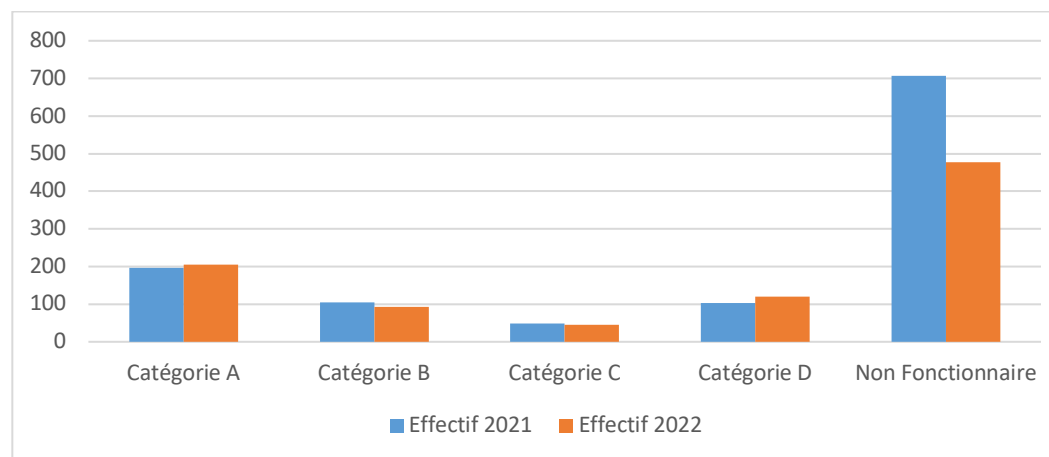
**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	<b>197</b>	81	52	29	21	<b>205</b>
<b>Catégorie B</b>	<b>104</b>	34	20	14	26	<b>92</b>
<b>Catégorie C</b>	<b>49</b>	26	17	9	13	<b>45</b>
<b>Catégorie D</b>	<b>103</b>	81	44	37	20	<b>120</b>
<b>Non Fonctionnaire</b>	<b>707</b>	422	350	72	302	<b>477</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1160</b>	<b>644</b>	<b>483</b>	<b>161</b>	<b>382</b>	<b>939</b>

Source : MESRS/DRH

Le personnel du Programme œuvres universitaires et vie étudiante est passé de 1160 agents en 2021 à 939 agents en 2022, soit une baisse de 221 agents. Les non fonctionnaires représentent la majorité des effectifs (50,80%) contre les fonctionnaires (49,20%). Cet effectif de non fonctionnaires est élevé du fait de la spécificité des tâches liées à la gestion des œuvres universitaires (gestion des cités universitaires et services de restauration). Cela a permis au programme 3 d'améliorer la qualité des prestations offertes aux étudiants notamment les repas servis et l'entretien des résidences universitaires. Cependant, dans un souci de maintenir les résultats escomptés, il serait souhaitable d'une part de poursuivre le renforcement des capacités des personnels du programme.

Figure 120 : Présentation de l'effectif du personnel du programme 3 par catégorie et par statut d'emploi



### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le programme 3, quatre (04) actions ont été programmées pour être réalisées en 2022. Le bilan des activités par action est le suivant.

#### ➤ Gestion des œuvres universitaires

En 2022, le coût de cette action est de 53 219 701 457 F CFA. Les activités réalisées dans cette action ont porté sur les charges de personnel des CROU pour un montant de 1 594 162 250 F CFA, sur les dépenses de transferts pour un montant de 48 165 421 487 F CFA, mobilisés pour le fonctionnement des CROU et paiement des bourses aux étudiants.

Plus spécifiquement, 12 129 étudiants ont bénéficié des décisions de renouvellement de Bourses en Côte d'Ivoire (BCI) pour un coût de 7 182 100 000 F CFA, 10 146 étudiants pour l'attribution de Bourses en Côte d'Ivoire (BCI) pour un coût de 4 111 320 000 F CFA et 16 359 étudiants pour les secours financiers pour un montant de 2 944 620 000 F CFA.

Par ailleurs au titre des bourses Hors Côte d'Ivoire, 1 158 étudiants ont bénéficié du renouvellement de Bourses pour un coût de 8 168 122 078 F CFA, 344 étudiants pour des attributions de Bourses d'un montant de 1 710 682 944 F CFA et enfin 585 étudiants ont bénéficié d'un secours financier d'un montant de 1 238 000 000 F CFA.

Quant aux Biens et Services, ils ont permis d'assurer en grande partie les frais de transport des étudiants boursiers à l'étranger et la mise en œuvre des activités des œuvres universitaires pour un montant de 3 460 117 720 F CFA.

#### ➤ Pacification de l'environnement universitaire

Il s'agit de sensibiliser les acteurs du milieu universitaire à la culture de la paix. Les activités qui ont contribué à apaiser l'environnement universitaire ont été organisées par la DOUVAG et l'ensemble des CROU. Il s'agit de :

- l'organisation de la Journée Nationale de la non-violence en milieu universitaire à Yamoussoukro avec la participation des universités, des grandes écoles publiques et privées ;
- l'organisation de la troisième édition des jeux universitaires ;
- l'organisation de onze (11) campagnes de sensibilisation sur les espaces universitaires et résidences du CROU de Bouaké ;
- la tenue de rencontres régulières entre les autorités des CROU et les associations d'étudiants ;
- la tenue de rencontres régulières entre le Ministre et les associations d'étudiants.

#### ➤ Réhabilitation et équipement des infrastructures des œuvres universitaires

La mise en œuvre des activités de cette action s'est soldée par la réhabilitation et l'équipement des infrastructures des œuvres universitaires en vue d'augmenter leurs capacités d'accueil et relever le niveau des équipements. Il s'agit de :

- la poursuite de la construction du bâtiment de l'administration du CROU de Daloa ;
- l'achèvement des études pour la construction du bâtiment de l'administration du CROU-A1 ;
- la livraison des résidences de Williamsville, 220 logements, Port Bouët 1, Port Bouët 2 et Vridi-Cité dans le cadre du Programme 2017 ;
- l'achèvement de la réhabilitation des résidences universitaires d'Abobo 1 et 2 (en attente de livraison) dans le cadre du Programme 2017 ;
- la poursuite de la réhabilitation de la résidence universitaire de Port Bouët 3 dans le cadre du Programme 2017 ;

Concrètement, les résultats obtenus sont relatifs à la réhabilitation et à l'équipement des résidences universitaires d'Abidjan correspondant à **5 035 lits** supplémentaires qui s'ajoutent aux **10 022 lits** existants, **soit un total de 15 057 lits**. Malgré ces acquis, des efforts restent à faire pour relever le défi de l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

#### ➤ Construction, Extension et Equipements des Infrastructures des Œuvres Universitaires

La réalisation de cette action s'est matérialisée par les activités suivantes :

- La construction de deux (02) restaurants aux CROU-A1 et CROU-A2 de 1 000 places chacun qui permettent d'augmenter le nombre de places assises et d'accroître leurs capacités de production à 10 000 repas par jour et par restaurant offert dans le cadre du projet KOARA ;
- La poursuite de l'extension des résidences universitaires du CROU-D et du CROU-K par le programme 2017.
- L'achèvement des résidences universitaires du CROU San Pedro.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7 :** Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion des œuvres universitaires</b>						
IP 3.1 : : Part des bourses dans le budget du MESRS	%	6,91	8	11	12	10,78
IP 3.2 : Proportion d'étudiants boursiers	%	10	10	10	15	10
IP 3.3 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la non-violence tenue	nombre	2	0	4	4	4
IP 3.4. : Nombre de repas servis par jour	nombre	19 000	25 000	29 567	30 000	31 066
<b>Objectifs spécifique 2 : Accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires</b>						
IIP 3.5: Nombre d'infrastructures socio culturelles et sportives	nombre	-	-	10	15	10
IP 3.6. : Ratio étudiant/lit	%	20	20	8	8	8
IP 3.7: Taux de satisfaction des demandes en chambres dans les résidences universitaires	%	13	13	17	15	17
IP 3.8: Nombre de places assises dans les restaurants universitaires	nombre	-	-	6 706	5 206	6 706

Source : MESRS-2022

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

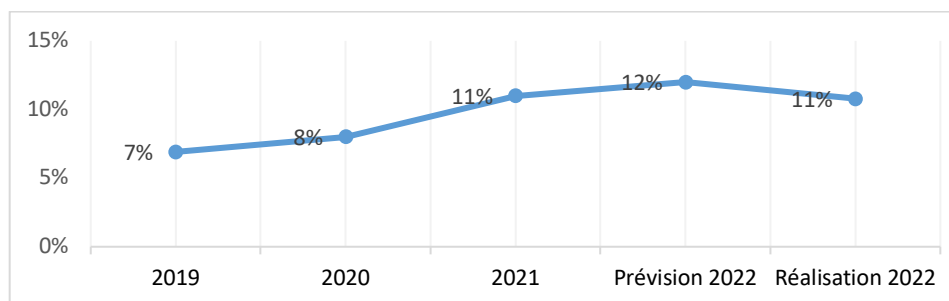
L'analyse détaillée des résultats porte sur les huit (08) indicateurs du programme « œuvres universitaires et vie estudiantine » regroupés autour de deux (02) objectifs spécifiques. Sur les huit (08) indicateurs, l'on a enregistré cinq (05) cibles atteintes contre trois.

##### ❖ Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gestion des œuvres universitaires

###### ○ IP 3.1 : Part des bourses/budget MESRS

Cet indicateur permet de connaître ce que représente le montant des bourses dans le budget du ministère pour mesurer l'effort réalisé par l'Etat en vue d'améliorer les conditions de vie des étudiants. Il est passé de 11% en 2021 à 10,78% en 2022 contre une prévision de 12%. Bien qu'ayant réalisé une contre-performance par rapport à la cible, l'on constate une augmentation significative de l'enveloppe allouée aux bourses. Les mesures de pladoyers auprès de l'Etat et des PTFs permettront d'augmenter substantiellement l'enveloppe allouée aux bourses d'études

Figure 121 : IP 3.1 - Part des bourses dans le budget du MESRS





○ **IP 3.2 : Proportion d'étudiants boursiers**

Cet indicateur permet d'évaluer le nombre d'étudiants bénéficiaires des bourses (BCI, BHCI, BE). Un résultat de 10% a été réalisé contre 15% prévus. Cette contre-performance résulte du nombre sans cesse croissant des demandes de bourses malgré l'effort réalisé par l'Etat pour augmenter l'enveloppe. Comme mesure correctrice, l'actualisation en cours du Décret et les textes subséquents portant attribution et renouvellement des bourses d'études et secours financiers permettront d'atteindre les objectifs fixés

○ **IP 3.3 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la non-violence tenue**

Il s'agit de sensibiliser les acteurs du milieu universitaire à la culture de la paix. On note une performance de cet indicateur dont la cible a été atteinte.

○ **IP 3.4 : Nombre de repas servis par jour**

Cet indicateur permet d'évaluer la quantité de repas servis aux étudiants dans les restaurants universitaires au cours d'une journée. La cible a été atteinte avec un écart positif de 1 066 repas par l'ouverture de nouveaux restaurants et l'augmentation des effectifs étudiants.

❖ **Objectif Spécifique 2 : Accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires**

○ **IP 3.5 : Nombre d'infrastructures socioculturelles et sportives**

Cet indicateur recense les infrastructures socioculturelles fonctionnelles dans les CROU. La cible de 15 infrastructures prévue n'a pas été atteinte mais elle est restée égale à la valeur de 2021 qui était de 10. Cependant, il pourrait être amélioré dans le cadre des travaux du programme 2017 en cours de réalisation.

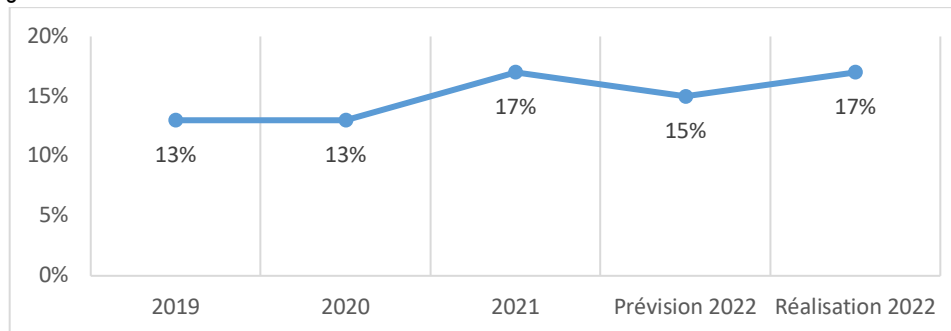
○ **IP 3.6 : Ratio étudiant / lit**

Cet indicateur mesure la disponibilité d'un lit par étudiant. La cible de 01 lit pour 08 étudiants a été atteinte. Cela constitue une performance notable par rapport à 2021 en raison de l'ouverture de nouvelles résidences à Korhogo, Man et Abidjan. Cet indicateur pourrait être amélioré dans le cadre des travaux du programme 2017 en cours de réalisation avec un supplément de près de 5 035 lits.

○ **IP 3.7 : Taux de satisfaction des demandes en chambres dans les résidences universitaires**

Cet indicateur rend compte de la demande d'accès aux résidences universitaires. La cible de 15% visée en 2022 a été réalisée à 17% avec un écart positif de 2 points. Ce résultat montre l'effort consenti par l'Etat pour améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants par l'augmentation des capacités d'accueil.

Figure 122 : IP 3.7- Taux de satisfaction des demandes en chambres dans les résidences universitaires



### ○ IP 3.8 : Nombre de places assises dans les restaurants universitaires

Cet indicateur donne les capacités d'accueil des restaurants universitaires. Le résultat réalisé indique une performance par rapport à la cible projetée (1 500 places assises en plus). Ceci est la conséquence de l'ouverture de nouveaux restaurants universitaires.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

La réalisation des activités du programme 3 « œuvres universitaires et vie estudiantine » fait ressortir des résultats physiques satisfaisants entre autres l'ouverture de nouveaux restaurants universitaires, la réhabilitation des résidences d'étudiants et l'augmentation de l'enveloppe des bourses. A cela s'ajoute, la pacification du milieu universitaire constatée par une diminution des mouvements sociaux.

Toutefois, des difficultés demeurent pour relever les défis que sont le bien-être des étudiants. Il s'agit de l'insuffisance de crédits budgétaires sur certaines lignes de dépenses très sensibles, notamment les opérations programmées (contrat de restauration, contrat de location de main d'œuvre), l'insuffisance des infrastructures socio-culturelles et sportives, et des résidences pour les étudiants.

Enfin, le sous-financement des PIP rallonge leurs délais d'exécution et impacte la performance du programme.

### IV.2. Recommandations

Face aux difficultés énumérées plus haut, le MESRS recommande la satisfaction des besoins complémentaires exprimés lors des conférences budgétaires pour les opérations programmées, l'augmentation de l'enveloppe des crédits ventilables alloués aux projets d'investissements en tenant compte de la programmation PIP et de l'enveloppe alloués aux bourses d'étude en tenant compte de l'accroissement des effectifs étudiants en vue d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Enfin, il faut poursuivre la construction de résidences universitaires en particulier celles dédiées aux jeunes filles. C'est dans ce cadre que des financements sont acquis pour la construction de résidences universitaires sur les campus de Cocody et de l'UNA par le PDU.

## CONCLUSION

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, pour la réalisation de ses actions, le Programme 3 « œuvres universitaires et vie estudiantine » a bénéficié d'un budget actuel de **53 674 124 457 F CFA** dont **53 348 324 457 F CFA** pour les dépenses courantes et **325 800 000 F CFA** pour les dépenses d'investissement et de 939 personnels. Le budget a été exécuté à hauteur de **53 555 501 457 F CFA**, soit 99,78%. Cela a permis la réalisation de cinq (05) des huit (08) indicateurs de ce programme, représentant 62,5% des cibles. Ce résultat satisfaisant est la résultante de la pacification du milieu universitaire, de la réduction du ratio étudiant/lit, de l'augmentation du nombre de places assises dans les restaurants et du nombre de repas servis, et enfin, de l'augmentation de l'enveloppe des bourses.

Mais, des efforts restent à faire pour offrir de meilleures conditions de vie aux étudiants.

## PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION »

### INTRODUCTION

Le Programme 4 « Recherche Scientifique et Innovation » est coordonné par le **Professeur Souleymane KONATE**, Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation. Il a été nommé par décision d'attente N°088/MESRS/CAB du 08 octobre 2020.

Conformément au Décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du MESRS, les principales missions dévolues au programme sont de :

- concevoir et coordonner la politique nationale de la Recherche Scientifique ;
- superviser, suivre et évaluer les Programmes Nationaux de Recherche ;

- valoriser les résultats de la recherche et de l'innovation ;
- faire le transfert de technologie en vue du développement des Pôles Scientifiques et d'Innovation.

Au cours de l'année 2022, le programme 4 s'est exécuté dans un environnement apaisé comme à l'échelle nationale. Aussi, le contexte d'exécution du programme a-t-il été fortement tributaire de l'absence d'une loi portant orientation et programmation de la recherche scientifique, du développement technologique et de l'innovation.

Cependant, il y a eu l'adoption du projet de loi relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation par la Commission Recherche, Sciences, Technologies et Environnement de l'Assemblée Nationale le mardi 06 décembre 2022.

L'accent du programme 4 a été mis sur la restructuration du CNRA, des Programmes Nationaux de Recherche, le démarrage des activités du FONSTI et la réflexion sur le projet de création des écoles doctorales ainsi que le renforcement des infrastructures et des plateaux techniques des Centres et Instituts de recherche.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme 4 s'articule autour de sa stratégie, ses réalisations, ses performances et ses perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 4 est de développer une recherche scientifique et une innovation d'excellence au service du développement du pays. De façon spécifique, il s'agit (i) d'assurer une meilleure gestion de la recherche et de l'innovation et (ii) accroître les capacités infrastructurelles et matérielles (plateaux techniques) du système de recherche et d'innovation.

Ce programme dispose d'un seul résultat stratégique et représente 25% des stratégies imputables au Ministère. Le résultat escompté est de disposer d'une recherche scientifique et une innovation technologique de qualités capables de soutenir les secteurs clés du développement du pays.

### I.2. Le financement du programme

Le montant des crédits alloués au programme 4 est passé de **11 044 911 269 F CFA** en budget initial à **12 957 783 508 F CFA** en budget actuel, soit un écart de **1 912 872 239 F CFA**. Le budget actuel est reparti selon les natures de dépenses suivantes : **2 536 141 269 F CFA** pour les dépenses de personnels, **112 639 971 F CFA** pour les dépenses de biens et services, **8 765 103 737 F CFA** pour les dépenses de transferts et **1 543 898 531 F CFA** pour les dépenses d'investissement.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le budget actuel de **12 957 783 508 F CFA** a été exécuté à hauteur de **12 949 214 463 F CFA** avec un disponible de **8 569 045 F CFA**, soit un taux d'exécution de 99,93 %. La hausse du budget de **11 044 911 269 F CFA** à **12 957 783 508 F CFA** s'explique par les principaux actes modificatifs suivants :

- ARRETE N° 0181/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 12 Mai 2022 Montant de 1 000 000 000 F CFA (CNRA)
- ARRETE N° 0403/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 24 Juin 2022 Montant de 15 000 000 F CFA (CNF)
- ARRETE N° 0552/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 30 Août 2022 Montant de 496 000 000 F CFA (IPCI)
- ARRETE N° 0570/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 01Septembre 2022 Montant de 49 353 737 F CFA (CEMV)
- ARRETE N° 0812/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/P DU 14 Novembre 2022 Montant de 47 000 000 F CFA (CRO)

## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4 :** Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 4.1 : Gestion des centres et instituts de recherche et l'innovation	2 593 243 760	2 536 141 269	275 190 975	112 639 971	7 819 361 521	8 765 103 737	165 206 000	158 525 000	10 853 002 256	11 572 409 977
Action 4.2 : Réhabilitation et équipement des centres et instituts de recherche	0	0	0	0	0	0	345 482 035	361 824 815	345 482 035	361 824 815
Action 4.3 : Construction, extension et équipement des infrastructures des centres et instituts de recherche	0	0	0	0	0	0	866 678 268	1 014 979 671	866 678 268	1 014 979 671
<b>TOTAL</b>	<b>2 593 243 760</b>	<b>2 536 141 269</b>	<b>275 190 975</b>	<b>112 639 971</b>	<b>7 819 361 521</b>	<b>8 765 103 737</b>	<b>1 377 366 303</b>	<b>1 535 329 486</b>	<b>12 065 162 559</b>	<b>12 949 214 463</b>

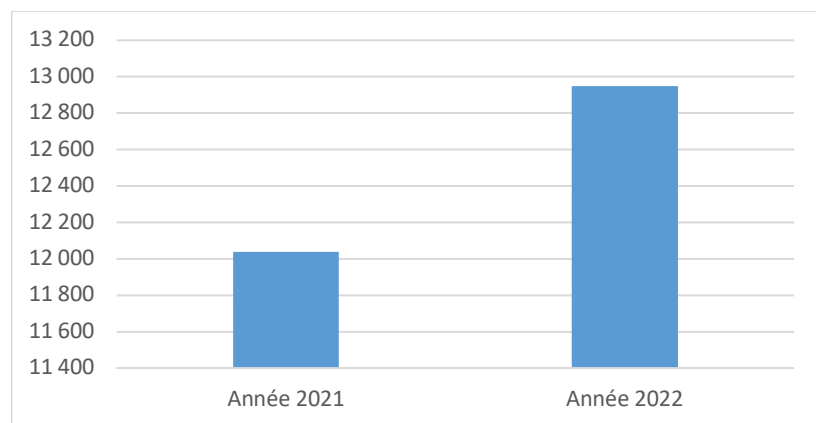
Source : SIGOBE.DGBF.CI du 07-03-2023

L'exécution financière du programme 4 montre que le budget est passé de 12 065 162 559 F CFA en 2021 à **12 949 214 463 F CFA** en 2022. Ce budget 2022 a été exécuté à 99,93%.

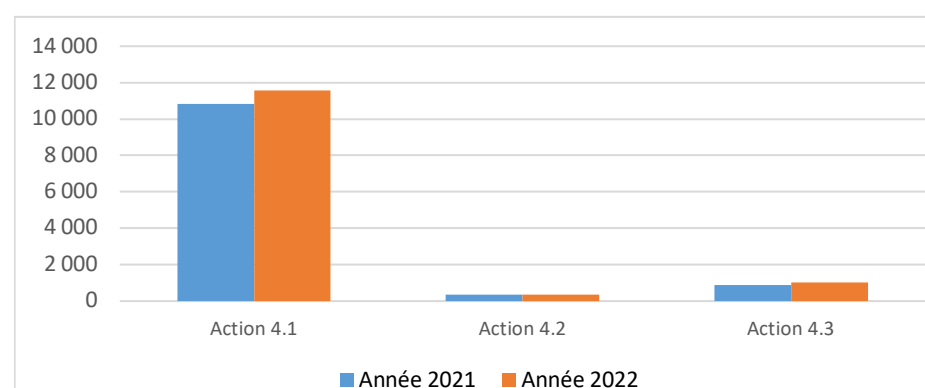
Le tableau met en évidence la concentration des dépenses du programme 4 au niveau de l'action « Gestion des centres et instituts de recherche et l'innovation » avec un montant de **11 572 409 977 F CFA** représentant 89,36 % du budget global du programme 4. Cette part est en baisse par rapport à celle de 2021 qui était de 89,92 % des ressources. Cela s'explique par la baisse des crédits destinés aux dépenses de personnel ; biens et services et les investissements de l'action « Gestion des centres et instituts de recherche et l'innovation » de 2021 à 2022.

La répartition du budget exécuté par les autres actions se présente respectivement par ordre d'importance : « Construction, extension et équipement des centres et instituts de recherche » 7,83% en 2022 contre 7,20% en 2021 et « Réhabilitation et équipement des centres et instituts de recherche » 2,79% en 2022 contre 2,87% en 2021.

**Figure 123 :** Présentation du budget du programme de l'année 2021 et 2022



**Figure 16 :** Représentation des actions du programme 4 de 2021 à 2022



## II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 :** Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)
Projet 1 : 22096020005 Réhabilitation et équipement du centre national de floristique	2018	2020	807 000 000	100 000 000	99 998 160	99 998 160
<i>Sur financement intérieur</i>				100 000 000	99 998 160	99 998 160
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 2 : 78097000080 Création des Fermes Agro-Pastorale	2015	2025	3 463 000 000	64 800 000	64 800 000	64 800 000
<i>Sur financement intérieur</i>				64 800 000	64 800 000	64 800 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 3 : 78097000081 Suivre et mettre en oeuvre les programmes de pôles de compétences	2013	2022	1 454 024 807	30 000 000	30 000 000	30 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				30 000 000	30 000 000	30 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 4 : 78097000086 Réhabilitation et équipement du CEMV	2017	2019	819 000 000	50 000 000	42 500 000	42 500 000
<i>Sur financement intérieur</i>				50 000 000	42 500 000	42 500 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 5 : 78097000087 Réhabilitation et Equipement du CRO	2015	2017	1 664 200 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				80 000 000	80 000 000	80 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 6 : 78097000088 Réhabilitation et Equipement des Bâtiments de LAMTO ECOLOGIE	2015	2017	757 183 000	86 400 000	86 395 700	79 326 655
<i>Sur financement intérieur</i>				86 400 000	86 395 700	79 326 655
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 7 : 78097000099 Construction et Equipement de l'Institut Pasteur/IPCI (Labo P3+Labo P4)	2016	2018	7 901 648 613	875 000 000	875 000 000	875 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				875 000 000	875 000 000	875 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 8 : 78097000102 Equipement du Centre National de Calcul	2019	2021	7 594 930 545	140 000 000	139 979 671	139 979 671
<i>Sur financement intérieur</i>				140 000 000	139 979 671	139 979 671
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 9 : 78097000107 Réhabilitation et équipement Station géophysique Lamto	2014	2016	1 614 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				60 000 000	60 000 000	60 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 10 : 90097000003 Suivre les activités des Centres d'Excellence Africains	2021	2024	324 240 000	0	65 225 000	63 725 000
<i>Sur financement intérieur</i>				0	65 225 000	63 725 000
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>26 399 226 965</b>	<b>1 486 200 000</b>	<b>1 543 898 531</b>	<b>1 535 329 486</b>
<i>Total sur financement intérieur</i>				<i>1 486 200 000</i>	<i>1 543 898 531</i>	<i>1 535 329 486</i>
<i>Total sur financement extérieur</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Source : SIGOBE 07 mars 2023

Les projets d'investissement du Programme 4 « Recherche Scientifique et Innovation », d'un coût initial de **1 486 200 000 F CFA** en budget voté est passé à **1 543 898 531 F CFA** en budget actuel. Ce budget a été ordonnancé à hauteur de **1 535 329 486 F CFA** dégageant un écart de **8 569 045 F CFA**. L'augmentation observée au niveau du budget actuel d'un montant de **57 698 531 FCFA** est dû à l'intégration budgétaire accordée à l'activité « 90097000003 Suivre les activités des Centres d'Excellence Africains ». L'écart après ordonnancement est l'ensemble des crédits résiduels de l'exécution des projets « 78097000088 Réhabilitation et Equipement des Bâtiments de LAMTO ECOLOGIE » et « 90097000003 Suivre les activités des Centres d'Excellence Africains ».

❖ **au niveau de l'action réhabilitation et équipement des Centres et Instituts de recherche**

- la réhabilitation et l'équipement des bâtiments de LAMTO ECOLOGIE réalisé à 100% ;
- l'extension et l'équipement de la station de recherche LAMTO Géophysique (préau à 80%, galerie à 80%, 05 studio à 75%, salle de conférences à 70%, bâtiment restaurant et cuisine à 70%) ;
- la réhabilitation et l'équipement des bâtiments du CRO exécuté à 24,84% ;
- la réhabilitation et équipement du CEMV (laboratoire de biologie moléculaire 70%, guérite, mobiliers de bureau) à 100%
- la réhabilitation et l'équipement du Centre National Floristique (02 bassins d'eau 100%, ombrière 100%, étiquetage des arbres 100%, 01 bâtiment B 100%, achat de 2 véhicules, achat de mobiliers de bureau et matériels informatiques) ;

❖ **au niveau de l'action construction, extension et équipement des Centres et Instituts de recherche**

- la construction et équipement du laboratoire P3/P4 : bâtiment administratif achevé et fonctionnel, gros œuvres du bâtiment laboratoires et de la zone technique réalisé à 100% et équipement en cours;
- l'équipement du Centre National de Calcul à travers :
  - les sessions de renforcement de capacités techniques des personnels et des utilisateurs du CNC ;
  - la rénovation du site web du CNC et de la salle utilisateur ;
  - l'acquisition de véhicule
  - l'achat de logiciel pour le calculateur, mobiliers et matériels informatiques

La principale action correctrice endogène au programme 4 est l'adoption de la loi relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Néanmoins, le MESRS devrait prioriser les projets PIP en fonction de l'enveloppe octroyée par la DGBF. Aussi, est-il bon de rappeler que le plafonnement à 70% des crédits d'investissements impacte considérablement la performance des projets PIP. La spécificité et l'importance de certains projets PIP devraient amener le Responsable du Programme 4 à solliciter le relèvement du plafond des crédits d'investissement. Par ailleurs, il faudrait développer et diversifier d'autres mécanismes de mobilisation des ressources additionnelles pour le financement durable des activités de la recherche.

## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme 4 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

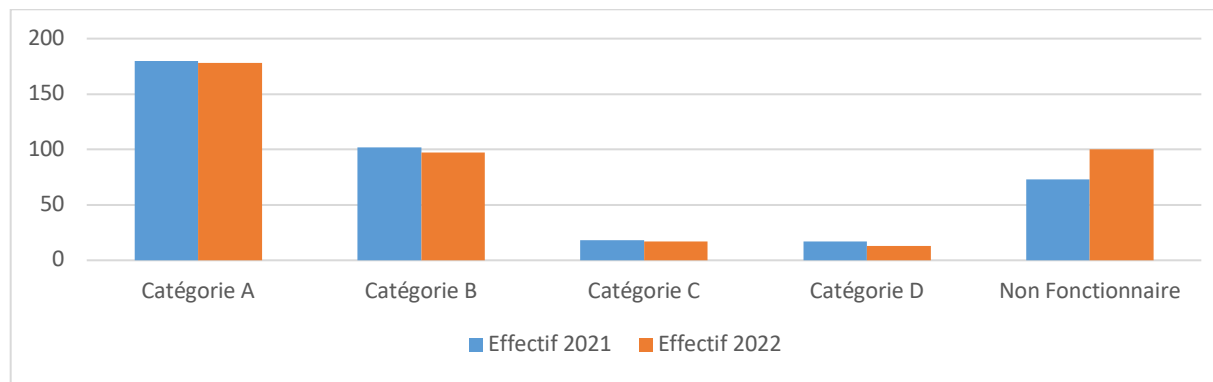
	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	180	148	88	60	62	178
Catégorie B	102	23	16	7	12	97
Catégorie C	18	14	9	5	6	17
Catégorie D	17	17	10	7	11	13
Non Fonctionnaire	73	103	55	48	21	100
<b>TOTAL</b>	<b>390</b>	<b>305</b>	<b>178</b>	<b>127</b>	<b>112</b>	<b>405</b>

Source : MESRS/DRH

Le personnel du Programme 4 « Recherche Scientifique et innovation » est passé de 390 agents en 2021 à 405 agents en 2022, soit une hausse de 15 agents. Les non fonctionnaires représentent 33% de l'effectif total contre 67% pour les fonctionnaires. La présence des non fonctionnaires dans ce programme est liée à la spécificité de certaines tâches exécutées dans les Centres et Instituts de recherche. En outre, l'on note l'insuffisance de certains emplois des personnels d'appui à la recherche notamment les techniciens supérieurs de recherche et ingénieurs de recherche. Cette situation impacte la réalisation de certaines activités de la recherche qui conditionne la performance du programme.

Pour pallier cette insuffisance, il faut organiser la formation initiale et continue des personnels d'appui à la recherche et proposer leur recrutement à la fonction publique.

Figure 124 : Effectif du personnel par catégorie et par statut d'emploi



### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le programme 4, trois (03) actions ont été programmées pour être réalisées en 2022. Ce sont :

#### ➤ Au niveau de l'action « Gestion des centres et instituts de recherche »

En 2022, les activités réalisées dans cette action sont relatives aux charges de personnel pour un montant de **2 593 243 760 F CFA** qui ont permis d'assurer le salaire des personnels des Centres et Instituts de recherche notamment du CRO (**799 332 007 F CFA**) et de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (**1 736 809 262 F CFA**) ; aux dépenses de transferts, pour un montant de **8 765 103 737 F CFA** qui ont été exécutés pour assurer le fonctionnement des Centres et Instituts de recherche principalement le CNRA qui a bénéficié de **6 500 000 000 F CFA**, l'IPCI **726 000 000 F CFA** et le CRO **565 000 000 F CFA**. Quant aux crédits de biens et services d'un montant de **112 639 971 F CFA**, ils ont servi au fonctionnement de la DGRI et des Directions rattachées ainsi qu'au fonctionnement du Centre National Floristique. Enfin, les crédits d'investissement de cette action d'un montant de **158 525 000 F CFA** ont permis la finalisation du document de restructuration des PNR, qui sont passés de 14 à 10 programmes, la mise en œuvre et le suivi de la ferme agro-pastorale de l'INP-HB et le suivi des activités des Centres d'Excellence Africains.

Les activités réalisées ont donné les résultats suivants :

- l'actualisation de la fiche de collecte des données de l'IPST ;
- la formation de 10 agents pour la collecte des données ;
- la collecte des données de l'IPST dans les centres et instituts de recherche d'Abidjan.
- la finalisation du document du cadre programmatique 2023-2025 des programmes nationaux de recherche ;
- la présentation et l'appropriation de la feuille de route 2023-2025 et du cadre programmatique de mise en œuvre des programmes nationaux de recherche ;

- la mission de présentation et d'appropriation des programmes nationaux de recherche dans les universités publiques, l'INPHB, les centres et instituts de recherche et le recueil de leurs préoccupations en vue de l'élaboration d'un livre blanc ;
- la mise en œuvre et le suivi de la politique de la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation des instituts et centres de recherche;
- l'appui au fonctionnement du FONSTI.

➤ **Concernant l'action « Réhabilitation et équipement des centres et instituts de recherche »**

La mise en œuvre des activités de cette action s'est concrétisée par la réhabilitation et l'équipement des infrastructures des centres et instituts de recherche à l'effet d'améliorer les plateaux techniques. La réalisation des activités de cette action ont permis l'obtention des résultats suivants :

- la réhabilitation et l'équipement des bâtiments de LAMTO ECOLOGIE réalisé à 100% ;
- l'extension et l'équipement de la station de recherche LAMTO Géophysique (préau à 80%, galerie à 80%, 05 studio à 75%, salle de conférence à 70%, le bâtiment restaurant et cuisine à 70%) ;
- la réhabilitation et l'équipement des bâtiments du CRO exécuté à 24,84% ;
- la réhabilitation et l'équipement du CEMV (laboratoire de biologie moléculaire 70%, guérite, mobiliers de bureau) à 100%
- la réhabilitation et l'équipement du Centre National Floristique (02) bassins d'eau 100%, ombrière 100% étiquetage des arbres 100%, 01 bâtiment B 100%, achat de 2 véhicules, achat de mobiliers de bureau et matériels informatiques ;

➤ **Concernant l'action « Construction, extension et équipement des centres et instituts de recherche »**

La mise en œuvre des activités de cette action s'est matérialisée par les résultats suivants :

- la construction et équipement du laboratoire P3/P4 : Bâtiment administratif achevé et fonctionnel, gros œuvres du bâtiment laboratoires et de la zone technique réalisé à 100% et équipement en cours
- l'équipement du Centre National de Calcul à travers l'acquisition de progiciels pour le calculateur, mobiliers et matériels informatiques, l'acquisition de véhicule de liaison, la rénovation du site web du CNC et de la salle utilisateur. Des sessions de renforcement des capacités techniques des personnels et des utilisateurs des logiciels et des nouveaux équipements CNC.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 4

INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	UNITE	REALISATIONS			2022	
		2019	2020	2021	Prévisions	Réalisations
<b>OS 1 : Assurer une meilleure gestion (financement) de la recherche et l'innovation</b>						
IP 4.1 : Part du budget de la recherche-développement (R-D) dans le PIB	%	0,15	0,17	0,17	0,21	0,03
IP 4.2 : Part de l'enveloppe de la recherche dans le budget du MESRS	%	-	7	4	9	3,92
IP 4.3 : Proportion de programmes Nationaux de Recherche restructurés	%	-	80	100	100	100
IP 4.4 : Proportion de programmes nationaux de recherche (PNR) mis en œuvre	%	-	0	0	10	0
IP 4.5 : Nombre de Pôles de Compétence mis en place	Nombre	-	0	0	0	0
IP 4.6 : Nombre de résultats de recherche valorisés	Nombre	25	25	32	30	31
IP 4.7 : Nombre de Brevets acquis	Nombre	27	27	30	32	37
IP 4.8 : Nombre de résultats de recherche vulgarisés	Nombre	7	7	15	8	12
IP 4.9 : Nombre de Centres d'Excellence fonctionnels	Nombre	-	3	3	4	4
<b>OS 2 : Accroître les capacités infrastructurelles, matérielles (plateaux techniques), humaines et financières du système de recherche et d'innovation.</b>						
IP 4.10 : Nombre de structures de recherche réhabilitées et équipées	Nombre	3	3	5	3	5
IP 4.11 : Nombre de moyens communautaires fonctionnels	Nombre	1	1	1	2	1



INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	UNITE	REALISATIONS			2022	
		2019	2020	2021	Prévisions	Réalisations
IP 4.12 : Nombres de fermes Agropastorales fonctionnelles	Nombre	1	3	3	5	5
IP 4.13 : Nombre d'Unités de Recherche Industrielle fonctionnelles	Nombre	-	2	1	1	1
IP 4.14 : Nombre d'Unité de Production Industrielle	Nombre	-	0	1	1	1

Source : MESRS-2022

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### ❖ Objectif spécifique 1 : Assurer une meilleure gestion (financement) de la recherche et l'innovation

##### ➤ IP 4.1 : Part du budget de la recherche-développement (R-D) dans le PIB

Cet indicateur permet d'évaluer le financement de la recherche et de l'innovation dans la richesse nationale. La valeur de l'indicateur a été de 0,03% loin de la cible de 0,21%. Cette projection de 0,21% avait pour ambition d'aller vers la directive de Lagos de la CEDEAO qui stipule que 1% du PIB des états soit accordé à la recherche et à l'innovation. Cependant, la collecte des informations susceptibles de nous permettre d'obtenir une valeur proche de la cible ne dépend pas uniquement du MESRS. . Pour ce faire un inventaire sur le financement de l'ensemble des structures de recherche publiques, privées, mixtes ou à caractère particulier est nécessaire.

##### ➤ IP 4.2 : Part de l'enveloppe de la recherche dans le budget du MESRS

Cet indicateur permet d'évaluer la part accordée à la recherche et à l'innovation dans le budget du MESRS. Sa valeur est de 3,92% contre une cible de 9%. La contre-performance de 5,08 points par rapport à la prévision s'explique essentiellement par la réduction des crédits accordés au FONSTI, la faiblesse du financement des pôles de compétences, le sous financement du programme de restructuration du CNRA et de l'équipement du Labo P4 de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire. Comme mesures correctrices, les réflexions ont permis d'élaborer une stratégie pour renforcer le financement de la recherche en mobilisant davantage de ressources au niveau de l'état et des structures de financement d'une part et en diversifiant les sources de financement à travers les Partenariats, le Secteur Privé, les Fonds interprofessionnels et les institutions internationales d'autre part

##### ➤ IP 4.3 : Proportion de Programmes Nationaux de Recherche restructurés

Cet indicateur permet de dénombrer la proportion de programmes nationaux de recherche restructurés en vue d'obtenir une bonne soutenabilité financière avec des résultats perceptibles à moyen terme. Ces financements viendront aussi par la prise des décrets d'application relatifs à la nouvelle Loi relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Ainsi des études, des ateliers techniques et de validation ont permis la restructuration des 14 PNR initiaux à 10 PNR avec la contribution des experts nationaux, internationaux et des partenaires techniques et financiers.

##### ➤ IP 4.4 : Proportion de Programmes Nationaux de Recherche (PNR) mis en œuvre

Cet indicateur permet de mesurer le taux de Programmes Nationaux de Recherche mis en œuvre. Le manque de financement des PNR n'a pas permis d'atteindre la prévision de mise en œuvre de 10%. En effet, le coût global de la mise en œuvre des PNR s'élève à un montant de 63,196 milliards de F CFA. L'absence de la loi relative à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation et ses textes d'application ont empêché la mobilisation des ressources escomptées pour la mise en œuvre effective desdits programmes. Pour l'année 2023, les discussions avec certains partenaires techniques et financiers notamment l'AFD dans le cadre du C2D3 devraient permettre de mobiliser des financements à cet effet.

Une fois que ces financements seront actés par des conventions signées par les parties prenantes alors, nous aurons pour les années à venir une mise en œuvre effective des PNR

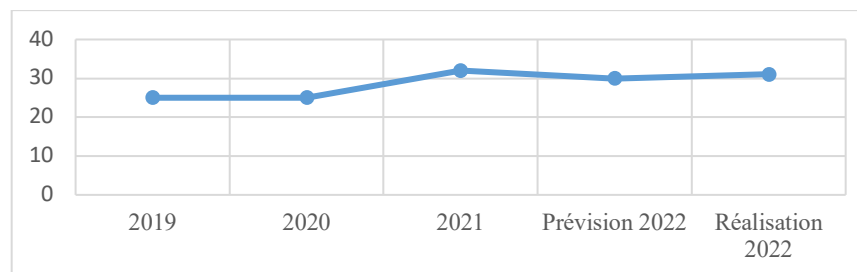
##### ➤ IP 4.5 : Nombre de Pôles de Compétence mis en place

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de pôles de compétence mis en place. La mise en place n'a pu s'effectuer en raison de l'absence des dispositions réglementaires en l'occurrence la Loi relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

➤ **IP 4.6 : Nombre de résultats de recherche valorisés**

Il s'agit de dénombrer les résultats de recherche ayant fait l'objet de valorisation. Sur une projection de 30, nous avons enregistré à ce jour, 31 résultats valorisés.

Figure 125 : IP 4.6 : Nombre de résultats de recherche valorisés



➤ **IP 4.7 : Nombre de brevets acquis**

Il s'agit de dénombrer les brevets acquis par des chercheurs et innovateurs après une demande introduite auprès de l'OIPI. Cet indicateur est cumulatif. Nous sommes passés de 30 en 2021 à 37 en 2022, soit 07 nouveaux brevets acquis pour cette année, dus à un plus grand nombre de dossiers déposés à l'OIPI. En effet, le renforcement de capacités sur la mise en œuvre de la stratégie de valorisation, des responsables de valorisation des institutions d'enseignement supérieur et de recherche a permis de développer certains aspects dont la politique de propriété intellectuelle dans les universités, centre et instituts de recherche qui encourage les chercheurs, enseignants-chercheurs et innovateurs à déposer leur demande de brevet sur les résultats de leur recherche.

L'écart positif des 5 points sur la prévision est l'une des conséquences de cette nouvelle politique de valorisation mise en place par le Ministère.

➤ **IP 4.8 : Nombre de résultats de recherche vulgarisés**

Il s'agit de dénombrer les résultats de recherche ayant fait l'objet de vulgarisation. En 2022, 12 résultats de recherche ont été vulgarisés contre une prévision de 08. La cible a été atteinte avec un écart positif de 04 points. Cet écart positif constaté est le résultat de la mise en œuvre de la politique de valorisation menée par le MESRS d'une part et le développement du partenariat avec le secteur privé à travers certaines activités communes notamment le marché de la recherche et de l'innovation, le prix du patronat et bientôt le marché virtuel de la recherche.

➤ **IP 4.9 : Nombre de Centres d'Excellence Africains fonctionnels**

Cet indicateur permet de dénombrer le nombre de Centres d'Excellence Africains fonctionnels. Les 04 centres prévus sont fonctionnels.

La fonctionnalité de ces centres se vérifie à travers l'atteinte de 03 critères d'évaluation sur 04 critères d'évaluation de leur barème de performance édictée par le bailleur.

❖ **Objectif spécifique 2 : Accroître les capacités infrastructurelles et matérielles (plateaux techniques), humaines et financières du système de recherche et d'innovation.**

➤ **IP 4.10 : Nombre de structures de recherche réhabilitées et équipées**

Il s'agit de dénombrer les structures de recherche réhabilitées et équipées dans le cadre des projets PIP. Les 03 structures prévues ont été réhabilitées mais nous enregistrons deux (02) autres projets en cours, d'où un total de cinq (05) sur les trois initialement prévus. Ainsi, le programme recherche scientifique et innovation a bénéficié de 05 PIP de réhabilitation et l'équipement (la station LAMTO ECOLOGIE, la station de LAMTO GEOPHYSIQUE, le Centre de Recherche en Océanographie ; Centre d'Entomologie Médicale et Vétérinaire (CEMV) Centre National Floristique (CNF)

➤ **IP 4.11 : Nombre de moyens communautaires fonctionnels**

Il s'agit de dénombrer les moyens communautaires (Centre National de Calcul, centre national d'analyse et les observatoires de recherche) fonctionnels qui permettent aux chercheurs de réaliser efficacement leurs activités de recherche. Sur une projection de 2 moyens communautaires, seul, le Centre National de Calcul est fonctionnel. Les deux autres n'ont pas pu être réalisées par manque de financement.

➤ **IP 4.12 : Nombre d'unités de productions agropastorales fonctionnelles**

En vue de favoriser la valorisation économique des résultats de la recherche et la génération de ressources additionnelles, l'Autorité a initié la création des fermes agropastorales dans certaines universités et grandes écoles publiques, centres et instituts de recherche. L'ensemble des 5 unités de production agropastorales prévues a été réalisé. Il s'agit des unités de production agropastorales de l'UJLG, UAO, UFHB, INPHB et UPGC.

➤ **IP 4.13 : Nombre d'unité de recherche industrielle fonctionnelle**

Cet indicateur permet de dénombrer le nombre d'unités industrielles fonctionnelles qui vont permettre de valoriser les résultats de la recherche. La seule unité de recherche industrielle projetée a été réalisée. Il s'agit de l'unité de recherche industrielle sur les phyto- médicaments.

➤ **IP 4.14 : Nombre d'unité de production industrielle**

Cet indicateur permet de dénombrer le nombre d'unités de production industrielle fonctionnelles qui vont permettre de produire à l'échelle industrielle, des produits susceptibles de générer des ressources propres. La seule unité de recherche industrielle projetée a été réalisée. Il s'agit de l'unité de production de bio-pesticides du PSI de Bingerville

#### **IV. PERSPECTIVES**

##### **IV1. Leçons apprises**

La réalisation des activités du programme 4 « recherche scientifique et innovation » montre que diverses infrastructures ont été réhabilitées et équipées pour renforcer les plateaux techniques à l'effet d'améliorer les conditions de travail des chercheurs et du personnel d'appui. Des bâtiments de LAMTO ECOLOGIE, LAMTO GEOPHYSIQUE, du CRO, du CEMV à Bouaké et du CNF ont été réhabilités. Des équipements en matériels roulants ont été acquis par le CNF, l'IPCI et le CNC pour faciliter la mobilité des chercheurs. Enfin, des matériels informatiques spécifiques et des logiciels ont été acquis par le CNC pour le renforcement technique et opérationnel de son système d'exploitation.

Toutefois, une **difficulté exogène** majeure qui est le sous financement des activités de recherche demeure et réduit l'atteinte des objectifs spécifiques assignés à ce programme notamment les projets PIP dont les délais d'exécution sont prolongés et impactent sa performance.

##### **IV.2. Recommandations**

Pour assurer une meilleure performance du programme 4, il est nécessaire de trouver d'autres mécanismes de financement en dehors des ressources de l'Etat pour réaliser efficacement la politique nationale de recherche et d'innovation. Par ailleurs, l'Etat devrait augmenter le budget alloué au FONSTI, afin de lui permettre de soutenir véritablement la recherche au plan national.

#### **CONCLUSION**

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, pour la réalisation de ces actions, le Programme 4 « **Recherche Scientifique Et Innovation** » a bénéficié d'un budget actuel de **12 957 783 508 F** CFA dont **11 413 884 977 F** CFA pour les dépenses courantes et **1 543 898 531 F** CFA pour les dépenses d'investissement avec **405** personnes. Le budget a été exécuté à hauteur de

**12 949 214 463 F CFA**, soit **99,93%**. Cela a permis la réalisation de neuf (09) des quatorze (14) indicateurs de ce programme, représentant **64,28%** des cibles. Ce résultat satisfaisant est la résultante de la très bonne exécution des crédits budgétaires dudit programme en respect des principes et règles d'exécution budgétaire malgré le faible volume des crédits accordés.

Toutefois, l'exécution physique n'a pas suivi l'exécution financière en raison de la faiblesse des crédits budgétaires, la régulation budgétaire et le plafonnement des budgets. Aussi, il faudra augmenter les budgets alloués aux activités de recherche en vue d'améliorer les résultats et faire de notre recherche un moteur de notre développement.

## CONCLUSION GENERALE

Le budget de l'exercice 2022 du MESRS a connu une baisse comparativement à celui de 2021, passant de **342 929 584 064 F CFA** à **330 330 923 094 F CFA**. Il été exécuté à **83%**, ce qui a permis d'améliorer les taux d'atteinte des cibles et les taux moyens de réalisation des cibles. Le programme 1 a atteint 80% de ses cibles en 2022 comme en 2021. Le taux d'atteinte des cibles du programme 2 est passé de 37,5% en 2021 à 50% en 2022, celui du programme 3 a connu une légère baisse de 63% à 62,5% sur la période. Enfin, le programme 4 a eu une nette amélioration de l'atteinte de ses indicateurs, passant de 60% à 64,28% respectivement de 2021 à 2022. Globalement le taux moyen de réalisation des cibles a connu un changement positif passant de 58% à 62,85% sur la période.

Malgré une baisse du taux de réalisation budgétaire de 5 points (88,02% en 2021 à 83% en 2022), le MESRS a obtenu des résultats satisfaisants pour tenir la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

On note entre autres, au cours de l'année écoulée, une accalmie sur les campus universitaires qui a permis à près de 85% la normalisation des années académiques dans les Institutions d'Enseignement Supérieur et le bon déroulement du BTS au plan national.

Les mesures d'amélioration du pilotage du système ont permis la mise en place des outils modernes de gestion de l'information dont le SyGRH pour une meilleure gestion des personnels, la Carte Universitaire pour une mise en œuvre efficace de la politique de décentralisation des universités, le PROGESU pour la gestion des scolarités. La politique de la démarche qualité a permis d'évaluer les établissements privés d'enseignement supérieur à l'effet de mesurer la qualité des formations.

Nonobstant ces résultats, des difficultés ont émaillé la mise en œuvre des Programmes au cours de l'année 2022. Il s'agit de la faiblesse des crédits alloués à certaines activités des programmes qui a amené à adresser des requêtes de rallonge budgétaires à la DGBF sur certaines opérations sensibles telles que les heures supplémentaires, les heures complémentaires, les frais de restauration, les bourses, le FONSTI et le CNRA. En plus, les projets d'investissement ont bénéficié de crédits en deçà des montants nécessaires pour leur achèvement dans les délais prévus. Enfin, la non adoption de la nouvelle Loi relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation est un handicap pour la concrétisation de la vision de ce sous-secteur stratégique.

Pour remédier à ces problèmes, le MESRS recommande (i) le vote et la promulgation de la nouvelle Loi relative à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ii) l'augmentation des enveloppes ventilables pour permettre un bon financement des activités des programmes surtout celles du programme recherche scientifique et innovation (iii) l'organisation des tables rondes des bailleurs pour le financement des activités du MESRS (iv) l'accélération de la mise en place des réformes et des outils de gestion (SIG) pour un meilleur pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche (v) le renforcement des capacités des acteurs de la gestion des finances publiques du MESRS (vi) l'allocation d'un budget d'appui aux responsables de programme pour le suivi et l'évaluation des activités de leurs programmes.

# **SECTION 334 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE**



## 334 : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Ministre N'Guessan KOFFI a en charge le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA), depuis le 6 Avril 2021.

Conformément au décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement, en son article 31, le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Enseignement Technique, de Formation Professionnelle et d'Apprentissage. Il est chargé des missions principales suivantes :

- répondre à la demande en formation des populations pour leur insertion dans la vie active en vue de favoriser leur promotion socioprofessionnelle ;
- satisfaire aux besoins du secteur productif en personnels qualifiés pour améliorer la performance et la compétitivité notamment, celle du secteur privé.

Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage est constitué de trois (3) programmes :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Formation Professionnelle;
- Programme 3 : Enseignement Secondaire Technique.

En 2022, la cartographie administrative du ministère comprenait : deux (02) directions générales, quatorze (14) directions centrales, six (06) Établissements Publics Nationaux (EPN), quinze (15) Directions Régionales, dix-huit (18) Directions Départementales, trois (03) services rattachés au Cabinet, soixante-sept (62) établissements de formation professionnelle, dix (10) Unités Mobiles de Formation et trois (03) Ateliers d'Application et de Production et trois (03) Lycées d'Enseignement Technique.

Les activités du ministère se sont déroulées dans un contexte post COVID-19 toujours difficile. En effet, après la crise de la COVID-19, la perspective de la reprise des activités en 2022, a été ralentie par les répercussions du conflit en Ukraine. La crise ukrainienne a entraîné des relents inflationnistes et induit la baisse de certaines activités économiques impactant ainsi la performance de plusieurs départements ministériels.

Au niveau sectoriel, l'année 2022 est marquée par la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel Gouvernemental (PTAG) qui conformément aux objectifs du PS Gouv 2, prévoit la formation et l'insertion d'un plus grand nombre de jeunes sortis du système éducatif ou ayant besoin de reconversion. L'année 2022 marque le démarrage de la mise en œuvre des deux (02) programmes majeurs que sont l'École de la Deuxième Chance (E2C) et l'Académie des Talents (ACT). Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) 2022 abordera successivement la présentation générale et l'analyse de la performance du ministère, la stratégie, la réalisation, la performance et les perspectives de chacun des programmes.

## **PARTIE I : LE MINISTÈRE**

### **I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE**

#### **I.1. Architecture programmatique du ministère**

Le DPPD-PAP 2022-2024 du ministère consacre trois (03) programmes. La stratégie du ministère se fonde sur huit (08) actions et deux cent vingt-cinq (225) activités réparties entre les différentes natures de dépense. L'architecture programmatique du ministère est la suivante :

##### **Programme 1 Administration générale :**

- Action 1 Coordination et animation : treize (13) activités ;
- Action 2 Gestion des ressources humaines financières et matérielles : neuf (09) activités ;
- Action 3 Information et communication : cinq (05) activités ;
- Action 4 Planification, programmation et suivi-évaluation : deux (02) activités.

### **Programme 2 Formation Professionnelle :**

- Action 1 Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue : cent trente-deux (132) activités ;
- Action 2 Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle : seize (16) activités ;
- Action 3 Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage : trente-six (36) activités.

### **Programme 3 Enseignement Secondaire Technique :**

- Action 1 Gestion des établissements du secondaire technique: douze (12) activités.

## **I.2. Politique ministérielle**

La politique ministérielle du METFPA se définit à travers les orientations stratégiques, les résultats stratégiques et les Objectifs Globaux (OG).

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

- La promotion de l'approche intégrée ;
- Le développement des compétences et l'employabilité ;
- La soutenabilité financière et la compatibilité économique.

Les résultats stratégiques sont les suivants :

- L'Administration est moderne et performante ;
- L'EFTP est accessible et de qualité et l'insertion socioprofessionnelle des apprenants est améliorée ;
- L'accès à un enseignement Technique de qualité est amélioré.

Le cadre de performance du METFPA est constitué de trois (03) objectifs globaux qui sont :

- promouvoir une administration moderne et performante ;
- développer l'accès et la qualité de l'EFTP pour la prise en compte d'une grande proportion de population se trouvant dans le besoin, afin de favoriser leur insertion socio-professionnelle durable ;
- favoriser l'accès à un Enseignement Technique de qualité.

## **II. PERFORMANCE GÉNÉRALE DU MINISTÈRE**

### **II.1. Architecture du cadre de performance**

L'architecture programmatique du ministère s'articule autour de trois (03) programmes : un programme support « Administration Générale » et deux (02) programmes opérationnels « Formation Professionnelle » et « Enseignement Secondaire Technique ». Ces programmes permettent de mettre en œuvre huit (08) actions qui se déclinent en deux cent vingt-cinq (225) activités. La réalisation des activités programmées vise l'atteinte des objectifs assignés à chaque programme et d'en mesurer les performances à travers des indicateurs préalablement définis. L'architecture du cadre de performance du ministère se présente dans le tableau 1 suivant :



**Tableau 165: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère**

Composantes	Programmes	Objectifs Globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs liés aux (OS)	Cibles liées aux Indicateurs et OS
Nombre	03	03	06	15	15

Le cadre de performance globale du METFPA ci-dessus, est structuré autour de 03 programmes ayant 03 objectifs globaux qui sont décomposés eux-mêmes, en 06 objectifs spécifiques dont les niveaux de réalisations sont mesurés par 15 indicateurs et 15 cibles associées.

## II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Le bilan global de la réalisation de la performance du ministère se présente dans le tableau 2 suivant :

**Tableau 166: Bilan des données globales du cadre de performance 2022**

Programme	Objectifs	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
Programme 1 : Administration Générale	OS1 : Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	1	1
	OS2 : Assurer la gestion des ressources financières, matérielles et humaines en matière de Formation Professionnelle	3	3
Programme 2 : Formation Professionnelle	OS1 : Accroître l'accès à la formation professionnelle	2	2
	OS2 : Assurer une formation professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs	4	0
Programme 3 : Enseignement Secondaire Technique	OS1 : Accroître l'accès à l'Enseignement Technique	2	2
	OS2 : Assurer un Enseignement Technique de qualité à un plus grand nombre de demandeurs	3	2
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>10</b>

Source : DPPD-PAP 2022-2024 du METFPA

L'analyse de la performance au niveau des indicateurs du ministère donne un ratio de 10/15 ; soit un taux de réalisation de 66,67% contre une prévision de 100%. La non atteinte de la prévision est consécutive aux résultats des indicateurs de performance de l'OS 2 : « **Assurer une formation professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs** » rattaché au programme 2 Formation Professionnelle et de l'indicateur « Taux de réussite à l'examen du baccalauréat de l'enseignement technique » rattaché à l'OS2 du programme 3 Enseignement Secondaire Technique.

Pour les indicateurs de l'OS 2 du programme 2 : « **Assurer une formation professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs** », aucune cible n'a été atteinte. Par contre 2 cibles sur 3 ont été atteintes au niveau de l'OS2 du programme 3 : « **Assurer un Enseignement Technique de qualité à un plus grand nombre de demandeurs** ». En effet, l'impact des réformes des curricula en adéquation avec les besoins du secteur productif et l'accentuation du partenariat public-privé ne peuvent s'apprécier qu'à moyen terme. Par ailleurs, il en est de même de la mise en œuvre du nouveau dispositif de l'ETFPA adopté par le Parlement en 2022.

## III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

La loi de finances initiale n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant budget de l'État pour l'année 2022, alloue au Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage un budget voté de 135 411 204 070 F CFA hors CST. Ce budget a connu une hausse de 4 406 428 898 F CFA hors CST avec le collectif budgétaire, pour se situer en fin d'année 2022 à 139 817 632 968 F CFA hors CST, soit un taux d'accroissement de 3,25%. Ce budget se répartit selon les natures de dépenses :

- Personnel : 46 209 445 120 F CFA, soit 33,05% du budget actuel hors CST ;
- Biens et services : 4 253 687 643 F CFA, soit 3,04% du budget actuel hors CST ;
- Transferts : 57 092 633 122 F CFA, soit 33,20% du budget actuel dont un Compte Spécial du Trésor s'élevant à 32 131 000 000 F CFA, soit 56,27% du montant global des transferts. Les transferts hors CST s'élèvent à 24 959 885 122 F CFA soit 17,85% du budget actuel.

- Investissements : 64 392 867 083 F CFA, soit 46,05% du budget actuel hors CST.

La situation d'exécution des crédits alloués, au titre de l'exercice 2022, est présentée dans le tableau 2.

**Tableau 167: Tableau d'exécution du budget du ministère**

Unités	RÉALISATIONS	2022			
	2021	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>106 124 409 893</b>	<b>139 817 632 968</b>	<b>138 681 955 498</b>	<b>1 135 677 470</b>	<b>99,19%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>66 943 755 716</b>	<b>87 493 284 802</b>	<b>86 357 607 332</b>	<b>1 135 677 470</b>	<b>98,70%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	66 943 755 716	87 493 284 802	86 357 607 332	1 135 677 470	98,70%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00%
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>39 180 654 177</b>	<b>52 324 348 166</b>	<b>52 324 348 166</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>
1.2.1 Emprunts projets	39 180 654 177	52 324 348 166	52 324 348 166	0	100,00%
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,00%
<b>2 CHARGES</b>	<b>106 124 409 893</b>	<b>139 817 632 968</b>	<b>138 681 955 498</b>	<b>1 135 677 470</b>	<b>99,19%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>41 818 151 377</b>	<b>46 209 445 120</b>	<b>45 532 486 658</b>	<b>676 958 462</b>	<b>98,54%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	41 125 855 269	45 008 953 915	44 338 505 727	670 448 188	98,51%
2.1.2 Contractuels hors solde	692 296 108	1 200 491 205	1 193 980 931	6 510 274	99,46%
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>2 985 340 019</b>	<b>4 253 687 643</b>	<b>3 799 412 710</b>	<b>454 274 933</b>	<b>89,32%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>19 986 116 842</b>	<b>24 959 885 122</b>	<b>24 959 885 122</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
2.3.1 Transferts courants	19 986 116 842	24 959 885 122	24 959 885 122	0	100%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0,00%
<b>2.4 Investissements</b>	<b>41 334 801 655</b>	<b>64 392 867 083</b>	<b>64 390 171 008</b>	<b>2 696 075</b>	<b>100,00%</b>
2.4.1 Trésor	2 154 147 478	12 068 518 917	12 065 822 842	2 696 075	99,98%
2.4.2 Financement extérieur	39 180 654 177	52 324 348 166	52 324 348 166	0	100,00%
Dons	0	0	0	0	0,00%
Emprunts	39 180 654 177	52 324 348 166	52 324 348 166	0	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>106 124 409 893</b>	<b>139 817 632 968</b>	<b>138 681 955 498</b>	<b>1 135 677 470</b>	<b>99,19%</b>

Source : SIGOBE

Le taux global d'exécution des crédits budgétaires en 2022 s'élève à 99,19% contre un taux de 69,74% en 2021, soit une progression de 29,45%.

Cette performance d'exécution financière a été possible grâce à la stabilité des Gestionnaires de Crédits dans les unités administratives, l'organisation de sessions de renforcement de capacités initiées par le RFFiM et la participation des acteurs, notamment les Rprogs aux ateliers de formation initiés par la DRMGB.

Au cours de l'exercice 2022, seize (16) actes modificatifs dont cinq (05) arrêtés et onze (11) décisions ont été signés. Les principaux sont les suivants :

**Arrêté interministériel N°061 /METFPA/RFFIM du 12 SEPT 2022** Portant création de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de cent quatre-vingt-treize millions soixante-neuf mille deux cent vingt-quatre (193 069 224) FCFA, de l'activité 78098000767 « Prendre en charge les dépenses centralisées liées à la Formation Professionnelle » du Programme Administration Générale au profit de diverses activités des programmes «Administration générale», « Formation Professionnelle» et «Enseignement Secondaire Technique» du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, exercice 2022;

**Arrêté N°0461 /MBPE/DGBF/S/D/AEFR /PWG/KF du 04 JUILLET 2022** portant transfert de crédits d'un montant de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA de l'activité 78011201556 « Provision Divers et imprévus » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 90098000965 « Assurer les charges salariales-Direction des examens et concours de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle » du programme 22063 « Formation Professionnelle », au titre des dépenses de personnel du budget Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2022.

**Arrêté N°100 /MBPE/DGBF/S/D/AEFR /MIH du 21 mars 2022** portant transfert de crédits d'un montant de deux milliards huit cent millions (2 800 000 000 ) de francs CFA de l'activité 78011201556 « Provision Divers et imprévus » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses de transferts du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 78092200145 « Apurer les passifs des frais d'écolage », au titre des dépenses de transferts du programme 21210 « Administration Générale » du budget Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2022 ;

**Arrêté N°0680 /MBPE/DGBF/S/D/AEFR /MIH du 03 OCT 2022** portant création d'activité, de ligne de crédits d'un montant de cinq cent millions (500 000 000 ) de francs CFA de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'investissements » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissements du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 90098090192 « Projet de Construction, de réhabilitation et équipement des établissements de la Formation Professionnelle et de l'enseignement Technique » du programme 22063 « Formation Professionnelle », au titre des dépenses d'investissements du budget Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2022 ;

**Au titre des dépenses de personnel**, le budget initial est passé de 45 425 449 953 F CFA à 46 209 445 120 F CFA en 2022, soit une variation de 1,73%. Les crédits alloués pour la prise en charge du personnel ont été exécutés à hauteur 45 532 486 658 F CFA soit un taux de réalisation de 98,54%.

**Au titre des dépenses de biens et services**, le budget initial est passé de 3 996 926 520 F CFA à 4 253 687 643 F CFA 2022, soit une variation de 6,42%. L'augmentation des crédits de biens et services par rapport au budget initial s'explique essentiellement par l'octroi d'une rallonge budgétaire pour la prise en compte des activités des nouvelles unités administratives créées par le Décret n° 2021-469 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage. Les directions et services bénéficiaires, ainsi que les dotations rattachées sont : Direction de la Vie Scolaire (21 010 000 F CFA) ; Service Gestion du Patrimoine (10.000.000 F CFA) ; Direction Générale de la Formation Initiale : (37 200 000 F CFA) ; Direction Générale de l'Apprentissage et de la Formation Continue (43 000 000 F CFA) ; Direction de la Formation Tout au Long de la Vie : (18 000 000 F CFA) et la Direction des Orientations, des Bourses et de la Mobilité (57 000 000 F CFA obtenus dans le cadre d'un appui du Comité national de la coordination et de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur et de la réforme des finances publiques (CONAFIP)). Par ailleurs des appuis budgétaires ont été octroyés au CAMPC (100 000 000 F CFA) et au Lycée Professionnel Sectoriel de Yopougon (68 432 433 F CFA). Le taux de réalisation de 89,32% est satisfaisant au regard de la régulation budgétaire et dénote de la capacité des acteurs à mettre en œuvre leurs activités.

**Au titre des dépenses de transferts**, le budget initial est passé de 53 952 784 724 F CFA à 57 092 633 122 F CFA ; soit un accroissement de 5,82%. Cette variation s'explique principalement par la dotation complémentaire de 2 800 000 000 FCFA destinée à apurer les passifs des frais d'écolage. Elle s'explique aussi par divers appuis budgétaires au profit du Compte Spécial du Trésor (274 000 000 F CFA) et des EPN.

**Au titre des dépenses d'investissements**, le budget initial est passé de 63 893 042 873 F CFA à 64 392 867 083 F CFA, soit une variation de 0,78%. Le taux de réalisation globale est de 100%. Ce taux satisfaisant s'explique par la mise en place d'un meilleur suivi des projets du ministère.

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »**

### **INTRODUCTION**

Le responsable du programme 1 Administration Générale, Monsieur Moustapha Karam SANGARÉ, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage a pris fonction au cours de l'année 2021, suite au remaniement ministériel du 06 avril 2021.

Le programme 1 Administration Générale a pour mission de garantir la soutenabilité financière et la compatibilité économique du dispositif de l'ETFPA par l'amélioration continue du système de gouvernance. L'accomplissement de cette mission permettra d'avoir une administration moderne et performante qui répond mieux aux défis de l'éducation, de la formation et de l'employabilité en Côte d'Ivoire.

Depuis le 8 septembre 2021, date de la mise en œuvre du nouvel organigramme du METFPA, le programme 1 Administration Générale est composé de onze (11) unités opérationnelles. Il s'agit :

- du Cabinet ;
- des directions centrales : DAF, DRH, IG, DAJ, DPS, DOB, DFIQ ;
- des services : Cellule Genre, CPMP et SERCOM.

Pour atteindre ses objectifs, le Programme 1 Administration Générale compte un effectif de 536 agents et un budget actuel de 7 529 860 170 F CFA. Les crédits sont repartis entre les quatre (04) actions suivantes :

- Action 1: Coordination et animation ;
- Action 2: Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- Action 3: Information et communication ;
- Action 4 : Planification, programmation et suivi-évaluation.

L'analyse globale de la performance du programme 1 Administration Générale se fera à travers les axes suivants : la stratégie du programme, l'exécution budgétaire, les performances réalisées et les perspectives.

### **I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

Sur la base du cadre de performance 2022-2024 du METFPA, le programme 1 Administration Générale a pour objectif global de « Promouvoir une administration moderne et performante ». À cet objectif, est relié le résultat stratégique suivant : « l'Administration est moderne et performante ».

La performance de ce programme est mesurée sur la base de deux (02) objectifs spécifiques à savoir :

- Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle;
- Assurer la gestion des ressources financières, matérielles, humaines en matière de formation professionnelle.

#### **I.2. Le financement du programme**

Pour atteindre ses objectifs, le Programme 1 Administration Générale a bénéficié d'un budget de 7 529 860 170 F CFA au cours de la gestion 2022. Les crédits se répartissent sur les deux natures de dépense suivantes : Biens et services (2 529 867 830 F CFA) et Transferts (4 999 992 340 F CFA). Les crédits de ce programme enregistrent une augmentation de 59,61% pour les dépenses de biens et services et de 100% pour les crédits d'investissements par rapport à l'année 2021.

Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 7 076 856 814 F CFA, soit un taux d'exécution financière de 93,98%. La réalisation par nature de dépense est la suivante : Biens et services (2 076 866 496 F CFA) et Transferts (4 999 994 362 F CFA).

## II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Pour atteindre les objectifs assignés, le programme 1 Administration Générale a bénéficié d'une dotation budgétaire initiale de 4 686 080 005 F CFA portée à 7 529 860 170 F CFA à la fin du premier semestre 2022. Cette variation induite par plusieurs actes de modifications budgétaires a entraîné une augmentation des crédits de 2 843 780 165 F CFA, soit un taux d'accroissement de 60,69%. D'une manière spécifique, l'augmentation des crédits du programme 1 a été consacrée principalement à l'action 1 « Coordination et animation ». Les principaux actes sont :

**Arrêté N°100 /MBPE/DGBF/S/D/AEFR /MIH du 21 mars 2022** portant transfert de crédits d'un montant de deux milliards huit cent millions (2 800 000 000 ) de francs CFA de l'activité 78011201556 « Provision Divers et imprévus » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses de transferts du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 78092200145 « Apurer les passifs des frais d'écolage », au titre des dépenses de transferts du programme 21210 « Administration Générale » du budget Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2022 ;

Cet acte porte sur le transfert de crédits d'un montant de 2 800 000 000 F CFA de l'activité 78011201552 « Provision Divers Imprévus » de la dotation 15022 « Divers et Imprévus » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 78092200145 « Apurer les passifs des frais d'écolage METFP » , au titre des dépenses de transferts du programme 21210 « Administration Générale » du Budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA).

Cette rallonge budgétaire de 2 800 000 0000 FCFA a été accordé au METFPA en sus d'un montant de 2 200 000 000 F CFA initialement alloué en vue de prendre en charge une partie des arriérés des frais d'écolage.

**Arrêté interministériel N°061 /METFPA/RFFIM du 12 SEPT 2022** Portant création de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de cent quatre-vingt-treize millions soixante-neuf mille deux cent vingt-quatre (193 069 224) FCFA, de l'activité 78098000767 « Prendre en charge les dépenses centralisées liées à la Formation Professionnelle » du Programme Administration Générale au profit de diverses activités des programmes «Administration générale», « Formation Professionnelle » et «Enseignement Secondaire Technique» du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, exercice 2022.

Le montant de 193 069 224 FCFA a été débité de l'activité 78098000767 « Prendre en charge les dépenses centralisées liées à la formation professionnelle » pour créditer les activités des programmes 1 Administration Générale, programme 2 Formation Professionnelle et programme 3 Enseignement Secondaire Technique pour les montants respectifs de 173 569 224 F CFA, 14 500 000 F CFA et 5 000 000 F CFA.

Les crédits d'un montant de 173 569 224 FCFA du programme 1 ont été virés au profit des activités suivantes :

78098000912 « Coordonner les activités du ministère » (32 464 024 F CFA) ;  
78098000766 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » (120 285 912 F CFA) ;  
78098001021 « Préparer et suivre l'exécution des budgets du Ministère et des structures sous tutelle » (20 819 288 F CFA).

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

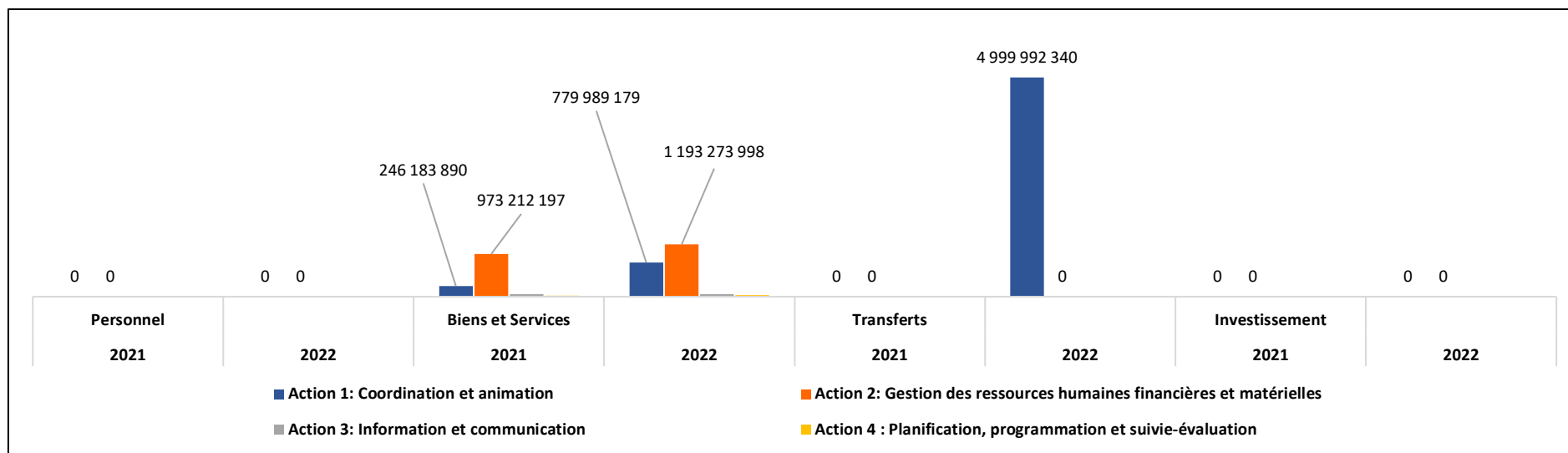
L'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense du programme 1 se présente dans le tableau 4 suivant :

**Tableau 168: Exécution financière par action du programme 1**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1: Coordination et animation	0	0	246 183 890	779 989 179	0	4 999 992 340	0	0	246 183 890	5 779 981 519
Action 2: Gestion des ressources humaines financières et matérielles	0	0	973 212 197	1 193 273 998	0	0	0	0	973 212 197	1 193 273 998
Action 3: Information et communication	0	0	61 992 124	63 012 016	0	0	0	0	61 992 124	63 012 016
Action 4 : Planification, programmation et suivie-évaluation	0	0	19 825 190	40 589 281	0	0	0	0	19 825 190	40 589 281
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 301 213 401</b>	<b>2 076 864 474</b>	<b>0</b>	<b>4 999 992 340</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 301 213 401</b>	<b>7 076 856 814</b>

Source : SIGOBE

**Graphique 23: Histogramme de l'exécution financière par action du programme 1**



Source : SIGOBE

Sur un budget actuel de 7 529 860 170 F CFA, les crédits d'un montant de 7 076 856 814 F CFA ont été ordonnancés en 2022, soit un taux de réalisation globale de 93,98%. Par rapport à l'exécution du budget en 2021 (90,81%), le taux 2022 a connu une progression de 3,17 points. Au niveau des actions, la situation de réalisation est la suivante :

- **Coordination et animation** : pour un budget actuel de 5 892 402 435 F CFA, l'ordonnancement s'est élevé à 5 779 981 519 F CFA soit un taux de réalisation de 98,09%.
- **Gestion des ressources humaines, financières et matérielles** : avec un budget actuel de 1 533 856 438 FCFA, il a été ordonnancé un montant de 1 193 273 998 F CFA soit un taux de réalisation de 77,80%. Ce taux relativement satisfaisant dénote de la capacité des acteurs à exécuter correctement le budget.
- **Information et communication** : chiffré à 63 012 016 F CFA, le budget actuel a connu un ordonnancement de 63 012 016 F CFA soit un taux de réalisation de 100%.
- **Planification, programmation et suivi-évaluation** : pour un budget actuel de 40 589 281 F CFA, un ordonnancement du même montant c'est à dire 40 589 281 F CFA a été exécuté avec un taux de réalisation de 100%.

### II.1.2. Suivi des investissements

Le programme 1 Administration générale ne comporte pas de projets d'investissement.

### II.2. Évolution des effectifs

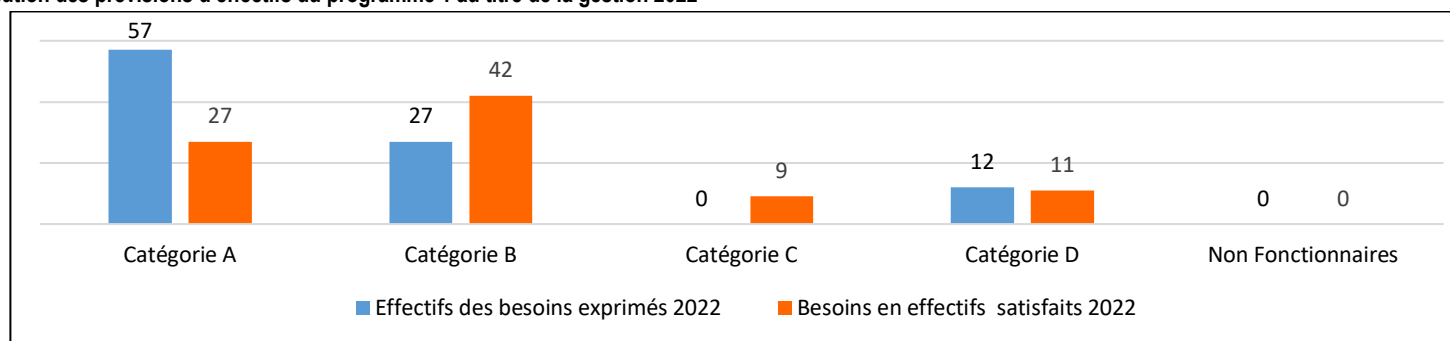
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 169: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	255	57	0	27	19	263
Catégorie B	156	27	0	42	0	198
Catégorie C	11	0	0	9	1	19
Catégorie D	25	12	0	11	1	35
Non Fonctionnaires	21	0	0	0	0	21
<b>TOTAL</b>	<b>468</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>89</b>	<b>21</b>	<b>536</b>

Source : DRH

Graphique 24: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 au titre de la gestion 2022



Source : DRH

Au niveau de l'exécution des prévisions d'effectifs, il faut relever que le taux de satisfaction des besoins en ressources humaines du programme 1 est de 92,70%. Cette quantité de ressources humaines permet de prendre en compte les besoins en personnels des nouvelles directions (DVS, SGP, DGFI, DGAFC, DFTLV) créées par le Décret n°2021-469 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage et d'étoffer les effectifs de certains services.

Concernant les fonctionnaires de catégorie A, le ratio de satisfaction des besoins est de 27/57, soit un taux de réalisation de 47,36%. Des efforts sont faits afin réduire le gap constaté. Par contre, les besoins des personnels de catégories B et C ont été couverts à 100%. Les profils recrutés nous permettent de renforcer les effectifs des assistants comptables, des secrétaires de direction dans les établissements de l'ETFP et de certains services déconcentrés.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre des réformes, la loi n° 2022-795 du 13 octobre 2022 d'orientation de l'enseignement et la formation techniques et professionnels a été promulguée. Ce texte autorise et encadre la mise en œuvre de réformes idoines à même de transformer le dispositif existant en un outil performant de développement des compétences techniques et professionnelles.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi la mise en œuvre de deux programmes inscrits dans le PS Gouv 2 :

- L'Académie des Talents (ACT) pour améliorer l'accès, l'offre de formation et la couverture nationale de l'ETFPA afin de doubler à la fois la proportion des apprenants par rapport à l'effectif du secondaire général et le taux d'insertion des diplômés ;
- L'École de la Deuxième Chance (E2C), pour former et faciliter l'insertion des personnes en quête de qualification et d'insertion professionnelle, notamment les diplômés sans emplois, les déscolarisés et les personnes non scolarisées.

Au titre de l'amélioration de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles, plusieurs réaménagements budgétaires ont été effectués pour renforcer les ressources financières des établissements de formation. Ces réaménagements ont permis la mise à disposition d'un budget pour la rentrée effective du Centre de Formation Professionnelle d'Alépé et la mise à disposition de dotations supplémentaires à quinze (15) établissements de la Formation Professionnelle pour un montant total de 116 500 000 Francs CFA.

Au titre de l'amélioration de la gestion des ressources humaines, l'année 2022 a été marquée par les activités de renforcement de capacités suivantes :

- Formation de 225 cadres et membres du personnel du ministère au Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres (CAMPC) sur la gestion de projets axée sur les résultats, la rédaction administratives et les outils de performance pour les secrétaires et assistants de direction ;
- Formation de 10 cadres du ministère à MDE Business School en management des organisations publiques ;
- Formation de 60 adjoints aux chefs d'établissements (ACE) ;
- Formation de 21 agents aux outils informatiques à la Société Nationale de Développement Informatique.

En plus, des activités relatives au pilotage du dispositif ont été initiées :

- Les activités du Comité paritaire de pilotage (CPP), organe de pilotage du partenariat avec le secteur privé en matière de formations professionnelles, ont été relancées ;
- Le cadre opérationnel de l'E2C a été mis en place ;
- L'acquisition de 29 véhicules dans le cadre du C2D2 pour faciliter la mobilité des différentes directions ;
- Un système de gestion informatique intégré (ERSYS) a été mis en place.
- Un écosystème de partenaires a été mobilisé à travers des actions suivantes :

*\*La signature de partenariats avec 10 institutions de formation au Canada, en France et en Suisse.*

*\*L'établissement de partenariats avec une vingtaine d'entreprises privées pour mettre en œuvre l'Académie des Talents et l'École de la Deuxième Chance.*

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Conformément au Projet Annuel de Performance (PAP) 2022, le programme 1 Administration Général est doté de deux (02) objectifs spécifiques, chacun relié à un ou plusieurs indicateurs de performance.

Au titre de l'objectif spécifique 1 « **Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle** », la performance se mesure à travers l'indicateur de performance « Proportion de textes légaux et réglementaires soumis ». Il représente la proportion du nombre de textes soumis par rapport au nombre de textes prévus.

Au titre de l'objectif spécifique 2 « **Assurer la gestion des ressources financières, matérielles et humaines en matière de Formation Professionnelle** », la performance se mesure à travers trois (03) indicateurs de performance qui sont le « Taux d'exécution du budget d'investissement », le « Pourcentage d'enseignants en situation de classe, encadrés au cours de l'année » et le « Pourcentage d'enseignants ayant bénéficié d'un renforcement de capacités ». L'évolution des indicateurs de performance de ce programme permet d'évaluer la performance.



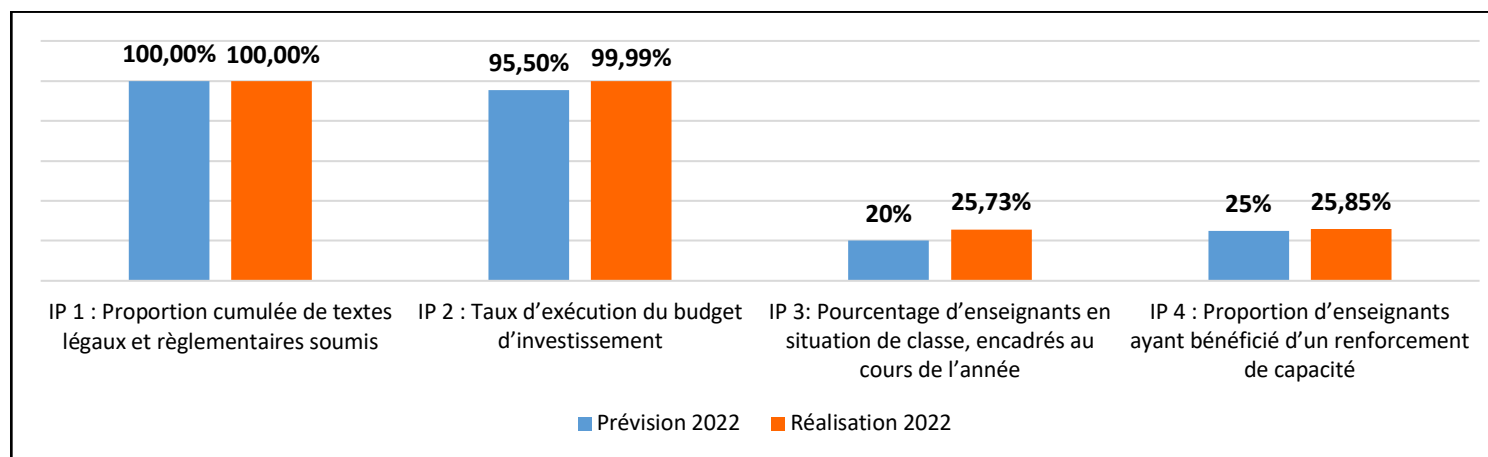
### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 170: Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022		Méthode de calcul et moyen de vérification
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation	
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle</b>							
Indicateur 1.1. : Proportion de textes légaux et réglementaires soumis	nombre	4/8	7/8	8/8	8/8	8/8	Nombre de textes soumis / Nombre de textes prévus Source : DAJ / DPS
<b>Objectif Spécifique 2 : Assurer la gestion des ressources financières, matérielles, humaines en matière de formation professionnelle</b>							
Indicateur 2.1 : Taux d'exécution du budget d'investissement	%	98,17%	98,20%	68,54%	95,50%	99,99%	(Total budget d'investissement liquidé / Total budget actuel d'investissement)*100 Source : DAF
Indicateur 2.2 : Pourcentage d'enseignants en situation de classe, encadrés au cours de l'année	%	10,00%	4,90%	7,25%	20,00%	25,73%	(Nombre d'enseignants en situation de classe encadrés / Nombre total d'enseignants en situation de classe)*100 Source : DPS / DRH
Indicateur 2.3 : Pourcentage d'enseignants ayant bénéficié d'un renforcement de capacités	%	70,00%	20,00%	42,55%	25,00%	25,85%	(Nombre d'enseignants du système ayant bénéficié d'un renforcement de capacités / Nombre d'enseignants total du système)*100 Source : DRH

Source : DPS

Graphique 25: Évolution des indicateurs du programme 1 au titre de la gestion 2022



Source : DPS

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

#### Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

##### Indicateur 1 : Proportion des textes légaux et réglementaires soumis

**Définition** : Il représente le ratio du nombre de textes législatifs et réglementaires pris sur le nombre de texte devant être pris pour garantir un cadre institutionnel et réglementaire optimal.

**Mode de calcul** : Nombre de textes soumis / Nombre de textes prévus

**Situation de référence 2021**: 8/8

**Valeurs cibles** : 8/8 en 2022 ; 0 en 2023 ; 0 en 2024

**Source** : Direction des affaires Juridiques (DAJ) / DPS

**Analyse de l'indicateur** : En 2019, cet indicateur important pour l'amélioration du secteur affiche un taux de réalisation de 50% avec une proportion de 4 textes pris sur un total de 8 prévus. En 2020 et 2021, l'objectif visant à prendre sept (07) textes portant réforme de la formation professionnelle a été atteint. Il s'agit d'un arrêté ministériel portant sur le Conseil National des Branches Professionnelles (CNBP). En 2022, le taux de réalisation de cet indicateur est de 100% avec une proportion de 8 textes adoptés sur 8 textes soumis. Le 8<sup>ème</sup> texte adopté en 2022 est relatif à la loi d'orientation spécifique à l'enseignement technique, à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Ce projet de loi adopté en 2021 a été promulgué par le Président de la République en 2022. Par ailleurs, le nombre de textes à soumettre peut aller au-delà des prévisions pour les années, 2023 et 2024 compte tenu de l'opérationnalisation de l'ACT et de l'E2C. À cet effet, cet indicateur doit être reformulé pour intégrer les nouvelles contraintes.

#### Objectif spécifique 2 : Assurer la gestion des ressources financières, matérielles et humaines en matière de Formation Professionnelle

##### Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget d'investissement

**Définition** : Il représente en pourcentage, la part du budget total qui a effectivement fait l'objet d'ordonnancement

**Mode de calcul** : (Total budget d'investissement liquidé/ Total budget actuel d'investissement) x 100

**Situation de référence 2021**: 68,54%

**Valeurs cibles** : 95,50% en 2022 ; 97,00 % en 2023 ; 97,80% en 2024

**Source** : Direction des Affaires Financières (DAF)

**Analyse de l'indicateur** : Le taux de réalisation de cet indicateur de performance s'élevait à 68,54 % pour l'année 2021. La valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 95,50%. Au terme de la gestion 2022, le résultat obtenu s'élève à 99,99%. La cible de l'année de cet indicateur est atteinte. Cette performance est portée par une bonne planification des lignes à marchés, l'accélération des procédures de passation de marchés, la réactivité des prestataires et entrepreneurs attributaires.

##### Indicateur 2 : Pourcentage d'enseignants en situation de classe, encadrés au cours de l'année

**Définition** : Il s'agit de déterminer le pourcentage d'enseignant qui a bénéficié d'un encadrement en situation de classe

**Mode de calcul** : (Nombre d'enseignants en situation de classe encadrés / Nombre total d'enseignants en situation de classe) x 100

**Situation de référence 2021**: 7,25%

**Valeurs cibles** : 20% en 2022 ; 25 % en 2023 ; 30% en 2024

**Source** : Direction des Ressources Humaines (DRH)/ DPS

**Analyse de l'indicateur** : Pour l'année 2021, cet indicateur de performance avait un taux 7,25%. La valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 20%. Au terme de la gestion 2022, le résultat obtenu s'élève à 25,73%. La cible de l'année de cet indicateur est atteinte. Ce résultat est rendu possible par les moyens de mobilité mis à la disposition de l'IG. Cette mobilité

permet aux Inspecteurs d'effectuer d'avantages de visites, surtout dans les établissements situés à l'intérieur du pays. Le renforcement continu de cette logistique va contribuer à améliorer significativement cet indicateur pour les années 2023 et 2024.

### **Indicateur 3 : Pourcentage d'enseignants ayant bénéficié d'un renforcement de capacités**

**Définition :** C'est le pourcentage des enseignants effectivement formés par rapport aux prévisions de formations

**Mode de calcul :** (Nombre d'enseignants du système ayant bénéficié d'un renforcement de capacité / Nombre d'enseignants total du système) \*100

**Situation de référence 2021:** 42,55%

**Valeurs cibles :** 25% en 2022 ; 30 % en 2023 ; 35% en 2024

**Source :** Direction des Ressources Humaines (DRH)

**Analyse de l'indicateur :** La valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 25%. Au terme de l'exercice 2022, le résultat obtenu s'élève à 25,85%. La cible de l'année de cet indicateur est atteinte. En effet, en 2022 des crédits ont été octroyés pour permettre l'organisation d'ateliers de renforcement de capacités des enseignants dans des disciplines spécifiques.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

Sur le plan des éléments positifs, il convient de relever la performance au niveau de l'Objectif Spécifique 1 « Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle » avec l'adoption de la loi d'orientation de l'ETFP. Il faut relever aussi l'implication de l'ensemble des acteurs du Ministère dans l'atteinte des objectifs et dans la mise en œuvre des réformes attendues. Cette implication a permis de travailler dans un climat apaisé durant toute l'année 2022.

Il faut aussi saluer les partenaires techniques et financiers qui se sont engagés à soutenir les efforts entrepris par le Ministère pour améliorer la gouvernance de l'ETFP.

### **IV.2. Recommandations**

Il s'agira pour les acteurs du programme 1 Administration Générale de poursuivre la dynamique de 2022 tout en renforçant le cadre de dialogue de gestion afin d'obtenir de meilleurs résultats en 2023.

## **CONCLUSION**

Sur le plan de l'exécution financière, l'ordonnancement (réalisation financière) du programme 1 Administration Générale est globalement satisfaisant avec un taux de réalisation de 93,98%. En ce qui concerne l'allocation en ressources humaines, 92,70% des besoins exprimés par les unités administratives ont été satisfaits.

Le taux de performance global du programme 1 Administration Générale est de 100% car tous les objectifs spécifiques ont été réalisés.

## **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « FORMATION PROFESSIONNELLE »**

### **INTRODUCTION**

Le responsable du programme 2 Formation Professionnelle depuis le 8 Décembre 2021, est Monsieur YAVO ATTE Alain Bernabé, Directeur Général de la Formation Initiale (DGFI).

Le programme 2 Formation Professionnelle a pour mission de promouvoir et de développer la formation professionnelle, d'appuyer l'installation des jeunes formés, de gérer les établissements publics de formation professionnelle et d'encadrer la formation professionnelle privée. La réalisation de ses missions à termes permettra de développer l'accès et la qualité de la formation professionnelle.

Depuis le 8 septembre 2021, date de la mise en œuvre du nouvel organigramme du METFPA, l'architecture programmatique du programme 2 Formation Professionnelle est composé de :

DPEM, DEXC, DPDP, DFPI, DAIP, DFPCRSP ;

Comité de mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle ;  
Cellule de coordination C2D ;  
six (06) Établissements Publics Nationaux (EPN),  
quatorze (15) Directions Régionales ;  
dix-huit (18) Directions Départementales ;  
soixante-deux (62) EFP ;  
dix (10) Unités Mobiles de Formation ;  
trois (03) Ateliers d'Application et de Production.

Les activités du programme 2 se sont déroulées dans un climat social stable. Cependant, l'exécution des activités du programme 2 a connu des difficultés liées au retard dans la réalisation physique des projets, à la complexité des procédures de décaissements des bailleurs dans le cadre des projets cofinancés, à l'insuffisance des crédits alloués.

L'analyse de la performance du programme 2 Formation Professionnelle se fera à travers les axes suivants : présentation de la stratégie du programme 2, de l'exécution budgétaire, des performances réalisées et les perspectives.

## I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Le programme 2 Formation Professionnelle a pour Objectif Global (OG) 2 : « **Développer l'accès et la qualité de l'EFTP pour la prise en compte d'une plus grande proportion de populations se trouvant dans le besoin, afin de favoriser leur insertion socioprofessionnelle durable** ». À cet objectif global est rattaché le Résultat Stratégique (RS) 2 : « L'EFTP est accessible et de qualité et l'insertion socioprofessionnelle des apprenants est améliorée ».

La performance de ce programme est réalisée sur la base de deux (02) objectifs spécifiques qui sont :

- Accroître l'accès à la formation professionnelle ;
- Assurer une Formation Professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs.

### I.2. Le financement du programme

Pour atteindre ses objectifs, le programme 2 Formation Professionnelle a bénéficié au titre de la gestion 2022, d'une dotation budgétaire s'élevant à 117 617 180 944 F CFA qui a été porté en cours de gestion 2022 à 119 363 110 750 F CFA, soit une augmentation de 1 745 929 806 F CFA correspondant à un taux de 1,48%. Comparativement au budget final 2021, le budget 2022 a enregistré une augmentation d'un montant de 27 592 137 788 FCFA, représentant une variation positive de 30,07%.

Le budget final de l'exercice 2022 se repartit entre les natures de dépenses suivantes :

- Personnel : 46 209 445 120 F CFA ; soit 38,71 % du budget final du programme ;
- Biens et services : 1 442 759 765 F CFA ; soit 1,21% du budget final du programme ;
- Transferts : 7 318 038 782 F CFA ; soit 6,13% du budget final du programme ;
- Investissements : 64 392 867 083 F CFA ; soit 53,95% du budget final du programme.

## II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le programme 2 Formation Professionnelle a bénéficié dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités d'une dotation budgétaire initiale de 117 617 180 944 F CFA portée à 119 363 110 750 FCFA en cours de gestion 2022. Cette variation due à des actes modificatifs a entraîné une augmentation des crédits de 1 745 929 806 FCFA, représentant une évolution de 1,48%. Les principaux actes sont :

**Arrêté interministériel N°0461 /METFPA/MBPE du 12 SEPT 2022** Portant création de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de cent quatre-vingt-treize millions soixante-neuf mille deux cent vingt-quatre (193 069 224) FCFA, de l'activité 78098000767 « Prendre en charge les dépenses centralisées liées à la Formation Professionnelle » du Programme Administration Générale au profit de diverses activités des programmes «Administration générale», « Formation Professionnelle» et «Enseignement Secondaire Technique» du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, exercice 2022.

Le montant de 14 500 000 F CFA dont a bénéficié le programme 2 a été débité de l'activité 78098000767 « Prendre en charge les dépenses centralisées liées à la formation professionnelle » du programme 1 Administration Générale, pour créditer les activités suivantes :

- 42098000012 « Superviser les activités opérationnelles de la formation professionnelle du ministère au niveau du département de Guiglo » (2 500 000 F CFA) ;
- 11092100033 « Réaliser la formation initiale professionnelle initiale et continue des élèves, étudiants et travailleurs de l'École de Boulangerie de Yamoussoukro » (2 500 000 F CFA) ;
- 55092100012 « Réaliser la formation professionnelle initiale et continue des élèves, étudiants et travailleurs du Centre de formation professionnelle de la Région du Bas-Sassandra (SAN PEDRO) » (2 500 000 F CFA) ;
- 78092200115 « Réaliser la formation professionnelle initiale et continue des élèves, étudiants et travailleurs du Centre d'Électronique et d'informatique appliquée (CELIA) » (7 000 000 F CFA).

**Arrêté N°0680 /MBPE/DGBF/S/D/AEFR /MIH du 03 OCT 2022** portant création d'activité, de ligne de crédits d'un montant de cinq cent millions (500 000 000 ) de francs CFA de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'investissements » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissements du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 90098090192 « Projet de Construction, de réhabilitation et équipement des établissements de la Formation Professionnelle et de l'enseignement Technique » du programme 22063 « Formation Professionnelle », au titre des dépenses d'investissements du budget Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2022.

En effet, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'internat du Lycée Professionnel de Jacquerville, une rallonge budgétaire de 500 000 000 F CFA a été accordée au ministère pour poursuivre les travaux d'urgence initiés en 2021.

**Arrêté N°0461 /MBPE/DGBF/S/D/AEFR /PWG/KF du 04 JUILLET 2022** portant transfert de crédits d'un montant de cinq cent millions (500 000 000 ) de francs CFA de l'activité 78011201556 « Provision Divers et imprévus » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 90098000965 « Assurer les charges salariales-Direction des examens et concours de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle » du programme 22063 « Formation Professionnelle », au titre des dépenses de personnel du budget Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2022.

**Arrêté N°0371/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/MIH du 13 Juin 2022 2022** portant transfert de crédits d'un montant de cent soixante-sept millions huit cent trente-quatre mille deux cents (167 834 200) de francs CFA de l'activité 78011201552 « Provisions Divers et imprévus » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses de biens et services du budget du

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 78098000919 «Transférer des crédits de biens et services à l'IPNETP » du programme 22063 « Formation Professionnelle », au titre des dépenses de transferts du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2022.

Par ailleurs, il faut relever l'intégration au budget des EPN des excédents budgétaires sur exercice antérieure. A cet effet, plusieurs actes de réintégration de ressources additionnelles ont été pris. Les actes ci-après relevés concernent le CIDFOR, l'AGEFOP et l'IPNETP. Il s'agit des actes suivants :

**Arrêté N° 00046 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/MIH du 16 mai 2022**, portant création de chapitre et intégration d'excédents budgétaires d'un montant soixante millions cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante-quatre (67 196 254) F CFA au titre II « investissements » du budget Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle (CIDFOR), exercice 2022 ;

**Arrêté N° 0085 /MBPE/DGBF/DBE/PWG du 15 MARS 2022**, portant intégration de ressources additionnelles d'un montant de cinquante-cinq millions deux cent trente-huit mille huit cent vingt (55 238 820) F CFA au titre I « Fonctionnement » du budget de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP), exercice 2022 ;

**Arrêté N° 0283 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/MIH du 16 mai 2022**, portant création de chapitre et intégration d'excédents budgétaires d'un montant de vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-deux mille cent quarante un (29 682 141) FCFA au budget de l'Institut National Pédagogique de l'Enseignement Technique Professionnel (IPNETP).

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

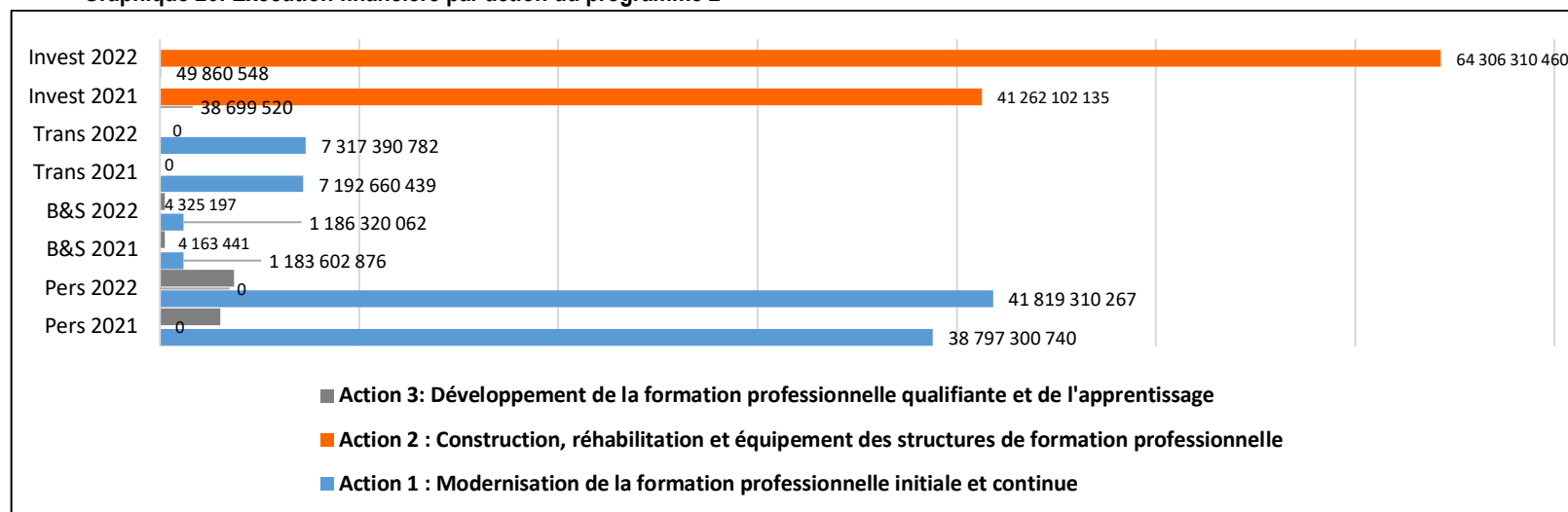
L'exécution des crédits par action et par nature de dépense est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau 171: Exécution financière par action du programme 2**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue	38 797 300 740	41 819 310 267	1 183 602 876	1 186 320 062	7 192 660 439	7 317 390 782	38 699 520	49 860 548	47 212 263 575	50 372 881 659
Action 2 : Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle	0	0	4 163 441	4 325 197	0	0	41 262 102 135	64 306 310 460	41 266 265 576	64 310 635 657
Action 3: Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage	3 020 850 637	3 713 176 391	237 593 174	251 371 024	0	0	34 000 000	34 000 000	3 292 443 811	3 998 547 415

Source : SIGOBE

**Graphique 26: Exécution financière par action du programme 2**



Source : SIGOBE

Sur le budget actuel du programme 2 Formation Professionnelle qui s'élève à 119 363 110 750 FCFA, un montant de 118 682 064 731 FCFA a été ordonnancé ; soit un taux de réalisation globale de 99,43%. Par rapport à l'exécution du budget en 2021 (83,78%), le taux 2022 a connu une progression de 15,65 points.

La situation de réalisation des actions du programme 2 est la suivante :

**Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue** : pour un budget actuel de 51 049 468 917 F CFA, l'ordonnancement se chiffre à 50 372 881 659 FCFA, soit un taux de réalisation de 98,67 %. Les natures de dépenses personnel, biens et services, transferts et investissements ont été exécutées respectivement aux taux de 98,41% ; 99,95% ; 99,99% et 100%.

**Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle** : pour un budget actuel de 64 313 331 732 FCFA, l'ordonnancement se situe à 64 310 635 657 FCFA soit un taux de réalisation de 100 %.

**Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage** : pour un budget actuel de 4 000 310 101 FCFA, l'ordonnancement est de 3 998 547 415 F CFA soit un taux de réalisation de 99,96%.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 172: Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget actuel 2022	Ordonnancement 2022 /
<b>Projet 1 : 78098000830 Système Intégré de Gestion du Patrimoine de l'ETFP (SIGPAT)</b>	2018	2023	496 075 000	100 000 000	99 964 662	99 964 662
Sur financement intérieur				100 000 000	99 964 662	99 964 662
Sur financement extérieur				0	0	
<b>Projet 2 : 78098000831 Réhabilitation 3 Lycées Prof (Gagnoa, Ferké, Celia)</b>	2016	2022	6 825 300 000	222 429 988	256 916 701	254 301 012
Sur financement intérieur				222 429 988	256 916 701	254 301 012
Sur financement extérieur				0	0	
<b>Projet 3 : 78098000832 Réhabilitation et Equip Lycée Hôtelier d'Abidjan</b>	2016	2022	594 000 000	30 000 000	30 000 000	29 999 730
Sur financement intérieur				30 000 000	30 000 000	29 999 730
Sur financement extérieur				0	0	
<b>Projet 4: 78098000833 Création et Rénovation d'Ets Enseig Tech &amp; Prof / Fonds Saoudien</b>	2016	2021	6 313 683 770	75 000 000	134 278 197	134 198 081
Sur financement intérieur				75 000 000	134 278 197	134 198 081
Sur financement extérieur				0	0	
<b>Projet 5 :78098000834 Construction et Équipement du Lycée Professionnel de Daloa/Fonds koweïtien</b>	2018	2022	14 225 703 593	3 499 970 000	3 406 204 090	3 406 204 090
Sur financement extérieur				2 999 970 000	2 999 970 000	2 999 970 000
Sur financement intérieur				500 000 000	406 234 090	406 234 090
<b>Projet 6: 78098000835 Formation Professionnelle / 2ème C2D</b>	2018	2022	15 307 777 806	8 769 094 707	8 769 094 707	8 769 094 707
Sur financement intérieur				8 769 094 707	8 769 094 707	8 769 094 707
Sur financement extérieur				0	0	
<b>Projet 7: 78098000853 Projet de formation et d'insertion des personnes handicapées</b>	2017	2022	620 000 000	34 000 000	34 000 000	34 000 000
Sur financement intérieur				34 000 000	34 000 000	34 000 000
Sur financement extérieur				0	0	
<b>Projet 8 :78098000943 Projet Dév Système Formation Professionnel Partenariat Flux Inverses/BID</b>	2018	2022	33 053 952 672	8 632 500 000	8 632 500 000	8 632 500 000
Sur financement extérieur				8 132 500 000	8 132 500 000	8 132 500 000
Sur financement intérieur				500 000 000	500 000 000	500 000 000
<b>Projet 9:78098001025 Mise en Place du SIG de la carte scolaire de l'ETFP</b>	2021	2024	497 440 000	50 000 000	49 860 548	49 860 548
Sur financement intérieur				50 000 000	49 860 548	49 860 548
Sur financement extérieur				0	0	
<b>Projet 10 :78098001042 Formation Professionnelle/Purge des droits Coutumiers</b>	2017	2022	2 659 973 746	336 000 000	336 000 000	336 000 000
Sur financement intérieur				336 000 000	336 000 000	336 000 000
Sur financement extérieur				0	0	
<b>Projet 11:78098001043 Projet de Construction du Centre de Formation aux Énergies Renouvelables</b>	2020	2022	7 009 570 000	1 341 878 166	1 341 878 166	1 341 878 166
Sur financement extérieur				1 191 878 166	1 191 878 166	1 191 878 166
Sur financement intérieur				150 000 000	150 000 000	150 000 000



	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget actuel 2022	Ordonnancement 2022 /
<b>Projet 12:78098001138 Construction et Équipement CDI / CIDFOR</b>	<b>2014</b>	<b>2022</b>	<b>1 252 516 298</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Sur financement intérieur				100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur				0	0	
<b>Projet 13 : 78098001143 Construction et Équipement de 7 Établissements de Formation Professionnelle / AVIC</b>	<b>2021</b>	<b>2026</b>	<b>146 559 700 000</b>	<b>40 702 170 012</b>	<b>40 702 170 012</b>	<b>40 702 170 012</b>
Sur financement extérieur				40 000 000 000	40 000 000 000	40 000 000 000
Sur financement intérieur				702 170 012	702 170 012	702 170 012
<b>Projet 14 :90098090192 Projet de construction, réhabilitation et équipement des établissements de la formation professionnelle et de l'enseignement technique</b>	<b>2021</b>	<b>2021</b>	<b>1 620 000 000</b>	<b>0</b>	<b>500 000 000</b>	<b>500 000 000</b>
Sur financement intérieur				0	500 000 000	500 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Total Général</b>				<b>63 893 042 873</b>	<b>64 392 867 083</b>	<b>64 390 171 008</b>

Source : Données obtenues du SIGOBE

#### **Projet 1 : 78098000830 Système Intégré de Gestion du Patrimoine de l'ETFP (SIGPAT)**

Le projet 1 a débuté en 2018 et prend fin en 2023. Il vise à doter le ministère d'un système informatique de gestion du patrimoine assurant l'automatisation de la gestion des biens.

Le coût total dudit projet est de 496 075 000 F CFA. Cette activité a bénéficié en 2022 d'une dotation exclusivement financée par le trésor à hauteur de 99.964.662FCFA pour la réalisation de la phase pilote. Les activités relatives aux tests de fonctionnalités sont achevées, la plateforme d'hébergement est acquise, les certificats de sécurité acquis, le progiciel est mis en ligne. Les activités de formations des acteurs notamment, les économistes, les intendants ont été réalisés. Le taux de réalisation physique du projet est estimé à 95% et le taux d'engagement à 100%.

#### **Projet 2 : 78098000831 Réhabilitation 3 Lycées Prof (Gagnoa, Ferké, Celia)**

Le projet 2 a débuté en 2016 et a pris fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a permis de réhabiliter et équiper le Celia Abidjan, le CFP Gagnoa et le Lycée Professionnel de Ferké.

Le coût total dudit projet était de 6 825 300 000 F CFA. Pour l'année 2022, cette activité a bénéficié d'une dotation de 256 916 701 F CFA, entièrement financée sur le budget de l'État.

Le taux de réalisation du Génie Civil est de 100% (tous les ouvrages ont fait l'objet de réception provisoire et sont en observation dans le cadre de la réception définitive). Le taux de réalisation du volet équipement de ces 3 établissements est globalement de 90%. De manière respectives, il se présente comme suit : 100% pour le CFP de Gagnoa, 92% pour le Celia et 78% pour le CFP de Ferké). Les activités à mener au niveau du Celia et du CFP de Ferké se résument principalement au renforcement de capacités des enseignants à l'utilisation, à l'exploitation et à la maintenance des équipements.

#### **Projet 3 : 78098000832 Réhabilitation et Equipement du Lycée Hôtelier d'Abidjan**

Le projet 3 a débuté en 2016 et devrait prendre fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de réhabiliter et équiper le lycée hôtelier d'Abidjan.

Le coût total dudit projet est de 594 000 000 F CFA.

Le projet a bénéficié pour l'exercice 2022 d'une dotation de 30.000.000 F CFA, entièrement financé par le Trésor Public. Ce crédit a permis d'acquérir des équipements didactiques.

Pour cette activité, le taux d'exécution des crédits de l'exercice 2022 est de 100%.

#### **Projet 4 : 78098000833 Création et Rénovation d'Ets Enseig Tech & Prof / Fonds Saoudien.**

Le projet 4 a débuté en 2016 et s'est achevé en 2022. Le coût total dudit projet est de 6 313 683 770 F CFA. Il a permis de construire et équiper le Lycée Professionnel Hôtelier de Yamoussoukro, deux (02) Collèges d'Enseignement Technique à Issia et à Bouaflé, de réhabiliter et équiper le CBCG de Bouaké. .

Cette activité a bénéficié d'une dotation de 134 278 197 F CFA en 2022, entièrement financé sur le budget de l'Etat.

En ce qui concerne l'exécution de la part bailleur, des décomptes à hauteur de 1 240 376 117 FCFA ont été transmis au bailleur sur une dotation de 1 647 300 000 FCFA, soit un taux de 63,22%. Quant à la part Etat, les crédits ont été ordonnancés à hauteur 134 198 081 FCFA soit un taux de 99,94%.

Le taux d'exécution physique de la phase 1 de ce projet est de 100%. Le ministère a sollicité auprès du bailleur la réalisation de la phase 2.

#### **Projet 5 : 78098000834 Construction et Équipement du Lycée Professionnel de Daloa/Fonds koweïtien:**

Le projet 5 a débuté en 2018 et a pris fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de construire et équiper le lycée professionnel de Daloa.

Le coût total dudit projet est de 14 225 703 593 F CFA. Cette activité a bénéficié en 2022 d'une dotation de 3 406 204 090 F CFA. La part bailleur s'élève à 2 999 970 000 Francs CFA et la part État à 406 234 090 de Francs CFA.

L'ingénieur Conseil en charge de la réalisation des études, du suivi et du contrôle des travaux a été recruté. Les études APS ont été approuvées par la Direction des Projets, de l'Équipement et de la Maintenance (DPEM). Les études APD et le DAO ont été approuvés par la DPEM et le Cabinet du METFPA. Le DAO a été validé par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et transmis au Bailleur pour ANO. L'appel d'offres pour le recrutement de l'entreprise de génie civil a été lancé.

#### **Projet 6 : 78098000835 Formation Professionnelle / 2<sup>ème</sup> C2D**

Le projet a débuté en 2017 et a pris fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Le coût total du projet est évalué à 15 307 777 806 F CFA. Il est entièrement pris en charge par le budget de l'Etat. En 2022, la dotation de 8 769 094 707 FCFA a été mise à la disposition de l'Unité de Coordination de Projet – Education Formation (UCP-EF).

#### **Projet 7 : 78098000853 Projet de formation et d'insertion des personnes handicapées :**

Le projet 7 a débuté en 2017 et a pris fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de former et insérer 1325 personnes handicapées, construire et équiper 15 dispositifs avicoles. Le coût total dudit projet est de 620 000 000 F CFA. En 2022, cette activité pilotée par l'AGEFOP, a permis de former des personnes handicapées dans les fermes écoles. Elle a bénéficié d'une dotation de 34 000 000 F CFA au titre de gestion 2022. Le taux d'exécution physique du projet est de 90% avec un taux d'exécution financière de 100%.

#### **Projet 8 : 78098000943 Projet Dév Système Formation Professionnel Partenariat Flux Inverses/BID**

Le projet 8 a débuté en 2018 et prend fin en 2025 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de construire et équiper trois (03) centres de formation professionnelle à Agboville, Dabou et Dimbokro et de créer un département de l'agriculture et agro-industrie à l'IPNETP. Le coût initial du projet de 33 053 952 672 FCFA a été révisé après retrait de la BADEA du projet. Il est aujourd'hui estimé à 25 159 762 690 FCFA.

La dotation de 2022 est de 8 632 500 000 FCFA avec un appui extérieur de 8 132 500 000 FCFA et 500 000 000 FCFA pour la part Etat. Les crédits ont été transférés et ces transferts sont destinés à régler principalement les décomptes des travaux de construction des (3) infrastructures en cours, à assurer le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet et à payer les taxes sur les travaux exécutés.

#### **Projet 9 : 78098001025 Mise en place du SIG de la carte scolaire de l'ETFP**

Le projet 9 a débuté en 2021 et prend fin en 2024 selon la programmation dans le PIP. Le coût total du projet est de 497 440 000 FCFA. En 2022, il lui a été alloué un montant de 50 000 000 FCFA. Les résultats obtenus de l'activité sont les suivants :

- La plateforme de géo référencement (CS Online, module tableau de bord) a été développé par le NTIG ;
- La collecte des coordonnées polaires des établissements publics et privés d'Abidjan est achevée à 90% ;
- Le module importation des données statistiques et des coordonnées polaires des établissements permettant à la DPSI de saisir les données et tirer les cartes sans l'assistance du CNTIG est en cours ;
- Le Transfert de compétence et la formation de l'administrateur de la plateforme est en cours ;
- La collecte des coordonnées polaires et des opportunités économiques autour des établissements publics et privés de l'intérieur du pays est en cours.

#### **Projet 10 : 78098001042 Formation Professionnelle/Purge des droits Coutumiers**

Le projet 10 a débuté en 2017 pour prendre fin en 2022 selon la programmation dans le Programme des Investissements Publics (PIP). Il a pour objectif de sécuriser les sites abritant les établissements de l'ETFPA en payant les purges et droits coutumiers. Le coût total dudit projet est de 2 659 973 746 F CFA.

Pour cette activité, la dotation 2022 reçue est de 336 000 000 CFA francs au titre de l'exercice 2022. Ce montant est destiné à payer les purges en cours des sites de 4 établissements (Cité de la Formation professionnelle à Ebimpé (Anyama), Lycée Professionnel de Yamoussoukro, Lycée Professionnel de Korhogo, Lycée Professionnel de Aboisso, Lycée Professionnel de Sinfra et Didiévi). Les purges des droits des sites d'Ebimpé et de Kami (Yamoussoukro) ont été soldées. Celle d'Adaou (Aboisso) a été partiellement payée. Le Taux de réalisation physique du projet est de 100% et celui du mandatement est de 100%.

#### **Projet 11: 78098001043 Projet de Construction du Centre de Formation aux Energies Renouvelables**

Le projet a débuté en 2020 et prendra fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de construire et équiper un centre de formation aux énergies renouvelables.

Le coût total dudit projet est de 7 009 570 000 F CFA. La dotation 2022 est de 1 341 878 166 FCFA. Elle est composée d'une part Etat d'un montant de 150 000 000 F CFA et d'une part bailleur (SERKOBÉ) d'un montant de 1 191 878 166 F CFA.

Les études APS et les études géotechniques sont disponibles et les études APD des équipements sont en finition. Le BNETD a été sollicité pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet. La pose de la première pierre a été faite en juin 2022 par SEM le Premier Ministre Patrick ACHI. L'installation de chantier est achevée et les travaux de gros œuvres, devant permettre l'installation des plaques métalliques déjà préfabriquées en Espagne, ont démarré.

Le taux de réalisation de l'activité sur l'année est de 75% alors que le taux de réalisation physique global du projet est de 20% et celui du mandatement est de 100%.

#### **Projet 12 : 78098001138 Construction et Equipement CDI / CIDFOR**

Le projet 12 a débuté en 2014 et prend fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de mettre à la disposition de l'ensemble des structures du ministère un Centre de Documentation et d'Information (CDI).

Le coût total dudit projet est de 1 252 516 298 F CFA.

Pour l'année 2022, ce projet a bénéficié d'une dotation de 100 000 000 F CFA qui a servi à solder le marché de construction et à régler un acompte sur le marché d'équipement en imprimerie. Le taux d'exécution financière du projet en 2022 est de 100%.

#### **Projet 13 : 78098001143 Construction et équipement de 7 établissements de Formation Professionnelle/AVIC (Construction de 7 établissements de formation professionnelle à Diabo, Yamoussoukro, Dabakala, Kong, Korhogo, Abidjan (Ebimpé) et Gbéléban)**

Le projet a débuté en 2021 et prend fin en 2026 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de construire et équiper 7 établissements de formation professionnelle.

Le coût total dudit projet est de 146 559 700 000 F CFA. En 2022, cette activité a bénéficié d'une dotation de 40 702 170 012 F CFA dont une dotation au niveau de la part Etat de 702 170 012 de francs CFA et de 40 milliards de FCFA de la part du bailleur. Les études APS, APD et les études géotechniques sont disponibles.

Les cérémonies de pose de première pierre des établissements d'Abobo-Ebimpé, de Yamoussoukro, de Kong et de Gbéléban ont été réalisées et présidées par SEM le Premier Ministre Patrick ACHI. Les travaux ont débuté sur six (06) sites (Abobo-Ebimpé, Yamoussoukro, Kong et Korhogo, Gbéléban et Diabo) tandis que l'installation de chantier est en cours sur le dernier site (Dabakala). Le taux de mandatement est de 100%.

#### **Projet 14 : 90098090192 Projet de construction, réhabilitation et équipement des établissements**

Ce projet n'est pas inscrit dans le portefeuille des projets du Ministère au titre de la gestion 2022. Il est sorti du portefeuille des projets du Ministère en 2021 mais a bénéficié d'une rallonge budgétaire de 500 000 000 F CFA au cours de la gestion 2022 pour poursuivre les travaux de réhabilitation du Lycée Professionnel de Jacquville.

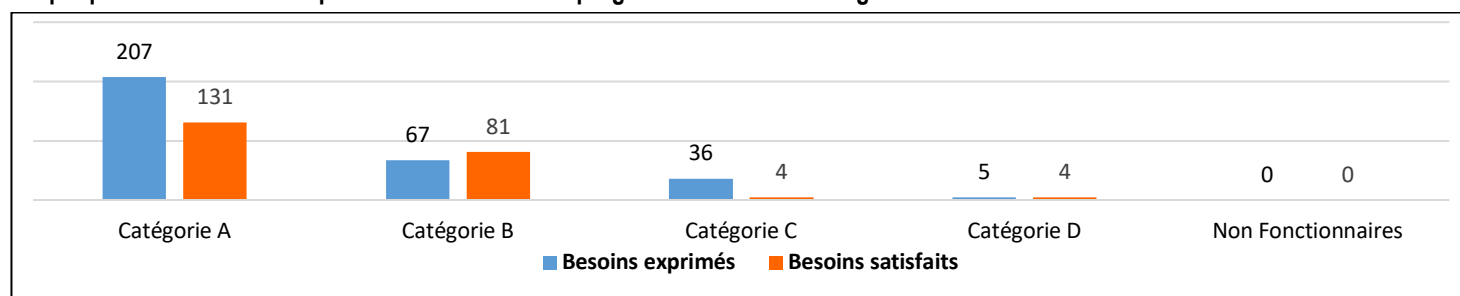
## II.2. Évolution des effectifs

Tableau 173: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	3769	207	162	131	38	3862
Catégorie B	534	67	20	81	1	614
Catégorie C	139	36	5	4	0	143
Catégorie D	60	5	0	4	1	63
Non Fonctionnaires	19	0	0	0	0	19
<b>TOTAL</b>	<b>4521</b>	<b>315</b>	<b>187</b>	<b>220</b>	<b>40</b>	<b>4701</b>

Source : DRH

Graphique 27: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2 au titre de la gestion 2022



Source : DRH

Le taux global de réalisation des prévisions d'effectifs du programme 2 Formation Professionnelle au titre de la gestion 2022 est de 69,84%. Il représente le ratio des besoins satisfaits sur l'ensemble des besoins exprimés par les services du ministère. Ce taux s'élevait à 65,00% en 2021 (donnée du RAP 2021), soit une progression de 4,84%. Cette augmentation de la taille du personnel, a permis à certains services en sous-effectifs de renforcer leurs équipes. Toutefois, la totalité des besoins n'est pas encore satisfaite.

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de l'année 2022, le ministère, pour atteindre ses objectifs inscrits au programme 2, a mis en œuvre plusieurs projets. Il s'agit d'une part de projets de construction et de réhabilitation et d'autre part de projet de formation à visé d'insertion rapide.

Au titre des travaux de construction et de réhabilitation, les projets ci-après listés ont été menés :

- La phase 1 des travaux de réhabilitation de 2 établissements (LPC de Yopougon, LT de Yopougon) a été achevée ;
- Deux (2) établissements (Celia, LP de Ferké) ont été complètement réhabilités et équipés ;
- Des lycées et centres de formation professionnelle (LP de Jacqueville, CET de Bouaké, CFP de Bondoukou, LP de Daoukro) ont été partiellement réhabilités et équipés ;
- Les internats de 2 établissements (LP de Jacqueville et de Man) ont été réhabilités ;
- Les études APS et APD de 7 établissements (Agboville, Botro, Cocody, Dabou, Daloa, Dimbokro, Yopougon) ont été réalisées.

Au titre des activités relatives aux formations qualifiantes, les projets suivants ont été réalisés :

- Deux-mille (2 000) jeunes apprentis ont été formés dans les métiers du BTP, de l'hôtellerie, de la Mécanique, etc. ;

- 35 jeunes, futurs enseignants à l'ETFPA, ont été formés dans 2 métiers du BTP (topographe et conducteurs d'engins) dans le cadre d'une collaboration avec l'Ageroute et le Club Abidjan Ville Durable ;
- Cent-quarante-deux (142) jeunes ont été formés dans six (06) parcours aux métiers de la grande distribution.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Au titre de l'objectif spécifique 1 « **Accroître l'accès à la Formation Professionnelle** », la performance se mesure à travers de deux (02) indicateurs de performance qui sont l'indicateur 1.1 : « Taux d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle » et l'indicateur 1.2 : « Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de la Formation Professionnelle ». Au titre de la gestion 2022, les indicateurs de performance de l'objectif spécifique 1 (OS1) affichaient les taux suivants :

- « Taux d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle » : 26,72%;
- « Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de la Formation Professionnelle » : 23,10%.

Au titre de l'objectif spécifique 2 « **Assurer une Formation Professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs** », la performance se mesure à travers quatre (4) indicateurs de performance :

- « Taux d'insertion des diplômés du système de la Formation Professionnelle » : 34% ;
- « Taux de réussite aux examens de la Formation Professionnelle » : 44,17% ;
- « Pourcentage des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la Formation Professionnelle » : 13,60% ;
- « Proportion de filières dont le curricula a été révisé en réponse aux besoins de l'économie de la Formation Professionnelle » : 66,67%.

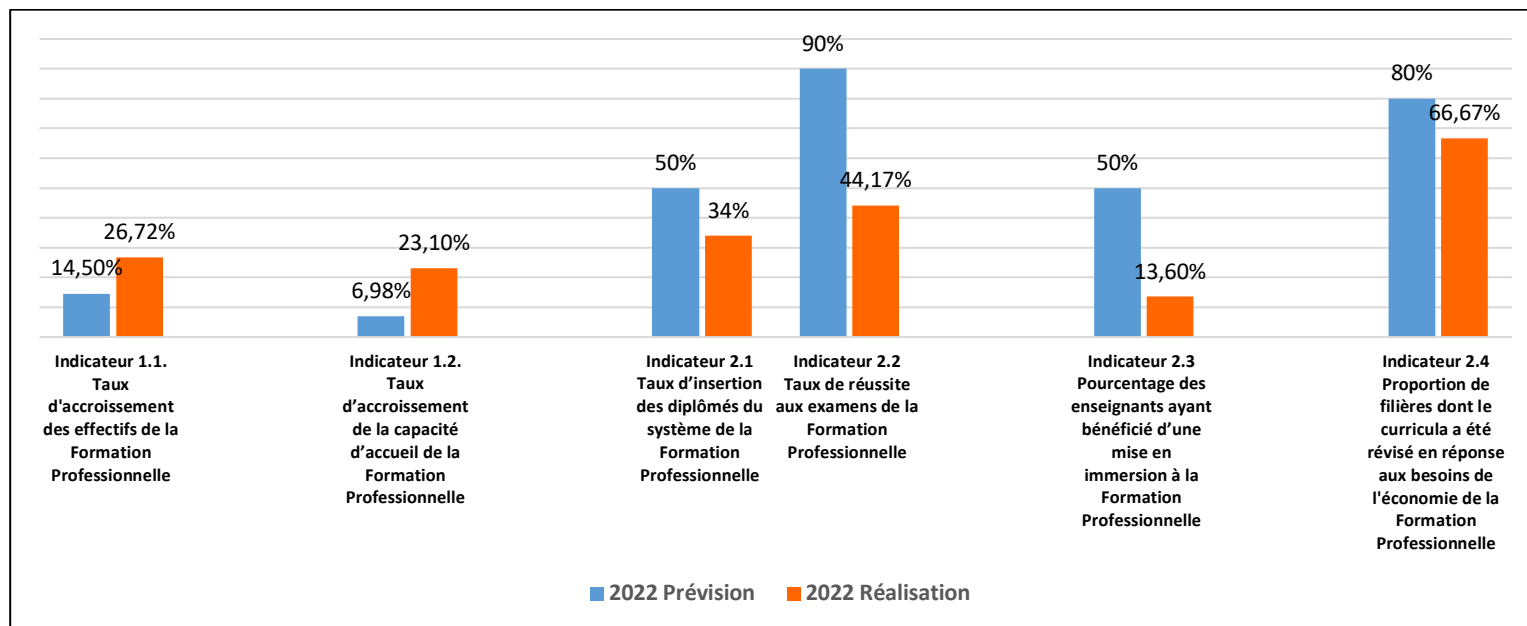
#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 2

Tableau 174: Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022		Méthode de calcul et moyen de vérification
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation	
<b>Objectif Spécifique 1 : Accroître l'accès à la Formation Professionnelle</b>							
<b>Indicateur 1.1.</b> Taux d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle	%	11,50%	01,94%	18,10%	14,50%	26,72%	(Effectif de l'année N – effectif de l'année (N-1) / Effectif de l'année N-1) x 100 Source : DPS
<b>Indicateur 1.2.</b> Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de la Formation Professionnelle	%	4%	0,85%	6,24%	6,98%	23,10%	(Capacité d'accueil de l'année N - Capacité d'accueil de l'année (N-1) / Capacité d'accueil de l'année N-1) x 100 Source : DPEM
<b>Objectif Spécifique 2 : Assurer une Formation Professionnelle de Qualité à un plus grand nombre de demandeurs</b>							
<b>Indicateur 2.1</b> Taux d'insertion des diplômés du système de la Formation Professionnelle	%	32,36%	29,33%	34%	50%	34%	(Nombre de diplômés insérés / Nombre de diplômés sur le marché de l'emploi) x 100 Sources : DAIP
<b>Indicateur 2.2</b> Taux de réussite aux examens de la Formation Professionnelle	%	83,52%	83,47%	65,53%	90%	44,17%	(Nombre d'étudiants déclarés admis aux examens / Nombre d'étudiants ayant participé aux examens) x 100 Source : DEXC
<b>Indicateur 2.3</b> Pourcentage des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la Formation Professionnelle	%	10%	0,5%	19,70%	50%	13,60%	(Nombre d'enseignant de la FP ayant bénéficié d'une mise en immersion / (250 sélectionnés) x 100 Source : CIDFOR
<b>Indicateur 2.4</b> Pourcentage de filières dont le curricula a été révisé en réponse aux besoins de l'économie de la Formation Professionnelle	%	57%	61%	80%	80%	66,67%	(Nombre de curricula révisés / Nombre de curricula à réviser) x 100 Source : IG ou DPDP

Source : DPS

#### Graphique 28: Évolution des indicateurs du programme 2 au titre de la gestion 2022



Source : DPS

## III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

### Objectif spécifique 1 accroître l'accès à la formation professionnelle

#### Indicateur 1.1 : Taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle

**Définition :** Il représente le taux de croissance du nombre total des élèves de la Formation Professionnelle d'une année à l'autre

**Mode de calcul :**  $(\text{Effectif de l'année N} - \text{effectif de l'année N-1} / \text{Effectif de l'année N-1}) \times 100$

**Situation de référence 2021 :** 18,10%

**Valeurs cibles :** 14,50 % en 2022 ; 17,50 % en 2023 ; 20% en 2024

**Source :** Direction de la Planification et des Statistiques (DPS)

**Analyse de l'indicateur :** La valeur de cet indicateur de performance s'élevait à 18,10% pour l'année 2021. La valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 14,50%. Au terme de la gestion 2022, le résultat obtenu s'élève à 26,72%. La cible de l'année de cet indicateur est atteinte. Ce niveau satisfaisant de réalisation a été possible grâce à une bonne stratégie de communication autour des avantages de la Formation Professionnelle, de l'amélioration du dispositif de formation et du partenariat public-privé qui occupe une place prépondérante dans la politique du ministère. Ce sont au total 135 122 apprenants qui se sont inscrits à l'ETFPA dont 69 611 filles et 66 511 garçons. Il faut également relever le taux d'accroissement important au niveau des apprenants du genre féminin qui s'élève à 36,12%. Les prévisions des cibles pour les années 2023 et 2024 sont respectivement de 17,50% et 20,00% (source DPPD-PAP 2022-2024). Les efforts se poursuivent afin de rendre plus attractif le système de formation professionnelle.

### **Indicateur 1.2 : Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de la formation professionnelle**

**Définition :** Il représente le taux de croissance de la capacité d'accueil en élèves du dispositif de la Formation Professionnelle d'une année à l'autre

**Mode de calcul :**  $(\text{Capacité d'accueil de l'année } N - \text{Capacité d'accueil de l'année } N-1) / \text{Capacité d'accueil de l'année } N-1) \times 100$

**Situation de référence 2021:** 6,24%

**Valeurs cibles :** 6,98 % en 2022 ; 6,23 % en 2023 ; 24,01 % en 2024

**Source :** Direction des Projets de l'Équipement et de la Maintenance (DPEM)

**Analyse de l'indicateur :** La performance de cet indicateur pour l'année 2021 est de 6,24%. La valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 6,98%. En fin de gestion 2022, le taux réalisé est 23,10%. La cible de l'année de cet indicateur est atteinte. Cette performance s'explique par la mise en œuvre de projets de construction, de réhabilitation et d'équipement des établissements de formation professionnelle.

### **Objectif spécifique 2 assurer une formation professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs**

#### **Indicateur 2.1 : Taux d'insertion des diplômés du système de la Formation Professionnelle**

**Définition :** Il représente le pourcentage des diplômés de l'ETFPA sur le marché du travail qui ont effectivement trouvé du travail.

**Mode de calcul :**  $(\text{Nombre de diplômés insérés} / \text{Nombre de diplômés sur le marché de l'emploi}) \times 100$

**Situation de référence 2021:** 34 %

**Valeurs cibles :** 50 % en 2022 ; 60 % en 2023 ; 70 % en 2024

**Source :** Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle (DAIP)

**Analyse de l'indicateur :** En 2021 la valeur de cet indicateur s'élevait à 34%. La valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 50%. Au terme de la gestion 2022, le taux d'insertion des diplômés s'élève à 34%. La cible de cet indicateur n'est pas atteinte au vu des prévisions de l'année 2022. Toutefois, le relèvement se fera progressivement avec l'implication du secteur productif dans la révision des curricula et l'établissement de partenariats avec les entreprises privées pour l'absorption des diplômés du système de la Formation Professionnelle.

#### **Indicateur 2.2 : Taux de réussite aux examens de la formation professionnelle**

**Définition :** C'est le pourcentage des élèves ayant réussi aux examens de la formation professionnelle.

**Mode de calcul :**  $(\text{Nombre d'étudiants déclarés admis aux examens} / \text{Nombre d'étudiants ayant participé aux examens}) \times 100$

**Situation de référence 2021:** 65,53%

**Valeurs cibles :** 90 % en 2022 ; 94 % en 2023 ; 98 % en 2024

**Source :** Direction des Examens et Concours (DEXC)

**Analyse de l'indicateur :** La valeur de cet indicateur pour l'année 2021 est de 65,53%. La valeur prévisionnelle au titre de l'année 2022 était de 90%. En fin d'année 2022, le taux réalisé s'élève à 44,17%. Nous constatons une régression de la valeur de cet indicateur par rapport à la valeur de référence de 2021 qui est de 65,53%.

#### **Indicateur 2.3 : Pourcentage des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la Formation Professionnelle**

**Définition :** C'est le pourcentage des enseignants de la Formation Professionnelle qui ont bénéficié d'une mise en stage d'immersion au sein d'entreprises

**Mode de calcul :**  $(\text{Nombre d'enseignant de la FP ayant bénéficié d'une mise en immersion} / 250 \text{ sélectionnés}) \times 100$

**Situation de référence 2021:** 19,70%

**Valeurs cibles :** 50 % en 2022 ; 70 % en 2023 ; 75 % en 2024

**Source :** Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle (CIDFOR)

**Analyse de l'indicateur** : Le niveau de réalisation de cet indicateur de performance en 2021 est de 19,70%. La valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 50%. Au titre de la gestion 2022, le taux réalisé s'élève à 13,60%, soit trente-quatre (34) enseignants sur un total prévu de 250 enseignants en situation d'immersion. Ce taux s'explique par le nombre limité de postes de stage dans les entreprises en raison des dernières restrictions liées au COVID. Par ailleurs, les crédits destinés à la prise en charge des enseignants lors des stages s'amenuisent chaque année.

#### **Indicateur 2.4 : Proportion de filières dont le curricula a été révisé en réponse aux besoins de l'économie de la formation professionnelle**

**Définition** : ratio entre le nombre de curricula élaborés et le nombre total de curricula à réviser

**Mode de calcul** : Nombre de curricula révisés / nombre total de curricula à réviser

**Situation de référence 2021**: 80 %

**Valeurs cibles** : 80 % en 2022 ; 100 % en 2023 ; 100 % en 2024

**Source** : Inspection Générale (IG) ou DPDP

**Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance s'élevait à 80% en 2021. La valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 80%. En fin d'année 2022, le taux réalisé s'élève à 66,67%. Le nombre de curricula à réviser est de trois (3) pour l'année 2022. Les ressources allouées à cette activité ont permis la révision de deux (02) curricula sur les trois (03) prévus.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1. Leçons apprises**

Au titre des points positifs à relever, il convient de mettre en lumière la performance atteinte au niveau de l'Objectif Spécifique 1 « **Accroître l'accès à la formation professionnelle** ». En effet, pour cet Objectif Spécifique, les valeurs cibles des deux (02) indicateurs de performance le constituant ont été atteintes. Il s'agit : du « **Taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle** » et du « **Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de la formation professionnelle** ». Cette performance a été possible grâce à l'engagement du Ministre à orienter les crédits alloués sur des thématiques précises tels que la réhabilitation et la construction de nouveaux établissements de l'ETFPA. Par ailleurs, un accent a été mis sur les formations qualifiantes (grande distribution).

Dans la vision actuelle du Gouvernement, l'ETFPA a une place importante car elle représente la solution à la résorption du chômage des jeunes et du développement d'un important tissu de PME et d'entrepreneurs individuels nationaux.

Il faut relever aussi l'implication de l'ensemble des acteurs du Ministère dans l'atteinte des objectifs et dans la mise en œuvre des projets de construction et de réhabilitation des établissements de l'ETFPA qui cadre avec la nouvelle vision insufflée par le Cabinet. Des efforts sont à faire au niveau de la mobilisation des ressources financières importantes pour poursuivre le rythme de modernisation des infrastructures de l'ETFPA qui restent globalement dans un état de vétusté avancé.

Au niveau des formations proposées et du développement de la qualité de la Formation Professionnelle, il faut relever l'élaboration d'un plan d'apprentissage qui est en phase de déploiement depuis fin 2021 au niveau des différents programmes : C2D2, PEJEDEC 3, PS Gouv2. La poursuite de la mise en œuvre du nouveau modèle de gouvernance des Établissements d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle prévoit l'extension progressive de la nouvelle gouvernance de 8 établissements publics à 25, puis à l'ensemble de tous les établissements publics de l'ETFPA d'ici 2025.

Le facteur essentiel reste l'adoption dans le PS Gouv 2 des deux (02) programmes majeurs du METFPA que sont : l'**Académie des Talents (ACT)** et l'**École de la Deuxième Chance (E2C)**. En dehors des travaux de construction et de réhabilitation, les dotations allouées à ces programmes ont été marginales.

Au titre des éléments à améliorer, il faut noter la faible performance réalisée au niveau de l'Objectif Spécifique 2 « **Assurer une formation professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs** » pour lequel aucune cible n'a été atteinte.

Pour remédier aux insuffisances de la gestion 2022, plusieurs actions correctives sont envisagées :



- la rationalisation des cibles ;
- le renforcement du partenariat avec le secteur privé eu égard aux défis de l'ETFP ;
- la révision des curricula selon l'approche par compétence ;
- le renforcement de capacités des enseignants ;
- la recherche de financement ;
- la vulgarisation de la formation par alternance et par apprentissage dans les établissements.

## IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il convient :

- de mettre à la disposition des établissements de la formation professionnelle des ressources importantes ;
- de poursuivre le dialogue de gestion avec les différents acteurs ;
- de mobiliser tous les acteurs (Etat, secteur privé) pour la rénovation des curricula ;
- d'améliorer le cadre d'étude des apprenants ;
- de poursuivre le renforcement de capacités des enseignants et encadreurs.

## CONCLUSION

La gestion du programme a été stable. Le financement du programme, bien qu'insuffisant, a bénéficié de plusieurs rallonges budgétaires en cours de gestion pour mieux faire face à ses missions. Sur le plan de l'exécution financière, le taux global de l'ordonnancement (réalisation financière) du programme 2 s'élève à 99,43%. Au niveau de l'exécution par action, les taux d'exécution des actions 1 et 3, « Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue » et « Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage », sont très satisfaisants.

Au niveau des investissements, la réalisation des projets de construction et de réhabilitation permettra d'accroître les capacités d'accueil des établissements de l'ETFP.

Au titre des ressources humaines, les besoins exprimés ont été satisfaits à 69,84% en 2022 contre un taux de satisfaction de 48,89% en 2021. Des efforts sont faits pour satisfaire les besoins du programme.

Concernant la performance du programme, le taux de réalisation des objectifs spécifiques du programme 2 est de 50%. L'objectif spécifique dont la performance a été satisfaisante est l'Objectif Spécifique 1 « **Accroître l'accès à la formation professionnelle** ». Tous les indicateurs de cet objectif spécifique ont vu leurs cibles atteintes. À noter, qu'aucune cible des indicateurs de performance de l'Objectif Spécifique 2 « **Assurer une formation professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs** » n'a été atteint.

Pour résorber les écarts défavorables observés, plusieurs actions seront mises en œuvre par le responsable de programme. Les plus importantes étant la rationalisation des cibles des indicateurs, la recherche de financement pour rénover plus de curricula de formation ainsi que l'amélioration de la mobilité et l'opérabilité de l'Inspection Générale.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE »

### INTRODUCTION

Le responsable du programme 3 Enseignement Secondaire Technique est Monsieur TRAORE BEMA, Directeur des Établissements Publics. Il occupe cette fonction depuis le 6 avril 2021.

Le programme 3 Enseignement Secondaire Technique a pour mission de promouvoir et de développer l'Enseignement Technique, de gérer et encadrer les établissements publics et privés, de vulgariser l'utilisation des nouvelles technologies au sein du dispositif de l'Enseignement Technique. L'accomplissement de ces missions permettra d'atteindre l'Objectif Global (OG) « **Favoriser l'accès à un enseignement technique de qualité** ».

L'architecture programmatique est composée de :

- DET ;

- Trois (03) Lycées d'Enseignement Technique.

Pour analyser la performance du programme 3 Enseignement Secondaire Technique, seront successivement présentées, la stratégie du programme, les réalisations, la performance du programme et les perspectives.

En 2022, les activités du programme se sont déroulées dans un climat scolaire apaisé, par les actions de dialogues fructueux entre les organisations syndicales des enseignants et le ministère, la prise en compte des préoccupations des apprenants et l'achèvement des travaux de certains établissements d'enseignement technique. Le programme 3 Enseignement Secondaire Technique a bénéficié d'un budget initial de 13 107 943 121 F CFA, revu à 12 924 662 048 F CFA en cours de gestion 2022, soit une baisse de 1,48%.

Ces crédits sont répartis sur une seule action libellée « Gestion des établissements du secondaire technique ».

L'analyse globale de la performance de ce programme se fera à travers les axes suivants :

- présentation de la stratégie du programme ;
- l'exécution des crédits budgétaires ;
- les performances réalisées ;
- les perspectives.

## I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Sur la base du cadre de performance 2022-2024 du METFPA, le programme 3 Enseignement Secondaire Technique a pour objectif global de « Favoriser l'accès à un enseignement technique de qualité ». À cet objectif est relié le résultat stratégique « RS 1 : l'accès à un enseignement technique de qualité est amélioré ».

À noter que la performance de ce programme est réalisée sur la base de deux (02) objectifs spécifiques qui sont :

- **Accroître l'accès à l'Enseignement Technique ;**
- **Assurer un Enseignement Technique de qualité à un plus grand nombre de demandeurs.**

### I.2. Le financement du programme

Pour atteindre ses objectifs, le programme 3 Enseignement Secondaire Technique a bénéficié au titre de la gestion 2022, d'une dotation budgétaire initiale de 13 107 943 121 F CFA. Le budget actuel se chiffre à 12 924 662 048 F CFA, soit une baisse de 1,40%.

Les crédits se répartissent sur les deux (02) natures de dépenses suivantes : Biens et services (281 060 048 F CFA) et Transferts (12 643 602 000 F CFA). Les crédits de ce programme enregistrent une baisse de 1,40% en fin d'exercice.

Comparé à la dotation finale 2021, le budget a connu une diminution de 0,95%.

## II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le taux global de réalisation du programme 3 s'élève à 99,99%. Il traduit une consommation quasi-totale des crédits mis à disposition du programme. En termes de mouvement dans l'exécution, il convient de faire remarquer que ce programme a bénéficié d'un virement de crédits de 5 000 000 F CFA par arrêté interministériel N°0461 /METFPA/MBPE du 12 SEPT 2022. Ce montant dont a bénéficié le programme 3 a été débité de l'activité 78098000767 « Prendre en charge les dépenses centralisées liées à la formation professionnelle » du programme 1 Administration Générale, pour créditer l'activité suivante 78092200109 « Réaliser les activités d'encadrement et d'enseignement au Lycée Technique de Yopougon ».

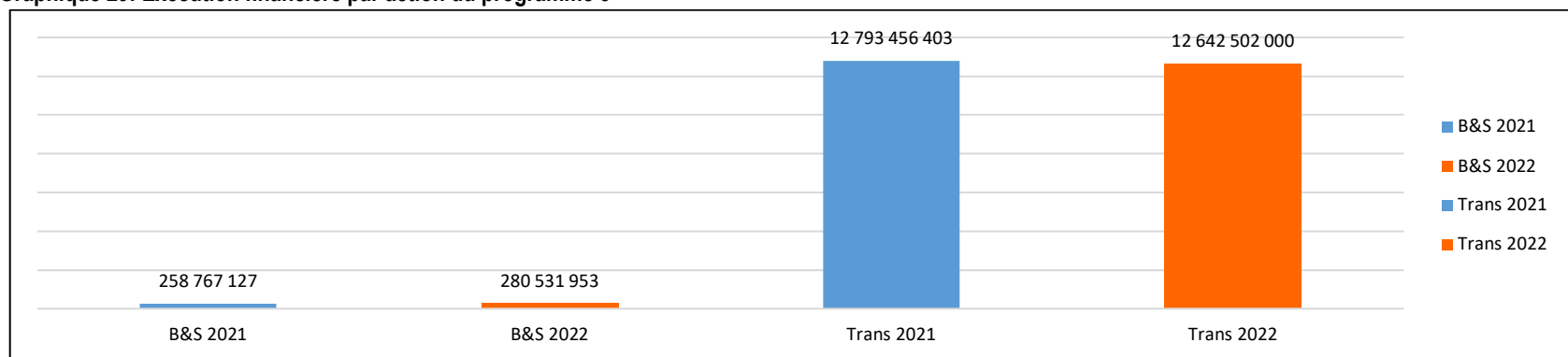
### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 175: Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1: Gestion des établissements du secondaire technique	0	0	258 767 127	280 531 953	12 793 456 403	12 642 502 000	0	0	13 052 223 530	2 923 033 953

Source : Données obtenues du SIGOBE

Graphique 29: Exécution financière par action du programme 3



Source : SIGOBE

Sur le budget actuel du programme 3 Enseignement Secondaire Technique qui s'élève à 12 924 662 048 FCFA, la somme de 12 923 033 953 FCFA a été ordonnancée, soit un taux de réalisation globale de 99,99%, ce programme est composé d'une seule action « **Gestion des établissements du secondaire technique** » associée aux (02) natures de dépenses suivantes : **Biens et Services** : pour un budget actuel de 281 060 048 FCFA, l'ordonnancement s'est élevé à 280 531 953 FCFA soit un taux de réalisation 99,81%. Ce taux est satisfaisant et dénote de la capacité des acteurs à exécuter correctement le budget.

**Transferts** : pour un budget actuel de 12 643 602 000 FCFA, l'ordonnancement s'est élevé à 12 642 502 000 FCFA soit un taux de réalisation de 99,99%. Ce taux est satisfaisant et dénote de la capacité des acteurs à exécuter correctement le budget.

### II.1.2. Suivi des investissements

Le programme 3 Enseignement Secondaire Technique ne comporte pas de projets d'investissement inscrits au budget.

## II.2. Évolution des effectifs

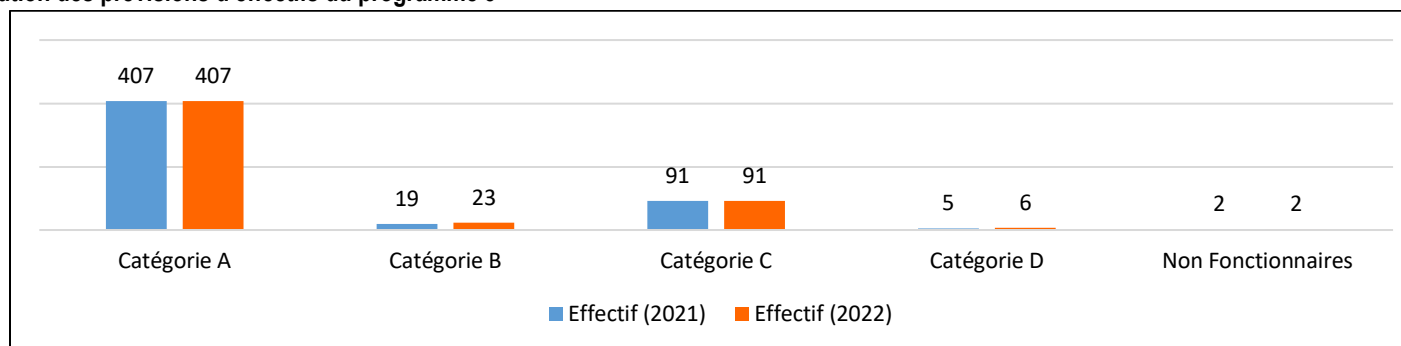
Tableau 176: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	407	0	0	5	5	407
Catégorie B	19	0	0	4	0	23
Catégorie C	91	0	0	0	0	91
Catégorie D	5	0	0	1	0	6
Non Fonctionnaires	2	0	0	0	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>524</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>529</b>

Source : DRH

Le tableau d'exécution des prévisions d'effectifs du programme 3 ne présente aucun besoin exprimé en ressources humaines pour l'année 2022. Néanmoins, le programme a bénéficié d'une mise à disposition de nouveaux agents. Le graphique suivant met en évidence l'augmentation des effectifs par catégories d'agent entre 2021 et 2022.

Graphique 30: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3



Source : DRH

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

La gestion 2022 a permis également d'enregistrer plusieurs actions importantes tant au niveau des infrastructures qu'au niveau du contenu des formations et apprentissages proposés par l'Enseignement Secondaire Technique.

Ainsi, les principales activités réalisées sont les suivantes:

- organisation de missions de supervision, d'encadrement et de suivi-évaluation menées dans les établissements publics (32) et privés (100) de l'Enseignement Technique Secondaire;
- organisation de missions de contrôle de la présence effective des élèves affectés par l'Etat dans les établissements privés sans badgeuse en vue de l'élaboration des états de paiement des subventions au titre des frais d'écolage;
- suivi des travaux de réhabilitation et d'équipement des Lycées Techniques d'Abidjan et Yopougon ;
- renforcement des capacités de 680 formateurs des établissements publics et privés
- la délivrance après formation d'autorisation d'exercer dans les établissements privés à 256 impétrants dont 215 enseignants, 34 directeurs des études et 7 éducateurs ;
- l'organisation des journées carrières de l'enseignement technique.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

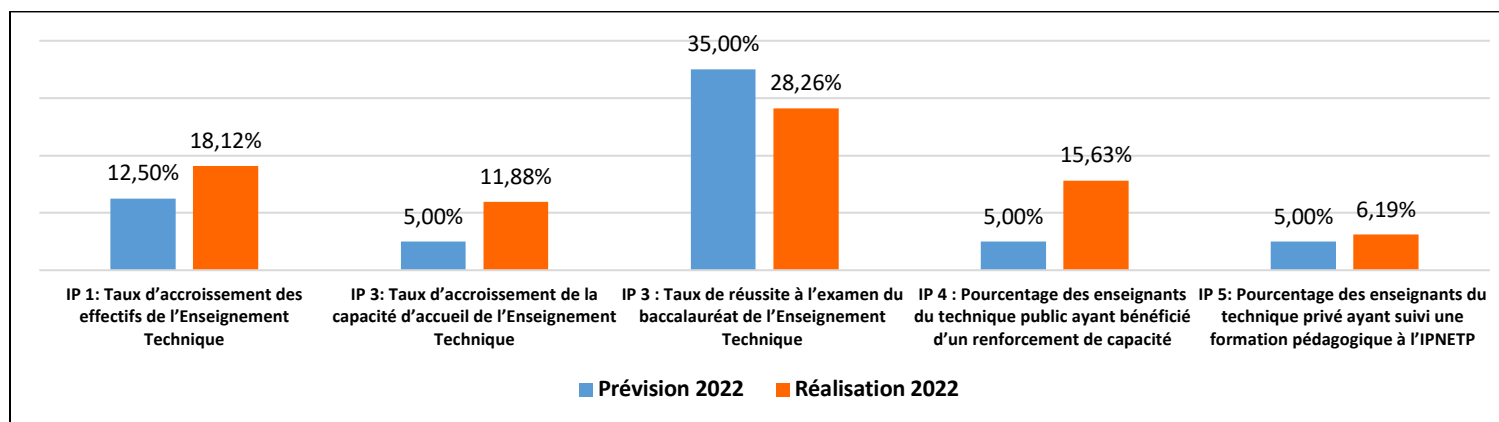
#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 3

Tableau 177: Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022		Méthode de calcul et moyen de vérification
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation	
<b>Objectif Spécifique 1 : Accroître l'accès à l'Enseignement Technique</b>							
<b>Indicateur 1.1:</b> Taux d'accroissement des effectifs de l'Enseignement Technique	%	10,2%	12%	10%	12,50%	18,12%	(Effectif de l'année N – effectif de l'année (N-1) / Effectif de l'année (N-1) x 100 Source : DPS
<b>Indicateur 1.2 :</b> Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de l'Enseignement Technique	%	0%	0%	0%	5,00%	11,88%	(Capacité d'accueil de l'année N - Capacité d'accueil de l'année (N-1) / Capacité d'accueil de l'année (N-1) x 100 Source : DPEM
<b>Objectif Spécifique 2 : Assurer un Enseignement Technique de Qualité à un plus grand nombre de demandeurs</b>							
<b>Indicateur 2.1 :</b> Taux de réussite à l'examen du baccalauréat de l'Enseignement Technique	%	50,81%	44,64%	28,26%	35,00%	27,32%	(Nombre d'élèves déclarés admis aux examens / Nombre d'étudiants ayant participé aux examens) x 100 Source : DEXC
<b>Indicateur 2.2 :</b> Pourcentage des enseignants du technique public ayant bénéficié d'un renforcement de capacités	%	0%	0%	23%	5,00%	15,63%	(Nombre d'enseignants de l'enseignement Technique public ayant bénéficié d'un renforcement de capacité / l'ensemble des enseignants du Technique public)*100 Source : DRH
<b>Indicateur 2.3 :</b> Pourcentage des enseignants du technique privé ayant suivi une formation pédagogique à l'IPNETP	%	0%	0%	0%	5,00%	6,19%	(Nombre d'enseignants de l'enseignement Technique privé ayant suivi une formation pédagogique à l'IPNETP / l'ensemble des enseignants du Technique privé)*100 Source : DRH

Source : DPS

Graphique 31: Évolution des indicateurs du programme 3 au titre de la gestion 2022



Source : DPS

Le programme 3 était mis en œuvre auparavant par le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique qui avait la tutelle du Secrétariat d'État en Charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. En 2022, de nouveaux indicateurs ont été définis en lien avec les nouvelles orientations du METFPA.

## III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

### Objectif Spécifique 1 : Accroître l'accès à l'Enseignement Technique

#### Indicateur de Performance 1.1 : Taux d'accroissement des effectifs de l'Enseignement Technique

**Définition** : Le taux d'accroissement des effectifs de l'enseignement technique représente le pourcentage des nouveaux élèves du dispositif de l'année en cours par rapport à l'effectif des élèves de l'année précédente.

**Mode de calcul** :  $(\text{Effectif de l'année } n - \text{effectif de l'année } (n-1) / \text{Effectif de l'année } (n-1)) \times 100$

**Situation de référence 2021**: 10 %

**Valeurs cibles** : 12,50 % en 2022 ; 15,50 % en 2023 ; 20 % en 2024

**Source** : Rapport d'activités de la Direction de la Planification et des Statistiques (DPS)

**Analyse de l'indicateur** : La valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 12,50%. Au terme de l'année 2022, le taux réalisé s'élève à 18,12%. La cible de l'indicateur de performance 1.1 est donc atteinte. Cette réalisation est soutenue par des efforts de communication réalisés auprès des populations sur les avantages d'un Enseignement Technique de qualité et d'un plus grand intéressement du genre féminin à cet ordre d'enseignement. En outre, au cours de la gestion 2022, les établissements de l'ETFPA notamment ceux du privé ont reçu plus d'affectés.

#### Indicateur de Performance 1.2 : Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de l'Enseignement Technique

**Définition** : Le Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de l'enseignement technique désigne la variation de la capacité du dispositif de l'enseignement technique à recevoir des effectifs d'apprenants dans les établissements techniques.

**Mode de calcul** :  $((\text{Capacité d'accueil de l'année } n - \text{capacité d'accueil de l'année } n-1) / \text{capacité d'accueil de l'année } n-1) \times 100$

**Situation de référence 2021**: 0 %

**Valeurs cibles** : 5 % en 2022 ; 7 % en 2023 ; 10 % en 2024

**Source** : Rapport d'activités de la Direction des Projets de l'Équipement et de la Maintenance (DPEM)

**Analyse de l'indicateur** : La valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 5,00%. Au terme de la gestion 2022, le taux réalisé s'élève à 11,88%. La cible de cet indicateur est donc atteinte. Cet indicateur va progresser au prochain exercice avec l'achèvement des chantiers suivants :

- Travaux de construction du Lycée Technique et Professionnel de Daloa dans le district de Sassandra-Marahoué ;
- Travaux de réhabilitation et d'équipement des Lycées Techniques d'Abidjan et de Yopougon.

### Objectif Spécifique 2 : Assurer un Enseignement Technique de qualité à un plus grand nombre de demandeurs

#### Indicateur de Performance 2.1: Taux de réussite à l'examen du baccalauréat de l'Enseignement Technique

**Définition** : Le taux de réussite à l'examen du baccalauréat de l'Enseignement Technique désigne le nombre d'apprenants ayant été déclaré admis par rapport au nombre total d'apprenants ayant présenté l'examen du baccalauréat de l'Enseignement Technique

**Mode de calcul** :  $(\text{Nombre d'élèves déclarés admis à l'examen du BAC Technique} / \text{Nombre d'élèves présentés}) \times 100$

**Situation de référence 2021**: 28,26%

**Valeurs cibles** : 35 % en 2022 ; 40 % en 2023 ; 50 % en 2024

**Source** : Rapport d'activité de la Direction des Examens et Concours (DEXC)

**Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance affichait 28,26% au titre de l'année 2021. La valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 35,00%. Au terme de l'année 2022, le taux réalisé s'élève à 27,32%. La cible de cet indicateur n'a pas été atteinte.

### **Indicateur de Performance 2.2: Pourcentage des enseignants du technique public ayant bénéficié d'un renforcement de capacités**

**Définition** : Le pourcentage des enseignants du technique public ayant bénéficiés d'un renforcement de capacité désigne la proportion des enseignants du dispositif public de formation de l'Enseignement Technique ayant bénéficiés d'un renforcement de capacité.

**Mode de calcul** : (Nombre d'enseignants de l'Enseignement Technique public ayant bénéficié d'un renforcement de capacité/ l'ensemble des enseignants du technique public) x100

**Situation de référence 2021**: 23 %

**Valeurs cibles** : 5 % en 2022 ; 10 % en 2023 ; 15 % en 2024

**Source** : DRH

**Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance présentait un taux de réalisation de 23% en 2021. La valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 5,00%. Au terme de l'année 2022, le taux réalisé s'élève à 15,63% soit 53 enseignants du technique public ayant bénéficié d'un renforcement de capacités sur un total de 339 enseignants. Le taux cible a été atteint au terme de la gestion 2022.

### **Indicateur de Performance 2.3: Pourcentage des enseignants du technique privé ayant suivi une formation pédagogique à l'IPNETP**

**Définition** : Le pourcentage des enseignants du technique privé ayant suivi une formation pédagogique à l'IPNETP désigne la proportion des enseignants du dispositif privé de formation de l'Enseignement Technique ayant bénéficiés d'une formation pédagogique à l'IPNETP.

**Mode de calcul** : (Nombre d'enseignants de l'enseignement Technique privé ayant suivi une formation pédagogique à l'IPNETP / l'ensemble des enseignants du Technique) x100

**Situation de référence 2021**: 0 %

**Valeurs cibles** : 5 % en 2022 ; 10 % en 2023 ; 15 % en 2024

**Source** : DRH

**Analyse de l'indicateur** : la valeur prévisionnelle pour l'année 2022 est de 5,00%. Au terme de l'année 2022, le taux réalisé s'élève à 6,19 % soit 381 enseignants du technique privé ayant suivi une formation pédagogique à l'IPNETP sur un total de 6146 enseignants. La performance a été réalisée.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

Au titre des points positifs à relever, il convient de mettre en lumière la performance atteinte au niveau des Objectifs Spécifiques grâce à une bonne organisation des acteurs du programme. Pour rappel, quatre (4) cibles sur les cinq (5) prévues ont été atteintes. Par ailleurs la mise en œuvre du dialogue de gestion a permis de mieux appréhender les contraintes des Gestionnaires de Crédits et d'y apporter des solutions.

Il faut relever aussi l'implication de l'ensemble des acteurs (Cabinet, RProgs, RFFIM) dans l'atteinte des objectifs et dans la mise en œuvre des activités des programmes qui cadre avec les nouvelles orientations du ministère.

Au titre des éléments à améliorer, l'insuffisance des crédits budgétaires alloués aux différents établissements d'Enseignement Technique dans la conduite de leurs activités et le plafonnement des crédits budgétaires qui ne cadre pas avec les réalités en matière de formation des apprenants.

### **IV.2. Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations suivantes sont faites :

- le renforcement du partenariat avec le secteur privé eu égard aux défis de l'ETFPA ;
- la recherche de financement ;
- le renforcement des crédits alloués aux matières d'œuvre ;
- la poursuite du renforcement de capacités des gestionnaires de crédits.

## CONCLUSION

Les activités du programme 3 Enseignement Secondaire Technique sont principalement constituées de la nature de dépense transferts. Le montant des transferts représente 97,83% du budget du programme. Cette dotation est dédiée au paiement des bourses et des frais de scolarité des élèves affectés au privé. Seulement 2,17% est alloué aux dépenses de fonctionnement des structures centrales et des établissements du programme. A l'analyse, le faible niveau des crédits alloués aux biens et services et l'absence de crédits d'investissements ne permettent pas le bon fonctionnement des établissements de formation, des structures centrales et l'amélioration de l'offre de formation..

## CONCLUSION GÉNÉRALE

La conduite des activités s'est déroulée au niveau des trois (03) programmes à savoir l'Administration Générale, la Formation Professionnelle et l'Enseignement Secondaire Technique. Comme le montre le Tableau 2 (Bilan des données globales du cadre de performance 2022 du ministère), sur un nombre de quinze (15) indicateurs, dix (10) ont atteints leurs cibles, soit un taux de satisfaction de 66,67%. Pour rappel, les indicateurs dont les cibles n'ont pas été atteintes sont les suivantes :

- le taux d'insertion des diplômés du système de la formation professionnelle ;
- le taux de réussite aux examens de la formation professionnelle ;
- le pourcentage des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la formation professionnelle ;
- la proportion de filières dont le curricula a été révisée en réponse aux besoins de l'économie de la formation professionnelle ;
- le taux de réussite à l'examen du baccalauréat technique.

Ce résultat a été obtenu dans un environnement difficile. En effet, le plateau technique et les infrastructures des structures de formation présentent un état de vétusté avancée ; les effectifs des apprenants dans les salles de classe sont pléthoriques ; le partenariat écoles-entreprises peine à s'établir.

Pour faire face à ces défis, le ministère a initié un programme important dénommé l'Académie des Talents (ACT). Ce dispositif vise à :

- La construction, la réhabilitation et l'équipement des lycées et centres de formation professionnelle dans le but de favoriser l'accès à un nombre plus important d'apprenants et ce, dans de meilleures conditions ;
- La rénovation des programmes de formation, en lien avec des institutions de renom à l'international, pour assurer une adéquation entre l'offre et la demande de travail ;
- Le renforcement des capacités du personnel afin de renforcer et d'actualiser leurs compétences pour de meilleurs rendements ;
- La création d'un écosystème mobilisant le secteur productif de sorte à obtenir une grande implication des entreprises dans la rénovation des curricula, l'animation des formations, l'accueil des stagiaires et l'insertion professionnelle des diplômés ;
- L'ensemble de ces projets a pour objectif d'aboutir, à l'horizon 2025, à un dispositif d'ETFP attractif et efficace avec un taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'ordre de 80 % et une progression de la part des effectifs de l'ETFP dans le secondaire de 5% à 15% à l'horizon 2030.

Par ailleurs, pour résorber le chômage des jeunes, le ministère a initié un programme ambitieux intitulé l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C), qui a pour objectif la qualification et la requalification de jeunes en quête d'insertion professionnelle durable.

Toutes ces actions aboutiront avec la mise en place d'un cadre de pilotage du dispositif de l'ETFP efficace et organisé, une communication appropriée afin d'améliorer la perception de l'ETFP auprès des populations, et la mobilisation de ressources financières auprès de l'Etat et des partenaires au développement afin de transformer qualitativement l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle en Côte d'Ivoire.



# **SECTION 335: MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE**



## SECTION 335 : MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

### INTRODUCTION

Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) est dirigé depuis le mois d'avril 2021 par Monsieur Pierre DIMBA nommé par décret n° 2021-181 du 06 avril 2021.

Conformément au décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du gouvernement, le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de santé et d'hygiène publique. Il a à cet effet, pour principales missions la protection sanitaire des populations, l'organisation des soins, l'élaboration et le suivi de la réglementation en matière d'hygiène publique, l'opérationnalisation et la généralisation de la Couverture Maladie Universelle.

Outre le cabinet et les services qui lui sont rattachés, le MSHPCMU est composé, dans son versant administratif, d'une Direction Générale, de 13 Directions Centrales et les services extérieurs (33 Directions Régionales et 113 Directions Départementales).

Au cours de l'année 2022, les activités du MSHPCMU ont été exécutées dans un contexte marqué par la poursuite de la réforme hospitalière et de la lutte contre la maladie à corona virus (COVID 19). Depuis 2021, le mécanisme du Financement Basé sur la Performance (FBP) du secteur de la santé est mis à l'échelle sur l'ensemble du territoire avec la mise sous performance de l'ensemble des 33 Directions Régionales de la santé et 113 Districts Sanitaires au cours de l'année 2022.

Ce document retrace la présentation générale du ministère à travers l'architecture Programmatique, le cadre de performance ainsi que le financement global. Il fait ressortir les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation, les leçons apprises, une projection de perspectives et la formulation de recommandations.

### PARTIE I : LE MINISTERE

#### PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

##### Architecture programmatique du ministère

Le MSHPCMU est composé de trois (3) programmes subdivisés en 13 actions et 1 247 activités.

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration générale	4	167
Programme 2 : Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins	5	1046
Programme 3 : Renforcement de la lutte contre la maladie	4	34
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>1247</b>

##### Le Programme 1 : Administration Générale

Le Programme « Administration Générale » œuvre au renforcement d'une gestion rationnelle des ressources, des opérations et des résultats. Il intervient pour renforcer le cadre institutionnel, améliorer le cadre gestionnaire du système de santé et améliorer la disponibilité de l'information sanitaire de qualité. Il se résume en quatre (4) actions majeures suivantes :

- la coordination et animation du ministère ;
- la gestion des ressources du ministère ;
- la planification, programmation et suivi-évaluation ;
- la gestion des systèmes d'information et de communication.

## **Le Programme 2 : Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins**

Le Programme « Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins » vise à accroître l'offre de services de santé de qualité en général et la prise en charge des affections courantes et des besoins de santé, par la mise aux normes des infrastructures et des équipements, la mise à disposition équitable des ressources humaines et le renforcement de leurs capacités, la disponibilité des médicaments, des vaccins et autres intrants stratégiques ainsi que leur accessibilité.

A ce titre, le programme « Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins » couvre cinq domaines d'interventions clés formulés en action ci-dessous :

- réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires ;
- construction et équipement des infrastructures sanitaires ;
- amélioration de la disponibilité des médicaments, vaccins et intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique et au niveau périphérique ;
- prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide (de base, du premier niveau de référence et EPN hospitaliers) ;
- formation et renforcement des capacités des agents de santé.

## **Le programme 3 : Renforcement de la lutte contre la maladie**

Le programme 3 « Renforcement de la lutte contre la maladie » est créé pour coordonner les différentes actions de lutte contre les maladies prioritaires et autres problèmes de santé publique à travers quatre actions principales :

- renforcer la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose ;
- renforcer la lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles et les maladies tropicales négligées ;
- améliorer la prévention de la santé et l'hygiène publique et la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles ;
- améliorer la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes.

Il s'appuie sur la mise en œuvre d'interventions d'aide à la prise en charge des cas, de suivi-évaluation, de recherche opérationnelle, de communication et mobilisation sociale, de prévention et de promotion de la santé et de l'hygiène publique.

## **Politique ministérielle**

Pour la période 2021-2025, l'ambition du MSHPCMU vise à l'atteinte « d'une Côte d'Ivoire dans laquelle la santé et le bien-être des populations sont les plus élevés possibles à travers un système de santé performant, accessible à tous et résilient ». Cette ambition est alignée sur celle du gouvernement qui se décline en trois principaux documents stratégiques offrant des visions complémentaires. Le premier, l'étude prospective Côte d'Ivoire 2040, propose la vision d'une « Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde ». Le second, le Plan Stratégique Décennal Côte d'Ivoire 2030 ayant pour vision de « Garantir une croissance soutenable et inclusive à l'horizon 2030 ». Enfin, le Plan National de Développement (PND 2021-2025) qui a pour vision de « placer l'ivoirien au cœur du développement économique et social de notre pays ». Cette vision sera réalisée par la combinaison de trois stratégies principales :

- amélioration de la gouvernance du secteur de la santé ;
- accroissement de l'offre et la qualité des prestations des services de santé ;
- intensification de la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé prioritaires.

Principales orientations	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé et de promotion de la santé ;</li> <li>- le renforcement de l'offre et l'accessibilité des populations aux soins infantiles ;</li> <li>- le renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la gouvernance du secteur de la santé est améliorée ;</li> <li>- l'offre et la qualité des services de santé sont accrues ;</li> <li>- la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé sont intensifiées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la gouvernance du secteur de la santé ;</li> <li>- Accroître l'offre et la qualité des prestations des services de santé ;</li> <li>- Intensifier la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé prioritaires.</li> </ul>

## PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### Architecture du cadre de performance

Le MSHPCMU est organisé en 3 programmes soutenus par 3 objectifs globaux décomposés en 12 objectifs spécifiques vérifiés par 35 indicateurs et 35 cibles associées.

**Tableau 178: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère**

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	3	3	12	35	35

### Bilan des données globales du cadre de performance

Programmes	Objectifs spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
Programme 1 : Administration Générale	OS1 : renforcer le cadre institutionnel du système de santé	1	1
	OS2: Améliorer le cadre gestionnaire du système de santé	1	1
	OS3: Améliorer l'articulation des orientations stratégiques avec la programmation budgétaire	1	1
	OS4: Améliorer la disponibilité de l'information sanitaire	3	1
Programme 2 : Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins	OS1: Améliorer l'accessibilité des populations aux infrastructures sanitaires	1	0
	OS2: Améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments, aux vaccins et aux intrants stratégiques de qualité	3	1
	OS3: Améliorer la prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide	6	0
	OS4: Renforcer le processus de réponse efficace aux situations d'urgence et la prévention des événements de santé publique	1	1
Programme 3 : Renforcement de la lutte contre la maladie	OS1: Intensifier les interventions et de prises en charge du paludisme, du VIH/SIDA, la Tuberculose et l'Hépatite virale	7	0
	OS2: intensifier les interventions de lutte contre les autres maladies transmissibles, non transmissibles et les maladies tropicales négligées	2	1
	OS3: Intensifier les interventions d'amélioration de la prévention des maladies et promotion de l'hygiène publique ainsi que des bonnes pratiques nutritionnelles	4	1
	OS4: Maitriser les risques liés à la grossesse et améliorer la couverture en service de prévention et de prise en charge des maladies de l'enfant	5	1
<b>TOTAL</b>		<b>35</b>	<b>9</b>

Au total, sur les trente-cinq (35) cibles associées, neuf (09) indicateurs ont été atteints soit un taux de réalisation de 25,71%.

Ce faible taux de réalisation est principalement dû, à l'insuffisance des ressources financières, au retard dans la mise à disposition des intrants et médicaments. De plus, on note une faible digitalisation des actes de santé et la chaîne d'approvisionnement.

## FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 179: Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>464 273 983 267</b>	<b>483 280 768 318</b>	<b>460 753 711 290</b>	<b>22 527 057 028</b>	<b>95,34%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>334 183 693 092</b>	<b>371 755 148 128</b>	<b>367 333 519 100</b>	<b>4 421 629 028</b>	<b>98,81%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	334 183 693 092	371 755 148 128	367 333 519 100	4 421 629 028	98,81%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0%
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>130 090 290 175</b>	<b>111 525 620 190</b>	<b>93 420 192 190</b>	<b>18 105 428 000</b>	<b>83,77%</b>
1.2.1 Emprunts projets		68 627 223 822	68 627 223 822	-	100,00%
1.2.2 Dons Projets		42 898 396 368	24 792 968 368	18 105 428 000	57,79%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0%
<b>2 CHARGES</b>	<b>464 273 983 267</b>	<b>483 280 768 318</b>	<b>460 753 711 290</b>	<b>22 527 057 028</b>	<b>95,34%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>195 155 230 617</b>	<b>220 345 575 490</b>	<b>220 255 239 910</b>	<b>90 335 580</b>	<b>99,96%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	195 155 230 617	220 345 575 490	220 255 239 910	90 335 580	99,96%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0%
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>44 239 364 732</b>	<b>48 458 140 018</b>	<b>47 839 821 034</b>	<b>618 318 984</b>	<b>98,72%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>37 331 451 491</b>	<b>44 272 333 276</b>	<b>42 338 665 297</b>	<b>1 933 667 979</b>	<b>95,63%</b>
2.3.1 Transferts courants	37 331 451 491	44 272 333 276	42 338 665 297	1 933 667 979	95,63%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0%
<b>2.4 Investissement</b>	<b>251 056 115 547</b>	<b>170 204 719 534</b>	<b>150 319 985 049</b>	<b>19 884 734 485</b>	<b>88,32%</b>
2.4.1 Trésor	87 457 646 252	58 679 099 344	56 899 792 859	1 779 306 485	96,97%
2.4.2 Financement extérieur	130 090 290 175	111 525 620 190	93 420 192 190	18 105 428 000	83,77%
Dons	0	42 898 396 368	24 792 968 368	18 105 428 000	57,79%
Emprunts	0	68 627 223 822	68 627 223 822	0	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>464 273 983 267</b>	<b>483 280 768 318</b>	<b>460 753 711 290</b>	<b>22 527 057 028</b>	<b>95,34%</b>

Source : SIGOBE à la date du 07 mars 2023

Le tableau ci-dessus présente l'exécution budgétaire (ordonnancement) du ministère par catégorie de ressources et de charges. A la date du 07 mars 2023, le budget actuel du Ministère de la Santé de l'Hygiène et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) s'élève à 483 280 768 318 FCFA et a été ordonnancé à hauteur de 460 753 711 290 FCFA, soit un taux d'exécution de 95,34%.

Au cours de l'exercice budgétaire 2022 trente (30) actes modificatifs ont été effectués pour l'ensemble des trois (03) Programmes Budgétaires que compte le ministère. Ces actes ont permis de booster la performance du ministère d'où le taux d'exécution réalisé.

## PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

### INTRODUCTION

En application des décrets n°2019-81 du 23 janvier 2019 portant Charte de Gestion des programmes et des dotations et n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le responsable du programme 1 est le Docteur KOFFI Aka Charles, Directeur de Cabinet du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, nommé par le décret n°2021-279 du 09 juin 2021. Il est en fonction à ce poste depuis le 16 juin 2021.

Le Programme Administration Générale est conçu pour mettre en œuvre la gestion rationnelle des ressources, des opérations et des résultats. Il vise à améliorer les cadres institutionnels et gestionnaires du système de santé ainsi que la disponibilité de l'information sanitaire de qualité. Il est cadré sur l'axe 1 du PNDS 2021-2025 à savoir « Amélioration de la gouvernance et du financement de la santé ».

En 2022, les activités du programme ont été exécutées dans un contexte dominé par la réforme hospitalière et la poursuite des activités de lutte contre la maladie à corona virus (COVID 19).

Le présent rapport met en évidence (I) la stratégie du programme, (II) ses réalisations, (III) ses performances et (IV) ses perspectives.

### PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 1

#### I.1- Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 1 est d'améliorer la gouvernance du secteur de la santé. Il vise à contribuer au résultat stratégique suivant : la gouvernance du secteur de la santé est améliorée.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESUTATS STRATEGIQUES (RS)
OG 1 : Améliorer la gouvernance du secteur de la santé	RS 1 : la gouvernance du secteur santé est améliorée

Source : DPPD PAP 2022-2024

#### I.2 Le financement du programme

Le montant du budget alloué au programme 1 au titre de l'année 2022 s'élève à 201 114 963 142 FCFA et se répartit en nature de dépenses comme suit :

Natures de dépenses	Montant	%
Personnel	182 162 663 125	90,58%
Biens et Services	18 239 848 259	9,07%
Transferts	425 569 628	0,21%
Investissement	286 882 130	0,14%
Total	201 114 963 142	100,00%

Source : SIGOBE à la date du 07 mars 2023

On note que le budget du programme 1 est absorbé à 90% par les dépenses du personnel.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

La situation d'exécution budgétaire du programme 1 par action et par nature de dépenses est détaillée dans le tableau ci-dessous. Elle retrace les prévisions initiales et révisées (par des actes modificatifs) du programme

N°	Actions	Prévision Initiale 2022	Prévision révisée 2022	Budget actuel 2022	Réalisations de l'année 2022	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réalisation (O/BA)*100	COMMENTAIRES
<b>A1</b>	<b>2106701 Coordination et animation du ministère</b>	<b>6 816 052 815</b>	<b>7 584 127 302</b>	<b>7 685 510 823</b>	<b>7 555 352 369</b>	<b>130 158 454</b>	<b>98,31%</b>	Le taux d'exécution de 99,71% est satisfaisant et cela a permis au programme d'atteindre ses objectifs
	1 Personnels	148 976 185	148 976 185	148 976 185	116 788 292	32 187 893	78,39%	
	2 Biens et services	6 094 893 630	6 862 968 117	7 037 006 538	6 939 035 977	97 970 561	98,61%	
	3 Transferts	430 000 000	430 000 000	400 000 000	400 000 000	0	100,00%	
	4 Investissements	142 183 000	142 183 000	99 528 100	99 528 100	0	100,00%	
<b>A2</b>	<b>2106702 Planification, programmation et suivi-évaluation</b>	<b>214 692 934</b>	<b>213 692 934</b>	<b>203 950 513</b>	<b>203 924 053</b>	<b>26 460</b>	<b>99,99%</b>	
	2 Biens et services	214 692 934	213 692 934	203 950 513	203 924 053	26 460	99,99%	
<b>A3</b>	<b>2106703 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières</b>	<b>181 224 890 578</b>	<b>193 224 890 578</b>	<b>193 081 671 483</b>	<b>192 620 144 940</b>	<b>461 526 543</b>	<b>99,76%</b>	
	1 Personnels	170 013 686 940	182 013 686 940	182 013 686 940	181 956 559 129	57 127 811	99,97%	
	2 Biens et services	11 027 975 598	11 027 975 598	10 895 714 935	10 491 316 203	404 398 732	96,29%	
	3 Transferts	36528040	36528040	25 569 628	25 569 628	0	100,00%	
	4 Investissements	146 700 000	146 700 000	146 699 980	146 699 980	0	100,00%	
<b>A4</b>	<b>2106704 Information et communication</b>	<b>147 040 389</b>	<b>147 040 389</b>	<b>143 830 323</b>	<b>142 830 323</b>	<b>1 000 000</b>	<b>99,30%</b>	
	2 Biens et services	105 918 646	105 918 646	103 176 273	103 176 273	0	100,00%	
	4 Investissements	41 121 743	41 121 743	40 654 050	39 654 050	1 000 000	97,54%	
	<b>Total général</b>	<b>188 402 676 716</b>	<b>201 169 751 203</b>	<b>201 114 963 142</b>	<b>200 522 251 685</b>	<b>592 711 457</b>	<b>99,71%</b>	

Source : SIGOBE à la date du 07 mars 2023

Au cours de la gestion 2022, le budget du programme 1 est passé de 188 402 676 716 FCFA à 201 114 963 142 FCFA, soit un taux d'augmentation de 6,75%. Ce budget a été exécuté à hauteur de 200 522 251 685 FCFA, soit un taux de 99,71%.

Pour le Programme 1, ce sont au total six (06) actes modificatifs qui ont été effectués au cours de la gestion budgétaire 2022. Ces arrêtés ont essentiellement porté sur des rallonges budgétaires. Les détails de ces arrêtés sont joints en annexe.



## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

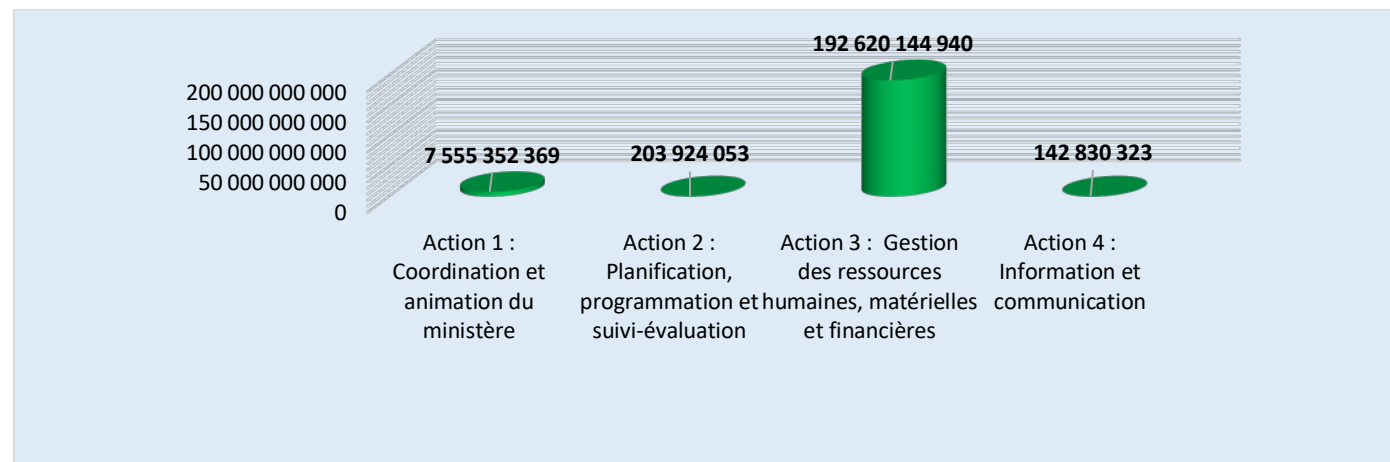
**Tableau 180: Exécution financière par action du programme 1**

Source : SIGOBE à la date du 07 mars 2023

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : 2106701 Coordination et animation du ministère	114 037 115	116 788 292	5 241 297 819	6 939 035 977	400 000 000	400 000 000	349 910 000	99 528 100	6 105 244 934	7 555 352 369
Action 2 : 2106702 Planification, programmation et suivi-évaluation	0		197 275 821	203 924 053	0		0		197 275 821	203 924 053
Action 3 : 2106703 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	158 894 531 265	181 956 559 129	9 457 472 986	10 491 316 203	36 528 040	25 569 628	146 432 100	146 699 980	168 534 964 391	192 620 144 940
Action 4 : 2106704 Information et communication	0		56 212 945	103 176 273	0		35 418 650	39 654 050	91 631 595	142 830 323
Total programme 1	159 008 568 380	182 073 347 421	14 952 259 571	17 737 452 506	436 528 040	425 569 628	531 760 750	285 882 130	174 929 116 741	200 522 251 685

Globalement, de 2021 à 2022, le budget des différentes actions a connu une hausse. L'analyse de l'action 3 indique une augmentation du budget alloué au personnel du ministère. Cette augmentation est liée au recrutement et à l'affectation de nouveaux agents et leur prise en charge au cours de l'année 2022. Cela est aussi dû à l'application du décret portant revalorisation salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat en date du 07 août 2022.

**Graphique 32: Exécution financière par action du programme 1**



Le graphique 1 indique que le budget du Programme 1 est à 96% absorbé par la Gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

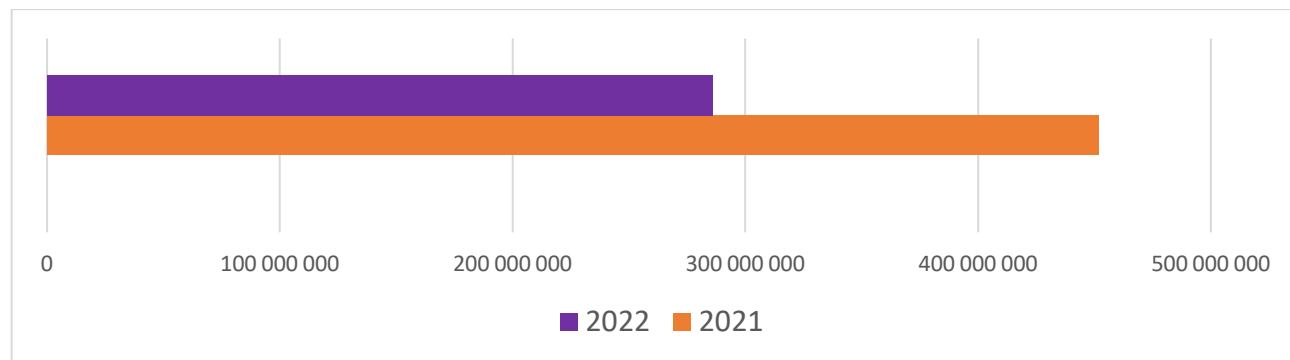
## II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 181: Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 78074000481 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	-	<b>142 183 000</b>	<b>99 528 100</b>	<b>99 528 100</b>
Sur financement intérieur			-	142 183 000	99 528 100	99 528 100
Sur financement extérieur						
<b>Projet 2 : 78074000545 Appuyer les activités institutionnelles du MSHP</b>	<b>2016</b>	<b>2024</b>	-	<b>146 700 000</b>	<b>146 699 980</b>	<b>146 699 980</b>
Sur financement intérieur			-	146 700 000	146 699 980	146 699 980
Sur financement extérieur						
<b>Projet 3 : 78074000597 Mettre en œuvre l'archivage électronique</b>	<b>2013</b>	<b>2024</b>	-	<b>41 121 743</b>	<b>40 654 050</b>	<b>39 654 050</b>
Sur financement intérieur			-	41 121 743	40 654 050	39 654 050
Sur financement extérieur						
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>				<b>330 004 743</b>	<b>286 882 130</b>	<b>285 882 130</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>				<b>330 004 743</b>	<b>286 882 130</b>	<b>285 882 130</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			-	-	-	-

Source : SIGOBE à la date du 07 mars 2023

Graphique 33: Exécution des investissements du programme 1 de 2021 à 2022



Les projets d'investissement du programme 1 n'ont pas d'impact véritable sur la performance du programme. Ils sont des activités de routines qui permettent au responsable de programme de prendre des décisions pour la bonne gouvernance. Concernant le PSGOUV qui est en dotation et logé au niveau de la Primature, aucun objectif spécifique n'a été assigné au programme. Les crédits inscrits sont donc pour le fonctionnement de l'unité de coordination. Les deux autres projets (projet 1 et 2) permettent de faire également la coordination au niveau du programme. Ces projets inscrits au budget n'ont pas fait l'objet d'un coût global depuis leur mise en place.

## II.2. Évolution des effectifs

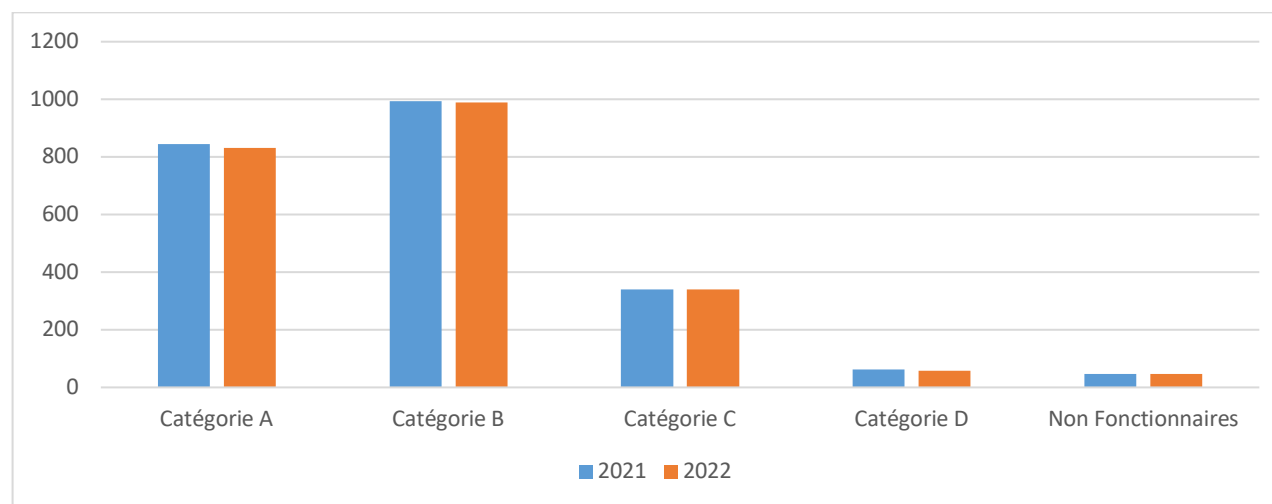
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 182: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1**

	Effectif 2021	Effectif 2022				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	845	7	0	0	13	832
<b>Catégorie B</b>	994	15	0	0	4	990
<b>Catégorie C</b>	340	0	0	0	0	340
<b>Catégorie D</b>	62	18	0	0	5	57
<b>Non Fonctionnaires</b>	47	-	-	-	-	47
<b>TOTAL</b>	<b>2 288</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>2 266</b>

Source : DRHS

**Graphique 34: Evolution des effectifs du programme 1**



Au titre de la gestion 2022, les besoins exprimés n'ont pu être satisfaits. En effet, sur un besoin exprimé de 40 agents toutes catégories confondues, aucun n'a été satisfait. De plus, les sorties se chiffrent à 22. Cela a une incidence sur la performance du Programme 1. Il importe de poursuivre l'élaboration des comptes du personnel qui sont considérés comme un outil national de suivi systématique d'un ensemble d'indicateurs clés sur les RHS pour la prise de décision à bases factuelles afin d'améliorer la comparabilité internationale des informations sur les RHS du pays pour un meilleur suivi des progrès vers l'atteinte de l'ODD3.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

**Action 1** : Coordination et animation du ministère

#### ***Coordonner les exercices de quantification des produits de santé***

La coordination des exercices de quantification a permis à la Commission Nationale de Coordination des Approvisionnements en Médicaments (CNCCAM) d'apporter un appui aux programmes nationaux de santé dans le processus d'estimation des besoins en produits de santé sur la base de données collectées et analysées du Système d'Information en Gestion Logistique (e-SIGL). Elle a également permis le redéploiement de certains produits des sites. Cette activité a contribué à la réalisation de 07 exercices de quantification en 2022 avec les programmes de santé. Toutefois, la quantification des produits de santé au niveau de la NPSP CI n'a pas été réalisée du fait de la mise en place d'une nouvelle Direction Générale. Il convient de la réaliser pour l'exercice budgétaire suivant afin d'améliorer le taux disponibilité des médicaments.

#### ***Tenue de réunions de coordination***

En vue d'améliorer la coordination de l'action sanitaire y compris la lutte contre le sida, une réunion semestrielle de coordination avec le Ministre a été organisée dans le cadre du Comité de Coordination de la Lutte contre le Sida. Les cadres de coordination du secteur de la santé sont renforcés et les réunions de coordination locales de lutte contre le VIH/SIDA sont tenues.

#### ***Cadre de concertation***

Afin de favoriser la mobilisation des ressources financières pour parvenir à un système de santé résilient et performant, le MSHPCMU a organisé une rencontre entre le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle et les Partenaires du secteur de la santé en Côte d'Ivoire, le 14 novembre 2022 à l'hôtel famille mondiale (Abidjan). Cette rencontre, s'inscrivait dans le cadre du Mécanisme de Coordination du Secteur de la Santé (MCSS) en Côte d'Ivoire qui est une plateforme de concertation technique entre les instances gouvernementales et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Elle vise à renforcer les complémentarités, les synergies et la coordination de l'action des acteurs du secteur de la santé dans le respect des cadres stratégiques national et sectoriel santé en vue d'améliorer la qualité des services de santé en Côte d'Ivoire.

#### ***Mise en œuvre du FBP***

La mise en œuvre du FBP a permis de noter des évolutions positives dans le renforcement des piliers du système de santé ivoirien : à savoir (i) l'autonomisation progressive des établissements sanitaires (ressources financières et humaines), (ii) le renforcement des capacités des agents de santé en planification axée sur les résultats (élaboration des plans d'affaires) ainsi qu'en gestion financière, (iii) le renforcement de l'implication de la communauté dans la gestion de leur santé (COGES, Enquête communautaire), et (iv) le renforcement de la gouvernance au niveau des structures sanitaires (DRS, DDS, ETSA) à travers l'accentuation de la supervision, des réunions de coordination, de l'analyse et de la validation des données sanitaires. (Source : Bilan de la mise en œuvre du FBP 2020-2022 et Perspectives 2023-2025). Malgré ces acquis, des contraintes existent dans la mise en œuvre de cette stratégie qu'il convient d'adresser. Il s'agit :

- l'impossibilité pour les ETSA de s'approvisionner auprès d'autres distributeurs agréés en cas de rupture de médicament (Hypothèse fatale pour le FBP) ;
- le retard dans la mise à disposition des ressources financières aux structures de santé (Fonds de démarrage et subsides trimestriels) ;
- faible allocation budgétaire de l'Etat à la CTN-FBP.

L'expérimentation d'un projet pilote avec respect des meilleures pratiques y compris l'approvisionnement des médicaments auprès de distributeurs agréés, la régularité dans la mise à disposition des ressources financières et l'accroissement du budget permettraient d'assurer une efficacité plus accrue de ce mécanisme de financement.

**Action 2** : Planification, programmation et suivi-évaluation

#### ***Missions d'inspection contrôle***

Dans le cadre de la réalisation des missions d'inspection et de contrôle, les services du MSHPCMU se sont confrontés à l'insuffisance de ressources financières et de matériels roulants, limitant ainsi leur mobilité. L'accroissement des ressources financières reste indispensable pour mener à bien ces activités. Cependant, les activités ci-dessous ont été réalisées au cours de l'année 2022 :

- six (06) missions d'évaluation, de contrôle et d'inspection dans les structures sanitaires de différentes localités notamment à l'Hôpital Général de Bingerville, à la Direction des Ressources Humaines (DRH), au CHR d'Abobo et au Centre Hospitalier Régional de Daloa ;
- sept (07) missions de contrôle des dispositifs de la campagne de vaccination contre la maladie à COVID-19 dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire ;
- six (06) missions d'inspection/contrôle et d'investigation de tous les dysfonctionnements, toutes les dénonciations et plaintes formulées à l'encontre des personnels de santé et des administrateurs d'établissements sanitaires ;
- six (06) contrôles de l'opérationnalisation de la couverture maladie universelle ;
- douze (12) missions d'inspections contrôles inopinées dans les ESCOM de la ville d'Abidjan ;
- le suivi de la tenue des 48 réunions des COGES des EPN d'Abidjan, du CHU de Bouaké et de l'IRF d'Adzopé.

### ***Cadre de planification-budgétisation harmonisé du MSHPCMU***

Au titre de la planification des interventions sanitaires, un Plan de Travail Triennal (PTT) pour la période 2022-2024 a été élaboré afin d'assurer la mise en œuvre du PNDS 2021-2025. Ce Plan de travail a servi d'orientation pour la production du Plan de Travail Gouvernemental (PTG 2022) secteur santé initié par la Primature. De plus, le MSHPCMU à travers sa direction en charge de la planification a accompagné les structures de santé dans le cadre de l'élaboration de leurs plans en vue d'un meilleur arrimage des plans sous sectoriels aux orientations du PNDS.

Par ailleurs, pour le renforcement du cadre de planification-budgétisation harmonisé du MSHPCMU, il a été élaboré et diffusé un guide intégré de planification et de budgétisation des interventions sanitaires avec l'appui du Fonds Mondial (FM) pour faciliter l'alignement des autres documents stratégiques sous-sectoriels avec le PNDS. Ce guide décrit les procédures en matière de planification et de budgétisation des interventions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Un pool de formateurs a été constitué au niveau national et a formé quatre-vingt-quinze (95) acteurs du niveau déconcentré (Chef de Service des Actions Sanitaires (CSAS) des régions et de certains districts) sur l'utilisation de ce guide.

En outre, une revue annuelle de la mise en œuvre des interventions sanitaires du PNDS a été réalisée pour la période 2021-2022 et a permis de produire un Rapport Annuel de Performance de la mise en œuvre de ses stratégies dudit plan.

**Action 3** : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

#### **Gestion financière**

Dans le souci d'améliorer les mécanismes de gestion des structures sanitaires et dans le but de prendre en compte tous les aspects financement du système de soins pour assurer la continuité des prestations dans les structures sanitaires publiques, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle a entrepris une mission de contrôle de la gestion financière des établissements sanitaires publics en vue d'apprécier l'évolution des recettes recouvrées par les structures. Cette mission s'est déroulée dans toutes les Directions Régionales de la Santé avec un taux de réalisation de 81,56% des structures ciblées.

Les contrôles se sont effectués à deux niveaux. Le premier niveau a concerné les directions départementales de la santé et le deuxième niveau dans les structures de soins. A cet effet, deux types de fiches de contrôle ont été conçues pour la collecte d'informations. Il s'agit des fiches de contrôle pour les CHR, les HG, les FSU et les CSU et celles relatives aux DDS et aux CSR.

Il s'est agi ici, d'identifier les structures qui sont en conformité avec les règles de la gestion financière. Les thématiques de la notation sont : (i) autorisation des recettes et des dépenses, (ii) régularité des procédures, (iii) documentation adéquate, (iv) analyse des dépenses et (v) gestion du personnel. Au terme de cette mission, 53,41% des structures ont une gestion conforme avec les règles de la gestion financière.

Afin de pallier ces insuffisances, des actions correctrices seront déployées dans le but de (i) rendre disponibles les documents de gestion financière et budgétaire au niveau des différents acteurs de la gestion ; (ii) prendre des actes de nomination des régisseurs, (iii) informatiser les caisses des structures et de faire reverser régulièrement les ressources perçues au titre du Fonds d'Action Sociale (FAS) collectées auprès des Centres de Santé Ruraux (CSR) au Trésor Public.

#### Action 4 : Information et communication

##### Rapport d'analyse situationnelle sur le WASH

Le rapport d'analyse situationnelle sur le WASH dans les établissements de soins a été édité et diffusé. Cela a contribué à la prise de décision en matière de WASH dans les établissements sanitaires.

##### Renforcement de l'interopérabilité des applications du SNIS

L'interopérabilité de SIGDEP3 avec OPENELIS et l'interopérabilité e-SIGL-mSupply ont connu un début de réalisation. Cependant, l'interopérabilité de SIGDEP3 avec PESP a été replanifié pour 2023.

##### Développement et mise à disposition des outils de collecte (clinique, communautaire, privé, EPN, Armées, parapublic)

Les deux (02) activités (Développer des manuels et guides d'orientation pour améliorer la qualité des données ; Intégrer les données logistiques dans le SNIS) ont été entièrement réalisées. Celle de la révision et de la diffusion de l'agenda de RDV des patients PVVIH a été partiellement réalisée avec un taux de réalisation de 33,33%, de même que la mise en place des outils de collectes de données de laboratoire. L'insuffisance du financement et de véhicules ont entravé la réalisation de ces activités qui ont été reprogrammées pour le prochain exercice budgétaire.

#### PERFORMANCE DU PROGRAMME

##### Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Quatre (04) objectifs spécifiques et six (06) indicateurs avec des cibles à atteindre ont été assignés au programme comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 183: Evolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel du système de santé</b>						
IP1. Pourcentage des Directions régionales disposant d'un plan opérationnel	%	100	100	100	100	100
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer le cadre gestionnaire du système de santé</b>						
IP2. Pourcentage des structures de la santé en conformité avec les règles de gestion financières	%	-	22	47	50	53,41
<b>Objectif Spécifique 3 : Améliorer l'articulation des orientations stratégiques avec la programmation budgétaire</b>						
IP3. Pourcentage des plans d'actions annuels cadrés sur les orientations stratégiques	%	100	100	100	100	100
<b>Objectif Spécifique 4 : Améliorer la disponibilité de l'information sanitaire</b>						
IP4.1 Taux de complétude des formulaires des rapports SIG	%	99,3	100	99,8	100	100
IP4.2. Taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG	%	88,1	98,2	87,4	100	87,4
IP5. Pourcentage de Régions Sanitaires disposant à temps d'un Rapport Régional Annuel sur la Situation Sanitaire	%	-	100	100	100	0

Source : DPPD PAP 2022-2024

##### Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse des indicateurs se fera selon les objectifs spécifiques :

##### Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel du système de santé

**Indicateur 1:** pourcentage des directions régionales disposant d'un plan opérationnel

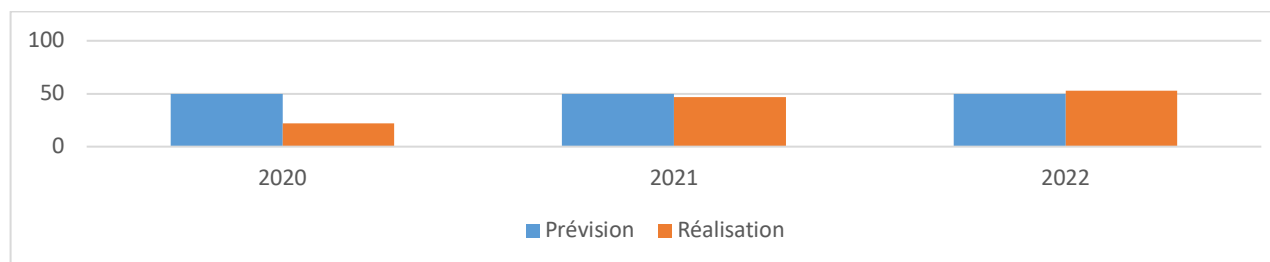
Cet indicateur a été entièrement comblé à 100%. En effet, toutes les régions (33) DRS sont dotées de plans opérationnels conformes aux orientations stratégiques du MSHP-CMU en vue d'améliorer la performance du système de santé au niveau régional.

Pour l'atteinte de ce résultat, la Direction Générale de la Santé (DGS) a organisé 3 réunions trimestrielles de coordination avec les Directeurs Coordonnateurs, des Programmes Nationaux de Santé et les DRS (prenant en compte les réunions du Comité Technique de Lutte contre le sida élargies aux Directeurs Régionaux) ainsi qu'un atelier sur la diffusion et l'utilisation du manuel de procédures administratives et opérationnelles afin de renforcer les capacités opérationnelles des équipes managériales des régions et districts sanitaires.

### **Objectif spécifique 2 : Améliorer le cadre gestionnaire du système de santé en vue d'une utilisation efficiente des ressources**

**Indicateur 1 :** Pourcentage des structures du Ministère de la santé en conformité avec les règles de gestion financières

**Graphique 35: Pourcentage des structures du ministère de la santé en conformité avec les règles de gestion financière**



Cet indicateur a été atteint (53,41%) pour une prévision de 50% en 2022 contre 47% en 2021. Cette performance est surtout liée à la mission effectuée en 2021 dont les recommandations ont permis à certaines structures de s'améliorer dans leur gestion.

### **Objectif spécifique 3 : Améliorer l'articulation des orientations stratégiques avec la programmation budgétaire**

**Indicateur 1 :** Pourcentage des plans d'actions annuels cadrés sur les orientations stratégiques

Cet indicateur a été réalisé à 100%. Sous la coordination de la Direction Générale de la Santé, les structures du MSHPCMU ont élaboré des plans d'actions annuels qui déclinent la stratégie dudit ministère en actions opérationnelles pouvant contribuer à l'atteinte des résultats.

### **Objectif spécifique 4 : Améliorer la disponibilité de l'information sanitaire**

**Indicateur 1 :** Taux de complétude des formulaires des rapports SIG

Les résultats des formulaires des rapports SIG au niveau de la complétude ont atteint la cible. En effet, avec l'existence du site internet du MSHPCMU ([www.dipe.info](http://www.dipe.info)) et la mise en place d'une plateforme d'échange pour la mise à disposition et la diffusion des documents au grand public, on observe une amélioration de la rétro-information sur la qualité des données dans la base DHIS 2.

**Indicateur 2 :** Taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG

Les résultats des formulaires des rapports SIG sont satisfaisants au niveau de la promptitude bien que la cible n'ait pas été atteinte (87,4%). Cela pourrait s'expliquer par les retards de validation en cascade jusqu'au niveau national qui ne permettent pas de disposer des rapports SIG à temps. L'atteinte de la cible de cet indicateur passe par la mise à disposition d'équipements informatiques et connexion internet.

**Indicateur 3** : Pourcentage de Régions Sanitaires disposant à temps d'un Rapport Régional Annuel sur la Situation Sanitaire

Concernant l'indicateur, « Pourcentage de Régions Sanitaires disposant à temps d'un Rapport Régional Annuel sur la Situation Sanitaire », le niveau de maturation de la formulation des RASS régionaux ne permet pas pour l'instant sa production dans le délai de production du RAP. En effet, la production des RASS est faite de manière centralisée. En vue d'une meilleure production des RASS régionaux dans le temps, le renforcement des capacités des acteurs est envisagé.

## **PERSPECTIVES**

### **Leçons apprises**

Entre 2020 et 2022, on note une amélioration dans la mise en œuvre du budget-programmes par les acteurs du MSHPCMU. Toutefois, il reste encore des efforts à faire.

En termes de leçons apprises, il faut noter que les dispositifs de pilotage (développement institutionnel et du cadre légal, chaînes de fixation d'objectifs, de suivi et de contrôle de leur réalisation, chaînes de mobilisation de ressources humaines, financières et matérielles) n'ont pas été totalement déployés. Cela a eu pour conséquence l'insuffisance du suivi de la mise en œuvre des actions et activités.

Selon les résultats de la mission de contrôle effectuée sur la gestion financière des structures sanitaires par le MSHPCMU en 2021, les indicateurs des structures sous PBF montraient une nette amélioration de leur niveau de performance (bon niveau de performance 75 sur 81 établissements soit 92,6%). Ainsi, l'approche d'achat stratégique semble induire un changement dans la gestion performante des unités opérationnelles de soins et des unités de surveillance (DR et DD). C'est pourquoi depuis l'année 2021, ce mécanisme de financement du secteur de la santé est mis à échelle sur l'ensemble du territoire ivoirien avec la mise sous performance des trente-trois (33) régions sanitaires et des cent treize (113) districts sanitaires au cours de l'année 2022.

### **Recommandations**

A l'analyse de la performance du programme 1, il est utile de faire les recommandations suivantes :

- fidéliser des assistants aux responsables de programme ;
- encourager un dialogue permanent entre les responsables de Programme ;
- encourager un dialogue permanent entre les responsables de Programme et le RFFiM ;
- élaborer des lettres d'engagement entre les Responsables de Programme et les Unités opérationnelles ;
- renforcer la capacité des acteurs de gestion (RProg, RBop, RUO...);
- évaluer la mise en œuvre du budget-programmes ;
- réviser la cartographie administrative des programmes par les Ministères en charge du Budget et de la Santé.

## **CONCLUSION**

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, le programme 1 a reçu un budget voté de 188,4 milliards de francs CFA et un budget actuel de 201,1 milliards de francs CFA. Ce budget a permis la réalisation des activités des différentes actions de la gouvernance. Quatre indicateurs de performances sur six ont atteint leur cible. Le taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG n'a pas atteint sa cible. L'activité en lien avec l'indicateur « Pourcentage de Régions Sanitaires disposant à temps d'un Rapport Régional Annuel sur la Situation Sanitaire » est en cours de réalisation et pourrait être finalisée au cours du premier semestre 2023. Il est nécessaire, pour corriger cette insuffisance, de rendre disponible les fonds nécessaires à l'élaboration du RASS national et des RASS régionaux à temps.



## PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « Amélioration de l'offre et l'accessibilité aux soins »

### INTRODUCTION

Le Programme 2 intitulé « Amélioration de l'offre et l'accessibilité aux soins » est dirigé par le Professeur Mamadou SAMBA. Il a été nommé par le décret n° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des responsables de programmes des ministères et secrétariats d'Etat. Le Professeur Mamadou SAMBA est également l'actuel Directeur Général de la Santé et de l'Hygiène Publique conformément au décret n°2020-792 du 30 septembre 2020 portant nomination du Directeur Général de la Santé.

Le programme 2 a pour mission d'accroître l'offre de services de santé de qualité en général et la prise en charge des affections courantes et des besoins de santé particulièrement pour les mères et les enfants conformément au contrat de performance signé en 2022, entre le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) et le responsable dudit programme.

Au cours de l'année 2022, les activités se sont déroulées dans un contexte marqué par l'intensification de la riposte au COVID-19.

Le présent rapport aborde (i) la présentation de la stratégie du programme, (ii) les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022, (iii) la performance du programme et (iv) les perspectives.

### PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 2 est d'accroître l'offre et la qualité des prestations des services de santé. Il vise à atteindre le résultat stratégique suivant : l'offre et la qualité des services de santé sont accrues.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)
OG 2 : Accroître l'offre et la qualité des prestations des services de santé	RS 2 : L'offre et la qualité des services de santé sont accrues

Source : DPPD 2022-2024

#### Le financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses activités, le Programme « amélioration de l'offre et l'accessibilité aux soins » a bénéficié d'un budget actuel de 187 418 768 735 de FCFA dont 109 927 699 444 de FCFA au titre des dépenses de fonctionnement (personnel, biens et services, transferts) et 77 491 069 291 de FCFA pour mener les opérations d'investissement.

Le budget du Programme 2 est réparti en nature de dépenses selon le tableau suivant :

Natures de Dépenses	Montant	%
1 Personnel	38 094 932 637	20,33%
2 Biens et services	30 218 291 759	16,12%
3 Transferts	41 614 475 048	22,20%
4 Investissement	77 491 069 291	41,35%
<b>Total</b>	<b>187 418 768 735</b>	<b>100,00%</b>

Source : SIGOBE à la date du 07 mars 2023

Les investissements représentent la part la plus importante dans le budget du programme 2 (41%).

## REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### Exécution du budget

La situation d'exécution budgétaire du programme 2 par action et par natures de dépenses est détaillée dans le tableau ci-dessous. Elle retrace les prévisions initiales et révisées (par des actes modificatifs) du programme.

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2022	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réalisation (O/BA)*100	COMMENTAIRES
<b>A1</b>	<b>2206801 Réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires</b>	<b>22 653 687 373</b>	<b>21 781 255 873</b>	<b>31 047 786 763</b>	<b>21 996 051 908</b>	<b>9 051 734 855</b>	<b>70,85%</b>	Le taux d'exécution de ce programme est de 94,72%
	2 Biens et services	22 401 217	22 401 217	22 386 656	22 124 521	262 135	98,83%	
	4 Investissements	22 631 286 156	21 758 854 656	31 025 400 107	21 973 927 387	9 051 472 720	70,83%	
<b>A2</b>	<b>2206802 Construction et équipement des infrastructures sanitaires</b>	<b>34 343 675 722</b>	<b>34 343 675 722</b>	<b>32 488 855 038</b>	<b>31 812 482 593</b>	<b>676 372 445</b>	<b>97,92%</b>	
	4 Investissements	34 343 675 722	34 343 675 722	32 488 855 038	31 812 482 593	676 372 445	97,92%	
<b>A3</b>	<b>2206803 Approvisionnement en médicaments et autres intrants stratégiques</b>	<b>22 196 977 628</b>	<b>18 505 069 723</b>	<b>18 703 404 347</b>	<b>18 703 404 335</b>	<b>12</b>	<b>100,00%</b>	
	1 Personnels	666 624 628	996 632 520	996 632 520	996 632 520	0	100,00%	
	3 Transferts	6 043 353 000	6 636 397 453	6 636 397 453	6 636 397 453	0	100,00%	
	4 Investissements	15 487 000 000	10 872 039 750	11 070 374 374	11 070 374 362	12	100,00%	
<b>A4</b>	<b>2206804 Prise en charge médicale et autres soutiens aux différents niveaux de la pyramide sanitaire</b>	<b>89 981 286 153</b>	<b>93 061 437 016</b>	<b>95 735 736 751</b>	<b>95 568 387 800</b>	<b>167 348 951</b>	<b>99,83%</b>	
	1 Personnels	34 762 925 304	36 696 815 983	37 098 300 117	37 097 280 241	1 019 876	100,00%	
	2 Biens et services	33 140 188 509	33 236 918 509	30 090 675 703	29 975 014 607	115 661 096	99,62%	
	3 Transferts	21 897 300 786	22 946 830 970	25 640 321 159	25 589 653 180	50 667 979	99,80%	
	4 Investissements	180 871 554	180 871 554	2 906 439 772	2 906 439 772	0	100,00%	
<b>A5</b>	<b>2206805 Former et renforcer les capacités des agents de santé</b>	<b>9 457 044 954</b>	<b>9 457 044 954</b>	<b>9 442 985 836</b>	<b>9 442 985 836</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>	
	2 Biens et services	110 780 832	110 780 832	105 229 400	105 229 400	0	100,00%	
	3 Transferts	9 346 264 122	9 346 264 122	9 337 756 436	9 337 756 436	0	100,00%	
	<b>Total général</b>	<b>178 632 671 830</b>	<b>177 148 483 288</b>	<b>187 418 768 735</b>	<b>177 523 312 472</b>	<b>9 895 456 263</b>	<b>94,72%</b>	

Source : SIGOBE à la date du 07 mars 2023

Au cours de la gestion 2022, le budget du programme 2 est passé de 178 632 671 830 de FCFA à 187 418 768 735 de FCFA, soit une hausse de 5%. Ce budget a été exécuté à hauteur de 177 523 312 472 de FCFA soit un taux d'exécution de 94,72%.

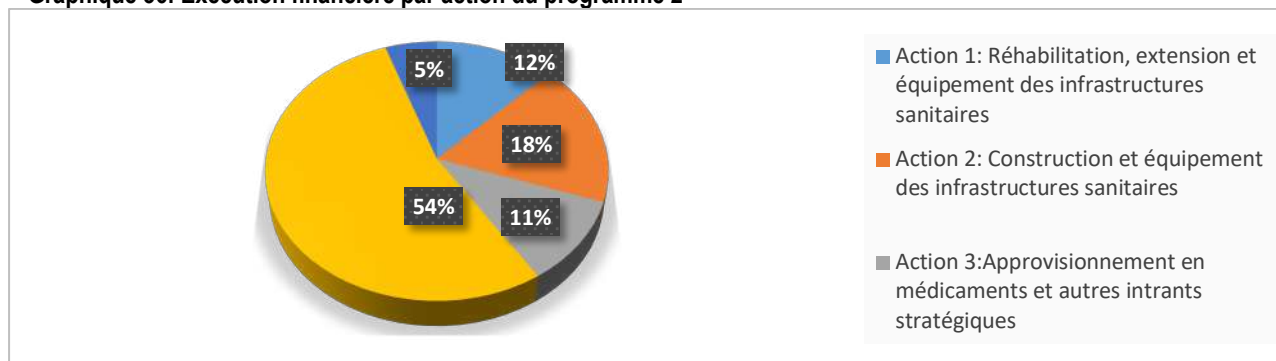
## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 184: Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : 2206801 Réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires	-	-	22 156 209	22 124 521	-	-	18 276 097 988	21 973 927 387	18 298 254 197	21 996 051 908
Action 2 : 2206802 Construction et équipement des infrastructures sanitaires	-	-	-	-	-	-	6 564 677 773	31 812 482 593	6 564 677 773	31 812 482 593
Action 3 : 2206803 Approvisionnement en médicaments et autres intrants stratégiques	1 234 728 040	996 632 520	-	-	5 505 398 751	6 636 397 453	10 199 564 558	11 070 374 362	16 939 691 349	18 703 404 335
Action 4 : 2206804 Prise en charge médicale et autres soutiens aux différents niveaux de la pyramide sanitaire	34 911 934 197	37 097 280 241	29 224 948 952	29 975 014 607	22 750 878 204	25 589 653 180	4 699 973 379	2 906 439 772	91 587 734 732	95 568 387 800
Action 5 : 2206805 Former et renforcer les capacités des agents de santé	-	-	40 000 000	105 229 400	8 306 977 676	9 337 756 436	-	-	8 346 977 676	9 442 985 836

Source : SIGOBE à la date du 07 mars 2023

Graphique 36: Exécution financière par action du programme 2



Le budget 2022 du programme 2 est en hausse par rapport à celui de 2021. Cette hausse est à mettre en lien avec l'augmentation des crédits de certaines activités et l'inscription de nouvelles activités dans le cadre de la :

- construction et équipement des infrastructures sanitaires ;
- réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires ;
- prise en charge médicale et autres soutiens aux différents niveaux de la pyramide sanitaire ;
- approvisionnement en médicament pour lutter contre les maladies (l'hépatite, le cancer et autres).

Pour le Programme 2, ce sont au total vingt-et-un (21) actes modificatifs qui ont été effectués au cours de la gestion budgétaire 2022. Ce sont également des actes portant sur des rallonges budgétaires. Les différents arrêtés sont joints en annexe.

## II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 185: Exécution des investissements du programme**

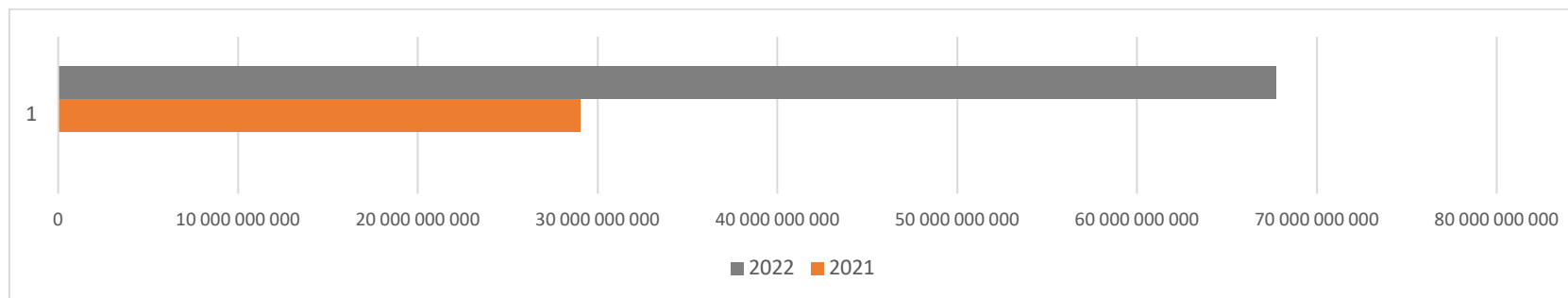
	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancements 2022
<b>7073200004 Améliorer les services de Cardiologie de Bouaké en C.I (PASCBI-CI)</b>	<b>2015</b>	<b>2022</b>	<b>2 450 100 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>209 767 950</b>	<b>209 767 950</b>
Sur financement intérieur	2015	2022	2 450 100 000	200 000 000	209 767 950	209 767 950
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>71074000026 Projet de construction et d'équipement du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médical (CNROM)</b>	<b>2021</b>	<b>2024</b>	<b>94 011 019 552</b>	<b>29 343 675 722</b>	<b>28 547 679 152</b>	<b>28 547 679 152</b>
Sur financement intérieur	2021	2024	24 486 019 552	3 716 451 900	2 920 455 330	2 920 455 330
Sur financement extérieur	2021	2024	69 525 000 000	25 627 223 822	25 627 223 822	25 627 223 822
<b>78071200003 Apporter un Appui au Programme cancer et hépatites</b>	<b>2008</b>	<b>2024</b>	<b>-</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>
Sur financement intérieur	2020	2024	-	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78072200040 Réhabiliter et rééquiper le SAMU</b>	<b>1999</b>	<b>2025</b>	<b>412 849 425</b>	<b>62 788 623</b>	<b>43 952 036</b>	<b>43 952 036</b>
Sur financement intérieur	1999	2025	412 849 425	62 788 623	43 952 036	43 952 036
Sur financement extérieur				-	-	-
<b>78072200054 Réhabiliter et rééquiper le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)</b>	<b>1999</b>	<b>2025</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
Sur financement intérieur	1999	2025	1 000 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur				-	-	-
<b>90074090160 Construction du Centre de Médecine Nucléaire</b>	<b>2019</b>	<b>2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 496 900</b>	<b>26 496 900</b>
Sur financement intérieur	2019	2022	-	-	26 496 900	26 496 900
Sur financement extérieur				-	-	-
<b>78073200107 Equiper et faire l'Extension de l'Institut de Cardiologie d'ABIDJAN (ICA)</b>	<b>1999</b>	<b>2025</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>557 723 372</b>	<b>557 723 372</b>	<b>557 723 372</b>
Sur financement intérieur	1999	2025	1 000 000 000	557 723 372	557 723 372	557 723 372
Sur financement extérieur				-	-	-
<b>78073200108 Réhabiliter et rééquiper le CHU de TREICVILLE</b>	<b>1999</b>	<b>2025</b>	<b>603 823 209</b>	<b>141 274 403</b>	<b>141 274 403</b>	<b>141 274 403</b>
Sur financement intérieur	1999	2025	603 823 209	141 274 403	141 274 403	141 274 403
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78073200109 Réhabiliter et rééquiper le CHU de Bouaké</b>	<b>1999</b>	<b>2025</b>	<b>488 338 124</b>	<b>154 940 046</b>	<b>108 458 032</b>	<b>108 458 032</b>
Sur financement intérieur	1999	2025	488 338 124	154 940 046	108 458 032	108 458 032
Sur financement extérieur				-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancements 2022
<b>78073200134 Réhabiliter et rééquiper le CHU de COCODY</b>	1999	2025	3 000 000 000	118 000 488	82 600 342	82 600 342
Sur financement intérieur	1999	2025	3 000 000 000	118 000 488	82 600 342	82 600 342
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78073200146 Rééquiper et faire la Réfection de l'Institut Raoul Follereau (IRFCI)</b>	1999	2024	446 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur	1999	2024	446 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78073200147 Réhabiliter et rééquiper le CHU d'Angré</b>	2014	2024	1 944 590 000	1 000 000 000	850 000 000	850 000 000
Sur financement intérieur	2014	2024	1 944 590 000	1 000 000 000	850 000 000	850 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78074000495 Programme de Mise à niveau des Etablissements Sanitaires</b>	2017	2025	11 780 782 369	10 281 000 000	3 740 433 741	3 740 433 741
Sur financement intérieur	2017	2025	11 780 782 369	10 281 000 000	3 740 433 741	3 740 433 741
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78074000499 Réhabiliter et Equiper les centres de Santé des Départements de TOUBA, KORO et OUANINO</b>			-	-	762 675 606	762 675 606
Sur financement intérieur			-	-	762 675 606	762 675 606
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78074000501 Mettre aux normes des plateaux techniques des structures sanitaires</b>			-	-	1 816 489 560	1 790 148 378
Sur financement intérieur			-	-	1 816 489 560	1 790 148 378
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>90074000010 Appuyer les investissements du secteur de la santé</b>			-	-	3 543 984 052	3 537 543 328
Sur financement intérieur			-	-	3 543 984 052	3 537 543 328
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>16073100006 Réhabiliter et Rééquiper l'Hôpital de Bongouanou</b>			-	-	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			-	-	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78073100019 Réhabiliter et Rééquiper l'Hôpital de Marcory</b>			-	-	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			-	-	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78074000497 Réhabiliter et rééquiper le LNSP</b>	1999	2024	335 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur	1999	2024	335 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78074000514 Mettre en Œuvre le Programma hospitalier (PH)</b>	1997	2024	9 960 000 000	5 000 000 000	3 914 678 986	3 238 306 541
Sur financement intérieur	1997	2024	9 960 000 000	5 000 000 000	3 914 678 986	3 238 306 541
<b>78074000516 Réaliser la couverture de nouveaux de GAVI (appui initiative indépendance vaccinale)</b>	1997	2024	16 308 796 904	12 128 000 000	7 711 374 374	7 711 374 362
Sur financement intérieur	1997	2024	16 308 796 904	12 128 000 000	7 711 374 374	7 711 374 362
Sur financement extérieur			-	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancements 2022
<b>78074000612 Réaliser la riposte aux épidémies (urgences épidémies)</b>	<b>1999</b>	<b>2024</b>	<b>6 413 082 492</b>	<b>180 871 554</b>	<b>1 921 157 150</b>	<b>1 921 157 150</b>
Sur financement intérieur	1999	2024	6 413 082 492	180 871 554	1 921 157 150	1 921 157 150
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78074000626 Appuyer la NPSF en médicament</b>	<b>2012</b>	<b>2024</b>	<b>11 526 665 000</b>	<b>359 000 000</b>	<b>359 000 000</b>	<b>359 000 000</b>
Sur financement intérieur	2012	2024	11 526 665 000	359 000 000	359 000 000	359 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78074000690 Projet d'aménagement du CHU de Cocody pour l'amélioration des Services de Santé Maternelle et Infantile du Grand Abidjan/JICA (CHU - C/JICA)</b>	<b>2012</b>	<b>2024</b>	<b>-</b>	<b>9 694 534 000</b>	<b>9 363 407 477</b>	<b>349 996 977</b>
Sur financement intérieur	2012	2024	-	709 506 000	378 379 477	349 996 977
Sur financement extérieur			-	8 985 028 000	8 985 028 000	-
<b>78075000043 Réhabiliter et rééquiper l'INSP</b>	<b>1999</b>	<b>2022</b>	<b>148 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	<b>35 000 000</b>
Sur financement intérieur	1999	2022	148 000 000	50 000 000	35 000 000	35 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78075000044 Réhabiliter et rééquiper de l'INHP</b>	<b>2004</b>	<b>2022</b>	<b>120 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	<b>35 000 000</b>
Sur financement intérieur	2004	2022	120 000 000	50 000 000	35 000 000	35 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>78075000051 Réhabiliter et rééquiper l'INFAS</b>	<b>1999</b>	<b>2022</b>	<b>814 820 138</b>	<b>54 940 046</b>	<b>38 458 032</b>	<b>38 458 032</b>
Sur financement intérieur	1999	2022	814 820 138	54 940 046	38 458 032	38 458 032
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>90074000002 Contribuer à l'achat de nouveaux vaccins antipoliomyélitique Inactivé (VPI)/GAVI</b>	<b>1997</b>	<b>2024</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>181 920 813</b>	<b>181 920 813</b>
Sur financement intérieur	1997	2024	-	-	27 750 632	27 750 632
Sur financement extérieur			-	-	154 170 181	154 170 181
<b>78074000652 Appuyer la Riposte aux épidémies (PRCE-EBOLA/FAD)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>803 361 809</b>	<b>803 361 809</b>
Sur financement intérieur			-	-	803 361 809	803 361 809
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>90074090161 Projet de Mise aux normes Hôpitaux de Référence CI-BIDC</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 100 000 000</b>	<b>8 100 000 000</b>
Sur financement intérieur			-	-	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			-	-	8 000 000 000	8 000 000 000
<b>78074000494 Réhabiliter et rééquiper 600 Etablissements Sanitaires de Premier Contacts (ESPC)</b>	<b>2015</b>	<b>2022</b>	<b>-</b>	<b>66 085 178</b>	<b>1 246 175 504</b>	<b>1 240 895 190</b>
Sur financement intérieur	2015	2022	-	66 085 178	1 246 175 504	1 240 895 190
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>-</b>	<b>72 642 833 432</b>	<b>77 491 069 291</b>	<b>67 763 224 114</b>
Total sur financement intérieur			-	38 030 581 610	34 724 647 288	33 981 830 111
Total sur financement extérieur			-	34 612 251 822	42 766 422 003	33 781 394 003

Source : SIGOBE à la date du 07 mars 2023

Graphique 37: Exécution des investissements du programme 2 de 2021 à 2022



Les projets d'investissement du programme 2 ont contribué au renforcement de la performance du système à travers les réalisations majeures suivantes :

- les constructions, réhabilitations, équipement et installations, raccordements dans les Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) des différentes localités (Fenan, Toulo, Kalassi, Silakoro, Moanbassou, Souatiesso, Nianmoutou, Sanakoro, Massedougou, Vacerisso, Sorotana, Koro, Betema, Gbanadougou, Bekosso et Bilalo S /P de Touba ; Dadiessou, Affienou, Blockhauss, Man, wassakara) ;
- les constructions, réhabilitations, équipements et installations dans les Centres Hospitaliers Régionaux des différentes localités (Danané, Daloa, Man, Guiglo, Yamoussoukro et Korhogo) ;
- l'acquisition d'ambulances au profit des structures sanitaires.

Les différentes activités « Projet de Mise aux normes Hôpitaux de Référence CI-BIDC ; Appuyer la riposte aux épidémies (Appui à la Riposte épidémiologique ; Contribuer à l'achat de nouveaux vaccins antipoliomyélitique Inactivé (VPI)/GAVI » ont été inscrites en cours de gestion 2022 pour réaliser une action ponctuelle. Aussi, elles n'ont pas fait l'objet d'une programmation lors de l'élaboration du DPPD-PAP.

### Évolution des effectifs

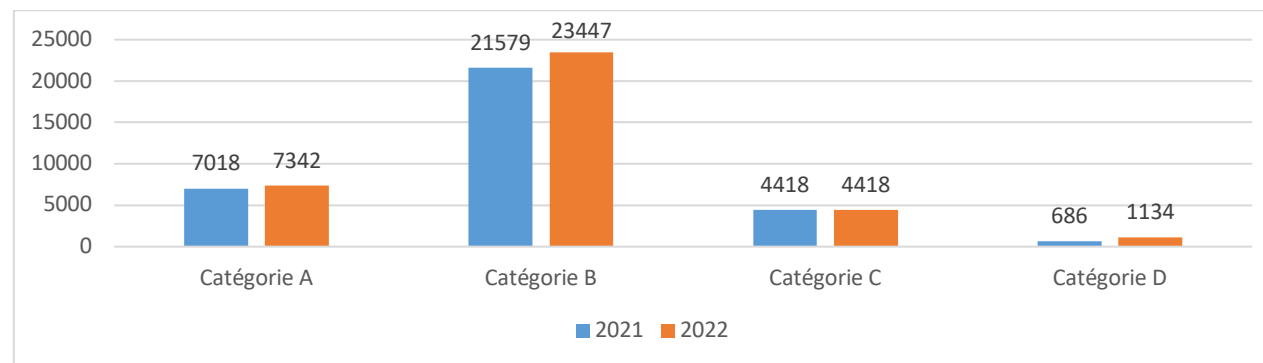
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 186: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2021 (a)	Effectif 2022				Total fin d'année + (b) – (c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
<b>Catégorie A</b>	7 018	704	400	357	33	7 342
<b>Catégorie B</b>	21 579	4624	2370	2046	178	23 447
<b>Catégorie C</b>	4 418	0	0	0	0	4 418
<b>Catégorie D</b>	686	1 959	0	500	52	1 134
<b>Non Fonctionnaires</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>33 701</b>	<b>7 287</b>	<b>2 770</b>	<b>2 903</b>	<b>263</b>	<b>36 341</b>

Source : DRHS

**Graphique 38: Evolution des effectifs du Programme 2**



L'effectif total du personnel de santé du programme 2 est passé de 33 701 personnes en 2021 à 36 341 personnes en 2022 soit une hausse de 2 640. L'architecture du personnel de santé du programme 2 présente un personnel insuffisant car les besoins exprimés en personnel n'ont pas été totalement satisfait (39,84% de taux de satisfaction) et est dominé par le personnel de la catégorie B. Cette insuffisance du personnel de santé est l'une des causes majeures de la non atteinte des cibles pour bon nombre d'indicateurs. Afin de garantir la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des personnels de santé, le MSHPCMU a élaboré un Plan National de Développement des Ressources Humaines en Santé (PNDRHS 2018-2022). En plus, du PNDRHS 2018-2022, les Comptes Nationaux du Personnel de Santé sont en cours d'élaboration. Ces documents aideront à promouvoir des investissements suffisants en faveur du personnel de santé et à mettre en œuvre de politiques efficaces pour une meilleure gestion des ressources humaines en santé.

#### **Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, les principales activités réalisées par le programme « Amélioration de l'offre et accessibilité aux soins » sont telles qu'il suit.

##### **Action 1 : Construction et équipement des infrastructures sanitaires**

- Vingt-cinq (25) établissements de santé ont été construits et équipés. Ils sont répartis comme suit :
- 03 Hôpitaux Régionaux (Guiglo, Man, San-Pedro) ;
- 03 Hôpitaux Généraux (Danané, Méagui, Soubré) ;
- 19 Etablissements Sanitaires de Premier Contact (Mènèkré, Bagassehoa, Magbéhigouépa, Dikouéhipalégnoa, Gouédan Chantier, Gboaleu, Sokoura, Noé, Konankro, Pacobo, Morokro, Oulézué, Ahiroa, Tégouéhini, Maranama, Bouna, Ahuia, Broukro, Ano).

##### **Action 2 : Réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires**

Les travaux de réhabilitation, d'extension et d'équipement des infrastructures sanitaires ont concerné tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

##### **Au titre des réhabilitations et équipements**

Au niveau primaire, on dénombre 35 ESPC entièrement réhabilités et équipés et 21 ESPC en cours de réhabilitation par l'ONG MUSO dans le District Sanitaire de Madinani.

Au niveau secondaire, les HG de Duékoué et d'Adzopé ont bénéficié de la réhabilitation de leurs services de PPH, Traumatologie et Urgences Chirurgicales. En outre, les travaux de réhabilitation du bloc de gynécologie obstétricale d'Abengourou et la réhabilitation du bâtiment abritant la salle de scanner du CHR de Gagnoa ont été achevés. Les travaux de réhabilitation des CHR de Guiglo et de San-Pedro sont en cours d'exécution.

Au niveau tertiaire, les travaux de réhabilitation, de restauration et de revitalisation du CHU de Yopougon et du bâtiment devant abriter le scanner ainsi que le laboratoire Mokey du CHU de Treichville ont été réalisés.

02 hôpitaux généraux, 01 district sanitaire et 72 ESPC ont été dotés en matériels et équipements biomédicaux.



### **Au titre des travaux d'extension**

Plusieurs établissements sanitaires ont bénéficié des travaux d'extension, Il s'agit :

- du CHU de Treichville avec la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées ;
- du CHU de Cocody avec la construction du pôle Mère-Enfant en cours de finition ;
- du Centre National d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie Alassane OUATTARA (CNRAO) où il a été réalisé des travaux d'installation d'une centrale de fluides médicaux ;
- du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM) dans lequel des bureaux provisoires de chantier ont été réalisés, la fouille en trou pour bâtiment principal en cours de finition, raccordement du site en adduction en eau et électricité avec pose de transformateur électrique provisoire ont été également réalisés ;
- de l'Institut de Cardiologie d'Abidjan qui a bénéficié de la construction de bâtiments pour l'administration ;
- de l'Hôpital Général de Port-Bouet à travers la construction du bâtiment d'hospitalisation pédiatrique avec consultation ainsi que l'extension du réseau de fluides médicaux dans les services de maternité ;
- de l'Hôpital Général de Grand Bassam avec la construction d'une maternité dotée d'un nouveau bloc opératoire ;
- de la construction du centre de traitement des maladies hautement contagieuses (CTMHC) de Man ;
- de l'extension du réseau de fluides médicaux dans les services de maternité et des urgences de l'hôpital général d'Anyama ;
  - de la construction d'une buanderie, d'un bloc opératoire et de deux (2) salles d'opération à l'hôpital général de Koro.

En outre, dans le cadre du programme hospitalier, le MSHPCMU a bénéficié des travaux de réhabilitation de 112 établissements sanitaires.

### **Au titre de la maintenance des équipements biomédicaux**

Le MSHPCMU a mis en place une Politique Nationale de Maintenance pour garantir un mécanisme moderne et approprié de gestion des équipements biomédicaux devant assurer leur durabilité. A cet effet, les services techniques au sein des structures sanitaires ont fait le suivi des contrats signés avec des partenaires pour la maintenance préventives et curatives de certains équipements biomédicaux dans les CHR, les HG et autres structures sanitaires. Il s'agit de :

- soixante-sept (67) contrats pour les équipements de laboratoire de marque FULL ;
- cent onze (111) contrats pour les équipements de laboratoire de marques KENZA MAX, PIMA et Centrifugeuses 16R ;
- trente-huit (38) contrats pour les équipements de laboratoire de marques COBAS C111, COBAS C311, COBAS INTEGRA 400 PLUS et TAQMAN 48.
- dix-sept (17) contrats pour les équipements de laboratoire des marques Thermomixer C EPENDORF et Micro-centrifugeuse 5424 ;
- trente-six (36) contrats pour les équipements de laboratoire Réfrigérateur/ congélateur.

### **Action 3 : Amélioration de la disponibilité des médicaments, vaccins et intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle PSP CI et au niveau périphérique**

Pour assurer la disponibilité des médicaments, vaccins et intrants stratégiques de qualité au niveau central et au niveau périphérique, le MSHPCMU procède à la digitalisation de la gestion des stocks par l'implémentation du logiciel m Supply. En plus des 20 districts sanitaires couverts en 2021, 18 autres en ont bénéficié en 2022. Il s'agit des districts sanitaires de Dabakala, Bouaké Nord-Ouest, Bouaké Nord-Est, Bouaké Sud, Korhogo 1, Korhogo 2, Ferké, Lakota, Gagnoa 1, Gagnoa 2, Dabou, Agboville, Yopougon Ouest-Songon, Koumassi, Port Bouet-Vridi, Treichville Marcory, Toumodi et Dimbokro.

Ainsi, 934 gestionnaires de centre de santé ont reçu une formation sur la chaîne d'approvisionnement. Aussi, dans le cadre de l'exercice d'estimation des besoins en produits de santé, 07 exercices de quantification effectifs ont été réalisés pour le compte des structures suivantes : PNLP, PNLS, PNSME, PNN, PNLCa, INHP et CNTS.

Ces actions ont contribué à assurer le suivi des états de stocks des produits de santé aux niveaux central et périphérique pour la gestion des alertes sur les approvisionnements.

### **Au titre du sang**

Les efforts entrepris par l'Etat de Côte d'Ivoire ont permis de renforcer les capacités de production de sang et ont accru la performance du CNTS. Ainsi, on note l'acquisition d'équipement de la collecte de sang, la qualification biologique, la préparation, le stockage et la distribution de produits sanguins.

Trente-quatre véhicules ont été acquis dont 16 fourgons aménagés pour la collecte mobile, 05 véhicules de type double cabines pour la prospection et 07 motos pour la distribution de sang.

Des équipements ont été acquis dont :

- 50 lits et 46 agitateurs limiteurs pour le prélèvement du sang ;
- 03 automates de biochimie, 02 automates d'hématologie, du petit matériel pour le renforcement de la capacité du laboratoire ;
- 06 centrifugeuses réfrigérées de poches, 03 connexions stériles, 18 séparateurs de cellules semi-automatiques pour la préparation des produits sanguins ;
- 46 réfrigérateurs de type banque de sang et congélateurs à plasma ,15 congélateurs pour accumulateurs, 400 bacs de rangements de poches, 80 glacières pour le transport du sang, 18 balances électroniques pour le stockage et la distribution du sang.

En matière de construction et de réhabilitation, les laboratoires de Man et de Bouake ont été construits ; le laboratoire de Korhogo et 19 autres structures transfusionnelles sur un total de 24 ont été réhabilitées et équipées.

Par ailleurs, le MSHPCMU s'est confronté à des difficultés au nombre desquels l'on note le retard dans la mise à disposition effective des ressources financières du budget d'investissement et dans l'obtention de l'accord d'utilisation du budget de fonctionnement dans le cadre du PSGouv2 de même que le surcoût sur le prix des équipements, intrants et consommables du fait de l'inflation occasionnée par certains conflits internationaux. Pour remédier aux difficultés financières, le MSHPCMU poursuit le plaidoyer auprès du gouvernement pour la mise à disposition à temps des ressources financières.

#### **Au titre de la gratuité ciblée**

Le MSHPCMU a distribué 533 565 kits sur un total de 1 475 245 kits commandés, soit 36% de satisfaction globale des besoins des établissements de Santé. Il s'agit de 402 737 kits d'accouchement, 43 837 kits de césarienne, 21 666 kits d'anesthésie générale, 42 165 kits d'épisiotomie, 23 160 kits de rachianesthésie ainsi que 1 594 906 produits antipaludiques qui ont été mis à disposition gratuitement.

Relativement à la déconcentration des activités en vue d'une amélioration de l'accessibilité géographique des produits de la gratuité ciblée et de la réduction des délais de livraison aux centres de santé, il a été créé un dépôt régional à Man.

#### **Au titre du Programme Élargi de Vaccination (PEV)**

Sur 1 091 894 enfants ciblés en 2022 au titre du vaccin pentavalent 3, 990 424 enfants de 0 à 11 mois ont été vaccinés (91% de taux de réalisation). Concernant la Rougeole/ Rubéole, 933 388 enfants de 0 à 11 mois ont été vaccinés sur la même cible (taux de réalisation de 85%). En ce qui concerne les femmes enceintes, 902 284 ont été vaccinées contre le tétanos (72% de taux de réalisation). Dans le cadre de la prévention contre le cancer du col de l'utérus, 339 952 jeunes filles de 9 ans ont été vaccinées (taux de réalisation de 64%). Le MSHPCMU a organisé 2 passages de journées locales de vaccination contre la poliomyélite : 2 222 451 enfants de 0 à 5 ans ont été vaccinés avec une couverture de 110% au premier passage et 2 611 190 enfants lors du deuxième passage avec une couverture 217%.

La difficulté d'estimation des cibles ; l'insuffisance en motos et le retard dans le paiement des stratégies avancées ont constitué les difficultés majeures dans la mise en œuvre des activités. Pour y remédier, il conviendrait de réaliser un micro plan avant chaque activité, de procéder au paiement à temps des stratégies avancées et de doter en motos des centres vaccinateurs.

**Action 4** : Prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide (de base, du premier niveau de référence et EPN hospitaliers)

#### **Santé de la mère et de l'enfant**

Pour une meilleure prise en charge des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande pour 500 000 habitants un réseau de soins constitué de 04 unités de soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base (SONUB) et 01 unité de soins obstétricaux et néonataux d'urgence complets (SONUC). Sur cette base, le MSHPCMU devrait disposer d'un réseau de 240 maternités offrant des SONU. En 2022, divers équipements ont été acquis et mis à la disposition des établissements sanitaires. Ainsi, on note une progression d'établissements de premier contact offrant les 07 fonctions de SONUB passant de 13% en 2021 à 17%. En outre, les efforts de construction, de réhabilitation et d'équipement des établissements de références du MSHPCMU ont contribué à l'accroissement de la capacité des établissements à offrir les 9 fonctions de SONUC. Ainsi, 40% des établissements de référence offrent les SONUC en 2022 contre 32% en 2021.

En vue de renforcer les capacités des acteurs à offrir des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de qualité et détecter et prévenir les fistules obstétricales, des pools de formateurs ont été constitués et ont permis la formation de 82 prestataires (04 médecins, 77 sages-femmes et 01 infirmier) provenant de 15 maternités du réseau SONU (07 SONUB et 08 SONUC).

Le nombre d'accouchements enregistrés dans les établissements publics est de 737 477 en 2022 en progression par rapport à 2021 (734 580) soit 2 897 accouchements de plus. Le nombre de césariennes réalisées s'élève à 41 834 en 2022 contre 42 311 en 2021.

S'agissant de la prévention du paludisme chez la femme enceinte par l'administration de la sulfadoxine pyriméthamine (SP), on note une amélioration de près de 7 points entre 2022 (47,20%) et 2021 (40,41%). Concernant le volet curatif, ce sont 335 751 Femmes enceintes qui ont été reçues et prises en charge dans les établissements sanitaires au titre du paludisme simple et 6 146 pour le paludisme grave en 2022.

Au niveau des enfants de moins de 5 ans, 2 636 180 cas de paludisme simple et 69 205 cas de paludisme grave ont été pris en charge gratuitement en 2022. En outre, 1 403 770 moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) ont été distribuées aux enfants de moins d'un an dans le cadre de la prévention du paludisme.

#### **Au titre de la Nutrition**

Le MSHPCMU a doté 1519 ESPC répartis dans 73 districts sanitaires en matériels anthropométriques et les a approvisionnés en intrants de nutrition pour offrir des services de prise en charge de la malnutrition. Des actions de sensibilisation ont également été menées à travers les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, WhatsApp). Toutes ces actions ont permis de sensibiliser :

- 2 422 761 personnes sur une alimentation saine et équilibrée, les carences nutritionnelles et la pratique d'une activité sportive régulière ;
- 2 949 287 personnes sur les Bonnes Pratiques Nutritionnelles (BPN) et les Actions Essentielles en Nutrition (AEN) au cours des Journée d'Intensification des Activités de la Nutrition (JIAN) ;
- 1 154 496 personnes sur des thématiques en lien avec la nutrition par le canal des radios de proximité.

A cela, s'ajoutent les activités de supplémentation de la vitamine A de 2 295 639 enfants de 6-59 mois et le déparasitage de 3 363 340 enfants de 12-59 mois.

En ce qui concerne la prise en charge des malnutris, 22 713 patients atteints de malnutrition aigu sévère sans complication et 1 898 patients atteints de malnutrition aigus sévère avec complication ont été admis et pris en charge respectivement dans les Unités Nutritionnelles Thérapeutiques Ambulatoires (UNTA) et les Unités Nutritionnelles Thérapeutiques (UNT).

#### **Au titre des consultations et des hospitalisations**

L'utilisation des services de santé est définie par le résultat de l'interaction entre un professionnel de santé et un patient. La mesure de l'utilisation des services selon la perspective du médecin est souvent basée sur des indicateurs qui relèvent du volume des activités tels que le nombre d'hospitalisation par an, le nombre d'actes, le nombre de patients, le nombre de consultations.

#### **Au titre de la santé de la population générale**

Le nombre d'admissions en hospitalisation enregistré au niveau national a connu une hausse entre 2021 et 2022, passant de 372 706 à 402 917 soit une augmentation de 8%.

Le nombre de cas de tuberculose toutes formes notifiées s'établit à 21 841 contre 21 089 en 2021, soit une augmentation de 752 cas (3,57%). La proportion de patients tuberculeux notifiés traités pour le VIH est passée de 96,03% en 2021 à 99% en 2022 pour une cible de 100%.

Le nombre de cas de paludisme simple notifiés et ayant bénéficié d'un traitement avec la CTA est de 6 255 730 soit un taux de 98,10% pour une cible de 100% contre 98% en 2021.

Le taux de décès de patients hospitalisés dû au paludisme est en légère baisse passant de 5,9 pour 100 000 habitants en 2021 à 5,4 pour 100 000 habitants. Cette performance serait due à l'actualisation des directives de prise en charge et à la mise à niveau des acteurs de la prise en charge du paludisme.

#### **Action 5 : Formation et renforcement des capacités des agents de santé.**

En ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités des agents de santé, plusieurs actions ont été réalisées au cours de l'année 2022. En effet, pour une gestion de haut niveau des hôpitaux, il est prévu la formation de 30 agents administratifs et financiers des hôpitaux par cycle à l'ENA chaque année. Cette mesure a été effectivement mise en œuvre en 2022. En outre, une révision du curriculum de formation des agents administratifs et financiers des hôpitaux des trois cycles de l'ENA a été faite. A cela, s'ajoute le renforcement des capacités de 50 cadres et agents de santé à travers des formations ou stages de longue durée à l'extérieur du pays avec l'appui des agences de coopération internationale.

L'amélioration de la santé et du bien-être de la population passe également par la recherche en santé. Pour cette raison, le MSHPCMU a procédé à l'évaluation de la recherche en santé pour faire un état des lieux de la recherche et a élaboré un manuel des standards et procédures en vue de réguler et organiser la recherche en santé.

## PERFORMANCE DU PROGRAMME

Les indicateurs de santé donnent un aperçu de l'état de santé des populations et du fonctionnement des systèmes de santé. Ils ont été choisis en fonction de leur utilité, de leur disponibilité et de leur exploitabilité pour l'action publique. Les indicateurs ci-dessous ont permis d'analyser la performance du programme 2.

### Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 187: Evolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accessibilité des populations aux infrastructures sanitaires</b>						
IP 1 Proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un établissement de santé	%	68	70	70	75	71
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments, aux vaccins et aux autres intrants stratégiques de qualité</b>						
IP 2 : Taux de disponibilité des médicaments essentiels	%	71,44	74,50	61	95	82,96
IP 3 : Taux de disponibilité d'intrants stratégiques	%	83,39	77,40	75	95	82,96
IP 4 : Nombre de poches de sang collectés	Nbre	159 551	151 702	163 351	190 000	214 779
<b>Objectif spécifique 3 : Améliorer la prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide</b>						
IP 5 : Proportion de femmes enceintes en CPN ayant reçu au moins trois doses de SP	%	44,8	47,5	48,32	80	47,2
IP 6 : Pourcentage de cas de paludisme confirmés positifs ayant reçu une CTA, conformément à la politique nationale, dans les établissements de santé	%	-	68	97,62	100	96
IP 7 : Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3	%	42	91	91	100	74,30
IP 8 : Proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris	%	92,4	92,8	92,16	100	84
IP 9 : Nombre de PVVIH sous traitement ARV (File active)	Nbre	269 135	281 369	286 444	302 169	292 663
IP 10 : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	%	86,7	86,1	85,90	89	84,6
<b>Objectif Spécifique 4 : Renforcer le processus de réponse efficace aux situations d'urgence et de prévention des évènements de santé publique</b>						
IP 11 : Proportion de districts transmettant des informations basées sur la surveillance des évènements	%	-	100	-	23	100

Source : DPPD-PAP 2022-2024

### Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accessibilité des populations aux infrastructures sanitaires

**Indicateur** : Proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un établissement de santé

La proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un établissement de santé en 2022 est de 71% pour une prévision de 75%. L'effort est plus orienté vers la réhabilitation et la mise à niveau du plateau technique des structures existantes. Afin d'améliorer l'indicateur, il importe d'accentuer les efforts vers les zones de silence (tchologo, nawa, folon, boukani).

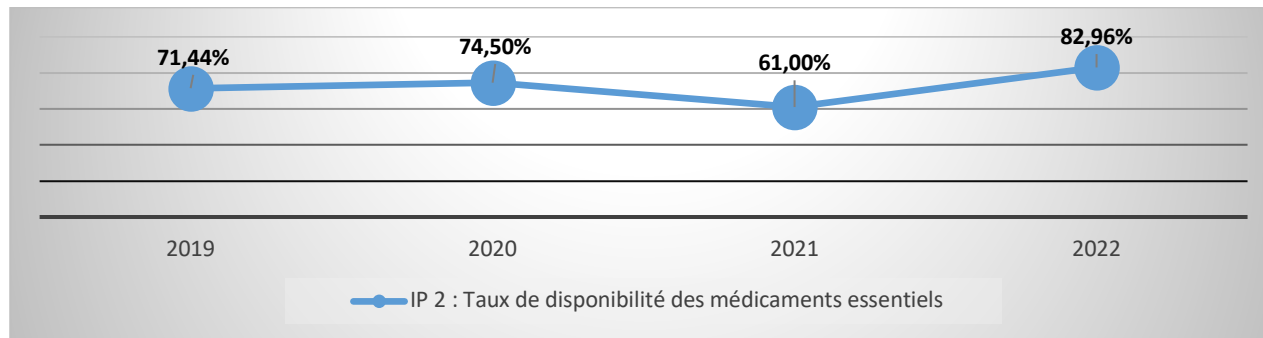
#### Objectif spécifique 2 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments, aux vaccins et aux autres intrants stratégiques de qualité.

La disponibilité des médicaments essentiels, des intrants stratégiques, et des produits sanguins contribue largement à l'amélioration de l'offre des soins. Le système de santé reste souvent confronté à des ruptures de stocks en médicaments, produits sanguins et intrants.

Le suivi des indicateurs ci-dessous permet d'évaluer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments et intrants stratégiques.

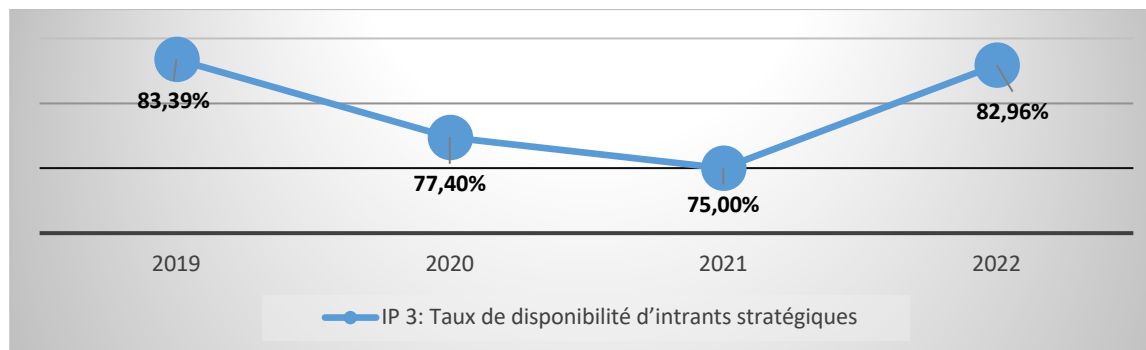
## Indicateurs 2 et 3: Taux de disponibilité des médicaments essentiels et Taux de disponibilité d'intrants stratégiques

### Graphique 39: Taux de disponibilité des médicaments essentiels



Le Taux de disponibilité des médicaments essentiels est passé de 61% en 2021 à 82,96% en 2022 soit une hausse d'environ 22%.

### Graphique 40: Taux de disponibilité d'intrants stratégiques



Le Taux de disponibilité d'intrants stratégiques a également connu une hausse. Il était de 75% en 2021 contre 82,96% en 2022.

Les bonds qualitatifs observés concernant ces indicateurs sont la résultante des actions réalisées. Le MSHPCMU a procédé à la déconcentration des activités, à l'augmentation des capacités opérationnelles de stockage passant de 33 058 palettes en 2021 à 35 000 palettes en 2022.

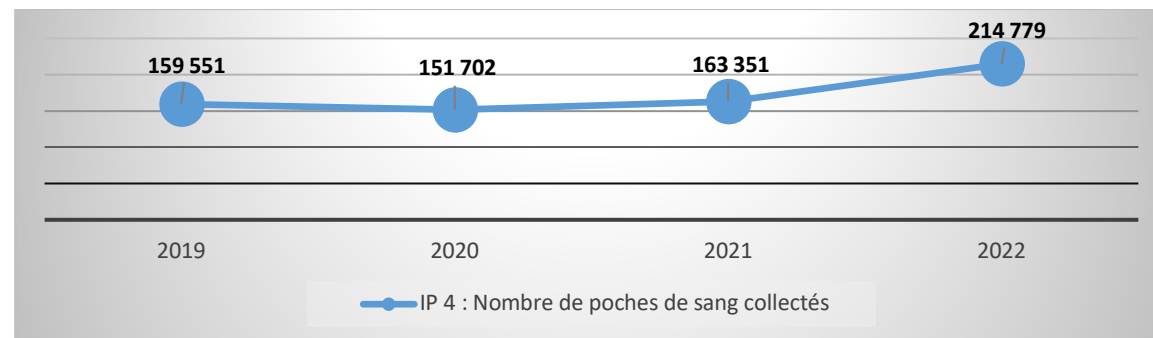
A cela, s'ajoutent la formation des gestionnaires des centres de santé, le renforcement du système pharmaceutique avec le contrôle qualité des produits pharmaceutiques par des laboratoires pré-qualifiés OMS, la réalisation et le déploiement du logiciel de traçabilité du médicament pour simplifier les processus d'achat et d'exploitation des produits de santé. Ainsi, le taux moyen de respect des délais de livraison des produits aux centres de santé est passé de 81% en 2021 à 85% en 2022.

Malgré les efforts entrepris par le MSHPCMU pour renforcer la chaîne d'approvisionnement en médicaments essentiels et intrants stratégiques, les objectifs escomptés n'ont pas été atteints. La résolution des contraintes suivantes devrait permettre au MSHPCMU d'atteindre les objectifs. Il s'agit entre autres :

- du non-alignement du budget aux besoins réels des Centres de Santé ;
- des tensions de trésorerie engendrées par le non-respect des délais de paiement par les structures sanitaires et l'Etat à la NPSP CI ;
- du blocage des commandes par les fournisseurs pour non-respect des délais de paiement des factures par la NPSP CI.

**Indicateur 4 :** Nombre de poches de sang collectées

**Graphique 41: Evolution du nombre de poches de sang collectés**



En 2022, 214 779 poches de sang ont été collectées contre 163 351 poches en 2021 soit une hausse de 51 428 poches. L'objectif de 190 000 poches à collecter a été largement atteint (113%). Les performances actuelles réalisées par le MSHPCMU, en termes de collecte de poches de sang, résultent du soutien financier de l'Etat dans le cadre du renforcement de la chaîne de collecte de sang.

**Objectif spécifique 3 : Améliorer la prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide.**

**Indicateur 5 :** Proportion de femmes enceintes en CPN ayant reçu au moins trois doses de SP.

En Côte d'Ivoire, selon les directives en matière de lutte contre le paludisme, 60 % des femmes enceintes, vues en CPN devraient chaque année avoir reçu au moins trois doses de Sulfadoxine-Pyrimétamine (SP) en Traitement Préventif Intermittent (TPI), au cours de la grossesse. Cet objectif n'a pas été atteint en 2022. Il est passé de 48,32 % en 2021 à 47,23 % pour une prévision de 80%. La baisse de la performance s'explique par le retard des CPN et l'accroissement du nombre de femmes enceintes perdues de vue. L'intensification de la communication et de la recherche des perdues de vue s'avèrent nécessaires pour rehausser le niveau de cet indicateur.

**Indicateur 6 :** Pourcentage de cas de paludisme confirmés positifs ayant reçu une CTA conformément à la politique nationale dans les établissements de santé.

Le pourcentage de cas de paludisme confirmé positif ayant reçu une CTA, conformément à la politique nationale, dans les établissements de santé qui était de 97,62% en 2021 est passée à 96% en 2022 pour une prévision de 100%. Ce résultat est en baisse de 1,6%. Cet état de fait est lié à l'insuffisance dans la compréhension des indicateurs par certains prestataires et dans le suivi des stocks des intrants (CTA) dans certains centres de santé. En vue d'améliorer cet indicateur, il convient de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs.

**Indicateur 7 :** Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3.

Cet indicateur est en baisse ; il est passé de 91% en 2021 à 74,30% en 2022. La cible de 100 % n'a pas été atteinte. La baisse de la couverture est due au chevauchement des activités, surtout à la campagne de vaccination contre la COVID-19. Les stratégies avancées, les postes avancés et les stratégies fixes qui devraient permettre d'atteindre la population cible n'ont pas été entièrement réalisées. La poursuite de l'intégration de la vaccination aux activités de vaccination supplémentaire contre la COVID-19 devrait permettre d'améliorer le niveau de l'indicateur.

**Indicateur 8 :** Proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris.

Cet indicateur est passé de 92,16% en 2021 à 84% en 2022 pour une prévision de 100%. La contreperformance enregistrée au niveau de la prise en charge des enfants malnutris s'explique d'une part par l'indisponibilité des ressources financières pour la prise en charge salariale des aides-nutritionnistes qui sont indispensables pour la prise en charge des malnutris aigus sévères avec complication dans les hôpitaux de référence. D'autre part, l'on note la faible compétence, l'approvisionnement irrégulier en produits nutritionnels et le faible niveau de sensibilisation pour l'adoption des bonnes pratiques nutritionnelles. Le MSHPCMU poursuit le renforcement des capacités des acteurs, de la mobilisation des ressources financières pour l'approvisionnement en produits nutritionnels et de la communication sur les bonnes pratiques en matière de nutrition afin d'assurer une prise en charge à tous les enfants malnutris.

**Indicateur 9** : Nombre de PVVIH sous traitement ARV (File active)

Le nombre de PVVIH sous traitement ARV est passé de 286 444 en 2021 à 292 663 en 2022. La file active a connu une augmentation de 6 219 PVVIH par rapport à l'année 2021, mais reste en deçà de l'objectif attendu. Cette performance enregistrée est surtout due à la mise à échelle effective de la délégation de tâches de prescription du traitement ARV et de suivi des patients VIH+, contribuant à accroître quantitativement et qualitativement la prise en charge des PVVIH et à l'intégration de la prise en charge dans le secteur privé ainsi que le renforcement du lien clinique et communautaire et la mise à échelle des soins différenciés.

**Indicateur 10** : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement.

En 2022, la proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement est de 84,6% contre 85,90 % en 2021. Ce niveau de réalisation est quasiment stationnaire et reste en deçà de l'objectif visé qui est de 89%. Le taux de décès reste élevé à 8% au niveau national et pourrait être réduit si les goulots d'étranglement suivants sont levés. Ce sont notamment :

- le retard d'acquisition des équipements pour le diagnostic des co-morbidités ;
- le retard de diagnostic dû, soit à la prise de décision tardive du patient à consulter, soit à la non référence rapide des patients présumés TB par les prestataires et à l'insuffisance d'implication des prestataires de santé des autres services dans l'identification et la référence des présumés TB;
- l'insuffisance d'intégration de la lutte antituberculeuse dans les structures de santé non CAT/CDT ;
- l'insuffisance de coaching des prestataires et de suivi des activités de dépistage TB dans les autres services de santé ;
- le démarrage tardif des campagnes de dépistage dans les zones éloignées ;
- la méconnaissance des établissements de lutte anti-tuberculeux par la population générale;
- l'insuffisance de collaboration avec le secteur privé ;
- l'insuffisance de communication sur la tuberculose et la sous-utilisation de l'outil moléculaire (GeneXpert).

**Indicateur 11** : Proportion de districts transmettant des informations basées sur la surveillance des événements

Les données de surveillance permettent de prendre des mesures de santé publique à tous les niveaux des systèmes nationaux de santé. Elles visent à détecter et confirmer les cas de maladies et les événements de santé publique inhabituels et à y faire face de façon à réduire les taux de mortalité, de morbidité et de handicaps dans les communautés africaines. La surveillance est également essentielle pour planifier, mettre en œuvre et évaluer les pratiques sanitaires.

En 2022, la proportion de districts transmettant des informations basées sur la surveillance des événements est de 100% pour une cible de 23%. Cette performance s'explique par le renforcement des capacités des acteurs au niveau des districts à la détection, l'analyse, l'investigation, à la riposte, et au retour d'information.

**PERSPECTIVES****Leçons apprises**

L'exercice budgétaire 2022 a été marqué par :

- l'accroissement de l'accessibilité géographique due à la construction et à la mise à niveau des infrastructures sanitaires ;
- l'accroissement de la disponibilité des produits sanguins grâce au renforcement de la chaîne de collecte.

Toutefois, des difficultés ont été rencontrées dont les principales sont relatives (i) à l'approvisionnement des établissements de santé en médicaments et intrants stratégiques ; (ii) aux ruptures fréquentes des médicaments antituberculeux de première ligne;(iii) à la faible disponibilité de l'offre de service de SONUB et SONUC;(iv) aux tensions de trésorerie au niveau de la NPSP CI et (v) l'insuffisance de ressources financières.

**Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées, il convient de :

- soutenir la mise en œuvre de la réforme hospitalière ;
- renforcer la chaîne d'approvisionnement (accroître le financement des médicaments et intrants stratégiques ...)

- renforcer l'effectif et les compétences des ressources humaines en santé ;
- intensifier la mise aux normes des établissements et accroître l'offre des SONUB et des SONUC ;
- accélérer la mise à échelle du paquet intégral de la nutrition dans les établissements sanitaires.

## CONCLUSION

Au cours de l'exercice budgétaire 2022, le Programme 2 a bénéficié des ressources provenant du budget de l'Etat et de la contribution des Partenaires Techniques et Financiers pour la réalisation de ses activités. Celles-ci ont concerné principalement la construction, l'équipement d'hôpitaux de références, la mise aux normes d'un certain nombre d'établissements sanitaires, l'acquisition et la distribution des médicaments essentiels et intrants stratégiques, la prise en charge des affections courantes, le renforcement des compétences des professionnels de santé et l'élaboration de documents de politique sectorielle.

En vue de mesurer les changements obtenus de la mise en œuvre de ses activités regroupées en actions, 10 indicateurs de performances ont été retenus. Parmi eux, 5 ont un niveau satisfaisant dont 2 ont atteint la cible.

Il est à noter que les indicateurs relatifs à l'amélioration de la prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide ont connu une régression.

Des efforts supplémentaires restent à faire afin de renforcer la performance de ce programme malgré les importants appuis de l'Etat et de ses partenaires. Par conséquent, il convient d'accélérer la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle, de poursuivre la réforme hospitalière et de pérenniser le Financement Basé sur la Performance, afin de permettre au programme 2 de contribuer de manière significative à l'amélioration de l'état de santé de la population.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIE »

### INTRODUCTION

En application du décret portant charte de gestion, le décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariat d'Etat, le Responsable du Programme 3 désigné est le Dr EDI Ossouhou Albert, Directeur de la Médecine Hospitalière et de Proximité nommé par le décret n° 2014-776 du 11 décembre 2014.

Le programme 3 a pour principales missions de: (1) maîtriser les risques liés au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose, (2) réduire la mortalité et la morbidité liés aux maladies non transmissibles et tropicales négligées, (3) assurer la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes, (4) promouvoir et faire appliquer les bonnes pratiques nutritionnelles et les mesures préventives, (5) promouvoir et faire la prévention de la santé et de l'hygiène publique, (6) contribuer au renforcement de la résilience du pays face aux catastrophes et urgences sanitaires.

Au cours de l'année 2022, les activités se sont déroulées dans un contexte marqué par l'intensification de la riposte au COVID-19

Le programme 3 est composé de 4 Responsables de Budget Opérationnel (RBOP) qui gèrent 36 Responsables d'Unités Opérationnelle (RUO).

Le présent rapport aborde (i) la présentation de la stratégie du programme, (ii) les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022, (iii) la performance du programme et (iv) les perspectives.

### PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 3

#### Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 3 est d'intensifier la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé. Il vise à atteindre le résultat stratégique suivant : la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé sont intensifiés.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)
OG 3 : Intensifier la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé prioritaires.	RS 3 : La lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé sont intensifiés

Source : DPPD 2022-2024



### Le financement du programme 3

Le budget du programme 3 est de 77 864 036 441 FCFA et se répartit en nature de dépenses comme suit:

Natures de Dépenses	Montant	%
Personnel	87 979 728	0,11%
Transferts	349 288 600	0,45%
Investissement	77 426 768 113	99,44%
Total	77 864 036 441	100,00%

### REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

#### Exécution du budget

La situation d'exécution budgétaire du programme 3 par action et par natures de dépenses est détaillée dans le tableau ci-dessous. Elle retrace les prévisions initiales et révisées (par des actes modificatifs) du programme.

N°	Actions	Prévision Initiale 2022	Prévision révisée 2022	Budget actuel 2022	réalisations de l'année 2022	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réalisation (O/BA)*100	COMMENTAIRES
A1	<b>2206901 Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose</b>	<b>38 361 817 139</b>	<b>38 354 987 139</b>	<b>38 243 375 477</b>	<b>38 243 278 832</b>	<b>96 645</b>	<b>100,00%</b>	Le taux d'exécution de ce programme est de 86,96%, la quasi-totalité des activités de ce programme sont en investissement dont la dotation est répartie en Trésor, Emprunts et en Dons
	1 Personnels	83 689 728	87 979 728	87979728	87979728	0	100,00%	
	3 Transferts	349 288 600	349 288 600	349 288 600	349 288 600	0	100,00%	
	4 Investissements	37 928 838 811	37 917 718 811	37 806 107 149	37 806 010 504	96 645	100,00%	
A2	<b>2206902 Renforcement de la lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles et les maladies tropicales négligées</b>	<b>2 368 717 231</b>	<b>6 916 071 848</b>	<b>6 881 034 862</b>	<b>5 852 142 167</b>	<b>1 028 892 695</b>	<b>85,05%</b>	
	4 Investissements	2 368 717 231	6 916 071 848	6 881 034 862	5 852 142 167	1 028 892 695	85,05%	
A3	<b>2206903 Prévention de la santé et l'hygiène publique et promotion des bonnes pratiques nutritionnelles</b>	<b>238 758 846</b>	<b>238 758 846</b>	<b>238 208 449</b>	<b>238 208 449</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>	
	4 Investissements	238 758 846	238 758 846	238 208 449	238 208 449	0	100,00%	
A4	<b>2206904 Renforcement de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes</b>	<b>32 354 615 459</b>	<b>32 504 615 459</b>	<b>32 501 417 653</b>	<b>23 374 517 685</b>	<b>9 126 899 968</b>	<b>71,92%</b>	
	4 Investissements	32 354 615 459	32 504 615 459	32 501 417 653	23 374 517 685	9 126 899 968	71,92%	
	<b>Total général</b>	<b>73 323 908 675</b>	<b>78 014 433 292</b>	<b>77 864 036 441</b>	<b>67 708 147 133</b>	<b>10 155 889 308</b>	<b>86,96%</b>	

Source : SIGOBE à la date du 07 mars 2023

Au cours de la gestion 2022, le budget du programme 3 est passé de 73 323 908 675 à 77 864 036 441, soit un taux d'augmentation de 6,19%. Ce budget a été exécuté à hauteur de 67 708 147 133 FCFA soit un taux de 86,96%.

Ce sont au total trois (03) actes modificatifs dont deux (02) transferts et une (01) création de nature économique qui ont été effectués au cours de la gestion 2022 par le Programme 3. Ce sont également des rallonges budgétaires.

Les arrêtés sont joints en annexe de ce document.

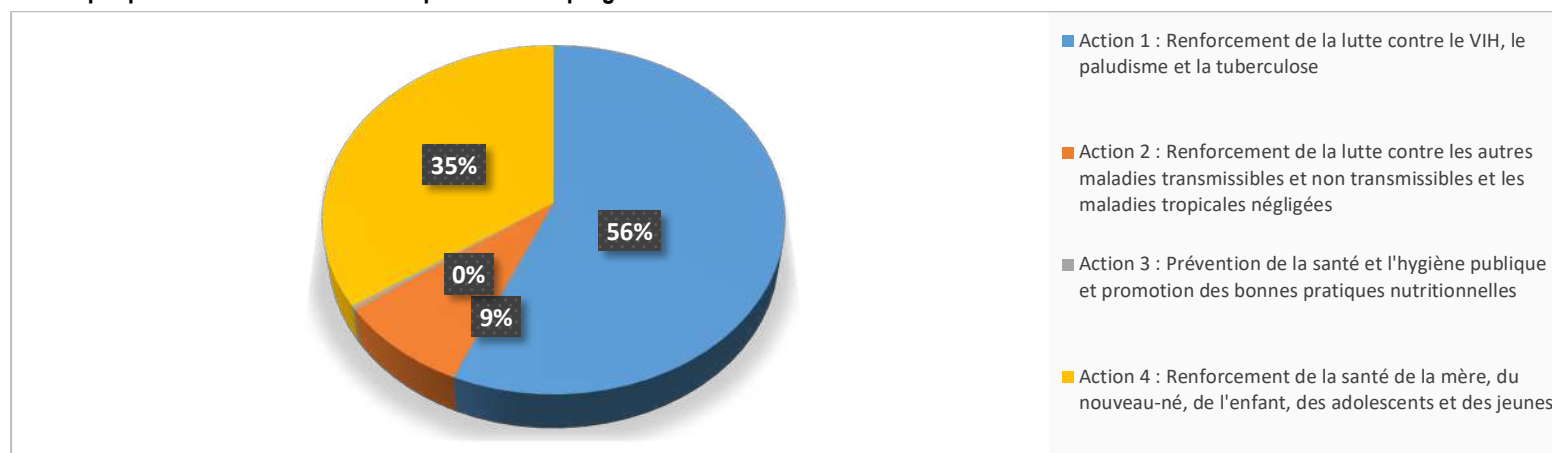
## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 188: Exécution financière par action du programme 3**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2 021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : 2206901 Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose	-	87 979 728	-	-	331 668 820	349 288 600	63 049 366 698	37 806 010 504	63 381 035 518	38 243 278 832
Action 2 : 2206902 Renforcement de la lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles et les maladies tropicales négligées	-	-	-	-	-	-	5 092 438 672	5 852 142 167	5 092 438 672	5 852 142 167
Action 3 : 2206903 Prévention de la santé et l'hygiène publique et promotion des bonnes pratiques nutritionnelles	-	-	-	-	-	-	231 704 340	238 208 449	231 704 340	238 208 449
Action 4 : 2206904 Renforcement de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes	-	-	-	-	-	-	23 089 852 625	23 374 517 685	23 089 852 625	23 374 517 685

Source : SIGOBE à la date du 07 mars 2023

**Graphique 42: Exécution financière par action du programme 3**



Le budget 2022 du programme 3 est en baisse par rapport à celui de 2021. Cette baisse est liée à la programmation des dons et de la volonté de payer des trois programmes (PNLT, PNLP et PNLS).

## II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 189: Exécution des investissements du programme 3

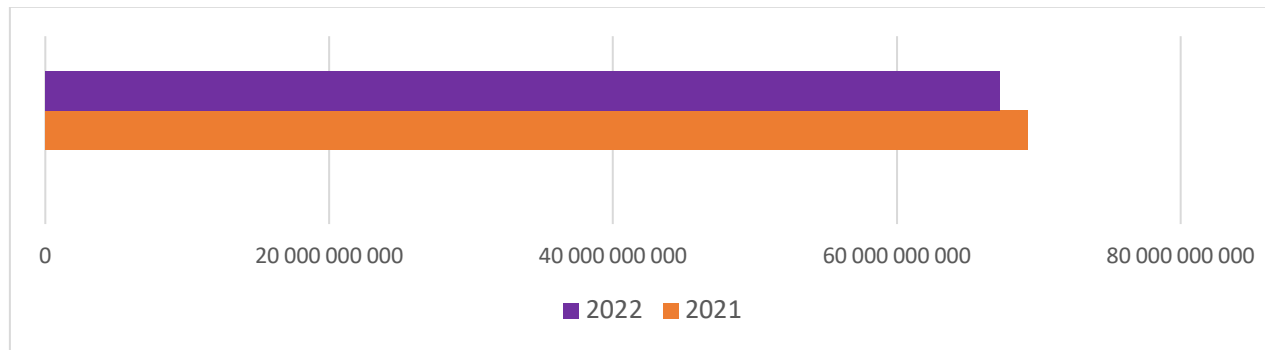
	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Renforcer la Lutte contre la Tuberculose (PNLT)</b>	<b>2021</b>	<b>2 023</b>	<b>9 657 838 561</b>	<b>3 666 636 379</b>	<b>3 666 572 750</b>	<b>3 666 547 173</b>
Sur financement intérieur	2021	2023	4 040 938 561	981 730 500	981 666 871	981 641 294
Sur financement extérieur	2021	2023	5 616 900 000	2 684 905 879	2 684 905 879	2 684 905 879
<b>Renforcer la Lutte contre le Paludisme (PNLP)</b>	<b>2021</b>	<b>2 023</b>	<b>97 345 897 954</b>	<b>15 632 281 024</b>	<b>15 632 281 024</b>	<b>15 632 216 279</b>
Sur financement intérieur	2021	2023	12 933 144 353	8 011 110 040	8 011 097 400	8 011 045 295
Sur financement extérieur	2021	2023	84 412 753 601	7 621 170 984	7 621 170 984	7 621 170 984
<b>Coordonner les activités de la lutte contre le Sida/Tuberculose/ Paludisme par le Fonds Mondial</b>	<b>2021</b>	<b>2 023</b>	<b>466 936 404</b>	<b>224 403 383</b>	<b>221 615 679</b>	<b>221 615 679</b>
Sur financement intérieur	2021	2023	466 936 404	224 403 383	221 615 679	221 615 679
Sur financement extérieur	2021	2023	-	-	-	-
<b>Renforcer la lutte contre le VIH/Sida (PNPEC)</b>	<b>2021</b>	<b>2 023</b>	<b>41 494 318 049</b>	<b>15 760 103 580</b>	<b>15 600 235 891</b>	<b>15 600 216 928</b>
Sur financement intérieur	2021	2023	9 738 167 695	5 397 796 701	5 237 929 012	5 237 910 049
Sur financement extérieur	2021	2023	31 756 150 354	10 362 306 879	10 362 306 879	10 362 306 879
<b>Renforcer la lutte contre les maladies non transmissibles (STEPS)</b>	<b>2004</b>	<b>2024</b>	<b>66 408 535</b>	<b>24 587 644</b>	<b>24 578 244</b>	<b>24 578 244</b>
Sur financement intérieur	2004	2024	66 408 535	24 587 644	24 578 244	24 578 244
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme National de Lutte contre le Cancer</b>	<b>2008</b>	<b>2024</b>	<b>144 449 427</b>	<b>35 862 895</b>	<b>35 862 878</b>	<b>35 862 878</b>
Sur financement intérieur	2008	2024	144 449 427	35 862 895	35 862 878	35 862 878
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme de Lutte contre le Diabète</b>	<b>2002</b>	<b>2024</b>	<b>52 135 857</b>	<b>24 656 354</b>	<b>23 925 000</b>	<b>17 400 000</b>
Sur financement intérieur	2002	2024	52 135 857	24 656 354	23 925 000	17 400 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme de Lutte contre la Trypanosomiase Humaine Africaine PNETHA</b>	<b>2008</b>	<b>2024</b>	<b>82 071 607</b>	<b>33 000 000</b>	<b>32 999 196</b>	<b>32 999 196</b>
Sur financement intérieur	2008	2024	82 071 607	33 000 000	32 999 196	32 999 196
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme National de Promotion Santé Bucco-Dentaire (PNPSBD)</b>	<b>2002</b>	<b>2024</b>	<b>38 374 021</b>	<b>20 210 364</b>	<b>102 603 905</b>	<b>102 603 905</b>
Sur financement intérieur	2002	2024	38 374 021	20 210 364	102 603 905	102 603 905
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme National Santé Mentale</b>	<b>2008</b>	<b>2024</b>	<b>71 662 309</b>	<b>32 875 622</b>	<b>32 611 607</b>	<b>32 611 607</b>
Sur financement intérieur	2008	2024	71 662 309	32 875 622	32 611 607	32 611 607
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme National de Lutte contre le Tabagisme</b>	<b>2002</b>	<b>2024</b>	<b>135 461 295</b>	<b>47 773 072</b>	<b>45 481 445</b>	<b>41 851 445</b>
Sur financement intérieur	2002	2024	135 461 295	47 773 072	45 481 445	41 851 445
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Renforcer le Programme Elargi de Vaccination</b>	<b>1999</b>	<b>2024</b>	<b>13 423 551 588</b>	<b>1 500 000 000</b>	<b>5 936 252 075</b>	<b>4 935 706 143</b>
Sur financement intérieur	1999	2024	13 423 551 588	1 500 000 000	5 936 252 075	4 935 706 143
Sur financement extérieur	2001	2024	13 470 300 000	-	-	-
<b>Renforcer le Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales</b>	<b>2010</b>	<b>2024</b>	<b>223 089 197</b>	<b>88 937 110</b>	<b>88 934 107</b>	<b>88 934 107</b>
Sur financement intérieur	2010	2024	223 089 197	88 937 110	88 934 107	88 934 107
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme National de Développement de l'Activités Pharmaceutiques</b>	<b>2010</b>	<b>2024</b>	<b>145 183 423</b>	<b>52 475 201</b>	<b>52 370 618</b>	<b>52 370 618</b>
Sur financement intérieur	2010	2024	145 183 423	52 475 201	52 370 618	52 370 618
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme de Lutte contre la lèpre</b>	<b>1999</b>	<b>2024</b>	<b>153 554 897</b>	<b>50 207 133</b>	<b>49 925 598</b>	<b>40 779 999</b>
Sur financement intérieur	1999	2024	153 554 897	50 207 133	49 925 598	40 779 999
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme de Lutte contre l'Ulçère Buruli</b>	<b>1999</b>	<b>-</b>	<b>163 879 671</b>	<b>133 610 688</b>	<b>143 734 179</b>	<b>136 188 015</b>
Sur financement intérieur	1999	-	163 879 671	133 610 688	143 734 179	136 188 015
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Eradiquer le Ver de Guinée / Eau et Assainissement (PNEV/EA)</b>	<b>1999</b>	<b>2 018</b>	<b>52 462 784</b>	<b>35 000 000</b>	<b>25 561 003</b>	<b>25 561 003</b>
Sur financement intérieur	1999	2018	52 462 784	35 000 000	25 561 003	25 561 003
Sur financement extérieur	2002	2018	-	-	-	-
<b>Renforcer Programme de Promotion de la Médecine Traditionnelle</b>	<b>2002</b>	<b>2024</b>	<b>208 351 067</b>	<b>72 000 000</b>	<b>69 861 947</b>	<b>69 861 947</b>
Sur financement intérieur	2002	2024	208 351 067	72 000 000	69 861 947	69 861 947
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme de Coopération Côte d'Ivoire/UNICEF : Survie de l'Enfant /Santé Nutrition</b>	<b>1999</b>	<b>2024</b>	<b>44 147 376</b>	<b>15 615 562</b>	<b>15 614 007</b>	<b>15 614 007</b>
Sur financement intérieur	1999	2024	44 147 376	15 615 562	15 614 007	15 614 007
Sur financement extérieur	2002	2024	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme National de Lutte contre la schistosomiase, les Géo helminthiases et la filariose lynphatique</b>	<b>1999</b>	<b>2024</b>	<b>544 147 376</b>	<b>183 036 496</b>	<b>182 636 636</b>	<b>182 636 636</b>
Sur financement intérieur	1999	2024	544 147 376	183 036 496	182 636 636	182 636 636
Sur financement extérieur	2002	2024	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme de Lutte contre la santé oculaire et l'Onchocercose PNSOLO</b>	<b>1999</b>	<b>2024</b>	<b>102 000 000</b>	<b>34 484 652</b>	<b>33 696 424</b>	<b>32 196 424</b>
Sur financement intérieur	1999	2024	102 000 000	34 484 652	33 696 424	32 196 424
Sur financement extérieur	2002	2024	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire (PHAM)/Santé</b>	<b>2016</b>	<b>2024</b>	<b>14 999 918</b>	<b>5 000 000</b>	<b>4 992 959</b>	<b>4 992 959</b>
Sur financement intérieur	2016	2024	14 999 918	5 000 000	4 992 959	4 992 959
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Renforcer le Projet de Promotion de l'Hygiène Publique</b>	<b>2016</b>	<b>2024</b>	<b>123 844 457</b>	<b>38 475 839</b>	<b>38 207 200</b>	<b>38 207 200</b>
Sur financement intérieur	2016	2024	123 844 457	38 475 839	38 207 200	38 207 200
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme National de Nutrition</b>	<b>2000</b>	<b>2025</b>	<b>1 025 640 290</b>	<b>179 667 445</b>	<b>179 394 283</b>	<b>179 394 283</b>
Sur financement intérieur	2000	2025	1 025 640 290	179 667 445	179 394 283	179 394 283
Sur financement extérieur	2000	2002	-	-	-	-
<b>Améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé et réduire la mortalité maternelle et infantile</b>	<b>2019</b>	<b>2 025</b>	<b>39 484 619 552</b>	<b>22 455 000 000</b>	<b>22 455 000 000</b>	<b>22 455 000 000</b>
Sur financement intérieur	2019	2025	360 000 000	705 000 000	705 000 000	705 000 000
Sur financement extérieur	2019	2025	39 124 619 552	21 750 000 000	21 750 000 000	21 750 000 000
<b>Renforcer le Programme National de Santé Infantile (PNSI)</b>	<b>2013</b>	<b>2024</b>	<b>298 675 000</b>	<b>88 917 350</b>	<b>88 877 303</b>	<b>87 377 303</b>
Sur financement intérieur	2013	2024	298 675 000	88 917 350	88 877 303	87 377 303
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer le Programme de Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU)</b>	<b>1999</b>	<b>2024</b>	<b>89 072 268</b>	<b>39 740 000</b>	<b>39 696 453</b>	<b>39 696 453</b>
Sur financement intérieur	1999	2024	89 072 268	39 740 000	39 696 453	39 696 453
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Améliorer la santé de la reproduction /Planification Familiale</b>	<b>1999</b>	<b>-</b>	<b>246 695 720</b>	<b>108 528 820</b>	<b>105 418 778</b>	<b>105 418 778</b>
Sur financement intérieur	1999	-	246 695 720	108 528 820	105 418 778	105 418 778
Sur financement extérieur	2000	2000	-	-	-	-
<b>Améliorer le continuum des soins de santé Maternelle et néonatale</b>	<b>2019</b>	<b>2 023</b>	<b>1 136 775 564</b>	<b>652 000 000</b>	<b>651 996 900</b>	<b>64 996 932</b>
Sur financement intérieur	2019	2023	135 199 970	70 000 000	69 996 900	64 996 932
Sur financement extérieur	2019	2023	1 001 575 594	582 000 000	582 000 000	-
<b>Appuyer la Prévention &amp; la Prise en Charge des Violences Sexuelles</b>	<b>2008</b>	<b>2025</b>	<b>25 653 492</b>	<b>3 924 289</b>	<b>3 924 000</b>	<b>3 924 000</b>
Sur financement intérieur	2008	2025	25 653 492	3 924 289	3 924 000	3 924 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Renforcer la Mise en œuvre du Cadre d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale en Côte d'Ivoire</b>	<b>2014</b>	<b>2025</b>	<b>27 722 609 191</b>	<b>9 006 505 000</b>	<b>9 156 504 219</b>	<b>618 104 219</b>
Sur financement intérieur	2014	2025	645 809 191	468 105 000	618 104 219	618 104 219
Sur financement extérieur	2014	-	27 076 800 000	8 538 400 000	8 538 400 000	-
<b>Projet de Renforcement du Système de la Santé Phase 2/KFW</b>				<b>2 645 414 445</b>	<b>2 685 414 445</b>	<b>2 685 414 445</b>
Sur financement intérieur	-	-	-	425 000 000	465 000 000	465 000 000
Sur financement extérieur	-	-	-	2 220 414 445	2 220 414 445	2 220 414 445
<b>Total programme 3 (Budget de l'Etat) Renforcement de la lutte contre la maladie</b>			<b>248 254 806 850</b>	<b>72 890 930 347</b>	<b>77 426 768 113</b>	<b>67 270 878 805</b>
Sur financement intérieur	-	-	45 795 707 749	19 131 732 160	23 667 569 926	22 632 080 618
Sur financement extérieur	-	-	202 459 099 101	53 759 198 187	53 759 198 187	44 638 798 187

Source: SIGOBE à la date du 07 mars 2023

Graphique 43: Exécution des investissements du programme 3 de 2021 à 2022



Le budget du programme 3 a été exécuté à hauteur de 67 708 147 133 FCFA soit un taux de réalisation de 86,96%. Ce taux inférieur au taux théorique s'explique par la non-exécution de certains dons pour absence de conventions.

#### Évolution des effectifs

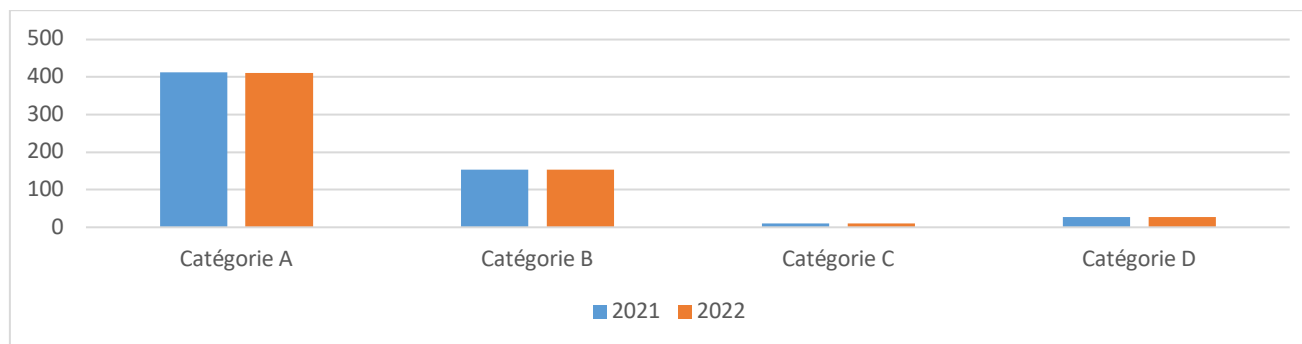
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 190: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2021 (a)	Effectif 2022				Total fin d'année + (b)- (c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
Catégorie A	413	7	0	0	2	411
Catégorie B	154	7	0	0	1	153
Catégorie C	10	0	0	0	0	10
Catégorie D	28	6	0	0	0	28
Non Fonctionnaires	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>605</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>602</b>

Source : DRHS

**Graphique 44: Evolution des effectifs du Programme 3**



Les besoins exprimés en personnel au niveau du programme 3 estimés à 20, en 2022, n'ont pas été satisfaits. Au contraire, le programme 3 a vu son effectif réduit dû aux sorties de personnels. Cette situation a sans doute impacté la performance dudit programme. Cette insuffisance du personnel de santé est l'un des facteurs de la non atteinte des cibles pour bon nombre d'indicateurs. Afin de garantir la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des personnels de santé, le MSHPCMU a élaboré un Plan National de Développement des Ressources Humaines en Santé (PNDRHS 2018-2022). En plus, du PNDRHS 2018-2022, les Comptes Nationaux du Personnel de Santé sont en cours d'élaboration. Ces documents aideront à promouvoir des investissements suffisants en faveur du personnel de santé et à mettre en œuvre de politiques efficaces pour une meilleure gestion des ressources humaines en santé.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Le programme 3 rassemble les interventions de prévention et de prise en charge des maladies, ainsi que le renforcement des interventions d'hygiène publique de l'assainissement de l'environnement. Les activités réalisées au titre de l'année 2022 se présentent tel qu'il suit.

**Action 3.1** : Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme, la tuberculose et l'hépatite virale

#### **VIH/SIDA**

Dans le cadre de lutte contre le VIH/SIDA, les activités d'éducation thérapeutique et de soins différenciés afin de maintenir les patients sous ARV ont été réalisées. A cela s'ajoutent l'approvisionnement régulier des Centres Anti Tuberculeux/ Centre de Dépistage et de Traitement en antirétroviraux (ARV) et la réalisation des missions de suivi de ces activités. Il faut également citer l'organisation des réunions de coordination avec les partenaires de mise en œuvre cliniques et communautaires et la réactivation des comités régionaux de lutte contre le sida (CRLS). Le retard dans l'exécution du plan d'approvisionnement des médicaments et intrants par la NPSPI reste la difficulté majeure dans la lutte contre le VIH/SIDA qu'il d'adresser par le renforcement de la chaîne d'approvisionnement.

#### **Paludisme**

En 2022, les interventions en matière de lutte contre le paludisme en faveur des femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans ont consisté à effectuer la recherche des femmes enceintes perdues de vue au niveau communautaire, mettre à disposition des groupes cibles la SP et les MILDA, réaliser des activités de consultations en stratégie avancée. Concernant les interventions de lutte contre le paludisme menées au sein de la population générale, les principales activités enregistrées sont :

- la formation sur les directives de prise en charge et sur les pratiques de lutte contre le paludisme ;
- la distribution des MILDA en routine dans les formations sanitaires ;
- la réalisation du contrôle la qualité des données conjointe (RDQA, MRDQA) avec la DIIS, le PNLP et Measure Malaria (PMI et FM) dans les districts à forte incohérence de données.

La réalisation des activités a été entravée par la non mise à disposition des listes des femmes enceintes perdues de vue par les infirmiers superviseurs. Pour cela, le MSHPCMU entend promouvoir une collaboration plus accrue entre les acteurs communautaires et les personnels de santé auxquels ils sont rattachés.

## **Tuberculose**

Les activités réalisées par le MSHPCMU dans le cadre de la lutte contre la tuberculose ont consisté à intensifier la sensibilisation de proximité de la population sur la tuberculose par les Agents de Santé Communautaire et les leaders d'opinion (religieux, communautaires etc.). De plus, elles ont permis de renforcer la collaboration avec les tradipraticiens (surtout dans les régions sanitaires à fort taux de décès), intensifier le dépistage et diagnostic actif de la tuberculose et veiller à l'utilisation du Genexpert dans les CAT et certains CDT. A cela s'ajoutent l'organisation de la journée mondiale contre la tuberculose le 24 mars 2022, la formation des prestataires des autres services de santé non CAT/CDT sur les approches de la prévention, du diagnostic, du traitement de la tuberculose et la lecture des clichés radiographiques. Bon nombre de difficultés ont été enregistré dans la mise en œuvre des activités de lutte contre la tuberculose. Il s'est agi entre autres :

- du retard d'acquisition des équipements pour le diagnostic des co-morbidités ;
- du retard de diagnostic dû, soit à la prise de décision tardive du patient à consulter, soit à la non référence rapide des patients présumés TB par les prestataires et à l'insuffisance d'implication des prestataires de santé des autres services dans l'identification et la référence des présumés TB;
- de l'insuffisance d'intégration de la lutte antituberculeuse dans les structures de santé non CAT/CDT ;
- de l'insuffisance de coaching des prestataires et de suivi des activités de dépistage TB dans les autres services de santé ;
- de l'insuffisance de collaboration avec le secteur privé ;
- de l'insuffisance de communication sur la tuberculose et la sous-utilisation de l'outil moléculaire (GeneXpert).

Dans le cadre de l'intensification de la lutte contre la tuberculose, le MSHPCMU entend renforcer le diagnostic et la prise en charge immédiate des comorbidités ; la collaboration avec les tradipraticiens et les officines privés de pharmacie surtout dans les régions sanitaires à fort taux de décès et l'implication des prestataires de santé des autres services dans l'identification et la référence des présumés TB.

## **Hépatite virale**

Dans le cadre de la lutte contre l'hépatite virale plusieurs activités ont été menées dont l'organisation de la journée Mondiale de lutte contre les hépatites virales célébrée le 31 juillet 2021 à Agboville et des campagnes de sensibilisation dans les villes d'Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro et Korhogo. Ces activités ont permis de sensibiliser 4 131 personnes. A cela s'ajoutent les activités de renforcement de capacités à la prise en charge des hépatites virales des Médecins et Paramédicaux et le traitement de 146 malades porteurs d'hépatite B. Par ailleurs, on note la mise en place et la distribution gratuite de Pegasys dans les centres de traitement (Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro). Toutefois, l'insuffisance des moyens logistiques et des ressources humaines et financières ont impacté l'atteinte des résultats. Accroître l'offre de dépistage par l'usage de tests rapides, fiables et peu coûteux ainsi que le financement du bilan pré thérapeutique pour les patients démunis renforceraient la lutte contre les hépatites virales.

**Action 3.2** : Renforcement de la lutte contre les autres maladies transmissibles et non-transmissibles et les maladies tropicales négligées

## **Ulcère de Burili**

Les activités réalisées en 2022 ont été axées sur la prévention et la prise en charge de l'ulcère de Buruli et du pian.

En matière de prévention, le programme de lutte contre l'ulcère de Burilli (UB) a confectionné 1 000 supports d'IEC sur la connaissance de l'UB et le pian. Ces supports ont été diffusés aux acteurs de terrain et aux communautés au cours de séances de sensibilisation, campagne et supervision. Par ailleurs, les activités de communication ont permis la diffusion des messages radiophoniques sur la détection précoce des cas d'Ulcère de Burili en langues locales dans huit (08) districts sanitaires endémiques à savoir : Tiassalé, Sinfra, Oumé, Zouan-Hounien, Toumodi, Beoumi, Sinfra et Bouaflé.

Afin d'assurer la prise en charge, le programme a approvisionné en médicaments et intrants tous les centres de prise en charge au niveau des Districts Sanitaires permettant ainsi de traiter 271 nouveaux cas d'Ulcère de Burili dans 26 centres de prises en charge. Cette prise en charge a été pour la plupart chirurgicale (Excision et/ou Greffe de peau des cas compliqués d'UB). Le gouvernement a également approvisionné 07 établissements en matériel biomédical pour la prise en charge des cas compliqués. En effet, en 2022, 120 cas compliqués d'ulcère de Burili dont 87 nouveaux cas et 33 anciens ont subi au total 150 interventions dont 117 greffes de peau et 33 excisions.

## **Maladies non-transmissibles**

Face à l'évolution croissante des maladies non transmissibles, le Programme National de Lutte contre les Maladies Métaboliques et de Prévention des Maladies Non Transmissibles (PNLMM/PMNT) a dépisté les populations pour le diabète et l'hypertension artérielle (HTA). Ces populations ont été prises en charge dans les Unités de prises en charge des maladies métaboliques.



En 2022, deux (02) nouvelles régions sanitaires ont été pourvues en unités de prise en charge de l'HTA et du diabète. Cela a permis d'accroître le nombre de régions offrant des services de PEC des maladies métaboliques (22 contre 20 en 2021).

### **Maladies tropicales négligées**

Dans le cadre de la lutte contre les maladies tropicales négligées, le Programme National de Lutte contre les Maladies Tropicales Négligées à Chimiothérapie Préventive (PNLMTN CP) a organisé des séances de traitements de ces maladies. Ces activités ont permis l'administration de l'Ivermectine et/ou de l'Albendazole à 15 131 669 personnes âgées de 5 ans et plus souffrant de filariose lymphatique et / ou de l'onchocercose et des géo helminthiases dans 97 Districts sanitaires. L'administration de Zithromax ou de la Tétracycline pommade à 539 706 personnes dans 4 Districts sanitaires pour la lutte contre le trachome cécitant, l'administration du Praziquantel et/ou l'Albendazole à 4 352 365 personnes âgées de 5 à 14 ans et plus pour lutter contre la bilharziose et les géo helminthiases dans 74 Districts sanitaires.

**Action 3.3** : Amélioration de la prévention de la santé et l'hygiène publique et la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles

### **Amélioration de la prévention de la santé et l'hygiène publique**

Les interventions menées ont porté sur : (i) le renforcement du cadre institutionnel, législatif et réglementaire d'amélioration de la prévention de la santé et de la promotion de l'hygiène (ii) la sensibilisation des populations sur l'hygiène environnementale, (iii) l'évaluation et la supervision de l'hygiène des structures sanitaires, (iv) le renforcement de capacités sur l'Hygiène en milieu Hospitalier au niveau de la prévention de la santé et de la promotion de l'hygiène.

### **Renforcement du cadre institutionnel, législatif et réglementaire d'amélioration de la prévention de la santé et de promotion de l'hygiène**

Le cadre institutionnel, législatif et réglementaire se renforce à travers l'adoption et la création de deux textes : (i) Elaboration et validation du plan National Stratégique Santé-Environnement ; (ii) Validation des textes régissant les organes de prévention et de contrôle des infections (PCI).

### **Activités de sensibilisation des populations sur l'hygiène environnementale**

Les activités de sensibilisation réalisées sont : (i) la sensibilisation des populations sur les maladies d'origine hydrique et les IST/SIDA dans le Bassin Versant du Gourou (projet financé par la BOAD) ; la célébration de la Journée Mondiale du Lavage de Main, édition 2022.

### **Activités d'évaluation et de supervision de l'hygiène des structures sanitaires**

Les activités réalisées pour évaluer le niveau des structures sanitaires en Prévention et Contrôle des Infections sont :

- des missions d'évaluation de 40 établissements sanitaires des régions sanitaires du Folon, du Kabadougou et du Bafing en Prévention et Contrôle des Infections ;
- des missions d'évaluation avec les points focaux régionaux en PCI à l'aide de l'outil IPCAF de 08 CHR et 02 établissements sanitaires privés : CHR de San Pedro, Gagnoa, Divo, Korhogo, Man, Bouaflé, Bondoukou et d'Odienné, Polyclinique Internationale de l'Indénié et Clinique Centrale d'Abobo ;
- des missions d'évaluation des centres de vaccination et de renforcement de capacités des agents vaccinateurs en Prévention et Contrôle de l'infection dans les 33 Régions Sanitaires de Côte d'Ivoire ;
- des missions d'évaluation des centres de vaccination et renforcement de capacités des agents vaccinateurs en PCI dans 80 Districts sanitaires de Côte d'Ivoire ;
- des missions d'évaluation de 82 établissements de santé de la Région Sanitaire de l'Indénié-Djuablin à l'aide de l'outil Scorecard de l'OMS (nouvelle version), en Prévention et Contrôle de l'Infection (PCI) ;
- des missions d'évaluation des structures du niveau central (DMHP, DHPSE, INHP) en PCI à l'aide de l'outil IPCAT-MR de l'OMS, en Côte d'Ivoire.

### **Renforcement de capacités sur l'Hygiène en milieu hospitalier**

Plusieurs formations ont été organisées pour le renforcement de capacités du personnel :

- Formation des Equipes Régionales Santé de N'ZI, de la MARAHOUE, de LOH-DJIBOA et de GÔH en Prévention et Contrôle de l'Infection pour la COVID-19 ;
- Formation de 15 Personnels de Santé en PCI dans chacun des CHR de : San-Pedro, Gagnoa, Korhogo et Divo ;

- Formation de 15 Personnels de Santé en Prévention et Contrôle de l'Infection (PCI) à la Polyclinique Internationale de l'Indénié à la Polyclinique Centrale d'Abobo ;
- Formation de 60 Points Focaux en Prévention et Contrôle de l'Infection des établissements sanitaires dans les régions du Kabadougou, du Folon et du Bafing ;
- Formation du Personnel des Pompes Funèbres de Côte d'Ivoire sur la COVID-19.

### **Promotion des bonnes pratiques nutritionnelles**

Les activités réalisées par le programme de nutrition (PNN) ont été axées sur : (i) la sensibilisation, (ii) la prévention, (iii) la prise en charge des nutritionnelles, (iv) Renforcement du plateau technique des ESPC en matériels anthropométriques et intrants de nutrition.

#### **Activités de sensibilisation sur les bonnes pratiques nutritionnelles**

La communication digitale à travers des médias sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, Whatsapp) a permis d'atteindre une audience de 2 422 761 personnes qui ont bénéficié de conseils pour une alimentation saine et équilibrée et sensibilisées sur les carences nutritionnelles et la pratique d'une activité sportive régulière.

Les JIAN (Journées Internationales d'Alimentation et Nutrition) ont permis de sensibiliser 2 949 287 personnes sur les Bonnes Pratiques Nutritionnelles (BPN) et les Actions Essentielles en Nutrition (AEN). En outre, 1 154 496 personnes ont été sensibilisées sur des thématiques en lien avec la nutrition par le canal des radios de proximité.

#### **Activités préventives nutritionnelles**

Les activités préventives ont été axées sur les campagnes de déparasitage et de supplémentation en vitamine A chez les enfants de 06-59 mois et de 12-59 mois. Au total, 2 295 639 enfants de 6-59 mois ont été supplémentés en vitamine A au cours de la campagne de supplémentation en vitamine A et déparasitant (SVAD) organisée dans 40 districts sanitaires en décembre 2022 et 3 363 340 enfants de 12-59 mois déparasités au cours d'une première SVAD organisée dans 72 districts sanitaires au mois de juin 2022.

#### **Activités sur la prise en charge nutritionnelle**

Les activités ont concerné le traitement nutritionnel des enfants malnutris. En effet, 22 713 enfants malnutris aigus sévères sans complication ont été admis pour des soins nutritionnels en UNTA dont 12 023 déclarés guéris, 2118 patients ayant abandonné les soins et 140 patients décédés. De plus, 1898 enfants de 6 à 59 mois malnutris aigus sévères avec complication admis en Unité de Nutrition Thérapeutique (UNT) pour des soins nutritionnels ont été pris en charge et guéris.

#### **Activités pour le renforcement du plateau technique des ESPC en matériels anthropométriques et intrants de nutrition**

Dans le cadre de l'extension du paquet complet d'offre de service de nutrition 1519 ESPC ont été équipés en matériels anthropométriques et approvisionnés en intrants de nutrition pour offrir des services de prise en charge de la malnutrition dans 73 districts sanitaires.

**Action 3. 4** : Amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes

#### **Santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant**

Les interventions liées à la santé de la mère ont principalement consisté en la mise en place et le fonctionnement du réseau de soins obstétricaux et néonataux d'urgence et au renforcement de capacités ainsi qu'en l'intensification de la planification familiale.

#### **Mise en place et fonctionnement du réseau de soins obstétricaux et néonataux d'urgence en 2022 et renforcement des capacités**

Les activités ont consisté à acquérir du matériel pour la santé de la reproduction (SR) et des intrants pour la pratique des fonctions SONU. Il s'est également agi de renforcer les capacités des acteurs à l'utilisation du matériel. En outre, des ventouses pour la gestion des accouchements assistés, des vêtements Anti- hock Garment pour la gestion des hémorragies du post partum, des kits AMIU pour la prise en charge des soins après avortement, des ambu bac (ballon auto gonflable néonatal) pour la réanimation du nouveau-né ont été mis à la disposition de 219 établissements de soins. De même, 89 districts sanitaires ont reçu des mannequins pour la formation continue des prestataires.

Des pools de formateurs mis en place au niveau des Districts et disposant de matériels didactiques ont formé 82 prestataires dont (4) médecins, (77) sages-femmes et (1) infirmier provenant de 15 maternités du réseau SONU (7 SONUB et 8 SONUC) pour offrir des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de qualité ainsi que détecter et prévenir la fistule obstétricale.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des communautés à l'utilisation des services SONU/ PF, 569 321 personnes ont été informées sur la SSR/PF grâce au travail des différents points focaux désignés pour le suivi de la diffusion des PAD dans les différentes langues locales.

### Intensification de la planification familiale

Pour mener à bien les activités liées à l'intensification de la planification familiale (PF), le MSHPCMU a organisé 296 consultations foraines (CF) en collaboration avec l'ASFI, l'AIBEF et AIMAS et mis en œuvre la gratuité de la PF dans 10 districts sanitaires. Cela a permis de sensibiliser 128 431 personnes (femmes et filles), d'administrer des contraceptifs modernes à 15 243 femmes et filles, de réaliser la CPN de 2 170 femmes et filles, de réaliser la CPON de 1 275, de distribuer, former 237 prestataires sur le dépistage du col de l'utérus et des méthodes de contraception.

Les activités sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan de passage à échelle du contraceptif injectable administré sous la peau, DMPA SC, ont consisté à mettre à disposition des produits dans les districts sanitaires et former 500 prestataires à l'utilisation du DMPA SC.

En ce qui concerne les interventions liées à la santé de l'enfant, elles se résument à la vaccination des enfants de 0 à 11 mois contre la DTC-HepB-Hib3 lors de semaine d'intensification de vaccination et de journées locales de vaccination contre la polio (nVPO) des enfants de 0 à 5 ans dans 32 Directions Départementales de la Santé (DDS).

### Santé des adolescents et jeunes

Pour l'année 2022, 1 341 759 personnes ont été sensibilisées par les acteurs des Services de Santé Scolaire et Universitaires – Santé des Adolescents et des Jeunes (SSSU- SAJ). Les personnes sensibilisées se répartissent sur les thématiques suivantes : 5% des adolescents et jeunes sensibilisés sur les IST/VIH, 12% sur les grossesses précoces, 5% sur la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale, 9% sur le paludisme, 8% sur la toxicomanie et autres addictions, 6% sur la tuberculose, 55% sur les autres thématiques de santé y compris la COVID-19.

Deux types de consultations ont été offertes par les SSSU-SAJ : les consultations préventives et les consultations curatives des jeunes et étudiants. Au total, 1 158 039 consultations ont été réalisées dont 887 095 (77%) en consultations préventives et 270 944 (23%) en consultations curatives.

Les activités de promotion de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes se sont appuyées sur l'offre de méthodes contraceptives modernes en routine et au cours des campagnes itinérantes avec un objectif de 20% de la population des adolescentes et filles. Ainsi, 23 409 adolescentes et jeunes filles ont utilisé les méthodes contraceptives modernes en tant que nouvelles utilisatrices.

Au cours de cette année, 2 675 grossesses précoces ont été dénombrées dans les SSSU-SAJ dont 2 525 (94%) en milieu scolaire et 150 grossesses en milieu extrascolaire diagnostiquées. La prise en charge de ces grossesses a nécessité la suspension de scolarité chez 1 650 filles.

Dans le cadre de la lutte contre la covid-19, 370 602 personnes jeunes ont été sensibilisées et 112 233 vaccinées dans les écoles et hors de l'école.

## PERFORMANCE DU PROGRAMME

### Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 191: Evolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1 : Intensifier les interventions de prévention et de prise en charge du paludisme, de la tuberculose et du VIH/sida et Hépatite virale</b>						
Indicateur 1.1. : Nombre de Personnes Vivant avec le VIH/Sida (PVVIH) sous ARV (File active)	Nbre	269 135	281 369	286 444	317 226	292 663
Indicateur 1.2. : Proportion de femmes enceintes, fréquentant les centres de consultations prénatales, ayant reçu au moins trois doses de Sulfadoxine Pyriméthamine (traitement préventif du paludisme)	%	44,8	47,5	49	65	47,20
Indicateur 1.3: Nombre de cas de tuberculose, toutes formes confondues notifiées	Nbre	-	19 717	20 743	23 813	21 845
Indicateur 1.4: Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	%	86,7	86,1	84	89	84,60
Indicateur 1.5: Proportion de patients tuberculeux notifiés traités pour le VIH/SIDA	%	99	99	99	100	99
Indicateur 1.6: Nombre de patients dépistés pour l'hépatite B	Nbre	-	2 000	2 000	20 000	4 131
Indicateur 1.7: Nombre de patients traités pour l'hépatite B	Nbre	-	200	200	250	146

Indicateurs	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 2 : Intensifier les interventions de lutte contre les autres maladies transmissibles, non transmissibles et les maladies tropicales négligées</b>						
Indicateur 2.1. : Taux d'infirmité de « degré 2 » parmi les nouveaux cas de lèpre dépités	%	-	24,9	24,31	23	21,12
Indicateur 2.2. : Nombre de patients pris en charge dans les UPEC pour les maladies métaboliques	Nbre	30 162	30 162	57 240	20 362	78 432
<b>Objectif spécifique 3: Intensifier les interventions d'amélioration de la prévention des maladies et promotion de l'hygiène publique ainsi que des bonnes pratiques nutritionnelles</b>						
Indicateur 3.1: Proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris	%	92,4	92,8	92,16	95,2	84
Indicateur 3.2: Nombre d'enfants de 6 à 59 mois pris en charge pour malnutrition aiguë sévère avec ou sans complication	Nbre	10 632	10 632	40 080	24 496	24 611
Indicateur 3.3: Proportion d'Unités Nutritionnelles Thérapeutiques fonctionnelles	%	53	53	58	90	81
Indicateur 3.4: Nombre d'unités Nutritionnelles Thérapeutiques Ambulatoires (UNTA) fonctionnelles	Nbre	-	-	1164	1 826	1 519
<b>Objectif spécifique 4: Maitriser les risques liés à la grossesse et améliorer la couverture en services de prévention et de prise en charge des maladies de l'enfant</b>						
Indicateur 4.1: Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié	%	69,4	70,9	75,34	74	75,74
Indicateur 4.2: Taux de prévalence contraceptive chez les femmes en âge de procréer (15-49 ans) utilisant des méthodes contraceptives modernes (méthode d'auto-injection : SAYNA-PRESS)	%	-	22,5	23,9	28,8	21,5
Indicateur 4.3: Taux d'établissements de premier contact offrant les 7 fonctions des soins obstétricaux et néonataux de base (SONUB)	%	-	10	13	19,52	17
Indicateur 4.4: Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3	%	42	91	91	92	74, 30
Indicateur 4.5: Taux d'enfants âgés de 9 mois à 1 an vaccinés contre la rougeole	%	-	86	88	95	85%

SOURCE : DPPD-PAP 2022-2024

### Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Objectif spécifique 1: Intensifier les interventions de prévention et de prise en charge du paludisme, du VIH/sida, la tuberculose et l'hépatite virale

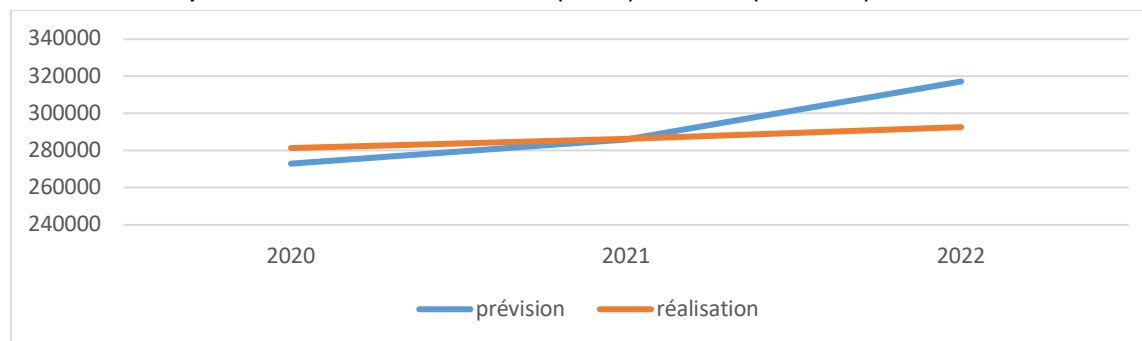
##### Indicateur 1.1. Nombre de Personnes Vivant avec le VIH/Sida (PVVIH) sous ARV (File active)

Les ARV permettent de baisser la charge virale chez les PVVIH et de maintenir le système immunitaire en élevant le nombre de lymphocytes TCD4. Ils permettent de réduire la fréquence des complications, d'améliorer l'état de santé et de prolonger la survie des patients.

Le Nombre de Personnes Vivant avec le VIH/Sida (PVVIH) sous ARV (File active) est un indicateur de mesure de la performance du système de santé à mettre les personnes vivant avec le VIH SIDA sous traitement.

L'analyse des résultats montre que le nombre de PVVIH mis sous traitement ARV en 2022 se situe à 292 663. Ce niveau est inférieur au nombre prévu de 317 226 PVVIH, soit un taux d'atteinte de 92,26%. Bien que le niveau prévu n'ait été atteint, cette réalisation reste supérieure aux résultats des années 2019, 2020 et 2021. La mise en œuvre effective du plan d'approvisionnement des médicaments et intrants par l'Etat constitue le moyen de rehausser la prise en charge des PVVIH.

**Graphique 45: Nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA (PVVIH) sous ARV (File active)**



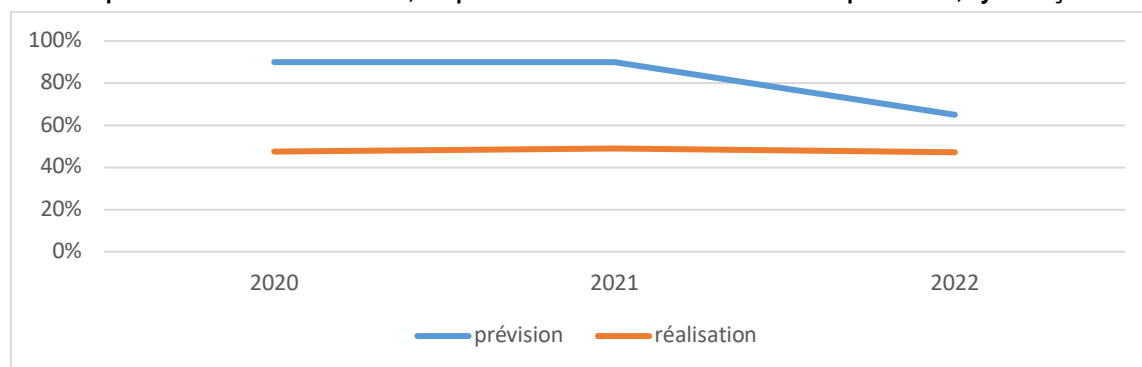
**Indicateur 1.2. :** Proportion de femmes enceintes, fréquentant les centres de consultations prénatales, ayant reçu au moins trois doses de Sulfadoxine Pyriméthamine (traitement préventif du paludisme)

La proportion de femmes enceintes, fréquentant les centres de consultations prénatales, ayant reçu au moins trois doses de Sulfadoxine Pyriméthamine est un indicateur de mesure de la performance du système de santé à assurer la prévention du paludisme chez les femmes enceintes.

Entre 2021 et 2022, cet indicateur est passé de 49% à 47,20% soit une baisse de 1,8 point, le maintenant ainsi en dessous de la cible de 65%. Cette contreperformance est principalement due aux difficultés liées à la mise à disposition des listes des femmes enceintes perdues de vues par les infirmiers superviseurs.

Afin de pallier ce problème et améliorer le niveau de l'indicateur, il conviendrait de promouvoir une collaboration plus accrue entre les acteurs communautaires et les personnels de santé auxquels ils sont rattachés.

**Graphique 46: Proportion de femmes enceintes, fréquentant les centres de consultations prénatales, ayant reçu au moins 3 doses de sulfadoxine pyrimétamine**



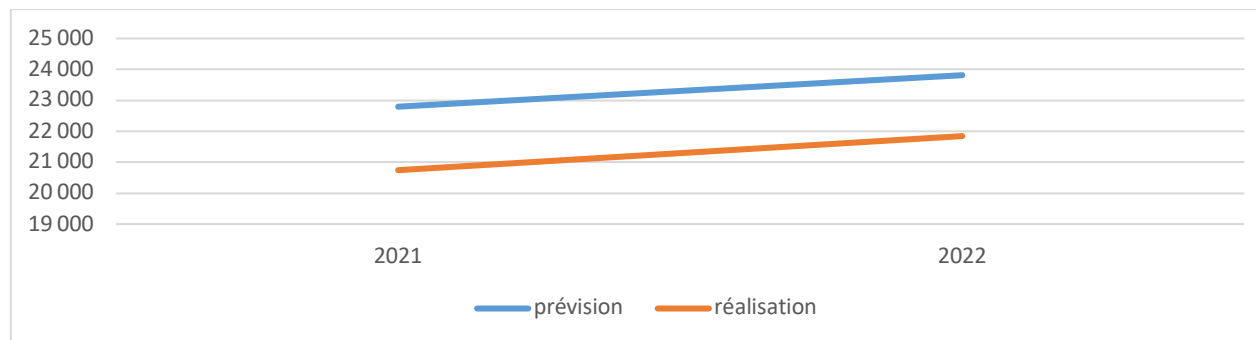
**Indicateur 1.3:** Nombre de cas de tuberculose, toutes formes confondues notifiées

La tuberculose est une maladie très contagieuse et nécessite le traitement de tous les cas. L'indicateur nombre de cas de tuberculose, toutes formes notifiées mesure la capacité du système à capter tous les cas de tuberculose.

En 2022, le nombre de cas de tuberculose, toutes formes notifiées, enregistrés est de 21 845. Ce niveau est en deçà de la cible de 23 813. Cependant, on note une amélioration par rapport à 2021, en effet, cet indicateur est passé de 20 743 à 21 845 soit une augmentation de 5,3%.

Ce niveau de performance s'explique par l'insuffisance d'intégration de la lutte antituberculeuse dans les structures de santé non CAT/CDT, la méconnaissance des structures de LAT par la population générale, l'insuffisance de collaboration avec le secteur privé et l'insuffisance de communication sur la tuberculose.

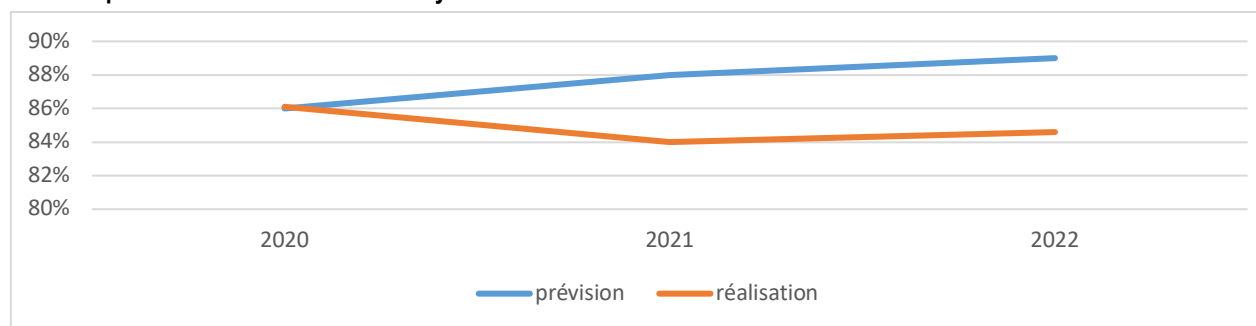
**Graphique 47: Nombre de cas de tuberculose, toutes formes confondues notifiées**



**Indicateur 1.4: Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement**

En 2022, le taux de succès thérapeutique est de 84,6%, soit une performance de 95% par rapport à la cible de 89%. Malgré cette performance acceptable, la cible n'a pas été atteinte. Cela est due au taux de décès de (8%), au retard dans l'acquisition des équipements pour le diagnostic des comorbidités, au retard de diagnostic qui est lié soit à la prise de décision tardive du patient à consulter ou le retard dans la référence des patients présumés TB par les prestataires et à l'insuffisance de l'implication des prestataires de santé des autres services dans l'identification et la référence des présumés TB. Le renforcement du diagnostic et la prise en charge immédiate des comorbidités, l'identification d'un point focal du District sanitaire pour le suivi des activités TB dans les structures de santé, l'organisation de l'audit de chaque décès constaté dans chaque coordination permettraient l'amélioration de l'indicateur.

**Graphique 48: Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement**



**Indicateur 1.5: Proportion de patients tuberculeux notifiés traités pour le VIH/SIDA**

Selon l'OMS, les sujets infectés par la tuberculose et également par le VIH ont 18 fois plus de risque de développer une tuberculose évolutive que les autres (intervalle d'incertitude : 15 à 21). La tuberculose et le VIH forment une association meurtrière, chacun accélérant l'évolution de l'autre.

En 2022, la cible de 100% de la proportion de patients tuberculeux notifiés traités pour le VIH est presque atteinte avec un niveau de performance de 99%. Ce niveau remarquable a été favorisé par l'approvisionnement régulier des structures de prise en charge de la tuberculose en tests de diagnostic du VIH (Détermine et STAT PARK) par le programme VIH à travers la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (N-PSP CI).

En effet, la bonne performance traduit le respect des directives recommandant le test VIH systématique pour tous les cas présumés et diagnostiqués de tuberculose.

**Indicateur 1.6:** Nombre de patients dépistés pour l'hépatite B

En 2022, à l'issu de la mise en œuvre des activités, le nombre de patients dépistés pour l'hépatite B se situe à 4 131 contre une cible de 20 000 patients. Bien que la cible ne soit pas atteinte, le niveau de réalisation est en hausse par rapport à l'année précédente passant de 2 000 à 4 131 soit une hausse de 107%. Le renforcement en ressources humaines, matérielles et financières devrait permettre au MSHPCMU d'accentuer la sensibilisation et le dépistage précoce dans la prise en charge des cas d'hépatite dans la population.

**Indicateur 1.7:** Nombre de patients traités pour l'hépatite B

Au cours de l'année 2022, les activités réalisées dans le cadre de la prise en charge des patients pour l'hépatite B ont permis de traiter 146 patients. Ce niveau est en deçà de la cible prévue (250 patients traités). Afin d'améliorer ce résultat, il convient d'assurer le financement du bilan pré thérapeutique pour le traitement des patients démunis.

**Objectifs spécifique 2 : Intensifier les interventions de lutte contre les autres maladies transmissibles, non transmissibles et les maladies tropicales négligées**

**Indicateur 2.1. :** Taux d'infirmité de « degré 2 » parmi les nouveaux cas de lèpre dépistés

Le taux d'infirmité de degré 2 est un indicateur de détection tardive de la maladie chez le patient. Dépisté tôt, le malade peut guérir sans aucune séquelle. La stratégie est donc de dépister la maladie à un stade précoce (le plus tôt possible).

L'objectif pour l'indicateur a été atteint à 92 % (21,12% pour une cible de 23%). Ce niveau reste satisfaisant et est favorisé par les activités de sensibilisation et de formation menées par le Ministère ainsi que le renforcement des capacités des acteurs, la décentralisation de la prise en charge et du diagnostic, les campagnes de sensibilisation et de campagnes de dépistage de masse. Aussi, pour intensifier la lutte contre la lèpre, le MSHPCMU compte renforcer la recherche active des cas, prévenir la maladie par l'instauration d'une chimioprophylaxie chez les contacts des cas Multibacillaires (forme la plus contagieuse de la lèpre), renforcer la surveillance épidémiologique et la prise en charge rapide des complications.

**Indicateur 2.2 :** Nombre de patients pris en charge dans les UPEC pour les maladies métaboliques

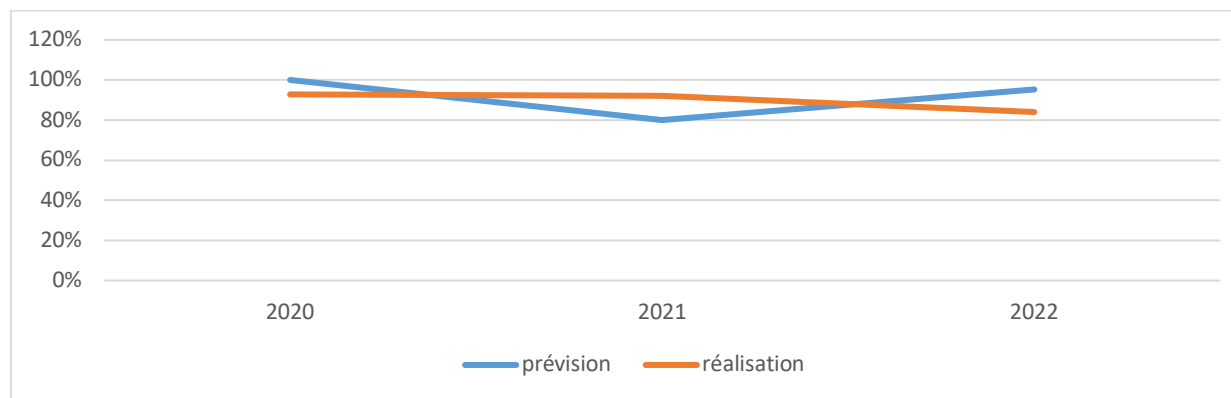
Les maladies chroniques non transmissibles sont en progression constante en Côte d'Ivoire et représentent l'une des principales causes de décès par maladie. La prise en charge de ces pathologies est nécessaire afin de réduire la mortalité et la morbidité dues aux maladies non transmissibles. Ainsi, le MSHPCMU entreprend des activités de prise en charge de ces pathologies. En 2022, le nombre de patients pris en charge dans les UPEC pour les maladies chroniques non transmissibles s'élève à 78 432 et situe l'indicateur au-dessus de la cible de 20 362. Cette performance s'explique par le fort taux de dépistage réalisé lors des campagnes de sensibilisation et de prise en charge de la population pour les maladies métaboliques.

**Objectifs spécifique 3 : Intensifier les interventions d'amélioration de la prévention des maladies et promotion de l'hygiène publique ainsi que des bonnes pratiques nutritionnelles**

**Indicateur 3.1:** Proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris

La proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris a légèrement baissé entre 2021 et 2022 passant de 92,16% à 84%, soit une baisse de 8 points. Cette baisse situe l'indicateur en dessous de la cible de 95,2%. L'intensification des stratégies avancées, la sensibilisation et le dépistage au niveau communautaire permettraient d'améliorer l'indicateur.

**Graphique 49: Proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris**



**Indicateur 3.2:** Nombre d'enfants de 6 à 59 mois pris en charge pour malnutrition aigüe sévère avec ou sans complication

Le dépistage de la malnutrition et la prise en charge contribuent fortement à la réduction de la mortalité infantile. Le nombre d'enfants pris en charge pour malnutrition aigüe sévère est de 24 611 en 2022, ce niveau est supérieur à la cible de 24 496. Cette performance est principalement due au maintien des stratégies pour la prise en charge des enfants malnutris.

**Indicateur 3.3:** Nombre d'Unités Nutritionnelles Thérapeutiques (UNT)

Au titre de l'année 2022, on note 81 unités nutritionnelles thérapeutiques (UNT) offrant des services de prise en charge de la malnutrition aigüe sévère avec complication. Bien que ce nombre soit inférieur à la cible de 90, il a augmenté d'environ 40% par rapport à l'année 2021. La mise en œuvre des UNT est majoritairement financée par les partenaires techniques et financiers qui ont des procédures de décaissement différents pour lesquelles il convient d'harmoniser afin de permettre aux acteurs de réaliser les activités planifiées.

**Indicateur 3.4:** Nombre d'unités Nutritionnelles Thérapeutiques Ambulatoires (UNTA) fonctionnelles

Dans le cadre de l'extension du paquet complet d'offre de service de nutrition 1 519 ESPC ont été équipés en matériels anthropométriques et approvisionnés en intrants de nutrition pour offrir des services de prise en charge de la malnutrition dans 73 districts sanitaires. Ces activités ont permis d'atteindre la cible à 83,2% (1519 pour une cible de 1826). Cet indicateur est en hausse de 30,5% par rapport à 2021.

**Objectifs spécifique 4 : Maitriser les risques liés à la grossesse et améliorer la couverture en services de prévention et de prise en charge des maladies de l'enfant**

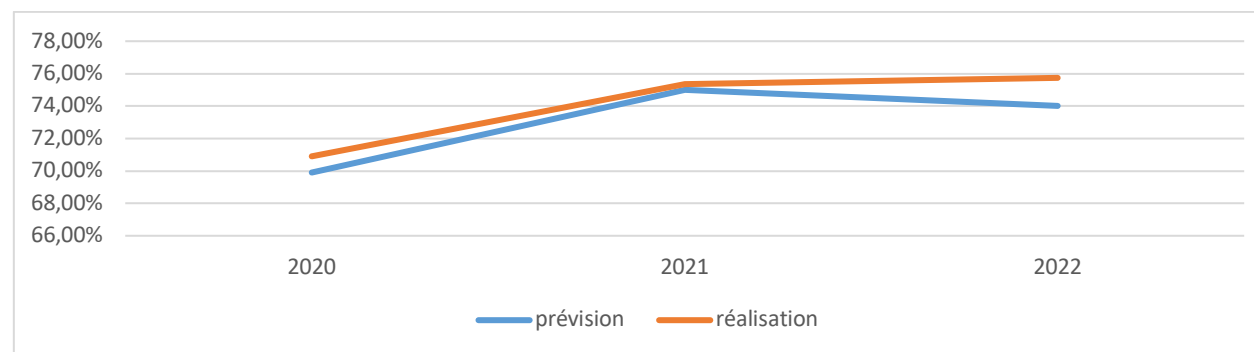
**Indicateur 4.1:** Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié

Les actions en matière de santé de la femme sont des actions essentielles pour la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile ainsi que pour la réalisation de progrès vers l'atteinte des objectifs de développement durable.

En comparaison à la tendance historique, le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié s'est amélioré de 2021 à 2022 passant respectivement de 75,34 à 75,74 soit une progression de 0,40 point. Le taux ciblé pour le compte de l'année 2022 (74%), a été dépassé. Cette progression pourrait s'expliquer par la mise en place de pools de formateurs disposant de matériels didactiques pour former les prestataires.



**Graphique 50: Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié**



**Indicateur 4.2:** Taux de prévalence contraceptive chez les femmes en âge de procréer (15-49 ans) utilisant des méthodes contraceptives modernes (méthode d'auto-injection):

L'utilisation de la contraception protège les femmes en particulier les adolescentes, des risques que peuvent représenter les grossesses pour leur santé et lorsque les naissances sont espacées de moins de deux ans. La contraception offre tout un éventail d'avantages potentiels dans d'autres domaines de la santé, qui vont des possibilités élargies d'éducation et d'automatisation des femmes, à la croissance durable de la population et au développement économique des pays. En 2022, le taux de prévalence (21,5%) se situe en dessous de la cible de 28%. L'intensification de la planification familiale et le passage à la gratuité dans tous les districts sanitaires, permettraient de l'améliorer.

**Indicateur 4.3:** Taux d'établissements de premier contact offrant les 7 fonctions des soins obstétricaux et néonataux de base (SONUB)

Le niveau de réalisation de l'indicateur (17%) est en deçà de la cible de 19,52%. Ce niveau de performance traduit les efforts de l'Etat pour offrir des SONUB. En effet, au titre de l'année 2022, le MSHPCMU a mis en place et veillé au fonctionnement du réseau de soins obstétricaux et néonataux d'urgence dans les structures. Il a doté 219 structures en matériel et kits pour la prise en charge des soins après avortement et la réanimation du nouveau-né ainsi qu'en consommables pour la prise en charge des accouchements eutociques. Le MSHPCMU poursuit le renforcement de la mise aux normes des établissements dans le cadre de la réforme hospitalière afin d'accroître l'offre de services des SONU.

**Indicateur 4.4:** Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3

Les activités de vaccination contre DTC-HepB-Hib3 se sont réalisées en stratégie fixe avancée et mobile et lors des semaines d'intensifications. Cependant, le niveau de l'indicateur (74,30%) a considérablement baissé sur la période 2021-2022 maintenant l'indicateur en deçà de la cible de 95%. Ce niveau est dû au retard dans le financement des stratégies avancées et à l'insuffisance en motos pour les stratégies avancées. Les stratégies avancées, les postes avancés et les stratégies fixes qui devraient permettre d'atteindre la population cible n'ont pas été entièrement réalisées. La poursuite de l'intégration de la vaccination aux activités de vaccination supplémentaire contre la COVID-19 contribuerait à améliorer le niveau de l'indicateur.

**Indicateur 4.5:** Taux d'enfants âgés de 9 mois à 1 an vaccinés contre la rougeole

Le taux d'enfants âgés de 9 mois à 1 an vaccinés contre la rougeole est estimé à 85% en 2022 et est en deçà de la cible de 95%. Les stratégies avancées, les postes avancés et les stratégies fixes qui devraient permettre d'atteindre la population cible n'ont pas été entièrement réalisées. La poursuite de l'intégration de la vaccination aux activités de vaccination supplémentaire contre la COVID-19 contribuerait à améliorer le niveau de l'indicateur.

## PERSPECTIVES

### Leçons apprises

La réussite des campagnes de sensibilisation, d'information et itinérantes d'offre de service de santé sexuelle et planification familiale nécessite l'implication des autorités administratives, leaders politiques, communautaires, religieux, syndicaux et autres acteurs de la société civile.

La non-maîtrise des nouvelles procédures du budget-programmes par les gestionnaires des programmes nationaux de santé ralentit le déroulement des activités.

Les difficultés de justification financières des activités avec certains partenaires techniques et financiers entravent la bonne mise en œuvre des activités.

Au regard des résultats obtenus et des difficultés rencontrées au cours de l'année 2022, le responsable du programme 3 entend intensifier la lutte contre les maladies pour réduire leurs effets néfastes sur l'état de santé de la population. A cet effet, la poursuite des réformes notamment la généralisation du financement basé sur la performance et la mise en œuvre de la réforme hospitalière constituent des facteurs favorisant l'atteinte de cet objectif.

Les principales difficultés dans la mise en œuvre des activités sont :

- le retard dans la mise en œuvre de certaines activités du fait de l'insuffisance des ressources ;
- l'insuffisance de matériels au niveau des structures de prise en charge ;
- le diagnostic tardif de certaines pathologies ;
- le retard dans le financement des stratégies avancées dans le cadre de la vaccination ;
- le retard dans la mise à disposition des médicaments et intrants de certaines pathologies (VIH, TB, Palu).

### Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il convient de :

- renforcer le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers afin d'alléger les procédures de gestion ;
- renforcer l'effectif et les compétences des ressources humaines en santé du Programme ;
- renforcer la mobilisation des ressources pour l'intensification des activités de promotions, de sensibilisation et de conseil ;
- renforcer la chaîne d'approvisionnement pour assurer la régularité dans la mise à disposition des médicaments et intrants de certaines pathologies.

## CONCLUSION

Créé pour coordonner les différentes actions de lutte contre les maladies prioritaires et autres problèmes de santé publique, le programme 3 a connu une modification à la hausse de son budget passant de 73 323 908 675 francs CFA à 77 864 036 441 F CFA. Malgré cette hausse, il a connu une performance variée pour les indicateurs visés. En effet, sur 18 indicateurs, 03 ont atteint leurs cibles et 09 se rapprochent des cibles. Afin de relever le niveau de performance, le responsable du programme entend initier des discussions avec les partenaires techniques et financiers notamment le Fonds Mondial de lutte contre le VIH/ sida, la Tuberculose et le Paludisme afin d'alléger les procédures de gestion.

### Appendice - Exécution de la Dotation Covid-19

Face à l'évolution de la pandémie et de ses conséquences, le gouvernement avec l'appui des partenaires et bailleurs a pris des mesures et mis en place des mécanismes à travers un plan de riposte pour contenir la pandémie et traiter les cas afin de réduire la morbidité, la mortalité et l'impact socio-économique sur les populations. Ce plan national de riposte contre la Covid-19 a été révisé en 2022 et comporte 10 axes stratégiques visant à (i) Poursuivre l'approvisionnement du pays en vaccins et intrants, (ii) Intensifier la vaccination, (iii) Décentraliser la prise en charge et le dépistage antigénique, (iv) Renforcer les capacités de surveillance épidémiologique, (v) Assurer une meilleure gestion des déchets, (vi) Renforcer la communication sur les risques, la mobilisation sociale et l'engagement communautaire, (vii) Mettre un accent sur la recherche opérationnelle et (viii) Améliorer le suivi des contacts.

De plus, en vue de réduire l'impact de l'épidémie, le MSHPCMU a intensifié davantage (i) la sensibilisation de masse sur le dépistage précoce de la covid19, (ii) le respect des mesures barrières, (iii) la vaccination, (iv) la décentralisation et le renforcement des capacités de dépistage et de surveillance épidémiologique.

En 2022, 429 143 tests ont été réalisés. Ainsi, l'on enregistre une baisse constante et successive du taux de positivité à la Covid-19 de 2020 à 2022. Ce taux était d'environ 9% en 2020, 5% en 2021 et 4% en 2022. De même, il y a une réduction du nombre de décès lié à la Covid-19 ; Il était de 582 en 2021 contre 111 en 2022 soit une létalité qui est passée de 1,18% en 2021 à 0,70% à fin décembre 2022.

Au titre de la vaccination, la Côte d'Ivoire a reçu au total 28 901 130 doses de vaccins dont 24 158 489 ont été administrées. On dénombre à fin décembre 2022, 13 323 505 personnes ayant reçu une dose de vaccin et 11 900 087 autres ont été complètement vaccinées soit 42% de la population cible. La proportion des personnes de 50 ans et plus complètement vaccinées représente la proportion la plus élevée avec un taux de 114% contre 65% et 13% respectivement pour les personnes de 18 à 49 ans et de 12 à 17 ans.

## **CONCLUSION GENERALE**

Le Rapport Annuel de Performance du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle fait l'état des résultats obtenus par rapport aux objectifs qu'il s'est fixé dans le cadre du budget-programmes en 2022.

Le MSHPCMU, pour améliorer la santé des populations au cours de l'année 2022, a bénéficié d'un financement de 483 280 768 318 francs CFA. Il s'est fixé trois objectifs globaux notamment l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé ; l'accroissement de l'offre et la qualité des prestations des services de santé, et l'intensification de la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé prioritaires. Ces objectifs globaux et stratégiques ont été déclinés en treize indicateurs dont les niveaux de réalisations sont satisfaisants : quatre (4) ont atteint la cible et les neufs (9) autres en sont proches.

Cependant, les difficultés d'approvisionnement en médicaments et intrants stratégiques, l'insuffisance de ressources financières ainsi que la faible disponibilité en SONUB et SONUC freinent les efforts du MSHPCMU dans l'atteinte des résultats.

La poursuite de la mise en œuvre de la réforme hospitalière soutenue par une augmentation des ressources du MSHPCMU, de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle et l'intensification du PBF ainsi que le renforcement des capacités du personnel de santé permettront de booster la performance du MSHPCMU.



# **SECTION 336 : MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**



## SECTION 336 : MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE

### INTRODUCTION

Suite au remaniement ministériel intervenu le **20 Avril 2022**, le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique (MICEN) est créé. Ce ministère émane de la fusion du Ministère de la Communication, Médias et de la Francophonie et du Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation.

Ce département ministériel est dirigé par le **Ministre Amadou COULIBALY**.

Conformément au décret **N°2022-301 du 04 mai 2022** portant attributions des membres du gouvernement, les principales missions du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique, sont les suivantes :

#### En matière de communication et des médias

- L'élaboration des lois et des règlements en matière de communication ;
- La coordination des actions de la communication gouvernementale ;
- La vulgarisation des lois et règlements sur la presse, l'audiovisuel, la communication publicitaire et les nouveaux médias ;
- Le renforcement du rôle des Autorités de Régulation ;
- Le respect de la neutralité et de l'impartialité dans la diffusion de l'information ;
- Le développement et la promotion de la presse écrite et des médias audiovisuels privés ;
- La création d'un cadre favorable à la libéralisation des médias audiovisuels et à la pluralité de la presse ;

#### En matière d'Economie Numérique

- Elaboration et suivi de l'application de la réglementation en matière d'économie numérique ;
- Développement de l'accès au réseau numérique ;
- Elaboration et suivi de l'application de la réglementation en matière de télécommunication ;
- Restructuration et modernisation de la Poste ;
- Développement de la formation, de l'emploi, de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité dans le secteur numérique.

Les missions du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique (MICEN) sont regroupées en trois (03) programmes à savoir :

- Programme 1 : Administration générale ;**
- Programme 2 : Communication et Médias ;**
- Programme 3 : Economie Numérique et Poste.**

Le décret **N° 2022-602 du 03 Août 2022** portant organisation du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique prévoit :

- Le Cabinet ;**
- Neuf (09) Directions rattachées au Cabinet ;**
- Cinq (05) Services rattachés au Cabinet ;**
- Deux (02) Directions générales ;**
- Six (06) Directions centrales ;**
- Vingt et un (21) structures sous tutelle ;**
- Quinze (15) Directions Régionales.**

Les activités répertoriées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 se sont exécutées dans un contexte largement tributaire du au changement intervenu avec la fusion des ministères de la Communication, des médias et de la Francophonie et celui du Ministère de l'Economie Numérique des Télécommunications et de l'innovation. Par ailleurs, la prise en main progressive du processus d'exécution budgétaire par les différents acteurs au cours du 2<sup>ème</sup> semestre a permis une grande amélioration dans la mise en œuvre des activités des différents acteurs intervenant dans la chaîne budgétaire tant au plan managérial qu'opérationnel.

Au plan institutionnel, la fusion des deux ministères suite au remaniement ministériel intervenu le 20 avril 2022 a quelque peu perturbé la structure organisationnelle du ministère de sorte à occasionner des retards dans la réalisation de certaines activités impactant ainsi les engagements qui y sont liés.

Au plan technique, certaines activités ont connu des retards dans leur démarrage en raison de l'annulation des budgets de certaines directions logées dans l'ex-Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation.

La rédaction du présent Rapport Annuel de Performance (RAP) s'articule autour de quatre (04) parties :

**PARTIE I** : Le Ministère ;

**PARTIE II** : Programme 1 : Administration Générale ;

**PARTIE III** : Programme 2 : Communication et Médias ;

**PARTIE IV** : Programme 3 : Economie Numérique et Poste.

## **PARTIE I : LE MINISTERE**

### **I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE**

#### **I.1. Architecture programmatique du ministère**

Programmes	Actions	Activités
<b>Programme 1 : Administration Générale</b>	4	70
<b>Programme 2 : Communication et Médias</b>	3	35
<b>Programme 3 : Economie Numérique et Poste</b>	2	24
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>129</b>

Le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique comprend trois **(03) programmes** :

Programme 1 : Administration générale ;

Programme 2 : Communication et Médias ;

Programme 3 : Economie Numérique et Poste.

Le programme Administration Générale se définit comme le programme qui présente les activités de toutes les Directions et services rattachés au Cabinet. Il a pour objectif global **d'améliorer la gouvernance des secteurs de la Communication et de l'Economie Numérique**. Il comporte **trois (03) actions** à savoir :

**Action 1** : Coordination et animation qui comporte trente-trois (33) activités ;

**Action 2** : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles qui a été mise en œuvre à travers vingt (20) activités ;

**Action 3** : Gestion du système d'information et de communication dont la mise en œuvre s'est faite à travers quatorze (14) activités ;

**Action 4** : Planification, programmation et suivi-évaluation ; sa mise en œuvre se décline en trois (03) activités.



**Le programme 2 « Communication et Médias »** concoure à l'atteinte de l'objectif global qui est de **garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations**. Il comporte **trois (03) actions** que sont :

**Action 1** : Développement de la presse, de l'audiovisuel et de la communication publicitaire composée de dix-sept (17) activités ;

**Action 2** : Formation et accès aux métiers de la presse et de l'audiovisuel comprenant six (06) activités ;

**Action 3** : Régulation du secteur de la communication et des médias composée de douze (12) activités.

**Le programme 3 : Economie Numérique et Poste »** a pour objectif d'accélérer la transformation digitale de l'Economie Nationale par le développement du secteur. Il comprend deux (02) actions :

**Action 1 : Développement du secteur Economie Numérique** composée de vingt et un (21) activités ;

**Action 2 : Modernisation et développement du secteur postal** comptant trois (03) activités.

## **I.2. Politique ministérielle**

### **Rappel des orientations stratégiques du ministère**

Les principales orientations stratégiques du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique sont :

La consolidation de la couverture nationale par les médias d'Etat ;

Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de communication, des médias et de la francophonie ;

L'accroissement des acquis accordés au secteur de la communication, des médias et de la francophonie ;

Le renforcement de la régulation du secteur de la communication et des médias ;

Le renforcement de l'accès équitable aux médias d'Etat ;

La mise en place d'un dispositif de renforcement et de positionnement de la Côte d'Ivoire dans l'espace francophone ;

L'amélioration de l'accès des populations à de meilleures offres de produits de presse et de documents d'intérêt public sur toute l'étendue du territoire national ;

La mise en place d'un système d'archivage numérique des archives presses, audiovisuels et des affiches ;

Le développement des infrastructures numériques ;

Le développement des services du numérique ;

L'amélioration des services financiers numériques ;

Le renforcement des compétences numériques ;

L'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur de l'Economie Numérique ;

Le développement de l'innovation dans le secteur du numérique ;

Le renforcement de la cybersécurité.

### **Rappel des résultats stratégiques du ministère**

Les principaux résultats stratégiques du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique sont :

La gouvernance du ministère est améliorée ;

La production et la diffusion de l'information sont renforcées ;

Le développement de la recherche et de l'innovation dans le sous-secteur de l'économie numérique est assuré ;

Le développement et l'innovation du sous-secteur postal est assuré.

Les Objectifs globaux du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique sont :

Améliorer la gouvernance du secteur de la communication et des médias ;

Garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations ;  
Assurer la transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur.

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 1 : Répartition des composantes des cadres de performance du Ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	03	03	11	31	31

Le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique (MICEN) est organisé en trois (03) programmes soutenus par trois (03) objectifs globaux décomposés en onze (11) objectifs spécifiques et vérifiés par trente et un (31) indicateurs et trente et un (31) cibles associées.

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Programmes	Objectifs Spécifiques	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1 : Administration Générale	Améliorer l'environnement institutionnel du secteur de la Communication et des Médias	1	1
	Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles	2	2
	Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du secteur	1	1
	Renforcer le système de communication et d'archivage du Ministère	3	-
P2 : Communication et Médias	Renforcer la production la diffusion, de l'information et l'accès aux documents d'intérêt public	3	3
	Réguler et professionnaliser le secteur de la communication et des médias	5	2
P3 : Economie Numérique et Poste	Développer des compétences dans le secteur de l'Economie Numérique	4	1
	Développer une société de l'information numérique	8	2
	Renforcer la confiance numérique par la sécurisation du cyberspace et des infrastructures critiques	2	1
	Assurer un service postal inclusif et universel	1	1
	Promouvoir les services postaux innovants	1	-
TOTAL		31	14

Pour l'exercice budgétaire 2022 sur un nombre de cibles de trente et un (31), quatorze (14) ont été atteintes.

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) -(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>30 451 942 153</b>	<b>31 015 129 815</b>	<b>30 445 768 519</b>	<b>569 361 296</b>	<b>98,16%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>23 315 242 153</b>	<b>24 143 779 432</b>	<b>23 574 418 136</b>	<b>569 361 296</b>	<b>97,64%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	23 315 242 153	24 143 779 432	23 574 418 136	569 361 296	97,64%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	0%
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>7 136 700 000</b>	<b>6 871 350 383</b>	<b>6 871 350 383</b>	<b>-</b>	<b>100,00%</b>
1.2.1 Emprunts projets	7 136 700 000	6 871 350 383	6 871 350 383	-	100,00%
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	0%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	0%
<b>2 CHARGES</b>	<b>30 451 942 153</b>	<b>31 015 129 815</b>	<b>30 445 768 519</b>	<b>569 361 296</b>	<b>98,16%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>6 991 443 837</b>	<b>7 002 349 149</b>	<b>6 874 618 622</b>	<b>127 730 527</b>	<b>98,18%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	6 437 303 837	6 446 559 149	6 318 903 622	127 655 527	98,02%
2.1.2 Contractuels hors solde	554 140 000	555 790 000	555 715 000	75 000	99,99%
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>2 646 212 442</b>	<b>3 686 290 593</b>	<b>3 364 228 177</b>	<b>322 062 416</b>	<b>91,26%</b>
<b>2.3 Transferts - (FS+ transfert)</b>	<b>6 583 790 051</b>	<b>8 843 913 585</b>	<b>8 809 258 548</b>	<b>34 655 037</b>	<b>99,61%</b>
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	-	0%
2.3.2 Transferts en capital	6 583 790 051	8 843 913 585	8 809 258 548	34 655 037	99,61%
<b>2.4 Investissement</b>	<b>14 230 495 823</b>	<b>11 482 576 488</b>	<b>11 397 663 172</b>	<b>84 913 316</b>	<b>99,26%</b>
2.4.1 Trésor	7 093 795 823	4 611 226 105	4 526 312 789	84 913 316	98,16%
2.4.2 Financement extérieur	7 136 700 000	6 871 350 383	6 871 350 383	-	100,00%
Dons	-	0	-	-	0%
Emprunts	7 136 700 000	6 871 350 383	6 871 350 383	-	100,00%

Pour la mise en œuvre de ses activités, le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique (MICEN) a bénéficié d'un budget global de 31 015 129 815 F CFA, hormis les Comptes Spéciaux du Trésor, au titre de l'exercice 2022. Il a été exécuté à hauteur de 98,16% soit 30 445 768 519 FCFA et financé d'une part, par les ressources intérieures (Etat) à hauteur de 24 143 779 432 F CFA, soit 77,85% et les ressources extérieures (Emprunts), d'un montant de 6 871 350 383 F CFA équivalent à 22,15% d'autre part.

Il se subdivise en dépense de personnel d'un montant de 7 002 349 149 F CFA représentant 22,58% du budget global, en dépenses de biens et services chiffrées à 3 686 290 593 F CFA soit 11,89% du budget global, en dépenses de transferts estimés à 8 843 913 585 F CFA équivalant à 28,51% du budget global et en dépenses d'investissement d'un montant total de 11 482 576 488 F CFA soit 37,02% du budget global.

L'on observe un taux global d'exécution du budget de 98,16%, équivalent à un montant de 30 445 768 519 F CFA soit un écart de 569 361 296 FCFA. Les facteurs explicatifs de ces écarts sont inhérents essentiellement au programme 1. Au niveau des biens et services, la non-régularisation des engagements principalement liées à l'activité 78046000505 (section 356) « prendre en charge les honoraires

des agents sous contrats BNETD » d'un montant de 88 051 200 FCFA et de l'Activité 78046000606 (Section 336) « prendre en charge les honoraires des agents sous contrats BNETD » d'un montant de 139 261 786 FCFA. Cette situation est due aux retards de paiement pour les bénéficiaires de la convention BNETD effectués à la clôture budgétaire.

Au programme 3, le collectif budgétaire observé en investissement sur l'activité « Poursuivre la réhabilitation des bureaux des postes dans les zones ex-CNO » a permis d'exécuter sur son budget 165 210 266 F CFA soit 30.76% du budget alloué à l'activité concerné.

Il faut noter que la situation d'exécution telle qu'indiquée ne prend pas en compte les Comptes Spéciaux du Trésor (CST).

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Monsieur ADOU Jean Martial, Directeur de Cabinet, assure la responsabilité du Programme « Administration Générale » conformément au décret N°2022- 309 du 04 mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels et du décret N°2020- 16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des ministères et secrétariats d'Etat.

A ce titre le Responsable de Programme s'engage, à atteindre les missions qui lui sont assignées sur la base des moyens humains, matériels et financiers mis à sa disposition. Il s'agit entre autres d'assurer l'animation et la coordination de :

L'élaboration des lois et des règlements en matière de communication ;

La promotion et la vulgarisation d'une information libre, neutre, favorisant l'éducation de la population, l'unité, la paix et la cohésion nationale ;

La constitution d'une documentation à caractère promotionnel ;

La prise de parole pour rendre compte des travaux du conseil des Ministres et la mission générale d'information sur les activités du Gouvernement.

La rédaction du rapport annuel de ce programme s'articule autour de quatre (04) points :

PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME  
REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022  
PERFORMANCE DU PROGRAMME  
PERSPECTIVES

### **PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

L'**objectif global** du programme Administration Générale est d'améliorer la gouvernance du secteur de la communication et des médias.

Il compte **quatre (04) objectifs spécifiques** :

**Objectif spécifique 1** : Améliorer l'environnement institutionnel du secteur de la communication et des médias ;

**Objectif spécifique 2** : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles ;

**Objectif spécifique 3** : Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du secteur.

**Objectif spécifique 4** : Renforcer le système de communication et d'archivage du Ministère.

L'objectif global du programme **Administration Générale** se décline en quatre (04) **actions** que sont :

**Action 1** : Coordination et animation qui comporte trente-trois (33) activités ;

**Action 2** : Gestion des ressources financières, humaines et matérielles qui a été mise en œuvre à travers vingt (20) activités ;

**Action 3** : Gestion du système d'information et de communication dont la mise en œuvre s'est faite à travers quatorze (14) activités ;

**Action 4** : Planification, programmation et suivi-évaluation se décline en trois (03) activités.

## I.2. Le financement du programme

Programme	Budget voté (en FCFA)	Variations	Budget Actuel (en FCFA)
Personnel	2 194 955 702	0	2 194 955 702
Biens et Services	2 826 476 514	-124 822 980	2 701 653 534
Transferts	237 569 767	82 947 024	320 516 791
Investissements	54 691 800	0	54 691 800
<i>Dont financement extérieur</i>	-	-	-
<b>Total Budget</b>	<b>5 313 693 783</b>	<b>- 41 875 956</b>	<b>5 271 817 827</b>

Le budget actuel du programme se chiffre à 5 271 817 827 F CFA contre un budget voté de 5 313 693 783 F CFA. On note une baisse du budget de 124 822 980 F CFA en biens et services et une hausse au niveau des transferts de 82 947 024 F CFA.

Au niveau des dépenses de transferts, on pourrait justifier cet écart par les mesures de rallonge budgétaires obtenus pour certaines activités. Il en va ainsi des activités « Prendre en charge les honoraires des agents sous contrats BNETD » d'un montant 2 947 024 F CFA et « Faciliter l'accès à l'information d'intérêt publique » d'un montant de 80 000 000 F CFA. Cela s'est traduit par la prise de **l'arrêté N° 0192/MBPE/DBE/SD/AESG/DS du 12 Avril 2022 portant transfert de crédits d'un montant de 80 000 000 FCFA.**

Concernant la nature de dépenses biens et services, la baisse du budget est imputable à la suppression des Directions ou services en doublon suite à la fusion des deux ex-ministères. En témoigne, le cas de la Direction de la Planification et des Statistiques de l'ex-ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation dont le budget voté de 60 700 000 F CFA est passé à 3 500 000 F CFA.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Pour l'exercice budgétaire 2022, le programme Administration Générale a bénéficié d'un budget initial (voté) de 5 313 693 783 F CFA. Il est passé à 5 035 644 693 F CFA suite au collectif budgétaire soit une baisse de 5,27%. Il a été exécuté à hauteur de 91,55% équivalant à 4 826 275 483 F CFA.

La situation d'exécution globale de ce budget est répartie par nature de dépenses comme suite :

- Personnel : montant exécuté 1 748 511 760 F CFA soit un taux d'exécution de 95,22% ;
- Biens et services : montant exécuté 2 379 591 121 F CFA correspondant à un taux d'exécution de 88,08% ;
- Transferts : montant exécuté 285 861 754 F CFA un taux d'exécution de 89,19% ;
- Investissement : montant exécuté 53 717 800 F CFA un taux d'exécution de 98,22%.

**NB** : le collectif budgétaire n'a pas été suivi d'acte, il a été notifié dans le SIGOBE.

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : Coordination et Animation	358 952 000	358 952 000	404 608 107	1 368 809 643	221 500 000	205 000 000	-	-	985 060 107	1 932 761 643
<b>Action 2</b> : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	1 189 420 700	1 748 152 808	559 370 617	881 862 913	112 569 767	80 861 754	-	-	1 861 361 084	2 710 877 475
<b>Action 3</b> : Gestion du système d'information et communication	-	-	49 675 866	125 418 565	-	-	50 000 000	53 717 800	99 675 866	179 136 365
<b>Action 4</b> Planification, programmation et suivi- évaluation	-	-	78 764 492	3 500 000	-	-	-	-	78 764 492	3 500 000

Source : Extrait de la situation d'exécution par Ministère du SIGOBE au 07 Mars 2023

#### **Action 1 : Coordination et Animation**

Les dépenses de personnel n'ont pas évolué de 2021 à 2022 se stabilisant à 358 952 000 F CFA. Par contre les dépenses en biens et services ont connu une forte progression d'un montant de 964 201 536 F CFA soit (54,36%) entre 2021 et 2022. Cette progression se justifie par le renforcement des activités de coordination et d'animation pilotées essentiellement par le Cabinet avec la prise en compte des activités dévolues au secteur de l'Economie Numérique.

Quant aux dépenses en transferts, elles ont enregistré une baisse d'un montant de 16 500 000 FCFA soit 3,87% de 2021 à 2022. Elles sont essentiellement dues à la baisse de dotation notifiée à la CAIDP.

#### **Action 2 : Gestion des ressources financières, humaines et matérielles**

Cette action concerne essentiellement le financement des Directions et services rattachés au Cabinet qui jouent un rôle d'appui aux actions menées par la tutelle. Les écarts constatés au niveau des dépenses de personnels et des biens et services sont significatifs. Ainsi, de 2021 à 2022 les ressources de personnels connaissent une évolution de 558 732 108 F CFA et celles des biens et services de 322 492 296 F CFA.

Aussi, au niveau des transferts en 2022, il y a eu une baisse des engagements par rapport à 2021 dégageant un écart de 31 708 031F CFA.

Ces écarts sont justifiés par l'élargissement du champ des attributions du ministère avec l'adoption d'un nouvel organigramme qui a intégré les Directions de l'ex-ministère de l'Economie Numérique et la création de nouveaux services dans les Directions existantes pour tenir compte des enjeux de la nouvelle feuille de route du ministère.

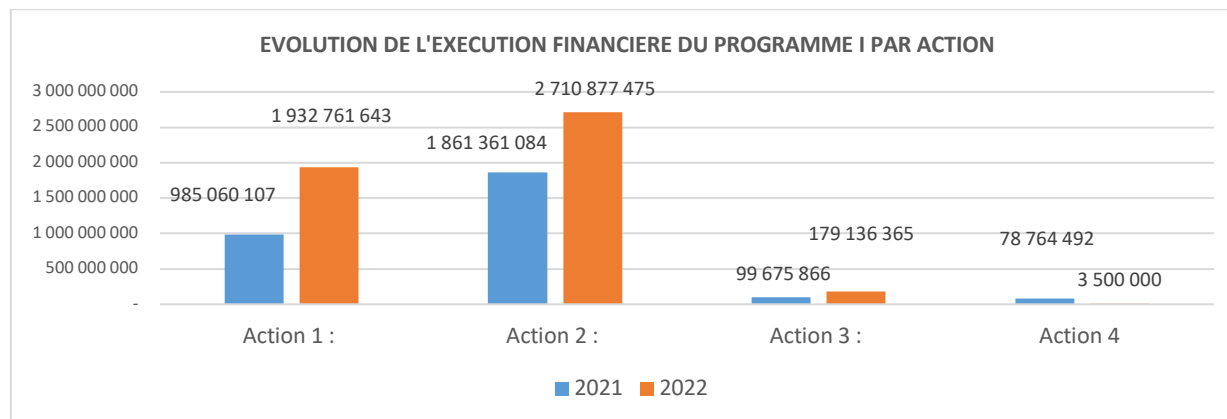
#### **Action 3 : Gestion du système d'information et de communication**

Cette action regroupe les activités de la Direction de la Planification et des Statistiques, le Service de la Documentation et des Archives, la Direction de la Communication et des Relations Publiques et le Service Informatique. Les dépenses de biens et services constituent leur budget de fonctionnement qui a connu une hausse de 75 742 699 F CFA de 2021 à 2022. Cette situation provient de la conférence budgétaire interministérielle 2022 en vue de soutenir les activités de cette action.

En investissement, les crédits inscrits répondent à un besoin de la DPS de doter le ministère d'un SIGESCOM (Système Intègre de Gestion des Statistiques de la Communication) en vue d'améliorer le traitement statistique des projets et leur suivi. Le montant de 53 717 800 F CFA constitue la dernière tranche pour l'achèvement du projet.

#### **Action 4 : Planification, programmation et suivi-évaluation**

Cette action regroupe les activités de l'ex-Direction des Projets, des Systèmes d'Informations et des Statistiques (DPSIS). Le budget exécuté de cette Direction en 2022 est de 3 500 000 F CFA contre 78 764 492 en 2021 soit un écart de 75 264 492 F CFA. Cette situation fait suite à la fusion des deux ex-ministères intervenue le 20 avril 2022. En effet, ce changement a entraîné la suppression de la Direction ainsi que sa dotation budgétaire qui était de 60 700 000 F CFA. Il n'a été retenu que 3 500 000 F CFA exécuté avant la fusion.



L'action 2 est la plus dominante du programme I. Sa situation d'exécution qui était de 1 861 361 084 F CFA en 2021 est passée à 2 710 877 475 F CFA en 2022, soit un bond de 849 516 391 F CFA. Cette situation s'explique d'une part, par l'augmentation de la masse salariale due à la fusion des effectifs des ex-ministères dont le plus grand nombre est inscrit dans cette action et par la prise en compte de l'exécution budgétaire en biens et services de l'Ex MENU TI d'autre part.

Relativement aux actions 1 et 3, elles viennent respectivement en deuxième et troisième position avec des écarts d'exécution de 964 201 536 F CFA et 79 460 499 F CFA sur la même période.

En définitive, l'action 4 vient en dernière position avec un écart d'exécution de 75 264 492 F CFA.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 (DPS) : Acquérir et installer des équipements pour le système intégré de gestion</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>128 000 000</b>	<b>54 691 800</b>	<b>54 691 800</b>	<b>53 717 800</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			128 000 000	54 691 800	54 691 800	53 717 800
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>128 000 000</b>	<b>54 691 800</b>	<b>54 691 800</b>	<b>53 717 800</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>128 000 000</b>	<b>54 691 800</b>	<b>54 691 800</b>	<b>53 717 800</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : Extrait de la situation d'exécution par Ministère du SIGOBE au 07 Mars 2023

#### Projet 1 (DPS) : Acquérir et installer des équipements pour le système intégré de gestion

L'unique projet de ce programme à un coût total de cent vingt-huit millions (128 000 000) F CFA. Il est financé essentiellement sur le budget de l'Etat. Pour l'exercice budgétaire 2022, il a bénéficié d'une dotation de 54 691 800 FCFA exécuté à 98,22% (53 717 800 FCFA).

La réalisation physique dudit projet se présente comme suit :

- Acquisition de matériels informatiques Laptop de grande capacité de type core i 7(04) et core i 5(02) ;
- Acquisition de deux (02) imprimantes multifonctions ;
- Acquisition d'un applicatif Développement d'un applicatif dénommé la GEC (Gestion Electronique des Courriers)

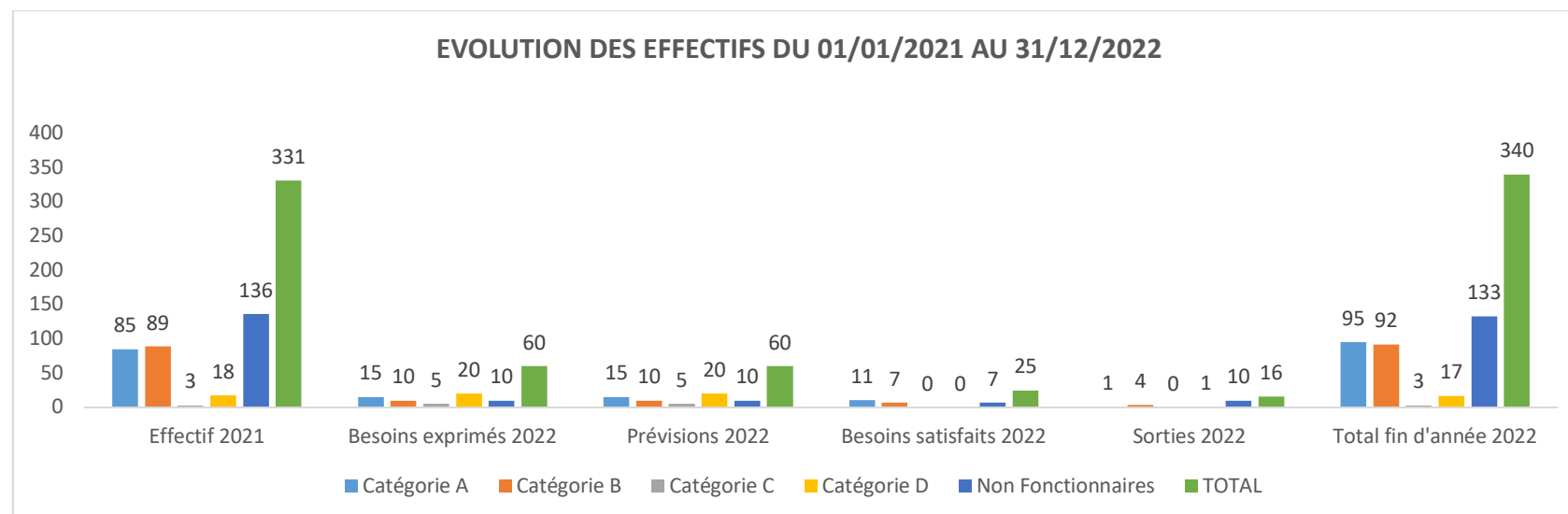
## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	85	15	15	11	1	95
<b>Catégorie B</b>	89	10	10	7	4	92
<b>Catégorie C</b>	3	5	5	0	0	3
<b>Catégorie D</b>	18	20	20	0	1	17
<b>Non Fonctionnaires</b>	136	10	10	7	10	133
<b>TOTAL</b>	<b>331</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>340</b>

Source : Direction des Ressources Humaines



Sur un total de 340 agents, il ressort que nous avons un effectif de 207 agents fonctionnaires, soit un pourcentage de 60,88% et 133 agents non fonctionnaires, soit 39,12%. À l'évidence, les fonctionnaires sont plus nombreux que les contractuels.

Au niveau des fonctionnaires, les différentes catégories se présentent comme suit :

Catégorie A, 95 soit un pourcentage de 45,90% ;

Catégorie B, 92 soit un pourcentage de 44,44% ;



Catégorie C, 03 soit un pourcentage de 1,45% ;

Catégorie D, 17 soit un pourcentage de 8,21%.

A l'analyse de ce tableau on note, une proportion dominante des agents de conceptions (45,90%) contre (44,44%) pour les agents d'exécution. Cette configuration a contribué fortement à l'atteinte des objectifs du programme dont le taux d'exécution est de 91,55%. En effet, les actions conjuguées de ces deux (02) catégories de personnels ont permis l'élaboration des textes de lois majeurs aux nombres de sept (07), à la mesure du niveau d'exécution du budget du ministère (92,66%), à la planification et au suivi de l'exécution des activités planifiées (100%) dont les objectifs de mise en œuvre ont été atteints. A cela s'ajoute leur contribution fort remarquable dans l'élaboration des documents budgétaires que sont :

Le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) ;

Le Rapport Annuel de Performance (RAP).

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le résultat stratégique du programme I libellé comme suit « la gouvernance du ministère est améliorée » s'articule autour de trois (3) objectifs spécifiques :

- Améliorer l'environnement institutionnel du secteur de la Communication et des Médias ;
- Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles ;
- Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du secteur.

La réalisation de l'**objectif spécifique 1** intègre, outre les activités du cabinet, celles des Directions centrales ayant un caractère transversal sur l'ensemble du ministère.

La mise en œuvre de ces activités a abouti à l'élaboration de textes majeurs du secteur. Ainsi, au titre des réformes, la performance est notable. En effet sept (07) textes majeurs ont été élaborés, conformément à la prévision en début d'exercice, et envoyés au Secrétariat Général du Gouvernement pour ce qui est des textes réglementaires, à l'adoption du parlement pour ce qui concerne les lois. Il en est ainsi de la loi modifiant la loi relative à la lutte contre la cybercriminalité et la loi ratifiant l'ordonnance modifiant la loi portant code des postes.

Quant aux **objectifs spécifiques 2 et 3**, la performance est caractérisée par la mise en œuvre effective du plan de formation réalisé à 100% et la planification totale des activités du ministère qui s'est faite à travers l'élaboration du plan de travail annuel budgétisé. A cela, s'ajoute le renforcement des moyens financiers avec un taux d'exécution du budget de ce programme de 91,55%.

Cette performance est également due à la conjugaison d'autres facteurs dont la situation organisationnelle du Cabinet avec la nomination des gestionnaires de crédits, leurs équipements et installations suite au remaniement ministériel d'avril 2022.

## III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

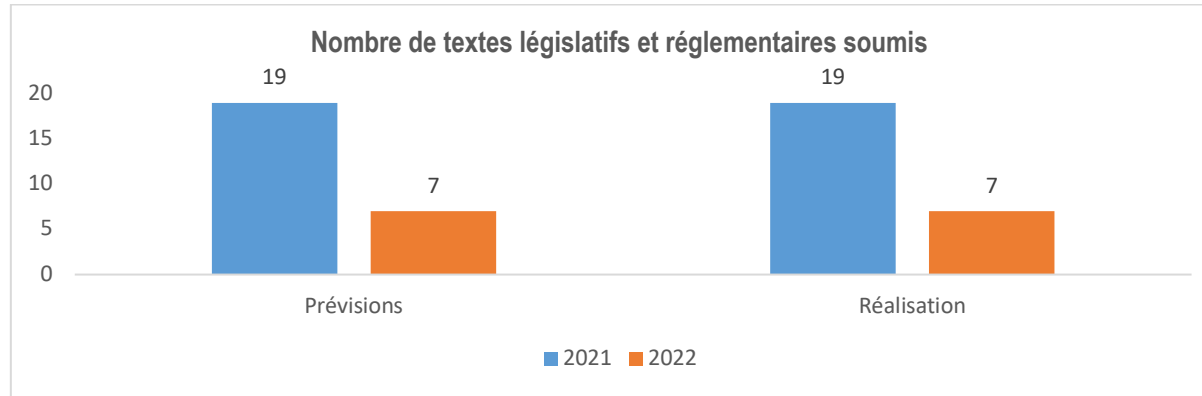
### III.1. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer l'environnement institutionnel du secteur de la Communication et des Médias</b>						
IP1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis	dénombrement	-	17	19	7	7
<b>Objectif Spécifique 2 : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles</b>						
IP1 : Proportion d'agents ayant leurs capacités renforcées	%	-	-	-	100	100
IP2 : Taux d'exécution du budget	%	97,78	77,25	76,44	100	92,66
<b>Objectif Spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du secteur</b>						
IP1 : Taux de réalisation des activités planifiées	%	-	-	-	100	100
<b>Objectif Spécifique 4 : Renforcer le système de communication et d'archivage du Ministère</b>						
IP1 : Nombre de répertoires des documents élaborés	dénombrement	-	-	-	6	-
IP 2 : Nombre de cartons numérisés	dénombrement	-	-	6	6	-
IP 3 : Taux d'exécution du plan de communication	%	50	50	70	60	-

Source : DPPD-PAP 2022-2024 ex-MENUTI et ex-MICOMEF

### Objectif spécifique 1 : Améliorer l'environnement du secteur de la communication et des médias



#### Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis

Pour cet indicateur, l'objectif a été atteint. En effet, sept (07) textes majeurs ont été élaborés et soumis au Secrétariat Général du Gouvernement conformément à la prévision de 2022, soit une réalisation de 100%.

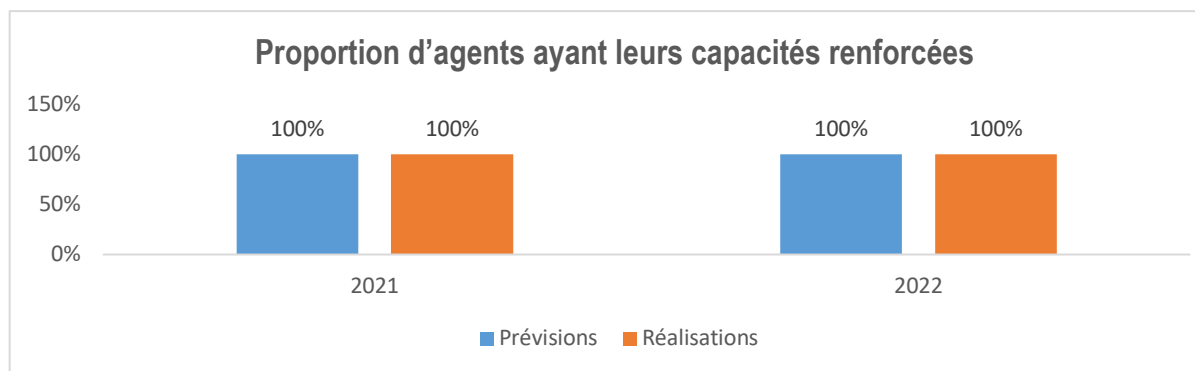
Cette performance observée est la résultante de la poursuite en 2022 de la politique de réforme engagée depuis 2020, à travers la prise des lois modificatives portant régime juridique de la presse et de la communication audiovisuelle.

Outre ces lois modificatives dans le secteur de la Communication et des Médias, deux (02) autres lois modificatives dans le secteur de l'Economie Numérique ont été adoptées suite à la fusion des deux ex-ministères. Il s'agit de :

La loi n°2022-978 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n°2017-867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la Presse ;

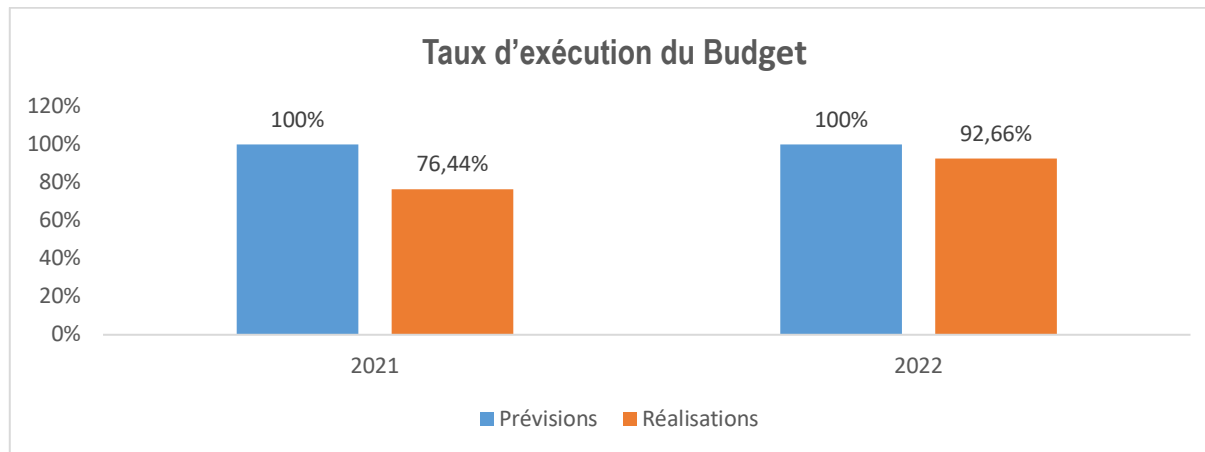
La loi n°2022-979 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle.

### Objectif spécifique 2 : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles



**Indicateur 1 : Proportion d'agents ayant leurs capacités renforcées**

Le taux de réalisation de cet indicateur est de 100% relativement à la prévision. Pour couvrir les besoins en renforcement de capacités du personnel, la Direction des Ressources Humaines (DRH) a organisé une séance de formation des Directeurs et Sous-Directeurs répartie en deux (02) sessions. Elles ont porté d'une part sur la rédaction administrative et la déontologie de la Fonction Publique d'autre part.



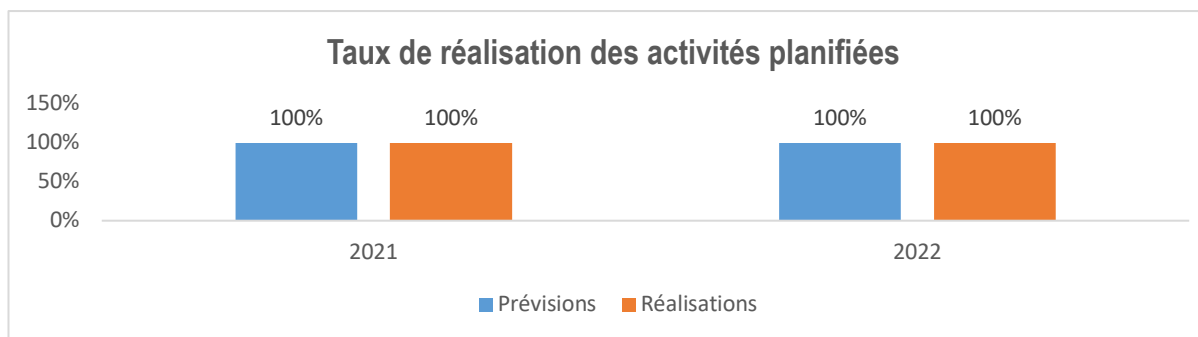
**Indicateur 2 : Taux d'exécution du Budget**

Le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique a bénéficié d'un budget global de 31 015 129 815 FCFA exécuté à hauteur 98,16% hormis les comptes spéciaux du trésor dont la dotation est de 44 329 300 000 FCFA. Ce taux d'exécution est la combinaison de l'exécution du programme 1 (15,56%), du programme 2 (38,42%) et du programme 3 (44,18%).

En prenant en compte les comptes spéciaux du trésor, le budget total du ministère se chiffre à 75 344 429 815 FCFA avec un taux d'exécution global de 92,66%, dont (91,55%) pour le programme I, (99,67%) pour le programme II, (99,39%) pour le programme III et (88,81%) en ce qui concernent les comptes spéciaux du trésor.

Au regard des réalisations susmentionnées, on note que les objectifs fixés ont été atteints conformément au principe de plafonnement dans le cadre de l'exécution du budget 2022.

**Objectif spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du secteur**



**Indicateur 1** : Taux de réalisation des activités planifiées

Cet indicateur affiche un taux de réalisation de 100%. Le taux de réalisation des activités planifiées a été atteint.

**Objectif spécifique 4 : Renforcer le système de communication et d'archivage du Ministère**

**Indicateur 1** : Nombre de répertoires des documents élaborés

Les activités planifiées pour cet indicateur n'ont pas connu un début de réalisation en raison de la suppression des services en charge de leur mise en œuvre suite à la fusion des deux ex-ministères.

Cependant, dans la programmation il a été prévu la réalisation de six (06) répertoires des documents. Il faut noter aussi que cet indicateur a été intégré en 2022 en remplacement de l'indicateur « nombre de répertoires mis à jour » qui ne mesurait pas au mieux la performance du Service de la Documentation et des Archives (SDA)

**Indicateur 2** : Nombre de cartons numérisés

Les activités planifiées pour cet indicateur n'ont pas connu un début de réalisation en raison de la suppression des services en charge de leur mise en œuvre suite à la fusion des deux ex-ministères.

**Indicateur 3** : Taux d'exécution du plan de communication

Les activités planifiées pour cet indicateur n'ont pas connu un début de réalisation en raison de la suppression des services en charge de leur mise en œuvre suite à la fusion des deux ex-ministères.

#### **IV. PERSPECTIVES**

En termes de perspective du programme, il faut noter que l'évolution continue des secteurs, de la Communication et des Médias ainsi que de l'Economie Numérique nécessite une mise à jour régulière de la politique nationale en matière de Communication et Médias et d'Economie Numérique. Entre autres il s'agit de la mise à jour :

- La réglementation du secteur de manière à poursuivre les réformes ;
- Stratégie du secteur pour donner les orientations et la vision du ministère ;
- Assainissement des affaires (secteur postal, transaction électronique...) pour la relance et la performance de ces secteurs.

#### **IV1. Leçons apprises**

Au niveau des acquis de la gestion du programme I, on peut noter :

- Un renforcement de la politique de coordination et d'animation malgré l'étendue du champ des attributions consécutivement au remaniement ministériel de 20 avril 2022 ;
- La mise en œuvre des réformes à travers une bonne planification du processus d'élaboration des textes ;
- La mise en œuvre réussie du plan de formation ;
- Une bonne politique de suivi évaluation qui a impacté l'avancée des projets d'investissements.

Certaines contraintes ou difficultés ont perturbé l'exécution des activités de ce programme. Entre autres :

- La nomination tardive des responsables de programme et gestionnaires de crédits suite à la fusion des ex-ministères ;
- L'annulation de crédits destinés à la mise en œuvre des activités de coordination et d'animation de l'ex MENU TI ;
- La faible appropriation de l'utilisation du SIGOBE par les acteurs budgétaires ;
- Le cumul des tâches du RPROG du programme 1 Administration Générale avec celui du programme 3 Economie Numérique et Poste.

#### **IV.2. Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités de ce programme les recommandations suivantes sont formulées :

- Reconduire ou nommer avec célérité les différents acteurs liés à la gestion budgétaire après tout changement institutionnel ;
- Renforcer les capacités des gestionnaires des crédits budgétaires.

## **CONCLUSION**

Ce programme a connu une bonne exécution dans l'ensemble. Il est au cœur de toutes les réformes et autres orientations en ce sens qu'il porte la coordination et l'animation. Certes, il est à noter que le champ d'attribution est large avec la fusion.

Toutefois, des mesures courageuses entreprises ont permis un taux d'exécution de 91.55%.

Par ailleurs, quelques difficultés, pas d'ordre majeur ont été relevées et connu des solutions appropriées.

Le ministre, entend à travers ce programme, poursuivre l'effort de réformes afin de donner plus de dynamisme aux secteurs de la Communication et de l'Economie Numérique.

## **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « COMMUNICATION ET MEDIAS »**

### **INTRODUCTION**

Monsieur Philippe SIGUI, Directeur de la Planification et des Statistiques, est le Responsable du Programme « Communication et Médias » selon le décret N° 2020 - 726 du 23 septembre 2020.

Aux termes du décret N°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement, les missions dévolues à ce programme sont :

- Le contrôle, le suivi et l'évaluation du respect de la déontologie dans la diffusion de l'information écrite et audiovisuelle, et dans tout enregistrement sonore et filmé ainsi que dans tout message à caractère publicitaire ;
- Le respect de la neutralité et de l'impartialité dans la diffusion de l'information ;
- Le développement et la promotion de la presse écrite et des médias audiovisuels privés ;
- La création d'un cadre favorable à la libéralisation des médias audiovisuels et à la pluralité de la presse ;
- La modernisation à travers la mise aux normes les plus récentes des infrastructures techniques des médias ;
- La mise en œuvre des activités de ce programme s'est déroulée dans un contexte plus ou moins difficile eu égard au remaniement ministériel du 20 avril 2022 sanctionné par la fusion des Ministères de la Communication et Médias et celui de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation.

La rédaction du rapport annuel de ce programme s'articule autour de quatre (04) points :

- **PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**
- **REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022**
- **PERFORMANCE DU PROGRAMME**
- **PESPECTIVES**

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

L'objectif global visé à travers ce programme est de **Garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations.**

Ce programme est décliné en **deux (02) objectifs spécifiques** que sont :

- Objectif spécifique 1 : Renforcer la production la diffusion, de l'information et l'accès aux documents d'intérêt public ;
- Objectif spécifique 2 : Réguler et professionnaliser le secteur de la communication et médias.

Trois **(03) actions** concourent à la réalisation des deux (02) objectifs spécifiques :

**Action 1** : Développement de la presse, de l'audiovisuel et de la communication publicitaire composé de dix-sept (17) activités ;

**Action 2** : Formation et accès aux métiers de la presse et de l'audiovisuel qui comprend six (06) activités ;

**Action 3** : Régulation du secteur de la communication et des médias composé de douze (12) activités.

## I.2. Le financement du programme

Programme	Budget voté (en FCFA)	Variations	Budget Actuel (en FCFA)
Personnel	3 465 227 754	-48 383 423	3 416 844 331
Biens et Services	691 500 000	114 449 698	805 949 698
Transferts	4 005 587 486	1 402 570 781	5 408 158 267
Investissements	2 399 608 200	-75 572 460	2 324 035 740
<i>Dont financement extérieur</i>	-	-	-
<b>Total Budget</b>	<b>10 561 923 440</b>	<b>1 393 064 596</b>	<b>11 954 988 036</b>

Source : Extrait de la situation d'exécution par Ministère du SIGOBE au 07 Mars 2023

Le budget actuel du programme s'élève à 11 954 988 036 F CFA contre un budget voté de 10 561 923 440 F CFA. On note une hausse en biens et services et en transferts respectivement de 114 449 698 F CFA et de 1 402 570 781 F CFA. Par contre une baisse est constatée au niveau des dépenses de personnel (48 383 423 F CFA) et d'investissements (75 572 460 F CFA).

La réforme intervenue au niveau du FSDP qui est devenu ASDM a entraîné une baisse du budget de cette entité sur les dépenses de personnel.

La principale justification de la réduction du budget destiné aux investissements est l'abattement enregistré au niveau des projets « réhabiliter des infrastructures de l'ISTC polytechnique (phase 1) » pour un montant de 45 000 000 F CFA et « réhabiliter les installations électriques de la RTI sur les sites de cocody » dont le montant est estimé à 30 572 460 F CFA.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le programme communication et médias a bénéficié d'une notification budgétaire de 11 954 988 036 FCFA en vue de la mise en œuvre des activités identifiées à cet effet. Il a été exécuté à hauteur de 11 915 108 403 F CFA, soit un taux de 99.67%. Les réalisations des natures de dépenses de ce programme se présentent comme suit :

Personnels : 3 376 964 698 F CFA (98,83%)

Biens et Services : 805 949 698 F CFA (100%)

Transferts : 5 408 158 267 F CFA (100%)

Investissements : 2 324 035 740 F CFA (100%)

Au niveau des dépenses de personnel, on enregistre un écart de 39 879 633 F CFA due à une rallonge budgétaire obtenue en fin d'exercice qui n'a pas pu être exécutée à cause de la clôture budgétaire.

Ces différentes rallonges budgétaires obtenues par le programme 2 sont soutenues par les actes réglementaires suivant :

**Arrêté N° 0321/MBPE/DGBF/SD-AESG/TAC du 27 mai 2022** portant création de chapitre et intégration d'excédents budgétaires d'un montant de soixante-six millions sept cent cinquante mille (66 750 000) FCFA dans le budget de l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) exercice 2022 ;

**Arrêté N° 0662/MBPE/DGBF/SD-AESG/DS du 23 septembre 2022** portant intégration de ressources propres d'un montant de sept millions cinq cent mille (7 500 000) FCFA au budget de l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) exercice 2022 ;

**Arrêté N° 0767/MBPE/DGBF/SD-AESG/DS du 08 novembre 2022** portant création de chapitre et virement de crédits d'un montant de six cent dix-sept millions huit cent vingt-trois mille huit cent soixante-quatre (617 823 864) FCFA au budget de l'Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM) exercice 2022 ;

**Arrêté N° 0767/MBPE/DGBF/SD-AESG/DS du 22 juin 2022** portant création d'activité, de nature économique et transfert de crédits d'un montant de neuf cent soixante-dix-neuf millions cent mille (979 100 000) FCFA de l'activité **78011201552 « provision divers imprévus »** de la dotation **15022 « divers et imprévus »**, au titre des dépenses de **Biens et Services** du budget du ministère du Budget et Portefeuille de l'Etat au profil de l'activité **9008300003 « mettre en œuvre la mesure des audiences du MICEN »**, au titre des dépenses de **Transferts** du programme **22078 « Communication et Médias »** du budget du ministère de la Communication et de l'Economie Numérique exercice 2022 ;

**Arrêté N° 0354/MBPE/DGBF/SD-AESG/TAC du 07 juin 2022** portant création de chapitre et intégration d'excédents budgétaires d'un montant de quarante-neuf millions huit cent cinquante-sept mille cent cinquante-deux (49 857 152) FCFA dans le budget de l'Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) exercice 2022 ;

**Arrêté N° 0766/MBPE/DGBF/SD-AESG/DS du 23 septembre 2022** portant transfert de crédits d'un montant de deux cent dix millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (210 583 333) FCFA de l'activité **78011201550 « provision dépenses communes »** de la dotation **15022 « divers et imprévus »**, au titre des dépenses de **Biens et Services** du budget du ministère du Budget et Portefeuille de l'Etat au profil de l'activité **78083000161 « Apporter un appui au fonctionnement de IDT »**, au titre des dépenses de **Transferts** du programme **22078 « Communication et Médias »** du budget du ministère de la Communication et de l'Economie Numérique exercice 2022.

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1 :</b> Développement de la presse, de l'audiovisuel et de la communication publicitaire	0	0	513 599 997	774 599 998	2 473 249 058	2 168 432 271	4 145 758 492	2 219 035 740	<b>7 132 607 547</b>	<b>5 162 068 009</b>
<b>Action 2 :</b> Formation et accès au métier de la presse et de l'audiovisuelle	928 515 839	1 074 468 656	9 949 890	9 250 000	455 551 240	941 067 486	320 349 018	105 000 000	<b>1 714 365 987</b>	<b>2 129 786 142</b>
<b>Action 3 :</b> Régulation du secteur de la Communication et des Médias	2 397 917 061	2 302 496 042	20 700 000	22 099 700	589 797 065	2 298 658 510	0	0	<b>3 008 414 126</b>	<b>4 623 254 252</b>

Source : Extrait de la situation d'exécution par Ministère du SIGOBE au 07 Mars 2023

### **Action 1 : Développement de la presse, de l'audiovisuel et de la communication publicitaire**

A la lecture de ce tableau, on note une baisse de l'exécution du budget total de cette action en 2022 (5 162 068 009 FCFA) par rapport à 2021 (7 132 607 547 FCFA), soit un écart de 1 970 539 538 FCFA.

Il est la résultante de la baisse de l'exécution du budget des natures de dépenses en transferts en 2022 (2 168 432 271 FCFA) contre un montant de 2 473 249 058 FCFA en 2021 et en investissements en 2022 (2 219 035 740 FCFA) contre un montant de 4 145 758 492 FCFA en 2021.

Cette situation se justifie par le plafonnement à 70% des budgets alloués aux dépenses en transferts et la clôture de trois (03) projets d'investissements en 2021 que sont les projets :

Equipement en matériel technique et rénovation de l'ISTC ;

Equipement des infrastructures de la RTI ;

Passer à la haute définition RTI/mise en place TNT.

Contrairement aux deux autres natures de dépenses, le niveau d'exécution du budget en biens et services est en hausse sur la période 2021-2022.

### **Action 2 : Formation et accès au métier de la presse et de l'audiovisuelle**

A la différence de la première action, on note une augmentation du niveau d'exécution du budget global de cette action. En effet, le montant de l'exécution est de 2 129 786 142 FCFA en 2022 et de 1 714 365 987 FCFA en 2021 soit une différence positive de 415 420 155 FCFA.

Cette amélioration de l'exécution est constatée au niveau de deux (02) natures de dépenses. Il s'agit des dépenses de personnel et des dépenses de transfert.

Elle se justifie par le recrutement de personnel par l'ISTC pour faire face aux différents besoins exprimés en personnel administratif et enseignants suite à la création de nouvelles filières.

Cependant, l'exécution des dépenses en investissements a connu une baisse d'un montant de 215 349 018 F CFA sur la même période. Elle est imputable à la régulation budgétaire appliquée à ce projet.

Il faut noter que l'écart de l'exécution des dépenses en biens et services (699 890) de 2021 à 2022 n'est pas significatif.

### **Action 3 : Régulation du secteur de la Communication et des Médias**

Au niveau de cette action, nous notons également une augmentation du niveau d'exécution du budget sur la période de 2021 à 2022. Cet écart positif est de 1 614 840 126 FCFA.

Les natures de dépenses en biens et services et en transferts sont à l'origine de cette augmentation

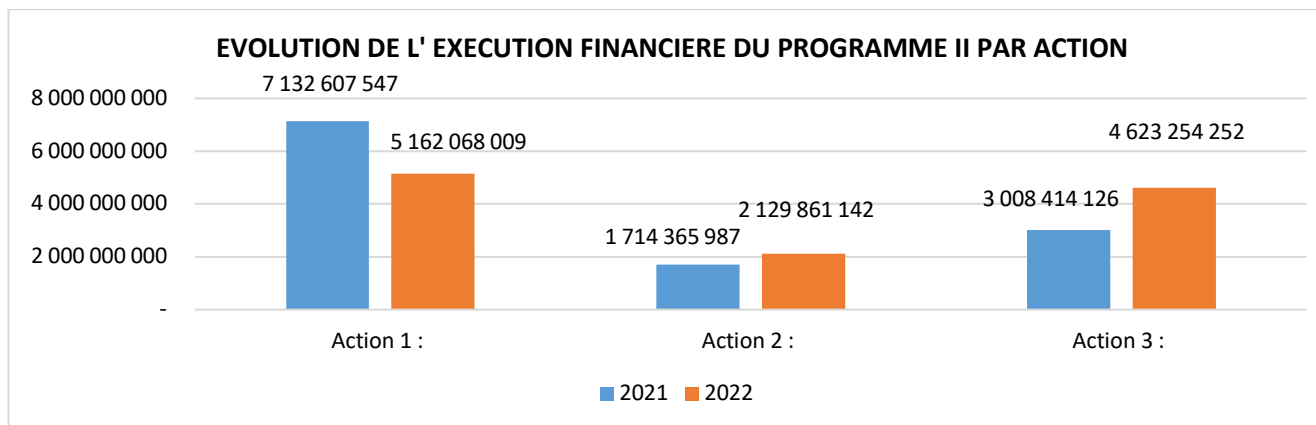
En matière de transferts, la restructuration du Fonds Soutien et de Développement de la Presse (FSDP) a conduit à la création de l'Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM). Pour son fonctionnement, elle a bénéficié d'un montant global de 760 045 705 FCFA contre 311 500 000 pour l'ex-FSDP. Cette hausse est due à l'évolution des attributions dévolues à l'ASDM qui prennent désormais en compte le développement de la presse numérique et les productions audiovisuelles s'appuyant sur le digital.

Cette dotation a servi à la mise en place des différents organes de la structure d'une part, à la formation des acteurs du secteur, à apporter un appui de garantie aux entreprises de presse dans toutes ces composantes d'autre part.

L'augmentation de 1 399 700 F CFA constatée au niveau de l'exécution des dépenses en biens et services se justifie par un besoin de renouvellement des équipements (mobilier de bureau, matériels informatique...) de la Brigade de Communication Publicitaire (BCP).

La baisse de l'exécution du budget de 55 616 386 FCFA au niveau des dépenses en personnel en 2022 s'explique par le reversement (confère arrêté N°0847/MBPE/DGBF/DCB du 30 novembre 2022) de ces crédits au bénéfice de l'ASDM pour l'ajustement de la rémunération du personnel des EPN.





## II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement
<b>Projet 1 (RTI) : Réhabiliter les installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau</b>	<b>2017</b>	<b>2024</b>	<b>1 616 700 000</b>	<b>101 908 200</b>	<b>71 335 740</b>	<b>71 335 740</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			1 616 700 000	101 908 200	71 335 740	71 335 740
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
<b>Projet 2 : Réhabiliter des infrastructures de l'ISTC Polytechnique (Phase 1)</b>	<b>2020</b>	<b>2025</b>	<b>1 575 421 846</b>	<b>150 000 000</b>	<b>105 000 000</b>	<b>105 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			1 575 421 846	150 000 000	105 000 000	105 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
<b>Projet 3 : Réhabiliter les pylônes les centres émetteurs FM et renouveler les équipements d'énergie</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>4 095 400 000</b>	<b>2 047 700 000</b>	<b>2 047 700 000</b>	<b>2 047 700 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			4 095 400 000	2 047 700 000	2 047 700 000	2 047 700 000
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
<b>Projet 4 : Réhabiliter et remettre aux normes des installations informatiques et des bâtiments servant de bureaux régionaux de l'AIP</b>	<b>2022</b>	<b>2025</b>	<b>575 334 530</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			575 334 530	100 000 000	100 000 000	100 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>7 862 856 376</b>	<b>2 399 608 200</b>	<b>2 324 035 740</b>	<b>2 324 035 740</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>7 862 856 376</b>	<b>2 399 608 200</b>	<b>2 324 035 740</b>	<b>2 324 035 740</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : Extrait de la situation d'exécution par Ministère du SIGOBE au 07 Mars 2023

L'examen de ce tableau est relatif à l'exécution physique et financière des projets d'investissements inscrits dans au Programme 2 Communication et Médias. Ces projets ont bénéficié jusque-là d'un financement public de la part de l'Etat. C'est le lieu de rappeler que tous les quatre (04) projets ne bénéficient pas de financement extérieur. Leur impact sur la performance du programme est perceptible non seulement par le niveau de crédit qui leur sont alloués mais aussi par l'importance du secteur qu'ils couvrent. Nous les analyserons individuellement et mettrons en évidence leur niveau d'évolution. Les projets de ce programme ont été financés entièrement sur le budget de l'Etat. Le coût global de ces quatre (04) projets se chiffre à 7 862 856 376 FCFA.

Pour l'exercice 2022, Ils ont été financés à hauteur de 2 324 035 740 FCFA. Le taux d'exécution est de 100%.

#### **Projet 1 (RTI) : Réhabiliter les installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau**

D'un coût global de 1 616 700 000 F CFA, ce projet a été doté à hauteur de 101 908 200 F CFA en 2022. Ce budget a été entièrement engagé et ordonnancé sur la base du plafond autorisé de sorte à permettre la poursuite de la réhabilitation du réseau électrique de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau. Il est à noter que ce projet qui a démarré en 2020 est censé prendre fin en 2025 en considération de la programmation faite par le PIP. Ce financement a permis les réalisations suivantes la Construction d'un nouveau poste de livraison et un nouveau TGBT ; L'acquisition de groupes électrogènes de 550 KVA et de 850 KVA et La réhabilitation des installations électriques des régies numériques des Studios A et B. Ce qui équivaut à un taux de réalisation physique de 29,26%.

#### **Projet 2 (ISTC) : Réhabiliter des infrastructures de l'ISTC Polytechnique (Phase 1)**

D'un coût global de 1 575 421 846 F CFA, ce projet a bénéficié d'un budget de 150 000 000 F CFA. En 2022. Il a été exécuté dans la limite du plafond autorisé à hauteur de 105 000 000 F CFA.

En termes de réalisation physique, le taux estimatif est de 20% .il s'agit de :

La construction du centre de transformation électrique

La mise à disposition du transformateur

L'Achat d'un groupe électrogène et des équipements complémentaires.

#### **Projet 3 (ISTC) : Réhabiliter les pylônes les centres émetteurs FM et renouveler les équipements d'énergie**

D'un coût global de 4 095 400 000 F CFA, ce projet a bénéficié d'un budget de 2 047 700 000 F CFA en 2022. Il a été exécuté à 100%.

La réalisation physique dudit projet se présente comme suit :

kit caméra C100 EF 24-105mm (05) ;

Camon XF400 caméra 4k UHD 50P capteur 8 Zoom optique X15 (04) ;

Batterie SUP 2670MAH pour CAMESCOPE XA30/35 et photo Camon (04) ;

Inception – Social Media Account (01) ;

Inception – Concurrent User (01) ;

Inception – Third party MOS Device (01) ;

Inception – MOS Device for Xpression (01) ;

Serveur pour inception (01) ;

Chargeur de batterie (04) ;

Rail longueur 6000mm Elfo M001-06 (03);

Plaque de fixation Elfo M002 (04) ;

Objectif standard Camon EF 24-105mm 1 :0,4 L IS USM (05);

Optique ZEISS CP3 35 MM T2.1 MONT PL METRIQUE (01) ;

Optique ZEISS CP3 35 MM T2.1 MONT PL METRIQUE (01)

Carte mémoire compact flash Extreme Pro 32 Go (95Mo/s) marque SANDISK;

Carte SDHC Extreme 32Go marque SANDISK 95/90MB/S

#### Projet 4 : Réhabiliter et remettre aux normes des installations informatiques et des bâtiments servant de bureaux régionaux de l'AIP

D'un coût global de 575 334 530 F CFA, ce projet a bénéficié d'un budget de 100 000 000 F CFA en 2022. Il a été exécuté à 100%.

En terme de réalisation physique pour l'année 2022, le taux estimatif est de 100% .il s'agit de :

##### La réhabilitation

- Bureau régional de l'AIP DIVO ;
- Bureau régional de l'AIP SEGUOLA.

##### Equipements

- Deux (02) ordinateurs bureaux ;
- Deux (02) ordinateurs portables ;
- Deux (02) bureaux agents ;
- Deux (02) fauteuils agents ;
- Quatre (04) fauteuils visiteurs ;
- Deux (02) onduleurs ;
- Une (01) caméra ;
- Deux (02) téléviseurs ;
- Abonnement TNT (02) ;
- Licence Microsoft Windows (02);
- Licence Microsoft office (02) ;
- Antivirus KASPERSIK (02).

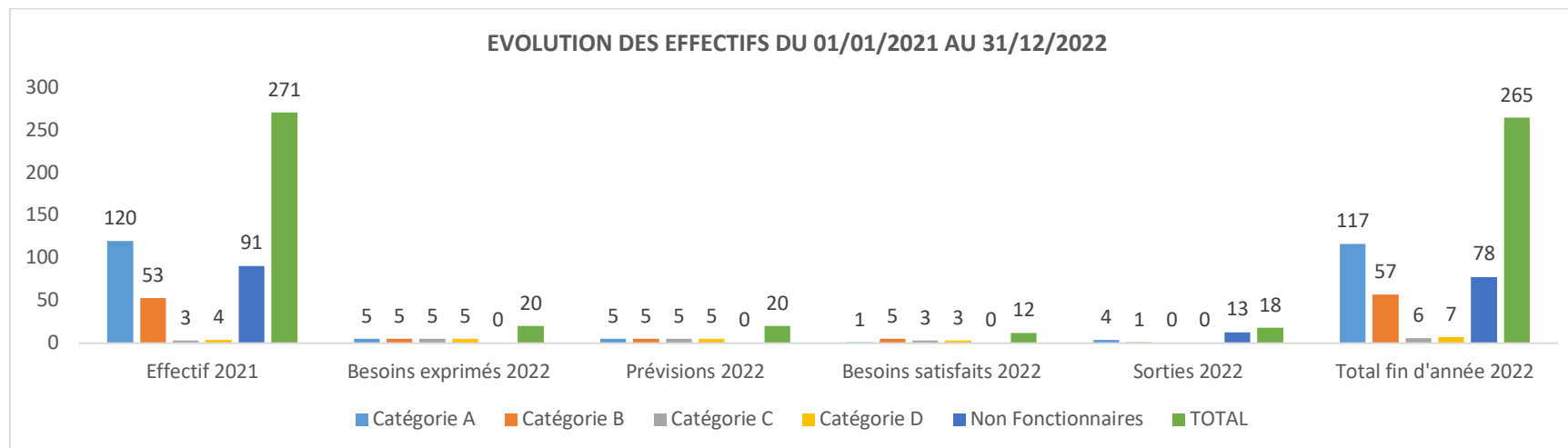
#### II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	120	5	5	1	4	117
<b>Catégorie B</b>	53	5	5	5	1	57
<b>Catégorie C</b>	3	5	5	3	0	6
<b>Catégorie D</b>	4	5	5	3	0	7
<b>Non Fonctionnaires</b>	91	0	0	0	13	78
<b>TOTAL</b>	<b>271</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>265</b>

Source : DRH.



Sur un total de 265 agents, il ressort que nous avons un effectif de 187 agents fonctionnaires représentant 70,56% dont la déclinaison par catégorie est la suivante :

- Catégorie A est de 117 soit un pourcentage de 44,15% ;
- Catégorie B est de 57 soit un pourcentage de 21,51% ;
- Catégorie C est de 06 soit un pourcentage de 2,27% ;
- Catégorie D est de 07 soit un pourcentage de 2,63%.

On note une prédominance de personnel de catégorie A qui correspond aux besoins en nombre et en qualité des structures de ce programme. En effet, la majeure partie des structures sous-tutelles sont logées au sein de ce programme, dont leur fonctionnement nécessite un personnel qualifié techniquement en matière de Communication et Médias.

La réalisation de l'objectif à hauteur de 99,67% est tributaire de la qualité de ce type de personnel.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

La réalisation du programme 2 repose sur l'objectif global 2 « Garantir l'accessibilité à une information de qualité et aux documents d'intérêts publics pour le bien-être des populations », qui vise l'atteinte de deux (02) objectifs spécifiques :

- Renforcer la production, la diffusion de l'information et l'accès aux documents d'intérêt public ;
- Réguler et professionnaliser le secteur de la Communication et des Médias.

La mise en œuvre des activités de ce programme ont eu pour objectif en terme de performance d'assainir le secteur de la Communication et des Médias.

En matière de professionnalisation des acteurs, on note une amélioration de la performance. En effet, alors qu'en 2021 seulement 3,5% de Journalistes étaient détenteurs de la carte d'identités professionnelles ce taux est passé à 5% en 2022.

Cette performance est également constatée au niveau du secteur de l'audiovisuel dont aucune sanction n'a été enregistrée conformément à la prévision.

Par contre, au niveau du secteur des Médias cent quatre-vingt-deux (182) Journalistes ont été sanctionnés alors que la prévision était de zéro (0) sanction. Ce constat, est identique au niveau des organes de presse dont 62 ont été sanctionnés.

Pour corriger ces contre-performances, il est prévu l'organisation des campagnes de sensibilisation à l'endroit de ces secteurs.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

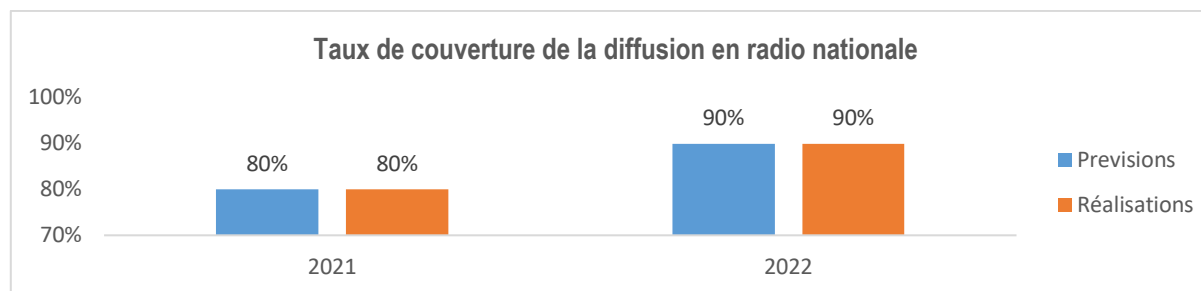
Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Renforcer la production la diffusion, de l'information et l'accès aux documents d'intérêt public</b>						
IP1 : Taux de couverture de la diffusion en radio nationale	%	-	80%	80%	90%	90%
IP2 : Taux de couverture de la diffusion en télé nationale	%	-	65%	65%	85%	85%
IP3 : Taux de couverture régionale ou départementale de l'AIP	%	-	67%	67%	70%	70%
<b>Objectif Spécifique 2 : Réguler et professionnaliser le secteur de la communication et des médias</b>						
IP1 : Proportion de journalistes ayant la carte d'identité professionnelle	%	-	3,5%	3,5%	5%	5%
IP2 : Nombre d'organes bénéficiant d'appui technique	dénombrement	-	15	15	18	10
IP3. Nombre d'acteurs sanctionnés dans le secteur de l'audio-visuel	dénombrement	-	4	-	0	0
IP4. Nombre d'acteurs sanctionnés dans le secteur des médias	dénombrement	-	16 journalistes (ANP)	-	0	182
	dénombrement	-	51 organes de presses (ANP)	-	0	62

Source : DPPD-PAP 2022-2024 & DPSS

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

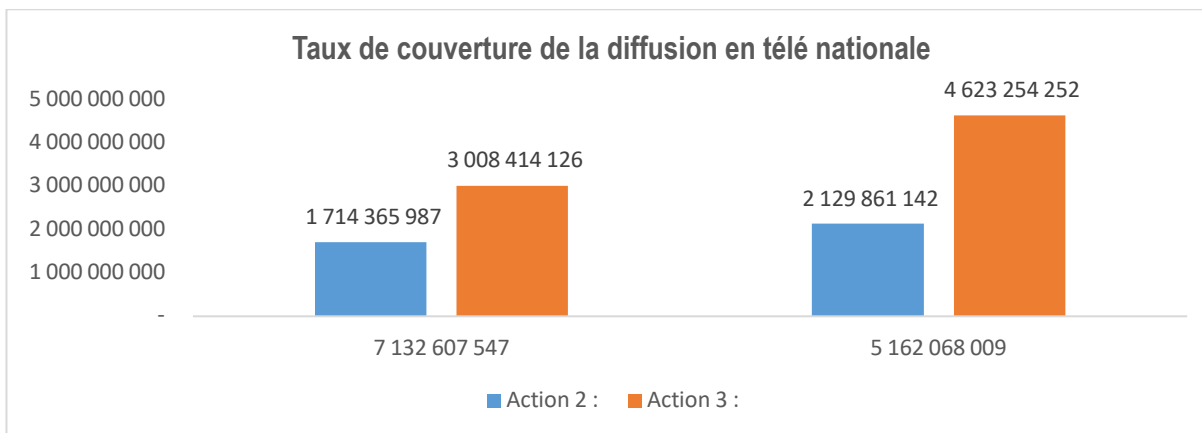
##### L'objectif spécifique 1 : Renforcer la production, la diffusion de l'information et l'accès aux documents d'intérêt public



##### Indicateur 1 : Taux de couverture de la diffusion en radio nationale

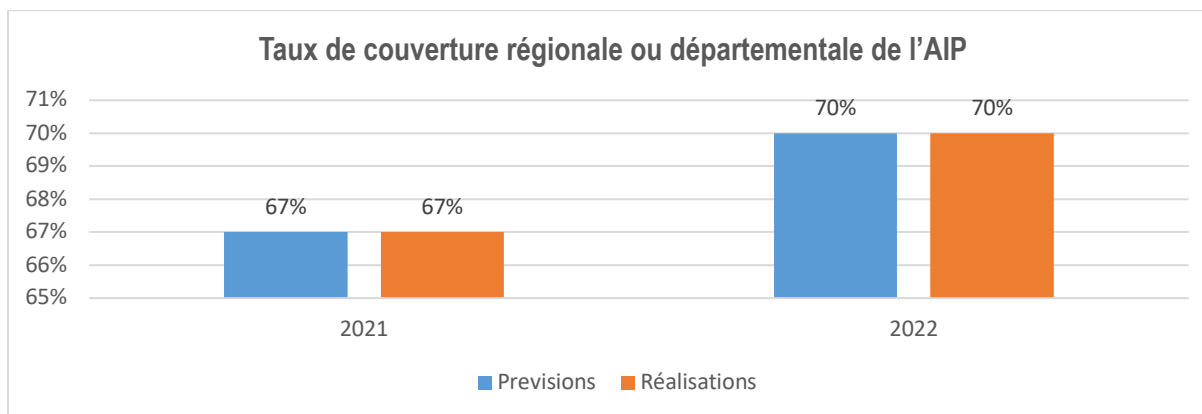
Pour l'exercice 2022, on constate que la cible concernant cet indicateur a été atteinte. En effet, la prévision de 90% en taux de couverture de la diffusion en radio nationale a été réalisée.

Cette performance s'explique par le prolongement des effets bénéfiques des subventions apportées par l'Etat pour améliorer les infrastructures de sorte à démocratiser l'accès des populations aux médias. Cette performance devrait s'accroître les années à venir en raison du déploiement de la TNT.



**Indicateur 2 : Taux de couverture de la diffusion en télé nationale**

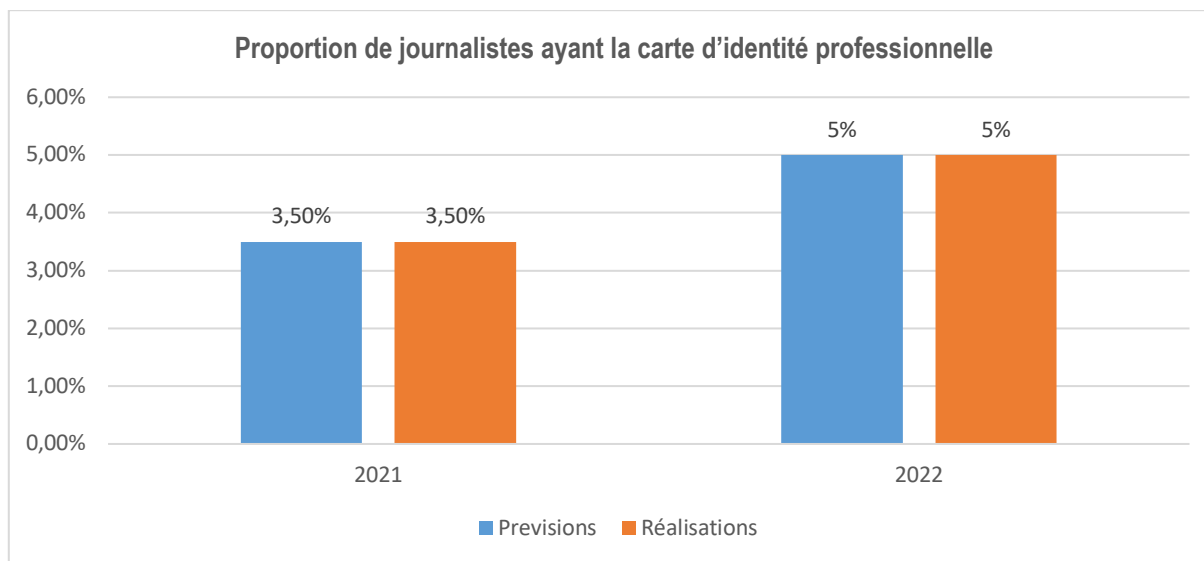
Ce taux de couverture s'est nettement amélioré au fil des années notamment à cause des investissements consentis dans ce domaine. A l'évidence, la préparation de la Coupe d'Afrique des Nations 2023 conjuguée à l'effort du Gouvernement de rendre accessible la télévision dans la quasi-totalité des foyers ont accru cette performance. Visiblement, elle a été réalisée à 85% conformément à la prévision.



**Indicateur 3 : Taux de couverture régionale ou départementale de l'AIP**

A ce niveau, un effort de représentativité des agences AIP est observé sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, l'AIP améliore sa performance en termes de couverture régionale ou départementale en implantant ses antennes sur presque l'ensemble du territoire national. Ici encore, les réalisations se situent dans la tranche des prévisions faites c'est-à-dire 70% de couverture comme programmé.

## L'objectif spécifique 2 : Réguler et professionnaliser le secteur de la communication et des médias

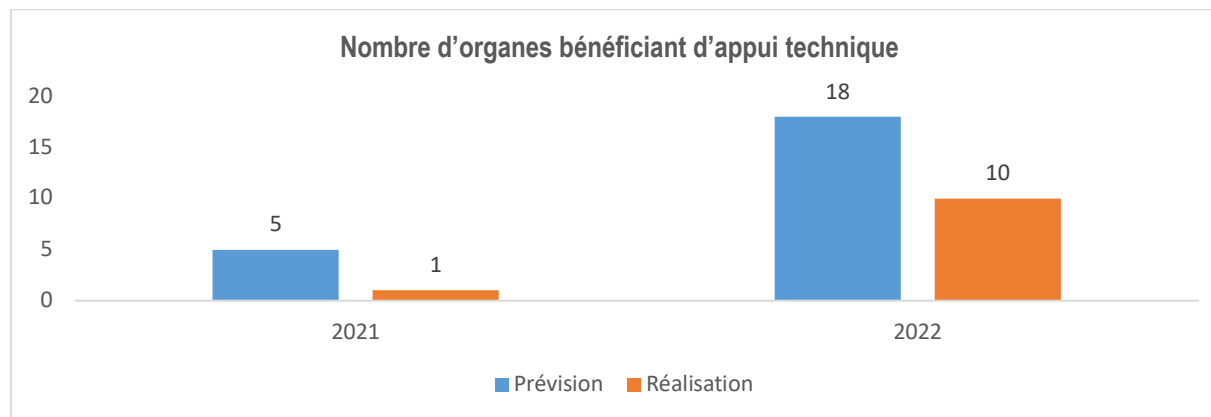


### Indicateur 1 : Proportion de journalistes ayant la carte d'identité professionnelle

Des progrès considérables ont été observés dans le processus de délivrance des cartes professionnelles des journalistes. Cette performance est consécutive à plusieurs facteurs dont les effets se font sentir d'années en années. Ce sont essentiellement :

- Le grand intérêt accordé par les acteurs au respect des normes régissant le secteur ;
- Les avantages liés à la détention de la carte permettant d'améliorer la grille salariale dans les entreprises de presses privées ;
- La possibilité de candidater pour le prix Ebony et d'être électeur à l'Union Nationale des Journalistes Professionnels de Côte d'Ivoire (UNJCI) ;
- La possibilité d'être éligible à l'Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM) ;
- Le bénéfice de la protection du détenteur de la carte par les organisations internationales des droits de l'Homme et les associations internationales de journalistes telles que Reporters Sans frontière ;
- La facilitation de l'obtention du visa est désormais assujettie à l'obtention de la carte d'identité des journalistes professionnels.

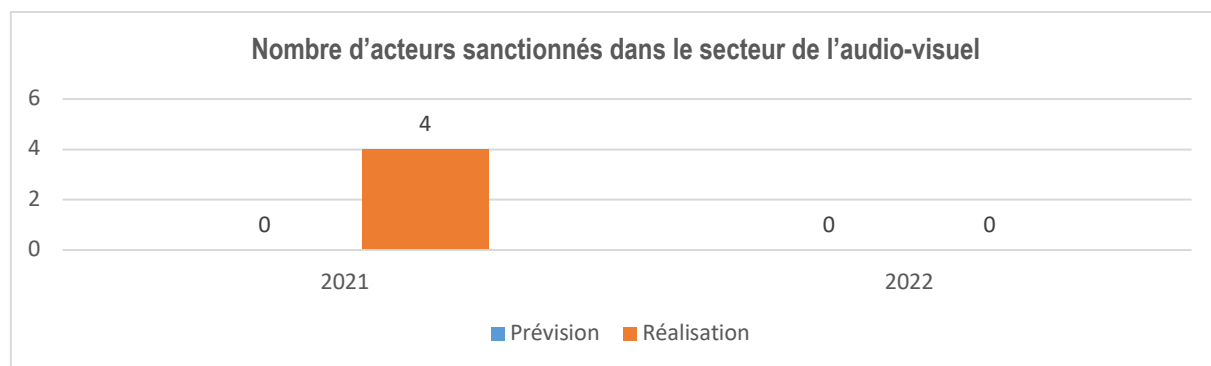
Ces avantages ont justifié l'atteinte du taux de croissance prévisionnel de 5%.



**Indicateur 2 : Nombre d'organes bénéficiant d'appui technique**

Les appuis consentis en 2021 n'ont pas été à la hauteur des objectifs fixés. Deux (02) facteurs essentiels ont justifié ce fait. En effet, l'avènement de la pandémie à CORONA virus et le non-respect par la plupart des postulants des conditionnalités fixées en vue de bénéficier des subventions.

En 2022, la projection a été faite d'améliorer cette performance en fixant un objectif de 18 organes à subventionner. Malgré cet objectif ambitieux, la cible n'a pas été atteinte car seulement 10 entreprises ont pu bénéficier de l'appui de l'ASDM. Malgré cette performance mitigée, force est de constater qu'il y a eu comparativement à 2021, une amélioration significative. Elle aurait été plus reluisante si le changement de statut du FSDP en ASDM n'avait pas quelque peu freiné cet élan pour des raisons administratives.

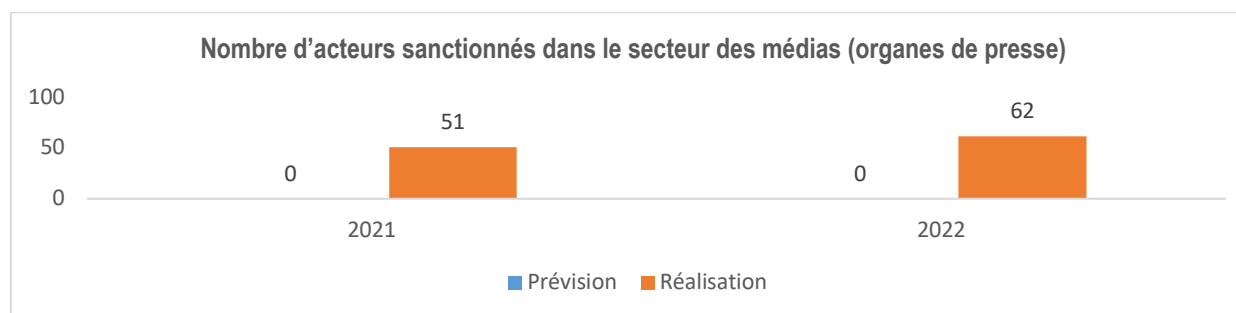
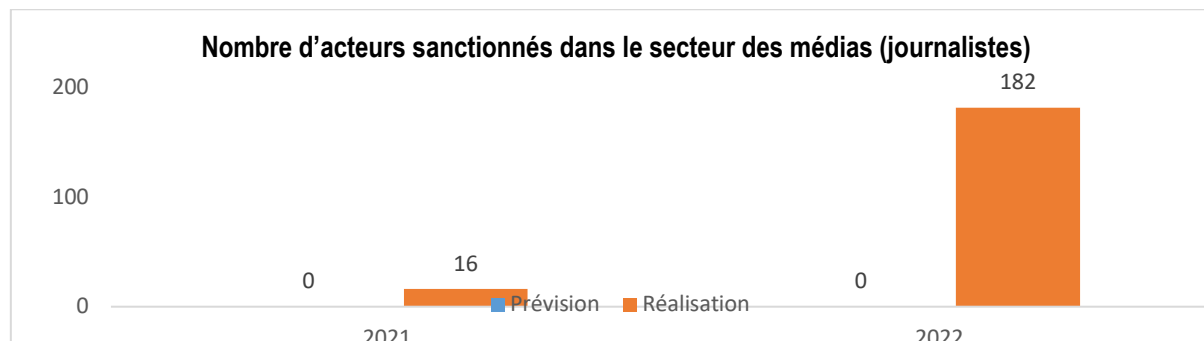


**Indicateur 3 : Nombre d'acteurs sanctionnés dans le secteur de l'audio-visuel**

L'Etat a pris l'option de libéraliser le secteur des médias audiovisuels en vue d'offrir à la population une offre variée et diversifiée dans ce domaine et de permettre une éclosion de nouveaux talents. Si en 2020, cette libéralisation a donné lieu à des sanctions infligées à quatre (04) journalistes, nous avons constaté une nette amélioration tendant à une professionnalisation de ce milieu. Au regard du résultat atteint, on peut dire que la prévision est en adéquation avec l'objectif fixé.

Il faut noter qu'en 2021, cet indicateur avait été retiré du cadre de performance et remplacé par l'indicateur « nombre de manquements dans le secteur de la communication et des médias ». Cependant en 2022, avec l'expansion de la presse en ligne, il a été de nouveau intégré dans le cadre de performance.





**Indicateur 4 : Nombre d'acteurs sanctionnés dans le secteur des médias**

Les formations et sensibilisations des organes de presse dans le cadre de la professionnalisation de leurs métiers sont d'une importance capitale tant pour le Gouvernement que pour les associations de journalistes. Nonobstant ce fait, de nombreux manquements continuent d'être constatés de sorte à justifier un accroissement des sanctions. Cet indicateur montre à suffisance que les journalistes au nombre de 16 ont commis, pour l'année 2022, 182 manquements repartis en diverses infractions catégorisées par nature de presse et 51 organes ont commis quant à eux 62 manquements.

Cette recrudescence des manquements se justifie par l'inféodation des organes de presse et par ricochet des journalistes aux chapelles politiques d'une part et d'autre part par l'avènement des blogueurs sur les réseaux sociaux.

C'est dans ce cadre qu'il faut justifier l'adoption de la loi N°2022-978 du 20 Décembre 2022 modifiant la loi N°2017-867 du 27 Décembre 2017 portant régime juridique de la Presse. Cette loi vise à renforcer les pouvoirs du régulateur en élargissant le champ d'application de la loi par la prise en compte de la presse en ligne. Elle vient renforcer l'assainissement de ce secteur sensible par un meilleur encadrement des droits des acteurs (Professionnels) et ceux de la population.

Cet indicateur n'existait pas en 2021, il est issu de la scission de l'indicateur « nombre de manquements dans le secteur de la communication et des médias » pour mieux prendre en compte les secteurs de médias et de l'audiovisuel en 2022.

**IV. PERSPECTIVES**

**IV.1. Leçons apprises**

La mise en œuvre du Programme 2 s'est faite dans un environnement où la volonté du Ministre était clairement affichée d'assainir le milieu des médias et de la communication d'une part et de fournir des conditions adéquates d'exercice de la fonction par le renforcement des moyens d'autre part.

De cette expérience, il ressort que certains acquis ont été observés :

L'intérêt des acteurs de se professionnaliser matérialisé par l'engouement de disposer de la carte Professionnelle des Journalistes ;

La nécessité d'accroître la formation et la sensibilisation des acteurs de sorte à réduire considérablement les dérives par le respect de la déontologie du métier de journaliste ;

Accroître l'appui nécessaire à l'amélioration des conditions de travail et des outils de production.

L'atteinte de ces résultats s'est manifestée dans les activités de coordination et d'animation menées par le Cabinet.

#### **IV.2. Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées et au regard des enjeux du programme qui touchent l'écosystème des médias et de la communication :

Continuer d'encourager les acteurs à professionnaliser le secteur par l'organisation de colloques, séminaires et ateliers en vue de renforcer leurs capacités ;

Réviser les textes relatifs aux subventions et emprunts de sorte à les adapter à l'évolution du secteur ;

Appliquer les sanctions qui seront de nature à encadrer et assainir le milieu des médias et de la communication.

#### **CONCLUSION**

Le programme 2, dont l'objectif global est de garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations, affiche un taux de consommation budgétaire en fin d'exercice de **98.83%** en fonctionnement et **100%** pour les projets d'investissements.

Au vu des chiffres mentionnés ci-dessus pour ce programme, on peut affirmer dans l'ensemble que l'objectif fixé pour l'année a été atteint pour toutes les activités.

Il convient également de noter que le déploiement par la Direction des Affaires Financières (DAF) d'agents chargés de suivre l'exécution du budget auprès des gestionnaires de crédits a quelque peu amélioré leur performance en la matière. Il faut noter que, les séances de dialogue de gestion organisée entre les différents acteurs ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

#### **PARTIE III : LE PROGRAMME 3 « ECONOMIE NUMERIQUE ET POSTE »**

##### **INTRODUCTION**

Initialement piloté par **M. Konaté Lassina**, le programme Economie Numérique et Poste a été mis sous la responsabilité de M. ADOU Jean martial Directeur de cabinet conformément au décret N°2022-309 du 04 mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels et du décret N°2020- 16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des ministères et secrétariats d'Etat.

Le programme Economie Numérique et Poste est le programme métier du ministère pour le volet économie numérique. Ses principales activités ont été réalisées par la combinaison des activités de la Direction Générale de l'Economie Numérique et de la Digitalisation et celles des structures sous-tutelle en charge de la mise en œuvre de la politique gouvernementale du secteur.

La mise en œuvre de ce programme s'est déroulée dans un environnement, où le secteur numérique amorce sa migration à l'ère de l'arrivée des technologies dites de la 4ème révolution, et aussi où le secteur postal a mis en place la stratégie Postale mondiale 2022-2024 après le 27ème Congrès mondial, de l'Union Postale Universelle, mais également dans un environnement de déploiement, à court terme, de la technologie 5G.

Conformément au Décret N° 2022-602 du 16 Août 2022 portant organisation du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique, ses principales missions sont :

##### **En matière d'Economie Numérique**

Elaboration et suivi de l'application de la réglementation en matière d'économie numérique ;

Développement de l'accès au réseau numérique ;

Elaboration et suivi de l'application de la réglementation en matière de télécommunication ;

Restructuration et modernisation de la Poste ;

Développement de la formation, de l'emploi, de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité dans le secteur numérique.

La rédaction du présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de quatre (4) parties :

- Présentation de la stratégie du programme ;**
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;**
- Performance du programme ;**
- Perspectives.**

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 3 « Economie Numérique » est **d'assurer la transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur.**

Il est décliné en cinq (5) objectifs spécifiques que sont:

- Objectif spécifique 1** : Développer des compétences dans le secteur de l'Economie numérique ;
- Objectif spécifique 2** : Développer une société de l'information numérique ;
- Objectif spécifique 3** : Renforcer la confiance numérique par la sécurisation du cyber espace et des infrastructures critiques ;
- Objectif spécifique 4** : Assurer un service postal inclusif et universel ;
- Objectif spécifique 5** : Promouvoir les services postaux innovants.

Deux (02) actions soutiennent la mise en œuvre du programme :

**Action 1** : Développement du secteur Economie Numérique, constitué de vingt et un (21) activités

**Action 2** : Modernisation et développement du secteur postal constitué de trois (3) activités.

### I.2. Le financement du programme

Programme	Budget voté (en FCFA)	Variations	Budget Actuel (en FCFA)
Personnel	1 368 094 116	22 455 000	1 390 549 116
Biens et Services	184 957 374	-6 270 013	178 687 361
Transferts	3 283 958 811	-168 720 284	3 115 238 527
Investissements	9 758 368 565	-654 519 617	9 103 848 948
<i>Dont financement extérieur</i>			
<b>Total Budget</b>	<b>14 593 378 866</b>	<b>-807 054 914</b>	<b>13 788 323 952</b>

Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE au 07 mars 2023

Le budget actuel du programme s'élève à 13 788 323 952 CFA contre un budget voté de 14 593 378 866 F CFA. On note une hausse au niveau de la nature de dépense en Personnel de 22 455 000 F CFA. Par contre une baisse est constatée respectivement au niveau des dépenses de biens et services (6 270 013 F CFA), de transferts (168 720 284 F CFA) et d'investissements (654 519 617 F CFA).

L'augmentation du budget en dépense de personnel est due au recrutement de nouveaux enseignants en raison de la création de nouvelles filières par l'ESATIC pour l'année académique 2022-2023.

Elle se matérialise par l'acte réglementaire suivant :

**Arrêté N° 0755/MBPE/DGBF/SD-AESG/DS du 28 octobre 2022** portant virement de crédits d'un montant de cent cinquante millions (150 000 000) FCFA au budget de l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication (ESATIC) exercice 2022 ;

En ce qui concerne les biens et services, la réduction du budget actuel est justifiée en raison du respect de la mesure de régulation budgétaire mise en place par la DGBF.

Pour les transferts, la baisse du budget actuel est la résultante du plafonnement du budget des différentes structures logées au niveau de cette nature de dépenses.

Quant aux investissements la baisse de 654 519 617 F CFA est liée d'une part, au plafonnement du budget du projet « aménager la zone franche de Grand-Bassam » et au collectif budgétaire ayant affecté le budget du projet « poursuivre la réhabilitation des bureaux de postes dans les zones ex-CNO » d'autre part.

## **II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022**

### **II.1. Exécution du budget**

Le budget initial du Programme Economie Numérique et Poste qui était de **14 595 378 866 FCFA** est passé à **13 788 323 952 FCFA** à la suite du collectif budgétaire soit une réduction de **7,41%**. Le taux d'exécution dudit budget est de **99,39%**, en légère régression comparativement à celui de 2021 qui est de **99,98%**,

Cette exécution globale est répartie par nature de dépenses et se présente comme suit :

Biens et services **99,99%** montant **178 687 358 FCFA** ;

Personnel **100%**, pour un niveau d'exécution de **1 390 549 116 FCFA** ;

Transferts **100%** pour un montant exécuté de **3 115 238 527 FCFA** ;

Investissement **99,08%** soit **9 019 909 632 FCFA** exécutés.

#### **II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense**

Tableau 11: Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : Développement du secteur Economie Numérique	1 452 288 934	1 390 549 116	110 717 369	178 687 358	1 231 012 018	1 502 635 018	9 510 700 000	8 861 350 383	12 304 718 321	11 933 221 875
<b>Action 2</b> : Modernisation et développement du secteur Postal	-	-	-	-	1 400 110 903	1 612 603 509	203 688 313	158 559 249	1 603 799 216	1 771 162 758

Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE

Deux grandes actions ont été déterminées pour l'atteinte des objectifs assignés au programme. Il s'agit d'une part, du Développement du secteur de l'Economie Numérique et de la Modernisation et du développement du secteur postal d'autre part.

#### **Action 1 : Développement du secteur de l'Economie Numérique.**

Le budget de cette action a été réparti entre les différentes natures de dépenses que sont : personnel, biens et services, transferts et investissement. Il représente **87,08%** du budget du programme soit **11 933 221 875 FCFA** et a été exécuté à **100%**.

Cependant, on note une baisse considérable de **61 739 818 F CFA** au niveau des dépenses de personnel de 2021 et 2022. Elle s'explique par la non reconduction en 2022 de la rallonge dont a bénéficié l'ESATIC en 2021.

Concernant les biens et services qui prennent en compte uniquement la Direction de l'Economie Numérique, on enregistre une hausse de **67 969 989 F CFA** de 2021 à 2022. Cela est dû à l'acquisition en 2022 de véhicules destinés aux missions de suivi effectif du service universel aussi bien pour le secteur des télécommunications que pour le secteur postal (travaux de réhabilitation des bureaux en zone ex CNO).

Quant aux transferts, il y a également une hausse considérable de **271 623 000 F CFA**. Elle provient de la rallonge au profit de l'EMSP en 2022.

Enfin, pour les dépenses d'investissement, une baisse de **649 349 617 F CFA** est notée en 2022. Elle s'explique par la conjugaison du plafonnement du budget du projet aménagement de la zone franche de Grand-Bassam (ZBTIC) et la programmation budgétaire 2022 du projet PSNDEA au PIP.

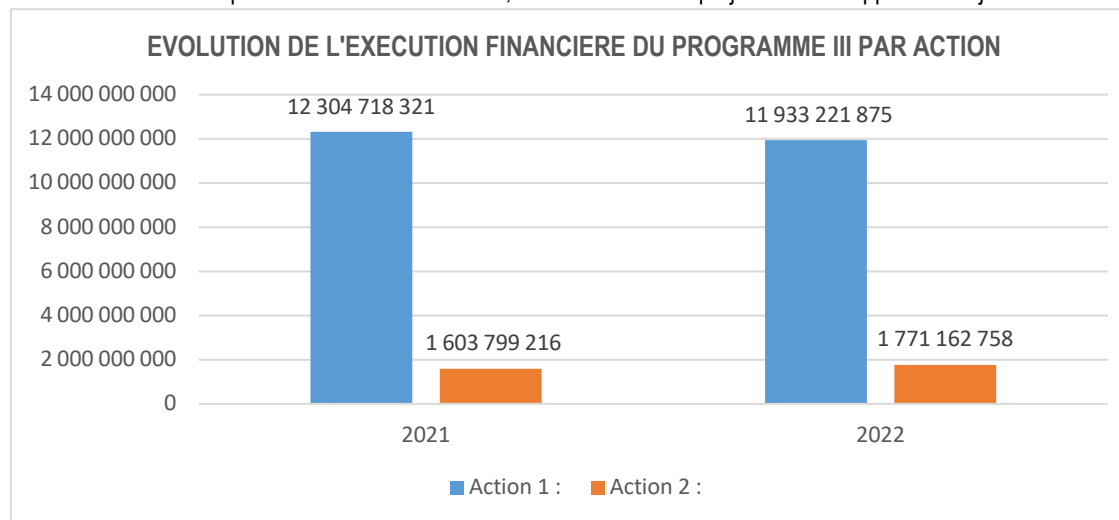
### Action 2 : Modernisation et développement du secteur postal

Le budget de cette action est inscrit au niveau de deux natures de dépenses : transferts et investissements. Il représente **12.92 %** du budget global du programme soit **1 771 162 758 F CFA**. Il a été exécuté à hauteur de **95.48%**.

Au niveau des transferts, l'exécution est estimée à **100%**, correspondant à un montant de **1 612 603 509 F CFA**, avec une hausse de **212 492 606 F CFA** de 2021 à 2022. Cet écart positif provient de la rallonge budgétaire au profit de l'EMSP. Elle a permis le renforcement des capacités techniques de l'EMSP à travers le renouvellement de son parc automobile.

Pour les investissements, le budget initial de **537 018 182 FCFA**, du projet « poursuivre la réhabilitation des bureaux de poste dans les zones Ex-CNO », a été revu à la baisse après le collectif budgétaire. Il est passé à **242 498 565 FCFA**. Son taux d'exécution est de **65,39%** correspondant à **158 559 249 F CFA**. L'écart non exécuté de **83 939 316 FCFA** est imputable aux entrepreneurs qui n'ont pas transmis des décomptes pour leur paiement.

Les résultats de la réalisation des activités de ce projet sont en dessous des prévisions de 2022. En effet la dotation initiale de **537 018 182 FCFA**, devrait couvrir la prise en charge du reste des travaux de réhabilitation des bureaux de poste dans les zones ex-cno, à l'effet de sortir le projet de l'enveloppe des Projets d'Investissement Public (PIP). Dans ces circonstances, le projet doit continuer en 2023.



## II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Aménager zone franche de Grand Bassam</b>	<b>2014</b>	<b>2025</b>	<b>40 001 000 000</b>	<b>1 200 000 000</b>	<b>840 000 000</b>	<b>840 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			13 001 000 000	1 200 000 000	840 000 000	840 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			27 000 000 000	-	-	-
<b>Projet 2 : Intégrer le digital dans le secteur agricole</b>	<b>2018</b>	<b>2023</b>	<b>45 198 185 600</b>	<b>7 971 350 383</b>	<b>7 971 350 383</b>	<b>7 971 350 383</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			7 939 828 000	1 100 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			37 258 357 600	6 871 350 383	6 871 350 383	6 871 350 384
<b>Projet 3 : Poursuivre la réhabilitation des bureaux de postes dans les zones ex-cno</b>	<b>2012</b>	<b>2021</b>	<b>4 010 000 000</b>	<b>537 018 182</b>	<b>242 498 565</b>	<b>158 559 249</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			4 010 000 000	537 018 182	242 498 565	158 559 249
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
<b>Projet 4 : Système intégré d'information de gestion des statistiques</b>	<b>2022</b>	<b>2025</b>	<b>154 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			154 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>89 363 185 600</b>	<b>9 758 368 565</b>	<b>9 103 848 948</b>	<b>9 019 909 632</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>25 104 828 000</b>	<b>2 887 018 182</b>	<b>2 232 498 565</b>	<b>2 148 559 249</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>64 258 357 600</b>	<b>6 871 350 383</b>	<b>6 871 350 383</b>	<b>6 871 350 384</b>

Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE au 07 Mars 2023

Les activités des projets de ce programme ont été financées, d'une part par le budget de l'Etat et par les bailleurs d'autre part.

Des quatre projets en cours d'exécution, seul le Projet solution numérique pour le désenclavement des zones rurales bénéficie encore d'un financement bailleur en l'occurrence la banque mondiale.

Concernant le projet Aménagement de la zone franche technologique de Grand Bassam la part bailleur a été entièrement décaissée.

Aussi, faut-il noter qu'après l'achèvement du projet réhabiliter et équiper l'ESATIC en 2021, un nouveau projet, **Système intégré d'information de gestion des statistiques d'un coût global de 154 000 000 FCFA**, a été inscrit au PIP pour l'exercice budgétaire 2022-2023.

Le coût total de ces projets s'élève à **89 363 185 600 FCFA**. La part Etat est de **25 104 828 000 FCFA** contre **64 258 357 600 FCFA** pour la part bailleurs.

En 2022, **2 148 559 249 FCFA** a été pris en charge, sur un budget de **2 887 018 182 FCFA** de la part Etat, soit un taux d'exécution de **82.91%**.

Quant à la part bailleur elle a été exécutée à **100%**.

L'exécution physique des projets en 2022 se présente comme suit :

### **Projet aménager la zone franche de Grand Bassam**

Ce projet a démarré en 2014 et doit prendre fin en 2025. Son coût global est de **40 001 000 000 FCFA**. En 2022, il a été financé à hauteur de **840 000 000 FCFA**. Le transfert afférant a été effectué.

Il faut noter que les réalisations de ce projet en 2022 concernent seulement la phase 4 de l'aménagement complémentaire. Après la passation de marché de bitumage de 1,5 km de voirie secondaire constituant la phase 4 d'aménagement et le démarrage des travaux en juillet 2021, les travaux sont à l'arrêt, malgré la fin des déplacements de réseau de fibre optique. Une résiliation du marché est envisagée au regard des mises en demeure restées sans suite de la part de l'entreprise.

### **Intégrer le digital dans le secteur agricole**

Le Projet est intitulé projet Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA). Il a démarré le 14 novembre 2018 son coût total est **45 198 185 600 FCFA**. Le projet doit prendre fin en **2023**.

Son objectif de développement vise à accroître l'accès aux services numériques dans les zones rurales à l'effet de favoriser l'accès aux marchés des exploitants agricoles, par le biais de plateformes numériques et de routes rurales.

En 2022, il s'agit de poursuivre l'extension de la connectivité fournie par les réseaux mobiles dans les dix (10) régions du nord et centre-ouest concernées par ce projet afin de faciliter et accélérer la digitalisation des services sur toute la chaîne de commercialisation agricole, aux profit des populations cibles.

Les réalisations 2022 sont présentées par composante comme suit :

#### **Composante 1 : Extension de la connectivité numérique dans les zones rurales et isolées ciblées**

##### **Activité 1 : Mettre en œuvre la stratégie nationale de développement numérique**

Après l'élaboration et l'adoption de la stratégie nationale de développement du numérique, un cabinet a été recruté le 28 septembre 2022 pour mener l'étude de la mise en œuvre de cette stratégie. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) est en attente des TDR afférentes à cette étude en vue d'apporter son appui technique et financier.

##### **Activité 2 : Diagnostiquer les goulots d'étranglement juridiques qui entravent l'accroissement des investissements privés dans les TIC et proposer les amendements nécessaires au cadre juridique et réglementaire existant**

Pour l'analyse juridique de l'environnement actuel des TIC, un consultant a été sélectionné depuis le 1er juin 2022 et la signature du contrat a été visé et enregistré. La fin de cette étude est prévue pour fin mars 2023.

Concernant l'appui à l'extension de la couverture des TIC dans les zones rurales ciblées, le groupement Orange/Gnanzouky a été retenu pour l'exécution des trois lots. Les contrats ont été approuvés par le ministre des Finances le 24 juin 2022. L'opérateur attend la livraison de la commande des 40 premiers batch. La mise en service des premiers sites radioélectriques se fera fin mars 2023.

#### **Composante 2 : Services numériques pour un développement agricole durable**

##### **Activité 1 : Enrôler quatre-vingt-cinq mille (85 000) acteurs de la chaîne de valeurs agricole dans les régions du Poro et du Tchologo**

L'enrôlement des (Quatre-vingt-cinq mille) 85 000 acteurs dans les régions du Poro et du Tchologo est achevé le 30 juin 2022 avec un total de 101 880 acteurs enrôlés soit un taux de réalisation de 119,85%.

##### **Activité 2 : Enrôler trois cent mille (300 000) acteurs de la chaîne de valeurs agricoles dans les régions suivantes : Bagoué, Bounkani, Folon, Kabadougou, Gôh et Lôh Djiboua**

L'activité n'a pas encore démarré pour cause d'indisponibilité budgétaire sur la part financement Etat.

### **Activité 3 : Former 400 responsables d'OPA et 1256 points relais à l'utilisation des outils et services de la plateforme numérique (Agristore) renforcement des capacités numériques**

Il était prévu la formation et la sensibilisation de 400 organisations de bénéficiaires du projet y compris les associations informelles ainsi que 1256 points relais à l'utilisation des outils et services développés dans les régions du Haut-Sassandra et de la Marahoué. Ces points relais apporteront une assistance permanente aux acteurs de la chaîne de valeur agricole des zones concernées. Cette formation s'est étendue aux agents de l'ANADER, de l'OCPV et des Directions Régionales et Départementales du MEMINADER qui apportent leur appui à l'opérationnalisation de la plateforme agricole.

La situation de la formation est la suivante :

**Agents relais** : formés 1252 sur 1256 (99,68 %). On note deux (02) qui seront formés lors de la mise en œuvre;

**OPA** : formés 400 sur 400 (100%);

**Structures déconcentrées** (MEMINADER+ANADER+OCPV) : formés 40 sur 30 (133%). Motifs de l'excédent.

### **Activité 4 : Equiper 100 OPA et Associations informelles ainsi que 628 points relais des régions du Tchologo et du Poro pour l'utilisation des outils et services développés.**

Elle consiste à acquérir au profit des OPA des matériels informatiques et des smartphones pour les points relais. Le processus d'acquisition a démarré le 23 mars 2022 et s'est achevé le 30 décembre 2022. La distribution, du matériel aux bénéficiaires s'est effectuée lors des séances de formation des bénéficiaires.

### **Activité 5 : Numériser et faire l'archivage électronique des données agricoles**

Le processus de sélection d'un prestataire pour la mise en place de la bibliothèque numérique au profit du MEMINADER avait été interrompu par la DGMP pour cause de non-conformité administrative des soumissionnaires. La nouvelle sélection a abouti à la signature d'un contrat avec un prestataire le 27 décembre 2021 et l'Ordre de service a été délivré le 17 mars 2022. L'implémentation a démarré le 09 janvier 2023 et la fin prévisionnelle de l'activité est fixée au 15 mars 2023.

### **Activité 6 : Elaborer l'étude de cadrage et les cahiers des charges fonctionnelles et techniques de l'ensemble des services de la plateforme intégrée des services numériques agricoles**

Cette activité est réalisée et achevée, la version finale de l'étude est disponible depuis le mois de juillet 2022.

### **Activité 7 : Assurer les charges de fonctionnement de la plateforme AGRISTORE**

Elle consistera à signer un contrat de maintenance, d'entretien et de mise à jour régulière de la plateforme avec un prestataire afin de la rendre disponible et accessible en tout temps. La signature du contrat avec l'entreprise retenue (MOBISOFT) a eu lieu le 18 février 2022. L'exécution du contrat a pris effet le 1er mars 2022 et prendra fin en février 2023. La maintenance de la plateforme se déroule conformément aux cahiers des charges.

### **Activité 8 : Contractualiser avec un consultant pour l'exploitation et l'opérationnalisation de la plateforme intégrée des services numériques agricoles dans la Marahoué et le Haut-Sassandra**

Cette activité consiste à sélectionner un consultant pour pérenniser l'exploitation et rendre opérationnelle de façon continue les services de la plateforme dans la Marahoué et le Haut-Sassandra. Le prestataire sélectionné a débuté le service par la sensibilisation et la communication depuis le 07 février 2022, le contrat court sur une durée de 12 mois, il prendra fin le 30 mars 2023. Au 31 décembre 2022, la plateforme enregistre 74 545 visites publiques et 19 519 publications cumulées.

### **Activité 9 : Incuber et accélérer les applications de CIVAGRIHACK**

Le cabinet ICT4DEV sélectionné pour l'incubation et l'accélération des onze (11) applications issues du CivAgriHack des éditions de 2018 et 2019, a signé son contrat le 28 juillet 2021. Les travaux ont démarré le 02 septembre 2021. Quant à l'encadrement technique il a débuté le 15 octobre 2021. A cet effet, des activités terrain se sont déroulés avec huit startups du 12 au 19 février 2022 avec l'appui de MOBISOFT et l'ANADER. En outre, 13 modules dans le domaine de l'accompagnement managérial ont été délivrés du 21 au 25 février 2022. La phase pilote d'accompagnement technique a pris fin en août 2022. L'atelier de démonstration et de présentation des produits des start-up a eu lieu le 15 novembre 2022.



### Activité 10 : Incuber et accélérer les applications de CIVAGRIHACK

Le cabinet ICT4DEV sélectionné pour l'incubation et l'accélération des onze (11) applications issues du CivAgriHack des éditions de 2018 et 2019, a signé son contrat le 28 juillet 2021. Les travaux ont démarré le 02 septembre 2021. Quant à l'encadrement technique il a débuté le 15 octobre 2021. A cet effet, des activités terrain se sont déroulés avec huit startups du 12 au 19 février 2022 avec l'appui de MOBISOFT et l'ANADER. En outre, 13 modules dans le domaine de l'accompagnement managérial ont été délivrés du 21 au 25 février 2022. La phase pilote d'accompagnement technique a pris fin en août 2022. L'atelier de démonstration et de présentation des produits des start up a eu lieu le 15 novembre 2022

#### Poursuivre la réhabilitation des bureaux de postes dans les zones ex-cno

Au niveau de ce projet il s'agit de payer les décomptes transmis au chef du projet et de faire des réceptions provisoires des travaux des bureaux de poste en réhabilitation. Ainsi pour l'exercice 2022 trois (03) réceptions provisoires des bureaux de poste en réhabilitation ont été effectuées. Ce sont les bureaux de poste de : **Sipilou**, Binhouyé GBON, et de trois (03) réceptions provisoires ; Satama Sokoro, Binhouyé, Dabakala. Quatre bureaux en cours de réhabilitation : DIABO, Konanhiri, Kong, Bonieredougou

Le montant total des factures payées s'élève à **158 559 249 FCFA** sur un budget de **242 498 565 FCFA** soit une réalisation de **65,39%**.

La réhabilitation de ces bureaux, de poste, permettra à la Poste Côte d'Ivoire de reprendre ses activités postales dans ces localités.

#### Systeme intégré d'information de gestion des statistiques

Le projet SIGESS a été réalisé à hauteur de 30% d'exécution physique. Elle correspond à l'architecture de la plateforme avec intégration de quatre (04) structures ARTCI-SNDI ANSUT et les travaux de fusion des plateformes SIGESCOM et SIGESS à la suite de la fusion des ministères en charge de la communication et celui en charge de l'économie numérique.

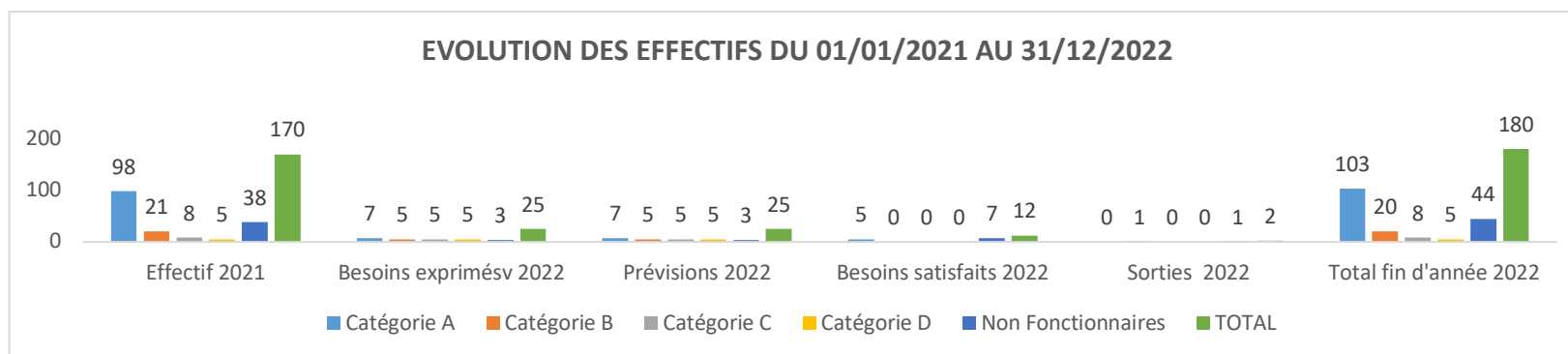
## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 13 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3**

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	98	7	7	5	0	103
Catégorie B	21	5	5	0	1	20
Catégorie C	8	5	5	0	0	8
Catégorie D	5	5	5	0	0	5
Non Fonctionnaires	38	3	3	7	1	44
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>180</b>

Source : DRH



Sur un total de 180 agents, il ressort que nous avons un effectif de 136 agents fonctionnaires représentant 75,55% dont la déclinaison par catégorie est la suivante :

Catégorie A est de 103 soit un pourcentage de 57,22% ;

Catégorie B est de 20 soit un pourcentage de 11,11% ;

Catégorie C est de 08 soit un pourcentage de 4,44% ;

Catégorie D est de 05 soit un pourcentage de 2,78%.

Et un effectif de 44 agents non-fonctionnaires, soit un taux de 24,44 %. A l'évidence, au niveau de ce programme le nombre d'agents fonctionnaires est plus élevé que celui des agents contractuels. Suite à la fusion des ministères de la communication et des médias et celui de l'économie numérique, des télécommunications et de l'innovation, de nouvelles directions ont été créées en vue de répondre aux attentes des objectifs du ministère Ainsi la Direction Générale de l'Economie Numérique et de la Digitalisation comporte trois (3) nouvelles Directions, Ce qui a eu pour conséquence un accroissement des effectifs. Cependant il est à noter que les effectifs des structures sous tutelle à savoir l'ESATIC et l'EMSP sont restés stables.

On note une prédominance de personnel de catégorie A (57,22%), cette configuration correspond aux besoins en nombre et en qualité des structures de ce programme. En effet, le fonctionnement de ces structures nécessite un personnel qualifié techniquement en matière d'Economie Numérique et Poste.

La réalisation de l'objectif à hauteur de 99,39% est tributaire de la qualité de ces agents de conception, dont les actions ont fortement impacté la performance du programme.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 14 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Développer des compétences dans le secteur de l'économie numérique</b>						
IP1. Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés	Dénombrement	2120	2120	1428	3000	-
IP2. Nombre de diplômés (Licences et Master)	Dénombrement	400	400	400	400	249
IP3. Nombre d'articles publiés	Dénombrement	00	00	06	5	13
IP4 : Nombre de brevets	Dénombrement	0	0	0	0	0

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 2 : Développer une société de l'information numérique</b>						
IP1. Linéaire de réseau de FO public opérationnel	Km	2000	2000	5423	5 435	5 435
IP2. Taux de pénétration en smartphones	%	30	30%	45%	45%	38%
IP3. Nombre de procédures administratives dématérialisées et mises en ligne	Dénombrement	36	36	66	50	66/300
IP4. Nombre de localités de l'intérieur du pays connectées à l'Intranet de l'Administration	Dénombrement	70	70	121	102	00
IP 5: Nombre de comptes de messagerie professionnels actifs	Dénombrement	10 000	10 000	20 000	20 000	15 000
IP 6: Nombre de cabinets ministériels utilisant la plateforme e-cabinet	Dénombrement	5	5	20	20	5
IP 7: Taux d'exécution des projets d'aménagement de la zone franche de Grand – Bassam	%	90	90	95	95	00
IP 8: Nombre d'entreprises installées au VITIB	Dénombrement	8	8	17	15	4
<b>Objectif Spécifique 3 : Renforcer la confiance numérique par la sécurisation du cyberspace et des infrastructures critiques</b>						
IP 1 : Nombre de campagnes annuelles de mesure des RNI de contrôle de conformité de 500 sites et stations radioélectriques	Dénombrement	01	01	02	02	02
IP 2 : Classement Global Cyber Security Index (GCI)	Dénombrement	86/175	86/175	75/175	70/175	75/175
<b>Objectif Spécifique 4 : Assurer un service postal inclusif et universel</b>						
IP 1 : Nombre de bureaux de postes opérationnels	Dénombrement	141	141	172	172	180
<b>Objectif Spécifique 5 : Promouvoir les services postaux innovants.</b>						
IP1 : Taux d'exécution du projet Ecom@Africa	%	20	20	15	70	15%

Source : DPPD-PAP 2022-2024 & DPSS

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Conformément à l'annexe de la loi des finances de 2022, le programme Economie Numérique et Poste comprend cinq (5) objectifs spécifiques déclinés en seize (16) indicateurs de performance.

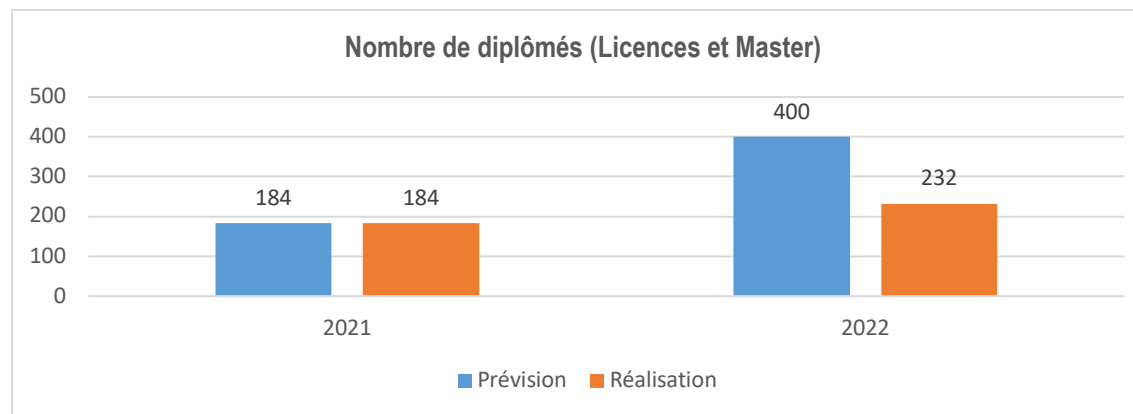
#### Objectif Spécifique 1 : Développer des compétences dans le secteur de l'économie numérique

**Indicateur 1** : Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés

Cet indicateur mesure la performance des activités de la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI). Le mode de calcul se fait par dénombrement. Sa principale activité est le renforcement des capacités des fonctionnaires et agents de l'Etat du secteur public dans l'usage des outils des technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

En 2018, 3016 fonctionnaires et agents de l'Etat ont bénéficié de renforcement de capacité contre 2120 en 2019.

Cependant, il faut noter que depuis 2022, la SNDI a été rattachée à la primature, par conséquent le ministère ne dispose plus les données de la structure.



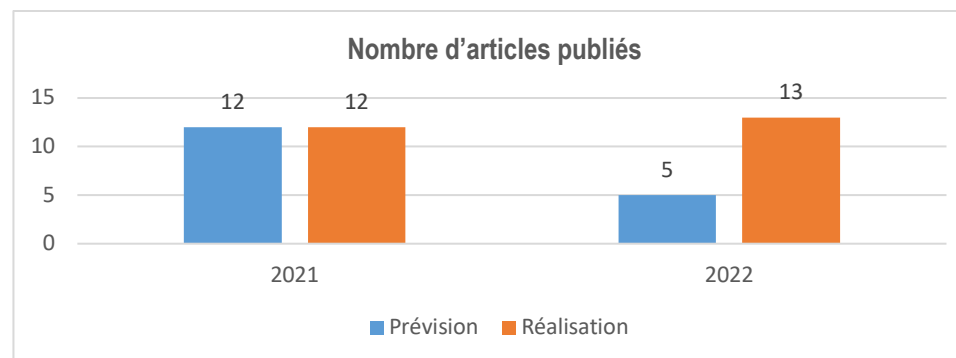
#### Indicateur 2. Nombre de diplômés (Licences et Master)

Le mode de calcul se fait par dénombrement. Sa valeur cible est 400.

Il est produit par l'ESATIC. L'une des missions de cette école est de former des compétences dans les domaines des technologies de l'information et de la Communication notamment en réseaux et services de télécommunications / TIC, de la régulation et de la cyber sécurité.

Pour ce qui est des diplômés de 2022, la réalisation est 249 pour une prévision de 400 étudiants.

Par contre en 2020, l'école a enregistré 151 admis dont 89 diplômés en licence et 46 en Master. Comparativement à 2021 on note une nette amélioration des résultats, 185 étudiants admis en toutes catégories, soit 132 étudiants en licence et 53 en Master.



### Indicateur 3. Nombre d'articles publiés

Le mode de calcul de cet indicateur est le dénombrement. Il mesure le nombre d'articles publiés par l'ESATIC au cours de l'année académique.

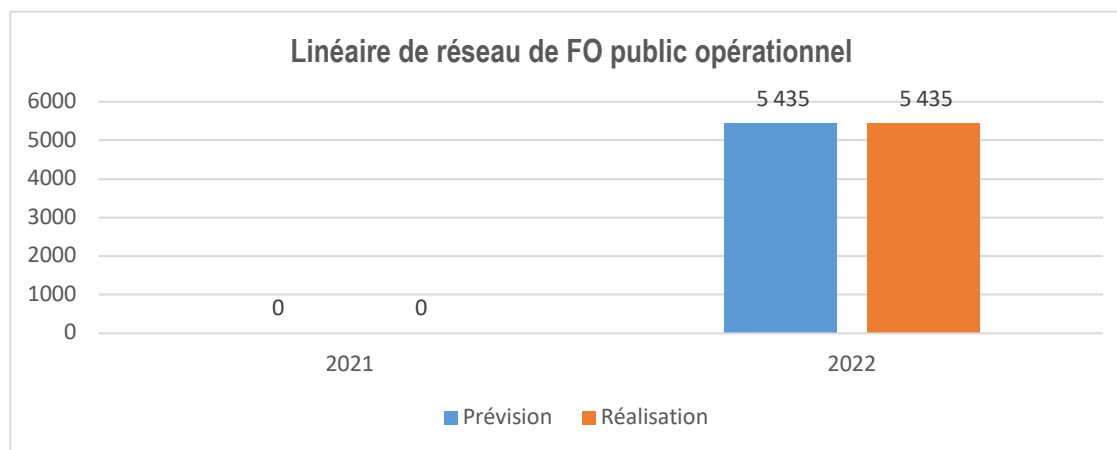
Outre la formation, l'école a également pour mission de faire des publications dans son domaine de compétence. Ainsi pour l'exercice 2022 sur une prévision de 5 publications, l'école en a publié 13 articles, soit un taux de réalisation estimé à 260%.

Au regard des performances réalisés nous pouvons dire que les activités de l'ESATIC contribuent fondamentalement au développement des compétences dans le secteur de l'économie numérique en particulier mais aussi dans celui de l'économie nationale en générale.

### Indicateur 4 : Nombre de brevets

Cet indicateur mesure la performance de l'ESATIC en matière de recherche et de découverte, hors l'arrêté portant sa création ne lui confère pas cette compétence, mais plutôt celle de la formation des spécialistes en matière de télécommunication et de TIC, d'où son retrait des indicateurs de performance de l'école.

#### Objectif Spécifique 2 : Développer une société de l'information numérique



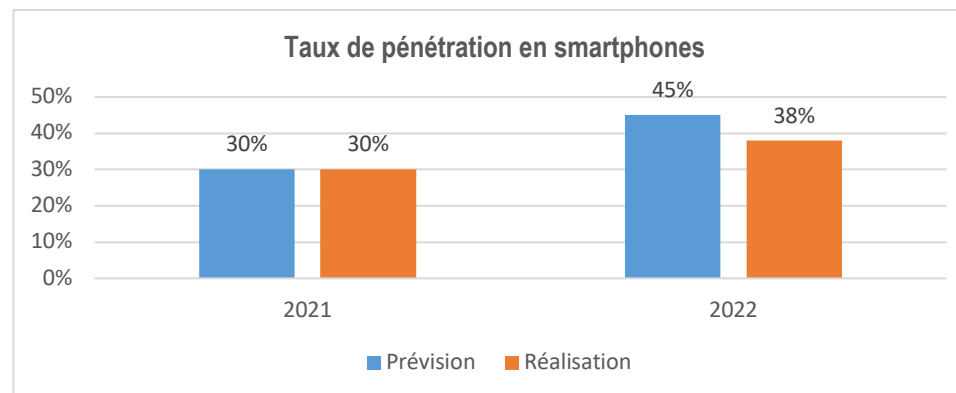
### Indicateur 1. Linéaire de réseau de FO public opérationnel

Les données de cet indicateur proviennent de l'Agence Nationale du service universel des Télécommunications (ANSUT). Le mode de calcul se fait par métrage. La valeur cible du déploiement du réseau fibre optique en 2022 est de 5435 km. Cette cible a été atteinte à 100%.

Pour information le kilométrage de déploiement de la fibre optique sur le plan national est de 7000 km au total. À ce jour 5 435 km ont été déployés soit une réalisation de 77.64%, il reste donc 1565km à réaliser.

De 2020 à 2021, pour cause de difficultés financières de l'ANSUT, le déploiement n'a pu se faire. Il faut ajouter qu'en 2019 seulement 1539 km ont été déployés.

Le déploiement de la fibre optique par l'Etat à travers l'ANSUT permettra d'avoir un meilleur débit et donc de télécharger et ou transférer des données de manière fluide et efficace. Ainsi, les actions de l'ANSUT conjuguées avec celle du secteur privé dans ce domaine, contribueront efficacement au développement d'une société numérique en Côte d'Ivoire.

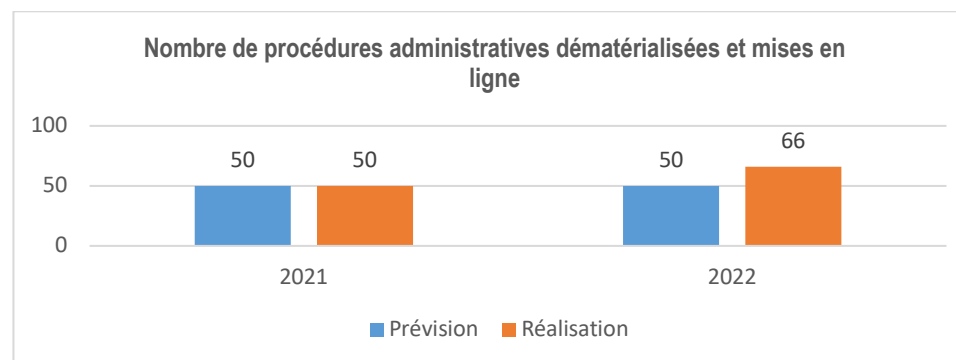


### Indicateur 2. Taux de pénétration en smartphones

Cet indicateur est produit par l'ANSUT. Le mode de calcul s'opère en pourcentage.

En 2022, sur une estimation de 45% de pénétration en smartphones, les études effectuées par l'ANSUT ont révélé que ce taux est de 38%, la cible n'a donc pas été atteinte. Cette situation s'explique par le coût relativement élevé des smartphones.

Comparativement à 2020 et 2021, dont les taux de pénétration en smartphones sont identiques 30%, on note une hausse de l'utilisation de smartphone en 2022. Avec la venue prochaine de la 5G, la pénétration pourrait augmenter d'ici 2024.



### Indication 3. Nombre de procédures administratives dématérialisées et mises en ligne

Les données de cet indicateur sont produites par l'ANSUT). Le mode de calcul est le dénombrement. La valeur cible est de 50 en 2022.

Pour une prévision de dématérialisation de 50 procédures en 2022, 66 ont été dématérialisés dont 18 mises en ligne sur le portail : [www.servicepublic.gouv.ci](http://www.servicepublic.gouv.ci) . La cible a été atteinte à 132% sur cette période.

Sur la période 2020-2021, les procédures dématérialisées sont respectivement de 36 en 2020 et 50 en 2021 contre 66 en 2022. Il faut noter que le nombre total de procédures à dématérialiser s'élève à 300. Ainsi par rapport à cet objectif 152 procédures ont été dématérialisées, équivalent à un taux de 50,67%.

A ce jour, les procédures dématérialisées concernent les secteurs de la santé, de l'économie et des finances, du budget, de la justice et de l'éducation.

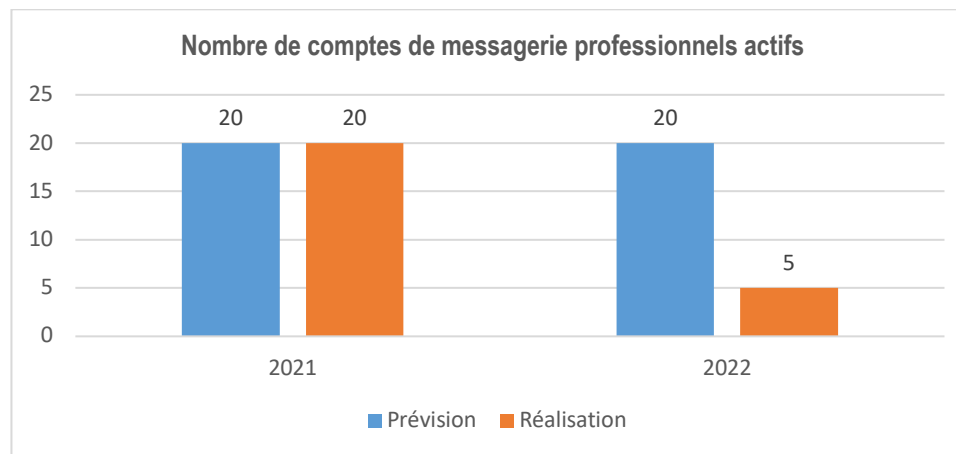
La dématérialisation administrative permet à l'Etat de disposer de données précises et fiables, d'éviter la fraude. Elle facilite également l'accès au service public tout en renforçant la visibilité de l'administration et sa crédibilité au plan international.

#### Indicateur 4. Nombre de localités de l'intérieur du pays connectées à l'Intranet de l'Administration

Les données de cet indicateur sont produites par l'ANSUT. Le dénombrement est le mode de calcul. La prévision de la connectivité des localités à l'intérieur du pays à l'intranet de l'administration est de 102. Ce projet, compte tenu de sa complexité et de la prise en compte de d'autres données telles que la CAN est en cours de réalisation.

La connexion a intranet contribue à :

- Améliorer la communication et augmenter la productivité du personnel ;
- Simplifier la collaboration et promouvoir la transparence ;
- Construire une culture interne et inclusive.

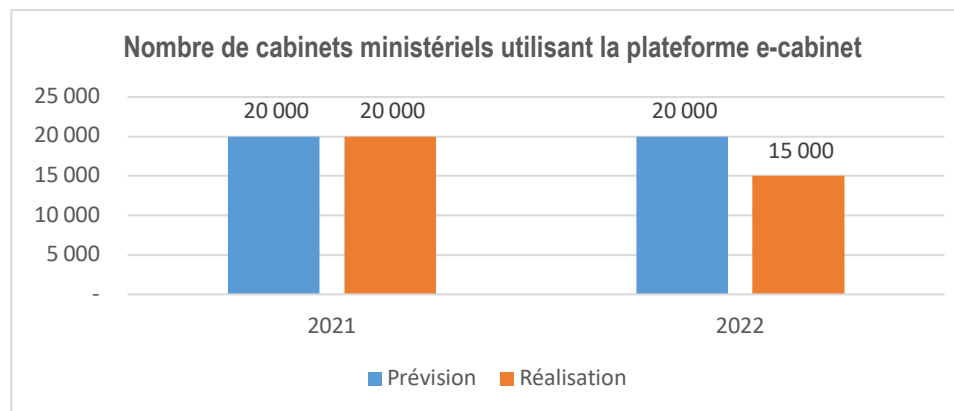


#### Indicateur 5: Nombre de comptes de messagerie professionnels actifs

Il est issu des activités de l'ANSUT, son mode de calcul est le dénombrement. Sa valeur cible est de 10 000 comptes de messagerie professionnels actifs.

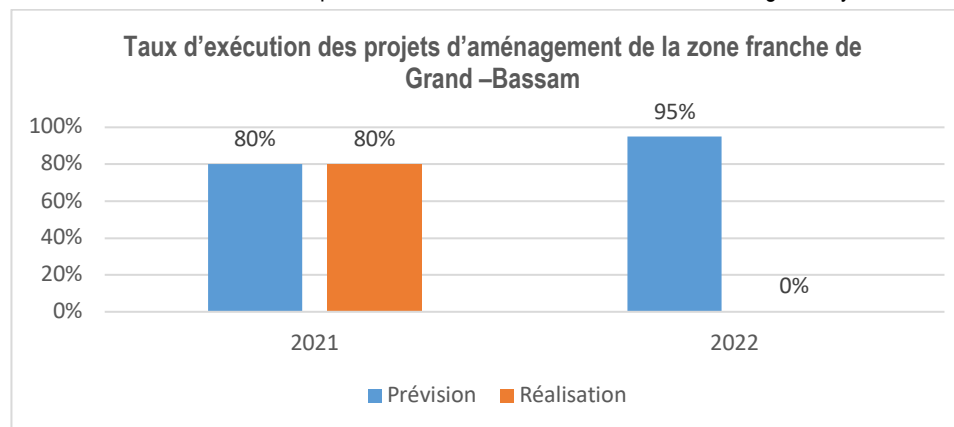
En 2022, sur une prévision de réalisation attendue de 20 000 comptes de messagerie, 15 000 ont été enregistrés, soit un taux de réalisation de 75%. Ce résultat s'explique pour la plupart, par les problèmes récurrents liés à l'utilisation de l'appli administrative Egouv, mais aussi par le fait que bon nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat opte pour l'utilisation des comptes de messagerie privée. Pour faire face à cette situation des sensibilisations sont envisagées pour convaincre les agents du bienfondé de l'utilisation d'un compte de messagerie professionnel.

Cette régression est bien illustrée sur la période de 2020 à 2022. En effet, alors que le nombre de comptes de messagerie professionnels actifs n'était que 10 000 en 2020, il est passé à 20 000 en 2021 pour descendre ensuite à 15 000 en 2022.



**Indicateur 6: Nombre de cabinets ministériels utilisant la plateforme e-cabinet**

Le mode de calcul de cet indicateur est le dénombrement, il est renseigné par l'ANSUT. La prévision de 2022 qui était de 20 cabinets ministériels utilisant e-cabinet, seulement 5 ont utilisé la plateforme, soit un taux de réalisation 25%, la cible n'a donc pas été atteinte. Cette faible utilisation de la plateforme est due à l'insuffisance de sensibilisation sur son importance et son efficacité. Pour y remédier, un processus de déploiement a commencé en 2023 avec l'implication de l'ensemble des Directions en charge du Système d'Information des ministères.



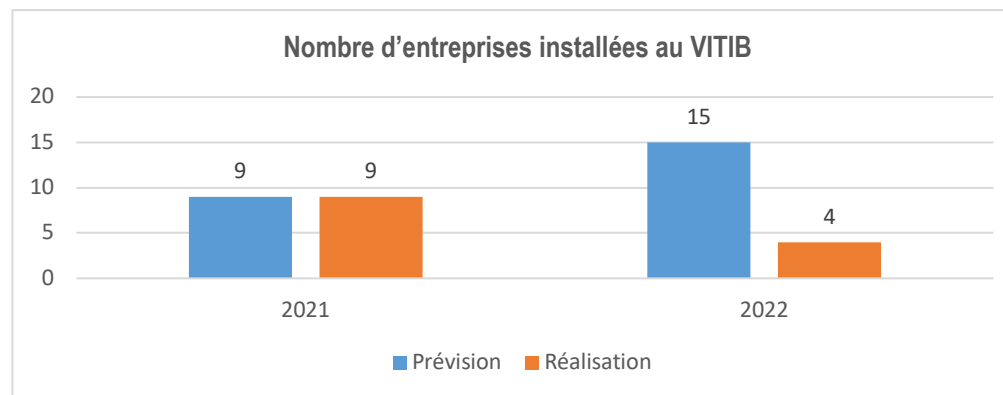
**Indicateur 7: Taux d'exécution des projets d'aménagement de la zone franche de Grand –Bassam**

Il mesure les réalisations du projet d'aménagement de la zone franche de Grand –Bassam. Le mode de calcul est un rapport (Nombre d'activités réalisées sur Nombre d'activités programmées x 100). Il faut noter que les réalisations en 2022 de ce projet, concernent seulement la phase 4 de l'aménagement complémentaire. Après la passation de marché de bitumage de 1,5 km de route de voirie secondaire et le démarrage des travaux en juillet 2021, les travaux sont à l'arrêt à ce jour malgré la fin des déplacements de réseau de fibre optique. Une résiliation du marché est envisagée au regard des mises en demeure restées sans suite de la part de l'entreprise.

Par contre hormis la phase 4 de ce projet, la situation des réalisations physiques est résumée dans le tableau ci-dessous :



Entreprises	Taux d'exécution (%)	Observations
	Décembre 2022	
<b>BOAD/BIDC</b>		
Aménagement de terrain (Lot 1)	100 %	Réception définitive des travaux du marché effectué, cependant un remblai complémentaire est obligatoire pour la viabilisation du site
Construction de clôture (Lot 2)	100%	Réception provisoire
Aménagement de voirie (Lot 3)	100 %	Réception définitive en attente de la levée des réserves émises
Réseau d'eau Potable (Lot 4)	100 %	Réception définitive en attente
Réseau d'électricité (Lot 5)	100 %	Réception définitive
Réseau de Télécommunication (Lot 6)	100 %	Réception définitive
<b>EXIM BANK</b>		
Construction de bâtiments pour l'accueil des entreprises de la ZBTIC	100%	Réception définitive
La fourniture et l'installation d'équipements TIC	100%	Réception définitive
<b>CONTREPARTIE ETAT</b>		
Voirie 1km site A (Phase 3)	88%	Les travaux de bitumage sont achevés
Voirie 1.5km site A (Phase 4)	0%	Résiliation du marché envisagée
Voirie 1km site B (Phase 5)	-	ANO de la DGMP, obtenu. En attente de l'approbation du marché
Fourniture et pose de candélabre solaire pour l'éclairage public des voiries secondaires	100%	Marché numéroté par la DMP, en attente de l'ordre de service de démarrer
Travaux de construction d'ouvrages métalliques pour les affiches publicitaires du VITIB	100%	Travaux achevés en attente de réception
Construction d'une guérite	75%	En cours
Travaux d'installations de toitures vitrées et correction des fissures de l'hôtel des entreprises		Marché enregistré, les travaux débutent le 26 Décembre 2022
Achèvement de la clôture de sécurisation du site A (Partie 1)		En attente de l'enregistrement du marché
Travaux d'installations de toitures vitrées et correction des fissures de l'hôtel des entreprises		Marché numéroté par la DMP, en attente de l'ordre de service de démarrer



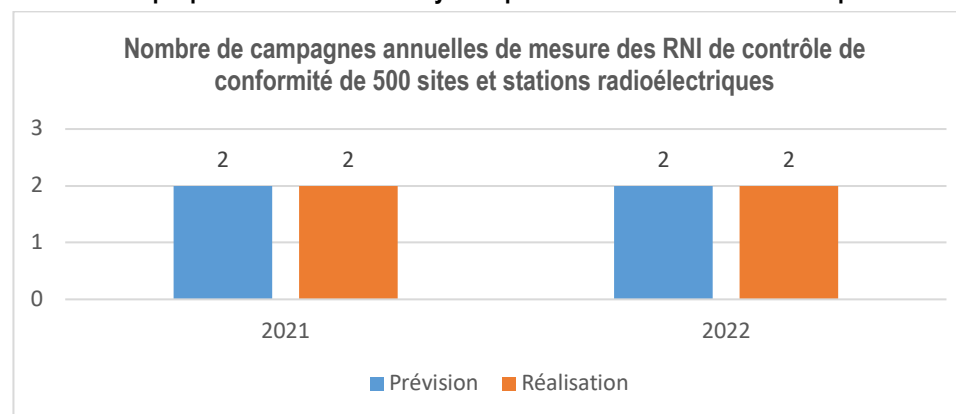
**Indicateur 8: Nombre d'entreprises installées au VITIB**

L'indicateur nombre d'entreprises installées au VITIB est mesuré par dénombrement. La cible qui était de 15 entreprises installées en 2022 au VITIB a été réalisée seulement à 26.67%.

Dans l'ensemble nous notons une évolution en décroissant sur la période 2020 à 2022. En effet, alors qu'en 2020 on a atteint un pic de 22 entreprises, ce nombre est tombé à 09 en 2021 puis à 04 en 2022.

Ce faible engouement des entreprises à s'installer au VITIB est lié au coût élevé de remblaiement complémentaire qu'elles doivent effectuer avant leur installation. En effet, les financements reçus par le projet d'aménagement de la zone franche de Grand-Bassam n'ont permis de réaliser que des remblais partiels.

**Objectif Spécifique 3 : Renforcer la confiance numérique par la sécurisation du cyberspace et des infrastructures critiques**



**Indicateur 1** : Nombre de campagnes annuelles de mesure des RNI de contrôle de conformité de 500 sites et stations radioélectriques

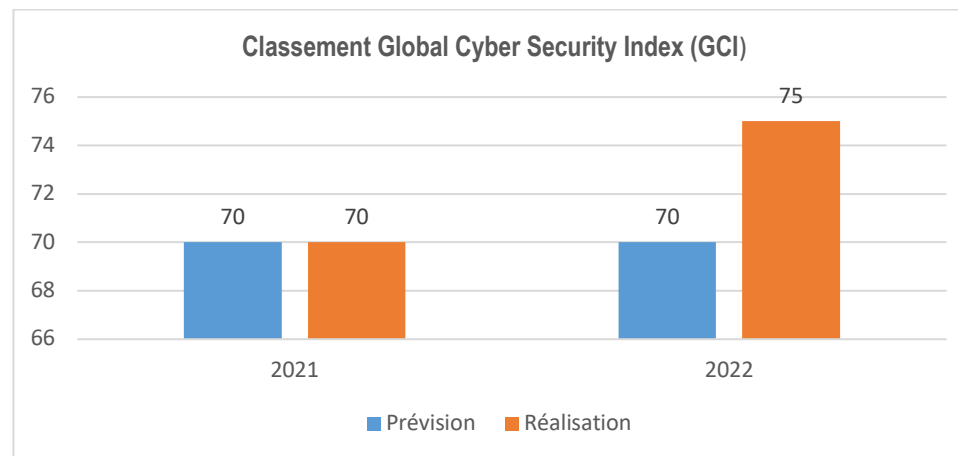
Cet indicateur est mesuré par l'Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences (AIGF). La mesure se fait par dénombrement et la cible en 2022 est la réalisation de deux (02) études sur le Rayonnement Non Ionisant (RNI).

Au cours de cette période, sur une prévision de mesure de deux (02), la réalisation est de 100% soit deux (02) RNI réalisés. Sur 500 sites de contrôle de conformité et stations radioélectriques prévus, 660 points de mesures ont été réalisés, équivalent à 120%. Ces contrôles ont révélé 431 points atypiques (niveau de champs cumulé supérieur à 3 V/m) dont 326 à Abidjan et 105 hors Abidjan.

Il est à noter que les niveaux de champs mesurés aux différents points identifiés respectent en ces lieux, dates et heures les valeurs limites d'exposition aux ondes électromagnétiques fixées par le décret N° 2019-328 du 10 AVRIL 2019.

Contrairement à 2020 dont la réalisation est de 01 RNI, celle de 2022 est nettement supérieure (02 RNI). Par contre, elle n'a pas varié en 2021 avec 02 RNI réalisés.

Ces permettent d'analyser l'exposition des populations par rapport au rayonnement qu'émet les antennes des opérateurs mobiles, des équipements radios, télé etc.



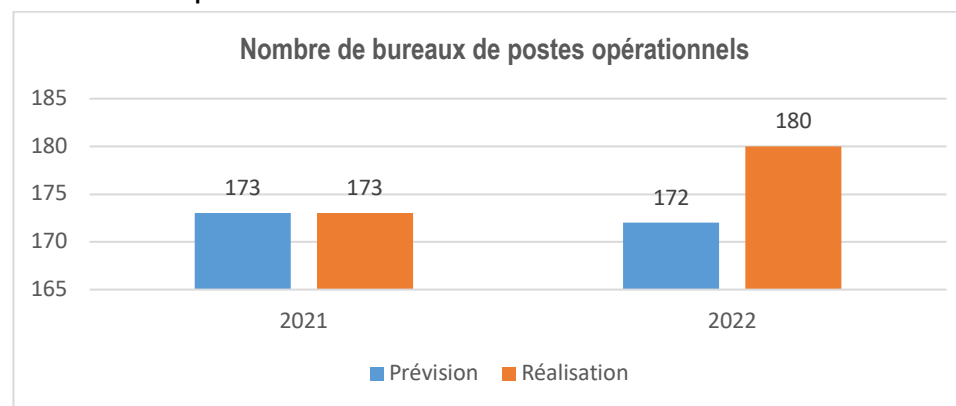
**Indicateur 2 : Classement Global Cyber Security Index (GCI)**

Ce classement est effectué par l'UIT. La cible en 2022 était de 70/175.

En 2022, la Côte d'Ivoire a été classée 75ème sur 194 pays. La cible n'a pas été atteinte, en effet on note une régression par rapport à 2021 (70/175), mais par contre une amélioration par rapport au classement de 2020 (86/175).

Le recule observé en 2022 s'explique par trois raisons. La Côte d'Ivoire n'a pas encore opérationnalisé sa Stratégie Nationale de Cybersécurité ni ratifié les conventions de Malabo et Budapest et enfin, il y a une insuffisance de compétences en matière de Cybersécurité et de Cybercriminalité.

#### Objectif Spécifique 4 : Assurer un service postal inclusif et universel



##### Indicateur 1: Nombre de bureaux de postes opérationnels

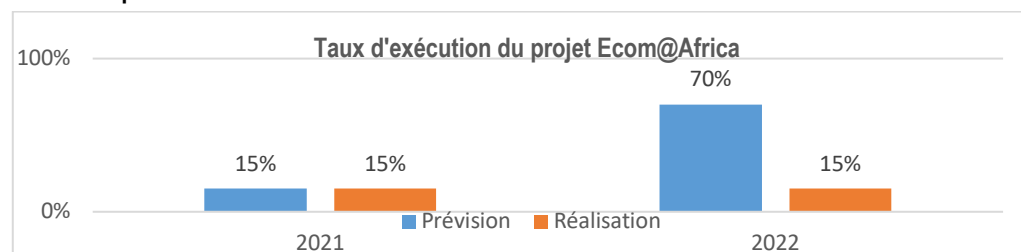
La poste Côte d'Ivoire est la structure en charge de cet indicateur. Le mode de calcul est le dénombrement. L'indicateur répond à un besoin redynamisation des services postaux. En effet après la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire, le gouvernement s'est fixé pour objectif dans ce secteur, de réhabiliter tous les anciens bureaux de poste endommagés. A terme, la Poste Côte d'Ivoire devrait pouvoir redéployer ses services sur le territoire national.

La réalisation de cet objectif est portée par un projet dénommé projet de réhabilitation des bureaux de poste dans les zones Ex-CNO. Démarré depuis 2012, ce projet avait pour cible en 2022 d'atteindre un total cumulé de 172 bureaux de postes opérationnels. En fin d'exercice, on note une réalisation de 180 bureaux de postes opérationnels, soit un taux de 104.65%. Les réalisations de 2022 sont meilleures comparativement à celles de 2020 (141) et 2021 (173).

Cette performance est attribuée d'une part à l'Etat qui ne cesse de faire des efforts pour atteindre son objectif de redynamiser les services postaux et les entreprises attributaires, qui s'attèlent à l'avancement ou à la finalisation des travaux chaque fois que des ressources sont mises à leur disposition, d'autre part.

En plus de la réhabilitation des bureaux de poste, la Poste Côte d'Ivoire a initié la création de nouveaux services postaux dénommés **Points Relais Poste ou PRP**. Cela pour rapprocher les services postaux de la clientèle. En 2022 sur une prévision de 500 PRP seulement 58 ont été réalisés, soit une réalisation de 10% nettement loin de l'objectif. La raison principale est liée aux grosses difficultés financières rencontrées par LA POSTE-CI.

##### Objectif Spécifique 5 : Promouvoir les services postaux innovants



### Indicateur 1 : Taux d'exécution du projet Ecom@Africa

Cet indicateur mesure le niveau de réalisation des activités du projet Ecom@Africa. Le mode de calcul est un taux (nombre d'activités réalisées/ nombre d'activités programmées x 100). La cible en 2022 était de 70% de réalisation. En fin d'exercice, le taux de réalisation est de 15%. Il est imputable à la signature de la convention entre le MICEN et l'entreprise Quantum, ainsi qu'à la validation de l'offre technique du projet mise en place du centre tripostal aux normes de l'Union Postale Universel (UPU).

L'objectif n'a pas été atteint par manque de financement, du retard dans l'acquisition du site et à la latence dans la réalisation des études de sol.

Les réalisations de 2020 à 2021 se résume comme suit :

Etudes réalisées : 20% ;

Infrastructures et warehouse : 30% ;

Mise en place plateforme: 40%.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

Le renforcement de la confiance numérique caractérisée par la Cyber sécurité et la protection des données personnelles et la certification électronique ;

L'importance du secteur numérique en tant que moteur pouvant propulser le développement de la Côte d'Ivoire ;

L'émergence des start-up et la possibilité de booster l'employabilité des jeunes ;

La volonté du gouvernement d'apporter un investissement massif au secteur numérique pour répondre aux exigences de la jeunesse ivoirienne.

### IV.2. Recommandations

La mise en œuvre des activités du programme Economie Numérique et Poste s'inscrivent dans la ligne de la vision du gouvernement et déclinée par le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique.

L'objectif de la Côte d'Ivoire, est d'opérer la transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur et de la gouvernance au service de la croissance et des populations.

Pour ce faire, les initiatives ainsi que les financements futurs de l'Etat dans ce secteur seront prioritairement axés sur :

L'adaptation et la mise à niveau de la Réglementation à travers des reformes ;

Le développement des infrastructures numériques ;

L'accessibilité aux outils et services du numérique à toute personne, indépendamment de ses caractéristiques individuelles, sociales ou culturelles et de sa localisation géographique ;

Le développement des compétences aux métiers du numérique.

## CONCLUSION

Le programme Economie Numérique et Poste est le programme opérationnel du ministère en matière d'Economie Numérique et de Poste. Pour sa mise en œuvre un objectif global, **assurer la transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur**, a été défini. Il a été décliné en deux actions assorties de cinq (05) objectifs spécifiques mesurés par seize (16) indicateurs de performance.

A l'issu de la mise en œuvre des activités, sur les cinq (05) objectifs spécifiques, deux ont été réalisés à plus de 100%, un objectif spécifique a été réalisé à 50% et les deux autres en dessous de 50%.

## CONCLUSION GENERALE

Le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique, après la fusion, a entamé les réformes et restructurations de plusieurs ordres. Les réformes engagées ont concerné la relance des secteurs clés que sont la Communication, les médias, le numérique et la poste. Quant aux restructurations, il s'agissait notamment d'insuffler une cohérence dans les différentes actions à entreprendre de sorte à aboutir à des résultats impactant le quotidien des populations.

Les questions budgétaires restent entières, nonobstant l'engagement de l'Etat à accompagner les secteurs. En effet, compte tenu des enjeux liés aux effets structurants des projets à réaliser, force est de constater qu'il ressort très souvent une insuffisance de ressources financières

Par ailleurs, les différentes innovations dont les secteurs font l'objet méritent un renforcement opérationnel et technique du personnel d'accompagnement. Cet aspect doit être intégré dans toutes les politiques tendant à améliorer considérablement les résultats attendus.

En somme, la mise en œuvre des trois programmes par le ministère de la Communication et de l'Economie Numérique a connu de bonnes performances comme l'attestent les taux de réalisations des activités programmées.

Le ministre de la Communication et de l'Economie Numérique, **Amadou COULIBALY** sous la houlette du Premier Ministre **Monsieur Patrick ACHI Jérôme** entend renforcer dans la droite ligne de la vision gouvernementale du **Président de la république Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, les performances de ce département en adéquation avec le Décret portant attribution des membres du gouvernement.

# **SECTION 337 : MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE**





## SECTION 337 : MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

### INTRODUCTION GENERALE

Conformément au décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement, **Madame Anne-Désirée OULOTO** est nommée Ministre de la **Fonction Publique** suite au remaniement ministériel.

Conformément au décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du gouvernement, en son article 9, le Ministre de la Fonction Publique en plus de ses missions premières que sont la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Fonction Publique, a hérité des attributions de l'ex secrétariat d'Etat en charge de la modernisation, élargissant ainsi son champ d'action.

Le Ministère de la Fonction Publique veille constamment à épouser de manière concrète et visible, la vision du Président de la République, **Son Excellence Alassane OUATTARA** qui est de bâtir une administration moderne, efficace et professionnelle, tout en assurant ses missions traditionnelles de gestion prévisionnelle et de contrôle des effectifs, de recrutement, de formation, de gestion des carrières et de perfectionnement des ressources humaines civiles de l'Etat.

Le Ministère a présidé les ateliers d'évaluation des accords et de la trêve sociale entre le Gouvernement et les organisations syndicales de la Fonction Publique en vue de ressortir les points de satisfaction et les insuffisances, ce qui a favorisé un climat social paisible et la révalorisation des salaires des Fonctionnaires et Agents de l'Etat.

Le Ministère comporte trois (3) programmes organisés autour des directions et services suivants : le cabinet, l'Inspection Générale, le Conseil de Discipline, le Secrétariat de l'Ordre du Mérite, l'Observatoire du Service Public, deux (2) Directions Générales, quinze (15) Directions Centrales, deux (2) structures sous tutelle et trente-trois (33) Directions Régionales.

Ainsi, Madame le Ministre a mis en place des actions articulées autour de trois (3) axes majeurs notamment, le renforcement de la gouvernance du Ministère, l'amélioration des moyens et de la qualité des services, la mise en place d'une administration moderne plus engagée et plus performante au service des populations.

Le présent Rapport Annuel de Performance est un document de référence pour le Ministère. Il permet de mieux apprécier sa performance à travers l'évaluation des résultats obtenus en 2022. Il permet aussi de faire le point des actions réalisées au cours de cette gestion pour réajuster le plan d'action de l'année suivante.

Pour rappel, le Projet Annuel de Performance 2022-2024 a été élaboré sur la base du décret n°2018-37 du 17 janvier 2018 portant organisation du Ministère de la Fonction publique. Avec l'extension du portefeuille du Ministère, il prend en compte les attentes nouvelles liées à la Modernisation de l'Administration, héritées de l'ex-Ministère en charge de ce volet.

Ce rapport fera le rappel des missions, des objectifs et des priorités du Ministère, présentera les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs fixés, mettra en évidence les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes et fera des recommandations.

### PARTIE I : LE MINISTERE

#### PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

##### II.1. Architecture programmatique du Ministère

Le Ministère de la Fonction Publique repose sur trois (03) programmes déclinés en dix (10) actions comprenant cent-un (101) activités :

**Le Programme** : Administration Générale ;

**Le Programme** : Fonction Publique ;

**Le Programme** : Modernisation de l'Administration.

**Tableau 1** : Récapitulatif des actions et activités par programmes

PROGRAMME	ACTIONS	ACTIVITES
Administration Générale	4	42
Fonction Publique	2	52
Modernisation de l'Administration	4	7
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>101</b>

## II.2. Politique ministérielle

<p><b>Principales orientations</b></p> <p><b>Ministère de la Fonction Publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-le renforcement de la gouvernance du secteur ;</li> <li>-l'amélioration des moyens et de la qualité des services.</li> </ul> <p><b>Secrétariat d'Etat chargé de la Modernisation de l'Administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-le renforcement de la coordination dans la mise en œuvre des réformes administratives et de modernisation de l'Administration ;</li> <li>-l'appui aux initiatives d'amélioration de l'accès des populations aux services publics de qualité ;</li> <li>-le renforcement de la congruence des interventions relatives à la modernisation de l'Administration ;</li> <li>-la promotion de l'utilisation des outils et approche développée dans le cadre des initiatives de réformes institutionnelles et de modernisation de l'Administration ;</li> <li>-le renforcement de la visibilité des actions de modernisation de l'Administration ;</li> <li>-la promotion de la culture de la performance, de la redevabilité sociale et de la gestion des connaissances en matière de modernisation de l'Administration ;</li> <li>-la mobilisation des ressources additionnelles.</li> </ul>	<p><b>Résultats Stratégiques</b></p> <p><b>Ministère de la Fonction Publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la gouvernance du secteur est renforcée ;</li> <li>-la promotion de la gestion des ressources humaines civiles de l'Etat est assurée.</li> </ul> <p><b>Secrétariat d'Etat chargé de la Modernisation de l'Administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la gouvernance au sein du secrétariat d'Etat en charge de la modernisation de l'Administration est amélioré ;</li> <li>-l'Administration publique est moderne et compétitive.</li> </ul>	<p><b>Objectifs Globaux</b></p> <p><b>Ministère de la Fonction Publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-mettre en place une administration moderne et performante ;</li> <li>-promouvoir une gestion des ressources humaines civiles de l'Etat.</li> </ul> <p><b>Secrétariat d'Etat chargé de la Modernisation de l'Administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-améliorer la gouvernance au sein du SE-MFPMA ;</li> <li>-bâtir une Administration publique moderne.</li> </ul>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

## II.3. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Fonction Publique (MFP) est organisé en 03 programmes soutenus par 03 objectifs globaux décomposés en 09 objectifs spécifiques vérifiés par 28 indicateurs et 28 cibles associées.

Composantes	Programmes	Objectifs Globaux	Objectifs Spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (Liés aux indicateurs et OS)
Nombre	03	03	09	28	28

#### II.4. Bilan des données globales du cadre de performance

**Tableau 2** : Nombre de cibles atteintes par rapport aux objectifs

Programme	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du ministère	02	02
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère	07	07
	OS 3 : Renforcer le système de planification, d'information et de communication du Ministère	03	02
Fonction Publique	OS1 : Coordonner les activités du programme	01	01
	OS 2 : Maitriser les effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat	04	03
	OS 3 : Renforcer les capacités du personnel de l'Administration publique	04	03
Modernisation de l'Administration	OS 1 : Renforcer la coordination des activités du programme	01	01
	OS 2 : Renforcer le système d'information et le développement du numérique dans l'Administration publique	04	01
	OS 3 : Améliorer l'accès des usagers-clients aux informations et aux services publics	02	01
<b>TOTAL</b>		<b>28</b>	<b>21</b>

#### Commentaire :

Au total, sur les **vingt-huit (28)** cibles associées, Vingt-un (21) ont été atteintes, soit un taux de **75%**. Ce taux est dû, en partie, à la formulation des indicateurs à même de capter les activités du Ministère. Ces activités pour la plupart qualitatives, sont difficiles à mesurer. A cela s'ajoute les difficultés liées à la collecte des données et de l'information.

Cependant, l'on peut noter les résultats suivants au titre des réalisations de l'exercice 2022 :

- La coordination des rencontres avec les faïtières syndicales ayant abouti à la signature de la trêve sociale 2022-2027 et la revalorisation salariale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat ;
- Un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités des Directeurs Régionaux du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle sur la procédure disciplinaire, les droits et obligations professionnelles du fonctionnaire ;
- L'organisation de la deuxième édition des Journées de la Fonction Publique du 28 novembre au 1er décembre 2022 pour magnifier la vision, le leadership et l'engagement du Président de la République pour une administration publique moderne, efficace et performante, faire connaître l'engagement des fonctionnaires et agents de l'Etat dans le processus de transformation culturelle de l'administration publique, reconnaître et valoriser tous ceux qui, par leurs actions et leurs contributions, contribuent à la promotion des pratiques vertueuses dans la gestion des affaires publiques. Les panels organisés ont enregistré une bonne mobilisation des Fonctionnaires et Agents de l'Etat. Les stands et ateliers cliniques ont connu une affluence de personnes, comprenant aussi bien les fonctionnaires, que les usagers du service public ;
- La réactivation de la Conférence de Programmation des Effectifs ;
- L'adoption en Conseil des Ministres de l'avant-projet de loi portant statut général de la Fonction Publique ;
- La refonte des dispositifs et processus de l'organisation des concours administratifs ;
- L'accélération de la procédure de délivrance des actes de nomination et de promotion ;
- La réactivation de la Conférence de Programmation des Effectifs ;
- La finalisation et remise du Référentiel des Emplois et Compétences du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- L'élaboration du Plan National de Formation des Fonctionnaires et Agents de l'Etat ;
- L'opérationnalisation des 15 procédures dématérialisées de la Direction de la Production et de l'Industrie Forestières (DPIF) du Ministère des Eaux et Forêts ;

- L'opérationnalisation dans 02 juridictions des 15 procédures dématérialisées de la Direction des Affaires Civiles et Pénales (DACP) du Garde des Sceaux, ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- L'élaboration de l'avant-projet de loi sur la simplification des procédures administratives au sein de l'administration publique ivoirienne ;
- La diffusion de l'émission « Notre Fonction Publique » tous les mercredis en quinze après le Journal Télévisé de 20h de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI1).

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

La loi de finance N°2021-899 du 21 décembre 2021 portant budget de l'Etat pour l'année 2022 a alloué au Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, un budget initial de **28 136 563 621 Francs CFA**. A la suite du changement institutionnel intervenu le 04 mai 2022, le Ministère de la Fonction Publique a hérité du Secrétariat d'Etat en charge de la Modernisation de l'Administration d'une dotation budgétaire de **4 068 228 496 Francs CFA** portant le budget voté à **32 204 792 117 Francs CFA**.

En cours de gestion, un collectif à hauteur de **5 740 233 506 Francs CFA** a modifié ce budget, le portant à **37 945 025 623 Francs CFA**. A la suite, de diverses modifications, le budget actuel se chiffre à **37 770 950 685 Francs CFA**. L'exécution dudit budget est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3** : Présentation de l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal (R/P) x100
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>32 706 869 797</b>	<b>37 770 950 685</b>	<b>36 529 312 537</b>	<b>1 241 638 148</b>	<b>96,71</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>31 706 869 797</b>	<b>37 770 950 685</b>	<b>36 529 312 537</b>	<b>1 241 638 148</b>	<b>96,71</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	31 706 869 797	37 770 950 685	36 529 312 537	1 241 638 148	96,71
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	0	-
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	0	-
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	0	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	0	-
<b>2 CHARGES</b>	<b>32 706 869 797</b>	<b>37 770 950 685</b>	<b>36 529 312 537</b>	<b>1 241 638 148</b>	<b>96,71</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>11 290 494 757</b>	<b>15 155 368 294</b>	<b>14 203 825 672</b>	<b>951 542 622</b>	<b>93,72</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	11 290 494 757	15 155 368 294	14 203 825 672	951 542 622	93,72
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	0	-
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>12 472 259 395</b>	<b>13 802 395 454</b>	<b>13 544 291 829</b>	<b>258 103 625</b>	<b>98,13</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>6 241 640 080</b>	<b>7 224 256 082</b>	<b>7 224 256 082</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	0	-
2.3.2 Transferts en capital	6 241 640 080	7 224 256 082	7 224 256 082	0	100,00
<b>2.4 Investissement</b>	<b>2 702 475 565</b>	<b>1 588 930 855</b>	<b>1 556 938 954</b>	<b>31 991 901</b>	<b>97,99</b>
2.4.1 Trésor	1 702 475 565	1 588 930 855	1 556 938 954	31 991 901	97,99
2.4.2 Financement extérieur	1 000 000 000	-	-	0	-
Dons	1 000 000 000	-	-	0	-
Emprunts	-	-	-	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>32 706 869 797</b>	<b>37 770 950 685</b>	<b>36 529 312 537</b>	<b>1 241 638 148</b>	<b>96,71</b>

**Source** : Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE et RAP 2021

Le budget du Ministère de **32 204 792 117 F CFA**, après un collectif de **37 945 025 623 F CFA** et de diverses modifications intervenues en cours de gestion, est passé à **37 770 950 685 FCFA**. Ces modifications ont été observées dans les natures de dépenses suivantes :

- **Personnel : 5 043 724 127 F CFA**, cette hausse s'explique par la revalorisation des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat à la suite de la signature de la trêve sociale 2022-2027 ;
- **Biens et services : -717 490 621 F CFA**, cet écart s'explique par le fait que certains crédits notifiés du programme « Administration Générale » de l'ex secrétariat d'Etat de la modernisation d l'Administration n'étaient pas exécutoires ;
- **Transferts : 1 414 000 000 F CFA**, cette augmentation est relative à la prise en charge du personnel de l'ENA, à la bourse des auditeurs de l'ENA et au fonctionnement.

Sur **37 770 950 685 F CFA** de budget alloué, **36 529 312 537 F CFA** ont été ordonnancés. L'écart de **1 241 638 148 F CFA** se décline de la manière suivante :

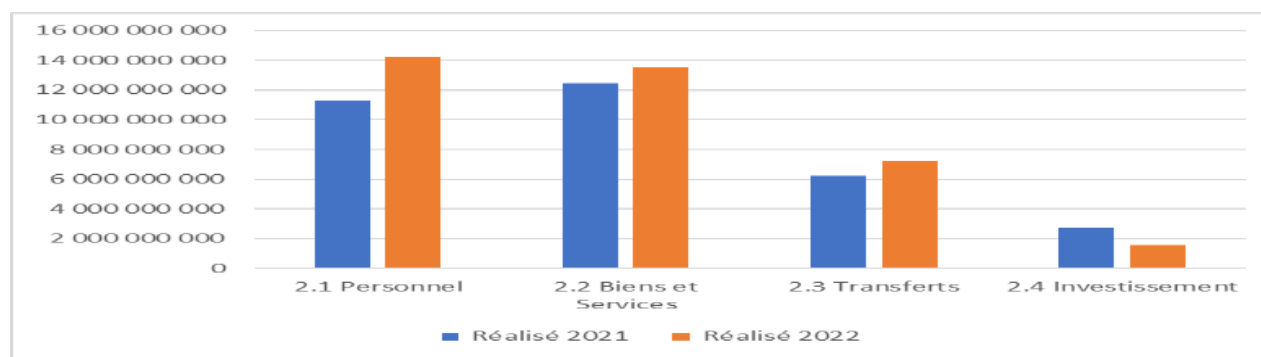
- Personnel (charges de personnel) : **951 542 622 F CFA**,
  - Biens et services (abonnement en eau, électricité) : **258 103 625 F CFA** et
  - Investissement : **31 991 901 F CFA**
- Réhabilitation, construction et équipement des Directions Régionales et antennes de la Fonction Publique : **2 479 398 F CFA** ;
- Profilage et codification des postes : **29 500 000 F CFA**.

Les deux premières natures économiques relèvent respectivement de la Direction de la solde et de la Direction du Patrimoine de l'Etat.

Pour le **projet « Réhabilitation, construction et équipement des Directions Régionales et antennes de la Fonction Publique »**, il s'agit du montant résiduel résultant de la prise en charge des travaux effectués. En ce qui concerne le **projet « Profilage et codification des postes »**, la composante conception et implémentation du logiciel n'a pu être exécuté pour défaillance de l'opérateur.

Au cours de la gestion, pour certaines activités notamment « gérer la formation des fonctionnaires et agents de l'Etat », « transférer les crédits de personnels à l'ENA » et « prendre en charge les dépenses liées à la bourse des auditeurs de l'ENA » nous avons bénéficié de rallonges budgétaires respectives de **414 000 000 FCFA, 24 419 127 FCFA et 277 120 000 FCFA. (Arrêté n°0078/MBPE/DGBF/DBE/SDAESG/CS du 15 mars 2022, Arrêté n°0215/ MBPE/DGBF/DBE/SDAESG/CS du 12 avril 2022 et Arrêté n°0690/ MBPE/DGBF/DBE/SDAESG/CS du 03 octobre 2022).**

**Graphique 1** : Présentation de l'exécution du budget du Ministère



**SOURCE** : Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE et RAP 2021

## PARTIE II : LE PROGRAMME « ADMINISTRATION GENERALE »

### INTRODUCTION

Depuis le 06 avril 2021, conformément aux décrets n°2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinet et n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programmes des Ministères et Secrétariat d'Etat, **Madame Nasséré KABA, Directeur de Cabinet** est désignée Responsable du Programme « Administration Générale ».

Conformément au décret n°2022-598 du 03 Août 2022 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique, les principales missions assignées au Programme Administration Générale sont :

- la coordination, au niveau interministériel, des travaux conduits par les administrations en vue de moderniser l'action de l'Administration publique, en prenant en compte l'amélioration et le fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat et l'innovation des services publics ;
- l'élaboration et mise en œuvre de la politique d'information de l'Administration et évaluation de son impact sur la modernisation de l'administration et la qualité des services publics, en liaison avec les Ministres concernés ;
- la simplification des relations entre les usagers et les administrations de l'Etat et entre les administrations elles-mêmes ;
- la promotion de la transparence dans la gestion publique en liaison avec les Ministres concernés ;
- l'adaptation de la formation à l'évolution des missions de l'administration et au pilotage de la performance des politiques publiques ;
- l'élaboration de propositions permettant d'assurer l'adaptation des services déconcentrés des administrations de l'Etat au développement de la décentralisation ;
- l'étude sur les mutations de l'Administration notamment en matière d'organisation, de formation et d'éthique ;
- le renforcement du suivi-évaluation et de l'imputabilité.

En cours de gestion 2022, le Programme « Administration Générale » a connu la nomination de nouveaux responsables à la tête de certaines Directions, notamment la Direction de la Planification des Statistiques et de l'Evaluation et le Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique.

La présentation de ce Programme s'articule autour de trois (03) axes : sa stratégie, ses réalisations et sa performance.

### I- PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme vise à renforcer la gouvernance du secteur à travers une gestion susceptible d'amener l'ensemble des acteurs du Ministère à adopter une culture du résultat. Cette vision se fera par une meilleure coordination des politiques sectorielles par l'entremise d'une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles et du renforcement du système de planification, d'information et de communication, d'où l'atteinte du résultat stratégique « l'administration est moderne et performante ».

#### I.2. Le financement du programme

Le budget voté du programme « Administration Générale » est de **20 075 591 579 F CFA**. Suite au remaniement ministériel, le ministère a hérité du budget de l'Ex-secretariat d'Etat en charge de la modernisation d'un montant **2 448 081 496 FCFA** faisant passer le budget voté à un montant de **22 523 673 075 F CFA**.

Les mouvements de ces crédits par natures de dépenses sont représentés comme suit :

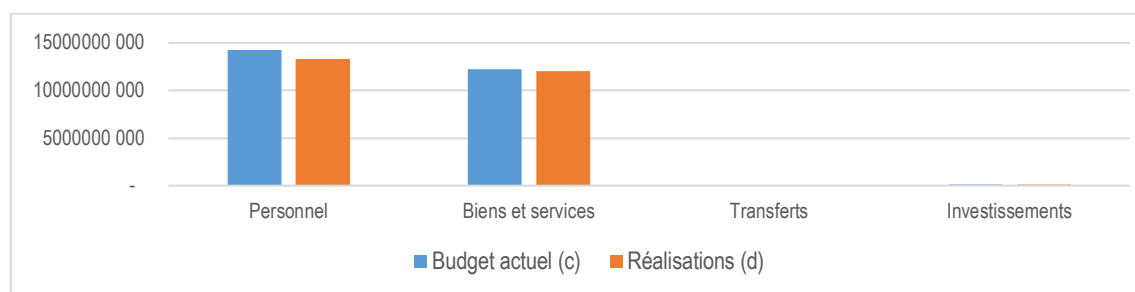
Nature de dépenses	Budget voté Fonction Publique (a)	Budget voté Modernisation de l'Administration (b)	Budget initial (c= a+b)
Personnel	8 166 420 852	1 082 672 466	9 249 093 318
Biens et services	11 780 515 773	1 296 754 076	13 077 269 849
Transferts	38 654 954	38 654 954	77 309 908
Investissements	90 000 000	30 000 000	120 000 000

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget initial (a)	Collectifs(b)	Budget actuel (c)	Réalisations (d)	Ecart (e= c-d)	Taux (f=d/c*100)
Personnel	9 249 093 318	14 249 093 318	14 249 093 318	13 297 550 696	951 542 622	93,322
Biens et services	13 077 269 849	12 359 779 228	12 211 138 835	12 038 033 210	173 105 625	98,582
Transferts	77 309 908	77 309 908	40 587 702	40 587 702	0	100,00
Investissements	120 000 000	120 000 000	119 990 000	119 985 000	5 000	99,996
<b>TOTAL</b>	<b>22 523 673 075</b>	<b>26 806 182 454</b>	<b>26 620 809 855</b>	<b>25 496 156 608</b>	<b>1 124 653 247</b>	<b>95,775</b>

**Graphique 2** : Exécution budgétaire par nature de dépenses du programme « Administration Générale »



**Source** : Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme « Administration Générale »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : coordination et animation du ministère	-	-	682 003 124	563 807 096	-	-	49 999 993	30 000 000	<b>732 003 117</b>	<b>593 807 096</b>
<b>Action 2</b> : gestion des ressources humaines, financières et matérielles	10 458 597 881	13 297 550 696	9 695 759 453	11 416 938 494	105 142 662	40 587 702	-	-	<b>20 259 499 997</b>	<b>24 755 076 892</b>
<b>Action 3</b> : planification, programmation et suivi-évaluation	-	-	51 347 200	23 995 990	-	-	95 034 746	89 985 000	<b>146 381 946</b>	<b>113 980 990</b>
<b>Action 4</b> : gestion du système d'information et de communication	-	-	57 577 123	33 291 630	-	-	-	-	<b>57 577 123</b>	<b>33 291 630</b>

**Source** : Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE

### **Commentaire :**

Comparativement à 2021, le budget du programme « Administration Générale » en 2022 connaît une hausse de **4 300 694 425 F CFA**, soit un taux de **20,29%** sur l'ensemble de ses actions exécutées.

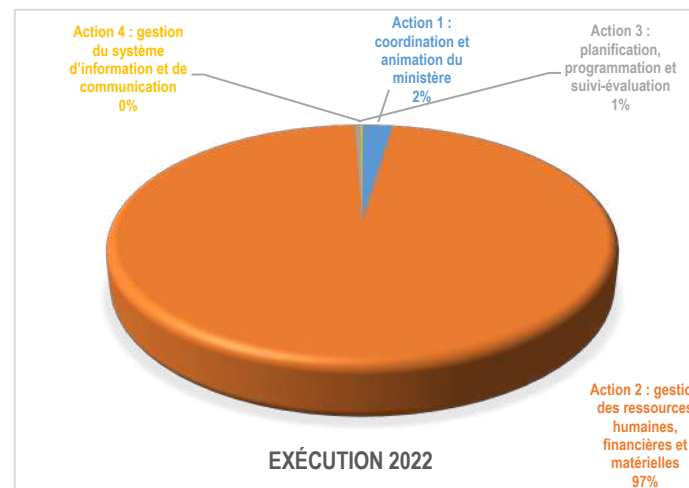
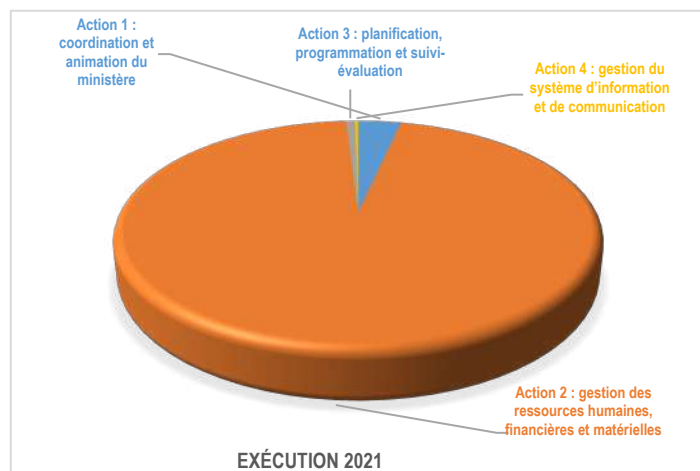
**Action 1** : le budget de l'action en 2022 a connu une baisse de **18,88%** comparativement à 2021. Cette baisse s'explique par le fait que le Ministère n'a pas hérité de la totalité des dotations des activités du Cabinet, de la DAJC de l'ex-Secrétariat d'Etat en charge de la Modernisation de l'Administration. L'ensemble des activités de cette action a été exécutée **97,93%**.

**Action 2** : le budget de l'action en 2022 a connu une hausse de **22,19%** comparativement à 2021. Cette hausse s'explique d'une part, par la revalorisation des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat à la suite de la signature de la trêve sociale 2022-2027 et d'autre part, de certains crédits hérités du Secrétariat d'Etat en charge de la Modernisation de l'Administration. Cette action a été réalisée à **95,74%**.

**Action 3** : le budget de l'action en 2022 a connu une baisse de **22,13%** comparativement à 2021. Cela s'explique par la réduction des crédits d'investissements du projet Modernisation des Processus Métiers en 2022 d'une part, et par le fait que le Ministère n'a pas hérité de la totalité des dotations des activités de la DPSE de l'ex Secrétariat d'Etat en charge de la Modernisation de l'Administration d'autre part. Cette action a été réalisée à **97,31%**.

**Action 4** : le budget de l'action en 2022 a connu une baisse de **42,18%** comparativement à 2021. Cela s'explique par le fait que le budget de **42 288 469 F CFA** de la Direction de la Communication de l'ex Secrétariat d'Etat n'a pas été transféré au Ministère. Cette action a été réalisée à **81,63%**.

### **Graphique 3** : Exécutions financières



**Source** : Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE



## II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme « Administration Générale »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat ordonnancé 2022
Projet 1 : <b>Modernisation des Processus Métiers</b>	2019	2023	495 400 000	90 000 000	89 990 000	89 985 000
Sur financement intérieur			495 400 000	90 000 000	89 990 000	89 985 000
Projet 2 : <b>Mise en œuvre du MILIE</b>	2020	2024	140 689 583	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement intérieur			140 689 583	30 000 000	30 000 000	30 000 000
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>636 089 583</b>	<b>120 000 000</b>	<b>119 990 000</b>	<b>119 985 000</b>

**Source** : Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE

### Commentaire :

Le projet « **Modernisation des Processus Métiers** », a démarré en 2019 avec un coût total de **495 400 000 F CFA** pour une durée de quatre (04) ans. Le montant de l'année 2022 des Crédits de paiement de **89 985 000 F CFA** a été exécuté à **99,99%**. L'état d'avancement physique et financier est de **77,24%**. Ce projet a permis entre autre l'acquisition de matériels informatiques, le Développement des Modules G3P & S&E, la formation sur les outils de développement et d'administration des applications web, la formation de 20 Acteurs de la Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation (DPSE) et les Points Focaux à la prise en main des Modules G3P et S&E, respectivement du 19 au 25 octobre et 26 octobre au 02 novembre 2021 au CAMPC d'Abidjan Cocody et l'acquisition de deux véhicules de type 4X4 pour les missions en régions. Ce projet permettra à terme de contribuer à une meilleure coordination du programme à travers le développement des nouveaux outils de planification, de suivi et d'évaluation des activités.

Le projet « **Mise en œuvre du MILIE** » a démarré en 2020 avec un coût total de **140 689 583 F CFA** pour une durée de trois (03) ans. Le montant de l'année 2022 des Crédits de paiement de **30 000 000 F CFA** a été exécuté à **100%**. L'état d'avancement physique et financier est de **100%**. Pour l'exercice 2022, ce projet a permis la mise à jour de la plateforme **MILIE** de l'Observatoire du Service Public (OSEP).

## II.2. Évolution des effectifs

L'effectif du programme est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme « Administration Générale »

	Effectif 2021 (a)	Effectif 2022				Total fin d'année (a)+(b)-(c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
<b>Catégorie A</b>	360	6	6	30	31	359
<b>Catégorie B</b>	315	0	0	27	11	331
<b>Catégorie C</b>	128	1	1	07	05	130
<b>Catégorie D</b>	57	0	0	03	03	57
<b>Non Fonctionnaires</b>	109	0	0	01	06	104
<b>TOTAL</b>	<b>969</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>68</b>	<b>56</b>	<b>981</b>

**Source** : DRH/SDP/AP +SPDRH (AP : ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPDRH : SERVICE PLANIFICATION ET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES)

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

### **Commentaire**

L'effectif du personnel au **31 décembre 2022** est de **981** contre **969** au **31 décembre 2021**. Soit une augmentation de **1,24%**.

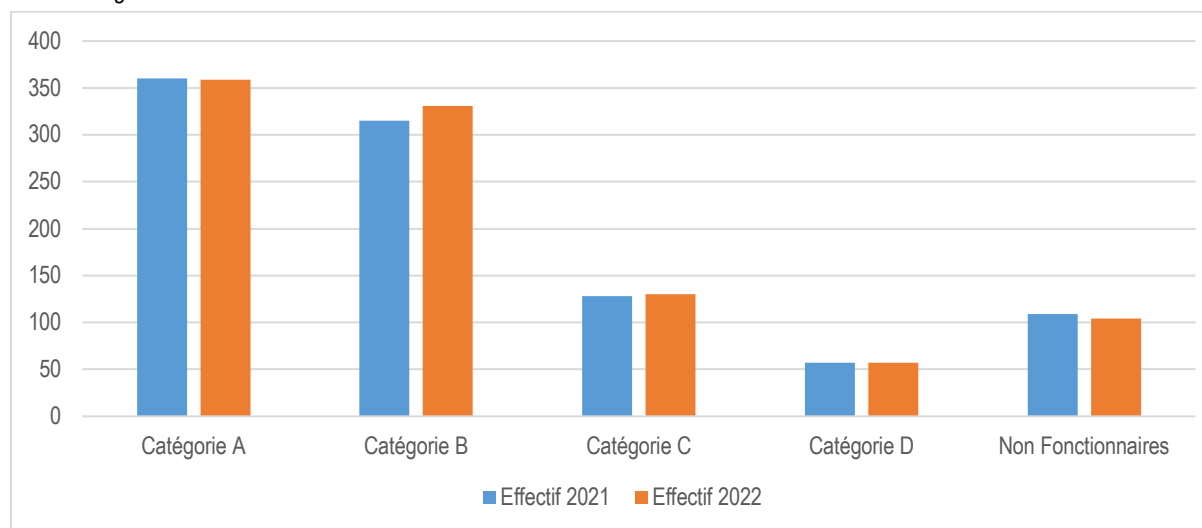
L'analyse par catégorie indique que dans le Programme Administration Générale, les agents de la **catégorie A** au nombre de **359** représentent **36,60%** de l'effectif total ; ceux de la **catégorie B** au nombre de **331**, représentent **33,74%**, ceux de la **catégorie C** au nombre de **130** représentent **13,25%** ; ceux de la **catégorie D** au nombre de **57**, représentent **5,81%** ; et les autres (**Contractuels**) au nombre de **104** représentent également **10,60%**.

Pour atteindre les objectifs, les besoins exprimés par le Programme étaient de **7** contre **68** en besoin satisfaits. Cet écart constaté s'explique par l'apurement de l'effectif des fonctionnaires en attente du certificat de première prise de service.

En terme de dysfonctionnement, on constate l'inadéquation entre les besoins exprimés et les agents affectés dans la base. En effet, certains profils exprimés ne figurent pas dans la nomenclature des emplois.

Comme mesures correctives, nous pourrions envisager l'affectation au sein des ministères, des agents relevant des emplois et compétences recherchés et en nombre équivalent aux besoins exprimés par ces ministères. Aussi, la création de nouveaux emplois dont la demande est récurrente.

**Graphique 4** : Evolution des effectifs du Programme « Administration Générale » de 2021 à 2022



**Source** : DRH/SDP/AP +SPDRH (AP : ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPDRH : SERVICE PLANIFICATION ET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES)

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

#### **Programme « Administration générale »**

Les principales réalisations ayant impacté les objectifs du PAP sont restituées suivant les trois (03) axes stratégiques d'interventions ci-après :

### Axe stratégique (1) : Coordination et l'animation du ministère

La coordination des rencontres avec les faïtières syndicales ayant abouti à la signature de la trêve sociale 2022-2027 et la revalorisation salariale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat dont le coût a été supporté par la primature ;

Un séminaire d'appropriation de deux (02) jours sur le projet d'ordonnance portant code de déontologie et charte d'éthique des agents publics qui a réuni cent-cinquante (150) personnes dont vingt-deux (22) représentants des Ministères, cent-deux (102) représentants des organisations de la société civile ivoirienne et vingt-six (26) membres du Comité d'Organisation avec un coût de 100 000 000 F CFA.

L'organisation de la deuxième édition des Journées de la Fonction Publique du 28 novembre au 1er décembre 2022 financé par le Ministère de la Fonction Publique, dans le cadre de l'organisation pratique à hauteur 24 827 520 F CFA.

### Axe stratégique (2) : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles

La mise en place du comité CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) le 08 avril 2022, sous la Présidence du Directeur de Cabinet avec un coût de 38 000 000 F CFA.

### Axe stratégique (3) : Renforcement du système de planification, d'information et de communication du Ministère

L'organisation de l'atelier de renforcement des capacités techniques des acteurs de mise en œuvre du Plan Stratégique du Ministère 2022-2025 pour l'alimentation de la plate-forme Modernisation des Processus Métiers avec un coût de 24 997 500 F CFA.

Toutes les activités prévues pour l'atteinte des résultats escomptés du programme « Administration Générale » ont été réalisées.

## III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de Performance du Programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme « Administration Générale » Ministère de la Fonction Publique

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du ministère</b>					
IP 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination	%	80	88	85	85
IP 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action du programme	%	80	95	95	95
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère</b>					
IP1. : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures du ministère	%	73	90	76	76
IP 2 : Taux de satisfaction des besoins en formation du ministère	%	64	125,38	80	80
IP 3 : Taux d'exécution du budget	%	95,35	98,43	96	96.71
IP 4 : Taux de satisfaction des besoins d'entretien du patrimoine	%	75	76	76	76
IP 5 : Taux d'exécution des saisines en matière disciplinaire	%	58,65	94,5	75	75
IP 6 : Taux d'exécution des saisines en matière de distinctions honorifiques	%	95	94,40	97	97
IP 7 : Taux d'exécution des saisines en matière de distinctions exceptionnelles	%	100	00,00	100	100
<b>Objectif Spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'information et de communication du Ministère</b>					
IP 1 : Taux de couverture des structures intégrées dans la planification	%	80	85	90	90
IP 2 : Taux de processus métiers modernisé	%	23	59	79	77.20
IP 3 : Taux de couverture médiatique du Ministère	%	80	80	80	80

Source : MFP /RProg/ RBOP

**Tableau 8 :** Évolution des indicateurs du programme « Administration Générale » Secrétariat d'Etat en charge de la modernisation de l'administration

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1.1 : Renforcer la coordination et le cadre institutionnel du SE-MFPMA</b>					
IP 1 : Taux d'exécution des activités planifiées par les Directions et services	%	58	90	100	-
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du SE-MFPMA</b>					
IP1. : Taux d'exécution du budget	%	91,29	98,05	100	-
IP 2 : Proportion d'agents ayant participé aux sessions de formations continues	%	40	100	100	-

Source : MFP /RProg/ RBOP

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

#### Au niveau du Ministère de la Fonction Publique

En 2022, l'analyse détaillée des résultats porte sur les douze (12) indicateurs du programme « Administration Générale », regroupés autour de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2022- 2024.

#### **Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du ministère**

##### **Indicateur 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination**

O Sources de données : Cabinet

O Mode de calcul : (Nombre de réunions tenues/ Nombre de réunions planifiées) X 100

O Valeurs cibles : **85 %** en 2022, **90%** en 2023, **90%** en 2024.

O Analyse de l'indicateur : le taux de **85%** s'explique par le fait que toutes les différentes réunions hebdomadaires de coordination et les activités du plan d'action du programme ont été réalisées. Le niveau de réalisation de la cible de cet indicateur est resté statique de 2021 à 2022. Le taux de réalisation en 2020, de **80%** a connu une hausse de 8% en 2021, suivi d'une baisse en 2022, le portant à **85%**.

##### **Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action du programme**

O Sources de données : Cabinet

O Mode de calcul : (Nombres d'activités du plan d'action réalisées/nombre total des activités du plan d'actions) X 100

O Valeurs cibles : **95 %** en 2022, **99%** en 2023, **99%** en 2024.

O Analyse de l'indicateur : le taux de **95%** s'explique par le fait que toutes les activités prévues en 2022 ont été réalisées. Le taux de réalisation en 2020 de **80%** a connu une hausse et est passé à **95%** en 2021 et 2022.

#### **Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère**

##### **Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures du ministère**

Sources de données : Direction des Ressources humaines

Mode de calcul : (Nombre d'agents mis à la disposition du ministère ayant un poste de travail / Nombre total des agents mis à la disposition du ministère) x100

Valeurs cibles : **76 %** en 2022, **85%** en 2023, **90%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **76%** s'explique par la prise totale des besoins en ressources humaines des structures du ministère exprimés. Le taux de réalisation en 2020, de **73%** a connu une hausse et est passé à **90%** en 2021, suivi d'une baisse en 2022, le portant à **76%**.

#### **Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins en formation du ministère**

Sources de données : **Direction des Ressources humaines**

Mode de calcul : (Nombre d'agents du ministère ayant bénéficié de formation / Nombre total des besoins en formation des agents du ministère) x100

Valeurs cibles : **80%** en 2022, **90%** en 2023, **95%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **80%** s'explique par la prise en charge des fonctionnaires et agents de l'Etat ayant exprimé un besoin en formation. Le taux de réalisation en 2020, de **64%** a connu une hausse et est passé à **125,38%** en 2021, suivi d'une baisse en 2022, le portant à **80%**.

#### **Indicateur 3 : Taux d'exécution du budget**

Sources de données : **Extrait SIGOBE**

Mode de calcul : (Total liquidation / Total budget actuel) x100

Valeurs cibles : **96%** en 2022, **97%** en 2023, **97%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **96,71%** s'explique par des rallonges budgétaires effectuées en cours d'exercice. Le taux de réalisation en 2020, de **95,35%** a connu une hausse et est passé à **98,43%** en 2021, suivi d'une baisse en 2022, le portant à **96,71%**.

#### **Indicateur 4 : Taux de satisfaction des besoins d'entretien du patrimoine**

Sources de données : **Direction des Affaires Financières et du Patrimoine**

Mode de calcul : (Nombre de besoins satisfaits en entretien du patrimoine / Nombre total de besoins d'entretien du patrimoine planifiés) x100

Valeurs cibles : **76%** en 2022, **78%** en 2023, **80%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **76%** s'explique par la satisfaction des besoins en patrimoine. Le taux de réalisation en 2020, de **75%** a connu une légère hausse et est passé à **76%** en 2021 et 2022.

#### **Indicateur 5 : Taux d'exécution des saisines en matière disciplinaire**

Sources de données : **Conseil de Discipline**

Mode de calcul : (Nombre de saisines exécutées en matière disciplinaire / Nombre total de saisines en matière disciplinaire) x100

Valeurs cibles : **75%** en 2022, **78%** en 2023, **85%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **75%** s'explique par le respect des délais de traitement par les acteurs depuis la saisine jusqu'à la signature définitive de l'acte (279 dossiers disciplinaires enregistrés et traités, dont 215 actes et 64 procès-verbaux en attente de décision).

Le taux de réalisation en 2020, de **58,65%** a connu une hausse et est passé à **94,5%** en 2021, suivi d'une baisse en 2022, le portant à **75%**.

#### **Indicateur 6 : Taux d'exécution des saisines en matière de distinctions honorifiques**

Sources de données : **Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction publique**

Mode de calcul : (Nombre de saisines exécutées en matière de distinctions honorifiques / Nombre total de saisines en matière de distinctions honorifiques) x100

Valeurs cibles : **97%** en 2022, **98%** en 2023, **98%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **97%** exprime la prise en charge des saisines en matière de distinctions honorifiques des fonctionnaires et agents de l'Etat. Le taux de réalisation en 2020, de **95%** a connu une baisse et est passé à **94,4%** en 2021, suivi d'une hausse en 2022, le portant à **97%**.

#### **Indicateur 7 : Taux d'exécution des saisines en matière de distinctions exceptionnelles**

Sources de données : **Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction publique**

Mode de calcul : (Nombre de saisines exécutées en matière de distinctions exceptionnelles / Nombre total de saisines en matière de distinctions exceptionnelles) x100

Valeurs cibles : **100%** en 2022, **100%** en 2023, **100%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 100% s'explique par La décoration exceptionnelle de 25 agents de l'Institut Supérieur Technique de la Communication. Le taux de réalisation en 2020, de **100%** a connu une baisse et est passé à **0%** en 2021, suivi d'une hausse en 2022, le portant à **100%**. La réalisation de 2021 est de 0% est due au fait qu'il n'y a pas eu d'expressions de besoins à titre exceptionnel pour l'exercice 2021.

#### **Objectif spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'information et de communication du Ministère**

##### **Indicateur 1 : Taux de couverture des structures intégrées dans la planification**

Sources de données : **Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation**

Mode de calcul : (Nombre de structures intégrées dans la planification / Nombre total de structures du ministère) x100

Valeurs cibles : **90%** en 2022, **95%** en 2023, **100%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : En 2022, **90%** des unités administratives en centrale ont totalement intégré le processus de planification. Le taux de réalisation en 2020, de **80%** a connu une hausse et est passé à **85%** en 2021, suivi d'une hausse en 2022, le portant à **90%**.

##### **Indicateur 2 : Taux de processus métiers modernisé**

Sources de données : **Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation**

Mode de calcul : Nombre de processus métiers modernisé / Nombre total de processus métiers à moderniser identifiés) x100

Valeurs cibles : **79%** en 2022, **99%** en 2023, **100%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **77,20%** traduit la prise en main effective de la plate-forme Modernisation des Processus Métiers à travers un atelier de renforcement des capacités techniques des acteurs de mise en œuvre du Plan Stratégique 2022-2025. Le taux de réalisation en 2020, de **23%** a connu une hausse et est passé à **59%** en 2021, suivi d'une hausse en 2022, le portant à **77,20%**.

##### **Indicateur 3 : Taux de couverture médiatique du Ministère**

Sources de données : **Direction de la Communication et des Relations Publiques**

Mode de calcul : (Nombre d'activités couvertes / Nombre d'activités réalisées) x100

Valeurs cibles : **80%** en 2022, **80%** en 2023, **80%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **80%** se traduit par la couverture médiatique totale des activités du Ministère. Le niveau de réalisation de la cible de cet indicateur est resté statique de 2020 à 2022.

**Au niveau du Secrétariat d'Etat en charge de la Modernisation de l'Administration :**

**Objectif spécifique 1 : Renforcer la coordination et le cadre institutionnel du SE-MFPMA**

**Indicateur : Taux d'exécution des activités planifiées par les Directions et services**

Sources de données : Direction de la Planification, des statistiques et de l'évaluation

Mode de calcul : (nombre d'activités exécutées par les directions et services/nombre total d'activités planifiées par les directions et services)x100

Valeurs cibles : 100% en 2022.

**Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du SE-MFPMA**

**Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget**

Sources de données : SIGOBE

Mode de calcul : (total liquidations/total budget actuel)x100

Valeurs cibles : 100% en 2022.

**Indicateur 2 : Proportion d'agents ayant participé aux sessions de formations continues**

Sources de données : Direction des Ressources Humaines

Mode de calcul : (nombre d'agents ayant participé aux sessions de formations continues/nombre d'agents ciblés)x100

Valeurs cibles : 100% en 2022.

L'analyse des indicateurs de l'année 2022 du programme Administration Générale de l'Ex-Secrétariat d'Etat, n'a pu être réalisée pour cause de la fusion dudit Secrétariat avec le Ministère de la Fonction Publique au cours de l'année 2022.

#### **IV. PERSPECTIVES**

##### **IV1. Leçons apprises**

Au cours de cette gestion, des progrès ont été constatés, notamment :

- au niveau de la coordination et l'animation du ministère, nous retenons plus de régularité dans les réunions de cabinet et de Directions ;
- en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, le taux d'exécution globale de 96,71% du budget traduit une meilleure maîtrise des opérations et documents budgétaires suite aux formations des responsables de Programme, des Gestionnaires de crédits, et les membres du comité CDMT et à la réalisation de la plupart des activités prévues ; les cibles prévisionnelles des agents à former et à mettre à la disposition des services ont sensiblement progressé en 2022 (de 160 en 2021 à 212 en 2022);
- au niveau de la planification, programmation et suivi-évaluation, l'amélioration du canevas de rédaction des rapports d'activités des différentes Directions du Ministère et la disponibilité de la plate-forme Modernisation du Processus Métiers en version Web ;
- au niveau de la Gestion du système d'information et de communication, nous avons enregistré une bonne couverture médiatique des activités du ministère.

Cependant, la faible implication des acteurs clés du pilotage du programme dans la formulation des cibles et indicateurs de performance visés et le suivi des activités programmées ne facilite pas une bonne mise en œuvre de la stratégie du programme.

#### **IV.2. Recommandations**

Pour remédier à cette difficulté, il faut poursuivre la sensibilisation des acteurs pour les inciter à s'impliquer davantage dans le processus d'élaboration du DPPD-PAP.

#### **CONCLUSION**

Avec un taux d'atteinte du niveau de réalisation de **100%** des activités prévues, la performance du programme est jugée satisfaisante. Toutes les actions projetées se sont bien menées avec une excellente coordination.

Les mesures et politiques entreprises par le Cabinet et inspirées par Madame le Ministre ont fortement contribué à adresser et traiter les objectifs initiaux.

Les plus emblématiques sont l'élaboration du manuel de procédure administrative, l'organisation des séminaires de formations et de renforcement des capacités des agents notamment sur le budget programme, la planification, la redevabilité et la réforme du Conseil de Discipline dans le traitement avec célérité et efficacité des cas de saisines. Ces mesures méritent d'être renforcées et poursuivies pour permettre à ce programme de maintenir son cap de performance.

### **PARTIE III : LE PROGRAMME « FONCTION PUBLIQUE »**

#### **INTRODUCTION**

Conformément aux décrets **n°2020-16 du 08 janvier 2020** portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères et **n°2022-598 du 03 août 2022** portant organisation du Ministère de la Fonction Publique, **Monsieur SORO Gninagafol**, Directeur Général de la Fonction Publique est le Responsable du « Programme Fonction Publique ».

Les principales missions dévolues à ce programme sont :

- La mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de ressources humaines ;
- La programmation et le contrôle des effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- L'organisation des concours administratifs ;
- L'assurance de la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires ;
- La gestion de la carrière, des pensions et les risques professionnels des ressources humaines civiles de l'Etat ;
- L'assurance de l'évaluation des agents publics ;
- La coordination des activités des Directions Centrales placées sous son autorité ;
- L'assurance de la coordination des missions dévolues aux Directeurs des Ressources Humaines des Ministères techniques ;
- La mise en œuvre des mesures de moralisation dans l'Administration Publique ;
- La lutte contre la fraude dans l'administration publique ;
- La gestion en liaison avec les administrations et les structures compétentes, du dialogue social.

En cours de gestion 2022, le Programme « Fonction Publique » a connu une nomination dans la Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs. La présentation de ce Programme s'articule autour de trois (03) axes : sa stratégie, ses réalisations et sa performance.



## PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme vise à promouvoir les moyens et la qualité des services par la mise à disposition des ressources humaines compétentes et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'Administration publique, d'où l'atteinte du résultat stratégique « La promotion de la gestion des ressources humaines Civiles de l'Etat est assurée ».

### I.2. Le financement du programme

Le budget voté du programme « Fonction Publique » est de **8 060 972 042 F CFA**. Suite au remaniement ministériel, ce programme n'a pas été impacté en terme de ressources budgétaires par la fusion de l'Ex-secrétariat d'Etat en charge de la modernisation et du Ministère de la Fonction Publique.

Les crédits alloués au programme Fonction Publique représentent **25,75%** du budget global.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget initial (a)	Collectifs(b)	Budget actuel (c)	Réalisations (d)	Ecart (e= c-d)	Taux (f=d/c*100)
Personnel	862 550 849	906 274 976	906 274 976	906 274 976	-	100,00%
Biens et services	976 839 383	976 839 383	888 600 064	808 600 064	80 000 000	91,00%
Transferts	5 472 616 810	6 886 616 810	7 183 668 380	7 183 668 380	-	100,00%
Investissements	748 965 000	748 965 000	748 964 972	746 482 356	2 482 616	99,67%
<b>TOTAL</b>	<b>8 060 972 042</b>	<b>9 518 696 169</b>	<b>9 727 508 392</b>	<b>9 645 025 776</b>	<b>82 482 616</b>	<b>99,15%</b>

### Commentaire de l'exécution budgétaire

Le budget du programme a été exécuté à hauteur de **9 645 025 776 F CFA** soit **99,15%** du budget actuel. Ce taux d'exécution traduit non seulement la maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques, mais aussi le niveau de réalisation des activités prévues.

### Au titre du personnel :

Le budget voté alloué au programme est de **862 550 849 F CFA**, il a subi une augmentation de **5,07%** à la suite de la revalorisation salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat de l'Ecole Nationale d'Administration et est passé à un budget actuel **906 274 976 F CFA**. Son taux de réalisation est de **100%**.

### Au titre des biens et services :

Le budget actuel alloué à cette nature de dépenses de **888 600 064 F CFA**, a subi une baisse de **9,03%**, comparativement au budget initial. Ce budget a été exécuté à **91%**.

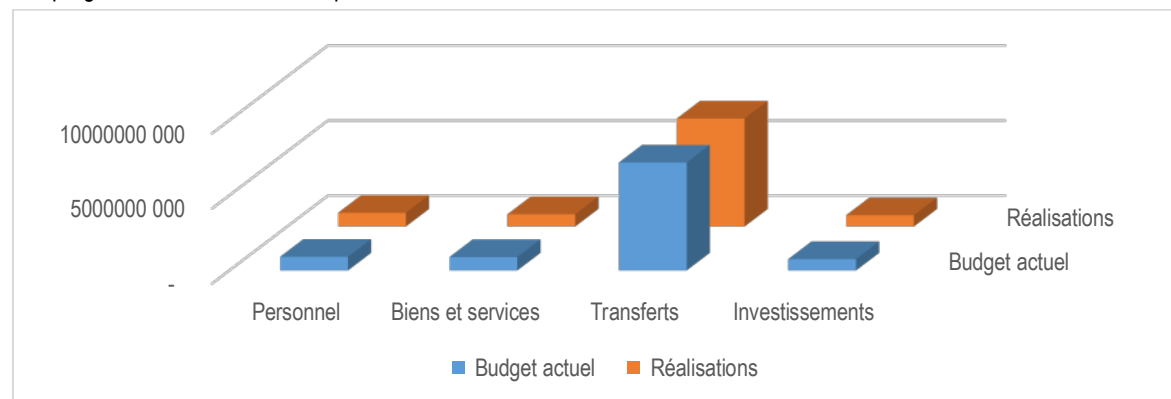
### Au titre des investissements :

Le budget actuel en crédits d'investissement de ce programme s'élève à **748 964 972 F CFA**, et n'a subi aucune modification comparativement au budget initial. Les projets de ce programme ont été exécutés à **99,67%**.

### Au titre des transferts :

Le budget voté était de **5 472 616 810 F CFA**. Au cours de la gestion, il est passé à **7 183 668 380 F CFA**, soit un taux de **31,27%**. Cette hausse s'explique par l'augmentation des crédits liés à la prise en charge des bourses des élèves-fonctionnaires, du fonctionnement de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'organisation des concours administratifs 2022.

**Graphique 5 :** Exécution du budget du programme « Fonction Publique »



**Source :** Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 8 :** Exécution financière par action du programme « Fonction Publique »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1 :</b> amélioration du système de recrutement des fonctionnaires et agents de l'Etat	0	0	601 387 788	727 138 934	2 958 420 300	3 700 000 000	380 000 000	536 482 356	<b>3 939 808 088</b>	<b>4 963 621 290</b>
<b>Action 2 :</b> formation et perfectionnement des cadres de l'administration publique et agents de l'Etat	831 896 876	906 274 976	271 455 081	81 461 130	3 178 077 118	3 483 668 380	260 000 000	210 000 000	<b>4 541 429 075</b>	<b>4 681 404 486</b>

**Source :** Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE

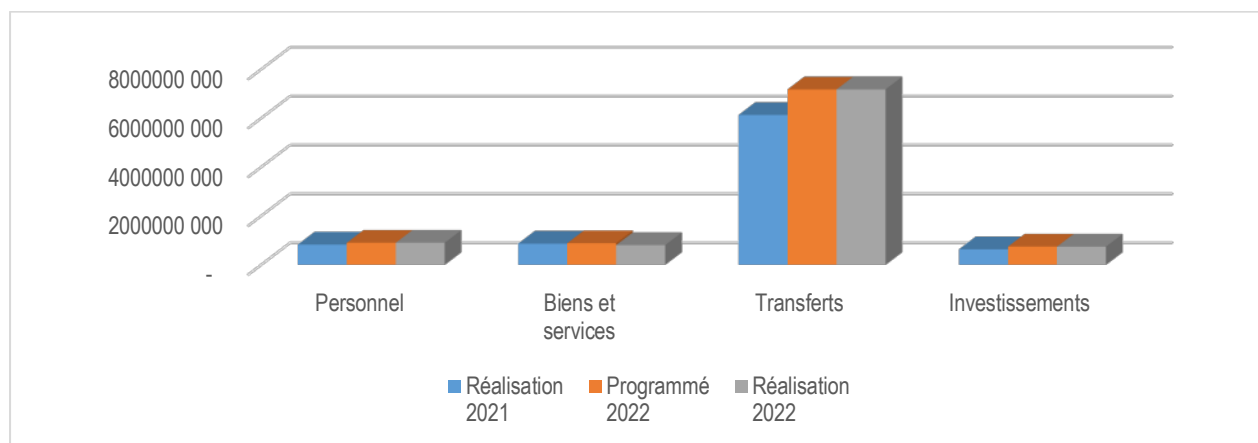
#### **Commentaire**

Comparativement à 2021, le budget exécuté du programme en 2022 connaît une hausse de **1 163 788 614 F CFA**, soit un taux de **13,72%** sur l'ensemble de ses actions exécutées.

**Action 1 :** le budget exécuté de l'action en 2022 a connu une hausse de **25,99%** comparativement à 2021. Cette hausse s'explique par la rallonge budgétaire obtenue en cours d'exercice sur l'activité « gérer les concours administratifs ». Cette action a été réalisée à **99,95%**.

**Action 2 :** le budget exécuté de l'action en 2022 a connu une hausse de **3,08%** comparativement à 2021. Cette hausse s'explique par la rallonge budgétaire dont l'ENA a bénéficié en cours de gestion. Cette action a été réalisée à **98,32%**.

**Graphique 6** : Exécution financière par nature de dépenses du programme Fonction Publique



Source : Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous

**Tableau 9** : Exécution des investissements du programme « Fonction Publique »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat ordonnancé 2022
<b>Projet 1 : Projet de numérisation des archives</b>	<b>2015</b>	<b>2019</b>	837 700 000	75 000 000	75 000 000	74 997 101
Sur financement intérieur			837 700 000	75 000 000	75 000 000	74 997 101
<b>Projet 2 : Réhabilitation et Equipement Ecole Nationale d'Administration</b>	<b>2011</b>	<b>2015</b>	2 500 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000
Sur financement intérieur			2 500 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000
<b>Projet 3 : Rénover et étendre le câblage téléinformatique du ministère de la Fonction Publique</b>	<b>2022</b>	<b>2024</b>	1 629 670 314	258 965 000	258 965 000	258 964 653
Sur financement intérieur			1 629 670 314	258 965 000	258 965 000	258 964 653
<b>Projet 4 : Réhabilitation et Equipement des Directions Régionales et des Antennes de la Fonction Publique</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	2 143 138 246	205 000 000	205 000 000	202 520 602
Sur financement intérieur			2 143 138 246	205 000 000	205 000 000	202 520 602
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>7 110 508 560</b>	<b>748 965 000</b>	<b>748 964 972</b>	<b>746 482 356</b>

Source : Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE au 07 mars 2023 (ordonnancement)

### Commentaire :

Le budget d'investissement a permis la réalisation des projets suivants :

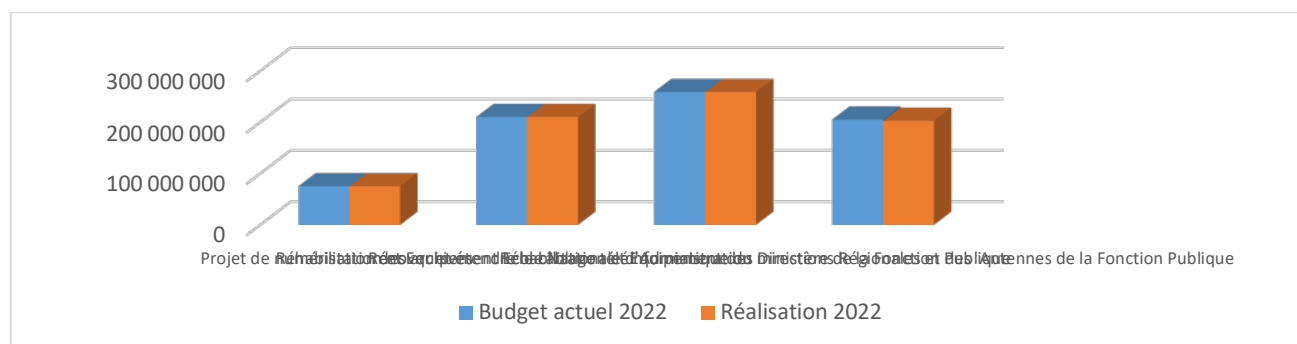
**Le projet « numérisation des archives »**, a démarré en 2015 avec un coût total de **837 700 000 F CFA** pour une durée prévisionnelle de cinq (05) ans. Le montant de l'année 2022 des Crédits de paiement de **75 000 000 FCFA** a été exécuté à **100%**. L'état d'avancement physique et financier est de **92,76%**. Ce projet a permis entre autres l'aménagement des salles d'archives, la réalisation du câblage informatique et courant ondulé et la réalisation de l'archivage numérique.

**Le projet « Réhabilitation et Equipement des Directions Régionales et Antennes de la Fonction Publique Phase 2 »**, a débuté en 2020 avec un coût total de **2 143 138 246 F CFA** pour une durée prévisionnelle de trois (03) ans. Le montant de l'année 2022 des Crédits de paiement de **202 520 602 FCFA** a été exécuté à **100%**. Ce projet a permis la réhabilitation des bâtiments A et B de l'antenne d'Adjamé et la construction de la clôture de la Direction Régionale de Bouaké.

**Le projet « Rénover et étendre le câblage téléinformatique »** a débuté en 2022 avec un coût total de **1 629 670 314 F CFA** pour une durée prévisionnelle de trois (03) ans. Le montant de l'année 2022 des Crédits de paiement de **258 964 653 F CFA** a été exécuté à **99,99%**. L'état d'avancement physique et financier est de **15,89%**. Ce projet a permis entre autres l'achèvement des travaux de câblage de la salle serveur et du rez-de-chaussée du Bâtiment Principal, la configuration des équipements réseaux, l'acquisition d'une PERPETUAL licence de cyber sécurité Wallix bastion et l'acquisition d'un véhicule de service Hyundai de type 4\*4.

**Le projet « Réhabilitation et Equipement Ecole Nationale d'Administration »**, a démarré en 2011 avec un coût total de **2 500 000 000 F CFA** pour une durée prévisionnelle de cinq (05) ans. Le montant de l'année 2022 des Crédits de paiement de **210 000 000 FCFA** a été exécuté à **100%**. L'état d'avancement physique et financier est de **83,67%**. La dotation budgétaire de 2022 a permis la réhabilitation de 20 bureaux, de 19 salles d'eau, le ravalement des façades de tout le bâtiment de l'EGAD, la réhabilitation du verger extérieur, la rénovation de la salle 129 du bâtiment de l'Agence Comptable, la réhabilitation de la dalle de l'amphithéâtre Félix Houphouët Boigny et l'acquisition de divers matériels et mobiliers de bureau. Il y a un retard de financement sur la programmation initiale du délai d'exécution du projet.

### Graphique 7 : Exécution des investissements du programme « Fonction Publique »



**Source :** Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE

## II.2. Évolution des effectifs

L'effectif du personnel du programme est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 10** : exécution des prévisions d'effectifs du programme « Fonction Publique »

	Effectif 2021 (a)	Effectif 2022				Total fin d'année (a)+(b)-(c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
<b>Catégorie A</b>	394	19	19	07	15	386
<b>Catégorie B</b>	316	39	39	12	07	321
<b>Catégorie C</b>	185	02	02	10	04	191
<b>Catégorie D</b>	117	27	27	01	01	117
<b>Non Fonctionnaires</b>	11	00	00	00	02	09
<b>TOTAL</b>	<b>1023</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>1024</b>

Source : DRH/SDP/AP +SPDRH (AP : ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPDRH : SERVICE PLANIFICATION ET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES)

### Commentaire

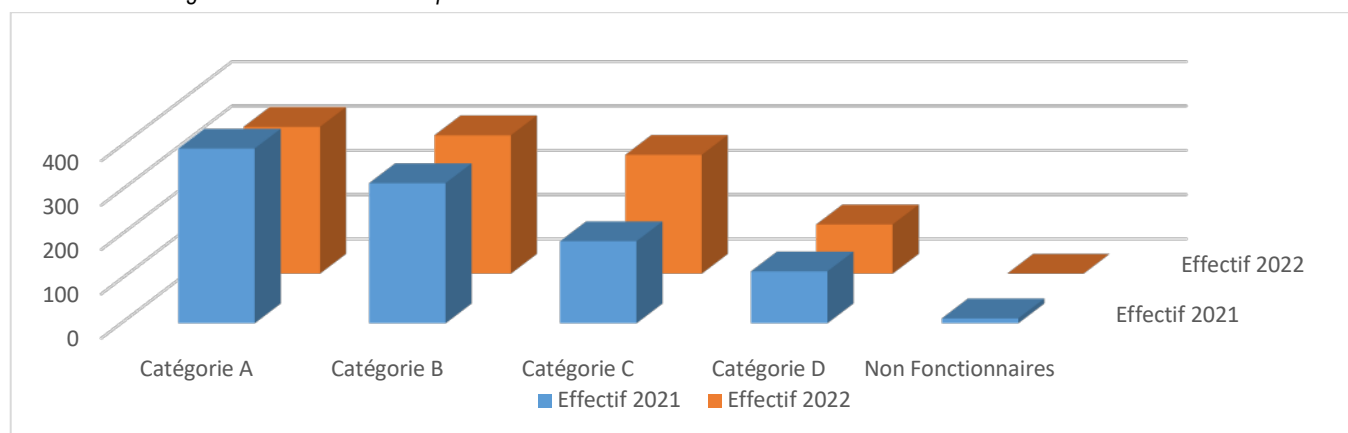
L'effectif du personnel au 31 décembre 2022 est de **1024** contre **1023** au 31 décembre 2021. L'effectif n'a pas varié.

L'analyse par catégorie indique que dans le Programme Fonction Publique, les agents de la **catégorie A** au nombre de 386 représentent **37,70%** de l'effectif total ; ceux de la **catégorie B** au nombre de 321, représentent **31,35%**, ceux de la **catégorie C** au nombre de 191 représentent **18,65%** ; ceux de la **catégorie D** au nombre de 117, représentent **11,43%**, et les autres (Contractuels) au nombre de 9 représentent également **0,88%**.

Pour l'atteinte des objectifs, les besoins exprimés étaient de 87 contre 30 en besoins satisfaits. Cet écart s'explique par le fait que les besoins exprimés ont porté essentiellement sur des profits qui ne figurent pas dans la nomenclature des emplois. Bien que cet écart n'ait pas eu d'impact sur la performance du programme, il a toutefois permis au ministère d'envisager la création de ces emplois pour les années à venir.

Comme mesures correctives, nous pourrions envisager l'affectation au sein des ministères, des agents relevant des emplois et compétences recherchés et en nombre équivalent aux besoins exprimés par ces ministères. Aussi, la création de nouveaux emplois dont la demande est récurrente.

**Graphique 8** : Evolution des effectifs du Programme « Fonction Publique » de 2021 à 2022



Source : DRH/SDP/AP +SPDRH (AP : ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPDRH : SERVICE PLANIFICATION ET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES)

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

#### **Programme « Fonction Publique »**

Les principales réalisations ayant impacté les objectifs du PAP sont restituées suivant les deux (02) axes stratégiques d'interventions ci-après :

#### **Axe stratégique (1) : Amélioration du système de recrutement des fonctionnaires et agents de l'Etat**

Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :

Les rencontres trimestrielles avec les Directeurs des Ressources Humaines des Ministères et des Institutions ;

L'organisation de la 1<sup>ère</sup> édition des Awards de la Fonction Publique ;

L'adoption en conseil des ministres de l'avant-projet de loi portant statut général de la Fonction Publique ;

La refonte des dispositifs et processus de l'organisation des concours administratifs ;

L'accélération de la procédure de délivrance des actes de nomination et de promotion ;

La réactivation de la Conférence de Programmation des Effectifs ;

La finalisation des affectations résiduelles de 2018, 2019 et 2020 ;

La finalisation et remise du Référentiel des Emplois et Compétences du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et du Ministère de l'Economie et des Finances ;

La régularisation de la situation administrative des fonctionnaires et agents de l'Etat ;

L'immatriculation des dossiers des gens de maison ;

L'assistance technique des Directeurs des Ressources Humaines des Ministères Techniques et des Directions extérieures ;

La sauvegarde de la base des données du SIGFAE sur site distant et assistance technique ;

L'assistance technique des services du Ministère de la Fonction Publique.

L'organisation de 384 concours au titre de l'année 2022.

#### **Axe stratégique (2) : Formation et perfectionnement des cadres de l'administration publique et agents de l'Etat**

Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :

L'élaboration du Plan National de Formation des Fonctionnaires et Agents de l'Etat ;

Le traitement des dossiers de mise en formation et suivi des fonctionnaires et agents de l'Etat à l'étranger ;

La formation de 300 fonctionnaires, au titre de l'année 2022, dans le cadre du programme de formation en Management des Organisations publiques ;

L'organisation de la cérémonie de remise des attestations de fin de formation des nouveaux fonctionnaires, le 10 février 2022 au Palais de la Culture ;

La réalisation du 17 Aout au 25 Novembre 2022, de l'étape de présélection des Concours Directs tous Cycles Confondus de l'ENA ;

La réalisation du 12 Octobre au 18 Novembre 2022, des Concours professionnels de l'ENA ;

La prise en charge intégrale de la bourse des élèves des 56<sup>ème</sup>, 57<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> promotions de l'ENA ;

La fin de formation de la 56<sup>ème</sup> et de la 57<sup>-ème</sup> promotion et mise en stage dans les administrations de la 57<sup>ème</sup> promotion de l'ENA ;

La formation de 533 élèves de la 58<sup>ème</sup> promotion de l'ENA ;

L'organisation de dix-huit (18) activités de formation, dont douze (12) en présentiel et six (06) par vidéoconférence ;

La formation de 425 cadres et agents des administrations publiques, privées et de la société civile (377 du secteur public, 20 du secteur privé et 28 de la société civile) ;

La réhabilitation de 20 bureaux, de 19 salles d'eau, le ravalement des façades de tout le bâtiment de l'EGAD et l'acquisition de matériels et mobiliers de bureau au profit de l'ENA ;

La réhabilitation des bâtiments A et B de l'antenne d'Adjamé dans le cadre de la formation en Administration de base des admis aux concours administratifs.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 11 : Évolution des indicateurs du programme « Fonction Publique »**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités du programme</b>					
IP 1 : Taux de réalisation des activités du plan d'action du programme	%	60	92,13	65	65
<b>Objectif Spécifique 2 : Maîtriser les effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat</b>					
IP1 : Taux de réalisation des concours administratifs	%	100	96,94	100	100
IP 2 : Taux des agents admis aux concours administratifs mis à la disposition des ministères	%	95,9	99	97	99
IP 3 : Taux d'absentéisme des fonctionnaires et agents de l'Etat à leur poste de travail	%	0,63	0	0,53	3,4
IP 4 : Taux d'actes administratifs diffusés et archivés	%	67,47	92,17	91,81	87,60
<b>Objectif Spécifique 3 : Renforcer les capacités du personnel de l'Administration Publique</b>					
IP 1 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat en Côte d'Ivoire	%	97,83	98	98	98
IP 2 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat hors Côte d'Ivoire	%	66,66	87,69	85	73,78
IP 3 : Taux de couverture en formation des auditeurs de l'ENA	%	100	100	100	100
IP 4 : Taux des fonctionnaires et agents de l'Etat formés	%	89,08	83	90	90

**Source :** MFP / RProg/RBOP

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

En 2022, l'analyse détaillée des résultats porte sur les neuf (09) indicateurs du programme, regroupés autour de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2022- 2024.

##### Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités du programme

###### Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités du plan d'action du programme

Sources de données : Direction Générale de la Fonction Publique

Mode de calcul : (Nombre d'activités du plan d'action réalisées / Nombre total des activités du plan d'action) \*100

Valeurs cibles : 65 % en 2022, 70% en 2023, 75% en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 65% s'explique par la réalisation des activités prévues du plan d'action. Le taux de réalisation en 2020, de 60 % a connu une hausse et est passé à 92,13 % en 2021, suivi d'une baisse en 2022, le portant à 65%. Sur instruction de Madame le Ministre, en 2021, le responsable de programme a mené des activités non prévues dans son plan d'action, ce qui explique la hausse de l'indicateur en cette année.

##### Objectif spécifique 2 : Maîtriser les effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat

###### Indicateur 1 : Taux de réalisation des concours administratifs

Sources de données : Direction des Concours

Mode de calcul : (Nombre de concours organisés / Nombre de concours planifiés) \*100

Valeurs cibles : 100 % en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024.

Analyse de l'indicateur : Les 384 concours administratifs planifiés, ont été organisés soit un taux **100%**. Le taux de réalisation en 2020, de **100%** a connu une baisse et est passé à **96,94%** en 2021, suivi d'une hausse en 2022, le portant à **100%**.

#### **Indicateur 2 : Taux des admis aux concours directs mis à la disposition des ministères**

Sources de données : **Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs**

Mode de calcul : (Nombre d'agents admis aux concours directs affectés / Nombre total d'agents admis aux concours directs) \*100

Valeurs cibles : **97 %** en 2022, **98%** en 2023, **99,99%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Tous les agents admis aux concours administratifs 2021 et les résidus des années antérieures ont été effectivement mis à disposition des ministères et institutions, soit un taux de réalisation de **99%**. Le taux de réalisation en 2020, de **95,9%** a connu une hausse et est passé à **99%** en 2021, et est resté statique en 2022.

#### **Indicateur 3 : Taux d'absentéisme des fonctionnaires et agent de l'Etat à leur poste de travail**

Sources de données : Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs

Mode de calcul : (Nombre d'absents / Nombre total des fonctionnaires et agent de l'Etat contrôlés) \*100

Valeurs cibles : **0,53 %** en 2022, **0,43%** en 2023, **0,33%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Il a été constaté que le taux d'absentéisme est en progression comparativement à l'année 2021. En effet, la collecte des données est basée sur un échantillonnage qui ne définit pas avec exactitude le nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat présents ou absent au poste. Pour remédier à ce problème, le ministère envisage le contrôle biométrique pour remédier à ce problème, au cours de l'exercice 2023. Le taux de réalisation en 2020, de **0,63%** a connu une baisse et est passé à **00%** en 2021, suivi d'une hausse en 2022, le portant à **3,4%**.

#### **Indicateur 4 : Taux d'actes administratifs diffusés et archivés**

Sources de données : **Direction de la Gestion Administrative des Personnels Civils de l'Etat**

Mode de calcul : (Nombre d'actes administratifs diffusés et archivés / Nombre d'actes administratifs planifiés) \*100

Valeurs cibles : **91,81 %** en 2022, **98%** en 2023, **100%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **87,60%** s'explique par le traitement de **75 230** actes administratifs sur une prévision de **85 876**. L'écart de **4 points** s'explique par :

- Les estimations en production d'actes proviennent de 02 sources du Catalogue des Mesures Nouvelles pour les actes de nomination, promotion et de radiation, et de la moyenne pondérée des réalisations pour les autres actes basés sur les données des 03 dernières années dont le nombre des dossiers physiques reçus peuvent être à la hausse comme à la baisse ;
- La majeure partie des dossiers acheminés à la DGAPCE parvient avec des pièces manquantes (arrêté d'admissions, certificat de première prise de service) ;
- La validation tardive des prises de service ;
- La réponse tardive des demandes d'authentification adressées aux différentes écoles et universités.

Le taux de réalisation en 2020, de **67,47%** a connu une hausse et est passé à **92,17%** en 2021, suivi d'une baisse en 2022, le portant à **87,60 %**.

#### **Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités du personnel de l'Administration Publique**

##### **Indicateur 1 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat en Côte d'Ivoire**

Sources de données : **Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités**

Mode de calcul : (Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés en CI / Nombre total de fonctionnaires et agents de l'Etat ayant exprimés le besoin en formation en Côte d'Ivoire)\*100

Valeurs cibles : **98 %** en 2022, **98%** en 2023, **98%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **98%** s'explique par le fait que tous les fonctionnaires admis à des concours d'accès à des cycles de formations, au titre de l'année 2021, ont tous été mis en formation dans les écoles et instituts de formation. Toutefois, il convient de relever qu'au cours de la formation, il y'a des déperditions (cas de maladies, abandon, décès etc.). Le taux de réalisation en 2020, de **97,83%** a connu une hausse et est passé à **98%** en 2021, et est resté statique en 2022.



## **Indicateur 2 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat hors Côte d'Ivoire**

Sources de données : **Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités**

Mode de calcul : (Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés hors CI / Nombre total de fonctionnaires et agents de l'Etat ayant exprimés le besoin en formation hors Côte d'Ivoire)\*100

Valeurs cibles : **85 %** en 2022, **90%** en 2023, **90%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : L'écart de 11 points s'explique par les faits suivants :

- L'insuffisance des ressources financières complémentaires des candidats ;
- L'absence d'avis favorable de la hiérarchie de l'intéressé ;
- L'absence d'attestation de bourse de l'établissement d'accueil ;
- L'inadéquation de la formation avec le poste de travail du fonctionnaire.

Le taux de réalisation en 2020, de **66,66%** a connu une hausse et est passé à **87,69%** en 2021, suivi d'une baisse en 2022 le portant **73,78%**.

## **Indicateur 3 : Taux de couverture en formation des auditeurs de l'ENA**

Sources de données : **Ecole Nationale d'Administration**

Mode de calcul : (Nombre des auditeurs ayant bénéficié d'une formation/Nombre total des auditeurs planifiés) \*100

Valeurs cibles : **100 %** en 2022, **100%** en 2023, **100%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **100%** s'explique par la couverture totale en formation des auditeurs de l'ENA. Le taux de réalisation de **100%** est resté statique de 2020 à 2022.

## **Indicateur 4 : Taux des fonctionnaires et agents de l'Etat formés**

Sources de données : **Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire**

Mode de calcul : (Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat bénéficiaires de formation / Nombre total de participants) \*100

Valeurs cibles : **90 %** en 2022, **90%** en 2023, **90%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **90%** s'explique par la présence effective des agents prévus à la formation. Le taux de réalisation en 2020, de 89,08% a connu une baisse et est passé à **83%** en 2021, suivi d'une hausse en 2022 le portant **90%**.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1. Leçons apprises**

Au cours de cette gestion, des progrès ont été constatés.

Au niveau de l'Amélioration du système de recrutement des fonctionnaires et agents de l'Etat, nous retenons la refonte des dispositifs et processus de l'organisation des concours administratifs, l'accélération de la procédure de délivrance des actes de nomination et de promotion, la réactivation de la Conférence de Programmation des Effectifs, la poursuite du processus de généralisation du Référentiel des Emplois et des Compétences (REC) et l'adoption en conseil des ministres de l'avant-projet de loi portant statut général de la Fonction Publique.

En ce qui concerne la formation et le perfectionnement des personnels de l'Administration Publique, nous avons l'élaboration du Plan National de Formation des Fonctionnaires et Agents de l'Etat et la réhabilitation des bâtiments A et B de l'antenne d'Adjamé dans le cadre de la formation en Administration de base des admis aux concours administratifs.

Toutefois, les projets supportés par le programme connaissent un retard dans la programmation de leur financement, ce qui cause la lenteur de leur exécution.

### **IV.2. Recommandations**

Pour remédier à cette difficulté, il faut une meilleure dotation des crédits des projets inscrits au PIP au titre du programme.

## CONCLUSION

Au terme de l'exercice 2022, nous notons que la plupart des activités prévues, conformément au plan d'action, ont été réalisées. Le niveau de performance du programme est donc satisfaisant. Les réformes initiées par Madame le Ministre de la Fonction Publique ont fortement contribué à atteindre les objectifs du programme.

Les réalisations les plus significatives sont le contrôle des effectifs, la réactivation de la conférence de programmation des effectifs, les Awards de la Fonction Publique distinguant les DRH des Ministères et Institutions, la finalisation des affectations résiduelles de 2018, 2019 et 2020, l'adoption en conseil des ministres de l'avant-projet de loi portant statut général de la Fonction Publique, l'élaboration du Plan National de Formation des Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la refonte des dispositifs et processus de l'organisation des concours administratifs, ainsi que l'accélération de la procédure de délivrance des actes de nomination et de promotion.

Ces mesures méritent d'être renforcées et poursuivies pour permettre à ce programme de maintenir son cap de performance.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME « Modernisation de l'Administration »

### INTRODUCTION

Suite, au remaniement ministériel du 04 mai 2022, le Ministère de la Fonction Publique a connu un changement organisationnel, qui a conduit à la mise en place du programme « Modernisation de l'Administration ».

A cet effet, **Monsieur Yeboue Auguste** est nommé Directeur Général de la Transformation du Service Public conformément au décret n°2022-994 et est désigné le Responsable de ce Programme depuis Août 2022.

Les principales missions dévolues à ce programme sont :

- La conception, en liaison avec les autres Administrations, le cadre stratégique de transformation du service public par la normalisation, la simplification des méthodes, processus et procédures de travail et coordination de sa mise en œuvre ;
- La veille à la transparence dans l'exécution du service public et la promotion de la culture de l'éthique et de la redevabilité dans l'Administration publique ;
- La contribution à l'informatisation et à la transformation digitale de l'Administration ;
- La conception de la politique de système de management de la qualité dans l'Administration publique et veiller à sa mise en œuvre.

La présentation de ce Programme s'articule autour de trois (03) axes : sa stratégie, ses réalisations et sa performance.

## I- PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme vise à bâtir une Administration publique moderne à travers le développement de l'e-administration, le renforcement de la politique de modernisation de l'administration, la rationalisation de la création, de l'organisation des services de l'administration centrale, l'implication des procédures administratives et la mise en place d'un système de management de qualité dans les administrations publiques et parapubliques. Toutes choses qui contribuent à l'atteinte du résultat stratégique « **l'Administration Publique est moderne et compétitive** ».

### I.2. Le financement du programme

Le budget voté du programme « Administration Générale » est de 20 075 591 579 F CFA. Suite au remaniement ministériel, le ministère a hérité du budget de l'Ex-secrétariat d'Etat en charge de la modernisation d'un montant 2 448 081 496 FCFA faisant passer le budget voté à un montant de 22 523 673 075 F CFA.

Initialement, le Ministère de la Fonction Publique ne disposait pas d'un programme « Modernisation de l'Administration ». Ce programme a été créé à la suite de la fusion du Ministère et de l'Ex-Secrétariat d'Etat en charge de la Modernisation de l'Administration. Ainsi, le budget initial du programme « Modernisation de l'Administration » est de **1 620 147 000 F CFA**.

Les crédits alloués au programme Modernisation de l'Administration représentent 3,77% du budget global. La répartition de ces crédits par nature de dépenses est représentée comme suit :

Nature de dépenses	Budget voté Fonction Publique (a)	Budget voté Modernisation de l'Administration (b)	Budget initial (c= a+b)
Biens et services	0	900 147 000	900 147 000
Investissement	0	720 000 000	720 000 000

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget initial (a)	Collectifs(b)	Budget actuel (c)	Réalisations (d)	Ecart (e= c-d)	Taux (f=d/c*100)
Biens et services	900 147 000	900 147 000	702 656 555	697 658 555	4 998 000	99,29%
Investissements	720 000 000	720 000 000	719 975 883	690 471 598	29 504 285	95,90%
<b>TOTAL</b>	<b>1 620 147 000</b>	<b>1 620 147 000</b>	<b>1 422 632 438</b>	<b>1 388 130 153</b>	<b>34 502 285</b>	<b>97,57%</b>

#### Commentaire de l'exécution budgétaire

Le budget initial de 1 620 147 000 F CFA après un collectif d'un montant de 1 620 147 000 F CFA est passé à un budget actuel de 1 422 632 438 F CFA.

Le budget exécuté est de 1 388 130 153 F CFA soit 97,57% du budget actuel. Ce taux d'exécution s'explique par non seulement la maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques, mais aussi le niveau de réalisation des activités prévues.

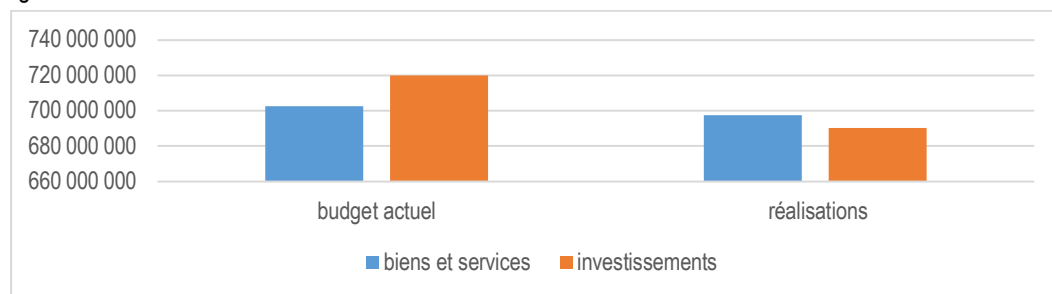
#### Au titre des biens et services :

Le budget actuel de cette nature de dépenses de 702 656 555 F CFA, a subi une baisse de 21,94%, comparativement au budget initial. Ce budget a été exécuté à 99,29%.

#### Au titre des investissements :

Le budget actuel des crédits d'investissement de ce programme s'élèvent à 719 975 883 F CFA, et n'ont subi aucune modification comparativement au budget initial. Les projets de ce programme ont été exécutés à 95,90%.

#### Graphique 9 : Exécution du budget du programme « Modernisation de l'Administration »



**Source :** Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Les crédits alloués à ce programme pour la gestion 2022 ont été exécutés à hauteur de **1 388 130 153 F CFA** pour un budget actuel de **1 422 632 438 F CFA**, soit un taux de réalisation de **97,57%**.

**Tableau 12** : Exécution financière par action du programme « Modernisation de l'Administration »

Actions	Biens et Services		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Développement de l'e-administration	56 456 600	40 275 334	1 614 359 069	319 979 698	<b>1 670 815 669</b>	<b>360 255 032</b>
Action 2 : Renforcement de la politique de modernisation de l'Administration	1 004 320 185	557 885 254	-	-	<b>1 004 320 185</b>	<b>557 885 254</b>
Action 3 : Rationnalisation de la création, de l'organisation des services de l'Administration centrales et simplification des procédures administratives	15 499 810	37 998 010	302 901 757	370 491 900	<b>318 401 567</b>	<b>408 489 910</b>
Action 4 : Mise en place d'un système de management de la qualité (SMQ) dans les Administrations publiques et parapubliques.	36 453 031	61 499 957	0	0	<b>36 453 031</b>	<b>61 499 957</b>

**Source** : Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE

#### Commentaire

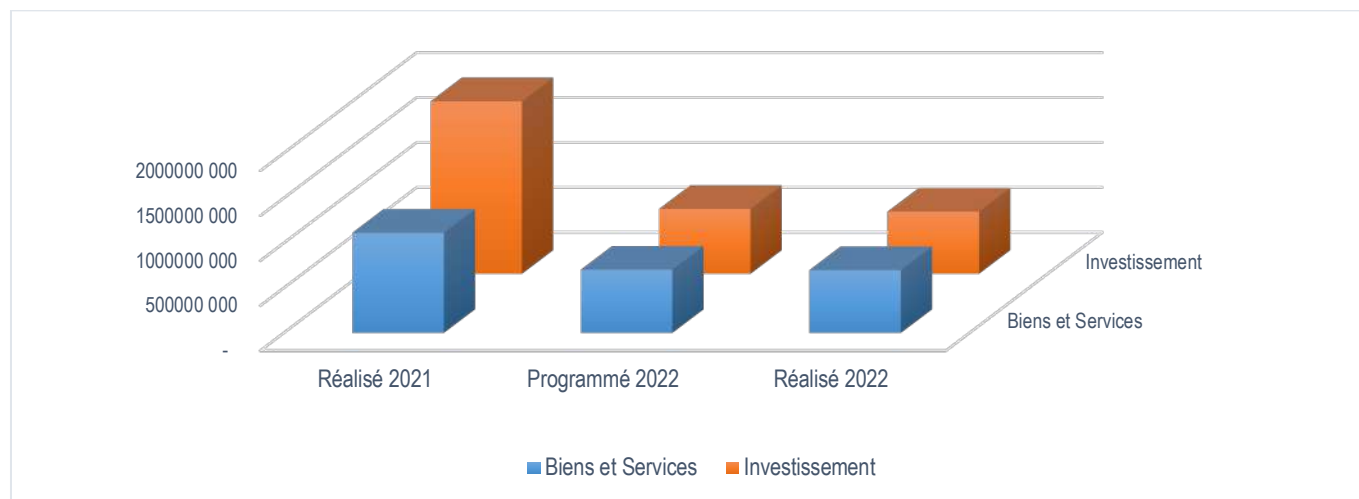
**Action 1** : L'exécution budgétaire en 2022 a subi une baisse significative de **1 310 560 637 F CFA** ; cela s'explique par le fait que l'activité « gérer le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME) » n'a reçu de financement ni du Bailleur ni du Trésor. L'action a été exécutée à **100%** et a permis la réalisation des activités prévues dans le plan d'action.

**Action 2** : L'exécution budgétaire en 2022 a connu une baisse de **446 434 931 F CFA** comparativement à 2021. L'OSEP avait bénéficié d'une rallonge budgétaire d'un montant de **870 874 905 F CFA** au cours de la gestion 2021 faisant passer son budget à **1 001 521 905 F CFA**. En 2022, le budget notifié à l'OSEP est de **562 883 254 F CFA**. L'action a été exécutée à **99,11%**.

**Action 3** : L'exécution budgétaire en 2022 a connu une hausse de **90 088 343 F CFA** comparativement à 2021. Cet écart s'explique par l'augmentation des dotations budgétaires de certaines activités. L'action a été exécutée à **93,26%**.

**Action 4** : L'exécution budgétaire en 2022 a connu une hausse de **25 046 926 F CFA** comparativement à 2021. Cet écart s'explique par l'augmentation des dotations budgétaires de certaines activités. L'action a été exécutée à **100%**.

**Graphique 10** : Exécution financière par nature de dépenses du programme « Modernisation de l'Administration »



**Source** : Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 13** : Exécution des investissements du programme « Modernisation de l'Administration »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat ordonnancé 2022
Projet 1 : <b>Projet E-démarche Administrative</b>	2016	2023	2 000 000 000	320 000 000	319 983 983	319 979 698
Sur financement intérieur			2 000 000 000	320 000 000	319 983 983	319 979 698
Projet 2 : <b>Projet de Profilage et de Codification des Postes de Travail dans l'Administration Publique</b>	2018	2023	832 310 000	170 000 000	169 998 600	140 498 600
Sur financement intérieur			832 310 000	170 000 000	169 998 600	140 498 600
Projet 3 : <b>Mise en œuvre de la "Maison du Citoyen" (Gbondala) dans 05 chefs-lieux de départements</b>	2021	2025	3 150 000 000	230 000 000	229 993 300	229 993 300
Sur financement intérieur			3 150 000 000	230 000 000	229 993 300	229 993 300
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>5 982 310 000</b>	<b>720 000 000</b>	<b>719 975 883</b>	<b>690 471 598</b>

**Source** : Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE

### **Commentaire :**

Le budget d'investissement a permis la réalisation des projets suivants :

Le projet « **E-démarche Administrative** », a démarré en 2016 avec un coût total de **2 000 000 000 F CFA** pour une durée prévisionnelle de huit (08) ans. Le montant de l'année 2022 des Crédits de paiement de **319 983 983 F CFA** a été exécuté à **100%**. La réalisation de l'exercice 2022 de ce projet a permis l'opérationnalisation des 15 procédures dématérialisées de la Direction de la Production et de l'Industrie Forestières (DPIF) du ministère des Eaux et Forêts, l'opérationnalisation dans 02 juridictions des 15 procédures dématérialisées de la Direction des Affaires Civiles et Pénales (DACP) du Garde des Sceaux, ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et le recueil et prototypage de 150 nouvelles procédures administratives en liaison avec l'OSEP.

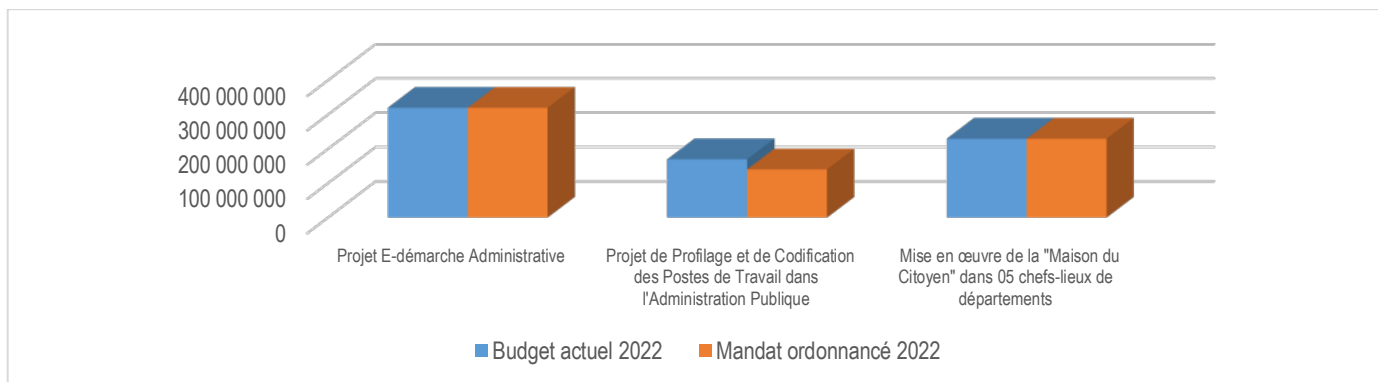
Le projet « **Profilage et de codification des Postes de Travail dans l'Administration Publique** » a démarré en 2018 pour une durée prévisionnelle de six (06) ans avec un coût total de **832 310 000 F CFA**. Le montant de l'année 2022 des Crédits de paiement de **169 998 600 F CFA** a été exécuté à **82,65%**. La réalisation de ce projet a permis entre autres l'organisation de 03 sessions de formation sur la méthodologie de description des postes de travail à l'attention des membres des organes de gouvernance du projet et l'organisation de réunions des organes de gouvernance pour la validation du chronogramme d'activités, du cahier de charges et le lancement des activités.

Le projet « **Mise en œuvre de la "Maison du Citoyen"** » dans 05 chefs-lieux de départements », a débuté en 2021 avec un coût total de **3 150 000 000 F CFA** pour une durée de cinq (05) ans. Le montant de l'année 2022 des Crédits de paiement de **229 993 300 F CFA** a été exécuté à **100%**. Ce projet a permis la construction de l'antenne de « La Maison du Citoyen » de Korhogo, l'acquisition du matériel informatique et du mobilier de bureau de l'antenne de Korhogo et le démarrage de l'étude d'orientation stratégique du projet.

### **Graphique 11: Exécution des investissements du programme « Modernisation de l'Administration »**

#### **Commentaire**

Le ministère a hérité de l'effectif global de l'ex-Secrétariat d'Etat en charge de la Modernisation de l'Administration. Cependant, le Cabinet et ses Directions rattachées ont été dissouts. Par conséquent, leur effectif est majoritairement en redéploiement sur instruction de Madame le Ministre. Il est donc difficile d'apprécier son impact sur la performance du programme. Toutefois, des dispositions sont prises afin d'actualiser cet effectif.



**Source :** Situation d'exécution 2022 issue du SIGOBE

## II.2. Évolution des effectifs

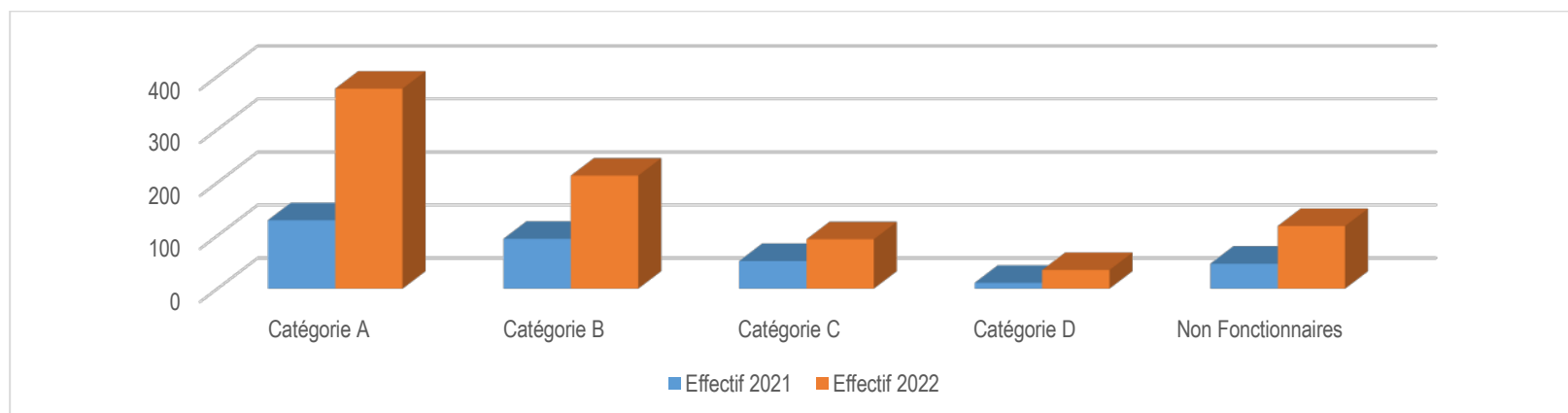
L'effectif du personnel du programme est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 14** : exécution des prévisions d'effectifs du programme « Modernisation de l'Administration »

	Effectif 2021 (a)	Effectif 2022				Total fin d'année (a)+(b)-(c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
Catégorie A	129	-	-	248	-	377
Catégorie B	94	-	-	119	-	213
Catégorie C	52	-	-	41	-	93
Catégorie D	11	-	-	24	-	35
Non Fonctionnaires	47	-	-	71	-	118
<b>TOTAL</b>	<b>333</b>	-	-	<b>503</b>	-	<b>836</b>

Source : DRH/SDP/AP +SPDRH (AP : ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPDRH : SERVICE PLANIFICATION ET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES)

**Graphique 12** : Evolution de l'effectif global de l'ex-Secrétariat d'Etat en charge de la Modernisation de l'Administration de 2021 à 2022



Source : DRH/SDP/AP +SPDRH (AP : ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPDRH : SERVICE PLANIFICATION ET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES)

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

### Programme « Modernisation de l'Administration »

Les principales réalisations ayant impacté les objectifs du PAP sont restituées suivant les quatre (04) axes stratégiques d'interventions ci-après :

### **Axe stratégique (1) : Développement de l'E-démarche**

Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :

- L'organisation de la cérémonie de présentation du projet E-Démarche administrative ;
- L'organisation d'un atelier de renforcement des capacités en Management de Projet des Responsables de Budget Opérationnel et acteurs clés du Programme modernisation de l'Administration du 26 au 28 octobre 2022 au Capitol hôtel Riviera Golf ;
- L'opérationnalisation des 15 procédures dématérialisées de la Direction de la Production et de l'Industrie Forestières (DPIF) du ministère des Eaux et Forêts ;
- L'opérationnalisation dans 02 juridictions des 15 procédures dématérialisées de la Direction des Affaires Civiles et Pénales (DACP) du Garde des Sceaux, ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- Le recueil et prototypage de 150 nouvelles procédures administratives en liaison avec l'OSEP ;
- L'élaboration de l'avant-projet de loi sur la simplification des procédures administratives au sein de l'administration publique ivoirienne ;
- L'installation des équipes de Simplification et de Dématérialisation des Procédures Administratives dans dix-huit Ministères.

### **Axe stratégique (2) : Renforcement de la politique de Modernisation de l'Administration**

Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :

- L'intensification de la campagne de communication auprès des populations en liaison avec le SERCOM (mars-octobre 2022) : 18 807 requêtes traitées ;
- La transmission des Communications en Conseil des ministres relatives au bilan des activités trimestrielles au plus tard le 5ème jour ouvré suivant la fin du trimestre ;
- L'organisation de la cérémonie d'installation des membres du comité consultatif de l'OSEP et de remise des bornes tactiles ;
- La diffusion de l'émission « Notre Fonction Publique » tous les mercredis en quinze après le Journal Télévisé de 20h de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI1).

### **Axe stratégique (3) : Rationalisation de la création, de l'organisation des services de l'administration centrale et simplification des procédures administratives**

Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :

- Le renforcement des capacités des agents sur la GAR (Gestion Axée sur les Résultats) et la gestion des projets du 07 au 11 Novembre 2022 au Capitol Hôtel à Cocody Riviera Golf ;
- La mise en place des organes de gouvernance du projet ;
- L'organisation de 03 sessions de formation sur la méthodologie de description des postes de travail à l'attention des membres des organes de gouvernance du projet ;
- L'organisation de réunions des organes de gouvernance pour la validation du chronogramme d'activités, du cahier de charges et le lancement des activités ;
- La construction de l'antenne de « La Maison du Citoyen » de Korhogo ;
- L'acquisition du matériel informatique et du mobilier de bureau de l'antenne de Korhogo ;
- Le démarrage de l'étude d'orientation stratégique du projet « La Maison du Citoyen ».

### **Axe stratégique (4) : Mise en place d'un système de management de la qualité (SMQ) dans les administrations publiques et para publiques**

Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :

- L'élaboration d'une stratégie de conduite du changement, de promotion de l'éthique et de la déontologie ;
- L'implémentation du dispositif d'accueil à l'IPS-CGRAE (site pilote).



### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 15** : Évolution des indicateurs du programme « Modernisation de l'Administration »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1 : Renforcer la coordination des activités du programme</b>					
IP 1 : Taux de réalisation des activités	%	100	100	100	100
<b>Objectif Spécifique 2 : Renforcer le système d'information et le développement du numérique dans l'Administration publique</b>					
IP1. : Nombre cumulé de ministères ciblés ayant des postes de travail profilés et codifiés	Dénombrement	1	0	3	4
IP 2 : Nombre cumulé de maisons du citoyen opérationnelles	Dénombrement	1	1	5	1
IP 3 : Nombre cumulé de procédures administratives dématérialisées accessibles en ligne	Dénombrement	66	36	166	36
IP 4 : Nombre cumulé de structures administratives utilisant la signature électronique	Dénombrement	0	0	1	0
<b>Objectif Spécifique 3 : Améliorer l'accès des usagers-clients aux informations et aux services publics</b>					
IP 1 : Nombre cumulé de structures orientées citoyen disposant d'un système de management de la qualité	Dénombrement	0	0	1	1
IP 2 : Proportion des requêtes traitées	%	95%	93,66%	100%	98,97%

Source : MFP/ Rprog/RBOP

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Pour l'exercice 2022, l'analyse détaillée des résultats porte sur sept (07) indicateurs du programme, regroupés autour de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2022- 2024.

##### Objectif spécifique 1 : Renforcer la coordination des activités du programme

###### Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités

Sources de données : **Observatoire du Service Public**

Mode de calcul : ( Nombre d'activités réalisées /Nombre d'activités prévues) \*100

Valeurs cibles : **100%** en 2022 ; **100%** en 2023 ; **100%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **100 %** s'explique par la réalisation totale de toutes les activités. Le niveau de réalisation de la cible de cet indicateur est resté statique au cours des trois (03) dernières années. Le taux de réalisation de **100%** est resté statique en 2020, 2021 et 2022.

##### Objectif Spécifique 2 : Renforcer le système d'information et le développement du numérique dans l'Administration publique

###### Indicateur 1 : Nombre cumulé de ministères ciblés ayant des postes de travail profilés et codifiés

Sources de données : **Direction de la Modernisation de l'Organisation de l'Administration**

Mode de calcul : (nombre de ministère disposant de poste de travail profilés et codifiés au terme de l'année N) + (le résultat de l'année N-1)

Valeurs cibles : **3 Ministères** en 2022 ; **6 Ministères** en 2023 ; **8 Ministères** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Initialement, la cible était de 03 Ministères à savoir le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Plan et du Développement. Le Ministère de la Fonction Publique, en plus des trois autres, a été doté du Référentiel des Emplois et Compétences, sur instructions de Madame le Ministre. En 2020, 01 Ministère a eu ses postes de travail profilés et codifiés, par contre en 2021, aucun Ministère n'a eu ses postes de travail profilés et codifiés. En 2022, 04 Ministères ont eu leurs postes de travail profilés et codifiés. Il y a eu une hausse de 03 Ministères par rapport à 2020 et 04 Ministères par rapport à l'année 2021.

### **Indicateur 2 : Nombre cumulé de maisons du citoyen opérationnelles**

Sources de données : **Direction de la Modernisation de l'Organisation de l'Administration**

Mode de calcul : (nombre de maisons opérationnelles au terme de l'année N) + (le résultat de l'année N-1)

Valeurs cibles : **5 maisons du citoyen** en 2022 ; **25 maisons du citoyen** en 2023 ; **30 maisons du citoyen** en 2024.

Analyse de l'indicateur : L'indicateur n'a pas atteint sa cible compte tenu de la nouvelle orientation donnée au projet par Madame le Ministre. De 2020 à 2022, 01 maison du citoyen a été construite.

### **Indicateur 3 : Nombre cumulé de procédures administratives dématérialisées accessibles en ligne**

Sources de données : **Direction des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Éthique**

Mode de calcul : (nombre de procédures dématérialisées accessibles en ligne au terme de l'année N) + (le résultat de l'année N-1)

Valeurs cibles : **166 procédures administratives** en 2022 ; **266 procédures administratives** en 2023 ; **300 procédures administratives** en 2024.

Analyse de l'indicateur : la cible n'a pas été atteinte parce que trente (30) procédures ont été dématérialisées mais sont en attente d'être mises en ligne et les cent (100) autres sont en cours de dématérialisation.

En 2020, 66 procédures administratives ont été dématérialisées, ce nombre baisse en 2021 et passe à 36 procédures pour rester statique en 2022.

### **Indicateur 4 : Nombre cumulé de structures administratives utilisant la signature électronique**

Sources de données : **Direction de la Transformation Digitale de l'Administration et de l'Innovation**

Mode de calcul : ( nombre de structures administratives utilisant la signature électronique au terme de l'année N) + (le résultat de l'année N-1)

Valeurs cibles : **01 structure** en 2022 ; **03 structures** en 2023 ; **05 structures** en 2024.

Analyse de l'indicateur : L'activité n'a pas été budgétisée pour l'exercice 2022. Cependant, la phase pilote a été réalisée par l'Ex-Secrétariat d'Etat en charge de la Modernisation de l'Administration.

L'activité n'a pas eu de dotation pour les années 2020 et 2021.

### **Objectif Spécifique 3 : Améliorer l'accès des usagers-clients aux informations et aux services publics**

#### **Indicateur 1 : Nombre cumulé de structures orientées citoyen disposant d'un système de management de la qualité**

Sources de données : **Direction de la Modernisation de l'Organisation Administrative**

Mode de calcul : (nombre de structures orientées citoyen disposant d'un système de management de la qualité au terme de l'année N) + (le résultat de l'année N-1)

Valeurs cibles 01 structure en 2022 ; 05 structures en 2023 ; 05 structures en 2024.

Analyse de l'indicateur : cible atteinte. Le système de management de la qualité a été implémenté à l'OSEP.

En 2020 et en 2021, aucune structure n'a disposé d'un système de management de la qualité comparativement à 2022.

#### **Indicateur 2 : Proportion des requêtes traitées**

Sources de données : **Observatoire du Service Public**

Mode de calcul : ( nombre de requêtes traitées / nombre de requêtes enregistrées) \*100

Valeurs cibles : **100%** en 2022 ; **100%** en 2023 ; **100%** en 2024.

Analyse de l'indicateur : Pour une cible de 100%, on a une réalisation de **98,97 %** soit un écart de **1,03%** qui s'explique par le fait que certaines requêtes enregistrées n'ont pas pu être traitées. Le taux de réalisation en 2020, de **95%** a connu une baisse et est passé à **93,66%** en 2021, suivi d'une hausse en 2022 le portant **98,97%**.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

Au cours de cette gestion, des progrès ont été constatés.

Au niveau du développement de l'E-démarche, nous retenons l'opérationnalisation des 15 procédures dématérialisées de la Direction de la Production et de l'Industrie Forestières (DPIF) du ministère des Eaux et Forêts, le recueil et prototypage de 150 nouvelles procédures administratives en liaison avec l'OSEP et l'élaboration de l'avant-projet de loi sur la simplification des procédures administratives au sein de l'administration publique ivoirienne.

Au niveau du renforcement de la politique de Modernisation de l'Administration, les principales réalisations sont l'organisation de la cérémonie d'installation des membres du comité consultatif de l'OSEP et de remise des bornes tactiles et la diffusion de l'émission « Notre Fonction Publique » tous les mercredis en quinze après le Journal Télévisé de 20h de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI1).

Au niveau de la rationalisation de la création, de l'organisation des services de l'administration centrale et simplification des procédures administratives, nous avons la construction de l'antenne de « La Maison du Citoyen » de Korhogo et le démarrage de l'étude d'orientation stratégique du projet « La Maison du Citoyen ».

Au niveau de la mise en place d'un système de management de la qualité (SMQ) dans les administrations publiques et para publiques, l'élaboration d'une stratégie de conduite du changement, de promotion de l'éthique et de la déontologie et l'implémentation du Dispositif d'Accueil à l'IPS-CGRAE (site pilote) sont les principales réalisations.

Cependant, l'appréciation par les acteurs clés du pilotage du programme dans la formulation des cibles et indicateurs de performance ne facilite pas une bonne mise en œuvre de la stratégie du programme.

### IV.2. Recommandations

Pour remédier à cette difficulté, il faut une sensibilisation des acteurs pour les inciter à s'impliquer davantage dans le processus d'élaboration du DPPD-PAP.

## CONCLUSION

Au terme de ce qui précède, l'on note une réelle efficacité dans la gestion des ressources et dans l'atteinte des résultats.

Avec un taux d'exécution budgétaire de **97,57%**, le Programme Modernisation de l'Administration est parvenu à un niveau de performance globalement satisfaisant sur chacun de ses objectifs stratégiques.

En outre, les grands chantiers ouverts par le projet « e-démarche administrative », l'élaboration de l'avant-projet de loi sur la simplification des procédures administratives au sein de l'administration publique ivoirienne, la diffusion de l'émission « Notre Fonction Publique », la construction de l'antenne de « La Maison du Citoyen » de Korhogo et le démarrage de l'étude d'orientation stratégique dudit projet sont des engagements fermes de consolidation des acquis et de l'amélioration générale de la performance du programme dans les années à venir.

## CONCLUSION GENERALE

Le Ministère de la Fonction Publique a bénéficié d'un crédit budgétaire de **37 770 950 685 Francs CFA** au titre de l'année 2022 pour l'exécution de sa mission mise en œuvre par ses trois (03) programmes : Administration Générale, Fonction Publique et Modernisation de l'Administration. La déclinaison de ces programmes a donné au total dix (10) actions et cent-un (101) activités exécutées par les services supports et techniques.

Au terme de l'exercice 2022, l'examen de l'état de mise en œuvre des actions et activités indique un taux d'exécution budgétaire de **95,78%** pour le programme Administration Générale, **99,15%** pour le programme Fonction Publique et **97,57%** pour le programme Modernisation de l'Administration, soit un taux global de **96,71%**.

Au-delà de cette performance réalisée dans la capacité d'absorption des crédits, l'on relève la réalisation de la quasi-totalité des activités prévues avec un niveau d'atteinte des cibles globalement satisfaisant pour chacune d'elles. Les résultats obtenus sont appréciés sur la base des indicateurs retenus par programmes et actions. Ces résultats s'inscrivent dans la continuité de ceux prévus dans le Projet Annuel de Performance 2022-2024. Ils ont permis de faciliter l'appréciation de la pertinence des stratégies et interventions initiales.

En outre, au titre du Programme support, l'exercice 2022 est marquée par la coordination des rencontres avec les fédérations syndicales ayant abouti à la signature de la trêve sociale 2022-2027 et la revalorisation salariale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat, les rencontres d'échanges et de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat dans les villes de Toumodi, Yamoussoukro et Tiébissou et par l'organisation de la deuxième édition des Journées de la Fonction Publique du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Au titre du Programme Fonction Publique, les progrès emblématiques réalisés restent l'accélération de la procédure de délivrance des actes de nomination et de promotion, la finalisation des affectations résiduelles de 2018, 2019 et 2020 et l'organisation des Awards de la Fonction Publique distinguant les meilleurs DRH des Ministères et Institutions.

Au titre du Programme Modernisation de l'Administration, les progrès réalisés sont la diffusion de l'émission « Notre Fonction Publique », le démarrage de l'étude d'orientation stratégique du projet « La Maison du Citoyen » et l'implémentation du dispositif d'accueil à l'IPS-CGRAE.

Toutefois, il est apparu à la pratique le caractère inopérant de certains indicateurs de performance, dû à leur mauvaise formulation.

Au terme de l'exercice 2022, nous notons que la plupart des activités prévues, conformément au plan d'action, ont été réalisées. Le niveau de performance des programmes est globalement satisfaisant.

# **SECTION 340: MINISTERE DES TRANSPORTS**



## INTRODUCTION

Monsieur AMADOU Koné a été nommé Ministre des Transports depuis le 11 janvier 2017 conformément au décret N°2017-14 du 11 janvier 2017, portant nomination des membres du Gouvernement. Au cours de l'exercice 2022, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère des Transports chargé des Affaires Maritimes (SEMTAM), dirigé par Docteur Célestin Doh SEREY, a été supprimé et ses attributions ont été reversées au Ministère des Transports à la faveur du remaniement ministériel du 20 avril 2022.

Conformément au décret N° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministre des Transports est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Transports, notamment, la promotion, l'organisation et le contrôle des transports routiers, ferroviaires, aériens, fluvio-lagunaires et maritimes ; le développement des infrastructures des aérodromes, des aéroports, des ports, des gares routières, des chemins de fer nationaux et urbains et des infrastructures fluviales ; la lutte efficace contre l'insécurité routière sous toutes ses formes; l'application de la réglementation relative à la sécurité et à la sûreté aérienne, maritimes, portuaires et fluvio-lagunaires.

Le Ministère des Transports comporte quatre (4) programmes. Outre le cabinet, les directions et services qui lui sont rattachés, il comprend trois (03) Directions Générales, trente-quatre (34) directions centrales, vingt-trois (23) Directions Régionales, huit (08) arrondissements maritimes et sept (07) Directions Départementales.

En 2022, l'économie ivoirienne, comme l'ensemble du monde, a été confrontée à la perturbation des chaînes d'approvisionnement internationales, à la flambée des prix de l'énergie, des produits pétroliers, de certains produits alimentaires (Mot du premier Ministre Patrick ACHI extrait du bilan 2022 du Gouvernement). Cette situation a impacté le transport des personnes et des marchandises.

Le présent rapport est structuré en cinq (05) parties ; la première partie concernant le ministère est subdivisée en trois points que sont la présentation générale du ministère, la performance globale du ministère et le financement global du ministère. Les autres parties, consacrées chacune à un programme (Administration Générale, Transport Aérien, Transport Terrestre, Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire), se déclinent en quatre points à savoir la présentation du programme, les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022, la performance du programme et les perspectives.

## PARTIE I : LE MINISTERE

### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

#### I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère des Transports comporte quatre (4) programmes, quinze (15) actions et cent cinquante-deux (152) activités.

*Tableau récapitulatif des actions et activités par programme*

Programme	Actions	Activités
Administration Générale	4	74
Transport Aérien	4	18
Transport Terrestre	4	31
Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire	3	29
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>152</b>

## **I.2. Politique ministérielle**

### **Les orientations stratégiques**

Au titre du Ministère des Transports :

- l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des services de transport ;
- le renforcement de la sécurité et de la sûreté ferroviaire, routière, aérienne, maritime et fluvio-lagunaire ;
- le renforcement de la compétitivité et la facilitation des échanges économiques et commerciaux ;
- l'amélioration de l'accès des populations à des services de transport de qualité.

Au titre de l'ex-Secrétariat auprès du Ministère des Transports chargé des Affaires Maritimes :

- l'amélioration de la gouvernance des Affaires maritimes ;
- le renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes et portuaires ;
- l'amélioration de l'accès des populations à des services de transports maritimes et fluvio-lagunaire de qualité ;
- le renforcement de la compétitivité et la facilitation des échanges économiques et commerciaux.

### **Les résultats stratégiques**

Au titre du Ministère des Transports :

- l'administration des Transports est moderne et performante ;
- la compétitivité des services du transport aérien est accrue ;
- les conditions d'accès des populations à des services de transports routiers et ferroviaire sont améliorées;

Au titre de l'ex-Secrétariat auprès du Ministère des Transports chargé des Affaires Maritimes :

- la gouvernance des affaires maritimes est améliorée ;
- l'accès et la qualité des services de transport par voies d'eau au profit des usagers sont améliorés.

### **Les objectifs globaux**

Au titre du Ministère des Transports :

- Promouvoir une administration moderne et performante ;
- Accroître la compétitivité des services du transport aérien ;
- Améliorer le niveau de service de transport routier et ferroviaire ;

Au titre de l'ex-Secrétariat auprès du Ministère des Transports chargé des Affaires Maritimes, en ce qui concerne le programme « Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire » :

- Améliorer l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité.

## **II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE**

### **II.1. Architecture du cadre de performance**

Après le remaniement gouvernemental du 20 avril 2022, le Ministère des Transports est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux. Lesquels objectifs globaux sont décomposés en 11 objectifs spécifiques, vérifiés par 22 indicateurs auxquels sont associées 22 cibles.



**Tableau 192** : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	11	22	22

## II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Au total, sur les vingt-deux (22) cibles associées aux indicateurs de performance qui mesurent les objectifs spécifiques, 12 ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 55%. Ce taux s'explique essentiellement par les difficultés de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités en lien avec lesdits indicateurs.

Cependant, de bons résultats ont été enregistrés. Il s'agit :

- Le renforcement du cadre réglementaire en matière de transport (circulation des motos et tricycles dans la ville d'Abidjan ; transports publics particuliers de personnes) ;
- Mise en œuvre effective de la vidéo verbalisation ;
- Mise en œuvre de la phase pilote de l'automatisation de l'examen théorique du permis de conduire à la date du 14 octobre 2022 ;
- L'achèvement de la construction du deuxième terminal à conteneurs du Port Autonome d'Abidjan (PAA) et sa mise en service le vendredi 2 décembre 2022 ;
- L'ouverture de 02 nouvelles liaisons aériennes respectivement à destination de la Guinée Bissau (02 juin 2022) et de l'Afrique du Sud (29 juin 2022).

**Tableau 193** : Synthèse des réalisations du cadre de performance du ministère

Programmes	Cibles			
	Atteintes	Non atteintes	Total	Taux de réalisation
Administration Générale	3	1	4	75%
Transport Aérien	3	4	7	43%
Transport Terrestre	2	3	5	40%
Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire	4	2	6	67%
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>55%</b>

## III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

**Tableau 194** : Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>64 425 352 865</b>	<b>241 697 676 526</b>	<b>240 865 672 441</b>	<b>832 004 085</b>	<b>99,66</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>39 183 192 150</b>	<b>76 709 054 520</b>	<b>75 877 050 435</b>	<b>832 004 085</b>	<b>98,92</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	39 183 192 150	76 709 054 520	75 877 050 435	832 004 085	98,92
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	-
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>25 242 160 715</b>	<b>164 988 622 006</b>	<b>164 988 622 006</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
1.2.1 Emprunts projets	16 542 719 669	164 609 422 006	164 609 422 006	0	100,00
1.2.2 Dons Projets	8 699 441 046	379 200 000	379 200 000	0	100,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	-

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2 CHARGES</b>	<b>64 425 352 865</b>	<b>241 697 676 526</b>	<b>240 865 672 441</b>	<b>832 004 085</b>	<b>99,66</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>3 185 854 432</b>	<b>8 653 487 788</b>	<b>8 643 487 783</b>	<b>10 000 005</b>	<b>99,88</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	3 177 274 432	8 634 907 788	8 634 907 783	5	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	8 580 000	18 580 000	8 580 000	10 000 000	46,18
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>1 069 603 671</b>	<b>2 245 488 440</b>	<b>2 020 667 690</b>	<b>224 820 750</b>	<b>89,99</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>11 440 627 952</b>	<b>12 897 977 767</b>	<b>12 886 622 317</b>	<b>11 355 450</b>	<b>99,91</b>
2.3.1 Transferts courants		12 897 977 767	12 886 622 317	11 355 450	99,91
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	-
<b>2.4 Investissement</b>	<b>48 729 266 810</b>	<b>217 900 722 531</b>	<b>217 314 894 651</b>	<b>585 827 880</b>	<b>99,73</b>
2.4.1 Trésor	23 487 106 095	52 912 100 525	52 326 272 645	585 827 880	98,89
2.4.2 Financement extérieur	25 242 160 715	164 988 622 006	164 988 622 006	0	100,00
Dons	8 699 441 046	379 200 000	379 200 000	0	100,00
Emprunts	16 542 719 669	164 609 422 006	164 609 422 006	0	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>64 425 352 865</b>	<b>241 697 676 526</b>	<b>240 865 672 441</b>	<b>832 004 085</b>	<b>99,66</b>

Source : RAP 2021 du Ministère des Transports, Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

Dans le cadre de l'exercice 2022, le Ministère des Transports a bénéficié d'un budget initial de 166 375 831 739 F CFA porté à 241 697 676 526 F CFA en fin d'exercice. Il a été exécuté à hauteur de 240 865 672 441 F CFA, soit un taux de 99,66%. Il est en hausse de 68,03% par rapport à l'exercice 2021 (89,39%). Cette hausse s'explique par les crédits reversés suite au rattachement du programme 4 « transport maritime et fluvio-lagunaire » à la suite du remaniement ministériel du 20 avril 2022 ; les crédits reçus dans le cadre de la régularisation de deux avances de trésorerie au profit d'Air Côte d'Ivoire et du Port Autonome de San-Pedro (PASP) et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la sécurité routière (SNSR).

Les écarts entre les prévisions et les réalisations s'expliquent par diverses raisons. Au niveau des dépenses de biens et services, on note les rejets d'actes de dépenses par le Contrôleur Financier auprès du Ministère des Transports et la non-exécution de deux activités de l'ex-SEMTAM (Prendre en charge les honoraires des agents sous Convention BNETD" et "Gérer les dépenses des conférences et missions hors Cote d'Ivoire), inscrites au budget du programme Administration Générale. Au niveau des dépenses d'investissements, en plus des cas de rejet du contrôleur financier, l'attente de l'exécution physique des marchés avant leur engagement a empêché la consommation des crédits avant la clôture budgétaire. Enfin, des crédits de personnel d'un montant de 10 000 000 F CFA n'ont pu être exécutés. En effet, initialement destinés au renforcement des capacités du personnel des affaires maritimes, une procédure de modification budgétaire en vue de leur utilisation efficiente, n'a pu connaître de dénouement avant la clôture budgétaire.

## PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

### INTRODUCTION

Monsieur CONE Dioman, Magistrat hors hiérarchie nommé le 09 juin 2021 en qualité de Directeur de Cabinet du Ministère des Transports, est le responsable du programme Administration Générale. Ledit programme sert de support et de soutien aux trois (03) programmes opérationnels du ministère, à savoir ceux relatifs au transport aérien, transport terrestre et au transport maritime et fluvio-lagunaire.

Il convient de rappeler que le programme « Administration Générale » de l'Ex-SEMTAM a été fusionné avec celui du Ministère des Transports.

Les activités dudit programme se sont exécutées dans un contexte marqué par des changements intervenus au niveau organique et institutionnel suite au rattachement du Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Maritimes au Ministère des Transports.

Le rapport de performance du programme s'articule autour de quatre (04) points. Ce sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

### **I.1. L'objectif du programme**

L'objectif global du programme 1 « Administration Générale » est « Promouvoir une administration moderne et performante ». Il vise l'atteinte d'un résultat stratégique, à savoir, l'administration des transports est moderne et performante.

### **I.2. Le financement du programme**

Le programme a bénéficié, au terme de l'exercice 2022, d'un budget total de 8 794 594 776 F CFA, dont 6 747 709 188 F CFA au titre des dépenses de personnel, 1 494 839 455 F CFA pour les biens et services, 447 046 133 F CFA alloués aux transferts et 105 000 000 F CFA pour mener à bien les investissements.

## **II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022**

### **II.1. Exécution du budget**

En début d'exercice 2022, le programme « Administration Générale » disposait d'un budget de 9 279 962 824 F CFA. Suite aux collectifs budgétaires, cette prévision initiale a été ramenée à 8 933 812 191 F CFA soit une baisse de 346 150 633 F CFA. Afin de faire face aux effets induits par cette modification à travers une utilisation efficiente des ressources du ministère, des réaménagements budgétaires internes ont été effectuées. Ce qui a fait passer le budget du programme à 8 794 594 776 F CFA en fin d'exercice.

Au cours de l'exercice, des mouvements de crédits sont intervenus consécutivement aux collectifs et aux actes portant réaménagement du budget voté. Ce sont :

- l'ARRETE INTERMINISTERIEL N°0003 du 19 Juillet 2022 portant créations, d'activités, de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de deux cent soixante-quatorze millions deux cent mille (274 200 000) FCFA, dans le programme 22112 « Administration Générale » au titre des dépenses d'investissement et de Biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;
- la DECISION N°0010 MT/DPSP/RFFIM/SB du 19 OCTOBRE 2022 portant virements de crédits d'un montant total d'Un million Cinq cent soixante-dix mille (1 570 000) FCFA, dans l'activité 78049000677 : « Planifier, programmer, suivre et évaluer les activités du ministère », du programme 21112 « Administration Générale » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;
- la DECISION N°008 MT/DAFGDC/RFFIM/SB du 31 AOÛT 2022 portant création de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de Quatre-vingt-neuf millions neuf cent douze mille neuf cent cinquante-sept (89 912 957) FCFA, dans l'activité 78049000500 : « Gérer les dépenses centralisées du Ministère », du programme 21112 « Administration Générale » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;
- la DECISION N°006/MT/RFFIM/BR du 06 AVRIL 2022 portant virements de crédits de Trois millions cinq cent mille (3.500.000) FCFA, dans l'activité 78049000677 : « Planifier, programmer, suivre et évaluer les activités du ministère » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;
- la DECISION N°00002/MT/RFFIM/BR du 23 FEVRIER 2022 portant virements de crédits d'un million (1.000.000) FCFA, dans l'activité 18045100010 : « Superviser les activités opérationnelles du Ministère au niveau départemental (KATIOLA) » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;
- la DECISION N°00001/MT/RFFIM/BR du 23 FEVRIER 2022 portant création de lignes et virements de crédits d'un montant de Cent trente-six millions, huit cent quatre-vingt-sept mille, cinquante-six (138.887.056) FCFA, dans les activités 78049000500 : « Gérer les dépenses centralisées du Ministère », 78049000478 : « Mettre en œuvre le système de Management

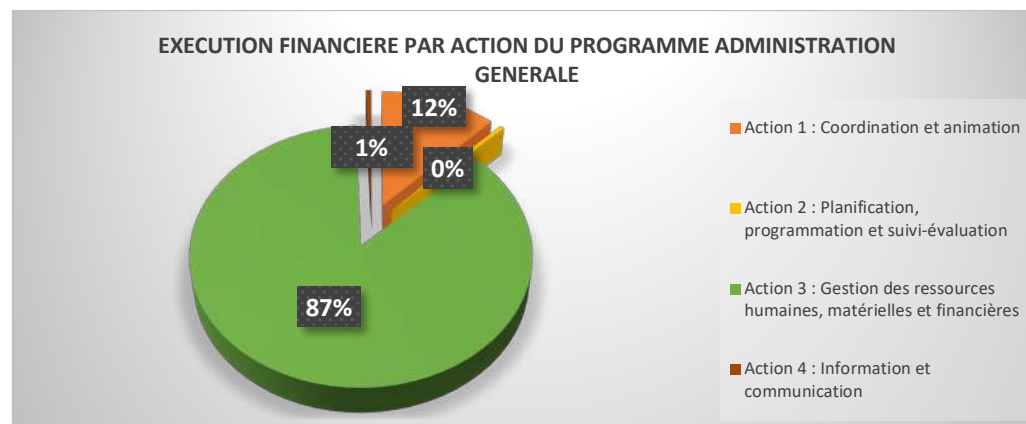
de la Qualité et l'Archivage moderne des Documents au sein de la DAF», 78049000579 : « Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD-PAP/CDMT », 78049000501 : « Gérer les ressources financières du ministère » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 195 : Exécution financière par action du programme 1 « Administration Générale »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination et animation	0	0	468 172 395	516 851 183	447 944 952	435 690 683	105 000 000	105 000 000	1 021 117 347	1 057 541 866
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	13 546 600	40 054 521	0	0	22 305 118	0	35 851 718	40 054 521
Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	1 340 249 301	6 739 129 183	409 777 866	749 109 281	0	0	0	0	1 750 027 167	7 488 238 464
Action 4 : Information et communication	8 580 000	8 580 000	24 998 996	40 820 633	0	0	0	0	33 498 996	49 400 633

Source : RAP 2021 et DGBF (Extraction des données du SIGOBE à la date du 07/03/2023)



#### Action 1 : Coordination et animation

L'exécution financière de cette action présente un écart de plus de 36 424 519 F CFA par rapport à 2021. Il s'explique par la présence des activités du programme « Administration Générale » de l'ex-SEMTAM à la suite du remaniement ministériel du 20 avril 2022.

Comparativement à la prévision initiale, l'exécution financière de cette action donne un écart de 138 787 246 F CFA. Cela est principalement dû aux crédits des activités "Prendre en charge les honoraires des agents sous Convention BNETD" et "Gérer les dépenses des conférences et missions hors Cote d'Ivoire" de l'ex-SEMTAM, qui n'ont pas été consommés en raison de la fusion dudit secrétariat d'Etat au Ministère des Transports suite au remaniement du 20 avril 2022.

## Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation

Au niveau de cette action, l'exécution 2022 est en hausse de 4 202 803 FCFA par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par la création d'une activité de biens et services « suivre les projets du ministère » d'un montant de 25 000 000 F CFA. Aussi, une activité de planification du programme « Administration Générale » de l'ex-SEMTAM a été prise en compte dans ladite action. En outre, l'activité d'investissement « Mettre en place un système de gestion des Projets Programmes et des statistiques des Transports » a pris fin à l'issue de l'exercice 2021. Au total, l'exécution financière de ladite action au titre de la gestion 2022 indique un taux de 100%.

## Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

L'exécution de l'action « gestion des ressources humaines, matérielles et financières » est en hausse de 5 738 211 297 F CFA par rapport à 2021. Cette hausse est due à la prise en compte des dépenses de personnel de l'ex-SEMTAM dans celles du ministère. L'écart de 17 572 042 F CFA observé entre prévision et réalisation 2022, s'explique par le respect du plafond autorisé au niveau des dépenses de biens et services.

## Action 4 : Information et communication

L'exécution de cette action au 31 décembre 2022 affiche une hausse de 15 901 637 F CFA par rapport à 2021. Il s'explique principalement par la prise en compte dans cette action, de deux activités provenant de l'Ex-SEMTAM dont les crédits ont majoré ceux de l'action. L'écart de 2 999 999 F CFA entre prévision et réalisation 2022 est dû aux rejets de deux actes de dépenses par le Contrôleur Financier. En vue de réduire le taux de rejet de dépenses, l'accent a été mis sur la prise en compte par les gestionnaires de crédits, des recommandations du Contrôleur Financier.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 196** : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2022)	Budget Actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1 : Construction de classes polyvalentes a l'ARSTM</b>	<b>2015</b>	<b>2018</b>	<b>2 783 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>105 000 000</b>	<b>105 000 000</b>
Sur financement intérieur			2 783 000 000	150 000 000	105 000 000	105 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>2 783 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>105 000 000</b>	<b>105 000 000</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>2 783 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>105 000 000</b>	<b>105 000 000</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : DGPLP ; DGBF (Extraction du SIGOBE au 07 /03 /2023).

Le projet de Construction de classes polyvalentes à l'ARSTM, démarré en 2015, avait une durée prévisionnelle de 03 ans. Cependant, il n'a pas encore été achevé, compte tenu du faible niveau des ressources affectées pour son financement. Plusieurs composantes ont néanmoins été réalisées.

Il s'agit de : Conception architecturale (Plan des différents bâtiments et construction des bâtiments conformément aux plans (100%)); Construction d'un campus de formation continue (taux d'exécution du bâtiment 50%, pose de l'enduit intérieur et extérieur réalisée à 100%, tirage des câbles pour l'électricité (en cours) 30%, pose des faux plafond et des carreaux (en cours, matériel commandé) ; Construction d'un amphithéâtre (taux d'exécution du bâtiment 42%, fondation réalisée à 100%, Dallage rez de chaussée réalisé à 100%, Dallage de la mezzanine réalisé à 100%, Dallage des salles de conférence réalisé à 80%) ; Construction des salles de classes et de bureaux (taux d'exécution du bâtiment 30%, Dallage rez de chaussée des deux bâtiments réalisé à 100%).

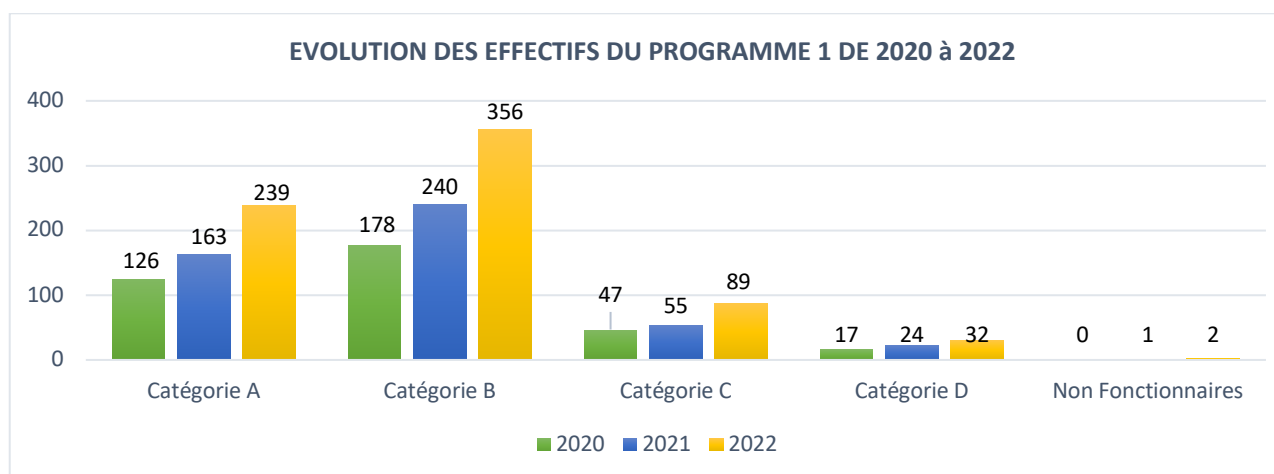
### II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 197 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 « Administration Générale »**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	163	27	8	77	1	239
<b>Catégorie B</b>	240	41	4	119	3	356
<b>Catégorie C</b>	55	16	1	34	0	89
<b>Catégorie D</b>	24	6	3	9	1	32
<b>Non Fonctionnaires</b>	1	0	-	1	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>483</b>	<b>90</b>	<b>16</b>	<b>240</b>	<b>5</b>	<b>718</b>

Source : RAP 2021 ; catalogue des mesures nouvelles du budget 2022 ; DRH ministère des Transports.



L'évolution des effectifs du programme donne de constater un surplus de 150 agents affectés par rapport aux besoins exprimés. Cette situation fait suite à la décision de la DRH d'affecter dans les Unités Opérationnelles, le personnel mis à la disposition du Ministère des Transports par le Ministère de la Fonction Publique. Cependant, cela n'a pas impacté la performance du programme.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans l'optique d'atteindre son résultat stratégique, à savoir, « l'Administration des Transports est moderne et performante », ses principales activités réalisées portent sur des réformes effectuées en 2022 pour soutenir l'ensemble du secteur des transports. Il s'agit de :

- l'adoption du décret relatif à la mise en place d'un plan de circulation des motos et tricycle dans la ville d'Abidjan ;
- l'adoption du nouveau code de l'aviation civile le 23 Novembre 2022 ;
- l'adoption du décret relatif à la réglementation des transports publics particuliers de personnes (VTC et co-voiturage) ;
- la mise en place d'une plateforme électronique de suivi des activités de contrôle technique automobile ;
- l'adoption de la Stratégie Nationale de Sécurité routière pour la période 2021-2025 qui a permis de mettre en œuvre la vidéo verbalisation : plus de 3 millions d'infractions ont été notifiées de septembre 2021 à fin septembre 2022. 30% de ces contraventions ont été recouvrées pour un montant total de 1,8 milliard FCFA ;
- la réactivation et le fonctionnement régulier de la commission de retrait des permis avec plus de 376 permis de conduire retirés en 2022 ;

- la mise en œuvre de la phase pilote de l'automatisation de l'examen théorique du permis de conduire, le 14 octobre 2022.

Nonobstant ces acquis, une faiblesse a été relevée. Il s'agit du besoin important de renforcement des capacités des agents du ministère auquel les réponses appropriées et identifiées n'ont pu être mise en œuvre du fait du faible niveau des ressources allouées au programme. Pour y remédier, un relèvement du niveau de ressources du ministère notamment en « biens et services » est nécessaire.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 198** : Évolution des indicateurs du programme 1 « Administration Générale »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur des transports</b>						
IP1.1 : Taux d'exécution du budget du Ministère	%	79,64	41,54	83,39	65	98,19
IP1.2 : Taux de réalisation des activités du Ministère	%	75	101,19	103	90	96,88%
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère des Transports</b>						
IP2.1 : Taux de couverture médiatique des activités du secteur des transports	%	70	80	70	100	80
IP2.2 : Taux de fréquentation des réseaux sociaux du Ministère	%	65, 54	70	80	75	75

Source : SIGOBE ; DAF – MT ; SCRP – MT

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur des transports

###### Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget du Ministère

Le taux d'exécution du budget du Ministère vise à déterminer la proportion des dépenses réalisées (ordonnancement) du ministère par rapport au budget actuel. Au 31 décembre 2022, la valeur de cet indicateur est de 99,66% contre une cible de 65%, soit une performance de + 34,66%. Cette performance s'explique par la prise en compte des recommandations du RFFIM lors des dialogues de gestion de l'exercice 2022. Lesquelles recommandations ont permis la résolution de nombreuses difficultés notamment le gel des codes d'accès des gestionnaires de crédits du programme « transport maritime et fluvio-lagunaire ».

Comparativement aux exercices 2020 et 2021, le taux d'exécution du budget du ministère suit une évolution croissante d'année en année. Cependant, de 2019 à 2020, on observe une chute du taux d'exécution du budget du ministère.

Cela est principalement dû à la notification tardive (information reçue après la clôture budgétaire à travers les données du système d'exécution budgétaire en date du 15/01/2021) des crédits reçus dans le cadre du plan de soutien covid-19, correspondant à 55% du budget total et qui n'avaient pas été exécutés.

Ces crédits étaient sans doute destinés à la régularisation d'avances de trésorerie consenties afin de réduire les effets de la pandémie sur le secteur des transports.

###### Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du Ministère

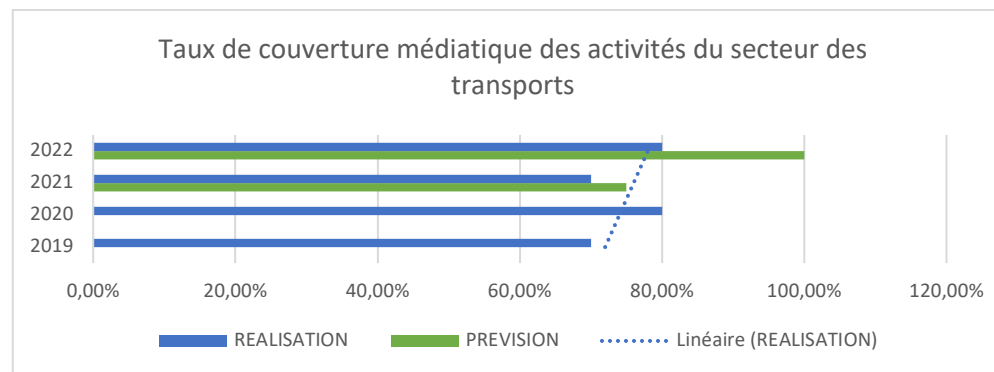
Le taux de réalisation des activités du ministère sert à évaluer la proportion des activités réalisées par rapport à celles prévues. Ce taux affiche au 31 décembre 2022, une valeur de 96,88% contre 90% prévue, soit une performance de +6,88%.

Cette performance serait à 10% si toutes les activités de l'ex-SEMTAM avaient été réalisées suite à la fusion des deux (02) départements.

De 101,19% en 2020 à 103% en 2021, le taux de réalisation des activités du ministère présente une évolution croissante. Ces réalisations au-delà de 100% s'expliquent par la création en cours d'exercice, de nouvelles activités au sein du ministère. Par contre en 2022, le taux de réalisation des activités du ministère connaît une baisse de 6,12% par rapport à 2021. Cette baisse est due à la non-réalisation des activités de l'ex-SEMTAM, lesquelles activités ont été ajoutées au ministère en cours d'exercice.

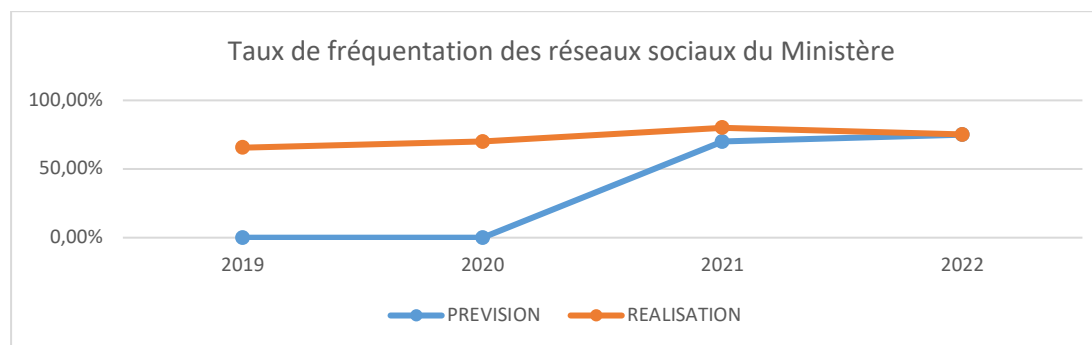
**Objectif spécifique 2 : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère des Transports**

**Indicateur 1 : Taux de couverture médiatique des activités du secteur des transports**



Le taux de couverture médiatique des activités du secteur des transports permet de mesurer le niveau de couverture médiatique des activités du ministère sur toute l'étendue du territoire national. Sa valeur au 31 décembre 2022 est de 80% contre une cible de 100% soit un écart de 20%. Cet écart s'explique par le fait que toutes les activités réalisées par les structures déconcentrées du ministère n'ont pas pu être couvertes. Face à cette situation, il a été mis en place une plateforme, " la régionale ", qui a permis de désigner des points focaux dans les structures déconcentrées en vue de la promotion des activités couvertes par le ministère.

**Indicateur 2 : Taux de fréquentation des réseaux sociaux du Ministère**



Cet indicateur indique la progression du nombre de fréquentation du site web et des plates-formes d'informations du ministère. Au terme de la gestion 2022, la cible prévisionnelle de 75% a été atteinte.



## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

Au titre des éléments positifs, nous notons :

- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur des transports ;
- La poursuite de la modernisation de l'Administration des transports.

Au titre des difficultés, nous notons :

- Le faible niveau des ressources allouées au secteur des transports ;
- Le besoin important de renforcement des capacités des agents du ministère.

### **IV.2. Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées, il est proposé :

- le relèvement du niveau de ressources allouées au secteur des transports ;
- l'accroissement du renforcement des capacités des agents du ministère.

## **CONCLUSION**

Les moyens mis à la disposition du programme « Administration générale », au cours de la gestion 2022, ont servi à la coordination et au suivi des activités du ministère. Ainsi, des réformes ont été entreprises avec notamment le renforcement du cadre législatif et réglementaire pour améliorer la gouvernance du secteur des transports et assainir les activités des autres programmes. Ces réformes ont contribué à l'atteinte du résultat stratégique du programme à savoir « l'administration des transports est moderne et performante ».

Aussi, trois (03) cibles sur quatre (04) prévues, ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 75%.

Toutefois, la mise en œuvre de ses activités s'est confrontée à des difficultés principalement la question de financement, dont la résolution pourrait permettre d'atteindre de meilleurs résultats.

## **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « TRANSPORT AERIEN »**

### **INTRODUCTION**

Madame AMICHIA épouse EKRA Anne-Marie Cécile, Ingénieur Expert de L'Aviation Civile, Directeur du Bureau Enquêtes et Analyses des Accidents d'Aviation est le responsable du programme « Transport Aérien ». Conformément au décret N°2021-453 du 20 septembre 2021, les principales missions dévolues au programme sont : la définition de la politique nationale en matière de Transports Aérien et Maritime, des Infrastructures Aéroportuaires et Portuaires ; la coordination des activités des Directions et Services sous son autorité ; l'appui des actions visant à développer la Coopération Internationale en matière de Transports Aérien et Maritime, des Infrastructures Aéroportuaires et Portuaires en liaison avec les administrations concernées et de participer à la coordination de l'action de l'Etat en Mer.

Les activités de ce programme ont été menées dans un contexte marqué par l'allègement des mesures prises en vue de lutter contre le COVID 19 et la reprise progressive du trafic aérien.

Le rapport de performance du programme s'articule autour de quatre (04) points. Ce sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Le programme 2 « Transport Aérien » a pour objectif global « Accroître la compétitivité des services du transport aérien ». Il vise l'atteinte d'un résultat stratégique, à savoir, la compétitivité des services du transport aérien est accrue.

### I.2. Le financement du programme

Au terme de l'exercice 2022, le programme a bénéficié, d'un budget total de 42 841 389 461 F CFA, dont 106 005 648 F CFA pour les dépenses de Biens et Services, 7 386 383 813 F CFA alloués aux Transferts et 35 349 000 000 F CFA pour mener à bien les Investissements.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

En début d'exercice 2022, le programme « Transport Aérien » disposait d'un budget de 39 027 390 813 F CFA. Suite aux collectifs budgétaires, cette prévision initiale a été ramenée à 44 626 590 813 F CFA. Cette hausse s'explique essentiellement par l'ajout d'une nouvelle activité d'un montant de 5 600 000 000 F CFA au profit de la compagnie nationale « AIR Côte d'Ivoire ». Afin de faire face aux effets induits par cette modification à travers une utilisation efficiente des ressources du ministère, des réaménagements budgétaires internes ont été effectués. Ce qui a fait passer le budget du programme à 42 841 389 461 F CFA en fin d'exercice.

Au cours de l'exercice, des mouvements de crédits sont intervenus consécutivement aux collectifs et aux actes portant réaménagement du budget voté. Ce sont :

l'ARRETE MINISTERIEL N° 0001 du 16 JUIN 2022 portant création d'activités, de nature économiques et virements de crédits d'un montant total de Quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA, dans le programme 22113 Transport aérien au titre des dépenses de Biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

l'ARRETE N°0001 MT/TA/RFFIM du 11 OCTOBRE 2022 portant création d'activité, de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de Quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA, dans le programme 22113 Transport aérien au titre des dépenses de Biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

la DECISION N°007/MT/RFFIM/BR du 07 AVRIL 2022 Portant virements de crédits d'un montant de Huit millions (8 000 000) FCFA, dans l'activité 78045400049 : « Analyser et instruire des incidents aériens-prévention des risques aériens » au titre des dépenses de Biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

la DECISION N°003/MT/RFFIM/BR du 28 FEVRIER 2022 portant création de lignes et virements de crédits d'un montant de Deux millions deux cent mille (2.200.000) FCFA, dans l'activité 78045400040 : « Faire appliquer les orientations de la politique en matière de transport » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

la DECISION N°007/MT/RFFIM/BR du 07 AVRIL 2022 Portant virements de crédits d'un montant de Huit millions (8 000 000) FCFA, dans l'activité 78045400049 : « Analyser et instruire des incidents aériens-prévention des risques aériens » au titre des dépenses de Biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022.

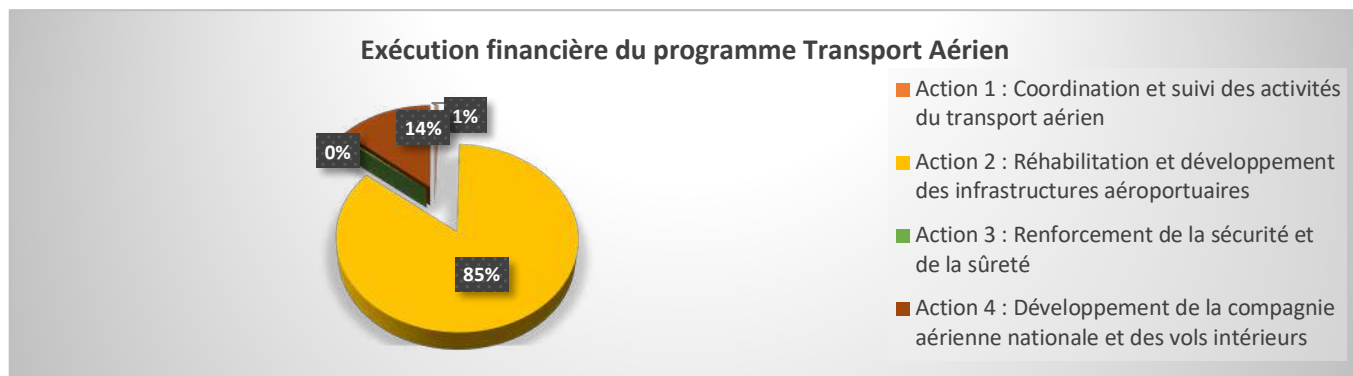
#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 2 « Transport Aérien »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination et suivi des activités du transport aérien			6 999 992	35 250 000	213 683 000	186 683 000			220 682 992	221 933 000
Action 2 : Réhabilitation et développement des infrastructures aéroportuaires					1 200 000 000	1 279 700 813	22 633 303 357	35 284 000 000	23 833 303 357	36 563 700 813

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 3 : Renforcement de la sécurité et de la sûreté			79 300 230	70 755 648			65 000 000	65 000 000	144 300 230	135 755 648
Action 4 : Développement de la compagnie aérienne nationale et des vols intérieurs					2 000 000 000	5 920 000 000			2 000 000 000	5 920 000 000

Source : RAP 2021 et DGBF (Extraction des données du SIGOBE à la date du 07 / 03/2023)



### Action 1 : Coordination et suivi des activités du transport aérien

L'exécution financière de cette action présente un écart de plus 1 250 008 F CFA par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique par les provisions constituées en vue de couvrir les charges de fonctionnement de la Direction Générale des Transports Aérien et Maritime des Infrastructures Aéroportuaires et Portuaires créée en 2021.

Comparativement à la prévision initiale, cette action a été exécutée à 100%.

### Action 2 : Réhabilitation et développement des infrastructures aéroportuaires

L'exécution financière de cette action présente un écart de plus 12 730 397 456 F CFA par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique principalement par deux faits. Ce sont :

- le virement de crédits d'un montant de Cinq milliards quatre cent soixante-huit millions (5 468 000 000) francs CFA, au sein du programme 2 « Transport Aérien », de l'activité 78045300009 « Construire et faire l'extension des aéroports de Korhogo, Kong, Daoukro et Séguéla (projet) » au profit de l'activité 90049000001 « Mettre en œuvre le plan national de sécurité routière » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère des Transports, exercice au titre 2021 ;

- la création en 2022 de l'activité « Concevoir un système de vigilance, d'alerte, de service climatique et météorologique aux usagers » d'un montant de 5 284 000 000 FCFA.

Comparativement à la prévision initiale, cette action a été exécutée à 100%.

### Action 3 : Renforcement de la sécurité et de la sûreté

L'exécution financière de cette action présente une baisse de 8 544 672 F CFA par rapport à 2021. En effet, le budget 2022 voté au niveau des dépenses de biens et services étant de 80 000 000 FCFA est passé à 70 755 648 FCFA en fin d'exercice. D'où la baisse constatée par rapport à l'exécution 2021.

Comparativement à la prévision initiale, cette action a été exécutée à 100%.

#### Action 4 : Développement de la compagnie aérienne nationale et des vols intérieurs

Comparativement à 2021, l'exécution financière 2022 de cette action présente un écart de plus 3 920 000 000 F CFA. Cette augmentation s'explique par la création en cours d'exercice de l'activité « apporter un appui exceptionnel à AIR Côte d'Ivoire pour résorber son déficit prévisionnel ».

Le budget 2022 de cette action a été exécuté à 100% de sa prévision initiale.

##### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme transport aérien

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2022)	Budget Actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1 : Construction du Poste Céréaliier du Port Autonome d'Abidjan</b>	<b>2019</b>	<b>2022</b>	<b>59 827 100 000</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>12 000 000 000</b>
Sur financement intérieur			-	-	-	-
Sur financement extérieur			59 827 100 000	12 000 000 000	12 000 000 000	12 000 000 000
<b>Projet 2 : Construire et faire l'extension des aéroports de Korhogo, Kong, San-Pedro et Séguéla (projet)</b>	<b>2018</b>	<b>2020</b>	<b>81 031 760 277</b>	<b>15 000 000 000</b>	<b>15 000 000 000</b>	<b>15 000 000 000</b>
Sur financement intérieur				15 000 000 000	15 000 000 000	15 000 000 000
Sur financement extérieur				-	-	-
<b>Projet 3 : Réhabiliter les aéroports de l'intérieur (Bouaké Daloa, Man, Odienné et Yamoussoukro (projet))</b>	<b>2012</b>	<b>2018</b>	<b>57 412 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>
Sur financement intérieur			57 412 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement extérieur				-	-	-
<b>Projet 4 : Concevoir un système de vigilance, d'alerte, de service climatique et météorologique aux usagers</b>	<b>2022</b>	<b>2025</b>	<b>21 674 000 000</b>	<b>5 284 000 000</b>	<b>5 284 000 000</b>	<b>5 284 000 000</b>
Sur financement intérieur			3 306 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			18 368 000 000	5 184 000 000	5 184 000 000	5 184 000 000
<b>Projet 5 : Etendre le Siège de l'ANAC et l'équiper de matériel moderne de sûreté et de sécurité</b>	<b>2021</b>	<b>2024</b>	<b>5 538 755 733</b>	<b>65 000 000</b>	<b>65 000 000</b>	<b>65 000 000</b>
Sur financement intérieur			5 538 755 733	65 000 000	65 000 000	65 000 000
Sur financement extérieur				-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>144 451 855 733</b>	<b>35 349 000 000</b>	<b>35 349 000 000</b>	<b>35 349 000 000</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>66 256 755 733</b>	<b>18 165 000 000</b>	<b>18 165 000 000</b>	<b>18 165 000 000</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>78 195 100 000</b>	<b>17 184 000 000</b>	<b>17 184 000 000</b>	<b>17 184 000 000</b>

Source : DGPLP ; DGBF (Extraction du SIGOBE au 7/03 /2023).

#### Projet 1 : Construction du Poste Céréaliier du Port Autonome d'Abidjan

Au 31/12/2022, l'exécution financière de ce projet affiche un taux de 100% par rapport à son budget. Il comprend deux composantes essentielles, à savoir le terminal céréaliier et le bâtiment R+4 de la capitainerie. S'agissant du terminal céréaliier le niveau de réalisation physique est de 100% au terme de l'exercice 2022 et en attente de réception. Son niveau de réalisation financière au terme dudit exercice est de 87,14% du coût global initial du projet. Ce coût global devrait connaître une hausse. En effet, afin de couvrir le montant des travaux et des frais de supervision, un prêt de 102 Millions USD a été octroyé à l'État de Côte d'Ivoire par la JICA. Mais des retards de mobilisation causés par la pandémie à coronavirus, ont renchéri les coûts du projet, au point de solliciter un prêt additionnel à hauteur de 1,4 Milliards de YEN.

Quant à la composante relative au bâtiment R+4 de la capitainerie, les travaux y correspondants devraient débuter en 2023.

L'année 2022 marque une reprise progressive du trafic. Vu l'insuffisance des ressources mises à la disposition de la SODEXAM, l'évaluation de mise en œuvre des projets de la SODEXAM (Projet 2 : Construire et faire l'extension des aéroports de Korhogo, Kong, San-Pedro et Séguéla (projet) Projet 3 : Réhabiliter les aéroports de l'intérieur (Bouaké Daloa, Man, Odienné et Yamoussoukro (projet)), nous donne la situation suivante :

#### **Projet 2 : Construire et faire l'extension des aéroports de Korhogo, Kong, San-Pedro et Séguéla (projet)**

L'exécution financière de ce projet affiche au 31/12/2022, un taux de réalisation de 100% par rapport à son budget. Les réalisations physiques portent sur la modernisation des infrastructures et la construction des aéroports de KONG et SEQUELA. Toutefois, un projet de construction de nouvelles aérogares a vu le jour sur les plates formes de KORHOGO et SAN PEDRO. Ce projet vise à moderniser nos aéroports de l'intérieur afin de les rendre plus attractifs. Ces nouvelles aérogares des aéroports de Korhogo et San-Pedro, en cours de construction, affichent des taux de réalisation respectifs de 38,65% et 69%. Il convient de signifier toutefois que, des aérogares provisoires ont été construites afin de permettre une continuité de service pendant les travaux de construction.

#### **Projet 3 : Réhabiliter les aéroports de l'intérieur (Bouaké Daloa, Man, Odienné et Yamoussoukro (projet)**

Au 31/12/2022, l'exécution financière de ce projet affiche un taux de 100% par rapport à son budget.

En raison du faible niveau de ressources reçues, certains travaux de réhabilitation sur les plateformes de Korhogo, Bouaké, Man, Odienné, San-Pedro et Yamoussoukro n'ont pas pu être effectués. Toutefois, la réalisation globale du projet se situe au terme de l'exercice 2022 à 73%.

La SODEXAM exploite 7 aéroports, notamment Bouaké, Korhogo, Man, Odienné, San-Pedro, Abidjan et Yamoussoukro.

#### **Projet 4 : Concevoir un système de vigilance, d'alerte, de service climatique et météorologique aux usagers**

En fin d'exercice 2022, l'exécution financière de ce projet affiche un taux de 100% par rapport à son budget.

Les ressources reçues ont servi au démarrage du projet avec le recrutement de la société METEO France INTERNATIONAL et la pose de la première pierre.

#### **Projet 5 : Etendre le Siège de l'ANAC et l'équiper de matériel moderne de sûreté et de sécurité**

L'exécution financière de ce projet affiche, au terme de l'exercice 2022 un taux de 100% par rapport à son budget.

Par ailleurs, le faible niveau de financement en 2022 (65 000 000 F CFA) a conduit à entamer que la réalisation de l'une des composantes du projet, à savoir, acquérir des véhicules de supervision équipés en moyens de communication.

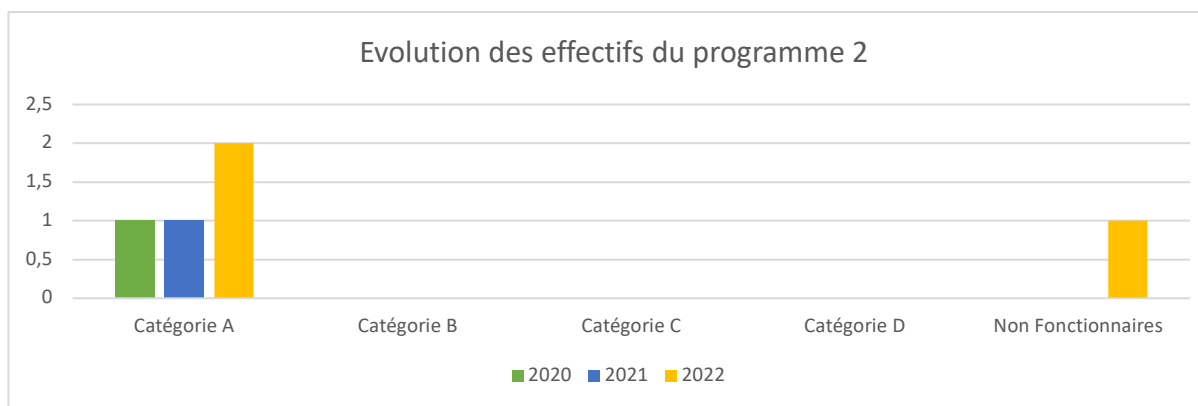
### **II.2. Évolution des effectifs**

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 :** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2 « Transport Aérien »

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	1	3	0	1	0	2
<b>Catégorie B</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Catégorie C</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Catégorie D</b>	0	1	0	0	0	0
<b>Non Fonctionnaires</b>	2	0	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

Source : RAP 2021 ; catalogue des mesures nouvelles du budget 2022 ; DRH ministère des Transports.



Au 31 décembre 2022, le programme comptait un total de 3 agents. En effet, les effectifs des structures autonomes dudit programme n'ont été pris en compte.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales réalisations du programme au titre de l'exercice 2022, portent sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté aéroportuaire, l'amélioration des infrastructures aéroportuaires et l'accroissement de la flotte AIR Côte d'Ivoire. Il s'agit notamment de :

l'achèvement de l'installation de l'ILS de l'aéroport de Bouaké qui est une méthode de radiogoniométrie permettant l'atterrissage des avions sans visibilité ;

l'ouverture de 02 nouvelles liaisons aériennes respectivement à destination de la Guinée Bissau et de l'Afrique du Sud ;

le suivi des plateformes aéroportuaires et les stations météorologiques ;

la réhabilitation sur les plateformes de Korhogo, Bouaké, Man, Odienné, San-Pedro et Yamoussoukro avec un niveau global de réalisation de 73%.

Malgré les atouts du programme, plusieurs faiblesses ont été relevées. Notons l'absence de scanneur sur les escales d'Odienné et Man ; la panne de scanneur depuis plusieurs mois sur les escales de San-Pedro et Korhogo ; l'enregistrement et l'embarquement manuels ; l'absence de balisage sur la piste de San-Pedro ; les salles d'arrivées trop petites des escales suivantes (HGO, SPY, MJC, KEO) ; l'absence de liaison en avion à l'Est de la Côte d'Ivoire (Bondoukou & Bouna). Ces faiblesses s'expliquent par l'insuffisance de ressources pour la mise en œuvre des projets du programme. Il importe donc de relever le niveau de ressources financière alloué au programme.

## III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 2 « Transport Aérien »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Coordonner le développement des activités du Transport Aérien</b>						
IP1 : Taux de réalisation des missions de coordination	%	-	25	-	100	100
IP2 : Taux d'exécution du budget du programme 2 (par rapport au plafond autorisé)	%	90	30	87,13	70	100
<b>Objectif Spécifique 2 : Moderniser les infrastructures des aéroports</b>						
IP1 Nombre d'aéroports exploités	nombre	5	7	7	10	7

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 3 : Obtenir et maintenir la Classification de l'ANAC en catégorie 1 de la FAA</b>						
IP1 Taux de réalisation des exigences FAA	%	50	30	45	50	45
<b>Objectif Spécifique 4 : Développer les vols domestiques et internationaux d'AIROCOTE D'IVOIRE.</b>						
IP1 Taux annuel de croissance des passagers transportés par AIR COTE D'IVOIRE	%	29	7	73	10	18,63
<b>Objectif Spécifique 5 : Accroître la compétitivité des ports ivoiriens</b>						
IP1. Taux d'accroissement du Trafic global marchandises	%	-	-	-	4,35	1,40
IP2. Taux d'accroissement du trafic navires	%	-	-	-	-1,45	-3,02

Source : RAP 2021 ; BEA ; DTA ; ANAC ; SODEXAM ; PAA ; PASP ; Air Côte d'Ivoire

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Objectif spécifique 1 : Coordonner le développement des activités du Transport Aérien

##### Indicateur 1 : Taux de réalisation des missions de coordination

Cet indicateur vise à déterminer la proportion de mission de coordination réalisée au cours de l'exercice 2022. L'examen de la valeur obtenue par l'indicateur (100%), au regard de la méthode de calcul, met en évidence que les activités réalisées au terme de l'exercice 2022 sont celles programmées dans le projet annuel de performance dudit exercice.

##### Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget du programme 2 (par rapport au plafond autorisé)

Le taux d'exécution du budget du programme 2 Transport Aérien, vise à déterminer la proportion des dépenses réalisées (ordonnancement) du ministère par rapport au budget actuel. Sa valeur au terme de l'exercice 2023 est de 100% contre une cible de 70%. La performance 30% constatée s'explique par la prise en compte des recommandations du RFFIM lors des dialogues de gestion de l'exercice 2022.

Comparativement à 2021, la valeur de cet indicateur est en hausse de 12,87%.

#### Objectif spécifique 2 : Moderniser les infrastructures des aéroports

##### Indicateur 1 : Nombre d'aéroports exploités

Cet indicateur a pour finalité de suivre la réalisation des infrastructures aéroportuaires (construction, réhabilitation et modernisation) afin d'évaluer les aéroports opérationnels. En 2022, il était prévu l'ouverture de 02 nouveaux aéroports à savoir KONG et SEGUELA, en plus des 07 déjà exploités. Ce qui aurait porté le nombre d'aéroports exploités à 09 notamment pour la COCAN. Cependant, au terme de l'exercice, le nombre d'aéroport exploité demeure 07. Cette situation est due au faible niveau des ressources consacrées aux projets. Ceci explique également le maintien à 7, du nombre d'aéroports exploités de 2020 à 2022.

#### Objectif spécifique 3 : Obtenir et maintenir la Classification de l'ANAC en catégorie 1 de la FAA

##### Indicateur 1 : Taux de réalisation des exigences FAA

Cet indicateur a pour finalité de suivre l'obtention de la classification de l'ANAC en catégorie 1 de la Fédération Aviation Administration (FAA).

Il faut rappeler que ce projet évalué à 5 538 755 734 FCFA a débuté en 2019 avec un taux de réalisation des exigences de 15%.

Le faible taux de réalisation de la classification de l'ANAC s'explique à ce jour par :

- La prise en compte des exigences FAA dans le nouveau projet de Code d'Aviation Civile adopté à l'Assemblée nationale et au Sénat, seulement en novembre 2022 ;
- L'amendement des règlements nationaux ;
- La prise en compte des exigences FAA dans le programme de formation des inspecteurs d'Aviation Civile ;

- La prise en compte des exigences OACI et FAA dans le domaine des enquêtes sur les accidents et incidents aériens ;
- Réalisation d'un audit à blanc (revue documentaire) par la FAA.

En fin d'exercice 2022, le taux de réalisation est de 45% contre une prévision de 50%. Cela s'explique par :

- Le faible niveau de la dotation budgétaire annuelle des fonds prévus pour l'acquisition du certificat FAA.
- L'absence de statut et de financement adéquats du Bureau Enquêtes Accidents pour le renforcement de ses capacités d'enquêtes et de supervision de la sécurité.

Par ailleurs, conformément à son plan de développement, la compagnie nationale Air Côte d'Ivoire s'est engagée à desservir les USA à partir de juin 2027 (information transmise en février 2022). Cette situation invite à revoir les cibles des années à venir.

#### **Objectif spécifique 4 : Développer les vols domestiques et internationaux d'IRCOTE D'IVOIRE**

##### **Indicateur 1 : Taux annuel de croissance des passagers transportés par AIR COTE D'IVOIRE**

Cet indicateur permet de mesurer la croissance du nombre de passagers au cours de l'année. Sur une prévision de 10 % en 2022, le taux de croissance des passagers transportés par AIR COTE D'IVOIRE effectivement réalisé en fin d'exercice est de 18,63%, soit une hausse de 8,63%. Cette hausse s'explique par deux faits, à savoir, l'intensification du trafic des vols domestiques et l'ouverture de nouvelles liaisons pour la compagnie nationale (Guinée-Bissau, Afrique du sud).

#### **Objectif spécifique 5 : Accroître la compétitivité des ports ivoiriens**

##### **Indicateur 1 : Taux d'accroissement du Trafic global marchandises**

Cet indicateur mesure l'accroissement en volume, du trafic global de marchandises réalisé au sein des ports ivoiriens. En 2022, les ports ivoiriens ont enregistré un trafic global de marchandises de 34 910 605 de tonnes contre 34 428 679 de tonnes l'année précédente, soit un taux d'accroissement de +1,4% en dessous des prévisions attendues (4,35%), ce qui représente un écart de 2,95%.

Cet écart s'explique par une baisse du trafic général de marchandises et du transbordement. En effet, la chute des produits cimentiers (-38%), des produits alimentaires (-34%) et la non-réalisation des volumes de produits de ciment en transit pour le Mali, en raison de la fermeture des frontières terrestres avec le Mali au premier semestre 2022, suite aux sanctions de la CEDEAO sont les raisons qui expliquent la baisse du trafic général de marchandises.

Quant au transbordement, sa baisse s'explique par la stratégie de l'armateur « Méditerranéan Shipping Company » (MSC), concessionnaire du terminal à Conteneur de San Pedro. En effet, depuis 2014, l'armateur MSC a décidé de concentrer son activité d'éclatement sur son terminal de Lomé.

Face à ses faiblesses, il faut :

- améliorer la coopération entre l'Etat de Côte d'Ivoire et les pays de l'hinterland ;
- accroître les capacités d'accueil et de stockage des marchandises par la construction de nouvelles infrastructures d'accueil ;
- mobiliser les ressources financières pour l'aménagement et l'exploitation des zones du domaine portuaire difficile d'accès.

##### **Indicateur 2 : Taux d'accroissement du trafic navires**

Le taux d'accroissement du trafic navires détermine, l'accroissement du nombre de navires qui fréquentent les ports ivoiriens. En 2022, le trafic de navires se situe à 4 916 contre 5 069 en 2021, soit une baisse de 3,02% en recul par rapport aux prévisions. L'écart de 1,57% entre prévision et réalisation, s'explique par la baisse des fréquentations des navires conventionnels, les céréaliers, des porte-conteneurs et des navires de pêche.

Cette baisse est liée à la régression des navires minéraliers (-12%), céréaliers (-23%), conventionnels (-36%), rouliers RORO (- 43%) à l'import et à la régression des volumes de produits cimentiers, blé et cacao.

Face à ses faiblesses, il faut :



- accroître les capacités d'accueil par le dragage du bassin pour améliorer les tirants d'eau et aménagement de la Zone économique et industrielle;
- mobiliser les ressources financières pour l'aménagement et l'exploitation des zones du domaine portuaire difficile d'accès.
- optimiser l'exploitation par le déploiement d'un schéma directeur des systèmes d'informations ;
- poursuivre l'entretien des quais, des superstructures et des équipements de protection au niveau des ports ivoiriens.

#### **IV. PERSPECTIVES**

##### **IV1. Leçons apprises**

Au titre des éléments positifs tirés de l'exercice 2022, nous notons :

- le renforcement de la sécurité et sûreté aéroportuaire avec l'installation de l'ILS de l'aéroport de Bouaké;
- l'amélioration des infrastructures aéroportuaires;
- l'accroissement de la flotte AIR Côte d'Ivoire.

Les difficultés relevées au niveau du programme transport aérien, au cours de la gestion 2022 sont :

- L'absence de scanneur sur les escales d'Odienné et Man ;
- La panne de scanneur depuis plusieurs mois sur les escales de San Pedro et Korhogo ;
- L'enregistrement et l'embarquement manuels ;
- L'absence de balisage sur la piste de San Pedro ;
- Les salles d'arrivées trop petites des escales suivantes (HGO, SPY, MJC, KEO) ;
- L'absence de liaison en avion à l'Est de la cote d'ivoire (Bondoukou et Bouna).

##### **IV.2. Recommandations**

Au regard des difficultés rencontrées, il importe que des recommandations soient faites, notamment :

- Doter tous les aéroports de l'intérieur d'un portique et d'un scanneur à bagage ;
- Doter tous les aéroports d'un système automatisé d'enregistrement et d'embarquement des passagers (solution avec le WEB DCS) ;
- Doter les pistes d'un système de balisage ;
- Construire une nouvelle aérogare à Man et Odienné, à défaut agrandir les salles d'arrivées ;
- Mettre en état de fonctionnement les aéroports de Bondoukou et Bouna.

#### **CONCLUSION**

Au cours de l'exercice 2022, les moyens mis à la disposition du programme ont permis de constater un accroissement de la compétitivité des services du transport aérien.

En effet, Après la période de la pandémie de COVID-19, le trafic a augmenté progressivement au cours de la gestion 2022 et a presque atteint le haut niveau de référence de 2019. Aussi, les résultats obtenus au niveau des indicateurs montrent que 57% des cibles du programme ont été atteintes. L'écart de 43% est consécutif au faible niveau de ressources consacrées aux travaux prévus et de certains investissements, notamment le renouvellement des équipements aéroportuaires devenus obsolètes et sujets à des pannes fréquentes.

Pour faire face à ces difficultés, une mobilisation importante de ressources pour l'acquisition d'équipements de haute technologie, le renouvellement et le renforcement de capacités des ressources humaines sont nécessaires.

Par ailleurs, le besoin exprimé des passagers pour l'ouverture de nouvelles liaisons à l'Est de la Côte d'Ivoire (Bondoukou et Bouna) devrait permettre un accroissement du trafic.

## **PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « TRANSPORT TERRESTRE »**

### **INTRODUCTION**

Depuis le 02 avril 2020, Monsieur TIESSE Lucien, Directeur de la Circulation et Directeur Général des Transports Terrestres et de la Circulation par intérim du Ministère des Transports, est le responsable du programme « Transport Terrestre ».

Aux termes de l'article 17 du décret N°2021-453 du 20 septembre 2021, le programme « Transport Terrestre » a pour missions de conduire la politique nationale en matière de transport terrestre, de circulation routière et ferroviaire et de coordonner les activités des directions et services placés sous son autorité.

Les activités de ce programme se sont exécutées dans un contexte marqué par la poursuite des efforts en matière de lutte contre l'insécurité routière.

Le rapport de performance du programme s'articule autour de quatre (04) points. Ce sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

L'objectif global du programme est « améliorer le niveau de service de transport routier et ferroviaire ». Il vise l'atteinte d'un résultat stratégique, à savoir, les conditions d'accès des populations (usagers) à des services de transport routier et ferroviaire de qualité sont améliorées.

#### **I.2. Le financement du programme**

Le programme a bénéficié, au terme de l'exercice 2022, d'un budget total de 183 179 764 923 F CFA, dont 1 895 778 600 F CFA au titre des dépenses de personnel, 79 975 093 F CFA pour les Biens et Services, 5 013 777 677 F CFA alloués aux Transferts et 176 190 233 553 F CFA pour mener à bien les Investissements.

## **II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022**

### **II.1. Exécution du budget**

En début d'exercice 2022, le programme « Transport Terrestre » disposait d'un budget de 115 117 818 964 F CFA. Suite aux collectifs budgétaires, cette prévision initiale a été portée à 182 795 127 030 F CFA. Cette hausse s'explique par trois faits majeures : l'ajout de l'activité « mettre en œuvre le projet de transport durable (PTD) » d'un montant de 67 490 770 389 F CFA, l'ajout de l'activité « mettre en œuvre le plan national de sécurité routière » d'un montant de 29 000 000 CFA et l'augmentation des crédits de l'activité « mettre en œuvre le projet de mobilité urbaine (BRT) » de 1 000 000 000 F CFA. Afin de faire face aux effets induits par cette modification à travers une utilisation efficiente des ressources du ministère, des réaménagements budgétaires internes ont été effectuées. Ce qui a fait passer le budget du programme à 183 179 764 923 F CFA en fin d'exercice.

Au cours de l'exercice, des mouvements de crédits sont intervenus consécutivement aux collectifs et aux actes portant réaménagement du budget voté. Ce sont :

l'ARRETE INTERMINISTERIEL N°0003 du 19 Juillet 2022 portant créations, d'activités, de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de deux cent soixante-quatorze millions deux cent mille (274 200 000) FCFA, dans le programme 22112 « Administration Générale » au titre des dépenses d'investissement et de Biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

l'ARRETE MINISTERIEL N°0002 du 16 JUIN 2022 portant création d'activité, de nature économiques et virements de crédits d'un montant total de Dix-sept millions quatre cent soixante mille huit cents (17 460 800) FCFA, dans le programme 22114 Transport terrestre au titre des dépenses de Biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

l'ARRETE INTERMINISTERIEL N° 0004 MT/DGAMP/RFFIM/SB du 27 OCTOBRE 2022 portant création de nature économique et virements de crédits d'un montant total de Cent millions (100 000 000) FCFA, dans le programme 22114 Transport terrestre, au titre des dépenses de biens et services et des dépenses d'investissement du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

l'ARRETE INTERMINISTERIEL N° 0005 MT/DGAMP/RFFIM/SB du 28 OCTOBRE 2022 portant création de nature économique dans le programme 22114 Transport terrestre et virement de création de nature économique dans le programme 22114 Transport terrestre et virement de crédits d'un montant total de Cent cinquante millions (150 000 000) FCFA, du programme 22115 Transport terrestre, au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

la DECISION N° 009/MT/TT/RFFIM du 29 SEPTEMBRE 2022 portant création de nature économique et virement de crédits d'un montant de quatre milliards (4 000 000 000) FCFA, dans l'activité 78045300010 « Construction Infrastructures Train Urbain d'Abidjan » au programme 22114 Transport Terrestre, au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

la DECISION N°0005/MT/RFFIM/BR du 05 AVRIL 2022 portant création de ligne et virements de crédits de montant de quatre cent trente-cinq millions (435.000.000) FCFA, dans l'activité 78045100145 : « Construire et équiper dix (10) centres d'examen (code et conduite) du permis de conduire » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

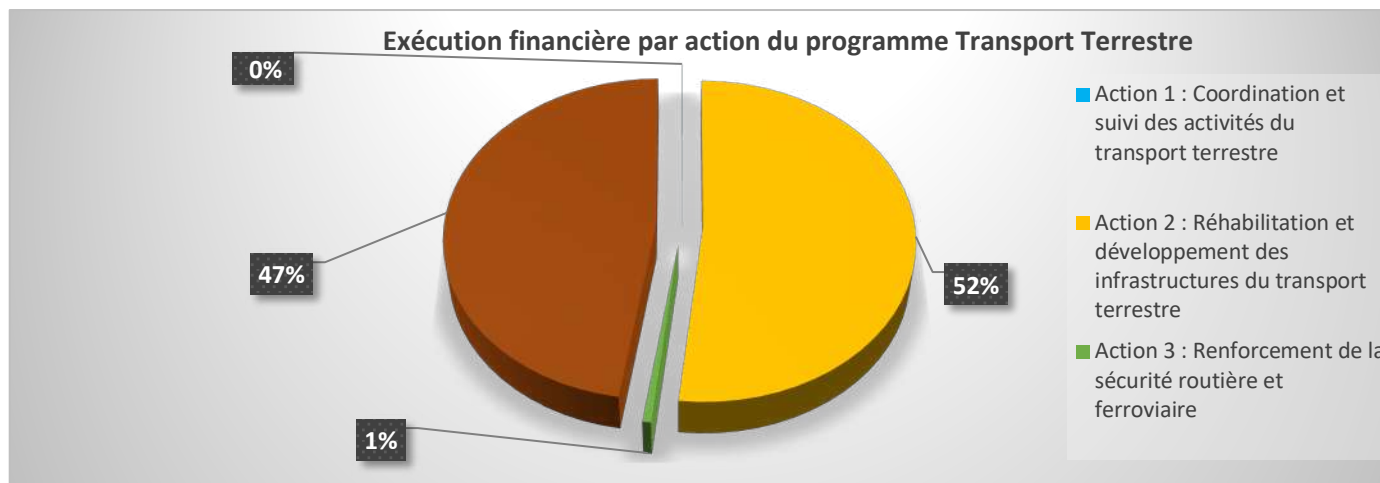
la DECISION N°0004/MT/RFFIM/BR du 02 MARS 2022 portant virements de crédits d'un million sept cent mille (1.700.000) FCFA, dans l'activité 78049000645 : « Suivre et évaluer les activités des entreprises des Transports terrestres » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 3 « Transport Terrestre »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination et suivi des activités du transport terrestre	0	0	66 807 592	76 825 503	0	0	0	0	66 807 592	76 825 503
Action 2 : Réhabilitation et développement des infrastructures du transport terrestre	71 326 829	117 986 100	0	0	0	0	6 104 171 148	94 713 663 164	6 175 497 977	94 831 649 264
Action 3 : Renforcement de la sécurité routière et ferroviaire	223 219 522	235 313 720	0		405 000 000	691 777 677	1 761 616 472	178 999 999	2 389 835 994	1 106 091 396
Action 4 : Accroissement et renouvellement de la flotte de transport terrestre et fluidité des transports	1 542 478 780	1 542 478 780	0	0	4 184 000 000	4 322 000 000	18 037 870 715	81 297 570 389	23 764 349 495	87 162 049 169

Source : RAP 2021 et DGBF (Extraction des données du SIGOBE à la date du 07/03/2023)



#### **Action 1 : Coordination et suivi des activités du transport terrestre**

L'exécution financière 2022 de cette action est en hausse de 10 017 911 FCFA par rapport à 2021.

Par rapport à la prévision initiale, l'exécution de l'action a été réalisée à 96,06%. L'écart de 3 149 590 F CFA non consommé est consécutif à des rejets d'actes de dépenses par le Contrôleur Financier.

#### **Action 2 : Réhabilitation et développement des infrastructures du transport terrestre**

Au 31 décembre 2022, l'exécution de cette action présente une hausse de 88 656 151 287 FCFA par rapport à 2021.

Cette action a été réalisée à 100% de sa prévision initiale.

#### **Action 3 : Renforcement de la sécurité routière et ferroviaire**

Par rapport à 2021, l'exécution financière 2022 de cette action est en baisse de -1 283 744 598 FCFA.

Comparativement à sa prévision initiale, cette action a été exécutée à 100%.

#### **Action 4 : Accroissement et renouvellement de la flotte de transport terrestre et fluidité des transports**

L'action « Accroissement et renouvellement de la flotte de transport terrestre et fluidité des transports » a été exécuté à plus de 63 397 699 674 FCFA par rapport à 2021.

Cette action a été réalisée à 100% de sa prévision initiale.

#### **II.1.2. Suivi des investissements**

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 3 « Transport Terrestre »**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2022)	Budget Actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1 : Construire le port sec de Ferké</b>	2022	-	292 297 200 000	84 383 339 564	84 383 339 564	84 383 339 564
Sur financement intérieur			38 125 700 000	15 248 687 947	15 248 687 947	15 248 687 947
Sur financement extérieur			254 171 500 000	69 134 651 617	69 134 651 617	69 134 651 617
<b>Projet 2 : Construction Infrastructures Train Urbain d'Abidjan</b>	2017	-	59 781 598 068	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Sur financement intérieur			59 781 598 068	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 3 : Construire et équiper dix (10) centres d'examen (code et conduite) du permis de conduire</b>	2020	2023	6 500 000 000	435 000 000	330 323 600	330 323 600
Sur financement intérieur			6 500 000 000	435 000 000	330 323 600	330 323 600
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 4 : Mettre en œuvre le projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (Projet BRT)</b>	2020	2025	316 622 000 000	8 600 000 000	9 600 000 000	9 600 000 000
Sur financement intérieur			5 907 300 000	600 000 000	1 600 000 000	1 600 000 000
Sur financement extérieur			310 714 700 000	8 000 000 000	8 000 000 000	8 000 000 000
<b>Projet 5 : Construction du poste de contrôle de NIGOUNI</b>	2018	2022	7 098 700 000	400 000 000	280 000 000	280 000 000
Sur financement intérieur			3 778 000 000	400 000 000	280 000 000	280 000 000
Sur financement extérieur			3 320 700 000	-	-	-
<b>Projet 6 : Construction du poste de contrôle de LALERABA</b>	2012	-	10 766 200 000	720 000 000	504 000 000	504 000 000
Sur financement intérieur			4 141 200 000	720 000 000	504 000 000	504 000 000
Sur financement extérieur			6 625 000 000	-	-	-
<b>Projet 7 : Construction du poste de contrôle de PROLO</b>	2018	2022	7 268 700 000	200 000 000	140 000 000	140 000 000
Sur financement intérieur			3 948 000 000	200 000 000	140 000 000	140 000 000
Sur financement extérieur			3 320 700 000	0	-	-
<b>Projet 8 : Soutenir et Moderniser le secteur du transport et rendre accessible le corridor du commerce Abidjan-Ouaga</b>	2017	2021	26 805 542 503	3 140 000 000	3 140 000 000	3 140 000 000
Sur financement intérieur			9 073 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000
Sur financement extérieur			17 732 542 503	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
<b>Projet 9 : Construction du poste de contrôle de GBAPLEU</b>	2018	2022	7 268 700 000	204 000 000	142 800 000	142 800 000
Sur financement intérieur			3 948 000 000	204 000 000	142 800 000	142 800 000
Sur financement extérieur			3 320 700 000	0	-	-
<b>Projet 10 : Mettre en œuvre le plan national de sécurité routière</b>					179 000 000	178 999 999
Sur financement intérieur					179 000 000	178 999 999
Sur financement extérieur					-	-
<b>Projet 11 : Mettre en œuvre le Projet de Transport Durable (PTD)</b>			84 563 800 000		67 490 770 389	67 490 770 389
Sur financement intérieur			400 000 000		200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur			84 163 800 000		67 290 770 389	67 290 770 389
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			812 472 440 571	107 647 339 564	175 859 909 953	175 859 909 952
<b>Total sur financement intérieur</b>			135 602 798 068	27 947 687 947	28 764 811 547	28 764 811 546
<b>Total sur financement extérieur</b>			683 369 642 503	80 134 651 617	147 425 422 006	147 425 422 006

Source : DGPLP ; DGBF (Extraction du SIGOBE au 07/03/2023).

### **Projet 1 : Construire le port sec de Ferké :**

Le projet « construire le port sec de Ferké » a été exécuté à 100% de son budget 2022. Cette exécution a permis de réaliser :

- L'indemnisation des personnes affectées par le projet
- l'achèvement de la construction de la base vie de l'entreprise et de l'installation de chantier
- la construction du site de recasement (200 logements et équipements publics)
- l'acquisition d'un nouveau site pour les cimetières à déplacer et les indemnisations ;

L'indemnisation des personnes impactés par le projet, notamment le paiement des purges de droits coutumiers.

### **Projet 2 : Construction Infrastructures Train Urbain d'Abidjan**

Au 31 décembre 2022, l'exécution financière de ce projet affiche un taux de réalisation de 100%. Les principales réalisations physiques portent sur l'indemnisation des personnes affectées par le projet et la libération des emprises du projet dans le cadre de la construction de la ligne 1 du métro. Le montant des indemnisations payées s'élève à plus de 26,9 milliards FCFA.

### **Projet 3 : Construire et équiper dix (10) centres d'examen (code et conduite) du permis de conduire**

Les réalisations physiques portent sur l'acquisition des terrains des centres d'examen d'Abidjan, San-Pedro, Yamoussoukro, Korhogo. Les crédits budgétaires 2022 ont été exécutés à 100 %. Les consultations pour un PPP/BOT sont en cours pour la réalisation des dix (10) centres d'examen sur les sites acquis et à acquérir.

### **Projet 4 : Mettre en œuvre le projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (Projet BRT)**

Au 31/12/2022, l'exécution financière de ce projet affiche un taux de 100% par rapport au budget. Les réalisations effectuées au niveau de ce projet portent sur :

#### **Les travaux de modification du 4ème pont :**

- 96,83 % d'avancement : l'ouvrage principal traversée de la lagune (Viaduc du Banco de C0 à PC10) :
  - 100% réalisé. 132 pieux, 22 semelles et 22 appuis construits
  - 92,96% réalisé. 1 480 m de tablier sur 1 592 m
- 51,67% d'avancement : Bretelles Nord et Sud :
  - 170 pieux sur 70, 12 semelles sur 12, 10 appuis sur 12 réalisés
  - 10% : 0 m de tablier réalisé sur 500 m
- 53,15 % d'avancement : Ouvrage principal (Viaduc Boribana de PC10 à PC23) :
  - 145 pieux sur 158, 21 semelles et 21 appuis sur 26
  - 14,55% réalisé : 174,5 m de tablier sur 1 200 m ;

#### **Les constructions et travaux divers :**

- Centre social pilote d'Adjamé Gare Gbêba, opérationnel depuis août 2021 avec l'affectation de 10 travailleurs sociaux ;
- Construction de la ligne BRT : Etude APD en cours de finalisation ;
- Travaux de construction de 2 dépôts et de 2 gares d'autobus à Abidjan Rapport APS en cours de réalisation après la sélection des 4 sites ;
- Travaux de construction des voies de contournement du Boulevard Mitterrand dans les communes de Cocody et Bingerville : Rapport APS en cours de validation ;
- Travaux de Réhabilitation de l'institut de la SOTRA : Rapport APS en cours de validation ;

### **Projet 5 : Construction du poste de contrôle de NIGOUNI**

Le budget 2022 relatif au projet a été exécuté à 100% sous la forme de transfert. Il sert à la libération du site de toutes contraintes et à la construction d'infrastructures connexes. A cet effet, les réalisations physiques obtenues sont :

- la construction de l'école primaire (06 classes + 01 bureau + latrines) et des logements des enseignants (02 pièces x 5 et 03 pièces x 01) : 40% ;
- la construction d'un (01) centre santé et des logements des agents (03 pièces x 2) : 60% ;

#### **Projet 6 : Construction du poste de contrôle de LALERABA**

Le budget 2022 relatif au projet a été exécuté à 100% sous la forme de transfert. Les crédits transférés dans ce cadre doivent servir à la construction de l'aire de stationnement dont le dossier d'appel d'offre est en cours d'approbation. La construction du PCJ a un niveau de réalisation physique de 85% à l'issue de l'exercice 2022.

#### **Projet 7 : Construction du poste de contrôle de PROLO**

Le budget 2022 relatif au projet a été exécuté à 100% sous la forme de transfert. Il sert à la libération du site de toutes contraintes et à la construction d'infrastructures connexes. A cet effet, les réalisations physiques obtenues sont :

- La construction de l'école primaire (03 classes + 01 bureau + latrines) et des logements des enseignants (02 pièces x 2 et 03 pièces x 01) et la construction d'un (01) centre marché de type rural : 15% ;
- La construction d'un (01) centre santé et des logements des agents (03 pièces x 2) : 50% ;
- La purge des droits coutumiers 100% ;

#### **Projet 8 : Soutenir et Moderniser le secteur du transport et rendre accessible le corridor du commerce Abidjan-Ouaga**

Ce projet a pris fin au cours de l'exercice 2022. Il a été exécuté à 100% de son budget initial 2022.

#### **Projet 9 : Construction du poste de contrôle de GBAPLEU**

Le budget 2022 relatif au projet a été exécuté à 100% sous la forme de transfert. Il sert à la libération du site de toutes contraintes et à la construction d'infrastructures connexes. A cet effet, les réalisations physiques obtenues sont :

- La construction de l'école primaire (06 classes + 01 bureau + latrines) et des logements des enseignants (02 pièces x 5 et 03 pièces x 01) : 75% ;
- La construction d'un (01) centre de santé et des logements des agents (03 pièces x 2) : 40 %.

#### **Projet 10 : Mettre en œuvre le plan national de sécurité routière**

Le budget 2022 relatif au projet a été exécuté à 99,99%. Il a permis de renforcer les moyens dédiés à la sécurité routière par l'acquisition de véhicules et la réalisation de campagnes de sensibilisation et de répression.

#### **Projet 11 : Mettre en œuvre le Projet de Transport Durable (PTD)**

Le budget 2022 relatif au projet a été exécuté à 100%. Il a permis d'obtenir les réalisations suivantes :

- la livraison à la SOTRA de 450 autobus, des pièces de rechanges, des véhicules d'assistances et deux véhicules de formation ;
- la réalisation des études APS et APD du BRT du BVD latrille à 85% ;
- la réalisation de l'étude EIES de l'ensemble du projet (BRT latrille et du nouveau dépôt de la SOTRA) réalisée à 70%.

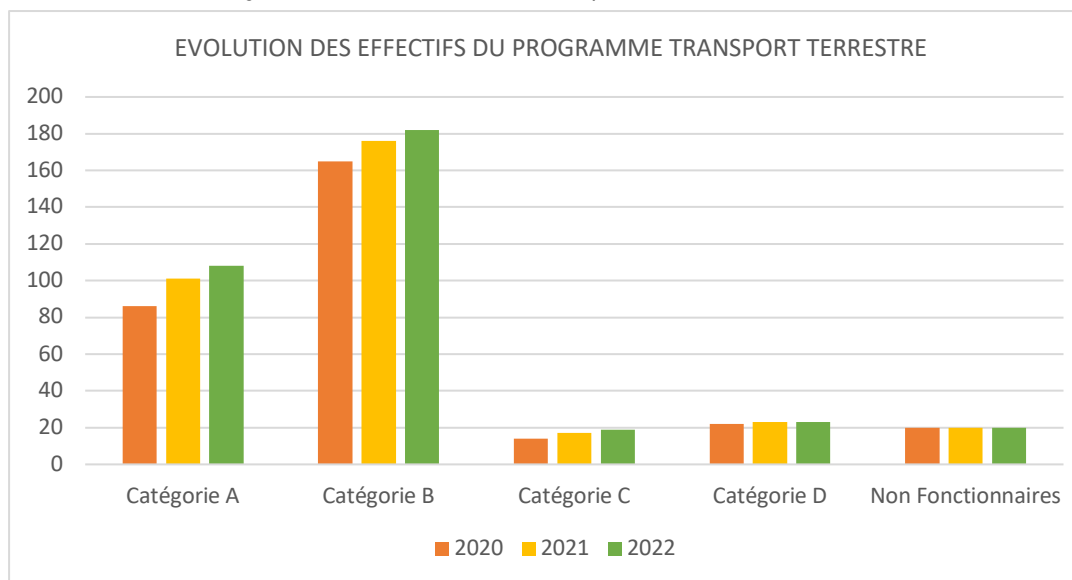
### **II.2. Évolution des effectifs**

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3 « Transport Terrestre »**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	101	1	-	9	2	108
Catégorie B	176	3	-	8	2	182
Catégorie C	17	0	-	2	0	19
Catégorie D	23	3	-	0	0	23
Non Fonctionnaires	20	0	-	0	0	20
<b>TOTAL</b>	<b>337</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>352</b>

Source : RAP 2021 ; catalogue des mesures nouvelles du budget 2022 ; DRH ministère des Transports.



**Commentaire :** les besoins exprimés sont tirés du catalogue des mesures nouvelles de sorte qu'ils ne prennent pas en compte les besoins exprimés en cours d'exercice. Ils sont consécutifs aux missions du transport terrestre, d'où l'accroissement au niveau des besoins satisfaits. Cet accroissement a permis d'enregistrer les résultats observés au niveau du programme.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales réalisations du programme au titre de la gestion 2022, portent sur la mobilité urbaine, la sécurité routière et le renouvellement du parc auto.

Au titre de la Mobilité Urbaine

L'indemnisation des personnes affectées par le projet et la libération des emprises du projet dans le cadre de la construction de la ligne 1 du métro. Le montant des indemnités payées s'élève à plus de 26,9 milliards FCFA ;



Le déploiement de la Société des Transports Abidjanais (SOTRA) à Grand-Bassam en mai 2022, à Yamoussoukro le 23 décembre 2022 ; L'acquisition de 450 autobus neufs au profit de la SOTRA dans le cadre du Projet de Transport Durable.

Au titre de la sécurité routière :

La mise en place d'une plateforme électronique de suivi des activités de contrôle technique automobile dans le cadre de la sécurité routière ;

L'extension du Système de Transport Intelligent (STI) sur les axes accidentogènes identifiés. Ce système a contribué à améliorer significativement la sécurité routière, de doter l'administration d'un système d'information sur les accidents de la route, de maîtriser au mieux la mobilité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national. Cette activité a eu, pour conséquence, l'amélioration de la situation de la sécurité routière dans le Grand Abidjan en 2022 avec une baisse de 9,79 % pour les accidents, 64 % pour les tués et 10,39 % pour les blessés par rapport à 2021 ;

Lancement de la phase pilote officiel de l'automatisation de l'examen théorique du permis de conduire avec le démarrage effectif de l'enseignement du PNF dans les douze 12 auto-écoles désignées pour la phase pilote à Abidjan ;

La réalisation d'un projet portant sur la généralisation de la vidéo verbalisation dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité routière pour la période 2021-2025, l'extension du Système de Transport Intelligent (STI) sur quatre (04) axes accidentogènes identifiés et le démarrage de la phase pilote de l'automatisation de l'examen théorique du permis de conduire le 14 octobre 2022, dans le cadre de la sécurité routière.

En matière de renouvellement du parc auto :

Les efforts du Gouvernement ont permis de livrer 50 taxis compteurs aux opérateurs en 2022. Ce qui porte le nombre total de véhicules livrés depuis 2017 à 1 382 dont 832 mini bus de marque Ashok Leyland et 550 taxis compteurs.

En plus de ces importants résultats, il existe des faiblesses. Il s'agit de :

- la persistance des problèmes de fluidité dans le grand Abidjan en raison des travaux d'infrastructures en cours de réalisation;
- la hausse d'incidents ferroviaires en raison du retard dans le démarrage de la réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son extension jusqu'à Tambao ;
- la lenteur dans l'exécution des projets du programme en raison d'insuffisance de ressources.

Face à ces faiblesses, il importe que le niveau de ressources financières alloués au programme soit relevé en vue d'une célérité dans la mise en œuvre des projets.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 199 : Évolution des indicateurs du programme 3 « Transport Terrestre »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Offrir des services de transport routiers et ferroviaires durables et de qualité</b>						
IP1 : Nombre de nouveaux bureaux opérationnels par an de Centre de Gestion Intégrée (CGI)	nombre	0	0	1	11	03
IP2 : Nombre annuel d'incidents ferroviaires	nombre	65	65	77	42	60
IP3 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et ferroviaires réalisées	nombre	3	6	10	6	22
IP4 : Nombre d'acteurs formés	nombre	2 736	2 629	1 820	1 650	556
<b>Objectif Spécifique 2 : Faciliter la mobilité terrestre des personnes et des biens</b>						
IP1 : Nombre maximum de barrages routiers au 100 km	nombre	3	4	3	3	3

Source : RAP 2021, DGTTC ; OSER ; SIFP ; OFT

### **III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)**

#### **Objectif spécifique 1 : Offrir des services de transport routiers et ferroviaires durables et de qualité**

##### **Indicateur 1 : Nombre de nouveaux bureaux opérationnels par an de Centre de Gestion Intégrée (CGI)**

Cet indicateur sert à évaluer le nombre de Centres de Gestion Intégrée (CGI) construits suite à la convention de cession entre l'Etat de Côte d'Ivoire et QUIPUX Afrique. Sur une prévision de 11 nouveaux Centres de Gestion Intégrée (CGI) à construire en 2022, 03 ont été réalisés au 31 décembre 2022. Il s'agit des CGI de Bouna, Katiola et Dimbokro. L'écart de 08 CGI à construire s'explique par l'entrée en vigueur tardive de la convention de cession entre l'Etat de Côte d'Ivoire et QUIPUX Afrique. Ladite convention est entrée en vigueur le 03 janvier 2022, du fait de retards liés à la satisfaction des conditions suspensives. Les 08 centres restants devront être réalisés en 2023 par QUIPUX Afrique.

Il convient de préciser que le CGI réalisé en 2021 en dehors de la convention, est celui de Kong et non celui de Katiola comme mentionné dans le RAP 2021. A cet effet, on note une progression du nombre de CGI de 1 en 2021 à 4 en 2022.

##### **Indicateur 2 : Nombre annuel d'incidents ferroviaires**

Cet indicateur détermine le nombre annuel d'incident ferroviaire. Sa valeur au 31 décembre 2022 est de 60 contre une cible de 42. L'objectif étant de réduire le nombre d'incidents, la cible n'a donc pas été atteinte. L'écart de plus de 18 incidents par rapport à la cible s'explique par deux faits : le retard du démarrage du projet de réhabilitation de la voie ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya et le fait de la dégradation de la voie au niveau de la zone d'Azaguié.

Il convient de noter que le nombre d'incidents ferroviaire a baissé passant de 77 incidents en 2021 à 60 incidents en 2022. Une célérité de la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la voie ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya, permettrait de réduire considérablement le nombre annuel d'incidents ferroviaire.

##### **Indicateur 3 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et ferroviaires réalisées**

Cet indicateur sert à dénombrer les campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et ferroviaires réalisées au cours de l'année 2022. Sa valeur au 31 décembre 2022 est de 22 contre une prévision de 6. Les nombreuses sollicitations des ONG, des collectivités locales, des Directions régionales et départementales du Ministère des Transports pour réaliser des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière, expliquent le dépassement observé avec un écart de 16 campagnes.

De 2020 à 2022, on note une progression à la hausse des campagnes de sensibilisations réalisées. Cela dénote de leur intensification dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la sécurité routière.

##### **Indicateur 4 : Nombre d'acteurs formés**

Cet indicateur permet de dénombrer les acteurs formés en vue de renforcer les capacités des conducteurs et des gestionnaires des entreprises de transports terrestres. Au 31 décembre 2022, la valeur de cet indicateur est de 556 contre une cible de 1 650 soit un écart de 1 094. Cette situation s'explique par le retard observé au niveau de la formation de 5 500 acteurs du secteur informel des transporteurs dans le cadre du PMUA prévu sur la période 2021-2024.

En vue d'y remédier, il est attendu du PMUA une célérité dans la mise en œuvre du programme de formation.

De 2020 à 2021 le nombre d'acteurs formés est relativement important, environ 2 000 par an en moyenne. Cela s'explique par la formation de 5 000 acteurs du secteur du transport routier dans le cadre du projet PAMOSET sur la période de 2018-2021. En 2022, la chute de ce nombre est due au non démarrage du PMUA.

#### **Objectif spécifique 2 : Faciliter la mobilité terrestre des personnes et des biens**

##### **Indicateur 1 : Nombre maximum de barrages routiers au 100 km**

Cet indicateur dénombre les barrages routiers au 100 km sur les routes nationales. Il affiche une valeur de 3 barrages contre une cible de 3 barrages maximum au 100km. La multiplication des missions de répression et de sensibilisation contre les barrages illégaux, ont permis de maintenir à 3, le nombre maximum de barrages routiers au 100 km.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

Au titre des éléments positifs tirés de l'exercice, nous notons :

L'amélioration de la mobilité urbaine par le renforcement de la flotte de la SOTRA à travers l'acquisition de 450 autobus neufs au profit de cette structure dans le cadre du Projet de Transport Durable ;

L'amélioration de la sécurité routière notamment grâce à l'extension du Système de Transport Intelligent (STI) sur les axes accidentogènes identifiés ;

Au titre des difficultés, nous notons :

Les travaux en cours d'infrastructures routières (chantiers du 4ème et 5ème pont d'Abidjan, etc.) occasionnant des problèmes de fluidité routière ;

Le faible niveau de ressources pour le financement des projets du programme.

### IV.2. Recommandations

Solutions envisagées :

En liaison avec le Ministère de l'Équipement routier, proposer un plan de circulation routière dans les zones fortement impactées par les travaux en cours d'infrastructures routières et veiller à l'accélération desdits travaux ;

Augmenter les ressources pour la réalisation de certaines activités du Programme.

## CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2022, les moyens mis à la disposition du programme ont permis de constater une amélioration des conditions d'accès des populations (usagers) à des services de transport routier et ferroviaire. Cela s'explique par la poursuite des efforts dans la mise en œuvre du plan national et la réalisation de certains projets du ministère. Cette performance a conduit à une réduction des accidents de la circulation routière, à une amélioration de la mobilité urbaine et de fluidité routière. En effet, dans le Grand Abidjan, on enregistre en 2022, une baisse de 9,79 % pour les accidents, 64 % pour les tués et 10,39 % pour les blessés par rapport à 2021.

Toutefois, 60% des cibles du programme n'ont pas été atteintes. Cette situation s'explique par des retards de démarrage des travaux et le faible niveau de ressources consacrées à la réalisation des activités liées à ces cibles.

En vue d'atteindre les cibles du programme dans les exercices ultérieurs, une célérité et une mobilisation importante de ressources sont nécessaires.

## PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « TRANSPORT MARITIME ET FLUVIO-LAGUNAIRE »

### INTRODUCTION

Le programme 4 « Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire » est conduit par le **Colonel Julien Yao KOUASSI**, Directeur Général par intérim des Affaires Maritimes et Portuaires depuis le 12 juin 2020. Aux termes du décret N°2021-804 du 8 décembre 2021 portant organisation du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère des Transports chargé des Affaires Maritimes, le programme 4 « Transport Maritime et Fluvio-lagunaire » a pour mission de conduire la politique de transport maritime et de coordonner les activités des Directions et services placés sous son autorité.

Les activités dudit programme ont été exécutées dans un contexte marqué par des changements intervenus au niveau organique et institutionnel (le rattachement du programme au Ministère des Transports) et des difficultés dans l'exécution des crédits budgétaires alloués au programme (gel des accès au système d'exécution budgétaire des gestionnaires de crédits et des ordonnateurs dudit programme).

Le rapport de performance du programme s'articule autour de quatre (04) points. Ce sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 4 est « Améliorer l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité ». Il vise l'atteinte d'un résultat stratégique, à savoir, les conditions d'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité sont améliorées.

### I.2. Le financement du programme

Au terme de l'exercice 2022, le budget total du programme 4 est de 6 881 927 366 F CFA, dont 10 000 000 F CFA au titre des dépenses de personnel, 564 668 244 F CFA pour les Biens et Services, 50 770 144 F CFA alloués aux Transferts et 6 256 488 978 F CFA pour mener à bien les Investissements.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

En début d'exercice 2022, le programme « Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire » disposait d'un budget de 2 950 659 138 F CFA. Suite aux collectifs budgétaires, cette prévision initiale a été portée à 8 950 659 138 F CFA. Cette hausse s'explique essentiellement par l'ajout d'une nouvelle activité d'un montant de 6 000 000 000 F CFA au profit du Port de San-Pedro. Afin de faire face aux effets induits par cette modification à travers une utilisation efficiente des ressources du ministère, des réaménagements budgétaires internes ont été effectués. Ce qui a fait passer le budget du programme à 6 881 927 366 F CFA en fin d'exercice.

Au cours de l'exercice, des mouvements de crédits sont intervenus consécutivement aux collectifs et aux actes portant réaménagement du budget voté. Ce sont :

La décision N°155/SEMTAM/RPROG2/tn du 02 mars 2022, portant création de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de trente-huit millions (38 000 000) FCFA, dans l'Activité 78045200134 « LPSI -Animer les structures opérationnelles de la DGAMP ( centre SAR; points de contact ISPS; Unités de plongée; Police balnéaire; Inspection technique des navires; Police Maritime; Arrondissements Maritimes », au titre des dépenses de biens et services et d'un montant total de trois cent quatre-vingt-onze millions huit cent soixante-seize mille neuf cent soixante-quatre (391 876 964) FCFA, dans l'Activité 78045200150 « Dépenses d'Investissement LPSI-Affaires Maritimes et Portuaires », au titre des dépenses d'Investissements du budget du Ministère des Transports, Exercice 2022. Ce mouvement de crédits a été effectué parce que certains montants par nature économique ne correspondaient pas aux demandes formulées lors des conférences budgétaires ;

La décision N°428MT/DGAMP/PROG4/OK du 10 octobre 2022 portant virements de crédits d'un montant total de 1.500.000 FCFA dans l'activité 90045200001 « contrôler les services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

La décision N°406MT/DGAMP/RFFIM/TN du 27 septembre 2022 portant création de nature économiques et virement de crédits d'un montant total de 4.500.000 FCFA dans l'activité 78045200154 « Gérer les fonds des produits divers et le stock de matériels techniques militaires des Affaires Maritimes » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

La décision N°427MT/DGAMP/PROG4/OK du 10 octobre 2022 portant virements de crédits d'un montant total de 1.400.000 FCFA dans l'activité 78045200117 « contrôler et vérifier la conformité des navires, installations portuaires et plateformes offshores Ivoiriens aux normes de sureté du code ISPS » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2022 ;

La décision N°430MT/DGAMP/RFFIM/TN/TN du 11 octobre 2022, portant création de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de 551.518.873 FCFA, dans l'Activité 78045200150 « Dépenses d'Investissement LPSI-Affaires Maritimes et Portuaires », au titre des dépenses d'Investissements du budget du Ministère des Transports, Exercice 2022 ;

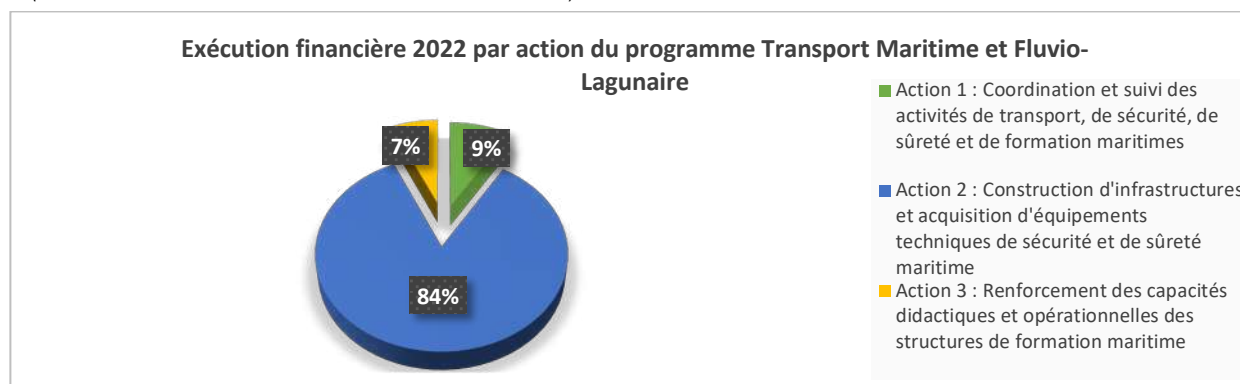
ARRETE INTERMINISTERIEL N° 0005 MT/DGAMP/RFFIM/SB du 28 OCTOBRE 2022 portant création de nature économique dans le programme 22114 Transport terrestre et virement de création de nature économique dans le programme 22114 Transport terrestre et virement de crédits d'un montant total de Cent cinquante millions (150 000 000) FCFA, du programme 22115 Transport terrestre, au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère des Transports, exercice 2022.

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4 :** Exécution financière par action du programme 4 « Transport Maritime et Fluvio-lagunaire »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination et suivi des activités de transport, de sécurité, de sûreté et de formation maritimes	0	0	479 909 800	491 000 921	109 160 243	50 770 144	0	0	589 070 043	541 771 065
Action 2 : Construction d'infrastructures et acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sûreté maritime	0	0	0	0	0	0	1 139 419 951	5 256 461 099	1 139 419 951	5 256 461 099
Action 3 : Renforcement des capacités didactiques et opérationnelles des structures de formation maritime	0	0	0	0	0	0	644 640 000	414 200 000	644 640 000	414 200 000

Source : RAP 2021 SETAM et DGBF (Extraction des données du SIGOBE à la date du 07/03/2023)



#### Action 1 : Coordination et suivi des activités de transport, de sécurité, de sûreté et de formation maritimes

Au 31 décembre 2022, l'exécution de cette action présente une baisse de 47 298 978 FCFA par rapport à 2021. Cette situation s'explique par l'écart de 83 667 323 F CFA non exécuté entre la prévision initiale et l'exécution 2022 de ladite action. Le taux de réalisation, au terme de la gestion 2022 est de 86,62%, en raison des rejets d'actes de dépenses par le Contrôleur Financier auprès du Ministère des Transports.

#### Action 2 : Construction d'infrastructures et acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sûreté maritime

Une hausse de 4 117 041 148 F CFA est observée entre l'exécution 2022 de cette action par rapport à 2021. Elle se justifie par la réception en cours d'exercice d'une avance de trésorerie au profit du Port Autonome de San-Pedro.

Cette action a été exécutée à 89,97% de son budget initial en raison des rejets d'actes de dépenses par le Contrôleur Financier auprès du Ministère des Transports.

### Action 3 : Renforcement des capacités didactiques et opérationnelles des structures de formation maritime

L'exécution de cette action au 31 décembre 2022 est en baisse de 230 440 000 FCFA par rapport à 2021. Cette situation s'explique par les différents montants issus des sources de financements intérieurs et extérieurs reçus dans le cadre de la mise en œuvre du projet de construction et équipement de l'Institut de Sécurité Maritime Interrégionale (ISMI).

Cette action a été réalisée à 100% de sa prévision initiale.

#### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 200 : Exécution des investissements du programme transport maritime et fluvio-lagunaire

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2022)	Budget Actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1 : Dépenses d'investissement IPSI - affaires maritimes et portuaire</b>	2021	2025	17 650 000 000	1 324 521 825	1 324 371 809	738 543 930
Sur financement intérieur			17 650 000 000	1 324 521 825	1 324 371 809	738 543 930
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 2 : Acquisition de cinq (05) vedettes maritimes pour la garde côtière ivoirienne (DGAMP)</b>	-	-	-	467 917 169	317 917 169	317 917 169
Sur financement intérieur			-	467 917 169	317 917 169	317 917 169
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 3 : Construction et équipement de l'Institut de Sécurité Maritime Interrégionale (ISMI)</b>	2017	-	3 819 600 000	429 200 000	414 200 000	414 200 000
Sur financement intérieur			3 440 400 000	50 000 000	35 000 000	35 000 000
Sur financement extérieur			379 200 000	379 200 000	379 200 000	379 200 000
<b>Projet 4 : Projet d'Appui au Port Autonome de San Pedro</b>	-	-	-	-	4 200 000 000	4 200 000 000
Sur financement intérieur			-	-	4 200 000 000	4 200 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			21 469 600 000	2 221 638 994	6 256 488 978	5 670 661 099
<b>Total sur financement intérieur</b>			21 090 400 000	1 842 438 994	5 877 288 978	5 291 311 083
<b>Total sur financement extérieur</b>			379 200 000	379 200 000	379 200 000	379 200 000

Source : RAP 2021 SETAM, DGPLP ; DGBF (Extraction du SIGOBE au 7/03/2023).

#### Projet 1 : Dépenses d'investissement IPSI - affaires maritimes et portuaire

Les décomptes produits par les titulaires des différents marchés (construction des quais flottants, construction des Arrondissements maritimes d'Adiaké et de Grand-Lahou) ont été produit avec certaines erreurs qui n'ont pas favorisé l'aboutissement de la majorité des engagements.

#### Projet 2 : Acquisition de cinq (05) vedettes maritimes pour la Garde Côtière ivoirienne (DGAMP)

La part de crédits budgétaires nécessaires pour la couverture du marché est de 317 917 169 FCFA. Le titulaire du marché a produit le 14 juin 2022 une garantie bancaire d'un montant équivalent à celui du solde. L'engagement a été effectué et les vedettes ont été livrées.

Le projet a été réalisé à 100% au niveau financier. En effet, au cours des exercices antérieurs, 3 vedettes de grandes capacités ont été acquises au profit de la Garde Côtière Ivoirienne. Ces vedettes correspondent à un taux de réalisation physique de 60%. Le budget actuel a permis l'acquisition de deux (02) vedettes de petites capacités pour le compte de la Garde Côtière Ivoirienne.

#### Projet 3 : Construction et équipement de l'Institut de Sécurité Maritime Interrégionale (ISMI)

La construction et l'équipement de l'ISMI a connu une très belle avancée de 85% (Chape terminée, Figures des baies terminées, Pose des fenêtres, baies et portes en cours, Carrelage en cours, Câblage électrique, climatisation, téléphone et Internet, plomberie en voie de finition

Travaux de plafonnage en cours, Murs de soutènement en cours). Les crédits alloués pour les travaux au titre de l'exercice 2022 ont été totalement consommés.

#### Projet 4 : Projet d'Appui au Port Autonome de San Pedro

Le montant reçu en cours de gestion 2022, est destiné à la régularisation d'une avance de trésorerie de 6 000 000 000 F CFA au profit du Port de San Pedro. Ce projet a été exécuté à 4 200 000 000 F CFA soit, 100% de son budget actuel.

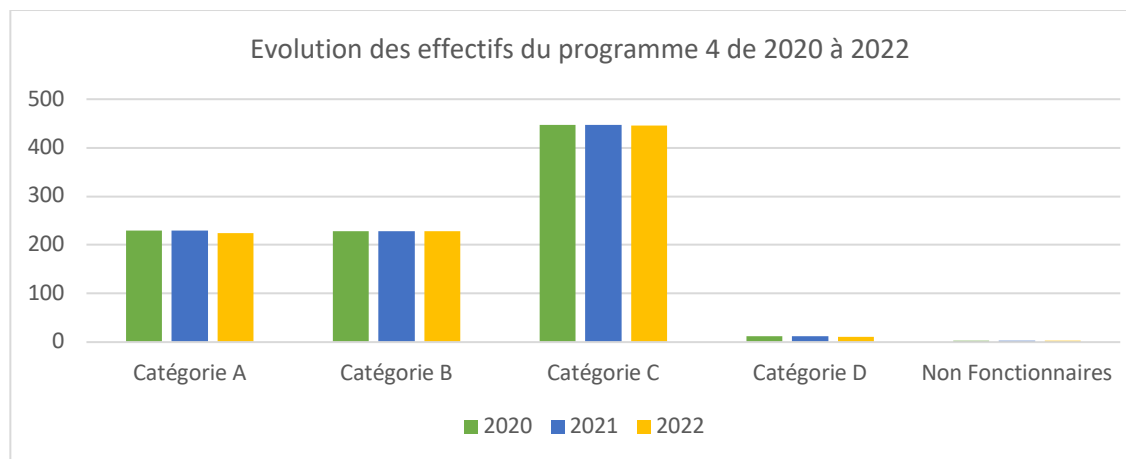
#### II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 201** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4 « Transport Maritime et Fluvio-lagunaire »

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	230	0	0	1	6	225
<b>Catégorie B</b>	228	0	0	0	0	228
<b>Catégorie C</b>	447	0	0	0	1	446
<b>Catégorie D</b>	12	0	0	0	1	11
<b>Non Fonctionnaires</b>	3	0	0	0	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>920</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>913</b>

Source : RAP 2021 SEMTAM ; catalogue des mesures nouvelles du budget 2022 ; DRH ministère des Transports.



Cet important effectif répond à la politique de l'Action de l'Etat en Mer (AEM) et de la constitution de la police maritime en force de sécurité intérieure.

#### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales réalisations du programme au titre de la gestion 2022, portent sur l'amélioration des infrastructures portuaires, la sécurité routière et la sûreté maritimes.

Au titre des infrastructures, notons :

- L'achèvement de la construction du deuxième terminal à conteneurs du port d'Abidjan et sa mise en service le vendredi 2 décembre 2022. Ce terminal permettra d'accueillir des porte-conteneurs de grandes capacités, notamment 16 m de tirant d'eau dans le cadre du développement des infrastructures maritimes et fluvio-lagunaires ;
- L'inauguration le mercredi 14 septembre 2022, du Terminal Industriel Polyvalent du port de San-Pedro.

Au titre de l'amélioration de la sécurité et de la sûreté maritimes, notons :

- La réalisation de l'opération ESPADON 1 pour la sécurisation des plages et domaines maritimes sur tout le territoire ivoirien
- L'assainissement du milieu du transport lagunaire ;
- La Certification de trois installations portuaires (Côte d'Ivoire Terminal et Terminal Industriel polyvalent de San Pedro et l'apportement SIR) aux normes de sûreté. Ceci a permis le retrait des ports ivoiriens de la liste noire des ports non sûrs et non fréquentables des garde-côtes américains ;
- La certification aux normes de sûreté de trois plateformes pétrolières (GULF TIDE (PETROCI-CI 11, PFA (FOXTROT) et PFB (FOXTROT) ;
- L'acquisition de 3 vedettes de mer pour la Garde Côtière Ivoirienne ;
- L'acquisition d'équipements médicaux et de plongée sous-marine.

Toutefois, de nombreuses faiblesses demeurent. Ce sont :

- Le vieillissement des moyens de communications maritimes ;
- Insuffisance de moyens de surveillance maritime, de quais et bateaux de transport lagunaire modernes ;
- Le manque de locaux devant servir de siège et de base opérationnelle à la DGAMP pour accomplir sa mission de sécurisation du plan d'eau maritime, lagunaire et fluvial ;
- La lenteur dans la mise en œuvre des projets en raison d'insuffisance de ressources.

Toutes ces faiblesses sont dues au faible niveau de ressources allouées au programme. Il convient en conséquence, de relever le niveau desdites ressources en vue d'une célérité dans la mise en œuvre des activités du programme.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7** : Évolution des indicateurs du programme 4 « Transport Maritime et Fluvio-lagunaire »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Accroître la mobilité des personnes et des marchandises par voie d'eau dans les meilleures conditions de sécurité et de sûreté</b>						
IP1. Taux d'accroissement annuel du nombre d'usagers du transport lagunaire à Abidjan	%	8,72	19,33	23,33	57,16	25,71
IP2. Taux de navires aux normes de sécurité	%	82,99	97,5	77,89	98,2	93
IP3. Taux d'alertes (accidents et incidents) traitées	%	-	-	-	75	91,11
IP4. Taux d'embarcations répondant aux normes de sécurité	%	-	-	-	76,5	87,80
<b>Objectif Spécifique 2 : Accroître la formation des personnels de sécurité et de sûreté maritimes</b>						
IP1. Proportion des personnels formés (PF)	%	0,34	5	36	43	45
IP2. Taux de formations dispensées (FD)	%	18	6	57	44	45

Source : RAP SEMTAM, DPPD-PAP 2022-2024, DGAMP

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1 : Accroître la mobilité des personnes et des marchandises par voie d'eau dans les meilleures conditions de sécurité et de sûreté**

**Indicateur 1 : Taux d'accroissement annuel du nombre d'usagers du transport lagunaire à Abidjan (source : STL, CITRANS, SOTRA, DGAMP)**



**Mode de calcul :  $((\text{Nombre de passagers 2022} - \text{Nombre de passagers 2021}) / \text{Nombre de passagers}) \times 100$ . C'est-à-dire  $(N - (N-1)) / (N-1) \times 100$**

**Valeurs cibles : 57,16%.**

Cet indicateur a pour finalité d'évaluer la croissance annuelle du nombre d'usagers par voie d'eau lagunaire à Abidjan. Le nombre de passager en 2022 est de 48 478 594 et celui de l'année 2021 à 38 880 000, soit un taux d'accroissement positif de 25,71% contre 23,33% en 2021. Toutefois l'objectif de 57,16% en 2022 n'a pas été atteint. En effet, la non augmentation du nombre de bateaux-bus prévu par les opérateurs, le vieillissement des engins traditionnels à moteur (pinasses, tines), l'insuffisance des quais, qui sont parfois éloignés des riverains, le non-balisage du plan d'eau lagunaire et la faible sensibilisation de la population à emprunter les bateaux, expliquent la non atteinte de ce résultat.

Cependant, de 2020 à 2022 on enregistre une hausse de la valeur de cet indicateur. La croissance de 25,71% en 2022 par rapport à 23,33% en 2021 s'explique par une augmentation des engins de transport, notamment les pinasses et les tines dont 111 ont été immatriculés en 2022.

Des efforts sont en cours. En effet, le Gouvernement, par l'intermédiaire de la Direction Générale des Affaires Maritimes, a pris plusieurs mesures pour atteindre l'objectif escompté en matière de transport lagunaire, est de sensibiliser la population à emprunter la voie lagunaire. Il s'agit du renforcement de la sécurité des biens et des personnes sur les sites d'embarquement et de débarquement, de l'obligation de disposer de gilets de sauvetage à toutes les embarcations, du contrôle du nombre et de la qualité des équipements de sauvetage et de lutte contre l'incendie (gilets de sauvetage, extincteurs, boîtes à pharmacie), du renforcement de l'effectif des agents de la Direction de la Police Maritime, de l'imposition des feux de position aux dragues sur le plan d'eau lagunaire, de procéder au balisage des chenaux de navigation, de faire aboutir le projet de formation des pilotes de pinasses initié par la DGAMP et l'AMUGA, de moderniser les appontements et les doter d'équipements de protection des passagers, de mettre en place un organisme de régulation du trafic lagunaire doté d'équipements modernes de gestion du trafic, de promouvoir l'implantation de chantiers navals modernes au niveau local en vue de baisser sensiblement le coût d'acquisition de ces embarcations, de financer la construction des gares lagunaires et l'aménagement des voies d'accès aux gares.

**Indicateur 2 : Taux de navires aux normes de sécurité (source : Direction de l'Inspection Technique des Navires)**

**Mode de calcul :  $(\text{nombre de navires aux normes de sécurité} / \text{nombre de navires inspectés}) \times 100$**

Cet indicateur détermine la proportion de navires conforme aux normes de sécurité. Du 1er janvier au 31 décembre 2022, 1044 navires ont été contrôlés. Parmi ces navires, 73 présentaient des défauts, ce qui donne un taux de 93,007% de navires aux normes de sécurité. L'objectif de 98,2% de navires aux normes n'est pas atteint car trop ambitieux.

Toutefois, la valeur de cet indicateur en 2022 comparativement à celle de 2021, indique une amélioration de la performance de sécurité des navires. Cette amélioration des performances de sécurité des navires est rassurant pour la bonne marche des transports maritimes.

En dépit de ces performances, des efforts restent à faire concernant certains types de navires notamment les navires citernes pour lesquels des solutions de formation sont à envisager à travers l'organisation de visites chez certains professionnels du secteur pétrolier. Aussi, les contrôles de navires étrangers ont été menés durant toute l'année sous un scénario RAS (Rien à signaler) sans difficultés majeurs.

Le renforcement des capacités des inspecteurs en Post State Control est nécessaire en 2023 pour rendre plus efficaces les contrôles de navires étrangers. Ainsi les Ports ivoiriens seront mieux fréquentés et l'économie mieux renforcée.

**Indicateur 3 : Taux d'alertes (accidents et incidents) traitées (source : DGAMP/MRCC)**

**Mode de calcul :  $(\text{nombre d'alertes traité} / \text{nombre d'alertes reçu}) \times 100$**

Cet indicateur mesure le nombre d'alertes traitées par rapport au nombre d'alertes enregistrées. Au 31 décembre 2022, sa valeur est de 91,11% contre une cible de 75,55%, soit une performance de +15,56%. Cette performance est due au renforcement des équipes de veille et au démarrage du numéro vert gratuit.

Cependant, concernant les alertes non traitées, elles ne sont parvenues au MRCC que longtemps après la survenue de l'incident. Cela est dû au fait que tous les équipements de radiocommunications ne sont pas fonctionnels.

En vue d'y remédier, il est important de réhabiliter avec diligence la station côtière et d'acquiescer les moyens de communication satellitaire.

**Indicateur 4 : Taux d'embarcations répondant aux normes de sécurité (source : Direction technique des navires/DGAMP)**

**Mode de calcul : (nombre d'embarcation aux normes de sécurité/nombre d'embarcation inspecté) x 100**

Cet indicateur permet de connaître la part des embarcations conforme aux normes de sécurité. Du 1er janvier au 31 décembre 2022, 922 embarcations ont été inspectées et 112 présentaient des déficiences. Ce qui donne un taux de 87,80 % d'embarcations répondant aux normes de sécurité. Dépassant largement l'objectif de 76,50 % soit une performance de +11,30%.

Cependant, la non couverture de tous les Arrondissements par la Direction de l'Inspection de la Sécurité des Navires est une difficulté majeure.

Pour combler ce manquement, des missions d'inspection seront donc programmées dans tous les arrondissements et antennes maritimes.

**Objectif spécifique 2 : Accroître la formation des personnels de sécurité et de sûreté maritimes**

**Indicateur 1 : Proportion des personnels formés (PF) (source : ISMI)**

**Mode de calcul : (nombre de personnes formés/nombre de personnes prévus) x 100**

Cet indicateur vise à déterminer la proportion annuelle des personnels de navigation de sécurité et de sûreté maritime formée. Sa valeur au terme de l'exercice 2022 est de 45%. La cible annuelle de 43% a été atteinte et dépassée, soit une performance de +2%. Ce résultat positif est justifié par le renforcement du nombre de formations dans le cadre de deux projets spécifiques, à savoir les projets SWAIMS et WeCAPS, tous deux financés par l'Union Européenne.

Ces programmes de formation n'ont pas été pris en compte lors des travaux d'élaboration du cadre de performance car les conventions avec le bailleur n'avaient pas encore été signées à cette date.

**Indicateur 2 : Taux de formations dispensées (FD) (source : ISMI)**

**Mode de calcul : (nombre de formation dispensés/nombre de formations prévues) x 100**

Cet indicateur détermine la proportion annuelle de formations des personnels de sécurité et de sûreté maritimes dispensées. Au terme de l'exercice 2022, sa valeur est de 45%. La cible de 44% a été atteinte et dépassée, soit une performance de +1%. Ce résultat positif est justifié par le renforcement du nombre de formations dans le cadre de deux projets spécifiques, à savoir les projets SWAIMS et WeCAPS, tous deux financés par l'Union européenne.

Ces programmes de formation n'ont pas été pris en compte lors des travaux d'élaboration du cadre de performance car les conventions avec le bailleur n'avaient pas encore été signées à cette date.

Avec une réalisation de 85% des travaux de construction et d'équipement de l'ISMI, les années ultérieures connaîtront un taux plus élevé par rapport à 2022.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

Au terme de l'exercice 2022, il a été retenu les points forts suivants :

- Un accroissement significatif du nombre d'utilisateurs du transport lagunaire ;
- Un contrôle efficace des navires pour atteindre un niveau de qualité positif ;
- Une forte proportion des personnels de navigation, de sécurité et de sûreté maritime est formée ;
- Le retrait des ports ivoiriens de la liste noire des ports non sûrs et non fréquentables des garde-côtes américains ;
- Une amélioration de la sécurité et de la sûreté maritimes ;
- Une amélioration des infrastructures portuaires.

Cependant, des difficultés existent :

En rapport avec la réalisation des activités

Les problèmes majeurs qui freinent la réalisation des activités sont d'une part, le temps de traitement des projets soumis (trop long) et d'autre part, les procédures qui ne sont pas formalisées ou vulgarisées. A cela s'ajoute le changement de Ministère qui nous impose une certaine attente à cause des dysfonctionnements intervenus au niveau de SIGOBE.

Aussi les moyens de communications sont devenus vieillissant et inadaptés, le plan d'eau lagunaire n'est pas balisé et les moyens de surveillance maritime et les quais et bateaux de transport lagunaire modernes sont insuffisants.

En rapport avec les crédits budgétaires

Le niveau d'exécution des crédits budgétaires est satisfaisant. Cependant, le verrouillage des codes d'accès des gestionnaires de crédits suite au remaniement ministériel, a ralenti le bon déroulement des activités du programme. A cela s'ajoute la non prise en compte dans le budget des missions de police urgentes.

Le financement des activités de l'ISMI dépend essentiellement des partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de programmes spécifiques qui n'ont pas vocation à se pérenniser ; ce qui risque de poser à terme des difficultés de fonctionnement si cette situation n'est pas corrigée par la recherche de financements propres ou par une contribution en financement des Etats bénéficiaires des programmes de formation.

En rapport avec les Infrastructures

Avec un effectif de 913 agents, la DGAMP manque de siège et de base opérationnelle pour accomplir sa mission de sécurisation du plan d'eau maritime, lagunaire et fluvial. Les locaux qu'elle occupe sont éloignés les uns des autres et souvent non appropriés au travail administratif. Ce qui rend difficile l'atteinte de son résultat.

Aussi, l'ISMI exploite à titre provisoire les infrastructures (bureaux, salles de conférence, eau, électricité, téléphone, autres commodités) mises à sa disposition par l'ARSTM conformément à ses engagements au séminaire de Grand-Bassam.

Cependant, l'absence d'infrastructures propres constitue un obstacle pour la montée en puissance de l'institut. En effet, les infrastructures de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer sont déjà saturées. Il se pose déjà des problèmes de disponibilité de bureaux pour le personnel de l'ISMI et de salles pour l'organisation des sessions de formation. En outre, l'inexistence de capacités d'hébergement (hôtel) des séminaristes à l'ARSTM entraîne des surcoûts dans les budgets de formation. Cependant, la clôture des travaux du bâtiment de l'ISMI financés sur le PIP en cours d'année 2023, permettra à l'ISMI de renforcer ses performances de formation.

#### ***Au niveau pédagogique***

L'insuffisance de l'expertise locale pour les sessions de formations ;

La non dotation de l'ISMI sur le budget de l'Etat pour le renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière d'inspection de pêche et de stage de recherche et sauvetage maritimes ;

Les frais élevés du Master DSAMO, parcours sécurité, faute de sponsoring. Pour le parcours droit, l'ISMI bénéficie d'une subvention de la DCSD.

Au niveau des facteurs exogènes au Programme.

- Les Conditions météorologiques pas favorable aux recherches d'actes illicites ;
- Le surcharge au niveau des pinasses rendent parfois difficile les comptages des passagers ;
- La réception tardive des appels de détresse au niveau du centre MRCC rend parfois difficile les recherches de sauvetage

#### **IV.2. Recommandations**

Un programme bien établi est mis en place ainsi que des réunions stratégiques pour la réalisation effective de toutes les activités prévues. Des rapports mensuels et des dialogues horizontaux et verticaux sont bien établis pour prendre en compte toutes les phases de la réalisation des objectifs.

L'acquisition de matériels de communication, de moyens de surveillance maritime, de bateaux de transport lagunaires modernes, la construction des quais et le balisage du plan d'eau lagunaire sont les solutions à la réalisation des activités du programme 4.

Il faut aussi accroître les moyens logistiques du service en vue d'une plus grande efficacité dans le contrôle des navires étrangers et la réorganisation des procédés d'inspections des navires ivoiriens en permettant aux inspecteurs d'organiser des missions de contrôle dans tous les Arrondissements maritimes.

- En rapport avec les crédits budgétaires

La mise en place d'un programme de travail efficace afin d'accélérer les procédures de passation des marchés publics pour l'obtention des différents marchés et procéder aux engagements dans le temps imparti.

Au niveau des crédits budgétaires, il faut doter toutes les Directions centrales, déverrouiller au plus vite possible les codes d'accès des gestionnaires de crédits, la prise en compte dans le budget des missions de police urgentes, la prise en compte budgétaire des programmes de formation de l'ISMI.

En rapport avec les mouvements d'effectifs

Les équipes sont à pied d'œuvre pour maîtriser les mouvements d'effectif au sein du programme 4 et orienter les agents vers des tâches spécifiques pour rendre plus efficace la Direction Générale. Une collaboration avec la Direction des ressources humaines du Ministère des Transports pour avoir tous les mouvements et satisfaire à nos besoins au niveau humain.

Le renforcement des Ressources Humaines de l'ISMI par le recrutement d'un coordonnateur pédagogique et d'un comptable ;

En rapport avec les Infrastructures

Au niveau infrastructurel, l'atteinte de nos objectifs passe par :

- La construction du siège et de la base opérationnelle des Affaires maritimes ;
- la consolidation des infrastructures pédagogiques par la finalisation des travaux du bâtiment administratif de l'ISMI (déjà en cours) ;
- la construction d'hébergement pour l'ISMI

En rapport avec la pédagogie :

- La recherche de nouveaux partenariats financiers locaux et étrangers ;
- La consolidation du cadre de gestion comptable et financier de l'ISMI ;
- Le renforcement des Ressources Humaines de l'ISMI par le recrutement d'un coordonnateur pédagogique et d'un comptable ;
- La mise en place d'un programme de formation répondant aux besoins de l'Etat ivoirien et ceux du golfe de Guinée ;
- L'organisation de stages nationaux dédié à l'inspection de pêche et à la recherche et au sauvetage maritimes ;
- La consolidation des infrastructures pédagogiques par la finalisation des travaux du bâtiment administratif de l'ISMI
- L'accroissement des moyens logistiques du service en vue d'une plus grande efficacité dans le contrôle des navires étrangers ;
- La réorganisation des procédures d'inspections des navires ivoiriens en permettant aux inspecteurs d'effectuer des missions de contrôle dans tous les Arrondissements maritimes.
- Le financement des activités de l'ISMI dépendant essentiellement des partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de programmes spécifiques qui n'ont pas vocation à se pérenniser, risque à terme, de poser des difficultés de fonctionnement si cette situation n'est pas corrigée par la recherche de financements propres ou par une contribution en financement des Etats bénéficiaires des programmes de formation.
- Le renforcement de l'expertise locale pour combler le déficit au niveau des sessions de formations ;
- Une dotation de l'ISMI sur le budget de l'Etat pour le renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière d'inspection de pêche et de stage de recherche et sauvetage maritimes ;
- Un besoin en sponsoring du Master DSAMO, parcours sécurité, les frais de formations étant élevés ;
- L'acquisition d'infrastructures propres au bénéfice de l'ISMI. L'absence d'infrastructures dédiées à l'ISMI, constitue un obstacle pour la montée en puissance de l'institut. En effet, les infrastructures de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer sont déjà saturées. Il se pose déjà des problèmes de disponibilité de bureaux pour le personnel

de l'ISMI et de salles pour l'organisation des sessions de formation. En outre, l'inexistence de capacités d'hébergement (hôtel) des séminaristes à l'ARSTM entraîne des surcoûts dans les budgets de formation.

## CONCLUSION

En 2022, les moyens mis à la disposition du programme ont permis de constater des avancées notables en matière d'amélioration des conditions d'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité, en dépit de toutes les difficultés rencontrées au niveau de l'exécution des crédits budgétaires.

Sur six (06) indicateurs de performance évalués, quatre (04) cibles ont été atteintes au cours l'année 2022, soit une performance de 67%. Cette performance s'explique par la poursuite des efforts des acteurs du programme vers l'atteinte de son résultat stratégique.

En vue d'atteindre les cibles du programme dans les exercices ultérieurs, une célérité dans la réalisation des projets de ce programme et une mobilisation importante de ressources sont nécessaires.

Aussi, les acteurs de ce Programme se sont fixés des défis et priorités à savoir :

- la levée des entraves à la mobilité des personnes et des biens sur les plans d'eaux maritime et fluvio-lagunaire ;
- le renforcement de la sécurité et de la sûreté dans les espaces maritimes, portuaires et lagunaires ;
- la formation et le renforcement de capacité des personnels du secteur maritime et lagunaire ;
- la création d'une flotte nationale de transport maritime ;
- l'accroissement de la flotte de transport fluvio-lagunaire de personnes et de marchandises ;
- la mise en œuvre du registre international d'immatriculation des navires ;
- le renforcement du cadre institutionnel, juridique et opérationnel ;
- le dragage des voies d'eau intérieures ;
- la poursuite de la construction des arrondissements maritimes ;
- la construction du siège et des bases opérationnelles des Affaires Maritimes ;
- la cartographie du domaine public maritime ;
- la lutte contre le remblayage anarchique ;
- l'amélioration de la qualité des services portuaires ;
- la modernisation des infrastructures portuaires ;
- l'accroissement des ressources financières des Ports ivoiriens.

## CONCLUSION (Générale)

Dans le cadre de l'exercice 2022, le Ministère des Transports a bénéficié d'un budget initial de 166 375 831 739F CFA porté à 241 697 676 526F CFA en fin d'exercice. Il a été exécuté à hauteur de 240 865 672 441F CFA, soit 99,66%. Il est en hausse de 68,03% par rapport à l'exercice 2021 (89,39%). Cette hausse s'explique par les crédits reçus suite au rattachement du programme 4 « transport maritime et Fluvio-lagunaire » à la suite du remaniement ministériel du 20 avril 2022 ; les crédits reçus dans le cadre de la régularisation de deux avances de trésorerie au profit d'Air Côte d'Ivoire et du Port de San-Pedro et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la sécurité routière.

S'agissant de la performance du ministère, le bilan général, au terme de cet exercice, présente un résultat mitigé. En effet sur un total de vingt-deux (22) cibles associées, douze (12) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 55%. Ce taux mitigé s'explique essentiellement par les difficultés de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités en lien avec les indicateurs. Ce taux moyen se décline à l'intérieur de chaque programme. Ainsi au niveau du programme Administration Générale, 75% des cibles ont été atteintes. Au titre du programme Transport Aérien, 43% des cibles ont été atteintes. Quant au programme Transport Terrestre, il enregistre 40% de sa performance. Par contre, au niveau du programme Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire, 67% des cibles ont été atteintes. Ces résultats permettent de déduire une meilleure performance du programme Administration Générale par rapport aux autres programmes

opérationnelles. Parmi ceux-ci, seul le programme Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire présente une performance au-dessus de la moyenne. Vient ensuite les programmes Transport Aérien et Transport Terrestre qui présentent respectivement des taux d'atteintes de cibles de 43% et 40%.

Ces taux mesurent le niveau d'atteinte des objectifs stratégiques des programmes. Ainsi, les objectifs stratégiques « promouvoir une administration moderne et performante » et « améliorer l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité » ont été réalisés respectivement à 75% et 67%. Par contre, les objectifs stratégiques « accroître la compétitivité des services du transport aérien » et « améliorer le niveau de service de transport routier et ferroviaire », ont été réalisés en dessous de la moyenne avec des taux respectifs de 43% et 40%.

Comparativement à l'exercice 2021, le Ministère des Transports a connu une avancée notable. En effet, 55% des cibles ont été atteintes au terme de l'exercice 2022 contre 33,33% des cibles atteintes en 2021. Ce qui représente une évolution de + 16,67%. Toutefois, ce résultat reste en dessous des attentes du ministère. C'est pourquoi des propositions ont été faites en vue de relever le niveau de performance des exercices ultérieurs.

Il s'agit notamment de la mobilisation de plus de ressources financières, le renforcement de capacités des ressources humaines et de la célérité dans l'exécution des projets d'investissements du ministère.

Par ailleurs, les principaux leviers d'action pour le ministère dans le cadre des exercices à venir sont :

- le relèvement du niveau de l'enveloppe budgétaire allouée au secteur ;
- la poursuite du financement de la stratégie nationale de sécurité routière ;
- la poursuite des investissements à réaliser dans le cadre de la CAN 2023 ;
- le déploiement du Système de Transport Intelligent sur l'ensemble du territoire national.

La mise en œuvre de ces leviers devrait permettre au ministère de jouer pleinement son rôle dans le développement de la Côte d'Ivoire et dans l'amélioration des conditions de vie des populations qui y vivent.

# **SECTION 343 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**





## SECTION 343 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

### INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) est dirigé par Monsieur Jean-Luc Assi depuis le 13 avril 2021 conformément au décret n°2021 - 181 du 06 avril 2021, tel que modifié par le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement.

Le MINEDD est chargé de mettre en œuvre et de suivre la politique nationale en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable conformément au décret n° 2021-471 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative entre autres de :

- la contribution à la préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- la promotion du développement durable ;
- la contribution à l'amélioration des conditions de vies des populations ;
- la gestion des parcs nationaux et réserves naturelles et la préservation des écosystèmes marins, lagunaires et aquatiques ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique ;
- la contribution au développement de l'éducation, de la formation et de l'information des citoyens en matière d'environnement et de développement durable.

Le Ministère dispose de deux (02) Programmes à savoir le Programme Administration Générale et le Programme Environnement et Développement Durable.

Le MINEDD comprend : onze (08) Directions et Services rattachés au cabinet, deux (02) Directions Générales regroupant sept (08) Directions Centrales et trente-deux (32) Directions Régionales. En outre, le MINEDD dispose de trois (3) structures opérationnelles que sont le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL), l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE).

En 2022, la Côte d'Ivoire a abrité du 09 au 20 mai 2022, la quinzième Conférence des Parties (COP 15) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse autour du thème central « Restauration des terres dégradées et agriculture du futur ».

L'organisation de cet événement a été pour notre pays la manifestation de son engagement constant dans la recherche de solutions contre la dégradation des sols et de proposer des alternatives pour leur restauration.

La première partie du document présente le financement global du ministère pour l'année 2022.

La seconde traite de façon plus détaillée la structure du Programme Administration Générale du Ministère et met en exergue les réalisations physiques obtenues au regard des crédits consommés.

La troisième présente la structure du Programme Environnement et Développement Durable en mettant en relation les réalisations physiques et l'exécution du budget alloué pour l'année 2022.

### PARTIE I : LE MINISTERE

#### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

##### I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du Ministère est organisée autour de deux (02) programmes, regroupant huit (08) actions décomposées en cent vingt-deux (122) activités dont 69 au Programme Administration Générale et 53 au Programme Environnement et Développement Durable pour l'année 2022 comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

**Tableau : architecture du ministère**

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
P1 : Administration générale	4	69
P2 : Environnement et développement durable	4	53
TOTAL	8	122

## I.2. Politique ministérielle

**Tableau : cadre logique du ministère**

Principales orientations	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
Le renforcement de la gouvernance du secteur de l'environnement et du développement durable	La gouvernance du ministère est améliorée	Mettre en place une Administration moderne et performante
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la lutte contre les effets du changement climatique, de l'érosion côtière et la contribution à l'amélioration de la résilience des populations.</li> <li>- Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles y compris la biodiversité</li> <li>- Le développement d'une conscience citoyenne en matière de préservation de l'environnement et de promotion du développement durable.</li> <li>- Promotion de l'écotourism</li> </ul>	Un environnement sain est préservé dans le respect des principes du développement durable	Préserver l'environnement et promouvoir le développement durable dans tout le corps social

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

**Tableau 1:** Répartition des composantes des cadres de performance du Ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	2	2	6	15	15

Source : DPPD-PAP MINED 2022-2024

Le tableau ci-dessus présente l'architecture du cadre de performance globale du MINEDD. Cette architecture est organisée autour de deux (02) programmes, soutenus par deux (02) objectifs globaux décomposés en six (06) objectifs spécifiques vérifiés par quinze (15) indicateurs et cibles associées.

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

PROGRAMMES	Objectifs Spécifiques	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures	4	2
	OS 2 : Améliorer le système de planification et de suivi- évaluation.	1	1
P2 : Environnement et Développement Durable	OS 1 : Maîtriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales	3	0
	OS 2 : Assurer la prise en compte des principes de développement durable dans les politiques, plans et programmes sectoriel	2	1
	OS 3 : Conserver et élargir le réseau des aires protégées	3	2
	OS 4 : Assurer la veille environnementale	2	1

Sur les 15 cibles associées 7 ont été atteintes, soit un taux de 46,66%. Ce taux moyen est la traduction des efforts faits au niveau du ministère malgré une contre-performance relativement à la maîtrise des impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales (OS1 programme 2) quand bien même le traitement des données pour l'élaboration de la 4ème Communication Nationale et le rapport biennal actualisé a démarré.

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

La dotation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable telle que notifiée, en début d'exercice budgétaire 2022, se chiffre à **22 060 474 881 FCFA**, et se décompose comme suit :

- Personnel : 6 502 421 885 FCFA ;
- Biens et services : 4 604 585 717 FCFA ;
- Transferts : 753 387 279 FCFA ;
- Investissement : 10 200 080 000 FCFA.

Ce budget a connu une baisse globale à hauteur de **1 963 831 490 FCFA** dont une baisse de **2 599 894 573 FCFA** au niveau des biens et services mais également une augmentation avec certains mouvements de crédits au niveau des autres natures de dépense dont **154 755 000 FCFA** pour les dépenses de Personnel, **276 439 845 FCFA** pour les Transferts et **204 948 238 FCFA** pour les Investissements. Ce qui a permis au Ministère de disposer d'un budget global de **20 096 643 391 FCFA** (soit une baisse de 8,90 %) dont **3 314 841 467 FCFA** au Programme Administration Générale et **16 781 801 924 FCFA** pour le Programme Environnement et Développement Durable. Ainsi, la nouvelle dotation se présente comme suit :

- Personnel : 6 657 176 885 FCFA ;
- Biens et services : 2 004 691 144 FCFA ;
- Transferts : 1 029 827 124 FCFA ;
- Investissement : 10 404 948 238 FCFA

**Tableau 2:** Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

	REALISATIONS		2022		
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E)= (P) - (R)	Tx de réal = (R/P) X 100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>18 272227 597</b>	<b>20 096 643 391</b>	<b>16 403 576 868</b>	<b>3 693 066 523</b>	<b>81,62</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>9 709 406 737</b>	<b>11 443 643 391</b>	<b>11 361 376 868</b>	<b>82 266 523</b>	<b>81 ,62</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	9 709 406 737	11 443 643 391	11 361 376 868	82 266 523	99 ,28
1.1.2 Recettes de services	-	-			
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>8 562 820 860</b>	<b>8 653 000 000</b>	<b>5 042 200 000</b>	<b>3 610 800 000</b>	<b>58,27</b>
1.2.1 Emprunts projets	6 104 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	0	100
1.2.2 Dons Projets	2 458 820 860	5 653 000 000	2 042 200 000	3 610 800 000	36,13
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-			-
<b>2 CHARGES</b>	<b>18 272 227 597</b>	<b>20 096 643 391</b>	<b>16 403 576 868</b>	<b>3 693 066 523</b>	<b>81,62</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>5 804 851 083</b>	<b>6 657 176 885</b>	<b>6 657 176 882</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	5 804 851 083	6 657 176 885	6 657 176 882	3	100
2.1.2 Contractuels hors solde	-				
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>1 309 475 693</b>	<b>2 004 691 144</b>	<b>1 932 852 625</b>	<b>71 838 519</b>	<b>96,42</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>695 809 113</b>	<b>1 029 827 124</b>	<b>1 019 399 123</b>	<b>10 428 001</b>	<b>98,99</b>
2.3.1 Transferts courants	-	-			
2.3.2 Transferts en capital	-	-			

	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E)= (P) - (R)	Tx de réal = (R/P) X 100
<b>2.4 Investissement</b>	<b>10 462 091 708</b>	<b>10 404 948 238</b>	<b>6 794 148 238</b>	<b>3 610 800 000</b>	<b>65,30</b>
2.4.1 Trésor	1 899 270 848	1 751 948 238	1 751 948 238	0	100
2.4.2 Financement extérieur	8 562 820 860	8 653 000 000	5 042 200 000	3 610 800 000	58,27
Dons	2 458 820 860	5 653 000 000	2 042 200 000	3 610 800 000	36,13
Emprunts	6 104 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	0	100
<b>TOTAL</b>	<b>18 272 227 597</b>	<b>20 096 643 391</b>	<b>16 403 576 868</b>	<b>3 693 066 523</b>	<b>81,62</b>

**Source :** Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2022

Le tableau 3 ci-dessus présente l'exécution du budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en 2022.

Le taux de réalisation global du budget du MINEDD qui est de **81,62%**, s'explique par le fait que les crédits de certaines actions ( 2 actions sur 4 au programme1 à savoir l'action « Gestion des systèmes d'information et de communication » et l'action « Planification, programmation, documentation et suivi-évaluation » et 2 actions sur 4 au programme 2 à savoir l'action « Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes » et l'action « projets sectoriels et organisations et Evaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations » ) ont été exécutés à 100% à cause du collectif budgétaire intervenu en cours de gestion en plus des taux au-dessus des 70% des autres actions et tous les mandats émis au terme de cette période ont été visés par le contrôleur financier (CF) puis transmis au comptable assignataire.

Le collectif budgétaire du MINEDD (**21 806 174 881 FCFA**) inférieur au budget voté (**22 060 474 881 FCFA**) et supérieur au budget actuel (**20 096 643 391 FCFA**) s'explique d'une part, par l'entrée en cours de gestion de d'un nouveau projet (Projet de Mobilité Electrique) , de rallonges budgétaires au profit de l'activité 78056000211 «Coordonner les actions des programmes, Projets et Conventions » des dépenses de biens et services du Cabinet et sur la part Etat de plusieurs projets tels que, Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPoP CI ;projet REDD+; Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation-PROMIRE; Projet d'Activités Habilitantes pour la Préparation de la Quatrième Communication Nationale(QCN) et le deuxième Rapport Biennal actualisé(BUR2) sous la CCNUCC ; Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières ouest africaines (WACA) ; une intégration de ressources additionnelles au budget de l'OIPR et d'autre part par le collectif budgétaire intervenu en cours de gestion.

Le taux de réalisation global du budget du MINEDD au titre de l'exercice 2022 est de **81,62%** contre **62,34%** en 2021.

Le taux de réalisation financière du personnel de **100%** s'explique par le fait que les salaires sont payés selon la planification prévue.

Le taux d'exécution financière des biens et services est de **96,42%** contre **86,46%** en 2021 qui s'explique par le fait que les crédits de certaines activités ont été exécutés à 100% en raison de leur faible niveau (4 500 000FCFA) et cela a permis aux gestionnaires de crédits de réaliser leurs activités, ainsi que le collectif budgétaire intervenu au dernier trimestre 2022.

Le taux d'exécution financière des transferts est de **98,99%** contre **100%** en 2021 car la convention de la subvention BNETD a été signée après l'arrêt des opérations budgétaires.

Le taux d'exécution financière des investissements est de **65,30%** contre **49,13%** en 2021 sur un objectif de **100%** ; soit un écart de **34,7%** qui s'explique par le fait que l'exécution de la majorité des financements extérieurs n'est pas retracée dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Tai -Forêt de Grèbo-Sapo, Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI ; Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB; Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ;Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ; Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des Déchets, Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation-PROMIRE).

Il faut noter aussi que certaines modifications de crédits budgétaires portant sur la création de destination, virements de crédits, de lignes et intégration de ressources extérieures ont été faites par les arrêtés et décisions suivants :

- 1- **Arrêté n° 00070/MINEDD/CAB/DAF du 11 février 2022**, portant virement de crédits d'un montant d'un milliard cent quarante-deux millions (1.142.000.000) F CFA dans diverses activités du Programme 22080, au titre des dépenses d'Investissement du budget Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022.

- 2- **Arrêté n° 0071/MINEDD/CAB/DAF du 11 février 2022**, portant création d'activité, de natures économiques et virement de crédits d'un montant de **quatre-vingt-dix millions (90.000.000) FCFA**, dans diverses activités du Programme 21079, au titre des dépenses d'Investissement et des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022.
- 3- **Arrêté n° 0207/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 12 avril 2022**, portant création d'activité, de natures économiques et transfert de crédits d'un montant de **quarante millions (40 000 000) FCFA** de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus » ,au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **9005600003 «Projet de Mobilité Electrique»** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable » ,au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022).
- 4- **Arrêté n°0360/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 13 juin 2022**, portant transfert de crédits d'un montant de **trois cent dix-sept millions ( 317 000 000) FCFA** de l'activité 78011201552 « Provision Divers et Imprévus » de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses de Biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78054000059 « Renforcer la protection des parcs nationaux et réserves naturelles/OIPR »** ,au titre des dépenses de Transferts du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, création de chapitre et intégration de ressources additionnelles au budget de l'OIPR , exercice 2022).
- 5- **Arrêté n°0418/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM-HKR du 27 juin 2022**, portant transfert de crédits d'un montant de **dix-sept-millions cinq cent soixante-quinze mille (17575 000) FCFA** de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus » ,au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78056000199 «Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières ouest africaines»** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable » ,au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022).
- 6- **Arrêté n° 0419/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 27 juin 2022**, portant transfert de crédits d'un montant de **cinquante-trois millions huit cent quatre-vingt mille (53 880 000) FCFA** de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus » ,au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78056000271 «Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI »** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable » ,au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022).
- 7- **Arrêté n° 0475/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM-HKR du 20 juillet 2022**, portant création de natures économiques et transfert de crédits d'un montant de **cinquante-trois millions cinq cent cinquante mille (53 550 000) FCFA** de l'activité 78011201552 « Provision Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78056000211 «Coordonner les actions des programmes, Projets et Conventions »** du Programme 21079 « Administration Générale » ,au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022).
- 8- **Arrêté n° 0489/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM-HKR du 25 juillet 2022**, portant création d'activité, de natures économiques, virement et transfert de crédits d'un montant de **quarante-neuf millions cinq cent mille ( 49 500 000 ) FCFA** de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus » ,au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78056000276 «Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation-PROMIRE»** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable » ,au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022).
- 9- **Arrêté n° 0563/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/TJ du 01 septembre 2022**, portant création de natures économiques, virement et transfert de crédits d'un montant de **vingt-six millions neuf cent vingt-cinq mille sept cent soixante-dix-huit ( 26 925 778 ) FCFA** de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus » ,au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **220800010070 «Projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4<sup>ème</sup> CN et du 2<sup>ème</sup> BUR sous la CCNUCC»** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable » ,au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022).

- 10- **Arrêté n° 0607/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/TJ du 12 septembre 2022**, portant création de natures économiques et transfert de crédits d'un montant de **vingt-trois millions sept cent soixante-quinze mille huit cent quinze ( 23 775 815 ) FCFA** de l'activité 78011201556 « Provision Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **41056000006 «Projet ( REDD+)** » du Programme 22080« Environnement et Développement Durable » ,au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022).
- 11- **Décision n° 001/MINEDD/CAB/DAF/SDBC/oz du 14 février 2022**, portant création de ligne et virement de crédits à hauteur d'un **milliard trois cent vingt millions (1.320. 000.000) F CFA**, dans l'activité **90056000001 « prendre en charge les frais d'organisation de la 15ème Conférence des Parties (COP15) »** au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses des biens et services de la section 343 « Ministère de l'Environnement et Développement Durable », exercice 2022.
- 12- **Décision n° 00127/MINEDD/CAB/DAF/SDBC/oz du 12 avril 2022**, portant création de natures économiques et virement de crédits à hauteur de **deux millions (2. 000.000) F CFA**, dans l'activité **78056000182 « Gestion des dépenses centralisées du ministère/DAF »** au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses des biens et services du budget du « Ministère de l'Environnement et Développement Durable », exercice 2022.
- 13- **Décision n° 00128/MINEDD/CAB/DAF/SDBC/oz du 12 avril 2022**, portant création de lignes et virement de crédits d'un montant de **vingt-deux millions sept cent soixante-dix mille (22 770 000) CFA** dans **diverses activités** du Programme 22080, au titre des dépenses des biens et services du budget Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022.
- 14- **Décision n° 00213/MINEDD/CAB/DAF/SDBC/oz du 01 août 2022**, portant virement de crédits à hauteur de **deux millions sept cent mille (2. 700.000) F CFA**, dans l'activité **18056000003 « Coordonner les activités du Ministère au niveau de la région de KATIOLA »** au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses des biens et services de la section 343 « Ministère de l'Environnement et Développement Durable », exercice 2022.
- 15- **Décision n° 00214/MINEDD/DGE/DAF du 01 août 2022**, portant virement de crédits d'un montant de **vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt mille (29.880.000) F CFA** dans l'activité **78056000271 « Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE) -uPOPCI »** du Programme 22080, au titre des dépenses d'Investissement du budget Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022.
- 16- **Décision n° 00215/MINEDD/DGE/DAF du 01 août 2022**, portant création de lignes et virement de crédits d'un montant de **dix-neuf millions huit cent cinquante mille (19 850 000) CFA** dans **diverses activités** du Programme 22080, au titre des dépenses d'investissement et des biens et services du budget Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022.
- 17- **Décision n° 00006/MINEDD/DGE/DAF du 17 octobre 2022**, portant, création de natures économiques et virement de crédits d'un montant de **vingt millions cinq cent soixante mille (20.560.000) F CFA** dans l'activité **90056000003 « Projet de Mobilité Electrique »** du Programme 22080, au titre des dépenses d'Investissement du budget Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022.
- 18- **Décision n° 00270/MINEDD/CAB/DAF/SDBC/oz du 27 octobre 2022**, portant virement de crédits à hauteur de **trois millions six cent mille (3. 600.000) F CFA**, dans l'activité **36056000002 « Coordonner les activités du Ministère au niveau de la région de SEQUELA »** au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses des biens et services de la section 343 « Ministère de l'Environnement et Développement Durable », exercice 2022.

En outre, le ministère a bénéficié de financements hors budget pour la réalisation de certaines activités majeures. Ces financements ont été faits par **six (06) lettres d'avance** qui sont :

- 1- **Lettre d'avances n° 0708/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-DCTJ du 16 septembre 2022** d'un montant de **3 044 049 210 FCFA** au profit du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, activité **78053000019 « Réaliser les inspections des installations classées en vue de lutter contre la pollution dans les unités industrielles/CIAPOL »**, ligne 641120 « Transferts aux EPA pour achat de biens et services » au titre des dépenses de Transferts.
- 2- **Lettre d'avances n° 0736/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC/SGS du 22 septembre 2022** d'un montant de **150 100 000 FCFA** au profit du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, activité **78056000174 « Coordonner les activités du ministère au Cabinet »**, ligne 622190 « Autres rémunérations de prestations extérieures » au

titre des dépenses de Biens et Services, pour la prise en charge des frais de la 4<sup>ème</sup> édition des Journées Africaines de l'Ecologie et des Changements Climatiques (JFAC 2022) prévues à Bocanda et Alépé les 8 et 22 octobre 2022.

- 3- **Lettre d'avances n° 0296/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC/OYM/AE** pour la prise en charge des dépenses de la COP 15 : **1 900 000 000 FCFA** ;
- 4- **Lettre d'avances n° 0346/MEF/MBPE/DGBF/SD-DC/AOL** pour la rencontre CI-Afrique du Sud : **1 464 210 FCFA** ;
- 5- **Lettre d'avances n° 0520/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SDdc/TTB** pour la participation de Monsieur ABOUA GUSTAVE AU FPHN : **3 850 500 FCFA** ;
- 6- **Lettre d'avances n° 0733/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC/SGS** pour la participation à la 77<sup>e</sup> SESSION ONU : **8 120 000 FCFA**.

Au total, les modifications budgétaires du Ministère ont porté sur un montant total de huit milliards trois cent quarante-trois millions cent cinquante mille cinq cent treize (**8 343 150 513**) FCFA dont 10 arrêtés à hauteur d'un milliard huit cent quatorze millions deux cent six mille cinq cent quatre-vingt-treize (**1 814 206 593**) FCFA ; 08 décisions à hauteur d'un milliard quatre cent vingt un millions trois cent soixante mille ( **1 421 360 000** ) FCFA et six lettres d'avances d'un montant de cinq milliards cent sept millions cinq cent quatre-vingt- trois mille neuf cent vingt ( **5 107 583 920**) FCFA.

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Nommé par le décret n° 2021-279 du 9 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinets, **Monsieur Kouakou Parfait KOUADIO**, Directeur de Cabinet du Ministre est l'actuel responsable du Programme Administration Générale selon le décret n°**2019-16 du 08 janvier 2020** portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères et Secrétaires d'Etat.

Ce programme permet d'assurer le pilotage de la composante opérationnelle du secteur Environnement et Développement Durable.

Conformément au **décret n° 2021-471 du 08 septembre 2021** portant organisation du Ministère, les missions dévolues à ce programme concernent la coordination et le suivi des activités des services, les études stratégiques et la planification, la gestion financière et budgétaire, le développement du système d'information statistique, l'amélioration du cadre de travail, le développement des ressources humaines , le développement des TIC, le suivi-évaluation, le conseil juridique, la communication, la relation publique et la gestion des ressources documentaires au sein du MINEDD.

La zone d'intervention au niveau déconcentré est assurée par les Directions Régionales du MINEDD. Le Programme Administration Générale comprend quatre (04) actions décomposées en soixante-neuf (69) activités.

Ce Programme pour l'année 2022 a mené ses activités dans un contexte national marqué par une relance des activités économiques post COVID 19.

La présentation du Rapport Annuel de Performance de ce programme est articulée autour de cinq (05) grands points à savoir :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives ;
- la conclusion.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme « Administration Générale » est Mettre en place une Administration moderne et performante. Les résultats stratégiques associés à cet objectif global se déclinent comme suit :

- La gouvernance du ministère est améliorée.

### I.2. Le financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget de **5 905 488 790 FCFA** en début d'exercice 2022 et se décompose comme suit :

- Personnel: 1 477 968 073 FCFA;
- Biens et services: 1 722 114 546 FCFA;
- Transferts: 29 100 000 FCFA;
- Investissement: 80 000 000FCFA.

Le budget du programme 1 a connu une baisse en cours d'exercice de 2 590 647 323 FCFA au niveau des biens et services et une augmentation de 5 660 002 FCFA au niveau des transferts. Ce qui fait passer le budget de ce programme à 3 314 841 467 FCFA. Ainsi, la nouvelle dotation se présente comme suit :

- Personnel : 1 477 968 073 FCFA ;
- Biens et services : 1 722 114 546 FCFA ;
- Transferts : 34 760 002 FCFA ;
- Investissement : 79 998 846 F CFA

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

### II.1. Exécution du budget

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget de **5 905 488 790 FCFA** en début d'exercice 2022 et se décompose comme suit :

- Personnel : 1 477 968 073 FCFA ;
- Biens et services : 1 722 114 546 FCFA ;
- Transferts : 29 100 000 FCFA ;
- Investissement : 79 998 846FCFA.

Le budget du programme 1 a connu une baisse en cours d'exercice de **2 590 647 323 FCFA** au niveau des biens et services et une augmentation de **5 660 002 FCFA** au niveau des transferts. Ce qui fait passer le budget de ce programme à **3 314 841 467 FCFA**. Ainsi, la nouvelle dotation se présente comme suit :

- Personnel : 1 477 968 073 FCFA ;
- Biens et services : 1 722 114 546 FCFA ;
- Transferts : 34 760 002 FCFA ;
- Investissement : 79 998 846FCFA.

Les crédits alloués au Programme « Administration Générale » pour la gestion 2022 ont été exécutés à hauteur de **3 234 482 704 FCFA** pour un budget actuel de **3 314 841 461FCFA** soit un taux de réalisation de **97,58%** repartit comme suit :



- ❖ Le taux de réalisation des dépenses de **personnel** est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire
- ❖ Le taux de réalisation des biens et services est de **95,93 %** soit **1 652 183 787 FCFA** sur un budget actuel de **1 722 114 546 FCFA** ;
- ❖ Le taux de réalisation des **transferts** est de **70%** sur un budget actuel de **34 760 002 FCFA** qui s'expliquent par le fait que la convention de la subvention BNETD a été signée après l'arrêt des opérations budgétaires ;
- ❖ Le taux de réalisation en **investissement** est de **100%**.

Il faut noter que certaines modifications de crédits budgétaires portant sur la création de destination, virements de crédits, de lignes ont été faites par les arrêtés et décisions suivants :

- 1- **Arrêté n° 0071/MINEDD/CAB/DAF du 11 février 2022**, portant création d'activité, de natures économiques et virement de crédits d'un montant de quatre-vingt-dix millions (90.000.000) FCFA, dans diverses activités du Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses d'Investissement et des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022.
- 2- **Arrêté N°0475/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM-HKR du 20 juillet 2022**, portant création de natures économiques et transfert de crédits d'un montant de cinquante-trois millions cinq cent cinquante mille (53 550 000) FCFA de l'activité 78011201552 « Provision Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78056000211 « Coordonner les actions des programmes, Projets et Conventions » du Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022).
- 3- **Décision n° 001/MINEDD/CAB/DAF/SDBC/oz du 14 février 2022**, portant création de ligne et virement de crédits à hauteur d'un milliard trois cent vingt millions (1.320.000.000) FCFA, dans l'activité 90056000001 « prendre en charge les frais d'organisation de la 15ème Conférence des Parties (COP15) » au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses des biens et services de la section 343 « Ministère de l'Environnement et Développement Durable », exercice 2022.
- 4- **Décision n° 00127/MINEDD/CAB/DAF/SDBC/oz du 12 avril 2022**, portant création de natures économiques et virement de crédits à hauteur de deux millions (2.000.000) FCFA, dans l'activité 78056000182 « Gestion des dépenses centralisées du ministère/DAF » au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses des biens et services du budget du « Ministère de l'Environnement et Développement Durable », exercice 2022.
- 5- **Décision n° 00213/MINEDD/CAB/DAF/SDBC/oz du 01 août 2022**, portant virement de crédits à hauteur de deux millions sept cent mille (2.700.000) FCFA, dans l'activité 18056000003 « Coordonner les activités du Ministère au niveau de la région de KATIOLA » au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses des biens et services de la section 343 « Ministère de l'Environnement et Développement Durable », exercice 2022.
- 6- **Décision n° 00270/MINEDD/CAB/DAF/SDBC/oz du 27 octobre 2022**, portant virement de crédits à hauteur de trois millions six cent mille (3.600.000) FCFA, dans l'activité 36056000002 « Coordonner les activités du Ministère au niveau de la région de SEQUELA » au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses des biens et services de la section 343 « Ministère de l'Environnement et Développement Durable », exercice 2022.

En outre, le ministère a bénéficié de financements hors budget pour la réalisation de certaines activités majeures. Ces financements ont été faits par **six (06) lettres d'avance** qui sont :

- 1- **Lettre d'avance n° 0708/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-DCTJ** du 16 septembre 2022 d'un montant de **3 044 049 210 FCFA** au profit du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, activité 78053000019 « Réaliser les inspections des installations classées en vue de lutter contre la pollution dans les unités industrielles/CIAPOL », ligne 641120 « Transferts aux EPA pour achat de biens et services » au titre des dépenses de Transferts.
- 2- **Lettre d'avance n° 0736/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC/SGS** du 22 septembre 2022 d'un montant de **150 100 000 FCFA** au profit du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, activité 78056000174 « Coordonner les activités du ministère au Cabinet », ligne 622190 « Autres rémunérations de prestations extérieures » au titre des dépenses de Biens et Services, pour la prise en charge des frais de la 4<sup>ème</sup> édition des Journées Africaines de l'Ecologie et des Changements Climatiques (JFAC 2022) prévues à Bocanda et Alepé les 8 et 22 octobre 2022.
- 3- **Lettre d'avance n° 0296/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC/OYM/AE** pour la prise en charge des dépenses de la COP 15 : **1 900 000 000 FCFA** ;
- 4- **Lettre d'avance n° 0346/MEF/MBPE/DGBF/SD-DC/AOL** pour la rencontre CI-Afrique du Sud : **1 464 210 FCFA** ;
- 5- **Lettre d'avance n° 0520/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SDdc/TTB** pour la participation de Monsieur ABOUA GUSTAVE AU FPHN : **3 850 500 FCFA** ;

**6- Lettre d'avance n° 0733/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC/SGS pour la participation à la 77e session ONU : 8 120 000 FCFA.**

Au total, les modifications hors budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ont porté sur un montant total de **huit milliards trois cent quarante-trois millions cent cinquante mille cinq cent treize (8 343 150 513) FCFA** dont **10 arrêtés** à hauteur de **un milliard huit cent quatorze millions deux cent six mille cinq cent quatre-vingt-treize (1 814 206 593) FCFA** ; **08 décisions** à hauteur de **un milliard quatre cent vingt un millions trois cent soixante mille (1 421 360 000) FCFA** et **six (06) lettres d'avances** d'un montant de **5 107 583 920 FCFA** qui ne sont pas encore régularisées.

Le budget du Programme1 « Administration Générale », a été exécuté globalement à 97,58% contre 33,48% en 2021.

Le taux de réalisation des dépenses de personnel est de 100% en fonction de la régulation budgétaire contre 100% en 2021.

Le taux de réalisation des biens et services est de 95,94 % contre 84,12% en 2021.

Le taux de réalisation des transferts est de 70%.

Le taux de réalisation des investissements est de 100 % en 2022 contre 1,36 % en 2021 car les crédits d'un nouveau projet intitulé « Programme d'Investissement MINEDD » n'étant pas exécuté ont eu un impact négatif sur le taux d'exécution de ce programme, il s'agit du paiement d'avance directe régularisé mais non exécuté paiement d'une avance directe dans la base SIGOBE par le Payeur Général de la Protection de l'Environnement (PGPE) d'un montant de 3 500 000 000 FCFA au profit du Cabinet en vue de la prise en charge de dépenses diverses du Cabinet et charges exceptionnelles et d'une lettre d'avance de 2 200 000 000 FCFA au profit du Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en vue de la prise en charge partielle des travaux de réhabilitation des lacs de Yamoussoukro .

Ces taux ont eu un impact positif sur le taux d'exécution de ce programme. Les crédits budgétaires ordonnancés ont augmenté entre 2021 et 2022, passant de 2 971 784 001 FCFA à 3 234 482 704 FCFA ; soit une hausse de 4,23%.

**II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense**

**Tableau 202:** Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Coordination et animation</b>	-	-	974 976 308	1 496 326 189	-	-	-	-	974 976 308	1 496 326 189
<b>Gestion des ressources humaines, matérielles et financières</b>	1 782 069 897	1 477 968 070	92 261 261	131 794 748	24 017 435	24 332 001	-	-	1 898 348 593	1 634 094 819
<b>Gestion des systèmes d'information et de communication</b>	-	-	13 428 600	14 562 850	-	-	80 000 000	79 998 846	93 428 600	94 561 696
<b>Planification, programmation, documentation et suivi-évaluation</b>	-	-	5 030 500	9 500 000	-	-	-	-	5 030 500	9 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 782 069 897</b>	<b>1 477 968 070</b>	<b>1 085 696 669</b>	<b>1 652 183 787</b>	<b>24 017 435</b>	<b>24 332 001</b>	<b>80 000 000</b>	<b>79 998 846</b>	<b>2 971 784 001</b>	<b>3 234 482 704</b>

**Source :** Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

**Comparaison des réalisations de l'année 2021 à celle de l'année 2022**

Les crédits alloués à la première action « **Coordination et animation** » de ce programme, composés uniquement des dépenses de biens et services ont été consommés à hauteur de **1 496 326 189 FCFA** contre 974 976 308 FCFA en 2021. Les crédits de la deuxième action « **Gestion des ressources humaines, matérielles et financières** » consommés à hauteur de **1 634 094 819 FCFA** contre 1 898 348 593 FCFA en 2021 et se décomposent des dépenses de personnel à hauteur de **1 477 968 070 FCFA** contre 1 782 069 897 FCFA en 2021, de biens et services à hauteur de **131 794 748 FCFA** contre 92 261 261 FCFA en 2021 et de transfert d'un montant de **24 332 001 FCFA** contre 24 017 435 FCFA en 2021. Les crédits de la troisième action « **Gestion des systèmes d'information et de communication** » exécutés à hauteur de **94 561 696 FCFA** contre 93 428 600 FCFA en 2021 sont composés de biens et services à hauteur de **14 562 850 F**

**CFA** contre 13 428 600 FCFA en 2021 et d'investissement à hauteur de **79 998 846 FCFA** contre 80 000 000 FCFA en 2021. Enfin, les crédits de la quatrième action « **Planification, programmation, documentation et suivi-évaluation** » composés uniquement de biens et services ont été exécutés à hauteur de **9 500 000 FCFA** contre 5 030 500 FCFA en 2021.

Les crédits budgétaires ordonnancés ont globalement augmenté entre 2021 et 2022, passant de **2 971 784 001 FCFA** à **3 234 482 704 FCFA** ; soit une hausse de **4,23%**. A la différence de l'exécution de l'action « **Gestion des ressources humaines, matérielles et financières** » qui a connu une baisse de **7,48%**, toutes les autres actions ont connu une nette augmentation en termes d'exécution financière avoisinant un taux moyen de **10%**. La Planification, programmation, documentation et suivi-évaluation est l'action ayant la hausse la plus considérable soit **30,76%** par rapport à l'exercice 2021.

#### **Comparaison des réalisations de l'année 2022 et des prévisions du budget initial corrigé des modifications apportées par la LFR ou tout acte réglementaire**

Les crédits alloués à la première action « **Coordination et animation** » de ce programme, composés uniquement des dépenses de biens et services ont été consommés à hauteur de **1 496 326 189 FCFA** contre une prévision du budget initial de **1 549 581 948 FCFA**. Les crédits de la deuxième action « **Gestion des ressources humaines, matérielles et financières** » consommés à hauteur de **1 634 094 819 FCFA** contre une prévision du budget initial de **1 661 197 823 FCFA** et se décomposent des dépenses de personnel à hauteur de **1 477 968 070 FCFA** contre une prévision du budget initial de **1 477 968 073 FCFA**, de biens et services à hauteur de **131 794 748 FCFA** contre une prévision du budget initial de **148 469 748 FCFA** et de transfert d'un montant de **24 332 001 FCFA** contre une prévision du budget initial de **34 760 002 FCFA**. Les crédits de la troisième action « **Gestion des systèmes d'information et de communication** » exécutés à hauteur de **94 561 696 FCFA** contre une prévision du budget initial de **94 561 696 FCFA** sont composés de biens et services à hauteur de **14 562 850 FCFA** contre une prévision du budget initial de **14 562 850 FCFA** et d'investissement à hauteur de **79 998 846 FCFA** contre une prévision du budget initial de **79 998 846 FCFA**. Enfin, les crédits de la quatrième action « **Planification, programmation, documentation et suivi-évaluation** » composés uniquement de biens et services ont été exécutés à hauteur de **9 500 000 FCFA** contre une prévision du budget initial de **9 500 000 FCFA**.

En plus de ce qui précède, certaines difficultés survenues ont eu un impact négatif sur la performance du programme. Il s'agit de :

- la faiblesse d'appropriation des responsables de programmes et des gestionnaires de crédits des formations sur le budget-programmes ;
- la dotation budgétaire insuffisante des activités du ministère ;
- l'octroi de crédits budgétaires aux gestionnaires de crédits sans implication du RFFIM ;
- l'insuffisance des véhicules de liaison ou de service ;
- la dispersion du personnel du Ministère sur de nombreux sites parfois très éloignés ;
- l'absence de guide des pièces justificatives à la disposition des gestionnaires de crédits pour l'exécution des dépenses ;

Au regard des difficultés rencontrées, il convient de faire les recommandations suivantes :

- poursuivre le renforcement de capacités des responsables de programmes et des gestionnaires de crédits sur le budget programmes ;
- doter les activités du ministère de budget suffisant ;
- impliquer le RFFIM au niveau des demandes de rallonge budgétaire traitées par la DGBF ;
- mettre des véhicules à la disposition des directions du ministère ;
- regrouper les services opérationnels du ministère sur un même site ;
- Mettre en place un guide des pièces justificatives à la disposition des gestionnaires de crédits pour l'exécution des dépenses.

Au regard des difficultés rencontrées, il convient de faire les recommandations suivantes :

- poursuivre le renforcement de capacités des responsables de programmes et des gestionnaires de crédits sur le budget programmes ;
- doter les activités du ministère de budget suffisant ;
- impliquer le RFFIM au niveau des demandes de rallonge budgétaire traitées par la DGBF ;

- mettre des véhicules à la disposition des directions du ministère ;
- regrouper les services opérationnels du ministère sur un même site ;
- Mettre en place un guide des pièces justificatives à la disposition des gestionnaires de crédits pour l'exécution des dépenses.

## II.1.2. Suivi des investissements

Le tableau 4 ci-dessous présente l'exécution de crédits d'investissement du programme 1.

**Tableau 203:** Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat Ordonné 2022
Projet 1 : Mise en place du Système d'Information Environnementale	2014	2021	679 250 000	80 000 000	0	0
Sur financement intérieur	-	-	679 250 000	80 000 000	0	0
Sur financement extérieur	-	-	0	0	0	0
Projet 2 : Système de Remontée des Incidents Environnementaux	2022	2024	79 998 846	0	79 998 846	79 998 846
Sur financement intérieur	-	-	574 942 500	0	79 998 846	79 998 846
Sur financement extérieur	-	-	0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)	-	-	574 942 500	0	79 998 846	79 998 846
Total financement intérieur	-	-	574 942 500	0	79 998 846	79 998 846
Total sur financement extérieur	-	-	0	0	0	0

**Source :** PIP 2022 – 2024 et Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

Ce programme possède un (01) projet d'investissement achevé en 2021 intitulé « Mise en Place Système d'Information Environnementale (SIE) » et un projet en cours depuis 2022 dénommé « Système de Remontée des Incidents Environnementaux (SRIE) ».

### 1- Projet Mise en Place Système d'Information Environnementale (SIE)

Démarré en 2014 avec un coût global de 679 250 000 FCFA, ce projet s'est achevé le 31 décembre 2021, par l'Arrêté n° 0071/MINEDD/CAB/DAF du 11 février 2022, portant création d'activité, de natures économiques et virement de crédits d'un montant de quatre-vingt-dix millions (90.000.000) FCFA, dans diverses activités du Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses d'Investissement et des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022. Cet arrêté a été pris après vérification de la liste des projets PIP en 2022. Ainsi avec un budget voté de 80 000 000 FCFA et un budget actuel de 0 FCFA, aucun crédit n'a été ordonnancé en 2022.

### 2- Projet Système de Remontée des Incidents Environnementaux (SRIE)

Démarré en 2022 avec un coût global de 574 942 500 FCFA, ce projet s'achèvera le 31 décembre 2024. Avec un budget voté de 0 FCFA et un budget actuel de 79 998 846 FCFA, 79 998 846 FCFA ont été ordonnancés en 2022 soit un taux d'exécution de 100%.

Ce projet est rentré en cours de gestion par l'Arrêté n° 0071/MINEDD/CAB/DAF du 11 février 2022, portant création d'activité, de natures économiques et virement de crédits d'un montant de quatre-vingt-dix millions (90.000.000) FCFA, dans diverses activités du Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses d'Investissement et des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022.

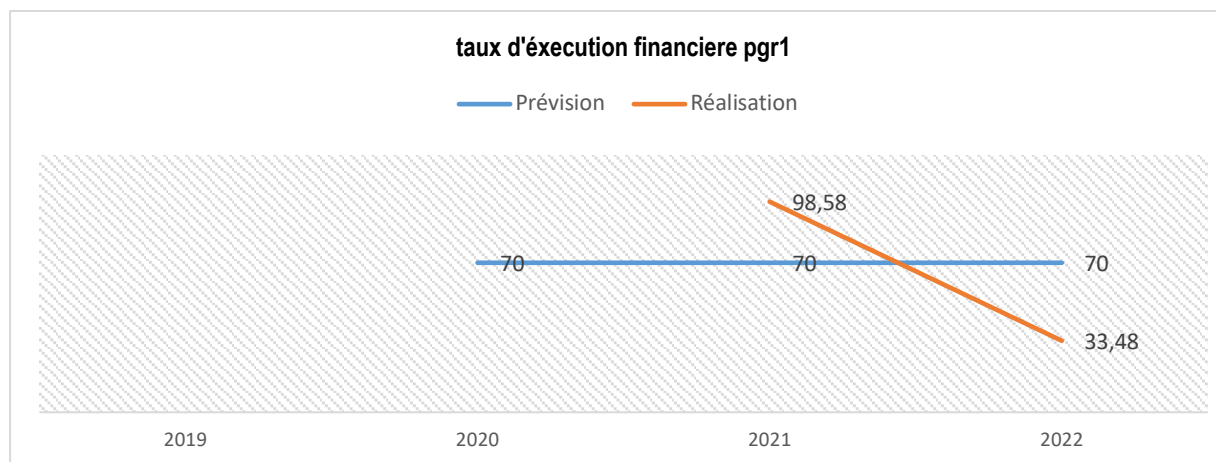
L'état d'avancement physique global est de 30 % et l'état d'avancement financier global est 13,91 %.

Les actions menées en 2022 sont :

- la mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et des organes du projet ;
- le recrutement du personnel contractuel ;

- l'atelier de lancement officiel le 24 octobre 2022 à l'hôtel « ROSE BLANCHE » de COCODY ANGRE ;
- la mission de consultations et de collecte de données des parties prenantes.

**Graphique 51:** Evolution du taux d'exécution financière des Projets d'investissement du Programme 1 de 2019 à 2022



**Source :** Situation d'exécution issue du SIGOBE 2022

Le budget d'investissement du programme 1 voté initialement à **80 000 000 FCFA**. Ce projet est exécuté exclusivement sur financement intérieur. Bien qu'une modification budgétaire soit intervenue en cours de gestion, le projet Système de Remontée des Incidents Environnementaux rentré en cours de gestion en remplacement du projet Système d'Information Environnementale (SIE), les crédits alloués ont été consommés totalement avec un taux d'exécution financière de 100% pour ce programme. En effet, le taux d'exécution des crédits alloués au nouveau projet a eu un impact positif sur le taux d'exécution financière des investissements du programme « Administration Générale ».

Le Système de Remontée des Incidents Environnementaux (SRIE) est un instrument essentiel de saisine et de gestion des problèmes environnementaux constatés par la population ivoirienne, et à charge du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD). L'objectif est de construire l'Infrastructure Réseau du SRIE incluant un Data Center, avec tous les équipements nécessaires pour son bon fonctionnement dans toutes les structures du MINEDD y compris les 33 Directions Régionales.

Ce Système inclut un Sous-Système de notification vers les structures du MINEDD intervenant dans le traitement ou la résolution des incidents environnementaux remontés (Points Focaux SRIE dans les structures) et un Sous-Système de notifications d'incidents par la population ivoirienne (Citoyen lambda plaignant).

Le programme Administration Générale ne comporte qu'un seul projet d'investissement : « système de remontée des incidents environnementaux » est rentré en cours de gestion 2022 et exécuté sur financement intérieur. Le taux d'exécution du budget alloué (79 998 846 FCFA) à ce projet est de 100%, au 31 décembre 2022.

Les actions menées pour 2022 :

- la mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et des organes du projet ;
- le recrutement du personnel contractuel ;
- l'atelier de lancement officiel le 24 octobre 2022 à l'hôtel « ROSE BLANCHE » de COCODY ANGRE ;

- la mission de consultations et de collecte de données des parties prenantes.

## II.2. Évolution des effectifs

Le tableau 5 ci-dessous présente la mobilité du personnel du programme « Administration Générale » entre 2021 et 2022. Les prévisions d'effectifs tirées du catalogue des mesures nouvelles pour le programme Administration Générale du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable sont au total de 43 agents dont 18 de la catégorie A, 21 de la catégorie B, 2 de la catégorie C et 2 de la catégorie D. Les besoins satisfaits sont composés des agents affectés par le Ministère de la Fonction Publique et les demandes de mise à disposition acceptées par le Directeur des Ressources Humaines du MINEDD.

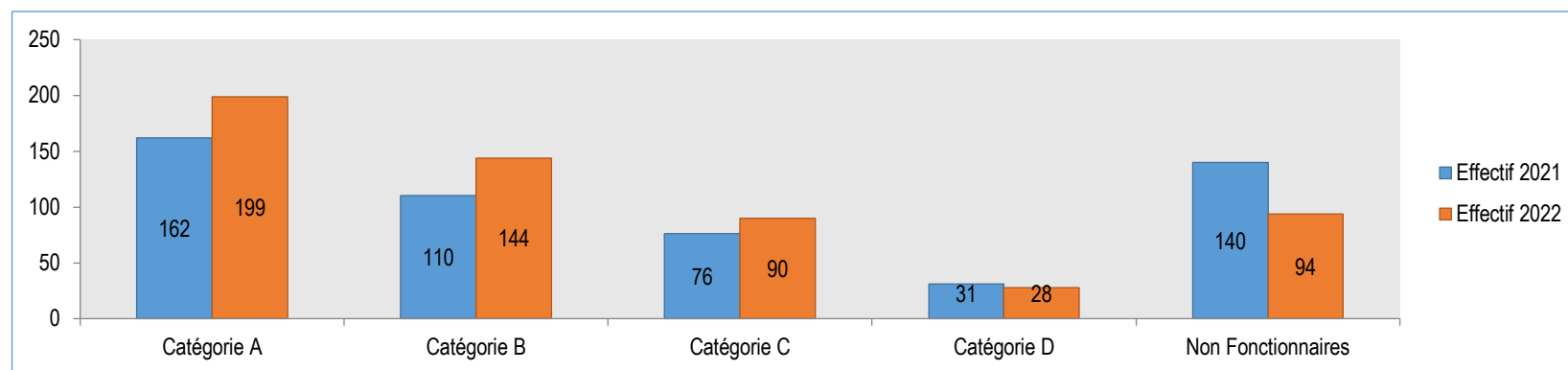
**Tableau 204:** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (N-2)	Effectif (N-1)				
		Besoins exprimés	Prévisions *	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	162	9	-	46	9	199
<b>Catégorie B</b>	110	13	-	44	10	144
<b>Catégorie C</b>	76	0	-	20	6	90
<b>Catégorie D</b>	31	18	-	2	5	28
<b>Non Fonctionnaires</b>	140	0	-	17	63	94
<b>TOTAL</b>	<b>519</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>129</b>	<b>93</b>	<b>555</b>

Source : Direction des Ressources Humaines/MINEDD 2022

(\*) : Données non disponibles dans les catalogues des mesures nouvelles du MINEDD

**Graphique : 2 :** évolution des effectifs du programme 1 entre 2021-2022



L'effectif du personnel fonctionnaire du programme 1 est en hausse de 21,6 % par rapport à l'année 2021. Cette situation pourrait être expliquée par les faits suivants :

- l'admission au concours de la fonction Publique de certains contractuels ;
- la réduction du nombre de contractuel au profit du personnel fonctionnaire comme demandé par le ministère de la Fonction Publique ;

- l'augmentation du personnel technique pour les affectations de l'année 2022, faites par le ministère de la Fonction Publique.

Les effectifs de la catégorie A et B sont les plus impactées par cette augmentation, car nous avons les ingénieurs environnement(A4) et les techniciens supérieurs en environnement(B3). Cela impacte positivement le rendement du ministère. L'effectif du personnel non fonctionnaire est en baisse de 32,85%.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

**Au niveau de l'amélioration du cadre de coordination et du fonctionnement des Services du Ministère**, les activités du Ministère se sont focalisées sur la coordination des activités des services centraux et déconcentrés, la coordination et suivi de la mise en œuvre des différents programmes et projets du MINEDD, le suivi-évaluation des activités des services centraux et déconcentrés du MINEDD. L'atteinte de cet objectif est mesurée à travers le niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance du ministère. Au niveau déconcentré, les représentations du Ministère au niveau régional ont participé à des activités de sensibilisation des populations et de contrôle des installations classées.

**Relativement à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, plusieurs résultats majeurs ont été obtenus.** Au niveau des ressources financières et matérielles. Pour l'année 2022, cette action a permis en particulier, la coordination de la gestion des ressources matérielles et financières.

Cette activité a permis d'élaborer les documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au ministère (DPPD-PAP). Au niveau de la gestion des ressources humaines, il s'est agi d'améliorer le rendement du personnel à travers, la promotion de l'approche genre, l'animation de la vie associative et culturelle du MINEDD. Il s'est agi aussi de poursuivre la mise en œuvre du plan de formation des agents, la coordination et la gestion des ressources humaines, en vue de la mise à jour du fichier actualisé du personnel fonctionnaire et contractuel.

En ce qui concerne la gestion des systèmes d'information et de communication, le recours à la gestion des systèmes d'information est une volonté d'optimiser les prestations offertes et un souci de bonne gouvernance à partir des données statistiques justes fiables et faciles d'accès. Pour l'année 2022, cette action s'est accentuée sur la mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale, l'exploitation des articles relatifs aux questions environnementales, de la protection de la nature et du développement durable publiés dans les médias nationaux et internationaux, la conception et la mise en forme des messages spécifiques du Ministre, la rédaction et la publication du bulletin d'informations et de toutes autres publications intéressant le Ministère.

Au niveau de la gestion des ressources documentaires, La collecte, la centralisation et la conservation de la mémoire institutionnelle dans le cadre de la mise en place du système de classement de la documentation ont été poursuivies. Au niveau des systèmes d'information, le MINEDD a contribué à la finalisation et à l'informatisation du système de suivi évaluation du PNIA2 en collaboration avec les ministères du secteur agricole.

Au niveau des études stratégiques et planification Les résultats obtenus en 2022 sont les suivants : (i) élaboration de nombreux documents à savoir le Programme d'Investissements Publics (PIP) 2022-2024, le Programme de Travail Gouvernement (PTG 2021) et ses rapports de suivi, la finalisation du Plan National de Développement sectoriel (PND 2021-2025) et l'élaboration des rapports périodiques de suivi de ce plan, l'élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA 2021) et ses rapports de suivi, l'élaboration du Rapport Annuel de Performance 2021 (RAP).

Au niveau des documents stratégiques, le Plan National Sécheresse (PNS) 2020-2030 a été élaboré et validé. Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'aménagement et de Gestion intégrée du littoral ivoirien (PAGIL), le rapport diagnostic et la stratégie de la gestion de la zone côtière ont été élaborés, validés et sont disponibles. Le document de contributions déterminées au niveau national (CDN) de la Côte d'Ivoire a été révisé pour prendre en compte les insuffisances constatées lors de l'évaluation des CDN initiales notamment la non prise en compte de la foresterie dans les estimations et le manque de dispositif de suivi-évaluation des performances au regard des engagements climatiques du pays. Le plan National d'Adaptation pour les changements climatiques a également été élaboré.

### III. PER FORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance

Le tableau 6 ci-dessous présente les évolutions des indicateurs de performance du Programme 1 de 2019 à 2021. Il comporte également les prévisions et les réalisations des indicateurs pour l'année 2022. Dans l'ensemble, on note que les réalisations de 2021 sont proches des cibles prévues. Sur les six (06) indicateurs du programme 1, trois indicateurs ont connu une réalisation au-dessus de la cible fixée.

**Tableau 6** : Evolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1</b> : Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures						
Proportion de textes soumis	%	-	30	45,5	40	35
Nombre de réunions de Cabinet organisées	u	-	10	32	24	36
Taux d'exécution du budget	%	-	95,33	62,34	96	81,62
Taux de traitement des actes administratifs	%	-	70	60	80	100
<b>Objectif Spécifique 2</b> : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation						
Proportion de documents de suivi évaluation élaborés	%	-	80	100	85	100

**Source** : Rapports d'activités Services du MINEDD 2022

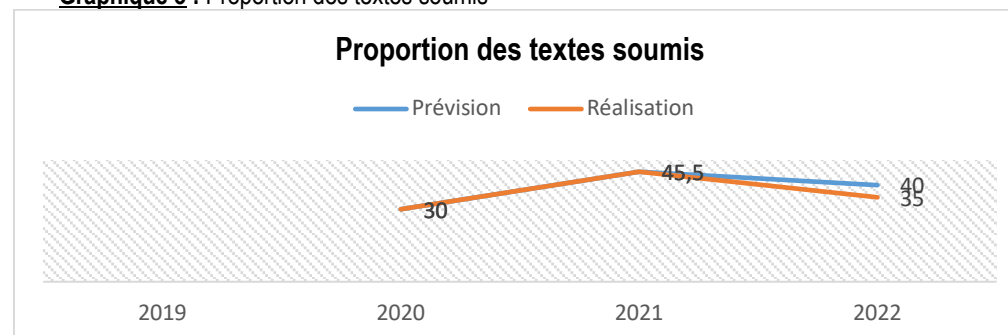
#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Cette section analyse les différents résultats enregistrés en respectant la structure « indicateur par indicateur » et montre une explication détaillée et chiffrée, la bonne performance et les faiblesses des taux de réalisation. Pour les indicateurs dont les cibles ne sont pas atteintes, elle indique les mesures correctrices envisagées pour améliorer la situation.

**Objectif spécifique 1** Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures

**Indicateur 1** : Proportion des textes soumis

**Graphique 3** : Proportion des textes soumis



**Source** : Rapport Programme du Gouvernement du MINEDD 2022



Cet indicateur est le rapport entre le nombre total de textes soumis au SGG sur le nombre total de textes à soumettre au SGG pour une année donnée. Entre 2019 et 2021, la proportion des textes réglementaires transmis au SGG connaît une tendance à la hausse due à une bonne coordination entre les services du ministère participant à l'élaboration des textes principalement les Services initiateurs, la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux et le Secrétariat Particulier de Monsieur le Ministre. Pour l'année 2022, sur la base de la matrice des textes prioritaires réglementaires élaborée et tenue par la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux et la Direction des Etudes de la Planification et des Statistiques, 35% des textes (lois, décrets) élaborés ont été soumis au SGG sur une prévision de 40%. Ce taux a été rendu possible grâce aux acquis suivants :

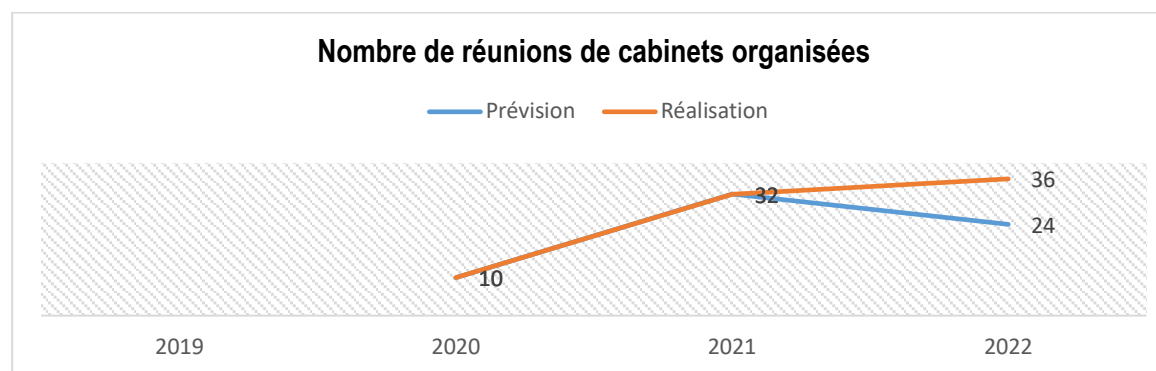
L'avant-projet de loi portant code de l'environnement a été adopté en Conseil des Ministres du 27 septembre 2022. Ce projet de loi qui modifie la loi 96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement vise à intégrer dans le corpus législatif les nouveaux enjeux écologiques tels que la lutte contre les changements climatiques, la protection de la diversité biologique, la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue, la gestion des déchets d'équipement électrique et électronique, le développement de la fiscalité environnementale, la réglementation des polluants organiques persistants, la limitation des émissions des gaz à effet de serre, la lutte contre l'érosion côtière, l'implication des collectivités territoriales, du secteur privé et des associations de protection de l'environnement.

De plus, en cohérence avec les engagements internationaux de notre pays relatif à la diversité biologique, le décret n°2022-448 du 06 juillet 2022 portant création de l'Aire Marine Protégée de Grand-Béréby a été pris. Cette aire couvre une superficie de 272 375 ha et s'étend sur une longueur de 50 km le long de la côte.

**Objectif spécifique 1** Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures

**Indicateur 2** : Nombre de réunions de Cabinet organisées

**Graphique 4:** Evolutions du Nombre de réunions de cabinets organisées 2022



**Source :** Rapport Bilan des activités, DEPS 2022

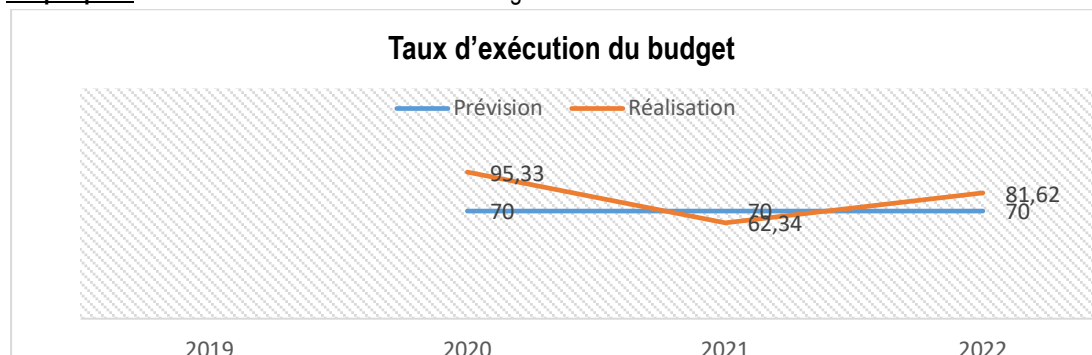
#### Commentaire

Le nombre de réunions de Cabinet tenues en 2022 a connu une hausse par rapport aux prévisions. En effet sur 24 réunions de Cabinet prévues, 36 ont été tenues. Cette hausse s'explique par l'amélioration de la situation sanitaire liée à la COVID-19, puis la multiplication des réunions dans le cadre l'organisation de la COP 15 sur la désertification tenue à Abidjan en 2022.

**Objectif spécifique 1** : Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures

**Indicateur 3:** Taux d'exécution du budget

**Graphique 5** : Evolution du taux d'exécution du budget de 2020 à 2022



Source : Rapport d'activité DAF MINEDD - 2022

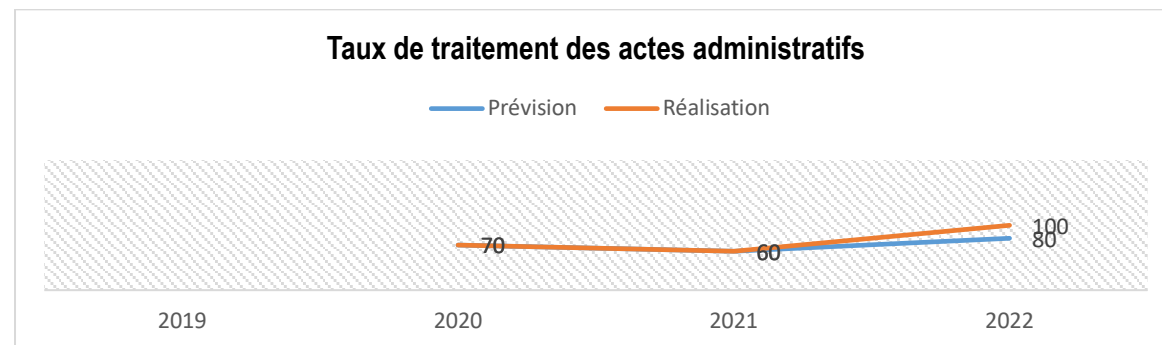
### **Commentaire**

En 2021, le budget alloué au Ministère a été exécuté globalement à 62,34%. Ce taux d'exécution a connu une forte baisse comparativement aux années de 2019 à 2020 où le taux était nettement supérieur aussi des 90%. Le faible taux d'exécution des investissements du Programme 1 qui se situe à 1,40% explique cette contre-performance au niveau taux d'exécution global du budget. En effet, comme expliqué plus haut, les crédits alloués au nouveau projet « Programme d'Investissement MINEDD » rentré en cours de gestion n'ont pas été consommés. En 2022, les mesures ont été prises pour un démarrage effectif de ce projet en vue d'améliorer le taux d'exécution du budget.

**Objectif spécifique 1** Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures

**Indicateur 4** : Taux de traitement des actes administratifs

**Graphique 6** : Taux de traitement des actes administratifs



Source : DRH 2022

## Commentaire

Au titre de l'année 2022, 720 actes administratifs ont été demandés par le personnel du ministère à la direction des ressources humaines. Ces actes se répartissent comme suit :

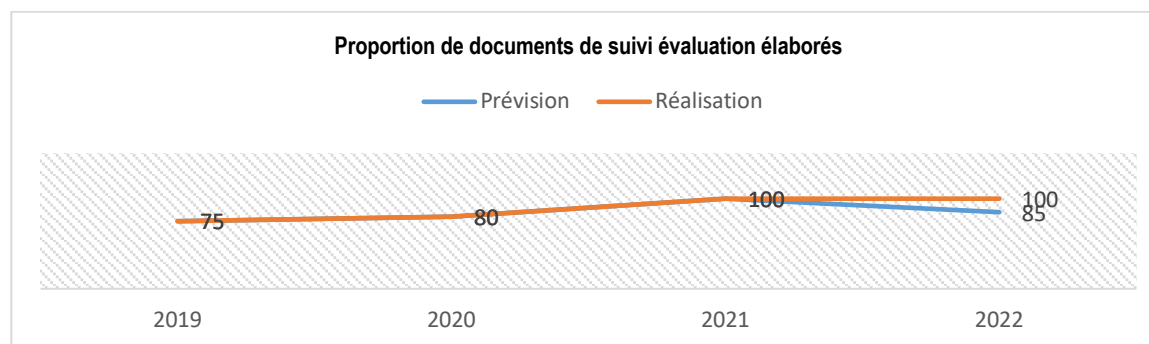
- 248 demandes de congés ;
- 111 attestations de travail ;
- 314 attestations de présence ;
- 13 demandes de cessation de service ;
- 34 demandes de mutations.

La totalité d'actes demandés a été traitée. Le taux de traitement des actes administratifs est passé de 60% en 2021 à 100% en 2022. Ce score s'explique par la digitalisation du traitement des actes administratifs.

**Objectif Spécifique 2** : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation

**Indicateur 1** : Proportion de documents de suivi-évaluation élaborés

**Graphique 7**: Evolution de la proportion des documents de suivi évaluation-élaborés 2022



Source : Rapport d'activités DEPS 2022

## Commentaire

Dans le cadre de la planification et du suivi de l'action gouvernementale, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable élabore des plans opérationnels annuels dont les principaux sont le Plan de Travail Annuel (PTA), le Programme du Gouvernement, le Programme des Investissements Publics, le DPPD-PAP et le Programme COMOREX des projets financés avec l'appui extérieur. Pour un suivi de ces différents plans opérationnels dont les portées diffèrent, le Ministère élabore des documents de suivi à des intervalles de temps réguliers. L'indicateur proportion des documents de suivi-évaluation élaborés, calculé à partir du nombre de documents de suivi-évaluation à élaborer sur le nombre de documents effectivement produits permet de mesurer la réalisation de cette activité. En 2022, 100% des activités prévues ont été suivies. Plus spécifiquement, dans le cadre du suivi régulier du Plan National de Développement (PND) 2021 - 2025, une matrice de suivi de la mise en œuvre des actions du PND (MASMO) a été élaborée et est mise à jour de façon semestrielle ; dans le cadre d'un meilleur agencement et d'une cohérence entre les activités d'un ministère et de façon spécifique pour l'année 2022, un Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 du MINEDD a été élaboré. Il a été élaboré le Programme du Gouvernement (PG) 2022 qui fait l'objet d'un suivi trimestriel.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

En 2022, la mise en œuvre des activités du programme 1 ont permis d'assurer le bon pilotage du seul programme opérationnel du Ministère. Le taux moyen des cibles est de 75%. Sur les 6 cibles prévues, 3 ont été atteints, soit un taux de 50% d'atteintes des cibles prévues. Les autres cibles n'ont pas été atteintes mais on constate une nette augmentation par rapport à leurs valeurs respectives de 2020. Ce qui montre les efforts fournis par le Programme dans l'atteinte de ses objectifs.

#### Les difficultés rencontrées

Au niveau de ce programme les difficultés sont d'ordre financier et technique. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance du budget pour réaliser les activités spécifiques des Directions Centrales et Régionales ;
- les difficultés d'élaboration et retard de transmission des rapports d'activités trimestriels par les Responsables de Budget Opérationnel ;
- le parc-auto vieillissant.

### IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, il convient de faire les recommandations suivantes :

- augmenter le budget du Ministère ;
- renforcer les capacités des gestionnaires de crédits sur les techniques de rédaction des rapports d'activités trimestriels ;
- renouveler le parc-auto du ministère.

## CONCLUSION

En 2022, la mise en œuvre des activités du programme 1 ont permis d'assurer le bon pilotage du programme opérationnel du Ministère. Sur les 5 cibles prévus, 3 ont été atteints, soit un taux de 60% d'atteintes des cibles prévues. Ce qui démontre les efforts fournis par le Programme dans l'atteinte de ses objectifs.

Pour améliorer les résultats de ce programme, il est envisagé pour l'année 2023 de continuer le renforcement des capacités des responsables de programmes, des gestionnaires de crédits sur le Budget - Programme et de prioriser les structures dont les activités contribuent à améliorer les différents indicateurs de performance dans la répartition du Budget.

## PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

### INTRODUCTION

Monsieur **Sidi Braïma DAGNOGO** nommé Directeur Général de l'Environnement conformément au décret n° **2022-627 du 03 août 2022** est le responsable du programme « Environnement et Développement Durable » selon le décret n°**2019-16 du 08 janvier 2020** portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères et Secrétaires d'Etat.

Ce programme est le seul programme opérationnel du Ministère composé de quatre (04) actions décomposées en cinquante-deux (52) activités.

Ainsi, il ce programme traite du capital naturel (eau, sol, végétation, faune) comme l'un des principaux supports du développement et la production primaire et a inscrit la préservation des ressources naturelles au rang des priorités de la période 2021-2025.

Conformément au décret portant organisation du Ministère ci-dessus cité, les principales missions dévolues à ce Programme se présentent comme suit :

- la lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques ;
- l'intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations ;

- la conservation des ressources naturelles ;
- l'évaluation des politiques environnementales, plans et programmes sectoriels des projets et Organisations.

Ce Programme pour l'année 2022 a mené ses activités dans un contexte national marqué par une relance des activités économiques post COVID 19.

La présentation du Rapport Annuel de Performance de ce programme est articulée autour des cinq points suivants :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022
- la performance du programme ;
- les perspectives ;
- la conclusion.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

Cette partie rappelle à partir du cadre de performance global du Ministère, la part des objectifs globaux et des résultats stratégiques imputables au programme Environnement et Développement Durable. Au niveau du financement, cette partie présente le niveau du montant de crédits alloués au programme par natures de dépenses et, éventuellement, les financements hors budgets attendus.

### I.1. Objectifs du programme

L'objectif global du programme environnement et développement durable est de préserver l'environnement et promouvoir le développement durable dans tout le corps social.

Les résultats attendus à moyen terme sont les suivants :

- Un environnement sain est préservé dans le respect des principes du développement durable

### I.2. Financement du programme

Le budget de ce programme a connu une baisse passant de **20 433 887 551 F CFA** en 2021 à **16 781 801 924 FCFA** en 2022. Cette baisse est due à la diminution de la dotation allouée aux investissements qui est passée de **15 515 535 663 FCFA** en 2021 à **10 324 949 392 FCFA** en 2022.

Toutefois, en cours d'exercice 2022, le budget de ce Programme a connu une augmentation de **3,88%** soit **626 815 833 FCFA** par rapport au budget voté correspondant à **154 755 000 FCFA** au niveau du Personnel, de **204 869 392 FCFA** au niveau des investissements et de **270 779 843 FCFA** au niveau des Transferts puis une baisse de **3 588 402 FCFA** au niveau des biens et services.

Ainsi enfin d'exercice budgétaire, la dotation de ce programme se présente comme suit :

- personnel : **5 179 208 812 FCFA** ;
- biens et services : **282 576 598 FCFA** ;
- transferts : **995 067 122 FCFA** ;
- investissement : **10 324 949 392 FCFA**.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le budget du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », a été exécuté globalement à **78,47%** soit **13 169 094 164 FCFA** sur un budget actuel de **16 781 801 924 FCFA**.

Le taux de réalisation du personnel est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire.

Le taux de réalisation des biens et services est de **99,32%** soit **280 668 838 FCFA** sur un budget actuel de **282 576 598 FCFA** qui s'explique par le fait que les crédits de certaines activités ont été exécutés à 100% en raison de leur faible niveau (4 500 000FCFA).

Le taux de réalisation des transferts est de **100%** soit **995 067 122 FCFA** sur un budget actuel de **995 067 122 FCFA**.

Le taux de réalisation des investissements est de **65,03%** soit **6 714 149 392 FCFA** sur un budget actuel de **10 324 949 392 FCFA** dont **58, 27%** sur financement extérieur et **100%** sur financement intérieur, sur un objectif de **100%** soit un écart de **34,97%** qui s'explique d'une part, par le fait que l'exécution de la majorité des financements extérieurs n'est pas retracée dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï -Forêt de Grébo-Sapo, Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI ; Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB; Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire ( NAP-GCF) ;Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ; Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des Déchets, Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation-PROMIRE).

La dotation du Programme Environnement et Développement Durable telle que notifiée, en début d'exercice budgétaire 2022, se chiffre à **16 154 986 091 FCFA**, et se décompose comme suit :

- personnel : **5 024 453 812 FCFA** ;
- biens et services : **286 165 000 FCFA** ;
- transferts : **724 287 279 FCFA** ;
- investissement : **10 120 080 000 FCFA**.

En cours d'exercice 2022, le budget de ce Programme a connu une augmentation de **3,88%** soit **626 815 833 FCFA** par rapport au budget voté correspondant à **154 755 000 FCFA** au niveau du personnel, de **204 869 392 FCFA** au niveau des investissements et de **270 779 843 FCFA** au niveau des transferts puis une baisse de **3 588 402 FCFA** au niveau des biens et services.

Ainsi en fin d'exercice budgétaire 2022, la dotation de ce programme se chiffre à **16 781 801 924 FCFA** et se présente comme suit :

- personnel : **5 179 208 812 FCFA** ;
- biens et services : **282 576 898 FCFA** ;
- transferts : **995 067 122 FCFA** ;
- investissement : **10 324 949 392 FCFA**.

En outre, le programme a bénéficié de rallonges budgétaires en cours d'exercice à travers plusieurs actes modificatifs pour la réalisation de certaines activités majeures. Ces actes, au nombre de treize (13) dont **08 arrêtés, 04 décisions et 01 lettre d'avance**, sont :

- 1- **Arrêté n°00070/MINEDD/CAB/DAF** du 11 février 2022 portant virement de crédits d'un montant d'un milliard cent quarante-deux millions (1 142 000 000) FCFA dans diverses activités du programme 22080, au titre des dépenses d'Investissement du budget Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, exercice 2022.

- 2- **Arrêté n°0207/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM** du 12 avril 2022, Portant création d'activité, de nature économiques et transferts de crédits d'un montant de quarante millions (40 000 000) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement » du budget de la dotation 15022 « divers imprévus » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 90056000003 « Projet de Mobilité Electrique » du Programme 22080 " Environnement et Développement Durable" au titre des dépenses d'Investissement du budget de Ministère de l'Environnement et du Développement Durable exercice 2022.
- 3- **Arrêté n° 0360/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM** du 13 juin 2022, Portant transfert de crédits d'un montant de trois cent dix-sept millions (317 000 000) FCFA de l'activité 78011201552 « Provision Divers Imprévus » de la dotation 15022 « Divers Imprévus » au titre des dépenses de Biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78054000059 « Renforcer la protection des parcs et nationaux et réserves naturelles/OIPR » du Programme 22080 " Environnement et Développement Durable" au titre des dépenses de Transferts du Budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, création de chapitre et intégration de ressources additionnelle au budget de l'OIPR, exercice 2022.
- 4- **Arrêté n° 0418/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM** du 27 juin 2022, Portant transfert de crédits d'un montant de dix-sept-millions cinq cent soixante-quinze mille (17 575 000) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et Imprévus » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78056000199 « projet d'investissement pour la résilience des zones côtières ouest africaines » du Programme 22080 " Environnement et Développement Durable" au titre des dépenses d'Investissement du Budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, exercice 2022.
- 5- **Arrêté n° 0419/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM** du 27 juin 2022, Portant transfert de crédits d'un montant de cinquante-trois millions huit cent quatre-vingt mille (53 880 000) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et Imprévus » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78056000271 « projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphénylèthers (PBDE) – uPOPCI » du Programme 22080 " Environnement et Développement Durable" au titre des dépenses d'Investissement du Budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, exercice 2022.
- 6- **Arrêté n° 0489/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM-HKR** du 25 juillet 2022, Portant création de nature économique, virement et transfert de crédits d'un montant de quarante-neuf million cinq cent mille (49 500 000) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et Imprévus » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78056000276 « Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation-PROMIRE) du Programme 22080 " Environnement et Développement Durable" au titre des dépenses d'Investissement du Budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, exercice 2022.
- 7- **Arrêté n° 0563/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/TJ** du 01 septembre 2022, Portant création de nature économique, virement et transfert de crédits d'un montant de vingt-six millions neuf cent vingt-cinq mille sept cent soixante-dix-huit (26 925 778) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et Imprévus » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 220800010070 « Projet d'activité habilitantes pour la préparation de la Quatrième Communication Nationale (QCN) et le deuxième Rapport Biennal actualisé (BUR2) sous la CCNUCC (PBDE) du Programme 22080 " Environnement et Développement Durable" au titre des dépenses d'Investissement du Budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, exercice 2022.
- 8- **Arrêté n° 0607/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/TJ** du 12 septembre 2022, Portant création de nature économique et transfert de crédits d'un montant de vingt-trois millions sept cent soixante-quinze mille huit cent quinze (23 775 815) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement » de la dotation 15022 « Divers et Imprévus » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 41056000006 « Projet d'activité (REDD+) du Programme 22080 " Environnement et Développement Durable" au titre des dépenses d'Investissement du Budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, exercice 2022.
- 9- **Décision n° 00128/MINEDD/DGE/DAF** du 12 avril 2022 portant, création d'un montant de vingt-deux millions sept cent soixante-dix mille (22 770 000) FCFA dans diverses activités du Programme 22080, au titre des dépenses d'Investissement et des biens et services du budget Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022.

- 10- Décision n° 00214/MINEDD/DGE/DAF** du 01 août 2022 portant, virement de crédit d'un montant de vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt mille (29 880 000) FCFA dans l'activités 78056000271 « Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI du Programme 22080, au titre des dépenses d'Investissement du budget Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022.
- 11- Décision n° 00006/MINEDD/DGE/DAF** du 17 octobre 2022 portant, création de nature économique et virement de crédits d'un montant de vingt millions cinq cent soixante mille (20560 000) FCFA dans l'activité 90056000003 « Projet Mobilité Electrique » du Programme 22080, au titre des dépenses d'Investissement du budget Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2022
- 12- Paiement par avance** d'un montant de trois milliards quarante-quatre millions quatre-neuf mille deux cent dix (3 044 049 210) F CFA, en vue de la prise en charges de l'enlèvement des macros-déchets sur les berges lagunaires et le traitement des odeurs, sur la ligne 641120 « Transferts aux EPA pour achat de biens et service » au titre des dépenses de transferts du budget au profil du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), exercice 2022.

Le taux d'engagement de l'exécution globale des crédits budgétaires du Programme 2 « Environnement et Développement Durable » au dernier trimestre 2022 est de **78,47%**.

Le taux de réalisation financière du personnel est de **100%** s'explique par le fait que les salaires sont payés selon la planification prévue.

Le taux de réalisation financière des biens et services qui est de **99,32%** s'explique le plafond trimestriel par rapport à la régulation budgétaire, a permis aux gestionnaires de crédits de réaliser leurs activités, tous les engagements ont été visés et le collectif budgétaire intervenu au dernier trimestre 2022.

Le taux de réalisation financière des transferts est de **100%**.

Le taux de réalisation financière en terme d'investissement de ce programme est de **65,03%** sur un objectif 100%, soit un écart de **34,97%** qui s'explique, par le fait que l'exécution de la majorité des financements extérieurs n'est pas retracée dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï -Forêt de Grêbo-Sapo, Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI ; Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB; Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ;Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ; Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des Déchets, Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation-PROMIRE).

Il ressort bien que si les financements extérieurs sont retracés dans le système les taux seront atteints. Il faut donc exiger l'exécution de tous les crédits alloués au ministère dans le SIGOBE quelque soit le type de financement.

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 7:** exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques	579 364 932	1 311 034 214	146 636 049	199 901 238	173 267 963	173 267 963	5 936 705 950	6 008 329 892	6 835 974 894	7 692 533 307
Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations			71 009 999	74 651 000					71 009 999	74 651 000
Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles	3 286 864 429	3 711 622 773	6 132 976	6 116 600	389 136 010	713 952 126	4 445 385 758	705 819 500	8 127 519 173	5 137 510 999



Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Evaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations	156 551 825	156 551 825			109 387 705	107 847 033			265 939 530	264 398 858
<b>TOTAL</b>	<b>4 022 781 186</b>	<b>5 179 208 812</b>	<b>223 779 024</b>	<b>280 668 838</b>	<b>671 791 678</b>	<b>995 067 122</b>	<b>10 382 091 708</b>	<b>6 714 149 392</b>	<b>15 300 443 596</b>	<b>13 169 094 164</b>

**Source** : *Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat 2022*

### Comparaison des réalisations de l'année 2021 à celle de l'année 2022

Les crédits de la première action « **Lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques** » consommés à hauteur de **7 692 533 307 FCFA contre 6 835 974 894 FCFA en 2021** et se décomposent des dépenses de personnel à hauteur de **1 311 034 214 FCFA F CFA** contre 579 364 932 FCFA en 2021, de biens et services à hauteur de **199 901 238 F CFA** contre 146 636 049 FCFA en 2021, de transfert d'un montant de **173 267 963 FCFA** contre **173 267 963 FCFA** en 2021 et d'investissement à hauteur de **6 008 329 892 FCFA** contre 5 936 705 950 FCFA en 2021.

Les crédits alloués à la deuxième action « **Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations** » de ce programme, composés uniquement des dépenses de biens et services ont été consommés à hauteur de **74 651 000 FCFA** contre 71 009 999 FCFA en 2021.

Les crédits de la troisième action « **Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles** » consommés à hauteur de **5 137 510 999 FCFA contre 8 127 519 173 FCFA en 2021** et se décomposent des dépenses de personnel à hauteur de **3 711 622 773 FCFA F CFA** contre 3 286 864 429 FCFA en 2021, de biens et services à hauteur de **6 116 600 F CFA** contre **6 132 976 FCFA** en 2021, de transfert d'un montant de **713 952 126 FCFA** contre **389 136 010 FCFA** en 2021 et d'investissement à hauteur de **705 819 500 FCFA** contre 4 445 385 758 FCFA en 2021.

Les crédits de la quatrième action « **Évaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations** » consommés à hauteur de **264 398 858 FCFA contre 265 939 530 FCFA en 2021** et se décomposent des dépenses de personnel à hauteur de **156 551 825 FCFA F CFA** contre **156 551 825 FCFA** en 2021 et de transfert d'un montant de **107 847 033 FCFA** contre **109 387 705 FCFA** en 2021.

Les crédits budgétaires ordonnancés ont globalement baissés entre 2021 et 2022, passant de **15 300 443 596 FCFA** à **13 169 094 164 FCFA** ; soit une baisse de **13,93%**.

Les crédits alloués à la deuxième action « **Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations** » et de la quatrième action « **Évaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations** » ont été exécutés à **100%** en 2022 par rapport à 2021.

### Comparaison des réalisations de l'année 2022 et des prévisions du budget initial corrigé des modifications apportées par la LFR ou tout acte réglementaire

Les crédits de la première action « **Lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques** » consommés à hauteur de **7 692 533 307 FCFA** contre une prévision du budget initial de **10 253 241 067 FCFA** et se décomposent des dépenses de personnel à hauteur de **1 311 034 214 FCFA F CFA** contre une prévision du budget initial de **1 311 034 214 FCFA**, de biens et services à hauteur de **199 901 238 F CFA** contre une prévision du budget initial de **201 808 998 FCFA**, de transfert d'un montant de **173 267 963 FCFA** contre une prévision du budget initial de **173 267 963 FCFA** et d'investissement à hauteur de **6 008 329 892 FCFA** contre une prévision du budget initial de **8 567 129 892 FCFA**.

Les crédits alloués à la deuxième action « **Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations** » de ce programme, composés uniquement des dépenses de biens et services ont été consommés à hauteur de **74 651 000 FCFA** contre une prévision du budget initial de **74 651 000 FCFA**.

Les crédits de la troisième action « **Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles** » consommés à hauteur de **5 137 510 999 FCFA** contre une prévision du budget initial de **6 189 510 999 FCFA** et se décomposent des dépenses de personnel à hauteur de **3 711 622 773 FCFA** contre une prévision du budget initial de **3 711 622 773 FCFA**, de biens et services à hauteur de **6 116 600 FCFA** contre une prévision du budget initial de **6 116 600 FCFA**, de transfert d'un montant de **713 952 126 FCFA** contre une prévision du budget initial de **713 952 126 FCFA** et d'investissement à hauteur de **705 819 500 FCFA** contre une prévision du budget initial de **1 757 819 500 FCFA**.

Les crédits de la quatrième action « **Évaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations** » consommés à hauteur de **264 398 858 FCFA** contre une prévision du budget initial de **264 398 858 FCFA** et se décomposent des dépenses de personnel à hauteur de **156 551 825 FCFA** contre une prévision du budget initial de **156 551 825 FCFA** et de transfert d'un montant de **107 847 033 FCFA** contre une prévision du budget initial de **107 847 033 FCFA**.

Le budget du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », a été exécuté globalement à **78,47%**. Ce taux d'exécution diffère selon la nature des dépenses et se présente comme suit :

- le taux de réalisation du budget du personnel est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire ;
- le taux de réalisation du budget des biens et services est de **99,32%** ;
- le taux de réalisation du budget alloué transferts a été consommé à **100%** ;
- le taux de réalisation en investissement est de **65,03%**, sur un objectif de **100%** soit un écart de **34,97%** qui s'explique d'une part, par le fait que l'exécution de la majorité des financements extérieurs n'est pas retracée dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï - Forêt de Grébo-Sapo, Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI ; Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SATMARC-FOLAB; Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire ( NAP-GCF) ;Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ; Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des Déchets, Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation-PROMIRE).

En plus de ce qui précède, certaines difficultés survenues ont eu un impact négatif sur la performance du programme. Il s'agit de :

- la faiblesse d'appropriation des responsables de programmes et des gestionnaires de crédits des formations sur le Budget Programme ;
- la dotation budgétaire insuffisante des activités du ministère ;
- l'octroi de crédits budgétaires aux gestionnaires de crédits sans implication du RFFIM ;
- l'insuffisance des véhicules de liaison ou de service ;
- la dispersion du personnel du Ministère sur de nombreux sites parfois très éloignés ;
- l'absence de guide des pièces justificatives à la disposition des gestionnaires de crédits pour l'exécution des dépenses ;
- l'accès difficile aux informations quant à l'état d'exécution des crédits alloués par les bailleurs ;

Au regard des difficultés rencontrées, il convient de faire les recommandations suivantes :

- la poursuite du renforcement de capacités des responsables de programmes et des gestionnaires de crédits sur le Budget Programme ;
- la dotation des activités du ministère de budget suffisant;
- l'implication du RFFIM au niveau des demandes de rallonge budgétaire traitées par la DGBF;
- la mise de véhicules à la disposition des directions du ministère ;
- le regroupement des services opérationnels du ministère sur un même site.
- La mise en place un guide des pièces justificatives à la disposition des gestionnaires de crédits pour l'exécution des dépenses
- l'exécution de tous les crédits des bailleurs dans le SIGOBE ;

## II.1.2. Suivi des investissements du programme

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 8:** Exécution des Autorisations d'Engagement du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC</b>	1 <sup>er</sup> août 2020	31 décembre 2023	<b>727 800 000</b>	<b>336 600 000</b>	<b>362 775 778</b>	<b>362 775 778</b>
Sur financement intérieur			250 700 000	80 000 000	106 175 778	106 175 778
Sur financement extérieur			477 100 000	256 600 000	256 600 000	256 600 000
<b>Projet 2 : Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des déchets</b>	06 août 2018	31 décembre 2022	<b>456400 000</b>	<b>357 400 000</b>	<b>267 400 000</b>	<b>21 000 000</b>
Sur financement intérieur			100 000 000	111 000 000	21 000 000	21 000 000
Sur financement extérieur			356 400 000	246 400 000	246 400 000	0
<b>Projet 3 : Projet REDD+</b>	17septembre 2017	31 décembre 2021	<b>1 519 300 000</b>	<b>0</b>	<b>23 775 815</b>	<b>23 775 815</b>
Sur financement intérieur			379 800 000		23 775 815	23 775 815
Sur financement extérieur			1 139 600 000			
<b>Projet 4 : Projet de Gestion intégré des Aires Protégées</b>	2018	2024	<b>2 540 000 000</b>	<b>370 600 000</b>	<b>370 600 000</b>	<b>370 600 000</b>
Sur financement intérieur			420 000 000	85 000 000	85 000 000	85 000 000
Sur financement extérieur			2 120 000 000	285 600 000	285 600 000	285 600 000
<b>Projet 5 : Projet de Lutte contre les pollutions, marines, lagunaire et hydrocarbure</b>	2013	31 déc 2022	<b>1 255 800 000</b>	<b>123 000 000</b>	<b>123 000 000</b>	<b>123 000 000</b>
Sur financement intérieur			1 255 800 000	123 000 000	123 000 000	123 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 6 : Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Tai Forêt de Grébo-Sapo</b>	1 mars 2020	31 décembre 2025	<b>3 523 900 000</b>	<b>1 126 000 000</b>	<b>1 125 969 500</b>	<b>73 696 500</b>
Sur financement intérieur			671 000 000	74 000 000	73 969 500	73 969 500
Sur financement extérieur			2 852 900 000	1 052 000 000	1 052 000 000	0
<b>Projet 7 : Projet de Conservation du Parc National de la Comoé (phase 2)</b>	2021	30 décembre 2024	<b>12 200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>90 000 000</b>	<b>90 000 000</b>
Sur financement intérieur			794 310 000	0	90 000 000	90 000 000
Sur financement extérieur			11 405690 000	0	0	0
<b>Projet 8 : Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones côtières Ouest Africaines (WACA)</b>	14 septembre 2018	31 décembre 2023	<b>16 500 000 000</b>	<b>3 177 250 000</b>	<b>3 194 825 000</b>	<b>3 194 825 000</b>
Sur financement intérieur			1 500 000 000	177 250 000	194 825 000	194 825 000
Sur financement extérieur			15 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
<b>Projet 9 : Projet d'amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT-FEM)</b>	04 janvier 2020	31 décembre 2023	<b>954 500 000</b>	<b>51 580 000</b>	<b>51 580 000</b>	<b>51 580 000</b>
Sur financement intérieur			307 000 000	51 580 000	51 580 000	51 580 000
Sur financement extérieur			647 500 000	0	0	0
<b>Projet 10 : Projet de Renforcement de l'Intégration de l'Adaptation au changement dans la planification du Développement NAP-GCF</b>	07 juin 2020	31 décembre 2023	<b>1 923 000 000</b>	<b>404 800 000</b>	<b>404 800 000</b>	<b>120 000 000</b>
Sur financement intérieur			726 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement extérieur			1 197 000 000	284 800 000	284 800 000	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 11 : Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire</b>	01 janvier 2020	31 décembre 2022	<b>957 300 000</b>	<b>129 000 000</b>	<b>129 000 000</b>	<b>68 000 000</b>
Sur financement intérieur			159 500 000	61 000 000	68 000 000	68 000 000
Sur financement extérieur			797 800 000	68 000 000	61 000 000	0
<b>Projet 12 : Projet d'Investissement Forestier (PIF)</b>	16 février 2018	31 décembre 2023	<b>9 495 200 000</b>	<b>177 250 000</b>	<b>171 250 000</b>	<b>171 250 000</b>
Sur financement intérieur			1 500 000 000	177 250 000	171 250 000	171 250 000
Sur financement extérieur			7 995 200 000	0	0	0
<b>Projet 13 : Projet de Gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistante (POP) et des polybromodiphénylthères (Upop-ci)</b>	2019	2024	<b>3 662 500 000</b>	<b>660 000 000</b>	<b>713 880 000</b>	<b>173 880 000</b>
Sur financement intérieur			1 000 000 000	120 000 000	173 880 000	173 880 000
Sur financement extérieur			2 662 500 000	540 000 000	540 000 000	0
<b>Projet 14 : Projet de Conservation, de restauration des paysages forestier et de la biodiversité-SSATMARC-FOLAB</b>	2020	2025	<b>2 798 600 000</b>	<b>690 000 000</b>	<b>690 000 000</b>	<b>90 000 000</b>
Sur financement intérieur			1 100 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Sur financement extérieur			1 698 600 000	600 000 000	600 000 000	0
<b>Projet 15 : Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation - PROMIRE</b>	Mars 2021	Mars 2026	<b>5 927 000 000</b>	<b>916 600 000</b>	<b>966 600 000</b>	<b>139 500 000</b>
Sur financement intérieur			650 000 000	90 000 000	139 500 000	139 500 000
Sur financement extérieur			5 277 000 000	826 600 000	826 600 000	0
<b>Projet 16 : Projet de Paiement des Réductions d'Emission autour du Parc National de Tai</b>	1 janvier 2021	31 décembre 2025	<b>26 200 000 000</b>	<b>1 600 000 000</b>	<b>1 600 000 000</b>	<b>1 600 000 000</b>
Sur financement intérieur			1 200 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			25 000 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
<b>Projet 17 : Projet de Mobilité Electrique</b>	03 février 2022	2025	<b>3 942 316 687</b>	<b>0</b>	<b>39 993 299</b>	<b>39 993 299</b>
Sur financement intérieur			195 128 240	0	39 993 299	39 993 299
Sur financement extérieur			3 747 188 447	0	0	0
<b>TOTAL PROGRAMME PROJET</b>			<b>94 583 716 687</b>	<b>10 200 080 000</b>	<b>10 404 948 238</b>	<b>6 794 148 238</b>
Total sur financement intérieur			12 209 238 240	1 467 080 000	1 671 949 392	1 671 949 392
Total sur financement extérieur			82 374 478 447	8 653 000 000	8 653 000 000	5 042 200 000

**Source :** PIPMINEDD 2022 – 2024 ; SIGOBE 2022

Ce Programme est composé de **17 projets** avec un coût global estimé à **94 583 716 687 FCFA** dont **12 209 238 240 FCFA** pour le financement intérieur et **82 374 478 447 FCFA** pour le financement extérieur.

Pour l'exercice 2022, ce programme a bénéficié de **10 120 080 000 FCFA** comme budget voté, **10 324 949 392 FCFA** comme budget actuel et **6 714 149 392 FCFA** pour l'ordonnancement avec **65,03%** de taux de réalisation.

La situation d'exécution physique et financière des projets de ce programme se présente comme suit :

#### 1- **Projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC**

Démarré le **1er août 2022** avec un coût global de **727 800 000 FCFA**, ce projet s'achèvera le **31 décembre 2023**. Avec un budget voté de **336 600 000 FCFA** et un budget actuel de **362 775 778 FCFA**, **362 775 778 FCFA** ont été ordonnancés en 2022. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, un atelier de lancement du processus national de réalisation des inventaires de gaz à effet

de serre par les différents acteurs du système national IGES ainsi que la présentation des objectifs de l'IGES, du calendrier et des types de collecte des données des données essentielles a été réalisé le 18 août 2022, avec les acteurs impliqués dans l'IGES. Le processus de collecte des données sur les activités est en cours et se terminera par un atelier de validation des données.

## **2- Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des déchets**

Démarré le **06 août 2018** avec un coût global de **456 400 000 FCFA**, ce projet s'est achevé le **31 décembre 2022**. Avec un budget voté de **357 400 000 FCFA** et un budget actuel de **267 400 000 FCFA**, seuls les crédits du financement intérieur à hauteur de **21 000 000 FCFA** ont été ordonnancés en 2022.

## **3- Le Projet REDD+**

Ce projet a démarré le **17 septembre 2017** et s'est achevé 31 décembre 2021 avec un global de **3 489 649 439 FCFA**. Ce projet ayant pris fin en 2021, un montant de 23 775 815 FCFA en 2022 a été octroyé en cours de gestion pour prendre en charge les salaires des primes et indemnités ainsi que les cotisations CNPS des agents contractuels et décisionnaires part employeur.

## **4- Projet de Gestion intégrée des Aires Protégées**

Avec un coût global de 3 034 000 000 FCFA, le Projet de Gestion intégré des Aires Protégées qui a démarré en 2018 pour s'achever en 2024 est un projet de l'OIPR, ce projet a pour activité la surveillance, la sensibilisation et l'aménagement des aires protégées. Ce projet a vu la mise en œuvre effective de ses activités avec le démarrage des travaux d'aménagement exécuté à 56% dans le plan de travail. Pour l'exercice 2022, avec un budget voté de 370 600 000 FCFA et un budget actuel de 370 600 000 FCFA, 370 600 000 FCFA ont été ordonnancés.

## **5- Projet de Lutte contre les pollutions, marines, lagunaire et hydrocarbure**

Ce projet financé à hauteur de 2 773 000 000 FCFA sur financement intérieur, a commencé en 2013 et s'est achevé le 31 décembre 2022. A ce stade, il dispose de 11 procédures, 25 formulaires et/ou enregistrements, 11 fiches reflexes qui ont été élaborées et sont disponibles au CIAPOL. Les activités de mise à jour du Plan POLLUMAR se poursuivront au cours de l'exercice 2023 avec des séances de validation interne. A terme, un atelier du Comité Interministériel de Lutte (CIL) pour la validation du document Plan POLLUMAR sera organisé. Pour l'exercice 2022, les crédits de ce projet ont été exécutés à 100% avec un budget voté de 123 000 000 FCFA et un budget actuel de 123 000 000 FCFA.

## **6- Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Tai Forêt de Grébo-Sapo**

Le Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Tai Forêt de Grébo-Sapo bénéficie d'un financement à hauteur de **3 072 130 000 FCFA**, il a démarré le **1 mars 2020** pour prendre fin le **31 décembre 2025**. Avec un budget voté de **1 126 000 000 FCFA** dont **74 000 000 FCFA** part Etat et **1 052 000 000 FCFA** part Don et un budget actuel **1 125 969 500 FCFA**, **73 969 500 FCFA** ont été ordonnancés en 2022 soit un taux de décaissement de **6,57%**. Il faut noter que ce projet dont le financement extérieur était inscrit avec un autre code dans le SIGOBE, a été corrigé avec la signature de l'**Arrêté n°00070/MINEDD/CAB/DAF du 11 février 2022** portant virement de crédits **d'un montant d'un milliard cent quarante-deux millions (1 142 000 000) FCFA** dans diverses activités du programme 22080, au titre des dépenses d'investissement du budget Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, exercice 2022. Cinq résultats ont été obtenus en 2022 avec les crédits mis à la disposition du projet. Il s'agit de plusieurs zones aménagées pour l'établissement du corridor ; d'un modèle de gouvernance incluant le choix du statut du corridor, le mode de gestion participative, les aspects relatifs à la communication sont établis et fonctionnels ; du renforcement de l'application de la loi dans la zone du corridor ; de l'amélioration des revenus des personnes directement impactées par le projet sont sécurisés voire améliorés et diversifiés et leurs conditions de vie et enfin de la validation des mesures d'atténuation et un régime de compensation pour les conflits homme-faune mis en œuvre avec les populations.

De janvier à décembre 2022, sur les 78 activités que comptent le plan opérationnel, 59 d'entre elles, soit environ 77% ont connu au moins un début d'exécution ou sont réalisées.

Le plan opérationnel a été réalisé à 77% sur un objectif de 94% selon les résultats présentés avec une performance globale d'environ 80% pour ces 12 mois de mise en œuvre du projet.

Les activités non réalisées sont liées principalement à la non effectivité du paiement des indemnités des PAP (33.34%) et à la non fonctionnalité du Comité de Gestion du Corridor (38.88%).

Par ailleurs, le taux satisfaisant de mise en œuvre des activités durant l'année 2022 est imputable à :

- une stratégie de communication adaptée à la zone du projet alliant des approches formelles et informelles ;
- un mécanisme de mobilisation des parties prenantes opérationnel assorti d'un mécanisme de gestion des plaintes et doléances continu ;
- l'appropriation du projet par les communautés et autres parties prenantes ;
- une bonne stratégie de mobilisation des experts ;
- la contribution significative des parties prenantes dont celle des organes de gestion du projet (MINEDD, CNdP et CTC) ;
- un appui institutionnel constant du corps préfectoral de Tai.

Les difficultés rencontrées lors de l'exécution physique et financière du projet sont :

- les infrastructures peu développées dans la zone du projet (électricité, réseau téléphonique, Internet, route...etc.) ;

- le dédommagement des PAP non effectué ;
- la trame du corridor pas encore libérée par les PAP ;
- l'absence de logiciel de gestion comptable et financière pour le rapport financier.

Les mesures correctives proposées sont :

- la dotation du bureau de Taï d'un kit de plaques solaires batteries pour parer aux difficultés d'électricité ;
- l'indemnisation des PAP afin que la trame du corridor soit libérée ;
- les actions d'aménagement après libération de l'emprise du corridor par les PAP avant la disponibilité du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) ;
- l'acquisition un logiciel de gestion comptable et financière pour le rapport financier.

### **7- Projet de Conservation du Parc National de la Comoé (phase 2)**

Démarré en **2022** avec un coût global de **12 200 000 000 FCFA**, ce projet est prévu achever le **31 décembre 2024**. Ce projet démarré en cours de gestion avec un budget actuel de **90 000 000 FCFA** et financé uniquement sur financement intérieur et ordonnancé à **100%**.

Les difficultés rencontrées par l'OIPR dans la mise en œuvre des projets d'investissements inscrits au budget 2022.

Notons que les projets mis en œuvre par l'OIPR sont le Projet de Gestion Intégrée des aires Protégées de Côte d'Ivoire (PROGIAP-CI) et le Projet de Protection de la Biodiversité du Parc national de la Comoé (ProBioPNC).

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces deux projets sont :

- la lourdeur dans la mise en place des budgets dans le logiciel de passation des marchés (mise en place et validation) ;
- les incapacités au niveau de certains prestataires entrant parfois des corrections après réception provisoire ou des défaillances totales ;
- Inadéquation de certains principes généraux avec les spécificités de l'OIPR pour certaines activités (patrouilles) ;
- les difficultés d'obtention de certaines pièces exigées lors du paiement (attestation de régularité fiscale pour paiement avec les références de la facture du prestataire rendant le document caduc pour un second paiement du même prestataire) ;
- le déficit de collaboration avec les acteurs du contrôle et du paiement (changement intempestif des règles de fonctionnement et d'exécution des dépenses).

### **8- Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones côtières Ouest Africaines (WACA)**

Le projet WACA a débuté le **14 septembre 2018** et s'achèvera le **31 décembre 2023**, avec un coût total de **16 500 000 000 FCFA**.

Au 31 décembre 2022, l'exécution financière est de **3 194 825 000 FCFA** sur une notification de **3 194 825 000 FCFA** ; soit un taux d'exécution financière de **100%**.

### **9- Projet d'amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT-FEM)**

Débuté le **04 janvier 2020** et achevé le **30 décembre 2023** avec un coût global de **954 500 000FCFA**, ce projet a obtenu un budget voté de **51 580 000 FCFA** et un budget actuel du même montant uniquement sur financement intérieur et ordonnancé à **100%**.

Ce projet a acquis des foyers améliorés, fait la reprographie des documents PCT & Etude profil environnement, la révision du recrutement consultant national pour le Plan de communication NDC , le recrutement d'une firme pour la réalisation du plan de mise en œuvre des NDC le recrutement de consultant international carbonregistry, Mené une analyse sur les risques à l'investissement dans les énergies renouvelables (Solaires photovoltaïques) et proposé des mesures d'atténuation appropriées à ces risques. La validation de l'approche innovante du dispositif de « derisking » pour les investissements dans le secteur des énergies renouvelables. Toutes ces activités ont été entièrement réalisées.

### **10- Projet de Renforcement de l'Intégration de l'Adaptation au changement dans la planification du Développement NAP-GCF**

Démarré le **07 juin 2020** et achevé le **31 décembre 2023** avec un budget global de **1 923 000 000 FCFA**. Sur la notification 2022, le budget NAP est de **404 800 000 FCFA**, soit **120 000 000FCFA** part Etat et **284 800 000FCFA** part Don. Au 30 décembre 2022 seul le financement intérieur a été ordonnancé d'où le taux de **29,64%**.

Les différents organes de la Commission Nationale de lutte contre les Changements Climatique (CNCC) ne sont toujours pas en place. La CNCC est désormais incluse dans le projet de loi sur le changement climatique en cours d'adoption. Son opérationnalisation dépendra de son adoption par le Gouvernement. Toutefois, l'arrêté n° 160/MINEDD/CAB du 14 juin 2021 portant attribution,

organisation et fonctionnement du Programme National Changement Climatique (PNCC) lui donne le mandat d'élaborer, de piloter et de suivre la mise en œuvre du processus PAN. Les réunions prévues par le PNCC seront mises à profit pour renforcer les discussions sur la loi sur le changement climatique et le cadre institutionnel de l'adaptation. Un séminaire National sur l'Adaptation au Changement Climatique a été organisé en marge de la COP15 sur la désertification du 16 au 19 mai 2022 incluant trois grandes activités notamment une conférence universitaire, un atelier régional sur le financement privé de l'Adaptation et un forum sur les technologies d'adaptation au Changement climatique est réalisé entièrement.

#### **11- Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire (NDC-SP)**

Avec un coût global de **957 300 000 FCFA**, le **Projet NDC** a démarré le **01 janvier 2020** et s'est achevé le **31 décembre 2022**. Ce projet a obtenu au titre de l'année 2022, un budget voté de **129 000 000 FCFA** et un budget actuel de **129 000 000 FCFA** avec **68 000 000 FCFA** comme part Etat et **61 000 000 FCFA** part Don. Seul le financement intérieur a été ordonnancé d'où le taux de **52,71%**.

Ce projet a amélioré le cadre institutionnel et réglementaire pour une transparence climatique, les inventaires de gaz à effet de serre, y compris des orientations méthodologiques et mis en place un outil de suivi des progrès des NDC et de la transparence climatique.

#### **12- Projet d'Investissement Forestier (PIF)**

Avec un coût global de **9 495 200 000 FCFA**, le PIF a débuté le **16 février 2018** et s'achèvera le **31 décembre 2023**. Avec un budget voté de **177 250 000 FCFA** uniquement sur financement intérieur en 2022 et un budget actuel **171 250 000 FCFA**, **171 250 000 FCFA** ont été ordonnancés en 2022 soit un taux d'exécution de **100%**.

Ce projet est consacré à la finalisation des Plans d'Aménagement Participatif des Forêts Classées (PAPF), la production des plants forestiers d'essences locales, la création de parcelles agroforestières, l'entretien des parcelles reboisées en 2019 et 2020, les missions de surveillance en forêt classée du Cavally, le renforcement des capacités de l'ONG MALEBI, la conduite des patrouilles d'envergure de l'OIPR, la livraison de drones à l'OIPR pour la surveillance aérienne du Parc national de Taï, au suivi des AGR et au paiement des deux premières tranches pour les financements de 11 AGR sélectionnées au cours du premier semestre 2022, la sélection de 35 AGR au cours du second semestre 2022, l'élaboration du plan de prévention et de gestion des risques et catastrophes et la production de plants.

#### **13- Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI**

Démarré en **2019** avec un coût global de **3 662 500 000 FCFA**, ce projet est prévu achever le **31 décembre 2024**. Ce projet a obtenu au titre de l'année 2022, un budget voté de **660 000 000 FCFA** et un budget actuel de **713 880 000 FCFA** avec **173 880 000 FCFA** comme part Etat et **540 000 000 FCFA** part Don. Seul le financement intérieur a été ordonnancé d'où le taux de **24,36%**.

L'état d'avancement physique de ce projet est l'intensification de la sensibilisation des populations et un partage de connaissances au niveau régional sur les PBDE et les POPNI, l'identification du développement et la distribution de matériel de communication aux cibles, formations du laboratoire sur l'introduction aux POP, présence de POP dans les VFV et les DEEE, échantillonnage de POP à partir des matériaux plastiques.

#### **14- Projet de Conservation, de restauration des paysages forestiers et de la biodiversité- SSATMARC-FOLAB**

Le projet FOLAB a débuté en **2020** et s'achèvera en 2025 avec un coût global de **2 798 600 000 FCFA**. Ce projet a obtenu au titre de l'année 2022, un budget voté de **690 000 000 FCFA** et un budget actuel de **690 000 000 FCFA** avec **90 000 000 FCFA** comme part Etat et **600 000 000 FCFA** part Don. Seul le financement intérieur a été ordonnancé d'où le taux de **13,04%**.

Au cours du dernier semestre, il a été réalisé :

- une réunion du CCT 1 qui a permis d'évaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations de l'étude portant sur l'analyse du cadre institutionnel et juridique applicable à la REDD+ en Côte d'Ivoire réalisée par la FAO et la SEP REDD+ en 2017 et proposer des pistes pour améliorer leur mise en œuvre, puis d'identifier les textes prioritaires et les modalités de leur élaboration ;
- une réunion du CCT 2 qui a permis de finaliser la monographie de la mangrove de la Côte d'Ivoire qui doit être validée en atelier national ;
- une réunion conjointe des CCT 1 et CCT 2 qui a servi à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement de Consultants pour la réalisation d'études de faisabilité des activités de restauration de la mangrove ; l'analyse des compétences des collectivités territoriales en matière de gestion forestière ; l'étude portant sur le développement de l'analyse de rentabilité du service écosystémique et la description d'un système de Paiement pour les Services Ecosystémiques (PSE) adapté à la mangrove ; la rédaction d'une stratégie intégrée de gestion de la mangrove de Côte d'Ivoire ;
- une réunion du CCT 3 qui a servi de cadre de travail à l'élaboration des TDR pour le recrutement d'un Consultant chargé de la rédaction d'une stratégie intégrée de gestion de la mangrove de Côte d'Ivoire et d'analyser et finaliser le projet de TDR pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude portant sur l'analyse du rôle et des compétences des collectivités territoriales en matière de gestion forestière en Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne les actions de communication et de sensibilisation, les activités menées sont :

- la participation à la journée internationale de la mangrove à Sassandra. Cette activité a permis de présenter le projet aux autorités de Sassandra, à l'Administration et aux chefs des villages. Des visites de sites ont aussi été réalisées pour identifier les zones propices aux activités de sauvegarde de la mangrove et échanger avec les populations riveraines. Plus de 50 personnes ont pu être sensibilisées ;

- la participation aux 4<sup>ème</sup> Journées Africaines de l'Ecologie et des Changements Climatiques (JFAC 2022). Cette activité a permis de présenter le projet à environ 1500 personnes réunies lors des JFAC et de les sensibiliser sur l'importance de la conservation des paysages forestiers et surtout sur les difficultés d'approvisionnement en poisson du fait de la destruction de la mangrove.

#### **15- Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation – PROMIRE**

Avec un coût global de **5 927 000 000 FCFA**, ce projet a démarré en **mars 2021** pour s'achever en **mars 2026**. La Collecte des données d'actualisation du Cadre national d'investissement REDD+ (CNI) est en cours de réalisation. La Contribution à la mise à jour du Niveau des Emissions de Référence des Forêts (NERF) avec des estimations régionales (infranationales) a été réalisée, la Consolidation du Système National de Suivi des Forêts (SNSF) a été produite, la contribution à l'opérationnalisation du Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) est faite. Le projet PROMIRE a obtenu un budget voté de **916 600 000 FCFA** et un budget actuel de **966 100 000 FCFA** avec **139 500 000 FCFA** comme part Etat et **826 600 000 FCFA** part Don. Seul le financement intérieur a été ordonnancé d'où le taux de **14,44%**.

#### **16- Projet de Paiement des Réductions d'Emission autour du Parc National de Tai-PRE**

Avec un coût global de **26 200 000 000 FCFA**, ce projet a débuté le 1er janvier 2021 et s'achèvera le 31 décembre 2025. Avec un budget voté de **1 600 000 000 FCFA** et un budget actuel **1 600 000 000 FCFA** ordonnancé à **100%**.

Le projet est entré en vigueur, le 18 février 2022, après que le pays ait satisfait à toutes les conditions.

Du 30 novembre au 02 décembre 2022, une mission d'appui de la Banque mondiale à la mise en œuvre du projet PRE s'est tenue à Abidjan. Cette mission avait pour objectifs de procéder à la revue de l'état d'avancement du Projet suite à sa mise en vigueur, notamment en ce qui concerne (i) l'avance initiale du Projet ; (ii) la préparation du premier rapport de suivi des réductions d'émissions pour la première période de rapportage ; (iii) le développement du dispositif pour le partage des bénéfices monétaires du Programme de réduction des émissions dans la zone du parc national de Tai (le Programme) afin de préparer les transferts de ces bénéfices monétaires aux bénéficiaires pour la première période de rapportage ; (iv) les diligences dans la mise en œuvre et le suivi des prescriptions des instruments de gestion E&S du Programme et (v) la performance de la gestion financière. La mission a également permis d'échanger sur les avancées techniques de la mise en œuvre des activités du Programme et de s'accorder sur les prochaines étapes.

Afin de permettre la bonne mise en œuvre du Projet, la mission a identifié la nécessité de mettre à jour (i) les modalités de suivi technique du Projet entre les différentes institutions, (ii) la grille de répartition des bénéfices, (iii) la formule de calcul de la performance, (iv) les modalités de contractualisation avec les bénéficiaires.

#### **17- Projet de Mobilité Electrique**

Débuté le **03 février 2022** et achevé le **31 décembre 2025** avec un coût global de **3 942 316 687 FCFA**, ce projet rentré en cours de gestion a obtenu un budget actuel de **39 993 299 FCFA** uniquement sur financement intérieur et ordonnancé à **100%**.

**Il n'y a pas eu de baisse de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, au niveau des investissements de ce programme.**

L'exécution de certains crédits échappe donc au contrôle de l'ordonnateur des crédits délégués. Ce qui explique le faible taux des mandats pris en charge au niveau de la part bailleur. Il s'agit du :

- Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï -Forêt de Grêbo-Sapo ;
- Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI ;
- Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB ;
- Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ;
- Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ;
- Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des Déchets ;
- Projet de Promotion d'une Cacaoculture sans Déforestation-PROMIRE.

Certains Projets sont arrivés à terme cette année 2022. Il s'agit :

- Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des Déchets ;



- Projet de Lutte contre les pollutions, marines, lagunaire et hydrocarbure ;
- Projet REDD+ ;
- Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des Déchets

De façon générale les difficultés liées aux projets et activités du Programme 2 se résument par :

- la lenteur dans les décaissements financiers ;
- l'insuffisance des ressources financières et humaines ;
- La vétusté des matériels mobiliers et roulants ;
- l'insuffisance des outils informatiques ;
- l'insuffisance des locaux.

La résolution totale de toutes ces difficultés passe par la mise en œuvre des activités planifiées pour une bonne performance. Les intrants pour y parvenir c'est-à-dire les ressources humaines et financières doivent suivre cette planification. Les matériels mobiliers et roulants doivent être mis à la disposition des différents services pour une meilleure qualité de travail. Un cadre de travail agréable pourrait favoriser l'épanouissement des agents et accroître leur performance. Mettre en place au niveau interne les procédures d'exécution des tâches pour ceux qui n'en possèdent pas.

## II.2. Évolution des effectifs

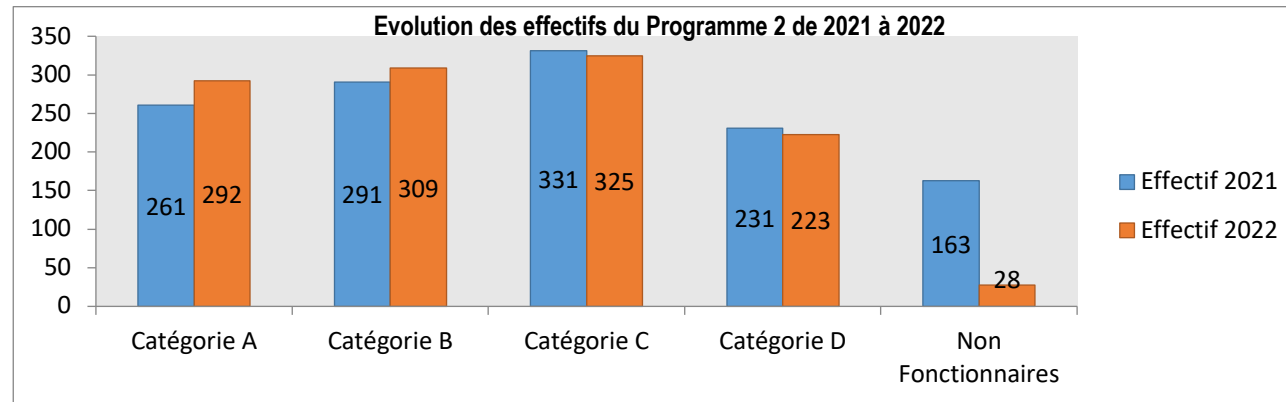
Les effectifs du personnel du programme 2 sont présentés dans le tableau ci-dessous

**Tableau 9** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (N-2)	Effectif (N-1)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	261	17	-	40	9	292
<b>Catégorie B</b>	291	5	-	23	5	309
<b>Catégorie C</b>	341	0	-	4	10	335
<b>Catégorie D</b>	231	3	-	0	8	223
<b>Non Fonctionnaires</b>	163	0	-	22	157	28
<b>TOTAL</b>	<b>1287</b>	<b>25</b>	-	<b>89</b>	<b>189</b>	<b>1187</b>

Source : Rapport d'activités DRH

**Graphique 8 : Evolution des effectifs du Programme 2 de 2021 à 2022**



Les effectifs du personnel fonctionnaire du programme 2 est en légère hausse de 3,14 % par rapport à l'année 2021. Cette situation pourrait être expliquée par les faits suivants :

- l'admission au concours de la fonction Publique de certains contractuels
- l'augmentation du personnel technique pour les affectations de l'année 2022 faites par le ministère de la Fonction Publique.

L'effectif du personnel non fonctionnaire est en baisse de 82,82%. Cela est dû à :

- la fin de certains projets ;
- la fin de contrat de certains non fonctionnaires.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Cette section résume les principales activités réalisées par le programme au cours de l'année 2022 et ayant un lien direct avec la performance.

#### **Action 2.1.1. : Lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques**

Concernant la lutte contre la pollution des matrices environnementales au cours de l'année 2022, sur sept cent quarante-cinq (745) établissements industriels programmés, quatre cent neuf (409) ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 55%, pour un budget de 680 millions entièrement pris en charge au 31 décembre 2022. Le projet de lutte contre la pollution marine, lagunaire et hydrocarbure a été exécuté avec un exercice de simulation réalisé pour un budget de 120 millions entièrement pris en charge. Des 409 établissements industriels visités en 2022, il a été enregistré 121 qui rejettent des effluents liquides soit 30% et 174 qui émettent des rejets atmosphériques, soit 42%.

Parmi les 121 entreprises qui rejettent des effluents liquides, 39 rejettent directement dans le milieu récepteur, soit 32% et 82 rejettent de façon indirecte dans l'environnement, soit 68%. L'ensemble des entreprises qui rejettent des effluents liquides sont concernées par l'analyse des rejets. Sur ce total, 63 ont réalisé les analyses de leurs effluents liquides, soit un taux de 52% et 58 ne l'ont pas fait, soit 48%.

Le projet Gestion intégrée des aires marines et côtières d'Abidjan à Assinie (GIAMAA) a été lancé officiellement le 02 mai 2019. Il a bénéficié de deux extensions. Le premier allant de janvier à juin 2021 et la seconde de juillet à décembre 2022. Pour la mise en œuvre du projet, le CIAPOL bénéficie de l'appui technique du Secrétariat Exécutif de la Convention d'Abidjan, du centre d'expertise Norvégien GRID-Arendal et du Centre de Suivi Ecologique de Dakar

Les résultats relatifs aux outils REEM et ZIEB ont été atteints. Le processus de la PSM constitue le dernier outil à mettre en œuvre dans le cadre du projet. Ce processus est en cours d'exécution et le site expérimental retenu est l'espace marin et côtier de Grand-Bassam. C'est un processus en dix étapes qui ne pourra pas être entièrement mis en œuvre dans la phase actuelle du projet. Seules, sept étapes ont pu être franchies. Il convient de faire noter que les résultats liés aux étapes franchies ont été atteints. Il s'agit des différentes consultations organisées pour l'analyse des conditions actuelles

et futures d'utilisation de l'espace marin et côtier de Grand Bassam et de l'évaluation du cadre juridique et institutionnel national relatif à la planification spatiale marine. Ainsi, un rapport relatif au processus de la PSM de Grand-Bassam a été élaboré et est disponible. Un autre rapport relatif à l'évaluation du cadre juridique et institutionnel national en matière de PSM et un projet de décret établissant le cadre de la PSM en Côte d'Ivoire sont également disponibles.

Toujours au chapitre des activités mises en œuvre par le CIAPOL, la mesure de la qualité de l'air demeure une préoccupation majeure, des prélèvements de carbone organique total (COT) et oxydes d'azote par CIAPOL ont été effectués. Les résultats de cette campagne de prélèvements de COT et NOx réalisée par les agents du CIAPOL ont montré que les teneurs en oxydes d'azote (NOx) à la sortie des cheminées des chaudières et incinérateurs ne sont pas conformes à la valeur guide (50 mg/m<sup>3</sup>) du Décret N°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air dans certaines industries. Elles sont conformes à RMG CI et NOVAFRIQUE INDUSTRIE.

Les concentrations en Carbone Organique Total (COT) n'ont pu être comparées à un référentiel, à l'absence de réglementation nationale en la matière. Les rapports de cette campagne sont disponibles depuis mars 2021. Pour une réponse efficace et durable à la lutte contre les changements climatiques plusieurs initiatives sont mise en œuvre à travers différents projets et programme. Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE), ce projet nous permettra à terme de mesurer, les tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO<sub>2</sub> eq) réduites ou évitées (y compris l'augmentation des absorptions, des forêts et l'utilisation des terres). La cible initiale étant 2,65 M tCO<sub>2</sub> eq d'émissions évitées par an dans le pays pour la période 2000-2015.

Dans ce même chapitre le Programme National des Changements Climatiques met aussi en œuvre plusieurs projets à savoir, le projet de préparation de la Côte d'Ivoire à l'accès aux financements climatiques ; le projet de renforcement de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ; le projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et le projet Amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT-FEM).

L'ensemble de ces projets sont en cours d'exécution et à temps, le niveau de PEC à voisine les 85% de façons générale.

#### **Action 2.1.2. : Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations**

Au niveau institutionnel la création d'une Direction Générale du Développement Durable contribue déjà à la prise en compte du développement durable dans les plans, programmes et projets sectoriels. Pour l'atteinte des résultats de cette action plusieurs directions vont y concourir à travers la mise en œuvre de leurs activités quotidiennes.

Nous avons la Direction de l'Economie Verte et de la Responsabilité Sociétale et des Organisations qui va mettre en œuvre plusieurs initiatives à savoir : Le projet Identifier et promouvoir les métiers, les investissements et l'entrepreneuriat verts pour un coût total de 5 millions au 31 décembre 2022, 50% a été pris en charge.

Le projet suscite la mise en place d'une économie circulaire en Côte d'Ivoire qui pour un coût de deux (2) millions n'a connu qu'une prise en charge à hauteur de 0,5 million. Signalons que l'ensemble des projets de cette direction est financé hors PIP. Dans la même veine d'idée la commission nationale de développement durable a mis en œuvre plusieurs initiatives avec l'installation des comités de développement durable dans tous les ministères techniques et institutions.

#### **Action 2.1.3. : Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles**

En 2022, plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre de la protection des matrices environnementales. Ainsi dans le cadre de la Quinzaine Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, Edition 2022, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), a organisé un exercice du plan national d'intervention d'urgence contre les déversements accidentels d'hydrocarbures et produits dangereux en mer, en lagune et dans les zones côtières, dénommé « Plan POLLUMAR ». Cet exercice avait pour objectif principal de renforcer les capacités des parties prenantes, de tester et mettre à jour le plan POLLUMAR afin de rendre le dispositif plus opérationnel en cas de survenu d'un incident de pollution marine.

Au niveau de la conservation des ressources naturelles, plusieurs activités ont été réalisées en 2022. Ainsi ;

- concernant les actions de soutien des populations en périphérie des aires protégées et spécifiquement la mise en place des Activités Génératrices de Revenus/ Infrastructures Sociales de Base (AGR/ISB), un centre de santé et une maternité ont été réceptionnés à Yalo pour le Parc national de la Comoé et le suivi des microprojets dans les cinq (05) secteurs a été réalisé. A la Réserve de faune d'Abokouamékro, ce sont trois (3) AGR qui ont été soutenus tandis qu'au Parc national du Mont Sangbé, une ferme d'élevage de poulet traditionnel améliorée a été construite en attendant son équipement à Oualloukoulikro et une est en construction à Tonkpata 2. Pour le Parc national de Taï, trente (30) riverains ont été formés à l'entrepreneuriat agricole et quatre (4) AGR qui ont été soutenus (Projet d'aviculture au profit du groupement NyamienYodeBéoué, Projet de diversification des sources de revenus du Groupement FSFU de Djapadji et deux (2)

AGR de groupement de ferme apicole à PK15 et PK28) et des études de faisabilité de treize (13) microprojets sélectionnés (11 individuels et 2 de groupement) approuvées par le Comité de Gestion Locale. Pour le Parc national d'Azagny à Grand Lahou, ce sont trois (3) logements de maîtres qui ont été réhabilités à Noumouzou, une ferme avicole en cours d'installation à Braffédon, une parcelle de cultures vivrières mise en place à Irobo (Piments, et manioc), une ferme d'élevage de porcs pour le village de Amessan-Nguessandon, une ferme avicole pour le village de Toukouzou, un élevage de crabes pour le village de Noumouzou et la production d'une pépinière de dix mille (10000) plants de palétuviers pour le village de Braffédon.

- pour les initiatives de villages Eco citoyens, pour le Parc national de la Comoé, ce sont quatre (4) villages lauréats du prix vert qui ont été récompensés, un jeu concours éco-école organisé par Secteur avec une école primée par Secteur et trois (3) activités socioculturelles soutenues.
- pour le Parc national d'Azagny à Grand Lahou, il s'est tenu un concours de connaissances sur les PNR organisé dans les écoles des villages riverains et la 7<sup>ème</sup> édition du prix vert pour la conservation du PNA pour onze (11) villages riverains. Enfin, le Parc national de Taï a organisé deux (2) séances de sensibilisation pour encourager la conservation du parc et la foresterie communautaire au profit de quatre-cent (400) riverains sensibilisés et un projet porté par l'ONG IDEF a été soumis et retenu pour financement.
- au niveau de la réhabilitation des voies d'accès aux Parcs nationaux et réserves, le Parc national de Taï a procédé au screening environnemental de 33 km de pistes périmétrales en prélude à leur ouverture et à Azagny, ce sont 100 m de tronçon Irobo-Sonayé qui ont été ouverts.
- en ce qui concerne l'entretien manuel des pistes intérieures, au Parc national du Mont Sangbé, ce sont 120km de pistes entretenues et 44 km de limites entretenus en un passage. A la réserve du Mont Nimba, ce sont 16 km de layon, 26 km de limites et 5 ponts piéton entretenus. Au Parc national du Banco, ce sont 40 km de pistes intérieures entretenues et à Dahliafleur, 2 km de pistes entretenues. Pour ce qui est du Parc national d'Azagny, ce sont 27 km de pistes intérieures entretenues, 15 km de sentiers botaniques entretenus, 1 km de canal et 91 km de pistes intérieures entretenues. Au Parc national des Iles Ehotilé, ce sont 7,5 Km de sentier botanique et 1 piste de l'éléphant entretenue. Au Parc national de Taï, ce sont 318 km de limites, 35 km de limites boisée, 40 km de layon de surveillance de V6 au point 12 prime et 56 km de layon d'habitué entretenus. Au Parc national de la Comoé, les contrats d'entretien ont été élaborés et signés ; Les travaux sont prévus démarrer au début du mois d'octobre 2021. Pour ce qui est de la Réserve scientifique de Lamto, ce sont 28 km de pistes intérieures entretenues, 10 km de layons ouverts et 20 km de limites entretenues.
- pour l'acquisition du matériel roulant qui ont été payés pour la gestion des Parcs Nationaux et Réserves (PNR), ce sont 2 véhicules 4x4 pick-up, 1 camion de transport de troupe et 1 ULM qui ont été acquis pour la Comoé ; 1 Pick Up et 5 motos pour Lamto et 1 véhicule double cabine, 5 GPS et 5 tablettes acquis dans le cadre du projet ATTINKOU pour Azagny.
- au niveau du matériel de surveillance pour la gestion des PNR réceptionnés, ce sont deux cent quarante (240) complets treillis, cent quarante (140) casquettes, quatre-vingt-dix (90) tentes, quarante (40) gamelles individuelles, cent (100) sacs d'hydratation, cent (100) sacs à dos militaires, cent (100) sacs de couchage, quatre-vingt-dix (90) rangers, vingt (20) menottes, quarante (40) gants, quatre-vingt-dix (90) imperméable, quatre-vingt-dix (90) bottes, etc., acquis pour la Comoé, cent (100) paires de rangers, deux cent cinquante (250) paires de bottes, cent (100) imperméables, cinquante-trois (53) tentes, soixante (60) menottes, cent (100) sacs à dos, vingt-deux (22) tablettes, vingt-deux (22) power Banks, douze (12) décimètres, douze (12) paires de jumelles, trente-cinq (35) caméras traps, dix (10) GPS pour Taï et pour Sangbé. Ce sont quarante-deux (42) torches, quarante-trois (43) tentes, deux cent cinquante (250) paquets de piles, quatre cent (400) kg de bâche, deux (2) tablettes, cinq (5) boussoles et deux (2) GPS acquis.
- Au titre de la réhabilitation des infrastructures de gestion des services déconcentrés de l'OIPR, ce sont une base-vie (localité de Zagné) et une toiture du bâtiment de San Pedro entièrement réhabilitées à Taï, un hangar, un bar et une cuisine du restaurant « Kossipo » fonctionnels au Banco et la réhabilitation des entrées Sud et Ouest au Parc national du Banco, 1 débarcadère construit à Etuessika au Parc national des Iles Ehotilé et un mirador construit à la savane de Amessan-Nguessandon et deux (2) débarcadères construits à Azagny.
- en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail des services déconcentrés de l'OIPR, ce sont 1 linéaire de 900 m de clôture réalisé à la Comoé, 100% des bases-vie entretenues et 100% des espaces verts et bureaux de la Direction de zone Sud-ouest entretenus au Parc national de Taï, un bâtiment à usage de bureau pour le secteur Haut-Bandama construit, 1 poste de garde à l'entrée de Lamto réhabilité et deux (2) guérites aux bornes SF 28 et SF 19 construits à Lamto, un kit solaire installé au poste de Lamto et 100% des bases-vie, des espaces verts et des bureaux de la Direction de zone ouest entretenus.

### Action 2.1.4. : Evaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations

La mise en œuvre de la procédure d'étude d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro-économiques a abouti à : (i) l'élaboration de cinq (5) Termes de Référence (TDR) d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)/Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), (ii) l'organisation de cinq (5) consultations publiques, (iii) l'examen de cinq (5) rapports EES/CGES, (iv) l'élaboration de 261 Termes de Référence (TDR) d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), (v) l'organisation de 229 enquêtes publiques de projets de développement, (vi) l'examen et la validation de 209 rapports d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) de projets de développement, (vii) 109 TDR des Audits Environnementaux (AE) des installations industrielles ont été élaborés et 68 rapports d'Audits Environnementaux (AE) ont été validés, (viii) 79 projets ont été visités dans le cadre du suivi environnemental de la mise en œuvre de 50 Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dont les rapports ont été validés, (ix) 50 entreprises ont été visitées dans le cadre du suivi environnemental de la mise en œuvre de 50 Plans d'Actions Correctives (PAC) dont les rapports ont été validés.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Cette partie, retrace le niveau d'exécution du PAP du programme. Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le miroir du Projet Annuel de Performance (PAP).

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs du programme

Tableau 10: Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Maitriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales</b>						
Taux d'inspections réalisées dans les installations classées	%	-	22,7	55	80	65,57
Taux d'intégration des Changements Climatiques dans les neuf (09) secteurs prioritaires	%	-	35	35	50	35
Nombre de documents de notification réalisés dans le respect des engagements du pays à la CCNUCC	u	-	6	6	8	6
<b>Objectif Spécifique 2 : Assurer la prise en compte des principes du développement durable dans les politiques, plans et programmes sectoriels</b>						
Nombre de guides de bonnes pratiques pour la promotion du développement durable développés et disséminés	%	-	0	1	4	6
Nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable	Nombre	-	20	-	30	20
<b>Objectif Spécifique 3 : Conserver et élargir le réseau des aires protégées</b>						
Proportion des zones dégradées, aménagées et restaurées en couverture forestière dans les parcs nationaux et réserves naturelles	%	-	5	7	10	8
Nombre de kilomètre ouverts dans les Parcs et réserves nationales	Km	-	2290	-	3000	3300
Nombre de touristes visitant les aires protégées	u	-	1000	1100	1250	12000
<b>Objectif Spécifique 4 : Assurer la veille environnementale</b>						
Proportion des Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) réalisées	%	-	80	89,2	84	100
Proportion des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) réalisées	%	-	60	75	75	60

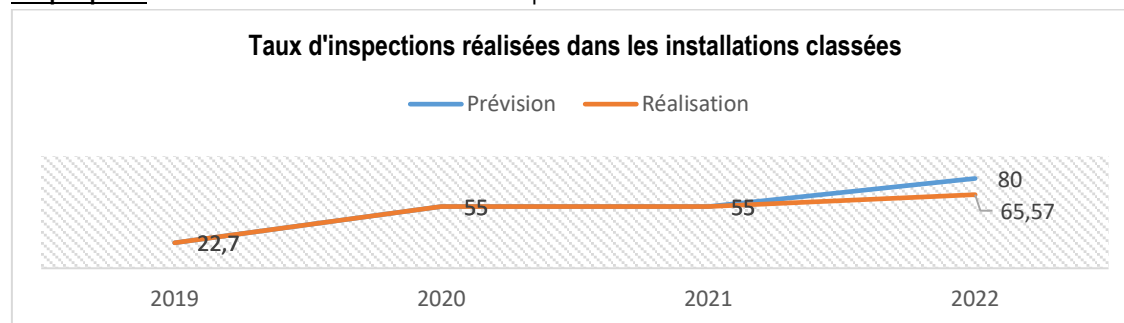
**Source :** Rapport d'activités des Services du MINEDD 2022

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1 :** Maîtriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales

**Indicateur1 :** Taux d'inspections réalisées dans les installations classées

**Graphique 9:** Evolution du taux de réalisation des inspections classées en 2022



**Source :** Rapport d'activités CIAPOL - 2021

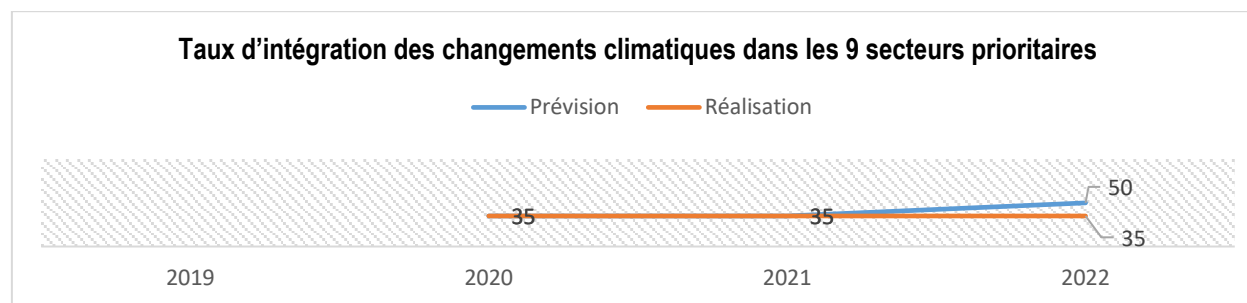
Le taux de réalisation des inspections classées a connu une hausse passant de 55% en 2021 à 65,57% en 2022. Pour l'année 2022, le CIAPOL a programmé 1002 inspections et 657 ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 65,57 %, contre 345 inspections non-réalisées, soit 34,43 %. Notons que sur les 657 entreprises inspectées, 380 établissements disposent d'un acte administratif type ICPE, soit 57,84 % et 277 ne disposent d'aucun acte, soit 42,16 %. Par ailleurs, 180 établissements visités disposent d'un arrêté d'autorisation d'exploiter, soit 47,37 % et 200 d'un récépissé de déclaration, soit 52,63 %.

**Objectif spécifique 1 :** Maîtriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales

**Indicateur 2 :** Taux d'intégration des concepts des changements climatiques dans les 9 secteurs prioritaires

Le taux d'intégration des changements climatiques dans les secteurs prioritaires identifiés est de 35% en 2022. Ce score se justifie par la mise à disposition de quatre (4) rapports d'intégration des changements climatiques aux secteurs prioritaires identifiés qui les intègrent systématiquement dans leurs plans d'actions. En réalité 5 secteurs sont effectivement pris en compte. Il s'agit du secteur ressource en eau, secteur déchets, secteur santé, secteur agriculture, secteur énergie. Par ailleurs les différents secteurs prioritaires contribuent aux activités sur les changements climatiques dans le cadre du groupe de travail adaptation –atténuation. Le score 35% se justifie par le fait que les experts du domaine ont jugés utiles de travailler sur 5 secteurs prioritaires parmi les 9 secteurs identifiés. L'implication de ces secteurs favorisera l'intégration des changements climatiques dans les autres secteurs les années à venir.

**Graphique 10 :** Evolution du Taux d'intégration des changements climatiques dans les 9 secteurs prioritaires



**Source :** Rapport d'activités DLCC 2021

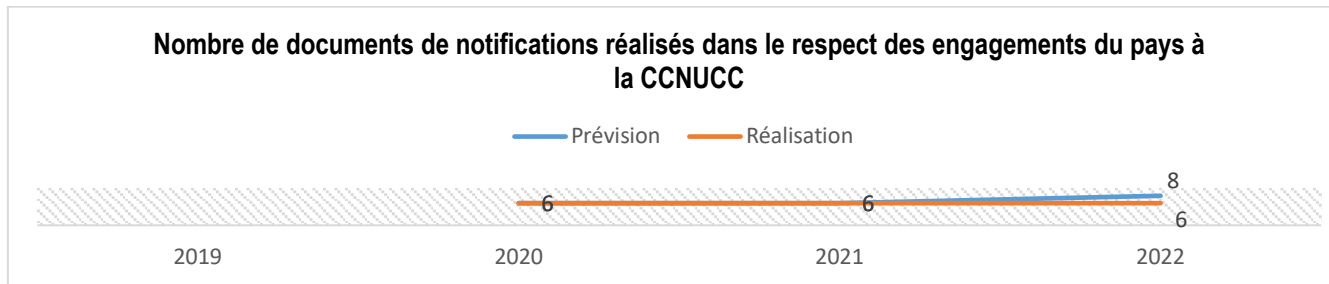
**Objectif spécifique 1 :** Maîtriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales

**Indicateur 3 :** Nombre de documents de notifications réalisés dans le respect des engagements du pays à la CCNUCC

Dans le cadre du respect des accords de Paris et relativement au respect des engagements du pays à la CCNUCC, la Côte d'Ivoire a produit trois Communications Nationales et un rapport biennal. La quatrième communication et le deuxième rapport biennal sont en cours d'élaboration soit de six (06) documents de notifications. La non atteinte de la cible se justifie par une sur évaluation des documents de notifications sur les engagements de Paris à produire dans le temps. En effet la production de ces documents respecte certaines procédures qui sont désormais pris en compte dans la projection à venir.

En 2022 nous disposons de trois (03) communications nationales et de deux documents sur la contribution au niveau national.

**Graphique 11:** Evolution du Nombre de documents de notifications réalisés dans le respect des engagements du pays à la CCNUCC

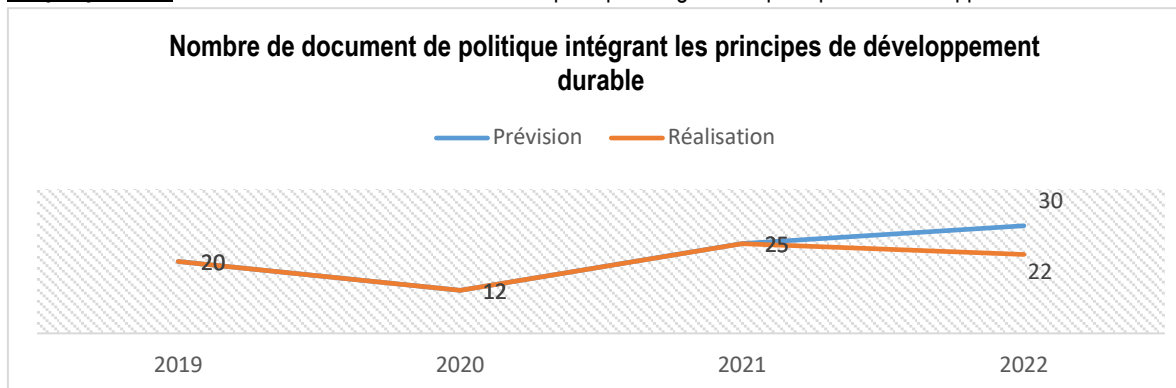


*Source :* Rapport d'activités DLCC-PNCC 2022

**Objectif spécifique 2 :** Assurer la prise en compte des principes du développement durable dans les politiques, plans et programmes sectoriels

**Indicateur 1:** Nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable

**Graphique 12 :** Evolution du nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable



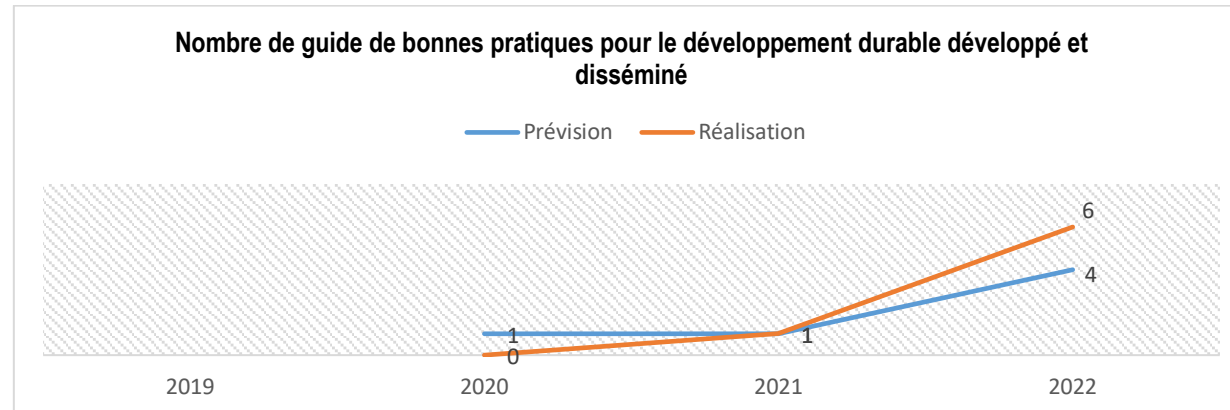
*Source :* Rapport d'activités Service du MINEDD 2021

Pour l'année 2022, le nombre de documents de politiques intégrant les principes de développement durable est de 20 documents contre 30 prévus. Comparativement aux années antérieures, la question de développement durable est prise en compte par plusieurs structures et institutions. La poursuite de l'implémentation des commissions de développement durables dans les services étatiques a été l'une des priorités en 2022, ce qui explique la non atteinte des objectifs en 2022. A ce jour, la plupart des ministères et structures de l'Etat sont dotés d'un comité de Développement Durable pour la mise œuvre effective de la politique de développement durable au niveau national.

**Objectif spécifique 2 :** Assurer la prise en compte des principes du développement durable dans les politiques, plans et programmes sectoriels

**Indicateur 2:** Nombre de guide de bonnes pratiques pour le développement durable développé et disséminé

**Graphique 13 :** Evolution du Nombre de guide de bonnes pratiques pour le développement durable développé et disséminé



**Source :** Rapport d'activité DGDD 2022

Le nombre de guide de bonnes pratiques pour le développement durable développé et disséminé a évolué entre 2021 et 2022. Pour 2022, sur quatre (4) guides prévus, six (6) guides ont été élaborés. Ce sont :

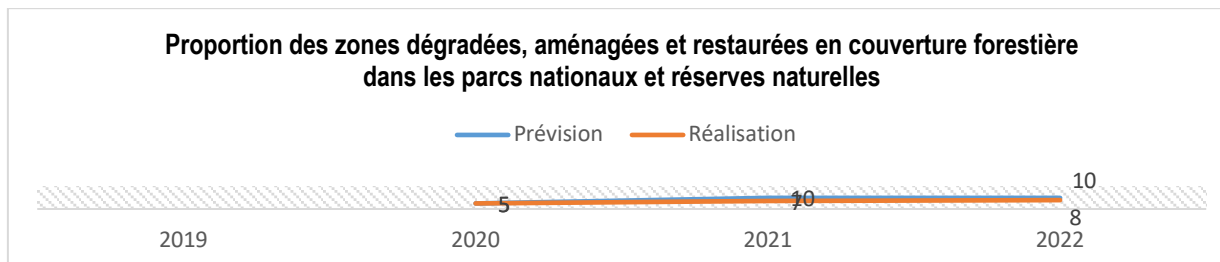
1. le verdissement de la stratégie nationale de développement durable ;
2. le rapport de développement durable de la SODECI ;
3. la rapport de développement durable de Endeavour Mining ;
4. le rapport local volontaire de la commune de Béoumi ;
5. le rapport local volontaire de la commune de Port Bouët.
6. Rapport local volontaire de la commune de Grand-Bassam.

**Objectif Spécifique 3 :** Conserver et élargir le réseau des aires protégées

**Indicateur 1 :** Proportion des zones dégradées, aménagées et restaurées en couverture forestière dans les parcs nationaux et réserves naturelles



**Graphique 14** : Evolution de la proportion des zones dégradées, aménagées et restaurées en couverture forestière dans les parcs nationaux et réserves naturelles



Source : Rapport d'activités OIPR 2022

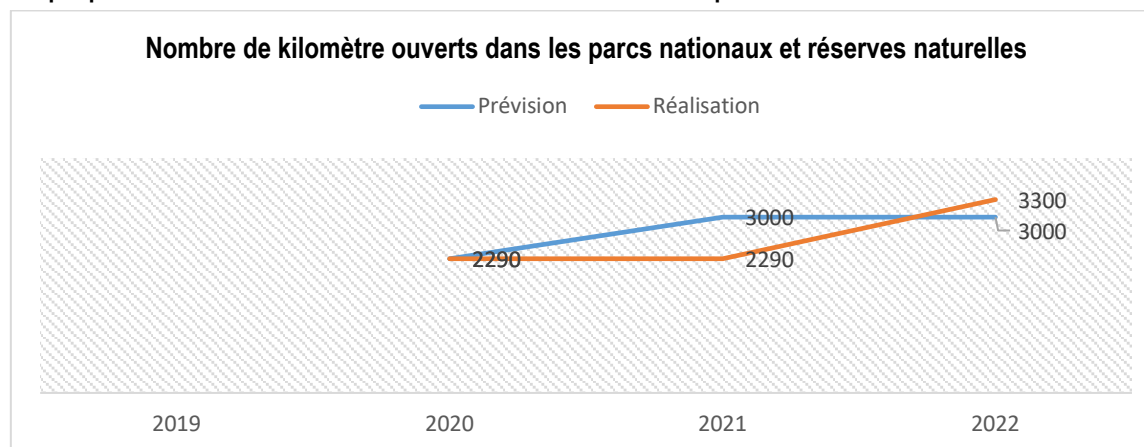
La proportion des zones dégradées, aménagées et restaurées en couverture forestière dans les parcs nationaux et réserves naturelles a connu une progression passant de 7% en 2021 à 8% en 2022. Il y a eu le planting de 5000 ha d'arbres d'espèces médicinales et fruitières à la périphérie du parc de Tai par les communautés riveraines.

Il faut indiquer que la prévision pour 2022 était de 10%. Pour atteindre les objectifs, il a été initié le Projet intégré de restauration et de valorisation des Aires Protégées. Cette initiative a pour objectif de restaurer les aires protégées fortement dégradées de Côte d'Ivoire (Parc national de la Marahoué et Parc national du Mont Péko), de renforcer la gestion des réserves d'Abokouamékro et du Haut-Bandama, et de valoriser le potentiel touristique des parcs nationaux de Taï, Comoé, Abokouamékro et Azagny, avec une participation accrue des communautés riveraines.

**Objectif Spécifique 3 : Conserver et élargir le réseau des aires protégées**

**Indicateur 1 : Nombre de kilomètre ouverts dans les parcs nationaux et réserves naturelles**

**Graphique 15** : Evolution du nombre de kilomètre ouverts dans les parcs nationaux et réserves naturelles



Source : Rapport d'activités OIPR 2022

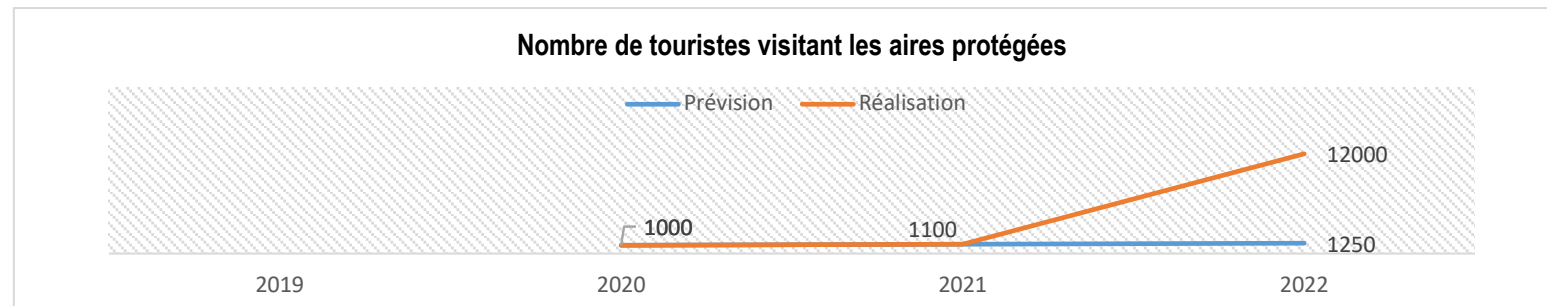
Au titre des aménagements des linéaires, ce sont 10 km de couloir de navigation et 307,78 km de layons qui ont été entretenus dans les secteurs de Djouroutou, ADK et de Taï. 5 km de couloir de navigation sur le lac de Buyo ont été aménagés de PK15 de Derra à Zoba portant le total à 15 km de couloir de navigation aménagés depuis le début de l'année. Par ailleurs, ce sont 303 km de layon,45

km de limite boisés et 21 km de limites non boisés qui ont été entretenus pour l'ensemble des secteurs de gestion. Ainsi en 2022, sur l'ensemble des parcs et réserves, ce sont 3300 km qui ont été ouverts dans les parcs nationaux et réserves naturelles contre 3000 prévus au-delà des prévisions.

### Objectif Spécifique 3 : Conserver et élargir le réseau des aires protégées

#### Indicateur 2 : Nombre de touristes visitant les aires protégées

Graphique 16 : Evolution du Nombre de touristes visitant les aires protégées

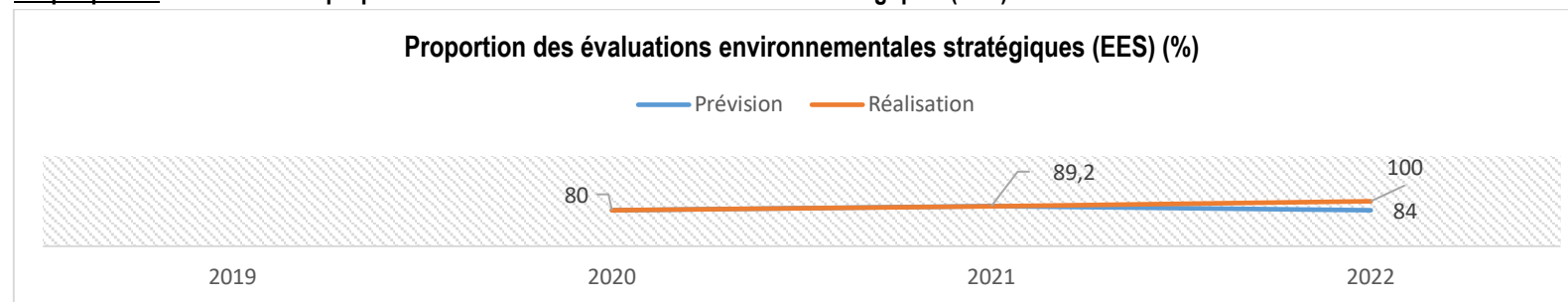


Le nombre de touristes visitant les aires protégées en 2022 est largement en hausse par rapport aux prévisions (12000 contre 1250). Cette hausse s'explique par le fait que dans la zone sud, 10000 personnes ont visité le PNB. De même, cinq (5) visites guidées ont été réalisées permettant d'avoir 1 480 visiteurs dont des membres de l'amicale du personnel judiciaire et le personnel de la Bank of Africa. En outre, une exposition photo a été réalisée au tapis de bagages de l'aéroport Félix Houphouët Boigny d'Abidjan. Au quatrième trimestre, deux (2) visites guidées ont été réalisées à la RND dahlia fleur dont l'une avec l'ambassadeur de la Suisse en Côte d'Ivoire accompagné de 11 collaborateurs et un groupe religieux composé de 120 membres. Quant au PNIE, il a été visité le personnel de l'ANADER accompagné du DG de cette structure au cours de même période. Au niveau de la DZC, quatre (4) visites guidées ont été réalisées au premier semestre au profit des groupes sociaux et éducatifs pour un total de 82 personnes (association des femmes de N'denou, groupe de professeurs d'Histoire-Géographie de Taabo, élèves-ingénieurs des Eaux et Forêts de l'INP-HB et Groupe AKPANY) à la RFL. Cette hausse s'explique par l'amélioration de la situation sanitaire liée à la COVID-19, puis la multiplication des réunions dans le cadre l'organisation de la COP 15 sur la désertification tenue à Abidjan en 2022.

### Objectif Spécifique 4 : Assurer la veille environnementale

#### Indicateur 1 : Proportion des évaluations environnementales stratégiques (EES)

Graphique 17: Evolution de la proportion des évaluations environnementales stratégiques (EES)



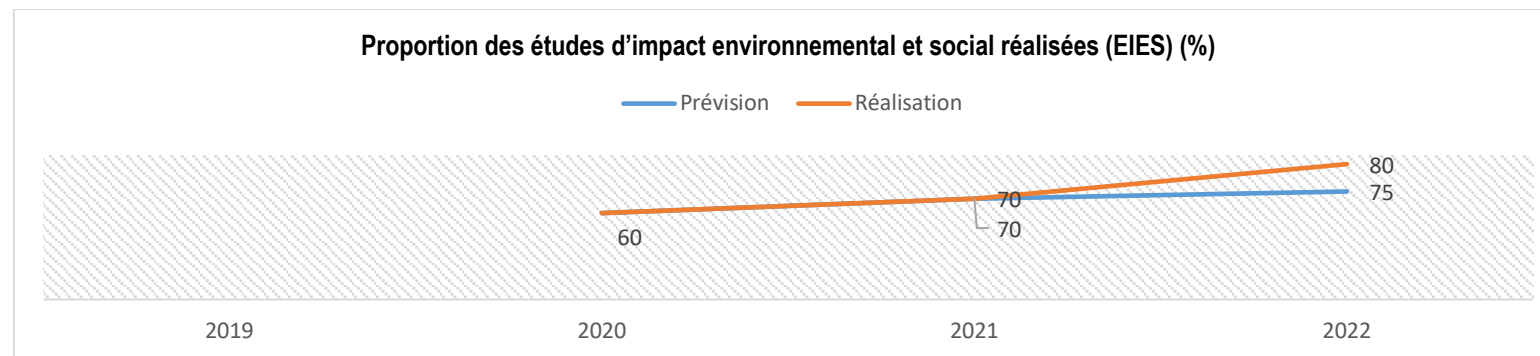
Source : Rapport d'activités ANDE 2022

**La proportion des évaluations environnementales stratégiques (EES)** a connu une hausse de 2021 à 2022 passant de 89% à 100%. Le taux de 2022 est supérieur à la prévision qui était de 84%. Cette performance s'explique par le fait que dans l'optique d'améliorer l'évaluation environnementale des projets et programmes, 195 rapports d'évaluation environnementale de projets de développement ont été validés en 2022. Ces évaluations se déclinent comme suit : (i) 13 rapports de Constats d'Impact Environnemental (CIES) ; (ii) 38 Plans de Gestion Environnementale-Audit (PGE-A) ; (iii) 10 rapports d'audits environnementaux et ; (iv) 20 attestations d'approbation provisoire d'évaluation environnementale de projets de développement.

#### Objectif Spécifique 4 : Assurer la veille environnementale

#### Indicateur 2 : Proportion des études d'impact environnemental et social réalisées (EIES)

**Graphique 18: Evolution de la proportion des études d'impact environnemental et social réalisées (EIES)**



La proportion des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) réalisées est passée de 70% en 2021 à 80% en 2023 alors que la performance attendue était de 75%. Cette hausse s'explique par le fait que 114 rapports d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ont été validés alors que le nombre total de demande exprimée était de 121.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

#### Points positifs

Les principales réalisations tirées de l'exercice 2022 se résument comme suit :

Au titre du renforcement de la gouvernance du secteur de l'environnement et du développement durable, l'ensemble des actions prévues au titre de l'année 2022 a connu un début de mise en œuvre effective. Il s'agit de l'adoption par le Gouvernement, du projet de loi portant Code de l'Environnement.

De plus, en cohérence avec les engagements internationaux de notre pays relatif à la diversité biologique, le décret n°2022-448 du 06 juillet 2022 portant création de l'Aire Marine Protégée de Grand-Béréby a été pris.

Au niveau des politiques et stratégies, les efforts ont permis la validation de deux (02) stratégies de communication sur les changements climatiques. De même, la stratégie de communication et le plan d'action en appui à la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ont été élaborés. Ceci permettra de garantir une meilleure visibilité des actions concernant les CDN. A l'issue de ces consultations, la Côte d'Ivoire s'est engagée à rehausser son ambition climatique passant de 28,25% à 30,41% à l'horizon 2030 correspondant à un abattement de trente-sept (37) millions de tonnes équivalents CO2 des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de tous les secteurs.

Aussi, dans le cadre de la stratégie à long terme sur la transparence climatique, un cadre de collaboration nationale sur le climat a-t-il été élaboré et est disponible

Dans l'optique d'améliorer l'évaluation environnementale des projets et programmes, 195 rapports d'évaluation environnementale de projets de développement ont été validés en 2022.

De même, 577 inspections des installations classées ont été réalisées au cours des trois premiers trimestres et ont montré que 272 entreprises rejettent des gaz ou des fumées dans l'atmosphère. En outre, la finalisation de l'état des lieux de la mangrove ivoirienne a été réalisée. L'ensemble de ces évaluations a permis de renforcer efficacement le mécanisme de veille environnementale du pays. En vue d'améliorer le cadre de plaidoyer des négociations internationales sur la désertification, le pays a organisé la quinzième Conférence des parties (COP15) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres. La COP15 a permis de lancer l'initiative d'Abidjan (Legacy Program) qui est une approche globale et novatrice pour une nouvelle prospérité à l'échelle internationale avec un financement de 15 milliards de dollars US avec des contributions attendues du Gouvernement ivoirien, du secteur privé et de la communauté internationale.

Dans le cadre de l'adaptation et de l'atténuation aux effets des Changements climatiques, le Gouvernement a fourni des efforts pour accroître le niveau de conservation de la biodiversité de 557 ha la superficie de forêts classées. Également, les opérations de conservation et de protection du Parc National de Taï (PNT) ont abouti au démantèlement de 63 sites d'orpillage dans le parc. A cela s'ajoute le planting de 5000 ha d'arbres d'espèces médicinales et fruitières à la périphérie du parc par les communautés riveraines.

Au cours de l'année 2022, une campagne de mesure a été réalisée de février à mars à la zone industrielle de Yopougon. Les résultats ont montré que les concentrations moyennes journalières de PM10 et PM2.5 dépassent largement les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 40 µg/m<sup>3</sup>, mais sont en dessous du seuil (125 µg/m<sup>3</sup>) du décret n°2017-125. Les concentrations moyennes journalières de CO et NO<sub>2</sub> respectivement de 25 µg/m<sup>3</sup> et 4000 µg/m<sup>3</sup>. L'étude a montré que la qualité de l'air varie en fonction des heures. La qualité de l'air se dégrade plus entre 20h et 8h (pendant 12 heures). L'Indice de la Qualité de l'Air (IQA) journalier est resté supérieur à 100 au cours de période de l'étude (février à mars 2022). Cela traduit une dégradation de la qualité de l'air due majoritairement aux PM2.5, ayant un impact sanitaire dû à la mauvaise qualité de l'air à Abidjan.

La gestion des aires protégées s'est également traduite par l'intensification des patrouilles qui ont mobilisé 35 587 Hommes-Jour sur l'ensemble des PNR permettant d'effectuer 258 interpellations. De même, 577 inspections des installations classées ont été réalisées au cours des trois premiers trimestres de l'année sur une programmation de 815 sur la même période, soit un taux de réalisation de 70, 80%. Ces activités ont permis de renforcer les activités de surveillance des parcs nationaux et réserves naturels tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vies des populations riveraines.

#### *Difficultés rencontrées*

Les difficultés majeures rencontrées au terme de cette année 2022 sont les suivantes :

- la faiblesse d'appropriation des responsables de programmes et des gestionnaires de crédits des formations sur le Budget Programme ;
- l'insuffisance des formations des agents du MINEDD sur les outils de planification;
- la dotation budgétaire insuffisante des activités du ministère ;
- le retard dans l'adoption de certains textes réglementaires ;
- les difficultés à capter les fonds au niveau du fonds d'études pour la réalisation des études ;
- la dispersion du personnel du ministère sur de nombreux sites parfois très éloignés ;
- la difficile mobilité des agents du ministère pour cause d'insuffisance des moyens de déplacement en plus du vieillissement du parc automobile ;

#### **IV.2. Recommandations**

Au regard de tout ce qui précède, nous formulons les recommandations ci-après :

- poursuivre le renforcement de capacités des responsables de programmes et des gestionnaires de crédits sur le budget-programmes ;
- renouveler et poursuivre le renforcement des capacités des acteurs sectoriels dans la chaîne PPBSE pour tenir compte de la mobilité professionnelle des agents.
- doter les activités du ministère de budget suffisant ;
- faciliter l'accès des ministères sectoriels au fonds d'étude en vue de promouvoir les projets matures ;
- mettre des véhicules à la disposition des directions du ministère ;
- regrouper les services opérationnels du ministère sur un même site.
- mettre en place un guide des pièces justificatives à la disposition des gestionnaires de crédits pour l'exécution des dépenses.

## CONCLUSION

En 2022, la mise en œuvre des activités du programme 2 a permis d'obtenir quelques résultats en matière de préservation de l'environnement et de promotion du développement durable. Sur les 10 cibles prévues, 2 ont été atteints, soit un taux d'atteinte des cibles prévues de 20%.

Le faible taux s'explique par la lourdeur administrative dans la mise en œuvre de certaines activités. Cependant nous constatons une augmentation remarquable dans la mise en œuvre de ces activités en souffrances. Ceci nous permettra d'avoir un score acceptable les années à venir.

Pour améliorer les résultats de ce programme, il est envisagé pour l'année 2023 de continuer le renforcement des capacités des responsables de programmes, des gestionnaires de crédits sur le Budget - Programme et de prioriser les structures dont les activités contribuent à améliorer les différents indicateurs de performance dans la répartition du Budget.

## CONCLUSION GENERALE

En 2022, la mise en œuvre des activités du ministère a permis d'obtenir plusieurs résultats en matière de préservation de l'environnement et de promotion du développement durable. Sur les 15 cibles associées 7 ont été atteintes, soit un taux de 46,67%. Ce taux moyen est la traduction des efforts faits au niveau du ministère malgré une contre-performance relativement à la maîtrise des impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales (OS1 programme 2) quand bien même le traitement des données pour l'élaboration de la 4ème Communication Nationale et le rapport biennal actualisé a démarré.

Afin d'améliorer ces taux, Les perspectives du ministère portent essentiellement sur :

- la poursuite de l'adoption du nouveau code de l'environnement et de ses décrets d'application ;
- la poursuite de l'adoption de la loi sur les Changements climatiques ;
- la mise en œuvre du projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation ;
- la poursuite des efforts pour atteindre le niveau de Contributions Déterminées au niveau National ;
- la poursuite de la gestion durable des parcs nationaux et réserves naturelles par le renforcement de la surveillance du réseau national, le suivi des habitats et de la faune dans les aires protégées ;
- le renforcement des moyens de suivi et du contrôle des déchets industriels et dangereux de tous ordres ;

la poursuite des activités de surveillance, de suivi-écologique et d'aménagement des Parcs et Réserves et la promotion de l'écotourisme.



## **SECTION 344 : MINISTERE DES SPORTS**





## SECTION 344 : MINISTERE DES SPORTS

### INTRODUCTION

Le Ministère des Sports est dirigé par le **Ministre Paulin Claude DANHO** depuis le gouvernement du 10 juillet 2018.

Conformément au décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement, la mission principale du Ministère des Sports est de mettre en œuvre et suivre la Politique du Gouvernement en matière de Sports. Cette mission consiste essentiellement à faire la promotion de la pratique du sport d'élite, du sport de masse et pour tous à travers l'encadrement de la vie fédérale, la démocratisation et la vulgarisation de la pratique des activités physiques et sportives. Elle consiste également à promouvoir la professionnalisation de la vie sportive et à contribuer au rayonnement de la Côte d'Ivoire à travers la participation aux compétitions internationales.

Les interventions du ministère des sports sont organisées autour de deux (02) programmes, notamment, le Programme Administration Générale et le Programme Sport. Ces programmes sont animés par 3 Directions générales, 9 Directions centrales, 34 Directions régionales et 75 Directions départementales.

Les actions et activités du ministère ont été menées dans un contexte marqué essentiellement par l'engagement de la Côte d'Ivoire à organiser la CAN 2023. Ce rapport annuel de performance (RAP) présente le niveau de réalisation des activités au titre de l'année 2022.

Outre l'Introduction et la Conclusion, ce présent rapport est structuré en trois grandes parties, notamment (i) le ministère, (ii) le Programme 1 « Administration Générale » et (iii) le Programme 2 « Sport ».

### PARTIE I : LE MINISTERE

#### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

##### I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère des Sports est subdivisé en deux (02) programmes déclinés en sept (07) actions comprenant 157 activités.

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	04	129
Programme 2 : Sports	03	33
Total	07	162

##### I.2. Politique ministérielle

###### Principales Orientations

- Le renforcement du cadre réglementaire du sport ;
- Le développement de l'offre d'infrastructures sportives ;
- La promotion de la pratique du sport ;
- La promotion de l'industrie du sport ;
- Le financement du sport ;
- Le développement de l'offre de formation.

## Résultats stratégiques

- L'administration est moderne et performante ;
- Les infrastructures sont adaptées à la pratique des activités sportives ;
- Les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau sont promus.

### Objectifs globaux (OG)

- Mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national répondant aux besoins du sport ;
- Créer les conditions appropriées pour la pratique des activités physiques et sportives et de leur promotion au profit des populations.

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère des Sports (MS) est organisé en deux (02) programmes soutenus par deux (02) objectifs globaux décomposés en cinq (05) objectifs spécifiques vérifiés par douze (12) indicateurs et douze (12) cibles associées.

**Tableau 205 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère**

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	2	2	5	12	12

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
<b>P1 : Administration Générale</b>	<b>OS 1</b> : Assurer la coordination générale en matière de sport	02	02
	<b>OS 2</b> : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes et projets	02	02
	<b>OS 3</b> : Améliorer le système de gestion des ressources humaines, financières et matérielles	02	01
<b>P2 : Sport</b>	<b>OS 1</b> : Développer l'offre d'infrastructures adaptées aux activités sportives	02	02
	<b>OS 2</b> : Promouvoir les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau	04	03
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>	<b>10</b>

Source : Programme 1 et Programme 2

Au terme de l'exercice 2022, sur les douze (12) cibles associées, dix (10) cibles ont été atteintes, soit un taux de 83,33%.

Cette performance est due à une réorientation des unités administratives sur le terrain avec la conduite d'actions transversales en synergie avec d'autres départements ministériels (Santé, Genre, Education, Culture, Formation...) qui a permis d'améliorer la coordination de la politique sportive. A cela s'ajoute un accroissement de l'offre d'infrastructures sportives qui a permis d'améliorer les conditions de la pratique du sport par les populations. Il faut noter également la relance des compétitions multi-disciplines en milieu scolaire et universitaires avec une participation accrue des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU en 2022.

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 206 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. ( P )	Réal ( R )	Ecart ( E ) = ( P ) - ( R )	Tx de réal = ( R / P ) × 100
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>102 599 557 150</b>	<b>232 136 008 400</b>	<b>225 282 253 786</b>	<b>6 853 754 614</b>	<b>97,05%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>52 111 376 741</b>	<b>108 914 236 727</b>	<b>102 060 482 113</b>	<b>6 853 754 614</b>	<b>93,71%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	52 111 376 741	108 914 236 727	102 060 482 113	6 853 754 614	93,71%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>50 488 180 409</b>	<b>123 221 771 673</b>	<b>123 221 771 673</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>
1.2.1 Emprunts projets	49 497 937 169	123 221 771 673	123 221 771 673	0	100,00%
1.2.2 Dons projets	990 243 240	0	0	0	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	
<b>2. CHARGES</b>	<b>102 599 557 150</b>	<b>232 136 008 400</b>	<b>225 282 253 786</b>	<b>6 853 754 614</b>	<b>97,05%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>9 844 213 096</b>	<b>9 336 145 405</b>	<b>9 336 145 403</b>	<b>2</b>	<b>100,00%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	9 844 213 096	9 336 145 405	9 336 145 403	2	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>2 514 820 246</b>	<b>1 990 075 022</b>	<b>1 939 476 433</b>	<b>50 598 589</b>	<b>97,46%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>11 651 510 764</b>	<b>22 120 803 312</b>	<b>15 317 647 289</b>	<b>6 803 156 023</b>	<b>69,25%</b>
2.3.1 Transferts courants	11 518 562 764	22 004 855 312	15 201 699 289	6 803 156 023	69,08%
2.3.2 Transferts en capital	132 948 000	115 948 000	115 948 000	0	100,00%
<b>2.4 Investissement</b>	<b>78 589 013 044</b>	<b>198 688 984 661</b>	<b>198 688 984 661</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>
2.4.1 Trésor	28 100 832 635	75 467 212 988	75 467 212 988	0	100,00%
2.4.2 Financement extérieur	50 488 180 409	123 221 771 673	123 221 771 673	0	100,00%
Dons	990 243 240	0	0	0	
Emprunts	49 497 937 169	123 221 771 673	123 221 771 673	0	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>102 599 557 150</b>	<b>232 136 008 400</b>	<b>225 282 253 786</b>	<b>6 853 754 614</b>	<b>97,05%</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 08 mars 2023

Sur la période 2021- 2022, le budget du Ministère a connu une hausse de **129 536 451 250 francs CFA**, soit un taux de **126,25%**. En effet, l'Etat a effectué d'importants investissements pour le financement des infrastructures sportives et d'hébergements pour la CAN 2023. De même, deux nouveaux projets ont connu un début de financement en 2022. Il s'agit de la construction de dix (10) mini-complexes sportifs dénommés « AGORA » et la construction/équipement de quatre (04) piscines olympiques.

- ✓ Le taux d'exécution global du budget s'élève à **97,05%**, ce fort taux est dû à l'exécution à **100%** du budget d'investissement.
- ✓ Quant aux transferts, leur taux d'exécution s'élève à **69,25%** compte tenu du plafonnement du budget.

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Le Programme Administration Générale est dirigé par Monsieur **Serges Sylvain KOUTOUAN**, Directeur de Cabinet du Ministère des Sports, depuis le du 04 mai 2022 par le Décret n°2022-309 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels. Ce programme vise à mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national répondant aux besoins du sport. Cet objectif consiste à :

- créer un cadre de travail adéquat en renforçant les capacités des structures et des acteurs du secteur en personnel, matériel et formation ;
- assurer la coordination des activités au niveau central et déconcentré ;
- mettre en place un dispositif efficace de suivi des programmes et projets en matière de sport.

La mise en œuvre du Programme Administration Générale au titre de l'année 2022 s'est déroulée dans un contexte marqué par l'engagement de la Côte d'Ivoire à organiser la CAN 2023. Cette situation a eu un impact positif en matière de coordination des activités programmées.

Outre l'introduction et la conclusion, la présentation de ce programme, s'articule autour de quatre (04) points, notamment, la (i) présentation de la stratégie du Programme, les (ii) réalisations du programme au cours de l'exercice 2022, la (iii) performance du Programme et les (iv) perspectives.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

- **Objectif Global du programme**

Mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national répondant aux besoins du sport.

- **Résultat stratégique du programme**

L'administration est moderne et performante

#### **I.2. Le financement du programme**

Pour rappel, le budget consacré au programme administration générale s'élève à **12 151 756 139 francs CFA**, soit **5,37%** du budget global du ministère. Il se répartit en nature de dépenses comme suit :

<b>Personnel</b>	<b>=</b>	<b>8 444 052 817</b>
<b>Biens et services</b>	<b>=</b>	<b>1 349 509 073</b>
<b>Transferts</b>	<b>=</b>	<b>2 358 194 249</b>

### **II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022**

#### **II.1. Exécution du budget**

Le budget du programme 1 a été exécuté avec un taux de 99,98% et la priorité a été accordée d'abord à la mise à disposition des crédits de l'EPN relevant de ce programme (transferts) et également des salaires. De même, chaque responsable d'unité opérationnelle a également exécuté son budget avec satisfaction. Il faut noter que, contrairement au budget initial, le budget de ce programme a connu une hausse de 2 213 695 966 soit 21,72% provenant d'un réaménagement budgétaire au profit de la DAF et d'une modification budgétaire au profit de l'INJS. L'analyse de l'exécution budgétaire fait une comparaison entre les réalisations de l'année 2021 et le du budget initial y compris les modifications apportées par la LFR (Loi de finance et de règlement) ou tout acte réglementaire. Cette analyse est renforcée également par des tableaux et des graphiques qui rendent compte des évolutions constatées.

## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 207 :** Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)
Promotion et coordination de la politique du secteur	1 442 536 082	1 359 621 082	1 555 752 076	778 327 780	1 266 431 758	2 358 194 249	0	0	4 264 719 916	4 496 143 111
Amélioration du système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques	0	0	13 077 000	15 681 000	0	0	0	0	13 077 000	15 681 000
Amélioration du cadre de gestion des ressources humaines	7 821 420 043	0	28 137 700	38 630 973	0	0	0	0	7 849 557 743	38 630 973
Amélioration de la gestion des finances et du patrimoine	0	7 084 431 733	272 168 179	466 270 731	0	0	0	0	272 168 179	7 550 702 464
<b>TOTAL</b>	<b>9 263 956 125</b>	<b>8 444 052 815</b>	<b>1 869 134 955</b>	<b>1 298 910 484</b>	<b>1 266 431 758</b>	<b>2 358 194 249</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 399 522 838</b>	<b>12 101 157 548</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

### Commentaires :

L'écart de 819 903 310 francs CFA entre le budget 2021 et 2022 constaté au niveau du personnel est dû au premier mandatement des nouveaux fonctionnaires d'une part et d'autre part au départ à la retraite (41 fonctionnaires).

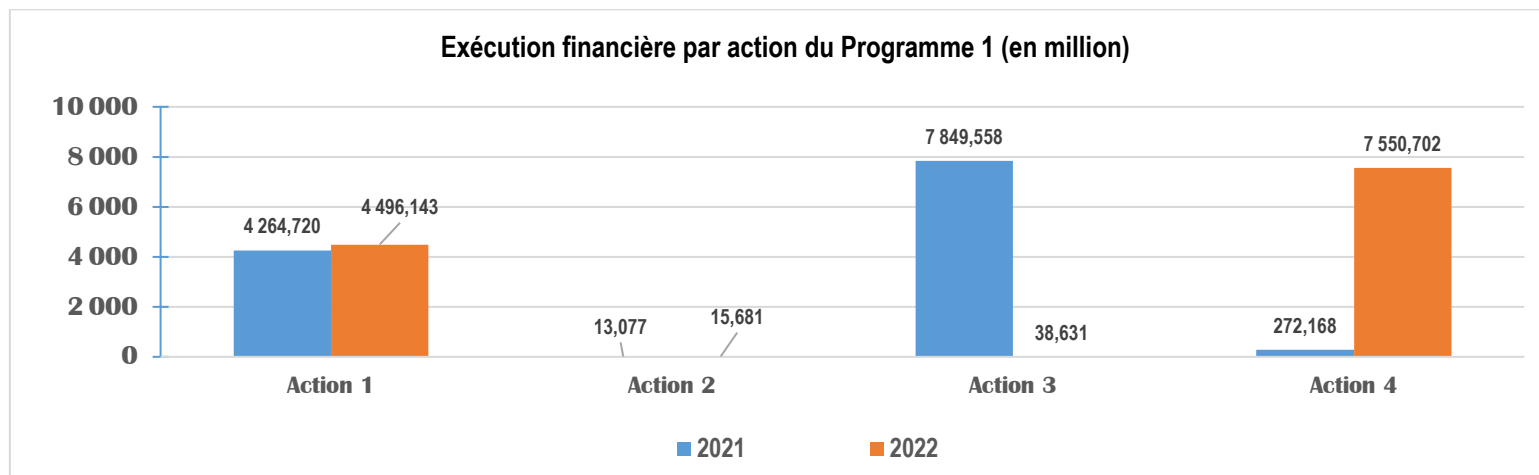
Promotion et coordination de la politique du secteur : le montant des biens et services en 2021 est supérieur à celui de 2022 suite à la modification budgétaire (Voir arrêté N°0408/MBPE/DGBF/DBE2/S-DASASSCL/SS du 14 juillet 2021) survenue au cours de la gestion 2021 qui a permis la dotation de nouvelles activités à hauteur de 777 424 296 francs CFA.

Les transferts de l'année 2022 sont en hausse du fait de l'augmentation du budget relatif aux pécules et indemnités des étudiants de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS). En effet, cette dotation est passée de 584 872 000 francs CFA à 1 552 692 000 francs CFA en 2022, soit environ le triple du budget de 2021, conséquence d'une augmentation de l'effectif des étudiants de l'INJS qui est passé de 2 254 en 2021 à 3845 en 2022.

En ce qui concerne l'action « Amélioration de la gestion des finances et du patrimoine », on constate un écart sur la nature de dépenses « Biens et Services » de **194 102 552 francs CFA**. Cela s'explique, d'une part, par l'augmentation de la dotation de la ligne « Prestations de Services extérieurs de gardiennage » qui est passée de 117 666 670 francs CFA à 315 196 815 francs CFA pour la prise en charge des passifs relatifs à la sécurité des Directions du Ministère, et d'autre part, la création de l'activité Mettre en œuvre la comptabilité des matières du ministère en cours de gestion.

Pour la gestion 2022, le budget actuel du programme Administration Général s'élève à **12 151 756 139 francs CFA** contre une réalisation de **12 101 157 548 francs CFA** ; soit un taux d'exécution de **99,58%**.

Le budget initial du programme s'élève à **11 352 843 009 francs CFA** pour un budget actuel de **12 151 756 139 francs CFA**. Cette augmentation en cours de gestion se rapporte à la prise en charge des pécules et indemnités aux stagiaires et élèves fonctionnaires de l'INJS pour un montant global de 967 820 000 francs CFA.



## II.2. Évolution des effectifs

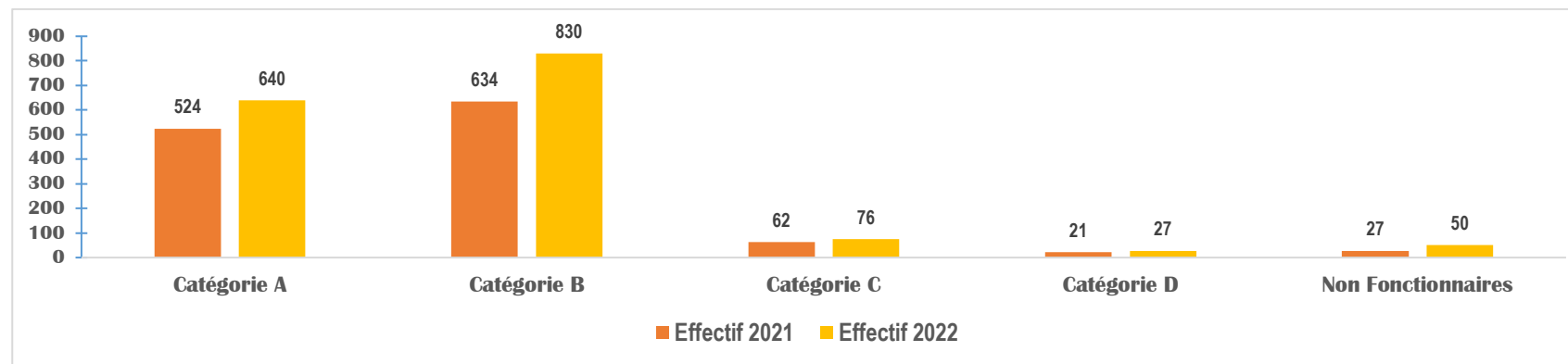
**Tableau 208 :** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2021) (a)	Effectif (2022)				Total fin d'année (a)+(b)-(c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
Catégorie A	524	278	278	134	18	640
Catégorie B	634	838	838	196	00	830
Catégorie C	62	58	58	14	00	76
Catégorie D	21	71	71	07	01	27
Non Fonctionnaires	27	00	00	23	00	50
<b>TOTAL</b>	<b>1268</b>	<b>1245</b>	<b>1245</b>	<b>374</b>	<b>19</b>	<b>1623</b>

Source : catalogue des mesures nouvelles

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

**Graphique 52 : Evolution des effectifs du Programme 1 de 2021 à 2022**



En 2022, les effectifs du personnel du Programme 1 sont passés de 1 268 en 2021 à 1 628 en 2022. Toutefois, le taux de satisfaction des besoins exprimés reste faible soit 30%. Cette faiblesse du taux de satisfaction est importante au niveau du personnel de catégorie B. En effet, les demandes de personnel exprimées par les DR et DD dans le cadre de la supervision des activités d'animation sportive sont faiblement satisfaites. Cette situation a un impact négatif sur la performance du Programme Administration Générale quant à la coordination de la politique du sport dans les régions et départements.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Au titre du Programme Administration Générale, les actions mises en œuvre visent à (i) Promouvoir et coordonner la Politique du secteur ; (ii) Améliorer le système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques ; (iii) Améliorer le cadre de gestion des ressources humaines ; (iv) Améliorer la gestion des finances et du patrimoine.

A cet effet, les principaux résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre des activités au titre de l'exercice 2022 se présentent ainsi qu'il suit :

Au titre de la promotion et de la coordination de la politique du secteur, plusieurs activités ont été réalisées. Il s'agit :

- du contrôle des services et structures sous tutelle du Ministère qui a permis d'inspecter 13 unités administratives dont 01 direction générale, 03 EPN et 09 directions centrales. Cette activité a permis d'améliorer les capacités des responsables des unités administratives en matière de gestion et connaissance des procédures administratives.
- de la coordination et de la supervision des activités du Ministère dans 34 régions et 75 départements. Cette action a permis de mettre en œuvre la politique du sport dans toutes les localités du pays à travers l'animation sportive citoyenne, les activités de sensibilisation à la pratique des activités physiques et sportives (APS), l'encadrement de la vie fédérale dans les localités et le suivi des infrastructures sportives.
- de la couverture médiatique des activités du Ministère sur les plateformes mobiles, assortis d'un système de restitution en temps réel des activités réalisées par les services extérieurs et centraux, favorisant ainsi une meilleure prise de décision

Au titre de l'amélioration du système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques, plusieurs documents stratégiques, de suivi-évaluation et de production de statistiques ont été élaborés, notamment :

- le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB 2022) ;
- le Portefeuille de Projet d'Investissement Public (PIP 2024-2026) ;
- le Plan de Travail Gouvernemental (PTG 2022) ;
- le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels des Dépenses (DPPD-PAP 2023-2025) ;

- le rapport sectoriel 2022 de la mise en œuvre du PND 2021-2025 ;
- le Bilan annuel du Plan de Travail Gouvernemental (PTG) 2022 ;
- le Rapport Annuel de Performance 2022 du secteur Sport ;
- la poursuite de la modélisation de la Base de données Statistiques du secteur sport.

Au titre de l'amélioration du cadre de gestion des ressources humaines, les besoins en personnel exprimés par les services centraux et extérieurs ont été satisfaits à hauteur de 31,83% conformément à la disponibilité des agents.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de capacité et de la formation, la refonte des curricula pour la formation aux métiers et emplois du sport a été réalisée à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) à l'effet de faire face aux défis actuels du développement de l'économie sportive.

Ainsi, 4 654 auditeurs constitués d'agents, de cadres et d'étudiants ont été formés conformément au programme de formation du Ministère. De plus, 05 enseignants chercheurs au CAMES ont bénéficié d'un appui financier.

Au titre de l'améliorer de la gestion des finances et du patrimoine plusieurs activités ont été réalisées. Notamment :

- Le plan d'engagement de l'exercice budgétaire ;
- le suivi des engagements et mandatements ;
- l'assistance des unités administratives dans l'exécution de leur budget ;
- l'élaboration des rapports d'exécution financière trimestrielle et annuelle ;
- l'élaboration du budget 2023.

En termes de faiblesse, plusieurs difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre des activités du Programme Administration Générale. Elles sont relatives à :

- l'insuffisance de matériels roulants à l'effet de renforcer la mobilité des Directions Régionales et Départementales en ce qui concerne la coordination de la politique du secteur ;
- l'insuffisance de moyens financiers en ce qui concerne les missions de suivi-évaluation ;
- l'insuffisance de personnel de métier pour satisfaire les demandes en personnel exprimées par les services extérieurs qui constitue un handicap dans le cadre de la gestion efficace des ressources humaines.

Face à ces difficultés, des solutions ont été envisagées, notamment, un programme d'acquisition de matériels roulants initié et soumis aux Conférences Budgétaires pour une prise en compte au titre de l'année 2023 et un plaidoyer en faveur de l'augmentation du personnel mis à la disposition du Ministère des Sports adressé au Ministère en charge de la Fonction Publique.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le Programme Administration générale est soutenu par un (01) objectif global décliné en trois (03) objectifs spécifiques vérifiés par six (6) indicateurs et six (6) cibles associées.

Au terme de l'exercice 2022, cinq cibles sur six (5/6) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 83,33%.

**Tableau 209** : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1</b> : Assurer la coordination générale en matière de sport					
IP 1.1 : Proportion d'unités administratives inspectées	%	00	11%	100%	100%
IP 1.2 : Proportion d'unités administratives respectant les règles de gestion administrative et financière	%	00	100%	100%	100%



Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 2</b> : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes et projets					
IP 1.3 : Taux de réalisation des activités métiers programmées	%	80%	90%	73%	94%
IP 1.4 : Taux de réalisation physique des projets PIP en cours	%	49,94%	66,83%	50%	88,66%
<b>Objectif Spécifique 3</b> : Améliorer le système de gestion des ressources humaines, financières et matérielles					
IP 1.5 : Proportion des agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité conformément au plan de formation	%	19,43%	23,86%	100%	100%
IP 1.6 : Taux de satisfaction des demandes en personnel émises par les unités administratives	%	73,06	44,24%	70%	31,83%

Source : DPPD-PAP 2021-2023

**Note** : Les indicateurs du RAP 2020 sont différents de ceux des DPPD-PAP 2021-2023. En effet, les conclusions du rapport de l'évaluation des DPPD-PAP des ministères organisé par les structures de la réforme budgétaire en 2020, ont préconisés en ce qui concerne le Ministère en charge des Sports, la révision desdits indicateurs qui comportaient des insuffisances.

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Le Programme Administration Générale est soutenu par un (01) objectif global décliné en trois (03) objectifs spécifiques vérifiés par six (6) indicateurs et six (6) cibles associées

Au terme de l'exercice 2022, cinq cibles sur six (5/6) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 83,33% contre 66,6% le taux de réalisation de l'an 2021. L'étape suivante présente l'analyse des indicateurs du dudit programme :

#### Objectif spécifique 1 : Assurer la coordination générale en matière de sport

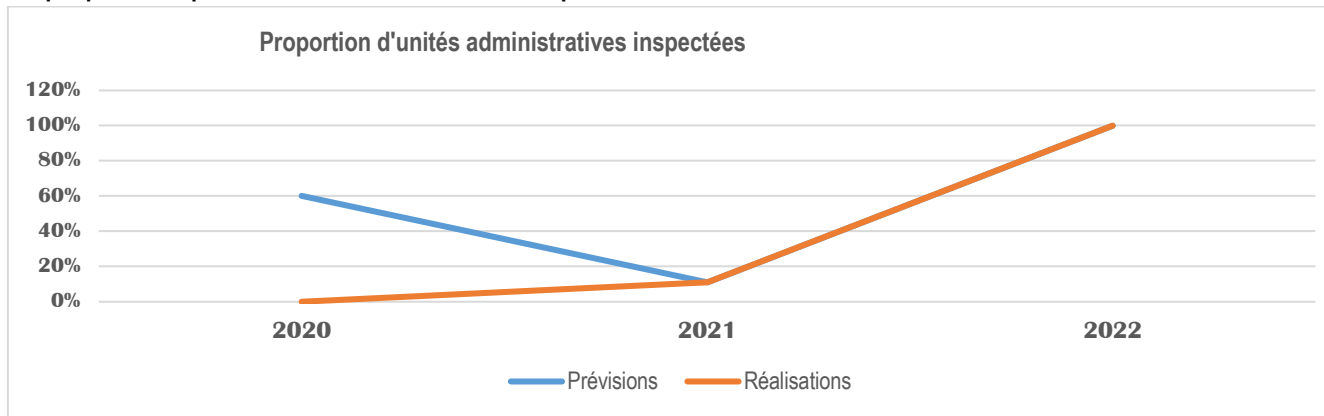
Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associé à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2022, les deux cibles sont atteintes, soit un taux de réalisation de 100%.

##### IP 1.1 : Proportion d'unités administratives inspectées (100%)

Cet indicateur mesure les activités de contrôle et de suivi des services centraux et départementaux en vue d'apprécier les conditions d'une meilleure gouvernance du secteur et de coordination de la politique nationale du sport. En 2022, la valeur de cet indicateur a affiché 100% contre 11% en 2021. En effet, une partie des unités administratives a été inspectée en 2021, notamment, les structures centrales et les EPN. Le reste des structures (Directions Régionales et Directions Départementales) ont été entièrement inspectées en 2022.

Ainsi, toutes les missions de contrôle et de suivi prévues par l'Inspection Générale ont été réalisées. Ces missions ont permis de renforcer les capacités des différents services en matière de coordination et de gouvernance.

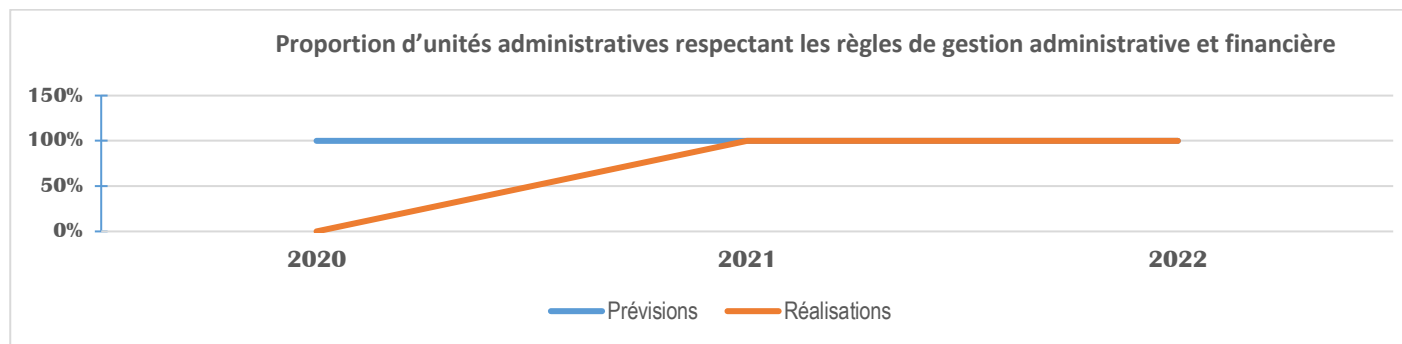
**Graphique 3 : Proportion d'unités administratives inspectées**



**IP 1.2 : Proportion d'unités administratives respectant les règles de gestion administrative et financière (100%)**

Cet indicateur mesure les capacités des unités administratives en matière de gestion administrative et financière. Cet indicateur est atteint grâce à l'encadrement et au suivi réalisé par la Direction des Affaires Financières, les Responsables de Programmes dans le cadre de la gestion en mode Budget – Programme.

**Graphique 54 : Proportion d'unités administratives respectant les règles de gestion administrative et financière**



**Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes et projets**

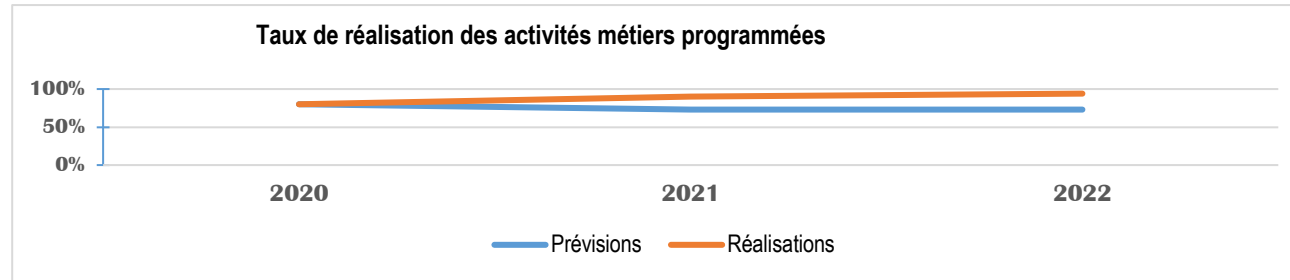
Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associé à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2022, les deux cibles sont atteintes soit un taux de réalisation de 100%.

**IP 1.3 : Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel (PTA) (94%)**

Cet indicateur mesure l'efficacité des structures du Ministère dans le cadre de la mise en œuvre des activités programmées. Avec une valeur de 90% en 2021, cet indicateur a connu une nette évolution en 2022 de 94%.

Cette performance s'explique par l'amélioration des capacités des unités administratives en matière de gestion des activités et projets, soutenu par une planification stratégique et opérationnelle et un système de suivi-évaluation.

**Graphique 55 : Taux de réalisation des activités métiers programmées**

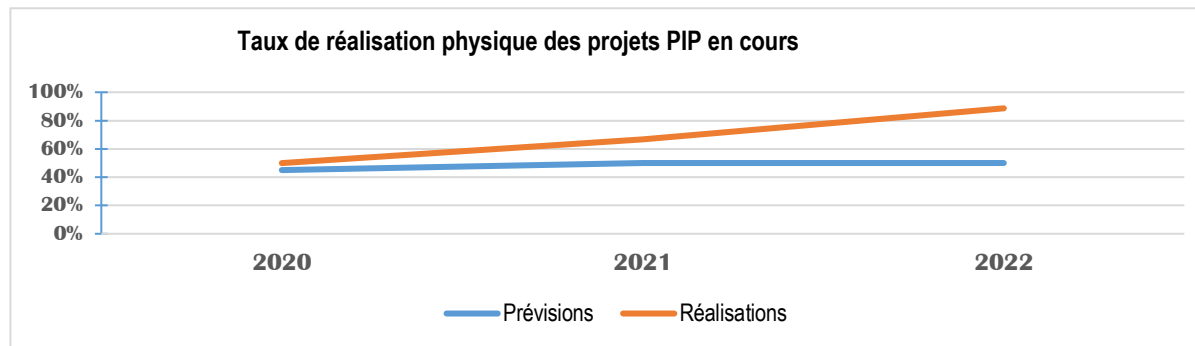


**IP 1.4 : Taux de réalisation physique des projets PIP en cours (88,66%)**

Cet indicateur mesure le niveau de réalisation des projets d'investissement public inscrits au programme d'activités du Ministère des Sports.

Le taux de réalisation de ces projets connaît une variation qualitative en 2022, soit 88,66% de réalisation contre 66,83% en 2021. Cette évolution est due d'une part, à l'efficacité des structures du Ministère porteuses de projets d'investissement public et d'autre part, aux différents mécanismes de suivi-évaluation mis en œuvre par le ministère pour accompagner la conduite de ces projets.

**Graphique 56 : Taux de réalisation physique des projets PIP en cours**



**Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de gestion des ressources humaines, financières et matérielles**

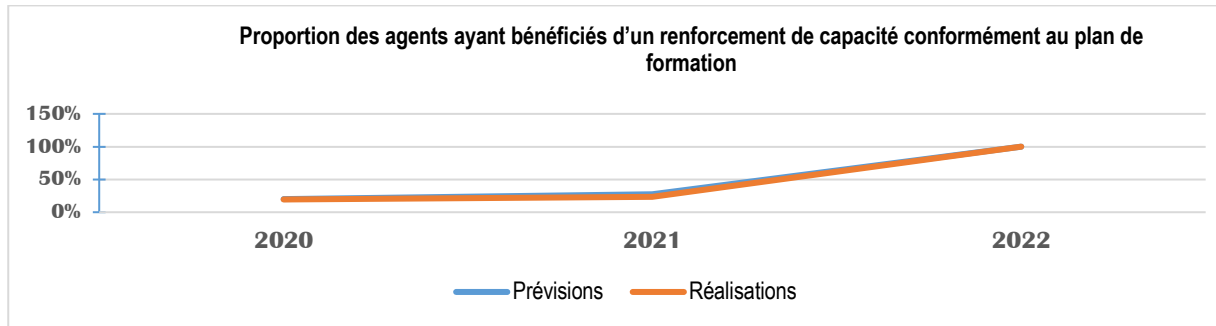
Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associé à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2022, une (01) deux cibles ne sont pas atteintes.

**IP 1.5 : Proportion des agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité conformément au plan de formation (100%)**

Cet indicateur mesure les actions en termes de renforcement de capacité des agents du Ministère. En 2021, cet indicateur affiche 23,86% contre 100% en 2022, Ce bon considérable est dû au fait qu'en 2022, la totalité des agents ont été formés conformément au plan de renforcement de capacité. Cette performance est due à la diversification des canaux de formation au sein du Ministère.

Toutefois, compte tenu du nombre croissant du personnel du Ministère des Sports, il convient de renforcer le budget dédié au renforcement des capacités de la structure en charge du renforcement de capacité.

**Graphique 57 : Proportion des agents ayant bénéficiés d'un renforcement de capacité conformément au plan de formation**

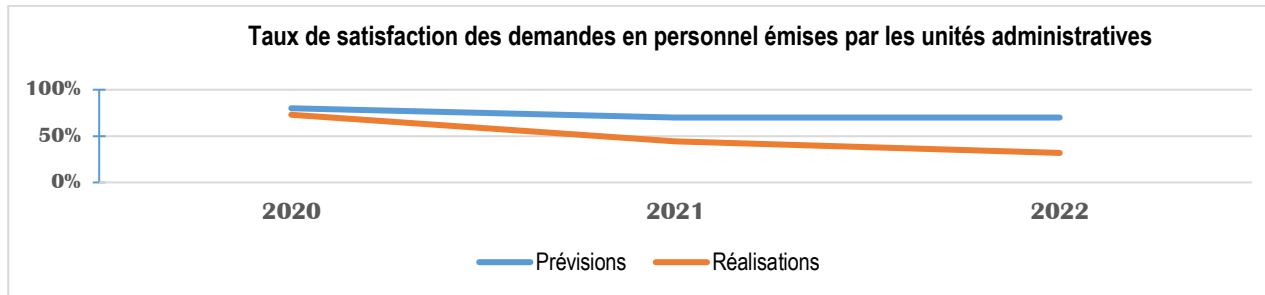


#### **IP 1.6 : Taux de satisfaction des besoins en personnel (31,83%)**

Cet indicateur mesure le niveau de couverture des besoins en personnel des services du Ministère. En 2021, la satisfaction en personnel était de 44,2% contre 31,83% en 2022. La valeur de cet indicateur est en baisse et de plus en plus loin de la prévision qui était de 70% en 2022. Cette situation met à mal la performance du Programme Administration Générale. En effet, le besoin exprimé devrait permettre de couvrir en personnel les Directions Régionales et Départementales en vue de la coordination et la mise en œuvre des activités de leurs localités.

La principale cause de cette difficulté s'explique par le nombre insuffisant d'agents mis à la disposition du Ministère des Sports par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

**Graphique 58 : Taux de satisfaction des demandes en personnel émises par les unités administratives**



## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1. Leçons apprises**

L'existence de documents de cadrage et textes réglementaires, notamment la Politique Nationale des Sports, la loi sur le Sport et ses décrets d'application, ont favorisé la mise en œuvre des activités du Programme Administration Générale. Relativement au renforcement de capacités, la diversification des canaux de formation à favoriser la prise en compte d'un grand nombre d'agents.

## IV.2. Recommandations

Au titre des recommandations, les suggestions vont dans le sens du renforcement du budget du Programme Administration Générale en vue d'améliorer les capacités de mobilité et l'équipement en matériels sportifs des Directions Régionales et Départementales. De même, des efforts doivent être consentis par le Ministère en charge de la Fonction Publique à l'effet de satisfaire les besoins en personnel du Ministère des Sports.

### CONCLUSION

Au terme de l'exercice 2022, les activités du programme Administration Générale ont été réalisées avec un taux d'exécution physique de 94%. En dépit de la faible dotation budgétaire de certaines activités, cinq cibles sur six (5/6) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 83,33%. Toutefois, un renforcement conséquent du budget de ce Programme permettra d'améliorer la performance des actions mises en œuvre en matière de coordination, de contrôle, de suivi-évaluation et de gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

## PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « SPORT »

### INTRODUCTION

Le Programme Sport dirigé par le Directeur Général des Sports, **Monsieur Bertin KOFFI**, depuis le 8 janvier 2020, est un programme opérationnel qui vise à créer les conditions appropriées pour la pratique des activités physiques et sportives et leur promotion au profit des populations. Les missions principales de Programme sont :

- réaliser les projets de construction, réhabilitation et d'équipement des infrastructures sportives aux normes internationales et de proximité ;
- assurer la gestion et l'entretien des infrastructures sportives ;
- assurer la promotion du sport scolaire, universitaire, de masse, pour tous et de haut niveau
- assurer l'encadrement de la vie fédérale.

La mise en œuvre du Programme Sport au titre de l'année 2022 s'est déroulée dans un contexte marqué par l'engagement de la Côte d'Ivoire à organiser la CAN 2023. Cette situation a permis une accélération considérable de la réalisation des ouvrages et infrastructures sportives du projet CAN 2023.

Outre l'introduction et la conclusion, la présentation de ce programme, s'articule autour de quatre points, notamment, la (i) présentation de la stratégie du Programme, les (ii) réalisations du programme au cours de l'exercice 2021, la (iii) performance du Programme et les (iv) perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Le programme « SPORT » est un programme qui vise à mettre en œuvre les actions stratégiques de la Politique Nationale des Sports (PNS). L'objectif global associé à ce programme est de « Créer les conditions appropriées pour la pratique des activités physiques et sportives et de leur promotion au profit des populations », avec pour résultats stratégiques :

- les infrastructures sont adaptées à la pratique des activités physiques et sportives ;
- les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau sont promus

### I.2. Le financement du programme

Le programme 2 est le plus important du ministère en terme budgétaire. En effet, le budget dudit programme s'élève à **215 276 252 261** francs CFA soit **94,65 %** du budget global du Ministère. Il se répartit en natures économiques de dépenses comme suit :

<b>Personnel</b>	=	<b>892 092 588</b>
<b>Biens et Services</b>	=	<b>640 565 949</b>
<b>Transferts</b>	=	<b>15 054 609 063</b>
<b>Investissements</b>	=	<b>198 688 984 661</b>

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Sur une prévision budgétaire de 215 276 252 261 au niveau du programme 2, 213 181 096 238 ont été exécuté soit 99,03% et la priorité a été accordée d'abord à la mise à disposition des crédits des EPN relevant de ce programme (transferts et investissements) et également des salaires. De même, chaque responsable d'unité opérationnelle a également exécuté son budget avec satisfaction. Les principales difficultés rencontrées dans l'exécution du budget sont l'instabilité du SIGOBE et la non-appropriation du logiciel (SIGOBE) par les différents acteurs.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 210 :** Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)
Construction, réhabilitation et renforcement du parc des infrastructures sportives	151 897 104	159 027 104	0	0	1 447 810 000	697 810 000	78 589 013 044	198 688 984 661	<b>80 188 720 148</b>	<b>199 545 821 765</b>
Promotion des sports scolaires, universitaires, de masse et du sport pour tous	538 909 867	525 364 484	14 320 188	116 338 623	1 076 542 211	2 227 755 000	0	0	<b>1 629 772 266</b>	<b>2 869 458 107</b>
Encadrement de la vie fédérale et promotion des sports de haut niveau	0	207 701 000	520 815 103	524 227 326	7 860 726 795	10 033 888 040	0	0	<b>8 381 541 898</b>	<b>10 765 816 366</b>
<b>TOTAL</b>	<b>690 806 971</b>	<b>892 092 588</b>	<b>535 135 291</b>	<b>640 565 949</b>	<b>10 385 079 006</b>	<b>12 959 453 040</b>	<b>78 589 013 044</b>	<b>198 688 984 661</b>	<b>90 200 034 312</b>	<b>213 181 096 238</b>

*Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023*

#### Commentaires :

Au niveau du personnel, l'on constate un écart de 201 285 617 francs CFA entre le budget 2021 et 2022, dû à la prise en charge du personnel du centre Ivoirien qui est rentré dans sa phase de fonctionnement et aussi à la revalorisation des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat à partir du mois d'août 2022.

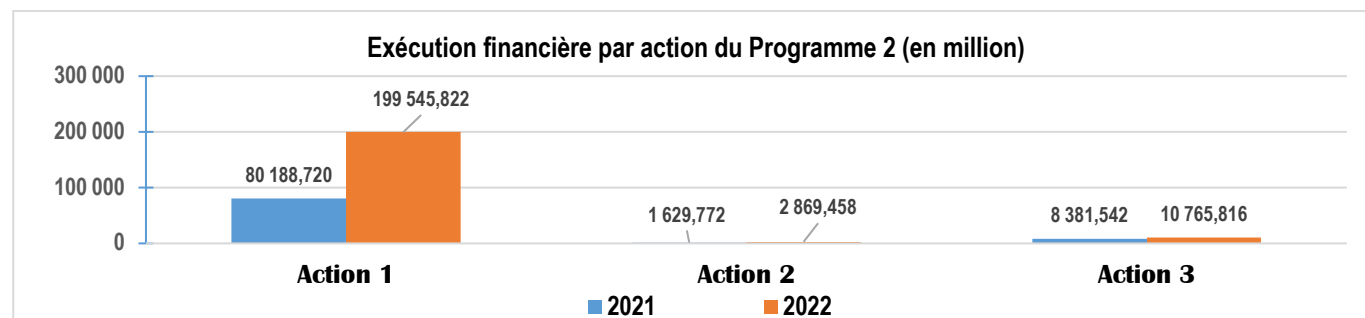
En ce qui concerne les biens et services, le budget est passé de 14 320 188 francs CFA en 2021 à 116 338 623 francs CFA en 2022. Cette hausse est liée à la prise en compte au budget 2022 de trois (03) nouvelles activités, à savoir : « Concevoir les mécanismes de réforme fiscales pour les fondements de l'économie du sport : 30 000 000 francs CFA », « Créer un système de gestion de base de données dédié au secteur du sport : 30 000 000 francs CFA », « mettre en place un observatoire pour la mise en œuvre de l'écosystème statistique, suivi-évaluation et métrologie : 40 000 000 francs CFA » et l'activité « Promouvoir le sport de masse » qui a connu une hausse de 2 019 008 francs CFA.

Les transferts sont en hausse de plus de 2 500 000 000 francs CFA par rapport à 2021. Cette situation se justifie par une augmentation de la dotation budgétaire relative aux financements des compétitions OISSU. En effet, le budget des compétitions OISSU a connu une hausse de 162 192 789 francs CFA, de même, le budget des compétitions au niveau de l'ONS a connu une hausse de plus de 1 500 000 000 francs CFA par rapport à l'année 2021. Aussi, la création de la nouvelle activité à savoir prendre en charge l'entretien des installations sportives et d'hébergement de la CAN pour un montant de 1 000 000 000 francs CFA pourrait justifier cette hausse.

Quant aux investissements, leur budget est passé de 78 589 013 044 francs CFA en 2021 à 198 688 984 661 francs CFA en 2022. En effet, la fin des travaux des infrastructures sportives et d'hébergement de la CAN 2023 étant prévue pour la fin de l'année 2022, l'Etat de Côte d'Ivoire a bien voulu prévoir le montant de tous les décomptes sur le budget de ladite année.

Cependant, il faut noter que le budget initial des investissements en 2022 était de 178 388 984 661 franc CFA. Ce budget a connu une hausse en cours d'exercice de 20 300 000 000 de francs CFA. Cette hausse est liée d'une part à l'augmentation du budget de la construction du Stade Olympique d'Ebimpé de 18 300 000 000 de francs CFA et d'autre part à la prise en compte d'une nouvelle activité « construire et équiper 4 piscines olympiques et centre de remise en forme en Côte d'Ivoire » de 2 000 000 000 de francs CFA. Ce qui porte le budget des investissements à 198 688 984 661 francs CFA.

Graphique 59 : Exécution financière par action du Programme 2



## II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 211 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat PEC 2022
<b>Equiper et réhabiliter les infrastructures sportives de l'OISSU</b>	2022	2026	4 097 010 900	250 000 000	250 000 000	250 000 000
Sur financement intérieur			4 097 010 900	250 000 000	250 000 000	250 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Créer des infrastructures sportives pour la CAN 2023</b>	2017	2023	366 797 107 414	152 859 911 415	152 859 911 415	152 859 911 415
Sur financement intérieur			97 864 813 429	33 180 307 542	33 180 307 542	33 180 307 542
Sur financement extérieur			268 932 293 985	119 679 603 873	119 679 603 873	119 679 603 873
<b>Construire le Stade Olympique d'Ebimpé</b>	2016	2022	119 663 228 655	20 946 905 446	39 246 905 446	39 246 905 446
Sur financement intérieur			56 663 228 655	20 946 905 446	39 246 905 446	39 246 905 446
Sur financement extérieur			63 000 000 000	0	0	0
<b>Construire dix AGORAS sportives de proximité</b>	2021	2023	18 994 793 636	4 332 167 800	4 332 167 800	4 332 167 800
Sur financement intérieur			1 300 000 000	790 000 000	790 000 000	790 000 000
Sur financement extérieur			17 694 793 636	3 542 167 800	3 542 167 800	3 542 167 800
<b>Construire et équiper 4 piscines olympiques et centres de remise en forme en Côte d'Ivoire</b>	2022	2024	17 378 676 794	0	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement intérieur			17 378 676 794	0	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
... (P*)						
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>526 930 817 399</b>	<b>178 388 984 661</b>	<b>198 688 984 661</b>	<b>198 688 984 661</b>
Total sur financement intérieur			177 303 729 778	55 167 212 988	75 467 212 988	75 467 212 988
Total sur financement extérieur			349 627 087 621	123 221 771 673	123 221 771 673	123 221 771 673

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

Commentaires :

Equiper et réhabiliter les infrastructures sportives de l'OISSU : D'un coût global de 4 097 010 900 francs CFA, la phase 2 de ce projet a démarré en 2022 et prévu s'achever en 2026. Jusqu'en fin d'année 2022, tous les transferts ont été effectués au profit de l'OISSU. Quant à l'exécution physique, ces marchés attribués à l'entreprise ARTIS ont connu un début d'exécution au mois de décembre 2022 avec

un taux de réalisation de 10%. Au nombre des difficultés, l'on peut noter le lancement tardif de l'appel d'offres. Comme mesure correctrice, nous proposons le lancement par anticipation des appels d'offres.

Créer des infrastructures sportives pour la CAN 2023 : le coût global de ce projet s'élève à 366 797 107 414 francs CFA. Ce projet a démarré en 2017 et prévu s'achever en 2022. Même si certaines infrastructures ont été réceptionnées, telles que le stade de Yamoussoukro, d'autres sont en cours d'exécution. Il s'agit notamment des stades, de Bouaké avec un taux de réalisation de 99%, Korhogo 81%, San-Pedro 82%, Félix Houphouët Boigny 56%, Ebimpé 96%. Quant à l'exécution financière, toutes les ressources ont été mises à la disposition de l'ONS pour la prise en charge des décomptes. Certaines difficultés ont été rencontrées dans l'exécution du projet et se rapportent essentiellement à la validation des plans d'exécution et à des modifications apportées au cahier des charges de la CAF. Cette situation a entraîné un retard dans l'exécution desdits travaux.

Construire le Stade Olympique d'Ebimpé : débuté en 2016, ce projet d'un coût global de 119 663 228 655 francs CFA devrait s'achever en 2022. Cependant, les travaux engagés pour la mise en conformité et les voies de contournement sont exécutés à 96%. La difficulté majeure réside dans la mise à disposition de la trésorerie à l'agent comptable de l'ONS pour le paiement des décomptes.

Construire dix AGORAS sportives de proximité : le coût global de ce projet est 18 994 793 636 francs CFA, ce projet démarré en 2021 était prévu s'achever la même année. Cependant, des difficultés liées au changement de certains sites ont entraîné un retard dans leur exécution. Relativement à l'exécution financière, toutes les ressources ont été mises à la disposition de l'ONS pour la prise en charge des différents décomptes.

Construire et équiper 4 piscines olympiques et centres de remise en forme en Côte d'Ivoire : le coût global de ce projet est de 17 378 676 794 francs CFA. Démarré en 2022, ce projet doit prendre fin en 2024. Au cours de l'année 2022, les études ont été réalisées et les poses des premières pierres ont été effectuées dans les communes d'Abobo et de Marcory. Quant à l'exécution financière, 2 000 000 de francs CFA ont été mises à disposition, soit 11,5%.

## II.2. Évolution des effectifs

**Tableau 212** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

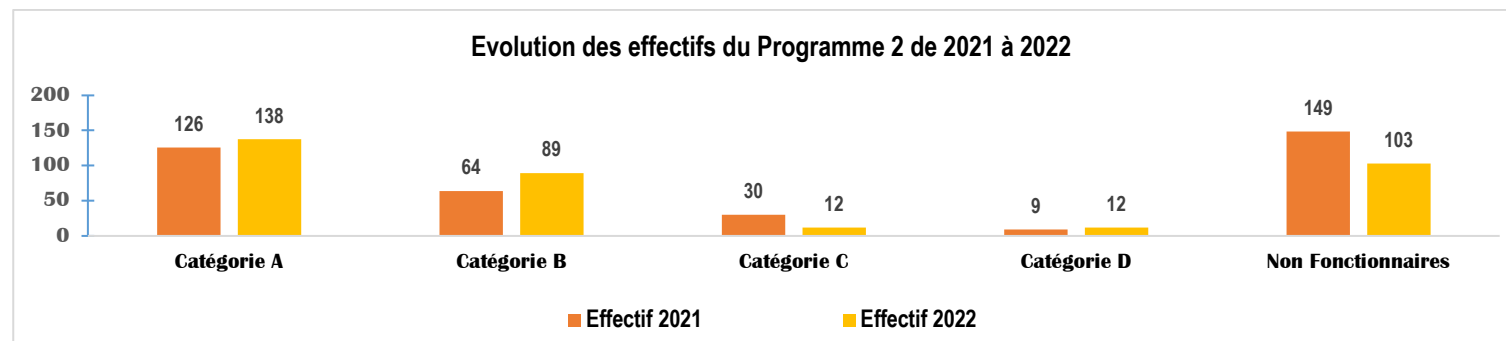
	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	126	07	07	16	04	138
<b>Catégorie B</b>	64	31	31	25	00	89
<b>Catégorie C</b>	30	17	17	00	18	12
<b>Catégorie D</b>	9	13	13	03	00	12
<b>Non Fonctionnaires</b>	149	00	00	00	46	103
<b>TOTAL</b>	<b>378</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>44</b>	<b>68</b>	<b>354</b>

**Source** : Catalogue des mesures nouvelles

**NB** : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles



**Graphique 60 : Evolution des effectifs du Programme 2 de 2021 à 2022**



L'analyse du tableau ci-dessus présente l'évolution des effectifs du Programme 2 de 2021 à 2022. Concernant la catégorie A, l'on constate que les besoins satisfaits sont largement supérieurs aux besoins exprimés. Contrairement aux catégories B et D, les besoins satisfaits sont inférieurs à ceux exprimés. Quant à la catégorie C, on remarque une insatisfaction totale des besoins exprimés. En somme, on observe une baisse de l'effectif global du personnel du Programme. Cette situation a un impact négatif sur le Programme Sport compte tenu du faible effectif des agents d'exécution essentiels à l'opérationnalisation des stratégies, actions et activités.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Au titre du programme Sport, les actions mises en œuvre visent à (i) Construire, réhabiliter et renforcer le parc des infrastructures sportives ; (ii) Promouvoir les Sports Scolaires, Universitaires, de Masse et le Sport pour Tous ; et à (iii) Encadrer la vie fédérale et Promouvoir le Sport de Haut Niveau.

A cet effet, les principaux résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre des activités au titre de l'exercice 2022 se présentent ainsi qu'il suit :

En ce qui concerne la Construction, la réhabilitation et le renforcement du parc des infrastructures, les principaux résultats suivants sont à noter :

#### **❖ Construction des infrastructures sportives et d'hébergement de la CAN 2023**

Dans la perspective de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023, de nombreux projets de construction et de réhabilitation d'infrastructures sportives sont en cours d'achèvement. Il s'agit de :

- la construction du stade olympique ALASSANE OUATTARA d'Ebimpé d'une capacité de 60 000 places dont les travaux de voiries, réseaux divers et parking sont en cours d'achèvement avec un taux de réalisation de 96% ;
- la construction d'infrastructures sportives et d'hébergement de Yamoussoukro réalisée à hauteur de 99%
- la construction d'infrastructures sportives et d'hébergement de Korhogo à 81% ;
- la construction d'infrastructures sportives et d'hébergement de San Pedro à 82% ;
- la construction d'infrastructures sportives et d'hébergement de Bouaké à 99 % ;
- et les travaux de réhabilitation du stade Felix Houphouët-Boigny à hauteur de 56%.

#### **❖ PRECIS SPECIAL**

- Réhabilitation et construction de 194 infrastructures sportives de proximités, dont l'appel d'offre est en cours.

#### **❖ PROJET AGORA**

- Construction de 10 AGORA dans 10 localités de la Côte d'Ivoire. Les travaux ont débuté effectivement dans 04 villes, avec un taux d'exécution physique global d'environ 10%.

### ❖ **PROJET DE CONSTRUCTION DE PISCINES OLYMPIQUES**

Ce projet consiste principalement à construire quatre (04) piscines olympiques à Abobo, Marcory/INJS, Yopougon et Attécoubé. En vue du démarrage effectif du projet, les études relatives au plan d'exécution des travaux ont été menées.

### ❖ **Réhabilitation des infrastructures sportives scolaires**

L'appel d'offre pour la réhabilitation et l'équipement des infrastructures sportives scolaires du Lycée scientifique de Yamoussoukro et Lycée Djibo Soukalo de Bouaké est en cours en vue du démarrage effectif des travaux.

En ce qui concerne la Promotion des Sports Scolaires, Universitaires, de Masse et le Sport pour Tous, les différents programmes d'animation ont permis d'obtenir les résultats suivants :

### ❖ **Compétition OISSU**

La relance des compétitions multi-disciplines en milieu scolaire et universitaires pour favoriser le binôme sport/études dans la formation de la jeunesse est effective et a permis d'enregistrer les résultats suivants :

- 82 787 Athlètes ont pris part aux compétitions OISSU contre 25 010 en 2021 ;
- 34 906 matchs ont été joués dans 22 chefs-lieux de régions et 86 départements contre 2 252 en 2021
- 9 813 Encadreurs d'athlètes contre 3132 en 2021

### ❖ **Sport pour tous et de masse**

- L'animation sportive organisée dans toutes les localités du pays a permis d'améliorer le taux de pratique régulière du sport pour tous, qui est passé de 37% en 2021 à plus de 40% en 2022 ;
- 2 500 femmes (dont 396 femmes dépistées) ont participé à la Journée d'animation sportive citoyenne « Octobre rose » organisée à Abobo ;
- 03 Offices Municipaux des Sports (OMS) ont été créés et installés dans le District d'Abidjan précisément à Attécoubé, Port-Bouët et Adjamé ;
- 5 000 filles et femmes du District d'Abidjan ont participé à la deuxième édition du « Festival du Sport Féminin » à l'Agora de Koumassi ;
- 2918 femmes ont pris part aux séances de fitness organisée par des associations (FEM, FIRAPE, ZONTA Club d'Abidjan, Association MAFUBO) ;
- 450 handicapés ont pris part à la première édition du Rhandi'fit ;
- 10 cellules genre installées dans les services déconcentrés et groupement d'associations féminines ;

### ❖ **En ce qui concerne l'encadrement de la vie fédérale et la promotion du sport de haut niveau :**

- La réévaluation du contrat d'objectif et des critères de performance des fédérations sportives a permis à 46 fédérations sportives agréées de bénéficier de la parafiscalité au titre de l'année 2022 ;
- 86 fédérations ont pris part aux compétitions internationales ;
- 85 athlètes ont bénéficié de la bourse de l'Etat au titre de l'année 2022 en vue de la préparation aux grands événements sportifs ;
- 19 médailles obtenues dont quatre (04) en or, cinq (05) en argent et dix (10) en bronze ;
- Participation de la sélection nationale de judo au 1er Stage International de Haut Niveau en France du 05 au 30 janvier 2022 ;

En termes de faiblesse, plusieurs difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre des activités du Programme Sport. Elles sont relatives à :

- la validation des plans d'exécution et à des modifications apportées au cahier des charges de la CAF entraînant ainsi un retard dans l'exécution des travaux du projet CAN ;
- la mise à disposition de la trésorerie à l'agent comptable de l'ONS pour le paiement des décomptes liés l'exécution des travaux du projet CAN 2023 ;
- le lancement tardif de l'appel d'offres pour la réhabilitation des infrastructures sportives scolaires programmées en 2022 ;
- le changement de certains sites lors de la mise en œuvre du projet AGORA qui a eu pour conséquence le retard du démarrage effectifs de certaines AGORA ;
- l'insuffisance du budget d'animation citoyenne pour l'acquisition de matériels et équipements sportifs à l'effet d'apporter un appui aux DR et DD.

Face à ces difficultés, des solutions ont été envisagées notamment, la prise de mesures d'accompagnement des entreprises attributaires pour constituer un stock important de matériaux de construction et l'incitation au renforcement des effectifs et des heures de travail en vue de tenir les délais de réalisation des ouvrages de la CAN. De même, relativement à la faiblesse du budget de l'animation sportive, des propositions ont été faites lors des conférences budgétaires.

Face à ces difficultés, des solutions ont été envisagées. Ce sont entre autres :

- le lancement par anticipation des appels d'offres concernant la réhabilitation des infrastructures sportives scolaires programmées pour les années avenir ;
- des propositions allant dans le sens de l'utilisation des réserves administratives ont été faites dans le cadre du projet AGORA ;
- des propositions ont été faites lors des conférences budgétaires pour une hausse du budget de l'animation sportive.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le Programme Sport est soutenu par un (01) objectif global décliné en deux (02) objectifs spécifiques vérifiés par six (6) indicateurs et six (6) cibles associées. Au terme de l'exercice 2022, cinq cibles sur six (5/6) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 83,33%.

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 213 :** Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Développer l'offre d'infrastructures adaptées aux activités sportives</b>					
IP 2.1 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives programmées	%	30,77%	34,78%	33%	55,14%
IP 2.2 : Pourcentage d'infrastructures sportives réalisées fonctionnelles		100%	100%	100%	100%
<b>Objectif Spécifique 2 : Promouvoir les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau</b>					
IP 3.1 : Taux de participation des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU par an	%	36,30%	38,34%	40%	41%
IP 3.2 : Taux de participation des populations aux activités d'animation sportive	%	27%	37%	35%	40%
IP 3.3 : Taux de participation des fédérations sportives aux compétitions internationales statutaires par an	%	53,5%	100%	90%	100%
IP 3.4 : Proportion des médailles remportées lors des participations aux compétitions internationales statutaires	%	8%	24%	75%	30%

Source : Rapport Annuel DGS

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Le Programme Sport est soutenu par un (01) objectif global décliné en deux (02) objectifs spécifiques vérifiés par six (6) indicateurs et six (6) cibles associées. Au terme de l'exercice 2022, cinq cibles sur six (5/6) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 83,33%. L'étape suivante présente l'analyse des indicateurs dudit programme :

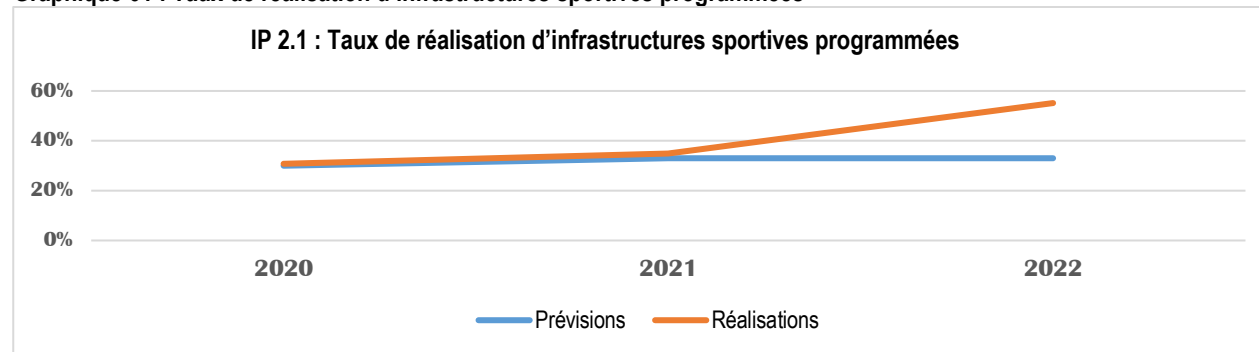
##### Objectif spécifique 1 : Développer l'offre d'infrastructures adaptées aux activités sportives

Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associés à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2022, deux cibles sur deux (2/2) sont atteintes soit un taux de réalisation de 100%.

### IP 2.1 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives programmées (57,14%)

Cet indicateur mesure le niveau de réalisation des infrastructures sportives aux normes internationales, de proximité, scolaires et socio-éducatives. Il cumule plusieurs types d'infrastructures qui sont programmés pour la plupart sur le moyen terme. Les résultats obtenus sont au-delà des prévisions de 2022. Ainsi, l'on note une progression de l'indicateur qui est passée de 30,77% en 2020 à 34,78% en 2021 et à 57,14% en 2022. Cette performance se justifie surtout par l'accélération des ouvrages de la CAN 2023 et aux différents mécanismes de suivi-évaluation mis en œuvre par le ministère pour accompagner la conduite de ces projets.

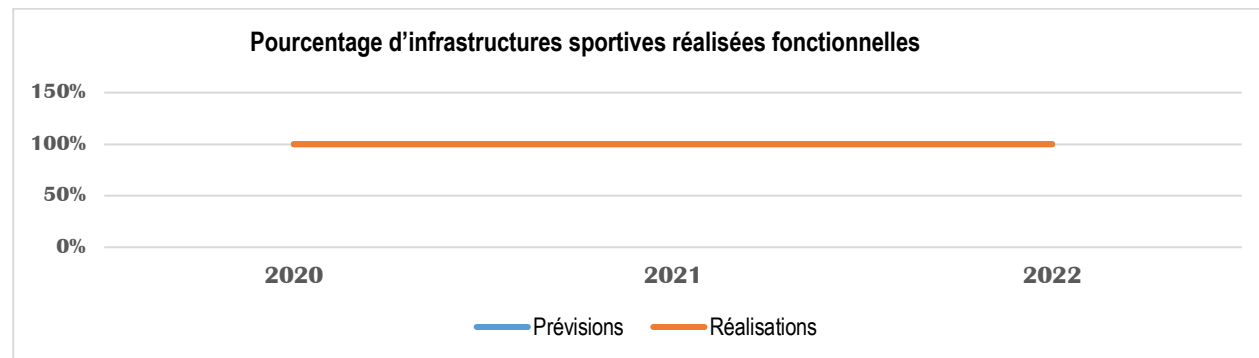
Graphique 61 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives programmées



### IP 2.2 : Pourcentage d'infrastructures sportives réalisées fonctionnelles (100%)

Cet indicateur mesure les capacités opérationnelles des infrastructures sportives. La cible est atteinte et se justifie par l'entretien et la maintenance réalisés de manière régulière sur ces infrastructures sous la supervision des délégations de l'Office National des Sports (ONS). Le bon état de fonctionnement de ces infrastructures favorise un meilleur accès aux ouvrages par les fédérations sportives, clubs et les populations.

Graphique 62 : Pourcentage d'infrastructures sportives réalisées fonctionnelles



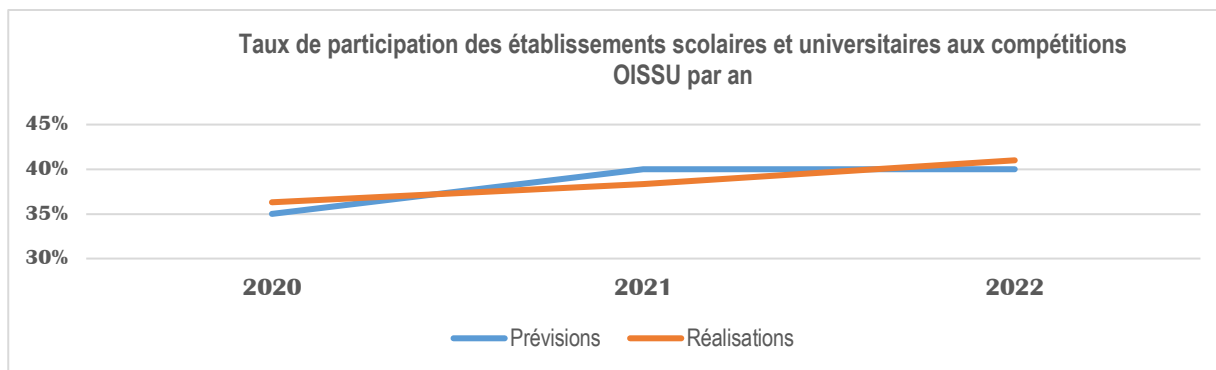
### Objectif spécifique 2 : Promouvoir les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau

Cet objectif spécifique est décliné en quatre (04) indicateurs associés à quatre (04) cibles. Au terme de l'exercice 2022, trois cibles sur les quatre (3/4) sont atteintes soit un taux de réalisation de 75%.

### IP 3.1 : Taux de participation des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU par an (41%)

Cet indicateur mesure l'engagement des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU organisées dans toutes les régions. La cible est atteinte. L'on note une évolution considérable de l'indicateur qui est passé de 36,30% en 2020 à 38,34% en 2021 et à 41% en 2022. Cette situation démontre l'efficacité de la stratégie mise en place par l'OISSU qui a favorisé l'engagement de plus en plus d'établissements scolaires et universitaires à participer aux compétitions OISSU. Il faut noter également l'implication effective des chefs d'établissements et le dynamisme des Associations Sportives d'Etablissements (ASE).

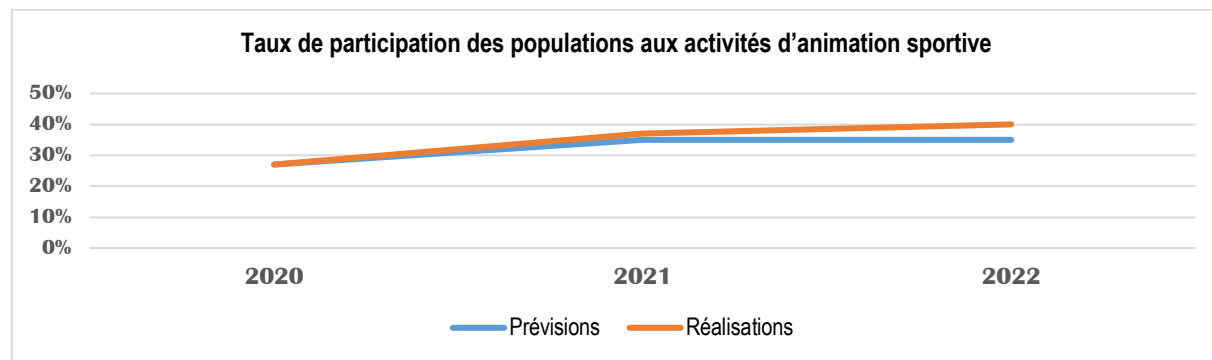
#### Graphique 63 : Taux de participation des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU par an



### IP 3.2 : Taux de participation des populations aux activités d'animation sportive (40%)

Cet indicateur mesure le niveau de participation des populations aux activités d'animation sportive. Cette cible est atteinte. L'on note un taux de pratique du sport qui est passé de 37% en 2021 à 40% en 2022. En effet, les nouvelles stratégies de sensibilisation et d'animation citoyenne à la pratique régulière du sport dénommée « **Journée sportive pour le bien-être et la cohésion sociale** » instituée dans le cadre du **PSGouv** ont favorisé la pratique régulière des activités physiques et sportives par de plus en plus de populations. De plus, certaines fédérations de sport pour tous développent des activités de remise en forme à travers leurs ligues. Par ailleurs, la sensibilisation de proximité a permis à bon nombre de personnes de fréquenter régulièrement les centres de conditionnement physique.

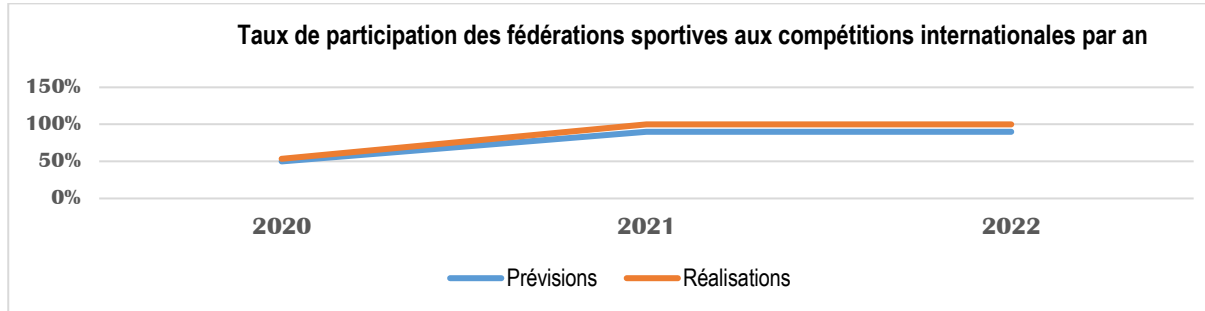
#### Graphique 64 : Taux de participation des populations aux activités d'animation sportive



### IP 3.3 : Taux de participation des fédérations sportives aux compétitions internationales par an (100%)

Cet indicateur mesure le niveau de participation des fédérations sportives aux compétitions internationales statutaires. Cette cible est atteinte. En effet, les fédérations concernées ont participé à l'ensemble des compétitions internationales statutaires programmées. Cette performance s'explique par le fait que ces fédérations ont rempli les conditions requises notamment, les minima de qualification, les éliminatoires, pour leur participation effective.

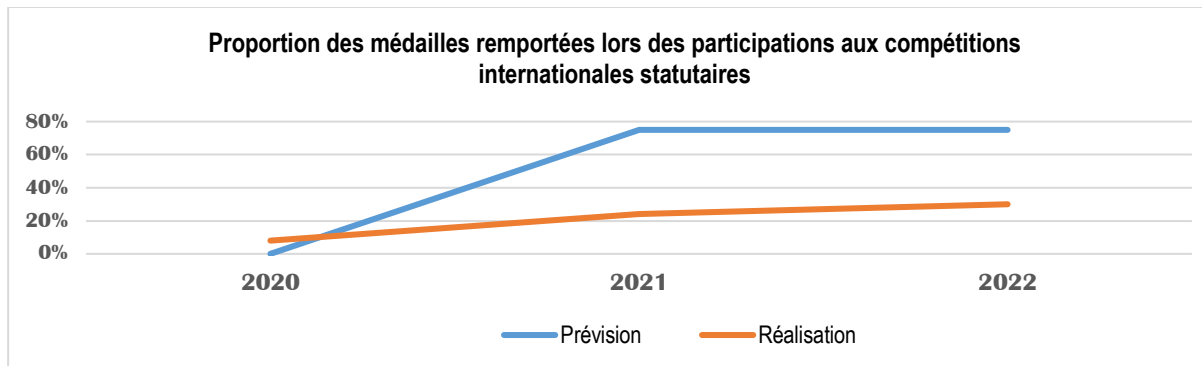
Graphique 65 : Taux de participation des fédérations sportives aux compétitions internationales par an



### IP 3.4 : Proportion des médailles remportées lors des participations aux compétitions internationales statutaires (30%)

Cet indicateur mesure la performance des athlètes de haut niveau et des équipes lors des compétitions sportives internationales statutaires auxquelles ils ont participé. La cible n'est pas atteinte. En effet, force est de constater que le niveau des compétitions internationales est de plus en plus élevé. Ainsi, l'analyse des prévisions se révèle trop ambitieuse (passer de 24% en 2021 à 75% en 2022). Comme solution, les cibles ont été révisées pour être conforme aux réalités du niveau des compétitions internationales sur la période de 2023 à 2026.

Graphique 66 : Proportion des médailles remportées lors des participations aux compétitions internationales statutaires



## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1. Leçons apprises**

L'existence de documents de cadrage et textes réglementaires, notamment la Politique Nationale des Sports, la loi sur le Sport et ses décrets d'application a favorisé la mise en œuvre des activités du Programme Sport. Aussi, le mode de financement des ouvrages de la CAN 2023 « Financement – Conception – Réalisation » a permis une accélération de la mise en œuvre de ces ouvrages.

### **IV.2. Recommandations**

Au titre des recommandations, les suggestions vont dans le sens de la prise de mesures idoines en vue d'une accélération des travaux de la CAN 2023 en vue du respect des délais contractuels afin de permettre l'organisation de la CAN à la date indiquée.

### **CONCLUSION**

Au terme de l'année 2022, les activités du programme Sport ont été réalisées avec un taux d'exécution physique de 85%. Cinq cibles sur six (5/6) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 83,33%. Cela se justifie par les efforts consentis par le Gouvernement qui a mis à la disposition du Ministère des Sports les crédits nécessaires à la réalisation des projets d'investissement en particulier les projets CAN. Toutefois la prise de mesures idoines en vue d'une accélération des travaux de la CAN 2023 permettra de respecter les délais afin d'organiser l'évènement en janvier 2024.

### **CONCLUSION (Générale)**

Au terme de l'exercice 2022, les activités du programme Administration Générale ont été réalisées avec un taux d'exécution physique de 94% des prévisions et celles du programme Sport avec 85% des prévisions. Malgré les difficultés spécifiques aux deux programmes, 83,33% des cibles des deux Programmes ont été atteintes contre 66,6% en 2021.

Cette performance traduit une amélioration de la coordination de la politique du sport dans les régions et départements. De plus, des projets d'investissements relatifs à l'organisation de la CAN 2023 ont permis d'accroître l'offre d'infrastructures sportives permettant ainsi de créer les conditions de promotion du sport de haut niveau pour le rayonnement de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, les activités d'animation citoyenne et les stratégies de sensibilisation à la pratique des activités physiques et sportives ont permis d'améliorer le taux pratique régulière du sport par les populations 37% en 2021 contre 40% en 2022.

Nonobstant les acquis enregistrés, des défis restent à relever au titre des perspectives 2023. Il s'agit de (i) l'achèvement des infrastructures de la CAN 2023 ; (ii) l'accroissement de l'offre des infrastructures sportives de proximité dans toutes les régions, départements et communes ; (iii) l'amplification de l'animation sportive citoyenne dans toutes les régions de la CI.





## **SECTION 345 : MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS**



## **INTRODUCTION**

Chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de gestion des forêts, de la faune et des ressources en eau, le Ministère des Eaux et Forêts est dirigé depuis avril 2022 par Monsieur Laurent TCHAGBA.

Conformément au décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement, ce département ministériel est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de protection des eaux et de la forêt. A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions en matière de (i) gestion durable des forêts, de la faune et de la flore, (ii) gestion durable et protection des eaux et (iii) protection de la faune et de la flore.

Au regard de ces attributions, les orientations de la politique du ministère des eaux et forêts s'articulent autour de quatre (04) programmes accompagnés d'indicateurs de performance visant à évaluer l'efficacité et l'efficacé des interventions du ministère. Ce sont :

- Programme 1 : Administration Générale
- Programme 2 : Gestion durable des ressources forestières
- Programme 3 : Gestion durable des ressources fauniques
- Programme 4 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Conformément au décret n°2018-36 du 17 janvier 2018 portant organisation du Ministère des Eaux et Forêts, il dispose d'un Cabinet Ministériel, d'une Inspection Générale, de 02 directions générales, de 13 directions centrales, de 06 Services Rattachés au Cabinet, d'une structure sous tutelle (SODEFOR), de 24 Directions Régionales, de 29 Directions Départementales, de 118 Cantonnements et de 191 Postes Forestiers.

Pour le compte de l'année 2022, les activités du MINEF ont été menées dans un contexte généralement marqué par une excellente reprise des activités après les difficultés liées à la pandémie de la COVID-19 avec ses corollaires au plan socio-économique et sanitaire. La situation socio-politique apaisée du pays a aussi été un élément positif important dans la mise en œuvre des activités.

Le présent rapport annuel de performances est relatif à la mise en œuvre du DPPD-PAP 2022-2024.

Après avoir dans une première partie présenté le Ministère, mettant en exergue entre autres son architecture programmatique, les orientations de sa politique sectorielle, le rapport s'articulera dans sa deuxième partie sur l'évaluation des performances de la mise en œuvre de chaque programme.

## **PARTIE I : LE MINISTERE**

### **I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE**

#### **I.1. Architecture programmatique du ministère**

*L'architecture programmatique du budget-programmes du MINEF est composée de 04 programmes, de 14 actions et de 406 activités.*

#### **I.2. Politique ministérielle**

*Les principales orientations retenues pour l'exercice 2022 sont :*

- *renforcer la gouvernance ;*
- *compléter le dispositif législatif et réglementaire ;*
- *protéger les forêts classées conservées à plus de 75% ;*
- *identifier et mettre à disposition des espaces pour des forêts utiles ;*

- faire respecter strictement la logique des forêts classées ;
- appliquer le régime d'agroforesterie dans le domaine rural ;
- réaménager les forêts classées dégradées à plus de 75% ;
- améliorer la conservation de l'habitat de la faune sauvage ;
- protéger et conserver la faune sauvage ;
- améliorer l'interaction et la coexistence entre les hommes et la faune sauvage ;
- développer un cadre de gestion durable des ressources en eau (institutionnel, juridique, financement, outils de gestion) ;
- promouvoir la mise en œuvre du Plan GIRE ;
- améliorer la coopération sous régionale et internationale pour la gestion des ressources en eau des bassins en partage.

Quatre (04) objectifs globaux ont été fixés pour l'année 2022. Ce sont :

- Promouvoir une administration moderne et performante ;
- Reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier ;
- Reconstituer et préserver la biodiversité faunique ;
- Assurer une gestion rationnelle des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des différents usagers.

Les résultats stratégiques attendus pour l'atteinte de ces objectifs globaux sont :

- l'administration est moderne et performante ;
- le patrimoine forestier est reconstitué à au moins 20% du territoire national à l'horizon 2030 ;
- les sites de biodiversité faunique sont créés et préservés ;
- le cadre de gestion intégrée des ressources en eau est opérationnalisé.

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 1 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	11	16	16

Le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux décomposés en 11 objectifs spécifiques vérifiés par 16 indicateurs et 16 cibles associées.

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Sur les 16 cibles du MINEF (dont une non applicable pour cette année 2022), neuf (9) ont été atteintes. Les taux moyens de réalisation des indicateurs des programmes 1, 2, 3 et 4 sont respectivement de 132%, 90%, 1386% et 76%.

### II.3. Evolution des indicateurs de performance

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisations	2022		Commentaire
				2021	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Promouvoir une administration moderne et performante	RS 1.1 : l'Administration est moderne et performante	IP 1.1.1 : Taux de satisfaction des usagers recourant aux services des structures du MINEF	%	52.57%	90%	90%	Evaluation effectuée à partir du site internet du MINEF

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisations	2022		Commentaire
				2021	Prévisions	Réalisations	
OG 2 : Reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier	RS 2.1 : le patrimoine forestier est reconstitué et stabilisé à au moins 20% du territoire national à l'horizon 2030	IP 2.1 .1 : Taux de couverture forestière nationale	%	9,2%	9,2%	9,2%	Le système d'évaluation de la couverture forestière du MINEF ne permet d'avoir les données que de manière biennale
OG 3 : Reconstituer et préserver la biodiversité faunique	RS 3.1 : les sites de biodiversité faunique sont créés et préservés	IP 3.1.1 : Nombre de sanctuaires de faune créés et préservés	Nbr	0	1	0	Objectif non atteint dû à l'absence de financement pour la mise en place des sanctuaires
OG 4 : Assurer une gestion rationnelle des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des différents usagers	RS 4.1 : le cadre de gestion intégrée des ressources en eau est opérationnalisé	IP 4.1 .1 : Nombre d'outils de gestion développés	Nbr	0	1	0	Révision de la Loi portant code de l'eau en cours (adoptée en Conseil des Ministres et en attente du vote par l'Assemblée Nationale et le Sénat)

Source : Rapports d'activités MINEF 2022

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>39 285 373 744</b>	<b>39 314 219 671</b>	<b>39 223 137 703</b>	<b>91 081 968</b>	<b>99,77%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>37 087 289 338</b>	<b>37 447 963 756</b>	<b>37 356 881 788</b>	<b>91 081 968</b>	<b>99,76%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	37 087 289 338	37 447 963 756	37 356 881 788	91 081 968	99,76%
1.1.2 Recettes de services	0	-	-	-	-
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>2 198 084 406</b>	<b>1 866 255 915</b>	<b>1 866 255 915</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>
1.2.1 Emprunts projets	851 805 098	1 271 904 231	1 271 904 231	0	100,00%
1.2.2 Dons Projets	1 346 279 308	594 351 684	594 351 684	0	100,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	-	-	-	-
<b>2 CHARGES</b>	<b>39 285 373 744</b>	<b>39 314 219 671</b>	<b>39 223 137 703</b>	<b>91 081 968</b>	<b>99,77%</b>
2.1 Personnel	25 376 910 682	23 850 803 688	23 846 063 085	4 740 603	99,98%
2.1.1 Solde y compris EPN	25 348 302 742	23 818 403 688	23 818 403 685	3	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	28 607 940	32 400 000	27 659 400	4 740 600	85,37%
2.2 Biens et Services	6 691 597 124	8 121 263 203	8 036 123 472	85 139 731	98,95%
2.3 Transferts	222 935 020	201 951 800	201 951 800	0	100,00%
2.3.1 Transferts courants	222 935 020	201 951 800	201 951 800	0	100,00%
2.3.2 Transferts en capital	0	-	-	-	-
2.4 Investissement	6 993 930 918	7 140 200 980	7 138 999 346	1 201 634	99,98%
2.4.1 Trésor	4 795 846 512	5 273 945 065	5 272 743 431	1 201 634	99,98%
2.4.2 Financement extérieur	2 198 084 406	1 866 255 915	1 866 255 915	0	100,00%
Dons	1 346 279 308	594 351 684	594 351 684	0	100,00%
Emprunts	851 805 098	1 271 904 231	1 271 904 231	0	100,00%
<b>TOTAL</b>					

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

Le tableau ci-dessus présente l'exécution budgétaire (ordonnancement) du Ministère des Eaux et Forêts au titre de l'exercice budgétaire 2022, par catégorie de ressources et de charges. Le taux d'exécution générales situé à 99,97%, est très satisfaisant. Ce taux varie entre un maximum de 99,98% en ce qui concerne les dépenses d'investissement et un minimum de 98,95% pour les dépenses de biens et services.

Aussi le niveau d'exécution des dépenses de biens et services s'explique par un écart de **85 139 731** entre la prévision et la réalisation. Il s'agit essentiellement des dépenses d'abonnement (69 623 579) et de personnel (12 631768) à travers les activités respectives 78011201654 Prendre en charge les factures des structures centrales du Ministère (Eau, Électricité) et 78042200151 Prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD.

Par ailleurs le Ministère a bénéficié d'un appui budgétaire d'un montant de 666 146 899 en cours d'exercice et viré un montant de 2 000 000 000 des dépenses de biens et services vers les dépenses d'investissements.

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Le programme « Administration générale » est dirigé par Madame le Conservateur Général ZOUZOU Epse MAILLY Elvire-Joëlle, Directrice de Cabinet en fonction depuis juin 2022 conformément au décret n°2022-309 du 04 mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels. L'objectif principal de ce programme est d'améliorer les performances de l'administration du MINEF.

Ce programme a pour missions :

- de coordonner les activités du ministère en matière de gestion des ressources forestières, fauniques et en eau ;
- d'assurer une gestion rationnelle des ressources financières, matérielles et humaines ;
- d'assurer la planification optimale et le suivi des activités du ministère.

L'exercice de l'année 2022 a été globalement marqué par une excellente reprise des activités après les difficultés liées à la pandémie de la COVID-19 avec ses corollaires au plan socio-économique et sanitaire ainsi que la situation sécuritaire dans les régions du Nord en proie à des menaces terroristes.

Ce chapitre s'articule autour de quatre points à savoir la présentation de la stratégie du programme, la réalisation du programme au cours de l'exercice 2022, la performance du programme et les perspectives.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

Ce programme a pour objectif global l'amélioration du fonctionnement de l'administration forestière d'ici 2025 et comme résultat stratégique une administration moderne et performante.

#### **I.2. Le financement du programme**

Le tableau ci-dessous rappelle le niveau du montant de crédits alloués au programme par natures de dépenses.

<b>Natures de dépenses</b>	<b>Personnel</b>	<b>Biens et services</b>	<b>Transferts</b>	<b>Investissements</b>
Programme 1	23 818 403 688	6 727 847 716	58 886 902	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

PROGRAMME/NATURES DE DEPENSES	BUDGET ACTUEL	REALISATION	ECART	POURCENTAGE
21088 Administration Générale	30 605 138 306	30 522 770 878	82 367 428	99,73%
1 Personnel	23 818 403 688	23 818 403 685	3	100%
2 Biens et Services	6 727 847 716	6 645 480 291	82 367 425	98,78%
3 Transferts	58 886 902	58 886 902	0	100%
4 Investissements	0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

L'exécution du budget du Programme Administration Générale se situe à 99,73%. Ce taux s'il paraît satisfaisant, laisse cependant apparaître un écart de 82 367 425 entre la prévision de dépenses de biens et services et sa réalisation. Cet état de fait résulte de la non-consommation d'une part d'un montant de **69 623 579** destiné à prendre en charge les factures des structures centrales du Ministère (Eau, Électricité) et d'autre part d'un montant de **12 631 768** destiné à la prise en charge du personnel sous contrat BNETD. La gestion de ces deux activités est respectivement dévolue au Ministère du Budget et du portefeuille et au Ministère de l'économie et des Finances.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2 021	2 022	2 021	2 022	2 021	2 022	2 021	2 022	2 021	2 022
2108801 Coordination et animation	25 348 302 742	23 818 403 685	187 315 640	243 604 843	0	0	0	0	25 535 618 382	24 062 008 528
2108802 Planification, programmation, et suivi-évaluation	0	0	7 900 000	7 900 000	0	0	0	0	7 900 000	7 900 000
2108803 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	0	0	5 130 518 125	6 057 504 205	79 870 122	58 886 902	0	0	5 210 388 247	6 116 391 107
2108804 Information et communication	0	0	132 510 355	122 391 028	0	0	196 193 160	0	328 703 515	122 391 028
2108805 Protection, contrôle et surveillance des ressources forestières, fauniques et ressources en eau.	0	0	23 939 047	214 080 215	0	0	0	0	23 939 047	214 080 215
<b>TOTAL</b>	<b>25 348 302 742</b>	<b>23 818 403 685</b>	<b>5 482 183 167</b>	<b>6 645 480 291</b>	<b>79 870 122</b>	<b>58 886 902</b>	<b>196 193 160</b>	<b>0</b>	<b>31 106 549 191</b>	<b>30 522 770 878</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

L'action Coordination et animation a connu une évolution à la baisse entre 2021 et 2022. Cette évolution est conséquente à la baisse d'environ 6,03% des dépenses de personnel. Contrairement aux actions Gestion des ressources humaines, financières et matérielles et Protection, contrôle et surveillance des ressources forestières, fauniques et ressources en eau qui ont connu quant à elles une augmentation.

Au titre de l'action Gestion des ressources humaines, financières et matérielles, il s'agit d'une augmentation portée essentiellement par les dépenses destinées au paiement des baux des agents techniques des eaux et forêts qui a connu un gain de 986 800 000 comparativement à l'exercice 2021, soit 23,49%. En ce qui concerne l'action Protection, contrôle et surveillance des ressources forestières, fauniques et ressources en eau, il s'agit d'une augmentation du budget de la Brigade Spéciale de surveillance et d'intervention conformément aux missions qui sont les siennes.

#### II.1.2. Suivi des investissements

Le programme ne comporte pas de projet.

## II.2. Évolution des effectifs

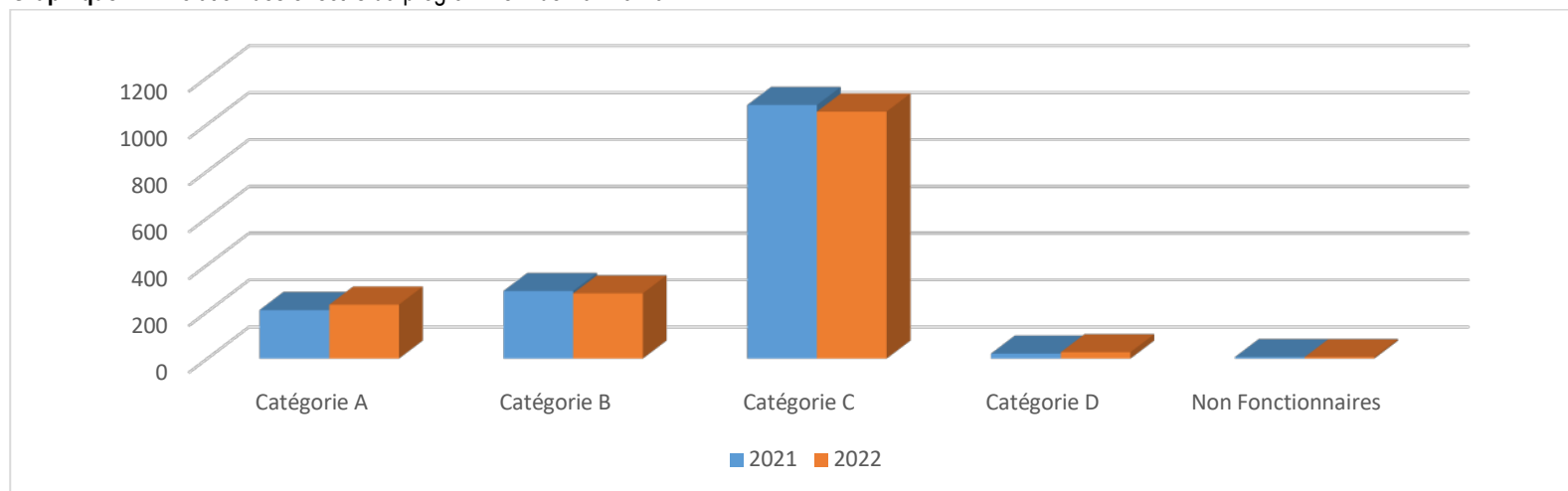
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	207	14	10	39	16	230
Catégorie B	288	41	8	47	57	278
Catégorie C	1082	508	30	16	44	1054
Catégorie D	21	28	28	8	2	27
Non Fonctionnaires	6	0	0	0	0	6
TOTAL	1604	591	76	110	119	1595

Source : DRHF/MINEF.

**Graphique 1** : Evolution des effectifs du programme 1 de 2021 à 2022



On observe une réduction de 0,56% des effectifs totaux au niveau de l'ensemble du programme 1. Les structures concernées par ce programme manquent de personnel pour améliorer leurs performances. En plus du recrutement lancé en décembre 2022, les besoins exprimés par le MINEF auprès du Ministère en charge de la Fonction publique doivent être pris en compte pour combler ce déficit.



### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le Programme « Administration Générale » du MINEF a obtenu plusieurs réalisations majeures dont :

- **Au niveau du renforcement du cadre de coordination des structures du MINEF** : la transmission au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) de 13 textes législatifs et réglementaires en matière de gestion durable des ressources forestières, fauniques et en eau. De plus le projet de loi portant code de l'eau a été adopté en Conseil des Ministres.
- **Au niveau de l'amélioration du système d'informations, de planification et de suivi-évaluation** : la conduite de missions de suivi évaluation des activités des opérations de reboisement ainsi que des projets. Le MINEF a également réalisé une vaste campagne d'information et de sensibilisation des acteurs et populations concernant la gestion durable des ressources forestières, fauniques et en eau sur toute l'étendue du territoire national.
- **Au niveau de l'optimisation de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles** : la tenue de la Formation Commune de Base (FCB) des agents techniques des Eaux et Forêts, l'installation de la cellule genre du MINEF, le renforcement des capacités opérationnelles des structures en matériel pour l'amélioration des conditions de travail.
- **Au niveau de la réduction des infractions sur les ressources forestières, faunique et en eau** : la multiplication des missions de protection et de contrôle des ressources forestières, faunique et en eau avec un durcissement des mesures de coercition imputables aux auteurs d'infractions.

Concernant le programme 1, des faiblesses telles que l'insuffisance de moyens humains et matériels entravent la bonne marche dudit programme. Le MINEF a donc mis en œuvre des mesures en vue de corriger ces faiblesses observées parmi lesquelles on peut citer le renforcement des capacités matérielles et humaines (acquisition et distribution de véhicules, mobiliers informatiques et de bureau ainsi que le recrutement exceptionnel d'agents).

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2022	
		2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Renforcer le cadre de coordination des structures du MINEF</b>				
Nombre de textes réglementaires (décrets) soumis	Nombre	34	10	9
Nombre de commissions techniques internes fonctionnelles	Nombre	8	6	8
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer le système d'informations, de planification et de suivi-évaluation</b>				
Taux de projets suivis et évalués	%	67	100	100
Nombre de canaux de communication utilisés par an	Nombre	10	10	10
<b>Objectif Spécifique 3 : Optimiser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles</b>				
Taux d'agents techniques formés à la Formation Commune de Base (FCB)	%	78	100	43
<b>Objectif spécifique 4 : Réduire les infractions sur les ressources forestières, fauniques et en eau</b>				
Nombre annuel de Procès-Verbaux d'infractions	Nombre	254	150	485
Nombre d'interventions (missions de contrôles et de surveillance)	Nombre	521	150	973

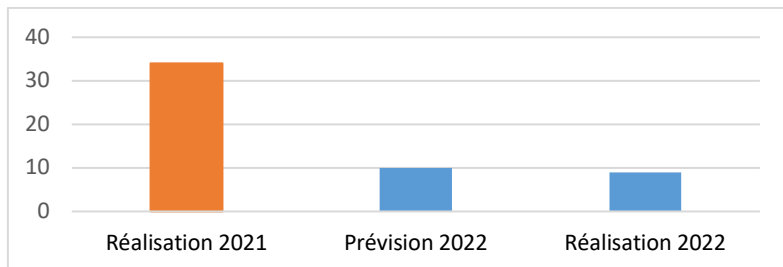
Source : Rapport annuel d'activités MINEF 2022

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre de coordination des structures du MINEF

Indicateur 1.1 : Nombre de textes réglementaires (décrets) soumis

**Graphique 2** : Comparaison des données sur le Nombre de textes réglementaires (décrets) soumis

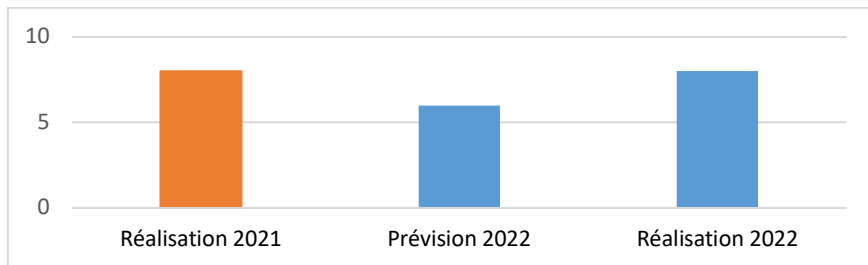


A ce niveau, 9 textes réglementaires ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption soit un taux de réalisation de 90%. Ces textes concernent le code forestier et la gestion des ressources en eau.

En plus de ces textes réglementaires, 4 avant projets de loi ont été soumis au SGG. Il s'agit des avant projets de loi relatifs à la gestion de la faune, la protection de l'éléphant, le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et portant code de l'eau.

**Indicateur 1.2 : Nombre de commissions techniques internes fonctionnelles**

**Graphique 3** : Comparaison des données sur le nombre de commissions techniques internes fonctionnelles

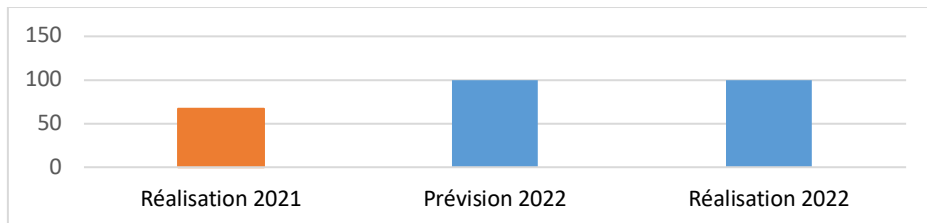


Ce sont au total huit (8) commissions déjà existantes qui ont tenu régulièrement leurs différentes réunions au cours de l'année 2022. Il s'agit de celles concernant l'analyse des demandes d'actes, les nominations, le Conseil de discipline, le Fonds de prévoyance, l'analyse des Procès-Verbaux, le suivi de la régie, la sélection pour le prix d'excellence et l'avancement en grade militaire.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer le système d'informations, de planification et de suivi-évaluation**

**Indicateur 2.1 : Taux de projets suivis et évalués**

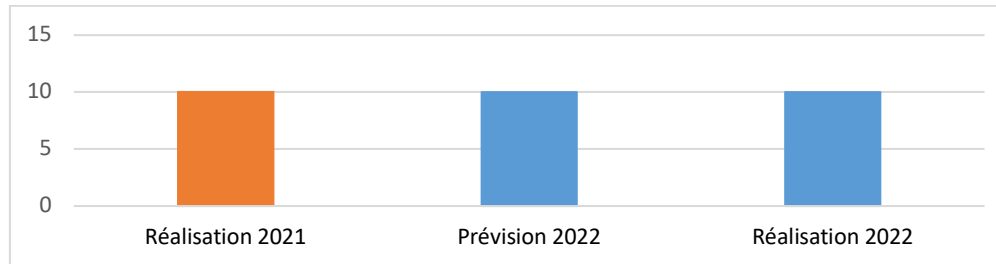
**Graphique 4** : Comparaison des données sur le taux de projets suivis et évalués



Relativement au taux de projets suivis et évalués, le MINEF a un taux de réalisation de 100%. Ce taux résulte de l'excellente programmation des missions de suivi évaluation en rapport avec la dotation budgétaire de cette activité. En effet, le financement disponible a permis d'organiser des missions de suivi évaluation des projets prévus pour cette année 2022. Ce taux de 100% est bien au-dessus de celui de l'année 2021 (21%) ce qui montre une dynamique positive en matière de suivi évaluation des activités du MINEF.

### Indicateur 2.2 : Nombre de canaux de communication utilisés par an

**Graphique 5** : Comparaison des données sur le nombre de canaux de communication utilisés par an

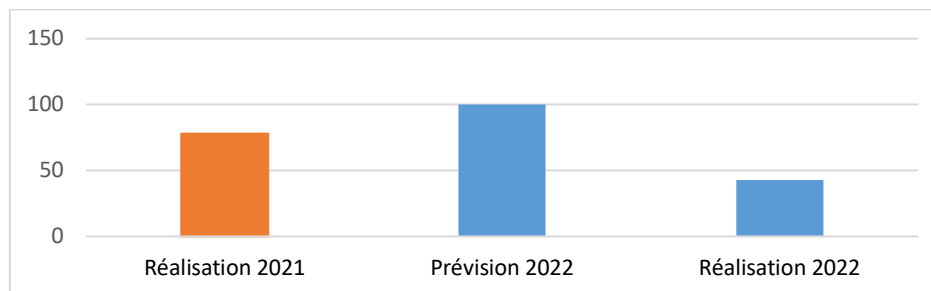


Au cours de l'année, dix (10) canaux ont été utilisés par le MINEF dans sa stratégie de communication permettant ainsi de diffuser et vulgariser les réformes et activités phares du ministère vers un public plus large. Il s'agit de la télévision, la radio, la presse papier, la presse web, l'affichage routier, les relations publiques et événements, les imprimés, les réunions et les rencontres de sensibilisation, les réseaux sociaux, le site web et l'e-mailing.

### Objectif spécifique 3 : Optimiser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

#### Indicateur 3.1: Taux d'agents techniques formés à la Formation Commune de Base (FCB)

**Graphique 6** : Comparaison des données sur le taux d'agents techniques formés à la Formation Commune de Base (FCB)

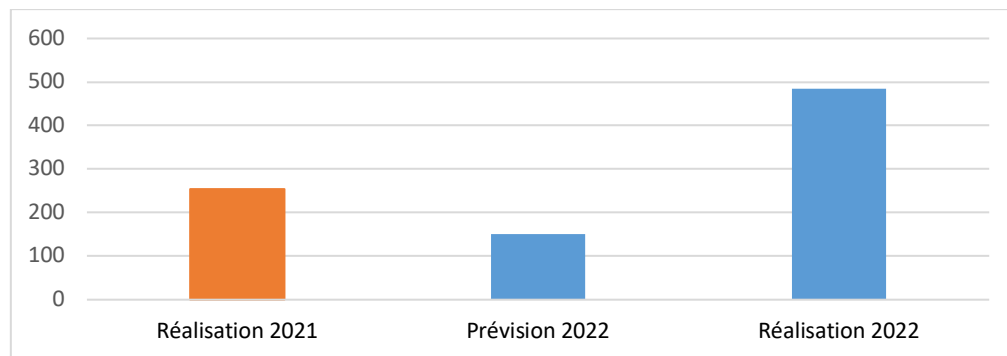


Concernant le taux d'agents techniques soumis à la Formation Militaire Commune de Base, 86 agents sur 200 prévus ont été formés au cours de l'année 2022, soit un taux de formation de 43%. Cette situation s'explique par l'état de santé de 114 agents recalés soit par l'examen de santé réalisé avant la FCB soit par l'apport de preuves confirmant leur statut d'inapte.

#### Objectif spécifique 4: Réduire les infractions sur les ressources forestières, faunique et en eau

##### Indicateur 4.1 : Nombre annuel de Procès-Verbaux d'infractions

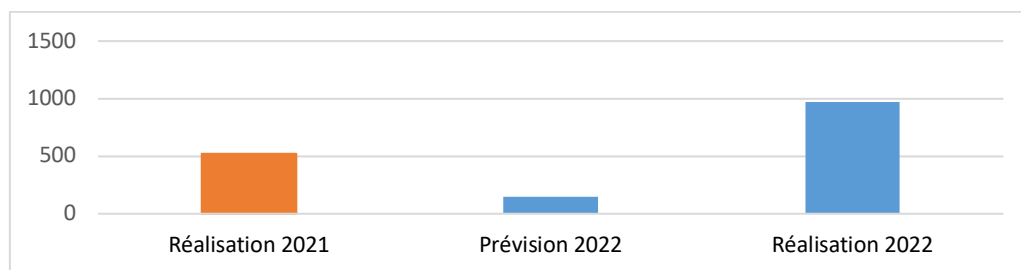
Graphique 7 : Comparaison des données sur le nombre annuel de Procès-Verbaux d'infractions



Pour l'année 2022, 485 Procès-Verbaux d'infraction ont été enregistrés pour une prévision de 150 soit un taux de réalisation de 323%. Ce taux s'explique par la réalisation de nombreuses missions de contrôle et de surveillance en vue de lutter efficacement contre les agresseurs des ressources forestières, fauniques et en eau afin d'inverser la tendance de dégradation de nos ressources naturelles.

##### Indicateur 4.2 : Nombre d'interventions (missions de contrôles et de surveillance)

Graphique 8 : Comparaison des données sur le nombre d'interventions (missions de contrôles et de surveillance)



Concernant les missions de contrôles et de surveillance, 973 ont été réalisées ce qui entraîne un taux de réalisation de 647% par rapport à l'objectif (150). Ce fort taux de réalisation de ces missions fait suite à la réorganisation et à la redéfinition des procédures et des missions de contrôle face à la recrudescence du sciage à façon, des défrichements non autorisés, du pillage des ressources fauniques et des activités liées à l'orpaillage clandestin. De plus, le ministère veille à poursuivre l'équipement de ses services en matériel afin d'améliorer les conditions de travail des structures.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

Les éléments majeurs ayant eu un effet positif sur l'amélioration de la gouvernance dans le secteur sont les suivants :

- l'actualisation et le renforcement du cadre législatif et réglementaire pour une meilleure gestion des ressources forestières, fauniques et en eau ;

- l'intensification des actions de communication, d'information et de sensibilisation qui suscite une prise de conscience collective sur l'importance de la préservation, de la réhabilitation et de la protection des ressources naturelles ;
- le renforcement des capacités des services et des agents ;
- le renforcement des activités de contrôle et de surveillance.

Malgré ces points positifs, certaines difficultés ont été énumérées au cours de l'année 2022. Ce sont :

- l'insuffisance de ressources humaines ;
- l'insuffisance du budget général du ministère ;
- l'insuffisance de locaux pour les services.

#### **IV.2. Recommandations**

Au vu des difficultés relevées précédemment, les recommandations suivantes sont faites :

- ❖ Au responsable du programme 1
  - faire évaluer les besoins de formation du personnel des différents services en vue de proposer un plan de renforcement des capacités ;
  - poursuivre le plaidoyer auprès du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour l'accroissement de la dotation budgétaire allouée au programme administration générale.
- ❖ A l'endroit du Ministère en charge du budget et du portefeuille de l'Etat, la poursuite du renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la rédaction du RAP.

#### **CONCLUSION**

Le budget mis à disposition du programme 1 ainsi que le personnel disponible pour la réalisation des activités ont permis l'atteinte des résultats. En effet, toutes les activités ont pu être réalisées avec des taux satisfaisants. Le renforcement continu des capacités des acteurs en charge de ce programme devrait permettre d'en améliorer les performances pour les années à venir.

#### **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES »**

##### **INTRODUCTION**

Le programme « Gestion durable des ressources forestières » vise à prendre en compte la nécessaire multifonctionnalité de la forêt ivoirienne, dans ses dimensions économiques, sociales et écologiques. Son objectif principal est de reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier afin de garantir le développement durable et le bien-être des populations.

Le programme 2 se décline en trois (3) objectifs spécifiques dont les actions concourent à l'atteinte des résultats spécifiés dans le PND. Ce programme est dirigé par le Directeur Général des Forêts et de la Faune, le Colonel-Major KOUASSI Lucien, en fonction depuis janvier 2023 conformément au Décret n°2023-185 du 22 mars 2023 portant nomination du Directeur Général des Forêts et de la Faune au Ministère des Eaux et Forêts.

L'exercice de l'année 2022 a été globalement marqué par une excellente reprise des activités après les difficultés liées à la pandémie de la COVID-19 avec ses corolaires au plan socio-économique et sanitaire ainsi que la situation sécuritaire dans les régions du Nord en proie à des menaces terroristes.

Le programme 2 couvre huit (08) structures administratives centrales, une structure sous-tutelle (SODEFOR), l'ensemble des Directions Départementales, les Cantonnements et les Postes Forestiers et plusieurs projets dont le champ d'actions est spécifique au secteur forestier.

Le RAP du programme 2 s'articule autour de quatre points, à savoir, la présentation de la stratégie du programme, la réalisation du programme au cours de l'exercice 2022, la performance du programme et les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Ce programme a pour objectif global de reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier et comme résultat stratégique « le patrimoine forestier est reconstitué et stabilisé à au moins 20% du territoire national à l'horizon 2030 ».

### I.2. Le financement du programme

Natures de dépenses	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements
Programme 2	2 400 000	949 018 424	143 064 898	4 668 028 142

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

PROGRAMME/NATURES DE DEPENSES	BUDGET ACTUEL	REALISATION	ECART	POURCENTAGE
21089 Gestion Durable des ressources Forestières	5 762 511 464	5 757 397 528	5 113 936	99,91%
1 Personnel	2 400 000	1 260 000	1 140 000	53%
2 Biens et Services	949 018 424	946 246 122	2 772 302	99,71%
3 Transferts	143 064 898	143 064 898	0	100%
4 Investissements	4 668 028 142	4 666 826 508	1 201 634	99,97%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

Le taux d'exécution se situe à 99,91%, taux très satisfaisant. Cependant les dépenses de personnel se situent à 53%.

Les dépenses de personnel du programme gestion Durable des Ressources Forestières sont constitués des salaires du personnel contractuel du Jardin Botanique de Bingerville. 1 140 000 d'écarts, soit 47% de la dépense. Cette somme représente le salaire d'un certain nombre d'agents démissionnaires et qui n'ont pu être remplacés.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2208901 Gestion différenciée des forêts du domaine permanent de l'Etat	0	0	28 500 000	31 999 496	143 064 898	143 064 898	3 598 147 757	4 368 193 565	3 769 712 655	4 543 257 959
2208902 Développement du reboisement et reconstitution des forêts du domaine rural	2 399 940	1 260 000	131 810 693	172 949 869	0	0	174 878 337	298 632 943	309 088 970	472 842 812
2208903 Protection, contrôle et surveillance des forêts et des activités forestières.	0	0	557 170 458	557 754 649	0	0	0	0	557 170 458	557 754 649
2208904 Renforcement du cadre d'exploitation rationnelle, de transformation et de commercialisation des produits forestiers	0	0	152 144 204	152 168 816	0	0	0	0	152 144 204	152 168 816
2208905 Mise en œuvre des activités du programme gestion durable des ressources forestières	0	0	31 297 611	31 373 292	0	0	0	0	31 297 611	31 373 292
<b>TOTAL</b>	<b>2 399 940</b>	<b>1 260 000</b>	<b>900 922 966</b>	<b>946 246 122</b>	<b>143 064 898</b>	<b>143 064 898</b>	<b>3 773 026 094</b>	<b>4 666 826 508</b>	<b>4 819 413 898</b>	<b>5 757 397 528</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

L'exécution du budget des actions **Gestion différentielle des forêts du domaine permanent de l'État et développement du reboisement et reconstitution des forêts du domaine rural** a augmenté entre 2021 et 2022 grâce à l'augmentation de l'investissement.

Les investissements sont passés de 3 769 712 655 en 2021 à 4 543 257 959 en 2022, en ce qui concerne l'action **Gestion différentielle des forêts du domaine permanent de l'État**. Quant à l'action **développement du reboisement et reconstitution des forêts du domaine rural**, ils sont passés de 309 088 970 à 472 842 812.

Au titre des biens et services de l'action de **développement du reboisement et la reconstitution des forêts du domaine rural**, ils ont augmenté de 131 810 693 à 172 949 869.

Tandis que les dépenses destinées au personnel ont baissé à la suite de la démission d'un certain nombre d'agents et qui n'ont pu être remplacés

Enfin, les dépenses de transferts de l'action **Gestion différentielle des forêts du domaine permanent de l'État**, aussi bien que celles des trois dernières actions sont restées invariables.

## II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 8** : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 78042200176 Dépenses d'investissement LPSI - Eaux et Forêts (Projet)</b>	2016	2022	24 533 000 000	1 733 800 000	4 369 395 199	4 368 193 565
Sur financement intérieur			24 533 000 000	1 733 800 000	4 369 395 199	4 368 193 565
<b>Projet 2 : 78042200195 Aménagement du Jardin botanique de Bingerville (Projet)</b>	2014	2022	987 000 000	150 000 000	149 633 624	149 633 624
Sur financement intérieur			987 000 000	150 000 000	149 633 624	149 633 624
<b>Projet 3 : 90042200004 Projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts (SPREF)</b>	2021	2025	1 939 500 000	149 000 000	148 999 319	148 999 319
Sur financement intérieur			1 939 500 000	149 000 000	148 999 319	148 999 319
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			27 459 500 000	2 032 800 000	4 668 028 142	4 666 826 508
Total sur financement intérieur			27 459 500 000	2 032 800 000	4 668 028 142	4 666 826 508

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

L'exécution financière des différents projets du programme gestion durable des ressources forestières a été satisfaisante et a suivi l'exécution physique grâce d'une part à la prise d'un arrêté interministériel virant le montant de 2 000 000 000 des dépenses de biens et services de la LPSI/MINEF, vers les dépenses d'investissement de la LPSI/MINEF et l'obtention auprès du Ministère du budget et du portefeuille de l'État d'une rallonge budgétaire d'un montant de 636 000 000.

Le projet aménagement du jardin botanique a permis l'aménagement d'un parking évitant ainsi aux automobilistes de détruire la végétation à la recherche de place de stationnement.

Quant au projet SPREF, il a permis d'atteindre des objectifs de sensibilisation des différents acteurs nationaux du secteur bois, à travers des tournées organisées sur l'ensemble du territoire auxquelles a participé monsieur le ministre des Eaux et Forêts.

De manière globale il faut relever que les montants alloués sont certes exécutés, mais leur niveau est insuffisant pour l'atteinte de l'objectif assigné.

## II.2. Évolution des effectifs

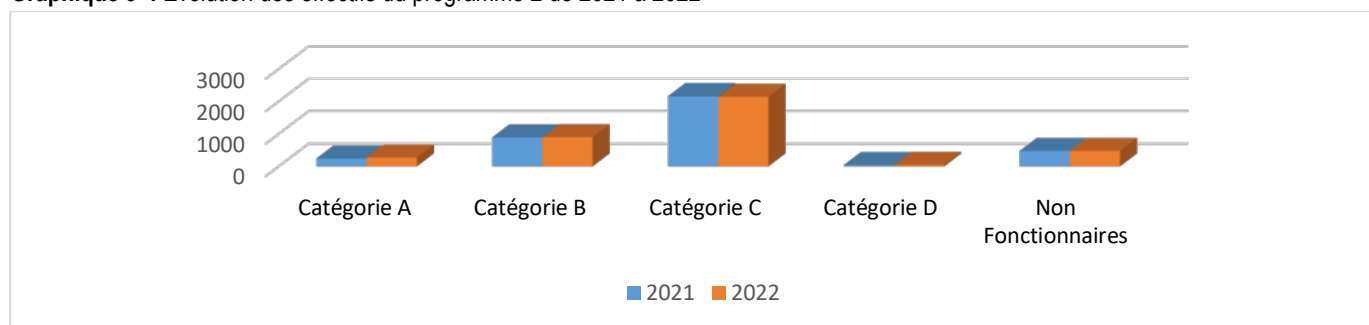
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 9** : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	242	12	10	34	5	271
<b>Catégorie B</b>	891	196	30	25	22	894
<b>Catégorie C</b>	2159	1100	70	7	24	2142
<b>Catégorie D</b>	38	18	18	5	1	42
<b>Non Fonctionnaires</b>	474	0	0	0	0	474
<b>TOTAL</b>	3804	1326	128	71	52	3823

Source : Bilan d'activités 2022 DRHF/MINEF et SODEFOR

**Graphique 9** : Evolution des effectifs du programme 2 de 2021 à 2022



Les effectifs totaux du programme 2 ont augmenté de 0,5 %. Néanmoins le besoin d'agents n'est pas encore satisfait dans la plupart des structures du programme. Le recrutement d'agents lancé en décembre 2022 pourra permettre de combler dans une certaine mesure le déficit observé dans les services.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le Programme de Gestion durable des ressources forestières a pu réaliser un certain nombre d'activités :

➤ **Au niveau de la Gestion différentielle des forêts du domaine permanent de l'Etat**

La rédaction de 13 Plans d'Aménagement et la réduction de 0,81% du taux de déforestation annuelle.

➤ **Au niveau du développement du reboisement et reconstitution des forêts du domaine rural**

Le reboisement de 36 529,69 ha.

L'élaboration d'un Plan d'Actions Prioritaires pour le Reboisement (PAP-Reb) sur 3 ans (de 2023 à 2025).

➤ **Au niveau de la protection, du contrôle et de la surveillance des forêts et des activités forestières**

La poursuite de l'équipement en matériels roulants des services du MINEF et leur équipement en GPS. La poursuite du suivi satellitaire des forêts et la réalisation de missions de surveillance et de contrôle.



Quarante-neuf (49) agents techniques des Eaux et Forêts ont été formés à l'utilisation de GPS pour les levés de parcelles et à l'utilisation de la plateforme SIG « outil IMAGES » pour la surveillance des forêts.

➤ **Au niveau du renforcement du cadre d'exploitation rationnelle, de transformation et de commercialisation des produits forestiers**

Le MINEF a procédé à la validation de la stratégie de valorisation et de commercialisation des produits forestiers.

Concernant le programme 2, des faiblesses identiques au programme précédent (insuffisance de moyens humains et matériels) entravent la bonne marche dudit programme. De plus, les moyens financiers n'ont pu être mobilisés car la table ronde des bailleurs pour le financement de la SPREF n'a pu se tenir. Les mesures mises œuvre pour la correction de ces faiblesses sont : le renforcement des capacités matérielles et humaines (acquisition et distribution de véhicules, mobiliers informatiques et de bureau ainsi que le recrutement exceptionnel d'agents), la multiplication des séances de travail avec certains bailleurs (BAD, Banque Mondiale, Fonds vert pour le climat, PNUD, GIZ, BEI, etc...) pour la recherche de financement pour la mise en œuvre de la SPREF.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 10** : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	2021	2022	
		Réalisation	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1</b> : Renforcer la protection des massifs forestiers résiduels				
Proportion de forêts du domaine privé de l'Etat disposant d'un plan d'aménagement (PA)	%	41 (96/234)	36 (84/234)	47 (109/234)
Taux de réduction annuel de la déforestation	%	35,56	0,78	0,81
<b>Objectif Spécifique 2</b> : Réhabiliter les zones forestières dégradées				
Superficie annuelle reboisée (ha)	ha	57 411,72	72 670	36 529,69
<b>Objectif Spécifique 3</b> : Renforcer le cadre d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers				
Taux de mise en œuvre des orientations d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers	%	10	25	25

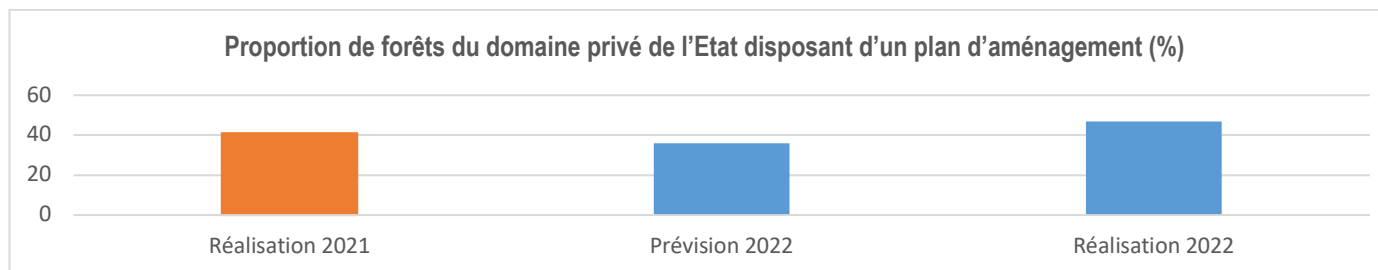
Source : Rapport d'activités 2022 SODEFOR - Rapport d'activités 2022 DRCF - Rapport d'activités 2022 DPIF

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1** : Renforcer la protection des massifs forestiers résiduels

**Indicateur 1.1** : Proportion de forêts du domaine privé de l'Etat disposant d'un plan d'aménagement (PA)

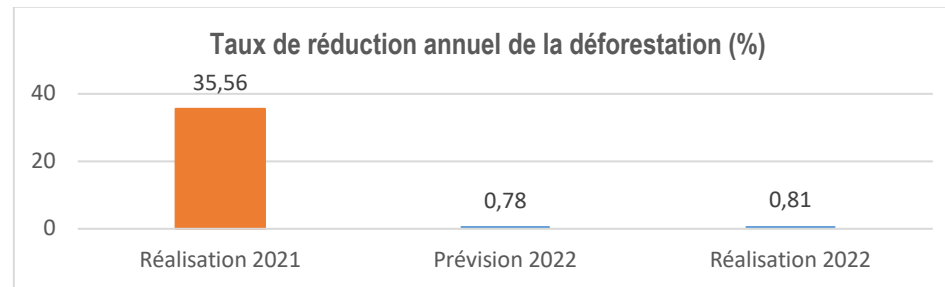
**Graphique 10** : Comparaison des données sur la proportion de forêts du domaine privé de l'Etat disposant d'un plan d'aménagement



L'objectif fixé pour l'année 2022 était d'arriver à 84 forêts classées disposant de plans d'aménagement (36% des forêts classées). Il a été élaboré 13 plans d'aménagement en 2022 ce qui donne 109 forêts classées disposant de plans d'aménagement (47% des forêts classées).

#### Indicateur 1.2: Taux de réduction annuel de la déforestation

Graphique 11 : Comparaison des données sur le taux de réduction annuel de la déforestation

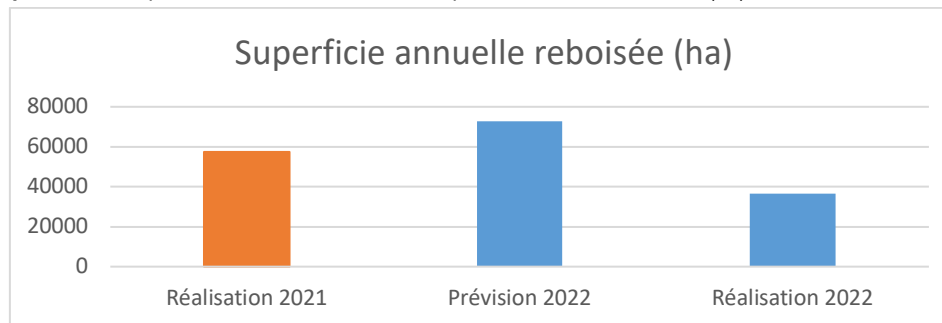


Le taux de réduction de la déforestation prévu pour l'année 2022 était de 0,78% qui a été maintenu par rapport à celui de 2021. L'analyse de la perte de couvert forestier à partir de l'outil IMAGES donne une réduction de 0,81%. Cette performance a été réalisée grâce à l'effort conjugué de la sensibilisation des populations et de surveillance des unités compétentes du MINEF (BSSI, DPFE et services déconcentrés) et des brigades de la SODEFOR et de l'OIPR.

#### Objectif spécifique 2 : Réhabiliter les zones forestières dégradées

#### Indicateur 2.1: Superficie annuelle reboisée (ha)

Graphique 12 : Comparaison des données sur la superficie annuelle reboisée (ha)

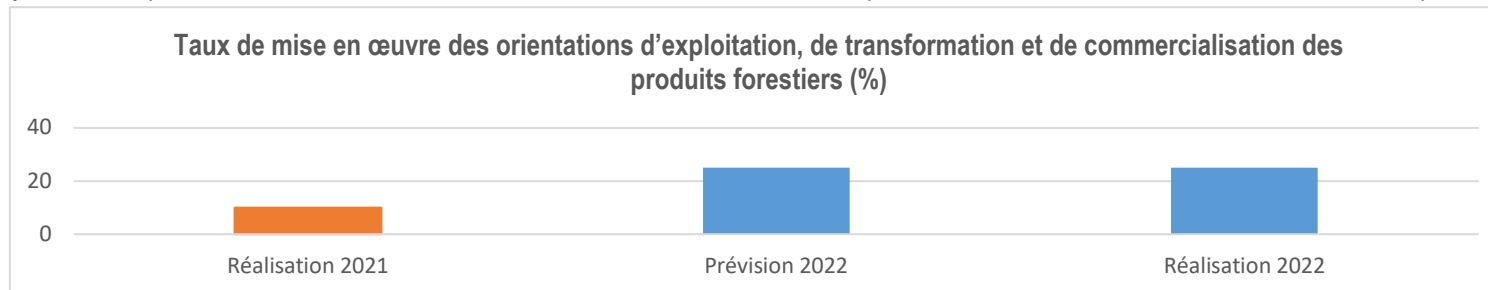


Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 36 529,69 ha en 2022 qui représente 50,23% de la cible projetée 72 670. La principale raison de la non-atteinte de cet objectif est l'insuffisance de ressources financières. Les financements prévus pour la mise en œuvre de la SPREF ne sont pas encore mobilisés. La stratégie de communication mise en œuvre par le MINEF devrait permettre l'implication de tous les acteurs, à savoir les Partenaires Techniques et Financiers, les collectivités territoriales, les entreprises privées, les ONG et des personnes physiques dans la reconstitution de la ressource forestière.

### Objectif spécifique 3 : Renforcer le cadre d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers

#### Indicateur 3.1: Taux de mise en œuvre des orientations d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers

Graphique 13 : Comparaison des données sur le Taux de mise en œuvre des orientations d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers



Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 25 % en 2022 conformément à la prévision ; soit un taux de réalisation de 100%. Plusieurs ateliers et séances de travail ont été réalisés avec les différents acteurs concernés.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

- Points positifs
  - les opérations de reboisement populaire « 1 jour, X millions d'arbres » conduites au cours des trois (3) précédentes années ont renforcé l'engouement des populations dans leur diversité à mener des actions de reconstitution du couvert forestier. Aussi, les entreprises privées s'intéressent de plus en plus au reboisement pour la réalisation de leurs objectifs environnementaux de leur politique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ;
  - l'agroforesterie est de plus en plus adoptée par les populations dans les pratiques agricoles ;
  - les différentes parties prenantes engagent elles-mêmes des activités de production de plants et de reboisement telles que prévues par la SPREF.
- Difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés ont entravé la mise en œuvre des activités du programme 2 pour l'atteinte effective des résultats. Ce sont :

- le plafonnement des enveloppes budgétaires ne prenant pas en compte les besoins réels du programme ;
- la faiblesse des ressources (humaines, matérielles et financières) entrave la mise en œuvre du budget programme ;
- la mobilisation de terres pour le reboisement dans le domaine rural.

Ces difficultés ont eu de sérieuses répercussions dans la réalisation de notre programme d'activités.

- Défis à relever à moyen terme

Pour l'atteinte de nos objectifs du programme, il est nécessaire de :

- renforcer les capacités des acteurs en vue d'une maîtrise du nouvel outil de gestion des finances publiques ;
- renforcer des capacités des agents des Eaux et Forêts aux techniques de reboisement et d'agroforesterie ;
- produire des plants d'essences forestières en quantité et en qualité suffisantes et à temps.

A cet effet, il est plus que nécessaire que le niveau des montants alloués soit effectivement relevé.

- Perspectives

Dans le cadre de l'appropriation du nouvel outil de gestion des finances publiques, des mesures doivent être prises pour assurer un renforcement continu des compétences des agents du Ministère.

## IV.2. Recommandations

Dans l'objectif de résoudre les difficultés qui entravent l'atteinte effective des résultats escomptés, nous recommandons de :

- sensibiliser les acteurs et renforcer leurs capacités à s'approprier le nouvel outil de gestion des finances publiques ;
- mettre en place des mesures incitatives auprès des populations locales pour favoriser la mise à disposition des terres à reboiser ;
- impliquer les autorités locales (administratives, politiques et coutumières), les leaders d'opinion, les Organisation de la Société Civile (OSC) et organisations non gouvernementales (ONG) dans les activités forestières ;
- intensifier la recherche d'autres sources de financement des activités forestières ;
- mobiliser les acteurs du système éducation-formation des différentes localités et au niveau hiérarchique.

## CONCLUSION

La bonne exécution du programme 2 intitulé « Gestion durable des ressources forestières » coordonné par le Directeur Général des Forêts et de la Faune, nécessite la mobilisation du financement de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF). En outre, l'appui des partenaires au développement et des parties prenantes et la mise à disposition de personnel et des moyens matériels adéquat peuvent contribuer considérablement à l'atteinte des objectifs.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES FAUNIQUES »

### INTRODUCTION

Le programme de gestion durable des ressources fauniques est porté par le Directeur Général Adjoint des Forêts et de la Faune, le Colonel-Major COULIBALY Bréhima, qui exerce cette fonction depuis mars 2023 conformément au Décret n°2023-186 du 22 mars 2023 portant nomination du Directeur Général Adjoint des Forêts et de la Faune au Ministère des Eaux et Forêts.

Les actions du programme concernent la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques (DFRC), le Zoo National d'Abidjan (ZNA) et les projets spécifiques au secteur de la faune.

L'exercice de l'année 2022 a été globalement marqué par une excellente reprise des activités après les difficultés liées à la pandémie de la COVID-19 avec ses corolaires au plan socio-économique et sanitaire ainsi que la situation sécuritaire dans les régions du Nord en proie à des menaces terroristes.

L'exposé sur ce programme s'articulera autour des présentations de la stratégie du programme, des réalisations obtenues en cours de l'exercice 2022, de la performance dudit programme et des perspectives y afférentes.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Le programme a pour objectif global de reconstituer et préserver la biodiversité faunique avec pour résultat stratégique les sites de biodiversité faunique sont créés et préservés.

### I.2. Le financement du programme

Natures de dépenses	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements
Programme 3	30 000 000	385 812 703	0	405 916 923

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

PROGRAMME/NATURES DE DEPENSES	BUDGET ACTUEL	REALISATION	ECART	POURCENTAGE
21091 Gestion Durable des ressources Fauniques	821 729 626	818 129 026	3 600 600	99,56%
1 Personnel	30 000 000	26 399 400	3 600 600	88%
2 Biens et Services	385 812 703	385 812 703	0	100,00%
3 Transferts	0	0	0	0
4 Investissements	405 916 923	405 916 923	0	100,00%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

L'exécution du budget du programme gestion durable des ressources fauniques s'est faite à hauteur de 99,56% avec des postes de dépenses tels que les investissements et les biens et services exécutés à 100%. Contrairement aux dépenses de personnel qui ont un taux d'exécution de 88%. Cette situation est due au non transferts des fonds destinés à la cotisation CNPS des agents contractuels du Zoo National d'Abidjan (ZNA) suite à un disfonctionnement au niveau de la CNPS, du système de collecte de ladite cotisation.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 11 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Renforcement du dispositif de protection des ressources fauniques	-	-	5 000 000	5 000 000	-	-	27 440 999	-	32 440 999	5 000 000
Aménagement du zoo, prévention et éradication des zoonoses	26 208 000	26 399 400	245 204 220	372 236 979	-	-	551 500 000	405 916 923	822 912 220	804 553 302
Mise en œuvre des activités du programme gestion durable des ressources fauniques	-	-	8 575 367	8 575 724	-	-	-	-	8 575 367	8 575 724
<b>TOTAL</b>	<b>26 208 000</b>	<b>26 399 400</b>	<b>258 779 587</b>	<b>385 812 703</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>578 940 999</b>	<b>405 916 923</b>	<b>863 928 586</b>	<b>818 129 026</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

**Renforcement du dispositif de protection des ressources fauniques** : comparativement à 2021 cette action est uniquement portée par les dépenses de biens et services que constitue le budget de fonctionnement de la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques. Les projets inscrits dans cette action ont été suspendus pour faire face au projet prioritaire de réhabilitation du ZOO.

**Aménagement du zoo, prévention et éradication des zoonoses** : Dans cette action, les dépenses liées au personnel ne concernent que le personnel du zoo qui emploie des contractuels. Les autres personnels sont pris en compte dans le programme Administration générale.

Cette action a connu une légère variation à la baisse de 2,23% passant de 822 912 220 à 804 553 302.

#### II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 12 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
Projet 1 : 78042200181 Réhabiliter le Parc Zoologique d'Abidjan	2 013	2 022	2 004 000 000	406 000 000	405 916 923	405 916 923
Sur financement intérieur			2 004 000 000	406 000 000	405 916 923	405 916 923
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>2 004 000 000</b>	<b>406 000 000</b>	<b>405 916 923</b>	<b>405 916 923</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

Le Zoo National d'Abidjan (ZNA) a bénéficié d'un montant de 405 916 923 entièrement exécuté tant sur le plan financier que sur le plan physique. Bien que la réhabilitation ne soit pas arrivée à terme, les financements obtenus depuis l'exercice 2021 ont permis d'effectuer une réhabilitation qui a impulsée une nouvelle dynamique à la fréquentation du ZNA.

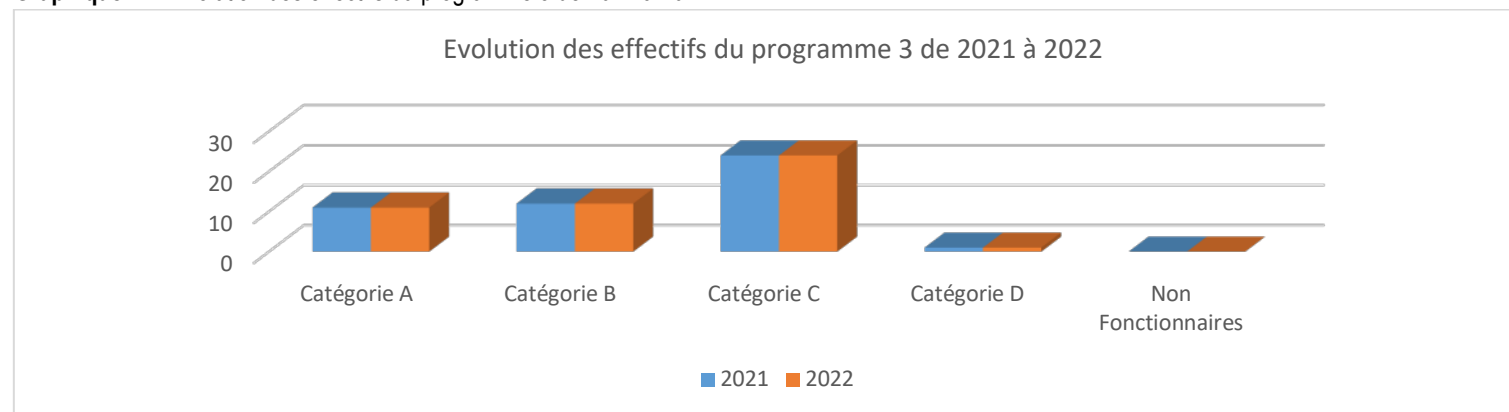
## II.2. Évolution des effectifs

**Tableau 13** : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2021	Effectifs 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	11	9	9	1	1	11
Catégorie B	12	8	8	0	0	12
Catégorie C	24	4	4	0	0	24
Catégorie D	1	1	1	0	0	1
Non Fonctionnaire	0	0	0	0	0	0
Total	48	22	22	1	1	48

Source : DRHF/MINEF

**Graphique 14** : Evolution des effectifs du programme 3 de 2021 à 2022



Les effectifs totaux du programme 3 n'ont pas varié de 2021 à 2022 et il en est de même pour les différentes catégories ainsi que les non fonctionnaires. A l'instar des programmes 1 et 3, le besoin d'agents n'est pas encore satisfait dans les structures de ce programme. Le recrutement d'agents lancé en décembre 2022 devrait permettre de combler dans une certaine mesure le déficit observé dans les services.

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

A travers le programme 3, le MINEF a enregistré quelques résultats dont les plus éloquents sont :

- Au titre du renforcement du dispositif de protection des ressources fauniques :
  - L'organisation de missions quotidiennes de refoulement de l'éléphant de Boguédia (Département d'Issia) pour apaiser les populations en colère du fait de ses dégâts ;

- L'identification des domaines vitaux de groupes d'éléphants portant des colliers ;
- Le conseil des Directeurs Régionaux dans la gestion des conflits homme-faune ;
- Au niveau de l'aménagement du zoo, de la prévention et de l'éradication des zoonoses, les principales réalisations sont relatives à la réfection quasi-totale du Zoo National d'Abidjan avec l'amélioration et la création de structures techniques et sanitaires pour les animaux et l'installation d'infrastructures récréatives pour les visiteurs.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 14 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2022	
		2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Restaurer et valoriser la faune sauvage</b>				
Proportion d'espèces de faune valorisées	%	1/244	2/244	1/244
Proportion d'espèces menacées d'extinction bénéficiant de programme de restauration	%	1/208	2/208	1/208
<b>Objectif Spécifique 2 : Valoriser les parcs zoologiques</b>				
Taux d'accroissement annuel du nombre de visiteurs	%	-80	30	1217

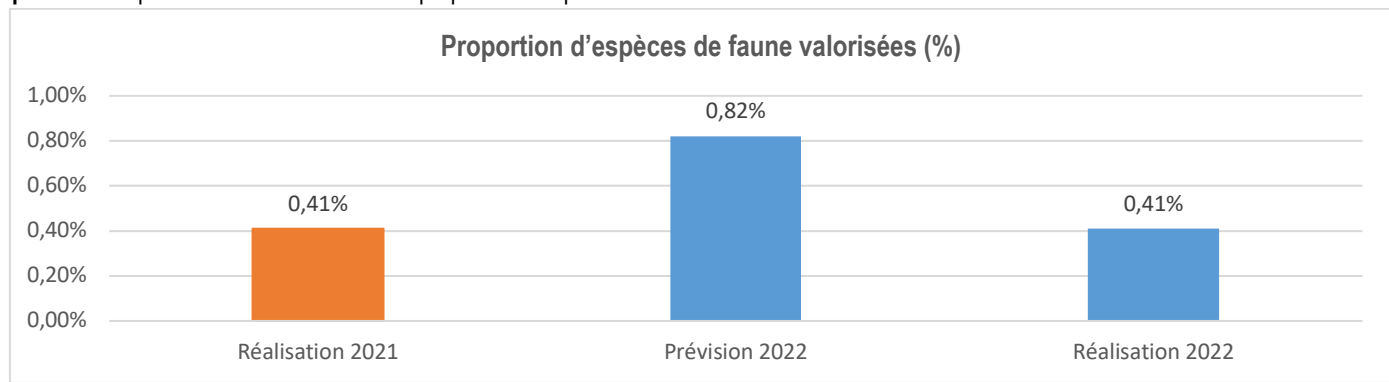
Source : Rapport annuel d'activités MINEF

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 : Restaurer et valoriser la faune sauvage

##### Indicateur 1.1 : Proportion d'espèces de faune valorisées

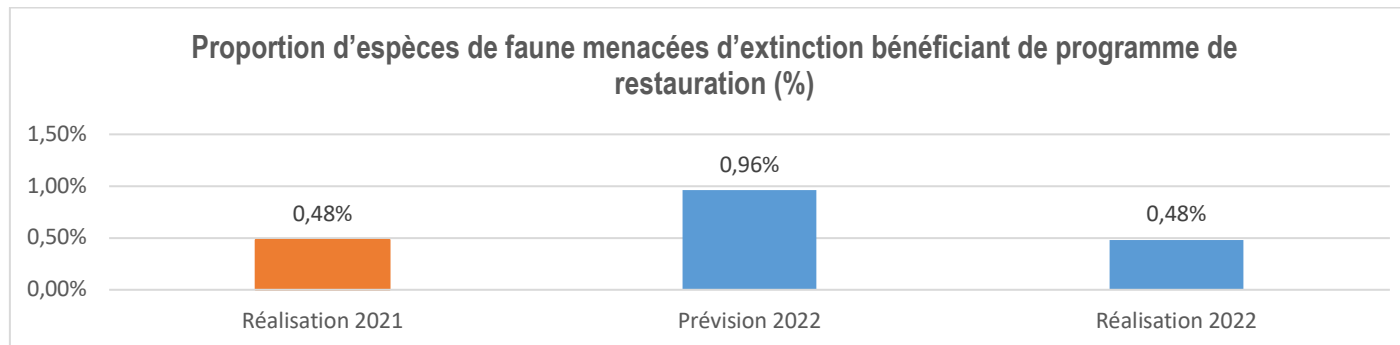
Graphique 15 : Comparaison des données sur la proportion d'espèces de faune valorisées



L'aulacode demeure, à ce jour, la seule espèce de faune sauvage valorisée en élevage. Le projet de promotion de l'élevage des espèces de faune sauvage devait contribuer à atteindre cet objectif (2/244). Cependant, il n'a pas bénéficié de dotation budgétaire en 2022. Cet indicateur n'a pas connu d'amélioration en 2022 en raison de l'absence de dotations budgétaires aux projets faune. Le MINEF compte accentuer la recherche de financements pour relancer ce projet.

### Indicateur 1.2 : Proportion d'espèces de faune menacées d'extinction bénéficiant de programme de restauration

Graphique 16 : Comparaison des données sur la proportion d'espèces de faune menacées d'extinction bénéficiant de programme de restauration

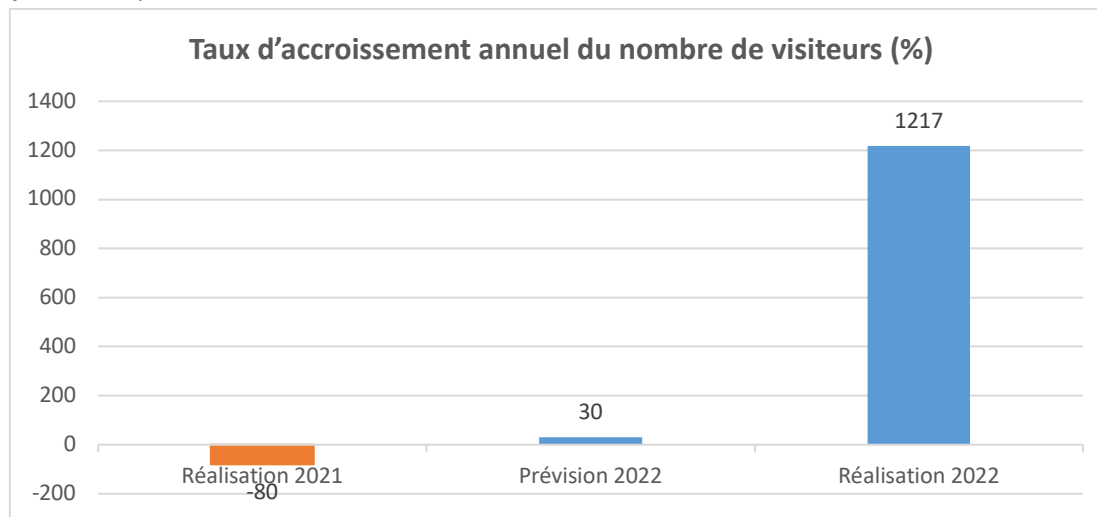


A ce jour, seuls les éléphants disposent de programme de protection à travers la pose de colliers GPS pour suivre leurs déplacements afin de les protéger. Aucune autre espèce menacée n'a bénéficié de programme de protection en raison de l'absence de financement. Cet indicateur n'a pas connu d'amélioration en 2022 en raison de l'absence de dotations budgétaires aux projets faune. Le MINEF compte accentuer la recherche de financements pour relancer ce projet

### Objectif spécifique 2 : Valoriser les parcs zoologiques

#### Indicateur 2.1 : Taux d'accroissement annuel du nombre de visiteurs

Graphique 17 : Comparaison des données sur le taux d'accroissement annuel du nombre de visiteurs



Pour l'année 2021, la prévision d'augmentation du nombre de visiteurs de 30% n'a pas été atteinte du fait de la fermeture du zoo, du 08 septembre 2020 au 20 décembre 2021, pour des travaux de rénovation. Néanmoins, pour le peu de temps d'ouverture avant la fin de l'année 2021 (21 décembre), il a été enregistré 19 685 visiteurs, soit une contreperformance de -80% par rapport à 2020.



En 2022, 259 318 visiteurs ont été enregistrés, soit un taux d'accroissement annuel de 1217% par rapport à l'année 2021. Ce taux est supérieur aux prévisions (30%) car les activités au cours de l'année 2022 ont connu un regain du fait de la forte attractivité liée à la réouverture du ZNA en décembre 2021. En effet, les visites ont été boostées par les nombreuses innovations majeures disponibles pour le public en 2022 (espace de jeux, enclos et bâtiments réhabilités, présence de plus d'animaux, etc).

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

Les aspects positifs ayant contribué à assurer la gestion durable des ressources fauniques sont :

- la finalisation de trois avant-projets de loi et leur transmission au SGG pour démarrer leur processus d'adoption en vue d'améliorer le cadre législatif et réglementaire de la gestion de la faune ;
- l'identification des domaines vitaux de groupes d'éléphants portant des colliers ;
- la protection de l'éléphant de Boguédia contre les menaces des populations ;
- la réhabilitation et la réouverture du Zoo National d'Abidjan.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme 3 sont :

- l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières ;
- l'absence de sanctuaires dédiés à la faune sauvage, ce qui ne permet pas de trouver des solutions définitives aux conflits homme-faune en déplaçant les animaux à problème et sans habitat naturel ;
- l'absence de financement pour la sensibilisation des populations et le soutien aux victimes des conflits homme-faune.
- l'arrêt du financement des deux projets de construction des enclos des lions d'une part et de ceux des crocodiles d'autre part, inscrits au programme d'investissements et nécessaires à la réalisation de l'ensemble des indicateurs de l'objectif spécifique 1.

### IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés observées, les recommandations suivantes doivent être faites à deux niveaux.

A l'endroit du responsable de programme :

- associer et impliquer toutes les parties prenantes de la protection de la faune dans la mise en œuvre du programme, notamment les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations de la Société Civile (OSC), les leaders d'opinions, les autorités locales (administratives, politiques et coutumières) ;
- continuer les travaux en vue du renforcement du cadre réglementaire de protection de la faune et de l'exercice de la chasse ;
- œuvrer au renforcement des capacités d'une part, des agents des Eaux et Forêts sur les techniques de gestion de la faune, et d'autre part des vétérinaires et d'autres spécialistes dans la gestion, la capture et la translocation de la faune sauvage.

A l'endroit des acteurs extérieurs au programme et au Ministère :

- accroître la dotation budgétaire du programme 3 en vue d'un meilleur fonctionnement ;
- affecter une ligne budgétaire aux services déconcentrés pour exécuter les activités du programme 3 ;
- motiver les agents techniques par l'instauration de prime de rendement et autres mesures d'accompagnement nécessaires ;
- mettre en place un mécanisme d'assistance aux populations victimes des dégâts de la faune sauvage.

## CONCLUSION

L'insuffisance et l'indisponibilité des ressources financières en temps requis, compromettent la mise en œuvre du programme 3, qui nécessitent des moyens financiers pour les missions et autres interventions. Aussi, le nombre insuffisant de personnel entraîne un manque de main d'œuvre pour l'exécution des tâches.

L'absence de sanctuaires dédiés à la faune sauvage exacerbe les conflits homme-faune qui deviennent de plus en plus récurrents avec des dégâts des deux côtés. Le manque d'indemnisation entrave considérablement les sensibilisations des populations sur le terrain.

Le relèvement de la dotation budgétaire du programme 3 par un financement conséquent des projets, l'implication effective de tous les acteurs locaux de protection de la faune sauvage, la formation initiale et continue des acteurs techniques et locaux aux techniques de gestion durable de la faune, devraient permettre un meilleur niveau d'atteinte des objectifs du programme 3.

## PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU »

Le programme 4 « Gestion Durable des Ressources en Eau », mis en œuvre par la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), est sous la responsabilité du Directeur Général des Ressources en Eau, Docteur YEO Wonnan Eugène, Ingénieur Principal des Travaux Publics. Il a pris fonction en mars 2023 conformément au Décret n°2023-187 du 22 mars 2023 portant nomination du Directeur Général des Ressources en Eau au Ministère des Eaux et Forêts.

Conformément au décret 2018-36 du 17 janvier 2018 portant organisation du Ministère des Eaux et Forêts, les principales missions de la DGRE concernent la gestion durable des Ressources en eau.

L'exercice de l'année 2022 a été globalement marqué par une excellente reprise des activités après les difficultés liées à la pandémie de la COVID-19 avec ses corolaires au plan socio-économique et sanitaire ainsi que la situation sécuritaire dans les régions du Nord en proie à des menaces terroristes.

Ces missions sont exécutées à travers deux (2) Directions Centrales : la Direction de la Protection et de l'Aménagement des Ressources en Eau (DPARE) et la Direction de l'Evaluation et du Patrimoine Hydraulique (DEPH).

Le présent rapport expose les performances du programme 4 au vu des moyens alloués selon le plan suivant : la stratégie du programme (I), les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 (II), les performances du programme (III) et les perspectives (IV).

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1. Les objectifs du programme

Le programme de gestion durable des ressources en eau vise à « promouvoir une exploitation responsable des ressources en eau ». L'objectif global du programme 4 est d'assurer une gestion rationnelle des ressources en eau, pour la satisfaction des besoins des différents usagers.

Il se décline en deux (02) objectifs spécifiques :

- **Objectif spécifique 4.1** : Mettre en place un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques.
- **Objectif spécifique 4.2** : Protéger les ressources en eau.

#### I.2. Le financement du programme

Natures de dépenses	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements
Programme 4	0	58 584 360	0	2 066 255 915

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

### II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

#### II.1. Exécution du budget

PROGRAMME/NATURES DE DEPENSES	BUDGET ACTUEL	REALISATION	ECART	POURCENTAGE
<b>21091 Gestion Intégrée des Ressources en Eau</b>	2 124 840 275	2 124 840 271	4	100,00%
<b>1 Personnel</b>	-	-	0	0
<b>2 Biens et Services</b>	58 584 360	58 584 356	4	100,00%
<b>3 Transferts</b>	-	-	0	0
<b>4 Investissements</b>	2 066 255 915	2 066 255 915	0	100,00%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023

L'exécution du budget du programme gestion intégrée des ressources en eau s'est faite à 100%.

## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 15** : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2209101 Évaluation, protection et régulation des ressources en eau.	-	-	34 999 337	44 999 995	-	-	-	-	34 999 337	44 999 995
2209102 Mise en œuvre des activités du programme gestion intégrée des ressources en eau	-	-	13 520 264	13 584 361	-	-	2 445 770 665	2 066 255 915	2 459 290 929	2 079 840 276
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 519 601</b>	<b>58 584 356</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 445 770 665</b>	<b>2 066 255 915</b>	<b>2 494 290 266</b>	<b>2 124 840 271</b>

Source : DAFP/MINEF

### Les dépenses liées au personnel sont prises en compte dans le programme 1 « Administration Générale » d'où l'absence d'exécution financière à ce niveau.

L'action 2209101 Évaluation, protection et régulation des ressources en eau a connu une hausse de 28,57% comparativement 2021, cette situation résulte d'un accroissement de 10 000 000 FCFA en 2022, sur l'activité Semaine Nationale de l'Eau à la suite d'un besoin complémentaire obtenu du Ministère du Budget.

L'exécution financière du projet PIDACC est certes à 100%, car elle se fait en transfert, mais, il a accusé un retard dans l'exécution physique pour différentes raisons :

- Le premier décaissement sur le prêt GCF non encore effectif, malgré la transmission des premiers DPD ;
- l'absence des ressources des fonds FEM, pour la mise en œuvre des activités de terrain ;
- le retard dans le traitement des requêtes d'ANO.

Toutefois, grâce aux lobbyings du Ministère des Eaux et Forêts, et du Ministère du Plan et du Développement, les résultats suivants sont constatés :

- La signature des accords nécessaires au décaissement de ces différents fonds par le gouvernement ivoirien, entraînant l'effectivité des premiers décaissements ;
- L'amélioration dans les délais de traitement des ANO par la BAD ; même si les délais demeurent encore un peu long.

## II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 16** : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 11042200092 PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BASSIN DU NIGER (PIDACC)</b>	<b>2019</b>	<b>2024</b>	<b>16 146 511 372</b>	<b>1 501 100 000</b>	<b>2 066 255 915</b>	<b>2 066 255 915</b>
Sur financement intérieur			1 842 827 677	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur			14 303 683 695	1 301 100 000	1 866 255 915	1 866 255 915
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>16 146 511 372</b>	<b>1 501 100 000</b>	<b>2 066 255 915</b>	<b>2 066 255 915</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>1 842 827 677</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>14 303 683 695</b>	<b>1 301 100 000</b>	<b>1 866 255 915</b>	<b>1 866 255 915</b>

Source: DAFP/MINEF

Toute la dotation notifiée pour l'exercice 2022 a fait l'objet de mandats pris en charges y compris les montants relatifs au don et prêt Fonds Vert pour le Climat ou GCF.

Commentaires :

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, tous les montants de crédits autorisés notifiés ont fait l'objet de mandats pris en charge à 100%.

En outre, concernant l'activité « 11042200092 PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BASSIN DU NIGER (PIDACC) », les enveloppes des dons et prêt Fonds Vert pour le Climat ou GCF qui avaient été intégrées en cours d'exercice 2022, d'un montant global de 565 155 965 FCFA ont fait l'objet de mandat PEC.

## II.2. Évolution des effectifs

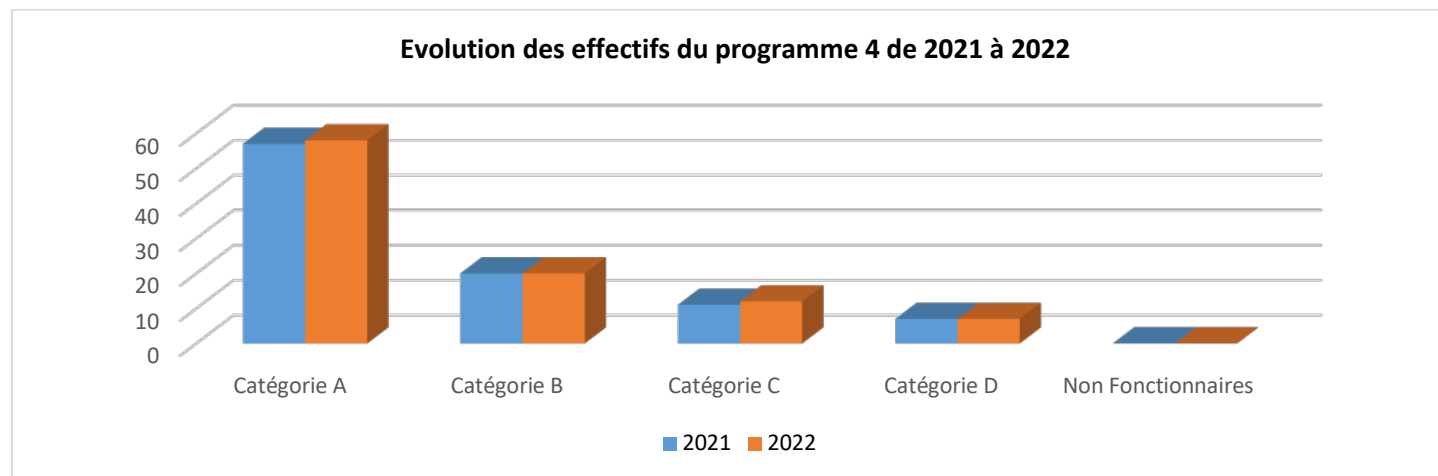
Les effectifs du personnel du programme 4 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 17** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	57	18	44	2	1	58
Catégorie B	20	17	25	1	1	20
Catégorie C	11	17	19	1	0	12
Catégorie D	7	6	06	0	0	7
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>58</b>	<b>94</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>97</b>

Source : Direction des Ressources Humaines et de la Formation (DRHF) MINEF.

**Graphique 18** : Evolution des effectifs du programme 4 de 2021 à 2022



On note au niveau de ce programme une légère augmentation du personnel entre 2021 et 2022 (2,11%) grâce au plaidoyer des différentes structures composant le programme. Néanmoins, le déficit à combler reste encore grand surtout en personnel technique (APVA, MPVA, d'hydrologues/hydrogéologues, hydrauliciens, cartographes, chimistes, informaticien développeur).

Ces dysfonctionnements ne permettent pas aux structures du programme d'être pleinement opérationnelles ce qui a un effet négatif sur les performances.

Il serait préférable de doter le programme de personnel adéquat autant en quantité qu'en qualité afin d'en améliorer l'efficacité.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Concernant le programme « gestion durable des ressources en eau », le MINEF a obtenu plusieurs réalisations majeures.

- Au niveau de la mise en place d'un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques, ce sont :
  - La validation de quatre (4) projets de décrets d'application de la loi portant Code de l'Eau : (i) projet de Décret déterminant les conditions d'octroi, de modification, de renouvellement et de retrait des autorisations relatives aux ressources en eau, aux aménagements, aux ouvrages hydrauliques et aux prélèvements dans le domaine public hydraulique ; (ii) projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un établissement public à caractère administratif, dénommé Agence Nationale de l'Eau de Côte d'Ivoire (ANECl) ; (iii) projet de décret portant organisation et fonctionnement du fonds de gestion des ressources en eau, aménagements et ouvrages hydrauliques, dénommé FGIRE et (iv) le projet de décret fixant l'assiette, le taux et le mode de recouvrement des redevances relatives à l'utilisation des eaux du domaine public hydraulique.
  - l'élaboration des dossiers de délivrance d'autorisations provisoires
  - la réalisation d'activités de sensibilisation et de protection des ressources en eau.
- Au niveau de la protection des ressources en eau, il s'agit de :
  - le renforcement des capacités des agents des structures déconcentrées du MINEF (Directions Régionales et Départementales) sur la gestion durable des ressources en eau ;
  - la réalisation de missions de police à Brofodoumé et Aghien ;
  - la réalisation de la cartographie des ressources en eau des bassins du Niger, Sassandra et Cavally.

## III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 18 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2022	
		2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Mettre en place un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques</b>				
Pourcentage d'autorisations de prélèvement d'eau	%	22	50	38
<b>Objectif Spécifique 2 : Protéger les ressources en eau</b>				
Existence de la carte de dégradation des états de surface	Oui/Non	Non	Non	Non

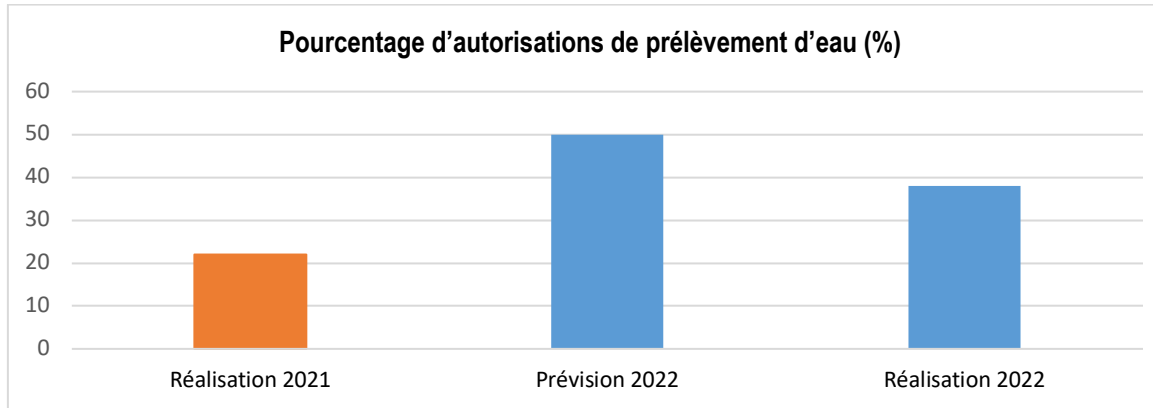
Source : Rapport DGRE 2022

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Objectif spécifique 1. Mettre en place un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques

Indicateur 1.1 : Pourcentage d'autorisations de prélèvement d'eau

**Graphique 19** : Comparaison des données sur le pourcentage d'autorisations de prélèvement d'eau



En 2022, sur 50 dossiers de demandes d'autorisation de prélèvement d'eau à traiter, seulement 19 autorisations de prélèvement d'eau ont été traitées. Le taux de réalisation est donc de 38% et est inférieur à la prévision de 2022 (50%). Cela est dû au fait que certains dossiers comprenaient des irrégularités. Le MINEF compte poursuivre les sensibilisations afin de permettre aux demandeurs d'autorisations de prélèvement de se mettre à jour concernant les dossiers à fournir.

#### **Objectif spécifique 2. Protéger les ressources en eau**

##### **Indicateur 2.1: Existence de la carte de dégradation des états de surface**

Cet indicateur n'est pas applicable pour l'année 2022.

## **V. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

Les éléments positifs majeurs qui ont permis d'assurer une gestion rationnelle des ressources en eau sont :

- les travaux en cours pour l'amélioration du cadre réglementaire ;
- le renforcement des capacités des agents des services déconcentrés ;
- l'actualisation des données sur la qualité des eaux des lagunes Ebrié, Ouladine et Kodjoboué ;
- la réalisation de la cartographie actualisée des bassins nationaux.

Les difficultés observées lors de l'exercice 2022 sont :

- la faiblesse du cadre réglementaire des Ressources en Eau ;
- l'insuffisance des matériels techniques ;
- l'insuffisance des ressources humaines ;
- l'inadaptation des locaux (besoins en locaux à usage de bureaux et plus d'espace pour le laboratoire) ;
- le manque de moyens de mobilité pour les activités de terrain (sensibilisation, contrôle, collecte d'informations, inventaire...) ;
- l'accès difficile aux données produites par les autres structures impliquées dans la gestion de la ressource en eau.

### **IV.2. Recommandations**

Au vu des difficultés rencontrées, des recommandations peuvent être émises à deux niveaux.

- ❖ Le responsable de programme prendra les mesures suivantes :

- poursuivre les travaux sur les décrets d'application du Code de l'eau, la Politique Nationale de l'eau et le PLANGIRE pour l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel ;
- organiser des activités de collaboration avec les structures intervenant sur les ressources en eau ;
- identifier et sensibiliser les structures nationales détentrices de données et d'informations sur les enjeux et opportunités de la mise en place d'un réseau de fournisseurs de données.
  - ❖ A l'endroit des acteurs extérieurs au programme, au Ministère, nous recommandons :
- étoffer le personnel du programme en mettant à disposition du MINEF des agents spécialisés du secteur de l'eau.

## **CONCLUSION**

De nombreuses activités prévues par le programme n'ont pu être réalisées faute de moyens financiers, de mobilité pour les missions de terrains et de personnel pour l'exécution des tâches.

La cible du seul indicateur pouvant être évalué n'a pas été totalement atteinte car des travaux sont en cours afin d'améliorer le cadre réglementaire.

La multiplication des séances de travail avec les autres acteurs liés à la gestion de l'eau, la prise de décrets d'application du code de l'eau et l'amélioration des moyens humains, matériels et financiers devraient permettre de lever les différentes difficultés observées et, ainsi, permettre une amélioration des performances du programme 4 dans les années à venir.

### **CONCLUSION (Générale)**

Les quatre programmes ont été mis en œuvre conformément au DPPD-PAP 2022-2024 élaboré. Toutefois, certaines difficultés telles que l'insuffisance des ressources financières et humaines ont eu tendance à impacter négativement les résultats attendus.

En matière de perspective, le Ministère compte mettre tous les moyens à dispositions des structures responsables pour une mise en œuvre efficace et un suivi régulier des activités afin d'améliorer les réalisations et la collecte des données.





# **SECTION 346 : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE**



## INTRODUCTION GENERALE

La mise en œuvre des activités du Ministère a été marquée par le changement institutionnel avec l'arrivée de Madame la Ministre Françoise REMARCK en remplacement de la Ministre Harlette Badou N'GUESSAN KOUAME en avril 2022 et le retour à l'ancienne dénomination de Ministère de la Culture et de la Francophonie avec l'intégration de la Francophonie comme programme.

Le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement, définit les missions suivantes du Ministère de la Culture et de la Francophonie :

En matière de Culture :

- Promotion d'une industrie culturelle nationale, des Arts et du Spectacle ;
- Préservation et valorisation du patrimoine culturel national ;
- Formation dans les domaines des arts et activités culturelles ;
- Développement des infrastructures culturelles.

En matière de Francophonie :

- Représentation de la Côte d'Ivoire dans les organes de la Francophonie ;
- Promotion et vulgarisation de la Francophonie auprès des populations.

Les changements opérés ont entraîné un réaménagement de l'organisation et du fonctionnement du Ministère à travers :

- la suppression du poste du Directeur Général de la Culture et de celui des Industries Culturelles et Créatives ;
- le retour de la Commission Nationale de la Francophonie (CNF) avec pour conséquence la création d'un nouveau programme ;
- la création d'une nouvelle Direction en charge du Partenariat et des Projets.

Par ailleurs, le Ministère a été éligible au troisième Contrat de Désendettement et de Développement (3ème C2D) en vue de booster le développement des Industries Culturelles et Créatives (ICC) en Côte d'Ivoire. Avec le rattachement de la Francophonie en avril 2022, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a fonctionné, au cours de l'exercice, avec cinq (05) programmes.

Outre le Cabinet, les Directions et Services qui lui sont rattachés, le Ministère en charge de la Culture comptait 02 Directions Générales, 09 Directions centrales, 12 structures sous-tutelle et assimilées, 32 Directions Régionales et 13 autres Services Extérieurs (Cf. décret n°2021-470 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle).

En 2022, les activités de l'ensemble des programmes du Ministère ont été menées conformément au pilier 1 du Plan National de Développement (PND) « accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement des grappes ». Dans cette perspective, la coopération, la diplomatie culturelle et la francophonie ont constitué des chantiers pour une meilleure captation des offres et une promotion des industries culturelles et Créatives (ICC).

Elles ont été également marquées par le changement institutionnel avec le retour de la Francophonie au Ministère en charge de la Culture d'une part, et d'autre part, la valorisation du patrimoine culturel national avec les cérémonies relatives au retour prochain du Djidji Ayôkwè (tam-tam parleur des Atchans), dans un contexte de covid-19 allégé par la mise en œuvre des mesures sanitaires et la reprise des activités culturelles.

L'année 2022 a vu l'exécution du budget caractérisée par une bonne collaboration avec l'Administration du Budget et un niveau satisfaisant de fonctionnement du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE).

L'on note également le renforcement du dispositif de gestion des Marchés Publics, à travers l'application du décret n° 2021-909 du 22 décembre 2021 fixant les modalités d'exécution des crédits budgétaires dans le cadre des procédures prévues par le code des Marchés Publics (allègement de seuils de passation des marchés).

Le Rapport Annuel de Performance du Ministère de la Culture et de la Francophonie se compose de six (06) parties. La première partie est dédiée au Ministère et comprend la présentation générale, la performance générale et le financement global du Ministère. Les cinq (05) autres parties sont dévolues aux programmes qui le composent et comprennent la présentation de la stratégie, les réalisations au cours de l'exercice 2022, la performance et les perspectives du programme.

## **PARTIE I : LE MINISTERE**

### **I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE**

#### **I.1. Architecture programmatique du Ministère**

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie comprend cinq (05) programmes déclinés en 15 actions et 120 activités.

**Tableau 214: Récapitulatif des actions et activités par programme**

<b>Programmes</b>	<b>Actions</b>	<b>Activités</b>
Programme 1 : Administration Générale	04	57
Programme 2 : Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives	04	30
Programme 3 : Patrimoine Culturel	03	16
Programme 4 : Enseignement Artistique et Culturel	03	13
Programme 5 : Francophonie	01	04
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>120</b>

## I.2. Politique ministérielle

### Principales orientations stratégiques :

- le renforcement de la gouvernance du secteur et son rayonnement dans le monde ;
- le développement des industries culturelles pour la création de richesses et de l'emploi ;
- la préservation, la valorisation de la gouvernance culturelle et l'accessibilité du patrimoine dans toutes ses composantes au grand public ;
- l'amélioration de l'attractivité de l'enseignement culturel et son insertion dans le paysage éducation-formation ivoirien et international ;
- l'insertion professionnelle des diplômés ;
- la mise en place d'un dispositif de renforcement et de positionnement de la Côte d'Ivoire dans l'espace francophone (cf. **DPPD-PAP 2022-2024 du Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie**).

### Résultats stratégiques :

- la gouvernance du ministère et la coopération culturelle sont renforcées ;
- la rentabilité économique des industries culturelles et créatives est accrue ;
- le patrimoine culturel national est promu ;
- l'enseignement artistique et culturel est performant et accessible à un plus grand nombre de jeunes ;
- les actions de la Francophonie sont promues et vulgarisées (cf. **DPPD-PAP 2022-2024 du Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie**).

### Objectifs globaux :

- renforcer la gouvernance du ministère et la coopération culturelle ;
- améliorer la rentabilité économique des industries culturelles et créatives ;
- promouvoir le patrimoine culturel national ;
- améliorer la performance du système éducation-formation artistique et culturelle ;
- renforcer la visibilité de la francophonie (cf. **DPPD-PAP 2022-2024 du Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie**).

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie est organisé en cinq (05) programmes soutenus par cinq (05) objectifs globaux décomposés en neuf (09) objectifs spécifiques. Ces objectifs sont mesurés par trente et un (31) indicateurs et trente et un (31) cibles associées.

**Tableau 215: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère**

Composantes	Programmes	Objectifs globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	5	5	9	31	31

## II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 216 : Bilan des données globales du cadre de performance

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS) (A)	Nombre de cibles atteintes (liés aux indicateurs et OS) (B)	Taux moyen de réalisation des indicateurs (B/Ax100)
P 1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer le cadre institutionnel et juridique et veiller à la coordination et au rayonnement de la culture ivoirienne à l'international.	2	2	100%
	OS 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières.	4	4	100%
P 2 : Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives	OS 1 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des industries culturelles et créatives	2	1	50%
	OS 2 : Améliorer l'expression des diversités culturelles	2	1	50%
P 3 : Patrimoine Culturel	OS 1 : Sauvegarder les biens du patrimoine culturel national	5	5	100%
	OS 2 : Valoriser les biens du patrimoine culturel sauvegardés	3	3	100%
P 4 : Enseignement Artistique et Culturel	OS 1 : Améliorer l'accessibilité à l'éducation-formation artistique et culturelle	3	2	66%
	OS 2 : Améliorer la qualité de la formation artistique et culturelle	7	4	57%
P 5 : Francophonie	OS 1 : Promouvoir et vulgariser les actions de la Francophonie en Côte d'Ivoire	3	2	66%
<b>TOTAL</b>		<b>31</b>	<b>24</b>	<b>77,42%</b>

### Commentaire :

Au total, sur les 31 cibles associées aux indicateurs, 23 ont été atteintes soit un taux de réalisation de 74,19%. Ce niveau de performance est globalement satisfaisant. Cependant, des difficultés de collecte de données existent au niveau du programme 2 en raison de la formulation de certains indicateurs.

Au titre des réalisations de 2022, on note les résultats suivants :

- L'adoption en Conseil des Ministres et en Commission à l'Assemblée Nationale du projet de loi portant protection du patrimoine culturel national ;
- La signature d'un contrat de prêt à usage avec l'entreprise « Société Générale Côte d'Ivoire (SGCI) » pour la restauration de l'ancien hôtel des postes et douanes, dans le cadre de la sauvegarde et de la valorisation de la ville historique de Grand-Bassam ;
- L'organisation en Côte d'Ivoire de la CANEX WEEK END en partenariat avec AFREXIMBANK et le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME qui a permis la signature d'environ deux cent milliards (200.000.000.000) FCFA d'accords d'affaires pour le développement du secteur culturel et créatif, en Afrique ;
- La signature de deux (02) mémorandums (INSAAC- Académie des Beaux-arts de Venise / INSAAC - Institut des Beaux-arts de Mexico) pour le développement de la formation artistique et culturelle.

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 217 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>13 046 939 864</b>	<b>15 462 441 183</b>	<b>14 825 390 528</b>	<b>637 050 655</b>	<b>95,88%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>13 046 939 864</b>	<b>15 462 441 183</b>	<b>14 825 390 528</b>	<b>637 050 655</b>	<b>95,88%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	13 046 939 864	15 462 441 183	14 825 390 528	637 050 655	95,88%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
<b>2 CHARGES</b>	<b>13 046 939 864</b>	<b>15 462 441 183</b>	<b>14 825 390 528</b>	<b>637 050 655</b>	<b>95,88%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>7 883 617 665</b>	<b>8 564 070 726</b>	<b>8 560 355 640</b>	<b>3 715 086</b>	<b>99,96%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	7 883 617 665	8 560 355 642	8 560 355 640	2	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	3 715 084	0	3 715 084	0%
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>1 485 591 236</b>	<b>1 827 664 299</b>	<b>1 599 658 653</b>	<b>228 005 646</b>	<b>87,52%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>2 212 180 336</b>	<b>3 915 752 036</b>	<b>3 915 752 036</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
2.3.1 Transferts courants	2 212 180 336	3 915 752 036	3 915 752 036	0	100%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
<b>2.4 Investissement</b>	<b>1 465 550 627</b>	<b>1 154 954 122</b>	<b>749 624 199</b>	<b>405 329 923</b>	<b>64,91%</b>
2.4.1 Trésor	1 465 550 627	1 154 954 122	749 624 199	405 329 923	64,91%
2.4.2 Financement extérieur					
Emprunts					
<b>TOTAL</b>	<b>13 046 939 864</b>	<b>15 462 441 183</b>	<b>14 825 390 528</b>	<b>637 050 655</b>	<b>95,88%</b>

Source : Situation d'exécution SIGOBE-DGBF

En 2022, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a bénéficié d'un budget initial de **13 246 228 060 FCFA**. Cette dotation a connu une augmentation de **2 216 213 123 FCFA** faisant passer le budget à **15 462 441 183 FCFA**, exclusivement sur ressources intérieures. La hausse observée s'explique par une augmentation des dépenses de personnel de **1 653 695 825 FCFA** (soit 23,93%), de transferts de l'ordre de **470 332 472 FCFA** (soit 13,65%) et d'investissements de **278 972 071 FCFA** (soit 31,85%)<sup>3</sup>.

Le budget actuel de **15 462 441 183 FCFA** pour les cinq (05) programmes a été exécuté à hauteur de **14 825 390 528 FCFA** soit 95,88% repartit comme suit :

- Personnel : 8 560 355 640 FCFA soit **99,96%** ;
- Biens et Services : 1 599 658 653 FCFA soit **87,52%** ;
- Transfert : 3 915 752 036 FCFA soit **100%** ;
- Investissement : 749 624 199 FCFA soit **64,91%**.

L'exécution des crédits de Personnels, de Biens et Services et de Transferts par les programmes a été satisfaisante. Cependant, les crédits alloués aux Investissements ont connu un taux d'exécution moyen de 64,91% dû aux difficultés rencontrées dans l'exécution des marchés.

<sup>3</sup> Les calculs sont faits sur la base des budgets votés et actuels

## PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

### INTRODUCTION

La Responsabilité du Programme « Administration Générale » est assurée par Monsieur Sakro Florent GALATY, Directeur de Cabinet, depuis juillet 2021.

Le Programme « Administration Générale » est chargé de :

- coordonner et animer l'ensemble des activités du Ministère ;
- gérer les ressources humaines, matérielles et financières du Ministère ;
- planifier, suivre et évaluer les activités du Ministère ;
- élaborer et mettre en œuvre la politique de communication interne et externe du Ministère.

Au titre de l'exercice 2022, un nouveau décret n°2022-988 du 21 décembre 2022 portant Organisation du Ministère de la Culture et de la Francophonie a été signé. Cependant, le nouveau décret ayant été pris en fin d'année, le ministère a dû fonctionner avec le décret n°2021-470 du 08 septembre 2021 portant Organisation du Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle.

On note également la nomination de nouveaux Responsables d'Unités Opérationnelles et la désignation d'un intérimaire à la tête de la Cellule de Passation des Marchés Publics.

Le Rapport Annuel de Performance du Programme « Administration Générale » s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du Programme ;
- Réalisations du Programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du Programme ;
- Perspectives.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1 Objectif du programme

<b>Objectif Global :</b> Renforcer la gouvernance du ministère et la coopération culturelle	<b>Objectifs Spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer le cadre institutionnel et juridique et veiller à la coordination et au rayonnement de la culture ivoirienne à l'international ;</li><li>- Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières.</li></ul>	<b>Résultats Stratégiques :</b> La gouvernance du ministère et la coopération culturelle sont renforcées	<b>Actions :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Coordination et animation du Ministère ;</li><li>- Planification, programmation et suivi-évaluation ;</li><li>- Gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;</li><li>- Information et communication.</li></ul>
------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### I.2 Financement du programme

Le budget actuel du programme « Administration Générale » d'un montant de **8 119 009 604 FCFA** est reparti comme suit :

- Personnel : 6 647 007 150 FCFA soit 81,87% ;
- Biens et services : 1 452 002 634 FCFA soit 17,88% ;
- Investissements : 19 999 820 FCFA soit 0,25%.



De 2021 à 2022, les ressources allouées au programme sont passées de **7 185 239 184 FCFA** à **8 119 009 604 FCFA** soit une augmentation de **933 770 420 FCFA** portant sur les crédits de Personnel et des Biens et Services.

Le programme « Administration Générale » a bénéficié, au titre de l'exercice 2022, d'un budget voté de **6 670 684 904 FCFA**. Il est passé à **8 119 009 604 FCFA** soit une hausse de **1 448 324 700 FCFA**, due essentiellement à l'accroissement des dépenses de Personnel (SE DRMGB).

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Pour ce qui concerne l'exécution au titre de la gestion 2022, le taux d'exécution budgétaire est de **97,25%**, ce qui correspond à **7 895 488 627 FCFA**.

L'écart constaté dans le programme 1, d'un montant de **223 520 977 FCFA**, est dû au plafonnement des dépenses de Biens et Services.

**Tableau 218: Exécution du budget par nature de dépenses du Programme 1**

Unités	2022				
	Initial	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2.1 Personnel</b>	5 147 007 150	6 647 007 150	6 646 892 064	115 086	<b>99,99%</b>
<b>2.2 Biens et Services</b>	1 503 677 754	1 452 002 634	1 228 596 743	223 405 891	<b>84,61%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	0	0	0	0	
<b>2.4 Investissement</b>	20 000 000	19 999 820	19 999 820	0	<b>100%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 670 684 904</b>	<b>8 119 009 604</b>	<b>7 895 488 627</b>	<b>223 520 977</b>	<b>97,25%</b>

Source : Situation d'exécution SIGOBE-DGBF

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 219: Exécution financière par action du Programme 1**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination et animation du ministère	0	0	389 654 656	376 060 709	0	0	0	0	<b>389 654 656</b>	<b>376 069 709</b>
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	6 990 000	6 999 900	0	0	20 000 000	19 999 820	<b>26 990 000</b>	<b>26 999 720</b>
Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières.	5 949 508 902	6 646 892 064	730 822 800	817 536 134	0	0	0	0	<b>6 680 331 702</b>	<b>7 464 428 198</b>
Action 4 : Information et communication	0	0	5 540 000	28 000 000	0	0	0	0	<b>5 540 000</b>	<b>28 000 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 949 508 902</b>	<b>6 646 892 064</b>	<b>1 133 007 456</b>	<b>1 228 596 743</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 000 000</b>	<b>19 999 820</b>	<b>7 102 516 358</b>	<b>7 895 488 627</b>

Source : RAP 2021 / Situation d'exécution SIGOBE-DGBF

### Commentaire :

#### Au titre de l'action Coordination et animation du ministère

De 2021 (389 654 656 FCFA) à 2022 (376 060 709 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action a connu une baisse de 13 584 947 FCFA localisée au niveau des Biens et Services. En 2022, le budget actuel alloué à l'action est d'un montant de 460 338 213 FCFA exécuté à hauteur de 376 060 709 FCFA soit 84,61% pour la coordination, l'animation, la supervision des structures du ministère en régions et en centrale ainsi que la prise en charge des frais d'abonnement du ministère.

### Au titre de l'action Planification, programmation et suivi-évaluation

De 2021 (26 990 000 FCFA) à 2022 (26 999 720 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action n'a pas connu de réelle augmentation. En 2022, sur un budget actuel de 26 999 720 FCFA alloué à l'action, 26 999 720 FCFA ont été exécutés, soit 100 %. Ces dépenses comprennent les biens et services (6 999 900 FCFA) et les investissements (19 999 820 FCFA).

Les dépenses en Biens et Services ont contribué à la réalisation d'activités de planification, de suivi et d'évaluation du Ministère. Les dépenses d'Investissements ont permis la poursuite du projet « Mise en place d'un système informatisé de collecte et de gestion de données statistiques culturelles ».

### Au titre de l'action Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

De 2021 (6 680 331 702 FCFA) à 2022 (7 464 428 198 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action a connu une augmentation de 784 096 496 FCFA. Cette hausse est visible au niveau du Personnel (697 383 162 FCFA) et des Biens et Services (86 713 334 FCFA). L'évolution des crédits de Personnel est due à l'accroissement de l'effectif du personnel et à la revalorisation des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat décidée par le Président de la République, en Août 2022.

En 2022, le budget actuel alloué à l'action est d'un montant de 7 603 671 671 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 7 464 428 198 FCFA soit un taux d'exécution de 98,17 %. Les dépenses de personnel ont permis la rémunération des fonctionnaires et agents de l'Etat. Les dépenses en biens et services ont servi à la prise en charge des frais de gardiennage et d'entretien des locaux des services centraux, à l'acquisition de dix (10) véhicules (05 voitures et 05 motos), et au renforcement des capacités des agents.

### Au titre de l'action Information et communication

De 2021 (5 540 000 FCFA) à 2022 (28 000 000 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action a connu une augmentation de 22 460 000 FCFA localisée au niveau des Biens et Services. Cette hausse de 405,42 % est due à la mise en place d'un projet de Prêt à Diffuser (PAD) et de Publi-reportage des activités du Ministère de la Culture et de la Francophonie.

En 2022, le budget actuel alloué à l'action, d'un montant de 28 000 000 FCFA, a été exécuté à 100%. Les dépenses en biens et services ont permis la prise en charge de la couverture médiatique des activités, la mise en place et l'animation du site web du ministère.

#### II.1.2 Suivi des investissements du programme

**Tableau 220: Exécution des investissements du Programme 1**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Mise en place d'un système informatisé de collecte et de gestion de données statistiques culturelles</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>182 000 000</b>	20 000 000	19 999 820	19 999 820
Sur financement intérieur			<b>182 000 000</b>	20 000 000	19 999 820	19 999 820
Sur financement extérieur			<b>0</b>	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			<b>182 000 000</b>	20 000 000	19 999 820	19 999 820
Total sur financement intérieur			<b>182 000 000</b>	20 000 000	19 999 820	19 999 820
Total sur financement extérieur			<b>0</b>	0	0	0

Source : DPSEC / Situation d'exécution SIGOBE-DGBF

#### Commentaire :

Le projet « **Mise en place d'un système informatisé de collecte et de gestion de données statistiques culturelles** » d'un coût total de 182 000 000 FCFA a démarré en 2020 et devrait s'achever en 2021, soit une durée d'exécution de deux (02) ans selon la programmation PIP. Le projet a bénéficié d'une prise en charge de 6 769 488 FCFA et de 20 000 000 FCFA respectivement en 2020 et 2021.

Ces montants ont servi à l'Etude conceptuelle du projet (études et recherches documentaires). Cette étude a consisté en la réalisation de deux documents, à savoir, le cahier des charges de la mise en place du système informatisé et le cahier des charges de collecte de données pour la production des statistiques culturelles.

Au titre de l'exercice 2022, le projet a bénéficié d'une dotation de 19 999 820 FCFA. Cette dotation a servi à la poursuite de l'étude conceptuelle du projet à travers la réalisation de l'étude technique et descriptive du progiciel (cadrage technique du projet) avec la production d'un rapport ainsi que la production des statistiques culturelles de l'année 2020.

A ce jour, la prise en charge totale depuis le démarrage du projet s'élève à 46 769 308 FCFA soit un taux d'exécution financière de 25,69% après trois (03) ans d'exécution. Les différents montants alloués ont servi à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> composante « Etudes » pour un taux d'exécution physique global de 45%.

Le faible taux de financement de ce projet résulte de l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire attribué aux projets d'investissements non cofinancé. La prise en compte de ce projet dans les actions prioritaires 2023 du Ministère de la Culture et de la Francophonie, avec l'octroi de la totalité des crédits restants (135 230 512 FCFA) permettront son achèvement en 2023.

## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme « Administration Générale » s'élèvent à 1029 personnes et sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 221: Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 1**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	426	383	383	383	08	801
<b>Catégorie B</b>	137	17	17	17	13	141
<b>Catégorie C</b>	29	05	05	05	01	33
<b>Catégorie D</b>	21	03	03	03	01	23
<b>Non Fonctionnaires</b>	31	00	00	00	00	31
<b>TOTAL</b>	<b>644</b>	<b>408</b>	<b>408</b>	<b>408</b>	<b>23</b>	<b>1029</b>

Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

### Commentaire :

L'effectif du Programme 1 « Administration Générale » est passé de 644 agents à 1029 agents de 2021 à 2022, soit une hausse de 37,41% correspondant à 385 agents, essentiellement des catégories A et B. Cela s'explique par le recrutement des enseignants en Arts et culture (Professeurs de lycée et de collège) affectés dans les différents services de l'Administration centrale et dans les Directions régionales, dans l'attente de l'ouverture du LEA de Yamoussoukro, du CTA A de Korhogo et du CENATELPAC. L'achèvement de la construction des différents établissements ci-dessus cités va permettre le redéploiement du personnel enseignant.

Le recrutement de nouveaux agents et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme notamment en matière de coordination et d'animation des actions du ministère.

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En 2022, le Programme 1 a réalisé les activités suivantes :

### En matière de coordination et d'animation :

- En 2022, deux (02) projets de lois et un (01) projet de décret ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour enrôlement. Il s'agit du projet de loi portant protection du patrimoine culturel national qui a été adopté en Conseil des Ministres puis en commission à l'Assemblée Nationale. Il sera transmis au Sénat pour adoption finale. Le projet de loi portant promotion et développement des langues nationales a été également adopté en Conseil de Gouvernement. Un nouveau décret portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et de la Francophonie a été signé en décembre 2022 ;
- Pour accentuer sa diplomatie culturelle, le Ministère a participé à plusieurs festivals et rencontres culturelles à l'étranger et en Côte d'Ivoire. Au titre de la diplomatie culturelle, l'on note : un accord de coopération culturelle signé entre le Ministère en charge de la Culture et la République du Congo et 2 mémorandums signés entre l'académie des Beaux-arts de Venise et l'Ecole des Beaux-Arts d'Abidjan et entre l'Institut des Beaux-arts de Mexico et l'INSAAC. Deux (02) autres accords sont préparés et prêts pour signature (Afrique du Sud et Iran) ;
- L'éligibilité du Ministère au troisième Contrat de Désendettement et de Développement dont le montant est évalué à 11 000 000 000 FCFA.

**Résultats** : ces acquis ont permis de mieux structurer le secteur des Arts et de la Culture et renforcer la coopération culturelle.

**En matière de planification, de programmation et de suivi-évaluation :**

- Le Ministère s'est attelé à répondre à toutes les problématiques de développement voulu par le gouvernement. Ainsi, les rapports périodiques de suivi du PND et celui du Plan de travail Gouvernemental (PTG) ont été produits ;
- Dans le cadre de la réalisation du projet de mise en place du système informatisé de collecte de données statistiques culturelles, les études se sont poursuivies avec la réalisation de l'étude technique et descriptive du progiciel dont un rapport est produit.

**Résultats** : Les activités du Ministère sont régulièrement suivies et évaluées et quelques statistiques sont produites pour l'information des populations.

**En matière d'information et de communication :**

- La couverture médiatique des événements et manifestations culturelles organisés par le ministère ou ceux dont il est partie prenante, ont bénéficié de Prêts à Diffuser. Par ailleurs, le site internet du Ministère ainsi que sa page Facebook sont constamment visités. Le nombre de visiteurs journaliers sur le site Web avoisine 200 000 et le nombre d'abonnés sur la page Facebook est passé de 18 000 à 35 000.

**Résultats** : les activités du MCF ont connu plus de visibilité auprès du grand public.

**En matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières :**

- Le plan de formation du Ministère a été réalisé à 100% avec trois (3) sessions de renforcement des capacités au profit des Directeurs et Sous-directeurs, des nouveaux agents et des secrétaires ;
- Le plan de passation des marchés publics a aussi été réalisé à 100% et les marchés exécutés.

**Résultats** : amélioration des conditions de travail et de la performance des personnels de l'administration culturelle.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 222: Evolution des indicateurs du Programme 1**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022		Cibles	
		2020	2021	Prévision	Réalisation	2023	2024
<b>Objectif Spécifique 1</b> : Améliorer le cadre institutionnel et juridique et veiller à la coordination et au rayonnement de la culture ivoirienne à l'international							
IP 1.1 : Proportion de projet de textes soumis	Proportion	2/5	14/15	3/5	3/5	4/5	5/5
IP 1.2 : Taux de croissance des prestations artistiques et culturelles ivoiriennes à l'international (DCC)	%	-72,13%	6,54%	6,49%	412,93%	8%	10%
<b>Objectif Spécifique 2</b> : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières.							
IP 2.1 : Taux de réalisation du plan de formation du Ministère (DRH)	%	15%	37,78%	50%	100%	75%	100%
IP 2.2 : Taux d'exécution du budget (DAF)	%	81%	99,37%	85%	95,88%	85%	90%
IP 2.3 : Taux d'exécution du plan de passation des marchés (CPMP)	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
IP 2.4 : Taux de satisfaction des besoins en véhicules des directions (SGP-DAF)	%	25%	25%	30%	100%	60%	100%

Source : RAP 2021 et DPPD – PAP 2022-2024

#### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1** : Améliorer le cadre institutionnel et juridique et veiller à la coordination et au rayonnement de la culture ivoirienne à l'international

Les projections ont été atteintes au cours de l'année 2022.

**Indicateur 1** : Proportion de projets de textes soumis

Indicateur : Proportion de projets de textes soumis ;

Mode de calcul : Nombre de projets de textes soumis / nombre total de projet de textes prévus ;

Situation de référence : 14/15 en 2021 ;

Valeurs cibles : 3/5 en 2022, 4/5 en 2023, 5/5 en 2024 ;

Source des données : Direction de la Réglementation et du Contentieux (DRC) ;

Analyse : Il s'agit d'évaluer le nombre de projets de textes élaborés et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour signature. Cet indicateur s'obtient par le ratio : nombre de projets de textes soumis / nombre total de projet de textes prévus.

En 2021, il a été réalisé une proportion de 14/15 pour cet indicateur.

En 2022, le résultat programmé qui était de 3/5 est atteint. En effet, (02) projets de lois et un (01) projet de décret prévus ont été soumis au Secrétariat Général du Gouvernement pour signature, à savoir : la loi portant protection du Patrimoine Culturel, la loi portant promotion et développement des langues nationales et le décret portant organisation du Ministère de la Culture et de la Francophonie. La cible prévue pour cet indicateur a été atteinte à 100%. Pour les années 2023 et 2024, il s'agira de poursuivre le renforcement du dispositif législatif du secteur de la culture.

### **Indicateur 2 : Taux de croissance des prestations artistiques et culturelles ivoiriennes à l'international**

Indicateur : Taux de croissance des prestations artistiques et culturelles ivoiriennes à l'international ;

Mode de calcul :  $((\text{Valeur année N} - \text{valeur année N-1}) / \text{valeur année N-1}) \times 100$  ;

Situation de référence : 6,54% en 2021 ;

Valeurs cibles : 6,49% en 2022, 8% en 2023, 10% en 2024 ;

Source des données : Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle (DPIMFAS) ;

Analyse : Il s'agit de la variation d'une année à l'autre du nombre de prestations artistiques et culturelles ivoiriennes à l'international. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle (DPIMFAS). Il s'obtient comme suit :  $((\text{valeur année N} - \text{valeur année N-1}) / \text{valeur année N-1}) \times 100$ .

En 2021, le taux enregistré au niveau des prestations artistiques et culturelles ivoiriennes à l'international a été de 6,54% pour une prévision de 6,49%, d'où une hausse sensible de 0,05%.

En 2022, sur une prévision de 6,49%, il a été réalisé 412,93%, soit une performance de 406,44%. L'indicateur a évolué comparativement à l'année 2021. En effet, 529 autorisations de sorties ont été enregistrées contre 116 en 2021.

Cette performance est due à la reprise des activités culturelles et artistiques ivoiriennes à l'international avec l'assouplissement des mesures liées à la crise sanitaire (COVID 19). La période d'inactivité due à la pandémie a favorisé une floraison de la créativité artistique augmentant les offres d'expressions culturelles. Aussi, l'environnement post COVID 19, favorable à l'organisation d'activités culturelles au niveau international, a permis aux artistes ivoiriens de réaliser et de participer à diverses activités culturelles à l'extérieur de la Côte d'Ivoire. A cela s'ajoute la forte demande des artistes ivoiriens à l'étranger.

### **Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières**

Les cibles fixées ont été atteintes.

### **Indicateur 3 : Taux de réalisation du plan de formation du ministère**

Indicateur : Taux de réalisation du plan de formation du ministère ;

Mode de calcul :  $(\text{Nombre de formations réalisées} / \text{nombre total de formations prévues}) \times 100$  ;

Situation de référence : 37,78% en 2021 ;

Valeurs cibles : 50% en 2022, 75% en 2023, 100% en 2024 ;

Source des données : Direction des Ressources Humaines (DRH) ;

Analyse : Il s'agit de mesurer la progression du planning de formation qui a été défini au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat, du Ministère de la Culture et de la Francophonie. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction des Ressources Humaines (DRH). Il s'obtient par le rapport : (nombre de formations réalisées / nombre total de formations prévues) x 100.

En 2021, il a été réalisé un taux de 37,78% pour cet indicateur par rapport à la prévision de 20%.

En 2022, l'indicateur, « taux de réalisation du plan de formation du Ministère » fait ressortir une réalisation à 100%. Les trois (03) ateliers de renforcement des capacités prévus en 2022 ont été réalisés. Il s'agit de la formation des Directeurs et Sous-Directeurs portant sur le management de l'administration publique, de la formation des nouveaux fonctionnaires sur les droits et obligations du fonctionnaire et sur la procédure disciplinaire et de la formation des secrétaires sur le classement et l'archivage électronique des documents au secrétariat. Ces trois (03) formations ont permis l'atteinte de la cible prévisionnelle de 50%.

Aussi, en vue de permettre à la totalité des directeurs, des chefs de service et des agents de bénéficier d'un renforcement de capacités à court terme (2023), une dotation budgétaire conséquente est nécessaire.

#### **Indicateur 4 : Taux d'exécution du budget**

Indicateur : Taux d'exécution du budget ;

Mode de calcul : (Total liquidation (ordonnancement) / total budget actuel) x 100 ;

Situation de référence : 99,37% en 2021 ;

Valeurs cibles : 85% en 2022, 85% en 2023, 90% en 2024 ;

Source des données : Direction des Affaires Financières (DAF) ;

Analyse : Il s'agit du rapport entre le budget exécuté (ordonnancé) et le budget total alloué au ministère. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction des Affaires Financières (DAF). Il s'obtient par le ratio : (total liquidation (ordonnancement) / total budget actuel) x 100.

En 2021, il a été réalisé un taux de 99,37% pour cet indicateur contre 97% prévu initialement comme cible.

Pour l'année 2022, pour une cible prévisionnelle de 85%, l'on note une exécution budgétaire à hauteur de 95,88% soit une performance de 10,88% par rapport à la cible initiale. Cette amélioration se justifie par une maîtrise des règles et procédures d'exécution budgétaires. En effet, les ateliers de renforcement des capacités (Rentrée budgétaire 2022, Atelier de finalisation du DPPD-PAP, etc.) ainsi que les réunions mensuelles de travail dans le cadre du dialogue de gestion (RFFIM, RPROG, RBO et RUO) organisés par la Direction des Affaires Financières (DAF) et les sessions de formations organisées par la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) sur le budget-programmes au profit des acteurs budgétaires du MCF ont contribué à l'atteinte de cette performance.

#### **Indicateur 5 : Taux d'exécution du plan de passation des marchés**

Indicateur : Taux d'exécution du plan de passation des marchés ;

Mode de calcul : (Nombre de marchés passés / Nombre de marchés prévus) X 100 ;

Situation de référence : 100% en 2021 ;

Valeurs cibles : 100% en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024 ;

Source des données : Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP) ;

Analyse : Il s'agit du rapport entre le nombre de marchés passés et le nombre de marchés prévus par an. Cet indicateur est collecté auprès de la Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP). Il s'obtient par le ratio : (nombre de marchés passés / nombre de marchés prévus) X 100.

En 2021, il a été réalisé un taux de 100% pour cet indicateur contre 60% prévu initialement comme cible.

En 2022, au niveau de l'indicateur « taux d'exécution du plan de passation des marchés » la cible de 100% prévue, a été atteinte au premier semestre. Le plan de passation de marché a été exécuté conformément à la planification faite en début d'année.

#### **Indicateur 6 : Taux de satisfaction des besoins en véhicules des Directions**

Indicateur : Taux de satisfaction des besoins en véhicules des directions ;

Mode de calcul : (Nombre de besoins en véhicules satisfaits / nombre total de besoins en véhicules exprimés) x 100 ;

Situation de référence : 25% en 2021 ;

Valeurs cibles : 30% en 2022, 60% en 2023, 100% en 2024 ;

Source des données : Direction des Affaires Financière (DAF) et Service de Gestion du Patrimoine (SGP) ;

Analyse : Il s'agit du nombre de directions équipées en véhicules par rapport à l'ensemble des directions du ministère ayant exprimé des besoins en véhicules. Il s'obtient par le ratio : (Nombre de besoins en véhicules satisfaits / nombre total de besoins en véhicules exprimés) x 100. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction des Affaires Financières (DAF) et du Service de Gestion du Patrimoine (SGP).

En 2021, il a été réalisé un taux de 25%.

En 2022, la cible prévisionnelle de 30% a été atteinte avec 10 véhicules acquis qui ont permis d'équiper des directions du Ministère de la Culture et de la Francophonie.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1 Leçons apprises**

L'exercice budgétaire 2022 au titre du Programme « Administration Générale » s'est déroulé de façon satisfaisante :

- la mise en œuvre du projet a amélioré le taux d'exécution physique et financier des investissements ;
- le renforcement de capacités des directeurs et des agents a contribué à l'amélioration de l'environnement de travail et l'efficacité des services.

Toutefois, des difficultés ont été identifiées à certains niveaux, à savoir :

- ✓ Au niveau du matériel :
  - l'insuffisance de matériels informatiques ;
  - l'insuffisance de locaux pour les agents ;
  - l'insuffisance de mobiliers de bureau pour les agents ;
  - l'encombrement des bureaux dû au manque de salle d'archives disponible ;
  - la perturbation du réseau internet.

- ✓ Au niveau des crédits budgétaires :
  - l'insuffisance des ressources financières pour le renforcement de capacités des agents ;
  - l'insuffisance des ressources financières pour le renforcement de capacités des acteurs de la dépense publique du MCF ;
  - le plafonnement du budget qui a impacté négativement le taux d'exécution.
- ✓ Au niveau des ressources humaines :
  - l'insuffisance d'agents d'exécution (secrétaires bureautiques et agents spécialisés des travaux publics).

#### **IV.2 Recommandations**

- le lancement d'un appel à candidature pour la désignation d'un nouveau responsable de la cellule de passation des marchés publics ;
- la poursuite du plan de formation et le renforcement des capacités du personnel par l'inscription de crédits budgétaires nécessaires ;
- la signature d'un décret de nomination du Responsable du Programme (RPROG) Administration Générale ;
- la demande d'agents d'exécution auprès du Ministère de la Fonction Publique pour les catégories d'emplois de secrétaires bureautiques et d'agents spécialisés des travaux publics ;
- le suivi du projet « Mise en place du Système Intégré de Gestion des Données Statistiques Culturelles » à travers la mise en place d'un comité.
- le renforcement des ressources pour le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du budget-programme ;
- l'amélioration du système de gestion des informations (archivage et gestion des documents) ;
- l'organisation des missions de suivi des projets d'investissements.

#### **CONCLUSION**

Le Rapport Annuel de Performance du programme « Administration Générale » du Ministère de la Culture et de la Francophonie a été réalisé conformément aux prévisions du Projet Annuel de Performance (PAP).

Le Programme a bénéficié d'une dotation budgétaire globale de 8 119 009 604 FCFA pour une exécution cumulée des dépenses (personnel, biens et services et investissements) à hauteur de **sept milliards huit cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-sept (7 895 488 627) FCFA**, soit un taux d'exécution de **97,25%**.

Cette performance satisfaisante est la résultante des solutions apportées aux difficultés rencontrées au cours du deuxième semestre de l'année 2022. Malgré ces difficultés soulignées plus haut, la cible des objectifs fixés a été atteinte. La création d'une nouvelle Direction chargée des projets et du partenariat permettra de capter le maximum de financements pour la réalisation des projets majeurs du Ministère ;

Cependant, il est nécessaire d'améliorer davantage les conditions de travail des agents par la formation des ressources humaines et le renforcement en équipements ainsi que le financement des actions du secteur pour une meilleure performance en conformité avec les exigences des nouvelles pratiques des finances publiques.



## **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ANIMATION CULTURELLE ET INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES »**

### **INTRODUCTION**

Le Programme « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » a pour responsable Madame CHATELAIN Gisèle, Directrice de l'Industrie du Livre et de la Promotion de la Lecture, depuis juillet 2022, en remplacement de Monsieur COULIBALY-DIAKITE Mamidou Zoumana.

Le Programme 2 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » a pour missions de :

- veiller à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'industries culturelles et créatives ;
- soutenir les industries culturelles et créatives ;
- valoriser les arts visuels, l'artisanat, le design et les arts vivants ;
- assurer l'aménagement culturel du territoire et la promotion des expressions culturelles.

Les activités de l'année 2022, du Programme 2 : « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » se sont déroulées dans un environnement socio-économique globalement favorable tenant compte des enjeux de la transformation structurelle de l'économie inscrite au pilier I du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

En effet, la résilience à la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 a permis au Programme 2 de relancer ses activités. Cela s'est traduit par l'organisation de plusieurs activités culturelles de rassemblement de masse,

Le Rapport Annuel de Performance du Programme 2 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » s'articule autour de quatre (04) grands axes :

- présentation de la stratégie du programme ;
- réalisations du programme en 2022 ;
- performance du programme ;
- perspectives du programme.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1 Objectif du programme**

<b>Objectif Global :</b> Améliorer la rentabilité économique des industries culturelles et créatives	<b>Objectifs Spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- contribuer à l'amélioration de la compétitivité des industries culturelles et créatives</li><li>- améliorer l'expression des diversités culturelles.</li></ul>	<b>Résultats Stratégiques :</b> La rentabilité économique des industries culturelles et créatives est accrue	<b>Actions :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles</li><li>- promotion du Livre et de la Lecture publique</li><li>- valorisation des arts visuels, de l'artisanat, du design et des arts vivants</li><li>- aménagement culturel du territoire et promotion des expressions culturelles</li></ul>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### **I.2 Financement du programme**

Le budget actuel du programme « Animation culturelle et Industries Culturelles et Créatives » d'un montant de **3 351 793 234 F CFA** est reparti comme suit :

- Personnel : 587 816 908 FCFA soit 17,54% ;

- Biens et services : 131 511 374 FCFA soit 03,92% ;
- Transfert : 2 216 472 321 FCFA soit 66,13% ;
- Investissements : 415 992 631 FCFA soit 12,41%.

De 2021 à 2022, les ressources allouées au programme sont passées de **2 253 522 472 FCFA** à **3 351 793 234 FCFA**, soit une augmentation de **1 098 270 762 FCFA** portant sur les crédits de Personnel, de Transfert et d'Investissements.

Le programme « Animation culturelle et industries culturelles et créatives » a bénéficié, au titre de l'exercice 2022, d'un budget voté de **2 613 589 855 FCFA**. Il est passé à **3 351 793 234 FCFA** soit une hausse de **738 203 379 FCFA**, due essentiellement à l'accroissement des dépenses Personnel, de Transfert et d'Investissements. (SE SIGOBE-DGBF).

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1 Exécution du budget

Pour ce qui concerne l'exécution au titre de la gestion 2022, le taux d'exécution budgétaire est de **93,74%**, ce qui correspond à **3 142 067 225 FCFA**.

L'écart constaté dans le programme 2, d'un montant de **209 726 009 FCFA**, est dû au faible niveau des engagements des Investissements (décomptes non engagés en raison des retards dans les travaux de construction du siège du CENATELPAC).

**Tableau 223: Exécution du budget par nature de dépenses du Programme 2**

Unités	2022				
	Initial	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2.1 Personnel</b>	470 671 083	587 816 908	587 816 908	0	<b>100%</b>
<b>2.2 Biens et Services</b>	161 732 813	131 511 374	128 511 374	3 000 000	<b>97,72%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	1 887 137 167	2 216 472 321	2 216 472 321	0	<b>100%</b>
<b>2.4 Investissement</b>	94 048 792	415 992 631	209 266 622	206 726 009	<b>50,31%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 613 589 855</b>	<b>3 351 793 234</b>	<b>3 142 067 225</b>	<b>209 726 009</b>	<b>93,74%</b>

Source : Situation d'exécution SIGOBE-DGBF

### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 224 : Exécution financière par action du Programme 2**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles	342 727 687	366 841 853	5 228 999	7 429 952	550 342 530	705 875 945	466 866 611	-	1 365 165 827	1 080 147 750
Action 2 : Promotion du livre et de la lecture publique	-	-	26 171 848	35 811 780	-	40 000 000	235 842 182	209 266 622	262 014 030	285 078 402
Action 3 : Valorisation des arts visuels, de l'artisanat, du Design, et des arts vivants	215 611 322	220 975 055	98 509 729	77 270 058	305 221 576	1 470 596 376	-	-	619 342 627	1 768 841 489

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 4 : Aménagement Culturel du territoire et promotion des expressions culturelles.	-	-	6 999 988	7 999 584	-	-	-	-	6 999 988	7 999 584
<b>TOTAL</b>	<b>558 339 009</b>	<b>587 816 908</b>	<b>136 910 564</b>	<b>128 511 374</b>	<b>855 564 106</b>	<b>2 216 472 321</b>	<b>702 708 793</b>	<b>209 266 622</b>	<b>2 253 522 472</b>	<b>3 142 067 225</b>

Source : RAP 2021 / Situation d'exécution SIGOBE-DGBF

#### Commentaire :

Comparativement à l'année 2021, l'année 2022 a connu une hausse relative en termes d'exécution financière par nature de dépense en Personnel et une légère baisse en Biens et Services. Par contre, on note une hausse fulgurante en transferts, due à la réalisation de la biennale MASA, à la tenue du SILA et aux soutiens accordés à l'industrie du cinéma et de l'audiovisuelle. Le faible taux d'absorption des crédits d'investissements, est dû aux problèmes d'ordre administratif et technique dans la chaîne d'exécution des marchés des travaux de construction du CENATELPAC. Ainsi :

#### Au titre de l'Action 1 : « Soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles » :

De 2021 (1 365 165 827 FCFA) à 2022 (1 080 147 750 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action a connu une baisse de 285 018 077 FCFA localisée au niveau des Investissements. Cette baisse est due à l'achèvement, en 2021, du projet « Equipement de l'ONAC-CI ».

En 2022, le budget actuel alloué à l'action est d'un montant de 1 080 147 750 FCFA, exécuté à hauteur de 1 080 147 750 FCFA soit 100%.

#### Au titre de l'Action 2 : « Promotion du Livre et de la Lecture publique » ,

De 2021 (262 014 030 FCFA) à 2022 (285 078 402 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action a connu une légère augmentation de 23 064 372 FCFA perceptible au niveau des Biens et Services. Les ressources ont permis de prendre en charge l'organisation du « Salon International du Livre d'Abidjan (SILA) ».

En 2022, sur un budget actuel de 491 804 411 FCFA alloué à l'action 285 078 402 FCFA ont été exécutés soit 57,97 %. L'écart constaté s'explique par les décomptes non parvenus pour les retards dans les travaux de construction du siège du CENATELPAC au niveau des investissements.

#### Au titre de l'Action 3 : « Valorisation des arts visuels, de l'artisanat, du design, et des arts vivants » :

De 2021 (619 342 627 FCFA) à 2022 (1 768 841 489 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action a enregistré une augmentation de 1 149 498 862 FCFA. Ces crédits visibles au niveau des dépenses de Transfert ont servi à l'organisation du « Marché des Arts et du Spectacle Africain (MASA) ».

En 2022, sur un budget actuel de 1 769 341 489 FCFA alloué à l'action, 1 768 841 489 FCFA ont été exécutés soit 99,97%.

#### Au titre de l'Action 4 : « Aménagement culturel du territoire et promotion des expressions culturelles » :

De 2021 (6 999 988 FCFA) à 2022 (7 999 584 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action a connu une légère hausse de 999 596 FCFA au niveau des Biens et Services. Cela s'explique par l'augmentation de la dotation budgétaire de la Direction des Infrastructures et des Equipements Culturels (DIEC).

En 2022, sur un budget actuel de 10 499 584 FCFA alloué à l'action 4, 7 999 584 FCFA ont été exécutés soit 76,19%. L'écart constaté s'explique par les contraintes administratives dues au changement de RUO.

### II.1.2 Suivi des investissements du programme

L'exécution de crédits d'investissement du Programme 2 est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 225 : Exécution des investissements du Programme 2**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Construction Centres Culturels Intégrés (CCI)</b>	<b>2015</b>	<b>2022</b>	<b>8 500 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			8 500 000 000	1 000 000	0	-
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 2 : Construction d'un Centre National Technique de Lecture Publique et de l'animation Culturelle (CENATELPAC)</b>	<b>2010</b>	<b>2023</b>	<b>1 062 801 393</b>	<b>93 048 792</b>	<b>415 992 631</b>	<b>209 266 622</b>
Sur financement intérieur			1 062 801 393	93 048 792	415 992 631	209 266 622
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>9 562 801 393</b>	<b>94 048 792</b>	<b>415 992 631</b>	<b>209 266 622</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>9 562 801 393</b>	<b>94 048 792</b>	<b>415 992 631</b>	<b>209 266 622</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : DPSEC / Situation d'exécution SIGOBE-DGBF

### Commentaire :

**Le projet « Construction Centres Culturels Intégrés (CCI) »** d'un montant total de 8 500 000 000 FCFA concerne l'achat de terrains, la construction et l'équipement de 13 CCI. Sur 13 sites prévus, sept (07) sites déjà acquis ont fait l'objet de mesures de protection avec la construction de clôtures. Débuté en 2015, le projet est prévu prendre fin en 2022, selon la programmation PIP. Jusqu'en 2021, le projet a bénéficié d'un montant de 1 066 311 726 FCFA. Cette dotation a permis de faire l'acquisition des terrains (purge des droits coutumiers), de réaliser des études et d'effectuer des travaux de constructions des clôtures de sept (07) sites acquis dont quatre (04) sont achevés (Man, Daloa, Gagnoa, Odienné) et trois (03) en cours (Dimbokro, Bouaké et Korhogo).

En rapport avec les nouvelles orientations du projet et le coût réévalué du projet, l'enveloppe allouée à l'investissement au Ministère de la Culture et de la Francophonie (MCF) ne permet pas de faire une bonne programmation budgétaire dans les délais requis par le PIP.

Par conséquent, il a été proposé la recherche de financement auprès de partenaires privés. Ce processus est en cours. La perspective est de solliciter des ressources pour finaliser les chantiers de clôtures en construction et pour poursuivre l'acquisition de nouveaux sites.

**Le Projet « Construction d'un Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CENATELPAC) »** d'un montant total de 1 062 801 393 FCFA, a démarré en 2010 pour s'achever en 2013, selon la programmation PIP.

Cette somme devait servir à prendre en compte les quatre (04) composantes suivantes : l'Acquisition du terrain, les Etudes et la Maitrise d'œuvre, la Construction de la clôture, du bâtiment, l'aménagement du site et l'Equipement. Pour finaliser les travaux de construction, un montant de 415 992 631 FCFA a été alloué en 2022. Ce montant a été exécuté à hauteur de 209 266 622 FCFA, soit un taux d'exécution budgétaire de 50,31%. Un montant de 206 726 009 FCFA n'a pas été engagé pour cause de travaux non achevés avant la clôture budgétaire.

### II.2 Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » s'élèvent à 360 personnes et sont présentés dans le tableau ci-dessous.

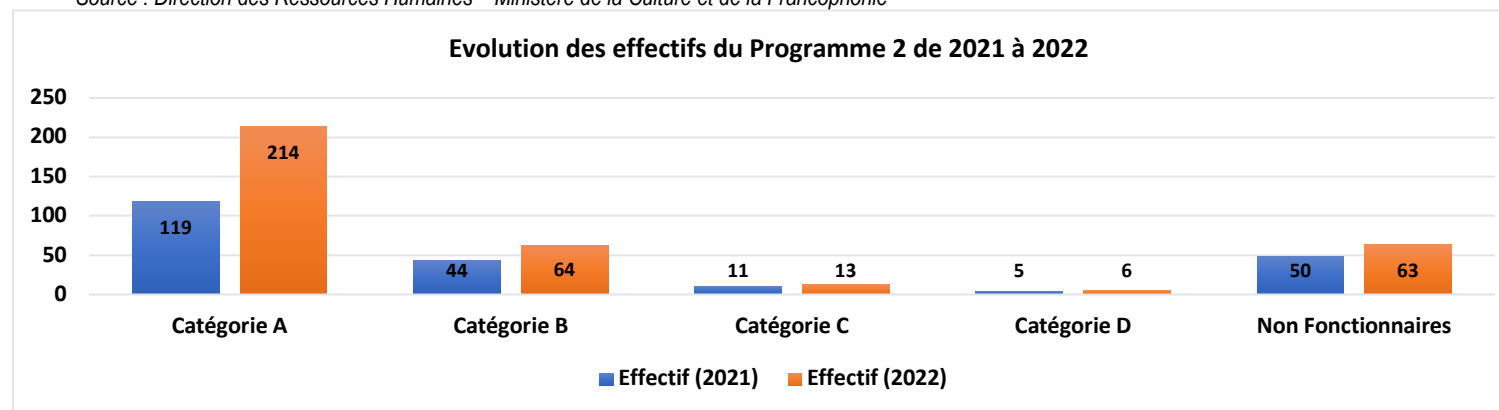
**Tableau 226 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 2**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	119	0	0	104	9	214
Catégorie B	44	0	0	21	1	64
Catégorie C	11	5	0	2	0	13
Catégorie D	5	3	0	1	0	6
Non Fonctionnaires	50	0	0	20	7	63
<b>TOTAL</b>	<b>229</b>	<b>08</b>	<b>0</b>	<b>148</b>	<b>17</b>	<b>360</b>

Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

**Graphique 67 : Evolution des effectifs du personnel du Programme 2 par catégorie**

Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie



**Commentaire :**

L'effectif du personnel du programme 2 « Animation culturelle et Industries Culturelles et Créatives » est passé de 229 agents au 31 décembre 2021 à 360 agents au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 57,21% correspondant à 131 agents, essentiellement des catégories A et B.

Cela s'explique par le recrutement des enseignants du domaine des Arts et de la Culture (Professeurs de lycée et de collège) affectés dans les différents services de l'Administration centrale, dans l'attente de l'ouverture du LPEA de Yamoussoukro, des CTAA et des CLAC. Il s'agit de 125 enseignants (Professeurs de lycée et de collège) recrutés au-delà des besoins exprimés.

L'achèvement de la construction des différents établissements susmentionnés permettra de faire face à cette problématique. Par contre, les besoins en personnel de catégorie B, C et D (chauffeur et secrétaires) n'ont pas été satisfaits.

Le recrutement de nouveaux agents notamment le personnel enseignant en art et culture et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme 2.

**II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

En 2022, le Programme 2 a réalisé les activités suivantes :

**En matière de Soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles :**

- Organisation d'un atelier de renforcement des capacités au profit de 50 producteurs sur les techniques cinématographiques ;
- 10 films subventionnés dans le cadre du projet CLAP-ACP/FONSIC ;
- 75 projets et dossiers cinématographiques encadrés et traités ;
- 01 film réalisé et 05 festivals de films subventionnés par le FONSIC ;
- Organisation de la 22<sup>ème</sup> édition de CLAP-IVOIRE, festival de court métrage dédié aux jeunes réalisateurs ;
- Participation à la « Semaine du Cinéma ivoirien au Maroc » du 18 au 24 septembre 2022 au Maroc.

**Résultat :** Au titre de l'année 2022, les acteurs du secteur du cinéma et de l'audiovisuel ont été soutenus au plan institutionnel, technique et financier par le Ministère. Le secteur a connu un réel essor aussi bien au plan national qu'international.

**En matière de Promotion du livre et de la lecture publique :**

- Organisation de la 12<sup>ème</sup> édition du « Salon International du Livre d'Abidjan (SILA) », du 12 au 17 mai 2022, qui a vu la participation du Sénégal comme pays invité d'honneur et la présence d'une soixantaine de maisons d'édition, de 200 écrivains et environ 10 000 visiteurs ;
- Organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du « Salon du Livre pour Enfants et Adolescents (SALEA) », du 8 au 10 décembre 2022 avec la participation de 44 établissements (maternel, primaire et secondaire), de 20 maisons d'éditions, de 05 librairies, d'une centaine d'écrivains et de 14.000 visiteurs ;
- Organisation de campagnes de sensibilisation par la Bibliothèque de Korhogo, à l'endroit des populations scolaires et estudiantines qui a engendré un accroissement du nombre de lecteurs passant de 1453 à 228 ;
- Formation de vingt-cinq (25) animateurs et encadreurs administratifs, équipement en ouvrages, matériels numériques et techniques de 09 nouveaux Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), à savoir, Toumodi, Bocanda, Zuénoula, Béoumi, Arrah, Oumé, Tanda, Taabo et Hiré) dans le cadre du 2<sup>ème</sup> Réseau CLAC ;
- Renforcement du fonds documentaire et équipement en matériel numérique pour les 10 CLAC du 1<sup>er</sup> réseau CLAC du nord de la Côte d'Ivoire (Ouangolo, Diawala, Niéllé, Mbengué, Sirasso, Dikodougou, Napié, Sinématiali, Niakara et Tafiré, en moyenne 1500 abonnés par CLAC) ;
- Organisation de la 8<sup>ème</sup> édition de « Rencontre avec un Auteur », compétition inter-écoles, du 27 mars au 11 mai 2022 au Centre d'Action Culturelle d'Abobo (CACAB) avec la participation de 4000 élèves provenant de 05 établissements.

**Résultat :** Le livre s'est véritablement rapproché des populations, offrant des tribunes d'échanges aux acteurs nationaux et internationaux. Abidjan est devenu un important carrefour du livre en Afrique.

**En matière de valorisation des arts visuels, de l'artisanat, du Design, et des arts vivants :**

- Soutien à l'organisation de 02 Foires (Foire des Arts de la Rue d'Assinie (FARA) du 01 au 20 novembre à Assinie et à Assouindé avec la participation de 05 artistes plasticiens nationaux et 09 artistes plasticiens internationaux ; Foire des Arts Plastiques d'Abidjan (Abidjan FAIR 2022) et 01 exposition d'œuvres d'Arts plastiques du 02 au 05 novembre 2022 à l'Hôtel-Ivoire d'Abidjan ;
- Participation à 02 Biennales (Biennale des Arts de Venise, du 20 avril au 27 novembre 2022 avec 5 artistes nationaux et 01 artiste invité et Biennale de l'Art Africain Contemporain de Dakar, du 19 mai au 21 juin 2022, avec 12 artistes nationaux) ;
- 597 autorisations de sortie délivrées aux acteurs culturels ivoiriens vers différentes destinations (Europe 512 ; Amérique 31 ; Afrique 51 ; l'Asie 01) ;
- Mise à disposition du répertoire de tous les acteurs et entreprises culturelles de Côte d'Ivoire (928 acteurs et entreprises culturelles immatriculés du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2022 ;
- Organisation de la 27<sup>ème</sup> édition du « Festival National Vacances Culture (FNVC) » les 08 et 09 Septembre 2022 à Jacquville marquée par un atelier de réflexion et de réorientation du FNVC avec l'ensemble des acteurs du festival et des partenaires extérieurs ;
- Organisation d'un atelier de renforcement des capacités de 40 acteurs culturels sur le thème « Mise en scène et scénographie dans les arts de la scène », les 1<sup>ers</sup> et 02 novembre 2022, au CACAB ;

- Organisation des « Rencontres Théâtrales d'Abidjan (RETHAB) » et du « RETHAB Ivoire –Tour » avec la compagnie lauréate de la précédente édition dans 03 Directions Régionales (Bélier, Agnéby-Tiassa et Moronou).

**Résultat :** Au regard des activités culturelles enregistrées, l'on note que les Arts et la Culture connaissent une promotion sur le territoire ivoirien et à l'étranger. Une cartographie des opérateurs culturels est disponible. Avec une floraison de festivals dans les régions, l'on note un brassage des populations, une tolérance des cultures, une cohésion sociale, socle d'un développement durable. Ainsi, l'art et la culture nous rassemblent.

#### En matière d'infrastructures culturelles

- Projet de construction d'un Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CENATELPAC) : réalisation des gros œuvres et reprise du pan de clôture endommagé du Centre à Abidjan Cocody/Riviera-Ephrata (taux de réalisation physique estimé à 75%) ;

**Résultat :** la réalisation effective du projet de Construction d'un Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CENATELPAC) vient renforcer les espaces d'expression culturelle publics à Abidjan et plus encore à Cocody. A terme, il contribuera à l'épanouissement et à la promotion des jeunes artistes en herbe. C'est pourquoi, il est important de préserver ce projet, en finalisant les travaux.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 227 : Evolution des indicateurs du Programme 2**

INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2022		Cibles	
		2020	2021	Prévisions	Réalisations	2023	2024
<b>Objectif Spécifique 1 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des industries culturelles et créatives</b>							
IP 1.1 : Taux de croissance du montant des exportations des produits culturels	%	38%	-	40%	34,87%	42%	45%
IP 1.2 : Taux de croissance des entreprises culturelles formelles créées	%	7,85%	49,61%	4%	109,25%	5%	6%
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'expression des diversités culturelles</b>							
IP 2.1 : Nombre d'activités culturelles (festivals patrimoniaux, arts vivants...) réalisées par an	Dénombrement	248	529	253	410	258	300
IP 2.2 : Proportion de commune disposant d'au moins une salle de spectacle artistique publique fonctionnelle compris entre 50 et 4000 places.	Proportion	30	115/201	165/201 <sup>4</sup>	120/201	180/201	201/201

Source : RAP 2021 et DPPD – PAP 2022-2024

#### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des industries culturelles et créatives

Les projections ont été partiellement atteintes au cours de l'année 2022.

##### Indicateur 1 : Taux de croissance du montant des exportations des produits culturels

Indicateur : Taux de croissance du montant des exportations des produits culturels ;

Mode de calcul :  $(\text{Valeur année N} - \text{valeur année N-1} / \text{valeur année N-1}) \times 100$  ;

Situation de référence : Données non disponibles en 2021 ;

<sup>4</sup> L'indicateur « proportion de commune disposant d'au moins une salle de spectacle artistique publique fonctionnelle compris entre 50 et 4000 places » est un indicateur cumulatif. La prévision 2022 est d'ajouter 50 communes aux 115 communes de la situation de référence 2021 pour atteindre 165/201. De même, pour les cibles prévisionnelles de 2023 et 2024, il sera question d'ajouter respectivement 75 et 100 nouvelles communes pour atteindre une proportion de 180/201 en 2023 et 201/201 en 2024.

Valeurs cibles : 40% en 2022, 42% en 2023, 45% en 2024 ;

Source des données : Douane ivoirienne ;

Analyse : Il s'agit de la variation d'une année sur l'autre du montant des exportations des produits culturels. Cet indicateur est collecté auprès de la Douane ivoirienne. Il s'obtient comme suit : (valeur année N – valeur année N-1) / valeur année N-1 x 100.

En 2021, l'indicateur « *Taux de croissance du montant des exportations des produits culturels* » n'existait pas. L'indicateur retenu était : « *Taux de croissance du montant des droits patrimoniaux distribués aux auteurs d'œuvres de l'esprit* ».

En 2022, pour une prévision de 40%, un taux de 34,87% a été enregistré. Selon les statistiques douanières, la valeur des objets d'art exportés en 2022 est de 868 306 144 FCFA. Ce montant est en progression de 224 511 166 FCFA par rapport à l'année 2020 qui affichait un montant 643 794 978 FCFA.

Pour maintenir cette dynamique, il est nécessaire d'accroître l'offre des produits culturels à destination des partenaires commerciaux privilégiés d'une part et de diversifier les partenaires d'autre part.

Cependant, le Ministère de la Culture et de la Francophonie n'ayant pas le monopole sur cet indicateur, il est difficile de disposer de données actualisées selon la période de production du RAP. Le recueil des données et/ou informations relatives à cet indicateur de performance dépend directement de la Douane ivoirienne et de l'Institut National des Statistiques (INS). Aussi, envisageons-nous de le remplacer par un autre indicateur dont le Ministère de la Culture et de la Francophonie a le monopole.

## **Indicateur 2 : Taux de croissance des entreprises culturelles formelles créées**

Indicateur : Taux de croissance du montant des exportations des produits culturels ;

Mode de calcul : ((Valeur année N – Valeur année N-1) / Valeur année N-1) x 100 ;

Situation de référence : 49,61% en 2021 ;

Valeurs cibles : 4% en 2022, 5% en 2023, 6% en 2024 ;

Source des données : Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle (DPSEC) et Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle (DPIMFAS).

Analyse : Il s'agit de la variation d'une année à une autre du nombre d'entreprises formelles créées dans le secteur des arts et de la culture. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle (DPSEC) et de la Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle (DPIMFAS). Il s'obtient comme suit : ((valeur année N – valeur année N-1) / valeur année N-1) x 100.

En 2021, le taux d'entreprises culturelles formelles créées était de 49,61% contre un objectif de 5% prévu.

En 2022, le taux d'entreprises culturelles formelles créées est de 109,25%. L'objectif de 4% prévu est donc largement atteint avec une performance de +105,25% soit 927 entreprises culturelles créées en 2022 contre 443 en 2021 soit une augmentation de 484 entreprises culturelles formelles créées.

Cela s'explique d'une part, par les mesures incitatives prises par le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) et la Direction Générale des Impôts (DGI) pour faciliter la création d'entreprises culturelles (délais raccourcis, facilité d'obtention des pièces administratives, exonération fiscale, etc.) et d'autre part, par la possibilité de bénéficier de financement. Depuis la crise sanitaire, l'Etat a mis en place le Fonds d'Appui au Secteur Informel en vue d'aider les acteurs culturels dont l'une des conditions pour bénéficier du financement de ce fonds était la formalisation. De même, parmi les critères d'éligibilité au Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique (FSCCA) figure l'immatriculation des entreprises culturelles formelles, dans les livres du MCF. Toutes ces raisons motivent la création d'entreprises formelles dans le secteur des arts et de la culture. La création d'un Guichet Unique de la Culture et des événements artistiques est nécessaire pour la structuration du secteur et l'accroissement du nombre des entreprises culturelles formelles.



## **Objectif spécifique 2 : Améliorer l'expression des diversités culturelles**

Les indicateurs fixés ont été partiellement atteints.

### **Indicateur 3 : Nombre d'activités culturelles (festivals patrimoniaux, arts vivants...) réalisées par an**

Indicateur : Nombre d'activités culturelles (festivals patrimoniaux, arts vivants...) réalisées par an ;

Mode de calcul : Dénombrement ;

Situation de référence : 32 en 2021 ;

Valeurs cibles : 253% en 2022, 258 en 2023, 300 en 2024 ;

Source des données : Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle (DPSEC), Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle (DPIMFAS) et les Directions Régionales de la Culture et de la Francophonie (DRCF) ;

Analyse : Il concerne l'ensemble des festivals et spectacles d'arts vivants organisés sur le territoire national. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle (DPIMFAS), de la Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle (DPSEC) et des Directions Régionales de la Culture et de la Francophonie (DRCF). Il s'obtient par le dénombrement des festivals et spectacles d'arts vivants organisés sur l'ensemble du territoire national.

En 2021, 529 activités culturelles ont été enregistrées sur une prévision de 32.

En 2022, l'objectif a été largement atteint avec 410 festivals et spectacles d'arts vivants enregistrés contre une cible prévisionnelle de 253. En effet, dans chaque région, il a été organisé au moins un festival. Cela est dû, d'une part aux mesures d'accompagnement institutionnelles, techniques et financières initiées par le Ministère de la Culture et de la Francophonie dans le cadre de la mise en œuvre de la loi portant politique culturelle nationale, et d'autre part, à l'engouement des communautés pour la promotion de leur patrimoine culturel immatériel. Cette tendance va se poursuivre pour les années à venir.

### **Indicateur 4 : Proportion de communes disposant d'au moins une salle de spectacle artistique publique fonctionnelle comprise entre 50 et 4000 places**

Indicateur : Proportion de communes disposant d'au moins une salle de spectacles artistiques publique fonctionnelle comprise entre 50 et 4000 places

Mode de calcul : Nombre de communes disposant d'au moins une salle fonctionnelle de spectacles artistiques publique comprise entre 50 et 4000 places / nombre total de communes ;

Situation de référence : 115/201 en 2021 ;

Valeurs cibles : 165/201 en 2022, 180/201 en 2023, 300 en 2024 ;

Source des données : Direction des Infrastructures et Equipements Culturels (DIEC) ;

Analyse : Il s'agit du rapport entre le nombre de communes disposant d'au moins une salle de spectacles artistiques publics fonctionnelle comprise entre 50 et 4000 places et le nombre total de communes du pays.

Cet indicateur est collecté auprès de la Direction des Infrastructures et Equipements Culturels (DIEC). Il s'obtient par le rapport : (nombre de communes disposant d'au moins une salle fonctionnelle de spectacles artistiques publique comprise entre 50 et 4000 places / nombre total de communes).

En 2021, une proportion de 115/201 a été réalisée pour une cible de 110/201.

En 2022, le nombre de communes disposant d'au moins une salle de spectacles artistiques publique fonctionnelle comprise entre 50 et 4000 places est de 120/201. Il convient de souligner qu'il y a eu une erreur d'écriture relativement à la cible de 2022. Cet indicateur étant cumulatif, la prévision de 50 communes devait permettre d'atteindre 165/201 (soit 115+50) pour 2022.

Sur les 50 communes initialement prévues, 05 communes ont effectivement bénéficié de nouvelles salles de spectacles. Ce résultat s'explique par les travaux de réhabilitation et de constructions de salles de spectacles réalisés en 2022. Plusieurs mesures permettront d'accroître le nombre de communes disposant de salles de spectacle artistique, à savoir, l'achèvement des projets en cours (travaux de réhabilitation et de construction), le renforcement de la collaboration avec les collectivités décentralisées (Districts, Conseils régionaux et Mairies) pour la construction d'infrastructures culturelles de diffusion et l'encouragement d'initiatives privées.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1 Leçons apprises

Au cours de la gestion 2022, les activités du Programme « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » se sont déroulées dans un climat apaisé, avec l'organisation de plusieurs festivals, spectacles et événements culturels majeurs en Côte d'Ivoire. Il s'agit notamment du MASA, du Festival National Vacances Cultures, du Salon International du Livre d'Abidjan (SILA), du Salon du Livre pour Enfants et Adolescents (SALEA), des Rencontres Théâtrales d'Abidjan (RETHAB, du Festival CLAP-IVOIRE, des Rencontre avec un auteur, compétitions inter-écoles, des Caravanes du Livre et de la Lecture.

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie a également contribué et soutenu la réalisation de plusieurs autres festivals (le festival du Zanzan, l'Abissa, le Popo Carnaval, l'Afrik fashion, Le FEMUA, etc.).

Cependant, le programme « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » a connu quelques difficultés dans son fonctionnement. Il s'agit, notamment de :

- ✓ Au niveau du matériel :
  - insuffisance de matériels informatiques ;
  - l'insuffisance de locaux pour les agents ;
  - l'insuffisance de mobiliers de bureau pour les agents;
  - l'encombrement des bureaux dû au manque de salle d'archives disponible.
- ✓ Au niveau des crédits budgétaires :
  - Le plafonnement des crédits budgétaires annuels.
  - L'insuffisance du budget pour la prise en compte efficiente des activités jugées pertinentes pour l'atteinte des objectifs du Programme.
- ✓ Au niveau des ressources humaines :
  - La non maîtrise des instruments du fonctionnement du Budget-programmes ;
  - La mauvaise formulation et la non-pertinence de certains indicateurs de performance liés aux objectifs du programme ;
  - Les acteurs culturels non organisés et encore dans l'informel.

### IV.2 Recommandations

A la lumière des difficultés lors de l'exercice budgétaire 2022, le Programme 2 suggère les recommandations suivantes :

- renforcer les capacités des acteurs du programme (RPROG, RBOP, RUO, points focaux) en matière de GAR ;
- assister les animateurs du programme dans la formulation et le choix des indicateurs de performance liés aux objectifs du programme ;
- organiser un arbitrage budgétaire avec l'implication des Responsables de Programme ;
- déplafonner les crédits budgétaires annuels ;
- rechercher des financements additionnels avec les bailleurs (en dons et prêts)
- renforcer les ressources humaines.

## CONCLUSION

Le Rapport Annuel de Performance du programme « Animation culturelle et Industries Culturelles et Créatives » du Ministère de la Culture et de la Francophonie a été réalisé conformément aux prévisions du Projet Annuel de Performance (PAP).

Le programme 2 « Animation culturelle et Industries Culturelles et Créatives » a bénéficié d'un montant de **3 351 793 234 FCFA** pour la réalisation de ses activités. Le budget alloué a été exécuté à hauteur de 3 142 067 225 F.CFA, soit un taux global de réalisation de 93,74%.

Au niveau des indicateurs de performance, deux des quatre indicateurs retenus pour l'évaluation de la performance du Programme 2, ont vu leurs cibles atteintes, soit un taux de réalisation de 50%.

Aussi, des dispositions sont envisagées en vue de stabiliser les indicateurs de performance du Programme 2 afin de maîtriser leur mesurabilité. La perspective est de donner plus de dynamisme au secteur de l'animation culturelle tant sur le plan national qu'international. Au niveau des chantiers d'infrastructures culturelles, notamment le projet de construction de Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CENATELPAC), on note une bonne avancée physique des travaux. La performance enregistrée au cours de la gestion 2022 est donc satisfaisante.

## **PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PATRIMOINE CULTUREL »**

### **INTRODUCTION**

La responsabilité du Programme 3, Patrimoine culturel, est assurée par Madame Adjiman Chantal depuis le 12 janvier 2023 selon l'arrêté N°001/MCF/CAB du 12 janvier 2023 en remplacement de Madame N'GUESSAN Okpoby Blanche Marie Chantal.

Le Programme Patrimoine culturel est chargé de :

- identifier et inventorier le patrimoine culturel national ;
- conserver les éléments et les biens du patrimoine ;
- promouvoir l'identité culturelle nationale ;
- exploiter les éléments et les biens du patrimoine culturel.

Après la période post-covid marquée par une relative reprise des activités, l'année 2022 a vu une relance totale et satisfaisante des activités du programme.

Le présent Rapport Annuel de Performance du Programme Patrimoine Culturel s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du Programme ;
- Réalisations du Programme au cours de l'année 2022 ;
- Performance du Programme ;
- Perspectives.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Objectif du Programme**

<p><b>Objectif Global :</b></p> <p>Promouvoir le patrimoine culturel national</p>	<p><b>Objectifs Spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sauvegarder les biens du patrimoine culturel national ;</li> <li>- valoriser les biens du patrimoine culturel sauvegardé.</li> </ul>	<p><b>Résultats Stratégiques :</b></p> <p>Le patrimoine culturel national est promu</p>	<p><b>Actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inventaire du patrimoine culturel national ;</li> <li>- conservation, valorisation et promotion de la politique du patrimoine culturel national ;</li> <li>- protection du patrimoine culturel et archéologique du patrimoine culturel national ;</li> </ul>
-----------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### **I.2. Financement du programme**

Le programme « patrimoine culturel » a bénéficié au titre de la gestion 2022 d'un budget actuel de **608 509 145 FCFA** (SE SIGOBE du 31 /01/2023) dont :

- Personnel : 263 412 571 FCFA soit 43,29% ;

- Biens et services : 81 805 301 FCFA soit 13,44% ;
- Transferts : 162 797 318 FCFA soit 26,75%
- Investissements : 100 493 955 FCFA soit 16,51%.

De 2021 à 2022, les ressources allouées au programme sont passées de **827 879 472 FCFA** à **608 509 145 FCFA** soit une variation de **219 370 327 FCFA** portant sur la diminution des crédits de Personnel et des investissements puis sur l'augmentation des crédits en Biens et services et Transferts.

Le budget voté du programme « **patrimoine culturel** » est de **559 958 879 FCFA**, il est passé à **608 509 145 FCFA**, soit une hausse de **48 550 266 FCFA** majoritairement pour les dépenses de Transfert (Secrétariat Exécutif pour la gestion des mosquées de style soudanais du nord et du nord-est de la Côte d'Ivoire) et de Personnel.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

**Tableau 228 : Exécution du budget par nature de dépenses du Programme 3**

Unités	2022				
	Initial (voté)	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2.1 Personnel</b>	248 732 571	263 412 571	259 812 571	3 600 000	<b>98,63%</b>
<b>2.2 Biens et Services</b>	105 329 455	81 805 301	81 205 301	600 000	<b>99,27%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	105 102 898	162 797 318	162 797 318	0	<b>100%</b>
<b>2.4 Investissement</b>	100 793 955	100 493 955	50 493 955	50 000 000	<b>50,25%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>559 958 879</b>	<b>608 509 145</b>	<b>554 309 145</b>	<b>54 200 000</b>	<b>91,09%</b>

Source : Situation d'exécution SIGOBE

Pour ce qui concerne l'exécution au titre de la gestion 2022, le taux d'exécution budgétaire est de **91,09%**, ce qui correspond à **554 309 145 FCFA**. L'écart constaté dans le programme 3, d'un montant de **54 200 000 FCFA**, est dû à une exécution partielle des crédits d'investissements et à une erreur d'affectation d'un montant de 3 600 000 FCFA, à l'origine, destiné au Centre Technique des Arts Appliqués de Bingerville (SE SIGOBE).

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 229 : Exécution financière par action du Programme 3**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Inventaire du patrimoine culturel national	0	0	63 519 187	65 655 901	80 779 231	162 797 318	0	0	<b>144 298 418</b>	<b>228 453 219</b>
Conservation, valorisation et promotion de la politique du patrimoine culturel national	0	0	26 648 996	15 549 400	0	0	0	0	<b>26 648 996</b>	<b>15 549 400</b>
Protection du patrimoine culturel et archéologique du patrimoine culturel	397 696 504	259 812 571	0	0	0	0	259 235 554	50 493 955	<b>656 932 058</b>	<b>310 306 526</b>
<b>TOTAL</b>	<b>397 696 504</b>	<b>259 812 571</b>	<b>90 168 183</b>	<b>81 205 301</b>	<b>80 779 231</b>	<b>162 797 318</b>	<b>259 235 554</b>	<b>50 493 955</b>	<b>827 879 472</b>	<b>554 309 145</b>

Source : RAP 2021 / Situation d'exécution SIGOBE-DGBF

#### Commentaire :

##### Au titre de l'action « Inventaire du patrimoine culturel national »

De 2021 (144 298 418 FCFA) à 2022 (228 453 219 FCFA), les réalisations ont connu une augmentation de 84 154 801 FCFA. Cette hausse est localisée au niveau des dépenses de Transferts (77 715 000 FCFA alloué au Secrétariat Exécutif de la Gestion des Mosquées de style soudanais du nord et du nord Est de la Côte d'Ivoire Cf. Arrêté N° 0335/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/Bk du 02 juin 2022) et de Biens et Services (2 592 000 FCFA alloué au Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire Cf. Arrêté N° 0756/MBPE/DGBE/SD-ASASSCL/Bk du 31 octobre 2022).

En 2022, le budget actuel octroyé à l'action est d'un montant 229 053 219 FCFA exécuté à hauteur de 228 453 219 FCFA soit 99,74%.

#### **Au titre de l'action « Conservation, valorisation et promotion de la politique du patrimoine culturel national »**

De 2021 (26 648 996 FCFA) à 2022 (15 549 400 FCFA) les réalisations ont connu une baisse de 11 099 596 FCFA. Cela s'explique par le non reconduction de la dotation supplémentaire de 14 500 000 FCFA allouée à la Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire (BNCI) en 2021 pour le renouvellement de son parc informatique.

En 2022, le budget actuel octroyé à l'action est d'un montant 19 149 400 FCFA exécuté à hauteur de 15 549 400 FCFA soit 81,20%. L'écart constaté s'explique par une erreur d'affectation d'un montant de 3 600 000 FCFA, à l'origine, destiné au Centre Technique des Arts Appliqués de Bingerville (Cf SE DRMGB) au niveau des dépenses de personnel.

#### **Au titre de l'action « Protection du Patrimoine Culturel et Archéologique »,**

De 2021(656 932 058 FCFA) à 2022 (310 306 526 FCFA) les réalisations ont connu une baisse de 346 625 532 FCFA. Cette régression est due à la baisse des crédits alloués au projet « Sauvegarde et valorisation des mosquées de style Soudanais du nord et du nord-est de la Côte d'Ivoire » qui a bénéficié d'un montant de 100 493 955 FCFA essentiellement destiné au volet promotion.

En 2022, le budget alloué à cette action est d'un montant de 360 306 526 FCFA exécuté à hauteur de 310 306 526 FCFA soit 86,12%.

L'écart est dû à la non validation par le Contrôleur Financier du montant de 50 000 000 FCFA sur une dotation de 100 493 955 FCFA destinée à couvrir les travaux du volet restauration des mosquées de Samatiguila, de Kaouara et de Kouto. En effet, à cause du conflit entre les populations locales, les travaux de restauration de la mosquée de Samatiguila n'ont pas été exécutés.

### **II.1.2 Suivi des investissements du programme**

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 230 : Exécution des investissements du Programme 3**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Sauvegarde et valorisation de la ville historique de Grand Bassam</b>	<b>2012</b>	<b>2018</b>	<b>2 513 988 228</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			2 513 988 228	100 000	0	0
Sur financement extérieur						
<b>Projet 2 : Construction mémoriaux commémoratif de l'esclavage</b>	<b>2016</b>	<b>2018</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur			3 000 000 000	100 000	0	0
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 3 : Sauvegarde et valorisation des mosquées de style soudanais du Nord et du sud-est de la Côte d'Ivoire<sup>5</sup></b>	<b>2017</b>	<b>2020</b>	<b>581 690 000</b>	<b>100 493 955</b>	<b>100 493 955</b>	<b>50 493 955</b>
Sur financement intérieur			581 690 000	100 493 955	100 493 955	50 493 955
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Projet 4 : Pôle de développement culturel de la cité de Kong/phase 1</b>	<b>2017</b>	<b>2020</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur				100 000	0	0
Sur financement extérieur			-	-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>18 095 678 228</b>	<b>100 793 955</b>	<b>100 493 955</b>	<b>50 493 955</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>18 095 678 228</b>	<b>100 793 955</b>	<b>100 493 955</b>	<b>50 493 955</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : DPSEC / Situation d'exécution SIGOBE-DGBF

<sup>5</sup> L'intitulé exact de ce projet est « Sauvegarde et valorisation des mosquées de style soudanais du Nord et du Nord-est de la Côte d'Ivoire ». Cependant, une erreur est apparue dans l'écriture qui a modifié le libellé du projet inscrivant sud-est en lieu et place de nord-est.

## Commentaire :

### **Le projet 1 : Sauvegarde et valorisation de la ville historique de Grand-Bassam.**

Inscrit au PIP avec un coût total de **2 513 988 228 FCFA**, le projet a démarré en 2012 et devrait s'achever en 2018. A ce jour, le taux d'exécution financière est de 35,11% soit un budget total déjà mobilisé de 882 701 290 FCFA. Le projet a connu un démarrage avec la composante Restauration de l'ancien palais de justice de Grand-Bassam dont les travaux sont à l'arrêt. En 2022, le projet n'a pas bénéficié de dotation budgétaire. Des démarches sont en cours pour un Partenariat-Public-Privé.

### **Le projet 2 : Construction des mémoriaux commémoratifs de l'esclavage**

Avec un coût total de 3 000 000 000 FCFA, le projet débuté en 2016 devait prendre fin en 2018. Il présente à ce jour, un taux d'exécution financière de 9,41%. Les études préalables sont à 70%.

### **Le projet 3 : Sauvegarde et valorisation des mosquées de style soudanais du Nord et du sud-est de la Côte d'Ivoire<sup>6</sup>**

Ce projet a démarré en 2017 et devrait s'achever en 2020, avec un coût total de 581 690 000 FCFA. De 2017 à 2021, on note une prise en charge cumulée de 481 196 045 FCFA.

En 2022, le projet a bénéficié d'une allocation de 100 493 955 FCFA pour sa finalisation. Toutefois, il convient de noter que seulement le volet promotion de ce projet à hauteur 50 493 955 FCFA, a été pris en charge en 2022. Les travaux du volet restauration d'un montant de 50 000 000 FCFA, destinés à la restauration des mosquées Samatiguila, Kaouara et de Kouto n'a pas été validé par le Contrôleur Financier pour la non-exécution des travaux de la mosquée de Samatiguila. Les travaux de restauration de cette mosquée ont été retardés à cause du conflit entre les populations locales. Le projet a pris fin en 2022.

### **Le Projet 4 : Pôle de développement de la cité de Kong/phase 1**

Avec un coût total de 12 000 000 000 FCFA, ce projet était prévu de 2017 à 2020. Il a bénéficié de 97 052 067 FCFA dont 85 960 000 FCFA pour les études préliminaires (impact économique, historiques, archéologiques, du patrimoine culturel immatériel, architecturales) et 11 092 067 FCFA pour la restauration de la case de Binger qui est réalisée à 100%. Les études préliminaires ont été réalisées par le Bureau d'Etude et de Développement en Archéologie Préventive (BEDAP). Cependant, le rapport n'a pas encore été transmis à la Direction des Infrastructures des Equipements Culturels en charge du projet. La situation d'exécution financière du projet est de 0,8%.

## **II.2. Évolution des effectifs**

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

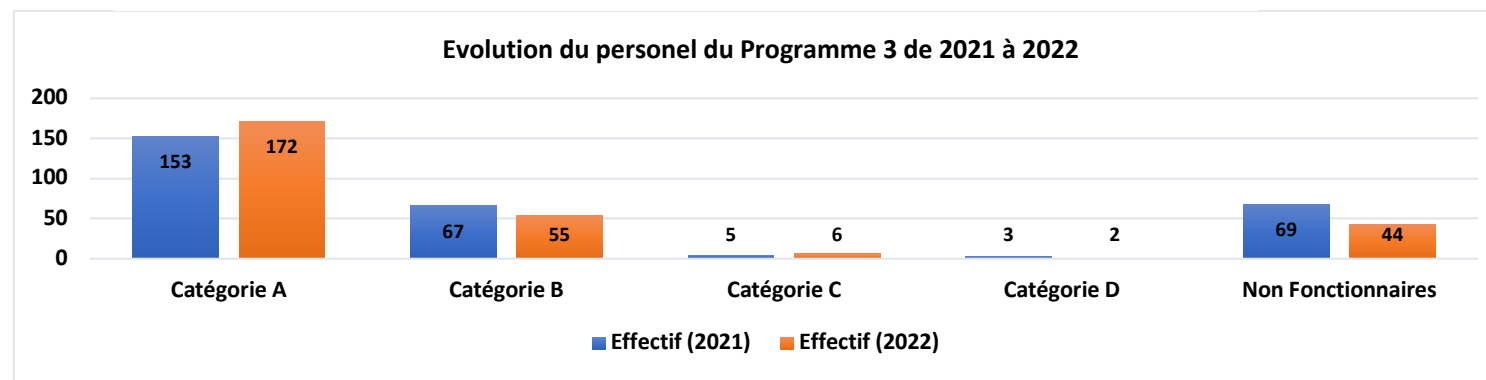
**Tableau 231 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 3**

	Effectif (2021)	2022				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sortie	
<b>Catégorie A</b>	153	10	0	28	9	172
<b>Catégorie B</b>	67	5	0	1	13	55
<b>Catégorie C</b>	5	4	0	2	1	06
<b>Catégorie D</b>	3	0	0	0	1	02
<b>Non fonctionnaires</b>	69	0	0	1	26	44
<b>TOTAL</b>	<b>297</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>50</b>	<b>279</b>

Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

<sup>6</sup> idem

**Graphique 68 : Evolution des effectifs du personnel du Programme 3 par catégorie**



Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

**Commentaire :**

De 2021 à 2022, les effectifs sont passés de 297 à 279 agents, soit une baisse de 18 agents, essentiellement dans la catégorie B et les non fonctionnaires. Cela s'explique par des mutations et des mises à dispositions dans d'autres ministères et ou des changements d'emplois, dus à la quête de meilleures perspectives.

En dépit des sorties, le personnel a contribué significativement à l'atteinte de la performance du programme. Cependant, il serait judicieux d'améliorer les conditions de travail et de vie du personnel afin de circonscrire leurs départs.

**II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

**En matière d'inventaire du patrimoine culturel national**

- Séance de travail visant à déterminer les conditions et modalités d'inscription de biens et éléments sur la Liste d'inventaire du patrimoine culturel national par le Direction du Patrimoine Culturel (juin-octobre) ;
- Cinq séances (05) de travail ont permis de sélectionner et de proposer en vue de sélectionner et de proposer 32 éléments du patrimoine Culturel Immatériel à inscrire sur la Liste d'inventaire du patrimoine culturel national, dont les dernières ont eu lieu les 28 et 29 décembre 2022 ;
- Un projet de loi rédigé portant politique muséale en Côte d'Ivoire de mai à octobre 2022 ;
- Une mission de recherche et documentation d'informations complémentaire sur des collections du musée des civilisations de Côte d'Ivoire a été réalisée du 21 au 26 novembre 2022 à Bouafé ;
- Production de cent (100) exemplaires de la bibliographie nationale 2018-2019.

**Résultat :** assurer une meilleure connaissance et une gestion efficace du patrimoine culturel.

**En matière de diffusion et d'exposition des biens du patrimoine culturel**

- Acquisition des œuvres exceptionnelles du sculpteur BOTTI BI (2 masques Zaouli) et des pièces du peuple Akyé d'Alépé (tenue d'Apparat du chef guerrier du Fokwé) ;
- Organisation de la semaine du costume et de la mode par le musée de costumes de Grand-Bassam du 11 au 15 Octobre 2022 ;
- Organisation d'un atelier de batik par le musée de costumes de Grand-Bassam tenu le 30 Novembre 2022 ;

- Exposition iconographique itinérante sur les mosquées de style soudanais du nord et du nord-est de la Côte d'Ivoire par l'OIPC du 25 juillet au 15 décembre 2022 ;
- Organisation de la conférence : « les alliances inter-ethniques, facteur de cohésion sociale » par le musée national de costumes de Grand-Bassam.

**Résultat** : La visibilité des biens du patrimoine culturel national s'est accrue

#### En matière d'utilisation industrielle des biens du patrimoine culturel.

- L'installation du secrétariat exécutif des mosquées du style soudanais du nord et du nord-est de la Côte d'Ivoire ;
- L'augmentation du taux de fréquentation des institutions patrimoniales ;
- L'augmentation des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel.

**Résultat** : création d'emplois et de richesses, amélioration des conditions de vie des communautés.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 232** : Evolution des indicateurs du Programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		2022		Cibles	
		2020	2021	Prévision	Réalisation	2023	2024
<b>OS 1: Sauvegarder les biens du patrimoine culturel national</b>							
IP 1: Nombre de pièces muséales conservées	Nombre	17 702	17 735	17 721	17 797	17 741	17 761
IP 2: Nombre de pièces muséales acquises par an	Nombre	0	33	19	62	20	20
IP 3: Nombre de documents acquis par an	Nombre	0	0	5 470	5 555	5 500	6 000
IP 4: Nombre de documents conservés	Nombre	10 530	10 530	16 000	16 085	21 500	27 500
IP 5: Nombre d'éléments et de biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine national	Nombre	0	0	81	68	101	131
<b>OS 2: Valoriser les biens du patrimoine culturel sauvegardés</b>							
IP 1: Taux de croissance du nombre d'usagers et de visiteurs à la bibliothèque nationale	%	-95%	-	25%	86%	50%	75%
IP 2: Taux de croissance du nombre d'usagers et visiteurs dans les musées	%	-51%	118,67%	105%	109%	145%	160%
IP 3: Taux de croissance des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel	%	-13,66%	31,78%	27,26%	42%	30%	32%

Source : RAP 2021 et DPPD – PAP 2022-2024

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 : Sauvegarder les biens du patrimoine culturel national

##### Indicateur 1 : Nombre de pièces muséales conservées

Indicateur : Nombre de pièces muséales conservées ;

Mode de calcul : Dénombrement ;

Situation de référence : 17 735 en 2021 ;



Valeurs cibles : 17 721 en 2022, 17 741 en 2023, 17 761 en 2024 ;

Source des données : Direction du Patrimoine culturel (DPC), de l'Office Ivoirien du Patrimoine culturel (OIPC) et les Musées ;

Analyse : Cet indicateur concerne les différentes collections conservées dans les différents Musées publics nationaux, régionaux et des collectivités. Il s'obtient par dénombrement. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction du Patrimoine culturel (DPC), de l'Office Ivoirien du Patrimoine culturel (OIPC) et les Musées.

En 2021, 17 735 pièces muséales ont été conservées contre une prévision de 17 729.

En 2022, sur une prévision de 17 721, on a dénombré 17 797 pièces muséales conservées dans les différents musées. L'objectif a donc été atteint avec une performance de +76 pièces. Cela a été possible grâce à la bonne politique de conservation mise en place par les musées. Il s'agit notamment de la mise sous vitrines des pièces, de la gestion rationnelle du taux d'humidité et de la lumière à l'aide respectivement de déshumidificateur et de luxmètre. Le contrôle régulier des collections par le personnel technique a également contribué à ce résultat.

### **Indicateur 2 : Nombre de pièces muséales acquises par an**

Indicateur : Nombre de pièces muséales acquises par an ;

Mode de calcul : Dénombrement ;

Situation de référence : 33 en 2021 ;

Valeurs cibles : 19 en 2022, 20 en 2023, 20 en 2024 ;

Source des données : Musée des Costumes de Grand-Bassam et Musées des Civilisations de Côte d'Ivoire ;

Analyse : Cet indicateur concerne les différentes collections acquises par achats, dons ou legs au cours de l'année par les différents Musées publics nationaux et régionaux. Il s'obtient par dénombrement. L'indicateur est collecté auprès des Musées (Musée des Costumes de Grand-Bassam et Musées des Civilisations de Côte d'Ivoire).

En 2021, 33 pièces muséales ont été acquises.

En 2022, 62 nouvelles pièces ont été acquises. L'objectif a donc été atteint au-delà des 19 pièces prévues. Cela s'explique d'une part, par les achats de certaines pièces auprès des collectionneurs, et d'autre part par les dons des communautés, des personnalités du monde artistique et culturels aux différents musées. Cependant, même si la cible est atteinte, des efforts conséquents doivent être menés en vue de sauvegarder le maximum de biens et éléments du patrimoine culturel national. C'est pourquoi, une attention particulière de l'Etat doit être accordée aux différents musées en termes de ressources financières pour acquérir davantage de pièces afin d'étoffer leurs collections et permettre à la population ivoirienne de mieux connaître son patrimoine.

### **Indicateur 3 : Nombre de documents acquis par an**

Indicateur : Nombre de documents acquis par an ;

Mode de calcul : Dénombrement ;

Situation de référence : Cet indicateur n'existait pas en 2021 ;

Valeurs cibles : 5 470 en 2022, 5 500 en 2023, 6 000 en 2024 ;

Source des données : Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire (BNCI) ;

Analyse : Cet indicateur concerne l'ensemble des documents acquis par achats, dépôt légal, dons ou legs par la Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire (BNCI). Il s'obtient par dénombrement et est collecté auprès de la Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire.

En 2021, l'indicateur n'existait pas.

Au cours de l'année 2022, sur une prévision de 5 470 documents, 5 555 nouveaux documents ont été acquis grâce aux dons reçus des familles, des communautés et par le service du Dépôt légal. L'objectif a été atteint avec une performance de +85 documents. Ce résultat a été possible grâce aux acquisitions de documents faites par achat.

L'essentiel des documents acquis par la BNCI se fait par achat c'est pourquoi il serait pertinent de lui accorder une dotation budgétaire pour l'achat de ces documents. La perspective est d'encourager les dons et legs par les particuliers et autres collectionneurs. Pour ce faire, des mesures incitatives doivent être mises en place.

#### **Indicateur 4 : Nombre de documents conservés**

Indicateur : Nombre de documents conservés ;

Mode de calcul : Dénombrement ;

Situation de référence : l'indicateur n'existait pas en 2021 ;

Valeurs cibles : 16 000 en 2022, 21 500 en 2023, 27 500 en 2024 ;

Source des données : Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire (BNCI) ;

Analyse : Il concerne les différents documents, conservés à la Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire. L'indicateur s'obtient par dénombrement auprès de la BNCI.

En 2021, cet indicateur n'existait pas.

En 2022, sur 16 000 documents prévus, la BNCI a conservé 16 085 documents. La cible a été atteinte avec une performance de +85 documents. Cela a été possible grâce à un traitement documentaire adéquat. Il s'agit notamment du rangement des documents en fonction de leur nature. Mais, la BNCI pourrait mieux faire si elle disposait des matériels et outils adéquats de conservation tels que le luxmètre, le déshumidificateur.

#### **Indicateur 5 : Nombre d'éléments et de biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine national**

Indicateur : Nombre d'éléments et de biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine national ;

Mode de calcul : Dénombrement ;

Situation de référence : l'indicateur n'existait pas en 2021 ;

Valeurs cibles : 81 en 2022, 101 en 2023, 131 en 2024 ;

Source des données : Direction du Patrimoine Culturel (DPC) et de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC) ;

Analyse : Cet indicateur concerne le nombre total d'éléments et de biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine culturel national. Il s'obtient par dénombrement auprès de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) et de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC).

En 2021, l'indicateur n'existait pas, cependant, conformément au dernier inventaire de 2021, 68 éléments et biens culturels étaient déjà inscrits sur la liste du patrimoine national.

Au cours de l'année 2022, de nouveaux éléments du patrimoine culturel immatériel ont été sélectionnés et proposés par arrêté, pour être inscrits sur la liste du patrimoine culturel national. Le projet d'arrêté relatif à leur inscription est en attente de signature. Cet arrêté devrait porter à 81 le nombre d'éléments inscrits. Au regard de la masse critique des biens et éléments culturels dont regorge la Côte d'Ivoire, il est aussi important que des moyens conséquents soient mis à la disposition du programme pour permettre d'assurer effectivement cet inventaire de façon régulière.

En effet, l'inscription des biens et éléments sur la liste du patrimoine culturel national est la conséquence de leur inventaire systématique sur le plan national.

#### **Objectif spécifique 2 : Valoriser les biens du patrimoine culturel sauvegardés**

##### **Indicateur 1 : Taux de fréquentation du nombre des usagers et visiteurs à la Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire (BNCI).**

Indicateur : Taux de fréquentation du nombre des usagers et visiteurs à la Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire (BNCI) ;

Mode de calcul :  $(\text{valeur année N} - \text{valeur année N-1}) / \text{valeur année N-1} \times 100$ .

Situation de référence : l'indicateur n'existait pas en 2021 ;

Valeurs cibles : 25% en 2022, 50% en 2023, 75% en 2024 ;

Source des données : Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire (BNCI) ;

Analyse : Il s'agit de déterminer le pourcentage de la variation du nombre des usagers et visiteurs de la BNCI d'une année N à une année N-1. Il s'obtient comme suit :  $((\text{valeur année N} - \text{valeur année N-1}) / \text{valeur année N-1}) \times 100$ .

En 2021, l'indicateur n'existait pas.

En 2022, 4 523 usagers et visiteurs ont fréquenté la BNCI soit 86% pour une cible de 25%. L'objectif prévu est donc largement atteint avec une performance de +61%. Plusieurs facteurs ont permis d'accroître le taux de fréquentation de la BNCI. Il s'agit notamment des activités d'animation de la bibliothèque des enfants, des visites groupées et guidées des établissements scolaires, des activités de promotion de la lecture publique, des prêts d'ouvrages ainsi que les consultations sur place. Malgré cette performance, la BNCI a urgemment besoin d'une réhabilitation afin de lui permettre de mieux assurer ses missions et répondre aux sollicitations des usagers. Pour plus d'efficacité dans la réalisation de ces missions, les services de recherche et la documentation (actuellement fermés) doivent être restaurés en vue de leur réouverture.

### **Indicateur 2 : Taux de fréquentation du nombre des usagers et visiteurs dans les musées**

Indicateur : Taux de fréquentation du nombre des usagers et visiteurs dans les musées ;

Mode de calcul :  $(\text{valeur année N} - \text{valeur année N-1} / \text{valeur année N-1}) \times 100$ .

Situation de référence : l'indicateur n'existait pas en 2021 ;

Valeurs cibles : 105% en 2022, 145% en 2023, 160% en 2024 ;

Source des données : Musées

Analyse : Il s'agit de déterminer le pourcentage de la variation du nombre des usagers dans les musées d'une année N à une année N-1. Il s'obtient comme suit :  $(\text{valeur année N} - \text{valeur année N-1} / \text{valeur année N-1} \times 100)$ . Cet indicateur est collecté auprès des Musées. En 2021, cet indicateur n'existait pas.

En 2022, 86 414 personnes ont fréquenté les musées soit un taux de 109% pour une cible de 105%. L'objectif a donc été atteint avec une performance de +4%. Le nombre des usagers et visiteurs dans les musées a connu une hausse en raison de plusieurs facteurs notamment, la politique des publics mise en place et ciblant certains groupes spécifiques, les activités d'animation, les visites groupées et guidées des élèves et étudiants et d'autres communautés. Ces actions seront intensifiées au titres des années à venir en vue d'accroître la fréquentation du nombre des usagers et visiteurs dans les musées.

### **Indicateur 3 : Taux de croissance des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel**

Indicateur : Taux de croissance des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel ;

Mode de calcul :  $(\text{Ressources générées en année N} - \text{ressources générées en N-1} / \text{ressources générées en année N-1}) \times 100$  ;

Situation de référence : 31,78% en 2021 ;

Valeurs cibles : 27,26% en 2022, 30% en 2023, 32% en 2024 ;

Source des données : Musées, des centres de diffusion des activités culturelles et artistiques, sites et monuments, de la Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire, de l'OIPC à travers le Secrétariat exécutif de gestion de la ville historique de Grand-Bassam ;

Analyse : Il s'agit de la variation d'une année à l'autre des recettes générées par l'exploitation du patrimoine culturel. Ces ressources sont générées par les autorisations d'exportation des biens culturels et des recettes générées par les visites guidées des publics (droits d'entrée). Il s'obtient comme suit :  $(\text{ressources générées en année N} - \text{ressources générées en N-1} / \text{ressources générées en année N-1} \times 100)$ . L'indicateur est collecté auprès des Musées, des centres de diffusion des activités culturelles et artistiques, sites et monuments, de la Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire, de l'OIPC à travers le Secrétariat Exécutif de Gestion de la ville historique de Grand-Bassam.

En 2021, une réalisation de 31,78% a été enregistrée.

En 2022, le taux de croissance des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel réalisé est de 42% contre une prévision de 27,26%. La cible a été atteinte avec une hausse de 14,74%. La raison principale de cette hausse est due à l'allègement des mesures barrières liées à la COVID-19. Il est à noter que la part des ressources issue de l'exploitation de la ville historique de Grand Bassam

est de 36 000 000 FCFA, soit 67,28% des ressources totales générées. Toutefois, ce montant est à titre indicatif, car toutes les ressources sont actuellement captées par la mairie, la police maritime et les complexes hôteliers. Nous suggérons par conséquent la mise en place d'un guichet unique d'entrée qui permettra d'établir une clé de répartition pour tous les acteurs. Pour le Secrétariat Exécutif de Gestion de la Ville Historique de Grand-Bassam, il est souhaitable que le siège abritant le Secrétariat soit réhabilité afin que les activités de sauvegarde et de valorisation de la structure soient mises en œuvre.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1. Leçons apprises**

La gestion du Programme 3 « Patrimoine culturel » au cours de l'exercice 2022 a permis de révéler les potentialités du patrimoine comme pôle de développement économique en Côte d'Ivoire. Cela s'est traduit par l'exposition iconographique itinérante qui a permis au grand public de découvrir les mosquées de style soudanais du Nord et du Nord-Est de la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de la politique d'acquisition, des collections du styliste Pathé 'O et du sculpteur BOTTI bi ont été acquises. En ce qui concerne la politique de gestion des musées, le projet de texte portant politique muséale en Côte d'Ivoire a été rédigé et est disponible à la DPC.

Par ailleurs, dans la gestion des musées, de nombreuses actions ont été entreprises pour générer des ressources financières à partir de l'exploitation du patrimoine culturel. Les deux musées nationaux (Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire et Musée National du Costume de Grand-Bassam) délivrent un certificat d'exportation aux exportateurs d'œuvres d'arts et d'antiquité. De plus, les ressources additionnelles obtenues auprès des organismes internationaux ont contribué à la réalisation des activités.

En outre, la rédaction et la publication de la bibliographie nationale 2018 – 2019 est réalisée au cours de l'exercice 2022 et disponible.

La bibliothèque Nationale reste ouverte au public des enfants et des jeunes avec des rencontres hebdomadaires, des activités de vacances, la célébration de la journée Nationale de la paix autour du livre.

Toutefois, des difficultés ont été identifiées au sein du programme.

#### ✓ **Au niveau des activités l'on pourrait noter :**

- Absence de laboratoire et d'atelier de restauration et de réparation des objets en souffrance ;
- Insuffisance de matériels informatiques pour la numérisation ;
- Insuffisance de matériels techniques (déshumidificateurs, thermo-hydrographe) ;
- Vétusté des bâtiments et des installations ;
- Faible collecte des Documents du dépôt légal en raison de l'ignorance et ou de la négligence de certains éditeurs.

#### ✓ **En rapport avec les crédits budgétaires**

- Insuffisance de crédit alloué à la prise en charge du salaire du personnel d'entretien ;
- Insuffisance de crédit alloué aux missions de recherche et de documentation ;
- Les montants sollicités par année ne sont pas entièrement octroyés en ce qui concerne l'exécution des projets PIP. Cet état de fait rallonge souvent la durée du projet ;
- Insuffisance des crédits pour certaines structures (Musées) et absence pour d'autres (BNCI...) en vue de l'acquisition de nouvelles collections ;
- Absence de crédit pour l'inventaire systématique du patrimoine culturel national, ce qui rend difficile l'inscription des biens et éléments ;
- Difficulté de perception de la quote-part de la BNCI (50%) sur la régie.

#### ✓ **En rapport avec les mouvements d'effectifs**

- Insuffisance du personnel de sécurité et d'entretien dans les structures du programme ;
- Demande de départ fréquent des Agents vers d'autres ministères qui proposent des primes ;
- Inadéquation entre la formation du personnel affecté et les besoins exprimés par les structures du programme.

## IV.2. Recommandations

### ✓ En rapport avec la réalisation des activités

- Réhabilitation et extension des infrastructures du programme (Bibliothèque nationale, Musée des civilisations de Côte d'Ivoire, les Musées de costume de Grand-Bassam, Péléforo Gon COULIBALY de Korhogo, Jean Marie ADJAFI de Bétié et Louis Gustave Binger de Zaranou) ;
- Accroître le parc informatique dans le cadre des activités du programme ;
- Organiser des événements socio-culturels chaque année afin de vulgariser les musées Péléforo Gon COULIBALY de Korhogo, Jean Marie ADJAFI de Bétié et Louis Gustave Binger de Zaranou.

### ✓ En rapport avec les crédits budgétaires

- Augmenter les crédits budgétaires pour la réalisation efficiente des activités des structures du programme ;
- Accorder intégralement les crédits sollicités par année pour la gestion efficiente des projets PIP programmés.
- Accorder un budget pour la réalisation systématique de l'inventaire du patrimoine culturel national ;
- Accorder un budget conséquent pour la mise en œuvre du plan de gestion de chaque bien inscrit sur les Listes du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Octroyer l'entièreté du budget sollicité cette année pour entamer le processus d'inscription du Parc National des îles Ehotilé sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Nommer un directeur pour le musée de Korhogo et doter la structure d'un budget conséquent pour son fonctionnement et son équipement pour des résultats efficients.
- Prendre en compte le budget des plans de gestion et sauvegarde des biens et éléments inscrits sur les Listes du patrimoine mondial de l'UNESCO.

### ✓ En rapport avec les mouvements d'effectifs

- Renforcer les effectifs des musées de l'intérieur (musée Péléforo Gon COULIBALY de Korhogo, musée Jean Marie ADJAFI de Bétié et le musée Louis Gustave Binger de Zaranou) en personnels qualifiés de l'action culturelle ;
- Affecter le personnel dans les branches spécialisées de la conservation du patrimoine culturel.

## CONCLUSION

Le Programme « Patrimoine culturel » a bénéficié au titre de la gestion 2022 d'un budget de **608 509 145 FCFA** avec une réalisation de **554 309 145 FCFA**, soit un taux d'exécution de 91,09%. En ce qui concerne les projets d'investissements, le programme a connu une réalisation de **50 493 955 FCFA** sur une dotation budgétaire de **100 493 955 FCFA**, soit un taux d'exécution de 50,25 %. Le projet des Mosquées de style Soudanais du Nord et du Nord-Est de la Côte d'Ivoire est arrivé à son point d'achèvement à la fin de l'exercice 2022. Néanmoins un montant de 50 000 000 FCFA reste à payer pour les derniers travaux.

Il faut noter que les projets d'investissements connaissent une lenteur dans leur mise en œuvre dépassant ainsi la durée d'exécution. Sur les quatre projets inscrits au PIP, seulement 1 projet est arrivé à terme mais avec un dépassement de deux ans sur sa durée d'exécution prévue. Pour la majorité des projets, cette situation est due à l'insuffisance des crédits alloués chaque année qui ne permettent pas d'exécuter les opérations prévues au cours de l'exercice budgétaire.

Une baisse de 6,06% de l'effectif a été constatée. Si ces départs n'ont pas véritablement affecté les résultats, la majorité encore en poste est à motiver.

Au niveau des indicateurs de performance, il faut relever que sept des huit retenus pour l'évaluation de la performance du programme, ont vu leurs cibles atteintes avec un taux de réalisation de 87,5%.

Il convient de noter que la dotation budgétaire allouée aux différentes structures du programme ne permet pas de remplir convenablement les missions qui leur sont assignées.

Aussi, réhabiliter les structures à vocation patrimoniale qui constituent la vitrine du Ministère de la Culture et de la Francophonie, leur allouer des budgets à la hauteur de leurs missions et l'amélioration des conditions de travail avec un personnel motivé, constituerait le défi majeur à apporter au programme en vue de résultats encore plus performants pour une dynamique de la promotion du patrimoine culturel national.

## PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL »

### INTRODUCTION

Le Programme « Enseignement Artistique et Culturel » est coordonné par un (01) Responsable de Programme, Monsieur KOFFI Tougo, entré en fonction le 08 janvier 2020 (Cf. Décret n° 2020-16 du 08 janvier 2020 portant nomination des Responsables de Programme.

Conformément au Décret n°2022-988 du 21 décembre 2022 portant organisation du Ministère de la Culture et de la Francophonie, le programme 4 est chargé de :

- définir et coordonner la politique générale de la formation ;
- assurer la formation initiale et la formation continue dans tous les domaines des arts, du tourisme et de la culture ;
- dispenser une formation artistique et culturelle performante et compétitive ;
- développer la recherche sur le patrimoine culturel, touristique et artistique national.

Le programme 4 « Enseignement Artistique et Culturel » s'inscrit dans le cadre global du développement des ICC en mettant un accent particulier sur la formation artistique dans les différentes filières de la culture. A cet effet, les curricula doivent faire la part belle aux enseignements relatifs à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi dans les domaines artistique et culturel. C'est donc dans ce contexte que les activités de ce programme ont été exécutées au cours de l'exercice 2022.

Le présent Rapport Annuel de Performance du Programme 4 s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du Programme ;
- Réalisations du Programme au cours de l'année 2022 ;
- Performance du Programme ;
- Perspectives.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1 Objectif du programme

<b>Objectif Global :</b> Améliorer la performance du système éducation-formation artistique et culturelle	<b>Objectifs Spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer l'accessibilité à l'éducation-formation artistique et culturelle ;</li><li>- Améliorer la qualité de la formation artistique et culturelle.</li></ul>	<b>Résultats Stratégiques :</b> L'enseignement artistique et culturel est performant et accessible à un plus grand nombre de jeunes.	<b>Actions :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secteur de l'enseignement artistique et culturel ;</li><li>- Coordination de l'enseignement artistique et culturel ;</li><li>- Développement du système de formation artistique et culturelle.</li></ul>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### I.2 Financement du programme

Le budget actuel du programme « Enseignement Artistique et Culturel » d'un montant de **2 949 408 905 FCFA** est reparti comme suit :

- Personnel : 863 326 700 FCFA soit 29,27%
- Biens et services : 137 844 990 FCFA soit 4,67%
- Transferts : 1 329 769 499 FCFA soit 45,09%
- Investissements : 618 467 716 FCFA soit 20,97%

De 2021 à 2022, les ressources allouées au programme sont passées de **2 863 021 563 FCFA** à **2 949 408 905 FCFA** soit une augmentation de **86 387 342 FCFA** portant sur les crédits de Biens et Services, de Transferts et d'Investissement.

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Programme 4, « Enseignement Artistique et Culturel », a bénéficié d'un budget initial de **3 010 412 025 FCFA** qui est passé à **2 949 408 905 FCFA**, soit une baisse de **61 003 120 FCFA**, (SE du 31 /01/2023).

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1 Exécution du budget

L'exécution financière s'est située globalement à **94,93%** correspondant à **2 799 805 236 FCFA**.

Le budget alloué n'a pas été exécuté totalement en raison surtout, du retard dans l'exécution physique des travaux de construction du Lycée Professionnel d'Enseignement Artistique (LPEA) de Yamoussoukro qui a engendré la perte d'une bonne partie des crédits alloués à ce projet d'investissement. Conséquence, nous avons demandé et obtenu la résiliation du marché avec le prestataire défaillant AKATEL.

**Tableau 233 : Exécution financière par nature de dépenses du Programme 4**

Unités	2022				
	Initial	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2.1 Personnel</b>	846 881 700	863 326 700	863 326 700	0	<b>100%</b>
<b>2.2 Biens et Services</b>	149 211 522	137 844 990	136 845 235	999 555	<b>99,25%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	1 353 179 499	1 329 769 499	1 329 769 499	0	<b>100%</b>
<b>2.4 Investissement</b>	661 139 304	618 467 716	469 863 802	148 603 914	<b>75,97%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 010 412 025</b>	<b>2 949 408 905</b>	<b>2 799 805 236</b>	<b>149 603 669</b>	<b>94,93%</b>

Source : Situation d'exécution SIGOBE-DGBF

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 234 : Exécution financière par action du Programme 4**

Actions	Personnel		Biens et services		Transfert		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secteur de l'enseignement artistique et culturel	0	0	0	0	0	0	483 606 280	469 863 802	483 606 280	469 863 802
Action 2 : Coordination de l'enseignement artistique et culturel	978 073 250	863 326 700	96 647 359	108 673 250	171 490 500	225 423 000	0	0	1 246 211 109	1 197 422 950
Action 3 : Développement du système de formation artistique et culturelle	0	0	28 857 674	28 171 985	1 104 346 499	1 104 346 499	0	0	1 133 204 173	1 132 518 484
<b>TOTAL</b>	<b>978 073 250</b>	<b>863 326 700</b>	<b>125 505 033</b>	<b>136 845 235</b>	<b>1 275 836 999</b>	<b>1 329 769 499</b>	<b>483 606 280</b>	<b>469 863 802</b>	<b>2 863 021 562</b>	<b>2 799 805 236</b>

Source : RAP 2021 / Situation d'exécution SIGOBE-DGBF

#### Commentaire :

**Au titre de l'action : Construction, réhabilitation et équipements des infrastructures du secteur de l'enseignement artistique et culturel,**

De 2021 (483 606 280 FCFA) à 2022 (469 863 802 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action a connu une baisse de 13 742 478 FCFA perceptible au niveau des Investissements. En 2022, l'action a bénéficié d'une dotation de 618 467 716 FCFA qui a été exécuté à hauteur de 469 863 802 FCFA soit un taux de 75,97%. Il se dégage un écart de 148 603 914 FCFA. Cet écart s'explique par la non-exécution physique des travaux de construction des gros œuvres du Lycée d'Enseignement Artistique (LEA).

#### Au titre de l'action **Coordination de l'enseignement artistique et culturel**

De 2021 (1 246 211 109 FCFA) à 2022 (1 197 422 950 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action a enregistré une baisse de 48 788 159 FCFA. Cette baisse est consécutive aux départs de 5 agents de catégorie A. En 2022, l'action a bénéficié d'une dotation de **1 197 422 950 FCFA** qui a été exécuté à hauteur de 1 197 422 950 FCFA soit un taux de 100%.

#### Au titre de l'action **Développement du système de formation artistique et culturel**

De 2021 (1 133 204 173 FCFA) à 2022 (1 132 518 484 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action a connu une légère baisse de 685 689 FCFA en Biens et Services.

En 2022, l'action a bénéficié d'une dotation de 1 133 518 239 FCFA qui a été exécutée à hauteur de 1 132 518 484 FCFA soit un taux de 99,91%. Il se dégage un écart de 999 755 FCFA en Biens et Services. Les travaux de carrelage de la devanture des salles de classes du CTAA de Bingerville n'ont pas été validés par le Contrôleur Financier pour non-conformité de date entre la facture définitive et la fiche de liquidation. Ce qui a entraîné le rejet du dossier par le Contrôleur financier.

### II.1.2 Suivi des investissements du programme

**Tableau 235 : Exécution des investissements du Programme 4**

	Année de Démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Construire et équiper le LEA de Yamoussoukro</b>	<b>2015</b>	<b>2018</b>	<b>2 897 393 727</b>	<b>400 000 000</b>	<b>357 428 412</b>	<b>208 824 498</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			2 897 393 727	400 000 000	357 428 412	208 824 498
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Poursuivre la Construction et équipement du CTAA de Korhogo</b>	<b>2016</b>	<b>2019</b>	<b>1 555 687 466</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			1 555 687 466	100 000	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 3 : Rénovation et équipement de l'INSAAC</b>	<b>2018</b>	<b>2021</b>	<b>1 509 600 000</b>	<b>261 039 304</b>	<b>261 039 304</b>	<b>261 039 304</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			1 509 600 000	261 039 304	261 039 304	261 039 304
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Total Programme (budget de l'Etat)</b>			<b>5 962 681 193</b>	<b>661 139 304</b>	<b>618 467 716</b>	<b>469 863 802</b>
<i>Total sur financement intérieur</i>			<b>5 962 681 193</b>	<b>661 139 304</b>	<b>618 467 716</b>	<b>469 863 802</b>
<i>Total sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Source : DPSEC / Situation d'exécution SIGOBE-DGBF

#### **Commentaire :**

**Le projet 1 « Construire et équiper le LEA de Yamoussoukro »** a débuté en 2015 pour s'achever en 2018 avec un cout total de 2 897 393 727 FCFA. De 2015 à 2021, le montant cumulé des dotations s'élève à 998 958 998 FCFA.

Il a bénéficié d'une dotation de 357 428 412 FCFA, au titre de l'année 2022. Cette dotation a permis de régler en totalité la purge des droits coutumiers d'un montant de 129 042 000 FCFA.

Les décomptes des travaux exécutés par la société NOVIS (32 072 866 FCFA), l'avance de démarrage de la société TIEM (38 784 788 FCFA) et le décompte d'IGS (8 924 844 FCFA) ont fait l'objet d'engagements. A ce jour, le taux de réalisation physique des travaux est à 27,31%, selon le dernier rapport du Maître d'œuvre (Cabinet CATEP).



Par ailleurs, il est bon de souligner que, compte tenu de l'incapacité de la société AKATEL à réaliser les gros œuvres qui étaient censés être achevés en 2018, le Marché N° 2016-0-2-1057/02-35 relatif au lot 4 (gros œuvres RDC-Administration 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage) a été résilié.

### Le projet 2 « Poursuivre la Construction et l'équipement du CTAA de Korhogo ».

Démarré en 2016 pour s'achever en 2019, le projet est d'un coût global de 1 555 687 466 FCFA. De 2016 à 2021, le cumul des dotations s'élève à 79 626 392 FCFA. Les études architecturales et techniques sont disponibles, cependant, la construction n'a véritablement pas encore démarré en dehors des travaux réalisés pour la mise en place du chantier (fouilles, début de clôture, agglomérations disponibles sur le terrain, etc.). Il est proposé, après les différents courriers de mise en demeure adressés au prestataire, d'engager la résiliation du contrat en vue d'une réattribution.

Par ailleurs, il est également proposé la priorisation dudit projet, car sa réalisation va résoudre, en partie, la question de l'accessibilité aux Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel (EEAC) dans toute la partie septentrionale de notre pays.

**Le projet 3 « Rénovation et équipement de l'INSAAC »** a démarré en 2018 et devait s'achever en 2021. De 2018 à 2021, le projet a bénéficié de crédits d'un montant de 475 011 134 FCFA.

En 2022, le projet a bénéficié d'une dotation de 261 039 304 FCFA, au titre de l'année 2022. Ce montant a servi à réaliser les travaux de réhabilitation du bâtiment CFPAC. Les crédits y ont été totalement consommés.

## II.2 Évolution des effectifs

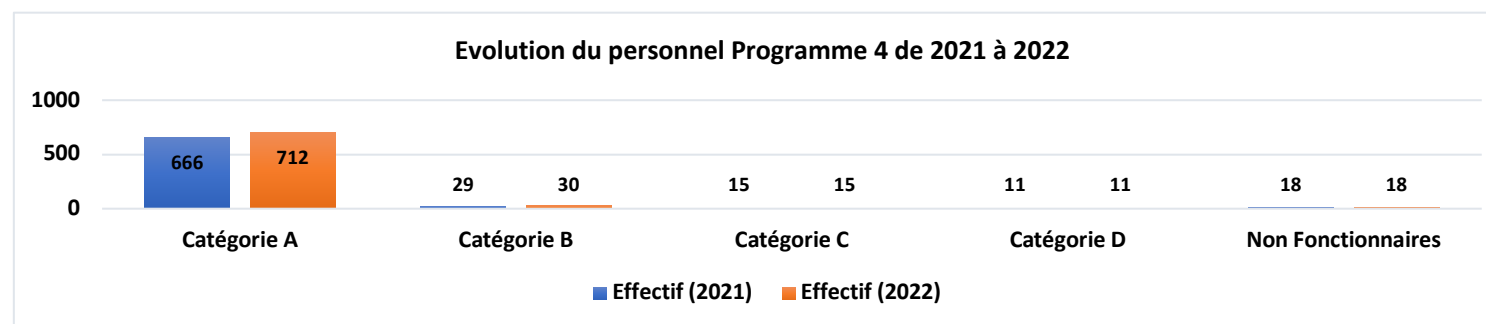
Les effectifs du personnel du programme « Enseignement Artistique et Culturel » s'élèvent à 786 personnes présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 236 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 4**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	666	00	00	51	05	712
<b>Catégorie B</b>	29	00	00	01	00	30
<b>Catégorie C</b>	15	00	00	00	00	15
<b>Catégorie D</b>	11	00	00	00	00	11
<b>Non Fonctionnaires</b>	18	00	00	00	00	18
<b>TOTAL</b>	<b>739</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>52</b>	<b>05</b>	<b>786</b>

Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

**Graphique 69 : Evolution des effectifs du personnel du Programme 4 par catégorie**



Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

### **Commentaire :**

De 2021 à 2022, les effectifs sont passés de 739 à 786, soit une hausse de 52 Agents dont 38 enseignants et 14 agents Administratifs à l'INSAAC, au CRAMA et au LEA. Cette augmentation des effectifs a permis d'améliorer le ratio élèves-enseignant. Toute chose qui concourt à la qualité de l'enseignement artistique et culturel et par ricochet la performance du programme. Comme en témoigne le taux de réussite au baccalauréat artistique, toutes séries comprises, nettement au-dessus de la moyenne nationale (86%).

Dans le cadre du recrutement des Assistants (enseignants-chercheurs), il est suggéré l'augmentation des postes budgétaires afin d'améliorer le ratio étudiants-enseignants qualifiés en art et culture au niveau supérieur.

### **II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

En 2022, le programme 4 a réalisé les activités suivantes :

#### **En matière de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de formation artistique et culturelle**

- l'intensification des chantiers de construction d'infrastructures de formation artistique et culturelle, notamment du Lycée Professionnel d'Enseignement Artistique (LPEA) de Yamoussoukro avec un taux d'exécution passant de 27,31% à 50% de 2022 à 2023 ;
- la poursuite des travaux de rénovation des bâtiments de l'INSAAC avec un taux d'exécution de 15% à 31% de 2020 à 2021 et de 31% à 50% de 2022 à 2023 afin d'offrir un cadre de formation adéquat aux étudiants.

**Résultats :** amélioration de l'accessibilité et de l'accroissement de la capacité d'accueil des EEAC.

#### **En matière d'amélioration de la coordination des activités de l'enseignement artistique et culturel**

- La mise en place de l'école doctorale avec l'ouverture des Masters de recherche depuis la rentrée académique 2020-2021 ;
- La révision de 96 curricula à l'INSAAC et de 15 curricula au Conservatoire Régional des Arts et Métiers d'Abengourou (CRAMA) en 2021 ;
- En 2022, tous les autres curricula restant au CRAMA, LEA et CTAA ont été révisés ;
- Le taux de réussite aux examens en 2022 est de 86,29%.
- Le taux d'entrée dans le EEAC est de 49,66%.

**Résultats :** un encadrement de qualité.

#### **En matière de renforcement des capacités organisationnelles et relationnelles du système éducation-formation artistique et culturelle**

- Dans le cadre de l'évaluation de l'enseignement artistique et culturel, l'on note l'organisation de deux ateliers de formation (100 participants), la mise en route de huit (08) inspecteurs pédagogiques en Arts et Culture et la réalisation de 16 missions d'inspections pédagogiques assorties de rapports écrits, en vue d'évaluer les enseignants ;
- L'organisation d'un atelier sur la réglementation de l'enseignement artistique et culturel en juin 2021, à l'issue duquel a été produits deux projets d'arrêtés portant sur les agréments relatifs à la création et à l'ouverture d'Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel EEAC privés. A cet effet, 5 demandes sont en cours de traitement en 2022.

**Résultats :** une meilleure maîtrise de l'environnement des Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel (EEAC) et une meilleure organisation de l'enseignement artistique et culturel.

#### **DIFFICULTES, ATOUTS, FAIBLESSES**

- Lenteur dans l'exécution des travaux du LPEA et non-respect du chronogramme des travaux établis par les prestataires eux-mêmes ;
- Les capacités actuelles d'accueil des établissements d'enseignement artistique et culturel sont dépassées et nécessitent l'acquisition de locaux plus adaptés.

Pour l'exercice 2022, la performance du programme est jugée satisfaisante dans la mesure où des efforts sont entrepris au niveau de la réglementation de l'enseignement artistique et culturel. À cet effet, un accent particulier doit être mis sur la formation, le renforcement des capacités des formateurs, la mise à disposition de bibliothèques, de salles multimédias, d'équipement en matériels (d'arts plastiques, de musique, de cinéma et de théâtre).

En outre, il faudra accélérer les chantiers de construction et d'équipement du LPEA de Yamoussoukro, la réhabilitation et l'équipement de l'INSAAC, la construction et l'équipement du CTA de Napié (Korhogo) de même que les travaux de construction du nouveau CRAMA dont les locaux de l'actuel sont devenus exigus et obsolètes. Le nouveau CRAMA dispose d'un site d'un (01) hectare pour sa réalisation.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 237 : Evolution des indicateurs du Programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022		Cibles	
		2020	2021	Prévision	Réalisation	2023	2024
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer l'accessibilité à l'éducation-formation artistique et culturelle</b>							
Indicateur 1.1. : Pourcentage d'apprenants ayant accès à la formation artistique et culturelle	%	44,57%	45%	50%	49,66%	55%	60%
Indicateur 1.2. Nombre d'établissements d'enseignements artistiques et culturels fonctionnels	Dénombrement	7	8	8	10	8	9
Indicateur 1.3. Pourcentage de régions disposant d'infrastructures artistiques et culturels	%	6,25%	6,25%	9,37%	9,37%	9,37%	12,05%
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la qualité de la formation Artistique et Culturelle</b>							
Indicateur 2.1. Proportion des curricula révisés	%	0%	20/27	50%	100%	60%	75%
Indicateur 2.2. Proportion d'enseignants évalués dans l'enseignement artistique et culturel	%	0%	10%	10%	32,14%	20%	30%
Indicateur 2.3. Taux de réussite dans les différents cycles de formation au niveau secondaire	%	96,26%	96,50%	96,50	93,14%	96,75%	97%
Indicateur 2.4. Taux de réussite à la Licence	%	80,82%	81%	81%	84,67%	81,50%	82%
Indicateur 2.5. Taux de réussite au Master	%	84,25%	84,50%	84,50	81,07%	84,75%	85%
Indicateur 2.6. Ratio élèves par enseignant	Ratio	15	13,03	13/1	12,85/1	11/1	10/1
Indicateur 2.7. Taux d'enseignants permanents qualifiés en arts et culture	%	55%	52,99%	70%	71,15%	72%	75%

Source : RAP 2021 et DPPD – PAP 2022-2024

#### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 Améliorer l'accessibilité à l'éducation Artistique et Culturelle

##### Indicateur 1 : Pourcentage d'apprenants ayant accès à la formation artistique et culturelle

Indicateur : Pourcentage d'apprenants ayant accès à la formation artistique et culturelle ;

Mode de calcul :  $(\text{Nombre total d'admis aux concours d'entrée dans les différents établissements d'Art et Culture} / \text{nombre total de candidats au concours}) \times 100$  ;

Situation de référence : 45% en 2021 ;

Valeurs cibles : 50% en 2022, 55% en 2023, 65% en 2024 ;

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Analyse : Il s'agit d'apprécier la proportion de candidats admis aux différents concours de l'enseignement artistique et culturel. L'indicateur est obtenu comme suit :  $(\text{rapport nombre total d'admis aux concours d'entrée dans les différents établissements d'Art et Culture} / \text{nombre total de candidats au concours}) \times 100$ . Il est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC).

En 2021, il y a eu une erreur dans le calcul de l'indicateur. La donnée exacte est 45% au lieu de 0.05%.

En 2022, on enregistre une réalisation de 49,66% contre une prévision de 50%. Il est en progression de **4,66%** par rapport à 2021.

##### Indicateur 2 : Nombre d'Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel (EEAC) fonctionnels

Indicateur : Nombre d'Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel (EEAC) fonctionnels ;

Mode de calcul : Dénombrement ;

Situation de référence : 8 en 2021 ;

Valeurs cibles : 8 en 2022, 8 en 2023, 9 en 2024 ;

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Analyse : Il s'agit de déterminer le nombre d'établissement d'EAC fonctionnels sur l'étendue du territoire national. Il s'obtient par dénombrement et est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC).

En 2021, huit (08) établissements ont été recensés sur l'étendue du territoire.

En 2022, 10 établissements ont été dénombrés. La cible prévisionnelle de 08 établissements a été atteinte avec une performance de +2. Un (01) établissement privé fonctionnel à Yamoussoukro et un (01) autre à la Palmeraie dans la commune de Cocody à Abidjan ont été enregistrés, ce qui permet de passer de 08 à 10 établissements. Ce nombre devrait s'accroître les années à venir, avec la campagne de sensibilisation auprès des promoteurs privés menée par le Ministère de la Culture et de la Francophonie pour la création et l'ouverture d'Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel (EEAC) et qui sera sanctionnée par l'octroi d'agrèments dans les mois à venir, par arrêtés du Ministre de la Culture et de la Francophonie (MCF).

### **Indicateur 3 : Pourcentage de régions disposant d'infrastructures Artistiques et culturelles**

Indicateur : Pourcentage de régions disposant d'infrastructures Artistiques et culturelles ;

Mode de calcul : (Nombre de régions disposant d'infrastructures d'enseignement artistique et culturel / nombre total de régions) x 100.

Situation de référence : 6,25% en 2021 ;

Valeurs cibles : 6,25% en 2022, 9,37% en 2023, 12,05% en 2024 ;

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Analyse : Il s'agit de déterminer la proportion de régions disposant d'infrastructures d'enseignement artistique et culturel. Le pourcentage s'obtient par le rapport (nombre de régions disposant d'infrastructures d'enseignement artistique et culturel / nombre total de régions) x 100. L'indicateur est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle qui est l'organe du Ministère de la Culture et de la Francophonie chargé de veiller à la création /ouverture des Etablissements artistiques et culturels.

En 2021, la cible de 6.25% a été atteinte.

En 2022, on enregistre une performance de 9,37% pour une cible 6,25%. Une école privée fonctionnelle d'Art et Culture est ouverte dans la région des Lacs. A Abidjan, il y eu également la création de **DJ School**, une école privée de formation qualifiante des DJ dans la commune de Cocody.

### **Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité de la formation Artistique et Culturelle**

#### **Indicateur 4 : Proportion de curricula révisés**

Indicateur : Proportion de curricula révisés ;

Mode de calcul : Nombre de curricula révisés / nombre total de curricula ;

Situation de référence : 74% en 2021 ;

Valeurs cibles : 50% en 2022, 60% en 2023, 75% en 2024 ;

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Analyse : Il s'agit d'évaluer la proportion de curricula révisés au cours de l'année académique. Il s'obtient par le ratio : nombre de curricula révisés / nombre total de curricula. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC).

En 2021, le taux était de 74% pour une cible de 33,33%.

En 2022, le taux de réalisation est de 100% contre une cible de 50%. Tous les Curricula du secondaire ont été révisés lors d'un atelier en novembre 2022 faisant suite aux 96 et 15 curricula révisés respectivement à l'INSAAC et au CRAMA. Ce travail a permis de mettre à plat tout le système éducatif du secondaire et du supérieur artistique en vigueur et de faire des propositions concrètes pour son adaptation aux nouvelles réalités et au bassin de l'emploi. En guise d'observation, il est bon de savoir que les curricula se révisent périodiquement (par intervalle d'au moins 03 ans) et non chaque année.

#### **Indicateur 5 : Taux d'enseignants évalués dans l'enseignement artistique et culturel**

Indicateur : Taux d'enseignants évalués dans l'enseignement artistique et culturel ;

Mode de calcul : nombre d'enseignants évalués en art et culture / nombre total d'enseignants en art et culture ;

Situation de référence : 10% en 2021 ;

Valeurs cibles : 10% en 2022, 20% en 2023, 30% en 2024 ;

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Analyse : Il s'agit d'établir le pourcentage d'enseignants d'art et culture du secondaire (LEA, CTAA et CRAMA) qui sont évalués par les Inspecteurs Pédagogiques lors des missions d'inspection organisées par la DFAC. C'est le ratio : nombre d'enseignants évalués en art et culture / nombre total d'enseignants en art et culture. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle.

En 2021, une réalisation de 10% a été enregistrée pour cet indicateur.

En 2022, 32,14% pour une cible de 10%. Vingt-huit (28) enseignants ont été évalués au second semestre en plus des 20 autres du 1<sup>er</sup> semestre, soit un total de quarante-huit (48) contre la vingtaine prévue, ce qui donne un pourcentage largement positif de + **22,14%** du total des enseignants craie en main.

#### **Indicateur 6 : Taux de réussite dans les différents cycles de formation au niveau secondaire**

Indicateur : Taux de réussite dans les différents cycles de formation au niveau secondaire ;

Mode de calcul : Nombre d'admis aux examens de fin de cycle au niveau secondaire / nombre total d'élèves inscrits aux examens de fin de cycle x 100 ;

Situation de référence : 84,29% en 2021 ;

Valeurs cibles : 96,50% en 2022, 96,75% en 2023, 97% en 2024 ;

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Analyse : Il s'agit de mesurer le pourcentage de réussite des élèves dans les différents établissements d'enseignement secondaire. Il s'obtient comme suit : nombre d'admis aux examens de fin de cycle au niveau secondaire / nombre total d'élèves inscrits aux examens de fin de cycle x 100. Il est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC).

En 2021, le taux de réalisation de cet indicateur est de 84,29% pour une cible de 96%.

En 2022, sur une cible de 96,50% l'on enregistre un taux de réussite de 93,14%. Ce résultat s'explique par les renvois et redoublements enregistrés au LEA (plus d'une trentaine) en 2022. Pour corriger cette faiblesse, il faut augmenter le nombre de salles physiques (à peine 7 salles actuellement pour 417 élèves au LEA). Il faut aussi équiper les écoles en bibliothèques et en centres de documentation.

#### **Indicateur 7 : Taux de réussite à la Licence**

Indicateur : Taux de réussite à la Licence ;

Mode de calcul : (Nombre d'admis à la Licence 3 / nombre total d'étudiants inscrits en Licence 3) x 100 ;

Situation de référence : Cet indicateur n'existait pas en 2021 ;

Valeurs cibles : 81% en 2022, 81,50% en 2023, 82% en 2024 ;

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Analyse : Il s'agit de mesurer le pourcentage de réussite des étudiants en Licence 3 à l'INSAAC. Il s'obtient comme suit : (nombre d'admis à la Licence 3 / nombre total d'étudiants inscrits en Licence 3) x 100. Il est collecté auprès de la DFAC.

En 2021, cet indicateur n'existait pas.

En 2022, la cible de 81% a été atteinte avec une performance de +**3,67%** soit 84,67%.

#### **Indicateur 8. : Taux de réussite au Master**

Indicateur : Taux de réussite au Master ;

Mode de calcul : (Nombre d'admis en Master / nombre total d'étudiants inscrits en Master) x 100 ;

Situation de référence : Cet indicateur n'existait pas en 2021 ;

Valeurs cibles : 84,50% en 2022, 84,75% en 2023, 85% en 2024 ;

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Analyse : Il s'agit de mesurer le pourcentage de réussite des étudiants en Master à l'INSAAC. Il s'obtient comme suit : (nombre d'admis en Master / nombre total d'étudiants inscrits en Master) x 100. Il est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC).

En 2021, cet indicateur n'existait pas.

En 2022, le taux enregistré est de 81,07% sur une cible de 84,50%. Pour améliorer cette performance, il faut équiper davantage la Bibliothèque de l'INSAAC et renforcer le fonds documentaire afin de permettre aux étudiants de disposer d'outils de recherches et d'études.

#### **Indicateur 9 : Ratio élèves par enseignant**

Indicateur : Ratio élèves par enseignant ;

Mode de calcul : (Nombre d'élèves / Nombre d'enseignants) ;

Situation de référence : 13,03/1 en 2021 ;

Valeurs cibles : 13/1 en 2022, 11/1 en 2023, 10/1 en 2024 ;

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Analyse : Il s'agit de déterminer le nombre d'élèves par enseignant. Il s'obtient comme par le ratio : (Nombre d'élèves / Nombre d'enseignants). L'indicateur est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle.

En 2021, la réalisation est de 13,03/1.

En 2022, on enregistre un taux de 12,85/1 contre une cible de 13/1. L'objectif est atteint. En art et culture, le ratio est de 10 élèves par enseignant, compte tenu de la spécificité de la formation et de la nécessité de suivi individuel des apprenants par les formateurs. De 13,03 élèves/enseignant, les établissements sont passés à 12,85 élèves/enseignant (**soit + 0,15%**) grâce à la formation de nouveaux enseignants au CFPAC et leur intégration dans les Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel.

#### **Indicateur 10 : Taux d'enseignants permanents qualifiés en arts et en culture**

Indicateur : Taux d'enseignants permanents qualifiés en arts et en culture ;

Mode de calcul : Nombre d'enseignants permanents qualifiés en Art et Culture / nombre total d'enseignants exerçant dans les Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel (EEAC) x 100 ;

Situation de référence : 52,99% en 2021 ;

Valeurs cibles : 70% en 2022, 72% en 2023, 75% en 2024 ;

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Analyse : Il s'agit de déterminer le pourcentage d'enseignants qualifiés en Arts et Culture. Il s'obtient par le ratio : Nombre d'enseignants permanents qualifiés en Art et Culture / nombre total d'enseignants exerçant dans les Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel (EEAC) x 100. L'indicateur est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle.

En 2021, la réalisation est de 52,99% pour une cible de 68%.

En 2022, le taux enregistré est de 71,15% contre une prévision de 70%. L'objectif est atteint. A la rentrée scolaire d'Octobre 2022, au total 38 nouveaux enseignants d'Art ont été recrutés/affectés à l'INSAAC, au LEA et au CRAMA.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1 Leçons apprises**

La gestion 2022 du Programme Enseignement Artistique et Culturel a permis de comprendre que la gestion des hommes se fait de façon consensuelle, ce qui permet à chacun de donner le meilleur de lui-même. Chaque Responsable d'Unité Opérationnelle (RUO) a travaillé conformément aux objectifs fixés. Toutefois, quelques difficultés sont apparues, au titre l'exercice 2022.

#### **✓ Difficultés en rapport avec la réalisation des activités :**

- La non-ouverture de nouveaux établissements publics, d'où la non évolution des capacités d'accueil ;

- L'insuffisance des locaux pour les agents de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle : de 22 agents, l'effectif est passé à 35 dont 28 femmes et 07 hommes pour deux (02) bureaux, ce qui engendre à une grande promiscuité ;
- La défaillance du prestataire AKATEL qui devait exécuter la plus grande partie des gros œuvres du LPEA de Yamoussoukro défaillance qui a conduit à une résiliation ;
- L'insuffisance de salles de classe au Lycée d'Enseignement Artistique d'Abidjan (à peine 07 salles physiques pour 417 élèves) : l'enseignement artistique requiert au maximum 25 élèves par classe et n'autorise pas la double vacation. Cette situation est la cause de la baisse du taux réussite notée dans l'indicateur 2.3. D'où l'urgente nécessité de faire diligence pour l'achèvement du LPEA de Yamoussoukro.
- ✓ **Difficultés en rapport avec les mouvements des effectifs :**
- Plusieurs professeurs ne peuvent être envoyés sur le terrain, à cause de la lenteur des travaux de construction des établissements d'enseignement artistique et culturel, à Yamoussoukro et à Napié, conséquence, des effectifs pléthoriques dans les bureaux insuffisants de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) et de plusieurs services du Ministère de la Culture et de la Francophonie (MCF).
- ✓ **Au niveau budgétaire**
- Le montant 169.885.264 FCFA n'a pu être engagés à cause de la non réalisation des travaux du Lycée Professionnel d'Enseignement Artistique (LPEA) de Yamoussoukro.

#### **IV.2 Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées, nos recommandations sont les suivantes :

- ✓ **Au niveau des activités**
- Délocalisation de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle vers des locaux plus appropriés ;
- Délocalisation du LEA d'Abidjan hors de l'INSAAC, en attendant la livraison du LPEA de Yamoussoukro.
- ✓ **Au niveau des effectifs**
- Pour l'heure, pas de solution de désengorgement des effectifs dans les bureaux tant que le LPEA de Yamoussoukro et le CTAA de Napié ne sont pas achevés et livrés.
- ✓ **Au niveau budgétaire**
- La résiliation du marché N° 2016-0-2-1057/02-35 relatif au lot 4 (gros œuvres RDC-Administration 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage) du LPEA de Yamoussoukro avec AKATEL. Résiliation ayant été actée, il est urgent de procéder à la réattribution du marché à une société dotée d'une bonne surface financière pour poursuivre et achever rapidement les gros œuvres afin de passer à la phase de l'équipement.

#### **CONCLUSION**

De tout ce qui précède, il ressort que la gestion du programme Enseignement Artistique et Culturel est satisfaisante. Sur les dix (10) indicateurs, sept (07) ont été largement atteints, soit 70%. Ce résultat s'intègre positivement dans les objectifs stratégiques du Ministère de la Culture et de la Francophonie (MCF). La performance du Programme est en évolution par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, l'on note des difficultés de réalisation au niveau des investissements d'où la résiliation d'un marché au niveau du Lycée Professionnel d'Enseignement Artistique (LPEA) de Yamoussoukro pour l'octroyer à un prestataire plus outillé.

Au vu des résultats ci-dessus, les leviers d'actions que le Ministère de la Culture et de la Francophonie devrait implémenter dans les exercices à venir sont :

- a) Augmenter la capacité d'accueil et l'accessibilité de ses Etablissement d'Enseignement Artistique et Culturel (EEAC) en :
  - Accélération la construction-équipement du LPEA de Yamoussoukro, augmentant ainsi le nombre de salles de classe pour une meilleure accommodation des élèves pour avoir de meilleurs résultats.
  - Dotant le CTAA de Napié d'une enveloppe conséquente pour en accélérer les travaux de constructions-équipement ;
  - Accélération et terminant les travaux de réhabilitation/équipement de l'INSAAC.

- b) Améliorer la qualité de la formation en :
  - Poursuivant les inspections pédagogiques dans le secondaire artistique et culturel ;
  - Augmentant les postes budgétaires dans le recrutement des enseignants chercheurs de l'INSAAC.

**PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « FRANCOPHONIE »**

**INTRODUCTION**

La Responsabilité du Programme « Francophonie » est assurée par Madame Bernise N'GUESSAN, Secrétaire Générale par intérim de la Commission Nationale de la Francophonie (CNF), depuis le 31 janvier 2022, en remplacement de Madame Mouminatou Barry DIABY.

Conformément au Décret N° 2022-301 du 04 mai 2022, les principales missions dévolues au Programme 5 « Francophonie » sont :

- Représentation de la Côte d'Ivoire dans les organes de la Francophonie ;
- Organisation de la participation de la Côte d'Ivoire aux instances des divers sommets de la Francophonie, en liaison avec les Ministères concernés ;
- Suivi de la mise en œuvre des décisions des sommets de la Francophonie et évaluation de la coopération de la Francophonie en Côte d'Ivoire ;
- Promotion et vulgarisation de la Francophonie auprès des populations.

La mise en œuvre des activités de ce programme a été marquée par le changement institutionnel avec le retrait de la Francophonie du Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie (MICOMEF) et son rattachement au Ministère de la Culture et de la Francophonie (MCF) en avril 2022.

Par ailleurs, grâce à l'assouplissement des mesures sanitaires de lutte contre la Covid-19, les Journées de la Francophonie, suspendues depuis 2020, ont été organisées cette année 2022.

Le Rapport Annuel de Performance du Programme « Francophonie » s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du Programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

**I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

**I.1 Objectif du programme**

<p><b>Objectif Global :</b> Renforcer la visibilité de la Francophonie</p>	<p><b>Objectifs Spécifiques :</b> Promouvoir et vulgariser les actions de la Francophonie en Côte d'Ivoire</p>	<p><b>Résultats Stratégiques :</b> Les actions de la Francophonie sont promues et vulgarisées</p>	<p><b>Actions :</b> Promotion de la Francophonie ;</p>
--------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------



## I.2 Financement du programme

Le programme « Francophonie » a bénéficié au titre de la gestion 2022 d'un budget global de **433 720 295 FCFA** (SE PGME 22226 du 31 /12/2022) dont :

- Personnel : 202 507 397 FCFA soit 100%
- Biens et services : 24 500 000 FCFA soit 100%
- Transferts : 206 712 898 FCFA soit 100%

Au cours de cet exercice, les crédits du personnel ont connu une hausse de **5 425 000 FCFA** à la faveur des indemnités de logement accordées à tous les fonctionnaires et la revalorisation des primes de transport et des allocations familiales faite par le Président de la République le 06 août 2022. Quant aux crédits de transferts, ils ont connu une hausse de **106 712 898 FCFA** avec l'obtention de crédits complémentaires.

Cette évolution du budget du Programme Francophonie de 2021 à 2022 est due au fait qu'en 2021, la Francophonie n'était pas un programme. Les crédits de **24 500 000 FCFA** de la Direction de la Francophonie n'ont été ajoutés qu'en 2022.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1 . Exécution du budget

**Tableau 238 : Exécution du budget par nature de dépenses du Programme 5**

Unités	2022				
	Initial	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2.1 Personnel</b>	197 082 397	202 507 397	202 507 397	0	<b>100%</b>
<b>2.2 Biens et Services</b>	94 500 000	24 500 000	24 500 000	0	<b>100%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	100 000 000	206 712 898	206 712 898	0	<b>100%</b>
<b>2.4 Investissement</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>391 582 397</b>	<b>433 720 295</b>	<b>433 720 295</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Source : Situation d'exécution SIGOBE – DGBF

#### Commentaire :

Le budget du programme Francophonie au titre de l'exercice 2022 a été exécuté à hauteur de 100% correspondant 433 720 295 FCFA.

Le budget initial était de 391 582 397 FCFA. Il est passé à **433 720 295 FCFA** à la suite des crédits complémentaires obtenus au titre des transferts par l'arrêté N° 0544/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCI/Bk du 06 août 2022 portant création de nature économique et transfert de crédits d'un montant total 106 712 898 FCFA. Les crédits du personnel ont également été abondés d'un montant de 5 425 000 FCFA à la suite de la revalorisation des primes de transport, de l'allocation familiale et l'octroi des indemnités de logement à tous les fonctionnaires.

Les crédits complémentaires obtenus en transfert ont servi à l'équipement du personnel de la CNF en matériel informatique, à la création de la bibliothèque numérique et à la réalisation des inter-villes de la Francophonie.

Quant aux crédits complémentaires au titre du personnel, ils ont servi à la couverture des charges du personnel permanent.

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 239 : Exécution financière par action du Programme 5**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 Promotion de la Francophonie	181 039 367	202 507 397	0	24 500 000	100 000 000	206 712 898	0	0	281 039 367	433 720 295

Source : Situation d'exécution SIGOBE-DGBF et RIC1

## II.1.2 Suivi des investissements du programme

Ce programme n'a pas de projet d'investissement.

## II.2 Évolution des effectifs

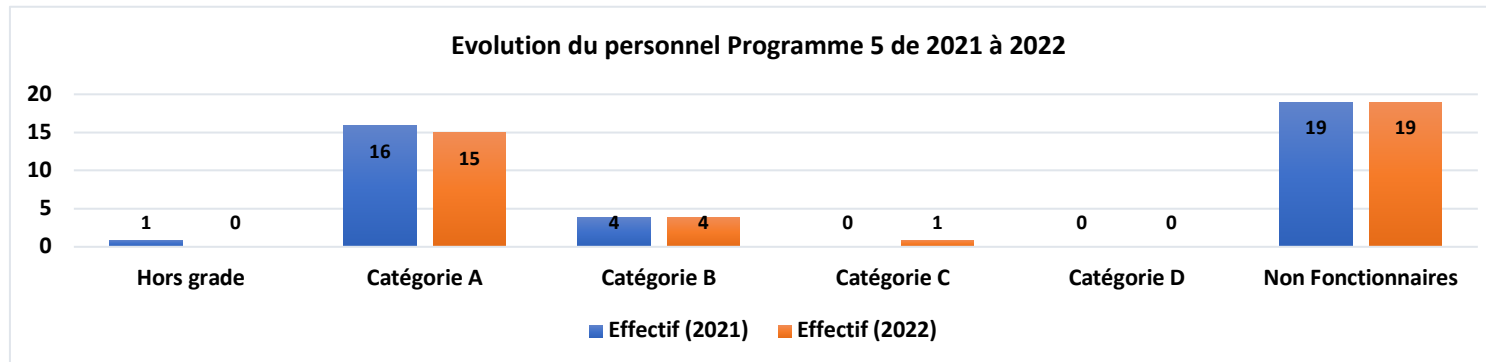
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 240 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 5**

	Effectif (2021)	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Hors grade	01	-	-	-	01	-
Catégorie A	16	-	-	-	01	15
Catégorie B	04	-	-	-	-	04
Catégorie C	-	-	-	01	-	01
Catégorie D	-	-	-	-	-	-
Non Fonctionnaires	19	02	-	02	02	19
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>02</b>	<b>-</b>	<b>03</b>	<b>04</b>	<b>39</b>

Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

**Graphique 70 : Evolution des effectifs du personnel du Programme 5 par catégorie**



Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

### Commentaire :

La lecture du mouvement d'effectif de la Francophonie montre qu'il n'a pas véritablement varié. Cette constance est un atout car il permet de conserver les valeurs, le personnel expérimenté dans les différentes Directions et les services.

Cependant, le départ de la Secrétaire Générale Mme Mouminatou Barry DIABY et l'arrivée de Mme Bernise N'GUESSAN, le 31 janvier 2022 a provoqué évidemment un changement de vision.

Ce personnel a pleinement contribué à l'atteinte des performances enregistrées par le programme Francophonie.

### II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'exercice 2022, dans le cadre de la promotion de la Francophonie, le Programme 5 a réalisé les activités suivantes :

- Organisation des Journées de la Francophonie du 14 au 31 mars 2022 ;
- Participation aux rencontres des instances et opérateurs directs de la Francophonie :
  - 119<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil Permanent de la Francophonie le 08 février 2022 ;
  - 120<sup>ème</sup> session du Conseil Permanent de la Francophonie le 20 juin 2022 ;
  - 121<sup>ème</sup> session du Conseil Permanent de la Francophonie le 08 novembre 2022 ;
  - Conseil d'Administration de l'Agence Universitaire de la Francophonie le 18 février 2022 ;
  - 40<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Conférence Ministérielle de la Francophonie le 16 mars 2022 relative aux résolutions sur l'Ukraine ;
  - 18<sup>ème</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage à Djerba en Tunisie, les 19 et 20 novembre 2022 qui a vu la réélection par acclamation la Secrétaire Générale, Madame Louise Mushikiwabo, pour un deuxième mandat ;
  - la participation à la deuxième édition du séminaire international de coordination des Campus Senghor à Alexandrie du 13 au 17 février 2022.
- Organisation de deux (02) « Rencontres du Groupe des Ambassadeurs Francophones (GAF) » à Abidjan, Côte d'Ivoire ;
- Organisation des « Inter-villes de la Francophonie » du 09 au 15 octobre 2022 dans trois (03) villes de la Côte d'Ivoire, à savoir : Tafiré et Niakaramadougou (Région du Hambol), Korhogo (Région du Poro) ;
- Organisation des rencontres d'information avec les organisations féminines et de jeunesse sur les appels à manifestation d'intérêts de l'OIF.

La réalisation de ces activités a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants pour le compte du programme Francophonie au cours de l'exercice 2022. En effet, comme prévu dans le PAP, les Journées de la Francophonie se sont tenues dans la Région des Lagunes et environs 815 femmes et jeunes ont été sensibilisés la Francophonie et ses missions en Côte d'Ivoire, en mot sur la Francophonie utile. Par ailleurs, à la suite des rencontres d'information réalisées avec les Organisations féminines et de jeunesse sur les appels à manifestation d'intérêt, 26% ont soumissionné aux appels à candidature pour les projets de l'OIF.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 241 : Evolution des indicateurs du Programme 5**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022		Cibles	
		2020	2021	Prévision	Réalisation	2023	2024
<b>Objectif Spécifique 1 : Promouvoir et vulgariser les actions de la Francophonie en Côte d'Ivoire</b>							
IP 1.1 : Nombre de femmes et de jeunes sensibilisés lors des Inter-villes	Dénombrement	0	0	1000	815	2000	3000
IP 1.2 : Nombre de régions ayant abrité les Journées de la Francophonie	Dénombrement	0	1	1	1	2	3
IP 1.3 : Proportion des organisations féminines et de jeunesse ayant fait acte de candidature aux appels à projets de l'OIF	Pourcentage	0	0	25%	26,66%	30%	35%

Source : DPPD-PAP 2022-2024 Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie

#### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif Spécifique 1 : Promouvoir et vulgariser les actions de la Francophonie en Côte d'Ivoire**

**Indicateur 1 : Nombre de femmes et de jeunes sensibilisés lors des Inter-villes**

Indicateur : Nombre de femmes et de jeunes sensibilisés lors des Inter-villes ;

Mode de calcul : Dénombrement ;

Situation de référence : Données pas disponibles en 2021 ;

Valeurs cibles : 1 000 en 2022, 2 000 en 2023, 3 000 en 2024 ;

Source des données : Commission Nationale de la Francophonie (CNF) ;

Analyse : Dans le cadre de la promotion de la Francophonie, des activités dénommées Inter-villes sont menées afin de faire connaître les missions et les actions de la Francophonie (OIF-CNF) auprès des jeunes et des femmes. Il s'agit de dénombrer le nombre de personnes (femmes et jeunes) sensibilisées à l'occasion desdites activités. L'indicateur est collecté auprès de la Commission Nationale de la Francophonie (CNF).

En 2021, l'indicateur n'a pas été renseigné faute de données disponibles.

En 2022, 815 personnes ont été sensibilisées sur la cible de 1000 prévues. L'objectif a été réalisé à hauteur de 81,50%. Au total, trois (03) villes de Côte d'Ivoire ont été visitées par les Inter-villes. Ce sont Tafiré, Niakaramadougou et Korhogo.

En effet, la réalisation d'une activité de cette envergure nécessite une communication intensive. Il est donc nécessaire de disposer de moyens conséquents pour sensibiliser davantage les populations à travers les actions de communication, les rencontres de terrain et les missions préparatoires indispensables à sa réussite.

### **Indicateur 2 : Nombre de régions ayant abrité les Journées de la Francophonie**

Indicateur : Nombre de régions ayant abrité les Journées de la Francophonie ;

Mode de calcul : Dénombrement ;

Situation de référence : Données non disponibles en 2021 ;

Valeurs cibles : 1 en 2022, 2 en 2023, 3 en 2024 ;

Source des données : Commission Nationale de la Francophonie (CNF) ;

Analyse : Dans le cadre de la promotion de la Francophonie, la Journée Internationale de la Francophonie qui est l'une des activités phares de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) est célébrée en Côte d'Ivoire sous l'appellation Journée de la Francophonie. Il s'agit de dénombrer le nombre de régions qui ont abrité les manifestations pendant ces journées.

En 2021, aucune donnée n'a été enregistrée.

En 2022, toutes les sous-activités organisées pendant ces journées se sont déroulées à Abidjan dans la région des Lagunes. La cible a donc été atteinte.

### **Indicateur 3 : Proportion des organisations féminines et de jeunesse ayant fait acte de candidature aux appels à projets de l'OIF**

Indicateur : Taux d'enseignants permanents qualifiés en arts et en culture ;

Mode de calcul :  $(\text{nombre d'organisations soumissionnaires} / \text{nombre d'organisations sensibilisées}) \times 100$  ;

Situation de référence : Données non disponibles en 2021 ;

Valeurs cibles : 25% en 2022, 30% en 2023, 35% en 2024 ;

Source des données : Commission Nationale de la Francophonie (CNF) ;

Analyse : La promotion des actions de la Francophonie en Côte d'Ivoire passe également par l'autonomisation des femmes et le soutien aux groupements de jeunesse. Chaque année la CNF organise des séances de sensibilisation des organisations féminines et de jeunesse en vue de soumissionner aux appels à manifestation d'intérêt lorsque les projets de l'OIF sont lancés. Il s'agit de la proportion des organisations qui ont fait acte de candidature par rapport à celles qui ont été sensibilisées. Il s'obtient comme suit :  $(\text{nombre d'organisations soumissionnaires} / \text{nombre d'organisations sensibilisées}) \times 100$ .

En 2021, aucune donnée n'a été enregistrée pour cet indicateur.

En 2022, quatre (04) associations ont soumissionné sur quinze (15) sensibilisées, soit un taux de 26,66% de soumissionnaires. Une erreur de saisie a occasionné le report de 26% de soumissionnaires dans le rapport du deuxième semestre 2022 du Programme Francophonie. La cible a donc été atteinte avec une performance de +1,66%.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1 Leçons apprises

La gestion du Programme 5 « Francophonie », au cours de l'exercice 2022, a été marquée par la reprise effective des activités suspendues à cause des mesures sanitaires liées à la Covid-19, notamment les Masters-class organisés à Abidjan au cours des Journées de la Francophonie qui ont suscité un engouement auprès de la population jeunes et des femmes. Sur cette base, il conviendrait de développer des partenariats avec les Organisations de la Société Civile.

Cependant, des difficultés ont apparu dans la réalisation des missions du programme :

#### ✓ **Au niveau institutionnel**

Suite au Décret N°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement, le Programme Francophonie qui était rattaché au Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie a été reversé au Ministère de la Culture et de la Francophonie.

#### ✓ **Au titre des activités**

L'absence du Décret portant nomination du Secrétaire Général de la Commission Nationale de la Francophonie et également du Décret portant nomination du Responsable de Programme Francophonie, a occasionné des retards dans l'exécution budgétaire, voire la réalisation des activités.

#### ✓ **Au titre des Matériels techniques et logistiques**

- Manque d'équipements de projection de films dans la salle de formations ;
- Manque de moyen de déplacement (minicar) rendant difficile la réalisation des activités de l'intérieur du pays.

#### ✓ **Au titre des crédits budgétaires**

- Insuffisance de ressources pour couvrir budgétaire les initiatives locales (Inter-ville, les Rencontres du GAF, les Rendez-vous de la Francophonie...);
- Insuffisance de crédits alloués aux activités et aux missions internationales.

#### ✓ **Au titre des effectifs**

- Le Secrétariat Général Adjoint chargé des finances (DAF, Agence Comptable) et le Secrétariat Général Adjoint chargé de la Coordination des activités ont un déficit de personnel.

### IV.2 Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2022, les recommandations suivantes sont proposées :

- acquisition d'équipements de projection ;
- acquisition de véhicules de liaison et d'un minicar ;
- régularisation de la situation administrative du Responsable de Programme et du Secrétaire Général de la CNF ;
- inscription des crédits nécessaires au bon fonctionnement de l'EPN et du Programme ;
- élaboration d'un PTA en rapport avec les crédits budgétaires ;
- affectation d'agents qualifiés aux différents services.

## CONCLUSION

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, le Programme Francophonie a bénéficié d'un budget de 433 720 295 F CFA, reparti entre les différentes natures de dépenses (Personnel- Biens et Services et Transferts). L'exécution de ce budget à hauteur de 100% avec un taux moyen global est de 66,66% a donné satisfaction au niveau des résultats attendus.

En effet, deux (02) cibles ont été atteintes sur trois (03). La troisième cible (Nombre de femmes et de jeunes sensibilisés lors des Inter-villes) a été réalisée à hauteur de 81,5%, soit 815 sur 1000 prévus. Il est bien de noter que dans le cadre de la promotion de la Francophonie la réalisation des activités de cette envergure nécessite une communication intensive. Il est donc nécessaire de disposer de moyens conséquents pour sensibiliser davantage les populations à travers les actions de communication, les rencontres de terrain et les missions préparatoires indispensables à sa réussite.

Le retour à la normale vis-à-vis de la crise sanitaire ou l'allègement des mesures donne libre champ à la réalisation des activités de promotion de la Francophonie qui nécessitent toujours de grands regroupements.

La prise en compte des recommandations serait donc un atout à la réalisation et à l'atteinte des objectifs bien que la performance enregistrée au cours de la gestion 2022 reste satisfaisante.

## **CONCLUSION (Générale)**

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a bénéficié en 2022, d'un budget initial de **13 246 228 060 FCFA**. Cette dotation a connu une augmentation de **2 216 213 123 FCFA** faisant passer le budget à **15 462 441 183 FCFA**, repartie entre les différentes natures de dépenses (Personnel- Biens et Services-Transferts et Investissements) et exclusivement financé par les ressources intérieures.

Le budget du Ministère a été exécuté à **95,88%**. L'utilisation des ressources a contribué à l'atteinte des résultats des axes stratégiques du Ministère. Ainsi, sur les 31 cibles associées aux 31 indicateurs retenus, 24 cibles ont été atteintes, soit un taux moyen global de réalisation de 77,42%.

Cette performance découle des résultats enregistrés au niveau du programme « Administration Générale » qui a atteint 100% de ses cibles et de l'exécution satisfaisante des crédits alloués aux dépenses de Personnels, de Biens et Services et de Transferts par les programmes. Cependant, les crédits alloués aux Investissements ont connu un taux d'exécution de 64,91% dû aux incidents rencontrés dans l'exécution des marchés.

Les résultats enregistrés au niveau des objectifs stratégiques du Ministère sont les suivants :

- pour l'objectif global Renforcer la gouvernance du ministère et la coopération culturelle : 100% ;
- pour l'objectif global Améliorer la rentabilité économique des industries culturelles et créatives : 50% ;
- pour l'objectif global Promouvoir le patrimoine culturel national : 87,50% ;
- pour l'objectif global Améliorer la performance du système éducation- formation artistique et culturelle : 70% ;
- pour l'objectif global Renforcer la visibilité de la francophonie : 66,66%.

Ces résultats sont jugés satisfaisants et traduisent une gestion optimale et rationnelle des ressources mises à disposition. Au niveau des cinq programmes, on note une amélioration des indicateurs et une absorption relativement bonne des crédits alloués. Ces résultats ont été obtenus à travers la réalisation d'activités majeures au sein des différents programmes.

De plus, le renforcement par l'Etat de Côte d'Ivoire des différents fonds d'appui au secteur des arts et de la culture et le dialogue de gestion entre structures ont rendu possible cette embellie.

Au regard des efforts significatifs déjà consentis et des acquis à préserver, le Ministère compte travailler à améliorer ces performances par l'intensification des travaux de construction des infrastructures culturelles et le renforcement du cadre réglementaire. Aussi un accent sera-t-il mis sur la coopération culturelle et le développement des Industries Culturelles et Créatives (ICC) dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement 3 (C2D3) et du projet UE/ACP-OIF, et à travers la création d'une Direction dédiée aux partenariats et aux projets.

Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs du secteur de la culture.

# **SECTION 347: MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES PME**





## INTRODUCTION GENERALE

**Monsieur Souleymane DIARROUSSOUBA**, arrivé le 11 janvier 2017 au Ministère du Commerce et de l'Industrie par le décret n°2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Gouvernement et confirmé au poste de Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME le 20 avril 2022 par le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement est en charge de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de Commerce, d'Industrie et de Promotion des PME. Lors de sa dernière nomination, il a hérité des attributions de l'ex-ministre du Commerce et de l'Industrie, de l'ex-ministre de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé et de l'ex-ministre de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel. A ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des missions suivantes :

- **Au niveau du commerce intérieur**, la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché national, la gestion des équipements commerciaux nationaux, la participation aux mécanismes de distribution et de fixation des prix des produits et services soumis à réglementation, la mise en œuvre et le suivi de la concurrence et des prix et la répression de la fraude et de la contrefaçon
- **Au niveau du commerce extérieur**, la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché international, l'initiation et la coordination des négociations et le suivi des conventions et accords commerciaux bilatéraux et la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique tarifaire et non tarifaire d'entrée et sortie.
- **Au niveau de l'Industrie**, la mise en œuvre de la stratégie industrielle, l'élaboration des lois et règlements en matière d'industrie, la gestion des terrains industriels, la recherche des opportunités de création et de développement de productions industrielles, le contrôle de la qualité des produits industriels nationaux et internationaux et l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales.
- **Au niveau de la promotion des PME**, la promotion des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries, PME/PMI, le suivi et la coordination des actions de développement des PME/PMI, la mise en œuvre et le suivi des politiques visant l'amélioration de la compétitivité des PME/PMI, l'élaboration et la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire de création et de financement des PME.
- **Au niveau de l'artisanat**, la promotion de l'artisanat et des entreprises artisanales, la définition et la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire relatif aux activités artisanales, la définition et la mise en œuvre d'une politique de financement des entreprises artisanales, en liaison avec les Ministères concernés.
- **Au niveau de la transformation du secteur informel**, la définition et la mise en œuvre d'une politique d'encadrement de formalisation des acteurs du secteur informel, la mise en œuvre d'un cadre institutionnel et réglementaire de migration des acteurs du secteur informel vers le secteur moderne structuré
- **Au niveau de la promotion de l'investissement privé**, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pour la facilitation et la promotion des investissements, l'amélioration de la compétitivité de l'environnement des affaires et promotion des initiatives privées, la conception et mise en œuvre des programmes visant la promotion des initiatives et des entreprises privées.
- **Au niveau du développement du secteur privé**, la contribution à l'analyse et à l'identification des secteurs économiques, l'identification et la mise en œuvre des réformes administratives nécessaires au développement du secteur privé, la réalisation des études nécessaires en vue de rendre plus attractif le cadre législatif et réglementaire de promotion des partenariats publics-privés

Pour réussir ces missions, le Ministère s'est doté de neuf (9) programmes. Ces programmes ont été exécutés, outre le Cabinet et ses Directions et Services rattachés, par trois (3) Directions Générales, vingt-six (26) structures sous-tutelle, trente-et-une (31) Directions régionales et six (6) Conseillers commerciaux ; et cela, dans un contexte relativement difficile. La mise en œuvre des programmes du ministère a été bouleversée par le remaniement Ministériel du 20 avril 2022, ce qui a considérablement perturbé le rythme d'exécution du budget des programmes. Les opérations de rattachement des activités de l'ex-ministère de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé et de l'ex-ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel et à l'ex-ministère du Commerce et de l'Industrie dans le cadre de la fusion des trois (03) ex-ministères en sont l'une des causes. De plus, bien qu'étant exogène, la guerre russo-ukrainienne qui a un effet d'entraînement persistant sur l'économie mondiale, génère des chocs endogènes sur notre économie.

Le présent document fait ainsi une analyse des performances générales du Ministère ainsi que du budget au regard des objectifs assignés aux ex-ministères avant de présenter les performances par programme.

## PARTIE I : LE MINISTERE

### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

#### I.1. Architecture programmatique du ministère

Pour rappel, dans le DPPD-PAP 2022-2024 pour lequel ce présent rapport fait l'économie, l'ex-ministère du Commerce et de l'Industrie, l'ex-ministère de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé et l'ex-ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel ont élaboré des politiques pluridimensionnelles qui constituent la base des interventions actuelles et futures pour le développement du commerce, de l'industrie et de la promotion des PME. Cette politique sectorielle a pour but de contribuer à répondre à la vision du Chef de l'Etat qui est d'assurer la relance économique à travers la création de richesses et d'emplois. Elle s'articule parfaitement autour des résultats prédéfinis dans le PND 2021-2025 et œuvre au renforcement du cadre institutionnel et juridique et à la mise en place de dispositifs favorisant l'épanouissement et l'essor durables du commerce, de l'industrie et de la promotion des PME en Côte d'Ivoire.

Ainsi, un cadre programmatique des dépenses 2022-2024 a été élaboré en 2021 pour les ex-ministères afin d'atteindre cette vision. Ce dernier s'articule autour de **neuf (9) programmes** animés par vingt-deux **(22) actions** et **deux cent trente-huit (238) activités**.

#### Cadre programmatique du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME

Programmes	Actions	Activités
Administration Générale	4	140
Commerce Intérieur	2	18
Commerce Extérieur	2	16
Développement Industriel	3	31
Artisanat	4	7
Promotion des PME	2	14
Transformation du secteur informel	2	5
Promotion de l'investissement privé	2	6
Développement du secteur privé	1	1
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>238</b>

#### I.2. Politique ministérielle

Le cadre de performance du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME contenu dans le DPPD-PAP 2022-2024 et provenant des chapitres de l'ex-ministère du Commerce et de l'Industrie, l'ex-ministère de la promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé et l'ex-ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel est consigné dans le tableau ci-dessous.

#### Présentation des principales orientations, des résultats stratégiques et des objectifs globaux du MCIPPME

PRINCIPALES ORIENTATIONS	RESULTATS STRATEGIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
<ul style="list-style-type: none"><li>- la surveillance du marché;</li><li>- l'approvisionnement régulier du marché (produits de grande consommation et des produits vivriers) ;</li><li>- le développement des infrastructures commerciales ;</li><li>- la protection du consommateur ivoirien ;</li><li>- la diffusion régulière des prix des produits de grande consommation et de première nécessité ;</li><li>- l'accroissement des transactions commerciales du pays avec l'extérieur ;</li><li>- l'importation en Côte d'Ivoire, l'exportation et la réexportation hors Côte d'Ivoire, sous des régimes dérogatoires ;</li><li>- le renforcement de liens production-transformation;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- l'administration est moderne et performante;</li><li>- la gouvernance des structures d'appui est renforcée</li><li>- l'activité commerciale est moderne et la lutte contre la vie chère est renforcée ;</li><li>- le Commerce extérieur est développé ;</li><li>- les activités du secteur industriel sont redynamisées ;</li><li>- l'investissement privé est accru ;</li><li>- le développement du secteur privé est amélioré;</li><li>- l'entrepreneuriat national est amélioré ;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- promouvoir une administration moderne et performante ;</li><li>- mettre en place une administration moderne et performante</li><li>- Renforcer la gouvernance des structures du ministère</li><li>- moderniser l'activité commerciale et contribuer à la lutte contre la vie chère ;</li><li>- développer le Commerce extérieur ;</li></ul>

PRINCIPALES ORIENTATIONS	RESULTATS STRATEGIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>- la création de nouveaux pôles de développement des secteurs d'activités industrielles ;</li> <li>- la mise en œuvre de politiques industrielles ;</li> <li>- le renforcement de la gouvernance des structures d'appui à la compétitivité, à l'efficacité des investissements privés et au développement du secteur privé;</li> <li>- le développement d'une chaîne de production et de gestion des informations multisectorielles sur l'investissement privé et le développement du secteur privé ;</li> <li>- le renforcement du dialogue bilatéral et multilatéral entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers en matière de promotion de l'investissement et de développement du secteur privé ;</li> <li>- la promotion des PME ;</li> <li>- le développement et la professionnalisation du secteur de l'Artisanat ;</li> <li>- la transformation du secteur informel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la professionnalisation du secteur de l'Artisanat est effective et la capacité de création d'emplois et de revenus, est accrue ;</li> <li>- les PME sont développées et la migration des acteurs de l'informel vers l'économie formelle est accrue ;</li> <li>- la formalisation du secteur informel contribue à la création de richesses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- redynamiser les activités du secteur industriel ;</li> <li>- promouvoir l'investissement privé ;</li> <li>- développer le secteur privé et l'entrepreneuriat national ;</li> <li>- développer et Professionnaliser le secteur de l'Artisanat ;</li> <li>- développer les PME et accroître la migration des acteurs de l'informel vers l'économie formelle ;</li> <li>- contribuer à la création de richesses par la formalisation du secteur informel.</li> </ul>

Source : DPPD-PAP 2022-2024

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Le nombre d'objectifs, d'indicateurs et de cibles contenus dans le DPPD-PAP 2022-2024 provenant des chapitres de l'ex-ministère du Commerce et de l'Industrie, l'ex-ministère de la promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé et l'ex-ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel est consigné dans le tableau ci-dessous

**Tableau 242 - Répartition des composantes des cadres de performance du ministère**

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	9	11	23	50	50

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME est organisé en **9 programmes** soutenus par **11 objectifs globaux** déclinés en **23 objectifs spécifiques** vérifiés par **50 indicateurs** et **50 cibles** associées.

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Globalement, les programmes du Ministère sont évalués à travers **26 indicateurs liés aux objectifs globaux** provenant des ex-Ministères lors de la rédaction du DPPD-PAP 2022-2024. Par ailleurs, **23 objectifs spécifiques** ont été énoncés par les Responsables de programmes et sont évalués à partir de **50 indicateurs de performance liés aux objectifs spécifiques** et **50 cibles à atteindre**. La répartition des indicateurs se présente comme suit :

**Tableau 243 - Synthèse des réalisations du cadre de performance du Ministère**

PROGRAMME	OBJECTIFS SPECIFIQUES	NOMBRE DE CIBLES FORMULEES	NOMBRE DE CIBLES ATTEINTES
Administration Générale	OS : Améliorer l'efficacité des services du Ministère/ Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières	8	3
	OS : Améliorer les systèmes d'informations et de communication du Ministère / Renforcer les systèmes d'informations et de communication	3	1
	OS : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur des PME	2	2
	OS : Renforcer les systèmes de planification, d'informations statistiques et de suivi des activités et projets	3	3
Commerce Intérieur	OS : Contribuer à la création d'infrastructures commerciales de mise à marché modernes	2	2
	OS : Renforcer la surveillance du marché	2	0
Commerce Extérieur	OS : Faciliter les échanges commerciaux	2	2
	OS : Promouvoir le commerce extérieur	2	0

PROGRAMME	OBJECTIFS SPICIFIQUES	NOMBRE DE CIBLES FORMULEES	NOMBRE DE CIBLES ATTEINTES
Développement Industriel	OS : Améliorer la compétitivité des entreprises industrielles	4	2
	OS : Promouvoir les investissements industriels	2	1
	OS : Développer les infrastructures industrielles	3	3
Promotion des PME	OS : Rendre compétitives les PME	3	1
Artisanat	OS : Moderniser le secteur de l'artisanat	2	1
	OS : Promouvoir le secteur de l'artisanat	2	1
Transformation du secteur informel	OS : Formaliser le secteur informel	2	0
	OS : Encadrer les acteurs de l'économie informelle	2	1
Promotion de l'investissement privé	OS : Promouvoir l'investissement privé	3	3
Développement du secteur privé	OS : Promouvoir l'entrepreneuriat	3	3
<b>Total</b>		<b>50</b>	<b>29</b>

Source : Cabinet MCIPPME / DPSP/ DAFP/DPPD-PAP 2022-2024

A fin 2022, au niveau de la performance des programmes, on note que le Ministère a atteint 29 cibles sur 54 cibles formulées par les Responsables de Programmes, soit 53,7% de taux moyen de réalisation. Ainsi, le programme Développement du secteur privé arrive en tête avec 100% de cibles atteintes, suivi des programmes Développement industriel, avec 76,92% de cibles atteintes, puis des programmes Administration générale, Commerce intérieur et Commerce extérieur qui ont chacun 50% de cibles atteintes. Ensuite viennent les programmes Promotion des PME et Promotion de l'investissement privé qui ont tous deux 33,33% de cibles atteintes. Les programmes Artisanat et Transformation du secteur informel qui ont tous deux 25% de cibles atteintes ferment la marche.

### II.3. Evolution des indicateurs de performance du Ministère

L'évolution des indicateurs de performance est consignée dans le tableau ci-dessous

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le tableau du financement global du Ministère est le suivant

**Tableau 244 – Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère**

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart(E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	29 880 002 048	64 202 350 682	63 218 407 775	983 942 907	98,46
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	29 880 002 048	64 089 471 682	63 218 407 775	983 942 907	98,46
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	29 880 002 048	64 089 471 682	63 218 407 775	983 942 907	98,46
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	0	112 879 000	0	112 879 000	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	112 879 000	0	112 879 000	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
<b>2 CHARGES</b>	29 880 002 048	64 202 350 682	63 218 407 775	983 942 907	98,46
<b>2.1 Personnel</b>	9 124 707 194	8 912 762 458	8 716 207 022	196 555 436	97,79
2.1.1 Solde y compris EPN	8 813 725 194	8 601 780 458	8 405 225 022	196 555 436	97,71
2.1.2 Contractuels hors solde	310 982 000	310 982 000	310 982 000	0	100

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart(E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2.2 Biens et Services</b>	4 824 693 990	5 256 747 267	4 630 158 337	626 588 930	88,08
<b>2.3 Transferts</b>	8 816 156 967	45 448 265 483	45 405 190 357	43075126	99,909
2.3.1 Transferts courants	8 816 156 967	45 448 265 483	45 405 190 357	43075126	99,909
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
<b>2.4 Investissement</b>	7 114 443 897	4 584 575 474	4 466 852 059	117 723 415	97,43
2.4.1 Trésor	7 114 443 897	4 471 696 474	4 466 852 059	4 844 415	99,89
2.4.2 Financement extérieur	0	112 879 000	0	112 879 000	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
<b>TOTAL (A-B)</b>		0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023/RAP 2021 MCI/ RAP 2021 MPPMEATSI/ RAP 2021 MPIDSP

Les ressources prévues pour l'exécution des différents programmes du Ministère est de 64 202 350 682. Celles qui ont été utilisées est de 63 218 407 775 FCFA, ce qui donne un écart de 983 942 907 FCFA pour un taux d'exécution de 98,46%. Ces différentes sommes sont les mêmes au niveau des charges. Aussi, il est important de noter que l'exécution budgétaire 2021 sont les différents ordonnancements contenus dans le RAP de l'ex-MCI, l'ex-MPPMEATSI et l'ex-MPIDSP.

## PARTIE II : LE PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE

### INTRODUCTION

Les programmes Administration générale ont été dirigés par Monsieur LOESSE JACQUES ESSO, Madame OKOUBO Marie-Thérèse Epouse OKOU et Monsieur DIARRA Ibrahim respectivement Directeurs de Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie, du Ministre de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel et du Ministre de la Promotion de l'Investissement et Développement du Secteur Privé. Suite au remaniement ministériel survenu le 20 avril 2022, et à la fusion de l'ex-Ministère du Commerce et de l'Industrie avec ceux en charge de la promotion de PME et de l'investissement privé, ce programme est passé sous la coordination de Monsieur LOESSE JACQUES ESSO, Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME. Il a été nommé le 19 juin 2019 par décret portant nomination des Directeurs de Cabinets des Ministères et Secrétariats d'Etat. Dans le cadre de ce programme, il a pour mission, entre autres ; l'amélioration de la gouvernance des secteurs du commerce, de l'industrie et des PME, la gestion des ressources humaines et financières du Ministère, la planification de la stratégie du Ministère, la gestion de l'ensemble du système informatique et d'information, la gestion de la communication du Ministère et les relations publiques, la gestion du système d'archivage des documents du Ministère, la réalisation des activités promotionnelles, la conception de la politique qualité du Ministère et la gestion du patrimoine du Ministère.

L'exécution du programme a été perturbé par les opérations de rattachement des ex- sections 361 et 365 à la section 347 dans le cadre de la fusion des trois (03) ex-ministères ainsi que la guerre russo-ukrainienne qui a un effet d'entraînement persistant sur l'économie mondiale et donc sur l'économie de la Côte d'Ivoire.

Ce rapport s'articulera autour de quatre (4) parties, à savoir ; la présentation du programme, les réalisations du programme en 2022, ses performances et ses perspectives.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE

La stratégie du programme sera présentée à travers ses objectifs et son financement.

#### I.1. Les objectifs du programme

Conformément aux DPPD-PAP 2022-2024 des trois ex-ministères ayant fusionné, les objectifs globaux des programmes Administration générale qui y sont consignés sont de « Promouvoir une administration moderne et performante », « Renforcer la gouvernance des structures du ministère » et « Mettre en place une administration moderne et performante » et les résultats stratégiques attendus sont « l'administration est moderne et performante » et « la gouvernance des structures d'appui est renforcée ».

## I.2. Le financement du programme

Le programme Administration Générale a bénéficié au titre de l'année de l'exercice 2022, d'un budget de 11 551 787 860 F CFA conformément à la Loi des Finances Initiale (LFI) contre 11 115 810 748 FCFA de budget actuel, soit une perte de 435 977 112 FCFA. Ledit budget actuel est reparti de la façon suivante :

- Dépenses du Personnel : 5 488 519 113 FCFA, soit 49,37% du budget actuel;
- Dépenses des Biens & Services : 4 536 371 060 FCFA, soit 40,81% du budget actuel ;
- Dépenses de Transfert : 698 749 478 FCFA, soit 6,28% du budget actuel ;
- Dépenses d'investissements : 828 148 209 FCFA, soit 7,45% du budget actuel.

Il ressort de l'analyse de la répartition des crédits budgétaires ci-dessus que les dépenses de personnel et de biens et services sont les plus importantes, car elles constituent respectivement 49,37% et 40,81% du budget initial. Elles représentent plus de 3/4 du budget, soit 90,18%. Les dépenses d'investissement et de transfert viennent ensuite avec respectivement 7,45% et 6,28% du budget actuel.

Aussi en ce qui concerne le budget actuel, une analyse comparative faite avec le budget initial, permet de relever une stabilité des dépenses de personnel, une réduction des dépenses de biens et services ainsi qu'une augmentation des ressources affectées aux dépenses de transfert et investissement.

En ce qui concerne l'exécution du budget au titre de l'exercice 2022, le taux de réalisation du programme Administration Générale est de 92,19%.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Les programmes « Administration Générale » de l'ex-ministère du Commerce et de l'Industrie, l'ex-ministère de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé et l'ex-ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel ont reçu, en 2022, un budget global de 11 551 787 860 Fcfa. A la suite du collectif budgétaire, ce budget a été revu à la baisse pour atteindre un crédit de 11 272 912 165 Fcfa, puis de 11 115 810 748 FCFA à la suite de l'actualisation de ce crédit. A noter que cette situation a fortement perturbé l'exécution financière eu égard à la lenteur observée dans les opérations de rattachement dans le système d'information budgétaire.

Pour l'exécution de ce programme, le Ministère a été confronté à un changement institutionnel dû à la fusion des trois ex-ministères à la suite du remaniement ministériel du 20 avril 2022, ce qui a mis en mal l'exécution dudit programme. Toutefois, la sortie du décret n° 2022-601 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME a permis la prise en compte du nouveau cadre organisationnel, ce qui a permis une optimisation des activités des différents services du Ministère.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Le programme 1 (Administration générale) du ministère comprend conformément à la situation d'exécution tirée du SIGOBE cinq (05) actions.

Lors de l'élaboration de la loi de finances 2022, l'action « Coordination et animation » a été dotée à hauteur de 2.224.795.893 FCFA. Ce montant est passé à 2.224.795.893 FCFA en fin d'année 2022. L'action « Planification, programmation et suivi-évaluation » quant à elle a été dotée à hauteur de 1.478.979.973 FCFA pour passer à 1.021.365.405 FCFA à la fin de l'exercice 2022.

Alors que l'action « Gestion des systèmes d'information et de communication » a été dotée d'un montant de 321.886.851 FCFA à l'élaboration, elle s'établit en fin d'année 2022 à 279.645.106 FCFA. Quant à l'action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » elle a été dotée d'un montant de 6.743.765.245 FCFA pour s'établir à fin 2022 à 7.059.623.459 FCFA en budget actuel.

En fin, la dernière action de ce programme « Gestion des ressources matériels et financière » a été dotée d'un montant de 782.359.898 FCFA à l'élaboration et est passé en fin d'année 2022 à 788.745.808 FCFA.

Il est souhaitable d'allouer plus de ressources financières aux différentes actions de ce programme afin qu'il soit plus performant.

Les exécutions des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses pour les années 2021 et 2022 sont consignées dans le tableau ci-dessous

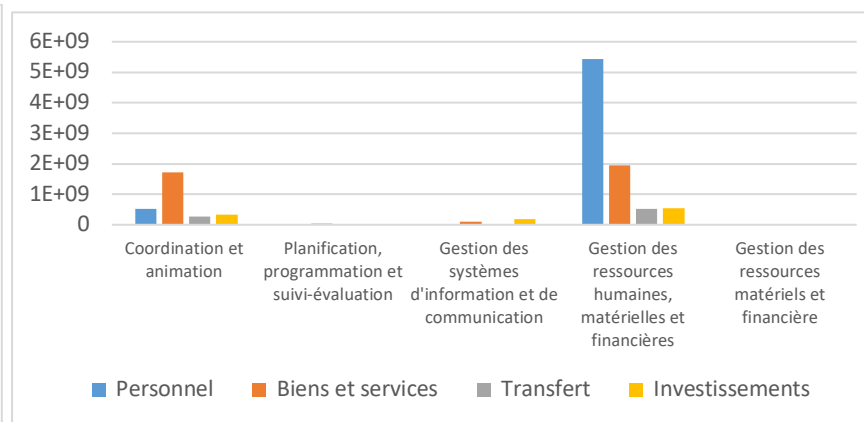
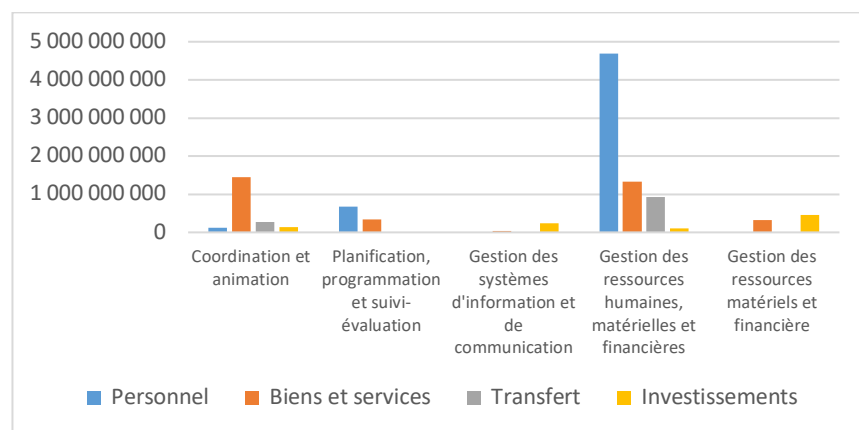
**Tableau 245** - Exécution financière par action du programme Administration Générale

Actions	Personnel		Biens et services		Transfert		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Coordination et animation	513 204 192	0	1 713 568 398	1 104 999 637	260 283 690	265 981 835	333 636 100	140 764 125	2 820 692 380	1 511 745 597
Planification, programmation et suivi-évaluation	3 000 000	680 685 129	37 268 700	332 857 822	-	-	-	-	40 268 700	1 013 542 951
Gestion des systèmes d'information et de communication	-	-	98 560 625	40 695 716	-	-	179 171 955	234 503 595	277 732 580	275 199 311
Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	5 438 443 556	4 611 278 548	1 951 151 331	1 059 335 100	523 855 025	880 295 397	533 843 681	111 833 750	8 447 293 593	6 662 742 795
Gestion des ressources matériels et financière	-	-	-	323 372 780	-	-	-	460 733 898	-	784 106 678

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023/RAP 2021 MCI/RAP 2021 MCI/RAP 2021 MPPMEATSI

**Graphique 126** - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme Administration Générale pour l'année 2022

**Graphique 127** : Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme Administration Générale pour l'année 2021



En 2021 et 2022, le budget le plus élevé parmi les cinq (5) actions du programme Administration générale est la « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières ». Le crédit alloué à cette action en 2022 est de 7 059 623 459 Fcfa, soit 63,58% du budget total du programme. Pour la même action et durant la même année, le crédit alloué au personnel demeure le plus important. Il est de 4 692 693 983 Fcfa, soit 66,47% du budget de l'action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières ».

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme Administration Générale est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 246 - Exécution des Autorisations d'Engagement du programme Administration générale**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Réhabilitation et Equipement structures Min Industrie et Mines</b>	2012	2022	1 269 640 000	490 234 084	460 734 063	460 733 898
Sur financement intérieur				490 234 084	460 734 063	460 733 898
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 2 : Renforcer les capacités du ministère dans le cadre de l'OGP</b>	2016	2026	764 977 000	112 000 000	111 833 750	111 833 750
Sur financement intérieur				112 000 000	111 833 750	111 833 750
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 3 : Informatisation des Services du Min. Industrie et Mines</b>	2013	2025	550 000 000	59 000 000	88 450 000	84 861 015
Sur financement intérieur				59 000 000	88 450 000	84 861 015
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 4 : Mise en place du Système d'information du Ministère du Commerce</b>	2010	-	3 386 800 000	150 000 000	149 999 390	149 642 580
Sur financement intérieur				150 000 000	149 999 390	149 642 580
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 5 : Mettre en œuvre le projet Label des compétences à destination des professionnels du secteur BTP</b>	2019	2023	1 724 610 739	16 914 125	140 764 125	140 764 125
Sur financement intérieur				16 914 125	140 764 125	140 764 125
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			7 696 027 739	828 148 209	951 781 328	947 835 368
Total sur financement intérieur			7 696 027 739	828 148 209	951 781 328	947 835 368
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source: RAP 2021 de l'ex-MCI/RAP 2021 de l'ex-MPPMEATS/ situation du SIGOBE 07 mars 2023/fiche projet

Les détails de l'exécution 2022 de ces projets se résument comme suit :

- **Projet 1 : Réhabilitation et Equipement structures Min Industrie et Mines**

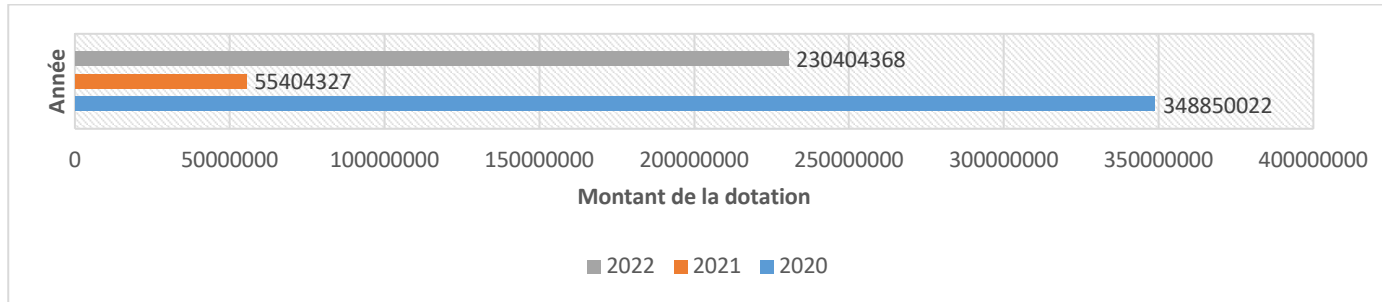
Ce projet vise la réhabilitation des bâtiments logeant les services du ministère ainsi que leur équipement en matériels roulants et en matériels et mobiliers de bureau pour un coût global de 1.269.640.000 FCFA. Commencé en 2012, pour une durée initiale de cinq (05) ans selon la programmation PIP, il n'est pas encore achevé pour insuffisance de dotations budgétaires. Au cours des trois dernières années, après une baisse de 293 445 695 FCFA en 2021, la dotation budgétaire de ce projet a connu un réaménagement conduisant à une hausse de 56 173 756 FCFA en 2022. Ce projet qui bénéficiait d'une dotation initiale de 111 578 083 FCFA en 2022 a subi une légère modification budgétaire afin de virer 104 551 300 FCFA. Cette dotation a permis l'achat des équipements et réhabilitation les sites suivants :

- la réalisation d'une salle dédiée à l'enseignement présentiel comme à distance avec des équipements didactique de ointe ;
- la réhabilitation et l'équipement de la scolarité ;
- l'acquisition de quarante-deux (42) ordinateurs (PC) dont trente-huit (38) pour l'équipement de la salle informatique ;
- l'acquisition de vidéo projecteurs.

L'acquisition et l'équipement des structures du Ministère a permis d'améliorer ledit Ministère en ressources matériels. Toutefois, des efforts restent à faire. Il est donc important d'améliorer le budget de ce projet.



**Graphique 128 - Comparaison des dotations du projet « Réhabilitation et Equipement structures Min Industrie et Mines » de 2020 à 2022**



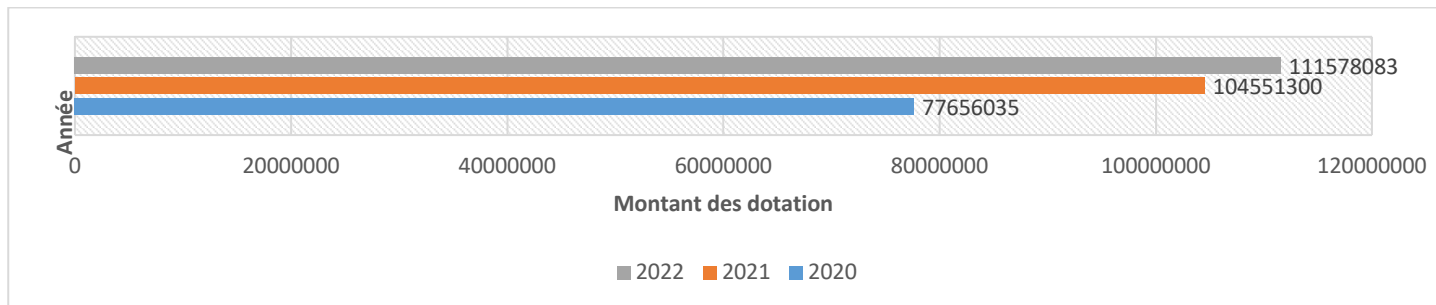
Source : MCIPPME/DAFP/DPSP

- **Projet 2 : Renforcer les capacités du ministère dans le cadre de l'OGP**

Ce projet vise à améliorer la gouvernance grâce à la transparence dans la gestion des affaires publiques, à la responsabilisation et l'implication des citoyens et à la lutte contre la corruption. Son coût global n'est pas définitif car ce projet a une certaine particularité. Lors des trois dernières années, le projet « Renforcer les capacités du Ministère dans le cadre de l'OGP » a connu deux hausses successives de budget, celle de 26 895 265 FCFA en 2021 et de 26 895 265 FCFA en 2022. Ainsi, au titre de l'exercice 2022, ce projet a reçu une dotation de 111 578 083 FCFA, pour un taux de réalisation de 90,71%.

Ce programme peut être amélioré par la mise en place d'une conférence de collecte des besoins en renforcement de capacités de chaque service. Ces informations seront remontées à la Direction de Ressources Humaines (DRH) qui va établir un plan annuel de formation qui sera suivi par elle et exécuté par un cabinet spécialisé à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt.

**Graphique 129 - Comparaison des dotations du projet « Renforcer les capacités du ministère dans le cadre de l'OGP » de 2019 à 2022**



source : MCIPPME/DAFP/DPSP

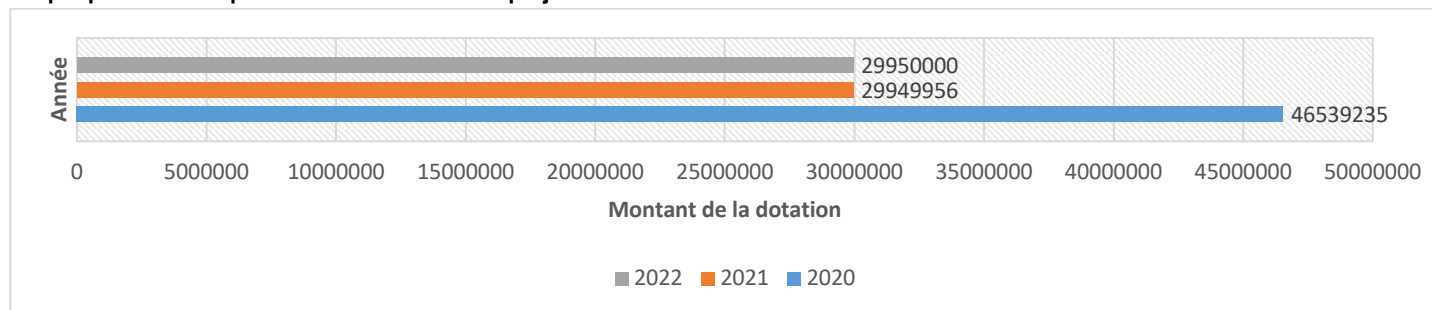
- **Projet 3 : Informatisation des Services du Min. Industrie et Mines**

Ce projet d'un coût total de 550.000.000 FCFA vise à améliorer les conditions de travail des agents pour une meilleure rentabilité et doit permettre de créer et d'opérationnaliser des logiciels métiers et d'équiper les services du ministère en matériels informatiques. Commencé en 2013, pour une durée initiale de 5 ans selon la programmation PIP, il n'a pas pu s'achever conformément au terme prévu, pour insuffisance de crédits. En 2021, le projet a bénéficié d'une dotation de 29 949 956 FCFA qui ont servi à l'acquisition de : 23 ordinateurs de bureau, 7 ordinateurs portables, 40 onduleurs Back up. Comparativement à l'année 2020, cette dotation budgétaire a connu une baisse de 16 589 279 FCFA en 2021. En 2022, le montant de la dotation est de 29 950 000 Fcfa et a permis les investissements suivants :

- Concevoir des systèmes d'organisation-Progiciels
- 47 ordinateurs de bureau, 10 ordinateurs portables,
- 57 CD Office 2019

L'acquisition et l'équipement des structures du Ministère en matériel information a permis d'améliorer les performances dudit Ministère. Toutefois, des efforts restent à faire car les ordinateurs de plusieurs agents sont vieillissants. Il est donc important d'améliorer le budget de ce projet pour doter ces agents en équipements informatiques performants.

**Graphique 130 - Comparaison des dotations du projet « Informatisation des Services du Min. Industrie et Mines » de 2019 à 2022**



Source : MCIPPME/DAFP/DPSP

- **Projet 4 : Mise en place du Système d'information du Ministère du Commerce**

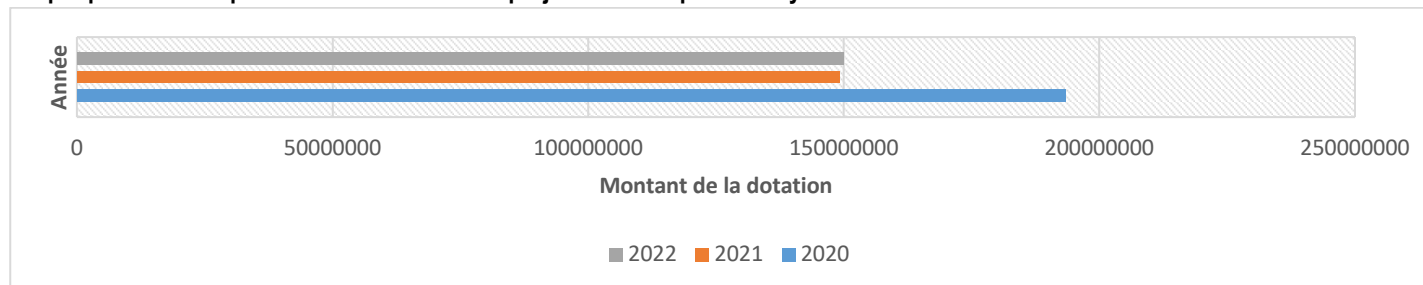
Le projet de Mise en Place du Système d'Information du Ministère du Commerce a débuté en 2013 pour une durée prévisionnelle de trois (03) ans et estimé à trois milliards trois cent quatre-vingt-six millions trois cent mille (3 386 300 000) Francs CFA selon la programmation PIP et sur la base du schéma directeur informatique de 2013.

Ce projet vise le renforcement des capacités opérationnelles du Ministère à travers la mise à jour et l'exécution des lignes directrices du schéma directeur et des mises à jour établies depuis 2013. Le schéma directeur informatique mis à jour pour la période 2018-2022 a dressé une liste distincte de solutions pour la transformation numérique des services du Ministère à partir de solutions d'administration générale et des solutions des services métiers.

Après une baisse de 44 277 106 FCFA en 2021, la dotation budgétaire de ce projet s'est sensiblement stabilisée à 150 000 000 FCFA durant les années 2021 et 2022.

Cette stabilisation de la datation budgétaire doit migrer vers une augmentation du budget pour mieux informatiser le Ministère.

**Graphique 131 - Comparaison des dotations du projet « Mise en place du Système d'information du Ministère du Commerce » de 2019 à 2022**



Source : MCIPPME/DAFP/DPSP

- **Projet 5 : Mettre en œuvre le projet Label de compétence à destination des professionnels du secteur BTP**

Le projet « Mettre en œuvre le projet Label de compétence à destination des professionnels du secteur BTP » fait partie des projets d'investissements qui ont été reversés au Ministère du Commerce et de l'Industrie lors du remaniement ministériel du 20 avril 2022. Le montant de sa dotation est de 16 914 125 Fcfa mais son exécution a nécessité 140 764 125 Fcfa. Malgré cette rallonge, le crédit reste insuffisant car il s'agit de gros œuvres, à savoir la construction du siège de la bourse de sous-traitance. Il est donc souhaitable d'augmenter le budget de ce projet.

## II.2. Évolution des effectifs

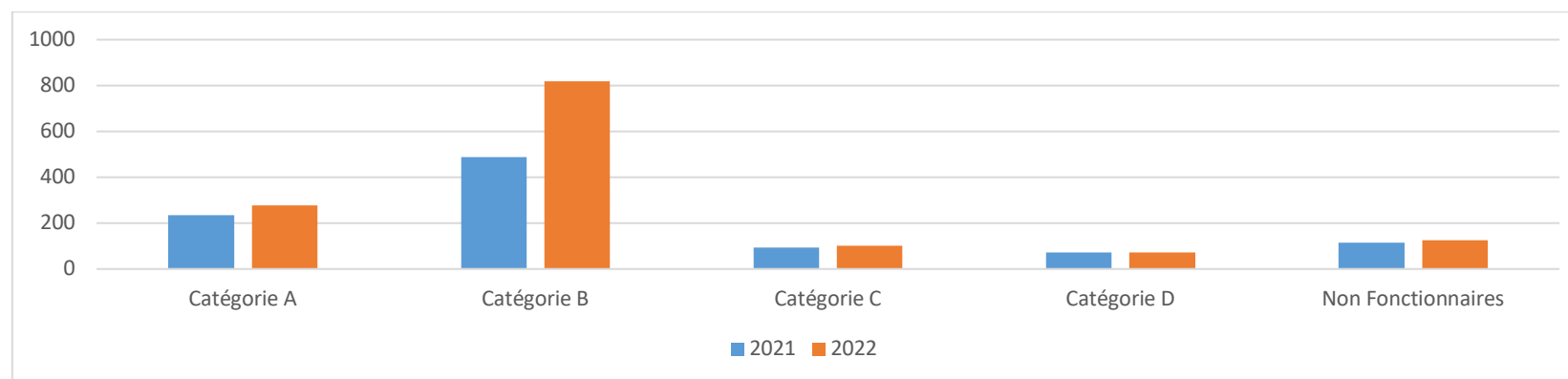
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 247- Exécution des prévisions d'effectifs du programme Administration générale**

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	234	22	36	47	05	276
Catégorie B	487	21	46	344	13	818
Catégorie C	94	3	9	8	1	101
Catégorie D	71	5	11	03	1	73
Non Fonctionnaires	115	00	00	14	05	124
<b>TOTAL</b>	<b>1001</b>	<b>51</b>	<b>102</b>	<b>416</b>	<b>25</b>	<b>1392</b>

Sources : RAP 2021/Catalogue des mesures nouvelles/DRH MCIPPME

**Graphique 132 - Evolution des effectifs du Programme Administration générale de 2021 à 2022**



Le programme Administration générale comptait à fin 2022, 276 agents de catégorie A, 818 agents de catégorie B, 101 agents de catégorie C, 73 agents de catégorie D et 124 non-fonctionnaires. Le nombre d'agents de cette année est de 1 392, il est plus important que celui de 2021 qui était de 1001, ce qui donne un écart de 391 agents. Cette croissance d'effectif est dû, en partie aux activités de plus en plus importantes du Ministère. Aussi, Il y'a eu 416 agents qui ont intégré le programme, contre 25 qui en sont sortis, ce qui correspond à la croissance de 391 agents.

Par ailleurs, la performance enregistrée dans l'action gestion des ressources humaines, matérielles et financières, est imputable à la forte présence des agents de coordination notamment de catégorie A. En effet le personnel de catégorie A, à travers à travers leur expérience, instruisent de manière rationnelles les agents de catégorie B, C et D qui sont tous des agents d'exécution. Ces orientations de ces cadres supérieurs ont fortement contribué à l'amélioration de la performance du programme.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'axe stratégique du programme Administration générale vise à rendre l'Administration du Commerce, de l'Industrie et de la promotion des PME moderne et performante. Pour y arriver, plusieurs activités regroupées en actions ont été réalisées en 2022. On peut citer :

- **Au titre de la coordination et animation des Direction et Services du Ministère**, les Directions Régionales ont veillé à la vulgarisation de la législation et de la réglementation en matière commerciale dans leurs localités, les campagnes de vulgarisation et de sensibilisation à l'OGP ont été organisées, le cadre institutionnel de l'OGP a été révisé, la Côte d'Ivoire a participé aux réunions statutaires de l'OGP (Semaine de l'OGP du 16 au 20 mai 2022 et 3ème Séminaire PAGOF à Ouagadougou). Le 4ème Plan d'Action Nationale (PAN4) de l'OGP a été élaboré, le secteur commerce intérieur a transmis des textes 19 textes prioritaires sur 22 transmis au SGG, le calendrier annuel des manifestations promotionnelles organisées en Côte d'Ivoire a été élaboré et diffusé, 03 agréments d'habilitation en qualité de promoteurs de manifestations promotionnelles à caractère commercial ont été délivrés, 05 autorisations à organiser une manifestation promotionnelle à caractère commercial en Côte d'Ivoire a été accordées, 176 manifestations promotionnelles recensées (dont 140 inscrites dans le calendrier des foires et salons et 36 non inscrites) dont 82 réalisées, soit un taux de réalisation de 47%, 108 manifestations à caractère commercial recensées (dont 05 avec l'autorisation du Ministère et 47 sans autorisation) dont 52 réalisées, soit un taux de réalisation de 48% et l'existence de 38% des règles de procédure au sein du Ministère.  
La difficulté majeure dans la mise en œuvre de cette action a été la réticence observée chez les opérateurs économiques à s'acquitter des agréments ainsi que des autorisations à organiser des manifestations à caractère commercial. Pour ce faire, il serait judicieux de mener des campagnes de sensibilisation sur les avantages sociaux et économiques liés à l'obtention des autorisations d'organisation des manifestations commerciales.
- **Au titre de la planification, programmation et suivi-évaluation des projets du Ministère**, l'élaboration du Plan Social de Gouvernance (Ps Gouv 2) 2022-2024 en liaison avec les autres ministères, l'élaboration du Plan de Travail Gouvernement (PTG) 2022, l'élaboration des fiches Projets et des instruments de la programmation, l'élaboration du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2022-2024, l'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2021 du ministère, l'élaboration du rapport de performance à mi-parcours 2022 du ministère, l'élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA) 2023 sur la base du PND 2021 – 2025, l'élaboration de la feuille de route 2023 du ministère d'un montant de 188,708 milliards de FCFA.  
La difficulté de cette action est liée essentiellement à l'insuffisance de ressources allouées à l'organisation d'ateliers de planification. Il serait donc important d'intégrer une ligne de renforcement de capacité des agents du ministère au sein de la Direction de la Planification, dans la perspective de former les services sur les rudiments d'une bonne planification stratégiques des activités et projets.
- **Au titre de la gestion des ressources humaines**, la prise en charge des agents sujets à faire valoir leur droit à la retraite pour l'IPS-CGRAE, la sensibilisation aux procédures, la réception et la transmission des dossiers de retraite pour limite d'âge des agents (13 agents sur 16 agents au titre de l'année 2022 et 2 agents au titre de l'année 2021 donc un total de 15 dossiers traités), 03/ 03 dossiers de retraite déposés à la CNPS et traités, la prise en charge psycho-sociale, la réception, l'écoute et les conseils fournis à certains agents (131 agents), la sensibilisation des agents à la souscription à la retraite complémentaire par capitalisation de l'IPS-CGRAE, l'identification et le renforcement des capacités des points focaux pour les questions sociales et VIH SIDA, la participation aux réunions de coordination du secteur public sur la lutte contre le SIDA (04 réunions) et l'assistance financière par la MAMCOM, renforcement des capacités de 40 agents sur 279 prévus Il devient urgent d'augmenter le budget alloué au renforcement des capacités et prendre attache avec des cabinets de formation spécialisés pour définir un plan annuel de formation pour les agents du Ministère.
- **Au titre de la gestion des systèmes d'information et de la communication**, plusieurs séances ont été organisées en vue de vulgariser de nouvelles solutions-métiers sur la gestion des amendes transactionnelles à la DAJC, la DAF, la DMCQRF, la DCCLVC et il existe 5 directions régionales et services pilotes du projet, la GEC est opérationnel et disponible via le lien suivant <https://courrier.commerce.gouv.ci/> depuis septembre 2021, le document d'élaboration de la Politique de sécurité du système d'information (PSSI) est en cours de rédaction, 228 notes de service, d'information, de circulaires et de communiqués diffusées dans le cadre de l'information permanente des agents, diffusion quotidiennement de la veille média, 1 réforme profonde du site web du Ministère a été entreprise afin de le rendre plus attractif, la DCRP a réalisé la couverture médiatique de 73 activités, 181 courriers et imputations ont été traités, 120 plaintes formulées par les usagers, 351 publications presse écrite (Janvier – Juin: 192 publications, Juillet – 27 Décembre : 159 publications), 249 publications presse en ligne, 115 Journaux télévisés

(RT11, NCI, Life Tv, 7INFO, AFRICA 24, BUSINESS 24) réalisés, 103 Infos radios (Radio Côte d'Ivoire, Fréquence 2, RFI, Radio Al-Bayane, Life Radio, Radio Jam FM, Radio Nostalgie, Radio la Paix, La Voix de la Diaspora FM, Radiosoma) réalisées. Il y'a eu également la maintenance des équipements et infrastructures de l'ensemble des unités administratives du ministère et la mise en place du système d'information du Ministère et la production de l'annuaire statistiques du ministère.

- **Au titre de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières**, 72 agents ont été formés par la SNDI dans les modules suivants : Excel niveau 1, Excel niveau 2, initiation informatique, initiation Internet, Powerpoint, Word niveau 1 et Word niveau 2, enjeux d'un schéma directeur, Management des projets informatiques, MICROSOFT Access et MICROSOFT Msprojet, 25 élèves stagiaires de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) ont été encadrés dans le cadre de leur stage d'imprégnation, 3 agents formés par la CED-CI sur les modules suivants : le management des ressources humaines : habilités et outils, le management d'un secrétariat : Outils et efficacité et la rédaction administrative : documents de correspondances et sur un total de 15 demandes de stage formulées par des étudiants, neuf (09) stagiaires ont été encadrés. Ce faible taux d'agents formés s'explique par l'absence de ligne dédiée à la formation. La difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de cette action a été la réticence des services à l'utilisation effectives des logiciels et progiciels mis en place par la DSI. Pour y remédier, il est opportun d'organiser des ateliers de sensibilisation ainsi que des activités de formation à la prise en main des logiciels et progiciels du Ministère. Aussi, prévoir une ligne budgétaire réservée à la formation des agents.
- **Au titre des ressources matériels et financières**, la réalisation d'une salle dédiée à l'enseignement en présentiel comme à distance avec des équipements didactiques de pointe, la réhabilitation et l'équipement de la scolarité, l'acquisition de 42 ordinateurs (PC) dont 38 pour l'équipement de la salle informatique et l'acquisition de vidéo projecteurs. Toutefois, la réduction du budget en cours d'année n'a pas permis d'acquérir l'ensemble du matériel souhaité. Il est donc souhaitable de mettre à la disposition du Ministère toutes les ressources financières qui ont été promis afin d'être plus efficace dans la réalisation de ces activités.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du programme Administration générale sera présentée à travers le Projet Annuel de Performance (PAP) qui énumère les indicateurs et leurs cibles et le Rapport Annuel de Performance (RAP) qui donne les réalisations effectives.

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

L'évolution des indicateurs de performance sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 248 - Évolution des indicateurs du programme Administration générale**

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévisions	Réalisations
<b>Objectif spécifique 1 : Améliorer l'efficacité des services du Ministère/ Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières</b>						
Taux de mise en œuvre des recommandations des missions d'inspection et d'audit	%	-	-	-	60	54,54
Taux de textes transmis au SGG	%	50	67	52,38	60	50
Taux de renforcement de capacités du personnel	%	13,55	20	2,67	20	2,44
Taux de renforcement de capacité des agents	%	-	50	100	85	2,44
Proportion d'agents du MPIDSP ayant reçu des renforcements de capacité au niveau national	%	-	40	-	60	4,72
Taux de satisfaction des services en besoins de matériels	%	60	40	100	50	50,71
Taux de réalisation des activités programmées et budgétisées	%		90,66	100	91	98,46
Taux d'exécution du budget du MPIDSP			92	100	94	98,46
<b>Objectif spécifique 2 : Améliorer les systèmes d'informations et de communication du Ministère</b>						
Taux d'équipement des agents en kit de connexion (ordinateur + internet)	%	60	80	100	90	57
Taux de couverture des services en internet	%	80	80	100	98	57
Nombre de visites du site web du Ministère			50 000	521 347	300 000	343 472

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévisions	Réalisations
<b>Objectif spécifique 3 : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur des PME</b>						
Taux de réalisation des missions d'inspection	%		80	81,25	85	100
Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis			-	-	5	23
<b>Objectif spécifique 4 : Renforcer les systèmes de planification, d'informations statistiques et de suivi des activités et projets</b>						
Nombre de documents de planification et de statistique élaborés	Nombre		2	-	5	8
Nombre d'activités et projets suivis	Nombre		2	3	4	4
Taux de réalisation du plan d'actions annuel	%		60	90,34	70	97,52

Source : DPPD-PAP 2022-2024 de l'ex-MCI, l'ex-MPIDSP et l'ex-MPPMEATSI et RAP semestriel 2022 du MCIPPME

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

#### a- Objectif spécifique : Améliorer l'efficacité des services du Ministère

##### ❖ Indicateur : Taux de mise en œuvre des recommandations des missions d'inspection et d'audit

###### ○ Documentation de l'indicateur :

- **Définition de l'indicateur** : Les missions d'inspection et d'audit sont des activités menées par l'Inspection générale du Ministère sanctionnées par des recommandations. Cet indicateur mesure la capacité des services du Ministère à prendre en compte les recommandations émises par l'Inspection Générale et contenues dans le rapport d'audit.
- **Source de données** : Rapport d'activités de l'Inspection Générale (IG)
- **Mode de calcul** : (Nombre de recommandations mises en œuvre / Nombre total de recommandations formulées) X100
- **Valeurs cibles** : 60% en 2022

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur** : Cet indicateur n'a jamais eu de valeur depuis sa prise en compte, il doit donc être supprimé ou modifié les années suivantes.

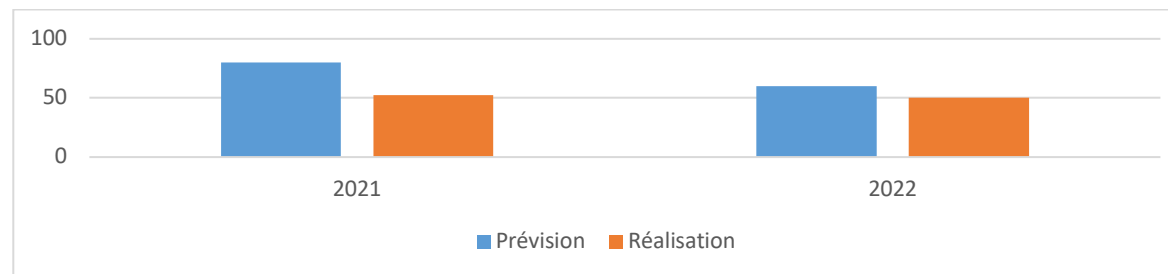
##### ❖ Indicateur : Taux de textes transmis au SGG

###### ○ Documentation de l'indicateur :

- **Définition de l'Indicateur** : Conformément à ses missions et attributions le MCI est chargé de définir le cadre législatif et réglementaire de l'activité commerciale et industrielle. Dans cette optique, des textes (projets de lois, Décrets, Arrêtés, etc.) sont élaborés par les Directions opérationnelles sous la coordination du Cabinet. Les textes élaborés sont validés en interne puis transmis au SGG par le Cabinet de monsieur le Ministre pour programmation en Conseil de Gouvernement puis en Conseil de Ministre pour adoption. Cet indicateur mesure la performance du Ministère à élaborer et transmettre les textes au SGG par rapport aux objectifs fixés. Il s'agit d'un nouvel indicateur issu de la reformulation d'un indicateur de l'exercice précédent « nombre de textes transmis au SGG ».
- **Source de données** : Direction Affaires Juridiques et du Contentieux
- **Mode de calcul** : Nombre de textes transmis au SGG/ (Nombre de textes non élaborés + Nombre de textes non transmis + Nombre de textes transmis au SGG)
- **Valeurs cibles** : 80% en 2021 et 60% en 2022

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : L'organisation du secteur Commerce Industrie et PME nécessite la mise en place d'un écosystème législatif et réglementaire capable de booster la surveillance du marché et accroître la transformation de nos produits agricoles. Vingt-huit (28) projets de textes sur une prévision totale de 56 ont été préparés et transmis au SGG en 2022 soit un pourcentage de 50% de réalisation. La cible de 60% n'a donc pas été atteinte du fait des procédures administratives liées au traitement des projets de textes. La non-atteinte de la cible deux (2) années successives nécessite un réaménagement des procédures administratives liées au traitement des projets de textes pour les années à venir.

### Graphique 133 – Evolution du taux de textes transmis au SGG



Source: DPPD-PAP 2022-2024 des ex-MCI/ex-MPIDSP/ex-MPPMEATSI / RAP second semestre 2022 du MCIPPME

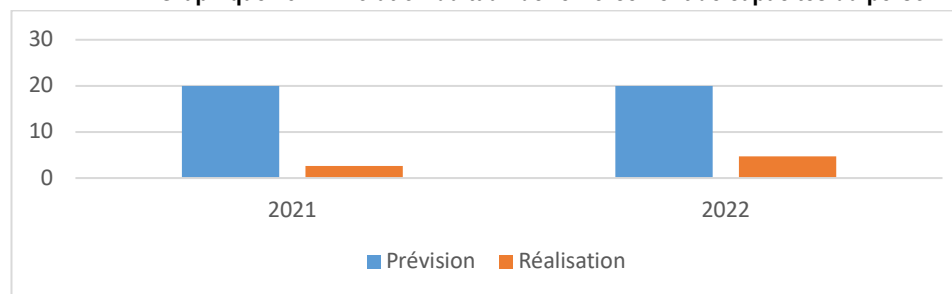
#### ❖ Indicateur : Taux de renforcement de capacités du personnel

##### ○ Documentation de l'indicateur :

- **Définition de l'Indicateur** : La problématique du renforcement des capacités techniques et opérationnelles du personnel du MCIPPME est à prendre en compte dans un secteur en pleine mutation et qui est appelé à se renouveler avec de nouveaux outils et instruments à la fois juridiques, technologiques et opérationnels. Les besoins en formation sont regroupés dans un catalogue élaboré par la DRH en collaboration avec les directions et services du Ministère. Cet indicateur donne le pourcentage des agents formés au cours de l'année.
- **Source de données** : Direction des Ressources Humaines
- **Mode de calcul** : (Nombre de fonctionnaires et Agents de l'Etat du ministère bénéficiaire d'une action de formation ou un stage / Nombre total de fonctionnaires et d'agents de l'Etat du ministère) x 100
- **Valeurs cibles** : 20% en 2021 et en 2022

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : En 2022, seulement cinquante (50) agents du Ministère ont bénéficié d'une formation. Cette formation a visé principalement le renforcement de la sensibilisation des Gestionnaires de crédits du MCIPPME, à travers la participation à la conférence budgétaire interne. Ainsi, rapporté aux 2 044 agents (tous les agents du Ministère, sauf CEPICI et INIE) que compte le Ministère, nous avons un taux de réalisation de 2,44%. Cette sous-performance est due à l'absence de dotation pour la formation des agents. Par ailleurs, sur les deux (2) années d'observations de l'indicateur, nous constatons que les objectifs souhaités n'ont pas été atteints. Il est donc souhaitable de doter suffisamment en ressource financières à la Direction des Ressources Humaines en charge de la formation des agents.

### Graphique 134 - Evolution du taux de renforcement de capacités du personnel



Source: DPPD-PAP 2022-2024 des ex-MCI/ex-MPIDSP/ex-MPPMEATSI / RAP second semestre 2022 du MPPME

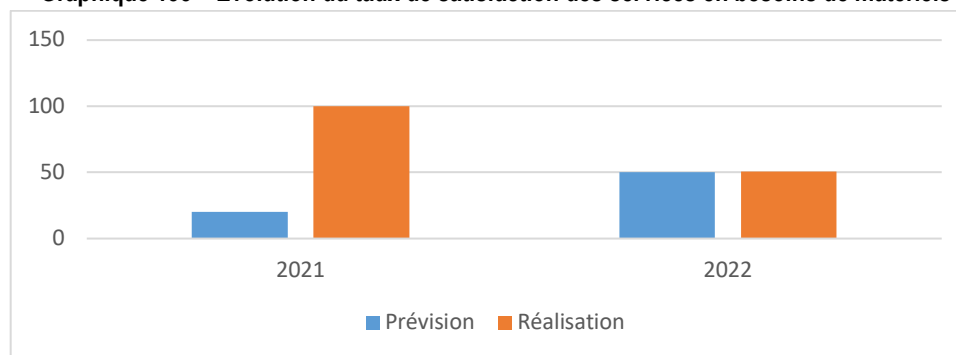
❖ **Indicateur : Taux de satisfaction des services en besoins de matériels**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'Indicateur :** Face aux besoins récurrents des services en matériel spécialisé et informatique, le Ministère s'est doté d'un projet d'équipement des services. Cet indicateur donne le niveau de satisfaction des services en matériel informatique rapporté au nombre de services ayant exprimé un besoin.
- **Source de données :** Direction des Affaires Financières et du Patrimoine
- **Mode de calcul :** Nombre de matériels mis à disposition (ordinateur, mobilier de bureau, imprimante, etc...) / Nombre total de matériels demandés (ordinateur, mobilier de bureau, imprimante, etc...) x 100
- **Valeurs cibles :** 20% en 2021 et 50% en 2022

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur :** En 2022, la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine a fait l'acquisition de 42 ordinateurs (PC) dont 38 pour l'équipement de la salle informatique. Sur les deux (2) années d'observations de l'indicateur, nous constatons que les objectifs souhaités ont été atteints. Les taux de réalisations sont de 100% et 50, 71% pour les années 2020, 2021 et 2022 contre un taux prévu qui est respectivement de 20% et 50%.

**Graphique 135 – Evolution du taux de satisfaction des services en besoins de matériels**



Source: DPPD-PAP 2022-2024 des ex-MCI/ex-MPIDSP/ex-MPPMEATSI / RAP second semestre 2022 du MPPME

**b- Objectif spécifique : Améliorer les systèmes d'informations et de communication du Ministère**

❖ **Indicateur : Taux d'équipement des agents en kit de connexion (ordinateur + internet)**

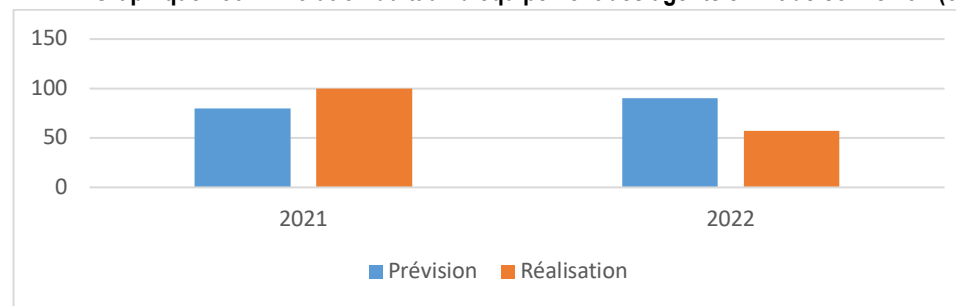
○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'Indicateur :** Face à l'instabilité institutionnelle que connaît le Ministère, avec des services éparpillés à Abidjan et à l'intérieur du pays, la question de l'accès à Internet s'est posée avec acuité. Bien qu'ils disposent d'ordinateurs, certains services ne sont pas connectés sur Internet. Pour corriger ce dysfonctionnement et accroître la productivité des agents, un schéma directeur informatique a été élaboré. Il prévoit une connexion à Internet de tous les services. Cet indicateur donne donc le niveau de connectivité des services en Internet.
- **Source de données :** Rapport d'activités de la DSI
- **Mode de calcul :** Nombre d'agents ayant un kit de connexion (ordinateur + internet) / Nombre d'agents dont la fonction nécessite d'avoir un kit de connexion (ordinateur + internet) x 100
- **Valeurs cibles :** 80% en 2021 et 90% en 2022



- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : Depuis six (6) années, trois (3) différents contrats sont passés pour couvrir en Internet tous les services en central comme en région. Au-delà de la connexion internet mise à la disposition des services, chaque directeur central a une connexion wifi Pocket pour pallier les urgences. En menant ces activités, l'objectif souhaité a été atteint en 2021, avec 100% et non-atteint en 2022 avec 57% sur 90% attendu. Cette contre-performance est dû en partie à la restructuration des services suit au remaniement du 20 avril 2022.

**Graphique 136 – Evolution du taux d'équipement des agents en kit de connexion (ordinateur + internet)**



Source: DPPD-PAP 2022-2024 des ex-MCI/ex-MPIDSP/ex-MPPMEATSI / RAP second semestre 2022 du MPPME

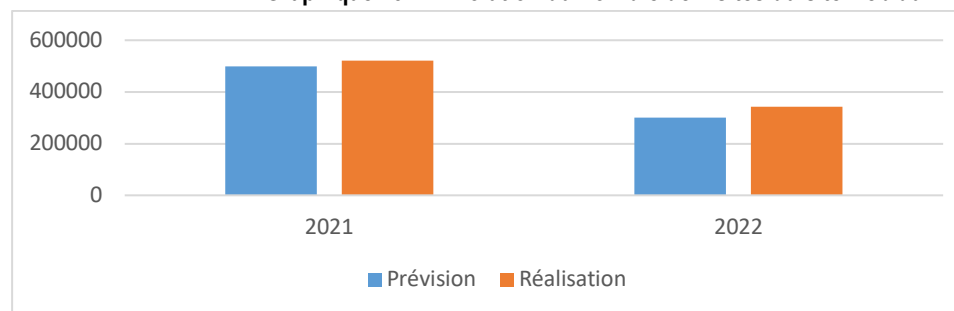
❖ **Indicateur : Nombre de visites du site web du Ministère**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'Indicateur** : Pour communiquer sur ces différentes missions et activités, le MCIPPME s'est doté d'un site internet Cela lui permet de toucher le plus de personnes et en un temps record. Cet indicateur permet de dénombrer les personnes qui ont visité ce site en une année.
- **Source de données** : Rapport d'activités / SERCOM / Direction des Systèmes d'Information (DSI)
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeurs cibles** : 500 000 visiteurs en 2021 et 300 000 visiteurs en 2022

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : Le nombre de visites du site du Ministère a atteint sa cible deux (2) années consécutives. Le nombre de visiteur était de 521 347 en 2021 pour un nombre attendu de 500 000 et de 343 472 pour un nombre attendu de 2022. Cela montre bien l'efficacité du service de communication du Ministère.

**Graphique 137 – Evolution du nombre de visites du site web du Ministère**



Source: DPPD-PAP 2022-2024 des ex-MCI/ex-MPIDSP/ex-MPPMEATSI / RAP second semestre 2022 du MPPME

c- **Objectif spécifique : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur des PME**

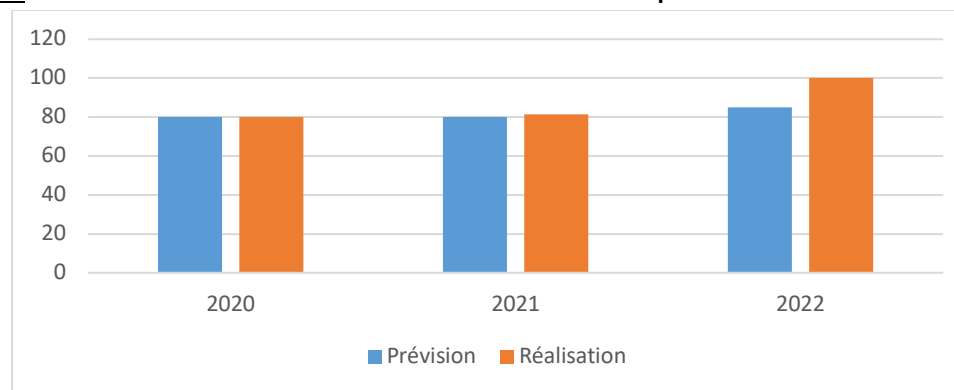
❖ **Indicateur : Taux de réalisation des missions d'inspection**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Les missions d'inspection sont des missions d'audits des services du Ministère sanctionnés par des recommandations. Cet indicateur mesure la capacité de l'Inspection Générale à réaliser ses missions d'inspection par rapport à ses objectifs fixés.
- **Source de données :** Rapport d'activités de l'Inspection Générale (IG)
- **Mode de calcul :** Nombre de missions réalisées / Nombre de missions prévues x 100
- **Valeurs cibles :** 80% en 2020, 90% en 2021 et 85% en 2022

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur :** En 2022, toutes les quatre (4) de missions prévues ont été réalisées, soit un taux de 100%. Par ailleurs, sur les trois années d'observations de l'indicateur, nous constatons que les objectifs souhaités ont été atteints.

**Graphique 138 – Evolution du Taux de réalisation des missions d'inspection**



Source: DPPD-PAP 2022-2024 des ex-MCI/ex-MPIDSP/ex-MPPMEATSI / RAP second semestre 2022 du MPPME

d- **Objectif spécifique : Renforcer les systèmes de planification, d'informations statistiques et de suivi des activités et projets**

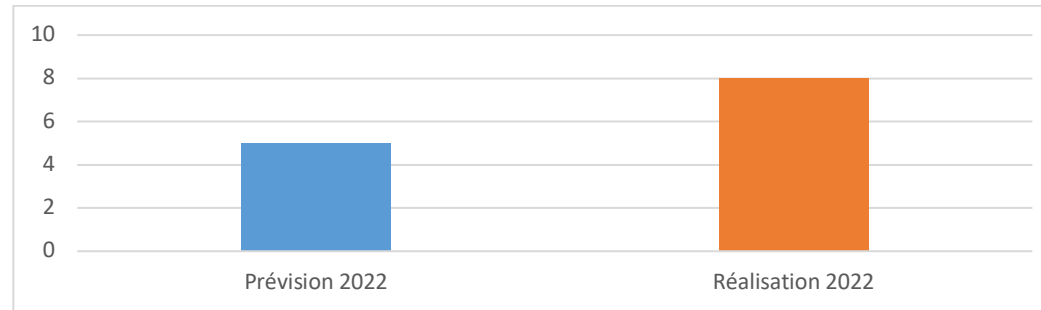
❖ **Indicateur : Nombre de documents de planification et de statistique élaborés**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** à la lumière de ses forces et faiblesses, et de l'environnement dans lequel elle évolue, le MCIPPME a élaboré des documents de planification et de statistique qui décrit l'orientation dudit ministère. Il replace le ministère dans le contexte de sa mission, et décline ses objectifs financiers, opérationnels et sociaux à court et moyen terme. Cet indicateur dénombre les documents de planification et de statistique qui ont été élaborés pendant l'année.
- **Source de données :** Rapport d'activités de la DPSP
- **Mode de calcul :** Dénombrement
- **Valeurs cibles :** 05 documents en 2022

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur :** Cet indicateur de performance a été proposé, pour la première fois, lors du DPPD-PAP 2022-2024. Il n'existe donc pas de valeur antérieure susceptible d'évaluer son évolution. S'agissant de l'année 2022, le nombre de documents élaborés est de 8, ce qui est supérieur à l'objectif de 05 qui a été fixé.

**Graphique 139 – Evolution du nombre de documents de planification et de statistique élaborés**



Source: DPPD-PAP 2022-2024 des ex-MCI/ex-MPIDSP/ex-MPPMEATSI / RAP second semestre 2022 du MPPME

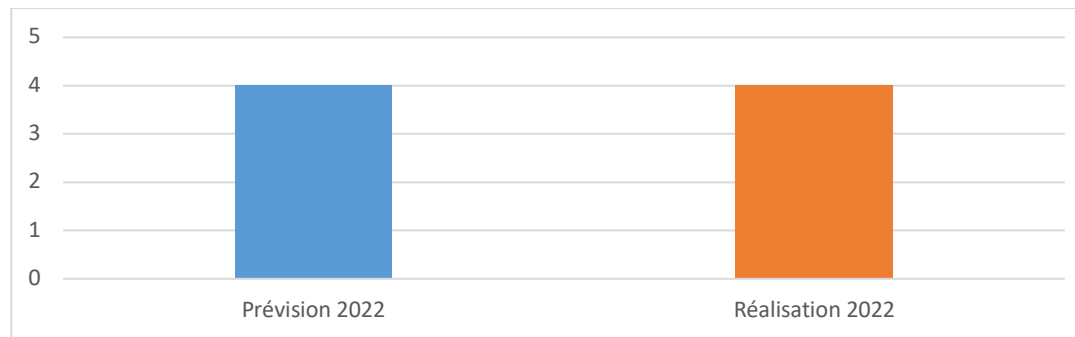
❖ **Indicateur : Nombre d'activités et projets suivis**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Le suivi d'activités et de projets est de prendre en compte certains indicateurs qui auront été définis à l'avance. Il permet de définir clairement le nombre d'activité et de projet mis en œuvre par le MCIPPME.
- **Source de données :** Rapport d'activités de la DPSP
- **Mode de calcul :** Dénombrement
- **Valeurs cibles :** 04 activités en 2022

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur :** Cet indicateur de performance a été proposé, pour la première fois, lors du DPPD-PAP 2022-2024. Il n'existe donc pas de valeur antérieure susceptible d'évaluer son évolution. S'agissant de l'année 2022, la cible de cet indicateur a été atteinte avec un nombre d'activité et projets suivis de 4 pour un nombre souhaité de 4

**Graphique 140 – Evolution du nombre d'activités et projets suivis**



Source: DPPD-PAP 2022-2024 des ex-MCI/ex-MPIDSP/ex-MPPMEATSI / RAP second semestre 2022 du MPPME

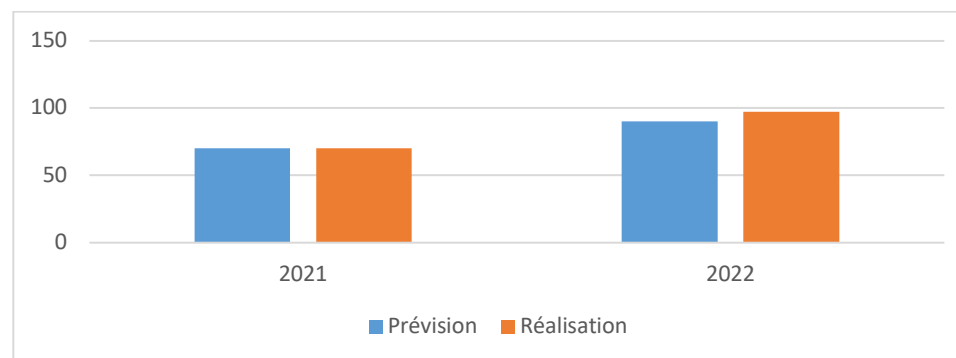
#### ❖ Indicateur : Taux de réalisation du plan d'actions annuel

##### ○ Documentation de l'indicateur :

- **Définition de l'indicateur** : Le plan d'action mis en place par le MCIPPME est un outil de pilotage de ses activités. Cela lui permet de réaliser ses missions et de définir les moyens nécessaires pour les atteindre tout en optimisant au maximum les tâches dans le but d'atteindre une efficacité. Chaque année, ce plan d'action est mesuré à travers le taux de réalisation du plan d'action annuel.
- **Source de données** : Cabinet/ DAF
- **Mode de calcul** : Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues) X 100
- **Valeurs cibles** : 70% en 2021 et 2022

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur** : En 2021, le taux de réalisation du plan d'action était de 90,34%. En 2022, il est monté à 97,52%. Ainsi, nous constatons que les objectifs fixés ont été atteints durant les deux dernières années.

**Graphique 141 – Evolution du taux de réalisation du plan d'actions annuel**



Source : DPPD-PAP 2022-2024 des ex-MCI/ex-MPIDSP/ex-MPPMEATSI / RAP second semestre 2022 du MPPME

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

Des activités menées, il en ressort des éléments positifs et certaines difficultés.

#### ❖ Les éléments positifs

Les éléments positifs sont les suivants :

- Mise en œuvre la politique du Gouvernement en matière de commerce, d'industrie, de promotion de l'investissement, de développement du secteur privé, de transformation du secteur informel, d'artisanat et de promotion des PME. Selon l'analyse des rapports des Directions régionale, 80,6% des Directions ont veillé à la vulgarisation de la législation et de la réglementation en matière commerciale dans leurs localités ;
- Mise en œuvre le plan Open Government Partnership (OGP) à travers plusieurs activités ;
- Réalisation de DPPD-PAP 2023-2025 ;
- Appui juridiques aux services du ministère à travers le traitement de 49 textes ;
- Organisation et suivi de plusieurs activités de promotions commerciales et industrielles du ministère ;

- Equipement en matériel information certaines structures du ministère ;
- Amélioration de la qualité du service au sien du ministère à travers la mise en place de plusieurs règles de procédure ;
- Opérationnalisation de la GEC par la mise à disponibilité du lien <https://courrier.commerce.gouv.ci/>;
- Communication sur les activités du ministère dans différents média (presse écrite, audiovisuel et radio) ;
- Planification des activités du ministère ;
- Formation du personnel.

#### ❖ Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- la perturbation considérable du rythme de l'exécution du budget 2022 due aux opérations de rattachement des activités des ex- sections 361 et 365 à la section 347 dans le cadre de la fusion des trois (03) ex-Ministères ;
- des coupes budgétaires de certaines dotations subies par les ministères lors de la fusion induisant des passifs d'un montant de soixante-quatre millions cinq cent mille cent soixante (64 500 160) F CFA. Les prestataires ne cessent d'interpeler la DAF sur ces faits ;
- les documents budgétaires sollicités auprès des différents acteurs budgétaires ne parviennent pas dans les délais prescrits ;
- la non disponibilité des actes retraçant les rallonges budgétaires accordées aux différentes structures sous-tutelles.
- le retard accusé par les Directions Régionales dans la transmission des procès-verbaux à la DAJC ;
- l'absence de dotation budgétaire pour accompagner la publication des articles dans la presse suite au réaménagement budgétaire ;
- le matériel didactique de l'ECG obsolète ;
- l'inexistence de budget pour l'acquisition d'ouvrages et de périodiques spécialisés ;
- l'exposition des archives de certaines Directions à des intempéries de toutes sortes : vol, détérioration, disparition, mauvaise conservation ou souvent utilisés à des fins personnelles ou stockés à domicile ou hors des bureaux ;
- le faible niveau de collaboration des promoteurs dans la transmission des états financiers ;
- la lenteur de l'utilisation de l'application due à l'obsolescence du matériel du Guichet unique du CEPICI et interruption de la connexion internet ;
- les coupures intempestives de l'électricité sur les sites du CEPICI ;
- l'indisponibilité des applications de la DGI, du TCA et de la CNPS ;
- la lenteur enregistrée dans la génération, la signature et la transmission des certificats IDU ;
- le retard dans le cadre du suivi de l'effectivité des clôtures des dossiers d'agrément à l'investissement du fait d'un besoin en renforcement de capacités et de l'interruption des visites du fait de la COVID 19 ;
- la dématérialisation des procédures de traitement de demandes de terrain à usage industriel non effective ;
- le renforcement des effectifs nécessaire pour la bonne conduite des missions d'attraction des investissements et le suivi des activités de la DAI (Delivery Unit) ;
- l'absence de CRM et outils de gestion automatisée des activités de la Direction et des projets en portefeuille ;
- le retrait de l'inscription du financement Doing Business au PIP, ayant engendré une absence de notification du budget 2022 ;
- le non-décaissement des ressources nécessaires à la réalisation des activités de réformes d'amélioration du climat des affaires ;
- la disponibilité limitée des outils de marketing et de supports promotionnels ;
- l'infrastructure système et réseau obsolète du Guichet Unique et du CEPICI ;
- la capacité de stockage limitée de la ferme de serveur ;
- la défaillance des différents groupes électrogènes ;
- le retard de paiement de nos prestataires de services, qui occasionne une assistance- support technique à minima et un temps de réactivité élevé des interventions de dépannage.
- l'inexistence de cadre contractuel de collaboration avec le prestataire des plateformes de services en production (e-ENTREPRISE, IDU et 225Invest) ;
- l'inexistence d'environnement de test des plateformes de services en production
- le non-paiement des avances de certains prestataires ;

- l'indisponibilité des ressources humaines et matérielles ;
- le mauvais fonctionnement des équipements de fourniture de courant ondulé pour l'ensemble de nos sites ;
- la non-disponibilité budgétaire pour les activités de certification du CEPICI.

## IV.2. Recommandations

Face aux difficultés susmentionnées, le Responsable programme doit prendre les dispositions suivantes :

- doter les directions et structures sous-tutelle en matériels informatiques et mobiliers de bureau suffisants ;
- assurer le renforcement des capacités du personnel des directions et structures sous-tutelle ;
- suggérer aux Directions Régionales plus de célérité dans la transmission des procès-verbaux à la DAJC ;
- suggérer aux agents verbalisateurs d'être plus précis dans l'indication des magasins, boutiques ou entreprises des contrevenants ;
- suggérer aux agents verbalisateurs d'accentuer la sensibilisation des commerçants sur les réformes de la réglementation commerciale en vigueur lors des missions de contrôle ;
- poursuivre les échanges avec les Directions pour un meilleur suivi de leurs activités ;
- rendre fonctionnel le comité de formation ;
- réactiver la cérémonie du prix d'excellence ;
- renforcer la cohésion sociale par l'organisation de compétition ;
- équiper la zone de consultation du Centre de Documentation en table de conférence et chaises visiteurs ;
- acquérir du matériel technique notamment : un chariot de transport de document, un broyeur de papier, des extincteurs, trousse de secours etc...
- subventionner l'achat d'ouvrages et l'abonnement aux périodiques spécialisés afin d'accroître et d'actualiser le fonds documentaire du Centre de Documentation ;
- équiper les Directions et Services de fournitures et de matériels d'organisation et de gestions des documents (cartons d'archives, classeurs, meubles de rangements, etc.) ;
- former les agents sur la gestion physique et numérique des archives à travers un séminaire ;
- mettre à la disposition du Service de la Qualité un véhicule administratif neuf ou fonctionnel pour mener les missions et activités avec efficacité ;
- relever le budget du Service de la Qualité ;
- mettre à disposition 9 agents conformément à notre projet portant organisation du Service de la Qualité transmis au Cabinet dans le deuxième trimestre de l'année 2018 ;
- initier des rencontres régulières avec notre hiérarchie pour la validation rapide des actions à mener afin de les mettre en œuvre dans le délai transcrit dans nos matrices d'actions.
- sensibiliser le top management aux questions relatives à la qualité afin de renforcer son implication dans les activités relatives au Service Qualité.

En outre, les acteurs extérieurs au ministère doivent prendre en compte les recommandations suivantes :

- mettre à la disposition des structures du Ministère des ressources financières suffisantes et du matériel roulant adéquat ;
- renforcer l'effectif en personnel de grade A titulaire, entre autres, d'un diplôme en droit privé ou public, en économie, en statistiques ou tout autre diplôme équivalent pour assurer un meilleur suivi de tous les dossiers ;
- relever les primes d'incitation et de rendement aux Agents ;
- mettre en place un mécanisme de prise en charge des agents sur les sites (assurance, restauration, honoraires d'expertise et de formation) ;
- demander aux gestionnaires de crédits d'informer le RFFIM avant tout réaménagement budgétaire ;
- suggérer aux agents verbalisateurs de veiller à prendre les coordonnées téléphoniques des responsables de boutiques, magasins ou entreprises afin de faciliter les missions de notification ;
- obtenir la signature du projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement du Service de la Documentation et des Archives ;
- Mettre à la disposition du ministère des archivistes.

## CONCLUSION

Le remaniement Ministériel du 20 avril 2022 a considérablement perturbé le rythme de l'exécution du budget 2022. Les opérations de rattachement des activités des ex- sections 361 et 365 à la section 347 dans le cadre de la fusion des trois (03) ex-ministères, n'a pas permis au Responsable de programme d'atteindre les objectifs qui lui ont été assignés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME. Cette perturbation est perceptible à travers l'analyse du taux d'exécution budgétaire de l'année 2022 qui est de 90,94% contre 98,78% prévu. Concernant les effectifs du programme, l'augmentation du nombre d'agents n'a pas permis d'atteindre la totalité des objectifs. En effet, sur les onze (11) indicateurs de performance, sept (7) ont été atteints, ce qui donne un taux de 63,63%.

Ainsi, la performance du programme « Administration Générale » peut être améliorée par la mise en place des leviers suivants :

- mettre à la disposition des structures du ministère des ressources financières suffisantes et disponibles dans les délais ;
- mettre en place un système de collecte des données pour un meilleur suivi des activités au sein des Directions, Services et Structures sous-tutelle ;
- améliorer le nombre et la qualité du personnel des différents Services, Directions et structures sous-tutelle ;
- doter les Directions, Services et structures sous-tutelle en matériels informatiques et mobiliers de bureau suffisants ;
- améliorer la qualité des services au sein du ministère ;
- améliorer les conditions de travail du personnel du Ministère dans l'ensemble et celles du personnel du Service d'archivage en particulier ;
- modifier certains indicateurs de performance afin de mieux appréhender les performances du programme.

Aussi, il faut noter que les difficultés engendrées par le remaniement ministériel du 20 avril sont en phase d'être résorbées. Une prise en compte effective des recommandations susmentionnées permettra au Responsable du programme de mieux maîtriser ces indicateurs et d'améliorer les performances de son programme.

## PARTIE III : LE PROGRAMME COMMERCE INTERIEUR

### INTRODUCTION

Le Programme « Commerce Intérieur » a pour responsable Monsieur KOIZAN Kablan Aimé, Directeur Général du Commerce Intérieur, nommé par décret n°2016-548 du 20 juillet 2016 et reconduit en 2020 par le décret 2020-843 du 30 septembre 2020. Le programme est chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de commerce intérieur. Dans ce sens, ses activités se déclinent comme suit :

- la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché national ;
- l'organisation des activités commerciales ;
- la mise en œuvre d'une réglementation en matière d'implantation commerciale, de marchés d'intérêt national ou régional, de marchés de détail, de marchés spécialisés, de magasins généraux, d'hypermarchés et de supermarchés ;
- la gestion des équipements commerciaux nationaux ;
- l'amélioration des circuits de distribution et d'approvisionnement des centres urbains et ruraux ;
- l'organisation des consommateurs ;
- la promotion, l'incitation, la formation et l'encadrement des nationaux à l'exercice des professions commerciales ;
- la participation aux mécanismes de distribution et de fixation des prix des produits et services soumis à réglementation ;
- la promotion de la loyauté dans les transactions commerciales et la protection des consommateurs ;
- la définition et la mise en œuvre d'une métrologie moderne et le contrôle des instruments de mesure dans le secteur du commerce ;
- la mise en œuvre et le suivi de la concurrence et des prix ;
- la répression de la fraude et de la contrefaçon ;

- la participation, en liaison avec le Ministre chargé de l'Urbanisme, à la mise en œuvre d'une réglementation en matière d'urbanisme commercial, à la création et l'animation de la Commission d'Urbanisme Commercial ;
- la mise en œuvre d'une politique de gestion des équipements commerciaux d'intérêt national ou régional.

Les activités du Programme se sont exécutées dans un contexte fortement marqué par l'inflation généralisée des prix des produits de grande consommation liées au rétrécissement de l'offre. Ainsi, le présent Rapport Annuel de Performance s'articulera autour de quatre (4) grands axes à savoir : la Présentation de la Stratégie du Programme, les réalisations du Programme, la performance du Programme et les perspectives du Programme.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME COMMERCE INTERIEUR

### I.1. Les objectifs du Programme

Conformément aux DPPD-PAP 2022-2024, les objectifs globaux du programme Commerce intérieur sont de « Moderniser l'activité commerciale et contribuer à la lutte contre la vie chère » et le résultat stratégique attendu est « l'activité commerciale est moderne et la lutte contre la vie chère est renforcée ».

### I.2. Le financement du Programme

Le programme Commerce Intérieur a bénéficié au titre du budget 2022, d'un montant de 37 460 771 961 FCFA alloué en totalité au fonctionnement du programme. Les dépenses de ce programme sont composées comme suit :

- Personnel : 785 010 171 FCFA, soit 2,08% du budget du programme ;
- Biens et services : 830 102 838 FCFA, soit 2,21% du budget du programme ;
- Transferts : 36 245 658 952 FCFA, soit 96,75% du budget du programme ;
- Investissement : 0 F CFA, soit 0% du budget du programme.

## II. REALISATION DU PROGRAMME COMMERCE INTERIEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du Budget

Conformément à la Loi des Finances Initiales (LFI), le programme Commerce Intérieur a été doté d'un montant de 2 160 994 582 FCFA au titre de l'année 2022. A la suite d'un collectif budgétaire en cours de gestion les crédits sont passés à 37 389 006 358 FCFA, puis à 37 460 771 961 FCFA après actualisation de ces crédits, soit une variation de 19,15%. Le budget actualisé concerne principalement les dépenses de transfert au profit des structures sous-tutelle du programme d'un montant de 37 460 771 961 FCFA.

### II.2. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Lors de l'élaboration de la loi de finances 2022, les actions « Promotion des activités commerciales et de l'insertion » et « Renforcement des contrôles en matière de la concurrence et de la consommation » ont reçu respectivement 1.065.084.560 FCFA et 1 095 910 022 FCFA. Ces crédits ont été actualisés pour atteindre en fin d'année 2022 les montants respectifs de 35.928.326.280 FCFA et 1 532 445 681 FCFA en budget actuel.

Il est souhaitable d'allouer plus de ressources financières à l'action « Renforcement des contrôles en matière de la concurrence et de la consommation » du programme afin qu'il soit plus performance.

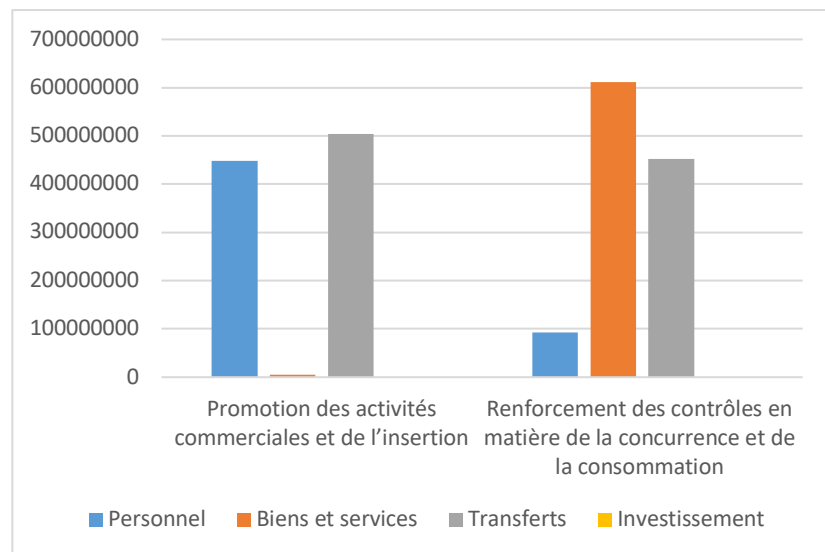
**Tableau 4 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme de 2021 à 2022**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2020	2022	2021	2022
Promotion des activités commerciales et de l'insertion	448 768 174	590 708 409	5 348 388	76 226 686	504 000 000	35 261 390 885	0	0	958 116 562	35 928 325 980
Renforcement des contrôles en matière de la concurrence et de la consommation	92 530 000	194 301 762	611 312 128	753 425 852	452 457 367	584 268 067	0	0	1 156 299 495	1 532 445 681

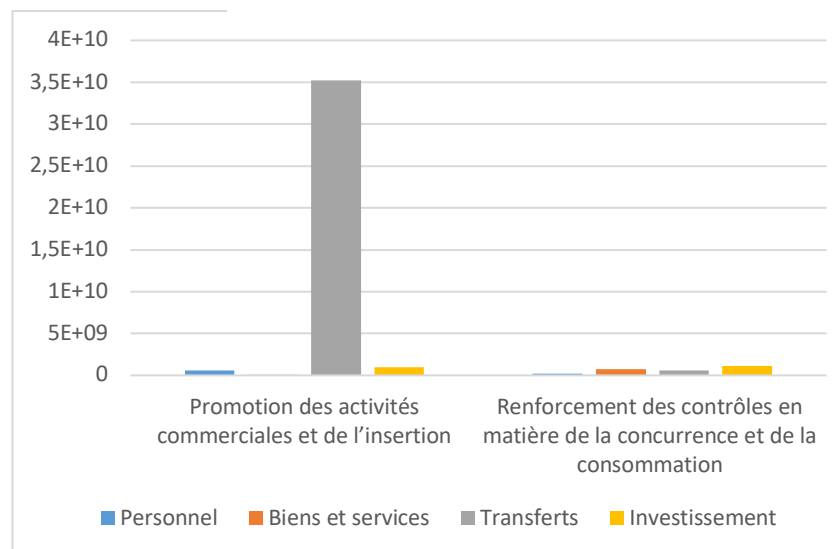
Source : RAP 2021/DGBF/Situation d'exécution du SIGOBE au 07mars 2023



**Graphique 143 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme commerce intérieur de 2021**



**Graphique 142 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme de 2022**



### II.2.1. Suivi des investissements

Ce programme ne dispose pas en 2022 de projets d'investissement inscrit au PIP.

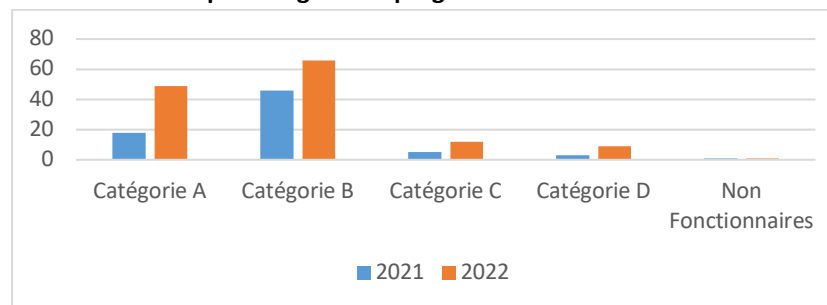
### II.2.2. Evolution des effectifs

**Tableau 6 - Exécution des prévisions d'effectifs du programme Commerce Intérieur**

	2021 (Effectif)	2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2021)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	Total fin d'année 2022
Fonctionnaire Catégorie A	18	4	4	34	3	49
Fonctionnaire Catégorie B	46	4	4	29	9	66
Fonctionnaire Catégorie C	5	-	-	7	0	12
Fonctionnaire Catégorie D	3	1	1	6	0	9
Non Fonctionnaires	1	-	-	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>76</b>	<b>12</b>	<b>137</b>

Source : DRHMCIPPME/catalogue des mesures nouvelles

**Graphique 144 - Comparaison des effectifs par catégorie du programme Commerce intérieur de 2021 à 2022**



L'effectif global de ce programme a évolué en hausse entre 2021 et 2022 passant de 73 à 137 agents. Nous constatons que cet effectif est principalement dominé par les agents de la catégorie B représentant 63,01% et 48,18% respectivement en 2021 et 2022. Le nombre d'agents de la catégorie A est en hausse de 63,26%. Ainsi, on note que l'effectif du programme a été renforcé de 73 agents. En revanche, 12 agents sont sortis du programme. Ce renforcement de l'effectif des agents a considérablement contribué à améliorer les performances du programme, notamment en matière de surveillance du marché, de promotion des activités commerciales dans un contexte de la lutte contre la vie chère.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En vue de l'atteinte de l'objectif global du Programme qui est de moderniser l'activité commerciale et contribuer à la lutte contre la vie chère, plusieurs activités ont été menées.

- **En ce qui concerne la promotion des activités commerciales et de l'insertion**, on note (i) le démarrage des travaux de réhabilitation et d'extension du Marché de Gros de Bouaké (MGB) avec la construction du pont bascule, (ii) l'identification et la sécurisation des parcelles pour la Construction des marchés de gros (Abidjan, Abengourou, Daloa et Korhogo) en cours de finalisation, (iii) la mise en place d'un comité interministériel pour la Mise en œuvre des recommandations des États généraux des marchés. Ce comité a déjà tenu trois (3) réunions, (iv) l'élaboration du projet de décret portant réglementation de l'installation et de l'aménagement des infrastructures commerciales en Côte d'Ivoire qui sera soumis à l'analyse du cabinet qui sera retenu pour élaborer le code des marchés. Par ailleurs, les TDR pour la construction de dix (10) marchés de détail dans le District d'Abidjan ont été élaborés et la recherche de financement est en cours. L'étude pour la création de la mutuelle des commerçants est réalisée et disponible et un consultant a été identifié pour l'implémentation de ladite mutuelle et les travaux de l'opérationnalisation sont en cours. Plusieurs acteurs intervenant dans le domaine du vivrier ont été sensibilisés à se constituer en OPA. Ces activités de sensibilisations ont favorisé l'augmentation des demandes relatives aux dossiers à fournir pour la constitution d'OPA. Le choix d'un prestataire devant accompagner l'organisation de la Foire made in côte d'Ivoire a été opéré. Enfin, suite à un appel d'offre, l'entreprise DIGIT-AL a été sélectionnée pour la digitalisation des activités de relevés de prix et des stocks.
- **Concernant le renforcement des contrôles en matière de la concurrence commerciale et de la consommation**, les activités phares ont porté, entre autres, sur les missions de contrôle répressif qui ont permis de saisir les produits frauduleux ci-après :
  - ✓ 163 Tonnes de matériaux de construction non conformes d'une valeur estimée à 163 000 000 de Francs CFA ;
  - ✓ 151,52 Tonnes de diverses denrées alimentaires impropres à la consommation humaine d'une valeur estimée à 62 857 000 de Francs CFA ;
  - ✓ 2,9 Tonnes de produits chimiques d'une valeur estimée à 5 800 000 de Francs CFA ;
  - ✓ Soit au total 317,42 Tonnes de produits frauduleux d'une valeur globale de 231 657 000 de Francs CFA saisis et retirés du marché national par les services de répression des fraudes dans le cadre de la lutte contre la fraude menée au titre de l'année 2022.

Les produits saisis lors des missions de surveillance du marché ont fait l'objet de destruction. Ainsi, nous notons :

- ✓ la destruction de 81 492 feuilles de tôles de couverture non conformes saisis, le 20 mai 2022 ;
- ✓ la destruction de 2,9 Tonnes de produits chimiques saisis, le 25 mai 2022 en collaboration avec le CIAPOL ;
- ✓ la destruction des cartons de boissons « Lime Cordial » contrefaisantes saisis, le 31 mai 2022.

Par ailleurs, le Contrôle des modalités d'organisation des ventes exceptionnelles, notamment les ventes soldes et les ventes promotionnelles a permis de dresser une dizaine de procès-verbaux (PV) pour défaut de publicité des prix et des constatations relatives au non-respect, de manière générale, des dispositions du décret n°2013-167 au niveau des grandes surfaces et commerces

de proximité, notamment en ce qui concerne la publicité des prix, la véracité des prix réels ou prix barrés, et l'octroi effectif des réductions ou avantages annoncés. Des enquêtes de suivi de l'évolution des prix, il ressort que sur soixante-trois (63) produits de grande consommation, six (06) produits ont enregistré une baisse soit 9,52% contre 13% par rapport à l'année dernière et quatre (04) produits sont restés stables soit 6,34%. Outre ces activités précitées, le programme a initié d'autres enquêtes économiques dans les secteurs du ciment, du fer à béton et des articles scolaires. Le programme a également enregistré des saisines contentieuses et non contentieuses.

Les crises successives auxquelles notre pays a été confronté ont manifestement suscité des actions non programmées en termes de surveillance de marché. En vue de la préservation de la cohésion nationale et du pouvoir d'achat des consommateurs, des missions de relevés de prix et de stocks ont été diligentées. Ces missions avaient pour objectif de rassurer les populations sur la disponibilité et l'accessibilité des produits de grande consommation et de première nécessité. Ainsi, la farine de blé, l'huile, le sucre, la viande, le poisson, le riz importé, les produits vivriers et les matériaux de construction ont fait l'objet d'un suivi régulier. Dans sa quête permanente de protection des consommateurs, d'une part et de la loyauté dans les transactions commerciales, d'autre part, le Ministère à travers le programme, a continué le plafonnement des prix de certains produits de grande consommation (riz, huile de palme raffinée, farine de blé de type 55 et la viande de bœuf) après concertation avec les acteurs.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME COMMERCE INTERIEUR

#### III.1. Evolution des indicateurs de performance

**Tableau 7 - Evolution des indicateurs de performance du programme Commerce Intérieur**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Contribuer à la création d'infrastructures commerciales de mise à marché modernes</b>					
IP 1.1 : Taux d'accroissement des centres commerciaux modernes (Hypermarchés et Supermarchés) *	%	3,67%	3,95%	4%	4,74%
IP 1.2 : Taux d'accroissement des e-commerçants dans le commerce électronique*	%	65,79%	14,7%	15%	18,4%
<b>Objectif Spécifique 2 : Renforcer la surveillance du marché</b>					
IP 2.1 : Taux de respect des prix des produits homologués*	%	96%	94%	95%	94%
IP 2.2 : Taux de croissance du volume des produits saisis*	%	- 83,59%	- 6,64%	-15%	60,25%

Source : DPPD-PAP 2022 – 2024, RAP 2021 et Rapport d'activités 2020, 2021 et 2022 des Directions régionales, de la DGCI et de la DSI.

\* Ces indicateurs ne figurent pas dans le RAP 2021 et leurs valeurs en 2020, 2021 et 2022 ont été calculées à partir des données tirées du Rapport d'activités 2020, 2021 et 2022 des Directions régionales, de la DGCI et de la DSI.

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Il a été enregistré au titre de l'année 2022, la mise en œuvre de plusieurs activités répondant aux exigences de la modernisation de l'activité commerciale et de la lutte contre la vie chère. Ainsi, l'on note une avancée considérable dans la réalisation de ces activités.

##### a- Objectif spécifique 1 : Contribuer à la création d'infrastructures commerciales de mise à marché modernes

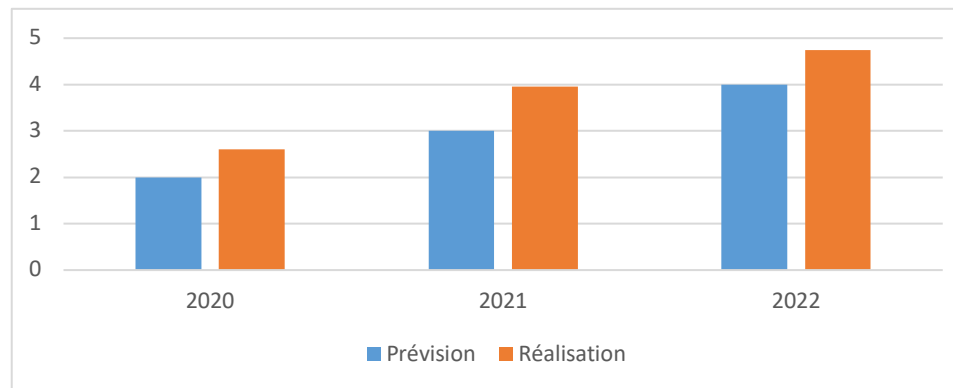
###### • Indicateur 1.1 : Taux d'accroissement des centres commerciaux modernes (Hypermarchés et Supermarchés)

###### ○ Documentation de l'indicateur :

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à présenter l'évolution du nombre d'infrastructures modernes de mise en marché construites sur toute l'étendue du territoire.
- **Source** : Rapport d'activités des Directions Régionales / DGCI
- **Mode de calcul** : (Nombre d'infrastructures de l'année n – Nombre d'infrastructures de l'année n-1) / Nombre d'infrastructures de l'année n x 100
- **Valeurs cibles** : 4% en 2022

- **Explication du niveau de performance** : La valeur de cet indicateur en 2022 est de 4,74% sur une prévision de 4%. La cible a été largement atteinte. Comparativement à 2021, on note un bond de 0,79 points. Au regard des rapports des différentes Directions Régionales, l'on constate une nette évolution du nombre de supermarchés et de hypermarchés. Cette dynamique est sans nul doute le fruit des avantages induits de l'ordonnance n°2015-714 du 04 novembre 2015 portant extension du bénéfice des avantages incitatifs du régime d'agrément à l'investissement du Code des investissements à la création ou au développement d'activités de grands centres commerciaux et aux mesures d'encadrement offertes aux opérateurs par les services de la DGCI. La Côte d'Ivoire dispose en effet d'un cadre législatif et réglementaire favorable à l'environnement des affaires et mis à jour régulièrement pour s'adapter aux exigences de la modernisation du commerce ce qui a attiré plusieurs enseignes multinationales dans le secteur des supermarchés et hypermarchés. Par ailleurs, l'accroissement de la classe moyenne observée ces dernières années a occasionné un changement d'habitudes d'approvisionnement des ménages qui s'orientent davantage vers la grande distribution. Cet état de fait contribue à la modernisation des activités du commerce intérieur.

**Graphique 145- Taux d'accroissement des infrastructures commerciales modernes (Hypermarchés et Supermarchés)**



Source : DPPD-PAP 2022 – 2024 et RAP 2021

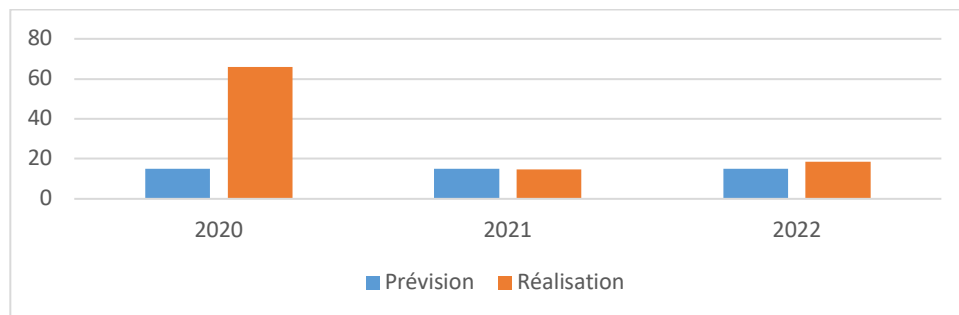
- **Indicateur 1.2 : Taux d'accroissement des e-commerçants dans le commerce électronique**

- **Documentation de l'Indicateur :**

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à présenter l'évolution du nombre de commerçants utilisant les moyens électroniques pour la vente ou l'achat des produits et services. Il traduit également la volonté du ministère en charge du commerce à encourager les structures commerciales à interagir sur d'autres plateformes d'échanges commerciaux.
- **Source** : Rapport d'activités de la Direction des Systèmes Informatiques
- **Mode de calcul** :  $(\text{Nombre de e-commerçants de l'année } n - \text{Nombre de e-commerçants de l'année } n-1) / \text{Nombre de e-commerçants de l'année } n \times 100$
- **Valeurs cibles** : 15% en 2022

- **Explication du niveau de performance** : En 2022, le taux de croissance des e-commerçants affiche 18,4% bien au-delà de la cible fixée à 15%. Comparativement à 2021, on note un bond de 3,70 points pour cet indicateur. Cette performance s'explique par l'amélioration du cadre législatif et réglementaire favorable à l'environnement des affaires et l'adoption de ce type de commerce par les populations pour répondre aux exigences de la COVID en 2020. Ce commerce s'adapte aux exigences de la modernisation du commerce ce qui a attiré plusieurs enseignes multinationales dans ce secteur. Par ailleurs, l'accroissement de la classe moyenne observée ces dernières années a occasionné un changement d'habitudes d'approvisionnement des ménages qui s'orientent davantage vers le commerce en ligne. Cet état de fait contribue à la modernisation des activités du commerce intérieur.

**Graphique 146- Evolution du taux d'accroissement des e-commerçants dans le commerce électronique**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

**b- Objectif Spécifique : Renforcer la surveillance du marché**

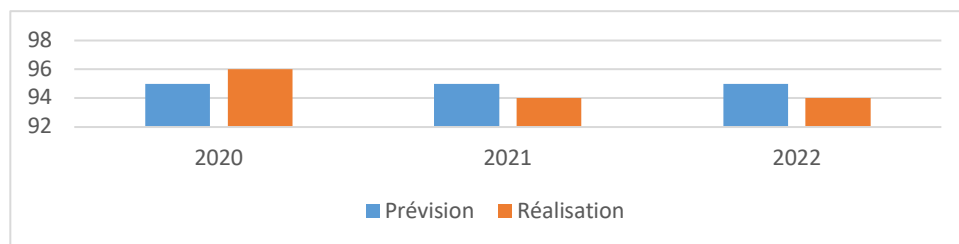
• **Indicateur : Taux de respect des prix des produits homologués**

○ **Documentation de l'indicateur**

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur présente le taux de respect des prix des produits homologués sur toute l'étendue du territoire.
- **Source de données** : Rapport d'activités de la DCCLVC/DGCI.
- **Mode de calcul** :  $100\% - (\text{nombre de PV délivrés lors d'un contrôle des prix}) / \text{nombre total de structures visitées pour un contrôle des prix} \times 100$
- **Valeurs cibles** : 95% en 2022

- **Explication du niveau de performance** : La valeur réalisée de cet indicateur en 2022 est de 94% légèrement en dessous de la cible fixé. La non-atteinte de cette cible est imputable aux contraintes de mobilité des agents de contrôle. En effet, l'on constate la reconduction de la cible de l'année précédente, ce qui dénote du caractère statique des moyens utilisés pour les contrôles. Une augmentation des moyens serait susceptible d'accroître les résultats.

**Graphique 147- Evolution du taux respect des prix des produits homologués**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

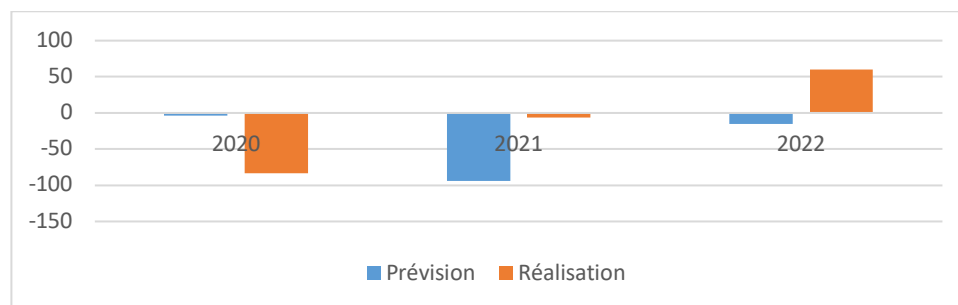
• **Indicateur : Taux de croissance du volume des produits saisis**

○ **Documentation de l'indicateur**

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur présente la régression du volume des produits saisis.

- **Source de données** : Rapport d'activités de la DMCQRF/DGCI.
  - **Mode de calcul** : volume des produits saisis (année n) – volume des produits saisis (année n-1) / volume des produits (année n-1) x 100
  - **Valeurs cibles** : -15% en 2022
- **Explication du niveau de performance** : En 2022, le programme a saisi et détruit 359,56 tonnes de produits contre 142,91 tonnes en 2021. On note un taux d'accroissement de 60,25%. La cible étant de -15% tonnes, l'on note une contreperformance. Sur la période 2019-2021, on observe une décroissance du volume des produits saisis et détruits conformément à l'objectif de réduire drastiquement le volume de produits saisis dans les trois années à venir. Cela dénoterait de la volonté des commerçants à s'inscrire dans les bonnes pratiques commerciales et de la réussite des actions de sensibilisation. Des actions de sensibilisation devraient par ailleurs précéder les missions de contrôle. Toutefois, cette contreperformance s'explique donc par la méconnaissance des textes par les commerçants, l'insuffisance des actions de sensibilisation, l'amplification des actions de contrôle qui ont généré plus de saisies de produits dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie.

#### **Graphique 148- Evolution du volume des produits saisis et détruits**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

## **IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME COMMERCE INTERIEUR**

### **IV.1. Leçons apprises**

Les crises successives auxquelles notre pays a été confronté ont mis à nu, la forte dépendance de la Côte d'Ivoire de l'extérieur en matière d'autosuffisance alimentaire et l'insuffisance en matière de veille de collecte de données sur l'ensemble des produits de grande consommation et de première nécessité.

Fort heureusement dans sa dynamique de doter la Côte d'Ivoire d'infrastructures de mise en marché modernes répondant aux nouvelles exigences, le Programme a réalisé une étude de faisabilité pour la construction des marchés de gros et leurs centres de collecte et de groupage ainsi que des marchés de détail. Le financement est acquis pour la mise en œuvre de certaines composantes ce projet. En outre, une étude pour la redynamisation du marché de gros de Bouaké a été réalisée et le projet est en cours de mise en œuvre. En vue également d'avoir une visibilité sur l'évolution du marché en termes de prix et de niveau de stocks disponibles, le Programme est dans la dynamique de digitaliser les relevés de prix et de stocks.

Il serait louable de mettre en œuvre les conclusions des différentes études réalisées citées ci-dessus.

Par ailleurs, le Programme « Commerce Intérieur » est confronté à certaines difficultés qui ont un impact considérable sur l'amélioration de la performance dudit programme. Il s'agit, entre autres :

- du faible taux d'agents concepteurs qui demeure une préoccupation majeure pour le Responsable du programme au regard des nombreux défis à relever ;
- de l'absence d'agents assermentés pour l'exercice des activités de la métrologie légale ;
- de la méconnaissance de certains textes de loi du secteur par les agents ;
- de l'absence de matériels nécessaires pour les prélèvements d'échantillons ;
- de l'absence d'un entrepôt adéquat et moderne pour la conservation des produits saisis ;
- du profil inadapté du personnel technique, pour la plupart des contrôleurs, qui impacte négativement le rendement de la direction amenée à diligenter des enquêtes sectorielles

approfondies en matière de concurrence, à effectuer des études de marché et à concevoir ou proposer des projets de textes en matière de consommation ou de concurrence.

#### **IV.2. Recommandations**

Face à ces difficultés, il est nécessaire de :

- relever le nombre d'agents concepteurs, il est souhaité qu'une priorité soit accordée aux directions générales et centrales lors des affectations des fonctionnaires issus de l'ENA.
- vulgariser et mettre à la disposition de tous les agents les nouveaux textes de lois ;
- sensibiliser les commerçants sur les bonnes pratiques commerciales ;
- organiser des rencontres avec les acteurs dont les activités ont un impact sur le coût de la vie et le panier de la ménagère afin de s'enquérir de leurs difficultés et trouver une solution ;
- étendre le relevé hebdomadaire des prix des produits aux 31 régions de la Côte d'Ivoire ;
- achever l'élaboration de l'indice du coût de la vie ;
- utiliser la semaine des consommateurs pour vulgariser et faire la promotion des droits des consommateurs ;
- renforcer l'effectif de la commission de la concurrence ;
- doter en moyens techniques et technologiques notamment les instruments de prélèvement d'échantillons ;
- renforcer les capacités des agents sur les nouvelles techniques de contrôle qualité et d'analyse.

Au-delà des réflexions répondant aux exigences de la modernisation du commerce intérieur et de la lutte contre la vie chère ayant été menées, il serait opportun de doter le programme de moyens financiers, logistiques (véhicule de liaison entre autres, pour faciliter la mobilité du point focal) et techniques conséquents pour la réalisation des différentes actions recommandées. Cela permettra à la Côte d'Ivoire de s'assurer à une souveraineté alimentaire.

#### **CONCLUSION**

Dans un contexte fortement marqué par la flambée des prix à l'international due à l'avènement de la maladie à coronavirus combiné aux effets de la guerre en Ukraine, l'année 2022 a enregistré la mise en œuvre de plusieurs activités répondant aux exigences de la modernisation de l'activité commerciale et de la lutte contre la vie chère. Ainsi, l'on note une avancée majeure dans la réalisation de certaines activités. Cependant, il convient d'octroyer les ressources nécessaires pour maintenir cette dynamique observée.

En effet, le Programme a bénéficié d'un budget initial de 2 160 994 582 FCFA et d'un collectif budgétaire estimée à un montant total de 37 389 006 358 FCFA. Cette dotation a été exécutée à 99,99%.

A l'analyse de la répartition de ce budget, seulement 847 327 151 FCFA dudit budget (correspondant aux dépenses de biens et services) est alloué à la réalisation des activités. Cela met en exergue toutes les difficultés auxquelles le RPROG et les RUO sont confrontés dans la mise en œuvre de leurs différentes missions. Il s'agit, entre autres, de l'absence de dotation budgétaire pour les frais de mission, l'insuffisance de carburant pour les missions de surveillance de marché.

Aussi, faut-il le rappeler, le Programme Commerce Intérieur est confronté à un véritable problème de personnel au regard du faible nombre d'agents de conception enregistré dans les 7 unités opérationnelles. Il convient de rappeler également la question de profil des agents à mettre à disposition du Programme Commerce Intérieur. Il s'agit généralement d'agents ayant des compétences en Statistiques, en Métrologie ou en Gestion de projet, ce qui est difficile à satisfaire par la fonction publique. Quand bien même, elle y pourvoit, ceux qui arrivent sont démotivés en raison des difficultés citées supra, y compris les conditions de travail.

En termes de perspectives, il est recommandé de tous nos vœux le renforcement du budget du Programme Commerce Intérieur, la mise en œuvre des recommandations des états généraux des marchés et de l'atelier de redynamisation des activités de surveillance de marché, l'adoption d'un plan d'urgence pour les travaux de construction et de réhabilitation des marchés de gros et des marchés de détail et le financement des activités de la Brigade de Contrôle Rapide (BCR).

## **PARTIE IV : LE PROGRAMME COMMERCE EXTERIEUR**

### **INTRODUCTION**

**Monsieur FADIGA Kaladji**, Directeur Général du Commerce Extérieur est le Responsable du Programme « Commerce Extérieur ». Il a été nommé par décret n°2014-329 du 04 juin 2014, portant nomination des Directeurs Généraux du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME et reconduit par décret n°2020-842 du 30 septembre 2020, portant nomination du Directeur Général Extérieur au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le Programme « Commerce Extérieur » est chargé de :

- la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché international ;
- l'initiation et la coordination des négociations et le suivi des conventions et accords commerciaux bilatéraux, notamment en matière de produits de base à l'exportation ;
- le suivi des relations de la Côte d'Ivoire avec les organisations internationales et intergouvernementales opérant dans le domaine du commerce ;
- l'information périodique du Gouvernement sur la situation des matières premières, produits finis et semi-finis destinés à l'exportation, en liaison avec le Ministère chargé de l'Agriculture ;
- l'amélioration de l'environnement des exportations ;
- la participation à l'animation des activités des Attachés et Conseillers commerciaux des Ambassades ivoiriennes et du suivi des représentations commerciales étrangères en Côte d'Ivoire, en liaison avec le Ministre chargé des Affaires Etrangères ;
- la réglementation portant définition et contrôle du régime du commerce extérieur ;
- la gestion des importations et des exportations des produits soumis à la réglementation ;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique tarifaire et non tarifaire d'entrée et sortie.

Il importe de rappeler que l'exécution des activités du Programme s'inscrit dans le cadre global du développement et la promotion du Commerce extérieur de la Côte d'Ivoire face aux chocs extérieurs qui ont marqué l'exercice 2022, à savoir : la guerre en UKRAINE et l'inflation des prix à l'international.

Ainsi, le Rapport Annuel de Performance (RAP-2022) fera une présentation de la Stratégie du Programme, puis capitalisera les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2022 avant d'évaluer sa performance et donner ses perspectives.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME COMMERCE EXTERIEUR**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

Conformément aux DPPD-PAP 2022-2024, les objectifs globaux du programme Commerce Extérieur est de « Développer le Commerce extérieur » et le résultat stratégique attendu est « Le Commerce extérieur est développé ».

#### **I.2. Le financement du programme**

La dotation budgétaire du programme Commerce Extérieur au titre du budget 2022 se chiffre à 1 138 366 548 FCFA dont 908 383 548 FCFA au titre des dépenses de fonctionnement et 229 983 000 FCFA pour mener les opérations d'investissement. Cette dotation représente 1,77% du budget global du Ministère en 2022. Les différentes composantes du budget du programme sont les suivantes :

- Personnel : 0 FCFA, soit 0% du budget du programme ;
- Biens et services : 244 047 215 FCFA, soit 21,44% du budget du programme ;
- Transferts : 664 336 333 FCFA, soit 58,36% du budget du programme ;
- Investissement : 229 983 000 FCFA, soit 20,20% du budget du programme.



## II. REALISATION DU PROGRAMME COMMERCE EXTERIEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2021

### II.1. Exécution du budget

Conformément à la Loi des Finances Initiales (LFI), le programme Commerce Extérieur a été doté d'un montant de 851 536 387 FCFA au titre de l'année 2022. A la suite d'un collectif budgétaire en cours de gestion, il est passé à 1 148 705 254 FCFA, puis a à 1 138 366 548 FCFA après actualisation du budget, soit une variation de 0,9%.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

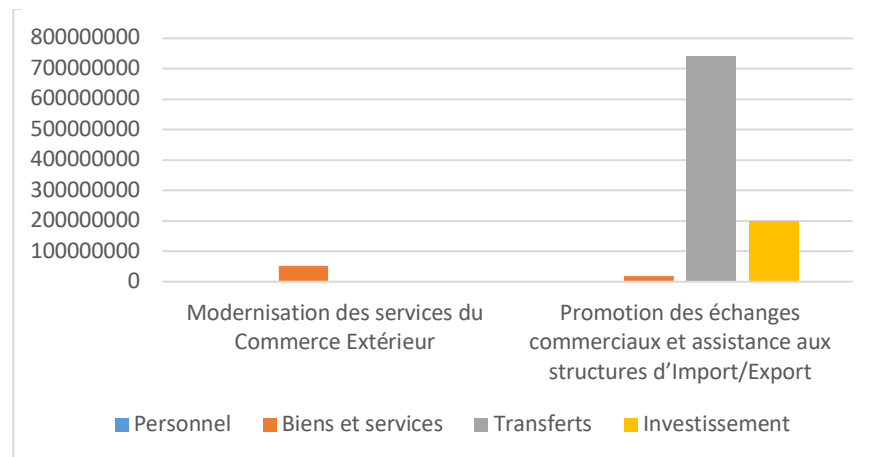
Lors de l'élaboration de la loi de finances 2022, les actions « Modernisation des services du Commerce Extérieur » et « Promotion des échanges commerciaux » ont reçu respectivement 253.750.398 FCFA et 997 785 989 FCFA. Ces crédits ont été actualisés pour atteindre en fin d'année 2022 les montants respectifs de 225.377.574 FCFA et 912.988.974 FCFA en budget actuel. Il est souhaitable d'allouer plus de ressources financières au programme afin qu'il soit plus performance.

**Tableau 4 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme de 2021 à 2022**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Modernisation des services du Commerce Extérieur	0	0	52 868 460	224 877 574	0	0	0	0	52 868 460	224 877 574
Promotion des échanges commerciaux et assistance aux structures d'Import/Export	0	0	18 461 733	18 669 641	741 076 118	664 336 333	199 921 600	229 482 550	959 459 451	912 488 524

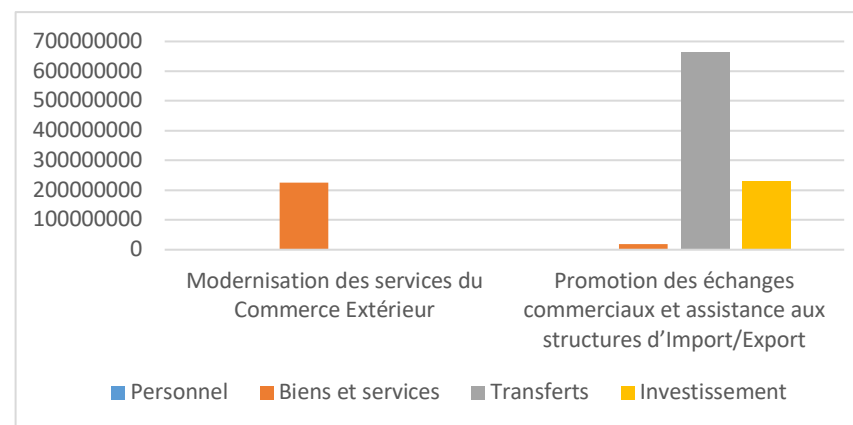
Source : RAP 2021 MCI / DGBF/ Situation d'exécution au 07/03/2023 (SIGOBE)

**Graphique 150 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme de 2021**



Source : RAP 2021 MCI / DGBF/ Situation d'exécution au 07/03/2023 (SIGOBE)

**Graphique 149 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme de 2021 à 2022**



Source : RAP 2021 MCI / DGBF/ Situation d'exécution au 07/03/2023 (SIGOBE)

## II.1.2. Suivi des investissements

Avec un seul projet d'investissement à son actif, le programme a réalisé, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les activités qui suivent et la situation d'exécution se présentent comme suit :

**Tableau 5 - Exécution des investissements du programme Commerce Extérieur**

PROJET	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Construction et Aménagement de dépôts spécialisés aux frontières de la Côte d'Ivoire</b>	2020	2024	1 600 000 000	230 000 000	229 983 000	229 482 550
<i>Sur financement intérieur</i>			1 600 000 000	230 000 000	229 983 000	229 482 550
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>1 600 000 000</b>	<b>230 000 000</b>	<b>229 983 000</b>	<b>229 482 550</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			1 600 000 000	230 000 000	229 983 000	229 482 550
<b>Total sur financement extérieur</b>			0	0	0	0

Source : DGBF/ Situation d'exécution au 07/03/ 2023 (SIGOBE)

- **Projet 1 : Construction et Aménagement de dépôts spécialisés aux frontières de la Côte d'Ivoire**

Démarré en 2020 pour un coût global de 1.600.000.000 FCFA, ce projet prévu pour quatre (04) ans, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations. Ce projet répond aux objectifs de la décentralisation des stockages et de déstockages de certains produits identifiés, de la sécurisation des produits (conservation, vols, etc.). A termes, il va permettre de réduire les coûts de stockage, de garantir l'acheminement de produit à l'exportation et de renforcer les opérations des chaînes logistiques dans le volet stockage. De plus, il permettra d'optimiser la qualité du service rendu aux acteurs de la filière, d'optimiser la productivité des agents et de permettre une bonne gestion commerciale entre les directions et les opérateurs économiques. Sa réalisation se positionne aussi comme un moyen pour conserver la qualité des produits par le conditionnement et décentraliser les bureaux de gestion issus de la maison des exportations. Il prévoit la construction de huit (8) dépôts spécialisés aux frontières de la Côte d'Ivoire.

Ce projet a bénéficié au cours de l'exercice budgétaire de 2022, d'une dotation de 229 983 000 dont 229 482 550 FCFA ont été réalisés contre 199 921 600 FCFA en 2021. Pour l'année 2022, c'est 99,78% du budget qui ont été exécutés.

Par ailleurs, après l'acquisition en 2021 de trois (3) sites à savoir les sites de Ferkessédougou (Nambokaha : axe Ferkessédougou-Ouangolo), de Tabou (Olodio) et de Bouaké (axe Bouaké-Adjouassou) sur les huit (8) prévus, une étude technique et architecturale a été réalisée avant d'entamer la construction de l'ouvrage sur le site de Nambokaha (Ferkessédougou), au cours de l'année 2022. Des travaux sont à réaliser. Il s'agit notamment de la construction de la clôture et le bâtiment administratif du dépôt de Ferkessédougou et la réalisation de la construction du dépôt spécialisé en lui-même sur le site.

Toutefois, relativement à la mise en œuvre des résultats probants suivants peuvent être relevés :

- l'obtention des extraits topographiques et attestations villageoises relatifs aux trois (3) sites ;
- la réalisation des avis de servitude des différentes parcelles qui font ressortir que celles-ci ne font pas partir du domaine urbain des villes concernées (Direction de l'Urbanisme - MCLU) ;
- l'ouverture des enquêtes officielles pour l'obtention des certificats fonciers sur les parcelles dans les différentes localités (MINADER – Sous-Préfecture - Géomètre Agréé - CNE) ;
- l'obtention et le dépôt des liasses foncières collectives dans les sous-préfectures concernées.
- l'obtention des attestations de cessions et des procès-verbaux de négociation des prix des parcelles ;
- la signature des décisions de nomination des Commissaires-enquêteurs par les Sous-préfets des différentes localités ;
- le paiement en cours des frais de déplacement des Commissaires-enquêteurs par le CNE ;
- le déverrouillage de la ligne budgétaire correspondant à la purge des droits coutumiers (Courrier n° 6770/2021/MBPE/DGMP/DPO/7383/270) ;
- la signature de la convention de location aboutissant à la cession de la parcelle par les 2 parties (CNE + Propriétaire terrien). Un acte notarié est en cours d'élaboration ;

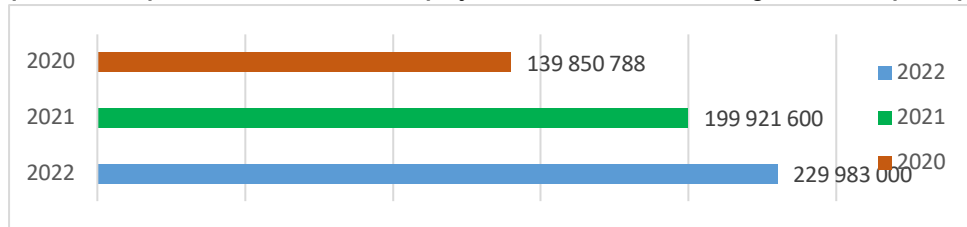
- le lancement de la procédure d'engagement du règlement du cabinet de géomètre.

Cela dit, l'activité de construction du dépôt spécialisé sur le site de Ferkessédougou (Nambonkaha) requière encore :

- la signature d'une convention avec un bureau de contrôle pour la validation des plans architecturaux et le suivi des travaux de construction ;
- l'organisation d'une mission de reconnaissance de sites avec le Ministère de la Construction et le Contrôle financier du MCIPPME ;
- l'organisation d'un atelier de restitution de l'étude architecturale ;
- la sélection du prestataire pour la construction du dépôt ;
- l'organisation d'une cérémonie de pose de la première pierre ;
- la construire de la clôture et le bâtiment administratif du dépôt de Ferkessédougou

Au total, ces actions sont assujetties à des coûts qui, réalisées, définissent l'achèvement du projet. Aussi, après l'obtention des Certificats fonciers des 3 sites (Ferkessédougou, Bouaké et Tabou), la procédure de publication de ces documents de propriété au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire a été entamée. A ce jour, la publication du Certificat Foncier Collectif de Tabou n° 44 2021 000 002 a été enregistrée au Journal Officiel n°68 du jeudi 25/08/2022.

**Graphique 151- Comparaison des dotations du projet « Construction et Aménagement de dépôts spécialisés aux frontières de la Côte d'Ivoire » de 2020 à 2022**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

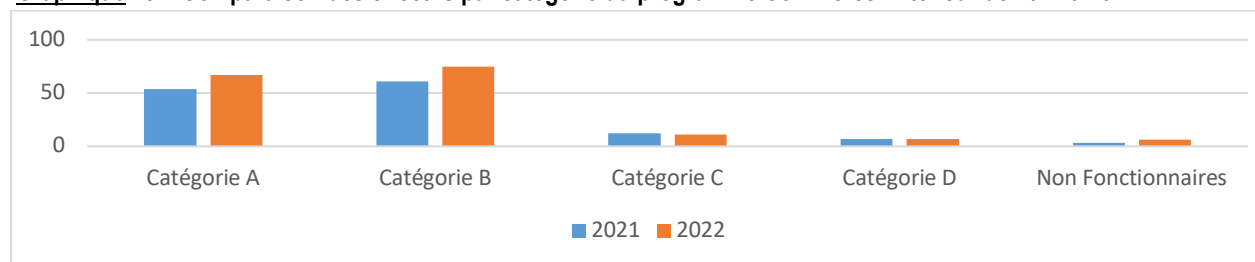
## II.2. Evolution des effectifs

**Tableau 6 - Exécution des prévisions d'effectifs du programme Commerce Extérieur**

	2021 (Effectif)	2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2022)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	Total fin d'année 2022
Fonctionnaire Catégorie A	54	4	4	17	4	67
Fonctionnaire Catégorie B	61	4	4	19	5	75
Fonctionnaire Catégorie C	12	-	-	0	1	11
Fonctionnaire Catégorie D	7	1	1	0	0	7
Non Fonctionnaires	3	-	-	3	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>39</b>	<b>10</b>	<b>166</b>

Source : DRH

**Graphique 152- Comparaison des effectifs par catégorie du programme Commerce Extérieur de 2021 à 2022**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

L'effectif global de ce programme a évolué en hausse de 17,47% entre 2021 et 2022 passant de 137 à 166 agents. Nous constatons que cet effectif est principalement dominé par les agents de la catégorie A et B représentant respectivement 40,36% et 45,18% de l'effectif global en 2022. Cette situation a amélioré ainsi le rendement des directions du programme. Toutefois, il importe que tous ces agents bénéficient d'un renforcement de capacité opérationnelle en 2023 pour les adapter aux missions du programme.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

La présente section est consacrée à la présentation des principales activités réalisées au cours de l'exercice 2022. Elle reprend les activités menées par action inscrite au budget programme. Ainsi, on peut noter les acquis suivants :

- **S'agissant de la modernisation des services du Commerce Extérieur**, les activités réalisées reposent sur la réalisation de la cartographie des accords commerciaux permettant une identification de tous les accords commerciaux dont la Côte d'Ivoire est signataire. Cette activité a connu un démarrage avec la présentation de l'avant-projet de la cartographie des accords commerciaux par le prestataire. Il faut aussi la Certification en cours des services du Commerce Extérieur à la norme ISO 9001 à travers une formation sur les modules de normalisation ISO, la réalisation d'une campagne sur le Portail Web d'Information Commerciale (PWIC) qui centralise toutes informations commerciales sur la Côte d'Ivoire avec plus de 120 545 visiteurs, la production et la validation des statistiques 2021 du commerce extérieur. Les activités pour cette action portent également sur la reprise en main du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) à Webb Fontaine et le développement de 30 modules complémentaires. Ainsi, on note la délivrance des Fiches de Déclaration à l'importation à partir du GUCE avec 14 609 demandes de FDI traitées dont 14 497 validées (99,23%). Par ailleurs, le programme a effectué la redynamisation des Conseillers Commerciaux du 16 au 17 novembre 2022, la mise en œuvre de la ZLECAf relatif à la facilitation des échanges sur le Corridor Abidjan – Lagos, tenu du 30 janvier au 1er février 2023 à Lomé, la participation à la Réunion de l'Organe de Règlement des Différends, tenue du 30 janvier au 03 février 2023 à Accra au Ghana, l'initiation de la procédure de ratification des Accords de l'OIC, l'ICCO, l'OIAC et des formalités d'acceptation des amendements de l'Accord de l'OIS.
- **S'agissant de la promotion des échanges commerciaux et assistance aux structures d'Import/Export**, les activités majeures ont porté sur la tenue de réunions virtuelles tous les vendredis pour les préparatifs de l'organisation de l'IATF2023, la tenue du CANEX du 25 au 27 novembre 2022 à Abidjan, en prélude à l'IATF 2023 avec 2800 (64 pays) visiteurs sur 1500 attendus et 412 millions de dollars d'affaires, la mission d'entretien et de collecte de données dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de renforcement de compétitivité des économies des Etats membres. Elles passent également par notre participation aux Salons d'Expo RIVA, Expo 2025 OSAKA JAPON Expo 2025 OSAKA JAPON et au Forum WBCF 2023, à la 6ème Edition du Forum 2023 de sharjah pour l'investissement tenue les 08 et 09 février 2023 aux Emirats Arabes Unis et à l'exposition Internationale des inventions au Moyen Orient, tenue du 12 au 15 février 2023 à Koweït City. On note aussi notre participation à la 6ème Exposition Internationale des chaussures et sandales du 24 au 27 janvier 2023 au centre permanent des Expositions Internationales de la Province de Qom en IRAN, à la 16ème exposition Internationale du Tourisme et de l'Industrie connexe de Téhéran (TITE) prévue du 07 au 10 février 2023, à la 5ème Exposition Internationale sur les potentiels d'Exportation de la République Islamique, au salon Africain de l'invention et de l'Entreprise innovante, aux appels d'offres Internationaux de la République de Maurice et à la 54ème Assemblée Générale (GA 2023) des Associations du World Trade Center (WTCA) du 23 au 28 avril 2023 à Accra. Le programme a mené des activités dans le cadre présidence du Groupement professionnel de l'Industrie, de l'Alliance pour la facilitation des échanges, du Soutien de la candidature de la ville de san Carlo de Bariloche relatif à l'Expo 2027, du patronage du salon des 964 des hommes d'affaires et Entrepreneurs du Burkina Faso et de CI du 22 au 25 nov. 2022, de la participation à l'organisation de la 6ème édition du Forum des Entreprises africaines le 20-02-2023 à ADDIS-ABEBA et de la participation de la Côte d'Ivoire au 6ème Forum des Entreprises Africaine prévu le 20 février 2023 de 9h à 18 h15 heure d'Afrique de l'EST.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME COMMERCE EXTERIEUR

#### III.1. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de performance du programme Commerce Extérieur.

**Tableau 7 - Evolution des indicateurs du programme Commerce Extérieur**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 3.1 : Faciliter les échanges commerciaux</b>					
IP 1.1 : Taux de conformité des marchandises à destination de la Côte d'Ivoire*	%	96%	97,65%	97%	98%
IP 1.2 : Taux d'attribution des codes import-export*	%	91%	93,2%	92%	96%
<b>Objectif Spécifique 3.2 : Promouvoir le commerce extérieur</b>					
IP 2.1 : Proportion d'entreprises accompagnées à l'Export*	%	10%	11,2%	50%	10%
IP 2.2 : Proportion d'entreprises formées*	%	87%	84,6%	90%	45%

Source : DPPD-PAP 2022 – 2024, RAP 2021 et rapport d'activités 2022 de la Direction de Régulation des Echanges (DRE).

\* Ces indicateurs ne figurent pas dans le RAP 2021. Leurs valeurs en 2021 ont été calculées à partir des données tirées du Rapport d'activités 2022 de la Direction de Régulation des Echanges (DRE).

#### III.2. Analyse détaillée et explication du résultat

##### a- Objectif Spécifique 3.1 : Faciliter les échanges commerciaux

###### • Indicateur 1.1 : Taux de conformité des marchandises à destination de la Côte d'Ivoire

###### ○ Documentation de l'indicateur :

- **Définition de l'indicateur** : La mise en œuvre du Programme de Vérification de la Conformité (VOC) aux normes des marchandises avant embarquement à destination de la République de Côte d'Ivoire, repose sur le décret n° 2017-567 du 06 septembre 2017. Ce programme lancé dans sa phase opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, dans le but de protéger les intérêts des importateurs, des consommateurs, des industries et de l'environnement, est à l'épreuve des dispositions pratiques en matière d'importation en Côte d'Ivoire. Il ressort du processus la délivrance de deux (2) documents aux opérateurs économiques demandeurs à l'issue du contrôle : le Certificat de Conformité (CoC) et le Rapport de Non-conformité. Cet indicateur mesure donc la proportion des certificats de conformité délivrés sur l'ensemble des demandes.
- **Source de données** : Rapport d'activités DRE/ service VOC
- **Mode de calcul** :  $(\text{Nombre de certificat de conformité délivrés} / (\text{Nombre de certificat de conformité délivrés} + \text{Nombre de Rapports de Non-Conformités délivrés})) \times 100$
- **Valeurs cibles** : 97% en 2022

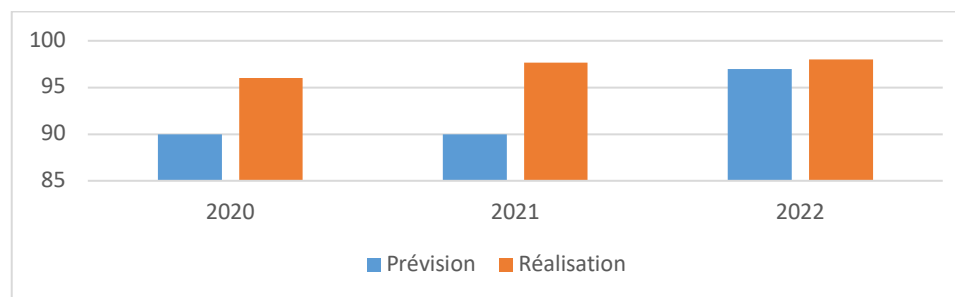
- **Explication du niveau de performance de l'indicateur** : On note un résultat positif avec le Programme de Vérification de la Conformité (VOC). Il a délivré exactement 25 960 certificats de conformité (CoC) en 2022, soit une réalisation de 98%. C'est un rapport assez satisfaisant, démontrant que les produits entrant en Côte d'Ivoire font l'objet de la plus grande attention et relève des mesures mises en œuvre pour protéger et préservation la santé des populations. En revanche, ce résultat n'exclut pas de redoubler davantage d'efforts pour augmenter le nombre de certificats conformes à délivrer dans les années à venir. En effet, le nombre de certificats délivrés en 2022 est inférieur à celui de 2021. Il passe de 26 435 certificats en 2021 à 25 960 en 2022.

Pour faire face à la baisse du nombre de certificats, des mécanismes de corrections sont mis en place. Il s'agit entre autres de :

- la mise en place, pour les importateurs, d'un système de suivi en ligne du statut de leurs dossiers grâce à la mise à disposition d'un accès aux bases de données des Prestataires.
- l'interfaçage en cours des systèmes de gestion des Prestataires du VOC au GUCE (Guichet Unique du Commerce Extérieur) pour la transmission en ligne des Certificats de Conformité.

- la mise en place d'un Comité de Suivi avec le secteur privé, les Associations de Consommateurs, les Prestataires, la Douane et le Ministère et un autre Comité conjoint avec la Douane uniquement pour le suivi de la mise en œuvre du programme.

**Graphique 153- Evolution du taux de conformité des marchandises à destination de la Côte d'Ivoire**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

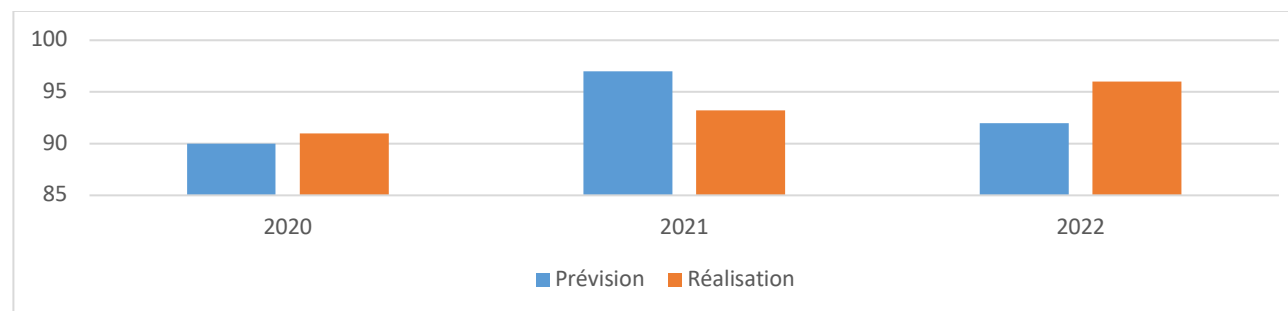
- **Indicateur 1.2 : Taux d'attribution des codes import-export**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Le code import-export est le certificat qui matérialise l'identification des opérateurs économiques, usagers effectifs du Commerce extérieur. Ledit certificat est indispensable à la pratique de toutes importations ou exportations de marchandises en destination et en partance du territoire ivoirien. Cet indicateur mesure le ratio du nombre de codes pour l'année par rapport à l'année antérieure.
- **Source de données :** Rapport d'activités DRE
- **Mode de calcul :** Ratio du nombre de codes en année n (2021) sur le nombre total de codes import-export délivrés en année n-1 (2020) x 100.
- **Valeurs cibles :** 92% en 2021.

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur :** Le taux d'attribution de codes Import/Export délivrés en 2022 est de 96% bien au-dessus de la valeur cible. Cette performance s'explique par l'amélioration des services offerts par la DRE, les mesures d'encadrement des opérateurs économiques et de promotion des produits du Commerce à travers, notamment la mise en œuvre d'une stratégie de conquête du marché Américain (AGOA). Ainsi, en dépit de la crise Russo-Ukrainienne, ce taux est assez remarquable.

**Graphique 154- Taux d'attribution des codes import-export**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

**b- Objectif Spécifique : Promouvoir le commerce extérieur**

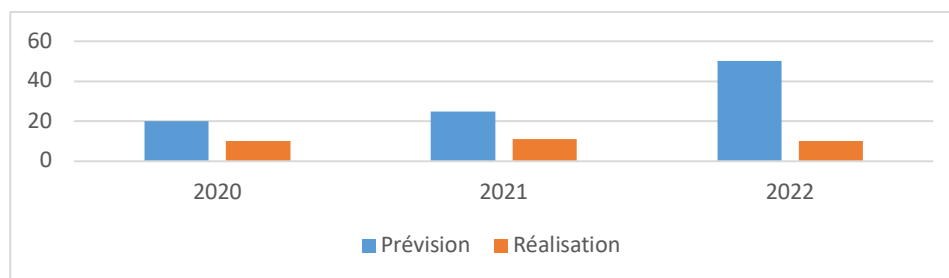
• **Indicateur : Proportion d'entreprises accompagnées à l'Export**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** L'encadrement et l'accompagnement des entreprises ivoiriennes lors des foires et salons tant nationaux qu'internationaux. Cet indicateur permet d'apprécier les efforts du Ministère en matière d'accompagnement des entreprises à l'export.
- **Source de données :** Rapport d'activités DPAE
- **Mode de calcul :** Ratio du nombre d'entreprises accompagnées sur le nombre d'entreprises à accompagner dans l'année x 100
- **Valeurs cibles :** 50% en 2022

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur :** En ce qui concerne la proportion d'entreprises accompagnées à l'exportation, il faut souligner que cette année 10% des entreprises à accompagner ont effectivement été accompagnées. Cette non-atteinte de la cible est due principalement à l'insuffisance des ressources allouées. Il importe pour une amélioration de cet indicateur que, dans les prochaines années, des ressources conséquentes soient attribuées au programme.

**Graphique 155- Evolution de la proportion d'entreprises accompagnées à l'Export**



Source : MCI / DAFP / DPSP

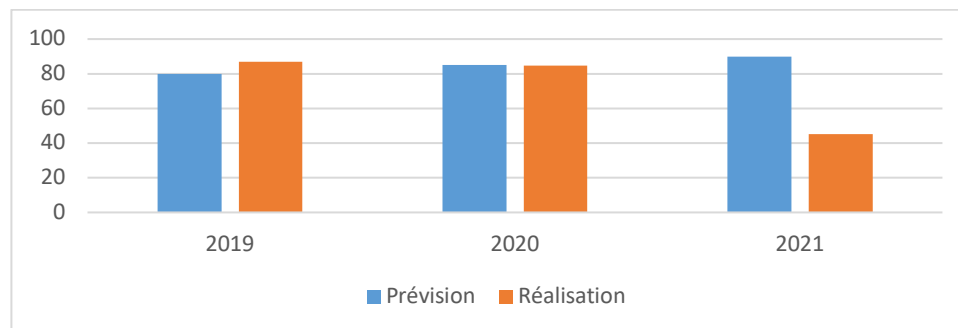
• **Indicateur 2.2 : Proportion d'entreprises formées**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** L'accompagnement des entreprises à l'exportation nécessite un renforcement des capacités pour percer de nouveaux marchés. Cet indicateur mesure la proportion du nombre d'entreprises formées à l'export sur le nombre d'entreprises à former défini en début d'année.
- **Source de données :** Rapport d'activités DPAE
- **Mode de calcul :** Ratio du nombre d'entreprises formées sur le Nombre d'entreprises à former dans l'année x 100
- **Valeurs cibles :** 90% en 2022

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur :** En 2022, seulement 45% des entreprises à former ont été effectivement formées contre une cible de 90%. La non-atteinte de cette cible s'explique par l'insuffisance des ressources allouées à cette activité. Renforcer les capacités des entreprises demeure une priorité pour le programme dans les années à venir.

**Graphique 156- Evolution de la proportion d'entreprises formées**



Source : MCI / DAFP / DPSP

#### IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME COMMERCE EXTERIEUR

##### IV.1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice 2022, avec ses lots de difficultés, l'on peut néanmoins souligner des aspects positifs à retenir, en dépit des difficultés rencontrées dues en grande partie à l'insuffisance des ressources financières allouées.

Plus spécifiquement, il faut relever :

- la création de l'Agence Côte d'Ivoire- Export ;
- les avancées de l'étude prospective sur les nouveaux marchés ;
- les progrès réalisés sur l'étude de faisabilité relative à l'Assurance-Crédit à l'Exportation (ACE) ;
- la redynamisation du Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC) ;
- le renforcement du dialogue avec les structures partenaires (CCI-CI, CI PME, FIRCA, ADCI) ;
- le projet de visite des Conseillers Commerciaux des Ambassades pour amplifier leur savoir-faire ;
- les avancées dans développement des partenariats stratégiques autour des fonctions transversales et des structures intervenant dans la chaîne de valeurs globale de l'exportation (APBEF-CI, Douanes, CODINORM, SITARAIL, BOLLORE, AEROPORT, etc.) ;
- les avancés sur le point d'achèvement de l'implémentation du GUCE, notamment les modules principaux ;
- le Projet d'évaluation et d'amélioration du dispositif du VOC, plus spécifiquement les contrôles à destination et aux frontières dévolus à CODINORM ;
- la participation au niveau régional, des négociations de la (2ème phase) de la ZLECAf sur les nouvelles thématiques négociées notamment l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle et le commerce électronique ;
- la participation aux grandes réunions nationales et internationales relatives aux produits de base notamment les rencontres ICCO, OIC et OIAC ;
- le parachèvement du projet de commercialisation à l'exportation terrestre des graines de karité, de la pâte de manioc et poursuivre l'organisation de la commercialisation à l'exportation terrestre du cola.

Ce programme rencontre des difficultés liées à :

- la validation tardive des CCM relatives aux missions hors Côte d'Ivoire ;
- la difficulté au niveau du délai et du financement des activités au plan international dû au circuit de traitement des CCM périlleux ;
- le retard dans la mobilisation des ressources pour le financement des activités de fonctionnement des directions et structures sous-tutelle du programme ;



- l'absence d'informations de qualité au niveau des opportunités commerciales dans le cadre de la nouvelle dynamique insufflée par l'accord de libre-échange continentale africain (ZLECAF) ;
- le manque de missions terrains (dû à une insuffisance de budget d'activités) pour la dynamique de cartographier l'ensemble des acteurs des filières prioritaires et des fonctions transversales de la SNE ;
- le manque de missions de benchmarking (dû à une insuffisance de budget d'activités) auprès d'institutions de pays ayant une stratégie d'exportation optimale déployée ;
- les difficultés d'obtention d'informations du commerce extérieur en général et des exportations en particulier ;
- l'absence de données officielles récentes sur les échanges de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde pour une modélisation des potentialités de la Côte d'Ivoire face à la demande mondiale et à la forte concurrence
- l'absence de veille stratégique et d'outils d'intelligence économique en matière de Commerce Extérieur ;
- la production tardive des statistiques harmonisées du Commerce Extérieur ;
- la non-standardisation des procédures de fonctionnement interne des services du Commerce Extérieur.
- la complexité des procédures liées aux échanges commerciaux.
- les difficultés d'ordre institutionnel, opérationnel et financier dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) et de la Stratégie Nationale AGOA ;
- la méconnaissance des marchés porteurs par les opérateurs économiques ;
- l'exploitation insuffisante des opportunités offertes par les marchés régionaux (UEMOA, CEDEAO et Afrique) ;
- l'insuffisance de culture à l'exportation des opérateurs économiques ;
- le faible taux de représentation commerciale dans le monde ;
- le nombre restreint et le faible niveau de diversification de partenaires commerciaux et de produits exportés ;
- les difficultés de stockages et de conservation des produits destinés à l'exportation ;
- la faible participation des opérateurs économiques nationaux aux foires et salons internationaux.
- les difficultés qu'éprouvent les exportateurs à respecter les normes de spécification techniques ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales ;
- l'absence de synergie dans les processus de négociation des accords commerciaux ;
- le déficit de vulgarisation des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux (ZLECAF, APEi, TAC, etc.) ;
- la très faible dotation en matériel roulant (2 véhicules en état moyen de fonctionnement) ;
- le mobilier de bureaux usagés, à renouveler pour partie au moins ;
- le matériel informatique et imprimantes (dernière dotation datant de 2013)
- l'absence de lignes téléphoniques nationales et internationales ;
- la réception tardive des dossiers ;
- le dysfonctionnement et insuffisance du matériel informatique (ordinateur, imprimante, photocopieur..) ;
- le matériel de bureau quasi-inexistant (encre, papier A4, des stylos et autres fournitures de bureau...) ;
- le déplacement difficile des agents pour se rendre sur les différents lieux de réunions et conférences ;
- l'insuffisance voire inexistence de budget pour la réalisation de certaines activités prévues.

Il est important de rappeler que les cibles visées en rapport avec les indicateurs de performance n'ont pas tout à fait été atteints. Ce qui évidemment soulève des recommandations en vue de produire une meilleure performance au cours de l'exercice 2022. 2

#### **IV.2. Recommandations**

A cet effet, au titre des recommandations, les acteurs intérieurs doivent :

- obtenir la validation de l'annexe actualisée du Décret n° 93-313 du 11 mars 1993 portant conditions d'entrée des marchandises étrangères en Côte d'Ivoire ;

- initier une campagne de vulgarisation du PWIC, veiller à en améliorer / mettre à jour le contenu et le rendre disponible en d'autres langues (traduction en anglais en cours) pour un accès et un intérêt international plus large (le rendre accessible sur tablette ou Smartphone.) ;
- doter la Direction Générale d'un nouveau local pouvant abriter tout le personnel de la DGCE ;
- doter de nouveaux matériels didactiques ;
- avoir un budget suffisant pour la réalisation des activités prévues dans le programme d'activité 2023 ;
- préciser les axes de coopération et de collaboration avec les institutions d'appui au commerce notamment le Conseil National d'Exportation, l'Agence Côte d'Ivoire Export et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ;
- renforcer la capacité de ses agents, des Conseillers Commerciaux à l'Etranger ainsi que les PME exportatrices avec l'assistance du Centre du Commerce International (CCI) ;
- renforcer la participation des Experts aux Réunions à l'extérieur en prenant charge par le budget de l'Etat, les frais de voyages et de séjour ;
- proposer une politique pour renforcer l'écosystème du le commerce extérieur ;
- mettre en place une université de formation pour le commerce extérieur pour renforcer les capacités du secteur privé et des agents du commerce extérieur ;
- mettre en place un cadre de dialogue permanent avec les acteurs du Commerce Extérieur ;
- élaborer les statistiques de la Balance Commerciale par trimestre en vue de disposer d'informations permettant de réagir rapidement en relation avec l'évolution des marchés mondiaux ;
- organiser chaque deux (2) ans un forum commercial d'Import/Export avec un pays présentant un intérêt économique et commercial pour la Côte d'Ivoire, chaque deux (2) ans et de façon alternée ;
- faire une revue annuelle sur le commerce extérieur ;
- renforcer les capacités matérielles et humaines de la Direction Générale ;
- opérationnaliser la Direction du Commerce électronique.

A l'endroit des acteurs extérieur au programme, il est souhaitable de :

- améliorer le dispositif du VOC, plus spécifiquement les contrôles à destination et aux frontières dévolus à CODINORM ;
- obtenir la validation de l'annexe actualisée du Décret n° 93-313 du 11 mars 1993 portant conditions d'entrée des marchandises étrangères en Côte d'Ivoire ;
- mettre à disposition un Fonds d'urgence pour financer la participation de délégations ivoiriennes aux activités multilatérales, régionales et sous régionales ;
- accélérer et soutenir la mise en place effective des instances de Côte d'Ivoire-Export (CI-Export) par la signature d'un arrêté d'application pour lui permettre.

## CONCLUSION

Le programme Commerce Extérieur a produit un résultat relativement satisfaisant au titre de l'année 2022. En dépit de l'insuffisance des ressources qui impactent sévèrement toutes les activités en général et celles du Commerce Extérieur en particulier, spécifiquement la promotion des échanges commerciaux et assistance aux structures d'import/export, de certains objectifs majeurs ont toutefois été atteints.

On peut noter en autres, que le taux d'attribution de codes Import/Export délivrés en 2022 est à 96% et le taux de conformité des marchandises à destination de la Côte d'Ivoire est à 98%. Les indicateurs qui justifient les activités relatives à la promotion des échanges commerciaux montrent qu'il y a eu un effet bénéfique sur la compétitivité de nos entreprises à l'exportation.

Par ailleurs, en référence à un budget de 1 138 366 548 F CFA alloués et exécuté à 99,91%, la mise en œuvre du programme a permis d'obtenir des résultats satisfaisants en général. La moitié des cibles des indicateurs de performance ont été atteints. Ce niveau de performance n'exclut pas le fait qu'il reste encore beaucoup à faire dans la mise en œuvre des actions de la modernisation des services du Commerce Extérieur et de la promotion des échanges commerciaux et de l'assistance aux structures d'import/export.

Ainsi, il est important de souligner qu'il est nécessaire que des actions plus pertinentes soient menées dans le cadre de la modernisation et de la promotion du commerce extérieur. Il s'agira entre autres, de la redynamisation du Réseau National d'Information Commerciale (RNIC), de la réalisation définitive de l'étude sur l'identification et la collecte des Mesures Non tarifaires (MNT), de la finalisation de la construction du Parc d'Exposition d'Abidjan, du contrôle accéléré avec la délivrance de 100% de Certificats de conformités délivrés et de 0% de rapports de non-conformité au titre du programme VOC, de la pleine opérationnalisation du GUCE-CI avec le développement de tous les modules ainsi que de la traduction en Anglais sur ladite plateforme, la réalisation des études prospectives et l'identification

des nouveaux marchés, l'achèvement des études sur l'Assurance-crédit à l'export, ainsi que la pleine implication des Conseillers Commerciaux dans les ambassades pour rehausser l'image de la Côte d'Ivoire à travers leur activités en rapport avec la promotion du Commerce.

La réalisation de toutes ces actions permettra d'avoir un commerce extérieur plus performant, plus développé, plus moderne et plus promu.

## **PARTIE V : LE PROGRAMME DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

### **INTRODUCTION**

Conformément au décret n° 2021-801 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Commerce et de l'Industrie, le programme « Développement Industriel » est sous la responsabilité de Monsieur Emmanuel TRA BI, Directeur Général de l'Industrie, nommé par le décret n°2020-844 du 30 septembre 2020.

Ce programme a pour missions :

- la mise en œuvre de la stratégie de développement industriel ;
- l'élaboration des lois et règlements en matière d'industrie ;
- la gestion des terrains industriels en liaison avec les ministères concernés ;
- la participation à la planification des investissements en matière d'infrastructures industrielles notamment d'aménagement primaires, des zones et parcs industriels
- le développement et gestion des zones industrielles, parcs industriels et pôles économiques industriels ;
- la recherche des opportunités de création et de développement de production industrielle, en vue de répondre aux évolutions, de la demande nationale et internationale et soutien à ces opportunités ;
- la conception et mise en œuvre de nouveaux instruments de développement industriel, notamment de zones franches de centres d'exportation, de zones et parcs industriels et d'assurances à l'exportation ;
- la prospection des opportunités d'implantation des unités industrielles ;
- la promotion de la transformation en produits finis ou semi-finis des matières premières importées ou de produits du cru ;
- la mise en œuvre de la politique de transformation des produits agricoles alimentaire et de rente ;
- la modernisation de l'industrie du bois ;
- l'adaptation et valorisation des résultats de la recherche appliquée.

La mise en œuvre des activités ou projets industriels se sont déroulés dans une crise Russo-Ukrainienne en 2022, qui a porté un coup aux activités industrielles en Côte d'Ivoire, déjà éprouvés par la pandémie de COVID-19 et la hausse mondiale du prix des produits alimentaires. La Côte d'Ivoire a néanmoins fait preuve d'une résilience remarquable face à ces chocs successifs.

On note que ce RAP s'articulera autour de quatre (4) parties, à savoir : (i) la présentation de la stratégie du programme, (ii) les réalisations du programme en 2022, (iii) les performances et (iv) les perspectives du programme.

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

### **I.1. Les objectifs du programme**

Le Programme Développement Industriel a pour objectif global « redynamiser les activités du secteur industriel » et pour résultat stratégique « les activités du secteur industriel sont redynamisées ».

### **I.2. Le financement du programme**

Le programme Développement Industriel a bénéficié au titre du budget 2022 d'un budget de 5 480 665 596 F CFA reparti en quatre (04) natures de dépenses à savoir :

- |                     |                                   |
|---------------------|-----------------------------------|
| - Personnel         | : 991 115 922 F CFA soit 18,08%   |
| - Biens et services | : 43 268 327 F CFA soit 0,79%     |
| - Transfert         | : 3 213 701 361 F CFA soit 58,64% |
| - Investissement    | : 1 232 579 986 F CFA soit 22,49% |

Comparativement à l'année 2021 dont l'enveloppe budgétaire était de 4 929 248 753 FCFA, l'enveloppe budgétaire 2022 a connu une hausse de 10,06%. D'un point de vue des natures de dépenses, l'investissement, le transfert, les biens et services et le personnel ont connu une hausse de leur dotation respectivement de 26,09%, 5,77%, 0,3% et 4,42% en 2022 par rapport 2021. L'augmentation de l'enveloppe budgétaire 2022 s'explique par la volonté du Gouvernement de faire de la Côte d'Ivoire un Pays industrialisé.

## II. REALISATION DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Conformément à la Loi des Finances Initiales (LFI), le programme Développement Industriel a été doté d'un montant de 3 662 086 734 FCFA au titre de l'année 2022. Il a par la suite bénéficié d'un collectif budgétaire estimé à 1 765 960 307 FCFA en cours de gestion, puis a une actualisation à hauteur des 5 480 665 596 FCFA, soit une variation de 49,65% du budget initial.

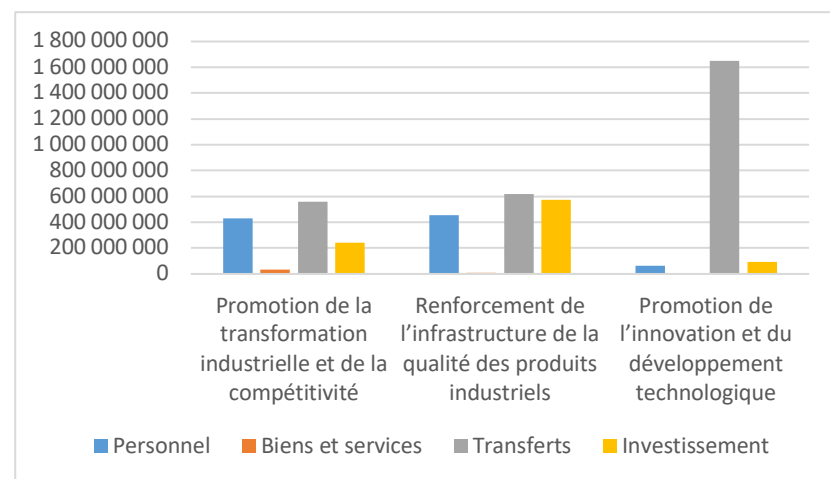
#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme Développement industriel de 2021 à 2022**

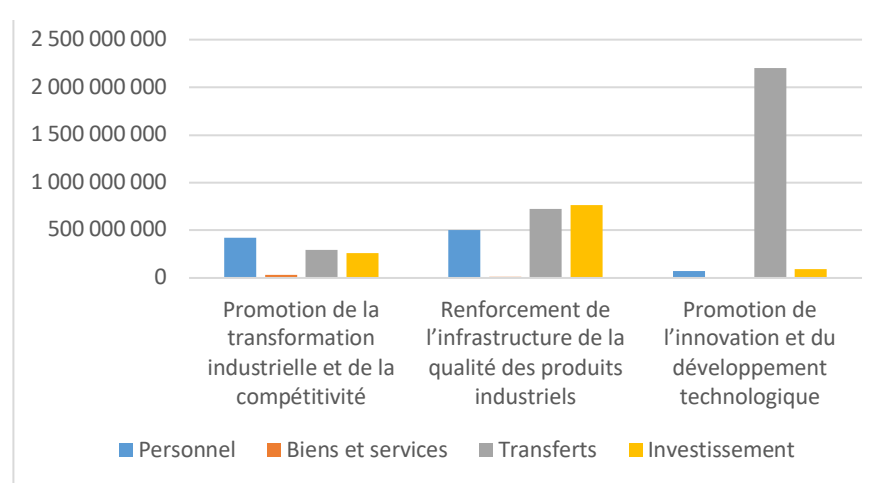
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité	431 017 664	420 482 000	32 190 564	32 326 154	557 907 734	291 025 664	244 158 785	263 407 400	1 265 274 747	1 007 241 218
Renforcement de l'infrastructure de la qualité et promotion de la qualité des produits industriels	454 410 707	501 031 796	10 941 445	10 942 173	618 512 947	723 612 117	572 463 507	761 692 986	1 656 328 606	1 997 279 072
Promotion de l'innovation et du développement technologique	61 793 477	69 602 126	-	-	1 651 551 923	2 199 063 580	94 300 000	94 300 000	1 807 645 400	2 362 965 706

Source : MCI / DAFP/ DPSP

**Graphique 158 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme Développement industriel de 2022**



**Graphique 157 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme Développement industriel de 2021**



Comparativement à l'année 2021, la dotation 2022 des actions « Renforcement de l'infrastructure de la qualité des produits industriels » et « Promotion de l'innovation et du développement technologique » a connu une hausse respective de 17,07% et 23,50%. Quant à l'action « Promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité », elle a connu une baisse de 25,61% par rapport à celle de 2021. Compte tenu de l'importance de la promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité, il reste indispensable d'accroître les financements au niveau des actions dédiées à ce domaine afin d'accélérer la transformation structurelle de l'économie comme l'appelle de tous ces vœux le Président de la République. Cela passe par l'accroissement du Budget du Ministère en charge de l'Industrie afin de permettre à ce Ministère de mener à bien ses missions et de financer les activités importantes relatives à la transformation et la compétitivité industrielles.

## II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 5 - Exécution des investissements du programme Développement Industriel**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Construction du Laboratoire LANEMA</b>	2008	2023	2 757 414 794	-	102 989 142	102 989 142
<i>Sur financement intérieur</i>			2 757 414 794	-	102 989 142	102 989 142
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
<b>Projet 2 : Renforcement des capacités technologiques CDT</b>	2012	2022	1 023 700 551	94 300 000	94 300 000	94 300 000
<i>Sur financement intérieur</i>			1 023 700 551	94 300 000	94 300 000	94 300 000
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
<b>Projet 3 : Restructuration et mise à niveau des industries</b>	2014	2025	6 860 000 000	394 000 000	275 800 000	275 800 000
<i>Sur financement intérieur</i>			6 042 000 000	394 000 000	275 800 000	275 800 000
<i>Sur financement extérieur</i>			818 000 000	-	-	-
<b>Projet 4 : Appui au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC)</b>	2017	2025	834 583 153	382 967 916	382 903 844	382 903 844
<i>Sur financement intérieur</i>			834 583 153	382 967 916	382 903 844	382 903 844
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
<b>Projet 5 : Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI)</b>	2016	2022	9 720 122 413	-	133 310 000	133 310 000
<i>Sur financement intérieur</i>			1 094 122 413	-	133 310 000	133 310 000
<i>Sur financement extérieur</i>			8 626 000 000	-	-	-
<b>Projet 6 : Prog. National Dévpt filière anacarde et acajou</b>	2015	2025	7 760 360 000	94 450 000	94 450 000	94 149 400
<i>Sur financement intérieur</i>			7 760 360 000	94 450 000	94 450 000	94 149 400
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
<b>Projet 7 : Projet d'Amélioration des Services aux Industries en Côte d'Ivoire (PASI-CI)</b>	2021	2022	245 700 000	148 827 000	148 827 000	35 948 000
<i>Sur financement intérieur</i>			50 948 000	35 948 000	35 948 000	35 948 000
<i>Sur financement extérieur</i>			194 750 000	112 879 000	112 879 000	-
<b>Total programme 4 (Budget de l'Etat)</b>			<b>29 201 880 911</b>	<b>1 114 544 916</b>	<b>1 232 579 986</b>	<b>1 119 400 386</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>19 563 128 911</b>	<b>1 001 665 916</b>	<b>1 119 700 986</b>	<b>1 119 400 386</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>9 638 750 000</b>	<b>112 879 000</b>	<b>112 879 000</b>	<b>-</b>

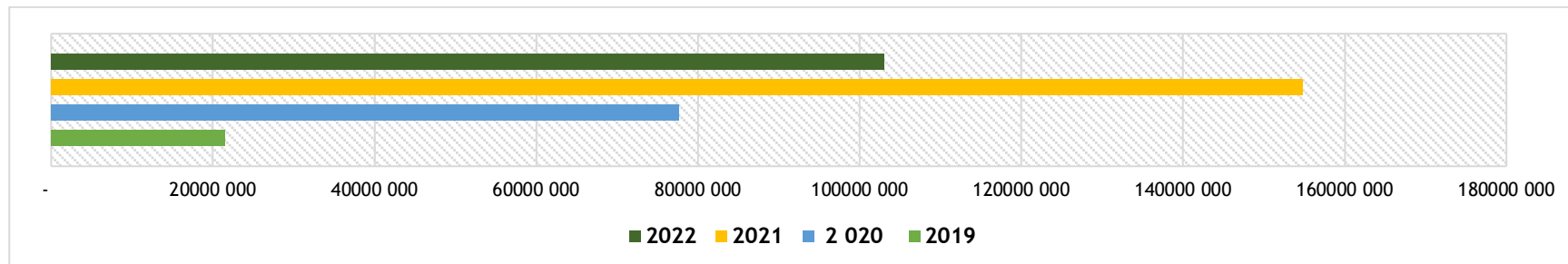
Source : MCI / DAFP/ DPSP

- **Projet 1 : Construction du laboratoire LANEMA**

Ce projet d'un coût total de 2 757 414 794 FCFA vise à doter le LANEMA de laboratoires conformes aux normes internationales. Démarré en 2008 pour une durée prévisionnelle de cinq (5) ans, le projet perdure pour faute de financement conséquent.

Au titre de l'exercice 2022, il a bénéficié d'une prise en charge de 102 989 142 FCFA contre 154 800 000 FCFA en 2021, soit une baisse de 33,46%, ce qui n'a pas permis de construire à 100% le laboratoire de chimie alimentaire. Les dernières étapes du projet qui sont liées à la finition des travaux de construction et l'équipement du laboratoire sont prévues pour 2023. L'insuffisance des crédits alloués au projet constitue l'essentiel des difficultés rencontrées cela induit donc un retard considérable dans l'exécution des travaux. Les baisses successives des crédits alloués à la construction du laboratoire LANEMA ne permettent pas de finaliser le projet dans les délais prévus. Pour un projet prévu pour une durée de cinq (5) ans, il part aujourd'hui dans sa seizième (16<sup>ème</sup>) année de réalisation. Il est donc préférable d'allouer les crédits nécessaires afin de finaliser le projet.

**Graphique 159- Comparaison des dotations du projet « Construction du laboratoire LANEMA » de 2019 à 2022**



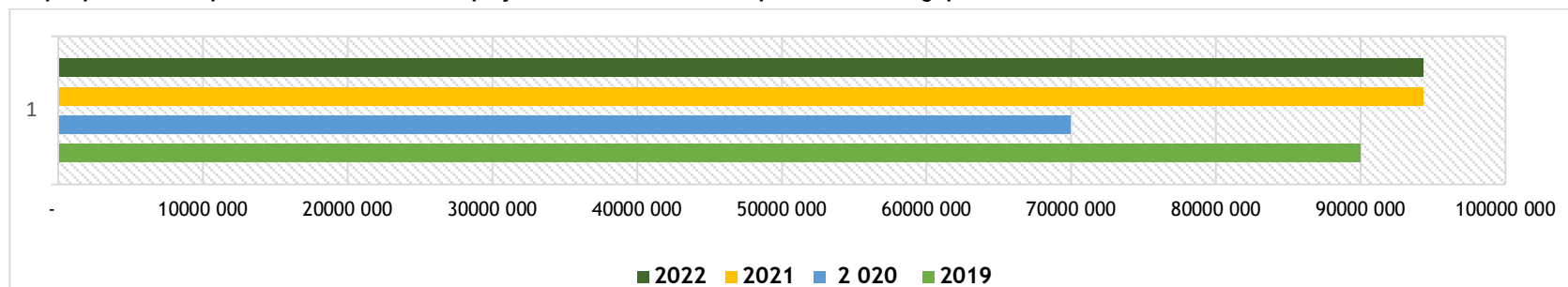
Source : MCI / DAFP/ DPSP

- **Projet 2 : Renforcement des capacités technologiques CDT**

Ce projet vise à doter le Centre de Démonstration et de Promotion de Technologies (CDT), de moyens pour permettre le transfert de technologies performantes, l'acquisition de machines, les démonstrations et la formation des acteurs du secteur agro-industriel. Il a un coût total de 1 023 700 551 FCFA et a débuté en 2012 pour une durée de neuf (9) ans, selon la programmation PIP.

Au titre de l'exercice 2022, le projet a bénéficié d'une même prise en charge que l'an dernier d'un montant de 94 300 000 FCFA. Cette dotation a permis d'achever le projet avec la réalisation des travaux d'aménagement du site du CDT et l'acquisition de machines complémentaires et de matériels informatiques et de bureau. Vu les retombés positives de cette activité sur le CDT, il est souhaitable de répéter cette expérience au bénéfice d'autres structures sous-tutelles.

**Graphique 160- Comparaison des dotations du projet « Renforcement des capacités technologiques CDT » de 2019 à 2022**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

- **Projet 3 : Restructuration et mise à niveau des industries**

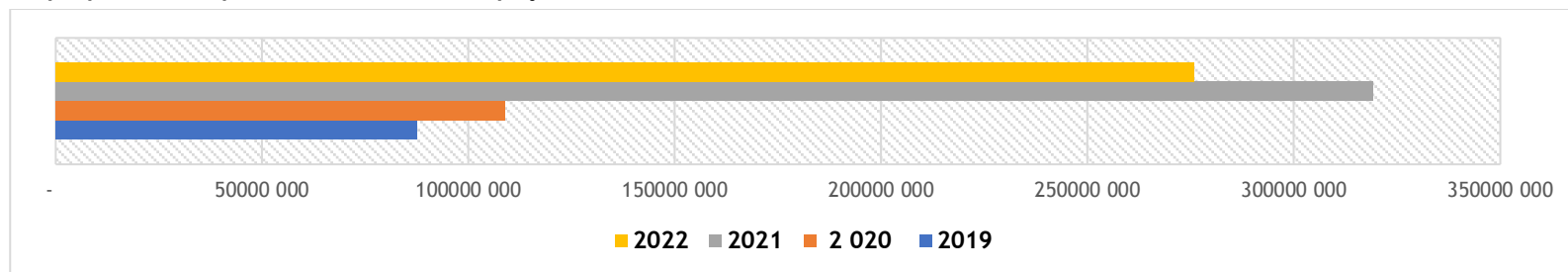
Ce projet, d'un coût total de 6 860 000 000 FCFA dont 6.042.000.000 FCFA part Etat et 818.000.000 FCFA part Bailleurs, vise à améliorer la compétitivité des entreprises industrielles ivoiriennes et à accroître la contribution du secteur industriel à la création de richesses et d'emplois. Il a démarré en 2014 pour une durée prévisionnelle de sept (7) ans.

Au titre de l'année 2022, il a bénéficié d'une dotation de 275 800 000 FCFA contre 319 200 000 FCFA en 2021, soit une baisse de 13,59%. Ce montant a permis de :

- inscrire cinq (05) entreprises au PNRMN ;
- former soixante-quatre (64) Cadres d'entreprises en veille stratégique et en gestion de la maintenance industrielle ;
- renforcer les capacités opérationnelles de l'ADCI.

Toutefois, l'insuffisance des crédits alloués au projet rend difficile sa mise en œuvre. Il est souhaitable pour l'Etat d'accorder des subventions sur certains équipements industriels.

**Graphique 161- Comparaison des dotations du projet « Restructuration et mise à niveau des industries » de 2019 à 2022**



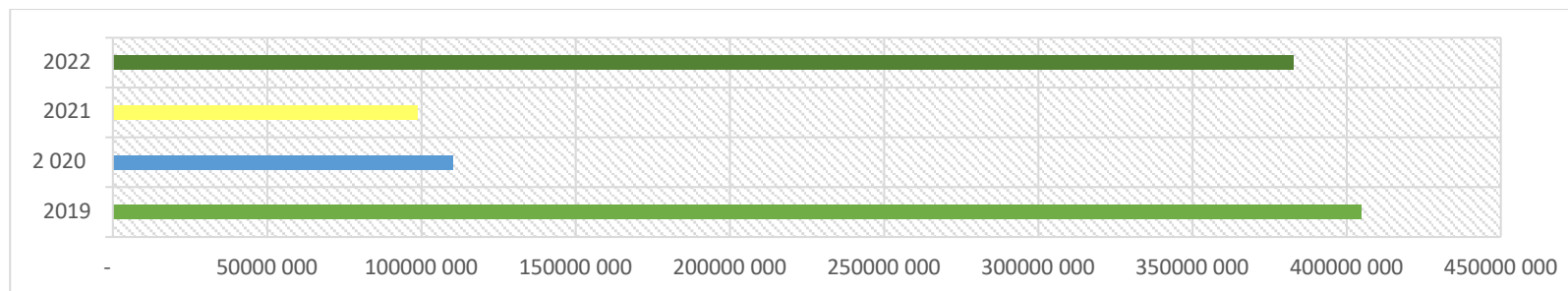
Source : MCI / DAFP/ DPSP

- **Projet 4 : Appui au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC)**

Ce projet qui vise à appuyer le Système Ouest Africain d'Accréditation dans le cadre de l'accord de siège, est d'un coût total de 834 583 153 FCFA. Dans ses composantes, figurent l'acquisition, la réhabilitation et la sécurisation du siège ainsi que son bon fonctionnement. Il a débuté en 2017.

Au titre de l'année 2022, il a bénéficié d'une dotation de 382 903 844 FCFA contre 98 674 558 FCFA en 2021 soit une hausse de 74,22%. Cette dotation a servi à acquérir un siège définitif pour le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) pour un coût de 300 000 000 FCFA et assurer le bon fonctionnement du siège du SOAC. Cette hausse de la dotation a permis un bon considérable dans la réalisation de ce projet, il est donc judicieux de continuer à mettre à la disposition de ce projet les ressources financières dont il aura besoin.

**Graphique 162-Evolution des dotations du projet « Appui au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) » de 2019 à 2022**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

- **Projet 5 : Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI)**

Ce projet est un projet cofinancé d'un montant global de 9 720 122 000 FCFA dont 1.494.122.000 FCFA pour la part Etat de Côte d'Ivoire et 8.226.000.000 FCFA pour le Groupe de la BAD (Don). Il est articulé autour de 3 composantes principales, à savoir : (i) Appui au développement du secteur industriel ; (ii) Appui au renforcement des capacités des structures d'encadrement du secteur industriel

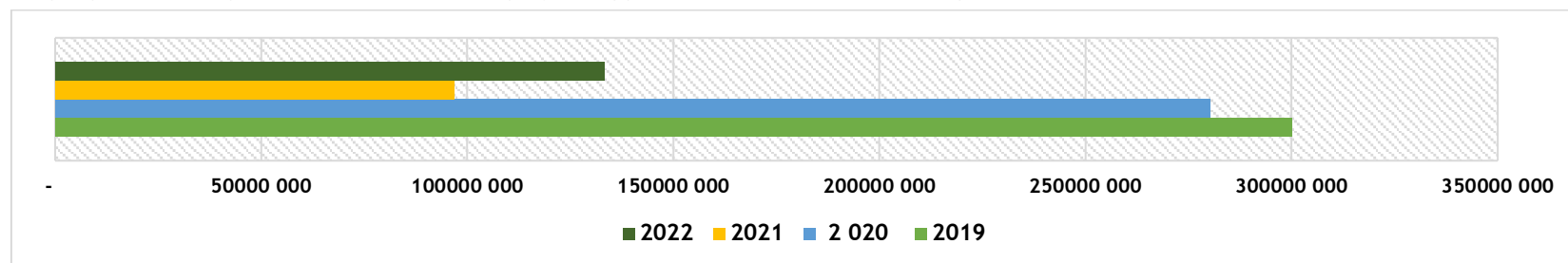
et (iii) Gestion de projet. Débuté en 2016 pour une durée prévisionnelle de 4 ans, il était censé finir en 2019. Toutefois, le PARCSI a continué au-delà des 4 années prévues pour permettre d'assurer la pérennisation des acquis du projet.

Au titre de l'année 2022, il a bénéficié d'une dotation de 133 310 000 FCFA contre 96 623 185 FCFA en 2021 soit une hausse de 27,51%. Le PARCSI en cours d'achèvement a permis en 2022 d'enregistrer les résultats suivants :

- 83 entreprises sur 50 prévues ont bénéficié de diagnostics globaux et stratégiques et de plan d'actions de mise à niveau ;
- 49 entreprises sur 50 prévues, ont bénéficié d'accompagnement à la démarche qualité ayant abouti à la certification aux normes internationales (ISO, HACCP, etc.) de 32 entreprises industrielles ;
- 8 entreprises ont bénéficié d'études-conseils ;
- 99 missions d'assistance technique in situ ont été menées au profit des entreprises industrielles ;
- 332 cadres d'entreprises sur 250 prévus ont été formés, notamment en gestion financière, passation de marché, marketing, etc. ;
- la levée auprès des banques commerciales d'un montant de 5 milliards de FCFA pour le financement des investissements matériels de 16 entreprises accompagnées.

Vu les retombés positives de ce projet, le Ministère doit envisager la possibilité de le relancer pour augmenter le nombre de bénéficiaires à travers le pays.

**Graphique 163- Comparaison des dotations du projet « Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI) » de 2019 à 2022**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

• **Projet 6 : Programme National Développement de la filière anacarde**

Ce projet vise le développement des capacités locales de transformation de l'anacarde et l'implantation d'unités de transformation en Côte d'Ivoire à travers des financements adaptés et le renforcement des capacités nationales de production de technologies de transformation, pour un coût global de 7.760.360.000 FCFA. Il comprend six (6) composantes : 1- renforcement des capacités ; 2- appui à la commercialisation ; 3- appui à la qualité ; 4- fonds de développement et de garantie ; 5- suivi-évaluation du programme et 6- unité de gestion du programme.

Débuté en 2015 pour une durée prévisionnelle de cinq (05) ans, ce projet est toujours dans le portefeuille des projets du Ministère.

Au titre de l'année 2022, il a bénéficié d'une prise en charge de 94 149 400 FCFA contre 132 535 600 FCFA en 2021, soit une baisse de 40,77%. Ce montant a permis de réaliser trois (3) activités majeures qui sont :

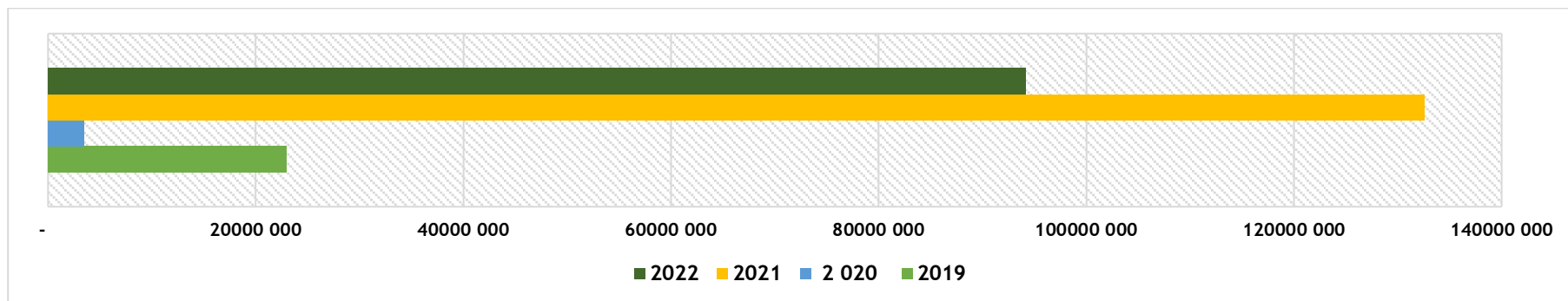
- L'assistance technique et l'appui aux entreprises en matière de technologie, optimisation des procédés, stratégies marketing et de recherche de financement ;
- L'appui à un laboratoire par l'accompagnement à l'accréditation pour les analyses des produits de l'anacarde notamment l'accréditation apportée au laboratoire BIOTITIALE ;
- L'assistance dans la mise en œuvre des actions immatérielles retenues, notamment dans les domaines suivants : amélioration de la qualité, appui à la commercialisation, renforcement des capacités techniques ;

L'audit diagnostic des fonctions de l'organisation des entreprises a été mené assorti d'un plan d'actions immatérielles et matérielles à mettre en œuvre pour améliorer les performances de l'entreprise audité.



Toutefois, l'insuffisance des crédits alloués rend difficile le renforcement des capacités locales de transformation de l'anacarde et aussi l'implantation d'unités de transformation. L'Etat doit donc s'impliquer dans la réalisation de ce projet en subventionnant l'acquisition du matériel de transformation des unités de décorticage de l'anacarde.

**Graphique 164- Comparaison des dotations du projet « Programme National Développement de la filière anacarde » de 2019 à 2022**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

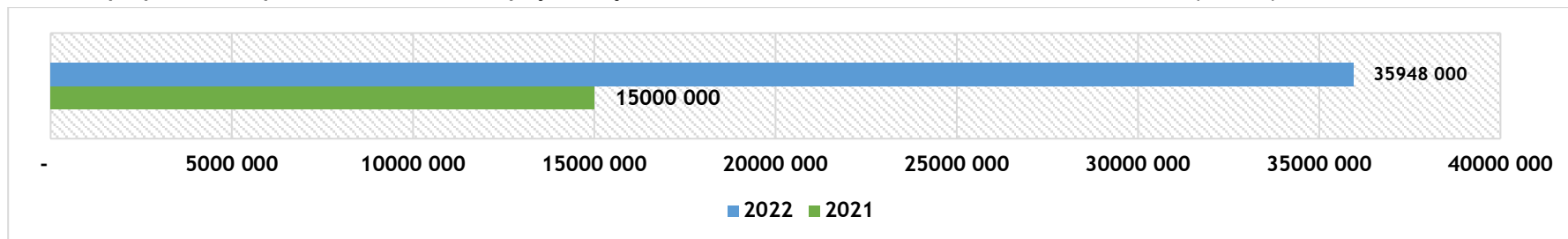
- **Projet 7 : Projet d'Amélioration des Services aux Industries en Côte d'Ivoire (PASI-CI)**

Le PASI-CI est un projet cofinancé par la BAD à hauteur de 194 879 000 FCFA et de l'Etat à hauteur de 50 948 000 FCFA. Le coût global du projet est de 245 827 000 FCFA.

En 2022, le projet a bénéficié d'une prise en charge de 35 948 000 FCFA contre 15 000 000 FCFA en 2021, soit une hausse de 58,27%. Cette dotation a permis la mise de mettre en œuvre les activités et de retenir deux projets importants portant sur les zones industrielles.

Il s'agit de l'étude monographique des zones industrielles de San-Pedro et les études techniques d'aménagement de la zone industrielle d'Assouba (des AMIs pour le recrutement d'un consultant et la réalisation de deux études structurantes). Devant démarrer en 2021 pour une durée prévisionnelle de deux ans, ce projet a finalement pris forme en octobre 2022 avec le recrutement des cabinets d'études afin de réaliser ces études sur une durée de 5 mois. Ce retard dû à l'indisponibilité des ressources financières à impacter la réalisation de certaines activités. Ainsi, face aux difficultés ci-dessus énumérées, il est recommandé la mise à disposition de ressources financières conséquentes en vue de la réalisation de cette activité.

**Graphique 165- Comparaison des dotations du projet « Projet d'Amélioration des Services aux Industries en Côte d'Ivoire (PASI-CI) » en 2021 à 2022**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

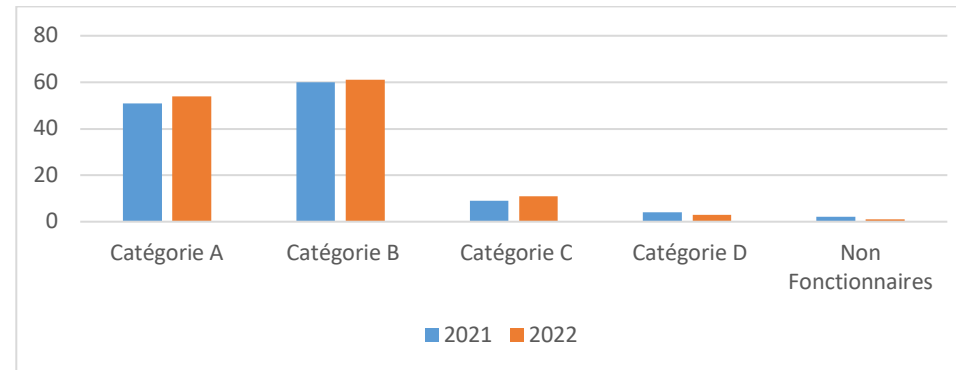
## II.2. Evolution des effectifs

**Tableau 6 - Exécution des prévisions d'effectifs du programme Développement Industriel**

	2021 (Effectif)	2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2022)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	Total fin d'année 2022
Fonctionnaire Catégorie A	51	5	5	3	0	54
Fonctionnaire Catégorie B	60	-	-	1	0	61
Fonctionnaire Catégorie C	9	-	-	2	0	11
Fonctionnaire Catégorie D	4	1	1	0	1	3
Non Fonctionnaires	2	-	-	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>130</b>

Source : MCI / DAFP/ DPSP

**Graphique 166- Comparaison des effectifs par catégorie du programme Développement Industriel de 2021 à 2022**



Source : MCI / DAFP/ DPSP

L'effectif global de ce programme a évolué à la hausse entre 2021 et 2022 passant de 126 à 130 agents. Nous constatons que cet effectif est principalement dominé par les agents de la catégorie A et B représentant respectivement 41,53% et 46,92% de l'effectif global en 2022. Cette année, on note que la demande en personnel a été entièrement satisfaite. Toutefois, on observe une inadéquation entre les profils demandés et le profil des agents de ce programme. Cela a un impact négatif sur le fonctionnement du programme. Il importe donc que les agents bénéficient d'un renforcement de capacité opérationnelle tous les ans.

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs spécifiques assignés au programme, plusieurs activités ont été réalisées au titre de l'année 2022 qui ont donné des résultats satisfaisants. Ainsi, on a :

- **Au titre du développement de la transformation et de la compétitivité industrielle :**
  - ✓ la réalisation des travaux complémentaires de la zone industrielle de Yopougon à travers la construction du centre de secours d'urgence des Sapeurs-Pompiers. Les études architecturales et techniques pour la construction de ce centre sont achevées. Les gros œuvres notamment, la fondation, l'élévation et la toiture sont achevés. Les travaux démarrés en janvier 2021 sont en cours de finition et sont exécutés à 75% pour les travaux et 67% pour l'exécution financière ;

- ✓ la poursuite du développement de la zone industrielle Akoupé-Zeudji PK24 (Abidjan) à travers :
  - l'aménagement (100%) de la parcelle de 234ha Phase 1 ;
  - l'aménagement (100%) de la parcelle de 127 ha en MOP avec CHEC ;
  - la purge en cours des droits coutumiers sur les 61ha de la partie sud.
- ✓ l'aménagement de la zone industrielle de Bonoua à travers la construction d'un collecteur primaire d'eaux usées ;
- ✓ l'aménagement des zones agro-industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde dans le cadre du projet Bird-Enclave avec pour Korhogo un taux de réalisation de 93,44%, Bondoukou (69,70%), la purge des droits coutumiers de Séguéla (100%) et un taux de réalisation physique de 11% ;
- ✓ la restructuration et la mise à niveau des industries à travers :
  - 90 entreprises diagnostiquées ;
  - 104 entreprises mises à niveau ;
  - 48 entreprises formées en management de la qualité ;
  - 305 cadres d'entreprises formés ;
  - 01 unité de banc d'essai de freins hydrauliques d'avions acquis pour le LANEMA.
- ✓ la poursuite de la mise en œuvre des conventions pour la transformation des produits agricoles (Cacao , anacarde, hévéa) :
  - Cacao : 07 conventions signées pour un volume de plus de 678 000 tonnes ;
  - Anacarde : 35 conventions signées pour un volume de plus de 411 120 tonnes de noix brutes par an ;
  - Hévéa : 28 conventions signées pour une quantité usinée de 861 206,34 tonnes.
- ✓ le contrôle des entreprises dont les normes sont d'application obligatoire avec 233 entreprises contrôlées en 2022 ;
- ✓ l'inauguration de plusieurs unités industrielles (03) et pose de premières pierres (03) pour un coût global de 305,5 milliards FCFA et plus de 2300 emplois directs ;
- ✓ l'acquisition d'un siège définitif pour le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) pour un coût de 300 000 000 fcfa. ;
- ✓ l'élaboration en partenariat avec l'ONUDI du Programme Pays de la Côte d'Ivoire avec :
  - le rapport diagnostique disponible ;
  - le document programme en cours.

On note également (i) la mise en œuvre des dispositions du Code des Investissements qui a permis à 173 entreprises d'obtenir un avis favorable pour bénéficier des dispositions du Code des Investissements. Le montant total des investissements projetés est estimé à 521,5 milliards F CFA contre 564,8 milliards F CFA en 2021 et 498,7 milliards F CFA en 2020, sur la même période, soit respectivement une baisse de 7,67% par rapport à 2021 et une hausse de 4,57% par rapport à 2020. Les prévisions de création d'emplois permanents s'élèvent à 6.303 emplois contre 5.014 emplois en 2021 et 6.712 emplois en 2020 sur la même période, soit respectivement une hausse de 25,71% par rapport à 2021 et une baisse de 6,09% par rapport à 2020 sur la même période.

Au niveau de la transformation des produits agricoles notamment l'anacarde, on note qu'il demeure quelques difficultés liées notamment à l'accès au financement pour le renouvellement des équipements de production, l'achat de la matière première. On note également les difficultés d'accès à la technologie et l'accès au marché car certains marchés exigent tels que les marchés Européen qui exige des certifications spécifiques coûteux pour les entreprises. En outre, on a aussi l'insuffisance des investissements dans le secteur de transformation. Pour renforcer la capacité de transformation, le gouvernement a reconduit la subvention à la transformation qui a été instaurée pour une durée de trois (03) années (jusqu'à 2025). Le Gouvernement travaille également à la mise en place d'un fonds dédié au financement du secteur industriel.

- **Au titre du renforcement de l'infrastructure qualité et de la promotion de la qualité des produits industriels**, on note la réalisation de plusieurs activités dans les domaines de la certification, de la promotion de la qualité, de l'élaboration, l'adoption et l'homologation des normes, de la certification des produits, de la prévention contre la fraude et la contrefaçon et des contrôles techniques. Les indicateurs de suivi et d'évaluation indiquent près de 14 normes adoptées en 2022, 1288 attestations et certificats de conformité aux normes délivrés en 2022 pour environ 172 entreprises industrielles certifiées et 100 entreprises industrielles sensibilisées aux normes rendues d'application obligatoire et contrôlés pour le respect de ces normes, 27 940 certificats d'origine ont été traités et délivrés dont (i) 15 594 certificats d'origine pour les produits agréés UEMOA, (ii) 5 198 certificats d'origine pour les produits agréés CEDEAO, (iii) 7 109 certificats d'origine pour les produits de l'industrie ivoirienne (2I), (iv) 39 certificats d'origine pour les produits du système préférentiel (SP), (v) 00 pour les produits du cru (PC).

- **Au titre de la promotion de l'innovation et le développement technologique**, plusieurs activités ont été réalisées à savoir : (i) la promotion des droits de propriétés intellectuelle avec la délivrance 1 013 titres de propriétés en 2022, (ii) la réalisation des activités de promotion et de démonstration des technologies de transformation des produits agricoles et la valorisation des sous-produits , (iii) la mise en œuvre de la loi sur la lutte contre la fraude et la contrefaçon, (iv) le renforcement des capacités managériale des équipementiers, des inventeurs et des transformateurs.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

#### III.1. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau ci-après présente l'évolution des indicateurs de performance du programme Développement industriel.

**Tableau 7 - Evolution des indicateurs du programme Développement industriel**

Indicateurs de performance		Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la compétitivité des entreprises industrielles</b>						
IP 1 : Taux d'entreprises restructurées et mises à niveau	%	50	59	65	70	95
IP 2 : Taux de croissance des volumes transformés :						
-cacao	%	8,2	-17	3,9	9	17
-anacarde	%	-16,12	79	32,7	80	63,5
-hévéa	%	13,5	7	7	13,5	20
IP 3 : Taux de croissance des produits certifiés NI	%	30	11	30	23	50
IP 4 : Taux de croissance des brevets émis par la CI	%	-30,76	5,6	141,17	10	-10,73
<b>Objectif Spécifique 2 : Promouvoir les investissements industriels</b>						
IP 1 : parts des investissements industriels dans les investissements privés	%	47,41	58,07	43,13	60	42
IP 2 : Taux des investissements nationaux dans le secteur industriel	%	53,91	52,6	53,3	54	54,3
<b>Objectif Spécifique 3 : Développer les infrastructures industrielles</b>						
IP 1 : Taux de réalisation des travaux d'aménagement PK 24						
-234 ha (phase 1 de 59 ha en aménagement)	%	33	60	87	60	100
-127 ha en MOP par CHEC	%	33	60	74	60	100
-28 ha à Korhogo	%	33	60	60	50	95
IP 2 : BIRD ENCLAVE-15 ha à Bondoukou	%	33	60	45	50	75
IP 3 : Taux de réalisation des travaux de réhabilitation -Zone de Yopougon (Construction du centre de secours d'urgence du GSPM à la ZI de Yopougon);	%	20	80	55	50	75

Source : DPPD-PAP 2022 – 2024 et RAP 2021

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats objectifs spécifiques et indicateurs

##### a- Objectif Spécifique : Améliorer la compétitivité des entreprises industrielles

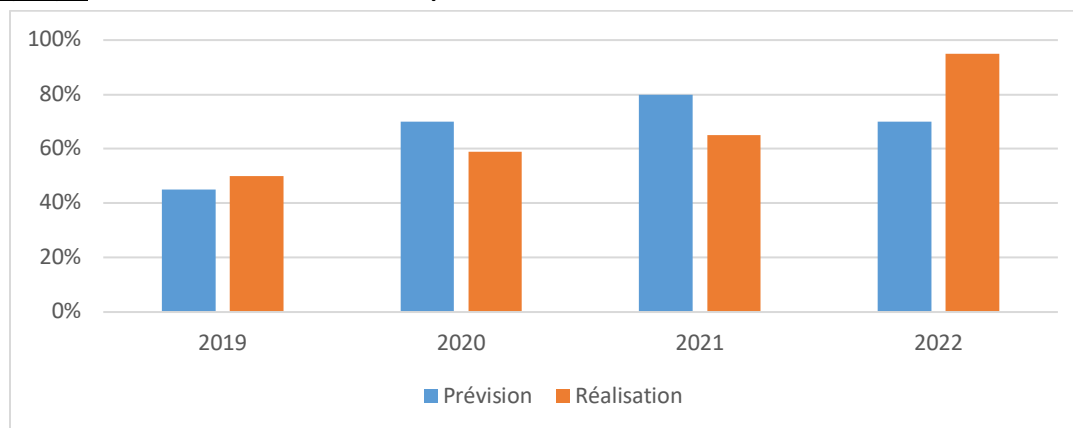
- **Indicateur : Taux d'entreprises restructurées et mises à niveau**

✓ Documentation de l'indicateur :

- **Définition de l'indicateur** : le taux d'entreprises restructurées et mises à niveau est un indicateur qui permet de déterminer le ratio entre les entreprises ayant bénéficié effectivement des actions d'accompagnements et de renforcement des capacités par l'agence en charge de la compétitivité des entreprises par rapport au nombre d'entreprises visé dans le cadre du projet. On note que dans le cadre du projet PNRMN, il a été créé l'ADCI qui est l'agence chargée de la mise en œuvre des actions d'accompagnement en faveur des entreprises industrielles en difficulté en vue de renforcer et améliorer leur compétitivité.

- **Source de données** : Rapport d'activités ADCI
  - **Mode de calcul** : (Nombre d'entreprises restructurées et mises à niveau / Nombre d'entreprises à restructurer et à mettre à niveau) X100
  - **Valeurs cibles** : 45% en 2019 ; 70% en 2020 ; 80% en 2021 ; 70% en 2022.
- ✓ **Explication du niveau de performance** : On note que sur un objectif de restructurer et de mettre à niveau 70% des entreprises ciblées, 95% d'entreprises concernées ont été effectivement accompagnées. L'objectif a donc été atteint par l'agence chargée de la restructuration et de la mise à niveau (ADCI). Cette performance est due à la restructuration l'ADCI.

**Graphique 167- Evolution du taux d'entreprises restructurées et mises à niveau**

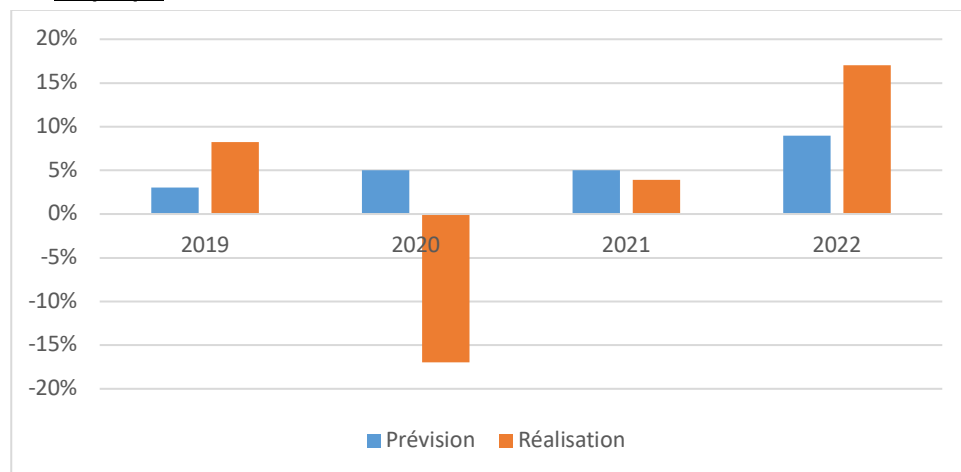


Source : MCI / DAFP/ DPSP/DPCI

- **Indicateur : Taux de croissance des volumes transformés cacao**

- ✓ **Documentation de l'indicateur** :
  - **Définition de l'indicateur** : le taux de croissance des volumes transformés est un indicateur qui permet de connaître le niveau de transformation des matières premières agricoles.
  - **Source de données** : Rapport d'activités DPCI
  - **Mode de calcul** : (quantité de matière première transformées de l'année n – quantité de matière première transformée de l'année n-1 /quantité de matière première transformée de l'année n-1) X 100
  - **Valeurs cibles** : 3% en 2019 ; 5% en 2020 ; 5% en 2021 ; 9% en 2022.
- ✓ **Explication du niveau de performance** : On note que le taux de croissance des volumes transformés de cacao est de 17% nettement supérieur à celui prévu (9%). L'objectif a donc été atteint par les transformateurs. Cela est dû aux respects des engagements pris par les transformateurs lors de la signature des conventions favorisant l'augmentation de la capacité d'installations et de productions.

**Graphique 168- Evolution du volume de transformation du cacao**



Source: MCI / DAFP/ DPSP/DPCI

- **Indicateur : Taux de croissance des volumes transformés anacarde**

- ✓ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :**

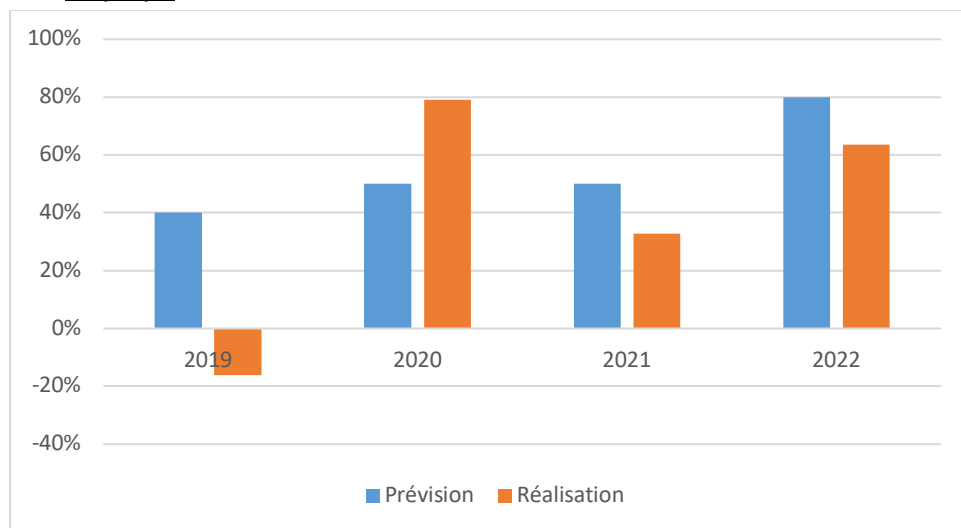
- **Source de données :** Rapport d'activités DPCI

- **Mode de calcul :** (quantité de matière première transformées de l'année n – quantité de matière première transformée de l'année n-1 / quantité de matière première transformée de l'année n-1) X 100

- **Valeurs cibles :** 40% en 2019 ; 50% en 2020 ; 50% en 2021 ; 80% en 2022.

- ✓ **Explication du niveau de performance :** On note que le taux de croissance des volumes transformés d'anacarde de 63,5% est inférieur à celui prévu 80% en 2022. L'objectif n'a donc pas été atteint par les transformateurs. Pour renforcer la capacité de transformation, le gouvernement a reconduit la subvention à la transformation qui a été instaurée pour une durée de trois (03) années. En raison du non-respect des engagements prises par les transformateurs lors des signatures de conventions et de quelques difficultés rencontrées par les entreprises notamment l'accès au financement pour le renouvellement des équipements de production, l'achat de la matière première. On note également les difficultés d'accès à la technologie et l'accès au marché car certains marchés exigent tels que les marchés Européen qui exigent des certifications spécifiques coûteuses pour les entreprises. En outre, on note aussi l'insuffisance des investissements dans le secteur de transformation. Pour renforcer la capacité de transformation, le gouvernement a reconduit la subvention à la transformation qui a été instaurée pour une durée de trois (03) années (jusqu'à 2025).

**Graphique 169- Evolution du volume de transformation de l'anacarde**



Source : MCI / DAFP/ DPSP/DPCI

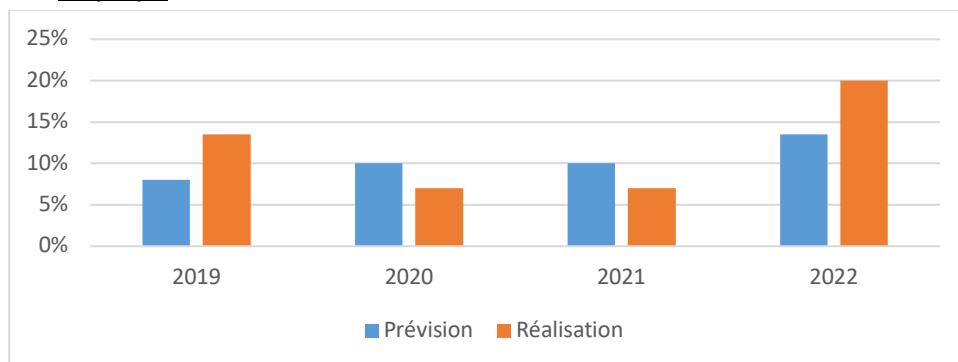
● **Indicateur : Taux de croissance des volumes transformés hévéa :**

✓ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :**
- **Source de données :** Rapport d'activités DPCI
- **Mode de calcul :** (quantité de matière première transformées de l'année n – quantité de matière première transformée de l'année n-1 / quantité de matière première transformée de l'année n-1) X 100
- **Valeurs cibles :** 8% en 2019 ; 10% en 2020 ; 10% en 2021 ; 13.5% en 2022.

- ✓ **Explication du niveau de performance :** On note que le taux de transformation de l'hévéa (20%) est supérieur au taux prévu (13%) en 2022. L'objectif a été donc atteint par les transformateurs. Pour accroître ce taux, le Gouvernement a adopté des mesures fiscales incitatives spécifiques aux investissements réalisés dans le secteur de la transformation de l'hévéa afin de permettre l'accroissement global des capacités installées de transformation.

**Graphique 170- Evolution du volume de transformation de l'Hévéa**



Source : MCI / DAFP/ DPSP/DPCI

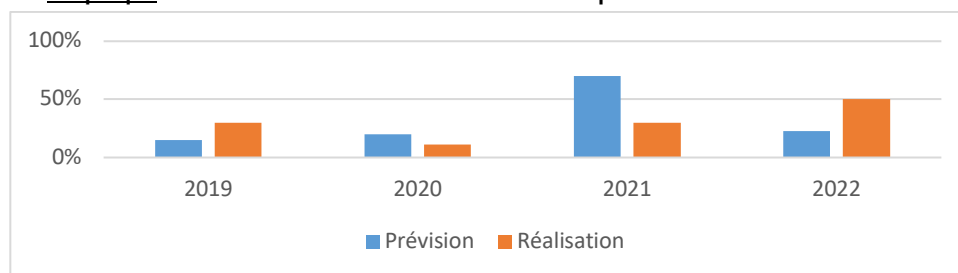
● **Indicateur : Taux de croissance des produits certifiés NI**

✓ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui détermine le niveau de l'évolution des certificats/attestations de conformité aux normes délivrés dans le cadre du contrôle de la qualité des produits et la mise en œuvre du décret des normes obligatoires sur une période. Le certificat/attestation de conformité aux normes est un document de qualité délivré par l'organisme concessionnaire CODINORM pour certifier/attester qu'un produit est de qualité et répond aux normes et spécifications aux normes en vigueur.
- **Source de données :** Rapport d'activités de CODINORM
- **Mode de calcul :** (nombre de certificats/attestations de conformité de l'année n - nombre de certificats/attestations de conformité de l'année n-1/ nombre de certificats/attestations de conformité de l'année n-1) X 100
- **Valeurs cibles :** 15% en 2019 ; 20% en 2020 ; 70% en 2021 ; 23% en 2022

- ✓ **Explication du niveau de performance :** On note que l'on a enregistré 50% de taux de croissance des produits certifiés à la marque NI sur un objectif de 23% en 2022. Cela montre un engouement au niveau des entreprises à intégrer désormais la qualité dans leurs procédés de production. Cela pourrait également s'expliquer par le fait que ces dernières années les services du programme 4 ont intensifié les actions de sensibilisation à la démarche qualité et de contrôle des entreprises industrielles. Ces certificats de conformité aux normes ont donné lieu à la délivrance de la marque NI apposée sur les produits certifiés.

**Graphique 171- Evolution du taux de croissance des produits certifiés NI**



Source : MCI / DAFP/ DPSP/DPCI



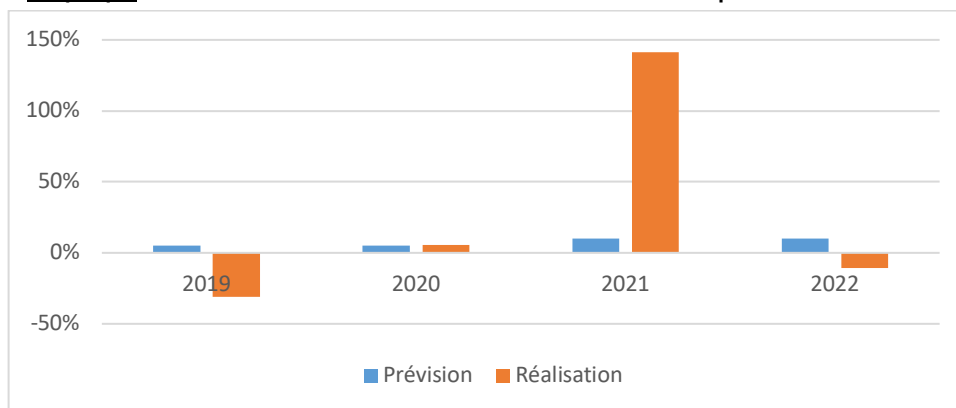
- **Indicateur : Taux de croissance des brevets émis par la CI**

- ✓ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui permet de déterminer le nombre de brevets émis par la CI aux personnes détenant des droits de propriété intellectuelle.
    - **Source de données :** Rapport d'activités d'OIPI
    - **Mode de calcul :**  $((\text{Nombre de brevets enregistrés } n - \text{Nombre de brevets enregistrés } n-1) / \text{Nombre de brevets enregistrés } n-1) \times 100$
    - **Valeurs cibles :** 5% en 2019 ; 5% en 2020 ; 10% en 2021 ; 10% en 2022

- ✓ **Explication du niveau de performance :** Au regard du taux de croissance des brevets émis par la Côte d'Ivoire (-10,7%), on note que l'objectif n'a pas été atteint en 2022 qui est fixé à 10%. Cela nous invite à multiplier les actions au niveau notamment de la sensibilisation des acteurs en vue d'accroître le nombre de brevets à émettre au cours des prochaines années. En outre, cette performance pourrait s'expliquer par l'insuffisance de collaboration entre les structures en charge de l'innovation et l'encadrement des activités de brevets. On note également le faible niveau d'appui au financement des activités de promotion de l'innovation. Cela induit à multiplier les actions au niveau notamment de la sensibilisation des acteurs en vue d'accroître le nombre de brevets à émettre au cours des prochaines années.

**Graphique 172- Evolution du taux de croissance des brevets émis par la CI**



Source : MCI / DAFP/ DPSP/DPCI

**b- Objectif Spécifique : Promouvoir les investissements industriels**

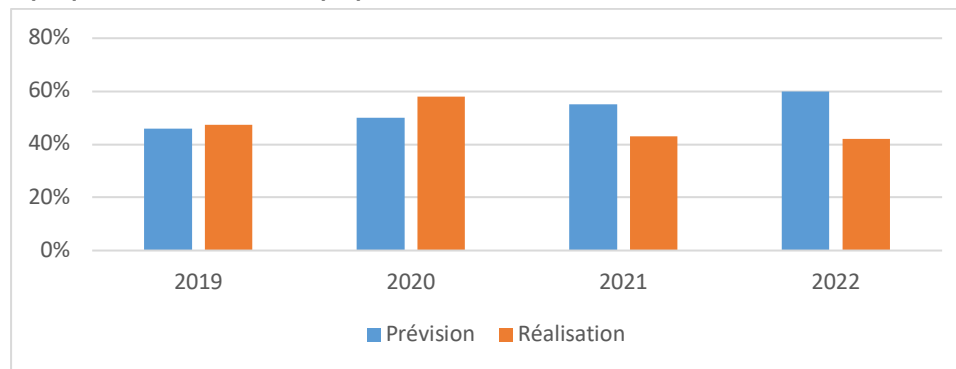
- **Indicateur : Taux de l'investissement industriel dans l'investissement privé**

- ✓ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** La proportion de l'investissement industriel dans l'investissement privé détermine le ratio entre la part ou le volume des investissements industriels réalisés par le secteur privé par rapport à l'ensemble des investissements privés réalisés. Cet indicateur détermine également la dynamique de développement dans le secteur industriel.
    - **Source de données :** Rapport de la DASII/CEPICI
    - **Mode de calcul :**  $(\text{Montant des investissements industriels} / \text{Montant des investissements privés réalisés}) \times 100$
    - **Valeurs cibles :** 46% en 2019 ; 50% en 2020 ; 55% en 2021 ; 60% en 2022.

- ✓ **Explication du niveau de performance** : On enregistre une baisse du taux des investissements industriels par rapport à l'ensemble des investissements réalisés dans le secteur privé. En effet, sur un objectif de 60% de proportion d'investissement industriel dans l'investissement privé, il a été réalisé 42% ce qui reste inférieur à l'objectif. Compte tenu du fait que l'industrialisation est placée au cœur du développement socio-économique de notre pays, il reste indispensable d'intensifier les actions d'incitation et de promotion des investissements dans le secteur industriel afin de réaliser l'ambition du Président de la République de faire de la Côte d'Ivoire un pays industrialisé avec une forte contribution de ce secteur dans la formation du PIB. Plusieurs actions sont prévues dans ce sens, notamment la mise en place d'un Fonds dédié au développement du secteur industriel, le renforcement des mesures d'incitation sectorielle. La faible performance se justifie par l'absence de financement pour accompagner et encourager les initiatives relatives au développement du secteur industriel en d'autres termes, le problème de financement. Pour y remédier, le Gouvernement, à travers le Ministère en charge du Commerce met en œuvre des actions visant la création d'un fonds de Développement industriel avec l'appui de la BAD. La mise en place de ce fonds devrait permettre de booster les investissements dans le secteur industriel. D'autres actions sont en cours pour intensifier la promotion des investissements dans le secteur industriel afin de réaliser l'ambition du Président de la République de faire de la Côte d'Ivoire un pays industrialisé avec une forte contribution de ce secteur dans la formation du PIB.

**Graphique 173- Evolution de la proportion de l'investissement industriel dans l'investissement privé**



Source : MCI / DAFP/ DPSP/DPCI

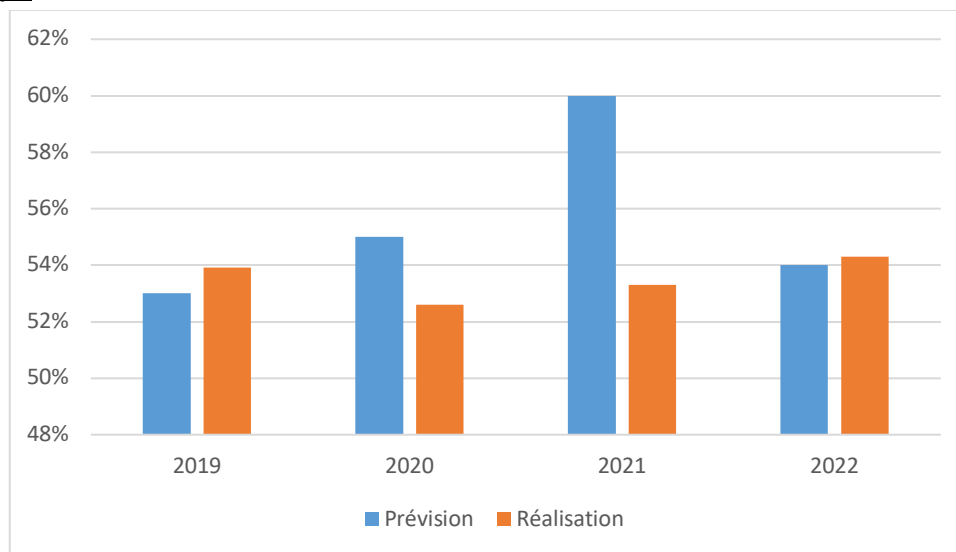
- **Indicateur : Taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel**

- ✓ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur** : Le taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel est un indicateur qui permet de déterminer le ratio entre le nombre des nationaux qui investissent dans le secteur industriel par rapport à l'ensemble des investisseurs. Il peut également se calculer à partir du niveau des investissements réalisés dans le secteur industriel par rapport à l'ensemble des investissements réalisés dans le secteur productif. Cet indicateur détermine le niveau et la capacité des nationaux à entreprendre dans le secteur productif.
- **Source de données** : Rapport de la DASII/CEPICI
- **Mode de calcul** :  $(\text{Nombre des investisseurs nationaux} / \text{Nombre total des investisseurs dans le secteur industriel}) \times 100$
- **Valeurs cibles** : 53% en 2019, 55% en 2020, 60% en 2021, 54% en 2022.

- ✓ **Explication du niveau de performance** : Le taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel est de 54,3% légèrement supérieur aux objectifs fixés à savoir 54%. Au regard de ce taux, il s'avère nécessaire de prendre des mesures spécifiques pour continuer à encourager les nationaux à investir davantage dans le secteur industriel afin de booster le développement inclusif et durable de notre pays. Dans ce cadre, on note que plusieurs actions sont prévues dans le PND dont la mise en œuvre devrait contribuer significativement à améliorer davantage la participation des nationaux dans le secteur productif, notamment la promotion des champions nationaux, l'insertion des nationaux dans les secteurs manufacturiers.

**Graphique 174- Evolution du taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel**



Source : MCI / DAFP/ DPSP/DPCI

**c- Objectif Spécifique 3 : Développer les infrastructures industrielles**

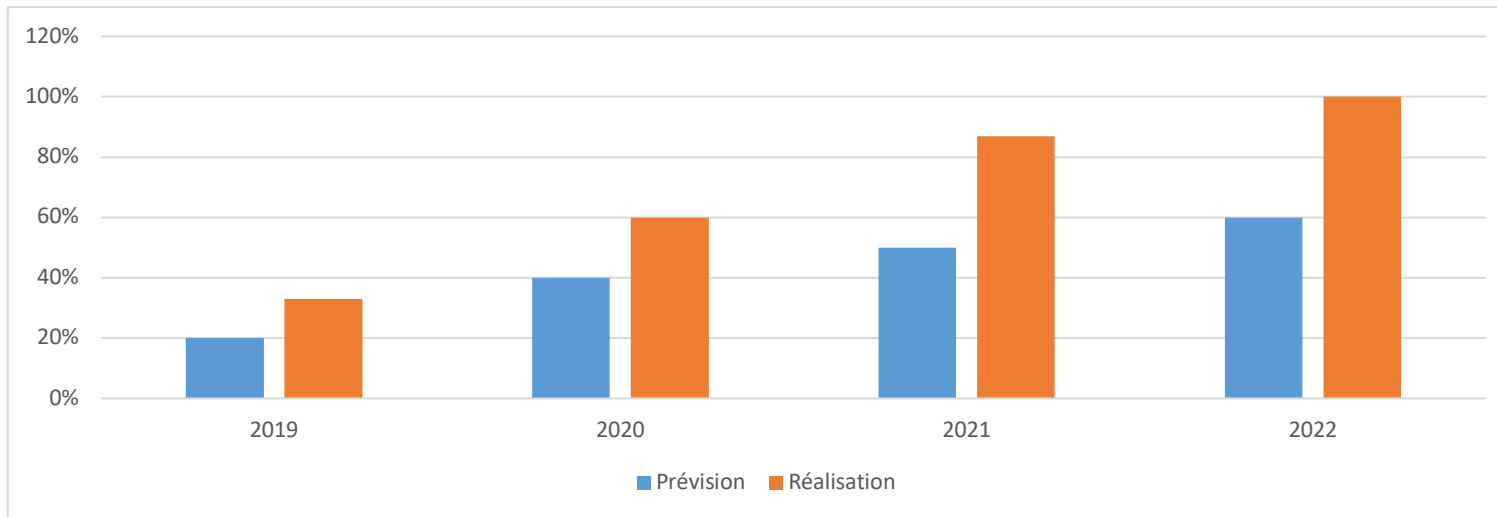
• **Indicateur : Taux d'aménagement des nouvelles zones industrielles : 234 ha (phase 1 de 59 ha en aménagement)**

✓ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Le taux d'aménagement des nouvelles ZI détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de l'aménagement des nouvelles ZI par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré d'efficacité dans la réalisation des travaux d'aménagement pour satisfaire les attentes des entreprises industrielles en matière d'accès aux terrains industriels.
- **Source de données :** Rapport de SOGEDI / DISI
- **Mode de calcul :** (Nombre de travaux d'aménagement réalisés / Nombre de travaux d'aménagement à réaliser) X 100
- **Valeurs cibles :** 20% en 2019 ; 40% en 2020, 50% en 2021 et 60% en 2022.

- ✓ **Explication du niveau de performance :** On note une grande performance enregistrée au niveau de l'aménagement des zones industrielles traduisant ainsi la volonté du Gouvernement de mettre à la disposition des industriels des zones industrielles viabilisées répondant aux normes internationales. En effet, les travaux d'aménagement des 234 ha (phase 1 de 59 ha en aménagement) d'Akoupé-Zeudji ont été entièrement réalisés (100%) et de même que celui de 124 ha. Au regard des demandes de plus en plus croissantes de terrains industriels, des actions sont prévues pour intensifier les travaux d'aménagement d'autres zones industrielles notamment les zones de PK 24 et de Bouaké à travers la signature des contrats avec des partenaires extérieurs tels que CHEC et ARISE.

**Graphique 175- Evolution du taux d'exécution des travaux d'aménagement**



Source : MCI / DAFP/ DPSP/DPCI

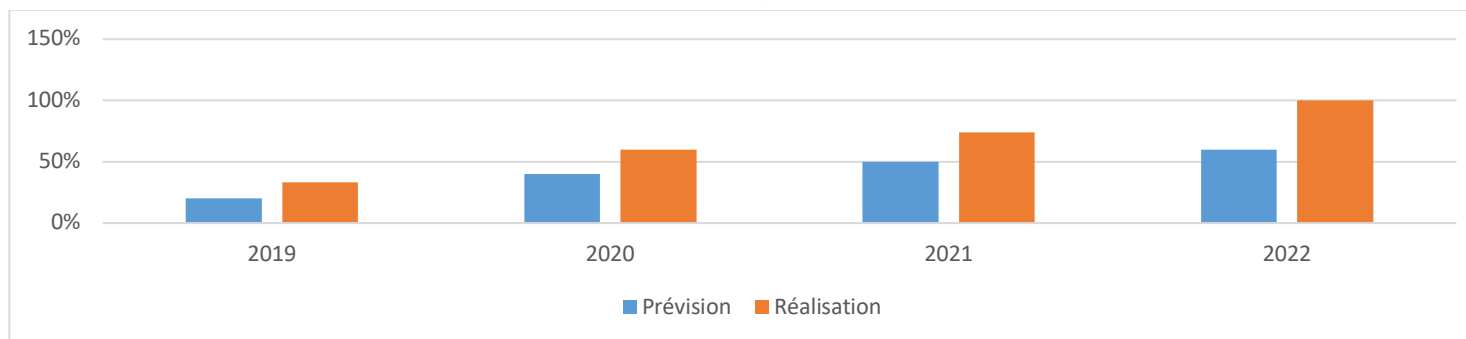
- **Indicateur : Taux d'aménagement des nouvelles zones industrielles : 127 ha en MOP par CHEC BIRD ENCLAVE**

- ✓ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Le taux d'aménagement des nouvelles ZI détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de l'aménagement des nouvelles ZI par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré d'efficacité dans la réalisation des travaux d'aménagement pour satisfaire les attentes des entreprises industrielles en matière d'accès aux terrains industriels.
- **Source de données :** Rapport de SOGEDI / DISI
- **Mode de calcul :** (Nombre de travaux d'aménagement réalisés / Nombre de travaux d'aménagement à réaliser) X 100
- **Valeurs cibles :** 20% en 2019 ; 40% en 2020 ; 50% en 2021 ; 60% en 2022.

- ✓ **Explication du niveau de performance :** On note une grande performance enregistrée au niveau de l'aménagement des zones industrielles traduisant ainsi la volonté du Gouvernement de mettre à la disposition des industriels des zones industrielles viabilisées répondant aux normes internationales. En effet, les travaux d'aménagement des 127 ha d'Akoupé-Zeudji ont été entièrement réalisés (100%). Au regard des demandes de plus en plus croissantes de terrains industriels, des actions sont prévues pour intensifier les travaux d'aménagement d'autres zones industrielles notamment les zones de PK 24 et de Bouaké à travers la signature des contrats avec des partenaires extérieurs tels que CHEC et ARISE.

**Graphique 176- Evolution du taux d'exécution des travaux d'aménagement**



Source : MCI / DAFP/ DPSP/DPCI

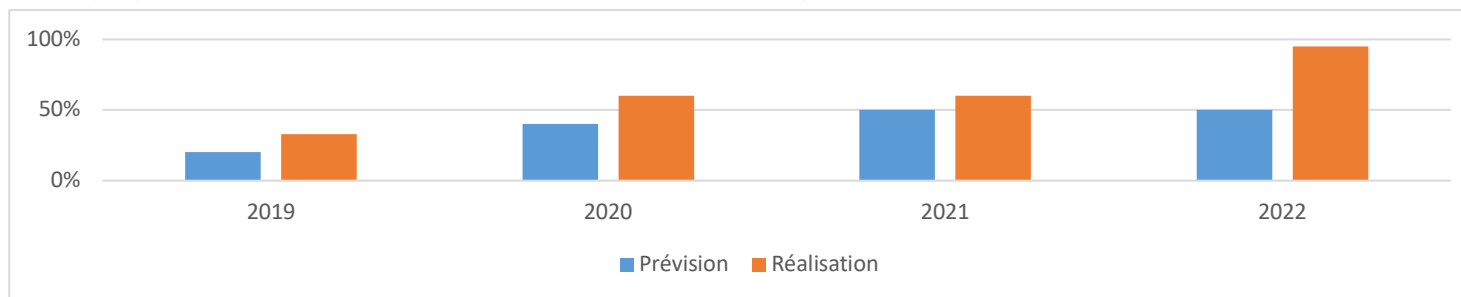
• **Indicateur : Taux d'aménagement des nouvelles zones industrielles : 28 ha à Korhogo**

✓ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Le taux d'aménagement des nouvelles ZI détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de l'aménagement des nouvelles ZI par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré d'efficacité dans la réalisation des travaux d'aménagement pour satisfaire les attentes des entreprises industrielles en matière d'accès aux terrains industriels.
- **Source de données :** Rapport de SOGEDI / DISI
- **Mode de calcul :** (Nombre de travaux d'aménagement réalisés / Nombre de travaux d'aménagement à réaliser) X 100
- **Valeurs cibles :** 20% en 2019 ; 40% en 2020 ; 50% en 2021 ; 50% en 2022.

- ✓ **Explication du niveau de performance :** On note une grande performance enregistrée au niveau de l'aménagement des zones industrielles traduisant ainsi la volonté du Gouvernement de mettre à la disposition des industriels des zones industrielles viabilisées répondant aux normes internationales. En effet, les travaux d'aménagement des 28 ha à Korhogo ont été réalisés à 95%. Au regard des demandes de plus en plus croissantes de terrains industriels, des actions sont prévues pour intensifier les travaux d'aménagement d'autres zones industrielles notamment les zones de Bouaké à travers la signature des contrats avec des partenaires extérieurs tels que CHEC et ARISE.

**Graphique 177- Evolution du taux d'exécution des travaux d'aménagement**



Source : MCI / DAFP/ DPSP/DPCI

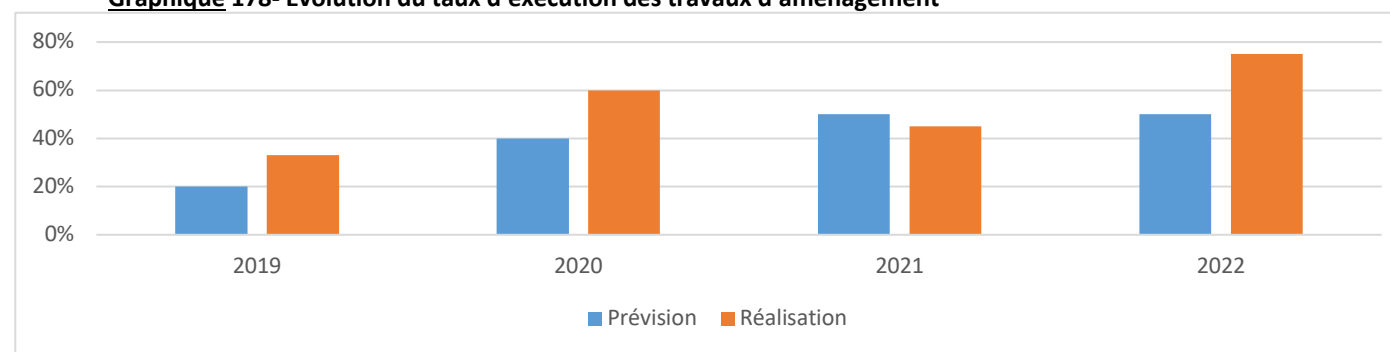
- **Indicateur : Taux d'aménagement des nouvelles zones industrielles : 15 ha à Bondoukou**

- ✓ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Le taux d'aménagement des nouvelles ZI détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de l'aménagement des nouvelles ZI par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré d'efficacité dans la réalisation des travaux d'aménagement pour satisfaire les attentes des entreprises industrielles en matière d'accès aux terrains industriels.
    - **Source de données :** Rapport de SOGEDI / DISI
    - **Mode de calcul :** (Nombre de travaux d'aménagement réalisés / Nombre de travaux d'aménagement à réaliser) X 100
    - **Valeurs cibles :** 20% en 2019 ; 40% en 2020 ; 50% en 2021 ; 50% en 2022.

- ✓ **Explication du niveau de performance :** On note une performance enregistrée au niveau de l'aménagement des zones industrielles traduisant ainsi la volonté du Gouvernement de mettre à la disposition des industriels des zones industrielles viabilisées répondant aux normes internationales. En effet, les travaux d'aménagement des 15 ha à Bondoukou ont été réalisés à 75%. Au regard des demandes de plus en plus croissantes de terrains industriels, des actions sont prévues pour intensifier les travaux d'aménagement d'autres zones industrielles notamment les zones et de Bouaké à travers la signature des contrats avec des partenaires extérieurs tels que CHEC et ARISE.

**Graphique 178- Evolution du taux d'exécution des travaux d'aménagement**



**Source :** MCI / DAFP/ DPSP/DPCI

- **Indicateur : Taux d'exécution des travaux de réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon**

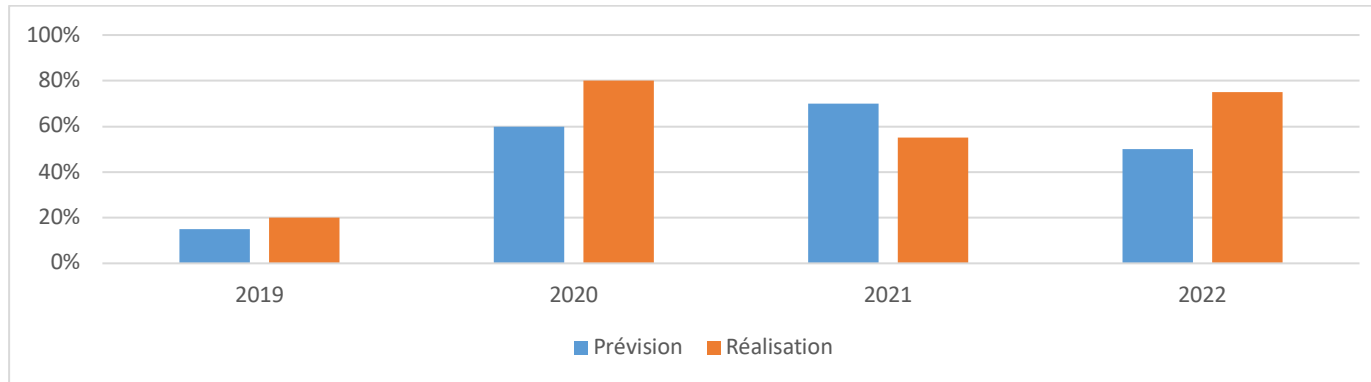
- ✓ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Le taux d'exécution des travaux de réhabilitation des zones existantes détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de la réhabilitation par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré d'efficacité dans la réalisation des travaux de réhabilitation pour satisfaire les attentes des entreprises industrielles.
    - **Source de données :** Rapport de SOGEDI / DISI
    - **Mode de calcul :** (Nombre de travaux de réhabilitation réalisés / Nombre de travaux de réhabilitation à réaliser) X 100
    - **Valeurs cibles :** 15% en 2019 ; 60% en 2020 ; 70% en 2021 ; 50% en 2022.

- ✓ **Explication du niveau de performance :** On note une grande performance enregistrée au niveau de la réhabilitation des zones industrielles traduisant ainsi la volonté du Gouvernement de mettre à la disposition des industriels des zones industrielles viabilisées répondant aux normes internationales. En effet, les travaux de réhabilitation de la zone

industrielle de Yopougon ont été réalisés à 75% avec les travaux du centre de secours d'urgence des sapeurs-pompiers. Les travaux de réhabilitation se poursuivent sur d'autres zones industrielles notamment la zone industrielle de Koumassi et de Vridi en vue d'offrir à l'ensemble des entreprises industrielles les conditions appropriées pour leur développement.

**Graphique 179- Evolution du taux d'exécution des travaux de réhabilitation**



Source : MCI / DAFP/ DPSP/DPCI

#### IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

##### IV.1. Leçons apprises

En 2022, le programme développement industriel a permis de redynamiser les activités du secteur industriel Toutefois, il a été confronté aux difficultés suivantes :

- l'insuffisance du budget alloué à ses activités ;
- l'absence de véhicules de service pour effectuer le suivi et le contrôle de l'activité industrielle ;
- l'insuffisance de matériels informatiques et bureautiques ;
- l'insuffisance de locaux pour installer les agents nouvellement affectés ;
- l'insuffisance de ressources pour poursuivre les travaux de réhabilitation et d'aménagement des zones industrielles ;
- l'insuffisance du financement des activités d'innovation, d'inventions et de valorisation des résultats de recherche ;
- la lenteur dans la procédure d'attribution des marchés publics ;
- le manque de cadre incitatif pour les startups industrielles et l'absence d'infrastructures d'innovation (incubateurs, technopôles, centres techniques industriels, laboratoires et instituts de recherche, etc.) ;
- la faible capacité opérationnelle de l'ADCI affectant particulièrement le recrutement de nouvelles entreprises et le rythme de déploiement des missions d'accompagnement au sein des entreprises;
- l'absence de garantie ou ligne de crédit, au sein du FREMIN (Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau), dans le processus de facilitation à l'accès au financement des entreprises, demeurant un handicap pour la levée de fonds à leur profit.
- l'inadéquation des profils recrutés aux besoins exprimés par le programme,

## IV.2. Recommandations

Face à ces difficultés, il est nécessaire de :

- allouer un budget suffisant au programme pour lui permettre de mener à bien ses activités ;
- octroyer des véhicules de type 4 x 4 pour effectuer le suivi et le contrôle de l'activité industrielle ;
- octroyer du matériel informatique et bureautique ;
- trouver des locaux adaptés pour installer les agents nouvellement affectés ;
- octroyer des ressources pour poursuivre les travaux de réhabilitation et d'aménagement des zones industrielles ;
- trouver le financement des activités d'innovation, d'inventions et de valorisation des résultats de recherche ;
- élaborer un cadre incitatif pour les startups industriels et mettre en place des infrastructures d'innovation (incubateurs, technopôles, centres techniques industriels, accélérateurs, laboratoires et instituts de recherche, etc.) ;
- renforcer les capacités opérationnelles de l'ADCI ;
- octroyer une ligne de crédit suffisante pour le FREMIN (Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau), dans le processus de facilitation à l'accès au financement des entreprises ;
- recruter des profils adaptés aux besoins exprimés par le programme,

A l'endroit des acteurs extérieurs au programme, il est souhaitable d'obtenir l'allégement des procédures de passations des marchés en vue de mobiliser plus rapidement les consultants et bureaux d'études pour la réalisation de certaines études et projets d'investissement.

## CONCLUSION

Avec un budget de 5 480 665 596 F CFA et un montant d'exécution de 5 367 485 996 FCFA, soit 97,93% de taux d'absorption, l'exécution du programme relatif au développement industriel au titre de l'année 2022 a abouti à des résultats satisfaisants notamment au niveau du taux d'exécution des travaux de réhabilitation des zones industrielles existantes et d'aménagement des nouvelles zones industrielles. De même que le taux d'entreprises restructurées et mises à niveau, le nombre de produits certifiés NI, les taux de croissance des volumes transformés de cacao et de l'hévéa.

Les efforts sont consentis par le Responsable du programme et ses collaborateurs pour améliorer davantage le niveau de réalisation dans les domaines ou les cibles n'ont pas été atteints notamment la part des investissements industriels dans les investissements privés, le taux de croissance des volumes transformés de l'anacarde et le taux de croissances des brevets émis. Dans ce cadre, l'augmentation du budget alloué à ce programme permettrait aider à améliorer davantage le niveau de réalisation.

Compte tenu de l'importance du secteur industriel dans le développement de la Côte d'Ivoire dont il constitue le premier pilier du PND 2021-2025, des actions plus vigoureuses méritent d'être réalisées afin de permettre à notre pays de parvenir à un développement industriel inclusif et durable, gage de la transformation structurelle de l'économie nationale.

## PARTIE VI : LE PROGRAMME ARTISANAT

### INTRODUCTION

Le programme Artisanat a été dirigé, en début d'année 2022, par Madame OKOUBO Marie-Thérèse épouse OKOU, Directeur de Cabinet du Ministre de la Promotion des PME, de l'Artisanat et la Transformation du Secteur Informel à l'époque. A la suite du remaniement ministériel du 20 avril 2022, et de la fusion du Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie et celui de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé ce programme est passé sous la coordination de Monsieur Jacques Loesse ESSO, Directeur de Cabinet du Ministère du Commerce et de l'Industrie, nommé le 19 juin 2019 par décret portant nomination des Directeurs de Cabinets des Ministères et Secrétariats d'Etat. Ainsi, conformément au décret N°2021-460 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel, et en considération du Décret n°2022-601 du 03 Août 2022 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, le programme Artisanat est en charge de (i) la mise en œuvre de la coordination, de l'encadrement et de l'appui à l'artisanat, (ii) la promotion de l'artisanat et de la mutualité, (iii) la réalisation d'infrastructures et des sites artisanaux, enfin (iv) du financement de l'activité artisanale.



Faut-il indiquer que les actions de ce programme ont pu être mis en œuvre dans un contexte national marqué par l'installation anarchique des artisans, l'insuffisance des infrastructures artisanales, les difficultés liées à l'acquisition sites pour la construction des centres de ressources professionnelles, la mise en place de plateforme virtuelle ou physique pour l'accroissement de la visibilité des artisans et des produits artisanaux d'un côté et la recherche de financements de l'autre.

Le présent RAP s'articulera autour de quatre (4) parties, à savoir : (i) la présentation de la stratégie du programme, (ii) les réalisations du programme en 2022, (iii) les performances et (iv) les perspectives du programme.

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME ARTISANAT**

### **I.1. Les objectifs du programme**

Conformément aux DPPD-PAP 2022-2024, le programme Artisanat permettra à moyen terme d'atteindre l'objectif global « Développer et professionnaliser le secteur de l'artisanat » et le résultat stratégique « La professionnalisation du secteur de l'artisanat est effective et la capacité de création d'emplois et de revenus est accrue ».

### **I.2. Le financement du programme**

Le programme Artisanat a bénéficié au titre du budget 2022 d'une enveloppe budgétaire de 1 531 793 557 F CFA reparti en quatre (04) natures de dépenses à savoir :

- Personnel : 0 F CFA soit 0%
- Biens et services : 240 476 947 F CFA soit 15,69%
- Transfert : 556 318 310 F CFA soit 36,31%
- Investissement : 734 998 300 F CFA soit 47,98%

## **II. REALISATIONS DU PROGRAMME ARTISANAT AU COURS DE L'EXERCICE 2022**

### **II.1. Exécution du budget**

En 2022, les ressources du Programme Artisanat inscrites dans la loi des finances initiale s'élèvent à 1 531 793 557 FCFA. Celles-ci sont essentiellement constituées de dépenses en Biens et services soit 15,69%, suivi par les transferts (36,31%) et les investissements (47,98%). La Dotation de l'action 3 « Réalisation d'infrastructures et des sites artisanaux » représente la part la plus importante de la dotation globale (44,29%) du fait de la prépondérance des dépenses d'investissement (95,80%).

Comparativement à 2021, le budget du Programme Artisanat a connu une baisse relative représentant (-32,32%) passant de 2 263 571 949 FCFA à 1 531 793 557 FCFA soit (- 731 778 392 FCFA), et ce principalement en raison du faible taux d'absorption des dotations en investissement (20,69%) en 2021 pour une dotation globale en investissement de 1 680 960 000 FCFA ; et les dépenses d'investissement ont chuté de (56,27%) en raison de l'achèvement de plusieurs projets comme le Projet de construction du siège de la chambre nationale des métiers de Côte d'Ivoire, et l'absence de dotations sur des projets importants comme le Projet de Recasement des ferrailleurs à N'Dotrè. A contrario, les dépenses en Biens et services, et les dépenses en transfert ont connu des hausses avec respectivement (+9,82%) et (+52,98%). En 2022, les ressources du Programme Artisanat inscrites dans la loi des finances initiale s'élèvent à 1 531 793 557 FCFA. Celles-ci sont essentiellement constituées de dépenses en Biens et services soit 15,69%, suivi par les transferts (36,31%), et les investissements (47,98%). La Dotation de l'action 3 « Réalisation d'infrastructures et des sites artisanaux » représente la part la plus importante de la dotation globale (44,29%) du fait de la prépondérance des dépenses d'investissement (95,80%).

Comparativement à 2021, le budget du Programme Artisanat a connu une baisse relative représentant (-32,32%) passant de 2 263 571 949 FCFA à 1 531 793 557 FCFA soit (- 731 778 392 FCFA), et ce principalement en raison du faible taux d'absorption des dotations en investissement (20,69%) en 2021 pour une dotation globale en investissement de 1 680 960 000 FCFA ; et les dépenses d'investissement ont chuté de (56,27%) en raison de l'achèvement de plusieurs projets comme le Projet de construction du siège de la chambre nationale des métiers de Côte d'Ivoire, et l'absence de dotations sur des projets importants comme le Projet de Recasement des ferrailleurs à N'Dotrè. A contrario, les dépenses en Biens et services, et les dépenses en transfert ont connu des hausses avec respectivement (+9,82%) et (+52,98%).

L'exécution des dotations financières se situent globalement à 99,99% pour ce programme, ce qui nous donne la désagrégation suivante : Biens et services (99,99%), Transfert (100%) et Investissement (99,99%). Ainsi, dans cette partie, il s'agira de mettre en lumière l'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense.

A la faveur du collectif budgétaire, le budget du programme a connu une hausse de 50 318 310 FCFA passant de 1 675 318 310 FCFA à 1 625 000 000 FCFA soit (+3%). Cette augmentation est observée sur les dépenses de biens et services (+50 000 000 FCFA) de l'action 4 « Financement de l'activité artisanale ».

Par rapport au collectif, le budget actuel a connu une baisse de 93 206 443 FCFA passant de 1 625 000 000 FCFA pour ressortir à 1 531 793 557 FCFA soit (-5,73%). Cette variation est essentiellement sur les dépenses d'investissements (-200 001 700 FCFA) et les dépenses en transfert (+ 100 000 000 FCFA). Les différentes modifications relevées ci-haut, s'expliquent principalement par les changements institutionnels intervenus en 2022 (fusion du ministère), la réallocation des enveloppes, la réduction des dotations des dépenses en investissement (-21,39%), le transfert intégral à la Chambre des métiers dans le cadre des élections pour le renouvellement des instances. D'où, la nécessité d'asseoir un cadre pérenne de priorisation des projets d'investissements du Ministère ; de dynamiser les plans d'anticipation de passation des marchés publics en amont des lignes à marché de limiter les réallocations budgétaires ; de renforcer les capacités des acteurs budgétaires ; etc...

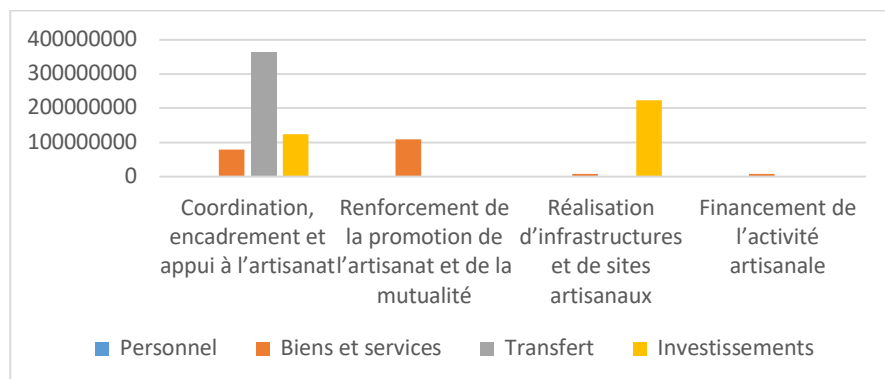
### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4 - Exécution financière par action et par nature de dépense du programme Artisanat de 2021 à 2022**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Coordination, encadrement et appui à l'artisanat	0	0	79 561 675	0	363 639 108	556 318 310	124 703 000	84 998 300	567 903 783	641 316 610
Renforcement de la promotion de l'artisanat et de la mutualité	0	0	109 448 608	131 997 966	0	0	0	0	109 448 608	131 997 966
Réalisation d'infrastructures et de sites artisanaux	0	0	8 651 940	28 479 998	0	0	222 331 169	649 922 595	230 983 109	678 402 593
Financement de l'activité artisanale	0	0	7 210 000	79 998 979	0	0	0	0	7 210 000	79 998 979
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>204 872 223</b>		<b>363 639 108</b>	<b>556 318 310</b>	<b>347 034 169</b>	<b>734 920 895</b>	<b>915 545 495</b>	<b>1 531 716 149</b>

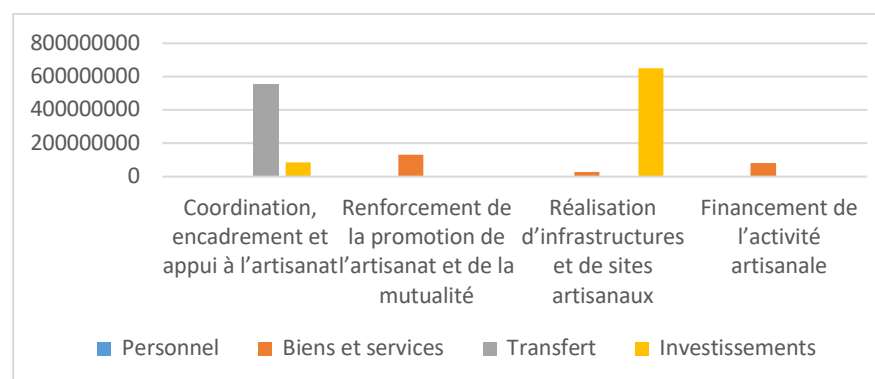
Source : Situations d'exécution du budget au 07 mars 2023/RAP 2021 du MPPMEATSI

**Graphique 181- Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme Artisanat de l'année 2022**



Source : Situations d'exécution du budget au 07 mars 2023/RAP 2021 du MPPMEATSI

**Graphique 180 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme Artisanat de l'année 2021**



Source : Situations d'exécution du budget au 07 mars 2023/RAP 2021 du MPPMEATSI

Le budget actuel du Programme Artisanat, qui est de 1 531 793 557 F CFA, a été exécuté à hauteur de 1 531 716 149 F CFA, soit un taux de 99,99%. Le montant exécuté est constitué :

- de dépenses de biens et services exécutés à 99,99% ;
- de transfert exécuté à 100 % ;
- d'investissement exécuté à 99,99 %.

La dotation de l'action « **Coordination, encadrement et appui à l'artisanat** », qui représente 41,86% de la dotation du programme, a été exécutée à hauteur de 100%. Cette performance s'explique par l'exécution de 100% des dépenses de transferts et d'investissement. Une partie des crédits de cette action a été réaffectée en vue de permettre la dotation de toutes les activités relativement au nouveau cadre organique ce qui a vu la disparition de certaines unités administratives. Ces crédits ont servi notamment à appuyer les start-ups ivoiriennes lors des compétitions internationales y relatives, à la formation de 324 mécaniciens en Mécanique électronique. En conséquence, (02) activités n'ont pu être réalisées (Mettre en œuvre une Stratégie de Développement de l'Artisanat, Effectuer des Missions de Prospections pour le Financement des Activités Artisanales).

Concernant les crédits de l'action « **Renforcement de la promotion de l'artisanat et de la mutualité** », qui représentent 8,61% de la dotation du programme, ils affichent un taux d'exécution de 100%. Ces ressources ont essentiellement servi à assurer les dépenses de biens et services (100%). Un appui technique et financier a été réalisé au sein de cette action. Des start-ups ont été financées pour des compétitions internationales et des artisans du domaine de la mode et du transport ont été équipés en matériels.

La dotation de l'action « **Réalisation d'infrastructures et des sites artisanaux** », qui représente 44,29% de la dotation du programme, a été exécutée à hauteur de 99,98%. Cette performance s'explique par l'exécution de 100% des dépenses de biens et services, et de 99,97% des dépenses d'investissement. Une série d'équipements ont été réalisées et attribuées au sein de cette action. Il s'agit entre autres de l'équipement d'un centre hôtelier à Tabou (89 900 000 FCFA), l'équipement de la Chambre Régionale de Man (77 250 000 Fcfa), l'équipement du CRP de Bondoukou (63 772 600 FCFA). Les crédits ont été globalement exécutés, toutefois, un montant de 200 millions n'a pu aboutir pour motif de dossier incomplet.

Concernant les crédits de l'action « **Financement de l'activité artisanale** », ils représentent 5,22% de la dotation du programme. Ces ressources ont essentiellement servi à assurer les dépenses de biens et services (100%). En réalité, il faut observer que cette activité n'a pu être réalisée en raison de la réaffectation des crédits en vue de doter de nouvelles activités issues du nouveau Décret d'organisation du ministère.

Comparativement à l'année 2021, toutes les dotations financières des actions de ce programme connaissent une progression de leur taux d'absorption de plus de (23,12%), les faisant passer respectivement de 98,36% à 100% pour l'action 1 soit une hausse de 1,63 points ; de 96,99% à 100% pour l'action 2 soit une augmentation de 3 points ; de 42,14% à 99,98% pour l'action 3 soit une amélioration de 57,84% ; et de 70% à 100% pour la dernière action, soit une amélioration de 30%. Relativement aux natures de dépenses, le taux d'absorption des dépenses de Biens et services est passé de 93,56% à 99,99% en 2022. Les dépenses en transfert demeurent stables (100%) et les investissements de 57,02% à 99,99% ou 100%. Ces performances sont imputables à l'intégration de plans d'anticipation de passation des marchés pour les lignes à marchés, le renforcement des capacités des gestionnaires de crédits dans l'exécution de la dépense publique, les rapports d'exécution qui permettent de lever l'ensemble des goulets d'étranglement, etc... Outre cela, on relève une nette augmentation des taux d'absorption des dotations de manière générale passant de 76,23% à 99,99%. Les performances générales observées d'un point de vue des programmations des dépenses et de leurs réalisations effectives, sont d'autant plus correctes dans la mesure où la réalisation des dépenses connaît un aboutissement satisfaisant. D'un point de vue général, l'ensemble des actions ou activités ont été réalisées en comparaison à celles qui étaient programmées.

### II.1.2. Suivi des investissements

En 2022, la mise en œuvre des projets d'investissements du programme Artisanat a connu un aboutissement très satisfaisant avec un taux d'exécution financière s'élevant à 99,99% soit 100%.

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 5 - Exécution des investissements du programme Artisanat**

PROJETS	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Caravane de recyclage des chauffeurs professionnels</b>	2014	2019	473 800 000	85 000 000	84 998 300	84 998 300
<i>Sur financement intérieur</i>			473 800 000	85 000 000	84 998 300	84 998 300
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Construction et équipement de 5 centres d'apprentissage</b>	2019	2023	3 697 937 904	850 000 000	650 000 000	649 922 595
<i>Sur financement intérieur</i>			3 697 937 904	850 000 000	650 000 000	649 922 595
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Total programme 1 (Budget de l'Etat)</b>			<b>4 171 737 904</b>	<b>935 000 000</b>	<b>734 998 300</b>	<b>734 920 895</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			4 171 737 904	935 000 000	734 998 300	734 920 895
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

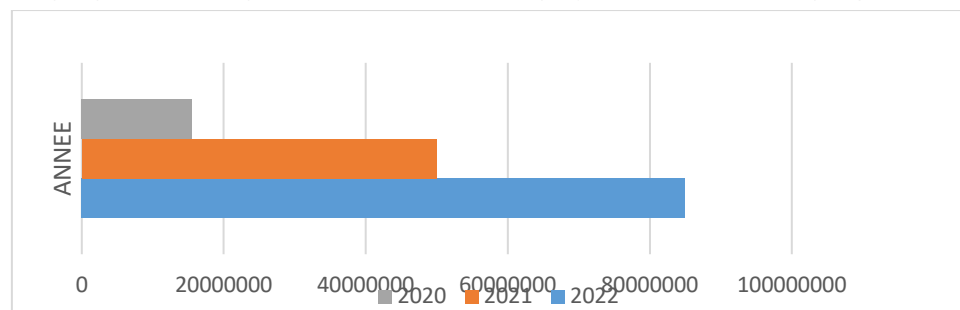
Source : PIP 2023-25 /RAP PMEATSI 2021/Situation d'exécution au 07 03 2023

Pour mener à bien ses missions, le Programme Artisanat a bénéficié d'un budget d'investissement global (entièrement sur financement intérieur) de 734 998 300 FCFA pour un portefeuille projet dont le coût total est évalué à 4 171 737 904 FCFA. Au cours de la gestion, cette dotation n'a pas connu de hausse. L'ensemble du budget de 734 998 300 FCFA a été entièrement exécuté soit un taux d'absorption s'élevant à 99,99%. Cette performance a été possible grâce aux projets suivants :

❖ **Projet 1 : caravane de recyclage des chauffeurs professionnels**

D'un coût total de 473 800 000 FCFA, ce projet qui a démarré en 2014, vise la professionnalisation des mécaniciens dans le domaine de la mécanique. Le montant des crédits de paiements (CP) programmé pour 2022 est de 84 998 300 FCFA. Ce montant est en hausse de 41,17% par rapport à la dotation 2021, et en augmentation de 81,71% en comparaison à 2020. Cette dotation, entièrement exécutée (100%) en 2022, a permis le renforcement de capacités de 324 artisans mécaniciens aux nouvelles techniques de la mécanique automobile. En réalité, 324 artisans-mécaniciens ont été sélectionnés dans les districts d'Abidjan, des Savanes, de la Vallée du Bandama, du Bas-Sassandra et de Yamoussoukro en 2022 ; et ils ont été formés à la réparation de véhicules électroniques en 2022. Ce qui équivaut à un taux de réalisation physique de 81,4 %. Ce taux peut être amélioré en cas d'augmentation du budget.

**Graphique 182 - Comparaison des dotations du projet « Caravane de recyclage des chauffeurs professionnels » de 2020 à 2022**



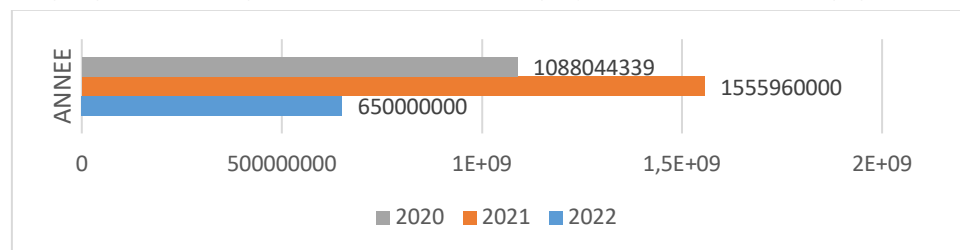
Source : Situations d'exécution du budget 2020, 2021 & 2022

La dotation 2022 qui marque la dernière dotation marquant ainsi l'apurement total des décaissements effectués sur ce projet. Cette dotation a bien entendu été exécutée à 100%, tout comme les dotations 2020 et 2021. A ce jour, 246 398 300 FCFA ont été décaissés sur ce projet, ce qui équivaut à 52% d'exécution financière sur notre projet. Enfin, on pourrait rappeler que ce projet n'a pas connu de difficultés majeures dans l'absorption des crédits alloués, mais est impacté par la faiblesse des dotations.

❖ **Projet 2 : Construction et équipement de (05) centres d'apprentissage**

D'un coût total de 3 697 937 904 FCFA, ce projet qui a démarré en 2019. Le montant des crédits de paiements (CP) programmé pour 2022 est de 650 000 000 FCFA. Ce montant est en baisse de 58,22% par rapport à la dotation 2021, et de 40,25% en comparaison à 2020. Cette dotation, entièrement exécutée (99,98%) en 2022, a permis Le démarrage de la construction de hangars à N'Dotré pour le recasement des artisans ferrailleurs déguerpis à Abobo-Anador (i) ; la déclaration d'Utilité Publique et la réaffectation des sites (ii) ; la recherche de sites artisanaux de proximité (iii) ; la prévention des déguerpissements (iv) ; l'équipement en véhicules (08) véhicules de marque Hyundai Creta, boîtes automatiques (v), d'un montant de 221 000 000 FCFA, ont été commandés par le ministère et sont en voie de livraison. Egalement, (06) véhicules de marque Mitsubishi L200 4X4, Pick-up, essence, double-cabine et boîte manuelle, ont été achetés (vi). La valeur globale des (06) voitures est de 197 999 995 FCFA. La livraison est imminente. Encore, pour ne pas perdre le reste des crédits de la construction des centres d'apprentissage dont les documents de passation de marché n'étaient pas prêts, une modification budgétaire a été opérée (vii). Enfin, les crédits mis à disposition ont permis l'équipement des Centres Artisanaux de Tabou (89 900 000 FCFA), de la Chambre Régionale de Man (77 250 000 Fcfa), du CRP de Bondoukou (63 772 600 FCFA). Les crédits ont été globalement exécutés, toutefois, un montant (Marché Public) de 200 millions n'a pu aboutir pour motif de dossier incomplet. Il est donc important d'accorder une attention particulière au montage des dossiers pour éviter ce type de gap qui peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.

**Graphique 183 - Comparaison des dotations du projet « Construction et équipement de 5 centres d'apprentissage » de 2020 à 2022**



Source : Situations d'exécution du budget 2020, 2021 & 2022

Les dotations de crédit de 2022, 2021 et 2020 ont été exécutées respectivement à 99,99%, 99,76%) et 100%. A ce jour, 2 484 996 454 FCFA ont été décaissés sur ce projet, ce qui équivaut à 67,19% d'exécution financière sur le projet. Enfin, on pourrait rappeler que ce projet a connu des difficultés majeures dans l'absorption des lignes à marché et la réaffectation de crédits. C'est surtout un désintérêt des artisans qui, pour la plupart analphabètes voyaient ledit projet comme une source de dépenses supplémentaires. Il est indispensable de mieux sensibiliser les artisans afin qu'ils comprennent le bien fondé du projet et qu'ils puissent se l'approprié.

## II.2. Évolution des effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme se présente comme suit :

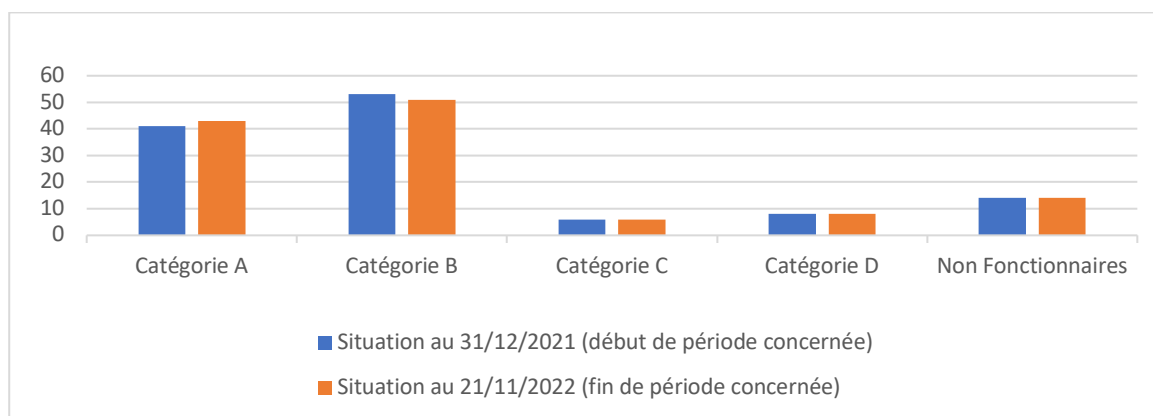
**Tableau 6 - Exécution des prévisions d'effectifs du programme Artisanat**

	2021 (Effectif)	2022				Total fin d'année 2022
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2021)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	
Fonctionnaire Catégorie A	41	0	0	2	0	43
Fonctionnaire Catégorie B	53	0	0	4	6	51
Fonctionnaire Catégorie C	6	0	0	0	0	6
Fonctionnaire Catégorie D	8	0	0	0	0	8
Non Fonctionnaires	14	0	0	0	0	14
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>122</b>

Source : DRH

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le programme « Artisanat » compte à ce jour 122 agents dont 35.24% de Catégorie A, 51.80% de Catégorie B, 4.91% de Catégorie C, 6.56% de Catégorie D et 17.47% de non fonctionnaires. Le programme a connu une stabilité en termes d'effectif par l'effet combiné de 06 recrutements ou intégration et de 06 départs (agents de la catégorie C). L'Effectif actuel du programme a largement contribué à l'atteinte des résultats, en témoignent les indicateurs du programme indiqués plus bas même si les cibles n'ont toutes été atteintes.

**Graphique 184 - Evolution des effectifs du programme Artisanat**



Source : DRH MCIPPME/Catalogue des mesures nouvelles/RAP 2021 MPPMEATSI

## II.2. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les actions de ce programme sont : la « Coordination, encadrement et appui à l'artisanat », le « Renforcement de la promotion de l'artisanat et de la mutualité », la « Réalisation d'infrastructures et des sites artisanaux » et le « Financement de l'activité artisanale ».

**Au titre de la coordination et de l'encadrement et l'appui à l'artisanat**, il est question de mettre en œuvre la stratégie de développement de l'artisanat (i) ; d'apporter un appui technique et financier aux artisans et aux entreprises artisanales (ii) ; d'assurer le transfert à la chambre de Métiers de Cote D'Ivoire (iii) ; et de poursuivre la mise en œuvre de la caravane de recyclage des chauffeurs professionnels (iv). Cette activité n'a pu être réalisée en raison de la réaffectation des crédits en vue de doter de nouvelles activités issues du nouveau cadre organique du ministère. Toutefois, on enregistre l'appui technique et financier aux artisans et aux entreprises artisanales au travers de rencontres d'information et de sensibilisation avec les représentants des faitières des couturiers ; de la signature de la convention de partenariat avec le FSA pour la mise en œuvre du programme d'accélération de croissance des petites et moyennes entreprises (PAC-PME) de février à mars 2022 ; et la remise de motos tricycles bagages à Abobo.

- Rencontre d'information et de sensibilisation avec les représentants des faitières des couturiers : le 20 janvier 2022, dans le cadre du projet « un Couturier, une Machine », les représentants des faitières de la mode ont été informés et sensibilisés en vue de leur adhésion audit projet. Trente-deux (32) représentants des faitières sur l'étendue du territoire ont pris part à cette rencontre au siège de la FIPME.
- Au niveau de la remise de motos tricycles bagages à Abobo, dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de financement projet « Clé en main » motos tricycles bagages dénommée « un artisan, une moto », la Direction du Partenariat, de l'Accès aux Financements et aux Marchés (DPAFM) avec ses partenaires l'UNACOOPEC-CI et l'entreprise GOMALE GROUP, ont initié le 04 Aout 2022 la remise de trente (30) motos tricycles bagages aux jeunes artisans bénéficiaires des communes d'Abobo et d'Anyama. Le montant global de ce financement est estimé à une valeur totale de 56 400 000 FCFA sous forme de crédit bancaire.
- Concernant le Transfert à la chambre de Métiers de Cote D'Ivoire : la Direction de l'Administration du SIB a autorisé dès le deuxième semestre le transfert intégral des crédits à la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire d'un montant de 446 318 310 FCFA. Pour rappel, cette démarche a visé à faciliter les activités de la structure qui préparait les élections pour le renouvellement de ses instances.
- Caravane de recyclage des chauffeurs professionnels : la caravane de recyclage des chauffeurs professionnels a été effective cette année à travers la formation en mécanique de 324 artisans du 05 juillet au 09 septembre 2022.

**Au titre de la Promotion de l'Artisanat et de la Mutualité**, il s'agissait d'assurer la promotion de l'artisanat et de la commercialisation des produits artisanaux et l'organisation du Marché Ivoirien de l'artisanat (MIVA). Au niveau de la promotion des produits artisanaux, un véhicule de type 4X4, boîte automatique, de marque Greatwall, d'un montant de 19 999 998 FCFA a été commandé à cet effet pour la Direction de l'Encadrement, de l'apprentissage, du perfectionnement et de la Promotion des Artisans et des produits artisanaux. Les 12 000 000 FCFA restants, ont servi au fonctionnement de la structure, notamment l'achat d'ordinateurs, d'encres et de mobiliers de bureau. Pour la question de l'Organisation du Marché Ivoirien de l'artisanat (MIVA), il faut souligner que tous les 02 ans, le Ministère organise le Marché Ivoirien de l'Artisanat. La dernière édition ayant eu lieu du 02 au 11 décembre 2021 au Palais de la Culture d'Abidjan. A cet égard, la préparation de cette activité requiert un financement en vue de sensibiliser en interne comme à l'extérieur du pays des participants pour la session suivante. Des missions et rencontres ont été organisées pour permettre la tenue effective dudit marché en 2023.

**Au titre de la Réalisation d'Infrastructures et des sites**, il est question de Rechercher, d'identifier, d'aménager et e suivre les travaux d'infrastructures et des sites artisanaux. A cette fin, plusieurs infrastructures ont été réalisées, notamment : le démarrage de la construction de hangars à N'Dotré pour le recasement des artisans ferrailleurs déguerpis à Abobo Anador ; la déclaration d'Utilité Publique et réaffectation des sites ; la recherche de sites artisanaux de proximité ; la prévention des déguerpissements ; la Construction puis l'équipement de cinq (05) centres artisanaux. Sur les (04) centres artisanaux prévus à l'entame de l'année 2022 pour la réhabilitation, trois (03) ont pu être réalisés, à savoir le Centre Artisanal de Grand-Bassam ; la Chambre Régionale de Métiers de Man dont la dégradation était très avancée ;le Centre hôtelier de formation de Tabou. Enfin, pour ce qui est de la construction de nouvelles infrastructures artisanales, En effet, pour ne pas perdre le reste des crédits de la construction des centres d'apprentissage dont les documents de passation de marché n'étaient pas prêts, une modification budgétaire a été opérée.

**Au titre du Financement de l'Activité artisanale**, il s'agissait d'effectuer des missions de prospections pour le financement des activités artisanales. Cette activité n'a pu être réalisée en raison de la réaffectation des crédits en vue de doter de nouvelles activités issues du nouveau Décret d'organisation du ministère. Toutefois, l'on note que (08) véhicules de marque Hyundai Creta, boîtes automatiques, d'un montant de 221 000 000 FCFA, ont été commandés par le ministère et sont en voie de livraison. Egalement, (06) véhicules de marque Mitsubishi L200 4X4, Pick-up, essence, double-cabine et boîte manuelle, ont été achetés. La valeur globale des (06) voitures est de 197 999 995 FCFA. La livraison est imminente.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME ARTISANAT

#### III.1. Evolution des indicateurs de performance du programme

Le tableau ci-dessous présente les performances du programme de 2019 à 2022.

**Tableau 7 - Evolution des indicateurs de performance du programme Artisanat**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1: moderniser le secteur de l'artisanat</b>						
IP 1.1 : Nombre d'artisans immatriculés	Nombre	-	14 584	19 250	16 805	23119
IP 1.2 : Nombre d'infrastructures réhabilitées et équipées	Nombre	-	0	-	4	3
<b>Objectif Spécifique 2 : promouvoir le secteur de l'artisanat</b>						
IP 2.1 : Nombre d'artisans assistés	Nombre	-	300	220	2000	324
IP 2.2 : taux de participation de la Côte d'Ivoire aux salons promotionnels de l'artisanat	%	-	5.5%	27,77%	27%	27,77%

Source : MCI/DAFP/DPSP

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

L'analyse détaillée des indicateurs de performance du programme Artisanat donne les résultats suivants :

#### a- Objectif spécifique 1 : Moderniser le Secteur de l'Artisanat

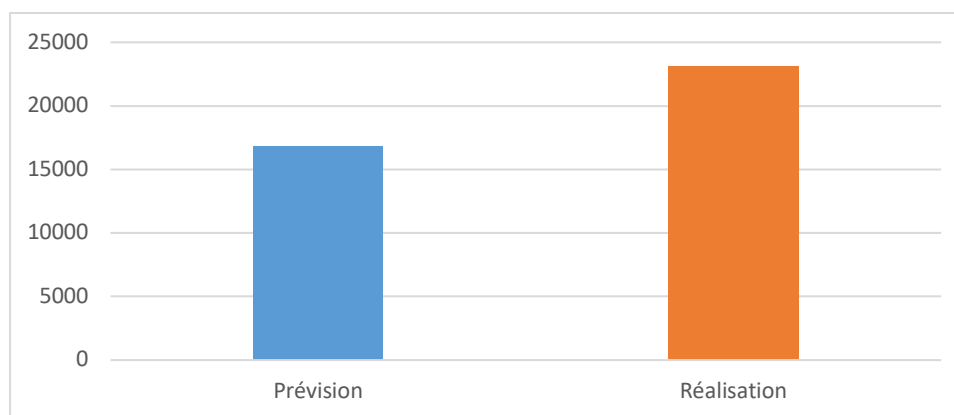
##### ❖ Indicateur 1.1 : Nombre d'artisans immatriculés

###### ✓ Documentation de l'indicateur :

- **Définition de l'indicateur** : Moderniser le secteur de l'artisanat requiert la réalisation de campagnes de sensibilisation en vue de référencer et immatriculer les entreprises artisanales. Cette activité est essentiellement dévolue à la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire et pour une partie à l'Agence CI PME, à travers le projet PASE;
- **Source de données** : Rapport d'activités de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI)/ ACIPME
- **Mode de calcul** : dénombrement ;
- **Valeurs cibles** : 16 805 en 2022

- ✓ **Commentaire** : Parti de 16 805 artisans immatriculés en 2021, un bond a été fait avec l'immatriculation en 2022 de 23 119 artisans. Cette performance est due à la synergie des actions entre la CNMCI et l'ACIPME.

**Graphique 185 – Evolution du nombre d'artisans immatriculés**



Source : MCI/DAFP/DPSP

##### ❖ Indicateur 1.2 : Nombre d'infrastructures réhabilitées et équipées

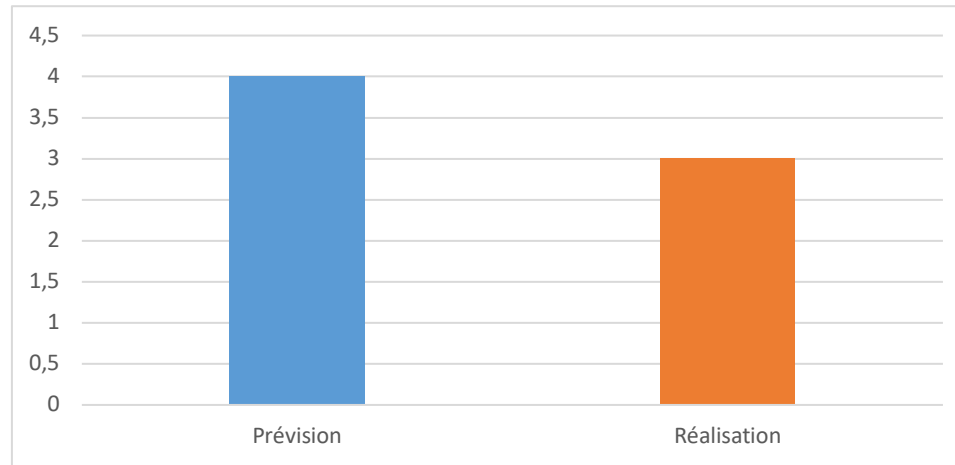
###### ✓ Documentation de l'indicateur :

- **Définition de l'indicateur** : il s'agit de connaître le nombre des infrastructures réhabilitées et équipées dans le cadre de la construction et de l'équipement des Centres d'Apprentissage.
- **Source de données** : Rapport d'activités de la Direction de l'Aménagement, et de l'Exploitation des sites artisanaux (DAESA)
- **Mode de calcul** : dénombrement ;
- **Valeurs cibles** : 4 en 2022



- ✓ **Commentaire** : Sur quatre (04) sites programmés, trois (03) ont été réhabilités et équipés, soit un taux de réalisation de 75%. Cette activité n'a pas atteint sa cible car quelques difficultés relatives aux opérations de passation de marché ont occasionné la perte d'une partie des crédits alloués à cette activité. Une anticipation des procédures de passation est donc nécessaire pour la gestion future.

**Graphique 186 – Evolution du nombre d'infrastructures réhabilitées et équipées**



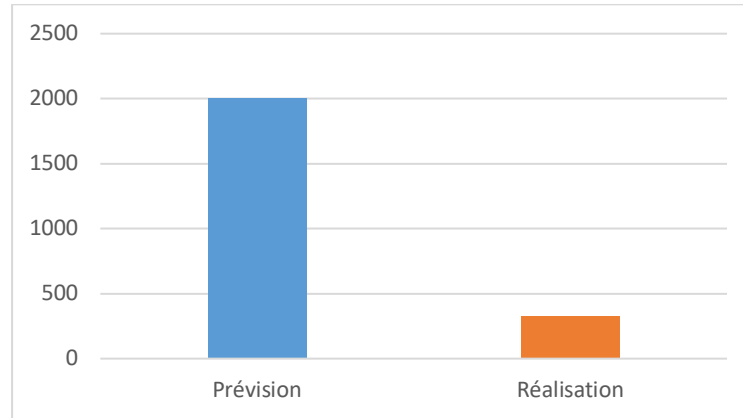
Source : MCI/DAFP/DPSP

**b- Objectif spécifique 2 : Promouvoir le Secteur de l'Artisanat**

❖ **Indicateur 2.1 : Nombre d'artisans assistés.**

- ✓ **Documentation de l'indicateur** :
  - **Définition de l'Indicateur** : Il s'agit de définir l'effectif des artisans techniquement et financièrement encadrés et soutenus dans leur activité notamment par les services dédiés du ministère.
  - **Source de données** : rapport d'activités de la Direction de l'Encadrement, de l'Apprentissage et de la Formation Continue(DEAFC)/ Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire(CNMCI)/Direction du Financement des Activités et des Entreprises Artisanales (DFAEA).
  - **Mode de calcul** : Dénombrement
  - **Valeurs cibles** : 2 000 en 2022
- ✓ **Commentaire** : 2000 artisans ont été programmés en 2022 à l'effet d'être assistés. La cible n'a pas été atteinte du fait des implications directes ou indirectes du remaniement ministériel du 20 avril 2022. D'autre part, les instances dirigeantes de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) dont la mandature était arrivée à échéance depuis l'année 2017, ont eu du mal à obtenir une légitimité vis-à-vis des artisans à assister. Ceux-ci manifestant un désintérêt à toutes activités proposées par ces instances. Il est donc souhaitable pour les services du Ministère de jouer les intermédiaires afin de régler les divergents au sien de CNMCI.

**Graphique 187** - Evolution du nombre d'artisans assistés



Source : MCI/DAFP/DPSP

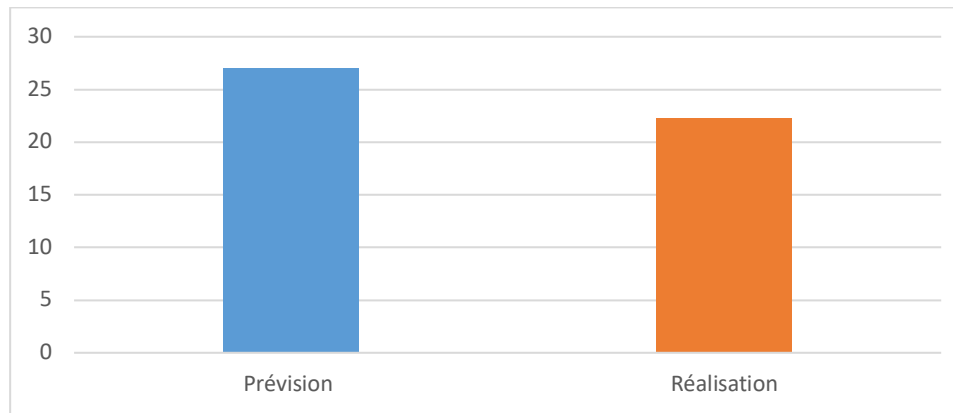
❖ **Indicateur 2.2 : Taux de participation de la Côte d'Ivoire aux salons promotionnels de l'artisanat**

✓ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'Indicateur :** cent soixante-seize (176) manifestations promotionnelles recensées (dont 140 inscrites dans le calendrier des foires et salons et 36 non inscrites), 82 ont été réalisées soit 47% de réalisation
- **Source de données :** Rapport d'activités de la Direction de la Promotion de l'Artisanat et de la Commercialisation des Produits Artisanaux (DPACPA) / Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire(CNMCI)/ Service des Manifestations Promotionnelles.
- **Mode de calcul :** Pourcentage (Nombre de participations effectives / Nombre de salons programmés) x 100)
- Source : Rapport d'activités DPACPA/CNMCI
- **Valeurs Cibles :** 27% en 2022

- ✓ **Commentaire :** Cette activité a atteint sa cible, car plusieurs manifestations promotionnelles artisanales organisées, ont vu la participation de la Côte d'Ivoire. Il s'agit notamment les salons internationaux du Maroc, Togo, Burkina Faso, Niger et du Sénégal.

**Graphique 188 – Evolution du taux de participation de la Côte d’Ivoire aux salons promotionnels de l’artisanat**



Source : MCI/DAFP/DPSP

#### **IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME ARTISANAT**

##### **IV.1. Leçons apprises**

Malgré la promotion du secteur de l’artisanat et l’accompagnement des artisans en 2022, certaines difficultés au Programme Artisanat ont été constatés :

➤ **En rapport avec la réalisation des activités**

Les activités du programme Artisanat se sont réalisées dans un contexte de remaniement ministériel et d’attente d’un nouveau cadre organique.

➤ **En rapport avec les crédits budgétaires**

Avec la survenue du remaniement ministériel, des modifications budgétaires ont été réalisées mais sur plusieurs mois ce qui a dérangé le fonctionnement des services.

➤ **En rapport avec les mouvements d’effectifs**

Le personnel est insuffisant, purement administratif, peu équipé et démotivé.

##### **IV.2. Recommandations**

Face à ces difficultés, il est nécessaire pour les acteurs internes de :

➤ **En rapport avec la réalisation des activités**

Cette situation a permis de comprendre qu’à l’avenir, la tenue des activités devrait se défaire des considérations institutionnelles à travers des passerelles pour ne pas faire perdre de vue les objectifs ainsi que les cibles à atteindre. En dépit des difficultés, des raisons de satisfaction sont à relever. Il s’agit de la réalisation à 75% de la cible au niveau des sites à réhabiliter et de la hausse de + 6314 d’artisans immatriculés comparativement aux objectifs des artisans à immatriculer.

➤ **En rapport avec les crédits budgétaires**

Traiter avec diligence les modifications opportunes et permettre aux gestionnaires de crédits d'accéder le plus tôt possible aux notifications afin de procéder aux engagements e

➤ **En rapport avec les mouvements d'effectifs**

Le personnel est insuffisant, purement administratif, peu équipé et démotivé.

Accroître le personnel en sélectionnant les agents spécialisés et en veillant à leur équipement en matériel de bureau. Une prime de motivation est très souhaitable par les agents pour booster le travail.

## **CONCLUSION**

La gestion budgétaire 2022 au titre de l'Artisanat s'est faite dans le contexte du remaniement ministériel du 20 avril 2022. Suite à cette nouvelle donne, la plupart des acteurs du programme se sont accrochés à l'attente du nouveau cadre organique. Cette situation n'est pas restée sans conséquence sur les activités du programme.

Contrairement au premier semestre, le second semestre a vu les engagements effectués quasiment en fin de gestion budgétaire, ce qui a permis d'atteindre un taux d'exécution budgétaire de 99,99% mais le ~~et~~ taux d'atteinte des indicateurs de 1 sur 4 n'a pas suivi la performance budgétaire en raison du ralentissement général des activités, des modifications budgétaires et de l'atteinte de la mise en place de nouvelles structures, soit un taux de 25%.

## **PARTIE VII : LE PROGRAMME TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL**

### **INTRODUCTION**

Le programme « Transformation du secteur informel » est né à la faveur de l'élaboration du budget programme 2022-2024. Il a été dirigé par Madame OKOUBO Marie-Thérèse épouse OKOU, Directeur de Cabinet du Ministre de la Promotion des PME, de l'Artisanat et la Transformation du Secteur Informel. Suite au remaniement ministériel intervenu le 20 avril 2022 qui a donné lieu au Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME d'hériter de l'ex-Ministère du Commerce et de l'Industrie, de l'ex-Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel et de l'ex-Ministère de la Promotion de l'Investissement Privé, Monsieur Jacques Loesse ESSO, Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, nommé le 19 juin 2019 par décret portant nomination des Directeurs de Cabinets des Ministères et Secrétariats d'Etat à l'honneur de conduire ce programme.

Les principales missions du programme de la Transformation du Secteur Informel sont les suivantes :

- mettre en œuvre les axes de la Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'économie formelle ;
- promouvoir la transition graduelle de l'économie informelle vers l'économie formelle par la mise en œuvre des politiques et programmes d'appui, en liaison avec les Partenaires Techniques et Financiers ;
- mettre en œuvre les mesures visant à faciliter l'enregistrement des acteurs du secteur informel ;
- promouvoir les branches professionnelles et les secteurs porteurs ;
- instaurer une culture de la conformité à travers des campagnes nationales et locales ;
- mettre en œuvre le statut de l'entrepreneur.

Le remaniement ministériel du 20 avril 2022 et les difficultés techniques rencontrées dans le cadre des opérations de rattachements des différentes activités au nouveau ministère dans les applicatifs SIGOBE et SIGOMAP à la nouvelle section 347, ont entravé la mise en œuvre des activités du programme.

On note que ce RAP s'articulera autour de quatre (4) parties, à savoir : (i) la présentation de la stratégie du programme, (ii) les réalisations du programme en 2022, (iii) les performances et (iv) les perspectives du programme.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL

### I.1. Les objectifs du programme

Le Programme « Transformation du Secteur Informel » a pour objectif global de « contribuer à la création de richesses par la formalisation du secteur informel » et pour résultat stratégique « La formalisation du secteur informel contribue à la création de richesses ».

### I.2. Le financement du programme

Le programme Transformation du Secteur Informel a bénéficié au titre du budget 2022 d'une enveloppe budgétaire de 107 699 492 CFA reparti sur une seule nature de dépense à savoir :

- Bien et services : 107 699 492 CFA soit 100%.

Ce budget a été exécuté globalement à 100% pour un taux attendu de 100 %.

Le programme « Transformation du secteur informel » est né à la faveur de l'élaboration du budget programme 2022-2024, il n'a donc pas bénéficié de dotation en 2021.

## II. REALISATION DU PROGRAMME TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

L'exécution budgétaire s'est réalisée conformément aux prévisions selon les natures de dépenses avec un taux de réalisation de 100%. S'agissant de l'évolution du budget de ce programme, le crédit alloué en début d'exercice (budget initial) était de 100 000 000 FCFA, le crédit modificatif en cours d'exercice (Collectif) est passé à 110 500 000 FCFA et le budget actualisé a été revu à 107 699 492 FCFA. Ce budget expérimental en raison de la nouveauté du programme ne peut couvrir l'immensité des attentes de ce secteur peu structuré. Un budget plus réaliste est donc attendu pour l'exercice prochain.

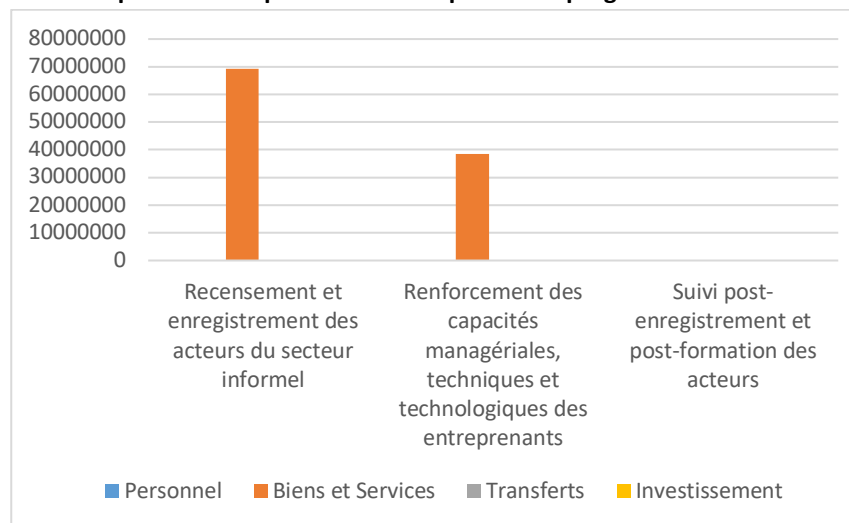
#### I.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme de 2021 à 2022**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Recensement et enregistrement des acteurs du secteur informel	-	-	-	69 199 492	-	-	-	-	-	69 199 492
Renforcement des capacités managériales, techniques et technologiques des entrepreneurs	-	-	-	38 500 000	-	-	-	-	-	38 500 000
Suivi post-enregistrement et post-formation des acteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : MCI / DAFP/ DPSP

**Graphique 189 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme transformation du secteur informel pour l'année 2022**



Le programme dispose de 3 actions dont 2 actions ont bénéficié de dotations en 2022, même si cela est relativement faible. Aussi, il ne dispose pas de structure sous tutelle afin de bénéficier de transfert. En outre, ce programme ne dispose pas de dotation programmée pour les investissements en 2022.

### I.1.2. Suivi des investissements

Ce programme ne dispose pas de projet d'investissement.

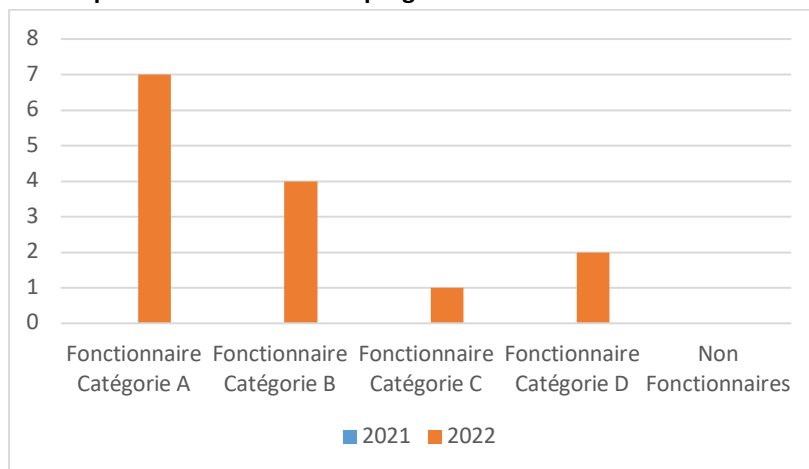
## I.2. Evolution des effectifs

**Tableau 6 - Exécution des prévisions d'effectifs du programme Transformation du secteur informel**

	2021 (Effectif)	2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2022)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	Total fin d'année 2022
Fonctionnaire Catégorie A	0	0	0	7	0	7
Fonctionnaire Catégorie B	0	0	0	4	0	4
Fonctionnaire Catégorie C	0	0	0	1	0	1
Fonctionnaire Catégorie D	0	0	0	2	0	2
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	0	0	0	14	0	14

Source : DRH MCIPPME

### Graphique 190 - Exécution des prévisions d'effectifs du programme Transformation du secteur informel de 2021 à 2022



Source : DRH MCIPPME

Le personnel du programme est resté inchangé avec 14 agents au 31 décembre 2022. On note cependant une incohérence entre les fonctions purement administratives pour la plupart des agents et le type d'agents recherché. En effet, ce secteur a besoin des agents spécialisés dans les domaines de l'artisanat, des PME/PMI et de l'entrepreneuriat. En outre, des profils tels les sociologues, les géographes et les psychologues sont recherchés. Ce déficit d'agents techniques a négativement influencé la performance du programme.

### I.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs spécifiques assignés au programme, plusieurs activités ont été réalisées au titre de l'année 2022 qui ont donné des résultats satisfaisants. Ainsi, on a :

- **Au titre recensement et enregistrement des acteurs du secteur informel**, quelques activités ont été réalisées à savoir :
  - Des campagnes de sensibilisation sous forme d'ateliers ont été organisées dans le Kabadougou du 06 au 13 mai 2022 ainsi que dans les régions de Daloa, Korhogo et Yamoussoukro, du 08 au 22 août 2022 ;
  - Une campagne de recensement des entreprises artisanales (phase pilote) dans la région du Gontougo a eu lieu du 07 au 09 juin 2022 marquée par la confection de supports de communication et la distribution de gadgets de sensibilisation.

On note qu'en somme plus 2500 acteurs du secteur informel rencontrés

- A cet égard, une étude de faisabilité du mécanisme d'enrôlement des acteurs du secteur informel est disponible ;
- Dans le cadre du projet PASE conduit par l'ACIPME, 1000 entrepreneurs ont été formés et suivis.

- **Au titre du renforcement des capacités managériales, techniques et technologiques des entrepreneurs, on note la réalisation des activités suivantes :**
  - Un atelier d'élaboration des référentiels de formation et des outils didactiques nécessaires à la formalisation des entrepreneurs a été organisé au deuxième semestre de l'année 2022. A cet effet, l'élaboration d'un référentiel de formation et les outils didactiques nécessaires à la formation des entrepreneurs est effective ainsi que l'organisation des programmes de formation pour le développement des capacités managériales des entrepreneurs est réalisée ;
  - Une campagne de sensibilisation sous forme de formation a également été organisée dans le même temps dans la région dans les villes d'Abidjan, Daloa du 08 au 22 août 2022 à l'endroit des entrepreneurs de la région.

En dépit donc de ces réalisations, l'activité n'a pu se déployer et s'exercer véritablement en raison de la faiblesse des dotations. Celle-ci a été aggravée par le ralentissement de ses activités après la fusion du ministère. Ainsi, le programme n'a eu que quatre (04) mois d'existence. Le maintien de ce secteur par les nouvelles autorités est dès lors vital.

## II. PERFORMANCE DU PROGRAMME TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL

### II.1. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau ci-après présente l'évolution des indicateurs de performance du programme Transformation du secteur informel

**Tableau 7- Evolution des indicateurs du programme Transformation du secteur informel**

Indicateurs de performance	Réalisation			2022		Commentaires
	2019	2020	2021	Prévision	Réalisation	
<b>Objectif spécifique 1 : Formaliser le secteur informel</b>						
Nombre d'acteurs du secteur informel enregistrés		18 538	25 759	50 000	23 236	Cible non atteinte
Nombre d'attestations d'entreprenants délivrées		1000	18 997	50 000	18 909	Cible non atteinte
<b>Objectif spécifique 2 : Encadrer les acteurs de l'économie informelle</b>						
Nombre d'acteurs formés		-	-	2000	1000	Cible non atteinte
IP.2. Taux d'acteurs suivis	%	-	-	50	100	Cible atteinte

Source : MCI / DTSI/ DPSP

On note que le programme « Transformation du secteur informel » est né à la faveur de l'élaboration du budget programme 2022-2024. La direction en charge de la transformation du secteur informel a été créée en 2022 d'où l'absence de données de l'année 2020 et 2021 des indicateurs de l'objectif spécifique « **Encadrer les acteurs de l'économie informelle** ». En ce qui concerne l'objectif spécifique « **Formaliser le secteur informel** » les données des indicateurs de l'année 2020 et 2021 sont issues des situations de référence de 2020 et 2021 des DPPD-PAP 2022-2024 et DPPD-PAP 2023-2025. On remarque une baisse de 10,85% du nombre d'acteurs du secteur informel enregistrés en 2022 par rapport à 2021 et une baisse de 0,46% pour le nombre d'attestations d'entreprenants délivrées.

### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

L'analyse détaillée des indicateurs de performance du programme Transformation du secteur informel produit les résultats suivants :

#### a- Objectif spécifique : Formaliser le secteur informel.

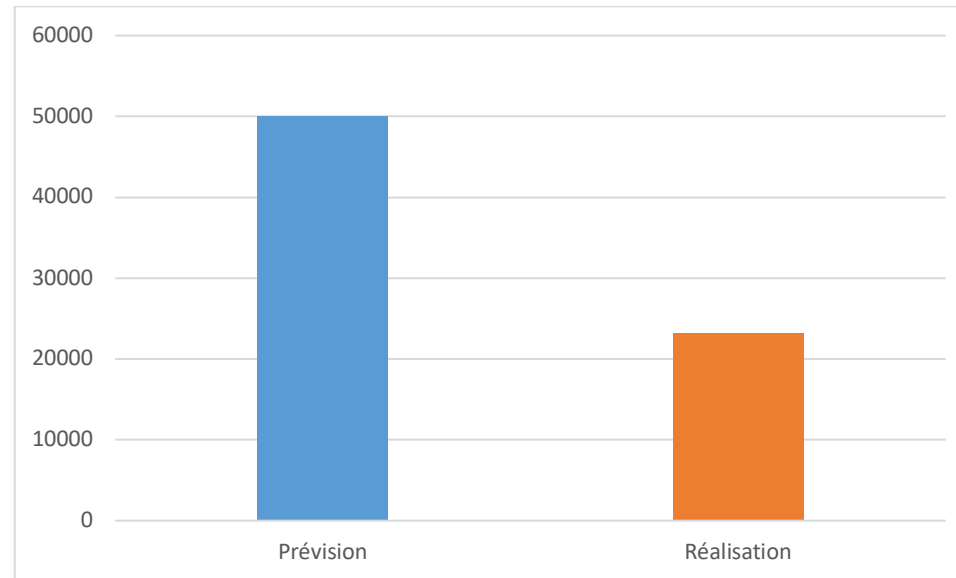
##### ❖ Indicateur : Nombre d'acteurs du secteur informel enregistrés

###### ○ Documentation de l'indicateur :

- **Définition de l'indicateur** : il s'agit d'indiquer le nombre d'acteurs du secteur informel enrôlés par les services opérationnels du ministère.
- **Source de données** : Rapport d'activités Direction de la Transformation du Secteur Informel (DTSI)/ Agence Cote d'Ivoire PME (ACI-PME)
- **Mode de calcul** : dénombrement
- **Valeurs cibles** : 50 000 en 2022.
- **Commentaire** : l'arrêt des activités des structures opérationnelles telles que la DTSI et l'ACIPME n'a pas permis d'atteindre les cibles. L'ACIPME a été dissoute le 13 avril 2022, sa liquidation a débuté le 31 juillet 2022 et les activités de la DTSI ont été ralenties à la suite du remaniement Ministériel du 20 avril 2022. Afin d'améliorer cette performance, il est souhaitable de rendre opérationnel la nouvelle structure dénommée Côte d'Ivoire PME (CIPME).

#### **Graphique 191 – Evolution du nombre d'acteurs du secteur informel enregistrés**





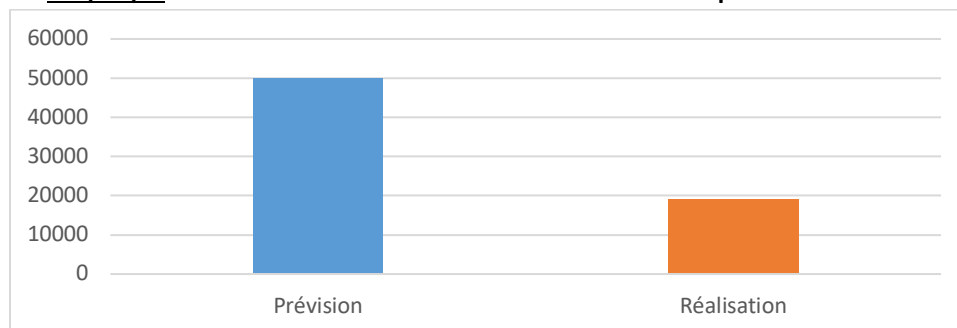
Source : MCI / DTSI / DPSP

❖ **Indicateur : Nombre d'attestations d'entrepreneurs délivrées**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur** : il s'agit d'indiquer le nombre d'attestations attribuées par les services dédiés du ministère aux entrepreneurs relativement au statut de l'entrepreneur.
- **Source de données** : Rapport d'activités Direction de la Transformation du Secteur Informel (DTSI) / Agence Côte d'Ivoire PME (ACI-PME)
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeurs cibles** : 50 000 en 2022.
- **Commentaire** : Cible non atteinte car la réalisation de cette activité s'est heurtée à une grande réticence des entrepreneurs à adhérer au processus de délivrance des attestations. Ceux-ci craignant des dépenses additionnelles liées à leurs formalisations. Afin d'améliorer cette performance, il est souhaitable de rendre opérationnel la nouvelle structure dénommée Côte d'Ivoire PME qui sera chargée de mieux expliquer l'avantage de bénéficier du statut de l'entrepreneur.

**Graphique 192 – Evolution du nombre d’attestations d’entrepreneurs délivrées**



Source : MCI / DTSI / DPSP

**b- Objectif spécifique 2 : Encadrer les acteurs de l'économie informelle**

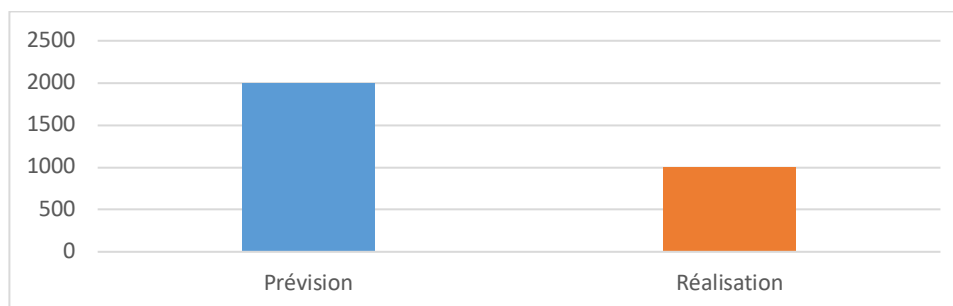
❖ **Indicateur : Nombre d'acteurs formés**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur** : il s'agit d'indiquer le nombre d'entrepreneurs ayant reçu une formation des structures du ministère, ou de ses partenaires.
- **Source de données** : Rapport d'activités Direction de la Transformation du Secteur Informel (DTSI) / Agence Côte d'Ivoire PME (ACI-PME)
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeurs cibles** : 2 000 en 2022.

- **Commentaire** : En appui avec la coopération Allemande (GIZ), dans le cadre du programme d'appui à la structuration des entrepreneurs (PASE), 1000 entrepreneurs ont été formés sur 2000 prévus. La non atteinte de cet indicateur est due à la réforme de l'ACIPME qui a perturbé les activités programmées en 2022. Afin d'améliorer cette performance, il est souhaitable de rendre opérationnel la nouvelle structure dénommée Côte d'Ivoire PME.

**Graphique 193– Evolution du nombre d'acteurs formés**



Source : MCI / DTSI / DPSP

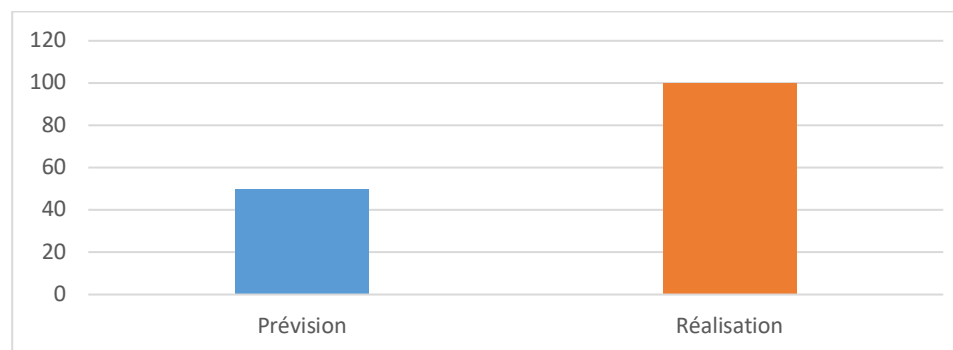
❖ **Indicateur : Taux d'acteurs suivis**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit de vérifier la proportion d'entrepreneurs dans l'encadrement est continu même après la formation
- **Source de données** : Rapport d'activités Direction de la Transformation du Secteur Informel (DTSI) / Agence Côte d'Ivoire PME (ACI-PME)
- **Mode de calcul** : Pourcentage (Nombre d'acteurs suivis x 100 / Nombre d'acteurs enregistrés ou formés)
- **Source** : Rapport DTSI / ACIPME
- **Valeurs cibles** : 50% en 2022.

- **Commentaire** : Dans le cadre du programme PASE, tous les entrepreneurs accompagnés et formés ont été suivis.

**Graphique 194 - Evolution du taux d'acteurs suivis**



Source : MCI / DTSI / DPSP

### III. PERSPECTIVES DU PROGRAMME TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL

#### III.1. Leçons apprises

En 2022, malgré la performance au niveau du nombre d'acteurs suivis, le programme « **Transformation du secteur informel** » a connu certaines difficultés notamment :

- **Difficultés liées à la réforme de l'ACIPME**

La réforme de l'ACIPME a perturbé les activités de l'année 2022. En effet, l'Agence a été dissoute le 13 avril 2022, la liquidation a débuté le 31 juillet 2022 et la nouvelle structure Côte d'Ivoire PME a débuté le 1er novembre 2022 ; il y'a donc eu une cessation d'activité pendant 4 mois qui n'a pas permis la réalisation de la cible. Cette réforme a donné Côte d'Ivoire PME (CI-PME).

- **Difficultés liées aux matériels**

Au niveau matériel, l'unité administrative en charge de la Transformation du Secteur Informel, ne dispose que d'un seul moyen de mobilité, véritable handicap au regard de ses missions. Par ailleurs, la direction a fonctionné quasiment toute l'année sans matériel. Elle a pu acquérir qu'un (01) seul ordinateur, une (01) imprimante, quatre (04) bureaux meubles et cinq (05) fauteuils agents en novembre 2022.

- **Difficultés liées aux crédits budgétaires**

Les crédits budgétaires ont été effectivement engagés, toutefois, la situation de liquidation de l'Agence a rendu l'exécution physique extrêmement difficile.

### - Difficultés liées aux mouvements des effectifs

Le personnel de l'ACIPME, chargé de l'opérationnalisation des activités de la direction, est resté sans repère face à la liquidation de la structure et a ainsi observé le service minimum. Le personnel actuel de la DTSI est insuffisant au regard de l'ampleur du travail et de la spécificité des travaux à exécuter.

## III.2. Recommandations

Le secteur informel occupe une place importante dans l'économie en Côte d'Ivoire comme dans la plupart des pays en voie de développement.

L'ensemble de ces petites unités de production fonctionnent comme des entreprises, mais ne possèdent pas de numéro d'enregistrement fiscal et ne tiennent pas de comptabilité écrite. La plupart d'entre elles n'ont pas d'existence légale.

Les conséquences de l'économie informelle sur nos économies locales sont visibles. L'informel donne lieu à une évasion fiscale généralisée, le mépris des lois, et tout cela s'oppose à la légitimité de l'Etat et la morale de l'administration.

A tout ceci, s'ajoute le non rapatriement des devises, la difficulté d'accès au système bancaire, la rétention de stock, la fixation de prix fantaisistes. Choses qui peuvent entraîner un profond dysfonctionnement, voire un déséquilibre de l'économie nationale.

En clair, le secteur informel participe à fausser les politiques de planification et à priver l'Etat de revenus qui s'avèrent importants pour faire face à ses multiples engagements.

Il revient donc au Gouvernement ivoirien d'organiser ce secteur vu son importance dans le tissu économique du pays d'abord à travers la mise en œuvre de mécanismes d'identification et d'encadrement des acteurs, ensuite par l'instauration de politiques de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat et bien attendu soutenu par un financement conséquent. Ceux-ci contribueront à la relance économique du pays. Il faudra également :

- opérationnaliser CI-PME ;
- octroyer des véhicules de type 4 x 4 pour les missions ;
- octroyer du matériel informatique et bureautique ;
- doter le programme en personnel A4, A3 et B3 ayant fait des études universitaires (Economie, Droit, Histoire-Géographie, Sociologie...).
- doter les Directions et services du programme de bureaux.

## CONCLUSION

Le programme Transformation du Secteur Informel a été mis en place en janvier 2022 en vue d'absorber les acteurs du secteur et les formaliser.

Ce programme n'a pu véritablement se déployer lorsqu'est intervenu le remaniement ministériel du 20 avril 2022. Il a bénéficié d'un budget de 107 699 492 CFA et exécuté à 100%.

L'Agence Côte d'Ivoire PME faisant parti des acteurs majeurs de mise en œuvre du programme, elle a été dissoute en cours de gestion, ce qui a entravé la performance du programme.

La prise en compte des attentes du programme serait bénéfique au PIB de la Côte d'Ivoire surtout que cette économie engrange assez de ressources non encore maîtrisées.

## PARTIE VIII : LE PROGRAMME PROMOTION DES PME

### INTRODUCTION

Le programme « Promotion des PME », en début d'année 2022, était sous la supervision de Monsieur **ANGOA N'Guessan Berthin**, Directeur de l'Assistance et de la Promotion des PME nommé par Décret n°2016-1069 du 30 novembre 2016 portant nomination de Directeurs Centraux au Ministère de l'entrepreneuriat national, de l'artisanat et de la promotion des PME. A la suite du remaniement ministériel du 20 avril 2022, le programme a été confié à Monsieur **Jacques Loesse ESSO**, Directeur de Cabinet du Ministère du Commerce et de l'Industrie, nommé le 19 juin 2019 par décret portant nomination des Directeurs de Cabinets des Ministères et Secrétariats d'Etat, et ce en raison de la fusion du Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie et celui de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé.

Ainsi, conformément Décret n°2022-601 du 03 Août 2022 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, la mission du Responsable du programme promotion des PME est de (i) proposer et de mettre en œuvre les politiques et mesures pour assurer une meilleure expansion du secteur des PME et des entreprises de taille intermédiaires (ETI); (ii)

mettre en œuvre le suivi des politiques visant l'amélioration et la compétitivité des PME & ETI; (iii) définir le cadre institutionnel et réglementaire pour soutenir la transformation du secteur informel et des stratégies de développement; (iv) contribuer à la mise en place d'organisme de promotion du secteur des PME; (v) mettre en place un mécanisme d'identification des PME; (vi) promouvoir et développer l'esprit d'entreprise et la culture de l'entrepreneuriat; (vii) contribuer à la définition d'un cadre incitatif pour le développement des start-up et (viii) mettre en œuvre le programme national de création d'incubateurs d'entreprises.

Il faut noter que ce programme a été exécuté dans un contexte national marqué par plusieurs inflations se traduisant par une augmentation généralisée des prix des biens et services, une hausse d'intérêt des capitaux (prêts), la perturbation des circuits avec une pression accrue des délais et une augmentation des prix des intrants. Ces conséquences sont des résultantes de la guerre en Russo-Ukrainienne qui a fortement perturbé les activités des PME renforçant les impératifs et autres défis de financement ces dernières années.

Le présent document s'articulera autour de quatre (4) parties, à savoir : (i) la présentation de la stratégie du programme, (ii) les réalisations du programme en 2022, (iii) les performances et (iv) les perspectives du programme.

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME PROMOTION DES PME**

### **I.1. Les objectifs du programme**

Conformément aux DPPD-PAP 2022-2024, le programme Promotion des PME permettra à moyen terme d'atteindre l'objectif global « développer les PME et accroître la migration des acteurs de l'informel vers l'économie formelle » et le résultat stratégique « Les PME sont développés et la migration des acteurs de l'informel vers l'économie formelle est accrue ».

### **I.2. Le financement du programme**

Le programme « Promotion des PME » a bénéficié au titre du budget 2022 d'une enveloppe budgétaire de 2 013 985 959 F CFA reparti en quatre (04) natures de dépenses à savoir :

- Personnel : 0 F CFA soit 0%
- Bien et services : 134 994 499 F CFA soit 6,70%%
- Transfert : 1 489 000 000 CFA soit 73,93%
- Investissement : 389 991 460 F CFA soit 19,36%

Ce budget a été exécuté globalement à 99,99% pour un taux attendu de 100 %.

## **II. REALISATIONS DU PROGRAMME PROMOTION DES PME AU COURS DE L'EXERCICE 2022**

### **II.1. Exécution du budget**

Conformément à la loi des finances, le crédit budgétaire de ce programme était de 1 663 000 000 FCFA. A la faveur du collectif budgétaire, le budget du programme a connu une baisse de 12 000 000 FCFA passant à 1 675 000 000 FCFA soit une variation de 0,71%. Cette variation est observée sur les dépenses de biens et services (12 000 000 FCFA) de l'action 1 « Promotion, assistance et amélioration de la compétitivité des PME ».

Le collectif budgétaire a connu une hausse de 338 985 959 FCFA passant de 1 675 000 000 FCFA à 2 013 985 959 FCFA comme budget actualisé, soit une variation de 16,83%. Cette augmentation est essentiellement sur les dépenses en transfert (+399 000 000 FCFA) soit une variation de 62,89%. Ainsi, les différentes modifications relevées ci-haut, s'expliquent principalement par les changements institutionnels intervenus en 2022 (fusion du ministère), la réallocation des enveloppes, les rallonges budgétaires, la réduction des dotations des dépenses en investissement (-21,39%), les insuffisances liées à la planification des interventions et à la priorisation des investissements publics, etc...

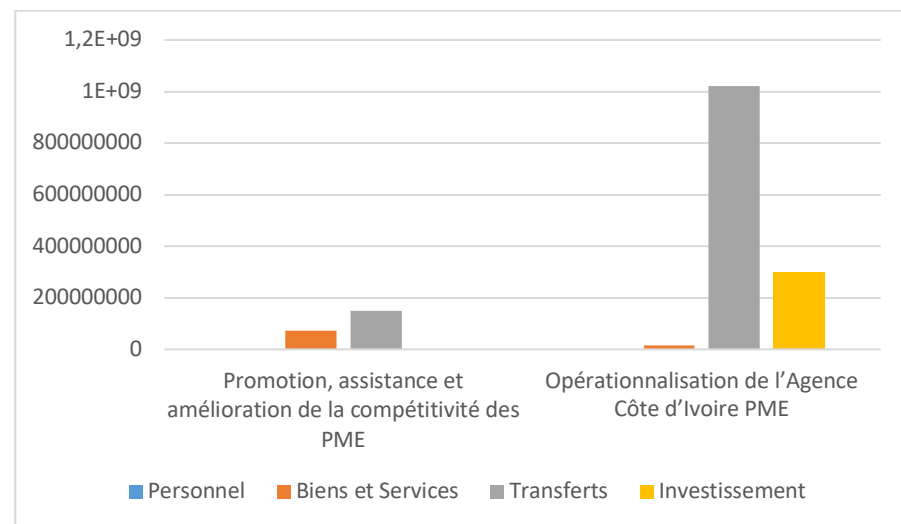
## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4 - Exécution financière par action du programme Promotion PME**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Promotion, assistance et amélioration de la compétitivité des PME	0	0	73 149 995	119 994 499	150 000 000	539 000 000	0	0	223 144 995	658 994 499
Opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire PME	0	0	15 000 000	15 000 000	1 020 999 898	950 000 000	299 914 100	389 971 460	1 335 913 998	1 354 971 460
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88 149 995</b>	<b>134 994 499</b>	<b>1 170 999 898</b>	<b>1 489 000 000</b>	<b>299 914 100</b>	<b>389 991 460</b>	<b>1 559 058 993</b>	<b>2 013 965 959</b>

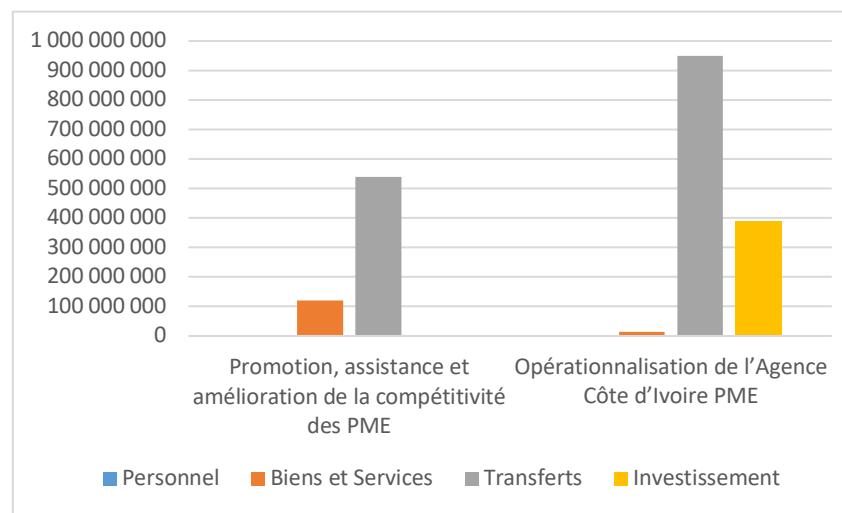
Source : Situations d'exécution du SIGOBE du 07 mars 2023

**Graphique 196 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme Promotion PME pour l'année 2021**



Source : Situations d'exécution du budget 2021 & 2022

**Graphique 195 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme Promotion PME pour l'année 2022**



Le budget actuel du Programme Promotion des PME, qui est de 2 013 985 959 F CFA, a été exécuté à hauteur de 2 013 965 959 F CFA, soit un taux de **99,99%**. Le montant exécuté est constitué :

- de dépenses de biens et services exécutés à 100% ;
- de transfert exécuté à 100 % ;
- d'investissement exécuté à 99,99 %.

La dotation de l'action 1 « Promotion, assistance et amélioration de la compétitivité des PME », qui représente 12,90% de la dotation du programme, a été exécutée à hauteur de 100%. Cette performance s'explique par l'exécution de 100% des dépenses de biens et services, et de transferts.

Concernant les crédits de l'action 2 « Opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire PME », qui représentent 67,27% de la dotation du programme, ils affichent un taux d'exécution de 100%. Ces ressources ont essentiellement servi à assurer les dépenses de biens et services (100%), les dépenses de transfert (100%), et les dépenses d'investissements (99,99%) liés aux projets Création des incubateurs d'entreprises (i), la mise en œuvre du programme Phœnix (ii), et l'appui à l'Agence Côte d'Ivoire PME (iii).

Comparativement à l'année 2021, toutes les dotations financières des actions de ce programme connaissent une progression de leur taux d'absorption de plus de (5%), les faisant passer respectivement de 94,60% à 100% pour l'action 1 soit une hausse de 5,40 points ; et de 94,73% à 100% pour l'action 2 soit une augmentation de 5,27 points. D'un point de vue des natures de dépenses, le taux d'absorption des dépenses de Biens et services est passé de 90,88% à 100% en 2022 ; les transferts de 85,96% à 100% ; et les investissements de 99,97% à 99,99% ou 100%. Ces performances sont imputables à l'intégration de plans d'anticipation de passation des marchés pour les lignes à marchés, le renforcement des capacités des gestionnaires de crédit dans l'exécution de la dépense publique, les rapports d'exécution qui permettent de lever l'ensemble des goulots d'étranglement, etc... Outre cela, on relève une nette augmentation des taux d'absorption des dotations de manière générale passant de 94,66% à 100%. Les performances générales observées d'un point de vue des programmations des dépenses et de leurs réalisations effectives, sont d'autant plus correctes dans la mesure où la réalisation des dépenses connaît un aboutissement satisfaisant. D'un point de vue général, l'ensemble des actions ou activités ont été réalisées en comparaison à celles qui étaient programmées.

## II.1.2. Suivi des investissements

En 2022, la mise en œuvre des projets d'investissements du programme Promotion des PME a connu un aboutissement très satisfaisant avec un taux d'exécution financière s'élevant à 99,99% soit 100%.

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 5 - Exécution des investissements du programme Promotion des PME**

PROJETS	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Mise en œuvre de la Stratégie Phoenix</b>	2015	2021	1 276 200 000	20 000 000	19 999 999	19 999 999
<i>Sur financement intérieur</i>			1 276 200 000	20 000 000	19 999 999	19 999 999
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Création des incubateurs d'entreprises</b>	2016	2020	2 225 000 000	270 000 000	269 991 461	269 971 461
<i>Sur financement intérieur</i>			2 225 000 000	270 000 000	269 991 461	269 971 461
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Projet 3 : Appui à l'Agence Côte d'Ivoire PME</b>	2017	2023	3 900 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			3 900 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Total programme Promotion des PME (Budget de l'Etat)</b>			<b>7 401 200 000</b>	<b>390 000 000</b>	<b>389 991 460</b>	<b>389 971 460</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			7 401 200 000	390 000 000	390 000 000	389 971 460
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source: PIP 2023-25 /RAP PMEATSI 2021/Situation d'exécution au 07 03 2023

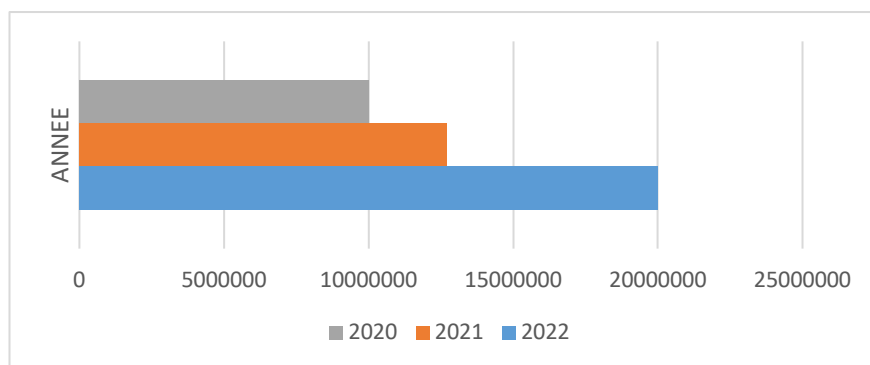
Les détails de l'exécution 2022 de ces projets se résument comme suit :

Pour mener à bien ses missions, le programme Promotion des PME a bénéficié d'un budget d'investissement global voté (entièrement sur financement intérieur) de 389 991 460 FCFA pour un portefeuille projet dont le coût total est évalué à 7 401 200 000 FCFA. Au cours de la gestion, cette dotation n'a pas connu de hausse. L'ensemble du budget de 389 991 460 FCFA a été entièrement exécuté soit un taux d'absorption s'élevant à 100%. Cette performance a été possible grâce aux projets suivants :

- **Projet 1 : Mise en œuvre de la stratégie de développement des PME (Phoenix).**

D'un coût global de 1 276 200 000 FCFA, ce projet a démarré en 2015. Le montant en crédits de paiement (CP) programmé pour 2022 est de 19 999 999 FCFA ; montant entièrement exécuté. Cette dotation est en hausse de 10 000 000 FCFA en comparaison à 2021, soit 100% ; et en amélioration de 57,31% si on la compare à la dotation 2020. Encore, faut-il est remarqué que ce projet qui touche son point en 2022, a permis d'organiser un déjeuner-débat avec les dirigeants des PME et TPE en vue du lancement du programme d'appui technique et managérial fonctionnel pour répondre aux besoins les plus critiques. De façon globale, le taux de réalisation budgétaire de ce projet est de 100%. L'évolution des dotations sur les 3 dernières années se déclinent comme suit :

**Graphique 197 - Comparaison des dotations du projet « Mise en œuvre de la stratégie de développement des PME » de 2020 à 2022**



Source: PIP 2023-25 /RAP PMEATSI 2021/Situation d'exécution au 07 03 2023

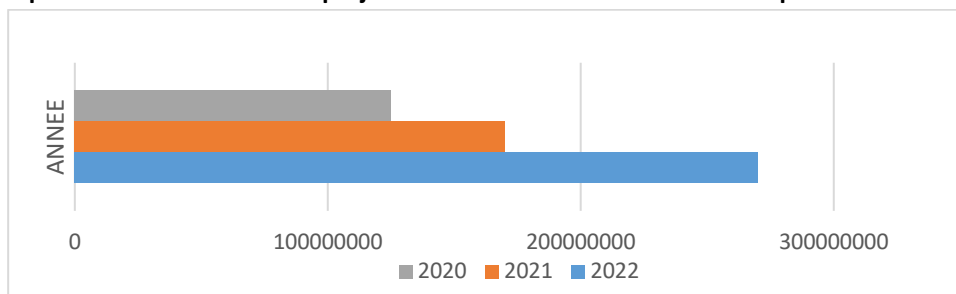
La dotation 2022 qui marque la dernière dotation marquant ainsi l'apurement total des décaissements effectués sur ce projet. Cette dotation a bien entendu été exécutée à 100%, tout comme les dotations 2020 et 2021. A ce jour, 1 276 199 999 FCFA ont été exécuté sur ce projet, ce qui équivaut au coût total initial de notre projet. Enfin, on pourrait rappeler que ce projet n'a pas connu de difficultés majeures dans l'absorption des crédits alloués.

- **Projet 2 : Création des incubateurs d'entreprises**

D'un coût global de 2 225 000 000 FCFA, ce projet a démarré en 2016. Le montant des crédits de paiements (CP) programmé pour 2022 est de 269 991 461 FCFA. Ce montant est en hausse de 115,96% par rapport à la dotation 2020, et en augmentation de 58,81% en comparaison à 2021. Cette dotation, entièrement exécutée (100%) en 2022, a permis d'acquérir un véhicule de marque NISSAN HARDBODY pick-up double cabine BVM tissu diesel, puissance fiscale 12 CV d'un montant de 25 000 000 FCFA et de prendre en charge l'organisation des activités de sensibilisation au profit des populations afin de leur inculquer les notions d'incubateurs d'entreprises dans les régions de San-Pedro (30 000 000 FCFA), Poro (30 000 000 FCFA) et Gbêkê (29 991 470 FCFA). Notons également qu'un montant de 89 980 000 FCFA de la même activité a servi à l'opérationnalisation de l'incubateur de Korhogo et à l'assistance aux porteurs de projets dans le cadre du Programme National de Création d'Incubateurs d'entreprises Edition 2022. Enfin, un montant de 5 000 000 FCFA a permis l'achat de carburant et de lubrifiants et un autre montant de 59 999 991 FCFA pour les communiqués de presse. De façon globale, le taux de réalisation budgétaire est de 100%.



### Graphique 198 - Comparaison des dotations du projet « Création des incubateurs d'entreprises » de 2020 à 2022



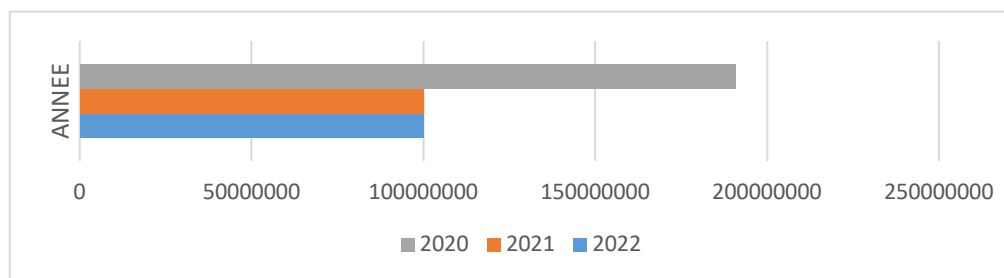
Source: PIP 2023-25 /RAP PMEATSI 2021/Situation d'exécution au 07 03 2023

Avec la prise en compte de la dotation 2022, notre projet se trouve à 681 171 461 FCFA de décaissements soit 30,61% du montant total du projet. Le projet a été exécutée à 99,99% soit 100% en 2022, contre 99,95% en 2021 et 100% en 2020. Ce projet en enclin principalement à la faiblesse des dotations annuelles, mais également pâtit des changements institutionnels qui impactent directement l'équipe de gestion dudit projet.

#### • **Projet 3 : Appui à l'agence CI-PME**

D'un coût global de 3 900 000 000 FCFA, ce projet a démarré en 2017. Ce projet a bénéficié en 2022 d'une dotation de 100 000 000 FCFA soit 6,04% de son coût total ; dotation identique à celle de 2021, mais en baisse de 47,56% en comparaison à 2020. Cette dotation qui a été entièrement exécutée (100%). En réalité, compte tenu, de la réforme consacrant la création de la holding GUDE-PME et ses 02 entités fonctionnelles (la Société Côte d'Ivoire PME et la Société de garantie), le budget de 2022 destiné à l'acquisition et la sécurisation du terrain pour la construction du siège de l'Agence CI PME a été réaffecté à la composante sur le renforcement des capacités des techniques et managériales PME, des ETI et des Starts-up a permis le transfert à l'Agence PME.

### Graphique 199 - Comparaison des dotations du projet « Appui à l'agence CI-PME » de 2020 à 2022



Source: PIP 2023-25 /RAP PMEATSI 2021/Situation d'exécution au 07 03 2023

A ce jour, 1 631 888 317 FCFA ont été décaissés sur le projet, soit un taux d'exécution financière de 41,81%. Le taux d'absorption sur le projet est de 100% en 2022, pareil qu'en 2021, et en augmentation de 30% en comparaison à 2020 (70%). Encore, faut-il indiquer que l'exécution de ce projet à court terme pose la gestion de sa gestion du fait de la création de la société d'état Côte d'Ivoire PME qui est désormais logé au sein du GUDE-PME. La question qui se pose donc, est savoir quelle est l'opportunité d'acquérir et de construire un siège en l'état actuel des choses. D'où, le fait de l'initiation présente de réflexions conduites par la Direction générale des PME et de l'Artisanat (DGPMEA) avec la Direction générale de GUDE-PME à l'effet de redimensionner le projet, et de dégager de nouvelles orientations.

## II.2. Évolution des effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme se présente comme suit :

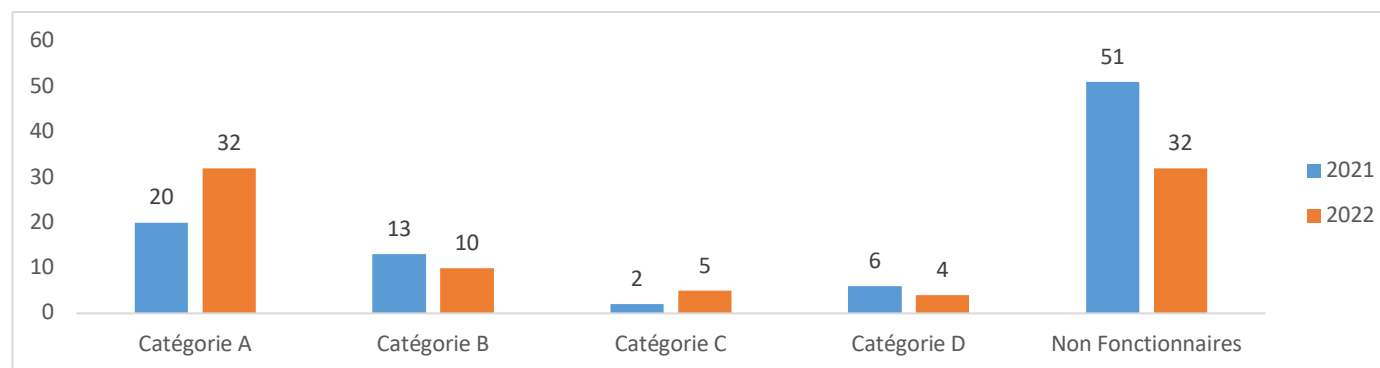
**Tableau 6 - Exécution des prévisions d'effectifs du programme Promotion des PME**

	2021 (Effectif)	2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2022)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	Total fin d'année 2022
Fonctionnaire Catégorie A	20	0	0	10	0	30
Fonctionnaire Catégorie B	13	0	0	0	3	10
Fonctionnaire Catégorie C	2	0	0	3	0	5
Fonctionnaire Catégorie D	6	0	0	0	2	4
Non Fonctionnaires	51	0	0	0	19	32
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>81</b>

Source : DRH

Le programme dispose à la date du 31 décembre 2022, d'un effectif de 81 agents dont 49 fonctionnaires (60,49%) et 32 non fonctionnaires (39,51%). Sur un effectif de 92 agents au 31 décembre 2021, on note 13 nouveaux agents en 2022 et 24 sorties, ce qui donne une présence effective de 81 agents au 31 décembre 2022. Aussi, le programme compte 30 agents de catégorie A, soit un taux de 37.04%, 10 agents de catégorie B, soit un taux de 12.34% ,5 agents de catégorie C, soit un taux de 6.17%, 4 agents de catégorie D, soit un taux de 4.94% et 32 agents non fonctionnaires, soit un taux de 39.51%. Il est important de noter que les non fonctionnaires sont pour la plus part des spécialistes dans leur domaine et les fonctionnaires de catégorie A sont des décideurs. Ces deux catégories qui représentent 76,55% composent la majorité de l'effectif du programme. Ce sont ces hauts cadres, qui ont permis de mieux gérer le programme.

**Graphique 200 - Evolution des effectifs du Programme de 2021 à 2022**



Source : DRH

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les actions de ce programme sont « Promotion, assistance et amélioration de la compétitivité des PME » (action 1) et « Opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire » (action 2). Encore, ces 02 actions s'appuient sur des activités tangibles. De fait, nos 02 actions sont les suivantes : (i) Mettre en place un mécanisme d'accompagnement des entreprises nouvellement créées ; (ii) Délivrer des attestations d'identification aux PME ; (iii) Délivrer des agréments aux structures d'accompagnement ; (iv) Organiser la Journée Mondiale des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) ; (v) le Programme d'accélération de croissance des petites et moyennes entreprises (PAC-PME) ; (vi) la Mise en œuvre de la Stratégie de développement des PME (Phoenix) ; et (vii) la Mise en œuvre du Programme National de Création d'incubateurs d'Entreprises (PNCIE).

Ainsi, Au titre de **la Promotion, de l'assistance et de l'amélioration de la compétitivité des PME**, on a pu (1) délivrer des attestations d'identification aux PME. La délivrance des attestations d'identification aux PME est devenue obligatoire en vue de l'obtention de certains avantages et opportunités. La plateforme d'identification a été finalement conçue. A ce jour, ce sont 599 attestations d'identification qui ont été délivrées dont 127 au titre de l'année 2022 sur une prévision de 1000. (2) Délivrer des agréments aux structures d'accompagnement. La délivrance des attestations d'identification aux PME est devenue obligatoire en vue de l'obtention de certains avantages et opportunités. 14 agréments délivrés au titre de l'exercice 2022. (3) Organiser la Journée Mondiale des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME). C'est une activité annuelle qui se déroule tous les ans, à la date du 27 juin. Le ministère en charge des PME exige désormais aux structures d'accompagnement des PME un accompagnement en vue d'exercer à travers l'octroi d'un agrément. La déclaration officielle du Gouvernement a été faite par Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME le 27 juin 2022. Elle a été appuyée par des rencontres thématiques éclatées des acteurs du secteur. La mise en œuvre des activités entrant dans cet axe stratégique a fortement été entravée par les réallocations ou autres réaménagements budgétaires (i) ; les changements institutionnels répétés (ii) ; la faiblesse des moyens matériel, humain et technique et des dotations financières limitant du même coup les missions d'assistance et de conseil (iii) ; les lourdeurs administratives liées au renforcement du cadre juridique et institutionnel (iv) ; l'insuffisance de partenaires privés techniques liés à la délivrance des attestations d'identification des PME (v) ; et l'insuffisance de système d'information ou de plateforme dédiées aux PME. De fait, il apparaît utile de renforcer les capacités financière, matérielle, technique et humaine des structures en charge de la promotion, de l'assistance et de l'amélioration de la compétitivité des PME.

Au titre de **l'Opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire PME**, on pourrait relever (1) la Mise en œuvre de la Stratégie de développement des PME (Phoenix). **Il s'est agi de** Réaliser le Rapport Bilan de la mise en œuvre de la stratégie de développement des PME. **En réalité**, le Rapport Bilan de la mise en œuvre de la stratégie de développement des PME a été élaboré. Il doit passer à la phase de validation finale. (2) la Mise en œuvre du Programme National de Création d'incubateurs d'Entreprises (PNCIE). Ledit programme a effectivement démarré avec la création des premiers incubateurs d'entreprise (pépinière d'entreprise) ceux notamment d'Abidjan et de Bouaké En ce qui concerne ce programme, un bâtiment a été identifié à Yamoussoukro et un terrain a été acquis à Korhogo. A ce jour, une entreprise a été recrutée par appel d'offres pour la construction de l'incubateur de Korhogo. (3) le Programme d'accélération de croissance des petites et moyennes entreprises (PAC-PME) février à mars 2022. En vue de répondre à la problématique du financement des PME, le Ministère a initié le Programme d'Accélération de Croissance des Petites et Moyennes Entreprises (PAC-PME) à l'attention d'une cohorte de 200 entreprises. En vue de répondre à la problématique du financement des PME, le Ministère a initié le Programme d'Accélération de Croissance des Petites et Moyennes Entreprises (PAC-PME) à l'attention d'une cohorte de 200 entreprises. Ainsi, une formation de deux (02) semaines a été organisée à l'attention de 104 PME sur les modules suivants : **les Chaînes de Valeurs, l'Education financière, la Gestion d'entreprise, les Ressources humaines et le Networking**. A l'issue de cette formation, vingt (20) PME et Start up sélectionnées ont été coachées par la DPAPM, structure en charge du financement des PME, du vendredi 18 mars au mardi 22 mars 2022 en vue de présenter leurs projets devant des Partenaires Financiers et Techniques (PTF). Enfin, le 23 mars 2022, dix-huit (18) PME et Start up ont effectivement présenté leurs projets devant un parterre de Partenaires Financiers et Techniques (PTF) en vue de bénéficier d'un financement bancaire.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire PME, plusieurs difficultés ont été soulevées, notamment le changement du statut de l'Agence Côte d'Ivoire PME en Société d'Etat et filiale de la holding GUDE-PME dénommé Côte d'Ivoire PME. Cela intervient dans le contexte du renforcement de l'écosystème des PME. Sa restructuration (liquidation et opérationnalisation) au cours de l'année 2022 a impacté négativement les missions d'accompagnement et de renforcement des capacités des PME. C'est pourquoi, il apparaît fondamental de faire un arbitrage sur la nécessité de prioriser ou non la mise en place d'incubateurs d'entreprises au profit du renforcement des capacités et de la facilitation de l'accès au financement.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME PROMOTION DES PME

#### III.1. Evolution des indicateurs de performance du programme

Le tableau ci-dessous présente les performances du programme de 2019 à 2022.

**Tableau 7- Evolution des indicateurs de performance du programme Promotion des PME**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1: Rendre compétitives les PME</b>						
Nombre de PME assistées en termes de renforcement de capacités techniques et managériales	Nombre	270	6412	210	15 000	1655
Nombre de PME encadrés pour l'accès aux financements	Nombre	90	240	1116	300	300
Taux de PME encadrées pour l'accès aux financements ayant obtenu un financement	Pourcentage	100%	4,58%	99.46%	33,33%	16,07

Source : MCI/DAFP/DPSP

En 2022, le Programme Promotion des PME s'articule autour d'un (01) objectif spécifique et (03) indicateurs de résultats.

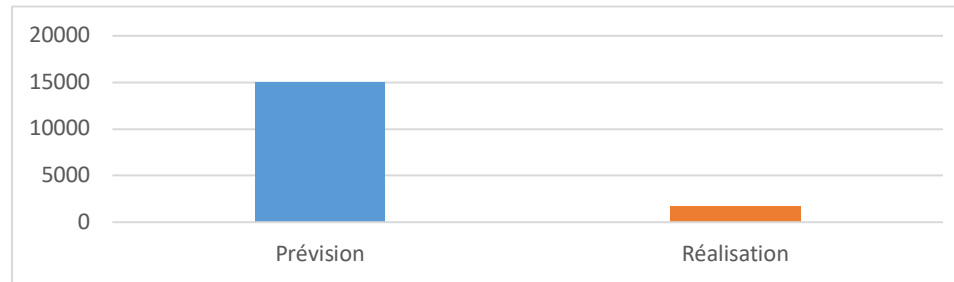
#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

L'analyse détaillée des indicateurs de performance du programme Promotion des PME donne les résultats suivants :

##### Objectif spécifique : Rendre compétitives les PME

- ❖ **Indicateur** : Nombre de PME assistées en termes de renforcement de capacités techniques et managériales
  - ✓ **Documentation de l'indicateur** :
    - **Définition de l'indicateur** : Il s'agit de déterminer le nombre de PME suivis en vue d'obtenir les rudiments et techniques managériales pour leur gouvernance.
    - **Source de données** : Rapport d'activités ACIPME/DPAC/DPAFM/FGPME.
    - **Mode de calcul** : Dénombrement.
    - **Valeurs cibles** : 15000 en 2022
  - ✓ **Commentaire** : Il s'agit ici de contribuer efficacement à l'encadrement des PME sur les questions techniques et managériales touchant la gestion des PME. Ainsi, sur un objectif de 15000 PME prévues, seules 1655 ont été effectivement assistées en 2022. Ce qui représente une contre-performance qui s'explique par la fin du programme de renforcement de capacités des dirigeants des PME, la restructuration de l'Agence Côte d'Ivoire PME, la réaffectation de certains crédits et la faiblesse des dotations. Toutefois, plusieurs dirigeants de PME ont pu participer à des programmes de formation et de renforcement de capacités entrant dans des programmes d'envergure comme le PNCIE, le PAC-PME ou encore l'appui à l'agence Côte PME. La performance 2022 de cet indicateur est certes en deçà des atteintes, mais demeure largement supérieure aux réalisations de 2020, 2021 et même 2019 si on se réfère aux chiffres de l'INIE.

### Graphique 201 – Evaluation de l'indicateur rendre compétitives les PME



Source : MCI/DAFP/DPSP

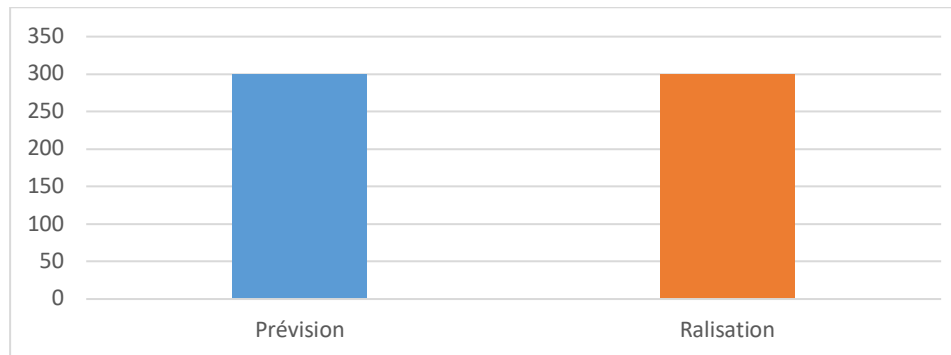
❖ **Indicateur** : Nombre de PME encadrés pour l'accès aux financements

✓ **Documentation de l'indicateur** :

- **Définition de l'Indicateur** : Il s'agit de déterminer le nombre de PME ayant été coachées en vue de remplir les conditions pour l'obtention de financements des institutions financières.
- **Source de données** : Rapport ACIPME / DPAFM 2022
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeurs cibles** : 300 en 2022

- ✓ **Commentaire** : Cible atteinte car la totalité des 300 PME programmées ont été effectivement encadrées au titre de la gestion 2022. En réalité, cette performance s'explique par la mise en œuvre des interventions des programmes d'appui comme le Fonds de garantie des PME, le Fonds de soutien aux PME, les décaissements des partenaires techniques au développement comme le GIZ ou la BEI (Banque européenne d'investissement). Ce résultat reste largement inférieur à celui de 2021, mais relativement élevé comparativement à 2020 et 2019. Il apparaît donc fondamental d'accroître la dotation budgétaire allouée pour les questions d'encadrement pour l'accès au financement.

### Graphique 202– Evaluation du nombre de PME encadrés pour l'accès aux financements



Source : MCI/DAFP/DPSP

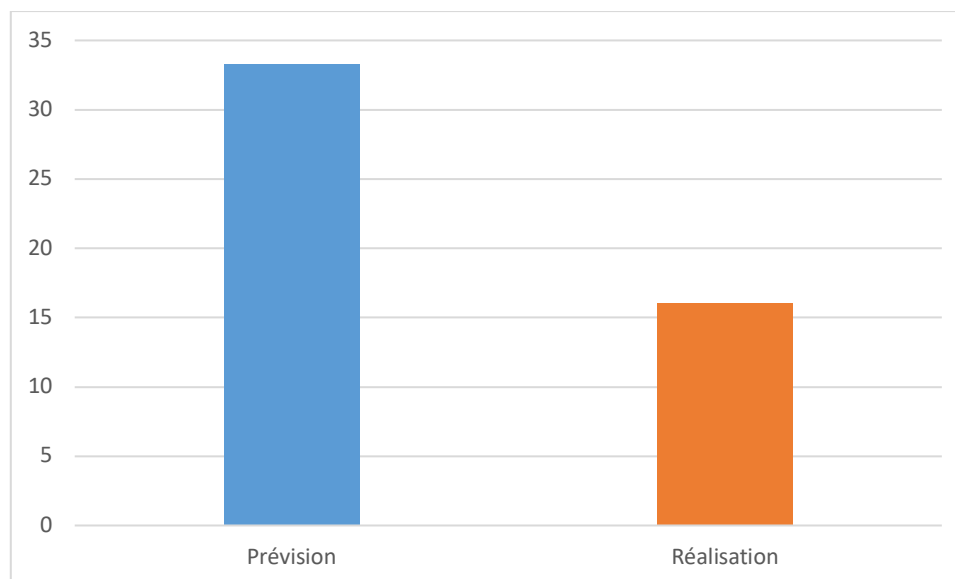
❖ **Indicateur** : Taux de PME encadrées pour l'accès aux financements ayant obtenu un financement.

✓ **Documentation de l'indicateur** :

- **Définition de l'Indicateur** : Il s'agit de déterminer la proportion de PME coachées qui ont effectivement bénéficié d'un financement.
- **Source de données** : Rapport annuel du MCIPPME 2022
- **Mode de calcul** : Nombre de PME encadrées ayant obtenu un financement X 100 / Nombre de PME encadrées pour l'accès aux financements.
- **Valeurs cibles** : 33.33% en 2022

- ✓ **Commentaire** : Cible non atteinte en raison de l'arrêt des opérations budgétaires de la structure concernée (DPAFM) pour modification budgétaire et rattachements de crédits. Cette situation qui a pris plus de quatre mois est consécutive à l'opération de constitution d'un nouveau cadre organique du ministère. Mais du point de vue de l'évolution des résultats de cet indicateur, on constate que les taux sont élevés en 2019 et en 2021, ce qui n'est pas le cas en 2020 et en 2022. Les raisons des contre-performances de 2022 sont dû au fait que la nouvelle structure, Côte d'Ivoire PME n'est pas encore opérationnelle. A cela, il faut ajouter la faiblesse du système d'accompagnement et de suivi dans la recherche et l'accès au financement, qui impacte négativement l'accès au financement pour les PME. Pour y remédier, il faut rendre opérationnel la structure Côte d'Ivoire PME et assouplir les conditions d'accès au financement pour les PME locales.

**Graphique 203– Evaluation du taux de PME encadrées pour l'accès aux financements ayant obtenu un financement.**



Source : MCI/DAFP/DPSP

## IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME PROMOTION DES PME

### IV.1. Leçons apprises

En 2022, malgré la facilitation de l'accès au financement pour les PME, certaines difficultés liées au Programme ont été constatées :

#### ➤ En rapport avec la réalisation des activités

Les difficultés d'ordre organisationnel du ministère ont ralenti le cadre de performance des activités. Ainsi sur treize (13) activités que dispose le programme Promotion des PME, seules cinq (05) ont été réalisées, soit une performance de 41,67% en dessous de la moyenne.

L'opération de délivrance des attestations d'identification aux PME (action 3.1 ; activité 3.1.1), qui avait commencé à bien se déployer en 2021, a pris du plomb dans l'aile en 2022 en enregistrant une baisse depuis la rupture du contrat avec l'opérateur Hyper Access. Cet opérateur qui a conçu la plateforme d'identification des PME en assurait l'hébergement, la sécurisation et la maintenance. Depuis cette rupture, la plateforme ne fonctionne pas.

De plus, les missions de conseil et d'assistance aux PME qui sont des missions de terrain, sont difficiles à exécuter faute de véhicule de liaison et de moyens financiers.

Absence de locaux pour la Direction du Développement des Incubateurs.

#### ➤ En rapport avec les crédits budgétaires

Avec la survenue du remaniement ministériel, une vaste modification budgétaire a été opérée en vue de réorienter les crédits vers les activités prises en compte par le nouveau décret.

#### ➤ En rapport avec les mouvements d'effectifs

Quatre (04) agents ont été appelés à d'autres fonctions dans d'autres structures suite à leur promotion. Le personnel restant est donc insuffisant aussi bien quantitativement que qualitativement au regard de l'ampleur du travail et de la spécificité des travaux à exécuter.

### IV.2. Recommandations

Face à ces difficultés, il est nécessaire pour les acteurs internes de :

#### ➤ En rapport avec la réalisation des activités

- Maintenir quel que soit les changements la substance et le financement des activités surtout dans le contexte du budget programme ;
- Réduire les délais de traitement des dossiers déposés auprès du SGG ;
- Soutenir l'opération de délivrance des attestations d'identification aux PME et la mener à son terme ;
- Doter conséquemment le programme pour équiper les services du programme ;
- Prévoir des locaux pour la Direction du Développement des Incubateurs.

#### ➤ En rapport avec les crédits budgétaires

Permettre aux gestionnaires de crédits d'accéder le plus tôt possible aux notifications afin de procéder aux engagements.

#### ➤ En rapport avec les mouvements d'effectifs

Renforcer l'effectif du programme en raison des départs dus à des promotions et faire venir des agents de conception en vue de renforcer les services.

A l'endroit des acteurs extérieurs au programme, il est souhaitable de :

- soumettre les Plans de Passation de Marchés (PPM) à la DGMP accompagnés de projets de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des structures afin de favoriser en amont une anticipation sur la prise compte des observations de leur observations à la suite du rejet d'un DAO ;

- envisager pour les dossiers complexes de passation de marché des séances de travail Tripartite (Autorité Contractante, CPMP et DMP, le cas échéant le Maître d'œuvre pour traiter les points d'achoppements).

Malgré la faiblesse des cibles atteintes, beaucoup d'acquis ont été réalisés avec principalement le programme PAC PME qui a mis en relation 200 start-up avec les banques pour financement.

## CONCLUSION

La gestion budgétaire 2022 au titre du programme Promotion des PME s'est faite dans le contexte du remaniement ministériel du 20 avril 2022. Suite à cette nouvelle donne, la plupart des acteurs du programme se sont accrochés à l'attente du nouveau cadre organique. Cette situation n'est pas restée sans conséquence sur les activités du programme.

Ainsi, la tendance est défavorable. En ce qui concerne les deux cibles. Contrairement au premier semestre, le second semestre a vu les engagements effectués quasiment en fin de gestion budgétaire.

En dépit des obstacles, des prouesses ont été faites au niveau de certaines activités, ce qui reviendrait à dire que si les acquis sont préservés, les résultats suivront certainement.

## PARTIE IX : LE PROGRAMME PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE

### INTRODUCTION

Le programme « Promotion de l'Investissement Privé » était exécuté en début d'année 2022 par **Mme AMICHIA Solange**, Directrice Générale du CEPICI qui a pris fonction le 14 Septembre 2021. Suite au remaniement ministériel du 20 Avril 2022 qui a donné lieu à la fusion de l'ex-Ministère du Commerce et de l'Industrie, de l'ex-Ministère de la promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel et de l'ex-Ministère de la Promotion de l'investissement et du Développement du Secteur Privé, l'exécution du programme promotion de l'investissement privé a été attribuée à **M. LOESSE JACQUES ESSO**, Directeur du Cabinet du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, qui a pris fonction le 19 juin 2019 par décret portant nomination des Directeurs de Cabinets des Ministères et Secrétariats d'Etats. Il a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour la facilitation et la promotion des investissements, d'améliorer la compétitivité de l'environnement des affaires et promotion des initiatives privées, de concevoir et mettre en œuvre des programmes visant la promotion des initiatives et des entreprises privées, de promouvoir les Investissements Directs Etrangers (IDE), et de coordonner les activités de promotion des investissements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, en liaison avec les Ministères concernés.

Le remaniement ministériel du 20 avril 2022 et les difficultés techniques rencontrées dans le cadre des opérations de rattachements des différentes activités au nouveau ministère dans les applicatifs SIGOBE et SIGOMAP à la nouvelle section 347, ont entravé la mise en œuvre des activités du programme « Promotion de l'investissement privé ». En effet, certains crédits du programme développement du secteur ont été rattachés à ceux du programme promotion de l'investissement privé consécutivement à la fusion des ex-Ministères. C'est ainsi que les ressources budgétaires qui ont permis de réaliser les activités de l'INIE et déterminer les indicateurs du programme Développement du secteur privé ont été alloués au programme promotion de l'investissement privé dans le SIGOBE. Ainsi, le présent RAP présentera l'exécution budgétaire comme défini dans le SIGOBE (situation d'exécution au 07 mars 2023). Par contre, les indicateurs liés à l'INIE seront analysés dans la partie IX : Programme Développement du secteur privé.

La présente partie VI du RAP 2022 s'articulera autour de quatre (4) parties, à savoir ; la présentation du programme, les réalisations du programme en 2022, ses performances et ses perspectives.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

Il s'agira dans cette partie de parler des objectifs et du financement du programme.

#### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif du programme « Promotion de l'investissement Privé » est « Promouvoir l'investissement privé » et le résultat attendu est « l'investissement privé est accru ».



## I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2022, le budget alloué pour la mise en œuvre des actions du programme « **Promotion de l'investissement privé** » telles que défini dans le SIGOBE est de 5 183 256 821 FCFA, dont 4 138 015 421 FCFA au titre des dépenses de fonctionnement et 1 045 241 400 pour mener les opérations d'investissement, le tout réparti comme suit :

- Personnel : 1 648 117 252 FCFA, soit 31,79% ;
- Biens et services : 0 FCFA, soit 0%
- Transferts : 2 489 898 169 FCFA, soit 48,03% ;
- Investissement : 1 045 241 400 FCFA, soit 20,16%

Il ressort de l'analyse de la répartition de l'enveloppe budgétaire ci-dessus que les dépenses de transfert sont les plus importantes, à savoir 48% du budget initial. Vient ensuite, les dépenses du personnel 31,79% et les dépenses d'investissement pour 19,19% du budget initial 2022.

### III. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

A l'issue de l'exercice 2022, le taux de réalisation global au niveau budgétaire est de 100% avec un taux d'exécution de 100% pour les trois (3) natures de dépense (personnel, transferts et investissement).

#### II.1. Exécution du budget

Conformément à la Loi des Finances Initiales (LFI), le programme Promotion de l'Investissement Privé a été doté d'un montant de 9 798 015 421 FCFA au titre de l'année 2022. A la suite d'un collectif budgétaire en cours de gestion le crédit est passé à 4 883 256 821 FCFA, puis actualisé à 5 183 256 821 FCFA, soit une variation de 2,06%.

##### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

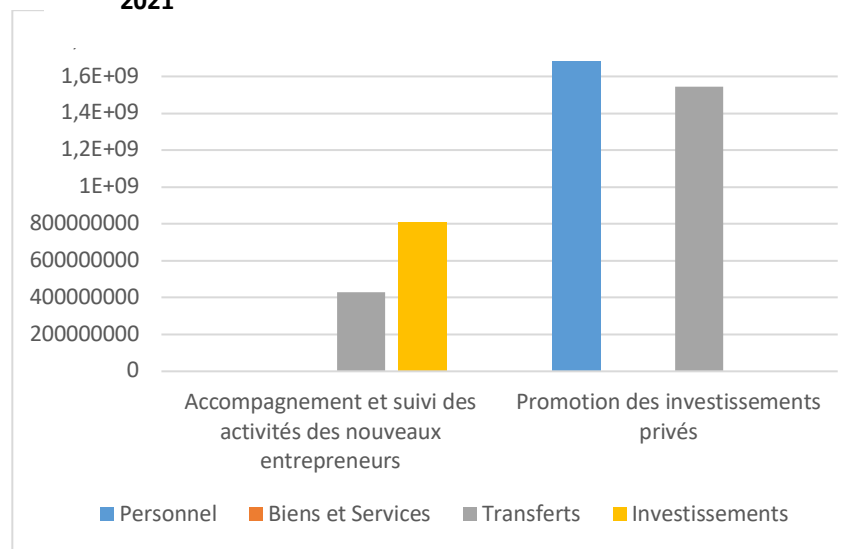
**Tableau 4- Exécution financière par action du programme Promotion de l'investissement privé**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Accompagnement et suivi des activités des nouveaux entrepreneurs	0	0	0	0	428 723 157	515 158 169	810 000 000	1 045 241 400	1 238 723 157	1 560 399 569
Promotion des investissements privés	1 681 539 424	1 648 117 252	0	0	1 543 150 000	1 974 740 000	3 500 000 000	0	6 724 689 424	3 622 857 252
<b>TOTAL</b>	<b>1 681 539 424</b>	<b>1 648 117 252</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 971 873 157</b>	<b>2 489 898 169</b>	<b>4 310 000 000</b>	<b>1 045 241 400</b>	<b>7 963 412 581</b>	<b>5 183 256 821</b>

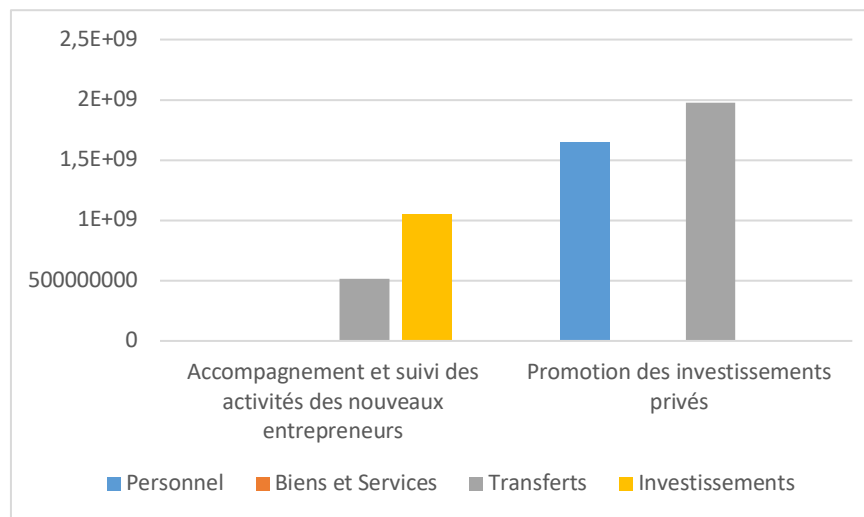
**Source :** Situation d'exécution au 7 mars 2023/RAP 2021 MPIDSP

La situation d'exécution des crédits budgétaires met en évidence la concentration des crédits au niveau de l'action « Promotion des investissements privés » soit **69,89 %** du budget alloué et **30,11 %** pour l'action « accompagnement et suivi des activités des nouveaux entrepreneurs ». Par ailleurs il faut noter qu'il y a eu une baisse de **2 780 155 760 Fcfa** de crédit alloué pour l'année 2022 (**5 183 256 821 Fcfa**) contrairement à l'année 2021 (**7 963 412 581 Fcfa**) et les crédits alloués au projet Doing-Business ont été retirés en 2022. En outre, il n'existe pas de crédits en biens et services.

**Graphique 205 - Exécution financière par action et par nature de dépense du programme Promotion de l'investissement privé pour l'année 2021**



**Graphique 204 - Exécution financière par action et par nature de dépense du programme Promotion de l'investissement privé pour l'année 2022**



La situation d'exécution des crédits budgétaires met en évidence la concentration des crédits au niveau de l'action « Promotion des investissements privés » soit **69,89 %** du budget alloué contrairement à **30,11 %** pour l'action « accompagnement et suivi des activités des nouveaux entrepreneurs ».

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 - Exécution des investissements du programme Promotion de l'investissement**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Projet d'Informatisation/Doing Business</b>			-	1 300 000 000	0	0
Sur financement intérieur			-	1 300 000 000	0	0
Sur financement extérieur			-			
<b>Projet 2 : Mise en œuvre activités du Doing Business / CEPICI</b>			-	3 700 000 000	0	0
Sur financement intérieur			-	3 700 000 000	0	0
Sur financement extérieur			-			
<b>Projet 3 : Projet Clonix</b>	2020	2024	1 703 100 000	660 000 000	1 045 241 400	1 045 241 400
Sur financement intérieur			1 703 100 000	660 000 000	1 045 241 400	1 045 241 400
Sur financement extérieur						

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			1 703 100 000	660 000 000	1 045 241 400	1 045 241 400
Total sur financement intérieur			1 703 100 000	5 660 000 000	1 045 241 400	1 045 241 400
Total sur financement extérieur						

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 7 mars 2023/PIP 2023-2025/RAP 2021 MPIDSP

Le programme « Promotion de l'investissement Privé » a bénéficié de trois (3) projets d'investissement mais un seul, le projet « Clonix » a été financé. Il a débuté en 2020 et doit prendre fin en 2024 avec un coût total de 1 703 100 000 FCFA. L'exécution financière actualisée en 2022 est de 1 045 241 400 FCFA et elle a été utilisée en totalité.

## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

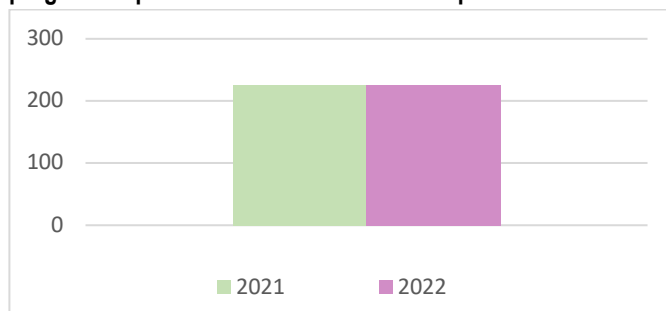
**Tableau 6 - Exécution des prévisions d'effectifs du programme.**

	Effectif 2021	Effectif 2022				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	-	-	-	-	-	-
Catégorie B	-	-	-	-	-	-
Catégorie C	-	-	-	-	-	-
Catégorie D	-	-	-	-	-	-
Non Fonctionnaires	226	-	-	-	-	226
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	-	-	-	-	<b>226</b>

Source : Ex Ministère MPDIDSP/ DRH MCIPME

Conformément à la cartographie administrative inscrit au DPPD-PAP 2022-2024, ce programme est essentiellement constitué des agents du CEPICI et l'INIE. Nous ne pouvons donc pas décliner l'effectif des agents en catégorie d'emploi. Toutefois, les performances obtenues sont dues à la qualité des agents non-fonctionnaires.

### Graphique 206- Evolution des effectifs du programme promotion de l'investissement privé



## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les actions de ce programme sont : « l'accompagnement et suivi des activités des nouveaux entrepreneurs », « la promotion des investissements privés ».

❖ **En matière d'Accompagnement et suivi des activités des nouveaux entrepreneurs**, il est question de transférer les crédits de l'INIE et d'exécuter le projet Clonix.

Au niveau de cette action, on constate en termes de réalisation ce qui suit :

- des TPE, en des Projets GIZ et Sponsoring TPE servant de modèle au projet Clonix ont été installées ;
- quatre (04) (sur sept (07) prévus) Spots publicitaires ont été réalisées à la RTI en vue de l'organisation des conférences sur l'entrepreneuriat en milieu étudiant ;
- trois (03) campagnes d'information et de sensibilisation à l'entrepreneuriat ont été organisées ;
- 1778 candidats à l'entrepreneuriat ont été appuyés dans la planification de la mise en œuvre de leurs projets dont 1450, tout venant 100 promoteurs GIZ et 228 promoteurs BARM ;
- 1550 TPE ont été créées et soutenues dont 1450 TPE de femme rurale et 100 TPE GIZ ;
- 310 TPE en difficultés ont été soutenues.

Les crédits transférés à l'INIE et les crédits d'investissement du projet Clonix ont été réalisés à 100%.

- ❖ **En matière des promotions des investissements privés**, il s'agit de transférer les subventions équilibre personnel au CEPICI, transférer les crédits au CEPICI et transférer les crédits relatifs à la promotion de l'investissement.

A ce niveau, on peut noter qu'en matière de réalisation, nous avons :

- l'élaboration du Plan Stratégique de Promotion des Investissements (PSPI) en lien avec le PND 2021-2025 finalisé à 90% ;
- l'élaboration de fiches d'opportunités d'investissements dans les secteurs prioritaires du PND, notamment les 7 grappes industrielles et 14 filières agro-industrielles ;
- l'élaboration de 22 fiches d'opportunités d'investissement ;
- la plateforme digitale du suivi du plan stratégique du CEPICI partiellement réalisée ;
- l'élaboration du Plan Stratégique d'Attraction des Investissements pour la période 2022 – 2025 ;
- le renforcement de la coopération avec les API et institutions nationales / internationales en vue de la promotion des investissements ;
- l'organisation ou participation à des activités d'attraction des investissements directs ;
- le projet Business au Féminin ;
- le projet d'activation d'un fonds pour le financement des projets d'entrepreneurs locaux et d'investisseurs de la diaspora à fort potentiel de croissance ;
- le projet de mise en place d'une plateforme d'accompagnement des entrepreneurs locaux et des porteurs de projets des régions ;
- les expositions Universelles ;
- l'édition du référentiel des coûts de facteurs ;
- le projet Ivoire Technopolis ;
- le déploiement d'actions de communication prioritaires pour la vulgarisation de la plateforme E-Entreprise
- la prise en charge des requêtes des internautes en lien avec les difficultés à la création des entreprises en ligne
- la réalisation de Support communicationnel ciblé (kakemono, vidéo promotionnelle, catalogue de projets et d'opportunités)
- la réalisation de Support communicationnel institutionnel (kakemono, gadget, film institutionnel)
- l'édition et publication de support marketing (fiches projets et fiches d'opportunités) sur le site [www.cepici.ci](http://www.cepici.ci) ;
- la coordination des parties prenantes à l'organisation du forum Africa CEO Forum 2022 ;
- la participation au forum et salon (Cop 15, Groupe Consultatif, Africa Expo Santé...) ;
- le sponsoring et insertion ;
- l'animation et gestion de contenu du site internet [CEPICI.CI](http://CEPICI.CI) ;
- le redéploiement des actions de communication en lien avec les métiers du CEPICI avec un focus sur le digital ;
- le déploiement d'actions de communication prioritaires pour la vulgarisation de la plateforme E-Entreprise ;
- la prise en charge des requêtes des internautes en lien avec les difficultés à la création des entreprises en ligne ;
- la réalisation de Support communicationnel ciblé (kakemono, vidéo promotionnelle, catalogue de projets et d'opportunités) ;
- la réalisation de Support communicationnel institutionnel (kakemono, gadget, film institutionnel) ;
- l'édition et publication de support marketing (fiches projets et fiches d'opportunités) sur le site [www.cepici.ci](http://www.cepici.ci) ;

- la coordination des parties prenantes à l'organisation du forum Africa CEO Forum 2022 ;
- la participation au forum et salon (Cop 15, Groupe Consultatif, Africa Expo Santé...);
- le sponsoring et insertion ;
- l'animation et gestion de contenu du site internet [CEPICI.CI](http://CEPICI.CI) ;
- le redéploiement des actions de communication en lien avec les métiers du CEPICI avec un focus sur le digital.

On remarque qu'en matière de promotion de l'investissement privé, les subventions équilibre personnel au CEPICI, les crédits au CEPICI ainsi que les crédits relatifs à la promotion de l'investissement ont été réalisés à 100%

#### IV. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Il s'agira ici de présenter l'évolution des indicateurs de performance du programme « Promotion de l'Investissement Privé ».

##### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7 - Evolution des indicateurs du programme**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation	
<b>Objectif Spécifique : Attirer l'investissement privé</b>						
IP1.1 : Part de l'investissement Privé dans le PIB	%	19,3	16,8	17,6	26,4	
IP1.2 : Nombres d'entreprises créées sur le portail Unique du CEPICI		15 465	15 875	17 000	23 940	
IP1.3 : Proportion de PME et TPE ayant accès au Financement	%		-	5	6,18	

Source : DPPD-PAP 2022-2024/RAP 2021/MPIDSP/CEPICI/INIE

Les réalisations de 2022 pour les indicateurs « Part de l'investissement privé dans le PIB » et « Proportion de PME et TPE ayant accès au Financement » ne sont pas disponibles à ce jour.

Quant au nombre d'entreprises créées sur le portail unique du CEPICI, la prévision en 2022 est de 17000. La cible a donc été atteinte pour une valeur de 23 940 entreprises enregistrées, soit 6940 d'entreprises en plus sur la cible fixée.

##### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

**Objectif spécifique : Promouvoir l'investissement privé**

❖ **Indicateur : Part de l'investissement privé dans le PIB**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'Indicateur :** Le taux d'investissement privé est la part de l'investissement privé par rapport à la richesse produite. Il permet de connaître le pourcentage de la richesse globale consacré à l'investissement privé chaque année
- **Source de données :** Rapport Cabinet
- **Mode de calcul :** (Part de l'investissement privé / PIB national) X 100
- **Valeurs cibles :** 17,6% en 2022

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur :** La part de l'investissement privé dans le PIB a été atteint grâce aux efforts de l'ensemble des membres du gouvernement.

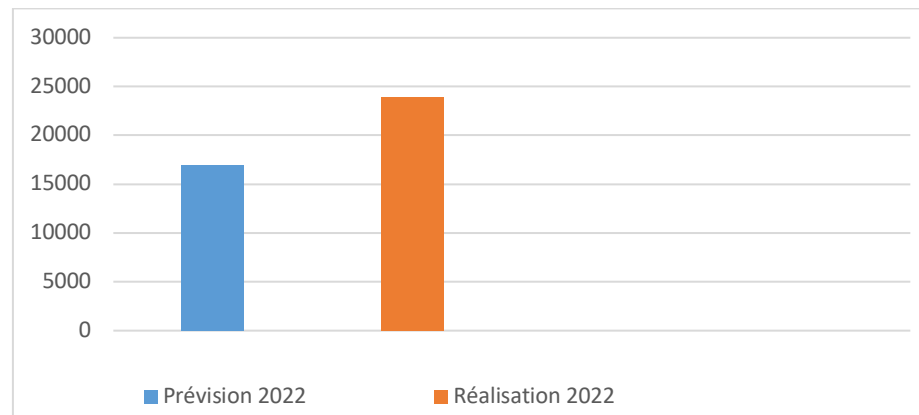
❖ **Indicateur** : Nombre d'entreprises créées sur le portail unique CEPICI

○ **Documentation de l'indicateur** :

- **Définition de l'Indicateur** : Le portail du CEPICI est le lieu où les entreprises sont immatriculées. Ce portail unique permet de dénombrer les entreprises créées au niveau national
- **Source de données** : CEPICI
  - **Mode de calcul** : Dénombrement
  - **Valeurs cibles** : 17 000 en 2022

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : Le nombre d'entreprises créées sur le portail unique du CEPICI est de 23 940, la cible a donc été atteinte. Cette performance est due aux sensibilisations réalisées par le CEPICI sur l'immatriculation des entreprises.

**Graphique 207– Evolution du nombre d'entreprises créées sur le portail unique CEPICI en 2022**



Source : DPPD-PAP 2022-2024/RAP 2021/MPIDSP/CEPICI/INIE

❖ **Indicateur 3** : Proportion de PME et TPE ayant accès au Financement

○ **Documentation de l'indicateur** :

- **Définition de l'Indicateur** : En plus d'immatriculer les entreprises ivoiriennes, le CEPICI est chargé de faciliter l'accès au financement des PME et TPE. Chaque année, un taux de ces entreprises est défini afin de juger de l'efficacité des activités du CEPICI.
- **Source de données** : CEPICI
  - **Mode de calcul** : Dénombrement
  - **Valeurs cibles** : 5% en 2022

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : La proportion de PME et TPE ayant accès au Financement a été atteint grâce à la synchronisation des activités du CEPICI et de l'INIE

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

En 2022, malgré l'amélioration d'un cadre favorable à la promotion des investissements privés, certaines difficultés subsistent :

❖ Concernant le CEPICI :

#### ➤ **Au niveau de la planification et du suivi- évaluation des investissements privés**

- Faible niveau de collaboration des promoteurs dans la transmission des états financiers.

#### ➤ **Performance du Guichet Unique de Formalités d'Entreprise (GUFÉ)**

- Lenteur de l'utilisation de l'application due à l'obsolescence du matériel du Guichet unique et interruption de la connexion internet ;
- Coupures intempestives de l'électricité sur les sites du CEPICI ;
- Indisponibilité des applications de la DGI, du TCA et de la CNPS ;
- Lenteur enregistrée dans la génération, la signature et la transmission des certificats IDU ;
- Retard dans le cadre du suivi de l'effectivité des clôtures des dossiers d'agrément à l'investissement du fait d'un besoin en renforcement de capacités et de l'interruption des visites du fait de la COVID 19 ;
- Dématérialisation des procédures de traitement de demandes de terrain à usage industriel non effective.

#### ➤ **Mobilisation des investissements privés**

- Ressources humaines et organisation : renforcement des effectifs nécessaire pour la bonne conduite des missions d'attraction des investissements et le suivi des activités de la DAI (Delivery Unit) ;
- Outils de travail : absence de CRM et outils de gestion automatisée des activités de la Direction et des projets en portefeuille.

#### ➤ **Réformes de l'environnement des affaires**

- Retrait de l'inscription du financement Doing Business au PIP, ayant engendré une absence de notification du budget 2022 ;
- Non-décaissement des ressources nécessaires à la réalisation des activités de réformes d'amélioration du climat des affaires.

#### ➤ **Gestion des ressources humaines**

- Postes non pourvus, malgré les besoins émis par les directions, par manque d'augmentation de la masse salariale,
- Recrutement des agents non fonctionnaires qualifiés et expérimentés

#### ➤ **Communication et des Relations Publiques**

- Disponibilité limitée des outils de marketing et de supports promotionnels ;
- Difficultés d'administration et animation des plateformes cepici.ci et 225invest.

#### ➤ **Modernisation du système informatique**

- Budget d'investissements insuffisant ;
- Infrastructure système et réseau du Guichet Unique et du CEPICI, obsolètes ;
- Capacité de stockage limitée de la ferme de serveur ;
- Parc vieillissant d'ordinateurs et d'imprimantes ;

- Défaillance des différents groupes électrogènes ;
- Retard de paiement de nos prestataires de services, qui occasionne une assistance – support technique à minima et un temps de réactivité élevé des interventions de dépannage ;
- Inexistence de cadre contractuel de collaboration avec le prestataire des plateformes de services en production (e-ENTREPRISE, IDU et 225Invest) ;
- Inexistence d'environnement de test des plateformes de services en production ;
- Non-paiement des avances de certains prestataires ;
- Indisponibilité des ressources humaines et matérielles ;
- Indisponibilité d'infrastructures informatiques pour le déploiement ;
- Equipements de fourniture de courant ondulé non fonctionnel pour l'ensemble de nos sites.

➤ **Gouvernance et contrôle qualité**

- La non-disponibilité budgétaire pour les activités de certification du CEPICI.

➤ **Exécution budgétaire**

- La mise à disposition tardive du Budget et de la Trésorerie CEPICI 2022 (en Avril- Mai 2022) ;
- L'exiguïté du site actuel du siège du CEPICI qui ne permet pas d'accueillir l'ensemble du personnel du CEPICI ;
- La hausse des loyers ;
- La nécessité d'obtention d'une dotation budgétaire en vue de financer les réformes concourant à l'amélioration du climat des affaires ;
- La prise de décision concernant le maintien des contrats liés aux activités Doing business 2023 (loyers, télécom, électricité, gardiennage, entretien, salaires, honoraires...).

❖ **Concernant l'INIE**

➤ **La mise à disposition tardive des ressources**

- Nomination tardive (avril 2022) d'un nouveau responsable programme par l'ancienne tutelle technique.
- Transmission par erreur à la Paierie Générale du Secteur Parapublic, au lieu de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT), des premiers mandats engagés ;
- Changement, en fin avril 2022, de la tutelle technique de l'INIE ;
- Désignation d'un nouveau Responsable Programme par la nouvelle tutelle technique ;
- Transmission le 20 juillet 2022 à l'ACCT des mandats de l'Institut.

➤ **Exécution budgétaire**

- La faiblesse du taux de décaissement des fonds Clonix inscrits au PIP à hauteur de 10 milliards de FCFA.

**IV.2. Recommandations**

➤ **Au niveau de la planification et du suivi- évaluation des investissements privés**

- Dématérialisation du dispositif de suivi-évaluation ;
- Développement des outils de planification stratégique et opérationnelle ;
- Développement de programmes de Promotion des investissements privés impliquant les PTF ;
- Mise en place du Guichet Unique Virtuel de Déclaration des Investissements Privés.

➤ **Performance du Guichet Unique de Formalités d'Entreprise (GUFE)**

- Réduire le délai de création à moins de 24 heures



- Accompagnement d'un cabinet pour l'élaboration d'un guide de procédures-métiers du GUFÉ et proposition d'accords de niveaux de services avec les administrations parties prenantes du GUFÉ SLA ;
- Mise en œuvre des recommandations de l'audit du TCA et du Guichet Unique par la SNDI ;
- Mise à jour des infrastructures et matériels informatiques ;
- Atelier de réflexion sur la version 2 de E-entreprises ;
- Atelier de rationalisation des pièces à verser à la demande d'agrément ;
- Atelier bilan du code des investissements ;
- Dématérialisation de la demande d'agrément ;
- Renforcement des capacités des agents (formation et équipement) ;
- Rencontres et webinaires avec les faitières et associations professionnelles ;
- Mise en place de procédures fast track pour le traitement de demandes de terrain à usage industriel ;
- Dématérialisation de la procédure de terrain à usage industriel requise.

#### ➤ **Mobilisation des investissements privés**

- La Bourse des Projets : le CEPICI devra disposer d'un fond d'étude en vue de réaliser des études sectorielles, les études de préaisabilité et les uses cases des projets des secteurs prioritaires du PND 2021-2025 et la structuration des projets privés des porteurs de projets entrepreneurs ou Districts/Régions à destination des investisseurs et financiers.
- Il s'agira de disposer de fiches projets à utiliser lors des fora économiques, des roadshows et des rencontres de matchmakings pour les promouvoir auprès d'investisseurs, industriels et fonds d'investissements ;
- L'accompagnement d'un Cabinet Conseil spécialisé, pour la définition des stratégies d'attractions et de ciblage des investissements pour augmenter significativement les IDE en Côte d'Ivoire.

Dans le déroulement de la stratégie d'attraction des investissements pour capter au moins 1 200 milliards FCFA d'investissements agréés dans les secteurs prioritaires, le CEPICI organisera :

- Une activation du dispositif d'Intelligence Economique (IE) et de Veille Stratégique (VS) pour capter les signaux et les investisseurs potentiels ;
- Quatre (4) roads show sectoriels de promotion des investissements à l'extérieur du pays [Focus 1 : agriculture et agro-industrie / Focus 2 : Industries manufacturières / Focus 3 : Transport, Santé, Tourisme / Focus 4 : Economies bleu et verte] ;
- Quatre (4) fora et activités de promotion des investissements en Côte d'Ivoire ;
- Le CEPICI devra contribuer à la mobilisation d'investissements privés dans les filières portées par les ministères (autres codes sectoriels) ;
- Au cours de ces activités, les projets privés bancables, issus de la Bourse de Projets, seront exposés et proposés aux différents financiers et industriels.

Ensuite, le CEPICI initiera le Parcours de l'investisseur de l'origine à l'implémentation du projet d'investissement ainsi que le suivi des activités en phase d'exploitation. Cette activité vient soutenir les investisseurs à toutes les étapes de leurs projets depuis la mise à disposition d'informations jusqu'au conseil dans les démarches administratives et l'Aftercare.

Ce projet sera soutenu par la mise en œuvre de la réforme du Centre de Documentation et d'Information dont les financements sont recherchés auprès d'un Partenaire Technique.

La mobilisation d'investissements du CEPICI portera aussi sur :

- Les femmes avec le projet « Business au féminin » ;
- La diaspora avec « Diaspo Invest » pour accompagner des porteurs de projets et des investisseurs de manière efficace ;
- Les collectivités avec le projet d'accompagnement des Régions dans le cadre des Pôles Economiques Compétitifs (PEC) ;
- Les investisseurs anglophones et japonais avec l'opérationnalisation des deux Desk.

#### ➤ **Réformes de l'environnement des affaires**

- Travaux d'appropriation des indices MCC et Mo Ibrahim adoptés comme référentiels d'évaluation du programme d'amélioration du climat des affaires, en attendant la mise à disposition du « Baromètre du Climat des Affaires » pour inscription du Programme au PIP en vue des conférences budgétaires 2024 ;

- Poursuite de la mise en œuvre des projets bénéficiant d'un financement conjoint PCCET - Banque Mondiale/Etat de Côte d'Ivoire ;
  - Elaboration et adoption de l'Agenda des Réformes 2023-2025 ;
  - Conception, test et opérationnalisation du « Baromètre du Climat des Affaires », référentiel d'évaluation du programme d'amélioration du climat des affaires.
  - Déploiement des diligences en vue de l'approvisionnement de 225Invest.ci en informations pertinentes facilitant la prise de décision de l'investisseur
  - Renforcement de la communication digitale ;
  - Production de supports de communication et d'information en adéquation avec le parcours du client ;
  - Production d'outil communicationnel ciblé (brochure du Code des investissements ; animatique sur les étapes de la création et gestion des rejets...)
  - Refonte du site internet www.cepici.ci ;
  - Refonte du portail www.225Invest.ci avec de nouvelles fonctionnalités et des informations nécessaires aux investisseurs ;
  - Survey client ayant fréquenté le guichet des formalités d'entreprises
  - Survey des opérateurs ayant pris part à au moins une activité d'attraction à l'investissement ;
  - Campagne d'information et d'assistance à la création d'entreprise
- **Communication et des Relations Publiques**
- Le guide pour la passation des marchés publics ;
  - La base de données des entreprises (PME) et consultants individuels pour la passation des marchés en procédures simplifiées (excepté les procédures simplifiées à compétition ouverte) ;
- **Passation des Marchés**
- La base de données des coûts de référence.
- **Gouvernance et contrôle Qualité**
- La certification ISO 9001 version 2015 des services du CEPICI ;
  - Le déploiement de la politique RSE ;
  - Assurer la veille stratégique environnementale : Suivi de la législation et réglementation environnementale et Mise en conformité environnementale et sociétale par rapport aux missions du CEPICI.
- **Exécution budgétaire**
- Acquisition d'un nouveau siège plus fonctionnel pouvant accueillir l'ensemble du personnel du CEPICI ;
  - Décisions relativement au statut du CEPICI (trois missions d'évaluation au cours de l'exercice 2022) ;
  - Recherche de sources de financement permanent du CEPICI lui permettant une souplesse des procédures financières et de gestion ;
  - Recherche de financements PTF pour certains projets et réformes ;
  - Développement de projets cofinancés (PCCET, PACACI).
- **Modernisation du système informatique**
- Elaboration d'un schéma directeur et d'un plan d'urbanisation SI ;
  - Acquisition d'équipements informatiques (ordinateurs de bureaux, ordinateurs portables, serveurs et équipements actifs du réseau) pour le renouvellement du parc informatique et de l'infrastructure système et réseau ;
  - Renouvellement des contrats d'assistance et de maintenance des différents prestataires pour un meilleur accompagnement de l'équipe IT dans l'atteinte de ces objectifs ;
  - Mise en place d'un cadre contractuel de collaboration avec le prestataire des applications e-ENTREPRISE, IDU et 225Invest pour une meilleure prise en charge des incidents et évolutions mineurs ;
  - Renforcement au niveau RH de l'équipe IT par le recrutement de nouveaux collaborateurs et mise à niveau des compétences du SSI par des formations ;
  - Acquisition d'un Cloud privé pour le déploiement des applications ;
  - Achèvement de la dématérialisation des procédures internes du CEPICI ;
  - Gestion de courriers ;

- Parapheur électronique ;
- Gestion des projets, activités et tâches ;
- Dématérialisation de la Gestion des investisseurs ;
- Finalisation de l'Helpdesk et gestion de parc informatique ;
- Finalisation d'un outil collaboratif (Microsoft SharePoint, Team...) ;
- Suivi des acquisitions d'un outil de gestion des projets et des activités.

## CONCLUSION

Au regard des données qui précèdent, il convient de dire que le programme promotion de l'investissement privé, au titre de l'année 2022, a été exécuté dans de bonne condition, excepté le mouvement du remaniement Ministériel datant du 20 Avril 2022. Toutefois, deux de ces trois indicateurs n'ont pu être mesurés. Plusieurs actions ont été menées en faveur des acteurs du secteur privé mais beaucoup reste encore à faire.

C'est pourquoi, l'un de ses objectifs majeurs est de promouvoir et valoriser les différents métiers de ce secteur à haut potentiel d'emplois pour les jeunes et les femmes, afin d'accélérer la transformation structurelle de l'économie ivoirienne et de développer le secteur privé, conformément aux piliers 1 et 3 du Plan National de Développement (PND 2021-2025).

Pour ce faire, il va falloir pallier les difficultés et recommandations du programme, en vue de le rendre davantage plus performant quant à la réalisation de ses missions.

## PARTIE X : LE PROGRAMME DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

### INTRODUCTION

Le programme Développement du secteur Privé est piloté par M. **LOESSE JACQUES ESSO**, qui a pris fonction le **19 juin 2019** par décret portant nomination des Directeurs de Cabinets des Ministères et Secrétariats d'Etats. Il a pour mission de contribuer à l'analyse et à l'identification des secteurs économiques, d'identifier et mettre en œuvre des réformes administratives nécessaires au développement du secteur privé, de réaliser des études nécessaires en vue de rendre plus attractif le cadre législatif et réglementaire de promotion des partenariats publics-privés et de contribuer à la création et la gestion des zones industrielles, économiques et franchises.

Le remaniement ministériel du 20 avril 2022 et les difficultés techniques rencontrées dans le cadre des opérations de rattachements des différentes activités au nouveau ministère dans les applicatifs SIGOBE et SIGOMAP à la nouvelle section 347, ont entravé la mise en œuvre des activités du programme « Développement du Secteur privé ».

Ainsi, la présente partie X du RAP 2022 s'articulera autour de quatre (4) parties, à savoir ; la présentation du programme, les réalisations du programme en 2022, ses performances et ses perspectives.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

Il s'agira dans cette partie de présenter les objectifs du programme et de son financement.

#### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif du programme Développement du Secteur Privé est « Développer le secteur privé et l'entrepreneuriat national » et les résultats attendus sont « Le développement du secteur privé est amélioré » et « L'entrepreneuriat national est amélioré ».

#### I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2022, le budget alloué pour la mise en œuvre des actions du programme « Développement du secteur privé » tel qu'extrait du SIGOBE au 7 mars 2023 est de 170 000 000 FCFA et réparti comme suit :

- Personnel : 0 FCFA, soit %
- Biens et services : 170 000 000 FCFA soit 100%
- Transferts : 0
- Investissement : 0

Il ressort de la répartition de l'enveloppe budgétaire que 100% des crédits ont été affecté aux dépenses en biens et services.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Il s'agira dans cette partie de mettre en exergue les activités, les crédits budgétaires, les investissements et les effectifs du programme développement du secteur privé.

### II.1. Exécution du budget

Le budget initial du programme était de 170 000 000 de FCFA et il a été alloué uniquement aux biens et services. Le budget a été réalisé à 99,56%. Excepté le ralentissement de l'exécution du programme dû au remaniement ministériel, Il n'y a eu aucune difficulté majeure rencontrée pendant l'exécution.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4 - Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme Développement du secteur privé**

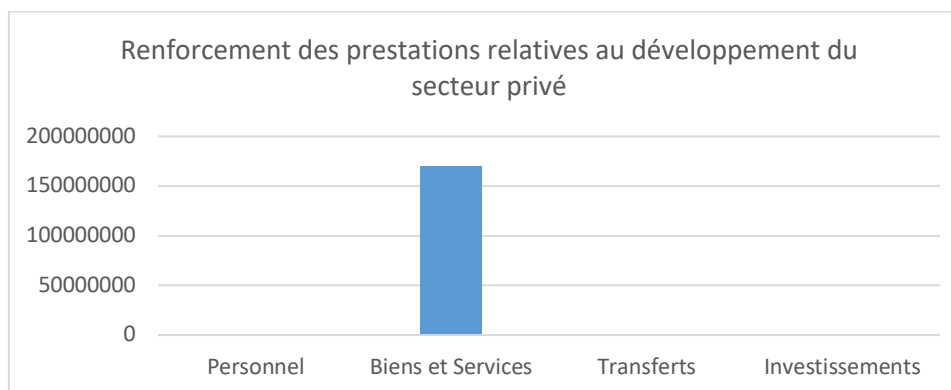
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Renforcement des prestations relatives au développement du secteur privé	0	0	0	169 258 268	0	0	0	0	0	169 258 268

Source : Situation d'exécution du 7 mars 2023

La situation d'exécution des crédits budgétaires met en évidence la concentration des crédits au niveau d'une seule action « Renforcement des prestations relatives au développement du secteur privé » soit **99,59 %** du budget alloué aux biens et services. Par ailleurs il faut noter que ce programme n'a pas d'investissements.

Dans l'ensemble, les activités budgétisées ont été exécutés dans les limites de la régulation budgétaire.

#### **Graphique 208- Exécution financière par action du programme « Développement du secteur privé »**



Source : Situation d'exécution du 7 mars 2023

La situation d'exécution des crédits budgétaires met en évidence la concentration des crédits au niveau d'une seule action « Renforcement des prestations relatives au développement du secteur privé » soit **99,59 %** du budget alloué aux biens et services. Par ailleurs il faut noter que ce programme n'a pas d'investissements.

### II.1.2 : Suivi des investissements

Ce programme ne dispose pas de projets d'investissements.

### II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

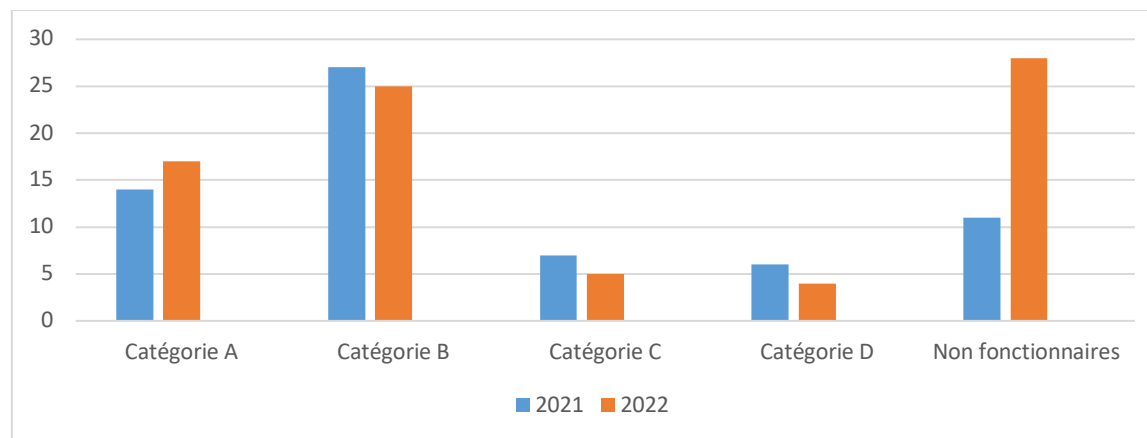
**Tableau 6 - Exécution des prévisions d'effectifs du programme**

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	14	5	5	4	1	17
Catégorie B	27	0	0	3	5	25
Catégorie C	7	0	0	1	3	5
Catégorie D	6	0	0	2	4	4
Non Fonctionnaires	11	0	0	22	5	28
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79</b>

Source : Ex Ministère MPDIDSP/ DRH MCIPME

Sur un effectif total de 79 agents pour 2022, on note 51 fonctionnaires soit un taux de 64,55% et 28 agents non fonctionnaires soit un taux 35,44% par rapport à l'effectif global. Cet effectif a contribué à la bonne performance du programme notamment à travers la qualité du recrutement des non fonctionnaires avec des expertises et des qualifications diverses et un nombre important de fonctionnaires de catégorie A et B.

**Graphique 209 - Evolution des effectifs du programme de 2021 à 2022**



Source : Ex Ministère MPDIDSP/ DRH MCIPME

Concernant les effectifs, on constate une hausse de 14 agents pour l'année 2022 du fait de la réorganisation du MCIPPME dû à la fusion des ex-ministères.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de l'action « Renforcement des prestations relatives au développement du secteur privé », une seule activité était prévue, il s'agit de : « Gérer la déconcentration des créations d'entreprise ».

Pour cette activité, nous pouvons noter les résultats suivants :

- des nouveaux entrepreneurs de moins de 05 ans de la région du Hambol, dans le but de renforcer, leur capacités techniques et managériales ont été formés ;
- des activités de sensibilisation au profit des populations de la région du GBEKE, afin de leur inculquer la notion d'incubateur d'entreprises ont été organisées ;
- des activités de sensibilisation au profit des populations de la région du PORO, afin de leur inculquer la notion d'incubateur d'entreprises ont été organisées ;
- des activités de sensibilisation au profit des populations de la région de SAN-PEDRO, afin de leur inculquer la notion d'incubateur d'entreprises ont été organisées ;
- les capacités des entrepreneurs formels et informels de moins de cinq (05) ans de la région du Gbêkê (Bouaké) ont été renforcées ;
- « Campagne de recensement des entreprises artisanales dans la région du GONTOUGO du 07 au 09 Juin 2022 à l'hôtel IMAN de BONDOUKOU ;
- des artisans du secteur informel dans la région du FOLON ont été sensibilisés le 10 MAI 2022 à l'Auberge de MINIGNAN
- des référentiels de formation et des outils didactiques nécessaires à la formation des entreprises ont été élaboré du 11 au 12 Octobre 2022 à NSA hôtel, BASSAM.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

Il s'agira de présenter l'évolution des indicateurs de performance et de faire une analyse détaillée des résultats obtenus.

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 - Évolution des indicateurs du programme

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022		
		2020	2021	Prévision	Réalisation	
<b>Objectif Spécifique 1 : promouvoir l'entrepreneuriat</b>						
IP1 : Nombre de promoteurs accompagnés par l'INIE		300	300	1000	1778	
IP2 : Nombre d'actions de sensibilisation menées par l'INIE		5	5	10	10	
IP3 : Nombre d'entreprises encadrées par l'INIE		125	125	1500	1550	

Source : DPPD-PAP 2022-2024/INIE

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

**Objectif spécifique : Promouvoir l'entrepreneuriat**

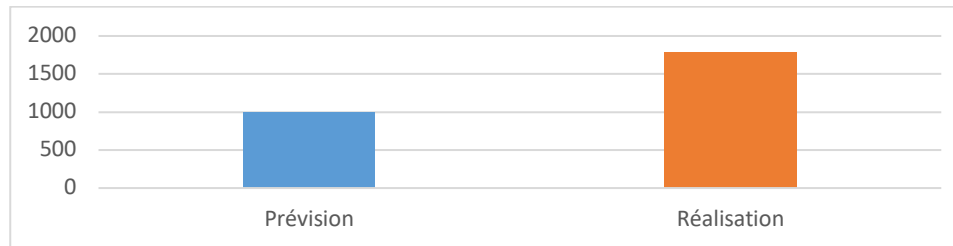
❖ **Indicateur : Nombre de promoteurs accompagnés par l'INIE**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'Indicateur :** L'une des missions de l'INIE est d'accompagner les promoteurs dans la réalisation de leur activité. A cet effet, cet institut est à mesure de dénombrer les promoteurs accompagnés par an.
- **Source de données :** INIE
  - **Mode de calcul :** Dénombrement
  - **Valeurs cibles :** 1 000 en 2022

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : Pour une prévision de 1000 promoteurs accompagnés en 2022, 1778 promoteurs ont été accompagnés, la cible a donc été atteinte grâce au dynamisme de l'INIE.

**Graphique 210- Evolution du nombre de promoteurs accompagnés par l'INIE**



Source : DPPD-PAP 2022-2024/INIE

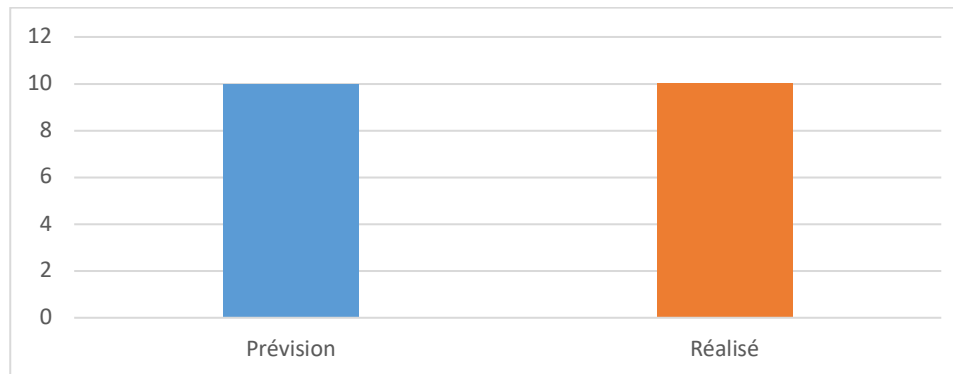
❖ **Indicateur** : Nombre d'actions de sensibilisation menées par l'INIE

- **Documentation de l'indicateur** :

- **Définition de l'Indicateur** : L'une des missions de l'INIE est de sensibiliser les acteurs du secteur privé. A cet effet, cette institut est à mesure de dénombrer les actions de sensibilisation réalisées par an.
- **Source de données** : INIE
  - **Mode de calcul** : Dénombrement
  - **Valeurs cibles** : 10 en 2022

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : Pour une prévision de 10 actions de sensibilisations par l'INIE, en 2022, l'institution en a mené 10. L'objectif a donc été atteint.

**Graphique 211- Evolution du nombre d'actions de sensibilisation menées par l'INIE**



Source : DPPD-PAP 2022-2024/INIE

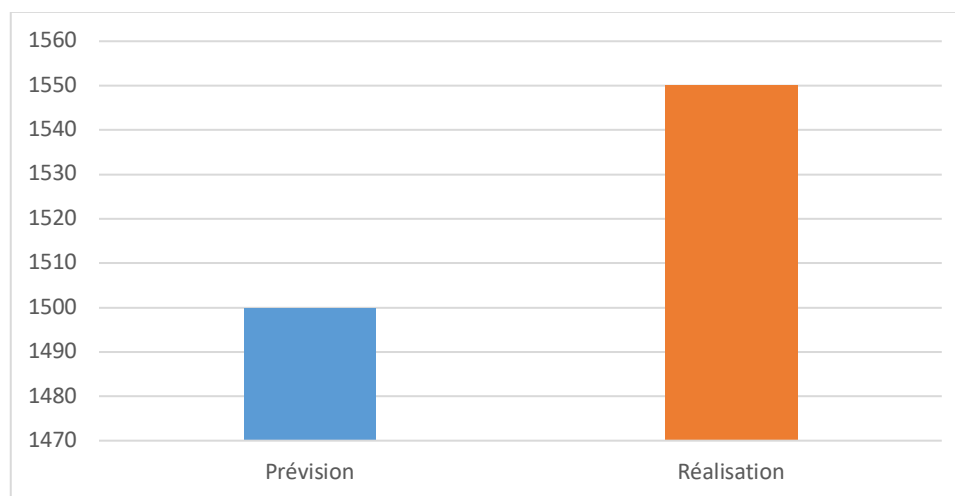
❖ **Indicateur** : Nombre d'entreprises encadrées par l'INIE

○ **Documentation de l'indicateur** :

- **Définition de l'Indicateur** : L'une des missions de l'INIE est d'encadrer les acteurs du secteur privé. A cet effet, cette institut est à mesure de dénombrer les entreprises encadrées par an.
- **Source de données** : INIE
  - **Mode de calcul** : Dénombrement
  - **Valeurs cibles** : 1 500 en 2022

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : La cible du nombre d'entreprises encadrées par l'INIE est de 1500 entreprises en 2022. Le résultat obtenu est de 1550 entreprises, l'objectif a donc été atteint.

**Graphique 212 – Evolution du nombre d'entreprises encadrées par l'INIE**



Source : DPPD-PAP 2022-2024/INIE

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Les leçons apprises

En 2022, malgré l'encadrement des activités de promotion de l'entrepreneuriat des entreprises ivoiriennes, certaines difficultés ont émaillé la bonne exécution du programme, ce sont :

- confusion dans le logement de crédit budgétaire, d'un programme à l'autre ;
- difficultés rencontrées lors de l'utilisation des crédits alloués au programme « Développement du Secteur privé » après le remaniement ministériel, ce qui a provoqué une lourdeur lors de l'utilisation des crédits. La période d'exécution du programme étant limitée au moment de la disponibilité des crédits, les activités à réaliser ont été modifiées ;
- lenteur dans le choix des nouvelles activités à réaliser.



## VI.2. Recommandations

Afin d'améliorer les performances du programme, les solutions suivantes doivent être envisagées :

- S'assurer que les crédits alloués à une activité qui doit être réalisé dans un programme se situent bien dans les crédits budgétaires dudit programme ;
- Faciliter la mise à disponibilité des crédits après les opérations de rattachement des activités à la suite d'un remaniement ministériel ;
- S'assurer que le temps disponible pour l'exécution d'un programme, après un réajustement des actions est raisonnable pour la réalisation des activités prévues ;
- Faire la promotion de l'entrepreneuriat dans plusieurs villes de l'intérieur du pays pour permettre.

## CONCLUSION

Dans l'ensemble, les activités prévues au titre de l'exercice 2022 ont été réalisées. L'exécution financière par natures de dépense du Programme Développement du secteur Privé au 7 mars 2023 présente un montant total engagé de 169 258 268 F CFA soit un taux de 99,56 % par rapport au budget actuel.

Malgré les difficultés rencontrées lors de l'utilisation des crédits alloués au programme Développement du Secteur privé après le remaniement ministériel du 20 avril 2022, les activités à réaliser ont permis d'atteindre 100% des cibles définies.

Dans les années à venir, des efforts seront consentis par le Responsable du programme et ses collaborateurs afin de conserver cette performance.

## CONCLUSION GENERALE

Au cours de la gestion 2022, les statistiques d'atteinte des cibles montrent qu'au niveau global 53,7% des cibles ont été atteintes. Au niveau de la performance des programmes, le programme Développement du secteur privé arrive en tête avec 100% de cibles atteintes, suivi des programmes Développement industriel, avec 76,92% de cibles atteintes, puis des programmes Administration générale, Commerce intérieur et Commerce extérieur qui ont chacun 50% de cibles atteintes. Ensuite viennent les programmes Promotion des PME et Promotion de l'investissement privé qui ont tous deux 33,33% de cibles atteintes. Enfin, les programmes Artisanat et Transformation du secteur informel qui ont tous deux 25% de cibles atteintes. Ainsi, 29 cibles ont été atteintes sur 54 cibles formulées par les responsables de programme, soit un taux moyen de réalisation de 53,7%.

Ces résultats sont dus, en partie aux opérations de rattachement des activités de l'ex-ministère de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé et de l'ex-ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel et à l'ex-ministère du Commerce et de l'Industrie dans le cadre de la fusion des trois (03) ex-ministères suite au remaniement Ministériel du 20 avril 2022. De plus, bien qu'étant exogène, la guerre russo-ukrainienne qui a un effet d'entraînement persistant sur l'économie mondiale et génère des chocs endogènes sur l'économie locale, notamment dans le domaine de l'énergie, l'industrie et l'alimentaire. Devant les incertitudes liées à leur gestion des programmes, il a fallu s'adapter et travailler à trouver des solutions aux défis croissants.

Pour faire face à ces difficultés, certaines mesures ont déjà été prises par le Ministre. En matière d'optimisation de l'efficacité des services du Ministère, il faut continuer à améliorer le cadre institutionnel et juridique qui régit les secteurs d'intervention du Ministère. Concernant la lutte contre la vie chère, la mise en œuvre et opérationnalisation du Conseil National de la Lutte contre la Vie Chère chargé de coordonner la mise en œuvre des mesures gouvernementales en matière de lutte contre la cherté de la vie est en cours. Aussi, des efforts continus sont menés pour améliorer l'environnement des affaires et des dispositions sont prises pour accompagner des entrepreneurs informels vers l'économie formelle, en plus de donner plus de visibilité aux artisans.

Afin de continuer cet élan de développement, l'une des pistes à explorer est assurément de maintenir et de renforcer le lien entre le monde de l'Industrie et celui de la Recherche & Développement, clé de voûte de toute innovation réussie. Un autre axe à exploiter est celui du commerce électronique qu'il faudra diversifier et développer, dans un monde de plus en plus connecté. Il s'agira de créer une synergie dynamique avec le monde des TIC, au profit des populations dont le mode de consommation est fortement impacté par ces nouveaux outils.



# **SECTION 348 : MINISTERE DES MINES, DU PETROLE ET DE L'ENERGIE**



## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

Par décret N°2022-270 portant nomination des membres du gouvernement du 20 avril 2022, Monsieur Mamadou SANGAFOWA-COULIBALY est nommé Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie. Au titre du décret N° 2022--301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du Gouvernement, le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique gouvernementale en matière des mines, pétrole et énergie.

Pour la mise en œuvre de ses missions, le décret N° 2021-466 du 8 septembre 2021 organise le ministère autour d'un Cabinet, de dix (10) Directions et Services rattachés au Cabinet, de trois (3) Directions Générales, de vingt (20) Directions Régionales et vingt-et-un (21) Directions Départementales.

Relativement au décret 2019-81 du 23 janvier 2019 portant charte de gestion des programmes et des dotations, le Ministre est ordonnateur principal des crédits des programmes déclinés pour l'exercice 2022 dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2022-2024.

En 2022, les activités du ministère ont été principalement marquées par le changement institutionnel intervenu à la tête du ministère et les conséquences de la guerre russo-ukrainienne sur la mise en œuvre de ses programmes.

Le présent rapport annuel de performance du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie qui rend compte du bilan des activités des programmes, s'articule autour des cinq (5) parties :

- ✓ Partie I : le Ministère ;
- ✓ Partie II : le Programme Administration Générale
- ✓ Partie III : le Programme Hydrocarbures ;
- ✓ Partie IV : le Programme Energie ;
- ✓ Partie V : le Programme Développement des Mines et de la Géologie

Outre la partie I, les autres parties relatives aux programmes font la lumière sur la stratégie sectorielle, les réalisations au cours de l'exercice 2022, la performance et les perspectives.

## **PARTIE I : LE MINISTERE**

### **I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE**

#### **I.1. Architecture programmatique du ministère**

L'architecture programmatique du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie se compose de quatre (4) programmes. La déclinaison des différents programmes identifie au total quatorze (14) actions et cent vingt-quatre (124) activités réparties comme suit :

- Programme 1 « Administration générale » : quatre (4) actions et soixante-dix-sept (77) activités ;
- Programme 2 « Hydrocarbures » : trois (3) actions et neuf (9) activités ;
- Programme 3 « Energie » : quatre (4) actions et vingt-trois (23) activités ;
- Programme 4 « Développement des Mines et de la Géologie » : trois (3) actions et treize (13) activités ;

#### **I.2. Politique ministérielle**

En 2022, La politique du ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie s'est définie autour de neuf (9) orientations stratégiques, quatre (4) objectifs globaux assortis de sept (7) résultats stratégiques.

Au titre des orientations stratégiques, elles portent sur (i) le renforcement de la gouvernance du secteur des hydrocarbures ; (ii) l'accroissement de la recherche et la production pétrolière ; (iii) la disponibilité des produits pétroliers et de l'énergie de façon durable; (iv) le renforcement de la gouvernance du secteur de l'énergie; (v) l'accès des populations à des services énergétiques de qualité ; (vi) l'amélioration de la gouvernance du secteur mines par la mise en œuvre des réformes ; (vii) la valorisation du potentiel géologique ; (viii) l'intensification et la diversification de l'exploration et, enfin (ix) l'exploitation et la transformation des substances de mines et de carrière.

Les résultats stratégiques attendus sont :

- l'administration est moderne et performante;
- la recherche et la production pétrolière sont accrues ;
- la disponibilité des produits pétroliers est assurée ;
- l'énergie électrique est disponible de façon durable ;
- les populations bénéficient de services énergétiques de qualité ;
- la recherche minière est intensifiée et diversifiée ;
- la production minière est accrue et diversifiée.

Quant aux objectifs globaux, il s'agit de :

- promouvoir une administration moderne et performance ;
- couvrir les besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers ;
- fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût
- valoriser le potentiel minier et géologique ;

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux décomposés en 11 objectifs spécifiques vérifiés par 33 indicateurs et 33 cibles associées.

**Tableau 1:** Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	11	33	33

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

**Tableau 2 :** Synthèse des réalisations du cadre de performance du Ministère

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes	Taux de réalisation des indicateurs
P1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	3	1	44,44%
	OS 2 : Améliorer le système de planification, de suivi-évaluation, d'information, de communication du Ministère	6	3	
P2 : Hydrocarbures	OS 1 : Renforcer la gouvernance du secteur des Hydrocarbures	4	2	44,44%
	OS 2 : Accroître la recherche et la production pétrolière	3	1	
	OS 3 : Assurer durablement la disponibilité des produits pétroliers	2	1	
P3 : Énergie	OS 1 : Renforcer la gouvernance du secteur de l'énergie	1	0	14,28
	OS 2 : Assurer la disponibilité de l'énergie	3	1	
	OS 3 : Améliorer l'accès des populations aux services énergétiques de qualité	3	0	
P4 : Développement des Mines et de la Géologie	OS 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur minier	2	2	50%
	OS 2 : Renforcer le contrôle et le suivi de l'activité minière	2	1	
	OS 3 : Développer l'exploitation minière et minière dans un environnement propice à son essor	4	1	
<b>TOTAL</b>		<b>33</b>	<b>13</b>	<b>39,39%.</b>

Au total, sur les trente-trois (33) cibles associées, treize (13) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 39,39%. Cette relative contreperformance est dû, en partie au retard dans la mise œuvre des projets de production et d'accès à l'électricité suite aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement liée à la guerre russo-ukrainienne.

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Dans la loi de finances N° 2021-899 du 21 décembre 2021 portant budget de l'Etat pour l'année 2021, le budget du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie est de **289 375 497 997 FCFA**. Le budget a connu des modifications en cours d'exercice, en passant à 449.401.757.653 FCFA (collectif budgétaire) pour s'établir (Budget actuel) à **357 862 986.821 FCFA** soit un accroissement de **23,66%**.

La répartition par nature de dépenses des crédits du ministère donne pour Personnel **5 175 673 794 FCFA** soit **1,45%**, Biens et Services **2.412.771.763 FCFA** soit **0,57%**, Transfert **200.878.859.000 FCFA** soit **56,13%** et Investissements **149.395.682.264 FCFA** soit **41,75%**.

Les Ressources du budget 2022 sont financées à **63,30%** par le Trésor et **36,70 %** par les emprunts et dons projets.

**Tableau 3** : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS		2022		
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>149 041 959 861</b>	<b>357 862 986 821</b>	<b>217 266 289 310</b>	<b>140 596 697 511</b>	<b>60,71</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	61 956 006 752	226 557 990 899	85 961 293 388	140 596 697 511	37,94
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	61 956 006 752	226 557 990 899	85 961 293 388	140 596 697 511	37,94
1.1.2 Recettes de services				-	
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	87 085 953 109	131 304 995 922	131 304 995 922	0	100
1.2.1 Emprunts projets	85 199 781 004	129 367 936 044	129 367 936 044	0	100
1.2.2 Dons Projets	1 886 172 105	1 937 059 878	1 937 059 878	0	100
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	
<b>2 CHARGES</b>	<b>149 041 959 861</b>	<b>357 862 986 821</b>	<b>217 266 289 310</b>	<b>140 596 697 511</b>	<b>60,71</b>
<b>2.1 Personnel</b>	5 060 187 857	5 175 673 794	5 009 260 883	-	100
2.1.1 Solde y compris EPN	4 711 096 934	5 009 260 883	5 009 260 883	-	100
2.1.2 Contractuels hors solde	349 090 923	363 592 000	348 585 276	15 006 724	95,87
<b>2.2 Biens et Services</b>	1 789 672 878	2 412 771 763	2 151 694 078		94
<b>2.3 Transferts</b>	45 617 643 292	200 878 859 000	60 753 859 000	140 125 000 000	30,24
2.3.1 Transferts courants	45 617 643 292	200 878 859 000	60 753 859 000	140 125 000 000	30,24
2.3.2 Transferts en capital	-	-		-	
<b>2.4 Investissement</b>	214 456 908 314	149 395 682 264	149 351 475 349		99,97
2.4.1 Trésor	10 323 338 048	18 090 686 342	18 046 479 427	44 206 915	99,76
2.4.2 Financement extérieur	204 133 570 266	131 304 995 922	131 304 995 922	0	100
Dons	12 058 968 266	1 937 059 878	1 937 059 878	0	100
Emprunts	192 074 602 000	129 367 936 922	129 367 936 044	0	100

Source : Tirage SIGOBE 07 mars 2023 et RAP 2021

En 2022, sur un budget de **357 862 986 821 FCFA** seulement **217 266 289 310 FCFA** ont fait l'objet d'exécution, soit un taux de **60,71%**. Par nature de dépenses, le taux d'exécution est de 96,78% pour le Personnel, 89,18% pour les Biens et Services, 30,24% pour les Transferts et 99,97% pour les Investissements. En ce qui concerne les Investissements, la contrepartie trésor a été exécutée à 99,76% et le Financement extérieur à 100%.

Il apparait donc clairement que la contre-performance constatée sur l'exécution des natures de dépenses des crédits de transferts du budget 2022. Les causes sont de deux (02) ordres :

- **le verrouillage des lignes de transferts à 30,24% dans le SIGOBE**, soit une réalisation de **60 753 859 000 FCFA** sur une dotation de **200 878 859 000 FCFA**.
- Le montant de **140 125 000 000 FCFA** de transfert non exécuté correspond aux crédits du Programme 5 intitulé Comptes Spéciaux du Trésor pour lesquels l'engagement relève des services de la Direction Générale du trésor et de la Comptabilité Publique.

En définitive, il faut souligner que ces crédits d'un montant total de **140 125 000 000 FCFA**, soit **39,15%** échappent donc au contrôle du Ministère. Sur cette base, on peut affirmer que ce taux d'exécution de **60,71% réalisé en 2022 est globalement satisfaisant**.

## PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

### INTRODUCTION

La gestion du programme Administration Générale du Ministère des Mines du Pétrole et de l'Energie relève de la Directrice de la Planification et de la Statistique, Madame **BOTI épouse EBE Eleyne Sowly Caroline**, conformément au Décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme.

En 2022, les activités dudit programme ont été mises en œuvre dans un environnement de changement institutionnel intervenu en cours d'exercice budgétaire.

Pour rappel, les missions dévolues au programme administration générale sont l'animation et la coordination des activités administratives et financières du ministère. A ce titre, il est chargé conformément au décret N° 2021-466 du 8 Septembre 2021 portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie entre autres de :

- réaliser des audits et contrôles internes sur les plans administratif, technique et financier au sein des Directions et Services Rattachés, des Directions Générales, des Directions Centrales, des Structures sous-tutelle et des Services Extérieurs du Ministère ;
- assurer la gestion de l'équipement et du matériel du Ministère ;
- préparer et exécuter le budget du Ministère ;
- mettre en œuvre la politique générale de gestion des Ressources Humaines, telle que définie par le Ministère en charge de la Fonction Publique ;
- assurer la coordination des activités des différentes structures du Ministère en matière de statistiques, de planification, de programmation et de suivi-évaluation ;
- concevoir et mettre en œuvre la stratégie de communication et d'information du Ministère, en vue de promouvoir une image globale positive et cohérente à l'extérieur ;
- assurer l'informatisation du Ministère ;
- mettre en œuvre et suivre la politique générale du Ministère dans les régions administratives

Les activités du programme Administration Générale ont été mises en œuvre dans un environnement économique national marqué par une accentuation des pressions inflationnistes, induite par les conséquences de la guerre en Ukraine. Aussi le changement institutionnel intervenu dans le ministère en Avril 2022 a impacté l'exécution de certaines activités.

Le présent rapport annuel de performance du programme administration générale qui rend compte du bilan des activités dudit programme s'articule autour des quatre (4) axes suivants :

- ✓ la présentation de la stratégie du programme ;
- ✓ les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- ✓ la performance du programme ;
- ✓ les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Le cadre de performance du programme 1 est indiqué ci-dessous.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)
OG1 : Promouvoir une administration moderne et performante	RS 1 .1 : l'administration est moderne et performante	IP.1 .1.1 : Nombre de textes législatif et réglementaire adoptés
		IP.1.1.2 : Nombre de personnel formé et qualifié

Source : DPPD-PAP 2022-2024



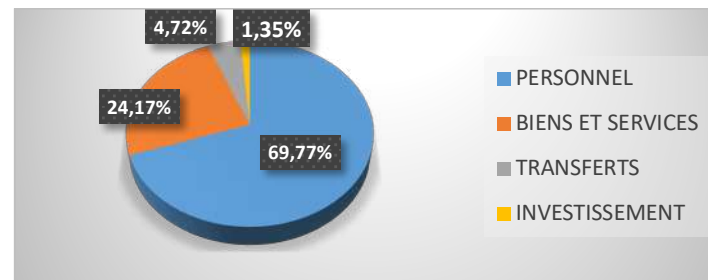
L'objectif global du programme 1 est de promouvoir une administration moderne et performante. Cet objectif global se décline en un résultat stratégique libellé comme suit : « l'administration est moderne et performante », mesurée par deux indicateurs que sont (i) le nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés et (ii) le nombre de personnel formé et qualifié.

## I.2. Le financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses activités au cours de l'exercice 2022, le programme Administration Générale a bénéficié d'un budget initial de **7 776 627 770 FCFA**, représentant **2,67%** du budget global du Ministère. Ce budget a connu des modifications en passant successivement de **7 784 820 542 FCFA** (Collectif) et à **7. 418.365 908 FCFA**, en fin d'exercice, soit une baisse de **358 261 862 FCFA**. Cette baisse se situe essentiellement au niveau des crédits des Biens et Services et des Transferts qui sont passés respectivement de **2 075 953 976 FCFA** à **1 792 692 114 FCFA** et de **425 000 000 FCFA** à **350 000 000 FCFA**.

La répartition du budget actuel par nature de dépenses donne pour le **personnel 5 175 673 794 FCFA** soit **69,77%**, les biens et services **1 792 692 114 FCFA** soit **24,17%**, les transferts **350 000 000 FCFA** soit **4,72%** et les investissements **100 000 000 FCFA** soit **1,35%**.

Figure 213: Répartition du budget actuel par nature de dépenses



Source : SIGOBE du 07/03/2023

## II.1. Exécution du budget

Pour la réalisation de ses activités pour l'année 2022, le Programme Administration Générale, avec un budget initial de **7.776.627.770 FCFA** a connu des modifications passant successivement de **7.784.820.542 FCFA** (collectif) à **7. 418.365 908 FCFA** en fin de gestion avec une réalisation de **7.115.204.093 FCFA**, soit un taux d'exécution globale de **95,91%**. Ce taux de réalisation comparativement à celui de l'exercice 2021 de 98,63% avec un montant de **7.163 444.533 FCFA**, est légèrement en baisse de **2,72%** qui s'explique par le retard enregistré dans le traitement de certaines opérations budgétaires, suite au changement institutionnel intervenu.

Pour les nécessités de services, 34 lignes ont fait l'objet de réaménagement à travers la prise de 02 arrêtés et 09 décisions ci-après :

- Arrêté N°0474/MBPE/DGBF/DBE/S/D AESG/TTB du 22 juin 2022 portant sur le transfert d'un crédit de 44 596 660 F CFA au profit du processus de Kimberley ;
- Arrêté N°0468/MBPE/DGBF/DBE/S/D/TTB du 05 juillet 2022 portant sur le transfert de crédit d'un montant de 9 692 772 F CFA au profit de la Direction départementale du Pétrole et Energie Mankono ;
- Décision N°01/MMPE/DPS du 28 mars 2022 ;
- Décision N°02/MMPE/DPS du 28 mars 2022 ;
- Décision N°0003/MMPE/DAFM/DRPE-ABG du 11 mai 2022 ;
- Décision N°0022/MMPE/DGE du 02 juin 2022 ;
- Décision N°0015/MMPE/DPPS/PI du 24 août 2022 ;
- Décision N°6023/MMPE/DGMG/DDM du 25 août 2022 ;
- Décision N°002/MMPE/DGMG/DDM du 27 septembre 2022 ;
- Décision N°003/MMPE/DGMG du 10 novembre 2022 ;
- Décision N°006/MMPE/DPS/DR-D du 11 novembre 2022.

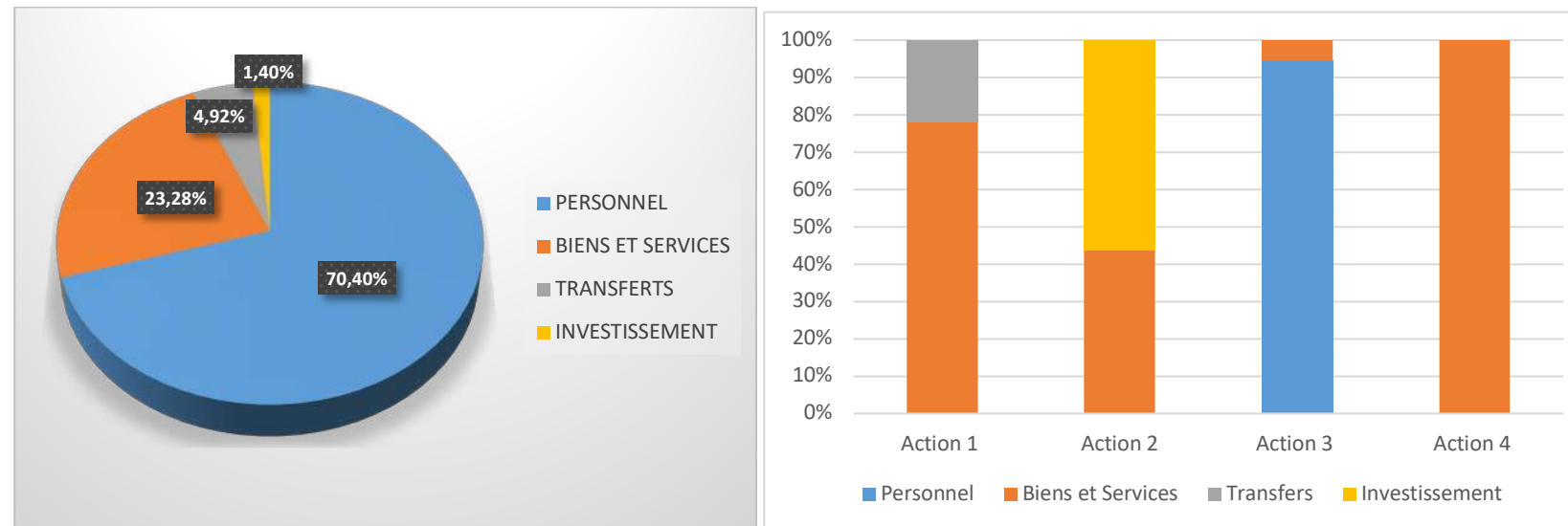
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transfers		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : 2110601- Coordination et animation du ministère			1 020 461 874	1.255.597.093	350 000 000	350 000 000		0	1.370.461.874	1 605 597 093
<b>Action 2</b> : 2110602- Planification, programmation et suivi- évaluation des activités du Ministère			56.758.774	77 550 316	0	0	84.992.357	99 429 438	141.751.131	176 979 754
<b>Action 3</b> : 2110603- Gestion des ressources humaines, matérielles et Financières	5.060.187.857	5.009.260.883	470.329.150	284.004.335	0	0			5.530.517.007	5.293.265.218
<b>Action 4</b> : 2110604- Information et communication			22.659.887	39.562.028	0	0			22.659.887	39.562.028
<b>TOTAL</b>	<b>5.060.187.857</b>	<b>5.009.260.883</b>	<b>1.570.209.685</b>	<b>1.656.713.772</b>	<b>350.000.000</b>	<b>350.000.000</b>	<b>84.992.357</b>	<b>99.429.438</b>	<b>7.065.389.899</b>	<b>7.115.204.093</b>

Source : RAP 2021/ Tirage-SIGOBE du 07/03/2023

Figure 214 : Niveau de réalisation du budget du programme par action et par nature de dépense



Source : SIGOBE du 07/03/2023

L'exécution du budget par actions se présente comme suit :

**Action 1 : Coordination et animation du ministère** : la dotation initiale de **2.052.724.568 FCFA** est passée en fin d'exercice à **1.730.886.572 FCFA**. Elle se répartit en nature de dépenses comme suit : **1 380 886 572 F CFA** pour les achats de Biens et Services et **350 000 000 FCFA** de crédits en transfert. Le montant global des crédits engagés est de **1 605 597 093 FCFA**, soit un taux de réalisation de **92,76%**.

**Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation des activités du ministère** : la dotation initialement de **203 084 133 FCFA** est passée en fin d'exercice à **188.239.179 FCFA** dont **88 239.179 FCFA** de crédits d'achats de Biens et Services et **100 000 000 FCFA** de crédits d'investissement. Les dépenses engagées se chiffrent à **176 979 754 FCFA** soit un taux de réalisation de **94,02%**.

**Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières** : La dotation initiale de **5 473 298 157 FCFA** est passée à **5.459.678.129 FCFA** en fin d'exercice dont **5 175 673 794 FCFA** pour les dépenses de Personnel et **284.004.335 FCFA** de crédits d'achat de Biens et Services. Les dépenses engagées s'élèvent à **5 293 265 218 FCFA**, soit un taux d'exécution de **96,95%**.

**Action 4 : Information et communication** : De **47 520 912 FCFA**, la dotation est passée à **39.562.028 FCFA** et exclusivement destinée aux crédits d'achats de Biens et Services. Les dépenses engagées se chiffrent à **39 362 028 FCFA**, soit un taux réalisation de **99,49%**.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat PEC 2022
<b>Projet d'Informatisation du ministère des Mines et de l'Energie</b>	2009	2013	8 536 068 897	100 000 000	100 000 000	99 429 438
Sur financement intérieur			8 536 068 897	100 000 000	100 000 000	99 429 438
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme</b>			8 536 068 897	100 000 000	100 000 000	99 429 438
<b>Total sur financement intérieur</b>			8 536 068 897	100 000 000	100 000 000	99 429 438
<b>Total sur financement extérieur</b>			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution SIGOBE du 07/03/2023

Les crédits alloués au **Projet d'Informatisation du ministère des Mines et de l'Energie en 2022 se chiffrent à 100 000 000** de francs CFA. Le montant exécuté est de **99 429 438 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99,43%**. Ce montant a servi à payer les décomptes des marchés livrés entre 2016 et 2017.

En effet, le **Projet d'Informatisation du ministère des Mines et de l'Energie, d'un coût global de 8 536 068 897** a démarré effectivement en 2010, pour une durée initiale de 4 ans. Mais ce projet est toujours en cours. Face aux difficultés rencontrées dans son exécution, un audit diligenté en 2020 a recommandé l'actualisation de son schéma directeur.

Dans cette perspective, l'exécution physique l'exécution du projet a été stoppée, et les crédits disponibles servent à apurer une dette constituée en 2016 et 2017, à la suite de collectifs budgétaires qui ont dépourvus le projet des moyens nécessaires au paiement des marchés régulièrement passés.

## II.2. Évolution des effectifs

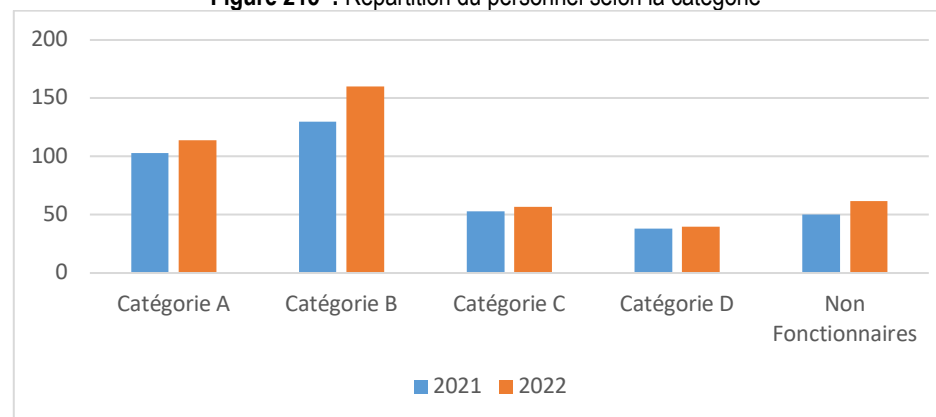
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1**

	Effectif 2021	Effectif 2022				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	103	14	2	14	03	114
<b>Catégorie B</b>	130	31	4	31	01	160
<b>Catégorie C</b>	45	04	4	04	00	49
<b>Catégorie D</b>	32	02	2	02	00	34
<b>Non Fonctionnaires</b>	36	34	2	34	22	48
<b>TOTAL</b>	<b>346</b>	<b>85</b>	<b>14</b>	<b>85</b>	<b>26</b>	<b>405</b>

Source : catalogue des mesures nouvelles

**Figure 215 : Répartition du personnel selon la catégorie**



Source : MMPE/DRH

En 2022, concernant le mouvement des effectifs, l'on a enregistré au niveau des entrées :

- 47 entrées relativement aux mesures nouvelles ;
- 04 entrées au niveau des mises à disposition provenant d'autres départements ministériels ;
- 34 contractuels exerçant dans des fonctions diverses suite à la prise de fonction du nouveau ministre intervenue en mars 2022 (chargé de courrier, protocole du ministre et chauffeur) ont été recrutés.

Le programme a connu également 26 sorties dont 01 départs à la retraite, 03 mises à disposition à la Fonction Publique, et 22 fins de contrats au cabinet.

L'analyse par catégorie indique que dans le programme Administration Générale, les agents de la catégorie A, au nombre de 114 représentent 28,14% de l'effectif total, ceux de la catégorie B au nombre de 160 représentent 39,50%, ceux de la catégorie C au nombre de 49 représentent 12,09%, ceux de la catégorie D au nombre de 34 représentent 8,39% et les non Fonctionnaires au nombre de 48, représentent 11,85%.

Au total 85 entrées ont été enregistrées au programme administration générale. L'effectif du personnel du programme administration générale est donc passé de 346 au 31 décembre 2021 à 405 au 31 décembre 2022 soit une hausse du personnel de 17%. Pour l'atteinte des objectifs, les besoins exprimés par le programme étaient de 85. Ces besoins ont été satisfaits à hauteur de 100%.

La satisfaction des besoins en personnel a contribué en partie à l'atteinte du niveau de performance du programme administration générale.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités essentielles menées par le Programme Administration Générale se présentent comme suit :

**Au titre de l'assurance d'une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles** les demandes de personnel exprimées par le ministère ont été entièrement satisfaites, s'agissant des ressources financière le budget a été exécuté à hauteur de 99,78% et pour ce qui est de la passation des marchés publics le taux d'approbation est de 96,97%.

**Au titre de l'amélioration du système de planification, de suivi-évaluation, d'information et de communication du Ministère** les structures déconcentrées ont réalisé les inspections des dépôts et établissements pétroliers à 88,92%, les missions de répression de fraude à 103,48% et les missions d'inspections inopinées à 95,71% ; s'agissant du schéma directeur informatique son actualisation est en cours, l'état des lieux en vue de la prise en compte des besoins nouveaux est achevé.

## III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

### III.1 Evolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Evolution des indicateurs de performance du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles</b>						
Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel	%	100	100	100	100	100
Indicateur 2 : Taux de réalisation des modules de formation	%	84,6	0	0	100	52,17
Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins en matériels	%	50	30	63,57	75	30,75
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer le système de planification, de suivi-évaluation, d'information, de communication du Ministère</b>						
Indicateur 4 : Proportion de structures centrales et déconcentrées interconnectées	%	75,00	68,00	68,00	68,00	68,00
Indicateur 5 : Taux d'applicatifs métiers opérationnels.	%	75,00	67,00	67,00	67,00	67,00
Indicateur 6 : Taux de réalisation des Inspections des dépôts et établissements pétroliers par les structures déconcentrées	%	80,00	-	95,71	100,00	88,92
Indicateur 7 : Taux de réalisation des missions de répression de fraude par les structures déconcentrées	%	90,00	-	87,50	100,00	103,45
Indicateur 8 : Taux de réalisation des Inspections des sources d'énergie par les structures déconcentrées	%	40,00	-	73,26	100,00	95
Indicateur 9 : Taux de réalisation des missions d'Inspections inopinées par les structures déconcentrées	%	50,00	-	99,23	100,00	95,71

Source : DPPD-PAP 2022-2023 / RAP 2020-2021/Rapport Activités Semestriels

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

**Objectif spécifique 1 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles**

**Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel**

- Source de données : Rapport d'activités de la DRH
- Mode de calcul : (Nombre d'agents prévu / nombre total d'agents recrutés) x 100.
- Valeurs cibles : 100%.

**Analyse de l'indicateur** : Le taux de satisfaction des besoins en personnel est de 100 %.

En 2022, on note quatre-vingt-cinq (85) agents recrutés et vingt-six (26) départs. L'effectif total du programme Administration Générale est de 405 agents en 2022 contre 346 en 2021.

## **Indicateur 2 : Taux de réalisation des modules de formation**

- Source de données : Rapport d'activités de la DRH
- Mode de calcul : (Nombre de formation réalisées / Nombre de formations prévues) x 100
- Valeurs cibles : 100%.

**Analyse de l'indicateur** : Le taux de réalisation des modules de formation est de 52,17 %.

Sur vingt-trois (23) missions et ateliers de formations (20 missions et 3 trois ateliers) programmés au calendrier des conférences et missions, neuf (9) missions et trois (3) ateliers ont été réalisées soit un taux d'exécution physique de 52,17 %. Le changement institutionnel intervenu à la tête de notre département ministériel en cours d'année à la date du 20 avril 2022 et les lourdeurs dans le processus de validation des missions hors Côte-d'Ivoire expliquent la non-atteinte de la cible de cet indicateur. Pour l'exercice budgétaire 2023, il importe de veiller à améliorer la gestion et le suivi du processus de validation des missions hors Côte-d'Ivoire.

## **Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins en matériels**

- Source de données : Rapports d'activités de DAF
- Mode de calcul : (Besoins satisfaits en matériels/Besoins total exprimés) x 100
- Valeurs cibles : 75%

**Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 30,75% contre une prévision de 75% soit un écart négatif de de 44, 25 points.

Le recensement des besoins en matériels du ministère lors de la conférence budgétaire 2022 a donné un montant de **1 544 323 632 FCFA**. Seulement une dotation de **474 879 517 FCFA** a été allouée, ce qui correspond à 30.75% des besoins exprimés. La contre-performance enregistrée est donc due à l'insuffisance de la dotation budgétaire.

Compte tenu de l'aspect dynamique et annuel des besoins en matériels des services, il importe de revoir le libellé de cet indicateur. Il pourrait être proposé ultérieurement comme indicateur : <<**Taux de couverture annuelle des besoins en matériel**>>.

Par ailleurs, pour améliorer la gestion des besoins en matériel, il importe de mettre en place un plan d'acquisition du matériel.

## **Objectif spécifique 2 : Améliorer le système de gestion de l'information et du suivi-évaluation**

### **Indicateur 4 : Proportion des structures centrales et déconcentrées interconnectées**

- Source de données : Rapport d'activités Projet d'informatisation
- Mode de calcul : (Nombre de structures centrales et déconcentrées interconnectées / Nombre total de structures) x 100
- Valeurs cibles : 68%

**Analyse de l'indicateur** : Le taux de réalisation de cet indicateur est maintenu à 68 % en 2022

Depuis 2017, dix-sept (17) sites ont été interconnectées au SIG mis en place à travers le Projet d'informatisation sur vingt-cinq (25) sites identifiés. Sur les 17 sites interconnectés, on dénombre 11 à l'intérieur du pays et 6 à Abidjan.

Les sites d'Abidjan sont les suivants : Immeuble SCIAM (5ème, 7ème et 15ème étages), Tour E (14ème et 15ème étages), Immeuble EECI (2ème et 3ème étages), Immeuble MACI (6ème étage), Immeuble Ex-Sitram (RDC au 5ème étage) et Direction de la cartographie.

Les 11 sites de l'intérieur concernent les Directions régionales et départementales du Pétrole et de l'Energie suivantes : Aboisso, Agroville, Abengourou, Boundiali, Bondoukou, Bouna, Divo, Korhogo, Katiola, San-Pedro, Yamoussoukro

Ces sites ont été entièrement câblés et interconnectés au Data Center. Depuis lors, les travaux ont été perturbés par les déficiences constatées au niveau des prestataires, et par l'absence de crédits conséquents pour poursuivre les opérations.

En 2018 et 2019, ce taux n'a connu aucune variation en raison de l'inaction du prestataire qui peine à poursuivre les travaux de câblage et d'interconnexion des sites restants.

En 2020, dans l'attente du rappel à l'ordre du prestataire ou tout simplement de la résiliation du marché concerné en vue de la passation d'un autre, aucun site ne sera réalisé d'où le taux de réalisation de maintenu à 68 %.

En 2021, dans l'attente du rétablissement de l'interconnexion entre le Data Center et les sites distants du Ministère, une solution alternative a été réalisée à travers une solution VPN entre le Data Center et les sites suivants :

- Immeuble SCIAM ;
- Immeuble MACI ;
- Direction Départementale d'AGBOVILLE ;
- Direction Départementale de DIVO.

En 2022, Dans le cadre de l'exécution des crédits du projet d'informatisation, sur une dotation de **100 000 000 FCFA**, on note un engagement de **99.429.438 FCFA** au 31 décembre 2022, soit un taux de réalisation de 99.42%.

Les dépenses ont porté sur :

- le paiement du solde d'un notebook d'un montant de 5 000 F CFA ;
- le paiement d'un décompte du logiciel spécifique ARGIS d'un montant de 11 247 616 F CFA ;
- le paiement du marché portant actualisation du Schéma Directeur Informatique 2011-2013 d'un montant de 88 176 822 F CFA.

#### **Indicateur 5 : Taux d'applicatifs métiers opérationnels**

- Source de données : Rapport d'activités Projet d'informatisation
- Mode de calcul :  $(\text{Nombre d'applicatifs opérationnels} / \text{Nombre total d'applicatifs prévues}) \times 100$
- Valeurs cibles : 67%

Analyse de l'indicateur : Le Taux d'applicatifs métiers opérationnels est maintenu à 67 % en 2022. Il n'a subi aucune variation car aucune application n'a été développée. En 2017, le taux de réalisation de cet indicateur était de 67 %. En effet, huit (08) applications sur douze (12) ont été réalisées et sont soit en production soit en cours de déploiement dans les secteurs. Il s'agit de :

- L'application de gestion des demandes de permis d'exploitation, de recherche et de suivi des taxes ;
- L'application de gestion des dépôts d'hydrocarbures et des établissements pétroliers ;
- L'application de gestion des appareils à pression et des carrières ;
- L'application de gestion des produits pétroliers et miniers ;
- L'application de gestion administrative et financière pour la réexportation des produits pétroliers ;
- L'application gestion de la facturation de la consommation électrique de l'Administration Publique ;
- L'application de gestion des ressources humaines avec un module formation et stage ;
- La messagerie.

En 2018 et 2019, ce taux n'a subi donc aucune variation car toutes les applications sont soit en production soit en phase de déploiement avec les validations et formations, ce qui maintient le taux de réalisation de 67 %.

En 2020, aucune application ne sera développée. Toutefois, nous envisageons affiner l'existant en vue d'en garantir la performance opérationnelle d'où le taux de réalisation de 67 %.

En 2021, ce taux de 67 % n'a subi aucune variation car aucune application n'a été développée.

#### **Indicateur 6 : Taux de réalisation des Inspections des dépôts et établissements pétroliers par les structures déconcentrées**

- Source de données : Rapports d'activités des DR et DD
- Mode de calcul :  $(\text{Nombre d'inspections réalisées} / \text{Nombre d'inspections Prévues}) \times 100$

- Valeurs cibles : 100%

**Analyse de l'indicateur :** Cet indicateur a atteint la valeur de 88,92% en 2022.

Les missions d'inspection des dépôts et établissements pétroliers en activités sur les aires de compétences des structures déconcentrées ont été réalisées à 88,92 %. Ce résultat est en recul par rapport à celui de 2021 qui était de 95,71 %. Cette baisse est due au ralentissement des activités au 2<sup>ème</sup> semestre 2022, du fait des travaux de dématérialisation des procédures de contrôle au niveau des Hydrocarbures.

**Indicateur 7 : Taux de réalisation des missions de répression de la fraude par les structures déconcentrées**

- Source de données : Rapports d'activités des DR et DD
- Mode de calcul : (Nombre de mission de répression Prévu / Nombre de mission de répression réalisées) x 100
- Valeur cible : 100%

**Analyse de l'indicateur :** Cet indicateur a atteint la valeur de 103,45 %

Les missions de répression de la fraude sur les produits pétroliers, ont été réalisées à 103,45 % contre 87,5% en 2022. Cette bonne performance est due au fait que les missions ont été multipliées en raison de la lutte contre le trafic du carburant au niveau de la frontière Côte d'Ivoire-Mali et au niveau de Bouaké (transhumance due au coût élevé des produits au Mali à cause de la crise en UKRAINE) ;

**Indicateur 8 : Taux de réalisation des Inspections des sources d'énergie par les structures déconcentrées**

- Source de données : Rapports d'activités des DR et DD
- Mode de calcul : (Nombre d'inspection des sources d'énergie réalisé / Nombre d'inspection des sources d'énergie Prévu) x 100
- Valeur cible : 100%

**Analyse de l'indicateur :** Cet indicateur a atteint la valeur de 95%

Les inspections des installations électriques ont été réalisées à hauteur 95 % par les structures déconcentrées contre 73,26% en 2021. Ce bond qualitatif est attribuable à la montée en puissance des services dédiés au contrôle des activités énergétiques, mis en place à partir de 2017, pour prendre en compte les innovations apportées par le nouveau code de l'électricité.

Les activités de ces services Energie installés dans les Directions régionales et Départementales ont donc commencé timidement en raison du manque de personnel qualifié. Le renforcement progressif des capacités desdits services a permis d'améliorer leur performance au fil des années.

**Indicateur 9 : Taux de réalisation des missions inopinées par les structures déconcentrées**

- Source de données : Rapports d'activités des DR et DD
- Mode de calcul : (Nombre de mission inopinées prévues / Nombre de mission inopinées réalisées) x 100
- Valeur cible : 100%

**Analyse de l'indicateur :** Cet indicateur a atteint la valeur de 95,71%

Le taux de réalisation des missions inopinées est de 95,71%, au 31 décembre 2022 contre **99,23%** en 2021 soit une baisse de 3,48 points. La non atteinte de la prévision de cet indicateur est à mettre au compte de la vétusté du matériel roulant dont disposent les services et de l'inaccessibilité de certains sites du fait des intempéries.

Pour le prochain exercice, il conviendra de :

- Renouveler et renforcer le parc automobile des directions départementales et régionales.
- Faire une programmation des missions qui tienne compte des prévisions météorologiques



## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

La mise en place rapide du budget 2022 a permis aux services de réaliser les activités dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la formation des acteurs budgétaires du ministère initiée par les services du RFFIM en début d'exercice a favorisé une bonne appropriation des outils du budget-programme notamment la production des rapports de gestion.

Cependant, la non atteinte des cibles de certains indicateurs retenus met en lumière quelques difficultés rencontrées durant l'année écoulée. Il s'agit de :

- la faible couverture des besoins en matériels. ;
- le changement institutionnel qui a perturbé la réalisation des activités de certains services, notamment l'Inspection générale du MMPE qui n'a pu mettre en œuvre les audits et inspections programmés.
- la mauvaise estimation de certaines cibles, concernant les indicateurs relatifs aux contrôles en régions des activités minières, pétrolières et énergétiques destinées à mesurer la performance de l'action de coordination et d'animation réalisée par les structures déconcentrées.

### IV.2. Recommandations

En vue de renforcer la performance du Programme, les mesures ci-après sont à envisager :

- le renforcement des capacités en matériel et équipements ;
- la poursuite des activités d'audits et inspections des services ;
- la redéfinition des cibles de certains indicateurs ;

## CONCLUSION

Au terme de la gestion 2022, le taux d'exécution budgétaire du programme administration générale est de **95,91 %** avec un montant de **7 115 204 093 FCFA**. Cette réalisation financière a contribué à l'exécution des activités, améliorant ainsi la performance globale du programme comparativement à l'exercice 2021.

En effet sur neuf (9) indicateurs de performance définis, quatre (4) ont atteints leurs cibles dont un qui a dépassé la cible soit une performance globale de 44,44 % contre une performance de 27,27% en 2021. Aussi, notons-nous une bonne dynamique au niveau de l'exécution des activités de coordination et de supervision du ministère en région dont le taux moyen de réalisation se situe autour de 95,77%. La non-atteinte des cibles des indicateurs de ces activités est due à une surestimation de celle-ci portée à 100 %.

Cependant, l'absence de crédits budgétaires pour la réalisation de certaines interventions telles que l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation triennale du ministère, les missions de suivi-évaluation des projets et la couverture en équipements techniques des services constituent un blocage à l'atteinte de certaines cibles.

Face à toutes ces difficultés, il convient d'approfondir la réflexion en vue d'améliorer l'identification des indicateurs de performance ainsi que des cibles associées, de mettre à disposition des responsables de budgets opérationnels les ressources budgétaires suffisantes pour améliorer la performance du programme et de renforcer les capacités des acteurs de gestion du programme en matière de suivi-évaluation de projet-programme et d'élaboration de documents budgétaires.

## PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « HYDROCARBURES »

### INTRODUCTION

Le Programme Hydrocarbures, désigné **Programme 2** du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, est sous la responsabilité du Directeur Général des Hydrocarbures, conformément à l'article 27 du décret N° 2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des ministères et secrétariats d'Etat.

Par décret **N° 2020-834 du 30 septembre 2020**, Monsieur **AKA Kadjo Jean-Baptiste** est nommé Directeur Général des Hydrocarbures au Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, poste qu'il occupe jusqu'à présent.

Au regard du **décret N° 2021-466 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie**, la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) est chargée d'assurer la coordination de l'exploration et de la production des hydrocarbures, la coordination de l'approvisionnement en produit pétroliers, du raffinage et de la distribution des produits pétroliers ainsi que le suivi et la réglementation en matière d'hydrocarbures. La mise en œuvre du programme est assurée par trois (03) Directions Centrales et deux (02) Services Rattachés, à savoir :

- La Direction de l'Exploration et de la Production des Hydrocarbures ;
- La Direction de l'Approvisionnement, du Raffinage et de la Distribution ;
- La Direction du Suivi et de la Réglementation des Hydrocarbures ;
- Le Service de l'Evaluation, du Suivi Economique et de la Statistique et ;
- Le Service de l'Administration et du Matériel.

Les activités du Programme Hydrocarbures se sont déroulées dans un contexte économique marqué par la crise Russo-Ukrainienne avec ses corolaires de variations des prix des matières premières et de fluctuations des marchés financiers. La perturbation des mouvements des moyens de transport et l'insécurité dans cet espace de l'Europe de l'Est a énormément influencé à la hausse les cours internationaux des matières premières agricoles, pétrole brut, gaz butane et gaz naturel. Ce contexte de crise économique mondiale a eu un impact sur la hausse du prix des produits pétroliers et gaziers entraînant une hausse du taux d'inflation, d'où une augmentation du coût de la vie des populations.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme Hydrocarbure élaboré au titre de l'exercice 2022, prend en compte les rapports trimestriels 2022 des Responsables du Budget Opérationnel de Programmes (RBOP) et s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Objectifs du programme

Le cadre de performance du programme 2 est indiqué ci-dessous.

OBJECTIF GLOBAL	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE
OG 2 : couvrir les besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers	RS 1 : La recherche pétrolière est accrue	Indicateur 1.1 : Nombre de forage d'exploration réalisé
	RS 2 : La production pétrolière est accrue	Indicateur 2.1 : Quantité de pétrole brut produite Indicateur 2.2 Quantité de gaz naturel produit
	RS 3 : La disponibilité des produits pétroliers est assurée	Indicateur 3.1 : Taux de couverture nationale en produits pétroliers

Source : DPPD-PAP 2022-2024

Sur les quatre objectifs globaux et huit résultats stratégiques du Ministère, un objectif global et trois résultats stratégiques concernent le programme hydrocarbures.

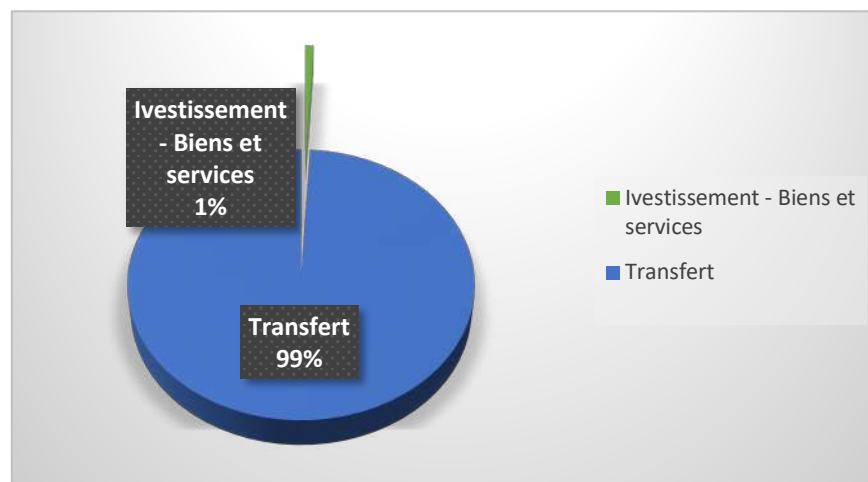
L'objectif global du programme 2 est de couvrir les besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers. Les résultats stratégiques attendus de cet objet global sont (i) la recherche est accrue ; (ii) la production pétrolière est accrue et (iii) la disponibilité des produits pétroliers est assurée. Quatre indicateurs permettent de mesurer ces résultats, à savoir (i) le nombre de forage d'exploration réalisé, (ii) la quantité de pétrole brut produite, (iii) la quantité de gaz naturel produite et (iv) le taux de couverture nationale en produits pétroliers.

## I.2. Financement du programme

Au titre de l'année 2022, les prévisions initiales contenues dans la loi des finances indiquent pour le programme Hydrocarbures un budget de **295 000 000 FCFA**. Suite au collectif budgétaire intervenu en cours d'exercice, le montant du budget a été revu à la hausse à **80 295 000 000 FCFA**. Cet accroissement a permis d'apporter un appui exceptionnel à la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) afin de lui permettre de juguler les effets collatéraux de la guerre Russo-Ukrainienne. En définitive, le budget mis en exécution (Budget Actuel) pour le Programme Hydrocarbures était de **30 268 299 000 FCFA**. Il se répartit par nature de dépenses comme suit :

- Biens et services : 68 299 000 FCFA soit **0,23%** ;
- Transfert : 30 000 000 000 FCFA soit **99,11%** ;
- Investissements : 200 000 000 FCFA soit **0,66%**.

Figure 216: Répartition du budget actuel par nature de dépenses



Source : Tirage SIGOBE du 07/03/2023

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME « HYDROCARBURES » AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Pour la réalisation de ses activités en 2022, le Programme Hydrocarbures a bénéficié d'un budget voté de 295 000 000 FCFA. Celui-ci va connaître des modifications pour s'établir en fin de gestion à un budget actuel de **30 268 299 000 FCFA** avec une **réalisation de 30 261 632 113 FCFA**, soit un taux d'exécution de 99,98%. Ce taux de réalisation est en hausse de **28,54%** par rapport à celui de 2021 (71,44%).

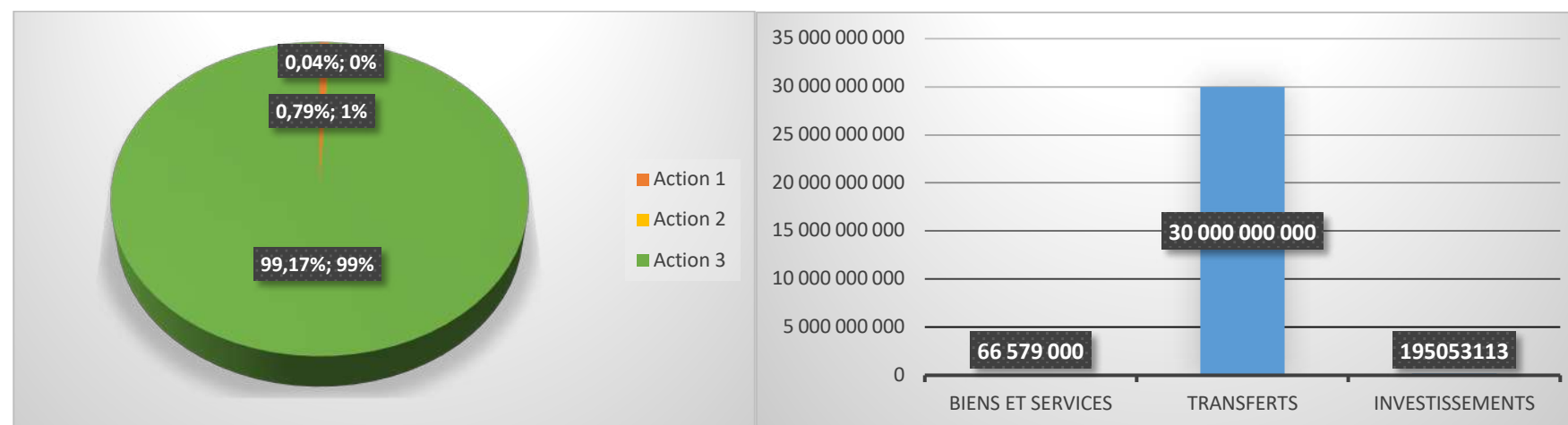
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

**Tableau 4:** Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1 :</b> 2203601 Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur des hydrocarbures	0	0	46 731 840	45 019 000	0	0	170 511 547	195 053 113	217 243 387	240 072 113
<b>Action 2 :</b> 2203602 Sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux en produits pétrolier	0	0	11 760 000	11 760 000	0	0	0	0	11 760 000	11 760 000
<b>Action 3 :</b> 2203603 Promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier	0	0	9 799 930	9 800 000	0	30 000 000 000	0	0	9 799 930	30 009 800 000
<b>TOITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67 271 770</b>	<b>66 579 000</b>	<b>0</b>	<b>30 000 000 000</b>	<b>170 511 547</b>	<b>195 053 113</b>	<b>237 803 317</b>	<b>30 261 632 113</b>

Source : RAP 2021/ Tirage-SIGOBE du 07/03/2023

**Figure 217 :** Niveau de réalisation du budget du programme par action et par nature de dépense



Source : Tirage SIGOBE du 07/03/2023

**Action 1 Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur des hydrocarbures :**

La dotation initiale de 264.200.000 FCFA est passée en fin d'exercice à 246.739.000 FCFA. Elle se répartit par nature de dépenses comme suit : 46.739.000F CFA pour les Biens et Services et 200.000.000 FCFA de crédits d'investissements. Le montant global des crédits engagés est de 240.072.113FCFA, soit un taux de réalisation de 97,30%.

### Action 2 : Sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux :

La dotation initialement de 16 800.000 FCFA est passée en fin d'exercice à 11.760.000 FCFA au titre des crédits de Biens et Services avec une réalisation de 11.760.000 FCFA, soit un taux d'exécution de 100%.

### Action 3 : Promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier :

La dotation initiale de 14.000.000 FCFA est passée à 30.009.800.000 FCFA en fin d'exercice dont 9.800.000 FCFA pour les dépenses de Biens et Services et 30.000.000.000 FCFA de crédits de Transferts. Les dépenses engagées s'élèvent à 30.009.800.000 FCFA, soit un taux d'exécution de 100%.

#### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5:** Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat PEC 2022
<b>Projet 1 : Equipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers</b>	<b>2017</b>	<b>2023</b>	<b>1 108 200 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>195 053 113</b>
Sur financement intérieur			1 108 200 000	200 000 000	200 000 000	195 053 113
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			1 108 200 000	200 000 000	200 000 000	195 053 113
Total sur financement intérieur			1 108 200 000	200 000 000	200 000 000	195 053 113
Total sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : Situation d'exécution SIGOBE du 07/03/2022

Le Projet « équipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers », d'un coût global de **1 108 200 000 FCFA**, a démarré en 2017 pour s'achever en 2022. En 2022, les prises en charge s'élèvent à **195 053 113 FCFA**, soit un taux de réalisation de **97,53%**. Ce montant a permis :

- d'acquérir quatre (04) appareils analytiques à savoir :
  - 01 appareil de compteur de particules pour les lubrifiants ;
  - 01 appareil de viscosité CCS (T° : -35 à -5) ASTM D 5293 ;
  - 01 appareil pour le test de volatilité NOACK ASTM D 5800 ;
  - 01 appareil de tendance au moussage ASTM D 892.
- De réaliser les travaux de raccordement électrique et de soudure industrielle.

Le fonctionnement effectif du laboratoire est prévu pour 2023 afin de garantir des produits pétroliers de bonne qualité.

### II.2. Évolution des effectifs

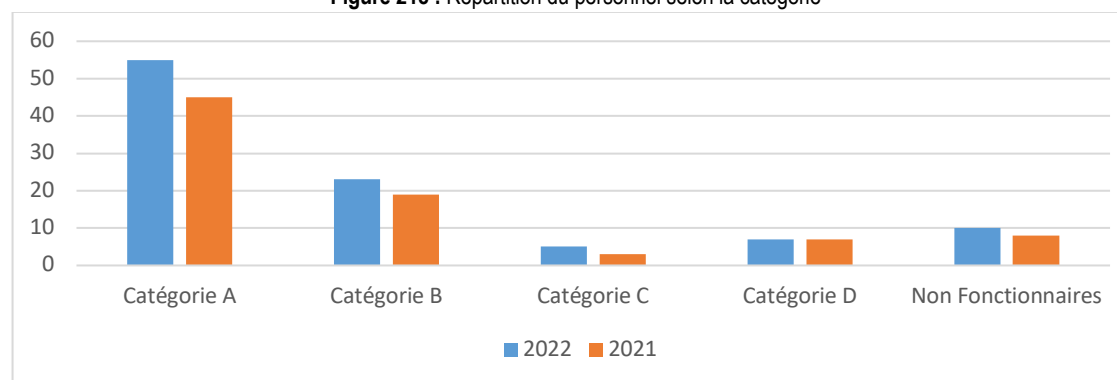
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2021	Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année 2022
<b>Catégorie A</b>	45	7	5	11	01	55
<b>Catégorie B</b>	19	15	3	04	00	23
<b>Catégorie C</b>	01	0	4	02	00	05
<b>Catégorie D</b>	07	0	0	00	00	07
<b>Non Fonctionnaires</b>	08	0	0	02	00	10
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>01</b>	<b>100</b>

Source : DGH

**Figure 218** : Répartition du personnel selon la catégorie



Source : DGH

En 2022, concernant le mouvement des effectifs, l'on a enregistré dix-neuf (19) entrées relativement aux mesures nouvelles et dix (10) contractuels. Le programme a connu également une (1) sortie pour départ à la retraite d'un agent de catégorie A.

L'analyse par catégorie indique que dans le programme Hydrocarbures, les agents de la catégorie A, au nombre de 55 représentent 55% de l'effectif total, ceux de la catégorie B, au nombre de 23 représentent 23%, ceux de la catégorie C, au nombre de 5 représentent 5%, ceux de la catégorie D, au nombre de 7 représentent 7% et les non Fonctionnaires au nombre de 10, représentent 10%.

Au total 19 entrées ont été enregistrées au Programme Hydrocarbures. L'effectif du personnel du Programme Hydrocarbures est donc passé de 80 au 31 décembre 2021 à 100 au 31 décembre 2022 soit une hausse du personnel de **25 %**.

Pour l'atteinte des objectifs, les besoins exprimés par le programme étaient de 12 agents. Ces besoins ont été satisfaits à hauteur de 100%.

La satisfaction des besoins en personnel a contribué en partie à l'atteinte du niveau de performance du Programme Hydrocarbures.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Au regard des objectifs visés et des moyens mis à la disposition du programme « Hydrocarbures », les principaux résultats ont porté sur trois axes stratégiques.

#### **Au titre du renforcement de la gouvernance du secteur des Hydrocarbures :**

La loi N°2022-408 relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières, a été adoptée par les deux chambres du parlement (l'Assemblée Nationale et le Senat) et promulguée par le Président de la République de Côte d'Ivoire le 13 juin 2022. Son décret d'application est en cours d'élaboration.

Au titre de l'année 2022, le projet « équipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers inscrit au Programme « Hydrocarbures » a bénéficié d'une prise en charge d'un montant de **195 053 113 F CFA** sur un budget alloué de **200 000 000 FCFA**, soit un taux d'exécution budgétaire de 97,53%.

Les **195 053 113 F CFA** ont permis :

- ❖ D'acquérir 04 appareils analytiques, à savoir :
  - 01 appareil de compteur de particules pour les lubrifiants ;
  - 01 appareil de viscosité CCS (T° : -35 à -5) ASTM D 5293 ;
  - 01 appareil pour le test de volatilité NOACK ASTM D 5800 ;
  - 01 appareil de tendance au moussage ASTM D 892
- ❖ La réalisation des travaux de raccordement électrique et de soudure industrielle.

#### **Au titre de l'accroissement de la recherche et de la production pétrolière :**

En 2022, trois (03) nouveaux Contrats de Partage de Production (CPP) ont été signés, dont deux (02) entre l'Etat de Côte d'Ivoire et Eni sur les blocs CI-401 et CI-801, et un (01) avec Tullow sur le bloc CI-803 à l'issue des négociations sur les blocs CI-401, CI-523, CI-525, CI-801 et CI-803 en 2022.

Au cours de l'année 2022, six (06) campagnes de forage ont été réalisées dont trois (03) au premier semestre et trois (03) au second semestre, ce sont :

- CI-802, Eni, Exploration : Baleine East-1X
- CI-101, Eni, Développement : Baleine -3A ; Baleine -2A et Baleine -1Bis
- CI-27, Foxtrot International, Développement : Marlin-B3 ST4 et Marlin B1 ST1

L'année 2022 a été marquée par une autre découverte de pétrole brut en juillet 2022 par Eni sur le bloc CI-802 adjacent au bloc CI-101 sur lequel le gisement baleine a été découvert en 2021 par la même société. Cette découverte vient accroître de **25%** les réserves initiales du gisement baleine estimées entre 1,5 et 2 milliards de barils de pétrole brut et 1,8 à 2,4 milliards de pieds cubes de gaz naturel, les faisant passer à 2,5 milliards de barils pour le pétrole brut et 3 300 milliards de pieds cubes pour le gaz naturel

En termes de production pétrolière et gazière :

- A la fin décembre 2022, la production totale de pétrole brut (huile et condensât) enregistrée est de **9 300 556 barils**, correspondant à une production journalière moyenne de **(25 481 barils/jour)**. Cette production est en hausse de **6,01%** par rapport à celle de 2021 qui était de **8 773 263 barils** ;
- A la fin de l'année 2022, la production de gaz naturel réalisée est de **90,293 milliards de pieds cubes**, correspondant à une production journalière moyenne de **247,377 Mpcj**. Cette production est en progression de **7,77%** par rapport à celle de l'année 2021 (83,786 milliards de pieds cube).

#### **Au titre de la disponibilité des produits pétroliers de façon durable :**

Les réalisations de l'année 2022 se présentent comme suit :

- ❖ **Instruction de dossiers de demande d'agrément, de création et d'exploitation des établissements pétroliers et dépôts d'hydrocarbures et d'autorisation des dépôts de gaz butane**
  - **Agréments pour la distribution de produits pétroliers et dérivés en Côte d'Ivoire**
    - **16** nouveaux agréments ont été octroyés ;
    - **12** agréments ont été renouvelés.

- **Dépôts de gaz butane**

- 772 autorisations d'exploitation de dépôts de gaz combustibles liquéfiés (centres emplisseurs, dépôts consommateurs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes et dépôts de revente de gaz butane conditionnés) ont été signées en 2022, portant ainsi le nombre de dépôts revendeurs de gaz butane conditionné autorisés sur le territoire national à **7 200**.

❖ **Délivrance d'autorisations d'approvisionnement de dépôts et établissements d'hydrocarbures**

- 294 autorisations de création et d'exploitation de dépôts 3<sup>e</sup> classe ;
- 28 arrêtés de création de dépôts 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes ;
- 37 arrêtés de création de station-service.

En outre, 06 missions de vérification des quantités transférées de gaz butane dans les centres emplisseurs de l'intérieur du pays ont été réalisées.

❖ **Suivi d'activités dans le secteur de l'Aval pétrolier**

- **Production de produits pétroliers** : au cours de l'année la production totale de produits pétroliers hors bitumes s'établit à **4 272 728,309 TM**, dominée par le super et le gasoil qui représentent respectivement **36,46%** et **44,08%** de la production totale au cours de l'année 2022.
- **Transport par Pipeline multi-produits**

Dans le cadre de la desserte à partir de Yamoussoukro des localités du Centre, Nord, Ouest et des pays de l'hinterland, un volume global de **1 815 748,089 m<sup>3</sup>** (905 094,097 m<sup>3</sup> de super sans plomb et 910 653,992 m<sup>3</sup> de gasoil) de produits pétroliers a été acheminé du dépôt GESTOCI TPAV vers le dépôt GESTOCI Yamoussoukro au cours de l'année 2022.

❖ **Consommation nationale de gaz butane**

La consommation nationale de gaz butane en 2022 s'établit à 576 416 TM. La consommation du second semestre 2022 est estimée à **312 543 TM** et celle du premier semestre 2022 estimée à **263 873 TM**, soit une hausse de **18,44%**.

**III. PERFORMANCE DU PROGRAMME**

**III.1 Evolution des indicateurs de performance du programme 2**

**Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 2**

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS			2022	
		2019	2020	2021	Prévisions	Réalisations
<b>Objectif spécifique 1 : Renforcer la gouvernance du secteur des Hydrocarbures</b>						
<b>Indicateur 1</b> : Taux de réalisation d'audit des coûts pétroliers	%	100%	0%	0%	100%	67%
<b>Indicateur 2</b> : Taux de réalisation des inspections des champs pétroliers	%	100%	50%	33%	100%	100%
<b>Indicateur 3</b> : Taux de réalisation des missions de contrôle (subvention butane, établissements pétroliers, stations-services)	%	100%	100%	100%	100%	86%
<b>Indicateur 4</b> : Taux d'actualisations ou de prise des textes réglementaires	%	0%	40%	20%	100%	50%
<b>Objectif spécifique 2 : Accroître la recherche et la production pétrolière et gazière</b>						
<b>Indicateur 5</b> : Proportion de blocs attribués	%	50,78	42,07%	27,45%	70%	28%
<b>Indicateur 6</b> : Taux d'évolution de la production de pétrole brut	%	11,96%	-19,34%	17,56%	9,86%	6,01%
<b>Indicateur 7</b> : Taux d'évolution de la production du gaz naturel	%	6,84%	3,54%	9,75%	3,80%	7,77%
<b>Objectif spécifique 3 : Assurer durablement la disponibilité des produits pétroliers</b>						
<b>Indicateur 8</b> : Proportion de stations-services fonctionnelles	%	100%	100%	100%	100%	95%
<b>Indicateur 9</b> : Taux de sous-préfecture abritant au moins une station-service fonctionnelle	%	100%	95,20%	98%	100%	100%

Source : DPPD-PAP 2022-2024



### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

L'analyse détaillée des résultats porte sur les neuf (09) indicateurs du programme « Hydrocarbures », regroupés autour de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2022- 2024.

#### Objectif spécifique 1 : Renforcer la gouvernance du secteur des Hydrocarbures

##### Indicateur 1 : Taux de réalisation d'audit des coûts pétroliers

- Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- Mode de Calcul : Nombre d'audits réalisés /Nombre d'audits prévus
- Valeurs cibles : 100% en 2022, 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Cible visée (100%) : valeur atteinte 67%. Sur trois (03) audits prévus en 2022, deux (02) ont été réalisés au cours de l'année 2022. En vue du réajustement des coûts pétroliers des nouveaux blocs pétroliers qui rentrent bientôt en production, il a été décidé de suspendre le troisième audit.

##### Indicateur 2 Taux de réalisation des inspections des champs pétroliers

- Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- Mode de Calcul : Nombre d'inspections réalisées /Nombre d'inspections prévues
- Valeurs cibles : 100% en 2022, 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Cible (100%) atteinte. Au cours de l'année 2022, Toutes les missions de contrôle et d'inspection des installations pétrolières de production et d'exploration prévues en 2022 ont été réalisées.

##### Indicateur 3 : Taux de réalisation des missions de contrôle (subvention butane, établissements pétroliers, stations-services)

- Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- Mode de Calcul : Nombre de contrôles réalisés /Nombre de contrôles prévus
- Valeurs cibles : 100% en 2022, 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : La cible (100%) n'a pas été atteinte. Cela s'explique par le fait toutes les missions de contrôle de la subvention butane n'ont pas été réalisées. (sur un total de vingt (20) missions, seulement neuf (09) ont été réalisées), suite à la décision de confier cette activité à un prestataire extérieur.

##### Indicateur 4 : Taux d'actualisation ou de prise des textes réglementaires) :

- Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- Mode de Calcul : Nombre de textes réglementaires actualisés ou pris / Nombre de textes réglementaires à actualiser ou à prendre
- Valeurs cibles : 100% en 2022, 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : la cible 100% n'a pas été atteinte. Deux (2) textes sont prévus, une (1) loi et un (1) décret d'application. La loi N°2022-408 relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières a été adoptée par les deux chambres du parlement (l'Assemblée Nationale et le Senat) et promulguée par le Président de la République de Côte d'Ivoire le 13 juin 2022. Ladite loi a été publiée au Journal Officiel de la république de Côte d'Ivoire le 19 septembre 2022. Dans le cadre de l'élaboration du second texte, des séances de travail sont organisées pour la finalisation du projet de décret d'application de ladite loi. Un séminaire de restitution est prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

#### Objectif spécifique 2 : Accroître la recherche et la production pétrolière et gazière

##### Indicateur 5 : Proportion de blocs attribués

- Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH

- Mode de Calcul : Nombre de blocs attribués / Nombre total de blocs du bassin
- Valeurs cibles : 70% en 2022, 75% en 2023 et 80% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : La cible visée 70% n'est pas atteinte. Seulement trois (03) contrats de partage de production ont été signés en 2022 contre trois libérés au cours de la même période, soit une proportion de 28% de blocs attribués. Les campagnes de promotion (roadshows) et les recherches sur les blocs libérés n'ont pas été fructueuses.

#### **Indicateur 6 : Taux d'évolution de la production de pétrole brut**

- Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- Mode de Calcul : Production en année N- Production en année N-1 / Production en année N-1
- Valeurs cibles : 9,86% en 2022, 44% en 2024 et 2,66% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Cible (9,86%) non atteinte mais en très bonne progression. La contre-performance est due au fait qu'il y a eu des arrêts de production pour maintenance des FPSO. Arrêt de la production du FPSO Espoir Ivoirien du 20 au 31 mai 2022 pour des travaux de maintenances sur ses vannes sous-marines et arrêt de la production sur le FPSO Baobab pour indisponibilité des tanks de stockage de pétrole brut du 11 au 22 août 2022, à la suite d'une avarie constatée sur le flexible de transfert. Pour réduire les arrêts et les pannes, il faut accélérer les programmes d'investissements et d'équipement sur les blocs.

#### **Indicateur 7 : Taux d'évolution de la production du gaz naturel**

- Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- Mode de Calcul : Production en année N- Production en année N-1 / Production en année N-1
- Valeurs cibles : 3,80% en 2022, 8,35% en 2023 et 9,36% en 2024.

**Analyse de l'indicateur** : La cible qui était 3,80% est dépassée le taux à fin décembre est 7,77%. Ce résultat est imputable aux bonnes performances des puits sur l'ensemble des champs mais également aux bons résultats des travaux de slickline, achevés en février 2022 sur le bloc CI-11 et à la mise en production de trois nouveaux puits sur le bloc CI-27 (projet de développement Marlin phase II)

#### **Objectif spécifique 3 : Assurer durablement la disponibilité des produits pétroliers**

##### **Indicateur 8 : Proportion de stations-services fonctionnelles**

- Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- Mode de Calcul : Nombre de stations-services fonctionnelles/nombre de stations- services existantes
- Valeurs cibles : 100% en 2022, 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Cible visée non atteinte mais en très bonne voie. Certaines stations-services sont fermées dans l'attente des formalités administratives (Occupation du Domaine Public etc.).

##### **Indicateur 9 : Taux de sous-préfecture abritant au moins une station-service fonctionnelle**

- Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- Mode de Calcul : Nombre de sous-préfectures abritant au moins une station-service fonctionnelles/nombre des sous-préfectures du pays
- Valeurs cibles : 100% en 2022, 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : La cible visée atteinte, toutes les circonscriptions sous préfectorales abritent au moins une station-service.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

- L'exécution du budget a été facilitée par la mise en place des procédures d'anticipation des marchés publics ;
  - Le renforcement des capacités en matière budgétaire a permis une appropriation des outils du budget programme ;
- Cependant l'on note une Insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre de certaines activités, notamment l'équipement du laboratoire d'analyses des hydrocarbures ;

### IV.2. Recommandations

- Renforcer les capacités des acteurs à l'utilisation des outils de la nouvelle réforme budgétaire ;
- Augmenter les ressources budgétaires pour permettre une meilleure performance du Programme ;
- Anticiper les appels d'offres pour les acquisitions des matériels et équipements du laboratoire.

## CONCLUSION

La mise en œuvre du Programme « Hydrocarbures » est satisfaisante au 31 décembre 2022 au regard de la progression des indicateurs de performance. Trois (03) indicateurs de performance ont largement dépassé leurs cibles annuelles, les six (06) autres indicateurs sont en très bonne progression, ils ont presque atteint leurs cibles annuelles projetées. Les efforts entrepris par les animateurs du programme dans le secteur des hydrocarbures ont donné dans l'ensemble des résultats satisfaisants en dépit du faible niveau de ressources allouées et de la crise internationale menée par le conflit Russo-Ukrainien qui perdure. De façon globale, on retiendra que les objectifs sont presque atteints.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ENERGIE »

### INTRODUCTION

Le Programme Energie, désigné **Programme 3** du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, est sous la responsabilité du **Directeur Général de l'Energie** conformément à **l'article 27 du décret N° 2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des ministères et secrétariats d'Etat**.

Par décret N°2020-835 du 30 septembre 2020, Monsieur **CISSE Sabati** est nommé Directeur Général de l'Energie au Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, poste qu'il occupe jusqu'à présent.

Conformément au décret N°2021-466 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, la Direction Générale de l'Energie (DGE) est chargée d'assurer la coordination et la planification de la politique énergétique nationale, l'élaboration et le suivi de la législation et de la réglementation sur l'électricité et les énergies renouvelables ainsi que la gestion de l'utilisation des ressources énergétiques. La mise en œuvre du programme est assurée par cinq (05) Directions Centrales et deux (02) Services Rattachés, à savoir :

- La Direction de l'Electrification Rurale ;
- La Direction de la Maîtrise de l'Energie ;
- La Direction des Energies Renouvelable et de la Bioénergie ;
- La Direction du Suivi et de la Réglementation de l'Energie ;
- La Direction des Energies Conventionnelles ;
- Le Service des Statistique et des Systèmes d'Information ;
- Le Service de l'Administration et du Matériel.

En 2022, les activités du Programme Energie ont été impactées par les conséquences de la guerre Russo-Ukrainienne qui a entraîné une perturbation des circuits d’approvisionnement des biens d’équipements et une accentuation de l’inflation. Cette situation a occasionné un retard dans la livraison des matériels commandés depuis l’extérieur qui sont utilisés dans la mise en œuvre des différents projets du secteur.

Le présent Rapport Annuel de Performance du programme énergie s’articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme,
- Réalisation du programme au cours de l’exercice 2022,
- Performances du programme,
- Perspectives

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Objectifs du programme

Le cadre de performance du programme 3 est indiqué ci-dessous.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)
OG3 : Fournir aux populations de l’Energie, de qualité et à moindre coût	RS.1 : L’énergie électrique est disponible de façon durable	IP1 : Taux d’électrification
	RS 2 : Les populations bénéficient de services énergétiques de qualité	IP.2 : Temps Moyen mensuel de Coupure d’électricité

Sur les quatre objectifs globaux et huit résultats stratégiques du Ministère, un objectif global et deux résultats stratégiques concernent le programme énergie.

L’objectif global du programme 3 est de fournir aux populations de l’Energie abondante, de qualité et à moindre coût. Les résultats stratégiques attendus de cet objet global sont (i) L’énergie électrique est disponible de façon durable et (ii) les populations bénéficient de services énergétiques de qualité qui se mesurent à travers deux indicateurs, à savoir (i) le taux d’électrification et (ii) le temps moyen mensuel de coupure d’électricité.

### I.2. Financement du programme

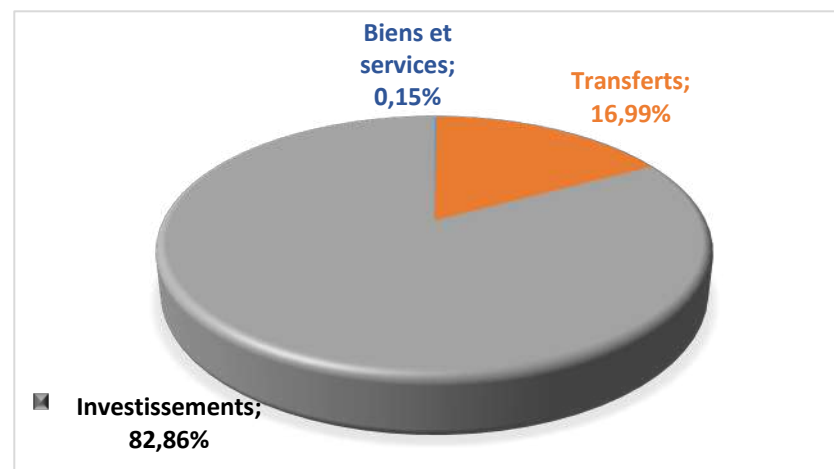
En 2022, les ressources du programme Energie inscrites dans la Loi de finances initiale s’élevaient à **161 981 099 723 FCFA**. Après une intégration de ressources suite à la création d’une nouvelle activité d’investissement (Réaliser divers travaux urgentes/CI-ENERGIES) et d’un appui exceptionnel apporté au secteur de l’électricité, le budget est passé à un montant de **220 034 606 607 FCFA**, soit une augmentation de **26%**. Ce budget va connaître une autre modification pour se stabiliser à un montant de **178.935.968.367 FCFA**.

En somme, la dotation du programme Energie est essentiellement constituée des dépenses d’investissements qui s’élèvent à **82.86%** du budget global du programme, viennent ensuite les crédits des transferts avec **16.99%** et les dépenses de biens et services à **0,15%**.

Comparativement à celui de 2021 qui s’élevait à **196.991.979.737 FCFA**, ce budget a connu une baisse de **9%**. Cette situation se justifie par une réduction des dotations en crédits d’investissements et de transferts.

La répartition du budget actuel par nature de dépenses et par actions se présente comme suit :

Figure 219: Répartition du budget actuel par nature de dépenses



Source : Tirage SIGOBE du 07/03/2023

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME ENERGIE AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

En 2022, la dotation du Programme Energie était constituée des dépenses d'investissements qui s'élèvent à **82.86%** du budget global du programme, viennent ensuite les crédits des transferts avec **16.99%** et les dépenses de biens et services **0,15%**. Le budget initial du Programme Energie inscrit dans la loi des finances était de **161 981 099 723 FCFA**. Les dotations du Programme vont connaître une augmentation de **26%** liée à l'intégration d'une nouvelle activité urgente d'investissement et d'un appui exceptionnel apporté au secteur de l'électricité, ainsi les crédits sont passés à un montant de **220 034 606 607 FCFA**.

En fin d'année, les ressources réelles du Programme Energie sont d'un montant global de **178.935.968.367 FCFA** et exécutées à **99.93%**. Ce qui représente un montant de **178.812.789.024 FCFA** comparativement à celui de 2021 qui s'élevait à **140 744 759 201 FCFA**.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

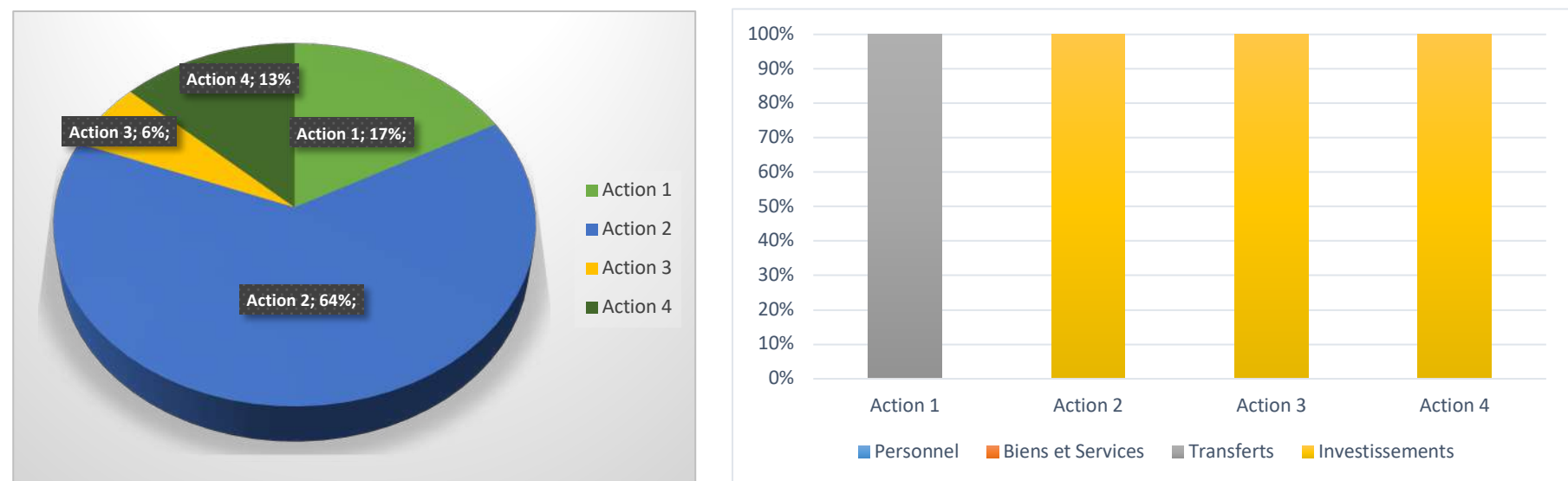
Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : 2203701 Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur de l'énergie			34 841 888	85.058.943	45.267.643.292	30.403.859.000	0	0	45 302 485 180	30.488.917.943
<b>Action 2</b> : 2203702 Renforcement des infrastructures de production, du transport et de distribution de l'énergie électrique			0	0	0	0	77 009 800 000	114.188.736.044	77 009 800 000	114.188.736.044

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 3</b> : 2203703 Vulgarisation des technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie			7 145 890	45.448.664	0	0	5 740 939 109	10.710.559.878	<b>5 748 084 999</b>	<b>10.756.008.542</b>
<b>Action 4</b> : 2203704 Amélioration de l'accessibilité financière aux services énergétiques			10 050 849	10 073 000	0	0	12 674 338 173	23 369 053 495	<b>12 684 389 022</b>	23 379 126 495
<b>TOTAL</b>			<b>52 038 627</b>	<b>140 580 607</b>	<b>45 267 643 292</b>	<b>30.403.859.000</b>	<b>95 425 077 282</b>	<b>148 268 349 417</b>	<b>140 744 759 201</b>	<b>178.812.789.024</b>

Source : RAP 2021/ Tirage-SIGOBE du 07/03/2023

**Figure 220** : Niveau de réalisation du budget du programme par action et par nature de dépenses



Source : SIGOBE

L'exécution de ce budget par action se décline comme suit :

- **Action 1** « Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur de l'énergie » sur une dotation de **30.552.517.943 FCFA**, le crédit a été exécuté à **99,79%** soit **30.488.917.943 FCFA**. L'exécution des crédits 2022 de cette action a connu une baisse comparativement à l'année 2021 qui était de **45.302.485.180 FCFA**. Cette baisse est due à une réduction de la dotation au titre des transferts sur l'activité « Subvention d'équilibre au secteur de l'électricité » et les crédits de Biens et services ont un faible taux d'exécution de **57,22%** dû à l'absence d'engagement lié à l'exécution des marchés en cours.
- **Action 2** « Renforcement des infrastructures de production, du transport et de distribution de l'énergie électrique » sur une dotation de **114.188.736.044 FCFA**, le crédit a été exécuté à **100%**. Cette action est constituée exclusivement des projets d'investissements notamment la production, le transport et la distribution d'énergie électrique.

- **Action 3** « Vulgarisation des technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie » sur une dotation de **10.815.587.885 FCFA**, le crédit a été exécuté à **99,45%** soit **10.756.008.542 FCFA**. Le faible taux d'exécution de **43,27%** des Biens et services est lié aux retards dans l'exécution de deux marchés.
- **Action 4** « Amélioration de l'accessibilité financière aux services énergétiques » sur une dotation de **23.379.126.495 FCFA**, le crédit a été exécuté à **100%**.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Exécution des investissements du Programme 3**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Réalisation 2022
<b>78043500040 Projet Développement et Réhabilitation du réseau électrique en C.I (PRODERCI)</b>	<b>2016</b>	<b>2023</b>	<b>491 163 779 923</b>	<b>13 706 201 000</b>	<b>13 706 201 000</b>	<b>13 706 201 000</b>
Sur financement intérieur			38 238 377 923	4 206 000 000	4 206 000 000	4 206 000 000
Sur financement extérieur			452 925 402 000	9 500 201 000	9 500 201 000	9 500 201 000
<b>78043500044 Projet ENERGOS 1</b>	<b>2017</b>	<b>2023</b>	<b>129 571 800 000</b>	<b>950 000 000</b>	<b>665 000 000</b>	<b>665 000 000</b>
Sur financement intérieur			6 000 000 000	950 000 000	665 000 000	665 000 000
Sur financement extérieur			123 571 800 000	0	0	0
<b>78043500042 Projet d'aménagement hydroélectrique de Gribopopoli</b>	<b>2019</b>	<b>2024</b>	<b>242 889 000 000</b>	<b>50 969 817 296</b>	<b>50 969 817 296</b>	<b>50 969 817 296</b>
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			242 889 000 000	50 969 817 296	50 969 817 296	50 969 817 296
<b>78043500056 Projet de Renforcement des Réseaux de Transport et de Distribution (PRETD)</b>	<b>2016</b>	<b>2022</b>	<b>105 502 900 000</b>	<b>2 300 000 000</b>	<b>1 610 000 000</b>	<b>1 610 000 000</b>
Sur financement intérieur			15 822 900 000	2 300 000 000	1 610 000 000	1 610 000 000
Sur financement extérieur			89 680 000 000	0	0	0
<b>78043500041 Projet de transport et d'accès à l'électricité (PTDAE)</b>	<b>2018</b>	<b>2023</b>	<b>198 319 801 100</b>	<b>47 902 717 748</b>	<b>47 902 717 748</b>	<b>47 902 717 748</b>
Sur financement intérieur			24 000 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000
Sur financement extérieur			198 295 801 100	47 897 917 748	47 897 917 748	47 897 917 748
<b>78043500045 Programme National d'Electrification Rurale (PRONER)</b>	<b>2019</b>	<b>2024</b>	<b>7 050 000 000</b>	<b>1 373 640 940</b>	<b>2 307 070 130</b>	<b>2 307 070 130</b>
Sur financement intérieur			7 050 000 000	1 373 640 940	2 307 070 130	2 307 070 130
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78043500052 Projet d'accès à l'électricité</b>	<b>2019</b>	<b>2023</b>	<b>100 561 886 707</b>	<b>14 000 000 000</b>	<b>14 000 000 000</b>	<b>14 000 000 000</b>
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur			100 561 886 707	14 000 000 000	14 000 000 000	14 000 000 000
<b>26043500001 Projet de Construction de la Centrale solaire de Boundiali</b>	<b>2021</b>	<b>2023</b>	<b>27 918 300 000</b>	<b>10 605 559 878</b>	<b>10 605 559 878</b>	<b>10 605 559 878</b>
Sur financement intérieur			3 818 500 000	1 668 500 000	1 668 500 000	1 668 500 000
Sur financement extérieur			24 099 800 000	8 937 059 878	8 937 059 878	8 937 059 878

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Réalisation 2022
<b>78043500047 Programme d'Electrification Pour Tous (PEPT)</b>	<b>2019</b>	<b>2025</b>	<b>60 503 000 000</b>	<b>4 500 000 000</b>	<b>4 500 000 000</b>	<b>4 500 000 000</b>
Sur financement intérieur			60 503 000 000	4 500 000 000	4 500 000 000	4 500 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>90043500001 Programme National d'Extension de Réseaux Electrique (PRONEX)</b>	<b>2022</b>	<b>2025</b>	<b>61 395 579 530</b>	<b>1 395 579 530</b>	<b>976 905 671</b>	<b>976 905 671</b>
Sur financement intérieur			61 395 579 530	1 395 579 530	976 905 671	976 905 671
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>90043500002 Réaliser divers travaux urgents / CI - ENERGIES</b>	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>920 077 694</b>	<b>0</b>	<b>920 077 694</b>	<b>920 077 694</b>
Sur financement intérieur			920 077 694	0	920 077 694	920 077 694
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>78043500057 FONAME</b>	<b>2021</b>	<b>2024</b>	<b>1 313 500 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>105 000 000</b>	<b>105 000 000</b>
Sur financement intérieur			1 313 500 000	150 000 000	105 000 000	105 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>1 427 109 624 954</b>	<b>147 853 516 392</b>	<b>148 268 349 417</b>	<b>148 268 349 417</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>195 085 935 147</b>	<b>16.548.520.470</b>	<b>16.963.353.495</b>	<b>16.963.353.495</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>1 232 023 689 807</b>	<b>131.304.995.922</b>	<b>131.304.995.922</b>	<b>131.304.995.922</b>

Source : Situation d'exécution SIGOBE du 07/03/2023

La mise en œuvre des projets du secteur de l'énergie contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations. Le taux d'exécution financière de tous les projets inscrits au titre de l'année 2022 est de 100%.

Les projets inscrits au Programme Energie ont bénéficié d'une contribution de l'ETAT à hauteur de **16 963 353 465 FCFA** en plus de l'apport des bailleurs qui s'élève à **131 304 995 922 FCFA**. Ce budget a été exécuté à 100% du budget alloué.

Les projets de production permettent d'augmenter la capacité du parc de production et de garantir la sécurisation de l'approvisionnement en énergie électrique. Il s'agit de :

- **Projet d'aménagement hydroélectrique de Gribopoli**

Il s'agit d'aménager une centrale hydroélectrique d'une puissance de 112 MW sur le fleuve Sassandra, en aval de Soubré, dans la localité de GRIBOPOPOLI. Les travaux ont débuté en novembre 2019 pour une durée prévisionnelle de 40 mois. Le taux d'avancement physique global du projet est de 56,6% à fin décembre 2022.

Les différents acquis à fin décembre 2022 sont les suivants :

- Travaux génie civil réalisés à 60,65%;
- Travaux de montage des équipements hydromécaniques réalisés à 69,64% ;
- Travaux de montage des équipements électromécaniques : 47,54%
- Activités d'auscultation réalisées à 72,5%.

La mise en service est prévue en mars 2024 pour le groupe 1, en juin 2024 pour le groupe 2 et en septembre 2024 pour le groupe 3.

Le montant des dépenses engagées est de 125 110 717 296 FCFA sur un coût global de 242 889 000 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 51,51%.



- **Projet de construction de la centrale solaire de Boundiali**

L'objectif visé par la construction de la centrale de solaire de Boundiali d'une capacité de 37,5 MWc, est de diversifier le mix énergétique et de contribuer à atteindre l'objectif de 46% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2030. Démarré au dernier trimestre 2021, pour un coût global de 27 918 300 000 FCFA, le taux d'avancement physique est de 70% à fin décembre 2022. La purge des droits coutumiers est achevée. La mise en service est prévue pour mai 2023.

Le montant total engagé sur le projet est de 16 241 498 987 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 58,18% du coût global.

S'agissant des projets de transport et distribution, ils contribuent au renforcement et à la fiabilisation des ouvrages du système électrique de transport en vue de lever les contraintes d'exploitation. Ce sont :

- **Projet Développement et Réhabilitation du réseau électrique en C.I (PRODERCI)**

La mise en œuvre du PRODERCI a débuté en décembre 2016 pour un coût total de **491 163 779 923 FCFA** Il participe au renforcement et à la fiabilisation des ouvrages du système électrique de transport et permet de lever les contraintes d'exploitation, ainsi qu'à l'électrification de 500 localités rurales.

Le projet est pratiquement achevé en 2022 avec les résultats suivants :

- 1685 km de lignes HTA construits ;
- 25 postes construits ;
- Le réseau HTA réaménagé dans 11 localités ;
- 545 localités électrifiées.

Le montant total engagé sur le projet est de **484 468 779 923 FCFA**, soit un taux d'exécution financière de **95,66%** du coût global.

- **Projet ENERGOS 1**

L'objectif du projet est de renforcer et de fiabiliser les réseaux électriques des villes de Bouaké, Abidjan et San Pedro, d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public sur le territoire ainsi que le système de dispatching national. Il a démarré en 2017 pour un coût global de **129 571 800 000 FCFA**, le projet est prévu s'achever en mars 2023.

De façon globale, le projet ENERGOS 1 est réalisé à 95% à fin 2022 et se décompose comme suit :

- Les composantes de Bouaké et de San-Pedro sont achevées ;
- La composante d'Abidjan est réalisée à 94% ;
- L'Eclairage public efficace est réalisé à 99%.

Le montant total engagé sur le projet est de **128 837 300 000 FCFA**, soit un taux d'exécution financière de **99,64%** du coût global.

- **Projet de renforcement du Réseau de Transport et Distribution (PRETD)**

Le PRETD vise à améliorer la capacité de transit des lignes et postes des réseaux de transport et de distribution d'énergie, ainsi qu'une meilleure couverture en énergie disponible et de bonne qualité, spécifiquement dans le périmètre du District Autonome d'Abidjan (Bingerville) et dans les régions de la Nawa (Soubré), de San-Pédro (San-Pédro), du Cavally (Zagné) et du Guémon (Duekoué). Ce projet a démarré en décembre 2016 pour un coût global de 105 502 900 000FCFA, les travaux s'achèveront finalement en décembre 2023

Le taux d'avancement physique global des travaux est de 83,61% à fin décembre 2022 avec la mise en service de 22 nouvelles demi-rames HTA dans les postes sources.

Le montant total engagé sur le projet est de 101 703 900 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 96,40% du coût global.

- **Projet de transport et d'accès à l'électricité (PTDAE)**

Démarré en 2018 avec un coût total de 198 319 801 100 FCFA pour une durée prévisionnelle de 5 ans, le PTDAE a pour objectif d'accroître la capacité de transit des ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique ainsi que d'améliorer le cadre de vie des populations par l'accès à l'électricité.

Le taux d'avancement global des travaux est de 90% à fin décembre 2022 avec les résultats suivants : d'électrification rurale.

- Mise en service du transformateur 90/33kV 24MVA ainsi que la rame de cellules 33kV N°2 au poste de Daloa le 31/03/2022.
- Mise en service de la nouvelle travée + rame 33kV au poste de Daloa le 02/04/2022;
- Mise en service de l'armoire Tranche TR existant 90/33kV & 90/15kV au poste d'Agboville le 09/04/2022;
- Mise en service de la nouvelle travée + Rame 33kV & au poste d'Attakro le 25/04/2022;
- Mise en service du transformateur 90/33kV 24MVA N°2 ainsi que la rame de cellules 33kV au poste de Danané le 08/05/22;
- Mise en service des nouvelles protections du TFO 225/90 kV 100MVA N°1 le 05/08/2022;
- Mise en service de l'armoire Tranche TFO Existant 90/33kV au poste d'Attakro le 13/08/22;
- Mise en service de l'armoire Tranche TFO Existant 90/33kV au poste de Dabou le 24/08/22;
- Mise en service du transformateur 90/33kV 24 MVA au poste d'Yamé 2 le 26/10/22

Le projet est prévu s'achever à fin 2023.

Le montant total engagé sur le projet est de **170 315 017 748 FCFA**, soit un taux d'exécution financière de **85,88%** du coût global.

- **Projet d'Accès à l'électricité**

Le Projet d'accès à l'électricité a pour objectif de faciliter l'accès des populations à l'électricité Sa mise en œuvre permettra en outre d'électrifier plusieurs localités rurales. Pour un coût global de 100 561 886 707 FCFA, le projet a démarré en 2019 pour une durée prévisionnelle de 5 ans.

A fin 2022, le taux d'exécution physique est de 96% avec 181 localités électrifiées faisant passer le nombre total de localités électrifiées à 245 sur 350 localités prévues dans le cadre du projet.

Le projet s'achèvera en fin 2023.

Le montant total engagé sur le projet est de **58 457 514 000 FCFA**, soit un taux d'exécution financière de **58,13%** du coût global.

- **Réaliser divers travaux urgents/CI-ENERGIES**

Ce Projet d'un coût global de 920 077 694 pour une durée d'un (01) an est prévu pour des travaux d'extension dans la région du Bafing. A fin 2022, les taux d'exécution physique et financière sont de 100%.

Les programmes d'accès notamment le PRONER, le PRONEX et le PEPT impactent le taux de couverture, le taux d'accès et le taux de desserte.

- **Programme National d'Electrification Rurale (PRONER)**

Le PRONER vise à électrifier l'ensemble des localités du pays à l'horizon 2025. A fin 2022, ce sont 460 localités du répertoire du RGPH2014 et 113 localités hors RGPH2014 qui ont été électrifiées, soit un total de 573 localités sur les 750 prévues pour l'année 2022, donc un taux de réalisation physique de 76,4%.

- **Programme Électricité Pour Tous (PEPT)**

Le PEPT consiste à assouplir les formalités d'accès en facilitant les modalités de paiement du coût de raccordement à l'électricité. Et cela sur une durée prévisionnelle de trois (3) ans pour les ménages les mieux nantis à dix (10) ans pour les populations à faibles revenus après s'être acquitté d'un forfait initial d'abonnement de 1 000 FCFA.

Le programme d'un coût global estimé à 60 503 000 000 FCFA a démarré en 2019 pour une durée prévisionnelle de 5 ans. A fin 2022, ce sont 251 133 branchements qui ont été réalisés sur une prévision de 250 000 branchements, soit un taux de réalisation de 100,45%.

Depuis le lancement officiel du programme en 2014, le PEPT a permis de réaliser au total 1 476 779 branchements à fin 2022.

- **Programme nationale d'Extension du Réseau Electrique (PRONEX)**

Pour un coût global de **1 028 000 000 000 FCFA** et une durée prévisionnelle de 10 ans, le **PRONEX** a démarré en 2022 avec l'inscription de la première phase évaluée à **61 393 579 530 FCFA** pour une durée de 2 ans dans 10 chefs-lieux de région. Ce programme a pour ambition d'étendre le réseau électrique dans les localités déjà électrifiées avec un volet PEPT. Jusqu'à fin 2022, les procédures administratives de passation de marché ont pris du retard entraînant le non démarrage du projet.

Le montant total engagé sur le projet est de **976 905 671 FCFA**, soit un taux d'exécution financière de **1,59%** du coût global.

- **Fonds National de la Maîtrise de l'Energie (FONAME)**

Le Fonds National de Maîtrise de l'Energie (FONAME) créé par décret n° 2016-1131 du 21 Décembre 2016, a pour objet d'assurer le financement de la politique de l'Etat en matière de maîtrise de l'énergie (efficacité énergétique et énergies renouvelables).

En 2021, le FONAME a démarré ses activités avec un coût global de 1 313 500 000 pour une durée prévisionnelle de 3 ans.

Les activités menées en 2022 sont :

- Des missions de sensibilisation des populations ont été menées à Bouaké (du 28 novembre au 1er décembre 2022), Korhogo (du 1er au 4 décembre 2022) et San-Pedro (du 12 au 15 décembre 2022) ;
- Confection et distribution de 700 tee-shirts, 350 polos, 700 casquettes, 6000 dépliants, 5000 flyers, 2000 affiches 60x40 cm et 600 autocollants A5 comme supports de communication ;
- Atelier de renforcement des capacités des membres du Comité de Gestion du FONAME et leurs suppléants le 26 octobre 2022 à Grand Bassam ;
- Atelier de validation du document de cadre organisationnel et de politique générale du FONAME le 27 octobre 2022 à Grand Bassam.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets du programme Energie sont pratiquement similaires pour tous les projets. Ce sont :

- La complexité des procédures de passation des marchés avec les Bailleurs de Fonds ;
- Des difficultés de financement pour la réalisation des travaux rencontrées par certaines PME ivoiriennes, attributaires des marchés. Cette situation a pour conséquence le non-respect des engagements contractuels des prestataires dans l'exécution des travaux et le faible taux de décaissement des emprunts ;
- La contre-performance de certaines entreprises de travaux ;
- Des difficultés dans le processus d'indemnisation des populations impactées lors de la mise en œuvre des projets. Les travaux sont souvent bloqués par les populations de certaines localités, ce qui engendre des retards dans l'exécution des travaux
- Des difficultés d'acquisition et mise à disposition du patrimoine foncier nécessaire à l'exercice du service public de production, de transport, de distribution, d'exportation et d'importation de l'énergie électrique
- L'insuffisance des appuis budgétaires de l'Etat pour le financement des projets d'électrification, notamment en matière d'électrification rurale ;

Les mesures correctives proposées sont les suivantes :

- Maîtriser les procédures de passation des marchés des Bailleurs de Fonds ;
- Faciliter les procédures de financement des PME ivoiriennes exerçant dans le secteur de l'énergie ;
- Renforcer les capacités des entreprises locales ;
- Faciliter les processus d'indemnisation des populations impactées par les projets ;
- Faciliter l'acquisition et la mise à disposition du patrimoine foncier nécessaire pour la mise en œuvre des projets. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les textes législatifs et réglementaires existants ou adopter de nouveaux textes
- Accroître les appuis budgétaires de l'Etat pour le financement des projets, notamment les projets d'électrification ;

## **II.2. Évolution des effectifs**

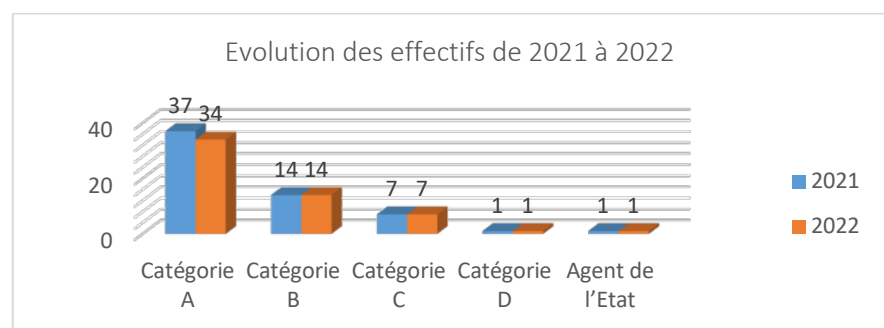
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6:** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	37	05	3	0	3	34
Catégorie B	14	07	3	0	0	14
Catégorie C	07	0	0	0	0	07
Catégorie D	1	0	0	0	0	1
Agent de l'Etat	1	0	0	0	0	1
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>57</b>

Source : DGE

**Figure 221:** Répartition du personnel selon la catégorie



Source : DGE

En 2022, concernant le mouvement des effectifs, le programme a connu uniquement trois (03) sorties qui concernent des mises à disposition à la fonction publique.

L'effectif du personnel est passé de 60 à 57 au 31 décembre 2022, soit une diminution de 5%. L'analyse par catégorie indique que dans le programme Energie, les agents de la catégorie A, au nombre de 34 représentent 59,65% de l'effectif total, ceux de la catégorie B au nombre de 14 représentent 24,56%, ceux de la catégorie C au nombre de 07 représentent 12,28% et ceux de la catégorie D au nombre de 1 représentent 01,75%.

Les besoins exprimés auprès de la Direction des Ressources Humaines n'ont pas été satisfaits. Il s'agissait de renforcer l'effectif actuel de la DGE en ressources humaines par les profils suivants :

- Ingénieurs en énergétique, électrotechnique, électromécanique ;
- Informaticiens développeur d'application (business analyst) ;
- Techniciens supérieurs ;
- Analystes financiers ;
- Economiste / statisticiens ;
- Juristes ;
- Experts en communication ;

- Secrétaires ;
- Chauffeurs.

Cette situation n'a pas permis au programme Energie d'atteindre tous les objectifs assignés. En vue de l'atteinte de ces objectifs, le responsable de programme propose la prise en compte des besoins en personnel ci-dessus exprimés.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Les activités essentielles menées par le programme Energie se présentent comme suit.

#### **Au titre de la gouvernance du secteur de l'Energie,**

La cible n'a pas pu être atteinte. Cette contre-performance est due à deux projets d'arrêté interministériel qui ont fait l'objet de certaines observations de la part des ministères impliqués dans sa signature.

Sur une prévision de huit (8) textes réglementaires prévus, deux (2) décrets et quatre (4) arrêtés ministériels ont été pris, soit un taux de réalisation de 75%. Il est nécessaire d'organiser des séances de validations des textes réglementaires afin de faciliter leurs adoptions.

#### **Au titre de l'assurance de la disponibilité de l'énergie électrique,**

La capacité du parc de production est passée de 2 269 MW à 2 548 MW de 2021 à fin 2022, grâce à la mise sous tension de la centrale thermique flottante de location de 100 MW et de la turbine à gaz de la phase 4 de la centrale d'Azito de 179 MW. La pointe de consommation s'est située à 1 807,7 MW pour une puissance installée de 2 548 MW soit une marge de 740,3 MW d'où une réserve de 29%. Malgré cette bonne marge à la pointe de consommation, le temps moyen de coupure d'électricité à fin décembre 2022 affiche une valeur de 28h 55mn. Cela est dû à 13 incidents majeurs sur le réseau HTB (Haute tension 225 kV) et 78 incidents majeurs sur le réseau HTA (Haute Tension 90 kV).

Pour garantir la disponibilité de l'énergie, les travaux de construction de deux centrales thermiques à cycle combiné, de deux centrales hydroélectriques et d'une centrale solaire de capacité totale de 657,5 MW ont été initiés et se poursuivront. D'autres projets hydroélectriques, solaires et à biomasse ainsi que des projets pour la fiabilisation du réseau électrique sont également en cours de réalisation.

#### **Au titre de l'amélioration de l'accès des populations aux services énergétiques,**

En 2022, ce sont 516 localités qui ont été électrifiées, faisant passer le nombre total de localités électrifiées à **7 371** sur un total de 8 518 localités. En plus, ce sont 391 651 branchements qui ont été réalisés en 2022 dont 251 133 branchements PEPT, faisant passer le nombre d'abonnés de 3 254 968 en 2021 à 3 646 619. Le taux d'électrification a été réalisé à 68% due au retard constaté dans les livraisons de matériels commandés pour l'essentiel à l'extérieur du Pays et le faible taux de remboursement du fonds revolving dans le cadre du PEPT.

Pour améliorer l'accès, il convient de renforcer le processus de recouvrement par la révision les modalités de remboursement et par la sensibilisation des populations.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Evolution des indicateurs du Programme

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1: Renforcer la gouvernance du secteur de l'énergie</b>						
IP1.1 : Nombre de textes légaux et réglementaires soumis	Nombre	deux (2) arrêtés d'application du Code de l'électricité + un (1) Arrêté interministériel de modification des tarifs de l'électricité + Trois (3) arrêtés relatifs aux ENR et à l'efficacité énergétique -3 décrets IHE - 2 décrets Poro Power	Treize (13) textes réglementaires ont été pris dont : • 4 arrêtés interministériels • 3 arrêtés • 3 décrets de déclaration d'utilité publique • 3 décrets d'approbation de conventions	Trois (03) Textes dont : - Une (01) ordonnance - Un (01) arrêté d'approbation de convention - Un arrêté sur le cadre de concertation pour l'électrification hors réseau	8 textes réglementaires	6 textes réglementaires
<b>Objectif Spécifique 2: Assurer la disponibilité de l'énergie</b>						
IP2.1 : Puissance de production installée	MW	2 229	2 229	2 269	2 800	2 548
IP2.2 : Taux de perte d'énergie	%	16,90%	17,46%	16,33%	15%	15%
IP2.3 : Temps Moyen de Coupure (TMC)	heure	18,6	16,37	17,86	10	28,93
<b>Objectif Spécifique 3: Améliorer l'accès des populations à des services énergétiques de qualité</b>						
IP3.1 : Taux d'électrification des ménages (Taux de desserte)	%	52%	55%	59%	70%	68,10%
IP3.2 : Taux de couverture des localités	%	69%	79,61%	88,7%	90%	83%
IP3.3 : Taux d'accès à l'électricité	%	94%	97,9%	98,6%	100%	95%

Source : DPPD-PAP 2022-2024

#### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

##### Objectif spécifique 3.1 : Renforcer la gouvernance du secteur de l'énergie

Les textes légaux et réglementaires soumis contribuent à améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie.

##### Indicateur 3.1.1: Textes légaux et réglementaires soumis

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul : Somme des textes légaux et réglementaires soumis au cours de l'année
- Valeurs cibles : 08 en 2022 ; 08 en 2023 et 05 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur a été réalisé à 75%. En effet, il était prévue l'adoption de deux (02) décrets d'application du code de l'électricité qui avaient été identifiées, de deux (02) décrets liés aux conventions de concession pour la production d'électricité, puis de quatre (04) arrêtés. Mais, aucun des décrets d'application du code de l'électricité n'a été signé. Ils ont été rédigés et sont en cours de traitement. Les deux (02) autres décrets et les quatre (04) arrêtés ont été pris au cours de l'année 2022. Ce sont :

- Le décret n° 2022-78 du 26 janvier 2022 portant approbation de la Convention pour la fourniture de services pour la location et l'exploitation d'une unité flottante de production d'électricité de 100 MW à Azito, pris le 26 janvier 2022 ;
- Le décret n° 2022-79 du 26 janvier 2022 portant approbation de l'Avenant N°1 à la convention de concession de la gestion et de l'exploitation du service public national de production, de transport, de dispatching, de distribution, d'exportation et d'importation de l'énergie électrique
- L'Arrêté n° 326 MMPE/DGE du 09 décembre 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission chargée de l'examen des demandes d'autorisation et d'agrément a été signé.
- L'Arrêté n° 327 MMPE/DGE du 09 décembre 2022 relatif aux seuils de puissance installée dans le cadre des régimes juridiques applicables à toute activité d'autoproduction, ainsi que les conditions d'obtention de l'autorisation d'exercer l'activité d'autoproduction.
- L'Arrêté n° 328 MMPE/DGE du 09 décembre 2022 fixant les conditions et modalités de délivrance, obtention et de retrait des agréments pour l'exercice des activités connexes aux segments d'activités du secteur de l'électricité e été signé.
- L'Arrêté n° 329 MMPE/DGE du 09 décembre 2022 définissant le statut de client éligible et les conditions et modalités de l'autorisation d'achat de l'Energie électrique.

Pour faciliter l'adoption des arrêtés interministériels, il important de créer un comité interministériel de validation des textes.

**Objectif spécifique 3.2 : Assurer durablement la disponibilité de l'énergie.**

**Indicateur 3.2.1: Puissance de production installée (MW)**

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul : Somme des puissances de toutes les unités de production installées jusqu'à fin 2022
- Valeurs cibles : 2 800 MW en 2022 ; 3 172 MW en 2023 et 3 714 MW en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Cible non atteinte. La turbine à gaz de la centrale AZITO 4 (179 MW) et la centrale flottante de location KARPOWER (100 MW) ont été connectés au réseau électrique faisant passer la capacité de production de 2 269 MW à fin 2021 à 2 548 MW à fin 2022. Les travaux pour l'achèvement de la turbine à vapeur d'AZITO 4 et de la centrale ATINKOU ont pris un retard dû à l'apparition des cas de COVID 19 sur les chantiers en 2020.

Ces travaux seront effectivement achevés en 2023. D'autres centrales hydroélectriques, solaires et à biomasse sont en cours de réalisation en vue d'atteindre les objectifs fixés en 2023.

**Indicateur 3.2.2 : Taux de pertes d'énergie**

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul :  $(1 - \text{consommation totale d'Energie/Energie injectée}) \times 100$
- Valeurs cibles : 15% en 2022 ; 15% en 2023 et 15% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Cible atteinte. En 2022, la consommation totale a été de 11 431,381 GWh pour une énergie livrée à la distribution de 10 543,300 GWh, soit une perte de 888,081 GWh correspondant à un taux de perte de charge de 15%, soit un rendement global de 85% contre 83,67% en 2021.

La mise en œuvre de plusieurs projets pour la fiabilisation des lignes de transport et de distribution ainsi que des postes permettront de réduire considérablement les pertes d'énergie.

### **Indicateur 3.2.3 : Temps Moyen de Coupure (TMC)**

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul : Somme des temps mensuels de coupure en heure / 12
- Valeurs cibles : 10 h en 2022 ; 08 h en 2023 et 06 h en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Cible non atteinte. Le TMC à fin décembre 2022 est de 28h 55mn contre une prévision de 10h, soit un excédent de 18h55mn. Cela est dû aux incidents majeurs survenus sur les centrales de production et sur le réseau de transport, de mars à juillet 2022, provoquant une dégradation de la qualité du produit.

Les grands projets de production et les travaux de renforcement et de réhabilitation des réseaux de transport et de distribution permettront d'améliorer la qualité du produit et réduire considérablement le temps moyen de coupure.

### **Objectif spécifique 3.3 : Améliorer l'accès des populations à des services énergétiques de qualité**

Le taux d'accès des populations à l'électricité, le taux de couverture des localités et la proportion des ménages abonnés à l'électrification indiquent le niveau de l'amélioration de l'accès des populations aux services énergétiques.

#### **Indicateur 3.3.1 : Taux d'accès à l'électricité**

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul : (Nombre d'habitants dans les localités électrifiées / Population du pays) x 100
- Valeurs cibles : 100% en 2022 ; 100% en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : La cible n'est pas atteinte. Le taux d'accès à l'électricité est de 95% en fin 2022 pour une prévision de 100%. Cette mauvaise performance est liée à :

- Insuffisance des ressources mises à disposition ;
- Augmentation des coûts de matériels d'électrifications dont une bonne partie est commandée à l'extérieur du Pays, rendant quasiment impossible l'exécution de certains marchés passés ;
- Retard dans les livraisons de matériels commandés pour l'essentiel à l'extérieur du Pays ;
- Lourdeur dans les procédures de certains bailleurs qui financent les projets en cours.
- Difficulté d'accès à certaines localités ;
- Menaces terroristes en zones frontalières

#### **Indicateur 3.3.2 : Taux de couverture des localités**

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul : (Nombre de localités électrifiées / Nombre totale de localités du pays) x 100
- Valeurs cibles : 90% en 2022 ; 95% en 2023 et 98% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : Pour cet indicateur, la cible n'est pas atteinte. En effet, à fin décembre 2022, ce sont 573 localités qui ont été électrifiées sur un objectif de 750, soit un taux d'exécution de 76,4%. Cela est dû aux raisons suivantes :

- Insuffisance des ressources mises à disposition ;
- Augmentation des coûts de matériels d'électrifications dont une bonne partie est commandée à l'extérieur du Pays, rendant quasiment impossible l'exécution de certains marchés passés ;



- Retard dans les livraisons de matériels commandés pour l'essentiel à l'extérieur du Pays ;
- Lourdeur dans les procédures de certains bailleurs qui financent les projets.
- Difficulté d'accès à certaines localités ;
- Menaces terroristes en zones frontalières.

Pour atteindre les cibles fixées, le gouvernement devrait mettre à disposition les ressources nécessaires en tenant compte des préoccupations ci-dessus énumérées.

### **Indicateur 3.3.3 : Taux d'électrification des ménages (taux de desserte)**

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul :  $(\text{Nombre de ménages abonnés à l'électricité} / \text{Nombre total de ménages}) \times 100$
- Valeurs cibles : 70% en 2022 ; 75% en 2023 et 80% en 2024
- Analyse de l'indicateur : Pour cet indicateur, la prévision n'est pas atteinte, car jusqu'en fin 2022, ce sont 68,10% des ménages vivant en Côte d'Ivoire qui sont clients de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, pour une cible de 70%. Ce taux a progressé de 12,2% entre 2021 et 2022 où il était à 60,7%. Cette amélioration du taux de desserte s'explique principalement par la forte hausse des branchements de nouveaux clients notamment ceux du PEPT. La non atteinte de la cible s'explique par :
  - Insuffisance des ressources mises à disposition ;
  - Retard dans les livraisons de matériels commandés pour l'essentiel à l'extérieur du Pays ;
  - Lourdeur dans les procédures de certains bailleurs qui financent les programmes avec des composantes de desserte en électricité ;
  - Faible taux de remboursement dans le cadre du PEPT pour servir de fonds revolving afin de continuer et booster le programme.
  - Difficulté d'accès à certaines localités ;
  - Menaces terroristes en zones frontalières

En vue d'améliorer l'accès des populations à l'électricité, il est nécessaire d'accroître les dotations budgétaires pour les programmes d'accès à l'électricité (PEPT, PRONER et PRONEX), de sensibiliser les populations sur les modes et délais de remboursement des branchements sociaux, puis initier des actions visant à sécuriser les localités dans les zones transfrontalières en facilitant les accès. Il faut aussi prendre des mesures visant à la réduction des coûts d'importation du matériel électrique.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

Les renforcements de capacités initiés par le RFFIM et la réforme budgétaire au cours de cet exercice ont permis aux acteurs de bien définir les objectifs du programme ainsi que les activités à mener.

Cependant il faut noter quelques difficultés :

- réforme non encore totalement assimilée avec les outils encore difficiles à maîtriser.
- multiplicité des documents engendrés par la réforme et difficulté dans leurs élaborations ;
- procédure d'exécution du SIGOBE long ;
- insuffisance de la contrepartie ETAT allouée aux projets du programme Energie ;
- valeurs de référence des indicateurs modifiées en début d'année 2022 en raison des variations de certaines données de base et de l'évolution des travaux prévus.

## IV.2. Recommandations

Bien que l'exercice 2022 ait permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- renforcer la sensibilisation et la formation des décideurs sur les outils de gestion en mode budget-programmes ;
- renforcer les capacités des acteurs sur tous les outils mis en place dans la chaîne de dépenses ;
- raccourcir la procédure d'exécution du SIGOBE ;
- allouer des budgets suffisants pour la réalisation des projets ;
- prévoir une possibilité de réévaluation des indicateurs.

## CONCLUSION

Au cours de l'année 2022, sur une dotation de **178.935.968.367 FCFA**, le Programme Energie a exécuté **178.812.789.024 FCFA**, soit **99.93%**.

Dans sa mission de mise en œuvre de la politique énergétique, il a mis l'accent sur le renforcement des infrastructures de production et de transport afin de garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie électrique. Ainsi, deux unités de production ont été mis sous tension, donnant au parc de production une capacité supplémentaire de 279 MW.

Au compte de l'accès à l'électricité, 573 localités ont été électrifiées en 2022 portant à 7 427 localités électrifiées sur un total de 8 518 localités que compte le pays. Plusieurs mini-centrales solaires isolées ont été mises en service notamment dans des localités de Tiassalé et Ouangolodougou, Touba, Biankouma et Odienné dans le cadre de l'électrification hors réseau. En plus, le nombre d'abonnés à l'électricité s'est accru de 391 651 portant à **3 646 619 abonnés** soit une augmentation de 12% par rapport à 2021.

Vu les difficultés du secteur de l'électricité, le gouvernement a fait un appui exceptionnel au Programme Energie en vue de faire face aux différentes charges occasionnées par l'utilisation du gaz dans la production de l'électricité.

Aussi, la qualité du produit a été fortement dégradée par 13 incidents majeurs au cours de l'année 2022, qui ont entraîné une baisse de tension sur le réseau national.

En somme, sur sept (07) indicateurs de performance, seul un (01) a pu atteindre sa cible. De ce fait, Il nous faudra déployer encore plus d'efforts pour améliorer les conditions de vie des populations.

Les recommandations suivantes sont nécessaires afin d'obtenir un meilleur résultat :

- intensifier la lutte contre la fraude et les autres infractions au code de l'électricité pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement en électricité;
- intensifier la diversification du mix énergétique avec une part plus importante des EnRs
- faire adopter par les consommateurs d'énergie des bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique;
- rechercher des financements pour accroître l'accès des populations aux services énergétiques.

## PARTIE V : LE PROGRAMME 4« DEVELOPPEMENT DES MINES ET DE LA GEOLOGIE »

### INTRODUCTION

Conformément au **Décret N° 2020-16 du 08 janvier 2020** portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le programme 4 « Développement des Mines et de la Géologie » est sous la responsabilité du Directeur du Développement Minier.

Au titre du **décret N°2015-26 du 14 janvier 2015** portant nomination des Directeurs centraux au Ministère de l'Industrie et des Mines, Monsieur **NIANSOUNOU Jean Albert** est titulaire du poste de Directeur de Développement Minier depuis 2015.

Relativement au décret N° 2018-948 du 18 décembre 2018 portant organisation du Ministère des Mines et de la Géologie, les missions dudit programme se déclinent comme suit :

- La promotion et le développement du secteur des mines e de la géologie ;

- L'application de la réglementation minière ;
- L'observance des dispositions de bonne gouvernance notamment l'ITIE et le Processus de Kimberley.

En 2022, la guerre Russo-Ukrainienne a entraîné une inflation au niveau mondiale. Celle-ci va influencer les activités du secteur Mines au regard du renchérissement des coûts des équipements et matériaux de l'industrie minière

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme Développement des Mines et de la Géologie, élaboré au titre de l'exercice 2022, s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Le cadre de performance du programme 4 est indiqué ci-dessous.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)
OG : Valoriser le potentiel minier et géologique	RS 1 : la recherche minière est intensifiée et diversifiée	IP 1.1 : Evolution de la production des substances des mines (or, manganèse, nickel, bauxite, diamant, coltan)
	RS 2 : la production minière est accrue et diversifiée	IP 2.1 : Part du secteur minier au PIB

Sur les quatre objectifs globaux et huit résultats stratégiques du Ministère, un objectif global et deux résultats stratégiques concernent le programme Mines et Géologie.

L'objectif global du programme 4 est de valoriser le potentiel minier et géologique. Les résultats stratégiques attendus de cet objet global sont (i) la recherche minière est intensifiée et diversifiée et (ii) la production minière est accrue et diversifiée. Deux indicateurs permettent de mesurer ces résultats, à savoir (i) l'évolution de la production des substances des mines (or, manganèse, nickel, bauxite, diamant, coltan) et (ii) la part du secteur minier au PIB.

### I.2. Le financement du programme

Au titre de l'année 2022, dans la Loi de Finances initiale (LFI), le budget du programme Développement des Mines et de la Géologie s'équilibre en ressources et en charges d'un montant de **986 770 504 FCFA**. Suite à un collectif budgétaire survenu en cours d'exercice, le budget a été porté à **1 162 330 504 FCFA**, entièrement financé par le Trésor public.

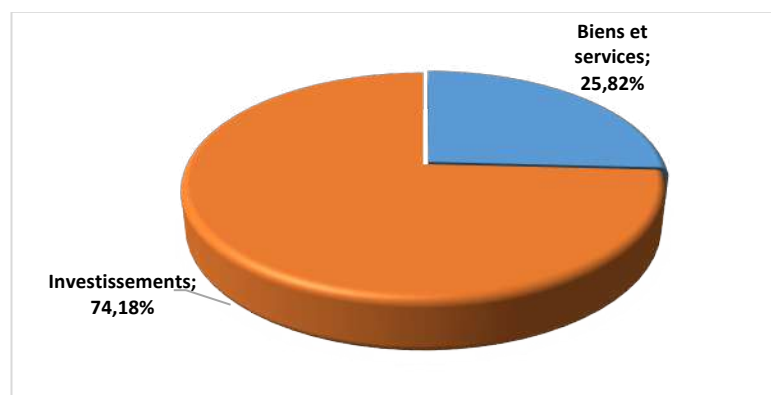
Par nature de dépenses, ce budget se répartit comme suit :

- Biens et services : **288 020 699 FCFA**, soit **25,82 %** du budget actuel ;
- Investissements : **827 332 847 FCFA**, soit **74,18 %** du budget actuel.

Pour ce qui est des dépenses du programme en **investissements** et en **biens et services**, le budget a été exécuté à hauteur de **1.076.664.080 FCFA**, soit un taux de **96,53%**.

Aussi, le financement du programme a connu une évolution en passant de **999 843 434 F CFA** en 2021 à **1 115 353 546 F CFA** en 2022 soit un taux d'évolution de **11,55%**

**Figure 222** : Répartition du budget du programme par nature de dépenses



Tirage SIGOBE du 07/03/2023

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

En 2022, les crédits autorisés par la Loi de finances initiale pour la réalisation des activités du programme « Développement des Mines et de la Géologie » s'élèvent à 986 770 504 F CFA pour s'établir à 1.115.353.546 FCFA (budget actuel) soit un accroissement de **11,55%**.

Cette augmentation du budget résulte de la prise de 2 arrêtés interministériels au titre des dépenses de Biens et Services à savoir :

- Arrêté interministériel n°609/MIM/MEF/SEPMBPE du 13 décembre 2017 instituant une prime en faveur des agents exerçant certaines fonctions auprès du SPRPK ;
- Arrêté n°432/MEF/DGTCP/DRH du 01 décembre 2021.

Ce budget a été exécuté à hauteur de 1 076 664 080 F CFA, soit un taux d'exécution de 96,53%.

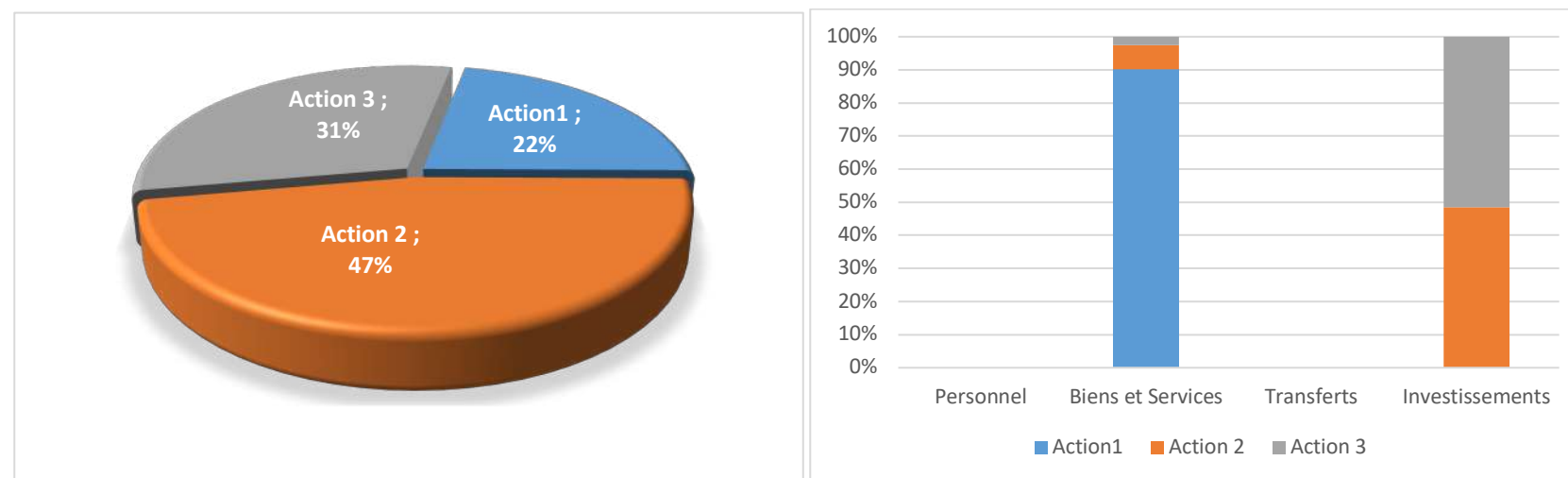
#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Contrôle et suivi de l'application de la législation			49.237.538	237.968.312	0	0	0	0	49.237.538	237.968.312
Action 2 : Gestion des informations géologiques et minières			40.985.508	40.995.337	0	0	608.906.985	465.431.562	649.892.493	506.426.899
Action 3 : Assainissement de l'exploitation minière			8.909.750	9.057.050	0	0	284.967.663	323.211.819	293.877.413	332.268.869
<b>TOTAL</b>			<b>99.132.796</b>	<b>288.020.699</b>			<b>893.874.648</b>	<b>788.643.381</b>	<b>993.007.444</b>	<b>1.076.664.080</b>

Source : RAP 2021/ Tirage-SIGOBE du 07/03/2023

**Figure 223** : Niveau de réalisation du budget du programme par action



Source : Extrait SIGOBE au 07 mars 2023

L'exécution de ce budget s'est déclinée par action comme suit :

- Action 1 : Contrôle et suivi de l'application de la législation : sur une prévision de 237 968 312 francs CFA ; les ordonnancements s'élèvent à 237 968 312 francs CFA en 2022 contre 49 237 538 F CFA pour 2021. La prévision a été ordonnancée à 100%.
- Action 2 : Gestion des informations géologiques et minières : sur une prévision de 540 639 970 F CFA ; les ordonnancements s'élèvent à 506 426 899 francs CFA en 2022 contre 649 892 493 F CFA pour 2021. Les prévisions ont été ordonnancées à 93,67%.
- Action 3 : Assainissement de l'exploitation minière : sur une prévision de 336 745 264 ; les ordonnancements s'élèvent à 332 268 869 francs CFA en 2022 contre 293 877 413 F CFA pour 2021. Les prévisions ont été ordonnancées à 98,67%.

#### II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat PEC 2022
<b>Projet 1 : Construction du Laboratoire d'Analyse Géologique</b>	2021		3 672 191 415	500 000 000	499 644 633	465 431 562
Sur financement intérieur			3 672 191 415	500 000 000	499 644 633	465 431 562
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Encadrer les artisans miniers</b>	2020	2022	300 000 000	141 886 319	128 700 000	128 121 751
Sur financement intérieur			300 000 000	141 886 319	128 700 000	128 121 751
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat PEC 2022
<b>Projet 3 : Poursuivre les opérations de déguerpissement des orpailleurs clandestins</b>	2020	2022	990 881 396	200 013 681	198 988 214	195 090 068
Sur financement intérieur			990 881 396	200 013 681	198 988 214	195 090 068
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>4 963 072 811</b>	<b>841 900 000</b>	<b>827 332 847</b>	<b>788 643 381</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>4 963 072 811</b>	<b>841 900 000</b>	<b>827 332 847</b>	<b>788 643 381</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : Tirage du SIGOBE du 07/03/2023

Au 31 décembre 2022, le montant total des ordonnancements des dépenses d'investissement du programme Développement des Mines et de Géologie est de **788 643 381**, soit un taux global d'exécution financière de 95,32% pour un objectif prévisionnel de réalisation de 100%.

L'analyse de la situation des projets se présente comme suit :

- Projet de construction du laboratoire national d'études et d'analyses géologiques

La loi de finances n° 2021-899 du 21 décembre 2021 portant budget de l'Etat pour l'année 2022, a inscrit au programme développement des mines et de la géologie, une dotation annuel de **500 000 000** de FCFA pour la construction du Laboratoire d'analyses et d'études géologiques dont le coût global de la réalisation est de **3 672 191 415** FCFA, ce projet a été prioritairement inscrit au budget 2022 et sa prise en charge est de **465 431 562 de FCFA**, soit un taux de **93,15%**. Ce projet a connu quelques difficultés parmi lesquelles l'obtention du permis de construire qui a été accordé en fin d'année.

- Programme National de Rationalisation de l'Orpillage (PNRO)

Programme majeur dans le cadre de l'assainissement du secteur des mines, le PNRO porte sur deux projets :

- ✓ **Poursuivre les opérations de déguerpissement des orpailleurs clandestins :**

Démarré en 2020, pour un cout global de **990 881 396 F CFA**, ce projet est prévu s'achever en fin 2022. De 2020 à 2021, ce projet a bénéficié d'une dotation de **327 063 850 F CFA** (PEC) qui a permis le déguerpissement de 141 sites. Au titre de l'année 2022, la prise en charge de ce projet d'un montant de **195 090 068** francs CFA a permis le déguerpissement de 634 sites.

Les difficultés dans la mise en œuvre des opérations de déguerpissement sont :

- la recolonisation des sites déguerpis ;
- l'occupation de nouveaux sites ;
- l'insécurité des sites ;

Face à ces difficultés, les mesures suivantes ont été prises :

- La Création et l'opérationnalisation du GS-LOI par décret N° 2021-404 du 06 aout 2021 portant création, attribution, composition et fonctionnement du GSLOI
- L'établissement d'une cartographie des sites d'orpaillages illicites
- La sensibilisation des populations sur les dangers liés aux phénomènes d'orpaillages illicites

- ✓ **Encadrer les artisans miniers :**

Démarré en 2020, pour un cout global de **300 000 000 F CFA**, ce projet est prévu s'achever en fin 2022. De 2020 à 2021, ce projet a bénéficié d'une dotation de **138 082 224 F CFA** (PEC) qui a permis de former dans les chantiers écoles 90 artisans miniers. Au titre de l'année 2022, la prise en charge de ce projet pour un montant de **128 121 751 francs CFA** a également permis l'encadrement et la formation d'artisans miniers.

Les difficultés dans la mise en œuvre du projet sont :

- L'insuffisance des chantiers écoles
- La faiblesse du nombre d'apprenants
- Les difficultés liées à l'insertion des apprenants

Face à ces difficultés, les mesures envisagées sont les suivantes :

- La multiplication des chantiers écoles
- Le renforcement des moyens et des coûts de formation
- La Mise en place d'un dispositif d'insertion professionnel des apprenants

## II.2. Évolution des effectifs

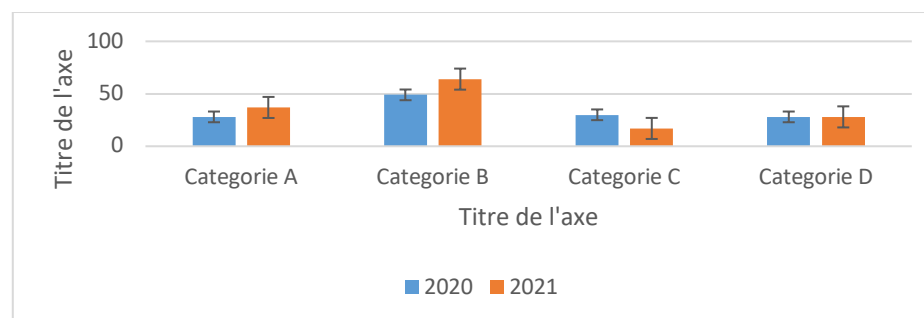
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	78	00	00	17	00	95
<b>Catégorie B</b>	61	00	00	07	01	67
<b>Catégorie C</b>	22	00	00	02	00	24
<b>Catégorie D</b>	11	00	00	00	00	11
<b>Non Fonctionnaires</b>	16	00	00	00	00	16
<b>Personnel Militaire</b>	24	00	00	00	03	21
<b>TOTAL</b>	212	00	00	26	04	234

Source : DGMG

**Figure 224** : Evolution des effectifs du programme 4



Source : DRH/MMPE

En 2022, le programme Développement des Mines et de la Géologie n'a exprimé aucun besoin en personnel. Cependant, on a enregistré l'arrivée de **26** nouveaux agents portant l'effectif du programme à **234** agents au 31 décembre 2022 contre **212** agents en 2021 soit une augmentation de **11,11%** de l'effectif total.

L'analyse par catégorie à ce jour indique que dans le programme Développement des Mines et de la Géologie, les agents de la **catégorie A**, au nombre de 95 représentent 40,60% de l'effectif total, ceux de la **catégorie B** au nombre de **67** représentent **28,63%**, ceux de la **catégorie C** au nombre de **24** représentent **10,26%**, ceux de la **catégorie D** au nombre de **11** représentent **4,70%**, le **personnel contractuel** au nombre de **16** représente **6,84%** et le **personnel Militaire** au nombre de **21** représente **8,97%**.

Le recrutement massif de spécialistes des mines en 2018, au-delà des besoins exprimés laisse entrevoir un déficit de communication entre les différents intervenants de la chaîne de gestion des recrutements du personnel (Fonction Publique, Cabinet du Ministre, DRH, DGMG).

S'il est salutaire de combler les besoins en personnel aussi bien qualitativement que quantitativement, il convient toutefois de travailler avec les différentes parties prenantes à la maîtrise des effectifs de façon à ce que la DGMG ne se retrouve en situation de sureffectif qui pourrait à terme impacter négativement la performance du programme.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Les recettes fiscales collectées auprès des sociétés minières en 2022 par les services des Impôts (hormis la Régie d'Avance et des Recettes auprès de la Direction Générale des Mines et de la Géologie) s'élèvent à **314 milliards de francs CFA** contre **227 milliards de francs CFA en 2021**, soit une hausse de **38,33%**.

Par ailleurs, les recettes douanières collectées auprès des sociétés minières qui ont été prises en compte dans le bilan 2022 du secteur minier s'élèvent à 38 milliards au 31 décembre 2022. Ce qui porte à **352 milliards de F CFA** les recettes totales générées par le secteur minier en 2022 contre **227 milliards en 2021**, soit une hausse de 55,07% comparé à 2021 Cette hausse prend en compte les recettes douanières qui n'étaient pas captées dans les bilans précédents.

Cette hausse des recettes minières s'explique par la bonne tenue du cours de l'or sur le marché, par l'augmentation des productions d'or et du nickel latéritique notamment et à la prise en compte des recettes douanières collectées auprès des sociétés minières au titre de l'année 2022.

Le bilan des activités au titre de l'année 2022 s'articule autour des points suivants :

#### **❖ Au titre de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur minier**

La totalité des textes juridiques élaborés (décrets et arrêtés) ont été soumis au Secrétariat Général du Gouvernement SGG). Par ailleurs les exigences de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives ont été mises en œuvre dans le secteur minier ivoirien au cours de l'année 2022. De même les mesures de renforcement de la traçabilité du diamant brut ivoirien dans le cadre du Processus de Kimberley ont été entièrement mises en œuvre. Et enfin le processus d'élaboration d'une politique minière et de son plan stratégique sur la période 2023-2027 a été lancé au cours de l'année 2022

#### **❖ Au titre du renforcement du contrôle et du suivi de l'activité minière,**

Le contrôle et le suivi des activités d'exploration, d'exploitation et d'exportation des substances se sont plus ou bien déroulés en fonction des moyens disponibles. Ainsi :

Les activités de contrôle et de suivi ont porté sur plus de la moitié de l'ensemble des permis de recherche et des autorisations d'exploitation, du fait du manque de moyens de déplacement notamment. Quant à l'exportation des substances de mines, on enregistre 44,52 tonnes d'or, 1 026 000 tonnes de manganèse, 1 828 000 tonnes de manganèse et 5340,56 carats de diamant brut exportés.

#### **❖ Au titre du développement de l'exploitation minière et minéralière dans un environnement propice à son essor**

Le développement de la production minière est tributaire de celui de la recherche. En effet, l'existence d'un nombre de plus en croissant de permis de recherche constitue un gage de développement d'une exploitation minière.

Au cours de l'année 2022, onze (11) nouveaux permis de recherche ont été attribués. Ce qui porte à cent soixante-quinze (175) le nombre de permis de recherche actifs au 31 décembre 2022, contre cent quatre-vingt-cinq (185) en 2021. La baisse du nombre de permis en 2022 s'explique notamment par le ralentissement du processus d'attribution dû au changement institutionnel notamment.



Sur ces vingt-cinq (25) permis d'exploitation, dix-neuf (19) ont été mis en valeur au 31 décembre 2022, dont neuf (9) pour l'or, quatre (4) pour le manganèse, un (1) pour le nickel latéritique, un (1) pour la bauxite et quatre (4) pour l'eau minérale.

Trois (3) permis d'exploitation valables pour l'or dans les départements Zoukougbeu, Séguéla, Dabakala entreront en production en 2023 et 2024, ce qui portera à 12 le nombre de mine d'or en exploitation à l'horizon 2024.

Quant à l'exploitation des substances de carrières, on note une progression globale des matériaux concassés tels que le granite et la pouzzolane. Cette progression concerne également les matériaux meubles tels que le sable de lagune notamment.

Au niveau de l'impact du secteur minier, on enregistre au 31 décembre 2022, **20 762** emplois directs contre **18 974** en 2021, soit une hausse de **9,42%**. Cette hausse se justifie par la construction quasi simultanée de trois mines (Zoukougbeu, Séguéla et Dabakala). Aussi, le chiffre d'affaires brut déclaré par l'ensemble des sociétés d'exploitation du secteur minier est de **1422,55milliards** de francs CFA, contre **1154,191 milliards** de francs CFA en 2021, soit une hausse de **23,25%**. Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique, notamment, par l'augmentation de la production minière et le maintien à un niveau élevé du cours de l'or. Le volume total des investissements réalisés en 2022 dans le secteur minier est estimé **447,107 milliards** de francs CFA (*confère tableau n°5 en annexe*) contre **196,819 milliards** de F CFA en 2021, soit une hausse de **127,16%**. Cette hausse des investissements est liée à la construction au cours de l'année 2022 de trois (3) mines ; Dabakala, Séguéla et Zoukougbeu-Daloo

Le développement des infrastructures économiques (routes, ports, aéroports etc.), la disponibilité de l'énergie électrique et le climat social apaisé sont autant d'atouts qui permettront au secteur minier ivoirien de contribuer durablement la création de la richesse nationale.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Evolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur minier</b>					
IP1 : Taux de texte juridiques soumis (lois, décrets, arrêtés)	%	0%	37.5%	100%	100%
IP2 : Pourcentage des exigences ITIE satisfaites	%	0%	100%	100%	100%
<b>Objectif Spécifique 2 : Renforcer le contrôle et le suivi de l'activité minière</b>					
IP1. Proportion des exigences du processus de Kimberley satisfaites	%	0%	100%	100%	100%
IP2. Pourcentage de titres et autorisations miniers contrôlés (PR, PE, AEA, AESI)	%	0%	82,09%	88%	56%
<b>Objectif Spécifique 3: Développer l'exploitation minière et minéralière dans un environnement propice à son essor</b>					
IP1. Taux de couverture en carte géologiques du territoire national à l'échelle 1/200000	%	0%	79%	84.85%	0%
IP2. Taux de réalisation des cartes des blocs CVS	%	0%	14%	19.44%	0%
IP3. Nombre de permis de recherche délivrés	Nombre	0	18	20	11
IP4. Nombre de site d'orpaillage illicites démantelés	Nombre	0	141	250	634

Source : DPPD-PAP 2022-2024

### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

#### Objectif spécifique 1 Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur minier

##### Indicateur 1: Taux de texte juridiques soumis (lois, décrets, arrêtés)

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul :  $(\text{Nombre de textes soumis} / \text{Nombre de textes prévus}) \times 100$
- Valeurs cibles : 100% en 2022 ; 100% en 2023 ; 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : cible (100%) atteinte. La totalité des textes élaborés ont été soumis.

##### Indicateur 2: Pourcentage des exigences ITIE satisfaites

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul :  $(\text{Nombre d'exigences ITIE satisfaites} / \text{Nombre total des exigences ITIE}) \times 100$
- Valeurs cibles : 100% en 2022 ; 100% en 2023 ; 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : cible (100%) atteinte. Toutes les exigences ITIE ont été satisfaites.

#### Objectif Spécifique 2 : Renforcer le contrôle et le suivi de l'activité minière

##### Indicateur 1: Proportion des exigences du processus de Kimberley satisfaites

- Source de données : Rapport d'activités SPRPK
- Mode de calcul :  $(\text{Nombre d'exigences satisfaites} / \text{Nombre total des exigences}) \times 100$
- Valeurs cibles : 100% en 2022 ; 100% en 2023 ; 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : cible (100%) atteinte. La production et les exportations de diamant brut se font selon les normes du Processus de Kimberley après la levée de l'embargo sur les exportations du diamant brut ivoirien, en avril 2014. Ce qui explique que la totalité des diamants bruts destinés à l'exportation soit certifié par Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley.

##### Indicateur 2: Pourcentage de titres et autorisations miniers contrôlés (PR, PE, AEA, AESI)

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul :  $(\text{Nombre de titres et autorisations miniers contrôlés} / \text{Nombre de titres et autorisations miniers en cours de validité}) \times 100$
- Valeurs cibles : 88% en 2022 ; 91% en 2023 ; 95% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : cible (88%) non atteinte. La faiblesse du pourcentage (56%) de titres et autorisations miniers contrôlés (PR, PE, AEA, AESI) s'explique par la mise en œuvre tardive des missions programmées au cours de l'année 2022 d'une part et d'autre part, l'insuffisance de moyens matériels techniques et roulants.

Le renforcement des moyens logistiques par l'acquisition de véhicules de terrain, de matériel technique ainsi que l'entretien et la réparation du parc existant contribueront à l'atteinte des objectifs.

#### Objectif Spécifique 3: Développer l'exploitation minière et minière dans un environnement propice à son essor

##### Indicateur 1: Taux de couverture en carte géologiques du territoire national à l'échelle 1/200000

- Source de données : Rapport d'activités DGMG

- Mode de calcul : (nombre de degré carrés couverts/nombre de degré carrés existants) x 100
- Valeurs cibles : 84,85% en 2022 ; 100% en 2023 ; 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : la cible (84,85%) n'a pas été atteinte au motif que le projet de Construction de l'Infrastructure Géologique et Système d'Information Géo scientifique (SIG) lié à cet indicateur n'a pas été doté en 2022. En effet, l'enveloppe des dépenses d'investissements 2022 n'a pas permis de prendre en charge le montant minimum nécessaire de 1 000 000 000 F CFA pour son démarrage. Pour rappel, la mise en place d'une cartographie géologique et minière permet de connaître et valoriser le potentiel minier. Ce qui pourrait contribuer à l'attractivité et aux investissements du secteur minier.

#### **Indicateur 2: Taux de réalisation des cartes des blocs CVS**

- Source de données : Rapport d'activités DGGM
- Mode de calcul : (nombre de cartes CVS réalisé/nombre de cartes CVS à réaliser) x 100
- Valeurs cibles : 19,44% en 2022 ; 22,22% en 2023 ; 25% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : cible (19,44%) non atteinte : L'on note que le taux de réalisation des cartes des blocs CVS n'a pas évolué. Cette situation s'explique par le fait que la Direction n'a reçu aucune allocation budgétaire et cela a impacté le calendrier des missions liées aux collectes de données pour la réalisation des dites cartes.

Face à ces difficultés, il serait important d'accorder un crédit budgétaire conséquent au projet Construction de l'Infrastructure Géologique et Système d'Information Géo scientifique (SIG) et aux missions de collecte de données pour la réalisation des cartes des blocs CVS

#### **Indicateur 3: Nombre de permis de recherche délivrés**

- Source de données : Rapport d'activités DGGM
- Mode de calcul : (Dénombrement)
- Valeurs cibles : 20 en 2022 ; 18 en 2023 ; 17 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : cible (20) non atteinte. Au cours de l'année 2022, Onze (11) permis de recherche ont été délivrés. Cet écart s'explique notamment par le changement institutionnel intervenu en avril 2022 qui a provoqué un ralentissement dans la transmission des dossiers de demande de permis de recherche.

Avec la stabilité institutionnelle, les permis seront délivrés dans les meilleurs délais.

#### **Indicateur 4 : Nombre de site d'orpaillage illicites démantelés**

- Source de données : Rapport d'activités DGGM
- Mode de calcul : (Dénombrement)
- Valeurs cibles : 250 en 2022 ; 200 en 2023 ; 150 en 2024

**Analyse de l'indicateur** : cible (250) atteinte. 634 sites d'orpaillage illicites démantelés, largement au-dessus de la cible

Cette performance s'explique par l'efficacité de l'action conjointe de la Brigade de Répression des Infractions au Code Minier (BRICM) et le Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illicite (GS-LOI)

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises :

La tenue de la conférence de performance 2023-2025 a permis de mieux formuler et retenir les indicateurs de performance du PAP 2023-2025.

Les séances de renforcement de capacités au profit des acteurs budgétaires au cours de l'exercice a permis d'avoir une bonne appropriation des outils du budget programme.

Les difficultés rencontrées sont les suivant :

- des difficultés administratives (l'obtention du permis spécial de construire, la signature de convention)
- la nouvelle réforme n'est pas totalement assimilée
- l'insuffisance de matériels techniques et roulants

### IV.2. Recommandations

Pour l'atteinte des objectifs du programme Développement des Mines et de la Géologie, il convient ce qui suit :

- procéder à l'organisation et à la mise en place du service financier du programme conformément à l'orthodoxie du budget programme
- renforcer les capacités des acteurs sur les outils de gestion en mode budget-programmes ;
- renforcer les capacités des agents techniques sur des outils de contrôle plus adaptés
- doter les services opérationnels de moyens matériels techniques et roulants.

## CONCLUSION

A la clôture de l'exercice 2022, l'on note un taux d'exécution budgétaire du programme Développement des Mine et de la Géologie de 96,53% pour un montant de 1 076 664 080 F CFA. Ce fort taux d'exécution a permis la réalisation des activités, améliorant ainsi la performance globale du programme.

En effet, sur huit (08) indicateurs, quatre (4) ont atteint leurs cibles soit un taux de réalisation de 50%. En outre, nous pouvons noter une bonne dynamique au niveau de l'exécution des activités notamment le taux de texte juridiques soumis (lois, décrets, arrêtés) réalisé à 100%, les exigences ITIE satisfaites à 100%, les exigences du processus de Kimberley satisfaites à 100% et le nombre de site d'orpaillage illicites démantelés (634 sites d'orpaillage illicites démantelés).

Toutefois, l'absence de crédits budgétaires pour la réalisation de certaines activités telles que la couverture en carte géologiques du territoire national à l'échelle 1/200000, les missions de collecte de données pour la réalisation des cartes des blocs CVS, la mise en œuvre tardive des missions programmées au cours de l'année ont entraîné un faible taux de réalisation de (56%) de titres et autorisations miniers contrôlés (PR, PE, AEA, AESI) d'une part et d'autre part l'insuffisance de moyens logistiques (matériel roulant, matériel et outillage technique) a également été un frein à la réalisation de certaines cibles.

Les dispositions suivantes s'avèrent nécessaires pour obtenir un meilleur résultat :

- le renforcement des services opérationnels de moyens matériels techniques et roulants;
- le renforcement des capacités du personnel de l'administration minière.
- l'organisation et à la mise en place du service financier du programme conformément à l'orthodoxie du budget programme
- le renforcement des capacités des acteurs sur les outils de gestion en mode budget-programmes ;
- le renforcement des capacités des agents techniques sur des outils de contrôle plus adaptés.

## CONCLUSION (Générale)

Au terme de la gestion 2022, l'analyse des résultats stratégiques du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie permet de noter une performance globalement satisfaisante.

En effet, les sept (7) résultats attendus ont connu une évolution significative.

Au titre des hydrocarbures, la recherche pétrolière s'est accrue eu égard au six (6) forage d'exploration réalisés. Il en est de même de la production pétrolière au regard de la hausse de **6,01%** de la production de pétrole brute et de la progression de **7,77%** de la production de gaz naturel. La disponibilité des produits pétroliers a également été assurée sur l'ensemble du territoire relativement à la couverture de 100% des besoins de consommations en produits pétroliers.

Concernant l'énergie électrique de qualité, malgré les incidents sur le réseau électrique, elle est disponible de façon durable. Cela se traduit par un accroissement du parc de production et le fort taux de disponibilité (**68%**) de l'électricité sur l'intégralité du territoire nationale

S'agissant du secteur minier, la recherche minière s'est intensifiée et diversifiée au regard de la hausse substantielle de la production des substances des mines et de l'accroissement de la contribution du secteur dans le PIB.



# **SECTION 350 : MINISTERE DU TOURISME**





## **INTRODUCTION GENERALE**

Membre du Gouvernement depuis le 11 janvier 2017, Monsieur Siandou FOFANA dirige le Ministère du Tourisme et des Loisirs qui est devenu Ministère du Tourisme suite au décret n°2022-270 du 20 avril 2022.

Suivant le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du gouvernement, le Ministère du Tourisme est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de développement et de promotion du Tourisme. A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'assainissement de l'environnement du secteur du Tourisme ;
- l'amélioration de l'offre de services du secteur du tourisme ;
- la promotion du tourisme ;
- la sensibilisation de la population à la vulgarisation des loisirs.

Au plan organisationnel, le Ministère du Tourisme comprend : un (1) Cabinet, une (1) Inspection Générale, deux (02) services rattachés au Cabinet, cinq (05) structures sous tutelles, dix (10) Directions Centrales, douze (12) Directions Régionales, vingt (20) Directions Départementales, et onze (11) Bureaux de Tourisme à l'étranger.

Ces structures et services sont repartis en 04 programmes :

- Programme 1 : Administration Générale
- Programme 2 : Offre de services du Tourisme
- Programme 3 : Promotion du Tourisme
- Programme 4 : Loisirs

Il est à noter qu'en 2022, le Ministère du Tourisme disposait de quatre (04) programmes comme mentionnés ci-haut. Toutefois, la situation d'exécution de la gestion de l'année 2022 du Ministère du Tourisme extraite du SIGOBE fait paraître trois (03) programmes. Ce sont :

Administration Générale ;

Offre de services du Tourisme ;

Loisirs.

Le quatrième programme : « Promotion du Tourisme » se retrouve dans le programme 2 « Offre de services du tourisme » sous la forme d'une action « Promotion du tourisme récepteur et interne ».

En conclusion, on retiendra que l'année 2022 a marqué la sortie définitive de la crise sanitaire à coronavirus. D'une manière générale, les activités se sont déroulées dans un contexte de paix au plan local et de crise russo-ukrainienne au plan international.

Le présent rapport qui fait état des activités menées par le Ministère du Tourisme est scindé en deux grandes parties :

- Le ministère
- Les programmes

La première partie passe en revue la présentation du ministère notamment la performance et le financement du ministère.

La seconde partie porte sur la performance des programmes.

## PARTIE I : LE MINISTERE

### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

#### I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère du Tourisme est subdivisé en quatre (04) programmes séquencés en neuf (09) actions comprenant soixante-seize (76) activités

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
Programme 1 : Administration Générale	04	57
Programme 2 : Offres de services du Tourisme	03	13
Programme 3 : Promotion du Tourisme	1	03
Programme 4 : Loisirs	1	03
<b>TOTAL</b>	<b>09</b>	<b>76</b>

#### I.2. Politique ministérielle

Principales orientations	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
<ul style="list-style-type: none"><li>- le positionnement de la Côte d'Ivoire en tant que Co-leader africain du tourisme d'affaires ;</li><li>- le développement du tourisme de divertissement domestique de la sous-région ;</li><li>- la captation d'un tourisme international avide de dépaysement authentique ;</li><li>- le développement de l'entrepreneuriat touristique social et territorial ivoirien.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national est mise en place</li><li>- l'environnement et l'offre de services de tourisme sont améliorés</li><li>- la visibilité et l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire sont améliorées</li><li>- les pratiques de loisirs sont promues</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national</li><li>- améliorer l'environnement et l'offre de services de tourisme</li><li>- améliorer la visibilité et l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire</li><li>- promouvoir les pratiques de loisir</li></ul>

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

#### II.1. Architecture du cadre de performance

Suivant le DPPD-PAP 2022-2024 du Ministère du Tourisme, les composantes du cadre de performance sont présentées comme suit :

**Tableau 1** : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
<b>Nombre</b>	4	4	6	13	13

Ainsi, le Ministère du Tourisme est organisé autour de quatre (4) programmes avec quatre (4) objectifs globaux et six (6) objectifs spécifiques. Treize (13) indicateurs ont été associés aux objectifs spécifiques.

## II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

**Tableau 2** : Synthèse des réalisations du cadre de performance du ministère

PROGRAMMES	OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	NOMRE DE CIBLES	NOMBRES DE CIBLES ATTEINTES
Programme 1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel du secteur du Tourisme	02	01
	OS 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines financières et matérielles du Ministère	02	01
Programme 2 : Offres de services du Tourisme	OS 1 : Améliorer l'environnement du secteur du Tourisme	02	02
	OS 2 : Améliorer l'offre de services	03	01
Programme 3 : Promotion du Tourisme	OS 1 : Promouvoir le Tourisme international récepteur et interne	02	01
Programme 4 : Loisirs	OS 1 : Moderniser et vulgariser la pratique des loisirs pour les populations de tous âges	02	02
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>08</b>

Sur un total de treize (13) cibles prévues, le Ministère du Tourisme a atteint huit (8) cibles soit un taux de 61,53% de réalisation.

L'impact de la pandémie est resté encore perspectible en 2022 dans le secteur du tourisme. En dépit de la fin constatée de la pandémie, la relance du secteur du tourisme et du voyage en particulier reste timide. Malgré les actions de promotion, le secteur n'a pas encore atteint son niveau d'avant crise sanitaire. En effet, la Côte d'Ivoire a enregistré un chiffre record de 4 081 943 touristes en 2019 contre 2 047 277 touristes en 2022. Cette situation n'a pas permis d'atteindre les cibles programmées.

Par ailleurs, pour des raisons d'insuffisance de crédits, certains projets comme la construction du relais paillote de Jacquville n'ont pas été entièrement mis en œuvre.

## III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

En 2022, le budget initial du Ministère s'élève à 12 987 454 346. Il a été porté par la suite à 18 987 302 383 (budget actuel), soit un accroissement de 5 999 848 037 (46,19%). Ce budget a été entièrement financé par l'Etat ivoirien. Cet accroissement se justifie principalement par la prise en compte des coûts de réhabilitation des hôtels dans le cadre de l'organisation de la CAN 2023.

**Tableau 3** : Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>6 738 979 077</b>	<b>18 987 302 383</b>	<b>13 295 037 431</b>	<b>5 692 264 952</b>	<b>70,02</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>6 738 979 077</b>	<b>18 987 302 383</b>	<b>13 295 037 431</b>	<b>5 692 264 952</b>	<b>70,02</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	6 738 979 077	18 987 302 383	13 295 037 431	5 692 264 952	70,02
1.1.2 Recettes de services					
<b>1.2 Ressources extérieures</b>					
1.2.1 Emprunts projets					
1.2.2 Dons Projets					
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
<b>2 CHARGES</b>	<b>6 738 979 077</b>	<b>18 987 302 383</b>	<b>13 295 037 431</b>	<b>5 692 264 952</b>	<b>70,02</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>1 439 295 394</b>	<b>1 897 620 599</b>	<b>1 897 620 596</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	1 439 295 394	1 897 620 599	1 897 620 596	3	100
2.1.2 Contractuels hors solde					

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>2 181 789 677</b>	<b>3 345 871 578</b>	<b>3 112 093 612</b>	<b>233 777 966</b>	<b>93,01</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>2 490 906 034</b>	<b>5 479 105 034</b>	<b>2 280 905 034</b>	<b>3 198 200 000</b>	<b>41,63</b>
2.3.1 Transferts courants					
2.3.2 Transferts en capital					
<b>2.4 Investissement</b>	<b>626 987 972</b>	<b>8 264 705 172</b>	<b>6 004 418 189</b>	<b>2 260 286 983</b>	<b>72,65</b>
2.4.1 Trésor	626 987 972	8 264 705 172	6 004 418 189	2 260 286 983	72,65
2.4.2 Financement extérieur					
Dons					
Emprunts					
<b>TOTAL</b>	<b>6 738 979 077</b>	<b>18 987 302 383</b>	<b>13 295 037 431</b>	<b>5 692 264 952</b>	<b>70,02</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

Le budget du Ministère a été exécuté à 70,02% soit 13 295 037 431 FCFA conformément aux mesures d'encadrement. Il en résulte un écart de 29,98% soit un montant de 5 692 264 952 FCFA. La cible de 100% indiquée dans le DDP-PAP ne peut être atteinte en raison des mesures d'encadrement de l'exécution du budget telle que la régulation fixée à 70%.

Les charges se décomposent en quatre rubriques comme suit :

- **Personnel** : le budget alloué à la solde représente 9,99% du budget du ministère. Il a été exécuté en totalité soit à 100% (1 897 620 596) ;
- **les biens et services** représentent 17,62% du total du budget. Il a été exécuté à 93,01%. Il en résulte de ce fait un écart de 6,9% (233 777 966) par rapport à la prévision ;
- **les transferts** représentent 28,85% (5 479 105 034) du budget du ministère. Ils ont été exécutés à 41,63% (2 280 905 034) soit un écart de 58,37% (3 198 200 000).

Cet écart résulte de la non prise en compte de l'ordonnancement des comptes spéciaux du Trésor dans la situation d'exécution du Ministère.

L'exécution de cette dépense est du ressort du Trésor Public.

- **les Investissements** représentent 43,52% (8 264 705 172) du budget du ministère. Il a été exécuté à hauteur de 72,65% (6 004 418 189). Il en résulte un écart de 27,35% (2 260 286 983). Cet écart émane du fait que la totalité des ressources allouées à la rénovation des hôtels prévus pour la CAN 2023 n'était pas exécutable.

## PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

### INTRODUCTION

Le Programme 1 « Administration Générale » est piloté par Dr Kouacou Jean-Marie ATTA, Directeur de Cabinet du Ministre du Tourisme nommé par décret N°2021-279 du 09 Juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinet ministériels. De ce fait, conformément au décret N° 2020-16 du 08 janvier 2020 Portant désignation des responsables de programme et des Ministère et secrétariat d'Etat, il est le responsable du Programme 1 « Administration Générale » depuis cette nomination.

La mission principale du programme 1 « Administration Générale » est de veiller à la modernisation et à la performance de l'administration sur l'ensemble du territoire national.

Au plan socio politique, les activités du programme 1 « Administration Générale » se sont déroulées dans un contexte favorable.

Toutefois, l'année 2022 a été marqué par une vague de mutations au niveau des Directions Régionales et départementales rattachées au programme 1.

La suite du déroulé sera consacré successivement à la stratégie, les réalisations, la performance et les perspectives du programme.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Le programme 1 « Administration Générale » a pour objectif global, de mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national. Ce programme est conçu pour l'essor d'une Administration de tourisme capable de mettre en œuvre la politique définie par les autorités d'une part et de faire face aux nouveaux défis et mutations du tourisme mondial, d'autre part.

### I.2. Le financement du programme

Pour l'année 2022, le Programme 1 « Administration Générale » a bénéficié d'une dotation budgétaire de **4 770 238 436 FCFA** financé à 100% par le budget de l'Etat. Par rapport à l'année 2021, ce budget a connu une évolution de 43,24% soit un écart positif de **1 440 054 194**.

Le budget du programme se décompose comme suit :

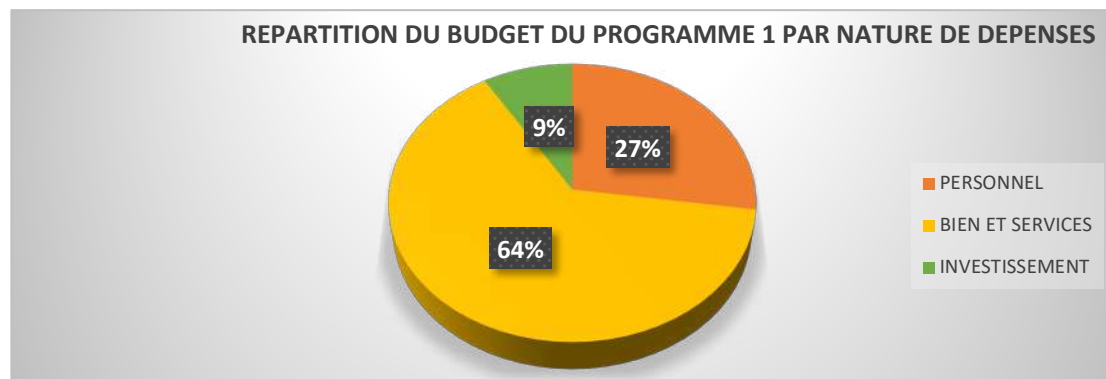
- Le personnel avec un montant de 1 301 188 408 représente 27,27% du budget du programme en 2022. Face à l'accroissement de l'effectif du ministère, ce budget a connu une hausse de 8,99% représentant un montant de 107 380 845 par rapport à 2021.

- la dotation des Biens et services a connu une hausse de 46,42% soit un montant en plus de 968 673 349 par rapport à 2021. La dotation en 2022 s'élève à 3 055 050 028 et représente 64,04% du budget du programme. L'accroissement de cette dotation par rapport à 2021 est dû à la prise en compte des dotations de la liste additive de la convention BNETD, des nouvelles Directions créées, pour l'acquisition de nouveaux matériels roulants.

- Les investissements occupent une part de 8,67 % (414 000 000) dans le budget du programme. Ils ont connu une variation de 107% (214 000 000) par rapport au budget voté. Cette évolution provient du virement des crédits du projet Relais paillote Jacquerville inscrit au programme 2 vers le projet compte satellite inscrit au programme 1.

Par rapport à l'année 2021, ce budget a connu une augmentation vertigineuse de 728% (364 000 000). En plus des raisons évoquées tantôt, s'ajoute celle de la prise en compte du projet « mettre en place un système d'information touristique digitalisé ».

NATURE DE DEPENSES	DOTATION 2021	DOTATION 2022		EVOLUTION DU FINANCEMENT (DOTATION 2021) – (BUDGET ACTUEL 2022)/DOTATION 2021
		BUDGET VOTE	BUDGET ACTUEL	
Personnel	1 193 807 643	1 301 188 408	1 301 188 408	8,99% (107 380 845)
Biens et services	2 086 376 679	2 831 304 888	3 055 050 028	46,42% ( 968 673 349)
Investissements	50 000 000	200 000 000	414 000 000	728% ( 364 000 000)
<b>TOTAL</b>	<b>3 330 184 322</b>	<b>4 332 493 296</b>	<b>4 770 238 436</b>	<b>43,24% (1 440 054 194)</b>



## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le budget initial de 4 332 493 296 a connu une hausse de 10,10% soit un montant de 4 770 238 436.

Les actes modificatifs ayant entraîné cette évolution sont les suivants :

- Arrêté N°038/MBPE/DGBF/DBE/S/D/DAELEC/SAC du 07 juin 2022 portant création d'activités, de natures économiques et transfert de crédits additionnels ;
- Arrêté N°0661/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/CIB du 23 septembre 2022 portant transfert de crédits ;
- Arrêté N°0529/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/GJR du 12 août 2022 portant transfert de crédits ;
- Arrêté N°0362/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/GJR du 13 juin 2022 portant transfert de crédits ;

Les crédits alloués à ce programme pour la gestion 2022 ont été exécutés à hauteur de 95,10% ; soit à hauteur de 4 536 485 267.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : coordination et animation	0	0	971 552 543	1 201 288 661	0	0	-50 000 000	413 993 200	1 021 552 543	<b>1 615 281 861</b>
Action 2 : information et communication	0	0	18 963 939	144 956 043	0	0	0	0	18 963 939	<b>144 956 043</b>
Action 3 : planification, programmation et suivi évaluation	0	0	26 354 900	26 607 000	0	0	0	0	26 354 900	<b>26 607 000</b>
Action 4 : gestion des ressources humaines matérielles et Financières	1 193 807 643	1 301 188 405	1 069 505 297	1 448 451 958	0	0	0	0	2 263 312 940	<b>2 749 640 363</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 193 807 643</b>	<b>1 301 188 405</b>	<b>2 086 376 679</b>	<b>2 821 303 662</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 000 000</b>	<b>413 993 200</b>	<b>3 330 184 322</b>	<b>4 536 485 267</b>

Source : SIGOBE au 07mars 2023

Le programme 1 dispose de quatre actions pour un budget de 4 770 238 436. Il a été exécuté globalement à concurrence de 4 536 485 267, soit un taux de réalisation de 95,1%.

**Action 1 « coordination et animation »** doté d'un budget de 1 636 228 878 a été exécuté à hauteur de 98,72%. Par rapport à l'année 2021, l'exécution de cette action est passée de 1 021 552 583 en 2021 à 1 615 281 861 en 2022 ; soit une progression de 58,12%.

Cette action comprend des biens et services dont l'exécution passe de 971 552 543 en 2021 à 1 201 288 661 en 2022 ; soit 23,64%.

Quant aux investissements, de 50 000 000 en 2021, ils passent à 413 993 200 en 2022. Le taux de progression est de 727,9%.

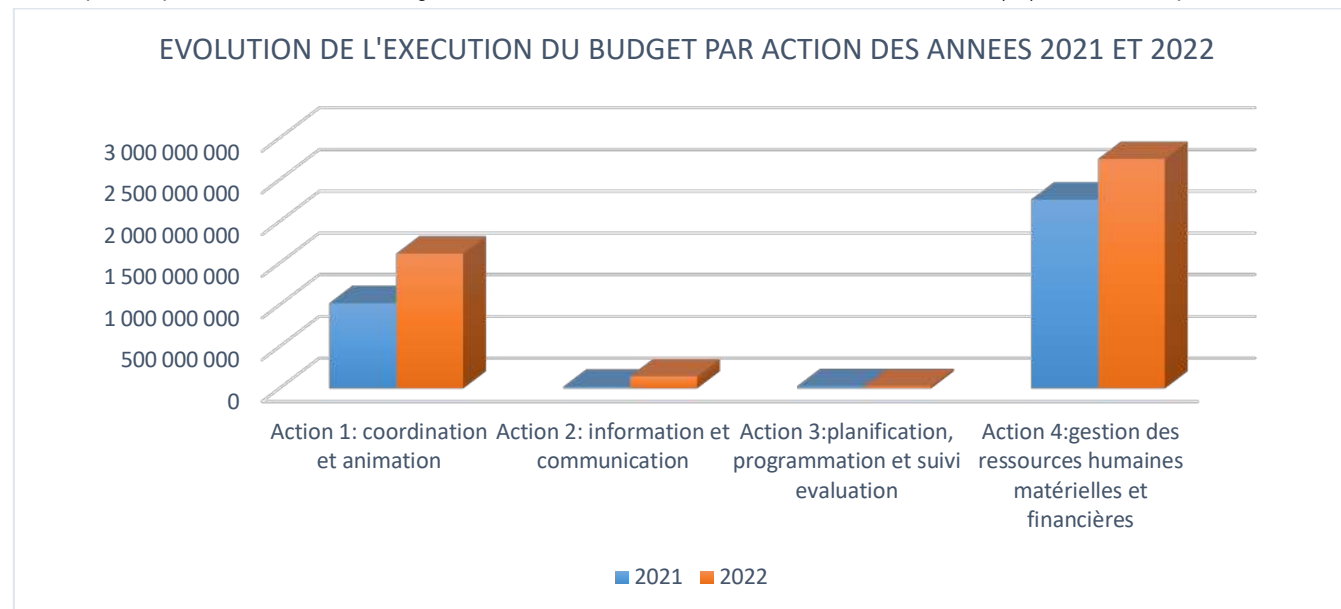
**Action 2 « Information et Communication »** : elle connaît un taux d'exécution de 100% en 2022. Par rapport à l'année 2021, le taux d'exécution de cette action qui est constituée essentiellement de biens et services, est passé de 18 963 939 à 144 956 043 soit une progression de 664,37% (125 992 104).

Cette action prend en compte en 2022 l'incorporation de la nouvelle direction de l'informatique de la digitalisation et du développement des startups (cf. décret N°2021-462 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère du tourisme).

**Action 3 : « Planification, Programmation et Suivi Evaluation »** : Le taux d'exécution de cette action s'élève à 100%.

Par rapport à 2021, le taux d'exécution a connu une légère hausse de 0,95% en 2022. Cette action est également composée de biens et services dont le taux d'exécution sur les mêmes périodes est également de 0,95%.

**Action 4 « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières »** : en 2022, le taux d'exécution de cette action est de 92,82%. Cette exécution a connu un accroissement de 21,49% de 2021 à 2022. En plus du personnel, elle renferme également les biens et services. Les exécutions de ces deux (02) natures de dépenses ont connu respectivement une évolution de 8,99% et 35,43%.



## II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Création d'un compte satellite</b>	2014	2017	710 000 000	100 000 000	314 000 000	314 000 000
Sur financement intérieur			710 000 000	100 000 000	314 000 000	314 000 000
Sur financement extérieur						
<b>Projet 2 : Mettre en place un système d'information touristique digitalisé</b>	2022	2023	200 000 000	100 000 000	100 000 000	99 993 200
Sur financement intérieur			200 000 000	100 000 000	100 000 000	99 993 200
Sur financement extérieur						
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>910 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>414 000 000</b>	<b>413 993 200</b>
Total sur financement intérieur			910 000 000	200 000 000	414 000 000	413 993 200
Total sur financement extérieur						

Source : DPPD-PAP 2022-2024, SIGOBE 07 mars 2023, PIP 2022-2024

Le coût total du **projet Création d'un compte satellite** est de 710 000 000. Ce projet qui a démarré depuis 2014 a été physiquement achevé en 2017. Toutefois, le financement n'a pas suivi. Depuis 2017 à ce jour, le Ministère est au stade de remboursement des arriérés car les dotations annuelles consacrées à cela sont insuffisantes pour solder le coût du projet. L'état d'avancement financier est de 87,94 % de réalisation.

En vue de solder les arriérés dont le Ministère reste devoir au BNETD, nous recommandons la mise à disposition de crédits conséquents au titre de la gestion 2023.

Le projet « **Mettre en place un système d'information touristique digitalisé** » d'un coût global de 200 000 000 impacte treize régions touristiques de la Côte d'Ivoire. En 2022, il a bénéficié d'une dotation de 100 000 000 exécutée en totalité.

Relativement à l'état d'avancement, trois natures de travaux ont été réalisées. Il s'agit :

- Recrutement des superviseurs et agents de collectes 75% ;
- Redéploiement agents pour collecte de données zones test 15% ;
- Travaux de développement de l'application SITD 60%.

Le taux de réalisation physique de ce projet se situe à 45% sur le périmètre global.

Au plan financier, le projet a été réalisé à 50%.



### Difficultés rencontrées

- Absence de budget de suivi évaluation
- Lourdeurs administratives vu l'ampleur du déploiement terrain
- Absence de budget communication à grande échelle (télé, radio, affichage extérieur...)

### Mesures correctives envisagées

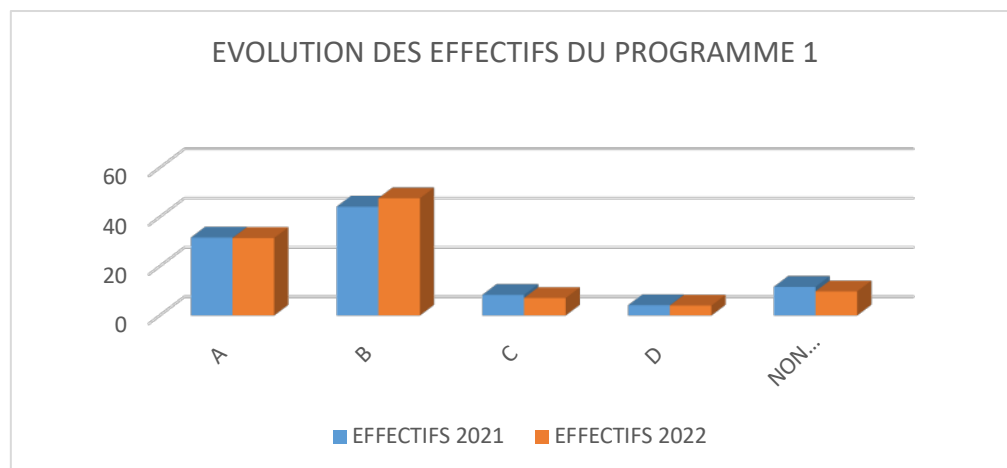
- Miser sur la communication de proximité et le relais par les autorités locales et les associations et faitières
- Utiliser les acquis administratifs des zones témoins (région de l'Agnéby Tiassa et commune de Yopougou) pour faciliter les procédures administratives à grande échelle sur tout le territoire.

## II.2. Évolution des effectifs

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 « Administration Générale »

	Effectif 2021	Effectif 2022				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	136	17	0	28	0	164
<b>Catégorie B</b>	190	12	0	58	0	248
<b>Catégorie C</b>	36	02	0	01	0	37
<b>Catégorie D</b>	18	02	0	04	01	21
<b>Non Fonctionnaires</b>	50	00	0	01	0	51
<b>TOTAL</b>	<b>430</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>92</b>	<b>01</b>	<b>521</b>

Source : DRH



NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

L'effectif du personnel du programme 1 est passé de 430 en 2021 à 521 en 2022. Soit une augmentation de 21,62%. Le personnel de la catégorie B (agents d'exécution) représente 47,41% de l'effectif du programme 1 tandis que le petit personnel (chauffeur, adjoint administratif, coursier...) représente 11% des effectifs. Les cadres (catégorie A) sont dans une proportion de 31,73% du personnel de ce programme. Les besoins en personnel exprimé en 2022 du programme 1 ont été largement satisfaits. 92 agents ont été mis à la disposition du programme pour une demande initiale de 33 agents. A part le nombre insuffisant de chauffeurs, le programme 1 a les ressources humaines pour la réalisation de ses objectifs.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au plan stratégique, l'objectif assigné au programme est de concourir par ses actions à la mise en place d'une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national. En 2022, en plus de l'administration centrale, le Ministère du Tourisme dispose d'une administration déconcentrée (20 Directions Départementales et 13 Directions Régionales) opérationnelles qui instruisent de manière efficace les dossiers du secteur du tourisme. Ainsi, la gouvernance du secteur est améliorée à travers la prise de textes réglementaires. Les ressources humaines et matérielles sont aussi bien gérées et participent à la mise en œuvre des actions et activités du programme1.

Toutefois, il faut relever que les réformes proposées par le ministère n'ont pas encore été adoptées par le Gouvernement. Il s'agit tout particulièrement des réformes visant à renforcer le cadre institutionnel (création d'une agence d'ingénierie touristique et la transformation du Fonds de Développement Touristique en agence d'exécution) pour impulser un dynamisme au secteur.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

De manière générale, sur la période 2020-2022, les indicateurs de performance du programme 1 sont dans une tendance haussière. En particulier, les cibles prévues ont été atteintes pour tous les indicateurs exceptés celle de l'indicateur de performance IP2 de l'objectif spécifique 1. L'indicateur IP2 de l'objectif spécifique 2 a même atteint un taux de 110% de réalisation contre 65% attendu. En effet, les textes élaborés (4) ont été transmis au SGG et le concours de certaines structures Etatique (SNDI, CAMPC...) ont permis d'améliorer le nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation en 2022.

Une activité planifiée (construction du relais paillotte de jacqueville) n'a pas été réalisée du fait des difficultés rencontrées avec l'entreprise attributaire du marché. Les crédits alloués à ce projet ont été réaffectés au paiement des arriérés du projet Compte Satellite du Tourisme.

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel du secteur de tourisme</b>						
IP1 : proportion cumulée de textes législatifs et réglementaires soumis	%		0	10%	4/7	4/7
IP2 : taux de réalisation des activités planifiées	%		90%	91%	100%	83,33%
<b>Objectif Spécifique 2 : assurer une gestion efficace des ressources humaines, financières et matérielles</b>						
IP1 : taux d'exécution du budget	%		87,92%	94,99%	100%	70,02%
IP2 : pourcentage d'agents bénéficiant d'au moins une formation par an	%		62,46%	10%	65%	110%

Source : DPPD-2022-2024/DPPD 2023-2025

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif Spécifique 1 : améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel du secteur de tourisme

Indicateur 1 : proportion cumulée de textes législatifs et réglementaires soumis

En 2022, pour une prévision de quatre textes à soumettre au SGG sur un total de sept textes élaborés, il a été effectivement transmis les quatre textes. Soit un taux de réalisation de 100% pour cet indicateur.

Indicateur 2 : taux de réalisation des activités planifiées

Pour un objectif de 100% visé, les activités planifiées ont été réalisées à 83,33% en 2022. L'écart de 16,67% s'explique par le fait que le Projet Relais Paillotte n'a pas été réalisé en 2022 pour insuffisance de crédits budgétaires. Les ressources affectées à ce projet ont donc été réaffectées au projet Comptes satellite.

En ce qui concerne, le projet relais paillotte, il s'agira de prendre les dispositions budgétaires pour la poursuite du projet.

## **Objectif Spécifique 2 : assurer une gestion efficace des ressources humaines, financières et matérielles**

Indicateur 1 : taux d'exécution du budget

La valeur de cet indicateur en 2022 est de 70,02% contre une cible de 100% soit un écart de 29,98%.

Cet écart s'explique principalement par le fait que :

- les mesures d'encadrement (régulation budgétaire) de l'exécution du budget limitent à 70% les engagements au niveau des biens et services et les transferts ;
- des crédits d'investissements bien que notifiés, ne sont pas exécutables en totalité. Il s'agit notamment des crédits liés à la réhabilitation des hôtels ;
- les données des comptes spéciaux du trésor dont l'exécution ne dépend pas du ministère ne sont pas retracées dans la situation d'exécution transmise par la DGBF.

Il convient de revoir la cible liée à l'exécution du budget à des proportions cohérentes.

Sur la période de 2020 à 2021, le taux d'exécution a progressé de 7,07%. De 2021 à 2022, il est donné de constater une contraction de 24,97%. Ce repli s'explique principalement par le fait que la dotation notifiée n'était pas exécutable en totalité, notamment au niveau des investissements.

Indicateur 2 : pourcentage d'agents bénéficiant d'au moins une formation par an

L'objectif fixé à 65 % en 2022 a été dépassé grâce aux programmes de formation des agents initié par le Ministère de la Fonction Publique au cours de l'année en soutien aux Directeurs des Ressources Humaines des ministères.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1. Leçons apprises**

Les actions et activités programmées ont été réalisées sans difficulté majeure. Grâce aux actions de communication, le secteur du tourisme est de mieux en mieux visible. Les actions de coordinations et animations ont facilité la mise en œuvre des actions. Il est à signaler quelques problèmes liés au nouvel environnement (budget-programme avec la mise en place de la plateforme SIGOBE) de l'exécution du budget.

### **IV.2. Recommandations**

Pour une fluidité dans l'exécution du budget, nous suggérons :

- un renforcement de capacités des acteurs de l'exécution du budget
- Une meilleure planification et exécution des projets d'investissement publics du programme

## CONCLUSION

Pour l'année 2022, le programme 1 a effectivement atteint les 04 cibles qui lui étaient assignées. En effet, les crédits budgétaires et les ressources humaines ont permis de réaliser les objectifs fixés. Tirant les leçons des récentes gestions en mode budget programmes, le programme 1 entend faire une meilleures planification et mise en œuvre des actions pour les exercices à venir.

## PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « OFFRES DE SERVICES DU TOURISME »

### INTRODUCTION

Monsieur Fagama KLO, Enseignant-chercheur de profession, a été nommé par Décret n°2022 – 488 du 06 juillet 2022 en qualité de Directeur Général de l'Industrie Touristique et Hôtelière et par ricochet, Responsable du Programme 2, Offre de Services de Tourisme.

Conformément au Décret N° 2021-462 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs, la Direction Générale de l'Industrie Touristique et Hôtelière est chargée :

- de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière de Tourisme
- de coordonner et d'évaluer les activités des Directions Centrales placées sous son autorité

Par ailleurs, il importe de rappeler les circonstances et le contexte dans lesquels se sont réalisées les activités de ce Programme en 2022.

A cet effet, il est à noter que l'architecture du Programme 2, « Offre de services du tourisme », dans le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD-PAP 2022-2024), est axée sur la Direction des Activités Touristiques, agissant en qualité d'Ordonnateur Délégué. Y étaient alors rattachées trois Directions Centrales, en l'occurrence, la Direction de la Coopération et de la Professionnalisation (DCP), la Direction de la Sécurité Touristique (DST) et la Direction du Guichet Unique (DGU). Cette organisation porte à quatre (4) le nombre de Budgets opérationnels de programme ainsi que celui de Responsables d'Unités Opérationnelles relevant du Programme 2.

A l'occasion de la restructuration de l'organigramme du Ministère intervenue en septembre 2021, l'architecture de ce même Programme 2 désormais dénommé « Tourisme » dans le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD-PAP 2023-2025), est cette fois-ci axée sur la Direction Générale de l'Industrie Touristique et Hôtelière (DG-ITH), agissant désormais en qualité d'Ordonnateur Délégué. Y sont alors rattachées trois Directions Centrales, à savoir, la Direction des Activités Touristiques (DAT), la Direction de la Coopération et de la Professionnalisation (DCP) et la Direction des Services Extérieurs (DSE) ; treize (13) Directions Régionales et vingt (20) Directions Départementales. Cette organisation porte à deux (02) le nombre de Budgets Opérationnels de Programme et à trente-sept (37) celui de Responsables d'Unités Opérationnelles relevant du Programme 2.

Les principales attributions du Programme 2 sont d'une part, de contribuer à l'amélioration de l'environnement et l'offre de services du tourisme et d'autre part, à la promotion du tourisme international récepteur et du tourisme interne.

Le présent Rapport Annuel de Performance couvrant la période de janvier à décembre 2022 s'articule autour de :

- I- La présentation de la stratégie du programme
- II- Les réalisations du programme
- III- La performance du programme
- IV- Les perspectives

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

### I.1. Les objectifs du programme 2

L'objectif global visé par ce Programme est l'amélioration de l'environnement et de l'offre de services du secteur du tourisme. Les résultats stratégiques attendus sont : l'environnement et l'offre de services de tourisme sont améliorés.

Le Programme est déployé à travers trois actions :

- La première, Action 2.1.1 : Suivi de la réglementation, contrôle de la qualité et de la sécurité dans le secteur, consiste en la mise en place des référentiels et des outils normatifs spécifiques au secteur en vue de l'exercice d'un tourisme durable et responsable.
- La deuxième, Action 2.1.2 : Mobilisation de l'investissement privé dans le secteur, vise à créer les conditions de financement des projets par la mobilisation des investissements privés dans le secteur.
- Enfin, la troisième et dernière Action 2.1.3 : Rénovation et construction de nouvelles infrastructures du secteur, permettra la réhabilitation et l'équipement du patrimoine hôtelier de l'Etat, des sites touristiques, des centres de formation aux métiers du tourisme et l'aménagement de nouveaux sites touristiques.

### I.2. Le financement du programme 2

	Budget Actuel	Budget d'exécution	Taux d'exécution
Dépenses de personnel	-	-	-
Dépenses en biens et services	92.890.573	92.890.573	100%
Transfert	60.552.607	60.552.607	100%
Investissements	7.850.705.172	5.590.424.989	71,21%
<b>TOTAL</b>	<b>8.004.148.352</b>	<b>5 743 868 169</b>	<b>71,76%</b>

Le Programme 2 est financé par le Trésor Public. Le montant cumulé des crédits alloués au Programme 2 par natures de dépenses est de 8.004.148.352 F CFA.

L'évolution du budget 2022 par rapport au budget 2021 est liée aux travaux de réhabilitation des hôtels patrimoines de l'Etat dans le cadre des préparatifs de la CAN 2023. En effet, il a été alloué une dotation exceptionnelle de 7.400.000.000 F CFA à la réhabilitation de l'Hôtel Président, de l'Hôtel des Parlementaire et du Ranhôtel de Bouaké. Cette dotation a été exécutée à hauteur de 5 167 954 257 F CFA, soit un taux d'exécution financière de 69,84%. L'écart observé entre le disponible et l'exécuté est lié aux premiers décomptes soumis par les entreprises. En effet, les montants des factures émises étaient inférieurs au disponible au titre des dotations 2022.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME 2 AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Conformément à la Loi des Finances Initiales (LFI), le programme « offres de services du tourisme » a été doté d'un montant de 4.259.011.050 FCFA au titre de l'année 2022. A la suite d'un collectif budgétaire en cours de gestion les crédits sont passés à 14.304.071.050 FCFA, puis à 10.820.932.970 FCFA après actualisation de ces crédits. Le budget actualisé concerne principalement les dépenses d'investissement destinée à la rénovation du patrimoine hôtelier de l'Etat.

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Lors de l'élaboration de la loi de finances 2022, les actions « Suivi de la réglementation, contrôle de la qualité et la sécurité dans le secteur », « Mobilisation de l'investissement privé dans le secteur » et « Rénovation et construction de nouvelles » ont reçu respectivement 269.281.279 FCFA, 86.505.153 FCFA et 1.098.000.000 FCFA. Ces crédits ont été actualisés pour atteindre en fin d'année 2022 les montants respectifs de 92.890.573 FCFA, 60.552.607 FCFA et 7.850.705.172 FCFA en budget actuel.

**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 Suivi de la réglementation, contrôle de la qualité et la sécurité dans le secteur			52 890 198	92 890 573	210 000 000	0			262 890 198	92 890 573
Action 2 Mobilisation de l'investissement privé dans le secteur					60 553 607	60 552 607			60 553 607	60 552 607
Action 3 Rénovation et construction de nouvelles infrastructures du secteur							576 987 972	5 590 424 989	576 987 972	5 590 424 989
<b>TOTAL</b>			<b>52 890 198</b>	<b>92 890 573</b>	<b>270 553 607</b>	<b>60 552 607</b>	<b>576 987 972</b>	<b>5 590 424 989</b>	<b>900 431 777</b>	<b>5 743 868 169</b>

**Source** : SIGOBE 07 mars 2023

- Les crédits mis à disposition pour la réalisation de l'action 2.1.1 visant le suivi de la réglementation, le contrôle de la qualité et la sécurité dans le secteur, ont été exécutés à hauteur de 100%.

Ainsi, à fin décembre 2022, l'on a pu procéder au contrôle et à l'évaluation de 160 établissements d'hébergement. Dans la même veine, 100 établissements d'hébergement ont été classés.

En outre plusieurs ateliers participatifs de la mise à maturation de six circuits touristiques régionaux et de trois circuits touristiques nationaux ont été organisés.

Au titre du renforcement des capacités des acteurs du secteur, l'on a procédé à la formation en ligne de cinquante-neuf agents évaluateurs dans le cadre des opérations d'évaluation et du classement des établissements d'hébergement. Un séminaire de formation sur l'audit des systèmes de management selon la norme ISO 19011/2018 a également été organisé.

L'on peut également noter l'organisation de huit commissions d'agrément pour cinq cents dix-sept agréments techniques, licences d'exploitation et autorisations d'ouverture.

Par ailleurs, un renforcement des capacités des personnels de la Direction du Guichet Unique en matière de digitalisation et de rationalisation des permis d'affaires a été enregistré avec à la clé un accompagnement des opérateurs auprès du CEPICI pour le bénéfice des exonérations du code des investissements dans le cadre de l'agrément à l'investissement pour 10 projets.

Enfin, dans le cadre de la professionnalisation du secteur et de la coopération, l'on a procédé à la formation de trente guides et accompagnateurs de tourisme, au renforcement des capacités de soixante-dix acteurs publics et privés de l'industrie touristique et hôtelière, à la sélection de cinquante-cinq étudiants en vue d'une formation en tourisme et hôtellerie au Royaume du Maroc, à la mise en route des bureaux du tourisme à l'étranger et à la signature d'une convention cadre avec la République du Congo Brazaville dans le cadre du tourisme.

- Au titre de l'action 2.1.2 visant la mobilisation de l'investissement privé dans le secteur, le transfert des crédits alloués au Fonds de Développement Touristique a été effectué à hauteur de 100%.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 :** Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2022)	Budget Actuel (2022)	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Réhabilitation de l'hôtel Président de Yamoussoukro</b>	2022	2023	6 200 000 000	200 000 000	3 200 000 000	1 929 494 221
Sur financement intérieur				200 000 000	3 200 000 000	1 929 494 221
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Réhabilitation de l'hôtel des Parlementaires de Yamoussoukro</b>	2022	2023	4.200 000 000	200 000 000	2 200 000 000	1 776 137 742
Sur financement intérieur				200 000 000	2 200 000 000	1 776 137 742
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3 : Réhabilitation de l'hôtel RAN Hôtel Bouaké</b>	2022	2023	2 000 000 000	0	2 000 000 000	1 462 322 294
Sur financement intérieur				0	2 000 000 000	1 462 322 294
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 4 : Aménagement et valorisation du site du Pont de Liane de Lieupleu</b>	2022	2024	317 000 000	100 000 000	100 000 000	81 962 817
Sur financement intérieur			317 000 000	100 000 000	100 000 000	81 962 817
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 5 : Réhabilitation et aménagement des principaux sites touristiques de la région du Poro</b>	2022	2026	845 000 000	151 000 000	150 999 989	143 994 989
Sur financement intérieur			845 000 000	151 000 000	150 999 989	143 994 989
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 6 : Création du Centre d'Application des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie de Daoukro</b>	2007	2022	121 000 000	121 000 000	87 724 263	87 724 263
Sur financement intérieur			121 000 000	121 000 000	87 724 263	87 724 263
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 7 : Construction d'un Relais Pailotte de Jacquerville</b>	2014	2021	1 931 000 000	214 000 000	0	0
Sur financement intérieur			1 931 000 000	214 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 8 : Réhabilitation et aménagement des sites touristiques des régions du Haut- Sassandra</b>	2021	2026	738 000 000	112 000 000	111 980 920	108 788 663
Sur financement intérieur			738 000 000	112 000 000	111 980 920	108 788 663
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (budget de l'Etat)</b>				<b>1 098 000 000</b>	<b>7 850 705 172</b>	<b>5 590 424 989</b>

Source : SIGOBE du 07 mars 2023, PIP 2022-2024

### **Réhabilitation du patrimoine hôtelier de l'Etat (projet 1, 2 et 3)**

Dans le cadre des préparatifs de la CAN 2023, l'Etat s'est engagé à réhabiliter son patrimoine hôtelier (Hôtel le Président, Hôtel des Parlementaires, RAN Hôtel). Démarrés en 2022, les travaux sont en cours. Les crédits ayant été notifiés qu'au mois de septembre 2022 et tenant compte des procédures de passation des marchés, les crédits mis à dispositions n'ont pas été totalement engagés.

### **Aménagement et valorisation du site du Pont de Liane de Lieupleu (Projet 4)**

Pour une enveloppe de 100 000 000 FCFA allouée à ce projet, 18 037 183 FCFA n'ont pas été engagés. Soit un taux d'exécution financière de 81,96%. Cet état de fait est dû à la défaillance de l'entreprise chargée de réaliser les travaux d'une composante du projet. Nous recommandons une plus grande vigilance dans le traitement des dossiers de passation de marchés.

### **Réhabilitation et aménagement des principaux sites touristiques de la région du Poro (Projet 5)**

Ce projet a été entièrement mis en œuvre. Il s'agit notamment de la réalisation des travaux d'aménagement et de valorisation du site des peintres sur toile de Fakaha et de celui des tisserands de Katia dans le Département de Korhogo. Les crédits alloués ont été exécutés à concurrence des montants inscrits dans le marché (143 994 989 FCFA exécuté contre 150 999 989 FCFA voté).

### **Création du Centre d'Application des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie de Daoukro (projet 6)**

Les crédits alloués à ce projet ont été exécutés. Le projet a été totalement réalisé et a fait l'objet d'une réception provisoire des travaux. Prévu pour être réalisé sur une période de 3 ans, ce projet a enregistré un retard dans son exécution (environ 10 ans) à cause de la faiblesse des crédits qui lui était assignés. Le respect de la programmation initiale des allocations budgétaires serait un gage pour la bonne exécution des projets.

### **Construction d'un Relais Pailotte de Jacquville (Projet 7)**

En 2022, aucun ordonnancement n'a été fait au titre de ce projet. Par conséquent, l'exécution physique du projet n'a pas été faite à cause des procédures de passation de marchés qui ont été finalisées qu'au mois de décembre 2022. Un réaménagement budgétaire a été fait et a permis d'utiliser les crédits de ce projet pour payer les arriérés du BNETD qui a conduit les travaux du Compte Satellite du Tourisme.

### **Réhabilitation et aménagement des sites touristiques des régions du Haut- Sassandra (Projet 8)**

Ce projet compte trois composantes (le projet d'aménagement et de valorisation touristique du site des singes sacrés de Gbétitapéa (Daloa) ; le projet d'aménagement et de valorisation du site des poissons sacrés d'Ossougoula (Ferké) ; le projet écotouristique « le Placlo village de Togoniéré » (Ferké)).

Les marchés de ce projet ont été passés et les entreprises sélectionnées ont conduit les travaux. Les crédits alloués ont été exécutés conformément aux montants inscrits dans les marchés. Ce projet est un exemple de réussite en matière de gestion de projet. Il a enregistré un taux moyen de réalisation de 97,15%.

## **II.2. Évolution des effectifs**

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	12	3		14		26
Catégorie B	25	2		18		43
Catégorie C	2	0		0		2
Catégorie D	1	0		2		3
Non Fonctionnaires	1	0		8		9
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>5</b>		<b>42</b>		<b>83</b>

**Source** : DRH



Avec le rattachement des nouvelles Directions au programme 2, l'effectif est passé de 41 en 2021 à 83 en 2022 soit une évolution de 102,4% de l'effectif. Cette évolution a permis de connaître une progression positive au niveau des indicateurs de performances sur la période 2021 – 2022.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le Programme est déployé à travers trois actions :

- La première, **Action 2.1.1** : Suivi de la réglementation, contrôle de la qualité et de la sécurité dans le secteur, consiste en la mise en place des référentiels et des outils normatifs spécifiques au secteur en vue de l'exercice d'un tourisme durable et responsable.
- La deuxième, **Action 2.1.2** : Mobilisation de l'investissement privé dans le secteur, vise à créer les conditions de financement des projets par la mobilisation des investissements privés dans le secteur.
- Enfin, la troisième et dernière **Action 2.1.3** : Rénovation et construction de nouvelles infrastructures du secteur, permettra la réhabilitation et l'équipement du patrimoine hôtelier de l'Etat, des sites touristiques, des centres de formation aux métiers du tourisme et l'aménagement de nouveaux sites touristiques.

Les crédits mis à disposition pour la réalisation de l'**action 2.1.1** ont été exécutés à hauteur de 100%.

Ainsi, à fin décembre 2022, l'on a pu procéder au contrôle et à l'évaluation de 160 établissements d'hébergement. Dans la même veine, 100 établissements d'hébergement ont été classés.

En outre plusieurs ateliers participatifs de la mise à maturation de six circuits touristiques régionaux et de trois circuits touristiques nationaux ont été organisés.

Au titre du renforcement des capacités des acteurs du secteur, l'on a procédé à la formation en ligne de cinquante-neuf agents évaluateurs dans le cadre des opérations d'évaluation et du classement des établissements d'hébergement. Un séminaire de formation sur l'audit des systèmes de management selon la norme ISO 19011/2018 a également été organisé.

L'on peut également noter l'organisation de huit commissions d'agrément pour cinq cents dix-sept agréments techniques, licences d'exploitation et autorisations d'ouverture.

Par ailleurs, un renforcement des capacités des personnels de la Direction du Guichet Unique en matière de digitalisation et de rationalisation des permis d'affaires a été enregistré avec à la clé un accompagnement des opérateurs auprès du CEPICI pour le bénéfice des exonérations du code des investissements dans le cadre de l'agrément à l'investissement pour 10 projets.

Enfin, dans le cadre de la professionnalisation du secteur et de la coopération, l'on a procédé à la formation de trente guides et accompagnateurs de tourisme, au renforcement des capacités de soixante-dix acteurs publics et privés de l'industrie touristique et hôtelière, à la sélection de cinquante-cinq étudiants en vue d'une formation en tourisme et hôtellerie au Royaume du Maroc, à la mise en route des bureaux du tourisme à l'étranger et à la signature d'une convention cadre avec la République du Congo Brazzaville dans le cadre du tourisme.

Au titre de l'**action 2.1.2** visant la mobilisation de l'investissement privé dans le secteur, le transfert des crédits alloués au Fonds de Développement Touristique et à Côte d'Ivoire Tourisme a été effectué à hauteur de 100%.

Au titre de l'action **2.2.3**, les projets d'aménagement et de valorisation des sites touristiques à l'intérieur du pays ont été réalisés et connaissent un taux d'exécution technique variant entre 100% pour certains et 80% pour d'autres.

Ainsi le projet d'aménagement et de valorisation touristique du site des singes sacrés de Gbétitapéa à Daloa connaît un taux de réalisation technique de 85%.

A Séguéla, le projet d'aménagement et de valorisation du site des poissons sacrés d'Ossougoula connaît un taux de réalisation technique de 90%.

Le projet écotouristique « le Placlo village de Togonieré » dans le Département de Ferkessedougou connaît un taux de réalisation technique de plus de 80%.

A Yamoussoukro, la construction du hangar de prestation du masque Goly a été achevée et le projet a été remis aux populations.

L'aménagement du site touristique du Pont de Lianes de Lieupleu à Danané est estimé à un taux de réalisation de 80%.

Enfin, les travaux d'aménagement et de valorisation du site des peintres sur toile de Fakaha et de celui des tisserands de Katia dans le Département de Korhogo ont été réalisés à hauteur de 100%.

En somme, l'on peut retenir que l'ensemble des projets de développement territorial hors d'Abidjan ont été exécutés de façon satisfaisante dans les différentes régions du pays qui en sont bénéficiaires. Les activités de suivi-évaluation *ex-ante* et in *itinere* ont été assurées par la Direction Générale de l'Industrie Touristique et Hôtelière (DG-ITH).

Dans la même veine, la DG-ITH a assuré le suivi en rapport avec le BNETD, de la réhabilitation des Hôtels de la CAN 2023.

En effet, les Hôtels patrimoines de l'Etat de Yamoussoukro, notamment l'Hôtel Président et l'Hôtel des Parlementaires ainsi que le Ran hôtel de Bouaké dont la rénovation et la réhabilitation en vue de leur mise en conformité dans le cadre de la CAN 2023, connaissent un taux de réalisation technique satisfaisant. A fin décembre 2022, le taux de réalisation des travaux desdits établissements était estimé entre 30% et 60%.

En outre, dans le cadre de la reprise en main par des privés de l'ex-hôtel SIETHO de Daloa, la DG-ITH participe au Comité de négociation mis en place au Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés (CNP-PPP).

Enfin, la DG-ITH est partie prenante des équipes projets conduisant plusieurs projets structurants du ministère, notamment les projets de création d'une chaîne hôtelière battant pavillon ivoirien (Kama Hôtels), de construction de la Tour de la Nation, de construction des Tours Jumelles ainsi que ceux de construction des villages touristiques de la Baie de Taki à San Pedro et sur l'île Boulay.

Les procédures de passation des marchés restent assez longues et retardent la mise en œuvre effective des projets. Il serait important d'anticiper ces procédures afin de minimiser le temps d'attente pour le démarrage effectif des projets. Une amélioration des crédits d'investissements est souhaitable. En effet, dans le cadre d'un développement harmonieux du secteur du tourisme, il est important de développer des infrastructures touristiques sur l'ensemble du territoire national.

Au total, bien que tous les crédits de toutes les actions aient été exécutés environ 100%, ils demeurent insuffisants. Ainsi, le responsable de programme souhaite une augmentation des crédits destinés aux actions ci-dessus rappelées.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7** : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1</b> : Améliorer l'environnement du secteur du tourisme						
IP 1. Taux d'établissements mis en conformité	%	-	20%	20%	25%	25%
IP 2. Taux de croissance des actes délivrés	%	9,09%	9%	10,21%	12%	12%
<b>Objectifs spécifique 2</b> : Améliorer l'offre de service du tourisme						
IP1. Taux d'Occupation des chambres (TO)	%	58,67%	36,3%	36,62%	60%	36,63%
IP2. Durée Moyenne de Séjour (DMS)	jour	3	2	2	4	2
IP3. Taux de croissance des nuitées vendues	%	-	22%	22%	23%	23%

**Source** : DPPD-PAP 2022-2024, RAPPORT D'ACTIVITES

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1** : Améliorer l'environnement du secteur du tourisme

Indicateur 1 : Taux d'établissements mis en conformité

Le **premier indicateur** de performance de l'objectif 1 Taux d'établissements mis en conformité n'a pu être renseigné car les opérations d'évaluation et de classement des établissements de tourisme ont été interrompues depuis 1984. Elles n'ont été relancées qu'à travers l'arrêté n°002/MINTOUR/CAB du 31 janvier 2022 portant procédure de classement des établissements de tourisme.

Indicateur 2 : Taux de croissance des actes délivrés

Pour le **deuxième indicateur** de performance de l'objectif 1, l'on constate un gain de près de 19 points entre 2020 et 2019 ; cette hausse substantielle du taux de croissance des actes délivrés s'explique par le décollage de la mise en œuvre de la Stratégie Sublime Côte d'Ivoire. En revanche, entre 2020 et 2019 l'on constate une baisse drastique de plus de 13 points du taux de croissance des actes délivrés. Cette baisse s'explique par les effets pervers de la pandémie à Covid -19 survenue à partir du deuxième trimestre de l'année 2020.

**Objectif spécifique 2** : Améliorer l'offre de service du tourisme

Indicateur 1 : Taux d'Occupation des chambres (TO)

Le **premier indicateur** de performance de l'objectif spécifique 2, l'on constate une augmentation du taux d'occupation entre 2020 et 2019 et ensuite une chute de ce taux à cause de la pandémie à covid-19.

Indicateur 2 : Durée Moyenne de Séjour (DMS)

Pour le **deuxième indicateur** de performance de l'objectif spécifique 2, la durée moyenne de séjour est passée de 3 à 2 jours en 2021.

Dans les deux cas, les raisons de la contre-performance sont la COVID-19 comme stipulé dans le narratif.

La mesure correctrice a été la réadaptation de la stratégie Sublime Côte d'Ivoire avec une intensification du développement du tourisme domestique ou interne comme palliatif au tourisme international récepteur.

Indicateur 3 : Taux de croissance des nuitées vendues

L'indicateur le taux de croissance des nuitées vendues a connu des variations différentes.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

Les activités routinières se sont certes déroulées sans difficultés majeures. Toutefois, le suivi de la réglementation, le contrôle de qualité et de la sécurité dans le secteur, la mise en conformité et le classement des établissements de tourisme ont permis d'exécuter les différents Plans de Travail Annuel (PTA) initialement arrêtés.

Il en est de même pour les projets PIP dont les goulots d'étranglement ont été levés. L'ensemble des projets sont achevés ou sont en cours de mise en œuvre.

### **IV2. Recommandations**

Au niveau des transferts, pour la gestion du patrimoine hôtelier de l'Etat et l'aménagement de nouveaux sites dans le District d'Abidjan, à Daoukro et à Katiola, le transfert n'a pu être effectué du fait de la dissolution de la Société des Palaces de Cocody (SPDC). Il en est de même de la subvention pour la gestion du patrimoine hôtelier de l'Etat et l'aménagement de nouveaux sites touristiques dans la Région des Lacs du fait de la dissolution de la Sodertour-Lacs.

De ce fait, l'instauration du dialogue entre les acteurs au sein du programme 2 permettra d'accélérer le processus de passation des marchés des Projets d'Investissement Public.

## CONCLUSION

A la lumière des indicateurs de performance du Programme 2, l'on peut capitaliser sur la tenue de huit sessions sur six prévues, de traitement des dossiers d'agrément techniques et professionnels ainsi que de licences d'exploitation d'établissements de tourisme, soient un taux de réalisation de 133% des sessions prévues.

Au niveau des opérations de mise en conformité et de classement, 160 établissements ont déjà été évalués parmi lesquels 100 ont été effectivement classés.

Enfin, un projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement de la brigade touristique a été élaboré et soumis à la validation de la hiérarchie.

En ce qui concerne les transferts de subvention, celle du FDT visant à faciliter l'accès au financement des opérateurs, a été effectuée à hauteur de 100%, correspondant au disponible sur plafond sur la période.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PROMOTION DU TOURISME »

### INTRODUCTION

Le Programme 3 dit « *Promotion du Tourisme* », a pour objectif d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire. En termes de résultats attendus, on notera que la visibilité et l'attractivité sont améliorées.

Ce programme est administré par **Madame Malékah MOURAD-CONDE**, depuis le **19 Septembre 2021** en **qualité de Responsable dudit programme**.

Le programme 3, mis en œuvre à travers des actions consistant à promouvoir et développer le potentiel touristique ivoirien tant au niveau national qu'international, est réalisé sous la tutelle économique et financière du Ministère chargé de l'Economie et des Finances et du Ministère chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

En 2022, ce programme a été conduit dans un contexte économique mondial post COVID 19.

Le présent rapport analyse les résultats de la mise en œuvre dudit programme et s'articule autour de trois axes :

- **PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME ;**
- **REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE LA GESTION 2022 ;**
- **PERFORMANCES DU PROGRAMME ;**
- **PERSPECTIVES.**

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1. Objectif du programme

L'objectif global du programme 3 « Promotion du tourisme » est d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire, en activant les leviers d'attractivité et de compétitivité. Ainsi, en termes de résultats stratégiques, l'on notera que la visibilité et l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire sont améliorées.

#### I.2. Le financement du programme

Le programme 3 « Promotion du tourisme » est financé par des transferts du budget de l'Etat.

Pour la gestion 2022, les crédits alloués audit programme se chiffrent à un montant de 2 816 784 618 FCFA dont 596 432 191 FCFA en dépenses de personnel et 2 220 352 427 FCFA en transfert.

Ces ressources sont affectées par nature de dépenses comme suit :

**Répartition des crédits alloués par nature de dépenses**

NATURE DE DEPENSES	CREDITS ALLOUES
1. Personnel	596 432 191
2. Biens et services	
3. Transferts	2 220 352 427
4. Investissement	
<b>TOTAL</b>	<b>2 816 784 618</b>

**II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022**

**II.1 Exécution du budget**

Conformément à la Loi des Finances Initiales (LFI), le programme « promotion du tourisme » a été doté d'un montant de 2.805.224.618 FCFA au titre de l'année 2022. A la suite d'un collectif budgétaire en cours de gestion les crédits sont passés à 2.816.784.618 FCFA, puis à 2.816.784.618 FCFA après actualisation de ces crédits.

Nous recommandons que le programme bénéficie d'une augmentation des crédits, 10% en moyenne par an. Cette augmentation devrait permettre de mener à bien les activités de promotion de la destination Côte d'Ivoire.

**II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses**

Lors de l'élaboration de la loi de finances 2022, l'action « Développement du Tourisme récepteur et interne », a reçu 2.805.224.618 FCFA. Ce montant a été actualisé pour s'établir en fin d'exercice 2022 à 2.816.784.618 FCFA en budget actuel.

L'exécution des crédits budgétaires par action et nature de dépenses se décline comme ci-dessous.

**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 3

Action	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : Développement du Tourisme récepteur et interne	245 487 751	596 432 191	0	0	2 220 352 427	2 220 352 427	0	0	2 465 840 178	2 816 784 618
<b>Total</b>	<b>245 487 751</b>	<b>596 432 191</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 220 352 427</b>	<b>2 220 352 427</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 465 840 178</b>	<b>2 816 784 618</b>

Les crédits alloués à ce programme pour la gestion 2022 sont de 2 805 224 616 FCFA (Budget voté). Ce budget a connu des variations pour s'établir à 2 816 784 618 FCFA (Budget actuel). Ce budget a été exécuté à hauteur de 2 816 784 618 FCFA (Budget ordonnancé) pour un budget de 2 816 784 618 FCFA, soit un taux d'exécution de 100%.

En 2021, le montant alloué se chiffrait à 2 465 840 178 FCFA dont 245 351 098 FCFA destinés au personnel, soit 9,95% et 2 220 489 080 FCFA destinés au transfert soit 90,05%.

En 2022, le pourcentage du montant alloué au personnel est de 21,17% et 78,83% pour le transfert.

Le taux d'évolution du montant alloué au personnel est de 143% tandis que celui des transferts restent pratiquement inchangé.

Cette évolution est due en partie à la revalorisation des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat décidée par le Président de la République, pour l'amélioration des conditions de travail, entre autres.

### **II.1.2. Suivi des investissements**

Le programme 3 ne dispose pas de budget d'investissement.

### **II.2. Évolution des effectifs**

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6:** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

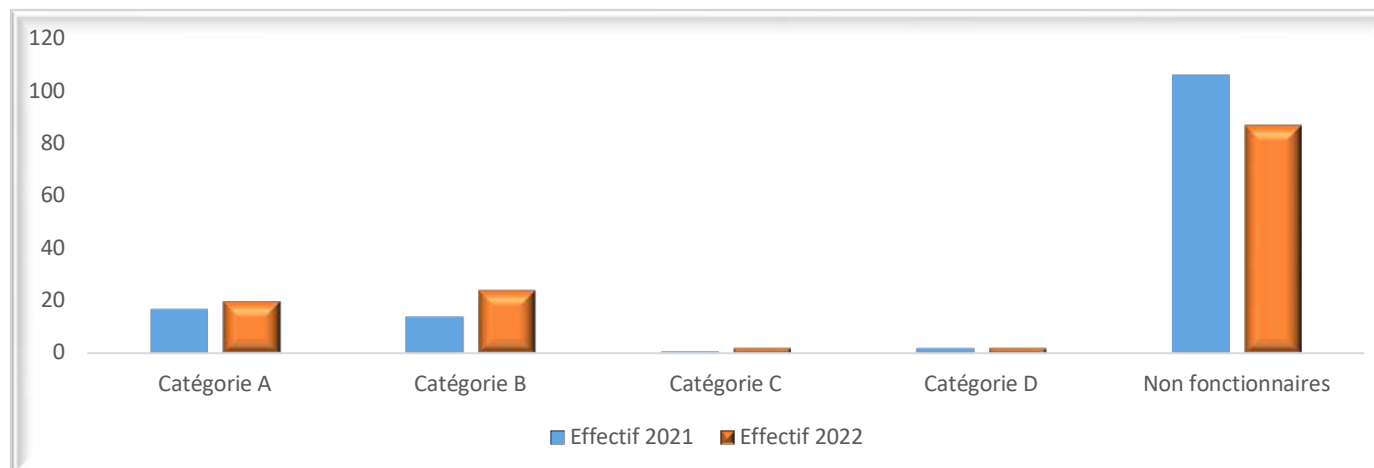
	Effectif 2021	Effectif 2022				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	17	3	3	3	0	20
<b>Catégorie B</b>	14	10	10	10	0	24
<b>Catégorie C</b>	1	1	1	1	0	2
<b>Catégorie D</b>	2	0	0	0	0	2
<b>Non Fonctionnaires</b>	106	3	3	3	22	87
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>135</b>

*Source : Données Direction des Ressources Humaines de la Formation et du Perfectionnement CIT*

Dans le cadre de la gestion du personnel, CIT s'est assigné comme objectif la maîtrise des compétences et la répartition du personnel. Ainsi, de 140 agents en 2021, l'effectif est passé à 135 en 2022 ; soit 22 sorties d'agents sous contrat pour divers motifs (1 admission à la retraite, 6 démissions pour motivation personnelle, 1 décès et les 14 salariés ayant changé de statut) ; 17 entrées de fonctionnaires dont la mise à disposition d'un Gestionnaire du patrimoine et de 3 recrutements d'agent sous contrat.

L'innovation, la réorganisation du travail, l'utilisation des Tic, la formation des agents, la démarche qualité entreprises par CIT ont contribué à améliorer le niveau de performance de CIT.

**Graphique 1 : Evolution des effectifs de Côte d'Ivoire Tourisme de 2021 à 2022**



### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités majeures réalisées au cours de la gestion 2022 au niveau du programme 3, sont les suivantes :

- La réalisation d'une revue de presse hebdomadaire pour informer le public sur les activités touristiques nationales et internationales ;
- La convention de collaboration avec la presse audiovisuelle (NCI, LifeTV, 7INFO, RTI ET RADIO NOSTALGIE) et la presse écrite (Intelligent d'Abidjan, le Patriote, Fraternité matin, Notre voie) ;
- La création de messages de publicité sur le tourisme en Côte d'Ivoire à des fins de communication dans la presse audiovisuelle. Ces spots sont publiés en ce moment sur LifeTV, 7info, la télé d'ici, WILLY à midi, le Grand Talk et la Télé d'ici ;
- La campagne de communication et promotion touristique dans les médias imprimés ;
- La conception de visuels, de kakemonos et de films promotionnels ;
- La participation de Côte d'Ivoire Tourisme à l'organisation du concours Miss côte d'ivoire 2022 ;
- L'appui technique apporté aux acteurs des réseaux sociaux en vue de promouvoir la destination côte d'ivoire ;
- La diffusion des informations touristiques sur les réseaux sociaux ;
- La conception de mini capsules de promotion touristique ;
- La promotion des régions touristiques suivantes : SAN PEDRO, SUD-COMOÉ, AGNEBY TIASSA, DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN, GRANDS PONTS, DISTRICT AUTONOME DE YAMOISSOUKRO, VALLÉE DU BANDAMA, HAUT-SASSANDRA, MARAHOUE, GONTOUGO, INDENIÉ DJUABLIN, KABADOUGOU, WORODOUGOU, PORO ET TONKPI sur la page Facebook de Côte d'Ivoire Tourisme ;
- La conception et la diffusion de la chanson CI=ZO : Côte d'Ivoire est zo qui a enregistré 2,1 millions de vues sur YouTube ;
- Les appuis techniques, matériels et financiers de Côte d'Ivoire Tourisme à 99 évènementiels et la communication de certains d'entre eux sur les supports digitaux) ;
- La conception du circuit touristique de la délégation espagnole de 24 touristes en Côte d'Ivoire du 01 au 10 septembre 2022 ;
- L'organisation du Forum Côte d'Ivoire Destination Touristique, édition 2022, à San-Pedro du 30 novembre au 4 décembre 2022

- Les actions de promotion de 2022 étaient focalisées sur la communication sur les attraits touristiques nationaux, l'accompagnement des organisateurs d'événementiels.

Il faut noter que la réalisation des activités citées plus haut se chiffre à 39,28% sur 50% prévu soit un écart de 10,72%.

Avec la création d'une plateforme de réservation des hôtels en cours, l'ensemble des réceptifs d'hébergement pourra être pris en compte et permettra d'atteindre les objectifs. Les années à venir, cette donnée sera renseignée.

Il faut ajouter que, cet écart est dû aussi au fait que certains réceptifs hôteliers ne disposent pas encore de licence et par conséquent ne peuvent pas faire partir officiellement du patrimoine qui doit faire l'objet de promotion.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

- **III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme**

L'évolution des indicateurs de performance du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 7 : Evolution des indicateurs**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Promouvoir le tourisme International récepteur et interne</b>						
IP1. Taux d'implémentation de l'offre touristique sur les plates formes numériques (Cf. procédure de gestion des événementiels d'appui)	%	-		-	50%	39,28%
IP2. Taux de croissance des flux du tourisme interne	%	-	-	18,91%	5.35%	5,35%

**Source :** DPPD-PAP 2022-2024, RAPPORT D'ACTIVITES

Il faut souligner qu'en 2021, les deux indicateurs étaient les taux de croissance des touristes internationaux et touristes internes. En 2022, le premier a été remplacé par le taux d'implémentation de l'offre touristique sur les plates-formes numériques. Ce changement tient à une réorientation stratégique avec une priorité accordée à la promotion par la digitalisation de l'offre touristique.

#### III-2 Analyse détaillée et explication des résultats

##### Pour l'indicateur 1 : Taux d'implémentation de l'offre touristique sur les plates formes numériques

- Documentation pour l'indicateur :
  - **Définition :** le ratio entre le nombre de réceptifs d'hébergement, attraits touristiques digitalisés et le nombre total de réceptifs d'hébergement et attraits touristiques
  - **Sources de données :** le bulletin des Statistiques / DPAP ;
  - **Mode de calcul :** nombre de réceptifs d'hébergement et attraits touristiques digitalisés / le nombre total de réceptifs d'hébergement et attraits \* 100 ;
  - **Valeur cible :** 50 % en 2022.
- Explication du niveau de performance

Pour cet indicateur, le taux de réalisation se chiffre à 39,28% sur 50% prévu soit un écart de 10,72%.

Il faut ajouter que, cet écart est dû au fait que certains réceptifs hôteliers ne disposent pas encore de licence et par conséquent ne peuvent pas faire partie officiellement du patrimoine qui doit faire l'objet de promotion.



Avec la création d'une plateforme de réservation des hôtels en cours, l'ensemble des réceptifs d'hébergement pourra être pris en compte et permettra d'atteindre les objectifs. Les années à venir, cette donnée sera renseignée.

Aussi, l'Office établira-t-il d'autres types d'indicateurs pour mieux rendre compte de son activité.

En outre, il y a eu également la promotion des attraits touristiques des régions dont les statistiques se présentent comme suit :

RÉGIONS TOURISTIQUES												
Mois	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Région	San Pedro	Sud-Comoé et de l'Agneby Tiassa	District Autonome d'Abidjan et la Région des Grands Ponts	District Autonome de Yamoussoukro	Vallée du Bandama	Haut-Sassandra Marahoué	Gontougo	Indenié Djuablin	Kabadougou	Worodougou	Poro	Tonkpi
Chef-lieu	San-Pedro	Grand-Bassam	Abidjan	Yakro	Bouaké	Daloa	Bonkougou	Abengourou	Odienné	Séguéla	Korhogo	Man
Période	01 janv au 01 fev	01 fev au 01 Mars	01 mars au 01 avril	01 avril au 01 mai	01 mai au 01 juin	01 juin au 01 juillet	01 juillet au 01 aout	01 aout au 01 sept	01 sept au 01 oct	01 oct au 01 nov	01 nov au 29 nov	(Prévu en décembre)
Couverture (Nombre de vues)	78 763	150 287	346 552	1 938 040	1 418 117	1 050 035	1 228 718	441 646	969 389	1 039 510	717 302	N.A.

#### **Pour l'indicateur 2 : Taux de croissance des flux de touriste interne**

- Documentation pour l'indicateur

- **Définition** : le ratio entre (le nombre de touristes internes en N - le nombre de touristes en N-1) et le nombre de touristes internes en N-1 ;
- **Sources de données** : le Bulletin des Statistiques / DPAP ;
- **Mode de calcul** : (le nombre de touristes internes en N - le nombre de touristes en N-1) / le nombre de touristes internes en année N-1\* 100 ;
- **Valeur cible** : 5.35%.

- Explication du niveau de performance

Des activités à caractère culturel et touristique ont été menées par CIT, comme signifié plus haut, pour dynamiser le tourisme interne. La conjugaison de tous ces facteurs a concouru à l'atteinte de l'objectif visé qui est de 5.35%.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

L'office a emprunté le chemin de l'amélioration de son plan d'actions. Les résultats obtenus à travers ces indicateurs ne rendent pas compte intégralement de son action au vu de la diversité de ses interventions. Ainsi, lors d'un atelier organisé dans le mois de décembre pour décliner les perspectives, il a été défini un certain nombre d'indicateurs qui rendent compte de la réalité qui seront inscrits dans le prochain DPPD-PAP 2023-2025.

### IV2. Recommandations

Les ambitions de l'Office sont d'assurer la promotion du maximum des évènementiels et entreprendre des actions afin de booster le tourisme local et international. Pour ce faire, il est nécessaire d'accroître son budget en vue de lui permettre de répondre à la demande et recruter en sus, du personnel qualifié et mettre à niveau en permanence, au regard de la spécificité de l'activité touristique et de l'évolution rapide des métiers dans le secteur.

### CONCLUSION

L'office continuera de rendre plus dynamique ses actions de promotion par la planification de ces activités, la mise en place des nouveaux indicateurs contenus dans le nouveau DPPD-PAP permettra de rendre compte effectivement de la diversité des actions mises en œuvre.

## PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « LOISIRS »

### INTRODUCTION

- La Responsable du programme 4 est : Madame ANOH ISABELLE nommée en qualité de Directrice Générale des Loisirs par le décret N° 2022-488 du 06 juillet 2022 en lieu et place de Monsieur GALA Bi Tizié Emmanuel.
- Conformément au décret n° 2021-462 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère du Tourisme et dans le cadre de l'exécution du budget programme dudit Ministère, **la Direction Générale des Loisirs (DGL)** a pour mission de :
  - mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière de loisirs ;
  - coordonner et évaluer les activités des Directions centrales placées sous son autorité ;
  - promouvoir les pratiques de loisir

L'ensemble des activités du Programme Loisirs au titre de l'année 2022 (la journée mondiale des loisirs, la colonie d'état pour enfants, La Cérémonie de lancement de l'installation des clubs de jeux traditionnels dans les établissements du secondaire, l'étude socio anthropologique sur les jeux traditionnels en côte d'ivoire, la valorisation et la promotion des jeux traditionnels, la formation des animateurs et clubs de jeux traditionnels, la mise en œuvre et le suivi des activités des centres de loisirs, la cérémonie d'identification des espaces de loisirs et Le festival des jeux traditionnels se sont déroulées dans un contexte chaleureux et a permis aussi de faire connaître la notion de loisirs à la population.

Le Rapport Annuel de Performance 2022 s'articule comme suit : la présentation de la stratégie du programme qui présente les objectifs et le financement du programme, ensuite la réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 qui prend en compte l'exécution du budget et le bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques et enfin la performance du programme (analyse détaillée et explication des résultats-objectifs spécifiques et indicateurs) et les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 4

### I.1. Les objectifs du programme 4

Le programme « Loisirs » a pour objectif global de promouvoir les pratiques des loisirs. Le résultat attendu est énoncé comme suit : les pratiques de loisirs sont promues.

### I.2. Le financement du programme 4

Le montant de crédits alloués au programme Loisirs pour l'exercice 2022 est de 197 930 977 F CFA (Organisation des activités de loisir)

- 78086000005 Renforcer les capacités des acteurs du secteur : 46 000 000 F CFA (622190 Autres Rémunérations de prestations extérieures); L'Atelier de formation des animateurs de clubs de jeux traditionnels des lycées et collèges 3 000 000 ; La cérémonie de lancement de l'installation des clubs de jeux traditionnels 5 000 000 ; L'installation effective de 10 clubs de jeux traditionnels dans les Lycées et Collèges 7 000 000.

- 78086000006 Mettre en œuvre et suivre les activités des centres de loisirs : 64 000 000 F CFA (629200 Frais de réception, de fêtes et de cérémonies) ; 243200 : voiture de service 33 000 000 ; camps de loisir pour les jeunes 21 700 000 ; journée d'initiation et d'encadrement de la population à la pratique des jeux traditionnels 9 300 000

- 78086000007 Sensibiliser les populations à la pratique des activités de loisirs : 11 950 000 F CFA. Atelier bilan : 2 000 000 ; 601400 : achat de fournitures et consommables pour le matériel informatique 1 500 000 ; 614790 : autre entretien et réparation des véhicules, pneumatiques ; 601100 : achats de petits matériels, fournitures de bureau et documentation 1 000 000 ; 629200 : frais de réception, fêtes et de cérémonies 100 000.

Le programme Loisirs a bénéficié d'une lettre d'avance du Gouvernement, d'un montant de 115 000 000 F pour l'organisation de la Colonie d'Etat et du Festival National des Jeux Traditionnels.

Comparativement à l'année 2021 qui présentait un budget de 51.950.000 F, le budget total de 2022 a connu une augmentation de 281%. Cela s'explique par la prise en compte de la dotation budgétaire des nouvelles directions créées qui sont la Direction Générale des Loisirs et la Direction des parcs de loisirs, d'Attractions et des Jeux Numériques.

## I. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Conformément à la Loi des Finances Initiales (LFI), le programme « loisirs » a été doté d'un montant de 121.950.000 FCFA au titre de l'année 2022. A la suite d'un collectif budgétaire en cours de gestion les crédits sont passés à 213.950.000 FCFA, puis à 197.930.977 FCFA après actualisation de ces crédits. Il a été engagé à hauteur de 197 899 377 F soit un taux de réalisation de 99,98%.

Nous recommandons que le programme bénéficie d'une augmentation de crédits. Cette augmentation devrait permettre de mener à bien les activités du programme afin de permettre à tous de pratiquer les activités de loisirs en Côte d'Ivoire.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Lors de l'élaboration de la loi de finances 2022, l'action « organisation des activités de loisirs », a reçu 121.950.000 FCFA. Ce montant a été actualisé pour s'établir en fin d'exercice 2022 à 197.930.977 FCFA en budget actuel.

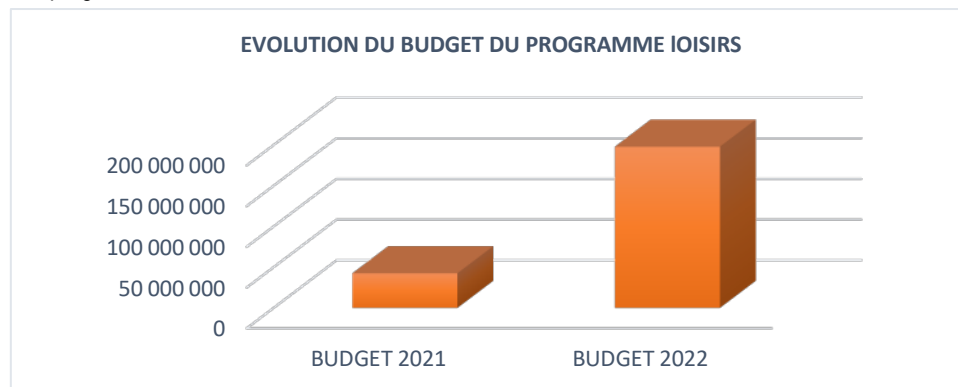
**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 4 « Loisirs »

Le programme Loisirs dispose d'une seule action de biens et services.

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : organisation des activités de loisirs			42 522 800	197 899 377					42 522 800	197 899 377

Source : SIGOBE

La difficulté majeure à laquelle la Direction Générale des Loisirs a été confrontée dans l'exécution des crédits budgétaires est le problème de local.  
Le budget du programme loisirs a été exécuté à hauteur de 42 522 800 FCFA en 2021 et à hauteur de 197 899 377 F CFA en 2022, soit une évolution de 365,47% de l'exécution.



**Tableau 5 :** Exécution des investissements du programme 4

NB : Le programme ne dispose pas de crédit d'investissement.

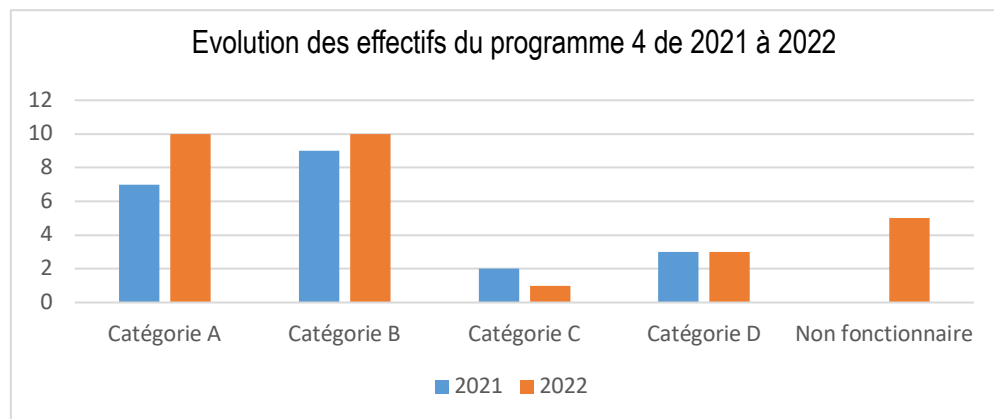
## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6:** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4 « Loisirs »

	Effectif 2021	Effectif 2022				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	07	02		03	0	10
Catégorie B	08	00		01	0	9
Catégorie C	02	00		01	0	03
Catégorie D	03	00		00	0	03
Non Fonctionnaires	00	01		04	0	04
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>03</b>		<b>09</b>	<b>00</b>	<b>29</b>

Source : DRH



Il est donné de constater une progression des effectifs au niveau de la catégorie A ainsi que celle des non-fonctionnaires.

En effet, de sept (07) fonctionnaires de catégorie A en 2021, l'effectif est passé à 10 fonctionnaires en 2022 soit une progression de 42,8%. Quant aux non-fonctionnaires, on enregistre une entrée de 4 agents en 2022 contre 00 en 2021.

De manière générale, l'effectif du programme 4 est passé de 20 agents en 2021 à 29 agents 2022 soit une évolution de 45%. Cette évolution des effectifs a eu un impact positif sur la performance du programme.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Conformément à l'axe stratégique « Les pratiques de loisirs sont promues » la Direction Générale des Loisirs a organisé les activités ci-dessous :

- L'organisation de la Journée Mondiale des Loisirs en Avril 2022 au Parc National du Banco
- La cérémonie de lancement de l'installation des clubs de jeux traditionnels mai 2022 à Abobo
- 5eme édition de l'enquête socio anthropologique chez le peuple Gür de Côte d'Ivoire
- Le camp de loisirs sur l'entrepreneuriat des jeunes au Jardin Botanique de Bingerville en juillet 2022 (600 jeunes) ;
- La colonie d'Etat à Djébonoua en août 2022 (160 enfants).
- La 1ère édition du Concours national des jeux traditionnels ;
- L'Atelier de formation des animateurs de clubs de jeux traditionnels des lycées et collèges ;
- L'installation effective de 10 clubs de jeux traditionnels dans les Lycées et Collèges ;
- Le lancement de la campagne d'identification des espaces de loisirs ;
- La Journée d'initiation et d'encadrement des populations la pratique des loisirs traditionnels ;
- Le festival national des jeux traditionnels en novembre 2022 à Adzopé ;
- Le Camping des jeunes au Parc national du Banco.

Ces activités ont l'avantage de sensibiliser les populations locales à la pratique des loisirs sains (loisirs aussi bien endogènes qu'exogènes) dans notre pays que de promouvoir ceux-ci dans les districts et régions de notre pays. Il est à noter que toutes les tranches d'âges sont concernées par ces activités de loisirs

Il est bon de préciser que les moyens mis à disposition pour certaines de ces activités étaient insuffisants pour couvrir tout le champ d'intervention. Comme orientations stratégiques à inscrire au prochain PAP, nous suggérons la poursuite de l'ensemble des activités de promotion et de valorisation des loisirs modernes et traditionnels.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7** : Évolution des indicateurs du programme 4 « Loisirs »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Moderniser et vulgariser la pratique des loisirs pour les populations de tous âges</b>						
IP1. proportion de régions couvertes par la campagne de promotion et de valorisation des jeux traditionnels	%	-	26%	-	52%	183.33%
IP2. taux de croissance des personnes sensibilisées à la pratique des activités de loisirs	%	-	10%	66.8%	10%	495.42%

Source : DPPD-PAP 2022-2024, Rapports d'activités

#### Analyses détaillée

**Objectif spécifique 1** : Proportion de régions couvertes par la campagne de promotion et de valorisation des jeux traditionnels

En 2020 (année de référence pour cet indicateur de performance), 8 régions (soit 26% des 12 régions ont été ciblées et atteintes par ledit indicateur. Les jeux traditionnels ont été donc collectés dans les régions suivantes : Man, Bondoukou, San Pedro, Bouaké, Adzopé, Dabou, Gagnoa et Touba. En 2021, les 26% des régions ont été maintenus en l'état, en raison de l'insuffisance des ressources financières et de la situation post COVID 2019.

Mais, la Direction en charge des jeux traditionnels est parvenue à atteindre 29% de régions, en visitant la région de l'Indenié- Djuablin. En 2022, ce sont 52% de régions qui étaient ciblées, soit au moins 16 régions, mais ladite Direction a pu atteindre 22 régions dépassant largement son seuil qui était fixé à 12. Cela a été possible grâce aux différentes stratégies mises en place telle que l'enquête socio anthropologique dans trois régions et le fait d'avoir bénéficié de lettres d'avance.

**Objectif spécifique 2** : Taux de croissance des personnes sensibilisées à la pratique des activités de loisirs

En 2020, le nombre de personnes sensibilisées était de 1600 personnes (en raison de la COVID-19), 2662 personnes en 2021. En 2022, le chiffre s'élève à 15 892 personnes. Cet indicateur prend en compte l'ensemble des activités de la Direction générale et des deux directions centrales. L'objectif pour nous est de sensibiliser un plus grand nombre de personnes à la pratique des loisirs.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

- La meilleure compréhension des loisirs par les populations.
- L'intérêt porté par les populations aux activités de loisirs
- La forte implication des collectivités locales
- Insuffisance du budget au regard des objectifs fixés et de l'installation des nouvelles directions
- Nécessité du renforcement de capacité du personnel
- Le manque d'espaces de loisirs public
- Absence de projets d'investissements dans le domaine des loisirs et difficulté à faire intégrer le projet au PIP

### IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, la Direction Générale des Loisirs suggère que les financements demandés soient octroyés pour l'accomplissement de ses activités ce qui permettrait de relever un nombre important de défis en ce qui concerne la pratique des loisirs.

Par ailleurs, avec la DRH, la question du renforcement de capacité du personnel devrait trouver une solution.

## CONCLUSION

Au terme du Rapport Annuel de Performance 2022, l'objectif la Direction Générale des Loisirs qui était de moderniser et de vulgariser la pratique des loisirs pour les populations de tous âges a été satisfait au regard des résultats obtenus. L'analyse des indicateurs révèle que les performances attendues ont été atteintes. Aujourd'hui, nous notons que le programme Loisirs dispose d'une banque de données aussi bien sur les espaces de loisirs et sur les jeux traditionnels dans notre pays. Alors, à propos des jeux traditionnels, il est donc possible d'atteindre l'ensemble des 31 régions du pays par cette activité en 2023. Ces différentes données peuvent être mises en valeur pour le bien-être des populations ivoiriennes.

Pour permettre à un plus grand nombre d'ivoiriens de pratiquer les loisirs, il serait indispensable de construire des infrastructures de loisirs telles que les parcs d'attraction et de loisirs et les centres aérés.

## CONCLUSION (Générale)

Dans sa programmation, le Ministère du Tourisme s'est fixé 13 cibles à atteindre au cours de l'exercice 2022. Pour la réalisation de ses actions et activités, le ministère a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de 18 987 302 383 FCFA qu'il a exécuté à hauteur de 70,02%. Le résultat de la mise en œuvre des actions prévues s'est soldé par l'atteinte de 12 cibles sur les 13 attendus pour l'année 2022. Soit un taux de réalisation de 92,30%. En dépit des difficultés liées au mode de budget-programme (seulement la 2<sup>ème</sup> année de gestion), les crédits ont été exécutés tout en respectant la mesure de plafonnement. Au plan de la réforme, les projets de textes programmés ont été élaborés et transmis au SGG. Un seul texte sur quatre transmis a été adopté en Conseil des Ministres. En ce qui concerne les projets d'investissement publics, sur 6 projets bénéficiant de financement publics 5 ont été réalisés et feront l'objet de réception au cours de l'an 2023.

Au total, les programmes du ministère ont enregistré une amélioration de leur performance. La mise en œuvre de la stratégie sublime Côte d'Ivoire a induit l'atteinte des objectifs globaux du ministère. Cette tendance d'atteinte des résultats devrait être soutenue par le renforcement des capacités des acteurs et l'amélioration des crédits budgétaires alloués au Ministère du Tourisme pour les gestions à venir.





# **SECTION 351 : MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**



## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément au décret n° 2021-181 du 06 avril 2021, portant attributions des membres du gouvernement, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) est dirigé depuis le **06 avril 2021** par **Monsieur SIDI Tiémoko Touré**. Le MIRAH est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de ressources animales et halieutiques.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- Planification, promotion et développement des ressources animales, de l'aquaculture et de la pêche ;
- Réglementation et contrôle de la qualité des aliments du bétail ;
- Amélioration, contrôle de la santé animale et de la veille sanitaire ;
- Réglementation, promotion et contrôle des médicaments, produits et matériels vétérinaires en liaison avec le Ministère en charge de la Santé ; Promotion et contrôle des établissements animaliers ;
- Aménagement et gestion des infrastructures de pêche et d'aquaculture ;
- Promotion de la pêche maritime et fluvio-lagunaire ;
- Participation au contrôle et à la surveillance de la zone économique exclusive Participation à la formation professionnelle initiale et continue dans le secteur des ressources animales et halieutiques en liaison avec les Ministères en charge des Eaux et Forêts et de l'Agriculture ;
- Promotion des organisations professionnelles d'élevage, d'aquaculture et de pêche ;
- Appui à la modernisation des exploitations et des structures de production animale et d'aquaculture ;
- Participation à l'élaboration et au suivi des programmes de développement des ressources animales et halieutiques ;
- Elaboration et suivi de la réglementation en matière d'hygiène publique vétérinaire et de la qualité, en liaison avec le Ministère en charge de la Santé ;
- Contrôle et suivi de la sécurité alimentaire des denrées animales et d'origine animale au niveau de la production, de la transformation et de la distribution, en liaison avec le Ministère en charge de la Santé ;
- Inspection et contrôle sanitaire vétérinaire aux frontières des animaux, des denrées animales et d'origine animale ainsi que des produits de pêche et aliments pour animaux et poissons ;
- Participation à la lutte contre les zoonoses en liaison avec le ministère de la Santé.

La mise en œuvre des activités des programmes est réalisée par treize (13) Directions Centrales, trois (03) services rattachés, trente-trois (33) Directions Régionales, cinquante-sept (57) Directions Départementales, 263 Poste d'Elevage et des Ressources Halieutiques (PERH), quinze (15) postes d'entrée, vingt-quatre (24) projets et trois (03) organismes privés et huit (08) organismes sous tutelle.

Le présent document sera décliné en cinq grandes (05) parties :

- 1- Le ministère
- 2- Le Programme 1 : Administration Générale
- 3- Le Programme 2 : Développement des Productions Animales
- 4- Le Programme 3 : Gestion Durable des Ressources Halieutiques
- 5- Le Programme 4 : Renforcement de la santé publique vétérinaire.

## **PARTIE I : LE MINISTERE**

### **I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE**

#### **I.1. Architecture programmatique du ministère**

Le ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) comprend quatre (4) programmes, dix (10) actions et cent quarante et un (141) activités.

#### **I.2. Politique ministérielle**

Cadre de performance du Ministère

##### **Orientations stratégiques**

- La promotion du développement rural ;
- L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales et halieutiques ;
- L'approvisionnement du marché national en protéines animales et halieutiques de qualité ;
- La promotion de la coopération internationale en matière agricole.

##### **Résultats stratégiques (RS)**

- l'Administration est moderne et performante ;
- la productivité et la compétitivité des filières animales sont améliorées ;
- les capacités des parties prenantes au développement du secteur de l'élevage sont renforcées ;
- les ressources halieutiques sont mieux gérées ;
- les conflits en matière de ressources halieutiques sont mieux gérés ;
- Les maladies animales et les zoonoses émergentes et ré-émergentes sont atténuées durablement ;
- la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale est garantie.

##### **Objectifs globaux (OG)**

- développer une administration moderne et performante ;
- accroître la production nationale en viandes, lait et produits dérivés et améliorer le revenu des éleveurs ;
- assurer une gestion durable et non conflictuelle des ressources halieutiques ;
- mettre aux normes l'environnement sanitaire des animaux et garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale en Côte d'Ivoire.

### **II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE**

#### **II.1. Architecture du cadre de performance**

Le ministère des Ressources Animales et Halieutiques est organisé en quatre (04) programmes soutenus par quatre (04) objectifs globaux décomposés en cinq (05) objectifs spécifiques, vérifiés par trente (30) indicateurs et trente (30) cibles.

Tableau 249 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Libellé	Programmes	Objectifs globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux indicateurs et OS)
Nombre	4	4	5	30	30

## II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

PROGRAMMES	OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteints
ADMINISTRATION GENERALE	OS 1 : Améliorer la gouvernance du secteur	6	4
	OS 2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières	2	2
DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES	OS 1 : Accroître la production des ressources animales	10	3
GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	OS 1 : Accroître la production halieutique	6	2
RENFORCEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE	OS 1 : Améliorer la santé animale, l'hygiène publique et la qualité des denrées alimentaires d'origine animale	6	2
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>	<b>13</b>

Sur les trente (30) cibles visées par les indicateurs du cadre de performance, treize (13) ont été atteintes soit 43,33% par rapport aux objectifs fixés. Dans l'ensemble, les programmes ont atteint un taux de réalisation moyen des indicateurs inférieur à 50 %. Spécifiquement, les programmes ont atteint un taux moyen de réalisation des indicateurs de 75 % ; 30% ; 33,33% et 33,33% respectivement pour les programmes 1, 2, 3 et 4.

## III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère a bénéficié au titre de l'année 2022 d'un budget initial de **16 308 717 935 FCFA** et après les Collectifs budgétaires, le budget est passé à **17 040 223 476 FCFA** soit un écart **731 505 541 FCFA**.

Le budget actuel est de **18 030 339 421 FCFA** dont **6 587 378 483 FCFA** pour le traitement du personnel, **3 515 349 320 FCFA** pour l'acquisition des biens et services, **1 951 629 785 FCFA** pour les transferts aux organismes sous tutelles et **5 975 981 833 FCFA** pour mener les opérations d'investissement.

Le taux d'exécution du budget au 07 mars 2023 était de **94,46%**.

Ce taux fait ressortir l'écart de **998 626 412 FCFA** entre le budget actuel (**18 030 339 421 FCFA**) et les réalisations (**17 031 713 009 FCFA**).

Tableau 250 : Financement global du ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)- (R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>14 421 578 066</b>	<b>18 030 339 421</b>	<b>17 031 713 009</b>	<b>998 626 412</b>	<b>94,46</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>13 870 459 253</b>	<b>17 128 599 954</b>	<b>16 558 582 073</b>	<b>570 017 881</b>	<b>96,67</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	13 870 459 253	17 128 599 954	16 558 582 073	570 017 881	96,67
1.1.2 Recettes de services					
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>551 118 813</b>	<b>901 739 467</b>	<b>473 130 936</b>	<b>428 608 531</b>	<b>52,47</b>
1.2.1 Emprunts projets				0	
1.2.2 Dons Projets	551 118 813	901 739 467	473 130 936	428 608 531	52,47
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés				0	
<b>2 CHARGES</b>	<b>14 421 578 066</b>	<b>18 030 339 421</b>	<b>17 031 713 009</b>	<b>998 626 412</b>	<b>94,46</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>7 284 024 132</b>	<b>6 587 378 483</b>	<b>6 440 639 214</b>	<b>146 739 269</b>	<b>97,77</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	7 089 212 910	6 587 378 483	6 440 639 214	146 739 269	97,77
2.1.2 Contractuels hors solde	194 811 222			-	
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>2 950 954 810</b>	<b>3 515 349 320</b>	<b>3 196 775 294</b>	<b>318 574 026</b>	<b>90,94</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>357 626 361</b>	<b>1 951 629 785</b>	<b>1 945 292 031</b>	<b>6 337 754</b>	<b>99,68</b>
2.3.1 Transferts courants	357 626 361	1 951 629 785	1 945 292 031	6 337 754	99,68
2.3.2 Transferts en capital				-	
<b>2.4 Investissement</b>	<b>3 828 972 763</b>	<b>5 975 981 833</b>	<b>5 449 006 470</b>	<b>526 975 363</b>	<b>91,18</b>
2.4.1 Trésor	3 277 853 950	5 074 242 366	4 975 875 534	98 366 832	98,06
2.4.2 Financement extérieur	551 118 813	901 739 467	473 130 936	428 608 531	52,47
Dons	551 118 813	901 739 467	473 130 936	428 608 531	52,47
Emprunts					
<b>TOTAL</b>	<b>14 421 578 066</b>	<b>18 030 339 421</b>	<b>17 031 713 009</b>	<b>998 626 412</b>	<b>94,46</b>

Commentaire

**Comparaison budget initial et budget actuel**

De façon globale, le budget initial du ministère s'élève à **16 308 717 935 FCFA** contre un budget actuel de **18 030 339 421 FCFA** d'où un écart de **1 721 621 486 FCFA** soit une augmentation de **10,56%**.

De façon spécifique :

- Le budget initial **des dépenses en personnel** est de **6 626 259 570 FCFA** contre un budget actuel de **6 587 378 483 FCFA** soit une baisse de **38 881 087 FCFA**. Cet écart s'explique par un réaménagement interne du personnel du ranch de la Marahoué au profit des biens et services de la structure.
- Le budget initial **des dépenses en biens et services** est de **2 937 514 888 FCFA** contre un budget actuel **3 515 349 320 FCFA** soit une augmentation de **577 834 432 FCFA**. Cette hausse est due à des rallonges obtenues au profit de différentes structures pour mener à bien leurs activités.

- En ce qui concerne **les dépenses en transfert** sur un budget initial de **1 997 524 458 FCFA** contre un budget actuel de **1 951 629 785 FCFA**, l'on constate une baisse de **45 894 673 FCFA**. Cet écart est dû à un collectif général.
- Pour ce qui est **des dépenses en investissements** sur un budget initial de **4 747 419 019 FCFA**, le budget actuel s'élève à **5 975 981 833 FCFA** soit un écart de **1 228 562 814 FCFA**. Cela est dû à des rallonges obtenues par divers projets.

### **Comparaison budget actuel et réalisation (ordonnancement)**

De façon globale, le budget actuel du ministère s'élève à **18 030 339 421 FCFA** avec une réalisation de **17 031 713 009 FCFA** d'où un écart de **998 626 412 FCFA** soit **5,86%**.

De façon spécifique :

- Le budget actuel **des dépenses en personnel** est de **6 587 378 483 FCFA** avec une réalisation de **6 440 639 214 FCFA** soit un taux d'exécution de **97,77%**
- Le budget actuel **des dépenses en biens et services** est de **3 515 349 320 FCFA** avec une réalisation de **3 196 775 294 FCFA** soit un taux d'exécution de **90,94%** .
- En ce qui concerne **les dépenses en transfert** sur un budget actuel de **1 951 629 785 FCFA**, les réalisations s'élèvent à **1 945 292 031 FCFA**, soit un taux d'exécution de **99,68%**.
- Pour ce qui est **des dépenses en investissements** sur un budget actuel de **5 975 981 833 FCFA**, les réalisations s'élèvent à **5 449 006 470 FCFA** soit un taux d'exécution de **91,1**

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Le Responsable du Programme, Colonel DADI SERIKPA GUILLAUME, Inspecteur Général, a été nommé par décret N°2022-612 du 03 Aout 2022 portant nomination de l'Inspecteur Général. Il a succédé au Dr MEITE Zoumana Anyyou anciennement Directeur de cabinet, nommé par décision d'attente N°006 MIRAH/CAB du 24 Août 2020.

Les principales missions du programme sont les suivantes :

- Promotion et coordination de la politique du secteur ;
- Appui conseil à la valorisation et à la commercialisation des produits d'élevage, de pêche et d'aquaculture ;
- Amélioration du système de planification, de suivi, de l'évaluation, des statistiques et de la documentation ;
- Renforcement de la structuration des filières animales et halieutiques et la professionnalisation des opérateurs ;
- Amélioration du cadre de gestion et de renforcement des capacités des ressources humaines ;
- Amélioration de la gestion des finances et du patrimoine.

Il est nécessaire de préciser que les activités ont été menées dans un contexte de rapprochement de l'administration des populations à travers la création de nouvelles Directions Régionales et Départementales. Aussi, la nouvelle politique du secteur dénommée « Politique Nationale de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) » a été adoptée par le Gouvernement. Elle est le cadre harmonisé de l'ensemble des interventions dans le secteur des ressources animales et halieutiques sur la période 2022-2026.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour de quatre points suivants :

- la présentation de la stratégie ;
- les réalisations ;
- la performance ;
- les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme "Administration Générale" est de développer sur l'ensemble du territoire national une administration moderne et performante par l'amélioration de la gouvernance administrative et financière du secteur.

Le programme « Administration Générale » est conçu pour contribuer à l'atteinte des résultats identifiés dans le Plan National de Développement (PND).

Le résultat stratégique associé à ce programme est « l'Administration est moderne et performante ».

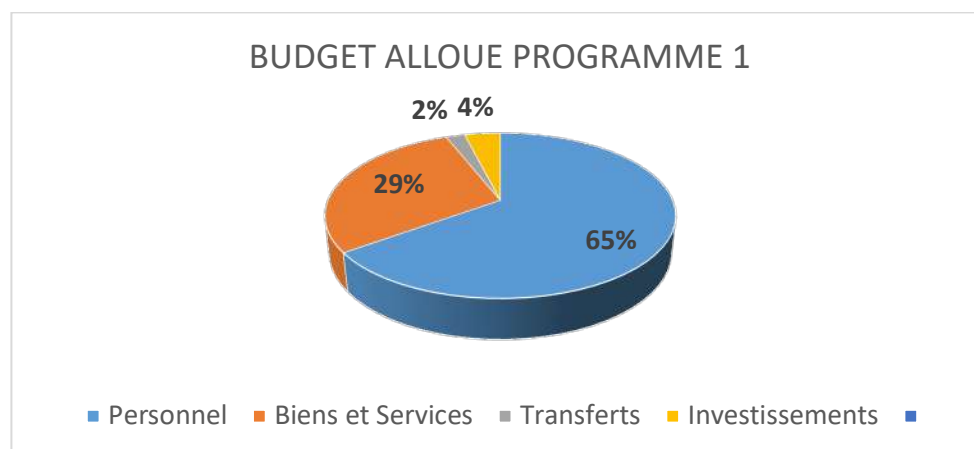
### I.2. Le financement du programme

Montant de crédits alloués au programme par natures de dépenses

NATURES DE DEPENSES	BUDGET ALLOUE
Personnel	6 395 241 080
Biens et Services	2 849 697 964
Transferts	204 500 000
Investissements	385 658 681
<b>TOTAL</b>	<b>9 835 097 725</b>

Le budget alloué au programme au titre de l'exercice 2022 est de **9 835 097 725 FCFA** contre **9 679 162 251 FCFA** en 2021, soit une hausse de **1,61 %**.

Le budget de l'exercice 2022 est composé de **65%** des dépenses en personnel, **29%** des dépenses en biens et services, **2%** des dépenses en transferts et **4%** des dépenses en investissement.





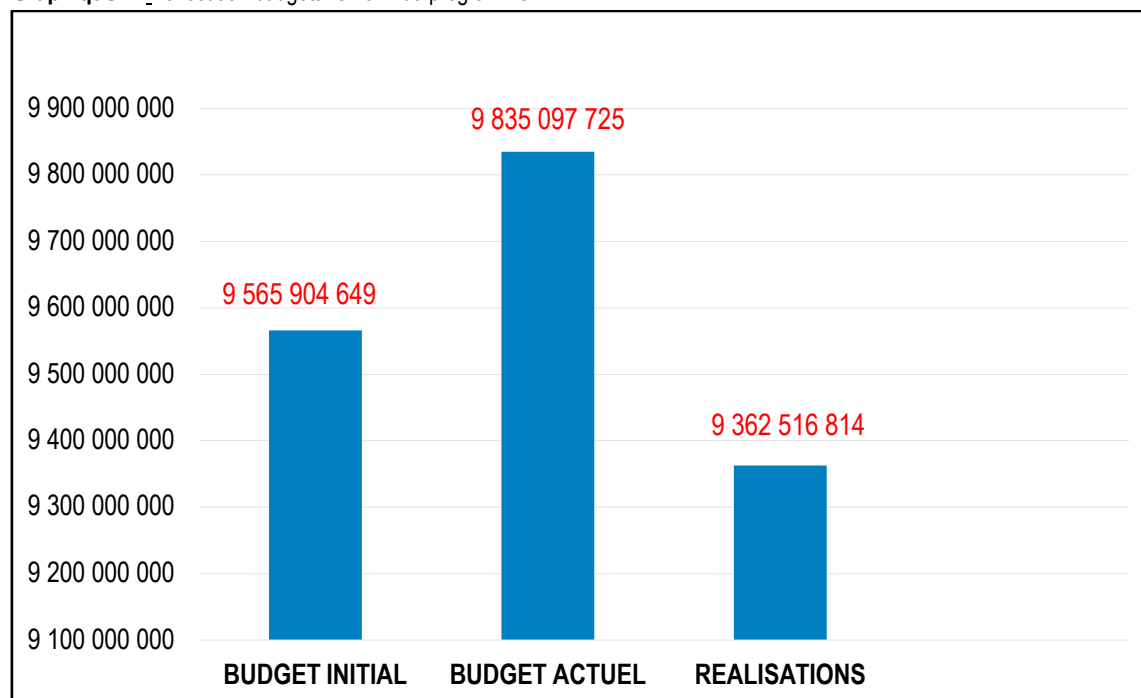
## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Exécution budgétaire 2022 du programme Administration Générale

BUDGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS
9 565 904 649	9 835 097 725	9 362 516 814

Graphique 71\_: exécution budgétaire 2022 du programme 1



Le programme Administration Générale est passé en 2022 d'un budget initial de **9 565 904 649 F CFA** à un budget actuel de **9 835 097 725 F CFA**, soit une hausse de 2,8 % au cours du même exercice. Cette hausse s'explique par des rallonges obtenues par certaines structures du ministère.

Sur un budget actuel de **9 835 097 725 F CFA**, **9 362 516 814 F CFA** ont été exécutés, soit un écart **472 580 814 F CFA**.

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 251 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : Coordination et animation du ministère	-	-	800 977 433	1 517 423 650	30 101 903	198 162 246	232 500 000	145 000 000	1 063 579 336	1 860 585 896
<b>Action 2</b> : Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits des filières animales et halieutiques	-	-	49 750 000	49 749 780	-	-	-	-	49 750 000	49 749 780
<b>Action 3</b> : Planification, programmation et suivi-évaluation	-	-	39 043 400	93 236 000	-	-	-	-	39 043 400	93 236 000
<b>Action 4</b> : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	7 089 212 910	6 251 191 078	678 527 985	874 047 318	-	-	134 003 331	233 706 742	7 901 744 226	7 358 945 138
<b>Total</b>	<b>7 089 212 910</b>	<b>6 251 191 078</b>	<b>1 568 298 818</b>	<b>2 534 456 748</b>	<b>30 101 903</b>	<b>198 162 246</b>	<b>366 503 331</b>	<b>378 706 742</b>	<b>9 054 116 962</b>	<b>9 362 516 814</b>

Source : : extrait du SIGOBE du 07/03/2023

**NB** : Pour renseigner le tableau ci-dessus, les données à considérer seront celles de « l'ordonnancement » telles qu'elles sont générées par le système d'information budgétaire

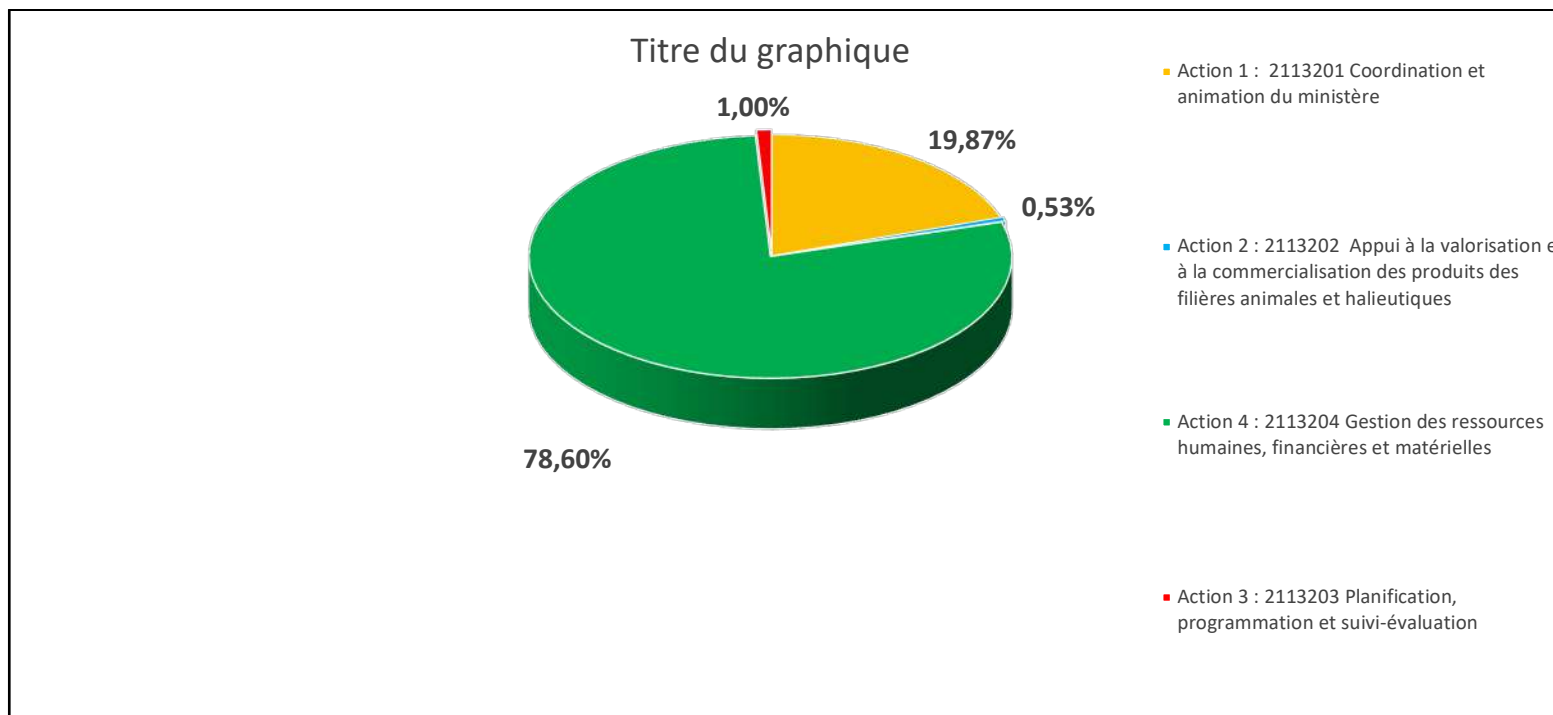
Concernant l'action 1 Coordination et animation du ministère elle a bénéficié de **1 860 585 896 FCFA** en 2022 contre **1 063 579 336 FCFA** en 2021 avec une hausse de **797 006 560 FCFA** soit **74,93%**. Sur un budget actuel de **2 297 703 444 FCFA**, **1 860 585 896 FCFA** a été exécuté soit un taux **80,97%**.

Concernant l'action 2 Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits des filières animales et halieutiques elle a bénéficié de **49 749 780 FCFA** en 2022 contre **49 750 000 FCFA** en 2021 avec une baisse de **220 FCFA**. Le budget actuel a été entièrement exécuté à **100%**.

Concernant l'action 3 Planification, programmation et suivi-évaluation elle a bénéficié de **93 236 000 FCFA** en 2022 contre **39 043 400 FCFA** en 2021 avec une hausse de **54 192 600 FCFA** soit **72,05%**. Le budget actuel a été entièrement exécuté à **100%**.

Concernant l'action 4 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles elle a bénéficié de **7 358 945 138 FCFA** en 2022 contre **7 901 744 226 FCFA** en 2021 avec une baisse de **542 799 088 FCFA** soit **6,87%**. Sur un budget actuel de **7 394 408 501 FCFA**, **7 358 945 138 FCFA** a été exécuté soit un taux **99,52%**.

**Graphique 72** Exécution financière par action du programme 1



**Commentaire**

Le graphique fait ressortir les taux d'absorption des crédits des quatre actions :

Les activités de l'action 4 : « 2113204 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles » ont absorbé 75,18% de l'exécution financière de 2022 contre 23,36% pour les activités de l'action 1 : « 2113201 Coordination et animation du ministère », 0,95% pour les activités de l'action 3 :« 2113203 Planification, programmation et suivi-évaluation » et 0,51% pour les activités de l'action 2 :« 2113202 Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits des filières animales et halieutiques ».

## II.1.2. Suivi des investissements

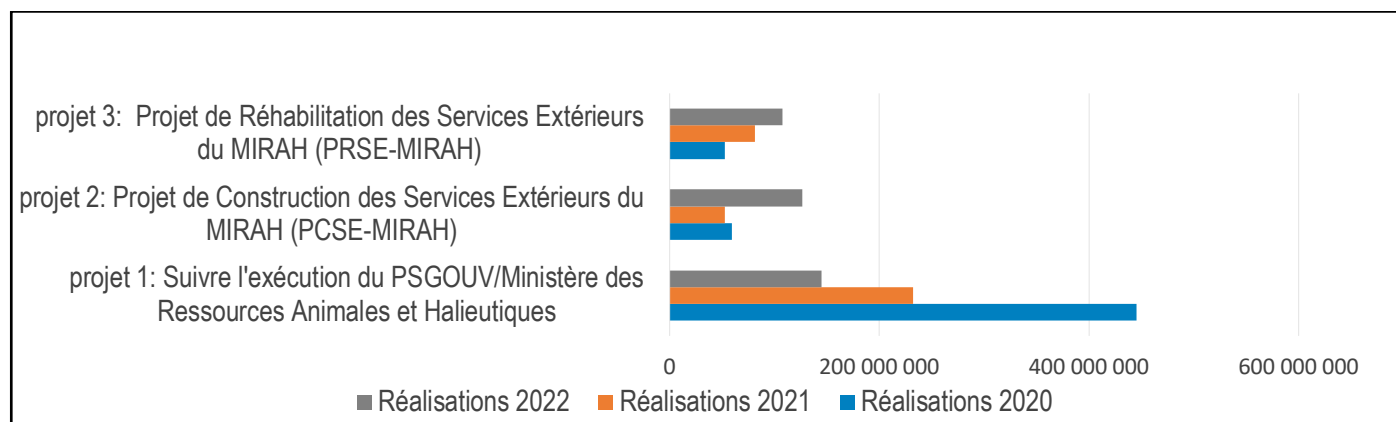
L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 252 : Exécution des investissements du programme 1**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère des Ressources Animales et Halieutiques</b>	2020	2023	<b>1 831 400 000</b>	<b>145 000 000</b>	<b>145 000 000</b>	<b>145 000 000</b>
Sur financement intérieur			1 831 400 000	145 000 000	145 000 000	145 000 000
Sur financement extérieur						
<b>Projet 2 : Projet de Construction des Services Extérieurs du MIRAH (PCSE-MIRAH)</b>	2013	2023	<b>802 175 000</b>	<b>103 158 681</b>	<b>126 490 156</b>	<b>126 277 684</b>
Sur financement intérieur			802 175 000	103 158 681	126 490 156	126 277 684
Sur financement extérieur						
<b>Projet 3: Projet de Réhabilitation des Services Extérieurs du MIRAH (PRSE-MIRAH)</b>	2013	2023	<b>637 306 000</b>	<b>137 500 000</b>	<b>114 168 525</b>	<b>107 429 058</b>
Sur financement intérieur			637 306 000	137 500 000	114 168 525	107 429 058
Sur financement extérieur						
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>3 270 881 000</b>	<b>385 658 681</b>	<b>385 658 681</b>	<b>378 706 742</b>
Total sur financement intérieur			3 270 881 000	385 658 681	385 658 681	378 706 742
Total sur financement extérieur						

Source : SIGOBE du 07 mars 2023

**Graphique 73 : Exécution des investissements du programme 1**



Ce graphique présente l'évolution des réalisations des projets du programme.

L'Etat de Côte d'Ivoire a consenti **1 588 416 390 FCFA** pour les projets du Programme sur les trois dernières années.

Concernant :

- Le projet PS GOUV, avec un cout total de **1 831 400 000** il a démarré en 2020 pour prendre fin en 2023. Il a bénéficié depuis sa création de **823 050 000 FCFA** du montant des investissements octroyés soit un taux d'exécution de **44,94%**
- Le projet PCSE-MIRAH, avec un cout total de **802 175 000** il a démarré en 2013 pour prendre fin en 2023. Il a bénéficié depuis sa création de **427 367 800 FCFA** du montant des investissements octroyés soit un taux d'exécution de **53,28%**. L'état d'avancement physique est de **51%**.

Les difficultés rencontrées sont de plusieurs ordres : l'insuffisance de la dotation en comparaison avec la programmation PIP, la lenteur dans la collaboration avec le maître d'œuvre public dans le processus d'élaboration des dossiers d'appel d'offre notamment au niveau de la production de documents (devis descriptif et plan) et l'absence de ligne budgétaire pour permettre à la cellule de suivi et de contrôle des travaux d'effectuer sa mission dans les différentes localités bénéficiaires.

Pour les corriger, il faudrait un financement conséquent du projet pour permettre au MIRAH d'être mieux représenté dans les différentes localités, le réajustement du projet pour prendre en compte les nouvelles Directions Régionales et Départementales créées.

Le projet PRSE-MIRAH, avec un cout total de **637 306 000** il a démarré en 2013 pour prendre fin en 2023. Il a bénéficié depuis sa création de **429 856 853 FCFA** du montant des investissements octroyés soit un taux d'exécution de **67,45%**. L'état d'avancement physique est de **65,7%**.

Les difficultés rencontrées sont de plusieurs ordres : l'insuffisance de la dotation en comparaison avec la programmation PIP, la lenteur dans la collaboration avec le maître d'œuvre public dans le processus d'élaboration des dossiers d'appel d'offre notamment au niveau de la production de documents (devis descriptif et plan) et l'absence de ligne budgétaire pour permettre à la cellule de suivi et de contrôle des travaux d'effectuer sa mission dans les différentes localités bénéficiaires.

Pour les corriger, il faudrait un financement conséquent du projet pour permettre au MIRAH d'être mieux représenté dans les différentes localités, le réajustement du projet pour prendre en compte les nouvelles Directions Régionales et Départementales créées.

Il faut noter que ces investissements ont permis de renforcer les actions du Programme.

## II.2. Évolution des effectifs

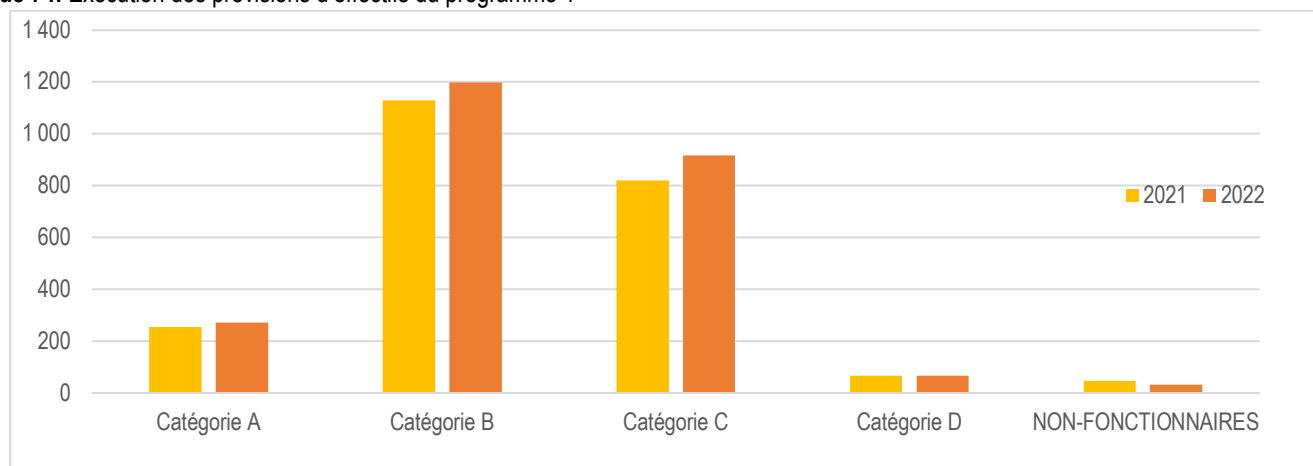
Tableau 253: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif RAP 2021	2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	255	50	50	30	13	272
Catégorie B	1 130	150	150	95	26	1 199
Catégorie C	820	170	170	100	3	917
Catégorie D	67	30	30	0	1	66
NON-FONCTIONNAIRES	48	0	0	0	16	32
<b>TOTAL</b>	<b>2 320</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>225</b>	<b>59</b>	<b>2 486</b>

Source : SIGFAE/DRH : MIRAH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

**Graphique 74:** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1



Le graphique présente une évolution de l'effectif du programme 1 qui est passé de **2 320** agents à **2 486** agents soit une **hausse de 7,16%**. Aussi, la population de fonctionnaires est en hausse tandis que la part de non-fonctionnaires (Convention BNETD) est en baisse.

Les besoins exprimés dans les **catégories A, B, C et D** sont de 400 agents pour 225 agents reçus lors du déploiement des nouveaux fonctionnaires.

Cette augmentation du personnel répond essentiellement au besoin de couvrir le territoire national en personnel qualifié face à l'ampleur des activités d'abattages, de contrôles et de surveillance des épidémies

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Plusieurs activités majeures ont été réalisées en 2022 en vue d'assurer le développement d'une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national.

L'adoption de la nouvelle politique de développement (PONADEPA 2022-2026) a permis la mise en place d'un cadre d'intervention actualisé et adapté aux réalités du secteur

La mise en œuvre efficiente et efficace se fera à travers la coordination locale des activités du secteur par les services déconcentrés du ministère. Aussi un suivi régulier des activités de ces services à travers des missions d'inspection s'avère indispensable. Ainsi quatre missions d'inspection ont été réalisées dans quatre directions régionales afin de s'assurer de la fonctionnalité des différents services.

Pour une professionnalisation des acteurs du secteur, des comités ad hoc de redynamisation et de mise en place des inter professions ont été créés. Pour un renforcement de la gouvernance du secteur 25 textes réglementaires ont été soumis au Secrétariat Général du Gouvernement. La maîtrise des procédures budgétaires a permis un meilleur suivi de l'exécution budgétaire se traduisant par un bon taux budgétaire. Les ressources humaines étant la base de la mise en œuvre de toute politique, le ministère a renforcé les capacités de 222 agents et acteurs du secteur.

Les principaux résultats obtenus de la mise en œuvre des activités sont présentés ci-dessous par action :

#### **➤ Au titre de la promotion et coordination de la politique du secteur :**

- L'organisation d'un atelier de validation d'arrêtés d'application de décrets relatifs aux ressources animales et halieutiques (Avril 2022) ;
- L'organisation d'un atelier de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques à Yamoussoukro, en liaison avec la DSV (Juillet 2022) ;
- La Participation à l'élaboration de 07 Décrets d'applications des lois relatives à la transhumance, à la pêche et à la santé animale qui ont été adoptés ;

- La participation à l'élaboration 83 arrêtés qui ont été signés par le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques ;
  - L'Elaboration de 20 décisions signées par le Ministre des Ressources Animales et Halieutique ;
  - La participation à plusieurs autres activités (réunions et ateliers) organisés par les autres Directions et Ministres extérieurs ;
  - La célébration de la fête des mères qui a permis la distribution de 170 pagnes aux femmes des Directions Centrales du MIRAH ;
  - Le renforcement des capacités de cinquante (50) Directeurs (17 DR et 33 DD) en Rédaction Administrative ;
  - L'acquisition de vingt-six (26) médailles dans l'Ordre du Mérite Agricoles qui ont servi à décorer les vaillants travailleurs du MIRAH (en activité et retraités 2022) et des personnalités du secteur des ressources animales et halieutiques ;
  - La participation à la conférence de programmation des effectifs organisée par la Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs du Ministère de la Fonction Publique ;
  - La participation à l'élaboration du Plan National de Formation des fonctionnaires et agents de l'Etat en collaboration avec la Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités de la Fonction Publique ;
  - La classification des Directions Régionales et Départementales en catégories (les DR et DD selon l'ampleur des activités en 3 classes) ;
  - La création de nouvelles DR et DD passant respectivement de 24 à 33 et de 70 à 78 ;
  - L'organisation de quatre (4) missions d'inspection et de contrôle des services extérieurs qui ont eu lieu en octobre et décembre, dans les régions du Haut-Sassandra, du Gbéké, du Gontougo et du Kabadougou ;
  - Les passations de charges organisées par l'Inspection Générale ;
  - La participation de l'Inspection Générale au lancement officiel de la cérémonie des préparatifs de la COP 15 :15ème session de la Conférence des parties de la Convention des Nations Unis sur la désertification ;
  - La couverture médiatique des activités du Ministère ;
  - Les publications dans la presse écrite et en ligne ;
  - La diffusion de spots télé ;
  - Les passages télé du Ministre et de ses collaborateurs.
- **Au titre de l'appui conseil à la valorisation et à la commercialisation des produits d'élevage, de pêche et d'aquaculture :**
- L'appui aux projets d'investissements privés dans le secteur des ressources animales et halieutiques ;
  - L'appui technique et institutionnel aux activités de promotion des produits animaux et halieutiques ;
  - La sensibilisation, l'informations et la formation de trente-cinq (35) acteurs en technologies de transformation des produits animaux et halieutiques pour un meilleur accès au marché ;
  - La vulgarisation des Directives Techniques pour une pisciculture durable auprès de trente (35) opérateurs de la pisciculture ;
  - La construction du ponton de la ferme d'application du CAPPAJ.
- **Au titre de l'amélioration du système de planification, de suivi, de l'évaluation, des statistiques et de la documentation**
- La finalisation et l'adoption du document politique dénommé Politique Nationale de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) ;
  - L'initiation d'un processus de révision de son portefeuille de projets ainsi, vingt-trois (23) projets ont été créés dont la mise en œuvre sera effective en 2023 ;
  - La participation à des processus initiés par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural pour la formulation d'un projet multisectoriel qui est le Projet Pôle Agro-Industriel (2PAI) Nord- Est ;
  - L'élaboration et la mise à la disposition du Ministère du Plan, du Plan de Travail Annuel 2022 (PTA 2022) et du rapport sectoriel 2021 de la mise en œuvre du PND 2021-2025 volet ressources animales et halieutiques ;
  - La participation à la programmation budgétaire 2023 des unités opérationnelles du MIRAH et la contribution l'élaboration du Rapport Annuel de Performance 2021 du MIRAH.

➤ **Au titre de l'amélioration de la gestion des finances et du patrimoine**

- Le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses et Projets Annuels de Performance (DPPD PAP 2023-2025) élaboré ;
- Le rapport annuel de performance 2021 élaboré ;
- Le suivi de l'exécution budgétaire est assuré ;
- Les rapports d'activités trimestriels sont élaborés ;
- Cinq (05) clôtures ont été construites dans les DR de BOUAFLE, AGBOVILLE, KORHOGO et les DD de AGNIBILEKROU et KORO ;
- Trois (03) bâtiments à usage de bureau ont été construits dans les DR de BOUNA, d'AGBOVILLE et la DD d'AGNILEKROU ;
- Deux (02) bâtiments à usage de bureau, ont été réhabilités à la DR KORHOGO et la DD de KORO ;
- Cinq (05) bâtiments à usage technique ont été réhabilités dont un (01), dans la DD de OUANGOLO (PEPA de NIELLE) et les quatre autres à la DD de NIANKARA (Poste d'Entrée de TAFIRE) ;
- L'enregistrement de 162 sites sur l'ensemble du territoire national abritant des bureaux, des cliniques vétérinaires, des ranchs et stations, des logements, des parcs à bétail, des stations d'alevinage, des terrains nus.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 254 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur</b>						
IP 1.1 : Proportion des structures inspectées et contrôlées	%	-	-	-	30	30
IP 1.2 : Proportion de textes soumis	%	-	12	36	100	100
IP 1.3 : Pourcentage de conférences, séminaires et salons internationaux suivis	%	-	100	71	80	100
IP 1.4 : Taux annuel de transformation des produits animaux et halieutiques	%	-	30	48	50	49
IP 1.5 : Taux annuel des investissements privés dans le secteur des ressources animales et halieutiques	%	-	48	6	5	3
IP 1.6: Nombre de professionnels formés annuellement	-	-	7	-	55	111
<b>Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, Matérielles et financières</b>						
IP 2.1 : Taux de formation annuelle des Agents du MIRAH	%	-	111	60	100	111,11
IP 2.2 : Taux d'exécution annuelle du budget	%	-	95,1	41.74	94	94,46

Source : DPPD-PAP 2022-2024

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 Améliorer la gouvernance du secteur

**Indicateur 1 :** Proportion des structures inspectées et contrôlées

**Mode de calcul :** (Nombre de structures inspectées et contrôlées / Nombre total de structures à contrôler) x 100

**Valeur cibles :** 30% en 2022

**Analyse de l'indicateur :** cet indicateur présente une valeur de réalisation de 30% qui est égale à la valeur cible en 2022. Cet indicateur concerne l'inspection des structures du ministère (Direction, services et structures sous tutelles) par l'Inspection Générale.



**Indicateur 2** : Proportion de textes soumis

**Mode de calcul** : (Nombre de textes soumis / Nombre de textes prévus) x 100

**Valeur cibles** : 100% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur présente une valeur de réalisation 100% égale à la valeur cible en 2022. En effet, 25 textes ont été transmis au Secrétariat général du Gouvernement (SGG) sur 25 prévus.

**Indicateur 3** : Pourcentage de conférences, séminaires et salons internationaux suivis

**Mode de calcul** : (Nombre de conférences, séminaires et salons internationaux effectivement suivis / Nombre total de conférences, séminaires et salons internationaux prévus) x 100

**Valeur cibles** : 80% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 100% qui est au-dessus de la valeur cible en 2022. En raison du COVID, 80% des missions avaient été prévues. Avec la levée des mesures barrières, l'ensemble des missions a été réalisé.

**Indicateur 4** : Taux annuel de transformation des produits animaux et halieutiques

**Mode de calcul** : Tonnage des produits transformés / tonnage de la production totale (excepté le thon entièrement exporté et les produits en développement en quantité négligeable) x 100

**Valeur cibles** : 50% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 49% qui est en deçà des prévisions de 50%. Cette légère amélioration par rapport au résultat de l'année précédente qui était de 48% se justifie par la demande croissante des denrées animales et halieutiques transformées ou valorisées dans les circuits officiels de distribution et de commercialisation. Cependant, la prévision de 50% n'est pas atteinte à cause de la faible productivité des infrastructures de transformation des produits animaux et halieutiques qui doivent être améliorées.

**Indicateur 5** : Taux annuel des investissements privés dans le secteur des ressources animales et halieutiques

**Mode de calcul** : (Montant des investissements privés dans le secteur des ressources animales et halieutiques / montant global des investissements générés par le CEPICI).x 100

**Valeur cibles** : 5% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 3% qui est en dessous de la valeur cible de 5% en 2022. Le taux enregistré est nettement en baisse par rapport à l'année précédente. En effet, la persistance des crises sanitaires de Grippe aviaire, de fièvre hémorragique de lapins, de peste porcine africaine et de peste des petits ruminants sont des facteurs limitants aux investissements. Aussi, la crise en Ukraine a provoqué des inflations significatives des coûts des matières premières nécessaires à la fabrication d'aliments bétail. Ce qui réduit considérablement les marges bénéficiaires et provoquent des difficultés de trésorerie.

**Indicateur 6** : Nombre de professionnels formés annuellement

**Mode de calcul** :

**Valeur cibles** : 55% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 111% qui est largement au-dessus de la valeur cible de 55% en 2022. La performance est due à la démultiplication de sessions de formation avec des thématiques pointues suscitées par les organisations professionnelles et aussi, au rapprochement de la formation des lieux d'activités ou de travail des professionnels.

**Objectif spécifique 2** : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, Matérielles et financières

**Indicateur 1** : Taux de formation annuelle des Agents du MIRAH

**Mode de calcul** : (Nombre d'agents formés/nombre d'agents à former) x 100

**Valeur cibles** : 100% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 111,11% qui est au-dessus de la valeur cible de 100% en 2022.

La performance est due à un appui logistique du cabinet au regard des besoins de renforcement de capacités des agents.

**Indicateur 2** : Taux d'exécution annuelle du budget

**Mode de calcul** :  $(\text{Budget ordonnancé} / \text{Budget voté}) \times 100$

**Valeur cibles** : 94% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : le taux d'exécution annuel du budget est de 94,76%. Il est au-dessus de la valeur cible (94%) en 2022. Ce taux s'explique par la maîtrise du Système Intégré de Gestion des Opérations du Budget de l'Etat (SIGOBE).

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

Les leçons apprises durant l'exercice :

Les différentes crises (sanitaires et alimentaires) continuent de faire reculer le secteur des ressources animales et halieutiques comme priorité des Investissements ;

Les besoins de formation et de renforcement de capacités des professionnels du secteur des ressources animales et halieutiques sont énormes.

La mise en place des crédits a été rapide ;

Les responsables du SIGOBE ont été disponibles pour apporter des appuis techniques ;

Le budget-programmes a permis de garantir une adéquation entre les activités réalisées et les orientations stratégiques.

#### Les difficultés rencontrées sont :

- Les notions liées à la promotion, la distribution, la commercialisation et aux normes sanitaires sont faiblement intégrées dans notre stratégie de développement du secteur ;
- Forte dépendance du secteur des importations de matières premières ;
- Faible niveau d'alphabétisation des acteurs du secteur ;
- Faibles ressources (humaines, matérielles et financières) pour améliorer les capacités des professionnels ;
- Plafonnement des budgets réduisant considérablement les interventions du Ministère et empêchant la bonne conduite de certaines activités ;
- Lourdeur du circuit d'engagement des dépenses tel que prévu dans le SIGOBE ;

### IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, il faudrait :

- Permettre la révision en début d'exercice budgétaire du DPPD-PAP à la lumière du volume des crédits notifiés ;
- Mettre en adéquation les dotations budgétaires avec les prévisions de performance ;
- Permettre l'exécution des crédits à 100% (supprimer l'abattement de 30% sur les crédits) ;
- Poursuivre le renforcement de capacités des responsables de programme et des gestionnaires de crédit ;
- Améliorer le circuit d'engagement des dépenses ;
- Mettre en place une stratégie intégrant de façon inclusive les aspects liés à la promotion, la distribution, la conservation, la commercialisation et les normes des produits ;
- En relation avec certaines structures étatiques, développer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle auprès des professionnels de notre secteur ;
- Redynamiser les ressources (humaines, matérielles et financières) des structures en charge de la formation, de l'encadrement et du renforcement des capacités des professionnels.

## CONCLUSION

Le Programme Administration Générale a pour objectif de développer sur l'ensemble du territoire national une administration moderne et performante par l'amélioration de la gouvernance administrative et financière du secteur. Au titre de l'année 2022, le programme 1 disposait d'un budget de **9 835 097 725 FCFA** dont **9 362 516 814 FCFA** exécuté soit un taux de **95,19%**. Ce budget a permis de renforcer la gouvernance du secteur avec l'adoption de plusieurs textes juridiques, l'amélioration des conditions de travail des services extérieurs et l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur des ressources animales et halieutiques. Les indicateurs de performance de ce programme se mesurent à travers les (08) cibles fixées dont 06 cibles ont été atteintes soit 75%. Pour améliorer les performances du programme le responsable entend redynamiser les ressources (humaines, matérielles et financières) à travers des séances de formation, d'encadrement et des renforcements des capacités. Le taux d'exécution du budget du programme 1 est satisfaisant, au regard des résultats obtenus au cours de la gestion 2022.

## PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES »

### INTRODUCTION

Conformément au décret n° 2021-461 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le programme « Développement des Productions Animales » a pour objectif global d'accroître la production nationale en viandes, lait et produits dérivés et d'améliorer le revenu des éleveurs par la modernisation des élevages. La responsabilité du programme est assurée par Madame OUATTARA Nah, Directrice des Productions Animales entrée en fonction en 2021 sur la décision de nomination d'attente n° 075 /MIRAH/CAB du 23 août 2021.

Les principales missions du programme sont les suivantes ;

- Gérer et animer la nutrition animale, l'agrostologie, l'aménagement, l'équipement et la gestion de l'espace pastoral ;
- Améliorer la productivité des élevages, conserver les races locales en vue de renforcer la sécurité alimentaire et accroître les revenus agricoles ;
- Coordonner l'ensemble des actions publiques et privées tendant à l'amélioration et à l'intensification des productions animales ;
- Contribuer à la couverture des besoins nationaux en viande et produits d'élevage et améliorer le revenu des éleveurs ;
- Accroître la production nationale de viande porcine ;
- Réhabiliter les infrastructures et les équipements de l'abattoir de porc afin de protéger la santé des consommateurs ;

Les activités du programme se sont déroulées dans un contexte particulier de hausse généralisée des prix des intrants de production et de réforme du ministère.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour de 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie ;
- les réalisations ;
- la performance ;
- les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme « **Développement des productions animales** » est d'accroître la production nationale en viandes, lait et produits dérivés et de contribuer à l'amélioration des revenus des éleveurs et des métiers connexes par la modernisation des élevages. L'atteinte de cet objectif requiert les résultats stratégiques suivants :

- la productivité et la compétitivité des filières animales sont améliorées ;
- les capacités des parties prenantes au développement du secteur de l'élevage sont renforcées.

## I.2. Le financement du programme

Montant de crédits alloués au programme par natures de dépenses

NATURES DE DEPENSES	BUDGET ALLOUE
Personnel	172 415 913
Biens et Services	188 434 481
Transferts	235 000 000
Investissements	2 258 717 902
<b>TOTAL</b>	<b>2 854 568 296</b>

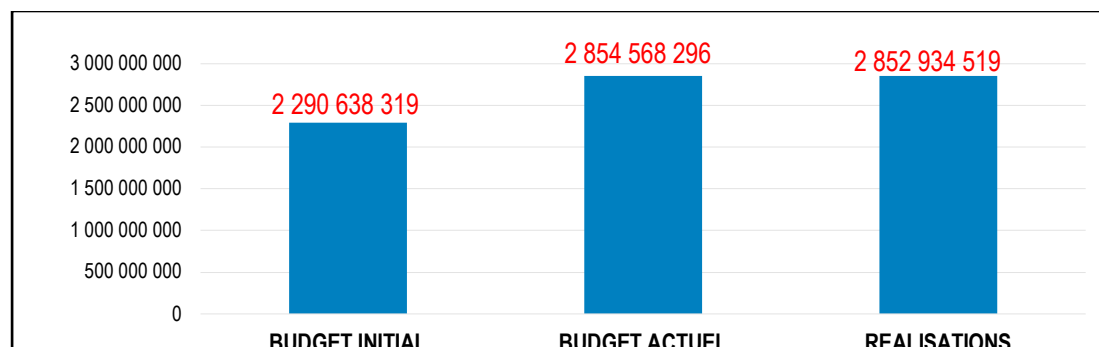
## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

BUDGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	ECARTS
2 290 638 319	2 854 568 296	2 852 934 519	1 633 777

Source : SIGOBE au 07/03/2023

### Graphique 75 Exécution budgétaire 2022 du programme 2



Source : SIGOBE au 07/03/2023

Le budget du programme Développement des Productions Animales a connu une augmentation de 563 929 977 FCFA par rapport au budget initial. Cette hausse s'explique par le rallongement sur demande, de certaines lignes budgétaires en investissement. Ce sont le PADECI, le PREFIPOR et PRASIVAC. Ces rallonges devraient permettre à ces projets de finaliser certains grands travaux, ainsi que d'autres obligations avant leurs fermetures à la fin de cette année.

Le programme a reçu globalement un budget de **2 854 568 296 FCFA** pour une exécution de **2 852 934 519 FCFA** soit un taux d'exécution de **99,94%**. La différence du taux d'exécutions par rapport à 100% est dû aux plafonds des lignes de biens et services

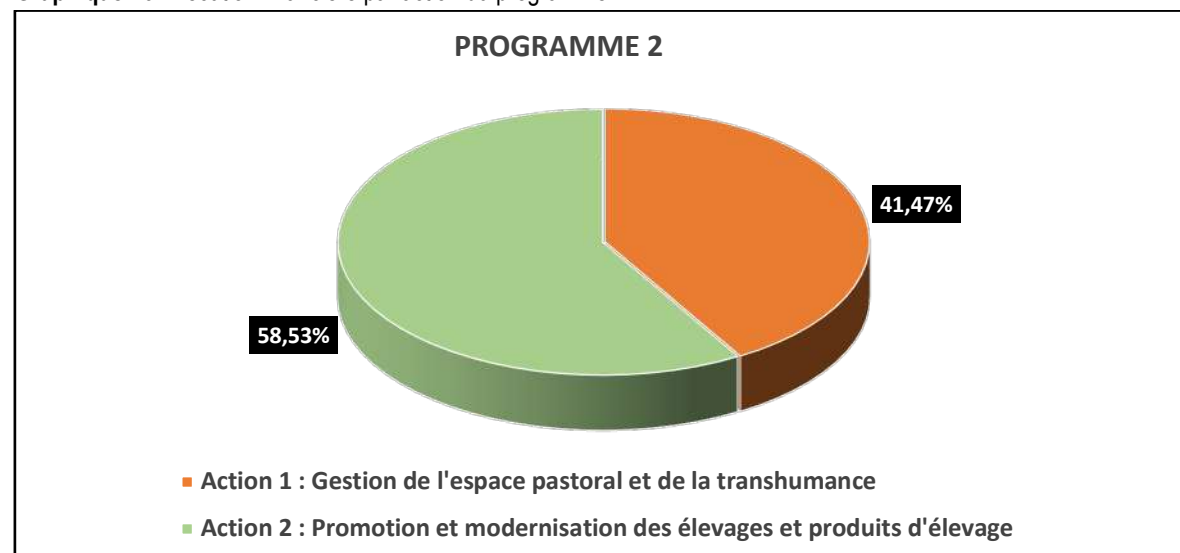
## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 255 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Dépenses de personnel (a)		Dépenses d'acquisition de biens et services (b)		Dépenses de transfert courant (c)		Dépense d'investissement (d)		Total (CP)	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : Gestion de l'espace pastoral et de la transhumance	175 097 097	170 782 136	152 929 071	159 434 481	-	-	333 996 588	852 910 858	662 022 756	1 183 127 475
<b>Action 2</b> : Promotion et modernisation des élevages et produits d'élevage	*	-	28 999 961	29 000 000	235 000 000	235 000 000	949 923 924	1 405 807 044	1 213 923 885	1 669 807 044
<b>Total</b>	<b>175 097 097</b>	<b>170 782 136</b>	<b>181 929 032</b>	<b>188 434 481</b>	<b>235 000 000</b>	<b>235 000 000</b>	<b>1 283 920 512</b>	<b>2 258 717 902</b>	<b>1 875 946 641</b>	<b>2 852 934 519</b>

Source : extrait du SIGOBE du 07/03/2023

Graphique 76 Exécution financière par action du programme 2



Le budget exécutable du programme a connu une hausse de 52,16% par rapport à 2021. Cette augmentation est portée essentiellement par les budgets d'investissement. En effet, l'épidémie de la Covid-19, et les épizooties de grippe aviaire et la fièvre hémorragique du lapin connu en 2021, ont fortement affecté le secteur des productions animales. Il était donc nécessaire voir urgent, d'accentuer les actions entreprises dans le secteur de sorte à permettre une relance rapide de la production dans un contexte de limitation des importations de bovin du Mali et du Burkina Fasso des crises sous régionales. A cela s'ajoute l'augmentation des prix des intrants de production, avec la crise russo-ukrainienne. L'analyse des crises successives a montré la nécessité pressante de réduire fortement notre dépendance de l'extérieur et atteindre la souveraineté alimentaire. La dotation additionnelle a donc permis de poursuivre efficacement le soutien aux acteurs, mais également de mener à bien les réformes urgentes du secteur pour répondre aux défis actuels. Les performances du programme sont étayées dans le chapitre III.

## II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 256 : Exécution des investissements du programme 2**

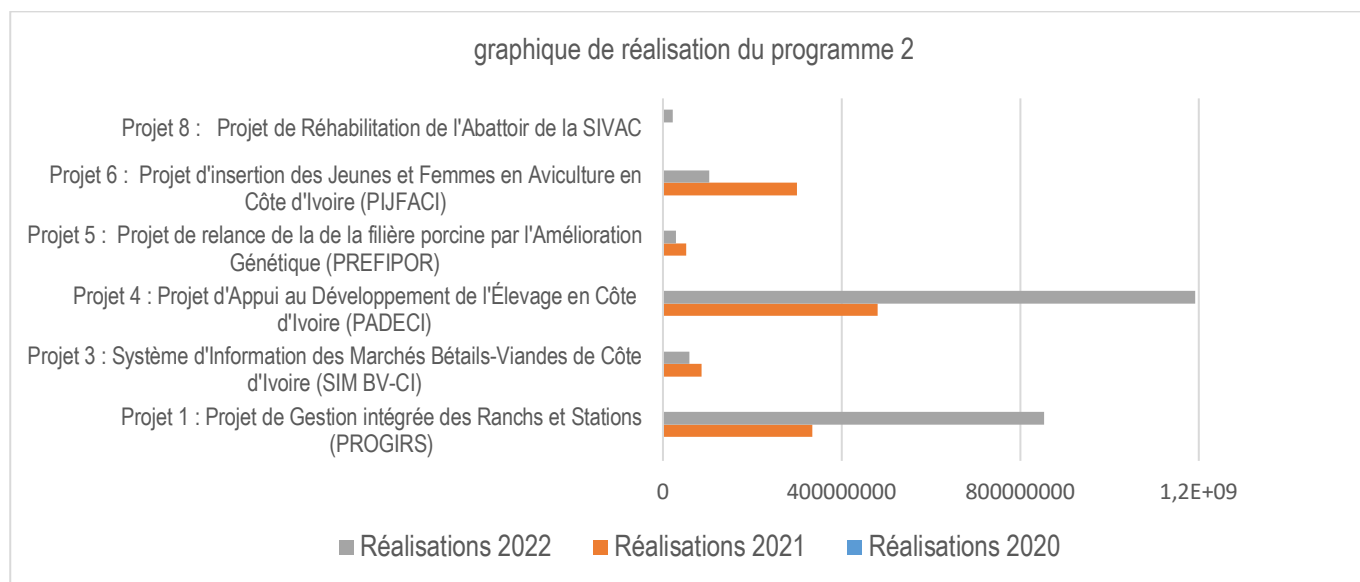
	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Projet de Gestion intégrée des Ranchs et Stations (PROGIRS)</b>	<b>2010</b>	<b>2014</b>	<b>16 726 575 040</b>	<b>1 083 377 118</b>	<b>852 910 858</b>	<b>852 910 858</b>
Sur financement intérieur			16 726 575 040	1 083 377 118	852 910 858	852 910 858
Sur financement extérieur						
<b>Projet 2 : Système d'Information des Marchés Bétails-Viandes de Côte d'Ivoire (SIM BV-CI)</b>	<b>2019</b>	<b>2022</b>	<b>162 580 000</b>	<b>85 000 000</b>	<b>59 504 999</b>	<b>59 504 999</b>
Sur financement intérieur				85 000 000	59 504 999	59 504 999
Sur financement extérieur						
<b>Projet 3 : Projet d'Appui au Développement de l'Elevage en Côte d'Ivoire (PADECI)</b>	<b>2010</b>	<b>2014</b>	<b>24 259 000 000</b>	<b>340 964 201</b>	<b>1 191 691 025</b>	<b>1 191 691 025</b>
Sur financement intérieur				340 964 201	1 191 691 025	1 191 691 025
Sur financement extérieur						
<b>Projet 4 : Projet de relance de la de la filière porcine par l'Amélioration Génétique (PREFIPOR)</b>	<b>2013</b>	<b>2017</b>	<b>2 472 559 268</b>	<b>25 000 000</b>	<b>29 191 700</b>	<b>29 191 700</b>
Sur financement intérieur				25 000 000	29 191 700	29 191 700
Sur financement extérieur						
<b>Projet 5 : Projet d'insertion des Jeunes et Femmes en Aviculture en Côte d'Ivoire (PIJFACI)</b>	<b>2015</b>	<b>2019</b>	<b>5 708 500 000</b>	<b>140 000 000</b>	<b>104 029 150</b>	<b>104 029 150</b>
Sur financement intérieur				140 000 000	104 029 150	104 029 150
Sur financement extérieur						
<b>Projet 6: Projet de Réhabilitation de l'Abattoir de la SIVAC</b>			<b>0</b>	<b>10 000 000</b>	<b>21 390 170</b>	<b>21 390 170</b>
Sur financement intérieur				10 000 000	21 390 170	21 390 170
Sur financement extérieur						
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>1 083 377 118</b>	<b>1 684 341 319</b>	<b>2 258 717 902</b>	<b>2 258 717 902</b>
Total sur financement intérieur			1 083 377 118	1 794 341 319	2 258 717 902	2 258 717 902
Total sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : extrait du SIGOBE du 07/03/2023

Au titre des investissements, **le programme 2 exécuté un montant de 2 258 717 902 FCFA pour** une enveloppe initiale de **1 684 341 319 FCFA** soit un écart négatif de (-354 376 583). Cet écart est la résultante des divers mouvements budgétaire intervenus au cours de l'exercice budgétaire 2022. En effet le programme a mobilisé une rallonge globale de **866 308 694 FCFA**, afin d'optimiser les actions du programme d'où les écarts négatifs du PADECI, PREFIPOR, PRASIVAC.

**Graphique 77:** Exécution des investissements du programme 2

	Réalizations		
	2020	2021	2022
Projet 1 : Projet de Gestion intégrée des Ranchs et Stations (PROGIRS)	332 803 840	333 996 588	852 910 858
Projet 2 : Projet d'Appui à la Gestion de l'Espace Rural et Pastoral	-	-	-
Projet 3 : Système d'Information des Marchés Bétails-Viandes de Côte d'Ivoire (SIM BV-CI)	59 751 795	86 879 999	59 504 999
Projet 4 : Projet d'Appui au Développement de l'Élevage en Côte d'Ivoire (PADECI)	307 331 973	480 115 754	1 191 691 025
Projet 5 : Projet de relance de la de la filière porcine par l'Amélioration Génétique (PREFIPOR)	22 652 075	52 694 971	29 191 700
Projet 6 : Projet d'insertion des Jeunes et Femmes en Aviculture en Côte d'Ivoire (PIJFACI)	127 186 117	300 233 200	104 029 150
Projet 7 : Projet de Relance de l'Élevage des Petits ruminants dans le centre de la Côte d'Ivoire	-	-	-
Projet 8 : Projet de Réhabilitation de l'Abattoir de la SIVAC	7 766 000	30 000 000	21 390 170



De façon générale, on note une évolution moyenne positive des réalisations de tous les projets. Cette évolution est plus marquée au niveau des projets PIJFACI et PADECI.

L'Etat de Côte d'Ivoire a consenti **2 141 412 312 FCFA** pour les projets du Programme 2 sur les deux dernières années.

Concernant :

- Le projet PROGIRS, il a bénéficié de **666 800 428 FCFA** soit **31,14%** du montant octroyé ;
- Le projet PADECI, il a bénéficié de **787 447 727 FCFA** soit **36,77%** du montant octroyé ;
- Le projet PIJFACI, il a bénéficié de **427 419 317 FCFA** soit **19,96%** du montant octroyé ;
- Le projet PREFIPOR, il a bénéficié de **75 347 046 FCFA** soit **3,52%** du montant octroyé ;
- Le projet PRASIVAC, il a bénéficié de **37 766 000 FCFA** soit **1,76%** du montant octroyé ;

➤ Le projet SIM BV-CI, il a bénéficié de **146 631 794 FCFA** soit **6,85%** du montant octroyé.

## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

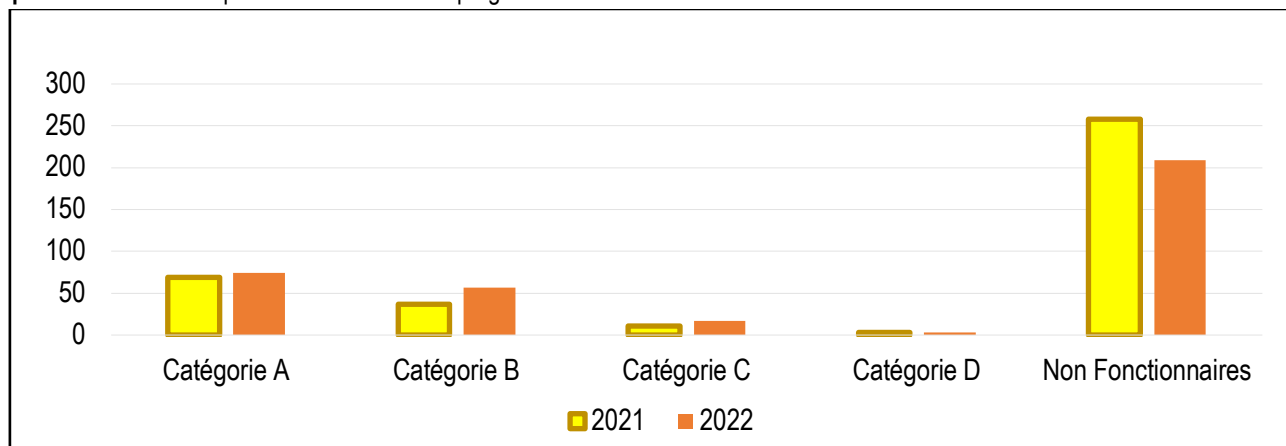
NB : Total fin d'année = **Effectif 2021 + Besoins satisfaits 2022 – Sorties 2022**

**Tableau 257 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2**

	Effectif RAP 2021	2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	69	10	10	5	0	74
Catégorie B	37	20	20	20	0	57
Catégorie C	11	10	10	6	0	17
Catégorie D	3	5	5	0	0	3
Non Fonctionnaires	258	0	0	0	49	209
<b>TOTAL</b>	<b>378</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>31</b>	<b>49</b>	<b>360</b>

Source : SIGFAE/DRH : MIRAH

**Graphique 78** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2



L'évolution de l'effectif du programme montre une baisse de cet effectif qui est passé de **378** agents à **360** agents soit une **baisse de 4,76%** de l'effectif précédent.

Les besoins exprimés dans les **catégories A, B, C et D** sont de 45 agents pour 31 reçus lors du déploiement des nouveaux fonctionnaires.

Cette baisse du personnel s'explique par le fait que certains non-fonctionnaires qui sont des contractuels n'ont pas eu leur contrat renouvelé et d'autre sont frappés par la limite d'âge ou intègrent l'administration publique par voie de Concours de Recrutement Exceptionnel.



Par conséquent, le sous-effectif entraîne une augmentation de la charge de travail.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Conformément aux axes stratégiques, le programme 2 a enregistré plusieurs réalisations qui ont contribué à accroître la production nationale en viande et abats, en lait et produits dérivés, et d'améliorer les revenus des acteurs du secteur.

#### Au titre de la gestion de l'espace pastoral et de la transhumance

- 45 km de piste Ouverte dont 10 au CNO, 10 à la station de Toumokra, 10 à Assounvoué et 15 au ranch de la Marahoué
- 730 têtes d'ovins de type djallonké acquis pour le Centre National Ovin
- 100 ha de pâturage artificiel mis en place dont 30 ha à la station de Toumokra, 50 ha au Centre National Ovin et 20 ha au Ranch de la Marahoué
- 50 tonnes d'aliment industriel (sokobalo) acquis, dont 25 tonnes pour l'entretien du cheptel ovin du Centre National Ovin et 25 tonnes pour le ranch de la Marahoué
- 27 tonnes de graines de Coton acquis en complément alimentaire pour le bétail de la station de Toumokra et de la Marahoué
- 6 missions ont été réalisées dans les villes du Nord, du Centre de l'Est et l'Ouest du pays dans le cadre de la vulgarisation des textes sur la mobilité du bétail.

#### Au titre de la promotion et de la modernisation des élevages et produits d'élevage

- 730 petits ovins de types Djallonké ont été acquis dans le cadre de la relance des activités du Centre National Ovin (CNO) de Béoumi ;
- 300 ovins et 100 BCA diffusés en milieu paysan ;
- 500 doses de semences animales, des gants de fouille et bien d'autres matériels biomédical acquis pour la station de Toumokra ;
- Réalisation à 98% des travaux d'adduction d'eau du CNO ;
- Réalisation à 97,6% des travaux de connexion du CNO au réseau électrique ;
- Le mobilier nécessaire a été acquis pour équiper les bureaux ;
- 24 split et 26 réfrigérateurs, du mobilier de bureau et 01 moto-charrette acquis pour l'équipement de Ranch de la Marahoué ;
- 3 centres de multiplication de reproducteurs de poulets locaux construits et équipés pour l'installation des jeunes et des femelles en aviculture traditionnelle ;
- 85 femelles installées en avicoles traditionnelles installées ;
- 15 fermes de poulets de chair et 3 fermes de poules pondeuses installées par le PADECI ;
- 10 promoteurs installés dont 07 en élevage bovine et 03 en élevage porcin ;
- 250 Reproducteurs porcins performants mis diffusés par le PREFIPORC ;
- 17,6 tonnes d'aliments et 1 kit de produits vétérinaires acquis pour l'entretien du cheptel reproducteur du PREFIPORC ;
- Dans le cadre de la réhabilitation de l'abattoir porcin de la SIVAC, des acquisitions de matériels ont été faites et des travaux en cours :
  - o Une pince d'anesthésie, un boîtier et divers matériels acquis (karcher, bacs, couteaux, ...)
  - o Construction de la clôture de la SIVAC (Travaux toujours en cours)
  - o Construction d'un hangar, de vestiaires et d'une compostière pour le Biodigesteur de la SIVAC
  - o Réhabilitation d'une voirie dans l'enceinte de la SIVAC
- Le SIMBV a réalisé 03 Bulletins trimestriels d'information ;
- 36 entreprises agréent en exonération pour l'importation du matériel d'élevage ;
- 34 couvoirs ont été agréés après inspection, pour la production de poussins d'élevage d'un jour (chair et ponte) ;
- 11 fiches techniques d'élevage ont été élaborés (bovin naisseur, bovin laitier, ovin, caprin, poulet de chair, poulet pondeuse, pintade, dindon, caille, lapin, aulacode), dans le cadre du renforcement de capacité des éleveurs en vue d'une production plus efficiente ;
- Quatre (04) formations réalisées (deux pour les formations des formateurs à Yamoussoukro et deux formations d'éleveur (Korhogo et Bouaké)) en collaboration avec la coopérative hollandaise Friesland Campinia dans le cadre de la relance de la filière lait en Côte d'Ivoire ;

- Le Programme d'Appui à la Production Avicole Nationale, dans le cadre de la convention avec l'Agence Emploi Jeunes (projet 3300 EJ) a installé 76 jeunes dans la production avicole (21 fermes en cours d'installation) et 16 jeunes dans la transformation (Kiosque de Vente de produits Avicoles) ;
- Une session de formation sur la commercialisation, le marketing et l'hygiène des DAOA a été organisée à l'endroit des bénéficiaires des KVA ;
- 02 sessions de formations ont été organisées à l'endroit des jeunes du projet 3300 EJ, 50 opérateurs ont été formés à la gestion technico-économique d'une exploitation avicole

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 258 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Accroître la production des ressources animales</b>						
IP 1 : Taux de couverture annuelle des besoins en viandes et abats par la production nationale	%	0	49	51,5	52	47
IP 2 : Taux de couverture annuelle des besoins en lait par la production nationale	%	0	19,1	20,1	20	20
IP 3 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viande et abats	%	0	4,2	5,4	5,2	4,23
IP 4 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes de volailles	%	0	4,5	4,7	6	5,37
IP 5 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de bovins	%	0	1,7	2,3	2,5	1
IP 6 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de petits ruminants	%	0	7,6	8,2	8,5	6,2
IP 7 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de porcs	%	0	2,7	6	3,7	2,31
IP 8 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de lait	%	0	1,6	2,1	2,5	1,028
IP 9 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales d'œuf de consommation	%	0	0,7	1	1,5	2
IP 10 : Taux d'accroissement des superficies de pâturages artificiels	%	0	18,18	-	20,27	25

Source : DPPD-PAP 2022-2024

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

D'une manière générale les réalisations en 2022 sont en baisse par rapport à l'année 2021 et même par rapport aux cibles. Toutefois il faut remarquer que les taux d'accroissement, bien qu'en baisse reste positifs. Ce qui dénote une augmentation des productions par rapport à l'année précédente. Les analyses ci-dessous présentent le détail par indicateur.

##### Objectif Spécifique 1 : Accroître la production des ressources animales

**Indicateur 1 :** Taux de couverture annuelle des besoins en viandes et abats par la production nationale

**Mode de calcul :** Quantité de viande produite / la disponibilité (quantité de viande produite + quantité de viande importée) x 100

**Valeur cible :** 52% en 2022

**Analyse de l'indicateur :** en dépit de la survenue de quelques épizooties (grippe aviaire, fièvre aphteuse, peste porcine), le taux de couverture annuelle des besoins en viandes et abats par la production nationale est de 51,5% contre 47% prévu en 2022. Cette légère hausse de performance, s'explique par une augmentation ces dernières années, des investissements dans le secteur de l'élevage (secteur privé, impact des différents projets d'État). En effet de 2017 à 2020 les investissements privés dans le secteur des productions animales s'estiment à plus de 48 447 451 858 FCFA pour 22 entreprises créées au niveau du CEPICI. De nombreuses entreprises sont également agréées en exonération. Il faut aussi ajouter l'appui conseil aux acteurs assuré par les projets d'état. Les efforts du PROGIRS

en termes de production de semences fourragères et aussi la réduction des conflits agriculteurs éleveurs par la sensibilisation sont autant de facteurs contribuant à ces performances. De 2020 à 2021, 420ha de pâturages ont été mis en place.

**Indicateur 2** : Taux de couverture annuelle des besoins en lait par la production nationale

**Mode de calcul** :  $(\text{Quantité de lait produite} / (\text{quantité de lait produite} + \text{quantité de lait importée})) \times 100$

**Valeur cible** : 20% en 2022 ;

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur a connu une hausse de réalisation de 1% par rapport à la cible 2021. A l'instar des raisons citées haut, Cette performance a été aussi possible grâce à la pratique des méthodes d'amélioration génétiques notamment l'insémination artificielle par les gros producteurs. L'alimentation étant un facteur déterminant dans la production laitière, l'amélioration de l'alimentation par la production de semences fourragères est également un atout pour la production laitière.

**Indicateur 3** : Taux d'accroissement annuel de la production nationale de viande et abats

**Mode de calcul** :  $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

**Valeur cibles** : 5,2 en 2022

**Analyse de l'indicateur** : le taux d'accroissement annuel de productions nationales de viande et abats en 2022 est inférieur à la cible. Cette baisse des taux d'accroissements peut s'expliquer par quelques difficultés rencontrées ces dernières années. Notamment la hausse des prix des intrants liés à la crise ukrainienne qui a fortement impacté les élevages à cycle court (volaille et porc) qui contribuent fortement à l'accroissement annuel de la production globale de viande

**Indicateur 4** : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes de volailles

**Mode de calcul** :  $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

**Valeur cible** : 6% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : le taux d'accroissement annuel de productions nationales de viande de volaille en 2022 est inférieur à la cible de 6%. En effet, suite à l'épizootie de grippe aviaire ayant décimé près de 600 000 volailles dans plus de 150 élevages en 2021, le prix des intrants notamment l'aliment a continué de grimper avec la crise russo-ukrainienne. Toutefois il convient de noter qu'en dépit de cette situation, le taux d'accroissement en 2022 est supérieur au taux de 2021. Ce bond s'explique par l'efficacité des mesures sanitaires en vue de permettre une reprise rapide de la production dans un environnement sain, l'indemnisation des acteurs et les efforts conjoints du PAPAN, du PADECI.

**Indicateur 5** : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de bovins

**Mode de calcul** :  $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

**Valeur cibles** : 2,5% en 2022 ; 2,7% en 2023 et 3% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 1% qui est au-dessous de la cible 2022 de 2,5%. Cette contre-performance contrairement à l'année précédente s'explique par la mise en œuvre des réformes du secteur. Entamées depuis bientôt deux ans, ces réformes ont fortement impacté la mise en œuvre des projets d'investissement (effet de transition) qui mettaient plus l'accent sur les élevages à cycle long (Ruminants). En effet ces projets qui ne bénéficiaient pas de ressources suffisantes pour tenir leurs objectifs devraient également fermer pour donner lieu à d'autres projets plus adaptés aux défis actuels (souveraineté alimentaire). Aujourd'hui, le programme 2 entame donc une période de transition dans un contexte particulier de hausse des prix des intrants. Cette hausse des prix ainsi que les difficultés d'importation du bétail vers les pays frontaliers en raison des crises sous régionales, ont fortement limité les embouches bovines qui alimentent également le marché en viande.

**Indicateur 6** : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de petits ruminants

**Mode de calcul** :  $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

**Valeur cibles** 8,5% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : le taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de petits ruminants en 2022 est inférieur à la performance 2021 et à la cible de 8,5%. Cette contre-performance s'explique également par l'effet de transition mais aussi par le coût des intrants et les difficultés d'embouche.

**Indicateur 7** : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de porcs

**Mode de calcul** :  $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

**Valeur cibles** : 3,7% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : en dépit des efforts du PREFIPORC, de la SIVAC et du PADECI, cet indicateur présente une valeur de réalisation inférieure à la cible et à celle de 2021. Cette contre-performance s'explique plus par la hausse des prix des intrants, qui a fortement impacté les élevages à cycle court (volaille et porc).

**Indicateur 8** : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de lait

**Mode de calcul** :  $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

**Valeur cibles** : 2,5% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 1,028% qui est en-dessous de la cible 2022. Cette contre-performance s'explique non seulement par une insuffisance de collecte mais également par la hausse du prix des intrants. La production laitière étant fortement tributaire de l'alimentation animales.

**Indicateur 9** : Taux d'accroissement annuel de productions nationales d'œuf de consommation

**Mode de calcul** :  $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

**Valeur cibles** : 1,5 % en 2022

**Analyse de l'indicateur** : en dépit de l'épizootie de grippe aviaire et de la hausse du prix de certain intrant, cet indicateur présente une valeur de réalisation au-dessus de la cible. Cette performance s'explique d'abord par l'efficacité des mesures sanitaires en vue de permettre une reprise rapide de la production dans un environnement sain et l'indemnisation des victimes. Ensuite la rigueur de la Direction des Productions Animales quant à l'inspection des couvoirs et la délivrance des agréments pour la production et l'importation des poussins de qualité gage d'une bonne production. A cela s'ajoute les efforts conjoints du PAPAN, du PADECI.

**Indicateur 10** : Taux d'accroissement des superficies de pâturages artificiels

**Mode de calcul** :  $((\text{Superficie de pâturages artificielles année } N - \text{Superficie de pâturages artificielles année } N-1) / \text{Superficie de pâturages artificielles année } N-1) \times 100$

**Valeur cibles** 20,27% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : cet indicateur ne présente pas de réalisation en 2021 car introduit après l'exercice de 2021. La réalisation en 2022 de l'indicateur est au-dessus de la cible de 24,5%. Cette performance s'explique par les efforts du PROGIRS qui chaque année met en place du pâturage artificiel mais produit également de la semence fourragère améliorée pour les particuliers. La cherté de l'aliment industriel amène les acteurs à investir de plus en plus dans la production fourragère.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

Pour l'atteinte de cet objectif les résultats stratégiques suivants sont attendus :

- La productivité et la compétitivité des filières animales sont améliorées ;
- Les capacités des parties prenantes au développement du secteur de l'élevage sont renforcées.

Ces résultats, découlent de la mise en œuvre de deux actions majeures, notamment la **gestion de l'espace pastoral et de la transhumance et la promotion et modernisation des élevages et produits d'élevage**.

Pour se faire, le programme bénéficie d'un budget de **2 854 568 296** FCFA dont 2 258 717 902 FCFA pour mener les opérations d'investissement.

Le Programme « Développement des productions Animales » est composé de dix (10) Directions et projets et de deux structures en transfert, ce sont :

- La Direction des Productions Animales
- La Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral
- Le Projet de Gestion intégrée des Ranchs et Stations (PROGIRS)
- Projet d'Appui au Développement de l'Élevage en Côte d'Ivoire (PADECI)
- Projet d'Insertion des jeunes et femmes en aviculture en Côte d'Ivoire (PIJFACI)
- Projet de relance de la filière porcine par l'Amélioration Génétique (PREFIPOR)
- Le Projet de Réhabilitation de l'Abattoir de la SIVAC (PRA SIVAC)
- Le Projet Système d'Information des Marchés Bétail Viande de Côte D'Ivoire (SIMBV-CI)
- Le Projet de Relance de l'Élevage des Petits ruminants dans le centre de la Côte d'Ivoire (PROREP-CI)
- Projet d'Appui à la Gestion de l'Espace Rural et Pastoral (PAGERPA)
- Les transferts de la SIVAC et du CIRDES

Ces budgets sont gérés par six (6) Responsables d'Unité Opérationnelle, deux responsables n'ayant pas été nommés (les RUO du PAGERPA et PROREPCI).

L'exercice 2022 a été marqué par la finalisation des projets de réformes sur les secteurs clés de la production de viande et laitière ainsi que le secteur de la commercialisation du bétail. Ces réformes se sont soldées par la finalisation des nouveaux projets en adéquation avec la vision de l'autosuffisance en protéines animales. Cette vision permet de répondre durablement aux difficultés rencontrées au cours des exercices précédents et particulièrement l'exercice 2021. Il s'agit entre autres de la hausse des prix des intrants liés à la crise ukrainienne et l'arrêt momentané de l'approvisionnement du bétail par le Mali en raison de la situation sécuritaire sous régionale. Ce qui a entraîné une forte demande et donc une pression sur les unités opérationnelles d'investissement en termes de mise à disposition d'animaux performants. Le programme a su très vite maîtriser la flambée des prix grâce aux différentes négociations avec les acteurs. Le programme a également entrepris auprès d'autres pays comme le Burkina-Faso, le Tchad et le Niger des actions afin d'assurer l'approvisionnement continu des marchés. Cela a permis de maintenir au mieux la production locale. Une enquête sur le disponible en bétail est en cours pour évaluer le disponible réel afin de mieux planifier les actions à venir.

L'insuffisance de ressources matérielles pour la mobilité des agents des directions a fortement limité les efforts d'investigation pour s'imprégner de certaines réalités du terrain dans les élevages, sur les marchés et pour sensibiliser les acteurs. Ces actions quand elles sont mises en œuvre permettent d'aider à la prise de décision et l'orientation des actions pour une bonne productivité.

La direction des productions animales et la direction de la nutrition disposent chacune d'un seul véhicule (ceux des Directrices) en très mauvais état. Celle de la DPA est en panne en ce moment, ce qui limite fortement la mobilité du personnel.

## IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, nous recommandons :

- Au Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État, une dotation plus conséquente des nouveaux projets du programme afin d'adresser efficacement le défis de l'autosuffisance qui relève de notre souveraineté. En effet la Côte d'Ivoire constituant un marché potentiel pour l'évacuation des sous-produits carnés des pays occidentaux, il s'avère très difficile de bénéficier de financement extérieur.
- Doter les directions de véhicules pour plus de mobilité et de proximité avec les acteurs sur le terrain.

## CONCLUSION

En dépit des difficultés rencontrées, le programme enregistre un très bon résultat car les fonds mis à disposition ont été effectivement exécuté avec un taux de 99,94% ayant permis de répondre efficacement aux difficultés et de maintenir la production locale de viande ainsi que l'approvisionnement des marchés. En effet les rallonges budgétaires obtenues et les modifications effectuées ont eu pour effet la continuité de l'entretien (alimentation et santé), malgré l'augmentation des prix, du cheptel reproducteur de base mais également celui mis à la disposition des éleveurs pour continuer la production. La diffusion des reproducteurs performants en milieu paysan a donc continué son cours pour soutenir la production locale. L'aliment constituant 70% des charges en élevages et nécessaire pour un produit de qualité.

Les négociations entreprise avec les acteurs de la commercialisation du bétail ont également permis de stabiliser le prix de la viande qui en plus du contexte international subit les effets de la crise régionale (difficultés d'approvisionnement en bétail). De plus, des missions effectuées au Niger et au Burkina Fasso ont permis de tisser d'autres partenariat pour l'approvisionnement du marché en bétail sur pieds et se mettre à l'abri de la dépendance d'un seul partenaire. Effet malgré les efforts consenti par le gouvernement, la Côte d'Ivoire reste tributaire de l'extérieur pour la couverture de ses besoins en protéines animales notamment le bétail sur pieds. Pour répondre donc durablement à ce problème des reformes sont en train d'être mis en œuvre.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES »

### INTRODUCTION

Le programme gestion durable des ressources halieutiques (Programme 3) est l'un des quatre programmes du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH). Conformément au décret N°2021-461 du 08 septembre 2021 portant organisation du MIRAH, le programme 3 regroupe la Direction des Pêches (DP) et la Direction de l'Aquaculture (DA). La Responsabilité du programme est assurée par Dr KOUAKOU Konan Ernest, Directeur de l'Aquaculture par décision n°024/MIRAH/CAB du 23 août 2021. Les principales missions du programme qui sont celles de la Direction des Pêches et de la Direction de l'Aquaculture conformément au décret N°2021-461 du 08 septembre 2021 portant organisation du MIRAH. Il s'agit principalement de coordonner les actions publiques et privées visant le développement de l'aquaculture et des pêches. Le but ultime étant d'accroître la production halieutique afin de réduire la dépendance de la Côte d'Ivoire vis-à-vis des importations.

Le présent rapport qui fait le point des activités réalisées en 2022 est composé de quatre points principaux. Il s'agit :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

Contrairement aux années 2020 et 2021, l'exécution budgétaire 2022 et les activités y afférentes ont été faites dans un environnement globalement paisible. Au niveau institutionnel, toutes les structures du programme 3 étaient en place et ont fonctionné normalement. Toutefois, certains marchés ont connu un retard dans leur exécution du fait de la complexité des activités.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme est d'assurer une gestion durable et non conflictuelle des ressources halieutiques afin d'accroître la production, par l'amélioration des performances des pêches (artisanale et industrielle) et l'exploitation optimale du potentiel aquacole national.

### I.2. Le financement du programme

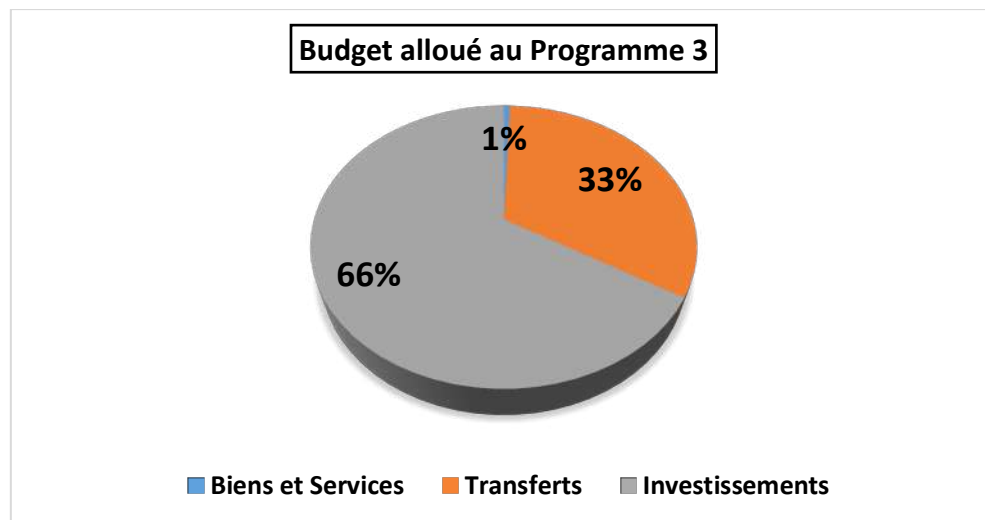
Le budget alloué à ce programme au titre de l'exercice 2022 se présente comme suit :

NATURES DE DEPENSES	BUDGET ALLOUE
Personnel	-
Biens et Services	27 495 925
Transferts	1 485 045 785
Investissements	2 977 677 060
<b>TOTAL</b>	<b>4 490 218 770</b>

Source : SIGOBE, 07 mars 2023

Le budget alloué au programme au titre de l'exercice 2022 est de **4 490 218 770 F CFA** contre **22 743 312 541 F CFA** en 2021, soit une baisse de 80,26 %.

Le budget de l'exercice 2022 est composé de 66 % d'investissement, 33 % de transferts et 1 % de bien et service.



## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

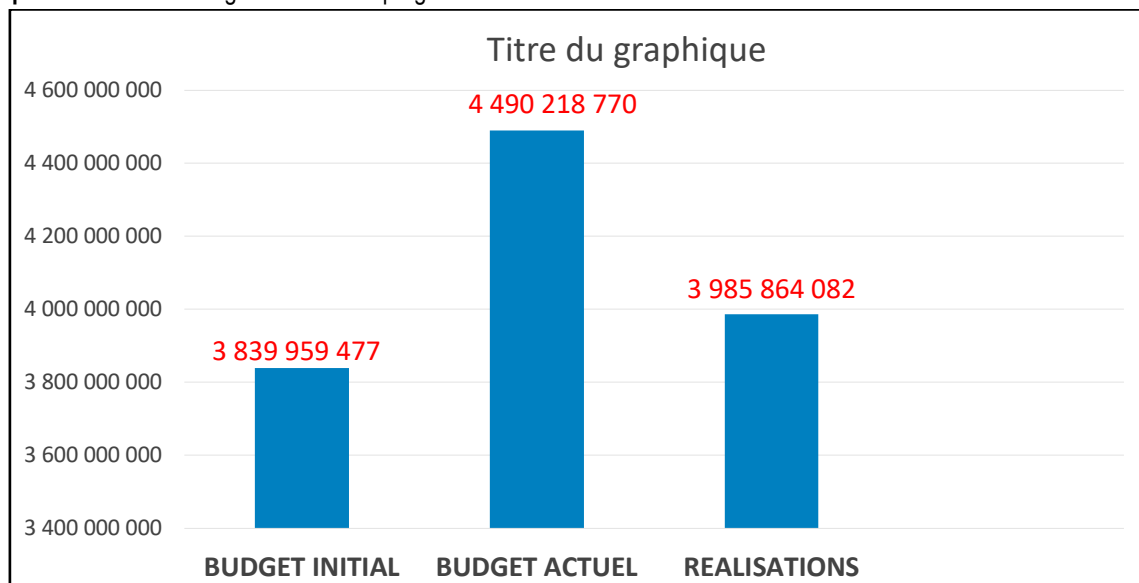
La situation d'exécution budgétaire du programme au titre de l'exercice 2022 retrace les prévisions initiales et révisées.

Situation de l'exécution budgétaire 2022 du programme 3

BUDGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	ECARTS
3 839 959 477	4 490 218 770	3 985 864 082	504 354 688

Source : SIGOBE, 07 mars 2023

Graphique 79: Exécution budgétaire 2022 du programme 3



Le programme gestion durable des ressources halieutiques est passé en 2022 d'un budget initial de 3 839 959 477 F CFA à un budget actuel de 4 490 218 770 F CFA, soit une hausse de 17 % au cours du même exercice. Cette hausse s'explique par une rallonge obtenue à la suite de la signature de la Convention de financement entre la Côte d'Ivoire et l'Agence japonaise de coopération Internationale (JICA).

Sur les 4 490 218 770 F CFA obtenus, les réalisations se sont élevées à 3 985 864 082 F CFA, soit 89 %.

L'écart de 504 354 688 F CFA, soit 11 % non exécuté est le fait de la complexité dans l'exécution de certaines activités telle la campagne de chalutage pour l'évaluation des stocks halieutiques dont la mise en œuvre nécessite des moyens nautiques et des technicités sollicités au niveau international, notamment au Maroc. Une autre partie de cet écart est réservé à payer les tranches 2 et 3 des marchés approuvés dont les réalisations ont démarré dans les derniers mois de l'année.



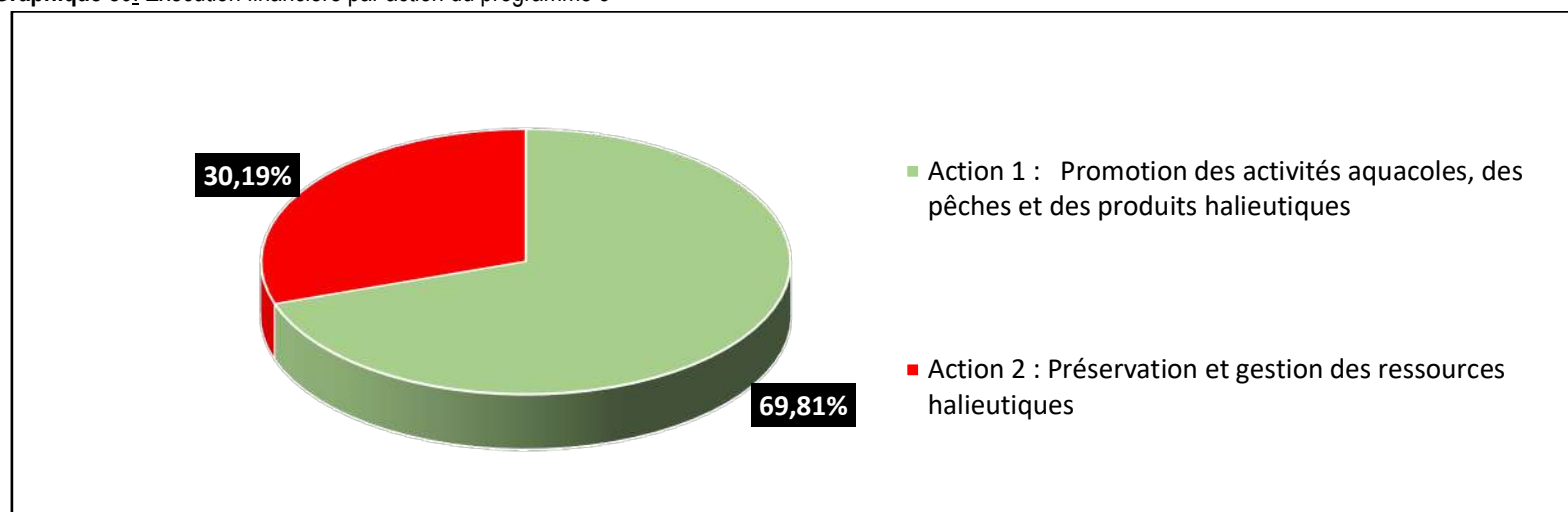
## II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 259 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)
Action 1 : Promotion des activités aquacoles, des pêches et des produits halieutiques	-	-	1 010 750 000	24 495 925	65 440 458	1 485 045 785	657 683 250	1 273 176 692	1 733 873 708	2 782 718 402
Action 2 : Préservation et gestion des ressources halieutiques	-	-	-	-	-	-	1 194 694 756	1 203 145 680	1 194 694 756	1 203 145 680
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>1 010 750 000</b>	<b>24 495 925</b>	<b>65 440 458</b>	<b>1 485 045 785</b>	<b>1 852 378 006</b>	<b>2 476 322 372</b>	<b>2 928 568 464</b>	<b>3 985 864 082</b>

Source : extrait du SIGOBE du 07 mars 2023

Graphique 80 : Exécution financière par action du programme 3



Les activités de l'action 1 « Promotion des activités aquacoles, des pêches et des produits halieutiques » ont absorbé 70 % de l'exécution financière de 2022 contre 30 % pour l'action 2 « Préservation et gestion des ressources halieutiques ». En 2021, on observait 59 % pour l'action 1 et 41 % pour l'action 2. En 2022, certaines activités majeures de l'action 2 n'ont pas pu être réalisées du fait de la complexité de la procédure d'exécution. Il s'agit notamment de la campagne de chalutage pour l'évaluation des stocks halieutiques.

L'exécution financière des activités de l'action 1 est de 2 782 718 402 F CFA en 2022 contre 1 733 873 708 F CFA en 2021, soit une hausse de 60%. Cette hausse s'explique par le démarrage de nouveaux projets visant la promotion des activités aquacoles, des pêches et des produits halieutiques. Il s'agit du Projet de Relance de la Production Piscicole Continentale (PREPICO 2) avec une exécution de 271 626 186 F CFA et du Projet de mise en œuvre de la politique de Développement de la Pêche Continentale en Côte d'Ivoire avec une exécution de 342 517 804 F CFA. S'agissant de l'action 2, l'exécution financière des activités au titre de l'année 2022 est de 1 203 145 680 F CFA contre 1 194 694 756 F CFA en 2021, soit une hausse de 1%.

L'analyse du tableau par nature de dépense fait apparaître qu'au niveau des Biens et Services, l'exécution financière est passée d'un peu plus d'un milliard en 2021 à 24,5 millions de F CFA en 2022. A l'inverse, au niveau des Transferts, l'exécution financière est passée de 65,44 millions en 2021 à près de 1,5 milliard en 2022. Cette situation résulte du fait que l'activité « Apurer les passifs de l'Etat vis-à-vis des entreprises franches » avait été enregistrée en nature Biens et Service en 2021 et en Transferts en 2022.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

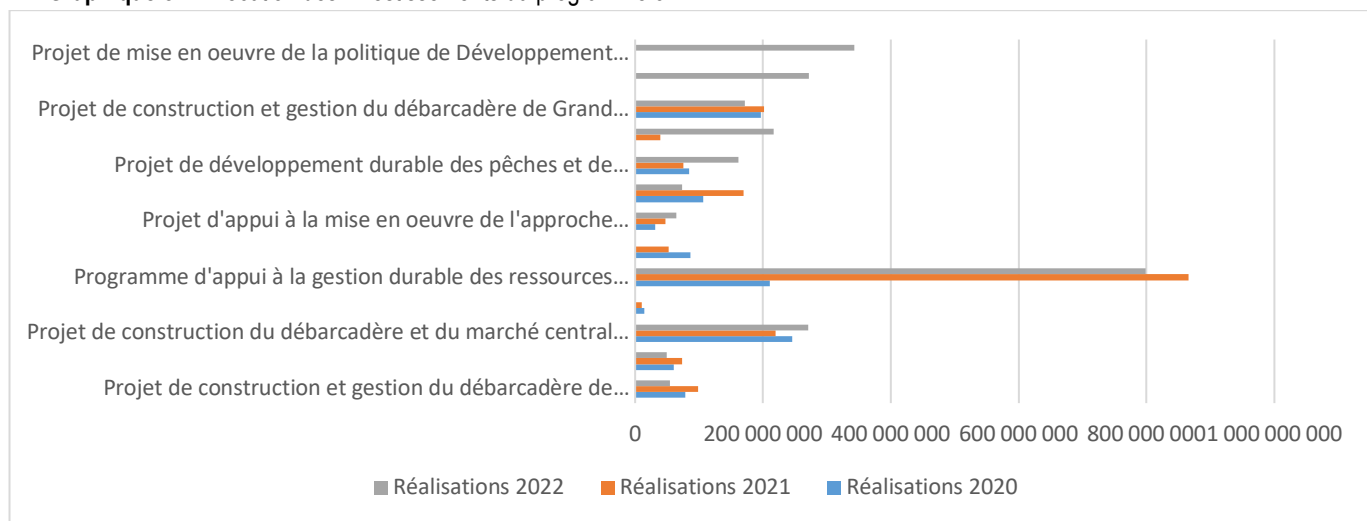
**Tableau 260 : Exécution des investissements du programme 3**

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)
<b>Projet 1 : 22134010004 Projet de construction et gestion du débarcadère de Locodjro (PDA Locodjro)</b>	<b>2016</b>	<b>2019</b>	<b>2 648 708 920</b>	<b>209 954 000</b>	<b>54 675 970</b>	<b>54 675 970</b>
Sur financement intérieur				209 954 000	54 675 970	54 675 970
Sur financement extérieur						
<b>Projet 2 : 56042300003 Projet de Renforcement des moyens d'existence des communautés de Pêche du lac de Buyo (Projet Buyo)</b>	<b>2017</b>	<b>2021</b>	<b>753 800 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>49 000 000</b>	<b>49 000 000</b>
Sur financement intérieur				50 000 000	49 000 000	49 000 000
Sur financement extérieur						
<b>Projet 3 : 57042300007 Projet de construction du débarcadère et du marché central de Sassandra (Projet Sassandra)</b>	<b>2017</b>	<b>2021</b>	<b>19 774 048 880</b>	<b>360 602 000</b>	<b>270 696 851</b>	<b>270 696 851</b>
Sur financement intérieur				360 602 000	270 696 851	270 696 851
Sur financement extérieur						
<b>Projet 4 : 78042300106 Projet du système intégré de pisciculture et de production maraichère (Aquaponie / MIRAH)</b>	<b>2018</b>	<b>2022</b>	<b>135 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur				20 000 000		
Sur financement extérieur						
<b>Projet 5 : 78042300107 Programme d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques (PAGDRH)</b>	<b>2 019</b>	<b>2 024</b>	<b>6 388 000 000</b>	<b>1 073 963 019</b>	<b>1 298 636 995</b>	<b>798 882 659</b>
Sur financement intérieur				673 963 019	901 739 467	473 130 936
Sur financement extérieur				400 000 000	396 897 528	325 751 723
<b>Projet 6 : 78042300112 Projet de Relance de la Production Piscicole Continentale (PREPICO)</b>	<b>2016</b>	<b>2022</b>	<b>3 118 285 510</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur financement intérieur				50 000 000		
Sur financement extérieur						
<b>Projet 7 : 78042300124 Projet d'appui à la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches (Projet AEP-NANSEN)</b>	<b>2016</b>	<b>2019</b>	<b>1 457 000 000</b>	<b>65 000 000</b>	<b>64 515 409</b>	<b>64 515 409</b>
Sur financement intérieur				65 000 000	64 515 409	64 515 409
Sur financement extérieur						
<b>Projet 8 : 78042300125 Projet de développement durable des ressources génétiques du Tilapia du Nil dans le bassin de la volta (TIVO)</b>	<b>2019</b>	<b>2022</b>	<b>873 475 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>73 940 750</b>	<b>73 940 750</b>
Sur financement intérieur				100 000 000	73 940 750	73 940 750
Sur financement extérieur						
<b>Projet 9 : 78042300129 Projet de développement durable des pêches et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire avec la coopération brésilienne</b>	<b>2015</b>	<b>2019</b>	<b>1 309 300 000</b>	<b>65 000 000</b>	<b>161 710 398</b>	<b>161 710 398</b>
Sur financement intérieur				65 000 000	161 710 398	161 710 398
Sur financement extérieur						

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022 (BV)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)
<b>Projet 10 : 78042300141 Projet de Développement Durable des Chaînes de Valeurs de la Pêche et de l'Aquaculture dans les pays ACP (Fish4ACP)</b>	2021	2026	3 742 628 000	85 000 000	216 807 018	216 806 862
Sur financement intérieur				85 000 000	216 807 018	216 806 862
Sur financement extérieur						
<b>Projet 11 : 79042300009 Projet de construction et gestion du débarcadère de Grand Lahou (PDA Grand-Lahou)</b>	2016	2022	2 720 000 000	240 000 000	171 949 483	171 949 483
Sur financement intérieur				240 000 000	171 949 483	171 949 483
Sur financement extérieur						
<b>Projet 12 : 90042300002 Projet de Relance de la Production Piscicole Continentale (PREPICO 2)</b>	2022	2026	4 680 000 000	0	271 626 186	271 626 186
Sur financement intérieur					271 626 186	271 626 186
Sur financement extérieur						
<b>Projet 13 : 90042300003 Projet de mise en Œuvre de la politique de Développement de la Pêche Continentale en Côte d'Ivoire</b>	2022	2025	1 559 000 000	0	344 118 000	342 517 804
Sur financement intérieur					344 118 000	342 517 804
Sur financement extérieur						
<b>Total programme (budget de l'Etat)</b>			<b>49 159 246 310</b>	<b>2 319 519 019</b>	<b>2 977 677 060</b>	<b>2 476 322 372</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>0</b>	<b>1 919 519 019</b>	<b>2 580 779 532</b>	<b>2 150 570 649</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>400 000 000</b>	<b>396 897 528</b>	<b>325 751 723</b>

Source : extrait du SIGOBE du 07 mars 2023

Graphique 81: Exécution des investissements du programme 3



Le programme gestion durable des ressources halieutiques compte 11 projets d'investissement au cours de l'exercice 2022. Bien que ce nombre n'ait pas varié comparativement à l'année 2021, il faut noter que les projets « 78042300112 Projet de Relance de la Production Piscicole Continentale (PREPICO) » et « 78042300106 Projet du Système intégré de pisciculture et de production maraichères (Aquaponie/MIRAH) » inscrits dans la LFI2022 ou Annexe 4 (2022-2024) ont été respectivement remplacés par les projets « 90042300002 Projet de Relance de la Production Piscicole Continentale (PREPICO 2) » et « 90042300003 Projet de mise en Œuvre de la politique de Développement de la Pêche Continentale en Côte d'Ivoire ». Les montants inscrits dans la LFI2022 ou Annexe 4 (2022-2024) étaient des provisions au profit des deux nouveaux projets.

Globalement, avec un budget voté de 2 319 519 019 F CFA, les 11 projets du programme ont bénéficié d'une dotation de 2 977 677 060 F CFA. Les ordonnancements se sont élevés à 2 476 322 372 F CFA, soit 83, 16 % par rapport au budget actuel. Cette exécution budgétaire des investissements a permis d'atteindre d'importants résultats.

Au titre de l'amélioration des infrastructures de débarquement, plusieurs réalisations ont été faites. Le **Projet de construction et gestion du débarcadère de Grand Lahou (PDA Grand-Lahou)** a installé un transformateur électrique, a renforcé les installations de haute tension et procédé à la réparation des courts-circuits dans les coffrets électriques. Aussi, les travaux sur la tuyauterie ont été réalisés avec la pose d'un clapet anti-retour faisant passer la pression de 32 bars à 62 bars. Les travaux sur la fabrique glace concernant le compresseur, l'évaporateur et la résolution des problèmes d'étanchéité des chambres froides ont été entièrement réalisés. Le PDA de Grand Lahou a renforcé les capacités de production de glace par la construction d'une nouvelle unité. Au niveau de la réhabilitation de la clôture et de la guérite, des travaux ont été effectués. Globalement, le débarcadère a été totalement réhabilité en 2022 et toutes les infrastructures sont opérationnelles. Les acteurs de base, au nombre de 50, ont été formés à la gestion d'un débarcadère et à l'hygiène.

Au niveau **Projet de construction du débarcadère et du marché central de Sassandra (Projet Sassandra)**, les travaux de construction de la clôture, démarré en décembre 2021, se sont poursuivis jusqu'en août 2022 et livré en septembre 2022. Deux hangars d'un coût total de vingt-neuf millions cinq cent dix-huit mille huit cents (29 518 800) FCFA ont été construits. L'un est destiné à abriter les vendeuses de poisson au détail et l'autre à installer les vendeuses de nourriture. Les investissements prévus en 2022 (clôture et les hangars) ont été réalisés à 100%.

Au niveau **Projet de construction et gestion du débarcadère de Locodjro (PDA Locodjro)**, les travaux de construction du quai d'accostage des pirogues ainsi que le renforcement de la chambre froide et de la fabrique de glace ont démarré au cours du deuxième semestre 2022.

En ce qui concerne les infrastructures de production d'alevins, les travaux réalisés par le **Programme d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques (PAGDRH)** a permis la réhabilitation et l'équipement de cinq (05) stations d'alevinage (Aboisso, Mopopyem, Abengourou, Jacquerville et Bongouanou) en matériels et outillages techniques à un coût total de 121 201 050 F CFA.

Tous ces investissements ont permis la production de 452 380 alevins de tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*) de la souche Brésil sur les stations d'alevinage d'Aboisso, de Mopoyem (Dabou) et d'Assoumoukro (Abengourou), 26 000 alevins de silure (*Clarias gariepinus*) sur la station d'alevinage d'Assoumoukro (Abengourou) et 13 200 alevins de mâchoiron (*Chrysichthys nigrodigitatus*) à la station d'alevinage de Jacquerville. Ces alevins ont été diffusés auprès de plus de 70 pisciculteurs privés. Au total, le PAGDRH a investi environ 50 000 000 F CFA dans la production et des alevins.

Au titre du suivi, contrôle et surveillance des pêches, le PAGDRH a exécuté un montant de 223 474 221 F CFA pour appuyer les missions de surveillance dans la ZEE ivoirienne, appuyer les opérations d'inspection à quai au Terminal à pêche d'Abidjan, assurer les frais de fonctionnement et d'entretien du Centre de Surveillance des Pêches et acquérir 40 balises de géolocalisation pour les embarcations de la pêche semi-industrielle.

En vue d'améliorer les dispositifs de collecte des données statistiques et de l'aquaculture, le PAGDRH a financé la mise en place d'un système intégré de collecte et de traitement des données. Pour parvenir à cet important résultat, le programme 3 a réalisé plusieurs activités à savoir, des missions d'information et de sensibilisation des acteurs, des ateliers de validation et de formation, l'acquisition smartphones et d'ordinateurs.

**Le Projet de Relance de la Production Piscicole Continentale (PREPICO 2)** a réalisé des activités structurantes en 2022 pour un coût global de 246 430 000 F CFA. Toutes les composantes du projet ont été concernées. Au niveau de la composante consacrée à l'amélioration de la commercialisation du poisson d'élevage, une étude socio-économique sur l'état actuel de la pisciculture en vue de la production et la commercialisation a été réalisée dans les cinq zones cibles du projet pour un coût de 15 millions de F CFA. A la suite de cette étude, une stratégie de commercialisation du poisson d'élevage dans chaque segment du marché a été élaboré. Sur la base de cette stratégie, des plateformes multi-acteurs de la chaîne de valeur des poissons d'élevage ont été créés pour faire la promotion du poisson d'élevage.

En ce qui concerne la composante « Renforcement des capacités de gestion d'entreprise, de production et de commercialisation des acteurs de la chaîne de valeur des poissons d'élevage », les activités ci-dessous ont été réalisées :

- les capacités techniques et opérationnelles des producteurs en matière de gestion d'exploitations et d'entreprise (principalement commercialisation et tenue des comptes) ont été renforcées à travers des ateliers de formation et des stages sur des fermes témoins ;
- les techniques d'élevage actuelles et de manutention des produits pratiquées ont améliorés.

Concernant la composante « amélioration de l'accès aux intrants piscicoles (aliments et alevins) de qualité », il a été mis en œuvre des systèmes de ravitaillement stables d'aliment granulé flottant. Aussi, l'accès aux alevins de qualité (alevins mâles de tilapia et silure) a été amélioré à travers la formation aux techniques modernes de production d'alevins.

Au niveau de l'amélioration de l'environnement institutionnel lié au secteur aquacole, les agents des Directions Régionales et Directions Départementales du MIRAH ont été formés à la connaissance de base pour apporter des appuis-conseils aux acteurs de la chaîne de valeur.

## II.2. Évolution des effectifs

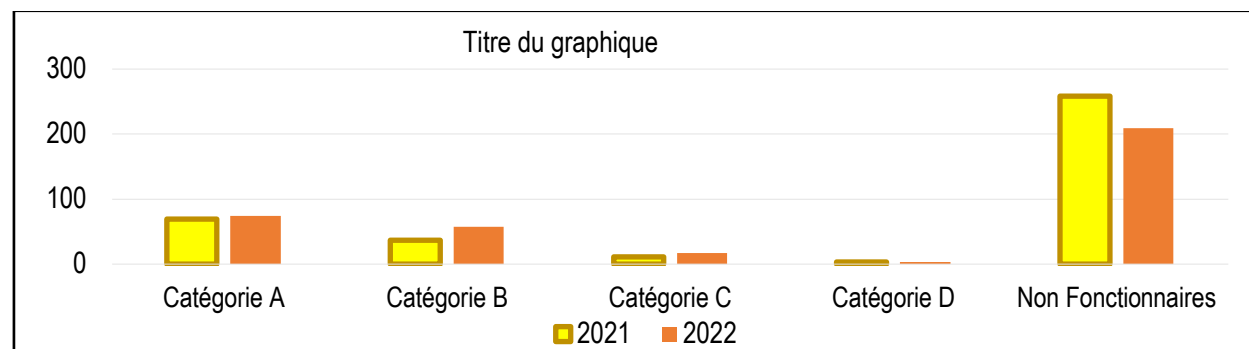
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 261 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3**

	Effectif RAP 2021	2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	69	10	10	5	0	74
Catégorie B	37	20	20	20	0	57
Catégorie C	11	10	10	6	0	17
Catégorie D	3	5	5	0	0	3
Non Fonctionnaires	258	0	0	0	49	209
<b>TOTAL</b>	<b>378</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>31</b>	<b>49</b>	<b>360</b>

Source : SIGFAE/DRH : MIRAH

**Graphique 82 :** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3



### COMMENTAIRE

L'évolution de l'effectif du programme montre une baisse de cet effectif qui est passé de **378** agents à **360** agents soit une **baisse de 4,76%** de cet effectif.

Les besoins exprimés dans les **catégories A, B, C et D** sont de 31 agents contre 45.

Cette augmentation de l'effectif des fonctionnaires est bénéfique pour ce programme car elle vient combler le déficit en personnel et donc réduire la charge de travail des agents.

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

**Au titre de l'amélioration des infrastructures de débarquement**, plusieurs réalisations ont été faites. Le Projet de construction et gestion du débarcadère de Grand Lahou (PDA Grand-Lahou) a installé un transformateur électrique, a renforcé les installations de haute tension et procédé à la réparation des courts-circuits dans les coffrets électriques. Aussi, les travaux sur la tuyauterie ont été réalisés avec la pose d'un clapet anti-retour faisant passer la pression de 32 bars à 62 bars. Les travaux sur la fabrique glace concernant le compresseur, l'évaporateur et la résolution des problèmes d'étanchéité des chambres froides ont été entièrement réalisés. Le PDA de Grand Lahou a renforcé les capacités de production de glace par la construction d'une nouvelle unité. Au niveau de la réhabilitation de la clôture et de la guérite, des travaux ont été effectués. Globalement, le débarcadère a été totalement réhabilité en 2022 et toutes les infrastructures sont opérationnelles. Les acteurs de base, au nombre de 50, ont été formés à la gestion d'un débarcadère et à l'hygiène.

Au niveau Projet de construction du débarcadère et du marché central de Sassandra (Projet Sassandra), les travaux de construction de la clôture, démarré en décembre 2021, se sont poursuivis jusqu'en août 2022 et livré en septembre 2022. Deux hangars d'un coût total de vingt-neuf millions cinq cent dix-huit mille huit cents (29 518 800) FCFA ont été construits. L'un est destiné à abriter les vendeuses de poisson au détail et l'autre à installer les vendeuses de nourriture. Les investissements prévus en 2022 (clôture et les hangars) ont été réalisés à 100%.

Au niveau Projet de construction et gestion du débarcadère de Locodjro (PDA Locodjro), les travaux de construction du quai d'accostage des pirogues ainsi que le renforcement de la chambre froide et de la fabrique de glace ont démarré au cours du deuxième semestre 2022.

**En ce qui concerne les infrastructures de production d'alevins**, les travaux réalisés par le Programme d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques (PAGDRH) a permis la réhabilitation et l'équipement de cinq (05) stations d'alevinage (Aboisso, Mopopyem, Abengourou, Jacqueline et Bongouanou) en matériels et outillages techniques à un coût total de 121 201 050 F CFA.

Tous ces investissements ont permis la production de 452 380 alevins de tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*) de la souche Brésil sur les stations d'alevinage d'Aboisso, de Mopoyem (Dabou) et d'Assoumoukro (Abengourou), 26 000 alevins de silure (*Clarias gariepinus*) sur la station d'alevinage d'Assoumoukro (Abengourou) et 13 200 alevins de mâchoiron (*Chrysichthys nigrodigitatus*) à la station d'alevinage de Jacqueline. Ces alevins ont été diffusés auprès de plus de 70 pisciculteurs privés. Au total, le PAGDRH a investi environ 50 000 000 F CFA dans la production des alevins.

**Au titre du suivi, contrôle et surveillance des pêches**, le PAGDRH a exécuté un montant de 223 474 221 F CFA pour appuyer les missions de surveillance dans la ZEE ivoirienne, appuyer les opérations d'inspection à quai au Terminal à pêche d'Abidjan, assurer les frais de fonctionnement et d'entretien du Centre de Surveillance des Pêches et acquérir 40 balises de géolocalisation pour les embarcations de la pêche semi-industrielle.

**En vue d'améliorer les dispositifs de collecte des données statistiques et de l'aquaculture**, le PAGDRH a financé la mise en place d'un système intégré de collecte et de traitement des données. Pour parvenir à cet important résultat, le programme 3 a réalisé plusieurs activités à savoir, des missions d'information et de sensibilisation des acteurs, des ateliers de validation et de formation, l'acquisition smartphones et d'ordinateurs.

Le Projet de Relance de la Production Piscicole Continentale (PREPICO 2) a réalisé des activités structurantes en 2022 pour un coût global de 246 430 000 F CFA. Toutes les composantes du projet ont été concernées. Au niveau de la composante consacrée à l'amélioration de la commercialisation du poisson d'élevage, une étude socio-économique sur l'état actuel de la pisciculture en vue de la production et la commercialisation a été réalisée dans les cinq zones cibles du projet pour un coût de 15 millions de F CFA. A la suite de cette étude, une stratégie de commercialisation du poisson d'élevage dans chaque segment du marché a été élaboré. Sur la base de cette stratégie, des plateformes multi-acteurs de la chaîne de valeur des poissons d'élevage ont été créés pour faire la promotion du poisson d'élevage.

En ce qui concerne la composante « Renforcement des capacités de gestion d'entreprise, de production et de commercialisation des acteurs de la chaîne de valeur des poissons d'élevage », les activités ci-dessous ont été réalisées :

- les capacités techniques et opérationnelles des producteurs en matière de gestion d'exploitations et d'entreprise (principalement commercialisation et tenue des comptes) ont été renforcées à travers des ateliers de formation et des stages sur des fermes témoins ;
- les techniques d'élevage actuelles et de manutention des produits pratiquées ont améliorés.

Concernant la composante « amélioration de l'accès aux intrants piscicoles (aliments et alevins) de qualité », il a été mis en œuvre des systèmes de ravitaillement stables d'aliment granulé flottant. Aussi, l'accès aux alevins de qualité (alevins mâles de tilapia et silure) a été amélioré à travers la formation aux techniques modernes de production d'alevins.

Au niveau de l'amélioration de l'environnement institutionnel lié au secteur aquacole, les agents des Directions Régionales et Directions Départementales du MIRAH ont été formés à la connaissance de base pour apporter des appuis-conseils aux acteurs de la chaîne de valeur.

Les réalisations présentées ci-dessus ont permis au programme d'atteindre deux cibles. Il s'agit de l'accroissement de la production aquacoles nationale et la réduction des pertes post-captures. Ces deux cibles ont été atteintes grâce aux investissements réalisés dans le secteur de l'aquaculture à travers les projets initiés, tels que le Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI) et le Projet de Relance de la Pisciculture Continentale (PREPICO 2) sans oublier les investissements réalisés au niveau des stations d'alevinage d'Aboisso, d'Abengourou, de Jacqueline et de Mopopyem.

Cependant, le programme a fait face à plusieurs difficultés, surtout exogènes. Il s'agit principalement de la dégradation de l'environnement aquatique du fait des activités humaines (orpaillage, dragage, etc.) sur les principaux plans d'eau et aussi, de la faiblesse de la dotation budgétaire pour booster la production, surtout aquacole.

Pour lever ces contraintes qui impactent négativement la production des pêches, le MIRAH a mis en place deux initiatives importantes.

La première est la création des projets de conservation de la biodiversité halieutique (PRO-BIODIVERSITE) et de l'amélioration du suivi, contrôle et surveillance des pêches (PRO-SURVEILLANCE) qui visent à contribuer à la gestion durable des ressources halieutiques et à la préservation de l'environnement aquatique par la promotion d'une pêche responsable.

La deuxième est l'instauration d'un repos biologique par la fermeture saisonnière de la pêche sur une durée de deux mois. Cette fermeture permettra la reproduction et la restauration des stocks halieutiques.

La troisième est l'immatriculation des embarcations de pêche artisanale dont le but est de maîtriser l'effort de pêche et assurer un contrôle efficace de ce segment de la pêche qui contribue à 70% de la production halieutique nationale.

A travers ces initiatives combinées par le renforcement du cadre réglementaire, la production halieutique nationale passera à 94 300 tonnes en 2023 contre 85 727 tonnes en 2022, soit un taux d'accroissement de 10%. Pour améliorer son taux de couverture et réduire considérablement les importations de produits halieutiques, le programme 3 met un accent particulier sur la production aquacole pour passer de 7 056 tonnes de poissons en 2022 à 8 114 tonnes en 2023 et à plus de 15 000 tonnes en 2025. Ainsi, le taux d'accroissement de la production aquacole passera de 12 % en 2022 à 145 % en 2026.

Par ailleurs, les patrouilles en mer et les missions de contrôle dans les eaux sous juridiction ivoirienne seront accentuées avec le démarrage du projet d'amélioration du suivi, contrôle et surveillance des pêches. Ainsi, les cas d'infractions seront réduits de deux points en 2023 et de quatre points d'ici 2025.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 262 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Accroître la production halieutique</b>						
IP1 : Taux d'accroissement annuel des productions aquacoles nationales	%	0	0	40	5	12
IP2 : Taux d'accroissement annuel des productions de la pêche nationale	%	-1	-28	21	11	-15
IP3 : Taux d'accroissement annuel des productions halieutiques nationales	%	0	-26	22	6	-13
IP4 : Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques par la production nationale	%	17	12	14	17	13
IP5 : Taux de réduction des pertes post-captures	%	22	19	18	15	11
IP6 : Proportion d'infractions constatées par rapport au nombre de navires contrôlés	%	21	14	11	13	12

Source : MIRAH, Direction des Pêches et Direction de l'Aquaculture, février 2023

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Indicateur 1** : Taux d'accroissement annuel des productions aquacoles nationales

Source de données : Rapport statistique Direction de l'Aquaculture (DA) 2023

Mode de calcul :  $((\text{Production en 2022}) - (\text{Production en 2021}) / (\text{Production en 2021})) \times 100$

Valeurs cibles : 7 056 tonnes en 2022.



#### Analyse de l'indicateur

En 2022, le taux d'accroissement de la production aquacole nationale est de 12% contre une prévision de 5 %, soit une hausse de 7 points par rapport à la prévision. En effet, le secteur de l'aquaculture est en plein essor grâce à la dynamique observée au niveau de l'ensemble des acteurs ces deux dernières années. Cela se traduit par les importants investissements qui sont faits pour redynamiser ce secteur.

**Indicateur 2** : Taux d'accroissement annuel des productions nationales des pêches

Source de données : *Rapport statistique Direction des Pêches (DP) 2023*

Mode de calcul :  $((\text{Production en 2022}) - (\text{Production en 2021}) / (\text{Production en 2021})) \times 100$

Valeurs cibles : 78 670 tonnes en 2022.

#### Analyse de l'indicateur

La production des pêches a enregistré une baisse de 15 % ; ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible qui était prévue à une hausse de 11 %.

La chute de la production des pêches constatée en 2022 est la conséquence de plusieurs facteurs qui anéantissent les efforts d'investissement dans le secteur. En effet, les plans d'eau continentales (lagunes, fleuves et rivières, etc.) sont l'objet de plusieurs activités qui détruisent les ressources halieutiques et leur habitat. Il s'agit notamment des activités d'orpillage, de dragage et des activités agricoles dans les zones de marnage. Un effort conjugué des administrations en charge des ressources en eau doit être fait. Pour relever ces défis, le MIRAH a initié le Projet de conservation de la biodiversité halieutiques (PRO-BIODIVERSITE) ainsi que le projet d'amélioration du suivi, contrôle et surveillance des pêches (PRO-SURVEILLANCE).

**Indicateur 3** : Taux d'accroissement annuel des productions halieutiques nationales

Source de données : *Rapport statistique DA/DP 2023*

Mode de calcul :  $((\text{Production en 2022}) - (\text{Production en 2021}) / (\text{Production en 2021})) \times 100$

Valeurs cibles : 85 726 tonnes en 2022

#### Analyse de l'indicateur

Cet indicateur est la résultante des indicateurs 1 et 2. La contre-performance réalisées dans le secteur de la pêche n'a pas permis d'atteindre l'objectif malgré la performance réalisée dans le secteur de l'aquaculture. Ainsi, les productions halieutiques ont baissé de 13 % comparativement à l'année précédente contre une prévision de 6 %.

**Indicateur 4** : Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques par la production nationale

Source de données : *Rapport statistique DA/DP 2023*

Mode de calcul :  $(\text{Volume de production 2022} / (\text{Volume production 2022} + \text{Importations 2022})) \times 100$

Valeurs cibles : Production nationale 2022 : 85 726 tonnes ; Consommation 2022 : 659 431 tonnes.

Taux : 13 % en 2022.

#### Analyse de l'indicateur

Pour une prévision de 17 %, la part prise dans la couverture des besoins en produits halieutiques par la production nationale est de 13 % en 2022 contre 14 % en 2021.

Cette baisse est la conséquence immédiate de la baisse globale de la production halieutique nationale en 2022 dont les raisons ont été mentionnées dans les points précédents.

**Indicateur 5** : Proportion d'infractions constatées par rapport au nombre de navires contrôlés

Source de données : *Rapport statistique DP, 2023*

Mode de calcul :  $(\text{Nombre de navires en situation d'infraction en 2022} / \text{Nombre de navires contrôlés EN 2022}) \times 100$

Valeurs cibles : Nombre de navires en situation d'infraction en 2022 : 5 ; Nombre de navires contrôlés en 2022 : 42.

Valeurs cibles (taux) : 12 % en 2022.

#### Analyse de l'indicateur

Au niveau de la surveillance des zones de pêches, les navires en situation d'infraction ont diminué. Les résultats issus des missions de patrouilles réalisées en 2022 montrent que les navires contrôlés en situation d'infraction représentent 12 % de l'ensemble des navires contrôlés. Bien que la cible fixée à 10 % en 2022 n'ait pas été atteinte, il faut noter que ce taux est meilleur que les années précédentes. En effet, le renforcement du dispositif de suivi, contrôle et surveillance des pêches fortement soutenu par le centre de surveillance des pêches et la collaboration avec la Marine Nationale a permis de réduire de deux points la proportion des infractions constatées.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1. Leçons apprises**

L'exercice budgétaire de l'année 2022 a permis de retenir des éléments positifs. Le programme a réussi à atteindre deux cibles. Il s'agit de l'accroissement de la production aquacoles nationale et la réduction des pertes post-captures. Ces deux cibles ont été atteintes grâce aux investissements réalisés dans le secteur de l'aquaculture à travers les projets initiés, tels que le Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI) et le Projet de Relance de la Pisciculture Continentale (PREPICO 2) sans oublier les investissements réalisés au niveau des stations d'alevinage d'Aboisso, d'Abengourou, de Jacquerville et de Mompoyem.

Au niveau des pertes post-captures, il faut noter l'apport significatifs des infrastructures de débarquement, de conservation et de transformation installées ces dernières années à Locodjro (Abidjan), Grand Lahou et Sassandra.

Il y a eu malheureusement quatre cibles non atteintes. Cela est dues à plusieurs difficultés beaucoup plus exogènes qu'endogènes. La production halieutique nationale est de 85 727 tonnes en 2022 contre 98 665 tonnes en 2021, soit un taux d'accroissement de -13 %. Cette baisse considérable de la production halieutique nationale en 2022 s'explique principalement par la baisse de la production des pêches (-15%) qui est la résultante de la dégradation de l'environnement aquatique du fait des mauvaises pratiques de pêche d'une part et des activités humaines (orpaillage, dragage, etc.), d'autre part.

### **IV.2. Recommandations**

A la lumière des résultats obtenus, le programme recommande que les projets d'investissement en cours pour relever les défis de la sécurité alimentaire soient conséquemment financés conformément aux documents projets fournis par le MIRAH.

Aussi, le programme en charge de la gestion durable des ressources halieutiques encourage le Gouvernement à prendre des mesures pour protéger nos ressources halieutiques en mettant en place des comités interministériels pour des réflexions approfondies sur la question.

## **CONCLUSION**

Avec un budget global de 4 490 218 770F CFA mis à disposition du programme de gestion durable des ressources halieutiques et un taux d'exécution budgétaire de 88,76% des résultats importants ont été atteints.

Face aux besoins énormes de production de produits halieutiques pour notre pays et les résultats obtenus, surtout au niveau du secteur de l'aquaculture, il est plus qu'important et nécessaire de renforcer les investissements pour atteindre une couverture de plus de 30 % de notre besoin en consommation d'ici 2026, conformément à la PONADEPA 2022-2026.

## **PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « RENFORCEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE »**

### **INTRODUCTION**

Le programme 4 a pour responsable, le Directeur des Services Vétérinaires, Dr KALLO Vessaly.

Conformément au Décret n° 2021-461 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), et à l'arrêté n°033/MIRAH/CAB du 08 juillet 2022 portant organisation de la Direction des Services Vétérinaires (DSV), les principales missions du programme se résument en coordonner l'ensemble des activités publiques et privées tendant à l'amélioration de la santé animale, du bien-être des animaux, de l'hygiène alimentaire, de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées animales, d'origine animale et halieutique.

L'année 2022 a été marquée par un contexte particulier de crises sanitaires successives à savoir l'émergence et la réémergence des épizooties telles que la Maladies hémorragique virale du lapin, la Peste porcine africaine, l'Influenza aviaire hautement pathogène et la rage. A cela s'ajoute des épisodes de toxico-alimentaires collectives déclarés dans les localités de Bondoukou, Korhogo et Abidjan.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour de 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie ;
- les réalisations ;
- la performance ;
- les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme **Renforcement de la santé publique vétérinaire** est de mettre aux normes l'environnement sanitaire des animaux et de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale en Côte d'Ivoire. L'atteinte de cet objectif requiert les résultats stratégiques suivants :

- Les maladies animales et les zoonoses émergentes et ré-émergentes sont atténuées durablement ;
- La sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale est garantie.

Ce programme se décline en un objectif spécifique qui est d'améliorer la santé animale l'hygiène publique et la qualité des denrées alimentaires et d'origine animale.

### I.2. Le financement du programme

Exécution budgétaire 2022 du programme 4

NATURES DE DEPENSES	BUDGET ALLOUE
Personnel	19 721 490
Biens et Services	449 720 950
Transferts	27 084 000
Investissements	353 928 190
<b>TOTAL</b>	<b>850 454 630</b>

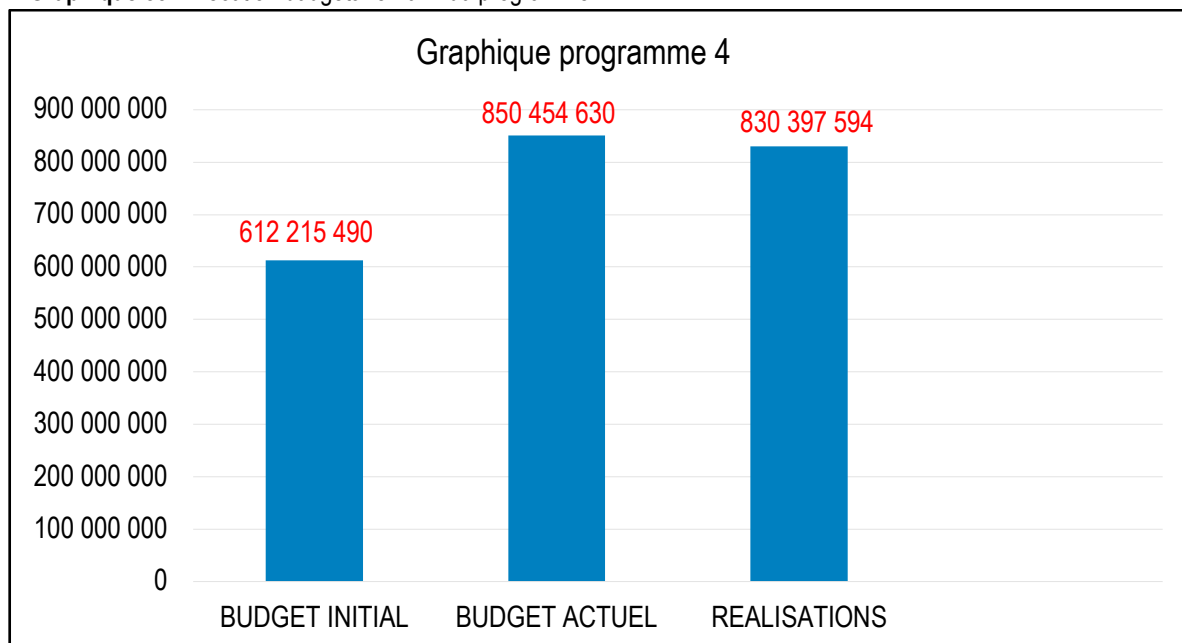
## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

BUDGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS
612 215 490	850 454 630	830 397 594

Source : SIGOBE au 07 mars 2023

**Graphique 83:** Exécution budgétaire 2022 du programme 4



Le budget du programme 4 a connu une hausse considérable de 238 239 140 FCFA (39%) par rapport au budget initial. Cette hausse est due essentiellement à une rallonge budgétaire pour la riposte face aux épizooties déclarées dans le dernier trimestre de l'année 2021 utilisée pour les dépenses en biens et services.

Hormis le plafonnement trimestriel qui impacte la mise en œuvre de certaines activités planifiées (campagne de vaccination), aucune difficulté majeure n'a été rencontrée dans l'ensemble.

Cette augmentation budgétaire a servi à l'acquisition de 3 véhicules pour renforcer le parc auto de la DSV, à l'installation de 40 noyaux supplémentaires de porcs sentinelles, soit 80 noyaux en 2022 contre 40 noyaux en 2021 aux bénéficiaires des régions du Gontougo, du Hambol, du Poro et du Tchologo du projet TCP-PPA et à l'équipement en matériel techniques des services vétérinaires.

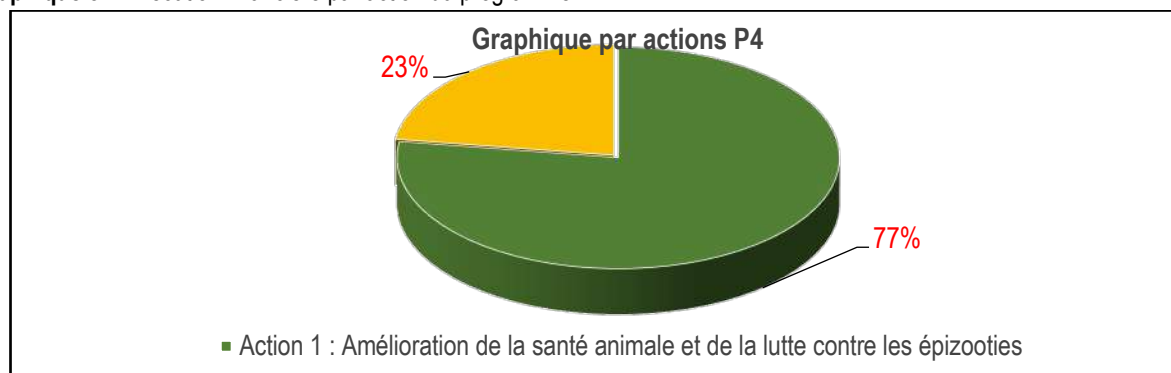
### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 263 : Exécution financière par action du programme 4**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)	(2021)	(2022)
<b>Action 1</b> : Amélioration de la santé animale et de la lutte contre les épizooties	19 714 125	18 666 000	8 400 000	256 888 190	6 896 200	27 084 000	326 170 914	335 259 454	361 181 239	637 897 644
<b>Action 2</b> : Renforcement de l'hygiène publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments	-	-	181 576 960	192 499 950	-	-	-	-	181 576 960	192 499 950

Source : SIGOBE, 07 mars 2023

**Graphique 84:** Exécution financière par action du programme 4



Le budget du programme 4 a connu une hausse considérable de 238 239 140 FCFA (39%) par rapport au budget initial. Cette hausse est due essentiellement à une rallonge budgétaire pour la riposte face aux épizooties déclarées dans le dernier trimestre de l'année 2021 utilisée pour les dépenses en biens et services.

Hormis le plafonnement trimestriel qui impacte la mise en œuvre de certaines activités planifiées (campagne de vaccination), aucune difficulté majeure n'a été rencontrée dans l'ensemble.

De façon globale, la réalisation du budget du Programme 4 en 2022 a connu une évolution de 53% (287

Cette augmentation budgétaire a servi à l'acquisition de 3 véhicules pour renforcer le parc auto de la DSV, à l'installation de 40 noyaux supplémentaires de porcs sentinelles, soit 80 noyaux en 2022 contre 40 noyaux en 2021 aux bénéficiaires des régions du Gontougo, du Hambol, du Poro et du Tchologo du projet TCP-PPA et à l'équipement en matériel techniques des services vétérinaires.

En guise de commentaire, nous pouvons dire les financements dans le domaine de l'amélioration de la santé animale et de la lutte contre les épizooties (action 1) sont plus importants, soit 3/4 du budget global que ceux du domaine du renforcement de l'hygiène publique vétérinaires et de la sécurité sanitaire des aliments (action 2), soit 1/4 du budget global. Cela est dû au fait des différentes crises

sanitaires intervenues dans le domaine de la santé animale qui ont nécessité un accroissement des financements. Aussi, les deux projets d'investissement, les dépenses du personnel et celles de transfert sont logés dans l'action 1 relative à la lutte contre les épizooties.

**Tableau 264 : Exécution des investissements du programme 4**

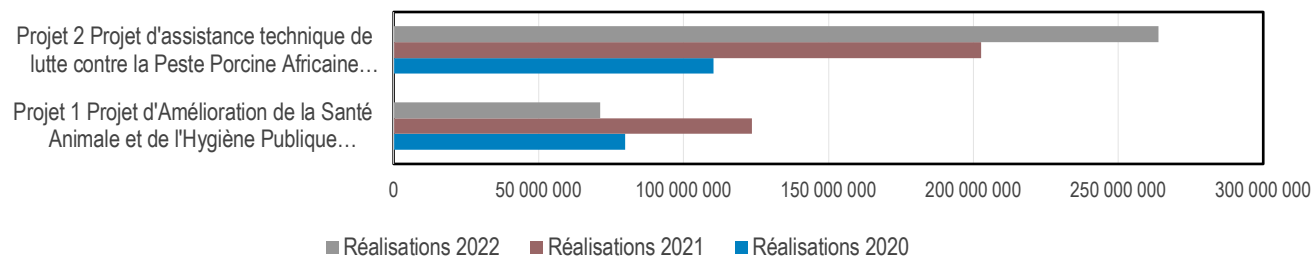
	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2022)	Budget Actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1 : Projet d'Amélioration De La Santé Animale Et De l'Hygiène Publique Vétérinaire (PASA-HPV)</b>	<b>2 010</b>	<b>2 014</b>	15 000 000 000	90 000 000	89 999 190	71 330 454
Sur financement intérieur				90 000 000	89 999 190	71 330 454
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 2 : Projet d'assistance technique de lutte contre la Peste Porcine Africaine dans les régions du Poro et du Tchologo de la Côte d'Ivoire (TCP/PPA)</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	458 120 000	267 900 000	263 929 000	263 929 000
Sur financement intérieur				267 900 000	263 929 000	263 929 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>				357 900 000	353 928 190	335 259 454
<b>Total sur financement intérieur</b>				357 900 000	353 928 190	335 259 454
<b>Total sur financement extérieur</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : SIGOBE, 07/03/2023

Les deux projets du programme 4 ont pu réaliser la quasi-totalité 88,70% des activités prévues pour un taux d'exécution financier global de 95%. Seul un atelier de formation des acteurs de la filière porcine n'a pas pu être réalisé à temps pour le projet 2 et des retards de fournitures de matériels ont été observés pour le projet 1.

Montant des réalisations en investissements	Réalizations		
	2020	2021	2022
Projet 1 Projet d'Amélioration de la Santé Animale et de l'Hygiène Publique Vétérinaire (PASA-HPV)	79 951 949	123 527 390	71 330 454
Projet 2 Projet d'assistance technique de lutte contre la Peste Porcine Africaine dans les régions du Poro et du Tchologo de la Côte d'Ivoire (TCP/PPA)	110 251 156	202 643 524	263 929 000

**Graphique 85: Exécution des investissements du programme 4**



Pour le projet 1, on constate que les réalisations de 2021 sont plus élevées que celles de 2022 et de 2020. Cela s'explique aussi bien par le montant alloué à ce projet en 2021 que par la situation sanitaire en général dans le monde et en particulier dans le pays. Ce qui a amené les autorités à accroître le budget du projet en vue de lutter efficacement contre les maladies animales et les problèmes liés à l'hygiène publique vétérinaire.

Quant au projet 2, on remarque que les réalisations en 2022 sont plus élevées que celles des années 2021 et 2020.

Ce constat s'explique non seulement par le budget alloué à ce projet en 2022 mais aussi par la maîtrise de la zone du projet par les différents acteurs.

Comme commentaires, nous pouvons dire que le budget représente un moyen important pour l'atteinte des objectifs fixés à un projet. Cela voudra dire que plus le montant alloué reste bas par rapport aux activités à mener sur le terrain, plus il faut s'attendre à des niveaux de réalisation aussi bas.

Pour faire face à cette faiblesse, il faut donc allouer aux projets un budget conséquent et lui affecter du personnel adéquat devant lui permettre de faire face aux différentes épizooties et autres situations sanitaires dans le pays.

## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

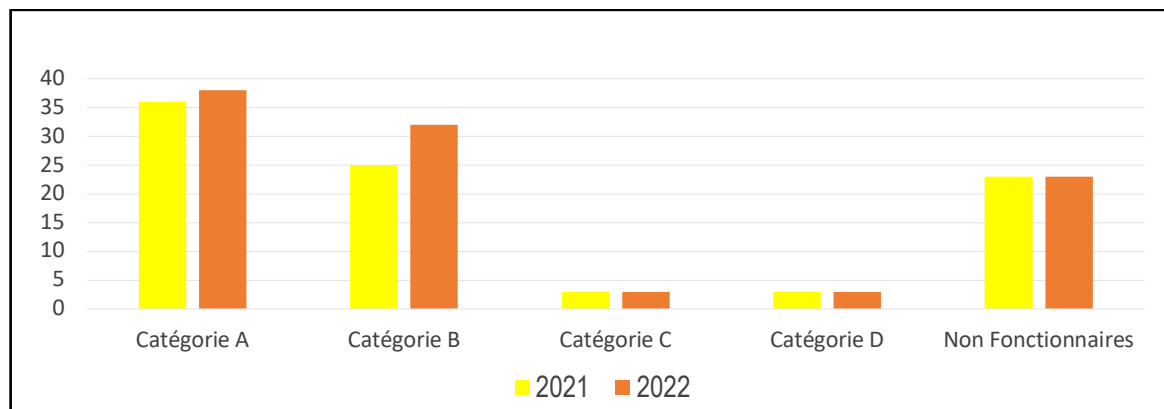
**Tableau 265: Exécution des prévisions d'effectifs du programme**

	Effectif (RAP 2021)	2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	36	5	5	2	0	38
Catégorie B	25	7	7	7	0	32
Catégorie C	3	0	0	0	0	3
Catégorie D	3	2	2	0	0	3
Non Fonctionnaires	23	0	0	0	0	23
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>99</b>

Source : SIGFAE/DRH : MIRAH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

**Graphique 86:** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4



L'on note plusieurs départs, surtout des cadres (cat. A) pour des raisons diverses (promotions, mutations, retraite, etc.). Aussi, le taux de satisfaction des besoins exprimés liés aux effectifs du personnel est faible, soit 20% des besoins exprimés. Cela a entraîné des heures supplémentaires de travail pour le personnel présent. Il serait souhaitable de combler les besoins en personnel pour le renforcement des capacités d'exécution des activités programmées.

L'évolution de l'effectif du programme montre une augmentation de cet effectif qui est passé de **90** agents à **99** agents soit une **hausse de 10%**. Aussi, la population de non-fonctionnaires demeure stable.

Les besoins exprimés dans les **catégories A, B, C et D** sont de 14 agents pour 9 agents reçus lors du déploiement des nouveaux fonctionnaires.

Cette augmentation est bénéfique pour ce programme dans la mesure où elle lui a permis le déploiement rapidement des agents dans les zones de sinistres afin de contenir les épidémies.

Le Ministère de la Fonction Publique étant la Structure pourvoyeuse de personnel, recrute en prenant en compte les contraintes budgétaires de la masse salariale de l'Etat.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

#### **Au titre de l'amélioration de la Santé animale et de la lutte contre les Epizooties**

- Le service de lutte contre les Trypanosomoses animales africaines est équipée en matériel technique et produits vétérinaires ;
- 4 cérémonies de lancement et 4 campagnes de vaccination organisées contre : la PPR : 638.430 animaux vaccinés, soit 11,59 % de la couverture vaccinale, la PPCB : 523.316 animaux vaccinés, soit 30,37 % de couverture vaccinale, la Rage : 16.897 (1236 au centre antirabique) soit une couverture vaccinale de 1,13 %, la MVHL = 9.487 lapins vaccinés contre la Fièvre Hémorragique Virale du Lapin, soit une couverture vaccinale de 37,94 % ;
- Une campagne pilote de vaccination contre la PPR réalisée dans les régions de la Bagoué, du Gbèkè, du Hambol, du Poro et du Tchologo avec un taux de couverture vaccinale de 88% ;
- 31 foyers d'épizooties majeures de IA, Rage, PPA, MHVL et FHCC déclarés et gérés ;
- Le contrôle de l'importation et de l'exportation des animaux et semences assurée avec 309 sur 315 demandes d'API et de CVI pour animaux vivants accordés, 15 arrêtés d'interdiction d'importation pris pour la grippe aviaire, 1 arrêté de levée d'interdiction pour la grippe aviaire rédigé et transmis ;
- Une campagne de lutte contre la Rage dans le District d'Abidjan, organisée avec 08 villages visités, 600 animaux vaccinés et plus de 5000 personnes sensibilisées ;
- 4 plans de surveillances intégrée contre les zoonoses, rédigés et validés, dont : la tuberculose, brucellose, fièvre de la vallée du rift et la fièvre de Lassa (appuis financiers de FAO et EBO-SURCY);
- 48 alertes sanitaires enregistrées et investiguées ;
- La lutte contre la vente illicite de volailles vivantes et les abattages clandestins assurée, avec 2 communiqués produits et 2 missions de terrain réalisées ;
- La lutte contre les épizooties majeures déclarées est assurée avec, 100% des foyers gérés dont 3 foyers d'IA, 2 foyers de PPA et 2 foyers de MHVL
- Les connaissances des agents de santé animale et humaine en fin de cycle de formation renforcées sur les éléments essentiels des programmes de lutte contre la rage, avec 3 sessions de formation, organisées pour 141 participants (appui financier AFROHUN) ;
- Une formation internationale sur la Rage organisée en Côte d'Ivoire (Abidjan) avec 26 participants venant de 8 pays ;
- Le contrôle des laissez-passer pour la sortie de volailles, produits et sous-produits assuré avec 500 Laissez-passer et 500 certificats de désinfection délivrés et 1000 stickers produits ;
- La surveillance de la Peste porcine africaine dans les régions du Gontougo, du Hambol, du Poro et du Tchologo avec l'installation de 80 noyaux de porcs sentinelles à Bondoukou, Tanda, Transua, Korhogo, Niakaramandougou (Badikaha), Ferkessédougou et Ouangolodougou ;
- L'organisation de 2 ateliers de formation sur la Fièvre Aphteuse avec 54 participants (appui financier FAO) ;
- La réalisation d'une étude d'Analyse de risque de la Fièvre Aphteuse en Côte d'Ivoire avec l'appui financier de la FAO ;
- La réalisation de 2 missions de surveillance actives dont 1350 échantillons de volailles et 317 échantillons de ruminants prélevés et analysés (résultats disponibles) ;
- 56 agents de services déconcentrés formés à la reconnaissance des maladies animales et les techniques de prélèvement, conditionnement et transport des échantillons avec l'appui financier du PASA HPV



- L'installation de 2 Groupements de Défense Sanitaire (GDS) des Ruminants à Bouaké et Daloa sur un objectif total de 5 GDS à installer
- L'organisation de la journée mondiale de lutte contre la rage à San-Pédro avec 1300 participants, 250 personnes formées, 1000 animaux vaccinés : 141/150 élèves/étudiants formés avec la Plateforme éducative de GARC (50 étudiants en médecine, 41 élèves infirmiers et sages femmes, 50 élèves APVA et MPVA) dont 122/141 (86,5 %) ont obtenu leur Certificat
- 18.364 / 29.328 rapports reçus, soit 62,5% données sanitaires collectés ;
- 1 maladie (théloriose du cheval) rapportée à l'OIE relativement à la mortalité des chevaux enregistrée dans deux centres équestres d'Abidjan ;
- 54 rapports sanitaires hebdomadaires transmis à la FAO ;
- 30 projets de Décrets d'application du Code de Santé publique vétérinaire validés, dont 08 décrets adoptés en Conseil des Ministres ;
- 1 atelier national et 3 ateliers régionaux de vulgarisation du Code de Santé publique vétérinaire organisé avec 600 participants composés des autorités préfectorales et des autorités judiciaires ;
- 1000 exemplaires du Code SPV reprographiés et diffusés à travers les ateliers de vulgarisation ;
- 99 journaux officiels collectés et archivés dont, 87 hebdomadaires et 12 spéciaux ;
- 7 participations aux rencontres du GTT Communication dans le cadre de la coordination des actions de la plateforme Une Santé ;
- 11 activités couvertes par les médias nationaux pour la visibilité des actions des Services Vétérinaires, dont : - vaccination contre la rage, - lancement vaccination, - exercice de simulation TIAC, - indemnisation des éleveurs de volaille et lapin, - désinfection des marchés, - désinfestation des centres équestres d'Abidjan, - installation des noyaux de porcs sentinelles ;
- 4 spots de sensibilisation produits et diffusés sur la télévision nationale.
- 1 mission CAMMVET réalisée, avec 18 dépôts illégaux interpellés et 4 tonnes de produits et médicaments à usage vétérinaire saisis et détruits : la mission au titre de l'année 2022 est toujours en attente de la mise à disposition des fonds par l'UEMOA.

#### **Au titre du renforcement de l'hygiène publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments**

- La journée nationale de la sécurité sanitaire des aliments célébrée par la déclaration officielle du gouvernement à travers le Ministre Sidi Tiémoko Touré ;
- Une session d'agrément organisée et 15 établissements de production et d'importation de poussins d'un jour et d'exploitations de production d'OAC, inspectés ;
- La cartographie des professions du secteur de production, de distribution et de commercialisation des DAOA réalisée avec 407 acteurs recensés ;
- 7 sessions d'agrément (lait, ETP, 93-312, alimentation animale et restauration collective) organisées avec 1474 établissements agréés ;
- 17 établissements (ETP) audités et 99 établissements inspectés (hormis les importateurs ne disposant pas de local propre et qui bénéficient de location de locaux par des établissements déjà agréés) en vue d'agrément sanitaire ;
- 1530 établissements audités, 75 inspections de suivi, ciblées, inopinées réalisées pour le suivi-évaluation après délivrance de l'agrément sanitaire,
- 36,734 tonnes de denrées halieutiques et carnées saisies et détruites pour motif de denrées insalubres et date limite de consommation dépassée
- 6 procédures de contrôle et d'inspection des produits de pêche ont été élaborées conformément aux recommandations de l'OAV
- 2 investigations à la suite des cas d'intoxication alimentaire par les salmonelles ont été menées dans les villes de Bondoukou en mai 2022 avec 146 personnes victimes due à la consommation de glace contaminée et Korhogo en octobre 2022 avec 109 personnes victimes due à la consommation d'un gâteau d'anniversaire contaminée
- 145 sur 226 demandes d'API de produits et médicaments vétérinaires accordées
- L'assainissement de 265 marchés de volailles vivantes sur toute l'étendue du territoire national avec l'appui financier du PASA HPV ;
- 49 porcs vivants saisis prêt à abattre et 02 morts dans la clandestinité, 05 sites d'abattage clandestin ont été détruits, du matériel d'abattage a également été saisi (3 bouteilles de gaz 12kg, 1 bouteille de gaz de 6Kg, 11 machettes, 05 couteaux, 1 arrache clous, 1 sécateur, 5 pesons de 200 Kg, 2 chalumeaux) Au total de 2,96 tonne équivalent carcasse ont été saisie ;
- 347 volailles vivantes trouvées en dehors des marchés de volailles vivantes nettoyés et désinfectés. Les volailles saisies ont été remises aux œuvres sociales à savoir la « Pouponnière de Yopougon Attié, Pouponnière Marie-Thérèse d'Adjamé, Foyer Don Bosco de Koumassi et Orphelinat ONG Centre Omega International, village SOS d'Abobo ;

- Du 19 au 30 Décembre 2022 dans 14 établissements de restauration collective et 30 établissements de distribution moderne. Ces contrôles ont donné lieu notamment à trente 35 saisies et à 1371 mises en consignes (voir tableau ci-dessous). Les structures visitées ont été géoréférencées.

Les commentaires peuvent être illustrés par des représentations graphiques.

Ainsi comme forces, nous pouvons parler de :

- la technicité du personnel
- les appuis techniques et financiers des partenaires
- l'adhésion des parties prenantes

Au niveau des faiblesses constatées, il faut reconnaître :

- l'insuffisance de personnel qui reste un gros handicap pour la Direction des Services Vétérinaires et du programme tout entier dans la conduite de ses activités de terrain et du fait qu'elle est sur plusieurs fronts,
- le budget alloué qui demeure bas, compte tenu des différentes interventions sur le terrain

Comme mesures correctives, il faut :

- augmenter le personnel de la Direction des Services Vétérinaires et partant du programme tout entier,
- accroître le budget d programme qui lui permettra de mener à bien ses différentes interventions sur le terrain, conformément à l'environnement sanitaire auquel est confronté le programme.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 266 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la santé animale, l'hygiène publique et la qualité des denrées alimentaires d'origine animale</b>						
IP1. Taux de couverture vaccinale par an pour la PPCB	%	36	38	29	65	30
IP2. Taux de couverture vaccinale par an pour la PPR	%	8	21	6	55	18
IP3. Taux de couverture vaccinale par an pour la maladie de Newcastle	%	10	17	10	45	10,6
IP4. Taux de couverture vaccinale par an pour le charbon bactérien	%	24	35	6	60	8
IP5. Taux d'accroissement des agréments (93-312, lait, ETP, médicaments vétérinaires, alimentation animale)	%	0	-	15	7,5	103
IP6. Taux d'accroissement des contrôles et inspections vétérinaires (abattoirs, restaurants, marchés, établissements de DAOA et postes d'inspections en frontières)	%	0	-	23	15	320

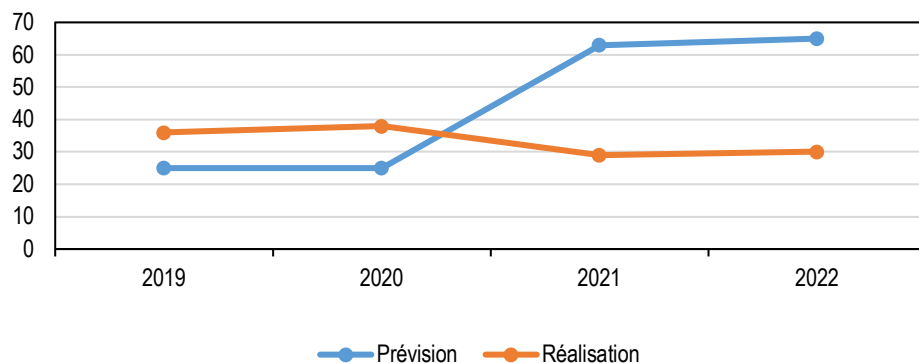
Source : *Rapports d'activités DSV*

Les indicateurs 1 à 4 liés à la couverture vaccinale contre les maladies animales PPR, PPCB, Charbon et Maladie de Newcastle observent une baisse entre les prévisions et les réalisations de l'année 2022. Cependant, les indicateurs 5 et 6 relatifs à l'accroissement des agréments d'une part et des contrôles et inspections sanitaires d'autre part ont enregistré une hausse exponentielle.

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 Améliorer la santé animale, l'hygiène publique et la qualité des denrées alimentaires d'origine animale

### Indicateur 1 : Taux de couverture vaccinale par an pour la PPCB

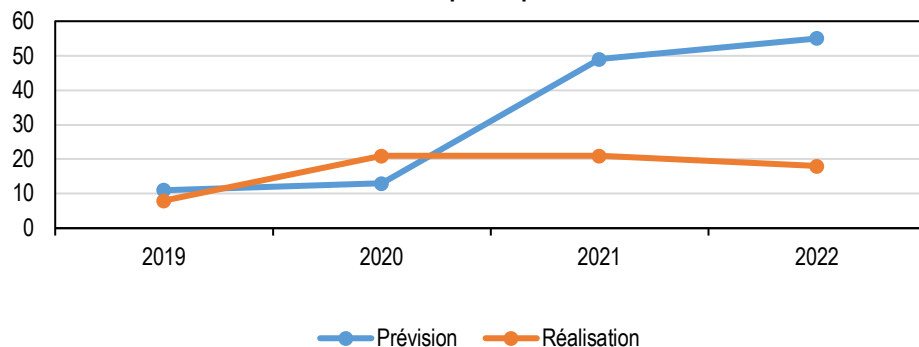


#### Commentaire

De prime abord, on constate que les réalisations sont en baisse tandis que les prévisions sont à la hausse. En nous référant aux résultats pour l'année en cours (2022), nous pouvons dire que le taux de prévision au niveau de la couverture vaccinale estimé à 65% n'a pas été atteint (30%).

Ce problème pourrait trouver des solutions dans l'augmentation du budget alloué à la vaccination en générale et particulièrement à la lutte contre la PPCB. Aussi, faut-il remarquer que l'évolution de cet indicateur sur les deux dernières années montre que les prévisions ont été surestimées là où paradoxalement, les réalisations ont connu une légère baisse, créant ainsi un gap important. Il serait donc plus judicieux de se projeter sur des cibles atteignables en regard des ressources disponibles.

### Indicateur 2 : Taux de couverture vaccinale par an pour la PPR

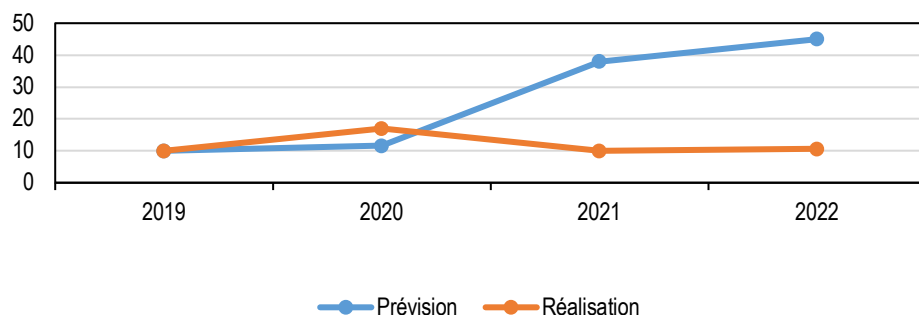


#### Commentaire :

De prime abord, on constate que les réalisations sont en baisse tandis que les prévisions sont à la hausse. En nous référant aux résultats, nous pouvons dire que le taux de prévision au niveau de la couverture vaccinale estimé à 55% n'a pas été atteint (18%).

Ce problème pourrait trouver des solutions dans l'augmentation du budget alloué à la vaccination en générale et particulièrement à la lutte contre la PPR. Aussi, faut-il remarquer que l'évolution de cet indicateur sur les trois dernières années montre que les prévisions sont généralement surestimées par rapport aux réalisations. Il serait donc plus judicieux de se projeter sur des cibles atteignables en regard des ressources disponibles.

**Indicateur 3 : Taux de couverture vaccinale par an pour la maladie de Newcastle**

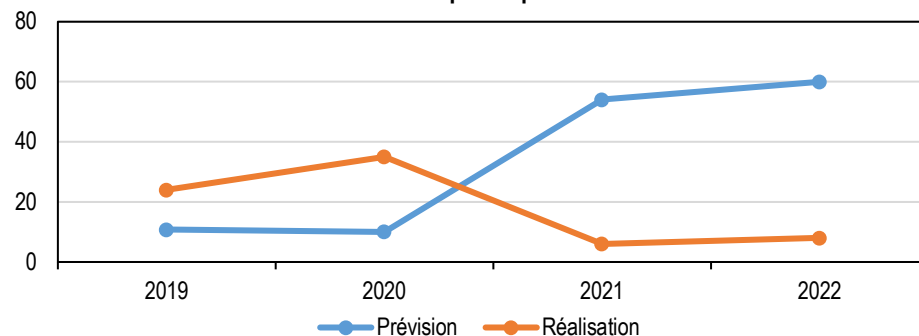


Commentaire :

De prime abord, on constate que les réalisations sont en baisse tandis que les prévisions sont à la hausse. En nous référant aux résultats, nous pouvons dire que le taux de prévision au niveau de la couverture vaccinale estimé à 45% n'a pas été atteint (30%).

Ce problème pourrait trouver des solutions dans l'augmentation du budget alloué à la vaccination en générale et particulièrement à la lutte contre la maladie de Newcastle. Aussi, faut-il remarquer que l'évolution de cet indicateur sur les trois dernières années montre que les prévisions sont généralement surestimées par rapport aux réalisations. Il serait donc plus judicieux de se projeter sur des cibles atteignables en regard des ressources disponibles.

**Indicateur 4 : Taux de couverture vaccinale par an pour le charbon bactérien**



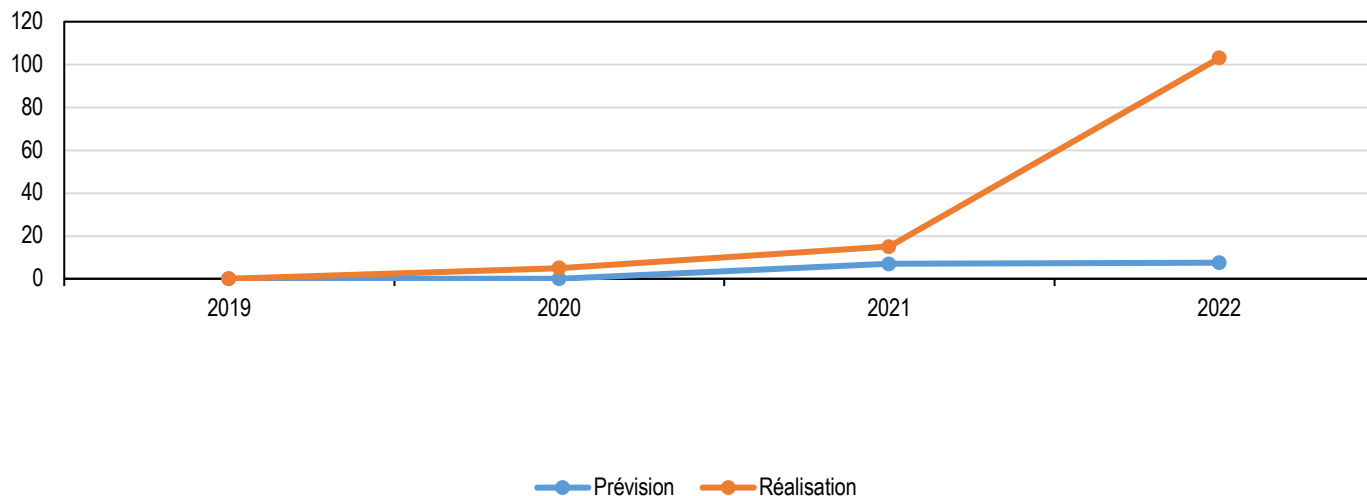
Commentaire :

De prime abord, on constate que les réalisations sont en baisse tandis que les prévisions sont à la hausse. En nous référant aux résultats, nous pouvons dire que le taux de prévision au niveau de la couverture vaccinale estimé à 60% n'a pas été atteint (8%).

Ce problème pourrait trouver des solutions dans l'augmentation du budget alloué à la vaccination en générale et particulièrement à la lutte contre le charbon bactérien.

La mise en place d'un projet de lutte contre le charbon bactérien permettra son éradication du territoire national.

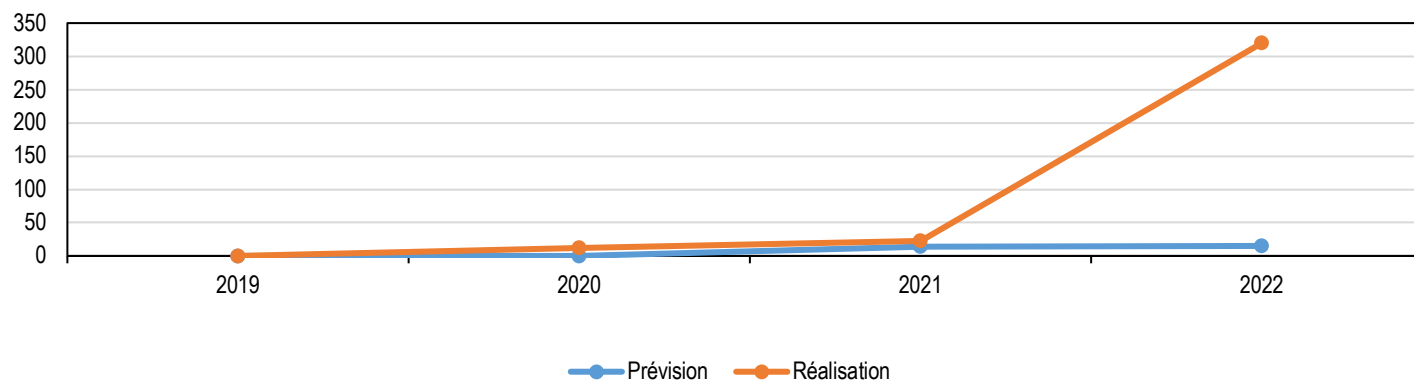
**Indicateur 5 : Taux d'accroissement des agréments**



Commentaire :

Ici, contrairement aux indicateurs précédents, on constate que les réalisations sont en hausse au-dessus des prévisions. En nous référant aux résultats de l'année en cours (2022), nous pouvons dire que le taux de prévision au niveau agréments estimé à 7,5% a été largement dépassé (103%). Ce dépassement de la prévision s'explique par le fait que de plus en plus beaucoup d'opérateurs économique qui exerçaient dans la clandestinité au mépris de la réglementation en vigueur, sont sensibilisés grâce à une stratégie de communication et de visibilité des actions des services compétents du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques d'une part et la vulgarisation des textes d'application de la loi portant Code de Santé publique vétérinaire d'autre part. Cela a pour conséquence, la déclaration volontaire des opérateurs désirant exercer et la dénonciation des opérateurs clandestins.

## Indicateur 6 : Taux d'accroissement des contrôles et inspections vétérinaires



### Commentaire :

Ici, contrairement aux indicateurs précédents, on constate que les réalisations sont en hausse au-dessus des prévisions. En nous référant aux résultats de l'année en cours (2022), nous pouvons dire que le taux de prévision au niveau agréments estimé à 15% a été largement dépassé (320%). Ce dépassement de la prévision s'explique par l'opération de renforcement du contrôle sanitaire en période de fête de fin d'année 2022 impulsée par le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques qui s'est opéré sur tout le territoire national.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

Les difficultés auxquelles le Programme a fait face dans la mise en œuvre des actions sont essentiellement d'ordres logistique et financiers, à savoir :

- Insuffisance de kits d'inspection et de prélèvement ;
- Insuffisance de matériels roulant ;
- Insuffisance de personnels qualifiés
- Insuffisance de matériels (bureautique et informatique) ;
- Insuffisance de ressources financières ;
- Insuffisance de personnels au niveau des sous-directions ;
- Insuffisance de communication entre les services d'inspection et de contrôle des DAOA ;
- Insuffisance de renforcement de capacité des services d'inspection et de contrôle des DAOA.
- L'insuffisance du budget alloué à la Direction des Services Vétérinaires fait que certaines activités ne peuvent être menées ;

En outre, d'autres difficultés rencontrées lors de missions de répressions comme les cas de Abidjan, Bouaké et de Divo, montrent que les services vétérinaires sont confrontés à de sérieux problèmes de méconnaissance des règlements de la part de la population et des opérateurs du secteur, notamment dans le contrôle des médicaments vétérinaires, la lutte contre les abattages clandestins.

Au-delà de toutes ces difficultés rencontrées par le programme 4, pour l'année 2022, il faut reconnaître que le programme dispose en son sein de personnes qualifiées possédant de la technicité qui lui a permis de réaliser ses activités.

Le programme bénéficie toujours de la confiance des bailleurs de fonds qui lui permet d'avoir des fonds additionnels lui permettant de mener à bien ses activités sur le terrain, dans le cadre de lutte contre les maladies animales et de mettre aux normes les établissements exportateurs et importateurs de DAOA.

#### **IV.2. Recommandations**

- Acquérir des matériels techniques comme les kits de contrôles et d'inspections sanitaires des DAOA et des équipements de conservation tempérée ;
- Renforcer les matériels roulants comme les véhicules type 4x4, un camion à conteneur isotherme et un camion à conteneur frigorifique ;
- Renforcer les ressources humaines ;
- Réaliser des formations continues et de recyclage du personnel ;
- Accroître le budget de la Direction des Services Vétérinaires ;
- Mettre en place une ligne budgétaire dédiée à la gestion des urgences de santé publique sanitaire vétérinaire (gestion des alertes, pharmacovigilance, riposte en cas d'épizooties avérées...)

#### **CONCLUSION**

Durant toute l'année 2022, sur 84 activités programmées, 58 activités ont été entièrement réalisées, soit un taux de réalisation de 69,05% contre 26 activités non réalisées ou réalisées partiellement, soit un taux de de 30,95%.

Ce taux de réalisation relativement largement au-dessus de la moyenne a été obtenu dans un contexte particulier de contrainte majeures à savoir :

- la gestion des urgences sanitaires qui mobilise tout le personnel et retarde certaines activités planifiées ;
- les difficultés de mobilisation des ressources financières à temps pour la gestion des activités diligentes ;
- l'insuffisance de moyens humains et matériels due au départ de certains agents de la DSV et l'épave de certains véhicules vieillissants de la Direction.

Par ailleurs, ce taux de réalisation pourrait s'améliorer davantage si les moyens d'intervention se renforcent notamment en personnel technique et ressources matérielles et financières.

Les perspectives de l'année 2023 seront basées sur les actions phares suivantes :

- finaliser la mise en œuvre des recommandations de l'OAV ;
- renforcer les capacités du personnel du MIRAH en charge du contrôle qualitatif des DAOAs (formation, logistique, équipements ...)
- assurer la gestion des alertes sanitaires comme les cas de TIAC (arrêté interministériel);
- rendre opérationnel et implémenter l'Outil de Collecte via Internet des Services Vétérinaires (OCI-SV) sur toute l'étendue du territoire national ;
- finaliser la vulgarisation de la loi n°2020-995 du 30 décembre 2020 portant Code de la Santé Publique Vétérinaire et ses textes d'application dans les autres régions administratives du pays ;
- mettre en place le système national de surveillance au niveau des médicaments vétérinaires en CI.
- renforcer la biosécurité dans les filières avicole et porcine ;
- assurer la lutte contre la trypanosomose animale dans le bassin cotonnier ;
- renforcer le contrôle des foyers des maladies par l'opérationnalisation du COU-SPV ;
- renforcer la surveillance épidémiologique des maladies animales ;
- renforcer le bien-être animal (agréer les locaux ouverts aux animaux, produire des capsules audios et vidéos produits sur le bien-être animal, former les professionnels de la santé animale et des filières animales formés sur le bien-être animal) ;
- améliorer l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments sur l'ensemble du territoire ivoirien ;
- Améliorer la cartographie des professions du secteur de production, de distribution et de commercialisation des DAOA ;
- finaliser la rédaction et valider les procédures de contrôles et d'inspections sanitaires des DAOA actualisées
- organiser des sessions de formations / recyclage des agents ;

- organiser les activités de contrôles et d'inspections sanitaires des secteurs de l'alimentation animale, de la restauration collective, des établissements d'abattage, des aires d'abattage et des tueries particulières conformément à la loi n°2020-995 portant Code de la Santé Publique Vétérinaire.

## **CONCLUSION (Générale)**

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, le Ministère des Ressources Animales et halieutiques animé par les quatre (4) programmes a contribué à faire du secteur une source de croissance durable et de création d'emplois, pour réduire l'extrême pauvreté et la faim en Côte d'Ivoire.

Face aux défis et enjeux auxquelles la Côte d'Ivoire doit faire face, le Ministère a donc un rôle prépondérant à jouer pour assurer la sécurité alimentaire, sanitaire et la gestion durable des ressources animales et halieutiques.

Malgré le contexte difficile dû à la reprise de l'économie après la crise sanitaire de la COVID 19 et la crise en Ukraine, le MIRAH a exécuté ses missions et a ainsi obtenu des résultats probants, comme l'atteste les tableaux des différents indicateurs de performance.

Toutefois, la gestion budgétaire 2022 a fait ressortir des difficultés parmi lesquelles :

- la problématique du non-financement des projets d'élevage par les partenaires techniques,
- la faible dotation budgétaire des programmes, au regard des demandes formulées ;
- l'insuffisance et la vétusté des locaux et bâtiment administratifs à usage de bureau des structures du Ministère ;
- l'insuffisance du matériel technique et roulant, réduisant ainsi les capacités d'intervention des services du Ministère (directions, service extérieurs, ...) pour assurer une meilleure couverture nationale.

La nouvelle politique budgétaire qui vise une utilisation efficiente et efficace des ressources disponibles se présente aujourd'hui comme une réelle opportunité de doter le Ministère de financements conséquents permettant non seulement d'assainir le secteur, mais aussi d'accroître les productions animales et halieutiques et garantir une situation alimentaire et nutritionnelle de qualité à la population.



# **SECTION 352 : MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT**



## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est dirigé par Madame Nassénéba TOURE depuis le 06 avril 2021.

Conformément au décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement, Le ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

A ce titre, ses principales missions sont les suivantes :

- Promouvoir le genre, l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;
- Promouvoir la protection et l'autonomisation des femmes ;
- Assurer la valorisation des compétences féminines ;
- Promouvoir les valeurs morales et sociales dans la famille ;
- Promouvoir les droits de l'enfant.

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) est organisé en cinq (05) programmes animés par les entités suivantes :

- Le programme 1 Administration générale : le Cabinet, dix (10) structures rattachés, trente-une (31) Directions régionales et un (01) projet PIP ;
- Le programme 2 Promotion de la femme et du genre : deux (02) directions centrales, cinq (05) structures rattachées (Comité National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre, Centre PAVVIOS, Fonds de développement des nations unies pour la femme, ONEG, Direction de l'égalité et de la promotion genre/Chaire UNESCO), les IFEF et trois (03) projet ;
- Le programme 3 Promotion et consolidation de la famille : une (01) direction centrale, trois (03) structures rattachées, les Complexes Socio-éducatifs et un (01) projet PIP ;
- Le programme 4 Protection des enfants et adolescents vulnérables : une (01) direction centrale, quarante-six (46) CPPE, deux (02) CACE, une (01) Garderie, deux (02) Orphelinats, quatre (04) Pouponnières publiques, une (01) Pouponnière privée, un (01) Centre éducatif, un (01) Centre d'accueil et d'hébergement, un (01) Centre de transit, une (01) Cellule d'exécution de programme, un (01) Comité et quatre (04) projets PIP ;
- Le programme 5 Autonomisation des femmes : deux (02) directions centrales, une (01) Cellule, un (01) Comité, un (01) Conseil national, un (01) Fonds et deux (02) projets PIP.

Les activités du MFFE ont été exécutées dans un environnement socio-politique et économique favorable marqué au plan national par la mise en œuvre du programme "une Côte d'Ivoire solidaire" dont l'objectif est l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette vision s'est concrétisée par le renforcement des interventions contre le phénomène des enfants en situation de vulnérabilité et l'opérationnalisation de mécanismes d'autonomisation des femmes.

Notre Rapport Annuel de Performance s'articulera autour des points suivants :

Partie I : Présentation générale du Ministère ;

Partie II : Présentation du Programme 1 – Administration générale ;

Partie III : Présentation du Programme 2 – Promotion de la femme et du genre ;

Partie IV : Présentation du Programme 3 – Promotion et consolidation de la famille ;

Partie V : Présentation du Programme 4 – Protection des enfants et adolescents vulnérables ;

Partie VI : Présentation du Programme 5 – Autonomisation des femmes.

## **PARTIE I : LE MINISTERE**

### **I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE**

#### **I.1. Architecture programmatique du ministère**

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant compte cinq (5) programmes, treize (15) actions et trois cent trente (330) activités dont les détails sont comme suit :

Programme	Actions	Activités
Programme 1 : Administration générale	4	56
Programme 2 : Promotion de la femme et du genre	4	139
Programme 3 : Promotion et consolidation de la famille	2	43
Programme 4 : Protection des enfants et adolescents vulnérables	2	76
Programme 5 : Autonomisation des femmes	3	16
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>330</b>

## I.2. Politique ministérielle

### Orientations stratégiques

Au regard du PND 2021-2025, les principales orientations stratégiques du ministère portent sur :

- l'appui à la planification / budgétisation sensible au genre ;
- la mise en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme ;
- le renforcement des capacités des familles et des communautés sur leurs rôles respectifs dans la construction de la nation ;
- le renforcement des mécanismes communautaires, institutionnels et législatifs de protection sociale administrative et judiciaires des enfants ;
- le renforcement de l'efficacité de l'intervention des structures du Ministère.

### Résultats stratégiques

Les résultats stratégiques attendus de la mise en œuvre des interventions sont les suivants :

- l'administration est moderne et performante ;
- la promotion des droits de la Femme est renforcée ;
- les valeurs familiales sont promues ;
- les mécanismes de protection de l'enfant sont renforcés ;
- l'autonomisation des Femmes est promue.

### Objectifs globaux

Les objectifs globaux afférents aux différents résultats stratégiques se résument à :

- améliorer la gouvernance du ministère ;
- renforcer la promotion des droits de la femme ;
- promouvoir les valeurs familiales ;
- renforcer les mécanismes de protection des enfants ;
- promouvoir l'autonomisation de la Femme.

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 1 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liées aux Indicateurs et OS)
<b>Nombre</b>	5	5	9	26	26

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) est organisé en 5 programmes soutenus par 5 objectifs globaux déclinés en 9 objectifs spécifiques vérifiés par 20 indicateurs et 20 cibles associés.

## II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Synthèse du bilan du cadre de performance

Programmes	Objectifs spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et l'animation des activités du ministère	3	2
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	3	2
	OS 3 : Renforcer le système de planification, d'informations et de communication du ministère	3	3
P2 : Promotion de la femme et du genre	OS 1 : Promouvoir le genre et la justice sociale	3	3
	OS 2 : Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des jeunes filles dans le tissu socio-économique	2	1
	OS 3 : Renforcer les mécanismes de protection contre les VBG	3	1
P3 : Promotion et consolidation de la famille	OS : Valoriser et protéger la famille	3	3
P4 : Protection des enfants et adolescents vulnérables	OS : Renforcer le système communautaire et le service de protection de l'enfant	3	2
P5 : Autonomisation des femmes	OS : Améliorer les mécanismes de promotion d'autonomisation des femmes	3	3

Le MFFE compte 9 objectifs spécifiques déclinés en 26 cibles pour lesquelles 20 cibles ont été atteintes représentant un taux de 77 %.

Cependant, l'on peut noter les points de satisfaction suivants, au titre de l'exercice 2022 :

- diffusion immédiat de l'information d'intérêt public dans le site web du ministère ;
- production et vulgarisation de l'annuaire statistique du ministère ;
- formation qualifiante et encadrement de 31 006 jeunes filles et femmes dans les IFEF ;
- prise de texte réglementaire en matière de promotion de la famille ;
- construction de 3 hangars avicoles pour l'insertion socio-professionnelle des enfants en rupture sociale ;
- mise en service de l'Usine de transformation de la mangue de Sinématiali.

## III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

**Tableau 2** : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2022			Tx de réal = (R/P) x100
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>19 039 243 090</b>	<b>21 454 376 660</b>	<b>20 496 202 326</b>	<b>958 174 334</b>	<b>95,53</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>18 989 243 540</b>	<b>20 870 776 660</b>	<b>20 496 202 326</b>	<b>374 574 334</b>	<b>98,21</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	18 989 243 540	20 870 776 660	20 496 202 326	374 574 334	98,21
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>49 999 550</b>	<b>583 600 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
1.2.1 Emprunts projets	0				
1.2.2 Dons Projets	49 999 550	583 600 000	0	0	0,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0				

Unités	REALISATIONS				
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2 CHARGES</b>	<b>19 039 243 090</b>	<b>21 454 376 660</b>	<b>20 496 202 326</b>	<b>958 174 334</b>	<b>95,53</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>11 455 199 760</b>	<b>11 800 719 738</b>	<b>11 800 719 736</b>	<b>2</b>	<b>100,00</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	11 455 199 760	11 800 719 738	11 800 719 736	2	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>5 645 894 127</b>	<b>5 966 966 209</b>	<b>5 714 368 435</b>	<b>252 597 774</b>	<b>95,77</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>351 437 470</b>	<b>1 100 069 286</b>	<b>1 100 069 286</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
2.3.1 Transferts courants	351 437 470	1 100 069 286	1 100 069 286	0	100,00
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
<b>2.4 Investissement</b>	<b>1 586 711 733</b>	<b>2 586 621 427</b>	<b>1 881 044 869</b>	<b>705 576 558</b>	<b>72,72</b>
2.4.1 Trésor	1 536 712 183	2 003 021 427	1 881 044 869	121 976 558	93,91
2.4.2 Financement extérieur	49 999 550	583 600 000	0	583 600 000	0,00
Dons	49 999 550	583 600 000	0	583 600 000	0,00
Emprunts	0	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>19 039 243 090</b>	<b>21 454 376 660</b>	<b>20 496 202 326</b>	<b>958 174 334</b>	<b>95,53</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

Le budget du Ministère s'équilibre en ressources et en dépenses à 21 454 376 660 FCFA pour une réalisation globale de 20 496 202 326 FCFA soit un taux d'exécution de 95,53%. Cette analyse vise à faire également le rapprochement entre le budget actuel et les réalisations par grandes natures de dépenses.

- Au niveau des dépenses de Personnel

Les crédits alloués pour la prise en charge du personnel de **11 800 719 738 F CFA** ont été exécutés à hauteur de **11 800 719 736 F CFA**, soit un taux d'exécution de **100%**.

- Au niveau des dépenses en biens et services

Les biens et services, initialement chiffrés à **5 680 488 507 FCFA**, sont passés à **5 966 966 209 F CFA** suite aux modifications intervenues en cours de gestion, soit une hausse de **286 477 702 F CFA**. L'exécution de ces dépenses s'est élevée à **5 714 368 435 F CFA** contre **5 966 966 209 F CFA** soit un taux d'exécution de **95,77%**. La sous consommation observée de **252 597 774 F CFA** résulte de la régularisation budgétaire.

- Au niveau des transferts

Des modifications intervenues en cours de gestion ont porté les crédits initialement alloués de **482 165 794 FCFA F CFA** à **1 100 069 286 F CFA** soit une hausse de **617 903 492 FCFA**. Ces dépenses ont été totalement exécutées conformément à la prévision.

- Au niveau des investissements

Globalement, les dépenses d'investissement (parts Trésor et Bailleurs) s'élevaient initialement à **2 553 825 000 FCFA**. Elles ont enregistré une augmentation de **32 796 427 F CFA** sur financement intérieur pour passer à **2 586 621 427 F CFA**.

Ces dépenses ont été exécutées à hauteur **1 881 044 869 F CFA** soit un taux de réalisation de 72,72%.

## PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

### INTRODUCTION

Le responsable de ce programme est M. Moussa DIARASSOUBA, nommé par décret n° 2022-309 du 04 mai 2022 portant nomination des directeurs de cabinets ministériels en remplacement de M. DJIKE Raymond Claude.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2021-468 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- assurer le contrôle et la coordination administrative du secteur ;
- veiller à la planification et au suivi de la mise en œuvre des activités du Ministère ;
- gérer les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à une mise en œuvre efficiente des activités ;
- assurer la mise en œuvre de la politique qualité et la visibilité des actions du Ministère.

La gestion 2022, de ce programme a été marquée par un mouvement d'acteurs majeurs notamment le Responsable de programme, la Directrice des ressources humaines, la Responsable du service coordination des structures socio-éducatives.

Le plan détaillé du rapport annuel de performance se décline en quatre (04) points :

- I- Présentation de la stratégie du programme ;
- II- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- III- Performance du programme ;
- IV- Perspectives.

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

### **I.1. Les objectifs du programme**

Le programme Administration générale a pour objectif global « Améliorer la gouvernance du Ministère », avec pour résultat stratégique « l'administration est moderne et performante ».

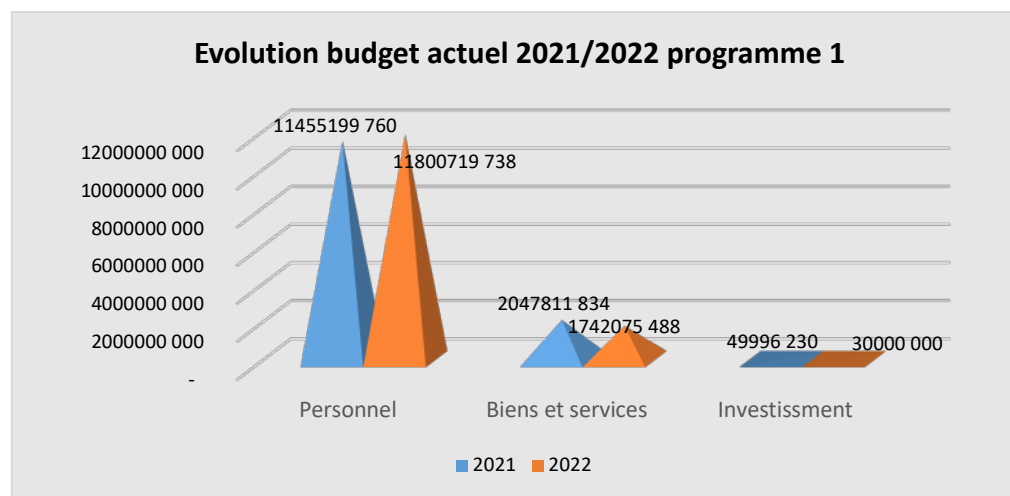
### **I.2. Le financement du programme**

Le programme a bénéficié d'un budget actuel de 13 572 795 226 F CFA réparti par grandes natures de dépenses comme suit :

- Personnel : 11 800 719 738 F CFA
- Biens et services : 1 742 075 488 F CFA ;
- Investissements : 30 000 000 F CFA.

Initialement voté à 13 625 457 561 FCFA, le budget du programme a connu une première baisse passant à 13 610 457 561 F CFA pour finalement se situer à 13 572 795 226 F CFA contre 13 553 007 824 F CFA en 2021.

Les mouvements de crédits à la baisse de 52 662 335 F CFA observés, seraient imputables à la révision des dotations en biens et services en raison du collectif budgétaire intervenu suite à la crise russo-ukrainienne qui a déteint sur les recettes fiscales.



Le budget actuel 2021 du personnel de 11 455 199 760 FCFA inclut les dépenses de personnel du MFFE (11 005 199 761 FCFA) et celles du SECAF (449 999 999 FCFA) héritées en cours de gestion. Il n'en est de même des dépenses de Biens et services qui sont de 2 047 811 834 FCFA dont 1 985 594 529 F CFA pour le MFFE et 62 217 305 FCFA pour le SECAF.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le budget initial du programme de 13 625 457 561 F CFA est passé à 13 572 795 226 F CFA, et exécuté à hauteur de 13 430 308 395 F CFA soit un taux d'exécution de 98,95%.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 3** : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination et animation du ministère	-	-	544 599 020	694 177 552	-	-	-	-	544 599 020	694 177 552
Action 2 : Planification, programmation et suivi évaluation	-	-	31 056 000	10 445 479	-	-	49 996 230	30 000 000	81 052 230	40 445 479
Action 3 : Information et communication	-	-	30 223 020	24 200 000	-	-	-	-	30 223 020	24 200 000
Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	11 005 199 761	11 800 719 736	1 303 838 537	870 765 628	-	-	-	-	12 309 038 298	12 671 485 364

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 07 mars 2023

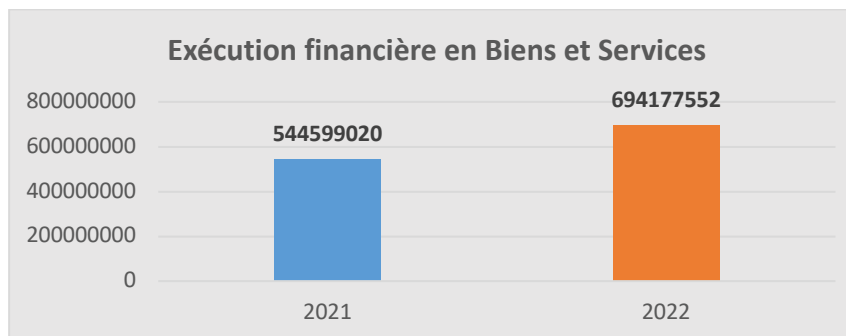
Les mouvements de crédits à la baisse de 40 135 360 F CFA observés, seraient imputables à la révision des dotations en biens et services en raison du collectif budgétaire intervenu suite à la crise russo-ukrainienne qui a déteint sur les recettes fiscales.



➤ **Action 1 : Coordination et animation du ministère**

Les dépenses budgétaires de l'action 1 se sont chiffrées à 544 599 020 F CFA en 2021 contre 694 177 552 FCFA en 2022, soit un écart de 149 578 532 F CFA.

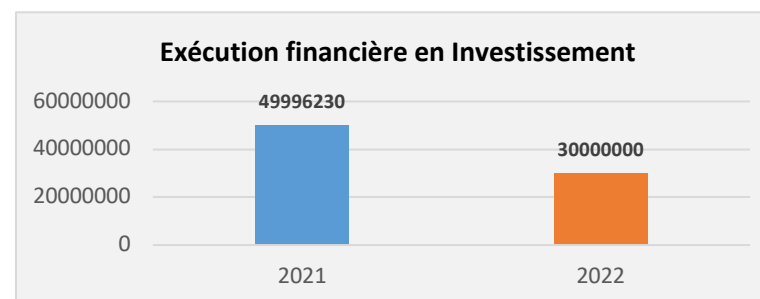
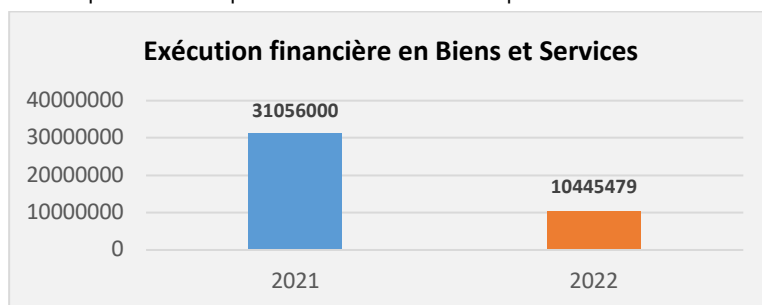
Initialement, cette action avait bénéficié d'un budget de 784 198 507 FCFA en 2022 pour se situer à 744 063 147 F CFA, soit une baisse de 40 135 360 FCFA au niveau des dépenses en biens et services. L'exécution desdits crédits s'est située à 694 177 552 F CFA contre 744 063 147 FCFA, soit un taux de réalisation de 93,30%.



➤ **Action 2 : Planification, programmation et suivi évaluation**

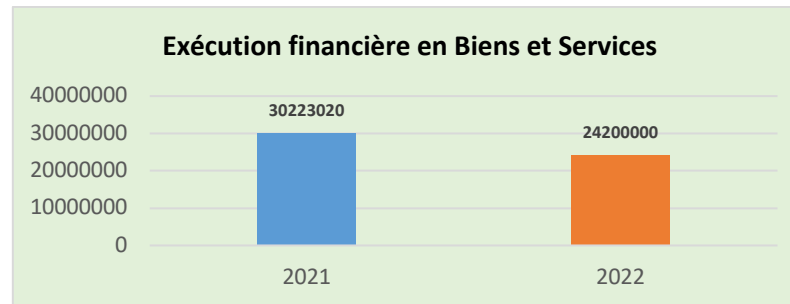
L'exécution financière de cette action s'élève à 40 445 479 F CFA, soit un taux réalisation de 100% contre 81 052 230 F CFA en 2021. Les crédits budgétaires initialement chiffrés à 45 000 000 se sont situés à 40 445 479 FCFA, soit une baisse de 4 554 521 F CFA au niveau des dépenses en biens et services.

Ces dépenses sont composées des dépenses de biens et services pour un montant de 10 445 479 F CFA et des dépenses d'investissement pour 30 000 000 F CFA.



➤ **Action 3 : Information et communication**

Le budget actuel de cette action de 24 200 000 F CFA a été exécuté à 100% contre 30 223 020 F CFA en 2021, soit un écart de 6 023 020 FCFA. Ces dépenses exécutées en 2022 sont essentiellement constituées de biens et services.

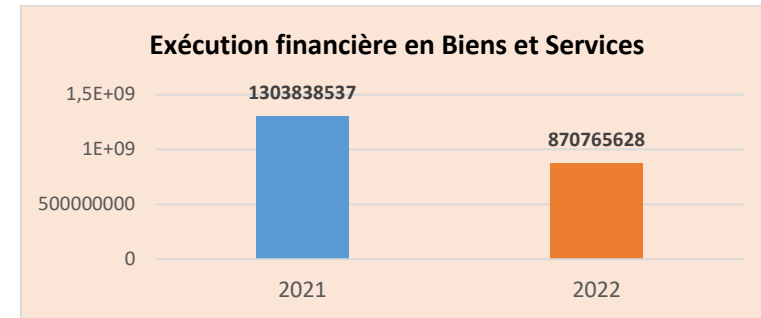
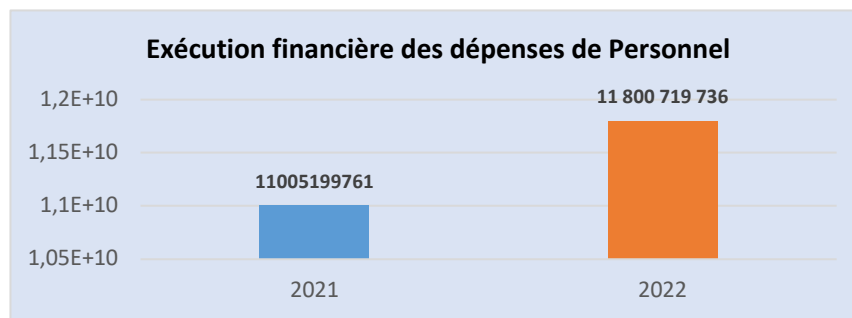


➤ **Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières**

Les crédits de cette action ont été exécutés à 12 309 038 298 F CFA en 2021 contre 12 671 485 364 FCFA en 2022, soit un écart de 362 447 066 FCFA.

Initialement, cette action avait bénéficié d'un budget de 12 770 259 054 F CFA pour se situer à 12 764 086 600 FCFA, soit une baisse de 6 172 454 FCFA au niveau des dépenses en biens et services. L'exécution de cette action au titre de la gestion 2022 s'est située à 12 671 485 364 F CFA, soit un taux de 99,27% de réalisation.

Ces dépenses constituées des dépenses du personnel et des biens et services se chiffrent respectueusement pour 11 800 719 736 F CFA et 870 765 628 F CFA.



**II.1.2. Suivi des investissements**

**Tableau 4 :** Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2022)	Budget Actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1 : Renforcer le système de collecte et de gestion des données statistiques</b>	<b>2017</b>	<b>2025</b>	<b>352 100 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
Sur financement intérieur			352 100 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			352 100 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Total sur financement intérieur			352 100 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 07 mars 2023

Démarré en 2017 avec un cout total de 352 100 000 F CFA, ce projet est prévu s'achever en 2025. La prise en charge à fin 2022 se chiffre à 133 070 010 FCFA, soit un taux de réalisation financière de 32,11% pour un taux d'exécution physique de 55% grâce à l'appui technique et financier ponctuel de l'UNICEF, l'UNFPA et l'INS.

En 2022, Les dépenses ont été exécutées à 100% et ont permis la production et la vulgarisation de l'annuaire statistique 2021 qui constituent le résultat annuel visé.

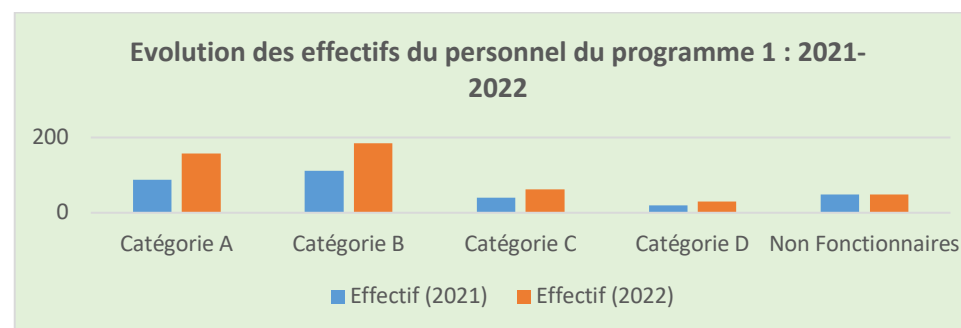
Cependant, le projet a bénéficié de faibles dotations budgétaires entre 2017 et 2020 entrainant, le ralentissent du déploiement du dispositif intégré de collecte de données et le prolongement de sa durée de mise en œuvre.

## II.2. Évolution des effectifs

**Tableau 5 :** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2021) (a)	Effectif (2022)				Total fin d'année (a) + (b) - (c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
<b>Catégorie A</b>	87	25	25	82	12	157
<b>Catégorie B</b>	112	40	40	82	9	185
<b>Catégorie C</b>	40	20	20	23	0	63
<b>Catégorie D</b>	20	10	10	10	0	30
<b>Non Fonctionnaires</b>	49	0	0	0	0	49
<b>TOTAL</b>	<b>308</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>197</b>	<b>21</b>	<b>484</b>

Source : Direction des Ressources Humaines MFFE.



Les effectifs du personnel fonctionnaire du programme 1, sont en légère hausse de 67% par rapport à 2021. Cette situation s'explique par le recrutement de nouveaux agents majoritairement des catégories A et B induisant une hausse du budget de personnel de 795 520 575 F CFA soit 7,22% comparativement à 2021.

Certes, le recrutement de ces nouveaux agents de conception et d'exécution a renforcé les moyens d'actions du programme, cependant un renforcement de leurs capacités s'avère nécessaire en vue d'accroître leur rendement et la performance du programme.

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités de ce programme s'alignent sur l'axe stratégique « renforcement de l'efficacité de l'intervention des structures du ministère ».

### ✚ Présentation des activités majeures du programme

- réaliser une (01) mission de supervision et d'appui conseil dans 09 structures de base (4 IFEF, 01 DR, 02 Complexes socioéducatifs, 01 centre d'éveil et 01 centre d'accueil et de transit) dans le Hambol ;

- tenir des réunions hebdomadaires/mensuelles de coordination des activités du Ministère au niveau central et régional en vue d'améliorer la performance du programme ;
- apporter un appui juridique aux services du ministère et aux usagers (règlements de contentieux, finalisation des projets de textes juridiques et leur transmission au SGG) ;
- suivre la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel PTA 2022 ;
- mettre en œuvre les activités de planification ;
- réaliser la couverture médiatique des activités du ministère ;
- rendre disponibles les liens des modules e-IFEF et l'annuaire national des structures et associations féminines ;
- mettre à la disposition du ministère du personnel selon les besoins exprimés ;
- mettre en œuvre le plan de formation du personnel du ministère ;
- assister et accompagner les gestionnaires de crédits du Ministère dans l'exécution du budget.

#### **Résultats obtenus au regard du bilan des activités**

- réalisation d'une (01) mission d'inspection dans neuf (09) structures dans la région du Hambol (IFEF de Dabakala, de Katiola, de Fronan et de Tafiré ; complexes socioéducatifs de Dabakala et de Boniérédougou ; Direction régionale du Hambol, centre d'éveil d'Adjah Mam de Tafiré et le centre d'accueil et de transit Ste Généviève de Katiola) ;
- tenue de douze(12) réunions de coordination des activités du Ministère (réunions de Cabinet et rencontres avec les partenaires financiers et techniques);
- organisation mensuelle de réunions dans les trente et une (31) Directions régionales sur les plateformes VBG, Protection de l'enfant et OEV ;
- transmission de sept (07) projets de textes au SGG sur les quatorze (14) projets élaborés (05 projets de Décrets et 09 projets d'Arrêtés) ;
- disponibilité des plans de Travail annuel 2023 (PTA, PG, PIP) ;
- élaboration des bilans annuels (PTA et PG 2022) du MFFE ;
- production et diffusion de l'annuaire statistique 2021 ;
- couverture médiatique de 93 activités et diffusion sur les réseaux sociaux de 301 activités du ministère ;
- opérationnalisation de 4 applications métiers ;
- réalisation du plan de formation 2022 sur les modules « Management en Administration Publique et sur le Leadership féminin », au profit de 30 Agents du ministère ;
- assistance et accompagnement réguliers apportés à 327 gestionnaires de crédits du Ministère ;
- consolidation des documents de performance (RAP 2021 et DPPD-PAP 2023-2025 et de l'annexe 4) ;
- organisations de réunions de dialogue de gestion entre le RFIM et les RPROG.

#### **Les atouts et les faiblesses**

- Atouts : disponibilité de personnel qualifié, appui de partenaires techniques et financiers, renforcement des moyens matériels et de mobilités des services ;
- Faiblesses : faible collaboration entre acteurs, absence d'un cadre d'interventions stratégique.

#### **Mesures envisagées**

- Renforcer le cadre de collaboration entre les acteurs ;
- Finaliser le plan stratégique du ministère.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 6** : Évolution des indicateurs du programme 1

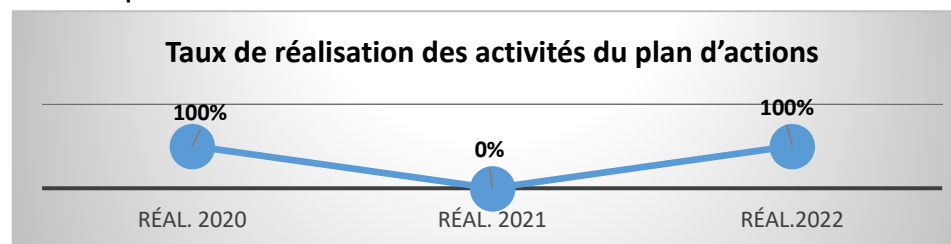
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et l'animation des activités du ministère</b>					
IP 1.1.1 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions	%	100	-	100	100
IP 1.1.2 : Pourcentage de projets de textes élaborés soumis au SGG	%	14	-	100	50
IP 1.1.3 : Proportion des structures supervisées	%	40	45	60	60
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles</b>					
IP 1.2.1 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines	%	24	-	75	21,49
IP 1.2.2 : Taux de réalisation du plan de formation	%	60	40	100	100
IP 1.2.3 : Taux d'exécution du budget	%	78,82	82,60	100	95,53
<b>Objectif spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'informations et de communication du ministère</b>					
IP 1.3.1 : Taux de réalisation des activités de planification	%	-	-	95	100
IP 1.3.2 : Proportion d'application web fonctionnelles	%	12	43	74	74
IP 1.3.3 : Taux de couverture médiatique des activités du ministère	%	80	-	95	95

Source : DPPD-PAP 2022-2024 et Rapports semestriels 2022

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et animer les activités du Ministère

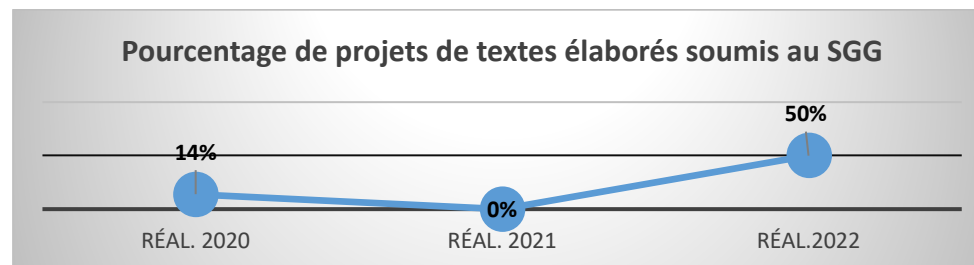
##### Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions



- Définition de l'indicateur : Cet indicateur renseigne sur le niveau de mise en œuvre des activités programmées par les structures du ministère.
- Source de données : Cabinet
- Mode de calcul : Nombre d'activités réalisées / nombre total d'activités programmés x 100
- Comparaison (réalisation / prévision) : En 2022, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le résultat programmé de 100% est atteint. En effet, toutes les activités et les projets du Plan de travail Annuel (PTA) 2022 du ministère élaboré en liaison avec le Ministère en charge du Plan et celles des services transversaux ont été réalisées à 100%.

Sur la période 2020-2022, le taux de réalisation des activités du plan d'actions est resté stable à 100%. La bonne performance résulte du suivi périodique de la feuille de route, de la mise à disposition de ressources humaines qualifiées et l'appui des partenaires techniques et financiers. Cet indicateur bien que figurant dans le PAP 2022 n'a pas été pris en compte en 2021. Toutefois les actions concourant à sa réalisation ont été menées.

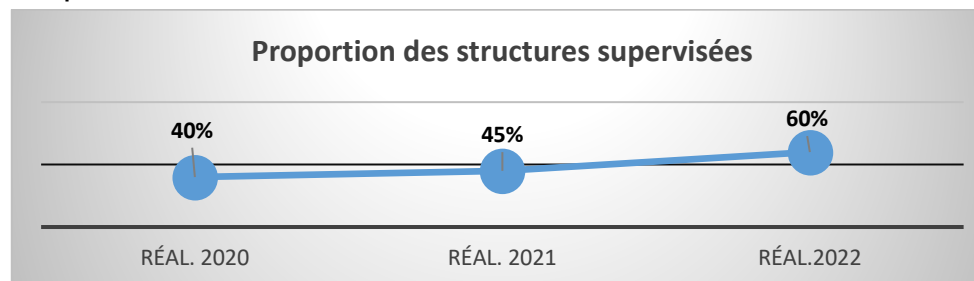
### Indicateur 2 : Pourcentage de projets de textes élaborés soumis au SGG



- Définition de l'indicateur : il évalue le niveau d'amélioration du cadre réglementaire du ministère.
- Source de données : Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale (DAJCI).
- Mode de calcul : Nombre de textes soumis au SGG / Nombre total de projets de textes élaborés x 100
- Comparaison (réalisation / prévision) : En 2022, le résultat obtenu de 50% contre la prévision de 100% résulte essentiellement de la transmission de 7 projets de textes au SGG sur 14 élaborés. Les autres projets de textes sont en attente de validation par tous les acteurs. Un comité de relecture et de validation des projets a été sensibilisé à la célérité dans le traitement des projets de textes à soumettre au SGG.

Sur la période 2020-2022, le pourcentage de projets de textes élaborés soumis au SGG est passé de 14% à 50%. Cet indicateur bien que figurant dans le PAP 2022 n'a pas été pris en compte en 2021. Toutefois les actions concourant à sa réalisation ont été menées.

### Indicateur 3 : Proportion de structures supervisées

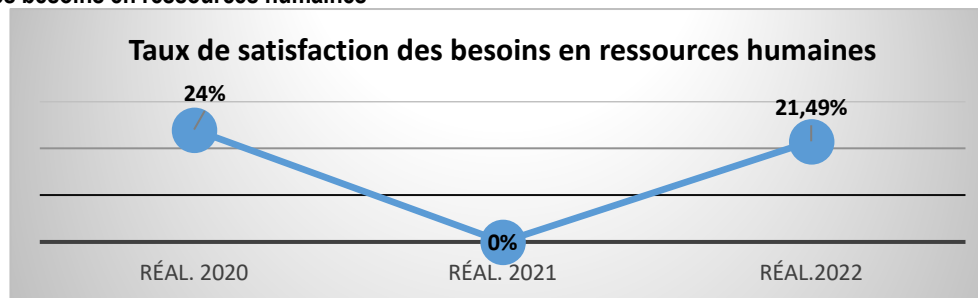


- Définition de l'indicateur : cet indicateur cumulatif mesure le niveau de performance du contrôle des services du ministère.
- Source de données : Inspection Générale
- Mode de calcul : Nombre services supervisés/nombre total de services existants x 100
- Comparaison (réalisation/prévision) : En 2022 avec la supervision de 48 structures, le taux cumulatif de structures supervisées est de 60% conformément à la cible.

Sur la période 2020-2022, le taux est passé respectivement de 40% à 45% pour s'établir à 60%. La progression est constante en raison du renforcement de moyens matériels et techniques mis à la disposition de l'Inspection générale.

## Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

### Indicateur 4 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines

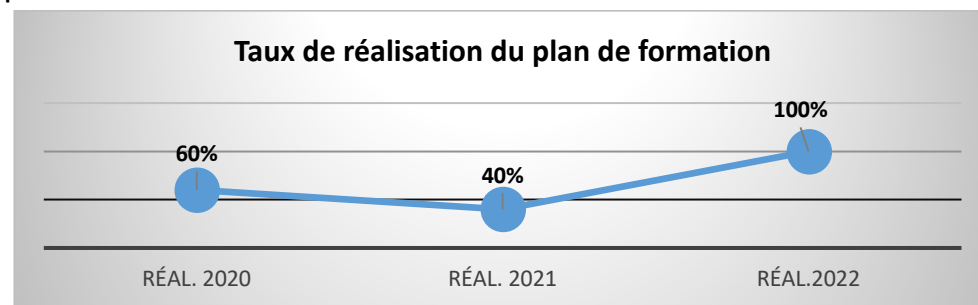


- Définition de l'indicateur : il évalue le niveau de satisfaction des demandes de personnel des services du ministère.
- Source de données : Direction des Ressources Humaines (DRH)
- Mode de calcul : Besoin en ressources humaines satisfait / Besoin exprimé x 100
- Comparaison (réalisation/prévision) : Sur une demande de 1698 agents adressée au Ministère de la fonction publique, 365 agents ont été mis à disposition soit un taux de 21,49% contre une prévision de 75%.

Sur la période 2020-2022, le taux de satisfaction des besoins en ressources humaines de l'ensemble des services du Ministère est passé de 24% à 21,49%. L'atteinte de la cible est assujettie au déploiement des ressources humaines disponibles au Ministère la Fonction Publique.

Bien que figurant dans le PAP 2022, cet indicateur n'a pas été pris en compte en 2021. Toutefois les activités en liens avec cet indicateur ont été réalisées. En effet, sur un besoin exprimé de 1197 agents, 505 ont été mis à disposition du Ministère soit un taux de satisfaction de 42,19% en 2021.

### Indicateur 5 : Taux de réalisation du plan de formation

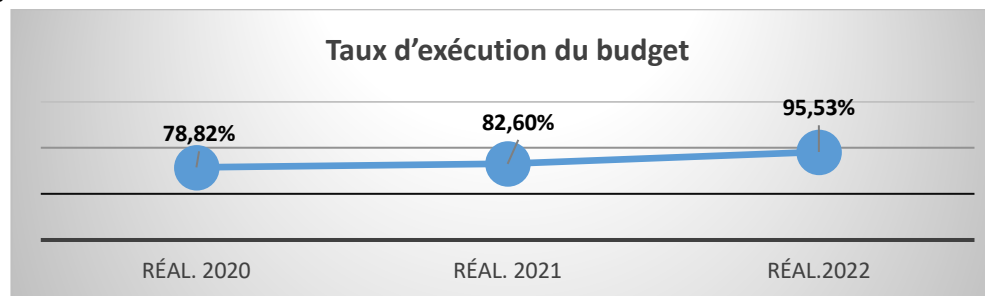


- Définition de l'indicateur : il détermine le niveau de mise en œuvre du plan de formation annuel par la DRH
- Source de données : Direction des Ressources Humaines (DRH)

- Mode de calcul : Nombre de formations réalisées / Nombre de formations programmées x 100
- Comparaison (réalisation/prévision) : Le plan de formation des agents a été réalisé à 100% conformément à la valeur cible avec la formation de 30 Agents du Ministère sur le Management en Administration Publique et sur le Leadership féminin, en liaison avec le Ministère de la Fonction Publique.

Sur la période 2020-2022, le taux de réalisation du plan de formation est passé de 60% à 40% puis à 100%.

#### Indicateur 6 : Taux d'exécution budgétaire

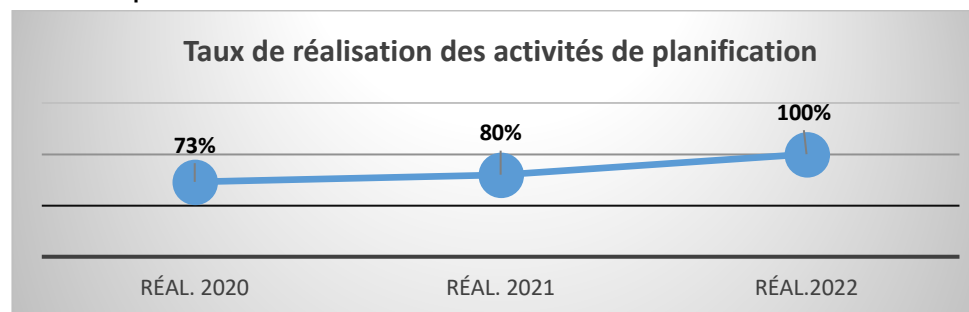


- Définition de l'indicateur : il informe sur le niveau d'exécution globale des dépenses autorisées au ministère au titre d'un exercice budgétaire.
- Source de données : Direction Générale Budget et des Finances/MBPE-DAFP/MFFE
- Mode de calcul : Montant total des dépenses liquidées / Montant total du budget actuel du ministère x 100
- Comparaison (réalisation/prévision) : En 2022, le taux d'exécution budgétaire du ministère est de 95,53% contre une cible de 100%. En effet, sur un budget total de 21 454 376 660 F CFA, le montant exécuté s'est établi à 20 496 202 326 F CFA. L'objectif n'est pas atteint en raison de la régulation budgétaire.

Sur la période 2020-2022, une tendance à la hausse de l'exécution budgétaire est observée passant de 78,82% à 82,60% puis à 95,537%. Cette performance est le fruit de l'amélioration de la qualité des appuis-conseil apportés aux acteurs budgétaires au sein du ministère.

#### Objectif spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'informations et de communication du ministère

##### Indicateur 7 : Taux de réalisation des activités de planification

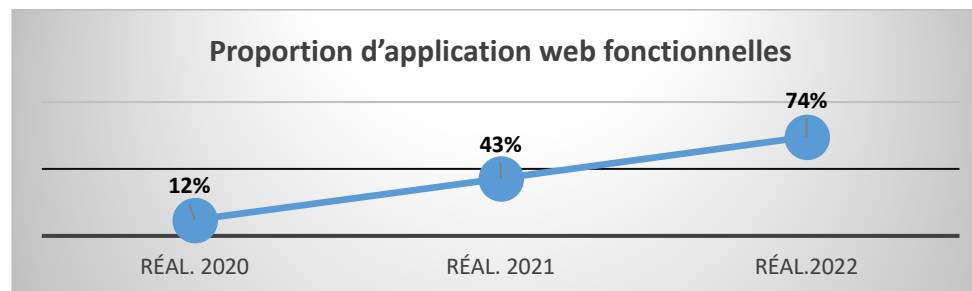


- Définition de l'indicateur : il s'agit d'un nouvel indicateur qui renseigne sur le niveau annuel de mise en œuvre des activités de planification.
- Source de données : Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED)



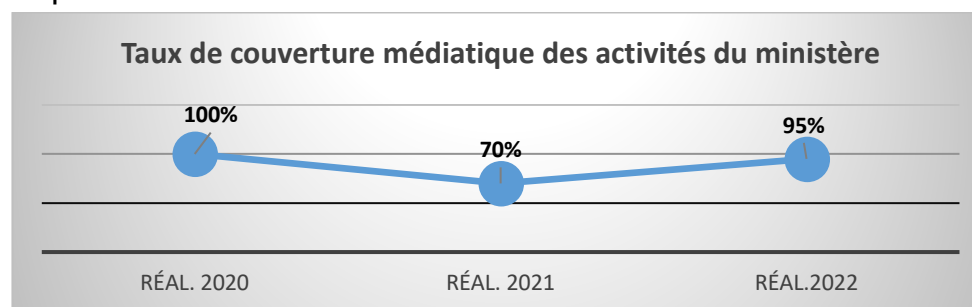
- Mode de calcul : Nombre d'activités de planification réalisées / nombre total d'activités planifiés x 100
  - Comparaison (réalisation/prévision) : En 2022, le taux de réalisation des activités du plan d'actions est de 100% conformément à la valeur cible avec la réalisation du PTA (activités de planification, de programmation, de suivi et de production des statistiques) de la Direction en charge de planification.
- Sur la période 2020-2022, une tendance à la hausse des activités de planification est observée passant de 73% à 80% puis à 100%. Cette performance est la conséquence du recrutement de personnel qualifié.

#### Indicateur 8 : Proportion d'applications web fonctionnelles



- Définition de l'indicateur : il évalue le niveau d'opérationnalisation des applications web du ministère.
  - Source de données : Direction des Systèmes d'Information (DSI)
  - Mode de calcul : Nombre d'application web fonctionnelles / nombre d'applications planifiées x 100
  - Comparaison (réalisation/prévision) : 74% des applications web en cours de développement sont fonctionnelles conformément à la prévision à fin 2022.
- Sur la période 2020-2022, a proportion d'applications web fonctionnelles est passée de 12% à 43% puis 74%.

#### Indicateur 9 : Taux de couverture médiatique des activités du ministère



- Définition de l'indicateur : il détermine la capacité du service à couvrir les activités du ministère.
- Source de données : Service Communication et des Relations Publiques
- Mode de calcul : Nombre d'activités couvertes / nombre réalisées x 100
- Comparaison (réalisation/prévision) : Le taux de couverture médiatique des activités du ministère se situe à 95% conformément à la prévision.

Sur la période 2020-2022, le taux de couverture médiatique est passé de 100% à 70% puis à 95%. Cette performance résulte de l'octroi d'équipement technique au Service de Communication et de la mise en œuvre du plan de communication.

#### **IV. PERSPECTIVES**

##### **IV1. Leçons apprises**

- L'étroite collaboration avec les Partenaires techniques financiers a amélioré la performance du programme ;
- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles a contribué à l'amélioration de la performance en matière de coordination, de planification et de communication ;
- Le plafonnement de certaines lignes a empêché l'atteinte de certaines cibles des indicateurs notamment le taux d'exécution budgétaire ;
- La lenteur dans la finalisation des textes juridiques à transmettre au SGG ;
- Le déficit de communication entre les acteurs de mise en œuvre du budget-programme.

##### **IV.2. Recommandations**

- Relever le niveau du plafond du budget ;
- Mettre en place un mécanisme de motivation à l'endroit du personnel du Ministère ;
- Mettre en place un comité de relecture en vue de la finalisation des textes ;
- Institutionnaliser le dialogue de gestion au sein du Ministère.

#### **CONCLUSION**

La situation d'exécution budgétaire à fin décembre 2022 fait ressortir un taux d'exécution de 98,95%. Cette exécution a permis l'atteinte de six (6) indicateurs sur neuf (9) programmés, soit un taux de réalisation de 66,6%.

Ces résultats enregistrés au cours de la gestion 2022, bien que satisfaisants pourraient avoir un impact sur les indicateurs dont le mode de calcul est cumulatif.

Aussi, des mesures additionnelles notamment l'octroi de crédits complémentaires et la mise en place d'un comité de suivi du processus de prise de textes pourraient – elles améliorer la performance.

#### **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE »**

##### **INTRODUCTION**

Le responsable de ce programme est Madame DAGROU Florence Epse TANO, Inspecteur Principal en vie familiale et sociale, Directrice de la promotion du genre et de l'équité conformément au décret n°2020-2010 du 05 février 2020 portant nomination de directeurs centraux au ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2019-1010 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- mettre en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme ;
- renforcer les capacités techniques et le dispositif juridique de promotion du genre ;
- développer les approches de lutte contre les VBG ;
- développer les stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieu urbain et rural ;

La gestion 2022, de ce programme a été marquée par un mouvement d'acteurs majeurs au niveau central (la Directrice de la formation) et au niveau déconcentré (certaines Responsables d'IFEFF).

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points.

- I- Présentation de la stratégie du programme
- II- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022

- III- Performance du programme
- IV- Perspectives

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Le programme Promotion de la Femme et du Genre a pour objectif global « renforcer la promotion des droits de la femme », avec pour résultat stratégique « la promotion des droits de la femme est renforcée ».

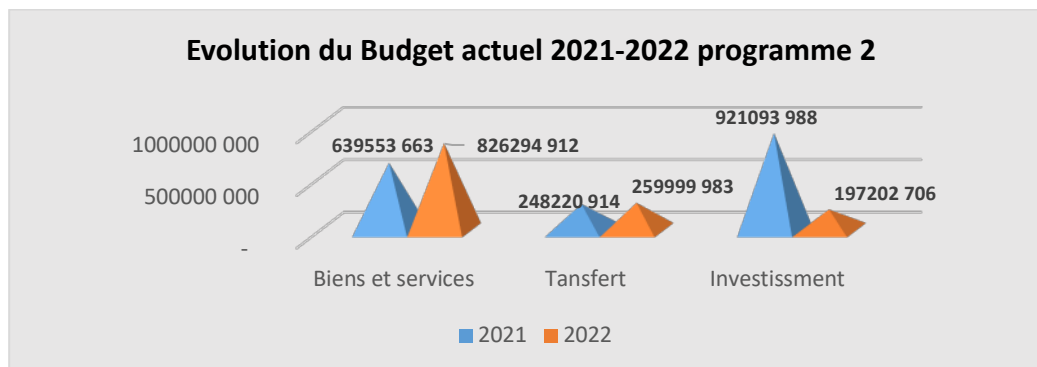
### I.2. Le financement du programme

Le programme a bénéficié d'un budget actuel de 1 283 497 601 F CFA réparti par grandes natures de dépenses comme suit :

- Biens et services : 826 294 912 F CFA ;
- Transferts : 259 999 983 F CFA ;
- Investissements : 197 202 706 F CFA.

Initialement voté à 1 540 973 811 F CFA, le budget du programme a connu une hausse passant à 1 552 381 841 pour finalement se situer à 1 283 497 601 F CFA contre 1 808 868 565 F CFA en 2021.

Les mouvements de crédits à la baisse de 257 476 210 F CFA observés, seraient imputables à la révision des dotations en biens et services et transfert en raison du collectif budgétaire intervenu suite à la crise russo-ukrainienne qui a déteint sur les recettes fiscales.



## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 7** : Exécution financière par action du programme 2

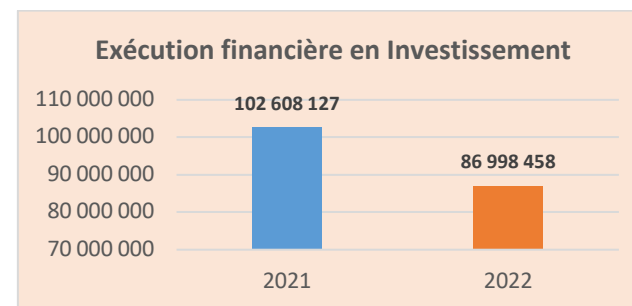
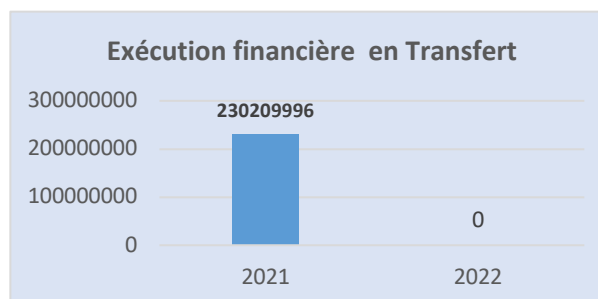
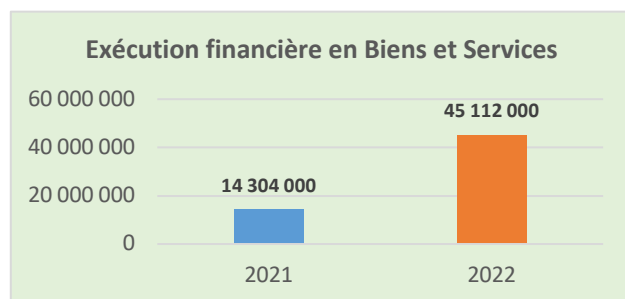
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Renforcement des capacités techniques et du dispositif juridique de promotion du genre	-	-	14 304 000	45 112 000	230 209 996	-	102 608 127	86 998 458	347 122 123	132 110 458

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 2 : Développement des approches de lutte contre les VBG	-	-	-	145 580 496	18 010 918	-	224 819 709	54 726 794	242 830 627	200 307 290
Action 3 : Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des jeunes filles en milieux urbain et rural	-	-	7 170 000	16 231 796	-	-	34 685 385	24 950 952	41 855 385	41 182 748
Action 4 : Renforcement de l'autonomisation de la femme	-	-	526 751 419	588 640 670	-	259 999 983	58 980 767	30 524 890	585 732 186	879 165 543

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 mars 2023

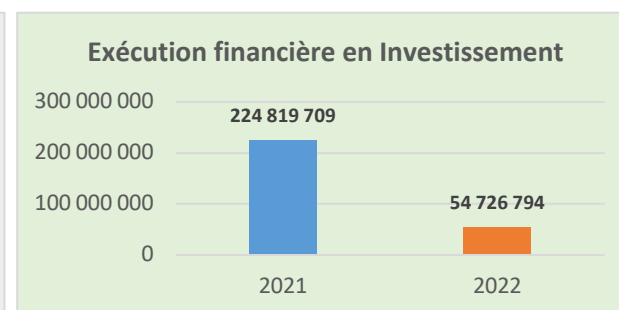
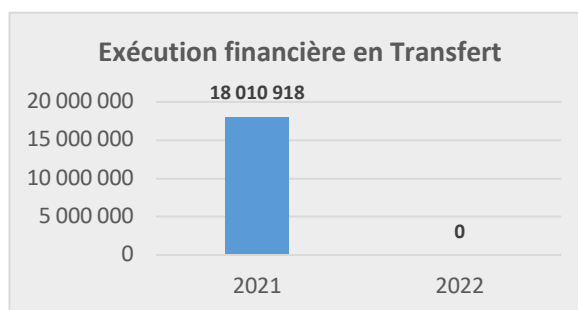
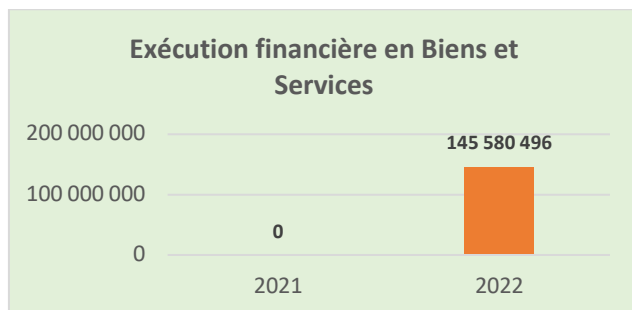
➤ **Action 1 : Renforcement des capacités techniques et du dispositif juridique de promotion du genre**

Initialement cette action avait bénéficié d'un budget de 231 210 000 FCFA pour se situer à 159 111 998 FCFA soit une baisse de 72 098 002 FCFA au niveau des dépenses en biens et services. Ce budget actuel de 159 111 998 F CFA a été exécuté à hauteur de 132 110 458 FCFA (soit un taux de 83,03) contre 347 122 123 F CFA en 2021. Ces dépenses comprennent les biens et services : 45 112 000 F CFA et les investissements : 86 998 458 F CFA.



➤ **Action 2 : Développement des approches de lutte contre les VBG**

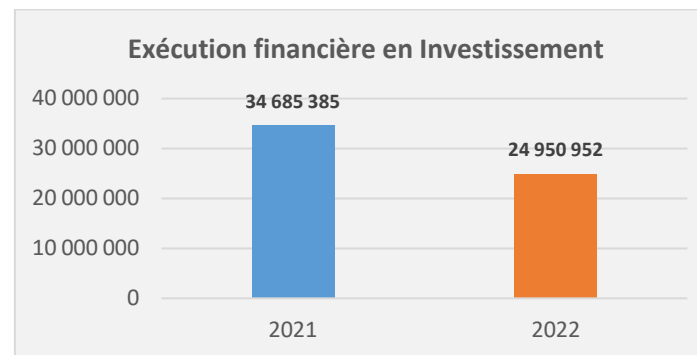
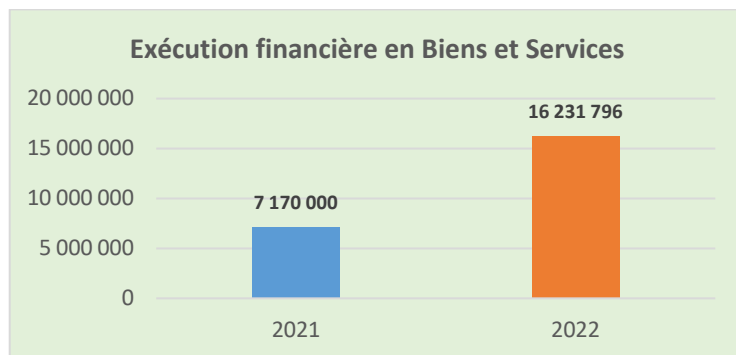
Initialement cette action avait bénéficié d'un budget de 241 193 994 FCFA pour se situer à 200 307 290 FCFA, soit une baisse de 40 886 704 FCFA au niveau des dépenses en biens et services. Ce budget actuel de 200 307 290 F CFA a été exécuté à 100% contre 242 830 627 en 2021. Ces dépenses comprennent les biens et services : 145 580 496 F CFA et les investissements : 54 726 794 F CFA.



➤ **Action 3 : Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural**

Initialement cette action avait bénéficié d'un budget de 43 350 000 FCFA pour se situer à 41 182 748 FCFA, soit une baisse de 2 167 252 FCFA au niveau des dépenses essentiellement en biens et services.

Ce budget actuel de 41 182 748 F CFA a été exécuté à 100% contre 41 855 385 en 2021. Ces dépenses se composent de biens et services : 16 231 796 F CFA et investissements : 24 950 952 F CFA.



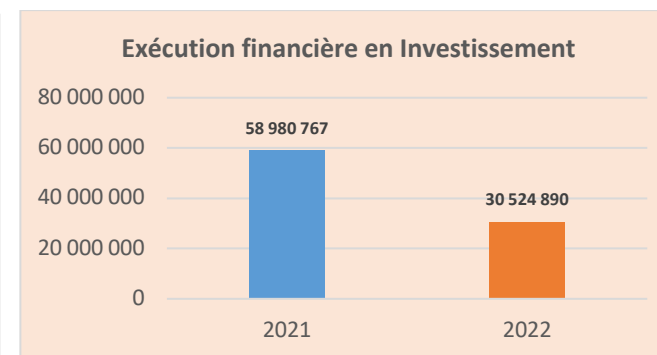
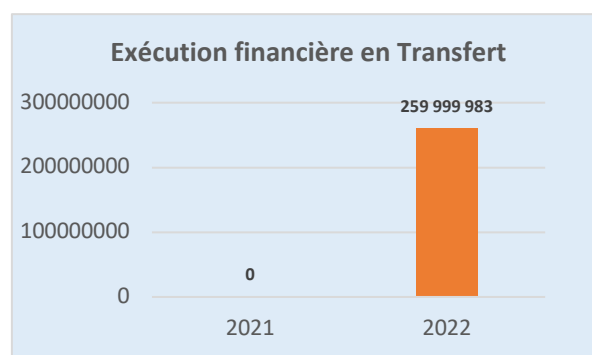
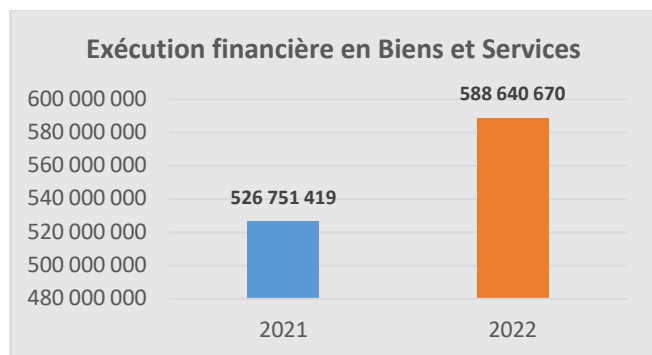
➤ **Action 4 : Renforcement de l'autonomisation de la femme**

Avec une dotation initiale de 1 025 219 817 F CFA, cette action a enregistré une baisse de 142 324 252 F CFA pour se situer à 882 895 565 F CFA.

Le budget actuel de 882 895 565 F CFA a été exécuté à hauteur de 879 165 543 soit un taux de 99,58% contre 585 732 186 F CFA en 2021.

Ces dépenses se compose de

- Biens et services : 588 640 670 F CFA ;
- Transfert : 259 999 983 F CFA ;
- Investissements : 30 524 890 F CFA.



## II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 8** : Exécution des investissements du programme

Projet	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022)	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Lakota</b>	2015	2024	64 846 349	4 013 455	0	0
Sur financement intérieur			64 846 349	4 013 455	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Réhabiliter, Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Issia</b>	2015	2022	73 649 674	5 524 962	5 524 962	5 524 890
Sur financement intérieur			73 649 674	5 524 962	5 524 962	5 524 890
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3 : Construire la clôture de l'IFEF SONGON</b>	2020	2023	76 108 638	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Sur financement intérieur			76 108 638	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 4 : Construire et équiper l'IFEF de DABOU</b>	2021	2025	163 568 876	25 000 000	24 950 952	24 950 952
Sur financement intérieur			163 568 876	25 000 000	24 950 952	24 950 952
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 5 : Appui Promotion du Genre, Femme &amp; Famille</b>	2008	Après 2025	6 205 400 000	87 000 000	86 999 998	86 998 458
Sur financement intérieur			6 205 400 000	87 000 000	86 999 998	86 998 458
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 6 : Appui Renforcement capacité Nationale lutte contre les Violences Basées sur le Genre</b>	2009	2023	1 630 900 000	56 323 994	54 726 794	54 726 794
Sur financement intérieur			1 630 900 000	56 323 994	54 726 794	54 726 794
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			8 214 473 537	202 862 411	197 202 706	197 202 706
Total sur financement intérieur			8 214 473 537	202 862 411	197 202 706	197 202 706
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

### Projet 1 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Lakota

Ce projet d'un coût total de 64 846 349 F CFA a démarré en 2015 puis s'est achevé en 2020. Il a bénéficié d'une prise en charge de 60 759 526 F CFA, soit un taux d'exécution financière de 93,70% à fin 2022. Physiquement, le projet s'est achevé avec la construction d'un bâtiment R+1 composé de 3 salles de classe, 1 bureau et le secrétariat, 1 magasin, 1 salle d'exposition et de toilettes. La dotation de 2022 d'un montant de 4 013 455 F CFA destinée à solder les derniers décomptes n'a pas été exécutée.

### Projet 2 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Issia

Démarré en 2015 pour s'achever en 2020, ce projet d'un coût total de 73 649 674 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 73 694 111 F CFA à fin 2022. Achevé physiquement en 2017 avec la réhabilitation des locaux et l'équipement en matériels et outillages techniques (cuisinières, machines à coudre, batteries de cuisine). La prise en charge de 2022 d'une valeur de 5 524 890 F CFA représentant un taux d'exécution de 100% a servi à solder tous les décomptes des travaux de réhabilitation.

### Projet 3 : Construire la clôture de l'IFEF SONGON

Ce projet d'un coût total de 76 109 000 F CFA a démarré en 2020 pour s'achever en 2023. Il a bénéficié d'une prise en charge de 49 929 092 F CFA à fin 2022 soit un taux d'exécution de 65,60%. L'ensemble des travaux du projet (construction de la clôture, la pose des portails et des portillons) a été réalisé à 100%. Les crédits alloués en 2022 ont été exécutés à 25 000 000 F CFA, soit un taux d'exécution de 100%.

### Projet 4 : Construire et équiper l'IFEF de DABOU

Programmé pour s'achever en 2025, ce projet d'un coût total de 163 568 876 F CFA a démarré en 2021 avec une prise en charge de 59 636 337 F CFA, soit un taux d'exécution financière de 36,46% à fin 2022. La dotation budgétaire 2022 de 24 950 952 F CFA exécuté à 100% à servi à construire un bâtiment de 4 salles.

### Projet 5 : Appui Promotion du Genre, Femme & Famille

Ce projet, renouvelable chaque 5 ans, avec un coût total de 6 205 400 000 F CFA exclusivement financé par l'Etat, a démarré en 2008 pour s'achever après 2025. Il a bénéficié d'une prise en charge de 1 265 574 152 F CFA à fin 2022, soit un taux d'exécution financière de 20,39%.

Les crédits budgétaires 2022 de 86 998 458 F CFA exécutés à 100% ont permis : (i) l'actualisation en cours de la Politique genre ; (ii) la Conception de 1000 dépliant résumant les textes règlementaires sur la représentativité des femmes aux assemblées élues ; (iii) l'organisation d'un atelier des points focaux genre sur l'institutionnalisation du genre dans leurs administrations ; (iv) la mise en place de 03 plateformes dénommées Comité Régional Technique Genre ; (v) formation de 3000 personnes/ femmes sur leurs droits et les échéances électorales ; (vi) l'installation de 06 cellules genre en milieu académique, étudiantin et de la presse AIP et ; (vii) l'organisation d'un atelier d'imprégnation de l'approche genre au profit de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de C.I.

### Projet 6 : Appui au renforcement des capacités nationales de lutte contre les VBG

Ce projet renouvelable chaque 5 ans, d'un coût total de 1 630 900 000 FCFA a démarré en 2009 pour s'achever en 2025. Il a bénéficié d'une prise en charge de 1 204 385 617 F CFA à fin 2022 soit un taux d'exécution de 73,85%.

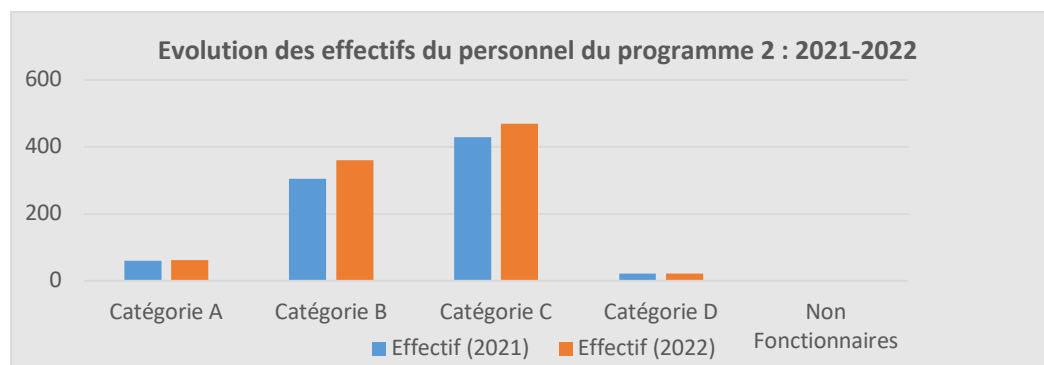
Les crédits budgétaires 2022 de 54 726 794 F CFA exécuté à 100% ont permis : (i) l'installation et l'équipement de 02 plateformes de lutte contre les VBG, (ii) l'Organisation de missions de suivi et de Réunion de coordination des activités des plateformes ; (iii) la réalisation du rapport d'évaluation de la phase en cours du projet ; (iv), la prise en charge holistique de 5114 victimes de VBG déclarés dont 4322 femmes et 792 hommes ; (v) la révision du document du plan national d'abandon des MGF.

## II.2. Évolution des effectifs

**Tableau 9** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2021) (a)	Effectif (2022)				Total fin d'année (a)+(b)-(c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
<b>Catégorie A</b>	60	10	10	3	1	62
<b>Catégorie B</b>	304	70	70	58	2	360
<b>Catégorie C</b>	428	60	60	42	0	470
<b>Catégorie D</b>	21	5	5	0	0	21
<b>Non Fonctionnaires</b>	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>813</b>	<b>145</b>	<b>145</b>	<b>103</b>	<b>3</b>	<b>913</b>

Source : Direction des Ressources Humaines MFFE.



Le recrutement de nouveaux agents notamment le personnel social et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités de ce programme s'alignent sur l'axe stratégique « mise en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de femme ».

#### ✚ Présentation des activités majeures du programme

- Former les Directeurs Régionaux et les points focaux Genre des différents Ministères techniques ;
- Sensibiliser les différents groupes sociaux et professionnels sur l'approche Genre et les VBG ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur les lois en faveur du Genre ;
- Installer des Comités Techniques Régionaux Genre (CTRG) et des Cellules genres ;
- Réviser les différents documents de promotion du genre et de protection de la femme ;
- Assurer la prise en charge holistique des survivant(e)s des VBG ;
- Former et accompagner les auditrices et les femmes ;
- Mettre en œuvre les projets d'investissement.

#### ✚ Résultats obtenus au regard du bilan des activités

- Formation des Directeurs Régionaux et des points focaux Genre des différents Ministères techniques respectivement dans la région du Kabadougou et dans la région du Gontougo sur le concept genre ;
- Sensibilisation sur l'approche Genre au niveau des différents groupes sociaux professionnels à savoir : les ONG, la Chambre Nationale des Rois et Chef Traditionnels (CNRCT) et les journalistes ;
- Campagne de sensibilisation sur les lois en faveur du Genre ;
- Installation de 3 Comités Techniques Régionaux Genre (CTRG) ;
- Installation de 31 cellules genre (01 au Ministère des Eaux et Forêts, 15 cellules des ministères technique de la région du Kabadoukou et 15 cellules des ministères technique de la région de Gontougo) ;
- Révision en cours du document de la politique nationale Genre ;
- sensibilisation de 6000 personnes sur les VBG (pendant les 16 jours d'activisme, journée internationale de lutte contre les MGF);
- mise en service des centres de transit de Bouaké et de Korhogo.
- disponibilité du plan national de promotion de l'abandon des mutilations génitales féminines en côte d'ivoire ;
- prise en charge holistique des survivant(e)s de VBG ;
- formation de 5.559 auditrices et de 25 447 femmes en animation communautaire ;



- réhabilitation, extension, équipement de 03 IFEF (Songon, Dabou, Issia).

#### ✚ Les atouts et les faiblesses

- Atouts : disponibilité du personnel qualifié au niveau des IFEF, l'implication des acteurs communautaires dans lutte contre les VBG, l'intérêt croissant de la population sur les questions de genre.
- Faiblesses :
  - la méconnaissance de l'approche genre par les agents et la population en raison de l'insuffisance de formation et de sensibilisation sur la thématique ;
  - l'insuffisance de financement des activités de lutte contre les VBG et de promotion du genre liée aux contraintes budgétaires.

Mesures correctrices : une dotation budgétaire conséquente permettant d'accroître les activités de formation et de sensibilisation sur l'approche genre.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

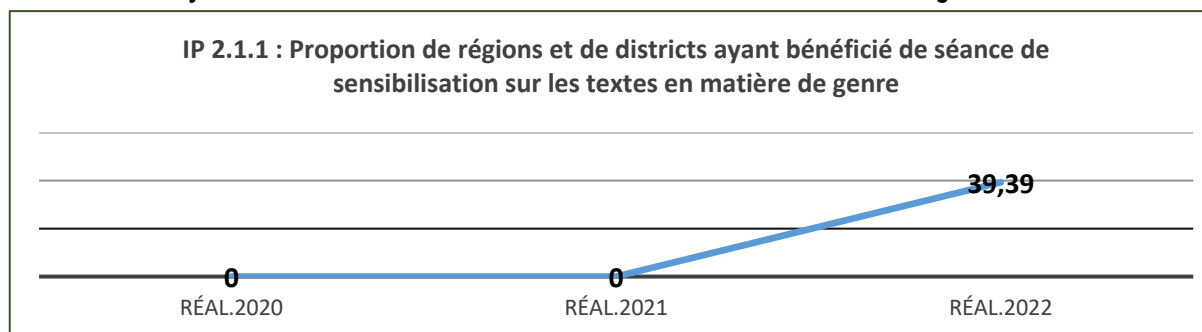
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif spécifique 1 : Promouvoir le genre et la justice sociale</b>					
IP 2.1.1 : Proportion de régions et de districts ayant bénéficié de séance de sensibilisation sur les textes en matière de genre (31 régions et 02 districts)	%	-	-	39,39	39,39
IP 2.1.2 : Proportion de cellules genres ministérielles et institutionnelles fonctionnelles	%	14,75	61	47,54	83,33
IP 2.1.3 : Proportion d'activités réalisées avec les ONG	%	3	-	40,74	40,74
<b>Objectif spécifique 2 : Améliorer les mécanismes d'intégration et réinsertion des jeunes filles dans le tissu socio-économique</b>					
IP 2.2.1 : Proportion d'auditrices ayant terminé leur formation	%	81,64	86,63	85	95,37
IP 2.2.2 : Nombre de femmes ayant bénéficié d'un programme d'alphabétisation dans les IFEF	Nbre	2 891	-	4 000	1 738
<b>Objectifs spécifique 3 : Renforcer les mécanismes de protection contre les VBG</b>					
IP 2.3.1 : Proportion de plateformes de lutte contre les violences basées sur le genre (PF-VBG) fonctionnelles	%	40	88,16	84,5	100
IP 2.3.2 : Nombre de femmes victimes de violences conjugales ayant bénéficié d'une prise en charge	Nbre	2219	-	10 000	3 297
IP 2.3.3 : Pourcentage de femmes victimes de viol ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire	%	58,9	64,80	75	58,35

Source : DPPD-PAP 2022-2024 et Rapports semestriels 2022

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

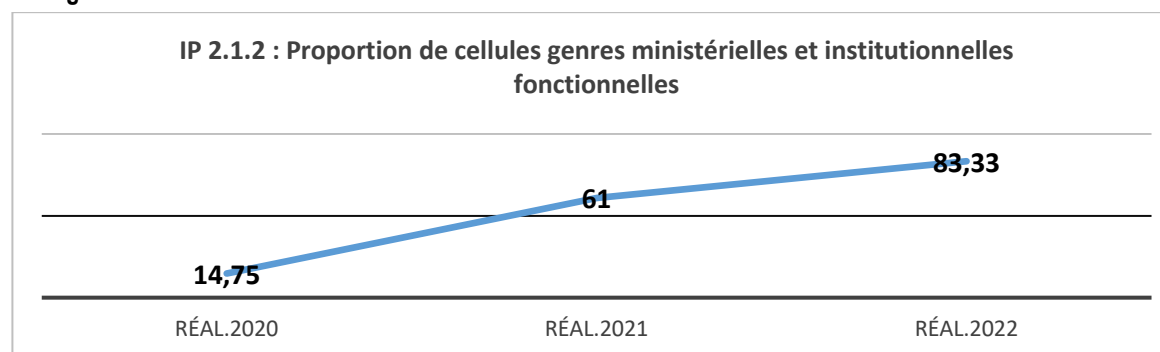
#### Objectif spécifique 1 : Promouvoir le genre et la justice sociale

#### Indicateur 10 : Proportion de régions et de districts ayant bénéficié de séance de sensibilisation sur les textes en matière de genre



- Définition de l'indicateur : il traduit le niveau de vulgarisation des textes en matière de genre sur le plan national.
- Source de données : Direction du Genre et de l'Équité
- Nombre de régions et de districts ayant bénéficié de séances de sensibilisation sur les textes en matière de genre et le nombre de régions / nombre de régions et districts planifiés x 100 ;
- Comparaison (réalisation/prévision) : la proportion de régions et de district ayant bénéficié de sensibilisation sur les textes en matière de genre se situe à 39,39% conformément à la valeur cible en 2022 ;
- L'année 2022 marque la première année d'évaluation de cet indicateur.

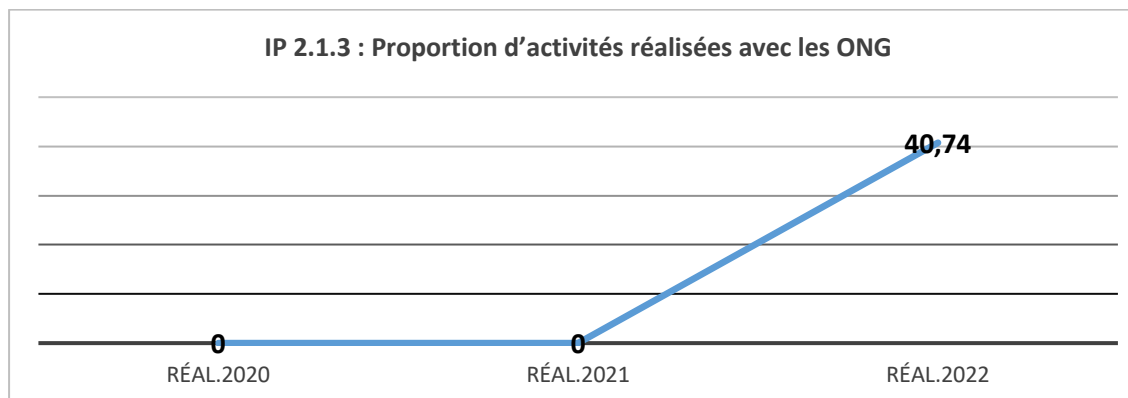
#### Indicateur 11 : Proportion de cellules genre ministérielles et institutionnelles fonctionnelles



- Définition de l'indicateur : cet indicateur cumulatif informe le niveau de déploiement des cellules de promotion du genre dans les départements ministériels et institutions.
- Source de données : Direction du Genre et de l'Équité
- Mode de calcul : Nombre de cellules genres ministérielles et institutionnelles fonctionnelles/nombre de cellules genres ministérielles et institutionnelles planifiées x 100

- Comparaison (réalisation/prévision) : En 2022, avec l'installation de 31 cellules genres, le taux cumulatif de cellules fonctionnelles est de 83,33% contre une prévision de 47,54%. Cette situation traduit une progression dans l'installation des cellules. Sur la période 2020-2022, le taux est passé respectivement de 14,75% à 61% pour s'établir à 83,33%.

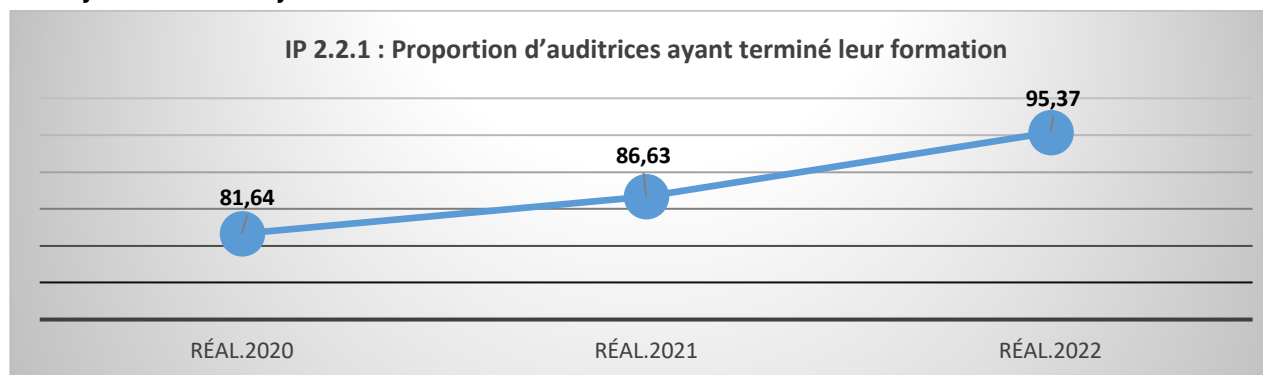
**Indicateur 12 : Proportion d'activités réalisées avec les ONG**



- Définition de l'indicateur : il informe sur l'état de la collaboration avec les ONG en matière de genre.
- Source de données : Direction du Genre et de l'Équité
- Mode de calcul : Nombre d'activités réalisées avec les ONG / nombre d'activités planifiées avec les ONG x 100
- Comparaison (réalisation/prévision) : en 2022, la proportion des activités enregistrées avec les ONG est de 40,74% conformément à la prévision.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et jeunes filles dans le tissu socio-économique**

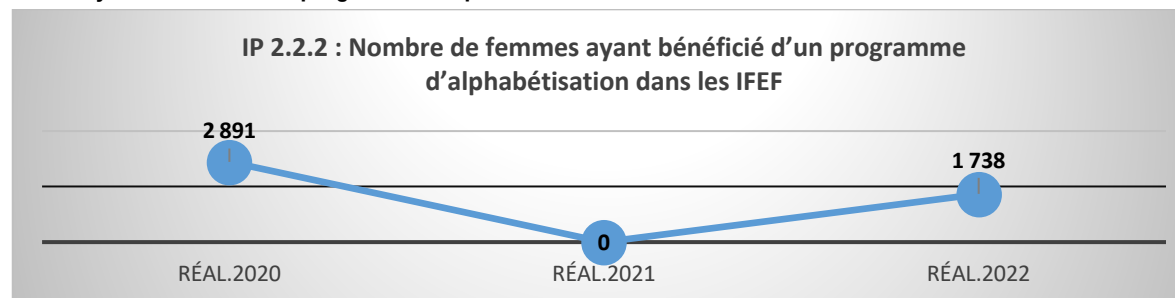
**Indicateur 13 : Proportion d'auditrices ayant terminé leur cycle de formation**



- Définition de l'indicateur : il informe sur le taux d'achèvement du cursus scolaire par les auditrices des IFEF.
- Source de données : Direction de la formation

- Mode de calcul : Nombre d'auditrices admises / nombre d'auditrices en fin de formation x 100
- Comparaison (réalisation/prévision) : Sur 736 candidats à l'examen de fin de formation, 681 ont été déclarés admis. Soit un taux de réussite de 95,37% contre une valeur cible de 85%. Sur la période 2020-2022, l'indicateur a évolué passant successivement de 81,75% à 84,45% puis à 95,37%. Cette performance est le fruit de plusieurs réformes entreprises : (i) renforcement de capacités des enseignantes dans les spécialités « couture et pâtisserie » ; (ii) motivation des auditrices à achever leur formation et (iii) instauration d'un prix d'excellence de fin de formation.

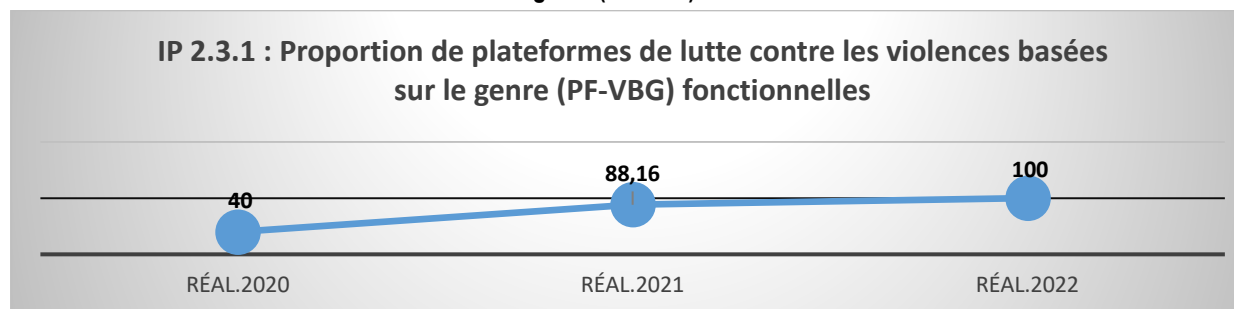
**Indicateur 14 : Nombre de femmes ayant bénéficié d'un programme d'alphabétisation dans les IFEF**



- Définition de l'indicateur : il traduit les efforts mis en œuvre par le programme en vue de la réduction du taux d'analphabétisme des femmes.
- Source de données : Direction de la Formation
- Mode de calcul : Dénombrement
- Comparaison (réalisation/prévision) : 1 738 femmes ont bénéficié d'un programme d'alphabétisation dans les IFEF pour une prévision de 4 000 femmes en 2022. Sur la période 2020-2022, l'on note une tendance à la baisse. En effet de 2 211 femmes alphabétisées en 2020, l'indicateur est passé à 1 738 femmes en 2022. Ce résultat traduit l'intérêt que manifestent les femmes pour les formations qualifiantes (couture, pâtisserie) créatrices d'Activités Génératrices de Revenus au détriment de l'alphabétisation. Il convient donc de renforcer les activités de sensibilisation sur l'importance de l'alphabétisation fonctionnelle dans les communautés.

**Objectif spécifique 3 : Promouvoir et protéger les droits de la femme**

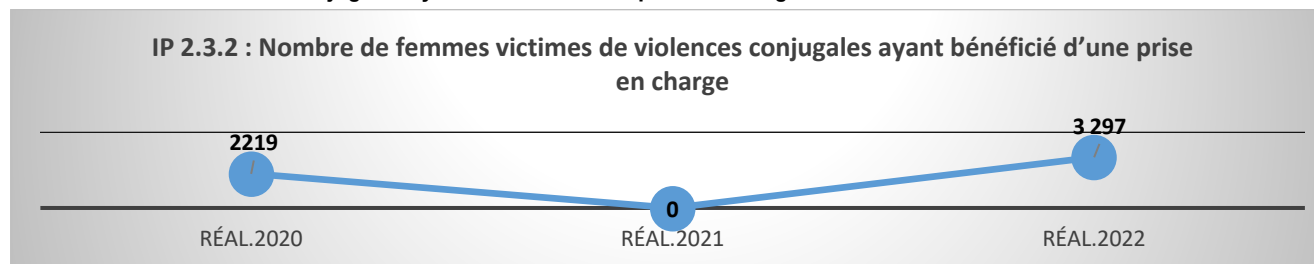
**Indicateur 15 : Proportion de plateformes de lutte contre les violences basées sur le genre (PF-VBG) fonctionnelles**



- Définition de l'indicateur : Cet indicateur cumulatif mesure le niveau d'opérationnalisation des plateformes VBG installées.
- Source de données : Programme National de lutte contre les VBG

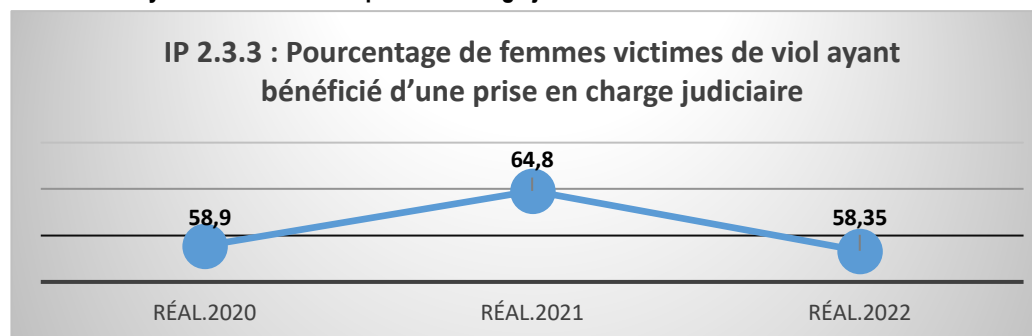
- Mode de calcul : Nombre de plateformes de lutte contre les VBG fonctionnelles / nombre de plateformes de lutte contre les VBG installées x 100
  - Comparaison (réalisation/prévision) : Toutes les plateformes VBG installées, à ce jour, sont opérationnelles (100%) comparativement à la valeur cible de 84,5%.
- De 2020 à 2022, le taux des plateformes VBG fonctionnelles connaît une progression constante de 40% à 100%. Cette performance a été possible grâce au renforcement de capacités (formation et équipement) des acteurs des plateformes, à l'organisation de réunion périodique de coordination et à l'appui financier des partenaires.

**Indicateur 16 : Nombre de femmes victimes de violences conjugales ayant bénéficié d'une prise en charge**



- Définition de l'indicateur : il renseigne sur l'effectif des femmes victimes de VBG référées au ministère et ayant bénéficié de prise en charge.
- Source de données : Programme National de lutte contre les VBG.
- Mode de calcul : Dénombrement.
- Comparaison (réalisation/prévision) : 3 297 femmes victimes de violences conjugales ont bénéficié d'une prise en charge sur une prévision de 10 000 femmes en 2022. La valeur de l'indicateur qui était de 2219 en 2020, est passée progressivement à 2 679 en 2021 pour s'établir à 3 297 en 2022. La tendance croissante de cet indicateur repose d'une part sur l'engagement des communautés à la dénonciation et d'autre part sur le déploiement des plateformes VBG.

**Indicateur 17 : Pourcentage de femmes victimes de viol ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire**



- Définition de l'indicateur : il informe sur le niveau de prise en charge judiciaire apportée aux femmes victimes de viol déclarées dans les services du ministère.
- Source de données : Programme National de lutte contre les VBG
- Mode de calcul : Nombre de femmes victimes de viol ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire/nombre de femmes victimes de viol déclaré dans les plateformes x 100
- Comparaison (réalisation/prévision) : le pourcentage de femmes victimes de viol ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire se situe à 58,35% contre une cible projetée de 75%.

Après une hausse enregistrée entre 2020 et 2021, la valeur de l'indicateur a connu une tendance à la baisse de 2021 à 2022. Il est donc nécessaire de renforcer les moyens financiers et matériels des structures spécialisées en vue d'améliorer le niveau de la prise en charge judiciaire des cas de violences référés.

#### **IV. PERSPECTIVES**

##### **IV1. Leçons apprises**

- Les IFEF disposent de personnel qualifié ;
- Les acteurs communautaires s'impliquent davantage dans la lutte contre les VBG ;
- La population manifeste un intérêt croissant sur les questions de genre ;
- L'insuffisance de formation et de sensibilisation sur l'approche genre ;
- l'insuffisance de financement des activités de lutte contre les VBG et de promotion du genre.

##### **IV.2. Recommandations**

- Renforcer les capacités des agents du Ministère sur l'approche genre ;
- Renforcer le financement des activités de lutte contre les VBG et de promotion du genre.

#### **CONCLUSION**

Au cours de la gestion budgétaire 2021, les indicateurs de performance affichent une progression dans la réalisation des actions du programme « Promotion de la femme et du genre » avec un taux d'exécution de 97,6% du budget alloué. Cette exécution a permis l'atteinte d'un taux moyen de réalisation de 62,5% des indicateurs.

Au regard des efforts significatifs réalisés, le programme 2 s'engage à poursuivre la mise en œuvre des actions visant à renforcer la promotion des droits de la femme.

#### **PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PROMOTION ET CONSOLIDATION DE LA FAMILLE »**

##### **INTRODUCTION**

Le responsable de ce programme est Madame KOUAME Honorée Ghyslaine, maître-Assistant, Directrice de la Formation conformément au décret n°2020-2010 du 05 février 2020 portant nomination de directeurs centraux au ministère de la femme, de la famille et de l'enfant.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2021-468 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- Promouvoir les conditions de bien-être familial ;
- Renforcer le cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles.

La gestion 2022, de ce programme a été marquée par un mouvement d'acteurs majeurs au niveau central (la Directrice de la promotion de la famille).

Le plan détaillé du Rapport Annuel de Performance de ce programme se décline en quatre (4) points :

- I- Présentation de la stratégie du programme ;
- II- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- III- Performance du programme ;
- IV- Perspectives

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Le programme Promotion et consolidation de la famille a pour objectif global « promouvoir les valeurs familiales », avec pour résultat stratégique « les valeurs familiales sont promues ».

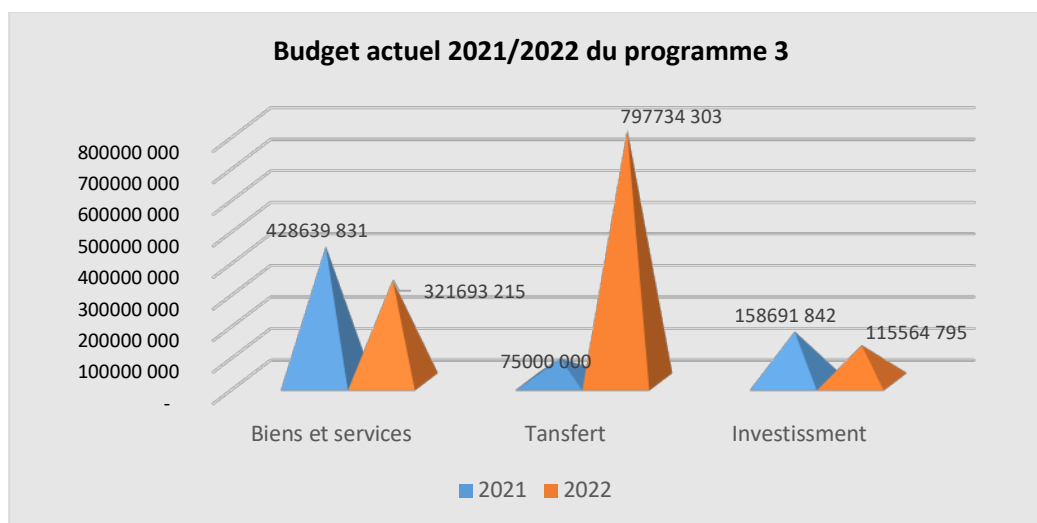
### I.2. Le financement du programme

Le programme a bénéficié d'un budget actuel de 1 234 992 313 F CFA réparti par grandes natures de dépenses comme suit :

- Biens et services : 321 693 215 F CFA ;
- Transferts : 797 734 303 FCFA ;
- Investissements : 115 564 795 FCFA.

Initialement voté à 599 410 082 F CFA en 2022, le budget du programme a connu une hausse pour se situer à 1 234 992 313 F CFA contre 662 331 673 F CFA en 2021.

Les mouvements de crédits observés sont imputables à l'augmentation des crédits de transferts par l'arrêté n°0727/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEQ/CKG (nouveau) du 21 décembre 2022 en vue de renforcer le soutien apporté à 3000 ménages vulnérables.



## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le budget initial du programme de 599 410 082 F CFA a connu une hausse pour se situer à 1 234 992 313 F CFA et exécuté à hauteur de 1 186 653 950 F CFA soit un taux d'exécution de 96,09%.

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

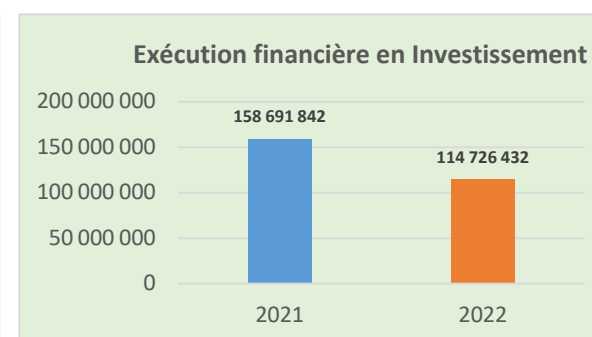
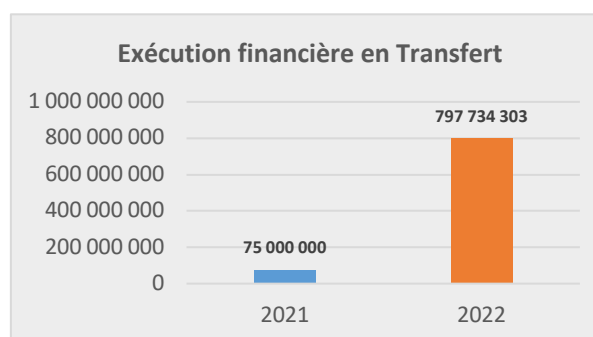
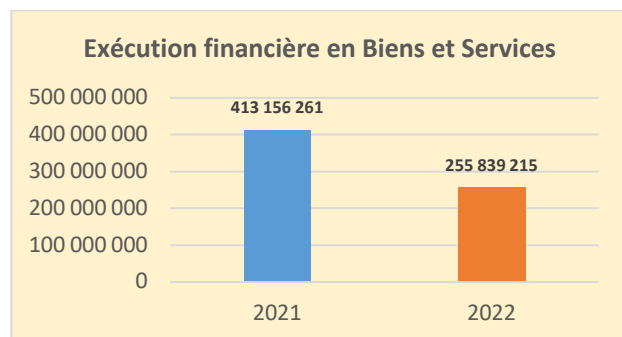
**Tableau 11** : exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Promotion des conditions de bien-être familial	-	-	413 156 261	255 839 215	75 000 000	797 734 303	158 691 842	114 726 432	646 848 103	1 168 299 950
Action 2 : Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles	-	-	14 634 000	18 354 000	-	-	-	-	14 634 000	18 354 000

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 07 mars 2023

#### ➤ Action 1 : Promotion des conditions de bien-être familial

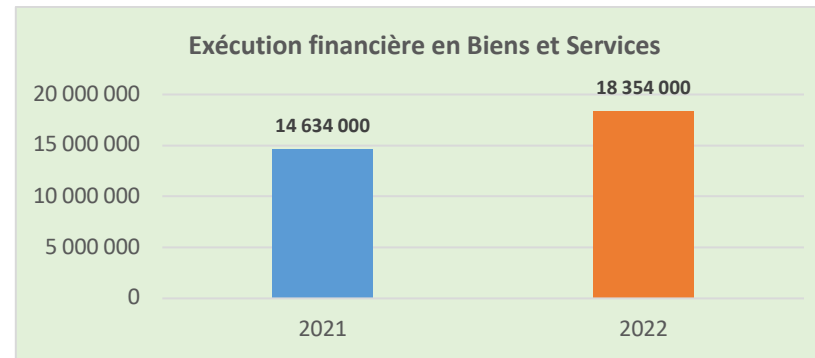
Initialement cette action avait bénéficié d'un budget de 576 526 082 FCFA pour se situer à 1 216 638 313 FCFA, soit une hausse de 640 112 231 FCFA au niveau des dépenses en transferts. Ce budget actuel de 1 216 638 313 F CFA a été exécuté à hauteur de 1 168 299 950 FCFA (soit un taux de 96,03%) contre 646 848 103 F CFA en 2021. Ces dépenses comprennent les biens et services : 255 839 215 F CFA, les transferts : 797 734 303 et les investissements : 114 726 432 F CFA.



#### ➤ Action 2 : Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles

Cette action dotée initialement d'un budget de 22 884 000 FCFA a enregistré une baisse de 4 530 000 FCFA la faisant passer à 18 354 000 FCFA. Ce budget de 18 354 000 FCFA constitué essentiellement de dépenses en biens et services a été exécuté à 100% contre 14 634 000 F CFA en 2021.





### II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 12** : Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Construire et réhabiliter les CSE (Port-Bouët, Koumassi, Cocody, Adjamé 220 Lgts, Dabakala)</b>	<b>2015</b>	<b>2024</b>	<b>360 480 721</b>	<b>25 423 781</b>	<b>25 423 781</b>	<b>24 585 758</b>
Sur financement intérieur			360 480 721	25 423 781	25 423 781	24 585 758
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Construire des bâtiments au CSE Treichville Avenue 1</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>	<b>78 999 940</b>	<b>34 576 219</b>	<b>34 576 219</b>	<b>34 575 879</b>
Sur financement intérieur			78 999 940	34 576 219	34 576 219	34 575 879
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3 : Construire et équiper le CSE Sirasso</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>65 647 993</b>	<b>26 601 082</b>	<b>26 600 000</b>	<b>26 600 000</b>
Sur financement intérieur			65 647 993	26 601 082	26 600 000	26 600 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 4 : Réhabiliter, étendre et équiper le CSE Grand Gbapleu</b>	<b>2021</b>	<b>2023</b>	<b>115 315 579</b>	<b>29 000 000</b>	<b>28 964 795</b>	<b>28 964 795</b>
Sur financement intérieur			115 315 579	29 000 000	28 964 795	28 964 795
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>620 444 233</b>	<b>115 601 082</b>	<b>115 564 795</b>	<b>114 726 432</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>620 444 233</b>	<b>115 601 082</b>	<b>115 564 795</b>	<b>114 726 432</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **Projet 1 : Construire et réhabiliter les CSE (Port-Bouët, Koumassi, Cocody, Adjamé 220 Lgts, Dabakala)**

Démarré en 2015 avec un coût global de 360 480 721 F CFA, ce projet prendra fin en 2024. Il a bénéficié d'une prise en charge de 241 711 184 FCFA à fin 2022. Les dépenses de 2022 qui s'élèvent à 24 585 758 FCFA ont permis la pose de la toiture du bâtiment R+1 du complexe socioéducatif de Dabakala.

### Projet 2 : Réhabiliter, étendre et équiper le CSE Grand Gbapleu

Démarré en 2021 avec un coût global de 115 315 579 F CFA, ce projet prendra fin en 2024. Il a bénéficié d'une prise en charge de 63 915 695 FCFA à fin 2022. Les dépenses de 2022 d'un montant de 28 964 795 FCFA ont permis la construction du bâtiment du service d'éducation spécialisée.

### Projet 3 : Construire et équiper le CSE Sirasso

Avec un coût global de 65 647 993 F CFA, ce projet démarré en 2015 a pris fin en 2022 avec une prise en charge globale de 65 647 993 FCFA. Les dépenses de 2022 ont permis la réhabilitation du Centre social, du préau et de la clôture.

### Projet 4 : Construire des bâtiments au CSE Treichville Avenue 1

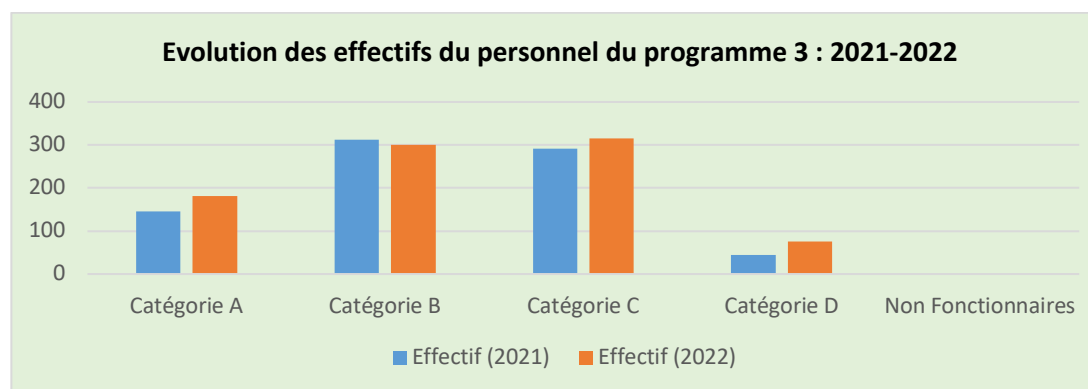
Ce projet d'un coût global de 78 999 600 F CFA avec une prise en charge de 78 999 600 F CFA en 2022 a permis la réalisation des travaux d'extension du bureau de la responsable du CSE, la construction d'un appatam et d'un préau pour personne du 3ième âge.

## II.2. Évolution des effectifs

**Tableau 13** : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2021) (a)	Effectif (2022)				Total fin d'année (a) + (b) - (c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
Catégorie A	146	50	50	36	0	182
Catégorie B	312	40	40	0	12	300
Catégorie C	292	10	10	23	0	315
Catégorie D	45	5	5	30	0	75
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>795</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>89</b>	<b>12</b>	<b>872</b>

Source : Direction des Ressources Humaines MFFE.



Le recrutement de nouveaux agents et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme notamment en ce qui concerne la prise en charge des vulnérabilités.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités de ce programme s'alignent sur l'axe stratégique « renforcement des capacités des familles et des communautés sur leurs rôles respectifs dans la construction de la nation ».

#### ✚ Présentation des activités majeures du programme

- Assister et protéger les enfants dans les 32 Complexes Socio-Educatifs ;
- Former les familles à la gestion du budget familial et en compétences de vie ;
- Renforcer les capacités des couples candidats au mariage ;
- Soutenir les familles et les ménages vulnérables ;
- Procéder à la réunification des familles ;
- Organiser un atelier de validation des textes règlementaires des familles d'accueil ;
- Elaborer 03 textes de mise en œuvre de la Commission Nationale de la Famille (CNFa).

#### ✚ Résultats obtenus au regard du bilan des activités

- Assistance et protection des enfants dans les 32 Complexes Socio-Educatifs ;
- Formation des familles sur la gestion du budget familial, les valeurs morales et familiales, à Agboville ;
- Renforcement de capacités des couples candidats au mariage, à Yopougon ;
- Soutien en vivres et non vivres à 3000 familles et ménages vulnérables ;
- Réunification de 610 familles ;
- Organisation de 02 ateliers de validation des textes règlementaires des familles d'accueil à Yamoussoukro et Jacquerville ;
- Prise de 03 textes de mise en œuvre de la Commission Nationale de la Famille (CNFa).

#### ✚ Les atouts et les faiblesses

- Atouts : le renforcement du cadre réglementaire de protection des familles à travers la prise de textes instituant les CNFa ;
- Faiblesses : l'insuffisance des ressources amoindrissant les efforts de déploiement des activités de consolidation des familles spécifiquement les activités de sensibilisation des populations et les actions de médiation.

#### ✚ Mesures envisagées

- L'organisation de séances de sensibilisation médiatique des populations sur la médiation familiale à entreprendre par le MFFE ;
- Le renforcement de capacités des acteurs intervenants sur la thématique et le recrutement de personnel compétent.

## III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 14** : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2022		
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Valoriser et protéger la famille</b>					
IP 3.1.1: Nombre de ménages vulnérables soutenus	Nbre	800	-	2 500	3 000
IP 3.1.2: Nombre de réunification familiale réalisé	Nbre	252	-	350	350
IP 3.1.3: Pourcentage de famille sensibilisée aux valeurs morales	%	10% (*)	-	30%	30%

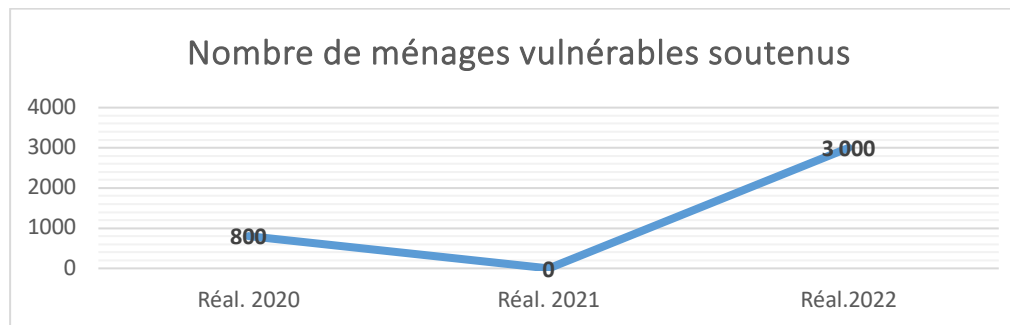
Source : DPPD-PAP 2022-2024/ Rapport d'activités 2022

NB : Cet indicateur était formulé en nombre avec une réalisation de 6000 familles en 2020. La cible globale qui était de 60 000 familles rapportées à la réalisation de 6000 fournit un résultat de 10%.

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Objectif spécifique 1 : Valoriser et protéger la famille

##### Indicateur 18 : Nombre de ménages vulnérables soutenus

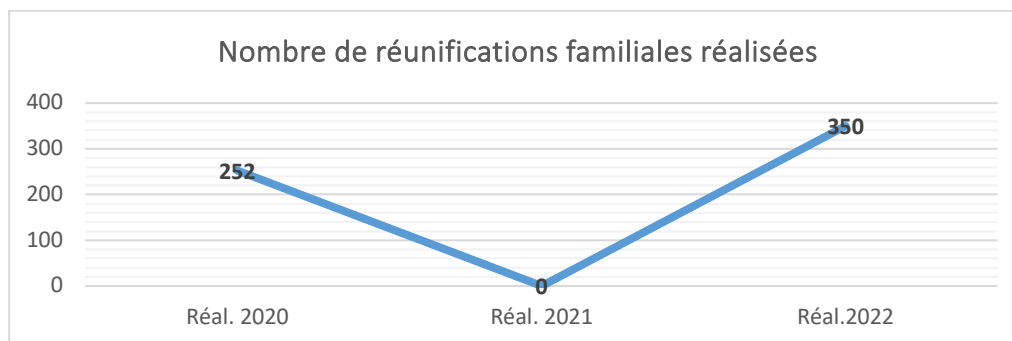


- Définition de l'indicateur : il renseigne sur les aides apportées aux familles vulnérables.
- Source de données : Direction de la promotion de la famille
- Mode de calcul : Dénombrement
- Comparaison (réalisation/prévision) : En 2022, contre une prévision de 2500 ménages, 3000 ménages ont bénéficié d'appuis en vivres et non vivres dans 13 localités de la Mé, des Grands Ponts, du Sud-comoé, de l'Agneby-tiassa et du District d'Abidjan.

Sur la période 2020-2022, le nombre de ménages vulnérables soutenus s'est accru passant de 800 à 3 000. Cette performance a été réalisée grâce au renforcement des crédits en transfert à la suite d'une rallonge budgétaire.

Cet indicateur bien que figurant dans le PAP 2022 n'a pas été pris en compte en 2021. Toutefois les actions concourant à sa réalisation ont été menées.

##### Indicateur 19 : Nombre de réunifications familiales réalisées

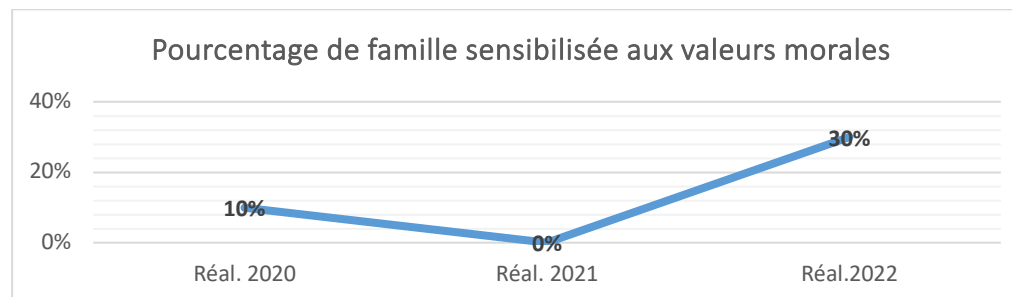


- Définition de l'indicateur : il informe sur l'effectif d'enfants réinsérés en famille suite aux interventions des complexes socioéducatifs. Cependant, cet indicateur avait été formulé dans le DPPD-PAP 2021-2023 en rapport avec les enfants réinsérés dans leur famille mais plutôt avec les familles en instance de divorce réunifiées. Ce qui justifie l'absence de donnée en 2021. Ainsi, les difficultés liées à l'exécution de l'activité de médiation familiale ont motivé la collecte des données sur la base des enfants réinsérés en famille.
- Source de données : Direction de la promotion de la famille
- Mode de calcul : Dénombrement
- Comparaison (réalisation/prévision) : 350 réunifications familiales ont été réalisées en 2022, conformément à la prévision.

Sur la période 2020-2022, le nombre de réunifications familiales s'est accru passant de 252 à 350.

Ce résultat satisfaisant est le fruit d'une synergie d'actions entre les services techniques à travers les activités de protection familiale menée par les Complexes Socio-éducatifs. Cet indicateur bien que figurant dans le PAP 2022 n'a pas été pris en compte en 2021. Toutefois les actions concourant à sa réalisation ont été menées.

#### Indicateur 20 : Pourcentage de familles sensibilisées aux valeurs morales



- Définition de l'indicateur : il informe sur la proportion de familles ayant bénéficié d'informations et de sensibilisation sur les valeurs morales.
- Source de données : Direction de la promotion de la famille
- Mode de calcul : Nombre de familles sensibilisées aux valeurs morales/nombre de familles ciblées (60 000 familles) x 100

Comparaison (réalisation/prévision) : A fin 2022, 18 000 familles sur 60 000 ciblées ont bénéficié de sensibilisation sur les valeurs morales et familiales. Ce qui représente 30% conformément à la valeur cible.

Sur la période 2020-2022, le pourcentage de familles sensibilisées aux valeurs morales s'est accru passant de 10% à 30%. En effet, le nombre de familles sensibilisées a connu une progression passant de 6 000 en 2020 à 18 000 à 2022. L'accent est davantage mis sur le renforcement de capacités des familles à l'occasion de la Journée Internationale de la Famille commémorée chaque année.

Cet indicateur bien que figurant dans le PAP 2022 n'a pas été pris en compte en 2021. Toutefois les actions concourant à sa réalisation ont été menées.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

- La formation des familles en compétences de vie familiale et les séances de médiation ont permis d'instaurer un environnement sécurisant favorable à la consolidation des familles ;
- L'insuffisance des ressources a amoindri les efforts de déploiement des activités de consolidation des familles ;
- L'absence de sensibilisation des populations a impacté négativement les actions de médiation.

## **IV.2. Recommandations**

Renforcer les ressources pour :

- La formation des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du budget-programmes ;
- L'organisation des missions de suivi des projets d'investissements ;
- L'organisation de séances de sensibilisation médiatique des populations sur la médiation familiale à entreprendre par le MFFE ;
- Le renforcement de capacités des acteurs intervenants sur la thématique et le recrutement de personnel compétent.

## **CONCLUSION**

Le programme affiche une bonne performance de 100% consécutive aux renforcements des soutiens apportés aux familles vulnérables, des actions médiations familiales et des séances de sensibilisation de masse des populations sur les valeurs familiales.

Par ailleurs, l'exécution budgétaire affiche à fin décembre 2022 un taux satisfaisant de 96,09%.

## **PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS VULNERABLES »**

### **INTRODUCTION**

Le responsable de ce programme est Mme. DIABY Mariam, Inspecteur d'éducation Spécialisée conformément à la décision d'attente n°0078 du 16 septembre 2021 portant nomination du directeur de la protection de l'enfant.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2019-1010 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- améliorer le dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables ;
- renforcer la lutte contre la traite, l'exploitation et les violences faites aux enfants.

La gestion 2022, de ce programme a été marquée par un renforcement des actions d'encadrement et d'insertion socio-professionnelle menées à l'endroit des enfants en situation de rue ainsi que l'amélioration de la qualité des prestations dans les établissements de protection de remplacement.

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points :

- I- Présentation de la stratégie du programme
- II- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022
- III- Performance du programme
- IV- Perspectives

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

### **I.1. Les objectifs du programme**

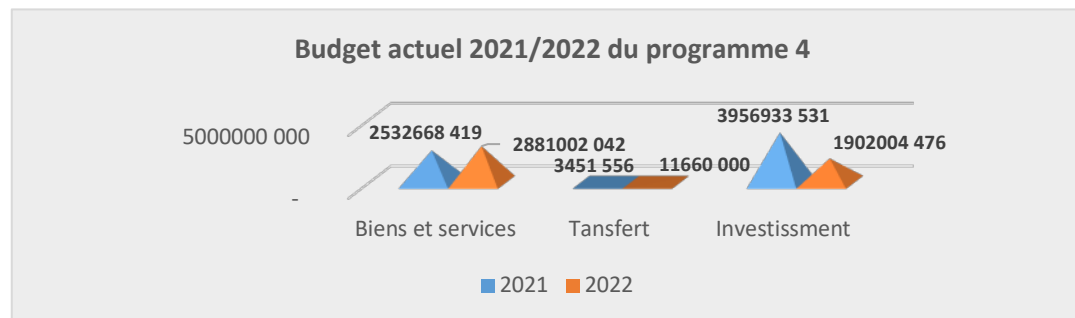
Le programme Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables a pour objectif global « Renforcer les mécanismes de protection des enfants », avec pour résultat stratégique « Les mécanismes de protection de l'enfant sont renforcés ».

### **I.2. Le financement du programme**

Le programme a bénéficié d'un budget actuel de 4 794 666 518 FCFA dont 583 600 000 FCFA de part bailleur. Le crédit alloué se répartit par grandes natures de dépenses, comme suit :

- Biens et services : 2 881 002 042 F CFA ;
- Transferts : 11 660 000 FCFA ;
- Investissements : 1 902 004 476 FCFA dont 583 600 000 FCFA de part bailleur.

Initialement voté à 4 041 704 885 F CFA, le budget du programme a connu une hausse pour se situer 4 794 666 518 FCFA contre 6 212 656 310 F CFA en 2021. Les mouvements de crédits observés sont imputables à l'augmentation des dotations essentiellement en biens et services.



## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Le programme a bénéficié d'un budget initial de 4 041 704 885 FCFA dont 2 230 282 584 FCFA (biens et services) ; 14 060 794 FCFA (transfert) et 1 797 361 507 FCFA (Investissements). Ce montant a connu une variation de 752 961 633 FCFA due aux différentes rallonges budgétaires ramenant ce budget à 4 794 666 518 FCFA.

Les crédits alloués à ce programme au titre de la gestion 2022 ont été exécutés à hauteur de 4 180 398 399 FCFA pour un budget actuel de 4 794 666 518 FCFA, soit un taux de réalisation de 87,19%.

La non traçabilité de la part bailleur dans le SIGOBE a impacté négativement le taux d'exécution du budget. Cette situation peut être résorbée par la transmission des documents par le bailleur en vue d'une régularisation dans le système.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 15** : exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 Amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables	-	-	295 927 875	364 577 088	3 451 556	11 660 000	706 933 081	1 091 924 598	1 006 312 512	1 468 161 686
Action 2 Renforcement de la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants	-	-	2 183 840 578	2 503 043 959	-	-	100 000 000	209 192 754	2 283 840 578	2 712 236 713
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>2 479 768 459</b>	<b>2 867 621 047</b>	<b>3 451 556</b>	<b>11 660 000</b>	<b>806 933 081</b>	<b>1 301 117 352</b>	<b>3 290 153 099</b>	<b>4 180 398 399</b>

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 07 mars 2023

➤ **Action 1 : Amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables**

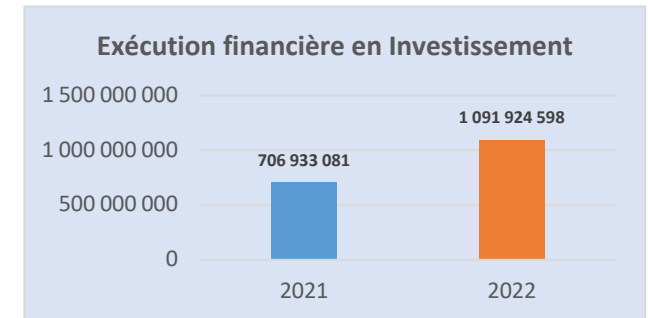
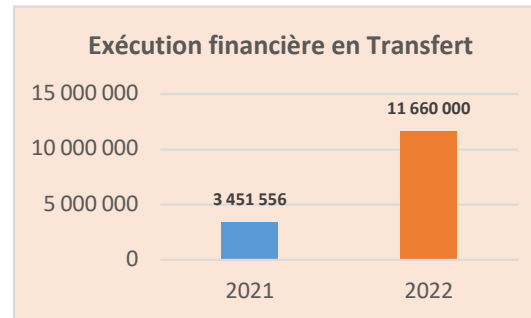
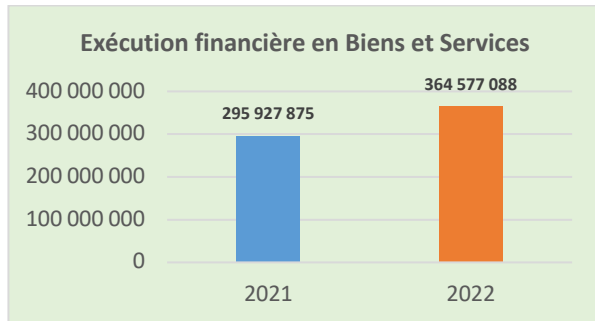
Le budget de l'action 1 exécuté en 2021 s'élève à 1 006 312 512 FCFA contre 1 468 161 686 FCFA en 2022 soit un écart de 461 849 174 F CFA.

Pour la gestion 2022, les réalisations se chiffrent à 1 468 161 686 FCFA contre un budget actuel de 2 057 710 885 FCFA soit un taux d'exécution de 71,35%.

Ce faible taux d'exécution est lié à la non traçabilité des crédits de la part bailleur (583 600 000 FCFA), dans le SIGOBE. Cette situation peut être résolue par la transmission des documents par le bailleur en vue d'une régularisation dans le système.

L'exécution des crédits de cette action sont classées par nature de dépenses suivantes :

- Biens et services : 364 577 088 FCFA
- Transferts : 11 660 000 FCFA
- Investissements : 1 091 924 598 FCFA



➤ **Action 2 : Renforcement de la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants**

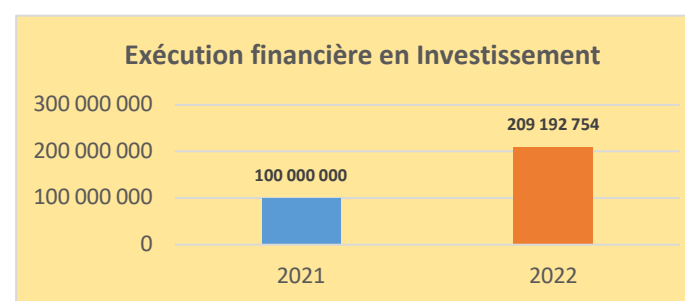
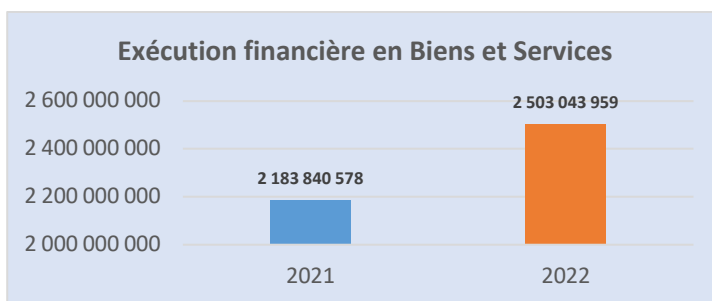
Le budget de cette action a été exécuté en 2021 à 2 283 840 578 FCFA contre 2 712 236 713 FCFA en 2022, soit un écart de 428 396 135 F CFA.

Pour la gestion 2022, les réalisations sont de 2 712 236 713 FCFA contre un budget actuel de 2 736 955 633 FCFA soit un taux d'exécution de 99,10%.

L'exécution des crédits de cette action sont classées par nature de dépenses suivantes :

- Biens et services : 2 503 043 959 FCFA
- Investissements : 209 192 754 FCFA





### II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 16 :** Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Programme de coopération CI-UNICEF de protection enfants et adolescents</b>	2016	Après 2024	3 010 100 000	843 550 080	843 453 997	259.853.997
Sur financement intérieur			1 100 500 000	259 950 080	259 853 997	259 853 997
Sur financement extérieur			1 909 600 000	583.600.000	583.600.000	0
<b>Projet 2 : Réhabiliter et équiper le centre éducatif zone 4c</b>	2015	2022	687 854 785	52 000 000	52 000 000	46 819 866
Sur financement intérieur			687 854 785	52 000 000	52 000 000	46 819 866
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3 : Prendre en charge les enfants et orphelins du SIDA</b>	2005	Après 2024	15 135 000 000	785 274 920	785 269 800	785 250 735
Sur financement intérieur			5 000 000 000	785 274 920	785 269 800	785 250 735
Sur financement extérieur			10 135 000 000	0	0	0
<b>Projet 4 : Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables</b>	2015	2022	510 000 000	61 936.507	166 806 376	166 806 376
Sur financement intérieur			510 000 000	61 936 507	166 806 376	166 806 376
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 5 : réhabilitation, extension et équipement du centre de transit d'Agboville pour les Enfants en situation de rue</b>	2022	2024	110 000 000	25 000 000	24 881 291	12 793 366
Sur financement intérieur			110 000 000	25 000 000	24 881 291	12 793 366
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 6 : Construction et équipement des locaux du personnel soignant de l'Orphelinat National de Filles de Grand-Bassam</b>	2022	2022	29 600 000	29 600 000	29 593 012	29 593 012
Sur financement intérieur			29 600 000	29 600 000	29 593 012	29 593 012
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>19 482 554 785</b>	<b>1 797 361 507</b>	<b>1 901 004 476</b>	<b>1 301 117 352</b>
Total sur financement intérieur			7 437 954 785	1 213 761 507	1 317 404 476	1 301 117 352
Total sur financement extérieur			12 044 600 000	583 600.000	583 600 000	0

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 07 mars 2023

#### Projet 1 : Programme de coopération CI-UNICEF de protection enfants et adolescents

Ce programme, démarré en 2016, avec un coût global de **3 010 100 000** FCFA dont **1 100 500 000** F CFA part Etat et **1 909 600 000** F CFA part Bailleur prendra fin en 2023, pour ce qui concerne la phase actuelle. Il a bénéficié d'une prise en charge de 2 897 161 916 FCFA à fin 2022. Les dépenses de 2022 qui s'élèvent à 259 853 997 FCFA (30,81%) ont permis :

- le suivi de la mise en œuvre et le fonctionnement du programme de coopération CI-UNICEF ;
- la réalisation d'une Etude sur les Enfants en rupture sociale ;
- l'organisation de maraudes d'identification des enfants en situation de rue dans le district d'Abidjan et sept (7) régions (Tchologo, Gbêkê, Haut Sassandra, Lacs, Grands Ponts, Sud – Comoé, Tonkpi) ;
- la coordination de la mise en œuvre des activités du programme ;
- le recrutement et la rémunération du personnel occasionnel en appui technique.

### **Projet 2 : Réhabiliter et équiper le Centre Educatif zone 4C**

Avec un cout total de **687.854.785** F CFA, ce projet, démarré en 2015 et qui prendra fin en 2025, a bénéficié d'une prise en charge à fin 2022 de **468 853 355** F CFA. L'ordonnancement de 2022 d'une valeur de 46 819 866 FCFA représente 90,04% et a permis :

- la pose de la toiture du bâtiment dortoir ;
- le plafonnage ;
- l'enduit interne et externe des murs ;
- l'installation des câbles électriques ;
- la pose des cadres des portes et fenêtres.

### **Projet 3 : Prendre en charge des enfants et orphelins du SIDA**

Ce projet, renouvelable chaque 5 ans, a démarré en 2009 avec un coût total de **15 135 000 000** FCFA dont **5 000 000 000** F CFA part Etat et **10 135 000 000** F CFA de PEPFAR. Il a bénéficié d'une prise en charge de 8 270 033 522 FCFA à fin 2022.

La dotation 2022, exclusivement part Etat, d'un montant de **785 250 735** F CFA a été exécuté à 100%.

Ces dépenses ont permis les réalisations suivantes :

- L'appui financier à 12 ONG partenaires en soins et soutiens aux OEV ;
- La prise en charge de 169 853 OEV ;
- La distribution de vivres et non vivres à 52 familles vulnérables de Kabadougou et du District d'Abidjan ;
- La formation de 150 travailleurs sociaux dont 90 sur les normes et standard de prise en charge.

### **Projet 4 : Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables**

Ce projet, d'un coût global de **510 000 000** FCFA, démarré en 2015 et renouvelable chaque 5 ans a bénéficié d'une prise en charge à fin 2022 de 358 173 429 FCFA.

La dotation de **166.806.376** FCFA en 2022 a été exécutée à 100% et a permis les réalisations suivantes :

- Acquisitions de parcelle,
- Identification et réinsertion de 940 enfants et Adolescents dont 229 filles au cours de 17 maraudes à Abidjan, Bouna, Adzopé et Abengourou
- Construction de 03 Hangars Avicoles ;
- Appui à 3396 enfants et adolescents vulnérables accueillis dans les centres d'Agboville, N'douci et Zone 4C pour l'opération « Zéro enfant en situation de rue »

**Projet 5 : Réhabilitation, extension et équipement du Centre de Transit d'Agboville pour les Enfants en situation de rue.**

Ce projet d'un cout total de 110 000 000 FCFA a démarré en 2022 et est prévu s'achever en 2024. Il a bénéficié d'une dotation exécutée à hauteur de 12 793 366 FCFA qui ont servi à la construction de la clôture du centre d'accueil.

**Projet 6 : Construction et équipement des locaux du personnel soignant de l'Orphelinat National de Filles de Grand-Bassam**

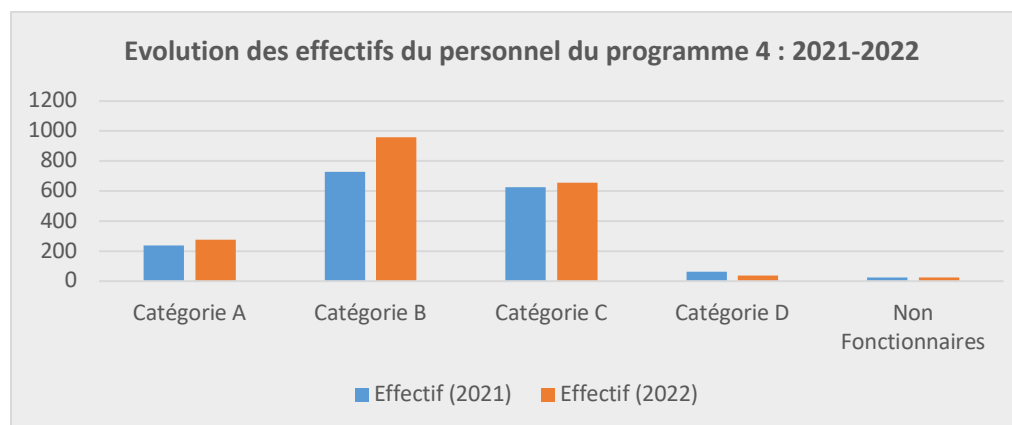
Débuté en 2022 pour une durée d'un an, ce projet, d'un coût global de **29.600.000** FCFA a bénéficié d'une prise en charge de **29.593.012** F CFA en 2022. Ces crédits ont servi à la construction du bâtiment de 02 salles de garde pour l'infirmière et l'aide-soignant avec 01 salle d'eau, une cuisine et 01 salle d'accueil.

**II.2. Évolution des effectifs**

**Tableau 17 :** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2021) (a)	Effectif (2022)				Total fin d'année (a) + (b) – (c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
Catégorie A	239	35	35	51	14	276
Catégorie B	730	60	60	237	06	961
Catégorie C	627	80	80	32	01	658
Catégorie D	65	5	5	0	26	39
Non Fonctionnaires	26	0	0	0	0	26
<b>TOTAL</b>	<b>1687</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>320</b>	<b>47</b>	<b>1960</b>

Source : Direction des Ressources Humaines MFFE.



Le recrutement de nouveaux agents et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme notamment en ce qui concerne la prise en charge des vulnérabilités.

**II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Les activités de ce programme s'alignent sur l'axe stratégique « renforcement des mécanismes communautaires, institutionnels et législatifs de protection sociale, administrative et judiciaire des enfants ».

#### ✚ **Présentation des activités majeures du programme**

- Mettre en œuvre le projet « strong familles » pour la formation et la méditation entre enfants en situation de vulnérabilité et parents ;
- Appuyer en vivres, non vivres et assistance médicale à des enfants en rupture sociale ;
- Organiser des maraudes (sorties de rue) dans le district d'Abidjan ;
- Prendre en charge des OEV par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles affectées par le VIH sida, dans le cadre de l'appropriation et suivant l'AQ ;
- Subventionner des ONG membres de plateformes OEV qui assurent l'offre de services de qualité aux OEV suivant les standards AQ.
- Mettre en place les mécanismes communautaires de protection des enfants.

#### ✚ **Résultats obtenus au regard du bilan des activités**

- L'installation de 50 forums des enfants ;
- La prise en charge de 530 enfants.
- L'appui financier à 12 ONG partenaires en soins et soutiens aux OEV ;
- La prise en charge de 169 853 OEV ;
- La distribution de vivres et non vivres à 52 familles vulnérables du kabadougou et du district d'Abidjan ;
- L'identification et réinsertion de 1779 enfants et adolescents dont 429 filles au cours de 100 maraudes à Abidjan, Bouna, Adzopé et Abengourou ;
- Appui médical de 1014 enfants à la distribution de kits vestimentaires aux enfants du centre de transit d'Agboville ;
- Appui technique et financier à 25 Adolescents en formation professionnelle.
- Installation de 50 CPE à Soubré.

#### ✚ **Les atouts**

- Atouts : rallonges budgétaires obtenues pour l'achat des fournitures techniques, d'alimentation et de produits d'entretien des locaux destinés aux Etablissements de protections Remplacements ; allocation de crédits complémentaires pour la construction des hangars dans le cadre du projet PPEAV.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 18** : Évolution des indicateurs du programme 4

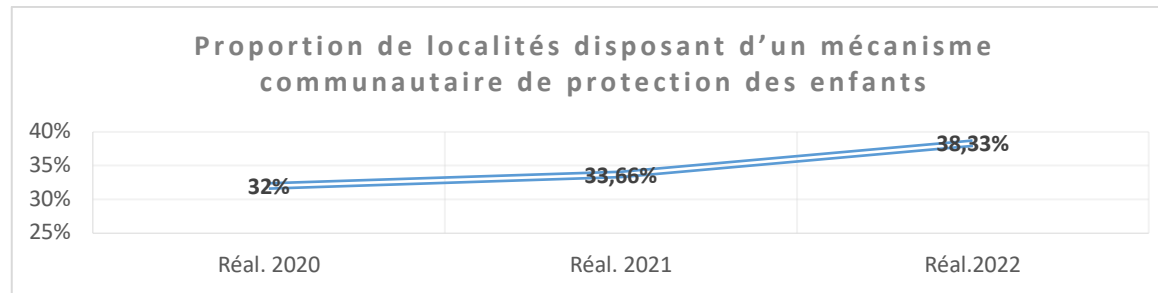
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2022		
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Renforcer le système communautaire et le service de protection de l'enfant</b>					
IP 4.1.1: Proportion de localités disposant d'un mécanisme communautaire de protection des enfants	%	32	33,66	38,66	38,33
IP 4.1.2: . Pourcentage d'OEV et leur famille bénéficiant de soins et soutien selon les normes AQ	%	20	-	40	89
IP 4.1.3: Pourcentage d'enfants en situation de rue ayant bénéficié d'une assistance	%	10	34	50	103, 50

Source : DPPD-PAP 2022-2024/ Rapport d'activités 2022

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1 : Renforcer le système communautaire et le service de protection de l'enfant**

**Indicateur 21: Proportion de localités disposant d'un mécanisme communautaire de protection des enfants**

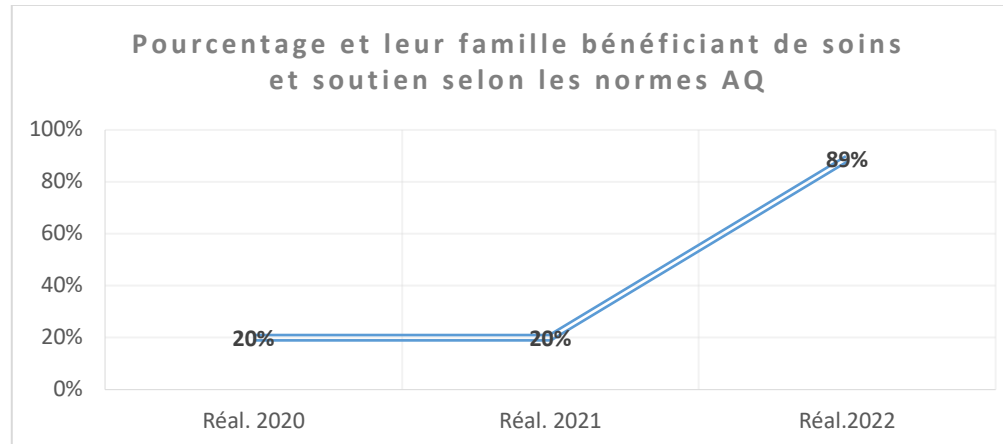


- Définition de l'indicateur : Cet indicateur cumulatif informe sur la progression de la couverture des localités en mécanisme de protection de l'enfant au plan national, en l'occurrence les Comités de Protection de l'Enfant (CPE).
- Source de données : Direction de la Protection de l'Enfant (DPE)
- Mode de calcul : Nombre de localités couvertes / Nombre total de localités
- Comparaison (réalisation/prévision) : Sur une prévision de 100 localités bénéficiaires de CPE en 2022, 50 localités ont été couvertes soit un taux cumulatif de 38,33% contre une projection de 38,66%.

Sur la période 2020-2022, le taux est passé respectivement de 32% à 33,66% puis 38,66 %. Cette situation traduit une progression dans l'installation des CPE. Sur un total prévu de trois mille (3 000) localités à couvrir en Comités de Protection de l'Enfant (CPE), mille cent cinquante (1150) ont été couvertes.

Pour une meilleure couverture des localités en CPE, le renforcement des crédits budgétaires de l'Etat est souhaité.

**Indicateur 22: Pourcentage d'OEV et leur famille bénéficiant de soins et soutien selon les normes AQ**



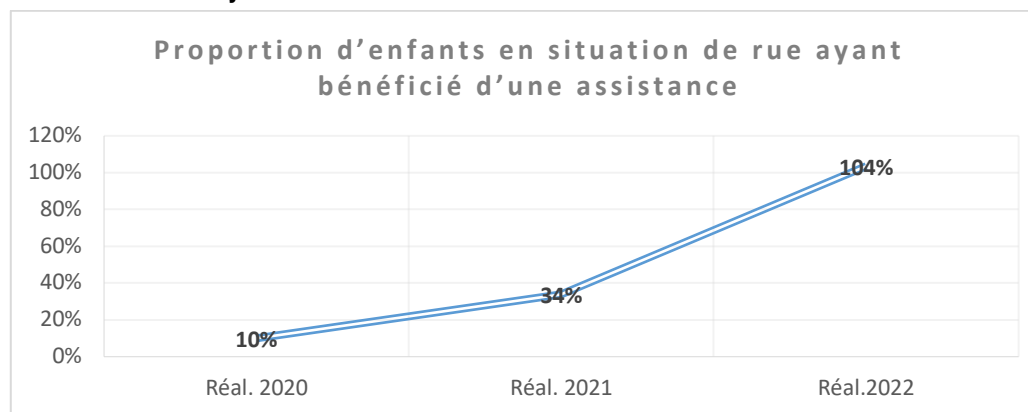
- Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le niveau des prises en charge de qualité accordées aux Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), sur l'année
- Source de données : PNOEV
- Mode de calcul : Nombre d'OEV servis / Nombre total d'OEV identifiés

- Comparaison (réalisation/prévision) : 89% (169 853 OEV) des OEV identifiés ont été servis contre une prévision de 40%( 76 281 OEV).

Sur la période 2020 - 2022, le pourcentage d'OEV bénéficiant de soins et soutiens de qualité s'est accru passant de 20% à 89%. L'objectif est donc largement atteint grâce à l'appui ponctuel des partenaires techniques et financiers.

Cet indicateur bien que figurant dans le PAP 2022 n'a pas été pris en compte en 2021. Toutefois les actions concourant à sa réalisation ont été menées.

#### Indicateur 23: Proportion d'enfants en situation de rue ayant bénéficié d'une assistance



- Définition de l'indicateur : Cet indicateur cumulatif renseigne sur l'évolution de l'assistance aux enfants en situation de rue.
- Source de données : Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV)
- Mode de calcul : Nombre d'enfants en situation de rue pris en charge/ Nombre total d'enfants en situation de rue identifiés (5000 enfants)
- Comparaison (réalisation/prévision) : 3475 enfants ont bénéficié d'une prise en charge holistique en 2022 contre une prévision de 2500 enfants en situation de rue à assister, soit un taux cumulatif de 103, 5 % contre une projection de 50%. L'objectif est atteint avec l'appui de partenaires et la rallonge budgétaire qui ont permis la multiplication des maraudes et la prise en charge des enfants.

#### IV. PERSPECTIVES

##### IV1. Leçons apprises

- La mise en œuvre des programmes d'éducation parentale a facilité la réinsertion des enfants en rupture sociale ;
- La mise en place des AVEC a permis d'améliorer les conditions de vie des OEV et leurs familles ;
- La mise en place des plateformes communautaires de protection des enfants a permis de prévenir les violations des droits de l'enfant ;
- La faible coordination des projets.

## **IV.2. Recommandations**

Renforcer les ressources pour :

- La formation des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du budget-programme ;
- La mise en place d'un comité de suivi des projets d'investissement ;
- Le renforcement de capacités des acteurs intervenants sur la thématique et le recrutement de personnel compétent ;
- L'incitation de la fonction publique en vue d'accroître le personnel des structures socio-éducatives ;
- La mobilisation de financement pour répondre aux défis des services socio-éducatifs de base.

## **CONCLUSION**

Les trois (3) indicateurs du cadre de performance du programme 4 « protection de l'enfant et adolescent vulnérable » ont connu dans l'ensemble un résultat appréciable.

Le point d'exécution du budget a permis de déceler plusieurs difficultés liées au programme. Le ralentissement au niveau de l'exécution du budget est dû à plusieurs facteurs mentionnés ci-dessus dans les difficultés. Ainsi, plusieurs mesures correctives ont permis d'atteindre les objectifs fixés. Globalement, l'état de réalisation des activités programmées au Programme 4 est satisfaisant malgré les difficultés liées aux crédits budgétaires et aux mouvements d'effectifs, etc.

## **PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « AUTONOMISATION DES FEMMES »**

### **INTRODUCTION**

Le responsable de ce programme est Madame KOUTOUAN Deguenon Félicité, Directrice de l'entrepreneuriat féminin, conformément au décret n°2020-861 du 30 septembre 2020 portant nomination de directeurs centraux au Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargé de l'Autonomisation des Femmes.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2021-468 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- promouvoir la femme sur le plan économique, sociale et juridique ;
- promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

La gestion 2022, de ce programme a été marquée par un mouvement d'un acteur majeur au niveau central (la Directrice de l'entrepreneuriat féminin).

Le plan détaillé du Rapport Annuel de Performance de ce programme se décline en quatre (4) points.

- I- Présentation de la stratégie du programme
- II- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022
- III- Performance du programme
- IV- Perspectives

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

### **I.1. Les objectifs du programme**

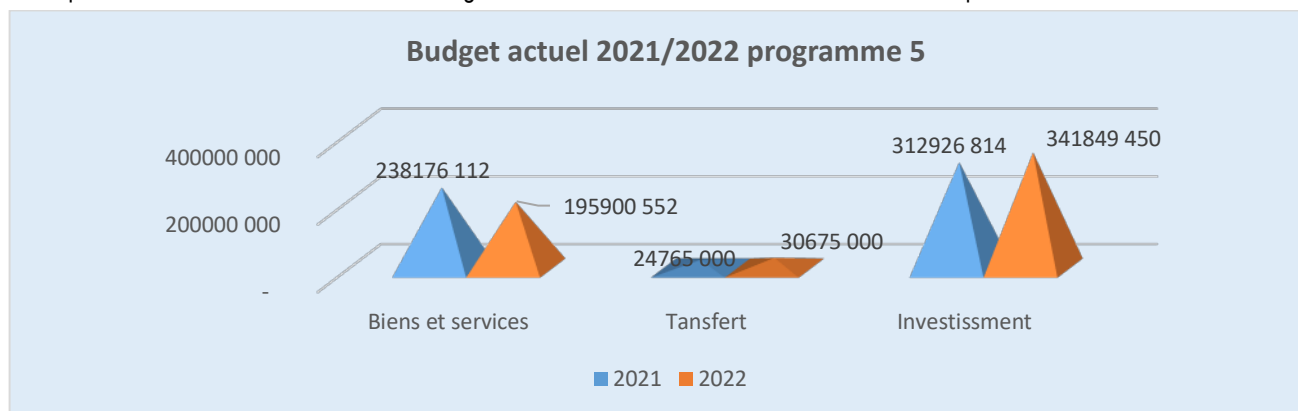
Le programme Autonomisation des femmes a pour objectif global « promouvoir l'autonomisation de la femme », avec pour résultat stratégique « l'autonomisation des femmes est promue ».

## I.2. Le financement du programme

Le programme a bénéficié d'un budget actuel de 568 425 002 FCFA éclaté suivant les natures de dépenses ci-dessous :

- Biens et services : 195 900 552 FCFA ;
- Transferts : 30 675 000 F CFA ;
- Investissements : 341 849 450 FCFA.

Initialement voté à 709 652 700 F CFA en 2022, le budget du programme a connu une baisse pour se situer à 568 425 002 F CFA contre 392 937 704 F CFA en 2021. Les mouvements de crédits observés au niveau des différentes natures de dépenses sont la résultante du collectif budgétaire intervenu suite à la crise russo-ukrainienne qui a déteint sur les recettes fiscales.



## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Initialement voté à 709 652 700 F CFA, le budget du programme a connu une baisse pour se situer à 568 425 002 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 446 075 543 F CFA soit un taux de 78,48%.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 19** : Exécution financière par action du programme 5

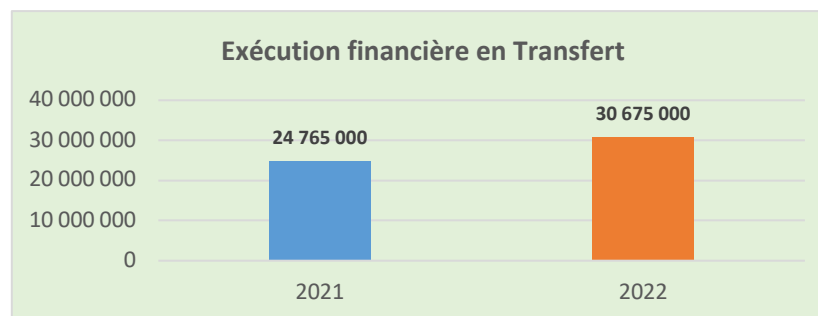
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural	-	-	-	-	24 765 000	30 675 000	-	-	24 765 000	30 675 000
Action 2 Promotion économique, sociale et juridique de la femme	-	-	110 914 258	60 601 467	-	-	-	-	110 914 258	60 601 467
Action 3 Promotion de l'entrepreneuriat féminin	-	-	107 261 854	116 799 085	-	-	149 996 592	237 999 991	257 258 446	354 799 076

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 07 mars 2022



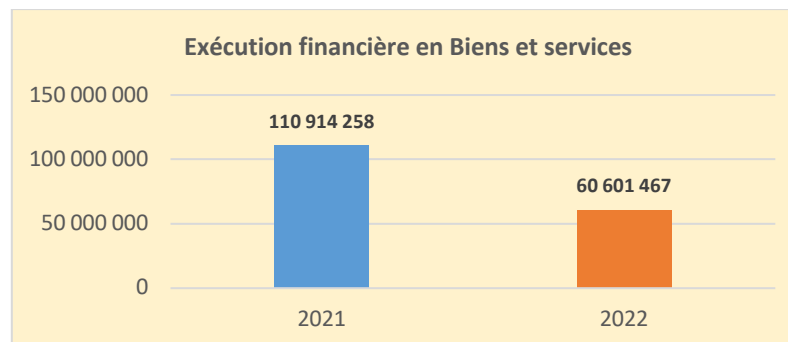
➤ **Action 1 : Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural**

Initialement cette action avait bénéficié d'un budget de 46 425 000 FCFA pour se situer à 30 675 000 FCFA soit une baisse de 15 750 000 FCFA au niveau des dépenses de transferts. Ce budget actuel de 30 675 000 F CFA a été exécuté à 100% contre 24 765 000 F CFA en 2021.



➤ **Action 2 : Promotion économique, sociale et juridique de la femme**

Le budget initial de cette action uniquement constitué de dépenses de biens et services d'un montant de 122 827 700 FCFA a enregistré une baisse de 43 726 233 FCFA pour se situer à 79 101 467 FCFA. Ce budget actuel a été exécuté à hauteur de 60 601 467 FCFA, soit un taux de 76,61% contre 110 914 258 F CFA en 2021.

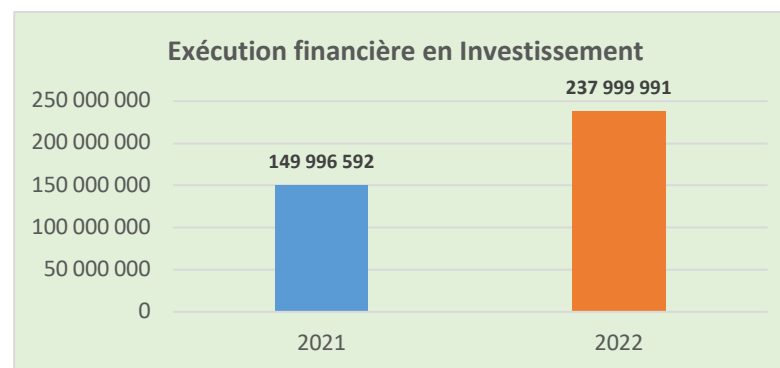
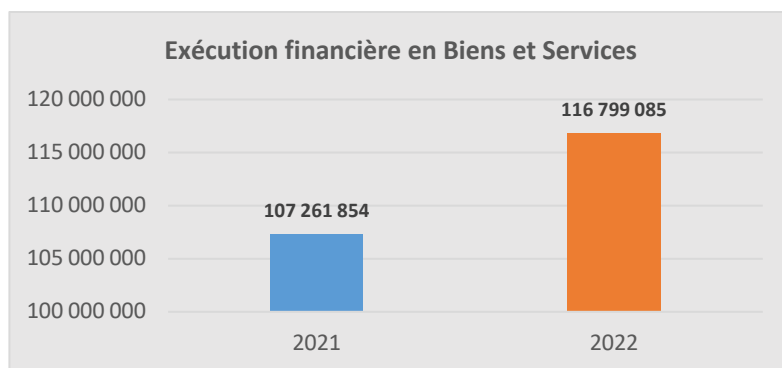


➤ **Action 3 : Promotion de l'entrepreneuriat féminin**

La dotation initiale cette action qui était de 540 400 000 FCFA, s'est établie à 458 648 535 FCFA soit une baisse de 81 751 465 FCFA au niveau des dépenses de biens et services et investissement. Ce budget actuel de 458 648 535 F CFA a été exécuté à hauteur de 354 799 076 FCFA (soit un taux de 77,36%) contre 257 258 446 F CFA en 2021.

Ces dépenses se déclinent comme suit :

- Biens et services : 116 799 085 FCFA
- Investissements : 237 999 991 FCFA



### II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 20** : Exécution des investissements du programme

Projet	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Promotion et Autonomisation de la femme rurale phase II</b>	2020	Après 2025	12 480 000 000	108 000 000	107 999 996	107 999 996
Sur financement intérieur			12 480 000 000	108 000 000	107 999 996	107 999 996
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Projet de Construction des Usines des Femmes de Côte d'Ivoire "USIFEM-COTE D'IVOIRE"</b>	2021	Après 2025	33 521 816 800	300 000 000	233 849 454	129 999 995
Sur financement intérieur			33 521 816 800	300 000 000	233 849 454	129 999 995
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>46 001 816 800</b>	<b>408 000 000</b>	<b>341 849 450</b>	<b>237 999 991</b>
Total sur financement intérieur			46 001 816 800	408 000 000	341 849 450	237 999 991
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 07 mars 2023

#### Projet 1 : Projet Autonomisation de la femme rurale phase II

Ce projet d'un coût total de 12 480 000 000 F CFA a démarré en 2020 pour une date prévisionnelle de fin qui se situe en 2027. Il a bénéficié d'une prise en charge globale de 296 840 711 F CFA soit un taux d'exécution financière 2,38% à fin 2022.

La dotation de 2022 d'un montant de 107 999 996 F CFA a été exécutée à 100% et a servi à l'équipement en matériels et outillages agropastoraux des femmes des groupements coopératifs de la Région du KABADOUGOU.

#### Projet 2 : Projet de Construction des Usines des Femmes de Côte d'Ivoire "USIFEM-COTE D'IVOIRE"

Démarré en 2020 pour s'achever en 2030, ce projet d'un coût total de 33 520 817 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 702 000 000 F CFA à fin 2022 soit un taux d'exécution financière globale de 2,1%.

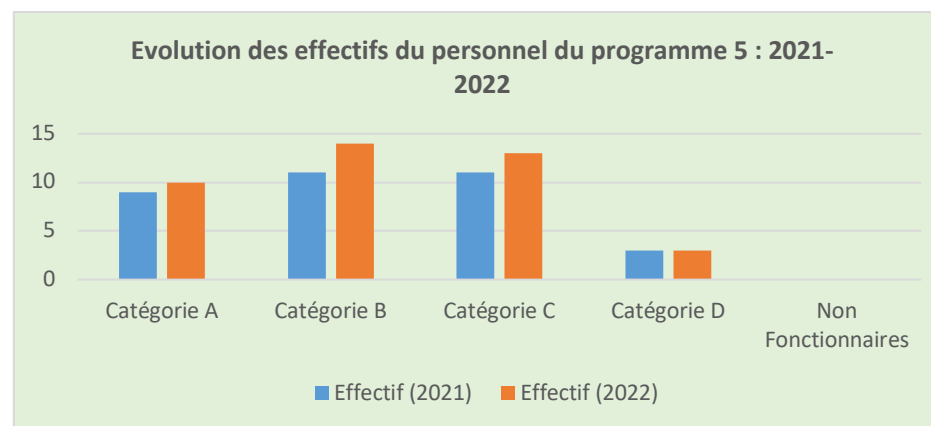
La dotation de 2022 d'un montant de 300 000 000 F CFA a été exécutée à hauteur de 129 999 995 F CFA représentant un taux d'exécution de 55,59% pour l'inauguration et la mise en service de l'usine de transformation des mangues de Sinématiali .

## II.2. Évolution des effectifs

**Tableau 21** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 5

	Effectif (2021) (a)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a) + (b) – (c)
Catégorie A	9	2	2	1	0	10
Catégorie B	11	3	3	3	0	14
Catégorie C	11	2	2	2	0	13
Catégorie D	3	2	2	0	0	3
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>40</b>

Source : Direction des Ressources Humaines



Le recrutement de nouveaux agents et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme notamment en ce qui concerne le coaching des bénéficiaires du fonds femmes.

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités de ce programme s'alignent sur l'axe stratégique « Renforcement du dispositif de promotion de l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation de la femme ».

### ✚ Présentation des activités majeures du programme

- Réviser le cadre juridique du fonctionnement du Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement (PGNFNFD) ;
- Appuyer 1 500 femmes par an dans la mise en œuvre du projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement (PGNFNFD) ;
- Sensibiliser 2000 femmes bénéficiaires du fonds sur leur droits et devoirs et en matière de santé de la reproduction ;
- Former 10 groupements féminins en Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) ;
- Former les femmes sur l'entrepreneuriat féminin, la gestion stratégique et mobilisation des ressources, le leadership et développement personnel, sur les enjeux de la formalité et de la conformité des entreprises ;
- Célébrer la Journée Mondiale de la Femme Rurale (JMFR) ;

- Mettre en service l'usine de transformation des mangues de Sinématiali ;
- Equiper en matériels, outillages agropastoraux, semences les femmes des groupements coopératifs.

#### ✚ Résultats obtenus au regard du bilan des activités

- Sensibilisation de 2000 sur les droits et devoirs et la santé sexuelle et de la reproduction ;
- Octroi de prêts à 1617 femmes bénéficiaires du fonds femmes et développement pour un montant de 495.150.000 F CFA à Abidjan, San Pédro, Adzopé, Aboisso, Agboville, Touba, Gagnoa, Katiola, Daloa, Abengourou, Odienné, Didiévi ;
- Sensibilisation de 1509 femmes bénéficiaires du fonds sur la santé de la reproduction à Prikro, Séguéla et Boundiali ;
- 8 groupements féminins soit 80% ont bénéficié de la formation en AVEC dans les localités de Gabiadji, Daloa, San Pedro, Bongouanou, Bouna, Agboville, Prikro et Séguéla ;
- Sensibilisation des communautés sur le rôle primordial des femmes rurales dans la sécurité alimentaire des populations à Logbanasso ( région du Kabadougou).
- Inauguration et mise en service de l'usine de transformation des mangues de Sinématiali ;
- Equipement en matériels et outillages agropastoraux (tricycles, machines couseuses, essoreuses de manioc, motopompes et tuyauteries pour cultures vivrières, semences de plusieurs variétés, machines batteuses de riz, engrais, kit d'irrigation, arrosoirs de 12 L, motoculteurs à essences, broyeuses de manioc, pelles faucilles, râteaux) des femmes des groupements coopératifs de la Région du KABADOUYOU lors de la célébration de la Journée Mondiale de la Femme Rurale.

#### ✚ Atouts et faiblesses

- Atouts : bon fonctionnement du cadre conjoint de gestion du Fonds National Femmes et Développement, expertise avérée du cabinet en charge de l'installation de l'usine de Sinématiali.
- Faiblesses : insuffisance des ressources budgétaires et humaines.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 22** : Évolution des indicateurs du programme 5

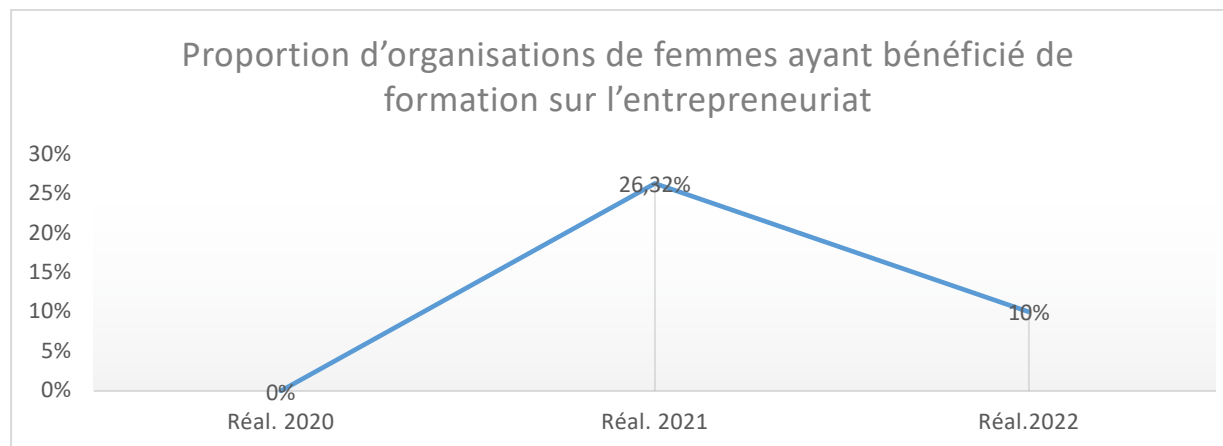
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1</b> : Améliorer les mécanismes de promotion d'autonomisation des femmes					
IP1. Proportion d'organisations de femmes ayant bénéficié de formation sur l'entrepreneuriat	%	-	26,32	10	10
IP2. Proportion de femmes bénéficiaires de programmes de renforcement de capacité en leadership, management et compétence de vie sociale	%	-	9,24	6,67	27,91
IP3. Proportion de groupements de femmes ayant bénéficié d'un appui financier	%	-	-	6,25	80

Source : DPPD-PAP 2022-2024

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

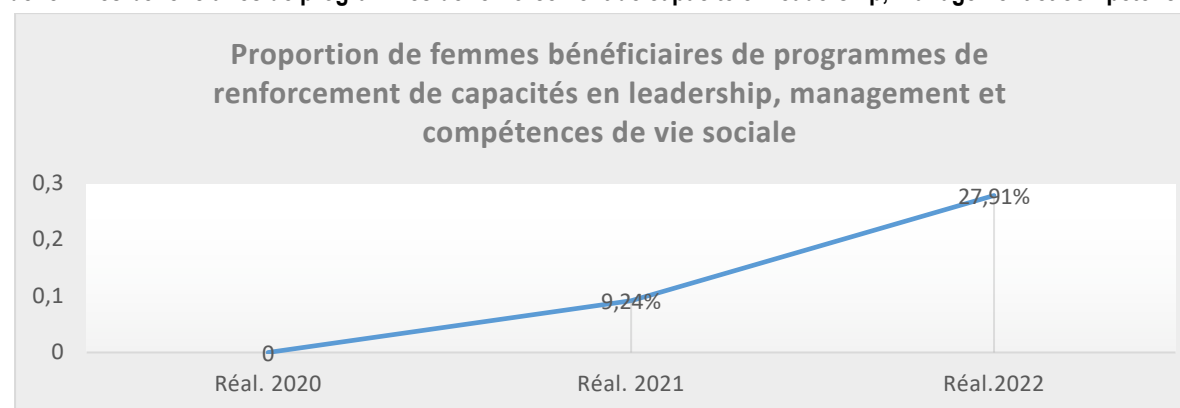
##### Objectif spécifique 1 : Améliorer les mécanismes de promotion d'autonomisation des femmes

Indicateur 24 : Proportion d'organisations de femmes ayant bénéficié de formation sur l'entrepreneuriat



- Définition de l'indicateur : il renseigne sur le niveau de groupements de femmes bénéficiaires de formation en entrepreneuriat pour une année.
- Source de données : Direction de l'Autonomisation Economique des Femmes
- Mode de calcul : Nombre de femmes formées à l'entrepreneuriat / Nombre de femmes prévues x 100
- Comparaison (réalisation/prévision) : La prévision de 10%, qui représente 220 femmes à former, a été atteinte. Sur la période 2020-2022, le taux est passé de 26,32% à 10%. La baisse intervenue entre 2021 et 2022 est consécutive à la faible dotation des activités de formation.

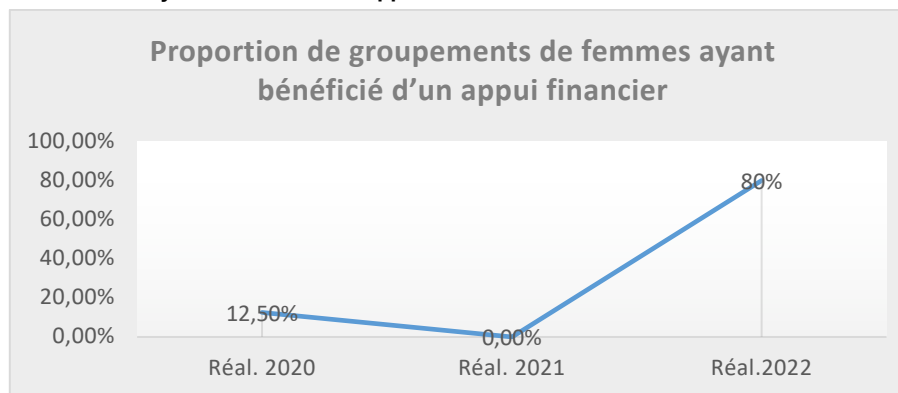
**Indicateur 25 : Proportion de femmes bénéficiaires de programmes de renforcement de capacité en leadership, management et compétence de vie sociale**



- Définition de l'indicateur : il mesure le niveau du résultat des formations de femmes formations en leadership, management et compétences de vie sociale. Cet indicateur dont le mode de calcul est similaire à celui de 2021 a permis de renseigner la valeur de la cible de 2022. dans le tableau d'évolution des indicateurs.
- Source de données : Projet de Gestion Novatrice Fonds Femmes et Développement (PGNFFD)

- Mode de calcul : Nombre de femmes bénéficiaires de programme de renforcement de capacités en leadership, management et compétences de vie sociale / Nombre de femmes programmées x 100
- Comparaison (réalisation/prévision) : En 2022 la prévision de 6,67% a été largement atteinte avec un pourcentage de 27,91%. En effet, 2 417 femmes ont pu bénéficier de renforcement de leurs capacités sur un effectif de 8 660 femmes ciblées.  
Sur la période 2020-2022, le taux est passé respectivement de 9,24% en 2021 à 27,91% en 2022 grâce à l'appui budgétaire octroyé à la cellule de gestion du fonds « femmes et développement.

**Indicateur 26 : Proportion de groupements de femmes ayant bénéficié d'un appui financier**



- Définition de l'indicateur : il mesure la progression de l'octroi de prêts aux groupements féminins en vue de la création et l'extension de leurs activités économiques. Cet indicateur défini dans le DPPD-PAP 2020-2021 n'a pas été reconduit dans le cadre de performance 2021-2023, ce qui justifie le taux de 0% en 2021. Cependant les données de 2021 y afférant existent et pourraient être rapportées si nécessaire.
- Source de données : Projet de Gestion Novatrice Fonds Femmes et Développement (PGNFFD)
- Mode de calcul : Nombre de groupement de femmes ayant bénéficié d'un appui financier / Nombre de groupements de femmes programmés x 100
- Comparaison (réalisation/prévision) : 8 groupements de femmes sur 10 ont bénéficié d'un appui financier, soit un taux de 80% en 2022  
Sur la période 2020-2022, le taux est passé respectivement de 12,50% en 2020 à 80% en 2022 grâce à l'appui budgétaire octroyé à la cellule de gestion du fonds « femmes et développement  
Cet indicateur, bien que figurant dans le PAP 2022, n'a pas été pris en compte en 2021. Toutefois les actions concourant à sa réalisation ont été menées.

**IV. PERSPECTIVES**

**IV1. Leçons apprises**

- L'insuffisance de l'enveloppe budgétaire n'a pas permis de soutenir suffisamment les formations et la mise en œuvre des projets ;
- Le niveau de crédits accordé aux femmes reste insignifiant pour la réalisation des activités d'AGR ;
- Le fonds femme reste un bon moyen d'approche pour l'autonomisation économique de la femme.

## IV.2. Recommandations

- Renforcer les ressources en vue de renforcer les interventions dans le domaine de l'entrepreneuriat, de la formation et de l'octroi des prêts ;
- Faire un plaidoyer motivé auprès des autorités compétentes pour le relèvement des fonds en vue d'accroître le nombre de bénéficiaires.

### CONCLUSION

Les trois (3) indicateurs du cadre de performance du programme 5 « Autonomisation des femmes » ont enregistré un bon score de réalisation et un taux d'exécution budgétaire de 78,48 % à fin décembre 2022.

Le point d'exécution du budget a permis de déceler plusieurs difficultés liées au programme notamment l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire et le faible niveau de crédits accordé aux femmes. Globalement, l'état de réalisation des activités programmées au Programme 5 est satisfaisant malgré les difficultés liées aux crédits budgétaires et aux mouvements d'effectifs.

### CONCLUSION GENERALE

La performance globale du ministère se situe à 80,76 %. En effet, 21 cibles ont été atteintes sur un total de 26 cibles.

Par objectif stratégique, les taux moyens de réalisation se présentent comme suit :

- 2 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 66,66% de réalisation pour l'objectif « Améliorer la coordination et animer les activités du ministère » ;
- 2 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 66,66% de réalisation pour l'objectif « Améliorer la gestion des ressources humaines et financières » ;
- 3 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 100% de réalisation pour l'objectif « Renforcer le système de planification, d'informations et de communication du ministère » ;
- 3 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 100% de réalisation pour l'objectif « promouvoir du genre et de justice sociale » ;
- 1 indicateur ont été atteints sur 2 prévus soit 50% de réalisation pour l'objectif « améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et jeunes filles dans le tissu socio-économique »
- 2 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 66,66% de réalisation pour l'objectif « renforcer les mécanismes de protection contre les VBG »
- « Valoriser et protéger la famille »
- 3 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 100% de réalisation pour l'objectif « Valoriser et protéger la famille » ;
- 2 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 66,66% de réalisation pour l'objectif « renforcer le système communautaire et le service de protection de l'enfant »
- 3 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 100% de réalisation pour l'objectif « Améliorer les mécanismes de promotion d'autonomisation des femmes »

Comparativement à l'année 2021, le taux d'exécution budgétaire 2022 est de 95,53% contre 82,60% en 2021 soit une hausse de 12,93%. Cette performance est liée à l'amélioration des taux d'exécution des dépenses en transferts essentiellement.

Au regard des résultats réalisés, il paraît nécessaire de persévérer dans l'effort en vue de l'amélioration de la performance.

- Cette quête de performance s'articulera autour des interventions en matière de : (i) coordination et animation du ministère » ; (ii) gestion des ressources humaines et financières » ; (iii) intégration et de réinsertion des femmes et jeunes filles dans le tissu socio-économique ; (iv) protection contre les VBG ; (v) Valorisation et protection de la famille et ; (vi) renforcement du système communautaire et de service de protection de l'enfant ».





**SECTION 357: MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA  
JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU  
SERVICE CIVIQUE**



## SECTION 357 : MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE

### INTRODUCTION GENERALE

Selon le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement, Monsieur Mamadou TOURE est nommé Ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.

Suite au remaniement du 06 avril 2021, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes fusionne avec l'ex-Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique pour devenir le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC).

Monsieur Mamadou TOURE devient le Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique conformément aux termes du décret n°2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement, abrogé par le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement.

Selon le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement, le Ministre est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Promotion de la Jeunesse, d'Insertion Professionnelle et de Service Civique.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité, entre autres, des actions suivantes :

En matière de Promotion de la Jeunesse :

- mise en œuvre de politiques spécifiques en faveur des jeunes ;
- préparation des jeunes à l'autonomie individuelle ;
- organisation, réglementation, tutelle, contrôle et évaluation des organisations et mouvements de jeunesse.

En matière d'Insertion Professionnelle et d'Emploi des Jeunes :

- définition et orientation de la politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- identification de mesures visant la création d'emplois en faveur des jeunes, y compris celles d'ordre réglementaire ;
- élaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques et stratégies en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, en liaison avec le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

En matière de Service Civique :

- élaboration des projets de loi et de règlement en matière de Service Civique, de Volontariat et de Bénévolat ;
- mise en œuvre d'actions éducatives en vue du renforcement des valeurs d'autonomie et de responsabilité, de l'esprit démocratique et du comportement civique ;
- promotion de la coopération sous régionale et internationale en matière de Service civique.

Conformément au décret n°2021-459 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC), le Ministère comporte outre le Cabinet et les services qui lui sont rattachés, 06 Directions centrales, 04 services, 33 Directions régionales, 73 Directions départementales et 03 structures sous-tutelle (AEJ, BCP-E et OSCN). Selon la cartographie administrative contenue dans le DPPD-PAP 2022-2024, le Ministère compte quatre (04) programmes (Administration Générale, Promotion de la Jeunesse, Emploi des Jeunes et Service Civique).

Au cours de l'année 2022, la mise en œuvre des activités du Ministère s'est effectuée dans un contexte socio-politique et économique globalement meilleur par rapport à l'année 2021, tant au plan national que sur le plan international.

En effet, avec le ralentissement des activités du Ministère observé en 2020 du fait des effets négatifs du Covid-19, l'année 2021 a été consacrée à la relance des actions prioritaires relatives au secteur jeunesse. La poursuite desdites actions en 2022 s'est déroulée dans un environnement où l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail constitue un enjeu majeur.

En plus de l'insertion professionnelle et de l'employabilité des jeunes, se sont accrus d'autres défis à savoir l'immigration clandestine et les menaces terroristes aux frontières nord de la Côte d'Ivoire. A ces problématiques liées au secteur jeunesse, l'on a noté l'intensification des tensions géopolitiques internationales, notamment la crise Russo-ukrainienne dont les effets collatéraux se sont fait sentir sur l'ensemble des secteurs socio-économiques nationaux et internationaux.

En réponse aux problèmes sus-cités, des actions vigoureuses ont été menées par le Gouvernement, à l'initiative du Ministre en charge du secteur jeunesse en vue d'accélérer et d'amplifier la réalisation des activités relatives à la promotion et à l'insertion socio-économique des jeunes notamment l'implémentation du Programme Spécial du Nord dont l'objectif principal est de lutter contre la vulnérabilité des jeunes aux frontières nord de la Côte d'Ivoire.

Sur le plan budgétaire, l'exercice 2022 a été marqué, d'une part par la consolidation des acquis du basculement en mode budget-programmes opéré depuis 2020, et d'autre part, par l'accroissement des appuis financiers consentis par le Gouvernement, pour tenir compte de l'urgence à apporter des réponses idoines aux nouveaux défis auxquels est confronté le secteur jeunesse.

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) met en exergue les actions réalisées au titre de l'année budgétaire 2022 ainsi que les résultats attendus en vue de l'atteinte des objectifs assignés au Ministère. Il s'articule autour de cinq (05) axes, à savoir :

PARTIE I : LE MINISTERE

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROMOTION DE LA JEUNESSE »

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « EMPLOI DES JEUNES »

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « SERVICE CIVIQUE ».

## PARTIE I : LE MINISTERE

### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

#### I.1. Architecture programmatique du Ministère

Selon la Loi de finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant budget de l'Etat pour l'année 2022 et conformément au DPPD-PAP 2022-2024, le Ministère comprend quatre (04) programmes, onze (11) actions et cent cinquante-cinq (155) activités. Au cours de l'exercice 2022, l'on a enregistré la création de deux (02) nouvelles activités, portant le nombre total d'activités du Ministère à cent cinquante-sept (157).

Tableau récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	4	130
Programme 2 : Promotion de la Jeunesse	3	10
Programme 3 : Emploi des Jeunes	2	9
Programme 4 : Service Civique	2	8
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>157</b>

#### I.2. Politique ministérielle

La vision du Ministère se décline comme suit : « D'ici à 2025, la Côte d'Ivoire dispose d'une jeunesse compétente, autonome, innovante, imprégnée des valeurs civiques, citoyennes et morales, et jouissant d'un bien-être physique, mental et socio-économique la rendant apte à participer aux processus décisionnels qui assurent le développement durable de la Côte d'Ivoire aux plans social, économique, politique et culturel ». La réalisation de cette vision se traduit à travers la mise en œuvre de quatre (04) défis ou actions prioritaires, à savoir :

- la réaffirmation d'un engagement politique fort en faveur de la promotion des jeunes à travers la prise de textes qui participent au renforcement de la Gouvernance ;
- la promotion d'un esprit de responsabilité chez les jeunes ;
- la mise en place des mécanismes de renforcement de la participation des jeunes dans la lutte contre les antivaleurs ;

- la création d'opportunités d'apprentissage et de formation des jeunes en vue de leur employabilité et leur garantir un emploi stable et décent.

En vue de relever tous ces défis, la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025, deuxième instrument du genre, a été élaboré pour contribuer à amplifier les interventions gouvernementales en faveur du développement et de l'épanouissement des jeunes.

En effet, la PNJ 2021-2025 est arrimée au Plan National de Développement (PND) 2021-2025, et intègre l'ensemble des politiques sectorielles à travers les orientations stratégiques, les résultats stratégiques et les objectifs globaux conformément au DPPP-PAP 2022-2024 en vue :

- d'une participation plus active des jeunes (filles et garçons) au processus de développement aux niveaux communautaire, local et national ;
- du renforcement de la résilience des jeunes (filles et garçons) face aux fléaux sociaux et leurs accès à des services de base adaptés à leurs besoins ;
- de l'amélioration de l'employabilité des jeunes (filles et garçons) pour un accès à des emplois décents et durables ;
- du développement des compétences civiques et citoyennes des jeunes pour une meilleure participation à la vie communautaire dans le respect des valeurs qui fondent la Nation.

### ***1.2.1 Principales orientations***

Les principales orientations du secteur jeunesse sont axées sur :

- la participation collective et/ou individuelle des jeunes aux processus de prise de décisions pour le développement communautaire, local et/ou national ;
- la sensibilisation des jeunes à l'adoption de comportements adéquats qui limitent leurs expositions aux fléaux sociaux et accèdent à des services sociaux de base adaptés à leurs besoins ;
- la facilitation de l'accès des jeunes à des emplois décents et durables ;
- la réduction de l'incivisme et la lutte contre les antivaleurs.

### ***1.2.2. Résultats stratégiques***

Les résultats stratégiques attendus sont :

- la gouvernance du secteur jeunesse est améliorée ;
- l'encadrement des jeunes est renforcé ;
- l'accès des jeunes à des emplois décents et durables est amélioré ;
- les valeurs civiques et citoyennes sont inculquées.

### ***1.2.3. Objectifs globaux***

Les objectifs globaux se déclinent comme suit :

- améliorer la gouvernance du secteur jeunesse ;
- assurer un meilleur encadrement de la jeunesse ;
- améliorer l'accès des jeunes à des emplois décents et durables ;
- inculquer les valeurs civiques et citoyennes aux populations, spécifiquement aux jeunes.

## **II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE**

### **II.1. Architecture du cadre de performance**

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux décomposés en 11 objectifs spécifiques vérifiés par 31 indicateurs et 31 cibles associées.

**Tableau 1** : Répartition des composantes du cadre de performance du Ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateur (liés aux OS)	Cibles liées aux Indicateurs et OS
Nombre	4	4	11	31	31

## II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

**Tableau 2** : Tableau présentant les réalisations physiques du Ministère

Programmes	Objectifs Spécifiques	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
<b>P1 : Administration Générale</b>	OS 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse (Ministère et Structures sous-tutelles)	02	02
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	02	02
	OS 3 : Améliorer l'image du Ministère	01	01
	OS 4 : Améliorer le dispositif de planification, programmation et de suivi-évaluation du Ministère	02	01
<b>P2 : Promotion de la Jeunesse</b>	OS 1 : Assurer la participation des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et national	02	01
	OS 2 : Favoriser l'adoption par les jeunes de comportements adéquats face aux fléaux sociaux	02	01
	OS 3 : Faciliter l'accès des jeunes aux services sociaux de bases adaptés à leurs besoins	02	00
<b>P3 : Emploi des Jeunes</b>	OS 1 : Améliorer la représentativité de l'AEJ sur l'étendue du territoire national	02	01
	OS 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des Programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail	08	04
<b>P4 : Service Civique</b>	OS 1 : Renforcer la culture civique et citoyenne et promouvoir le volontariat et le bénévolat des jeunes	05	04
	OS 2 : Rendre opérationnels les Centres de Service Civique sur l'ensemble du territoire national	03	02
<b>TOTAL</b>		<b>31</b>	<b>18</b>

### **Commentaire :**

En 2022, sur 31 indicateurs prévus dans le DPPD-PAP, 29 indicateurs ont fait l'objet d'évaluation, soit 94%. Les 02 indicateurs non évalués représentent 6% des 31 indicateurs prévus et concernent 02 indicateurs du programme 2 « Promotion de la Jeunesse ».

*Au titre du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » :*

L'objectif spécifique 3 « *Faciliter l'accès des jeunes aux services sociaux de bases adaptés à leurs besoins* » comporte deux indicateurs qui n'ont pu être mesurés. Il s'agit de 02 projets PIP à savoir : l'Indicateur 5 « Proportion d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse (ISE) réhabilitées et construites » et l'Indicateur 6 « Proportion d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse équipées (ISE) ». Cette situation se justifie par le fait que les crédits devant servir à la construction, à la réhabilitation et à l'équipement des ISE ne seront inscrits qu'au budget 2023.

Au total, sur les 31 cibles associées aux objectifs spécifiques, 19 ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 61,29% en 2022 contre 48,15% en 2021 et 52,27% en 2020. Le renforcement du dispositif de suivi de la performance des programmes avec une sensibilisation accrue des Responsables de Programmes explique essentiellement cette performance. Ce taux de réalisation globale de 58,06% cache certaines disparités au niveau des programmes. Le Graphique 1 présente le taux de réalisation des cibles par programme (voir page suivante).

Cependant, en dépit de quelques difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2022, l'on enregistre entre autres les résultats suivants :

- le projet de loi modifiant la loi n°2019-872 du 14 octobre 2019, instituant le Service Civique, adopté par l'Assemblée Nationale le mardi 13 décembre 2022, et en attente d'adoption par le Sénat ;
- le projet de loi relatif à la jeunesse qui a été adopté en Conseil des Ministres le 30 décembre 2022 ;
- l'organisation de Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC) sur diverses thématiques à l'endroit de 819 718 jeunes et adolescents dans le cadre des consultations foraines et de 5 388 156 jeunes et adolescents par le canal des réseaux sociaux ;
- l'organisation de 27 rencontres d'échanges sur les initiatives et questions d'intérêt pour les jeunes avec la participation de 16 643 jeunes ;

- l'octroi de subventions au Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) et aux Fédérations de jeunesses pour un coût global de 147 500 000 F CFA ;
- la prise en charge de 62 500 jeunes, bénéficiaires des dispositifs et programmes d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes ;
- la prise en charge de 4 406 jeunes, bénéficiaires des dispositifs et programmes de Service Civique ;
- la construction du Centre de Service Civique de Bouaké.

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

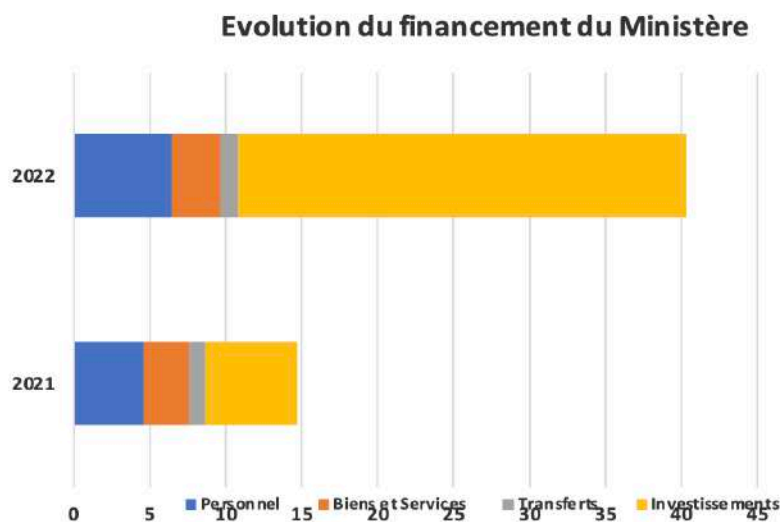
**Tableau 3** : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

	REALISATIONS 2021	2022		Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
		Prév. (P)	Réal (R)		
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>14 493 243 631</b>	<b>40 318 242 720</b>	<b>40 120 022 755</b>	<b>198 219 965</b>	<b>99,51</b>
1.1 Ressources intérieures	14 493 243 631	21 520 622 470	21 322 402 505	198 219 965	99,08
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	14 493 243 631	21 520 622 470	21 322 402 505	198 219 965	99,08
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	
1.2 Ressources extérieures	0	18 797 620 250	18 797 620 250	0	100
1.2.1 Emprunts projets	0	18 797 620 250	18 797 620 250	0	100
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	
<b>2 CHARGES</b>	<b>14 493 243 631</b>	<b>40 318 242 720</b>	<b>40 120 022 755</b>	<b>198 219 965</b>	<b>99,51</b>
2.1 Personnel	4 582 585 329	6 402 790 542	6 402 790 540	2	100
2.1.1 Solde y compris EPN	4 582 585 329	6 402 790 542	6 402 790 540	2	100
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	
2.2 Biens et Services	2 757 237 064	3 291 487 621	3 139 014 658	152 472 963	95,37
2.3 Transferts	1 067 956 835	1 106 605 586	1 104 105 586	2 500 000	99,77
2.3.1 Transferts courants	1 067 956 835	1 106 605 586	1 104 105 586	2 500 000	99,77
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	
2.4 Investissement	6 085 464 403	29 517 358 971	29 474 111 971	43 247 000	99,85
2.4.1 Trésor	6 085 464 403	10 719 738 721	10 676 491 721	43 247 000	99,60
2.4.2 Financement extérieur	0	18 797 620 250	18 797 620 250	0	100
Dons	0	0	0	0	
Emprunts	0	18 797 620 250	18 797 620 250	0	100
<b>TOTAL</b>	<b>14 493 243 631</b>	<b>40 318 242 720</b>	<b>40 120 022 755</b>	<b>198 219 965</b>	<b>99,51</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

Pour l'exécution de ses missions, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'insertion Professionnelle et du Service Civique a bénéficié d'un budget initial d'un montant de 20 516 202 226 F CFA conformément à la Loi de finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 19 802 040 494 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 40 318 242 720 F CFA en budget actuel comme l'indique le tableau ci-dessus (voir page 16). L'évolution du financement global du Ministère de 2020 à 2022 est décrite par le graphique ci-après.

**Graphique 1** : Evolution du financement global du Ministère



Le financement global du Ministère s'élève à un montant de 40 318 242 720 F CFA en 2022 contre 14 715 623 509 F CFA en 2021.

N.B. : Il ressort un accroissement de 25 602 619 211 CFA de 2021 à 2022.

**N.B. : montant en milliard de francs CFA**

En 2022, les fluctuations du budget enregistrées (hausse globale de 19 802 040 494 F CFA) s'expliquent essentiellement par les allocations aux différents programmes de crédits budgétaires complémentaires pour un montant de 20 043 285 795 F CFA ainsi que les collectifs 2022 à hauteur de 241 245 301 F CFA déclinés par nature de dépenses comme suit :

Au titre des dépenses de Personnel

Les crédits budgétaires destinés aux dépenses de personnel ont connu une hausse globale de 29 005 000 F CFA (financement Trésor) en faveur du programme 3 « Emploi des Jeunes lors des Collectifs 2022 pour la revalorisation des salaires des Fonctionnaires et Agents de l'Etat initiée par le Gouvernement le 16 août 2022.

Au titre des dépenses de Biens et services

Les crédits budgétaires destinés aux dépenses de Biens et services ont connu une hausse globale de 407 487 454 F CFA par effet combiné du montant global des crédits complémentaires pour 446 160 600 F CFA et des Collectifs 2022 (-) 38 673 146 F CFA comme l'indique le tableau ci-après :

Dates	Actes modificatifs	Source de Financement	Programme	Montant	
				Augmentation	Diminution
12/04/2022	Arrêté n°0199/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 12 avril 2022 portant transferts de crédit d'un montant de cent millions de francs (100 000 000 FCFA) au profit de l'activité « Organiser des rencontres d'échanges avec les des régions de Côte d'Ivoire »	Trésor	Administration Générale	100 000 000	-
09/05/2022	Arrêté n°0249/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 09 mai 2022, portant transferts de crédit d'un montant de deux cent vingt-un millions cent soixante mille six cents francs (221 160 600 FCFA) au profit de l'activité « Organiser des rencontres d'échanges avec les jeunes des régions de Côte d'Ivoire »	Trésor	Administration Générale	221 160 600	-



Dates	Actes modificatifs	Source de Financement	Programme	Montant	
				Augmentation	Diminution
16/08/2022	Arrêté n°0541/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 16 août 2022 portant création d'activité de nature économique et transferts de crédits d'un montant de cent vingt-cinq millions de francs (125 000 000 FCFA) au profit de l'activité 78041200171 « Prendre en charge les dépenses liées aux charges centralisées »	Trésor	Administration Générale	125 000 000	-
31/12/2022	Collectifs 2022				31/12/2022
<b>Total - Mouvements de crédits</b>				<b>446 160 600</b>	<b>38 673 146</b>
<b>Variation nette – Biens et services (a-b)</b>				<b>(+) 407 487 454</b>	

Au titre des dépenses de Transferts

Les crédits budgétaires destinés aux dépenses de Transferts ont connu une diminution globale de 146 810 931 F CFA essentiellement due aux collectifs 2022 et concerne le programme 3 « Emploi des Jeunes ».

Au titre des dépenses d'Investissements

Les crédits budgétaires destinés aux dépenses d'investissement ont connu une hausse globale de 19 512 358 971 F CFA par effet combiné du montant global des crédits complémentaires pour 19 569 796 F CFA et des Collectifs 2022 (-) 56 956 825 FCFA comme l'indique le tableau ci-après :

Dates	Actes modificatifs	Source de Financement	Programme	Montant	
				Augmentation	Diminution
12/04/2022	Arrêté n°0178/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 12 avril 2022 portant création d'activité, de nature économique et transferts de crédits d'un montant de cinquante millions de francs (50 000 000 CFA) au profit de l'activité « Mettre en œuvre le Programme Enable-Youth-CI »	Trésor	Emploi des Jeunes	50 000 000	-
16/05/2022	Arrêté n° 0273/MBPE/DGBF/DBE/ S/D- AEC du 16 mai 2021 portant création d'activité, de natures économiques, intégration de ressources extérieures d'un montant de 10 771 560 000 FCFA et transferts de crédits d'un montant de 400 000 000 FCFA de l'activité 78041200202 « Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences » au titre des dépenses d'investissement	Trésor : 400 000 000 F CFA  Emprunt-projets (BM) : 10 771 560 000 FCFA	Emploi des Jeunes	11 171 560 000	-
01/06/2022	Arrêté n°0329/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 01 juin 2022 portant création d'activité, de nature économique et transferts de crédits d'un montant de cent millions de francs (100 000 000 FCFA) au profit de l'activité "Mettre en œuvre le Programme Enable-Youth-CI"	Trésor	Emploi des Jeunes	100 000 000	-
03/10/2022	Arrêté n°0685/MBPE/DGBF/DBE/ S/D-AESG/TTB-EAC du 03 octobre 2022, portant transferts de crédits d'un montant de deux cent vingt un millions six cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quarante-six (221 695 546) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissements au profit des dépenses d'investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique et intégration de ressources additionnelles au budget de l'Office du Service Civique National (OSCN), exercice 2022	Trésor	Service Civique	221 695 546	-
06/11/2022	Part bailleur/Emprunt BAD (notification du 6/11/2022_SIGOBE), Activité 78041200213 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	Emprunt-projets Banque Africaine de Développement (BAD)	Administration Générale	8 026 060 250	-
31/12/2022	Collectifs 2022				56 956 825
<b>Total - Mouvements de crédits (a-b)</b>				<b>19 569 315 796</b>	<b>56 956 825</b>
<b>Variation nette – Biens et services (a-b)</b>				<b>(+) 19 512 358 971</b>	

### **Commentaire :**

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, le budget actuel de 40 318 242 720 F CFA a été exécuté pour un montant de 40 120 022 755 F CFA réparti par nature de dépenses comme suit :

- les dépenses de Personnel ont été exécutées à hauteur de 6 402 790 540 F CFA, soit un taux de 100% ;
- les dépenses de Biens et services ont été exécutées à hauteur de 3 139 014 658 F CFA contre une prévision de 3 291 487 621 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,37% ;
- les crédits de Transferts ont été exécutés à hauteur de 1 104 105 586 F CFA contre une prévision de 1 106 605 586, soit un taux de 99,77% ;
- les crédits d'Investissements ont été exécutés à hauteur de 29 474 111 971 F CFA contre une prévision de 29 517 358 971 F CFA, soit un taux de 99,85%.

Par ailleurs le taux global d'exécution du budget 2022 est de 99,51%, soit un écart de -0,49% par rapport au budget actuel.

Cet écart s'explique globalement par les régulations budgétaires réalisées sur les biens et services, les transferts et les investissements. Ainsi :

- les dépenses de biens et services ont été exécutées à hauteur de 99,37% soit un écart de 0,67% ;
- les dépenses de transferts à hauteur de 99,77% soit un écart de -0,23% ;
- les dépenses d'investissements à hauteur de 99,85% soit un écart de -0,15%.

La suite de l'analyse nous permettra de faire ressortir la performance des différents programmes ainsi que l'explication des écarts observés au niveau des natures de dépenses.

Globalement la situation d'exécution du budget 2022 est satisfaisante. L'augmentation globale des crédits budgétaires (+ 19 802 040 494 F CFA) a permis aux Responsables d'Unité Opérationnelle, aux Responsables de Budget Opérationnel de programmes et aux Responsables des quatre (04) programmes du MPJIPSC, de dérouler leurs actions en activités pour l'atteinte des objectifs inscrits dans le DPPD-PAP 2022-2024.

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Nommé par décret n° 2022-309 du 04 mai 2022 portant nomination du Directeur de Cabinet du Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, Monsieur Ibrahim DOSSO, a été autorisé à exécuter le Budget du programme 1 « Administration Générale ».

Le Responsable du programme 1 « Administration Générale » est chargé de manière transversale, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Promotion de la Jeunesse, d'Insertion Professionnelle et de Service Civique. L'objectif de ce programme est d'améliorer la gouvernance du secteur jeunesse.

Au cours de l'année 2022, les activités du programme 1 ont été réalisées dans un environnement socio-politique et économique davantage raffermi grâce à la poursuite des actions du Gouvernement en faveur de la réconciliation et la cohésion sociale ainsi qu'aux appuis budgétaires complémentaires dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du secteur jeunesse.

Le Rapport Annuel de Performance du programme 1 « Administration Générale » porte d'une part, sur la stratégie dudit programme et d'autre part, sur les réalisations de l'exercice budgétaire 2022.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

La mise en œuvre du programme « Administration Générale » contribue à la réalisation de l'objectif global 1 : « Améliorer la gouvernance du secteur jeunesse ». Le résultat stratégique imputable à ce programme est : « la gouvernance du secteur jeunesse est améliorée ».

Quatre (04) objectifs spécifiques découlant de l'objectif global 1 précité sont associés à ce programme, à savoir :

**OS 1** : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse (Ministère et Structures sous-tutelle) ;

**OS 2** : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;

**OS 3** : Améliorer l'image du Ministère ;

**OS 4** : Améliorer le dispositif de planification, programmation et de suivi-évaluation du Ministère.

#### **I.2. Le financement du programme**

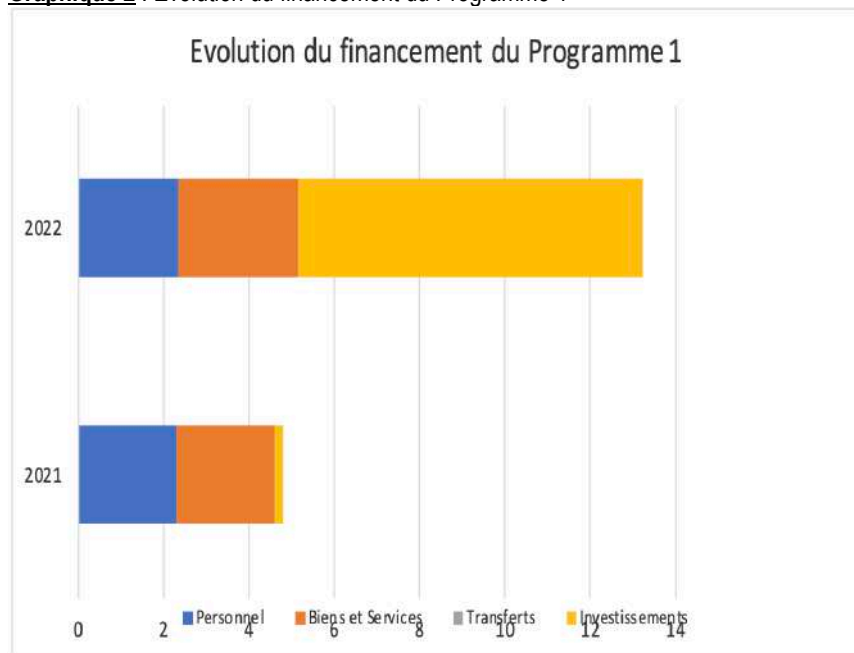
Le programme 1 « Administration Générale » a bénéficié d'un budget initial de 4 781 016 870 F CFA au titre de l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 8 452 171 455 F CFA pour passer à 13 233 188 325 F CFA répartis par nature de dépenses comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau 3.1** : Tableau de répartition du budget 2022 par nature de dépenses du Programme 1

Administration Générale	Budget Initial	Variations	Budget Actuel
<b>Personnel</b>	<b>2 354 573 706</b>	<b>0</b>	<b>2 354 573 706</b>
• Y compris EPN	2 354 573 706	0	2 354 573 706
• Contractuels hors solde	0	0	0
<b>Biens et services</b>	<b>2 381 443 164</b>	<b>426 111 205</b>	<b>2 807 554 369</b>
<b>Transferts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>	<b>45 000 000</b>	<b>8 026 060 250</b>	<b>8 071 060 050</b>
• Trésor	45 000 000	0	45 000 000
• Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	8 026 060 250	8 026 060 250
<b>TOTAL</b>	<b>4 781 016 870</b>	<b>(+) 8 452 171 455</b>	<b>13 233 188 325</b>

Source : DPPD-PAP 2022-2024, Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

**Graphique 2** : Evolution du financement du Programme 1



Le financement global du Programme 1 « Administration Générale » est de 13 233 188 325 F CFA en 2022 contre 4 808 071 999 F CFA en 2021.

N.B. : Il ressort un accroissement de 8 425 116 326 F CFA de 2021 à 2022.

**N.B. : montant en milliard de francs CFA**

Au cours de l'exercice 2022, la fluctuation du budget (augmentation globale de 8 452 171 455 F CFA) s'explique essentiellement par les variations subies par les différentes activités pour 8 472 220 850 F CFA ainsi que des collectifs 2022 à hauteur de 20 049 395 F CFA présentés dans le tableau ci-après.

**Tableau récapitulatif des actes modificatifs du budget du Programme 1**

Dates	Actes modificatifs	Source de Financement	Programme	Montant	
				Augmentation	Diminution
12/04/2022	Arrêté n°0199/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 12 avril 2022, portant transferts de crédit d'un montant de cent millions de francs (100 000 000 FCFA) au profit de l'activité « 78041200256 Organiser des rencontres d'échanges avec les jeunes des régions de Côte d'Ivoire »	2212701 Coordination de la politique du secteur jeunesse	78041200256 Organiser des rencontres d'échanges avec les jeunes des régions de Côte d'Ivoire	Biens et Services	100 000 000
09/05/2022	Arrêté n°0249/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 09 mai 2022, portant transferts de crédit d'un montant de deux cent vingt-un millions cent soixante mille six cents de francs (221 160 600 FCFA) au profit de l'activité « 78041200256 Organiser des rencontres d'échanges avec les jeunes des régions de Côte d'Ivoire »	2212701 Coordination de la politique du secteur jeunesse	78041200256 Organiser des rencontres d'échanges avec les jeunes des régions de Côte d'Ivoire	Biens et Services	221 160 600
16/08/2022	Arrêté n°0541/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 16 août 2022, portant création d'activité de nature économique et transferts de crédits d'un montant de cent vingt-cinq millions de francs (125 000 000 FCFA) au profit de l'activité « 78041200171 « Prendre en charge les dépenses liées aux charges centralisées »	2212701 Coordination de la politique du secteur jeunesse	78041200171 Prendre en charge les dépenses liées aux charges centralisées	Biens et Services	125 000 000
16/11/2022	Part bailleur/Emprunt BAD (notification du 6/11/2022_SIGOBE)	2212701 Coordination de la politique du secteur jeunesse	78041200213 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	Investissement	8 026 060 250
31/12/2022	Collectif 2022				20 049 395
<b>Totaux</b>					8 472 220 850
<b>Variation globale</b>					<b>(+) 8 452 171 455</b>

**II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022**
**II.1. Exécution du budget**
**Tableau 3.2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Programme 1**

21127 Administrations Générale	Budget voté 2022 (BV)	Collectif 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = ((O)/(BA))*100
<b>Action 1 : 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse</b>	<b>1 298 916 684</b>	<b>1 620 077 284</b>	<b>9 639 779 154</b>	<b>9 609 589 181</b>	<b>30 189 973</b>	<b>99,69</b>
2 Biens et services	1 253 916 684	1 575 077 284	1 568 718 904	1 538 528 931	30 189 973	98,08
4 Investissements	45 000 000	45 000 000	8 071 060 250	8 071 060 250	0	100
<b>Action 2 : 2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles</b>	<b>3 374 100 186</b>	<b>3 499 100 186</b>	<b>3 499 074 866</b>	<b>3 376 791 874</b>	<b>122 282 992</b>	<b>96,51</b>
1 Personnel	2 354 573 706	2 354 573 706	2 354 573 706	2 354 573 704	2	100
2 Biens et services	1 019 526 480	1 144 526 480	1 144 501 160	1 022 218 170	122 282 992	89,32
<b>Action 3 : 2112703 Information et communication</b>	<b>68 000 000</b>	<b>68 000 000</b>	<b>54 334 849</b>	<b>54 334 849</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
2 Biens et services	68 000 000	68 000 000	54 334 849	54 334 849	0	100
<b>Action 4 : 2112704 Planification, programmation, suivi-évaluation et documentation</b>	<b>40 000 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>39 999 456</b>	<b>39 999 456</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2 Biens et services	40 000 000	40 000 000	39 999 456	39 999 456	0	0
<b>Total Administration générale</b>	<b>4 781 016 870</b>	<b>5 227 177 470</b>	<b>13 233 188 325</b>	<b>13 080 715 360</b>	<b>152 472 965</b>	<b>98,85</b>

Source : DPPD-PAP 2022-2024, Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

### **Commentaire :**

Le programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget initial de 4 781 016 870 F CFA au titre de l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 8 452 171 455 F CFA, pour passer à 13 233 188 325 F CFA en budget actuel. Ce budget actuel de 13 233 188 325 F CFA a été ordonnancé pour un montant de 13 080 715 360 F CFA, réparti par nature de dépenses comme suit :

- les dépenses de Personnel ont été exécutées à hauteur de 2 354 573 704 F CFA, soit un taux de 100% ;
- les dépenses de Biens et services ont été exécutées à hauteur de 2 655 081 406 F CFA contre une prévision de 2 807 554 369 F CFA, soit un taux d'exécution de 94,57% ;
- les crédits d'Investissements ont été exécutés à hauteur de 8 071 060 250 F CFA, soit un taux de 100%.

Par ailleurs, le taux global d'exécution du budget 2022 du programme 1 « Administration Générale » est de 98,85%, soit un écart de -1,15% par rapport au budget actuel. Cet écart s'explique globalement par les régulations budgétaires réalisées sur les dépenses de biens et services qui ont été exécutées à hauteur de 94,57% soit un écart de 5,43% et concernent certaines activités de deux actions. Il s'agit de :

- l'action 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse, ordonnancée à hauteur de 99,69% soit un écart de -0,31% ;
- l'action 2112702 Gestion des ressources humaines ; financières et matérielles ordonnancée à hauteur de 96,51% soit un écart de -3,49%.

Ces écarts seront expliqués dans la section II.1.1.

#### ***II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense***

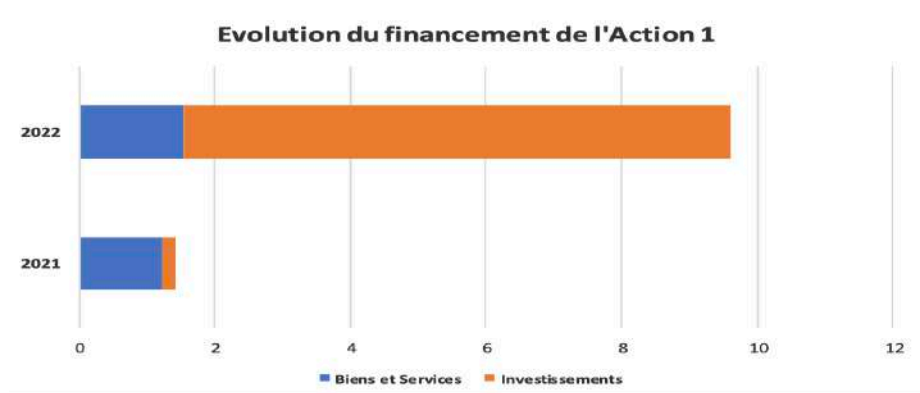
**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2021	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1 : 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse</b>	0	0	1 223 977 982	1 538 528 931	0	0	198 000 000	8 071 060 250	1 421 977 982	9 609 589 181
<b>Action 2 : 2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles</b>	1 841 201 228	2 354 573 704	721 062 302	1 022 218 170	0	0	0	0	2 562 263 530	3 376 791 874
<b>Action 3 : 2112703 Information et communication</b>	0	0	47 947 498	54 334 849	0	0	0	0	47 947 498	54 334 849
<b>Action 4 : 2112704 Planification, programmation, suivi-évaluation et documentation</b>	0	0	54 999 953	39 999 456	0	0	0	0	54 999 953	39 999 456
<b>TOTAUX</b>	1 841 201 228	2 354 573 704	2 047 987 735	2 655 081 406	0	0	198 000 000	8 071 060 250	4 087 188 963	13 080 715 360

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

### **Commentaire et interprétation des résultats :**

- Analyse de l'évolution du financement de l'Action 1 : **2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse**



**N.B. : montant en milliard de francs CFA**

L'Action 1 a été ordonnancée pour un montant de 9 609 589 181 F CFA en 2022 contre 1 421 977 982 F CFA en 2021.

N.B. : Il ressort un accroissement de 8 187 611 199 CFA de 2021 à 2022.

Le budget initial alloué à l'action « 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse » est de 1 298 916 684 F CFA conformément à la Loi de finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 9 509 887 470 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 9 639 779 154 F CFA en budget actuel.

La fluctuation du budget (augmentation globale de 8 340 862 470 F CFA) est due aux variations subies par les différentes activités pour 8 472 220 850 F CFA ainsi que les collectifs 2022 à hauteur de 131 358 380 F CFA comme l'indique le tableau ci-après.

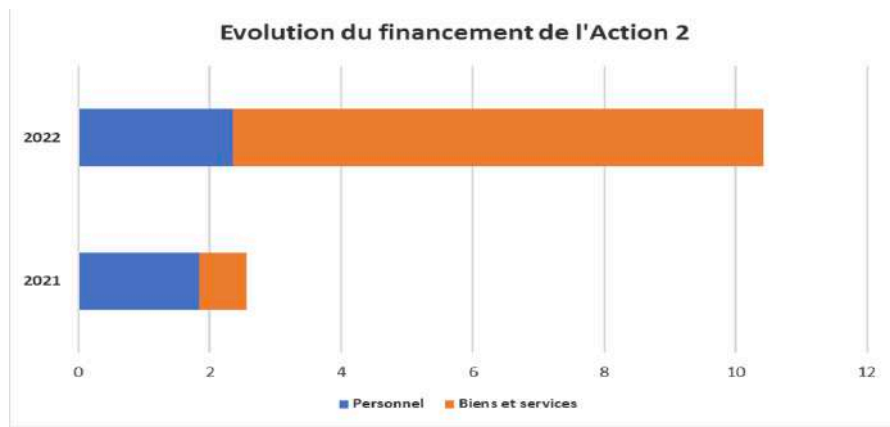
**Tableau récapitulatif des actes modificatifs de l'action 1**

Dates	Actes modificatifs	Source de Financement	Programme	Montant	
				Augmentation	Diminution
12/04/2022	Arrêté n°0199/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 12 avril 2022, portant transferts de crédit d'un montant de cent millions de francs (100 000 000 FCFA) au profit de l'activité « 78041200256 Organiser des rencontres d'échanges avec les jeunes des régions de Côte d'Ivoire »	78041200256 Organiser des rencontres d'échanges avec les jeunes des régions de Côte d'Ivoire	Biens et Services	100 000 000	-
09/05/2022	Arrêté n°0249/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 09 mai 2022, portant transferts de crédit d'un montant de deux cent vingt et un millions cent soixante mille six cents francs de francs (221 160 600 FCFA) au profit de l'activité « 78041200256 Organiser des rencontres d'échanges avec les jeunes des régions de Côte d'Ivoire »	78041200256 Organiser des rencontres d'échanges avec les jeunes des régions de Côte d'Ivoire	Biens et Services	221 160 600	-
16/08/2022	Arrêté n°0541/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 16 août 2022, portant création de nature économique et transferts de crédits d'un montant de cent vingt-cinq millions de francs (125 000 000 FCFA) au profit de l'activité « 78041200171 « Prendre en charge les dépenses liées aux charges centralisées »	78041200171 Prendre en charge les dépenses liées aux charges centralisées	Biens et Services	125 000 000	-
16/11/2022	Part bailleur/Emprunt BAD (notification du 6/11/2022_SIGOBE)	78041200213 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	Investissement	8 026 060 250	-
16/11/2022	Collectifs 2022		Biens et services		131 358 380
<b>Totaux</b>				<b>8 472 220 850</b>	<b>131 358 380</b>
<b>Variation globale</b>				<b>(+) 8 340 862 470</b>	

En 2022, le budget alloué à l'action 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse est de 9 639 779 154 F CFA ordonnancé à hauteur de 9 609 589 181 F CFA, soit 99,69%. L'écart de 0,31% correspondant à un montant de 30 189 973 F CFA concerne l'activité 78041200168 « Prendre en charge les frais d'abonnement et de facture d'eau, d'électricité et de téléphone » (taux d'exécution 79,08 % contre une prévision de 100,00 %).

Cela s'explique par la politique de gestion rationnelle des consommations liées aux abonnements en fournitures d'eau, d'électricité et de téléphone préconisée par la RFFIM.

- Analyse de l'évolution de financement de l'Action 2 : 2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles



L'Action 2 a été ordonnancée pour un montant de 3 376 791 874 F CFA en 2022 contre 2 562 263 530 F CFA en 2021.

N.B. : Il ressort un accroissement de 814 528 344 F CFA de 2021 à 2022.

**NB : montant en milliard de francs CFA**

### Commentaire

Le budget initial alloué à l'action « 2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles » est de 3 374 100 186 F CFA conformément à la Loi de finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022.

En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 124 974 680 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 3 499 074 866 F CFA en budget actuel.

La fluctuation du budget (augmentation globale en Biens et Services) de 124 974 680 F CFA s'explique par les variations subies par les différentes activités dues aux collectifs 2022.

Ce budget actuel de 3 499 074 F CFA a été ordonnancé à hauteur de 3 376 791 874 F CFA, soit 96,51%. L'écart de 3,49% correspondant à un montant de 122 282 992 F CFA concerne les activités suivantes :

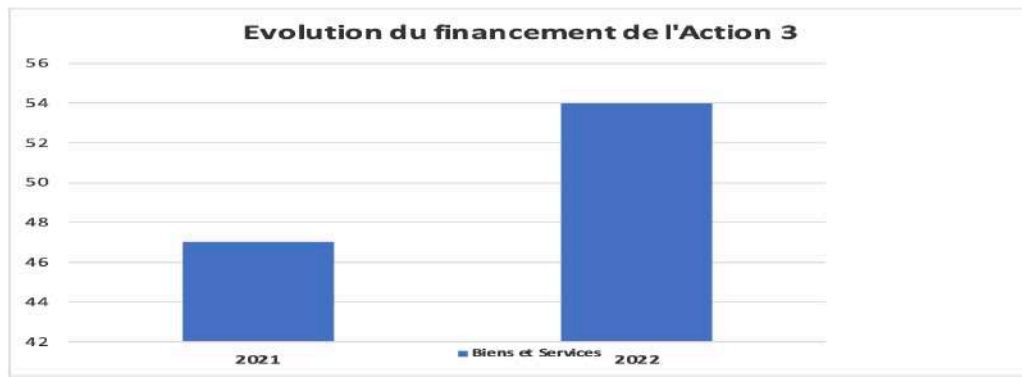
- 78041200169 Prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD (volet Emploi des jeunes), les dépenses ont été régularisées à 68,18 %, car les salaires du quatrième trimestre n'étaient pas payés à la date de la clôture budgétaire ;
- 78084000056 Prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD (volet Service Civique), les dépenses ont été régularisées à 68,18 % ;
- 78041200249 Gérer les conférences et missions hors CI (taux d'engagement 33,48 % contre un taux objectif de 100,00 %).

Cette situation est due au fait que :

- les honoraires des agents sous contrat BNETD, l'exécution de 68,18% s'explique par le décalage entre les dates de paiement desdits honoraires et celles de leur régularisation. D'ailleurs, les dépenses du quatrième trimestre n'ont pas encore fait l'objet de régularisation à date ;
- les conférences et missions hors CI, le taux d'engagement de 33,48% est très faible par rapport au taux objectif de 100%. En effet, sur le calendrier 2022, seulement 02 missions ont pu être réalisées car les Communications en Conseil des Ministres devant encadrer les autres missions prévues n'ont pu se faire dans les délais requis.

Pour la gestion budgétaire 2023, le Cabinet du Ministre, la DPSD et la DAF devront-ils s'atteler à veiller au strict respect du calendrier élaboré et transmis au Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat afin d'éviter les pertes de crédits. Par ailleurs, toutes ces dépenses sus-mentionnées, bien qu'exécutées par le Ministère (Section 357), sont en réalité prises en charge financièrement par d'autres entités, à savoir : le Ministère de l'Economie et des Finances, la Direction de la Solde et la Direction du Patrimoine de l'Etat.

- **Analyse de l'évolution du financement de l'Action 3 : 2112703 Information et communication**



L'Action 3 a été ordonnancée pour un montant de 54 334 849 F CFA en 2022 contre 47 947 498 F CFA en 2021.

N.B. : Il ressort un accroissement de 6 387 351 CFA de 2021 à 2022.

**N.B. : montant en million de francs de francs CFA**

**Commentaire**

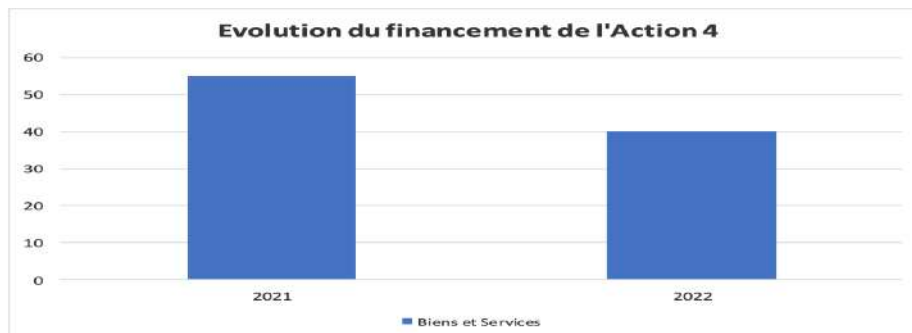
Le budget initial alloué à l'action « 2112703 Information et communication » est de 68 000 000 F CFA au titre de la Loi de finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022.

En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution de 13 665 151 F CFA pour se chiffrer à un montant de 54 334 849 F CFA en budget actuel.

La fluctuation du budget (diminution globale en biens et services de 13 665 151 F CFA) s'explique par les variations subies par les différentes activités dues aux collectifs 2022.

Ce budget actuel de 54 334 849 CFA a été entièrement ordonnancé.

- **Analyse de l'évolution du financement de l'Action 4 : 2112704 Planification, programmation, suivi-évaluation et documentation**



L'Action 4 a été ordonnancée pour un montant de 39 999 456 F CFA en 2022 contre 54 999 953 F CFA en 2021.

N.B. : Il ressort une diminution de 15 000 497 CFA de 2021 à 2022.

**N.B. : montant en million de francs de francs CFA**



### Commentaire

Le budget initial alloué à l'action « 2112703 Information et communication » est de 40 000 000 F CFA selon la Loi de finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022.

En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution de 544 F CFA pour se chiffrer à un montant de 39 999 456 F CFA en budget actuel.

La fluctuation du budget (diminution globale en Biens et Services de 544 F CFA) s'explique par les variations subies par les différentes activités dues aux collectifs 2022.

Ce budget actuel de 39 999 456 CFA a été entièrement ordonnancé.

#### **II.1.2. Suivi des investissements**

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 1

Projet	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Projet 1 : 21127010122 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes</b>	2019	2022	9 819 610 250	45 000 000	8 071 060 250	8 071 060 250
		Sur financement intérieur	293 050 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
		Sur financement extérieur	9 526 060 250	0	8 026 060 250	8 026 060 250

**Source** : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 02/01/2023 / Echancier AE-CP\_2022\_DEF

### Commentaire

Pour mener à bien ses missions, le programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget d'investissement global voté (entièrement sur financement intérieur) de 45 000 000 F CFA pour un portefeuille projet dont le coût total global est de 9 819 610 250 F CFA destiné au financement du projet « 21127010122 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes ».

Au cours de la gestion, cette dotation a connu une hausse de 8 026 060 250 (Part bailleur/Emprunt BAD / notification du 06/11/2022\_SIGOBE) pour s'établir à 8 071 060 250 F CFA en budget actuel, ordonnancé à hauteur de 100%.

Globalement, ce budget a permis de coordonner et d'évaluer la mise en œuvre des activités du Programme Social du Gouvernement dans le cadre de la politique d'insertion socio-économique des jeunes (tenue de 49 séances de suivi de l'exécution) ainsi que la mise en œuvre par l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes du programme Spécial de Lutte contre les Fragilités dans les zones frontalières du Nord (PSGOUV-Axe 1).

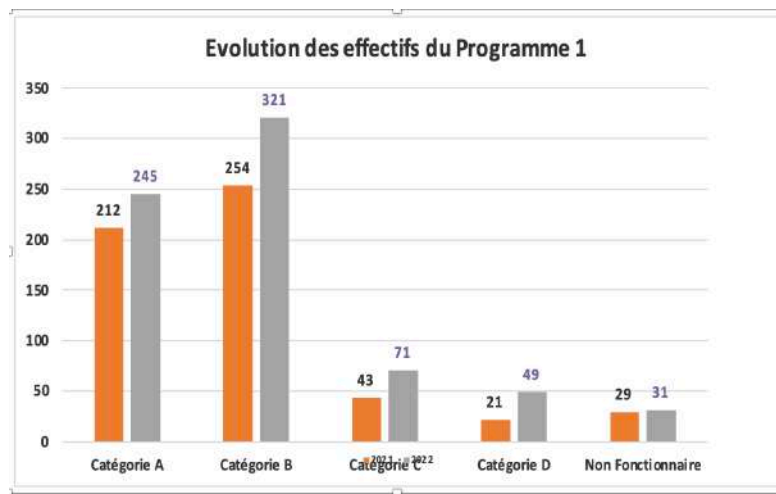
#### **II.2. Évolution des effectifs**

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2021) (a)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	212	50	61	36	03	245
Catégorie B	254	67	67	68	01	321
Catégorie C	43	00	20	28	00	71
Catégorie D	21	10	10	29	01	49
Non Fonctionnaires	29	00	00	02	00	31
<b>TOTAL</b>	<b>559</b>	<b>127</b>	<b>158</b>	<b>163</b>	<b>5</b>	<b>717</b>

**Source** : DRH- MPJIPSC/ Catalogue des mesures nouvelles

**Graphique 3** : Evolution des effectifs du programme 1



**Source** : DRH- MPJIPSC/ Catalogue des mesures nouvelles

En 2022, le programme 1 « Administration Générale » compte 717 Agents dont la plupart sont des Catégories B et A, respectivement 321 et 245.

### **Commentaire**

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le Programme 1 « Administration Générale » compte à ce jour 717 agents dont 34% de catégorie A, 45% de catégorie B, 10% de catégorie C, 7% de catégorie D et 4% de Non-Fonctionnaires. Comparativement à 2021, l'effectif du Programme 1 a connu une augmentation de 158 agents (+28,26%), par l'effet combiné de 163 recrutements et 5 départs.

L'effectif actuel du Programme 1 « Administration Générale » a contribué largement à l'atteinte des résultats, en témoigne les indicateurs de performance évoqué plus bas (voir tableau 7 à la page 37).

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Sur un total de 08 indicateurs définis pour mesurer la performance du programme, l'on enregistre 06 cibles atteintes sur 8 prévues (85,71%) contre 02 cibles non atteintes soit 14,29%. Le bilan du programme 1 « Administration Générale » fait ressortir la réalisation des activités suivantes :

- (07) réformes principales ont été initiées au cours de l'année 2022, il s'agit de :
  - la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025 a été adoptée en Conseil du Gouvernement et en attente de programmation en Conseil des Ministres ;
  - l'avant-projet de Loi d'orientation relative à la jeunesse et ses textes subséquents a été validé en Conseil de Gouvernement le 08 novembre 2022 ;
  - le projet de Loi modifiant la loi n°2019-872 du 14 octobre 2019, instituant le Service Civique a été adopté par la Commission des Affaires Sociales et Culturelles de l'Assemblée Nationale. Il attend d'être programmé au Sénat ;
  - le projet de décret portant création, ouverture, organisation et fonctionnement des Institutions Socio-Éducatives de Jeunesse, en abrégé ISE, a été transmis au SGG le 18 mars 2022 en vue d'adoption par le Gouvernement ;
  - le projet de décret relatif au Volontariat a été transmis au SGG le 18 mars 2022 en vue d'adoption par le Gouvernement ;
  - le projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement des Centres de Service Civique a été transmis au SGG le 18 mars 2022 en vue d'adoption par le Gouvernement ;
  - le projet de décret relatif au Service National des Jeunes (SNJ) a été transmis au SGG le 18 mars 2022 en vue d'adoption par le Gouvernement.

- l'organisation du Dialogue avec les jeunes : 02 rencontres de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre avec les jeunes de Bouna lors du lancement du programme spécial du Nord et à Abidjan dans le cadre du lancement du Programme National de Stage, d'Apprentissage et de Reconversion ;
  - L'organisation des Rendez-vous avec les jeunes : 09 rencontres du Ministre en charge de la jeunesse avec les jeunes de Dabou, Bongouanou, Daloa, Tengréla, Kafolo, Ferkessédougou, Boundiali et Abidjan (02 rencontres).

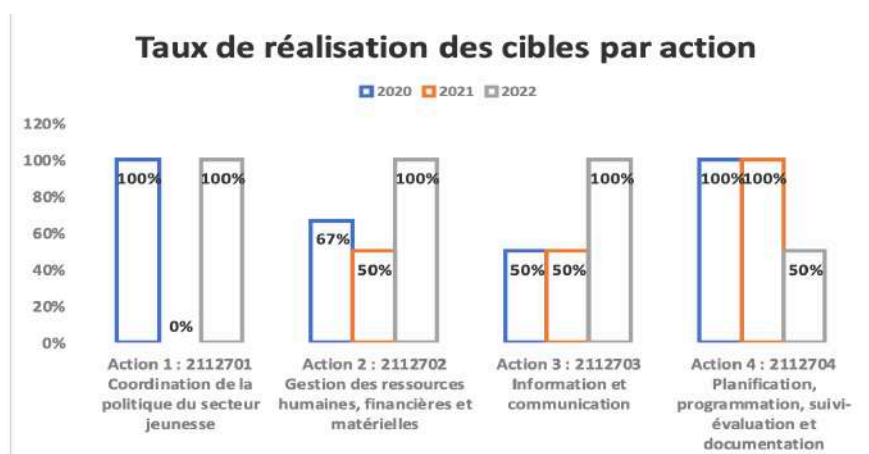
La réalisation de l'ensemble de ces activités a été possible grâce à une bonne planification et un suivi régulier de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, la rationalisation des moyens financiers et des ressources humaines dont dispose le programme 1, ainsi qu'une bonne coordination des interventions des parties prenantes, ont été d'un apport capital pour la performance du programme (85,71%) soit 06 cibles atteintes sur un total de 07.

Au titre de l'année 2023, une meilleure adéquation entre les moyens et les prévisions d'activités sera nécessaire pour atteindre les cibles fixées dans le Projet Annuel de Performance (PAP 2023-2025).

Le graphique 1 ci-dessous décrit l'évolution du taux d'atteinte des cibles associées aux indicateurs des objectifs spécifiques du Programme 1 « Administration Générale » par action de 2020 à 2022.

**Graphique 4** : Evolution du taux de réalisation des cibles par action du Programme 1



En 2022, les Actions 1, 2 et 3 ont un taux de réalisation des cibles associées aux Indicateurs des Objectifs spécifiques de 100%.

Quant à l'Action 4, le taux de réalisation est de 50%.

Rappel : le taux moyen de réalisation globale des cibles du programme 1 « Administration Générale » est de 85,71% en 2022.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7** : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur jeunesse (Ministère et Structures sous-tutelle)</b>						
IP1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis (lois, décrets et arrêtés)	Nombre	4	41	16	27	28
IP2 : Nombre d'accords et de conventions signés et exécutés	Nombre	15	31	19	40	78
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles</b>						
IP1 : Proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié par an d'une formation aux niveaux national et à l'étranger	%	100	148,40	297,50	100	137,40
IP2 : Taux d'exécution du Plan de Passation de Marché	%	70	100	100	100	100
<b>Objectif Spécifique 3 : Améliorer l'image du Ministère</b>						
IP1 : Taux d'exécution de la stratégie de communication 2021-2025 sur la période 2022-2024	%	-	-	-	100	100

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 4 : : Améliorer le dispositif de planification, programmation et de suivi-évaluation du Ministère</b>						
IP1 : Taux de réalisation des missions d'inspection effectuées	%	100	125	100	100	50
IP2 : Taux de réalisation des rapports de suivi-évaluation produits	%	100	100	100	100	100

Source : DPPD-PAP 2022-2024 / RASP 2022

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### **Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse**

**Indicateur 1** : Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis (lois, décrets et arrêtés)

Il s'agit de textes législatifs et réglementaires élaborés, validés et soumis en vue d'adoption effective chaque année.

- **Source** : Direction des Affaires Juridiques et du contentieux
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible en 2022** : 27
- **Réalisation 2022** : 28

#### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

28 textes législatifs et réglementaires (04 projets de loi, 16 projets de décrets, 08 projets d'arrêtés) ont été élaborés et soumis pour adoption sur un total de 27 prévus, soit un taux de réalisation de 103,70%.

L'élaboration de ces textes vise à soutenir les réformes engagées au niveau central, à l'Agence Emploi Jeunes et à l'OSCN.

Il s'agit entre autres du :

- projet de décret portant création, ouverture, organisation et fonctionnement des Institutions Socio-Éducatives de Jeunesse, en abrégé ISE, transmis au SGG le 18 mars 2022 en vue d'adoption par le Gouvernement ;
- projet de décret relatif au Volontariat, transmis au SGG le 18 mars 2022 en vue d'adoption par le Gouvernement ;
- projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement des Centres de Service Civique, transmis au SGG le 18 mars 2022 en vue d'adoption par le Gouvernement ;
- projet de décret relatif au Service National des Jeunes (SNJ), transmis au SGG le 18 mars 2022 en vue d'adoption par le Gouvernement ;
- projet de décret relatif au Service Civique d'Action pour le Développement (SCAD) ;
- projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement des associations de jeunesse et d'éducation permanente ;
- projet de décret portant institution de l'Ordre du Mérite des Sports, de la Jeunesse et du Service Civique ;
- projet d'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'une Cellule de Coordination des Projets de construction et d'équipement d'infrastructures d'encadrement des jeunes au sein du MPJIPSC ;
- projet d'arrêté portant attribution des Directions centrales du MPJIPSC ;
- projet d'arrêté portant nomination du Chef de l'Unité Sectorielle du Projet « Emploi des Jeunes » dans le cadre du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement...

#### **Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse**

**Indicateur 2** : Nombre d'accords et de conventions signés et exécutés

Il s'agit du nombre d'accords et conventions signés avec différentes structures pour soutenir les actions des secteurs jeunesse chaque année.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux

- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible en 2022** : 40
- **Réalisation 2022** : 78

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

En 2022, 75 conventions (AEJ :74 ; OSCN : 01) et 03 protocoles d'accord (AEJ : 02 ; OSCN : 01), soit au total 78 Conventions/accords ont été signés et exécutés sur 40 prévus (taux de réalisation de 195%) avec diverses entités dans le cadre du déploiement des activités du Ministère. Il s'agit entre autres :

*Au titre des conventions :*

- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et le Cercle Français d'Affaires de Côte d'Ivoire (CFA-CI) en faveur de l'amélioration de l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes ivoiriens, signée le 08 février 2022 à Abidjan ;
- Convention de partenariat entre l'Agence Emploi Jeunes et le Conseil des Investisseurs Français en Afrique (CIAN) pour la couverture médiatique pour le compte du MPJIPSC du Forum Afrique), signée le 14 février 2022 à Abidjan ;
- 17 Conventions de Maitrise d'Ouvrage Déléguée pour le pilotage, la coordination, le suivi opérationnel et l'appui à la création de Micro Petites Entreprises au profit de jeunes entre l'AEJ, l'ARDCI et les Conseils Régionaux (Bagoué, Marahoué, Nawa, Bafing, Cavally, Folon, Gbêkê, Gontougo, Bounkani, Guemon, Kabadougou, N'Zi, Tchologo, Worodougou, Haut-Sassandra, Poro et Indénié-Djuablin), signées le 22 mars 2022 ;
- Convention de collaboration complémentaire entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et la Société d'Etudes et de Conseil pour le Développement (SECOD) pour la consultance en appui à l'Agence Emploi Jeunes dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets et programmes, le 24 mars 2022, à Abidjan ;
- Convention Spécifique n°1 de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny (INP-HB) pour l'installation d'un Guichet Emploi au sein de l'INP-HP, l'amélioration de l'employabilité des jeunes par l'organisation de stages-écoles et d'apprentissage de tous autres programmes ainsi que l'assistance ou le renforcement des capacités des jeunes porteurs de projets d'innovation technologique, signée à Yamoussoukro le 02 avril 2022 ;
- Convention Spécifique n°2 de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP) pour la formation de 1 400 jeunes, signée le 07 avril 2022, à Abidjan ;
- Convention de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et la Fondation Magic Système signée le 16 mai 2022 à Abidjan, pour la mise en œuvre des ateliers de formation et d'information destinés aux jeunes à travers la plateforme du CARREFOUR JEUNESSE, pendant la 14<sup>ème</sup> édition du FEMUA ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et l'Institut National de la Formation Professionnelle Agricole (INFPA) en faveur de l'employabilité de 1 500 jeunes, signée le 15 juin 2022, à Abidjan ;
- Convention spécifique de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et Trace Côte d'Ivoire, signée le 28 juin 2022 en vue de la mise en œuvre d'un projet de formation en ligne des jeunes à l'entrepreneuriat et aux métiers du numérique dénommée « TRACE ACADEMIA », à Abidjan ;
- Convention Spécifique n°1 de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et la Société mck Africa SAS pour la mise en œuvre du Programme National Jeunes Diplômés (JEDE) signée le 29 juin 2022 à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et la Société mck Africa SAS pour l'insertion professionnelle de 300 jeunes, signée le 29 juin 2022 à Abidjan ;
- Convention de subvention entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et SHARE dans le cadre du programme PEFA en faveur de la formation des femmes africaines talentueuses et de leur préparation à des emplois à impact, signée le 12 juillet à Abidjan ;
- Convention de subvention entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et MPZ Groups pour la mise en œuvre opérationnelle du projet « MADAME ENTREPRENEURE », signée le 12 juillet à Abidjan ;
- Convention de prestation de services entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et IPITI Consulting. SAS pour l'Audit de la communication de l'Agence Emploi Jeunes et de ces réseaux afin de formuler des recommandations stratégiques, éditoriales et opérationnelles ainsi que l'accompagnement et le renforcement des capacités des équipes de communication pour la communication digitale, à Abidjan signée le 12 juillet 2022 ;

- 17 Avenants à 17 conventions de Maitrise d'Ouvrage Déléguée pour le pilotage, la coordination, le suivi opérationnel et l'appui à la création de Micro Petites Entreprises au profit d'au moins 99 jeunes par région, entre l'AEJ, l'ARDCI et les Conseils Régionaux (Bagoué, Marahoué, Nawa, Bafing, Cavally, Folon, Gbêke, Gontougo, Bounkani, Guemon, Kabadougou, N'Zi, Tchologo, Worodougou, Haut-Sassandra, Poro et Indénié-Djuablin), signé le 13 juillet 2022, à Abidjan ;
- Convention Spécifique n°3 entre l'Agence Emploi Jeunes et la Plate-forme de Services Côte d'Ivoire (PFS-CI) pour la coordination et le suivi des activités dans le cadre du Programme Spécial de lutte contre la Fragilité dans les Régions frontalières du Nord, signée le 18 juillet 2022, à Abidjan ;
- Avenant n°2 à la convention de Partenariat entre l'Agence Emploi Jeunes et SEEDSTARS-COTE D'IVOIRE, conclue le 18 octobre relative à 100 Star up, signé le 28 juillet 2022, à Abidjan ;
- Convention de partenariat entre l'Agence Emploi Jeunes et le Cabinet SECOD pour la mise en œuvre d'un programme de développement d'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) au profit de 3000 jeunes, signée le 29 juillet 2022, à Abidjan ;
- Convention Spécifique entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) pour la mise en œuvre du Projet de construction d'une unité de transformation des ordures ménagères en compost dans la commune de Worofla (Phase 2°, signée le 05 septembre 2022 à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) pour la mise en œuvre des actions en matière d'autonomisation des jeunes, signée le 05 septembre 2022 à Abidjan ;
- Convention de partenariat entre l'Agence Emploi Jeunes et l'ONG AGEREF WARINGUE pour la mise en œuvre d'un programme de développement de 20 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC), dans la Région du Tchologo au profit de 500 jeunes, signée le 21 septembre 2022, à Abidjan ;
- Convention de partenariat entre l'Agence Emploi Jeunes et l'ONG Coordination des Promoteurs de Groupement de Man (CPGM) pour la mise en œuvre d'un programme de développement de 20 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC), dans la Région du Kabadougou au profit de 500 jeunes, signée le 21 septembre 2022, à Abidjan ;
- Convention de partenariat entre l'Agence Emploi Jeunes et l'ONG Ensemble Imaginons et Construisons le Futur (EICF) Coordination des Promoteurs de Groupement de Man (CPGM) pour la mise en œuvre d'un programme de développement de 20 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC), dans la Région du Folon au profit de 500 jeunes, signée le 21 septembre 2022, à Abidjan ;
- Convention de partenariat entre l'Agence Emploi Jeunes et l'ONG Génération Femme du Troisième Millénaire (GFM3) pour la mise en œuvre d'un programme de développement de 20 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC), dans la Région de Bounkani au profit de 500 jeunes, signée le 21 septembre 2022, à Abidjan ;
- Convention de partenariat entre l'Agence Emploi Jeunes et l'ONG CARITAS Korhogo pour la mise en œuvre d'un programme de développement de 20 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC), dans la Région de la Bagoué au profit de 500 jeunes, signée le 21 septembre 2022, à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre la Finance pour Elle (FIN'ELLE) et l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes, pour la formation en business plan et le financement des projets et programmes en faveur des jeunes entrepreneurs, signée le 26 septembre 2022 à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et la Banque Populaire de Côte d'Ivoire (BPCI) dans le cadre du financement des projets et programmes des jeunes entrepreneurs, signée le 26 septembre 2022 à Abidjan ;
- Convention de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et Orange Bank Africa (OBA) dans le cadre du financement des projets et programmes des jeunes entrepreneurs, signée le 26 septembre 2022, à Abidjan ;
- Convention Spécifique n°2 de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny (INP-HB) dans la mise en œuvre du projet de ferme et de parcelle agricole, signée à Abidjan le 06 octobre 2022 ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et AUCHAN RETAIL en vue de favoriser l'employabilité et l'insertion des jeunes, signée le 24 octobre 2022, à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et BERNABE en vue de favoriser l'employabilité et l'insertion des jeunes, signée le 24 octobre 2022, à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et ARISE Ivoire S.A en vue de favoriser l'employabilité et l'insertion des jeunes, signée le 24 octobre 2022, à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et DHL-CI en vue de favoriser l'employabilité et l'insertion des jeunes, signée le 24 octobre 2022, à Abidjan ;

- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et Terminal Industriel Polyvalent de San Pedro (TIPS) en vue de favoriser l'employabilité et l'insertion des jeunes, signée le 24 octobre 2022, à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et la société Nouvelle Brasserie de Côte d'Ivoire (NBCI) en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, signée le 24 octobre 2022, à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et PALM Côte d'Ivoire en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, signée le 24 octobre 2022, à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et la société PORTEO BTP S.A Côte d'Ivoire en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, signée le 24 octobre 2022, à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et la société Ivoirienne de Raffinage en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, signée le 24 octobre 2022, à Abidjan ;
- Convention de subvention entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et l'Institut International des Affaires en Entrepreneuriat (2IAE) en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, signée le 03 novembre 2022, à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et le Collectif National de Centres de Gestion Agréés (CNCGA) de Côte d'Ivoire en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, signée le 04 novembre 2022, à Abidjan ;
- Convention-cadre de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et le Service Financier Group (SERFIN), signée le 08 novembre 2022, à Abidjan ;
- Convention Spécifique de partenariat entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes et le Consortium des Entreprises de Grandes Distributions (SDA/CARRE FOUR, PROSUMA, SOCOCE, CDCI), l'Agence Nationale de Formation Professionnelle (AGEFOP), le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) et la Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle (DAIP) signée le 30 décembre 2022 ;
- Convention de partenariat entre l'INPHB et L'OSCN (Mise en œuvre d'un centre de service national des jeunes (SNJ) à l'INPHB de Yamoussoukro du 24 juillet 2022 au 21 aout 2022...

*Au titre des Accords :*

- Protocole d'accord entre l'Agence Emploi Jeunes et le Comité Miss Côte d'Ivoire (COMICI), signé le 27 juin 2022 à Abidjan ;
- Protocole d'accord d'insertion et de formation des jeunes diplômés entre l'Agence Emploi Jeunes et SODECI-CIE, signé le 24 octobre 2022 ;
- Accord de partenariat entre le programme Service Civique et France Volontaire (projet de mission de volontariat en situation de réciprocité de 30 jeunes : 15 Ivoiriens et 15 Français).

Cette performance traduit la volonté du Gouvernement à relever les défis relatifs à l'employabilité et l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

En effet, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2021), sur une population de 29 389 150 habitants, les personnes de moins de 35 ans représentent 75,6%, soit 22 218 197 de jeunes dont environ 12 millions dont l'âge est compris entre 14-35 ans.

Les conventions de partenariat et les protocoles d'accord entre l'Agence Nationale pour l'Insertion des Jeunes et le secteur privé sont signés en vue d'amplifier le déploiement des différents dispositifs dédiés aux jeunes.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles**

**Indicateur 1** : Proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié d'une formation aux niveaux national et à l'étranger

Cet indicateur mesure la proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié par an d'une formation aux niveaux national et à l'étranger au regard de la planification faite sur la période 2021-2025 des agents du Ministère.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction des Ressources Humanises
- **Mode de calcul** : [(Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation aux niveaux national et à l'étranger / Nombre total d'agents à former par an) x 100 ; effectif à former par an : 500 agents]
- **Valeur cible en 2022** : 100%

- **Réalisation 2022** : 137,40%

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

A l'initiative de 8 unités administratives, 11 sessions de formation sur diverses thématiques ont été conduites par la Direction des Ressources Humaines en faveur de 687 agents du Ministère sur 500 prévus contre 595 sur 200 prévus en 2021 et 742 sur 200 prévus en 2020, à savoir :

- Renforcement des capacités des gestionnaires de crédits sur une meilleure appropriation des pièces justificatives des dépenses publiques, le 15 mars 2022 à la salle de conférence du MPJIPSC, organisé par la Direction des Affaires Financières (Nombre de participants : 50) ;
- Formation sur la prise de parole en général et la modération de cérémonie en particulier, le 29 mars 2022 à la salle de conférence du MPJIPSC, organisée par la Direction de la Communication et des Relations Publiques (Nombre de participants : 50) ;
- Atelier de renforcement des capacités des agents de l'Inspection Générale à l'utilisation du logiciel Excel dans le traitement des données, du 20 au 22 avril 2022, à la Salle de conférence du Postel 2001, 8<sup>ème</sup> étage, organisé par l'Inspection Générale (Nombre de participants : 20) ;
- Atelier de renforcement des capacités des Responsables d'unités administratives sur les thèmes : (i) Technique de rédaction administrative, (ii) Légistique et (iii) Management de Direction du 17 au 20 mai 2022 à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA/Abidjan), organisé par la Direction des Ressources Humaines (Nombre de participants : 52) ;
- Atelier de redynamisation de la communication digitale des structures de communication (Technique d'écriture, prise de vue et sur l'Outils CANVAS), le 23 juin 2022 à l'Auditorium de la CNPS, Abidjan/Plateau, organisé par la Direction de la Communication et des Relations Publiques (Nombre de participants : 41) ;
- Séminaire de formation des Inspecteurs sur l'Audit de la Performance, du 28 au 30 juin 2022, 2022 à la Salle de conférence du Postel 2001, 8<sup>ème</sup> étage, organisé par l'Inspection Générale (Nombre de participants : 17) ;
- Atelier de renforcement des Capacités des équipes d'appui à la coordination Enable-Youth sur les Notions et Principes de Suivi-évaluation et de Gestion Axée sur les Résultats (GAR), le 12 août 2022 à la Salle de conférence de l'Ex-LANEMA, organisé par la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation Nombre de participants : 14) ;
- Atelier de renforcement des Capacités des équipes d'appui à la coordination Enable-Youth en Archivages numériques, Gestion de projet et Technique d'accord de participe passé en Langue Française le 13 août 2022 à la Salle de conférence de l'Ex-LANEMA, organisé par la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation Nombre de participants : 14) ;
- Atelier sur la gestion et la modération des commentaires des internautes sur les espaces digitaux du Ministre du MPJIPSC, le 23 août 2022 à l'Auditorium de la CNPS, Abidjan/ Plateau, organisé par la Direction de la Communication et des Relations Publiques (Nombre de participants : 81) ;
- Session de renforcement des capacités du personnel du Cabinet et des Directions rattachées sur les fondements du Système d'exploitation Windows 10 et Editeur de texte Office 2019, sur la période du 04 au 24 novembre 2022 à la Petite Salle de réunion MPJIPSC, organisée par le Service Informatique (Nombre de participants : 245) ;
- Renforcement des capacités du personnel du Programme 2, sur la Santé sexuelle et la Rédaction administrative, sur la période du 22 au 24 novembre 2022 à la Salle de conférence de l'Ex-LANEMA, organisé par la Direction de la Protection des Jeunes (Nombre de participants : 25) ;
- Atelier de renforcement des capacités des gestionnaires de crédits sur les modalités d'exécution des crédits budgétaires dans le cadre des procédures simplifiées de passation des marchés publics (Code des Marchés Publics, Décret n°2021-909), le 22/12/2022 à l'Auditorium de la CNPS, Abidjan/ Plateau, organisé par le Cellule de Passation des Marchés Publics (Nombre de participants : 78).

### **Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles**

**Indicateur 2** : Taux d'exécution du plan de passation de marchés

Il s'agit du taux d'exécution des marchés inscrits dans le plan de passation des marchés publics du Ministère

- **Source** : Rapport d'activité / Cellule de Passation des Marchés Publics
- **Mode de calcul** : (Nombre de marchés exécutés à l'année N/ Nombre de marchés prévus à l'année N) X100
- **Valeur cible en 2022** : 100%
- **Réalisation 2022** : 100%



### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

100% des marchés ont été exécutés conformément au plan de Passation de Marchés établi. Cette performance est due en partie à diverses activités initiées par la Cellule de Passation des Marchés Publics en faveur des acteurs budgétaires. Il s'agit entre autres de :

- l'organisation d'un atelier de formation des Gestionnaires de Crédits sur les procédures simplifiées de passation des marchés publics ;
- l'élaboration en collaboration avec les Responsables de Programme (RProgs) et la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation du plan de passation des marchés publics (PPM) ;
- le bon fonctionnement de la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation (03 COPE) et de la Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres (01 COJO) ;
- la rédaction des rapports sur la passation et l'état d'exécution des marchés et des conventions de délégation de service public et transmission desdits rapports à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), au Cabinet et à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

Il est à noter que l'examen minutieux des demandes de procédures dérogatoires avant la transmission à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) a contribué à la réalisation des objectifs de la Cellule de Passation des Marchés Publics.

### **Objectif spécifique 3 : Améliorer l'image du Ministère**

**Indicateur 1** : Taux d'exécution de la stratégie de communication 2021-2025 sur la période 2022-2024

Il s'agit de jauger la capacité de la Direction en charge de la communication (Direction de la Communication et des Relations Publiques) en général et du Pool Communication en particulier, à couvrir les activités majeures du Ministère.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction de la Communication et des Relations Publiques
- **Mode de calcul** : (Nombre d'activités de la Stratégie de Communication réalisées/Nombre d'activités prévues dans la Stratégie de Communication) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 100%.
- **Réalisation 2022** : 100%

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Toutes les activités prévues au titre de l'amélioration de la visibilité du Ministère ont été réalisées à travers :

- la couverture médiatique du Dialogue avec les jeunes : 02 rencontres de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre avec les jeunes de Bouna lors du lancement du programme spécial du Nord et à Abidjan dans le cadre du lancement du Programme National de Stage, d'Apprentissage et de Reconversion ;
- la couverture médiatique des Rendez-vous avec les jeunes : 09 rencontres du Ministre en charge de la jeunesse avec les jeunes de Dabou, Bongouanou, Daloa, Tengréla, Kafolo, Ferkessédougou, Boundiali et Abidjan (02 rencontres) ;
- des passages radio-télé et interviews ;
- les presses écrites et audio-visuelles (RTI1, Fréquence2, Radio CI, NCI, Life TV, Frat Mat, Abidjan.net, le Mandat, l'Essor, l'Avenir, le Matin, l'Expression, le Patriote, le Temps, le Nouveau Réveil, Soir Info, L'Inter, etc.) ;
- la réalisation de 06 tournages dans le cadre de la production de capsules « Mon Univers » pour valoriser les jeunes ;
- la réalisation de 25 piges d'activités, de 03 interviews télé et de 20 émissions (radio et télé) des jeunes.

Cela a été possible grâce à une bonne planification des activités du Ministère, une utilisation optimale des ressources et à la mise en place d'un réseau de points focaux de journalistes.

### **Objectif spécifique 4 : Améliorer le dispositif de planification, programmation et de suivi-évaluation du Ministère**

**Indicateur 1** : Taux de réalisation des missions effectuées

Il s'agit de mesurer le niveau de réalisation des missions d'inspection chaque année.

- **Source** : Rapport d'activité / Inspection Générale
- **Mode de calcul** : (Nombre de missions d'inspection réalisées / Nombre de missions d'inspection prévues) x 100
- **Valeur cible en 2021** : 100%

- **Réalisation 2022** : 50%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

Démarrage tardif des deux (02) premières missions-terrains d'inspection sur 04 prévues, entraînant un décalage dans le calendrier d'exécution du programme de l'Inspection Générale du Ministère. Retard dû au processus de préparation de la mise à échelle au niveau national des missions d'inspection, en lien avec les services déconcentrés du Ministère.

**Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur**

Des dispositions seront prises pour la réalisation de quatre (04) missions d'inspection à raison d'une mission par trimestre.

**Objectif spécifique 4 : Améliorer le dispositif de planification, programmation et de suivi-évaluation du Ministère**

**Indicateur 2** : Taux de réalisation des rapports de suivi-évaluation produits

Il s'agit de mesurer le niveau de production des rapports de suivi-évaluation de l'année N.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation
- **Mode de calcul** : (Nombre de rapports de suivi-évaluation produits / Nombre de rapports de suivi-évaluation prévus) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 100%
- **Réalisation 2022** : 100%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

04 rapports trimestriels de suivi-évaluation ont été produits sur 04 prévus. Cet objectif a été atteint grâce à une planification trimestrielle des sessions de suivi et d'évaluation des activités au sein du Ministère.

La participation effective des Responsables de programme, des Responsables d'Unités Opérationnelles ainsi que des Points focaux de la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation des différentes unités administratives, aux 04 sessions trimestrielles de validation des Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA), a contribué à la réalisation des cibles prévisionnelles de cet indicateur.

**IV. PERSPECTIVES**

**IV1. Leçons apprises**

L'appropriation progressive de la gestion en mode budget-programmes des acteurs du programme « Administration Générale » a permis l'orientation des actions vers l'atteinte des cibles inscrites dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2022-2024.

Une difficulté majeure d'ordre organisationnel (insuffisance de moyens de mobilité) a cependant freiné la réalisation des missions de suivi et d'évaluation des activités sur le terrain.

**IV.2. Recommandations**

Au regard de ce qui précède, il convient de :

- mettre en place un plan d'équipement quinquennal en vue de couvrir tous les besoins logistiques ;
- faire prioriser des activités par chaque Responsable d'Unité Opérationnelle dans son Plan de Travail Annuel en corrélation avec le Projet Annuel de Performance.

**CONCLUSION**

Au titre de l'année 2022, le programme 1 « Administration Générale » comprend quatre actions pour un montant global de 13 233 188 325 F CFA exécuté à hauteur de 13 080 715 360 F CFA, soit un taux de 98,85%.

En dépit de quelques difficultés rencontrées, la rationalisation des moyens financiers et des ressources humaines dont dispose le programme 1, ainsi qu'une bonne coordination des interventions des parties prenantes, ont été d'un apport indéniable pour la performance de ce programme (85,71%) avec six (06) cibles atteintes sur un total de sept (07) indicateurs.

Pour 2023, tous les acteurs du Programme 1 devront s'atteler à une meilleure appropriation des outils du budget-programmes afin de rechercher l'adéquation entre les moyens et les prévisions d'activités inscrits dans le Projet Annuel de Performance (PAP 2023-2025).

## **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROMOTION DE LA JEUNESSE »**

### **INTRODUCTION**

Il convient d'indiquer que suite au décès du Responsable du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse », Monsieur KOUAKOU KOFFI Constant, Directeur de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes nommé par décret n°2020-853 du 30 septembre 2020, a été désigné Responsable du Programme 2 conformément à la correspondance n°0251/MPJIPSC/CAB/DAF du 25 janvier 2022.

Le programme 2 « Promotion de la Jeunesse » vise à assurer un meilleur encadrement de la jeunesse. Le résultat stratégique imputable à ce programme est : « l'encadrement des jeunes est renforcé ».

Les missions principales du programme « Promotion de la Jeunesse » sont les suivantes :

- mise en œuvre de politiques spécifiques en faveur des jeunes ;
- élaboration des projets de loi et de règlements en matière de promotion de la jeunesse ;
- éducation, formation permanente et promotion des jeunes non scolarisés et déscolarisés ;
- préparation des jeunes à l'autonomie individuelle ;
- organisation, réglementation, tutelle, contrôle et évaluation des organisations et mouvements de jeunesse ;
- formation du personnel enseignant en éducation permanente ;
- développement de la coopération internationale en matière de jeunesse.

Au cours de l'année 2022, les activités du programme 2 ont été réalisées dans un contexte marqué par l'immigration irrégulière ainsi que par les tensions géopolitiques internationales, notamment la guerre Russo-Ukrainienne avec ses effets collatéraux sur l'activité économique et sociale, dans sa globalité.

Les actions entreprises en faveur de la jeunesse par les autorités gouvernementales ont permis d'obtenir les performances observées au titre de ce programme.

Le Rapport Annuel de Performance du programme « Promotion de la Jeunesse » porte d'une part, sur la stratégie dudit programme et d'autre part, sur les réalisations de l'exercice 2022.

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

### **I.1. Les objectifs du programme**

La mise en œuvre du programme « Promotion de la Jeunesse » contribue à la réalisation de l'objectif global 2 : « Assurer un meilleur encadrement de la jeunesse ». Le résultat global attendu est : « l'encadrement des jeunes est renforcé ».

Trois (03) objectifs spécifiques découlant de l'objectif global 2 précité, sont associés à ce programme, à savoir :

**OS 1** : Assurer la participation des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et national ;

**OS 2** : Favoriser l'adoption par les jeunes de comportements adéquats face aux fléaux sociaux ;

**OS 3** : Faciliter l'accès des jeunes aux services sociaux de base adaptés à leurs besoins.

### **I.2. Le financement du programme**

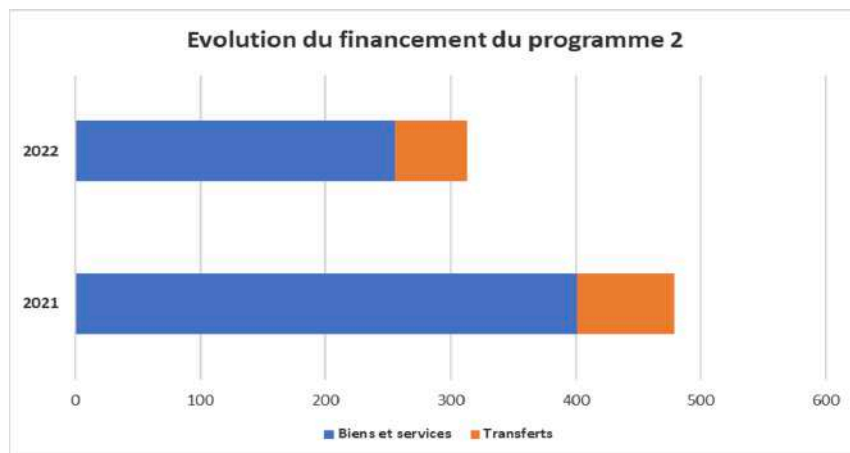
Le budget initial alloué Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » est de 331 757 003 F CFA F CFA aux termes de la Loi de finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution (Collectif 2022 : (-) 18 617 899 F) pour se chiffer à 313 139 104 F CFA, réparti selon les natures de dépenses comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau 3.1** : Tableau de répartition du budget 2022 par nature de dépenses du Programme 1

Promotion de la Jeunesse	Budget Initial	Variations	Budget Actuel
<b>Personnel</b>	0	0	0
• Y compris EPN	0	0	0
• Contractuels hors solde	0	0	0
<b>Biens et services</b>	273 757 003	(-) 18 617 899	255 139 104
<b>Transferts</b>	58 000 000	0	58 000 000
<b>Investissement</b>	0	0	0
• Trésor	0	0	0
• Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>331 757 003</b>	<b>(-) 18 617 899</b>	<b>313 139 104</b>

Source : DPPD-PAP 2022-2024, Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

**Graphique 2** : Evolution du financement du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse »



Le financement global du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » est de 313 139 104 F CFA en 2022 contre 479 326 107 F CFA en 2021.

N.B. : Il ressort une diminution de 48 430 896 CFA de 2021 à 2022.

**N.B. : montant en million de francs CFA**

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

**Tableau 3.2** : Tableau présentant l'exécution du budget du Programme 2

22128 Promotion de la Jeunesse	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = ((O)/(BA))*100
<b>Action 1 : 2212801 Promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des jeunes</b>	<b>271 625 653</b>	<b>271 625 653</b>	<b>265 317 531</b>	<b>262 817 531</b>	<b>2 500 000</b>	<b>99,06</b>
2 Biens et services	213 625 653	213 625 653	207 317 531	207 317 531	0	100
3 Transferts	58 000 000	58 000 000	58 000 000	55 500 000	2 500 000	95,69
<b>Action 2 : 2212802 Amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes</b>	<b>37 131 350</b>	<b>37 131 350</b>	<b>29 021 703</b>	<b>29 021 703</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
2 Biens et services	37 131 350	37 131 350	29 021 703	29 021 703	0	100
<b>Action 3 : 2212803 Information et communication</b>	<b>23 000 000</b>	<b>23 000 000</b>	<b>18 799 870</b>	<b>18 799 870</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
2 Biens et services	23 000 000	23 000 000	18 799 870	18 799 870	0	100
<b>Total Promotion de la Jeunesse</b>	<b>331 757 003</b>	<b>331 757 003</b>	<b>313 139 104</b>	<b>310 639 104</b>	<b>2 500 000</b>	<b>99,20</b>

**Source :** DPPD-PAP 2022-2024, Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

#### Commentaire :

Le programme « Promotion de la Jeunesse » a bénéficié d'un budget initial de 331 757 003 F CFA F CFA au titre de l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution de 18 617 899 F CFA à l'occasion des collectifs 2022, pour ressortir à 313 139 104 F CFA en budget actuel. Ce budget actuel de 313 139 104 F CFA a été ordonnancé pour un montant de 310 639 104 F CFA, réparti par nature de dépenses comme suit :

- les dépenses de Biens et Services ont été exécutées à hauteur de 255 139 104 F CFA, soit un taux de 100% ;
- les crédits d'Investissements à hauteur de 55 500 000 F CFA contre une prévision de 58 000 000 F CFA, soit un taux d'exécution de 95,69%.

Par ailleurs, le taux global d'exécution du budget 2022 du programme 2 « Promotion de la Jeunesse » est de 99,20%, soit un écart global de -1,15% par rapport au budget actuel et correspond à un montant 2 500 000 F CFA.

Il est à noter que les problèmes d'enrôlement des acteurs de la chaîne budgétaire ont constitué les difficultés majeures dans l'exécution des crédits du programme 2 « Promotion de la Jeunesse ».

Cependant, l'assistance apportée au Ministère a été diligente avec la synergie d'actions concertées entre la Direction des Affaires Financières et les directions telles que : la Direction de l'Administration du Système d'Exécution Budgétaire, la Direction du Budget de l'Etat, la Direction de la Réglementation et de la Modernisation de la Gestion Budgétaire, le Contrôle Financier ainsi que la Paierie Générale des Loisirs, de la Culture et des Cultes.

#### **II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense**

**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 2

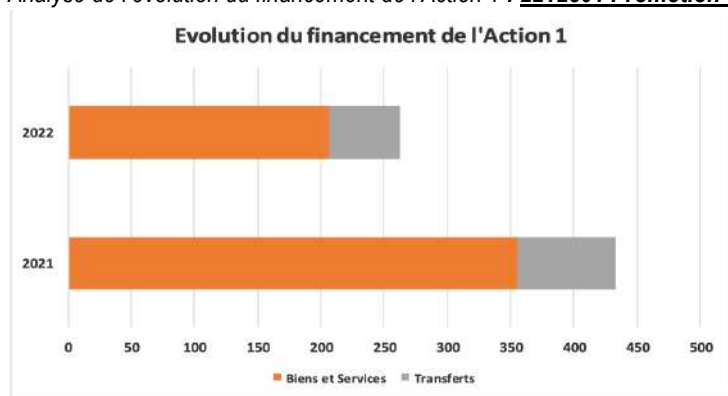
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2 022	2021	2 022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1 : 2212801 Promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des jeunes</b>	0	0	355 819 664	207 317 531	78 000 000	55 500 000	0	0	433 819 664	262 817 531

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2 022	2021	2 022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 2 : 2212802 Amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes	0	0	27 581 943	29 021 703	0	0	0	0	27 581 943	29 021 703
Action 3 : 2212803 Promotion des institutions socio-éducatives des jeunes	0	0	17 924 500	18 799 870	0	0	0	0	17 924 500	18 799 870
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>401 326 107</b>	<b>255 139 104</b>	<b>78 000 000</b>	<b>55 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>479 325 107</b>	<b>310 639 104</b>

**Source :** Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

### **Commentaire et interprétation des résultats :**

Analyse de l'évolution du financement de l'Action 1 : **2212801 Promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des jeunes**



**N.B. :** montant en million de francs CFA

L'Action 1 a été ordonnancée pour un montant de 262 817 531 F CFA en 2022 contre 433 819 664 F CFA en 2021.

N.B. : Il ressort une diminution de 171 002 133 F CFA de 2021 à 2022,

### **Commentaire/ interprétation des résultats et, le cas échéant, actions correctrices endogènes au programme**

Le budget initial alloué à l'action « 2212801 Promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des jeunes » est de 271 625 653 F CFA au titre de la Loi de finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une baisse de 6 308 122 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 265 317 531 F CFA en budget actuel.

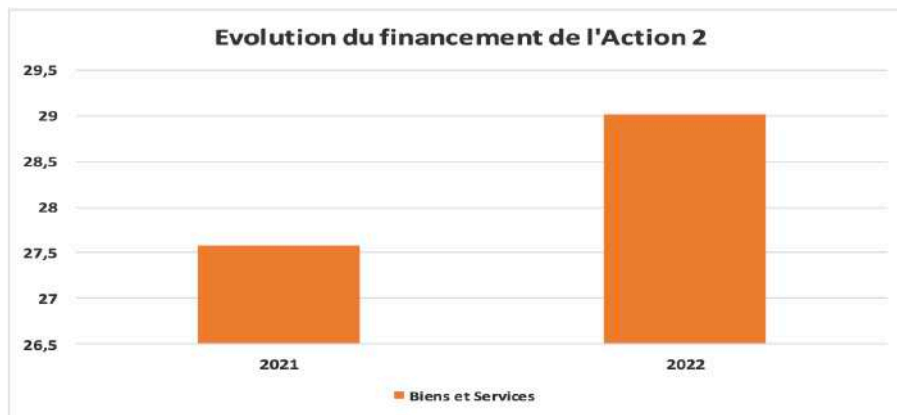
La fluctuation du budget (diminution globale de 6 308 122 F CFA) est due aux collectifs 2022.

Ce budget actuel de 265 317 531 F CFA a été ordonnancé à hauteur de 262 817 531 F CFA, soit 99,06%. L'écart de 0,94% correspondant à un montant de 2 500 000 F CFA (Nature de dépense : Transferts ; Activité « 78041200221 Apporter un appui aux fédérations et organisations de jeunesse » s'explique par le différé non satisfait du mandat de paiement d'un montant de deux millions cinq cent mille (2 500 000) en faveur de la Fédération Nationale des Organisations Professionnelles de la Jeunesse Rurale de Côte d'Ivoire (FENOPJERIC).

En effet, cette association de jeunesse n'a pu fournir la documentation nécessaire à la validation de sa décision de subvention malgré les nombreuses interpellations du Directeur des Affaires Financières et du Responsable du Programme 2. D'ailleurs, une correspondance en date du 14 décembre 2022 a été notifiée au Président de ladite fédération.

Pour éviter cette situation, la DAF en lien avec le Président du Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) et le Responsable du Programme 2 (Directeur de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes) devront initier des sessions de renforcement de capacité à l'endroit des membres des associations de jeunesse sur les conditions d'éligibilité aux subventions au sein du Ministère.

Analyse de l'évolution du financement de l'Action 2 : **2212802 Amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes**



L'Action 2 a été ordonnancée pour un montant de 29 021 703 F CFA en 2022 contre 27 581 943 F CFA en 2021.

N.B. : Il ressort un accroissement de 1 439 760 F CFA de 2021 à 2022

**N.B. : montant en million de francs CFA**

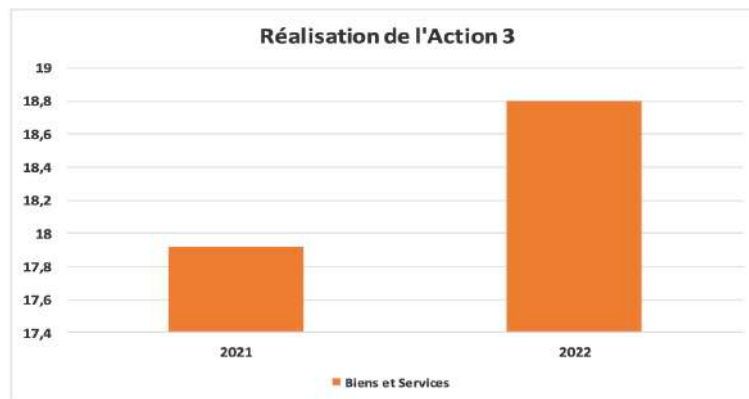
**Commentaire/ interprétation des résultats et, le cas échéant, actions correctrices endogènes au programme**

Le budget initial alloué à l'action « 2212802 Amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes » est de 37 131 350 F CFA au titre de la Loi de finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022.

En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution de 8 109 647 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 29 021 703 F CFA en budget actuel. La fluctuation du budget (diminution globale 8 109 647 F CFA) est due aux collectifs 2022.

Ce budget actuel de 29 021 703 F CFA a été entièrement ordonnancé.

Analyse de l'évolution du financement de l'Action 3 : **2212803 Promotion des institutions socio-éducatives des jeunes**



L'Action 3 a été ordonnancée pour un montant de 18 799 870 F CFA en 2022 contre 17 924 500 F CFA en 2021.

N.B. : Il ressort un accroissement de 875 370 F CFA de 2021 à 2022

**N.B. : montant en million de francs CFA**

### **Commentaire/ interprétation des résultats et, le cas échéant, actions correctrices endogènes au programme**

Le budget initial alloué à l'action « 2212803 Promotion des institutions socio-éducatives des jeunes » est de 23 000 000 F CFA au titre de la Loi de finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022.

En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution de 6 308 122 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 18 799 870 F CFA en budget actuel. La fluctuation du budget (diminution globale de 4 200 130 F CFA) est due aux collectifs 2022.

Ce budget actuel de 18 799 870 F CFA a été entièrement ordonnancé.

#### **II.1.2. Suivi des investissements**

**Tableau 5 :** Exécution des investissements du programme 2

Projet	Année démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 :</b>	<b>2019</b>	<b>2022</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			0	0	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

**Source :** Situation d'exécution issue du SIGOBE au 02/01/2023 / Echancier AE-CP\_2022\_DEF

#### **Commentaire :**

Le programme « Promotion de la Jeunesse » ne compte pas de projets d'investissement.

#### **II.2. Évolution des effectifs**

**Tableau 6 :** Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2021) (a)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a) + (b) – (c)
<b>Catégorie A</b>	18	00	00	00	00	18
<b>Catégorie B</b>	28	00	00	06	00	34
<b>Catégorie C</b>	06	00	00	01	00	07
<b>Catégorie D</b>	04	01	01	01	01	04
<b>Non Fonctionnaires</b>	02	00	00	00	00	02
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>01</b>	<b>01</b>	<b>08</b>	<b>01</b>	<b>65</b>

**Source :** DRH-MPJIPSC / Catalogues des mesures nouvelles

#### **Commentaire**

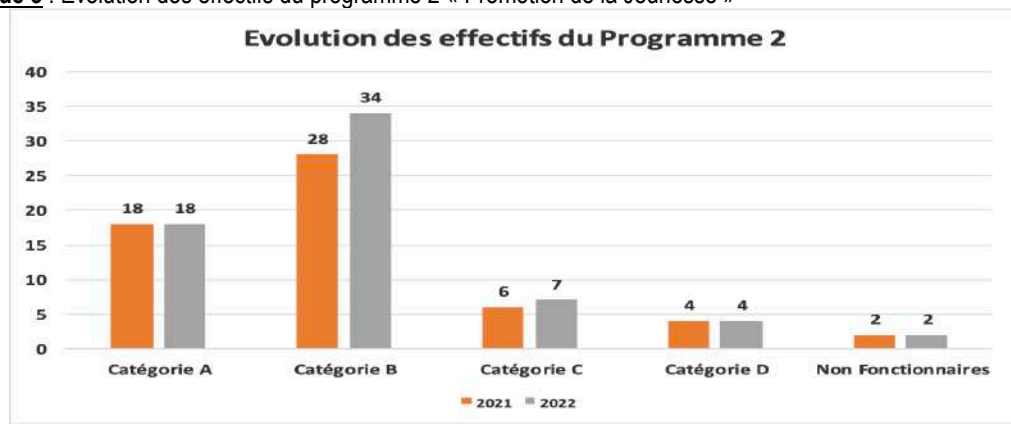
Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le programme 2 « Promotion de la Jeunesse » compte à ce jour 65 agents dont 28% de catégorie A, 52% de catégorie B, 11% de catégorie C, 6% de catégorie D et 3% de Non-Fonctionnaires.

Comparativement à 2021, l'effectif du Programme 2 a connu un accroissement de 07 agents (+12,07%), par l'effet combiné de 08 recrutements et 01 départ.

L'effectif actuel du programme 2 « Promotion de la Jeunesse » a contribué largement à la mise en œuvre des activités majeures dudit Programme.



**Graphique 3** : Evolution des effectifs du programme 2 « Promotion de la Jeunesse »



En 2022, le programme 2 « Administration Générale » compte 717 Agents dont la plupart sont des Catégories B et A, respectivement 34 et 18.

**Source** : DRH- MPJIPSC/ Catalogue des mesures nouvelles

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Sur un total de 6 indicateurs définis pour mesurer la performance du programme, 2 indicateurs n'ont pu être évalués. L'on enregistre 02 cibles atteintes sur 6 prévues (33,33%) contre 4 cibles non atteintes soit 66,66% (02 cibles non atteintes et 02 cibles non mesurées).

En plus des difficultés d'ordre organisationnel et de l'insuffisance des ressources financières, des activités clés ont été menées en vue de l'atteinte des résultats. A cet effet, des thématiques en lien avec la jeunesse, surtout les fléaux auxquels elle est exposée, ont été abordées à travers différentes campagnes de sensibilisation pour leur permettre d'adopter de bons comportements. Au nombre de ces activités figurent :

- la sensibilisation de 819 718 jeunes et adolescents lors des consultations foraines (données de routine) dans le cadre des Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC) sur diverses thématiques dont :
  - 221 157 sur la toxicomanie et l'alcoolisme ;
  - 245 730 sur la lutte contre les IST/VIH/Sida/SRAJ/VBG (grossesses, mariages précoces) ;
  - 180 820 sur la cybercriminalité ;
  - 172 011 sur la migration irrégulière des jeunes.
- la sensibilisation de 5 388 156 jeunes et adolescents par le canal des réseaux sociaux ;
- l'animation de la plateforme d'échanges « U-Report » avec l'inscription de 621 831 nouveaux « U-Reporters » au titre de l'année 2022. La plateforme a enregistré de 2017 à 2022, un total de 3 934 596 jeunes dont 60% d'hommes et 40% de femmes ;
- la formation en Compétence de Vie Courante (CVC) de 3 115 personnes, dont 100 Educateurs de Pairs, 15 Encadreurs et 3 000 adolescents et jeunes, et 19 515 adolescents et jeunes, dont 9 036 filles touchées par les causeries éducatives sur les thématiques de santé de la reproduction et prévention des fléaux divers en milieu jeunes ;
- l'organisation de 27 rencontres d'échanges sur les initiatives et questions d'intérêt pour les jeunes avec la participation de 16 643 jeunes ;
- l'organisation de la semaine nationale de la jeunesse du 08 au 14 août 2022 à la faveur de la Journée Internationale de la Jeunesse ;
- l'organisation du mois de la jeunesse dans le cadre de la célébration de la Journée Africaine de la Jeunesse, tout le long du mois de novembre 2022 ;
- l'octroi de subventions au Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) et aux faitières de jeunesse (07 Fédérations des associations de jeunes) pour un coût global de 147,5 millions de F CFA.

Au total, ce sont environ 6 868 978 jeunes et 523 organisations de jeunesse qui ont été sensibilisés et formés sur des thématiques en rapport avec leurs centres d'intérêts, ainsi que sur les dispositifs du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service civique.

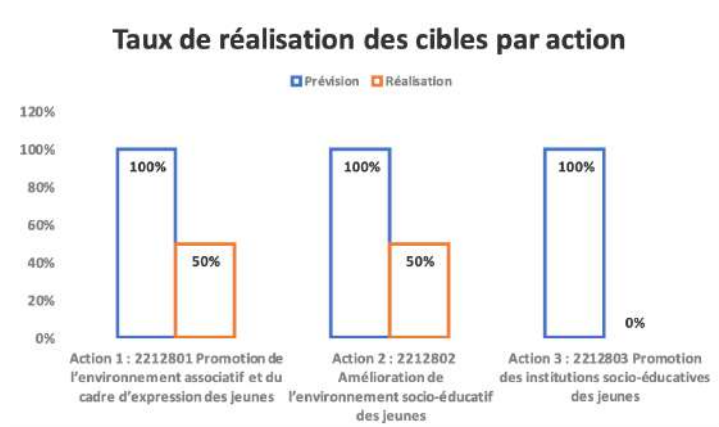
La synergie d'actions des unités opérationnelles et la collaboration avec les partenaires traditionnels notamment les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les organisations de jeunesse, seront un atout indéniable à l'amélioration de la performance du Programme 2. Aussi, les nouvelles technologies contribueront-elles de manière significative à l'atteinte des cibles lors des prochaines campagnes de sensibilisation.

De plus, une gestion optimale des ressources (humaines et financières) ainsi qu'une collaboration renforcée des organisations de jeunesse seront nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en rapport avec les orientations stratégiques, à savoir :

- la participation collective et/ou individuelle des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et/ou national ;
- la sensibilisation des jeunes à l'adoption de comportements adéquats qui limitent leurs expositions aux fléaux sociaux et accèdent à des services sociaux de base adaptés à leurs besoins.

Le graphique 1 ci-dessous décrit l'évolution du taux d'atteinte des cibles associées aux indicateurs des objectifs spécifiques du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » par action en 2022.

**Graphique 4** : Evolution du taux de réalisation des cibles par action du programme 2 « Promotion de la Jeunesse »



En 2022, les Actions 1 et 2 ont un taux de réalisation des cibles associées aux Indicateurs des Objectifs spécifiques de 50%.

Quant à l'Action 3, les cibles n'ont pu être évaluées.

Rappel : le taux moyen de réalisation globale des cibles du programme 2 « Promotion de la Jeunesse » est de 33,33% en 2022.

Il est à noter qu'en 2020 et 2021, le Programme 2 ne comptait qu'un objectif spécifique, mesuré par 03 indicateurs avec pour taux moyen de réalisation de 0% en 2021 contre 60% en 2020.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7** : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Assurer la participation des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et national</b>						
IP1 : Nombre de fédérations de jeunesse affiliées au CNJCI et bénéficiaires des subventions	Nombre	5	7	7	8	7
IP2 : Proportion des associations de jeunesse ayant renouvelé leurs bureaux exécutifs	%	-	-	-	29	37
<b>Objectif Spécifique 2 : Favoriser l'adoption par les jeunes de comportements adéquats face aux fléaux sociaux</b>						
IP1 : Proportion de jeunes sensibilisés pour le changement de comportement	%	14,15	38,82	17,43	39,06	25,67
IP2 : Proportion de nouveaux inscrits sur la plateforme U-report	%	-	100	-	100	140,44
<b>Objectif Spécifique 3 : Faciliter l'accès des jeunes aux services sociaux de base adaptés à leurs besoins</b>						
IP1 : Proportion d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse (ISE) réhabilitées et construites	%	-	-	-	40%	-
IP2 : Proportion d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse équipées (ISE)	%	-	-	-	40%	-

Source : DPPD-PAP 2022-2024 / RASP 2022

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1 : Assurer la participation des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et national**

**Indicateur 1** : Nombre de fédérations de jeunesse affiliées au CNJCI et bénéficiaires des subventions.

Cet indicateur mesure la capacité à faire affilier les fédérations de jeunesse existantes au Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire et à les y maintenir.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible de 2022** : 8
- **Réalisation 2022** : 7

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

Suite aux différentes campagnes de sensibilisation initiées par le Ministère, 07 fédérations sur 08 prévues se sont affiliées au CNJCI (FIS, FISF, FENUJECI, FEMAJECI, LEOLAGRANGE, FENOPJERCI, FEJECI).

**Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur** :

Une stratégie de sensibilisation spécifique sera développée et mise en œuvre pour l'affiliation de la huitième fédération répertoriée (FENAMEPCI) et d'éventuelles autres exerçant sur l'ensemble du territoire national.

**Objectif spécifique 1 : Assurer la participation des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et national**

**Indicateur 2** : Proportion des associations de jeunesse ayant renouvelé leurs bureaux exécutifs.

Cet indicateur mesure la dynamique de renouvellement des instances dirigeantes des associations de jeunesse sur la période 2021-2025.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes
- **Mode de calcul** : (Nombre d'associations de jeunesse ayant renouvelé leurs bureaux exécutifs / Nombre de renouvellement de bureaux exécutifs prévus (1985)) x 100
- **Valeur cible de 2022** : 29%
- **Réalisation 2022** : 37%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

734 associations et organisations de jeunesse ont renouvelé leurs bureaux exécutifs sur 575 prévus, soit un taux de réalisation de 37% sur un taux de 29% attendu.

**Objectif spécifique 2 : Favoriser l'adoption par les jeunes de comportements adéquats face aux fléaux sociaux**

**Indicateur 1** : Proportion de jeunes sensibilisés pour le changement de comportement

Il s'agit de mesurer la proportion de jeunes et adolescents touchés lors des Campagnes de sensibilisation pour le Changement de Comportement (CCC).

- **Source** : Rapport d'activité / Direction de la Protection des Jeunes
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes sensibilisés pour le Changement de Comportement/ Population de jeunes (16-35 ans))
- **Valeur cible de 2022** : 39,06%
- **Réalisation 2022** : 25,67%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

Au cours de l'année 2022, 1 441 620 jeunes et adolescents ont été sensibilisés lors des consultations foraines, portant ainsi le nombre de jeunes et adolescents sensibilisés à 2 821 814, sur une prévision de 10 992 924 (Revue en rapport avec le RGPH 2021) soit un taux de 25,67%.

Ces Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC) ont concerné divers fléaux dont la toxicomanie et l'alcoolisme, la lutte contre les IST/VIH/Sida/SRAJ/VBG (grossesses, mariages précoces), la cybercriminalité ainsi que la migration irrégulière.

Cependant, il convient de prendre en compte les résultats obtenus à travers les réseaux sociaux et les médias, portant sur 7 060 539 jeunes et adolescents, faisant passer le nombre total de personnes sensibilisées à 8 502 159 soit un taux de réalisation de 77,34%.

**Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :**

Des campagnes à grande échelle seront organisées au cours de l'année 2023 en vue de sensibiliser les associations et organisations de jeunesse sur la nécessité de s'affilier aux fédérations agréées par le Ministère de la Jeunesse, aux fins d'améliorer le taux d'affiliation.

**Objectif spécifique 2 : Favoriser l'adoption par les jeunes de comportements adéquats face aux fléaux sociaux**

**Indicateur 2 :** Proportion de nouveaux inscrits sur la plateforme U-Report

Il s'agit de mesurer la proportion de nouveaux inscrits sur la plateforme U-Report par an

- **Source :** Rapport d'activité / Direction de la Protection des Jeunes
- **Mode de calcul :** (Nombre nouvelles personnes effectivement inscrites sur la plateforme / Nombre de nouveaux inscrits prévus) x 100
- **Valeur cible de 2021 :** 100%
- **Réalisation 2022 :** 140,44%

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

En 2022, 702 214 nouveaux « U-Reporters » inscrits sur la plateforme "U-Report" sur 500 000 prévus.

**Objectif spécifique 3 : Faciliter l'accès des jeunes aux services sociaux de base adaptés à leurs besoins**

L'objectif spécifique 3 comporte deux indicateurs qui n'ont pu être mesurés. Il s'agit de 02 projets PIP dont les financements sont programmés à partir de l'exercice budgétaire 2023 à savoir :

**Indicateur 1 :** Proportion d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse (ISE) réhabilitées et construites ;

**Indicateur 2 :** Proportion d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse équipées (ISE).

## **IV. PERSPECTIVES**

Au titre des perspectives, nous aborderons les leçons apprises et les recommandations.

### **IV.1. Leçons apprises**

Le Projet Annuel de Performance a été une réelle boussole dans la mise en œuvre des activités du programme 2, Promotion de la Jeunesse, avec l'appropriation progressive de la gestion en mode budget-programmes des acteurs.

En plus des difficultés d'ordre organisationnel, le Programme 2 a été confronté à un manque de financement du Projet d'Investissement d'envergure relatif à la construction et à la réhabilitation des Institutions Socio-Educatives (ISE) non encore inscrit dans les Programmes d'Investissements Publics (PIP).

### **IV.2. Recommandations**

Au regard des difficultés rencontrées, il convient de faire inscrire les travaux de construction et de réhabilitation des ISE dans les prochains PIP.

## **CONCLUSION**

Au titre de l'année 2022, le programme 2 « Promotion de la Jeunesse », a bénéficié de crédits budgétaires d'un montant de 313 753 003 F CFA. En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution de 18 617 899 455 F CFA lors des collectifs 2022, pour ressortir à 313 139 104 F CFA en budget actuel. Ce budget actuel de 313 139 104 F CFA a été ordonnancé pour un montant de 310 639 104 F CFA (taux de réalisation de 99,20%).

Cette dotation budgétaire a permis de mettre en œuvre les activités majeures notamment la sensibilisation de 8 502 159 jeunes et adolescents lors des consultations foraines (données de routine et réseaux sociaux) dans le cadre des Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC) sur diverses thématiques. Aussi, 27 rencontres d'échanges ont-elles été organisées avec la participation de 16 643 jeunes sur les initiatives mises en œuvre par le Ministère en lien avec leur centre d'intérêt.

La synergie d'actions des unités opérationnelles et la collaboration avec les partenaires traditionnels notamment les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les organisations de jeunesse ont constitué un atout indéniable à la réalisation des activités.

Sur un total de 6 indicateurs définis pour mesurer la performance du programme, 2 indicateurs n'ont pu être évalués. L'on enregistre 02 cibles atteintes sur 6 prévues (33,33%) contre 4 cibles non atteintes (66,66%).

Une gestion optimale des ressources (humaines et financières) ainsi qu'une collaboration renforcée des organisations de jeunesse seront nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en rapport avec les orientations stratégiques du PAP 2023, à savoir la participation collective et/ou individuelle des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et/ou national ainsi que la sensibilisation des jeunes à l'adoption de comportements adéquats qui limitent leurs expositions aux fléaux sociaux et accèdent à des services sociaux de base adaptés à leurs besoins.

## **PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « EMPLOI DES JEUNES »**

### **INTRODUCTION**

Le décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, désigne Monsieur KOUADIO Kouamé Jean-Louis, en qualité de Responsable du programme 3 « Emploi des Jeunes », nommé Administrateur de l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes par décret n°2017-163 du 01 mars 2017.

Ce programme vise à permettre aux jeunes d'avoir accès à un emploi productif et durable. Les missions principales du programme « Emploi des Jeunes » sont les suivantes :

- définition et orientation de la politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- élaboration des projets de loi et de règlements en matière d'Emploi des Jeunes ;
- élaboration, en relation avec les Ministères concernés, des stratégies et des programmes en faveur de l'Emploi des Jeunes ;
- contrôle et évaluation de la politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- identification de mesures visant la création d'emplois en faveur des jeunes ;
- conception de l'employabilité et la facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes.

La mise en œuvre du Programme 3 s'est déroulée dans un contexte de fortes demandes d'emplois qui exigeait des actions vigoureuses du Gouvernement pour faire face à l'important flux de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année.

Le Rapport Annuel de Performance du programme « Emploi des Jeunes » portera d'une part, sur la stratégie dudit programme et d'autre part, sur les réalisations de l'année budgétaire 2022.

## **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

### **I.1. Les objectifs du programme**

L'exécution du programme « Emploi des Jeunes » vise la réalisation de l'objectif global 3 : « Améliorer l'accès des jeunes à des emplois décents et durables ». Le résultat stratégique attendu est : « L'accès des jeunes à des emplois décents et durables est amélioré ». Les principales attentes sont exprimées à travers les deux (02) objectifs spécifiques suivants :

- OS 1 : Améliorer la représentativité de l'AEJ sur toute l'étendue du territoire national ;
- OS 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail.

### **I.2. Le financement du programme**

Le budget initial alloué au programme 3 « Emploi des Jeunes » est de 12 165 911 042 F CFA aux termes de la Loi de finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 11 151 000 976 F CFA pour se chiffer à 23 316 912 018 F CFA, réparti selon les natures de dépenses comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau 3.1** : Tableau de répartition du budget 2022 par nature de dépenses du Programme 3

Emploi des Jeunes	Budget Initial	Variations	Budget Actuel
<b>Personnel</b>	<b>3 553 541 270</b>	<b>29 005 000</b>	<b>3 582 546 270</b>
• Y compris EPN	3 553 541 2700	0	3 582 546 270
• Contractuels hors solde	0	0	0
<b>Biens et services</b>	<b>23 000 000</b>	<b>0</b>	<b>23 000 000</b>
<b>Transferts</b>	<b>589 369 772</b>	<b>(-) 146 810 931</b>	<b>442 558 841</b>
<b>Investissement</b>	<b>8 000 000 000</b>	<b>11 268 806 907</b>	<b>19 268 806 907</b>
• Trésor	8 000 000 000	497 246 907	8 497 246 907
• Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	10 771 560 000	10 771 560 000
<b>TOTAL</b>	<b>12 165 911 042</b>	<b>(+) 11 151 000 976</b>	<b>23 316 912 018</b>

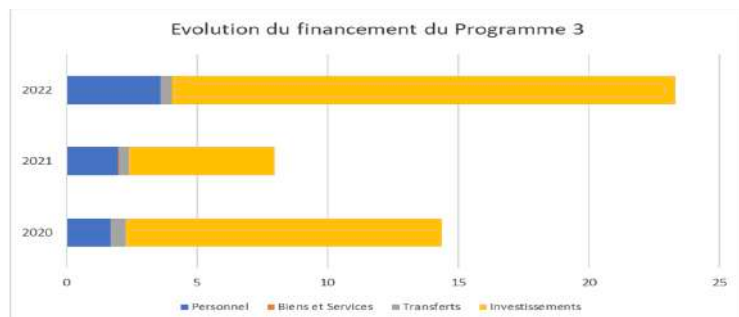
Source : DPPD-PAP 2022-2024, Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

La fluctuation du budget (augmentation globale de 11 151 000 976 F CFA) s'explique essentiellement par les variations subies par les différentes activités pour (+) 11 350 565 000 F CFA ainsi que des collectifs 2022 à hauteur de (-) 199 564 024 CFA comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau récapitulatif des actes modificatifs du budget**

Date	Acte modificatif	Action	Activité	Nature économique	Variation	
					Augmentation	Diminution
12/04/2022	Arrêté n°0178/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 12 avril 2022, portant création d'activités, de nature économique et transferts de crédits d'un montant de cinquante millions de francs (50 000 000 CFA) au profit de l'activité "Mettre en œuvre le Programme Enable-Youth-CI"	2212902 Emploi et Insertion socio-professionnelle des Jeunes	78041200255 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI	Investissement	50 000 000	-
16/05/2022	Arrêté n° 0273/MBPE/DGBF/DBE/ S/D- AEC du 16 mai 2021 portant création d'activité, de natures économiques, intégration de ressources extérieures d'un montant de 10 771 560 000 FCFA et transferts de crédits d'un montant de 400 000 000 FCFA de l'activité 78041200202 « Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences » au titre des dépenses d'investissement	2212902 Emploi et Insertion socio-professionnelle des Jeunes	78041200202 Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences (PEJEDEC, Phase 3)	Investissement	11 171 560 000	-
01/06/2022	Arrêté n°0329/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 01 juin 2022, portant création d'activités, de nature économique et transferts de crédits d'un montant de cent millions de francs (100 000 000 FCFA) au profit de l'activité "Mettre en œuvre le Programme Enable-Youth-CI"	2212902 Emploi et Insertion socio-professionnelle des Jeunes	78041200255 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI	Investissement	100 000 000	-
16/08/2022	Collectifs (revalorisation des salaires des Fonctionnaires et Agents de l'Etat)	2212902 Emploi et Insertion socio-professionnelle des Jeunes	78041200204 Effectuer le transfert des subventions équilibre personnel à l'AEJ	Personnel	29 005 000	-
31/12/2022	Collectifs 2022			Transferts		146 810 931
31/12/2022	Collectifs 2022			Investissements		52 753 093
<b>Totaux</b>					<b>11 350 565 000</b>	<b>199 564 024</b>
<b>Variation globale</b>					<b>(+) 11 151 00 976</b>	

**Graphique 1** : Evolution du financement du programme 3 « Emploi des Jeunes »



Le financement global du Programme 3 « Emploi des Jeunes » est de 23 316 912 018 F CFA en 2022 contre 7 979 921 470 F CFA en 2021 et 14 387 607 805 F CFA en 2020.

N.B. : Il ressort un accroissement de 15 336 990 548 CFA de 2021 à 2022.

**N.B. : montant en milliard de francs CFA**

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

**Tableau 3.2** : Tableau présentant l'exécution du budget du Programme 3

P3 : 22129 Emploi des Jeunes	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = ((O)/(BA))*100
<b>Action 1 : 2212901 Amélioration de la gouvernance du secteur de l'emploi jeune</b>	<b>5 489 369 772</b>	<b>5 489 369 772</b>	<b>5 342 558 841</b>	<b>5 342 558 841</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
3 Transferts	489 369 772	489 489 772	342 558 841	342 558 841	0	100
4 Investissements	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	0	100
<b>Action 2 : 2212902 Emploi et insertion socio-professionnelle des jeunes</b>	<b>6 676 541 270</b>	<b>18 022 106 270</b>	<b>17 974 353 177</b>	<b>17 931 106 177</b>	<b>43 247 000</b>	<b>99,76</b>
1 Personnel	3 553 541 270	3 582 546 270	3 582 546 270	3 582 546 270	0	100
2 Biens et Services	23 000 000	23 000 000	23 000 000	23 000 000	0	100
3 Transferts	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0	100
4 Investissements	3 000 000 000	14 316 560 000	14 268 806 907	14 225 559 907	43 247 000	99,70
<b>Total Emploi des Jeunes</b>	<b>12 165 911 042</b>	<b>23 511 476 042</b>	<b>23 316 912 018</b>	<b>23 273 665 018</b>	<b>43 247 000</b>	<b>99,81</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

**Commentaire :**

Le programme « Emploi des Jeunes » a bénéficié d'un budget initial de 12 165 911 042 F CFA au titre de l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 11 151 000 976 F CFA à la faveur du collectif 2022, pour ressortir à 23 316 912 018 F CFA en budget actuel. Ce budget actuel de 23 316 912 018 F CFA a été ordonnancé pour un montant de 23 273 665 018 F CFA, réparti par nature de dépenses comme suit :

- les dépenses de Personnel ont été exécutées à hauteur de 3 582 546 270 F CFA, soit un taux de 100% ;
- les dépenses de Biens et Services ont été exécutées à hauteur de 23 000 000 F CFA, soit un taux de 100% ;
- les dépenses de Transferts ont été exécutées à hauteur de 342 558 841 F CFA, soit un taux de 100% ;

- les crédits d'Investissements ont été exécutés à hauteur de 19 225 559 907 F CFA contre une prévision de 19 268 806 907 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,78%.

Par ailleurs, le taux global d'exécution du budget 2022 du programme 3 « Emploi des Jeunes » est de 99,81%, soit un écart global de -0,09% par rapport au budget actuel et correspond à un montant 43 247 000 F CFA. Cet écart sera expliqué dans la section II.1.1.

Il est à noter que les problèmes d'enrôlement des acteurs de la chaîne budgétaire ont constitué les difficultés majeures dans l'exécution des crédits du programme 3 « Emploi des Jeunes ».

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

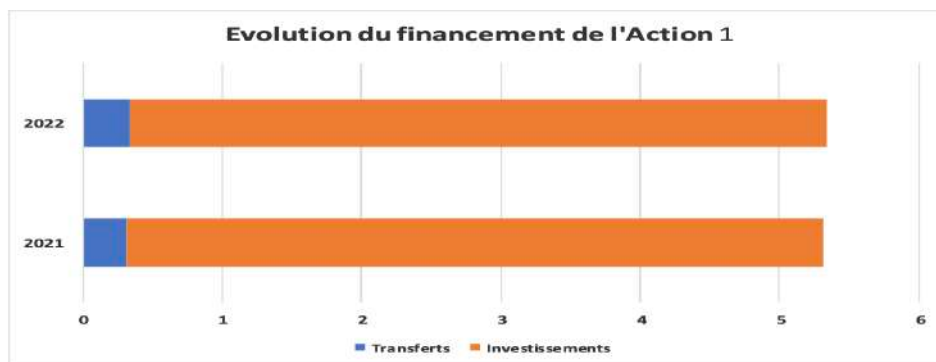
**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2 022	2021	2 022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1 : 2212901 Amélioration de la gouvernance du secteur de l'emploi jeune</b>	0	0	0	0	313 910 090	342 558 841	5 000 000 000	5 000 000 000	5 313 910 090	5 342 558 841
<b>Action 2 : 2212902 Emploi et insertion socio-professionnelle des jeunes</b>	1 974 192 174	3 582 546 270	17 300 000	23 000 000	70 000 000	100 000 000	604 519 206	14 225 559 907	2 666 011 380	17 931 106 177
<b>Total</b>	1 974 192 174	3 582 546 270	17 300 000	23 000 000	383 910 090	442 558 841	5 604 519 206	19 225 559 907	7 979 921 470	23 273 665 018

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

#### Commentaire et interprétation des résultats :

Analyse de l'évolution du financement de l'Action 1 : **2212901 Amélioration de la gouvernance du secteur de l'emploi jeune**



L'Action 1 a été ordonnancée pour un montant de 5 342 558 841 F CFA en 2022 contre 5 313 910 090 CFA en 2021.

N.B. : Il ressort un accroissement de 28 648 841 F CFA de 2021 à 2022.

**N.B. : montant en milliard de francs**

#### Commentaire

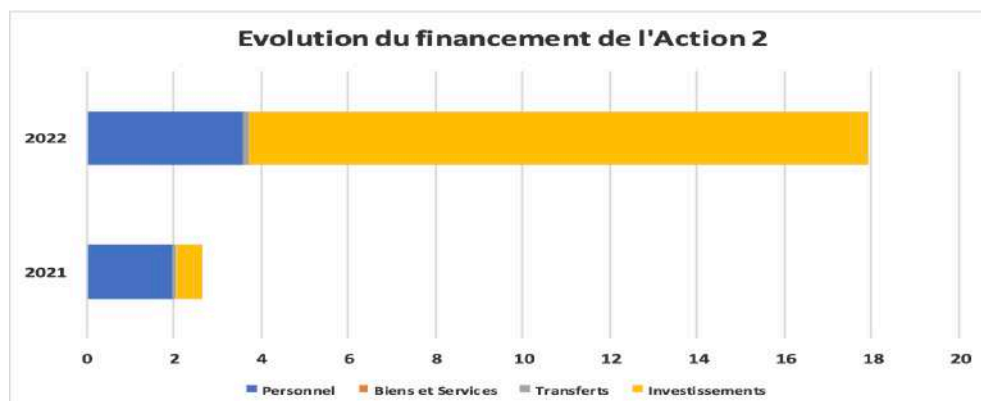
Le budget initial alloué à l'action 1 « 2212901 Amélioration de la gouvernance du secteur de l'emploi jeune » est de 5 489 369 772 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022.

En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution de 146 810 931 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 5 342 558 841 F CFA en budget actuel. La fluctuation du budget (diminution globale de 146 810 931 F CFA) est due aux collectifs 2022.

Ce budget actuel de 5 342 558 841 F CFA a été entièrement ordonnancé.

Analyse de l'évolution du financement de l'Action 2 : **2212902 Emploi et insertion socio-professionnelle des jeunes**





L'Action 2 a été ordonnancée pour un montant de 17 931 106 177 F CFA en 2022 contre 2 666 011 380 CFA en 2021.

N.B. : Il ressort un accroissement de 15 265 094 797 F CFA de 2021 à 2022

N.B. : montant en milliard de francs CFA

### Commentaire

Le budget initial alloué à l'action « 2212902 Emploi et insertion socio-professionnelle des jeunes » est de 6 676 541 270 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 11 297 811 907 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 17 974 353 177 F CFA comme budget actuel.

Ce budget actuel de 17 974 353 177 F CFA a été ordonnancé à hauteur de 17 931 106 177 F CFA, soit 99,76%. L'écart de 0,24% correspondant à un montant 43 247 000 F CFA non exécuté concerne l'activité 78041200255 « Enable Youth Côte d'Ivoire » (Nature de dépense : Investissement ; ligne : 211900-frais de recherches et de développement).

En effet, l'exécution de cette ligne, exigeant la mise en œuvre de la Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO), n'a pu être réalisée jusqu'à la clôture budgétaire fixée au 25 novembre 2022.

Cependant, sous la conduite du Directeur des Affaires Financières et du Directeur de la Planification, de la Statistique et de la Documentation (DPSD), une réservation de crédits budgétaires du même montant a été obtenue pour permettre la réalisation de cette activité en 2023.

Par ailleurs, la fluctuation du budget (augmentation globale de 11 297 811 907 F CFA) s'explique essentiellement par les variations subies par les différentes activités pour (+) 11 350 565 000 F CFA ainsi que des collectifs 2022 à hauteur de (-) 52 753 153 CFA comme l'indique le tableau ci-après :

### Tableau récapitulatif des actes modificatifs de l'action 2

Date	Acte modificatif	Activité	Nature économique	Variation	
				Augmentation	Diminution
12/04/2022	Arrêté n°0178/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 12 avril 2022, portant création d'activités, de nature économique et transferts de crédits d'un montant de cinquante millions de francs (50 000 000 CFA) au profit de l'activité "Mettre en œuvre le Programme Enable-Youth-CI"	78041200255 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI	Investissement	50 000 000	-
16/05/2022	Arrêté n° 0273/MBPE/DGBF/DBE/ S/D- AEC du 16 mai 2021 portant création d'activités, de natures économiques, intégration de ressources extérieures d'un montant de 10 771 560 000 FCFA et transferts de crédits d'un montant de 400 000 000 FCFA de l'activité 78041200202 « Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences » au titre des dépenses d'investissement	78041200202 Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences (PEJEDEC, Phase 3)	Investissement	11 171 560 000	-
01/06/2022	Arrêté n°0329/MPPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/AEC du 01 juin 2022, portant création d'activités, de nature économique et transferts de crédits d'un montant de cent millions de francs (100 000 000 FCFA) au profit de l'activité "Mettre en œuvre le Programme Enable-Youth-CI"	78041200255 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI	Investissement	100 000 000	-

Date	Acte modificatif	Activité	Nature économique	Variation	
				Augmentation	Diminution
16/08/2022	Collectifs (revalorisation des salaires des Fonctionnaires et Agents de l'Etat)	78041200204 Effectuer le transfert des subventions équilibre personnel à l'AEJ	Personnel	29 005 000	-
12/12/2022	Collectifs 2022		Investissement		52 753 153
<b>Totaux</b>				<b>11 350 565 000</b>	<b>52 753 153</b>
<b>Variation globale</b>				<b>(+) 11 297 811 847</b>	

### II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 3

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 22129010009 Apporter un Appui aux projets Jeunes</b>	<b>2013</b>	<b>2021</b>	<b>57 283 835 755</b>	<b>5 000 000 000</b>	<b>5 000 000 000</b>	<b>5 000 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			42 283 835 755	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			15 000 000 000	0	0	0
<b>Projet 2 : 22129020006 Projet de création d'emploi jeunes et de développement des compétences</b>	<b>2016</b>	<b>2020</b>	<b>26 204 835 733</b>	<b>0</b>	<b>11 171 560 000</b>	<b>11 171 560 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			1 204 835 733	0	400 000 000	400 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			25 000 000 000	0	10 771 560 000	10 771 560 000
<b>Projet 3 : 22129020005 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI</b>	<b>2016</b>	<b>2020</b>	<b>1 063 363 288</b>	<b>0</b>	<b>97 246 907</b>	<b>53 999 907</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			263 363 288	0	97 246 907	53 999 907
<i>Sur financement extérieur</i>			800 000 000	0	0	0
<b>Projet 4 : 78041200223 Mettre en œuvre le Programme Emploi Jeunes C2D</b>	<b>2022</b>		<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
<b>Total Programme 3 « Emploi des Jeunes »</b>			<b>87 552 034 776</b>	<b>8 000 000 000</b>	<b>19 268 806 907</b>	<b>19 225 559 907</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			46 752 034 776	8 000 000 000	8 497 246 907	8 453 999 907
<i>Sur financement extérieur</i>			40 800 000 000	0	10 771 560 000	10 771 560 000

**Source** : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023 / Echéancier AE-CP 2022

#### Commentaire

Le portefeuille projet du programme « Emploi des Jeunes » compte 04 projets pour un coût global de 87 552 034 776 F CFA et se répartit par source de financement comme suit :

- financement intérieur : 61 752 034 776 F CFA, soit 70,53% ;
- financement extérieur : 25 800 000 000 F CFA, soit 29,47%.

Le budget cumulé initialement alloué aux différentes activités de ces projets est de 8 000 000 000 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022. En cours de gestion, ces crédits ont connu une hausse de 11 268 806 907 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 19 268 806 907 F CFA comme budget actuel.

Cette fluctuation du budget (augmentation globale de 11 297 811 907 F CFA) s'explique essentiellement par les variations subies par les différentes activités pour (+) 11 350 565 000 F CFA ainsi que des collectifs 2022 à hauteur de (-) 52 753 153 CFA comme indiqué plus haut (voir page 75).

Globalement, sur 19 268 806 907 F CFA de crédits notifiés en 2022 au titre des investissements du programme 3, 19 225 559 907 F CFA ont été ordonnancés au profit de ces projets, soit un taux d'exécution financière de 99,78%. Pour mieux apprécier ce taux global de 99,78% et l'écart de -0,22% du budget global non ordonnancé, une analyse spécifique sera faite au niveau de chaque projet.

- Au titre du Projet 1 : **22129010009 Apporter un Appui aux projets Jeunes**

Les crédits budgétaires alloués au Projet 1 « 78041200200 Apporter un Appui aux projets Jeunes » est de 5000 000 000 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022. Le taux d'exécution est de 100%. Cela a permis la prise en charge de 39 603 jeunes déclinés comme suit :

- Formation Reconversion et Requalification : 14 865 jeunes ;
- Apprentissage et chantier école : 3 710 jeunes ;
- Permis de conduire : 3 420 jeunes ;
- Stage de qualification : 2 641 jeunes ;
- Stage de validation : 2 691 jeunes ;
- Activités Génératrices de Revenu (AGR) : 6 679 jeunes.

- Au titre du Projet 2 : **22129020006 Projet de création d'emploi jeunes et de développement des compétences**

Suite à la signature de la convention entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale, le 23 février 2022 concernant le PEJEDEC 3, l'activité « 78041200202 Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences », a bénéficié d'un transfert en capital des services de la DAF du Ministère d'un montant de 11 171 560 000 F CFA.

Si au niveau des transferts, l'exécution est de 100%, l'activité n'est pas encore réalisée à date car le processus de mise en œuvre est en cours. Les étapes suivantes ont été réalisées :

- fonctionnement de l'UCP du BCP-E pris en charge sur la contrepartie Etat ;
- mise en vigueur du projet PEJEDEC, le 18 mai 2022 (autorisation d'utilisation des ressources) ;
- disponibilité des ressources sur le compte bancaire du BCP-E à partir de septembre 2022 ;
- organisation d'un atelier de planification, du 7 au 16 novembre 2022 ;
- organisation de la cérémonie de lancement du projet, le 28 novembre 2022 ;
- organisation d'un comité de pilotage pour la validation PTA 2023, le 23 novembre 2022.

L'année 2023 pourra permettre la réalisation effective de cette activité.

- Au titre du Projet 3 : **22129020005 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI**

Le budget alloué au projet 3 « 78041200255 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI » pour un montant de 97 246 907 F CFA, a été exécuté à hauteur de 53 999 907 F CFA (soit 55,53%). L'écart de -44,47% correspondant à un montant 43 247 000 F CFA non exécuté concerne la ligne : 211900-frais de recherches et de développement. En effet, l'exécution de cette ligne exigeant la mise en œuvre de la Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO), n'a pu être réalisée jusqu'à la clôture budgétaire fixée au 25 novembre 2022.

Cependant, sous la conduite du Directeur des Affaires Financières et du Directeur de la Planification, de la Statistique et de la Documentation (DPSD), une réservation de crédits budgétaires du même montant a été obtenue pour permettre la réalisation de cette activité en 2023.

Les crédits ordonnancés ont permis l'organisation :

- d'une mission terrain conjointe (Etat de Côte d'Ivoire-BAD) de préparation du Projet Enable-Youth, les 16 et 17 mars 2022 ;
- d'une séance d'échange avec les structures étatiques, parties prenantes d'Enable-Youth en vue de la préparation de la mise en œuvre à échelle, le 15 mars 2022 ;
- d'un atelier préparatoire interne de revue de la PNJ 2021-2025 sur la période 2021-2022, le 17 novembre 2022 ;
- d'un atelier de suivi de l'état d'avancement à la fin du premier trimestre 2022 des projets financés dans le cadre de la phase pilote du projet Enable Youth Côte d'Ivoire, les 20 et 21 mai 2022 ;
- d'un atelier de suivi de l'état d'avancement à la fin du deuxième trimestre 2022 des projets financés dans le cadre de la phase pilote du projet Enable Youth Côte d'Ivoire, les 05 et 06 août 2022 ;
- d'une mission bilan de consolidation avec l'incubateur (ESA) des constats faits au cours des visites terrain 2022 des projets financés dans le cadre de la phase pilote du projet Enable Youth Côte d'Ivoire, du 13 au 15 octobre 2022 ;
- de 08 missions terrain de visite des projets financés dans le cadre de la phase pilote du projet Enable Youth Côte d'Ivoire d'août à octobre 2022 ;

- d'une mission terrain de l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) pour l'élaboration des TDR du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) sur les 05 sites devant abriter les incubateurs du projet Enable Youth Côte d'Ivoire, du 27 au 30 juin 2022 ;
- de la session bilan 2022 de suivi de l'état d'avancement des projets financés dans le cadre de la phase pilote du projet Enable Youth Côte d'Ivoire ;
- de 03 sessions de renforcement des capacités des équipes de soutien à la coordination sur diverses thématiques (suivi-évaluation, archivage numérique, TDR, GAR, gestion des projets).

- Au titre du Projet 4 : **78041200223 Mettre en œuvre le Programme Emploi Jeunes C2D**

Les crédits budgétaires alloués au Projet 4 « 78041200223 Mettre en œuvre le Programme Emploi Jeunes C2D » est de 3 000 000 000 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022. Le taux d'exécution est de 100%. Ce projet a permis la mise en œuvre du programme C2D. Au cours de l'année 2022, 8 258 jeunes ont bénéficié de l'un des dispositifs du BCP-E :

- Apprentissage et chantier école : 150 jeunes ;
- Stage de qualification : 870 jeunes ;
- THIMO : 200 jeunes ;
- Activités Génératrices de Revenu (AGR) : 6 775 jeunes ;
- MPE : 263 jeunes.

## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2021) ( a )	Besoins exprimés	Prévisions	Effectif (2022)		Total fin d'année ( a ) + ( b ) – ( c )
				Besoins satisfaits ( b )	Sorties ( c )	
Catégorie A	65	50	61	26	00	91
Catégorie B	37	67	67	07	00	44
Catégorie C	10	00	20	00	07	03
Catégorie D	09	10	10	05	00	14
Non Fonctionnaires	543	00	00	23	00	566
<b>TOTAL</b>	<b>664</b>	<b>127</b>	<b>158</b>	<b>61</b>	<b>07</b>	<b>718</b>

*Source : DRH- MPJIPSC/ Catalogue des mesures nouvelles*

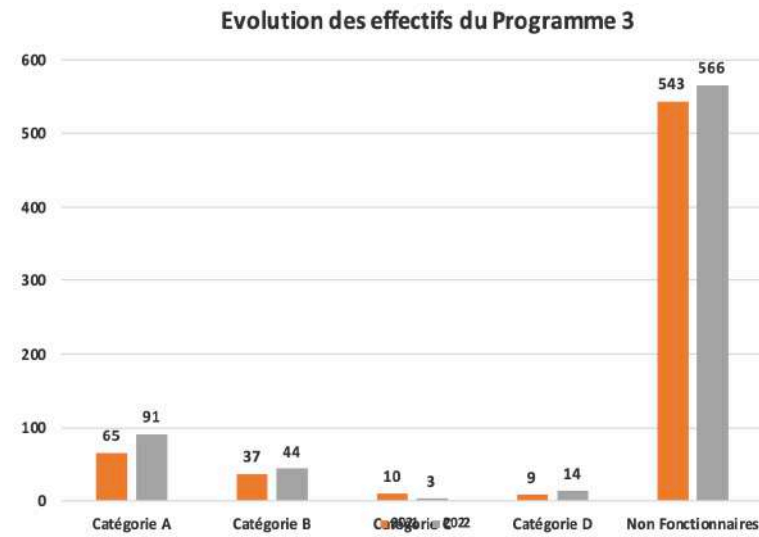
### Commentaire

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le Programme 3 « Emploi des Jeunes » compte à ce jour 718 agents dont 12,6% de catégorie A, 6,13% de catégorie B, 0,42% de catégorie C, 1,95% de catégorie D et 78,83% de Non-Fonctionnaires.

Comparativement à 2021, l'effectif du Programme 3 a connu une augmentation de 54 agents (+8,13%), par l'effet combiné de 61 recrutements et 07 départs.

L'effectif actuel du Programme 3 « Emploi des Jeunes » a contribué largement au déploiement des différents dispositifs dudit programme.

### Graphique 3 : Evolution des effectifs du programme 3



Source : DRH- MPJIPSC/ Catalogue des mesures nouvelles

Le Programme 3 « Emploi des Jeunes » compte 718 Agents dont la plupart sont des Non Fonctionnaires, soit 79 % de l'effectif total.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Sur un total de 10 indicateurs définis pour mesurer la performance du programme, 2 indicateurs n'ont pu être évalués. L'on enregistre 04 cibles atteintes sur 10 prévues soit 40% contre 6 cibles non atteintes soit 60% (04 cibles non atteintes et 02 cibles non mesurées).

En 2022, quelques difficultés d'ordres endogène et exogène ont entravé l'atteinte des objectifs.

*Au titre des difficultés d'ordre endogène :*

- le faible taux de couverture nationale en agences régionales ne facilite pas l'accès des jeunes aux services de l'AEJ ;
- les guichets emploi au niveau national, palliatif au faible taux de couverture des agences, ne sont pas tous fonctionnels. Par conséquent, les jeunes n'ont pas toujours accès à la bonne information sur les programmes d'insertion ;
- le manque de moyens logistiques.

*Au titre des difficultés d'ordre exogène :*

- l'inadéquation entre les curricula de formation et les exigences du marché du travail constitue un frein dans la mise en œuvre des projets d'insertion.

Pour remédier à ces difficultés, les services de l'Agence Emploi Jeunes mènent des campagnes d'information sur les programmes d'insertion en lien avec les partenaires comme l'UNACOOPEC-CI, pour un meilleur accès des jeunes aux opportunités offertes. En dépit des difficultés sus-citées, les programmes d'insertion et d'emploi des jeunes ont enregistré au total 62 500 bénéficiaires. Ces résultats se répartissent comme suit :

- le programme Spécial de lutte contre les fragilités dans les frontières du Nord (PSGOUV-Axe 1) a touché 22 972 ;
- les activités d'amélioration de l'employabilité des jeunes sur le reste du territoire national (PSGOUV-Axe 4) ont touché 27 767 jeunes bénéficiaires répartis comme suit :
  - 14 215 bénéficiaires de formations de reconversion et requalification ;
  - 1 809 bénéficiaires du Programme d'apprentissage et de chantiers-écoles ;

- 6 180 bénéficiaires de stages de qualification et de validation de diplômes ;
- 3 678 bénéficiaires de Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO) ;
- 1 885 bénéficiaires de permis de conduire ;

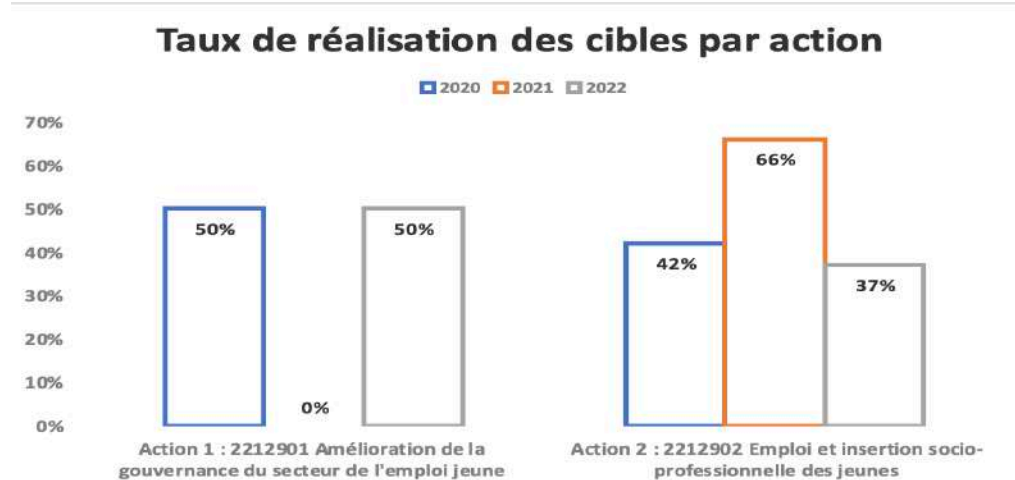
- le programme d'entreprenariat a été lancé en faveur de 11 791 bénéficiaires.

De plus, plusieurs activités ont été menées. L'on peut citer entre autres :

- l'ouverture de six (06) nouvelles antennes régionales de l'Agence Emploi Jeunes à Bondoukou, Bouna, Ferkessedougou, Boundiali, Koumassi et Cocody ;
- la réhabilitation de quatre (04) antennes régionales de l'Agence Emploi Jeunes à Abidjan (Treichville), Guiglo, San Pedro et Yamoussoukro ;
- la mise en place de 17 « Guichet Emplois » universitaires et scolaires dont cinq (05) dans les Universités publiques (Bouaké, Daloa, INPHB de Yamoussoukro, Man et Korhogo) et douze (12) dans les Etablissements d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle ;
- la prise en charge de la contribution financière de la Côte d'Ivoire dans le cadre du FACIBIJ (TAC CI-BF) pour l'année 2022 de la Côte d'Ivoire pour un montant de 100 000 000 F CFA.

Le graphique 1 ci-dessous décrit l'évolution du taux d'atteinte des cibles associées aux indicateurs des objectifs spécifiques du Programme 3 par action de 2020 à 2022.

**Graphique 4** : Evolution du taux de réalisation des cibles par action du Programme 3



En 2022, l'Action 1 présente un taux de réalisation des cibles associées aux Indicateurs des Objectifs spécifiques le plus élevé soit 50%.

Quant à l'Action 2, le taux de réalisation est de 37% (02 cibles n'ont pu être évaluées).

Rappel : le taux moyen de réalisation globale des cibles du programme 3 « Emploi des Jeunes » est de 40% en 2022.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'analyse de la performance du programme 3 « Emploi des Jeunes » se fera à travers l'analyse détaillée et l'explication des résultats.

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7** : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la représentativité de l'AEJ sur l'étendue du territoire national</b>						
IP1 : Taux de couverture nationale en agences régionales	%	45,45	42	42	42	61
IP2 : Taux de couverture nationale en guichets emplois jeunes	%	93,5	98	98	100	98

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail</b>						
IP1 : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs certificats /Attestations d'aptitudes à l'issue du programme Formation Complémentaire Qualifiante	%	-	95,8	-	90	77
IP2 : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs certificats /Attestations d'aptitudes, à l'issue du programme Apprentissage et Chantiers écoles	%	-	78,6	-	90	98
IP3 : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs Attestations de fin de stage de qualification	%	-	76,2	-	90	50
IP4 : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs Attestations de fin de Stages Ecoles	%	-	95,8	-	90	97
IP5 : Proportion des bénéficiaires du Programme « Activités Génératrices de Revenus (AGR) » ayant démarré leurs activités	%	-	-	-	95	82
IP6 : Proportion des bénéficiaires du Programme « Micro et Petites Entreprises (MPE) / Projets Structurants » ayant démarré leurs activités	%	-	-	-	70	100
IP7 : Proportion de jeunes ayant obtenu une Attestation de mise en activité après leurs Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO)	%	-	-	-	90	82
IP8 : Proportion de jeunes ayant bénéficié du THIMO éligibles aux AGR ou au programme Apprentissage Chantier Ecole	%	-	-	-	90	82

Source : DPPD-PAP 2022-2024 / RASP 2022

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### **Objectif spécifique 1 : Améliorer la représentativité de l'AEJ sur l'étendue du territoire national**

##### **Indicateur 1** : Taux de couverture nationale en agences régionales

Il s'agit de mesurer le niveau de couverture nationale en antenne régionale de l'Agence Emploi Jeunes.

- **Source** : Rapports d'activités / AEJ/BCP-E
- **Mode de calcul** : (Nombre de Régions et Districts ayant au moins une agence régionale / Nombre total de Régions et Districts) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 42%
- **Réalisation en 2022** : 61%

##### **Commentaire/ interprétation des résultats** :

En 2022, la rationalisation des ressources humaines et financières a permis de réaliser les résultats suivants :

- l'ouverture de six (06) nouvelles antennes régionales de l'Agence Emploi Jeunes à Bondoukou, Bouna, Ferkessédougou, Boundiali, Koumassi et Cocody ;
- la réhabilitation de quatre (04) antennes régionales de l'Agence Emploi Jeunes à Abidjan (Treichville), Guiglo, San Pedro et Yamoussoukro.

#### **Objectif spécifique 1 : Améliorer la représentativité de l'AEJ sur l'étendue du territoire national**

##### **Indicateur 2** : Taux de couverture nationale en guichets emplois jeunes

Il s'agit de doter 201 Communes en guichet emplois (un guichet par commune).

- **Source** : Rapports d'activités / AEJ/BCP-E
- **Mode de calcul** : (Nombre de Régions et Districts ayant au moins une agence régionale / Nombre total de Régions et Districts) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 100%
- **Réalisation en 2022** : 98%

##### **Commentaire/ interprétation des résultats** :

L'Agence Emploi Jeunes a amélioré sa représentativité au niveau national. Pour une accélération du maillage territorial, l'AEJ a signé des conventions avec l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) pour la mise en place de 201 guichets emploi.

Jusqu'en 2020, toutes les 201 communes sont pourvues en Guichets et en Assistants Conseillers. Cependant, à ce jour, le dispositif de mise en place des guichets opérationnels est de 98%. Des localités peinent encore à mettre à la disposition de l'Agence Emploi Jeunes des locaux adaptés bien que le matériel et le personnel dédiés soient disponibles.

**Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :**

L'UVICOCI devra mettre à la disposition de l'AEJ des locaux adaptés, dans les Mairies restantes, pour accueillir les Assistants Conseillers.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des Programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail**

Les cibles des indicateurs de l'Objectif spécifique 2 ne sont pas atteintes pour la plupart. Différentes raisons expliquent ces résultats. En effet, la mise en formation ou stage des cohortes de jeunes formés sur les différents dispositifs de l'Agence Emploi Jeunes ne suit pas toujours l'année budgétaire et les bénéficiaires se retrouvent souvent à cheval sur deux années.

Les formations (apprentissage, reconversion, THIMO) varient de 3 à 6 mois. Quant aux stages de qualification, ils varient de 6 mois à 1 an.

Ces formations et stages ne commencent pas systématiquement en début d'année. L'Agence Emploi Jeunes obtient les opportunités de formation et de stage selon des périodes et les disponibilités des entreprises.

Par conséquent, il arrive très souvent, qu'au 31 décembre d'une année donnée, bon nombre de jeunes bénéficiaires soient toujours en formation ou en stage. Ce qui ne permet pas la remise de leur attestation et partant d'atteindre les résultats prévus dans le DPPD-PAP.

Cette situation met à mal la réalisation des indicateurs. Des enquêtes devront être menées de manière triennale pour une meilleure appréciation des cibles.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des Programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail**

**Indicateur 1** : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs certificats/attestations d'aptitudes à l'issue du programme Formation Complémentaire Qualifiante

Cet indicateur mesure le nombre de jeunes ayant obtenu leurs certificats/attestations d'aptitudes à l'issue du programme Formation Complémentaire Qualifiante par rapport au nombre de jeunes prévus par an.

- **Source** : Rapports d'activités / AEJ / Cabinet de formation
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes ayant reçu leurs attestations de fin de formation / Nombre de jeunes sélectionnés pour la formation) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 90%
- **Réalisation en 2022** : 77%

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

Les formations complémentaires qualifiantes ont deux composantes : une partie théorique et un stage. L'attestation de fin de formation n'est délivrée qu'à l'issue des stages. Ainsi, à date, seulement 77% des jeunes ont obtenu leurs certificats/attestations d'aptitude. A l'issue des stages en cours, cette proportion pourrait s'améliorer.

**Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :**

En 2023, les stages seront achevés et les bénéficiaires ayant achevé leurs stages bénéficieront de leurs attestations.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des Programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail**

**Indicateur 2** : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs certificats/attestations d'aptitudes à l'issue du programme Apprentissage et Chantiers écoles

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes ayant obtenu leurs certificats/attestations d'aptitudes à l'issue du programme Formation Complémentaire Qualifiante par rapport au nombre de jeunes prévus par an.

- **Source** : Rapports d'activités / AEJ / Cabinet de formation
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes ayant reçu leurs attestations de fin de formation / Nombre de jeunes sélectionnés pour la formation) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 90%
- **Réalisation en 2022** : 98%

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

1 809 jeunes ont effectivement obtenu leurs certificats/attestations d'aptitudes à l'issue du programme Apprentissage et Chantiers écoles sur 1 740 prévus.



**Objectif spécifique 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des Programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail**

**Indicateur 3** : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs Attestations de fin de stage de qualification

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes ayant obtenu leurs Attestations de fin de stage de qualification.

- **Source** : Rapports d'activités / AEJ / Entreprises
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes ayant reçu leurs attestations de fin de Stage de qualification / Nombre de jeunes sélectionnés) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 90%
- **Réalisation en 2022** : 50%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

Les stages de qualification ont une durée de 12 mois en moyenne (6 mois renouvelables une fois). La plupart des mises en stage effectuées à partir de juillet 2022 sont toujours en cours. A l'issue des stages en cours, cette proportion pourrait s'améliorer.

**Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur** :

En 2023, les stages seront achevés et les bénéficiaires ayant achevé leurs stages bénéficieront de leurs attestations.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des Programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail**

**Indicateur 4** : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs Attestations de fin de Stage Ecole

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes ayant obtenu leurs Attestations de fin de Stage Ecole.

- **Source** : Rapports d'activités / AEJ / Entreprises
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes ayant reçu leurs attestations de fin de formation / Nombre de jeunes sélectionnés) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 90%
- **Réalisation en 2022** : 97%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

6 180 jeunes ont effectivement obtenu leurs certificats/attestations de fin de Stage Ecole sur 5 735 prévus.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des Programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail**

**Indicateur 5** : Proportion des bénéficiaires du Programme « Activités Génératrices de Revenus (AGR) » ayant démarré leurs activités

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes bénéficiaires des programmes Activités Génératrices de Revenus (AGR) ayant démarré leurs activités.

- **Source** : Rapports d'activités / AEJ / BCP-E
- **Mode de calcul** : (Nombre de bénéficiaires du programme « Activités Génératrices de Revenus (AGR) ayant augmenté et maintenus en activité / Nombre de jeunes sélectionnés) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 95%
- **Réalisation en 2022** : 86%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

6647 projets ont fait de décaissement sur les 7761 projets sélectionnés.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des Programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail**

**Indicateur 6** : Proportion des bénéficiaires du programme « Micro et Petites Entreprises (MPE) / Projets structurants ayant démarré leurs activités

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes bénéficiaires des programmes « Micro et Petites Entreprises (MPE) / Projets structurants ayant effectivement démarré leurs activités.

- **Source** : Rapports d'activités / AEJ / BCP-E

- **Mode de calcul** : (Nombre de bénéficiaires du programme « Micro et Petites Entreprises (MPE) / Projets structurants ayant augmenté et maintenus en activité / Nombre de jeunes sélectionnés) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 70%
- **Réalisation en 2022** : 100%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

55 projets financés sur 55 projets sélectionnés.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des Programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail**

**Indicateur 7** : Proportion de jeunes ayant obtenu une attestation de mise en activités après leurs Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO)

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes bénéficiaires ayant obtenu une attestation de mise en activités après leurs Travaux à Haute Intensité de Main- d'œuvre (THIMO).

- **Source** : Rapports d'activités / AEJ / BCP-E
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes ayant reçu leur attestation de mise en activité / Nombre de jeunes sélectionnés pour la formation) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 90%
- **Réalisation en 2022** : 82%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

En 2022, le taux de réalisation de l'indicateur 7 est de 82% sur 90% prévus.

Les travaux à haute intensité de main-d'œuvre, malgré un retard accusé dans la mise en œuvre, ont permis de mettre en activité, 82% des sélectionnés. Le processus de mise en activité des jeunes se poursuit pour les jeunes sélectionnés et vaccinés en 2022. Cette proportion pourrait s'améliorer.

**Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur** :

En 2023, les mises en activité des jeunes sélectionnés et vaccinés en 2022 dans le cadre des THIMO seront achevées.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des Programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail**

**Indicateur 8** : Proportion de jeunes ayant bénéficié de THIMO éligibles aux AGR ou au programme Apprentissage Chantiers Ecole

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes ayant bénéficié de THIMO éligibles aux AGR ou au programme Apprentissage Chantiers Ecole.

- **Source** : Rapports d'activités / AEJ / BCP-E
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes éligibles aux AGR ou au programme Apprentissage Chantiers Ecole / Nombre de jeunes ayant bénéficié du THIMO) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 90%
- **Réalisation en 2022** : 82%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

En 2022, le taux de réalisation de l'indicateur 10 est de 82% sur 90% prévus.

Les travaux à haute intensité de main-d'œuvre, malgré un retard accusé dans la mise en œuvre, ont réussi à mettre en activité 82% des sélectionnés. Le processus de mise en activité des jeunes se poursuit pour les jeunes sélectionnés et vaccinés en 2022. Cette proportion pourrait s'améliorer.

**Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur** :

En 2023, les mises en activité des jeunes sélectionnés et vaccinés en 2022 dans le cadre des THIMO seront achevées.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1. Leçons apprises**

L'appropriation progressive de la gestion en mode budget-programmes des acteurs du Programme « Emploi des Jeunes » a permis l'orientation des actions vers l'atteinte des cibles inscrites dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2022-2024.

Les difficultés d'ordre exogène ont entravé l'atteinte des objectifs :

- l'inadéquation entre les curricula de formation et les exigences du marché du travail constitue un frein dans la mise en œuvre des projets d'accompagnement à l'insertion ;
- les programmes d'employabilité ne sont pas toujours arrivés à l'année budgétaire en raison des opportunités à saisir auprès des entreprises.

### **IV.2. Recommandations**

Bien qu'un call center ait été créé à l'Agence Emploi Jeunes, avec un numéro vert, le site retoileté avec un plan de communication dynamique en 2022, les efforts pour une bonne appropriation des programmes par la cible jeune doivent se poursuivre.

Ainsi, à partir de 2023, une actualisation de la stratégie de communication quinquennale sera mise en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes à l'information sur le dispositif de l'Insertion Professionnelle.

Au niveau gouvernemental, une réforme profonde sur l'adéquation entre les curricula de formation et les besoins du marché de l'emploi doit être entreprise.

## **CONCLUSION**

Le Programme 3 « Emploi des Jeunes » a bénéficié d'un budget initial de 12 165 911 042 F CFA au titre de l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 11 151 000 976 F CFA, pour passer à 23 316 912 018 F CFA. Ce budget actuel de 23 316 912 018 F CFA a été ordonnancé à hauteur de 23 273 665 018 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,81%. Cela a permis de traiter 65 964 jeunes.

Pour 2023, en vue de l'atteinte des cibles indiquées dans le Projet Annuel de Performance (PAP 2023-2025), les acteurs du Programme 3 devront veiller à la facilitation de l'accès des jeunes à des emplois décents et durables.

## **PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « SERVICE CIVIQUE »**

### **INTRODUCTION**

Le décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat désigne Monsieur TOURE Mamadou, en qualité de Responsable du programme 4 « Service Civique », nommé Directeur Général de l'Office du Service Civique National, par décret n° 2022-1016 du 21 décembre 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Office du Service Civique National.

Il convient de rappeler que ce programme, composante de l'ex-Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique, est rattaché au Ministère à la faveur du remaniement ministériel du 06 avril 2021.

L'objectif visé par ce programme est d'inculquer les valeurs civiques, citoyennes et démocratiques aux populations.

Les principales missions du programme « Service Civique » sont les suivantes :

- élaboration des projets de loi et de règlements en matière de Service civique, de volontariat et de bénévolat ;
- définition et organisation du Service civique ;
- promotion du développement de l'esprit civique des jeunes ;
- réglementation du Service civique ;
- mise en œuvre de stratégies et d'actions de formation au civisme ;

- mise en œuvre d'actions éducatives en vue du renforcement des valeurs d'autonomie et de responsabilité, de l'esprit et du comportement civiques ;
- éducation à la vie démocratique et à l'exercice de la démocratie ;
- promotion de la coopération sous régionale et internationale en matière de Service civique.

Le programme Service Civique s'est réalisé dans un contexte marqué par l'incivisme de toutes sortes, surtout sur les routes (nombre élevé d'accidents de la circulation).

Le Rapport Annuel de Performance du programme « Service Civique » porte d'une part, sur la stratégie dudit programme, et d'autre part, sur les réalisations de l'exercice 2022.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'exécution du programme « Service Civique » vise la réalisation de l'objectif global 4 : « Inculquer les valeurs civiques, citoyennes aux populations, spécifiquement aux jeunes ». Le résultat stratégique attendu est : « les valeurs civiques et citoyennes sont inculquées ». Le programme « Service Civique » vise deux (02) objectifs spécifiques, à savoir :

OS 1 : Renforcer la culture civique et citoyenne des jeunes et promouvoir le volontariat et le bénévolat ;

OS 2 : Rendre opérationnels les centres de Service Civique sur l'ensemble du territoire national.

### I.2. Le financement du programme

Le budget initial alloué au Programme 4 « Service Civique » est de 3 237 517 311 F CFA aux termes de la Loi de finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 217 485 962 F CFA pour se chiffer à 3 455 003 273 F CFA, réparti selon les natures de dépenses comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau 3.1** : Tableau de répartition du budget 2022 par nature de dépenses du Programme 4

Service Civique	Budget Initial	Variations	Budget Actuel
<b>Personnel</b>	<b>465 670 566</b>	<b>0</b>	<b>465 670 566</b>
• Y compris EPN	465 670 566	0	465 670 566
• Contractuels hors solde	0	0	0
<b>Biens et services</b>	<b>205 800 000</b>	<b>(-) 5 852</b>	<b>205 794 148</b>
<b>Transferts</b>	<b>606 046 745</b>	<b>0</b>	<b>606 046 745</b>
<b>Investissement</b>	<b>1 960 000 000</b>	<b>217 491 814</b>	<b>2 177 491 814</b>
• Trésor	1 960 000 000	217 491 814	2 177 491 814
• Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 237 517 311</b>	<b>(+) 217 485 962</b>	<b>3 455 003 273</b>

**Source :** DPPD-PAP 2022-2024, Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

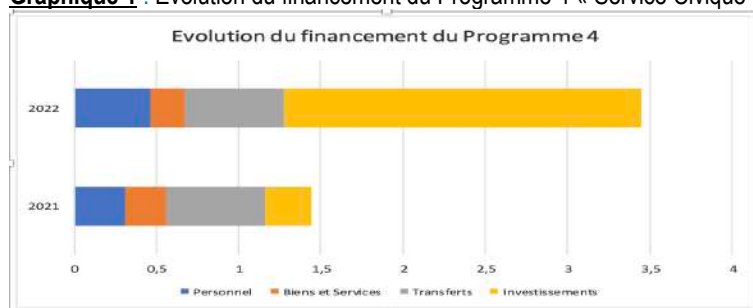
La fluctuation du budget (augmentation globale de 217 485 962 F CFA) s'explique essentiellement par les variations subies par les différentes activités pour (+) 221 695 546 F CFA ainsi que des collectifs 2022 et la régulation budgétaire à hauteur de (-) 4 209 584 F CFA comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau récapitulatif des actes modificatifs du budget**

Date	Acte modificatif	Action	Activité	Nature économique	Variation	
					Augmentation	Diminution
03/10/2022	Arrêté n°0685/MBPE/DGBF/DBE/ S/D-AESG/TTB-EAC du 03 octobre 2022, portant transferts de crédits d'un montant de deux cent vingt un millions six cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quarante-six (221 695 546) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissements », au titre du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit des dépenses d'investissements du	2113901 Promotion de la culture civique et citoyenne	90084000001 Construire, réhabiliter et équiper des centres de Service Civique	Investissements	221 695 546	-

Date	Acte modificatif	Action	Activité	Nature économique	Variation	
					Augmentation	Diminution
	budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique et intégration de ressources additionnelles au budget de l'Office du Service Civique National (OSCN), exercice 2022					
31/12/2022	Collectifs 2022			Biens et services		5 852
31/12/2022	Collectifs 2022			Investissements		4 203 732
<b>Totaux</b>					<b>221 695 546</b>	<b>4 209 584</b>
<b>Variation globale</b>					<b>(+) 217 485 962</b>	

**Graphique 1** : Evolution du financement du Programme 4 « Service Civique »



**N.B.** : Montant en milliard de F CFA

Le financement global du Programme 4 « Service Civique » est de 3 455 003 273 F CFA en 2022 contre 1 448 303 933 F CFA en 2021.

N.B. : Il ressort un accroissement de 2 006 699 340 F CFA de 2021 à 2022.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

**Tableau 3.2** : Tableau présentant l'exécution du budget du Programme 4

22139 Service Civique	Budget voté 2022 (BV)	Collectifs 2022 (C)	Budget actuel 2022 (BA)	Ordonnancement 2022 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = ((O)/(BA))*100
<b>Action 1 : 2212901 Promotion de la culture civique et citoyenne</b>	<b>2 929 917 311</b>	<b>2 929 917 311</b>	<b>3 151 612 102</b>	<b>3 151 612 102</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
1 Personnel	465 670 566	465 670 566	465 670 566	465 670 566	0	100
2 Biens et Services	160 000 000	160 000 000	159 999 245	159 999 245	0	100
3 Transferts	606 046 745	606 046 745	606 046 745	606 046 745	0	100
4 Investissements	1 698 200 000	1 698 200 000	1 919 895 546	1 919 895 546	0	100
<b>Action 2 : 2213902 Promotion du volontariat et du bénévolat</b>	<b>307 600 000</b>	<b>307 600 000</b>	<b>303 391 171</b>	<b>303 391 171</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
2 Biens et Services	45 800 000	45 800 000	45 794 903	45 794 903	0	100
4 Investissements	261 800 000	261 800 000	257 596 268	257 596 268	0	100
<b>Total Service Civique</b>	<b>3 237 517 311</b>	<b>3 237 517 311</b>	<b>3 455 003 273</b>	<b>3 455 003 273</b>	<b>0</b>	<b>100</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

#### **Commentaire :**

Le programme « Service Civique » a bénéficié d'un budget initial de 3 237 517 311 F CFA au titre de l'année 2022. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 217 485 962 F CFA à la faveur des collectifs 2022, pour ressortir à 3 455 003 273 F CFA en budget actuel. Ce budget actuel de 3 455 003 273 F CFA, entièrement ordonnancé se répartit par nature de dépenses comme suit :

- les dépenses de Personnel ont été exécutées à hauteur de 465 670 566 F CFA, soit un taux de 100% ;
- les dépenses de Biens et Services ont été exécutées à hauteur de 205 794 148 F CFA, soit un taux de 100% ;

- les dépenses de Transferts ont été exécutées à hauteur de 1 919 895 546 F CFA, soit un taux de 100% ;
- les crédits d'Investissements ont été exécutés à hauteur de 257 596 268 F CFA, soit un taux de 100%.

Il est à noter que les problèmes d'enrôlement des acteurs de la chaîne budgétaire ont constitué les difficultés majeures dans l'exécution des crédits du programme 4 « Service Civique ».

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

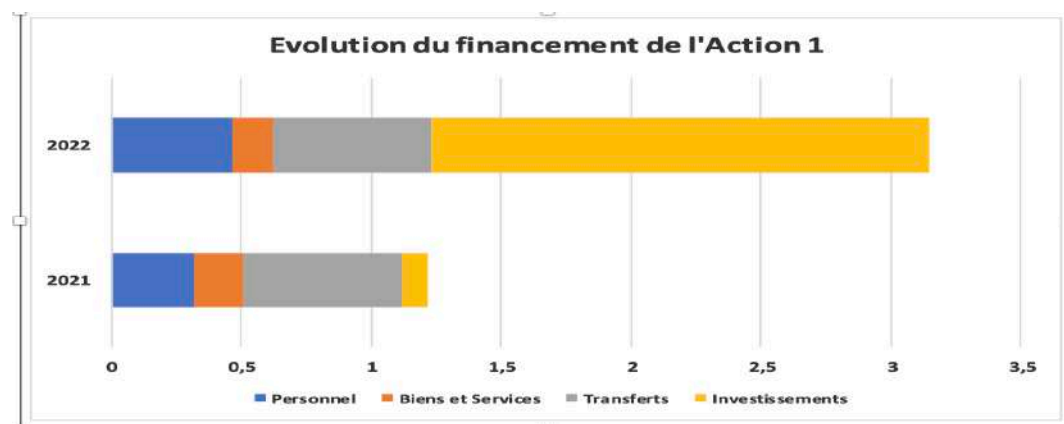
**Tableau 4** : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2 022	2021	2 022	2021	2022	2021	2 022	2021	2 022
Action 1 : 2213901 Promotion de la culture civique et citoyenne	315 157 821	465 670 566	198 386 670	159 999 245	606 046 745	606 046 745	98 015 635	1 919 895 546	1 217 606 871	3 151 612 102
Action 2 : 2213902 Promotion du volontariat et du bénévolat	0	0	45 767 500	45 794 903	0	0	184 929 562	257 596 268	230 697 062	303 391 171
<b>Total</b>	315 157 821	465 670 566	244 154 170	205 794 148	606 046 745	606 046 745	282 945 197	2 177 491 814	1 448 306 933	3 455 003 273

**Source** : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023

#### **Commentaire et interprétation des résultats** :

Analyse de l'évolution du financement de l'Action 1 : **2213901 Promotion de la culture civique et citoyenne**



**N.B.** : Montant en milliard de F CFA

L'Action 1 a été ordonnancée pour un montant de 3 151 612 102 F CFA en 2022 contre 1 217 606 871 F CFA en 2021.

N.B. : Il ressort un accroissement de 1 934 005 231 F CFA de 2021 à 2022

#### **Commentaire**

Le budget initial alloué à l'action 1 « 2213901 Promotion de la culture civique et citoyenne » est de 2 929 917 311 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022.

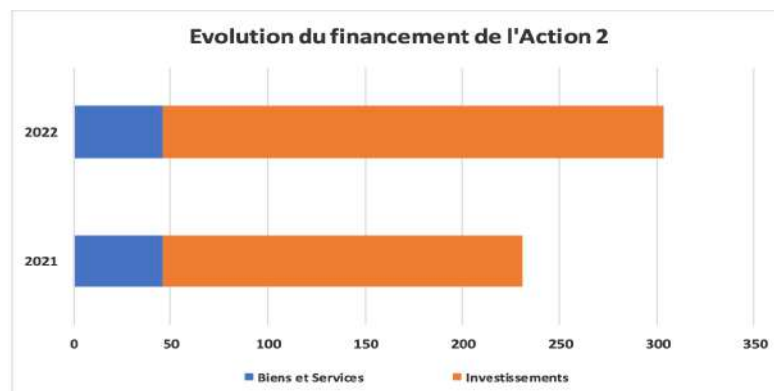
En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 221 694 791 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 3 151 612 102 F CFA en budget actuel. Ce budget actuel de 3 151 612 102 F CFA a été entièrement ordonnancé.

La fluctuation du budget (augmentation globale de 221 694 791 F CFA) s'explique essentiellement par les variations subies par les différentes activités pour (+) 221 695 546 F CFA ainsi que des collectifs 2022 à hauteur de (-) 755 F CFA comme l'indique le tableau ci-après :

## Tableau récapitulatif des actes modificatifs

Date	Acte modificatif	Activité	Nature économique	Variation	
				Augmentation	Diminution
03/10/2022	Arrêté n°0685/MBPE/DGBF/DBE/ S/D-AESG/TTB-EAC du 03 octobre 2022, portant transferts de crédits d'un montant de deux cent vingt un millions six cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quarante-six (221 695 546) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissements », au titre du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit des dépenses d'investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique et intégration de ressources additionnelles au budget de l'Office du Service Civique National (OSCN), exercice 2022	90084000001 Construire, réhabiliter et équiper des centres de Service Civique	Investissement	221 695 546	-
31/12/2022	Collectifs				755
<b>Totaux</b>				<b>221 695 546</b>	<b>755</b>
<b>Variation globale</b>				<b>(+) 221 694 791</b>	

### Analyse de l'évolution du financement de l'Action 2 : **2213902 Promotion du volontariat et du bénévolat**



L'Action 2 a été ordonnancée pour un montant de 303 391 171 F CFA en 2022 contre 230 697 062 CFA en 2021.

N.B. : Il ressort un accroissement de 1 934 005 231 CFA de 2021 à 2022

**N.B. : Montant en million de F CFA**

### Commentaire

Le budget initial alloué à l'action « 2213902 Promotion du volontariat et du bénévolat » est de 307 600 000 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022.

En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution de (-) 4 208 829 F CFA (collectifs 2022) pour passer à un montant total de 303 391 171 F CFA en budget actuel. Ce budget actuel de 303 391 171 F CFA a été entièrement ordonnancé.

#### II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 5** : Exécution des investissements du programme 4

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 78084000076 Organiser des formations au civisme et à la citoyenneté au centre de service civique de Guingréni</b>	<b>2019</b>	<b>2021</b>	<b>307 900 000</b>	<b>98 200 000</b>	<b>98 200 000</b>	<b>98 200 000</b>
<i>Sur financement intérieur</i>			<i>307 900 000</i>	<i>98 200 000</i>	<i>98 015 635</i>	<i>98 015 635</i>

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 2 : 78084000071 Mettre en œuvre le Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire (PNV-CI) à l'endroit de 1000 jeunes de 18 à 35 ans avec 30% de filles</b>	<b>2016</b>	<b>2021</b>	<b>1 133 549 125</b>	<b>261 800 000</b>	<b>257 596 268</b>	<b>257 596 268</b>
Sur financement intérieur			1 133 549 125	261 800 000	257 596 268	257 596 268
<b>Projet 3 : 90084000001 Construire, réhabiliter et équiper des centres de service civique</b>	<b>2022</b>		<b>14 400 000 000</b>	<b>1 600 000 000</b>	<b>1 821 695 546</b>	<b>1 821 695 546</b>
Sur financement intérieur			14 400 000 000	1 600 000 000	1 821 695 546	1 821 695 546
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total Programme 4 « Service Civique »</b>			<b>15 441 449 125</b>	<b>1 960 000 000</b>	<b>2 177 491 814</b>	<b>2 177 491 814</b>
Sur financement intérieur			15 441 449 125	1 960 000 000	2 177 491 814	2 177 491 814

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07/03/2023 / Echancier AE-CP\_2022\_DEF

### **Commentaire**

Le portefeuille projet du programme « Service Civique » compte 03 projets pour un coût global de 15 441 449 125 F CFA sur financement intérieur.

Le budget cumulé initialement alloué aux différentes activités de ces projets est de 1 960 000 000 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022. En cours de gestion, ces crédits ont connu une hausse de 217 491 814 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 2 177 491 814 F CFA comme budget actuel, entièrement ordonnancé.

Cette fluctuation du budget (augmentation globale de 217 491 814 F CFA) s'explique essentiellement par les variations subies par les différentes activités, notamment un appui budgétaire complémentaire de (+) 221 695 546 F CFA ainsi que des collectifs 2022 à hauteur de (-) 4 203 732 F CFA comme indiqué plus haut (voir p100 et p101).

Pour mieux apprécier le taux global de 100% relatif à l'ordonnancement des crédits d'investissements du programme 4 « Service Civique », une analyse spécifique sera faite au niveau de chaque projet.

- **Au titre du Projet 1 : 78084000076 Organiser des formations au civisme et à la citoyenneté au centre de service civique de Guingréni**

Les crédits budgétaires alloués au Projet 1 « 78084000076 Organiser des formations au civisme et à la citoyenneté au centre de service civique de Guingréni » sont de 98 200 000 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022.

En cours de gestion, ce budget a connu une diminution de (-) 184 365 F CFA (collectifs 2022) pour passer à un montant total de 98 015 635 F CFA en budget actuel. Ce budget actuel de 98 015 635 F CFA a été entièrement ordonnancé.

La mise en œuvre de ce projet a permis d'identifier et de former 1 450 jeunes dans le cadre du Service National des Jeunes (SNJ) dont 500 jeunes à l'INPHB de Yamoussoukro. Pour l'exercice 2022, le budget alloué au projet est de 98 200 000 FCFA exécuté à hauteur de 100%.

- **Au titre du Projet 2 : 78084000071 Mettre en œuvre le Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire (PNV-CI) à l'endroit de 1000 jeunes de 18 à 35 ans avec 30% de filles**

Les crédits budgétaires alloués au Projet 2 « 78084000071 Mettre en œuvre le Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire (PNV-CI) à l'endroit de 1000 jeunes de 18 à 35 ans avec 30% de filles » sont de 261 800 000 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022.

En cours de gestion, ce budget a connu une diminution de (-) 4 203 732 F CFA (collectifs 2022) pour passer à un montant total 257 596 266 F CFA en budget actuel. Ce budget actuel de 257 596 266 F CFA a été entièrement ordonnancé.

Le budget alloué au projet 2 « 78084000071 Mettre en œuvre le Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire (PNV-CI) à l'endroit de 1000 jeunes de 18 à 35 ans avec 30% de filles » a contribué à mobiliser 30 jeunes dont 15 Ivoiriens et 15 Français dans le cadre du volontariat de réciprocité ainsi que 1950 jeunes formés et mis en mission dans le cadre du :

- Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire (PNVCI) : 1 500 jeunes (dont 441 jeunes volontaires dans les zones Nord du pays) ;



- Programme de Bénévolat : 455 bénévoles.

**Au titre du Projet 3 : 90084000001 Construire, réhabiliter et équiper des centres de service civique**

Les crédits budgétaires alloués au Projet 3 « 90084000001 Construire, réhabiliter et équiper des centres de service civique » sont de 1 600 000 000 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant Budget de l'Etat pour l'année 2022.

En cours de gestion, ce projet a bénéficié d'une dotation budgétaire complémentaire de 221 695 546 F CFA comme indiqué plus haut (p100 et p101), pour se chiffrer à 1 821 695 546 F CFA en budget actuel. Ce budget actuel de 1 821 695 546 F CFA a été entièrement ordonnancé.

Au 31 décembre 2022, la situation se présente comme suit :

- Bouaké : le Centre de Service Civique est achevé, l'inauguration est prévue avec Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, le 18 février 2023. Les premiers pensionnaires sont attendus pour mars 2023 ;
- Daloa : les procédures de passation de marchés sont achevées et les travaux débutés en décembre 2022 seront achevés en juillet 2023.

## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2021) (a)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a) + (b) - (c)
<b>Catégorie A</b>	24	50	61	00	00	24
<b>Catégorie B</b>	16	67	67	06	00	22
<b>Catégorie C</b>	00	00	20	00	00	00
<b>Catégorie D</b>	02	10	10	00	00	02
<b>Non Fonctionnaires</b>	42	00	00	00	06	36
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>127</b>	<b>158</b>	<b>06</b>	<b>06</b>	<b>84</b>

Source : DRH- MPJIPSC/ Catalogue des mesures nouvelles

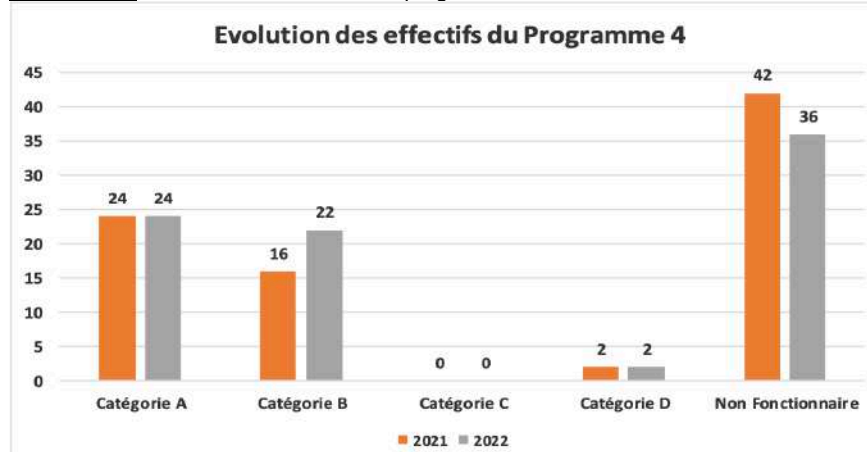
### Commentaire

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le programme 4 « Service Civique » compte à ce jour 84 agents dont 28,57% de catégorie A, 26,19% de catégorie B, 0,00% de catégorie C, 2,38% de catégorie D et 42,86% de Non Fonctionnaires.

Comparativement à 2021, l'effectif du Programme 4 s'est stabilisé à 84 agents. Cependant, l'on note 06 départs d'Agents Non Fonctionnaires contre 06 recrutements de la Catégorie B. Ce mouvement de personnel a permis de réorienter les ressources financières en vue d'une gestion efficiente des activités.

L'effectif actuel du programme 4 « Service Civique » a contribué largement à la réalisation des objectifs assignés à ce programme grâce à un déploiement rationnel des agents dans les différents services.

**Graphique 3** : Evolution des effectifs du programme 4



Le programme 4 « Service Civique » compte 84 Agents dont la plupart sont des Non-Fonctionnaires, 36 agents soit 42,86% de l'effectif total.

**Source** : DRH- MPJIPSC/ Catalogue des mesures nouvelles

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

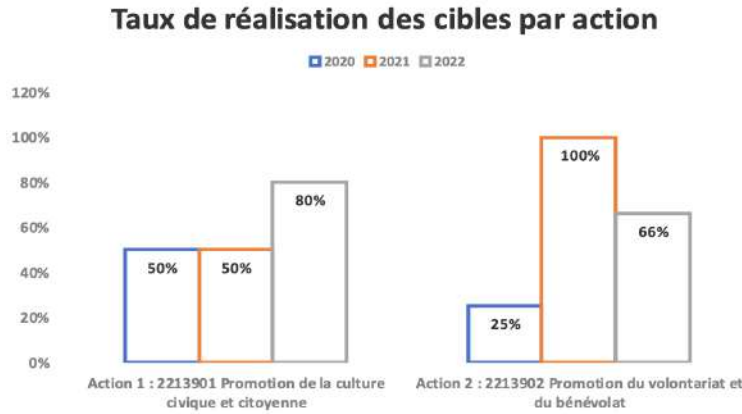
Sur un total de 08 indicateurs définis pour mesurer la performance du programme, l'on enregistre 06 cibles atteintes sur 08 prévues soit 75% contre 02 cibles non atteintes soit 25%. Les activités assignées au Programme Service Civique ont été réalisées en lien avec les dotations budgétaires allouées. Cependant, compte tenu du nombre important de population à traiter, les ressources s'avèrent insuffisantes, au regard du nombre de potentiels bénéficiaires des différents dispositifs du service civique. En dépit des difficultés sus-citées, les résultats enregistrés en 2022 se répartissent comme suit :

- 1001 jeunes bénéficiaires du Service Civique d'Action pour le Développement (SCAD) à Bouaké (150), Bimbresso (750), et Guingréni (101) ;
- 1 450 jeunes bénéficiaires du Service National des Jeunes (SNJ) sur la culture civique et citoyenne; la connaissance des us et coutumes ;
- 1 955 jeunes bénéficiaires des programmes de Volontariat et de Bénévolat, dont 935 volontaires communautaires, 15 volontaires de réciprocité (Côte d'Ivoire – France) et 455 bénévoles ;
- au titre des Centres de Service Civique à construire :
  - Bouaké : le Centre de Service Civique est achevé, l'inauguration est prévue avec Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, le 18 février 2023. Les premiers pensionnaires sont attendus pour mars 2023 ;
  - Daloa : les procédures de passation de marchés sont achevées et les travaux débiteront dans le mois de janvier 2023 pour s'achever en août 2023.

La recommandation majeure est d'accroître le niveau de ressources allouées aux dispositifs d'opérationnalisation du Service Civique.

Le graphique 1 ci-après décrit l'évolution du taux d'atteinte des cibles associées aux indicateurs des objectifs spécifiques du Programme 4 « Service Civique » par action de 2020 à 2022

**Graphique 4** : Evolution du taux de réalisation des cibles par action du Programme 4



En 2022, l'Action 1 présente le taux de réalisation des cibles associées aux Indicateurs des Objectifs spécifiques le plus élevé soit 80%.

Quant à l'Action 2, le taux de réalisation est de 66%.

Rappel : le taux moyen de réalisation globale des cibles du programme 4 « Service Civique » est de 75% en 2022.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7** : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Renforcer la culture civique et citoyenne et promouvoir le volontariat et le bénévolat des jeunes</b>						
IP1 : Proportion de jeunes marginalisés formés à travers le dispositif de Service Civique	%	-	55	100	100	100,1
IP2 : Proportion de jeunes marginalisés insérés	%	-	67	43,38	100	72
IP3 : Proportion de jeunes ayant bénéficié du Programme Service National des Jeunes (SNJ)	%	-	100%	90,91	100	100
IP4 : Proportion de jeunes formés au Volontariat	%	80	66%	100	100	100
IP5 : Proportion de jeunes mis en mission dans le cadre du volontariat	%	78,86	50%	208,86	100	100
<b>Objectif Spécifique 2 : Rendre opérationnels les Centres de Service Civique sur l'ensemble du territoire national</b>						
IP1 : Proportion de formations au civisme et à la citoyenneté effectuées	%	-	100	100	100	100
IP2 : Proportion de campagnes de sensibilisation organisées	%	-	100	100	100	100
IP3 : Proportion de Centres de Service Civique (CSC) construits et équipés	%	-	2/1	-	25	8,33

Source : DPPD-PAP 2022-2024 / RASP 2022

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### **Objectif spécifique 1** : Renforcer la culture civique et citoyenne et promouvoir le volontariat et le bénévolat des jeunes

##### **Indicateur 1** : Proportion de jeunes marginalisés formés à travers le dispositif de Service Civique

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes marginalisés formés à travers le dispositif de Service Civique.

- **Source** : Rapport d'activités OSCN
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes marginalisés formés / Nombre de jeunes marginalisés à former) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 100%

- **Réalisation en 2022** : 100,1%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

En 2022, 03 Centres de Service Civique (Bimbresso, Guingreni et Bouaké) ont traité un effectif de 1001 jeunes marginalisés sur 1000 prévus.

**Objectif spécifique 1** : Renforcer la culture civique et citoyenne et promouvoir le volontariat et le bénévolat des jeunes

**Indicateur 2** : Proportion de jeunes marginalisés insérés

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes marginalisés insérés.

- **Source** : Rapport d'activités OSCN / AEJ / BCP-Emploi
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes marginalisés insérés / Nombre de jeunes marginalisés formés) x 100
- **Valeur cible en 2022** : 100%
- **Réalisation en 2022** : 72%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

En 2022, 03 Centres de Service Civique (Bimbresso, Guingreni et Bouaké) ont traité un effectif de 1 001 jeunes. L'objectif de 100% de taux d'insertion n'a pas été atteint. Les jeunes formés à Bouaké sont toujours en cours de formation. Les filles du Projet Girl Power sont en attente de finalisation des procédures administratives (établissement de pièces d'identité) pour le démarrage des stages. De plus, le SCAD rencontre de plus en plus de difficultés à trouver des entreprises pour la conduite des stages.

**Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur** :

- renforcer le partenariat avec les entreprises privées pour l'insertion des jeunes ;
- opérationnaliser la passerelle de collaboration avec l'Agence Emploi jeunes.

**Objectif spécifique 1** : Renforcer la culture civique et citoyenne et promouvoir le volontariat et le bénévolat des jeunes

**Indicateur 3** : Proportion de jeunes ayant bénéficié du Programme Service National des Jeunes (SNJ)

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes ayant bénéficié du programme Service National des Jeunes.

- **Source** : Rapport d'activité OSCN
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes ayant bénéficié du programme SNJ / Nombre de jeunes bénéficiaires prévus) x 100
- **Valeur cible en 2021** : 100%
- **Réalisation en 2022** : 100%

**Commentaire/ interprétation des résultats** :

En 2022, 1 450 jeunes ont bénéficié du programme Service National des Jeunes (SNJ) sur la culture civique et citoyenne, la connaissance des us et coutumes. Le taux moyen de réalisation de l'indicateur 3 est 100% sur la période 2020 à 2021.

**Objectif spécifique 1** : Renforcer la culture civique et citoyenne et promouvoir le volontariat et le bénévolat des jeunes

**Indicateur 4** : Proportion de jeunes formés au Volontariat

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes formés au volontariat.

- **Source** : Rapport d'activité OSCN
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes formés / Nombre de jeunes volontaires prévus) x 100
- **Valeur cible en 2021** : 100%
- **Réalisation en 2022** : 100%

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

En 2022, 1 950 jeunes ont été formés au Volontariat et au Bénévolat, dont 935 volontaires communautaires, 15 volontaires de réciprocité (Côte d'Ivoire – France) et 455 bénévoles, soit un taux de réalisation de 100%.

**Objectif spécifique 1 : Renforcer la culture civique et citoyenne et promouvoir le volontariat et le bénévolat des jeunes**

**Indicateur 5** : Proportion de jeunes mis en mission dans le cadre du volontariat.

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes mis en mission dans le cadre du volontariat.

- **Source** : Rapport d'activité OSCN
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes mis en mission / Nombre de jeunes formés) x 100
- **Valeur cible en 2021** : 100%
- **Réalisation en 2022** : 100%

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

En 2022, 1 950 jeunes ont été formés et mis en mission dans le cadre du Volontariat et du Bénévolat, dont 935 volontaires communautaires, 15 volontaires de réciprocité (Côte d'Ivoire – France) et 455 bénévoles, soit un taux de réalisation de 100%.

**Objectif spécifique 2 : Rendre opérationnels les Centres de Service Civique sur l'ensemble du territoire national**

**Indicateur 1** : Proportion de formations au civisme et à la citoyenneté effectuées.

Cet indicateur mesure la proportion de formations au civisme et à la citoyenneté effectuées.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction du Civisme et de la Citoyenneté
- **Mode de calcul** : (Nombre de formations effectuées / Nombre de formations prévues) x 100
- **Valeur cible en 2021** : 100%
- **Réalisation en 2022** : 100%

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

12 sessions de formations au civisme et à la citoyenneté ont été effectuées sur 12 sessions prévues à l'endroit de 948 personnes (agents de l'administration publique, leaders communautaires, leaders politiques, responsables syndicaux et responsables de groupements).

Ainsi :

*05 sessions de formations au civisme et à la citoyenneté ont été organisées en faveur de 492 leaders communautaires répartis comme suit :*

- 10 membres du conseil national des parents d'élèves de l'enseignement primaire, le 17 février 2022 ;
- 52 délégués CNJCI dont 25 à Cocody, le 25 mai 2022 et 27 à Korhogo, le 08 juin 2022 ;
- 140 autorités coutumières et administratives à Bonoua les 20,21 et 22 juillet 2022 lors de l'activité Anouanzè 2022 ;
- 175 leaders religieux le 1<sup>er</sup> août 2022 à l'amphithéâtre CRRAE-UMOA ;
- 88 membres du Collectif des Pasteurs d'Abengourou, le 04 novembre à la salle des fêtes de la Mairie d'Abengourou.

*04 sessions de formations au civisme et à la citoyenneté ont été organisées en faveur de 261 leaders politiques, responsables syndicaux et responsables de groupements répartis comme suit :*

- 26 jeunes leaders de la jeunesse du Front Populaire Ivoirien (FPI), le samedi 30 juillet 2022 à la salle de réunion du siège du FPI à Abidjan ;
- 74 jeunes leaders du COJEP, le samedi 03 septembre 2022 au siège du FPI à Abidjan ;
- 104 hommes de médias, le 02 août 2022 à l'Auditorium de la CNPS au Plateau ;
- 57 leaders d'organisations de jeunesse politique et de la société civile à la Résidence Hôte 2 de Yamoussoukro du 23 au 26 novembre 2022.

03 sessions de formation en faveur de 195 jeunes vulnérables ou en voie de marginalisation, identifiés et formés au plan technique et professionnel y compris aux valeurs civiques et citoyennes dans les CSC de Bimbresso, Guingréni et Bouaké.

**Objectif spécifique 2 : Rendre opérationnels les Centres de Service Civique sur l'ensemble du territoire national**

**Indicateur 2** : Proportion de campagnes de sensibilisation organisées

Cet indicateur mesure la proportion de campagnes de sensibilisation organisées.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction du Civisme et de la Citoyenneté
- **Mode de calcul** : (Nombre de campagnes de sensibilisation organisée / Nombre de campagnes de sensibilisation prévus) x 100
- **Valeur cible en 2021** : 100%
- **Réalisation en 2022** : 100%

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

05 campagnes de sensibilisation au civisme et à la citoyenneté ont été effectuées sur 5 campagnes prévues à l'endroit de :

- 164 432 enfants, adolescents et jeunes scolarisés ou non, sensibilisés aux valeurs civiques et citoyennes dont 163 410 élèves sensibilisés sur la notion des congés anticipés au cours des cérémonies éclatées d'Honneur à l'Emblème National dans 45 établissements scolaires du District Autonome d'Abidjan ;
- 257 travailleurs sociaux et de structures d'actions sociales ;
- 848 formateurs-enseignants le 13 juillet 2022, à l'école de Police d'Abidjan ;
- 07 autorités administratives, le 02 août 2022 lors du jeu concours « Duel des cracks » ;
- 258 agents administratifs formés, le vendredi 5 août 2022 à la Préfecture de Bongouanou.

**Objectif spécifique 2 : Rendre opérationnels les Centres de Service Civique sur l'ensemble du territoire national**

**Indicateur 3** : Proportion de Centres de Service Civique (CSC) construits et équipés

Cet indicateur mesure la proportion de Centres de Service Civique (CSC) construits et équipés.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction du Civisme et de la Citoyenneté
- **Mode de calcul** : (Nombre de campagnes de sensibilisation organisée / Nombre de campagnes de sensibilisation prévus) x 100
- **Valeur cible en 2021** : 25%
- **Réalisation en 2022** : 8,33%

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

Sur 12 centres initialement prévus, les ressources pour la construction d'un centre de service civique (Bouaké) ont été notifiées en novembre 2021. Celles concernant les CSC de Daloa, Adzopé et Korhogo sont envisagées pour 2023.

**Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :**

Le Gouvernement envisage la mobilisation de fonds bailleurs (BOAD) et les fonds d'entreprises privées (TGCC) pour un montant de 15 milliards pour réaliser la construction de 10 autres centres sur 18 mois (fin prévisionnelle août 2024).

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

L'appropriation progressive de la gestion en mode budget-programmes des acteurs du programme 4 « Service Civique » a permis l'orientation des actions vers l'atteinte des cibles inscrites dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2022-2024.

Globalement, les activités assignées au Programme 4 ont été réalisées en lien avec les dotations budgétaires allouées. Cependant, compte tenu du nombre important de population à traiter, les ressources s'avèrent insuffisantes, au regard du nombre de potentiels bénéficiaires des différents dispositifs du service civique.

## IV.2. Recommandations

La recommandation majeure est d'accroître le niveau de ressources allouées aux dispositifs d'opérationnalisation du Service Civique.

### CONCLUSION

Au titre de l'année 2022, le programme 4 « Service Civique » a bénéficié d'un montant de 3 455 003 273 F CFA, exécuté à hauteur de 100%. Ces crédits ont permis la réalisation des activités comme la formation de 1 001 jeunes vulnérables à Bouaké, Bimbresso et Guingréni dans le cadre du Service Civique, l'achèvement des travaux de construction du Centre de Service Civique de Bouaké et le démarrage de ceux de Daloa.

De plus, 1 021 jeunes provenant des régions du Nord du pays, d'Abidjan, d'Agboville et de Jacqueville ont été mobilisés et formés dans le cadre du Volontariat National. Un accent particulier a été mis sur le volontariat de mobilité croisée avec 30 volontaires dont 15 Ivoiriens et 15 Français.

Enfin, 500 jeunes ont participé au Service National des Jeunes en août 2022 à l'Institut Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro. Au cours de cette activité dénommée « Campus Citoyen », ces jeunes ont bénéficié pendant un (01) mois, de formations aux comportements civique et citoyen, aux connaissances sur les us et coutumes et à la cohésion sociale entre les jeunes.

Le niveau de performance du programme 4 est de 75%, soit 6 cibles atteintes sur 8 prévues.

Pour 2023, la feuille de route du Ministère relativement au Service Civique est : (i) la prise en charge de 2000 jeunes sur les Centres de Service Civique, (ii) la formation aux valeurs civiques et citoyennes de 6240 jeunes et (iii) la formation et la mise en mission de 7 859 jeunes volontaires et 9 718 bénévoles.

Au regard des objectifs assignés au programme « Service Civique », il est nécessaire d'accroître les ressources pour l'atteinte des objectifs.

### CONCLUSION GENERALE

Au titre de l'année 2022, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) a bénéficié de crédits budgétaires d'un montant de 40 318 242 720 F CFA pour la mise en œuvre de ses quatre (04) programmes. Ce budget a été exécuté à hauteur de 99,51%.

La mise en œuvre desdits programmes a permis l'atteinte des résultats stratégiques, à savoir, l'amélioration du secteur jeunesse et de l'environnement socio-éducatif d'une part, et l'accès des jeunes à un emploi décent et durable ainsi que l'adoption d'une culture démocratique des populations d'autre part. De plus, la performance globale indique que sur les 31 cibles associées aux objectifs spécifiques, 18 ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 58,06% en 2022 contre 48,15% en 2021. Il ressort une progression de +9,91 points par rapport à l'exercice 2021.

Cette performance s'explique en partie par les réformes et actions vigoureuses initiées par le Gouvernement en vue de l'accélération de la promotion, l'employabilité et l'insertion socio-économique des jeunes. Elle s'explique également par l'accroissement des crédits budgétaires pour tenir compte de l'urgence à apporter des réponses idoines aux nouveaux défis auxquels est confronté le secteur jeunesse.

Globalement, l'observation et l'analyse des données statistiques laissent transparaître une évolution de la performance du Ministère au niveau des différents programmes de 2021 à 2022. Cependant, des efforts restent encore à fournir au regard du défi important que constitue la promotion d'une jeunesse responsable, respectueuse des valeurs civiques et démocratiques ainsi que son insertion dans le tissu socio-économique. Aussi, il est à noter que l'appropriation progressive des acteurs en charge de la mise en œuvre du budget en mode Budget-programmes permettra à moyen terme, l'orientation des actions vers l'atteinte des cibles inscrites dans le prochain DPPD-PAP.

A court terme, le Ministère envisage un plan d'équipement en matériel roulant et l'inscription des travaux de construction et de réhabilitation des Institutions Socio-Educatives dans les Programmes d'Investissements Publics.

Aussi, la mise en œuvre de la stratégie de communication (2021-2025) contribuera-t-elle à améliorer la visibilité du Ministère au niveau des Programmes d'insertion professionnelle, de service civique, ainsi que de la promotion de la jeunesse. A cet effet, le Ministère, à travers ses services, envisage une sensibilisation accrue des cibles jeunes sur la nécessité de rembourser les prêts octroyés (dans le cadre des projets MPE et AGR) et sur le changement de comportement face aux fléaux sociaux.

Enfin, quant aux Responsables de programme, ils devront veiller à la priorisation de leurs activités, au respect de leurs Plans de Travail Annuels Budgétisés (PTBA) en corrélation avec les indicateurs inscrits dans le PAP, sous la coordination du Responsable de la Fonction Financière Ministérielle (RFFiM) et du Directeur de la Planification, de la Statistique et de la Documentation (DPSD).





# **SECTION 358 : MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME**



## SECTION 358 : MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Rapport Annuel de Performance présente les activités les plus importantes de la mission du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (**MCLU**) au cours de l'année 2022 en particulier en ce qui concerne la performance de chaque programme et présente une analyse des résultats de la mise en œuvre de la politique publique. Outre ce qui précède, le rapport traite la capacité de l'exécution du budget par rapport aux prévisions qui ont été programmées dans le projet annuel de performance de l'année 2022 et montre les plus importantes difficultés qui ont entravées la réalisation des résultats escomptés et la proposition des procédures et orientations futures pour l'amélioration.

Ainsi, la production du RAP devant accompagner la loi de Règlement de l'année 2022 se fait dans un contexte régional et international marqué d'une part, par la persistance des effets de la pandémie à coronavirus (covid-19) et d'autre part, par les conséquences négatives de la guerre en Ukraine démarré en février 2022. Ces effets conjugués ont eu un impact sur la réalisation de certains résultats du ministère.

Ce Rapport Annuel de Performance (**RAP**), qui fait la synthèse des RAP des programmes du ministère s'articulera autour de cinq (**05**) points essentiels :

- le bilan stratégique du ministère suivi de celui des programmes ;
- les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats pour chaque objectif de performance ;
- la justification des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale ;
- le point des effectifs pour la mise en œuvre des activités du programme ;
- les recommandations à la lumière des difficultés rencontrées à l'endroit des acteurs extérieurs aux programmes ou au ministère.

### PARTIE I : LE MINISTÈRE

#### I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de construction, de logement et d'urbanisme. Pour ce faire, il dispose, outre le cabinet avec ses services rattachés, de trois (**03**) directions générales :

- la Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier ;
- la Direction Générale de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture ;
- la Direction Générale du Logement et du Cadre de Vie.

Le Ministère dispose également de services déconcentrés (les directions régionales, les directions départementales, les secteurs et les antennes) et de structures sous-tutelle (**SONAPIE, AGEF, ANAH**) et d'un Fonds dédié à l'Habitat (**FGLS**).

##### I.1 Architecture programmatique du ministère

Pour mettre en œuvre ses missions, le MCLU s'est doté de quatre (**04**) programmes, à savoir :

- le Programme 1 : Administration Générale, qui regroupe 04 actions déclinées en 188 activités dont 03 projets d'investissements ;
- le Programme 2 : Foncier et Urbanisme, qui regroupe 03 actions déclinées en 25 activités dont 08 projets d'investissements ;
- le Programme 3 : Construction et Maintenance, qui regroupe 04 actions déclinées en 20 activités dont 06 projets d'investissements ;
- le Programme 4 : Logement et Cadre de Vie (y compris le Logement Social de l'ex SEMCLULS) qui regroupe 03 actions déclinées en 12 activités dont 03 projets d'investissements.

Ces programmes se composent de **14 actions** déclinées en **245 activités**.

## I.2 Politique du ministère

### I.2.1 Orientations stratégiques du Ministère

Le ministère a bâti sa stratégie autour de ces principales orientations :

- l'amélioration de la communication ;
- le développement des outils de planification et des activités statistiques du ministère ;
- la sécurisation de l'infrastructure technologique du ministère ;
- la production de terrains accessibles à tous ;
- l'amélioration du fonctionnement de l'administration publique en matière de traitement des demandes d'actes ;
- l'élaboration des outils de planification urbaine ;
- le développement d'une politique de rénovation urbaine et d'adressage ;
- la reconstruction, la réhabilitation et la maintenance des bâtiments publics ;
- le recensement et la sécurisation du patrimoine immobilier de l'État ;
- l'opérationnalisation du permis de construire ;
- la production de logements ;
- l'application des nouvelles règles de copropriété.

Le but recherché par cette politique inscrite dans le PND 2021-2025 est de faire en sorte que les populations vivent dans un cadre de vie décent, assaini et mieux structuré. Cet impact sera obtenu grâce aux résultats stratégiques suivants :

- la gouvernance du ministère est améliorée ;
- le domaine du foncier et de l'urbanisme est assaini ;
- la politique en matière de construction et de maintenance est renforcée ;
- la politique nationale en matière de logement et de cadre de vie est appliquée.

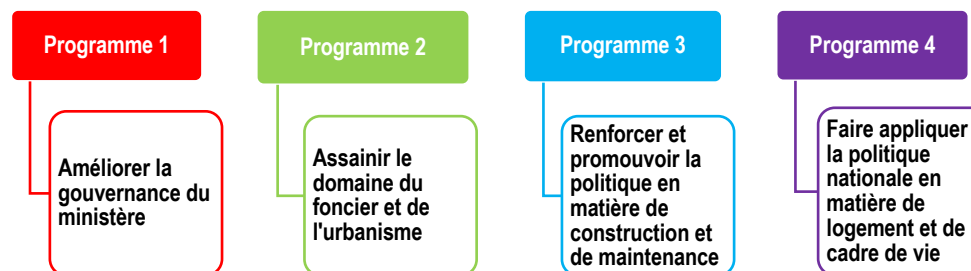
### I.2.2 Objectifs globaux du ministère

Pour atteindre ces résultats, le ministère s'est fixé les objectifs ci-dessous :

- améliorer la gouvernance du ministère ;
- assainir le domaine du foncier et de l'urbanisme ;
- renforcer et promouvoir la politique en matière de construction et de maintenance ;
- faire appliquer la politique nationale en matière de logement et de cadre de vie.

La cartographie programmatique des objectifs globaux est présentée ci-dessous.

#### CARTOGRAPHIE PROGRAMMATIQUE DES OBJECTIFS GLOBAUX



## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1 Architecture du cadre de performance

Pour la gestion 2022, en intégrant le cadre de performance du SEMCLULS, le MCLU a déterminé les niveaux de performances à travers **04** objectifs globaux décomposés en **10** objectifs spécifiques mesurés par **26** indicateurs pour **26** cibles associées.

**Tableau 1 : Architecture du cadre de performance du Ministère**

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs	Cibles
<b>Nombres</b>	<b>04</b>	<b>04</b>	<b>10</b>	<b>26</b>	<b>26</b>

Source : DPPD-PAP 2022-2024

### II.2 Bilan des données globales du cadre de performance

Pour l'exercice 2022, le nombre de cibles atteintes par rapport aux objectifs ainsi que les taux de réalisation moyens des indicateurs pour chaque programme sont présentés à travers ce tableau.

**Tableau 2 : Cadre de performance du Ministère**

PROGRAMME	Objectifs spécifiques (OS)	Nombre d'indicateurs	Nombre de cibles atteintes
<b>Administration Générale</b>	Os1 : Améliorer la performance des structures	02	02
	Os2 : Mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	03	03
<b>Foncier et Urbanisme</b>	Os1 : Moderniser les villes ivoiriennes	04	00
	Os2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière	04	03
<b>Construction et Maintenance</b>	Os1 : Elaborer et faire le suivi-évaluation des projets de construction, de maintenance et de réhabilitation des édifices publics	02	01
	Os2 : Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'Etat	02	00
	Os3 : Faire respecter la réglementation en matière de construction	03	01
<b>Logement et Cadre De Vie</b> ( y compris le programme logement social de l'ex SEMCLULS)	Os1 : Faciliter l'accès au logement abordable et à la propriété immobilière	03	01
	Os2 : Améliorer le cadre de vie des populations	01	00
	Os1 SEMCLULS : Produire des logements décentes et a moindre coûts	02	01
<b>MCLU</b>	<b>10</b>	<b>26</b>	<b>12</b>

Source : DPPD-PAP 2022-2024

Au total, sur les vingt-six (26) cibles associées, **26** ont pu être effectivement mesurées pour lesquels douze (12) ont été atteintes, avec un taux de réalisation de **46,15%**.

## III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

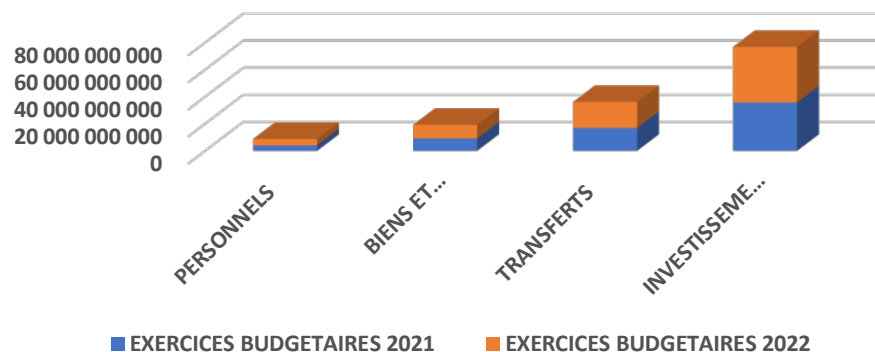
L'analyse comparative du budget 2021 et 2022 du MCLU présente les variations par nature de dépenses suivantes :

**Tableau 3 : Analyse comparative des budgets votés 2021 et 2022 par nature de dépenses**

NATURES DE DEPENSES	EXERCICES BUDGETAIRES			
	2021	2022	VARIATION	TAUX D'ACCROISSEMENT
PERSONNELS	4 015 524 506	4 706 812 031	691 287 525	17,22%
BIENS ET SERVICES	9 035 293 949	10 095 397 773	1 060 103 824	11,73%
TRANSFERTS	16 896 949 275	19 175 039 632	2 278 090 357	13,48%
INVESTISSEMENTS	35 669 156 864	41 100 886 088	5 431 729 224	15,23%
<b>TOTAL</b>	<b>65 616 924 594</b>	<b>75 078 135 524</b>	<b>9 461 210 930</b>	<b>14,42%</b>

Source : SIGOBE (31/01/2023)

**Graphique 1 : Répartition comparative du budget 2021/2022 par nature de dépenses**



Source : SIGOBE (31/01/2023)

L'analyse comparative des budgets initiaux 2021 et 2022 conformément à la LFI montre qu'en 2022 le budget a connu une hausse globale de **19,96%** par rapport à 2021, soit une augmentation de **8 743 843 757 FCFA**.

**Au titre du personnel :**

Les charges de personnel pour la gestion 2022 représente **4,707 milliards FCFA** contre un montant de **4,015 milliards FCFA** pour la gestion 2021. Cela traduit une hausse de **17,22%**, soit **691 287 525 FCFA**.

**Au titre des Biens et services :**

Les crédits en biens et services pour l'exercice 2022 se chiffrent à **10,095 milliards FCFA** tandis que pour la gestion 2021, elles s'élevaient à **9,035 milliards FCFA**. Cela montre une hausse de **1 060 103 824 FCFA**, soit **11,73%**.

**Au titre des Transferts :**

Chiffrés à **16,897 milliards FCFA** en 2021, les transferts et subventions d'équilibre passent à **19,175 milliards FCFA** pour la gestion 2022.

Le budget des transferts a connu une hausse de **13,48%**, soit une augmentation nette de **2 278 090 357 FCFA**.

**Au titre des Investissements :**

Selon la répartition budgétaire 2021, les dépenses d'investissements fixés à **35,669 milliards FCFA** ont connu une augmentation de **5 431 729 224 FCFA** pour la gestion 2022, soit un taux d'évolution de **15,23%**.

Tableau 4 : Présentation de l'exécution du budget 2022 (en FCFA)

UNITÉS	RÉALISATIONS 2021	BUDGET 2022			Taux de réal = (R/P) x100
		Prévision (P)	Réalisation (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	
<b>Opérations consolidées</b>					
1. Ressources	70 647 343 051	79 700 615 234	79 003 030 586	697 584 648	99,12%
2. Charges	70 647 343 051	79 700 615 234	79 003 030 586	697 584 648	99,12%
<b>1. Ressources</b>	<b>70 647 343 051</b>	<b>79 700 615 234</b>	<b>79 003 030 586</b>	<b>697 584 648</b>	99,12%
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>70 647 343 051</b>	<b>79 700 615 234</b>	<b>79 003 030 586</b>	<b>697 584 648</b>	99,12%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	70 647 343 051	79 700 615 234	79 003 030 586	697 584 648	99,12%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
<b>1.2.1 Emprunts projets</b>	-	-	-	-	-
<b>1.2.2 Dons Projets</b>	-	-	-	-	-
<b>1.2.3 Appuis budgétaires ciblés</b>	-	-	-	-	-
<b>2 Charges</b>	<b>70 647 343 051</b>	<b>79 700 615 234</b>	<b>79 003 030 586</b>	<b>697 584 648</b>	<b>99,12%</b>
<b>.2.1 Personnel</b>	<b>4 950 550 235</b>	<b>4 854 123 031</b>	<b>4 848 696 044</b>	<b>5 426 987</b>	<b>99,89%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	4 745 282 716	4 365 501 830	4 365 501 826	4	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	205 267 519	488 621 201	483 194 218	5 426 983	98,89%
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>8 884 767 025</b>	<b>9 633 626 723</b>	<b>9 104 508 459</b>	<b>529 118 264</b>	<b>94,51%</b>
Biens et services sur budget Etat	8 884 767 025	9 633 626 723	9 104 508 459	529 118 264	94,51%
<b>2.3 Transferts</b>	<b>17 261 433 266</b>	<b>19 298 449 137</b>	<b>19 217 236 184</b>	<b>81 212 953</b>	<b>99,58%</b>
2.3.1 Transferts courants	17 261 433 266	19 298 449 137	19 217 236 184	81 212 953	99,58%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
<b>2.4 Investissement</b>	<b>39 555 592 525</b>	<b>45 914 416 343</b>	<b>45 832 589 899</b>	<b>81 826 444</b>	<b>99,82%</b>
2.4.1 Trésor	39 555 592 525	45 914 416 343	45 832 589 899	81 826 444	99,82%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>70 647 343 051</b>	<b>79 700 615 234</b>	<b>79 003 030 586</b>	<b>697 584 648</b>	<b>99,12%</b>

Source : SIGOBE (31/01/2023)

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) a, en 2022, bénéficié d'un budget de **52 559 802 279 FCFA**.

Ce budget a connu, en cours de gestion, une hausse d'un montant global de **27 140 812 955 FCFA**, soit **51,64%** du budget voté, passant ainsi à **79 700 615 234 FCFA**.

En effet, cette hausse s'explique, d'une part, par le rattachement de certains crédits de l'Ex-Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme chargé du Logement Social (SEMCLULS) qui s'élèvent à **22 320 420 442 FCFA** suite au remaniement ministériel intervenu le 20 avril 2022, modifiant la composition du gouvernement. D'autre part, par l'obtention des crédits complémentaires au titre des projets d'investissements (Projet d'élaboration des études des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD), Projet de Simplification et de transformation digitale du MCLU, Constituer les réserves foncières/AGEF et projet de Délimitation des territoires villageois dans le district d'Abidjan) d'un montant de **4 820 392 513 FCFA**.

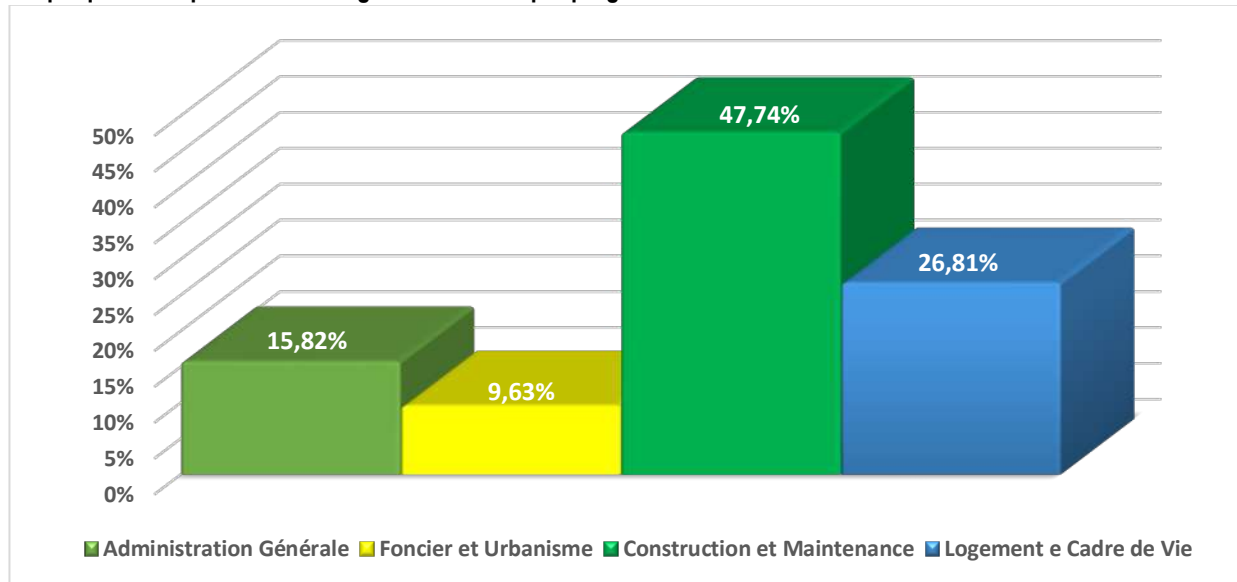
Ces crédits sont repartis par programme comme suit :

**Tableau 5 : Répartition du budget par programme**

Programme	Budget Actuel
Administration Générale	12 608 183 997
Foncier et Urbanisme	7 677 830 341
Construction et Maintenance	38 046 343 615
Logement et Cadre de Vie ( y compris le programme logement social)	21 368 257 281
<b>Total</b>	<b>79 700 615 234</b>

Source : SIGOBE (31/01/2023)

**Graphique 2 : Répartition du budget du Ministère par programme**



Source : SIGOBE (31/01/2023)

Il ressort de ce graphique que le **programme 3 « Construction et Maintenance »** représente à lui seul **47,74%** du budget global du Ministère.

En effet, les subventions ou transferts pour le compte de la SONAPIE Ex-SOGEPIE et les paiements des annuités relatives à la **Réhabilitation des tours A et B**, représente **83,41%** du budget global du programme 3.

Sur le budget final de **79 700 615 234 FCFA**, le ministère a exécuté **79 003 030 586 FCFA**, soit un taux de consommation de **99,12%**, contre un taux prévisionnel de **89,11%**. Ce qui entraine une performance de **10,01 points**.

L'évolution de ce taux par trimestre est présentée à travers le graphique suivant :



Graphique 3 : Evolution du taux de réalisation par trimestre



Source : SIGOBE (31/01/2023)

Le niveau de consommation à fin décembre 2022, par rapport aux prévisions annuelles initiales, est présenté par nature de dépenses comme suit :

➤ **Au titre du personnel**

La consommation des crédits de cette nature de dépenses donne un taux de **99,89%**. Ce qui traduit la prise en charge totale des salaires des agents contractuels et des fonctionnaires conformément aux procédures existantes.

➤ **Au titre des Biens et Services**

Au regard du tableau de répartition ci-dessus, les dépenses en biens et services ont été exécutées à hauteur de **94,51%** pour l'ensemble des structures du MCLU. Ce taux est largement supérieur au taux autorisé, qui est de **70%**. Il convient de noter que cela a permis le bon fonctionnement des structures dans le cadre de leurs activités.

➤ **Au titre des Transferts**

Les transferts et subventions de crédits ont été exécutés à **99,58%**.

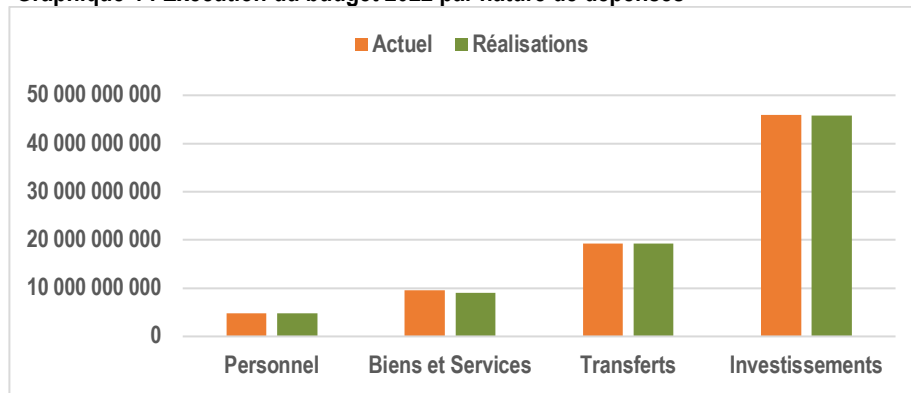
Les crédits destinés aux activités « **Exécuter la convention BNEDT (MCLU Logement)** » ainsi que les subventions d'équilibre au profit de la SONAPIE ont été engagés conformément aux prescriptions de la Direction Générale du Budget et des Finances.

➤ **Au titre des Investissements**

A la lecture du tableau, il ressort que les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de **99,82%**, contre un taux théorique de **100%**.

En effet, les 05 projets d'investissements « **Réalisation des VRD pour logements Sociaux** », « **Réhabilitation des Tours A et B** », « **renovation des ascenseurs de la Tour E** », « **Projet d'Adressage des Quartiers et Rues d'Abidjan (PAQRA)/3ème C2D** » et « **Projet d'élaboration des études des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD)** » les plus représentatifs du MCLU en termes de crédits alloués (**84,31%** du budget d'investissement du MCLU), ont été menés à bien, favorisant ainsi une exécution quasi-totale des crédits budgétaires qui leurs ont été octroyés.

Graphique 4 : Exécution du budget 2022 par nature de dépenses



Source : SIGOBE (31/01/2023)

Ce graphique permet d'identifier l'exécution du budget par natures de dépenses pour la gestion 2022.

## PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

### INTRODUCTION

**M. KOUAMÉ Alexandre**, nommé Directeur de Cabinet depuis le 05 Octobre 2022 est désigné Responsable du programme 1 « **Administration Générale** » du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme.

Le programme 1 « **Administration Générale** » est en charge, conformément au décret portant organisation du ministère, du renforcement du cadre législatif et réglementaire et de la vulgarisation et le contrôle de la bonne application des textes, procédures et normes.

Les activités ont été exécutées dans un contexte marqué par la reprise économique, mais aussi dans la persistance de la maladie à corona virus (Covid-19).

Ce rapport de performance s'articulera autour des 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations majeures du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives envisagées.

### I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

#### I.1 Objectifs du programme

Le programme « **Administration Générale** » est un programme de soutien et de pilotage du Ministère. Il regroupe l'ensemble des directions et/ou services qui ont une mission transversale au sein du Ministère et vise à assurer la coordination des activités.

Ce programme est également conçu pour une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières.

L'ensemble de ces activités conduit à **améliorer la gouvernance du ministère**.

Ainsi, deux **(02)** Objectifs spécifiques **(Os)** sont à atteindre, à savoir :

- Os1 : Améliorer la performance des structures ;
- Os2 : Mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère.

### I.2 Financement du programme

Ce programme a bénéficié, au titre de la gestion 2022, d'un budget de **12 608 183 997 FCFA** réparti par nature de dépenses comme suit :

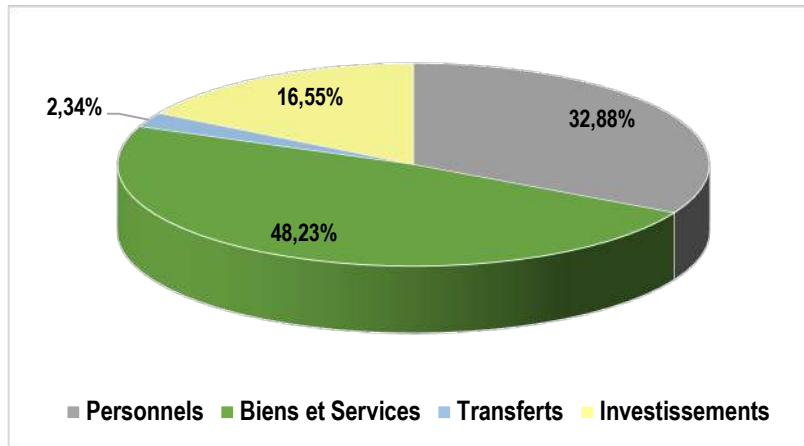
- dépenses de personnel : **4 145 151 227 FCFA** ;
- dépenses de biens et services : **6 081 242 047 FCFA** ;
- dépenses de transferts : **295 420 997 FCFA** ;
- dépenses d'investissements : **2 086 369 726 FCFA**.

Comparativement au budget voté en 2022 tel qu'inscrit dans la Loi de Finances, le budget en cours de gestion a été revu à la hausse d'un montant de **676 523 054 FCFA**, passant de **11 931 660 943 FCFA** à **12 608 183 997 FCFA**.

Cette hausse résulte essentiellement du rattachement de certains crédits de l'ex-Secrétariat d'Etat au Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme chargé du Logement Social (**SEMCLULS**), et à l'obtention de crédits additionnels pour le Projet de Simplification et de transformation digitale du MCLU en cours de gestion.

Par ailleurs, il convient de rappeler que conformément à la LFI, le budget voté de 2022 affiche une hausse de **2 120 853 046 FCFA** par rapport à celui de 2021, soit un taux de **21,62%**.

**Graphique 5 : Répartition du budget programme 1 par nature de dépenses**



Source : SIGOBE (31/01/2023)

## II. RÉALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1 Exécution du budget 2022

Les crédits alloués à ce programme, pour la gestion 2022, ont été exécutés à hauteur de **11 999 582 244 FCFA**, pour un budget de **12 608 183 997 FCFA**, soit un taux de réalisation de **95,17%**.

Ce taux est tiré à la hausse par l'exécution des dépenses relatives au personnel et aux frais d'abonnements, qui représentent environ **52,58%** du budget du programme Administration Générale.

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par actions et par nature de dépenses

Tableau 6 : Exécution financière par action du programme 1

ACTIONS	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2021	Total 2022
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022		
Action 1: Coordination et animation	-	-	1 135 832 821	1 179 205 248	-	-	-	521 999 999	1 135 832 821	1 701 205 247
Action 2: Planification, programmation et suivi-évaluation	-	-	43 905 589	45 906 810	-	-	-	-	43 905 589	45 906 810
Action 3: Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	3 893 678 871	4 142 000 715	3 321 445 660	3 941 433 369	306 011 492	214 208 044	400 260 213	400 363 557	7 921 396 236	8 698 005 685
Action 4: Information et communication	-	-	320 268 491	390 458 336	-	-	169 956 833	1 164 006 166	490 225 324	1 554 464 502
<b>Total P1</b>	<b>3 893 678 871</b>	<b>4 142 000 715</b>	<b>4 821 452 561</b>	<b>5 557 003 763</b>	<b>306 011 492</b>	<b>214 208 044</b>	<b>570 217 046</b>	<b>2 086 369 722</b>	<b>9 591 359 970</b>	<b>11 999 582 244</b>

Source RAP 2021//SIGOBE 31/01/2023

Le taux d'exécution des crédits de l'action « **Gestion des ressources humaines, financières et matérielles** » se trouve être le plus élevé, soit **98,89%**. Cela s'explique par l'exécution des dépenses de personnel (**99,92%**) destinées aux salaires de l'ensemble du personnel du Ministère et ceux des biens et services **93,18%**.

#### II.1.2 Suivi des investissements

Le suivi de l'exécution des investissements du programme est présenté ci-dessous.

Tableau 7 : Exécution des investissements du programme 1 (en FCFA).

Libellé	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Mandats Ordonnancés
<b>Projet 1/ Réhabilitation et équipements des structures déconcentrées du MCLU</b>	2016	2020	<b>4 390 000 000</b>	<b>400 363 560</b>	<b>400 363 560</b>	<b>400 363 557</b>
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	4 390 000 000	400 363 560	400 363 560	400 363 557
<b>Projet 2/Projet de Simplification et de transformation digitale du MCLU</b>	2019	2022	<b>22 000 000 000</b>	<b>140 700 000</b>	<b>1 164 006 166</b>	<b>1 164 006 166</b>
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	22 000 000 000	140 700 000	1 164 006 166	1 164 006 166
<b>Projet 3/ Projet de renforcement de la Brigade d'investigation et du contrôle urbain</b>	2022	2023	<b>2 645 000 000</b>	<b>522 000 000</b>	<b>522 000 000</b>	<b>521 999 999</b>
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	2 645 000 000	522 000 000	522 000 000	521 999 999
<b>Total programme ( Investissements)</b>	-	-	<b>29 035 000 000</b>	<b>1 063 063 560</b>	<b>2 086 369 726</b>	<b>2 086 369 722</b>
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	26 390 000 000	1 063 063 560	2 086 369 726	2 086 369 722

Source : SIGOBE (31/01/2023)

En 2022, le budget voté des dépenses d'investissements du programme Administration Générale est de **1 063 063 560 FCFA**. Ce budget a connu une augmentation de **1 023 306 166 FCFA** passant à **2 086 369 726 FCFA** suite à l'obtention de crédits budgétaires additionnels au profit du Projet de la Simplification Digitale du MCLU. Sur ce montant, **2 086 369 722 FCFA** ont été ordonnancés au 31 décembre 2022, soit un taux de réalisation de **100%**.

#### ❖ Au titre du projet de réhabilitation et équipements des structures déconcentrées du MCLU

Le projet a démarré en 2016 pour un coût total de **4 390 000 000 FCFA** et devrait prendre fin en 2020. Il a connu pour la gestion 2022, un budget de **400 363 560 FCFA** avec une réalisation financière de **99,99%**.

Pour la gestion 2022, en termes de réalisations, le processus d'attribution de marché a été validé avec la DGMP en vue du démarrage des travaux de construction et de réhabilitation de 13 structures déconcentrées. La demande d'ANO à la DGMP est effective. Le montant engagé a servi au paiement des avances de démarrage représentant 15% du montant global.

#### ❖ Au titre du Projet de Simplification et de transformation digitale du MCLU (projet cofinancé)

Le projet de Simplification et de Transformation digitale du MCLU d'une durée de vie de 4 ans, a démarré en 2019 pour un montant de **22 000 000 000 FCFA**, a été physiquement réalisé à **67%**, avec pour réalisations majeures :

- la mise à niveau du logiciel de gestion de l'identifiant unique du foncier de Côte d'Ivoire en vue de la phase de généralisation ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise en œuvre de la conduite du changement dans le cadre du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain ;
- le test du sprint 5 (cycle de conception 5) du portail grand public et de l'application mobile ;
- l'optimisation du parcours usager et design en cours des guichets d'accueil ;
- l'atelier de production des données foncières textuelles démarré : 5000 dossiers d'ACD convertis sur 100 000, 1664 plans numérisés sur 1664 prévu et 575 000 lots vectorisés sur 900 000 ;
- l'application de consultation des plans et dossiers numérisés ;
- la validation de la totalité des procédures foncières suite aux trois ateliers de réingénierie ;
- la phase pilote du titement massif des parcelles foncières est en cours ;
- la nouvelle application sécurisée de gestion de la Base de Données du Foncier et de l'Habitat (**BDFH**) est en production depuis avril 2022 ;
- la livraison de la version alpha du Système de Gestion du Foncier et de l'Habitat (**SGFH**) en vue de l'enregistrement des demandes d'actes et du suivi de leur traitement ;
- le déploiement des équipements informatiques pour les ateliers de production et les applications ;
- la réception de trois (3) palettes sur les quarante-cinq (45) en attente de dédouanement ;
- la plateforme de gestion de l'Identifiant Unique du Foncier de Côte d'Ivoire (**IDUFICI**) est opérationnelle ;
- l'intégration en cours des API de la plateforme IDUFICI dans le Système d'Information Foncière (**SIF**) ;
- l'appui et l'accompagnement à l'opération pilote de généralisation de l'IDUFICI sur Marcory dans le cadre du projet SFI ;
- les travaux de terrain et calcul des coordonnées et paramètres de transformation dans le nouveau référentiel ;
- la formation des acteurs de la chaîne foncière et des services techniques des autres administrations ;
- la préparation de l'instance d'officialisation des résultats en vue de l'élaboration des textes et de leur publication ;
- la réalisation de 55% des prises de vues aériennes sur le périmètre de la phase 1 projet ;
- la réalisation de 55% de la restitution 3D réalisée ;
- la réalisation de 31% du traitement LIDAR pour le Modèle Numérique de Terrain ;
- la reprise de la stéréo préparation pour la finalisation des prises de vue aériennes ;
- l'élaboration du plan de communication, de formation et d'accompagnement ;
- la diffusion des newsletters n°1 et 2 sur l'Identifiant Unique du Foncier de Côte d'Ivoire et sur la réforme du titement massif ;
- l'organisation d'un retour d'expérience sur l'utilisation de la nouvelle Base de Données du Foncier et de l'Habitat (**BDFH**).

Une montée en performance assujettie au dédouanement des équipements est attendue. Les dossiers d'une demande d'avenant en vue de faciliter le paiement direct des sous-traitants par les chèques spéciaux du Trésor ont été transmis au Ministère en charge de l'Economie et des Finances. Une demande d'admission temporaire pour les équipements sous douane en attendant l'avenant a été transmise au Ministère en charge du Budget.

❖ **Au titre du Projet de renforcement de la Brigade d'investigation et du contrôle urbain**

Le Projet de renforcement des capacités de la brigade d'investigation et du contrôle urbain d'un coût global de **2 645 000 000 FCFA**, pour une durée de 2 ans (2022) se subdivise en 2 composantes :

D'une part l'acquisition de véhicules pour le renforcement de la mobilité des agents de la brigade ; et d'autre part la construction de bâtiments à usage de bureaux au profit des antennes.

- Au titre de l'acquisition de véhicules les mandats ont été totalement payés, ce qui a permis de passer la commande de 17 véhicules (15 4X4, 01 SUV et 01 berline) dont 7 ont été livrés et 10 sont en cours de livraison.
- Au titre de la construction des Bâtiments des antennes du SBICU, le marché a été attribué et l'avance de démarrage représentant 30% du montant alloué à cette composante a été payé pour la construction de bâtiment R+3 à usage de bureau au profit la brigade et des quatre (04) antennes de Cocody. Les marchés concernant les constructions de bâtiment R+1 pour les antennes de Yopougon Ouest et Zone Industrielle n'ont pas pu être numérotés pour défaut de ressources.

**II.2 Évolution des effectifs**

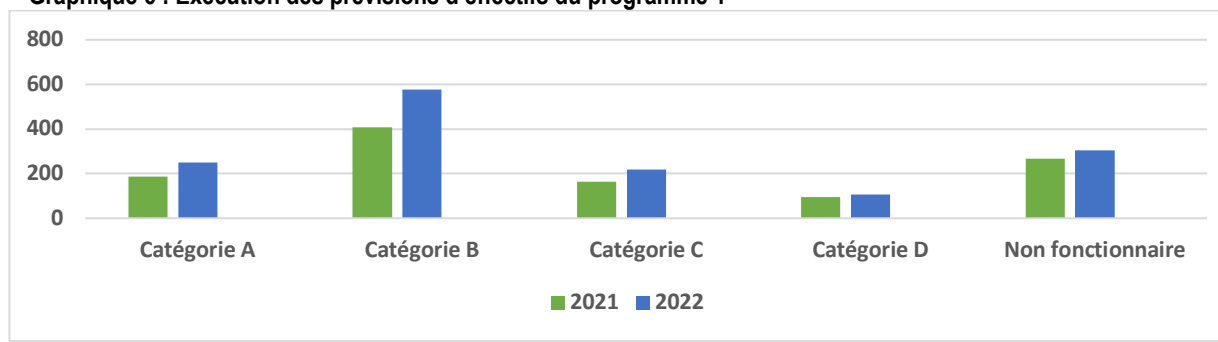
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 8 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1**

	2021	2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	187	25	63	70	6	251
<b>Catégorie B</b>	409	146	150	174	5	578
<b>Catégorie C</b>	163	50	60	56	2	217
<b>Catégorie D</b>	95	10	15	13	1	107
<b>Non Fonctionnaires</b>	266	39	39	39	0	305
<b>TOTAL</b>	<b>1120</b>	<b>270</b>	<b>327</b>	<b>352</b>	<b>14</b>	<b>1458</b>

Source : Direction des Ressources Humaines

**Graphique 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1**



Source : Direction des Ressources Humaines

Au niveau de l'administration générale, le personnel de la catégorie B est très élevé (**578**), mais il s'agit plus d'un personnel administratif.

Le ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ayant une particularité, le personnel de la catégorie B pour lequel le besoin est significatif, reste le personnel du domaine de la construction (Technicien Supérieur des Travaux Publics, toutes options)  
Cette situation peut créer un ralentissement des activités, étant donné que ce personnel constitue la cheville ouvrière du ministère. Il est donc important de recruter des contractuels.

### II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'administration Générale a une vision transversale de l'organisation du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (**MCLU**). Ses actions prioritaires se résument principalement : (i) au renforcement du cadre législatif et réglementaire ; (ii) à l'amélioration du fonctionnement des services et (iii) à la communication interne et externe.

**Dans le cadre du renforcement des textes législatifs et réglementaires** en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat, le ministère a élaboré **28** textes dont **6** ont été adoptés. Ces textes visent à soutenir les réformes du secteur entreprises en 2022. Il s'agit notamment de :

- **la réforme foncière** qui a porté essentiellement sur :
  - o l'organisation des procédures d'élaboration, d'approbation et d'application des plans de lotissement, notamment l'opérationnalisation du titement massif des parcelles urbaines;
  - o la mise en place d'un Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (**SIGFU**) ;
- **la réforme de l'optimisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat** qui a concerné la création de la Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (**SONAPIE**). Cette nouvelle société d'Etat est destinée à prendre en charge les attributions de la Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (**SOGEPIE**), de la Société des Palaces de Cocody (**SPDC**) et de la Société de Développement Touristique de la Région des lacs (**SODERTOURLACS**), dissoutes ;
- **la réforme de la gestion et du financement du Logement Social** qui a porté sur :
  - o la transformation de la SICOGL en une Société d'Etat dénommée Agence Nationale de l'Habitat (**ANAH**) ;
  - o la création du Fonds de Garantie du Logement Social (**FGLS**) ;
  - o la recapitalisation de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (**BHCI**) ;
  - o l'instauration d'une taxe parafiscale sur certains matériaux de construction (**Ciment, Fer à béton et Marbre**).

**En matière de communication**, le MCLU a organisé plusieurs campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des procédures, des règles et des normes en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat (4 numéros du magazine BATIR produits en **3000** exemplaires chacun ; **6** newsletters élaborés et publiés ; **105** capsules TV produites et diffusées ; **73** activités couvertes par le MCLU dont 51 institutionnelles et 22 politiques ; **1572** publications ont paru dans la presse et **7** publiereportages sur les grands projets du MCLU ont été réalisés...). Le ministère a notamment organisé la caravane et les Journées Portes Ouvertes (**JPO**) 2022 dans les communes de Bingerville, Cocody, Koumassi, Port-Bouët, Bonoua et Grand-Bassam : plus de **12 000** personnes ont participé à la caravane et ont été sensibilisées sur les réformes de l'ACD, du Permis de Construire, du Contrat de bail à usage d'habitation et du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain.

**S'agissant de l'amélioration du fonctionnement de l'administration en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat**, plusieurs actions ont été entreprises. Il s'est agi notamment de :

- o la mise en place du SIGFU : système informatisé avec automatisation de traitement des dossiers et mutualisation des points de règlements des frais en vue d'assurer la qualité du service et d'optimiser les procédures de production, de sécurisation et de délivrance des actes administratifs liés à la gestion du foncier urbain. Taux de réalisation **70%** ;
- o la signature de **12 200 ACD** à Abidjan et **21 427 ACD** à l'intérieur du pays, soit un total de **33 627 ACD** signés en 2022 ;
- o le renforcement du contrôle administratif des activités d'urbanisme, de construction et d'habitat dans le périmètre urbain : plus de **14 190** chantiers visités en 2022 contre **9 867** en 2021 ;
- o la réhabilitation et l'équipement des structures déconcentrées du MCLU : (i) Paiement du solde sur le marché relatif aux travaux de réhabilitation de la DRCLU de BOUNA; (ii) 23 structures déconcentrées du MCLU ont bénéficié d'un appui en fournitures de bureaux, mobiliers ; matériels informatiques et consommables ; (iii) Paiement des avances de démarrage des marchés relatifs aux travaux de rénovation de 13 structures déconcentrées du MCLU (Adzopé, Akoupé, Abengourou, Agnibilékro, Bondoukou, Man, Issia, Vavoua, Séguéla, Bouaflé, Yamoussoukro, niakara et Dabakala).

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 9.1 : Evolution des indicateurs du programme 1 (MCLU)

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		2022	
		2020	2021	Prévisions	Réalizations
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la performance des structures</b>					
IP 1.1.1 Taux de réalisation globale des activités du ministère	%	65%	65%	75%	<b>75,5%</b>
IP 1.1.2 Taux de réalisation du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU)	%	14,13%	14,13%	60%	<b>67%</b>
<b>Objectif Spécifique 2 : Mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère</b>					
IP 1.2.1 Taux de couverture des besoins en personnel qualifié des services du ministère	%	65%	95,30%	80%	<b>91,37%</b>
IP 1.2.2 Taux d'absorption des crédits alloués au ministère	%	97,07%	99,44%	90%	<b>99,12%</b>
IP 1.2.3 Taux de satisfaction du personnel du MCLU	%	50,74%	69%	70%	<b>70%</b>

Source : CABINET

#### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

##### **Objectif spécifique 1 : Améliorer la performance des structures**

##### ➤ Indicateur : Taux de réalisation globale des activités du Ministère

Méthode de calcul : Nombre d'activités réalisées/Nombre d'activités planifiées

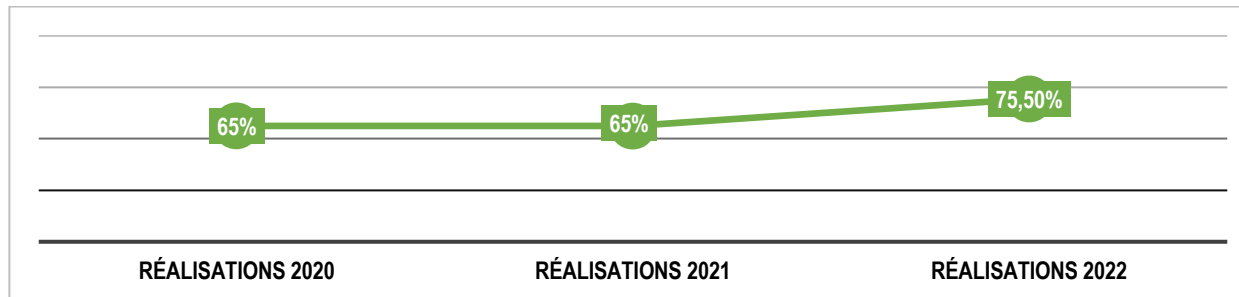
Situation de référence 2020 : 65%

Valeurs cibles : 75% en 2022, 80% en 2023, 58% en 2024

Source des données : Rapport d'activités DPES

L'évaluation des bilans annuels d'activités 2022 de toutes les structures du MCLU a permis d'obtenir un taux de réalisation global des activités du ministère de 75,5%. Ce taux est en progression par rapport à celui de 2021 (65%). L'augmentation du budget initial du ministère a permis d'atteindre en partie les objectifs fixés.

##### Graphique 7 : Taux de réalisation globale des activités du Ministère



Source : Direction de la Planification de l'Evaluation et des Statistiques

##### ➤ Indicateur : Taux de réalisation du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU)

Méthode de calcul : Nombre d'activités réalisées par composantes du projet/ Nombre total d'activités des 9 composantes du projet

Situation de référence 2020 : 14,13%

Valeurs cibles : 60% en 2022, 100% en 2023, en 2024

Source des données : Rapport d'activités DMISSA



Un contrat entre le MCLU et l'Opérateur Français **IGN FI** (Institut National Géographique de France International) a été approuvé le 29 juin 2020 par le Ministère en charge du Budget, avec pour objet la mise en œuvre du **SIGFU** (Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain), pour un montant de **18 174 095 512 FCFA**. La signature de la convention de financement (prêt) avec **BPI** (Banque Publique d'Investissement) s'est faite en janvier 2021.

Le projet est dans sa phase opérationnelle. Les principaux livrables du SIGFU à fin décembre 2022 se présentent comme suit :

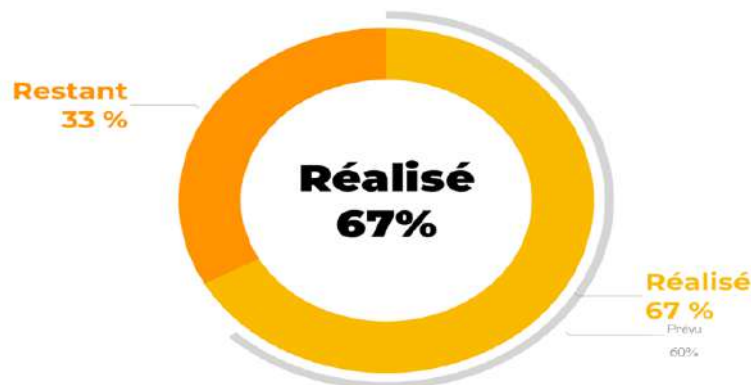
- le nouveau référentiel géodésique national a été établi ;
- une nouvelle application de gestion de la Base de Données du Foncier et de l'Habitat (**BDFH**) est en production depuis avril 2022 ;
- une nouvelle application de réception, traitement et suivi des demandes d'actes (**new SGFH**) est en cours de développement ;
- 52 000 dossiers d'ACD déjà numérisés, 420 000 parcelles vectorisées à partir des plans de lotissements, 55% du grand Abidjan couvert par les prises de vue aériennes et une cartographie numérique 3D établie sur 2100 km<sup>2</sup>.

**Le titrement massif des parcelles foncières urbaines** est une étape structurante SIGFU. Cette étape consiste à produire de façon massive les titres fonciers au moment de l'approbation des lotissements. Son application s'accompagnera de l'uniformisation et de la sécurisation des attestations villageoises existantes. Pour y parvenir, les chefferies villageoises bénéficieront d'un encadrement réalisé en liaison avec les services du Ministère de l'Intérieur.

Une **phase pilote du projet de titrement massif** a été réalisée dans la commune de **Songon** sur un lotissement de **42 ha** au cours de l'année 2022.

De façon globale, le taux de réalisation du SIGFU est de **67%** à fin décembre 2022.

**Graphique 8 : Taux de réalisation du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU)**



*Source : Direction de la Modernisation de l'Informatique de la Simplification et de la Sécurisation des Actes*

**Objectif spécifique 2 : Mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère**

➤ **Indicateur : Taux de couverture des besoins en personnel qualifié des services du ministère**

Méthode de calcul : Besoin en personnel qualifié pourvu/Besoin en personnel qualifié exprimés

Situation de référence 2020 : 65%

Valeurs cibles : 80% en 2022, 90% en 2023, 95% en 2024

Source des données : Rapport DRH

Le taux de réalisation de l'année 2022 est largement en hausse, il est au-delà de la prévision. Cette croissance se justifie par le fait que le Ministère de la Fonction Publique a mis à la disposition du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme du personnel des emplois non sollicités que la Direction des Ressources Humaines a affectés.

Certes le taux de réalisation est très élevé, mais le personnel du domaine de la construction reste encore en nombre insuffisant.

**Graphique 9 : Taux de couverture des besoins en personnel technique des services du ministère**



Source : Direction des Ressources Humaines

➤ **Indicateur : Taux d'absorption des crédits alloués au ministère**

Méthode de calcul : Total liquidation/Total budget actuel

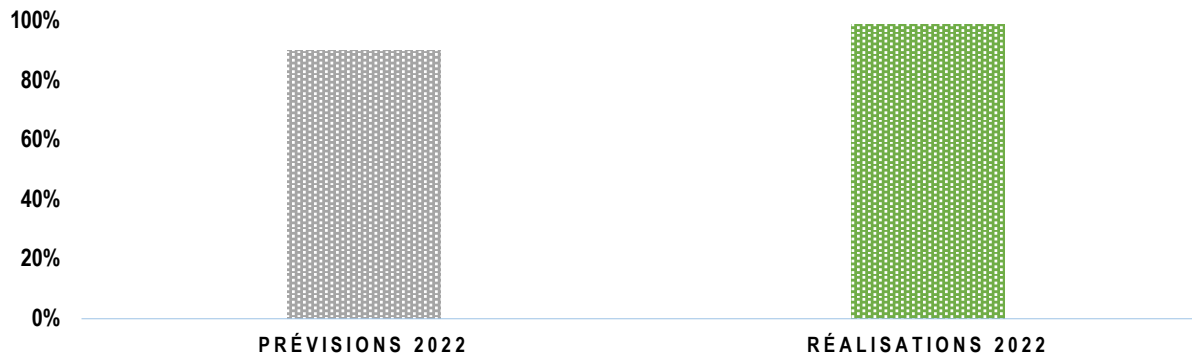
Situation de référence 2020 : 97,07%

Valeurs cibles : 90% en 2022, 95% en 2023, 97% en 2024

Source des données : Rapport DAF extrait du SIGOBE

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a bénéficié d'un budget initial de 79 700 615 234 FCFA sur lesquels 79 003 030 586 FCFA ont été engagés (99,12%), ce qui représente un taux satisfaisant au vu du taux théorique.

**Graphique 10 : Taux d'absorption des crédits alloués au ministère**



Source : Direction des Affaires financières

➤ **Indicateur : Taux de satisfaction du personnel du MCLU**

Méthode de calcul : Enquête de satisfaction

Situation de référence 2020 : 45%

Valeurs cibles : 70% en 2022, 75% en 2023, 90% en 2024

Source des données : Rapport d'enquête DPES

Une enquête de satisfaction des agents du ministère réalisé par la Direction de la planification a permis de noter que 70% des agents sont satisfaits au travail. Cette enquête visait la satisfaction des agents du MCLU concernant le cadre du travail (84%), la qualité des moyens matériels (79%), les actions sociales menées par le MCLU (47%).

Graphique 11 : Taux de satisfaction du personnel du MCLU



Source : Direction de la Planification de l'Évaluation des Statistiques

Tableau 9.2 : Cadre de Performance du programme 1 (SEMCLULS)

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		2022
		2020	2021	Prévisions
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination du système de planification, de communication et de la gestion juridique</b>				
IP 1.1.1 Taux d'élaboration des documents de planification	%	65%	-	75%
IP 1.1.2 Taux de réalisation des activités du plan d'action stratégiques	%	70%	-	75%
IP 1.1.3 Taux de couverture médiatique des activités	%	80%	100%	85%
IP 1.1.4 Proportion de conflits résolus	%	80%	-	65%
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles</b>				
IP 1.2.1 Proportion de formations réalisées	%	40%	-	50%
IP 1.2.2 Taux de couverture des besoins en personnel	%	33%	74,44%	45%
IP 1.2.3 Taux d'équipement des services	%	45%	70%	50%
IP 1.2.4 Taux d'exécution du budget	%	90%	89%	93%

Source : DPPD-PAP 2022-2024

Les cibles du cadre de performance du programme Administration Générale du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme Chargé du Logement Social (SEMCLULS) au titre de l'année 2022 n'ont pas pu être mesurées à cause de l'indisponibilité des données ; ledit secrétariat ayant été dissout en Avril 2022.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1 Leçons apprises

#### - En rapport avec la réalisation des activités

- l'insuffisance de matériels techniques de bases ;
- la faiblesse dans la sécurisation des actes et des applications utilisés ;
- le retard récurrent des Directions et Services du MCLU, pour la rédaction et la transmission de leurs bilans d'activités à la Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques ;
- l'absence de promotion des compétences internes pour certains postes de responsabilités au détriment des compétences externes ;
- le manque d'initiatives pour améliorer les conditions de vie du personnel ;
- la prime dite incitative ne répond pas aux attentes de tous, vue les conditions de vie de plus en plus difficile (le coût du transport et des loyers ne cesse d'accroître) ;
- la lenteur dans la transmission des pièces comptables par certains services ;
- l'absence d'entrepôt pour stocker le matériel et mobilier usagés avant d'opérer la procédure de leur sortie ;
- l'hostilité des populations sur les chantiers de construction et des opérations de démolition ;
- la mise à disposition par la Fonction Publique des fonctionnaires pour lesquels le profil n'est pas toujours sollicité.

#### - En rapport avec les crédits budgétaires

- les erreurs fréquentes dans la transcription des montants des factures en lettre ;
- les erreurs d'imputation budgétaires.

#### - En rapport avec les mouvements d'effectifs

- l'insuffisance de personnel technique (juriste, professionnel de l'information documentaire, archiviste, documentaliste, etc.) ;
- l'insuffisance de renforcement de capacités des agents du ministère ;
- l'inadéquation entre les besoins exprimés par le ministère et le personnel mis à disposition.

### IV.2 Recommandations

#### - En rapport avec la réalisation des activités

- acquérir du matériels techniques modernes, créer des salles de traitements et de stockages modernes aux normes archivistiques ;
- procéder au renforcement des capacités des points focaux ;
- poursuivre la sensibilisation de tous les responsables des directions et services du MCLU sur la nécessité de produire systématiquement et de façon semestrielle, les bilans d'activités ;
- procéder à une revalorisation de la prime incitative ou l'élaboration d'une grille par catégorie d' indemnités de logement et de transport ;
- instaurer une prime de transport pour les stagiaires ;
- mettre en place un programme immobilier et d'octroi de terrain pour les agents et contractuels du ministère ;
- mettre à disposition des agents, des cars de ramassage ou instaurer une prime de transport ;
- renforcer la cohésion sociale par l'organisation des sorties détente avec le ministre et son cabinet ;
- sensibiliser les gestionnaires de crédits pour la célérité de la transmission de leurs pièces comptables ;
- renforcer d'avantage les capacités des acteurs sur les procédures de gestion des matières ;
- solliciter auprès de la hiérarchie, la mise à disposition d'un entrepôt du Service de la Gestion du Patrimoine du MCLU ;
- sensibiliser les populations sur les missions du service de la Brigade d'Investigation et du Contrôle Urbain (caravane d'information et de sensibilisation ... ) ;
- l'implication des collectivités territoriales à réquisitionner les forces de l'ordre déployées dans les différentes communes dans le cadre de la mise en œuvre de la plate-forme collaborative de contrôle des constructions ;
- l'expression effective des besoins en ressources humaines par les Services et directions du MCLU ;
- procéder aux affectations en tenant compte des organigrammes.

### -En rapport avec les crédits budgétaires

- Poursuivre l'assistance des SAF afin de prévenir les erreurs fréquentes dans la transcription des montants des factures en lettre et les erreurs d'imputation budgétaires (Voir les motifs de différés).

### CONCLUSION

Pour la gestion 2022, les activités des services et directions rattachés au CABINET ont permis d'atteindre les objectifs assignés au programme Administration Générale, permettant ainsi une adéquation entre les ressources et les emplois dudit Ministère.

Face aux difficultés observées au premier semestre, des actions correctives ont été envisagées par les gestionnaires de crédits dans le but d'insuffler un dynamisme aux indicateurs à travers des leviers adaptés pour la réalisation des objectifs fixés, à l'effet de contribuer à une bonne gouvernance du ministère.

En résumé, les résultats obtenus en fin de gestion par rapport à ceux attendus du programme « Administration Générale » sont satisfaisants, malgré les difficultés liées à la mise en œuvre de certaines activités.

## PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « FONCIER ET URBANISME »

### INTRODUCTION

*M. KRA Kouman, Directeur Général de l'Urbanisme et du Foncier, nommé en février 2020 est le Responsable de programme 2 « Foncier et Urbanisme ».*

Conformément au décret N° 2022-600 du 03 août 2022 portant organisation du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, le programme Foncier et Urbanisme est chargée de :

- renforcer les outils de planification ;
- sécuriser le foncier urbain ;
- assurer la gestion du domaine urbain ;
- développer une politique de rénovation Urbaine et d'orientation de nos villes.

Afin de mettre en lumière les activités de ce programme, il s'avère nécessaire de présenter d'abord son bilan qui prend en compte l'évolution des indicateurs de performance, ensuite l'analyse détaillée et l'explication des résultats et enfin donner les perspectives envisagées.

## I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

### I.1 Les objectifs du programme

Le programme « **Foncier et Urbanisme** » vise à mettre en œuvre la stratégie nationale en matière de foncier et d'urbanisme. La mise en place de cette politique résulte du constat que nos villes se caractérisent fondamentalement par une forte croissance de leur population et une urbanisation non maîtrisée de nos centres urbains. Pour assainir le domaine du foncier et de l'urbanisme, le Ministère s'est fixé des objectifs suivants en 2022 :

- **Os1 : Moderniser les villes ivoiriennes ;**
- **Os2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière.**

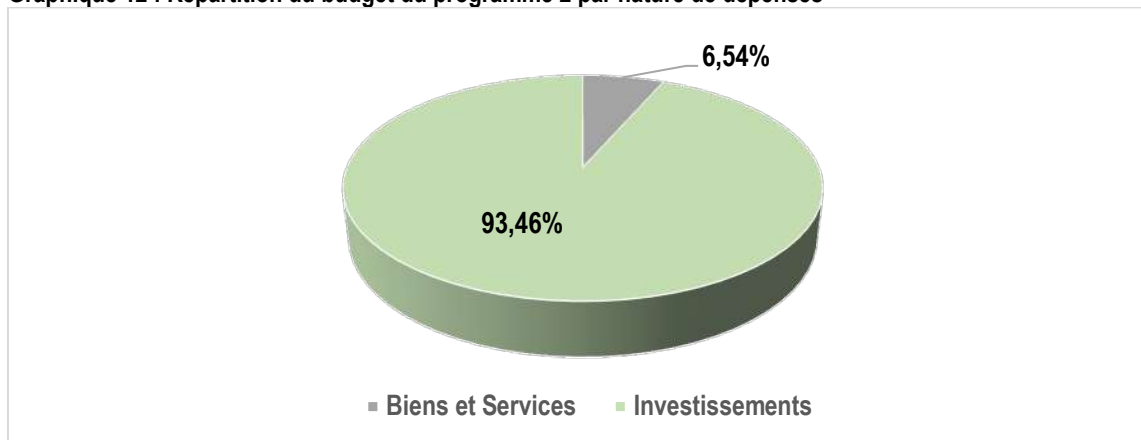
### I.2 Le financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses missions, le programme Foncier et Urbanisme a bénéficié initialement d'un budget de **3 881 467 136 FCFA** au titre de l'exercice 2022.

Ce budget en cours de gestion a été revu à la hausse d'un montant de **3 796 363 205 FCFA**, passant à **7 677 830 341 FCFA**. Il se compose de **501 718 123 FCFA** en dépenses de biens et services et de **7 176 112 218 FCFA** pour les dépenses d'investissements.

Par ailleurs, il convient de rappeler que conformément à la LFI, le budget voté de 2022 connaît une hausse de **2 164 104 704 FCFA** par rapport à celui de 2021, soit un taux de **126,01%**.

Graphique 12 : Répartition du budget du programme 2 par nature de dépenses



Source : SIGOBE (31/01/2023)

## II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1 Exécution du budget

Pour la gestion 2022, les crédits du programme Foncier et Urbanisme sont de **7 677 830 341 FCFA** ; sur lesquels **7 670 836 809 FCFA** ont été ordonnancés, soit un taux d'exécution de **99,91%**.

La justification de ce taux s'explique d'une part, par l'exécution de la totalité des projets d'investissement qui représentent **93,46%** du budget global dudit programme ; d'autre part, par la consommation quasi-totale des crédits de fonctionnement des Directions, représentant **06,54%** du budget du programme.

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par actions et par natures de dépenses

Tableau 10 : Exécution financière par action du programme 2

ACTIONS	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2021	Total 2022
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022		
Action 1 : Conception et suivi des politiques de planification urbaine	-	-	241 713 975	349 568 770	-	-	259 667 704	4 004 069 566	691 813 064	4 353 638 336
Action 2 : Gestion du foncier	-	-	120 519 355	92 646 693	-	-	1 028 849 609	3 070 226 220	1 149 368 964	3 162 872 913
Action 3 : Promotion du développement urbain durable et amélioration du cadre de vie urbain	-	-	95 432 085	59 496 000	-	-	94 999 300	94 829 560	190 431 385	154 325 560
<b>Total P2</b>	-	-	<b>457 665 415</b>	<b>501 711 463</b>	-	-	<b>1 383 516 613</b>	<b>7 169 125 346</b>	<b>1 841 182 028</b>	<b>7 670 836 809</b>

Source RAP 2021//SIGOBE 31/01/2023

La présentation de l'exécution financière du programme 2 montre que l'action « **Conception et suivi des politiques de planification urbaine** » absorbe environ **56,76%** du budget exécuté.

Cela est dû à une part importante des dépenses d'investissements rattachées à cette action au sein des dépenses d'investissements du programme (**55,85%**).

## II.1.2 Suivi des investissements

Le suivi de l'exécution des investissements du programme Foncier et Urbanisme est présenté comme suit :

**Tableau 11 : Exécution des investissements du programme 2 (en FCFA).**

Libellé	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Mandats Ordonnances
<b>Projet 1/ Purges/ Indemnités d'éviction</b>	2017	2020	<b>7 459 292 985</b>	<b>908 208 099</b>	<b>220 994 225</b>	<b>220 994 225</b>
Sur financement intérieur	-	-	7 459 292 985	908 208 099	220 994 225	220 994 225
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 2/ Redressement des Lotissements irréguliers à Abidjan</b>	2013	2016	<b>2 445 000 000</b>	<b>29 893 911</b>	<b>29 891 390</b>	<b>29 891 390</b>
Sur financement intérieur	-	-	2 445 000 000	29 893 911	29 891 390	29 891 390
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 3/ Délimitation des terrains villageois dans le district d'Abidjan</b>	2021	2023	<b>2 045 000 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>499 988 253</b>	<b>499 935 158</b>
Sur financement intérieur	-	-	2 045 000 000	90 000 000	499 988 253	499 935 158
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 4/ Déconcentration du Guichet Unique du Foncier de l'Habitat</b>	2014	2017	<b>1 500 000 000</b>	<b>70 917 269</b>	<b>757 867 549</b>	<b>756 191 489</b>
Sur financement intérieur	-	-	1 500 000 000	70 917 269	757 867 549	756 191 489
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 5/ Constituer les réserves foncières</b>	2011	2015	<b>7 955 000 000</b>	<b>80 515 348</b>	<b>1 593 105 348</b>	<b>1 593 105 348</b>
Sur financement intérieur	-	-	7 955 000 000	80 515 348	1 593 105 348	1 593 105 348
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 6/ Réaliser la cartographie des espaces verts du District Autonome de Yamoussoukro en vue de leur sécurisation et leur aménagement</b>	2021	2023	<b>209 940 000</b>	<b>105 000 000</b>	<b>104 857 897</b>	<b>104 857 097</b>
Sur financement intérieur	-	-	209 940 000	105 000 000	104 857 897	104 857 097
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 7/ Equiper trois (03) quartiers sous équipés de Yamoussoukro</b>	2021	2023	<b>95 000 000</b>	<b>95 000 000</b>	<b>94 829 560</b>	<b>94 829 560</b>
Sur financement intérieur	-	-	95 000 000	95 000 000	94 829 560	94 829 560
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 8 /Projet d'Adressage des Quartiers et Rues d'Abidjan (PAQRA)/3ème C2D</b>	2018	2022	<b>31 772 202 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>
Sur financement intérieur	-	-	31 772 202 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 9 / Projet d'élaboration des études des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD)</b>	2021	2023	<b>10 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>1 874 577 996</b>	<b>1 869 321 079</b>
Sur financement intérieur	-	-	10 000 000 000	-	1 874 577 996	1 869 321 079
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat, Investissements)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>63 481 434 985</b>	<b>3 379 534 627</b>	<b>7 176 112 218</b>	<b>7 169 125 346</b>
Sur financement intérieur	-	-	63 481 434 985	3 379 534 627	7 176 112 218	7 169 125 346
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

Source : SIGOBE (31/01/2023)

❖ **Au titre du projet des Purges/ Indemnités d'éviction**

Le projet ici présenté a démarré en 2017 pour s'achever en 2020, est initié pour constituer des réserves foncières d'un peu plus de 213 hectares sur les sites d'AKOUE ZEUDJI, d'AHOUÉ et de YAOU, (Coût total : 7 459 292 985 FCFA). Le budget 2022 est de **908 208 099 FCFA**.

Le montant de **601 051 318 FCFA** alloué au paiement des purges sur le site de AHOUÉ, a fait l'objet d'un réaménagement pour l'acquisition de véhicules suite à une plainte déposée au Ministère chargée de la bonne gouvernance rapporté par celui-ci au MCLU. Par ailleurs, le montant de **213 320 584 FCFA** a servi à indemniser seize (16) victimes des zones à risque d'inondations pour l'exercice 2022.

❖ **Au titre du projet de Redressement des Lotissements irréguliers à Abidjan**

Le projet de redressement des lotissements irrégulier est d'un coût global de **2 445 000 000 FCFA**, débuté en 2013 pour prendre fin en 2016. Pour la gestion 2022, il a bénéficié d'un budget de **29 893 911 FCFA**.

Il s'agit pour cette activité de :

- régulariser les lotissements non approuvés après les avoir répertoriés et corrigés ;
- délivrer les ACD aux acquéreurs de lots ;
- augmenter les recettes de l'Etat (Impôt Foncier & frais domaniaux) ;
- procéder au redressement des lotissements urbains appliqués, habités et non approuvés en vue de permettre aux acquéreurs de lots d'obtenir l'Arrêté de Concession Définitif (ACD).

A ce jour, on dénombre 305 lotissements répertoriés dont 05 dossiers traités au titre de la dotation PIP 2022 et 300 dossiers à la demande de groupement de résidents. Le détail des réalisations est consigné dans le tableau ci-dessous :

Nature	Lotissement Répertorié 2022	Contrôle terrain DTC	Dossiers éligibles après contrôle DTC	Dossiers soumis en Commission	Validation en Commission	Arrêté signé
PIP	05	05	05	-	-	-
Privé	300	162	147	43	23	13
<b>Total</b>	<b>305</b>	<b>167</b>	<b>152</b>	<b>43</b>	<b>23</b>	<b>13</b>

❖ **Au titre du projet de Délimitation des terrains villageois dans le district d'Abidjan**

Le projet de Délimitation des terrains villageois dans le district d'Abidjan est d'un coût global de **2 045 000 000 FCFA**, débuté en 2021 pour s'achever en 2023. Pour la gestion 2022, il a bénéficié d'un budget de **90 000 000 FCFA**.

Il s'agit pour cette activité de :

- délimiter tous les territoires des villages du district autonome d'Abidjan (189 villages), afin de résoudre le problème d'insécurité foncière et litiges entre les communautés villageoises ;
- répertorier et cartographier tous les villages du District Autonome d'Abidjan ;
- connaître la structuration et le mode de fonctionnement sociologique et sociétal des villages ;
- préciser les aires géographiques et sécuriser les limites des villages ;
- constituer une base de données géographiques foncières des territoires communautaires ;
- faire prendre des arrêtés ministériels fixant les limites territoriales de l'ensemble des villages du District Autonome d'Abidjan.

Au titre de l'exercice budgétaire 2022, le projet a reçu une dotation de cinq cents millions de francs CFA (**500 000 000 FCFA**), ayant servi à réaliser les travaux d'enquêtes historiques et socio-économiques (149 villages), les enquêtes foncières et géographiques (87 villages) et travaux topographiques (45 villages).



Composantes	Activités prévues	Résultats obtenus	Taux d'exécution physique	Observations
Enquêtes socio-économiques et géographiques	Sensibiliser et former les parties prenantes	Communication et sensibilisation des communautés Villageoises de <b>149 villages</b> rencontrés Travaux de Recherches en vue de la valorisation des ressources humaines réalisés	-	La sensibilisation et la communication continuent jusqu'à l'achèvement du projet
	Collecter des données sociales, économiques et foncières de 149 villages	Enquêtes historiques et socio-économiques effectives dans <b>101 villages</b> des Sous-préfectures d'Anyama, Alépé, Azaguié, Attoutou, Bingerville, Brofodoumé, Bonoua, Grand-Bassam, Dabou, Oghlwapo, Jacquerville, Dabou, Oghlwapo et <b>48 villages</b> des communes d'Adjamé, Attécoubé, Abobo, Cocody, Marcory, Port-Bouet et Yopougon	<b>100 %</b>	<b>Cette phase 1 A du projet est achevée car les enquêtes historiques socio-économiques des 189 villages du Grand Abidjan sont effectives.</b>
	Élaborer la cartographie sommaire des territoires de 87 villages sur 149	Enquêtes foncières et géographiques réalisées dans <b>87 villages</b> des Sous-préfectures d'Anyama, Alépé, Azaguié, Attoutou, Bingerville, Bonoua, Grand-Bassam, Oghlwapo, Jacquerville et de la commune de Marcory	<b>58,40 %</b>	62 villages restent à enquêter et faire la cartographie sommaire
Travaux topographiques de délimitation des zones de compétence	Levés topographiques des limites des territoires des villages au GPS différentiel (Identification et layonnage des limites des zones de compétences des villages ; Matérialisation des limites par la pose de bornes ; Rattachement des travaux topographiques réalisés au Réseau Géodésique de Cote d'Ivoire ; Calculs et édition des plans provisoires...)	Travaux topographiques de délimitation et contrôles techniques réalisés dans <b>45 villages</b> des Sous-préfecture d'Anyama ( <b>11 villages</b> ), de Brofodoumé ( <b>10 villages</b> ) et de Songon ( <b>24 villages</b> )	<b>23,80%</b>	Il reste donc 104 villages à délimiter dans la poursuite de cette composante.
Consolidation et publication des limites territoriales des villages	-	-	-	Activité non démarrée

#### ❖ Au titre du projet de Déconcentration du Guichet Unique du Foncier de l'Habitat

Le projet de Déconcentration du Guichet Unique du Foncier de l'Habitat s'élève à **1 500 000 000 FCFA**, débuté en 2014 pour s'achever en 2017. Pour la gestion 2022, il a bénéficié d'un budget de **70 917 269 FCFA**.

Il s'agit de construire et/ou aménager les locaux dans les directions régionales / départementales (104 guichets), équiper ces locaux en matériel informatique et de bureau en vue de faciliter le traitement des demandes d'actes relatives au foncier urbain.

Les guichets de Bonon, Ouangolo, Bongouanou, Duékoué ont été aménagés.

Acquisition de 03 bureaux agents, 05 fauteuils agents et 10 chaises visiteurs.

Acquisition de 04 ordinateurs de bureau de core i3 et d'un véhicule de type 4x4.

Par ailleurs, une modification budgétaire a porté la dotation initiale de 70 917 269 FCFA à 759 917 269 FCFA. La dotation ajoutée provient du projet purges et indemnités d'éviction, et a permis d'acquérir des véhicules au profit du ministère.

#### ❖ Au titre du projet « Constituer les réserves foncières »

Le projet Constituer les réserves foncières est d'un montant de **7 955 000 000 FCFA**, démarré en 2011 et prévu s'achever en 2015. Pour la gestion 2022, il a bénéficié d'un budget de **1 593 105 348 FCFA**, exécuté dans le cadre du plan d'urgence de relance des activités de l'AGEF. Ce budget décline suivant les grandes lignes ci-dessous :

- 818 millions FCFA de dépense en charge de personnel avec le paiement d'arriérés de salaires antérieurs de 2020 et de 2021 ;
- 553 millions FCFA pour les dépenses d'exploitation et l'apurement partiel d'arriérés des exercices antérieurs ;
- 80 millions FCFA d'investissement en matériel et mobilier de bureau, matériel informatique et en dépôt et cautionnement ;

- 142 millions FCFA (en prévision) de remboursement d'emprunt BNI.

❖ **Au titre du projet « Réaliser la cartographie des espaces verts du District Autonome de Yamoussoukro en vue de leur sécurisation et leur aménagement »**

Le projet Réaliser la cartographie des espaces verts du District Autonome de Yamoussoukro en vue de leur sécurisation et leur aménagement s'élève à **209 940 000 FCFA**, débuté en 2021 pour s'achever en 2022.

Ce projet a bénéficié au titre de la gestion 2021 d'un budget de 105 000 000 FCFA pour la réalisation de la cartographie des espaces verts du District autonome de Yamoussoukro. Cependant, Pour l'exercice budgétaire 2022, le projet a bénéficié d'un budget de **104 857 897 FCFA** pour la réalisation de la cartographie des espaces verts de la ville de BOUAKE.

En 2022, le montant alloué à ce projet a permis d'achever les travaux préparatoires et de réaliser à 100% les travaux de conception et de programmation. L'étude terrain a été réalisée, le rapport définitif est disponible. Le taux d'exécution financière est de 98%.

N.B : Pour l'exercice 2022, c'est la ville de Bouaké qui a bénéficié de cette étude.

❖ **Au titre du projet « Equiper trois (03) quartiers sous équipés de Yamoussoukro »**

Le projet Equiper trois (03) quartiers sous équipés de Yamoussoukro d'un montant de **190 000 000 FCFA**, débuté en 2021 pour prendre fin en 2022.

En 2021, le budget 95 000 000 FCFA a permis d'élaborer le plan d'équipement de trois sous quartiers du District autonome de Yamoussoukro. Cependant, Il a bénéficié pour la gestion 2022, d'un budget de **94 829 560 FCFA** pour l'élaboration du plan d'équipement de trois sous quartiers de la ville de Bouake.

Il s'agit d'un projet de plan d'équipement de trois quartiers sous équipés de BOUAKÉ, en vue de lutter contre le dysfonctionnement des services de base et améliorer les conditions et le cadre de vie des populations (Projet reversé par l'ex Ministère de la Ville (**MDV**)).

Les travaux de conception et de programmation sont réalisés à 100%. L'étude terrain a été réalisée, le rapport définitif est disponible. Le taux d'exécution financière est de 98%.

N.B : Pour l'exercice 2022, c'est la ville de Bouaké qui a été sélectionnée pour cette étude.

❖ **Au titre du Projet d'élaboration et mise en œuvre des Plans d'Urbanisme de détail des unités Urbaines n°3 (Communes d'Abobo et d'Anyama), n°4 (Communes de Cocody et Bingerville), n°5 (Commune de Songon et Yopougon) et n°7 (Port d'Abidjan) du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA)**

Le plan d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**) et règlement particulier d'urbanisme ont été validé. En attente des rapports de l'Evaluation Environnementale et Stratégique (**EES**) et du rapport définitif. L'analyse des offres techniques est en cours.

❖ **Au titre du Projet d'Adressage des Quartiers et Rues d'Abidjan (PAQRA)/3ème C2D**

Dans le cadre du PAQRA, sur un budget global chiffré à **31 772 202 000 FCFA**, le projet a bénéficié en 2022 d'un montant de **2 000 000 000 FCFA** ; exécuté à 100%. Les réalisations sont les suivantes :

- l'étude faisabilité du PAQRA dans les 5 quartiers sélectionnés (Abobo PK18, Koumassi grand campement, Koumassi Akromiabila, Koumassi Divo 1et 2, et Yopougon Gesco) est achevée ;
- dans le cadre de l'opérationnalisation du projet :
  - l'Avis de Non Objection (ANO) de l'AFD a été finalisé le 19 octobre 2022 ;
  - le Projet de Pépinière Urbaine achevé, quatre aires de jeux et terrains de sport ont été réalisés dans le cadre de ce projet. La cérémonie de clôture a eu lieu le 15 octobre 2022 à Koumassi.

Par ailleurs, le processus de recrutement étant achevé, les études détaillées devraient démarrer dans le courant du mois de février 2023.

❖ **Au titre du Projet d'élaboration des études des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD)**

Le projet d'élaboration des études des Plans d'Urbanisme Directeur (**PUD**) d'un montant de **10 000 000 000 FCFA**, a débuté en 2021 pour prendre fin en 2023. Pour la gestion 2022, Il a bénéficié d'un budget de **1 874 577 996 FCFA**.

Il vise à doter 80 localités de Plans d'Urbanisme Directeur. Le financement (**100% trésor**) est arrivé en cours d'année 2022, les procédures de sélections des cabinets d'urbanisme ont été achevées. Les ordres de service de démarrage ont été adressés aux groupements de cabinets attributaires des marchés. Ils ont également reçu des avances de démarrage à hauteur de 20% du montant du marché. Les travaux démarreront début février 2023.

Outre le financement par le budget de l'Etat, certaines directions du programme sont appuyées dans la réalisation des projets par des financements extérieurs.

**Tableau 12 : Financements extérieurs du programme 2**

N°	Désignation	Coordination	Source de financement	Montant (FCFA)	Observations
1	Projet d'Amélioration des Quartiers Restructurés d'Abidjan (PAQRA)	SP/C2D	C2D	33 800 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité achevée ;</li> <li>- Le processus de sélection des Maitres d'œuvres pour la réalisation des études détaillées est achevé avec : la composante <b>Infrastructures</b>, le Groupement Louis Berger /Arter /BPL Project est attributaire. Les négociations sont en cours de finalisation ; la composante <b>Equipements</b> Les résultats ont été transmis à l'AFD pour ANO ;</li> <li>- Démarrage et poursuite de la tranche conditionnelle de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise à disposition d'un Expert Résident.</li> <li>• les TDR pour les études sur les indicateurs de référence élaborés,</li> <li>• le Plan d'Action Genre du Projet élaboré ;</li> </ul> </li> <li>- Lancement du DAO pour la réalisation des travaux du Dalot périphérique du marché de gros de Yopougon ;</li> <li>- Avis à manifestation d'Intérêt (AMI) en cours de préparation pour le recrutement d'un consultant pour réaliser une <i>étude sur la définition d'une stratégie d'optimisation des recettes des trois (3) communes bénéficiaires du PAQRA</i> ;</li> </ul>
2	Projet d'Adressage du District d'Abidjan (PADA)	(PACOGA)	Banque Mondiale (PACOGA)	11 620 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enquêtes et le pochage des unités d'occupations sont achevés dans la zone 1 ;</li> <li>- Les enquêtes des unités d'occupations sont achevées dans la zone 2 et le pochage est en cours ;</li> </ul> <p>Les enquêtes et le pochage des unités d'occupations dans la zone 3 sont en cours.</p>
3	Projet d'Adressage des villes de l'Intérieur	(PUDICAS)	Banque Mondiale (PUDICAS)	800 000 000	Provision insuffisante Recherche de financement additionnel
4	Plan d'urbanisme directeur de détail de Bouake	PIDUCAS/PRICI	Banque Africaine de Développement	287 126 833	Travaux achevés. Rapports définitifs transmis. En attente de la consultation publique avant approbation du plan.
5	Plan d'urbanisme directeur de détail de San-Pedro	PIDUCAS/PRICI	Banque Africaine de Développement	293 962 500	Travaux achevés. Rapports définitifs transmis. En attente de la consultation publique avant approbation du plan.
6	Révision de schéma directeur de Yamoussoukro	MCLU/DGUF	Guichet unique du foncier	75 000 000	En attente du rapport définitif et l'approbation par décret.
7	Plan d'urbanisme de détail de l'unité 6	PTUA	Banque Africaine de Développement	460 000 000	Attribué à SCET Tunisie, Étude en cours
8	SCHEMA DIRECTEUR DU GRAND-ABIDJAN 2	JICA	JICA	-	Etudes en cours.

Source : DGUF

## II.2 Évolution des effectifs

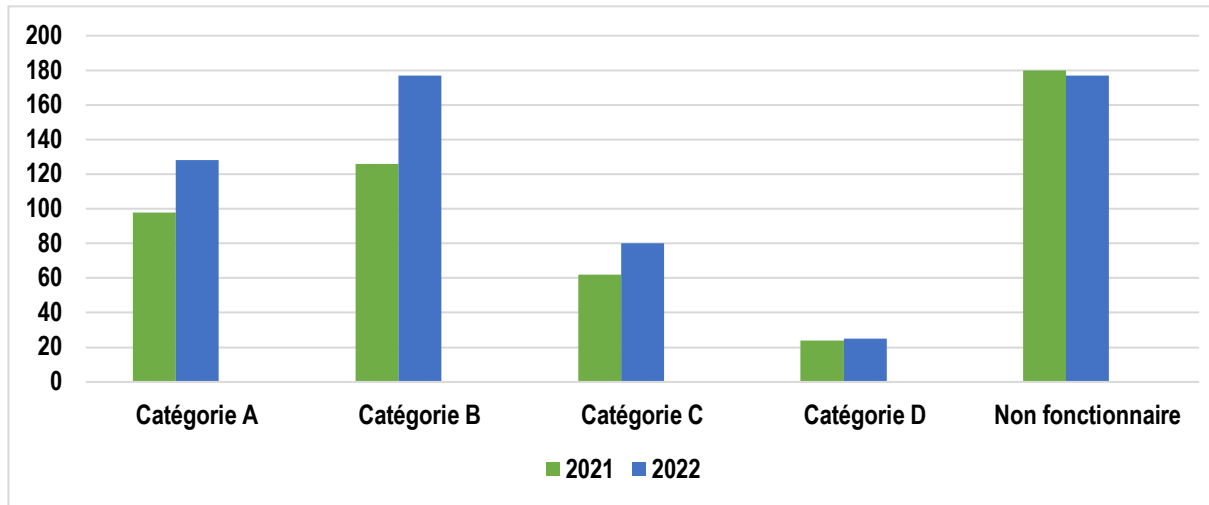
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2021	2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	98	28	38	30	0	128
Catégorie B	126	20	45	53	2	177
Catégorie C	62	16	30	18	0	80
Catégorie D	24	15	20	1	0	25
Non Fonctionnaires	180	0	0	0	3	177
<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>79</b>	<b>133</b>	<b>102</b>	<b>5</b>	<b>587</b>

Source : Direction des Ressources Humaines

Graphique 13 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2



Source : Direction des Ressources Humaines

Le personnel de la catégorie A (128) et celui de la catégorie B (177) restent plus élevés. Notons tout de même une insuffisance du personnel d'exécution dans ce programme, ce qui justifie le recrutement du nombre important de contractuels.

Le personnel non-fonctionnaire (177) reste toujours élevé dans ce programme.

### II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans sa volonté de maîtriser de façon durable l'urbanisation, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme s'est engagé à : (i) renforcer le cadre législatif, réglementaire et les outils de planification du secteur du Foncier et de l'Urbanisme ; (ii) renforcer la sécurité et accélérer le processus de délivrance des actes de propriété foncière et (iii) développer la politique de rénovation urbaine.

Pour renforcer le cadre législatif, réglementaire et les outils de planification du secteur du Foncier et de l'Urbanisme, plusieurs actions ont été entreprises. Elles concernent entre autres :

- la validation d'un Schéma Directeur d'Urbanisme (Yamoussoukro intégrant le département d'Attégouakro) ;
- la validation de trois (03) plans d'urbanisme de détail (Bouaké, San Pedro et de l'unité urbaine n°6 (Treichville, Koumassi, Port-Bouët) du Schéma Directeur d'Urbanisme du grand Abidjan (SDUGA))
- la réalisation de la cartographie des espaces verts des districts autonomes de Bouaké et de Yamoussoukro, en vue de leur aménagement ;
- la réalisation des études de faisabilité pour l'équipement de trois (03) quartiers sous-équipés des Districts autonomes de Bouaké et de Yamoussoukro ;
- le processus d'élaboration des Plans d'Urbanisme Directeurs des villes chefs-lieux de département a démarré : les contrats de prestation ont été lancés pour 80 localités projetées ;
- la phase pilote du Titrement Massif est en cours de finalisation dans la sous-préfecture de Songon sur le lotissement ADIAPOTO 1 BEIKEITO pour une superficie de 42 hectares et 444 lots.

**Dans le cadre du renforcement de la sécurité et de l'accélération du processus de délivrance des actes de propriété foncière, on a :**

- l'accélération du projet de délimitation des territoires villageois du Grand Abidjan (189 villages) avec la réalisation :
  - des enquêtes historiques et socio-économiques dans **149** villages (40 villages en 2021) ;
  - des enquêtes foncières et géographiques dans **87** villages (40 villages en 2021) et la production des plans provisoires des limites de territoires de **45** villages du Grand Abidjan ;
- le projet de redressement /régularisation des lotissements irréguliers et des noyaux anciens des villes de Côte d'Ivoire se poursuit : 22 lotissements ont été redressés dans le District d'Abidjan et 35 régularisés à l'intérieur du pays, soit un total de 57 lotissements au titre de l'année 2022 ;
- l'accélération de la délivrance des actes avec la signature de : 31 arrêtés portant ouverture d'enquête publique, 50 arrêtés portant approbation de lotissements, 104 dérogations et 33 627 ACD. Plus de 60% des ACD signés depuis la réforme (2013) l'ont été entre 2019 et 2022.

**Concernant le développement de la politique de rénovation urbaine, on a :**

- l'adressage de la ville d'Abidjan est en cours avec la mise en place de la centrale d'adressage, la réalisation du répertoire de toponymie et le pochage de deux (02) zones sur cinq (05) ;
- la poursuite des activités préalables de mise en œuvre du Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan (PAQRA). Ces activités concernent la réalisation d'infrastructures et d'équipements de base dans 5 sous quartiers restructurés d'Abidjan (Abobo PK18 ; Yopougon Gesco ; Koumassi Akloianbla ; Koumassi Divo 1 et Divo 2). Le taux d'exécution physique est de 35%.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le niveau d'exécution du PAP est retracé dans le tableau ci-dessous

**Tableau 14 : Evolution des indicateurs du programme 2 (Foncier et Urbanisme)**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		2022	
		2020	2021	Prévisions	Réalizations
<b>Objectif Spécifique 1 : Moderniser les villes ivoiriennes</b>					
IP 2.1.1 Taux de régularisation des lotissements irréguliers dans le district d'Abidjan	%	56,5%	52,12%	84,83%	<b>54,75%</b>
IP 2.1.2 Taux de réalisation ou d'actualisation des Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs	%	29,2%	29,2%	66,98%	<b>20%</b>
IP 2.1.3 Taux de couverture des chefs-lieux de région en lotissements approuvés	%	31,27%	31,60%	33,53%	<b>31,91%</b>
IP 2.1.4 Taux de réalisations des Plans d'Urbanisme de détails du Schéma Directeur du Grand Abidjan	%	0%	0%	50%	<b>10%</b>
<b>Objectif Spécifique 2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière</b>					
IP 2.2.1 Nombre d'ACD signés (Guichet Central)	Nombre	50 891	61 994	73 872	<b>74 194</b>
IP 2.2.2 Nombre d'ACD signés (Guichets déconcentrés)	Nombre	47 654	64 675	71 235	<b>82 520</b>
IP 2.2.3 Superficie des réserves constituées en ha (SEREFGPE)	Nombre	125	145	162	<b>213</b>
IP 2.2.4 Superficie des réserves constituées en ha (AGEF)	Nombre	130	0	134	<b>En restructuration</b>

Source : DGUF

### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Sur les 8 indicateurs du programme 2 tels qu'inscrits au DPPD-PAP 2022-2024, seuls 7 ont fait l'objet d'analyse.

#### **Objectif spécifique 1 : Moderniser les villes ivoiriennes**

➤ **Indicateur : Taux de régularisation des lotissements irréguliers dans le District d'Abidjan**

Méthode de calcul : Nombre de lotissements régularisés/Nombre de lotissements à régulariser

Situation de référence 2020 : 56,50%

Valeurs cibles : 84,83% en 2022, 95,98% en 2023, 100% en 2024

Source des données : Rapport d'activités DTC

Sur les trente-neuf (39) dossiers qui ont fait objet d'analyse par les membres de la Commission de validation, vingt-trois (23) ont reçus un Avis favorable définitif, avec vingt-deux (22) arrêtés d'approbation signés, soit un taux de régularisation de 56,41%.

➤ **Indicateur : Taux de réalisation ou d'actualisation des Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs**

Méthode de calcul : (Nombre de Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs réalisés ou actualisés/ Nombre de Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs prévus) \* 100

Situation de référence 2020 : 29,20%

Valeurs cibles : 66,98% en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024

Source des données : Rapport d'activités DU

Le taux de réalisation est de 20%. La révision du plan d'urbanisme directeur de Yamoussoukro est achevée mais en attente d'approbation par décret. Les villes de Oumé, Buyo, Madinani et Arrah ont eu leur PUDs élaborés par le BNETD. Ces quatre PUD sont en attente de validation par le MCLU suivi d'une approbation par décret. Cependant, les études des plans d'urbanisme directeur des 80 localités démarrent en février 2023.

➤ **Indicateur : Taux de couverture des chefs-lieux de région en lotissements approuvés**

Méthode de calcul : Superficie couverte par les lotissements approuvés/ Superficie du domaine urbain des Chefs-Lieux de régions

Situation de référence 2020 : 31,27%

Valeurs cibles : 33,53% en 2022, 35,66% en 2023, 37,79% en 2024

Source des données : Rapport d'activités DTC

Le taux de couverture des chefs-lieux de région en lotissements approuvés est un indicateur conçu pour avoir une idée de la progression de l'occupation du milieu défini sur la base d'un plan d'urbanisme directeur ou schéma directeur. Or toutes les régions ne disposent pas de ces outils de planification. En outre, dans les PUD et SDU, il existe plusieurs zones d'aménagement : zones d'habitation, zones industrielles, zones touristiques, zones d'aménagement différé. De ce fait, il est difficile d'évaluer l'indicateur en se basant uniquement sur la superficie totale de l'espace urbain défini par le document de planification. L'indicateur ne donne pas donc une valeur réelle qui définit un élément d'urbanisme intéressant à appréhender.

Dans le cas des données fournies pour 2020 à 2023, elles sont basées sur le SDUGA à Abidjan.

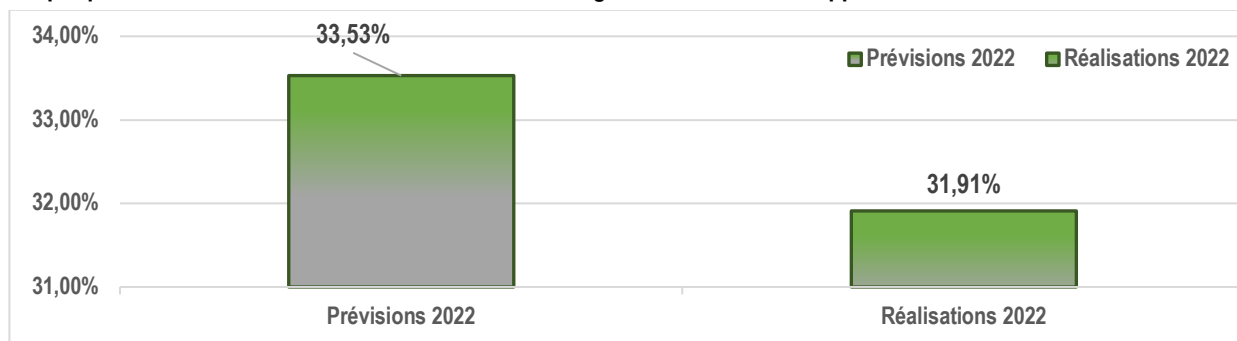
Ainsi, en 2020, le taux est de 31,27%.

En 2021, le taux est de 31,60% (soit une superficie de 1164, 3047 ha approuvée en 2021).

En 2022, le taux est de 31,91% (soit une superficie de 1074,0929 ha approuvée en 2022).

Comme présenté ci-dessus, le taux de progression est très faible (autour de 0,30%) et n'est statistiquement parlant.

**Graphique 14 : Taux de couverture des chefs-lieux de région en lotissements approuvés**



Source : Direction de la Topographie et de la Cartographie

➤ **Indicateur : Taux de réalisations des Plans d'Urbanisme de détails du Schéma Directeur du Grand Abidjan**

Méthode de calcul : Nombre de plans d'Urbanisme de détails réalisés/ Nombre de plans d'Urbanisme de détails à réaliser

Situation de référence 2020 : 0%

Valeurs cibles : 50% en 2022, 100% en 2023, en 2024

Source des données : Rapport d'activités DU

Les plans d'urbanisme de détail de l'unité urbaine n°6 du SDUGA sont achevés. Le Projet d'élaboration et de mise en œuvre des Plans d'Urbanisme de détail des unités Urbaines n°3 (Communes d'Abobo et d'Anyama), n°4 (Communes de Cocody et Bingerville), n°5 (Commune de Songon et Yopougon) et n°7 (Port d'Abidjan) du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA) sont en cours de réalisation.

**Objectif spécifique 2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière**

➤ **Indicateur : Nombre d'ACD Signés (Guichet Central)**

Méthode de calcul : Dénombrement

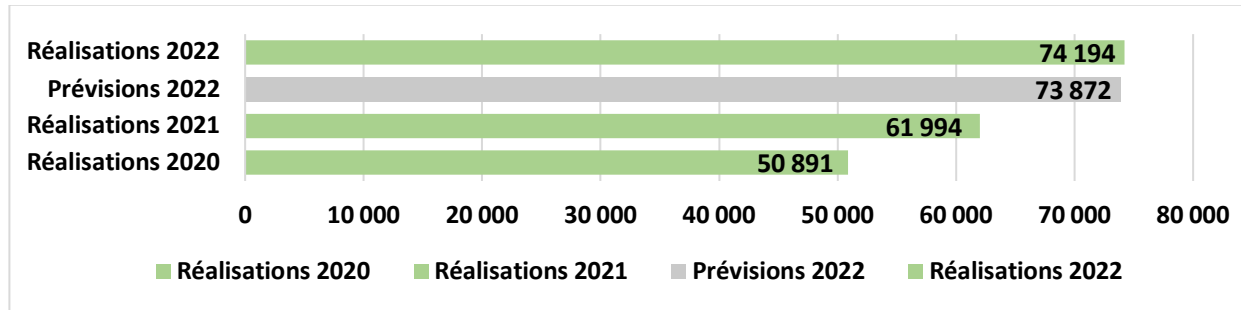
Situation de référence 2020 : 48 872

Valeurs cibles : 73 872 en 2022, 83 872 en 2023, 93 872 en 2024

Source des données : Rapport d'activités DGUF

En 2022, sur une prévision de 73 872 ACD (nombre cumulé depuis la réforme) au niveau central, il a été délivré 74 194 ACD, soit un taux de réalisation de 100,44%. L'objectif fixé a été atteint grâce à l'impact positif de la Caravane et des Journées Portes Ouvertes. Cette croissance du taux de délivrance des ACD est également due aux réformes entreprises par le Ministère depuis 2013.

**Graphique 15 : Nombre d'ACD Signés (Guichet Central)**



Source : Guichet Unique du Foncier

➤ **Indicateur : Nombre d'ACD Signés (Guichet déconcentrés)**

Méthode de calcul : **Dénombrement**

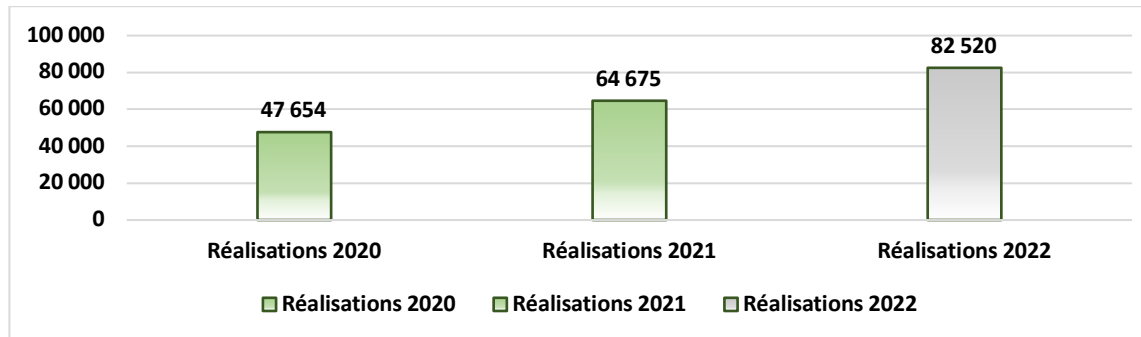
Situation de référence 2020 : **51 162**

Valeurs cibles : **71 235** en 2022, **81 235** en 2023, **81 235** en 2024

Source des données : **Rapport d'activités DGUF**

L'objectif du nombre d'ACD signés au niveau déconcentré depuis la réforme, au titre de la gestion 2022 était de **71 235**, il a été signé **82 520 ACD**, soit un taux de réalisation de **115,84%**.

**Graphique 16 : Nombre d'ACD Signés (Guichet déconcentrés)**



Source : Guichet Unique du Foncier

➤ **Indicateur : Superficie des réserves constituées en ha (SEREFGPE)**

Méthode de calcul : **Dénombrement**

Situation de référence 2020 : **125**

Valeurs cibles : **162** en 2022, **213** en 2023, **290** en 2024



#### Source des données : **Rapport d'activités DGUF/SEREFGE**

Constitution d'environ 213 ha 88 à 92 ca de réserves foncières de 2016 à 2022 réparties comme suit :

- 40 ha 30 a 99 ca sur le site d'Akoupé-Zeudji ;
- 131 ha sur le site d'Ahoué ;
- 42 ha 57 a 93 ca sur le site de Yaou.

#### ➤ **Indicateur : Superficie des réserves constituées en ha (AGEF)**

Méthode de calcul : **Dénombrement**

Situation de référence 2020 : **130**

Valeurs cibles : **134** en 2022, **226** en 2023, **300** en 2024

Source des données : **Rapport d'activités DGUF/AGEF**

En effet, du fait de sa situation de restructuration (toujours en cours depuis 2021) et des difficultés de trésorerie qu'elle a, l'AGEF n'a pas pu constituer de réserves durant l'année 2022. Cependant, un budget de 100 millions de FCFA lui a été accordé pour la constitution des réserves foncières sur l'année 2023 contre une demande formulée de 2 milliards FCFA. Ce montant alloué servira donc essentiellement à continuer les purges déjà entamées notamment sur la ville de Yamoussoukro et à faire des études préliminaires en vue de la constitution de nouvelles réserves foncières sur l'année 2024.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1 Leçons apprises**

- Insuffisance de matériel roulants pour le suivi des projets ;
- Lenteur dans le traitement des avis techniques sollicités auprès des structures internes et externes à la chaîne foncière ;
- Insuffisance de financement de l'opération de masse ; de régularisation des lotissements irréguliers ;
- La méconnaissance des procédures de traitement des dossiers de demande d'ACD par les agents des services déconcentrés ;
- Les délais de traitement des dossiers de demande d'ACD non harmonisés entre les acteurs de la chaîne foncière.

### **IV.2 Recommandations**

Le processus de traitement de l'ACD n'étant pas du seul ressort du MCLU, l'amélioration du nombre d'actes délivrés ne dépend, par conséquent, pas uniquement du MCLU. C'est pourquoi, il est nécessaire de sensibiliser les autres acteurs qui interviennent dans le processus, notamment la DGI (conservation foncière), afin que la création des titres fonciers soit plus diligente.

Aussi, serait-il bon de mettre à disposition plus de ressources financières, pour permettre une accélération dans la mise en œuvre des projets, (la déconcentration des guichets, le redressement des lotissements irréguliers, les PUD, le PAQRA, le PADA) pour permettre au ministère d'avancer plus efficacement dans ses actions.

Enfin, pour faciliter l'accès à la propriété foncière, le rehaussement des crédits alloués à la purge aux détenteurs de droits coutumiers doit être effectif. Pour ce faire, l'application de la méthode par dation à l'effet de constituer des ressources additives pour la constitution des réserves foncières.

## **CONCLUSION**

Pour la réalisation de ses actions, le programme a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de **7 677 830 341 FCFA**. Cette enveloppe bien que considérable n'a pas permis d'atteindre en totalité les objectifs fixés dans le PAP. Toutefois, des avancées notables ont été constatées dans le domaine de l'ACD avec l'augmentation du nombre d'actes délivrés par année.

Les indicateurs devant mesurer l'atteinte des cibles n'ont pas connu de bon résultat surtout au niveau des plans d'urbanisme. Cela s'explique par la faiblesse des dotations allouées, mais également par le niveau insuffisant des décaissements des financements extérieurs.

Le dynamisme des acteurs du foncier a permis de mettre en œuvre les activités prévues dans le PAP 2022 et d'assurer le fonctionnement des directions et services.

Cette dynamique sera maintenue pour la gestion 2023, afin d'achever les projets en cours pour le bien-être des usagers et des populations. A savoir :

- disposer du foncier pour le plan d'aménagement des villes urbaines ;
- réaliser les projets de logement de la population ;
- achever l'actualisation des schémas directeurs ;
- redresser l'ensemble des lotissements irréguliers ;
- achever l'adressage de la ville d'Abidjan.

## **PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « CONSTRUCTION ET MAINTENANCE »**

### **INTRODUCTION**

*M. MESSOU OI MESSOU AUGUSTIN, Directeur Général de de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture, en fonction depuis le 17 février 2020 est le Responsable du programme 3 « Construction et Maintenance ».*

Les missions du programme « **Construction et Maintenance** » conformément au décret portant organisation du ministère se déclinent comme suit :

- assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée ou la maîtrise d'œuvre des grands projets de construction et de réhabilitation de l'Etat ;
- assurer la gestion, la maintenance et la valorisation du patrimoine immobilier de l'Etat ;
- promouvoir la production locale des matériaux de construction ;
- veiller au respect des règles du permis de construire en assurant un contrôle efficace et permanent des constructions.

Les activités du programme Construction et Maintenance se sont exécutées dans un contexte de contraintes budgétaires, d'insuffisance du personnel et de pandémie liée au Covid-19.

Cette partie s'articulera autour de 4 points :

- présentation de la stratégie du programme ;
- réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- performance du programme ;
- perspectives.

## **I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME**

### **I.1 Les objectifs du programme**

Ce programme vise à mettre en place une stratégie de construction, de réhabilitation et de maintenance des bâtiments administratifs. Il veille également au renforcement et à la promotion de la politique en matière de construction et de maintenance.

Trois (03) objectifs spécifiques ont été assignés à ce programme, à savoir :

- **Os1 : Elaborer et faire le suivi-évaluation des projets de construction, de maintenance et de réhabilitation des édifices publics ;**
- **Os2 : Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'Etat ;**
- **Os3 : Faire respecter la réglementation en matière de construction.**

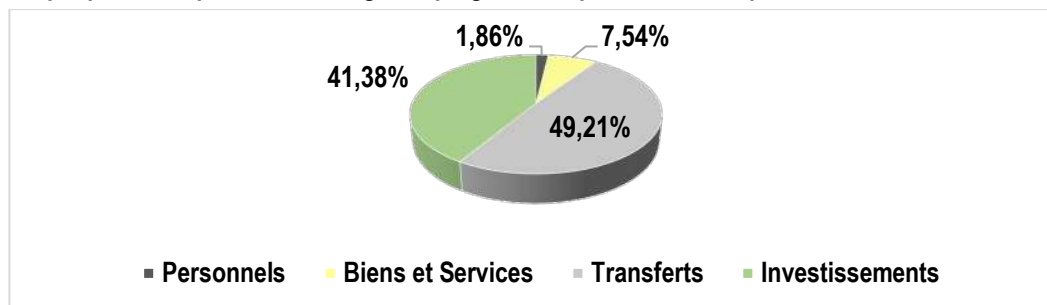
## I.2 Le financement du programme

En 2022, les crédits autorisés par la loi de finances initiale pour la réalisation des activités du programme Construction et Maintenance, s'élèvent à hauteur de **37 890 663 974 FCFA**. À la suite d'actes modificatifs en cours d'exercice, le budget à fin décembre 2022 s'est établi à **38 046 343 615 FCFA**, soit une hausse de **155 679 641 FCFA (0,41%)** par rapport au budget voté. Cette augmentation comprend des crédits additionnels destinés aux subventions pour la gestion du patrimoine hôtelier de l'Etat et l'aménagement de nouveaux sites touristiques dans la région des lacs/SONAPIE, dans le District d'Abidjan, Daoukro et Katiola/SONAPIE.

De ce budget, les dépenses d'investissement sont de **15 745 174 428 FCFA**, les subventions au profit de la SONAPIE, Ex-SOGEPIE se situent à hauteur de **18 723 305 702 FCFA**. Quant aux biens et services et le personnel, les dépenses s'élèvent respectivement à **2 868 891 681 FCFA** et **708 971 804 FCFA**.

Par ailleurs, il convient de rappeler que conformément à la LFI, le budget voté de 2022 affiche une hausse de **4 340 620 922 FCFA** par rapport à celui de 2021, soit un taux de **12,94%**.

Graphique 17 : Répartition du budget du programme 3 par nature de dépenses



Source : SIGOBE

## II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1 Exécution du budget

Pour la gestion 2022, les crédits du programme Construction et Maintenance sont de **38 046 343 615 FCFA** sur lesquels **37 999 846 591 FCFA** ont été ordonnancés, soit un taux d'exécution de **99,88%**.

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par actions et par natures de dépenses

Tableau 15 : Exécution financière par action du programme 3

ACTIONS	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2021	Total 2022
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022		
Action 1 : construction et maintenance et entretien des bâtiments administratifs	-	-	120 673 209	164 380 711	-	-	688 301 894	2 032 229 476	808 975 103	2 196 610 187
Action 2 : Gestion du patrimoine immobilier de l'état et des baux administratifs	613 291 386	622 671 804	2 284 145 464	2 292 185 573	16 675 699 336	18 723 305 702	16 594 714 636	13 673 589 145	36 167 850 822	35 311 752 224
Action 3 : réglementation et mise en œuvre des réformes en matière de Permis de Construire	-	-	317 988 158	407 460 655	-	-	-	-	317 988 158	407 460 655
Action 4 : instruction et délivrance du permis de construire	83 717 625	84 023 525	-	-	-	-	-	-	83 717 625	84 023 525
<b>Total P3</b>	<b>697 009 011</b>	<b>706 695 329</b>	<b>2 722 806 831</b>	<b>2 864 026 939</b>	<b>16 675 699 336</b>	<b>18 723 305 702</b>	<b>19 228 909 605</b>	<b>15 705 818 621</b>	<b>37 378 531 708</b>	<b>37 999 846 591</b>

Source RAP 2021//SIGOBE 31/01/2023

La situation d'exécution financière par action indique que l'action 2 « **Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et des Baux administratifs** » consomme **92,93%** des crédits exécutés du programme « **Construction et maintenance** » soit **35 311 752 224 FCFA**. Cette situation se traduit par les transferts au profit de l'Ex-SOGEPIE pour la gestion des baux administratifs et la quasi-totalité du budget d'investissement, notamment les annuités relatives aux travaux de réhabilitation (représentant à eux deux **49,27%** du budget du programme) qui sont inscrits à l'action 2.

## II.1.2 Suivi des investissements

Le suivi de l'exécution des investissements du programme « **Construction et Maintenance** » est présenté comme suit :

**Tableau 16 : Exécution des investissements du programme 3 (en FCFA)**

Libellé	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Mandats Ordonnancés
<b>Projet 1/ Réhabilitation des bâtiments/SOGEPIE</b>	2012	2017	<b>7 500 000 000</b>	<b>154 336 645</b>	<b>154 336 645</b>	<b>154 336 645</b>
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	7 500 000 000	154 336 645	154 336 645	154 336 645
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 2/ Réhabilitation Tour A et B</b>	2017	2019	<b>78 066 400 000</b>	<b>13 010 451 004</b>	<b>13 010 451 004</b>	<b>13 010 451 004</b>
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	78 066 400 000	13 010 451 004	13 010 451 004	13 010 451 004
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 3/ Réhabilitation de l'immeuble industrie Abidjan plateau/ SOGEPIE</b>	2019	2020	<b>1 596 074 371</b>	<b>250 062 335</b>	<b>250 062 335</b>	<b>250 062 335</b>
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	1 596 074 371	250 062 335	250 062 335	250 062 335
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 4/ Réhabilitation Palais des hôtes/ SOGEPIE</b>	2018	2020	<b>13 273 450 000</b>	<b>258 739 161</b>	<b>258 739 161</b>	<b>258 739 161</b>
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	13 273 450 000	258 739 161	258 739 161	258 739 161
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 5/ Projet de sécurisation de la cité Administrative</b>	2018	2022	<b>1 630 000 000</b>	<b>59 233 742</b>	<b>59 233 742</b>	<b>47 844 032</b>
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	1 630 000 000	59 233 742	59 233 742	47 844 032
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 6/ Projet de Rénovation des ascenseurs de la Tour E</b>	2021	2022	<b>2 686 366 632</b>	<b>2 018 635 141</b>	<b>2 012 351 541</b>	<b>1 984 385 444</b>
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	2 686 366 632	2 018 635 141	2 012 351 541	1 984 385 444
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat, Investissements)</b>	-	-	<b>104 752 291 003</b>	<b>15 751 458 028</b>	<b>15 745 174 428</b>	<b>15 705 818 621</b>
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	104 752 291 003	15 751 458 028	15 745 174 428	15 705 818 621
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-

Source : SIGOBE (31/01/2023)

Les crédits pour l'année 2022 inscrits au budget d'investissement du programme Construction et Maintenance, représentant **34,29% du budget d'investissement global du Ministère**, à raison de **15 745 174 428 FCFA**, qui ont permis de financer sept (07) projets. Sur ce montant, **15 705 818 621 FCFA** ont été ordonnancés (réalisés 100%).

### ❖ Au titre du projet « Réhabilitation des bâtiments/SOGEPIE »

Le projet de Réhabilitation des bâtiments/SOGEPIE est d'un coût global de **7 500 000 000 FCFA**, débuté en 2012 pour prendre fin en 2017. Pour la gestion 2022, l'ex-SOGEPIE a exécuté **21 121 470 FCFA** de travaux sur une dotation initiale de **154 336 645 FCFA**. De cette dotation, la somme de **72 538 223 FCFA** a été notifiée à la SONAPIE qui a exécuté des travaux à hauteur de **88 611 289 FCFA**, soit un appui de **16 073 066 FCFA**.

La prise en charge totale sur ce projet s'élève à **109 732 759 FCFA** sur **154 336 645 FCFA**. Des travaux n'ont pas pu être exécutés dû à la dissolution de la SOGEPIE et la mise à disposition tardive des crédits alloués audit projet tant au niveau de la liquidation qu'au niveau de la SONAPIE. Cependant, il convient de signaler qu'à la fin 2023, la SONAPIE devra faire face au remboursement de la retenue de garantie des travaux de construction de la clôture et de la guérite à la préfecture de Bangolo à hauteur de **4 663 752 FCFA**.

❖ **Au titre du projet « Réhabilitation Tour A et B »**

Le projet de Réhabilitation Tour A et B, d'un coût global de **78 066 400 000 FCFA**, démarré en 2017 pour 3 ans, a bénéficié pour la gestion 2022 d'un budget de **13 010 451 004 FCFA**. La réhabilitation est achevée et le bâtiment a été réceptionné depuis décembre 2019. Les crédits inscrits sur ce projet sont destinés au paiement des annuités à l'entreprise PFO qui a réhabilité les tours A et B de la Cité Administrative. Le taux d'exécution financière à fin 2022 est de 100%.

❖ **Au titre du projet « Réhabilitation de l'Immeuble industrie Abidjan plateau/ SOGEPIE »**

Le projet de Réhabilitation de l'Immeuble industrie Abidjan plateau/ SOGEPIE pour un montant de **1 596 074 371 FCFA**, débuté en 2019 pour prendre s'achever en 2020, a bénéficié pour la gestion 2022 d'un budget de **250 062 335 FCFA**. Sur **53 405 357 FCFA** de travaux exécutés, **50 345 327 FCFA** ont été entièrement exécutés par la SOGEPIE Liquidation. Les travaux ayant été suspendus par l'entrepreneur pour non-paiement du premier décompte de l'année 2022, les crédits transférés à la SONAPIE (**117 529 297 FCFA**) n'ont pu être exécutés.

Cette situation est liée à la dissolution de la SOGEPIE et la mise à disposition tardive des crédits alloués audit projet tant au niveau de la liquidation qu'au niveau de la SONAPIE.

❖ **Au titre du projet « Réhabilitation Palais des hôtes/ SOGEPIE »**

Le projet de Réhabilitation Palais des hôtes/ SOGEPIE, chiffré à **13 273 450 000 FCFA**, démarré en 2018 pour 3 ans. Pour la gestion 2022, il a bénéficié d'un budget de **258 739 161 FCFA** destinée au remboursement partiel des retenues de garantie, aucune prise en charge n'a été effectuée du fait de la non levée des réserves émises par l'ATMO (Assistance Technique à la Maitrise d'Ouvrage) lors de la réception provisoire des travaux.

Il convient de souligner que les crédits transférés à la SONAPIE s'élèvent à **121 607 406 FCFA**.

❖ **Au titre du projet « Sécurisation de la cité Administrative »**

Il s'agit d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de contrôler le flux humain, de sécuriser les aires de stationnement, etc.

Sur un coût total de **1 630 000 000 FCFA** (BE) démarré en 2018 pour s'achever en 2022, ce projet a bénéficié en 2022 de **59 233 742 FCFA** dont **40 600 000 FCFA** pour la fourniture et pose de portiques de sécurité des Tours D et E et **7 244 032 FCFA** pour solder le marché N° **2021-0-2-003/02-358** de l'entreprise EKD.

❖ **Au titre du projet « Projet de Rénovation des ascenseurs de la Tour E »**

D'un coût global de **2 686 366 632 FCFA** et démarré en 2021 pour 2 ans, ce projet a bénéficié pour la gestion 2022 d'un budget de **2 018 635 141 FCFA**.

Concernant la rénovation des ascenseurs, toutes les fabrications à l'usine sont achevées. Les déposes de 2 ascenseurs de la batterie basse et 1 de la batterie haute sont terminées. Les ascenseurs de la batterie basse ont été livrés sur le site.

Concernant le remplacement du groupe froid et de la CTA, toutes les déposes ont été effectuées, l'installation des pompes, des robinets, et des vannes. La fabrication du groupe froid et de la CTA est achevée. La rénovation des installations électriques de la Tour E.

## II.2 Évolution des effectifs

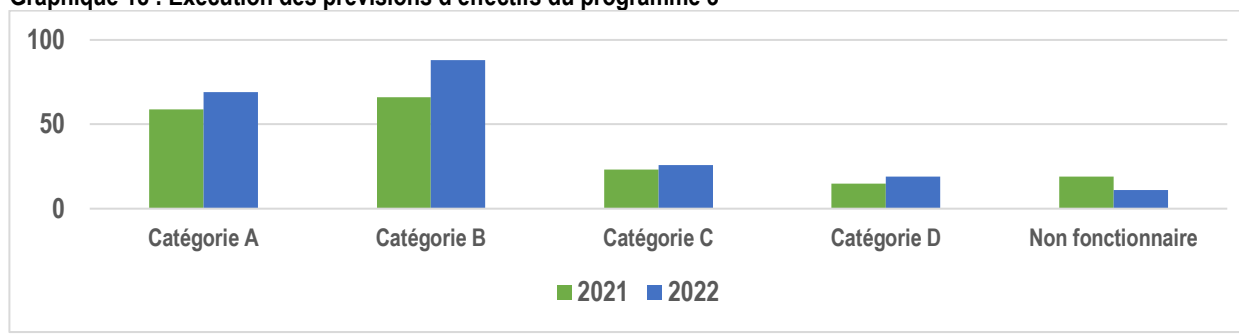
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 17 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3**

	2021	2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	59	23	25	12	2	69
Catégorie B	66	47	60	22	0	88
Catégorie C	23	20	33	3	0	26
Catégorie D	15	15	18	4	0	19
Non Fonctionnaires	19	0	0	0	8	11
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>105</b>	<b>136</b>	<b>41</b>	<b>10</b>	<b>213</b>

Source : Direction des Ressources Humaines

**Graphique 18 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3**



Source : Direction des Ressources Humaines

Au niveau du programme construction et maintenance, l'effectif des emplois de la catégorie A (69) et B (88) reste toujours élevé. On note une insuffisance de l'effectif du personnel d'exécution, le recrutement de contractuels s'avère nécessaire.

L'effectif de ce programme est insuffisant, ce qui pourrait agir sur l'atteinte des objectifs.

### II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'engagement de l'Etat ivoirien en matière de Construction et de Maintenance s'articule autour de la gestion des activités de construction avec pour ambition de rendre systématique et obligatoire le recours au permis de construire en environnement urbain, dans le respect des règles d'urbanisme et pour la sécurité des usagers. Ainsi, les actions du MCLU visent à (i) poursuivre les grands travaux de construction et de réhabilitation de l'État, à (ii) assurer la sécurisation du patrimoine immobilier de l'État et à (iii) poursuivre les réformes dans le secteur de la construction en vue de l'amélioration du climat des affaires (permis de construire).

**Concernant la poursuite des grands travaux de construction et de réhabilitation de l'Etat**, il s'est agit notamment de :

- la réhabilitation complète du palais des hôtes à Cocody. Ce qui permet de recevoir les chefs d'Etat et personnalités de très haut rang à l'instar de la pratique en vigueur dans de nombreux pays
- l'achèvement des travaux de construction de l'immeuble devant abriter les services du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- l'achèvement de la construction du centre de production des actes du Projet de Simplification et de Transformation Digitale du Foncier Urbain (SIGFU) ;
- la construction de la tour F à la cité administrative du Plateau se poursuit avec un taux d'avancement physique de 35%, pour le gros œuvre hors charpente métallique. L'état d'avancement des travaux, tout corps d'état confondu, est de 20% ;

- la réhabilitation de l'immeuble industrie (Immeuble RDC + 5 étages, situé à Abidjan-Plateaux) est en cours avec un taux d'avancement global de 45% ;
- la réhabilitation du bâtiment « SEBROKO » a démarré depuis le mois d'avril 2022 et devra s'achever en 2023.

**Dans le cadre de la sécurisation du patrimoine immobilier de l'Etat**, la réforme de la création de la SONAPIE a été prise pour répondre au besoin de rationaliser et d'optimiser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat.

Cette nouvelle société d'Etat est destinée à prendre en charge les attributions de la Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (**SOGEPIE**), de la Société des Palaces de Cocody (**SPDC**) et de la Société de Développement Touristique de la Région des lacs (**SODERTOURLACS**), dissoutes.

#### **S'agissant de la poursuite des réformes dans le secteur de la construction en vue de l'amélioration du climat des affaires (permis de construire),**

- **39** autorisations spéciales de construire, **839** permis de construire ministériels et **1** Agrément d'entreprise de travaux de bâtiments ont été signés par le MCLU ;
- le contrôle des constructions dans le grand Abidjan a été renforcé : **14 190** chantiers contrôlés contre **2 760** contrôles réalisés en 2020 et **9 867** contrôles réalisés en 2021 ;
- le renforcement des capacités de la Brigade de contrôle des constructions dans le Grand Abidjan : démarrage de la construction de trois (**03**) bâtiments à usage de bureaux pour la brigade et les antennes de Cocody et Yopougon et réception de 19 véhicules.

L'opérationnalisation de la Plateforme Collaborative de Contrôle des Constructions (MCLU, District d'Abidjan, Mairies) : cérémonie solennelle de lancement et signature de la charte de la plateforme par les parties prenantes le 04 août 2022.

### **III. PERFORMANCE DU PROGRAMME**

#### **III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme**

Le niveau d'exécution du PAP est retracé dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 18 : Evolution des indicateurs du programme 3 (Construction et Maintenance)**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		2022	
		2020	2021	Prévisions	Réalizations
<b>Objectif Spécifique 1 : Elaborer et faire le suivi-évaluation des projets de construction, de maintenance et de réhabilitation des édifices publics</b>					
IP 3.1.1 Nombre de chantiers de constructions et de réhabilitations suivis	Nombre	252	182	329	206
IP 3.1.2 Nombre de chantiers d'entretiens et de maintenance suivis	Nombre	15	27	17	31
<b>Objectif Spécifique 2 : Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'Etat</b>					
IP 3.2.1 Taux de paiement des baux courants	%	95,60%	98,70%	100%	63,13%
IP 3.2.2 Taux d'apurement du passif des baux	%	9,52%	15,79%	33,33%	11,38%
<b>Objectif Spécifique 3 : Faire respecter la réglementation en matière de construction</b>					
IP 3.3.1 Délai de traitement du permis de construire	Jour	21 jours	21 jours	15 jours	21 jours
IP 3.3.2 Taux de régularisation des constructions contrôlées	%	33%	33%	42%	50%
IP 3.3.3 Nombre de permis de construire délivrés	Nombre	1 388	1498	2 000	1 917

Source : DGCMA

#### **III.2 Analyse détaillée et explication des résultats**

**Objectif spécifique 1 : Elaborer et faire le suivi-évaluation des projets de construction, de maintenance et de réhabilitation des édifices publics.**

- **Indicateur : Nombre de chantiers de constructions et de réhabilitations suivis**

Méthode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2020 : 252

Valeurs cibles : 329 en 2022, 351 en 2023, 360 en 2024

Source des données : Rapport d'activités DGCAM/SOGEPIE

La dissolution de la SOGEPIE et la mise en place tardive de la SONAPIE et de l'approvisionnement de son compte n'ont pas permis de faire exécuter les 20 chantiers relatifs à des travaux d'étanchéité de Yamoussoukro.

En 2022, 206 chantiers de constructions et de réhabilitations suivis contre 182 en 2021. La mise à disposition de moyens matériels supplémentaires nous permettrait d'améliorer notre performance et de couvrir plus de chantiers.

➤ **Indicateur : Nombre de chantiers d'entretiens et de maintenance suivis**

Méthode de calcul : **Dénombrement**

Situation de référence 2020 : **22**

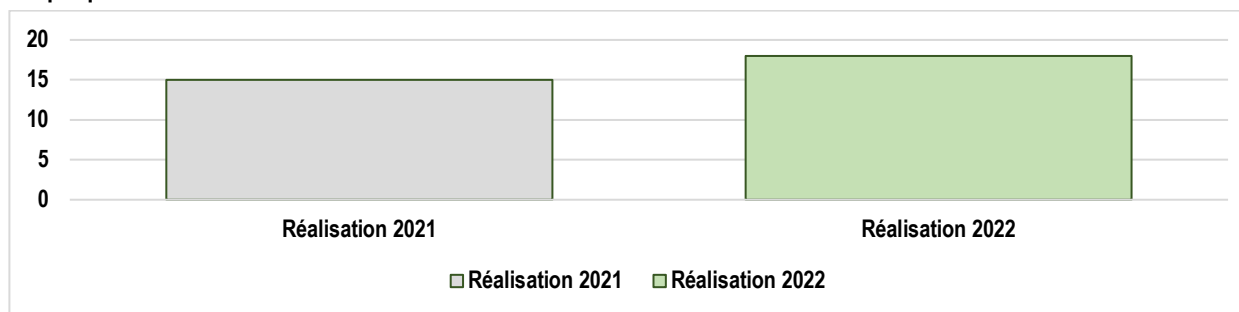
Valeurs cibles : **17** en 2022, **19** en 2023, **19** en 2024

Source des données : **Rapport d'activités DGCAM/SOGEPIE**

Les sites (bâtiments) identifiés par la SOGEPIE ont été régulièrement entretenus par l'ex-SOGEPIE et la SONAPIE.

31 chantiers d'entretiens et de maintenance suivis ont fait l'objet de réalisation en 2022 contre 27 en 2021. Les sites (bâtiments) de la CITAD et l'EX LANEMA ont été régulièrement entretenus et suivis par la DCM.

**Graphique 19 : Nombre de chantiers d'entretiens et de maintenance suivis**



Source : DGCAM/DCM

**Objectif spécifique 2 : Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'état**

➤ **Indicateur : Taux de paiement des baux courants**

Méthode de calcul : **(Montant de baux courants payés/Montant total de baux courants à payer) \*100**

Situation de référence 2020 : **95,38%**

Valeurs cibles : **100%** en 2022, **100%** en 2023, **100%** en 2024

Source des données : **Rapport d'activités SOGEPIE**

Au titre de l'année 2022, le taux de paiement des baux courants est de **63,13%**. Ce faible taux est dû à la dissolution de la SOGEPIE et la mise en place tardive de la SONAPIE.

➤ **Indicateur : Taux d'apurement du passif des baux**

Méthode de calcul : **(Montant apuré du passif des baux/Montant total à apurer) \*100**

Situation de référence 2020 : **9,52%**

Valeurs cibles : **33,33%** en 2022, **66,66%** en 2023, **100%** en 2024



Source des données : **Rapport d'activités SOGEPIE**

Au titre de l'année 2022, le taux de paiement des baux passifs est de **11,38%**. Ce faible taux est dû à la dissolution de la SOGEPIE et la signature tardive de l'arrêté interministériel portant modalité de liquidation de la SOGEPIE.

**Objectif spécifique 3 : Faire respecter la réglementation en matière de construction**

➤ **Indicateur** : Délai de traitement du permis de construire

Méthode de calcul : **Dénombrement**

Situation de référence 2020 : **21 jours**

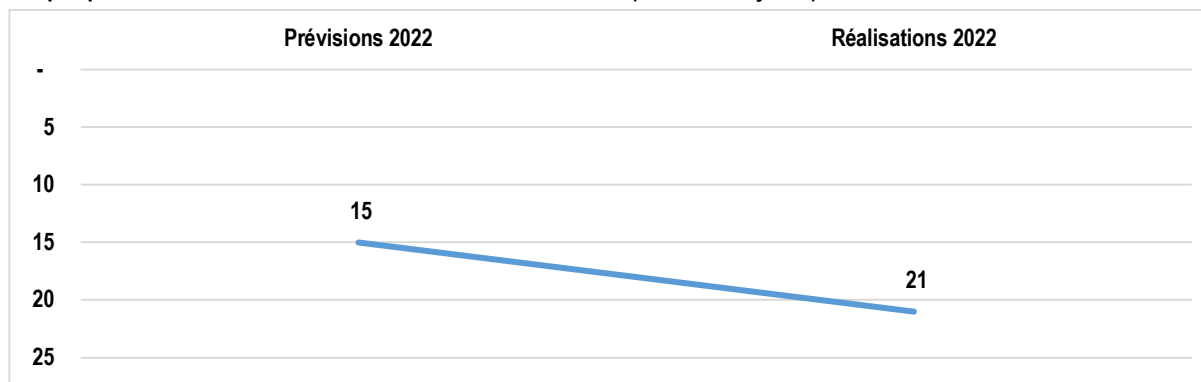
Valeurs cibles : **15 jours** en 2022, **10 jours** en 2023, **10 jours** en 2024

Source des données : **Rapport d'activités GUPC**

Le délai de délivrance du permis de construire au cours de cette année est de 21 jours pour le permis ministériel et 45 jours pour le permis municipal. Malgré l'augmentation du nombre de demande du permis de construire, le MCLU s'efforce à respecter ce délai.

L'écart entre le délai et l'objectif s'explique par la lenteur de certaines Mairies du district d'Abidjan.

**Graphique 20 : Délai de traitement du Permis de Construire (Nombre de jours)**



*Source* : Guichet Unique du Permis de Construire

➤ **Indicateur** : Taux de régularisation des constructions contrôlées

Méthode de calcul : **Nombre de construction contrôlées régularisées / Nombre de constructions contrôlées irréguliers**

Situation de référence 2020 : **33%**

Valeurs cibles : **42%** en 2022, **47%** en 2023, **50%** en 2024

Source des données : **Rapport d'activités Brigade/GUPC**

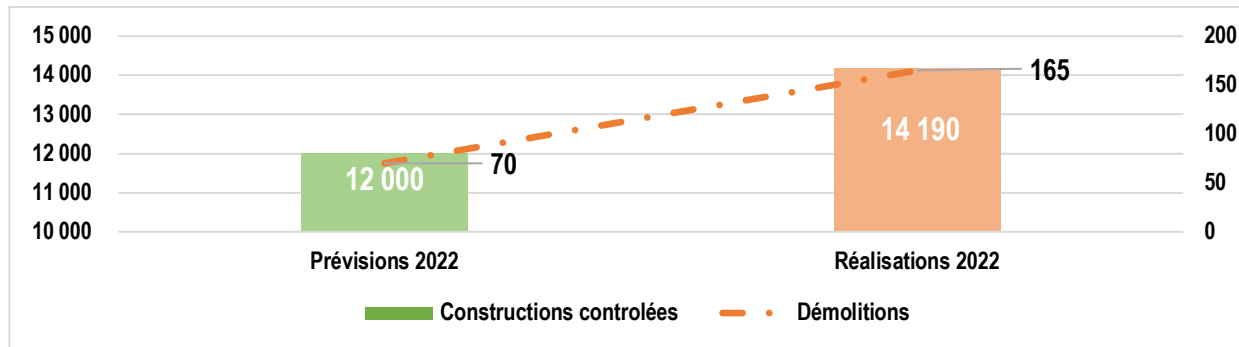
Au titre de l'année 2022, des résultats majeurs ont été obtenus dans le cadre du contrôle des constructions.

**14 190** constructions ont fait l'objet de contrôle, ce qui est au-dessus des **12 000** contrôles prévus. En outre, **165** démolitions d'immeubles ont été effectuées sur une prévision de **70**.

Cette performance s'explique par la remobilisation des équipes de contrôle, matérialisée par l'affectation 63 fonctionnaires.

Par ailleurs, la mise à disposition par le CEPICI de dix-neuf (19) véhicules de type 4x4, de trente et deux (32) motos, d'une (01) pelle hydraulique, d'une (01) chargeuse, d'un (01) camion benne et d'un (01) porte-char dans le cadre de l'opérationnalisation de la Plate-Forme Collaborative de Contrôle des Constructions (PCCC) a contribué à l'obtention de ces résultats.

**Graphique 21 : Taux de régularisation des constructions contrôlées**



Source : DGCAM/BRIGADE

➤ **Indicateur : Nombre de permis de construire délivrés**

Méthode de calcul : Dénombrement

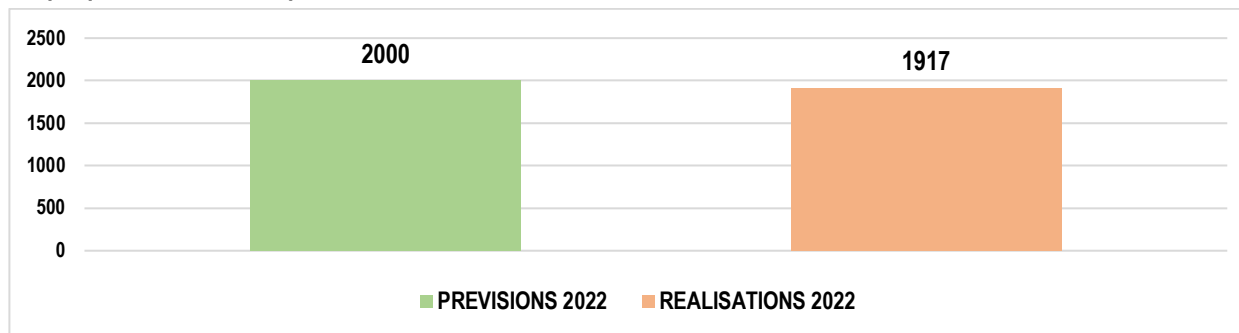
Situation de référence 2020 : 1 388

Valeurs cibles : 2 000 en 2022, 2 500 en 2023, 3 000 en 2024

Source des données : Rapport d'activités GUPC

Au cours de de l'année 2022, 1 917 permis de construire ont été délivrés contre une prévision de 2 000, soit une contre-performance de 4%. Toutefois, on note une croissance de 27,97% du nombre de permis délivré par rapport en 2021(1 498 permis de construire délivrés en 2021).

**Graphique 22 : Nombre de permis de construire délivrés**



Source : Guichet Unique du Permis de Construire

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1 Leçons apprises

#### ➤ En rapport avec la réalisation des activités

- la dégradation des bâtiments administratifs ;
- l'insuffisance de bâtiments administratifs pour abriter les services de l'Etat ;
- la non exhaustivité du recensement du patrimoine immobilier de l'Etat en Côte d'Ivoire et à l'étranger ;
- l'insuffisance d'évaluation de l'ensemble du patrimoine immobilier de l'Etat déjà identifié ;
- l'insuffisance de la sécurisation du patrimoine immobilier de l'Etat déjà répertorié ;
- l'insuffisance de valorisation du patrimoine immobilier de l'Etat ;
- la difficulté de prévisions des besoins en bureaux de l'administration ;
- la difficulté de programmation des études dues aux litiges sur les biens immobiliers de l'Etat ;
- la contrainte budgétaire empêchant la mise en œuvre efficace de certains projets ;
- l'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers ;
- l'incivisme des acteurs du cadre bâti ;
- le manque de rigueur dans la sélection des entreprises ;
- l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée ;
- l'absence d'un mécanisme de contrôle qualité des matériaux de constructions ;
- la méconnaissance des textes en matière de construction ;
- la non transmission à temps des contrats de baux conclus à Abidjan et à l'intérieur du pays.

#### ➤ En rapport avec les crédits budgétaires

- l'insuffisance des ressources pour l'apurement des passifs de baux administratifs et la réalisation des travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments administratifs ;
- le retard dans l'émission des Mandats de paiement ;
- des difficultés d'obtention des rallonges budgétaires pour loger les nouvelles structures créées en cours de gestion.

#### ➤ En rapport avec les mouvements d'effectifs

- l'insuffisance de personnel qualifié.

### IV.2 Recommandations

#### ➤ En rapport avec la réalisation des activités.

- poursuivre le recensement ; la sécurisation et l'évaluation du patrimoine immobilier de l'Etat (immatriculation) ;
- accentuer la répression des maîtres d'ouvrages ne respectant pas la réglementation
- poursuivre les études, la réhabilitation, la réparation, l'entretien et la maintenance des bâtiments administratifs ;
- mettre en place un mécanisme de contrôle qualité des matériaux de constructions ;
- renforcer les capacités des ouvriers et mettre en place un mécanisme pour leur certification ;
- procéder à une sélection plus rigoureuse des entreprises ;
- sensibiliser les acteurs du cadre bâti.

#### ➤ En rapport avec les crédits budgétaires.

- demander le déplafonnement des crédits budgétaires pour la prise en charge des baux, du gardiennage, de la gérance et des projets d'investissements ;
- demander l'intégration de crédits budgétaires provenant des gestions antérieures ;
- Allouer des crédits budgétaires suffisants.

- **En rapport avec les mouvements d'effectifs.**
- poursuivre la formation du personnel ;
- solliciter auprès de la Fonction Publique la mise à disposition de personnel technique qualifié.

## CONCLUSION

Au terme du rapport de performance du programme portant sur l'exercice 2022, il ressort que les objectifs assignés au programme Construction et Maintenance n'ont pas pu être atteints à 100% compte tenu des contraintes budgétaires, de manque de dotations de certains maîtres d'ouvrage, des défauts de paiements de certains décomptes, des marchés résiliés, etc...

Au titre des acquis, le relèvement du plafond de la destination « entretenir les bâtiments administratifs », a permis d'atteindre à **100%** l'entretien de la Cité administrative, les bâtiments modulaires de l'ex-LANEMA, payer entièrement l'ensemble des prestataires et mieux entretenir ces bâtiments.

L'assistance a été renforcée au niveau de la maîtrise d'ouvrage délégué pour le compte de l'Etat.

En ce qui concerne les faiblesses, il convient de souligner une insuffisance de personnel et un manque de matériels roulants dans le cadre de la mission de suivi et de contrôle des chantiers.

La faible dotation budgétaire ne permet pas l'apurement de passifs de baux (stock important de passifs en attente de couverture budgétaire) et réduit la performance en matière de suivi et de contrôle des chantiers.

Comme mesures correctives, le personnel en bâtiment (ingénieurs et techniciens) doit être renforcé d'une part et des ressources budgétaires suffisantes doivent être mises à disposition d'autre part. Une dotation budgétaire conséquente permettra de conduire les études techniques, promouvoir la qualité architecturale et renforcer la présence du personnel sur les différents chantiers de l'Etat, aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays.

Aussi, est-il indiqué de déplafonner l'activité « **entretenir les bâtiments administratifs** » en vue d'atteindre les objectifs et éviter de constituer des passifs.

La construction de bâtiments administratifs pourra en effet réduire le stock des baux administratifs.

Enfin, le renforcement de la Brigade de contrôle par le recrutement d'agents et la mise à disposition de moyens de mobilité, devraient accroître la performance du contrôle des constructions.

## PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « LOGEMENT ET CADRE DE VIE »

### INTRODUCTION

**M. KOALLA Célestin** nommé Directeur Général du Logement et Cadre de Vie en 2020 est le Responsable du programme 4 « **Logement et Cadre de Vie** ».

Les missions du programme « **Logement et Cadre de Vie** », conformément au décret portant organisation du ministère, se déclinent comme suit :

- renforcer l'offre de terrains à bâtir accessibles à tous ;
- promouvoir l'accès à la propriété immobilière ;
- renforcer l'offre de logements décentes accessibles à tous ;
- redynamiser le cadre réglementaire de la copropriété.

### I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

#### I.1 Les objectifs du programme

Le programme « **Logement et Cadre de Vie** » a été élaboré pour aider l'Etat dans la production massive de logements destinés aux ménages à revenus modestes, en partenariat avec le secteur privé.

Ce programme doit également permettre la mise en place d'un cadre favorable à un environnement sain, au développement du secteur de l'habitat en général et de la promotion du logement social et économique en particulier. De plus, il vise à renforcer les capacités des professionnels du secteur et à développer les outils de gestion urbaine permettant d'aboutir à un habitat décent. Le cadre programmatique élaboré afin d'évaluer l'atteinte de ces objectifs comprend deux **(02)** objectifs spécifiques qui sont :

- **OS1 : Faciliter l'accès au logement abordable et à la propriété immobilière ;**
- **OS2 : Améliorer le cadre de vie des populations.**

## I.2 Le financement du programme

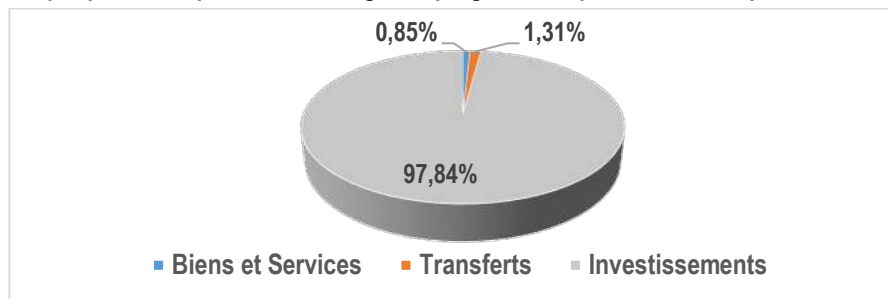
Le programme « **Logement et Cadre de Vie** » a bénéficié, au titre de l'exercice 2022, d'un budget initial de **21 374 343 471 FCFA** pour la mise en œuvre de ses missions.

Le budget affiché en fin d'exercice 2022 qui s'élève à **21 368 257 281 FCFA**, résulte de la prise en compte de certains crédits provenant de l'ex-Secrétariat d'État auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social (**SEMCLULS**) (**Action 2222001 Aide à la production et à l'accès au logement**) ; rattaché en cours de gestion au MCLU, représentant le programme Logement Social dudit Secrétariat.

Ce budget se compose de **181 774 872 FCFA** en ce qui concerne les achats de biens et services, **279 722 438 FCFA** pour les transferts et **20 906 759 971 FCFA** pour les dépenses d'investissements.

Par ailleurs, il convient de rappeler que conformément à la LFI, le budget voté de 2022 affiche une hausse de **502 446 566 FCFA** par rapport à celui de 2021, soit un taux de **22,41%**.

**Graphique 23 : Répartition du budget du programme 4 par nature de dépenses**



Source : SIGOBE (31/01/2023)

## II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1 Exécution du budget

Alors qu'en 2021, le montant exécuté par le programme « **Logement et Cadre de Vie** » se situait autour de **20 850 519 805 FCFA**, soit **99,90%**, pour la gestion 2022 les crédits dudit programme ont été exécutés à hauteur de **99,83%**.

Autrement dit, sur un budget de **21 368 257 281 FCFA**, le programme enregistre un niveau d'exécution de **21 332 764 942 FCFA**, soit **99,83%**. Cette performance s'explique par le bon niveau d'exécution financier des projets d'investissements qui représentent **97,84%** du budget du programme.

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par actions et par natures de dépenses

**Tableau 19 : Exécution financière par action du programme 4**

ACTIONS	ERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2021	Total 2022
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022		
Action 1 : Production et accès au logement abordable	-	-	70 189 434	84 198 665	-	14 000 000	-	148 284 700	70 189 434	246 483 365
Action 2 : Amélioration du cadre de vie	-	-	19 339 548	25 137 127	-	-	-	-	19 339 548	25 137 127
Action 3 : Aide à la production et à l'accès au logement	-	-	51 592 197	72 430 502	265 722 438	265 722 438	20 443 676 188	20 722 991 510	20 760 990 823	21 061 144 450
<b>Total P4</b>	-	-	<b>141 121 179</b>	<b>181 766 294</b>	<b>265 722 438</b>	<b>279 722 438</b>	<b>20 443 676 188</b>	<b>20 871 276 210</b>	<b>20 850 519 805</b>	<b>21 332 764 942</b>

Source RAP 2021//SIGOBE 31/01/2023

**NB : La dernière action est celle qui était inscrite au programme 2 Logement Social de l'Ex-Secrétariat d'État auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme chargé du Logement Social.**

Les dépenses en biens et services ont été entièrement consommées pour un taux de **100%**, représentant une plus-value de **30%** par rapport aux estimations initiales (**70%**).

La situation d'exécution financière par action indique que l'action 3 « **Aide à la production et à l'accès au logement** » consomme **98,73%** des crédits exécutés du programme « **Logement et Cadre de Vie** ». Cette situation se traduit par les dépenses en investissements de l'action 3 représentant plus de **99,29%** des dépenses en investissements du programme 4.

## II.1.2 Suivi des investissements

Ce programme, au titre de la gestion 2022, a bénéficié de deux projets d'investissements intitulés « **Projet de réalisation de Lotissement à Equipements Modérés (LEM)** » et « **Projet de réalisation des VRD pour logements Sociaux** » grâce au rattachement des crédits de l'Ex-Secrétariat d'État auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme chargé du Logement Social (**SEMCLULS**).

En 2022, le budget voté des dépenses d'investissement du programme Logement et Cadre de Vie (y compris le budget voté programme Logement social) est évalué à **20 906 829 873 FCFA**. Sur ce montant, **20 871 276 210 FCFA** ont été ordonnancés au 31 décembre 2022, soit un taux de réalisation **99,83%**.

**Tableau 20 : Exécution des investissements du programme 4**

Libellé	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2022	Budget actuel 2022	Mandats Ordonnancés
<b>Projet 1/ Programme Elargi de Logement et d'Aménagement Foncier (PELAF)</b>	2022	2024	10 225 000 000	150 000 000	150 000 000	148 284 700
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	10 225 000 000	150 000 000	150 000 000	148 284 700
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 2/ Projet de réalisation de Lotissement à Equipement Modérés (LEM)</b>	2022	2025	50 000 000 000	756 829 873	756 802 313	756 496 439
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	50 000 000 000	756 829 873	756 802 313	756 496 439
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Projet 3/ Projet de réalisation des VRD pour logements Sociaux</b>	2013	2024	175 539 363 277	20 000 000 000	19 999 957 658	19 966 495 071
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	175 539 363 277	20 000 000 000	19 999 957 658	19 966 495 071
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Total programme (Budget de l'Etat, Investissements)</b>	-	-	235 764 363 277	20 906 829 873	20 906 829 873	20 871 276 210
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	235 764 363 277	20 906 829 873	20 906 829 873	20 871 276 210
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-

Source SIGOBE 31/01/2023

### ❖ Au titre du projet « Programme Elargi de Logement et d'Aménagement Foncier (PELAF) »

Le projet a démarré en 2022 pour un coût total de **10 225 000 000 FCFA** et devrait prendre fin en 2024.

Au titre du PELAF, le projet a bénéficié en 2022, d'une dotation de **150 millions de francs CFA** avec une réalisation financière de **98,86%** et s'est vu attribué une parcelle d'**environ 53 hectares** sur le site de Ahoué (route d'Alépé).

Ainsi le BNETD a réalisé l'étude d'aménagement de la parcelle et l'état topographique pour un montant de **78 millions de francs CFA**, puis le Cabinet CGEDS a mené les études de sécurisation foncière pour un montant d'environ **70 millions de francs CFA**. Cependant, le budget alloué de **150 millions de francs CFA** ne pouvant couvrir que les études, la réalisation des VRD primaires est restée en attente.

Par conséquent, les entreprises engagées pour la construction des logements n'ont pu démarrer les travaux.

Par ailleurs, il faut signifier que le budget prévisionnel 2023 fixé à **200 millions de francs CFA** reste toujours insuffisant pour la réalisation des VRD primaires du site qui demeure une priorité avant le lancement de la construction des logements.

Pour les perspectives 2023, l'objectif principal est d'achever les travaux de sécurisation foncière engagés sur le site du projet pilote et de lancer les études sur les nouvelles parcelles en cours d'acquisition, vu le niveau de financement obtenu. **Aussi, nous comptons nous tourner vers des bailleurs de fonds autres que l'Etat pour mobiliser des financements pour la réalisation des VRD primaires.**

❖ **Au titre du projet « Projet de réalisation de Lotissement à Equipement Modérés (LEM) »**

**Le Projet LEM poursuivant l'objectif suivant :**

- *Proposer aux populations une offre de logements diversifiés.*

Initié par le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social, ce projet, d'un coût initial de **50 000 000 000 FCFA**, débuté en 2022 pour s'achever en 2025, devrait permettre à terme de produire **10 000 plateformes sur 270 ha**.

Au titre de l'année budgétaire 2022, le montant alloué au projet est de **756 829 873 FCFA**.

Avec le remaniement ministériel intervenu en avril 2022, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social a été dissout et ses projets adressés au Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme.

Le présent projet a été confié au Service des Terrains Aménagés. Les formalités administratives et les transferts de crédit ont retardé l'exécution du projet.

A cet effet, un cabinet d'ingénieurs génie civil a été recruté pour la réalisation des études de VRD primaires à hauteur de **49 750 000 FCFA**. Le SETAM a acquis quatre (04) véhicules de différentes marques pour le suivi des travaux. Suite à un réaménagement de la dotation des purges sur le site visé, le SETAM s'est équipé en tenues de chantier pour le personnel technique, en matériels et mobiliers de bureau, en matériels informatiques, en matériels et outillages techniques, en petits matériels et fournitures de bureau.

❖ **Au titre du projet « Projet de réalisation des VRD pour logements Sociaux »**

Le projet de réalisation des VRD pour logements Sociaux de l'ex SEMCLULS d'un montant de **175 539 363 277 FCFA**, démarré en 2013 est prévu s'achever en 2024.

Pour l'exercice budgétaire 2022, le projet a bénéficié d'un financement de **20 milliards de francs CFA**. L'objectif principal au titre de l'année 2022 était de poursuivre et d'achever les travaux de VRD primaires sur les différents sites dans le District d'Abidjan ainsi qu'à l'intérieur du pays. Ainsi, il s'agissait d'achever les travaux sur les sites de Songon, Bassam-Modeste, Bingerville, Cité ADO Yopougon et Azito-Yopougon dans le District d'Abidjan et de démarrer les travaux sur les sites de l'intérieur du pays (Yamoussoukro, Dimbokro et Touba).

Malgré les bons résultats enregistrés (le taux de réalisation physique des travaux s'est chiffré à 95%), les travaux n'ont pu être achevés sur les différents sites comme prévu en raison de certaines difficultés rencontrées par les entreprises. Il s'agit entre autres de récurrents problèmes fonciers sur les sites mobilisés, de la capacité technique et financière de certaines entreprises, de la lourdeur administrative liée au décaissement etc.

Au titre des travaux de VRD restants, nous notons sur les différents sites :

- **Songon-Kassemlé** : adduction en eau potable (**97%**), distribution d'électricité (**87%**), voiries et drainages (**84%**), assainissement (**98%**) (retard dans l'exécution des travaux à cause de l'élargissement de la voie de Dabou) ;
- **Modeste - Grand Bassam** : canal de drainage primaire et exutoire (**50%**) puis assainissement et construction de Station d'Épuration des eaux usées (**STEP**) (**83%**) ;  
Des conflits fonciers avec les populations riveraines et un collectif de militaires entravent le bon déroulement des travaux. Des échanges en cours avec les différentes entités devraient permettre de finaliser les travaux en 2023. A cet effet, les études d'Avant-Projet Sommaire ont été réalisées et l'étude d'Avant-Projet Détaillé doublée d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (**EIES**) est en cours avec le BNETD ;
- **Yopougon-Azito** : le dernier marché en cours concerne les travaux de voirie, d'assainissement et de drainage (**90%**). Ces travaux ont été perturbés par les pluies diluviennes que nous avons enregistrées en 2022 et qui ont occasionnées des inondations sur le site. Pour régler définitivement les problèmes d'assainissement sur ce site, un marché complémentaire sera nécessaire. Les études sont en cours de finalisation ;
- **Sites de l'intérieur** (Yamoussoukro, Dimbokro et Touba) : les travaux sont en cours après les réaménagements de la consistance des travaux de bases, pour tenir compte des engagements de l'Etat dans le cadre du Programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux et Economiques (**PPLSE**). Les taux de réalisation par site sont les suivants : **Yamoussoukro** :45%, **Dimbokro** : 15% et **Touba** :45%.

En conclusion, nous pouvons affirmer que le bilan de la réalisation des VRD primaires des logements sociaux est globalement satisfaisant, avec un taux de réalisation physique de 95% et un taux de réalisation financier au titre de l'année 2022 de **99%**. Le site de Songon sera habitable au premier trimestre de l'année 2023, avec une forte amélioration du cadre de vie des riverains des autres sites. L'année 2023 laisse entrevoir de bonnes perspectives avec l'achèvement des travaux sur l'ensemble des sites.

## II.2 Évolution des effectifs

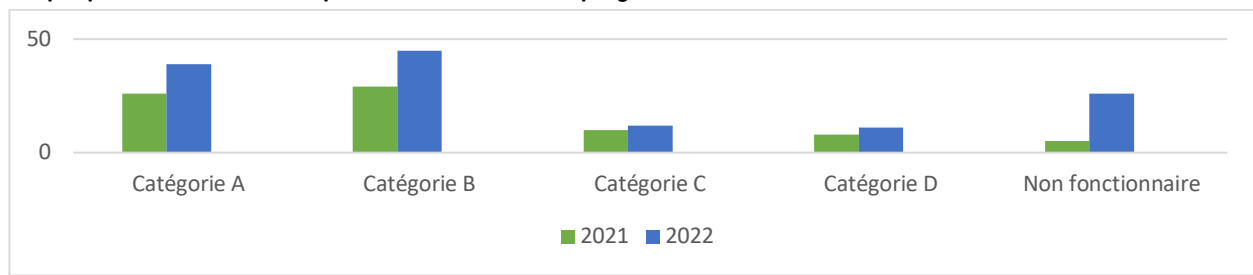
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 21 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4**

	2021	2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	26	25	30	13	0	39
<b>Catégorie B</b>	29	58	65	17	1	45
<b>Catégorie C</b>	10	27	33	2	0	12
<b>Catégorie D</b>	08	18	20	3	0	11
<b>Non Fonctionnaires</b>	05	21	21	21	0	26
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>149</b>	<b>169</b>	<b>56</b>	<b>1</b>	<b>133</b>

Source : Direction des Ressources Humaines

**Graphique 24 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4**



Source : Direction des Ressources Humaines

Au regard du tableau, l'on note une augmentation de l'effectif de ce programme dans l'ensemble. Cette augmentation se justifie par la satisfaction en partie des besoins exprimés.

## II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'année 2022, les principales activités réalisées par la DGLCV ont essentiellement porté sur la poursuite du Programme Présidentiel de construction de Logements Sociaux et Economiques (PPLSE) avec la mise en œuvre du programme d'urgence de 25 000 logements institué par le Gouvernement, la révision du cadre institutionnel du secteur de l'Habitat et la poursuite de l'implantation des organes formels au sein des copropriétés, en vue d'améliorer le cadre de vie des populations.

En ce qui concerne la mise en œuvre du PPLSE, les activités de la DGLCV ont contribué à la facilitation de l'accès aux logements et à la propriété immobilière, à travers l'implantation de **2 385 logements** et la livraison **5 648 logements** au cours de l'année 2022.

En outre, afin de s'assurer de l'habitabilité des logements produits, la DGLCV a coordonné l'exécution et le suivi des travaux de VRD primaires sur les sites de :

- Songon-Kassemblé : adduction en eau potable (**97%**), distribution d'électricité (**87%**), voiries et drainages (**84%**), assainissement (**98%**) (retard dans l'exécution des travaux a cause de l'élargissement de la voie de Dabou) ;
- Modeste - Grand Bassam : canal de drainage primaire et exutoire (**50%**), assainissement et construction de Station d'Épuration des eaux usées (**83%**) ;



- Yopougon-Azito : travaux de voirie, d'assainissement et de drainage (90%) ;
- Sites de l'intérieur : Yamoussoukro : 45%, Dimbokro : 15% et Toubou : 45%.

Le taux d'avancement global des travaux sur l'ensemble des sites est évalué à 95% à fin décembre 2022. Le site de Songon sera habitable au premier trimestre de l'année 2023 avec une forte amélioration du cadre de vie des riverains.

Par ailleurs, la DGLCV a travaillé à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'urgence de 25 000 logements, fortement appuyé par la Primature, à travers :

- **la mobilisation du foncier** : Neuf (09) sites dont cinq (05) à Abidjan et quatre (04) à l'intérieur du pays ont été mobilisés dans le cadre de la phase pilote du Programme d'Urgence pour une superficie totale de 52,76 Ha ;
- **la réalisation des études d'impact environnemental et social (EIES)** : Des études EIES ont été réalisées sur l'ensemble des sites du programme d'urgence. Les rapports provisoires des EIES sont disponibles pour huit (08) sites notamment sur les sites de la cité policière, de la zone industrielle, de Locodjro et de l'intérieur du pays. L'étape restante est l'élaboration des rapports définitifs pour chaque site susvisé ;
- **la réalisation des études géotechniques** : Des études géotechniques ont été réalisées sur les sites du programme. L'objectif de ces études est de déterminer les caractéristiques mécaniques des sols des sites qui vont être amenés à supporter les ouvrages (logements et VRD), de connaître la nature des sols, d'évaluer les risques naturels (présence de nappe), de déterminer le choix des fondations et d'élaborer les plans d'exécutions ;
- **la réalisation des études architecturales et urbanistiques** : Pour la phase pilote du Programme d'Urgence, 279 immeubles sont prévus, pour un total de 8 820 logements. Les études urbanistiques et architecturales sont en cours de réalisation par les équipes de GM Design ;
- **l'élaboration des DAO et la sélection des entreprises** : Le DAO est lancé depuis le 16/12/2022. L'ouverture des plis et la sélection des entreprises qui seront en charge des travaux a été organisée dans les locaux de l'ANAH le mardi 31/01/2023. Deux entreprises ont été sélectionnées pour les lots 1 et 2 pour un nombre total de 1 240 logements à réaliser ;
- **la mobilisation financière** : Le coût global pour la réalisation du programme est estimé à environ 500 milliards de FCFA. À cet effet, des requêtes de financements ont été faites auprès de plusieurs bailleurs de fonds, notamment la BADEA, la BOAD, le Fonds d'Abu Dhabi, la BAD, la BID, la CNPS, l'IPS-CGRAE, la CDC-CI. Actuellement, seules la BADEA et la BOAD ont répondu favorablement aux requêtes.

La DGLCV a travaillé également à la consolidation des réformes entreprises dans le secteur du logement depuis l'année dernière. Ces réformes portent notamment sur :

- **l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** : Toutes les institutions membres du Conseil d'Administration ont désigné leurs représentants audit Conseil depuis mai 2022. A cet effet, la 1ère réunion du Conseil d'Administration s'est tenue au siège de l'Ex-SICOGI (en août 2022), ainsi que la désignation des membres des deux comités (audit et gestion, ainsi que stratégies et orientations) en octobre 2022 ;
- **le Fonds de Garantie du Logement Social (FGLS)** : Tous les ministères et institutions partenaires ont désigné leurs représentants au comité de gestion. Le projet de budget a été validé. Le solde des fonds dissous sera transféré au FGLS après déduction du montant de 13,3 milliards FCFA destinés à la recapitalisation de la BHCI ;
- **la Commission Nationale d'Attribution des Logements Sociaux (CONALOG)** : Cette Commission vise à garantir la transparence dans la sélection des ménages bénéficiaires des logements sociaux, notamment ceux acquis par l'Etat et mis en location-vente et/ou location simple. La commission démarrera ses activités par la sélection des bénéficiaires des logements du programme d'urgence de 25 000 logements. Le projet de décret portant création de la CONALOG a été transmis par le MCLU au Secrétariat Général du Gouvernement le 03 novembre 2022 ;
- **la Recapitalisation de la BHCI** : Dans le cadre de la recapitalisation de la BHCI, les engagements de l'Etat portaient sur le paiement d'un montant de 43,3 milliards FCFA. A ce jour, la totalité de ce montant a été effectivement versée à la BHCI. Toutefois, en vue d'accroître ses capacités de financement au profit des promoteurs immobiliers et des acquéreurs de logements sociaux et économiques, la BHCI a indiqué qu'un appui complémentaire sera nécessaire. L'évaluation du niveau de cet appui est en cours et sera transmis par la Direction Générale de la BHCI en février 2023 ;
- **l'institution de taxes parafiscales sur certains matériaux de construction (Ciment, Fer à béton, Marbre)** : La loi n° 2022-976 du 20 décembre 2022 portant ratification de l'ordonnance instituant taxes parafiscales sur certains matériaux de construction, a été promulguée après validation par les deux chambres du Parlement.

Pour rappel, l'ordonnance susvisée n'adopte que le principe de l'institution de taxes parafiscales pour le financement du secteur de l'habitat, mais ne précise pas les taux à appliquer à chaque matériau ciblé. Nous sommes en attente du décret fixant les taux à appliquer sur chaque matériau par le MBPE.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le niveau d'exécution du PAP est retracé dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 22.1 : Evolution des indicateurs du programme 4 (Logement et Cadre de Vie)**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		2022	
		2020	2021	Prévisions	Réalizations
<b>Objectif Spécifique 1 : Faciliter l'accès au logement abordable et à la propriété immobilière</b>					
IP 4.1.1 Nombre de logements implantés	Nombre	18 741	27 596	35 000	<b>29 981</b>
IP 4.1.2 Nombre de logements livrés	Nombre	9 849	8 919	20 000	<b>14 567</b>
IP 4.1.3 Taux de réalisation des voiries et réseaux divers primaires sur les 4 principaux sites	%	77%	82%	95%	<b>95%</b>
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer le cadre de vie des populations</b>					
IP 4.2.1 Nombre de syndicats créés et mis en place	Nombre	120	210	200	<b>150</b>

Source : DGLCV / DLAF / DGPI

#### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

##### **Objectif spécifique 1 : Faciliter l'accès au logement abordable et à la propriété immobilière**

###### ➤ Indicateur : Nombre de logements implantés

Méthode de calcul : **Dénombrement**

Situation de référence 2020 : **18 701**

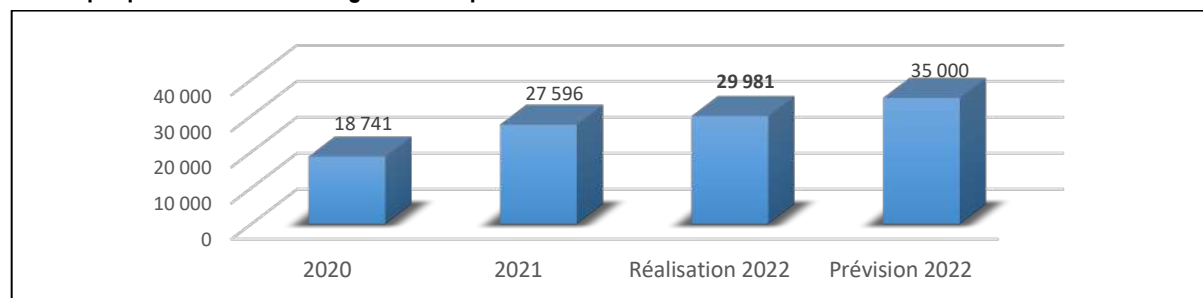
Valeurs cibles : **35 000** en 2022, **100 000** en 2023, **150 000** en 2024

Source des données : **Rapport d'activités DGLCV**

Le nombre de logements implantés en fin d'année 2022 s'établit à **29 981 unités**, soit une hausse de **8,64%** par rapport à 2021 et une contre-performance de **- 5 019 logements** par rapport à la prévision initiale.

Cette contre-performance s'explique essentiellement par le manque de financement de certains promoteurs. Aussi, convient-il de signifier l'engagement d'énormes travaux de terrassement par certains promoteurs sur les parcelles mobilisées, ajouté à cela les techniques rudimentaires encore en usage dans le milieu des constructeurs entraînant ainsi la lenteur des travaux sur de nombreux sites.

**Graphique 25 : Nombre de logements implantés**



Source : DGLCV / DLAF / DGPI

➤ **Indicateur : Nombre de logements livrés.**

Méthode de calcul : **Dénombrement**

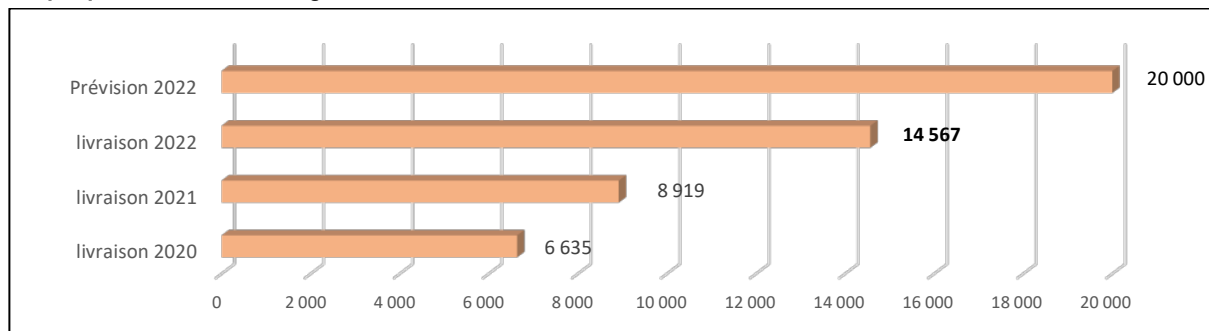
Situation de référence 2020 : **8 127**

Valeurs cibles : **20 000** en 2022, **50 000** en 2023, **100 000** en 2024

Source des données : **Rapport d'activités DGLCV**

Le nombre de logements à livrer pour cette année 2022 se chiffre à **14 567 unités**, soit une hausse de **63,32%** par rapport à 2021 et une contre-performance de **- 5433 logements** par rapport à la prévision initiale. Cette faible quantité de logements livrés s'explique par le non-achèvement des travaux de VRD primaires (électricité, eau potable et réseau d'assainissement) sur plusieurs sites notamment à Songon, Bingerville, Bassam ; ce qui a impacté fortement la livraison des logements.

**Graphique 26 : Nombre de logements livrés**



Source : DGLCV / DLAF / DGPI

➤ **Indicateur : Taux de réalisation des voiries et réseaux divers primaires sur les 4 principaux sites**

Méthode de calcul : **Somme (marché \* taux d'avancement) / Somme des marchés**

Situation de référence 2020 : **82%**

Valeurs cibles : **95%** en 2022, **100%** en 2023, et 2024

Source des données : **Rapport d'activités DLAF**

Le taux de réalisation des voiries et réseaux divers primaires sur les quatre principaux sites (Cité ADO, Bingerville, Songon et Bassam) est passé à **95%**, soit une hausse de **15,85%** par rapport à 2021 et une performance de 100% par rapport à la prévision de l'année. Les travaux de VRD primaires sont achevés sur les sites de la Cité ADO et Bingerville. Par contre à Songon et Bassam-Modeste, les travaux sont toujours en cours et avancent bien malgré quelques difficultés rencontrées.

Au niveau de Bassam, les travaux du canal de drainage des eaux pluviales connaissent toujours des difficultés d'avancement.

En effet, la finalisation d'une étude technique pour l'aménagement de l'exutoire du canal est en cours de réalisation par le BNETD à la demande du MCLU. Aussi, vu les problèmes fonciers suscités par le tracé initial du canal, l'étude d'un nouveau tracé du canal est en cours avec le BNETD et l'entreprise en charge de l'exécution des travaux.

Pour l'assainissement, un nouveau site a été identifié pour réaliser de la station d'épuration. Les travaux d'aménagement de la plateforme devant accueillir ladite STEP sont en cours (**51%**) malgré quelques soucis liés au foncier.

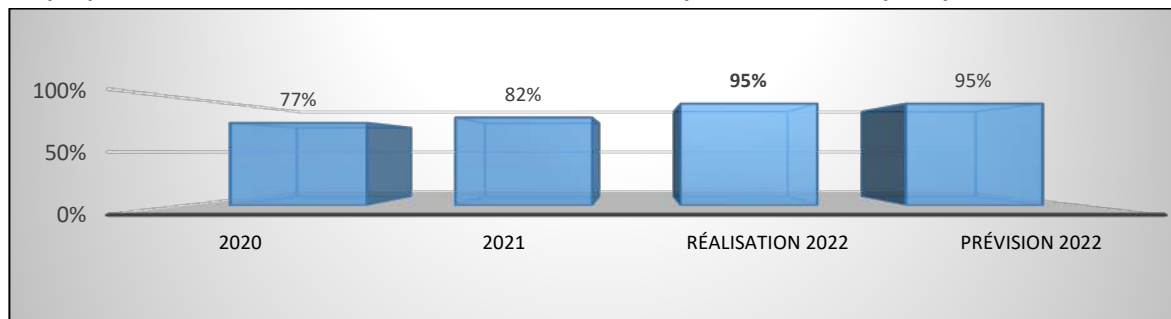
Relativement au site de SONGON, la purge ayant été soldée en novembre 2020, les travaux ont véritablement repris en janvier 2021. Compte tenu des difficultés rencontrées, les travaux sont programmés pour être achevés en 2023. Des travaux complémentaires de voirie, de drainage, d'assainissement et d'électricité sont prévus en vue d'un aménagement optimal du site.

Les difficultés rencontrées dans la réalisation des travaux se présentent comme suit :

- les aléas climatiques (pluies diluviennes) ;
- le peu d'engagement des maîtres d'œuvre dans le suivi des travaux ;
- les problèmes organisationnels des entreprises induisant une faible capacité d'absorption des crédits de travaux ;
- l'élargissement de la voie principale de Dabou qui impact considérablement les travaux de Songon, du fait des dommages à répétition sur le câble principal d'alimentation électrique du site des logements sociaux.

Pour l'année 2023, nous comptons achever la réalisation des VRD primaires sur les anciens sites (reste 5% du taux de réalisation) du PPLSE.

**Graphique 27 : Taux de réalisation des voiries et réseaux divers primaires sur les 4 principaux sites**



**Source :** DGLCV / DLAF

### **Objectif spécifique 2 : Améliorer le cadre de vie des populations**

#### ➤ **Indicateur : Nombre de syndicats créés et mis en place**

**Méthode de calcul : Dénombrement**

**Situation de référence 2020 : 120**

**Valeurs cibles : 200 en 2022, 250 en 2023, 300 en 2024**

**Source des données : Rapport d'activités DGLCV/ Direction de la Copropriété**

Le nombre total de syndicats créés et mis en place est de 150 en fin d'année 2022, soit 75% de syndicats créés et mis en place par rapport à la prévision initiale.

En plus des 120 syndicats créés et mis en place en 2020 ; 210 ont été créés en 2021 et 150 en cette année 2022 portant le nombre total de syndicats créés et mis en place à 480.

Avec l'étude de la requalification du patrimoine en copropriété, financée par la Commission de l'UEMOA dans le cadre du Projet d'assistance technique pour le Financement du Logement Abordable (PFLA), 516 syndicats de copropriétés ont été répertoriés. Cette étude permettra à la Direction de la Copropriété de disposer de données fiables sur les différentes copropriétés pour un meilleur suivi.

Malgré les nombreuses sollicitations, la Direction de la Copropriété, pour des raisons budgétaires n'a pu couvrir les 50 autres restants.

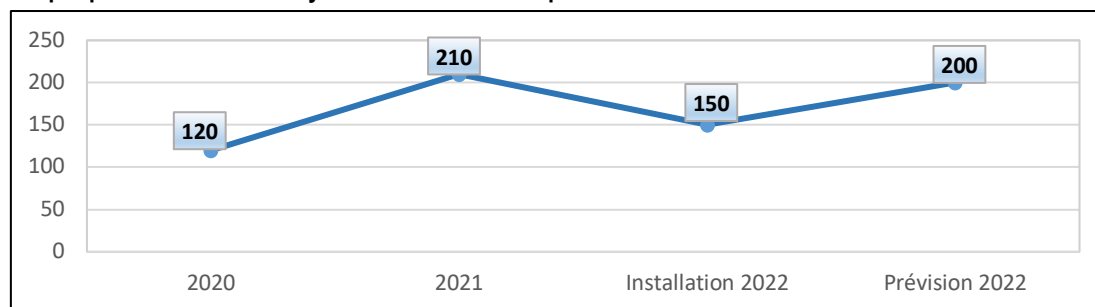
En effet, Le budget du fonctionnement alloué à la Direction de la Copropriété est dévolu aux actions de vulgarisation en matière de copropriété en milieu urbain et rural. Quant à la mise en place des syndicats, c'est une autre activité qui nécessite des fonds.

Toutefois, malgré le budget insuffisant, la Direction de la Copropriété a réalisé un pourcentage notable de réalisation, démontrant son efficacité à atteindre les résultats. Ce résultat encourageant réalisé depuis 2021 peut s'expliquer par les nombreuses actions entreprises, notamment :

- la mise en place des activités d'éducation, d'instruction et de communication sur les règles de copropriété ;
- l'assistance des copropriétaires dans la mise en conformité des règlements de copropriété avec le code de la construction et l'habitat ;

- l'accentuation des visites dans les cités et les sensibilisations au cours des assemblées générales ;
- le règlement à l'amiable du contentieux issu des rapports de voisinage dans les copropriétés.

**Graphique 28 : Nombre de syndicats créés et mis en place**



**Source :** DGLCV / COPROPRIÉTÉ

**Tableau 22.2 : Evolution des indicateurs du programme (Logement Social)**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		2022	
		2020	2021	Prévisions	Réalizations
<b>Objectif Spécifique 1 : Produire des logements décents et à moindre coûts</b>					
IP 5.1.1 Superficie de foncier acquis	Ha	95 ha	95 ha	250 ha	<b>279 ha</b>
IP 5.1.2 Taux de réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) primaires pour les sites de Songon, cité Ado, Bingerville et Modeste	%	76%	84%	95%	<b>95%</b>
IP 5.1.3 Taux de logements achevés	%	4,60%	1,57%	15,51%	<b>2,46%</b>

Source : DPPD-PAP 2022-2024

**Objectif spécifique 1 : Produire des logements décents et à moindre coûts**

➤ **Indicateur : Superficie de foncier acquis**

Méthode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2020 : 95 ha

Valeurs cibles : 250 ha en 2022, 1 000 ha en 2023, 1 500 ha en 2024

Source des données : Direction des Investissements Immobiliers

Les missions prospectives effectuées par les équipes de la DGLCV ont permis d'identifier quatre (04) parcelles dans les communes de Yamoussoukro, Attiéguakro, Bonoua et Adiaké, pour une superficie totale de **279 hectares** en cours de mobilisation.

Notons que le prix du mètre carré fixé à **2000 francs CFA** pour la purge des droits coutumiers dans le District d'Abidjan constitue une difficulté majeure évoquée lors des échanges avec les détenteurs de droits coutumiers qui estiment que ce montant est au rabais face à la forte demande foncière. D'où les difficultés à mobiliser les parcelles dans le District d'Abidjan.

➤ **Indicateur : Taux de réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) primaires pour les sites de Songon, cité Ado, Bingerville et Modeste**

Méthode de calcul : (Nombre de VRD primaires réalisés / Nombre de VRD primaires prévues) \* 100

Situation de référence 2020 : 90%

Valeurs cibles : **95%** en 2022, **98%** en 2023, **100%** en 2024

Source des données : **Direction du Logement**

Voir les commentaires du tableau 22.1 du Taux de réalisation des voiries et réseaux divers primaires sur les 4 principaux sites.

➤ **Indicateur : Taux de logements achevés**

Méthode de calcul : **(Nombre de logements achevés / Nombre de logements à construire) \* 100**

Situation de référence 2020 : **13%**

Valeurs cibles : **15,51%** en 2022, **20%** en 2023, **25%** en 2024

Source des données : **Direction du Logement**

Le taux de logements achevés pour cette année 2022 s'élève à **2,46%**, soit **15,86%** par rapport à la prévision initiale (voir tableau 22.2). La non atteinte des prévisions est liée notamment :

- au non achèvement des travaux de VRD primaires (eau potable, électricité et STEP) sur le site de Songon qui a un impact considérable sur la livraison des logements ;
- à l'incapacité des promoteurs à optimiser la cadence des travaux ;
- à la faible capacité technique et financière des promoteurs.

Pour améliorer ce taux, la DGLCV compte non seulement prendre des mesures fortes, telle que le retrait des parcelles aux promoteurs immobiliers défaillants en vue de leur réaffectation à des promoteurs plus performants, et la vulgarisation des Lotissements à équipements Modérés (**LEM**) en vue de l'auto-construction.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1 Leçons apprises**

L'année 2022 a été caractérisée par la poursuite des projets de logements sociaux entamés depuis 2013 par le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme puis relayé par le Secrétariat d'Etat Chargé du Logement social de septembre 2019 à avril 2022. Il s'agissait, dans le cadre du programme 4, de poursuivre la réalisation des travaux de VRD primaires sur les différents sites du PPLSE, de démarrer le projet de Lotissement à Equipements Modérés (**LEM**), de démarrer le projet pilote du Programme Elargi de Logement et d'Aménagement Foncier (**PELAF**), d'encadrer les activités des promoteurs immobiliers retenus pour la production des logements sociaux et acquérir du foncier en vue de la poursuite du PPLSE.

La réalisation des travaux de VRD primaires et la production des logements ont été fortement contrariées par de nombreuses difficultés. Cependant, des résultats encourageants ont été obtenus.

Au niveau du foncier, plus de 250 hectares de parcelles de terrain sont en cours d'acquisition. Par ailleurs, les travaux de VRD et de construction des logements se sont poursuivis sur les différents sites.

Les difficultés rencontrées se présentent comme suit :

- les aléas climatiques (pluies diluviennes) retardent fortement les travaux de VRD ;
- le manque de suivi des travaux et la lenteur dans le traitement des dossiers relatifs aux différents projets de la part des maîtres d'œuvres ;
- les problèmes organisationnels des entreprises qui n'arrivent pas à optimiser le volume de travail sur les chantiers ;
- l'incapacité des promoteurs immobiliers à mobiliser les financements pour la production des logements ;
- l'insuffisance des crédits alloués pour l'exécution des projets (**PELAF** et **LEM**) ;
- la méconnaissance des nouveaux textes par la population et des acteurs du secteur en matière de copropriété ;
- l'influence de la politique dans l'organisation des syndicats ;
- l'absence de dispositions coercitives dans le code de la construction et de l'habitat, en cas de manquement aux règles de copropriété ;
- le désintéressement des copropriétaires aux séances de sensibilisation ;

- l'insuffisance de ressources pour assurer un suivi et une coordination efficaces des travaux.

Malgré les difficultés rencontrées, les résultats probants enregistrés en 2022 nous permettent d'entrevoir de bonnes perspectives pour 2023. En effet, nous comptons :

- finaliser les activités de recherche et de sécurisation foncière entamées en 2022;
- achever la réalisation des VRD primaires du PPLSE sur les anciens sites et poursuivre les travaux sur les nouveaux sites ;
- poursuivre la réalisation du projet LEM ;
- lancer les études sur les nouveaux sites acquis dans le cadre du PELAF ;
- redynamiser la collaboration avec les structures étatiques d'encadrement ;
- assurer le suivi des promoteurs actifs pour la production des logements.

#### IV.2 Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, les recommandations de la DGLCV pour l'exercice 2023, sont :

- le recours à des maîtres d'œuvre privés pour améliorer la qualité du suivi des projets ;
- la réaffectation des parcelles non mis en valeur par les promoteurs défaillants à des promoteurs plus performants avec une forte capacité financière ;
- un encadrement de proximité des différents acteurs intervenant sur les chantiers ;
- l'accélération de la réalisation des travaux de VRD primaires pendant la saison sèche afin de se mettre à l'abri des effets des pluies diluviennes ;
- la revue à la hausse du niveau des crédits alloués aux VRD des programmes en cours y compris les crédits de fonctionnement en vue de l'amélioration de la gouvernance ;
- l'équipement des services en charge de l'exécution du programme 4 en moyens de déplacement pour la mobilité des équipes de terrain ;
- l'implication de tous les acteurs de la copropriété ;
- l'accentuation de la sensibilisation de proximité (**opération AIGLE**) ;
- le renforcement du dispositif réglementaire à travers les décrets d'application du code de la construction et de l'habitat ;
- l'organisation des séminaires pour renforcer les capacités des professionnels du secteur sur les nouvelles dispositions réglementaires, notamment le Code de la Construction et de l'Habitat ;
- la mise en place d'une garantie de rachat des logements sociaux achevés et habitables en faveur des grands investisseurs dans le secteur de l'habitat ;
- l'affectation d'une part de l'impôt foncier au financement du logement social ;
- l'opérationnalisation des différentes réformes engagées dans le secteur du logement ;
- la mise en œuvre effective du programme d'urgence de 25 000 logements.

#### CONCLUSION

Au terme de l'année 2022, les activités menées par la Direction Générale du Logement et du Cadre de Vie (**DGLCV**) ont permis de poursuivre la mise en œuvre du Programme Présidentiel de construction de Logements Sociaux et Economiques (**PPLSE**), à travers la poursuite des objectifs qu'elle s'est assignée afin de faciliter l'accès aux logements sociaux, à la propriété immobilière et d'améliorer le cadre de vie des populations.

Toutefois, les difficultés liées aux travaux de VRD primaires ayant entraîné le non-achèvement des travaux de VRD primaires (eau potable, électricité et **STEP**) sur le site de Songon, l'incapacité des promoteurs à optimiser la cadence des travaux et la faible capacité technique et financière des promoteurs ont eu un impact négatif sur la production et l'habitabilité des logements produits dans le cadre du Programme Présidentiel de construction de Logements Sociaux et Economiques (**PPLSE**).

Par ailleurs, la mise en place et la création des syndicats de copropriété ont favorisé la vulgarisation des règles de copropriété en milieu rural et urbain.

Au regard du résultat de l'année 2022, la DGLCV doit travailler, à accélérer les travaux de VRD primaires, à identifier et sélectionner des promoteurs à fortes capacités techniques et financières, à assurer entre autres l'opérationnalisation des réformes engagées dans le secteur de l'Habitat afin d'atteindre l'objectif des 150 000 logements du PPLSE en 2025.

## Conclusion Générale

Le présent Rapport Annuel de Performance, qui sanctionne l'exécution du Projet Annuel de Performance, fait la synthèse des Rapports Annuels de Performance des **04** programmes du ministère contenus dans la Loi de Finances de l'année 2022.

Sur **26** indicateurs, **12** ont été atteints, soit un taux de réalisation de **46,15%**.

Ainsi, pour la réalisation des actions de l'ensemble de ses programmes, le MCLU a bénéficié, au titre de la gestion 2022, d'un budget de **79 700 615 234**, sur lequel **79 003 030 586** a été exécuté, soit un taux de consommation de **99,12%**.

Ce budget a permis au Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme d'initier plusieurs actions qui ont engendrées des avancées significatives dans l'encadrement du développement urbain, la sécurisation du cadre bâti et la réforme du secteur de l'habitat.

En effet, le SIGFU et le projet d'adressage des rues et des unités d'occupations (habitations, commerces...) dans le Grand Abidjan contribueront à sécuriser les actes du foncier urbain, améliorer la transparence et la célérité dans le traitement des dossiers des usagers d'une part, et moderniser la gestion et le fonctionnement des services urbains, optimiser l'identification et la mobilisation de ressources locales et améliorer la planification et la gestion urbaine, d'autre part.

En outre, la mise en œuvre de projets structurants de construction (Palais des Hôtes, Tour F, Sebroko, Immeuble MATD...) permettra d'accroître la capacité de l'Etat en termes de bureaux à usage administratif pour une meilleure efficacité du service public.

Aussi, l'opérationnalisation de la réforme du secteur de l'Habitat couplée au renforcement de la sécurité des actes du foncier urbain à travers la digitalisation permettra de disposer de suffisamment de ressources pour accompagner la nécessaire industrialisation du secteur, sans laquelle il ne sera pas possible d'élever nos capacités de production à la hauteur de l'objectif de 50 000 logements au minimum à réaliser par année. Toutes ces réformes visent à créer les conditions favorables à un financement stable et durable du logement et à impulser le développement du marché hypothécaire.

Cependant, à la lumière des résultats, les difficultés rencontrées ont permis de dégager de nouvelles perspectives pour l'avenir en termes d'opportunités et de défis au regard des enjeux à prendre en compte pour les années suivantes.

Enfin, au regard des objectifs fixés, les ressources allouées au MCLU restent à ce jour insuffisantes, comparativement aux nombreux défis à relever. D'où la nécessité pour les acteurs de la chaîne de la dépense publique, d'optimiser la gestion des crédits mis à la disposition du MCLU pour l'atteinte de ses résultats.



# **SECTION 362 : MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE**



## INTRODUCTION

Nommé par le décret, n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement, le **Ministre Adama KAMARA** détient le portefeuille du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) qu'il a conservé à l'issue du remaniement du 20 avril 2022. Ce Ministère, à travers le décret n° 2022-301 du 4 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'Emploi et de Protection Sociale. Il s'agit spécifiquement d'appliquer, contrôler et évaluer la politique nationale en matière d'emploi, de travail et de protection sociale ; d'impulser la création d'emplois à travers une réflexion propice à l'adoption et à la mise en œuvre de mesures nouvelles favorisant, à terme la création de richesses ; de promouvoir l'insertion des couches vulnérables ; de promouvoir et mettre en œuvre des actions d'assistance, de prise en charge psycho-sociale, de protection et d'égalisation des chances des populations vulnérables.

Le département ministériel a évolué dans un contexte de relance des activités gouvernementales après la crise sanitaire à coronavirus. Cette année a été marquée également par un changement institutionnel issu du remaniement ministériel intervenu en avril 2022. En effet, ce département ministériel qui comportait en début d'année 2022, quatre (04) programmes (Administration Générale, Emploi, Travail et Protection Sociale) conformément au DPPD-PAP 2022-2024 s'est vu rattaché le principal centre d'intérêt du Secrétariat d'Etat, chargé de la Protection Sociale (SEPS) qui se résume au « Développement et la gestion des centres sociaux ». Ce changement a porté le nombre de programmes du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale à cinq (5). Il s'agit de :

- Programme 1 : Administration Générale
- Programme 2 : Emploi
- Programme 3 : Travail
- Programme 4 : Protection Sociale
- Programme 5 : Développement et Gestion des Centres Sociaux

**Le programme 1 « Administration Générale »** regroupe le cabinet et douze (12) structures du département ministériel qui ont un caractère transversal dans leurs interventions.

**Le programme 2 « Emploi »** repose principalement sur la Direction Générale de l'Emploi, qui dans son rôle de coordination, se compose de trois (03) Directions Centrales et une (01) structure sous tutelle l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (ONEF) en cours d'opérationnalisation.

**Le programme 3 « Travail »** est mis en œuvre à travers la Direction Générale du Travail, dont les compétences sont réparties entre quatre (4) Directions Centrales, vingt-neuf (29) Directions Régionales, une Direction Départementale à Grand Bassam et huit (08) Inspections du Travail dans le district autonome d'Abidjan et un Conseil National du Dialogue Social.

En ce qui concerne **le programme 4 « Protection Sociale »**, il est animé par la Direction Générale de la Protection Sociale, deux (02) Directions Centrales, vingt-neuf (29) Directions Régionales, deux structures spécialisées, deux EPN (INSFS et AIRMS), trois Institutions de Prévoyance Sociale (IPS-CGRAE, IPS-CNPS et IPS-CNAM) et une mutuelle sociale (MUGEFCI).

**Le programme 5 « Développement et gestion des centres sociaux »**, est mis en œuvre par la Direction de l'Action Sociale (DAS) et cent treize (113) Centres Sociaux.

Le présent document, qui évaluera les résultats et les produits issus des initiatives entreprises par le département ministériel au cours de l'année 2022, consistera en deux parties : la première portera sur la présentation générale des aspects transversaux du Ministère et la seconde présentera l'évolution des avancées au niveau de chaque programme.

## PARTIE I : LE MINISTERE

### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

#### I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale est subdivisé en cinq (5) programmes, déclinés en dix-sept (17) actions comprenant 248 activités réparties par programme dans le tableau ci-après.

**Tableau 267 : Tableau récapitulatif des actions et activités par programme**

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	4	25
Programme 2 : Emploi	3	13
Programme 3 : Travail	4	50
Programme 4 : Protection Sociale	3	43
Programme 5 : Développement et gestion des centres sociaux	3	117
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>248</b>

### I.2. Politique ministérielle

La politique du MEPS est déclinée en axes et résultats stratégiques ainsi qu'en objectifs globaux comme suit.

**Tableau 268 : Axes et résultats stratégiques de la politique ministérielle**

Principales orientations	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le renforcement de la gouvernance du marché de l'emploi et du travail</li> <li>▪ L'amélioration du climat des affaires favorables à la création d'emplois décents</li> <li>▪ La mise en œuvre de programmes d'insertion visant le renforcement des compétences des jeunes et leur employabilité</li> <li>▪ La protection des populations vulnérables et le respect des droits humains</li> <li>▪ Le développement des centres sociaux.</li> <li>▪ L'assistance et l'octroi d'aide aux personnes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>La gouvernance du Ministère est assurée</i></li> <li>▪ La coordination du Ministère est assurée</li> <li>▪ Les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent</li> <li>▪ Les populations en âge de travailler ont accès à un travail décent</li> <li>▪ Les populations ont accès à la protection sociale</li> <li>▪ Les populations les plus vulnérables ont accès aux centres de santé</li> <li>▪ Les populations ont accès aux Centres Sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la coordination de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de Protection Sociale</li> <li>▪ Améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent</li> <li>▪ Garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un travail décent</li> <li>▪ Garantir aux populations l'accessibilité à la protection sociale</li> <li>▪ Garantir aux populations, notamment les plus vulnérables, l'accessibilité aux centres sociaux</li> </ul>

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Les éléments constituant le cadre de performance au titre de l'année 2022 se présentent comme suit :

**Tableau 269 : Architecture du cadre de performance**

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	5	5	14	44	44

En 2022, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale est organisé autour de cinq (5) programmes qui prennent appui sur **cinq (5)** objectifs globaux qui se déclinent en **quatorze (14)** objectifs spécifiques dont les moyens de vérification sont **quarante-quatre (44)** indicateurs et **quarante-quatre (44)** cibles. Les éléments de mesure de la performance sont récapitulés dans le tableau ci-après.

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Les données du cadre de performance du MEPS obtenues en 2022 sont récapitulées dans le tableau ci-après.

**Tableau 270 : Bilan des données globales du cadre de performance**

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1: Administration Générale (MEPS)	OS 1 : Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale	5	5
	OS 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités	2	2
	OS 3 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	2	2

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1: Administration Générale (SEPS)	OS 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel	2	2
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	4	2
	OS 3 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques du SEMEPS.	2	1
P2: Emploi	OS 1 : Assurer la coordination nationale et la promotion de l'Emploi décent	1	0
	OS 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi	4	2
P3: Travail	OS 1 : Améliorer la gouvernance du secteur Travail	1	1
	OS 2 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises	7	5
	OS 3 : Renforcer la lutte contre le travail des enfants	3	2
	OS 4 : Promouvoir le dialogue social	3	2
P4: Protection Sociale	OS 1 (MEPS) : Améliorer la gouvernance de la Protection Sociale	5	4
P5 : Développement et gestion des Centres Sociaux	OS 1 (SEPS) : Renforcer les capacités opérationnelles des centres Sociaux	3	0
<b>TOTAL</b>		<b>44</b>	<b>30</b>

Sur l'ensemble des **44 cibles** escomptées, **30** ont été atteintes ou dépassées soit un taux de réalisation de **68,18%**. Ce taux indique une assez bonne performance.

Il convient de noter que l'écart de réalisation de **31,82%** est dû aux difficultés liées en grande partie à la recherche infructueuse de ressources financières pour la réalisation des activités prioritaires adossées à la recherche de financement auprès des partenaires techniques et financiers.

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

**Tableau 271 : Tableau présentant l'exécution du budget du ministère**

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>39 796 654 986</b>	<b>48 728 884 161</b>	<b>47 726 317 743</b>	<b>1 002 566 418</b>	<b>97,94</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>39 796 654 986</b>	<b>48 728 884 161</b>	<b>47 726 317 743</b>	<b>1 002 566 418</b>	<b>97,94</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	39 796 654 986	48 728 884 161	47 726 317 743	1 002 566 418	97,94
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0,00
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,00
<b>2 CHARGES</b>	<b>39 796 654 986</b>	<b>48 728 884 161</b>	<b>47 726 317 743</b>	<b>1 002 566 418</b>	<b>97,94</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>16 509 002 143</b>	<b>17 655 205 432</b>	<b>17 133 698 062</b>	<b>521 507 370</b>	<b>97,05</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	16 509 002 143	17 592 405 432	17 073 298 062	519 107 370	97,05
2.1.2 Contractuels hors solde	0	62 800 000	60 400 000	2 400 000	96,18
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>3 703 211 289</b>	<b>5 314 845 187</b>	<b>4 838 727 446</b>	<b>476 117 741</b>	<b>91,04</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>7 356 101 486</b>	<b>7 330 564 096</b>	<b>7 330 564 096</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
2.3.1 Transferts courants	7 190 926 486	7 165 389 096	7 165 389 096	0	100,00
2.3.2 Transferts en capital	165 175 000	165 175 000	165 175 000	0	100,00

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2.4 Investissement</b>	<b>12 228 340 068</b>	<b>18 428 269 446</b>	<b>18 423 328 139</b>	<b>4 941 307</b>	<b>99,97</b>
2.4.1 Trésor	12 228 340 068	18 428 269 446	18 423 328 139	4 941 307	99,97
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0,00
Dons	0	0	0	0	0,00
Emprunts	0	0	0	0	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>39 796 654 986</b>	<b>48 728 884 161</b>	<b>47 726 317 743</b>	<b>1 002 566 418</b>	<b>97,94</b>

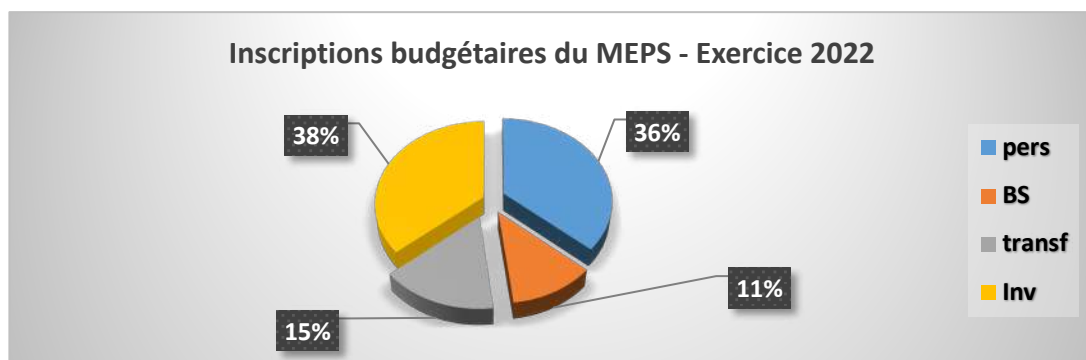
Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

### Commentaire :

Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) a obtenu une allocation budgétaire, inscrite dans la Loi de Finances Initiale (LFI), d'un montant global de **48 450 611 182 F CFA** exclusivement sur financement du Trésor public pour l'exercice 2022. Ce budget a connu des modifications en cours d'exercice, passant d'un montant initial de **48 450 611 182 F CFA**, à un collectif de **48 687 488 412 F CFA**, puis à un budget actuel de **48 728 884 161 F CFA**. Il en résulte une variation positive de **278 272 979 F CFA**, correspondant à un taux d'évolution positive de **0,57%**. Les modifications opérées par nature de dépenses donnent l'état suivant :

Nature de dépenses	Budget Voté	Collectif	Budget Actuel	Variation (+ ou -)	Taux
Personnel	17 600 995 432	17 641 205 432	17 655 205 432	+54 210 000	0,31
Biens & Services	5 677 513 964	5 651 700 106	5 314 845 187	-362 668 777	-6,39
Transferts	7 666 101 786	7 666 101 786	7 330 564 096	-335 537 690	-4,38
Investissements	17 506 000 000	17 728 481 088	18 428 269 446	+922 269 446	5,27
<b>TOTAL</b>	<b>48 450 611 182</b>	<b>48 687 488 412</b>	<b>48 728 884 161</b>	<b>+278 272 979</b>	<b>+0,57</b>

Le graphique ci-après illustre les inscriptions budgétaires du MEPS par nature de dépenses :



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le budget du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale d'un montant de **48 728 884 161 F CFA** a été exécuté à hauteur de **47 726 317 743 F CFA**, induisant un écart de **1 002 566 418 F CFA**, soit un taux d'exécution de **97,94%**.

Les difficultés rencontrées en cours d'exercice sont de deux ordres. Au plan technique, les difficultés d'enrôlement des nouveaux gestionnaires de crédits dans la base SIGOBE et la non maîtrise de cet outil n'ont pas permis une célérité dans l'exécution du budget. Au plan financier, les imputations budgétaires erronées de quelques gestionnaires de crédits ont été source de rejets de certains engagements par le Contrôleur Financier.

La raison qui pourrait éventuellement expliquer cet état de fait est que, quarante-deux (42) natures économiques ont subi des modifications budgétaires à travers **cinq (05) arrêtés** issus du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (**MBPE**) portant virement de crédits et des réaménagements internes à travers **quatre (04) décisions** issues du **MEPS**.

Au regard de ce qui précède, nous notons un satisfecit dû à une bonne exécution financière de l'ordre de **47 726 317 743 F CFA** sur un financement global obtenu de **48 728 884 161 F CFA** pour l'exercice 2022 quand on tient compte du taux d'absorption des crédits qui est de **97,94%**.

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »**

### **INTRODUCTION**

Monsieur **TAPE Gnonléba Aubin**, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, assure le présidium du Programme 1 Administration Générale depuis juin 2022. Il convient de rappeler que du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin 2022, ce programme a été géré par Monsieur Jean Jacques KANGA, ex Directeur de Cabinet du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

La mission assignée à ce programme est de veiller à la mise en œuvre et au suivi de la politique du gouvernement en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale.

Pour l'exercice budgétaire 2022, ce Programme se situe dans la troisième année du passage au budget- programmes.

A l'issue des travaux de la session intergouvernementale tenus à Yamoussoukro les 12 et 13 novembre 2022, les priorités du MEPS ont porté sur l'opérationnalisation de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) et des nouveaux régimes de Protection Sociale notamment le RSTI et la Complémentaire lancé le 2 novembre 2021.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la stratégie de mise en œuvre, des réalisations et de la performance du programme.





### **I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

L'objectif global et le résultat stratégique tels que transcrits dans le DPPD-PAP 2022-2024 sont libellés comme suit : OG1 « Améliorer l'accessibilité des populations en âges de travailler à un emploi décent » RS1.1 « les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent ». Ces libellés ont été formulés par erreur au niveau du Programme 1, mais sont rattachés logiquement au Programme 2 Emploi. Cet état de fait a été corrigé dans la formulation du DPPD-PAP 2023-2025, avec comme objectif global le libellé « Mettre en place une administration moderne et performante » et résultat stratégique « l'administration est moderne et performante ».

#### **I.2. Le financement du programme**

En 2022, les ressources budgétaires du Programme 1 Administration Générale s'élèvent à **20 637 931 227 F CFA** dont :

-  **16 432 992 803 FCFA** pour les crédits de Personnels ;
-  **3 073 827 424 FCFA** pour les crédits de Biens et Services ;
-  **908 629 912 FCFA** au titre des Transferts ;
-  **222 481 088 FCFA** au titre des Investissements.

Au cours de l'exercice 2022, le programme a subi des modifications dues à des mouvements de crédits ayant eu un impact sur le niveau de dotation budgétaire et des réaménagements internes avec pour objectif le transfert de fonds et d'activités.

##### **➤ Mouvements de crédits à impact sur le budget**

Au titre des Biens et Services, l'arrêté n°0077/MBPE/DGBF/BDE/SD6ASASCL/CD a été pris le 8 mars 2022 pour transférer des crédits d'un montant de **249 670 000 F CFA** en vue de la réalisation de l'activité « **Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'emploi, du travail et de la protection sociale** ».

Au titre des Investissements, un montant de **222 481 088 FCFA** a été alloué au profit du PS Gouv 2.

➤ **Réaménagements internes**

Par décision n°046/MEPS/CAB du 25 avril 2022, l'activité **7810900092 « Prendre en charge les Handicapés, les Sinistrés et/ou indigents »** d'un montant de **300 000 000 F CFA**, initialement logée à la Direction des Affaires Financières a été transférée au profit du Cabinet.

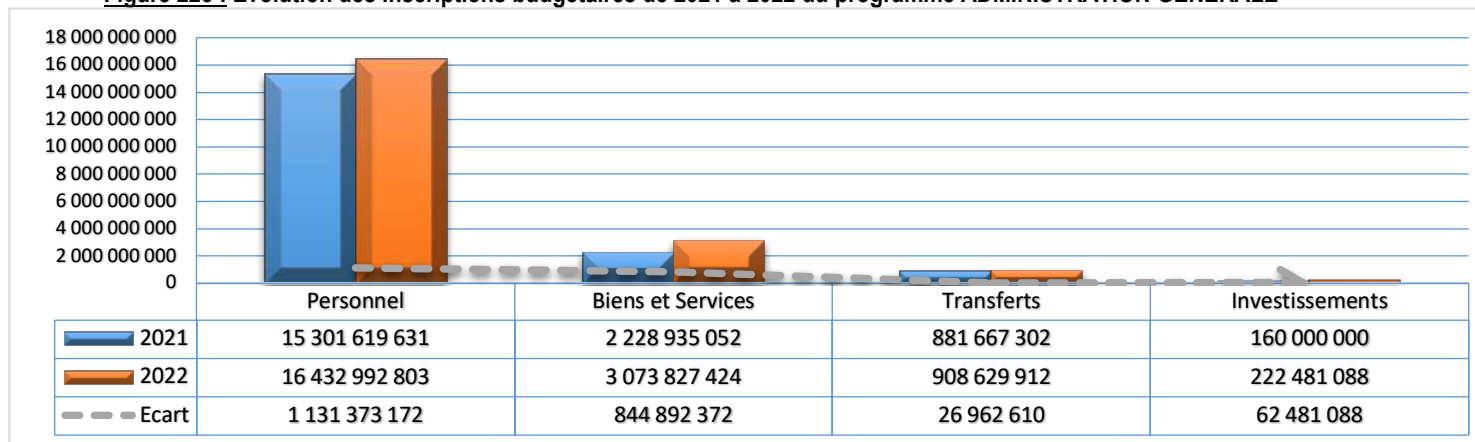
Par rapport à la dotation de **18 133 690 398 F CFA** en 2021 du programme, celle de **20 637 931 227 FCFA** en 2022 enregistre une hausse de **2 504 240 829 FCFA**.

Cette hausse se répartie par natures de dépenses comme suit :

Natures de dépenses	Année 2021	Année 2022	Ecart	Taux de variation
Personnel	15 301 619 630	16 432 992 803	1 131 373 173	7,39%
Biens et Services	2 228 935 052	3 073 827 424	844 892 372	37,91%
Transferts	881 667 302	908 629 912	26 962 610	3,06%
Investissements	160 000 000	222 481 088	62 481 088	39,05%
<b>TOTAL</b>	<b>18 572 221 984</b>	<b>20 637 931 227</b>	<b>2 065 709 243</b>	<b>11,12%</b>

Source : SIGOBE

**Figure 225 : Evolution des inscriptions budgétaires de 2021 à 2022 du programme ADMINISTRATION GENERALE**



Source : SIGOBE

Le budget du programme a évolué de **11,12%** de 2021 à 2022. Cela s'explique par l'augmentation du personnel avec un impact sur le budget accordé (taux de croissance de **7,39%**), le reversement des activités des services anciennement logées à la section 562 à la section 362 en 2022, ainsi que par la hausse des crédits au titre des investissements relatifs au **PS Gouv 2** qui enregistrent en 2022 un taux d'évolution de **39,05%**.

## II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

D'un montant initial en Crédit de Paiement de **20 824 019 274 F CFA**, le budget du programme **ADMINISTRATION GENERALE** a connu une évolution en cours d'exercice en passant à **20 901 120 504 F CFA**, puis a subi par la suite une légère baisse pour finalement se situer à **20 637 931 227 FCFA**. La réduction du budget alloué au titre de l'année 2022 par rapport au budget initial s'élève à **186 088 047 FCFA**, correspondant à une baisse de **0,89%**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **19 670 911 105 FCFA**, soit un taux d'absorption de **95,31%**.

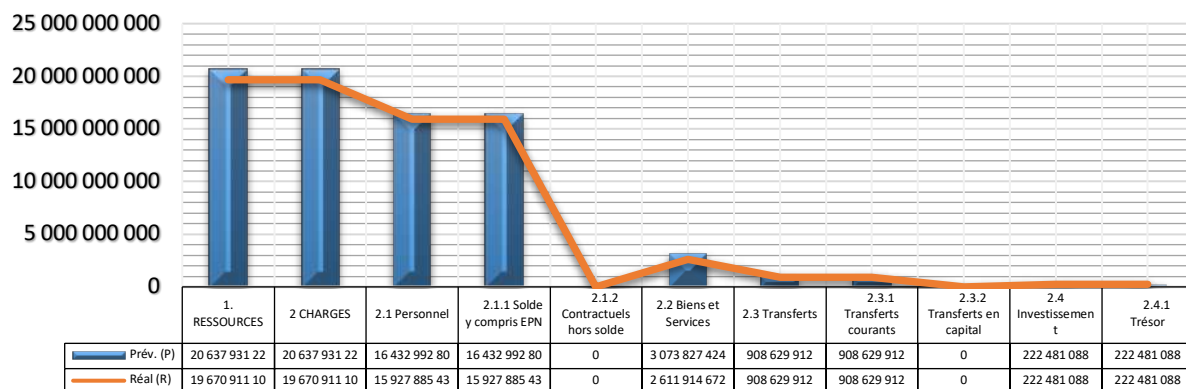
Les difficultés rencontrées en cours d'exercice sont d'ordres technique et financier.



Au niveau technique, l'on note une difficulté d'enrôlement des nouveaux gestionnaires de crédits dans la base SIGOBE et la non maîtrise de l'outil SIGOBE par ceux-ci. Au niveau financier, certaines imputations budgétaires erronées de quelques gestionnaires de crédits ont été source de rejets par le Contrôleur Financier. En vue de pallier ces difficultés, les mesures correctrices suivantes pourraient être envisagées :

- la poursuite du processus de dialogue entre le RFFIM et les gestionnaires de crédits avec l'intervention du Contrôleur Financier sur le cadre réglementaire encadrant la gestion des finances publiques.
- des séances de formation des Gestionnaires de Crédits sur les procédures de gestion des crédits budgétaires afin d'éviter les différés et rejets systématiques du circuit de la dépense publique

**Figure 226 : Exécution du budget du Programme Administration Générale**



Source : SIGOBE

Les détails de l'exécution financière de chaque action et de chaque rubrique de dépenses du Programme **ADMINISTRATION GENERALE** de l'exercice 2022 en comparaison à l'année 2021, sont présentés dans la suite du rapport.

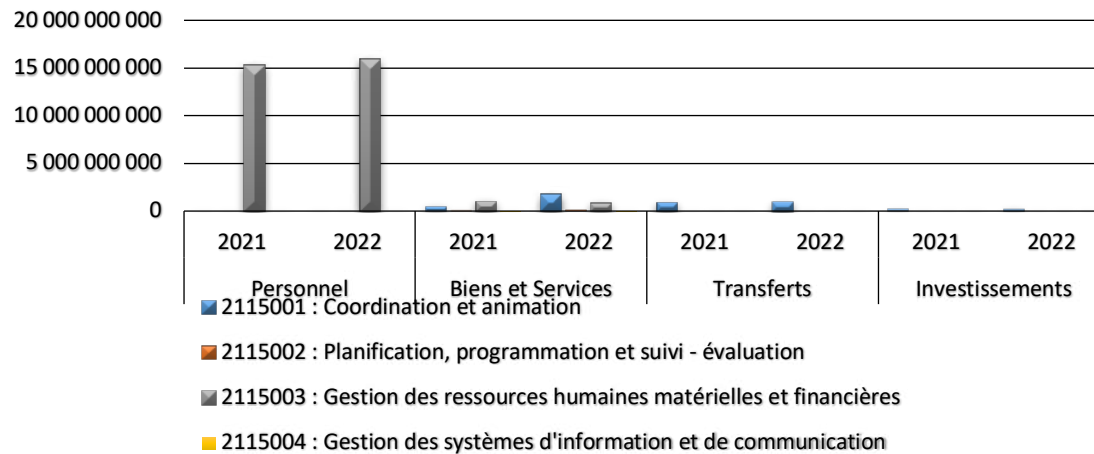
### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 272 : Exécution financière par action du Programme Administration Générale**

	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination et animation	0	0	440 372 287	1 710 528 752	881 667 302	908 629 912	160 000 000	222 481 088	1 482 039 589	2 841 639 752
Action 2 : Planification, programmation et suivi - évaluation	0	0	84 427 211	43 894 723	0	0	0	0	84 427 211	43 894 723
Action 3 : Gestion des ressources humaines matérielles et financières	15 301 619 630	15 927 885 433	1 019 386 079	819 630 991	0	0	0	0	16 321 005 709	16 747 516 424
Action 4 : Gestion des systèmes d'information et de communication	0	0	42 549 700	37 860 206	0	0	0	0	42 549 700	37 860 206

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

**Figure 227 : Exécution financière par action du Programme Administration Générale**



*Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE*

**Commentaire :**

A l'examen des réalisations faites de 2021 à 2022, il ressort la situation suivante par action :

- ***l'action Coordination et animation*** : en 2022, les réalisations (Ordonnancement) ont été faites à hauteur de **2 841 639 752 F CFA**, soit un taux de **88,57%** contre **69,53%** en 2021 pour un montant total des ordonnancements de **1 482 039 589 F CFA**; ce qui induit une hausse de **19,04 points** de pourcentage sur l'évolution des réalisations ;
- ***l'action Planification, Programmation et suivi-évaluation*** : en 2022, l'ordonnancement a été réalisé à hauteur de **43 894 723 F CFA**, soit un taux de **100%** contre **75,71%** en 2021 pour un total des ordonnancements de **84 427 211 F CFA**. Cette situation correspond à une hausse de **24,29 points** de pourcentage sur le niveau des réalisations entre 2021 et 2022 ;
- ***l'action Gestion des ressources humaines, matérielles et financières*** : en 2022, le montant total des ordonnancements est de **16 747 516 424 F CFA**, avec un taux d'absorption de **96,54%**. Ce taux est inférieur à celui de **98,26%** en 2021 pour un montant total des ordonnancements de **16 321 005 709 FCFA**, soit une régression de **1,72 points** de pourcentage observée sur le niveau d'évolution des réalisations de 2021 à 2022 ;
- ***l'action Gestion des systèmes d'information et de communication*** : en 2022, le total des ordonnancements est réalisé à hauteur de **37 860 206 F CFA**, soit un taux d'exécution de **100%** contre un taux réalisation de **66,00%** en 2021 correspondant à un montant total des ordonnancements de **42 549 700 F CFA**, Cela implique une hausse de **34 points de pourcentage** sur les réalisations faites de 2021 à 2022.

Par ailleurs, la comparaison entre les réalisations et les prévisions budgétaires initiales et révisées de l'année 2022 donne un état suivant :

- ***l'action Coordination et animation*** : le budget initial de **2 916 664 304 F CFA** a subi des modifications en cours d'exercice qui l'a fait évoluer à un montant final de **3 208 333 293 F CFA**. Cette augmentation résulte du transfert de **249 670 000 F CFA** du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ainsi que la délocalisation d'une activité de **300 000 000 F CFA** de l'action **Gestion des Ressources humaines, matérielles et financières** à l'action **Coordination et animation**. Ce budget a été exécuté à un taux de **88,57%** ;
- ***l'action Planification, Programmation et suivi-évaluation*** d'un budget initial de **98 000 000 F CFA** a subi une diminution de **54 105 277** à travers une modification pour donner un budget final de **43 894 723 F CFA**. Ce budget a été exécuté à **100%** ;

- **l'action Gestion des ressources humaines, matérielles et financières** dont le budget voté est de **17 742 754 970 F CFA** a fait l'objet d'un réaménagement budgétaire par décision dont l'impact est la baisse d'un montant de **394 911 965 F CFA**. Cette réduction est essentiellement due au transfert de l'activité « **7810900092** » de **300 000 000 F CFA** à l'action **Coordination et animation**. Le budget final a été exécuté à un taux de **96,54%** ;
- **l'action Gestion des systèmes d'information et de communication** a été initialement dotée à hauteur de **66 600 000 F CFA**. Mais à la suite de diverses modifications, ce budget a enregistré une baisse de **28 739 794 F CFA** donnant lieu à un budget actuel de **37 860 206 F CFA**. Malgré la régression constatée, le budget final a été exécuté à **100%**.

### II.1.2. Suivi des investissements

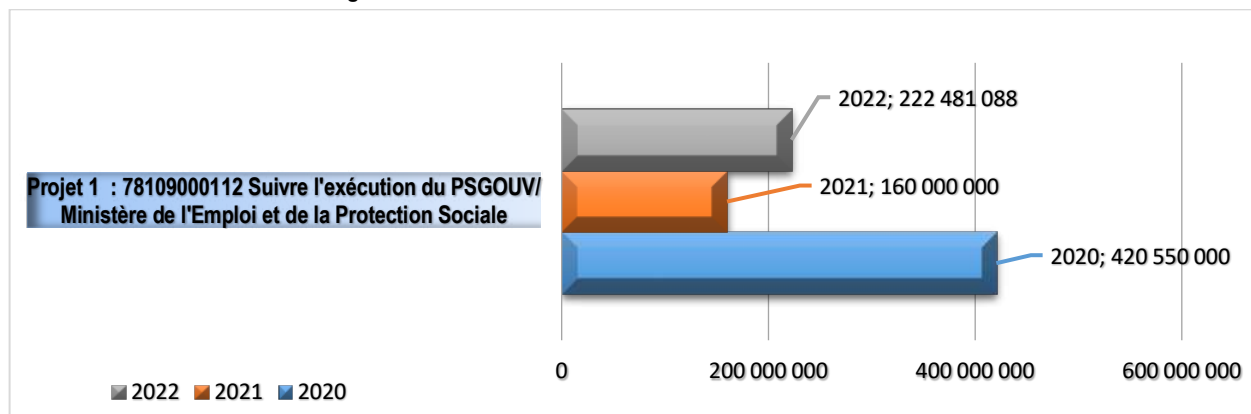
Les investissements inscrits au Programme « Administration Générale » en 2022 ont connu une exécution financière de **100%** avec un niveau d'ordonnancements correspondant au montant du budget annuel

**Tableau 273 : Exécution des investissements du programme Administration Générale**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 78109000112 Suivre l'exécution du PSGOUV/ Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale</b>	2020	2024	<b>440 032 000</b>	<b>0</b>	<b>222 481 088</b>	<b>222 481 088</b>
Sur financement intérieur			440 032 000	0	222 481 088	222 481 088
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			<b>440 032 000</b>	<b>0</b>	<b>222 481 088</b>	<b>222 481 088</b>
Total sur financement intérieur			440 032 000	0	222 481 088	222 481 088
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

**Figure 228 : Exécution des Investissements du Programme ADMINISTRATION GENERALE**



Source : SIGOBE

Il convient de noter que la mise œuvre du projet **78109000112 « Suivre l'exécution du PSGOUV/ Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale »** est pilotée par la Primature. Il a démarré en 2020 et prend fin en 2024 pour un coût total estimé à **440 032 000 F CFA**. En 2022, un montant de **222 481 088 F CFA**, soit **50,56%** du coût total, a été décaissé pour sa mise en œuvre et exécuté à **100%**.

## II.2. Évolution des effectifs

L'effectif du personnel du programme Administration Général a connu une nette progression en passant d'un effectif de 117 en 2021 à 208 en 2022, soit une évolution de 77, 77%.

**Tableau 274 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Administration Générale**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	26	20	20	15	1	40
Catégorie B	53	50	50	32	0	85
Catégorie C	12	60	60	34	6	40
Catégorie D	7	45	45	28	7	28
Non Fonctionnaires	19	2	2	0	4	15
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>177</b>	<b>177</b>	<b>109</b>	<b>18</b>	<b>208</b>

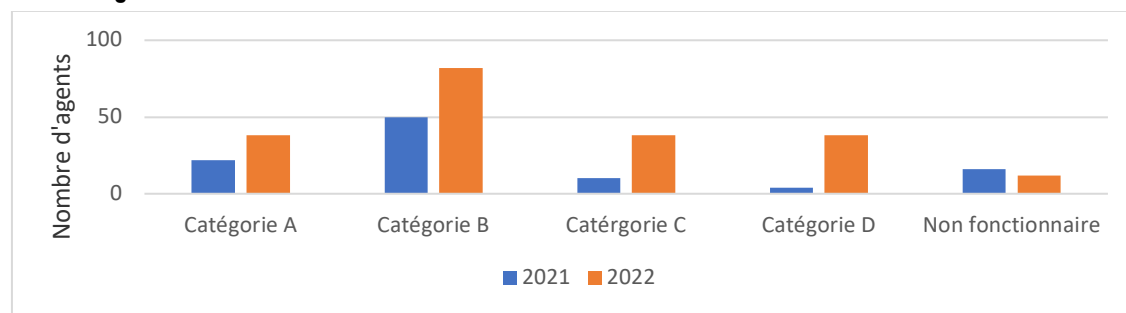
Source : Rapport Annuel d'activités de la DRH du MEPS

De l'examen de ce tableau, il ressort que l'effectif de l'Administration Générale a connu une hausse de 91 agents en fin d'exercice 2022. Malgré l'augmentation de cet effectif, le déficit à combler est de 68 agents. En effet, sur un besoin exprimé de 177 agents, 109 agents ont été affectés au programme, soit un taux de satisfaction de 61%. Par ailleurs, nous constatons une faible satisfaction des besoins exprimés dans les catégories C et D qui regroupe des agents d'exécution indispensables au bon fonctionnement des services.

Pour ce qui concerne le personnel du programme 1 « Administration Générale » du Secrétariat d'Etat, chargé de la Protection Sociale, l'on note que la quasi-totalité était composé de travailleurs contractuels dont les contrats ont pris fin avec la suppression du SEPS. Les autres membres du personnel ont été reversés dans les services de la Protection Sociale.

Il faut relever que la compétence des chauffeurs affectés dans les services constitue un problème majeur car ils ne sont souvent pas opérationnels. Pour ces cas de figure, un plaidoyer est fait auprès des services de recrutement pour que l'accent soit mis sur la pratique en conduite et la détention d'un permis de conduire. Il y va de la vie du personnel des services à transporter et de la sécurité du patrimoine.

**Figure 229 : Evolution des effectifs du Programme Administration Générale de 2021 à 2022**



Source : Rapport Annuel d'activités de la DRH du MEPS

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'animation et la coordination du Ministère ont été marquées par la tenue par le cabinet, en rapport avec les indicateurs associés au programme, de 7 réunions de cabinet et le traitement de 34 diligences. L'on note dans le même registre de la coordination, la réalisation de 43 contrôles et 40 visites des services et Directions programmés. Ces activités ont eu un impact positif direct sur l'amélioration des conditions de travail et de la situation administrative de 949 agents soit 31.6% de l'effectif total du Ministère.

**En matière d'appui juridique**, en dehors de ses tâches quotidiennes d'assistance et de conseils juridiques au sein du cabinet, la Direction des Affaires Juridiques a traité 36 recours administratifs préalable et géré 7 contentieux administratifs.

Concernant les activités de **sensibilisation pour la promotion des instruments de protection sociale** ainsi que des projets exécutés par le Ministère, cette unité a réalisée douze (12) activités de sensibilisation dénommées « la ronde du social » au profit des populations civiles et des corps constitués (Police, Douanes, artisans, religieux, transporteurs, diaspora etc., dans les localités de San-Pedro, Gagnoa, Bouaké, Bingerville, ile de France (Paris) etc.).

Pour ce qui concerne **le système d'information**, il a porté sur la couverture de visioconférences lors des réunions de haut niveau, impliquant le plus souvent le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale.

S'agissant du **système de communication**, l'essentiel des réalisations a consisté en la diffusion de près de 400 messages de motivations et d'informations sur les plateformes internes de communication et les réseaux sociaux et page internet du Ministère.

**La gestion des ressources humaines, matérielles et financières** s'est soldée par le renforcement des capacités des gestionnaires de crédits, lors de la Rentrée Budgétaire élargie à tous les gestionnaires de crédits du Ministère. L'équipe sectorielle du cadre des dépenses à moyen terme a élaboré et transmis tous les documents budgétaires demandés (RAP, DPPD-PAP...).

Dans le même cadre du renforcement des compétences, cent cinquante-deux (152) agents du Ministère ont été formés au cours de l'année 2022 en collaboration avec la SNDI. Quatorze (14) structures du MEPS ont pris part à ces différentes sessions de formation avec un nombre important de femmes. De même, au cours de cette année, deux cents (200) agents du MEPS ont participé à des séminaires et ateliers de formation par visioconférence et en présentiel en Côte d'Ivoire et Hors de la Côte d'Ivoire.

Au titre de **la planification, la programmation et le suivi-évaluation** des initiatives du département ministériel, trois (3) réalisations ont enregistrées ci-après, au cours de l'année :

- la rédaction de rapports portant sur les projets d'investissements et les plans d'actions du Ministère ;
- la rédaction de la note conceptuelle du projet de « mise en place du Système d'Information Géographique de Gestion des projets et de Suivi évaluation en matière de d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale » ;
- la capitalisation des résultats du projet pilote FAO TCP/RAF/3703 portant sur l'extension de la protection sociale au monde rural et l'élaboration de la note conceptuelle du projet d'extension de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel et agricole du monde rural.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le programme 1 « **Administration Générale** » enregistre une réalisation de 14 cibles sur un ensemble de 17 cibles programmées, soit un taux de **82,35%** en 2022.

**Tableau 275 : Évolution des indicateurs du Programme Administration Générale du MEPS**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale</b>					
IP1.1 Proportion des structures du Ministère inspectées	%	27	15	60	60
IP1.2 Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai	%	60	85	65	80
IP1.3 Proportion des requêtes des services et usagers /clients traités par le cabinet	%	80	92	85	93
IP1.4 Pourcentage des décisions de justice favorables au MEPS	%	100	100	100	100
IP1.5 Pourcentage des textes réglementaires soumis	%	100	100	100	100
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités</b>					
IP2.1 Proportion des programmes et projets suivis et évalués dans le cadre des projets d'investissements publics du MEPS	%	45	47	70	70
IP2.2 Pourcentage des activités réalisées	%	46	57	50	55
<b>Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système de gestion humaine, financière et matérielle</b>					
IP3.1 Proportion des gestionnaires de crédits formés en matière de gestion des finances publiques	%	59	65	80	80,3
IP3.2 Proportion de personnel formé	%	21	21	40	40

Source : Rapports d'activités des Unités Opérationnelles du Programme

**Tableau 10 : Évolution des indicateurs du Programme Administration Générale du SEPS**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel</b>					
IP1.1 Taux de réalisation des réunions de coordination	%	0	72	60	74,7
IP1.2 Taux de couverture médiatique des activités	%	0	65	60	72,8
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles</b>					
IP2.1 Taux d'exécution du budget	%	0	99,59	73	96,54
IP2.2 Taux de satisfaction des besoins en matériels exprimés	%	0	45	35	22
IP2.3 Proportion de personnel formé	%	0	20	25	28
IP2.4 Taux de satisfaction des besoins en personnel	%	0	ND	45	34
<b>Objectif Spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques du SEMEPS.</b>					
IP3.1 Taux d'exécution des activités planifiées	%	0	46	35	35
IP3.2 Ratio de production des données statistiques	%	0	ND	25	16

Source : Rapport d'activités du SEPS

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### ➤ Au titre du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

#### Objectif spécifique 1 Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale

#### Indicateur 1.1 : Proportion des structures du Ministère inspectées

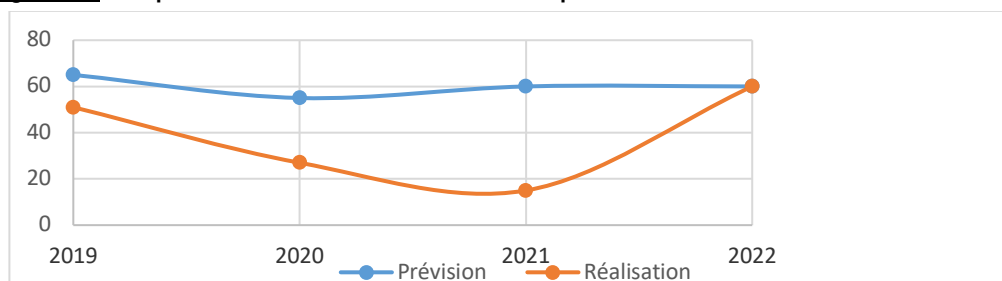
**Mode de calcul :** (Nombre de structures du MEPS inspectées / Nombre de structures du MEPS programmées pour être inspectées en 2022) X 100

**Source des données :** Rapport annuel de l'Inspection Générale

**Situation de référence :** 20%

**Valeurs cibles :** 60% en 2022, 65% en 2023, 70% en 2024

**Figure 230 : Proportion des structures du Ministère inspectées**



Source : Rapport annuel d'activités de l'Inspection Générale

#### **Commentaire/ interprétation des résultats**

Le graphique ci-dessus décrit l'évolution du niveau de réalisation des activités d'inspection des structures du Ministère par l'Inspection Générale. Cette proportion est calculée en pourcentage à partir du nombre de structures du MEPS inspectées sur le nombre de structures programmées pour être inspectées en 2022. Au cours de cette année, la proportion visée au titre des structures à inspecter qui était de 60% a été atteinte. Cette réalisation est nettement supérieure à la réalisation de 2021 qui est de 15% et celle de 2020 qui fut de 27%.

La courbe montre que de 27% en 2020, la réalisation a baissé en 2021 avec un niveau de 15% avant de connaître une progression en 2022 avec un pourcentage de 60%. Cette croissance positive trouve son explication, d'une part, dans le fait que l'Inspection Générale a déconcentré la réalisation de ses activités de contrôle ; et d'autre part, à la réhabilitation des locaux de l'Inspection Générale du Travail et de la Protection Sociale, qui avait connu en 2021 une avarie technique due à un incendie.

L'incendie intervenu en décembre 2021 et qui a mis hors d'usage les installations électriques, électroniques et téléphoniques a rendu difficile le travail de l'inspection pendant les quatre premiers mois de l'année 2022 avant qu'une solution ne soit trouvée. L'un des moyens qui contribuera efficacement à rendre plus opérationnelle l'Inspection Générale fut sa dotation en véhicule en fin d'année 2022. Mais il reste encore de nombreux défis à relever pour assurer la mobilité nécessaire aux missions de ce service.

### Indicateur 1.2 : Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai

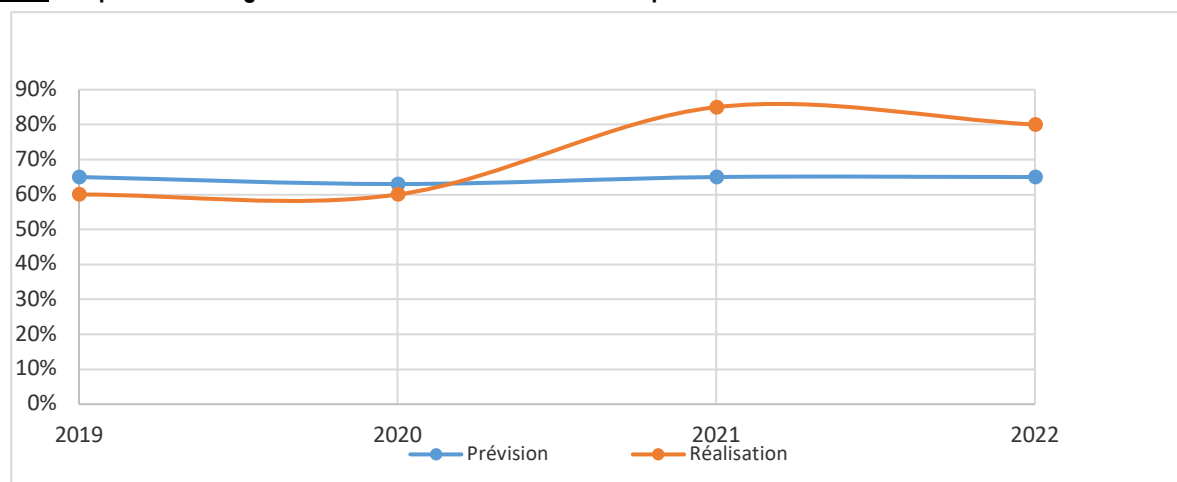
**Mode de calcul :** (Pourcentage de diligences accomplies dans le délai/ Nombre de diligences inscrites aux relevés des diligences des réunions de cabinet) x 100

**Source des données :** Matrice des diligences retenues au relevé des conclusions de réunions

**Situation de référence :** 60%

**Valeurs cibles :** 65% en 2022, 75% en 2023, 85% en 2024

**Figure 231 :** Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai



**Source :** Rapport annuel d'activités du cabinet

### Commentaire/ interprétation des résultats

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des diligences des réunions du cabinet qui ont été accomplies dans le délai. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de diligences accomplies dans le délai et au dénominateur le nombre de diligences inscrites aux relevés des diligences des réunions de cabinet. Cette proportion, dont la valeur mesurée est de 80% en 2022, est nettement supérieure à sa prévision qui est de 65%. Même si cette valeur est supérieure à celle de 2020 (60%), il faut reconnaître qu'elle reste légèrement inférieure à la valeur de 2021 qui se fixe à 85%. Ainsi, la proportion de réunions de cabinet accomplies dans le délai est passée d'un niveau initial de 60 % en 2020 pour connaître une hausse en 2021 (85%) avant de redescendre à 80%. La baisse du nombre de diligences en 2022 s'explique d'une part par le réaménagement ministériel intervenu en avril 2022 et d'autre part le changement à la tête du cabinet en juin 2022. L'exécution des diligences étant liée à la tenue régulière des réunions de cabinet, cet indicateur, reste sensible aux périodes de transition ou de vacances. Pour résoudre cette situation le cabinet envisage de renouer avec les rencontres hebdomadaires.

### Indicateur 1.3 : Proportion des requêtes des services et usagers /clients traités par le cabinet

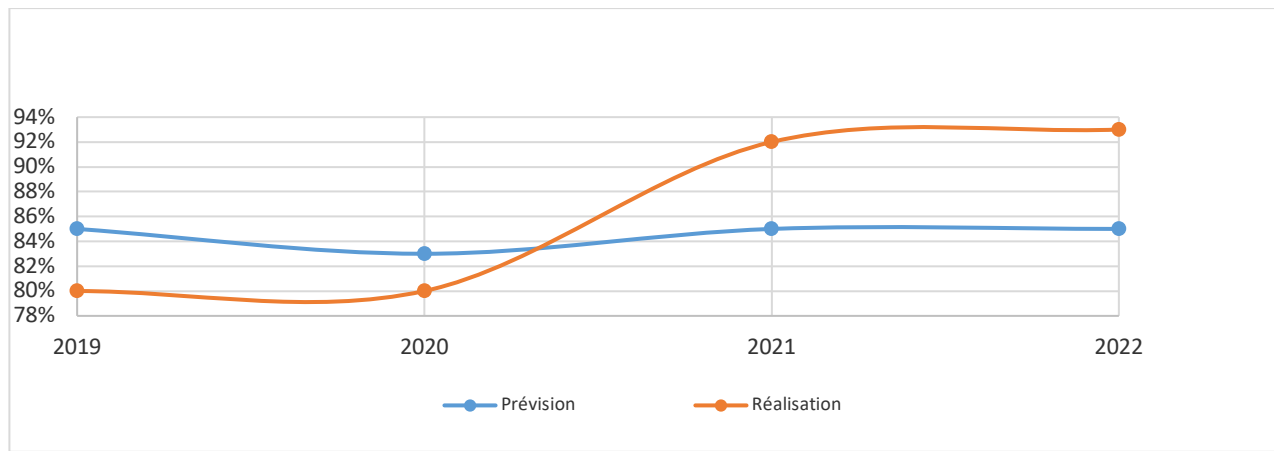
**Mode de calcul :** (Nombre de requêtes traitées/ Nombre de requêtes reçues) x 100

**Source des données :** Registre des parapheurs des services

**Situation de référence :** 80%

**Valeurs cibles :** 85% en 2022, 90% en 2023, 95% en 2024

**Figure 232 : Proportion des requêtes des services et usagers/clients traités par le Cabinet**



**Source :** Rapport annuel d'activités du cabinet

#### **Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des requêtes des services et usagers/clients qui ont été traités par le Cabinet. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de requêtes traitées et au dénominateur le nombre de requêtes reçues. La proportion des requêtes des services et usagers/clients traités par le Cabinet en 2022 qui est de 93% a dépassé la cible attendue de 85%. Cette réalisation de 2022 dépasse légèrement celle de 2021, qui s'élève à 92% et la valeur de 80% obtenue en 2020. Comparativement à 2021, l'indicateur a progressé d'un (1) point. Les valeurs de cet indicateur sont allées en crescendo. En effet, de 80% en 2020 et 92% en 2021, sa valeur a atteint 93% en 2022. Ce taux s'explique par le fait que les demandes adressées au MEPS reçoivent en règle générale des réponses de sorte à ne pas être relancé constamment.

### Indicateur 1.4 : Pourcentage des décisions de justice favorables au MEPS

**Mode de calcul :** (Nombre de décisions de justice favorables au MEPS / Nombre d'affaires jugées par le tribunal impliquant le MEPS) X 100

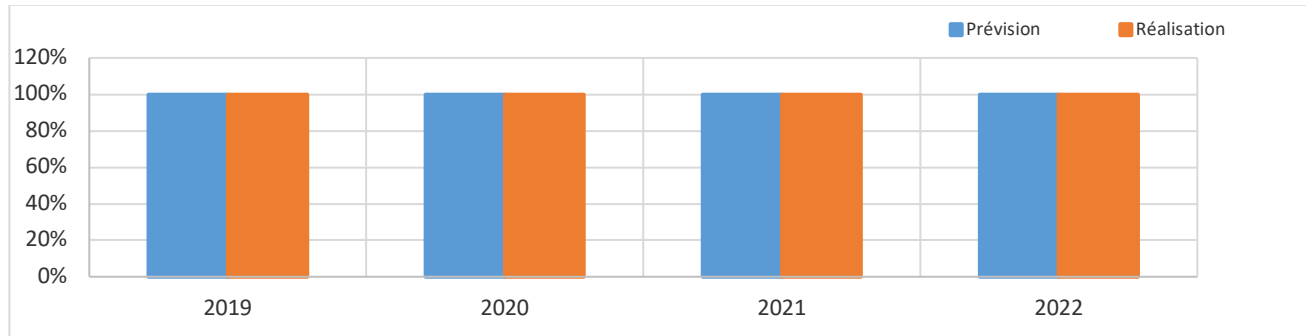
**Source des données :** Rapports d'activités de la DAJ

**Situation de référence :** 100%

**Valeurs cibles :** 100% en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024



**Figure 233 : Pourcentage des décisions de justice favorables au MEPS**



**Source :** Rapport annuel d'activités de la DAJ

**Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique présente l'évolution de la proportion des décisions de justice qui ont été favorables au MEPS. Cette proportion est calculée en pourcentage avec le nombre de décisions de justice qui ont été favorables au MEPS sur le nombre d'affaires jugées par le tribunal impliquant le MEPS. La proportion des décisions de justice favorables au MEPS est de 100 % depuis 2020. Cette valeur réalisée a toujours été conforme à la prévision de 2020 à 2022. Cette situation s'explique par des actes toujours posés par le département.

**Indicateur 1.5 : Pourcentage des textes réglementaires soumis**

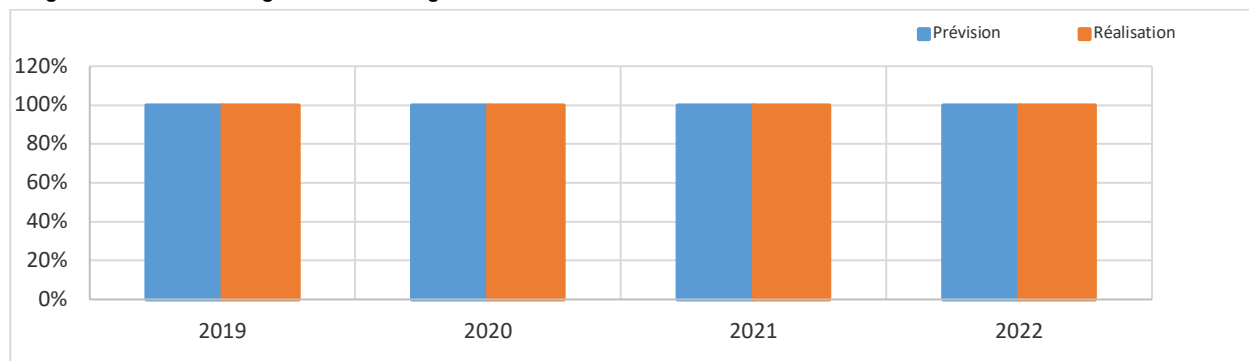
**Mode de calcul :** (Nombre de textes réglementaires soumis / Nombre de textes réglementaires prévus) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DAJ

**Situation de référence :** 100%

**Valeurs cibles :** 100% en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024

**Figure 234 : Pourcentage des textes réglementaires soumis**



**Source :** Rapport annuel d'activités de la DAJ

### Commentaire/ interprétation des résultats

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des textes réglementaires qui ont été élaborés. Cette proportion est calculée en pourcentage avec le nombre de textes réglementaires qui ont été rédigés par la DAJ sur le nombre de textes réglementaires à rédiger soumis à la DAJ. La proportion des textes réglementaires élaborés est de 100 % depuis 2020. Cette valeur réalisée a toujours été conforme à la prévision de 2020 à 2022. Cette performance est liée au traitement avec diligence de tous dossiers imputés à la Direction des Affaires Juridiques.

### **Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités**

#### **Indicateur 2.1 : Proportion des programmes et projets suivis et évalués dans le cadre des projets d'investissements publics du MEPS**

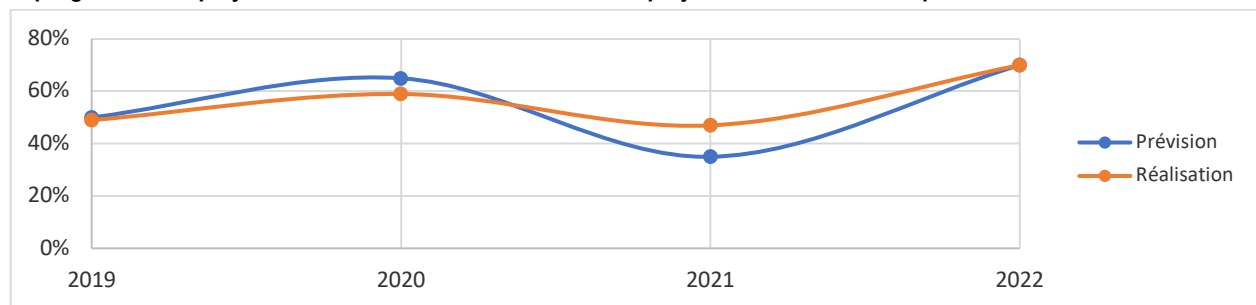
**Mode de calcul :** (Nombre d'activités de projets d'investissement budgétisés réalisées / Nombre d'activités de projets d'investissement programmées) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DCSP

**Situation de référence :** 45%

**Valeurs cibles :** 70% en 2022, 75% en 2023, 80% en 2024

#### **Figure 235 : Proportion des programmes et projets suivis et évalués dans le cadre des projets d'investissements publics du MEPS**



**Source :** Rapport annuel d'activités de la DCSP

### Commentaire/ interprétation des résultats

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des programmes et projets qui ont été suivis et évalués dans le cadre des projets d'investissement public. Cette proportion est calculée sur la base de la multiplication par cent (X100) du rapport entre le nombre d'activités de projets d'investissement budgétisés qui ont été réalisées et le nombre d'activités de projets d'investissement programmées. La prévision pour la proportion des programmes et projets qui devraient faire l'objet d'un suivi-évaluation en 2022 est de 70%. Cet objectif a été atteint en 2022 avec un pourcentage de 70%. Cette réalisation de 70% en 2022 est supérieure aux réalisations de 2020 et 2021 qui sont respectivement de 59% et 47%. Somme toute, la valeur de cet indicateur qui était de 59% en 2020 a connu une baisse en 2021 avec 47% avant de repartir de plus belle vers le succès avec 70%

Cette situation est imputable au système de suivi des projets mis en place en place par la Direction en charge du suivi des projets, et qui consiste à collecter régulièrement les informations sur les projets financés par le trésor public.

#### **Indicateur 2.2 : Pourcentage des activités réalisées**

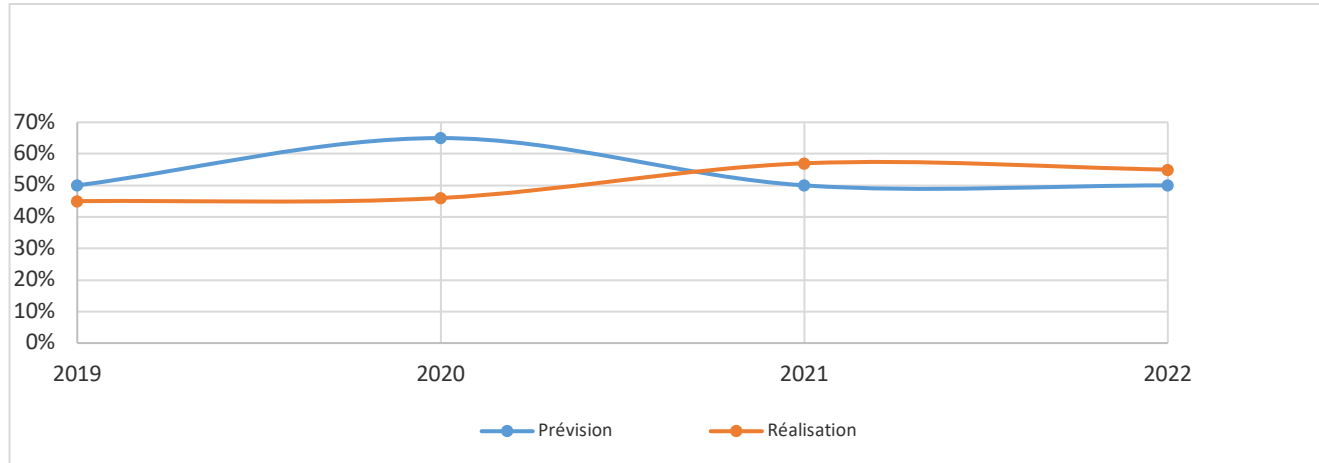
**Mode de calcul :** (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités programmées) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités du MEPS fait par la DPEI

**Situation de référence :** 46%

**Valeurs cibles :** 50% en 2022, 55% en 2023, 60% en 2024

Figure 236 : Pourcentage des activités réalisées



**Source** : Rapport annuel d'activités de la DPEI

### **Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des activités programmées, qui ont été réalisées. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre d'activités qui ont été réalisées et au dénominateur le nombre d'activités programmées. La proportion des activités réalisées, attendue en 2022 qui est de 50% a été légèrement dépassée (55%). Cette réalisation dépasse celle de 2020 (46%), mais reste inférieure à celle de 2021 qui est de 57%. Les valeurs de cet indicateur ont connu une croissance entre 2020 et 2021 avec des valeurs de 46% et 57% avant de redescendre à 55%. Le relatif succès enregistré, comparativement à la cible en 2022, ayant pour seuil de performance le traitement dans le délai est imputable d'une part à la nouvelle dynamique impulsée par le Ministre ayant pris les rênes du département ministériel en 2021, et d'autre part aux suivis trimestriels des matrices d'actions réalisés par la Direction Centrale en charge de la planification et du suivi afin d'orienter les Unités Opérationnelles vers les meilleurs choix à faire pour aboutir aux résultats escomptés.

### **Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de gestion humaine, financière et matérielle**

#### **Indicateur 3.1 : Proportion des gestionnaires de crédits formés en matière de gestion des finances publiques**

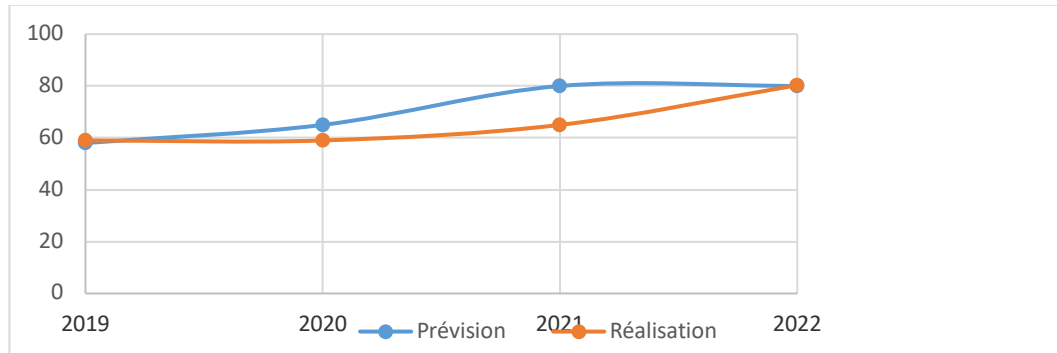
**Mode de calcul** : (Nombre gestionnaires de crédits respectant les règles de gestion administratives et financière / effectif total des gestionnaires de crédits en activité) X 100

**Source des données** : Rapport annuel d'activités de la DAF

**Situation de référence** : 59%

**Valeurs cibles** : 80% en 2022, 85% en 2023, 90% en 2024

**Figure 237 : Proportion des gestionnaires de crédits formés en matière de gestion des finances publiques**



**Source :** Rapport annuel d'activités de la DAF

**Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des gestionnaires de crédits qui ont été formés en matière de gestion des finances publiques. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de gestionnaires de crédits qui ont été formés en matière de gestion des finances publiques et au dénominateur l'effectif total des gestionnaires de crédits en activité. La proportion des gestionnaires de crédits formés en 2022 a atteint 80,3% alors que la prévision est de 80%. Cet indicateur cumulatif dont les valeurs vont en crescendo est passé successivement de 59% en 2020 à 65% en 2021, puis à 80,3% en 2022. Ce saut qualitatif est lié à l'organisation, depuis 2022, de la cérémonie de Rentrée Budgétaire, dont l'un des temps forts reste le renforcement des capacités des gestionnaires de crédits sur les finances publiques et la reddition des comptes.

**Indicateur 3.2 :** Proportion de personnel formé

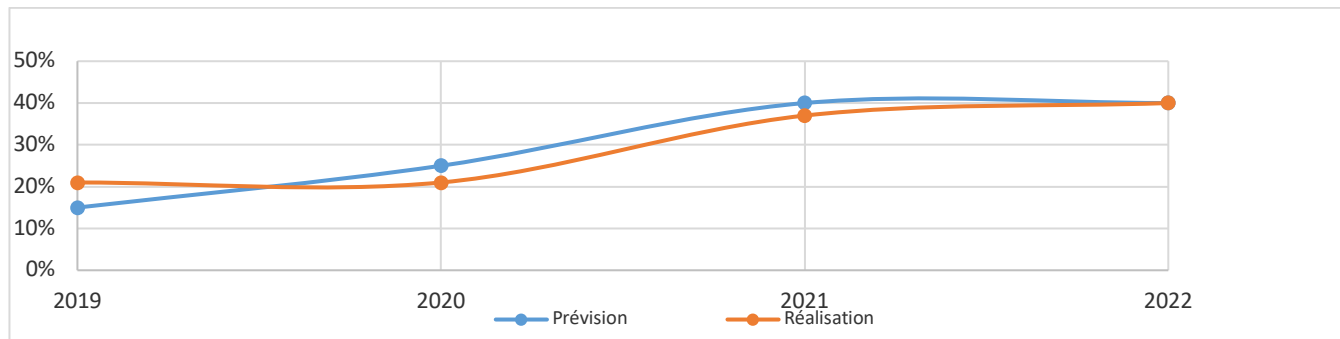
**Mode de calcul :** (Nombre d'agents formés / Nombre d'agents à former) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DRH

**Situation de référence :** 21%

**Valeurs cibles :** 40% en 2022, 50% en 2023, 60% en 2024

**Figure 238 : Proportion de personnel formé**



**Source :** Rapport annuel d'activités de la DRH

### **Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion du personnel qui a été formé. Cette proportion est calculée sur la base de la multiplication par cent (X100) du rapport entre le nombre d'agents qui ont été formés et le nombre d'agents prévus pour être formés. En 2022, la prévision de personnels formés qui était de 40% a été atteinte. Cette réalisation est quelque peu supérieure à celle de 2021 qui est de 37 et celle de 2020 qui s'élève à 21%. Les valeurs de cet indicateur ont connu une pente ascendante en partant de 21% en 2020 à 37% en 2021 pour atteindre 40% en 2022. Cette constante croissance du pourcentage du personnels formés est imputable à la participation des agents du département ministériel aux sessions de formation organisées par la SNDI et aux séminaires et ateliers de formation par visioconférence et en présidentiel en Côte d'Ivoire et Hors de la Côte d'Ivoire auxquels le personnel a également participé.

#### ➤ **Au titre du Secrétariat d'Etat, chargé de la Protection Sociale**

### **Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel**

#### **Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des réunions de coordination**

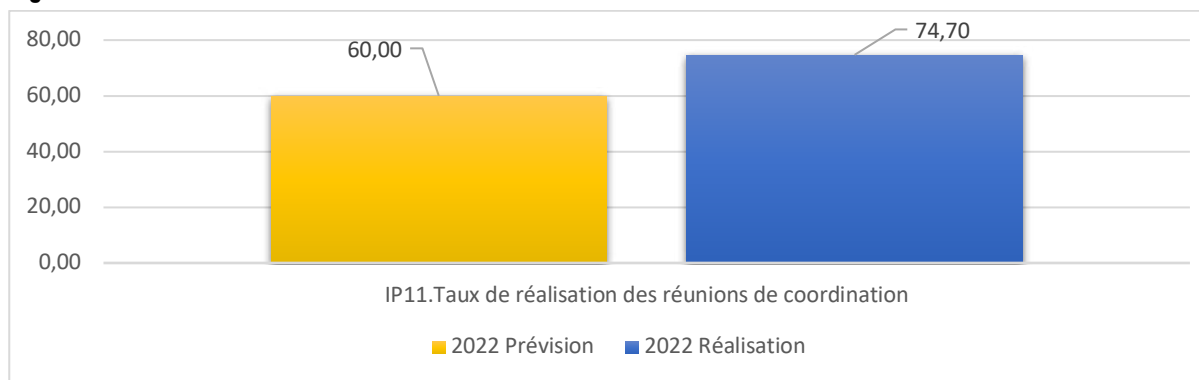
**Mode de calcul :** (Nombre de réunions tenues / Nombre de réunions planifiées) x100

**Source des données :** Comptes rendu de réunions de coordination / Cabinet

**Situation de référence :** 0%

**Valeurs cibles :** 60% en 2022, 65% en 2023, 70% en 2024

**Figure 15 : Taux de réalisation des réunions de coordination**



**Source :** Rapport d'activités du cabinet

### **Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique présente l'évolution de la proportion des réunions tenues en 2022 dans le cadre de l'amélioration de la coordination et le cadre institutionnel. Cette proportion est calculée sur la base du Nombre de réunions tenues par rapport au Nombre de réunions planifiées multiplié par 100. La prévision pour le nombre de réunions à organiser pour l'année 2022 est de 60%. La réalisation effective est de 74,70%. Ces résultats montrent que la réalisation est supérieure à la prévision. Cependant, Il est important de souligner qu'en 2021, le secrétariat d'état a été formé suite au remaniement Ministériel du mois d'avril 2021 ; ce changement institutionnel n'a pas permis de faire des prévisions pour la même année.

#### **Indicateur 1.2 : Taux de couverture médiatique des activités**

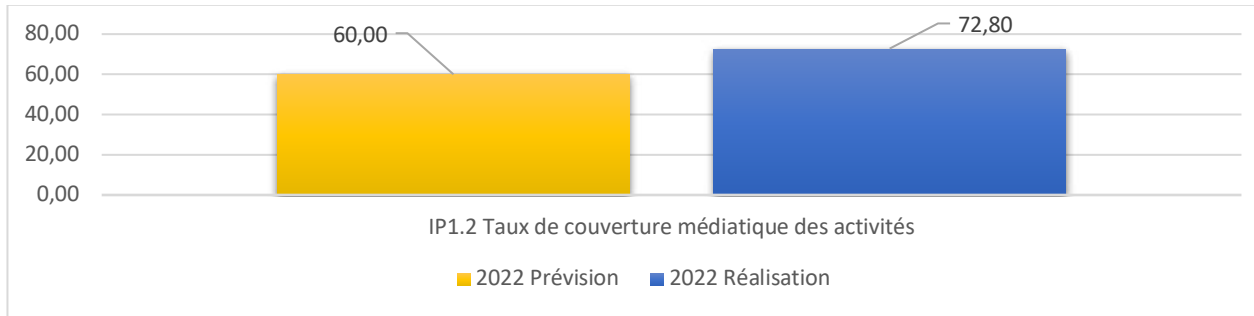
**Mode de calcul :** (Nombre de passages dans les médias réalisés / Nombre de passages prévus) x100

**Source des données :** Rapports d'activités / Service Communication

**Situation de référence :** 0%

**Valeurs cibles :** 60% en 2022, 60% en 2023, 70% en 2024

**Figure 16 : Taux de couverture médiatique des activités**



**Source :** Rapport d'activités du Service communication

**Commentaire/ interprétation des résultats**

Cette figure traduit l'évolution de la proportion de couverture médiatique des activités du Ministère par le service communication. Cette proportion est réalisée sur la base de la multiplication par 100 (X100) du rapport entre le Nombre de passages dans les médias qui ont été réalisés et le Nombre de passages prévus. La prévision relative au nombre de passage dans les médias à réaliser en 2022 est de 60%. La réalisation pour la même période enregistre un taux de 72,80%. Le constat est que la réalisation est supérieure à la prévision. Ces résultats enregistrés s'expliquent par une hausse des activités médiatisées du Ministère. Par le service communication.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles**

**Indicateur 2.1 : Taux d'exécution du budget**

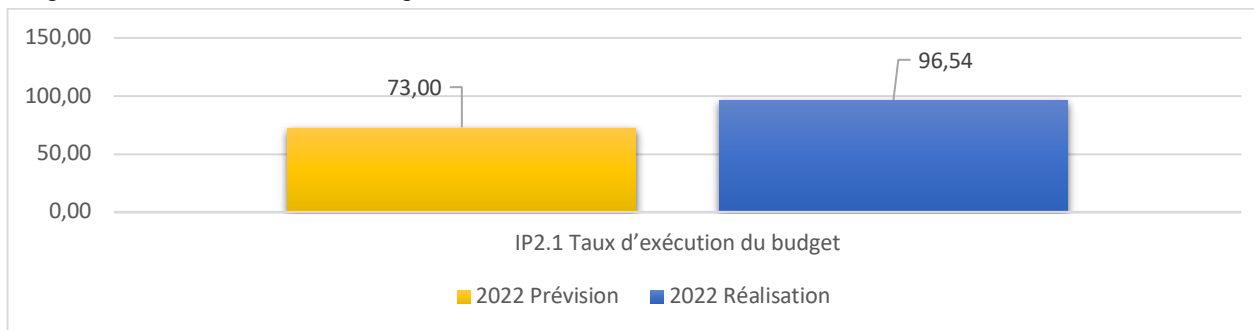
**Mode de calcul :**  $(\text{Budget exécuté} / \text{budget actuel}) \times 100$

**Source des données :** Rapport d'exécution du budget

**Situation de référence :** 0%

**Valeurs cibles :** 73% en 2022, 70% en 2023, 70% en 2024

**Figure 17 : Taux d'exécution du budget**



**Source :** Rapport d'exécution du budget

### **Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique présente la situation d'exécution globale du budget. L'état d'exécution budgétaire s'obtient sur la base de la multiplication par cent (X100) du rapport entre le Budget exécuté et le budget actuel. La prévision budgétaire pour l'année 2022 est estimée à 73% et l'exécution effective du budget à 96,54%. L'on note que l'exécution budgétaire (96,54%) est supérieure à la prévision (73%). Cette meilleure exécution du budget s'explique par une appropriation progressive de l'utilisation du SIGOBE.

### **Indicateur 2.2 : Taux de satisfaction des besoins en matériels exprimés**

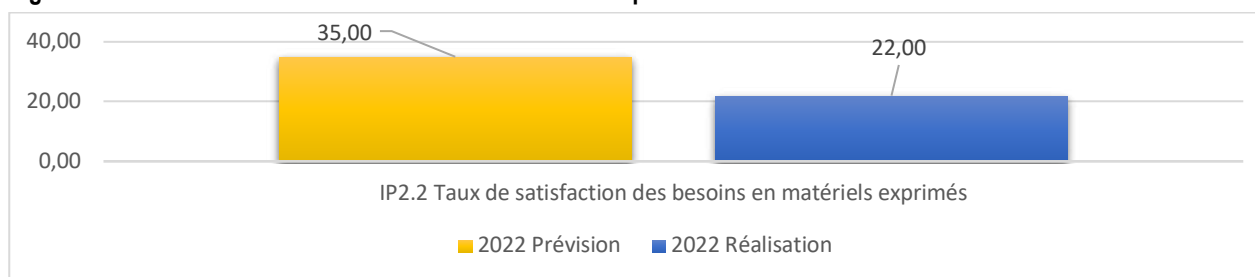
**Mode de calcul :** (Nombre de besoins en matériels satisfaits / Nombre de besoins en matériels exprimés) x 100

**Source des données :** Rapport d'activités / DAFP

**Situation de référence :** 0%

**Valeurs cibles :** 35% en 2022, 40% en 2023, 25% en 2024

**Figure 18 : Taux de satisfaction des besoins en matériels exprimés**



**Source :** Rapport d'activités / DAFP

### **Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique décrit l'évolution du taux de satisfaction des besoins en matériels exprimés. Cette proportion s'obtient sur la base de la multiplication par cent (X100) du rapport entre le Nombre de besoins en matériels satisfaits et le Nombre de besoins en matériels exprimés. Cette situation donne un état de 35% en prévision contre 22% en réalisation pour l'exercice 2022. Le taux de réalisation est en nette diminution par rapport à la prévision. Cela s'explique par une insuffisance de dotation budgétaire destinée à l'équipement.

### **Indicateur 2.3 : Proportion de personnel formé**

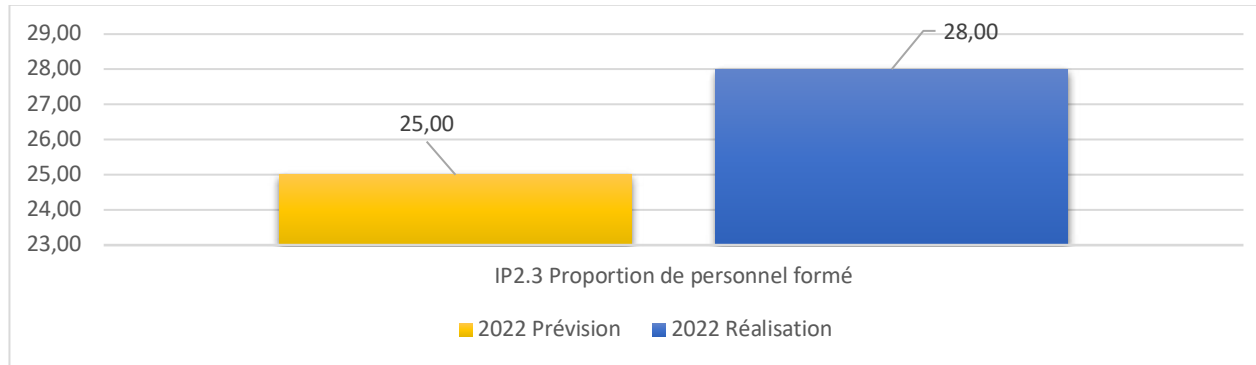
**Mode de calcul :** (Nombre de personnes formées / Nombre total de personnes planifiées) x 100

**Source des données :** Rapports d'activités / DRH

**Situation de référence :** 0%

**Valeurs cibles :** 25% en 2022, 55% en 2023, 30% en 2024

**Figure 19 : Proportion de personnel formé**



**Source :** Rapports d'activités / DRH

**Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique traduit l'évolution de la proportion du nombre de personnel formé. Cette proportion s'obtient sur la base de la multiplication par cent (X100) du rapport entre le Nombre de personnes formées et Nombre total de personnes planifiées. Cette situation présente un taux de prévision de 25% contre un taux de réalisation de 28% pour l'exercice 2022. Il ressort de cette analyse que la réalisation est supérieure à la prévision. Ce constat s'explique par le souci constant du Ministère de disposer d'un personnel qualifié pour répondre aux besoins de transformation qualitative de l'administration

**Indicateur 2.4 : Taux de satisfaction des besoins en personnel**

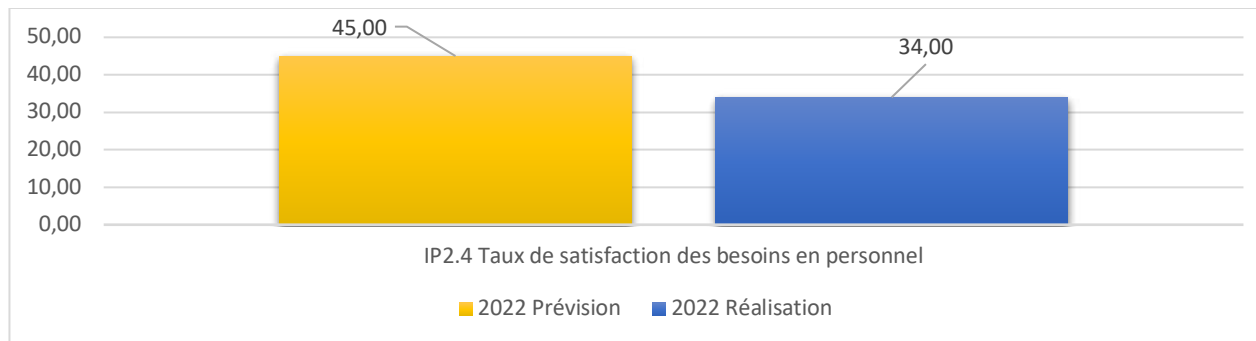
**Mode de calcul :**  $(\text{Nombre de personnel recruté} / \text{nombre de personnel prévu}) \times 100$

**Source des données :** Rapports d'activités / DRH

**Situation de référence :** 0%

**Valeurs cibles :** 45% en 2022, 29% en 2023, 30% en 2024

**Figure 20 : Taux de satisfaction des besoins en personnel**



**Source :** Rapports d'activités / DRH



### **Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion de satisfaction en besoin de personnel. Cette proportion s'obtient par la multiplication par cent (X100) du rapport entre le Nombre de personnel recruté et le nombre de personnel prévu. Il ressort de cette analyse que la prévision relative au taux de satisfaction des besoins en personnel est estimée à 45% contre 34% en réalisation pour l'exercice 2022. l'on constat que la réalisation est inférieure à la prévision. Cette situation s'explique par le fait que le changement institutionnel (remaniement Ministériel) intervenu en cours d'exercice n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés au préalable.

### **Objectif spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques du Secrétariat d'Etat.**

#### **Indicateur 3.1 : Taux d'exécution des activités planifiées**

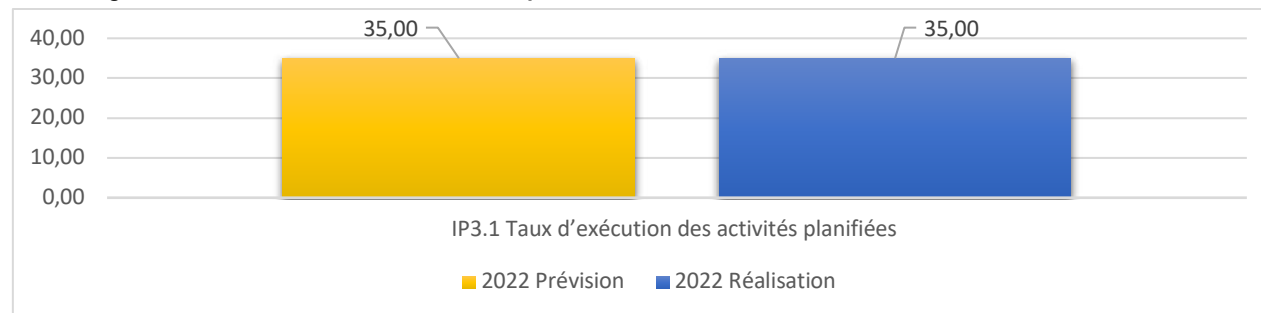
**Mode de calcul :** (Nombre d'activités réalisées / Nombre total d'activités planifiées) x100

**Source des données :** Rapports d'activités/ DPED

**Situation de référence :** 0%

**Valeurs cibles :** 35% en 2022, 40% en 2023, 25% en 2024

**Figure 21 : Taux d'exécution des activités planifiées**



Source : Rapports d'activités/ DPED

### **Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion d'exécution des activités planifiées. Cette proportion est calculée sur la base de la multiplication par cent (X100) du rapport entre le nombre total d'activités réalisées et le nombre d'activités planifiées. La prévision pour la proportion des activités à réaliser en 2022 est de 35%. Cet objectif a été atteint en 2022 avec un pourcentage de 35%.

#### **Indicateur 3.2 : Ratio de production des données statistiques**

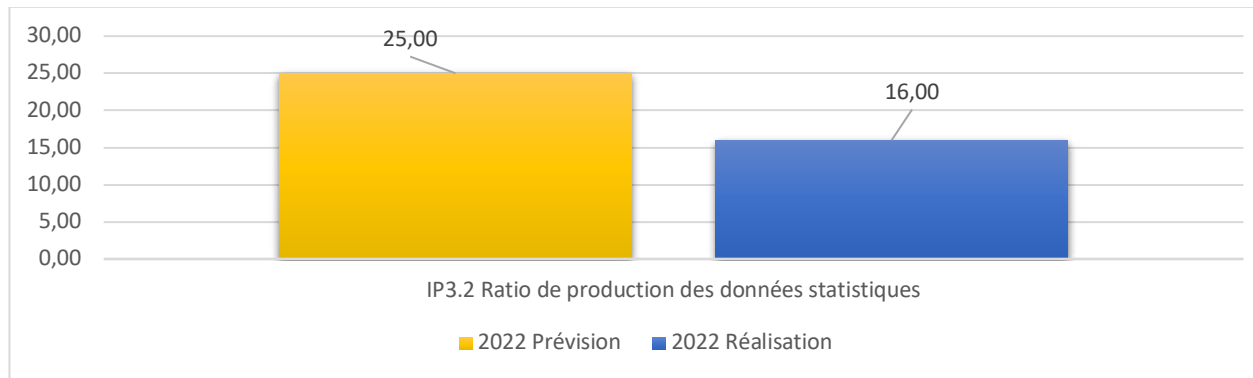
**Mode de calcul :** Nombre de statistiques produites / Nombre de statistiques prévues

**Source des données :** Rapport d'activités / DPED

**Situation de référence :** 0%

**Valeurs cibles :** 25% en 2022, 50% en 2023, 75% en 2024

**Figure 22 : Ratio de production des données statistiques**



**Source :** Rapport d'activités / DPED

### **Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion de la production des données statistiques en matière de programmes et projets d'investissement public, et les activités régaliennes de l'ensemble des structures. Cette proportion est calculée sur la base de la multiplication par cent (X100) du rapport entre le nombre de statistiques produites et le nombre de statistiques prévues. La prévision pour la proportion des statistiques prévues est de 25% en 2022 contre une réalisation de 16% en 2022. Cette réalisation de 16% est inférieure à la prévision. Cette situation est imputable au changement institutionnel intervenu en cours d'exercice 2022. Ce qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs visés.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, les leçons apprises, qu'il convient de mettre en évidence, sont les suivantes :

- Le renforcement des capacités des différents acteurs et le renforcement de l'assistance sur l'exécution budgétaire à permis d'obtenir des résultats positifs ;
- La collaboration étroite des services avec le contrôle financier auprès du MEPS a permis un traitement diligent des dossiers ;
- La bonne collaboration entre les parties prenantes du processus a permis d'obtenir des résultats positifs ;
- Une meilleure collaboration avec les partenaires techniques et financiers permet le financement des activités s'inscrivant dans le registre de leurs programmes ;
- L'inscription des activités dans un cadre de programmation initiale, les oriente inéluctablement vers des résultats probants.

S'il est avéré que des facteurs amélioratifs ont concouru à la marche du processus, il faut toutefois reconnaître que cela ne s'est pas effectué sans difficultés. Les principaux écueils rencontrés, au cours de l'année 2022, portent sur les éléments suivants :

- Les difficultés rencontrées par les acteurs au niveau de l'applicatif (SIB et SIGOBE) ;
- Les difficultés éprouvées pour finaliser les engagements ;
- L'inadéquation entre le volume de besoins prioritaires et le niveau de possibilité budgétaire,
- L'insuffisance de matériel roulant (véhicules de service, de fonction, de liaison ou missions, de véhicules à deux roues ;
- La mise à disposition tardive de la liste des documents à produire pour la conférence budgétaire.

### **IV.2. Recommandations**

La mise en œuvre de la politique gouvernementale pourrait gagner en efficacité et en efficience si les considérations ci- après étaient examinées :

- Redynamiser la chaîne de traitement de certains dossiers urgents impliquant plusieurs ministères dans le cadre des procédures de passation de marchés ou de pré-validation de projets de textes ;
- Joindre à la lettre de cadrage du premier ministre, les canevas et la liste de documents à produire pour la tenue de la conférence budgétaire sans que d'autres documents ne s'y ajoutent ;
- Octroyer effectivement les dotations budgétaires requises pour la réalisation à bonne date de l'ensemble des travaux prévus ;
- Faire adopter dans les plus brefs délais les documents de référence, les résultats d'études et les textes législatifs et réglementaires (loi, ordonnance, décret, CCM).

## CONCLUSION

Le Programme a bénéficié d'une dotation de **20 637 931 227 FCFA** dont :

- ✚ **16 432 992 803 FCFA pour les crédits de Personnels ;**
- ✚ **3 073 827 424 FCFA pour les crédits de Biens et Services ;**
- ✚ **908 629 912 FCFA au titre des Transferts ;**
- ✚ **222 481 088 FCFA au titre des Investissements.**

L'exécution de cette dotation s'est soldée par l'amélioration effective de la gouvernance générale du département ministériel, comme en témoigne l'atteinte des cibles escomptées. Cependant, la faiblesse des dotations budgétaires et l'insuffisance des équipements notamment le matériel roulant ont constitué souvent des obstacles à l'atteinte de certains objectifs.

## PARTIE II : LE PROGRAMME 2 « EMPLOI »

### INTRODUCTION

**Monsieur Franck DOGOH**, Directeur Général de l'Emploi, Conformément au décret n°2016-545 du 20 juillet 2016, a pris service depuis le 20 juillet 2016. Il assure le présidium du Programme 2 Emploi, qui a pour mission d'améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler (y compris les personnes en situation de handicap) à un emploi décent et plus particulièrement d'asseoir les bases de l'employabilité des couches vulnérables (femmes, personnes en situation de handicap, hommes de plus de 40 ans).

Ce programme intervient dans un contexte où la problématique de l'emploi reste au cœur des priorités de l'action gouvernementale. En effet, le contexte économique et social, les tendances démographiques et du marché du travail de la Côte d'Ivoire se traduisent par un accroissement de la sous-utilisation de la main d'œuvre, notamment celui des jeunes. Il en résulte une précarité de l'emploi et la persistance de la prédominance de l'emploi informel, malgré les efforts remarquables du Gouvernement au cours de ces dernières années.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la stratégie de mise en œuvre, des réalisations et de la performance du programme.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1. Les objectifs du programme

Ce programme opérationnel vise, à terme, à améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent. Le résultat escompté, à l'issue de sa mise en œuvre, se libelle comme suit : les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent.

#### I.2. Le financement du programme

En 2022, les ressources budgétaires du Programme 2 Emploi s'élèvent à **1 766 795 455 FCFA** dont :

- **0 FCFA** pour les crédits de Personnels ;
- **246 795 760 FCFA** pour les crédits de Biens et Services ;
- **150 000 000 FCFA** au titre des Transferts ;
- **1 369 999 695 F CFA** au titre des Investissements.

Au cours de l'exercice 2022, le programme a subi des modifications dues à des mouvements de crédits ayant eu un impact sur le niveau de dotation budgétaire et des réaménagements internes avec pour objectif le transfert de fonds et d'activités.

➤ **Mouvements de crédits à impact sur le budget (débit - transferts/crédit - investissements)**

L'arrêté interministériel n°089/MEPS/MBPE, pris le 18 novembre 2022, a permis le virement de crédits de 300 000 000 F CFA de l'activité 9004100006 « Mettre en place l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation » en Transferts au profit de l'activité du projet 78041200184 « Projet de Promotion emploi des couches vulnérables » dans le programme « Emploi ».

➤ **Réaménagements internes**

Un autre réaménagement a fait l'objet de la décision n°003/MEPS/DGE/RPROG/PSC du 16 mai 2022 pour virer le montant de 441 000 000 F CFA de la ligne 622190 de l'activité 900041200005 « Projet d'Insertion des Personnes Vulnérables » pour créer d'autres natures de dépenses au sein de ladite activité.

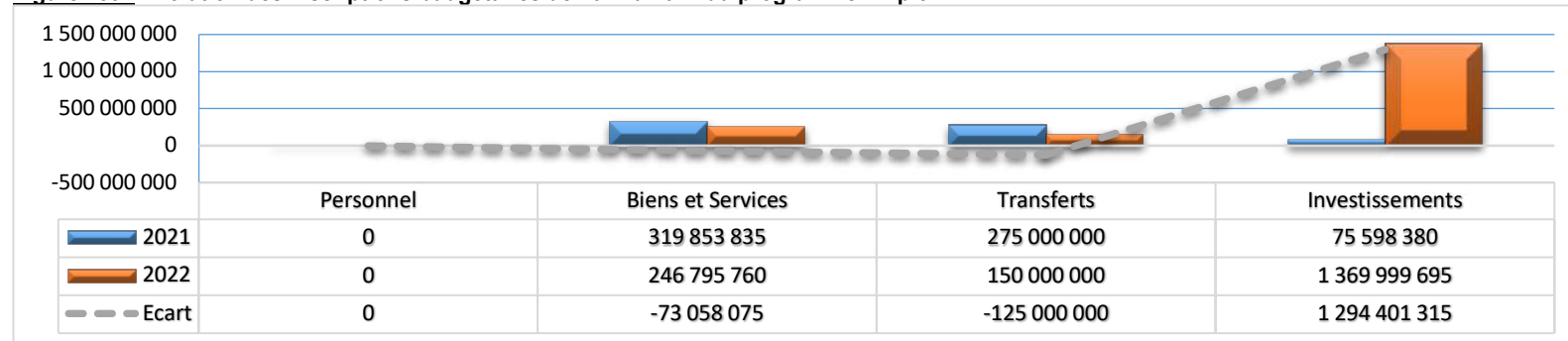
Le Responsable du programme Emploi a procédé à un réaménagement au sein de l'activité 78041200184 « Projet de Promotion emploi des couches vulnérables » par décision n°001/MEPS/CAB/DGE du 4 mai 2022 en virant le montant de 69 000 000 F CFA de la ligne 639200 « Subventions d'équilibre-Achats de biens et services » au profit de la ligne 644300 « Transfert aux associations et autres organismes non lucratifs ».

La décision n°002/MEPS/DGE/RPROG/PSC du 16 mai 2022 a permis le virement de 443 500 000 F CFA de la ligne 662190 de l'activité 90041200004 « Projet de Promotion de l'Emploi Décent (PPED) » pour créer d'autres natures de dépenses au sein de cette activité.

En 2022, la dotation budgétaire du programme « Emploi » enregistre une hausse de 1 210 646 080 F CFA par rapport au budget de l'année 2021 d'un montant de 670 452 215 F CFA. Cette hausse se répartie par natures de dépenses comme suit :

Natures de dépenses	Année 2021	Année 2022	Ecart	Taux de variation
Personnel	0	0	0	0,00%
Biens et Services	319 853 835	246 795 760	- 73 058 075	- 22,84%
Transferts	275 000 000	150 000 000	-125 000 000	-45,45%
Investissements	75 598 380	1 369 999 695	1 294 401 315	1712,21%
<b>TOTAL</b>	<b>670 452 215</b>	<b>1 766 795 455</b>	<b>1 096 343 240</b>	<b>163,52%</b>

Figure 239 : Evolution des inscriptions budgétaires de 2021 à 2022 du programme Emploi



Source : SIGOBE

Le budget du programme a évolué de plus de 163,52% de 2021 à 2022. Cela s'explique par une augmentation des crédits liés aux investissements avec deux nouveaux projets que sont le PPIV avec un budget octroyé de 499 999 695 F CFA et le PPED avec un budget alloué de 499 998 989 F CFA au titre de l'exercice 2022. Cette augmentation est également le résultat

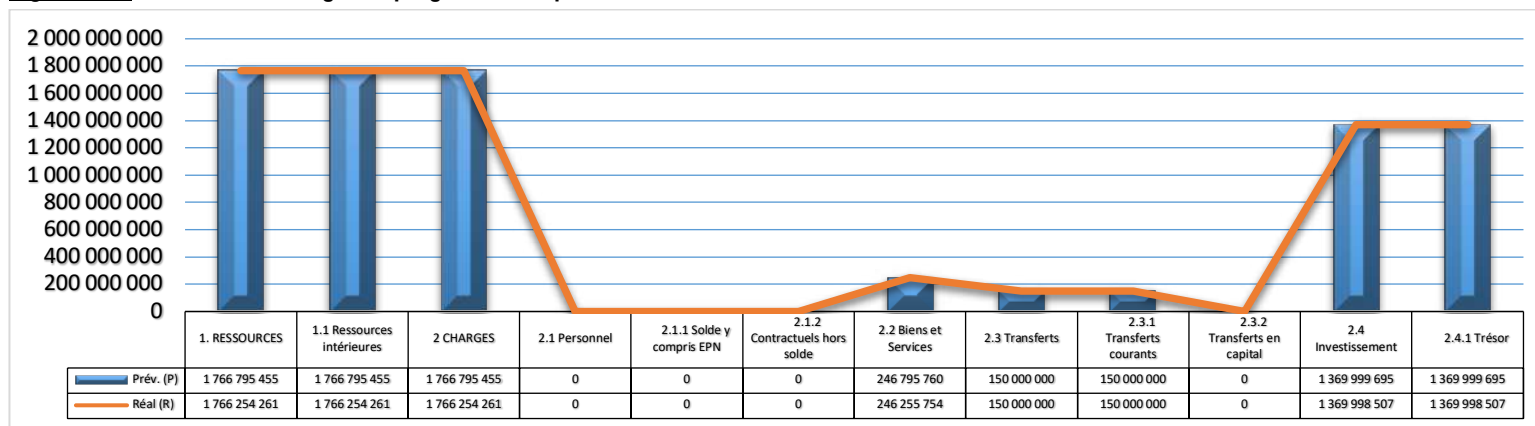
du transfert en 2022 du projet « Production et diffusion de statistiques du travail » inscrit en 2021 au programme Travail, au profit du projet « Promotion emploi des couches vulnérables » du programme Emploi avec un budget de **370 000 000 F CFA**.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

D'un budget initial et collectif opéré de **1 777 000 000 F CFA**, le programme **EMPLOI** a connu une réduction en passant à un budget final de **1 766 795 455 F CFA**. Le budget initial a donc connu une baisse de **10 204 545 F CFA**, soit un taux de diminution de **0,57%**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **1 766 254 261 F CFA**, correspondant à un taux d'absorption de **99,97%**.

**Figure 240 : Exécution du budget du programme Emploi**



**Source :** SIGOBE

Les détails de l'exécution financière de chaque action et de chaque rubrique de dépenses du Programme **EMPLOI** de l'exercice 2022 en comparaison à l'année 2021, sont présentés dans la suite du rapport.

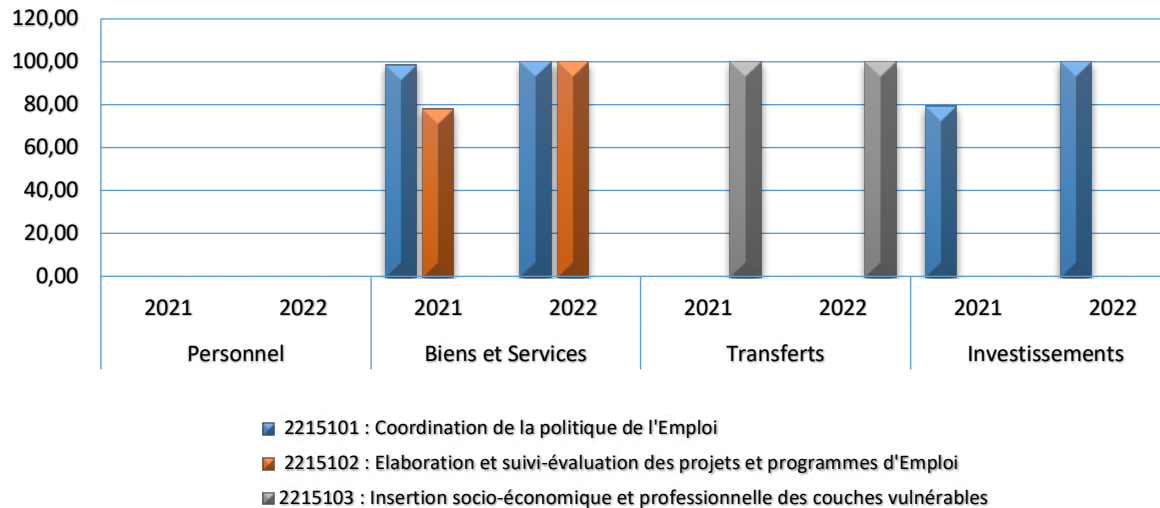
#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Tableau 276 : Exécution financière par action du Programme Emploi**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination de la politique de l'Emploi	0	0	293 893 835	220 896 154	0	0	59 927 246	1 369 998 507	353 821 081	1 590 894 661
Action 2 : Elaboration et suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi	0	0	24 960 000	25 359 600	0	0	0	0	24 960 000	25 359 600
Action 3 : Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000	0	0	150 000 000	150 000 000

**Source :** contrat de performance 2022

**Figure 241 : Exécution financière par action du Programme Emploi**



Source : SIGOBE

**Commentaire :**

A l'examen des réalisations faites de 2021 à 2022, il ressort la situation suivante par action :

- **l'action 1 Coordination de la politique de l'Emploi** : en 2022, les réalisations (Ordonnancement) ont été faites à hauteur de **1 590 894 661 F CFA**, soit un taux de **99,97%** contre un taux de **95,50%** en 2021, correspondant à un niveau d'ordonnancement de **353 821 081 F CFA**, L'écart de réalisations entre les deux années est de **4,47 points** ;
- **l'action 2 Elaboration et suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi** : en 2022, l'ordonnancement a été réalisé à hauteur de **25 359 600 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99,84%**. Par contre, les dépenses de cette action ont été ordonnancées à hauteur de **24 960 000 F CFA** en 2021, soit un taux d'absorption de **100%** ; ce qui induit une baisse de 0,16 points entre 2021 et 2022 ;
- **l'action 3 Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables** : en 2022, le total des réalisations financières (ordonnancement) est de **150 000 000 F CFA**, soit un taux d'absorption de **100%** contre un taux de **54,55%** en 2021, correspondant à un niveau d'ordonnancement de **150 000 000 F CFA** sur un budget global reçu de **275 000 000 F CFA**. L'écart de réalisations financières entre les deux exercices budgétaires est de **45,45 points**.

Par ailleurs, la comparaison entre les réalisations et les prévisions budgétaires initiales et révisées de l'année 2022 donne un état suivant :

- **l'action 1 Coordination de la politique de l'Emploi**: le budget initial de **1 595 000 000 F CFA** a subi une baisse de **3 604 145 F CFA** en cours d'exercice. La version finale s'est chiffrée à **1 591 395 855 F CFA** et a été exécuté à un taux de **99,97%** ;
- **l'action 2 Elaboration et suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi** : d'un budget voté et d'un collectif de **32 000 000 F CFA**, l'action enregistre un budget final de **25 359 600 F CFA** en baisse de **6 600 400 F CFA**. Ce budget a été exécuté à **99,84%** ;
- **l'action 3 Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables**: le budget voté de **150 000 000 F CFA** n'a pas connu de modification en cours d'exercice. L'action enregistre un taux d'absorption de **100%**.

## II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 277 : Exécution des investissements du programme Emploi**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat ordonnancé 2022
<b>Projet 1 : Projet de promotion Emploi des couches vulnérables</b>	2016	2023	<b>2 000 000 000</b>	<b>70 000 000</b>	<b>370 000 000</b>	<b>370 000 000</b>
Sur financement intérieur			2 000 000 000	70 000 000	370 000 000	370 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Projet de promotion de l'emploi décent (PPED)</b>	2022	2024	<b>7 500 000 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>499 998 989</b>
Sur financement intérieur			7 500 000 000	500 000 000	500 000 000	499 998 989
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3 : Projet d'insertion des personnes vulnérables (PIPV)</b>	2022	2024	<b>7 800 000 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>499 999 695</b>	<b>499 999 518</b>
Sur financement intérieur			7 800 000 000	500 000 000	499 999 695	499 999 518
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			<b>17 300 000 000</b>	<b>1 070 000 000</b>	<b>1 369 999 695</b>	<b>1 369 998 507</b>
Total sur financement intérieur			<b>17 300 000 000</b>	<b>1 070 000 000</b>	<b>1 369 999 695</b>	<b>1 369 998 507</b>
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

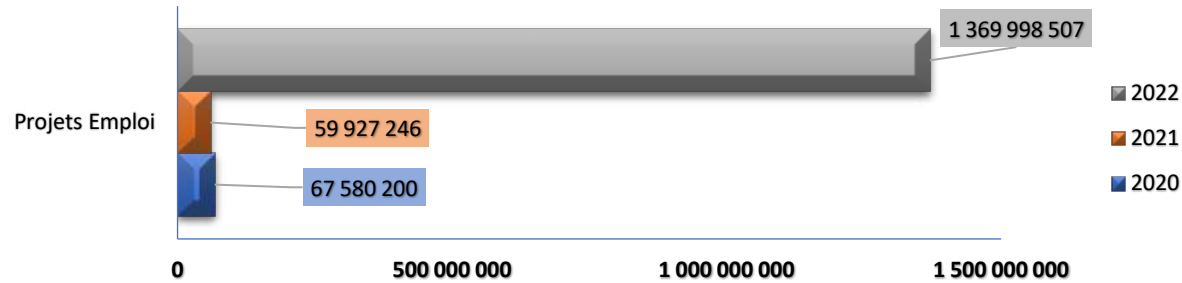
*Source : notification de crédits autorisés*

S'agissant du Projet de Promotion Emploi des couches vulnérables, il a démarré fin 2016 avec un coût initial de **2 000 000 000 F CFA** pour **7500 bénéficiaires** à insérer dans des activités génératrices de revenus. Il a un taux d'exécution physique globale de **60%** et un taux d'exécution financière de **35,6%** à fin 2022. Depuis son démarrage en décembre 2016, le projet totalise une dotation de seulement **712 380 000 FCFA**. Ce montant a permis l'insertion de **4500 personnes vulnérables à revenus faibles** (les femmes, les personnes en situation de handicap et les hommes âgés de plus de 40 ans) sur l'ensemble du territoire à travers le financement d'activités génératrices de revenus (AGRs).

Concernant le Projet d'insertion des Personnes Vulnérables (PIPV), il a un coût initial de **7 800 000 000 F CFA** pour **15600 bénéficiaires** à insérer à travers le financement d'activités génératrices de revenus, dans les régions du Tchologo, du Kabadougou, et du Bounkani. Il a démarré en 2022 avec une dotation de **500 000 000 F CFA**. Ce montant a permis l'insertion de **1 102 personnes vulnérables** sur **1000 prévus** sur l'année 2022, soit un taux physique de **110,2%** par rapport à l'objectif annuel, soit **7,02%** de l'objectif global du projet.

En ce qui concerne le Projet de Promotion de l'Emploi Décent (PPED), il faut noter que c'est un projet qui a un coût global de **7 500 000 000 F CFA** pour **15 000 bénéficiaires** (organisés en groupements (projets collectifs)) à insérer dans les régions du Gbèkè, de San-Pedro, du Tchologo, du Bounkani et du Kabadougou à travers la création et le financement de Micro et de Petites Entreprises (MPE), dans des filières porteuses (agro-industrie et agropastoral, environnement et TIC). La dotation de démarrage de ce projet en 2022 s'élève à **500 000 000 FCFA**. Ce montant a permis l'insertion de **2 376 bénéficiaires (33 groupements de personnes vulnérables** : femmes, personnes en situation de handicap, hommes de plus de 40 ans) sur **1500 prévus** pour l'année 2022, soit un taux physique de **158,4%** sur l'objectif annuel, soit **15,84%** de l'objectif global du projet.

**Figure 242 : Evolution de l'exécution par années des investissements du programme Emploi**



Source : SIGOBE

## II.2. Évolution des effectifs

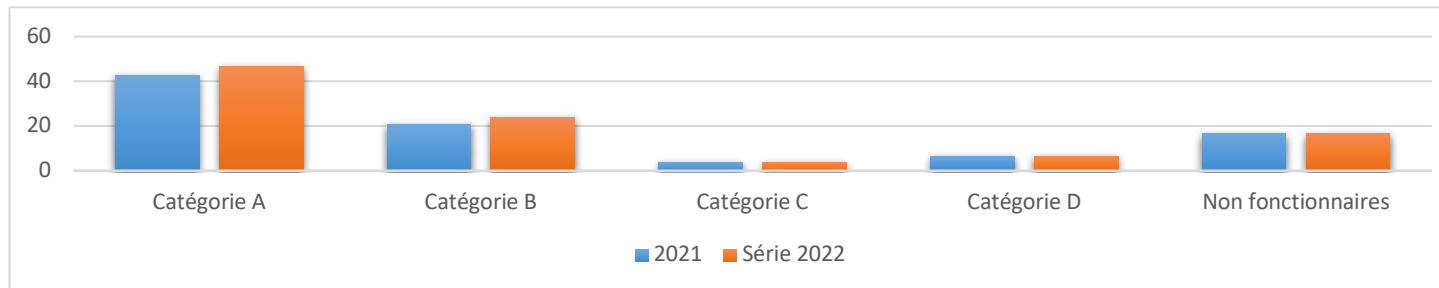
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 278 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Emploi**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	43	05	05	05	01	47
Catégorie B	21	03	03	03	00	24
Catégorie C	04	00	00	00	00	04
Catégorie D	07	00	00	00	00	07
Non Fonctionnaires	17	00	00	00	00	17
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>08</b>	<b>08</b>	<b>08</b>	<b>01</b>	<b>99</b>

Source : Données de la Direction Générale de l'Emploi

**Figure 243 : Evolution des effectifs du Programme de 2021 à 2022**



Source : Données de la Direction Générale de l'Emploi

Au niveau du programme 2, l'effectif du personnel de l'année 2021 a connu une légère augmentation en 2022. Il est passé de 92 à 99 soit une augmentation de 7,6%. Cela s'explique par la satisfaction de la totalité (100%) des besoins exprimés en personnel en 2022.



### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les réalisations majeures qui méritent d'être inscrites au crédit du programme se résument comme suit :

- la mise en activité de 4749 jeunes dans le projet THIMO RURAL sur un objectif d'insertion de 5477 jeunes vulnérables prévu dans le cadre d'une convention avec l'AEJ et le C2D2 emploi ;
- l'insertion de 1102 personnes vulnérables sur 1000 prévus, pour la réalisation d'activités génératrices de revenus, dans les régions du Tchologo, du Kabadougou, et du Bounkani, soit un taux d'insertion de 110% ;
- l'insertion de 2376 bénéficiaires (groupements de personnes vulnérables : femmes, personnes en situation de handicap, hommes de plus de 40 ans) sur 1500 prévus dans des filières porteuses (TIC, Environnement, pêche, agro-industrie) des régions du Gbêké, de San-Pedro, Tchologo, Bounkani et Kabadougou, soit un taux d'insertion de 158,4% ;
- La soumission d'un projet d'ordonnance portant création des organes de gouvernance du Fonds d'Insertion des Personnes en Situation de Handicap (FIPSH), transmis au SGG pour enrôlement ;
- Le profilage et le suivi du rapport d'exécution, des bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de reconversion professionnelle de 210 militaires à la retraite ou en départ volontaire (BARM) en lien avec le ministère de la défense.

Les atouts dont disposent le programme reste l'existence de document référentiel, tel que la politique nationale de l'emploi, l'inscription de l'Emploi au chapitre des priorités de l'Etat depuis 2011 et surtout la disponibilité d'un personnel pluridisciplinaire qui œuvre en synergie pour l'atteinte des résultats escomptés.

La principale difficulté, à laquelle est confronté le programme, reste l'inexistence d'une dotation pour financer l'enquête emploi qui permet d'évaluer les effets et l'impact des mesures mises en œuvre dans le cadre de la résorption du problème lié à la qualité de l'emploi.

L'opérationnalisation de l'Observation National de l'Emploi et de la Formation reste l'alternative à la résolution du problème que constitue l'inexistence de statistiques actualisées sur l'Emploi.

## III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 279 : Évolution des indicateurs du Programme Emploi**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination nationale et la promotion de l'Emploi décent</b>					
IP1.1 Taux de réalisation des activités du programme Emploi	%	81,82	73	85	82,68
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi</b>					
IP2.1 Taux d'emplois vulnérables	%	71,1	71,1	66	69,9
IP2.2 Taux d'emplois informels	%	89,2	89,2	86	89,1
IP2.3 Taux de salarisation	%	23,1	23,1	26	23,1
IP2.4 Taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle	%	12,3	12,3	11,6	12,30

Source : rapport d'activités du Programme

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Objectif spécifique 1 Assurer la coordination nationale et la promotion de l'Emploi décent

Il convient de relever que sur les six indicateurs du programme Emploi, quatre (04) sont dépendants d'une enquête à mener pour mieux mesurer la performance du programme. Il s'agit des indicateurs « Taux d'emplois vulnérables », « Taux d'emplois informels », « Taux de salarisation » et « Taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle ».

La réalisation de ces indicateurs est restée inchangée depuis 2019 ou 2020, car l'Enquête Emploi, qui devrait fixer la nouvelle valeur réelle, n'a pu se réaliser. Ce sont donc les valeurs de 2019 ou 2020, années des dernières enquêtes, qui sont à considérer actuellement pour ces indicateurs. Il est certain que les proportions ont évolué positivement, du fait des mesures

mises en œuvre chaque année, bien que les moyens ne permettent pas de connaître le niveau de réussite et leur impact. Des plaidoyers seront faits auprès de l'Etat afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de cette enquête qui permettra d'évaluer l'impact réel des mesures mises en œuvre dans le domaine de l'emploi.

**Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des activités du programme Emploi**

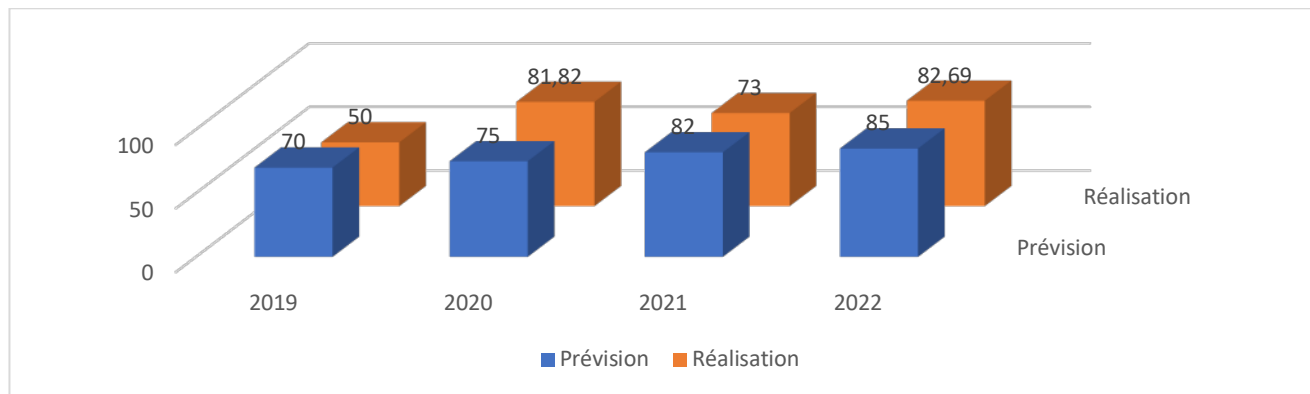
**Mode de calcul :** (Nombre d'activités du programme Emploi qui ont été entièrement réalisées / Total des activités du programme Emploi programmées pour une année) X 100

**Source des données :** Rapport Annuel de Performance du Programme Emploi

**Situation de référence :** 81,82%

**Valeurs cibles :** 85% en 2022, 87% en 2023, 90% en 2024

**Figure 244 : Taux de réalisation des activités du programme Emploi**



Source : rapport d'activités du Programme

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des activités du programme Emploi qui ont été réalisées. Cette proportion est calculée en pourcentage à partir du nombre d'activités du programme Emploi qui ont été entièrement réalisées sur le total des activités du programme Emploi programmées pour une année. Le résultat de 82,68% comparativement à la cible de 100% en 2022 marque la non-atteinte du résultat escompté. Cependant cette valeur reste supérieure à celles des années 2019 (50%), 2020 (81,82%) et 2021 (73%). La courbe du taux de réalisation des activités du programme décrit à partir de 2019 qui est de 50% une montée à 81,82% en 2020 avant de connaître une chute à 71,1% en 2021 et remonter à 82,68% en 2022.

La non-atteinte de la cible en 2022 pourrait s'expliquer par le fait que les réformes transmises au SGG pour adoption sont restées dans le circuit et sans suite jusqu'à la fin de l'année. Aussi, une partie des activités programmée n'ont pu être réalisées à cause d'un manque de financement en 2022.

Pour les années à venir, il sera question d'accroître les partenariats avec les PTFs bilatéraux et multilatéraux dans la recherche de financements des activités du programme.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi**

**Indicateur 2.1 : Taux d'emplois vulnérables**

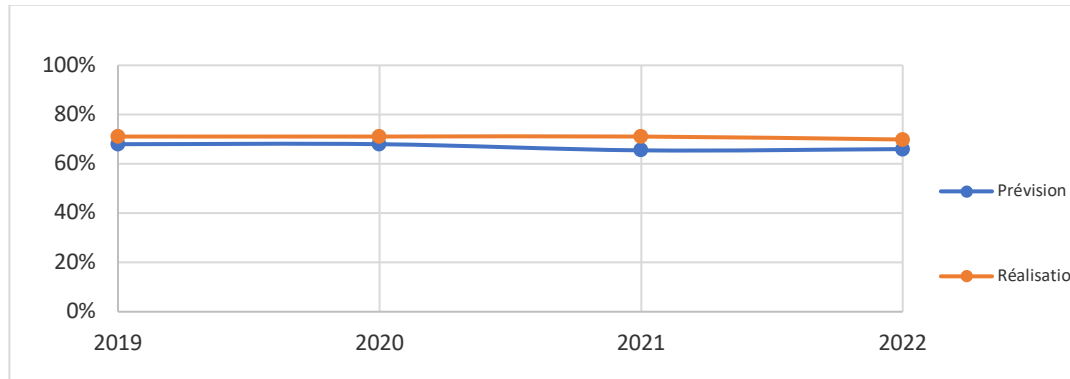
**Mode de calcul :** (Nombre de travailleurs pour leur propre compte + Nombre de travailleurs familiaux non rémunérés / Population en emploi) X 100

**Source des données :** Rapport de l'Enquête nationale sur l'emploi (ENE)

**Situation de référence :** 69,9%

**Valeurs cibles :** 66% en 2022, 65,2% en 2023, 63% en 2024

**Figure 245 : Taux d'emplois vulnérables**



Source : rapport d'activités du Programme

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution du taux d'emplois vulnérables. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de travailleurs pour leur propre compte + Nombre de travailleurs familiaux non rémunérés et au dénominateur la population en emploi. La réalisation de 2019 (71,1%) est restée inchangé jusqu'en 2022 bien que la prévision ait connu une progression en fonction des attentes, passant de 68% en 2019 et 2020, puis à 65% en 2021 et enfin à 66% en 2022.

**Indicateur 2.2 : Taux d'emplois informels**

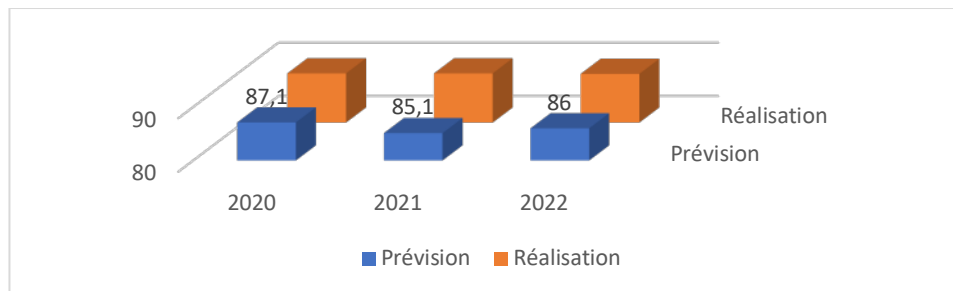
**Mode de calcul :** (Nombre de travailleurs du secteur informel / Nombre de travailleurs) X 100

**Source des données :** Rapport de l'Enquête nationale sur l'emploi (ENE)

**Situation de référence :** 48,4%

**Valeurs cibles :** 86% en 2022, 85,4% en 2023, 84% en 2024

**Figure 246 : Taux d'emplois informels**



Source : rapport d'activités du Programme

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique présente l'évolution du taux d'emplois informels. Cette proportion est calculée en pourcentage à partir du nombre de travailleurs du secteur informel sur le total de travailleurs. La réalisation de 2020 est restée inchangé jusqu'en 2022 c'est-à-dire (89,1%) bien que la prévision ait connu une progression en fonction des attentes, passant de 87,1% en 2020, à 85,1% en 2021, puis à 86% en 2022.

### **Indicateur 2.3 : Taux de salarisation**

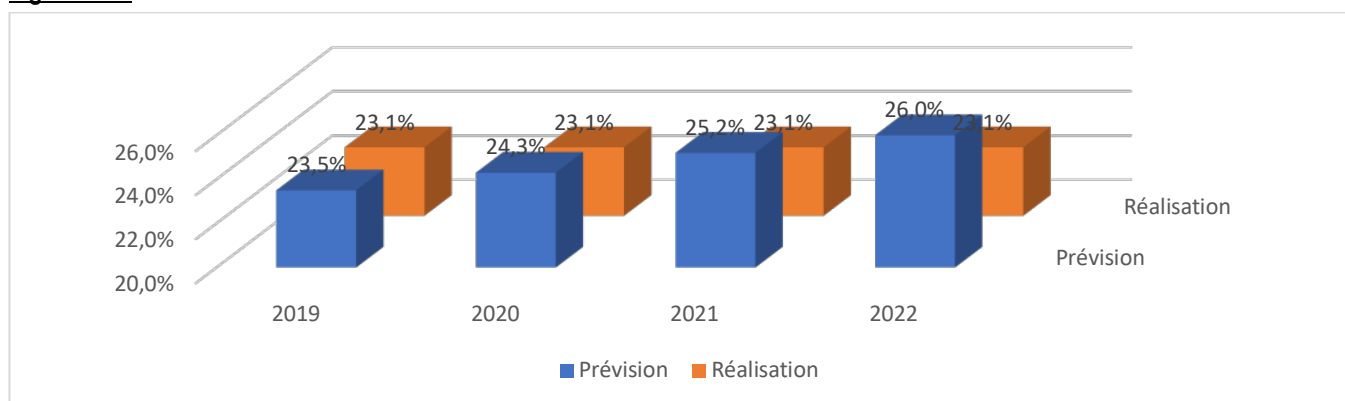
**Mode de calcul :** (Nombre de personnes en emploi salarié / Population en emploi) X100

**Source des données :** Rapport de l'Enquête nationale sur l'emploi (ENE)

**Situation de référence :** 32,1%

**Valeurs cibles :** 26% en 2022, 28% en 2023, 30% en 2024

**Figure 247 : Taux de salarisation**



*Source : rapport d'activités du Programme*

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des personnes en emploi salariés. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de personnes en emploi salarié et au dénominateur toute la population en emploi. La réalisation de 2019 est restée inchangé jusqu'en 2022 c'est-à-dire (23,1%) bien que la prévision ait connu une progression en fonction des attentes, passant de 23,5% en 2019 à 24,3% 2020, puis à 25,2% en 2021 et enfin à 26% en 2022.

### **Indicateur 2.4 : Taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle**

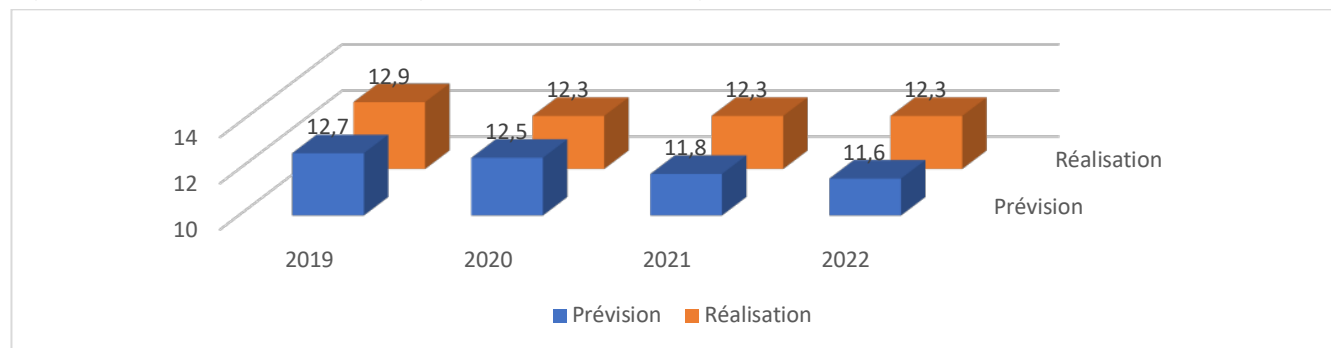
**Mode de calcul :** (Population au chômage + main d'œuvre potentielle / Main d'œuvre élargie) X 100

**Source des données :** Rapport de l'Enquête nationale sur l'emploi (ENE)

**Situation de référence :** 12,30%

**Valeurs cibles :** 11,6% en 2022, 11,10% en 2023, 10,8% en 2024

**Figure 248 : Taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle**



Source : rapport d'activités du Programme

#### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion du taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle. Cette proportion est calculée en pourcentage à partir du rapport entre la population au chômage + main d'œuvre potentielle et la main d'œuvre élargie. La réalisation de 2019 est restée inchangé jusqu'en 2022 c'est-à-dire (23,1%) bien que la prévision ait connu une progression en fonction des attentes, passant de 12,7% en 2019 à 12,5% 2020, puis à 11,8% en 2021 et enfin à 11,6% en 2022.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV-1 Perspectives**

Les perspectives pour la **Politique Nationale en matière d'Emploi** sont les suivantes :

- Poursuivre le processus de validation du troisième cycle de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE 2021-2025) ;
- Organiser les sessions 2023 du Comité Emploi.

Les principales actions à mener en vue de la **Promotion de l'emploi des personnes vulnérables** se résument comme suit :

- Poursuivre le financement des projets d'AGRs en faveur des personnes vulnérables, notamment les groupements ;
- Poursuivre la mise en œuvre des projets PIPV et PPEd dans le cadre du PSGouv2 ;
- Vulgariser le guide d'insertion des Personnes en situation de Handicap (2<sup>ème</sup> édition).

Pour ce qui est de l'**Adéquation de la formation et de l'emploi**, il faudra :

- Apporter un appui au Ministère de l'Environnement et du Développement pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion des Emplois Verts en Côte d'Ivoire ;
- Formuler la Stratégie Intégrée de Promotion des Emplois du Numérique ;
- Finaliser le plan d'actions intégré des initiatives et actions adéquation emploi-formation, en lien avec les Ministères Techniques clés ;
- Signature de la convention cadre de partenariat entre l'Etat et les organisations professionnelles du secteur privé, en matière de promotion d'emploi.

La **Gouvernance du marché du travail** nécessite :

- d'assurer la vulgarisation du répertoire national des indicateurs du marché du travail et de la formation professionnelle, élaboré en 2021 ;

- d'accélérer les échanges avec le BIT afin de faciliter l'élaboration et la signature d'un Mémoire d'Entente entre le BIT et le Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale pour la mise en œuvre des activités identifiées dans le cadre du renforcement du système d'information et d'analyse du marché du travail.

Dans la perspective de d'effectuer un bon **Suivi /Evaluation de la Politique de l'Emploi**, il faudra une :

- Organisation d'une rencontre pour réfléchir sur l'amélioration de la collaboration entre Points Focaux Emploi et Correspondants Sectoriels ;
- Organisation d'un atelier de renforcement des capacités des agents sur l'utilisation des outils de travail liés à E-Gouv;
- Elaboration du premier draft du plan d'actions national pour la promotion de la déclaration sur les EMN ;
- Préparation et conduite de mission de suivi des initiatives et projets du BCPE et de la PFE dans Abidjan et sa banlieue.

#### **IV-2. Leçons Apprises**

De l'exercice budgétaire 2022, le programme a pu tirer des leçons dont les plus expressives sont les suivantes :

- L'opérationnalisation de l'ONEF permettra d'assurer la gouvernance du marché du travail, l'animation et la coordination SIMT ;
- Le renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs clés du système d'information sur le marché du travail facilite la collecte et la transmission des données du marché du travail ;
- La mise à disposition en retard des ressources financières ne permet pas de disposer de données actualisées sur l'emploi et de respecter le caractère annuel de la réalisation des enquêtes emploi.

#### **IV-3- Recommandations**

Pour l'obtention des résultats escomptés lors de la mise en œuvre des initiatives du programme, il est recommandé de **respecter le caractère annuel de réalisation des enquêtes sur l'emploi** par la mise à disposition à temps des ressources financières. Cela permettra de disposer de valeurs actualisées des indicateurs de performance.

### **CONCLUSION**

Les réalisations des indicateurs du programme 2 (Emploi) sont des données statistiques obtenues après la réalisation de l'enquête annuelle sur l'emploi. Par manque de financement les enquêtes sur l'Emploi 2020 ,2021 et 2022 n'ont pu être réalisées. Par conséquent, les valeurs disponibles, sont celles issues de la dernière enquête sur l'emploi de 2019. Il est difficile d'estimer les valeurs des indicateurs si l'enquête annuelle n'est pas réalisée.

Par ailleurs, grâce à la mise en œuvre des Projets en faveur des personnes vulnérables, 3650 emplois ont été créés en plus de la formalisation de 3000 emplois et d'autres actions.

En définitive, l'on note que les actions et activités prévues pour le Programme 2 ont été réalisées à un taux physique de **82, 68%**.

## **PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « TRAVAIL »**

### **INTRODUCTION**

Le présidium du **Programme 3 « Travail »** est assuré par **Madame KAGAMBEGA Née Coulibaly Fanta**, Directrice Générale du Travail. Elle a pris service à cette fonction budgétaire depuis le 24 juin 2022, en remplacement de **Madame COULIBALY Bintou**, qui a assuré cette fonction depuis le 23 mai 2013.

Prenant appui sur les missions de la Direction Générale du Travail, le Programme 3 « Travail » est chargé de veiller à la conformité de l'environnement de travail ivoirien avec les dispositions normatives nationales et internationales.

La mise en application de ce programme s'est déroulée dans un environnement de stagnation des ressources financières opérationnelles mises à sa disposition et dans un contexte où les besoins en financement des investissements et des biens et services du programme connaissent un accroissement. Le contexte de mise en œuvre, a également été marqué par un réaménagement technique au niveau de la responsabilité des unités opérationnelles (RUO), relais de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de Travail.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la stratégie de mise en œuvre, des réalisations et de la performance du programme.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

Ce programme a été conçu dans l'optique de « garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un travail décent. ». Le résultat stratégique qui y découle est libellé comme suit : « les populations en âge de travailler ont accès à un travail décent ».

### I.2. Le financement du programme

En 2022, les ressources budgétaires du **Programme 3 « Travail »** s'élèvent à **1 001 905 324 FCFA** dont :

- **62 800 000 FCFA** pour les crédits de Personnels ;
- **218 316 596 FCFA** pour les crédits de Biens et Services ;
- **720 788 728 FCFA** au titre des Investissements.

Au cours de l'exercice 2022, le programme a subi des modifications dues à des mouvements de crédits ayant eu un impact sur le niveau de dotation budgétaire.

#### ➤ **Mouvements de crédits à impact sur le budget**

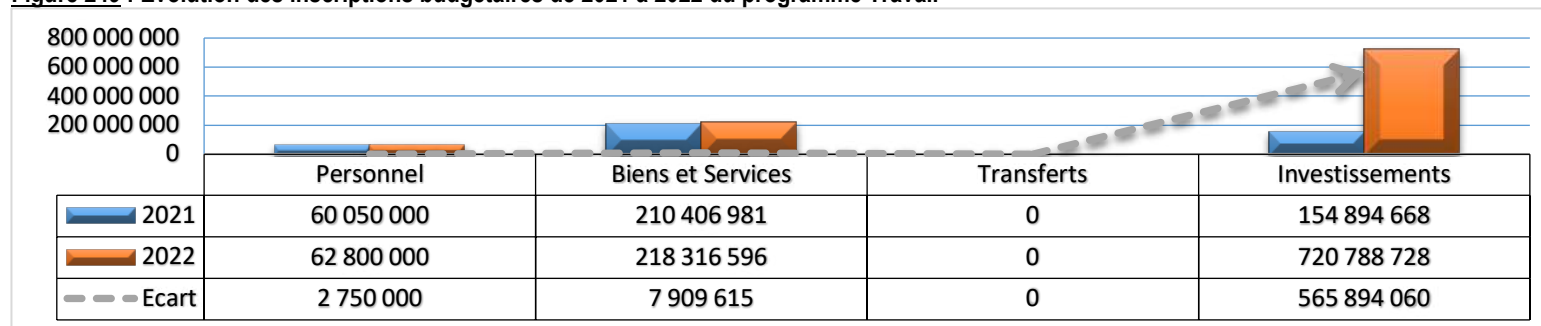
Au titre des Investissements, l'arrêté n°0578/MBPE/DGBF/DBE/SD6ASASCL/CD a été signé par le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour un transfert de crédits d'un montant de **400 000 000 F CFA** au profit de l'activité **7810400431 « Projet/Système d'observation et de suivi du travail des enfants »**. Ce montant a été octroyé pour étendre le mécanisme SOSTECI dans les départements cibles du projet en vue de la mise en place des **Comités de Suivi du Travail des Enfants (CSTE)** dans le cadre de la **Stratégie Nationale pour le Cacao Durable (SNCD)**.

La dotation budgétaire de **1 001 905 324 FCFA** reçu par le programme en 2022, enregistre une hausse de **576 553 675 FCFA** par rapport à l'année 2021 dont le budget se situe à **425 351 649 F CFA**.

Cette hausse se répartie par natures de dépenses comme suit :

<b>Natures de dépenses</b>	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2022</b>	<b>Ecart</b>	<b>Taux de variation</b>
<i>Personnel</i>	60 050 000	62 800 000	2 750 000	4,58%
<i>Biens et Services</i>	210 406 981	218 316 596	7 709 615	3,76%
<i>Transferts</i>	0	0	0	0,00%
<i>Investissements</i>	154 894 668	720 788 728	565 894 060	365,34%
<b>TOTAL</b>	<b>425 351 649</b>	<b>1 001 905 324</b>	<b>576 553 675</b>	<b>135,55%</b>

**Figure 249 : Evolution des inscriptions budgétaires de 2021 à 2022 du programme Travail**



Source : SIGOBE

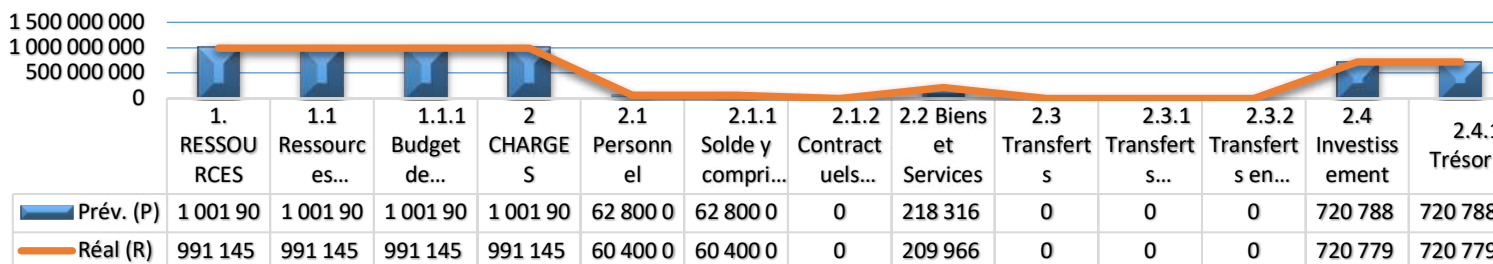
Le budget du programme a évolué de plus de **135,55%** de 2021 à 2022. Cela s'explique par le fait d'une augmentation singulière des crédits liés aux investissements avec la rallonge budgétaire accordée au projet SOSTECI.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

D'un budget initial de **621 100 000 FCFA**, le programme **TRAVAIL** a connu une évolution positive en passant à un budget final de **1 001 905 324 FCFA**. Le budget alloué au titre de l'année 2022 a donc connu une hausse de **380 805 324 FCFA**, soit une augmentation de **61,31%** par rapport au budget initial. Ce budget a été exécuté à hauteur de **991 145 864 FCFA**, soit un taux d'absorption de **98,93%**.

**Figure 250 : Exécution du budget du programme Travail**



Source : SIGOBE

Les détails de l'exécution financière de chaque action et de chaque rubrique de dépenses du Programme **TRAVAIL** de l'exercice 2022 en comparaison à l'année 2021, sont présentés dans la suite du rapport.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

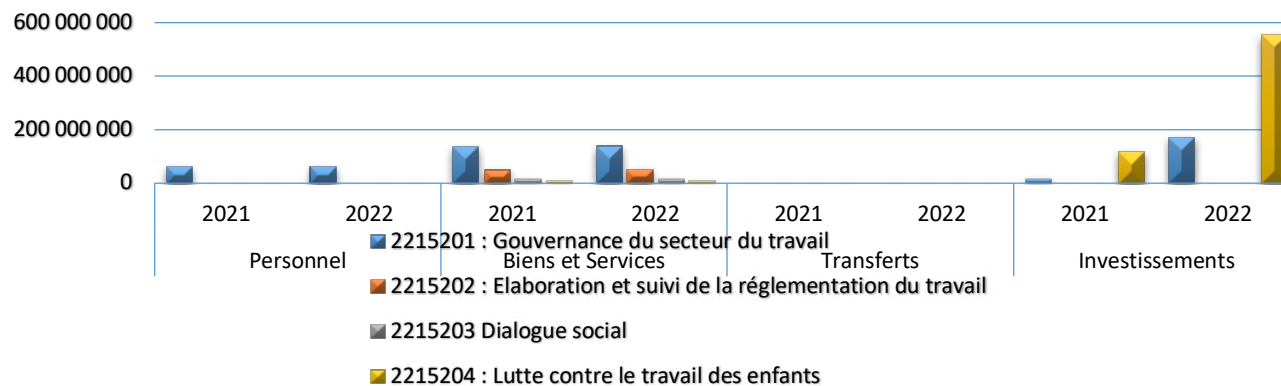
**Tableau 280 : Exécution financière par action du Programme Travail**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Gouvernance du secteur du travail	60 050 000	60 400 000	137 192 558	138 441 237	0	0	14 801 164	168 782 555	212 043 722	367 623 792
Action 2 : Elaboration et suivi de la réglementation du travail	0	0	48 775 640	49 255 374	0	0	0	0	48 775 640	49 255 374
Action 3 : Dialogue social	0	0	14 038 784	14 270 000	0	0	0	0	14 038 784	14 270 000
Action 4 : Lutte contre le travail des enfants	0	0	7 999 999	7 999 985	0	0	114 997 999	551 996 713	122 997 998	559 996 698

Source : SIGOBE



**Figure 251 : Exécution financière par action du Programme Travail**



Source : SIGOBE

**Commentaire :**

A l'examen des réalisations faites de 2021 à 2022, il ressort la situation suivante par action :

- **l'action Gouvernance du secteur du travail** : en 2022, les réalisations (Ordonnancement) ont été faites à hauteur de **367 623 792 F CFA**, soit un taux de **98,38%** contre un taux de **89,04%** en 2021 correspondant à un montant total des ordonnancements de **212 043 722 FCFA**. Il en découle un écart de **9,34 points** sur l'évolution des réalisations ;
- **l'action Elaboration et suivi de la réglementation du travail** : en 2022, l'ordonnancement a été réalisé à hauteur de **49 255 374 F CFA**, soit un taux d'exécution de **91,29%** contre un taux d'exécution de **97,21%** en 2021 pour un total des ordonnancements d'un montant de **48 775 640 FCFA**. Ce qui présente une baisse de **5,92 points** sur l'évolution des réalisations ;
- **l'action Dialogue social** : en 2022, le montant total des ordonnancements est de **14 270 000 F CFA**, soit un taux d'exécution de **100,00%** contre un taux d'absorption de **100%** en 2021 représentant un ordonnancement de **14 038 784 F CFA**.
- **l'action Lutte contre le travail des enfants** : en 2022, le montant global des ordonnancements est de **559 996 698 FCFA**, soit un taux d'exécution de **100,00%** contre un taux de réalisation de **100%** dont le montant total des ordonnancements s'élève à **122 997 998 FCFA**.

Par ailleurs, la comparaison entre les réalisations et les prévisions budgétaires initiales et révisées de l'année 2022 donne un état suivant :

- **l'action Gouvernance du secteur du travail** : le budget initial puis le collectif de **378 800 000 FCFA** a subi une baisse de **5 116 763 FCFA** donnant un final d'un montant de **373 683 237 FCFA** qui a été exécuté à un taux de **98,38%** ;
- **l'action Elaboration et suivi de la réglementation du travail** enregistre quant à elle, un budget initial et révisé d'un montant de **60 200 000 FCFA** et d'un budget final de **53 955 374 FCFA**, soit une réduction de **6 244 626 FCFA**. L'examen sur la réalisation budgétaire de l'action montre un ordonnancement de **91,29%** ;
- **l'action Dialogue social** connaît également une régression sur la dotation allouée due à une modification opérée par la DGBF. D'un budget voté et révisé de **19 100 000 FCFA**, l'action obtient une dotation finale de **14 270 000 FCFA** pour un taux d'absorption de **100%** ;
- **l'action Lutte contre le travail des enfants** : après un budget initial et révisé de **163 000 000 F CFA**, l'action obtient un budget final de **559 996 713 F CFA**, dû à une rallonge budgétaire de **396 996 713 FCFA**, au profit du projet d'investissement SOSTECI. L'analyse montre que l'exécution financière a été réalisée à un taux de **100%**.

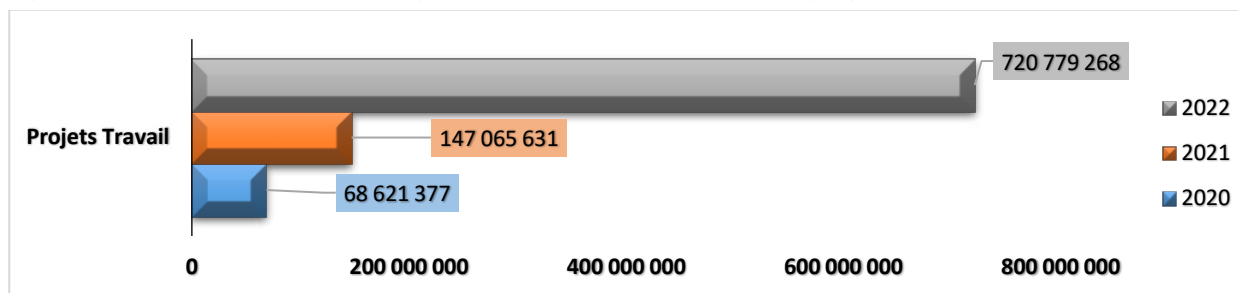
## II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 281 : Exécution des investissements du programme Travail**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Réhabilitation et équipement des services de l'administration du Travail</b>	2013	2026	1 882 000 000	169 000 000	168 792 000	168 782 555
Sur financement intérieur				169 000 000	168 792 000	168 782 555
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Projet/Système d'observation et de suivi du Travail des Enfants (Projet SOSTECI)</b>	2017	2022	2 250 000 000	152 000 000	551 996 728	551 996 713
Sur financement intérieur			4 132 000 000	152 000 000	551 996 728	551 996 713
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>4 132 000 000</b>	<b>321 000 000</b>	<b>720 788 728</b>	<b>720 779 268</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>4 132 000 000</b>	<b>321 000 000</b>	<b>720 788 728</b>	<b>720 779 268</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : SIGOBE

**Figure 252 : Evolution de l'exécution par années des investissements du programme Travail**



Source : SIGOBE

### Commentaire :

Deux projets « **Réhabilitation et équipement des services de l'administration du Travail** » et « **Projet/Système d'observation et de suivi du Travail des Enfants (Projet SOSTECI)** » sont inscrits en 2022 au budget-programmes pour la mise en œuvre du programme « Travail ».

S'agissant du Projet « **Réhabilitation et équipement des services de l'administration du Travail** », il convient de préciser qu'il a démarré en 2013 et est prévu prendre fin en 2027. Le coût total pour sa mise en œuvre est estimé à **1 882 000 000 FCFA**. Pour l'année 2022, un montant de **168 782 555 FCFA** a été exécuté sur une dotation de **169 000 000 FCFA**. En termes d'exécution physique l'on note la réhabilitation des Inspections du Travail de Marcory et Koumassi et des Directions Régionales du Travail de Bouaflé et Yamoussoukro ; l'équipement des treize inspections du travail d'Abidjan, 25 directions régionales du travail, et une Direction Départementale du travail en mobilier et matériel de bureau, matériel informatique et engins à deux roues. Comme difficulté rencontrée, il faut retenir que la dotation budgétaire ne permet pas de couvrir les frais de réhabilitations des Inspections de travail programmés.

Concernant le Projet **SOSTECI**, il faut rappeler qu'il a démarré en 2017 pour s'achever en 2022 avec un coût total de **2 250 000 000 FCFA**. De 2017 à 2022, le projet a eu une exécution financière à hauteur de **1 183 852 543 FCFA**. Ce qui donne un taux d'exécution financière de **52,62%**. Ce niveau d'exécution signifie le prolongement du projet qui n'est qu'à la moitié de son exécution financière.

En 2022, l'exécution de **551 996 713 FCFA** sur une dotation de **551 996 728 F CFA** a permis l'extension du mécanisme à **09 départements, 19 S/Préfectures et 47 villages**. Mais de 2021 à 2022, le projet a bénéficié encore d'allocation budgétaire et a pu réaliser la couverture d'un département, de **2 Sous-préfectures** et de **86 villages** en plus. Au total, le SOSTECI est implémenté dans **dix (10) départements, vingt et un (21) Sous-préfectures et cent trente-trois (133) villages**.

Au nombre des difficultés rencontrées, l'on note :

- l'insuffisance matérielle et financière des acteurs du Comité de Suivi du Travail des Enfants pour mener les actions de prévention, de protection, de contrôle et de collecte de données sur les cas d'enfants travailleurs ou susceptibles d'être en état de travail dans les localités concernées ;
- la lenteur de la remontée des données issues de l'identification des enfants identifiés travailleurs. Ce cas est dû à une collecte réalisée à partir de supports papiers ;
- l'accès limité des agents collecteurs et superviseurs à certaines zones ;
- le faible financement du **SOSTECI** depuis sa mise en œuvre.

## II.2. Évolution des effectifs

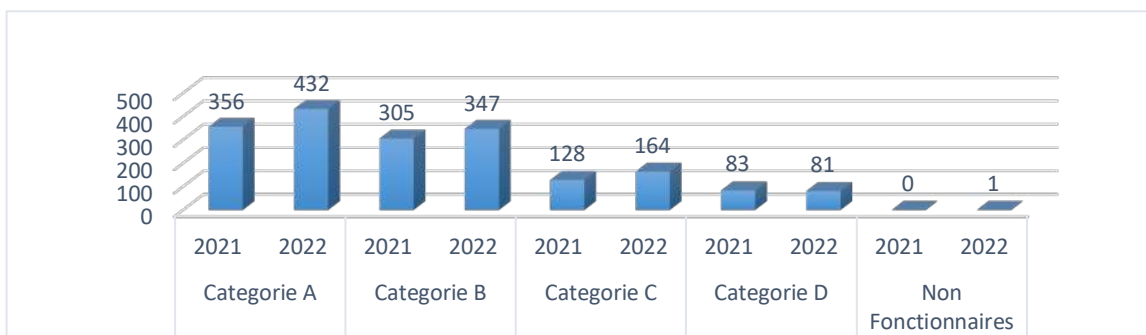
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 282 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Travail**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	356	82	82	77	1	432
<b>Catégorie B</b>	305	71	71	55	13	347
<b>Catégorie C</b>	128	71	71	44	8	164
<b>Catégorie D</b>	83	30	30	3	5	81
<b>Non Fonctionnaires</b>	0	1	1	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>872</b>	<b>255</b>	<b>255</b>	<b>180</b>	<b>27</b>	<b>1025</b>

*Source : Statistiques du service Administratif de la DGT*

**Figure 253 : Evolution des effectifs du Programme Travail de 2021 à 2022**



*Source : Statistiques du Service Administratif de la DGT*

## **Commentaire**

L'analyse du tableau des effectifs fait ressortir une variation positive de 153 personnes entre les effectifs de 2021 et 2022. S'il est possible de qualifier la variation au niveau de la catégorie D de négative (-2), il faut, toutefois, mettre en relief que la variation au niveau des catégories A, B et C reste manifeste avec une augmentation de 154 personnes en 2022 comparativement à 2021. Cette augmentation est imputable à l'entrée en fonction en 2022 dans l'administration du Travail, de 39 nouveaux Inspecteurs du Travail des catégories A et B, à la prise en compte dans l'effectif du programme du personnel du Conseil National du Dialogue Social (CNDS), au nombre de 28 (ce qui ne fut pas le cas en 2021), et au rattachement du Secrétariat de la Médaille d'Honneur du Travail au programme 3 « Travail » avec un effectif de 11 fonctionnaires.

Le restant de l'effectif 76 personnes sur l'augmentation de 154 agents qui explique cette augmentation est lié à l'intégration, à leurs demandes, dans le personnel du programme, de fonctionnaires issus d'autres Ministères et Programmes administratifs de notre département ministériel, pour animer les nouveaux services créés (5 Inspections du travail, 3 Antennes Régionales de Santé et Sécurité au Travail et 4 Directions Régionales du Travail). A cette catégorie de personnes, il y a l'affectation directe dans les services du Programme, par la Direction des Ressources Humaines, de nouveaux fonctionnaires issus de familles d'emplois distinctes de celle des Inspecteurs du Travail.

Le réel problème auquel est confronté le programme reste l'insuffisance de personnel technique que sont les Inspecteurs du Travail. A cet effet, un plaidoyer est fait auprès du Ministère de la Fonction Publique pour le recrutement d'un grand nombre d'Inspecteurs du Travail afin de parvenir à combler le déficit en personnel technique.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Au titre de la « **Gouvernance du secteur du Travail**, » un ensemble de quatre (04) Directions Régionales du Travail (Béré, Folon, Gbôklè, Moronou), cinq (05) Inspections du Travail (Abobo, Cocody II, Marcory II, Port-Bouet, Yopougon II) et Trois (3) Antennes Régionales de Santé et Sécurité au Travail ont été créées.

La réalisation qui découle de l'**élaboration d'un système statistique des services en charge du travail** porte sur la rédaction d'un document conceptuel de la mise en place d'un système de production de l'information statistique en matière de travail qui a été validé en interne.

La présentation des réalisations liées à la **Coordination des activités de l'Inspection du travail a mis en exergue** le traitement de 69 recours hiérarchiques (100%), le contrôle de 1779 entreprises (24%), le traitement de 139 conflits collectifs/grèves soldé à 78,42% par une conciliation, le traitement d'un total de 10717 dossiers de conflits individuels (89,58%) dont 895 classés sans suite et 2255 transmis au tribunal.

Au niveau du **Suivi de l'application de la réglementation de la prévention des risques professionnels**, l'on note le traitement et la finalisation, par les Médecins-Inspecteurs du Travail, de 43 dossiers de consultation en santé et sécurité au travail sur un ensemble de 55 dossiers ouverts, l'installation de 65 Comités de Santé et Sécurité au Travail au sein des entreprises et la réalisation de 80 visites d'inspections dans les entreprises. Ces visites ont montré que 50% des entreprises contrôlées respectent les règles d'hygiène et de sécurité édictées par les textes en vigueur et 56% d'entre elles disposent de Comités de Santé et Sécurité au Travail (CSST).

Au titre du « **Dialogue Social**, » 53,75% des partenaires sociaux ont été formés aux techniques de négociations collectives, 66,66% des conflits collectifs majeurs ont été réglés et l'émission d'avis sur 174 dossiers de licenciement collectif pour motif économique.

Au titre de la **Lutte contre le travail des enfants**, plusieurs réalisations probantes ont été observées. Il s'agit de :

- l'organisation de campagnes de sensibilisation de masse et de proximité de plus de 500 personnes dont 50 préfets issus des zones cacaoyères ;
- la création de 23 nouvelles cellules fonctionnelles de lutte contre le travail des enfants dans toutes les directions régionales du travail ;
- la création et l'installation de 382 comités de suivi du travail des enfants à raison de 85 nouveaux Systèmes d'Observation et de Suivi du Travail des enfants dans les chefs-lieux de département, 109 nouveaux Systèmes d'Observation et de Suivi du Travail des enfants dans les chefs-lieux de Sous-préfectures et 188 nouveaux Systèmes d'Observation et de Suivi du Travail des enfants dans les villages ;
- la mise en place de nouveaux comités de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire met en exergue la création de 36 nouveaux Comités villageois de suivi du travail des enfants dans les localités de Grand-Zattry et de M'Batto.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Tableau 283 : Évolution des indicateurs du Programme Travail**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur du Travail</b>					
IP1.1 Taux de réalisation des activités du programme Travail	%	36	70	44	51,06
<b>Objectif Spécifique 2 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises</b>					
IP2.1 Proportion des entreprises inspectées	%	92	60	94	24
IP2.2 Taux de dossiers de conflits individuels traités	%	96,36	90,81	97,5	98
IP2.3 Taux de grèves évitées (conflits collectifs)	%	64,52	67	72	78,42
IP2.4 Pourcentage des recours hiérarchiques contre les décisions des Inspecteurs du travail traités	%	99	99	99	100
IP2.5 Proportion de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) finalisés	%	71,66	71,69	80	78
IP2.6 Proportion des entreprises du secteur privé formel inspectées, observant les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail	%	35	40	40	50
IP2.7 Proportion des entreprises de plus de 50 travailleurs disposant d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST)	%	14,87	40	35	56
<b>Objectif Spécifique 3 : Renforcer la lutte contre le travail des enfants</b>					
IP3.1 Proportion des DR disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants	%	16,66	16,66	64,52	100
IP3.2 Proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel	%	8,33	9,25	41,67	85,58
IP3.3 Proportion des Sous-préfectures disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel	%	3,73	4,13	39,02	25,44
<b>Objectif Spécifique 4 : Promouvoir le dialogue social</b>					
IP4.1 Taux des partenaires sociaux formés par le CNDS	%	100	100	20	53,75
IP4.2 Proportion des conflits collectifs majeurs réglés	%	60	50	100	66,66
IP4.3 Taux d'avis rendus par le CNDS sur les licenciements collectifs pour motif économique	%	79	96,38	81	100

Source: Rapports d'activités de la DGT

#### Objectif spécifique 1 Améliorer la gouvernance du secteur du Travail

##### Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des activités du programme Travail

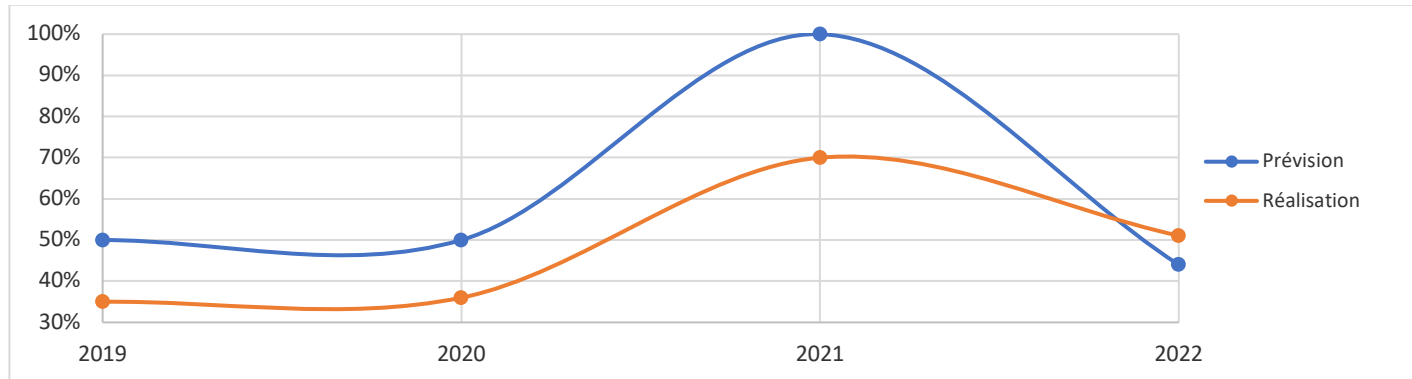
**Mode de calcul** : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités programmées) X 100

**Source des données** : Rapport annuel d'activités de la DGT

**Situation de référence** : 36%

**Valeurs cibles** : 44% en 2022, 48% en 2023, 52% en 2024

**Figure 254 : Taux de réalisation des activités du programme travail**



Source : Rapports d'activités de la DGT

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des activités du programme qui ont été réalisées. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre d'activités du programme 3 qui ont été entièrement réalisées et au dénominateur le nombre d'activités du programme 3 programmées pour une année. Le taux de réalisation des activités 2022 qui s'élève à 51,06% met en exergue un dépassement de la cible annuelle (44%) de 7,06 points de pourcentage. Cette réalisation relativement positive est supérieure à celles de 2019 (35%) et 2020 (36%), mais est inférieure à celle de 2021 qui avait atteint un niveau de 70%. En 2019, la réalisation qui était de 36% est allé en crescendo sur les deux années suivantes avec des valeurs de 36% et 70% avant de descendre à 51,06%.

Bien qu'inférieur au taux de 70% de 2021, le succès de 51,06% enregistré sur une prévision de 44% en 2022 est imputable à la politique de programmation et de suivi mise en place par la Responsable de Programme. Cette politique a consisté dès sa prise de fonction à la tête du programme, en la révision du plan d'actions global du programme et la définition de nouvelles priorités qui ont produit des résultats probants.

**Objectif spécifique 2 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises formelles et les unités de production informelle**

**Indicateur 2.1 : Proportion des entreprises inspectées**

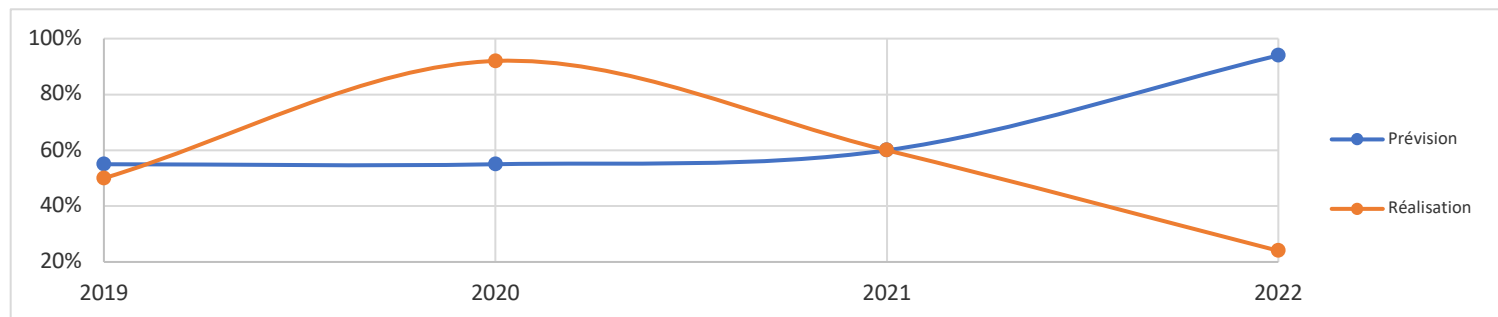
**Mode de calcul :** (Nombre de d'entreprises inspectées/Nombre total de d'entreprises devant être inspectées) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DIT

**Situation de référence :** 92%

**Valeurs cibles :** 94% en 2022, 96% en 2023, 95% en 2024

**Figure 255 : Proportion des entreprises inspectées**



Source : Rapports d'activités de la DIT

**Commentaire/ interprétation des résultats**

Ce graphique présente l'évolution du pourcentage des entreprises qui ont été inspectées. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre d'entreprises qui ont été inspectées et au dénominateur le nombre total d'entreprises devant être inspectées. Le chiffre obtenu en 2022 (24%), au titre des entreprises inspectées, est largement inférieur au résultat escompté (94%), avec un différentiel négatif de 70%. Cette réalisation est inférieure à toutes celles obtenues durant les années 2019, 2020 et 2021 qui sont respectivement de 50%, 92% et 60%. Elle part de 50% à 92% pour aller en decrescendo entre 2021 (60%) et 2022 (24%). Cette chute et la non-atteinte de la prévision s'explique par la faiblesse des ressources financières affectées aux différentes structures dans un contexte où la nécessité d'effectuer des contrôles dans les entreprises s'est accrue considérablement. La solution viendrait de la création d'une nature économique dont les ressources seront affectées exclusivement au financement des frais de transport pour le contrôle en entreprises.

**Indicateur 2.2 : Taux de dossiers de conflits individuels traités**

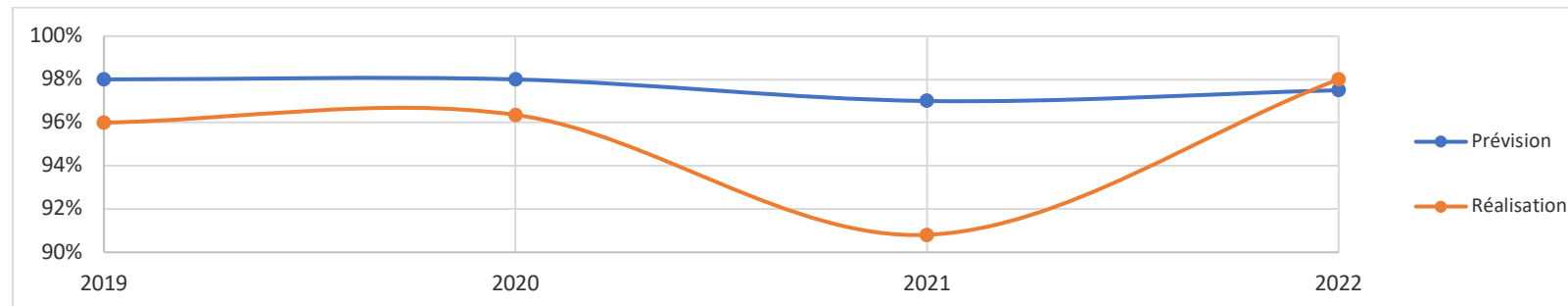
**Mode de calcul :** (Nombre de conflits individuels traités / Nombre total de dossiers enregistrés) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DIT

**Situation de référence :** 96,36%

**Valeurs cibles :** 97,5% en 2022, 98% en 2023, 98,5% en 2024

**Figure 256 : Taux de dossiers de conflits individuels traités**



Source : Rapports d'activités de la DIT

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution du taux de dossiers de conflits individuels qui ont été traités. Cette proportion est calculée en pourcentage à partir du rapport entre le nombre de conflits individuels qui ont été traités et le total de dossiers enregistrés.

La réalisation de 2022 qui est de 98% montre que la cible de 97,5% a été atteinte et même dépassée de 0,50 point de pourcentage. Ce résultat est supérieur à toutes les réalisations relatives au traitement des dossiers de conflits individuels en 2019 (96%), 2020 (96,36%) et 2021 (90,81%). D'ailleurs, sa courbe part de 96% pour atteindre 96,3% en 2020. Ensuite, elle descend à un niveau de 90,81% en 2021 avant de remonter à 98%. Cette performance se justifie par la redistribution des techniciens du travail faite par le responsable du programme afin de combler le déficit en personnel technique dont souffraient certains services d'inspection du Travail.

### **Indicateur 2.3 : Taux de grèves évitées (conflits collectifs)**

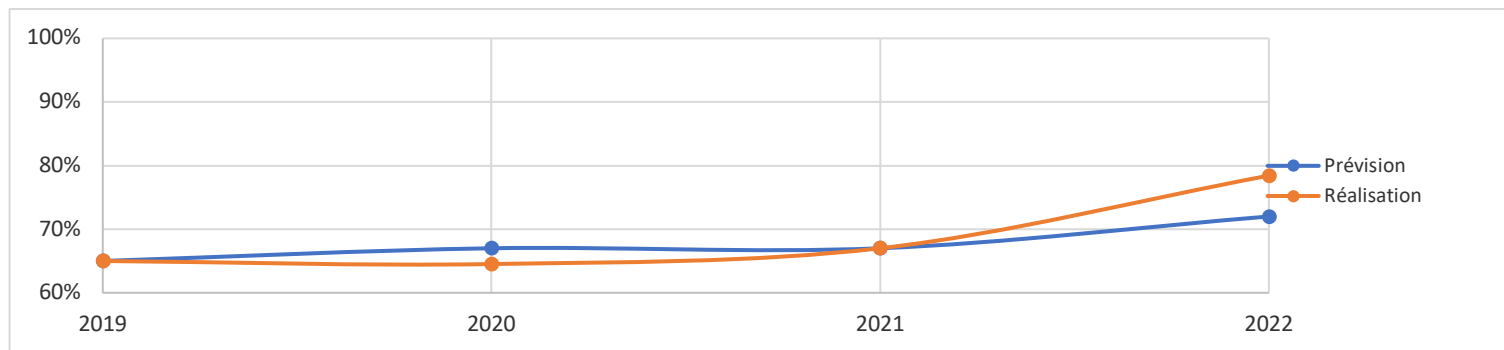
**Mode de calcul :** (Nombre total de grèves évitées / Nombre total de dossiers de conflits collectifs enregistrés) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DIT

**Situation de référence :** 64,52%

**Valeurs cibles :** 72% en 2022, 74% en 2023, % en 2024

**Figure 257 : Taux de grèves évitées**



*Source : Rapports d'activités de la DIT*

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des grèves qui ont été évitées. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre total de grèves évitées et au dénominateur le total de dossiers de conflits collectifs enregistrés. La valeur de 78,42%, en 2022, relative aux taux de grèves évitées montre que la cible de 72% est atteinte. Elle serait même dépassée à un niveau de 6,42%. Cette année bénéficie du même crédit que les années 2019 (65%) et 2021 (67%) pour avoir atteint les cibles escomptées, contrairement à 2020 (64,52%) où le taux de grèves évitées est en deçà des prévisions. Malgré cela, au regard du résultat satisfaisant de 2022, nous constatons une progression dans le règlement des conflits collectifs. Cette progression découle de la bonne collaboration entre les services de l'Inspection du Travail et les partenaires sociaux et une bonne appropriation des procédures de grève.

### **Indicateur 2.4: Pourcentage des recours hiérarchiques contre les décisions des Inspecteurs du travail traités**

**Mode de calcul :** (Nombre de recours hiérarchiques traités / Nombre de recours hiérarchiques introduits) X100

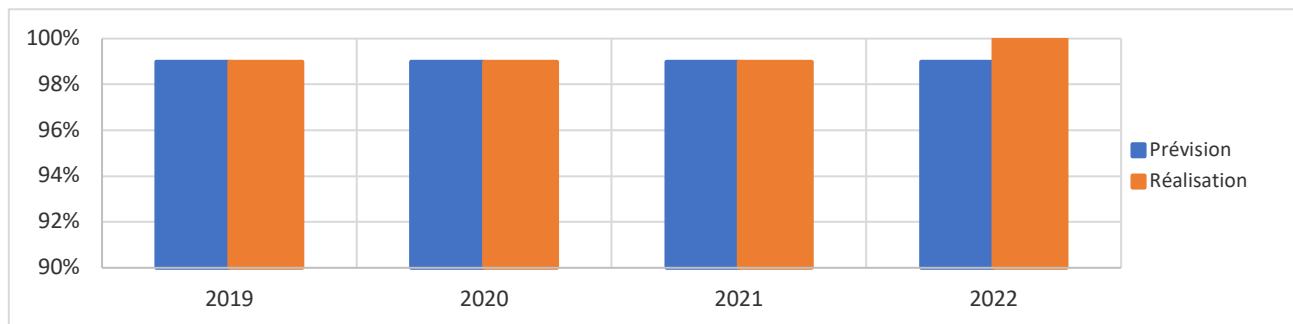
**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DIT

**Situation de référence :** 99%

**Valeurs cibles :** 99% en 2022, 99% en 2023, 99% en 2024



**Figure 258 : Pourcentage des recours hiérarchiques contre les décisions des Inspecteurs du travail traités**



Source : Rapports d'activités de la DIT

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des recours hiérarchiques qui ont été traités. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de recours hiérarchiques ayant été traités et au dénominateur le total de recours hiérarchiques introduits. La réalisation (100%) de cet indicateur met en relief l'atteinte de la cible de 99% avec un dépassement de 1 point de pourcentage. Cette valeur est supérieure à celles des années 2019, 2020 et 2021 qui ont, toutes les trois, été marquées par un taux de réalisation de 99% mais également par l'atteinte de la cible escomptée. Ces réalisations se sont maintenues à un niveau de 99% entre 2019 et 2021 avant d'atteindre le taux de 100%. Cette situation se justifie par le fait que l'équipe technique de la DIT s'est renforcée de nouveaux agents, évitant ainsi une surcharge de travail pour les agents.

**Indicateur 2.5: Proportion de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) finalisés**

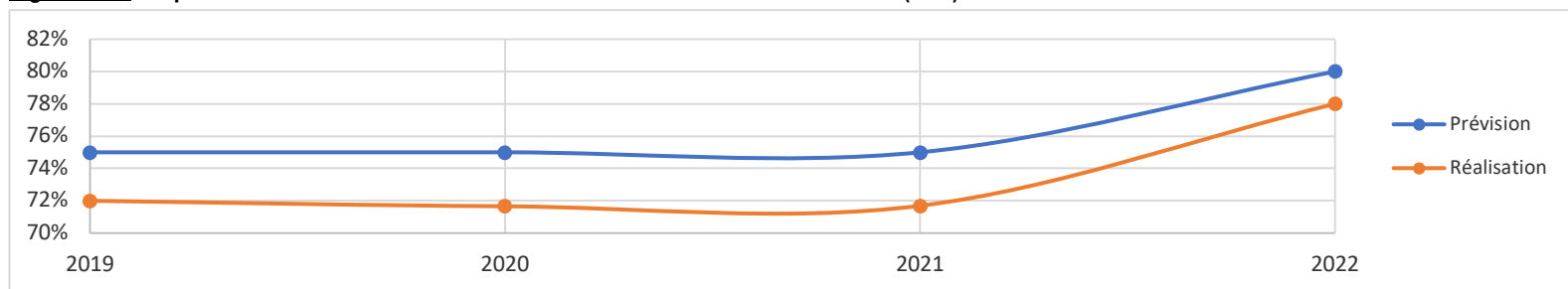
**Mode de calcul :** (Nombre total de dossiers de consultation SST traités/Nombre total de dossiers enregistrés) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DSST

**Situation de référence :** 71,66%

**Valeurs cibles :** 80% en 2022, 85% en 2023, 90% en 2024

**Figure 259 : Proportion de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) finalisés**



Source : Rapports d'activités de la DSST

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique traduit l'évolution du taux de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) qui ont été finalisés. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de dossiers de consultation SST qui ont été finalisés et au dénominateur le nombre de dossiers enregistrés. En ce qui concerne les consultations en Santé et Sécurité au Travail, nous notons que l'objectif de 80% de dossiers à finaliser pour 2022 n'est pas atteint. Le déficit s'élève à 2 points de pourcentage. La valeur obtenue en 2022 (78%) reste cependant supérieure à celles des années 2019 (72%), 2020 (71,66%) et 2021 (71,69%), marquant ainsi une nette progression dans la finalisation des dossiers traités sur l'ensemble des dossiers reçus par rapport à 2021.

Nous remarquons que pendant ces quatre années les réalisations n'ont jamais pu atteindre les cibles escomptées. Cette contreperformance est liée à des facteurs exogènes, notamment la non-réalisation par les patients des examens complémentaires et des visites de spécialités requises du fait de difficultés financières rencontrées par certains travailleurs. Pour éviter d'être évalué sur la base d'indicateurs dont certains aspects échappent à l'évaluation du programme, il est prévu dans les programmations prochaines la révision de cet indicateur.

### **Indicateur 2.6 : Proportion des entreprises du secteur privé formel inspectées, observant les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail**

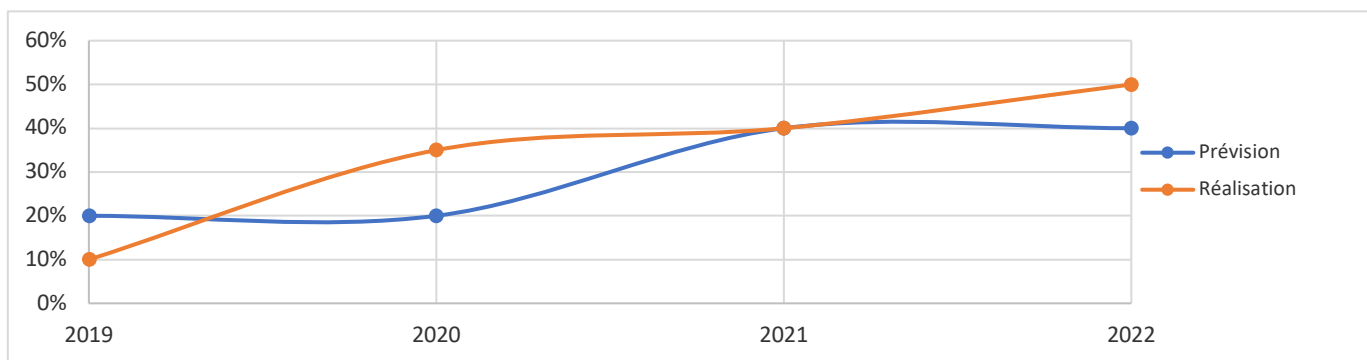
**Mode de calcul :** (Nombre d'entreprises s'étant conformées aux règles en matière de SST/Nombre total d'entreprises inspectées) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DSST

**Situation de référence :** 35%

**Valeurs cibles :** 40% en 2022, 50% en 2023, 60% en 2024

**Figure 260 : Proportion des entreprises du secteur privé formel inspectées, observant les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail**



*Source : Rapports d'activités de la DSST*

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des entreprises du secteur privé formel qui ont été inspectées, et qui observent les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail. Cette proportion est calculée en pourcentage à partir du rapport du nombre d'entreprises qui se sont conformées aux règles en matière de SST sur le nombre d'entreprises inspectées.

La proportion des entreprises du secteur privé formel observant les règles d'hygiène de santé et sécurité au travail escomptée pour l'année 2022 a été atteinte (50%) alors que la cible était de 40%. Le dépassement porte sur une valeur de 10 points de pourcentage. Cette donnée obtenue est supérieure à celles des années 2019 (10%), 2020 (35%) et 2021 (40%). Les réalisations de cet indicateur se caractérisent par une progression successive de 2019 à 2022 avec un différentiel positif de 40 points en 3 années. Ce résultat satisfaisant pourrait s'expliquer par un accroissement du nombre de médecins inspecteurs en 2021 avec pour corollaire l'élargissement des inspections au-delà de la cible visée. À cela, il faut ajouter les campagnes de sensibilisation dans les entreprises depuis 2020, en application de la politique du Gouvernement visant à minimiser la propagation de la pandémie de la covid-19, qui a induit une prise de conscience sur l'application des règles d'hygiènes en matière de santé et de sécurité au travail.

### Indicateur 2.7 : Proportion des entreprises de plus de 50 travailleurs disposant d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST)

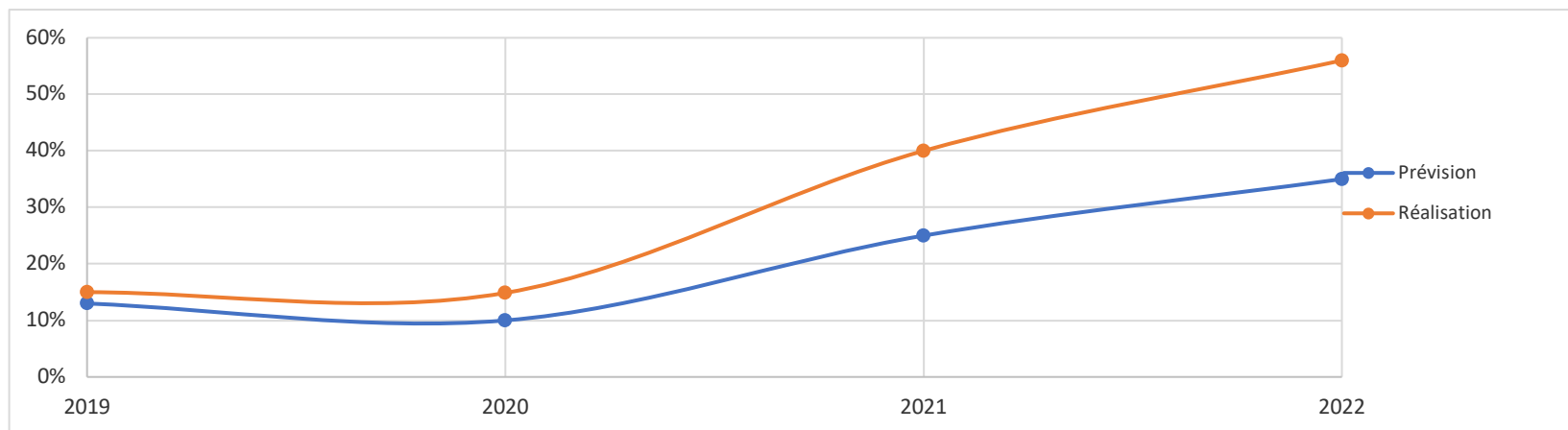
**Mode de calcul :**  $(\text{Nombre d'entreprises disposant d'un comité de SST} / \text{Nombre total d'entreprises inspectées devant en disposer}) \times 100$   
 $(\text{Nombre d'entreprises s'étant conformées aux règles en matière de SST} / \text{Nombre total d'entreprises inspectées}) \times 100$

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DSST

**Situation de référence :** 14,87%

**Valeurs cibles :** 35% en 2022, 50% en 2023, 60% en 2024

**Figure 261 :** Proportion des entreprises de plus de 50 travailleurs disposant d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST)



*Source : Rapports d'activités de la DSST*

#### Commentaire/ interprétation des résultats :

Ce graphique décrit l'évolution de la proportion des entreprises de plus de 50 travailleurs qui disposent d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST). Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre d'entreprises de plus de 50 travailleurs qui disposent d'un comité de SST et au dénominateur le nombre d'entreprises de plus de 50 travailleurs inspectés.

La réalisation de 2022 (56%) de cet indicateur dépasse largement la cible (35%) d'un différentiel de 16%. Ce qui signifie que 56% des entreprises de plus de 50 travailleurs, inspectées, disposent d'un Comité de Santé et de Sécurité au Travail. Cette valeur excède celles des années 2019 (15%), 2020 (14,87%) et 2021 (40%). L'on constate que les valeurs collectées de cet indicateur ont toujours atteint, voire dépassée leurs cibles depuis 2019. Cette performance, qui va au-delà de l'objectif visé, résulte des multiples contrôles d'entreprises réalisés avec perspicacité par les médecins inspecteurs du travail, au cours desquels ils ont su présenter l'importance desdits comités au sein des entreprises.

#### **Objectif spécifique 3 : Renforcer la lutte contre le travail des enfants**

##### **Indicateur 3.1 : Proportion des DR disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants**

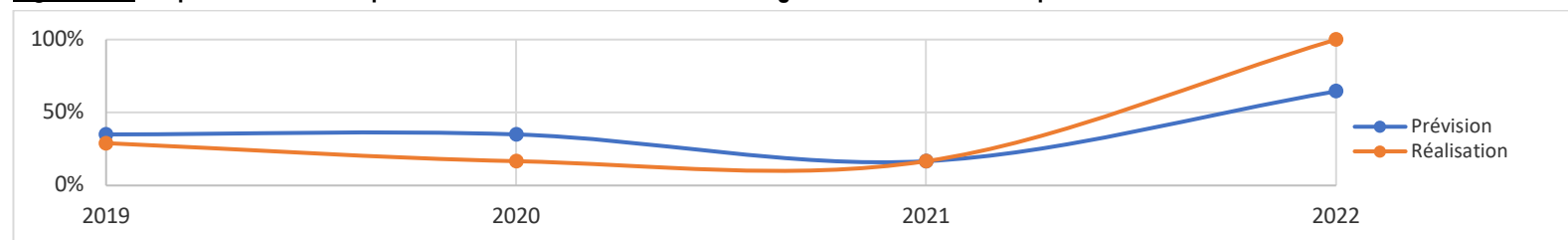
**Mode de calcul :**  $(\text{Nombre de DR disposant d'une cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de Travail des enfants} / \text{Nombre total de Région}) \times 100$

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DLTE

**Situation de référence :** 29,3%

**Valeurs cibles :** 64,52% en 2022, 83,87% en 2023, 100% en 2024

**Figure 262 : Proportion des DR disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants**



Source : Rapport d'activités de la DLTE

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

Le graphique ci-dessus traduit l'évolution de la mise en place des cellules régionales fonctionnelles de lutte contre le travail des enfants dans les directions régionales du travail.

La proportion des DR et DD disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants, dont la valeur mesurée est de 100% en 2022 est nettement supérieure à sa prévision qui est de 64,52%, mettant ainsi en relief l'atteinte de la prévision. Cette valeur est supérieure à celles des années 2019, 2020 et 2021. Entre 2019 et 2021, les objectifs pour la création des cellules régionales tels que prévu n'ont pu être atteints. Cette contre-performance s'explique en partie par l'insuffisance du budget octroyé à la Direction de la lutte contre le travail des enfants qui n'a pas permis de créer, sur la période, de nouvelle cellule régionale fonctionnelle dans les directions régionales et départementale en charge du travail.

L'atteinte ou le dépassement de la cible en 2022 trouve son explication dans l'octroi d'une rallonge budgétaire de 400 000 000 FCFA pour compléter sa dotation initiale de 152 000 000 F CFA, en vue d'accélérer le processus de pérennisation et d'extension du SOSTECI. Ce complément budgétaire a permis d'atteindre les résultats traduits dans le graphique ci-dessus en 2022.

**Indicateur 3.2 : Proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel**

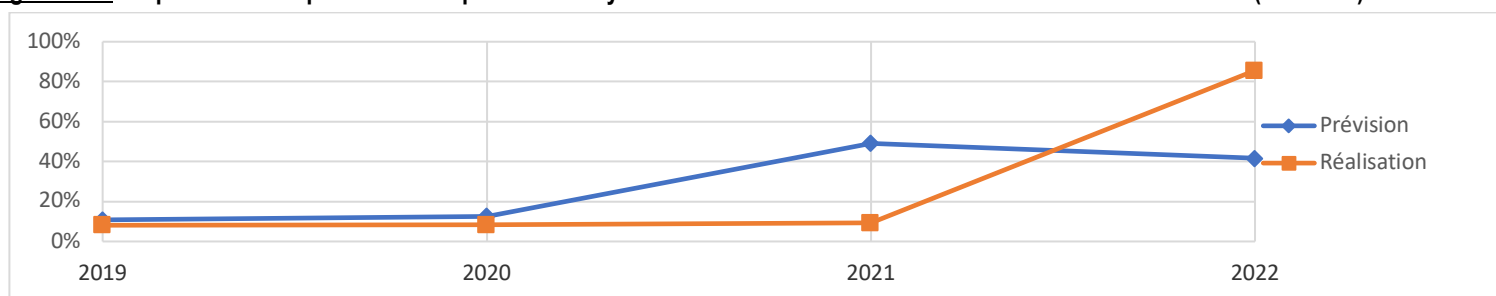
**Mode de calcul :** (Nombre de départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) fonctionnel /Nombre total de départements) x 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DLTE

**Situation de référence :** 8,33%

**Valeurs cibles :** 41,67% en 2022, 70,37% en 2023, 100% en 2024

**Figure 263 : Proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel**



Source : Rapports d'activités de la DLTE

### Commentaire/ interprétation des résultats :

Le graphique ci-dessus traduit l'évolution de la mise en place d'un système d'observation et de suivi du travail des enfants fonctionnel dans les départements de Côte d'Ivoire. La proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECCI) fonctionnel, dont la valeur mesurée est de 85,58% en 2022 est nettement supérieure à sa prévision qui est de 41,67%, mettant ainsi en relief l'atteinte de la prévision. Cette valeur est supérieure à celles des années 2019 et 2020 (8,33%) et 2021 (9,25%) étant donné qu'il s'agit d'un indicateur cumulatif. L'on constate aussi qu'entre 2019 et 2021, les objectifs pour la mise en place d'un système d'observation et de suivi du travail des enfants fonctionnel dans les départements de Côte d'Ivoire tels que prévu n'ont pu être atteints. Cette contre-performance est dû à l'insuffisance du budget octroyé jusque-là pour mener la lutte contre le travail des enfants.

Par ailleurs, entre 2020 et 2021, aucun nouveau département n'a disposé d'un système d'observation et de suivi du travail des enfants fonctionnel, cela se traduit par la non variation de la courbe entre ces deux années consécutives du fait de la situation sanitaire liée à la maladie à corona virus. Par contre, en vue de couvrir tous les départements de Côte d'Ivoire tel que défini dans le Programme de Travail Gouvernemental, une stratégie nationale de pérennisation et d'extension du SOSTECCI a été élaborée. Cette stratégie, soutenue à hauteur de 552 000 000 F CFA par l'Etat de Côte a permis de porter la couverture nationale en ce qui concerne les départements à quatre-vingt-quinze (95).

### **Indicateur 3.3 : Proportion des Sous-préfectures disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECCI) fonctionnel**

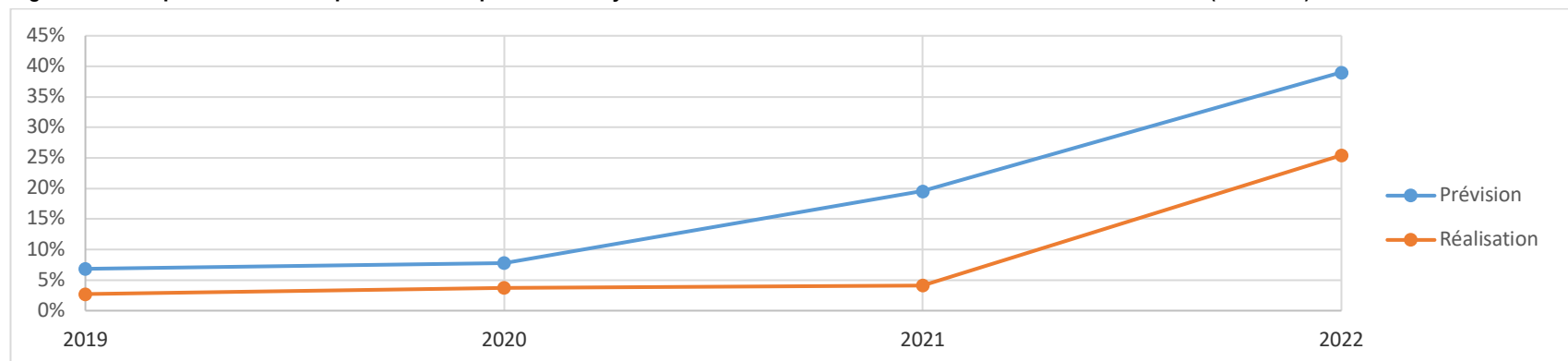
**Mode de calcul :** (Nombre de sous-préfectures disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECCI) fonctionnel /Nombre total de sous-préfectures) x 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DLTE

**Situation de référence :** 3,73%

**Valeurs cibles :** 39,02% en 2022, 69,41% en 2023, 100% en 2024

**Figure 264 : Proportion des Sous-préfectures disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECCI) fonctionnel**



*Source : Rapport d'activités de la DLTE*

### Commentaire/ interprétation des résultats :

Le graphique ci-dessus décrit l'évolution de la mise en place d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECCI) fonctionnel dans les sous-préfectures de Côte d'Ivoire. La proportion des Sous-préfectures disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECCI) fonctionnel, dont la valeur mesurée est de 25,44% en 2022 est nettement inférieure à sa prévision qui est de 39,02%, mettant ainsi en relief la non-atteinte de la prévision. Cette valeur est supérieure à celles des années 2019 (2,72%), et 2020 (3,73%), et 2021 (4,13%), car il s'agit d'un indicateur cumulatif.

Si l'on constate aussi que les réalisations de cet indicateur, entre 2019 et 2022, n'ont jamais atteint leurs prévisions, il faut toutefois relever pendant la même période, une évolution dans la mise en place de Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel dans de nouvelles sous-préfectures. Ce taux est passé de 2,72% en termes de couverture en 2019 à 3,73% en 2020 soit une augmentation de 1%. Ce chiffre reste quasiment stable entre 2020 et 2021 avec une petite croissance de 0,4% du fait de la situation sanitaire liée à la maladie à corona virus.

Entre 2021 et 2022, à la suite de l'élaboration de la stratégie nationale de pérennisation et d'extension du SOSTECI soutenue dans sa mise en œuvre par l'Etat de Côte d'Ivoire, cette proportion est passée de 4,13% à 25,44% soit une augmentation de 21,31 points de pourcentage. Ce sont donc 25,44% des sous-préfectures qui disposent d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel. Cette réalisation a été possible grâce à la rallonge budgétaire de 40 000 000 FCFA dont a bénéficié la lutte contre le travail des enfants en 2022.

#### Objectif spécifique 4 : Promouvoir le dialogue social

##### Indicateur 4.1 : Taux des partenaires sociaux formés par le CNDS

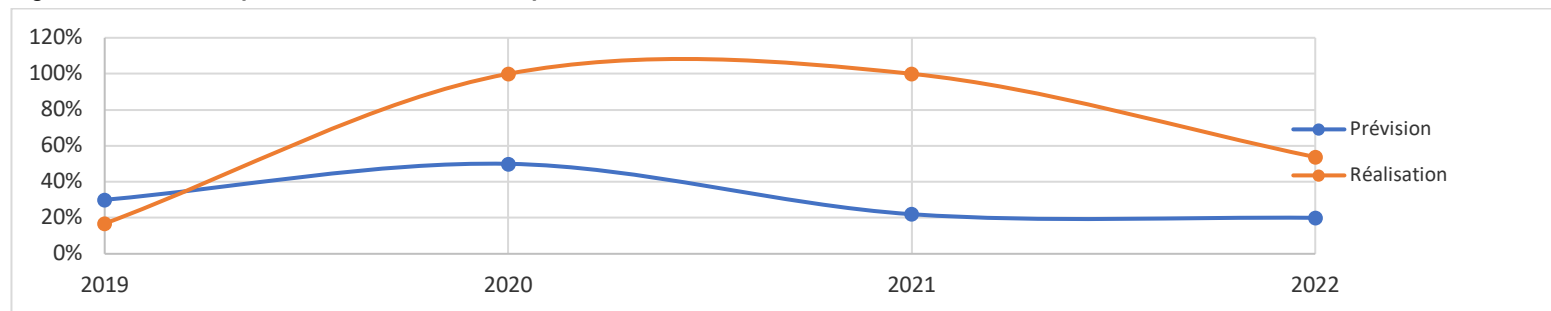
**Mode de calcul :** (Nombre des partenaires sociaux formés / nombre de partenaires sociaux à former) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités du CNDS

**Situation de référence :** 16,8%

**Valeurs cibles :** 20% en 2022, 22% en 2023, 24% en 2024

**Figure 265 : Taux des partenaires sociaux formés par le CNDS**



*Source : Rapport d'activités du CNDS*

##### Commentaire/ interprétation des résultats :

Le graphique ci-dessus décrit l'évolution de la proportion des partenaires sociaux formés par le CNDS. Cette proportion, dont la valeur mesurée est de 53,75% en 2022, est nettement supérieure à sa prévision (20%) d'un différentiel de 33,75%, mettant ainsi en relief l'atteinte de la prévision avec 34 points de pourcentage. Cette valeur est supérieure à celle de 16,8% en 2019 où la cible escomptée n'a pas été atteinte contrairement aux années 2020 et 2021 qui sont respectivement de 100%. Ce résultat positif a été possible grâce aux financements des partenaires sociaux qui ont pour souci l'apaisement de l'environnement professionnel.

##### Indicateur 4.2 : Proportion des conflits collectifs majeurs réglés

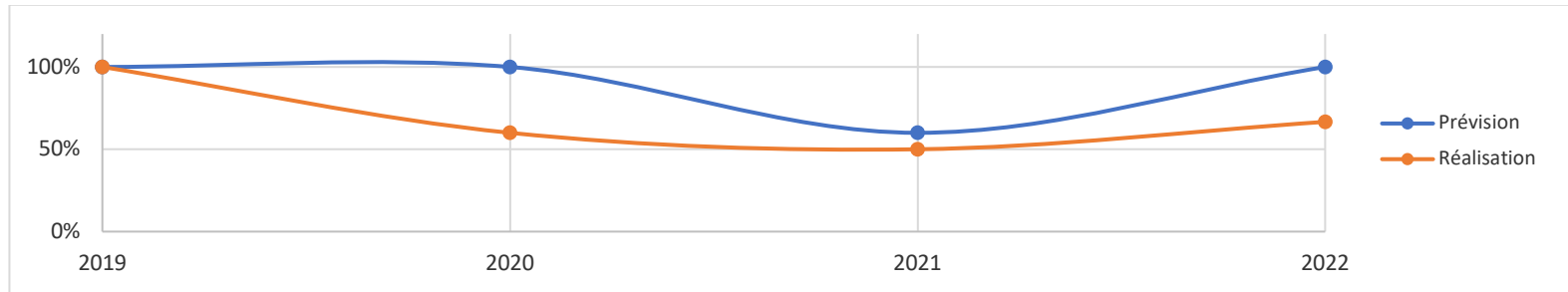
**Mode de calcul :** (Nombre de conflits collectifs majeurs réglés par le CNDS / Nombre de conflits collectifs majeurs enregistrés) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités du CNDS

**Situation de référence :** 100%

**Valeurs cibles :** 100% en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024

**Figure 266 : Proportion des conflits collectifs majeurs réglés**



Source : Rapport d'activités du CNDS

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

Le graphique ci-dessus décrit l'évolution de la proportion des conflits collectifs majeurs réglés entre 2019 et 2022. Cette proportion, dont la valeur mesurée est de 66,66% en 2022, est nettement inférieure à sa prévision de 100%, mettant ainsi en relief la non-atteinte de la prévision avec un différentiel négatif de 33,34 points de pourcentage. Cette réalisation, en dehors de celle de 2019 (100%) qui est plus élevée qu'elle, reste supérieure à celles de 2020 et 2021 qui ont permis d'obtenir un résultat de 60% et 50%. Le constat global est qu'après 2019, le CNDS n'est plus parvenu à atteindre ses objectifs. Cela est dû à la méconnaissance et à l'indifférence de certaines autorités et chefs d'entreprise face aux sollicitations et recommandations du CNDS dans le traitement des dossiers. La révision du statut institutionnel du CNDS serait l'une des mesures appropriées à prendre afin de lui permettre d'atteindre ses cibles.

**Indicateur 4.3 : Taux d'avis rendus par le CNDS sur les licenciements collectifs pour motif économique**

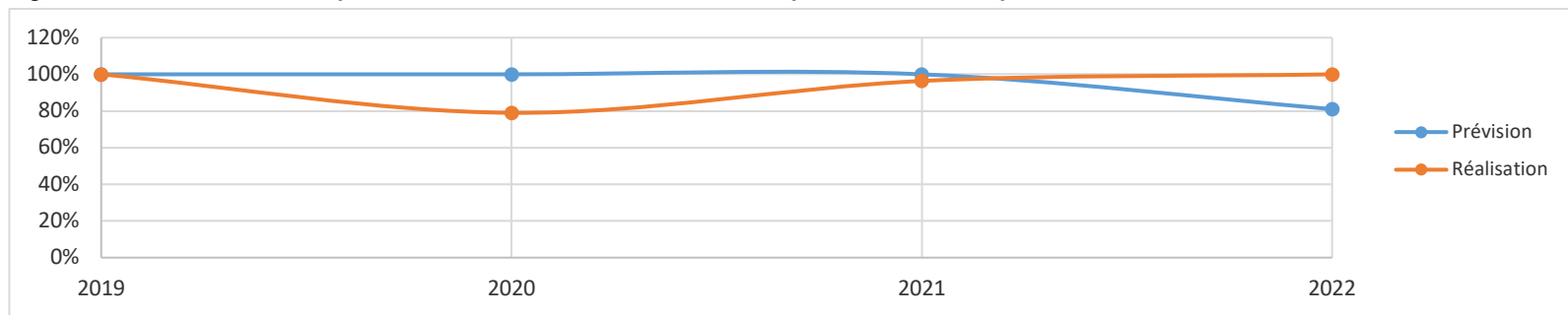
**Mode de calcul :** (Nombre d'avis rendus / Nombre total de saisines) x 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités du CNDS

**Situation de référence :** 79%

**Valeurs cibles :** 81% en 2022, 85% en 2023, 86% en 2024

**Figure 267 : Taux d'avis rendus par le CNDS sur les licenciements collectifs pour motif économique**



Source : Rapport d'activités du CNDS

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Le graphique ci-dessus décrit l'évolution du taux d'avis rendus par le CNDS sur les licenciements collectifs pour motif économique entre 2019 et 2022. Cette proportion, dont la valeur mesurée est de 100% en 2022, est supérieure à la prévision de 81%, mettant ainsi en relief l'atteinte de la prévision avec 19 points de pourcentage. Cette réalisation de 2022 a atteint sa cible comme en 2019, comparativement aux résultats de 2020 (79%) et 2021 (96,39%). Malgré certaines saisines tardives qui auraient pu entacher le résultat de 100% obtenu au terme de l'année 2022, le CNDS a traité les dossiers, à lui, soumis, avec diligence afin de pouvoir donner son avis sur des sujets qui pourraient être source de vulnérabilité pour des travailleurs, s'ils ne sont pas traités avec beaucoup d'attention. Aussi, le CNDS s'était-il fixé pour objectif de traiter tous les dossiers avant l'avènement de l'année 2023.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1. Leçons apprises**

Le programme Travail, fort de l'expérience acquise, voudrait pouvoir tenir compte des leçons ci-après dans la conduite des initiatives susceptibles d'aboutir à des résultats escomptés :

- La nécessité de renforcer les capacités des acteurs sur l'utilisation du SIGOBE ;
- La nécessité de doter les services de moyens conséquents en vue de l'atteinte des objectifs

### **IV.2. Recommandations**

La principale recommandation formulée porte sur l'octroi d'une enveloppe budgétaire calquée sur les aspirations du département ministériel de sorte à pouvoir accorder au programme Travail des dotations budgétaires à la hauteur des défis à relever.

## **CONCLUSION**

Dans le cadre des attributions du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Programme Travail a pour vocation de garantir des conditions de travail décent aux populations en âge de travailler et de lutter contre le travail des enfants.

A cet effet, ce Programme a bénéficié d'un budget de **1 001 905 324 FCFA** répartie en Personnels, Biens et Services et en Investissements.

Ce budget dont **98,93%** ont été ordonnancés, a permis, entre autres, de renforcer le cadre législatif et réglementaire du travail, de poursuivre la réforme du système statistique des services en charge du travail, de contribuer à la préservation de la paix sociale à travers le règlement des conflits individuels et collectifs, de contrôler l'application des textes en vigueur, de pérenniser et d'étendre le SOSTECL et de renforcer le dialogue social.

Les prévisions identifiées pour les différents indicateurs ont été majoritairement atteintes. Sur quatorze (14) indicateurs, les prévisions relatives à dix (10) d'entre eux ont été atteintes, voire dépassées pour certaines. Pour ce qui est des quatre (04) prévisions non atteintes, la situation est due à des causes extérieures telles que l'abandon de certaines plaintes par des usagers et à la faiblesse des moyens mis à la disposition des services.

En effet, la faiblesse des crédits budgétaires et l'inadaptation de certaines lignes, le mauvais état des services, l'insuffisance des équipements, notamment le matériel roulant ne permettent pas au programme d'atteindre les objectifs escomptés.

Le Programme Travail ne pourra atteindre ses objectifs qui sont essentiellement d'améliorer les conditions de vie et de travail des populations que s'il bénéficie de crédits budgétaires conséquents.

## **PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « PROTECTION SOCIALE »**

### **INTRODUCTION**

Nommé le 06 mai 2022, au poste de Directeur Général de la Protection Sociale, **Monsieur DIARRASSOUBA Sidiki** est le Responsable du Programme 4 « Protection Sociale ». Il intervient en remplacement de **Monsieur TRAORE Idriss**, appelé à d'autres fonctions.



En conformité avec le décret N° 2022-301 du 04 mai 2022 portant organisation du ministère, les principales missions dévolues au programme se résument en termes de renforcement de la résilience des personnes, à travers les instruments de la protection sociale que sont la mutualité et la sécurité sociale, de sorte à réduire les risques et leur permettre de surmonter les chocs sociaux auxquels ils pourraient être confrontés.

Le programme 4 « protection sociale » a connu des aménagements suite à des changements institutionnels. En effet en avril 2021 la thématique relative au social au sein du Ministère est passée sous la responsabilité d'un Secrétariat d'Etat avec la coexistence d'un programme administratif « Administration Générale » et d'un programme opérationnel « Développement et Gestion des centres sociaux ».

Ce programme s'est déroulé dans un contexte apaisé, même s'il a été marqué en avril 2022 par un remaniement ministériel qui a vu la reconstitution du département Ministériel avec l'intégration des centres d'intérêt précédemment confiés au Secrétariat d'Etat.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la stratégie de mise en œuvre, des réalisations et de la performance du programme.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme Protection Sociale est : « **Garantir aux populations l'accessibilité à la protection sociale** »

Le résultat stratégique qui y est associé est libellé ainsi : « **les populations ont accès à la protection sociale** »

### I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2022, la DGPS s'est vue allouée une dotation budgétaire de **24 120 066 514 FCFA**, répartie de la façon suivante :

- **1 159 412 629 FCFA** au titre de dépenses liées au Personnel ;
- **1 021 219 701 FCFA** au titre des dépenses de Biens et Services ;
- **6 239 434 184 FCFA** au titre des Transferts ;
- **15 700 000 000 FCFA** pour mener les opérations d'Investissements.

Au cours de l'exercice 2022, le programme a subi des modifications dues à des virements de crédits.

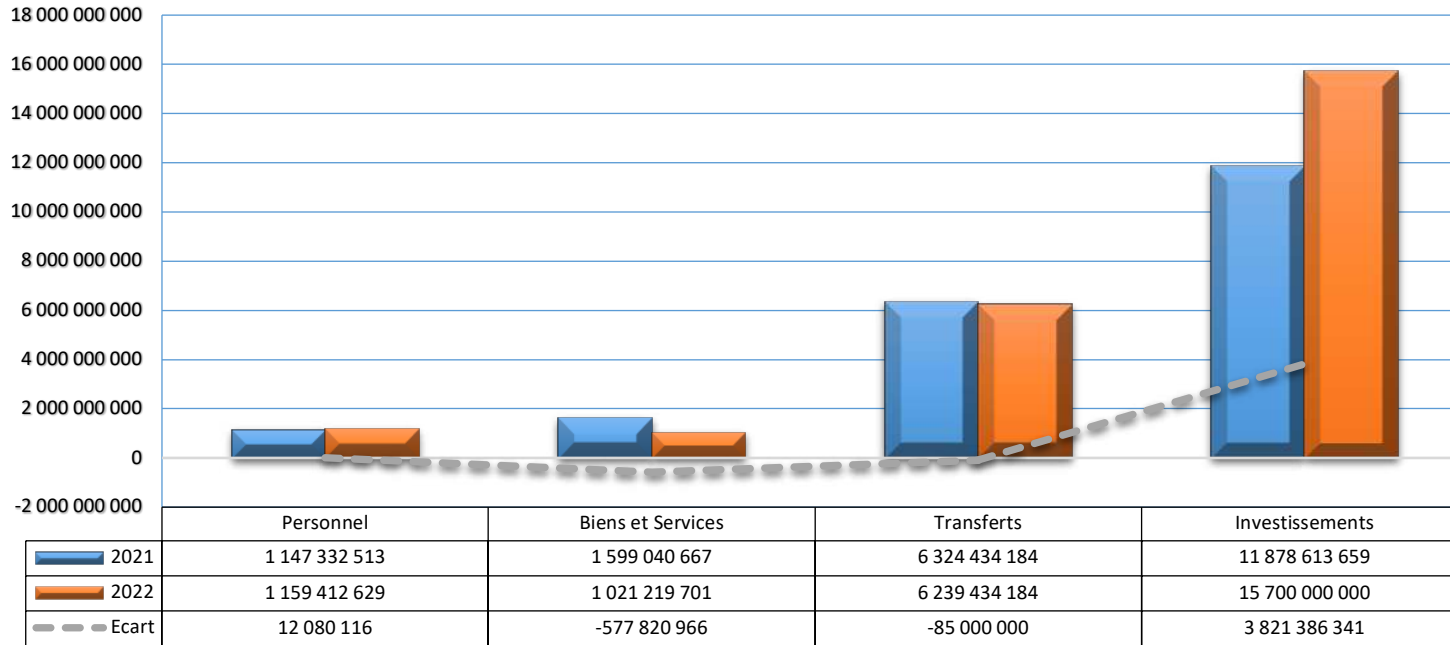
Par arrêté n° 0447/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/CD du 04 juillet 2022, un virement de crédits d'un montant de **119 566 000 F CFA** a été opéré sur l'activité **78101200017 « Eduquer et prendre en charge les enfants déficients auditifs »** portant le niveau de la dotation de **473 191 317 FCFA** à une dotation finale de **592 756 525 FCFA**. En outre, un virement de crédits de **4 355 000 F CFA** a été fait sur l'activité **78108000027 « Prendre en charge le salaire du personnel de l'AIRMS »** et **49 855 000 F CFA** sur l'activité **78108000029 « Prendre en charge le salaire du personnel de l'INSFS »** dans le cadre des transferts aux EPA relatifs aux dépenses du personnel.

En 2022, la dotation budgétaire du programme d'un montant de **24 120 066 514 FCFA**, enregistre une hausse de **3 170 645 491 FCFA** par rapport à celle de **20 949 421 023 FCFA** de l'année 2021.

Cette hausse se répartie par natures de dépenses comme suit :

<b>Natures de dépenses</b>	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2022</b>	<b>Ecart</b>	<b>Taux de variation</b>
<i>Personnel</i>	1 147 332 513	1 159 412 629	12 080 116	1,05%
<i>Biens et Services</i>	1 599 040 667	1 021 219 701	-577 820 966	-36,14%
<i>Transferts</i>	6 324 434 184	6 239 434 184	-85 000 000	-1,34%
<i>Investissements</i>	11 878 613 659	15 700 000 000	3 821 386 341	32,17%
<b>TOTAL</b>	<b>20 949 421 023</b>	<b>24 120 066 514</b>	<b>3 170 645 491</b>	<b>15,14%</b>

**Figure 268 : Evolution des inscriptions budgétaires de 2021 à 2022 du programme Protection Sociale**



Source : SIGOBE

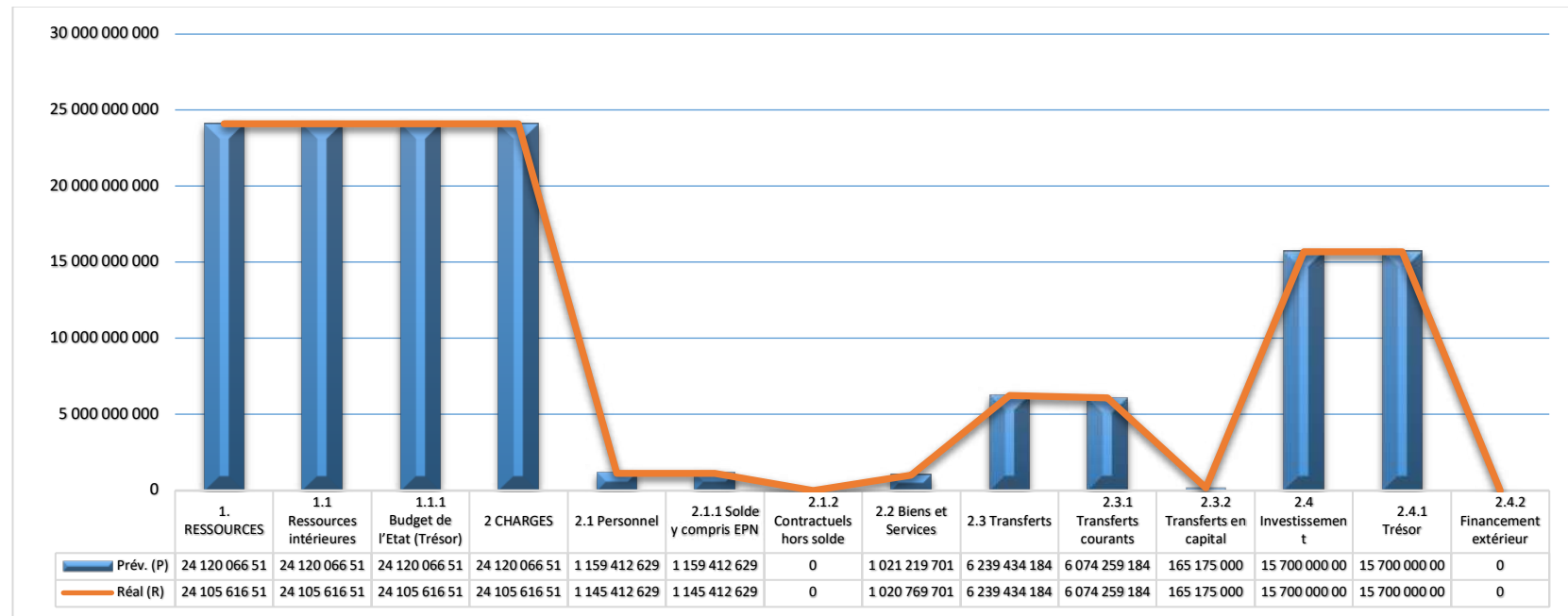
Le budget du programme a évolué de plus de **15,14%** de 2021 à 2022. Cette évolution s'explique par une augmentation et des virements de crédits liés aux dépenses de Personnels (**1,05%**) et d'investissements (**32,17%**).

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

D'un budget initial d'un montant total de **23 998 791 908 FCFA**, le programme **PROTECTION SOCIALE** a connu une augmentation globale de **159 776 000 F CFA** en cours d'exercice. Du montant initial, il est passé à **24 158 567 908 FCFA** à l'issu d'un Collectif budgétaire puis à un budget final de **24 120 066 514 FCFA**, soit une évolution de **0,67%** du budget initial au collectif et de **0,51%** du budget initial au budget final. Ce budget a été exécuté à hauteur de **24 105 616 514 FCFA**, soit un taux d'absorption de **99,94%**.

**Figure 269 : Exécution du budget du programme Protection Sociale**



Les détails de l'exécution financière de chaque action et de chaque rubrique de dépenses du Programme **PROTECTION SOCIALE** de l'exercice 2022 en comparaison à l'année 2021, sont présentés dans la suite du rapport.

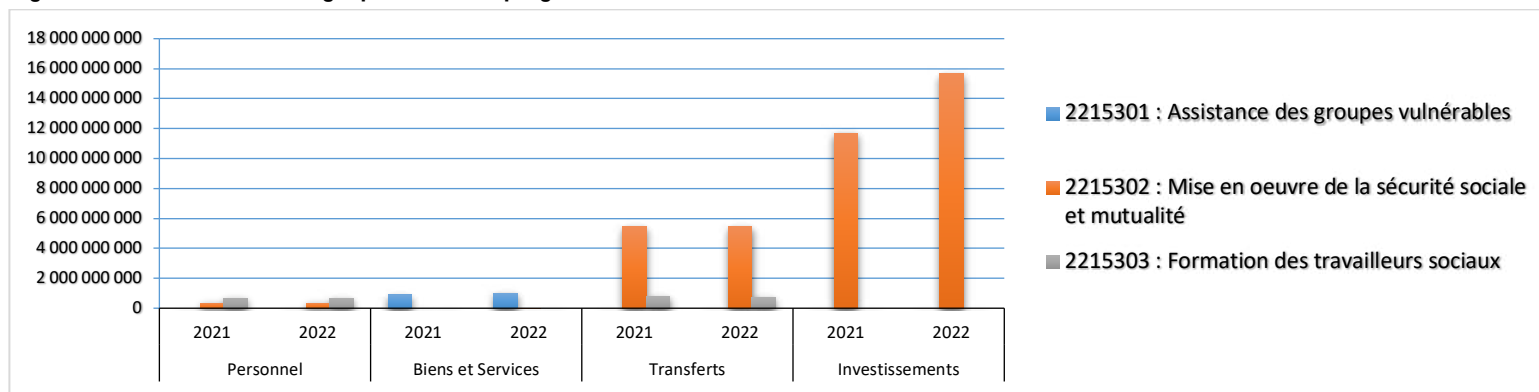
### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Figure 270 : Exécution financière par action du programme Protection Sociale**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1: Assistance des groupes vulnérables	0	0	899 591 793	1 018 769 701	0	0	0	0	899 591 793	1 018 769 701
Action 2 : Mise en œuvre de la sécurité sociale et mutualité	404 404 451	408 759 451	0	2 000 000	5 480 300 000	5 480 300 000	11 700 000 000	15 700 000 000	17 584 704 451	21 591 059 451
Action 3 : Formation des travailleurs sociaux	742 928 062	736 653 178	0	0	812 134 184	759 134 184	0	0	1 555 062 246	1 495 787 362

Source : SIGOBE

**Figure 271 : Exécution du budget par action du programme Protection Sociale**



Source : SIGOBE

**Commentaire :**

A l'examen des réalisations faites en 2021 et 2022, les taux sont sensiblement identiques et il ressort la situation suivante par action :

- **l'action Assistance des groupes vulnérables** : en 2022, le niveau de réalisation de cette action est de **1 018 769 701 F CFA**, soit un taux de **99,96%** contre un taux de **99,63%** en 2021 pour un montant total des ordonnancements de **899 591 793 F CFA** ; ce qui induit **0,33 points** sur l'évolution des réalisations ;
- **l'action Mise en oeuvre de la sécurité sociale et mutualité** a été réalisé en 2022 et en 2021 à **100%** pour des montants respectifs de **21 591 059 451 F CFA** et **17 584 704 451 F CFA** ;
- **l'action Formation des travailleurs sociaux** : en 2022, le montant total des ordonnancements est de **1 495 787 362 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99,07%** contre un taux d'absorption de **100%** en 2021 pour un niveau de **1 555 062 246 F CFA**, induisant une baisse de **0,93 points** sur l'évolution des réalisations entre 2021 et 2022 ;

Par ailleurs, le collectif budgétaire intervenu à la suite de l'intégration des activités du SEPS a impacté à la hausse les différentes dotations. La comparaison entre les réalisations et les prévisions budgétaires initiales et révisées de l'année 2022 donne l'état suivant :

- **l'action Assistance des groupes vulnérables** : d'un montant initial de **899 655 095 F CFA**, la dotation de cette action est passé à **1 019 221 095 FCFA** soit une hausse de **119 566 000 FCFA**. Le budget final s'est chiffré à **1 019 219 701 FCFA** et a été exécuté à un taux de **99,96%**.
- **l'action Mise en oeuvre de la sécurité sociale et mutualité** enregistre une évolution positive de l'allocation budgétaire d'un montant **4 355 000 F CFA** au cours de l'exercice 2022. D'un montant initial de **21 586 704 451 FCFA**, il est révisé à **21 591 059 451 FCFA** en fin d'exercice. Ce budget final a été exécuté à un taux de **100%** ;
- **l'action Formation des travailleurs sociaux**, d'un budget initial de **1 512 432 362 FCFA**, a subi une hausse de **35 855 000 FCFA** portant le niveau de ce budget à **1 548 287 362 F CFA**. Cette hausse est contrebalancée par une baisse de **38 500 000 F CFA** ramenant le budget final un montant de **1 509 787 362 FCFA** qui a été exécuté à un taux de **99,07%** ;

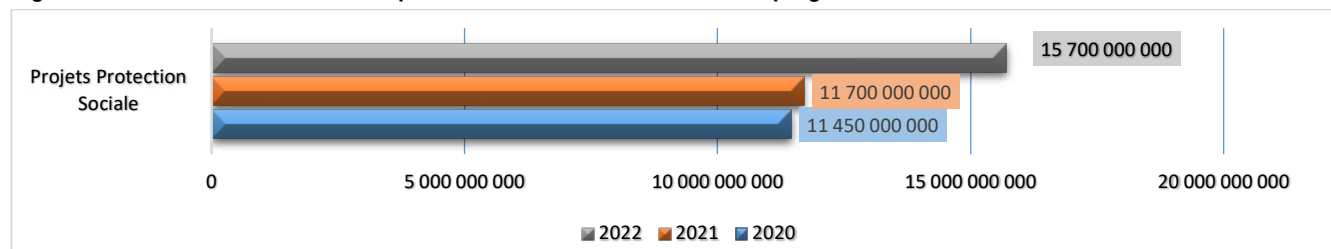
## II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 284 : Exécution des investissements du programme Protection Sociale**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Couverture Maladie Universelle</b>	2014	Non disponible	Non disponible	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement intérieur				3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Projet 2 : CMU/Soutien aux Indigents</b>	2017	Non disponible	Non disponible	12 700 000 000	12 700 000 000	12 700 000 000
Sur financement intérieur				12 700 000 000	12 700 000 000	12 700 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>				<b>15 700 000 000</b>	<b>15 700 000 000</b>	<b>15 700 000 000</b>
sur financement intérieur				15 700 000 000	15 700 000 000	15 700 000 000
sur financement extérieur				0	0	0

Source : SIGOBE

**Figure 272 : Evolution de l'exécution par années des investissements du programme Protection Sociale**



Source : SIGOBE

### Commentaire :

Au titre des investissements, il faut retenir ce qui suit :

- En ce qui concerne le Projet 1 : Couverture Maladie Universelle, de la date de démarrage jusqu'en Octobre 2022, ce sont **3 600 000 d'individus qui ont été enrôlés** à la CMU.
- En ce qui concerne le Projet 2 : CMU/Soutien aux Indigents. Il faut retenir que c'est un projet permanent. Comme niveau de réalisation, nous avons plus de **405 881 personnes indigentes prises en charge**.

## II.2. Évolution des effectifs

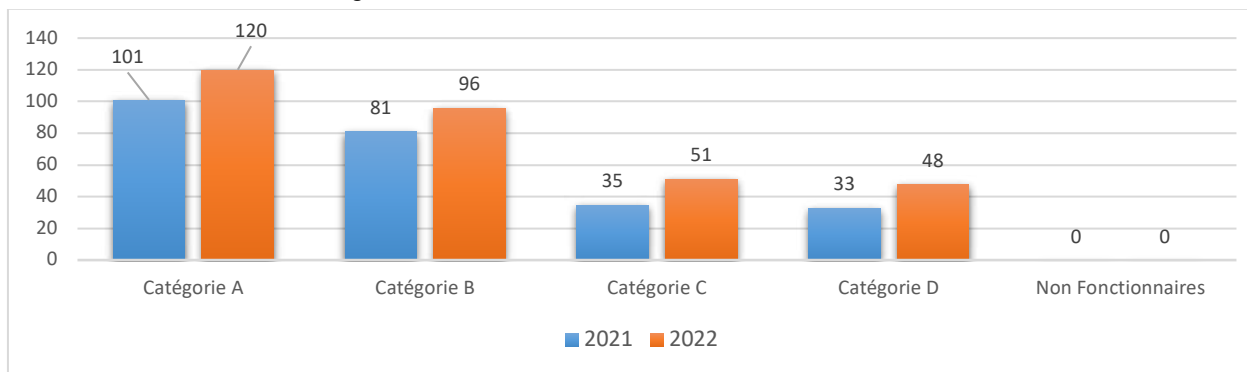
L'effectif de la DGPS, gestionnaire du Programme 4 « **Protection Sociale** » est établi à **315**, réparti comme suit :

**Tableau 285 : Evolution des effectifs**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	101	33	134	27	8	120
<b>Catégorie B</b>	81	59	140	46	31	96
<b>Catégorie C</b>	35	110	145	21	5	51
<b>Catégorie D</b>	33	50	83	19	4	48
<b>Non Fonctionnaires</b>	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>250</b>	<b>252</b>	<b>502</b>	<b>113</b>	<b>48</b>	<b>315</b>

Source : DRH / MEPS

**Figure 273 : Evolution des effectifs du Programme Protection Sociale de 2021 à 2022**



**Source :** DRH MEPS

#### **Commentaire :**

Les effectifs du personnel fonctionnaire sont en hausse de **26%** de 2021 à 2022. Cette situation trouve son explication dans le fait de l'affectation de nouveaux fonctionnaires issus de divers horizons.

Par ailleurs, l'on remarque un mouvement important des sorties du personnel. Cela est dû en partie aux décès, retraites, mises à dispositions, et l'autre partie liée aux mutations vers les structures qui offrent plus d'avantages. La satisfaction des besoins exprimés en personnel cache un réel problème de personnel maîtrisant les dossiers. En effet, s'il est vrai que l'effectif connaît une croissance, il faut toutefois relever que le programme est confronté à une fuite des cerveaux. Il s'avère donc nécessaire de créer des mesures plus incitatives au niveau de ce programme pour le maintien de ses agents.

#### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

##### **Au titre du renforcement du dispositif d'offre de services d'action sociale à l'endroit de l'ensemble de la population, la réalisation suivante mérite d'être capitalisées :**

- la prise en charge médico-sociale des enfants en situation de handicap dans les structures de bases telles que l'Ecole Nationale des Sourd muets (ECIS) et l'Institut National de la Promotion des aveugles (INIPA);

##### **Au titre du renforcement du système de sécurité sociale et de mutualité sociale, l'on note les acquis ci-après:**

- l'adoption, le 28 septembre 2022, en conseil des Ministres, de la politique nationale de sécurité sociale (PNSS) ;
- la signature d'une convention entre la l'IPS-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) pour l'affiliation des artisans au Régime social des travailleurs indépendants (RSTI) qui donne une pension de retraite aux artisans de Côte d'Ivoire ;
- l'enrôlement à la CMU de plus de trois millions sept cent mille personnes à fin décembre 2022 ;
- l'approbation de sept (7) dossiers de demande d'agrément instruits (CRAT, de Saint Raphaël, de la MA-PAA, de la MUSAC, de la MS-EMUCI, de la MAG-AVOS et du FPEF).

#### **III. PERFORMANCE DU PROGRAMME**

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le miroir du Projet Annuel de Performance (PAP) qui se décline à travers les indicateurs présentés ci-dessous.

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 286 : Évolution des indicateurs du programme Protection Sociale**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 (MEPS) : Améliorer la gouvernance de la protection sociale</b>					
IP1 Taux de mise en œuvre des mesures de la Protection Sociale	%	33	52,63	45	52,63
IP2 Taux de réalisation des activités	%	97,38	91,37	100	100
IP3 Proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge	%	3,4	4	5	10
IP4 Proportion des personnes âgées prises en charge	%	0,61	0,69	0,69	3
IP5 Proportion des personnes handicapées prises en charge	%	0,32	0,28	0,44	0,40

Source : Rapport d'Activités de la DGPS 2022

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Objectif Spécifique 1 (MEPS) : Améliorer la gouvernance de la protection sociale

##### Indicateur 1 : Taux de mise en œuvre des mesures de la SNPS

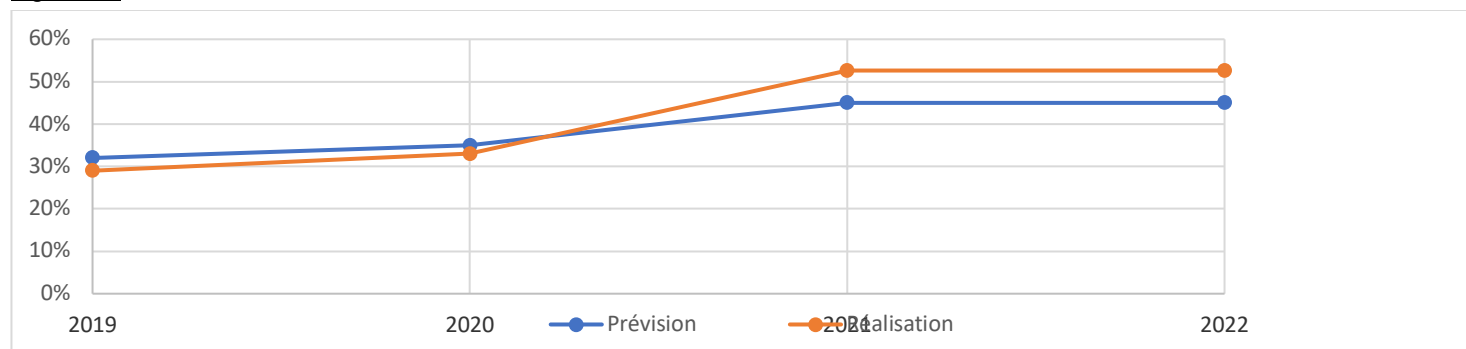
**Mode de calcul :** (Nombre de mesures mises en œuvre / Nombre de mesures programmées dans le plan d'actions de la SNPS) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DGPS

**Situation de référence :** 29%

**Valeurs cibles :** 45% en 2022, 68,42% en 2023, 79% en 2024

**Figure 274 : Taux de mise en œuvre des mesures de la SNPS**



Source : Rapport d'activités de la DGPS

#### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution du niveau de mise en œuvre des mesures de la SNPS de 2019 à 2022. Cette valeur est le rapport en pourcentage entre le nombre d'activités réalisées et le nombre d'activités programmées dans le plan d'action de la SNPS 2021-2025. La valeur obtenue en 2022 de 52,63% est supérieure à la cible de 45%, traduisant ainsi l'atteinte de la cible. Cette valeur de 52,63% est plus élevée que celles de 2019 et 2020, mais reste inchangée en 2021 qui affichent respectivement 29%, 33% et 52,63%. Il s'agit d'un indicateur cumulatif

qui vise à terme un objectif de 100% si des moyens conséquents étaient obtenus pour financer ce Plan. En dehors de l'année 2019 qui n'a pas atteint la prévision de la cible, toutes les autres cibles ont été atteintes. Cette performance a été réalisée grâce aux partenaires techniques et financiers qui ont permis le financement de certaines activités de la SNPS.

### Indicateur.2 : Taux de réalisation des activités

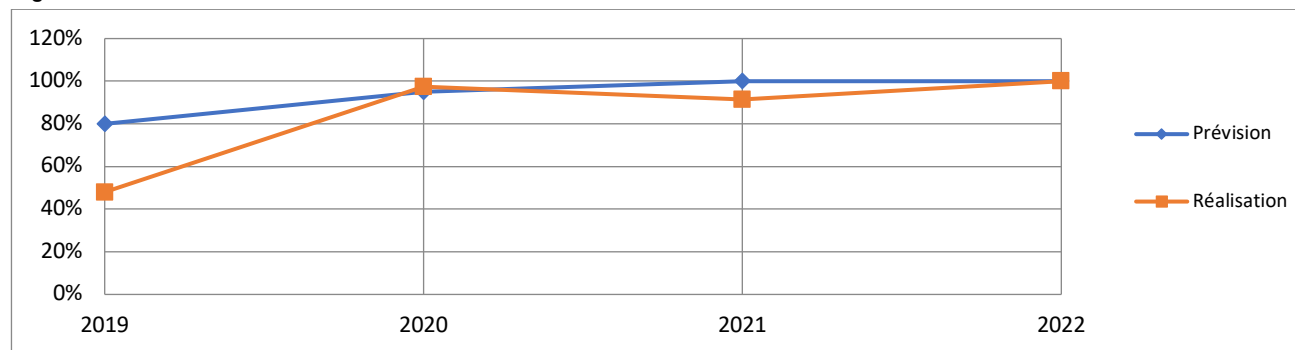
**Mode de calcul** : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités programmées) X 100

**Source des données** : Rapport annuel d'activités de la DGPS

**Situation de référence** : 48%

**Valeurs cibles** : 100% en 2022, 100% en 2023, 100% en 2024

**Figure 275 : Taux de réalisation des activités**



*Source : Rapport d'activités de la DGPS*

### Commentaire/ interprétation des résultats :

Le graphique ci-dessus traduit l'évolution du taux de réalisation des activités du programme. Ce taux est calculé à partir du nombre d'activités du programme qui ont été réalisées sur le nombre d'activités du programme qui ont été programmées. La réalisation de 100% traduit l'atteinte de la cible qui est de 100%. Ce taux est supérieur à tous les taux antérieurs qui sont 48% en 2019, 97,38% en 2020 et 91,37% en 2021. Ce satisfecit a été possible, d'une part, grâce au concours financier des partenaires techniques et financiers, et d'autre part à la réalisation de la programmation des activités sur la base de celles qui ont déjà un financement.

### Indicateur 3 : Proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge

**Mode de calcul** : (Nombre de personnes indigentes bénéficiaires de prises en charge/ Nombre total de personnes indigentes ayant sollicité une prise en charge) X 100

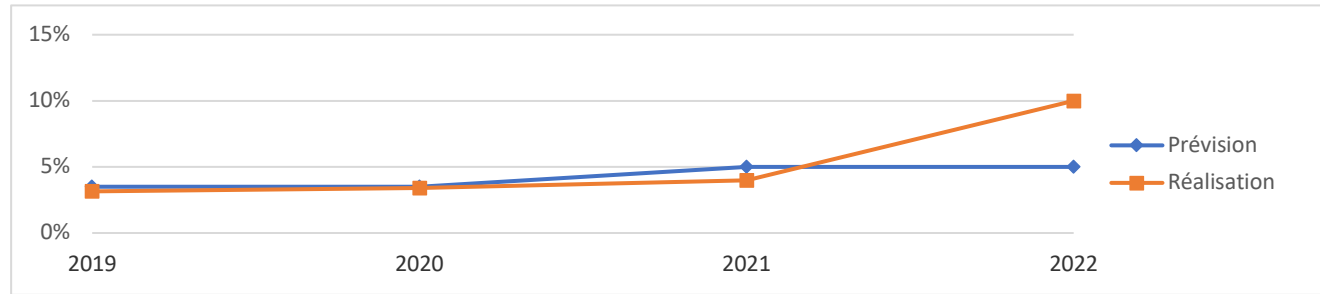
**Source des données** : Rapport annuel d'activités de la DAS

**Situation de référence** : 3,15%

**Valeurs cibles** : 5% en 2022, 6,15% en 2023, 8% en 2024



**Figure 276 : Proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge**



Source : Rapports d'activités de la DGPS

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

Le graphique ci-dessus traduit l'évolution du Pourcentage des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge de 2019 à 2022. Ce pourcentage est obtenu à partir du rapport entre le nombre de personnes indigentes qui ont bénéficié de prise en charge et le total des personnes indigentes ayant sollicité ou nécessité une prise en charge.

La valeur de 10% réalisée en 2022 est supérieure à la prévision de 5% attendue, traduisant ainsi l'atteinte de la cible. Cette valeur reste supérieure à toute les valeurs précédentes (3,15% en 2019, 3,4% en 2020 et 4% en 2021). La réalisation de 10% en 2022 demeure la seule qui a atteint sa cible depuis 2019, même s'il faut relever que la valeur de 2020 (3,4%) avait frôlé la prévision qui s'élevait à 3,5%. Ce résultat satisfaisant est lié à l'augmentation du budget alloué à l'activité de soutien et assistance aux personnes indigentes ou en détresse qui a considérablement augmenté, permettant ainsi de donner une réponse favorable aux nombreuses demandes sans cesse croissante des personnes en situation de vulnérabilité.

**Indicateur 4: Proportion des personnes âgées prises en charge**

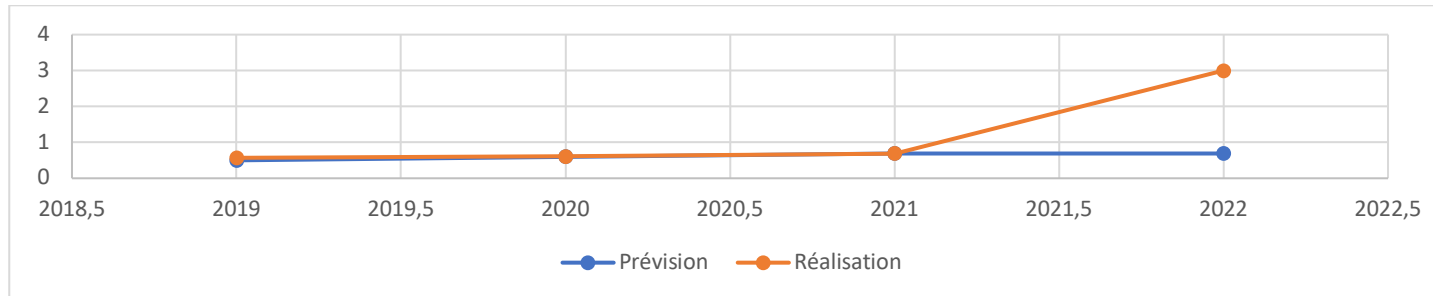
**Mode de calcul :** (Nombre de personnes âgées bénéficiaires de prise en charge/ Nombre total de personnes âgées ayant sollicité une prise en charge) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DAS

**Situation de référence :** 0,57%

**Valeurs cibles :** 0,69% en 2022, 0,76% en 2023, 0,84% en 2024

**Figure 277 :** Proportion des personnes âgées prises en charge



Source : Rapport d'activités de la DGPS

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution en pourcentage des personnes âgées qui ont été prises en charge. Ce pourcentage est calculé avec au numérateur le nombre de personnes âgées qui ont bénéficié d'une prise en charge et au dénominateur le total des personnes âgées qui ont sollicité ou nécessité une prise en charge. La cible de 0,69% a été atteinte, voire dépassée (3%). Cette valeur est supérieure à toutes celles obtenues depuis 2019. Les valeurs précédentes sont 0,57% en 2019, 0,61% en 2020 et 0,69% en 2021. Pour cet indicateur, il faut relever que la prévision a toujours été atteinte depuis 2019. Cela a été possible grâce au budget alloué au Projet National d'Assistance aux Personnes Agées qui est passé de 14 millions en 2020 à 22,8 millions en 2021 et qui s'est maintenu en 2022 à ce niveau de dotation.

### **Indicateur 5 : Proportion des personnes handicapées prises en charge**

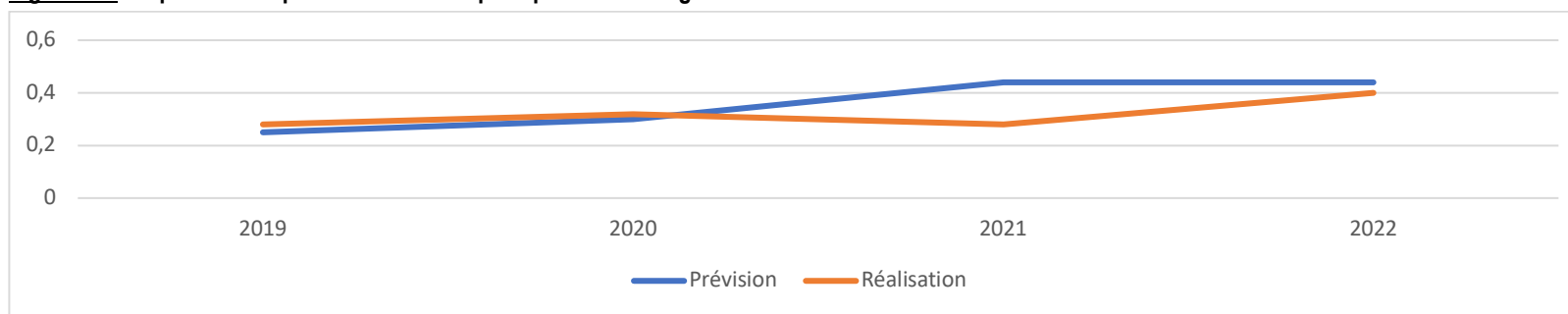
**Mode de calcul :** (Nombre de personnes handicapées prises en charge/ Effectif des personnes handicapées ayant sollicité une prise en charge) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DPPH

**Situation de référence :** 0,28%

**Valeurs cibles :** 0,44% en 2022, 0,56% en 2023, 0,66% en 2024

**Figure 55 : Proportion des personnes handicapées prises en charge**



*Source: Rapport d'activités de la DGPS*

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution en pourcentage des personnes handicapées qui ont été prises en charge. Ce pourcentage est calculé avec au numérateur le nombre de personnes âgées qui ont bénéficié d'une prise en charge et au dénominateur le total des personnes âgées qui ont sollicité ou nécessité une prise en charge. La cible de 0,44% en 2022 n'a pas été atteinte, car la valeur relevée est de 0,4%. Cette valeur reste cependant supérieure à toutes celles obtenues depuis 2019. Les valeurs précédentes sont 0,28% en 2019, 0,32% en 2020 et 0,28% en 2021. S'il est vrai que la prévision n'a pas été atteinte, il faut toutefois relever que la réalisation (0,4%) a frôlé la prévision (0,44%). Les efforts pour atteindre ce niveau de réalisation qui se résument en la prise en compte de beaucoup plus de personnes handicapées seront poursuivis.

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV.1 Actions à mettre en œuvre en 2023**

Les actions à mettre en œuvre au titre du Programme 4 « **Protection Sociale** » au cours de l'exercice 2023 sont :

- Mettre en place le Fonds de Garantie des Mutuelles Sociales (FOMUSCI) ;
- Suivre la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité sociale ;
- Mettre en place le régime complémentaire de retraite des salariés du secteur privé ;
- Mettre en place une assurance chômage ;

- Mettre en place le plan retraite logement ;
- Élaborer la politique nationale de la Mutualité sociale ;
- Poursuivre la réhabilitation de l'INIPA avec les fonds C2D (Contrat sur le Désendettement et le Développement) ;
- Solliciter le relèvement de la ligne 62219000 - Autres Rémunérations de prestations extérieures (maintes fois souhaitées) aux fins de la prise en charge des personnes qui œuvrent au fonctionnement de la cantine et au maintien de l'hygiène environnementale de l'INIPA ;
- Procéder à l'ouverture d'autres cellules au niveau du centre de formation professionnel de l'ECIS ;
- Rechercher de financement pour la construction de salles de classe au niveau du centre de formation professionnelle de l'ECIS ;
- Procéder à la réhabilitation de la façade l'extérieure de l'entrée de l'ECIS ;
- Rechercher à acquérir un deuxième car de ramassage pour les sorties pédagogiques de l'ECIS.

#### **IV.2 Leçons apprises**

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, les éléments positifs ci-après ont été notés :

- Une performance en hausse de presque tous les indicateurs de performance comparativement à l'exercice 2021,
- Une bonne programmation des activités du programme.

Cependant, des difficultés constatées depuis l'exercice 2021 demeurent malheureusement en 2022, au niveau notamment des retards de traitement des dossiers électroniques dus au problème de connexion internet et d'absence de formation avant le début de l'année budgétaire, de la lenteur dans le traitement des dossiers et à la perte fréquente de pièces justificatives des dossiers au contrôle financier.

La conjugaison de ces difficultés retarde la mise à disposition des budgets alloués au Programme 4 « **Protection Sociale** » pour la mise en œuvre de ses activités.

#### **IV.3 Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées, il peut être suggéré ce qui suit :

- Mettre davantage l'accent sur les activités de formation des acteurs de la dépense ;
- Inviter à plus de souplesse dans le traitement des dossiers au niveau du Contrôleur financier ;
- Solliciter une augmentation des différents budgets de fonctionnement pour l'atteinte des objectifs.

#### **CONCLUSION**

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) permet de mettre en lumière les réalisations du Programme 4 « Protection Sociale » en matière de mise en œuvre de la politique nationale en matière de protection sociale. Le taux d'exécution budgétaire global de 99,59% est révélateur des dispositions prises et de l'exécution des orientations pour l'atteinte des objectifs assignés.

Des performances réalisées, il est indéniable que ce programme est une réponse institutionnelle à la nécessité d'une meilleure prise en charge des problématiques majeures liées à l'amélioration des conditions de vie des populations en général et à celles relatives à la lutte contre toutes les formes de vulnérabilité en particulier.

Les missions qui sont dévolues à la DGPS, gestionnaire dudit programme, font du Programme 4 l'instrument et l'outil privilégiés de promotion et de protection des populations vulnérables dans une Côte d'Ivoire solidaire en marche vers l'émergence souhaitée.

Cependant, il est déploré que cette structure soit la seule direction générale du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale dépourvues de mesures incitatives. Aussi, est-il souhaité un encouragement financier, par le versement des primes, au personnel de la DGPS pour le motiver dans la poursuite de l'atteinte des objectifs assignés.

## PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « DEVELOPPEMENT ET GESTION DES CENTRES SOCIAUX »

### INTRODUCTION

Le programme « Développement et Gestion des Centres Sociaux », à l'issue du remaniement ministériel intervenu en avril 2022 a été présidé, dans un premier temps par Monsieur **TRAORE Idriss, Directeur Général de la Protection Sociale**, en remplacement de **Madame KOSSA Viviane**, Directrice de l'Action Sociale, jusqu'à la nomination de **Monsieur DIARRASSOUBA Sidiki**, le 06 mai 2022, au poste de **Directeur Général de la Protection Sociale**.

En conformité avec le décret N° 2022-301 du 04 mai 2022 portant organisation du ministère, les principales missions dévolues à ce programme se résument au renforcement du dispositif d'assistance et de prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité (les plus pauvres, les pauvres, les personnes à besoins spécifiques). En d'autres termes, il s'agit de la mise en adéquation de l'offre de prestations de qualité en matière d'action sociale avec les besoins de la population.

Les activités de ce programme ont évolué, toute l'année, dans un contexte apaisé qui a, cependant, été marqué par un réaménagement technique, à travers la réorganisation des programmes opérationnels du département ministériel. Cela s'explique par le remaniement ministériel d'avril 2022 qui a vu le rattachement des thématiques abordées par le Secrétariat d'Etat chargé de la Protection Sociale (SEPS) au Ministère de l'emploi et de la Protection Sociale.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la stratégie de mise en œuvre, des réalisations et de la performance du programme.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme Protection Sociale est : « **Garantir aux populations, notamment les plus vulnérables, l'accessibilité aux Centres Sociaux.** »

Le résultat stratégique qui y est associé est libellé ainsi : « **les populations les plus vulnérables ont accès aux Centres Sociaux.** »

#### I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2022, le programme s'est vu allouée une dotation budgétaire **1 202 185 641 FCFA**, répartie de la façon suivante :

- **754 685 706 FCFA** au titre des dépenses de Biens et Services ;
- **32 500 000 FCFA** au titre des Transferts ;
- **414 999 935 FCFA** pour mener les opérations d'Investissements.

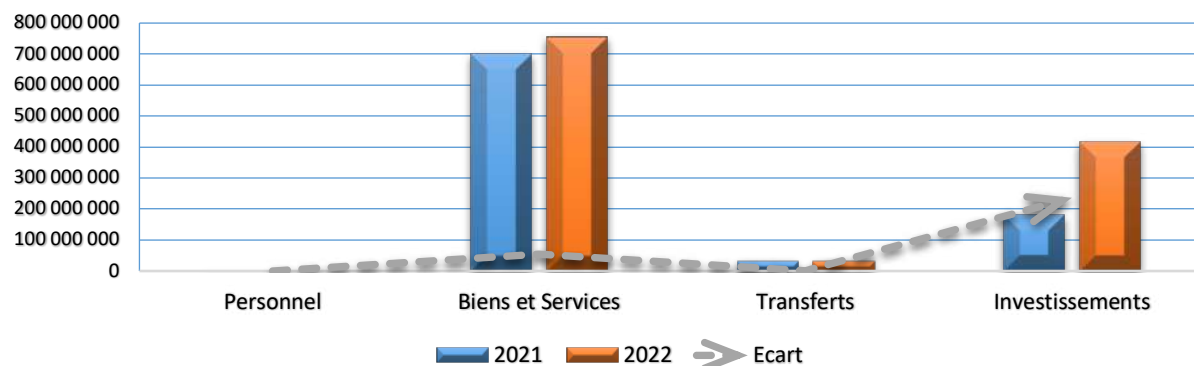
En 2022, la dotation budgétaire du programme d'un montant de **1 202 185 641 FCFA**, enregistre une hausse de **301 548 579 FCFA** par rapport à celle de 2021 qui est de **900 637 062 FCFA**.

Cette hausse se répartie par natures de dépenses comme suit :

<i>Natures de dépenses</i>	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2022</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux de variation</i>
<i>Personnel</i>	0	0	0	0,00%
<i>Biens et Services</i>	699 448 874	754 685 706	55 236 832	7,90%
<i>Transferts</i>	32 000 000	32 500 000	500 000	1,56%
<i>Investissements</i>	178 613 659	414 999 935	236 386 276	132,35%
<b>TOTAL</b>	<b>910 062 533</b>	<b>1 202 185 641</b>	<b>301 548 579</b>	<b>33,14%</b>

Source : SIGOBE

**Figure 278 : Evolution des inscriptions budgétaires de 2021 à 2022 du programme Développement et Gestion des Centres Sociaux**



Source : SIGOBE

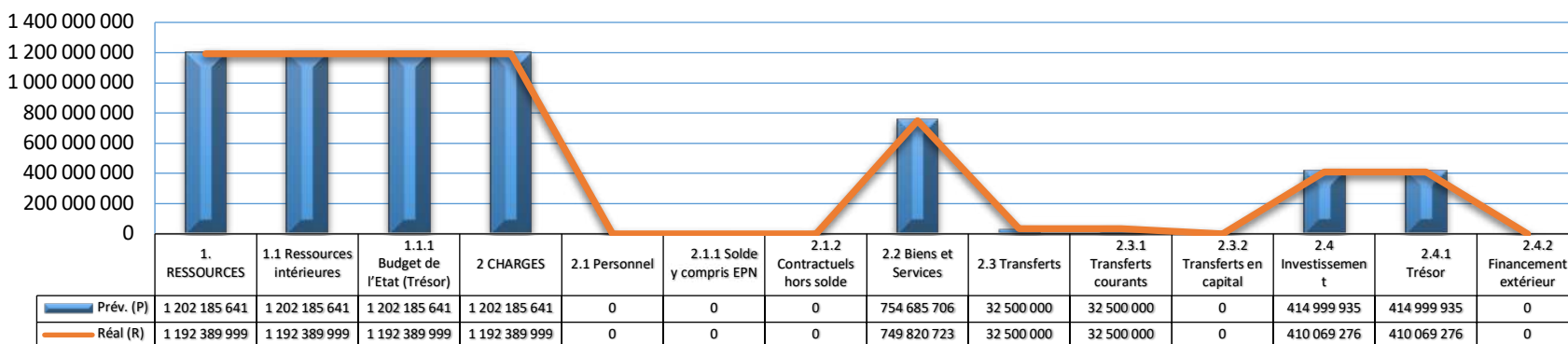
Le budget du programme a évolué de plus de **33.14%** de 2021 à 2022. Cette évolution s'explique par une augmentation et des virements de crédits liés aux dépenses de Biens et Services (**7,90%**) et d'investissements (**132,35%**).

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

D'un budget initial d'un montant total de **1 229 700 000 FCFA**, le programme **DEVELOPPEMENT ET GESTION DES CENTRES SOCIAUX** a connu une diminution de **27 514 359 F CFA** en cours d'exercice. D'un montant initial et révisé de **1 229 700 000 FCFA**, il est passé à un budget final de **1 202 185 641 FCFA**, soit une baisse de **2,24%**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **1 192 389 999 FCFA**, soit un taux d'absorption de **99,19%**.

**Figure 279 : Exécution du budget du programme Développement et Gestion des Centres Sociaux**



Source : SIGOBE

Les détails de l'exécution financière de chaque action et de chaque rubrique de dépenses du Programme **DEVELOPPEMENT ET GESTION DES CENTRES SOCIAUX** de l'exercice 2022 en comparaison à l'année 2021, sont présentés dans la suite du rapport.

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

**Figure 280 : Exécution financière par action du programme Développement et Gestion des Centres Sociaux**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Gouvernance du secteur de la protection sociale	0	0	134 610 577	146 472 343	0	0	0	0	134 610 577	146 472 343
Action 2 : Protection des groupes vulnérables	0	0	545 962 826	583 348 380	32 000 000	32 500 000	178 613 659	410 069 276	756 576 485	1 025 917 656
Action 3 : Promotion de la sécurité sociale et mutualité	0	0	9 450 000	20 000 000	0	0	0	0	9 450 000	20 000 000

Source : SIGOBE

**Figure 281 : Exécution du budget par action du programme Développement et Gestion des Centres Sociaux**



Source : SIGOBE

#### Commentaire :

A l'examen des réalisations faites en 2021 et 2022, les taux sont sensiblement identiques et il ressort la situation suivante par action :

- **l'action Gouvernance du secteur de la protection sociale** : en 2022, le niveau de réalisation de cette action est de **146 472 343 FCFA**, soit un taux de **99,93%** contre un taux de **99,18%** en 2021 pour un montant total des ordonnancements de **134 610 577 FCFA** ; ce qui induit **0,75 point** sur l'évolution des réalisations ;
- **l'action Protection des groupes vulnérables** : en 2022 le niveau de réalisation est de **1 025 917 656 FCFA**, soit un taux d'exécution de **99,26%** contre celui de 2021 qui enregistre une réalisation financière de **756 576 485 FCFA**, soit un taux d'absorption de **99,46%**. Ce qui induit une baisse de **0,20 point** sur l'ensemble des réalisations de 2021 à 2022 ;
- **l'action Promotion de la sécurité sociale et mutualité** : en 2022, le montant total des ordonnancements est de **20 000 000 FCFA**, soit un taux d'exécution de **90,91%** contre un taux d'absorption de **100%** en 2021 pour un niveau d'ordonnement réalisé à hauteur de **9 450 000 FCFA**, induisant une baisse de **9,09 points** sur l'évolution des réalisations entre 2021 et 2022 ;

Par ailleurs, la comparaison entre les réalisations et les prévisions budgétaires initiales et révisées de l'année 2022 donne l'état suivant :

- **l'action Gouvernance du secteur de la protection sociale** : d'un montant initial et révisé après collectif budgétaire de **146 580 000 FCFA**, la dotation de cette action est passée à un budget final de **146 572 343 FCFA** soit une baisse de **7 657 FCFA** avec une exécution globale de **99,93%**.
- **l'action Protection des groupes vulnérables** : enregistre une baisse de l'allocation budgétaire d'un montant **37 506 702 FCFA** au cours de l'exercice 2022. C'est-à-dire, d'un montant initial de **1 071 120 000 FCFA**, il est révisé à **1 033 613 298 FCFA** en fin d'exercice. Ce budget final a été exécuté à un taux de **99,26%** ;
- **l'action Promotion de la sécurité sociale et mutualité** : d'un budget initial et révisé de **12 000 000 FCFA**, l'action a subi une hausse de **10 000 000 FCFA** portant le niveau de dotation à un budget final de **22 000 000 FCFA**. Il a été exécuté à un taux de **90,91%**.

## II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 287 : Exécution des investissements du programme Développement et Gestion des Centres Sociaux**

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : 78109000093 Réhabilitation et Equipement CESPPH de DANANE</b>	2017	2022	440 000 000	10 000 000	0	0
Sur financement intérieur			440 000 000	10 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2 : 78109000119 Projet National d'Assistance aux Personnes Âgées</b>	2017	2022	885 000 000	22 800 000	32 799 997	32 799 997
Sur financement intérieur			885 000 000	22 800 000	32 799 997	32 799 997
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 3 : 78109000110 Réhabilitation et Equipement des Centres Sociaux</b>	2021	2026	770 000 000	280 000 000	279 999 938	275 339 904
Sur financement intérieur			770 000 000	280 000 000	279 999 938	275 339 904
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 4 : 78109000120 Construction et Equipement des Centres Sociaux</b>	2021	2026	1 724 500 000	102 200 000	102 200 000	101 929 375
Sur financement intérieur			1 724 500 000	102 200 000	102 200 000	101 929 375
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>3 819 500 000</b>	<b>415 000 000</b>	<b>414 999 935</b>	<b>410 069 276</b>
<b>Total sur financement intérieur</b>			<b>3 819 500 000</b>	<b>415 000 000</b>	<b>414 999 935</b>	<b>410 069 276</b>
<b>Total sur financement extérieur</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : SIGOBE

### Commentaire :

Au titre des investissements, il faut retenir ce qui suit :

- Le projet relatif à la Construction et l'Equipement des Centres Sociaux d'un coût total de **1 724 500 000 FCFA**, a démarré depuis 2020 pour s'achever en 2026. L'analyse situationnelle du projet donne une exécution de **100%** des travaux du Centre Social d'Ayamé en novembre 2022. Les Centres Sociaux de Minignan, Odienné et Doropo sont en cours de construction avec un taux de réalisation de **10%**. Comme état d'avancement financier, ce sont environ **219 973 854 FCFA** qui ont été exécutés depuis le démarrage jusqu'en 2022, soit **13%** du coût total du projet. La grande difficulté rencontrée réside dans l'insuffisance des dotations budgétaires prévues pour couvrir les dépenses des travaux programmés. Par conséquent, les délais de construction des centres sociaux prévus au cours d'une année s'étendent sur deux voire trois ans.
- Le Projet Réhabilitation et Equipement des Centres Sociaux a un coût global de **770 000 000 FCFA**. Démarré en 2021, ce projet est prévu s'achever en 2026. Les travaux de réhabilitation des Centres Sociaux de Aby, Okrouyo et Lakota, ainsi que ceux de Tiénegboué sont exécutés à **100%**. Par contre, ceux de Danané, Satama- Sokoro, Biankouman, Alépé, Grand-Bassam, Bloléquin, Tiassalé sont en cours de réhabilitation avec un taux d'exécution de **25%** et d'un état financier de **318 116 350 F CFA**, soit **41%** du coût total du projet. Ce faible niveau d'exécution s'explique par l'insuffisance des dotations budgétaires nécessaires prévues pour couvrir les charges liées aux travaux de réhabilitation des centres sociaux programmés.
- Le projet National d'Assistance aux Personnes Âgées (PNAPA) : d'un coût global de **885 000 000 F CFA**, le projet a démarré en 2017 pour une durée de 04 ans. Comme réalisation en 2022, le projet enregistre l'assistance médicale et nutritionnelle, la prise en charge psycho-sociale, le soutien juridique et administratif et l'appui financier à **3 340 personnes âgées**.
- Le Projet Réhabilitation et Equipement du CESPPH de Danané : d'un coût total de **440 000 000 F CFA**, le projet a démarré en 2017 avec une durée prévisionnelle d'achèvement de 04 ans, c'est-à-dire en 2021. Ce projet est sorti.

## II.2. Évolution des effectifs

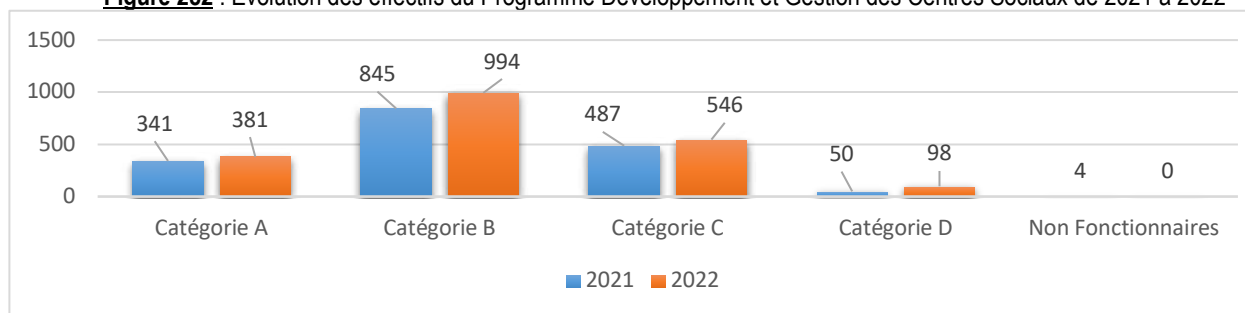
L'effectif du Programme 5 « Développement et Gestion des Centres Sociaux » est établi à 2019, réparti comme suit :

**Tableau 288 : Evolution des effectifs**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	341	120	461	48	8	381
Catégorie B	845	312	1157	162	13	994
Catégorie C	487	110	597	67	8	546
Catégorie D	50	50	100	59	11	98
Non Fonctionnaires	04	0	0	0	4	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 727</b>	<b>592</b>	<b>2315</b>	<b>336</b>	<b>44</b>	<b>2 019</b>

Source : DRH / MEPS

**Figure 282 :** Evolution des effectifs du Programme Développement et Gestion des Centres Sociaux de 2021 à 2022



Source : DRH MEPS

### Commentaire :

Les effectifs du personnel fonctionnaire sont en hausse de **16,91%**. Cette situation trouve son explication du fait de l'affectation de nouveaux fonctionnaires issus de divers horizons. Par ailleurs, l'on remarque un mouvement important des sorties du personnel. Cela est dû en partie aux décès, retraites, mises à dispositions, et l'autre partie liée aux mutations vers les structures qui offrent plus d'avantages. La satisfaction des besoins exprimés en personnel cache un réel problème de personnel maîtrisant les dossiers. En effet, s'il est vrai que l'effectif connaît une croissance, il faut toutefois relever que le programme est confronté à une fuite des cerveaux. Il s'avère donc nécessaire de créer des mesures plus incitatives au niveau de ce programme pour le maintien de ses agents.

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

**Au titre du renforcement du système de sécurité sociale et de mutualité sociale, l'on note les acquis ci-après:**

- l'organisation de 6 campagnes de dépistage des maladies métaboliques (diabète, hypertension artérielle,) au profit de 1790 personnes âgées dans les localités de Jacquville, Guitry, Diégonefla, Akoupé-Zeudji (Sous-préfecture d'Anyama) et dans les communes d'Attecoubé (Abobodoumé) et d'Adjamé ;
- l'octroi d'aides médicales, alimentaires et appuis financiers à 1000 personnes âgées en situation de vulnérabilité dans les communes de Yopougon et d'Abobo, de Jacquville, Diégonefla, et de la commune d'Attecoubé (Abobodoumé) ;
- la réhabilitation en cours des Centres sociaux dans les localités de Danané, Grand-Bassam, Bodokro, Napié, Akoupé, Alépé, Tiassalé, Tieningboué, Satama-Sokoro et Bloléquin;
- la construction en cours des Centres sociaux de Doropo, Minignan et Odienné.



### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le miroir du Projet Annuel de Performance (PAP) qui se décline à travers les indicateurs présentés ci-dessous.

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 289 : Évolution des indicateurs du programme Développement et Gestion des Centres Sociaux**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des Centres Sociaux</b>					
IP1 Taux de fréquentation des Centres Sociaux par les personnes vulnérables	%	3,18	3,8	5,27	4
IP2 Proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge	%	3,4	4	5	1,10
IP4 Proportion des personnes âgées prises en charge	%	0,61	0,69	0,69	0,3

Source : Rapport d'Activités de la DGPS 2022

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif Spécifique 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des Centres Sociaux

##### Indicateur 1 : Taux de fréquentation des Centres Sociaux par les personnes vulnérables

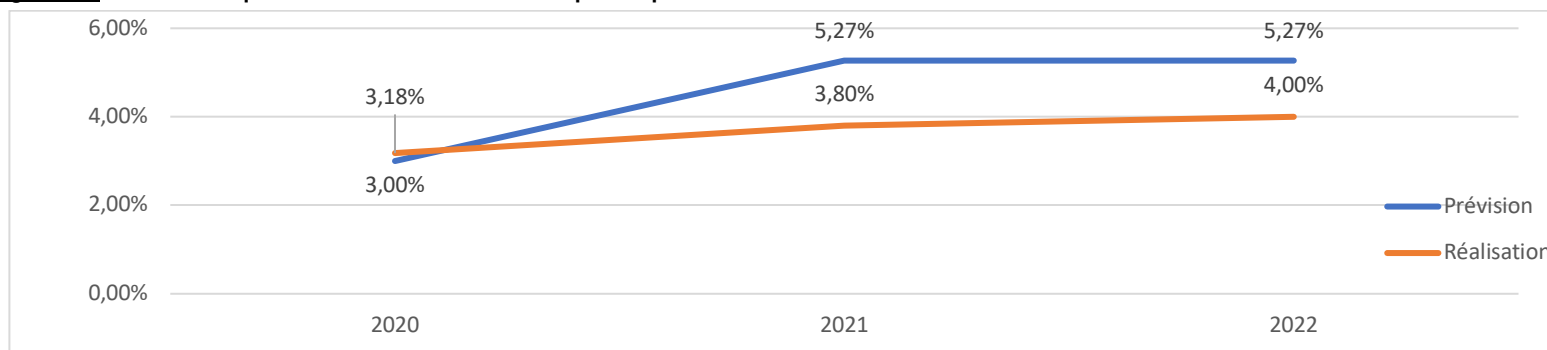
**Mode de calcul :** (Nombre d'usagers vulnérables ayant accès aux Centres Sociaux/Nombre de personnes vulnérables) X 100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DAS

**Situation de référence :** 3%

**Valeurs cibles :** 5,27% en 2022, 6% en 2023, 6,38% en 2024

**Figure 283 : Taux de fréquentation des Centres Sociaux par les personnes vulnérables**



Source : Rapport d'activités de la DAS

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Ce graphique décrit l'évolution du taux de fréquentation des Centres Sociaux par les personnes vulnérables de 2020 à 2022. Cette valeur est le rapport en pourcentage entre le nombre d'usagers vulnérables ayant accès aux centres sociaux et le nombre de personnes vulnérables. La valeur obtenue en 2022 de 4%, comparativement à la cible qui est de **5,27%** traduit la non atteinte de la prévision. Cette valeur de 4% est la plus élevée de 2020 à 2021 qui affichent respectivement **3,18%** et **3,8%**. La méconnaissance du rôle des centres sociaux est à l'origine de cette contre-performance. Pour améliorer ce résultat, une recherche de financements sera réalisée en vue d'organiser des journées porte-ouverte dans les centres sociaux qui auront pour objectif de sensibiliser les populations sur l'utilité des services sociaux de base.

### **Indicateur.2 : Proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge**

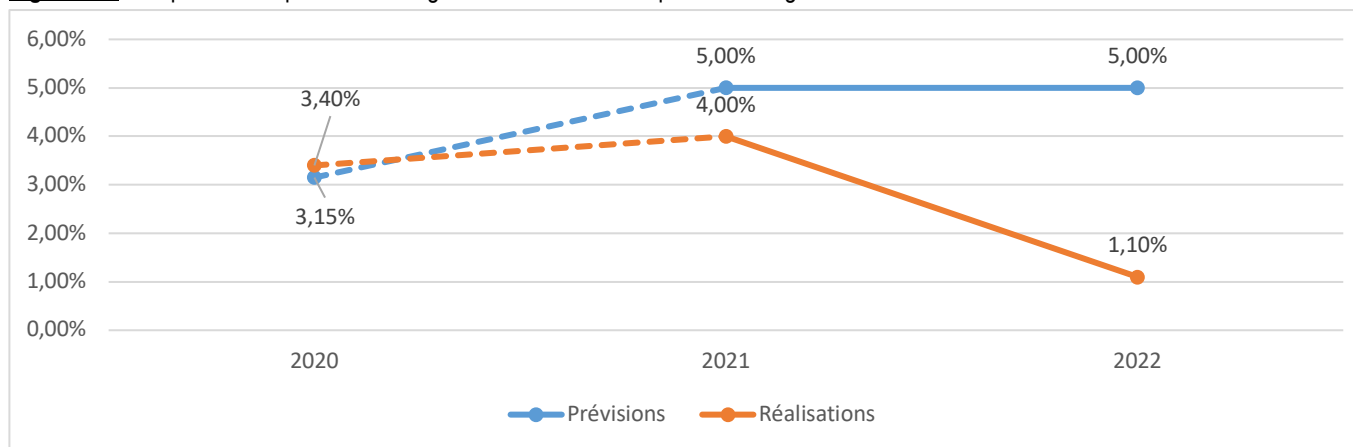
**Mode de calcul :** (Nombre de personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge/Nombre de personnes indigentes ayant solliciter une prise en charge) X100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DAS

**Situation de référence :** 3,8%

**Valeurs cibles :** 5% en 2022, 6,15% en 2023, 8% en 2024

**Figure 284 :** Proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge



*Source : Rapport d'activités de la DAS*

### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Le graphique ci-dessus traduit l'évolution de la proportion des personnes indigentes bénéficiaires d'une prise en charge. Cette proportion s'obtient à partir de la multiplication par cent (X100) du rapport entre le nombre de personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge et le nombre de personnes indigentes ayant solliciter une prise en charge. La réalisation de **1,10%** traduit la non-atteinte de la cible qui est de **5%**. Cette contre-performance au niveau du SEPS s'explique par la non organisation par ce département ministériel de toutes les commissions d'octroi d'aides.

### **Indicateur 3 : Proportion des personnes âgées prises en charge**

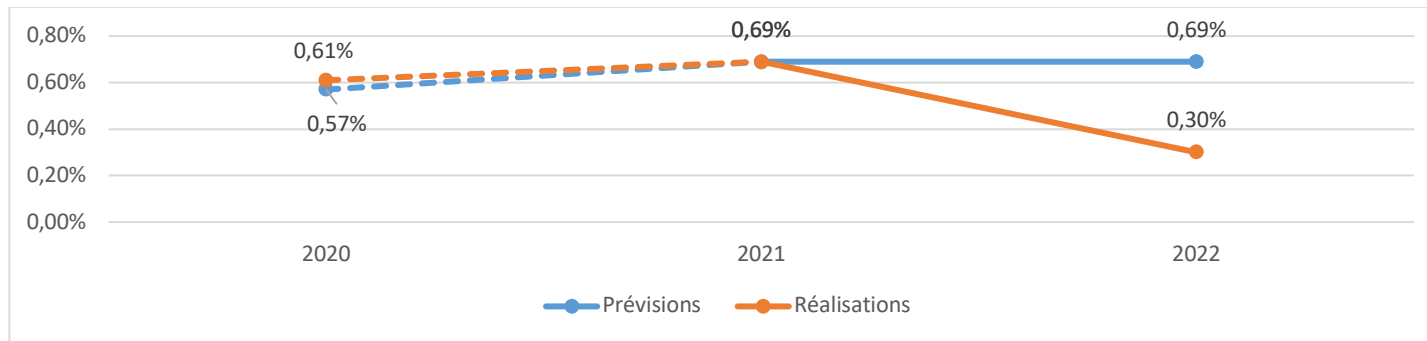
**Mode de calcul :** (Nombre de personnes âgées bénéficiaires de prise en charge/Effectif des personnes âgées) X100

**Source des données :** Rapport annuel d'activités de la DAS

**Situation de référence :** 0,61%

**Valeurs cibles :** 0,69% en 2022, 0,76% en 2023 et 0,84% en 2024

**Figure 285 : Proportion des personnes âgées bénéficiaires de prise en charge**



*Source : Rapports d'activités de la DAS*

#### **Commentaire/ interprétation des résultats :**

Le graphique ci-dessus traduit l'évolution de la proportion des personnes âgées bénéficiaires de prises en charge. Ce pourcentage est obtenu à partir de la multiplication par cent (X100) du rapport entre le nombre de personnes âgées bénéficiaires de prise en charge et le nombre des personnes âgées.

La valeur de 0,30% réalisée en 2022 est inférieure à la prévision de 0,69% attendue, traduisant ainsi la non-atteinte de la cible. Cela s'explique d'une part, par l'insuffisance des ressources financières allouées à cette activité et d'autre part, par le changement institutionnel (remaniement ministériel) qui a acté la dissolution du SEPS.

#### **IV. PERSPECTIVES**

##### **IV.1 Actions à mettre en œuvre en 2023**

La principale action à mettre en œuvre au titre du Programme 5 « Développement et Gestion des Centres Sociaux » au cours de l'exercice 2023 est de rapprocher les Centres Sociaux de base des usagers à travers la construction et l'ouverture de nouvelles structures ;

##### **IV.2 Leçons apprises**

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, les éléments positifs ci-après ont été notés :

- Une forte action sociale à travers l'extension des structures sociales de base pourrait contribuer considérablement à la réduction de la vulnérabilité des populations,
- Une bonne programmation des activités du programme.

Cependant, des difficultés constatées depuis l'exercice 2021 demeurent malheureusement en 2022, au niveau notamment des retards de traitement des dossiers électroniques dus au problème de connexion internet et d'absence de formation avant le début de l'année budgétaire, de la lenteur dans le traitement des dossiers et à la perte fréquente de pièces justificatives des dossiers au contrôle financier.

La conjugaison de ces difficultés retarde la mise à disposition des budgets alloués au Programme 5 « Développement et Gestion des Centres Sociaux » pour la mise en œuvre de ses activités.

##### **IV.3 Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées, il peut être suggéré ce qui suit :

- Mettre davantage l'accent sur les activités de formation des acteurs de la dépense ;
- Inviter à plus de souplesse dans le traitement des dossiers au niveau du Contrôleur financier ;
- Solliciter une augmentation des différents budgets de fonctionnement pour l'atteinte des objectifs.

## CONCLUSION

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) permet de mettre en lumière les réalisations du Programme 5 « **Développement et Gestion des Centres Sociaux** » en matière de mise en œuvre de la politique nationale en matière de protection sociale. Le taux d'exécution budgétaire globale de **99,19%** est révélateur des dispositions prises et de l'exécution des orientations pour l'atteinte des objectifs assignés.

Des performances réalisées, il est indéniable que ce programme est une réponse institutionnelle à la nécessité d'une meilleure prise en charge des problématiques majeures liées à l'amélioration des conditions de vie des populations en général et à celles relatives à la lutte contre toutes les formes de vulnérabilité en particulier.

## CONCLUSION GENERALE

Somme toute, le Rapport Annuel de Performance 2022, ainsi élaboré, retrace les réalisations enregistrées au sein du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale au cours de l'année 2022. Avec un taux d'exécution budgétaire de **97,94%**, le département ministériel enregistre un taux de réalisation des cibles de **68,18%**. Ce taux encourageant indique, à n'en point douter, l'atteinte des objectifs qui visent à améliorer et à garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent ainsi qu'à garantir aux populations l'accessibilité à la protection sociale. A ce niveau d'appréciation, il est utile de rappeler que le principal outil (l'Enquête Emploi) qui porte les éléments d'appréciation du programme Emploi n'a pas pris forme, rendant difficile son évaluation bien que des initiatives aient été prises en amont.

De manière générale, l'on note une progression vers l'atteinte des effets escomptés. De ce fait, l'avenir pourrait se présenter sous de meilleurs auspices pour les populations cibles. Cependant, les effets escomptés des initiatives, s'inscrivant dans un processus à moyen terme, il faut rester toujours vigilant en tenant compte des risques qui pourraient annihiler tous les résultats probants déjà obtenus. Pour les échéances à venir, il s'agira de prendre les mesures idoines afin de faire réaliser l'Enquête Emploi et aussi penser aux mécanismes qui visent à favoriser l'intervention de l'Inspecteur du Travail dans les unités de production informelles, ainsi qu'accroître le renforcement de la résilience des populations.

# **SECTION 366: MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE**



## SECTION 366: MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

### INTRODUCTION GENERALE

Par décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement, le nouveau Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité est Monsieur BOUAKE FOFANA, suite à la fusion des ex-ministères de l'Hydraulique, et de l'Assainissement et de la Salubrité.

Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Hydraulique, d'assainissement, de drainage, de salubrité et de lutte contre les nuisances.

A ce titre, en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

#### En matière d'hydraulique

- élaboration, gestion et suivi de la politique d'accès à l'eau potable ;

#### En matière d'assainissement et de drainage

- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de l'application de la politique et de la législation en matière d'assainissement et de drainage

#### En matière de Salubrité et de lutte contre les nuisances

- l'élaboration des lois et règlements en matière de salubrité ;
- la lutte contre les nuisances et pollutions.

Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité comporte quatre (04) programmes animés. Outre le Cabinet et les structures qui lui sont rattachées, le MINHAS comprend 02 Directions Générales, 15 Directions centrales, 07 Services rattachés au Cabinet, 01 Etablissement Public National, 02 Société d'Etat, 31 Directions Régionales du secteur de l'Hydraulique et 11 Directions Régionales du secteur de l'Assainissement et de la Salubrité.

L'environnement politique et économique dominés respectivement par le remaniement ministériel du 20 avril 2022 et la crise russo-ukrainienne, ont fortement perturbé l'exécution du budget.

Ainsi, pour mieux rendre compte de l'exécution du budget, le RAP 2022 du MINHAS s'articulera autour de quatre (04) points :

- Partie i : le Ministère
- Partie ii : le programme 1 « Administration Générale »
- Partie iii : le programme 2 « Infrastructures de l'hydraulique humaine »
- Partie iv : le programme 3 « Assainissement et Drainage »
- Partie v : le programme 4 « Salubrité et lutte contre les Nuisances »

### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

#### I.1. Architecture programmatique du ministère

Le MINHAS est constitué de 04 programmes, hors Comptes Spéciaux du Trésor (CST), animés dans le cadre de 12 actions regroupant 131 activités.

#### I.2. Politique ministérielle

Le cadre de performance du ministère se résume à travers ses **orientations stratégiques**, ses **résultats stratégiques** et ses **objectifs globaux** conformément aux données contenues dans les DPPD-PAP 2021-2023 des secteurs de l'Hydraulique, et de l'Assainissement et de la Salubrité.

Ainsi nous avons :

#### Les Principales orientations stratégiques

- le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'assainissement et de la salubrité ;
- la poursuite des actions de sensibilisation des populations en matière d'assainissement, de salubrité et de nuisance ;

- la réalisation d'un programme de développement des infrastructures d'assainissement et de drainage ;
- la conduite d'une gestion écologique et rationnelle des différentes catégories de déchets solides ;
- le renforcement de la lutte contre l'insalubrité et les nuisances ;
- la mise en place des systèmes d'alerte précoce multirisques et d'un cadre approprié pour le partenariat Public-Privé ;
- la sécurisation des ressources mobilisables pour l'alimentation en eau potable ;
- la réhabilitation des infrastructures d'hydraulique humaine ;
- la construction des infrastructures d'hydraulique humaine de qualité ;
- la promotion des innovations technologiques dans le secteur de l'hydraulique humaine ;
- le renforcement des capacités humaines, techniques et financières des acteurs du secteur de l'eau potable ;
- le renforcement de la gouvernance du secteur des infrastructures d'hydraulique humaine.

### Les résultats stratégiques

- la gouvernance du ministère est améliorée ;
- le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité est amélioré ;
- l'administration est moderne et performante dans le secteur de l'eau ;
- l'accès des populations à l'eau potable est accru.

### Les objectifs globaux

- améliorer la gouvernance du Ministère ;
- promouvoir une administration moderne et performante dans le secteur de l'eau ;
- améliorer le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité ;
- accroître l'accessibilité des populations à l'eau potable.

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

**Tableau 290 : Répartition des composantes des cadres de performance du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité**

Composantes	Programmes (hors CST)	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	7	20	20

Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux, décomposés en 7 objectifs spécifiques vérifiés par 20 indicateurs et 20 cibles associées.

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

**Tableau 291 : Bilan des données globales du cadre de performance**

OBJECTIF SPECIFIQUES (OS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	2022	
		Prévisions	Réalisations
OS 1 : Améliorer la gouvernance du Ministère	IP 1.1 : Proportion de textes institutionnels, législatifs et réglementaires adoptés	30%	0%
	IP 1.2 : Taux d'inspections réalisées	33%	33,78%
	IP 1.3 : Proportion de textes législatifs et réglementaires soumis	14%	14%
	IP 1.4 : Taux de réalisation des besoins en formation	22%	20%
	IP 1.5 : Taux d'exécution budgétaire	70%	81,08%
	IP 1.6 : Taux de satisfaction des besoins en matériel roulant des entités administratives	43%	43%



OBJECTIF SPECIFIQUES (OS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	2022	
		Prévisions	Réalisations
OS 2 : Assurer la planification et un suivi efficace des actions du MINHAS	IP 2.1 : Taux de mise en œuvre des outils de planification	60%	80%
OS 3 : Assurer la gestion des systèmes d'information et de communication	IP 3.1 : Taux des demandes en assistance informatique traitées	60%	80%
	IP 3.2 : Taux de couverture médiatique des activités du MINHAS	60%	60%
OS 4 : Améliorer l'opérationnalité du secteur de l'eau potable	IP 4.1 : Taux de projets démarrés	65%	65%
OS 5 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable	IP 5.1 : Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	76%	76%
	IP 5.2 : Taux de couverture en eau potable (HV) en milieu rural	71,12%	75%
	IP 5.3 : Taux de couverture en eau potable (HVA) en milieu rural	41,35%	43%
OS 6 : Réaliser l'assainissement et le drainage tant en milieu urbain que rural	IP 6.1 : Linéaire de réseau d'assainissement réalisé	15 km	27,314km
	IP 6.2 : Linéaire de réseau de drainage réalisé	20 km	23,490 km
	IP 6.3 : Nombre de stations de pompage des eaux usées réalisées	10	0
	IP 6.4 : Nombre de station de traitement des boues de vidange réalisées	3	3
	IP 6.5 : Proportion de latrines réalisées	55%	39%
OS 7 : Assurer la gestion des déchets et réduire les nuisances (sonores, olfactives, visuelles, auditives, installations anarchiques)	IP 7.1 : Proportion de collectivités territoriales (chefs-lieux de région et de district) bénéficiant de décharge contrôlée	3%	0%
	IP 7.2 : Taux de réclamations client traitées	92%	91,09%

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 292 : Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS		2022			
	2021 (MINASS)	2021(MH)	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>60 938 099 311</b>	<b>75 769 067 540</b>	<b>252 093 718 264</b>	<b>142 352 741 185</b>	<b>109 740 977 079</b>	<b>56,47</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>11 582 636 387</b>	<b>40 776 448 636</b>	<b>136 507 848 697</b>	<b>54 855 214 147</b>	<b>81 652 634 550</b>	<b>40,18</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	11 582 636 387	40 776 448 636	136 507 848 697	54 855 214 147	81 652 634 550	40,18
1.1.2 Recettes de services	0	-	0	0	0	0,00
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>49 355 462 924</b>	<b>34 992 618 904</b>	<b>115 585 869 567</b>	<b>87 497 527 038</b>	<b>28 088 342 529</b>	<b>75,70</b>
1.2.1 Emprunts projets	49 222 703 787	34 992 618 904	115 353 788 701	87 265 446 172	28 088 342 529	75,65
1.2.2 Dons Projets	132 759 137	-	232 080 866	232 080 866	0	100,00
<b>2 CHARGES</b>	<b>60 938 099 311</b>	<b>75 769 067 540</b>	<b>252 093 718 264</b>	<b>142 352 741 185</b>	<b>109 740 977 079</b>	<b>56,47</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>2 224 054 860</b>	<b>794 790 866</b>	<b>3 785 332 691</b>	<b>3 735 194 358</b>	<b>50 138 333</b>	<b>98,68</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	2 224 054 860	794 790 866	3 785 332 691	3 735 194 358	50 138 333	98,68
2.1.2 Contractuels hors solde	0	-	0	0	0	0,00
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>2 480 016 636</b>	<b>1 038 200 549</b>	<b>3 946 964 082</b>	<b>3 716 116 199</b>	<b>230 847 883</b>	<b>94,15</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>2 160 866 847</b>	<b>272 232 677</b>	<b>76 946 986 122</b>	<b>419 986 122</b>	<b>76 527 000 000</b>	<b>0,55</b>
2.3.1 Transferts courants	160 866 847	272 232 677	419 986 122	419 986 122	0	100,00
2.3.2 Transferts en capital	2 000 000 000	-	76 527 000 000	0	76 527 000 000	0,00
<b>2.4 Investissement</b>	<b>54 073 160 968</b>	<b>73 663 843 448</b>	<b>167 414 435 369</b>	<b>134 481 444 506</b>	<b>32 932 990 863</b>	<b>80,33</b>
2.4.1 Trésor	4 717 698 044	38 671 224 544	51 828 565 802	46 983 917 468	4 844 648 334	90,65
2.4.2 Financement extérieur	49 355 462 924	34 992 618 904	115 585 869 567	87 497 527 038	28 088 342 529	75,70
Dons	132 759 137	-	232 080 866	232 080 866	0	100,00
Emprunts	49 222 703 787	34 992 618 904	115 353 788 701	87 265 446 172	28 088 342 529	75,65
<b>TOTAL</b>	<b>60 938 099 311</b>	<b>75 769 067 540</b>	<b>252 093 718 264</b>	<b>142 352 741 185</b>	<b>109 740 977 079</b>	<b>56,47</b>

Source - Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 07/03/2023

Le budget 2022 du MINHAS, à la date comptable du 07 mars 2023, s'élève globalement à **252 093 718 264 FCFA**. Il a été exécuté globalement à hauteur de **56,47%** dont Biens et Services à **94,15%** - Transferts à **0,55%** - Personnel à **98,68%** - Investissement à **80,33%**.

Le faible taux des transferts (0,55%) s'explique par le fait que les crédits alloués au Programme « Comptes Spéciaux du Trésor » (CST) dont l'exécution relève de la DGBF n'ont pas été consommés.

La situation d'exécution du budget du MINHAS hors crédits CST est de 81,08% sur un budget actuel de 175 566 718 264 FCFA.

Le remaniement ministériel du 20 avril 2022, qui a vu la création du MINHAS, a occasionné de vastes mouvements de crédits, provoquant parfois des perturbations dans son exécution.

Les financements hors budget de l'Etat pour l'exercice 2022 s'élèvent à 115 585 869 567 FCFA (dons et emprunts) et a été exécuté à hauteur de 75,70%

Ce taux correspond à 100% des crédits effectivement mis à disposition car les engagements ont été faits dans la limite des crédits disponibles.

## **PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »**

### **INTRODUCTION**

Le Responsable du Programme 1 « Administration Générale » est Monsieur Drissa DIOMANDE, Directeur de Cabinet nommé par décret n°2022-309 du 04 Mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels.

Le programme 1 permet d'assurer la coordination et l'animation du Ministère. A cet effet, il regroupe les Directions et Services rattachés au Cabinet que sont : Inspection Générale, Direction des Ressources Humaines, Direction des Affaires Financières, Direction de la Stratégie, de la Planification, des Statistiques et du Suivi-Evaluation, Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux, Direction de la Communication, Secrétariat Permanent des Observatoires Nationaux de Lutte contre les Nuisances, Service de la Coopération Internationale, Service Informatique, Service de l'Organisation et de la Qualité, Cellule de Passation des Marchés Publics, Service Patrimoine, Directions Régionales.

Avec un budget de 5 978 020 453 FCFA, il a été réalisé notamment en 2022 au titre du programme 1, les activités principales suivantes :

- la coordination, l'animation et la coopération ;
- la Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- la Planification, la programmation et le suivi-évaluation ;
- la Gestion des systèmes d'information et de la Communication.

Toutes ces activités se sont déroulées dans un environnement perturbé par le remaniement ministériel et les effets de la crise russo-ukrainienne.

Ainsi, pour mieux rendre compte de l'exécution du budget, le RAP du programme 1 s'articule autour de quatre (04) points :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

L'objectif global imputable au programme 1 est d'améliorer la gouvernance du ministère. Ainsi, le résultat stratégique attendu est : la gouvernance du ministère est améliorée.

#### **I.2. Le financement du programme**

Le programme « Administration Générale » a bénéficié au cours de l'exercice 2022, d'un montant de 5 978 020 453 FCFA reparti comme suit :

- Personnels : 2 081 278 379 FCFA ;
- Biens et Services : 2 604 539 552 FCFA ;
- Transferts : 143 702 607 FCFA ;
- Investissement : 1 148 499 915 FCFA.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Tableau 293 : Exécution du budget

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2022	Ecart	Taux de Réalisation	Commentaires
<b>A1</b>	<b>Coordination, animation et coopération</b>	1 862 906 959	1 839 259 865	1 793 312 788	1 693 689 006	99 623 782	94,44	
	Biens et services	714 407 044	690 759 950	644 812 873	618 689 091	26 123 782	95,95	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Investissement	1 148 499 915	1 148 499 915	1 148 499 915	1 074 999 915	73 500 000	93,60	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
<b>A2</b>	<b>Gestion des Ressources Humaines, Financières et Matériels</b>	4 477 451 799	4 162 580 940	3 812 862 200	3 600 896 990	211 965 210	94,44	
	Personnels	2 081 278 379	2 081 278 379	2 081 278 379	2 031 140 046	50 138 333	97,59	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Biens et services	1 989 871 781	1 675 000 922	1 587 881 214	1 426 054 337	161 826 877	89,81	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire
	Transferts	106 301 639	106 301 639	143 702 607	143 702 607	0	100,00	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Investissement	300 000 000	300 000 000	0	0	0	0,00	Dans le cadre des opérations de fin de gestion, les crédits ont été réaffectés par la DGBF
<b>A3</b>	<b>Planification, Programmation et suivi évaluation</b>	209 200 000	229 200 000	225 329 117	187 069 574	38 259 543	83,02	
	Biens et services	209 200 000	229 200 000	225 329 117	187 069 574	38 259 543	83,02	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
<b>A4</b>	<b>Gestion des systèmes d'information et de communication</b>	208 292 642	201 076 642	146 516 348	142 870 148	3 646 200	97,51	
	Biens et services	208 292 642	201 076 642	146 516 348	142 870 148	3 646 200	97,51	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles

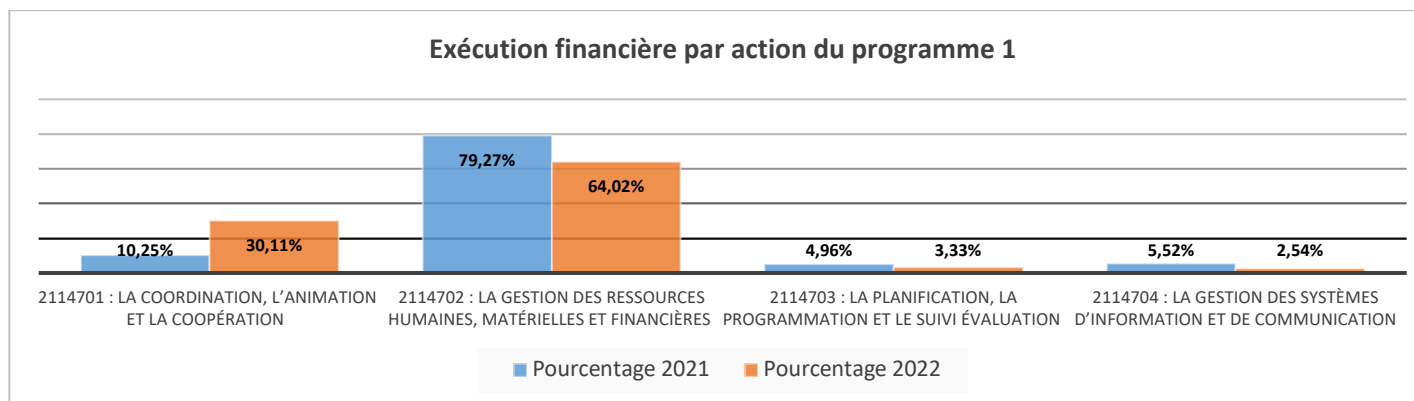
Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 07/03/2023

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 294 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2114701 : La coordination, l'animation et la coopération	-	-	283 590 734	618 689 091	-	-	0	1 074 999 915	283 590 734	1 693 689 006
2114702 : La gestion des ressources humaines, matérielles et financières	1 238 828 191	2 031 140 046	914 829 041	1 426 054 337	39 380 014	143 702 607	0	0	2 193 037 246	3 600 896 990
2114703 : La planification, la programmation et le suivi évaluation	-	-	135 234 481	187 069 574	-	-	-	-	135 234 481	187 069 574
2114704 : La gestion des systèmes d'information et de communication	-	-	152 647 340	142 870 148	-	-	-	-	152 647 340	142 870 148

Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 07/03/2023



**Figure 286 : Exécution financière par action du programme 1**

Le programme 1 « Administration Générale » regroupe 04 actions avec une dotation globale de 5 978 020 453 FCFA. Cette dotation a été répartie en biens et services, personnels et transferts et investissements.

- L'action 1 (1.693.312.788) a été exécutée à hauteur de 1.693.689.006 FCFA soit 94,44% de réalisation en deux natures de dépense (biens et services et investissements) comparativement à 2021 où il a été exécuté à hauteur de 283 590 734 avec une seule nature de dépense (Biens et Services).
- L'action 2, avec une dotation de 3.812.862.200 FCFA, a été exécutée entre les natures de dépenses Biens et Services (1.426.054.337), Personnels (2.031.140.046) et Transferts (143.702.607). Le taux d'exécution globale de l'action 2 est de 94,44%. En 2021, cette action, pour les mêmes natures de dépense, a été exécutée à hauteur de 73,29% (2 193 037 246), pour une dotation de 2 992 449 446 FCFA.

Les actions 3 et 4 comportent la même nature de dépense, biens et services, et elles ont été exécutées respectivement à 83,02% et 97,51%, contre 100% en 2021.

L'exécution financière des actions du programme 1 s'est faite dans la limite des crédits disponibles.

## II.1.2. Suivi des investissements

### Tableau 295 : Exécution des investissements du programme 1

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2022)	Budget Actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1 : Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère d'Hydraulique / Section 377 /</b>	2017	2022	18 000 000 000	1 148 499 915	1 148 499 915	1 074 999 915
Sur financement intérieur			14 000 000 000	245 000 000	245 000 000	171 500 000
Sur financement extérieur			4 000 000 000	903 499 915	903 499 915	903 499 915
<b>Projet 2 : Réhabilitation et extension des locaux des Directions Régionales de l'Hydraulique</b>	2022	2028	1 203 122 690	300 000 000	0	0
Sur financement intérieur			1 203 122 690	300 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>				1 448 499 915	1 148 499 915	1 074 999 915
<b>Total sur financement intérieur</b>				545 000 000	245 000 000	171 500 000
<b>Total sur financement extérieur</b>				903 499 915	903 499 915	903 499 915

**Source :** Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 078/03/2023

L'exécution du projet « suivre l'exécution du PSGOUV/ Ministère d'Hydraulique /Section 377 » s'est faite à 93,6%, ce qui a impacté positivement la performance du programme. Cette dotation a permis la réparation de 2000 pompes.

Dans le cadre des opérations de fin de gestion, les crédits affectés au projet « Réhabilitation et extension des locaux des Directions Régionales de l'Hydraulique » ont été réaffectés par la DGBF après qu'ils soient restés oisifs pour cause de non aboutissement des opérations de marché.

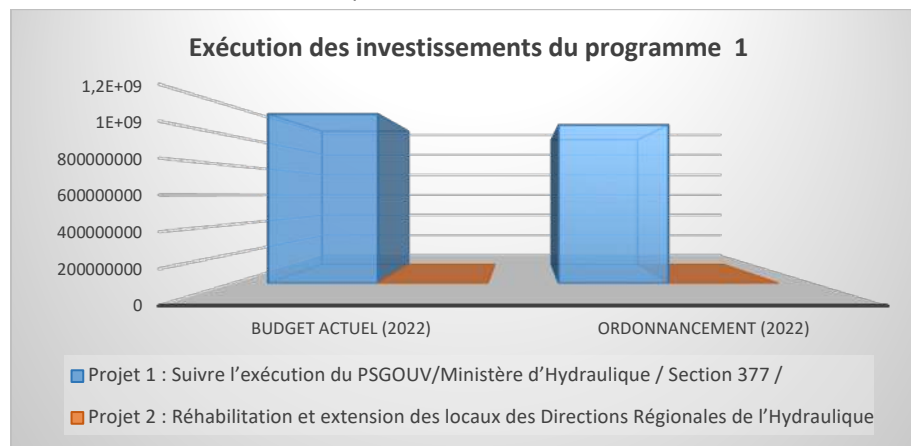


Figure 287 : Exécution des investissements du programme 1

Le taux de réalisation du projet « suivre l'exécution du PSGOUV/ Ministère d'Hydraulique /Section 377 » est de 93,6%.

Le taux d'exécution du projet «\_réhabilitation et extension des locaux des Directions Régionales de l'Hydraulique », quant à lui, est de 0%.

Cette situation résulte du non aboutissement des opérations de marché.

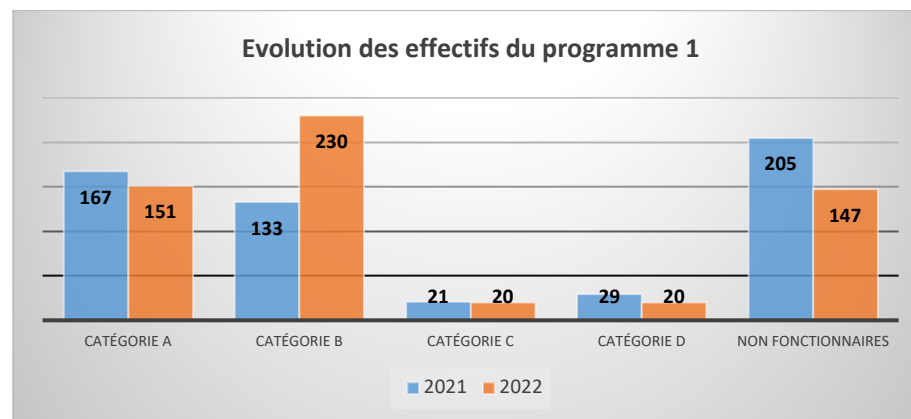
## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 296 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2021) (a)	Effectif (2022)				Total fin d'année (a) + (b)- (c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
<b>Catégorie A</b>	167	15	15	05	16	156
<b>Catégorie B</b>	133	27	27	103	06	230
<b>Catégorie C</b>	21	02	02	08	09	20
<b>Catégorie D</b>	29	16	16	10	19	20
<b>Non Fonctionnaires</b>	205	00	00	00	58	147
<b>TOTAL</b>	<b>555</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>126</b>	<b>113</b>	<b>573</b>

Source : DRH-MINHAS



**Figure 288 : Evolution des effectifs du programme 1**

A l'analyse du tableau, l'effectif du Programme 1 a connu une légère hausse de 13 agents, soit 03% de 2021 à 2022.

En effet, 573 agents dont 426 fonctionnaires soit 74,11% et 147 non fonctionnaires soit 25,89% ont contribué à la conduite des activités de ce programme. Parmi les fonctionnaires, ceux de la catégorie B constituent 40,49% de l'effectif global et sont les plus nombreux.

Sur un besoin total de 60 agents exprimé pour ce programme, 126 agents ont été mis à sa disposition soit un dépassement de 66 agents.

Toutefois, il convient de souligner qu'avec le remaniement ministériel observé le 20 avril 2022, 113 agents sont sortis de l'effectif du programme.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Au cours de l'année 2022, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Administration Générale », et ont contribué à l'atteinte de l'objectif stratégique qui est d'améliorer la gouvernance du ministère :

- le budget du ministère a été exécuté globalement à 81,08% (hors CST) ;
- une avancée notable a été constatée dans l'élaboration des décrets et arrêtés d'applications du code de l'hygiène et de la salubrité à travers l'organisation d'ateliers de réflexion ;
- une meilleure approche assortie de manifestations d'intérêt pour des projets du MINHAS ;
- une vaste campagne de sensibilisation sur la libération des emprises et des zones à risque a permis de limiter les catastrophes pendant la saison pluvieuse ;
- la tenue d'ateliers de renforcement de capacité des agents du MINHAS en charge de la planification et de la gestion des déchets solides a permis d'accroître leurs compétences sur les questions liées au Ministère ;
- la définition de nouvelles orientations stratégiques ;
- la participation active des acteurs à l'actualisation du Plan National de la Salubrité (PNS) et le Plan National de Gestion des Déchets Solides (PNGDS) sur la base du PND 2021-2025 ;
- la tenue de séminaire sur le contrôle budgétaire à l'endroit des Responsables de Budget Opérationnel (RBOP) et de leurs assistants afin de répondre aux exigences du Budget-Programmes.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du Programme se résume dans le tableau ci-dessous :

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 297 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévisions	Réalisations
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère</b>					
Proportion de collectivités territoriales (région) disposant de services du MINASS	%	52	32,26	30	30
Taux d'inspections réalisées	%	-	-	33	33,78
Proportion de textes législatifs et réglementaires soumis	%	-	-	14	14
Taux de réalisation des besoins en formation	%	-	-	22	20
Taux d'exécution budgétaire	%	70	72,17	70	81,08 (HCST)
Taux de satisfaction des besoins en matériels roulants des entités administratives	%	50	70	43	43
<b>Objectif Spécifique 2 : assurer une planification et un suivi efficace des actions du MINASS</b>					
Taux de mise en œuvre des outils de planification	%	70	60	60	80
<b>Objectif Spécifique 3 : assurer la gestion des systèmes d'information et de communication</b>					
Taux des demandes en assistance informatique traitées	%	80	95	60	80
Taux de couverture médiatique des activités du MINASS	%	75	100	60	60

Source : DPPD-PAP 2022-2024

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère

Indicateur : Proportion de collectivités territoriales (région) disposant de services du MINASS

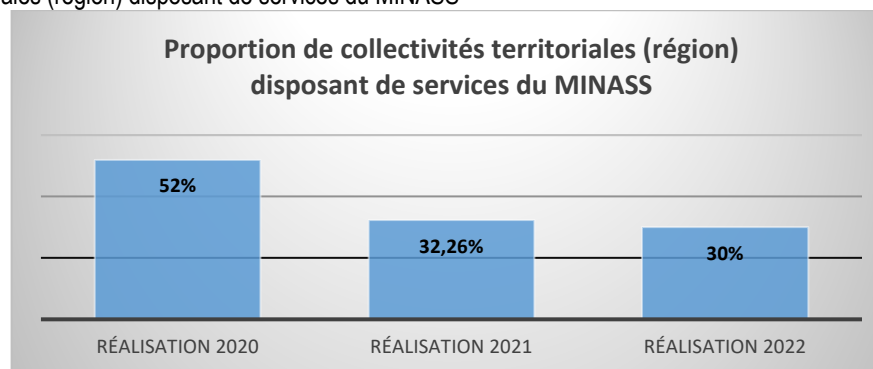


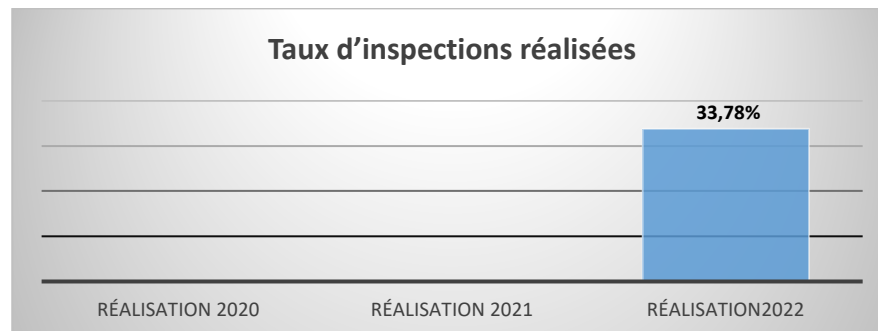
Figure 289 : Proportion de collectivités territoriales (région) disposant de services du MINASS

En 2022, le MINHAS entendait couvrir à 30% le territoire national de ses services. L'objectif est atteint, avec la création de la Direction Régionale de Ferké.

La fusion issue du remaniement ministériel intervenu le 20 avril 2022, a engendré la juxtaposition des Directions Régionales. A ce jour, le MINHAS couvre 100% du territoire national.

**Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère**

**Indicateur :** Taux d'inspections réalisées



**Figure 290 : Taux d'inspections réalisées**

En vue d'assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des structures du Ministère, l'inspection Générale a au cours de l'année budgétaire 2022 réalisé un taux d'inspection de 33,78%. Ce taux relativement supérieur à celui de 2021, concerne l'inspection de 07 Directions centrales et services rattachés. Un taux encore plus élevé aurait pu être atteint si le budget alloué à cette direction était conséquent.

**Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère**

**Indicateur :** Proportion de textes législatifs et réglementaires soumis



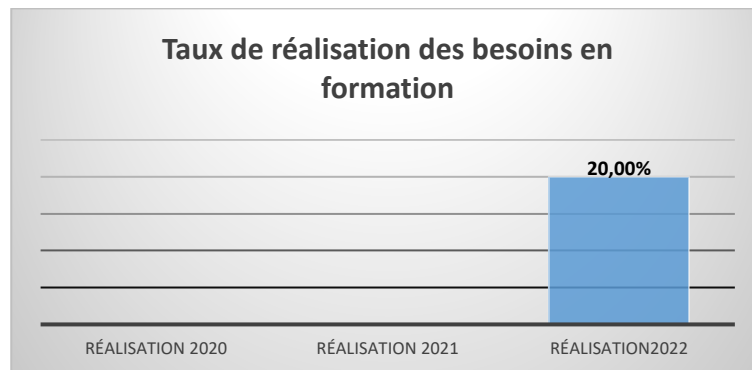
**Figure 291 : Proportion de textes législatifs et réglementaires soumis**

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'hydraulique, à l'assainissement et à la salubrité, le taux est de 14% en 2022. Ce taux relativement faible s'explique par le fait que, la consécration d'un Ministère dédié au secteur de l'hydraulique, de l'assainissement et de la salubrité est récente. Par conséquent, plusieurs vides juridiques sont à combler progressivement.



**Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère**

**Indicateur :** Taux de réalisation des besoins en formation



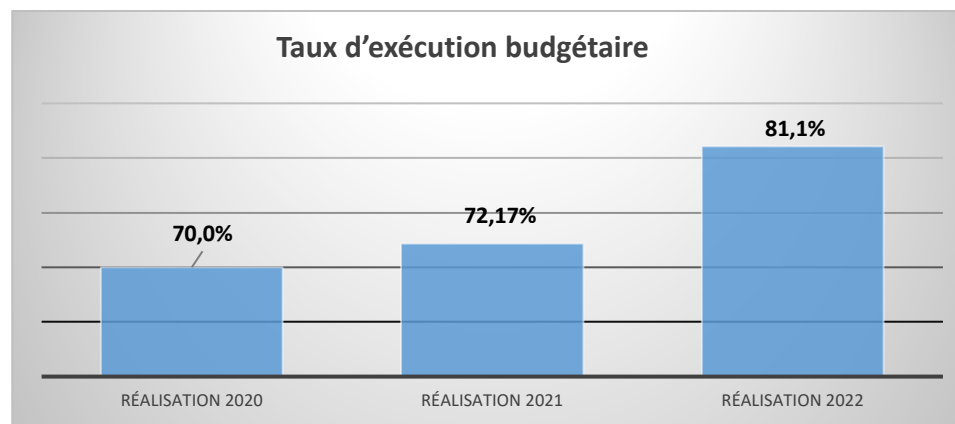
**Figure 292 : Taux de réalisation des besoins en formation**

Les besoins en formation ont été réalisés à un taux de 20%. Ce faible taux est dû à l’environnement qui a prévalu durant l’exercice 2022 avec principalement le remaniement ministériel et ses corollaires. En effet, le remaniement ministériel intervenu durant le premier semestre de l’exercice, qui a conduit à la fusion des ex-ministères de l’Hydraulique et de l’Assainissement et de la Salubrité, a entraîné une lenteur du système de gestion du personnel et, par voie de conséquence, l’impossibilité d’accéder à la liste complète du personnel du MINHAS.

Toutefois, des mesures correctrices ont été mises en œuvre et devraient conduire à une amélioration considérable de ce taux.

**Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère**

**Indicateur :** Taux d’exécution budgétaire



**Figure 293 : Taux d'exécution budgétaire**

Il a été exécuté au titre de l’année 2022, pour une prévision de 70%, un taux de 81,08% (Hors comptes spéciaux du trésor). Ce taux, globalement satisfaisant, est la matérialisation de la performance réalisée par la Direction des Affaires Financières dans le cadre de sa mission de coordination et de suivi de l’exécution budgétaire du programme. Toutefois, un renforcement de capacité des acteurs de la gestion budgétaire s’avère nécessaire afin de maîtriser tous les contours du nouveau mode de gestion budgétaire.

**Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère**

**Indicateur :** Taux de satisfaction des besoins en matériels roulants des entités administratives



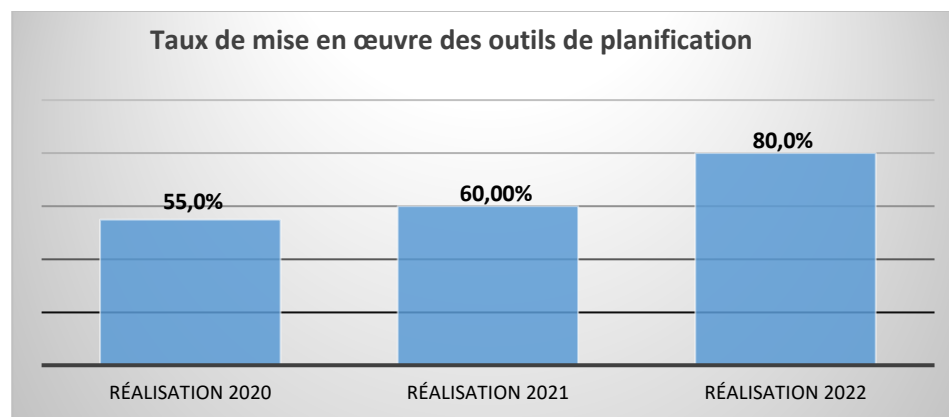
**Figure 294 : Taux de satisfaction des besoins en matériels roulants des entités administratives**

Il a été réalisé au cours de l'année 2022, un taux de 43%, conformément à la prévision, en besoin de matériels roulants. En effet, 12 véhicules, 10 tricycles ont été livrés sur un ensemble de 25 engins attendus. Des livrables sont toujours attendus dont 02 véhicules.

Les acquisitions bien qu'importantes, n'ont pas permis de satisfaire toutes les entités administratives.

**Objectif spécifique 2 : Assurer une planification et un suivi efficace des actions du MINASS**

**Indicateur 1 :** Taux de mise en œuvre des outils de planification

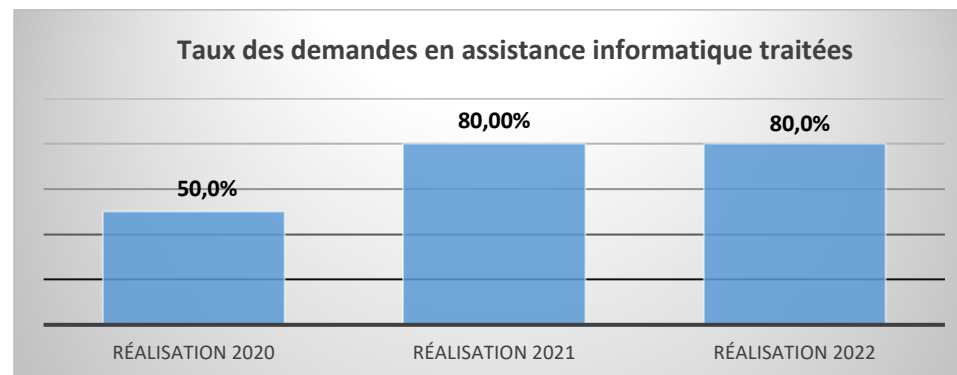


**Figure 295 : Taux de mise en œuvre des outils de planification**

Il a été réalisé un taux de 80% de mise en œuvre des outils de planification. Taux relativement supérieur à la prévision de 60%. Cela s'explique par le fait que plusieurs outils de planification ont été mis en œuvre dont les principaux sont : PTA, PIP, PAP, MASMO, MASIR. Des difficultés sont tout de même à relever à savoir : la faible disponibilité budgétaire au cours des trois premiers trimestres, l'absence de moyens de mobilité pour le recueil des informations auprès des services et Directions.

**Objectif spécifique 3 : Assurer la gestion des systèmes d'information et de communication**

**Indicateur 1 : Taux des demandes en assistance informatique traitées**



**Figure 296 : Taux des demandes en assistance informatique traitées**

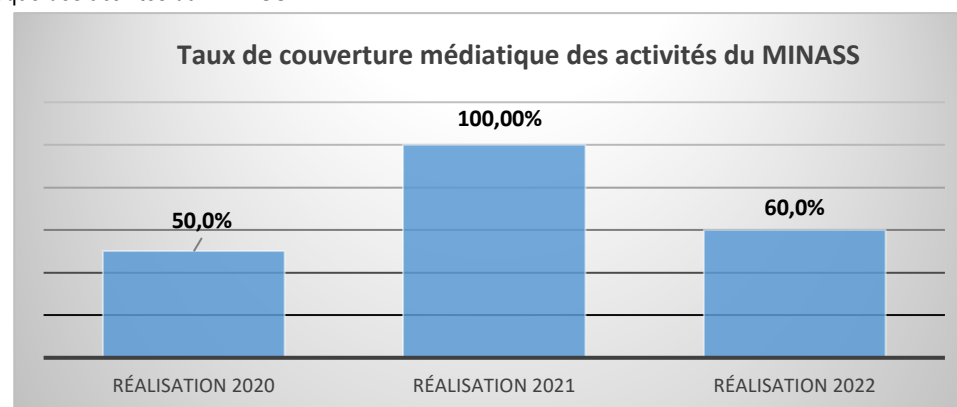
Sur 210 demandes d'assistance informatique, 168 ont été satisfaites, soit un taux de 80%.

Ces assistances portaient généralement sur le logiciel, le matériel, le réseau et la messagerie professionnelle. Au cours de ces assistances, des difficultés liées à l'indisponibilité de pièces de rechange de matériel obsolètes sur le marché ont été observées.

Toutefois, bien que ce taux soit satisfaisant, des actions correctrices ont été mises en œuvre à l'effet d'améliorer ce taux à travers, notamment, le renforcement de l'effectif des agents du Service Informatique.

**Objectif spécifique 3 : Assurer la gestion des systèmes d'information et de communication**

**Indicateur 2 : Taux de couverture médiatique des activités du MINASS**



**Figure 297 : Taux de couverture médiatique des activités du MINASS**

Le taux fixé comme objectif de 60% a été atteint. Cela s'explique par le fait que les activités du MINHAS en matière de couvertures médiatiques ont été traitées dans leur majorité par les organes de presse. Cependant eu égard à la densité des activités et parfois au chevauchement de celles-ci, les correspondants se sont vus confrontés à un flux d'information, les obligeant à choisir les plus pertinentes et les plus récentes pour publication. Ce choix est dû à des contraintes de leurs rédactions.

#### **IV. PERSPECTIVES**

##### **IV.1. Leçons apprises**

###### **Points positifs**

A la fin de l'exercice 2022, il faut noter que la plupart des indicateurs sont atteints, avec pour certains une majoration non négligeable.

###### **Difficultés rencontrées**

- difficile collecte des données auprès des directions et services du Ministère ;
- non fonctionnement des organes de l'Observatoire (Conseil d'orientation et Comité Scientifique car pas de budget pour prendre en charge les primes de présences tel que dispose l'arrêté) ;
- Insuffisance de locaux pour les agents ;
- l'insuffisance d'expertise dans le domaine de la Passation des Marchés Publics au sein du MINHAS ;
- les paliers (notamment à la Tour D) et les bâtiments qui abritent les bureaux du MINHAS non regroupés rend complexe d'une part la mutualisation des ressources techniques informatiques, mais aussi le déploiement de solutions informatiques. Cela nécessite des travaux d'envergures qui reviennent au final coûteux ;
- la lenteur dans le traitement des engagements.

##### **IV.2. Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées, certaines solutions ont été proposées :

- mise en place de fiches de collecte des données auprès des directions et services du Ministère ;
- prendre les décisions nécessaires en vue du fonctionnement des organes de l'Observatoire ;
- faire construire des locaux ou en prendre à bail afin de permettre une prise de service effective des agents ;
- organiser des formations des agents dans le domaine de la Passation des Marchés Publics ;
- faciliter la collaboration entre les différentes Directions du MINHAS par leur rapprochement ou la mise à disposition d'engins roulants pour la liaison. ;
- encourager la célérité dans le traitement des engagements par la prise de mesures idoines.

#### **CONCLUSION**

Le programme 1 « Administration Générale », programme support du MINHAS, a pour objectif stratégique d'améliorer la gouvernance du Ministère. Il se décline en quatre (04) actions, que sont :

- la coordination, l'animation et la coopération ;
- la Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- la Planification, la programmation et le suivi-évaluation ;
- la Gestion des systèmes d'information et de la Communication

Pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs activités ont été menées pour le renforcement de l'organisation et le fonctionnement du ministère, lui permettant ainsi de répondre au besoin des populations en matière d'eau potable, d'assainissement et de salubrité.

Le budget alloué au programme Administration Générale au titre de la gestion 2022 est de 5 978 020 453 FCFA dont personnels : 2 081 278 379 FCFA, biens et services : 2 604 539 552 FCFA ; transferts : 143 702 607 FCFA, investissement : 1 148 499 915 FCFA et a été exécuté à hauteur de 94,09% (HCST). Il aura permis d'assurer une gestion efficace, moderne et

efficace des ressources humaines, matérielles et financières du ministère et d'améliorer le système d'information et de communication interne et externe. Dans la majorité des cas, les cibles visées ont été atteintes avec des dépassements.

Toutefois, cette exécution s'est déroulée dans un environnement marqué par les effets du remaniement ministériel du 20 avril 2022 et de la crise Russo- Ukrainienne.

Pour pallier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme au titre de l'exercice 2022, il serait judicieux d'adapter l'organigramme de chaque service aux exigences de la gestion en mode budget-programme, notamment dans le déploiement des dispositifs de contrôle interne et de contrôle de gestion.

### **PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « INFRASTRUCTURES DE L'HYDRAULIQUE HUMAINE »**

#### **INTRODUCTION**

Conformément au décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des ministères et secrétariats d'état, Mme ABE KOFFI Thérèse, Directrice de la Coordination des Projets, est nommée Responsable du Programme 2 « Infrastructures de l'Hydraulique Humaine ».

Le programme « Infrastructures de l'hydraulique humaine » repose sur la sécurisation des ressources en eau, le développement du système d'hydraulique urbaine, le développement des systèmes d'hydraulique villageoise (HV) et d'hydraulique villageoise améliorée (HVA). C'est un programme opérationnel qui regroupe les services de soutien que sont : la Direction de la Coordination des Projets (DCP), la Direction de l'Alimentation en Eau Potable (DAEP), la Direction de l'Hydrologie (DH), l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) et la Cellule de Coordination du Projet de Renforcement en Eau Potable en Milieu Urbain (PREMU).

Il a été alloué au programme 2 un budget de 98 347 306 565 FCFA pour la réalisation de ses activités au titre de l'exercice 2022.

Toutes ces activités se sont déroulées dans un environnement perturbé par le remaniement ministériel, les effets de la crise russo-ukrainienne et les pluies diluviennes.

Pour mieux rendre compte de l'exécution du budget, le RAP du Programme 2 s'articulera autour de quatre (04) points :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

#### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

##### **I.1. Les objectifs du programme**

L'objectif global de ce programme est d'accroître l'accessibilité des populations à l'eau potable. Pour ce faire, le Ministère entend entretenir, réhabiliter et développer les infrastructures d'hydraulique humaine et sécuriser les ressources en eau potable.

##### **I.2. Le financement du programme**

Le programme « Infrastructures de l'hydraulique humaine » a bénéficié au cours de l'exercice 2022, de crédits budgétaires à hauteur de 98.347.306.565 FCFA reparti comme suit :

- Biens et services : 160 129 370 FCFA ;
- Transferts : 154 796 682 FCFA ;
- Investissement : 98 032 380 513 FCFA

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Tableau 298 : Exécution du budget du programme 2

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2022	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
<b>A1</b>	La sécurisation des ressources en eau	1 242 308 817	1 242 308 817	4 529 077 155	4 464 667 234	64 409 921	98.58%	
	<b>Biens et services</b>	10 003 475	10 003 475	7 001 820	6 765 295	236 525	96.62%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	<b>Transfert</b>	132 305 342	132 305 342	132 305 342	132 305 342	0	100%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	<b>Investissement</b>	1 100 000 000	1 100 000 000	4 389 769 993	4 325 596 597	64 173 396	98.54%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
<b>A2</b>	Système d'hydraulique urbaine	100 476 288 023	100 921 761 374	84 225 710 392	56 558 807 210	27 666 903 182	67.15%	
	<b>Biens et services</b>	160 006 950	160 006 950	153 127 550	152 372 600	754 950	99.51%	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire
	<b>Investissement</b>	100 316 281 073	100 761 754 424	84 072 582 842	56 406 434 610	27 666 148 232	67.09%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
<b>A3</b>	Système d'hydraulique villageoise	6 747 910 718	6 747 910 718	8 230 601 392	6 217 112 563	2 013 488 829	75.54%	
	<b>Transfert</b>	22 491 340	22 491 340	22 491 340	22 491 340	0	100%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	<b>Investissement</b>	6 725 419 378	6 725 419 378	6 725 419 378	6 194 621 223	2 013 488 829	75.47%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
<b>A4</b>	Système d'hydraulique villageoise améliorée	632 000 000	632 000 000	1 361 917 626	1 134 541 596	227 376 040	83.30%	
	<b>Investissement</b>	632 000 000	632 000 000	632 000 000	1 134 541 596	227 376 040	83.30%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles

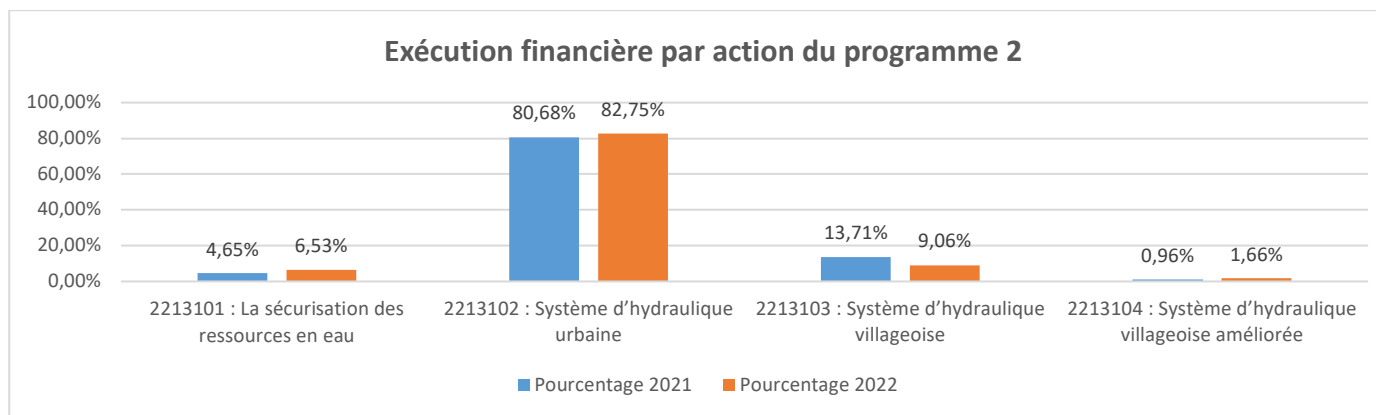
Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 07/03/2023

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 299 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2213101 : La sécurisation des ressources en eau	-	0	6 992 760	6 765 295	92 613 739	132 305 342	2 962 192 926	4 325 596 597	3 061 799 425	4 464 667 234
2213102 : Système d'hydraulique urbaine	-	0	27 235 840	152 372 600	163 875 000	0	52 948 964 290	56 406 434 610	53 140 075 130	56 558 807 210
2213103 : Système d'hydraulique villageoise	-	-	-	-	15 743 938	22 491 340	9 017 547 214	6 194 621 223	9 033 291 152	6 194 643 714
2213104 : Système d'hydraulique villageoise améliorée	-	0	-	0	-	0	629 173 933	1 134 541 596	629 173 933	1 134 541 596

Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 07/03/2023



**Figure 298 : Exécution financière par action du programme 2**

L'exécution du budget 2022 s'est faite suivant les quatre (04) actions qui composent le programme « Infrastructures de l'hydraulique humaine ». Il convient de faire remarquer que la situation d'exécution à ces différentes actions présente une hausse de crédits exécutés pour les actions 1, 2 et 4 par rapport à celles de 2021.

L'exécution des crédits de l'action 3 en 2022 sont en baisse par rapport à celle de 2021.

L'exécution du budget « Infrastructures de l'hydraulique humaine » a permis de relever quelques difficultés, que sont :

- le retard dans les délais de passation et d'exécution des marchés publics ;
- la formulation de certains indicateurs rendant difficile l'appréciation des niveaux de résultats ou de performances ;
- le plafonnement de certaines dépenses (biens et services, transferts) relativement à la régulation budgétaire ;
- les dysfonctionnements du SIGOBE qui ont causé un retard important pour les engagements des décomptes ;
- le temps mis pour la validation des réservations de crédits sur marché par les services de la DGMP ;
- l'inexistence dans le SIGOBE des options de choix pour le mode de règlement des parts TVA, DOUANE et TRESOR, objets de plusieurs décomptes; de même que celles des banques nationales et internationales ;
- le problème d'harmonisation des données statistiques du secteur de l'eau potable.

Face à ces difficultés, les propositions de mesures correctrices sont les suivantes :

- la réduction des délais de passation et d'exécution des marchés publics ;
- la reformulation de certains indicateurs du cadre de performance ;
- le déplafonnement de certaines lignes de dépenses, telles que les transferts et les biens et services;
- la réduction du temps mis pour la validation des réservations de crédits sur marché par les services de la DGMP;
- l'harmonisation des données statistiques du secteur de l'eau potable.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 300 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 1 : Alimentation en eau potable de la localité de Kahanso/ONEP</b>				0	211.473.351	211.473.351
Sur financement intérieur				0	211.473.351	211.473.351
<b>Projet 2 : Alimentation en eau potable de la localité de Lohou/ONEP</b>	2021	2022		0	1.084.783.948	1.084.783.948
Sur financement intérieur				0	1.084.783.948	1.084.783.948
<b>Projet 3 : AEP de Niakoblognoa et localités environnantes</b>				100 000 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement intérieur				100 000 000	400 000 000	400 000 000
<b>Projet 4 : AEP de la localité de Kokolopozo / ONEP</b>				0	300 000 000	300 000 000
Sur financement intérieur				0	300 000 000	300 000 000
<b>Projet 5 : Immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable</b>	2013	2021	7 275 000 000	250.000.000	2.389.769.993	2.325.596.597
Sur financement intérieur			7 275 000 000	250.000.000	2.389.769.993	2.325.596.597
<b>Projet 6 : Indemnisation travaux Hydrauliques/ONEP</b>	2014		13 015 000 000	700 000 000	1 700 000 000	1 700 000 000
Sur financement intérieur			13 015 000 000	700 000 000	1 700 000 000	1 700 000 000
<b>Projet 7: Appui au Laboratoire de Contrôle de la Qualité de l'Eau (LACQUE)</b>	2014	2025	812 369 125	150 000 000	300 000 000	300 000 000
Sur financement intérieur			122 875 000	150 000 000	300 000 000	300 000 000
Sur financement extérieur			689 494 125	-	-	-
<b>Projet 8 : Alimentation en Eau Potable à partir de la ME (PFO/VEOLIA)</b>	2018	2021	212 055 824 836	26 642 847 740	0	0
Sur financement intérieur			212 055 824 836	26 642 847 740	0	0
<b>Projet 9 : Alimentation en Eau Potable à partir de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé</b>	2017	2023	25 201 172 787	8 002 500 000	8 002 498 800	2 085 205 667
Sur financement intérieur			9 445 328 044	1.294.000.000	1.163.998.800	1.068.438.189
Sur financement extérieur			15 755 844 743	6.708.500.000	6.838.500.000	1.016.767.478
<b>Projet 10 : Alimentation en eau potable District des montagnes</b>	2014	2022	7 916 115 000	2 379 100 000	2 159 100 000	530 256 988
Sur financement intérieur			2 916 115 000	1 529 100 000	1 529 100 000	0
Sur financement extérieur			5 000 000 000	850 000 000	630 000 000	530 256 988
<b>Projet 11 : Programme d'Urgence d'Hydraulique Urbaine</b>	2020	2024	28 588 833 803	3 000 000 000	7.294.000.000	7.294.000.000
Sur financement intérieur			28 588 833 803	3 000 000 000	7.294.000.000	7.294.000.000
<b>Projet 12 : Alimentation en eau potable des quartiers périurbains d'Abidjan et des villes de l'intérieur</b>	2 019	2 023	2 361 000 000	250 000 000	236.959.430	185.589.316
Sur financement intérieur			2 361 000 000	250 000 000	236.959.430	185.589.316
<b>Projet 13 : Adduction eau Gagnoa et Sinfra</b>				5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
Sur financement intérieur				5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
<b>Projet 14 : Alimentation en Eau Potable (AEP) Aboisso et localités</b>	2016	2022	7 556 857 882	2 100 000 000	1.625.000.000	119.214.817
Sur financement intérieur			3 156 831 240	700 000 000	175 000 000	119.214.817
Sur financement extérieur			4 400 026 642	1.400.000.000	1.450.000.000	0
<b>Projet 15 : Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)</b>	2 015	2 024	44 015 873 600	17 500 000 000	17 485 000 000	17 485 000 000
Sur financement intérieur			2 336 973 600	500 000 000	485 000 000	485 000 000
Sur financement extérieur			41 678 900 000	17 000 000 000	17 000 000 000	17 000 000 000
<b>Projet 16 : Alimentation en eau potable des régions du Gagnoa et Sinfra</b>	2016	2020		2 849 100 000	8.358.472.490	8.308.912.490
Sur financement intérieur				2 849 100 000	8.358.472.490	8.308.912.490
<b>Projet 17 : Réhabilitation des Digués et Seuils des retenues d'Eau d'AEP</b>	2 020	2 023	2 291 105 050	300 000 000	250 000 000	240 109 538
Sur financement intérieur			2 291 105 050	300 000 000	250 000 000	240 109 538



	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 18 : Programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan</b>	2017	2022	29 763 240 000	10 341 000 000	1 100 000 000	10 100 000 000
Sur financement intérieur			6 813 240 000	341 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			22 950 000 000	10 000 000 000	1 000 000 000	10 000 000 000
<b>Projet 19 : Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Bouna et Bondoukou</b>	2015	2022		9 791 400 000	9 643 357 500	1 820 884 063
Sur financement intérieur				1 150 000 000	1 001 957 500	927 881 400
Sur financement extérieur				8 641 400 000	8 641 400 000	895 002 663
<b>Projet 20 : Programme d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Gueyo et localités environnantes et de la ville d'Abidjan</b>	2020	2023	31 174 755 000	3 429 000 000	3 279 000 000	245 646 350
Sur financement intérieur			10 392 941 000	429 000 000	279 000 000	245 646 350
Sur financement extérieur			20 781 814 000	3 000 000 000	3 000 000 000	0
<b>Projet 20 : Programme National Hydraulique</b>	2 019	2 022	8 272 658 730	1 300 000 000	2.175.357.396	1.878.603.406
Sur financement intérieur			8 272 658 730	1 300 000 000	2.175.357.396	1.878.603.406
<b>Projet 21 : Alimentation en Eau Potable (AEP) localités Nord-Est Nord-ouest (projet d'hydraulique rurale)</b>	2 018	2 023	8 756 393 962	1 929 700 000	1 797 033 278	80 298 439
Sur financement intérieur			2 443 393 962	285 000 000	152.333.278	4 131 800
Sur financement extérieur			6 313 000 000	1 644 700 000	1 644 700 000	76.166.639
<b>Projet 22 : Réhabilitation et entretien des Pompes à motricité humaine</b>	2 018	2 023	21 489 000 000	3 495 719 378	4 235 719 378	4 235 719 378
Sur financement intérieur			21 489 000 000	3 495 719 378	4 235 719 378	4 235 719 378
<b>Projet 23 : AEP de la localité d'Amoroki/ONEP</b>	2021	2023	510 082 000	0	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			510 082 000	0	100 000 000	100 000 000
<b>Projet 24 : Projet Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire</b>	2 019	2 022	14 224 598 471	0	147.917.626	73.958.813
Sur financement intérieur			3 255 864 593	0	147.917.626	73.958.813
Sur financement extérieur			10 968 733 878			
<b>Projet 25 : Renforcement AEP de la ville de Tafiré et localités environnantes</b>	2020	2023	12 652 936 940	532 000 000	614 000 000	460.582.773
Sur financement intérieur			7 140 000 000	532 000 000	614 000 000	460.582.773
Sur financement extérieur			5 512 936 940			
<b>Projet 26 : Renforcement de l'alimentation en eau potable de 12 villes</b>	2020	2022		250 000 000	250 000 000	249.679.935
Sur financement intérieur				250 000 000	250 000 000	249.679.935
<b>Projet 27 : Construction de châteaux d'eau de Gonzague et de l'INJS</b>	2023	2024		4.794.333.333	4.872.333.333	177.070.500
Sur financement intérieur				125.000.000	203 000 000	177 070 500
Sur financement extérieur				4.669.333.333	4.669.333.333	0
<b>Projet 28 : Réhabilitation et reconversion de 1000 points d'eau avec pompes hybrides</b>	2021	2025		368 000 000	193 000 000	179.016.789
Sur financement intérieur				368 000 000	193 000 000	179.016.789
<b>Projet 29 : Etude sur la revue du secteur de l'eau potable / ONEP</b>	2020	2025		0	250 000 000	250 000 000
Sur financement intérieur				0	250 000 000	250 000 000
<b>Projet 30 : Alimentation en eau potable de diverses localités/ONEP</b>				0	150 000 000	150 000 000
Sur financement intérieur				0	150 000 000	150 000 000
<b>Projet 31 : Achever les Projets de l'EX PPU/ONEP</b>				300.000.000	300.000.000	300.000.000
Sur financement intérieur				300.000.000	300.000.000	300.000.000
<b>Projet 32 : programme d'Aménagements Hydrauliques Sécurité Alimentaire/UEMOA</b>				0	45 000 000	45 000 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Ordonnancement 2022
<b>Projet 33 : Alimentation en eau potable des localités du Bafing/ONEP</b>						
Sur financement intérieur				0	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur				0	45 000 000	45 00 000
Total programme (Budget de l'Etat)				105 754 700 451		
Total sur financement intérieur				51 840 767 118		
Total sur financement extérieur				53 913 933 333		

**Source:** Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 07/03/2023

Un taux d'engagement de 69.43 % a été enregistré en 2022 contre 72.92% en 2021.

Les résultats par projet se présentent comme suit :

#### **Alimentation en eau potable de la localité de Lohou/ONEP**

Coût total	Ensemble du projet : 140 000 000 F CFA
Part Etat	140 000 000 FCFA
Part Bailleur	0 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	2 ans
Date démarrage	2021
Budget voté 2022	0 F CFA
Budget actuel 2022	1 084 783 948 F CFA
Réalisation financière	100%

#### **Immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable / ONEP**

Coût total	Ensemble du projet : 7 275 000 000 F CFA
Part Etat	7 275 000 000 FCFA
Part Bailleur	0 CFA
Durée prévisionnelle du projet	10 ans
Date démarrage	30-juin-13
Budget voté 2022	250 000 000 F CFA
Budget actuel 2022	2 389 769 993 F CFA
Réalisation financière	97,31%

#### **Indemnisation travaux Hydrauliques / ONEP**

Coût total	Ensemble du projet : 13 015 000 000 F CFA
Part Etat	13 015 000 000 FCFA
Part Bailleur	0 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	10 ans
Date démarrage	01 janvier 2014
Budget voté 2022	700 000 000 F CFA
Budget actuel 2022	1 700 000 000 F CFA
Réalisation financière	100%

### **Appui au Laboratoire de Contrôle de la Qualité de l'Eau (LACQUE)**

Coût total	Ensemble du projet : <b>812 369 125 F CFA</b>
Part Etat	<b>122 875 000 FCA</b>
Part Bailleur	629 494 125 CFA
Durée prévisionnelle du projet	10 ans
Date démarrage	2014
Budget voté 2022	150 000 000 F CFA
Budget actuel 2022	300 000 000 F CFA
Réalisation financière	100%

### **Alimentation en Eau Potable à partir de la ME (PFO/VEOLIA)**

Coût total	Ensemble du projet : <b>212 055 824 836 F CFA</b>
Part Etat	<b>212 055 824 836 FCFA</b>
Part Bailleur	0 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	5 ans
Date démarrage	01juin 2018
Budget voté 2022	26 642 847 740 F CFA
Budget actuel 2022	0 F CFA
Réalisation financière	00%

### **Alimentation en Eau Potable à partir de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé.**

Coût total	Ensemble du projet : <b>25 201 172 787 F CFA</b>
Part Etat	9 445 328 044 FCFA
Part Bailleur	15 755 844 743 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	7 ans
Date démarrage	01 juin 2017
Budget voté 2022	8 002 500 000 F CFA
Budget actuel 2022	8 002 498 800 F CFA
Réalisation financière	26,05 %

### **Alimentation en eau potable District des montagnes**

Coût total	Ensemble du projet : <b>7 916 115 000 F CFA</b>
Part Etat	2 916 115 000 FCFA
Part Bailleur	5 000 000 000 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	9 ans
Date démarrage	01 janvier 2014
Budget voté 2022	2 379 100 000 F CFA
Budget actuel 2022	2 159 100 000 F CFA
Réalisation financière	24,55%

### **Programme d'Urgence d'Hydraulique Urbaine**

Coût total	Ensemble du projet : <b>28 588 833 803 F CFA</b>
Part Etat	<b>28 588 833 803 FCFA</b>
Part Bailleur	0 FCFA

Durée prévisionnelle du projet	5 ans
Date démarrage	01 janvier 2020
Budget voté 2022	3 000 000 000 F CFA
Budget actuel 2022	7 294 000 000 F CFA
Réalisation financière	100%

#### **Alimentation en eau potable des quartiers périurbains d'Abidjan et des villes de l'intérieur**

Coût total	Ensemble du projet : <b>2 361 000 000</b> F CFA
Part Etat	<b>2 361 000 000</b> FCFA
Part Bailleur	0 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	5 ans
Date démarrage	01 janvier 2019
Budget voté 2022	250 000 000 F CFA
Budget actuel 2022	236 959 430 F CFA
Réalisation financière	78,32%

#### **Alimentation en Eau Potable (AEP) Aboisso et localités**

Coût total	Ensemble du projet : <b>7 556 857 882</b> F CFA
Part Etat	3 156 831 240 FCFA
Part Bailleur	4 400 026 642 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	7 ans
Date démarrage	01 janvier 2016
Budget voté 2022	2 100 000 000 F CFA
Budget actuel 2022	1 625 000 000 F CFA
Réalisation financière	07,33%

#### **Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)**

Coût total	Ensemble du projet : <b>44 015 873 600</b> F CFA
Part Etat	2 336 973 600 FCFA
Part Bailleur	41 678 900 000 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	9 ans
Date démarrage	01 janvier 2015
Budget voté 2022	17 500 000 000 F CFA
Budget actuel 2022	17 485 000 000 F CFA
Réalisation financière	100%

#### **Réhabilitation des Dignes et Seuils des retenues d'Eau d'AEP**

Coût total	Ensemble du projet : <b>2 291 105 050</b> F CFA
Part Etat	<b>2 291 105 050</b> FCFA
Part Bailleur	0 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	4 ans
Date démarrage	01 janvier 2020
Budget voté 2022	300 000 000 F CFA
Budget actuel 2022	250 000 000 F CFA
Réalisation financière	96,04%

**Programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan**

Coût total	Ensemble du projet : 29 763 240 000 F CFA
Part Etat	6 813 240 000 FCFA
Part Bailleur	22 950 000 000 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	ans
Date démarrage	2017
Budget voté 2022	10 341 000 000 F CFA
Budget actuel 2022	1 100 000 000 F CFA
Réalisation financière	100%

**Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Bouna et Bondoukou**

Coût total	Ensemble du projet : 32 485 294 471 F CFA
Part Etat	9 930 146 141 FCFA
Part Bailleur	22 555 148 330 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	8 ans
Date démarrage	02 juillet 2015
Budget voté 2022	9 791 400 000 F CFA
Budget actuel 2022	9 643 357 500 F CFA
Réalisation financière	18,88%

**Projet 4 : Programme d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Gueyo et localités environnantes et de la ville d'Abidjan**

Coût total	Ensemble du projet : 31 174 755 000 F CFA
Part Etat	10 392 941 000 FCFA
Part Bailleur	20 781 814 000 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	4 ans
Date démarrage	01 janvier 2020
Budget voté 2022	3 429 000 000 F CFA
Budget actuel 2022	3 279 000 000 F CFA
Réalisation financière	07,49%

**Programme National d'Hydraulique**

Coût total	Ensemble du projet : 8 272 658 730 F CFA
Part Etat	8 272 658 730 FCFA
Part Bailleur	0 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	4 ans
Date démarrage	01 janvier 2019
Budget voté 2022	1 300 000 000 F CFA
Budget actuel 2022	2 175 357 396 F CFA
Réalisation financière	86,35%

**Alimentation en Eau Potable (AEP) localités Nord-Est Nord-ouest (projet d'hydraulique rurale)**

Coût total	Ensemble du projet : 8 756 393 962 F CFA
Part Etat	8 756 393 962 FCFA
Part Bailleur	0 FCFA

Durée prévisionnelle du projet	5 ans
Date démarrage	01 janvier 2018
Budget voté 2022	1 929 700 000 F CFA
Budget actuel 2022	1 797 033 278 F CFA
Réalisation financière	04,46%

#### **Réhabilitation et entretien des Pompes à motricité humaine**

Coût total	Ensemble du projet : <b>21 489 000 000</b> F CFA
Part Etat	<b>21 489 000 000</b> FCFA
Part Bailleur	0 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	6 ans
Date démarrage	01 janvier 2018
Budget voté 2022	3 495 719 378 F CFA
Budget actuel 2022	4 235 719 378 F CFA
Réalisation financière	100%

#### **AEP de la localité d'Amoroki/ONEP**

Coût total	Ensemble du projet : 510 082 000 F CFA
Part Etat	510 082 000 FCFA
Part Bailleur	0 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	4 ans
Date démarrage	2021
Budget voté 2022	0 F CFA
Budget actuel 2022	100 000 000 F CFA
Réalisation financière	100%

#### **Projet Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire**

Coût total	Ensemble du projet : <b>14 224 598 471</b> F CFA
Part Etat	3 255 864 593 FCFA
Part Bailleur	10 968 733 878 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	4 ans
Date démarrage	01 janvier 2019
Budget voté 2022	0 F CFA
Budget actuel 2022	147 917 626 F CFA
Réalisation financière	50%

#### **Renforcement AEP de la ville de Tafiré et localités environnantes**

Coût total	Ensemble du projet : <b>12 652 936 940</b> F CFA
Part Etat	7 140 000 000 FCFA
Part Bailleur	5 512 936 940 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	4 ans
Date démarrage	30 mars 2020
Budget voté 2022	532 000 000 F CFA
Budget actuel 2022	614 000 000 F CFA
Réalisation financière	75,01%

### AEP des localités du Bafing/ONEP

Coût total	Ensemble du projet : <b>818 000 000 F CFA</b>
Part Etat	<b>818 000 000 FCFA</b>
Part Bailleur	0 FCFA
Durée prévisionnelle du projet	2 ans
Date démarrage	2021
Budget voté 2022	0 F CFA
Budget actuel 2022	145 000 000 F CFA
Réalisation financière	100%

En somme, on a :

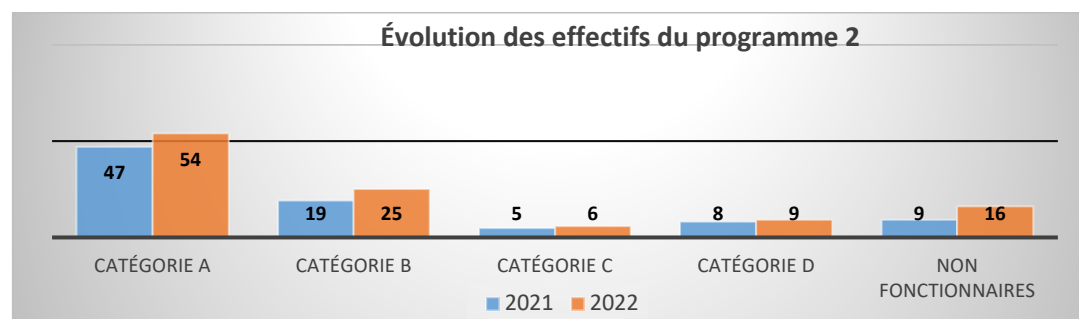
- En milieu urbain, la réalisation de 13 025 m<sup>3</sup>/h de capacité de production supplémentaire, de 10 684 m<sup>3</sup> de stockage, de 182 180 mètres linéaires de distribution et de 16 forages de production.
- En milieu rural, l'équipement de 500 forages en pompes à motricité humaine (PMH), de 30 mini-systèmes d'adduction d'eau potable, de 150 pompes solaires et de la maintenance de 15 633 PMH.

### II.2. Évolution des effectifs

**Tableau 301 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2**

	Effectif 2021	Effectif 2022				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	47	17	17	13	06	54
<b>Catégorie B</b>	19	14	14	09	03	25
<b>Catégorie C</b>	05	02	02	02	01	06
<b>Catégorie D</b>	08	16	16	03	02	09
<b>Non Fonctionnaires</b>	09	00	00	07	00	16
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>110</b>

Source : DRH



**Figure 299 : Évolution des effectifs**

A l'analyse du tableau, l'effectif de ce programme a connu une hausse de 22 agents soit 20% de plus que 2021.

En effet, 110 agents dont 94 fonctionnaires soit 85,45% et 16 non-fonctionnaires soit 14,55% ont contribué à la conduite des activités de ce programme. Parmi les fonctionnaires, ceux de la catégorie A sont les plus nombreux (49,09%).

Sur un total de 49 besoins exprimés en fonctionnaires en 2022, 27 ont été satisfaits. Il convient de noter, cependant, que les besoins exprimés sont pour la plupart du temps satisfaits mais ne respectent toujours pas le profil demandé. Ce qui a impacté négativement la performance du programme. Douze (12) agents sont sortis du programme 2 pour diverses raisons entre des réaffectations et des promotions.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Au cours de l'année 2022, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme 2 « Infrastructures de l'hydraulique humaine », et ont contribué à l'atteinte de l'objectif stratégique qui est d'accroître l'accessibilité des populations à l'eau potable :

Les résultats obtenus selon ces différents axes sont :

#### **Amélioration de la production et de la desserte en eau potable dans le Grand Abidjan.**

- ✓ les travaux de l'usine de traitement d'eau potable de la rivière Mé d'une capacité de 240 000 m<sup>3</sup>/j sont achevés. La mise en service de l'usine a eu lieu en décembre 2021 et a amélioré la fourniture d'eau potable des populations des communes d'Abobo et de Cocody ;
- ✓ Les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la lagune Aghien pour une capacité de 150 000 m<sup>3</sup>/j ont démarré avec un taux d'avancement de 30% ;
- ✓ Les travaux de renforcement de la capacité de stockage d'Abobo par la construction d'un château de 5000 m<sup>3</sup> sur le site d'Avocatier avec un taux d'avancement de 75% ;
- ✓ Amélioration de l'accès à l'eau potable pour les populations urbaines vulnérables ;
- ✓ Les travaux du projet d'amélioration des performances techniques et financières du secteur de l'eau potable (APTF) ont permis à ce jour à environ 1 000 000 de personnes, vivant dans des quartiers n'ayant pas accès à l'eau courante dans le District d'Abidjan d'avoir accès au service public de distribution d'eau potable par la pose de plus 700 km de conduites et la réalisation de plus de 100 000 branchements subventionnés ;
- ✓ Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable de Koumassi Grand Campement par la pose de 40 km de conduite en PEHD et l'octroi de 13 000 branchements sociaux sont avancés à 86% pour la pose des conduites ;
- ✓ L'acquisition de 40 nouveaux camions citernes pour Abidjan et les villes de l'intérieur avec pour objectif de pré-positionner au moins un camion-citerne dans chaque région administrative afin de répondre aux ruptures momentanées du service public de distribution d'eau potable.

#### **Création de nouveaux centres d'alimentation en eau potable et renforcement des systèmes existants dans les localités de l'intérieur**

- ✓ les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de Bouaké et de 120 localités environnantes, à partir du lac de Kossou sont avancés à plus de 62% ;
- ✓ la station de la LOKA réhabilitée reçoit de l'eau à partir du lac de Kossou ;
- ✓ les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable dit des « douze villes » et leurs localités environnantes ont démarré à Bouaflé, Odienné, Boundiali, Séguéla, Mankono, Grand-Lahou et Tanda avec un taux d'exécution global supérieur à 21%. Les travaux des 5 autres villes (Daloa, Touba, Sassandra, Divo et Katiola) sont en phase d'études ;
- ✓ les travaux du projet d'alimentation de la ville d'Abengourou à partir du fleuve Comoé ont démarré et sont à 5% pour l'usine de traitement, 28% pour les conduites et 29% pour les châteaux d'Abengourou, d'Ettienkro et Kodjina ;
- ✓ la phase 1 des travaux du projet d'alimentation en eau potable de la ville d'Aboisso et des villes environnantes ont démarré par le renforcement de l'AEP d'Aboisso ville. Le lot canalisation est achevé à 85%. Les travaux des lots château et usine de traitement ont démarré avec un taux d'exécution de 5% ;
- ✓ les travaux du Projet de renforcement de l'approvisionnement en Eau Potable de la ville Bondoukou sont en voie d'achèvement à 93% pour l'usine de traitement, à 83% pour la retenue barrage et ses annexes. Toutes les conduites sont posées ;



- ✓ la pose d'environ 75 km de conduite pour le raccordement des 13 villages du canton Gbadi et la conduite de transfert d'eau potable de la nouvelle station de Zambakro vers Gagnoa ;
- ✓ le projet de «40 UCD » a permis de renforcer la production d'eau potable dans 31 chefs-lieux de Département déficitaires par la pose de 40 unités modulaires de traitement d'eau potable soit une capacité additionnelle de 80 000 m3/j.



#### Amélioration de la fourniture en eau potable dans le milieu rural

- ✓ la mise en œuvre du PS-Gouv volet hydraulique a permis de ramener le taux de panne des pompes à motricité humaine de 40% au début du projet à 15% en 2021 ;
- ✓ dans le cadre du Programme National d'Hydraulique, 4 localités dans le Moronou (Assiékoumassi, Assahara, Ngohinou) et dans le Gôh (Ziplignan) ont été pourvu de systèmes d'eau courante ;
- ✓ le Programme d'urgence d'hydraulique urbaine qui envisage réaliser des systèmes multi-village pour fournir l'eau courante à des localités du milieu rural par la réalisation de 75 forages, 61 châteaux d'eau et 1324 km de canalisations est exécuté à 36 % ;
- ✓ le Programme National Hydraulique en cours envisage réaliser 16 châteaux d'eau et 324 km de canalisation, à ce jour 10 châteaux d'eau sous forme de multi villages ont été réceptionnés, le taux global est de 85% de réalisation physique ;
- ✓ le projet des districts des montagnes en cours permettra la réalisation de 500 pompes à motricité humaine (PMH), taux de 39% de réalisation physique ;
- ✓ le projet don Japonais en cours permettra la réalisation de 124 pompes à motricité humaine (PMH), taux de 35% de réalisation physique.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 302 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévisions	Réalisations
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer l'opérationnalité du secteur de l'eau potable</b>					
Taux de projets démarrés	%	-	60%	65%	65%
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable</b>					
Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	%	74% (2019)	<b>75%</b>	76%	80%
Taux de couverture en eau potable (HV) en milieu rural	%	64% (2019)	<b>65%</b>	71,12%	75%
Taux de couverture en eau potable en milieu rural	%	38% (2019)	<b>37%</b>	41,35%	50%

Source : DPPD-PAP 2021-2023

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

#### Objectif spécifique 1 : Améliorer l'opérationnalité du secteur de l'eau potable

##### Indicateur 1 : Taux de projets démarrés

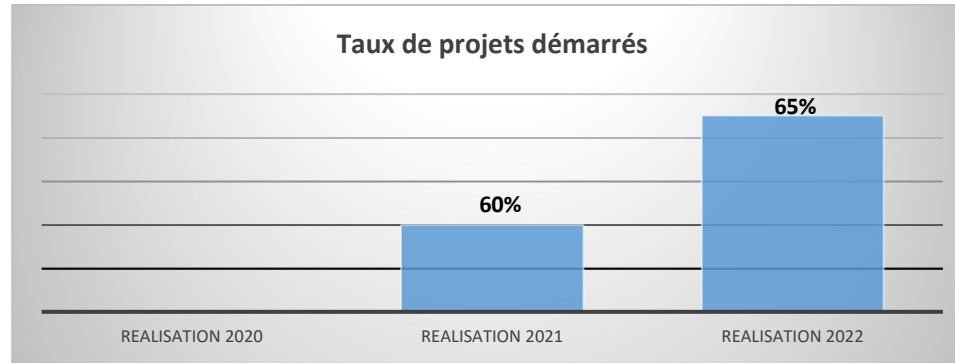


Figure 300 : Taux de projets démarrés

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation des projets du ministère, il était prévu un taux de 65%. Cette prévision, contrairement à 2021, n'a pu être réalisée du fait que plusieurs projets du secteur de l'eau potable ont pris en compte la composante suivi et évaluation dans leur budgétisation.

#### Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable

##### Indicateur 1 : Taux de desserte en eau potable en milieu urbain

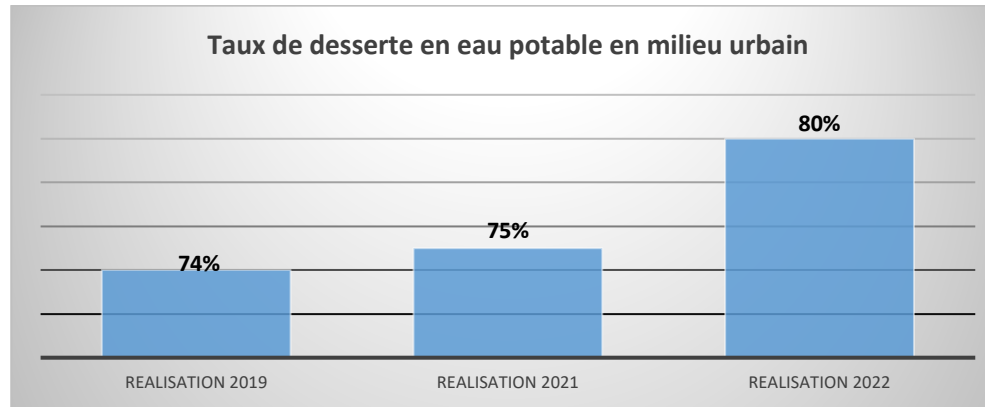


Figure 301 : Taux de desserte en eau potable en milieu urbain

En 2022, le taux de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable est de 80% contre une prévision de 76%.

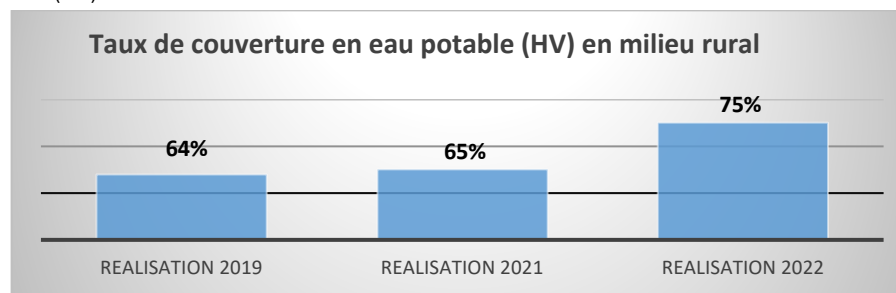
Au niveau de l'hydraulique urbaine :

- Le nombre d'abonnés du service public de distribution d'eau potable est passé de 1,45 millions à plus de 2 millions entre 2020 et novembre 2022, soit un taux de croissance de 25% ;

- Le Programme national d'hydraulique et le Programme d'urgence d'hydraulique humaine ont permis de raccorder près de 30 nouvelles localités au service public de distribution d'eau potable ;
- Plus de 100 000 ménages vivant dans des quartiers non canalisés et n'ayant pas accès à l'eau courante dans le District d'Abidjan sont reliés au service public de distribution d'eau potable dans le cadre du projet d'amélioration des performances techniques et financières du secteur de l'eau potable (APTF), à travers la pose de plus 700 km de conduites ;
- La production d'eau potable a été renforcée dans 31 chefs-lieux de Départements déficitaires par la pose de 40 unités modulaires de traitement d'eau potable soit une capacité additionnelle de 80 000 m<sup>3</sup>/j dans le cadre du projet de «40 UCD » ;
- Les travaux de l'usine de traitement d'eau potable de la rivière Mé d'une capacité de 240 000 m<sup>3</sup>/j sont achevés. La mise en service de l'usine au premier trimestre 2022 améliorera la fourniture d'eau potable aux populations des communes d'Abobo, de Yopougon et de Cocody ;
- Les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la lagune Aghien pour une capacité de 150 000 m<sup>3</sup>/j ont démarré.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable**

**Indicateur 2 :** Taux de couverture en eau potable (HV) en milieu rural

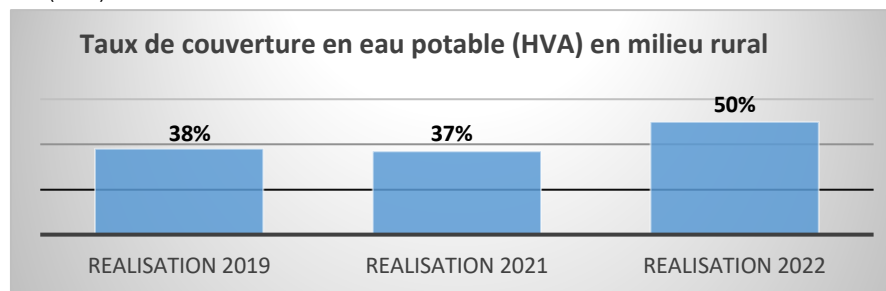


**Figure 302 :** Taux de couverture en eau potable (HV) en milieu rural

En 2022, prévu pour être porté à 71,12%, le taux de la population rurale ayant accès à une source d'eau potable a atteint 75% soit une réalisation supérieure à 100%. Le taux de panne des pompes à motricité humaine a été ramené de 40% en 2019 à près de 10% à ce jour, à travers le volet hydraulique du PSGOUV.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable**

**Indicateur 3 :** Taux de couverture en eau potable (HVA) en milieu rural



**Figure 303 :** Taux de couverture en eau potable (HVA) en milieu rural

## **IV. PERSPECTIVES**

### **IV1. Leçons apprises**

Au cours de l'exercice 2022, les points suivants ont fait l'objet d'attention et sont à renforcer :

- le dialogue de gestion avec les acteurs de la gestion du programme par les revues périodiques des projets;
- l'appropriation du système de gestion budgétaire (SIGOBE) par les différents acteurs ;
- la réalisation de plus de 105 000 branchements sociaux octroyés à Abidjan;
- l'inauguration de châteaux d'eau à l'intérieur du pays ;
- la mise en services de 40 unités de production d'eau potable préfabriquée à l'intérieur du pays ;
- plusieurs projets majeurs en cours ;
- grâce au projet APTF, 155 quartiers non canalisés du grand Abidjan raccordés au réseau d'eau potable et 165 000 branchements sociaux octroyés ;
- l'achèvement des travaux de renforcement de l'Alimentation en Eau Potable de Bouaké et des localités environnantes ;
- la station réhabilitée de la Loka qui va fonctionner à partir Kossou dès le deuxième trimestre 2022.

### **Les difficultés rencontrées**

- absence de crédits budgétaires pour le suivi et évaluation des projets ;
- lenteur dans la réservation de crédits après la mise en place du budget ;
- insuffisance des crédits budgétaires pour l'activité « indemnisation des travaux hydraulique » ;
- prise en charge difficile des taxes et droits de douane dans le cadre des projets préfinancés ;
- extension galopante en zone urbaine créant des quartiers périurbains non desservis en eau potable.

### **IV.2. Recommandations**

A la lumière des difficultés rencontrées, il est recommandé ce qui suit :

- réaménager le budget au cours de l'année avec célérité en faveur des activités ayant un niveau de réalisation physique avancée ;
- prioriser les projets susceptibles d'être réalisés au cours de l'année par une meilleure planification des activités ;
- créer une activité budgétaire spécialement dédiée au suivi-évaluation des projets ;
- faire les réservations des crédits dès la mise en place du budget afin de faciliter la saisie des décomptes ;
- doter conséquemment l'activité « indemnisation des travaux hydrauliques »;
- Prévoir des crédits budgétaires pour les taxes communautaires, frais de douane, TVA et chèques spéciaux du trésor pour les projets préfinancés.

Pour impulser un changement significatif dans la desserte en eau potable, il faudra :

- Équiper les quartiers périphériques des villes en infrastructure d'eau potable par le raccordement (canalisations et branchements) dont les besoins sont estimés à 15 706 km de canalisations et 458 170 branchements ;
- Réaliser 5 691 forages ou points d'eau supplémentaires pour combler le déficit de production d'eau potable en milieu rural.

## CONCLUSION

Le programme 2 « Infrastructures de l'Hydraulique Humaine », l'un des programmes opérationnels du Ministère de l'Hydraulique de l'Assainissement et de la Salubrité, a pour objectif stratégique d'accroître l'accessibilité à l'eau potable des populations. Il se décline en quatre (04) actions, que sont :

- La sécurisation des ressources en eau ;
- Le système d'hydraulique urbaine ;
- Le système d'hydraulique villageoise ;
- Le système d'hydraulique villageoise améliorée.

Le budget alloué au programme Infrastructures de l'Hydraulique Humaine au titre de la gestion 2022 qui était de **98 347 306 565 FCFA** a été exécuté à **69,52%**. Il aura permis d'améliorer l'opérationnalité du secteur de l'eau et l'accès des populations à l'eau potable.

La rentrée budgétaire 2022, initiée par la Direction des Affaires Financières, la Direction de la Coordination des Projets et l'ONEP qui a permis de réunir les acteurs du programme 2 a été un évènement catalyseur de la gestion budgétaire de cette année. Chaque acteur a été mis face à ses responsabilités. Les crédits mis à disposition ont permis de donner de l'eau à des milliers de populations.

## PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE »

### INTRODUCTION

Conformément au décret n°2020-186 du 05 Février 2020 portant nomination des Directeurs Centraux au Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité, M. Seydou COULIBALY, Responsable du Programme « Assainissement et drainage », est le Directeur de l'Assainissement Urbain et du Drainage.

Il a été alloué au programme 3, pour l'exercice 2022, un budget de 67 207 363 955 FCFA pour la réalisation de ses activités au titre de l'exercice 2022.

Toutes ces activités se sont déroulées dans un environnement perturbé par le remaniement ministériel, les effets de la crise russo-ukrainienne et les pluies diluviennes.

Ainsi, pour mieux rendre compte de l'exécution du budget, le RAP du Programme 3 s'articulera autour de quatre (04) points :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

### I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

#### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global de ce programme est de corriger les insuffisances et le déficit par la réalisation d'ouvrages d'assainissement et de drainage tant en milieu urbain que rural. Pour ce faire, le programme 3 a bénéficié d'un budget global de 67 207 363 955 FCFA pour la réalisation des activités suivantes :

- gérer les réseaux d'assainissement en saison de pluie ;
- mettre en place un programme de réalisation des travaux d'assainissement et de drainage en milieu urbain ;
- mettre en œuvre le programme de latrinitisation des écoles et village ;
- mettre en œuvre le projet d'assainissement d'Abidjan/District d'Abidjan ;
- mettre en œuvre un projet d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage des eaux pluviales de la ville d'Abidjan.

#### I.2. Le financement du programme

Le programme « Assainissement et drainage » a été financé au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 67 207 363 955 FCFA repartit comme suit :

- Biens et services : 250 667 902 FCFA ;
- Investissements : 66 956 696 053 FCFA

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Tableau 303 : Exécution du budget du programme 3

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	réalisations de l'année 2022	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
A1	Promotion de l'assainissement et de drainage en milieu urbain et rural	47 881 453 903	56 225 849 762	56 605 609 254	54 277 265 632	2 328 343 622	95.89%	
	<b>Biens et services</b>	318 253 961	318 253 961	222 667 911	222 667 911	0	100%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	<b>Investissement</b>	47 563 199 942	55 907 595 801	56 382 941 343	54 054 597 721	2 328 343 622	95.87%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A2	Réhabilitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et du drainage	10 623 054 710	10 623 054 710	10 601 754 701	10 586 420 701	15 334 000	99.86%	
	<b>Biens et services</b>	40 000 000	40 000 000	27 999 991	27 999 991	0	100%	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire
	<b>Investissement</b>	10 583 054 710	10 583 054 710	10 573 754 710	10 558 420 710	15 334 000	99.85%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

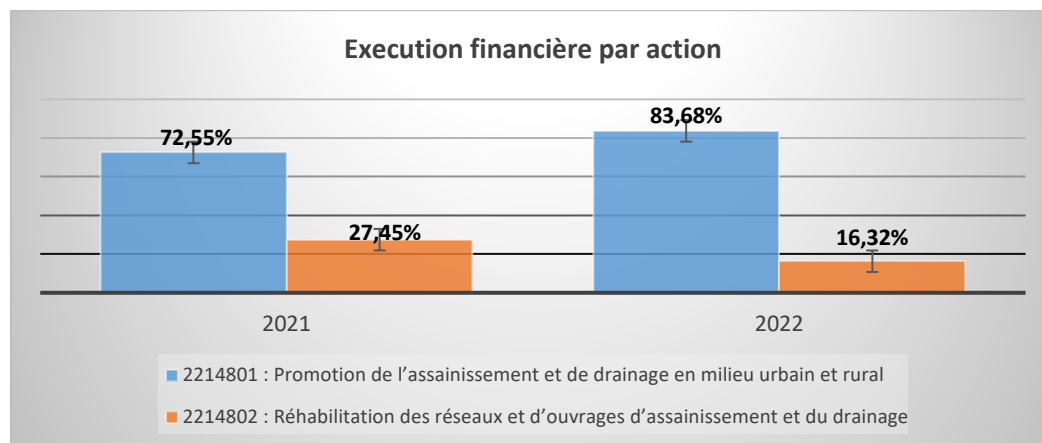
Tableau 304 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2214801 : Promotion de l'assainissement et de drainage en milieu urbain et rural	-	-	222 774 633	222 667 911	-	-	38 325 869 240	54 054 597 721	38 548 643 873	54 277 265 632
2214802 : Réhabilitation des réseaux et d'ouvrages d'assainissement et du drainage	-	-	22 900 000	27 999 991	-	-	14 560 792 208	10 558 420 710	14 583 692 208	10 585 420 701

Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 08/03/2023

Le programme 3 Assainissement et Drainage regroupe 02 actions avec une dotation globale de 67 207 363 955 FCFA. Cette dotation est répartie en biens et services et investissements. L'action 1, qui consiste à la promotion de l'assainissement et de drainage en milieu urbain a bénéficié d'une dotation globale de 53 864 225 954 dont 224 274 633 en Biens et Services et en Investissements.

L'exécution globale de l'action 1 se situe à 95,89%. Cela s'explique par le fait que l'investissement qui fait à lui seul plus de 99% de la dotation globale de l'action a été exécuté à 95,87%. L'action 2, réhabilitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage, avec une dotation de 10 601 754 701, a été exécutée à hauteur de 99,86% dans la limite des crédits disponibles.



**Figure 304 : Exécution financière par action**

Une variation à la hausse est constatée en ce qui concerne l'exécution budgétaire de l'action 1, passant de 72,55% en 2021 à 83,68%. Quant à l'action 2, l'on note une réduction du taux de réalisation budgétaire.

### II.1.2. Suivi des investissements

**Tableau 305 : Exécution des investissements du programme 3**

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2022)	Budget Actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1 : Projet de Construction de Latrines en Milieu Rural (PSGOUV)</b>	2019	2022	11 000 000 000	3 350 000 000	3 349 999 939	1 021 656 317
Sur financement intérieur			11 000 000 000	3 350 000 000	3 349 999 939	1 021 656 317
<b>Projet 2 : Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)</b>	2020	2025	207 529 554 705	43 506 260 118	44 869 269 580	44 869 269 580
Sur financement extérieur			188 718 828 900	42 176 260 118	42 176 260 118	42 176 260 118
Sur financement intérieur			18 810 725 805	1 330 000 000	2 693 009 462	2 693 009 462
<b>Projet 3 : Projet d'Amélioration de la Gestion des Matières de Vidange (PAGEMV)</b>	2021	2025	31 341 625 460	150 041 042	140 741 042	140 741 042
Sur financement extérieur			28 245 508 420	150 041 042	140 741 042	140 741 042
Sur financement intérieur			3 096 117 040	1 684 730 000	1 684 730 000	1 684 730 000
<b>Projet 4 : Projet d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage (PADSAD)</b>	2017	2023	54 995 434 880	8 618 913 668	8 618 913 668	8 618 913 668
Sur financement extérieur			52 622 860 024	7 868 913 668	7 868 913 668	7 868 913 668
Sur financement intérieur			2 372 574 855	750 000 000	750 000 000	750 000 000
<b>Projet 6 : Assainissement d'Abidjan / District d'Abidjan</b>	2008	2023	15 000 000 000	129 370 000	129 370 000	114 036 000
Sur financement intérieur			15 000 000 000	129 370 000	129 370 000	114 036 000
<b>Projet 7 : Projet de Promotion de l'Accès au Service d'Assainissement Autonome</b>	2020	2023	657 268 914	252 080 866	269 310 866	269 310 866
Sur financement extérieur			596 920 870	232 080 866	232 080 866	232 080 866
Sur financement intérieur			60 348 044	20 000 000	37 230 000	37 230 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2022)	Budget Actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 8 : Projet d'Aménagement et de Gestion Intégrée du Bassin Versant du Gourou</b>	2019	2025	34 354 201 529	454 858 958	454 858 958	454 858 958
Sur financement extérieur			29 500 000 000	0	0	0
Sur financement intérieur			5 204 201 529	0	454.858.958	454.858.958
<b>Projet 9 : Projet d'Assainissement et d'Amélioration du Cadre de vie d'Abidjan (PAACA)</b>	2022	2026	40 961 874 820	0	7 430 502 000	7 430 502 000
Sur financement extérieur			31 714 213 640	0	5 678 351 667	5 678 351 667
Sur financement intérieur			9 247 661 180	0	1 761 150 333	1 761 150 333
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>364 621 131 408</b>	<b>58 146 254 652</b>	<b>66 947 696 053</b>	<b>64 604 018 431</b>
Total sur financement intérieur			64 791 628 453	6 184 270 000	9 316 359 734	6 972 682 112
Total sur financement extérieur			299 829 502 955	51 961 984 652	57 640 336 319	57 640 336 319

Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 08/03/2023

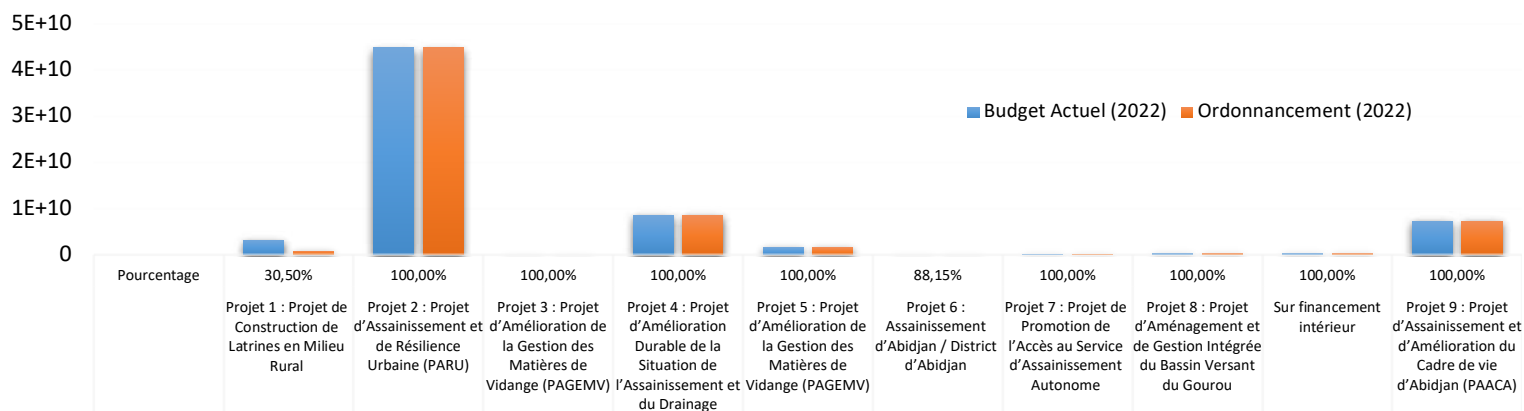


Figure 305 : Exécution des investissements du programme 3

## II.2. Évolution des effectifs

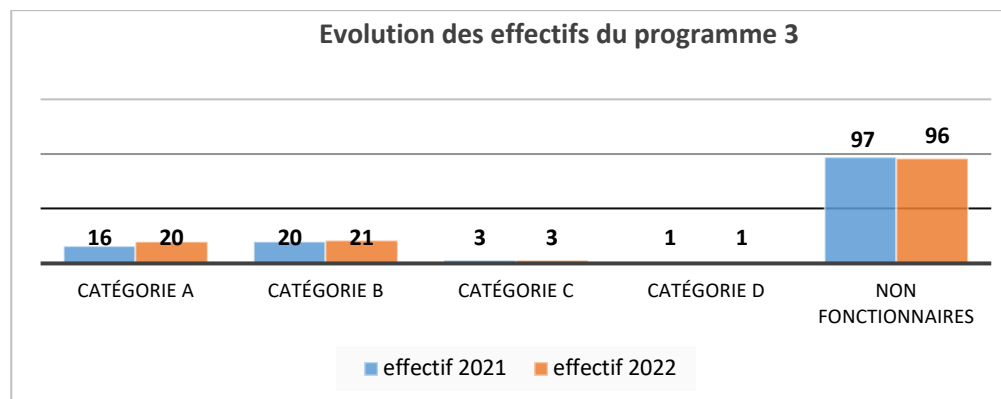
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 306 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	16	04	04	05	01	20
<b>Catégorie B</b>	20	06	06	03	02	21
<b>Catégorie C</b>	03	01	01	00	00	03
<b>Catégorie D</b>	01	03	03	00	00	1
<b>Non Fonctionnaires</b>	97	00	00	00	1	96
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>08</b>	<b>04</b>	<b>141</b>

Source :DRH





**Figure 306 : Evolution des effectifs**

Le programme 3, est un programme opérationnel. Ainsi, pour la réalisation de ses activités et donc pour l'atteinte de ses résultats, le personnel à recruter devrait répondre aux profils recherchés. Cela n'a pas toujours été le cas. Ainsi, pour cette année encore, sur 14 besoins exprimés, seulement 08 ont pu être satisfait mais ne répondent, toutefois, pas aux profils sollicités. Pour optimiser la performance du programme, il faut que la fonction publique réponde objectivement aux besoins exprimés par le Ministère.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'année 2022, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Assainissement et Drainage », et, ont contribué à l'atteinte de l'objectif stratégique qui est de corriger les insuffisances et le déficit par la réalisation d'ouvrages d'assainissement et de drainage tant en milieu urbain que rural.

- **Gestion des réseaux d'assainissement en saison de pluies**

Curage effectif des ouvrages de drainage a :

- ✓ Marcory zone 3 (Socoprix- prosuma)
- ✓ Port-Bouet (Abatoir) ;
- ✓ Cocody (Snedai) ;
- ✓ Marcory grand carrefour de Koumassi ;
- ✓ Marcory Blvd TSF ;
- ✓ Marcory Blvd Brazaville.

- **Assainissement d'Abidjan/District d'Abidjan**

Travaux de réalisation d'un canal trapézoïdal et curage d'un ouvrage sous voie à Angré dans la commune de Cocody.

- **Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine**

- ✓ travaux de drainage des eaux pluviales à Anonkoua Kouté dans la commune d'Abobo : Installation de la base vie en cours ;
- ✓ travaux de construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales dans la commune de Grand Bassam : Processus d'élaboration et de validation de la nouvelle proposition du DAO ; Processus de sélection de la mission de contrôle en cours ; PAR et EIES finalisés ;
- ✓ travaux de construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales de Gesco et Port-Bouët 2 dans la commune de Yopougon : DAO en cours de validation par la Banque ; Demande de proposition (DP) pour la sélection de la mission de contrôle en cours de validation par la DGMP ; Rapport d'EIES validé par la Banque ; Rapport du PAR validé par la partie nationale et en cours de validation par la Banque ;
- ✓ réaliser cinq (05) schémas directeurs d'assainissement et de drainage à Divo, Duékoué, Bouaflé, Guiglo et Katiola : Demandes de proposition transmises aux Cabinets retenus ;

- ✓ réaliser cinq (05) Plan d'urbanisme détaillé de Yamoussoukro, San Pedro, Daloa, Bouaké et Korhogo : Demandes de proposition transmises aux Cabinets retenus ;
  - ✓ réaliser l'étude fonctionnelle pour l'extension du système intégré de gestion du foncier urbain dans les villes secondaires identifiées (Yamoussoukro, Daloa, Bouaké, San Pedro et Korhogo) : Demandes de proposition transmises aux Cabinets retenus ;
  - ✓ réaliser la mise en place d'un Système d'alerte précoce du DAA : Assistance technique à maîtrise d'ouvrage (ATMO) en cours d'exécution ;
  - ✓ TDR de volet hydrométéorologie et volet protection civile en cours de validation par la Banque ;
  - ✓ projet d'étude technique des intercommunalités du centre, du Nord et de l'Ouest (02) : Rapports des missions 1 validés ; rapports des missions 2 en cours de finalisation ;
  - ✓ rapport de la mission 2 de l'Ouest en cours de validation au niveau de l'UCP ;
  - ✓ réalisation de l'étude de financement durable, de la viabilité économique et des réformes fiscales de la gestion des déchets solides en Côte d'Ivoire : rapports provisoires de la mission 2 et 3 en cours de validation au niveau de l'UCP.
- **Programme d'aménagement et de Gestion Intégrée du Bassin Versant du Gourou**
    - ✓ réaliser le raccordement des eaux usées au collecteur de base : Dalot : 395/395 (ml), Conduites EU : 3 749/5 618 (ml), Stations de pompage : 0/3 (nbre), branchements particuliers : 96/122 (nbre) ;
    - ✓ réaliser la mise en conformité des réseaux d'eaux usées : Réception de l'ANO sur le DAO.
    - ✓ réaliser l'assainissement des eaux pluviales et sédimentologie : Canaux : 1 642/1 752 (ml), Caniveaux : 1 245/1 245 (ml), Dalot : 616/716 (ml), Conduites EU : 2 613/2 613 (ml), Voies bitumées : 325/325 (ml) ;
    - ✓ réaliser l'aménagement des zones critiques : Canaux : 80/80 (ml), Caniveaux : 6 521/6 521 (ml), Dalot : 506/506 (ml), Conduites EU : 8 895/8 895 (ml), branchements particuliers : 577/577 (nbre), Voies bitumées : 10 731/11 842 (ml) ;
    - ✓ réalisation de travaux d'infrastructures routières : Voies réhabilitées : 5 000/5 252 (ml), Voies renforcées : 4 600/4 874 (ml) ;
    - ✓ réaliser les travaux d'infrastructures de déchets solides : Marché en cours d'attribution (1) ;
  - **Projet d'Assainissement et d'Amélioration du Cadre de Vie d'Abidjan (PAACA)**
    - ✓ réaliser les études de préparation du PAACA : déterminer le coût du projet, déterminer l'impact environnemental, déterminer la durée du projet, déterminer les zones d'intervention du projet, définir le personnel gestionnaire, déterminer les travaux à réaliser ;
    - ✓ renforcer l'UGP : Recrutement d'un Expert en passation des marchés : 0/1 (nbre), recrutement d'un Expert Genre, développement social et renforcement des capacités : 0/1 (nbre), recrutement d'un Expert en communication : 0/1 (nbre) ;
    - ✓ recruter des bureaux de contrôle des travaux : Bureau de contrôle des travaux EP et EU : 0/1 (nbre), Bureau de contrôle des travaux de construction et de réhabilitation des latrines : 0/1 (nbre), Bureau de contrôle des travaux d'aménagement de jardin public, de construction et de réhabilitation de bâtiments : 0/1 (nbre) ;
    - ✓ recruter des entreprises et démarrage des travaux : Drainage des eaux pluviales : 0/1 (nbre), assainissement des eaux usées : 0/1 (nbre), construction et de réhabilitation de latrines : 0/1 (nbre), aménagement d'un jardin public : 0/1 (nbre), réhabilitation de centres de santé avec connexion à l'eau potable : 0/1 (nbre), construction de hangars et d'aires de séchage de poisson : 0/1 (nbre), construction d'unités de fabrication d'attiéké : 0/1 (nbre).
  - **PADSAD**
    - ✓ réaliser les travaux de construction des canaux et dalots canaux et dalots à Cocody (Lot1) : 4 741 ml de canaux réalisés, réaliser les travaux de construction des canaux et dalots à Yopougon (Lot2) : 9 024 ml de canaux réalisés ; réaliser les travaux de construction des canaux et dalots pour la protection des champs captant à Yopougon Lot3 : 5 182 ml de canaux réalisés ;
    - ✓ réaliser les travaux de raccordement de 10 000 ménages au réseau eaux usées : Pose de 8 490 ml/9km de conduite PVC de diamètre 200 mm, pose de 2 532 ml/60km de conduite PVC de diamètre 160 mm, ferrailage, Coffrage et coulage de 122 regards de visite 80x80, Préfabrications et pose de 365 regards 60x60 ;
    - ✓ réaliser les travaux de de la station de traitement des boues de vidange d'Anyama : 50,90% de travaux réalisés ;
    - ✓ réaliser un schéma directeur de gestion des déchets solides : 80% des études réalisées ;
    - ✓ acquérir des coffres à ordures à disposer le long des canaux construits : Marché attribué ;
    - ✓ réaliser le suivi et le contrôle des travaux : Travaux suivis et contrôlés.

• **Projet d'Amélioration de la Gestion des Matières de Vidange (PAGEMV) dans le District d'Abidjan et dans onze (11) chefs-lieux de région de Côte d'Ivoire**

- ✓ Acquérir 14 sites pour la réalisation de 14 Stations de traitement de Boues de Vidange : 14 sites acquis ;
- ✓ Recruter les entreprises pour la construction de 14 Stations de traitement de Boues de Vidange : Liste de préqualifiés disponible ;
- ✓ Réaliser l'actualisation des études le suivi et le contrôle des travaux : Actualisation des études en cours.

• **Projet de construction de latrines en milieu rural**

- ✓ construire 1200 latrines dotées de dispositifs de lavage des mains dans 200 écoles des villages cibles (un bloc de 6 latrines par école) : 1164 latrines en cours de construction dans 194 écoles des villages cibles, Sensibiliser et encadrer environ 10 000 ménages des 200 villages cibles à la construction, à l'utilisation de latrines familiales durables et au lavage des mains : 1 836 ménages de 49 villages-cibles ont été sensibilisés et encadrés à la construction, à l'utilisation de latrines familiales durables et au lavage des mains ;
- ✓ veiller à la conformité des réalisations des travaux de construction des latrines : Plus de 09 missions de suivi et de contrôle ont été exécutés par les agents de la DAR, les DR et les TPE ;
- ✓ promouvoir l'Assainissement en milieu rural : Couverture ATPC de tous les villages des S/P de Kaouara, Koumbala, Togonieré, Ouaninou, Santa, Sipilou, Yorodougou, Youndouo, Boundiali, (CI-UNICEF) , mise en œuvre de l'ATPC dans 65 localités des S/Préfectures de Bangolo, Zouan-Hounien et Daloa (ONG IRC)

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du Programme se résume dans le tableau ci-dessous

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 307 : Évolution des indicateurs du programme 3**

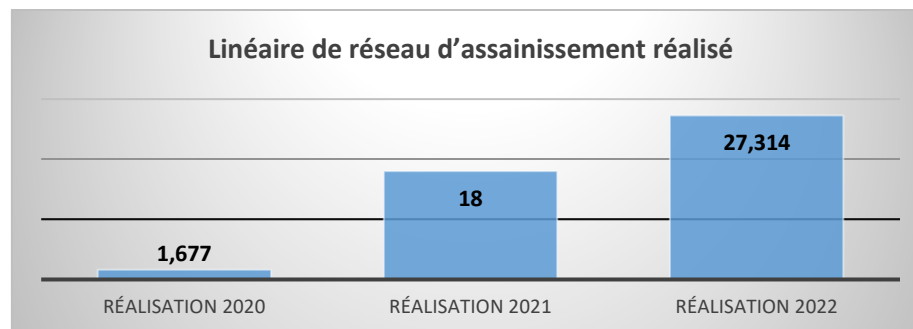
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévisions	Réalisations
<b>Objectif Spécifique 1 : Réaliser l'Assainissement et le Drainage tant en milieu urbain que rural</b>					
Linéaire de réseau d'assainissement réalisé	Kml	1,677	18	15	27,314
Linéaire de réseau de drainage réalisé	Kml	0,86	24	20	23,490
Nombre de station de pompage des eaux usées réalisées	U	0	12	10	0
Nombre de station de traitement des boues de vidanges réalisées	U	-	2	3	6
Proportion de latrines réalisées	%	45,40	18	55	39

Source : DPPD-PAP 2021-2023

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1 : Réaliser l'Assainissement et le Drainage tant en milieu urbain que rural**

**Indicateur 1 : Linéaire de réseau d'assainissement réalisé**

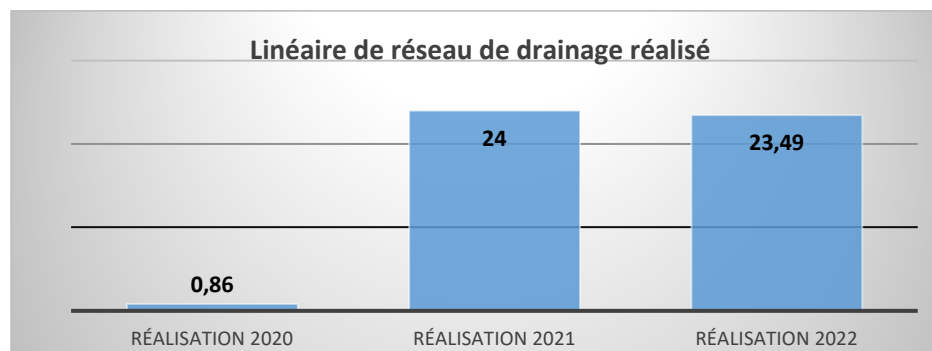


**Figure 307 : Linéaire de réseau d'assainissement réalisé**

En 2022, 27,314 Kml de réseau d'assainissement sur une prévision de 15 Kml ont été réalisés. Cela a consisté à l'extension, à la réhabilitation et à la création de réseaux. Le retard dans la mise en place des organes de gestion du projet PAGEMV n'a pas permis à l'UGP d'effectuer des décaissements quoique des activités aient été réalisées.

**Objectif spécifique 1 : Réaliser l'Assainissement et le Drainage tant en milieu urbain que rural**

**Indicateur 2 : Linéaire de réseau de drainage réalisé**



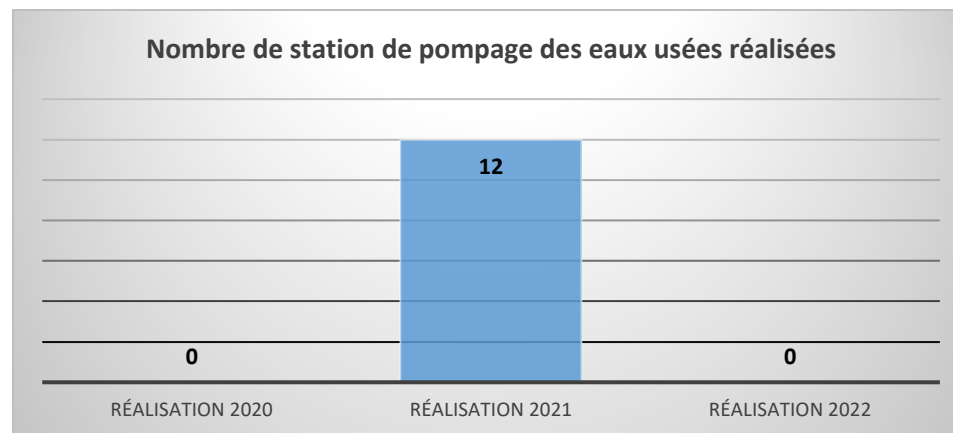
**Figure 308 : Linéaire de réseau de drainage réalisé**

En 2022, 23,49 Kml de réseau de drainage prévu sur une prévision de 20 Kml ont été réalisés. Cela a consisté à entretenir des ouvrages de drainage des points critiques avant et pendant la saison des pluies, afin de prévenir les inondations sur ces sites et d'assurer la fluidité routière.

Au cours de ces travaux, nous avons été confrontés à certaines difficultés. Malgré toutes ces mesures, les prévisions ont été dépassées.

**Objectif spécifique 1 : Réaliser l'Assainissement et le Drainage tant en milieu urbain que rural**

**Indicateur 3 :** Nombre de station de pompage des eaux usées réalisées

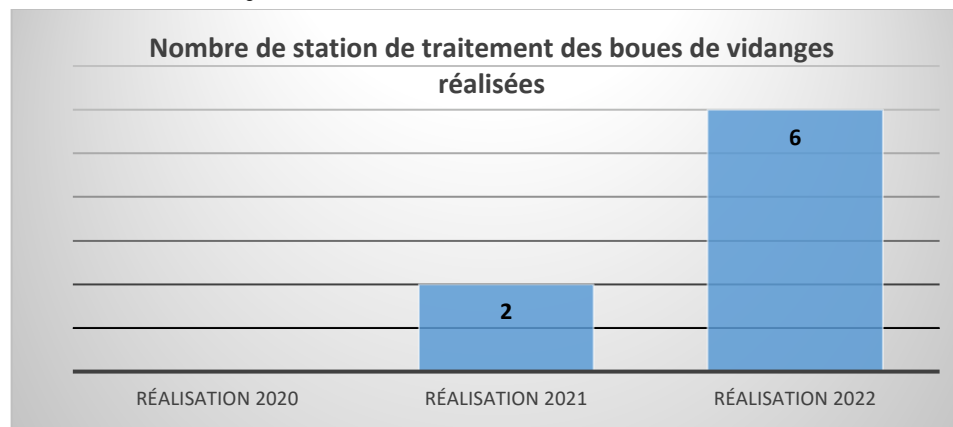


**Figure 309 : Nombre de station de pompage des eaux usées réalisées**

En 2022, aucune station de pompage et d'épuration des eaux usées sur une prévision de 10 n'a été réalisée. Ces stations, si elles sont construites, faciliteraient la centralisation des eaux usées dans les stations d'épuration pour le traitement. Cela réduira les risques de maladies hybrides ainsi que la préservation du milieu récepteur. Un budget conséquent aurait facilité la création de stations afin d'éradiquer certaines maladies.

**Objectif spécifique 1 : Réaliser l'Assainissement et le Drainage tant en milieu urbain que rural**

**Indicateur 4 :** Nombre de station de traitement des boues de vidanges réalisées

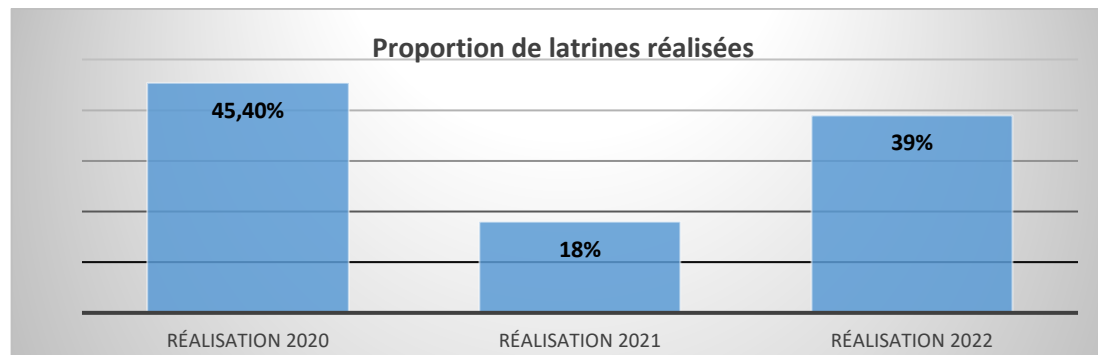


**Figure 310 : Nombre de station de traitement des boues de vidanges réalisées**

En 2022, 6 stations de traitement des Boues de Vidange sur une prévision de 3 ont été réalisées. Ces stations limiteront le rejet dans la nature des eaux usées afin d'éviter la contamination des eaux souterraines et aussi les eaux de surface. L'insuffisance des ressources allouées à la mise en œuvre des projets de construction de stations en constitue un frein.

**Objectif spécifique 1 : Réaliser l'Assainissement et le Drainage tant en milieu urbain que rural**

**Indicateur 5 : Proportion de latrines réalisées**



**Figure 311 : Proportion de latrines réalisées**

#### IV. PERSPECTIVES

##### IV1. Leçons apprises

###### *Points positifs*

- curage effectif de certains ouvrages de drainage ;
- réalisation d'un canal trapézoïdal et curage d'un ouvrage sous voie à Angré dans la commune de Cocody ;
- réalisation du raccordement des eaux usées au collecteur de base ;
- réalisation de l'aménagement de certaines zones critiques ;
- réalisation de travaux d'infrastructures routières ;
- réalisation des travaux de la station de traitement des boues de vidange d'Anyama ;
- acquisition de 14 sites pour la réalisation de 14 Stations de traitement de Boues de Vidange
- 1164 latrines en cours de construction dans 194 écoles des villages cibles.

###### *Difficultés rencontrées*

- Difficultés en rapport avec l'exécution physique :
  - difficultés de libération des emprises de certains tronçons des canaux à réaliser ;
  - perturbation de la cadence des travaux par certains épisodes pluvieux ;
  - difficultés d'accès aux différents sites ;
  - lenteurs d'exécutions des marchés par les PME.
- Difficultés en rapport avec les crédits budgétaires
  - insuffisance du budget d'indemnisation au titre de certains projets (PADSAD notamment) ;
  - difficultés d'obtention de l'exonération du Projet ;
  - difficultés liées à la passation de marchés publics ;
  - plusieurs interlocuteurs (DR et DD) et lenteur dans les décomptes du maître d'œuvre (MCLU).

## IV.2. Recommandations

- difficultés de libération des emprises de certains tronçons des canaux à réaliser ;
- perturbation de la cadence des travaux par certains épisodes pluvieux ;
- difficultés d'accès aux différents sites ;
- lenteurs d'exécutions des marchés par les PME.
- insuffisance du budget d'indemnisation au titre de certains projets (PADSAD notamment) ;
- difficultés d'obtention de l'exonération du Projet
- difficultés liées à la passation de marchés publics ;
- plusieurs interlocuteurs (DR et DD) et lenteur dans les décomptes du maître d'œuvre (MCLU).

## CONCLUSION

Le programme 3 « Assainissement et Drainage » a pour objectif de réaliser l'assainissement et le drainage tant en milieu urbain que rural. Pour l'exercice 2022, il a bénéficié d'une allocation budgétaire de 67 207 363 955 FCFA exécutée à hauteur de 96,51%.

Au terme de l'année budgétaire, plusieurs acquis sont à mettre à l'actif du Ministère en matière d'assainissement et de drainage dont la réalisation de réseau d'assainissement, de drainage, de stations de pompage et d'épuration des eaux usées, de Stations de traitement des Boues de Vidange et la construction de latrines en milieu rural. Dans la majorité des cas, les cibles visées ont été atteintes avec des dépassements.

## PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « SALUBRITE ET LUTTE CONTRE LES NUISANCES »

### INTRODUCTION

Le Responsable de Programme 4 « Salubrité et Lutte Contre les Nuisances » est Monsieur OUATTARA Lazeni, Directeur Général de l'Assainissement et de la Salubrité nommé par décret n°2020-181 du 05 Février 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Assainissement et de la Salubrité au Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité.

La mission du programme 3 est de coordonner les activités de lutte contre les nuisances et l'insalubrité. Les activités sont menées relativement aux attributions de la Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité avec le concours des Directions Centrales en charge des questions de salubrité que sont :

- la Direction des Opérations de Salubrité et de lutte contre les Nuisances (DOSLN) ;
- la Direction des Infrastructures de Salubrité et de Valorisation des Déchets (DISVD) ;
- la Direction de la Promotion de l'Animation et du Suivi des Comités de Salubrité et d'Hygiène (DPASCSSH).

En outre, les activités d'entités du Ministère telles que la Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité (BAS) et l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), concourent à l'atteinte des objectifs du Programme 4, conformément au Document de Programmation Pluriannuel des dépenses et des Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2021-2023.

Avec un budget de 4.034.027.291 FCFA, il a été réalisé notamment en 2022 au titre du programme 4, les activités principales suivantes :

- réduction des nuisances ;
- promotion d'infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets.

Ces activités se sont déroulées dans un environnement marqué par les effets de la crise russo-ukrainienne qui ont impacté négativement les activités du programme.

Le présent rapport qui présente le bilan des activités réalisées dans le cadre du programme 4 s'articulera autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global imputable au programme 4 est d'améliorer le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité.

### I.2. Le financement du programme

Le programme 4 « Salubrité et Lutte contre les Nuisances » a bénéficié au cours de l'exercice 2022, d'un montant de 4.034.027.291 FCFA reparté comme suit :

- Personnels : 1.704.054.312 FCFA ;
- Biens et Services : 931 627 258 FCFA ;
- Transferts : 121.486.833 FCFA ;
- Investissement : 1.276.858.888 FCFA

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Tableau 308 : Exécution du budget du programme 4

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2022	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
A1	<b>Réduction des nuisances</b>	1 090 583 647	1 090 583 647	1 031 264 143	1 031 264 137	6	100%	
	<b>Biens et services</b>	917 031 028	917 031 028	909 777 310	909 777 304	6	100%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	<b>Transfert</b>	173 552 619	173 552 619	121 486 833	121 486 833	0	100%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A2	<b>Promotion d'infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets</b>	2 480 684 312	21 404 344 316	3 002 763 148	2 458 136 404	544 626 744	81,86%	
	<b>Personnels</b>	1 704 054 312	1 704 054 312	1 704 054 312	1 704 054 312	0	100%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	<b>Biens et services</b>	22 000 000	22 000 000	21 849 948	21 849 948	0	100%	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire
	<b>Investissement</b>	754 630 000	19 678 290 004	1 276 858 888	732 232 144	544 626 744	57,35%	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire

Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 07/03/2023

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 309 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2214901 : Réduction des nuisances	-	-	730 240 458	909 777 304	121 486 833	121 486 833	-	-	851 727 291	1 031 254 137
2214902 : Promotion d'infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets	985 226 669	1 704 054 312	17 799 949	21 849 948	-	-	1 186 499 520	732 232 144	2 189 526 138	2 458 136 404

Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 07/03/2023



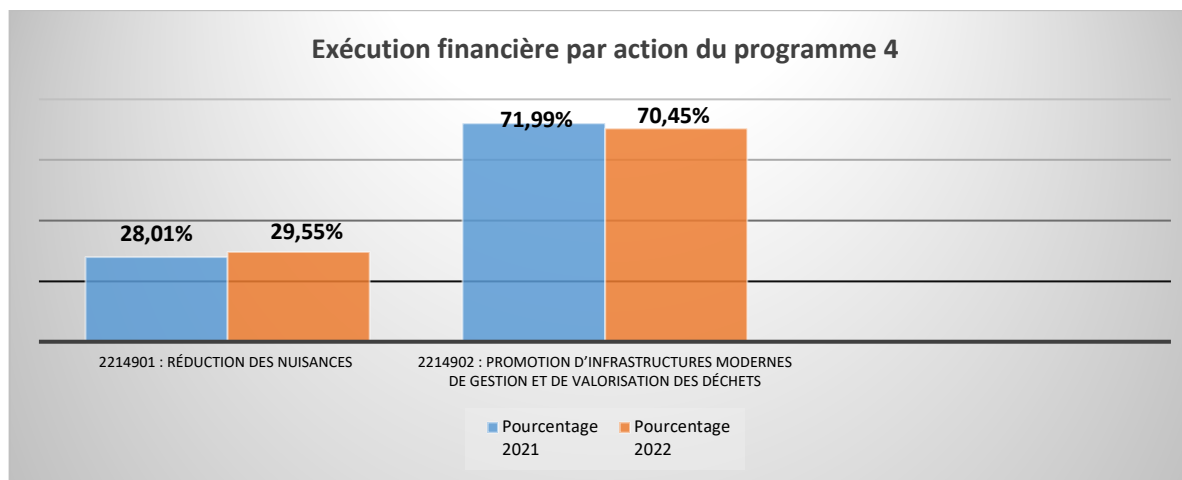


Figure 312 : Exécution financière par action du programme 4

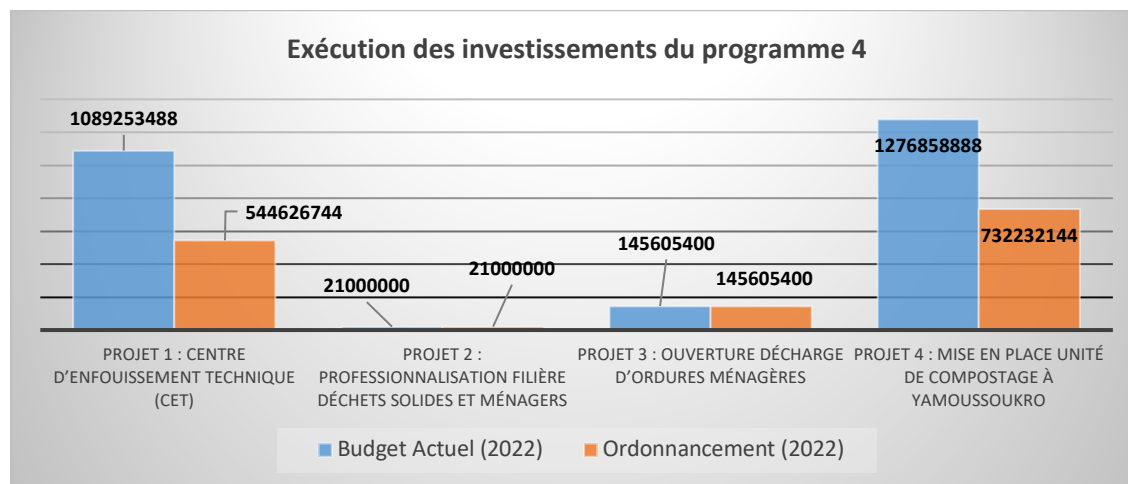
### II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 310 : Exécution des investissements du programme 4

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2022)	Budget Actuel (2022)	Ordonnancement (2022)
<b>Projet 1 : Centre d'enfouissement technique (CET)</b>	<b>2018</b>	<b>2024</b>	<b>7 682 996 995</b>	<b>544 630 000</b>	<b>1 089 253 488</b>	<b>544 626 744</b>
Sur financement intérieur (Etat)			7 682 996 995	544 630 000	1 089 253 488	544 626 744
<b>Projet 2 : Professionnalisation filière déchets solides et ménagers</b>	<b>2013</b>	<b>2017</b>	<b>742 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>21 000 000</b>	<b>21 000 000</b>
Sur financement intérieur			742 000 000	30 000 000	21 000 000	21 000 000
<b>Projet 3 : Ouverture décharge d'ordures ménagères</b>	<b>2019</b>	<b>2025</b>	<b>10 660 889 029</b>	<b>150 000 000</b>	<b>145 605 400</b>	<b>145 605 400</b>
Sur financement intérieur			10 660 889 029	150 000 000	145 605 400	145 605 400
<b>Projet 4 : Mise en place unité de compostage à Yamoussoukro</b>	<b>2015</b>	<b>2018</b>	<b>1 770 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>21 000 000</b>	<b>21 000 000</b>
Sur financement intérieur			1 770 000 000	30 000 000	21 000 000	21 000 000
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>20 113 986 024</b>	<b>754 630 000</b>	<b>1 276 858 888</b>	<b>732 232 144</b>
Total sur financement intérieur			20 113 986 024	754 630 000	1 276 858 888	732 232 144
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 07/03/2023



**Figure 313 : Exécution des investissements du programme 4**

### Projet 1 : Centre d'Enfouissement Technique

Pour le second semestre 2022, le suivi et contrôle de l'exploitation des travaux de construction du Centre a été régulièrement assuré par les cabinets BNETD et ARTELIA conformément aux spécifications techniques des conventions de délégation.

Cette activité de suivi et contrôle favorise l'exploitation dans les règles de l'art du Centre et est gage du respect des engagements de l'Etat de Côte d'Ivoire dans la réalisation d'un projet conciliant l'atteinte des objectifs développementaux et la maîtrise des risques et des impacts négatifs environnementaux et sociaux.

Avec le suivi et contrôle, l'exploitation du Centre d'enfouissement technique, unique exutoire pour les déchets solides produits à l'échelle du territoire du District Autonome d'Abidjan se fait dans le respect et la sauvegarde des matrices environnementales

### Projet 2 : Ouverture décharge d'ordures ménagères (Indemnité d'évictions)

En ce second semestre 2022, le projet a permis grâce au paiement de la purge des droits coutumiers, l'acquisition des sites devant les centres de transfert de Ouangolodougou, sinématiali et de Ferkessédougou dans le cadre du projet de gestion intercommunale des déchets solides de « Korhogo – Sinématiali- Ferkessédougou - Ouangolodougou » reparté comme suit :

- 01 centre de transfert à Ouangolodougou ;
- 01 centre de transfert à Sinématiali ;
- 01 centre de transfert à Ferkessédougou

### Projet 3 : Mise en place d'une Unité de compostage de Yamoussoukro

Dans l'optique de la reprise des travaux, un avenant au marché N 2015-0-2-2042/02-28 portant changement d'Autorité contractante et de Maître d'ouvrage, modification de l'imputation budgétaire et prorogation du délai d'exécution de deux (02) mois a été sollicité auprès de la DGMP, et obtenu au cours de cette année.

En ce qui concerne la clôture pour la sécurisation du site de l'unité de compostage, les travaux ont été achevés et réceptionnés le 29 juin 2022.

Relativement à l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES), après la réunion de démarrage tenue le 20 juillet 2022, avec le groupement de cabinets **HYDROPLAN / ENVIROTECH**, les deux missions de l'étude ont été exécutées et validées par l'ANAGED au 31 décembre 2022. La validation définitive se fera par l'ANDE par la signature de l'Arrêté

Les travaux de construction de l'unité de compostage attribués en 2015 à l'entreprise CS Construction ont été réalisés à hauteur de 60,2%. Cependant, à la suite de la dissolution-fusion de l'ANASUR et du FFPSU en octobre 2017, les travaux ont connu un arrêt.

Au regard de l'importance que revêt ce projet dans sa stratégie d'amorce de l'économie circulaire, l'ANAGED a entrepris les actions suivantes :

- finalisation des travaux de construction de l'unité de compostage entamé en 2015 par CS CONSTRUCTION ;
  - construction d'une clôture pour la sécurisation du site qui est menacé de morcellement et d'occupation par les populations riveraines ;
  - Réalisation, à la demande du Ministère du Budget, d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de construction et de l'exploitation de l'unité de compostage.
- Dans le but de relancer les travaux de construction du CVSD de Bouaké les actions suivantes ont été menées :

- Actualisation des études techniques ;
- Résiliation du marché N° 2015-0-2-2351/02-28 portant construction du CVSD attribué à l'entreprise ADK Company.

Relativement à l'actualisation des études techniques, une liste restreinte de trois (03) consultants a été transmise à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) pour approbation. Ces deux entités ont donné leur accord pour la sélection du consultant individuel qui sera chargé d'actualiser les études techniques du CVSD de Bouaké. La sélection du consultant a été effectuée. L'étape suivante, est la délivrance de l'ordre de démarrage de service (OS) en vue de réaliser ladite étude.

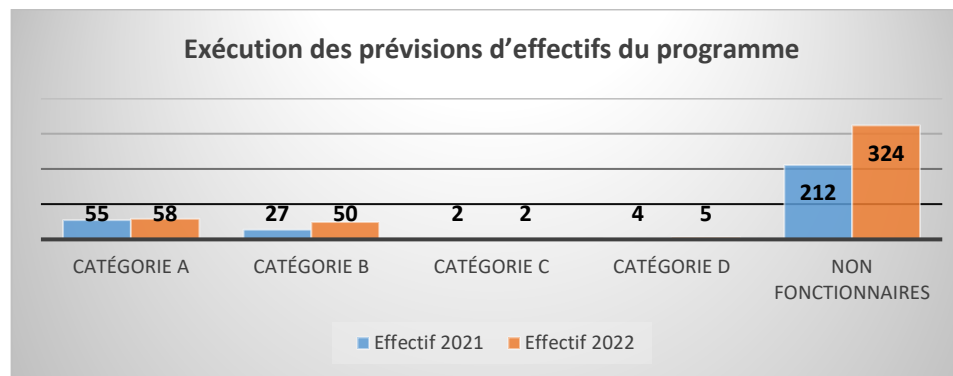
## II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 311 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
<b>Catégorie A</b>	55	04	04	03	00	58
<b>Catégorie B</b>	27	06	06	29	06	50
<b>Catégorie C</b>	02	01	01	00	00	02
<b>Catégorie D</b>	04	03	03	02	01	05
<b>Non Fonctionnaires</b>	212	00	00	117	05	324
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>151</b>	<b>12</b>	<b>439</b>

Source : DRH



**Figure 314 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4**

## II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

La réalisation des activités du programme se présente comme suit :

- **Coordonner la mise en œuvre des activités de propreté sur le territoire national**

• Supervision et Suivi des opérations de propreté dans le District Autonome d'Abidjan

Le service de propreté dans l'agglomération d'Abidjan est assuré par deux (02) opérateurs, ECOTI SA pour le secteur 1 (Abobo, Anyama, Bingerville, Cocody et Plateau) et ECO EBURNIE pour le secteur 2 (Adjamé, Attécoubé, Yopougon et Songon) et le secteur 3 (Treichville, Marcory, Koumassi et Port-Bouet).

Selon le rapport du Bureau Veritas et de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), les opérateurs ECOTI SA et ECO EBURNIE ont collecté et transporté au CVET, du 01 juillet au 31 décembre 2022, respectivement 523 082,56 tonnes et 852 481,20 tonnes de DSMA.

Durant cette même période, ECOTI SA a balayé 45 884,30 mètres linéaires de voies et curé 246,65 mètres linéaires de caniveaux. Quant à ECO EBURNIE, il a réalisé le balayage de 37 889,60 mètres linéaires de voies et le curage de 596,40 mètres linéaires de caniveaux.

Le tableau quantitatif des DSMA collectés et transportés au CVET est annexé au présent rapport (cf. annexes 3).

• Supervision et suivi de l'exploitation du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) de Kossihouen

Suivant les rapports du Bureau VERITAS et de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), le CVET de Kossihouen, exploité par l'entreprise CLEAN EBURNIE, a réceptionné 1 380 531,74 tonnes de DSMA sur la période du 01 juillet au 31 décembre 2022, avec une quantité journalière moyenne de 3 782,28 tonnes de DSMA collectés dans les 13 communes du District Autonome d'Abidjan.

Le tableau quantitatif des DSMA mis en décharge est annexé au présent rapport (cf. annexes 3).

• Supervision et suivi de la mise en œuvre des opérations de salubrité dans les villes de l'intérieur du pays

Les opérations de salubrité dans les villes de l'intérieur concernent principalement les cinq (05) communes que sont Bouaké, Daloa, Korhogo, San-Pedro et Yamoussoukro.

La collecte et le transport des DSMA à Bouaké sont assurés par les entreprises MOYA et TIELOU Service, qui assure par ailleurs la mise en décharge. Suivant les rapports du Bureau VERITAS et de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), la quantité des DSMA collectés, transportés et mis en décharge, sur la période du 01 juillet au 31 décembre 2022, est de 265 492,87 tonnes.

Dans la commune de Korhogo, l'entreprise GI2E a la responsabilité de la collecte, du transport et de la mise en décharge des DSMA. La quantité des DSMA collectés, transportés et mis en décharge, dans la même période, est de 160 215,00 tonnes.

Concernant la commune de San-Pedro, ce sont les entreprises SIRVOICO et MOYA qui assurent la collecte et le transport des DSMA ; quant à la mise en décharge, elle est assurée par l'entreprise SPRO BTP. La quantité des DSMA collectés, transportés et mis en décharge, du 01 juillet au 31 décembre 2022 est de 181 263,00 tonnes.

Dans la commune de Yamoussoukro, la collecte et le transport sont assurés par les entreprises COULIBALY et GI2E, tandis que l'entreprise GANA OUSMANE s'occupe de la mise en décharge. La quantité des DSMA collectés, transportés et mis en décharge dans la période du 01 juillet au 31 décembre 2022 est de 123 836,02 tonnes.

Quant à la commune de Daloa, les entreprises MOYA et COULIBALY assurent la collecte et le transport des DSMA. La mise en décharge est sous la responsabilité de l'entreprise MOYA. La quantité des DSMA collectés, transportés et mis en décharge dans la période du 01 juillet au 31 décembre 2022 est de 152 640,10 tonnes.

Le tableau quantitatif des DSMA collectés, transportés et mis en décharge dans les villes de l'intérieur est annexé au présent rapport (cf. annexe 4).

- **Contrôler la construction des ouvrages de gestion des déchets sur le territoire national**

Dans le cadre de cette activité, il a été prévu d'une part, la sécurisation des sites acquis au niveau du District Autonome d'Abidjan. Les résultats attendus étaient de réaliser une matrice des sites acquis et de poursuivre le suivi de la sécurisation des sites.

Au terme des démarches entreprises, la matrice des sites acquis a été élaborée et les dossiers techniques des sites d'Elokato et d'Abadjan-Kouté ont été réalisés. Par ailleurs, des pancartes ont été confectionnées aux fins de consolider la sécurisation des sites.

D'autre part, le recensement des infrastructures de salubrité, des sites acquis ou en voie de l'être a été engagé avec pour objectif de réaliser une cartographie des infrastructures existantes et des sites acquis. A ce jour, une collecte des données a été réalisée dans onze (11) Directions Régionales sur 31 existantes.

- **Promouvoir les stratégies de lutte contre les nuisances et les occupations anarchiques**

La promotion des stratégies de lutte contre les nuisances et les occupations anarchiques a permis de mettre en œuvre les activités suivantes :

- promouvoir le respect des règles et normes de salubrité ;
- lutter contre les nuisances ;
- protéger les ouvrages d'assainissement et de salubrité ;
- superviser les opérations de lutte contre les nuisances ;
- superviser les opérations de salubrité ;
- organiser des opérations de lutte contre les affiches anarchiques en collaboration avec les mairies et la Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité ;
- appuyer les collectivités territoriales en matière de salubrité et de lutte contre les nuisances ;
- organiser des séances de sensibilisation à la lutte contre les nuisances sonores.

La mise en œuvre de ces activités permis d'atteindre les réalisations suivantes :

- 545 mises en demeure et des convocations distribuées ;
- 631 réclamations clients traitées ;
- 1218 saisies effectuées dans des établissements (débits de boisson, lieux de cultes et autres...) ;
- 8260 packs d'eau en sachets plastiques saisis et détruits ;
- 15 saisies effectuées dans les lavages automobiles ;
- 06 activités de sensibilisation à la salubrité en milieu scolaire et à travers des opérations déguerpissements réalisées ;
- 03 opérations de dés affichage d'octobre à décembre dans les communes de Cocody, Marcory Treichville avec un cumul de 26837 affiches anarchiques détruites ;
- un atelier de renforcement des capacités des agents de la DOSLN de la Brigade d'Assainissement et de la Salubrité et du CERCOM organisé sur le régime juridique des affiches publicitaires en Côte d'Ivoire ;
- une base de données des plaintes provenant des Directions Régionales disponible ;
- la supervision des opérations de libération des zones à risque dans le DAA effectuée ;
- l'emprise de l'avenue Bel-air (Yopougon) dans le cadre de l'aménagement des points d'arrêt en liaison avec la Mairie de Yopougon et l'AMUGA libéré.

Plusieurs séances de travail relatives à la libération des emprises n'ont pu être réalisées.

#### - **Promouvoir la qualité du cadre de vie**

Dans l'atteinte des objectifs de cette activité, Deux séances de sensibilisation sur les écogestes dans les Etablissements religieux dans le District d'Abidjan le 21 aout 2022 et 03 septembre 2022. De plus, un atelier de renforcement des capacités des Directions Régionales de l'Assainissement et de la Salubrité ainsi que des Directeurs Techniques des Mairies du District d'Abidjan s'est tenu le Jeudi 22 Septembre 2022.

#### - **Coordonner et suivre les activités des comités de salubrité et d'hygiène**

L'une des stratégies politique du MINASS en matière de salubrité consiste à couvrir le territoire national par l'installation des comités de salubrité dans les Régions, les Départements ; les Sous-Préfectures, les Communes, Cités, les Quartiers et les Villages.

Au cours du second semestre de l'année 2022, une mission de suivi et évaluation pour l'état des lieux des CLASH dans les 13 communes du District d'Abidjan.

#### - **Centre d'enfouissement technique**

Le Projet Centre d'Enfouissement Technique, permet aujourd'hui l'exploitation dans les règles de l'art du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique de Kossihouen qui reçoit depuis 2018 l'ensemble des déchets collectés sur le territoire du District Autonome d'Abidjan. Dans cette dynamique, les activités de suivi et contrôle nécessaire à la bonne exécution des opérations du centre s'avère nécessaire.

Projet de Convention entre le MINHAS et les bureaux de suivi et contrôle (BNETD et ARTELIA) en cours de finalisation.

#### - **Ouverture décharges ordures ménagères**

Dans les villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire, la gestion des déchets solides présente des lacunes d'ordres organisationnel, institutionnel et financier. A ces insuffisances, il faut ajouter le déficit en infrastructures appropriées.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la modernisation de la gestion des déchets solides dans les villes secondaires du pays. Il a pour principal objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité du cadre de vie et des conditions socioéconomiques des populations. Le projet vise spécifiquement à doter cette localité d'infrastructures appropriées et modernes de gestion des déchets solides.

Cette démarche passe nécessairement par l'acquisition et la sécurisation des sites dédiés.

Après l'acquisition définitive au titre du premier semestre de l'année 2022 d'une parcelle de 100 ha, située dans le village de M'Bouèdio, sous-préfecture de Tiébissou devant abriter le Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique pour la gestion intercommunale des déchets des localités de Toumodi-Yamoussoukro-Tiébissou et Bouaké : site du CVET de TIEBISSOU acquis (cf convention de purge), le projet a permis au cours du second semestre 2022 la finalisation du processus d'acquisition définitive des sites des centres de transfert de Ouangolodougou et de Ferkessédougou.

A ce stade et selon la disponibilité budgétaire, reste le paiement (la purge) des droits coutumiers aux propriétaires terriens.

**- Professionnalisation des filières des déchets solides ménagers et assimilés**

Le projet a pour objectifs globaux de :

- contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et de l'esthétique urbaine des villes de l'intérieur ;
- contribuer à la préservation de l'environnement par la réduction de la consommation du bois-énergie dans les ménages des localités cibles ;
- contribuer à l'insertion professionnelle et durable des acteurs de la pré-collecte dans les villes de l'intérieur.

Dans ce but, une infrastructure dénommée Centre de Valorisation Simplifié des Déchets (CVSD) sera construite dans la localité de Bouaké.

A ce stade, l'actualisation des études de construction du Centre est en cours de réalisation.

**- Mise en place d'une unité de compostage à Yamoussoukro**

Le projet de construction d'une unité de compostage à Yamoussoukro vise principalement à donner une valeur aux déchets organiques et autres déchets réutilisables et spécifiquement à favoriser la collecte sélective des déchets dans l'ensemble du District de Yamoussoukro.

Pour atteindre les objectifs assignés à cet important projet, une étude d'impact environnemental et social est en cours de réalisation. Les résultats et conclusions de cette étude permettront de déterminer et évaluer les risques environnementaux et sociaux du projet et par ricochet sa viabilité environnementale et sociale.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du Programme se résume dans le tableau ci-dessous :

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 312 : Évolution des indicateurs du programme 4**

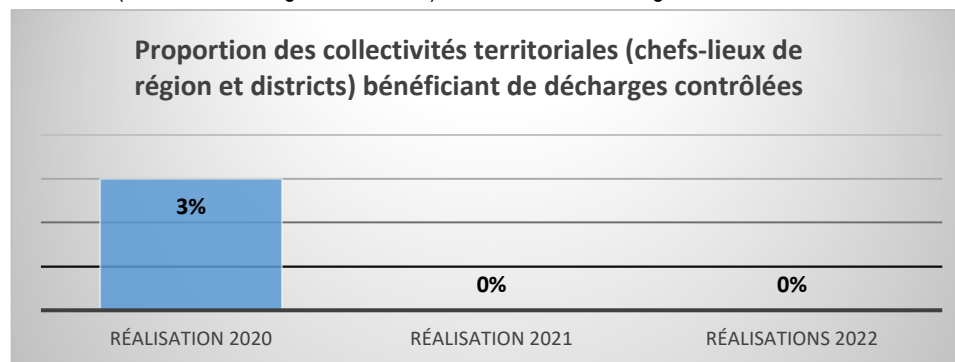
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévisions	Réalisations
<b>Objectif Spécifique 1 : Assurer la gestion des déchets et réduire les nuisances (sonores, olfactives, visuelles, auditives, installations anarchiques)</b>					
Proportion des collectivités territoriales (chefs-lieux de région et districts) bénéficiant de décharges contrôlées	%	0	0	3	0
Taux de réclamations client traitées	%	35	95	92	91,09

Source : DPPD-PAP 2021-2023

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

**Objectif spécifique 1 : Assurer la gestion des déchets et réduire les nuisances (sonores, olfactives, visuelles, auditives, installations anarchiques)**

**Indicateur 1 :** Proportion des collectivités territoriales (chefs-lieux de région et districts) bénéficiant de décharges contrôlées



**Figure 315 : Proportion des collectivités territoriales (chefs-lieux de région et districts) bénéficiant de décharges contrôlées**

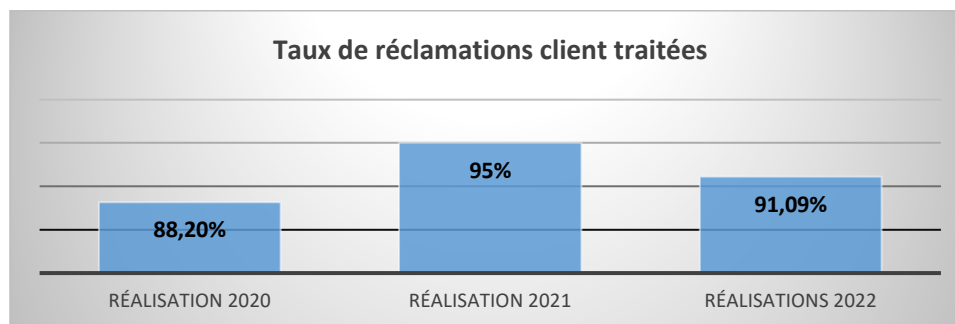
Le niveau de réalisation de l'indicateur 1 relatif à la proportion de collectivités bénéficiant de décharge contrôlée, s'appréciera à l'aune de la construction de nouvelles infrastructures de gestion des déchets dans les chefs-lieux de régions et de districts. A date, seul le District autonome d'Abidjan dispose d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement technique, une décharge moderne et contrôlée construite selon les normes environnementales internationalement prescrites.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de modernisation de la gestion des déchets solides dans tout le pays, les différents chefs-lieux de régions et de districts seront à terme, dotés d'une décharge contrôlée à l'instar du Centre de Valorisation et d'enfouissement technique d'Abidjan pour les localités qui bénéficieront d'une gestion intercommunale pendant que des décharges contrôlées seront construites dans les localités qui bénéficieront d'une gestion à l'échelle de la localité. Cette démarche suggère en amont, l'acquisition et la sécurisation de sites devant abriter les infrastructures projetées ; condition indispensable pour l'atteinte des cibles de l'indicateur.

C'est pourquoi un indicateur précisant le nombre de site acquis pour l'implantation de ces infrastructures permettrait de mieux apprécier la trajectoire d'atteinte de l'indicateur relatif à la proportion de collectivités territoriales bénéficiant de décharge contrôlée.

**Objectif spécifique 1 : Assurer la gestion des déchets et réduire les nuisances (sonores, olfactives, visuelles, auditives, installations anarchiques)**

**Indicateur 2:** Taux de réclamations client traitées



**Figure 316 : Taux de réclamations client traitées**

Les réclamations client au cours de l'année 2022 ont porté sur les nuisances sonores, les occupations anarchiques du domaine public et les ouvrages d'assainissement.

Une performance de 91,09% a été atteinte sur une prévision de 92%. Avec la mise en place, en 2021, de la régie d'avance des recettes la force coercitive de la répression a été maintenue. Des outils de collecte d'informations tels que la mise en place d'un call-center a permis aux usagers-clients de solliciter davantage les services du MINHAS par appels téléphoniques et ainsi maintenir le contact en s'assurant que leurs préoccupations ont été satisfaites. Egalement, la mise en œuvre de diverses activités de sensibilisation contribue significativement à un changement de comportement chez les populations.

#### **IV. PERSPECTIVES**

##### **IV.1. Leçons apprises**

###### *Points positifs*

- dans le cadre de la supervision et du suivi des opérations de propreté dans le District Autonome d'Abidjan, les opérateurs ECOTI SA et ECO EBURNIE ont collecté et transporté au CVET, du 01 juillet au 31 décembre 2022, respectivement 523 082,56 tonnes et 852 481,20 tonnes de DSMA ;
- ECOTI SA a balayé 45 884,30 mètres linéaires de voies et curé 246,65 mètres linéaires de caniveaux. Quant à ECO EBURNIE, il a réalisé le balayage de 37 889,60 mètres linéaires de voies et le curage de 596,40 mètres linéaires de caniveaux ;
- élaboration la matrice des sites acquis a été élaborée et les dossiers techniques des sites d'Elokato et d'Abadjan-Kouté ont été réalisés. Par ailleurs, des pancartes ont été confectionnées aux fins de consolider la sécurisation des sites.

###### *Difficultés rencontrées*

Les difficultés rencontrées au cours du semestre et qui ont eu un impact sur la bonne réalisation de la performance du Programme. Elles peuvent être en rapport avec :

- la réalisation des activités ;
- les crédits budgétaires ;
- les mouvements d'effectifs ;
- tout autre facteur exogène au Programme.

L'ensemble des difficultés rencontrées au cours du second semestre 2022 sont de divers ordre et peuvent se résumer comme suit :

Pour la réalisation des activités l'on note :

- la non application des textes coercitifs en matière de salubrité et d'assainissement ;
- l'insuffisance de moyens roulants.

Pour les crédits budgétaires l'on note :

- l'insuffisance des budgets alloués.
- difficulté de réalisation des activités du fait du plafonnement des crédits.

D'autres difficultés dites exogène au programme ont réellement impacté l'atteinte des objectifs du programme. Il s'agit notamment de l'interruption de certains travaux du fait de la défaillance des entreprises commises à la tâche. Par ailleurs l'incivisme exacerbé des populations du fait de la faiblesse des textes juridiques ne favorise pas une adhésion et une implication des populations à une bonne gestion des déchets et par conséquent à une amélioration significative de leur cadre de vie malgré les efforts déployés sur le terrain.

##### **IV.2. Recommandations**

A la lumière des difficultés indiquées plus haut, plusieurs initiatives ont été entreprises. Il s'agit notamment :

- de l'accélération et l'anticipation des démarches en vue d'obtenir les crédits budgétaires et/ou les besoins complémentaires à bonne date pour la réalisation des activités ;
- du changement d'approche en matière de sensibilisation des populations.



## CONCLUSION

Au cours de la période du deuxième semestre, le Programme a atteint un niveau de performance de 91,09% dans les traitements des réclamations clients.

L'identification des points critiques et la subdivision du District Autonome en deux zones, Nord et Sud, ont permis de mettre plus l'accent sur la répression avec une hausse significative des amendes recouvrées ; passant de dix-neuf millions cent quatre-vingt mille francs (19 180 000) F CFA en 2021 à quarante millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (40 990 000) F CFA en 2022.

Au cours de l'exercice budgétaire 2022, la DGAS et l'ensemble de ses unités opérationnelles (DOSLN, DISVD, DPASCSH, BAS et ANAGED) ont mis tout en œuvre pour l'atteinte des objectifs à elles assignées. Ainsi, au cours de l'exercice budgétaire 2022, elles ont mené plusieurs activités en lien avec leurs missions respectives. Il s'agit de :

- la sensibilisation, l'information et l'éducation des populations au changement de comportement (Semaine Nationale de la Propreté et Grand Ménage) ;
- le suivi, l'encadrement et la promotion des Comités Locaux d'Assainissement, de Salubrité et d'Hygiène (CLASH) ;
- la gestion des plaintes relatives au désordre urbain et aux nuisances ;
- la mise en œuvre des procédures visant l'acquisition des sites pour la construction des infrastructures de gestion des déchets solides ;
- la sécurisation foncière des sites pour la construction des infrastructures de gestion des déchets solides ;
- la supervision et le suivi des travaux de construction des infrastructures de gestion des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan ;
- le suivi de la mise en œuvre des services de propreté dans le District Autonome d'Abidjan et de l'exploitation des Centres de transfert et du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) de Kossihouen ;
- la supervision et le suivi de la mise en œuvre des opérations de propreté dans les villes de l'intérieur du pays.

## CONCLUSION GENERALE

Le MINHAS fonde un très grand espoir sur la mise en œuvre effective du Rapport Annuel de Performance (RAP) comme outil de gestion budgétaire conformément aux recommandations de l'UEMOA. Cet outil annuel tient compte des missions et objectifs assignés au ministère telles que définies par le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

Le RAP du MINHAS s'inscrit dans cette dynamique et se veut un document de plaidoyer à travers lequel le ministère entend trouver les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Hydraulique, d'assainissement, de drainage, de salubrité et de lutte contre les nuisances. Ainsi, cette nouvelle politique budgétaire permettra d'assurer une meilleure orientation des ressources accordées à ce département ministériel et à mesurer les effets de ces politiques sur la qualité des services fournis aux populations.

Ainsi, pour l'exercice 2022, le MINHAS a bénéficié d'un budget global de 252 093 718 264 FCFA exécuté à hauteur de 81,08% (HCST).

Pour faire face aux exigences de l'eau, de l'assainissement et de la salubrité, les perspectives pour l'année 2023 se présentent comme suit :

- prendre des décisions nécessaires en vue du fonctionnement des organes de l'Observatoire ;
- faciliter la collaboration entre les différentes Directions du MINHAS par leur rapprochement ou la mise à disposition d'engins roulants pour la liaison ;
- encourager la célérité dans le traitement des engagements par la prise mesures idoines ;
- réaménager de budget au cours de l'année avec célérité en faveur des activités ayant un niveau de réalisation physique avancée ;
- prioriser les projets susceptibles d'être réalisés au cours de l'année par une meilleure planification des activités ;
- améliorer le budget d'indemnisation des projets ;
- faciliter l'obtention des exonérations des projets ;
- changer d'approche en matière de sensibilisation des populations.

Au regard des perspectives notées ci-dessus, les ambitions d'accès à l'eau potable, d'assainissement et de propreté pourront améliorer la qualité du cadre de vie des populations et devraient être soutenues par une collaboration de qualité avec les différentes parties prenantes que sont les collectivités territoriales, les ONG, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.



# **SECTION 369 : MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**



## **INTRODUCTION GENERALE**

Au terme du décret n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement, Madame Myss Belmonde DOGO a été nommée Ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté. Suite au remaniement ministériel, elle a été reconduite dans ses fonctions par décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

Depuis lors, ce Ministère qu'elle pilote, a pour prérogatives la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de solidarité et de lutte contre la pauvreté.

A ce titre, le Ministère a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes : (i) Coordonner, promouvoir et mettre en œuvre les actions de Solidarité et Humanitaire en faveur des communautés en détresse ; (ii) Procéder à la prise en charge et la réparation des préjudices des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire ; (iii) Contribuer à la réduction des inégalités et à la prise en charge sociale des populations vulnérables ; (iv) Mener des actions de lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Toutes ces actions sont réalisées au travers de trois (03) programmes animés. Outre le Cabinet, les Directions et Services rattachés, le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) comprend deux (02) Directions générales, huit (08) Directions centrales, douze (12) Directions Régionales et quatre (04) structures sous tutelle (OSCS, PFSP, PNDC, Projet SWEDD).

En 2022, l'économie ivoirienne s'est inscrite dans le sens de la reprise amorcée en 2021, malgré un environnement national et international difficile marqué par l'inflation généralisée résultant des répercussions de la crise ukrainienne et du resserrement monétaire mondial. Par ailleurs, la vulnérabilité des populations s'est accentuée en raison de la récurrence et l'ampleur des sinistres et catastrophes, de la persistance des crises communautaires et de la crise humanitaire née du déplacement massif des populations burkinabées et maliennes fuyant les zones où sévissent des attaques armées au Nord et Nord-Est du pays.

Dans ce contexte général, le MSLP a poursuivi son action de renforcement de la résilience des ménages vulnérables par l'octroi de transferts monétaires aux ménages extrêmement pauvres dans le cadre du Projet des Filets Sociaux Productifs (PFSP). Il a également apporté assistance aux personnes rendues vulnérables à cause des catastrophes naturelles et des sinistres. L'action humanitaire du Ministère s'est étendue aux populations déplacées fuyant les attaques terroristes dans le nord-est frontalier au Burkina-Faso.

Par ailleurs, le MSLP a initié plusieurs réformes dont l'élaboration du projet de loi-cadre de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (2023-2027), le démarrage de l'institutionnalisation du mécanisme de fonctionnement et de mise à échelle nationale des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédits (AVEC), et l'opérationnalisation du Programme multisectoriel d'Appui au système national des Filets Sociaux (PAFS) dans le cadre du renforcement de l'inclusion sociale.

En sus de ces acquis, plusieurs études ont été menées. Il s'agit notamment de l'étude thématique sur « Contribuer à la réduction des actes d'incivisme pour le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire », de l'étude sur les programmes sociaux susceptibles d'utiliser le Registre Social Unique (RSU) comme base de ciblage et de l'élaboration de la cartographie synthétique de l'extrême pauvreté. Ces actions entreprises en 2022 donnent de bonnes perspectives au MSLP en 2023.

Ce présent Rapport Annuel de Performance (RAP) va s'articuler autour de quatre (4) parties que sont :

- Partie I : le Ministère
- Partie II : le programme 1 « Administration Générale »
- Partie III : le programme 2 « Solidarité et Action Humanitaire »
- Partie IV : le programme 3 « Lutte contre la Pauvreté ».

## PARTIE I : LE MINISTERE

### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

#### I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) a trois programmes que sont :

- Programme 1 : Administration générale comprend cinq (5) actions et vingt-neuf (29) activités ;
- Programme 2 : Solidarité et Action Humanitaire composé de deux (02) actions et de quatorze (14) activités ;
- Programme 3 : Lutte contre la Pauvreté comporte deux (2) actions et dix (10) activités.

#### I.2. Politique ministérielle

Au regard des défis sectoriels et conformément aux orientations de la politique stratégique au niveau national, les actions du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté ont pour but d'apporter des réponses aux problèmes révélés par le diagnostic stratégique sectoriel s'inscrivant dans les axes stratégiques suivants :

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	PRINCIPALES ORIENTATIONS (PO)
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1.1 : l'administration est moderne et performante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'amélioration de la gouvernance liée au fonctionnement et à la qualité des services du Ministère ;</li> <li>• L'amélioration du système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets (la chaîne PPBSE) ;</li> <li>• Le renforcement des mécanismes d'assistance des populations, notamment les plus vulnérables, défavorisées et sinistrées pour un accès aux services d'assistance humanitaire, sociale et de la solidarité communautaire ;</li> <li>• La pérennisation des mécanismes de financement de la solidarité et de l'inclusion sociale ;</li> <li>• Le renforcement des capacités fonctionnelles du mécanisme national de veille et du suivi de la solidarité et de la cohésion sociale ;</li> <li>• La réalisation des infrastructures communautaires de base en faveur des communautés rurales vulnérables ;</li> <li>• Le renforcement des capacités des femmes et des adolescentes en compétences de vie, et en matière de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle ;</li> <li>• Le renforcement des capacités des communautés pour la réalisation d'infrastructures communautaires de base et la gestion du développement local ;</li> <li>• La mise à échelle nationale de l'offre des filets sociaux productifs aux ménages/populations pauvres et vulnérables ;</li> <li>• L'élaboration d'un Registre Social Unique (RSU) des ménages pauvres et vulnérables (système d'information sociale intégré) assurant un meilleur ciblage dans la mise en œuvre des programmes sociaux ;</li> <li>• Le renforcement des actions de développement communautaire.</li> </ul>
OG 2 : Renforcer la politique du gouvernement en matière de solidarité et de l'action humanitaire	RS 2.1 : la politique du gouvernement en matière de solidarité et de l'action humanitaire est renforcée	
OG 3 : Réduire l'extrême pauvreté en renforçant la résilience des couches de populations vulnérables	RS 3.1 : l'inclusion sociale et financière est redynamisée	

### II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

#### II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 313: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère selon le DPPD-PAP 2022-2024 du ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	3	3	5	15	15

Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté est organisé en trois (03) programmes soutenus par trois (03) objectifs globaux décomposés en cinq (05) objectifs spécifiques mesurés par quinze (15) indicateurs et quinze (15) cibles associées.

## II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

**Tableau 314: État de réalisation des indicateurs pour chaque programme**

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et le système de planification et de suivi-évaluation	3	2
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	1	1
P2 : Solidarité et Action Humanitaire	OS1 : Renforcer la solidarité et l'action humanitaire	4	3
P3 : Lutte contre la pauvreté	OS 1 : Redynamiser l'inclusion sociale	4	4
	OS 2 : Développer le capital humain et les actions communautaires	3	0
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>10</b>

Sources : DPPD-PAP 2022-2024 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

Pour la gestion 2022, le MSLP a atteint dix (10) cibles sur les quinze (15) prévues soit un taux de réalisation global de 66,67%. Le taux obtenu résulte de la performance enregistrée par les programmes 1 et 2 qui affichent chacun une réalisation de 75 %. Toutefois, les réalisations du programme 3 ont contribué à l'atteinte du résultat global avec un taux de 57,14 %.

Le programme 1 vise quatre (4) cibles dont trois (3) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 75%. Ce résultat est essentiellement dû à l'objectif spécifique 2 « Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles » dont l'unique cible a été entièrement atteinte.

Quant au programme 2, il vise le renforcement de la solidarité et de l'action humanitaire. Cet objectif spécifique vise quatre (4) cibles dont trois (03) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 75%. Ce résultat s'explique par le dynamisme opérationnel du programme 2 « Solidarité et Action Humanitaire ». Il enregistre une part supplémentaire de 4,49% de personnes sinistrées assistées et l'élaboration de cinquante-deux (52) rapports hebdomadaires sur l'état de la solidarité et de la cohésion sociale, en lien avec l'efficacité du mécanisme d'alerte précoce assurée par l'OSCS. Par ailleurs, le dynamisme du programme a permis d'assurer la prise en charge de 5621 réfugiés fuyant les attaques armées au Burkina Faso.

Pour ce qui est du programme 3, sur sept (07) cibles, quatre (04) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 57,14%. Cette performance est essentiellement due à l'atteinte de toutes les cibles de l'objectif spécifique 1. Ce niveau de résultat contribue à réduire l'extrême pauvreté en renforçant la résilience des couches de populations vulnérables. Toutefois, au niveau de l'objectif spécifique 2, trois (03) cibles n'ont pas été atteintes.

## III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

**Tableau 315: État d'exécution du budget du ministère**

Unités	REALISATIONS		2022		
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>48 436 073 758</b>	<b>36 864 211 824</b>	<b>36 272 971 128</b>	<b>591 240 696</b>	<b>98,40</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>10 421 570 667</b>	<b>10 770 458 386</b>	<b>10 179 217 690</b>	<b>591 240 696</b>	<b>94,51</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	10 421 570 667	10 770 458 386	10 179 217 690	591 240 696	94,51
1.1.2 Recettes de services					
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>38 014 503 091</b>	<b>26 093 753 438</b>	<b>26 093 753 438</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
1.2.1 Emprunts projets	38 014 503 091	26 093 753 438	26 093 753 438	0	100
1.2.2 Dons Projets	0				
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
<b>2 CHARGES</b>	<b>48 436 073 758</b>	<b>36 864 211 824</b>	<b>36 272 971 128</b>	<b>591 240 696</b>	<b>98,40</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>1 274 566 230</b>	<b>1 387 550 759</b>	<b>907 375 302</b>	<b>480 175 457</b>	<b>65,39</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	1 274 566 230	1 387 550 759	907 375 302	480 175 457	65,39
2.1.2 Contractuels hors solde					

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>1 453 954 509</b>	<b>1 693 659 828</b>	<b>1 582 594 589</b>	<b>111 065 239</b>	<b>93,44</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>692 003 347</b>	<b>896 411 125</b>	<b>896 411 125</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
2.3.1 Transferts courants	692 003 347	896 411 125	896 411 125	0	100,00
2.3.2 Transferts en capital					
<b>2.4 Investissement</b>	<b>45 015 549 672</b>	<b>32 886 590 112</b>	<b>32 886 590 112</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
2.4.1 Trésor	7 001 046 581	6 792 836 674	6 792 836 674	0	100,00
2.4.2 Financement extérieur	38 014 503 091	26 093 753 438	26 093 753 438	0	100,00
Dons					
Emprunts	38 014 503 091	26 093 753 438	26 093 753 438	0	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>48 436 073 758</b>	<b>36 864 211 824</b>	<b>36 272 971 128</b>	<b>591 240 696</b>	<b>98,40</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

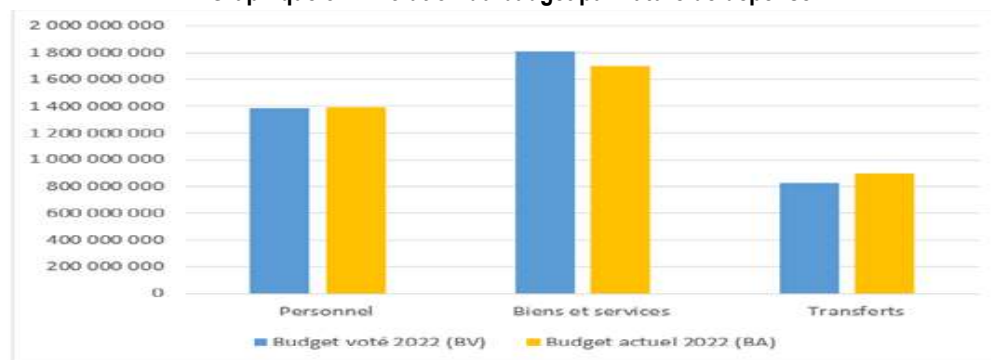
Le budget initial de **36 914 143 979** FCFA alloué au Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) en 2022 est passé à **36 864 211 824** FCFA, soit une baisse de **49 932 155** FCFA (0,14 %).

Cette baisse s'explique par une diminution de **116 431 294** FCFA au niveau des biens et services, une hausse de **64 999 139** FCFA au niveau des Transferts et une augmentation des dépenses de personnel de **1 500 000** FCFA.

En outre, un virement de crédit de **65 000 000** FCFA a été effectué de l'activité « 78103000148 Organiser la journée nationale du pardon et du souvenir » au niveau des biens et services vers l'activité « 78103000142 Prendre en charge les victimes des crises intercommunautaires » au niveau des transferts.

En somme, le budget alloué aux dépenses de personnel est passé de **1 386 050 759** F CFA à **1 387 550 759** F CFA et celui des transferts est passé de **831 411 986** F CFA à **896 411 125** F CFA. Quant aux dépenses de biens et services, le budget est passé de **1 810 091 122** F CFA à **1 693 659 828** F CFA.

Graphique 87: Evolution du budget par nature de dépense



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Ainsi, sur un budget actuel de **36 864 211 824** FCFA, **36 272 971 128** FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de **98,40** % avec un écart de **591 240 696** FCFA. Cet écart s'explique essentiellement par le fait que les dépenses de personnel (salaire) ont été exécutées à hauteur de **65,39**%.

Cette situation d'exécution se répartit entre les natures de dépenses de la manière suivante :

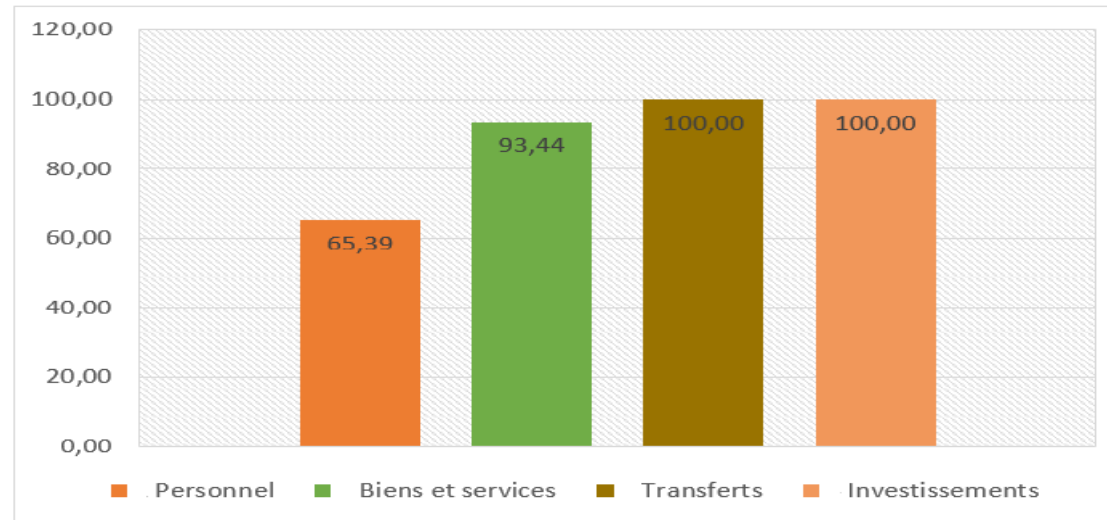
- Personnel : 907 375 302 FCFA, soit 65,39 % ;
- Biens et Services : 1 582 594 589 FCFA, soit 93,44 % ;



- Transferts : 896 411 125 FCFA, soit 100 % ;
- Investissement : 32 886 590 112 FCFA, soit 100 %.

La situation est illustrée par le graphique suivant :

**Graphique 88: Exécution du budget par nature de dépense**



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

## PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

### INTRODUCTION

Nommée Directrice de Cabinet par décret n°2022-309 du 04 mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels, Madame Paule Marlène DOGBO est responsable du programme 1 : « Administration Générale » conformément au décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères et Secrétariats d'Etat.

Ce programme assure la coordination administrative, technique et sectorielle. Il veille au contrôle, à la planification, au suivi de la mise en œuvre des activités du Ministère. Il gère également les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à une mise en œuvre efficiente des activités. En outre, il s'assure de la mise en œuvre de la politique qualité et du genre. Dans ce programme, les Directions Régionales assurent la coordination de la mise en œuvre des activités du Ministère au niveau régional.

Le contexte dans lequel les activités de coordination du programme ont été réalisées, se caractérise par la flambée des prix sur le marché due à la crise en Ukraine, l'exacerbation des vulnérabilités dues, entre autres, à la récurrence et l'ampleur des sinistres, des catastrophes et à la persistance des crises communautaires.

Relativement à l'état des lieux de la stratégie de ce programme, trois (03) points seront abordés à savoir : (i) la présentation de la stratégie du programme; (ii) les réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 et (iii) la performance du programme.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 1

### I.1. Les objectifs du programme 1

Le programme « Administration Générale » est conçu pour (i) Améliorer le système d'information statistique et de planification afin de mieux communiquer sur les actions entreprises par le Ministère et (ii) Améliorer la gestion des ressources afin de renforcer le dispositif de mise en œuvre des interventions du secteur.

Ainsi, ce programme s'articule autour d'un objectif global libellé comme suit : **Mettre en place une administration moderne et performante.**

Le résultat stratégique attendu est libellé comme suit « L'administration est moderne et performante ».

### I.2. Le financement du programme 1

Le budget initial alloué au programme « Administration Générale » est de 2 731 045 108 FCFA dont 1 377 350 759 FCFA pour les dépenses de personnel et 1 353 694 349 FCFA pour les dépenses de biens et services.

En cours de gestion 2022, le budget initial du programme est passé de 2 731 045 108 FCFA en début d'exercice à 2 636 355 077 FCFA, soit une baisse de 94 690 031 FCFA. Cette baisse est due essentiellement à une réduction du budget des Biens et Services de 6,99 %.

La baisse de 6,99% s'explique par la diminution des dépenses d'abonnement d'eau et d'électricité de 36 697 268 FCFA ainsi que le virement de crédits d'un montant de 57 992 763 FCFA au profit du programme 2 pour la création d'activités nouvelles en biens et services. Il s'agit de :

- Gérer l'unité Médicosociale ;
- Apporter une assistance aux personnes victimes de la traite des personnes et objets de trafic illicite des migrants ;
- Assurer la coordination et le suivi de l'action humanitaire ;
- Coordonner les actions de lutte contre la traite des personnes.

Comparativement au budget 2021, le budget du programme est passé de 2 475 542 187 FCFA à 2 636 355 077 FCFA en 2022, soit une hausse de 160 812 890 FCFA. Cette hausse s'explique par le fait que les budgets du personnel et des biens et services ont respectivement augmenté de 9,72 % et 4,20 %. En effet, le budget du personnel est passé de 1 255 366 230 FCFA en 2021 à 1 377 350 759 FCFA, soit une hausse de 121 984 529 FCFA. Quant au budget des biens et services, il est passé de 1 208 292 532 FCFA en 2021 à 1 259 004 318 FCFA en 2022, soit une hausse de 50 711 786 FCFA. Toutefois, il faut noter que le budget des transferts d'un montant de 11 883 425 FCFA a été retiré en 2022 en raison du départ d'un expert BNETD.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME 1 AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Tableau 316: État de la situation d'exécution budgétaire du programme

Unités	REALISATION 2021	2022			
		Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>2 354 709 131</b>	<b>2 636 355 077</b>	<b>2 046 822 451</b>	<b>589 532 626</b>	<b>77,64%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>2 354 709 131</b>	<b>2 636 355 077</b>	<b>2 046 822 451</b>	<b>589 532 626</b>	<b>77,64%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	2 354 709 131	2 636 355 077	2 046 822 451	589 532 626	77,64%
1.1.2 Recettes de services				0	
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	
1.2.2 Dons Projets	0		0	0	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés				0	

Unités	REALISATION 2021	2022			
		Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2 CHARGES</b>	<b>2 354 709 131</b>	<b>2 636 355 077</b>	<b>2 046 822 451</b>	<b>589 532 626</b>	<b>77,64%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>1 255 366 230</b>	<b>1 377 350 759</b>	<b>897 175 302</b>	<b>480 175 457</b>	<b>65,14%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	1 255 366 230	1 377 350 759	897 175 302	480 175 457	65,14%
2.1.2 Contractuels hors solde				0	
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>1 087 459 476</b>	<b>1 259 004 318</b>	<b>1 149 647 149</b>	<b>109 357 169</b>	<b>91,31%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>11 883 425</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
2.3.1 Transferts courants	11 883 425	0	0	0	
2.3.2 Transferts en capital				0	
<b>2.4 Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
2.4.1 Trésor	0	0	0	0	
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	
Dons				0	
Emprunts	0	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>2 354 709 131</b>	<b>2 636 355 077</b>	<b>2 046 822 451</b>	<b>589 532 626</b>	<b>77,64%</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

En cours de gestion 2022, le budget initial du programme est passé de 2 731 045 108 FCFA en début d'exercice à 2 636 355 077 FCFA, soit une baisse de 94 690 031 FCFA. Ainsi, sur un budget actuel de 2 636 355 077 FCFA, un montant de 2 046 822 451 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 77,64 % avec un écart de 589 532 626 FCFA. Cet écart s'explique essentiellement par le fait que les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de 65,14 % et les activités « 78103000105 Prendre en charge les missions hors CI » et « 78103000099 Prendre en charge les honoraires des agents sous contrats BNETD » ont respectivement été régularisées à hauteur de 34,99% et 53,03%.

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 317: Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Coordination et animation du ministère	1 255 366 230	897 175 302	204 399 318	280 158 556	11 883 425	-	-	-	1 471 648 973	1 177 333 858
Action 2 : Planification, programmation, suivi et évaluation	-	-	15 019 905	10 862 068	-	-	-	-	15 019 905	10 862 068
Action 3 : Information et communication	-	-	12 485 746	18 033 216	-	-	-	-	12 485 746	18 033 216
Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	-	-	822 287 107	805 946 240	-	-	-	-	822 287 107	805 946 240
Action 5 : Renforcement des systèmes de contrôle, de gestion juridique, de gestion de la qualité et du genre	-	-	33 267 400	34 647 069	-	-	-	-	33 267 400	34 647 069
<b>TOTAL</b>	<b>1 255 366 230</b>	<b>897 175 302</b>	<b>1 087 459 476</b>	<b>1 149 647 149</b>	<b>11 883 425</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 354 709 131</b>	<b>2 046 822 451</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

L'exécution financière du budget du programme par action et par nature de dépenses se présente comme suit :

Au niveau de l'action 1, le montant exécuté en 2022 est de 1 177 333 858 FCFA contre un montant de 1 471 648 973 FCFA exécuté en 2021, soit une baisse de 19,99 %. Le budget exécuté de l'action 1 représente 57,52 % du budget du programme car les salaires du Ministère sont logés dans cette action.

Le budget de l'action est passé de 1 720 576 683 FCFA en début d'année à 1 724 118 497 FCFA en cours de gestion, soit une hausse de 3 541 814 FCFA au niveau des biens et services. Ainsi, sur un budget de 1 724 118 497 FCFA rectifié, un montant de 1 177 333 858 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 68,29 % avec un écart de 546 784 639 F CFA.

A l'action 2, le budget exécuté en 2022 est de 10 862 068 FCFA, tandis que celui exécuté en 2021 est de 15 019 905 FCFA, soit une baisse de 27,68 %.

Le budget est passé de 13 054 325 FCFA en début d'exercice à 10 862 068 FCFA en cours de gestion, soit une baisse de 2 192 257 FCFA au niveau des biens et services. Sur le budget actuel de 10 862 068 FCFA, un montant de 10 862 068 FCFA a été exécuté, avec un taux d'exécution de 100%.

Au niveau de l'action 3, le budget exécuté en 2022 est de 18 033 216 FCFA contre un budget de 12 485 746 FCFA exécuté en 2021, soit une hausse de 44,43%. Le budget de l'action est passé de 20 809 196 FCFA en début d'exercice à 18 033 216 FCFA en cours de gestion, soit une baisse de 2 775 980 FCFA au niveau des biens et services. Sur le budget actuel de 18 033 216 FCFA, un montant de 18 033 216 FCFA a été exécuté, avec un taux d'exécution de 100%.

Le budget exécuté au niveau de l'action 4 en 2022 est de 805 946 240 FCFA contre 822 287 107 FCFA exécuté en 2021, soit une baisse de 1,99 %.

Le budget de l'action 4 est passé de 938 096 253 FCFA en début d'année à 848 694 227 CFA en cours de gestion, soit une baisse de 89 402 026 FCFA au niveau des biens et services. Ainsi, sur un budget de 848 694 227 FCFA rectifié, un budget de 805 946 240 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 94,96 % avec un écart de 42 747 987 FCFA.

Quant à l'action 5, le montant exécuté en 2022 est de 34 647 069 FCFA tandis qu'en 2021 un montant de 33 267 400 FCFA a été exécuté, soit une hausse de 4,15 %. Le budget est passé de 38 508 651 FCFA en début d'exercice à 34 647 069 FCFA en cours de gestion, soit une baisse de 3 861 582 FCFA. Ce budget de 34 647 069 FCFA a été exécuté à hauteur de 100%.

### II.1.2. Suivi des investissements

Au programme 1, il n'y a pas d'investissements.

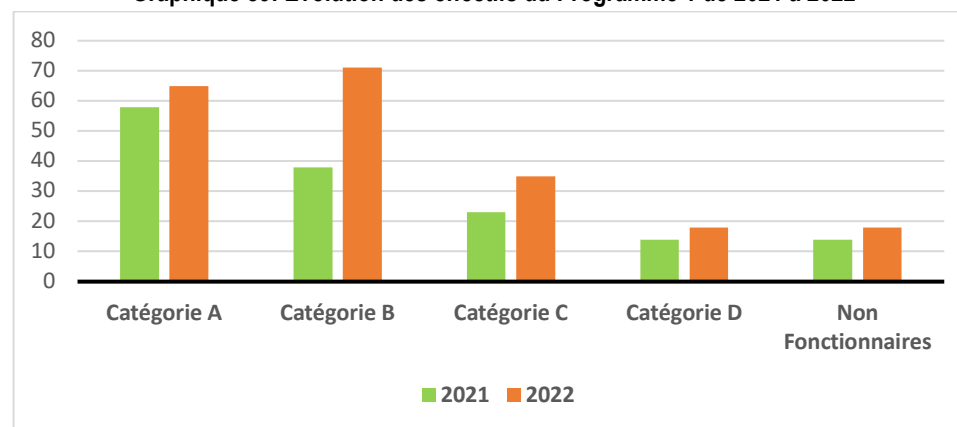
### II.2. Évolution des effectifs

Tableau 318: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	58	35	03	14	07	65
<b>Catégorie B</b>	38	117	17	36	03	71
<b>Catégorie C</b>	23	15	08	12	00	35
<b>Catégorie D</b>	14	30	06	05	01	18
<b>Non Fonctionnaires</b>	14	04	00	04	00	18
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>	<b>197</b>	<b>34</b>	<b>71</b>	<b>11</b>	<b>207</b>

Source : SIGFAE/ Base de données DRH/ Catalogue des mesures nouvelles

**Graphique 89: Evolution des effectifs du Programme 1 de 2021 à 2022**



Source : SIGFAE/ Base de données DRH/ Catalogue des mesures nouvelles/RAP 2021

Afin de répondre aux besoins exprimés par les différentes structures, les effectifs du programme 1 sont passés de 147 en 2021 à 207 en 2022 soit une augmentation de 40,82%. Cette augmentation est due à la croissance du nombre de fonctionnaires. Elle a contribué ainsi à réduire le déficit en personnel et à améliorer significativement le fonctionnement du programme 1. Toutefois, les besoins en effectifs ne sont pas totalement satisfaits notamment en ce qui concerne les catégories A, B et D. Par ailleurs, les besoins exprimés concernant les catégories C et les non fonctionnaires ont été plus ou moins satisfaits. Pour pallier les difficultés suscitées, il conviendrait de satisfaire les besoins en effectifs, à minima, à 75% et de privilégier la satisfaction des besoins en effectifs concernant les catégories A et B.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Les activités majeures réalisées en lien avec les axes stratégiques sont :

- La coopération et le partenariat avec les organisations internationales (OI) et organisations de la société civile (OSC) suivis ;
- 597 missions de suivi et de supervision effectuées sur le terrain par les 12 Directeurs Régionaux que compte le MSLP ;
- 545 réunions de coordination des activités du Ministère organisées en région ;
- 06 rapports périodiques de suivi des activités produits ;
- La formation de 35 responsables et agents du MSLP sur la gestion axée sur le résultat et la planification opérationnelle assurée ;
- 65 couvertures médiatiques des activités du Ministère assurées ;
- 30 informaticiens du ministère formés sur « microsoft cloud assessment » ;
- 150 agents formés sur les techniques de rédaction administrative, la procédure disciplinaire, le protocole et le savoir-vivre ;
- 40 chefs de services et assistants formés à l'utilisation du SIGFAE ;
- 04 conférences de programmation des effectifs 2023 avec toutes les structures du ministère organisées ;
- 09 agents de la DAF formés sur les procédures d'engagement dans le SIGOBE ;
- 04 ateliers de suivi de l'exécution budgétaire trimestrielle et de la mise en œuvre de la performance avec les responsables de programmes et les gestionnaires de crédits organisés ;
- La rentrée budgétaire 2022 organisée avec 35 participants ;
- 150 agents du MSLP formés sur la thématique genre ;
- 40 membres du Cabinet formés sur le système de management de la qualité ;
- 46 textes de lois, de règlements et de conventions de partenariat élaborés ;

- 65 assistances juridiques aux structures du ministère apportées ;
- Le renforcement des capacités de 06 Inspecteurs sur l'élaboration des outils de contrôle et d'audit réalisé ;
- 14 missions d'inspections effectuées dans 14 structures du ministère.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 319: État d'évolution des indicateurs de performance du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le système de planification et de suivi-évaluation</b>					
IP1 : Nombre de rapports de suivi périodique produits (PAP, PND, Rapport général)	Nombre	06	06	06	06
IP2 : Nombre de rapports d'évaluation des projets et programmes	Nombre	03	03	01	02
IP3 : Nombre de structures inspectées	Nombre	31	18	36	14
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles</b>					
IP4 : Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés	Nombre	200	130	200	265

Sources : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2021 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### ❖ Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le système de planification et de suivi-évaluation

###### ➤ Indicateur 1 : Nombre de rapports de suivi périodique produits (PAP, PND, Rapport général)

**Définition** : l'ensemble des rapports de suivi périodique produits

**Sources des données/mode de calcul** : DESPS / Dénombrement

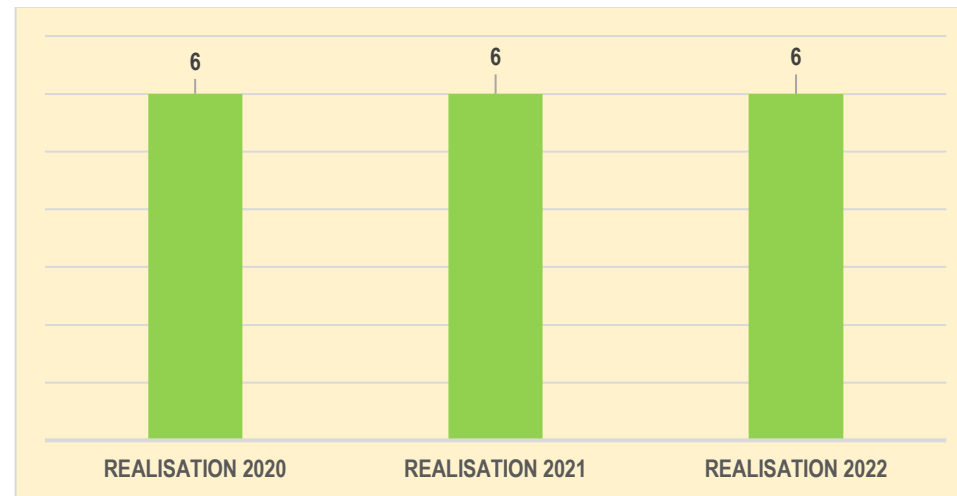
**Valeur cible** : 06 en 2022, 06 en 2023, 06 en 2024

**Situation de référence 2021** : 06

**Analyse** :

Tous les rapports de suivi ont été élaborés pour l'année 2022, soit 100% de taux de réalisation. Il en est de même pour les trois dernières années. Cet indicateur affiche donc une valeur constante de 2020 à 2022. Cette performance traduit l'efficacité de la DESPS dans la réalisation de sa mission de planification et de suivi-évaluation des activités du Ministère.

**Graphique 90: Nombre de rapports de suivi périodique produits**



Sources : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2021 et Rapports 2022 des différentes structures du MSLP

➤ **Indicateur 2** : Nombre de rapports d'évaluation des projets et programmes

**Définition** : l'ensemble des rapports d'évaluation des projets et programmes

**Sources des données/mode de calcul** : Rapport d'activités (OSCS, SWEDD, PFSP, PNDC) / Dénombrement

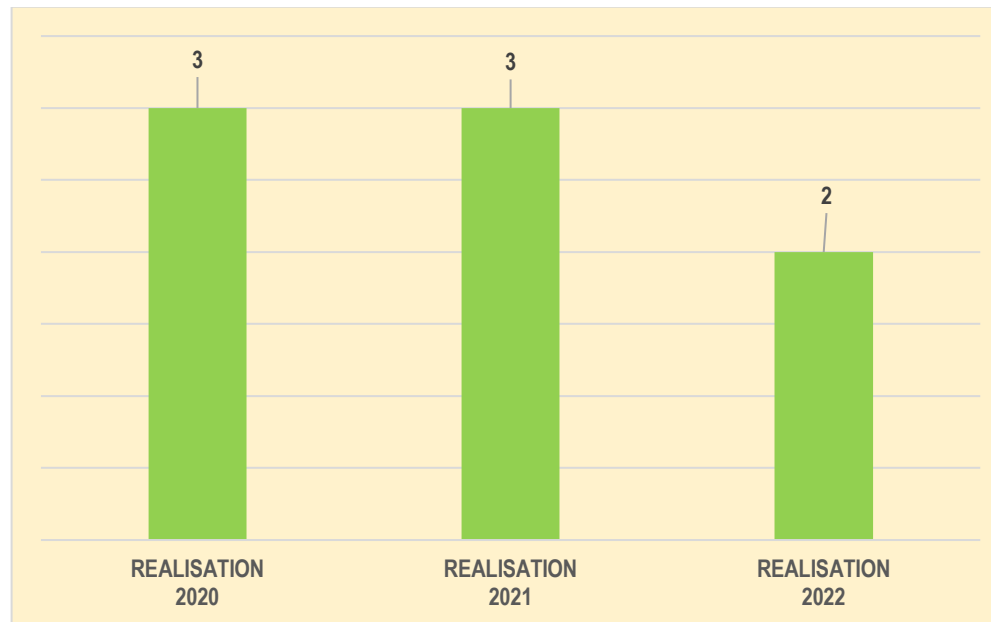
**Valeurs cibles** : 01 en 2022, 04 en 2023, 03 en 2024

**Situation de référence 2021** : 03

**Analyse** :

Deux (02) rapports de suivi (enquêtes de suivi) ont été élaborés sur un (01) prévu pour l'année. Donc, la cible est atteinte. Cependant, cette valeur est en baisse par rapport à celles de 2020 et de 2021 qui affichent trois (03) rapports de suivi produits.

**Graphique 91: Nombre de rapports de suivi**



Sources : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2021 et Rapports 2022 des différentes structures du MSLP

➤ **Indicateur 3** : Nombre de structures inspectées

**Définition** : l'ensemble des structures du Ministère inspectées

**Source des données/Mode de calcul** : Inspection générale/ Dénombrement

**Valeurs cibles** : 36 en 2022, 36 en 2023, 36 en 2024

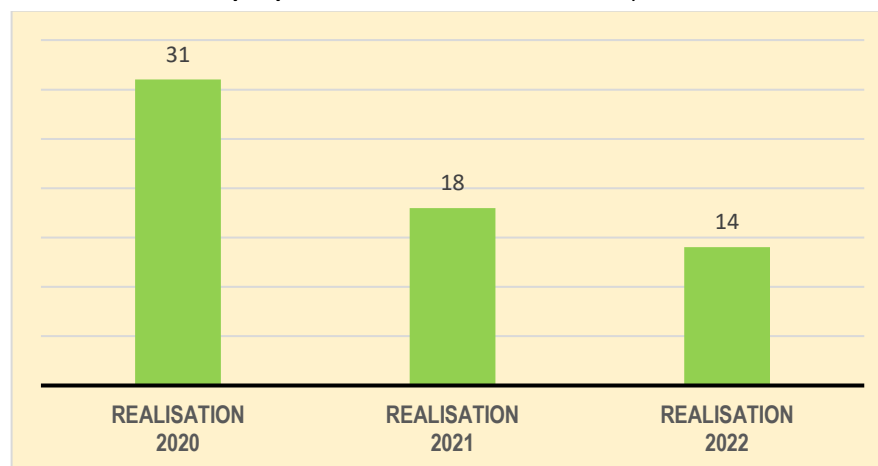
**Situation de référence 2021** : 18

**Analyse** :

Au cours de l'année 2022, quatorze (14) structures ont été inspectées sur les trente-six (36) visées par l'Inspection Générale, soit un taux de réalisation de 38,89%. La clé de répartition de ces structures donne huit (08) Directions centrales, un (01) Service, trois (03) Structures sous-tutelles et deux (02) Directions Régionales. La valeur de l'indicateur est en baisse par rapport à celles de 2020 et de 2021.



**Graphique 92: Nombre de structures inspectées**



Sources : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2021 et Rapports 2022 des différentes structures du MSLP

❖ **Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles**

➤ **Indicateur 4** : Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés

**Définition** : l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat du MSLP formés

**Source des données/Mode de calcul** : DRH, DPES, DAF, Qualité-Genre, IG/Dénombrement

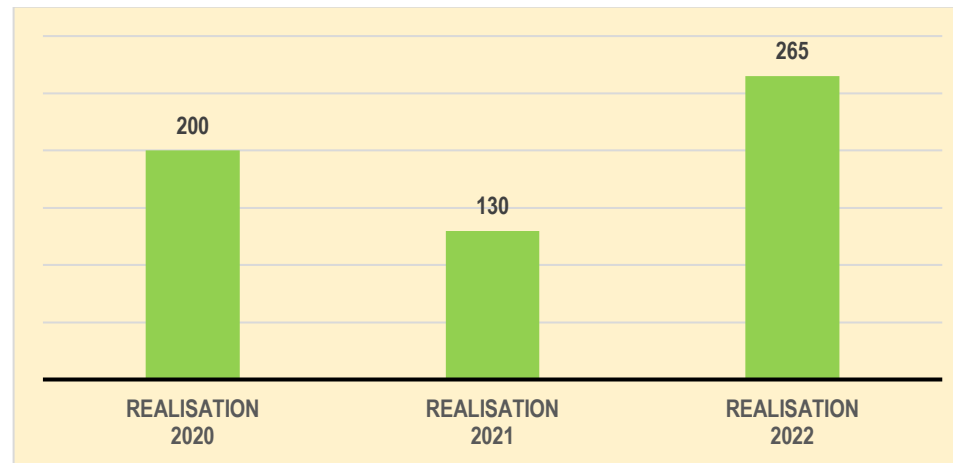
**Valeurs cibles** : 200 en 2022, 200 en 2023, 200 en 2024

**Situation de référence 2021** : 130

**Analyse** :

En termes de renforcement de capacités, on dénombre une (01) formation de l'Inspection Générale (IG), une (01) formation de la Direction des Affaires Financières (DAF), une (01) formation de la Direction des Etudes, des Stratégies, des Statistiques et des Etudes (DESPE), quatre (04) formations de la Direction des Ressources Humaines (DRH), une (01) formation de la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) et deux (02) formations du Service Qualité et Genre (SQG). Ces formations ont concerné 265 sur 200 fonctionnaires et agents de l'Etat visés soit un taux de réalisation de 132,5%. La valeur affichée par cet indicateur pour 2022 est supérieure aux valeurs enregistrées en 2020 et 2021. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de fonctionnaires affectés au ministère.

**Graphique 93:** Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés



Sources : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2021 et Rapports 2022 des différentes structures du MSLP

#### IV. PERSPECTIVES

##### IV1. Leçons apprises

###### Eléments positifs

- La régularité des publications sur l'ensemble des plateformes a permis d'accroître la visibilité des actions du Ministère ;
- Le renforcement des capacités des fonctionnaires et agents de l'Etat a contribué à l'amélioration de la qualité des services des différentes structures du Ministère ;
- Le suivi et l'évaluation des activités du MSLP a permis une maîtrise de leur mise en œuvre ;
- La mise en place du cadre de gestion de la formation professionnelle du Ministère permettra d'offrir des opportunités de formations au personnel du Ministère.

###### Difficultés rencontrées

- L'insuffisance de locaux pour abriter le personnel du ministère ;
- L'insuffisance de véhicules de service ;
- L'insuffisance de ressources financières, matérielles et humaines.

##### IV.2. Recommandations

###### Mesures correctives

- Renforcer le parc auto du programme ;
- Renforcer les ressources financières, matérielles et humaines.

###### Recommandations à l'endroit des acteurs extérieurs au programme

- Solliciter l'appui technique de la SONAPIE pour l'acquisition de locaux supplémentaires ;
- Renforcer le partenariat à l'endroit des acteurs extérieurs (PTF, ONG internationales, etc.) pour un appui technique et financier.

## CONCLUSION

Dans un contexte d'insuffisance de ressources, la mise en œuvre des différentes actions du programme 1 a amélioré significativement la performance globale du Ministère. En effet, sur les quatre (4) cibles trois (3) ont été atteintes. Il s'agit de six (6) rapports de suivi (PAP, PND, Rapport général) qui ont été produits sur six (6), également 265 agents ont été formés sur 200 prévus et 2 sur 1 rapport de suivi prévu ont été élaborés au cours de l'année 2022. On remarque une bonne synergie d'actions entre les structures du Ministère, une célérité dans le traitement et le suivi des dossiers, une bonne performance dans le suivi et l'évaluation des activités et du renforcement de capacités des gestionnaires de crédits dans la mise en œuvre du Budget-Programmes. Néanmoins des efforts doivent être faits en matière de formation et de renforcement des capacités. En outre, le contrôle et l'inspection des structures du Ministère doivent être accentués. Pour atteindre les objectifs du Programme 1, il est nécessaire de doter ses structures de ressources suffisantes.

## PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « SOLIDARITE ET ACTION HUMANITAIRE »

### INTRODUCTION

Nommé Directeur Général de la Solidarité et de l'Action Humanitaire par décret N°2021-835 du 8 décembre 2021, le Professeur Roch YAO GNABELI est responsable du programme 2 : « Solidarité et Action Humanitaire » conformément au décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères et Secrétariats d'Etat.

Le programme 2 a pour mission de : (i) promouvoir et mettre en œuvre les actions de solidarité; (ii) maintenir la solidarité entre toutes les composantes de la nation; (iii) mettre en œuvre les actions de solidarité en faveur des communautés en détresse; (iv) prendre en charge les populations vulnérables; (v) protéger et prendre en charge les victimes de la traite des personnes en collaboration avec les ministères concernés; (vi) mettre en œuvre la politique d'assistance aux pupilles de la Nation et aux pupilles de l'Etat et (vii) mettre en œuvre la politique nationale en matière d'action humanitaire.

Ce programme est mis en œuvre dans un environnement où la vulnérabilité des populations s'accroît en raison des dégâts humains et matériels occasionnés par les catastrophes naturelles et des sinistres. En outre, la fracture sociale entre les communautés a favorisé la destruction des mécanismes traditionnels d'entraide informelle. Ce qui a occasionné la perte de plus en plus des valeurs de solidarité. En raison de l'absence de système formel pouvant prendre le relais et face à la récurrence des sinistres, le Ministère, à travers le programme 2 exprime la compassion du Gouvernement afin d'améliorer la résilience des ménages sinistrés par des assistances de toute nature. Ces assistances découlent de la surveillance permanente de la situation de la solidarité et de l'action humanitaire sur l'étendue du territoire.

Aussi, importe-il de rappeler qu'à travers la solidarité, l'Etat affirme sa présence attentive auprès des populations et fait ressentir dans le vécu quotidien des ménages, des individus, les effets de ses obligations régaliennes qui visent particulièrement le développement humain et la réduction des inégalités entre citoyens. Cela traduit, de façon éloquente, la volonté du Président de la République et du Gouvernement de bâtir une Côte d'Ivoire solidaire.

Le présent rapport de performance 2022 de ce programme s'articule autour de : (i) la présentation de la stratégie; (ii) les réalisations au cours de l'exercice 2022; (iii) la performance du programme et (iv) les perspectives.

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

### I.1. Les objectifs du programme 2

Le Ministère a trois objectifs globaux dont le deuxième est repris par le programme 2 « Solidarité et Action Humanitaire ». Il s'agit de : « renforcer la politique du gouvernement en matière de solidarité et de l'action humanitaire ».

Il en découle le résultat stratégique suivant : « la politique du gouvernement en matière de solidarité et de l'action humanitaire est renforcée ».

### I.2. Le financement du programme

Le budget initial de **1 152 962 313 FCFA** alloué au programme Solidarité et Action Humanitaire en 2022 est reparti dans les natures de dépense de la manière suivante :

- Personnel : **8 700 000 FCFA** ;
- Biens et Services : **312 850 327 FCFA** ;
- Transferts : **831 411 986 FCFA**.

En cours de gestion 2022, le budget initial du programme 2 est passé de **1 152 962 313 FCFA** à **1 209 348 015 FCFA**, soit une hausse de **56 385 702 FCFA**. Cette hausse s'explique essentiellement par le financement de nouvelles activités en biens et services en cours de gestion et de la hausse du montant du personnel de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale. En effet, un montant de **57 992 763 FCFA** en biens et service du programme 1 « Administration Générale » a été transféré au programme 2 pour la création des activités suivantes :

- 78103000151 Gérer l'unité médico-sociale ;
- 78103000152 Apporter une assistance aux personnes victimes de la traite des personnes et de trafic illicite des migrants ;
- 78103000154 Assurer la coordination et le suivi de l'action humanitaire ;
- 78103000155 Coordonner les actions de lutte contre la traite des personnes.

Aussi, le budget du personnel de l'OSCS est-il passé de **8 700 000 FCFA** à **10 200 000 FCFA** soit une hausse de **1 500 000 FCFA**.

En outre, le budget des biens et services a diminué de **68 105 339 FCFA**, car un virement de crédit de **65 000 000 FCFA** a été effectué de l'activité « 78103000148 Organiser la journée nationale du pardon et du souvenir » vers l'activité « 78103000142 Prendre en charge les victimes des crises intercommunautaires » en transfert et le budget de l'activité « 78103000110 Cordonner le renforcement des ressorts de la solidarité » a diminué de **3 105 339 FCFA**.

Comparativement au budget 2021, le budget du programme est passé de **1 106 601 429 FCFA** en 2021 à **1 209 348 015 FCFA** en 2022, soit une hausse de **102 746 586 FCFA**. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des transferts de **22,78%**. En effet, le budget des transferts est passé de **730 123 922 FCFA** en 2021 à **896 411 125 FCFA** en 2022, soit une hausse de **166 287 203 FCFA**.

Pendant, les budgets du personnel et des biens et services ont diminué respectivement de **46,88%** et **15,27 %**.

Ces écarts de financement se justifient par le fait que le budget du personnel est passé de **19 200 000 FCFA** en 2021 à **10 200 000 FCFA** en 2022 et celui des biens et services est passé de **357 277 507 FCFA** en 2021 à **302 736 890 FCFA** en 2022.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Tableau 320: Exécution du budget

Unités	REALISATION 2021	2022			
		Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>990 440 478</b>	<b>1 209 348 015</b>	<b>1 208 847 365</b>	<b>500 650</b>	<b>99,96%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>990 440 478</b>	<b>1 209 348 015</b>	<b>1 208 847 365</b>	<b>500 650</b>	<b>99,96%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	990 440 478	1 209 348 015	1 208 847 365	500 650	99,96%
1.1.2 Recettes de services				<b>0</b>	
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	<b>0</b>	
1.2.2 Dons Projets	0		0	<b>0</b>	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
<b>2 CHARGES</b>	<b>990 440 478</b>	<b>1 209 348 015</b>	<b>1 208 847 365</b>	<b>500 650</b>	<b>99,96%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>19 200 000</b>	<b>10 200 000</b>	<b>10 200 000</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	19 200 000	10 200 000	10 200 000	0	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde					

Unités	REALISATION 2021	2022			
		Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>291 120 556</b>	<b>302 736 890</b>	<b>302 236 240</b>	<b>500 650</b>	<b>99,83%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>680 119 922</b>	<b>896 411 125</b>	<b>896 411 125</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>
2.3.1 Transferts courants	680 119 922	896 411 125	896 411 125	0	100,00%
2.3.2 Transferts en capital					
<b>2.4 Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
2.4.1 Trésor	0	0	0	0	
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	
Dons					
Emprunts	0	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>990 440 478</b>	<b>1 209 348 015</b>	<b>1 208 847 365</b>	<b>500 650</b>	<b>99,96%</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

En cours de gestion 2022, le budget initial du programme 2 est passé de 1 152 962 313 FCFA à 1 209 348 015 FCFA, soit une hausse de 56 385 702 FCFA. Cette hausse s'explique essentiellement par le financement de nouvelles activités en biens et services en cours de gestion et de la hausse du montant du personnel de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale.

Ainsi, sur un budget actuel de 1 209 348 015 FCFA, un montant de 1 208 847 365 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 99,96% avec un écart de 500 650 FCFA. Cet écart s'explique par le fait que les dépenses de biens et services ont été exécutés à hauteur de 99,83%.

### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense.

Tableau 321: Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Renforcement de la solidarité et de l'action humanitaire	19 200 000	10 200 000	96 375 983	151 886 185	360 800 000	512 000 000	-	-	476 375 983	674 086 185
Action 2 : Assistance aux personnes en détresses et sinistrées	-	-	194 744 573	150 350 055	319 319 922	384 411 125	-	-	514 064 495	534 761 180
<b>TOTAL</b>	<b>19 200 000</b>	<b>10 200 000</b>	<b>291 120 556</b>	<b>302 236 240</b>	<b>680 119 922</b>	<b>896 411 125</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>990 440 478</b>	<b>1 208 847 365</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le budget exécuté au niveau de l'action 1 en 2022 s'élève à 674 086 185 FCFA contre un montant de 476 375 983 FCFA exécuté en 2021, soit une hausse de 41,50 %. Le budget de cette action est passé de 682 699 113 FCFA en début d'année à 674 086 857 FCFA en cours de gestion, soit une baisse de 8 612 256 FCFA. Ainsi, sur un budget actuel de 674 086 857 FCFA, un montant de 674 086 185 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 100%.

Concernant l'action 2, le budget exécuté en 2022 s'élève à 534 761 180 FCFA tandis qu'un montant de 514 064 495 FCFA a été exécuté en 2021, soit une hausse de 4,03 %. Le budget de cette action est passé de 470 263 200 FCFA en début d'année à 535 261 158 FCFA, soit une hausse de 64 997 958 FCFA. Le budget actuel de 535 261 158 FCFA a été exécuté à hauteur de 99,91 % avec un écart de 499 978 FCFA. Cet écart s'explique par le fait que les biens et services ont été exécutés à hauteur de 99,67%.

### II.1.2. Suivi des investissements

Pas d'investissement au programme 2.

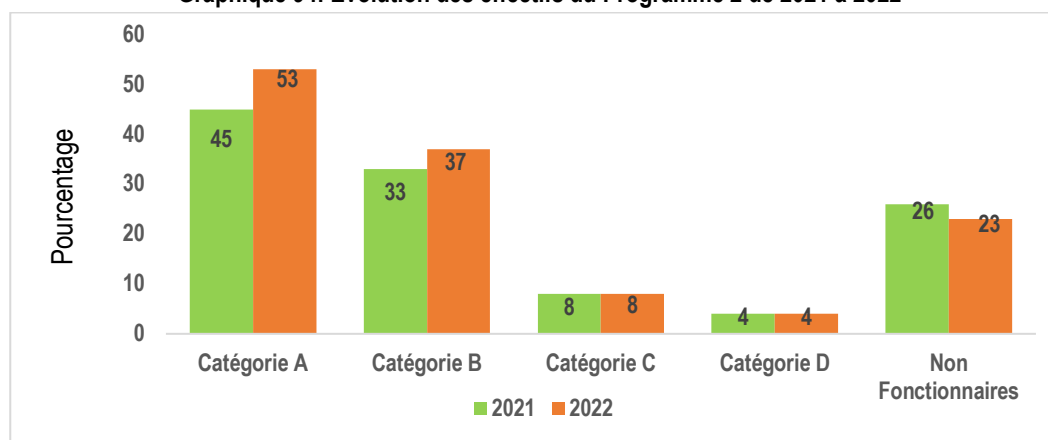
## II.2. Évolution des effectifs

Tableau 322: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	45	8		9	1	53
Catégorie B	33	11		5	1	37
Catégorie C	8	0		0	0	8
Catégorie D	4	5		0	0	4
Non Fonctionnaires	26	0		1	4	23
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>24</b>		<b>15</b>	<b>6</b>	<b>125</b>

Source : SIGFAE/ Base de données DRH/RAP 2021

Graphique 94: Evolution des effectifs du Programme 2 de 2021 à 2022



Source : SIGFAE/ Base de données DRH/RAP 2021

De 2021 à 2022, l'on note une augmentation des effectifs des agents du programme 2 de quinze (15) agents dont neuf (09) cadres. Il en ressort une amélioration qualitative du fonctionnement du programme et une réduction du déficit en personnel. Cependant, les besoins en personnels qualifiés demeurent en raison de l'écart constaté entre les besoins exprimés (24 en 2022) et les besoins satisfaits (15 en 2022). Il importe donc de renforcer les effectifs des catégories B et D dont le besoin se fait ressentir avec acuité, en mettant l'accent sur l'adéquation formation et emploi.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités majeures réalisées en lien avec les axes stratégiques sont :

- Le projet de loi-cadre de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) élaboré ;
- Le Projet d'arrêté portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Comité de Coordination Elargi (CCE) modifié et soumis à la signature de la Primature ;
- La journée nationale de la solidarité célébrée le 17/09/2022 à Aboisso ;
- 52 rapports de situation hebdomadaire sur l'état de la solidarité et de la cohésion sociale produits ;
- 8878 personnes sensibilisées à l'alerte précoce sur le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale ;

- Les capacités de 225 acteurs du mécanisme national d'alerte précoce renforcées en alerte précoce et prévention des conflits ;
- L'étude thématique sur « Contribuer à la réduction des actes d'incivisme pour le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire » réalisée ;
- La Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (2023-2027) élaborée et validée par les acteurs nationaux et internationaux ;
- Les indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale actualisés validés ;
- Le décret portant statut de pupilles de la nation disponible ;
- 51 pupilles de la nation recensés ;
- 23 mères des pupilles de la nation bénéficiaires de kits scolaires ;
- 5 621 personnes déplacées dans le Nord et Nord-Est assistées ;
- 256 ménages victimes d'accidents assistés ;
- 6 138 ménages victimes de catastrophe naturelle assistés ;
- 12 ménages victimes de conflits intercommunautaires assistés ;
- 33 900 ménages vulnérables assistés ;
- 29 personnes malades à faibles revenus assistés ;
- 1234 victimes de traite de personnes et de trafic illicite de migrants secourues et prises en charge ;
- La Journée Mondiale de Lutte contre la Traite des Personnes célébrée le 30 juillet 2022 à Daloa.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 2

Tableau 323: État d'évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Renforcer la solidarité et l'action humanitaire</b>					
IP1 Proportion de personnes sinistrées assistées	%	65%	20,61 %	45%	49,49%
IP2 Nombre de réfugiés et de victimes de traite assistés	Nombre	719	800	1000	6 855
IP3 Nombre de Rapports de suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale produits	Nombre	52	52	52	52
IP4 Nombre de sinistres identifiés	Nombre	20 649	22 838	20 500	19 482

Sources : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2021, RAP 2020 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### ❖ Objectif Spécifique 1 : Renforcer la solidarité et l'action humanitaire

###### ➤ Indicateur 1.1 : Proportion de personnes sinistrées assistées

**Définition de l'indicateur** : C'est la part des personnes sinistrées bénéficiaires d'assistance sur l'ensemble des personnes sinistrées identifiées

**Source** : Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) / Direction de la Solidarité

**Mode de calcul** : Il s'agit du nombre de personnes sinistrées assistées / nombre total des personnes sinistrées enregistrée x 100

**Valeurs cibles** : 45% en 2022, 50% en 2023, 60% en 2024

**Situation de référence 2021** : 20,61 %

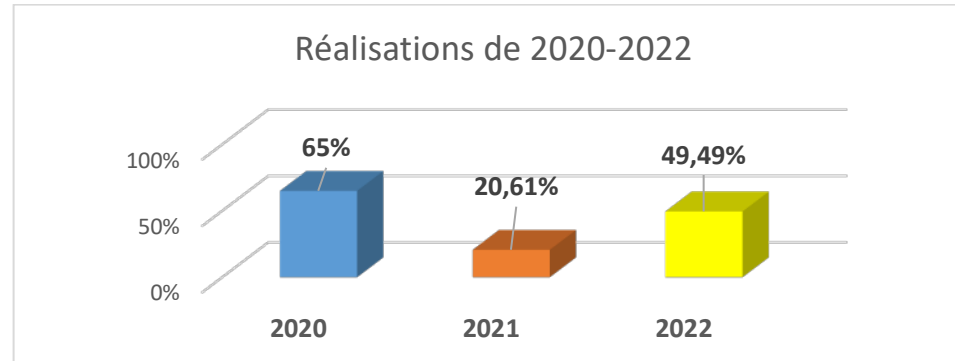
**Analyse** :

Le résultat découlant de l'assistance des personnes sinistrées connaît une performance positive de 49,49% contre 45% prévus, soit un écart de 4,49 points. Comparativement à 2021 où le taux de réalisation s'établissait à 20,61%, le résultat de 2022 présente le double des réalisations, soit une différence positive de 28,88 points.

La performance affichée est tributaire de la mise en place d'une stratégie d'assistance rapprochée des ménages vulnérables, des victimes des catastrophes naturelles dues aux pluies diluviennes et des victimes des sinistres à travers des actions de solidarité. Cette stratégie est adossée au renforcement du mécanisme d'identification des ménages sinistrés et au développement d'une action de solidarité dénommée « Dimanche de la Solidarité ».

En sus, il est à noter que les résultats 20,61 % (6 526 ménages assistés sur 31 665 ménages identifiés) obtenus en 2021 et 49,49% (40 335 ménages assistés sur 81 509 ménages identifiés) obtenu en 2022 sont en deçà du résultat de 2020 qui est de 65% (4 080 ménages assistés sur 6 277 ménages prévus à assister). Cela s'explique d'une part par l'identification de plus en plus croissant du nombre des ménages vulnérables en détresse et impactés par les sinistres et d'autre part par la modification de la méthode de calcul basée sur le nombre de ménages identifiés en 2022.

**Graphique 95: Etat comparatif des réalisations exprimées en proportion**



Sources : DPPD-PAP 2022-2024 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

**Indicateur 1.2 :** Nombre de réfugiés et de victimes de traite assistés

**Définition :** C'est le total des réfugiés et des victimes des traites ayant bénéficié d'une assistance

**Source :** Direction de la Lutte contre la Traite des Personnes, Direction de la Solidarité

**Mode de calcul :** Dénombrement

**Valeurs cibles :** 1000 en 2022, 700 en 2023, 500 en 2024

**Situation de référence 2020 :** 719

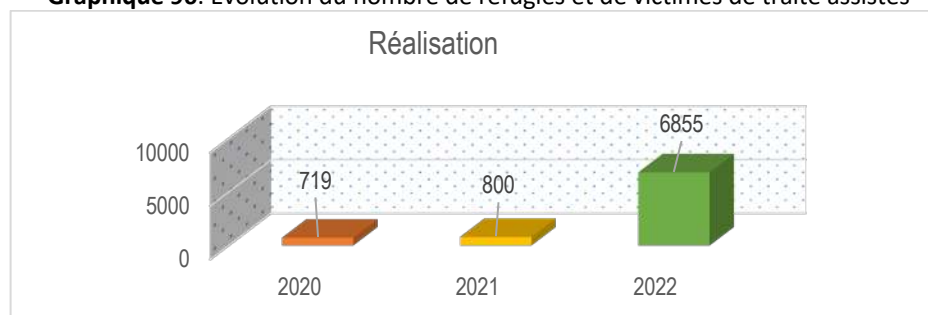
**Analyse :**

L'indicateur relatif au nombre de réfugiés et des victimes de traite assistée connaît une hausse avec 6855 personnes en 2022 contre 1000 personnes prévues. Cette hausse est due à l'assistance apportée aux 5 855 réfugiés venus du Burkina-Faso fuyant les attaques armées et les personnes victimes de traite.

Comparativement aux années 2020 et 2021, la valeur de l'indicateur est en évolution croissante. Cela se justifie par la mise en place des mécanismes d'identification et de renforcement de capacité des personnes ressources qui ont permis de mieux cerner surtout la problématique de la traite des personnes et celle relative à la prise en charge urgente des personnes réfugiées et déplacées.



**Graphique 96:** Evolution du nombre de réfugiés et de victimes de traite assistés



Sources : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2021 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

➤ **Indicateur 1.3** : Nombre de rapports de suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale produits

**Définition de l'indicateur** : Il s'agit du total des rapports de suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale produits pendant les 52 semaines de l'année en cours.

**Source** : Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS)

**Mode de calcul** : Dénombrement

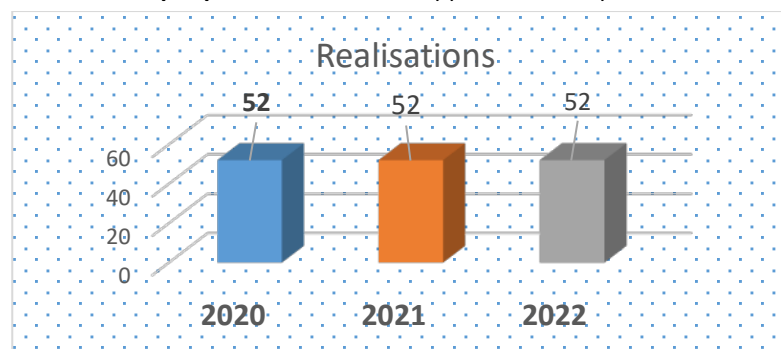
**Valeurs cibles** : 52 en 2022, 52 en 2023, 52 en 2024

**Situation de référence 2021** : 52

**Analyse** :

Le programme 2 a maintenu sa constance de production en matière de rapports hebdomadaires. Ce résultat traduit le renforcement de l'efficacité du système d'alerte précoce dans le cadre du suivi des sinistres et des catastrophes naturelles sur l'étendue du territoire.

**Graphique 97:** Nombre de rapports de suivi produits



Sources : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2021 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

➤ **Indicateur 1.4** : Nombre de sinistres identifiés

**Définition de l'indicateur** : Il s'agit du total des sinistres enregistrés par le mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS au cours de l'année en exercice

**Source** : Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS)

**Mode de calcul** : Dénombrement

**Valeurs cibles** : 20500 en 2022, 20000 en 2023, 20000 en 2024

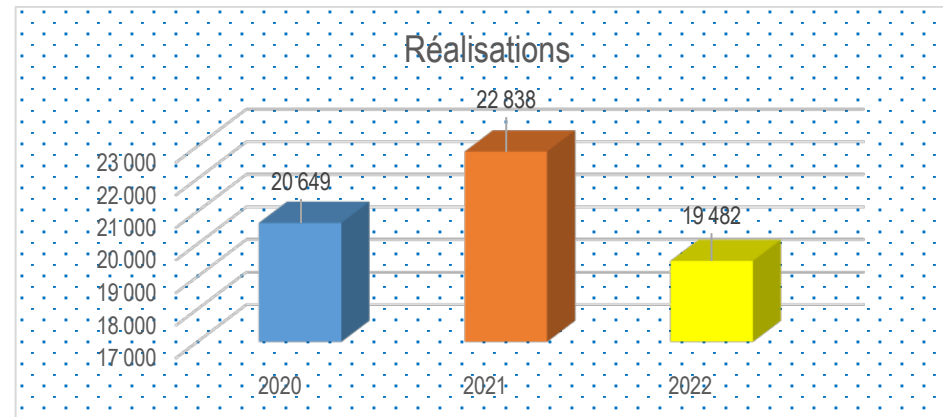
**Situation de référence 2020** : 20 649

**Analyse** :

Comparativement aux périodes de 2020 (20 649 sinistres) et 2021 (22 838 sinistres), la réalisation de 2022 (19 482 sinistres) présente le plus faible résultat. Ce résultat traduit une tendance à la baisse parce que l'objectif visé par les acteurs du programme est d'avoir de moins en moins de sinistres qui endeuillent des familles et rendent des populations vulnérables.

Ce résultat lié à l'identification des sinistres par les acteurs de collecte (moniteurs) du mécanisme d'alerte précoce affiche 19 482 cas en 2022 contre une prévision de 20 500. Cet écart de (-1018) sinistres se justifie par des actions de sensibilisation réalisées par le Ministère en collaboration avec d'autres structures ressources et des opérations de déguerpissement des populations dans les zones à risque par le Gouvernement.

**Graphique 98:** Nombre de sinistres identifiés



Sources : DPPD-PAP 2022-2024 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

- Eléments positifs
  - La production à 100 % des rapports hebdomadaires de suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale a permis au ministère d'assister plus de ménages victimes de sinistre et de catastrophes naturelles ;
  - La synergie d'actions en matière de sensibilisation a favorisé la réduction des sinistres ;
  - La signature du décret n°2022-597 du 03 août 2022 portant modalités d'application de la loi n°2014-137 du 24 mars 2014 portant Statut de Pupille de la Nation est une avancée notable pour la mise en œuvre de la prise en charge holistique des pupilles de la nation.

- Difficultés rencontrées
  - L'absence d'un système intégré de collecte de données sur la traite des personnes ne permet pas de disposer de données fiables pour la prise de décisions ;
  - Le manque de synergie d'actions des interventions des acteurs privés et de la société civile en matière de solidarité dû à l'absence d'un cadre juridique et opérationnel de l'économie sociale et solidaire ;
  - L'insuffisance du budget alloué pour l'assistance des personnes vulnérables identifiées victimes de sinistres et catastrophes ;
  - Le manque de financement pour le relèvement des populations en vue de leur résilience face aux chocs ;
  - L'insuffisance du nombre de centres d'accueil de prise en charge holistique des victimes des traites des personnes et de trafic illicite des migrants ;
  - L'insuffisance de la mobilisation de la communauté sur la thématique de l'alerte précoce ;
  - L'insuffisance de véhicules de service.

## IV.2. Recommandations

Mesures correctives :

- Doter le ministère d'un système de collecte de données sur la traite des personnes et de trafic illicite des migrants ;
- Mettre en place le cadre juridique et réglementaire de l'économie sociale et solidaire ;
- Elaborer la Stratégie Nationale de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Renforcer la mobilisation communautaire sur le mécanisme d'alerte précoce ;
- Renforcer le parc auto du Programme.

Recommandations à l'endroit des personnes extérieures au programme :

- Construction des centres d'accueil de prise en charge holistique des victimes de la traite des personnes et de trafic illicite des migrants ;
- Mobilisation des ressources financières auprès des acteurs du secteur privé et public pour renforcer la prise en charge des personnes vulnérables.

## CONCLUSION

Les résultats affichés par le programme 2 « Solidarité et Action Humanitaire » présentent une performance positive. Pour 45% des personnes sinistrées prévues à assister en 2022, l'on obtient 49, 49% de réalisation soit un écart de 4,49 points. Cette performance se justifie par la mise en place d'une stratégie d'assistance rapprochée des ménages vulnérables, des victimes des catastrophes naturelles dues aux pluies diluviennes et des victimes des sinistres à travers des actions de solidarité.

S'agissant des 1 000 réfugiés et des victimes de traite à assister, la prévision a été largement dépassée avec l'assistance de 5 621 réfugiés et 1 234 personnes victimes de traite. Cela est dû aux déplacements massifs des populations venant du Burkina Faso, fuyant les attaques armées. La sensibilisation et la formation des populations sur la thématique de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants et l'installation des cellules régionales ont contribué à une meilleure connaissance de la thématique et à l'identification des victimes.

Sur une prévision de 20 500 sinistres, 19 452 ont été identifiés par le mécanisme national d'alerte précoce. Avec une différence de (-1 048), ce résultat traduit une performance positive parce que les responsables du programme se sont engagés en collaboration avec d'autres structures à réduire les sinistres.

En dépit des difficultés, des contraintes budgétaires et financières auxquelles ont été confrontées les différentes directions, des acquis ont été observés. Il s'agit de : (i) l'élaboration du projet de loi-cadre de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), (ii) la réalisation de l'étude thématique sur « Contribuer à la réduction des actes d'incivisme pour le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire », (iii) l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (2023-2027) et (iv) la validation des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale actualisés. Ces réalisations ont permis de renforcer la performance de l'action de solidarité.

Dans l'optique de renforcer la performance du ministère en matière de solidarité et d'action humanitaire, le programme 2 envisage mettre en place un mécanisme en réponse aux chocs afin de pérenniser le système de prise en charges et de financement des actions de solidarité en faveur des personnes vulnérables, en détresse et sinistrées. En outre, il envisage rendre viable le projet de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

En définitive, les ressources financières allouées au programme 2 ont contribué à l'atteinte de certains objectifs fixés. Néanmoins, davantage de crédits budgétaires permettraient au programme d'adresser les défis du secteur.

## **PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « LUTTE CONTRE LA PAUVRETE »**

### **INTRODUCTION**

Nommé Directeur Général de la Lutte contre la Pauvreté par décret N°2021-836 du 8 décembre 2021, Dr FADIGA Souleymane est responsable du programme 3 : « Lutte contre la Pauvreté » conformément au décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères et Secrétariats d'Etat.

Ce programme émane de la volonté du gouvernement d'adresser efficacement le phénomène de la pauvreté sous toutes ses formes et plus particulièrement celui de l'extrême pauvreté.

Le programme 3 a pour objectif de réduire l'extrême pauvreté en renforçant la résilience des couches de populations vulnérables. Il inclut différents projets / programmes d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté. Sa mission est de coordonner et de mettre en cohérence des approches intégrées de réduction de la pauvreté. Ce qui revient, d'une part, à agir de façon holistique sur les caractéristiques et déterminants de la pauvreté afin de réduire substantiellement les effets et d'améliorer les conditions de vie des populations ciblées à travers quelques programmes et mécanismes ; et d'autre part, dans une logique de prévention pour l'égalité des chances et l'équité, à mobiliser l'ensemble des leviers permettant une sortie progressive et durable de l'extrême pauvreté.

Ainsi, depuis 2021, les actions du programme 3 ont profité à 7 290 800 personnes pauvres bénéficiaires ou participant à au moins un programme social, afin de faire reculer l'incidence de la pauvreté de 5 points par an à l'horizon 2025. Ce contrat de performance instruit par le Gouvernement doit guider l'ensemble des acteurs vers une planification commune des actions des programmes et projets (PNDC, PFSP et SWEDD) pour réduire la pauvreté.

Placée sous le sceau de la reprise économique post COVID-19, l'année 2022 a été marquée par une conjoncture économique caractérisée par la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, attisée par les chocs climatiques et les conflits entre les plus grands producteurs de denrées alimentaires du monde. Une situation qui pourrait empêcher une reprise rapide et contrarier les efforts faits pour lutter contre la pauvreté. C'est dans un tel contexte que les activités du programme 3 ont été mises en œuvre afin de contribuer à infléchir le niveau de l'extrême pauvreté en Côte d'Ivoire.

Le bilan de ces activités est retracé dans le présent rapport de performance 2022 qui s'articule autour de quatre points : (i) la présentation de sa stratégie; (ii) ses réalisations au cours de l'exercice 2022; (iii) l'analyse de sa performance et (iv) les perspectives.

### **I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

#### **I.1. Les objectifs du programme**

Il ressort du cadre de performance global du ministère que le programme 3 « Lutte contre la Pauvreté » a pour objectif global de réduire l'extrême pauvreté en renforçant la résilience des couches de populations vulnérables. Le résultat stratégique attendu est : « l'inclusion sociale et financière est redynamisée ».

#### **I.2. Le financement du programme**

Le budget initial alloué Programme 3 « Lutte contre la Pauvreté » est de 33 030 136 558 FCFA dont 6 936 383 120 FCFA pour la part Etat et 26 093 753 438 FCFA pour la part bailleur. Ce budget se répartit dans les natures de dépenses de la manière suivante :

- Biens et services : **143 546 446 FCFA**.
- Investissement : **32 886 590 112 FCFA** dont **6 792 836 674 FCFA** pour la part Etat et **26 093 753 438 FCFA** pour la part bailleur.

Le budget initial alloué au Programme 3 « Lutte contre la Pauvreté » est passé de 33 030 136 558 FCFA à 33 018 508 732 FCFA en cours de gestion, soit une baisse de 11 627 826 FCFA au niveau des biens et services.

Comparativement au budget 2021, le budget du programme 3 a diminué de 12 552 015 197 FCFA. En effet, il est passé de 45 570 523 929 FCFA en 2021 à 33 018 508 732 FCFA en 2022. Cette baisse s'explique par la diminution du budget des investissements de 27,71 %. Les investissements du programme sont passés de 45 494 649 452 FCFA en 2021 à 32 886 590 112 FCFA en 2022, soit une baisse de 12 608 059 340 FCFA dont 208 209 907 FCFA au titre du financement Etat et 12 399 849 433 FCFA au titre du financement extérieur (Emprunts).

Par ailleurs, le budget des biens et services est passé de 75 874 477 FCFA en 2021 à 131 918 620 FCFA en 2022, soit une hausse de 56 044 143 FCFA.

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Tableau 324: Exécution du budget

Unités	REALISATION 2021	2022			
		Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>45 090 924 149</b>	<b>33 018 508 732</b>	<b>33 017 301 312</b>	<b>1 207 420</b>	<b>100,00%</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>7 076 421 058</b>	<b>6 924 755 294</b>	<b>6 923 547 874</b>	<b>1 207 420</b>	<b>99,08%</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	7 076 421 058	6 924 755 294	6 923 547 874	1 207 420	99,08%
1.1.2 Recettes de services					
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>38 014 503 091</b>	<b>26 093 753 438</b>	<b>26 093 753 438</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>
1.2.1 Emprunts projets	38 014 503 091	26 093 753 438	26 093 753 438	0	100,00%
1.2.2 Dons Projets	0		0	0	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
<b>2 CHARGES</b>	<b>45 090 924 149</b>	<b>33 018 508 732</b>	<b>33 017 301 312</b>	<b>1 207 420</b>	<b>100,00%</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	0	0	0	0	0,00%
2.1.2 Contractuels hors solde					
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>75 374 477</b>	<b>131 918 620</b>	<b>130 711 200</b>	<b>1 207 420</b>	<b>99,08%</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	0	
2.3.2 Transferts en capital					
<b>2.4 Investissement</b>	<b>45 015 549 672</b>	<b>32 886 590 112</b>	<b>32 886 590 112</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>
2.4.1 Trésor	7 001 046 581	6 792 836 674	6 792 836 674	0	100,00%
2.4.2 Financement extérieur	38 014 503 091	26 093 753 438	26 093 753 438	0	100,00%
Dons					
Emprunts	38 014 503 091	26 093 753 438	26 093 753 438	0	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>45 090 924 149</b>	<b>33 018 508 732</b>	<b>33 017 301 312</b>	<b>1 207 420</b>	<b>100,00%</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Au cours de la gestion 2022, le budget initial alloué au Programme 3 « Lutte contre la Pauvreté » est passé de 33 030 136 558 FCFA à 33 018 508 732 FCFA, soit une baisse de 11 627 826 FCFA au niveau des biens et services.

Ainsi, sur un budget actuel de 33 018 508 732 FCFA, le montant de 33 017 301 312 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 100 % avec un écart de 1 207 420 FCFA. Cette performance de 100 % s'explique par le fait que les biens et services et les investissements ont respectivement été exécutés à hauteur de 99,08 % et 100 %.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 325: Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Redynamiser l'inclusion sociale			63 176 422	123 921 768			44 615 549 672	32 718 753 438	44 678 726 094	32 842 675 206

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 2 : de l'Access aux infrastructures sociales de base et de la mobilisation communautaire			12 198 055	6 789 432			400 000 000	167 836 674	412 198 055	174 626 106
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>75 374 477</b>	<b>130 711 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45 015 549 672</b>	<b>32 886 590 112</b>	<b>45 090 924 149</b>	<b>33 017 301 312</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

En 2022, le budget total exécuté au niveau de l'action 1 s'élève à 32 842 675 206 FCFA contre un budget de 44 678 726 094 FCFA en 2021, soit une baisse de 11 836 050 888 FCFA. Le budget de l'action est passé de 32 852 599 884 FCFA en début d'année 2022 à 32 843 882 626 FCFA en cours de gestion, soit une baisse de 8 717 258 FCFA au niveau des biens et services. Ainsi, sur un budget de 32 843 882 626 FCFA rectifié, un montant de 32 842 675 206 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 100 % avec un écart de 1 207 420 FCFA. Concernant l'action 2, le budget exécuté en 2022 est de 174 626 106 FCFA contre un budget de 412 198 055 FCFA, soit une baisse de 237 571 949 FCFA. Le budget de cette action est passé de 177 536 674 FCFA en début d'exercice 2022 à 174 626 106 FCFA en cours de gestion, soit une baisse de 2 910 568 FCFA au niveau des biens et services. Sur le budget actuel de 174 626 106 FCFA, un montant de 174 626 106 FCFA a été exécuté, avec un taux d'exécution de 100%.

### II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 326: Exécution des investissements du programme**

projet	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat ordonnancé 2022
<b>Projet 1 : Projet filets sociaux productifs- banque mondiale</b>	2014	2024	<b>198 938 260 173</b>	<b>22 814 775 000</b>	<b>22 814 775 000</b>	<b>22 814 775 000</b>
Sur financement intérieur			76 775 351 677	6 325 000 000	6 325 000 000	6 325 000 000
Sur financement extérieur			122 162 908 496	16 489 775 000	16 489 775 000	16 489 775 000
<b>Projet 2 : Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel</b>	2021	2025	<b>38 946 443 600</b>	<b>9 903 978 438</b>	<b>9 903 978 438</b>	<b>9 903 978 438</b>
Sur financement intérieur			3 000 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
Sur financement extérieur			35 946 443 600	9 603 978 438	9 603 978 438	9 603 978 438
<b>Projet 3 : Programme national de développement communautaire</b>	2013	2023	<b>17 572 164 546</b>	<b>167 836 674</b>	<b>167 836 674</b>	<b>167 836 674</b>
Sur financement intérieur			6 191 408 223	167 836 674	167 836 674	167 836 674
Sur financement extérieur			11 380 756 323	0	0	0
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>			<b>255 456 969 319</b>	<b>32 886 590 112</b>	<b>32 886 590 112</b>	<b>32 886 590 112</b>
Total sur financement intérieur			85 966 759 900	6 792 836 674	6 792 836 674	6 792 836 674
Total sur financement extérieur			169 490 108 419	26 093 753 438	26 093 753 438	26 093 753 438

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE, PIP 2022-2024

Les projets mis en œuvre au niveau du programme 3 ont amélioré significativement la performance globale du programme à travers l'atteinte des indicateurs de performance. A cet effet, les trois projets se déclinent comme suit :

- Le projet **filets sociaux productifs- banque mondiale** d'un coût total de **198 938 260 173 Francs CFA**, débuté en 2014 est prévu s'achever en 2024. Le cout global se répartit selon les sources de financement de la manière suivante :

- ✚ Sur financement intérieur : 76 775 351 677 Francs CFA
- ✚ Sur financement extérieur : 122 162 908 496 Francs CFA

L'on enregistre un taux de réalisation de 100% avec un taux d'exécution financière de 100% des cibles annuelles. Cette performance est due au fait que 175 000 ménages ont reçu les transferts monétaires des quatre (04) trimestres de l'année 2022 et 52 000 ménages ont bénéficié de mesures d'accompagnement sur les 227 000 ménages prévus. L'atteinte de la cible est due à la mobilisation de la contrepartie Etat de l'intégralité sur le financement du projet en 2022.

- Le projet **Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel** d'un coût total de **38 946 443 600 Francs CFA** a débuté en 2021 et est prévu s'achever en 2025, se décline selon les sources de financement comme suit :
  - ✚ Sur financement intérieur : 3 000 000 000 Francs CFA
  - ✚ Sur financement extérieur : 35 946 443 600 Francs CFA

Le projet a atteint les cibles de ses deux indicateurs (le nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif), Nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif),) avec une situation d'exécution physique respectivement de 68,90 % et 44,7 % pour un taux d'exécution financière de 100 %.

- Le projet **Programme National de Développement Communautaire**, débuté en 2013, est prévu s'achever en 2023 avec un coût global de **17 572 164 546 Francs CFA** qui se répartit selon les sources de financement de la manière suivante :
  - ✚ Sur financement intérieur : 6 191 408 223 Francs CFA
  - ✚ Sur financement extérieur : 11 380 756 323 Francs CFA

En 2022, le financement intérieur de 167 836 674 FCFA a été exécuté à 100 %. Quant au financement extérieur, il est non retrace dans le SIGOBE.

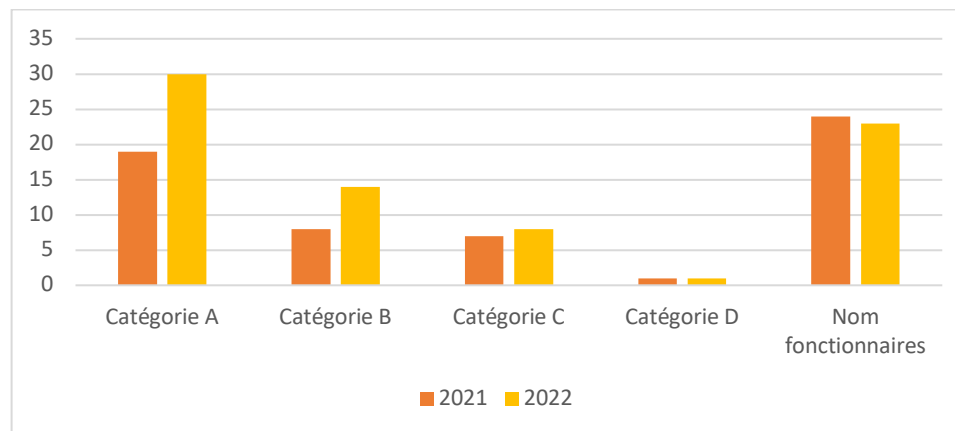
## II.2. Évolution des effectifs

**Tableau 327: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3**

	Effectif 2021	Effectif 2022				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	19	11	-	12	01	30
<b>Catégorie B</b>	08	15	-	07	01	14
<b>Catégorie C</b>	07	05	-	01	00	08
<b>Catégorie D</b>	01	05	-	00	00	01
<b>Non Fonctionnaires</b>	24	05	-	03	04	23
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>41</b>	-	<b>23</b>	<b>06</b>	<b>76</b>

Sources : DRH, le catalogue des mesures nouvelles, et les rapports reçus des différentes directions

**Graphique 99: Evolution de l'effectif du personnel du Programme 3 de 2021 à 2022**



Sources : SIGFAE le catalogue des mesures nouvelles, et les rapports reçus des différentes directions/RAP 2021

De 2021 à 2022, les mouvements d'effectifs (entrées, sorties et déplacements) ont profité au programme 3 qui a enregistré une hausse de l'effectif de son personnel de 28,81% avec l'arrivée de vingt-trois (23) nouveaux agents et la sortie de six (06). Le programme 3 compte à ce jour soixante-seize (76) agents. Cet accroissement est essentiellement dû à l'effectif des fonctionnaires de la catégorie A qui a presque doublé.

Cette augmentation a contribué à réduire le déficit en personnel tout en améliorant significativement le fonctionnement du programme 3. Toutefois, les effectifs des directions de la DGLP restent en deçà des besoins exprimés. Pour pallier cet état de fait, il conviendrait de renforcer les effectifs en mettant l'accent sur l'adéquation entre les profils de poste exigés et les ressources humaines mises à disposition. En outre, il serait nécessaire de renforcer les capacités techniques et professionnelles du personnel afin de les rendre aptes à répondre efficacement aux attentes et aux défis de la DGLP.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Les activités majeures en rapport avec les axes stratégiques sont :

- Le document projet du programme pour le renforcement du système des filets sociaux et la mobilisation d'un financement partiel réalisés ;
- L'analyse des déterminants de l'extrême pauvreté et de la vulnérabilité dans les 509 sous-préfectures et 109 départements de la Côte d'Ivoire (INS, PNUD) réalisée ;
- La rédaction de la fiche technique et de la note conceptuelle du projet de mise à échelle nationale des AVEC en Côte d'Ivoire réalisé ;
- La Cartographie synthétique de l'extrême pauvreté (ENSEA, INS) élaborée ;
- L'acquisition et l'installation du serveur du SIG RSU et du local technique (data center) réalisées ;
- Des interventions réalisées au profit de 68 905 filles scolarisées en compétences de vie, genre, droits humains et VBG et en Santé Sexuelle et de la Reproduction et Planification Familiale (SSR/PF) dans les Espaces Sûrs Scolaires ;
- Un repas chaud à midi servi à 2 000 filles et 200 garçons vulnérables au cours de l'année scolaire 2021-2022 dans 10 collèges à Korhogo et Bondoukou ;
- Des cours d'alphabétisation pour le niveau 2 dispensés à 2 908 filles scolarisées et non scolarisées ;
- 197 081 adolescentes et jeunes âgées de 8 à 30 ans sensibilisées sur la santé sexuelle reproductive avec l'appui des 432 Agents de Santé Communautaire ;
- 659 guides religieux et leaders communautaires formés à la promotion de la scolarisation et de maintien des filles à l'école, la santé de la reproduction, l'abandon des VBG et les autres pratiques néfastes ;
- Des transferts monétaires trimestriels de 36 000 FCFA reçu par 175 000 ménages ;
- Deux enquêtes de suivi (cohorte 3 et 4) ainsi qu'une évaluation d'impact (cohorte 1) réalisées ;



- 27 511 ménages sur 50 000 ménages sortis du système de paiement en fin 2021 bénéficient d'une subvention de 72 000 FCFA ;
- 37425 séances de formation sur les modules création d'AGR-Gestion du Budget familial et la mise en place des Associations Villageoises/communautaires d'Epargne et de Crédit (AVEC/ACEC), au profit des 175 000 ménages bénéficiaires réalisées ;
- 1 668 AVEC installés ;
- 336,4 km de pistes rurales profilés dans le District des Montagnes sur 525,1 Km prévus, ce qui correspond à un taux d'exécution de 64,06% pour cette composante du Projet de Reconstruction Post-conflit et de Développement Communautaire dans le District des Montagnes (PRPC-DC).

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 328: Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2022	
		2020	2021	Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Renforcer l'inclusion sociale</b>					
Indicateur 1.1. : Nombre de personnes extrêmement pauvre bénéficiaires ou participant à au moins un programme social au cours de l'année	Nombre	2 224 300	4 350 450	7 290 800	7 290 800
Indicateur 1.2. : Nombre de ménages bénéficiaires du projet des Filets sociaux productifs	Nombre	227 000	192 000	227 000	227 000
Indicateur 1.3. : Nombre de ménages inscrits dans le système d'information inter opérables du Registre social unique (RSU)	Nombre	700 000	800 000	327 000	327 000
Indicateur 1.4. : Proportion des personnes bénéficiaires des programmes sociaux utilisant le RSU pour faire le ciblage	%	0%	0%	40%	40%
<b>Objectif Spécifique 2 : Développer le capital humain et les actions communautaires</b>					
Indicateur 2.1. : Nombre de jeunes filles adolescentes qui ont des connaissances améliorées en compétence de vie, en santé sexuelle et reproductive	Nombre	36 728	50 000	100 000	68 905
Indicateur 2.2. : Nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif)	Nombre	2 235	2235	5 000	2 235
Indicateur 2.3. : Proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG ; OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux	Pourcentage	30	40%	0%	0%

Source : RAP 2021, DPPD-PAP 2022-2024 et DGLP

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### ❖ Objectif spécifique 1 : Renforcer l'inclusion sociale

- **Indicateur 1.1** : Nombre de personnes extrêmement pauvres bénéficiaires ou participant au moins à un programme social au cours de l'année

**Definition de l'indicateur** : Ensemble de personnes n'ayant pas les ressources et revenus nécessaires pour subvenir aux besoins quotidiens (alimentaires et non alimentaires) et qui ont bénéficié d'au moins un programme social au cours de l'année.

**Source** : DGLP

**Méthode de calcul** : Dénombrement

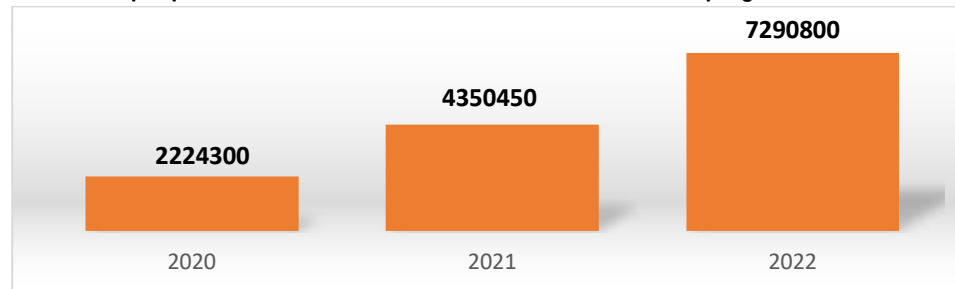
**Valeurs cibles** : (7 290 800 en 2022, 7 548 000 en 2023, 8 051 200 en 2024)

**Situation de référence 2021** : 4 350 450

**Analyse** :

En 2022, 7 290 800 personnes extrêmes pauvres ont participé ou bénéficié des actions des programmes sociaux conformément à la prévision, soit un taux de réalisation de 100 %. Il s'agit notamment des personnes vulnérables bénéficiaires du projet des Filets Sociaux Productifs, du SWEDD, du PNDC et de la CMU. La valeur 2022 de cet indicateur est en progression par rapport à celles de 2020 et 2021 car le nombre de personnes ayant participé à au moins un programme social est passé à une augmentation de 2 126 150 entre 2020 et 2021 et de 2 940 350 entre 2021 et 2022.

**Graphique 100: Evolution du nombre de bénéficiaires à un programme social**



Source : DGLP / FILETS SOCIAUX

➤ **Indicateur 1.2 :** Nombre de ménages bénéficiaires du projet des Filets sociaux productifs

**Definition de l'indicateur :** Les ménages pauvres et vulnérables bénéficiant de transfert monétaire des Filets Sociaux

**Source :** Rapport d'activités/FSP/CMU/RSU/WURI

**Méthode de calcul :** dénombrement

**Valeurs cibles :** 227 000 en 2022, 200 000 en 2023, 300 000 en 2024

**Situation de référence 2021 :** 192 000

**Analyse :**

Au terme de l'année 2022, l'on dénombre 227 000 ménages vulnérables bénéficiaires du Projet des Filets Sociaux Productifs sur un objectif de 227 000 ménages, soit un taux d'exécution de 100%. Les 227 000 ménages se composent de 175 000 actifs qui ont effectivement reçu les quatre versements trimestriels de 36 000 FCFA prévus au titre de l'année 2022 et de 52 000 non actifs qui ne bénéficient que de mesures d'accompagnement pour une meilleure inclusion sociale. Les mesures d'accompagnement se composent, entre autres, de formation en gestion du budget familial et en Activité Génératrice de Revenus (AGR), de la mise en place d'Associations Villageoises/communautaire d'Épargne et de Crédits (AVEC) et d'Appui Agricole.

Le nombre de bénéficiaires des transferts monétaires trimestriels est passé de 227 000 ménages en 2020 à 192 000 ménages en 2021, dû à la non mobilisation de la contrepartie Etat de l'intégralité sur le financement du projet. Toutefois, le nombre total de ménages bénéficiaires du projet des filets sociaux productifs est resté constant en 2020 et en 2022 et s'élève à 227 000.

**Graphique 101: Evolution du nombre de ménages bénéficiaires du projet filets sociaux productifs**



Source : FSP/CMU/RSU/WURI

- **Indicateur 1.3.** : Nombre de ménages inscrits dans le système d'information inter opérables du Registre social unique (RSU)

**Définition de l'indicateur** : Le nombre de ménages identifiés dans le SIG du RSU

**Source** : FSP/CMU/RSU/WURI

**Méthode de calcul** : dénombrement

**Valeurs cibles** : 327 000 en 2022, 327 000 en 2023, 427 000 en 2024

**Situation de référence 2021** : 800 000

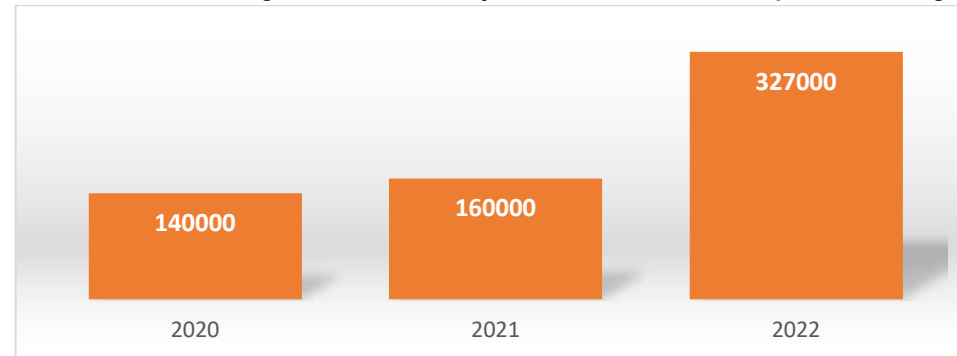
**Analyse** :

Conformément au résultat attendu en 2022, 327 000 ménages vulnérables (soit 1 700 400 personnes vulnérables) ont été identifiées pour constituer le socle de la base du Registre Social Unique (RSU), soit un taux de réalisation de 100%. Ce résultat a été obtenu par la prise en compte des ménages vulnérables enregistrés dans les bases de données des Filets Sociaux Productifs et des personnes vulnérables répertoriées dans le cadre de la couverture maladie universelle (CMU). Cet indicateur est constamment en évolution de 2020 à 2022 avec les valeurs respectives de 140 000, 160 000 et 327 000 ménages. Cette évolution s'explique par l'augmentation régulière de la contribution financière de l'Etat pour la prise en compte des cohortes.

**NB** : Explication du changement de valeur de référence de l'indicateur 1.3 : Nombre de ménages inscrits dans le système d'information inter opérables du Registre social unique (RSU).

Les données initialement inscrites dans le tableau des RAP 2020 et 2021 indexaient en réalité le nombre de personnes impactées par année en lieu et place du nombre de ménages tel qu'il ressort de la définition de l'indicateur. La correction a été opérée pour rendre conformes les valeurs mesurées à l'indicateur (en 2020, la valeur 140 000 ménages en lieu et place de 700 000 personnes ; en 2021, la valeur 160 000 ménages en lieu et place de 800 000 personnes).

**Graphique 102: Evolution du nombre de ménages inscrits dans le système d'information inter opérables du Registre Social Unique (RSU)**



Source : FSP/CMU/RSU/WURI

- **Indicateur 1.4.** : Proportion des personnes bénéficiaires des programmes sociaux utilisant le RSU pour faire le ciblage

**Définition de l'indicateur** : Pourcentage de personnes bénéficiaires des programmes sociaux utilisant le RSU

**Source** : Rapport d'activités/FSP/CMU/RSU/WURI

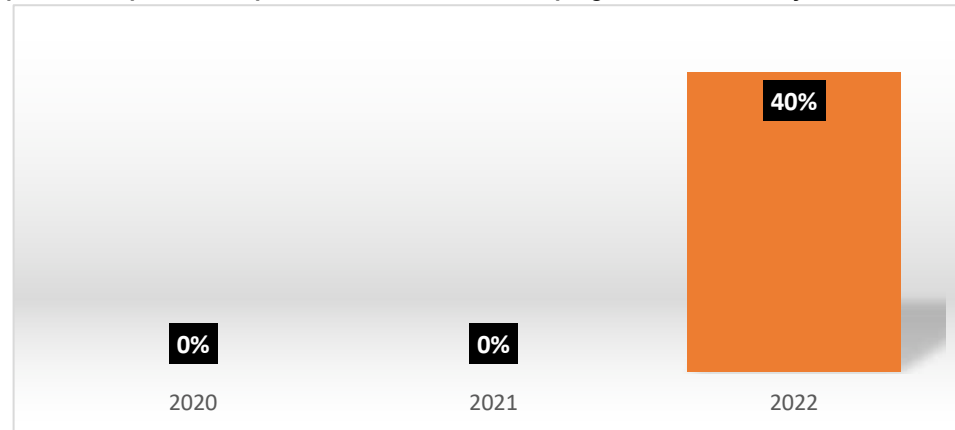
**Méthode de calcul** : Nombre de personnes bénéficiant de programmes sociaux utilisant le RSU pour faire le ciblage / Nombre de personnes bénéficiaires de programme sociaux recensées X 100

**Valeurs cibles** : 40 % en 2022, 40 % en 2023, 70 % en 2024

**Situation de référence 2021** : 0%

**Analyse** : La cible de 40% des personnes bénéficiaires des programmes sociaux utilisant le RSU a été atteinte comme prévu, soit un taux de réalisation de 100%. Il s'agit, en fait, de 40% des 1 700 400 personnes vulnérables identifiées pour constituer le socle de la base du Registre Social Unique (RSU) ; ce qui équivaut à 680 160 personnes vulnérables. Cette proportion en 2021 était de 0 % car le processus d'attribution d'un identifiant unique à chaque bénéficiaire dans le cadre du Registre Social Unique (RSU) n'avait pas encore démarré.

**Graphique 103: Proportion des personnes bénéficiaires des programmes sociaux ayant un identifiant unique**



Source : FSP/CMU/RSU/WURI

❖ **Objectif spécifique 2 : Développer le capital humain et les actions communautaires**

➤ **Indicateur 2.1.** : Nombre de jeunes filles adolescentes qui ont des connaissances améliorées en compétence de vie, en santé sexuelle et reproductive

**Definition de l'indicateur** : L'ensemble des jeunes filles adolescentes ayant bénéficié d'une formation en compétences de vie, en santé sexuelle et reproductive

**Source** : Données de routine, UGP SWEDD, UNFPA

**Méthode de calcul** : Dénombrement

**Valeurs cibles** : 100 000 en 2022, 100 000 en 2023, 150 000 en 2024

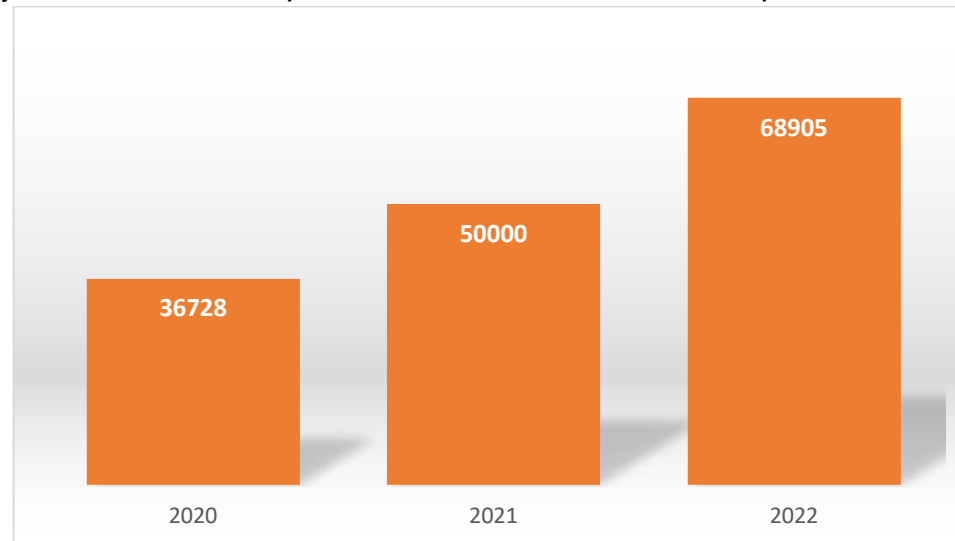
**Situation de référence 2021** : 50 000

**Analyse** :

Cet indicateur affiche une réalisation de 68 905 en fin décembre 2022 pour une cible de 100 000 jeunes filles adolescentes qui ont des connaissances améliorées en compétence de vie, en santé sexuelle et reproductive, soit un taux de réalisation de **68,91%**. La cible n'a pas été atteinte car les activités du volet communautaire n'ont pas démarré à cause de la reprise du processus de recrutement des ONG avec l'accord de la Banque Mondiale. Aucune valeur n'a été renseignée dans les années antérieures puisque l'indicateur a été défini à partir de la gestion 2022.

Pour combler le gap de réalisation, la mesure corrective ci-après est retenue : au cours de l'exercice 2023 il s'agira de combler le gap enregistré en sus de la cible de l'année courante.

**Graphique 104: Nombre de jeunes filles adolescentes qui ont des connaissances améliorées en compétence de vie, en santé sexuelle et reproductive**



Source : FSP/CMU/RSU/WURI

- **Indicateur 2.2.** : Nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif)

**Definition de l'indicateur** : L'ensemble d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes bénéficiaires d'un appui financier

**Source** : Données de routine UPG **SWEDD, UNFPA**

**Méthode de calcul** : Dénombrement

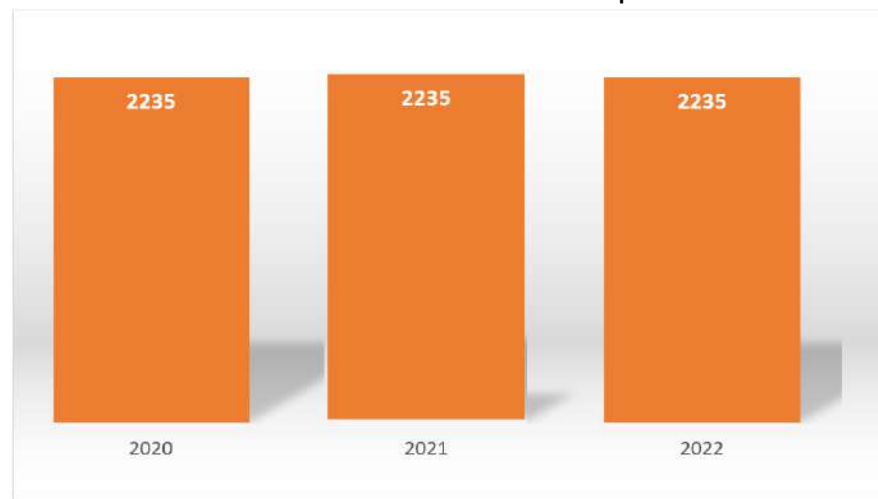
**Valeurs cibles** : 5 000 en 2022, 5 000 en 2023, 7 500 en 2024

**Situation de référence 2021** : 2235

**Analyse** : 2 235 adolescentes, jeunes filles et femmes ont bénéficié d'au moins une intervention de support économique sur une cible de 5000. On enregistre ainsi un taux de réalisation de 44,70%. Ce taux est en deçà de la moyenne et s'explique par le fait que de nouvelles bénéficiaires n'aient pas été enregistrées en 2022. Toutefois, le SWEDD a assuré le suivi des 2 235 bénéficiaires de 2020 à 2022.

**NB** : La valeur de réalisation de l'indicateur 2.2 : Nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif), inscrite dans le RAP 2021 était erronée. Il a été inscrit 2 021 en lieu et place de 2 235.

**Graphique 105: Évolution du nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique**



Source : UPG SWEDD/UNFPA

- **Indicateur 2.3** : Proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG ; OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux

**Definition de l'indicateur** : Pourcentage de personnes vulnérables, pauvres identifiées ayant bénéficié de l'appui des différentes Structures de mise en œuvre des programmes sociaux

**Source** : Rapport d'activités / DGLP

**Méthode de calcul** : Nombre de personnes vulnérables, pauvres qui ont bénéficié de l'appui des différentes Structures de mise en œuvre des programmes sociaux / nombre total de personnes vulnérables, pauvres des localités X 100

**Valeurs cibles** : 0 % en 2022, 40 % en 2023, 70 % en 2024

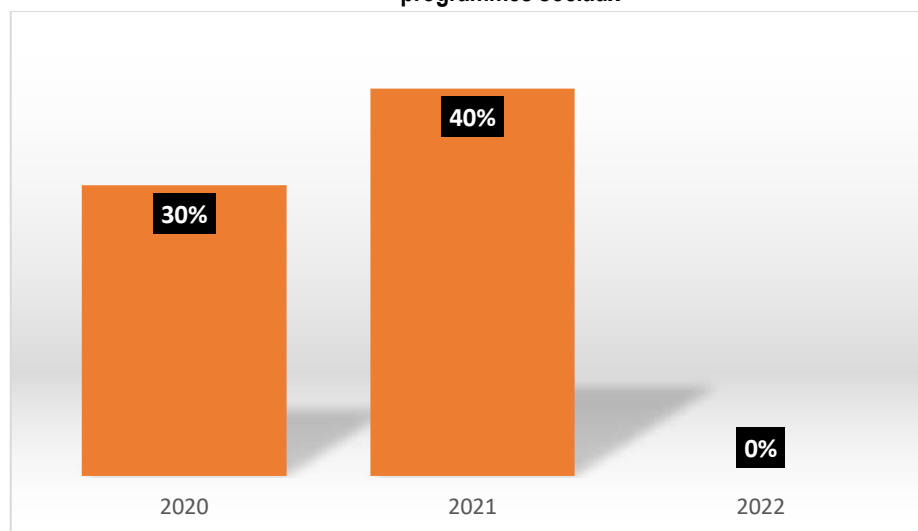
**Situation de référence 2021** : 40 %

**Analyse** :

En 2021, le mécanisme de collecte était basé sur les rapports fournis par les ONG et OSC de quelques projets sociaux. Par conséquent, la proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG, OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux est de 40%.

Cependant, en 2022, la valeur de l'indicateur n'a pu être calculée. En effet, l'objectif attendu était de rendre opérationnel le RSU au plus tard le 31 décembre 2022. En raison du retard accusé dans la réalisation du SIG/RSU, la collecte des données permettant de mesurer l'indicateur n'a pu être réalisée.

**Graphique 106: Évolution de la Proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG, OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux**



Source : DGLP

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

#### ○ Éléments positifs

- La forte adhésion des populations à la mise en place des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) a permis de noter une mobilisation appréciable de l'épargne communautaire en vue du financement des Activités Génératrice de Revenu (AGR) ;
- L'élaboration d'une cartographie des besoins communautaires permet d'offrir une plus grande lisibilité ainsi qu'une cohérence des interventions des différents acteurs du développement communautaire ;
- La mise en œuvre des interventions directes du SWEDD au niveau scolaire a permis d'améliorer l'assiduité et les résultats scolaires des jeunes filles vulnérables grâce à l'appui alimentaire ;
- Les enquêtes de suivi menée sur les cohorte 3 (75 000 ménages bénéficiaires) et 4 (100 000 ménages bénéficiaires) ont mis en exergue une augmentation de revenus pour la majorité des ménages bénéficiaires quelle que soit la cohorte (97,6 % et 99,5% respectivement pour la cohorte 3 et la cohorte 4) ;
- L'évaluation d'impact des transferts monétaires sur la cohorte 1 (35 000 ménages bénéficiaires) a montré que les transferts ont globalement amélioré le bien-être des populations bénéficiaires. Cette amélioration a principalement porté sur les dépenses de consommation de façon générale.

#### ○ Difficultés rencontrées

- Le retard dans la réalisation des travaux de réhabilitation et profilage des pistes de dessertes et de désenclavement du fait des intempéries, des pannes récurrentes des engins

- La notification budgétaire de la part Trésor ne couvre pas la totalité du budget nécessaire à la prise en charge des 100 000 ménages ; imputables à la source de financement dans l'octroi des transferts monétaires trimestriels aux ménages extrêmement pauvres ;
- L'insuffisance des crédits budgétaires alloués pour le fonctionnement des directions et pour la réalisation des activités ;
- L'insuffisance de ressources humaines ;
- Le manque de véhicule de service et de véhicule de liaison dans les Directions.

## **IV.2. Recommandations**

### **Mesures correctives**

- Introduire une demande d'intégration budgétaire sur la Part Trésor pour le financement des mesures d'inclusion économique des 100 000 ménages concernés ;
- Démarrer les activités dans les Espaces Sûrs avec le recrutement des ONG.

### **Recommandations à l'endroit des personnes extérieures au programme**

- Doter les Directions de véhicules de service et de véhicules de liaison.

## **CONCLUSION**

La performance réalisée par le Programme 3 « Lutte contre la Pauvreté » en 2022 est appréciable au regard des taux affichés par les indicateurs de performance. Quatre (04) cibles sur sept (07) ont été atteintes, un (01 indicateur) enregistre un niveau d'atteinte de la cible supérieur à 50% et enfin deux (02) indicateurs indiquent un niveau inférieur à 50%. Cette performance est la résultante de la mise en œuvre d'actions qui ont contribué à renforcer l'inclusion économique et sociale de 7 290 800 personnes extrêmement pauvres bénéficiaires ou participant au moins à un programme social au cours de l'année contre 4 350 450 personnes en 2021, soit 72,44 % des 10 064 000 personnes extrêmes pauvres identifiées en 2015 (INS, 2015).

Parmi ces actions, figurent les transferts monétaires qui ont globalement amélioré le bien-être des populations bénéficiaires selon les résultats de l'évaluation d'impact sur la cohorte 1 de 35 000 ménages bénéficiaires. Ces transferts ont permis, entre autres, aux ménages bénéficiaires de diversifier leur consommation alimentaire pour atteindre un niveau adéquat en termes de quantité et de qualité des aliments. En outre, les interventions du SWEDD ont permis, d'une part, d'améliorer l'assiduité et les résultats scolaires des filles vulnérables grâce au projet d'appui alimentaire en milieu scolaire, et d'autre part, de renforcer les connaissances des filles bénéficiaires sur les questions liées à la santé sexuelle reproductive et sur les compétences de vie dans les espaces sûrs.

Par ailleurs, d'importants acquis ont été enregistrés en termes d'études malgré les contraintes de ressources financières, matérielles et humaines auxquelles sont confrontées les Directions de la DGLP. Il s'agit notamment de l'analyse et du diagnostic de la Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté et du programme 3 « Lutte contre la Pauvreté », de l'analyse des déterminants de l'extrême pauvreté et de la vulnérabilité, de l'étude sur les programmes sociaux susceptibles d'utiliser le RSU comme base de ciblage, de l'élaboration de la cartographie synthétique de l'extrême pauvreté. A cela s'ajoutent l'élaboration du plan de déploiement géographique du SIG RSU et, l'acquisition et l'installation du serveur du SIG RSU.

Ces acquis permettront sans nul doute de relever le défi de l'amélioration du ciblage des personnes pauvres et vulnérables au travers de l'opérationnalisation du RSU et de l'actualisation de la cartographie de l'extrême pauvreté. Toutefois, pour réduire significativement l'extrême pauvreté, il est nécessaire de mobiliser suffisamment de ressources en vue d'opérationnaliser le PAFS, de capter le dividende démographique, d'adopter et de mettre en œuvre le Programme d'Appui au Développement Communautaire et de réaliser le projet de mise à échelle nationale des AVEC.

## **CONCLUSION GENERALE**

L'expression de la solidarité du Gouvernement à l'endroit des populations les plus vulnérables et la vision de réduire significativement la pauvreté afin de favoriser une inclusion sociale forte se sont traduits par les réalisations probantes que présente le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté au titre de l'exercice 2022. Avec une enveloppe budgétaire



de 36 864 211 824 F CFA obtenue et le renforcement de l'effectif du personnel avec 408 en 2022 contre 322 en 2021, soit une augmentation de 86, les différents programmes ont enregistré les performances à travers les résultats stratégiques.

Au titre du résultat stratégique 1 : « l'administration est moderne et performante » l'on note l'atteinte de trois (03) cibles sur quatre (04) soit un taux de 75%. S'agissant du résultat stratégique 2 : « la politique du Gouvernement en matière de solidarité et de l'action humanitaire est renforcée » qui traduit la volonté du gouvernement à assurer la résilience des populations vulnérables et sinistrées, il affiche un taux de réalisation de 75%. Quant au résultat stratégique 3 : « l'inclusion sociale et financière est redynamisée », sur sept (07) cibles, quatre (04) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 57,14%. Les résultats de ces trois (03) programmes contribuent à réduire les inégalités socio-économiques, les discriminations et les exclusions. Comparativement à l'exercice 2021, certains indicateurs connaissent des avancées notables.

Concernant le programme 1, on note une augmentation des fonctionnaires et agents de l'Etat bénéficiant d'un renforcement de capacité dont le nombre est passé de 130 (en 2021) à 265 (en 2022). Ce résultat positif est consécutif à l'augmentation du nombre de fonctionnaires affectés au Ministère.

Au niveau du programme 2, le nombre de réfugiés et des victimes de traite assistées connaît une importante hausse de 800 (en 2021) à 6855 (en 2022). Cette importante augmentation est essentiellement due à l'assistance apportée aux 5 621 réfugiés venus du Burkina-Faso du fait des attaques armées. Par ailleurs, le nombre de sinistres identifiés a baissé en passant de 22 838 en 2021 à 19 482 en 2022. Avec un écart de 3 356, ce résultat traduit une performance positive parce que les acteurs du programme 2 se sont engagés en collaboration avec d'autres structures à réduire les sinistres.

Concernant le programme 3, le nombre de personnes bénéficiaires ou participant au moins à un programme social au cours de l'année, sur les 10 064 000 de pauvres, est passé de 4 350 450 en 2021 à 7 290 800 en 2022, et le nombre de ménages bénéficiaires du projet des Filets sociaux productifs est passé de 192 000 en 2021 à 227 000 en 2022 composés de 175 000 actifs qui ont effectivement reçu les quatre versements trimestriels de 36 000 FCFA prévus au titre de l'année 2022 et de 52 000 non actifs qui ne bénéficient que de mesures d'accompagnement pour une meilleure inclusion sociale.

Dans l'optique d'améliorer davantage ses performances, le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté est dans une dynamique de réforme afin de matérialiser la politique du gouvernement en matière de solidarité nationale et de renforcement de l'inclusion tel que formulé dans l'axe 4 du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Ces réformes sont reflétées par : (i) l'élaboration du projet de loi-cadre de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), (ii) l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (2023-2027), (iii) l'opérationnalisation du PAFS et (iv) le projet de mise à échelle nationale des AVEC. Toutes ces réformes sont en phase avec le Programme Social du Gouvernement et la vision 2030 du Président de la République d'une Côte d'Ivoire solidaire.



# **SECTION 371: MINISTERE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE**



## INTRODUCTION GENERALE

Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, dès son accession à la magistrature suprême en 2011, a mis au cœur de l'action gouvernementale la question de la réconciliation et de la cohésion nationale. Cette volonté politique va se matérialiser par l'enrichissement de l'architecture gouvernementale avec la création, le 15 décembre 2020, du Ministère de la Réconciliation Nationale devenu au terme du décret n°2021-181 du 06 avril 2021, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale avec à sa tête Monsieur KOUADIO Konan Bertin.

Afin de répondre aux besoins de raffermissement de l'unité nationale et de retrouver des valeurs séculaires du vivre ensemble, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, en liaison avec les différents Ministères concernés, a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- promotion et mise en œuvre des actions de réconciliation et de cohésion nationale ;
- promotion de la paix et de l'unité nationale ;
- élaboration et évaluations des stratégies et actions de réconciliation et de cohésion nationale ;
- renforcement du cadre juridique de la promotion de la réconciliation et de la cohésion nationale ;
- contribution à la réduction des conflits, des tensions et des violences.

Les actions ci-dessus énumérées se déploient à travers trois (03) programmes que sont :

- Programme 1 : Administration Générale
- Programme 2 : Réconciliation
- Programme 3 : Cohésion Nationale

Les programmes ci-dessus indiqués du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale sont animés par, outre le cabinet, des Directions et de services rattachés au Cabinet au nombre de onze (11), deux (02) Directions Générales avec chacune trois (03) Directions centrales, des services déconcentrés (31) Directions Régionales de Réconciliation et de Cohésion Nationale et un point focal dans chaque district autonome), cinq (05) comités locaux fonctionnels et un programme, le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS).

La réalisation des activités, au cours de la période considérée, s'est faite dans un environnement intérieur plus ou moins apaisé et un climat socioéconomique difficile (ralentissement de la croissance mondiale et l'accroissement de l'inflation) du fait de la guerre ukrainienne.

Le présent rapport annuel de performance (RAP) s'articule autour de quatre (4) grandes parties :

- le Ministère ;
- le programme 1 « Administration Générale » ;
- le programme 2 « Réconciliation » ;
- le programme 3 « Cohésion Nationale ».

## PARTIE I : LE MINISTERE

Cette première partie du Rapport Annuel de Performance 2022 du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale traitera de la présentation générale dudit ministère et de sa performance générale.

## I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, créé le 15 décembre 2020 à la faveur de l'enrichissement de l'architecture gouvernementale intervenu, a fait la situation de son secteur de compétence et des réponses qui ont été apportées afin de l'élaboration de sa politique face aux défis à relever.

Comme problèmes, le Ministère a noté, entre autres, l'insuffisance du cadre juridique régissant le domaine de la réconciliation et de la cohésion nationale, l'absence d'un document de politique sectorielle du Ministère, des difficultés dans la coordination et le suivi des actions de réconciliation et de cohésion nationale, une faible culture démocratique de la population, inexistence d'un cadre permanent de dialogue avec les acteurs communautaires, associatifs et religieux, une fragilité du tissu social, des conflits de diverses natures et la violation de certains droits humains.

Aux problèmes ci-dessus, il a été apporté des réponses dont : le renforcement du cadre juridique de la réconciliation et de la cohésion nationale, l'élaboration d'un document de politique sectorielle, la vulgarisation de mécanismes et d'outils de promotion des valeurs nationales et internationales pour la culture de la Démocratie et la Paix, la création d'un cadre permanent de dialogue politique et de dialogue avec les mouvements communautaires, associatifs et religieux, la lutte contre les discriminations et les stigmatisations.

Malgré les réponses apportées aux différents problèmes constatés par le ministère, des défis sont restés à relever.

A cet effet, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale s'est doté d'une architecture programmatique et a élaboré sa politique ministérielle.

### I.1. Architecture programmatique du ministère

Afin de répondre aux besoins de raffermissement de l'unité nationale et de retrouver des valeurs séculaires du vivre ensemble, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, conduit ses actions et la réalisation de ses activités suivant trois (3) programmes déclinés en dix (10) actions comprenant trente-cinq (35) activités.

**Tableau récapitulatif des actions et activités par programme**

Programme	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	3	18
Programme 2 : Réconciliation	4	9
Programme 3 : Cohésion Nationale	3	8
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>35</b>

### I.2. Politique ministérielle

Dans le cadre de l'élaboration de son Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2022-2024 le MRCN a édicté sa politique sectorielle dont les principales orientations, les **résultats stratégiques** et les **objectifs globaux**, sont consignés dans le tableau ci-dessous :

#### Principales orientations

- L'amélioration de la gouvernance du Ministère
- La consolidation de la Paix
- La préservation d'un climat de Cohésion Nationale

#### Résultats stratégiques

- La gouvernance du secteur est améliorée
- La paix est consolidée
- Le climat de cohésion nationale est préservé

#### OBJECTIFS GLOBAUX

- Améliorer la gouvernance du secteur
- Consolider la paix
- Garantir un climat de cohésion nationale

## II PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale (MRCN) est organisé en 3 programmes soutenus par 3 objectifs globaux décomposés en 9 objectifs spécifiques vérifiés par 24 indicateurs et 24 cibles associées.

Composants	Programmes	Objectifs globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	3	3	9	24	24

### II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Les trois (3) programmes du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale ont dans l'ensemble atteint les cibles par rapport aux objectifs fixés. Les taux de réalisation des indicateurs pour chaque programme sont consignés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 2 : Synthèse des réalisations du cadre de performance du ministère**

Programmes	Objectifs spécifiques	Nombre de cibles total des indicateurs	Nombre de cibles total des indicateurs atteintes	Taux de réalisation
Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures	5	4	80%
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	4	3	75%
	OS 3 : Améliorer le système de planification, d'information, d'archivage et de communication du Ministère	3	3	100%
Réconciliation	OS 1 : Renforcer le dialogue	2	2	100%
	OS 2 : Réparer les préjudices subis par les victimes	3	3	100%
	OS 3 : Promouvoir les valeurs démocratiques	1	1	100%
Cohésion Nationale	OS 1 : Prévenir et gérer les conflits	2	1	50%
	OS 2 : Promouvoir la Sécurité Humaine	1	1	100%
	OS 3 : Consolider l'Unité Nationale	3	3	100%
<b>TOTAL</b>		<b>24</b>	<b>22</b>	<b>91,67%</b>

SOURCE : Rapports d'activités Ministère

Au total sur les 24 cibles associées, vingt-deux (22) ont été atteintes soit un taux de réalisation de 91,67%. Cette performance est due à la qualité des ressources humaines du ministère et surtout à leur engagement à participer à l'objectif 1er du ministère. Il importe de signifier les faits marquants du ministère notamment :

- La gestion déconcentrée, de proximité, des thématiques de réconciliation et de cohésion nationale afin de réduire les conflits, les tensions et les violences ;
- La tenue de multiples dialogues intra et/ou intercommunautaires renforce le vivre ensemble et contribue à la réussite de la Journée Nationale de la Paix.

N.B : Il importe de noter qu'en octobre 2020, au dépôt des DPPD-PAP 2021-2023 (pour l'exercice budgétaire 2021) au Parlement, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale n'était pas encore créé. Il ne figurait donc pas dans la Loi de Finances.

La création du Ministère de la Réconciliation intervient le 15 décembre 2020 et devient Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale au terme du décret n°2021-181 du 06 avril 2021. Les crédits alloués audit ministère, qui ne disposait ni de cadre de performance ni de Responsables de Programme, étaient destinés à la mise en place des services. Le cadre de performance étant le résultat d'un exercice longuement élaboré, il n'était pas possible d'en disposer dans l'immédiat.

Pour cette raison, il a été convenu que le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale élabore un rapport d'activités opérationnel en lieu et place d'un Rapport Annuel de Performance afin de rendre compte de l'utilisation des crédits budgétaires alloués au ministère.

Cette situation est rectifiée, dans le cadre de la loi de finances N° 2021-899 du 21 Décembre 2021 portant budget de l'Etat pour l'année 2022. En effet, le ministère, à l'instar des 31 autres, a présenté son projet de budget 2022 en mode budget programme (Cf l'annexe 4 DPPD-PAP 2022-2024 page 896 à 906).

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 3 :

Le tableau ci-dessous présente l'exécution du budget 2022 du Ministère

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>2 048 094 269</b>	<b>3 612 049 832</b>	<b>3 566 009 546</b>	<b>46 040 286</b>	<b>98,73</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>2 048 094 269</b>	<b>3 612 049 832</b>	<b>3 566 009 546</b>	<b>46 040 286</b>	<b>98,73</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	2 048 094 269	3 612 049 832	3 566 009 546	46 040 286	98,73
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
<b>2 CHARGES</b>	<b>2 048 094 269</b>	<b>3 612 049 832</b>	<b>3 566 009 546</b>	<b>46 040 286</b>	<b>98,73</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	0	0	0	0	0
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>1 227 143 860</b>	<b>2 554 248 886</b>	<b>2 508 208 600</b>	<b>46 040 286</b>	<b>98,20</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>279 848 165</b>	<b>499 999 480</b>	<b>499 999 480</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
2.3.1 Transferts courants	279 848 165	499 999 480	499 999 480	0	100
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
<b>2.4 Investissement</b>	<b>541 102 244</b>	<b>557 801 466</b>	<b>557 801 466</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
2.4.1 Trésor	541 102 244	557 801 466	557 801 466	0	100
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 048 094 269</b>	<b>3 612 049 832</b>	<b>3 566 009 546</b>	<b>46 040 286</b>	<b>98,73</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 07 Mars 2023

Le tableau ci-dessus présente un budget prévisionnel alloué au Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale d'un montant de **3 612 049 832** Francs CFA sur la base duquel une exécution de **3 566 009 546** a pu être réalisée, soit un taux de **98,73%**.

Il convient de noter qu'à la mise en place du budget de la gestion 2022, les crédits budgétaires votés au profit du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale étaient de **3 079 971 359**, montant qui rapporté au budget prévisionnel conduit une hausse de **532 078 473**. Cette augmentation a uniquement concerné les dépenses en « biens et services ».

En outre l'écart observé de **46 040 286** procède de la régulation budgétaire en vigueur qui n'a pu permettre à certaines entités administratives du Ministère l'exécution de l'ensemble de leurs crédits budgétaires.

#### PARTIE II : PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

##### INTRODUCTION

Le programme 1 « Administration Générale » du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale est dirigée par Madame Hafiza BERTE nommée par décret n°2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinets ministériels.



Il poursuit la mise en œuvre de ses activités conformément à ses missions contenues dans le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement.

Les principales missions dévolues au programme « Administration Générale » se présentent comme suit :

- Amélioration de la coordination et du fonctionnement des structures ;
- Amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- Amélioration du système de planification, d'information, d'archivage et de communication du Ministère.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 dont l'un des objectifs reste la modernisation de l'administration.

La présente section, dédiée au programme 1 « Administration Générale », dresse le bilan des réalisations dudit programme pour la gestion 2022 en référence aux informations du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP), section 371, période 2022-2024.

A cette fin, il présentera les axes majeurs ci-dessous :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## **I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

### **I.1 Objectif du programme**

Les interventions du programme 1 « Administration Générale » se fondent sur la vision stratégique du Ministère définie en liaison avec le **pilier 3 « paix et cohésion sociale** (sécurité et souveraineté) du PND 2021-2025.

Singulièrement, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « Paix et cohésion sociale » qui vise une Gouvernance politique et institutionnelle améliorée pour des institutions fortes et stables garantissant la paix et la cohésion sociale.

Dans cette optique, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- Améliorer la gouvernance du secteur.

Le résultat stratégique attendu de cet objectif est le suivant :

- La gouvernance du secteur est améliorée.

### **I.2 Financement du programme**

Le **budget alloué au programme 1 « Administration Générale »** pour l'exercice 2022 est de **1 111 971 359**. Au cours de la gestion, il a connu **un accroissement de 194 978 777 (ARRETE N°0508 / MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/Akkm du 29 JUILLET 2022)** pour s'établir à **1 306 950 136**.

Ces ressources sont exclusivement financées par le budget de l'Etat.

L'évolution de ces crédits sur la période 2021-2022 est mise en relief par le graphique suivant :

**Graphique 1 :** Evolution du financement du budget 2021 du programme 1 « Administration Générale » de 2021 à 2022



**Source :** MRCN/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

## II REALISATIONS DU PROGRAMME

Les réalisations du programme 1 « Administration Générale » ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué aux différentes actions, natures de dépenses et projets d'investissement. Elles sont décrites dans la présente section.

### II.1 Exécution du budget du programme

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, le programme affiche un taux de réalisation des crédits de 96,48% pour des crédits ordonnancés de 1 260 989 850 FCFA sur 1 306 950 136 FCFA de crédits actuels. Il convient d'indiquer qu'au titre de l'exercice 2021, le taux d'exécution a été de 73,62% pour 962 386 103 FCFA ordonnancés sur des crédits actuel 2021 de 1 307 164 103 FCFA. L'évolution observée relativement au taux d'exécution des crédits budgétaires de 2021 à 2022 procèdent d'une meilleure maîtrise de l'applicatif SIGOBE par l'ensemble des acteurs du programme.

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

La situation d'exécution budgétaire 2021-2022 du programme 1 « Administration Générale », par action et par nature économique, est présentée à travers le tableau et le graphique ci-après :

**Tableau 4 :** Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 1 « Administration Générale »

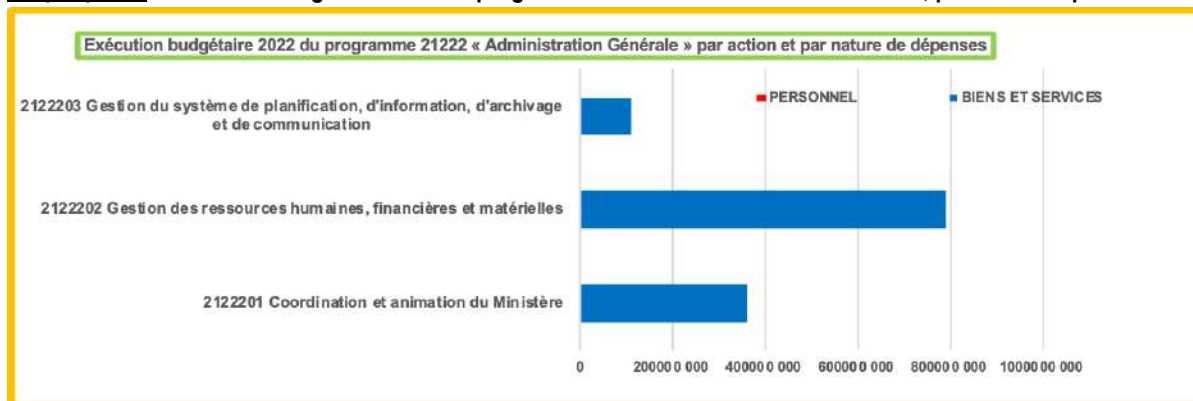
ACTIONS	PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »									
	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2122201 Coordination et animation du Ministère	0	0	214 690 086	360 996 299	0	0	0	0	214 690 086	360 996 299
2122202 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	0	0	640 302 608	791 010 701	0	0	0	0	640 302 608	791 010 701
2122203 Gestion du système de planification, d'information, d'archivage et de communication	0	0	107 393 409	108 982 850	0	0	0	0	107 393 409	108 982 850
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>962 386 103</b>	<b>1 260 989 850</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>962 386 103</b>	<b>1 260 989 850</b>

**Source :** Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

En 2022, l'exécution budgétaire du programme "Administration Générale" reste dominée par l'action "Gestion des ressources humaines, financières et matérielles" dont la proportion s'élève à 62,73% contre 66,53% en 2021 avec une consommation de 791 010 701 contre 640 302 608 en 2021. Cette situation s'explique par la prise en compte, au niveau de cette action, de certaines dépenses clés que sont :

- les dépenses induites par la prise en charge des experts de la convention d'assistance technique BNETD (181 800 000) ;
- les charges liées à la prise en charge des séminaires en Côte d'Ivoire (79 999 906) ;
- les charges liées à la prise en charge des missions hors Côte d'Ivoire (192 946 907).

**Graphique 2 : Exécution budgétaire 2022 du programme 1 « Administration Générale », par action et par nature de dépense**



**Source** : MRCN/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

### II.1.2 Suivi des investissements du programme

Cette partie ne peut être, car le programme concerné ne dispose pas de dépenses d'investissement.

### II.2 Evolution des effectifs

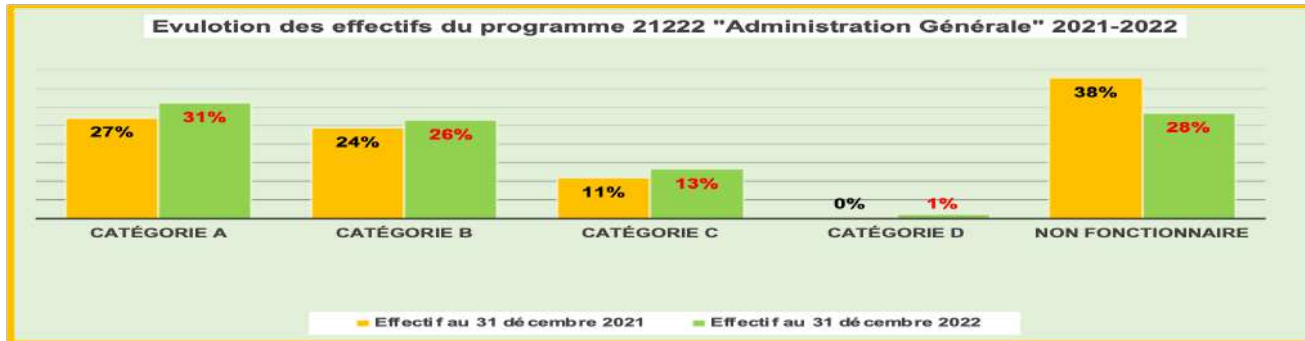
L'évolution des effectifs du programme 1 « Administration Générale » au 31 décembre 2022 est décrite dans le tableau et graphique suivants.

**Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 « Administration Générale »**

	Effectif au 31 janvier 2021	Situation 2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Entrées)	Sorties	Total au 31 décembre 2022
Catégorie A	20	28	25	16	3	33
Catégorie B	18	33	31	13	3	28
Catégorie C	8	14	18	7	1	14
Catégorie D	00	7	7	1	0	1
Non fonctionnaire	28	2	3	4	2	30
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>41</b>	<b>9</b>	<b>106</b>

Source : DRH

**Graphique 4 : Exécution des effectifs du programme 1 « Administration Générale » 2021-2022**



**Source :** MRCN/DRH

Au 31 décembre 2022, l'effectif des agents du programme 1 « Administration Générale » est passé de 74 en 2021 à 106 en 2022, soit une hausse de 32 agents toutes catégories confondues.

L'effectif du personnel de ce programme en 2022 est dominé par les agents de la catégorie A qui représentent 31% contre 27% en 2021. Cette catégorie est suivie par les non fonctionnaires avec 28% du personnel (contre 38% en 2021), puis des agents de la catégorie B avec 26% contre 24% en 2021.

Au regard de ce qui précède, l'ensemble du personnel toute catégorie confondue a fortement contribué à l'atteinte de 11 cibles sur 12, soit 91,66%. Par la mise en place de stratégies et politiques en matière de réconciliation et de cohésion nationale.

### II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Cette section résume les principales activités du programme Administration Générale au cours de l'année 2022. Ces activités ont un lien direct avec le niveau de la performance. En somme, la plupart de ces activités ont été réalisées. Par contre certaines n'ont pu atteindre le niveau de réalisation mentionné dans le PAP.

Activités programmées	Cibles 2022	Niveau de réalisation	Performance
Réalisation du Plan de Travail Annuel (PTA)	1	1	100%
Opérationnalisation des directions régionales en vue de mieux organiser les dialogues intercommunautaires	2	31	100%
Cérémonie de présentation de la charte et de déontologie du ministère (élaboration, présentation, vulgarisation et appropriation de la charte)	100	100	100%
Etude de rédaction des projets de conventions, des textes législatifs et réglementaires du Ministère	7	6	85,71%
Mission de conseil et d'assistance en matière juridique	4	4	100%
Coopération entre tous les services du Ministère, entre le Ministère et les autres Ministères et toutes autres entités publiques ou privées nationales ou internationales	4	4	100%
Les conférences budgétaires internes se sont tenues dans le délai	1	1	100%
Tous les marchés ont été passés et exécutés	1	1	100%
Assister les différentes Directions et Programmes du Ministère dans la conception et la mise en œuvre de leurs outils de planification	17	17	100%
Appuyer la préparation des PAP, PTA, DPPD-PAP et leur alignement sur les cadres programmatiques de référence (PND, Agenda 63, ODD, CPD)	7	7	100%
Créer et administrer les bases de données des statistiques du ministère	1	1	100%
Modélisation, réalisation et maintenance de portails web	1	1	100%
Couverture médiatique	35	20	57,14%

Au regard du tableau ci-dessus, deux (02) activités ayant fait l'objet d'une programmation en 2022 n'ont pu avoir leur niveau entièrement réalisé. Il s'agit :

- études de rédaction des projets de conventions, des textes législatifs et réglementaires du Ministère et ;
- la couverture médiatique.

S'agissant de la première activité qui affiche un taux de 85,71%, la non atteinte de la cible pour la période considérée procède de la transversalité des thématiques du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale. En effet, le projet de décret portant création, attributions et fonctionnement de l'ordre du mérite de la paix soumis à la Grande Chancellerie a fait l'objet d'une orientation exigeant la prise en compte de l'ensemble des acteurs étatiques (le Médiateur de la République, le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel et la Chambre des Rois et Chefs traditionnels).

La prise en compte des observations de l'institution a conduit à la mise en place d'un cadre de concertation qui regroupe l'ensemble des points focaux des Institutions et Ministères techniques concernés par le traitement dudit projet.

En ce qui concerne la couverture médiatique, il a été enregistré un taux de 57,14% soit vingt (20) activités réalisées sur trente-cinq (35) prévues. La non atteinte de l'objectif s'explique par plusieurs facteurs dont l'insuffisance du matériel de communication.

### III PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 1 « Administration Générale »**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022		
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation	Observations
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures</b>							
IP1 : Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel (PTA)	%	-	-	0	50	50	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Taux de réalisation des activités d'inspection	%	-	-	0	60	60	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP3 : Taux de réalisation des activités de coordination des programmes, cellules et organes consultatifs	%	-	-	0	60	60	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP4 : Taux de réalisation des activités en matière de qualité et de genre	%	-	-	0	55	37,5	Cible non atteinte. Sur un total de 8 activités retenues dans le PTA, 5 n'ont pas pu être réalisées en raison de l'insuffisance des crédits accordés.
IP5 : Taux de réalisation des activités en matière juridique et de coopération	%	-	-	30	70	70	Cible atteinte conformément à l'objectif
<b>Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles</b>							
IP1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel	%	-	-	0	40	40	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Taux de réalisation du plan de formation	%	-	-	0	40	30	Cible non atteinte. Sur un total de 04 formations, 03 ont été réalisées soit un taux de 75% des 40 prévu et ce résultat est dû au manque de financement des 04 formations prévues
IP3 : Taux d'exécution du budget	%	-	-	85	70	70	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP4 : Taux d'exécution des marchés	%	-	-	100	85	85	Cible atteinte conformément à l'objectif
<b>Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système de planification, d'information, d'archivage et de communication du Ministère</b>							
IP1 : Taux des structures disposant d'un plan d'actions	%	-	-	0	60	60	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Taux de réalisation des activités d'informatisation	%	-	-	20	55	55	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP3 : Taux de réalisation des activités de communication	%	-	-	0	50	50	Cible atteinte conformément à l'objectif

**Source :** Cabinet MRCN sur la base des données du DPPD-PAP (2022-2024), section 371 page 901 et des informations des services dudit programme

### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

#### ❖ Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures

- **Indicateur 1** : Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel (PTA)

**Définition** : Il s'agit du rapport entre les activités réalisées du PTA 2022 du Ministère (ensemble des PTA 2022 des entités administratives relevant du ministère) et celle planifiées pour la période.

**Source** : Rapport d'activités du Cabinet MRCN.

**Mode calcul** :  $(\text{Nombre d'activités réalisées du PTA 2022} / \text{Nombre total d'activités prévues au PTA 2022}) \times 100$

**Valeurs cibles** : 0% en 2020 et 50% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : Le programme « Administration Générale » est le programme support dont le responsable, le Directeur de cabinet, est en charge de la coordination administrative des activités des entités qui composent le ministère. Il était nécessaire de suivre les activités contenues dans le Plan de Travail Annuel (PTA) de chacune desdites entités pour permettre au ministère d'atteindre ses objectifs. Cet indicateur procède donc de la volonté du ministère d'être performant dans la conduite de ses missions.

La valeur cible de l'indicateur est passée de 0% en 2020 à 50% en 2022. La valeur nulle (zéro) en 2020 procède de ce qu'à la création du Ministère, le 15 décembre 2020, devenu, au terme du décret 2021-181 du 06 avril 2021, Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, il n'a pas été possible pour ledit Ministère d'élaborer son DPPD-PAP 2021-2023, donc de disposer d'un cadre de performance (les autres ministères techniques ayant déjà transmis les leurs en octobre 2020) ; toute chose conduisant, dans le cadre de l'élaboration du DPPD-PAP 2022-2024, à considérer comme valeur de référence, la valeur nulle (zéro).

Toutefois, il convient d'indiquer que le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale a disposé d'un plan de travail annuel pour la gestion 2021 qui a conduit à la rédaction d'un Rapport Annuel Opérationnel.

Pour ce qui est de la valeur cible projetée en 2022 de 50%, elle résulte de la combinaison de deux facteurs, l'incertitude de l'environnement de travail des entités administratives dans l'attente du décret d'organisation intervenu le 08 septembre 2021 (décret n°2021-457) et de la non-connaissance des crédits budgétaires à allouer au ministère au cours de la gestion 2022.

- **Indicateur 2** : Taux de réalisation des activités d'inspection

**Définition** : Il s'agit du rapport entre les activités réalisées par l'Inspection Générale et celles planifiées pour la période de 2022 (PTA 2022)

**Source** : Rapport IG

**Mode calcul** :  $(\text{Nombre d'activités d'inspection réalisées} / \text{Nombre d'activités d'inspection planifiées}) \times 100$

**Valeurs cibles** : 0% en 2020 et 60% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : Au cours de la période considérée, l'Inspection Générale a projeté la réalisation de sept (07) activités. Sur cette base, six (06) activités ont pu connaître une réalisation effective, soit un taux de réalisation de 85,71%. Ce taux est supérieur à la prévision.

Il faut noter que les activités de l'Inspection Générale ont concerné que les services centraux, toute chose qui a favorisé l'atteinte du taux de réalisation.

Il importe par ailleurs d'indiquer qu'aucun taux de réalisation pour cet indicateur n'a été constaté en 2020 et 2021, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale de création nouvelle (15 décembre 2020) ne disposant pas de cadre de performance pour ces périodes.

Le taux de 60%, projeté comme valeur cible en 2022, s'est inscrit dans une démarche de prudence. En effet, au moment de l'élaboration du DPPD-PAP 2022-2024, le ministère ne disposant pas encore d'un décret portant organisation, il était incertain que soit procédé à la nomination des Inspecteurs Techniques qui auraient en charge la réalisation de l'ensemble des activités programmées en 2022.

- **Indicateur 3** : Taux de réalisation des activités de coordination des programmes, cellules et organes consultatifs

**Définition** : Il s'agit du rapport entre les activités de coordination réalisées par la Direction de la Coordination des Programmes, des Cellules et Organes Consultatifs (DCPCOC) et celles planifiées pour la période de 2022 (PTA 2022).

**Source** : Rapport d'activités DCPCOC

**Mode calcul** : (Nombre d'activités de coordination des programmes, cellules et organes consultatifs réalisées / Nombre d'activités de coordination des programmes, cellules et organes consultatifs planifiées) x 100

**Valeurs cibles** : 0% en 2020 et 60% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : Au cours de la gestion 2022, la Direction de la Coordination des Programmes, des Cellules et Organes Consultatifs a planifié la conduite de trois (3) activités de coordination. Elles concernent l'opérationnalisation des structures déconcentrées du ministère (Directions Régionales, Direction Départementales et les Comités Locaux de Réconciliation et de Cohésion Nationale), le suivi des activités du Programme National de Cohésion Sociale et l'établissement d'une base de données des leaders communautaires. Ces activités de coordination ont été entièrement réalisées conduisant à un taux de 100%, valeur supérieure à celle projetée pour la même période,

Il convient de noter que seules les Directions Régionales de Réconciliation et de Cohésion Nationale connaissent un début de fonctionnement.

Pour ce qui est de la valeur cible projetée en 2022 de 60%, elle a résulté de la non-maitrise de l'environnement de travail dans les circonscriptions administratives et des situations imprévues.

Par ailleurs, il importe d'indiquer qu'aucun taux de réalisation pour cet indicateur n'a été constaté en 2021 et 2020 car la création de la Direction de la Coordination des Programmes, des Cellules et Organes Consultatifs a été consacrée par le décret n° 2021-457, portant organisation du ministère du 08 septembre 2021.

- **Indicateur 4** : Taux de réalisation des activités en matière de qualité et de genre

**Définition** : il s'agit du rapport entre les activités réalisées par la Direction de la Qualité et du Genre (DQG) et celles planifiées pour la période de 2022 (PTA 2022)

**Source** : Rapport d'activités DQG

**Mode calcul** : (Nombre d'activités en matière de qualité et de genre réalisées / Nombre d'activités en matière de qualité et de genre planifiées) x 100

**Valeurs cibles** : 0% en 2020 et 55% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : Au cours de la période considérée, la Direction de la Qualité et du Genre a projeté la réalisation de huit (08) activités suivant son Plan de Travail Annuel (PTA) 2022. Sur cette base, trois (03) activités ont pu connaître, au terme de la gestion 2022, une réalisation effective, soit un taux de réalisation de 37,5%. Ce taux est inférieur à la prévision. Cette contre-performance de la Direction de la Qualité et du Genre trouve son explication dans la combinaison de deux facteurs, le surcoût observé dans l'organisation de la cérémonie de présentation de la charte d'éthique et de déontologie du ministère organisée le Jeudi 23 Juin 2022 à la salle Félix HOUPOUET-BOIGNY de l'hôtel de ville du District d'Abidjan Plateau et le plafonnement à 70% des crédits alloués à cette direction. Il faut noter une activité préalable à cette cérémonie, les séances de travail pour l'élaboration, ainsi qu'une activité de vulgarisation et d'appropriation de la charge.

Il faut noter que cette activité, dont la réalisation a été évaluée à 1 000 000 de Franc CFA et prenant en compte cent (100) participants (personnel du ministère, Organisations de la Société Civile, ONG, Partenaires Techniques et Financiers, des représentants de ministères techniques), est finalement revenue à un montant de 1 000 000 Francs CFA. Ce montant déduit de 5 725 000 FCFA (correspondant à 70% de 8 000 000 de FCFA) avec 3 500 000 FCFA pour le fonctionnement de la Direction, met en exergue un disponible de 725 000 FCFA qui ont servi à la conduite de deux autres activités. Le déplafonnement des crédits budgétaires aurait pu permettre la conduite d'autres activités du PTA 2022.

A cet effet, Il serait indiqué de procéder à un déplafonnement des crédits budgétaires, même si la régulation a toujours court, pour être conforme au principe du budget-programme qui énoncent que les crédits budgétaires sont alloués pour financer la réalisation d'activités.

Il importe de noter qu'aucun taux de réalisation pour cet indicateur n'a été constaté en 2021 et 2020 car la création de la Direction de la Qualité et du Genre a été consacrée par le décret n° 2021-457, portant organisation du ministère du 08 septembre 2021.

- **Indicateur 5** : Taux de réalisation des activités en matière juridique et de coopération

**Définition** : Il s'agit du rapport entre les activités réalisées par la Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération et celles planifiées pour la période de 2022 (PTA 2022).

**Source** : Rapport d'activités DAJC

**Mode calcul** : (Nombre d'activités en matière juridique et de coopération réalisées / Nombre d'activités en matière juridique et de coopération planifiées) x 100

**Valeurs cibles** : 0% en 2020 et 70% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : Au cours de la période considérée, la Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération a programmé trois (03) grandes activités qui ont connu une réalisation à hauteur de 93,33%, valeur supérieure à la cible de la période projetée à 70%. Il faut noter que cette proportion procède du taux de réalisation de l'activité « études et rédaction des projets de conventions, des textes législatifs et réglementaires du Ministère » qui est de 85,71% obtenus par le rapport entre les projets de textes transmis (06) au Secrétariat Général du Gouvernement et ceux programmés au nombre de sept (7).

Il importe d'indiquer qu'aucun taux de réalisation pour cet indicateur n'a été constaté en 2020, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale de création nouvelle (15 décembre 2020) ne disposait pas de cadre de performance.

La performance notée procède de la proactivité et de l'expertise avérée des ressources humaines qui animent ladite direction.

❖ **Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles**

- **Indicateur 6** : Taux de satisfaction des besoins en personnel

**Définition** : Il s'agit du rapport entre les besoins en personnel des services du ministère satisfaits par la Direction des Ressources Humaines et les besoins exprimés en personnel par ceux-ci pour la période de 2022 (PTA 2022).

**Source** : Rapport d'activités de la Direction des Ressources Humaines

**Mode calcul** : (Besoins en personnel satisfaits / Besoins en personnel exprimés) x 100

**Valeurs cibles** : 0% en 2020 et 40% en 2022.

**Analyse de l'indicateur** : Pour la période considérée, la Direction des Ressources Humaines a projeté satisfaire 40% des besoins en personnel exprimés par les services du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale. Ce taux projeté procède de la non-maitrise par la Direction des possibilités de mise à disposition de personnel par les services du Ministère en charge de la fonction publique.

Au terme de la gestion, sur un besoin exprimé de 20 fonctionnaires, ce sont **onze (11)** personnels qui ont pu être mis à la disposition des services du Ministère, soit 55% de satisfaction des besoins, valeur supérieure à la prévision.

La réalisation de cette performance est due à la bonne collaboration avec les services de la fonction publique restées attentives aux besoins du ministère en personnel pour conduire les missions qui sont les siens.

Il importe d'indiquer qu'aucun taux de réalisation, en termes de référence, pour cet indicateur n'a été constaté en 2020, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale de création nouvelle (15 décembre 2020) ne disposant pas de cadre de performance pour cette période.

- **Indicateur 7** : Taux de réalisation du plan de formation

**Définition** : Il s'agit du rapport entre les formations réalisées au cours de la période et celles prévues pour la même période.

**Source** : Rapport d'activités Direction des Ressources Humaines

**Mode calcul** : (Nombre d'activités du plan de formation réalisées / Nombre total d'activités planifiées dans le plan de formation) x 100

**Valeurs cibles** : Pas de cible en 2020 et 40% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : Le renforcement de capacité du personnel d'une organisation favorise une amélioration de l'efficacité et de l'efficience de ladite organisation pour atteindre ses objectifs et fournir des services de qualité. La prise en compte de cet impératif a conduit le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, à travers la Direction des Ressources Humaines, à établir un plan de quatre (04) activités de formations au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat en service dans ledit Ministère. Sur la base de ces formations planifiées, trois (03) d'entre elles ont pu être réalisées. Il faut noter que ces formations ont concerné au total 28 fonctionnaires et agent de l'Etat du ministère.

Il importe d'indiquer qu'aucun taux de réalisation pour cet indicateur n'a été constaté en 2020, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale de création nouvelle (15 décembre 2020) ne disposant pas de cadre de performance pour cette période.

- **Indicateur 8** : Taux d'exécution du budget

**Définition** : Il s'agit du rapport entre les crédits budgétaires alloués au ministère au cours de la période considérée et ceux ayant été effectivement exécutés au cours de la même période.



**Source** : Rapport d'activités Direction des Affaires Financières

**Mode calcul** : (Budget ordonnancé / Budget actuel) x 100

**Valeurs cibles** : 0% en 2020 et 70% en 2022

**Analyse de l'indicateur** :

On dénote 85% en 2021 cela s'explique par la création du Ministère de la Réconciliation le 15 décembre 2020, devenu, au terme du décret 2021-181 du 06 avril 2021, Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale et de doter les différentes directions en matériel informatique, mobilier et matériel bureau. En 2022 on constate 70% comme valeur cible notamment à cause de l'élaboration du DPPD-PAP transmis aux autorités budgétaires pour servir de base à l'occasion des négociations budgétaire (Conférence budgétaire, conférence ministérielle, passage du Ministre à l'Assemblée Nationale et au Sénat).

Les conférences budgétaires internes tenues dans le délai, ce qui a permis de dresser d'une part le bilan de l'exercice 2021 et de procéder à l'examen de proposition du projet de budget pour l'exercice 2023.

Les travaux préparatoires des conférences sur la performance ont été pour la première fois réalisés, ce qui a permis d'actualiser le bilan diagnostique du ministère et de son cadre de performance.

- **Indicateur 9** : Taux d'exécution des marchés

**Définition** : Il s'agit de l'exécution des marchés

**Source** : Rapport d'activités Cellule de Passation de Marchés Publics

**Mode calcul** : (Niveau des marchés exécutés / Niveau des marchés passés) x 100

**Valeurs cibles** : 0% en 2020 et 85% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : ne disposant de Cellule de Passation de Marchés Publics, la DAF a tout de même exécuté les marchés conformément aux procédures de passation des marchés en vigueur. Ce qui a permis de doter le ministère en matériels roulants au regard du plan de passation de marché qui avait été pré établi.

❖ **Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système de planification, d'information, d'archivage et de communication du Ministère**

- **Indicateur 10** : Taux des structures disposant d'un plan d'actions

**Définition** : Il s'agit du rapport entre les structures du ministère disposant d'un plan d'actions au cours de la période et le nombre d'entités administratives relevant dudit ministère pour la même période.

**Source** : Rapport d'activités de la Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques

**Mode calcul** : (Nombre de structures ayant un plan d'actions / Nombre total de structures) x 100

**Valeurs cibles** : 0% en 2020 et 60% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : Dans la perspective de la signature du décret portant organisation du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, il a été projeté de veiller à ce que 60% des entités administratives relevant dudit ministère de disposer d'un plan d'actions qui constitueraient pour elle une boussole dans la conduite de leurs missions respectives. Au terme de la gestion, la quasi-totalité de ces entités administratives 18 (nombre total 19) ont disposé d'un pan d'actions, soit un taux de réalisation de 94,74%, valeur supérieure à la prévision. Ce taux aurait pu être de 100% si le service de passation des marchés publics avait été fonctionnel, l'Appel à Manifestation d'Intérêt n'ayant pas abouti au terme de la gestion 2022.

Cette performance a été réalisée non seulement, grâce à un accompagnement des différentes entités administratives par les services de la Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques facilité par le fait que l'ensemble des services du ministère étaient tous à Abidjan.

Il importe d'indiquer qu'aucun taux de réalisation pour cet indicateur n'a été constaté en 2020 et 2021, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale de création nouvelle (15 décembre 2020) ne disposant pas de cadre de performance pour ces périodes.

- **Indicateur 11** : Taux de réalisation des activités d'informatisation

**Définition** : Il s'agit de la réalisation des activités d'informatisation Il s'agit du rapport entre les activités d'informatisation réalisées au cours de la période et celles planifiées pour la même période.

**Source** : Rapport d'activités Direction des Systèmes d'Information, de la Documentation et des Archives

**Mode calcul** : (Nombre d'activités d'informatisation réalisées / Nombre d'activités d'informatisation planifiées) x 100

**Valeurs cibles** : 0% en 2020 et 55% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : Au cours de la période considérée, la Direction des Systèmes d'Information, de la Documentation et des Archives a programmé trois (03) activités relatives à l'informatisation des services du ministère qui sont entre autres, la Modélisation, réalisation et maintenance de portails Web, la mise en place des pages sponsorisées sur les réseaux sociaux et la gestion et la sécurisation des portails web et des pages sur les réseaux sociaux. Ces activités d'informatisation ont été toutes réalisées, soit un taux de 100% supérieur à la valeur projetée pour la même période de 55%.

Il importe de noter qu'aucun taux de réalisation pour cet indicateur n'a été constaté en 2021 et 2020 car la création de la Direction des Systèmes d'Information, de la Documentation et des Archives n'est intervenue qu'au terme du décret n° 2021-457 du 08 septembre 2021, portant organisation du ministère.

Pour ce qui est de la valeur cible projetée en 2022 de 55%, elle a résulté de l'incertitude de disposer d'un personnel technique d'appui (développeur informatique, ingénieur en sécurité informatique infographe, community manager,).

La performance notée ci-dessus procède de la mise à disposition de la Direction des Systèmes d'Information, de la Documentation et des Archives du personnel requis dont l'abnégation de ce personnel a été de mise.

- **Indicateur 12** : Taux de réalisation des activités de communication

**Définition** : Il s'agit de la couverture médiatique des activités du ministère

**Source** : Rapport d'activités Direction de la Communication et des Relations Publiques

**Mode calcul** : (Nombre d'activités de communication réalisées / Nombre d'activités de communication planifiées) x 100

**Valeurs cibles** : 0% en 2020 et 50% en 2022

**Analyse de l'indicateur** :

A la création du Ministère de la Réconciliation le 15 décembre 2020, devenu, au terme du décret 2021-181 du 06 avril 2021, Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, il n'a pas été possible pour ledit Ministère d'élaborer son un plan d'activité concernant la communication ce qui dénote 0% en 2021 tandis qu'en 2022 vu les missions menées par la direction c'est-à-dire la vulgarisation des activités et des actions du ministre et du ministère, l'amélioration de l'image de marque du ministère de la réconciliation et de la cohésion nationale. Les objectifs fixés en début d'exercice ont été atteints à 50% comme valeur cible.

## IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME

### IV.1 Leçons apprises

Au cours de l'exercice budgétaire 2022 les services du programme Administration Générale ont mieux perçu et mis en exergue la mission du programme 1 en tant que programme pilote. Ce qui a permis au ministère d'éviter un pilotage à vue avec l'élaboration de la stratégie nationale de Réconciliation et de Cohésion Nationale et des plans d'actions sectoriels.

Toutefois il a été confronté à des difficultés au nombre desquelles l'on peut citer :

- Insuffisance des locaux pour l'installation de l'ensemble des services du ministère ;
- Non couverture du territoire national par les services du Ministère.

### IV.2 Recommandations

Afin d'améliorer les performances du programme au cours des prochaines années, les mesures ci-après s'imposent :

- renforcement des capacités des acteurs ;
- poursuite de l'opérationnalisation des services extérieurs du Ministère, notamment les directions régionales et départementales ainsi que les comités locaux de réconciliation et de Cohésion Nationale ;
- à la vulgarisation des activités du ministère ;

Pour une maîtrise parfaite de nos dépenses publiques, un dialogue de gestions entre tous les acteurs de la dépense publique s'impose. Ce qui nous permettra d'être plus performant dans la réalisation de nos différents objectifs.

## **CONCLUSION**

Le programme 1 « Administration Générale » en charge de la coordination et de l'animation des activités du Ministère a, au terme de l'année 2022, enregistré des résultats satisfaisants. Ce qui a contribué à améliorer la Gouvernance du secteur pour une administration moderne et performante. Ces résultats ont été favorisés par la bonne exécution des crédits alloués au programme, aux mesures de renforcement du capital humain et à la vulgarisation des outils de la chaîne Planification Programmation Budgétisation Suivi Evaluation (PPBSE).

Toutefois, le manque d'équipement des structures et la non opérationnalisation des services extérieurs (Directions Régionales et départementales) sont susceptibles d'entraver ce dynamisme pour les exercices à venir.

## **PARTIE II : PROGRAMME 2 « RECONCILIATION »**

### **INTRODUCTION**

Le programme 2 « Réconciliation » du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale est dirigée par Madame AYERI Gbako Simone nommée par la décision d'attente n°2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs Généraux d'Administration Centrale

Il poursuit la mise en œuvre de ses activités conformément à ses missions contenues dans le décret n°2021-457 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère de la réconciliation

Les principales missions dévolues au programme « Réconciliation » se présentent comme suit :

- Renforcement du dialogue ;
- Réparation des préjudices subis par les victimes ;
- Promotion des valeurs Démocratiques.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 dont l'un des objectifs est de promouvoir et mettre en œuvre des actions de réconciliation.

La présente section, dédiée au programme 2 « Réconciliation », dresse le bilan des réalisations dudit programme pour la gestion 2022 en référence aux informations du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP), section 371, période 2022-2024.

A cette fin, il présentera les axes majeurs ci-dessous :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1 Objectif du programme

Les interventions du programme 2 « Réconciliation » se fondent sur la vision stratégique du Ministère définie en liaison avec le pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle » du PND 2021-2025.

Singulièrement, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « Paix et cohésion sociale » qui vise une Gouvernance politique et institutionnelle améliorée pour des institutions fortes et stables garantissant la paix et de la cohésion sociale.

Dans cette optique, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- Consolider la paix.

Le résultat stratégique attendu de cet objectif est le suivant :

- La Paix est consolidée.

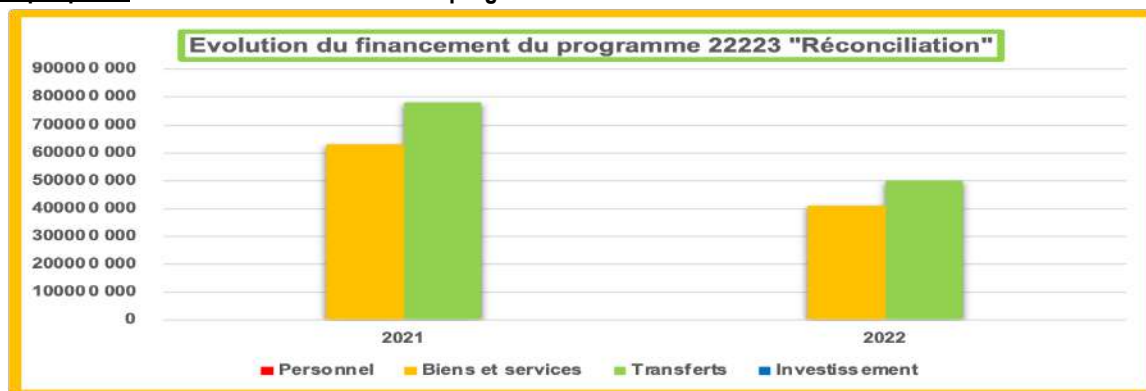
### I.2 Financement du programme

Le budget alloué au programme 2 « Réconciliation » pour l'exercice 2022 est de 910 000 000 au cours de la gestion. Il a connu une hausse de 379 298 230 pour s'établir à 1 289 298 230 comparativement à 2021 qui avait débuté avec un budget de 500 000 000 et qui s'est soldé par un montant de 649 572 122 suite à une lettre d'avance de 149 966 200.

Ces ressources exclusivement financées par le budget de l'Etat sont constituées à 61,22% de dépenses en biens et services (789 298 230) en 2022 à 38,78% de dépenses contre (369 723 957) en 2021 et de transfert (500 000 000) en 2022 contre (279 848 165) en 2021.

L'évolution de ces crédits sur la période 2021-2022 est mise en relief par le graphique suivant :

**Graphique 1 :** Evolution du financement du programme 2 « Réconciliation » de 2021 à 2022



**Source :** MRCN/DG Cohésion sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

Comparativement à l'année 2021, les financements autorisés au présent programme pour la gestion 2022 sont en baisse de 500 000 000. Elle est consécutive à la réduction des dépenses en biens et services à hauteur de 220 000 000 et des dépenses de transfert en raison de 280 000 000.

## II REALISATIONS DU PROGRAMME

Les réalisations du programme 2 « Réconciliation » ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué aux différentes actions, natures de. Elles sont décrites dans la présente section.

### II.1 Exécution du budget du programme

A la fin de l'exercice budgétaire 2022, le programme affiche un taux de réalisation de ces crédits de 100% par rapport au budget actuel pour des crédits exécutés de **1 289 218 230** contre **494 605 922** en 2021.

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

La situation d'exécution budgétaire 2021-2022 du programme 2 « Réconciliation » par action et par nature économique, est présentée à travers le tableau et le graphique ci-après :

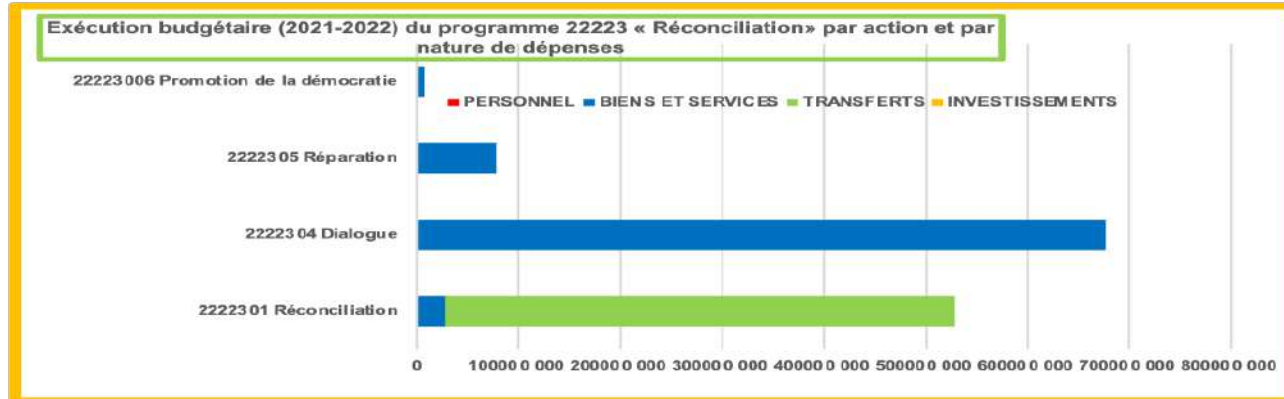
**Tableau 4 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 2 « Réconciliation »**

ACTIONS	PROGRAMME 3 « Réconciliation »									
	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
2222301 Réconciliation	0	0	0	27 999 890	279 848 165	499 999 480			279 848 165	527 999 370
2222304 Dialogue	0	0	214 757 757	676 998 865	0	0	0	0	214 757 757	676 998 865
2222305 Réparation	0	0	0	77 219 995	0	0	0	0	0	77 219 995
22223006 Promotion de la démocratie	0	0	0	7 000 000	0	0	0	0	0	7 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>214 757 757</b>	<b>789 218 750</b>	<b>279 848 165</b>	<b>499 999 480</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>494 605 922</b>	<b>1 289 218 230</b>

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

En 2022, l'exécution budgétaire du programme "Réconciliation" reste dominée par l'action "Dialogue dont la proportion s'élève à 52,51 contre 43,42% en 2021 avec une consommation de 676 998 865 contre 214 757 757 en 2021. Cette situation est consécutive à une modification budgétaire de l'activité « Action urgente pour la paix ».

**Graphique 2 : Exécution budgétaire 2022 du programme 2 « Réconciliation », par action et par nature de dépense**



Source : MRCN/DG Réconciliation sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

#### II.1.2 Suivi des investissements du programme

Cette partie ne peut être, car le programme concerné ne dispose pas de dépenses d'investissement.

## II.2 Evolution des effectifs

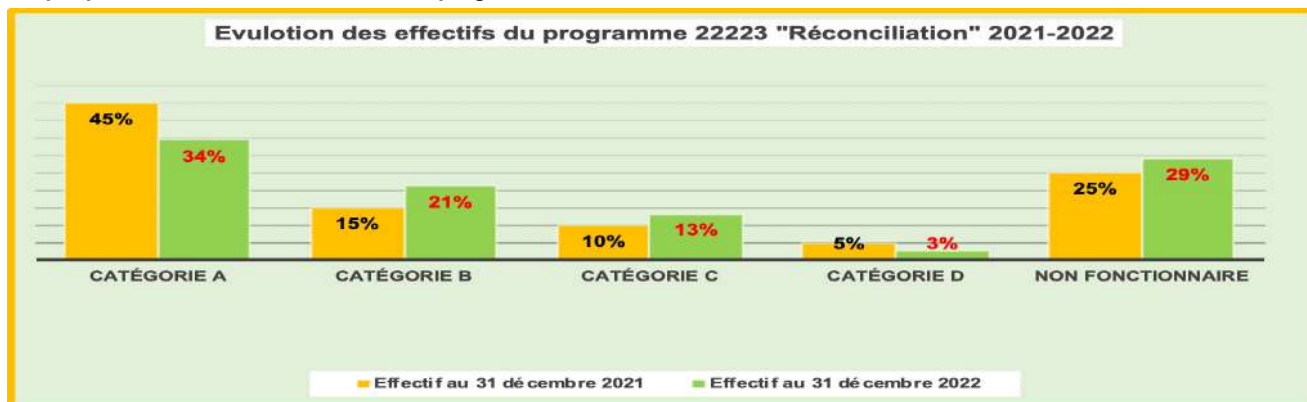
L'évolution des effectifs du programme 2 « Réconciliation » au 31 décembre 2022 est décrite dans le tableau et graphique suivants.

**Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2 « Réconciliation »**

	Effectif au 31 janvier 2021	Situation 2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Entrées)	Sorties	Total au 31 décembre 2022
Catégorie A	9	12	8	4	0	13
Catégorie B	3	14	7	5	0	8
Catégorie C	2	11	3	3	0	5
Catégorie D	1	5	3	0	0	1
Non fonctionnaire	5	0	2	6	0	11
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>42</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>38</b>

Source : DRH

**Graphique 4 : Exécution des effectifs du programme 2 « Réconciliation » 2021-2022**



Source : MRCN/DRH

Au 31 décembre 2022, l'effectif des agents du programme 2 « Réconciliation » est passé de 20 agents en 2021 à 38 agents en 2022, soit une hausse de 18 agents par rapport à 2021. Cet effectif est prédominé par les agents de la catégorie A qui en représentent 34,21% (13 agents sur 38) en 2022 inférieur à la proportion atteinte en 2021 de 45% (9 agents sur 20). Cette catégorie est suivie par les non fonctionnaires avec 29% (11 agents sur 38) en 2022 du personnel contre 25% (5 agents sur 20) en 2021, puis des agents de la catégorie B avec un taux de 21% en 2022 contre 15% en 2021.

Cet effectif du personnel en 2022, même s'il reste insuffisant au regard des besoins, a permis aux différentes unités administratives du programme « Réconciliation » de mener à bien leurs activités et contribuer ainsi à l'atteinte du niveau de performance tel qu'indiqué dans le présent rapport.

En effet, le déploiement de ce personnel a favorisé non seulement la réduction du temps de travail mais aussi à alléger les charges individuelles.

### II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Cette section résume les principales activités du programme 2 « Réconciliation » au cours de l'année 2022. Ces activités ont un lien direct avec le niveau de la performance. En somme, la plupart de ces activités ont été réalisées. Par contre certaines n'ont pas pu atteindre le niveau de réalisation mentionné dans le PAP.

Activités programmées	Cibles 2022	Niveau de réalisation	Performance
Dialogue entre les Directoires des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale	5	5	100%
Dialogue Régional entre les élus locaux, les Rois et Chefs traditionnels, les Guides religieux, les Organisations de la Société Civile, les femmes et les jeunes	5	5	100%
Dialogues entre les Directoires des partis politiques non représentés à l'Assemblée nationale	5	5	100%
Identifier les AGR de groupements de personnes à la suite de conflits	10	13	100%
Organiser l'écoute active, thérapie communautaire et orientation sur la gestion simplifiée	13	13	100%
Apporter un appui financier et en vivres	13	13	100%
Apporter une réparation communautaire aux localités à la suite de conflits	5	4	80%
Faire la prise en charge psycho-sociale et médicale	400	400	100%
Apporter un accompagnement psychosocial aux victimes et leurs communautés dans les localités touchées par les crises et conflits communautaires	5	5	100%
Renforcer les capacités des jeunes et des femmes sur les valeurs de citoyenneté	800	800	100%
Organiser la Journée Nationale du Pardon et du Souvenir	1	1	100%
Organiser des tables rondes sur le code électoral	2	1	50%
Planifier les activités de la Direction Générale	4	4	100%
Suivre et évaluer les activités de la Direction Générale	4	4	100%

Concernant l'activité « **Apporter une réparation communautaire aux localités suite aux conflits** », elle est menée dans la région qui abrite la « Journée Nationale du Pardon et du Souvenir ». Le budget de la célébration de la journée d'un montant de 50 millions de francs CFA en 2022 a servi à financer des activités de réparation communautaire et toutes les activités liées à la journée.

Ainsi, sur cinq (5) localités prévues dans le Guémon, circonscription ayant abrité la 26ème édition de la Journée Nationale de la Paix (JNPaix) à laquelle a été combinée la 1ère édition de la Journée du Pardon et du Souvenir, seulement 4 ont bénéficié de réparation communautaire à cause de l'insuffisance des moyens financiers.

Pour une intervention beaucoup plus efficiente, nous suggérons une augmentation conséquente de la dotation financière allouée à cette activité.

En ce qui concerne l'activité « **Organiser des tables rondes sur le code électoral** », deux (02) séances étaient prévues au titre de l'année 2022. Si la première table ronde a pu se tenir à Abidjan, la seconde prévue à Yamoussoukro n'a malheureusement pas pu avoir lieu pour insuffisance de dotation financière.

Face à cette situation, Il y a lieu de mettre à disposition des ressources additionnelles pour faciliter l'atteinte des cibles programmées au cours de l'exercice budgétaire à venir.

### III PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 2 « Réconciliation »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022		
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation	Observations
<b>Objectif Spécifique 1 : Renforcer le dialogue</b>							
IP1 : Proportion de personnes ayant confiance dans les institutions de la République	%	-	-	0	55	55	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : proportion des Partis Politiques représentés au parlement, sensibilisés au dialogue	%	-	40	40	80	80	Cible atteinte conformément à l'objectif
<b>Objectif Spécifique 2 : Réparer les préjudices subis par les victimes</b>							
IP1 : Taux de groupement de personnes bénéficiaires d'AGR à la suite de conflits	%	-	-	20	25	25	Cible atteinte conformément à l'objectif

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022		
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation	Observations
IP2 : Taux de localités bénéficiaires de réparations communautaires à la suite de conflits	%	-	-	0	25	25	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP3 : Taux de victimes bénéficiant d'une prise en charge psycho-sociale et médicale	%	-	-	0	30	30	Cible atteinte conformément à l'objectif
<b>Objectif Spécifique 3 : Promouvoir les valeurs démocratiques</b>							
IP1 : Pourcentage de populations en Côte d'Ivoire sensibilisées aux valeurs démocratiques	%	-	0.02	0.02	7	7	Cible atteinte conformément à l'objectif

**Source** : MRCN/DG Réconciliation sur la base des données du DPPD-PAP (2022-2024), section 371 page 903 et des informations des services du programme.

### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

#### ❖ Objectif spécifique 1 : Renforcer le dialogue

- Indicateur 1 : Proportion de personnes ayant confiance dans les institutions de la République

**Définition** : Il s'agit du nombre de personnes ayant confiance dans les institutions de la République

**Source** : Rapport d'activités Direction Générale de la Réconciliation

**Mode calcul** : (Nombre de personnes ayant répondu avoir confiance dans les institutions de la République / Nombre total de personnes interrogées) x 100

**Valeurs cibles** : 0% en 2021 et 55% en 2022

**Analyse de l'indicateur** : Au cours de l'année 2022, la Direction Générale de la Réconciliation a effectué plusieurs activités de planification, de coordination, de suivi évaluation.

Au titre des réalisations 2022, plusieurs activités étaient inscrites dans le plan de travail annuel (PTA) :

- Au niveau de la Mesure du degré de confiance des populations dans les institutions de la République, 1 055 personnes ont été enquêtées. Sur les 1 055, 664 ont répondu avoir confiance aux institutions de la République. Ce nombre de personnes ayant confiance (664) rapporté au nombre total de personnes enquêtées (1 055) multiplié par 100 donne un pourcentage de 62,94 % ;
- Au niveau de l'appui à l'adoption de la loi portant statut des victimes de guerre et des crises, cette activité n'a pu être menée, car le texte se trouve au Secrétariat Général du Gouvernement pour validation. N'ayant de pouvoir pour influencer cette étape du processus, il n'a pas été possible d'apporter l'appui institutionnel souhaité pour l'adoption de cette loi, ce qui explique que le taux de réalisation de cette activité se situe à 0% ;
- Au niveau de l'appui à l'élaboration de la loi d'orientation sur la réconciliation nationale, cette activité n'a pu non plus être menée, faute de ressources humaines qualifiées en 2022 pour conduire la rédaction. Il n'a donc pas été possible d'élaborer cette loi, ce qui explique que le taux de réalisation de cette activité se situe à 0% ;
- Au niveau de la planification les activités de la Direction Générale de la Réconciliation, la cible de 2022 consistait à planifier 4 Plans de Travail Annuel (PTA) qui ont été effectivement élaborés. Ce nombre de Plans de Travail Annuel (PTA) élaborés (4) rapporté au nombre total de Plans de Travail Annuel (PTA) planifiés (4) multiplié par 100 donne un pourcentage de 100 % ;
- Au niveau du Suivi Evaluation des activités de la Direction Générale de la Réconciliation, la cible de 2022 consistait à réaliser 4 Suivi Evaluation, qui ont été effectivement réalisés. Ce nombre de Suivi Evaluation des activités réalisés (4) rapporté au nombre total de Suivi Evaluation des activités programmés (4) multiplié par 100 donne un pourcentage de 100 % ;

Au regard de ces pourcentages, il ressort que le niveau de performance de la Direction Générale de la Réconciliation ainsi obtenu répond à la mise en relief de l'objectif spécifique et de l'indicateur. L'objectif global poursuivi par la Direction Générale de la Réconciliation tend à consolider la paix par le renforcement du dialogue, la réparation des préjudices subis par les victimes, la promotion des valeurs démocratiques tandis que l'indicateur de performance porte sur la proportion de personnes ayant confiance dans les institutions de la République. En conséquence l'état de la performance annuelle consolidée de la Direction Générale de la Réconciliation au titre de l'année 2022 est de 60 %.



- Indicateur 2 : Proportion de Partis Politiques représentés au parlement, sensibilisé au dialogue

Définition : Il s'agit du nombre de dialogues initiés

Source : Rapport d'activités Direction du Dialogue.

Mode calcul :  $(\text{Nombre de partis représentés au parlement sensibilisés au dialogue} / \text{Nombre total de Partis politique représentés au parlement}) \times 100$

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 80% en 2022

Analyse de l'indicateur : Au cours de l'année 2022, la Direction du Dialogue a effectué plusieurs missions d'écoutes et de dialogues avec les responsables politiques et élus locaux, les Rois et Chefs traditionnels, les Leaders communautaires et religieux, les femmes et les jeunes dans 5 régions de la Côte d'Ivoire. Ce nombre de régions où le dialogue a été réalisé (5) rapporté au nombre total de régions programmées (5) multiplié par 100 donne un pourcentage de 100 %. Au regard de ce pourcentage, il ressort que le niveau de performance de la Direction du Dialogue ainsi obtenu répond à la mise en relief de l'objectif spécifique et de l'indicateur de performance. L'objectif spécifique poursuivi par la Direction du Dialogue tend à renforcer le dialogue tandis que l'indicateur de mesure porte sur la proportion de Partis Politiques représentés au parlement sensibilisés au dialogue. En conséquence l'état de la performance annuelle de la Direction du Dialogue au titre de l'année 2022 est de 100 %.

#### ❖ Objectif Spécifique 2 : Réparer les préjudices subis par les victimes

- Indicateur 3 : Taux de groupements de personnes bénéficiaires d'AGR à la suite de conflits

Définition : Il s'agit du taux de groupements de personnes bénéficiaires d'AGR

Source : Rapport d'activités Direction de la Réparation

Mode calcul :  $(\text{Nombre de groupement ayant bénéficiés d'AGR à la suite d'un conflit} / \text{Nombre total de groupement ayant sollicité des AGR à la suite d'un conflit}) \times 100$

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 25% en 2022

Analyse de l'indicateur : **Le ménage (père, mère, enfants, collatéraux etc..) équivaut à un groupement de personne**

Pendant nos écoutes quatre-vingt (80) ménages ont émis le vœu d'avoir une Activité Génératrice de Revenu(AGR) pour leur permettre de se prendre en charge et subvenir aux besoins de la famille en guise de réparation des différents torts subis du fait des crises.

Parmi ces quatre-vingt (80), 26 ménages ont bénéficié d'AGR soit un taux de 32,5%.

Cependant des groupements de victimes nous ont soumis 13 projets d'AGR communautaire qui n-a pas pu être exécuté par manque de financement de l'Etat ou partenaires au développement.

La nécessité d'octroi d'une ligne budgétaire pour la formation des groupements, le financement des AGR et le suivi sur le terrain.

La nécessité d'un véhicule de service.

- Indicateur 4 : Taux de localités bénéficiaires de réparations communautaires à la suite de conflits

Définition : Il s'agit du taux de localités bénéficiaires de réparation communautaire

Source : Rapport d'activités Direction de la Réparation

Mode calcul :  $(\text{Nombre de localités ayant bénéficié de réparation communautaire à la suite d'un conflit} / \text{Nombre total de localités ayant été le théâtre d'un conflit}) \times 100$

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 25% en 2022

Analyse de l'indicateur : Cette année la région du Guémon a été choisie pour bénéficier de réparation communautaire. Ainsi les localités de Fengolo, Kokoman, carrefour, et Duékoué commune ont bénéficié de de réparation morale et symbolique. Pour cet indicateur sur 5 localités ciblées, 4 ont eu droit à des réparations communautaires **soit 80% de taux de performance.**

Les réparations communautaires ont été réalisées dans une seule région par insuffisance de moyens financiers.

Nous envisageons la réalisation des activités de réparation communautaire dans une région du Sud, du Nord, de l'Est, du Centre, les plus touchées pendant les crises en 2023.

- Indicateur 5 : Taux de victimes bénéficiant d'une prise en charge psycho-sociale et médicale

Définition : Il s'agit du taux de victimes bénéficiaires de prise en charge psychosocial et médicale

Source : Rapport d'activités Direction de la Réparation

Mode calcul : (Nombre de victimes ayant bénéficié d'une prise en charge psycho-sociale et médicale / Nombre total de victimes de conflits identifiées) x 100

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 30% en 2022

Analyse de l'indicateur : Les victimes de Duékoué, Guehibly, Kouibly, Facobly, Abobo, Yopougou ont bénéficié d'écoute active et psychologique. Des accompagnements psychologiques de groupe, de suivi psychiatrique et soutien psychologique pour certains plusieurs séances de thérapie communautaire ont été organisées dans la région du Guémon

Cependant les questions de référence de victimes pour un suivi au centre psychiatrique de Man se sont posées. Le Médecin a été sensibilisé pour recevoir ces victimes mais malheureusement celles-ci étaient démunies et ne pouvaient pas payer le transport et les médicaments.

La Direction n'a pas de ligne budgétaire pour la prise en charge de ces cas. Aussi les agents de la Direction de la réparation n'ont pas de ligne téléphonique pour communiquer avec les victimes.

#### ❖ Objectif Spécifique 3 : Promouvoir les valeurs démocratiques

- Indicateur 6 : Pourcentage de populations en Côte d'Ivoire sensibilisées aux valeurs démocratiques

Définition : Il s'agit du pourcentage de populations en Côte d'Ivoire sensibilisées aux valeurs démocratiques

Source : Rapport d'activités Direction du Suivi-Évaluation, de la Promotion de la Démocratie

Mode calcul : (Nombre de populations sensibilisées / Nombre total de populations vivant en Côte d'Ivoire) x 100

Valeurs cibles : 0,02% en 2021 et 7% en 2022

Analyse de l'indicateur : Au cours de l'année 2022, la Direction du Suivi Evaluation et de la Promotion de la Démocratie a effectué plusieurs missions de sensibilisation, de mobilisation, de prévention et de l'information sur les valeurs de citoyenneté et de démocratie dans les régions du Guémon (930 873 habitants), du Cavally (313 666 habitants), du Iffou (378 560 habitants) et la commune de Cocody (692 583 habitants), ce qui donne une population cible de 2 315 682 habitants. Ce nombre de populations sensibilisées (2 315 682) rapporté au nombre total d'habitants de la Côte d'Ivoire (29 389 150) multiplié par 100 donne un pourcentage de 7,88 %. Au regard des résultats, il ressort que le niveau de performance de la DSEPD ainsi obtenu répond à la mise en relief de l'objectif spécifique et de l'indicateur. L'objectif spécifique poursuivi par la DSEPD tend à promouvoir les valeurs démocratiques tandis que l'indicateur de mesure porte sur le pourcentage de populations en Côte d'Ivoire sensibilisées aux valeurs de citoyenneté et de démocratie. En conséquence et contrairement à l'exercice de l'année 2021, l'état de la performance annuelle de la Direction du Suivi Evaluation et de la Promotion de la Démocratie au titre de l'année 2022 est de 100 %.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice budgétaire 2022, les services du programme 2 « Réconciliation » ont enregistré des succès. En effet, l'effectif du personnel, même s'il reste insuffisant et ne dispose pas de toutes les compétences requises, a connu une augmentation ce qui a permis aux différentes unités administratives de fonctionner plus ou moins correctement et d'atteindre le niveau de performance présenté plus haut.

En matière d'opération d'exécution budgétaire, malgré des débuts difficiles (la plupart des gestionnaires de crédits étant à leur première expérience en la matière), le processus s'est déroulé normalement jusqu'en fin d'exercice.

Enfin, les missions de terrain se sont déroulées correctement et ont permis de recueillir les attentes et propositions des populations pour la réconciliation et la consolidation de la paix.

Cependant, le programme 2 « Réconciliation » est confronté à certaines difficultés au nombre desquelles l'on peut citer :

- absence de moyen de locomotion pour les missions ;
- insuffisance du personnel qualifié;
- insuffisance d'équipement informatique.

#### **IV.2. Recommandations**

Pour améliorer les réalisations du programme au cours de la prochaine année, les mesures suivantes ont été initiées :

- recherche de moyen de locomotion pour mener à bien les missions ;
- renforcement du personnel ;
- équipement d'outils informatiques et techniques suffisants.

#### **CONCLUSION**

Le programme « Réconciliation » poursuit la mise en œuvre de ses activités conformément à ses missions contenues dans le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement. Ses réalisations, au 31 décembre 2022, sont décrites dans les différents tableaux contenus dans le présent rapport qui met en relief un taux de réalisation de 99,99% obtenu grâce à une bonne exécution des ressources financières conformément à l'objectif annuel qui est de 70% pour des crédits engagés de 1 289 218 230 sur un montant total alloué de 1 289 298 230. Au regard du tableau de performance, nous constatons une réalisation totale de tous les indicateurs de performance liés aux activités programmées par le plan de travail annuel du ministère.

Les actions menées ou à mener par le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale s'inscrivent dans la mise en œuvre de sa stratégie en matière de réconciliation et de cohésion nationale.

Vu les difficultés rencontrées dans la réalisation des missions qui nous ont été assignées, des mesures exceptionnelles ont été apportées pour l'amélioration de la qualité des services du Ministère.

### **PARTIE III : PROGRAMME 3 « COHESION NATIONALE »**

#### **INTRODUCTION**

Le programme 3 « Cohésion Nationale » du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale est dirigée par Monsieur FALLEY TIMITE nommé par la décision d'attente n°2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs Généraux d'Administration Centrale

Il poursuit la mise en œuvre de ses activités conformément à ses missions contenues dans le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement.

Les principales missions dévolues au programme « Cohésion Nationale » se présentent comme suit :

- Prévention et gestion des conflits ;
- Promotion de la Sécurité Humaine ;
- Consolidation de l'Unité Nationale.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 dont l'un des objectifs reste de garantir un climat de Cohésion Nationale.

La présente section, dédiée au programme 3 « Cohésion Nationale », dresse le bilan des réalisations dudit programme pour la gestion 2022 en référence aux informations du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP), section 371, période 2022-2024.

A cette fin, il présentera les axes majeurs ci-dessous :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

## I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1 Objectif du programme

Les interventions du programme 3 « Cohésion Nationale » se fondent sur la vision stratégique du Ministère définie en liaison avec le pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle » du PND 2021-2025.

Singulièrement, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « Paix et cohésion sociale » qui vise une Gouvernance politique et institutionnelle améliorée pour des institutions fortes et stables garantissant la paix et de la cohésion sociale.

Dans cette optique, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- Garantir un climat de Cohésion Nationale.

Le résultat stratégique attendu de cet objectif est le suivant :

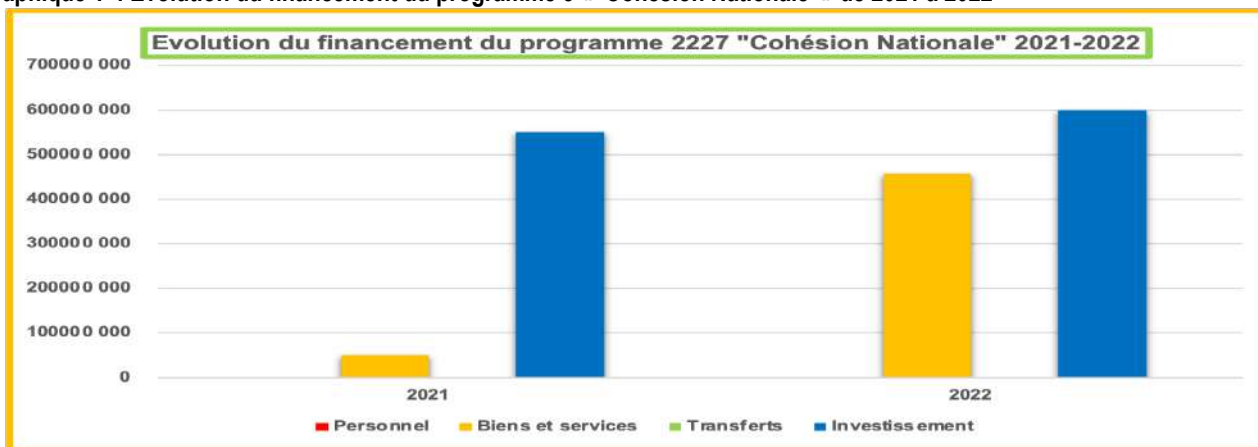
- Le climat de Cohésion Nationale est préservé.

### I.2 Financement du programme

En 2022, pour l'atteinte des objectifs assignés par le Ministère au présent programme, les structures qui le composent ont bénéficié de **1 015 801 466** de crédits budgétaires (contre **591 102 244** en 2021) constitués uniquement de dépenses d'achats de biens et services qui exclusivement financés par le Trésor Public ivoirien. Le montant total des crédits votés par le Parlement ivoirien (Assemblée Nationale et Sénat), pour le compte du programme, s'élève à **1 058 000 000**.

L'évolution de ces crédits sur la période 2021-2022 est présentée par le graphique ci-après :

**Graphique 1 : Evolution du financement du programme 3 « Cohésion Nationale » de 2021 à 2022**



**Source :** MRCN/DG Cohésion Nationale/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023

Les financements du programme 3 « Cohésion Nationale » sont passés de **600 000 000** en 2021 à **1 058 000 000** en 2022, soit une hausse totale de **450 000 000** tirées principalement par l'augmentation des dépenses d'achats de biens et services chiffrées à **408 000 000**.

Les dépenses d'investissement constituent la part la plus importante des financements dudit programme avec une proportion de **57%** en 2022 contre **92%** en 2021 pour des montants respectifs de **600 000 000** en 2022 contre **550 000 000** en 2021.

Les dépenses d'achats de biens et service couvrent quant-à-elles, les **43%** restant en 2022 contre **8%** en 2021 avec des crédits respectifs de **458 000 000** en 2022 contre **50 000 000** en 2021.

## II REALISATIONS DU PROGRAMME

Les réalisations du programme 3 « Cohésion Nationale » ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué aux différentes actions, natures de dépenses et projets d'investissement. Elles sont décrites dans la présente section.

### II.1 Exécution du budget du programme

Le budget alloué au programme 3 « Cohésion Nationale » pour l'exercice 2022 est de 1 058 000 000. Au cours de la gestion, cependant, ces ressources ont connu une réduction de 42 198 534 pour s'établir à 1 015 801 466.

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, le programme enregistre un taux de réalisation de ces crédits de 100% par rapport au budget actuel avec des crédits absorbés de 1 015 801 466 contre 591 102 244 en 2021.

#### II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

La situation d'exécution budgétaire 2021-2022 du programme 3 « Cohésion Nationale », par action et par nature économique, est décrite par le tableau ci-après :

**Tableau 4 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 3 « Cohésion Nationale »**

ACTIONS	PROGRAMME 3 « Cohésion Nationale »									
	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>2222701 Prévention et gestion des conflits</b>	0	0	50 000 000	347 000 000	0	0	0	0	50 000 000	347 000 000
<b>2222702 Sécurité Humaine</b>	0	0	0	42 000 000	0	0	0	0	0	42 000 000
<b>2222703 Unité Nationale</b>	0	0	0	69 000 000	0	0	541 102 244	557 801 466	541 102 244	626 801 466
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 000 000</b>	<b>458 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>541 102 244</b>	<b>557 801 466</b>	<b>591 102 244</b>	<b>1 015 801 466</b>

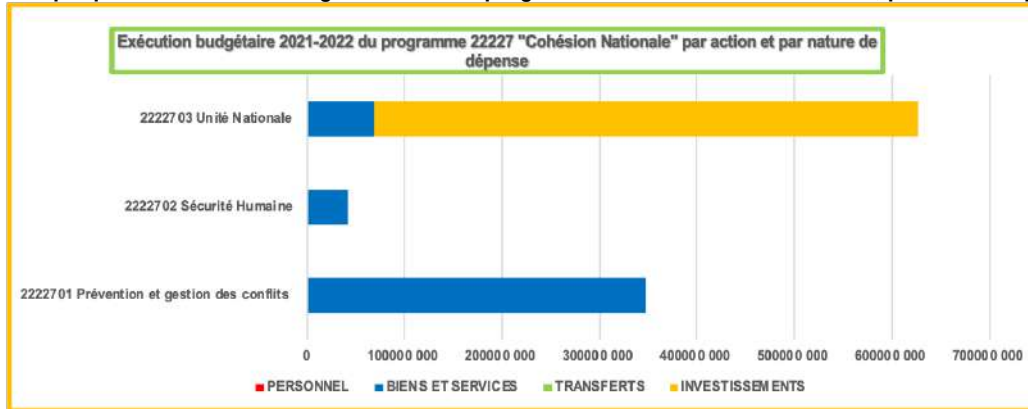
*Source : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023*

L'exécution budgétaire 2022 du programme 3 « Cohésion Nationale » est tirée par l'action "unité nationale" dont la proportion s'élève à 61,71% contre 91,54% en 2021 avec une consommation de 626 801 466 contre 591 102 244 en 2021.

Cette situation qui se justifie à un premier niveau par la présence des dépenses d'investissement qui constituent le socle de ladite action et en second plan par la création de nouveaux services et l'intensification des activités.

Ces évolutions sont mises en lumière par le graphique qui suit :

**Graphique 2 : Exécution budgétaire 2022 du programme 3 « Cohésion Nationale », par action et par nature de dépenses**



*Source : MRCN/DG Cohésion Nationale/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023*

**II.1.2 Suivi des investissements du programme**

**Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 3 « Cohésion Nationale »**

PROJET	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté en 2022	Budget actuel 2022	Ordonnance 2022
<b>Projet 1 : PNCS</b>	<b>2012</b>	<b>2<sup>ème</sup> phase pilote 2016 - 2020</b>	<b>10 920 000 000</b>	<b>600 000 000</b>	<b>600 000 000</b>	<b>557 801 466</b>
Sur financement intérieur			10 920 000 000	600 000 000	600 000 000	557 801 466
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>TOTAL PROGRAMME 21222 (budget de l'Etat)</b>			<b>10 920 000 000</b>	<b>600 000 000</b>	<b>600 000 000</b>	<b>557 801 466</b>
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0

*Source : MRCN/ DG Cohésion Nationale/ Rapport Annuel PNCS*

Le projet 1, dénommé Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) est entièrement financé sur le budget de l'Etat. Ce dernier a été exécuté à 100%.

**II.2 Evolution des effectifs**

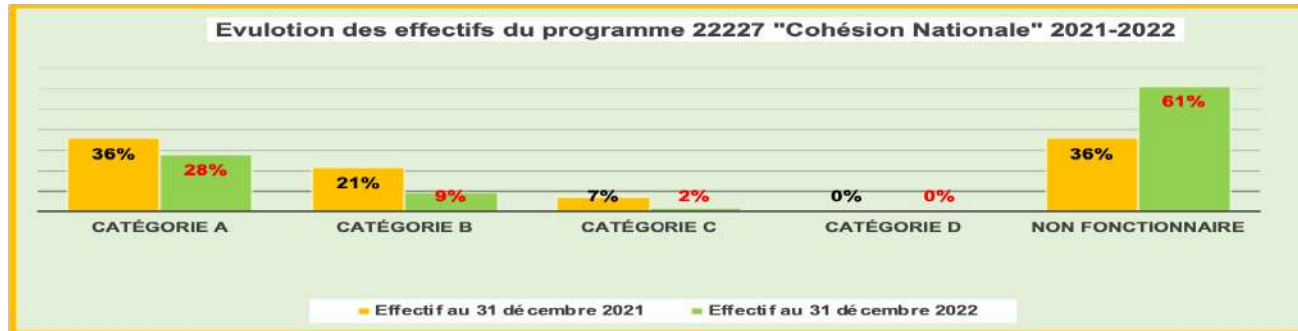
L'évolution des effectifs du programme 3 « Cohésion Nationale » au 31 décembre 2022 est décrite dans le tableau et graphique suivants.

**Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3 « Cohésion Nationale »**

	Effectif au 31 janvier 2021	Situation 2022				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Entrées)	Sorties	Total au 31 décembre 2022
Catégorie A	15	4	4	3	3	15
Catégorie B	9	16	16	2	6	5
Catégorie C	3	14	14	0	2	1
Catégorie D	0	3	3	0	0	0
Non fonctionnaire	15	4	4	18	0	33
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>54</b>

*Source : MRCN/DRH*

**Graphique 4 : Exécution des effectifs du programme 3 « Cohésion Nationale » 2021-2022**



Source : MRCN/DRH

Au titre de la gestion, l'effectif du personnel du programme 3 « Cohésion Nationale » est passé de 42 agents en 2021 à 54 agents en 2022, ce qui correspond à une hausse de 12 agents par rapport à 2021 pour un besoin de 41 agents, 44% des besoins n'ont pas été satisfait soit 23 agents reçus sur 43 demandés. Ce déficit a impacté le rendement du programme 3.

Ce personnel dominé par les agents non fonctionnaires qui représentent 61% contre 36% en 2021. Cette situation s'explique par le recrutement d'experts et de techniciens contractuels au niveau du Programme National de Cohésion Sociale (PNCS).

Au niveau des fonctionnaires, les agents de la catégorie A se positionne en première place avec 28% contre 36% en 2021, puis les agents issus de la catégorie B avec 9% contre 21% en 2021.

La satisfaction des besoins en personnel qualifié pourrait améliorer la performance du programme 3 au cours de l'exercice 2023. Par conséquent nous recommandons la mise à disposition des agents à disposition du programme 3 conformément aux besoins exprimés par les différentes entités administratives.

### II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Cette section résume les principales activités du programme <<Cohésion Nationale>> au cours de l'année 2022.

Le tableau ci-dessous présente les différents niveaux de réalisation.

Activités programmées	Cibles 2022	Niveau de réalisation	Performance
Organiser des ateliers de renforcement des capacités des acteurs sociaux en matière de lutte contre la désinformation, les discours de haine et d'incitation aux violences socio-politiques	06	06	100%
Organiser les dialogues intercommunautaires	06	06	100%
Appuyer sur le plan opérationnel des plateformes nationales et locales de veille et d'alerte précoce en matière de prévention des conflits	03	03	100%
Conduite d'une étude sur les sources des tensions, violences et conflits autour de diverses thématiques	01	01	100%
Organiser des campagnes de sensibilisation des acteurs sociaux en matière de détection, de prévention et de lutte contre la sectorisation communautaire, l'extrémisme violent et le terrorisme	02	02	100%
Sensibiliser les populations à la connaissance des Institutions, aux valeurs du Civisme et de la citoyenneté en soutien à la cohésion sociale.	02	02	100%
Assurer la sensibilisation des populations sur les Valeurs de la République et de la Citoyenneté en lien avec les Acteurs sociaux	02	02	100 %
Organiser la Journée Nationale de la Paix (journée instituée par le Décret n°96-205 du 7 mars 1996)	01	01	100%
Réaliser des missions de suivi des activités menées par les Directions du Programme 3	02	02	100%
Organiser une table ronde de mobilisation des PTF autour de la mise en œuvre du Programme 3	01	01	100%
Organiser des missions internationales d'études et de développement de partenariat avec des structures de cohésion nationale d'autres pays	01	01	100%

### III PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 3 « Cohésion Nationale »**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022		
		2019	2020	2021	Prévision	Réalisation	Observations
<b>Objectif Spécifique 1 : Prévenir et gérer les conflits</b>							
IP1 : Taux de résolution des conflits survenus	%	0	50	50	65	65	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Proportion de localités à risques touchées par les activités de cohésion sociale	%	0	60	60	75	63,15	Cible non atteinte conformément à l'objectif
<b>Objectif Spécifique 2 : Promouvoir la Sécurité Humaine</b>							
IP1 : Taux d'actions de renforcement de la sécurité humaine réalisée	%	0	0	0	20	20	Cible atteinte conformément à l'objectif
<b>Objectif Spécifique 3 : Consolider l'Unité Nationale</b>							
IP1 : Taux d'actions de renforcement de l'unité nationale réalisées	%	0	0	0	20	20	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Proportion de personnes sensibilisées aux valeurs de la paix	%	0	0	50	80	80	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP3 : Taux de dialogues intercommunautaires réalisés	%	0	0	0	35	35	Cible atteinte conformément à l'objectif

**Source** : MRCN/DG Cohésion Nationale sur la base des données du DPPD-PAP (2022-2024), section 371 page 905 et des informations des services dudit programme

#### III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

##### ❖ Objectif spécifique 1 : Prévenir et gérer les conflits

- **Indicateur 1** : Taux de résolution des conflits survenus

**Définition** : Il s'agit du taux de résolution des conflits survenus

**Source** : Rapport d'activités Direction de la Cohésion Nationale

**Mode calcul** : (Nombre de conflits résolus / Nombre total de conflits identifiés) x 100

**Valeurs cibles** : 50% en 2021 et 65% en 2022

##### **Analyse de l'indicateur** :

- Taux de résolution des conflits survenus en 2022 est de 68,42%. Il est supérieur à la prévision qui est de 65% ;
  - Ce taux est aussi en hausse par rapport à celui de 2021 qui était 50% ;
  - De 2021 à 2022, le taux de résolution des conflits survenus est croissant ;
  - Cette augmentation du taux de résolution des conflits survenus en s'explique par l'opérationnalisation de la Direction de Prévention et de la Gestion des Conflits au premier trimestre 2022.
  - **Indicateur 2** : Proportion de localités à risques touchées par les activités de cohésion sociale
- Définition** : Il s'agit du la proportion de localités à risques touchées par les activités de cohésion sociale
- Source** : Unité de Coordination du Programme National de Cohésion Sociale



**Mode calcul** : (Nombre de localités à risque touchée par les activités de cohésion sociale / Ensemble de localités à risque répertoriées) x 100

**Valeurs cibles** : 60% en 2021 et 75% en 2022

**Analyse de l'indicateur :**

- La proportion de localités à risques touchées par les activités de cohésion sociale en 2022 (63,15%) est inférieure à la prévision de l'année 2022, qui est de 75% ;
- Ce taux est supérieur à celui de 2021, qui est de 60% ;
- De 2021 à 2022, cette proportion s'est accrue considérablement ;
- La faible proportion de localités à risques touchées par les activités de cohésion sociale en l'année 2022 est due à l'opérationnalisation tardive de la Direction de la Prévention et de la Gestion des Conflits.

Pour améliorer la performance de cet indicateur, nous recommandons le recrutement d'experts compétents et la mise à disposition des moyens conséquents.

❖ **Objectif Spécifique 2 : Promouvoir la sécurité humaine**

- **Indicateur 3** : Taux d'actions de renforcement de la sécurité humaine réalisée

**Définition** : Il s'agit du taux d'actions de renforcement de la sécurité humaine

**Source** : Rapport d'activités Direction de l'Unité Nationale

**Mode calcul** : (Nombre d'actions de renforcement de la sécurité humaine réalisées / Nombre total d'actions de renforcement de la sécurité humaine identifiées) x 100

**Valeurs cibles** : 0% en 2021 et 20% en 2022

**Analyse de l'indicateur :**

- Comme prévu, ce taux a été réalisé à 20% conformément à l'objectif de l'année 2022 ;
- Il n'y a pas eu d'action de renforcement de la Sécurité Humaine en 2020 et 2021 ;
- Cela est dû par la mise en place de la Direction de la Sécurité Humaine en fin 2021 et son opérationnalisation au premier trimestre de l'année 2022.

❖ **Objectif Spécifique 3 : Consolider l'Unité Nationale**

- **Indicateur 4** : Taux d'actions de renforcement de l'unité nationale réalisées

**Définition** : Il s'agit du Taux d'actions de renforcement de l'unité nationale

**Source** : Rapport d'activités Direction de l'Unité Nationale

**Mode calcul** : (Nombre d'actions de renforcement de l'unité nationale réalisées / Nombre total d'actions de renforcement de l'unité nationale identifiées) x 100

**Valeurs cibles** : 00% en 2021 et 20% en 2022

**Analyse de l'indicateur :**

- Le taux d'actions de renforcement de l'unité nationale réalisées en 2022, (70%) est supérieur à la prévision qui est de 20% ;
- Ce taux est supérieur à ceux de 2020 et 2021 qui sont nuls ;
- On note une croissance de ce taux de 2020 à 2022 ;
- L'évolution du taux d'actions de renforcement de l'unité nationale réalisées est due à la création de la Direction Générale de la Cohésion Nationale en 2021 et son opérationnalisation au premier trimestre de l'année 2022.

- **Indicateur 5** : Proportion de personnes sensibilisées aux valeurs de la paix

**Définition** : Il s'agit de la proportion de personnes sensibilisées aux valeurs de la paix

**Source** : Rapport d'activités Direction de l'Unité Nationale

**Mode calcul** : (Nombre de personnes effectivement sensibilisées aux valeurs de la paix / Nombre total de personnes ciblées) x 100

**Valeurs cibles** : 50% en 2021 et 80% en 2022

**Analyse de l'indicateur** :

- La proportion de personnes sensibilisées aux valeurs de la paix en 2022 qui est 1-3,22% est conforme à la prévision de l'année qui est de 80% ;
- Cette proportion est en hausse par rapport à celle de 2021, qui est de 50 % et par rapport à celle de 2020 qui est de 0% ;
- De 2020 à 2022, la Proportion de personnes sensibilisées aux valeurs de la paix est croissante ;
- Cette forte proportion de personnes sensibilisées aux valeurs de la paix en 2022 est due à la synergie d'actions entre les différentes unités administratives du programme 3.

- **Indicateur 6** : Taux de dialogues intercommunautaires réalisés

**Définition** : Il s'agit du taux de dialogues intercommunautaires

**Source** : Rapport d'activités Direction de l'Unité Nationale

**Mode calcul** : (Nombre de dialogues intercommunautaires réalisées / Nombre de dialogues intercommunautaires identifiées) x 100

**Valeurs cibles** : 35% en 2022

**Analyse de l'indicateur** :

- Le taux de dialogues intercommunautaires réalisés en 2022 qui est de 133,33 %, ce qui est largement supérieur à la prévision de l'année, 35% ;
- Ce taux est en hausse par rapport à celle de 2021, et par rapport à celle de 2020 ;
- De 2021 à 2022, le taux de dialogues intercommunautaires réalisés est croissant ;
- Ce fort taux de dialogues intercommunautaires en 2022 s'explique par le fait que 2 autres conflits sont survenus au cours de l'année en plus des 6 identifiées précédemment. Ainsi, avec l'appui des PTF dont le Système des Nation Unie (SNU), 2 dialogues intercommunautaires supplémentaires ont été réalisés.

## IV. PERSPECTIVES

### IV1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice budgétaire 2022 les services du programme Cohésion Nationale ont travaillé en synergie dans un esprit fraternel et apaisé conformément à la vision de Monsieur le Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale. Le personnel du programme 3 est resté solidaire et engagé pour l'atteinte des objectifs assignés.

Cependant, nos services ont été confrontés à certaines difficultés au nombre desquelles l'on peut citer :

- insuffisance de personnel ;
- insuffisance d'équipements informatiques et techniques ;
- absence de véhicule de liaison.

### IV.2. Recommandations

Pour améliorer les réalisations du programme au cours de la prochaine année, les mesures suivantes ont été initiées :

- affecter des fonctionnaires et recruter des personnels non fonctionnaires ;
- équiper les services d'outils informatiques et techniques suffisants et de bonne qualité ;
- doter la Direction Générale de la Cohésion Nationale de véhicules de liaison de type 4x4.

## CONCLUSION

Le programme « Cohésion Nationale » poursuit la mise en œuvre de ses activités conformément à ses missions contenues dans le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement. Ses réalisations, au 31 décembre 2022, sont décrites dans les différents tableaux contenus dans le présent rapport qui met en relief un taux de réalisation

de 100% obtenu grâce à une bonne exécution des ressources financières conformément à l'objectif annuel qui est de 100% pour des crédits engagés de 1 015 801 466 FCFA sur un montant total alloué de 1 015 801 466 FCFA.

En outre, les activités programmées ont été réalisées à au moins, plus de 100% des cibles prévues.

Au regard du tableau de performance nous constatons une réalisation totale de tous les indicateurs de performance liés aux activités programmées par le plan de travail annuel du programme 3 du Ministère.

Vu les difficultés rencontrées dans la réalisation des missions qui nous ont été assignées, des recommandations ont été en vue de l'amélioration de la qualité des services du Programme.

### **CONCLUSION GENERALE**

Le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale a, au terme de l'année 2022, enregistré des résultats satisfaisants, ce qui a contribué à améliorer la Gouvernance du secteur, à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion nationale.

Ces résultats ont été favorisés par la bonne exécution des crédits alloués au Ministère, aux mesures de renforcement du capital humain et à la réalisation des activités programmées au titre de l'année 2022. Aussi, a-t-il été judicieux de mesurer la capacité de nos performances à travers des indicateurs qui ont été réalisés avec satisfecit. La réalisation de ces performances est décrite dans les différents tableaux contenus dans le présent rapport, qui met en relief un taux de réalisation de 98,73% obtenu grâce à une bonne exécution des ressources financières conformément à l'objectif annuel qui est de 70% pour des crédits engagés de 3 566 009 546 FCFA sur un montant total alloué de 3 612 049 832 FCFA.

A l'analyse du tableau de performance, nous constatons une réalisation quasi totale de tous les indicateurs de performance liés aux activités programmées par le plan de travail annuel (PTA) du ministère.

Au regard de quelques difficultés rencontrées dans la réalisation des missions qui ont été assignées au Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, des mesures correctives ont été apportées pour l'amélioration de la qualité des services et pour l'atteinte des objectifs.



# **SECTION 374: MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**



## INTRODUCTION GENERALE

Le Ministre **ZORO Epiphane Ballo** dirige le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGLC), conformément au décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement.

Ce Ministère, au regard du décret n° 2022-301 du 4 mai 2022, est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Les actions et activités du Ministère sont mises en œuvre à travers trois (03) Programmes :

- le Programme 1 : Administration Générale
- le Programme 2 : Renforcement des Capacités
- le Programme 3 : Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption

Outre le Cabinet, le MPBGLC comprend, huit (08) Directions et trois (03) Services rattachés, d'une part, et quatre (04) Directions Centrales et deux (02) Directions Régionales (DR), d'autre part, conformément au décret n° 2021-463 du 08 septembre 2021 portant organisation du MPBGLC.

L'exécution des activités du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption, qui s'est déroulée dans un environnement très apaisé, au cours de l'année 2022, est sanctionnée par le présent rapport.

Ce rapport s'articulera autour des quatre (04) axes suivants :

- **Partie I : le Ministère ;**
- **Partie II : le Programme 1 ;**
- **Partie III : le Programme 2 ;**
- **Partie IV : le Programme 3.**

## PARTIE 1

### I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

#### I.1. Architecture programmatique du Ministère

Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption, de façon récapitulative, est subdivisé en trois (3) programmes, déclinés en onze (11) actions comprenant quarante-deux (42) activités.

**Tableau des activités et actions du DPPD-PAP 2022-2024**

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	4	17
Programme 2 : Renforcement des Capacités	3	6
Programme 3 : Promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption	2	5
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>28</b>

Au regard du DPPD-PAP 2022-2024, le Ministère disposait de 28 activités. Mais, d'autres activités ont été créées, au cours de l'exercice 2022 et se présentent de la manière suivante :

### Tableau des activités et actions créés au cours de l'exercice 2022

Programmes	Actions	Activités	Actes de création
Programme 1 : Administration Générale	0	6	* Arrêté N° 0023/MBPE/DGBF/DBE/DAESG/TTB du 07 février 2022 portant création d'activités, de natures économiques et virement de crédits * Arrêté N° 0072/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/HNO du 11 Mars 2022 * Arrêté N° 0280/MBPE/DGBF/SD-AEGS/DFA/TAC DU 16 MAI 2022
Programme 2 : Renforcement des Capacités	1	4	
Programme 3 : Promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption	1	4	
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	

Au cours de l'exercice 2022, 14 activités ont été créés, dont 6 au programme 1, 4 au programme 2 et 4 au programme 3.

### Tableau récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	4	23
Programme 2 : Renforcement des Capacités	4	10
Programme 3 : Promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption	3	9
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>42</b>

## I.2. Politique ministérielle

ORIENTATIONS STRATEGIQUES (OS)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	OBJECTIFS GLOBAUX (OG)
<ul style="list-style-type: none"> <li>le renforcement du cadre juridique et institutionnel en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ;</li> <li>le renforcement des mécanismes de surveillance, de traitement, de prévention et de dénonciation des actes de corruption et d'infractions assimilées ;</li> <li>le développement et la promotion du capital humain ;</li> <li>le renforcement du dispositif d'appui et d'accompagnement des acteurs du secteur privé et de la société civile ;</li> <li>le renforcement de la transparence et de la culture de redevabilité au sein de l'Administration Publique y compris les collectivités territoriales ;</li> <li>l'amélioration de la communication, l'éducation et la sensibilisation en matière de promotion de la bonne gouvernance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La gouvernance du ministère est renforcée.</li> <li>La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de renforcement des capacités est renforcée.</li> <li>La mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption sont assurés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la gouvernance du ministère</li> <li>Renforcer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de renforcement des capacités ;</li> <li>Assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.</li> </ul>

Source : DPPD-PAP 2022-2024

## II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

### II.1. Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs liés aux Objectifs Spécifiques	Cibles liées aux Indicateurs et aux Objectifs Spécifiques
Nombre	3	3	9	22	22

Source : DPPD-PAP 2022-2024

Le MPBGLC est organisé en 3 programmes soutenus par 3 objectifs globaux décomposés en 9 objectifs spécifiques vérifiés par 22 indicateurs et 22 cibles associées



## II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 1 : Bilan général de réalisation des indicateurs de performance du MPBGLC en 2022

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P 1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et l'animation des activités du ministère	2	2
	OS 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	3	2
	OS 3 : Assurer efficacement l'information, la communication et l'assistance juridique	1	1
	OS 4 : Améliorer le système de planification et de suivi-évaluation des actions du ministère	2	2
P 2 : Renforcement des capacités	OS 1 : Améliorer la coordination des actions de renforcement des capacités	2	2
	OS 2 : Renforcer et valoriser les capacités nationales	3	3
P 3 : Promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption	OS 1 : Renforcer le dispositif national de lutte contre la corruption	4	4
	OS 2 : Renforcer le dispositif national de promotion de la bonne gouvernance	3	2
	OS 3 : Renforcer la communication et intensifier les actions de sensibilisation et de formation en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption	2	2
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>	<b>20</b>

### Commentaire :

Au total, sur les vingt-deux (22) cibles associées, vingt (20) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de **90,91%**.

Ce qui a permis d'obtenir, au titre des réalisations de l'exercice 2022, les résultats suivants :

- ✓ l'opérationnalisation des DR (acquisition des locaux, dotation en matériel de fonctionnement) ;
- ✓ l'acquisition du matériel roulant pour des services de base du ministère ;
- ✓ l'acquisition de matériel de fonctionnement des services du ministère ;
- ✓ la formation de 25 cadres du cabinet et des directions générales du Ministère du plan en veille stratégique et intelligence économique ;
- ✓ la formation de 25 acteurs de la société civile sur les principes et mécanismes de lutte contre la corruption ;
- ✓ la formation de 25 acteurs des Ministères techniques à l'utilisation du SYNAPSE ;
- ✓ la formation de 30 membres de l'Administration du SENAT sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).
- ✓ l'élaboration et validation de la stratégie nationale de renforcement des capacités ;
- ✓ le démarrage de l'étude sur l'académie de leadership transformateur ;
- ✓ la commémoration de la Journée Africaine de Lutte contre la Corruption (JALC)
- ✓ la commémoration de la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption (JILC) ;
- ✓ la réalisation de l'enquête de satisfaction des citoyens ;
- ✓ la formation des journalistes d'investigation ;
- ✓ l'opérationnalisation de la plateforme SPACIA ;
- ✓ la conduite de 519 missions d'investigation dites « Opérations Coup de Poing » dans les secteurs à fort soupçon de corruption ;
- ✓ la réalisation des campagnes de sensibilisation (Rencontres Anti-Corruption).

### III. FINANCEMENT GLOBAL DU MPBGLC

**Tableau 2 : Exécution du budget du Ministère**

Unités	REALISATIONS	2022			
	2021	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
<b>Opérations consolidées</b>					
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>3 193 653 825</b>	<b>6 066 054 838</b>	<b>5 710 734 578</b>	<b>355 320 260</b>	<b>94,14</b>
<b>1.1 Ressources intérieures</b>	<b>2 658 953 825</b>	<b>4 788 120 558</b>	<b>4 432 800 298</b>	<b>355 320 260</b>	<b>92,58</b>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	2 658 953 825	4 788 120 558	4 432 800 298	355 320 260	92,58
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0 -
<b>1.2 Ressources extérieures</b>	<b>534 700 000</b>	<b>1 277 934 280</b>	<b>1 277 934 280</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
1.2.1 Emprunts projets	529 400 000	1 277 934 280	1 277 934 280	0	100,00
1.2.2 Dons Projets	5 300 000	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
<b>2 CHARGES</b>	<b>3 193 653 825</b>	<b>6 066 054 838</b>	<b>5 710 734 578</b>	<b>355 320 260</b>	<b>94,14</b>
<b>2.1 Personnel</b>	<b>862 949 374</b>	<b>716 521 380</b>	<b>716 521 378</b>	<b>2</b>	<b>100,00</b>
2.1.1 Solde y compris EPN	539 069 299	492 641 305	492 641 303	2	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	323 880 075	223 880 075	223 880 075	0	100,00
<b>2.2 Biens et Services</b>	<b>752 027 083</b>	<b>2 168 010 883</b>	<b>1 812 690 625</b>	<b>355 320 258</b>	<b>83,61</b>
<b>2.3 Transferts</b>	<b>466 500 000</b>	<b>1 151 588 295</b>	<b>1 151 588 295</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
2.3.1 Transferts courants	417 500 000	1 051 588 295	1 051 588 295	0	100,00
2.3.2 Transferts en capital	49 000 000	100 000 000	100 000 000	0	100,00
<b>2.4 Investissement</b>	<b>1 112 177 368</b>	<b>2 029 934 280</b>	<b>2 029 934 280</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>
2.4.1 Trésor	577 477 368	752 000 000	752 000 000	0	100,00
2.4.2 Financement extérieur	534 700 000	1 277 934 280	1 277 934 280	0	100,00
Dons	5 300 000	0	0	0	0
Emprunts	529 400 000	1 277 934 280	1 277 934 280	0	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 193 653 825</b>	<b>6 066 054 838</b>	<b>5 710 734 578</b>	<b>355 320 260</b>	<b>94,14</b>

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

#### Commentaire :

Pour l'année 2022, le MPBGLC a bénéficié d'un budget initial de **4 891 466 172 FCFA**. Au cours de l'exercice, ce budget a connu une augmentation de **24,01%**, correspondant à **1 174 588 666 FCFA**, passant ainsi à **6 066 054 838 FCFA**.

Le budget du Ministère est composé de ressources intérieures et extérieures, réparties sur les quatre natures de dépenses suivantes :

- **Personnel** : les crédits de personnel essentiellement de financement intérieur de **716 521 380 FCFA** sont restés inchangés, au cours de l'exercice 2022.
- **Biens et services** : les crédits de biens et services également de financement intérieur sont passés de **1 826 444 792 FCFA**, à **2 168 010 883 FCFA**, soit une augmentation de **341 566 091 FCFA**, correspondant à **18,70%**.
- **Transferts** : Les crédits de transferts, initialement, de **787 500 000 FCFA**, sont passés à **1 151 588 295 FCFA**, soit un taux d'augmentation de **46,23%**, équivalant à **364 088 295 FCFA**, en financement intérieur.
- **Investissements** : Initialement de **1 561 000 000 FCFA**, dont **752 000 000 FCFA** de l'Etat et **800 000 000 FCFA** de part extérieur, les crédits des investissements du Ministère sont passés à **2 029 934 280 FCFA**, soit **30,04%** d'augmentation, correspondant à **477 934 280 FCFA**, part bailleur.

En définitive, le budget du Ministère, initialement, de **4 891 466 172 FCFA**, dont **4 091 466 172 FCFA**, part Etat et **800 000 000 FCFA**, part bailleur, est passé à **6 066 054 838 FCFA**, avec **4 788 120 558 FCFA** de financement intérieur et **1 277 934 280 FCFA** de financement extérieur.

Ce budget a été exécuté à hauteur de **94,14%**, soit **5 710 734 578 FCFA**. L'écart entre les prévisions et les réalisations est de **355 320 260 FCFA**.

En dehors des biens et services qui ont été exécutés à **83,61%**, avec un écart de **355 320 258 FCFA**, toutes les autres natures de dépenses ont été exécutées à **100%**.

## PARTIE II : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### INTRODUCTION

Le Responsable du programme 1 est Monsieur Amadou KONE, Directeur de Cabinet du Ministère, conformément au décret n° 2022-309 du 04mai 2022.

Conformément au Décret n° 2021-463 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGLC), les principales missions du programme sont :

- ✓ veiller au bon fonctionnement des services du Ministère ;
- ✓ mettre en œuvre la politique générale de gestion des ressources humaines telle que définie par le Ministère en charge de la Fonction Publique ;
- ✓ coordonner l'élaboration et l'exécution du budget du Ministère ;
- ✓ coordonner l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires du Ministère ;
- ✓ coordonner la production des statistiques des activités du Ministère ;
- ✓ coordonner les études sur la promotion de la bonne gouvernance, la corruption et le renforcement des capacités.

Les activités du Programme 1 se sont déroulées dans un environnement stable, marqué par la poursuite de la politique économique et sociale du Gouvernement.

Ce programme sera présenté à travers :

- ✓ sa stratégie (I) ;
- ✓ ses réalisations, au cours de l'exercice précédent (II) ;
- ✓ sa performance (III) ;
- ✓ ses perspectives (IV).

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. L'objectif du programme

Un (01) seul objectif global est rattaché au Programme. Il s'agit de : « Renforcer la gouvernance du Ministère ».

Le résultat stratégique qui en découle est le suivant : « La gouvernance du Ministère est renforcée ».

### I.2. Le financement du programme

Le financement global du programme se présente comme suit :

Nature de dépenses	Budget actuel
1. Personnel	492 641 305
2. Biens et services	1 340 437 217
3. Transfert	14 088 295
4. Investissement	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 847 166 817</b>

#### Commentaire :

Le budget en personnel est 492 641 305 FCFA, soit 26,67% du budget du Programme.

Concernant les biens et services, ils représentent 72,57% du budget du Programme, soit 1 340 437 217 FCFA.

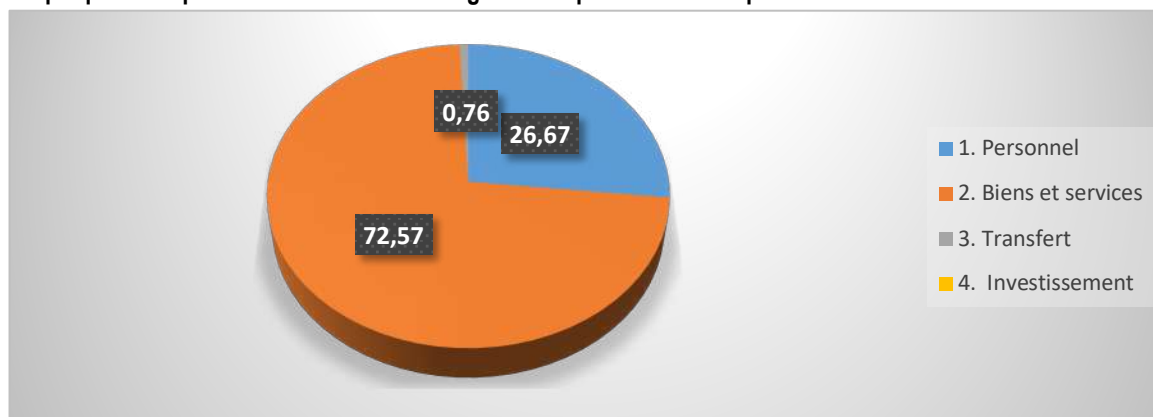
Pour ce qui est des transferts, la dotation est de 14 088 295 FCFA, soit 0,76%.

Le Programme « Administration Générale » ne dispose pas d'investissements.

Au cours de l'exercice 2022, des mouvements de crédits sont intervenus au niveau du programme 1. Il s'agit de :

- Arrêté n° 001/MPBGLC/RFFiM/HC du 07 juillet 2022, sur l'activité 78013300482 « Coordonner les activités du Ministère vers l'activité 78013300551 « Gérer les dépenses des séminaires et conférences en Côte d'Ivoire » ;
- Décision n° 005/MPBGLC/RFFiM/HC du 15 juillet 2022 sur l'activité 11013300008 « Gérer les activités du Ministère au niveau du District autonome de San Pedro » ;
- Décision n° 007/MPBGLC/RFFiM/HC du 15 juillet 2022 sur l'activité 90013300025 « Mettre en les activités du CONAFIP/MPBGRCLC » ;
- Décision n° 010/MPBGLC/RFFiM/BJ du 09 août 2022 sur l'activité 78013300620 « Gérer les Dépenses Centralisées du Ministère » ;
- Décision n° 013/MPBGLC/RFFiM/BJ du 28 octobre 2022 portant virements de crédits au sein du programme.

**Graphique 1 : Répartition des crédits du Programme 1 par nature de dépenses**



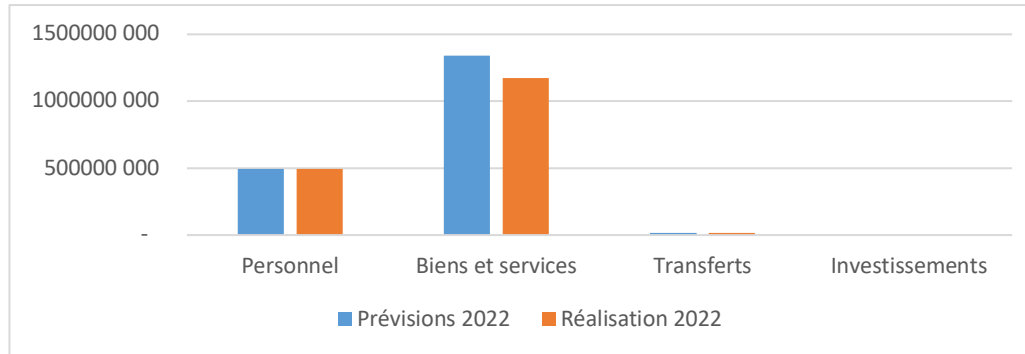
Source : SIGOBE

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget initial	Collectif	Budget Actuel (BA)	Budget Exécute (BE)	Ecart E=(BA)-(BE)	Taux d'exécution
Personnel	492 641 305	492 641 305	492 641 305	492 641 303	2	100,00
Biens et services	1 395 444 792	1 381 330 592	1 340 437 217	1 173 036 012	167 401 205	87,51
Transferts	0	0	14 088 295	14 088 295	0	100,00
Investissements	0	0	0	0	0	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 888 086 097</b>	<b>1 873 971 897</b>	<b>1 847 166 817</b>	<b>1 679 765 610</b>	<b>167 401 207</b>	<b>90,94</b>

**Graphique 2 : Représentation graphique de l'exécution budgétaire 2022 du Programme 1**



Source : SIGOBE

Avec un collectif de 1 873 971 897 FCFA, le budget initial de l'exercice 2022 de 1 888 086 097 FCFA, est passé à 1 847 166 817 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 1 679 765 610 FCFA, soit un taux de réalisation de 90,94% du budget actuel.

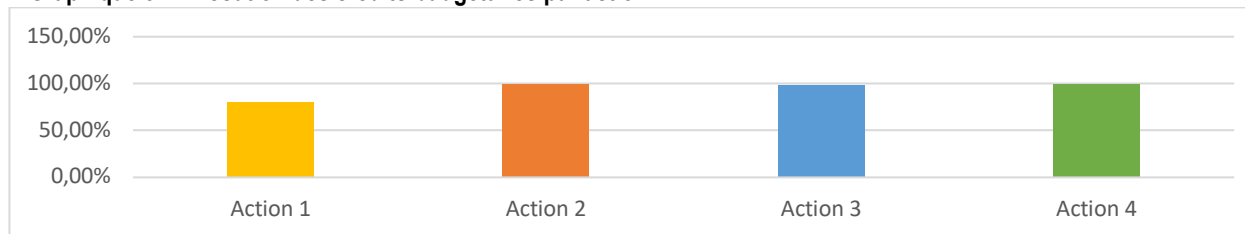
**II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense**

**Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : Coordination et animation	-	-	437 927 511	676 966 698	-	-	-	-	437 927 511	676 966 698
<b>Action 2</b> : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	539 069 299	492 641 303	251 049 572	355 789 468	-	14 088 295	-	-	790 118 871	862 519 066
<b>Action 3</b> : Information et communication	-	-	23 550 000	89 899 924	-	-	-	-	23 550 000	89 899 924
<b>Action 4</b> : Etudes, planification, suivi-évaluation des activités du ministère	-	-	-	50 379 922	-	-	-	-	-	50 379 922

Source : données du SIGOBE

**Graphique 3 : Exécution des crédits budgétaires par action**



Source : SIGOBE

### Commentaire/ interprétation des résultats

Le budget du programme 1, au cours de l'exercice 2021 a été exécuté à hauteur de **91,42%**, tandis qu'en 2022 le taux d'exécution est de **90,94%**.

En 2022, sur **842 367 902 FCFA** du budget de l'action 1, **676 966 698 FCFA** ont été exécutés, soit un taux d'exécution de **80,36%**. Quant à l'action 2, la dotation budgétaire de **862 519 069 FCFA** en 2022, a été exécutée à **100%**. Pour ce qui est de l'action 3, le budget de **91 899 924 FCFA** a été exécuté à hauteur de **89 899 924 FCFA**, soit **97,82%** d'exécution. Concernant le budget de l'action 4, d'un montant de **50 379 922 FCFA**, en 2022, il a été également exécuté à **100%**.

En résumé, le programme 1 a bénéficié, en 2022, d'un budget de **1 847 166 817 FCFA**, exécuté à **90,94%**, correspondant à **1 679 765 610 FCFA**.

#### **II.1.2. Suivi des investissements**

Le Programme 1 ne dispose pas de projet d'investissement.

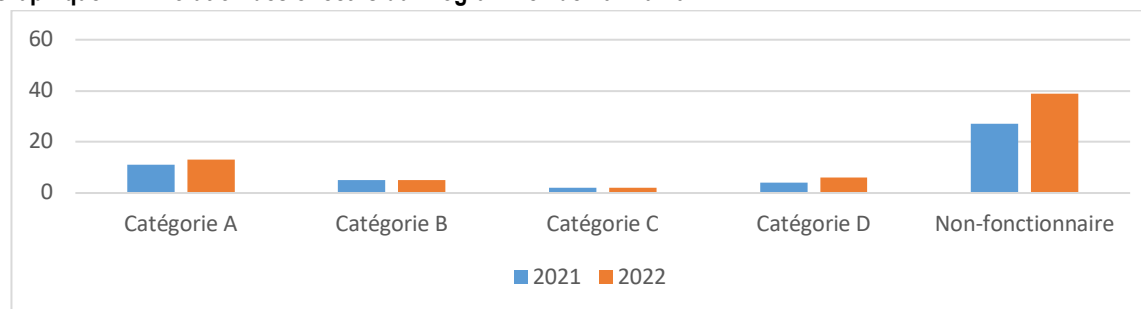
#### **II.2. Évolution des effectifs**

**Tableau 4 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
<b>Catégorie A</b>	11	-		02	00	13
<b>Catégorie B</b>	05	-		00	00	05
<b>Catégorie C</b>	02	-		00	00	02
<b>Catégorie D</b>	04	-		02	00	06
<b>Non Fonctionnaires</b>	27	-		12	00	39
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>-</b>		<b>16</b>	<b>00</b>	<b>65</b>

Source : Données DRH

**Graphique 4 : Evolution des effectifs du Programme1 de 2021 à 2022**



#### **Commentaire :**

L'effectif du personnel fonctionnaire du Programme « Administration Général » a connu une légère évolution, passant ainsi de **22**, en 2021, à **26**, en 2022, soit une augmentation de **18,18%**.

Le personnel des catégories B et C n'a pas connu de changement. Cependant, celui des catégories A et D a connu une progression de **18,18%**, pour la catégorie A et **50%** pour la catégorie D.

L'effectif du personnel non-fonctionnaire du Programme « Administration Général » a connu une évolution, passant ainsi de **27**, en 2021, à **39**, en 2022, soit une augmentation de **44,44%**.

Bien que n'ayant pas exprimé de besoins en ressources humaines, le programme a, néanmoins, enregistré des mises à disposition, au cours de l'exercice 2022. Ce qui a contribué à l'atteinte de ses objectifs.

### II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités réalisées par le programme 1 ayant un lien direct avec sa performance, au cours de l'exercice 2022, se résument de la façon suivante :

- ✓ la réalisation de toutes les réunions et rencontres planifiées du Cabinet ;
- ✓ la création et l'opérationnalisation des Directions Régionales (DR Yamoussoukro et DR San Pedro) ;
- ✓ l'acquisition du matériel roulant pour des services du ministère et les DR ;
- ✓ la couverture médiatique de toutes les activités du Ministère ;
- ✓ la planification et le suivi de toutes les activités du Ministère.

Ces résultats sont en rapport avec les axes stratégiques définis dans le programme 1.

## III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 5** : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2022	Réalisation
		2019	2020	2021	Prévision	
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et l'animation des activités du ministère</b>						
IP 1 : Taux de réalisation des réunions de Cabinet planifiées	%	80%	60%	75%	70%	75%
IP 2 : Proportion d'unités administratives inspectées	%	0%	0%	0%	60%	60%
<b>Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère</b>						
IP 1 : Taux de satisfaction des besoins en formation	%	30%	30%	45%	40%	70%
IP 2 : Taux d'exécution du budget	%	68,36%	69,66%	96%	100%	90,94%
IP 3 : Taux de satisfaction des besoins en ressources matérielles	%	20%	20%	51,31%	40%	100%
<b>Objectif Spécifique 3 : Assurer efficacement l'information, la communication et l'assistance juridique</b>						
IP 1 : Taux de réalisation du plan de communication	%	20%	20%	100%	40%	77,14%
<b>Objectif Spécifique 4 : Améliorer le système de planification et de suivi-évaluation des actions du ministère</b>						
IP 1 : Taux de réalisation des activités de planification	%	0%	0%	78,57%	50%	95%
IP 2 : Taux de réalisation des activités de suivi-évaluation	%	0%	0%	0%	50%	79,91%

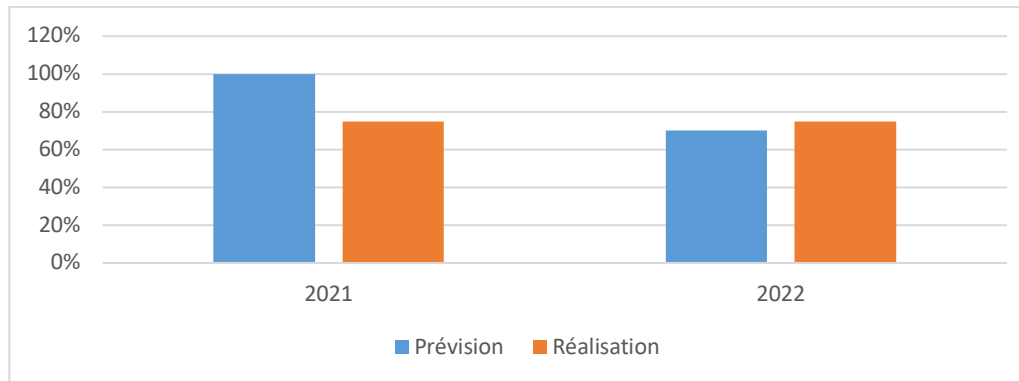
Source : DPPD-PAP 2022-2024/ RAP 2022

### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

#### Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et l'animation des activités du ministère

Indicateur 1 : Taux de réalisation des réunions de Cabinet planifiées

Graphique 5 : Evolution du taux de réalisation des réunions de Cabinet planifiées



Source : Rapport d'activités du Cabinet

Commentaire/ interprétation des résultats :

Source de données :

Rapport d'activités du Cabinet

Mode de calcul :

$(\text{Nombre de réunions de Cabinet tenues} / \text{Nombre de réunions de coordination prévues}) \times 100$

Situation de référence de 2021: 75%

Valeurs cibles :

70% en 2022, 75% ; en 2023 et 80% en 2024

Analyse de l'indicateur :

En 2021, le taux de réalisation des réunions de Cabinet planifiées était de **75%**, pour une prévision de 100%. En 2022, la valeur de cet indicateur n'a pas varié. Mais, elle est meilleure que la prévision qui avait été fixée à **70%** pour la même année. C'est dire qu'en 2022, le Cabinet a réalisé plus de réunions qu'elle en avait planifié. Le taux de **75%** de réalisation des réunions de Cabinet planifiées, même s'il est le même en 2021 et 2022, pour des prévisions différentes, respectivement, de **100%** et **70%**, il demeure supérieur à celui de 2020 qui est de **60%**, sans prévision. Entre 2019 et 2021, le taux de réalisation des réunions de Cabinet planifiées a pratiquement oscillé, avant de se stabiliser en 2022. Toutefois, ce taux est fonction de la transformation du Secrétariat d'Etat aux Renforcement des Capacités (SERC) en Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption (MPBGRCLC), entraînant ainsi une lenteur dans la tenue des réunions de Cabinet, du fait de leurs différentes mises en place. C'est ce qui explique la stabilisation du taux, de 2021 à 2022, par la mise en place effective de tout le Cabinet du Ministère.

La mise en place totale du Cabinet permettra d'accroître ce taux, par la multiplication des réunions du Cabinet du Ministère, pour les exercices à venir.

Indicateur 2 : Proportion d'unités administratives inspectées

Source de données :

Rapport d'activités du Cabinet

Mode de calcul :

$(\text{Nombre d'unités administratives inspectées} / \text{nombre d'inspections prévues}) \times 100$

Valeurs cibles :

60% en 2022, 65% ; en 2023 et 70% en 2024

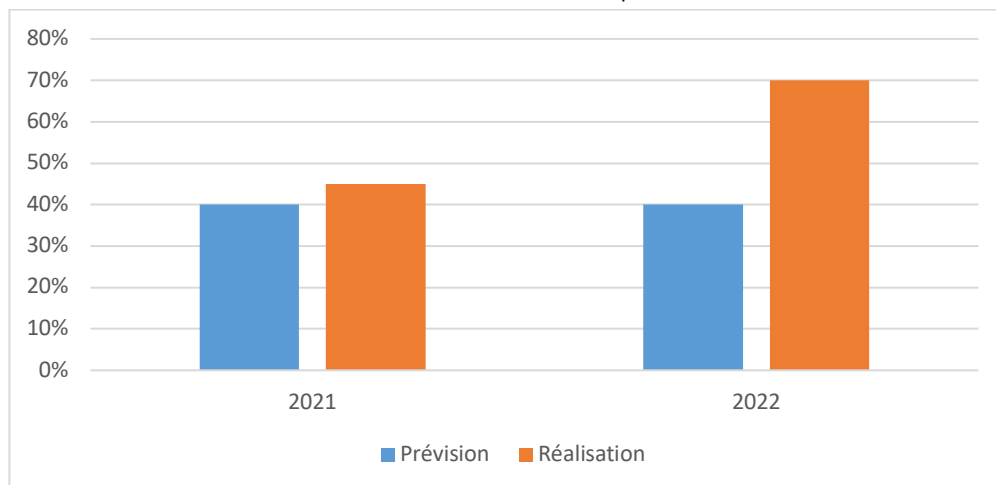
Analyse de l'indicateur : De 2019 à 2021, l'indicateur de performance « Proportion d'unités administratives inspectées » n'existait pas. Ce n'est qu'en 2021 avec la création de l'Inspection Générale, qu'il a été défini avec une prévision de **60%**, réalisée au même taux en 2022.



**Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère**

**Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en formation**

**Graphique 6 : Evolution du taux de réalisation des réunions de Cabinet planifiées**



Source : Rapport d'activités DRH

Commentaire/ interprétation des résultats :

**Source de données :**

Rapport d'activités du DRH

**Mode de calcul :**

$(\text{Nombre de besoins en formation réalisé} / \text{Nombre de besoins en formations exprimés}) \times 100$

**Situation de référence de 2021:** 45%

**Valeurs cibles :**

40% en 2022, 50% ; en 2023 et 60% en 2024

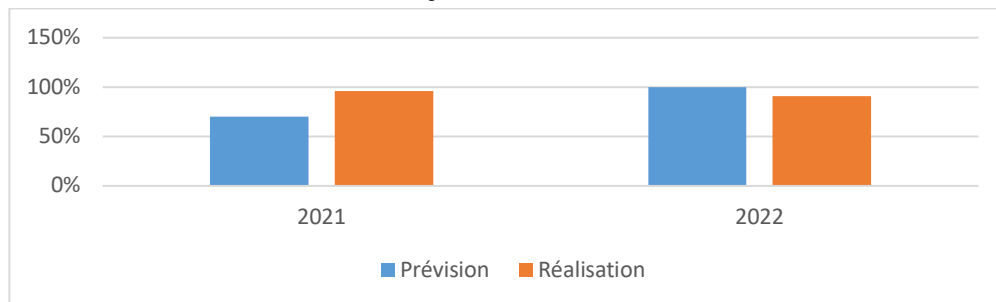
**Analyse de l'indicateur :**

En 2021, le taux de satisfaction des besoins en formation était de **45%**, pour une prévision de **40%**. En 2022, la valeur de cet indicateur a varié, passant ainsi à **70%**, pour la même prévision de **40%**. C'est dire que la réalisation des besoins en formation est, non seulement plus élevée en 2022, mais aussi en 2021, avec les mêmes prévisions de 40%. Entre 2019 et 2020, le taux de satisfaction des besoins en formation est resté constant, avant d'évoluer à partir de 2021. L'évolution rapide du taux de satisfaction des besoins en formation est fonction de la création de certains services et directions suite à la transformation du Secrétariat d'Etat aux Renforcement des Capacités (SERC) en Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption (MPBGRCLC). Elle sera ralentie, en 2022, pour insuffisance des locaux.

Toutefois, des dispositions sont prises pour relever le défi. En effet, l'acquisition de bâtiments administratifs à usage de bureau est prévue pour l'installation des services et des agents du Ministère.

**Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget**

**Graphique 7 : Evolution du taux d'exécution du budget**



Source : SIGOBE

Commentaire/ interprétation des résultats :

**Source de données :**

Rapport d'activités du DAFP

**Mode de calcul :**

$(\text{Montant du budget ordonnancé} / \text{Montant budget voté}) \times 100$

**Situation de référence de 2021:** 96%

**Valeurs cibles :**

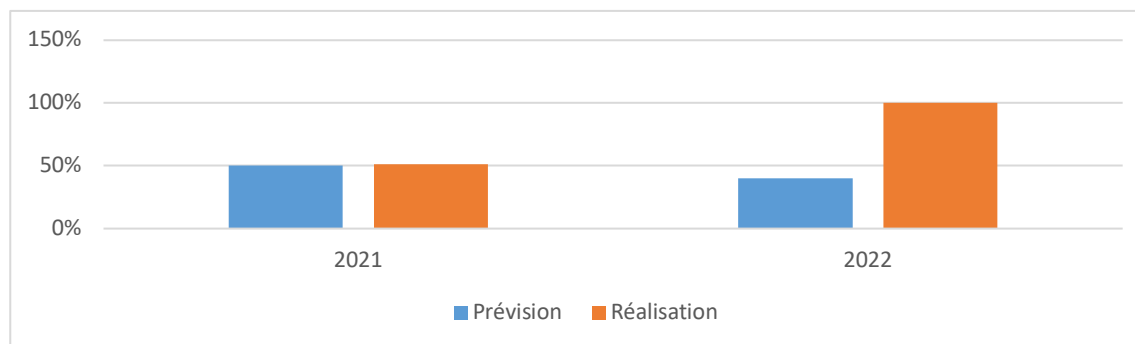
100% en 2022, 100% ; en 2023 et 100% en 2024

**Analyse de l'indicateur :**

En 2021, le taux d'exécution du budget était de **96%**. En 2022, la valeur de cet indicateur a varié, passant ainsi à **90,94%**. Elle est en-deçà de la prévision qui avait été fixée à **100%**, pour la même année. En réalité, ces écarts s'expliquent par la variation de la régulation budgétaire qui est de 70 % sur certaines natures économiques et 100% pour d'autres tels que les prestations extérieures, loyer et charges locatives et services extérieurs de gardiennage etc.....

**Indicateur 3:** Taux de satisfaction des besoins en ressources matérielles

**Graphique 8 : Evolution du taux de satisfaction des besoins en ressources matérielles**



Source : Rapport d'activités DAF

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

**Source de données :** Rapport d'activités du DAFP

**Mode de calcul :** (Nombre de besoins satisfaits en ressources matérielles / Nombre total de besoins exprimés en ressources matérielles) X100

**Situation de référence de 2021:** 51,31%

**Valeurs cibles :** 40% en 2022, 50% ; en 2023 et 60% en 2024

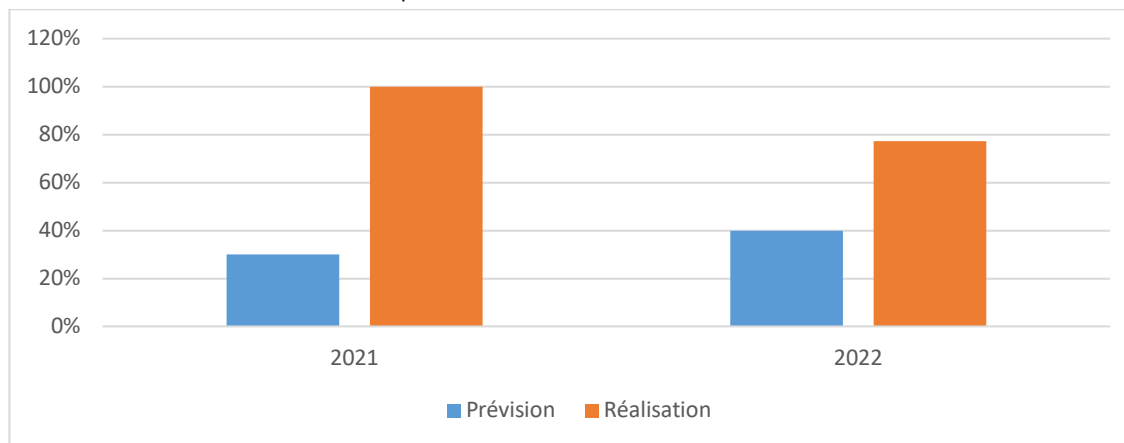
**Analyse de l'indicateur :**

En 2021, le taux de satisfaction des besoins en ressources matérielles était de **51,31%**, pour une prévision de 50%. En 2022, la valeur de cet indicateur a varié, passant ainsi à **100%**. En plus elle est meilleure que la prévision qui avait été fixée à **40%**, pour la même année. Entre 2019 et 2020, le taux de satisfaction des besoins en ressources matérielles est presque resté stable, avant d'accroître en 2021, pour atteindre le taux de **51,31%** en 2022. En fait, la satisfaction des besoins en ressources matérielles en 2022 est, non seulement plus élevée que la prévision de la même année, mais aussi supérieure aux réalisations de 2020 et 2021. L'évolution rapide du taux de satisfaction des besoins en ressources matérielles est due au fait que le taux de satisfaction des besoins en ressources humaines n'a pas évolué. Du coup, le matériel existant a pu couvrir la totalité du personnel disponible en cette période.

**Objectif spécifique 3 : Assurer efficacement l'information, la communication et l'assistance juridique**

**Indicateur 1 :** Taux de réalisation du plan de communication

**Graphique 9 :** Evolution du taux de réalisation du plan de communication



**Source :** Rapport d'activités Service communication

**Commentaire/ interprétation des résultats :**

**Source de données :** Rapport d'activités du service communication

**Mode de calcul :** Nombre d'activités de communication réalisées / nombre d'activités de communication planifiées X100

**Situation de référence de 2021:** 100%

**Valeurs cibles :** 40% en 2022, 50% ; en 2023 et 60% en 2024

### Analyse de l'indicateur :

En 2021, le taux de réalisation du plan de communication était de **100%**, pour une prévision de **30%**. En 2022, la valeur de cet indicateur a varié, passant ainsi à **77,14%**. C'est vrai qu'elle a connu une régression par rapport à 2021, cependant, elle reste meilleure que la prévision qui avait été fixée à **40%**, pour la même année et la réalisation de 2020. Entre 2019 et 2020, le taux de réalisation du plan de communication est presque resté stable jusqu'en 2020, avant de s'accroître en 2021 pour atteindre les **100%**. L'évolution du taux de réalisation du plan de communication est due à la couverture médiatique de toutes les activités du Ministère. L'écart entre les réalisations de 2021 et 2022 résulte du fait que, pour la première année, les activités de tous les services ont été couvertes, alors que, pour la seconde année, les activités de tous les services n'ont pas été couvertes du fait que certains n'ont pas pu fonctionner.

### Objectif spécifique 4 : Améliorer le système de planification et de suivi-évaluation des actions du ministère

**Indicateur 1** : Taux de réalisation des activités de planification

**Source de données** :

Rapport d'activités du DPSSE

**Mode de calcul** :

Nombre des activités de planification réalisées/Nombre d'actions de planification planifiées x 100

**Situation de référence de 2021** :

78,57%

**Valeurs cibles** :

50% en 2022, 60% ; en 2023 et 70% en 2024

**Analyse de l'indicateur** :

En 2022, le taux de réalisation des activités de planification est de 95% contre une prévision de 50%. Cette réalisation de 2022 est nettement supérieure à celle de 2021 qui est de **78,57%**. Ce résultat s'explique par l'installation, en 2021, de la Direction de la Planification, des Statistiques, du Suivi et de l'Évaluation (DPSSE), qui a su faire la planification des activités du Ministère à travers l'élaboration du plan stratégique et la mise en place d'un comité de pilotage et de suivi évaluation

**Indicateur 1** : Taux de réalisation des activités de suivi-évaluation

**Source de données** :

Rapport d'activités du DPSSE

**Mode de calcul** :

(Nombre des activités de suivi-évaluation réalisées/Nombre d'actions suivi-évaluation planifiées) x 100

**Valeurs cibles** :

50% en 2022, 60% ; en 2023 et 70% en 2024

**Analyse de l'indicateur** :

De 2019 à 2021, l'indicateur de performance « Taux de réalisation des activités de suivi-évaluation » n'existait pas. En 2022, le taux de réalisation des activités de suivi-évaluation du Ministère est de **79,91%** contre une prévision de **50%**, soit une performance de plus de **quarante-cinq (+29,91) points**. Ce résultat s'explique par l'installation, en 2021, de la Direction de la Planification, des Statistiques, du Suivi et de l'Évaluation (DPSSE), qui a su faire le suivi de l'exécution des activités du Ministère.

## IV. PERSPECTIVES

### IV .1. Leçons apprises

- **Les éléments positifs tirés de l'exercice 2022 sont les suivants :**

- la création des deux Directions Régionales (DR de Yamoussoukro et DR de San Pédro) ;
- le renforcement de la couverture médiatique, par l'implantation des panneaux publicitaires dans le cadre de la lutte contre la corruption ;

- **Les difficultés rencontrées sont :**

- Insuffisance de locaux pour abriter les entités du programme ;
- Absence d'un texte de loi pour la protection des lanceurs d'alerte, dans le cadre de la dénonciation des cas de corruption ;
- Insuffisance de locaux à usage administratif ;
- Manque de formation des agents ;
- Insuffisance de matériel roulant.

## IV.2. Recommandations

- Acquérir de nouveaux locaux à usage administratif pour l'installation des Directions ;
- Mise à disposition de crédits budgétaires pour la location de bâtiments à usage administratif ;
- Renforcer les capacités des agents ;

## CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2022, le programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget de **1 847 166 817 FCFA**, exécuté à **90,94%**, soit **1 679 765 610 F CFA**. Les moyens financiers et ressources humaines de qualités mis à sa disposition lui ont permis d'atteindre la quasi-totalité de ses objectifs, comme en témoigne son tableau d'évolution de ses indicateurs de performance. Toutefois, ces résultats ne sont plus sans difficultés. C'est pour cette raison que les décideurs ont pris un certain nombre de dispositions telles que l'acquisition de nouveaux locaux à usage administratif pour l'installation des Directions et le renforcement des capacités des agents, en vue d'améliorer les résultats à l'avenir.

## PARTIE III : PROGRAMME RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

### INTRODUCTION

Le Responsable du Programme 2 est Monsieur HLYH Gnelbin Lakoun Charles, Directeur du Renforcement des Capacités, conformément au Décret no 2020-857 du 30 septembre 2020. Conformément au Décret n° 2021-463 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de la Promotion de Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption (MPBGRCLC), les principales missions du Programme 2 sont :

- ✓ Assurer la coordination des actions de renforcement des capacités des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile ;
- ✓ Valoriser et promouvoir le capital humain en vue de la transformation économique et sociale ;
- ✓ Améliorer le système de planification des actions de renforcement des capacités.

L'exécution des activités de ce programme est intervenue dans un bon contexte.

La présentation de ce programme se fera, également, à travers :

- ✓ sa stratégie (I) ;
- ✓ ses réalisations au cours de l'exercice précédent (II) ;
- ✓ l'évaluation de sa performance (III) ;
- ✓ les perspectives (IV).

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. L'objectif du programme

Un (01) seul objectif global est rattaché au Programme. Il s'agit de : « Renforcer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de renforcement des capacités ».

Le résultat stratégique qui en découle est le suivant : « La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de renforcement des capacités est renforcée ».

## I.2. Le financement du programme

Nature de dépenses	Budget Actuel
1. Personnel	223 880 075
2. Biens et services	119 854 825
3. Transfert	487 500 000
4. Investissement	2 029 934 280
<b>TOTAL</b>	<b>2 861 169 180</b>

### Commentaire :

Au cours de l'exercice 2022, les crédits du personnel se sont élevés à **223 880 075 FCFA**, soit **7,82%** de la dotation globale du Programme.

Concernant le budget des biens et services, il représentait **4,19%** de la dotation globale du Programme, soit **119 854 825 FCFA**.

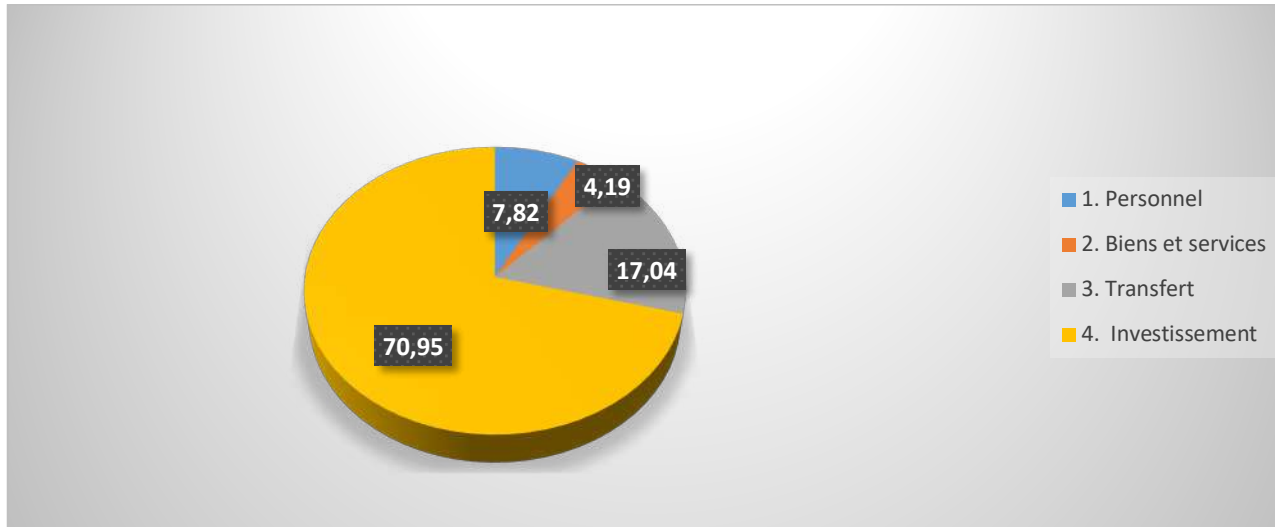
Quant aux crédits de transferts, ils s'élevaient à **487 500 000 FCFA**, soit **17,04%** de la dotation globale du Programme.

Pour ce qui est des investissements, les crédits budgétaires qui étaient de **1 561 000 000 FCFA** sont passés à **2 029 934 280 FCFA**, soit **70,95%**, avec un collectif de **468 934 280 FCFA**.

En somme, le budget initial du programme 2 qui était de **2 553 380 075 FCFA** est passé à **2 861 169 180 FCFA**, en budget actuel, avec un collectif d'une valeur de **2 359 880 075 FCFA**, soit une augmentation de **12,05%**.

Au cours de l'exercice 2022, un mouvement de crédits est intervenu au niveau du programme 2. Il s'agit de la Décision n° 000004/MPBGLC/RFFiM/HC du 28 octobre 2022.

**Graphique 12** Répartition des crédits du Programme 2 par nature de dépenses



Source : SIGOBE

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

NATURE DE DEPENSES	BUDGET INITIAL	COLLECTIF	BUDGET ACTUEL (BA)	BUDGET EXECUTE (BE)	ECART E=(BA)-(BE)	TAUX D'EXECUTION
Personnel	223 880 075	223 880 075	223 880 075	223 880 075	0	100,00
Biens et services	281 000 000	87 500 000	119 854 825	117 274 772	2 580 053	97,85
Transferts	487 500 000	487 500 000	487 500 000	487 500 000	0	100,00
Investissements	1 561 000 000	1 561 000 000	2 029 934 280	2 029 934 280	0	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 553 380 075</b>	<b>2 359 880 075</b>	<b>2 861 169 180</b>	<b>2 858 589 127</b>	<b>2 580 053</b>	<b>99,91</b>

#### Commentaire :

Le budget initial du programme 2 s'élève à **2 553 380 075 FCFA**. Après un collectif de **2 359 880 075 FCFA**, il a subi diverses modifications pour atteindre un budget actuel est de **2 861 169 180 FCFA** soit une progression globale de **307 789 105 FCFA (12,05%)**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **2 858 589 127 FCFA**, soit un taux de réalisation de **99,91%**.

Les dépenses de Personnels, de Transferts et d'Investissements qui représentent respectivement **7,82%**, **17,04%** **70,95%** du budget actuel ont été entièrement exécutées, tandis que celles des Biens et services; représentant **4,19%** du budget actuel ont été exécutées à hauteur de **97,85%** ;

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

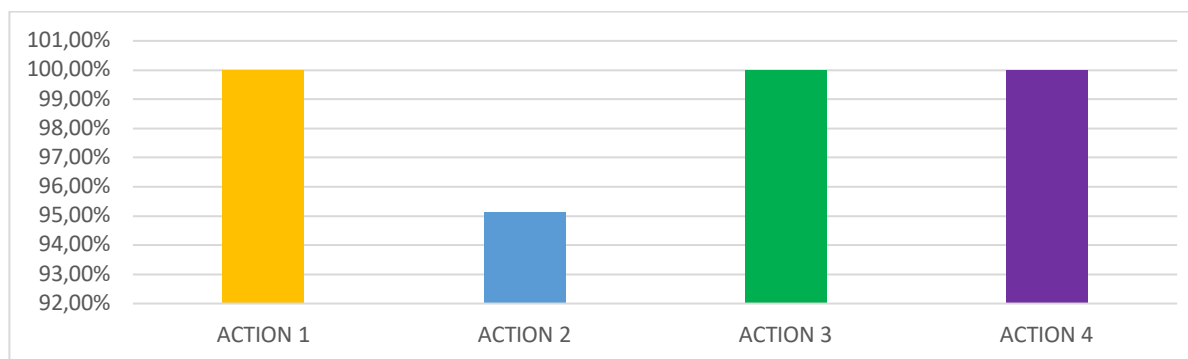
**Tableau 6** : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Action 1</b> : Renforcement des capacités	323 880 075	223 880 075	-	-	466 500 000	487 500 000	1 112 177 368	2 029 934 280	1 902 557 443	2 741 314 355
<b>Action 2</b> : Animation et coordination des actions de renforcement de capacité	-	-	39 500 000	50 574 854	-	-	-	-	39 500 000	50 574 854
<b>Action 3</b> : Valorisation et promotion du capital humain en vue de la transformation économique et sociale	-	-	-	42 199 968	-	-	-	-	-	42 199 968
<b>Action 4</b> : Renforcer le dispositif d'appui aux petites et moyennes entreprises et les mécanismes de contrôle citoyen <sup>7</sup>	-	-	-	24 499 950	-	-	-	-	-	24 499 950

**Source** : données du SIGOBE au 31/01/2022

<sup>7</sup> Action créée en cours d'exercice 2022

**Graphique 11** : Exécution des crédits budgétaires du programme 2 par action



**Commentaire/ interprétation des résultats**

Le budget de **2 741 314 355 FCFA** de l'action 1, au cours de l'exercice 2022, a été entièrement exécuté. Quant à l'action 2, sur une dotation budgétaire de **53 154 907 FCFA** en 2022, **50 574 854 FCFA** ont été exécutés, soit **95,15%**. Pour ce qui est de l'action 3, le budget de **42 199 968 FCFA** a été entièrement exécuté, à **100%**. Concernant le budget de l'action 4, d'un montant de **24 499 950 FCFA**, en 2022, il a été également exécuté à **100%**.

Le budget du programme 2, en 2021, de **1 942 057 443 FCFA** a été exécuté à 100%, alors qu'en 2022, le taux d'exécution s'élève à **99,91%**, pour un budget de **2 861 169 180 FCFA**.

**II.1.2. Suivi des investissements**

**Tableau 7** : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2022	Budget Actuel 2022	Mandat Ordonnancé 2022
<b>Projet 1 : Programme pour l'Amélioration de la Coordination des Actes de Renforcement des Capacités (PACARC)</b>	2017	2025	2 132 379 537	361 000 000	352 000 000	352 000 000
Sur financement intérieur			2 132 379 537	361 000 000	352 000 000	352 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
<b>Projet 2 : Pays -Programme de Renforcement des Capacités (PPRC)</b>	2013	2025	6 766 922 296	1 200 000 000	1 677 934 280	1 677 934 280
Sur financement intérieur				400 000 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement extérieur				800 000 000	1 277 934 280	1 277 934 280
<b>Total programme (Budget de l'Etat)</b>				<b>1 561 000 000</b>	<b>2 029 934 280</b>	<b>2 029 934 280</b>
Total sur financement intérieur				761 000 000	752 000 000	752 000 000
Total sur financement extérieur				800 000 000	1 277 934 280	1 277 934 280

**Source** : Données du SIGOBE

**Commentaire :**

Le programme « Renforcement des Capacités » du MPBGLC dispose de deux (02) projets d'investissement, au titre de la gestion budgétaire 2022. Il s'agit du :

- Programme pour l'Amélioration de la Coordination des Actions de Renforcement des Capacités (PACARC), pour un coût total de 2 132 379 537 FCFA.

Ce projet a démarré en 2017 pour prendre fin en 2025. Sa mise en œuvre a permis d'obtenir les résultats suivants :



- Elaboration et validation de la stratégie nationale de renforcement des capacités ;
- Démarrage de l'étude sur l'académie de leadership transformateur ;
- Organisation de la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption (JILC) ;

Le décaissement total de ces réalisations physique est de **1 013 311 722 FCFA**.

- Programme-Pays de Renforcement des Capacités (PPRC), avec coût global de **6 766 922 296 FCFA**. Il a démarré en 2013 et prend fin également en 2025. Pour un montant total de **6 232 133 944 FCFA**, il ressort de sa mise en exécution, les réalisations physiques suivantes :
  - Assistance technique au Comité de Transparence du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) ;
  - la formation de 25 autres membres de la CAEF de l'Assemblée Nationale (AN) dans le cadre des budget-programmes et du contrôle de la performance ;
  - la formation de 50 inspecteurs et auditeurs de l'Inspection Générale des Finances (IGF) en Avril-mai 2022, sur la même thématique (budget-programmes) ;
  - la formation des 43 ingénieurs et techniciens de la DSI du Ministère de la Fonction Publique.

## II.2. Évolution des effectifs

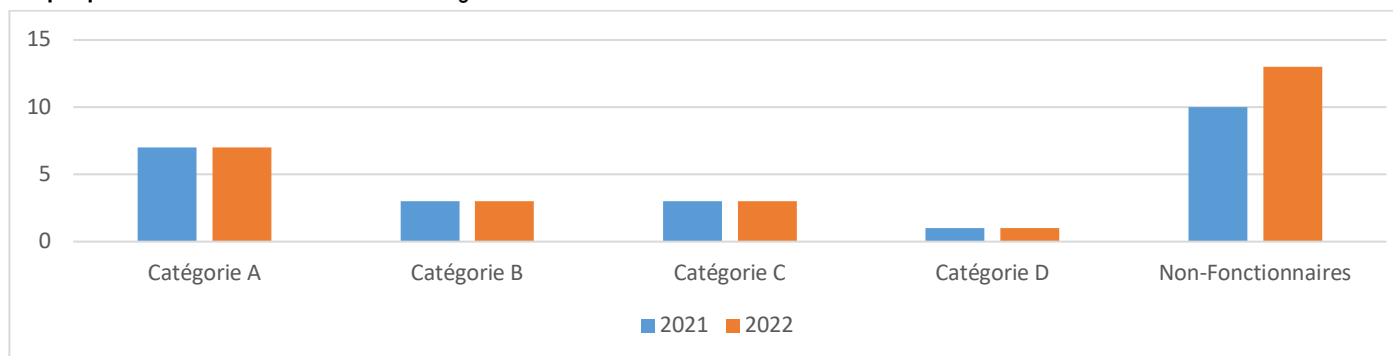
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 8** : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	7			0	0	7
Catégorie B	3			0	0	3
Catégorie C	3			0	0	3
Catégorie D	1			0	0	1
Non Fonctionnaires	10			3	0	13
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>27</b>

Source : Données DRH

**Graphique 12** : Evolution des effectifs du Programme 2 de 2021 à 2022



Source : Données DRH

## **Commentaire :**

L'effectif du personnel fonctionnaire du Programme « Renforcement des capacités » n'a pas connu de changement, au cours de l'exercice 2022. Il faut noter qu'aucun besoin et aucune prévision n'ont été faits, pour cette année 2022. Au-delà, aucun besoin n'a été satisfait et aucune sortie constatée.

Quant aux non-fonctionnaires, ils sont passés d'un effectif de 10 à 13, soit un accroissement de 3 agents (30%). Ce recrutement a permis d'améliorer les performances du programme.

### **II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Les principales activités réalisées par le programme 2 ayant un lien direct avec sa performance, au cours de l'exercice 2022, se résument de la façon suivante :

- la mise en place d'un document intitulé stratégie nationale de renforcement des capacités ;
- le soutien au Comité de Transparence du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) ;
- la prise en compte de la formation de certaines membres de la CAEF de l'Assemblée Nationale sur le budget-programme et le contrôle de la performance ;
- la prise en compte de la formation de 50 agents de l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur le budget-programme ;
- la prise en compte de la formation de 43 agents de la Direction du Système d'Information (DSI) du Ministère de la Fonction Publique.
- La formation des 43 ingénieurs et techniciens de la DSI du Ministère de la Fonction Publique.

Ces résultats cadrent avec les objectifs stratégiques du programme que sont, d'une part, l'amélioration de la coordination des actions de renforcement des capacités et, d'autre part, le renforcement et la valorisation des capacités nationales.

## **III. PERFORMANCE DU PROGRAMME**

### **III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme**

**Tableau 9 :** Évolution des indicateurs du programme 2

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Unité</i>	<b>2022</b>	
		<b>Prévision</b>	<b>Réalisation</b>
<b>Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination des actions de renforcement des capacités</b>			
IP 1 : proportion d'instruments de pilotage des actions de renforcement des capacités fonctionnels	%	50%	50%
IP 2 : proportion de documents d'orientation en matière de renforcement de capacités disponibles	%	50%	50%
<b>Objectif Spécifique 2 : Renforcer et valoriser les capacités nationales</b>			
IP 1 : Proportion des acteurs nationaux dont les compétences techniques ont été renforcées	%	60%	76%
IP 2 : Proportion des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales, équipée en matériels informatiques et outils de travail (manuels de procédures, logiciels, etc.)	%	20%	25%
IP 3 : Taux de satisfaction des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités	%	60%	76%

*Source : DPPD-PAP 2022-2024*

### **III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)**

Avant toute analyse, il est à noter que les indicateurs ci-dessus ont été élaborés en 2021 pour être mesurés en 2022 tels que inscrits dans le DPPD-PAP 2022-2024. Par conséquent nous ne pouvons pas établir d'historique pour ces indicateurs. Alors toutes valeurs inscrites dans le DPPD-PAP 2022-2024 comme situation de référence constituent une erreur.

#### **Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination des actions de renforcement des capacités**

**Indicateur 1 :** Proportion d'instruments de pilotage des actions de renforcement des capacités fonctionnels

**Source de données :** Rapports d'activités DRC

**Mode de calcul :** (Nombre d'instruments fonctionnels / nombre d'instruments planifiés) X100.

**Valeurs cibles :** 50% en 2022, 60% ; en 2023 et 70% en 2024

**Analyse de l'indicateur :**

En 2022, la prévision de **50%** de l'indicateur «proportion d'instruments de pilotage des actions de renforcement des capacités fonctionnels » est entièrement réalisée. Ce résultat s'explique par l'élaboration du programme intégré pour le financement des actions de renforcement des capacités et du plan de valorisation et de promotion des compétences nationales.

**Indicateur 2 :** Proportion de documents d'orientation en matière de renforcement de capacités disponibles

**Source de données :** Rapports d'activités DRC

**Mode de calcul :** (Nombre de documents d'orientation réalisés/ Nombre de documents prévus) X100

**Valeurs cibles :** 50% en 2022, 60% en 2023 et 70% en 2024

**Analyse de l'indicateur :** En 2022, la prévision de 50% de l'indicateur de performance « proportion de documents d'orientation en matière de renforcement de capacités disponibles», est entièrement réalisée. Ce résultat s'explique par la mise en œuvre du document relatif à la stratégie nationale de renforcement des capacités

**Objectif spécifique 2 : Renforcer et valoriser les capacités nationales**

**Indicateur 1 :** Proportion des acteurs nationaux dont les compétences techniques ont été renforcées

**Source de données :** Rapports d'activités DRC

**Mode de calcul :** (nombre d'acteurs nationaux dont les compétences techniques ont été renforcées / nombre d'acteurs nationaux prévu pour le renforcement de compétences techniques) X100

**Valeurs cibles :** 60% en 2022; 75% en 2023 et 80% en 2024

**Analyse de l'indicateur :** En 2022, le taux de réalisation de l'indicateur «Proportion des acteurs nationaux dont les compétences techniques ont été renforcées » est de **75,86%** contre une prévision de **60%**. Cet indicateur est fonction de l'évolution des résultats des enquêtes réalisées dans les secteurs à fort soupçon de corruption. Cela a permis, en 2022, la formation de certains hauts cadres de l'Administration ivoirienne, tels que 20 magistrats, 20 officiers supérieurs de la gendarmerie nationale et 10 officiers supérieurs de la police nationale, sur la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. D'autres formations de renforcement des capacités ont été réalisées notamment ;

- la formation de 25 membres de la CAEF de l'Assemblée Nationale (AN) dans le cadre des budget-programmes et du contrôle de la performance ;
- la formation de 50 inspecteurs et auditeurs de l'Inspection Générale des Finances (IGF) en Avril-mai 2022, sur la même thématique (budget-programmes) ;
- la formation des 43 ingénieurs et techniciens de la DSI du Ministère de la Fonction Publique.

**Indicateur 2 :** Proportion des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales, équipée en matériels informatiques et outils de travail (manuels de procédures, logiciels, etc.)

**Source de données :** Rapports d'activités DRC

**Mode de calcul :** (Nombre d'administrations publiques équipées / nombre total d'administrations publiques) X100

**Valeurs cibles :** 20% en 2022; 30% en 2023 et 50% en 2024

**Analyse de l'indicateur :** En 2022, la réalisation de l'indicateur Proportion des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales, équipée en matériels informatiques et outils de travail (manuels de procédures, logiciels), est de **25%** contre une prévision de **20%**. Ce résultat s'explique par l'élaboration du programme intégré pour le financement des actions de renforcement des capacités et du plan de valorisation et de promotion des compétences nationales

**Indicateur 3 :** Taux de satisfaction des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités

**Source de données :** Rapports d'activités DRC

**Mode de calcul :** (Nombre de bénéficiaires satisfaits / nombre total de bénéficiaires) X100

**Valeurs cibles :** 60% en 2022; 70% en 2023 et 80% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : De 2019 à 2021, l'indicateur de performance « Taux de satisfaction des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités » n'existait pas encore. Ce n'est qu'en 2021 qu'il a été créé et doté d'une prévision pour l'exercice 2022. Ainsi, à la fin de cet exercice, le taux de satisfaction des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités est de **75,86%**, contre un taux de **60%** attendu, soit une performance de plus de quinze virgule quatre-vingt-six **(+15,86) points**. Cet indicateur est fonction du degré de satisfaction des fonctionnaires et agents de l'Etat ayant bénéficié des formations de renforcement des capacités. Cela permet d'améliorer la qualité des thématiques et la consistance de leurs modules à développer. L'Administration ivoirienne étant désormais tournée vers la performance, il va de soi que les fonctionnaires et agents de l'Etat soient bien formés afin de produire un travail de qualité, non seulement, mais aussi d'atteindre les objectifs fixés. En effet, c'est dans cette vision que le Gouvernement autorise, chaque année dans son budget, le renforcement des capacités.

## IV. PERSPECTIVES

### IV.1. Leçons apprises

#### • Points forts

Le Programme « Renforcement des Capacités » est marquée, au cours de l'exercice 2022, par les réalisations suivantes :

- ✚ l'élaboration et la validation de la stratégie nationale de renforcement des capacités ;
- ✚ la formation de 25 autres membres de la CAEF de l'Assemblée Nationale (AN) dans le cadre des budget-programmes et du contrôle de la performance ;
- ✚ la Formation de 50 inspecteurs et auditeurs de l'Inspection Générale des Finances (IGF) en Avril-mai 2022, sur la même thématique (budget-programmes) ;
- ✚ la Formation des 43 ingénieurs et techniciens de la DSI du Ministère de la Fonction Publique.

#### • Difficultés

Au cours de l'exercice 2022, la mise en œuvre du programme « Renforcement des Capacités » a été confrontée à quelques difficultés. Ces difficultés se sont manifestées à différents niveaux plus précisément au niveau de l'exécution physique des activités et de l'exécution budgétaire.

#### ❖ Au niveau de l'exécution physique des activités

Ces difficultés sont liées à l'organisation et à la programmation :

- Difficultés liées à l'organisation

La mise en œuvre des activités du programme « Renforcement des capacités » a connu des lenteurs en début d'exercice. Cette situation est due en grande partie à l'insuffisance du personnel dans certaines Directions (DRC et DVPCN) et services dudit programme.

- Difficultés liées à la programmation des activités et/ou des crédits

En ce qui concerne la programmation des activités, les difficultés suivantes sont à noter :

- ✚ la lenteur des échanges avec certaines structures bénéficiaires des actions de renforcement des capacités dans la programmation des sessions ;
- ✚ l'indisponibilité de certains bénéficiaires aux dates programmées pour la tenue des sessions de formation ;
- ✚ la validation tardive du plan d'action du PPRC par le bailleur, la Banque Mondiale.

#### ❖ Au niveau de l'Exécution budgétaire

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le Programme 2 a été également confronté à une lenteur dans la transmission au Contrôle Financier, au Budget et au Trésor des dossiers budgétaires. Cette difficulté est liée à non maîtrise du processus budgétaire par certains gestionnaires de crédits et l'absence d'un véhicule de liaison.

## IV.2. Recommandations

Face aux difficultés rencontrées, les recommandations suivantes ont été envisagées afin de permettre au programme d'atteindre ses objectifs :

### ❖ Au niveau de l'organisation interne

- ✚ l'équipement des services en matériel de bureau ;
- ✚ l'affectation de fonctionnaires dans les directions/services pour couvrir le déficit en personnel ;
- ✚ l'accélération de la validation du plan d'action annuel du PPRC par le bailleur de fonds.

### ❖ Au niveau de la programmation des activités (et ou des crédits)

- ✚ l'organisation de séances de travail préparatoire avec les bénéficiaires pour la préparation et la programmation effective des sessions de renforcement de capacités ;

### ❖ Au niveau de la gestion budgétaire (et ou financière)

- ✚ l'organisation d'une session de formation des gestionnaires de crédits au processus d'exécution budgétaire dans le SIGOBE ;
- ✚ l'anticipation de l'élaboration des Termes de références pour la mise en œuvre des activités.

## CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2022, le programme « Renforcement des Capacités » a bénéficié d'un budget de **2 861 169 180 FCFA**, exécuté à **99,91%**, soit **2 858 589 127 FCFA**. L'exécution de ces crédits a permis au programme de réaliser toutes ses activités, non seulement, mais aussi d'atteindre ses objectifs attendus, en l'occurrence le renforcement des capacités de certains cadres de l'Administration ivoirienne et la formation d'autres sur la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Néanmoins, ces différents résultats n'ont pas été atteints sans difficultés. C'est la raison pour laquelle des mesures correctrices majeures sont prévues en vue d'améliorer les résultats à l'avenir. Il s'agit entre autres :

- ❖ de la formation et du renforcement des capacités des Gestionnaires de Crédits (GC) du Ministère ;
- ❖ de l'acquisition d'un véhicule de liaison pour la Direction des Affaires Financières pour faciliter la transmission des dossiers budgétaires au Contrôle Financier (CF), à la DGBF et au Trésor ;
- ❖ du recrutement de nouveaux agents pour renforcer le personnel existant au sein du Ministère.

## PARTIE III : PROGRAMME PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### INTRODUCTION

Le Responsable du Programme 3 est Monsieur GONDO Yaké, Directeur de la Promotion de la Bonne Gouvernance, conformément au décret 2022-622 du 03 août 2022 portant nomination de Directeurs au Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption.

Conformément au Décret n° 2021-463 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de la Promotion de Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption (MPBGRCLC), les principales missions du Programme 3 sont :

- ✓ sensibiliser les différentes parties prenantes, à savoir les Administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile
- ✓ promouvoir au sein du secteur public, du secteur privé et de la société civile, la culture de transparence, d'autocontrôle et d'évaluation au travers des instruments appropriés et des indicateurs de performance systématisés ;
- ✓ créer et d'animer des cadres de concertation sur la bonne gouvernance ;
- ✓ renforcer les capacités des cadres et agents des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de bonne gouvernance ;
- ✓ proposer des réformes pour améliorer les principes de bonne gouvernance dans tous les services de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- ✓ contribuer à la moralisation de la vie publique et de consolider les principes de bonne gouvernance, ainsi que la culture du service public.

L'exécution des activités de ce programme est intervenue dans un bon contexte.

La présentation de ce programme se fera, également, à travers :

- ✓ sa stratégie (I) ;
- ✓ ses réalisations au cours de l'exercice précédent (II) ;
- ✓ l'évaluation de sa performance (III) ;
- ✓ les perspectives (IV).

## I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

### I.1. L'objectif du programme

Un (01) seul objectif global est rattaché au Programme. Il s'agit de : « **Assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption** ».

Le résultat stratégique qui en découle est le suivant : « **La mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption sont assurés** ».

### I.2. Le financement du programme

Nature de dépenses	Budget actuel
1. Personnel	0
2. Biens et services	707 718 841
3. Transferts	650 000 000
4. Investissement	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 357 718 841</b>

#### Commentaire :

Le budget initial du programme 3 qui était de **450 000 000 FCFA** est passé à **1 357 718 841 FCFA**, en budget actuel, avec un collectif d'une valeur de **1 375 000 000 FCFA**, soit une augmentation de **907 718 841 FCFA**.

Ce Programme 3 n'a ni crédits du personnel ni crédits d'investissements.

Cependant, sa dotation en biens et services était **707 718 841 FCFA**, équivaut à un taux de **52,13 %** de son budget global.

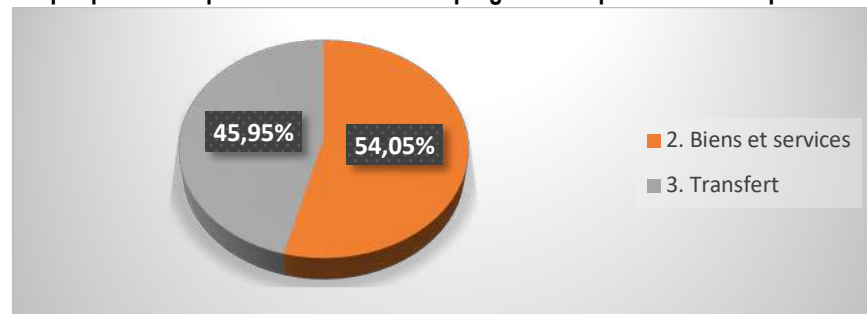
En ce qui concerne les crédits des transferts, ils sont **650 000 000 FCFA**, soit un taux de **47,87%** des crédits du programme.

Au cours de l'exercice 2022, des mouvements de crédits sont intervenus au niveau du programme 3.

Il s'agit de :

- Décision n° 004/MPBGLC/RFFiM/BJ du 19 juillet 2022 sur l'activité 90013300007 « Plateforme SPACIA » ;
- Décision n° 000004/MPBGLC/RFFiM/HC du 28 octobre 2022 portant virements de crédits au sein du programme 3.

Graphique 13 : Répartition des crédits du programme 3 par nature de dépenses



Source : SIGOBE

## II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### II.1. Exécution du budget

NATURE DE DEPENSES	BUDGET INITIAL	COLLECTIF	BUDGET ACTUEL (BA)	BUDGET EXECUTE (BE)	ECART E=(BA)-(BE)	TAUX D'EXECUTION
Personnel	-	-	-	-	-	0,00
Biens et services	150 000 000	725 000 000	707 718 841	522 379 841	185 339 000	73,81
Transferts	300 000 000	650 000 000	650 000 000	650 000 000	-	100,00
Investissements	-	-	-	-	-	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>450 000 000</b>	<b>1 375 000 000</b>	<b>1 357 718 841</b>	<b>1 172 379 841</b>	<b>185 339 000</b>	<b>86,35</b>

Source : SIGOBE au 31/12/2022

#### Commentaire :

Le budget initial du programme 3 s'élève à **450 000 000 FCFA**. Après un collectif de **1 375 000 000 FCFA**, il a subi diverses modifications pour atteindre un budget actuel est de **1 357 718 841 FCFA** soit une progression globale de **907 718 841 FCFA**. Ce budget exécuté à hauteur de **1 172 379 841 FCFA**, soit un taux de réalisation de **86,35%** est réparti comme suit :

- les dépenses de biens et services qui représentent 44,56% du budget actuel, ont été exécutées à hauteur de 73,81% ,
- les dépenses de transferts représentant 55,44% a été entièrement exécutées.

#### II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

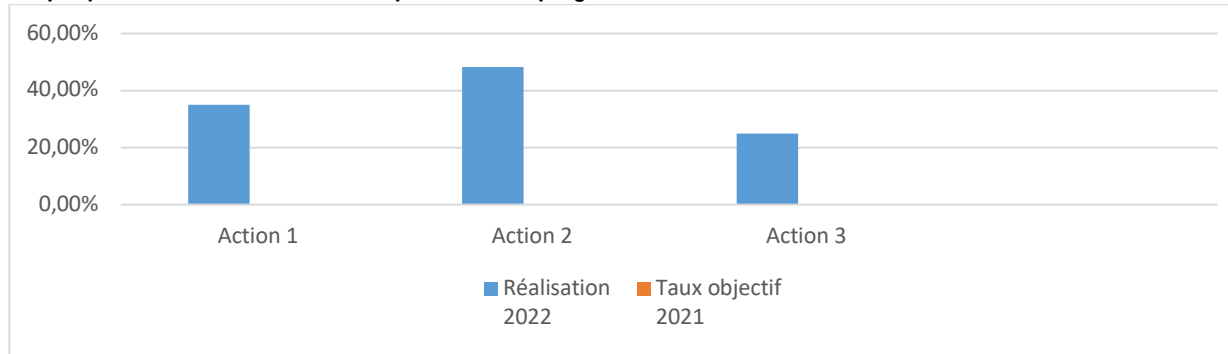
Tableau 12 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : Communication, formation et sensibilisation sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption	-	-	-	98 149 747	-	-	-	-	-	98 149 747
Action 2 : Lutte contre la corruption	-	-	-	392 570 162	-	650 000 000	-	-	-	1 042 570 162
Action 3 : Promotion de la bonne gouvernance <sup>8</sup>	-	-	-	31 659 932	-	-	-	-	-	31 659 932

Source : données du SIGOBE au 31/01/2022

<sup>8</sup> Action créée en cours d'exercice 2022

**Graphique 14 : Exécution financière par action du programme 3**



Source : SIGOBE

**Commentaire/ interprétation des résultats**

Le budget de l'action 1, d'une valeur de **98 149 747 FCFA**, au cours de l'exercice 2022, a été entièrement exécuté. Quant à l'action 2, sur une dotation budgétaire de **1 227 909 162 FCFA**, l'exécution est de **1 042 570 162 FCFA**, soit un taux de réalisation de **84,91%**.

Pour ce qui est de l'action 3, le budget de **31 659 932 FCFA** a été exécuté à hauteur de **100%**.

Globalement en 2022, sur **1 357 718 841 FCFA** de crédits budgétaire dont disposait le programme 3, **1 172 379 841 FCFA** ont été exécutés, soit un taux d'exécution de **86,35%**.

**II.1.2. Suivi des investissements**

Le Programme 3 ne dispose d'aucun projet d'investissement.

**II.2. Évolution des effectifs**

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

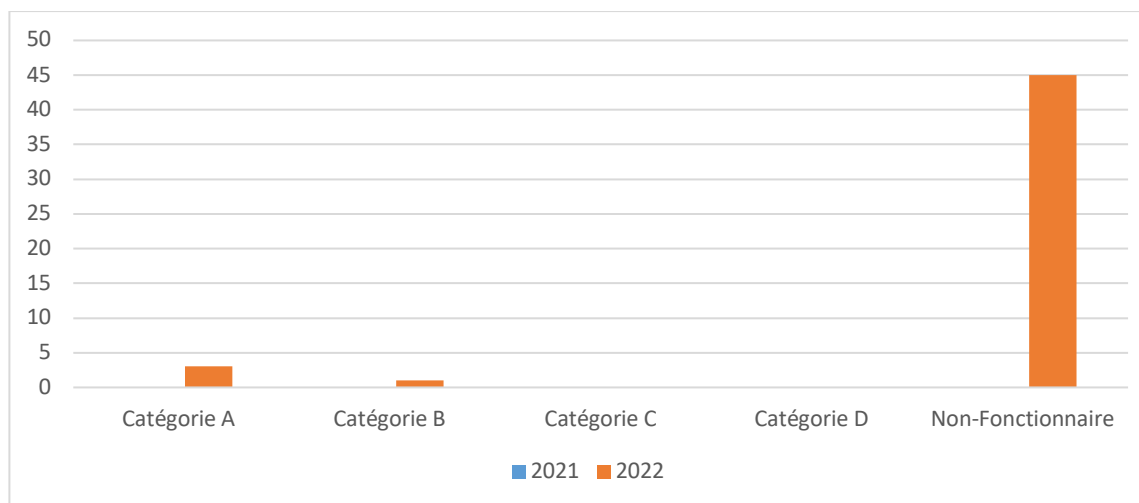
**Tableau 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3**

	Effectif (2021)	Effectif (2022)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	0	0	0	3	0	3
Catégorie B	0	0	0	1	0	1
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non Fonctionnaires	0	0	0	45	0	45
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>49</b>

Source : Données DRH



**Graphique 15 : Evolution des effectifs du Programme3 de 2021 à 2022**



Source : Données DRH

**Commentaire :**

En 2021 le Programme « Promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption » n’existait pas. Au cours de l’exercice 2022 bien que n’ayant pas fait l’objet de prévision, l’effectif du personnel fonctionnaire a été satisfait de 3 agents de catégorie A et un agent en catégorie B.

Par ailleurs, le Programme 3 a fait un recrutement de 45 agents non-fonctionnaires, au cours de l’exercice 2022.

Ces recrutements ont permis d’améliorer les performances du programme.

**II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques**

Au cours de l’exercice 2022, les principales activités réalisées par le programme 3 et ayant un lien direct avec la performance de celui-ci se résument comme suit :

- ✓ l’élaboration du plan national de formation ;
- ✓ la dénonciation de 519 cas d’actes de corruption et infractions assimilées ;
- ✓ la réalisation de 160 missions d’Opération Coup de Poings (OCP) au niveau de la santé, de la sécurité et aux impôts, avec 16 agents incriminés ;
- ✓ la réalisation des rencontres en vue de l’élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- ✓ l’organisation des campagnes médias sur la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
- ✓ l’organisation d’une rencontre en vue de l’élaboration de la stratégie nationale de promotion de bonne gouvernance ;
- ✓ l’organisation d’une journée africaine de lutte contre la corruption en juillet 2022 ;
- ✓ l’organisation, du 09 au 11 décembre 2022, des éditions des Awards de l’intégrité et de la journée internationale de lutte contre la corruption ;
- ✓ l’organisation d’une rencontre en vue de l’élaboration de la stratégie nationale de promotion de bonne gouvernance.

### III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

**Tableau 11** : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	2022	
		Prévision	Réalisation
<b>Objectif Spécifique 1 : Renforcer le dispositif national de lutte contre la corruption</b>			
IP 1 : Taux de textes appliqués pour la lutte contre la corruption	%	30%	30%
IP 2 : Proportion d'organes de lutte contre la corruption créés et fonctionnels	%	60%	60%
IP 3 : Proportion d'instruments et mécanismes de lutte contre la corruption mis en place et opérationnels (%)	%	10%	10%
IP 4 : Proportion de cas de dénonciation des actes de corruption et infractions assimilées traitée et suivie par la plateforme	%	30%	45%
<b>Objectif Spécifique 2 : Renforcer le dispositif national de promotion de la bonne gouvernance</b>			
IP 1 : Proportion d'instruments de promotion de bonne gouvernance fonctionnels	%	25%	25%
IP 2 : Proportion de textes appliqués pour la promotion de la bonne gouvernance	%	30%	25%
IP 2 : Proportion de hautes fonctions de l'administration dont la nomination est faite par appel à candidature	%	10%	10%
<b>Objectif spécifique 3 : Renforcer la communication et intensifier les actions de sensibilisation et de formation en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption</b>			
IP 1 : Proportion de campagnes de sensibilisation en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption prévue à l'endroit d'acteurs clés réalisées	%	30%	30%
IP 2 : Proportion d'acteurs clés formés en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption	%	30%	40%

**Source** : DPPD-PAP 2022-2024

#### III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

##### Objectif spécifique 1 : Renforcer le dispositif national de lutte contre la corruption

**Indicateur 1** : Taux de textes appliqués pour la lutte contre la corruption

**Source de données** : Rapports d'activités DLC

**Mode de calcul** : (Nombre de textes appliqués/nombre de textes adoptés ou applicables) x100

**Valeurs cibles** : 30% en 2022; 50% en 2023 et 70% en 2024

**Analyse de l'indicateur** : L'indicateur de performance « Taux de textes appliqués pour la lutte contre la corruption », créé en 2022, a été réalisé à hauteur de 30%, taux attendu. Ce résultat s'explique par la prise de trois (03) textes sur 10 prévus, dans le cadre de la lutte contre la corruption.

**Indicateur 2** : Proportion d'organes de lutte contre la corruption, créés et fonctionnels

**Source de données** : Rapports d'activités DLC

**Mode de calcul** : (Nombre d'organes de lutte contre la corruption créés et fonctionnels / Nombre total d'organes de lutte contre la corruption prévu) x100

**Valeurs cibles** : 60% en 2022; 75% en 2023 et 90% en 2024

**Analyse de l'indicateur** :

En 2022, la proportion d'organes de lutte contre la corruption créés et fonctionnels a été réalisée à hauteur de 60%, taux attendu. Ce résultat s'explique par la création de trois (03) organes fonctionnels sur 05 prévus, dans le cadre de la lutte contre la corruption, à savoir :

- ✓ la plateforme de Surveillance, de détection, de Prévention et de traitement des Actes de Corruption et Infractions Assimilées (SPACIA) ;
- ✓ les Opérations Coups de Poing (OCP) ;
- ✓ les clubs d'éthique.

**Indicateur 3 :** Proportion d'instruments et mécanismes de lutte contre la corruption mis en place et opérationnels

**Source de données :** Rapports d'activités DLC

**Mode de calcul :** (Nombre d'instruments et mécanismes de lutte contre la corruption mis en place et opérationnels / Nombre total d'instruments et mécanismes de lutte contre la corruption prévus) x100

**Valeurs cibles :** 10% en 2022 ; 40% en 2023 et 70% en 2024

**Analyse de l'indicateur :**

Le taux de 10% attendu, en ce qui concerne l'indicateur « proportion d'instruments et mécanismes de lutte contre la corruption mis en place et opérationnels », a été réalisé. Ce résultat s'explique par la création de l'instrument dénommé « Opération Coup de Poings » (OCP), qui est une plateforme de dénonciation des actes de corruption et d'infractions assimilées sur l'ensemble du territoire national.

**Indicateur 4 :** Proportion de cas de dénonciation des actes de corruption et infractions assimilées traitée et suivie par la plateforme

**Source de données :** Rapports d'activités DLC

**Mode de calcul :** (Nombre de cas de dénonciation des actes de corruption et infractions assimilées traités et suivis par la plateforme / nombre total des cas de dénonciation des actes de corruption et infractions assimilées transmis à la plateforme) x100

**Valeurs cibles :** 30% en 2022 ; 50% en 2023 et 75% en 2024

**Analyse de l'indicateur :**

Créé en 2022, la valeur de l'indicateur « proportion de cas de dénonciation des actes de corruption et infractions assimilées traitée et suivie par la plateforme » est de **34,60%**, contre une prévision de **30%**, soit une performance de **plus quatre virgule soixante (+4,60) points**. Ce taux est relatif aux **519 cas** de dénonciation des faits de corruption et d'infractions assimilées sur une prévision de **1 500 cas**, dans le cadre des Opération Coup de Poings (OCP) menées au cours de l'année 2022. Ces opérations s'inscrivent dans la lutte contre la corruption entreprise par le Gouvernement ivoirien. Des efforts sont en cours pour que ces résultats soit plus performants dans l'avenir.

**Objectif spécifique 2 : Renforcer le dispositif national de promotion de la bonne gouvernance**

**Indicateur 5 :** Proportion d'instruments de promotion de bonne gouvernance fonctionnels

**Source de données :** Rapports d'activités DPBG

**Mode de calcul :** (Nombre d'instruments de promotion de bonne gouvernance fonctionnels / Nombre total d'instruments prévus) x100

**Valeurs cibles :** 25% en 2022 ; 50% en 2023 et 75% en 2024

**Analyse de l'indicateur :**

En 2022, l'indicateur de performance « Proportion d'instruments de promotion de bonne gouvernance fonctionnels » est réalisé à 25%, taux attendu. Ce résultat s'explique par l'élaboration et le fonctionnement du Programme National de Formation (PNF) sur quatre instruments attendus, à savoir :

- ✓ l'Indice National de Gouvernance (ING) ;
- ✓ l'Académie de Leadership Transformateur (ALT) ;
- ✓ le Programme National de Formation (PNF) ;
- ✓ le Plan National de Gouvernance (PNG).

**Indicateur 6 :** Proportion de textes appliqués pour la promotion de la bonne gouvernance

**Source de données :** Rapports d'activités DPBG

**Mode de calcul :** (Nombre de textes appliqués/nombre de textes adoptés ou applicables) x 100

**Valeurs cibles :** 30% en 2022 ; 50% en 2023 et 70% en 2024

**Analyse de l'indicateur :**

En 2022 l'indicateur de performance « Proportion de textes appliqués pour la promotion de la bonne gouvernance » a été réalisé à hauteur de **25%**, contre un taux de **30%** attendu soit une performance **de moins de cinq (-5) points**. Ce résultat s'explique par le fait que le texte relatif à la protection des lanceurs d'alerte dans le cadre de la lutte contre la corruption a connu un retard dans son élaboration.

**Indicateur 7 :** Proportion de hautes fonctions de l'administration dont la nomination est faite par appel à candidature

**Source de données :** Rapports d'activités DPBG

**Mode de calcul :** (Nombre de hautes fonctions de l'administration dont la nomination est faite par appel à candidature / Nombre de hautes fonctions de l'administration) X 100

**Valeurs cibles :** 10% en 2022; 15% en 2023 et 25% en 2024

**Analyse de l'indicateur :**

La proportion de hautes fonctions de l'administration dont la nomination est faite par appel à candidature, a en 2022 connu un taux de réalisation de 10%, taux attendu pour la même année.

**Objectif spécifique 3 : Renforcer la communication et intensifier les actions de sensibilisation et de formation en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption**

**Indicateur 8 :** Proportion de campagnes de sensibilisation en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption prévue à l'endroit d'acteurs clés réalisées

**Source de données :** Rapports d'activités DLC/DPBG

**Mode de calcul :** (Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées / Nombre de campagnes planifiées) X 100

**Valeurs cibles :** 30% en 2022; 60% en 2023 et 90% en 2024

**Analyse de l'indicateur :**

En 2022 l'indicateur de performance « Proportion de campagnes de sensibilisation en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption prévue à l'endroit d'acteurs clés réalisées » a été réalisé à hauteur de **30%**, taux attendu. Ce résultat s'explique par la réalisation des activités ci-après :

- ✓ la commémoration de la Journée Africaine de Lutte contre la Corruption (JALC) ;
- ✓ l'organisation de la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption (JILC) ;
- ✓ la Rencontre Anti-Corruption (RAC) organisée à Yamoussoukro et San Pédro, pour sensibiliser la population ;
- ✓ la réalisation d'une campagne de communication sur les méfaits de la corruption en français et en langues locales, à travers des émissions télé/radio et des panneaux d'affichage à Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- ✓ spots radio et télé diffusés en langues vernaculaires sur les méfaits de la corruption ;
- ✓ la mise en place de la plateforme des journalistes d'investigation pour la promotion de la bonne gouvernance ;
- ✓ la formation de soixante (60) professionnels de média en matière de flux financiers illicites dans le cadre de la plateforme des journalistes d'investigation en matière de bonne gouvernance ;
- ✓ la célébration de la journée éducative à l'université FHB, avec six cent quatre-vingts (680) étudiants des universités publiques, privés et grandes écoles.

**Indicateur 9** : Proportion d'acteurs clés formés en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption

**Source de données** : Rapports d'activités DLC/DPBG

**Mode de calcul** : (Nombre d'acteurs clés formés / Nombre d'acteurs clés à former identifiés) X100

**Valeurs cibles** : 30% en 2022; 50% en 2023 et 80% en 2024

#### **Analyse de l'indicateur**

En 2022, l'indicateur de performance « Proportion d'acteurs clés formés en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption » a été réalisé à hauteur de **30%**, taux attendu. Ce résultat s'explique par la formation de :

- ✓ 45 responsables d'application de la loi (19 magistrats, 19 officiers supérieurs de la gendarmerie et 7 officiers de la police judiciaire) ;
- ✓ 60 professionnels des médias formés en matière de flux financiers illicites dans le cadre de la plateforme des journalistes d'investigation pour la promotion de la bonne gouvernance.

### **IV. PERSPECTIVES**

#### **IV.1. Leçons apprises**

- **Les éléments positifs tirés de l'exercice 2022 sont les suivants** :
  - La création et le fonctionnement de la plateforme SPACIA ;
  - L'organisation des missions dites « Opérations Coup de Poing » dans les secteurs d'activités à fort soupçon de corruption ;
  - Le Programme National de Formation (PNF) sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
  - L'organisation des campagnes de sensibilisation sur les méfaits de la corruption en français et en langues locales.
- **Les difficultés rencontrées sont**
  - Insuffisance de locaux à usage administratif ;
  - Insuffisance de matériel roulant ;
  - Insuffisance du personnel dans les Directions du Programmes 3 ;
  - Manque de formation des gestionnaires de crédits ;
  - ⊖ Difficultés de mise en œuvre du décret portant création de SPACIA (absence d'une rubrique concernant les salaires du personnel) ;
  - ⊖ Non-paiement des salaires des agents de SPACIA, depuis janvier 2022 à ce jour.

#### **IV.2. Recommandations**

- Acquérir de nouveaux locaux ;
- Acquérir des véhicules ;
- Recruter des agents ;
- Former les gestionnaires de crédits ;
- Réviser le décret portant création de SPACIA pour faciliter le paiement des salaires du personnel

## CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2022, le programme « Promotion de la Bonne Gouvernance et Lutte contre la Corruption » a bénéficié d'un budget de **1 414 500 000 FCFA**, exécuté à **82,88%**, soit **1 172 379 841 FCFA**. Cela a permis de réaliser les activités du programme. Ainsi, sur huit (08) objectifs, sept (07) ont été atteints, comme le traduit le tableau des indicateurs de performance.

Ce résultat est atteint malgré quelques difficultés pour lesquelles des mesures idoines ont été envisagées. Il s'agit entre autres de :

- ✓ l'acquisition de nouveaux bâtiments administratifs à usage de bureau, pour permettre l'installation et l'équipement des agents existant et à venir ;
- ✓ l'acquisition de véhicules de service pour faciliter la mobilité ;
- ✓ la formation de tous les acteurs de la gestion budgétaire du Programme, afin de leur donner les rudiments nécessaires à la réalisation de leurs objectifs ;
- ✓ la révision du décret portant création de SPACIA.

Ceci dans le cadre du budget programme qui vise une modernisation des outils de la gestion publique et une amélioration de l'efficacité de l'action publique.

## CONCLUSION (Générale)

En définitive, le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGLC) a bénéficié, pour la réalisation de ses activités en 2022, d'un budget de **6 066 851 972 FCFA**. L'exécution de ces crédits à **94,14%** et le personnel de qualité mis à disposition lui ont permis d'atteindre, de façon globale, ses objectifs stratégiques à **92,59%**. Ces résultats sont évolutifs par rapport à l'exercice précédent où le taux d'exécution était de **88,95%**.

Toutefois, quelques difficultés ont été enregistrées dans la réalisation de ces activités et pour lesquelles des mesures correctrices ont été envisagées tels que :

- ✓ la formation et le renforcement des capacités des Gestionnaires de Crédits (GC) pour la bonne exécution des crédits budgétaires ;
- ✓ le recrutement de nouveaux agents de qualité pour renforcer le personnel existant ;
- ✓ la prise de nouveaux textes dans le cadre la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Dans la perspective d'atteindre meilleurs résultats en 2023, des projets majeurs du Ministère, inscrits dans la feuille de route du Gouvernement, sont envisagés :

- ✓ le Plan National de Formation ;
- ✓ le décret de conformité ;
- ✓ la politique de protection des lanceurs d'alerte ;
- ✓ l'enquête nationale sur la perception de la corruption ;
- ✓ l'indice national de gouvernance ;
- ✓ le comité sectoriel du dialogue social ;
- ✓ la communication et la sensibilisation sur la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.